





OEUVRES
COMPLETES
DE FÉNELON.

TOME VIII.

LF
F3326

OEUVRES

COMPLÈTES

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

TOME HUITIÈME.



2-7 52

PARIS,

J. LEROUX ET JOUBY, LIBRAIRES,
Rue des Grands-Augustins, 9.



GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
Rue Cassette, 4.

LILLE. L. LEFORT, IMPRIMEUR - LIBRAIRE.

BESANÇON. OUTHENIS - CHALANDRE FILS.

—
1851.

PA
1795
A155
t. 8

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SUITE DE LA SECTION TROISIÈME.

LETTRES DIVERSES.

CCLXXV. (CCXXVI.)

DE L'ABBÉ ALAMANNI A FÉNELON.

Son estime et sa profonde vénération pour l'archevêque de Cambrai; combien ses ouvrages sont goûtés à Rome. Dispositions du cardinal Fabroni; maladie du cardinal Gabrielli.

A Rome, ce 13 juin 1711.

J'ESPÈRE, monseigneur, que vous aurez eu la bonté d'excuser mon silence durant mon séjour à Florence, où mes affaires domestiques m'ont arrêté une année entière. Ce pays-là ne me fournissant point de matière digne de votre personne, je jugeai plutôt de me priver de la consolation de vous écrire, que de vous entretenir de choses frivoles. A Florence, je reçus une bien longue lettre du 25 juillet de l'année passée : depuis peu, étant revenu ici, le P. Daubenton me fit l'honneur de me présenter la dernière lettre du 2 janvier, de laquelle je tirai un grand soulagement dans la fièvre dont j'avois été attaqué. Suppliant donc votre Grandeur à pardonner un si long délai, ce que je puis bien m'assurer de votre bonté, il faut que je vous exprime tout nettement la joie que m'apportent vos lettres, auxquelles, comme à une claire image de vous-même, je tâche de marquer le même respect que j'ai pour votre honorable personne. Je ne puis pas, monseigneur, borner mon extrême contentement, réfléchissant à l'honneur que vous me faites de me

choisir parmi ceux que, par un excès de bénignité, vous appelez vos amis : et à proportion n'est pas moindre ma joie, quand je reçois de vos lettres, qui me confirment la possession d'un caractère qui m'est si cher, et que j'estimerai toute ma vie le plus illustre ornement de ma personne. Je ne parle pas de la sorte, pour m'accoutumer, monseigneur, à la mode du pays (dont, grâce à Dieu, si j'en connois les finesses, je tâche aussi de ne les pratiquer point), mais uniquement pour vous exprimer les sincères sentimens de mon cœur, de la manière que me permet mon mauvais français, que j'ai presque tout-à-fait oublié, et que je compte de reprendre un peu, si le bon Dieu me fait la grâce de me faire retourner en France, où je fus si volontiers. Mes amis, le P. Daubenton et plusieurs personnes de la première qualité, peuvent me rendre témoignage que je crois dans le fond de mon esprit tout ce que je viens de vous avancer.

Avant de revenir à Rome, je crus à propos de me lier plus étroitement à l'Eglise avec les ordres sacrés, par les mains de mon pasteur, qui est un insigne prélat, fort édifiant : pour vous avouer la vérité, les règles de votre clergé de France, et vos sentimens là-dessus contribuent beaucoup à me faire prendre cette résolution. Je vous assure, monseigneur, que, dès que je dis la messe, je ne vous ai jamais oublié dans le *Memento*, espérant aussi que vous voudrez bien à votre tour plus particulièrement vous souvenir de moi, afin que le bon Dieu me

fasse la grâce de vous suivre, et vous imiter dans la perfection avec laquelle vous soutenez le sacerdoce. Sur quoi, monseigneur, je ne puis pas m'abstenir de vous avouer un sentiment que j'ai déclaré à plusieurs de mes amis, savoir que, si je devois choisir et l'endroit et la manière de passer le reste de mes jours, je ne balancerois un seul moment à me procurer l'avantage de vivre avec vous et sous votre conduite; étant persuadé, monseigneur, que d'une pierre aussi rude que la mienne, il ne faut d'autre marteau que votre exemple et votre école, pour en tirer quelque figure non inutile tout-à-fait au service de l'Eglise.

Par le moyen du P. Daubenton, je reçus votre livre contre la *Justification du silence respectueux*¹, traduit en latin; et après, lui-même m'apporta la lettre contre la *Dénonciation de la bulle Vincam Dominum sabaoth*². Pour ce qui est du premier, on a dit ici que, sans faire tort à vos ouvrages, il n'y a que vous-même qui le puisse bien traduire. Il est difficile, et constant parmi nous, qu'un autre esprit que le vôtre prenne, selon toute leur étendue, vos mêmes sentimens, auxquels on fait toujours une grande injure, quand on y retranche la moindre chose. J'en donnai un exemplaire, de la part du P. Daubenton, à M. le cardinal Corsini, qui dévore vos livres quand il en a, et ne cède à personne dans la parfaite estime qu'il a de vous. Pour ce qui regarde la lettre au P. Quesnel, je crois que vous avez travaillé à un ouvrage nécessaire; car j'étois bien surpris de voir un libelle si scandaleux sans réponse. Plaise à Dieu que ce pays, dont vous avez, monseigneur, pris si hautement la défense, vous donne une fois les marques de reconnaissance qui vous sont dues! Là-dessus je ne me tairai point. Mais j'ai parlé clairement, et je parlerai aussi jusqu'à la mort.

Il y a peu de jours que nous allâmes promener ensemble, M. le cardinal Fabroni et moi: toute la conversation roula sur votre chapitre. Je vous assure, monseigneur, qu'on ne peut plus vous estimer qu'il vous estime. Il connoît au fond les travaux que vous souffrez pour l'Eglise; il vous regarde comme le soutien de la religion en Flandre, et il ne laisse aussi d'avouer que vos livres sont remplis d'un véritable amour pour l'Eglise, et d'un sincère attachement au saint siège. Il est d'ailleurs si persuadé des motifs qui vous empêchent de par-

ler en certaines matières plus clairement, qu'il m'ordonne de vous mander qu'à votre propos il se souvenoit des paroles du cardinal Cajetan: *Tene sententiam, cohibe linguam*. Il m'ajouta qu'il auroit bien souhaité d'entretenir un continuel commerce de lettres avec vous, mais qu'il en étoit empêché par les congrégations qui l'accabloient d'affaires, qui ne laissoient pas un moment à lui. Du reste, il me pria à vouloir bien vous faire ses complimens, et à vous assurer qu'il estimera toujours votre amitié. Je lui fis la confiance de lui lire une partie de votre longue lettre du 11 juillet: il tomba d'accord avec moi de tout ce que vous dites de notre cour, et qu'il ne le souhaiteroit moins que personne; que de son côté il ne laissoit pas de faire du fruit, et de faire connoître les conséquences extrêmes que vous marquez dans la même lettre: mais que d'abord on lui fermoit la bouche avec la mauvaise situation de nos affaires et des temps. Sur cela il me parla de la manière avec laquelle pouvoit parler celui qui connut le plus intimement votre singulier mérite. Je croirois, monseigneur, bien à propos que vous prissiez de temps en temps des conjonctures, pour lui mander le mauvais état où est réduite la religion en Flandre; car ici, parmi les cardinaux, il n'y a personne qui soit plus touché de vos maux, qui en comprenne le mieux les conséquences, et qui soit plus capable d'en parler à propos.

Nous avons cru perdre M. le cardinal Gabrielli: il avoit été attaqué d'une fièvre si ardente et maligne, qu'on se dispoisoit à le munir des derniers sacremens. Le bon Dieu nous l'a préservé par un coup de sa miséricorde: à présent il va se rétablir petit à petit: et j'attends qu'il soit en état de tenir une longue conférence avec moi sur votre personne. Nous perdîmes le 8 de ce mois le cardinal Caprara¹, âgé de quatre-vingt-cinq ans, célèbre particulièrement pour le singulier et charitable attachement aux Anglais catholiques, dont il en étoit partout le protecteur, bien plus pour les aumônes que pour la dignité.

J'apprends qu'à Paris on a parlé, et on parle de vous, monseigneur. Cette voix répandue m'a donné un véritable plaisir. Ce seroit un coup merveilleux de la Providence, que, pendant les troubles où est la religion en France, vous cussiez, outre la plume, la main aussi libre et puissante à les dissiper². On entendra

¹ Cet ouvrage est imprimé au commencement du t. v des *Œuvres*. — ² C'est la *Première Lettre au P. Quesnel*. Voyez t. iv, p. 549 et suiv.

¹ Alexandre Caprara, né à Milan, d'abord auditeur de Rote, créé cardinal en 1706. — ² Voyez la lettre CCLXIV, ci-dessus t. vii, p. 701.

ici toujours une pareille nouvelle avec la plus grande joie , parce qu'on croit inséparables vos bons succès de ceux de l'Eglise.

Je vous ai , monseigneur , supplié plusieurs fois à vouloir bien me faire la grâce de tous vos livres imprimés , car ici on a de la peine à les trouver chez les libraires. J'en aurois besoin positif pour en faire de bons usages , et utiles aussi à votre personne. S'il vous plaît , avant que M. le nonce Salviati parte de Paris , envoyez-les à lui , qui aura soin de me les faire tenir : il me manda qu'il les avoit reçus pour lui , en enveloppe. En relisant vos lettres , qui me tiennent lieu d'un fort bon livre , j'ai vu dans celle du 10 février de l'année 1710 , que dans ce même jour devoit partir de Cambrai l'écrivain que vous m'avez fait espérer depuis deux ans. Je dois vous avertir que je ne l'ai point reçu , et je serois bien fâché si on l'avoit perdu : peut-être que vous jugétes de suppléer à cet écrit avec la lettre du 15 juillet de la même année , mais je ne suis pas content d'un tel supplément ; ne vous retirez pas de la promesse que vous m'en avez faite , car vous me feriez croire que vous eussiez changé les sentimens à mon égard. L'abbé Fontanini ¹ , fameux dans la dispute diplomatique , à cause de son travail dans l'affaire de Comacchio ² , a été fait camérier d'honneur du Pape , avec de bons appointemens. Il logera aussi chez le Pape , on peut-être il sera occupé à écrire les lettres latines. Je ne sais pas si le P. Germon approuvera un tel emploi.

Lundi notre saint Père alla à Castel-Gandolfo : il en avoit une extrême nécessité , et on me dit qu'il tire tout le profit de ce séjour-là.

Personne ne sera jamais , monseigneur , avec un attachement plus vif et une vénération plus singulière que moi , etc.

MÉMOIRE

SUR LE GOUVERNEMENT DE LA COUR DE ROME ³.

1° Choix de cardinaux : tous pieux , zélés et exemplaires ; quelques-uns instruits des nations

¹ Juste Fontanini , né dans le Frioul le 20 octobre 1666 , fut chanoine de Sainte-Marie-Majeure et archevêque d'Ancre. Il mourut à Rome le 17 avril 1736. — ² L'empereur Joseph venoit de s'emparer de cette ville , qu'il prétendoit lui appartenir. Charles VI , son successeur , la rendit au pape Benoît XIII en 1725. — ³ L'abbé Alamanni , à qui ce Mémoire étoit adressé , étoit un prélat fort accrédité auprès du pape Clément XI. Cet abbé , ayant fait en 1709 un voyage

étrangères ; plusieurs doctes sur la scolastique , sur la tradition.

2° Choix de nonces désintéressés , modérés , pieux , accompagnés de bons théologiens , théologiens eux-mêmes ; en France , à Cologne , dans les Pays-Bas.

3° Jeunes prélats , qui aient exactement étudié le dogme , qui voyagent dans les nations étrangères , qui n'y prennent point un air profane sous l'habit séculier , qui rendent compte de tout ce qu'ils ont appris.

4° École savante dans Rome , composée d'hommes instruits de la science de l'antiquité , de génie distingué , de réputation répandue , pleins de zèle pour la saine doctrine ; que le Pape honore de pensions ou bénéfices : qu'il élève aux dignités , s'ils les méritent ; qu'il attire de toutes les différentes nations , pour faire de l'école de Rome le centre visible de la doctrine , et pour rendre cette école supérieure à toutes les Universités dont on peut craindre quelque trouble.

5° Ménagement des évêques.

Que les nonces n'entreprennent rien sur eux , qu'ils favorisent et soutiennent les bons évêques : qu'on les accoutume à consulter Rome : que le Pape leur réponde décisivement , et avec cordialité , suivant l'ancien usage. — Que Sa Sainteté les protège , pour maintenir leur juridiction , quand les juges séculiers l'usurpent : qu'elle demande qu'on borne l'appel comme d'abus ; qu'elle propose d'établir partout le concours : qu'elle abandonne les exemptions de chapitre. — Qu'elle représente au Roi ce qui regarde le temporel du clergé , pour en conserver les biens et en payer les dettes : qu'elle cherche des expédiens pour remédier à la longueur insupportable de la règle des trois sentences conformes ; qu'elle cherche quelque tempérament pour la forme de la déposition des évêques : qu'elle demande pour les évêques le rétablissement de leur juridiction pour le pétitoire. — Qu'on travaille sérieusement à réformer les ordres religieux , qui en ont un besoin infini.

en France , se lia particulièrement avec Fénelon , et continua d'entretenir avec lui , depuis son retour en Italie , une correspondance fondée sur les sentimens d'estime et d'admiration que ce prélat lui avoit inspirés. Le Mémoire que nous publions ici n'est que le projet et le canevas d'un Mémoire plus étendu , que Fénelon rédigea vers l'an 1710 , à la demande de l'abbé Alamanni , qui se proposoit de le mettre sous les yeux de quelque cardinal , et peut-être du Pape lui-même. Voyez les lettres de Fénelon au duc de Chevreuse , des 10 février et 3 mai 1710 , t. vii , p. 303 et 315 ; le Mémoire de Fénelon au P. Le Tellier de 1710 , n. 5 , ci-dessus , t. vii , p. 666 ; et la lettre de l'abbé Alamanni à Fénelon , du 26 juillet 1709 , p. 652.

6° Ménagement de la puissance séculière.

Choix d'un habile et zélé nonce en France. Douceur et fermeté de ce nonce, pour parler au Roi immédiatement. Union de ce nonce avec les cardinaux et évêques zélés, pour agir de concert auprès du Roi. Secret pour les occasions principales sur la doctrine. Précautions infinies pour ne donner aucun ombrage. — Union avec les bons évêques pour la juridiction, tant sur la doctrine que sur la discipline, contre les maximes excessives des juges séculiers. — Soins de faire entendre que les évêques sont les premiers seigneurs de l'Etat; que le Roi les nomme et les protège, qu'ils ont intérêt d'être attachés à lui: que le Pape ne veut que fortifier ce lien, et leur procurer la protection de Sa Majesté; que les juges laïques iroient insensiblement à dégrader le premier corps du royaume; et que, sous le nom du Roi, le Tiers-Etat deviendrait le premier; qu'on en connoît, par expérience récente, le danger.

CCLXXVI. (CCXXVII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Affaire des deux évêques.

17 juin (1711).

VOTRE Grandeur doit avoir reçu ma dernière lettre par l'officier nouvellement converti, et qui partit avant-hier. Je reçus celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 12, par M. Je vous mande tout ce que le papier comporte; je vous supplie que ce soit pour vous seul, afin qu'il ne puisse rien revenir de vos quartiers. C'est ici une fort grande consolation, de voir qu'on ait presque toujours agi dans les vues que vous proposez, et c'en doit être aussi une pour vous, monseigneur. Il n'a pas été possible de refuser au maître de M. Bourdon¹ l'acte qu'il demandoit à l'une des parties². Tout ce qu'on a pu faire, c'est qu'on n'en abusât pas; et par la grâce de Dieu on y a jusqu'ici réussi, et il y a lieu de croire que ce sera de même dans la suite. Le maître est content; il étoit essentiel qu'il le fût. La situation de M. Bourdon a été des plus fâcheuses, par les raisons mêmes que vous dites, monseigneur. Il paroît que l'équilibre est aujourd'hui bien éloigné. Ce

¹ C'est-à-dire au Roi; M. Bourdon est le P. Le Tellier.
² Vraisemblablement la lettre de satisfaction des évêques de Luçon et de La Rochelle au cardinal de Noailles.

que l'on vous a dit du vieillard actif par rapport à M. Robert¹, peut avoir eu lieu pendant quelques momens. M. Robert est simple, et peut être trompé. Je croirois assez que le vieillard s'est servi de lui pour faire entrer une certaine personne dans l'affaire de l'ami du vieillard; mais cela n'a pas duré.

Il faut maintenant, monseigneur, vous parler de l'affaire des deux évêques. Il paroît constant qu'elle va dormir pendant l'assemblée. Les gens de la connoissance des deux évêques publient assez hautement, qu'ils sont résolus de soutenir avec zèle la cause de l'Eglise et de l'épiscopat, et qu'ils ne se relâcheront jamais sur ce point; qu'ils demandent au Roi des commissaires pour justifier tout ce qu'ils ont dit dans leur première lettre; qu'ils demandent aussi à Sa Majesté que M. le cardinal de Noailles soit obligé de dire les preuves qu'il a eues d'avancer que leur Instruction n'étoit pas d'eux; que la reconnoissant pour être d'eux, ainsi qu'ils le font, M. le cardinal doit être obligé de révoquer son Ordonnance opposée à tout droit, et de les reconnoître pour être de saine doctrine, s'il n'aime mieux comparoître devant leur juge commun, pour justifier ce qu'il a avancé au préjudice de leur foi. En un mot, ils veulent un désaveu volontaire, ou un jugement rigoureux; et si l'on en croit leurs amis, ils ne se départiront jamais de là. Le pourroient-ils sans trahir leur dignité?

M. l'évêque de Nîmes² est mieux. Ce qu'il avoit à la gorge a percé en dehors. Je suis avec la plus grande vénération, etc.

CCLXXVII. (CCXXVIII.)

DU P. DAUBENTON AU MÊME.

Sur une lettre de l'évêque de Saint-Pons au Pape.

A Rome, ce 20 juin 1711.

DEPUIS ma dernière lettre, voici ce que j'ai découvert au sujet de la lettre de M. l'évêque de Saint-Pons écrite au Pape³. Elle est de deux

¹ M. de la Chetardie, curé de Saint-Sulpice. Le vieillard actif pourroit être le cardinal d'Estrees, fort lié avec le cardinal de Noailles, et qui, dans l'affaire de la constitution *Unigenitus*, s'entremît beaucoup pour le faire réunir aux autres évêques. — ² Jean-César Rousseau de la Parisière, né à Poitiers en 1667, succéda à Fléchier en 1710. Il mourut le 15 novembre 1736. — ³ Cette lettre est du 2 mars précédent. Nous en avons parlé dans l'*Hist. litt. de Fén.* 1^{er} part. art. 4^{es}, sect. 4. n. 10.

doigts ; elle fut adressée toute ouverte au vice-légat d'Avignon. Celui-ci, sans répondre à M. de Saint-Pons, envoya la lettre à M. le cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat, et pria son Éminence de lui prescrire de quelle manière il devoit répondre à l'auteur de la lettre. Samedi passé, on lui marqua mot pour mot la réponse qu'il devoit faire. En voici à peu près le sens : La lettre que votre Grandeur m'a adressée pour le Pape m'a paru si extraordinaire, si peu respectueuse, et si peu digne d'un évêque, que j'ai balancé long-temps si je l'enverrois ; mais le respect que j'ai pour le caractère de votre Grandeur m'a enfin déterminé à l'envoyer, non pas au Pape, mais au secrétaire d'Etat, lequel verra s'il convient de la donner à Sa Sainteté.

Quant à la lettre de M. l'évêque de Saint-Pons, elle commence par de grands éloges de Sa Sainteté, de son zèle, de sa sagesse. Après ces éloges on se plaint de ce que le Pape a été mal informé sur ce qui regarde le Mandement de M. de Saint-Pons, et de ce que Sa Sainteté, mal informée, l'a censuré. On la supplie de le faire examiner, et on espère qu'elle suivra l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, qui ont révoqué des censures faites sur des relations infidèles. Quelques cardinaux ont jugé que M. le vice-légat ne devoit pas se charger de la lettre ; mais le Pape a été fort aise de la recevoir, parce qu'elle est un nouveau motif de donner une bulle contre ce prélat, qui fait voir son obstination. Le Pape est toujours à Castel-Gandolfe, où il restera jusqu'à la fête de saint Pierre ; on continue d'assurer qu'il fera bientôt la promotion des couronnes. J'ai l'honneur d'être avec une très-profonde vénération, etc.

CCLXXVIII *.

DE FÉNELON AU P. QUIRINI.

Témoignages d'amitié ; Fénelon engage ce religieux à revenir à Cambrai.

A Cambrai, 26 juin 1711.

Rien ne peut me donner plus de joie, mon révérend père, que les marques très-obligeantes de votre amitié. J'espère que vous continuerez, pendant votre séjour à Paris, à me donner de vos nouvelles, auxquelles je prendrai en tout un véritable intérêt. Je ressentis beaucoup de peine quand vous partîtes de Cambrai. Je ne voulois point vous laisser partir sans éclair-

cir avec vous l'endroit de saint Augustin dont vous avez commencé à me parler. Si vous êtes libre de repasser ici après votre séjour à Paris, je vous supplierai de me donner un temps un peu commode, où nous aurons le loisir de traiter la matière à fond. En attendant, je prie Notre-Seigneur de vous remplir de son esprit, et de faire en sorte que le goût du recueillement et de la prière soit toujours en vous supérieur au goût de l'étude. Priez pour moi, comme je le fais pour vous. Aimez-moi comme un homme qui vous honore de tout son cœur ; et soyez persuadé que je suis très-parfaitement, mon révérend père, votre, etc.

Je vous supplie d'agréer, mon révérend père, que j'ajoute ici les plus sincères complimens pour monsieur votre frère. Me permettez-vous d'en ajouter pour M. le comte Porto ? Je viens de recevoir dans ce moment une lettre de M. le comte Passionei, qui est aimable et touchante.

CCLXXIX. (CCXXIX.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Affaire des deux évêques.

2 juillet (1711).

J'eus l'honneur d'écrire avant-hier à votre Grandeur. Voici ce que j'ai appris de l'affaire des prélats. M. le Dauphin est fort appliqué à s'en instruire, et l'assemblée (*du clergé*) n'empêche point que l'on ne prenne des mesures pour en sortir. M. le Dauphin est, dit-on, tout-à-fait bien intentionné : mais on ajoute que la qualité de pasteur lui inspire bien des ménagemens pour son Éminence. Il y a lieu de croire que ces ménagemens n'iront point à manquer à rien de ce qui est dû à la bonne cause. M. le cardinal prétend que, s'il révoquoit présentement son Mandement approbatif des *Réflexions*, cette révocation paroîtroit forcée, et ne feroit aucun effet. Mais, après toutes les démarches passées, quand ne paroîtra-t-elle pas forcée ? Il s'offre de recevoir la bulle contre le livre, et il prétend qu'il n'a pas tenu à lui qu'elle ne l'ait été. Tout cela tend à demander du temps : M. de Bourdeaux ¹ et M. de Meaux ² entrent

¹ Armand Bazin de Bezons, nommé évêque d'Aire en 1685, archevêque de Bordeaux en 1698. Il fut transféré à Rouen en 1713, et mourut le 8 octobre 1721. — ² Henri de Thiard de Bissy.

dans cette affaire, et portent des paroles. Le présent projet pour l'Ordonnance est que les prélats notifieront à son Éminence, que leur Instruction est d'eux, et que son Éminence révoquera son Ordonnance. Il faut voir si cela sera accepté. Demain l'oraison funèbre ¹ à Notre-Dame, M. le Dauphin, M. de Berry et M. d'Orléans dîneront à l'archevêché. On assure toujours que les trois prélats ne se relâcheront sur rien par rapport aux intérêts de l'Église. Les cardinaux ont bien remué à Rome, et fait sonner bien haut l'honneur du cardinalat. Il faut donc oublier l'honneur du saint siège foulé aux pieds par un cardinal, qui, malgré une bulle de Rome, soutient un livre hérétique qu'il a approuvé. On me fait espérer la lettre dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma dernière.

M. l'abbé de Salignac soutint mardi au collège des Jésuites avec bien de la distinction. Un Jésuite m'a dit que ces exercices n'étoient qu'un jeu pour cet abbé, et que s'il n'étoit pas un peu amusé, il pourroit faire beaucoup d'autres choses. Ce Jésuite sait à quel point je vous suis dévoué, monseigneur: et c'est ce qui le fait parler ainsi. L'affaire des évêques a soulevé toute la cour et tout Paris contre ces pères. Ils portent la haine de tout. Les gens qui aiment bien la religion les plaignent et les louent en secret, tandis qu'on les charge de mille malédictions en public. Je suis avec le plus profond respect, etc.

Il court une lettre atroce manuscrite d'un ecclésiastique aux deux évêques, sur leur lettre au Roi. Je la fais copier pour l'envoyer à votre Grandeur.

CCLXXX. (CCXXX.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur divers écrits répandus à Paris contre les deux évêques, et contre un Mandement de l'évêque de Meaux.

Paris, 4 juillet (1711.)

Je reçus hier la lettre de votre Grandeur du 30 juin: j'eus l'honneur de vous écrire avant-hier. Je m'informerai de ce qui regarde M. Limonet. Voici la lettre insolente qui court Paris,

et où l'on dit que M. le cardinal de Noailles est le centre de l'unité de la foi de l'Église de France. C'est depuis la mort de ses prédécesseurs dans le siège, que le parti y fait cet honneur. Il paroît des remarques sur le Mandement de M. de Meaux ¹, où l'on reproche à ce prélat, qu'il s'est élevé contre le Mandement de son métropolitain, sur le livre du P. Juénin. M. de Meaux se dispose à répondre. J'espère avoir la lettre au métropolitain dont j'ai eu l'honneur de vous parler. Elle sera pour vous seul, monseigneur. M. de Villers (*l'évêque de Soissons*) est prêt à tout. Je suis avec le plus profond respect, etc.

CCLXXXI. (CCXXXI.)

DU PAPE CLÉMENT XI AUX ÉVÊQUES
DE LUÇON ET DE LA ROCHELLE ².

Le saint Père les félicite sur leur Instruction pastorale.

4 juillet 1711.

CLÉMENT PAPE XI.

Nos vénérables frères, salut et bénédiction apostolique. Nous n'avons reçu que tard vos lettres du premier janvier de cette année; mais elles ne nous en ont pas été moins agréables: car nous y apprenons avec plaisir quelle est votre sollicitude pastorale pour arracher les rejetons venimeux de l'hérésie jansénienne, qui recroissent chaque jour, et nous avons fort loué votre zèle à poursuivre de plus en plus et à rejeter l'édition perverse et tout-à-fait pernicieuse du *Nouveau Testament*, que nous avons depuis long-temps condamnée et interdite à tous les fidèles; édition où le Nouveau Testament se trouve corrompu par une insigne témérité, et infecté en plus d'une façon par d'artificieuses réflexions propres à pervertir les âmes simples. En effet, c'est là principalement ce que l'apôtre nous apprend être du ministère épiscopal, et du devoir sacerdotal, savoir d'exhorter selon la saine doctrine, et de reprendre ceux qui la contredisent; et c'est aussi, surtout dans ces temps très-dangereux, ce que nous souhaitons et désirons ardemment, que non-seulement vous, mais tous les autres évêques, en suivant

¹ L'oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XIV, mort le 14 avril précédent. Elle fut prononcée par le P. de la Rue, Jésuite.

² Voyez, sur ce *Mandement*, les lettres CCXLVI et CCXLVII et la note de cette dernière, ci-dessus, t. VII, p. 683 et 685. — ² L'original latin de ce Bref ne s'est point trouvé.

l'exemple et le jugement du siège apostolique. vous fassiez à propos, à la vérité. mais librement et avec fermeté, pour conserver la pureté de la foi catholique.

Quant à ce que, conformément aux règles de l'ancienne tradition, vous nous avez présenté votre Instruction pastorale en la soumettant au jugement du siège apostolique, nous trouvons cela fait dans l'ordre, et selon l'ancien usage; et nous louons extrêmement la déférence pieuse, et vraiment digne des évêques catholiques, que vous témoignez pour le siège souverain de saint Pierre, où le dépôt de la foi est conservé dans sa pureté. Oni, vous êtes véritablement montés, suivant l'oracle divin, au lieu que le Seigneur a choisi, et vous avez consulté la mère et la maîtresse de toutes les églises, où l'apôtre saint Pierre, qui vit encore et préside dans son siège, instruit des vérités de la foi ceux qui le consultent. Nous vous donnons, nos vénérables frères, avec beaucoup d'affection notre bénédiction apostolique.

CCLXXXII. (CCXXXII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Nouveaux détails sur l'affaire des deux évêques. Punition infligée à un prêtre qui avoit surveillé l'impression du Mandement de l'évêque de Gap.

Paris, 11 juillet 1711

J'ai reçu la lettre du 7. La lettre aux deux évêques a été envoyée à Rome, et le Mémoire latin doit aussi partir au premier ordinaire, pour le lieu où il est destiné. Il partira double, et je ne doute pas qu'il ne parvienne à celui pour qui il est fait. Il n'a rien perdu de sa force en changeant de langage: on s'est du moins fort étudié à la lui conserver. On commence à parler d'une lettre des deux évêques à leur métropolitain. Un prélat me dit hier qu'elle étoit forte. Il n'est guère permis de parler foiblement dans une pareille matière. On m'a assuré que M. le cardinal se défendoit fort sur son Ordonnance, qu'il ne veut pas révoquer. On voudroit bien trouver un moyen de la lui faire révoquer d'une manière un peu douce. Pourvu qu'après les ménagemens la chose se fasse, à la bonne heure. Il ne songera qu'à gagner du temps, afin de lasser les négociateurs et les maîtres de la négociation. Les gens de bien comptent beaucoup sur la fermeté et l'in-

telligence de M. le Dauphin. J'ai été charmé plusieurs fois d'entendre sur cela ceux qui en avoient été témoins. Au regard du P. Quesnel, son Eminence demande du temps pour le condamner, afin de le faire d'une manière raisonnée, et qui porte coup. Il veut faire autrement que le Pape, qui n'a point rendu raison de son jugement. On voit bien à quoi tout cela tend; mais on espère tout, encore une fois, du prince qui est ici chargé de l'intérêt de la religion. Je dirai à M. de Villers (*l'évêque de Soissons*) ce qui le regarde dans votre lettre. Au regard des vues que l'on a sur lui, et que j'ai eu l'honneur de mander à votre Grandeur, nous craignons de les communiquer si tôt à M. Robert (*le curé de Saint-Sulpice*), qui est un peu tonneau percé. M. Bourdon (*le P. Le Tellier*) entre absolument dans notre idée. Nous tâcherons d'y mettre son confrère, qui doit influer dans cette affaire. Après tout cela, nous attendons le plus grand secours de plus loin: il ne paroît pas qu'il y ait rien de mieux à faire. Il est vrai que le P. Doncin a passé quelque temps à Germigny, lorsqu'on travailloit au Mandement. Il est vrai aussi que les idées ne se sont pas accordées en tout, et qu'on a pris d'autres conseils, et qu'enfin, pour s'être trop éloigné, il a fallu un grand nombre de cartons. Il est incroyable combien l'on débite ici de noires et de pures faussetés sur le compte des pères Jésuites: la haine n'éclata jamais plus contre eux. Le parti se sent poussé, et se déchaine sans mesure sur ces pères. Vous en avez votre bonne part, monseigneur, et c'est de quoi les consoler un peu. J'en connois quelques-uns qui me paroissent toujours pleins de courage. M. de Nîmes est debout, et marche.

Vous avez su sans doute, monseigneur, qu'un très-vertueux prêtre, nommé M. Jourquet, pour avoir eu soin de l'édition du Mandement de M. de Gap, avoit reçu par un huissier la révocation de tout pouvoir, et même de dire la messe: que ce pauvre homme, qui, ne vivant que de ses messes, n'avoit jamais été mis à la capitulation, avoit été sommé, depuis son interdit, de la payer; qu'on vouloit que le principal d'un collège, où il occupe un galeas, le mit dehors: tout cela est certain. Ce bon homme, de peur de se plaindre peut-être un peu vivement, a attendu fort long-temps à raconter tous ses malheurs à M. de Gap, son évêque, qui, dit-on, a renvoyé sa lettre en cour, pour être jointe au procès.

J'ai vu l'homme dont vous voulez savoir le sentiment sur la grâce efficace. Il s'appelle M.

Charpo, confrère de M. Pochart (*cardinal de Noailles*); je vous assure, monseigneur, qu'il n'en a point sur cela. Il dit seulement qu'un grand nombre de Sorbonistes admettent une grâce efficace, qui n'est ni la grâce congrue, ni la prémotion des Thomistes, et qu'on ne leur a point fait le procès sur cela. Si c'est le système des deux délectations, lui ai-je dit, on a eu tort de le leur permettre. Tout ce que j'ai pu tirer, c'est que cette grâce efficace, qui n'est ni la congrue ni la prémotion, détermine infailliblement la volonté sans la nécessiter. Il n'a certainement pas d'idée faite là-dessus. Il n'approuve pas le système des deux délectations; mais il n'ose encore les condamner. Je sais, entre nous, qu'il en a parlé sur ce ton au jeune président¹ chargé de l'affaire de M. Pochart. Cela ne laisse pas d'être fâcheux, et j'ai pris la liberté de lui dire mes pensées sur cela. Les intentions de M. Charpo sont bonnes; mais, dans les circonstances présentes, il est d'une conséquence infinie que ses idées soient saines et justes. On auroit mille choses à dire que le papier ne souffre pas. Je suis avec le plus profond respect, etc.

Je n'ai pu encore voir l'écrit du P. Quesnel². Les gens de bien en sont indignés; le parti y applaudit. Un seul de ces écrits devroit mettre au fait sur le génie du parti, et faire comprendre ce qu'on en doit craindre, si on le laisse s'accroître. L'esprit de l'hérésie s'y fait sentir partout. Est-il surprenant que si peu de gens le sentent? Cela fait trembler pour l'Eglise et pour l'Etat.

¹ Ceci désigne le Dauphin, et pourroit faire soupçonner que M. Charpo est l'évêque de Meaux, Henri de Thiard de Bissy, un des prélats entremetteurs pour accommoder l'affaire du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de La Rochelle, et qui voyoit souvent le Dauphin à ce sujet. La suite de cette correspondance montre que ce prélat n'avoit pas encore des idées bien arrêtées sur les matières de la grâce. — ² Il parle sans doute de la *Réponse* de ce père *aux deux Lettres* de l'archevêque de Cambrai.

CCLXXXIII. (CCXXXIII.)

DU DAUPHIN¹ AUX ÈVÈQUES DE LUÇON
ET DE LA ROCHELLE.

Il souhaite que les deux prélats l'autorisent, pour avancer leur affaire, à user de la lettre qu'ils ont écrite au Roi.

A Fontainebleau, le 18 juillet 1711.

LE Roi m'ayant chargé, messieurs, de prendre connoissance des affaires qui sont entre M. le cardinal de Noailles et vous, pour lui en rendre compte, j'y ai travaillé depuis six semaines, ayant toujours eu pour but le bien de l'Eglise et l'honneur de ses ministres. Il se pourroit bien faire qu'enfin je parviendrois à ce que j'ai désiré. Cependant, comme la délivrance de la lettre que vous avez confiée au Roi, et qu'il m'a remise entre les mains, pourroit être nécessaire, je vous écris celle-ci avec sa permission, pour vous demander la liberté d'user de la vôtre, quand on le croira utile pour finir des affaires d'une telle conséquence. Je vous prie encore une fois, messieurs, d'être persuadés que le bien de l'Eglise et l'honneur de l'épiscopat et de la hiérarchie ecclésiastique, c'est ce que je cherche, et que je ferai toujours gloire de chercher. J'espère que Dieu me fera la grâce en ceci, comme en toute autre chose, de ne me point écarter de ces principes. Encore un coup, messieurs, ce que je vous demande ici pourra être d'une grande utilité, et ne sera employé ni connu, s'il plaît à Dieu, que d'une manière sûre et convenable. Je suis bien aise que cette occasion me donne lieu de vous assurer moi-même de l'estime que j'ai pour vous.

LOUIS.

Comme tous les momens sont précieux, je compte que vous me ferez réponse le plus tôt qu'il vous sera possible. Je compte aussi que vous garderez tout ceci fort secret.

¹ Le duc de Bourgogne étoit devenu Dauphin, par la mort de son père, arrivée le 14 avril précédent.

CCLXXXIV. (CCXXXIV.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur une maladie récente de ce cardinal.

Ex oppido Caprarola, 21 julii 1711.

Vix primam meam hie inclusam epistolam die 26 maii proximè elapsi expleveram, cum sequenti superveniente nocte inopinatò acerbissimis ventris doloribus agressus, et sevissimà acutissimàque febre correptus, dirissimisque syntomatibus continuò exagitatus, quintà morbi die in extremum vite discrimen adactus fui, sectaque ineunte die a peritioribus et celebrioribus Urbis medicis, communi calculo, de mea salute conelamatum fuit præceptumque est, quàm celerrimè mihi extrema sacramenta (a me alioquin pluries efflagitata) administrari, et ferè tanquam depositis, absque ullo remedio aut medicaminis assignatione derelictus fui in manibus spiritualium patrum. His a me perceptis, divinæ voluntati cum omnimoda resignatione et indifferentia me totum commisi, ut in principio et progressu morbi frequenter ex corde præstiteram, vanitatum hujus mundi omnino pertæsus. Quare tantummodo open inelyti martyris Sebastiani, quem a mea infantia uti specialem patronum apud Deum delegeram, ejusque presentissimum auxilium in omnibus necessitatibus tum spiritualibus tum temporalibus toto vite mee decursu expertus fueram, ferventissimè imploravi, ac ejus sacras reliquias impensè veneratus, ipsi, ut præcipuus pro æterna salute animæ apud tremendum æterni Judicis tribunal advocatus esse dignaretur, enixissimè supplicavi. Vix hocce votum meum emiseram, cum adstantibus mihi familiaribus meis, et quampluribus religiosis viris, illico ab extrema morbi violentia evidenter respirare cepi, et a supervenientibus mox physicis cum incredibili eorum stupore, nullo prævio vel minimo artis aut nature beneficio, a vite discrimine liber, et extra mortis aleam declaratus fui. Sicque palàm, et coram tot testibus omni exceptione majoribus, intercessionem sancti Sebastiani martyris a mortis faucibus sum ereptus, et septimà insequenti die, quâ medici omni præcël dubio me moriturum pleno ore omnibus evulgaverant, ipsi ingemmè confessi sunt, me a febre penitus purum com-

perisse, adeoque solà fuit misericordià Domini, quod non sum consumptus.

Tot autem tantæque fuerunt, ex lethiferi morbi atrocitate, et medicamentorum, potio- numque multitudine ac violentia, atque ingentis copiæ sanguinis emissionis, sumam debilitatis ac ferè exanitionis reliquie, ut per plures alios dies lecto surgere nequiverim, donec resumptis tantisper viribus, ex medicorum consilio, et maximè expresso nostri summi Pontificis verè elementissimi imperio, Romanum cælum deserere, et die 21 junii oppidum saluberrimum aeris, triginta duobus ab Urbe milliariis distans, Caprarola dictum, petere, ibique ad proximum usque novembrem permanere jussus sum, ubi, Deo dante, et beneficio tam propitii cæli, pristinum salutis statum, primævumque robur cum multiplici fœnore, completo hodie primo mense mei adventus, recuperavi.

Hæc omnia Dominationem tuam illustrissimam, fortè de statu sui intimi et æternum addictissimi amici sollicitam, latere nolui. Tibi autem toto corde gestio gratulari de nuntio ex publicis, ut vulgò dicitur, *gazette* accepto, videlicet, quod amplissima Dominatio tua a serenissimo Galliarum Delphino declarata sit ejus primarius consiliarius seu minister¹, quod fideliori testimonio comprobatum exaunbio. Oraculi enim loco teneas, mihi nihil gratius, nihil jucundius, nihil acceptius accidere posse, quàm tuos felicissimos progressus altissimis et innumeris tuis meritis debitos, quos plusquàm meos omni candore et sinceritate exopto; et dum certiores hac de re nuntios anxie præstolor, immutabilis persevero, etc.

CCLXXXV. (CCXXXV.)

DU P. DAUBENTON AU MÊME.

Sur la maladie du cardinal Gabrielli; sur l'assemblée de 1705, et l'affaire des cérémonies chinoises.

A Rome, ce 25 juillet 1711.

J'AI l'honneur d'envoyer à votre Grandeur une lettre que M. le cardinal Gabrielli m'a adressée pour elle. Il a été à l'extrémité pendant plusieurs jours; on n'a peut-être jamais vu une affliction plus sincère et plus universelle en cette ville. Il est présentement à sept ou huit lieues de Rome, à Caprarola, où sa santé s'est

¹ Voyez la lettre CCLXIV, ci-dessus, L. VII, p. 701.

parfaitement rétablie , et d'où il ne retournera qu'après les chaleurs. C'auroit été une perte infinie pour l'Eglise.

Hier , Mgr le cardinal de la Trémoille reçut et présenta au Pape la lettre du Roi et celle de Mgr le cardinal de Noailles au sujet de l'affaire de l'assemblée du clergé de 1705 ¹. Sa Sainteté en a eu une joie très-vive.

Messieurs des Missions-Étrangères ont répandu depuis quelques jours à Rome et dans toute l'Italie un ouvrage contre notre compagnie ; il a pour titre . *Risposta de signori delle Missioni Straniere alla protesta e alle riflessioni de i podri Jesuiti , pubblicata colle stampe in Francia , li 5 di luglio 1710 , et tradotta nell'italiano in tutto il mese d'agosto seguente*. On avoit écrit sur l'enveloppe de ce livre *Sancti Officii* , comme si c'eût été par ordre du Saint-Office qu'on le distribuait. Votre Grandeur fera sur cet attentat les réflexions qui se présentent naturellement. Pour nous , nous avons pris le parti d'obéir et de nous taire.

Je suis un peu en peine de plusieurs paquets que j'ai eu l'honneur d'envoyer à votre Grandeur , et dont je n'ai aucunes nouvelles , pas même de la part du P. Poillon , à qui j'en ai adressé quelques-uns. Je serois fort mortifié si ces paquets avoient été interceptés. Quelques-uns renfermoient des pièces assez secrètes. Je supplie votre Grandeur de me faire savoir si elle les a reçus. J'ai l'honneur d'être avec une très-profonde vénération , etc.

CCLXXXVI * * .

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié ; exhortation à la sobriété.

31 juillet 1711.

Il m'a paru , monsieur , que mon petit papier vous plaît : en voici : il ne vous menace point de *horribilem et sacrum libellum*. Pour votre bile émue , elle sera utile à votre santé ; vous en serez quitte pour battre quelqu'un. Le point fondamental est celui que je crains ; ne vous fiez pas trop à votre convalescence : fuyez les repas exquis de M. le marquis de la Vallière ².

¹ Voyez la note 1 de la lettre CLXXVI , ci-dessus , t. VII , p. 627. — ² Charles-François de La Baume Le Blanc , mar-

Si ventri bene , si lateri est , pedibusque tuis , nil Divitiar poterunt regales addere majus ¹.

Je conviens que , quand vous êtes ici , vous êtes facilement sobre : mais quand une table est pleine d'excellents ragoûts ,

..... satis inter villa fortis :
Verbum , ubi quid melius contingit , et unctius , idem
Vos sapere et solos aiò bene vivere ².....

Pour moi , je ne suis point encore accoutumé à ne plus vous voir ; trois mois d'une si douce société laissent un grand vide ; nous le remplissons à vous regretter et à parler de vous. A votre absence près , je suis comme vous m'avez vu.

Excepto quod non simul esses , cætera lætus ³.

CCLXXXVII * * .

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

4 août 1711.

Vous êtes le plus aimable de tous les hommes ; faut-il que je ne vous aie connu qu'à soixante ans ! Vous êtes trop joli dans le badinage , et très solide en amitié. Je n'écrirai pour répondre au Mémoire de Paris , que quand vous me le manderez ; en attendant , je vous conjure par votre génie droit et naïf , de me faire en secret un portrait fidèle de l'homme. Je regarde moins à la bourse qu'au cœur , quand il faut se lier ensemble. D'ailleurs , je vous avoue , comme en confession , que je crains la manière dont certaines gens augmentent leurs biens en peu de temps ; je ne dois rien hasarder de ce côté-là. C'est de quoi il n'y a pas moyen de parler ; mais c'est ce qui me feroit désirer ardemment de retarder jusqu'à l'hiver. Je ne perdrai pas un moment pour savoir ce qu'on peut découvrir , et pour prendre honnêtement mon parti.

Nous avons vu passer M. de Bernières avec un érépèle ; mauvais meuble pour un inten-

quis de La Vallière , né le 23 janvier 1670 , succéda à son père dans le gouvernement du Bourbonnois , et épousa , en 1698 , Marie-Thérèse de Noailles , fille du maréchal de ce nom. Après avoir passé par différens grades , il devint lieutenant-général en 1709 , et se distingua au combat de Denain , en 1712. Il fut créé duc et pair en 1723 , et mourut le 22 août 1739.

¹ HOR. Ep. I , XII , 5 et 6. — ² id. Ep. I , xv , 43 — ³ id. Ep. I , x , 50.

dant : les maux ne respectent rien , ne laissez pas revenir traitreusement le vôtre. Je vous aime sans compliment ; si vous ne voulez pas le croire , venez le voir dès que vous serez de loisir.

CCLXXXVIII. (CCXXXVI.)

DE L'ABBÉ GRIMALDI A FÉNELON.

Il demande au prélat de lui faire connoître quelques ecclésiastiques pour visiter un collège de Douai, dont l'enseignement est suspect : affaires de Tournai.

Bruxellis, 6 augusti 1711.

Anno superiore, paulò antequam Fœderati Duacum circumsiderent, instituta fuerat a dominis Delcourt et de Mareq visitatio collegii Anglorum illius oppidi, quam subinde propter imminentia obsidionis incommoda intermittere coacti sunt. Capto oppido, res variis de causis ad multos menses contracta est, ac deinde ab iisdem visitoribus repetita, neque tum perfici potuit. Jam vero jussus sum a Sanctissimo Domino nostro dare operam, ut visitatio omnino absolvatur. Sed cum prioribus visitoribus uti nequeam, propterea quod præses, cæterique in collegio Anglorum commorantes suspicantur eos a se esse alieniores, pendeo animi quibus viris eam provinciam demandem : nam ingenia Duacensium et reliquorum ecclesiasticorum in vicinis urbibus degentium parum perspecta habeo, atque in re ancipiti vix credo aliorum relaturi. In hac autem obscuritate et dubitatione optimum factu duxi, judicium exquirere illustrissimæ ac reverendissimæ vestræ Dominationis, ejus tanta est pietas, prudentia, ac in dignoscendis hominum ingenii perspicacia, ut quos idoneos ad id muneris existimaverit, de eorum doctrina, fide et integritate haudquaquam ambigere possim. Peto itaque majorem in modum ab illustrissima ac reverendissima Dominatione vestra, ut curam et cogitationem suâ virtute dignam suscipere, meque in hoc visitorum delectu, consilio juvare velit. Contra mores illius collegii nihil ad me delatum est ; tantum doctrina in suspicionem venit. Quare præcipuum visitorum officium erit professorum dictata diligenter expendere, alumnos ad examen vocare, et modò his, modò illis seiscitandis, penetralia eorum doctrine scrutari. Hoc autem satis superque est tibi indicasse, illustrissime præsul, ut intelligas pro tua

singulari prudentia, quinam viri præ cæteris sint diligendi. Ignosce, quæso, quod mihi sumpserim ut tibi molestus essem ; nam id tuæ potius humanitati quàm meæ audaciæ adscribendum est.

De reditu illustrissimi episcopi Tornacensis¹ in suam diœcesim, nulla adhuc spes affulget ; nam fœderati Belgii Ordines a priori sententia non discedunt, neque se exorari sinunt. Attamen si controversia canonicatum ad optatum exitum perducatur, in quo summum adhibetur studium, reliqua fortasse erunt facilia. Singulari cum observantiâ ac devinctissimo cultu maneo, etc.

CCLXXXIX. (CCXXXVII.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Nouvelles courantes sur les affaires du temps, et en particulier sur celle des deux évêques.

10 août (1711).

La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Grandeur est du 4. J'ai eu de mon côté l'honneur de vous écrire le 2, le 3, le 5. Je donnai ce jour-là même un paquet à M. l'abbé de Salignac, avec une oraison funèbre que j'ai crue digne de vous occuper un moment. J'ai pris la liberté de vous mander, monseigneur, qu'il conviendrait peut-être mieux que je différasse d'avoir l'honneur de vous voir aux vendanges. Cela m'épargneroit une longue marche, et le temps de la marche, que j'estime plus que tout le reste. Après tout, monseigneur, vous êtes le maître, et je vous prie de décider. Je marcherai à vos ordres, fût-ce pour le bout du monde. Voici cependant une idée qui pourroit tout accommoder. Si je savois à peu près le temps de votre voyage, j'aurois l'honneur de vous aller joindre à Cambrai pour y passer quelque temps, et vous auriez la bonté de vous charger de moi pour me remettre en pays de connoissance. Le plus simple et le moins embarrassant pour votre Grandeur, est que nous remettions l'entrevue à Soupir. Voilà bonnement toutes mes pensées. Décidez, monseigneur, j'obéirai sans représenter un seul mot. Au regard du P. Paulou, il n'y a pas moyen de le débaucher cette année. Il a véritablement des raisons pour ne s'éloigner pas. Un vieillard,

¹ Sur les affaires de Tournai, voyez la 4^e section de la Correspondance, ci-après ; et l'*Hist. de Fcn.* liv. iv. n. 83 et suiv.

qui n'en a pas moins envie de marcher, est parti ce matin pour séjourner sur la route de Cambrai, où il iroit volontiers. Il craint cependant un peu les partis. S'il va jusque chez vous, ne lui dites que ce que vous voulez bien que plusieurs personnes sachent. Il donne les choses sous secret à beaucoup de gens. Il y a un autre vieillard, mais moins vieillard, moins parleur et plus secret, que vous avez invité. Je voudrois qu'il fût du voyage, et je le presse. Il a un engagement avec M. Charpo¹, qui songe à son retour à travailler un *factum* pour répondre aux pièces d'écriture qui lui ont été signifiées en dernier lieu. M. de Meaux est allé aux eaux de Forges, d'où il doit revenir le 25. Avant que de partir, il a, dit-on, porté les dernières paroles de la cour à son Éminence, qui menace les Jésuites de les pousser à bout. On ne parle de rien moins que d'interdire le confesseur (*du Roi*) à la tête de tous ses confrères. En un mot, on veut faire peur à la cour même. M. d'Agen a écrit à son Éminence une lettre qui court. On dit qu'il y fait l'éloge du livre du P. Quesnel, et qu'il s'appuie sur l'autorité du P. de La Chaise, qui, selon lui, en faisoit sa lecture². Le prélat ajoute à son Éminence, qu'il a été sollicité d'écrire au père confesseur ou au Roi, mais qu'il ne l'a pas voulu faire. On sait effectivement qu'un évêque l'a sollicité d'entrer dans l'affaire commune à tout l'épiscopat, et on est en état de le prouver. Je n'ai point vu la lettre en question : je sais qu'elle existe; mais je n'oserois répondre du contenu. Ce qu'on en dit convient assez au caractère de l'auteur. Voici une lettre qui court Fontainebleau et Paris. Il y en a une autre toute semblable pour le fond des choses, adressée à M. de Pontchartrain. Le Roi et M. le Dauphin en ont paru fort contents. M. Bourdon (*P. Le Tellier*) paroît toujours tranquille sur le jugement de son procès avec M. Pochart (*le cardinal de Noailles*). Bien de ses amis en appréhendent cependant toujours l'issue.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

¹ Voyez la note 1 de la lettre CCLXXXII, ci-dessus, p. 12. — ² Cette lettre étoit adressée aux évêques de Luçon et de La Rochelle, et non au cardinal de Noailles. Voyez ci-après la lettre CCXCVII.

CCXC. (CCXXXVIII.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

11 août 1711.

Je suis très-vivement touché de la triste situation où vous met le voisinage de deux grandes armées. Je prie le Seigneur que ce fléau s'éloigne de vous au plus tôt. Il faut attendre quelque changement sur cela pour songer à s'approcher de chez vous. Je serois bien affligé que ce contre-temps me privât tout-à-fait de l'honneur de vous rendre mes devoirs.

J'attends le *factum* avec beaucoup d'impatience, persuadé qu'il sera de nature à faire tout l'effet qu'on en doit attendre. On dit toujours à Paris que l'affaire des prélats est réglée de la part de la cour, mais que M. le cardinal ne s'accommode point de la décision. Je ne sais point de détail sur cela. M. Bourdon (*P. Le Tellier*), qui pourroit m'instruire, n'est pas ici, et je n'ai rien su de lui depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Il court une lettre très-ridicule de M. l'archevêque d'Embrun à M. de Gap, sur ce que celui-ci a donné, dit l'archevêque, des bornes trop étroites à l'autorité de saint Augustin, dont la doctrine est toute apostolique. L'archevêque menace que, si le Mandement du prélat pénètre dans son diocèse, il écrira contre, et qu'il a déjà quatre lettres toutes prêtes pour le combattre. Il seroit temps que tout ceci finît, ou que l'on envoyât les parties plaider plus loin. Le scandale ne peut être plus grand. On a réimprimé la lettre intercep-tée¹, avec une préface où le père confesseur est traité sans ménagement, et où l'on prie Dieu de délivrer l'Église de France d'un gouvernement si violent. Tout cela montre la grandeur du mal. Dieu veuille que l'on comprenne bien l'importance d'y remédier efficacement! Le Bref aux deux évêques est du 4 juillet². C'est une réponse à une lettre qu'ils ont écrite le mois de janvier, en envoyant leur Instruction au Pape. Sa Sainteté les félicite du zèle qu'ils font paroître en condamnant le livre du P. Quesnel, et souhaite que les autres prélats de France

¹ Cette lettre étoit adressée par l'abbé Bochart de Saron, à son oncle l'évêque de Clermont. Voyez les détails de cette affaire dans l'*Hist. de Fén.*, liv. VI, n. 15. — ² On l'a vu ci-dessus, lettre CCLXXXI, p. 10.

fassent *librement* la même chose. Le reste du Bref est employé à louer les prélats de ce qu'ils ont soumis leur Instruction au saint siège. Je ne sais si Rome connoît bien ses intérêts en cela. Triompher de ces sortes de déférences est le vrai moyen d'en arrêter le cours. Si je puis avoir copie du Bref, j'aurai l'honneur de l'envoyer à votre Grandeur. Je suppose qu'elle a reçu la copie de la lettre où l'abbé de Saron explique ou détruit ce qu'il a avancé dans la lettre à son oncle. Je suis avec toute la reconnaissance que je dois à vos bontés, et avec la plus profonde vénération, etc.

CCXCI * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié.

47 août 1711.

JE ne vous vois plus, monsieur : mais je vous entends de loin ; vous imitez les foudres de Jupiter bien mieux que Salmonée. On dit que vous souffrez : quand reviendrez-vous dans votre cellule ? En attendant, ménagez vos forces, et soyez sobre.

Sis licet felix ubicumque mavis,
Et memor nostri, *Destuchie*, vivas ¹.

Pour moi, je veux quitter ces terres cruelles où la guerre ravage l'honneur de nos champs ; je veux aller habiter quelque île écartée, où l'âge d'or soit conservé ; il ne faut voir ni des maux qui excitent la compassion, ni des prospérités qui irritent l'envie.

Nec doluit miserans inopem, nec invidit habenti.

Reconnoissez ce vers ; il est de Virgile ². Pour les autres, ils sont d'un pays inconnu.

¹ Hor. *Od.* III, XXXII, 13. — ² *Georg.* II, 499.

CCXCH * *.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

19 août 1711.

JE vous envoie, monsieur, ma réponse à votre ami. Si elle est bien, faites-la partir ; si elle est mal, renvoyez-la moi corrigée.

Vir bonus et prudens versus reprehendet inertes,
Culpabit duros ; inemptis allinct atrum
Transverso calamo signum, ambitiosa recidet
Ornamenta, parum claris lucem dare coget,
Arguet ambignè dictum, mutanda notabit :
Fiet Aristarchus ; nec dicet : Cur ego amicum
Offendam in nugis ? Hæ nugæ seria ducent ¹.

Vous voyez que je porte toujours la guerre du côté de votre frontière le moins muni ; je n'ai garde de vous attaquer du côté de Virgile : vos lignes sont moins bonnes du côté d'Horace. Je crains seulement un autre homme, qui est *aulique tutus* ² ; il vous découvre toutes mes marches latines. Voilà votre communication perdue ; n'aurez-vous pas quelques jours de respiration libre pour soulager l'endroit malade ?

Quadrigris petimus bene vivere. Quod pelis, hic est ;
Est Ulubris, animus si te non deficit æquus ³.

Nous voyons ici, pendant deux heures du jour, quelques-uns de vos guerriers ; le reste du temps, je suis dans mes petites occupations.

Cæna brevis juvat, et prope rivum somnus in herba :
Nec lusisse pudet, sed non incidere ludum.
Non istie oblique oculo mea commoda quisquam
Limat ; non odio obscuro morsuque venenat ⁴.

Je vous aime, je vous désire ; si vous ne voulez pas le croire, venez le voir.

¹ Hor. *De Arte poet.* 450. — ² Hor. *Sat.* II, I, 20. — ³ Hor. *Ep.* I, XI, 28. — ⁴ *Id.* *Ep.* I, XIV, 35.

CCXCHL. (CCXXXIX.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Suite du même sujet. Conduite peu mesurée du cardinal de Noailles à l'égard des Jésuites.

21 août (1711).

J'ai eu l'honneur d'envoyer à votre Grandeur des copies de deux lettres que M. d'Embrun et M. de Gap se sont mutuellement écrites. Je reçus hier celle dont vous m'avez honoré du 17. L'ami de M. de Granville¹ meurt d'envie de l'aller voir. Il est persuadé qu'il peut le faire sans inconvénient de sa part. Il ne se croit pas assez important pour attirer de l'attention sur ce qu'il fait, et d'ailleurs il est assez au-dessus de certaines craintes qu'il croit pouvoir mépriser sans indiscretion. Si M. de Granville ne trouve point d'inconvénient de son côté au voyage, l'ami prendra sa dernière résolution, l'écrira, et tâchera de ne pas abuser des offres qu'on lui fait pour le voyage, en n'acceptant que le pur nécessaire.

M. le cardinal se fâche tout de bon contre les Jésuites. Il a retiré les pouvoirs de prêcher et de confesser aux pères de Saint-Antoine, hors à onze d'entre eux. Il les laisse aussi aux confesseurs de la cour. Il a mis dans la pancarte du P. Le Tellier, *exceptis monialibus*. Je crois savoir certainement que son Éminence a été deux fois vingt-quatre heures dans le dessein d'interdire absolument le P. Le Tellier. Je ne sais point ce qui lui a fait quitter une si généreuse résolution. On commence à avoir des copies du Bref aux deux prélats; j'espère en avoir une pour l'ordinaire de demain. Je n'ai point encore de nouvelles du *factum*: j'ai de l'impatience sur cela. Je suis avec le dévouement le plus entier et la vénération la plus profonde, etc.

Je compatissiez bien aux maux que vous souffrez, et je prie bien le Seigneur de les adoucir.

¹ Ce nom paroit désigner Fénelon: l'ami est probablement le P. Lallemand lui-même.

CCXCIV * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié.

30 août 1711.

J'IRAI demain lundi dîner avec M. le maréchal (de Villars), et je vous supplie de lui dire que j'ai grand'faim d'un tel dîner. Mardi, il faudra bien, malgré moi, vous souffrir céans, avec la bonne compagnie: je suis bien fâché de ne l'avoir pas aujourd'hui. La mauvaise santé de M. de Nangis¹ me fait de la peine; l'air de Paillencourt est marécageux; il devrait venir passer avec vous quelques jours dans notre infirmerie. Pour votre correction, j'en désespère; je suis même incorrigible d'aimer tant un homme qui ne se corrige point.

CCXCV. (CCXL.)

DU DAUPHIN AUX ÉVÊQUES DE LUÇON
ET DE LA ROCHELLE.

Il propose aux deux prélats un projet d'accommodement.

A Fontainebleau, le 4 septembre 1711.

DEPUIS environ trois mois, messieurs, que le Roi m'a chargé de prendre connoissance de l'affaire qui est entre M. le cardinal de Noailles et vous, pour avoir l'honneur de lui en rendre compte, j'y ai travaillé ayant toujours devant les yeux pour objet le bien de l'Église et l'honneur de l'épiscopat. La liberté que vous m'avez donnée, il y a six semaines, d'user de la lettre que vous avez envoyée au Roi, pour M. le cardinal de Noailles, et ce que vous m'avez écrit alors, n'ont fait que me confirmer dans ces sentimens, voyant que j'en devenois responsable devant Dieu. J'espère, après bien des difficultés, voir aujourd'hui les choses réduites à des termes de paix et d'accommodement. Vous

¹ Louis-Armand de Bricbantéau, marquis de Nangis, né le 27 septembre 1682, se distingua dans la guerre de la succession. Après avoir passé par tous les grades militaires, il devint maréchal de France en 1741, et mourut le 8 octobre 1742.

savez que votre Mandement a été pris en quelques endroits en un mauvais sens . certainement contre votre intention , qui est visible par le motif qui vous l'a fait faire . Il s'agit donc aujourd'hui de savoir si vous ne croyez pas pouvoir en conscience , et pour le bien de la paix , entrer dans la proposition qui vous est faite par M. Voysin selon l'ordre qu'il en a reçu du Roi , et que je crois devoir vous répéter ici .

Des amis communs de M. le cardinal et de vous , vous enverront un mémoire des choses qui ont été prises en un mauvais sens dans votre Mandement , et qui ont scandalisé quelques gens : vous ferez sur ce mémoire un nouveau Mandement en explication du premier , pour éclaircir les choses qui ont été mal interprétées ; et vous en enverrez le projet aux mêmes personnes , afin qu'elles se puissent assurer que l'on ne trouvera plus de chicane à y faire . M. le cardinal , de son côté , remettra entre les mains de ces mêmes amis communs le projet d'une nouvelle Ordonnance , par laquelle levant les défenses qu'il a faites de retenir et de lire votre Mandement , qu'il reconnoit véritablement de vous , et orthodoxe selon l'explication que vous en avez donnée , il reconnoitra que , quoiqu'il ait de droit divin , comme évêque , le pouvoir de condamner une doctrine qu'il croit mauvaise , en quelque écrit qu'il la rencontre , fût-ce dans le Mandement d'un évêque , il ne prétend pas pour cela condamner le Mandement même , ni exercer en cela aucun acte de juridiction . Les amis à qui ce projet aura été remis vous le communiqueront , afin que vous puissiez connoître par vous-mêmes que rien ne vous y fera aucun préjudice . Lorsque de part et d'autre ces communications secrètes auront réussi , votre lettre sera rendue à M. le cardinal de Noailles , et les Mandemens paroîtront un jour immédiatement après , c'est-à-dire , votre explication la première , et l'Ordonnance de M. le cardinal tout de suite . Considérez que votre lettre ne sera remise au cardinal , que lorsque vous serez assurés de la satisfaction qu'il vous fera à l'égard de votre Mandement , et qui paroitra aussitôt après .

Sur ce qui regarde le Nouveau Testament du P. Quesnel , vous pouvez , à ce que je crois , vous en remettre au Roi , dont le zèle pour la religion vous doit mettre en repos , et qui seroit bien fâché que quelques ménagemens personnels pussent nuire à la bonne doctrine , à laquelle je suis aussi plus attaché que personne .

Il vous paroitra peut être que , dans la proposition qui vous est faite , M. le cardinal de

Noailles juge en quelque sorte votre Mandement , puisque vous faites une explication d'un Mandement dont il a défendu la lecture , et que ce n'est que sur cette explication qu'il lève cette défense . Mais cette objection paroît détruite par la déclaration qu'il fera , dans son Ordonnance , qu'il ne prétend point être votre juge , ni de votre Mandement . D'ailleurs ce sont des amis communs qui , en cette qualité , vous communiquant tout ce qui a été pris en un mauvais sens par quelques personnes , vous donnent lieu de faire une explication nette et précise de la pureté de votre doctrine , pour lever tout sujet de scandale .

Je vous ai déjà dit que le bien de la paix étoit le motif qui me portoit à vous faire cette proposition d'accommodement , qui a été approuvée par des gens de bien et d'honneur . Vous savez que l'affaire ne pourroit aller dans les voies de droit sans faire un grand éclat , diviser les évêques , et donner aux Jansénistes l'avantage que les hérétiques savent toujours trouver dans les troubles de l'Église . Je crois aussi que , si la rupture venoit de votre part , ils rejeteroient sur vous les maux qui pourroient arriver dans la suite . La plupart du monde seroit pour eux , et cela pourroit préjudicier à la bonne cause pour laquelle vous agissez .

Reprenant donc ce que je vous ai déjà exposé , je dis que de ces deux points , le bien de l'Église et l'honneur de l'épiscopat , le Roi se rend garant du premier , et que sur le second , il ne sera satisfait qu'en même temps que vous serez assurés de l'être , et qu'il ne le sera point sans cela . Quoique je vous presse d'entrer dans ce qui vous est proposé , et que l'on a trouvé convenable , je ne le fais point pour vous obliger d'agir , dans une matière où je ne suis ni maître ni juge de rigueur , s'agissant de choses spirituelles , où la conscience doit décider absolument plus qu'en toute autre chose . Mais il me paroît très-important que , travaillant pour la bonne cause , comme vous le faites , on ne puisse rien rejeter sur vous , qui retombe par contre-coup sur elle . Pesez donc , je vous prie , devant Dieu ce qui vous est proposé : et lorsque vous ferez réponse à M. Voysin , écrivez-moi dans le même temps , afin que je puisse suivre ce qui est commencé , et , s'il plaît à Dieu , le mener à une bonne fin . Je profite avec plaisir de cette occasion pour me recommander à vos prières , et vous renouveler , messieurs , les assurances de la parfaite estime que j'ai pour vous .

LOUIS.

CCXCVI. (CCXLI.)

DE M. VOYSIN

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Même sujet que la précédente.

A Fontainebleau, le 5 septembre 1711.

Vous avez pu connoître, par la lettre que M. le marquis de la Vrillière vous écrivit, il y a environ quatre mois, par ordre du Roi, que l'intention de Sa Majesté étoit de prendre connoissance par elle-même des sujets de plainte que M. le cardinal de Noailles faisoit contre vous et contre M. l'évêque de Luçon, sur le peu de ménagement que vous aviez gardé à son égard dans une lettre que vous avez adressée à Sa Majesté, et qui a été rendue publique; et réciproquement des plaintes que vous faisiez contre lui à l'occasion de l'Ordonnance qu'il a rendue le 28 avril dernier, portant défense de lire dans son diocèse l'*Ordonnance et Instruction pastorale* que vous aviez fait imprimer conjointement avec M. l'évêque de Luçon. Monsieur le Dauphin a bien voulu se donner la peine d'entrer dans une connoissance exacte de l'affaire; il a même bien voulu prendre l'avis, et consulter des personnes d'une capacité consommée, et qui ont une parfaite intelligence des affaires de cette nature: et après avoir exactement discuté ce qui se pourroit faire de mieux pour la satisfaction de toutes les parties, pour éviter le scandale que causeroit la division entre les évêques, et maintenir entre eux la bonne intelligence et l'union si conforme au caractère épiscopal et si nécessaire à l'Église, il a trouvé qu'il convenoit que vous et M. l'évêque de Luçon fissiez un nouveau Mandement, pour expliquer quelques endroits qui ne sont pas conçus assez clairement dans le premier Mandement dont M. le cardinal de Noailles a interdit la lecture dans son diocèse. Personne ne peut révoquer en doute que vos sentimens ne soient très-purs et très-orthodoxes: mais il vous a apparemment échappé des expressions qui donnent lieu à des doutes, et qui pourroient causer un sujet de scandale, si vous ne donniez pas une explication plus nette sur quelques articles de votre premier Mandement. Il sera fait un mémoire de ces articles ou propositions qui demandent une explication. Il vous sera

adressé par des amis communs, qui ont eu connoissance de ce qui s'est passé dans la suite de cette affaire, et qui ne vous seront point suspects. Lorsque vous aurez donné votre nouveau Mandement en explication du premier, M. le cardinal de Noailles rendra une nouvelle Ordonnance, par laquelle, en levant la défense qu'il a faite de lire et garder dans son diocèse votre Mandement, il en permettra la lecture avec les explications que vous y aurez données; il déclarera même par cette Ordonnance que, quoiqu'il ait, comme évêque, de droit divin, le pouvoir de condamner une doctrine qu'il croit mauvaise, en quelque écrit qu'il la rencontre, même dans le Mandement d'un évêque, il ne prétend pas pour cela avoir pouvoir de condamner le Mandement, ni d'exercer à cet égard aucun acte de juridiction. Il sera nécessaire que votre nouveau Mandement, avant que vous le fassiez paroître, soit concerté avec les mêmes amis communs par qui vous aura été envoyé le mémoire sur lequel il doit être fait; et l'Ordonnance de M. le cardinal de Noailles, qui doit suivre, sera pareillement concertée avec les mêmes amis. Cet expédient ne peut vous faire aucune peine, puisqu'il tend évidemment à un bien, et que des évêques aussi zélés que vous l'êtes l'un et l'autre, ne peuvent jamais hésiter de donner une explication nette et étendue de leurs sentimens sur des matières qui ont rapport à la doctrine, quand même ce ne seroit que pour contenter les foibles. Monsieur le Dauphin a jugé ne devoir point rendre encore à M. le cardinal de Noailles la lettre que vous et M. l'évêque de Luçon avez écrite conjointement, pour lui marquer votre regret de ce que la lettre adressée par vous au Roi avoit été rendue publique, et de ce qu'il se trouvoit dans cette même lettre des expressions contre M. le cardinal de Noailles dont il pouvoit avoir sujet de se plaindre. Cette lettre ne lui sera rendue qu'après que votre nouveau Mandement en explication du premier, et l'Ordonnance que M. le cardinal de Noailles doit rendre en conséquence, auront été concertés en la manière que je viens de vous l'expliquer.

Pour ce qui regarde le livre du P. Quesnel, que vous croyez que M. le cardinal de Noailles doit condamner, vous connoissez quel est le zèle du Roi pour maintenir la pureté de la foi dans son royaume, et avec quelle fermeté Sa Majesté s'oppose à tout ce qui peut favoriser la mauvaise doctrine. Vous ne devez point aussi douter que M. le cardinal de Noailles ne soit à cet égard dans des sentimens tels qu'il les doit

avoir ; mais vous pouvez, en toute sûreté, vous en remettre aux mesures que le Roi prendra au sujet de ce livre du P. Quesnel. Le zèle qui vous porte à désirer qu'il soit universellement condamné ne peut être que très louable ; Sa Majesté y a fait toute l'attention que mérite une matière aussi importante. Tout ce que je vous marque dans cette lettre est par ordre du Roi, en conformité des sentiments de Monsieur le Dauphin : je suis persuadé que vous les suivrez avec plaisir, et que vous recevrez même cette décision avec la reconnaissance que vous devez aux soins que Monsieur le Dauphin a bien voulu se donner pour empêcher les suites fâcheuses qu'auroit pu avoir une pareille contestation entre des évêques. Je vous prie de vouloir bien me faire, le plus tôt que vous pourrez, une réponse qui me marque vos sentiments, que je puisse faire voir au Roi. Je suis, etc.

CCXCVII. (CCXLII.)

DE L'ABBÉ GRIMALDI A FÉNELON.

Il fait passer au prélat un Bref du Pape, et le prie de nouveau de lui faire connoître quelques ecclésiastiques propres à visiter le collège de Douai. Affaires de Tournai.

Bruxellis, 5 septembris 1711.

ACCEPI adjunctum Breve Pontificium illustrissimæ ac reverendissimæ Dominationi vestre inscriptum, ex quo facile ipsa perspiciet quàm grata fuerint ejus litteræ Sanctissimo Domino nostro, quantique faciat Sanctitas Sua eximium religionis studium, quo illustrissima Dominatio vestra doctrinas varias et peregrinas e provincia ista, aliisque finitimis eliminare contendit. Utinam aliquando, confecto bello, optatâ tranquillitate frueremur, ejus beneficio fortasse liceret reliquis Belgii pastoribus zelum istum imitari, eamque explicare virtutem, quam modò angustioribus finibus contineri necesse est !

Ausus fueram, sub initium elapsi mensis, seiscitari ab illustrissima ac reverendissima vestra Dominatione quosnam viros indicaret idoneos ad obendam visitationem collegii Anglorum in oppido Duaco, de cujus collegii doctrina suspicio aliqua jam pridem injecta erat ; sed eum nullum adhuc responsum acceperim, vereor ne meæ litteræ interceptæ sint. Quare iterum benefici loco peto ab illustrissima Dominatione vestra, ut me in hoc visitorum delectu suo consilio juvare velit. Munus illud anno supe-

FÉNELON. TOME VIII.

riore demandatum fuit DD. Delcourt et de Mareq ; sed quoniam præses ac professores collegii Anglorum, cujusdam antiquæ controversiæ causâ, eos in adversariorum numero locoque ducunt, alios visitatores adhibere cogor. Mibi autem parum perspecta sunt ingenia ecclesiasticorum seu Duaci, seu in vicinis locis commorantium, vixque in re ancipiti aliorum credo sermonibus, quos non rarò e partium potiùs studio quàm e recto animi sensu proficisci comperit habeo. Hæc causa fuit, illustrissime Præsul, cur ad te potissimum confugerim, virum tam acris judicii, tantæque prudentiæ ac pietatis, ut aptissimum et probatissimum quemque visitatorem fore existimem, quem, te auctore, delegero. Facile etiam mihi persuasi, te mihi veniam daturum, si in re quæ ad tuendam fidei integritatem pertinet, opem tuam implorare non dubito. Latius enim pateret malum, et universos Angliæ catholicos brevi pervaderet, si seminarium Duacenum, in quo præcipui illius regni missionarii sua tirocinia ponunt, pravis opinionibus infectum esset.

Nominati ad canonicatus Tornacenses peragunt negotium facessere Capitulo illius ecclesiæ, et quæ sacerdotia salvis legibus obtinere nequeunt, quoquomodo occupare conantur. Nos autem nullum locum prætermittimus avertendi incommoda quæ Capitulo imminere videntur ; sed multa studio nostro adversantur, atque illud imprimis quod nonnulli reipublicæ administrari putant illius existimationem in discrimen adductum iri, eique dedecori fore, si incepto desistat. Attamen, quando causa Dei agitur, bono animo sumus, omnem sollicitudinem nostram in eum projicientes, cui est cura de nobis. Quamdiu de canonicatibus disceptabitur, nullam spem video impetrandi reditum illustrissimi D. episcopi ; sed si res illa conficiatur, altera erit explicatior. Interea verò expedire judicaverat Sanctissimus Dominus, ut idem præsul in propinquo aliquo loco subsisteret, quò faciliùs posset indemnitati Ecclesiæ prospicere, et occasionem captare redeundi in suam dioccesim ; sed ante multos dies audivi, quod moræ impatiens Parisios se receperit. Magna eum observantia, perennique animi cultu subscribor, etc.

CCXCVIII.

DE FÉNELON

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Remerciements à la maréchale.

A Cambrai, 10 septembre 1711.

Je suis très-persuadé, madame, de vos bontés, et je les ressens avec une véritable vivacité. Les marques que vous me faites l'honneur de m'en donner, m'ont fait sentir un vrai plaisir dans une triste occasion ¹. Le voisinage de l'armée me procure de temps en temps l'honneur de voir des personnes qui vous touchent de près, et qui me témoignent beaucoup de bonté. Conservez-moi, s'il vous plaît, celle dont je suis en vieille possession, et faites-moi la justice de croire que je serai le reste de mes jours, avec le zèle et le respect le plus sincère, madame, votre, etc.

CCXCIX.

(CCXLIII.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON
ET DE LA ROCHELLE AU DAUPHIN.

Ils acquiescent pleinement au projet d'accommodement proposé par ce prince.

Le 13 septembre 1711.

MONSIEUR,

Nous n'avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, qu'après avoir envoyé la réponse à celle que M. Voysin nous avoit écrite de la part du Roi. Si nous avons usé de cette diligence, ce n'a été que pour vous marquer l'entière confiance que nous avons en vous, monseigneur, et pour répondre, autant qu'il est en nous, au zèle que vous avez pour le bien de l'Église et l'honneur de l'épiscopat. Nous ne saurions assez remercier le Seigneur d'avoir mis entre les mains d'un prince si sage et si bien intentionné, une affaire aussi importante que celle-ci; et il ne nous reste qu'à

¹ Le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, avoit été blessé grièvement, quelques jours auparavant, à l'affaire de Landrecies.

vous supplier, monseigneur, de vouloir bien y continuer vos soins pour la finir comme vous l'avez commencée. Le Bref que le Pape nous a fait l'honneur de nous envoyer, par lequel il approuve notre Instruction et notre conduite dans cette affaire, semble montrer suffisamment qu'on ne pouvoit exiger de nous ni explications, ni satisfaction: mais dès que nous voyons les intérêts de la religion et l'honneur de l'épiscopat en sûreté, nous nous faisons un mérite de sacrifier tous les points d'honneur et tous les intérêts personnels que nous pouvons y avoir. Tout ce qu'il nous est revenu de notre Instruction pastorale, par des gens du premier mérite, du premier et du second ordre, et des plus capables du royaume, et des plus attachés à la saine doctrine, fait assez voir que, si quelques personnes ont voulu prendre en mauvais sens notre Instruction pastorale, c'est par des intentions qu'il ne nous convient pas de pénétrer. Mais nos sentiments n'étant que les purs sentiments de l'Église, nous n'aurons jamais aucune peine de les expliquer autant qu'on le jugera à propos.

Oserions-nous, monseigneur, vous représenter en confiance, que le mot de *repentir*, que nous avons laissé, par un excès de déférence à Sa Majesté, dans le modèle de lettre à M. le cardinal, nous a toujours fait une vraie peine par rapport à la bonne cause, et que si l'on pouvoit y substituer le mot de *douleur*, nous le croirions infiniment mieux. Mais vous jugerez mieux que nous si cela se peut.

CCC.

(CCXLIV.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A FÉNELON.

Sur quelques difficultés de l'archevêque de Cambrai au sujet de sa dernière *Ordonnance*.

A Germigny, ce 18 septembre (1711).

Je reçois dans ce moment, monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 12 de ce mois: mais comme je suis obligé d'aller à Paris et à Versailles pour quelques affaires qui m'occuperont bien une quinzaine de jours, je vous prie de m'excuser si je ne réponds pas aussi tôt que je voudrois, aux difficultés que vous me faites l'honneur de me proposer, et qui demandent quelque temps pour y réfléchir. Je vous dirai les raisons qui

m'ont obligé de rapporter dans mon Ordonnance le sentiment de ceux qui mettent l'efficacité de la grâce dans la délectation victorieuse, comme un sentiment reçu dans les écoles catholiques. Si vous avez, monseigneur, quelque ouvrage à donner au public sur cette matière, je vous supplie d'attendre que je vous aie exposé mes vues : l'affaire me paroît de grande conséquence ; je vous en marquerai les raisons. Je suis, monseigneur, avec un parfait respect, etc.

CCCL. (CCXLV.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Le prélat désire que Sa Majesté lève la défense qu'elle lui a faite de publier son *Ordonnance* contre la *Théologie* de Habert.

A Cambrai, 27 septembre 1711.

Vous savez que mon Ordonnance contre la *Théologie* de M. Habert étoit déjà toute imprimée au commencement du mois de mai, quand vous fûtes chargé de m'apprendre que le Roi désiroit que j'en retardasse la publication. Je vous en envoyai deux exemplaires, et aucun des autres n'a paru jusqu'ici : tant mes précautions ont été exactes pour me conformer aux intentions de Sa Majesté. Mais ce retardement de cinq mois n'a servi qu'à augmenter la séduction. Pendant que le Roi m'a lié les mains, personne n'a lié celles de MM. Habert et Pastel¹. Ces deux docteurs ont publié en faveur de la *Théologie* dénoncée, des écrits plus contagieux que cette *Théologie* même. Ainsi la vérité est demeurée réduite au silence, pendant que l'erreur lui a insulté, et a triomphé librement. On fait entendre au public que cette *Théologie*, après avoir été dénoncée comme pleine de jansénisme, demeure hors d'atteinte, et au-dessus de toute critique. Il y a eu même, pendant ce long silence, que j'ai gardé par pure soumission, un monitoire qui a fait éclater une puissante protection en faveur de cet ouvrage. Sous cette protection, la doctrine du livre prévaut dans les écoles et dans les séminaires. Tous les jeunes étudiants qui ont le goût des opinions nouvelles, et qui aspirent à quelque réputation d'esprit, s'empoisonnent dans cette source. On s'accoutume à recevoir, sous des termes radoucis et flatteurs, une doctrine qui feroit horreur si elle étoit bien démasquée.

¹ Docteur de Sorbonne, approbateur de la *Théologie* de Habert.

Je ne demande, mon révérend père, que la fin d'une suspension qui a fait tant de tort à la bonne cause, et dont les novateurs ont si hardiment abusé. Sa Majesté aime trop la religion pour préférer les hommes à Dieu. Elle ne veut point hasarder la foi, pour ménager les particuliers qui l'altèrent. Elle ne voudroit pas se rendre responsable du progrès de l'erreur, en faisant taire la vérité. Elle ne prétend point empêcher les évêques de remplir, selon leur conscience, leur principale fonction, qui est celle de défendre le dépôt de la foi dans un si grand péril. Elle sait que la paix, qui est si précieuse et si désirable en soi, devient le comble des maux pour la religion, quand elle est superficielle et trompeuse.

Au reste, je ne veux attaquer ni la personne de M. Habert, ni ses protecteurs ; je me borne à la doctrine de son livre. Si ces protecteurs veulent, sans aucune nécessité, m'attaquer pour le défendre, je continuerai tranquillement à mettre au grand jour les erreurs du livre, sans répondre un seul mot aux protecteurs qui m'attaqueront. Sa Majesté verra par mon procédé combien je suis, Dieu merci, éloigné des passions dont on pourroit me soupçonner.

Enfin, s'il se présente quelque notable difficulté, je ne ferai aucun pas sans consulter, avec une sincère déférence, les évêques et les théologiens les plus modérés qu'il plaira à Sa Majesté de me nommer parmi ceux qui sont véritablement zélés contre le jansénisme.

Je vous conjure, par l'amour que vous devez à la vérité dangereusement attaquée, de m'obtenir la liberté de la défendre au plus tôt. C'est avec vénération que je suis, etc.

CCCL. (CCXLVI.)

DE M. DE BISSY, EVÊQUE DE MEAUX.

A M. DE CHAMPFLOUR,
EVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Il adresse au prélat deux Mémoires sur le projet d'accueil proposé par le Dauphin.

A Paris, le 4 octobre 1711.

J'ai été chargé par Mgr le Dauphin de vous envoyer ces deux Mémoires¹, tant pour vous

¹ Le Mémoire des évêques de Lagon et de La Rochelle au pape Clément XI (n. 20) qu'on verra ci-après, et la lettre de

que pour Mgr de Luçon, afin qu'agissant de concert, vous y répondiez, et que vous donniez tous deux ensemble les éclaircissemens et toutes les réponses que vous croirez nécessaires sur tout ce que contiennent ces deux Mémoires. Ce prince désire que vous ne les communiquiez qu'à ceux que vous emploierez tous deux pour travailler avec vous. Quand vos réponses seront faites, l'intention de Mgr le Dauphin est que vous me les adressiez, pour que je les lui remette, afin qu'il vous fasse ensuite savoir ses volontés. Vous jugerez aisément, monseigneur, aussi bien que Mgr de Luçon, que les Mémoires et vos réponses sont une suite du moyen qui vous a été proposé par Mgr le Dauphin, et que vous avez accepté, pour tâcher de finir amiablement l'affaire dont ce prince s'est chargé.

Je vous prie, monseigneur, de faire tenir cette lettre à Mgr de Luçon, et de lui donner un rendez-vous pour lui communiquer tant les Mémoires que je vous envoie, que cette lettre que je me donne l'honneur de vous écrire, afin qu'il soit aussi instruit que vous des sentiments de Mgr le Dauphin. Je vous supplie de m'accuser sans délai la réception de ce paquet, en adressant votre réponse à M. Pajot d'Osenbray, directeur des postes à Paris, qui me la fera tenir où je serai. Quand vos réponses aux deux Mémoires seront faites conjointement avec Mgr de Luçon, vous vous servirez, s'il vous plaît, de la même voie de M. Pajot, parce que c'est la meilleure pour que je les reçoive en toute sûreté. Je suis avec respect, etc.

Comme M. le curé de Saint-Sulpice entre dans l'affaire dont j'ai l'honneur de vous écrire, monseigneur, je lui ai laissé copie des deux Mémoires que je vous envoie.

L'évêque de La Rochelle au P. Martineau, du 24 janvier suivant, nous apprend que les deux *Mémoires* dont il est ici question étoient du cardinal de Noailles, et qu'ils avoient principalement pour objet les difficultés du cardinal contre l'*Instruction pastorale* des deux évêques.

CCCHI. (CCXLVII.)

DE L'EVÊQUE DE LA ROCHELLE
A L'EVÊQUE DE MEAUX.

Difficultés sur le projet d'accommodement, occasionnées par la publication d'une lettre de l'évêque d'Agen aux évêques de Luçon et de La Rochelle.

A Lhermeneaul, le 11 octobre 1711.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dans le temps que je me proposois de m'aboucher avec Mgr de Luçon, pour m'entretenir avec lui d'une chose qui me paroît de la dernière importance. Un chanoine de mon église¹ apprit ces jours passés à La Rochelle, qu'on y avoit envoyé de Paris des exemplaires imprimés d'une grande lettre que Mgr l'évêque d'Agen nous avoit écrite à Mgr de Luçon et à moi, le 9^e juillet dernier². Il y a beaucoup d'apparence que c'est l'ouvrage qu'on nous avoit mandé que Mgr le cardinal de Noailles faisoit imprimer³ avec beaucoup d'empressement; car c'est en effet une apologie la plus forte, et si excessive pour son Eminence, qu'il n'auroit osé la faire lui-même. Il y a tout lieu de croire que son Eminence a pris justement ce temps-là, que l'accommodement étoit réglé, afin de faire tomber notre lettre de satisfaction sur tout ce qui est avancé dans cette lettre de Mgr l'évêque d'Agen; et cela pour pouvoir dire dans la suite, que les prélats ont reconnu la vérité de tous les faits, et la justice de tous les reproches qui sont contenus dans cette lettre de Mgr l'évêque d'Agen. Comme l'évènement de la publication de cette lettre, dans les circonstances présentes, me paroît changer infiniment l'affaire que nous avons avec M. le cardinal, j'ai cru que je devois vous en informer en particulier, quoique je n'en aie pas encore pu parler à Mgr de Luçon, afin que vous ne soyez pas surpris si vous êtes un temps un peu notable à recevoir nos réponses sur les Mémoires; parce que je crois qu'il est de la

¹ C'étoit M. Chalmette. — ² M. Hebert, évêque d'Agen, quoique fort éloigné des opinions du cardinal de Noailles sur le jansénisme, s'élevoit avec chaleur, dans cette lettre, contre la conduite des deux évêques envers le cardinal. — ³ L'ouvrage que M. le cardinal de Noailles faisoit alors imprimer n'étoit point cette lettre de M. d'Agen, mais l'écrit intitulé : *Ad Eminentissimum*, etc. qu'on envoie, et que M. Chalmette découvrit à Rome. (*Note postérieure de l'évêque de La Rochelle.*)

dernière conséquence que Mgr de Luçon et moi en écrivions à Mgr le Dauphin, et que nous ayons reçu sa réponse avant que nous fussions aucune nouvelle démarche sur cette affaire.

Voici, monseigneur, les réflexions que j'ai faites sur la publication de cette lettre de Mgr l'évêque d'Agen, et auxquelles je vous prie instamment de faire attention, par le zèle que j'ai vu en vous pour la bonne cause.

1° Cette publication n'est-elle pas une contravention manifeste aux ordres que le Roi avait donnés à tous les prélats, de ne rien écrire sur cette affaire, de peur d'augmenter le scandale et la division, et d'éloigner davantage tout accommodement ? M. le cardinal ne peut pas s'excuser en disant que cet écrit n'est pas de lui : car outre que Mgr l'évêque d'Agen lui est entièrement dévoué, et qu'on peut croire qu'il n'a fait et publié cette lettre, que par son mouvement ; on ne peut pas douter que cette lettre étant imprimée à Paris, elle n'ait été donnée au public par son ordre, ou du moins de son consentement.

2° N'avons-nous pas tous les sujets du monde de nous plaindre, voyant que pendant que nous gardons le silence sur la lettre la plus insultante qui nous a été envoyée en particulier par son auteur, et que nous souffrons en patience toutes les fausses accusations dont on nous charge, par le respect que nous avons pour les ordres du Roi, M. le cardinal, comme nous avons sujet de le croire, l'a fait imprimer, afin d'ajouter la diffamation à l'outrage particulier qui nous avoit été fait.

3° Après une telle diffamation, pouvons-nous présentement consentir à aucun accommodement, à moins qu'on ne nous permette de réfuter cette lettre, ou, si on y trouve de l'inconvénient, à moins qu'on n'oblige Mgr l'évêque d'Agen à nous faire satisfaction suffisante, pour tous les excès dont sa lettre est remplie ? Car 1° il suppose fausement, que nous avons écrit notre lettre au Roi par un esprit de vengeance, à cause de l'expulsion de nos neveux du séminaire de Saint-Sulpice. 2° Il suppose, contre la vérité, que nous avons donné ordre à nos neveux d'afficher notre Instruction pastorale dans tout Paris, et même dans la cour de l'archevêché. 3° Il suppose, avec la même injustice, que c'est par notre ministère que notre lettre au Roi a été publiée. 4° Il s'efforce, en plusieurs endroits, de faire entendre que nous ne sommes pas les auteurs de notre Instruction pastorale, ni de notre lettre au Roi, et que nous n'avons servi en cela que d'un indigne

instrument à la passion et à la haine des ennemis de M. le cardinal. 5° Sans vouloir nous rendre justice en ce point, il suppose que notre intention a été de détruire entièrement M. le cardinal, et de le perdre de réputation, contre les termes formels de notre lettre au Roi, qui ne fait retomber ce qu'il pourroit y avoir de fâcheux pour M. le cardinal que sur les personnes qu'il admet à son conseil. 6° Il nous reproche, d'une manière outrageante, d'avoir rendu notre ministère méprisable, et de nous être rendus indignes de la confiance des nouveaux convertis et des autres fidèles de nos diocèses. 7° Il nous noie étrangement, en nous accusant d'avoir adopté les principes de la morale abominable de Caramuel, qui permet de calomnier ses ennemis pour se venger ; et il nous demande avec une dérision insultante, si nous avons prétendu donner à cette opinion, par notre autorité et par notre exemple, le degré de probabilité que Caramuel dit qu'elle n'avoit pas encore de son temps. 8° Il nous compare ensuite à Théophile d'Alexandrie, dans la persécution qu'il fit à saint Chrysostôme ; et nous exhorte, d'une manière qui excite l'indignation, à ne pas attendre à l'heure de la mort à nous repentir des calomnies qu'il prétend que nous avons faites contre M. le cardinal, comme fit Théophile dans la persécution qu'il avoit faite à saint Chrysostôme. Après cela, il présume que, profitant de ces avis, nous donnerons au plus tôt des marques de notre repentir.

4° Si après toutes ces accusations et tous ces reproches, nous donnions à M. le cardinal une lettre de satisfaction, ne seroit-ce pas reconnoître qu'ils sont justes et véritables, perdre par là notre réputation, et nous rendre incapables de faire aucun bien dans l'Eglise ? Voilà ce qui me fait croire que nous sommes obligés de prier Mgr le Dauphin de nous renvoyer notre lettre de satisfaction, et de le supplier qu'en cas qu'il trouve encore quelque expédient pour renouer l'accordement, sans préjudice des intérêts de la religion et de notre honneur, il veuille bien faire attention qu'on ne peut plus aujourd'hui nous demander de satisfaction pour M. le cardinal, puisque les choses nous paroissent dans des termes que c'est à nous que la satisfaction seroit due selon toutes les règles.

Comme ce que j'ai l'honneur de vous écrire est de moi seul, et que M. de Luçon pourra avoir plusieurs autres réflexions à y ajouter, je vous prie de me garder là-dessus un secret invio-

lable jusques à ce que vous ayez appris du prince que nous avons eu l'honneur de lui en écrire. Je suis avec l'attachement le plus respectueux, etc.

lainville ? Mille choses à monsieur votre frère , que j'honore de tout mon cœur. Portez-vous bien , et aimez-moi ; je le désire , je le crois, et je suis charmé de le croire.

CCCIV * *.

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié ; exhortation à la sobriété.

11 octobre 1711.

Gula, etc. est une confession bien touchante. Je vous absous, monsieur ; mais à condition de voir une prompte correction de mœurs. Si vous y manquez, vous ne vous punirez que trop vous-même. Vous direz peut-être que je gronde avec trop de sévérité ; mais quel moyen d'être indulgent, quand il s'agit de votre santé ? Permettez-moi donc d'avoir l'honneur de vous chanter pouilles en latin :

Porrectum magno magnum spectare catino
Vellem, ait Harpyis gula digna rapacibus ¹,.....

Je ne suis pas assez vengé ; vous m'avez appelé *babillard* ; souffrez encore ces deux mots :

Si bene qui cœnat, bene vivit: lucet, camus
Quò ducit gula ²,.....

Enfin, sachez que le poète qui vous fait cette correction se nommoit lui-même *Epicuri de grege porcum* ³. Passons des injures aux marques de tendresse ; je crains sérieusement que votre santé ne soit mal ménagée.

Le petit homme au cerecau est entre nos deux chirurgiens, qui sont un peu en dispute ⁴. Royer voudroit tirer les esquilles, et Clérac veut les attendre ; l'affaire sera longue et sans danger. Tout vous aime céans, et je n'y aimerois pas ce qui ne vous y aimeroit point.

Les mousquetaires sont partis pour Péronne ; c'est un commencement de retraite. M. le M. de Nangis est incommodé, et revient demain à l'infirmerie. M. le M. de La Vallière, qui a dîné céans aujourd'hui, est encore languissant.

Comment va votre mal ? Allez-vous à Al-

CCCV.

(CCXLVIII.)

A M^{me} ROUJALT.Il lui demande sa protection pour l'abbé Du Bois ¹.

A Cambrai, 14 octobre 1711.

IL me semble, madame, que je reconnoitrois mal vos bontés pour moi, si j'en doutois après tant d'expériences. Souffrez donc, s'il vous plaît, que je vous montre une pleine confiance pour une grâce que je dois vous demander. M. l'abbé Du Bois, autrefois précepteur de Mgr le duc d'Orléans, est mon ami depuis nombre d'années. J'en ai reçu des marques solides et touchantes dans les occasions : ses intérêts me sont sincèrement chers. Je compterais, madame, comme des grâces faites à moi-même, toutes celles que vous lui ferez. S'il étoit connu de vous, il n'auroit aucun besoin de recommandation, et son mérite feroit bien plus que mes paroles. Il a une affaire importante, où vous et M. Roujault pouvez lui être très-utiles. J'espère que vous ne me refuserez pas de lui faire sentir ce bon cœur qui m'a fait une si forte impression pendant que vous étiez en ce pays. Vous êtes fort heureuse de n'y être plus. Nous ne voyons que ravage et misère. Dieu veuille nous donner une bonne paix ! C'est avec le zèle le plus sincère et le respect le plus constant que je serai toute ma vie, madame, etc.

¹ Cet abbé est le même qui devint en 1720 archevêque de Cambrai, cardinal en 1721, et qui joua un si grand rôle sous la régence du duc d'Orléans. On sait combien ce prélat a été maltraité par certains historiens ; mais il paroît bien prouvé que, sans être entièrement irréprochable, il ne méritoit pas à beaucoup près les traits odieux dont on a flétri sa mémoire. Le témoignage que lui rend ici Fénelon, qui avoit du le connoître particulièrement à la cour, est sans doute un des plus imposans que l'on puisse opposer à tant de reproches et de calomnies auxquels l'abbé Du Bois a été en butte. Voyez, à ce sujet, l'*Ami de la Religion*, t. xxxii, p. 289 et suiv.

¹ Hor. Sat. II, II, 39. — ² Id. Ep. I, VI, 56. — ³ Hor. Ep. I, IV, 16. — ⁴ Fénelon parle du marquis de Fénelon, son petit-neveu, qui venoit de recevoir, à l'affaire de Landrecies, une blessure dont il demeura boiteux toute sa vie.

CCCVI * * .

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié ; nouvelles du temps.

18 octobre 1711.

Je songeais, monsieur, à hasarder un compliment pour madame votre mère, quand j'ai reçu, dans votre lettre, celui par lequel elle me prévient. Je ressens, comme je le dois, l'honneur qu'elle fait à un inconnu. Remerciez-la pour moi, et remerciez-vous bien vous-même ; car je vous dois ce compliment, avec beaucoup d'autres choses, dont je tiens compte sur mes registres.

M. de Nangis se porte mal ; d'un côté sa jambe ne se nourrit presque point ; de l'autre il a un dévoiement avec un peu de sang. Il a besoin des eaux, et ne veut pas y aller, on ne sait point encore quand la grande compagnie nous quittera. M. le maréchal de Villars craint les surprises des ennemis, et les ennemis paroissent craindre les siennes ; les chevaux mairgres se plaignent de cette déliance réciproque. Quelques jours finiront cette contestation, et nous demeurerons ici loin du monde. M. le Pr. de M. a écrit une bonne lettre : je vois qu'il pense et écrit en homme éclairé et décisif : c'est ce qui s'appelle en latin, *nervos ingenii*. Comment vous portez-vous ? Aimez-moi, et sachez que je vous aime à toute épreuve.

CCCVII. (CCXLIX.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Sur la lettre de l'évêque de Saint-Pons au Pape, et sur quelques autres affaires du temps. Mort du cardinal Gabrielli. Affaire des cérémonies chinoises.

(Rome), ce 23 octobre 1711.

Je n'ai reçu que de puis peu de jours la lettre votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 5 août. C'est en français que M. l'évêque de Saint-Pons a écrit sa lettre au Pape ¹. Sa Sainteté en fut si piquée, que dès ce-temps-là elle auroit volontiers donné des marques publiques

de son ressentiment, en condamnant les ouvrages de ce prélat par une bulle conçue en des termes fort mortifiants pour lui. Mais pour faire faire les cardinaux, qui s'opposent fortement à cette bulle, elle auroit souhaité que le Roi la fit demander de nouveau, et elle m'ordonna d'insinuer à M. le cardinal de la Trémoille de la demander. Son Eminence jugea que, sans de nouveaux ordres, elle ne pouvoit faire une nouvelle démarche. Je donnai avis de tout cela au P. Le Tellier. Je crois, monseigneur, que cette affaire demeurera suspendue jusqu'à ce que celle de l'assemblée de 1705 soit consommée. Voici où elle en est : autant que le Roi a été satisfait du Bref qu'il a reçu, autant il a été mécontent de celui qui a été adressé à M. le cardinal de Noailles. Sa Majesté a fait rendre celui-ci à M. le nonce, et il demande que le Pape en retranche tout ce qui blesse les usages de France ¹.

La réponse de Quesnel a paru ici ², et a scandalisé tous ceux qui l'ont lue. Il y a longtemps qu'on est accoutumé à son orgueil et à ses emportemens. Le Pape, à qui j'ai eu l'honneur de lire toute la lettre de votre Grandeur, a été touché de l'endroit qui fait voir combien le parti est puissant, et peut devenir redoutable avec le temps.

Le Roi s'est obstiné à vouloir pour nonce extraordinaire un homme qui est étroitement lié avec Pomponne : ce nonce n'est pas théologien : il ne voudra que ce que M. de Torci voudra. Il n'a pas les premières notions du jansénisme. Le Pape s'y est opposé autant qu'il a pu ; mais il a fallu céder.

On est déterminé à la censure de la *Théologie* de Habert et de L'Hermulier : mais on va lentement en ce pays. L'archevêque de Paris a écrit à ses amis d'être attentifs à ce qui se passera au sujet des livres de Quesnel et de Habert, et de ne rien oublier pour le sauver.

Le cardinal Fabroni sait tous les plus subtils échappatoires des Jansénistes, et je crois qu'il est le seul qui en soit instruit : il n'y a personne dans Rome qui soit capable de juger par lui-même du livre de Quesnel, hors le cardinal. Je ne vois que les ouvrages de votre Grandeur qui puissent les tirer de cette profonde ignorance. Avec tout cela je puis assurer

¹ Ces Brefs adressés au Roi et au cardinal de Noailles étoient une réponse à leurs lettres du mois de juin précédent. Le Bref au cardinal de Noailles est rapporté par d'ARCENTRE, *Collect. Judicior.* etc. t. III, part. II, p. 360. —

² Ce père venoit de publier sa *Réponse aux deux Lettres* que l'archevêque de Cambrai lui avoit adressées en 1710.

¹ Voyez encore à ce sujet la lettre CCLXXVII, ci-dessus p. 8.

votre Grandeur qu'on ne prendra pas le change sur les tours captieux dont certains théologiens se servent pour déguiser leur erreurs, parce que le Pape renvoie tout ce qui touche ces matières au cardinal Fabroni, qui très-certainement ne se laissera pas surprendre.

Il y a ici un homme très-dangereux, nommé Roslet, agent du cardinal de Noailles. Il débite avec une grande audace mille faussetés pour accréditer le livre de Quesnel : par exemple, que le Dauphin s'est hautement déclaré pour le parti; qu'il ne peut souffrir les Jésuites; que les évêques (*de La Rochelle et de Luçon*) donneront la lettre au cardinal de Noailles; qu'ils changeront leur Mandement au gré de ce cardinal; que le sien subsistera. Il ajoute, ce qui est une fausseté notoire, qu'il sait tout cela de ce cardinal. C'est chez le P. Roslet que se rassemblent les Jansénistes. Maille y étoit continuellement.

J'eus l'honneur de donner avis à votre Grandeur de la mort de M. le cardinal Gabrielli, aussitôt que nous la sûmes. La religion a fait une perte infinie en sa personne. Il soutenait le cardinal Fabroni.

Lorsque je lus au Pape l'article de la lettre où il est fait mention de la Chine, Sa Sainteté me fit l'honneur de me dire qu'il n'y avoit encore rien de fait. Il y a plusieurs mois que nous avons présenté des mémoires à Sa Sainteté pour la supplier de déterminer le parti que nous avions à prendre. L'assurant que nous étions également disposés ou à abandonner la Chine, si elle vouloit interdire les cérémonies contestées, ou à y rester si elle jugeoit à propos de les tolérer; car il n'y a point de milieu entre ces deux partis: le Pape promit de donner une réponse nette et décisive. Nous n'en avons plus entendu parler depuis; de sorte que nous ne savons à quoi nous en tenir, résolus d'obéir, quoi que Sa Sainteté ordonne. Pendant ce temps de suspension, la mission se perd, les églises sont abandonnées, et Comacchio emporte toute l'attention de Rome.

J'ajoute, monseigneur, à ma lettre, que notre père général m'a communiqué celle qu'il a l'honneur d'écrire à votre Grandeur. Des trois sujets qu'il propose, je ne connois que le P. Claudot. C'est un religieux d'une grande probité, et fort versé dans les matières ecclésiastiques. A juger des autres par le caractère qu'on en fait, je crois que le Flamand est le plus propre de tous. Il est près de Cambrai; votre Grandeur pourra en avoir une connoissance plus particulière et plus sûre.

CCCVIII.

(CCL.)

DES EVÊQUES DE LUÇON ET DE LA
ROCHELLE AU DAUPHIN.

Difficultés contre le projet d'accommodement, occasionnées par la publication faite par le cardinal de Noailles, de deux écrits favorables au parti.

Du 24 octobre 1711.

MONSEIGNEUR,

LE profond respect que nous avons pour vous nous auroit empêché de prendre la liberté de vous écrire encore une lettre, si nous n'étions pas dans une nécessité indispensable d'avoir recours à vous, pour nous plaindre de la conduite que M. le cardinal de Noailles continue de tenir à notre égard. Ce qu'il vient de faire, en faisant imprimer à Paris la lettre outrageante que M. l'évêque d'Agén nous avoit écrite, et en faisant imprimer de nouveau la *Justification des Réflexions du P. Quesnel*, composée par feu M. l'évêque de Meaux¹, montre clairement qu'il ne veut pas sincèrement d'accommodement avec nous, ni renoncer à la protection du pernicieux livre qui fait le sujet de nos divisions. Ces deux choses, surtout dans les circonstances présentes, nous ont paru d'une telle conséquence pour l'intérêt de la religion et l'honneur de l'épiscopat, que nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de vous exposer avec confiance les réflexions que nous avons faites là-dessus, afin que par votre sagesse, et par votre zèle pour l'Eglise, vous vouliez bien prendre les moyens que vous jugerez nécessaires pour prévenir les mauvaises suites que ces deux démarques de M. le cardinal pourroient avoir.

1° Ne paroît-il pas que M. le cardinal ne veut point d'accommodement, puisque, tandis que nous gardons le silence sur la lettre la plus outrageante qui nous a été envoyée par son auteur depuis le mois de juillet dernier. M. le cardinal l'a fait imprimer lui-même à Paris, malgré la parole qu'il a donnée, et les ordres du Roi signifiés aux deux parties, de ne plus écrire de part ni d'autre: et cela afin d'ajouter la diffamation à l'outrage particulier qui nous avoit été fait.

¹ Voyez, sur cet écrit, l'*Hist. de Bossuet*, liv. xi, n. 44, l. 1v; et les *Observations de l'éditeur* sur la première classe des *Œuvres de Bossuet*, n. 6; édit. de 1845 en 12 vol. t. 1, p. xiiij etsuiv.

2° Après une telle diffamation, pouvons-nous, monseigneur, nous dispenser de demander qu'il nous soit permis de faire voir tous les excès dont cette lettre de M. l'évêque d'Agen est remplie, et de réfuter toutes les calomnies qu'elle contient, surtout étant en état, comme nous le sommes, de justifier de point en point tout ce que nous avons avancé dans notre lettre au Roi?

Voici une partie des excès dont la lettre de M. d'Agen est remplie. M. l'évêque d'Agen suppose, contre la vérité, 1° que nous avons écrit notre lettre au Roi par un esprit de vengeance, à cause de l'expulsion de nos neveux du séminaire de Saint-Sulpice; 2° que nous avons donné ordre à nos neveux d'afficher notre Instruction pastorale dans tout Paris, et même dans la cour de l'archevêché; 3° que c'est par notre ministère que notre lettre au Roi a été publiée. 4° Il s'efforce, en plusieurs endroits de sa lettre, de faire entendre que nous ne sommes pas les auteurs de notre Instruction pastorale, ni de notre lettre au Roi, et que nous avons servi en cela à la passion et à la haine des ennemis de M. le cardinal comme d'un indigne instrument. 5° Il suppose aussi, contre la vérité, que notre intention a été de détruire entièrement M. le cardinal, et de le perdre de réputation; et cela contre les termes formels de notre lettre au Roi, laquelle ne fait tomber ce qu'il pourroit y avoir de fâcheux pour M. le cardinal, que sur les personnes qu'il admet à son conseil. 6° Il nous reproche d'avoir rendu notre ministère méprisable, et de nous être rendus indignes de la confiance des nouveaux convertis et des autres fidèles de nos diocèses. 7° Il nous reproche d'avoir adopté les principes de la morale abominable de Caramuel, qui permet de calomnier ses ennemis pour s'en venger; et il nous demande avec une dérision insultante, si nous avons prétendu donner à cette opinion, par notre autorité et par notre exemple, le degré de probabilité que Caramuel dit qu'elle n'avoit pas encore de son temps. 8° Il nous compare à Théophile d'Alexandrie, dans la persécution qu'il fit à saint Chrysostôme; et il nous exhorte, d'une manière indigne, à ne pas attendre à l'heure de la mort, comme fit Théophile, à nous repentir des calomnies qu'il prétend que nous avons faites contre M. le cardinal. Ensuite il présume que, profitant de ses avis, nous donnerons au plus tôt des marques de notre repentir.

Après toutes ces accusations et tous ces reproches, pouvons-nous nous dispenser, monsei-

gneur, de vous supplier de nous renvoyer la lettre de satisfaction que nous avons écrite pour M. le cardinal? Car si nous consentions présentement qu'on rendit cette lettre à M. le cardinal, ne seroit-ce pas reconnoître que c'est avec raison que M. l'évêque d'Agen nous fait toutes ces accusations et tous ces reproches? Pouvons-nous même douter que ce n'ait été le dessein de M. le cardinal, en faisant imprimer cette lettre si pleine d'outrages et de calomnies contre nous, de faire retomber le mot de *repentir* qui est dans notre lettre de satisfaction, sur tout ce qui y est avancé?

Pour ce qui regarde la nouvelle impression que M. le cardinal vient de faire faire de la *Justification du lièvre du P. Quesnel* par feu M. l'évêque de Meaux, n'est-ce pas un manque de bonne foi de M. le cardinal à l'égard du Roi, et une marque visible qu'il ne veut pas condamner ce livre pernicieux? Nous vous supplions très-humblement, monseigneur, qu'il nous soit permis de publier l'Instruction pastorale que nous avions préparée avant l'ordre du Roi de ne plus écrire, et que Sa Majesté nous avoit permis ensuite de publier après l'assemblée du clergé. Comme cette Instruction pastorale justifie feu M. l'évêque de Meaux de la calomnie qu'on lui fait aujourd'hui, d'avoir soutenu et justifié un livre hérétique, et que nous le lavons d'un écrit diffamant qu'on lui attribue, lorsqu'on sait qu'il l'a lui-même supprimé; quel intérêt plus pressant, que d'ôter aux partisans d'un livre hérétique, l'autorité d'un grand prélat dont ils se couvrent faussement, et de justifier un grand prélat qu'on accuse faussement d'avoir autorisé l'erreur!

Il ne nous reste, monseigneur, qu'à vous protester que nous souhaitons très-ardemment l'accommodement avec M. le cardinal, pour nous conformer à vos intentions, et que nous continuerons à sacrifier tous nos intérêts personnels pour le faciliter. Vous savez, monseigneur, avec quelle soumission et promptitude nous avons accepté tous les moyens que vous nous avez fait l'honneur de nous proposer, et avec quelle exactitude nous avons exécuté l'ordre que nous avons reçu de Sa Majesté, de ne rien dire ni écrire là-dessus. Nous sommes dans la disposition d'en user de même jusqu'à la fin. Vous pouvez, monseigneur, être assuré que, si l'accommodement ne s'accomplit pas, cela ne viendra pas de nous. Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

CCCIX **.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Exhortation à la sobriété, nouvelles du temps.

24 octobre 1711.

Cœna brevis, mens hilaris : vous faites bien le second point, et mal le premier. Chirac a raison ; votre estomac est foible et querelleux ; vos sueurs le convainquent d'intempérance. Je n'oserois dire le mot françois ; mais le mot latin est *helluari*. Je crains votre impénitence ; sérieusement vous mourrez par vos appétits gloutons : voilà une étrange mort. *Si mens non læva fuisset* ¹, vous croiriez Chirac, qui est très-habile, et vous dîneriez *opipare*, pour être le soir *parvoque beatus* ². Mais vous êtes comme Paris, qui soutenoit qu'on ne pouvoit pas l'obliger à vivre heureux malgré lui, et à jouir d'une longue prospérité. En vérité, vous me faites peur, pitié, douleur et dépit. O si je vous tenois ! *Quos ego*.

Je serai ravi d'avoir le recueil et surtout le discours de M. de La Motte, pour qui je suis fort prévenu. Jugez combien je suis attendri de vos soins ; mais faut-il qu'un si aimable homme soit si ennemi de lui-même, et meure de trop manger ! Madame d'Oisy part ; je la charge de mille injures pour vous.

Depuis deux jours nous sommes au désert, vrais anachorètes ; il ne reste que M. le maréchal de Montesquiou, qui habitera encore un peu notre Thébaïde. N'allez pas croire que l'ennui vient avec le repos. Tant pis pour ceux qui languissent dès qu'ils ne sont plus au sabbat. Nous savons, Dieu merci, nous occuper doucement loin de votre beau monde : je ne vous l'envie point. Dites seulement à M. le M. de La Vallière, que j'aime en lui jusqu'à son indifférence, pourvu que j'en sois préservé.

Votre ami peut parler au mien quand il le jugera à propos ; il est le maître, et je suis charmé de son empressement. Mais je dois vous avouer que je n'ai point encore pu avertir et préparer mon ami ; j'ai compté de le faire par l'occasion prochaine que vous savez. Mille re-

merciments à votre ami, pour les soins qu'il m'offre par rapport à mon paiement ¹.

Mon neveu a une espèce d'abcès qu'il faudra ouvrir assez loin du trajet ; c'est une chicane longue et douloureuse.

Les lettres de Hollande nous annoncent la paix de l'âge d'or ; mais vous ne la verrez pas si vous soupez comme Apicius. *Meritò te amo*, *Clinia*.

CCCX.

(CCLI.)

DE L'ÉVÊQUE DE MEAUX,
A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Il ne croit pas que la publication indiscrete de la lettre de l'évêque d'Agen doive arrêter l'exécution du projet d'accommodement proposé par le Dauphin.

A Paris, le 7 novembre 1711.

DEPUIS que je suis ici, j'ai pressenti des gens sages, et qui sont de vos amis aussi bien que de Mgr de Luçon, pour savoir d'eux si la lettre imprimée de M. d'Agen pouvoit vous donner une juste raison de ne pas suivre le moyen d'accommodement que M. le Dauphin vous a fait proposer, et que vous avez accepté. Je leur ai touché comme de moi-même les principales raisons de votre lettre, pour vous garder le secret que vous m'avez demandé. Ils m'ont tous répondu que vous pouviez bien porter vos plaintes à M. le Dauphin de la lettre imprimée de M. d'Agen, et lui demander sur cela la satisfaction que vous croiriez vous être due : mais que vous ne deviez point pour cela vous désister d'exécuter l'engagement pris avec M. le Dauphin ; et c'est aussi, monseigneur, mon sentiment, que je vous aurois marqué, en répondant, il y a quinze jours, à votre lettre, si je n'avois voulu auparavant voir vos amis. Leur avis et le mien est donc, monseigneur, que vous répondiez sans délai à tous les articles des deux Mémoires que je vous ai envoyés de la part de M. le Dauphin, et que vous voyiez devant Dieu, après vous être bien consultés, ce que vous avez à relâcher, à expliquer, ou à soutenir.

Quand votre réponse sera faite, il faudra, s'il vous plaît, monseigneur, me l'envoyer à l'adresse de M. Pajot, avec une lettre pour M.

¹ Fenelon parle du paiement des bles qu'il avoit fournis pour l'armée. Voyez ci-après, p. 36, la lettre CCCXX, et la note qui y est jointe.

¹ VIRG. *Ecl.* 1, 16. — ² HOR. *Ep.* II, 1, 439.

le Dauphin . dans laquelle vous lui représenteriez tout ce que vous jugerez à propos sur la lettre de M. d'Agen.

C'est encore à vous de voir et à Mgr de Luçon, si vous enverrez ici une personne de confiance, pour soutenir la réponse que vous ferez auprès des évêques que le Roi vous choisira pour médiateurs, ou si l'un de vous deux demandera la permission de venir ici. Je vous prie, monseigneur, de communiquer ma lettre à Mgr de Luçon. Je la fais pour être commune à l'un et à l'autre ; mais je crois que vous devez tous deux quitter toute autre affaire pour celle-ci, suivant le plan proposé par M. le Dauphin, et que vous avez embrassé. Si vous vouliez vous en excuser par le nouvel incident de la lettre de M. d'Agen, il seroit tout-à-fait à craindre que M. le Dauphin ne regardât cette excuse comme un prétexte pour ne vouloir pas finir une affaire qui lui a déjà donné beaucoup de peine. Vous êtes tous deux plus sages qu'il ne faut. pour voir que vous n'avez point d'autre parti à prendre, qu'à répondre aux Mémoires que je vous ai envoyés. Je vous prie d'adresser toujours à M. Pajot ce que vous me ferez l'honneur de me mander sur cette lettre ; car il est à propos que M. le Dauphin sache bientôt ce que vous faites tous deux depuis le temps que je vous ai envoyé ces Mémoires : si vous travaillez à y répondre, comme il s'y attend, et quand à peu près vous croirez avoir fini.

Je suis avec bien du respect, etc.

CCCXI. (CCLII.)

DU P. MARTINEAU,
A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Il envoie au prélat des papiers relatifs à son affaire, et le félicite de l'esprit de conciliation qui le dirige.

A Paris, 7 novembre 1711.

J'ai eu l'honneur de communiquer à M. le Dauphin la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, avec celles qui y étoient jointes. Ce prince a été très-édifié de l'esprit de charité et de justice qui vous font rendre témoignage à l'innocence de ceux que l'on veut croire coupables, pour être en droit de les traiter comme s'ils l'étoient en effet : ce qui augmente beaucoup l'estime que lui avoit fait concevoir de vous le zèle que vous avez fait paroître pour la

saine doctrine. Je renvoie à votre Grandeur, par la même voie que je les ai reçus, les papiers qui accompagnoient la lettre dont vous m'avez honoré. J'aurai en même temps l'honneur de vous dire qu'il m'a paru que M. le Dauphin attendoit une réponse de votre part à la dernière lettre que vous avez dû recevoir de la sienne. Si elle n'est pas encore faite, le plus tôt qu'il se pourra ce sera le meilleur. On est bien aise dans ce pays-ci de voir avancer les choses dont le retardement cause de l'inquiétude.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

CCCXII. (CCLIII.)

DU NONCE BENTIVOGLIO A FÉNELON.

Il témoigne au prélat l'admiration et la vénération qu'il a pour ses vertus, et lui demande sa bienveillance.

Rome, 7 novembre 1711.

Illustrissimo, excellentissimo signore,
signore Padrone colendissimo,

Vengo a dar parte a V. E. della mia destinazione a codesta nuuziatura. Esigono da me quest'atto di rispetto la condizione distinta di V. E. la sublime di lei dignità, ed il credito ch'ella tiene alla corte ; ed a mia particolare vantaggio il procurarmi un'appoggio così valido, ed una così ragnardevole protezione in un paese, ove io porto meco ogni cosa di straniero, fuor che la mia antica ed ereditaria venerazione per Sua Maestà, e per la corona. Quando però alcuno di questi motivi non mi conducesse, basterebbe per far ch'io ascrivessi a mio gran capitale l'onore di conoscere la di lei riverita persona, la fama che corre della di lei dottrina, della di lei erudizione, e delle di lei singolari

Rome, 7 novembre 1711.

J'ai l'honneur de faire part à V. E. de ma destination pour la nonciature de France. Le rang distingué de V. E., sa haute dignité, et le crédit dont elle jouit à la cour, tout me fait un devoir de ce témoignage de respect. J'y trouve aussi le précieux avantage de m'assurer l'honorable appui et la puissante protection de V. E. dans un pays où je n'apporte rien que d'étranger, à l'exception toutefois de mon antique et héréditaire vénération pour Sa Majesté et pour la couronne. Quand même aucun de ces motifs ne m'eût dirigé, il m'eût suffi, pour m'engager à cette démarche, de l'honneur de connoître la personne illustre de V. E. et sa

virtù; doti che risplendono a tutto il mondo ne i scritti di V. E. e che illuminano tutta la Francia nel libro vivo delle sue azioni. Io mi sono già a quest'ora lusingato di cominciare a conversare con lei, co'l farne più et più volte longa menzione col signor Philopard, che si trova in queste Missioni di Roma; e mi sono figurato di videre l'originale nell'esatissimo e vaghissimo ritratto ch'egli m'hà fatto di V. E. S'egli m'avesse di tutt'altro parlato, che di V. E. io avrei dubitato ch'egli, per propria inclinazione, esagerasse sopra del vero; ma lo streipito del di lei nome, e delle di lei qualità corrisponde così bene alla di lui relazione, che toglie ogni ombra d'ingrandimento.

Io m'incamminerò dunque in Francia con questa impaziente brama di conoscere V. E. e di farmegli conoscere per buon servitore, e veneratore del suo merito; e non dubitando che fra le molte sue virtù non abbia un luogo distinto nell'animo di V. E. la benignità e la gentilezza, mi lusingo ch'ella sarà per aggradirmi, ed accettarmi par tale, quale immutabilmente mi protesto, di V. E.

Devotissimo, obbedientissimo servo,

C. BENTIVOGLIO

hante réputation de vertu, de doctrine et d'érudition; qualités qui brillent pour tout l'univers dans les écrits de V. E. et éclairent toute la France dans le livre vivant de vos actions. Déjà, monseigneur, il m'a semblé que je commençois à jouir de vos entretiens, en parlant fréquemment de vous avec M. Philopard, qui se trouve aux Missions de Rome. Dans l'exact et séduisant portrait qu'il m'a fait de V. E. je me suis plu à me figurer que je voyois l'original. S'il m'eût parlé de tout autre que de vous, monseigneur, j'aurois soupçonné que l'inclination personnelle lui faisoit, à son insu, exagérer la vérité; mais sa relation s'accorde si bien avec ce que la renommée publie de toutes vos qualités, qu'elle dissipe jusqu'à l'ombre de la plus légère exagération.

Je vais donc m'acheminer vers la France avec le désir le plus impatient de connoître V. E. et de me faire connoître d'elle en qualité de dévoué serviteur, et d'admirateur sincère de son mérite; et puis, comme entre toutes les vertus du cœur de V. E. la bienveillance et la bonté occupent, je n'en doute pas, un rang distingué, je me flatte qu'elle voudra bien avoir pour agréable l'expression des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

CCCXIII **.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps; témoignages d'amitié.

13 novembre 1711.

ME voici enfin revenu de mon petit voyage. J'ai eu le plaisir de vous voir aimé dans les lieux d'où je viens; on vous rappelle, on vous raconte, on vous loue absent. J'ai vu deux lettres de votre ami, qui sont très-obligeantes pour moi, ayez la bonté de l'en remercier. L'homme à qui je me suis ouvert fera un bon usage de tout; vous pouvez compter sur une discrétion et sur une délicatesse parfaite. Mon neveu a eu ces jours passés un accident qui l'avoit mis en plus grand péril que sa blessure même; tout est heureusement fini, et j'ai beaucoup à me louer des soins de Clérac; la guérison ne peut être que lente.

Je vous conjure de croire Chirac: c'est Machaon, c'est Podalyre, c'est Esculape. Je crains l'enflure de vos jambes, et encore plus votre goût de liberté: pardon de ce trait. Je vais lire vos épitaphes¹. Voilà d'un autre côté les discours de l'Académie qui arrivent; je vais monter sur le Parnasse. Bonsoir.

CCCXIV. (CCLIV.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Affaire des deux évêques.

13 novembre (1711).

JE suppose que votre Grandeur est de retour d'un voyage agréable que je sais qu'elle a fait. Un ami des évêques (*de Luçon et de la Rochelle*) m'a dit qu'ils avoient écrit à M. le Dauphin pour se plaindre que M. le cardinal eût fait imprimer la lettre de M. d'Agen, tandis qu'il avoit ordre de la cour, aussi bien qu'eux, de ne rien écrire. Les prélats demandent qu'il leur soit

¹ Il s'agit ici d'un recueil d'épitaphes curieuses, que le chevalier Destouches avoit envoyé à Fénelon pour lui en demander son avis. Il en parle aussi dans la lettre du 28 de ce même mois.

permis de répondre aux faussetés dont on les charge, ou qu'il soit ordonné à l'auteur de les rétracter. Ils se plaignent aussi d'une nouvelle édition de la *Justification du P. Quesnel*, édition faite par ordre de son Eminence. Ils font remarquer au prince, que M. le cardinal ne veut point d'accommodement, et ils demandent qu'il leur soit permis de publier une Ordonnance qu'ils ont toute prête, pour justifier M. de Meaux d'avoir écrit en faveur d'un livre hérétique, et pour ôter à ce livre l'autorité de ce prélat dont on le couvre faussement. Le même ami des prélats m'a ajouté qu'avant que d'envoyer aux médiateurs des réponses sur les griefs de son Eminence, ils demandent, 1° si M. le cardinal veut s'en tenir à ces griefs, et n'en point proposer d'autres : car on ne fueroit point : 2° s'il a donné parole, et si on l'obligera de s'en tenir au jugement des médiateurs sur les griefs et les réponses ; 3° si les médiateurs jugent qu'il faille répondre à quantité d'objections frivoles, qui ne sauroient paroître sérieuses à de vrais théologiens. L'ami de qui je sais tout cela a rapport à La Rochelle, et je le crois instruit. Il m'a dit encore qu'on suscitoit des affaires au pauvre M. de La Rochelle sur un recueil d'Ordonnances et de Statuts publiés cette année par ce prélat. Des curés de son diocèse doivent lui présenter une requête fort insultante contre ces Ordonnances et Statuts, qu'ils traitent de prétendues ordonnances et de statuts sans force, et où, selon eux, l'on enseigne une mauvaise doctrine. Ce projet des curés est certain ; il est même peut-être exécuté à l'heure qu'il est. Tout cela fait voir l'insolence du parti. Ce seroit un grand malheur pour l'Église, si les défenseurs de la bonne cause n'étoient pas soutenus. M. Cousin (*le Roi*) n'a point encore écrit au Gardien (*au Pape*) ; mais il doit lui écrire. C'est le vieux confrère du vieillard vif qui travaille à la forme du règlement pour mettre les discoles dans l'ordre. Ce vieux confrère y va de bon jeu, et il est, comme on sait, bien avisé. M. Bourdon (*le P. Le Tellier*) voudroit que M. de Granville (*Fénélon*) agit fortement de son côté auprès du Gardien (*du Pape*), pour avancer la réforme ; mais je suis sûr qu'il le fait. On a fait M. Garson syndic (*de Sorbonne*) : c'est le prix des approbations données au sieur Habert et à son défenseur. On va, sous ce syndic, voir l'habertisme dans une infinité de thèses. On remuera tout pour faire entrer la Faculté dans les intérêts du docteur. Le seul moyen d'arrêter cette affaire, c'est que Rome se hâte de parler. Ne fit-elle qu'un décret du

Saint-Office, la Sorbonne n'oseroit plus passer outre. Dieu veuille susciter les gens de bien pour presser le Pape de se hâter ! Je suis avec la plus profonde vénération, etc.

CCCXV * *.

DE FÉNELON A M. CLAIRAMBAULT.

Recherches à faire pour l'éclaircissement de l'ancienne généalogie de la famille de Fénelon ¹.

Cambrai, 15 novembre 1711.

J'APPRENDS, monsieur, que vous avez, par amitié pour moi, la patience de discuter jusqu'aux moindres détails avec M. Du Bernat. Je ressens cette grâce comme je le dois, et je vous supplie de me la continuer jusqu'au bout. Il importe, pour votre soulagement et pour le succès de la chose, que vous réduisiez ces recherches à certains points précis, faute de quoi tout courroit risque de demeurer vague et confus. Par exemple, il est important d'éclaircir par bonne preuve :

1° L'étendue de la terre par les denombrements ;

2° Les marques de considération pour cette terre, comme certains droits honorifiques, etc.

3° La filiation exacte, en remontant jusqu'à Aymeric, en 1260 ;

4° La consanguinité des co-seigneurs jusqu'à Matfred et à Jean son fils ;

5° Les apparences de filiation de cet Aymeric, déjà vieux, l'an 1260, à l'égard de ceux dont on a des actes des années 1201, 1202 et 1203 ;

6° Les noms des femmes au-dessus d'Alix d'Estaing ;

7° La légende de saint Martial à Limoges, laquelle, quoique visiblement fabuleuse, passe pour y être du temps des Albigeois, et montre que, du temps d'Aymeric, la famille étoit en quelque bonne réputation d'ancienneté dans le pays ;

8° L'évidence d'une tige commune et fort ancienne, supposé que les co-seigneurs du treizième siècle paroissent consanguins.

9° Recherches à faire à Londres, à Paris, à la chambre des comptes de Paris, aux abbayes d'Uzerches, de Saint-Amand, de Terrasson,

¹ Voyez, ci-dessus, les lettres des 4 mai, 20 mai et 10 juillet 1710, au même, tom. vii, p. 672, etc.

de Saint-Martial de Limoges, au trésor de Turenne.

Pardón, monsieur, de tant d'importunités. Je ne vous entretiens de tout ceci, qu'alin que vous ayez la bonté de fixer, de borner et d'arranger les remarques de M. Du Bernat. Je crains qu'il ne prenne trop de votre temps.

J'ai vu depuis peu une personne respectable qui vous aime et estime singulièrement. Nous avons parlé souvent de vous avec un grand épanchement de cœur. Que ne puis-je vous témoigner avec quelle vivacité je suis pour toujours, etc.!

CCCXVI. (CCLV.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Sur l'affaire des deux évêques, et sur la *Théologie* de Habert.

16 novembre 1711.

J'ai eu l'honneur d'écrire à votre Grandeur il y a cinq ou six jours, supposant qu'elle étoit de retour du petit voyage qu'elle a fait. On attend à toute heure un arrêt du conseil du Roi, qui supprime le Nouveau Testament du P. Quesnel. C'est à quoi les deux prélats avoient conclu dans la fameuse lettre à Sa Majesté. On ne parle plus à la cour de cette affaire, si ce n'est les dames, à qui la voix manque les dernières. On assure que M. le duc de Noailles et M. le duc d'Antin font et disent ce qu'on doit attendre de gens sages. Mais M^{me} la maréchale regarde son fils comme un nigaud. C'est ainsi qu'elle s'est expliquée à une personne qui lui disoit que, si le duc eût été à Paris pendant tout ce tintamarre, les choses ne seroient point allées si loin.

Le docteur Bourdon (*P. Le Tellier*) a toujours bien à cœur que ceux qui attaquent son confrère Habert, insistent principalement sur ces deux points. 1^o La nécessité admise par le docteur est faussement appelée *morale*, elle est simple et physique. 2^o Ne fût-elle que morale : étendue à tous les états, à toutes les personnes et à tous les temps, c'est un sentiment monstrueux et intolérable. Ledit sieur Bourdon (*P. Le Tellier*) voudroit que le docteur Grandville (*Fénelon*) obligeât, par ses sermons et par de bons mémoires, un certain Gardien (*le Pape*) à se déclarer au plus tôt contre Habert. Le docteur Girard (*l'évêque de Meaux*) demeurera entêté en faveur de celui-ci, pour lequel il ne

s'est que trop déclaré, si le crédit du Gardien (*du Pape*) ne l'arrête.

Les plus puissans amis de M. Pochart (*cardinal de Noailles*) disent bien hardiment que M. Perraut (*le Dauphin*) n'est point au fond favorable à sa partie, et que, sans les égards qu'il a pour M. Cousin (*le Roi*), il ne la ménageroit guère. En un mot, ils se tiennent sûrs du fond de M. Perraut (*du Dauphin*). Je crois que c'est vanterie.

M. le cardinal de Noailles s'est invité lui-même à dire la messe au séminaire de Saint-Sulpice le jour de la Présentation¹. On seroit bien étonné s'il alloit aussi s'inviter à faire quelque cérémonie aux Jésuites. Quelques gens croient que l'accommodement de ces pères n'est pas si éloigné qu'on diroit bien. La situation de son Eminence est violente. Refusant au Roi la grâce de ces pères, il ne sauroit rien demander à la cour. Je suis avec le plus profond respect, etc.

On vient de m'assurer qu'on avoit aujourd'hui, en vertu de l'arrêt², saisi chez le libraire les exemplaires du *Nouveau Testament*.

CCCXVII. (CCLVI.)

DE M. DE BISSY, EVÊQUE DE MEAUX,
A L'EVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Le Dauphin ne croit pas que la publication de la lettre de l'évêque d'Agen doive empêcher l'exécution du projet d'accommodement.

A Paris, le 19 novembre 1711.

Mgr le Dauphin m'a ordonné de vous mander qu'il a reçu votre lettre commune, signée de vous et de Mgr de Luçon: que toutes les raisons qui y sont contenues, et qu'il a pesées autant qu'il le devoit faire, pouvoient vous donner lieu de lui porter vos plaintes contre la lettre de M. d'Agen; mais que ce n'étoit pas un motif suffisant pour vous dispenser d'exécuter le moyen qui vous a été proposé, et que vous avez approuvé, pour sortir d'affaire avec M. le cardinal de Noailles, lequel moyen est de ré-

¹ Le 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge, les prêtres et les élèves du séminaire de Saint-Sulpice renouvelèrent, entre les mains d'un évêque, invité pour cette cérémonie, les promesses de la tonsure. — ² Un arrêt du conseil d'Etat, du 11 novembre 1711, défendit la réimpression et le débit du livre du P. Quesnel.

pondre tous deux ce que vous jugerez à propos aux deux Mémoires que je vous ai envoyés, il y a plus de six semaines, de la part de M. le Dauphin. J'ai bien prévu, monseigneur, comme vous avez dû le voir dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, que M. le Dauphin me donnerait ordre de vous mander ce que je fais. Vous voyez que son sentiment est conforme à celui de vos amis : ainsi vous ne devez pas différer, non plus que M. de Luçon, à m'envoyer vos réponses aux deux Mémoires ; et il est à propos que vous me mandiez ce que vous allez faire, pour que je le fasse savoir à M. le Dauphin. Quant à la lettre de M. d'Agen, c'est à vous à voir avec M. de Luçon, quelle justice vous avez à demander au Roi par l'entremise de M. le Dauphin, à qui vous pourrez écrire tous vos sentimens. Ce prince, plein de piété et de lumières, vous fera rendre toute la justice que vous pouvez raisonnablement attendre.

Je suis avec bien du respect, etc.

CCCXVIII. (CCLVII.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE LA
ROCHELLE AU DAUPHIN.

Ils désirent quelques renseignemens sur les dispositions présentées du cardinal de Noailles et des évêques médiateurs.

28 novembre 1711.

MONSIEUR,

Nous avons reçu les difficultés qui nous ont été envoyées sur notre *Instruction pastorale*¹. Nous les avons examinées, et rien n'est plus aisé que d'y satisfaire. Mais avant que d'envoyer nos réponses aux évêques médiateurs, nous avons jugé qu'il étoit nécessaire de vous écrire, pour savoir, premièrement, si ces difficultés sont les seules que M. le cardinal veut nous opposer : car si son Eminence a encore quelque chose à dire, il est juste qu'il le communique, afin que les choses ne traînent point, et que nous n'en fassions pas à deux fois dans notre réponse.

Secondement, il est juste que nous sachions si M. le cardinal s'est comme nous engagé à

s'en tenir au sentiment des évêques médiateurs sur nos réponses. Sans cela, M. le cardinal se feroit juge et partie : et rien ne finiroit, lorsqu'il seroit en droit, comme on dit qu'il le prétend, de rejeter toujours nos réponses comme insuffisantes. D'ailleurs nous paroîtrions le reconnoître pour notre juge : ce que nous ne pouvons pas faire.

Enfin, parmi les difficultés proposées, la plupart sont si frivoles, que des évêques ne sauroient paroître avoir voulu répondre sérieusement. Il faudroit donc nous faire savoir si les médiateurs jugent à propos que nous répondions à tout. Il est de l'honneur de l'épiscopat, qu'il y ait au moins de l'apparence de sérieux dans l'affaire dont il s'agit.

CCCXIX. (CCLVIII.)

DES MÊMES A L'ÉVÊQUE DE MEAUX.

Ils consentent à l'exécution du projet d'accommodement ; ils souhaitent seulement que l'on prenne auparavant quelques précautions indispensables.

Le 28 novembre 1711.

Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire du 7 et du 19 de ce mois. Ce qui nous a empêché de répondre plus tôt à la première, ce sont les chemins impraticables qu'il y a entre nous deux, à cause de l'inondation des marais. Nous n'avons jamais eu en vue de nous dispenser des paroles que nous avons données au prince, ainsi que nous l'en avons assuré lui-même dans la dernière lettre que nous avons eu l'honneur de lui écrire, et que vous nous marquez qu'il vous a communiquée. Nous avons seulement cru devoir lui demander justice, et prendre des précautions suffisantes pour empêcher les mauvais effets de la publication de la lettre de M. d'Agen. Nous n'attendons présentement que la réponse aux trois articles sur lesquels nous avons pris la liberté de consulter le prince en dernier lieu, pour envoyer nos réponses aux Mémoires de M. le cardinal. Elles sont prêtes depuis très-longtemps ; car nous ne fîmes pas plus de cinq ou six jours à les faire, quand nous nous trouvâmes assemblés à Lhermeneaud. Mais la publication de la lettre de M. d'Agen étant venue là-dessus, nous crûmes qu'il étoit nécessaire, avant que d'envoyer ces réponses, d'attendre que M. le Dauphin nous eût fait l'hon-

¹ Ces difficultés sont les deux *Mémoires* du cardinal de Noailles, dont il est parlé dans la lettre de M. de Bissy du 4 octobre. C'est la 300^e, ci-dessus p. 23.

neur de répondre à la lettre que nous avons pris la liberté de lui écrire sur ce nouvel incident. Vous nous obligerez beaucoup, monseigneur, si vous voulez bien assurer le prince de notre disposition, et lui réitérer la prière que nous lui avons faite en dernier lieu, qui est de faire déclarer à M. le cardinal de Noailles, 1^o s'il n'a plus rien à proposer contre notre instruction, afin que nous puissions répondre à tout en même temps, et que nous n'en fassions pas à deux fois; 2^o si M. le cardinal s'est comme nous engagé à s'en tenir au sentiment des médiateurs sur nos réponses. Sans cela, M. le cardinal se feroit juge et partie; et rien ne finiroit, lorsqu'il seroit en droit, comme on dit qu'il le prétend, de rejeter toujours nos réponses comme insuffisantes. D'ailleurs nous paroîtrions le reconnoître comme notre juge, ce que nous ne pouvons pas faire. 3^o Comme parmi les difficultés proposées, la plupart sont si frivoles, que des évêques ne sauroient paroître y avoir voulu répondre sérieusement, nous avons supplié le prince de nous faire savoir si les médiateurs jugent que nous devons mettre dans le Mandement qu'on souhaite que nous fassions, la réponse à toutes ces difficultés, parce qu'il semble qu'il ne seroit pas de l'honneur de l'épiscopat de donner au public des réponses à des difficultés si frivoles; ou s'il ne vaudroit pas mieux que nous envoyassions d'abord une réponse exacte à tout ce qui est marqué dans les deux Mémoires, afin que les médiateurs jugent ce qu'il est à propos de prendre de nos réponses, pour former le Mandement qui doit être donné au public.

Nous ne croyons pas, monseigneur, qu'il soit nécessaire que nous allions nous-mêmes à Paris pour cela, ni que nous y envoyions aucune personne de confiance; nos réponses sont si claires, que nous sommes persuadés que les médiateurs n'y trouveront aucune difficulté: mais en cas qu'ils y en trouvassent quelques-unes, on n'aura qu'à nous les faire savoir, et nous y répondrons aussitôt que la difficulté des chemins pourra nous permettre d'en conférer ensemble. Nous aurons l'honneur d'écrire au prince, comme vous nous le marquez, pour lui demander justice sur la lettre de M. d'Agen. Il ne nous reste qu'à vous demander votre protection dans une affaire que vous n'avez pas moins à cœur que nous-mêmes, puisque c'est la cause de l'Eglise. Nous sommes, etc.

CCCXX * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur quelques épitaphes curieuses; sur les blés fournis par le prélat pour le service du Roi: nouvelles du temps.

28 novembre 1711.

Vous avez, monsieur, quelque peine d'esprit, et vous ne me la dites pas: me prenez-vous donc pour un ami de conversation? ne mérité-je point un peu de confiance par ma bonne volonté? L'amitié est imparfaite, quand on ne met pas en commun les biens et les maux.

Les épitaphes ont beaucoup de force: chaque ligne est une épigramme; elles sont historiques et curieuses. Ceux qui les ont faites avoient beaucoup d'esprit, mais ils ont voulu en avoir; il ne faut en avoir que par mégarde et sans y songer. Elles sont faites dans l'esprit de Tacite, qui creuse dans le mal. Celle de Lulli n'a pas cette acreté de critique, elle est aimable. Les trois m'ont occupé agréablement; je vous le dis, parce que je sais que je vous fais plaisir en vous apprenant que vous m'en avez fait.

Mon ami, que vous avez vu depuis peu, pense plus que moi à mes blés¹. Je ne saurois me résoudre à faire le personnage d'un créancier affamé; je le ferois mal. Mais cet ami n'est pas fait comme un autre; lui et un très-petit nombre de bonnes gens ressemblent à ceux qu'Horace trouva dans son voyage.

Occurrunt animæ, quales neque candidiores
Terra tulit, neque quæis me sit devinctior alter².

Mes blés serviront de lien de commerce entre votre ami et le mien. Quand même je n'en tirerois aucun autre profit, je me croirois bien dédommagé; jugez par là de mes sentiments pour votre ami. Mon doute connu de vous seul, ou peu s'en faut, subsiste; mais mon goût ne diminue point. J'attends une réponse de mon ami, après quoi vous répondrez au vôtre: en

¹ Il s'agit encore ici des blés que Fénelon avoit fournis pour le service du Roi. Voyez à ce sujet la *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, du 21 août 1711. t. vii, p. 349. Voyez aussi l'*Hist. de Féu.* liv. vii, n. 37. — ² Hor. *Sat.* I, v, 41.

attendant ils peuvent s'entretenir librement ; l'abbé de Beaumont sera ensuite à vos ordres. Vous savez combien petit Maro est doux , sincère , maniable et épris de vos charmes : je crains que l'avarice ne me suborne pour cette affaire , comme la gourmandise vous possède. Soutenez-moi contre ma foiblesse , comme je je tâche de vous soutenir contre la vôtre. Hélas, quand aurez-vous le courage de dire comme Horace ?

..... ventri

Indico bellum , cœnantes haud animo aquo
Expectans comites !.....

Le petit homme blessé ² se porte beaucoup mieux : mais il y a quelque marque d'une exfoliation d'os , qui pourra encore chicaner un peu ; il est ravi de ce que vous pensez à lui. ce souvenir le flatte.

A quel propos demandez-vous pourquoi on se marie ? Tout homme est *Paris* qui ne peut souffrir son bonheur ; le genre humain languit dans le repos et dans la liberté : il s'ennuie de se bien porter , et veut un peu de fièvre chaude. L'homme dont vous parlez étoit heureux par sa douceur et par les commodités de son état ; mais ce qu'il trouve est très-avantageux dans le genre de bonheur que vous ne lui envie pas ; ne serez-vous point *Paris* à votre tour ? O que vous seriez un plaisant objet avec une femme à votre côté qui vous dominerait ! Je crois que vous seriez *ucorvus*. J'en rirois bien.

Ne vous fiez point à votre santé : elle vous trompera comme vous l'avez souvent trompée. N'avez-vous point vu M. le maréchal de Tallard ?.... C'est un homme habile et agréable.

Dites à M. le M. de L. V. (Vallière) qu'il me prend pour César : *tua tempora, Cæsar* ³. Je ne suis qu'un ecclésiastique assez de loisir , mais qui ne veut point lui coûter une lettre : j'aime en lui *grata protervitas* ⁴.

La harangue de M. de La Motte est fort belle ⁵ ; mais j'aime encore mieux ses odes.

Vous m'aimez , et je vous aime : tout est dit. Gardons les compliments pour ceux qui sont comme le Styx ,

..... tristisque palus inamantibus undæ ⁶.

¹ Hon. *Sat.* I, v, 7. — ² Le marquis de Fénélon ; voyez ci-dessus la lettre du 11 octobre. — ³ Hon. *Ep.* II, I, 4. — ⁴ Id. *Od.* I, XIX, 7. — ⁵ Virg. *Æneid.* XI, 439. Il faut *tristisque*. — ⁶ Celle qu'il prononça pour sa réception à l'Académie française en 1710.

CCCXXI. (CCLIX.)

DU P. MARTINEAU

A M. DE LESCURE , EVÊQUE DE LUÇON.

Il fait connoître au prélat les dispositions présentes du cardinal de Noailles et des évêques médiateurs : il craint que l'affaire ne traîne en longueur.

A Paris , ce 4 décembre 1711.

J'ai eu l'honneur de parler à M. le Dauphin sur les trois articles de la lettre dont vous m'avez honoré , et qui est du 8 novembre. 1° Le prince ne croit pas que M. le cardinal de Noailles doive proposer d'autres articles que ceux qui vous ont été envoyés. 2° Il n'ose pas assurer que son Éminence veuille , sans examen , s'en tenir à l'avis des prélats médiateurs. Sur quoi j'ai eu l'honneur de lui dire que vous ne deviez donc pas y acquiescer sans l'avoir auparavant examiné. Il est convenu que vous aviez ce droit , puisque le cardinal vouloit l'avoir : d'où il est aisé de conclure que l'affaire n'est pas près de finir , et il en est aussi convenu. 3° Il est persuadé que les prélats médiateurs ne demandent pas des éclaircissemens sur des choses qui n'en méritent point. Voilà , en peu de mots , ce que j'ai tiré de lui sur les trois articles. Si votre Grandeur juge à propos que je lui parle encore , je le ferai dès que vous m'en aurez donné l'ordre. On travaille à nous raccommoder avec son Éminence. Je crains fort que la chose ne traîne en longueur , par la difficulté qu'elle fait de s'engager de son côté à rien , quelques avances que nous fassions du nôtre. Il faut espérer que Dieu fera naître quelque heureux dénouement pour les uns et pour les autres. C'est en lui que j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect , etc.

CCCXXII * *.

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps.

10 décembre 1714.

Je vous passe généreusement le *nee* pour le *ueque* : passez-moi de même mon *tristis* pour

tristi : faisons compensation, et sauvons notre honneur, qui est en grand péril si l'affaire éclate.

Je vous réponds que mon ami n'a point évité de parler au vôtre ; il est naturel que divers embarras aient causé ce mécompte. On va, on vient de Paris à Versailles sans aucun dessein : on a beaucoup de peine à se rencontrer. D'ailleurs, si nous voulions écarter cette affaire, nous ne manquerions pas de commencer à vous confier notre dessein, et par vous supplier de prendre les voies les plus douces pour finir honnêtement avec un homme qui m'a comblé d'honnêtetés. Vous savez, monsieur, combien de fois vous m'avez offert de faire ce que dit Cicéron, *dissuere, non discindere*¹. J'aimerois mieux mourir, que de fuir un homme qui me cherche si obligeamment ; et je vous réponds que mon ami est encore plus incapable que moi de ce procédé.

..... Non isto vivimus illic.

Quo tu rere, modo : domus hæc nec purior ulla est,
Aut magis hinc aliena malis².....

Je vous l'ai dit ingénument ; loin de chercher une évasion, je chercherois par mon goût à m'unir étroitement avec votre ami ; mais j'attends la réponse du mien.

Il est vrai qu'il y a eu dans la blessure de mon neveu quelque chose de ce qu'on vous a dit ; mais ce n'est qu'un pur accident d'opération, qui pouvoit arriver à tous les plus grands maîtres de l'art. Je suis fâché de ce qu'on en parle : car je suis parfaitement content de l'habileté et de l'application de Clérac ; le mal sera encore fort long et plein de chicanes.

On vous aime céans avec passion ; c'est une maladie contagieuse qui gagne de plus en plus, et dont je ne veux guérir personne. moi qui en suis plus tourmenté que tous les autres. Je ne veux point vous revoir avec toute la troupe dorée, parmi les horreurs de la guerre ; c'est dans une profonde paix que je voudrois vous posséder seul. On ne dit point, ce me semble, que les passeports soient arrivés en France ; c'est ce qui m'inquiète. Portez-vous bien, à la lettre : *cura ut valeas* ; vous ne sauriez jamais me faire un plus grand plaisir. Contraindez-vous un peu à l'heure de l'assaut de votre appétit.

¹ *De amic.* XXI. *De Offic.* I, XXXIII. — ² *Hor.* *Sat.* I, IX, 48.

CCCXXIII. (CCLX.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A M. DE CHAMPFLOUR, ÉVÊQUE
DE LA ROCHELLE.

Dispositions présentes du cardinal de Noailles ; instances pour la conclusion de l'affaire.

A Meaux, le 10 décembre 1711.

Pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire conjointement avec M. l'évêque de Luçon, du 28 novembre, de La Rochelle, j'ai voulu montrer votre lettre à M. le Dauphin, et savoir ses sentimens avant que d'avoir l'honneur de vous répondre. 1° Je ne crois pas, monseigneur, que M. le cardinal veuille augmenter les demandes contenues dans les deux Mémoires que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Ainsi, monseigneur, il ne faut pas que l'incertitude de voir encore de nouvelles demandes de la part de M. le cardinal, vous empêche, non plus que M. de Luçon, de finir les réponses que vous devez faire.

2° On n'a jamais eu la pensée de vous soumettre au jugement de M. le cardinal. Il faudra qu'il s'en rapporte, comme vous, au sentiment des évêques médiateurs, qui seront choisis par le Roi : ou bien rien ne finiroit.

3° Vous ne serez obligé de faire des explications que sur les propositions de votre Mandement sur lesquelles les médiateurs jugeront qu'elles seront nécessaires.

Voilà, monseigneur, les sentimens de M. le Dauphin, que j'ai l'honneur de vous mander pour répondre à vos trois difficultés : ainsi je crois que vous ferez bien d'envoyer vos réponses le plus tôt que vous pourrez.

Je me repose sur vous, monseigneur, pour informer M. de Luçon de ce que j'ai l'honneur de vous mander. Je suis avec bien du respect, etc.

CCCXXIV. (CCLXI.)

DE M. DE LESCURE, ÉVÊQUE DE LUÇON,
A M. DECHAMPFLOUR, ÉVÊQUE
DE LA ROCHELLE.

Il lui adresse la lettre du P. Martineau, et lui mande
quelques autres nouvelles.

Ce 13 décembre 1711.

VOILA la copie de la lettre que j'ai reçue de Paris ¹. On me prie de vous demander que vous trouviez bon qu'on mette dans votre couvent de la Fougereuse M^{lle} de Planty du Landreau, si les religieuses veulent bien l'y recevoir. Elle est à présent aux Cerisiers : mais ses parens ne trouvent pas à propos de l'y laisser plus long-temps.

On dit que M. le cardinal de Noailles n'a eu que cinq minutes d'audience, et qu'ensuite on lui a tourné le dos. On attribue cela au refus que son Éminence a fait au curé de Saint-Sulpice, qui parloit de la part de M^{me} de Maintenon, de rétablir les Jésuites.

Il me tarde bien de recevoir de vos chères nouvelles.

N'a-t-on pas confirmé la paix avec les Anglais ?

Ces vents n'ont-ils pas fait quelque dommage aux Hollandais ? On dit qu'ils s'opposent fort à la paix ; qu'ils ont pourtant laissé la reine Anne maîtresse de leurs intérêts.

Avez-vous payé pour vos fraies fiefs ? On me presse ; je n'ai pas encore voulu rien payer.

On écrit de Paris que la cabale des Jésuites a prévalu sur le Roi contre Quesnel, et qu'on craint qu'il n'y ait quelque nouvelle bulle de Rome. A-t-on confirmé la mort de Quesnel ? Plus on dit que notre accommodement sera reculé, plus nous devrions tâcher de l'accélérer. J'espère qu'il ne tiendra pas à moi. Je suis sans réserve, etc.

¹ La lettre du P. Martineau du 4 décembre. Voyez ci-dessus, p. 37.

CCCXXV. (CCLXII.)

DE M. BUSSI, NONCE DE COLOGNE,
A FÉNELON.

Ses efforts pour empêcher les progrès du jansénisme.

Colonia, 16 decembris 1711.

DEVINCTISSIME observantiae meae erga illustrissimam ac reverendissimam Dominationem vestram argumenta, quae opere nequeo, votis praestare jugiter adnitor. Auspicia verò prosperitatum quae instauro recurrente nascentis Salvatoris sollemnitate, taliter congruunt sublimibus meritis illustrissima ac reverendissima Dominationis vestrae, ut adimplenda omnino fore confidam, in praemium virtutis, et Ecclesiae ornamentum. Jansenistae Hollandi tristissimam superioribus diebus luserunt tragœdiam, et malitia numeros omnes implentes, insanabile propemodum haereseos ulcus, quo laborant, posuerunt in propatulo : dum duo ex ipsorum gremio deputati ad me tertio redeuntes, ut de satisfactione Ecclesiae danda convenirent, resolverant tandem bulle *Vincam Domini* jurato subscribere : ast contendebant exquisitis terminis aequivocis me decipere, ac Ecclesiae imponere. Quod ubi assequi non valuerunt, re infecta iterum in patriam descenderunt pertinaciores ¹. Delibero nunc de fortiori remedio adhibendo : consilii autem inops in re tam gravi, a Patre luminum assistentiam ratus implorandam, cu-

¹ Ces dispositions des Jansénistes de Hollande sont confirmées par ce que rapporte dans ses *Mémoires* le père depuis cardinal Quirini, qui voyageoit en Hollande vers cette époque. Il y vit le P. Quesnel et les principaux du parti, et on parla des affaires du temps, « Candidè professus est Quirinus tris- » tem rerum Hollandicæ statum unice deberi illorum per- » vicacia, qui sanctae Romanae sedis jussionibus obtemperare » rennebant, Vallonius contendeat et negotia nunquam com- » positum iri, nec unquam accidere posse, ut novus vica- » rius, a Romano Pontifice renuntiatus, tranquille admit- » teretur, seu ex cleri catholici, cui processet, voluntate, » seu ex federatarum Provinciarum auctoritate, quin ipse » vicarius et clerus eximerentur a subscribendo Alexandri VII » Formulaio, seu bulle *Vincam Domini sabaoth*. Memini » me indignatum ad hæc respondisse : Saucionibus ergo illis » *Martia non vidit majus arena nefas*,....

» Vallonius, litteris suis 13 julii anni 1712, ait ab » Hollandiæ Clero propositam recens fuisse Internuntio apos- » tolico Bruxellensi conditionem, quam ipse Vallonius om- » nino idoneam rebatur paci statuendæ ; videlicet, ut bulle » *Vincam Domini sabaoth* in omnibus ecclesiis et sacellis » catholicorum publicaretur, hæcque de re conficeretur in- » strumentum eidem Internuntio contradendum, ad indu- » biam facti probatorem, dummodo tamen ipse clerus ad » bulle subscriptionem handquaquam adigeretur. » *Com- » ment. histor.* part. 1, lib. 1, cap. v, p. 70 et seq.)

ravi publicas preces in missionibus institui, mediante programmate, cujus exemplar reverenter submitto. Illustrissimæ ac reverendissimæ Dominationis vestræ zelus, æquè feliciter dimicare cum talibus, ac vincere assuetus, facile tenuitati meæ in tribulatione positæ compatiatur, mandatisque suis honestando, quamvis immerentem confortabit. Sum etenim percunni cultu, etc.

CCCXXVI. (CCLXIII.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE LA
ROCHELLE AU DAUPHIN.

Ils se plaignent au prince de la lettre que l'évêque d'Agen leur a écrite.

Le 22 décembre 1711.

MONSIEUR,

Nous espérons de n'avoir plus que de justes remerciemens à vous faire, d'avoir par vos soins et par votre sagesse, rendu la paix à l'épiscopat : mais nous nous voyons dans la triste nécessité de vous porter nos plaintes à l'occasion de la lettre que M. l'évêque d'Agen nous a écrite. Tandis que cette lettre est demeurée secrète, nous avons cru que la charité exigeoit de nous de la dissimuler : mais étant devenue publique par diverses éditions qui s'en sont faites, ce que la charité nous a autrefois obligé de dissimuler, l'engagement où nous sommes de conserver notre réputation, nous oblige aujourd'hui, monseigneur, d'en porter nos plaintes au Roi par votre ministère. Ce que nous vous supplions, monseigneur, de demander à Sa Majesté, c'est qu'elle veuille bien faire écrire à M. l'évêque d'Agen de sa part, pour qu'il ait à déclarer s'il a des preuves de ces faits : 1° Que nous avons donné ordre à nos neveux d'afficher notre instruction pastorale dans tout Paris, et même dans la cour de l'archevêché : 2° que c'est par notre ministère que notre lettre au Roi a été publiée : 3° que nous ne sommes pas les auteurs de notre instruction pastorale, ni de notre lettre au Roi, et que nous n'avons fait, en cela, que prêter notre nom aux ennemis de M. le cardinal. Il est évident que tous ces faits nous sont infiniment injurieux, et qu'ils ne pourroient manquer de nous décréditer auprès de nos peuples, si nous les autorisons par notre silence. Supposé que M. l'évêque d'Agen ait des preuves de

tous ces faits, qui lui ont donné occasion de nous faire les reproches les plus outrageans, qu'il ait à les produire ; s'il n'en a point de preuves, comme effectivement il n'en sauroit avoir, qu'il avoue qu'il n'en a point, et qu'il rétracte ce qu'il a dit, comme choses avancées témérairement et sur des simples ouï-dire. Quand nous avons eu l'honneur d'écrire à Sa Majesté sur la protection éclatante que M. le cardinal donne, depuis tant d'années, à l'erreur, et sur les voies de fait par lesquelles il a tenté d'ôter aux évêques la liberté de se déclarer pour la saine doctrine, c'est dans le sein du Roi seul que nous avons prétendu nous réparer, et notre lettre est devenue publique sans notre participation. Nous n'avons dit que la vérité toute pure, et nous avons constamment demandé des commissaires pour justifier devant eux ce que nous avons avancé. Cependant quel bruit n'a point fait M. le cardinal à ce sujet ! Avec quelle hauteur n'a-t-il pas demandé justice d'une accusation qu'il n'osoit entreprendre de convaincre de faux en un seul point ! Après cela, M. d'Agen peut-il refuser d'enirer en preuve de ce qu'il a avancé contre nous, et y a-t-il rien de plus juste que de l'exiger de lui ? On ne lui fait point de tort. S'il a des preuves, qu'il les produise ; s'il n'en a point, il doit en honneur et en conscience réparer le tort qu'il nous a fait. C'est ce que nous espérons, monseigneur, que vous aurez la bonté de représenter au Roi.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

CCCXXVII * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps.

23 décembre 1711.

Je suis ravi, monsieur, de ce que votre ami a vu le mien, et de ce qu'ils se sont entretenus à cœur ouvert. Vous voyez bien par là, qu'il n'y avoit aucun mystère dans les mécomptes arrivés. Je n'ai point encore pu recevoir des nouvelles de mon ami, sur leur conversation ; et vous comprenez sans doute, que je dois attendre ce qu'il me mandera, pour pouvoir vous écrire d'une façon précise. En attendant, je vous

supplie de dire à votre ami, que mes sentiments sont toujours très-vifs et très-sincères : j'ai une véritable joie du mariage qu'il a conclu. Ce que les hommes font, leur ressemble presque toujours. Ce mariage représente la bonne tête qui l'a arrêté; on y voit le goût des choses solides et d'un bon usage: l'honneur et la vertu y sont mis en leur place. Avez-vous la bonté de faire là-dessus mes compliments? Je n'ose le faire moi-même, de peur de montrer trop d'empressement.

Je hais avec brutalité les gens les plus aimables, quand je sais qu'ils vous assassinent le verre à la main.

Heu, cadit in quemquam tantum scelus! heu tua nobis
Penè simul tecum solatia raptâ, Menalea ¹!

Vous voyez que je m'humanise, et que, par complaisance pour vous, je passe d'Horace à Virgile. Je désirois déjà ardemment la paix; mais je craignois qu'elle ne m'ôtât toute espérance de vous revoir. Vous me rassurez, et me voilà libre dans mes désirs pour une prompte et longue paix. Tout ce qui est céans, sans exception, vous aime; mes neveux sont à mon gré en ce point, et ce n'est pas dire peu; car je suis difficile à contenter en amitié pour vous. Vous trouverez partout ailleurs du plaisir et des agréments: mais c'est ici qu'on vous aime de bonne foi.

Notre blessé commence à être dans un bon état qui m'ôte toute inquiétude: mais il faudra bien du temps pour le faire *piéd prompt*, comme Achille dans Homère. Bonsoir; mandez-moi la paix presque faite; vous me charmerez. Je vous déclarerai la guerre, si vous ne ménagez pas bien votre santé.

mis une chose dont il est à propos que votre Grandeur soit informée. J'en joins pour cela l'extrait à ma lettre, afin de suppléer à l'écrit même, en cas qu'il ne vous ait pas été envoyé. N'en prenez pas l'alarme en le lisant. J'ai eu l'honneur de le faire voir à M. le Dauphin, qui en a été indigné, voyant qu'on lui fait faire un personnage si éloigné de son caractère; car il n'a garde sans doute de se faire le juge de la doctrine des évêques. C'est pourquoi il m'a donné ordre de vous mander que vous pouviez vous inscrire en faux contre cette supposition, et la regarder comme une véritable imposture. C'est pourquoi si votre Grandeur juge à propos, comme elle le jugera sans doute, d'en parler dans le premier écrit qu'elle donnera au public; elle peut, sans hésiter, dire que M. le Dauphin désavoue absolument ce qu'on lui fait dire, et qu'il s'en tient offensé, n'ignorant pas qu'il ne lui appartient pas de décider en ces matières. Je prie seulement votre Grandeur de ne me point citer, cela n'étant pas nécessaire et pouvant faire un mauvais effet dans quelques esprits.

Il n'y a point encore de médiateurs nommés pour recevoir les difficultés et vos réponses, et il ne paroît pas qu'on songe à en nommer. Ainsi il est assez difficile de juger comment les choses se termineront. Je souhaite de tout mon cœur que ce soit avec une pleine satisfaction de votre Grandeur.

J'ai fait l'usage que je devois des écrits que monsieur votre neveu m'a mis entre les mains. Faites-moi l'honneur de me croire avec un profond respect, etc.

CCCXXIX. (CCLXV.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Affaire du sieur Maille. Sur un ouvrage de Fénelon contre le système des deux délectations. Affaire des cérémonies chinoises.

(Vers la fin de 1711.)

J'ai l'honneur de répondre, article par article, à la lettre de votre Grandeur du 29 octobre. J'ai cru qu'il étoit important de lire au Pape cette lettre toute entière. Je lui ai repré-

celui qui a pour titre : *Réflexions sur les Ordonnances et Instructions pastorales de MM. les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap*. Le P. d'Avrigny en fait mention dans ses *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiast.* au 28 avril 1711.

CCCXXVIII. (CCLXIV.)

DU P. MARTINEAU

A M. DE LESCURE, ÉVÊQUE DE LUÇON.

Il envoie au prélat l'extrait d'un écrit publié récemment contre son *Instruction pastorale*.

A Paris, 28 décembre 1711.

Il paroît ici depuis peu un écrit contre votre *Instruction pastorale* ², à la tête duquel on a

¹ Virg. *Ecl.* ix, 17. — ² Cet écrit, dont il sera encore question dans les lettres suivantes, est vraisemblablement

senté qu'il étoit bien à désirer que M. le cardinal Gabrielli fût remplacé par quelque théologien opposé au jansénisme . et de là je pris occasion de faire connoître à Sa Sainteté un certain religieux porté par une puissante cabale. Sa Sainteté m'assura qu'elle ne penseroit pas à lui.

Le sieur Maille est toujours dans le château Saint-Ange , où il est en danger de passer le reste de ses jours. On n'avoit contre lui que des choses assez vagues : mais on a découvert tous ses mystères d'iniquité dans les papiers interceptés de Tourreil. Celui-ci est de Toulouse , d'une bonne famille de la robe , grand acteur dans le parti , qui joignoit à beaucoup d'esprit une érudition suffisante , et beaucoup de grâce dans ses discours. Il y a huit ou dix ans qu'il vivoit à Rome , dans une même maison avec Maille. Nos ambassadeurs l'ayant fait sortir de Rome , il se retira à Florence , où il s'acquitt d'abord une grande estime et beaucoup de partisans parmi la noblesse. On reconnut , par les papiers du sieur Maille , qu'il étoit fort engagé dans le parti. Le P. Damascène obtint un ordre du Saint-Office de le faire arrêter , et chargea de ce soin un religieux de son ordre , inquisiteur à Florence. Ce religieux , après en avoir obtenu la permission de M. le grand-duc , le fit prendre par les sbires du Saint-Office , et le conduisit lui-même à Rome au château Saint-Ange. On s'est saisi de tous ses papiers , dans lesquels on a trouvé des choses énormes. Le Pape , le Roi , les cardinaux , tous les prélats déclarés contre le parti y sont déchirés , et les Jésuites plus que personne. Le Pape personnellement y est traité cruellement : on le peint comme le plus grand fripon qui soit au monde. Ils me font aussi la grâce de ne m'y point épargner. Tout le venin de la cabale y est déconvert.

Il n'est fait ici aucune mention du P. Delbecque. Personne n'a pu m'en dire de nouvelles , pas même le Pape et M. le cardinal Fabroni , à qui j'ai pris la liberté de demander s'il étoit question de lui au Saint-Office.

Le Pape goûte extrêmement le dessein de votre ouvrage , et il m'a ordonné de vous exhorter à l'exécuter. C'est le point essentiel dont il s'agit aujourd'hui : c'est où se réduit tout le jansénisme. Les deux délectations dominantes chacune à leur tour , et déterminant invinciblement la volonté , sont la source et la racine des cinq Propositions. Déterminer bien précisément en quoi consiste la promotion catholique et la délectation jansénienne , c'est ôter aux novateurs toute ressource. Les théologiens dont votre

Grandeur parle seront condamnés avec le temps ; mais il faut du flegme en ce pays. Il y a au Saint-Office tant d'affaires à traiter , et si peu de gens qui s'y appliquent sérieusement , ou qui soient capables de s'y appliquer , qu'il faut des années pour faire condamner un livre , lorsqu'il est un peu gros. Il n'y a que le cardinal Fabroni , l'assesseur du Saint-Office , et le P. Damascène , qui y donnent tout leur temps. Le savant et pieux cardinal est fort appliqué : mais il ne peut croire que les Jansénistes aient les mauvaises intentions qu'on leur attribue. Il se contente des apparences catholiques qu'ils font voir : ce qui fit dire , il y a quelques jours , à un cardinal , qu'il étoit janséniste *per pietà* , par compassion.

Nous avons présenté au Pape la *Déclaration* ci-jointe. Il me paroît que les gens de bien en ont été édifiés , et nos adversaires mortifiés. Le Pape assure fort qu'il veut continuer la mission de la Chine ; mais nous ignorons absolument les mesures qu'il prend pour cela. Il a eu la bonté de nous recevoir très-humainement , et de nous dire des choses très-obligeantes , lorsque nous lui avons présenté notre *Déclaration* , jusqu'à nous dire que nos ennemis étoient les ennemis du Saint-Siège , et que nul ne l'égaloit dans la bienveillance dont il honore notre compagnie. Je connois ici des gens qui , après avoir fort relevé le mérite de M. le Dauphin , la beauté et la pénétration de son esprit , sa grande capacité , disent hautement qu'il s'est déclaré pour le parti. C'est ainsi que la passion les transporte.

CCCXXX * * .

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps ; témoignages d'amitié ; exhortation à la sobriété.

3 janvier 1712.

Je viens de faire à votre ami , qui devient de plus en plus le mien tous les jours , une réponse convenable , si je ne me trompe , aux marques d'amitié dont il me comble. En vérité , je suis tenté de vaine gloire , et j'y succombe , quand je reçois tant d'avances d'un homme dont la tête paroît si bonne. J'attends toujours des nouvelles de mon ami , qu'on me mande avoir été

malade et l'être encore un peu. Je ne compte d'en recevoir que par une personne qui, selon les apparences, ne tardera guère à revenir. Mon impatience est telle que vous en seriez content.

Vous me charmez en me promettant votre guérison : je vous en remercierai comme du plus essentiel service que vous puissiez jamais me rendre. Ce n'est pas du guérisseur ni de la vertu de ses remèdes dont je me défie : c'est du malade et de son régime, dont je prends la liberté de douter beaucoup. Un souper peut gâter le travail de six mois. Si vous faites quelque folie contre vous-même, je vous vengerai du coupable, et vous aurez affaire à un terrible homme. Tous vos messieurs les agréables convives ne vous délivreront pas de mes mains, qui sont longues et sèches.

Notre blessé va, selon les apparences, enfin cette fois-ci son grand chemin vers la guérison ; mais ce mal est si chicaneur et si traître, que je n'ose croire ce qu'il me paroît que je vois. Votre attention pour lui est trop flatteuse ; vous me le gâterez ; il en est enivré !

Jamais je ne fus si surpris que de vous voir quitter Horace et Virgile pour citer le Sage : c'est une complaisance dont je vous tiens compte.

Il faut vous quitter à la hâte, pour faire des réponses sur la nouvelle année à diverses personnes de mon diocèse. N'en soyez pas jaloux ; gardez-vous en bien ; car tels compliments sont fort ennuyeux, et rien n'est plus joli qu'une conversation libre en lettres avec vous.

Dulce est desipere in loco ¹.

Je vous souhaite *affluentes annos* ² ; j'y ajoute, contre votre intempérance, *artenque fruenti* ³. Au reste, je vous félicite sur ce que vous êtes le père d'un mot nouveau, c'est réciprocité. *Insigne, recens, indictum ore alio* ⁴. Tibère, empereur du monde, n'eut pas assez de crédit pour venir à bout de ce que vous osez. Le petit Maro dit que c'est vraiment bien à vous à citer le Sage ; il soutient que telle parole est trop étrangère dans vos discours. J'ai lancé rudement le censeur ; mais que faire ? il dit toujours que c'est pour l'honneur du Sage qu'il parle. A cela près, petit Maro vous honore et aime comme il le doit.

Je vous envoie la lettre que le blessé vous écrit, sans lui laisser le temps d'y mettre une enveloppe, quoique je n'ignore pas combien vous êtes épineux sur ces formalités.

¹ Hor. *Od.* IV, XI, 28. — ² *Ibid.* XI, 19 et 20. — ³ *Id.* *Ep.* I, IV, 7. — ⁴ *Id.* III, XXV, 7.

C C C X X X I ' ' ' .

AU MÊME.

Nouvelles du temps : témoignages d'amitié.

11 janvier 1712.

M. le M. d'Ux. (le maréchal d'Huxelles) ¹ aime et admire la vertu de monsieur votre oncle. M. de Morton, dit-il, s'incommode pour acheter du bois à Béfort, où il est le maître d'une forêt qui enrichiroit un autre gouverneur ². Voilà, disois-je, une malhabile race ; le neveu en feroit bien autant ; Dieu veuille que ce maréchal revienne avec la paix.

Tutus bos etenim rura perambulat ;
Nutrit rura Ceres, almaque faustitas :
Pacatum volitant per mare navitæ :
Culpari metuit fides.

Condit quisque diem collibus in suis,
Et vitem viduas ducit ad arbores :
Hinc ad vina redit lætus, et alteris
Te mensis adhibet Deum ³.

Voilà l'antique, qui est simple, gracieux, exquis ; voici le moderne qui a sa beauté.

Les veilles cesseront au sommet de nos tours ;
Le fer mieux employé cultivera la terre ;
Et le peuple qui tremble au seul bruit de la guerre,
Si ce n'est pour danser, n'aura plus de tambours ⁴.

J'ai su la nomination d'un premier président ⁵. Il y a longtemps que j'honore particulièrement celui qui est nommé, et je reçois en toute occasion des marques de sa considération. Mais je ne laisse pas de regretter votre ami, que je n'ai jamais vu ; c'est une forte inclination prise sur un portrait. Bonsoir : mandez-moi en détail quel progrès vous faites pour votre guérison ; je vous crains plus que votre mal. Donnez-moi pour éternelles un bon régime, et beaucoup de soupers supprimés ; en aurez-vous le courage ?

¹ Voyez une notice sur ce maréchal, au dernier vol. de cette *Corresp.* — ² Simon Camus de Morton, oncle du chevalier Destouches, étoit alors gouverneur de Béfort. En 1672, n'étant que capitaine, il fit des prodiges de valeur pour défendre le fort de Waart, dont il étoit commandant, contre deux mille hommes de l'armée du prince d'Orange. Il fut fait brigadier d'infanterie en 1676, et mourut le 16 février 1712. Pinard, *Chronol. hist. militaire*, I, VIII. — ³ Hor. *Od.* IV, v, 17 et seq. — ⁴ MALHERBE, liv. II, *Prière pour Henri-le-Grand*, allant en Limosin. — ⁵ Jean-Antoine de Mesmes, né le 18 novembre 1664, avoit été nommé premier président du parlement de Paris, le 5 janvier précédent. Il mourut en 1723.

 CCCXXXII. (CCLXVI.)

DE FÉNELON

A LA MARQUISE DE LAMBERT.

Remercimens à cette dame pour sa générosité envers une personne à laquelle Fénelon s'intéressoit.

A Cambrai, 17 janvier 1712.

Je suis vivement touché, madame, de l'honneur que vous me faites, en me prévenant si obligeamment. Pour moi, je n'ai aucun mérite à être occupé de ce qui vous regarde; car une dame de votre voisinage m'a fait depuis peu une grande impression dans le cœur, en me mandant avec quelle générosité vous l'avez soulagée dans ses embarras. Je vois bien que les vertus les plus nobles, et les plus estimables dans la société, ne sont point pour vous de belles idées, et que vous les mettez fort sérieusement en pratique dans les occasions. Puisque vous aimez à faire du bien, et que vous savez le faire si à propos, je souhaite de tout mon cœur, madame, que vous ayez le plaisir et le mérite d'en faire long-temps. On ne peut vous désirer plus de prospérité et de bénédictions que je vous en désire; et le souhait que je fais pour moi dans cette nouvelle année, c'est que vous m'y honoriez de la continuation de vos bontés, et que vous ne doutiez point du respect avec lequel je suis très-fortement, et pour toute ma vie, madame, etc.

 CCCXXXIII. (CCLXVII.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,

A M. DE CHAMPFLOUR, ÉVÊQUE

DE LA ROCHELLE.

Il lui fait connoître les dispositions du cardinal de Noailles, et souhaite que les deux évêques envoient la réponse aux Mémoires qu'on leur a adressés.

A Paris, le 19 janvier 1712.

Il est vrai que M. le cardinal de Noailles n'a point voulu s'engager à s'en rapporter aux évêques médiateurs, comme à des juges de rigueur; mais c'est pour cela que M. le Dauphin ne lui a point remis la lettre de satisfaction que vous lui avez envoyée il y a long-temps, signée de

vous et de Mgr de Luçon. Comme M. le cardinal n'a point voulu reconnaître pour juges de rigueur les évêques médiateurs que le Roi choisira, M. le Dauphin a dit sur cela, que vous ne seriez pas non plus obligés tous deux de reconnaître comme juges de rigueur, ces mêmes évêques; dans les explications qu'ils croiroient que vous devriez faire sur votre Mandement commun. Si vous me demandez, monseigneur, à quoi aboutira donc le travail des évêques médiateurs; on espère que, sans être juges de rigueur, ils vous rapprocheront de part et d'autre. C'est dans ce sens-là que M. le Dauphin vous a proposé le moyen d'accommodement que vous avez accepté. Ainsi, monseigneur, vous ne devez pas tarder à envoyer votre réponse commune, puisqu'elle est faite, à l'adresse de M. Pajot, afin que M. le Dauphin ne croie pas que vous reculiez: mais en même temps vous pourrez lui faire toutes les remontrances que vous jugerez à propos, dans une lettre, sur les inconvénients qui vous paroissent que les évêques médiateurs ne soient pas juges de rigueur.

L'écrit imprimé fait contre votre Mandement, dont vous me faites l'honneur de me parler, ne doit pas vous empêcher d'envoyer votre réponse, parce que, quand on en parlera à M. le cardinal, il ne manquera pas de dire qu'il n'y a aucune part. Ne craignez pas, monseigneur, en envoyant votre réponse, de vous engager à rien. M. le Dauphin aura tous les égards possibles aux remontrances que vous lui ferez. Je suis avec beaucoup de respect, etc.

 CCCXXXIV * *.

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps. Sur une ode de J.-B. Rousseau.

22 janvier 1712.

N. n'a point été *louquet*, mais malade; enfin il m'a donné amplement de ses nouvelles. Mon ami est enjoué du vôtre, il le trouve sage, précis, mesuré, pénétrant et habile; il ne voit rien qui n'inspire la confiance; il croit avoir approfondi et avoir trouvé tout ce que nous désirions qu'il trouvât. Jugez, par là, combien je désire que votre ami veuille bien achever de devenir le mien, et à quel point je suis touché

de sa persévérance. Il m'est impossible de vous en dire aujourd'hui davantage ; mais il me semble que vous n'entendez. De plus, j'attends une occasion qui n'aura point les irrégularités que vous reprochez à la poste. Je vous expliquerai alors à fond et en détail tout ce que je pense : et je me flatte que votre ami sera content de moi. En attendant, *tenez-le en amour* : c'est le vieux langage de Froissart, pour dire, entretenez-le dans ses bonnes dispositions. Vous ne sauriez lui dire trop fortement combien je sens tout ce qu'il fait : *Il faut que la persuasion coule de vos lèvres* ; c'est l'expression d'un poète grec.

L'ode de Rousseau ¹ est excellente ; il y a des endroits merveilleux : *Quoi, Rome ! quels traits... quel est donc ce héros ?... Héros cruels ! On ne peut trop estimer cet autre endroit : Le musque tombe.* Il choisit et met en œuvre les morceaux d'histoire avec beaucoup d'art ; il a bien employé Socrate à dégrader Alexandre. Il y a quelques vers un peu durs, quelques autres qui n'ont pas le dernier degré de clarté ; on pourroit désirer le retranchement de quelques épithètes qui ne servent qu'à attraper la rime ; mais il pense hautement, et s'exprime avec force ; à tout prendre, c'est un grand poète.

Tale tuum carmen nobis, divine poeta.

Quale sopor fessis in gramine, quale per aestum

Dulcis aqua saliente sitim restinguere rivo ².

Je voudrais ou donner à ce poète la probité qu'on l'accuse de n'avoir point, ou donner son génie à un honnête homme.

Cura ut valeas. Ces mots, tournés en formule chez les anciens, est précisément à la lettre ce qu'il faut vous dire. Je vous aime de franc amour, comme au bon vieux temps.

Ex illo Corydon, Corydon est tempore nobis ³.

Petit Maro pourra aller vous voir et apprendre de vous les maximes du Sage.

¹ *à la Fortune*, liv. II, ode iv. — ² VIRG. *Ecl.* v, 45 et seq. — ³ *Id.* *Écl.* vii, 70.

CCCXXXV. (CCLXVIII.)

DE L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE

AU P. MARTINEAU.

Il ne croit pas pouvoir adresser présentement au cardinal de Noailles sa réponse aux deux Mémoires de cette Eminence.

24 janvier 1712.

Souffrez, mon révérend père, que je m'adresse encore à vous pour vous supplier de nous éclaircir de la volonté de M. le Dauphin touchant l'envoi de nos réponses aux Mémoires de M. le cardinal de Noailles. Nous avions compris, par la lettre que vous avez pris la peine d'écrire à M. l'évêque de Luçon, que le prince ne jugeoit pas qu'il fût nécessaire de les envoyer, jusqu'à ce que M. le cardinal se fût engagé, comme nous, de s'en rapporter aux évêques médiateurs. Cependant M. l'évêque de Meaux n'a pas laissé de nous presser depuis d'envoyer nos réponses, et quoiqu'il ne nous marque pas que ce soit l'ordre du prince, la crainte infinie que nous avons de lui déplaire nous a fait désirer d'être instruits de ses intentions là-dessus, étant dans les dispositions de nous y conformer aussitôt, par la confiance entière que nous avons en sa sagesse et en son zèle pour la religion. Mais afin de n'avoir rien à nous reprocher dans une démarche qui nous paroît si délicate, nous avons cru devoir prier M. l'évêque de Meaux d'exposer à M. le Dauphin les inconvénients que nous trouvons à envoyer nos réponses avant qu'on ait la parole positive de M. le cardinal, comme on a la nôtre. Et je vous supplie, mon révérend père, de vouloir bien aussi vous-même représenter au prince, que ce qui nous a retenus jusqu'à présent, est que l'accommodement n'est pas possible, si M. le cardinal ne s'engage, comme nous avons fait, à s'en tenir au jugement des évêques médiateurs. Cela nous paroît d'autant plus nécessaire, qu'il est moralement certain que si nous envoyions nos réponses sans qu'on eût pris cette précaution, et qu'elles lui fussent communiquées, il ne manqueroit pas de publier que les évêques ont été obligés de lui rendre compte de leur doctrine, et qu'il n'a pu en être content; et en ce cas ses amis en feroient les plus désavantageuses contre la cause que nous défendons, et que nous croyons être celle de l'Église. Ils en prendroient

même occasion de faire regarder nos personnes comme flétries : car ils ne manqueraient pas de dire que nous avons reconnu nous-mêmes notre doctrine répréhensible, et qu'elle s'est trouvée en effet si mauvaise, qu'il ne nous a pas été possible de la justifier, quelques efforts que nous ayons fait pour cela. Mais quel sujet de triomphe tous les écrivains du parti n'en tireroient-ils pas ! Il est aisé de juger de ce qu'ils feroient en ce cas, par tous les excès auxquels ils se sont portés dans un si grand nombre de libelles qu'ils ont déjà fait pour soutenir la cause de M. le cardinal, qu'ils regardent comme la leur. S'ils ont écrit avec tant de fureur et d'emportement contre nous, sans avoir pu attaquer notre doctrine, qu'en nous attribuant des faussetés, on en établissant des principes qui contiennent manifestement les erreurs condamnées par l'Église, comme il nous sera aisé de le montrer quand il en sera temps ; que ne feroient-ils pas si nous leur donnions prise sur nous par une telle démarche ?

D'ailleurs nous avons tout sujet de croire que les premières difficultés de M. le cardinal étant levées, il en fournira d'autres. En un mot, dans l'affaire présente, où M. le cardinal n'est que partie, il doit être jugé, et soumis comme nous au jugement des arbitres.

Néanmoins si le prince, pour sa satisfaction, vouloit voir notre réponse, nous nous ferons un plaisir de la lui envoyer, en le suppliant qu'elle soit pour lui seul et pour M. l'évêque de Meaux, ayant tout intérêt qu'elle ne soit pas communiquée à M. le cardinal, ni à gens qui soient à lui, jusqu'à ce qu'il se soit engagé, comme nous avons fait, à souscrire au jugement des arbitres. On voit assez, par l'expérience de ce qui arrive chaque jour de la part des amis de M. le cardinal, jusqu'où ils pourroient abuser de nos moindres démarches. Vous avez pu voir de quelle manière nous sommes traités dans le nouveau libelle qu'ils ont donné depuis peu au public sous le nom de *Relation de ce qui s'est passé dans le différend qui est aujourd'hui entre MM. les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap avec Mgr le cardinal*¹. On y voit, entre autres, une délibération capitulaire du chapitre de Notre-Dame de Paris, où l'on dit que la lettre que nous avons eu l'honneur d'écrire au

Roi, est un libelle diffamatoire ; qu'elle est remplie de termes outrageans, de faussetés et de calomnies atroces, et dans laquelle mondit seigneur le cardinal est traité de fauteur d'hérétiques. Que n'aurions-nous pas à dire de tant d'autres écrits qu'on répand dans le public avec un si horrible déchainement et un si grand scandale, si le respect que nous avons pour les ordres du Roi ne nous retenoit ! Grâce au Seigneur, nous n'en sommes point abattus. Pleins de la confiance que nous donne la cause que nous soutenons, nous mettrons toujours notre gloire à être le but de la persécution des ennemis de l'Église. Plût à Dieu qu'il n'y eût que nos personnes outragées dans tout cela ! nous trouverions notre joie et notre paix à tout souffrir en patience. Ce qui nous afflige, c'est que nous voyons bien que c'est à la foi de l'Église que l'on en veut, et que c'est elle qui est véritablement attaquée en notre personne. Mais Dieu ne permettra pas qu'elle soit ébranlée par tous les efforts qu'on fait contre elle ; et le soin que la Providence a pris de nous donner un roi et un prince si pleins de religion, et si zélés pour la protéger, nous est un bon garant que la divine bonté la soutiendra jusqu'à la fin. Nous profiterons de l'avis que vous avez pris la peine de nous donner touchant l'avertissement qui est à la tête du livre des *Réflexions contre notre Instruction pastorale*. Tout le reste de cet ouvrage répond parfaitement à ce prélude. Ce n'est qu'un tissu de faussetés et de falsifications de notre texte, pour trouver des erreurs que nous rejetons plus sincèrement que cet écrivain. Ce qu'il y a de singulier à l'égard de cet ouvrage, c'est qu'il y en a eu pendant long-temps plusieurs exemplaires à La Rochelle, avant que nous ayons pu en avoir, et que tous ceux qui y sont venus ont été distribués gratuitement, sans qu'on ait pu savoir encore par quelle voie. Nous sommes, etc.

CCCXXXVI. (CCLXIX.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Le Roi autorise les deux évêques à donner leur *Instruction pastorale* sur la *Justification des Réflexions morales*, publiée sous le nom de Bossuet.

A Paris, le 25 janvier 1712.

Je suis chargé, de la part de M. le Dauphin, de vous mander et à Mgr de Luçon, que le Roi

¹ Cette *Relation* est une apologie outrée du cardinal et de son Ordonnance contre l'*Instruction pastorale* des deux évêques. Elle fut imprimée clandestinement à Paris, et bientôt réimprimée en Hollande, en 1712, avec les lettres de l'évêque d'Agen, la délibération du chapitre et autres pièces, sans doute par les soins du P. Quesnel, qui y a inséré des mémoires, des dissertations, etc. en sa faveur.

approuve fort que vous fassiez publier l'Ordonnance que vous avez faite de concert, pour justifier la mémoire de feu M. Bossuet, mon pré-décesseur, au sujet de l'imprimé qui paroit sous son nom en faveur du *Nouveau Testament* du P. Quesnel ¹. Vous avez fait en cela, messeigneurs, ce que j'aurois dû faire; mais d'autres ouvrages m'ont occupé. Je travaille actuellement à réfuter des remarques très-mauvaises qu'on a faites sur la seconde partie de mon Mandement. Je vous prie, monseigneur, de faire passer ma lettre à Mgr de Luçon, et de me croire avec bien du respect, etc.

CCCXXXVII. (CCLXX.)

DE FÉNELON A M. *** ².

Ses craintes et ses espérances sur la maladie du Dauphin.

15 février (1712).

Ce qui m'afflige plus, est la maladie de M. le Dauphin. Il y a déjà quelque temps que je crains pour lui un sort funeste. Si Dieu n'est plus en fureur contre la France, il reviendra; mais si la fureur de Dieu n'est point apaisée, il y a tout à craindre pour sa vie. Je ne puis rien demander. Je tremble, sans qu'il me soit permis de prier..... Mandez-moi la suite de sa maladie; vous savez combien je m'y intéresse. Hélas, hélas! Seigneur, regardez-nous en pitié. On devoit prier pour lui partout.

16 février.

Je commence à espérer que M. le Dauphin ne mourra point, et que son affliction lui servira comme d'un éperon; c'est un obstacle qui lui a été arraché. Il y a un peu à craindre qu'il n'en trouve d'autres dans son chemin. Il faut espérer que Dieu remédiera à tout, puisque tout coopère au bien de ceux qui l'aiment. J'ai en facilité de prier pour lui, ce que je n'avois pas eu au commencement. Il me reste au fond

du cœur un reste d'appréhension, que Dieu ne soit pas apaisé contre la France. Il y a longtemps qu'il frappe, comme dit le prophète, et sa fureur n'est point apaisée. Renouvelons-nous, mon cher P., et renouons-nous nous-mêmes en tout point, afin d'être des victimes salutaires pour nos frères; et si Dieu, qui nous a choisis pour se dédommager des outrages qui lui sont faits en tous lieux, trouve chez nous des cœurs froids et insensibles, où seront les dignes à sa colère? Tâchons donc de renaître de nouveau, et ne comptons pour rien ce que nous avons fait jusques à présent: mais commençons dès aujourd'hui à nous donner à lui sans réserve. Prions-le qu'il se venge des infidélités et des lâchetés de notre cœur. Il ne faut point mettre notre zèle à excuser ceux qui font mal, mais à prier pour eux. Mandez-moi exactement des nouvelles de M. le Dauphin.

CCCXXXVIII * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié; nouvelles du temps.

Février 1712.

Je ne saurois, monsieur, vous laisser en repos; je n'y suis pas moi-même quand notre commerce est moins vif. Vous m'avez gâté, et on ne me raccommode pas aisément, surtout quand c'est pour me priver de vos jolies lettres. Je suis un vieux enfant difficile à sevrer. D'ailleurs j'avoue que, quand je ne reçois point de vos nouvelles, c'est de votre santé, et non de votre amitié dont je suis en peine. Je vous félicite sur les victoires que vous vous vantez d'avoir remportées sur le soupé; c'est le repas de la plus dangereuse tentation. Si vous ne pouvez vous résoudre à y renoncer, il faut au moins faire, les jours où vous soupez en bonne compagnie, ce qu'Horace, philosophe de la secte la plus mitigée, faisoit pour se dérober le dîner.

Pransus non avidè, quantum interpellat inani
Ventre diem durarè ¹.....

Notre maréchal revint avant-hier de Valenciennes; il étoit allé reconnoître un endroit, dont on ne lui avoit pas fait une exacte relation;

¹ Hor. Sat. I, vi, 127.

¹ Voyez, sur ce même sujet, la lettre CCXIII, au Dauphin, du 4 octobre précédent, ci-dessus p. 28. — ² Nous n'avons point l'original de ces fragmens: nous les publions sur une copie de la main de M. Dupuy. Cette copie ne marque pas à qui la lettre étoit adressée; mais la lettre initiale P., qui désigne cette personne dans la partie datée du 16 février, nous semble indiquer M. Dupuy lui-même, que Fénelon désigne souvent, dans sa Correspondance, par la lettre P., ou *Pat.* abrégé de *Patrus*, qui est le nom de Dupuy traduit en latin. Peut être aussi la lettre P. est-elle l'abrégé de *Panta* ou *Pantaleon*, nom de baptême de l'abbé de Beaumont.

mais il avoit raison de vouloir s'assurer par ses propres yeux, pour ne s'exposer pas à laisser échapper une bonne occasion.

M. de Bernières doit partir dans peu de jours pour aller à Paris. Je me servirai de cette occasion, que j'attends depuis quinze jours, pour vous envoyer un mémoire par rapport à votre ami. Je vous conjure de lui répondre de ma vivacité, malgré ma lenteur. Je songe bien sérieusement à vous envoyer le petit Maro; mais il a tous les jours une colique qui m'inquiète; dès qu'il sera un peu soulagé, vous le verrez à votre porte. J'ai peur que vous ne reveniez trop tôt à la nôtre; quoique les espérances de la paix paroissent très-solides, il sera difficile que la campagne ne commence point; elle achèvera de ruiner le Cateau: après quoi je vous demanderai du vin sur la succession de ce vieil oncle que vous blâmez tant de vous avoir enrichi. Bonsoir; je vous aime, et je suis sûr que vous m'aimez.

CCCXXXIX * *.

AU MÊME.

Sur la mort de la duchesse de Bourgogne: témoignages d'amitié.

18 février 1712.

Les tristes nouvelles qui nous sont venues du pays où vous êtes, monsieur, m'ôtent toute la joie qui étoit l'âme de notre commerce.

Quis desiderio sit pudor aut modus
Tam cari capitis? Præcipe lugubres
Cantus, Melpomene !....

Véritablement la perte est très-grande pour la cour et pour tout le royaume. On disoit de la princesse mille biens, qui croissoient tous les jours. On doit être fort en peine de ceux qui la regrettent avec une si juste douleur. Vous voyez combien la vie est fragile. Quatre jours; ils ne sont pas sûrs. Chacun fait l'entendu, comme s'il étoit immortel: le monde n'est qu'une colue de gens vivants, foibles, faux et prêts à pourrir; la plus éclatante fortune n'est qu'un songe flatteur.

Je voulois faire partir l'abbé de B. (Beaumont); mais il a la colique, et un procès de chapitre, qui est plus douloureux que des tran-

chées, et qu'il faut essayer d'accommoder: autre malheur, pire que la fragilité de la vie; c'est cette humeur ombrageuse et cette âpreté sur l'intérêt, qui rend presque tous les hommes incompatibles entre eux. Allons-nous-en, vous et moi, avec une demi-douzaine de bonnes gens francs et paisibles, dans quelque île déserte, où nous renouvellerons l'âge d'or; mais il faudroit nous y enterrer tous à la fois, car que deviendroient les survivants? L'abbé de B. partira le plus promptement qu'il le pourra. Vous savez qu'il est naïf; nous avons nos cœurs sur nos lèvres. Votre ami verra en nous le bon vieux temps; il nous croira s'il veut. Vous entendez bien ce langage, vous qui êtes sans doublure, et que je crois transparent comme le cristal de roche; j'ai une vraie prévention pour le mérite de votre ami. Mille compliments, qui sont autant de vérités, à monsieur votre frère¹; mon amitié se répand sur tous ceux qui sont du même sang que vous: ce frère dont je parle se fait aimer de ses chefs. Puis-je ajouter un vrai respect pour madame votre mère? Je compte que nous nous reverrons; j'en serois ravi, si l'amitié seule vous ramenoit; mais la guerre vous ramènera, la paix venant avec lenteur: je l'invoque souvent. Mon petit *homme* a des esquilles prêtes à sortir; il est patient; sa passion pour vous égale presque la mienne. Pourquoi allez-vous entendre cet autre petit garçon Hibernois?

CCCXL * *.

AU MÊME.

Sur la mort du duc de Bourgogne.

25 février 1712.

Je souffre, Dieu le sait; mais je ne suis point tombé malade, et c'est beaucoup pour moi. Votre cœur, qui se fait sentir au mien, le soulage. J'aurois vivement été peiné de vous voir ici; songez à votre mauvaise santé; il me semble que tout ce que j'aime va mourir. L'abbé de Beaumont n'est point parti; il n'a pas voulu me quitter dans cette triste occasion. De plus, nous supposons qu'il ne s'agit plus de l'affaire, pour

¹ Michel Camus Destouches, nommé brigadier d'infanterie en 1704, quitta le service en 1711. Il obtint, en 1713, la survivance de son frère pour la charge de contrôleur général de l'artillerie, dont il ne jouit que cinq ans, étant mort le 25 mai 1731, âgé de soixante ans. (Voyez ci-après la lettre du 13 février 1713.)

¹ Hor. *Od.* I, xxiv, 1.

laquelle je vous avois promis qu'il partiroit au plus tôt. Songez sérieusement aux remèdes et au régime nécessaire pour vous guérir à fond. Vous m'êtes plus cher, monsieur, que je ne saurois l'exprimer.

continuer l'honneur de ses bonnes grâces, et d'être persuadée qu'en quelque situation que je me trouve, je serai toujours avec un profond respect, etc.

CCCXLI. (CCLXXI.)

DU P. MARTINEAU

A M. DE LESCURE, ÉVÊQUE DE LUÇON.

Ses regrets sur la mort du Dauphin. Corrections et additions à faire dans le Mandement des deux évêques.

A Paris, 27 février 1712.

VOTRE Grandeur a sans doute appris à l'heure qu'il est la perte que la France a faite en la personne de M. le Dauphin. Nul n'en connoit mieux la grandeur que moi, et il n'y en a guère à qui elle puisse être plus personnelle. Je n'ai de consolation que dans une ferme espérance que Dieu a voulu de bonne heure consommer, dans ce prince, l'ouvrage que sa miséricorde y avoit commencé depuis long-temps par toutes les vertus chrétiennes. Quoiqu'il soit mort maintenant, ses pensées nous doivent toujours être chères; et ce qu'il a jugé à propos qu'on fit, il le faut faire, si les mêmes raisons subsistent. Je me donnai, il y a quelque temps, l'honneur de vous mander qu'il trouvoit très-bon que vous fissiez paroître votre Mandement pour la *Justification* de feu M. de Meaux au sujet de Quesnel¹; c'étoit de sa part. J'ajoutois que je vous enverrois une addition² et un changement que le P. Le Tellier et moi jugeâmes importants. Je vous envoie aujourd'hui l'une et l'autre. Les raisons de l'addition se présentent d'elles-mêmes, quand on la lit. Vous saurez celles du changement en temps et lieu. Le révérend père est convenu qu'il falloit finir cette affaire, et je vous l'écris de concert avec lui. J'espère qu'en même temps que Dieu nous ôte un prince si bien intentionné, il redoublera sa protection sur nous, et que ceux qui souffrirent pour la vérité auront enfin le plaisir de la voir triompher. Je supplie votre Grandeur de me

¹ Il est parlé de ce Mandement dans la lettre de M. de Bissy, du 25 janvier précédent. — ² L'addition dont parle ici le P. Martineau a pour objet ce fait important, attesté au Dauphin par M^{me} de Maintenon: « que Bossuet lui avoit » dit plusieurs fois à elle-même, que le *Nouveau Testa-* » ment du P. Quesnel étoit tellement infecté de jansénisme, » qu'il n'étoit pas susceptible de correction. » *Hist. de Fen.* liv. vi, n. 13.

CCCXLII. (CCLXXII.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Il convient avec Fénelon d'un nouveau chiffre pour s'expliquer librement sur les affaires importantes; affaire des deux évêques de Leçon et de La Rochelle; sur quelques écrits en faveur du jansénisme.

A Rome, ce 27 février (1712).

J'ai l'honneur d'envoyer à votre Grandeur un nouveau chiffre¹ plus clair et plus commode que le premier. Quand on veut se servir des lettres de l'alphabet pour exprimer un mot, il faut marquer d'un accent les chiffres dont on se sert, pour distinguer les chiffres qui ne signifient qu'une lettre, des chiffres qui signifient un mot entier. Il n'est pas nécessaire d'exprimer les articles: ils s'entendent assez par la suite du discours. Si, dans la suite, il y a quelque nom à ajouter au chiffre, il sera aisé de le placer à l'endroit où il doit être en suivant l'ordre de l'alphabet.

Je me servirai aujourd'hui de l'espèce de chiffre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'envoyer. L'écrit qui regarde le procès de Bordeaux (*l'affaire des deux évêques*) est venu fort à propos. M. Pochart (*card. de Noailles*) a beaucoup de zélés partisans en ce pays, aussi bien que M. Perrin (*P. Quesnel*). L'expéditionnaire de M. Pochart répand force écrits imprimés, surtout celui qui traite du procès de Bordeaux, et où les Gascons (*les év. de Luçon et de La Rochelle*) sont si mal traités². Il a soin de les communiquer à tous les juges (*aux cardinaux*). Le gardien des capucins (*le Pape*) est fort bien intentionné: on lui a communiqué ce qui est pour la défense des Gascons.

J'ai vu, depuis quelques jours, deux ouvrages que l'on répand, l'un secrètement, l'autre tout publiquement. Le premier est un livre prétendu posthume de feu M. de Meaux, et fait pour justifier le *Nouveau Testament* de Quesnel³. Je le trouve indigne de son prétendu

¹ Nous avons la clef de ce chiffre, qui nous servira à expliquer les lettres suivantes du P. Daubenton. — ² C'est la *Relation* dont il est parlé dans la lettre CCXXXV, p. 45. — ³ Voyez la note 1 de la lettre CCVIII, ci-dessus p. 28.

auteur : on n'y répond que foiblement et légèrement à certaines propositions évidemment janséniennes. Le second, que l'on communique sans façon, a pour titre : *Réflexions sur les Instructions pastorales de M.M. les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap*. Il est plein de sophismes, de mauvaise foi et d'erreurs. L'agent de M. Pochart (*le P. Roslet*) en régale ses amis, et le communique aussi aux cardinaux du Saint-Office. Par le premier ordinaire j'aurai l'honneur de rendre compte à votre Grandeur des deux Mémoires. Je me contente de l'assurer aujourd'hui qu'on ne peut rien ajouter à la profonde vénération avec laquelle je suis, etc.

La promotion (des cardinaux) se fera avant Pâque¹.

CCCXLIII. (CCLXXIII.)

DU P. QUIRINI A FÉNELON.

Son estime et son admiration pour l'archevêque de Cambrai.

Paris, ce 29 février 1712.

Je commence ma lettre en vous demandant, monseigneur, mille excuses de ce que je suis assez téméraire pour vous écrire encore une fois. Vos bonnes grâces sont pour moi quelque chose de si précieux, que je me flatte que vous me pardonnerez même l'insolence avec laquelle je cherche toutes les voies de me délivrer de la grande inquiétude dans laquelle m'a jeté la crainte d'avoir perdu ce bien-là. Cette inquiétude, monseigneur, n'est pas sans fondement, ayant eu le malheur de n'avoir point de réponse à deux de mes lettres, où il y avoit assurément une affaire importante pour un de mes amis d'Italie. Cependant mon insolence, quelque grande qu'elle soit, est accompagnée avec un très-profond respect, avec lequel, monseigneur, je vous honore. Pour vous faire connoître mon affliction, je profite, monseigneur, de l'occasion de ce gentilhomme qui a été longtemps à Paris, et qui passe présentement en Hollande pour rejoindre à Utrecht le plénipotentiaire de Venise, et pour le servir en qualité

¹ Cette promotion n'eut lieu que le mercredi de la Pentecôte 18 mai; elle fut de quinze cardinaux. Les plus remarquables sont le P. Tomasi, Théatin, confesseur du Pape, béatifié par Pie VII en 1803; le P. Casini, Capucin, célèbre prédicateur; le nonce de Cologne Bussi, dont on a vu plusieurs lettres dans cette Correspondance; le prince de Rohan, évêque de Strasbourg, et depuis grand-aumônier de France.

de son écuyer. Il vous pourra témoigner comme je me souviens toujours des honnêtetés dont il a plu à votre générosité de me combler, pendant que j'étois à Cambrai, et des confidentes conversations qui m'ont fait reconnoître en vous le plus beau et le plus grand talent de la France. Il pourra même vous apprendre, monseigneur, le parfait état de ma santé, et la constance avec laquelle je poursuis mes études. Comme je trouve pour cela des commodités incroyables dans cette ville, ainsi, pour y continuer mon séjour, j'ai quitté la compagnie de mon frère, qui vient de partir de Paris pour retourner en Italie, après avoir regn à la cour, lui et M. le comte Porto, toutes les faveurs auxquelles des étrangers peuvent aspirer. Je serai fort ravi, monseigneur, si, dans le temps que je resterai encore en France, j'avois le bonheur d'obéir à quelqu'un de vos commandemens, et de vous faire connoître avec combien d'attachement et de vénération je suis, etc.

QUIRINI, religieux de saint Benoît.

CCCXLIV. (CCLXXIV.)

DE LA MARQUISE DE LAMBERT
A M. DE SACY.

Sur la mort du Duc de Bourgogne.

(Mars 1712.)

QUEL évènement, monsieur ! comment ceux qui l'ont vu ont-ils pu le soutenir ? Moi qui ne fais que d'en entendre le récit, j'en suis accablée de douleur. Je pleure le malheur public et le mien particulier, et je regrette la portion de bonheur qui m'échappe. Je viens d'écrire à M. de Cambrai. Quelle perte pour lui et pour ses amis ! Que de gloire leur est moissonnée ! Que n'attendoit-on pas d'un prince élevé dans des maximes si pures, si bien instruit des justes bornes qu'on doit mettre à l'autorité ; qui ne se permettoit rien, parce que tout lui étoit permis ; qui n'auroit usé de la puissance que pour faire du bien ! Tout ce qui étoit injuste lui paroïsoit impossible. Il n'auroit pas pris la royauté pour lui, mais pour les autres, persuadé qu'il se devoit à l'État, et que la royauté ne lui étoit que prêtée ; digne enfin de commander aux hommes, parce qu'il savoit obéir à Dieu.

Je m'occupe de ses vertus et de nos malheurs, je ne sais si c'est pour me consoler ou

pour m'affliger ; la douleur trouve quelquefois de la douceur dans son excès. Il venoit dans un temps où la soumission à la religion semble être devenue la honte de l'esprit et de la raison : où l'on est confondu avec le peuple , dès que l'on croit en Dieu ; où l'honnêteté des anciens temps est devenue le ridicule du nôtre. Pour lui , il croyoit que la religion étoit le premier honneur du monde. Il mettoit la délicatesse et la bienséance dans les bonnes mœurs. Qui se connoissoit mieux que lui en vraie gloire ? Il la faisoit consister à rendre les hommes heureux. Sa première passion étoit l'amour des peuples et de l'État , comme celle d'Alexandre et de César étoit pour la gloire et la domination. Il avoit déplacé la gloire du monde : il ne la mettoit pas à répandre des fleuves de sang , à faire taire les lois , et à faire gémir le peuple. Il croyoit qu'il valoit mieux rendre les hommes heureux , que de les assujétir pour les rendre misérables. Sa raison , éclairée à la lumière de la vérité , avoit éclipsé tous ces faux préjugés. C'est pourtant cette gloire qui fait la désolation publique , que la renommée porte et célèbre , que les poètes chantent , et que l'histoire consacre.

Mais que ne perdez-vous pas en particulier, cher Saëy ! Je vais vous apprendre un fait qui vous regarde et que peut-être ne savez-vous pas. J'avois un ami auprès du prince qui , pénétré de ses vertus , m'en parloit souvent. Il m'a dit qu'un jour en sortant de son cabinet , où il avoit lu votre *Traité de l'Amitié* , il lui dit : » Je viens de lire un livre qui m'a fait sentir » le malheur de notre état : nous ne pouvons » espérer d'avoir d'amis : il faut renoncer au » plus doux sentiment de la vie. » Il sentoit , cher Saëy , le besoin de l'amitié. Les sentimens naturels avoient de grands droits sur son cœur : la majesté royale disparoissoit devant eux. Il auroit eu des amis , et il ne les auroit pas pris parmi ses flatteurs. C'est l'amitié qui , auprès des princes , est le guide de la vérité. *Achète la vérité* , dit la Sagesse ¹ , mais ne paie pas le mensonge. Un ancien disoit que *les amis étoient les vrais sceptres des rois*. Il me semble qu'avec vous , cher Saëy , en me mêlant de citer , je franchis les bornes de la pudeur , et que je vous fais part de mes débauches secrètes.

Enfin , le prince seul n'auroit pas monté sur le trône , mais l'homme chrétien. Les vertus y alloient régner avec lui ; mais elle et les gens de bien ont perdu leur place. Quel règne ne

nous promettoit-il pas ! Des espérances si flatteuses ont disparu : nos amours sont courtes et malheureuses : le ciel n'a fait que nous le prêter et le retirer : nous n'en étions pas dignes.

On dit qu'on doit estimer misérables ceux qui n'ont que le nombre d'années pour preuves d'avoir vécu : pour lui , il n'auroit amassé que des vertus : et la mort le crut vieux , quand elle compta le nombre de ses bonnes actions. Nous ne lui devions que les souhaits qu'Ovide faisoit à Germanicus . « Nous n'avons , disoit-il ¹ , » à vous souhaiter que des années ; vous ti- » rerez de votre propre fonds tout le reste . » pourvu qu'une plus longue vie ne manque » pas à tant de vertus. »

Son esprit faisoit tous les jours de nouveaux progrès par l'amour des lettres. Mais ce qui le perfectionnoit , étoit le calme de son cœur : jamais agité ni troublé par les passions humaines , il ne savoit pas courir après ses desirs ; il les tournoit tous vers la sagesse , qui non-seulement se laisse trouver à ceux qui l'aiment , mais qui prévient ceux qui la cherchent ².

Il nous a prouvé que ce sont les vertus et l'amour du peuple , qui savent donner une grande renommée ; et quand on sait se placer dans le cœur des hommes , on sait s'assurer une place dans la postérité la plus reculée. Quel plus digne éloge , que des regrets sincères : et quelle pompe funèbre plus magnifique , que les larmes et la douleur universelle ?

Enfin ces momens sont arrivés , momens qui égalent tout , qui abaissent la superbe des grands , et qui consolent la bassesse des petits : ces hommes , qui ne se sont pas crus hommes , paient enfin le tribut de l'humanité , et leur orgueil s'ensevelit sous leur cendre. L'amour-propre trouve ce foible dédommagement dans les autres princes : leur grandeur s'appesantissoit sur nous ; on est vengé de la différence qu'il y avoit pendant leur vie , par l'égalité qui se trouve à la mort. Mais dans celle du prince que nous regrettons , nulle ressource : nous perdons un maître dont le joug étoit léger : il savoit qu'il étoit homme , et qu'il commandoit à des hommes : ainsi sa mort est en pure perte pour nous.

Mais tirons , cher Saëy , quelque utilité d'un si grand et si triste spectacle : apprenons à ne pas faire tant de cas de ce qui ne fait que se

¹ *Di tibi dent annos ! a te nam cetera sumus ;
Sint modò virtutis tempora longa tunc.*

Pont. lib. II , Ep. 1 , v. 53 et 54.

² *Sap.* vi. 13 et 14.

¹ *Proverb.* xxiii. 23.

montrer et disparaître. *Mon Dieu*, disoit David ¹, *vous avez fait nos jours mesurables, et toutes les substances ne sont rien devant vous.* A ces coups subits et imprévus, opposons la vigilance; ayons toujours une ame préparée: la seule précaution contre les menaces de la mort, c'est l'innocence de la vie.

Que cette lettre, je vous prie, ne soit que pour vous; vous savez avec quelle franchise je vous écris, et avec quel attachement je suis à vous.

CCCXLV. (CCLXXV.)

DE FÉNELON

A LA MARQUISE DE LAMBERT.

Fragment sur la mort du duc de Bourgogne.

A Cambrai, 3 mars 1712.

DIEU pense, madame, tout autrement que les hommes. Il détruit ce qu'il sembloit avoir formé tout exprès pour sa gloire. Il nous punit: nous le méritons. Je serai le reste de ma vie, avec le zèle et le respect le plus sincère, etc.

CCCXLVI. (CCLXXVI.)

A M^{me} ROUJault.

Il la remercie de l'intérêt qu'elle lui avoit témoigné au sujet de la mort du duc de Bourgogne.

A Cambrai, 3 mars 1712.

IL faut se soumettre à Dieu, madame, et adorer tous ses desseins. La honte que vous avez de prendre part à ma peine me touche vivement. J'ai trouvé peu de cours faits comme le vôtre; aussi vous suis-je dévoué sans réserve. Et c'est avec un respect sans compliment que je serai le reste de ma vie à toute épreuve, madame, etc.

M. votre père n'a-t-il rien perdu chez M^{me} la Dauphine? je le crains. La mort de M. le maréchal de Catinat ² aura bien touché votre digne ami M. l'abbé Pucelle.

¹ Ps. XXXVIII, 6. — ² Il étoit mort le 25 février; on a déjà vu que l'abbé Pucelle étoit fils d'une sœur du maréchal.

CCCXLVII * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES:

Sur un projet de mariage qui avoit été rompu.

3 mars 1712.

JE ne saurois, monsieur, condamner votre ami. Il est vrai qu'il étoit bien averti, et qu'il vous avoit promis de renoncer à toute prétention de tirer jamais parti de moi pour ses intérêts. Mais il faut distinguer ses intérêts d'ambition, d'avec le solide établissement de sa fille; en renonçant à toute intrigue de ma part pour son ambition, il ne renonçoit pas aux avantages qu'un certain crédit pouvoit naturellement procurer à son futur gendre. Il est naturel qu'un bon père veuille établir sa fille avec les avantages proportionnés à son bien. Quand on trouve fort peu de bien dans un gendre, on veut au moins y trouver quelque ressource de crédit qui fasse espérer un prompt avancement. Pendant que votre ami avoit espérance de crédit, pour se consoler du défaut de bien, il cherchoit volontiers ce qu'il croyoit n'être pas sans quelque mérite; mais, quand cette ressource ne subsiste plus, tout manque à la fois; et un père ne doit point, par une générosité mal entendue, sacrifier sa fille à un point d'honneur imaginaire. L'espérance d'avancement tenoit lieu de bien à l'homme qui n'en a pas; dès que cette espérance tombe, un père sage ne peut plus vouloir ce qu'il vouloit. Je ne saurois blâmer son changement: je vous avoue même que j'aime beaucoup mieux qu'il vous l'ait signifié d'abord sans détour, que s'il avoit pris le parti de reculer insensiblement. J'ai compté, dès le premier jour, sur son changement; je l'ai dit d'abord à l'abbé de B. (Beaumont) comme une chose qui devoit arriver naturellement, et vous savez que je vous ai écrit, en le supposant. Votre ami n'a besoin d'aucune justification; je demeure content de son procédé, et même fort sensible à la bonne opinion qu'il a paru avoir de nous. Voilà la disposition où je veux demeurer sincèrement à son égard. Au reste, il doit, si je ne me trompe, nous savoir quelque gré de ce que nous n'avons pas accéléré l'exécution de sa bonne volonté pour nous. Si nous eussions voulu aller aussi vite qu'il le désiroit, les choses auroient été achevées avant le malheur qui est arrivé; et il seroit maintenant dans un repentir inutile

de s'être tant hâté. En vérité, je suis fort aise de ce que notre procédé, éloigné de tout empressement, est cause qu'il n'est pas tombé dans ce mécompte, qui auroit fait un grand méaise entre lui et nous, pour toute la vie. J'aime cent fois mieux un peu moins d'abondance, avec des cœurs plus libres et plus contents. Le jeune petit homme n'est nullement pressé; au contraire, c'étoit un grand inconvénient qu'il s'engageât dans une si grande jeunesse. S'il meurt, il n'aura plus besoin de rien; et s'il vit, il peut espérer qu'à force de patience et d'application, il pourra se rendre digne de quelque avancement. Je vous dirai même, comme à un ami qui a la bonté d'y prendre part, que dans peu d'années son bien ne sera pas si méprisable; ce qu'il aura sans dettes ni procès. Vous voyez tous les jours des gens qui passent pour gros seigneurs, et qui en auroient peut-être moins de reste que lui, s'ils payoient leurs dettes. Enfin, je vous supplie de croire que je ressens jusqu'au fond du cœur la bonté que vous avez eue de nous vouloir procurer un bien considérable; votre procédé ressemble à votre cœur: c'est la plus solide louange que je puisse lui donner. Pour votre ami, je vous conjure de ne lui savoir aucun mauvais gré de son changement: son sort est tout au plus d'avoir trop espéré d'un appui fragile et incertain: c'est sur ces sortes d'espérances incertaines, que les sages mondains ont coutume de hasarder certains projets. Quiconque ne passeroit pas de telles choses aux hommes, deviendroit misanthropé: il faut éviter pour soi de tels écueils dans la vie, et les passer facilement à son prochain. Jugez, par mes sentiments d'indulgence et d'approbation pour votre ami, des sentiments de la plus vive tendresse avec lesquels je vous suis dévoué sans réserve.

CCCXLVIII. (CCLXXVII.)

DES ÈVÈQUES DE LUÇON ET DE LA
RÔCHELLE, A M. DE BISSY,
ÈVÈQUE DE MEAUX.

Ils ne croient pas pouvoir adresser au cardinal de Noailles la réponse qu'ils ont faite à ses deux Mémoires: ils souhaitent que le Roi oblige l'évêque d'Agen à fournir la preuve des faits avancés dans sa lettre.

Le 5 mars 1712.

Les chemins impraticables dans ces pays, en cette saison, nous ayant long-temps empê-

chés de conférer ensemble, nous étions enfin sur le point de répondre à la nouvelle lettre que vous nous aviez fait l'honneur de nous écrire, pour nous demander nos réponses, lorsque nous avons appris le funeste accident qui vient d'arriver à l'Eglise et à l'Etat, par la mort de Mgr le Dauphin. Nous nous étions déterminés à vous représenter que ce que vous nous mandiez de la disposition de M. le cardinal de Noailles, de ne point s'en rapporter, comme à des juges de rigueur, aux évêques médiateurs que le Roi devoit nommer, nous faisoit juger que l'intérêt de la cause de l'Eglise et de l'Épiscopat, que nous défendons, ne pouvoit souffrir que nous consentissions à ce que nos réponses fussent communiquées à son Eminence: parce que, comme nous vous l'avions déjà marqué dans notre précédente lettre, c'étoit s'exposer visiblement à commettre l'honneur de l'épiscopat et la saine doctrine, sans aucun espoir de parvenir à l'accommodement que le prince avoit projeté. La confiance que nous avions en la sagesse du prince, et dans le zèle que nous vous connoissions pour la saine doctrine, nous portoit néanmoins à vous offrir de vous les envoyer, si le prince souhaitoit les voir pour sa satisfaction, ou si vous le désiriez vous-même. Nous vous prions en même temps de représenter à Mgr le Dauphin, que ce n'étoit pas à nous qu'on devoit attribuer que le projet d'accommodement ne s'accomplit pas selon ses louables intentions: puisque nous avions incontinent donné les mains à tout, jusqu'à compromettre une affaire de cette importance au jugement des arbitres évêques que Sa Majesté choisiroit; et cela par le désir que nous avions de seconder son zèle à procurer la paix entre les évêques, et par la persuasion où nous étions qu'elle ne manqueroit pas de faire un choix qui mettroit en sûreté la cause de la religion. Nous avons même cru devoir vous proposer un expédient qui nous paroissoit propre à procurer la même fin que le prince s'étoit proposée, sans être sujet aux mêmes inconvénients que le seroit la communication de nos réponses à M. le cardinal, dans la disposition où il est de ne pas vouloir s'en rapporter aux évêques nommés par le Roi pour médiateurs. Nous vous mandons pour cet effet, que nous travaillions à réfuter un écrit anonyme fait contre notre Instruction pastorale: et comme la réfutation que nous faisons de cet ouvrage contiendra une explication très-exacte de tout ce qu'on peut objecter contre notre doctrine, M. le cardinal, y voyant une solide réponse à ses

difficultés particulières, en pourroit prendre occasion de revenir à notre égard, et de nous rendre la justice qu'il nous doit. supposé qu'il soit animé du même esprit de paix que nous, et que Dieu lui fasse la grâce de ne prêter plus l'oreille aux mauvais conseils que lui donnent des gens artificieux qui abusent de sa confiance. Si M. le cardinal ne revenoit pas en voyant l'Instruction que nous aurons eu une occasion naturelle de donner à notre peuple, on doit encore moins espérer qu'il revint maintenant, quand on lui communiqueroit nos réponses; et l'abus qu'on feroit infailliblement d'une telle démarche, causeroit à la bonne cause une plaie qui ne se pourroit peut-être refermer de plusieurs siècles. Nous éviterons avec grand soin de rien dire de lui dans notre nouvelle Instruction, et nous nous comporterons comme si nous étions assurés qu'il n'eût en aucune part à l'ouvrage qu'on a fait contre nous, quelque fortes que soient les présomptions que nous ayons du contraire. Nous espérons aussi que, de son côté, il voudra bien ne prendre point de part à ce que nous dirons d'un auteur inconnu qui n'a osé se nommer, et qui est infiniment méprisable par toutes sortes d'endroits ¹.

Souffrez, monseigneur, que vous regardant maintenant comme l'un des plus zélés protecteurs de la bonne cause, nous vous priions de vouloir nous apprendre ce qu'on a fait sur la lettre que nous écrivîmes à Mgr le Dauphin par votre conseil, pour nous plaindre de la lettre qui nous a été écrite par M. l'évêque d'Agen. Toute la justice que nous avons supplié le prince de nous obtenir du Roi, c'est que Sa Majesté voulût bien faire écrire à M. l'évêque d'Agen, pour lui ordonner de déclarer s'il a des preuves des faits odieux qu'il a avancés contre nous, sinon de convenir qu'il n'en a point. Ces faits sont, 1^o que nous avons donné ordre à nos neveux d'afficher notre Instruction pastorale dans tout Paris, et même dans la cour de l'archevêché; et s'il a même quelques preuves que nos neveux aient eu aucune part à ces affiches, soit par eux-mêmes, soit par d'autres personnes qu'ils y auroient employées; 2^o que c'est par notre ministère que notre lettre au Roi a été publiée; 3^o que nous ne sommes pas les auteurs de notre Instruction pastorale, ni de notre lettre au Roi, et que nous n'avons fait en cela que prêter notre nom aux ennemis de M. le cardinal.

Nous vous supplions, monseigneur, de nous mander si ce qu'on nous a fait espérer s'est exécuté, et si M. l'évêque d'Agen a pu justifier aucun des faits par lui avancés. Mgr le Dauphin ayant été persuadé, par les preuves littéraires et autres que nous lui avons fournies, que l'Instruction pastorale est véritablement de nous, il seroit étonnant que l'on souffrit que Mgr d'Agen nous ait publiquement calomniés sur ce point et sur tant d'autres.

La confiance entière que nous avons en vous, monseigneur, nous porte encore à vous envoyer une copie du projet de lettre au Pape que nous avons préparé depuis longtemps, mais que nous avons différé d'envoyer par l'avis de Mgr le Dauphin, qui, après l'avoir vue et avoir témoigné qu'il en étoit fort content, nous fit dire d'en différer l'envoi pour quelque temps. Nous avons jugé que c'étoit une chose dont il falloit que vous fussiez instruit, pour voir quel usage on en peut faire dans les circonstances présentes.

Nous n'avons pas encore profité de la dernière lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 25 janvier dernier, pour publier l'Instruction que nous avions fait imprimer depuis long-temps pour la justification de feu M. Bossuet, votre prédécesseur; parce que nous souhaiterions auparavant vérifier les extraits qui sont contenus dans le Mémoire que nous avons l'honneur de vous envoyer, avec un exemplaire de l'Instruction telle qu'elle est imprimée depuis long-temps. Nous avons reçu ce Mémoire de Flandre, et d'un endroit qui ne peut nous être suspect. Nous avions toujours compté, au cas que les partisans du P. Quesnel osassent contester la vérité des extraits employés dans l'Instruction, d'avoir recours à M. l'archevêque de Malines pour les vérifier. Ce prélat étant mort, nous avons appris qu'il avoit envoyé au Roi les originaux des lettres dont il s'agit. Ainsi, monseigneur, nous vous prions de supplier Sa Majesté de trouver bon que les extraits cités dans l'Instruction soient encore, pour plus grande sûreté, confrontés avec les originaux.

Nous sommes, etc.

¹ Les prélats parlent ici de l'écrit dont il est fait mention dans la lettre du P. Martineau du 28 décembre précédent. Voyez ci-dessus, p. 41.

CCCXLIX * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur la mort du duc de Bourgogne : vœux pour le Roi.

12 mars 1712.

Mox mal a été, monsieur, beaucoup moins considérable qu'on ne vous l'a mandé : mais un très-médiocre mal étoit grand pour moi. On n'a jamais vu des malheurs semblables aux nôtres ; Dieu veuille conserver le Roi, et rassurer tous les bons François. Vous ne devez pas avoir de peine à croire que je vous aime : eh ! qu'aimerois-je, si je ne vous aimois pas ? J'ai vu une lettre qui disoit que M. de La Vallière a été considérablement malade : quand vous le verrez, faites-moi la grâce de lui dire qu'on ne peut point le connoître et être indifférent sur ce qui lui arrive.

CCCL *.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur la maladie du duc de Noailles.

A Cambrai, 14 mars 1714.

Le mauvais état de ma santé m'a mis hors d'état, madame, de vous témoigner combien je m'intéresse à celle de monsieur le duc de Noailles. Personne ne peut lui désirer plus fortement que je le fais une prompte et parfaite guérison. J'aurai toujours les mêmes sentimens pour tout ce qui regarde votre personne et votre maison. C'est avec le zèle et le respect le plus sincère que je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

CCCLI * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Affaires du temps.

18 mars 1712.

VOTRE lettre, datée du 15 mars, m'attendrit et me console. Je serois ravi, monsieur, de vous

embrasser ; mais l'ouverture de la campagne sera bien affreuse pour notre pays déjà ruiné. Dieu veuille qu'elle n'ait rien de désavantageux à la France. J'ai voulu finir de la manière la plus douce avec votre ami : mais vous pouvez compter que je refuserois de me rengager dans tous les cas. N'en parlez point : cette déclaration blesseroit : il faut le faire sans le dire ; les manières les plus simples et les plus concédantes me paroissent les plus nobles. Les cas que votre ami peut envisager, ne m'occupent point ; je lui dirois volontiers avec Horace ce qui est de votre goût :

Unî minimum rectè tibi semper erunt res ?
O magnus posthac inimicis risus ! Uterne
Ad casus dubios fidelè sibi certius ? hic qui
Phuribus assuerit mentem, corpusque superbum :
An qui, contentus parvo metuensque futuri,
In pace, ut sapiens, aptarit idonea bello ?
Quo magis his credas : puer hunc ego parvus ofellum
Integris opibus novi, non latius usum,
Quàm nunc accisis !.....

Quand Horace n'auroit jamais écrit que ce morceau, il mériteroit d'être aimé de vous. Ma santé a été mauvaise, et elle est encore languissante : mais quel moyen d'être autrement ? J'aime de bonne foi, et avec une sensibilité qui ne dépend point de moi : du reste, je suis soumis à la Providence.

Je souhaite fort l'union parfaite et le succès de nos pléiopotentiaires. Les ennemis sont cantonnés depuis deux jours sur la Deule, et paroissent avoir un dessein. Quelques avis disent que des lettres venues d'Angleterre retardent leur projet : Dieu le veuille. La santé du Roi et la paix sont nos ressources. Je ne sais comment il se peut faire, que chaque fois que je reçois de vos lettres, je sens croître ma tendresse pour vous.

Mon petit homme a encore la jambe ouverte : on y a mis ce matin la pierre infernale jusqu'au fond, et on attend une grosse esquille. Il est charmé de votre amitié pour lui, et il travaille à la mériter. L'abbé de Beaumont partit hier pour Paris, où il a des affaires de famille.

¹ HOR. *Sat.* II, II, 106.

CCCLII. (CCLXXVIII.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A M. DE CHAMPFLOUR,
ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Retards occasionnés par la mort du Dauphin : modération avec laquelle les deux évêques doivent répondre à l'auteur anonyme qui a écrit contre leur Instruction pastorale.

A Paris, le 19 mars 1712.

Vous avez grande raison de déplorer la perte infinie que nous avons faite de Mgr le Dauphin. Il devoit parler au Roi de vos plaintes sur la lettre de M. d'Agen ; mais la mort l'ayant prévenu , le Roi n'a encore rien réglé sur cela. Selon toutes les apparences, le Roi vous fera bientôt savoir la résolution qu'il aura prise pour terminer enfin votre différend avec M. le cardinal de Noailles. Le Roi est entièrement au fait de toutes choses, et son zèle pour la vérité doit nous faire espérer qu'il ne prendra qu'un bon parti.

En répondant aux *Réflexions* de l'anonyme¹, vous ferez bien sagement, messeigneurs, de le faire, comme vous me le mandez, avec toute la modération qu'il se pourra. J'ai remis à M. l'abbé de Champflour, qui m'a fait l'honneur de me venir voir une fois, la copie de votre lettre écrite au Pape, et de votre Mandement fait contre l'écrivain attribué à mon prédécesseur.

Les extraits qui sont contenus dans le Mémoire que vous m'avez envoyé sont conformes avec les originaux : ainsi vous ne devez avoir aucune crainte de les produire. Prions plus que jamais, messeigneurs, pour la conservation du Roi, de l'Eglise et de l'Etat. Je suis avec tout le respect possible, etc.

Je vous supplie, monseigneur, de faire part de cette lettre à Mgr de Luçon.

¹ Voyez, sur cet écrit, les lettres CCLXXVIII et CCLXXIX, ci-dessus, p. 41 et 53.

CCCLIII. (CCLXXIX.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ PUCELLE.

Ses regrets sur la mort du maréchal de Catinat.

A Cambrai, 24 mars 1712.

Le mauvais état de ma santé a retardé, monsieur, le compliment que je vous dois sur la perte que vous avez faite de M. le maréchal de Catinat. On ne peut aimer l'Etat sans regretter un homme qui l'a si dignement servi, ni honorer la vertu sans respecter la mémoire d'un homme qui en a donné tant d'exemples. Sa retraite lui a fait grand honneur ; mais elle sera peu imitée. Sa mort me rappelle le souvenir de M. de Croisilles¹ : c'étoit un précieux ami. Je ne puis penser à lui sans m'attendrir et sans m'attrister. L'amitié coûte cher, car elle cause de grandes douleurs. J'espère, monsieur, que la mémoire de M. de Croisilles, qui m'a aimé, vous engagera à me donner quelque petite place dans votre cœur. Il y a long-temps que je vous honore de tout le mien avec tous les sentimens qui vous sont dus. Personne n'est plus parfaitement que je le suis pour toujours, monsieur, etc.

CCCLIV. (CCLXXX.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Sur deux Mémoires que Fénelon avoit adressés à ce religieux. Sur la *Théologie* de Habert, la bulle contre Quesnel, et l'affaire des deux évêques.

(A Rome), 26 mars (1712).

Les deux Mémoires ont été donnés au Pape, qui m'a assuré qu'il les liroit avec attention, et qu'il me les rendroit après les avoir lus. M. le cardinal Fabroni m'a dit qu'on avoit brûlé tous les papiers de feu M. le cardinal Gabrielli, et qu'il le savoit du général des Feuillans, lequel s'en étoit saisi incontinent après la mort de ce grand cardinal. Lorsque le Pape m'aura rendu les deux Mémoires, je les communiquerai à M. le cardinal Fabroni. Je ne lui en ai pas fait part d'abord, parce qu'il n'avoit pas

¹ Frère du maréchal de Catinat.

encore achevé de lire l'ancien Mémoire avec l'admirable *Appendix* qui y est joint.

Si vous me permettez, monseigneur, de vous dire ingénument ce que je pense de la *Théologie* de M. Habert, il me paroît évident qu'il pense comme Jansénius, mais qu'il use d'autres termes pour expliquer ce qu'il pense : ce qui suffira pour le sauver de la censure en ce pays. Je suis persuadé que la nécessité morale qu'il admet est la même que la nécessité physique et relative de Jansénius. L'une et l'autre venant de la délectation dominante indéclinable et invincible. Ce qui me confirme dans ce sentiment, est la manière dont il explique *velle et operari infallibiliter et insuperabiliter* (page 503) : son explication ne laisse à la volonté qu'une liberté chimérique. Lorsqu'il parle, à la page 536, de la causalité morale de la grâce, il ne dit rien que ce que dit Jansénius ; car quel reste-t-il à la volonté qui agit nue par cette grâce, que la spontanéité ? Mais il use de termes qui le mettent à couvert de la censure. Tandis qu'il soutiendra d'un côté, que la liberté ne peut subsister avec la nécessité physique, et que de l'autre la grâce qu'il admet n'impose aucune nécessité physique, on ne le condamnera jamais à Rome. Mais sa nécessité morale est une vraie nécessité physique, il est vrai : mais il le nie, et c'en est assez pour sauver son opinion de la censure. Nous croyons démontrer aux Thomistes que leur grâce prédéterminante impose une vraie nécessité physique : mais ils le nient, et cela suffit pour les garantir de toutes condamnations. J'ajoute, monseigneur, que les Thomistes ne permettront jamais que l'on censure la délectation victorienne de M. Habert, parce qu'elle ne paroît pas plus contraire à la liberté, que leur grâce prédéterminante. M. Habert prétend que la délectation ne cause qu'une détermination morale, et les Thomistes soutiennent que leur grâce cause une détermination physique. Il paroît inutile de leur dire que leur prédétermination est toute pour l'acte second, puisqu'ils conviennent tous qu'elle est *ultimum complementum potentior*, et qu'elle précède l'action de la créature, au moins d'une priorité de nature, quoique en effet, comme ils l'enseignent, *se tenet ex parte actus secundi*. Cela veut dire qu'elle tient de l'acte premier en tant qu'elle donne la dernière perfection au pouvoir d'agir, et de l'acte second en tant qu'elle fait agir. Lorsque j'ai l'honneur de parler de la sorte à votre Grandeur, je ne prétends que lui faire connoître qu'il sera fort difficile de faire con-

damner la *Théologie* de M. Habert : je ne veux pas dire que cette condamnation soit impossible.

Le P. Roslet publie avec beaucoup d'affectation que le cardinal de Noailles désire et attend avec impatience la bulle, qu'il la recevra avec respect ; et en même temps il répand avec soin et prône beaucoup le nouveau livre de M. Bossuet¹. Il l'a donné aux cardinaux. Il paroît ici un livre qui a pour titre : *Réflexions sur les Instructions pastorales des évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap*. Ce livre est plein de mauvaise foi, de sophismes et d'erreurs. Le P. Roslet en a un grand nombre qu'il distribue : il en a donné aux cardinaux du Saint-Office. L'écrit de votre Grandeur qui est entre les mains du Pape, est très-solide et très-convaincant.

Les Dominicains sont trop puissans en ce pays, pour espérer qu'on les réduise à de justes bornes ; ils ne favorisent les Jansénistes que parce qu'ils craignent qu'en condamnant le jansénisme, on ne donne atteinte à leur opinion, qui en approche de si près. C'est pour cela que les deux consultants Dominicains qui assistèrent aux congrégations du temps d'Innocent X, s'opiniâtrèrent jusqu'au bout à défendre Jansénius : et aujourd'hui leur général, quoiqu'il ne soit pas janséniste, est fort étroitement lié avec ceux qui le sont. C'est ce qui me fait croire que, tandis que la prédétermination subsistera, il sera bien difficile d'exterminer le jansénisme, parce que d'un côté les novateurs se couvrent du sentiment des Thomistes, et de l'autre les Thomistes soutiennent les novateurs.

On continue de travailler avec ardeur à la bulle contre Quesnel. L'extrait des propositions est déjà fait. Il y en a bon nombre ; il n'est plus question que de faire un bon choix.

La Gazette de France s'est trompée lorsqu'elle a dit que M. l'abbé Alamanni est maître de chambre de M. le cardinal Albani. Il m'a paru tout transporté lorsque je lui ai rendu la lettre de votre Grandeur. Il est d'une conduite très-régulière ; c'est à quoi on a assez peu d'égard en ce pays : c'est la faveur et le nombre des patrons qui décide plutôt que le mérite.

Je crains fort que les Jansénistes ne fassent une diversion dangereuse en faisant faire par le Parlement de Paris la censure de plusieurs livres imprimés à Rome.

¹ La *Justification des Réflexions morales*. Voyez la lettre CCCLII, ci-dessus p. 49.

J'ai évité de parler de la mort du jeune héros chrétien ¹. J'ai fait sur cela toutes les affreuses réflexions qui se présentent d'elles-mêmes.

CCCLV. (CCLXXXI.)

DE FÉNÉLON AU P. QUIRINI.

Témoignages d'amitié; il engage ce religieux à revenir à Cambrai.

(1712.)

RIEN ne peut me donner plus de joie, mon révérend père, que les marques de votre amitié. Je ressentis beaucoup de peine quand vous partîtes de Cambrai. Je ne voulois point vous laisser partir sans éclaircir avec vous l'endroit de saint Augustin dont vous aviez commencé à me parler. Si vous êtes libre de repasser ici après votre séjour à Paris, je vous supplierai de me donner un temps un peu commode, où nous aurons le loisir de traiter la matière à fond....

J'espère que, quand vous partirez pour l'Italie, vous ne me refuserez pas de venir passer par Cambrai. Je vous offrirai alors un équipage, et je vous y recevrai avec la plus parfaite reconnaissance.

CCCLVI. (CCLXXXII.)

AU P. MARTINEAU.

Le prélat ne croit pas pouvoir s'occuper présentement du travail qu'on lui demande sur la vie du duc de Bourgogne.

A Cambrai, 3 avril 1712.

JE vous avouerai franchement ma foiblesse, mon révérend père; je ne me sens point maintenant capable de faire la recherche des faits que vous voudriez recueillir ². Je ne saurois assez louer votre zèle et la bonté de votre cœur: mais le courage me manque pour exécuter un travail dont je désire passionnément l'exécution. Le malheur qui nous afflige a fait une si forte impression sur moi, que ma santé

en souffre beaucoup. Tout ce qui réveille ma peine me met dans une espèce d'émotion fiévreuse. Il faut attendre que le repos et la vue de Dieu calmât mon imagination; cependant il faut s'humilier de cette foiblesse. M. le duc de Beauvilliers peut vous aider beaucoup plus que moi; ses conseils seront bons, tant sur la recherche des faits, que sur leur choix et sur la manière de les mettre en œuvre. Vous jugez bien qu'il y a de grandes observations à faire là-dessus.

Periculosa plenum opus alic
Tractas ¹.

Vous connoissez le monde et sa maligne critique. Dès que ma tête sera plus libre, j'en ferai quelque petit essai selon vos intentions. Cependant je vous demande le secours de vos prières, et je vous supplie d'être persuadé de la sincère vénération avec laquelle je suis, etc.

CCCLVII * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps; témoignages d'amitié.

7 avril 1712.

Vous êtes donc, monsieur, tel qu'Horace dépeint Achille:

..... iracundus, inexorabilis, acer,
Jura nequet sibi nata ².....

Quoi! vous ne voulez pas même écouter les plus solides excuses? J'ai été malade et accablé de fonctions; n'importe, il faut avoir tort, et recourir à votre clémence. Hé bien, je l'implore humblement; faites comme les Romains, *parcere subjectis* ³. Il faut que je vous aime bien, pour désirer avec impatience de vous voir:

O qui complexus et gaudia quanta ⁴!.....

Il me coûtera néanmoins bien cher de vous revoir; car vous ramènerez avec vous les horreurs de la guerre. Je regardois cette reine Anne comme Minerve qui tient le rameau d'olivier: mais, si elle tarde encore un peu, notre

¹ Le Dauphin, duc de Bourgogne, mort le 18 février précédent. — ² Voyez, sur l'occasion et le sujet de cette lettre, l'*Hist. de Fen.*, liv. vii, n. 75. Voyez aussi la lettre de Fénelon au même père, du 14 novembre suivant.

¹ Hor. *Carm.*, lib. II, Od. 1, v. 6. — ² Hor. *De Art. poet.*, 121. — ³ Virg. *Æneid.*, vi, 853. — ⁴ Hor. *Sat.*, I, v. 43.

pays sera ravagé pour dix ans. Mais quoi ?
avez-vous cru que je pusse vous oublier ,

Dum memor ipse mei , dum spiritus hos reget artus ¹ ?

J'envie à l'abbé de B. (Beaumont) les heures
où vous soupez ensemble :

O noctes cœnaque Deüm ² !....

Mais on me mande que vous êtes rigoureux
contre votre estomac ; deux pommes et un
verre d'eau ! nous vous nourrirons à bon mar-
ché ici ; en attendant , aimez-moi et portez-vous
bien.

M. de Saint-Contest ³ m'a mandé de bonne
amitié le mauvais état de sa santé , et son projet
d'aller aux eaux ; ayez la bonté de m'apprendre
de ses nouvelles. Mon petit homme , qui a en-
core la jambe ouverte , est ensorcelé tant il vous
aime.

CCCLVIII. (CCLXXXIII.)

DU MARQUIS DE LA VRILLIÈRE
A M. DE CHAMPFLOUR , ÉVÊQUE DE
LA ROCHELLE.

Le Roi autorise cet évêque et celui de Luçon à se pourvoir
à Rome au sujet de leur différend avec le cardinal de
Noailles.

A Paris , le 11 avril 1712.

Le Roi ne voyant plus d'apparence présen-
tement , que les différends que vous avez con-
jointement avec M. l'évêque de Luçon , contre
M. le cardinal de Noailles , puissent se termi-
ner ici par voie d'accommodement , Sa Majesté
me commande de vous écrire qu'elle vous per-
met à l'un et à l'autre de vous pourvoir à Rome ,
ainsi que vous l'estimerez à propos. Je suis
toujours très-véritablement , etc.

¹ VIRG. *Æneid.* IV, 336. — ² HOR. *Sat.* II, VI, 68. —

³ Dominique-Claude Barberie , seigneur de Saint-Contest ,
conseiller d'Etat , fut , en 1714 , un des plenipotentiaires au
congres de Bade. Il mourut à Paris le 22 juin 1730.

CCCLIX. (CCLXXXIV.)

DE M. DE CHAMPFLOUR , ÉVÊQUE DE
LA ROCHELLE , A FÉNELON.

Il consulte l'archevêque de Cambrai sur le projet de porter
à Rome l'affaire du cardinal de Noailles.

A La Rochelle , le 22 avril 1712.

PERMETTEZ-MOI de m'adresser à VOUS , comme
à la personne du monde qui est la plus capable
de me donner conseil dans l'embarras où je me
trouve. Vous savez sans doute que le Roi nous
a permis à M. de Luçon et à moi , de recourir
au saint siège de la manière que nous le juge-
rons à propos , sur le différend que nous avons
avec M. le cardinal. J'avois regardé jusques à
présent comme une chose avantageuse , qu'il
nous fût permis dans cette rencontre de pren-
dre ce moyen pour nous faire rendre justice :
mais y ayant fait depuis une sérieuse réflexion ,
je vous avoue que j'hésite quel parti je dois
prendre là-dessus. D'un autre côté , il me pa-
roit qu'il est bien important de ne pas laisser
M. le cardinal dans la possession de condamner
les Mandemens des évêques comme il lui plaît ,
et de convaincre le public , par un jugement
du saint siège , que c'est sans aucun fondement
que M. le cardinal a condamné notre Instruc-
tion pastorale. Mais aussi , d'un autre côté , si
nous nous pourvoyons juridiquement devant le
saint siège , il y a bien à craindre , 1^o que M. le
cardinal ne demande de sa part au saint siège
une satisfaction pour la lettre que nous avons
écrite au Roi , et qu'on ne la lui accorde , soit
parce que cela se devoit faire dans l'accom-
modement qu'on avoit projeté , soit parce qu'étant
cardinal , et ayant de puissans amis et en grand
nombre dans la cour de Rome , on ne man-
quera pas de chercher tous les moyens de le
favoriser. 2^o Si on nous accorde la révocation
du Mandement de M. le cardinal , il y a sujet
de craindre que ce ne soit pas absolument :
mais seulement avec cette restriction , vu les
explications données par les deux prélats aux
Mémoires fournis contre leur Instruction pas-
torale ; ce qui feroit voir que M. le cardinal
auroit eu raison de la condamner avant ces
explications , et ce qui , par conséquent , lui
donneroit gain de cause. La grande raison qu'il
y a d'appréhender qu'on n'en agisse ainsi à
Rome , c'est la faveur que M. le cardinal pourra

à y trouver par le moyen de ses amis, lesquels pour y réussir ne manqueront pas d'alléguer qu'on en devoit user de cette manière dans l'accommodement projeté en France. 3^o Il y a extrêmement à craindre que cette affaire ne soit d'une longueur infinie, parce qu'afin de nous exempter de donner une satisfaction à M. le cardinal, à cause de la lettre que nous avons écrite au Roi, nous serons obligés d'apporter toutes les preuves qui font voir qu'il donne sa protection aux Jansénistes, et qu'il est le fauteur de cette hérésie. De plus nous serons obligés de répondre à tous les grands Mémoires qu'il a déjà fournis contre notre Instruction pastorale, et qu'il ne manquera pas d'apporter dans cette occasion. Il est évident que tout cela ne peut être que d'une discussion très-longue, particulièrement à Rome, et que cela nous jetteroit dans de grands embarras, quelques bonnes raisons que nous ayons. 4^o Je serai obligé, pour soutenir et poursuivre cette affaire, de faire moi seul des dépenses très-grandes, auxquelles mon revenu pourra à peine suffire, et qui me mettront hors d'état de faire aucun bien dans mon diocèse : au lieu que si nous nous contentons d'instruire parfaitement le Pape de toute notre affaire, sans entreprendre un procès contre M. le cardinal, 1^o nous ne serons pas obligés de donner aucune lettre de satisfaction ; 2^o tout le public, et même le souverain Pontife, seront pleinement persuadés que la condamnation portée par M. le cardinal contre notre Instruction pastorale est entièrement frivole, et qu'elle n'est qu'un effet de l'indignation qu'il a conçue contre nous, de ce que nous avons condamné Quesnel, auquel il avoit donné son approbation. Déjà tout le public nous donne gain de cause. Que sera-ce, quand nous mettrons au jour notre Instruction pastorale contre le livre des *Réflexions*, et que nous ferons voir clairement que tout ce qu'on a pu trouver à redire contre notre première Instruction pastorale ne sont que des faussetés et des falsifications que l'auteur a été obligé d'inventer pour pouvoir la combattre ? Voilà, monseigneur, sur quoi je vous supplie de me donner votre conseil, afin que je n'agisse pas contre la maxime de saint Charles, que je me suis toujours proposée dans ma conduite, de n'entreprendre aucune affaire importante, sans l'avoir auparavant bien consultée, et sans m'être bien assuré que ce n'est point une affaire douteuse. Je suis avec l'attachement le plus respectueux, etc.

CCCLX. (CCLXXXV.)

DE FÉNELON

A M. DE CHAMPFLOUR, ÉVÊQUE

DE LA ROCHELLE.

Mémoire en réponse à la lettre précédente ¹.

On a fort examiné toutes les raisons de part et d'autre, en tâchant de renoncer à tout préjugé, et en ne comptant point sur ses propres lumières. Voici ce qu'on pense :

1^o La matière est d'une extrême importance. Il s'agit de réprimer une autorité presque patriarcale, qui subjugueroit tous les évêques, et qui mèneroit insensiblement, dans les suites, jusques à un schisme.

2^o Quel évêque bien intentionné contre le jansénisme ne seroit point découragé, et oseroit soutenir la cause de la foi, si ceux-ci, après un si grand éclat, et avec tant de puissants appuis, paroisoient succomber ?

3^o Qu'est-ce que le Roi même pourroit penser, si ces évêques, après avoir tant demandé d'être renvoyés à Rome, n'osoient s'y pourvoir ? Ne croiroit-il pas qu'on l'a trompé, et que la cause de ces évêques est insoutenable, puisqu'ils l'abandonnent dès qu'ils sont libres de la soutenir ? Ne seroit-ce pas faire triompher le parti ?

4^o Les évêques peuvent demander d'abord à Rome, ou que M. le cardinal de Noailles accepte au plus tôt l'accommodement tel que M. le Dauphin l'a expliqué dans son Mémoire, ou que ce projet d'accommodement demeure comme oublié, en sorte qu'on n'y revienne plus : Si M. le cardinal de Noailles l'accepte, tout est fini avec un avantage très-réel, et sans embarras. Si au contraire il refuse au Pape ce qu'il a refusé au Roi, sa cause devient si peu favorable, que les évêques sont en plein droit de demander un jugement de pleine rigueur.

5^o La cause de l'Instruction pastorale des évêques n'a, à proprement parler, rien de commun avec celle du Mandement de M. le cardinal de Noailles. Quand même l'Instruction pastorale seroit défectueuse, M. le cardinal de Noailles n'étoit pas en droit de prohiber, par un acte solennel de juridiction, cet acte solennel

¹ Les évêques de La Rochelle et de Luçon prirent en effet le parti que Fénelon leur conseilloit dans ce *Mémoire*, comme on le voit par la lettre qu'ils écrivirent au Pape, le 30 juin suivant.

de la juridiction épiscopale. Il pouvoit empêcher le débit du mandement, et se pourvoir par devant le juge commun. Il pouvoit même enseigner, par un autre Mandement opposé, une doctrine contraire à celle de cette Instruction pastorale, s'il la croyoit pleine d'erreurs: mais il n'avoit aucun droit de prononcer un jugement solennel contre le jugement épiscopal de deux évêques indépendants de lui.

6° D'ailleurs son Mandement n'est pas seulement prohibitif, il va jusqu'à condamner et à qualifier l'Instruction pastorale comme contenant les erreurs de Jansénius et de Baïus, qui sont des hérésies. Il s'est même servi du terme de *condamnation* dans son Mémoire.

7° Les évêques sont donc en droit et en obligation de demander réparation d'un tel attentat contre l'ordre hiérarchique. Leur demande doit être, que le Pape prononce canoniquement sur la nullité de ce jugement, et sur l'incompétence du juge; sauf aux évêques à demander au père commun qu'il corrige dans la suite leur Instruction pastorale, s'il juge, après les avoir écoutés, qu'elle a besoin de correction. Il faut séparer entièrement ces deux causes, qui sont essentiellement différentes. Quand l'une aura été décidée, on pourra juger l'autre: mais il faut commencer par rétablir les parties, et réparer l'attentat.

8° Il faut prouver par cent exemples, la possession immémoriale des évêques de faire imprimer leurs Instructions pastorales à Paris, et le consentement tacite des archevêques de cette ville, qui ont toujours donné cette commodité à leurs confrères. On prouvera cette possession du temps même de M. le cardinal de Noailles.

9° La dignité de cardinal n'autorise point ces actes nuls et abusifs. Ce n'est point comme cardinal, mais comme archevêque de Paris, que le Mandement a été fait contre l'Instruction pastorale. La dignité de cardinal, loin d'autoriser ceux qui favorisent les novateurs, oblige, au contraire, à favoriser les évêques qui travaillent pour l'autorité du saint siège, et qui réfutent les novateurs condamnés par le vicaire de Jésus-Christ.

10° C'est la cause du saint siège, que les évêques ont soutenue. C'est celle du P. Quesnel que M. le cardinal a soutenue, pour ne laisser pas contredire ce qu'il a approuvé.

11° Pour la lettre au Roi, elle a été écrite pour être secrète. Elle étoit nécessaire: les évêques ne l'ont pas publiée. Sa Majesté protégera des évêques qui n'ont point fait l'éclat, et qui se sont bornés à lui représenter avec respect et

ménagement pour M. le cardinal de Noailles leur juste crainte pour la saine doctrine.

12° Au pis aller, les évêques, qui n'ont aucun fiel, seront contents d'écrire à M. le cardinal de Noailles qu'ils ne le croient point janséniste, et qu'ils n'ont point prétendu le dire par leur lettre, quand il aura révoqué son Mandement, et condamné le livre qu'il a approuvé. Cette condescendance paroîtroit digne d'eux. Ce ne seroit qu'un compliment pour justifier M. le cardinal de Noailles, après qu'il auroit réparé ce qui a causé la lettre des évêques.

13° Il faut essayer les longueurs, les embarras, les dépenses, sans crainte. C'est la cause de la religion: c'est la bonne œuvre la plus pressée et la plus importante. Tout homme zélé pour la bonne cause devoit se croire heureux d'y contribuer.

14° Les critiques ramassées contre l'Instruction pastorale sont frivoles et odieuses. Outre qu'elles sont insoutenables en elles-mêmes: de plus, elles sont absurdes, en ce qu'elles accusent de jansénisme les adversaires les plus manifestes de tout système jansénien.

15° A toute extrémité, il vaudroit mieux s'exposer à quelque correction, et sauver l'autorité épiscopale contre un attentat qui subjugue les évêques, et qui décourage tout défenseur de la saine doctrine. L'un de ces deux points n'est que personnel: l'autre intéresse capitalemment l'épiscopat, la hiérarchie et la pureté de la foi. Quand même il arriveroit, contre toute apparence, que le saint siège jugeât à propos de corriger quelques expressions comme n'étant pas assez mesurées, cela ne pourroit donner dans le public aucune impression fâcheuse contre les deux évêques, qui sont si généralement reconnus pour être plus opposés que personne aux erreurs de Jansénius.

16° Rome veut une forme de procès qui reconnoisse son tribunal. Si les évêques n'y procèdent pas dans toutes les formes, ils paroîtront abandonner leur cause et se reconnoître coupables. Si, au contraire, ils font une procédure réglée, en disant que, par respect pour la dignité de cardinal, ils n'ont pas voulu condamner le Mandement, comme leur Instruction pastorale avoit été condamnée, Rome sera touchée de voir tout ensemble ce respect pour la dignité de cardinal, et cette soumission pour le saint siège.

17° Je reviens à dire qu'il faut insister d'abord et sans relâche pour demander que l'on commence par prononcer sur la nullité du

Mandement , indépendamment du jugement séparé que les évêques sont prêts à subir à Rome sur leur Instruction pastorale.

18° Les évêques n'ont pas un seul moment à perdre pour lier à Rome la cause de la nullité du Mandement à raison de son incompétence. afin que cette cause précède l'autre, et qu'on ne puisse pas les mêler dans la suite.

Il faut agir en esprit de foi, s'abandonner à l'humiliation même, si Dieu vouloit nous la donner par miséricorde, pour nous purifier, et n'avoir en vue que le seul intérêt de l'Église. C'est l'épouse du Fils de Dieu. L'époux a versé son sang pour l'épouse. Craignons-nous un peu de dépense et de contradiction, pour la soutenir ?

CCCLXI * *

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Exhortation à la sobriété : nouvelles du temps.

29 avril 1712.

ME, tu, Hercule. me examinasti; at verò cum ægotaverim ex tua ægritudine, sic et ex tua prospera valetudine me optimè valiturum spero. Satis autem minari non possum, quo pacto in tanta morum distantia, tam intima sit animorum conjunctio. Parce, precor, dapibus opiparis. Tot cupidie, tot venena desine heluari, ut nitidus Epicuri de grege porcus. Cave ne gulæ indulgeas: sed contra serves animæ dimidium meæ. Quid turpius tibi, mihi verò acerbius, quàm si te opsoniis, ut catillonem. evectum audiam? Opto tibi triste domicenium. Is est denique amor in te meus, ut te amplecti, tuoque hilari consortio frui nolim, ne antequam omnino convalesceris, huc advoles. Vale, et sapere aude, dulcissime rerum.

L'élégance du latin que je viens de lire me fait peur pour vous, et vous ne l'entendrez certainement pas. Il y a pourtant de grandes vérités qui pourroient vous faire revenir à résipiscence, et bien de la tendresse qui vous paroitroit bien précieuse. Que les bruits de paix ne vous empêchent point de venir nous voir: il n'en est rien: et nous voici en guerre plus que jamais.

CCCLXII. (CCLXXXVI.)

A M. VOYSIN,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Sur un Mémoire composé par le Dauphin à l'occasion de l'affaire des deux évêques de Luçon et de La Rochelle.

A Cambrai, 3 mai 1712.

J'ai lu avec toute l'attention dont je suis capable le Mémoire de feu Mgr le Dauphin¹ que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer de la part du Roi. Puisque Sa Majesté veut savoir ce que je pense de l'impression que ce Mémoire fait sur les esprits, je vais vous en rendre compte.

Je ne connoissois point les faits que ce Mémoire explique: mais je les suppose très-certains, sur la relation d'un prince dont toutes les paroles étoient pleines de sagesse et de vérité. D'ailleurs ce grand témoignage se trouve confirmé par l'autorité du Roi, qui n'en a point ordonné l'impression sans vouloir répondre de son exactitude.

Ce Mémoire étoit, ce me semble, nécessaire pour détromper un grand nombre d'honnêtes gens de tous les pays. Le parti janséniste leur faisoit entendre que Mgr le Dauphin, ayant approfondi les questions, avoit enfin reconnu que le jansénisme n'est qu'un fantôme ridicule, dont on se sert pour persécuter les vrais disciples de saint Augustin, et que ce prince auroit éclaté en faveur de leur doctrine, s'il n'avoit point été retenu par la crainte de déplaire au Roi. Ce mémoire démontre, au contraire, que ce prince avoit un vrai zèle contre le jansénisme, et que le parti, selon sa coutume, avoit imposé au monde, en se vantant d'être assuré de sa protection.

Toutes les personnes qui aiment la religion ont été édifiées de voir avec quel amour des règles ce prince reconnoît que la puissance séculière ne doit point juger des causes spirituelles, qui sont réservées à l'Église².

¹ Ce Mémoire fut imprimé dans le temps par ordre de Louis XIV: il est rapporté en entier dans la *Vie du Dauphin père de Louis XV*, par l'abbé Proyart (tom. II, p. 296, édit. de 1782). Le Dauphin y expose ses véritables sentimens sur le jansénisme, bien différens de ceux que le parti lui attribuoit, à l'occasion de sa conduite dans l'affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. — ² Fenelon connoissoit parfaitement les motifs qui faisoient agir le Dauphin dans l'affaire du cardinal avec les deux évêques. La lettre suivante, rapportée par l'abbé Proyart (*ibid.* p. 293), nous apprend que l'archevêque de Cambrai avoit donné à ce prince quelques

Le principal but du Mémoire est de rassurer le Pape sur les bruits qu'on avoit répandus de la prévention de Mgr le Dauphin en faveur de ce parti. Rien n'est plus digne d'un prince si catholique, que de consoler le chef de l'Eglise par une si touchante déclaration de son zèle pour la pureté de la foi contre les novateurs.

Le portrait qu'il a fait du parti est très-ressemblant. Il le dépeint souple et audacieux, sachant se plier et se roidir selon les besoins, ayant trouvé l'art de croître parmi les anathèmes de l'Eglise, et malgré l'indignation d'un grand Roi.

Il est vrai que le parti soutient, qu'il ne convenoit pas à Mgr le Dauphin d'entrer dans des disputes de théologie. Mais ce prince s'est borné à deux points très-convenables : l'un est de raconter ses propres faits pour une affaire que le Roi lui avoit confiée ; l'autre est d'exposer simplement au Pape sa croyance formée sur les décisions de l'Eglise, pour dissiper des bruits calomnieux contre sa personne.

Ce qu'il y a de bizarre, est de voir que le même parti qui comblait ce prince de louanges, il y a quatre mois, sur ce qu'il étudioit à fond les livres de saint Augustin, et sur ce qu'il confondoit le P. Le Tellier dans les matières de la grace, blâme aujourd'hui ce prince sur ce qu'il est entré dans les disputes de théologie.

Il est visible que ce parti confondu ne trouve de ressource qu'à donner le change au public. Il ne s'agit nullement d'un ouvrage de théologie : il n'est question que de la témérité avec laquelle le parti se vançoit d'avoir persuadé Mgr le Dauphin. Il demeure démontré, par le prince même, que c'est une très-odieuse imposture.

Le parti parle très-dédaigneusement de la théologie superficielle et des préjugés vulgaires

avis à ce sujet. « Je ne suis point surpris, mon cher archevêque, que la Renommée, la messagère de la méchanceté, vous ait porté pour nouvelle, que le Roi m'a fait juge en cette affaire. Mais ce qui m'auroit bien étonné, ce seroit que vous eussiez ajouté la moindre croyance à ces faits, connaissant, comme vous faites, les sentimens invariables du Roi et les miens à cet égard. Ce qui y a donné occasion, c'est que véritablement le Roi m'a chargé de voir les évêques, pour faire finir cette affaire, mais comme pacificateur, et nullement comme juge ; ce qui fait une grande différence. Je n'ignore pas quelles furent les entreprises irrégulières du clergé dans des temps d'ignorance, et celles des puissances séculières dans d'autres. Je sais comment s'est malheureusement rompu le lien de la catholicité parmi nos voisins, et enfin ce que je puis et ce que je dois dans ces sortes de matières, et j'espère, moyennant la grace de Dieu, ne jamais me départir des bons principes. Je vous sais gré de ce que vous me les rappelez, et des autres avis que vous me donnez, et que je recevrai toujours avec plaisir, et, ce me semble, avec la volonté sincère d'en profiter. »

que ce prince a suivis dans son Mémoire. Mais ce prince n'a suivi que les décisions de l'Eglise, et il a montré qu'il les pénétrait parfaitement. Voudroit-on que ce prince fût entré dans une discussion infinie de toutes les vaines subtilités que le parti emploie pour éluder les plus formelles décisions ?

Ce prince a rassemblé d'une manière vive, courte, claire et précise, les principales erreurs qui composent le jansénisme. Il en a fait sentir le venin, pour en inspirer l'horreur à tous ceux qui aiment la vertu. Il l'a fait sans avoir besoin d'aucune discussion d'école. Il a représenté les Jansénistes soutenant d'abord la question de droit, sur laquelle ils furent condamnés ; ensuite prétendant ne l'avoir jamais soutenue, et recourant à celle qu'ils nomment de fait, sans vouloir paroître avoir reculé. Il les montre retranchés dans le silence respectueux, et cherchant un dernier refuge dans l'école des Thomistes, qui les désavoue et qui les rejette. Il fait voir qu'ils ont été forcés dans tous ces retranchemens. N'est-ce pas embrasser avec un vrai génie toute l'histoire du jansénisme, et en saper jusqu'aux fondemens par une simple exposition ?

Le parti va jusqu'à critiquer quelques expressions de ce Mémoire. Mais chacun sait qu'on a trouvé ce projet plein de ratures et de renvois, et qu'on l'a imprimé scrupuleusement sans oser y changer un seul mot. Sans doute, le prince l'auroit retouché en le mettant au net. Le lecteur sans prévention remarque même dans cet écrit, quoiqu'il n'ait pu être retouché, tous les traits d'une main forte et mesurée.

Le parti croit avoir répondu à tout en disant que le Roi a été surpris, et qu'il ne devoit jamais consentir à l'impression de ce Mémoire. Mais faut-il s'étonner que le parti confondu cherche à avilir un écrit qui le couvre de honte ? Le Roi a senti la nécessité de confondre un parti si hautain, et de montrer sa fausseté à ceux qui le croient si rigoureux sur le mensonge. Ce n'est point un conseil artificieux qui a surpris le Roi ; c'est sa sagesse, c'est son zèle pour l'Eglise, qui ont décidé. C'est lui-même qui a voulu détromper les honnêtes gens auxquels le parti imposoit.

Enfin le parti crie que le Roi croit aveuglément tout ce qu'on lui dit contre les prétendus Jansénistes. Mais faut-il s'étonner de ce que Sa Majesté regarde cette hérésie comme réelle ? Peut-elle croire que l'Eglise, conduite selon les promesses par le Saint-Esprit, poursuive ridiculement, sans relâche, depuis soixante-dix

ans, par tant de constitutions du Saint-Siège, et par tant d'actes solennels des évêques, un fantôme, qui échappe à tous les jugements, et qui les tourne en dérision ?

Voilà, monsieur, d'un côté, les critiques du parti qui sont âpres et véhémentes, selon son caractère; voilà, d'un autre côté, les pensées des personnes sans prévention.

Personne ne peut être plus parfaitement que moi, etc.

CCCLXIII * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps; témoignages d'amitié.

3 mai 1712.

VOTRE santé me met en peine : ce que vous m'en écrivez, monsieur, marque un pressant besoin d'un long repos et d'un régime soutenu avec persévérance. Pardonnez-moi si je me délie un peu de vous; il ne faut point venir ici, où nous allons voir, selon les apparences, une campagne de défensive avec beaucoup d'agitation et d'incertitude sur les mouvements des ennemis. Ils sont ici, ils vont là; non, c'est une fausse marche, les voici revenus; ils repassent l'Escaut; ils n'ont pas quitté le Sanzay; ils veulent assiéger Valenciennes ou Le Quesnoy, c'est l'Artois qu'ils veulent surprendre par une marche dérobée. De tels voisins ne désenfleroient vos jambes ni n'apaiseroient votre toux; il vous faut beaucoup de sobriété, surtout le soir; un bon air, une petite promenade, des aliments simples et doux, avec un souvenir tendre des gens que vous ne verrez point, et qui ne vous aiment pas moins de loin que de près. Je préfère votre santé à mon plaisir.

J'ai lu sans peine la lettre de monsieur votre frère, et j'aurois bien perdu à ne la lire pas. Je viens de lire la vôtre à M. de la Vallière. Les ennemis ont un camp qu'ils retranchent à Avesnes-le-Sec. M. le maréchal de Villars est revenu ici aujourd'hui; mais il s'en retourne ce soir à Oisy. On dit que le duc d'Ormond est arrivé; j'ai tout dit.

CCCLXIV * *.

AU MÊME.

Agréables reproches au chevalier sur son intempérance.

10 mai 1712.

L'EMPORTEMENT avec lequel vous avez rejeté nos sages conseils, ne montre que trop combien vous avez besoin de correction; on ne sent pas si vivement les réprimandes, quand on ne les mérite pas.

Uritur et loquitur. Ajoutez cet autre endroit : *Certe captus est habet.*

Vous avez apparemment un dictionnaire d'injures, où vous prenez celles que vous répandez avec tant d'érudition sur nous.

Quid immerentes hospites vexas, canis
Ignavus adversum lupos?.....

Cave, cave; namque in malos asperrimus
Parata tollo cornua.....

An, si quis atro dente me petiverit,
Inultus ut flebo puer¹?.....

Nous vous laissons dire, sans nous en émouvoir,

Tout ce que fait dire la rage,
Quand elle est maîtresse des sens².

Vous ressemblez à Pindare, non par la subtilité de vos traits, mais par la rapidité de vos invectives.

Monte decurrens, velut amnis, imbres
Quem super notas aluere ripas,
Fervet, immensusque ruit profundo
Pindarus ore³.

Hé bien, puisque vous êtes si indocile, mangez, soyez hydropique, mourez; ô la belle mort! Allez au *Pollincteur* et aux *Vespillons*. Voici l'épithaphe qui vous attend :

Hic jacet N. C. catillonum laude nulli secundus; quem non puduit opes, amicos, famam, decus, vitamque ipsam gulae postponere. Felix, si in stygia ripa fas esset comedere! quippe omnia impune obliguriret.

Soyez docile, sobre, et paresseux à nous venir voir.

¹ HOR., *Epod.* VI, 1, 11 et 15. — ² MALHERBE, liv. 1, *Consol. à Caritée.* — ³ HOR., *Od.* IV, 11, 5.

Quoique naturellement il n'y ait rien à dire après les choses mentionnées ci-dessus, et encore moins après celui qui les a dites : je me trouve trop honoré d'être joint avec lui dans le torrent de pouilles, d'injures, d'invectives qui sont sorties de votre frès-immonde plume, pour n'y pas répondre aussi :

..... Viden, ut pallidus hospes
Cœnâ desurgat dubiâ? Quin corpus onustum
Hesternis vitiiis animum quoque prægravat unâ;
Atque affligit humo divinâ particulam aurâ¹.

Voilà votre portrait, hors le mot de *divinâ*, qui ne vous convient nullement ; car il n'y a rien moins de *divinâ* chez vous, que cette particule-là. Vous êtes malade, dites-vous ; et que seroit-ce donc si les ressorts d'une machine aussi mal montée n'étoient pas affoiblis ?

..... quid faceres cùm
Sic mutulus militaris².....

Cependant je sais qu'il faut pardonner, ou plutôt mépriser certains adversaires :

..... impar congressus Achillei³.

Nous vous désirons résipiscence et santé ; et nous désirons fort vous voir, quand vous devriez nous montrer, à votre ordinaire,

..... Epicuri de grege porcum⁴.

Adieu, le papier me manque et non la matière.

Et summi plenâ jam margine libri
Scriptus, et in tergo needum finitus⁵.

CCCLXV. (CCLXXXVII.)

DE M. DE CHAMPFLOUR, ÉVÊQUE DE
LA ROCHELLE, A M. DE BISSY,
ÉVÊQUE DE MEAUX.

Il redemande la lettre de satisfaction pour le cardinal de Noailles qu'il avoit fait remettre au Dauphin.

44 mai 1712.

Il y a environ six mois que Mgr le Dauphin nous fit écrire, par une personne de confiance, qu'il croyoit devoir retenir notre lettre de satis-

¹ Hor. Sat. II, II, 76. — ² Id. Sat. I, V, 59. — ³ Virg. Æneid. I, 479. — ⁴ Hor. Ep. I, IV, 16. — ⁵ Id. Sat. I, 5 et 6.

faction à M. le cardinal de Noailles, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus lieu d'espérer d'accommodement. Comme le Roi nous a fait mander depuis, par M. le marquis de la Vrillière¹, qu'il n'y avoit plus d'espérance d'accommodement, et qu'ainsi Sa Majesté nous permettoit de nous pourvoir à Rome, souffrez, monseigneur, que je vous prie de vouloir bien demander au Roi qu'il lui plaise de nous faire renvoyer cette lettre, comme une pièce que nous n'avions donnée que pour obéir à Sa Majesté, et qui aujourd'hui ne peut plus servir de rien². Elle pourroit même nuire beaucoup, si par malheur elle venoit à tomber entre les mains de personnes mal intentionnées. C'est la grâce que j'attends de votre zèle pour la saine doctrine. Je suis avec beaucoup de respect et d'attachement, etc.

CCCLXVI. (CCLXXXVIII.)

DE LA MARÉCHALE DE NOAILLES
A FÉNELON.

Elle souhaite réunir Fénelon et le cardinal de Noailles ; mais elle demande auparavant au prélat quelques éclaircissements importants³.

A Paris, le 27 mai 1712.

Je me trouve, monsieur, dans le moment que je souhaite depuis si long-temps ; et je vais profiter avec une sincérité flamande⁴, de la voie d'un courrier de l'abbé de Polignac⁵ pour m'expliquer avec vous sans réserve. Je commencerai par avoir l'honneur de vous dire que je n'ai fait aucun usage de vos lettres auprès de M. le cardinal de Noailles, quoiqu'elles dussent être suffisantes pour le rendre content de vos sentimens sur son sujet, s'il n'avoit des impressions que je ne puis être en état de détruire sans votre secours. Au milieu du désir démesuré que j'ai de vous réunir, je conserve assez de prudence et de délicatesse pour ne vouloir point vous commettre ni l'un ni l'autre. Je connois

¹ Voyez, ci-dessus, la lettre CCCLXII, p. 59. — ² Cette lettre fut en effet renvoyée à l'évêque de La Rochelle, par le marquis de la Vrillière, le 11 juin suivant. — ³ Voyez dans l'*Hist. de Fên.* (liv. VI, n. 22 etc.) les judicieuses réflexions de l'illustre auteur, sur l'occasion et le sujet de cette lettre, et sur l'art infini avec lequel Fénelon sut éviter les nombreux écueils auxquels il étoit exposé dans sa réponse à la maréchale. Voyez aussi la lettre CLXXXI au duc de Chevreuse, I, VII, p. 377. — ⁴ La maréchale de Noailles étoit de la maison de Bourbonville, originaire de Flandre. — ⁵ Depuis cardinal de Polignac, et alors ministre plenipotentiaire du Roi, au congrès d'Utrecht, avec le maréchal d'Huxelles et M. Ménager.

assez ses sentimens et le fond de son cœur, pour être assurée que je ne trouverai nulle difficulté de sa part, quand vous m'aurez mis entre les mains de quoi effacer l'opinion que l'on a voulu lui donner, que vous avez été un des principaux mobiles de toutes les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis un long temps.

On l'a assuré que vous aviez part à la *Dénonciation*¹ qui a été faite contre lui et contre M. de Châlons; que vous en aviez en aussi aux Mandemens des évêques²; qu'il ne s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec vous. Je vous demande, monsieur, sur tous ces points, un éclaircissement ou une réponse par oui et par non, parce que je veux pouvoir affirmer en conséquence de la réponse que vous me ferez l'honneur de me faire.

Il s'est très bien des gens dans cette affaire, que vous croyez peut-être plus de vos amis qu'ils n'en sont³. Nous démêlerions les motifs de leur conduite dans une conversation: mais ce n'est pas matière à lettre.

J'ai prié M. de Chevreuse, dès le commencement des Lettres des deux évêques, d'entrer dans cette affaire, sachant déjà ce qu'on avoit dit de la *Dénonciation*, et jugeant bien que l'on y mêleroit votre nom. Je n'ai pu tirer de lui que la réponse froide, qu'il avoit d'autres affaires, et qu'il ne savoit rien de celle-ci. Il a continué ce langage jusqu'au bout, quoique je susse ce qu'il faisoit jour par jour.

J'ai été tentée cent fois de vous écrire; mais je n'étois passûre que mes avis fussent reçus en bonne part, et je pouvois craindre que ceux qui ne souhaitent pas notre union ne les imputassent à des vues intéressées. L'objet n'en subsiste plus⁴, pour votre malheur et le nôtre. J'en tire l'avantage de répandre mon cœur avec vous sans crainte d'être soupçonnée. J'aurois peut-être dû le faire plus tôt; et si vous n'avez pas oublié les jugemens que vous avez faits de moi, vous devez vous souvenir que je suis trop glorieuse pour être esclave de la faveur: vous me reprochiez même de trop suivre mes goûts. Je ne me suis corrigée ni de l'un ni de l'autre. J'aime bien véritablement ce que j'aime; et je ne sache point de bien plus doux, et de plus solide dans la vie. Si une personne pénétrée de ces sentimens vous paroît plus digne qu'une autre d'être votre amie, vous l'éprouverez telle jusqu'au dernier moment de ma vie.

¹ Elle parle de la *Dénonciation* faite contre la *Theologie* de Habert, dont le cardinal de Noailles et l'évêque de Châlons son frère étoient les protecteurs. — ² Des évêques de La Rochelle et de Luçon. — ³ Ceci semble indiquer les Jésuites. — ⁴ Le duc de Bourgogne étoit mort le 18 février précédent.

CCCLXVII. (CCLXXXIX.)

DE FÉNELON

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Le prélat lui donne les éclaircissemens qu'elle désiroit, avant de travailler à le rapprocher du cardinal de Noailles.

A Cambrai, 7 juin 1712.

Je ressens, madame, comme je le dois, le zèle avec lequel vous ne vous laissez point de travailler à une œuvre digne de vous. Je suis même honteux de répondre avec si peu d'empressement aux avances que vous faites vers moi avec une bonté si persévérante. Puisque vous le voulez absolument, je vais vous ouvrir mon cœur sur tous les principaux articles de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire: mais je crains qu'on ne refuse de me croire sur les faits pour le passé, et qu'on ne s'accommode point de mes dispositions sur l'avenir.

1^o Quoique vous m'assuriez, madame, que vous connoissez assez les sentimens de M. le cardinal de Noailles et le fond de son cœur, pour être assurée que vous ne trouverez aucune difficulté de sa part dans vos bons desseins, je prévois que vous auriez de la peine à guérir son cœur à mon égard. Vous m'apprenez qu'on l'a assuré que je suis un des principaux mobiles de toutes les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis long-temps. Vous savez, madame, que je ne suis à portée d'être le mobile d'aucune affaire, et que je ne suis nullement en état de procurer des mortifications à un homme si accrédité. Si j'étois à portée de le faire, personne ne le feroit moins que moi; il seroit le premier, et s'il étoit possible, le seul à qui je parlerois pour lui épargner des mortifications. Il ne trouveroit en moi que candeur, respect, zèle et ménagement pour sa personne, lors même que je serois contraint de penser autrement que lui pour notre commun ministère. Mais en l'état où je suis, je n'apprends ce qui lui arrive, que par les nouvelles publiques.

2^o Vous m'apprenez, madame, qu'on l'a assuré que j'avois part à la *Dénonciation* qui a été faite contre lui et contre M. de Châlons. Cette *Dénonciation* n'est de moi ni en tout ni en partie. Le dénonciateur a pu prendre dans mes écrits quelques raisonnemens et quelques expressions; mais c'est de quoi je ne suis nullement

responsable. Si j'avois fait un ouvrage contre M. le cardinal de Noailles, je commencerois par m'en déclarer ouvertement l'auteur. Comme je n'y mettrois rien de respectueux pour sa personne, en m'éloignant de ses sentimens pour ne trahir pas ma conscience, je ne craindrois nullement d'y mettre mon nom. Il est vrai que j'ai su qu'un théologien écrivoit pour dénoncer la *Théologie* d'un docteur de Paris, nommé M. Habert, que je ne connois point : mais je n'ai jamais compris que ce qui étoit contre ce docteur, pût être regardé par M. le cardinal de Noailles comme fait *contre lui* et *contre M. de Châlons*. J'avois cru, au contraire, qu'une *Dénonciation* qui demandoit justice contre M. Habert à ces deux juges, n'étoit nullement faite contre eux. En effet, pourquoi M. le cardinal de Noailles voudroit-il se confondre avec M. Habert, et adopter un livre qu'il n'a ni fait ni approuvé? J'avoue que ce livre me paroît très-dangereux : je n'y trouve que le système de Jansénius avec des radoucissemens imaginaires qui en rendent le poison plus insinuant. Jansénius, Calvin, Luthier même auroit admis ces tempéramens. S'ils étoient autorisés, les vrais Jansénistes seroient victorieux pour le fond, et les constitutions du saint siège ne tomberoient que sur un fantôme ridicule. Ainsi, quoique je n'aie aucune part à la *Dénonciation*, je ne crains pas de dire que je l'ai crue bien fondée et très-nécessaire. M. le cardinal de Noailles n'a qu'à demeurer juge du livre dénoncé, au lieu de se rendre partie en sa faveur : alors la *Dénonciation* ne sera nullement *contre lui*. Après tout, si le livre est mauvais, voudroit-il que sa protection l'empêchât d'être censuré, et qu'elle fût cause de la séduction des étudiants? J'avoue que le dénonciateur, qui soutenoit une bonne cause pour le fond, a un peu excédé pour la forme : il a usé de quelques termes qui ne sont pas assez mesurés ; il auroit dû les retrancher, et ils étoient inutiles à son sujet. J'aurois pressé afin qu'on les ôtât, si j'en avois été instruit avant la publication de l'ouvrage : j'aurois même voulu qu'on eût substitué à ces termes d'autres expressions pleines de respect et de confiance pour le zèle des deux juges contre la nouveauté. Mais oserai-je, madame, achever de parler sans réserve? Rien ne seroit plus digne d'un grand et pieux cardinal, que de compter pour rien quelques termes mal choisis : il pourroit oublier la forme pour aller droit au fond, et négliger les ménagemens dus à sa personne, pour se hâter de sacrifier tout à la foi en péril.

3^o Vous m'apprenez, madame, qu'on a

assuré M. le cardinal de Noailles *que j'ai eu part aussi au Mandement des évêques* (de Lugon et de la Rochelle), *et qu'il ne s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec moi*. Non, je n'ai eu aucune part à ce Mandement : si j'y avois part, je le dirois sans embarras : les évêques ne m'ont point consulté sur cet ouvrage ; il n'y a eu aucun concert entre eux et moi. Je n'ai vu ce Mandement que comme le public, et après son impression, et je n'ai même commencé à le lire que quand l'éclat a été fait ; jusque-là mes occupations m'en avoient ôté le loisir. On peut conclure de ces faits, que M. le cardinal de Noailles doit, pour son repos, être en garde contre les gens qui travaillent à l'aigrir par des rapports mal fondés. Voilà, madame, les deux points sur lesquels vous m'avez pressé de répondre *par oui* et *par non*. Je viens de le faire : il me reste à vous rendre compte de mes dispositions pour l'avenir.

4^o J'avoue que je suis opposé à la doctrine du livre du P. Quesnel, que les évêques ont condamné, et même à celle de la *Théologie* de M. Habert, qui a été dénoncée, et qui n'est que le jansénisme un peu radouci. Comme je veux toujours agir avec la droiture la plus scrupuleuse, je dois vous avertir, madame, que je me crois obligé en conscience de demeurer entièrement libre de faire, en toute occasion, ce qui me paroît nécessaire contre le progrès de ces nouveautés. Nulle raison humaine ne peut me lier les mains dans le pressant danger de la foi.

5^o Je n'ose espérer que M. le cardinal de Noailles se rapproche véritablement de moi, pendant qu'il me saura attaché à des pensées si contraires aux siennes, et toujours prêts à contredire, s'il le faut, les gens qu'il estime. Il ne manquera pas de croire que j'agis *de concert* avec ses adversaires pour lui procurer des *mortifications*. Il sera même beaucoup plus piqué de ce qu'il croira que j'aurai fait contre lui, après une réunion, qu'il ne le peut être, si elle ne se fait pas dans cette conjoncture. Ainsi vous travaillerez sur un fondement ruineux : les éclaircissemens mêmes seront inutiles, parce que je ne pourrai point accommoder mes préjugés aux siens, ni tolérer ce qu'il autorisera. Ne dois-je pas, madame, prévoir cet inconvénient, et vous en avertir de bonne foi?

6^o Je ne songe néanmoins à attaquer M. le cardinal ni directement ni indirectement ; j'en suis plus éloigné que jamais dans la conjoncture présente. Je garde depuis long-temps un profond silence, et je diffère même de répondre à

ce que le P. Quesnel a écrit contre moi, de peur que le lecteur malin ne s'imagine entrevoir, dans ma réponse, quelque trait qui puisse retomber sur ce que je respecte. Mais enfin, je ne puis en conscience ni me lier les mains, ni espérer que je ne blesserai point un cœur déjà malade, quand j'écrirai selon mes préjugés contre les siens, quoique je n'écrive rien contre lui. Ainsi, quand même vous le détermineriez à faire quelque démarche pour me rendre son amitié, les suites renouvelleroient bientôt malgré moi ses peines.

7° Il est vrai, madame, que je pousserois jusqu'aux dernières bornes, dans mon procédé, les marques de respect, les égards et les ménagemens dus à sa personne. Il n'y a rien de dur et de violent que je ne prisse sur moi, pour ne donner jamais une scène au monde par une dispute avec M. le cardinal de Noailles. Mais en évitant cette extrémité, je ne laisserai pas de le blesser, en réfutant une doctrine qu'il croit pure, et des auteurs qu'il protège. Le monde s'apercevra de cette contrariété de sentimens, et ceux qui seroient très-fâchés de le voir rapproché de moi, se serviroient des discours du public pour l'indisposer. Ne vaut-il pas mieux attendre que l'orage cesse, pour faire alors quelque chose de sûr et de constant, et pour ne nous exposer point aux mécomptes que je crains? Ayez la bonté, s'il vous plaît, madame, d'y penser.

8° En attendant, je demeurerai plein d'une très-sincère impatience de voir ce qui est à désirer. Loin d'être *un des principaux mobiles des mortifications*, je voudrais pouvoir procurer à M. le cardinal de Noailles un repos parfait. Notre réunion même n'a aucun besoin qu'on la commence de mon côté. Je la porte tous les jours toute faite à l'autel au fond de mon cœur : Dieu sait les vœux que je fais pour celui qui me croit si opposé à ses intérêts. Je serai maintenant encore plus zélé pour son service, que je ne l'aurois été autrefois.

9° Je sais qu'on me dépeint comme un homme extrême en tout : mais j'ose dire qu'on me connoît mal. Je ne rejette aucune des opinions autorisées dans les anciennes écoles ; je suis seulement opposé à celles que le parti de Jansénius a introduites presque en nos jours, et qu'on ne peut tolérer sans laisser éluder les décisions de l'Eglise. D'ailleurs, je ne cherche que la paix et l'union.

10° Je ne sais point, madame, ce que vous entendez par ces paroles : *Il s'est mêlé bien des gens dans cette affaire, que vous croyez peut-*

être plus de vos amis qu'ils n'en sont. Je m'attache aux choses, sans attendre rien des hommes ; je tâche d'être vrai avec eux, et de me consoler quand ils ne le sont pas avec moi : un homme sans intérêt mondain est moins trompé qu'un autre.

Pardon, madame, d'une si longue et si triste lettre. Vous pouvez juger, par la manière dont j'y épanche mon cœur, avec quel zèle et quel respect je vous suis dévoué pour tout le reste de ma vie.

CCCLXVIII. (CCXC.)

DU MARQUIS DE LA VRIILLIÈRE
A M. DE CHAMPFLOUR, ÉVÊQUE DE
LA ROCHELLE.

Observations sur le projet de la lettre que ce prélat et l'évêque de Luçon se proposoient d'écrire au Pape.

A Marli, le 10 juin 1712.

J'ai reçu, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 19 du mois dernier, conjointement avec M. l'évêque de Luçon, le projet de celle que vous avez dessein d'envoyer au Pape. Je l'ai remis dans le moment entre les mains du Roi, pour être en état de vous mander ses intentions. Sa Majesté l'a gardé quelques jours, et ne me l'a rendu qu'après s'être donné la peine de le voir elle-même, et de le faire examiner en sa présence.

Comme il a paru qu'il y avoit en quelques endroits des termes qui pourroient être regardés comme un peu durs, il en a été mis d'autres à la place : vous les distinguerez facilement par les copies que j'ai faites en colonnes, du projet de votre lettre, comme vous l'aviez envoyé, d'un côté ; et de l'autre, du même projet où les termes sont changés. Dans ces deux projets, j'ai souligné exactement ce qui peut être retranché dans le premier ; et dans le second ce qui peut y être suppléé. Je ne vous donne cependant ces changements de la part du Roi, que comme des observations, et non point comme des ordres absolus.

Mais il y a une autre remarque à laquelle Sa Majesté désire que vous vous conformiez. Cette remarque est que, parlant du Roi, vous avez ajouté le titre de *très-chrétien*, ce qui ne convient qu'à des étrangers ; un Français n'en devant pas faire usage quand il parle de sa personne : c'est aussi ce que vous trouverez retranché dans

la colonne du projet rectifié ¹. Comme je ne doute pas que vous ne vous conformiez, aussi bien que M. l'évêque de Luçon, à tout ce que je vous marque de la part de Sa Majesté à cet égard, je n'ai qu'à vous assurer que je suis toujours, etc.

Je vous renvoie la lettre qui avoit été projetée pour M. le cardinal de Noailles, dans le temps que vos affaires étoient en termes d'accommodement, pour que vous soyez en état de la supprimer.

CCCLXIX. (CCXCL)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Plaintes du prélat sur la conduite du cardinal de Noailles à son égard, et sur les reproches que ce cardinal lui a faits dans sa *Réponse au Mémoire du Roi*. Nécessité de réfuter ce *Mémoire*.

A Cambrai, 27 juin 1712.

JE suis de plus en plus déterminé, mon révérend père, à me tenir exactement renfermé dans mes bornes, et principalement à être très-réservé à votre égard : mais je crois devoir prendre aujourd'hui la liberté de faire passer jusques au Roi, par votre canal, des choses qui me paroissent très-importantes à la religion. Les voici :

I.

M. le cardinal de Noailles a publié une de mes lettres ², où je lonois, il y a seize ans, son Ordonnance de 1696.

J'avoue sans peine qu'étant alors prévenu très-favorablement pour la personne de ce cardinal, je ne fus occupé que de sa déclaration générale contre le jansénisme; je ne fis attention qu'au sens catholique que ses paroles recevoient naturellement, et je ne pensai point à un autre sens qu'on leur a donné dans la suite.

J'avoue aussi qu'en ces temps-là, j'étois trop crédule en faveur de tous ceux qui se disoient anti-jansénistes. Mais une triste expérience m'a fait voir, depuis bien des années, que beaucoup de gens, secrètement attachés au parti, insi-

nent d'autant plus dangereusement le poison du jansénisme, qu'ils paroissent le condamner.

Les pères Quesnel, Duguet, Juénin et les autres écrivains du parti ont expliqué le texte de cette Ordonnance dans un sens très-janséniste, et en ont triomphé pour le jansénisme, sans que le cardinal ait jamais voulu dire un seul mot pour désavouer cette explication empoisonnée. Voilà ce qui m'a ouvert les yeux malgré moi. Vent-il que je rejette une explication de son texte, qu'il ne rejette pas lui-même?

Ce n'est pas par son Ordonnance, qui est en soi susceptible d'un bon et d'un mauvais sens, que je juge des sentimens de ce cardinal; je juge, au contraire, du texte ambigu de son Ordonnance, par l'explication scandaleuse qu'il permet au parti de lui donner, et par ses sentimens qui n'éclatent que trop dans sa conduite.

II.

Ce cardinal parle ainsi sur l'Ordonnance que le Roi lui avoit demandée : *Communiquer cette Ordonnance à M. l'évêque de Meaux, c'est la communiquer aux Jésuites et à M. l'archevêque de Cambrai* ¹.

Pourquoi affecter de me montrer au doigt, dans une affaire où je n'entre en aucune façon et pendant que je garde un si profond silence, malgré tant d'occasions de parler?

Comment prouvera-t-il ce qu'il avance, savoir, que M. de Meaux et les Jésuites me communiquent ce qui leur est confié par le Roi? Je proteste devant Dieu que rien n'est plus faux. On ne me fait part de rien : je n'ai de commerce ni avec M. de Meaux, ni avec vous, mon révérend père. Jamais homme n'a été plus éloigné que moi d'entrer dans les affaires d'autrui, et de chercher des appuis humains.

Il est vrai que je crois devoir réfuter le jansénisme radouci de M. Habert et de quelques autres théologiens, auxquels ce cardinal donne, dit-on, une protection très-vive. Mais pourquoi voudroit-il se rendre partie, étant naturellement juge des ouvrages de ces théologiens, qu'il n'a jamais approuvés par écrit? Pourquoi vent-il être confondu avec eux dans la même cause?

De plus, je veux bien, pour ne donner au monde aucune scène avec lui, n'attaquer point nommément ces théologiens. Je me contenterai de réfuter leurs principes sans les nommer,

¹ Dans la lettre des deux évêques au Pape, du 30 juin [lettre CCCLXXII] ci-après, nous avons mis en notes les passages changés dans le projet qu'ils avoient envoyé au Roi. —

² C'est la lettre L. du 9 septembre 1696; t. VII, p. 524. Voyez encore, sur cette affaire, la lettre CCCLXXIII, de Fénelon au P. Daubenton, du 15 juillet 1712.

¹ Voyez, ci-après, l'Examen de la Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire du Roi, n. XXXII.

quand j'écrirai contre le P. Quesnel, auquel je dois depuis long-temps une réponse.

Quand même ce cardinal écrirait contre moi, je m'abstiendrais de lui répondre. Puis-je garder de plus grands ménagemens pour lui? Les garderoit-il pour moi?

III.

Ce cardinal dit qu'il y a *d'autres erreurs*, et même celle des *Quiétistes*, que les Jésuites *négligent* et *favorisent*, pendant qu'ils sont si animés contre le jansénisme.

Tout le monde comprend d'abord le but de ce discours. Il voudroit tenter une diversion, et donner le change : mais qui le prendra?

Faut-il parler à mon avantage? J'en suis honteux; mais il m'y contraint. D'un côté, on voit ma docilité sans bornes pour le Pape, et l'empressement avec lequel je préviens d'abord tous les évêques de France pour condamner mon livre: de l'autre, on voit les évasions de ce cardinal, qui refuse au Roi d'exécuter sa parole, et de condamner, à l'exemple du Pape, le livre contagieux du chef des Jansénistes, réfugié en Hollande pour écrire contre l'Eglise.

D'un côté, je demeure environ quatorze ans depuis la condamnation de mon livre, n'interrompant le silence le plus profond et le plus paisible, que pour établir l'autorité infaillible de l'Eglise dans la condamnation des textes. De l'autre côté, ce cardinal soutient qu'il ne faut pas attendre, dans de telles condamnations, *une évidence certaine*. C'est réduire visiblement tout à une simple déférence, ou opinion incertaine, qui rend le serment du Formulaire ridicule, et qui prépare une évasion commune à tout le parti. Autant que j'ai de zèle pour élever l'autorité de l'Eglise qui condamne les textes, autant a-t-il d'art pour l'é luder, et pour l'annéantir dans la pratique.

Si M. le cardinal de Noailles peut prouver que j'insinue quelque erreur, je le somme de le déclarer à la face de toute l'Eglise. En ce cas, on doit procéder contre moi dans toute la rigueur canonique. Mais si ce cardinal ne peut prouver ce qu'il avance, il doit demeurer convaincu de calomnie, et la réparer. C'est ce que je ne demande pourtant pas.

Je supplie très-instamment et très-respectueusement le Roi de demander au Pape, mon supérieur, que Sa Sainteté lui apprenne ce qu'elle connoit de mes sentimens. Ce pontife si pieux, si éclairé, si zélé contre toute erreur, a vu tous mes écrits. Personne ne sait mieux que lui,

combien je suis opposé aux erreurs du quiétisme qu'on m'a imputées.

Encore une fois, je proteste devant Dieu que je ne veux jamais excuser ni directement ni indirectement les expressions de mon livre condamné; mais, pour mes sentimens personnels, j'ose espérer que le Vicaire de Jésus-Christ ne dédaignera pas de répondre de leur pureté.

Si le Pape vouloit néanmoins, pour une plus grande précaution, me faire encore expliquer plus à fond toute l'étendue de mes pensées sur la vie intérieure, je répondrais d'abord à toutes les questions avec tant d'exactitude, de précision et d'ingénuité, qu'il ne pourroit pas douter un moment de ce que j'ai au fond du cœur. J'irois de moi-même au-devant des moindres difficultés. Plus il pousseroit loin les questions, plus il me feroit plaisir. Je ne craindrois, dans cet éclaircissement, que de n'être pas assez connu jusque dans les derniers replis de ma conscience. Je ne chercherois qu'à être détrompé et corrigé, si par hasard je me trompe en quelque point, contre mon intention. J'ose dire qu'on ne trouveroit que la franchise et la docilité d'un enfant. Plût à Dieu que M. le cardinal de Noailles fût prêt à se livrer de même sans réserve à l'examen et à la correction du chef de l'Eglise sur le jansénisme, par lequel il peut avoir été surpris et ébloui!

Bien plus, je veux bien me livrer à l'examen de M. le cardinal de Noailles même, sur ma doctrine touchant la vie intérieure. Je consens qu'il me fasse toutes les questions les plus précises, et qu'il les pousse jusques aux dernières extrémités. Je répondrai à toutes sans délai par oui et par non, en sorte qu'il sera contraint d'avouer que je ne laisse aucune ombre d'équivoque. Alors j'envverrai ses demandes avec mes réponses à notre supérieur commun, et si mes réponses ont besoin d'être corrigées, je serai ravi d'accepter cette correction. Voudroit-il s'engager à en faire autant sur le jansénisme?

Comment peut-on comparer sérieusement le quiétisme avec le jansénisme? Où trouvera-t-on un corps nombreux et puissant de Quiétistes qui inende toutes les écoles, tous les séminaires, toutes les plus célèbres congrégations, qui résiste ouvertement au saint siège et aux évêques, qui croisse par ses intrigues malgré le Pape et le Roi unis pour le détruire, et qui réfute ouvertement cinq constitutions du siège apostolique?

Au reste, je ne dis tout ceci pour m'attirer ni grâce ni considération. Je n'en parle, au bout de quatorze ans de silence, que quand M. le cardinal de Noailles me contraint d'en parler.

Je ne le fais que pour renouveler l'assurance de mon inviolable docilité pour le saint siège, et que pour mettre l'esprit du Roi en repos. D'ailleurs je n'ai ni prétention ni intérêt en ce monde.

IV.

Pour revenir à l'affaire où M. le cardinal veut me mettre malgré moi, pour donner des ombres, je suis très-persuadé que je ne dois y entrer en aucune façon : le public croiroit que j'y entrerois par ressentiment ; d'autres peuvent défendre mieux que moi en ce point l'intérêt de l'Eglise. Je suis ravi de me taire, et je ne voudrois jamais parler que pour témoigner un vrai zèle à la personne de ce cardinal.

Mais j'ose dire qu'il est capital qu'on voie tout au plus une réponse décisive à l'écrit plein d'art que ce cardinal a fait répandre dans le monde ¹.

1° Cet écrit est un démenti donné au *Mémoire* de feu Mgr le Dauphin.

2° C'est une réfutation des propositions du Roi même, pour les rendre odieuses, ridicules et tyranniques.

3° Cet écrit impose au monde. Comme il demeure sans réponse, il fait les impressions les plus dangereuses.

4° Rien n'est plus facile que de mettre cet écrit en poudre, et que d'en tourner toutes les paroles contre son auteur.

5° Il est vrai qu'il seroit infiniment à désirer qu'on épargnât au monde le scandale d'une guerre d'écrits : mais il ne faut pas l'espérer. Les défenseurs de la bonne cause se tairont pour obéir au Roi ; mais les écrivains du parti, réfugiés en Hollande, ou cachés au milieu de Paris, écriront de plus en plus pour M. le cardinal de Noailles, pendant que ce cardinal paroitra se taire pour ne désobéir pas au Roi. Ainsi la bonne cause demeurera abandonnée, la mauvaise triomphera, et le monde sera séduit de plus en plus.

6° La bonne cause, faute d'être fortement soutenue, devient odieuse et ridicule au public. Elle n'a plus aucun autre appui que la seule autorité du Roi. S'il arrivoit, par un malheur irréparable, que le Roi vint à nous manquer, tout manqueroit en un moment à la bonne cause. Le jansénisme entraîneroit la France entière.

¹ Cet écrit est intitulé : *Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le Roi lui a fait l'honneur de lui donner*, 1712, 21 p. in-8°. Voyez l'*Examen* de cette *Réponse*, à la suite de cette lettre ; et l'*Hist. de Fénelon*, liv. vi, n. 18 et suiv.

sans qu'on pût lui opposer aucun contre-poids. Le parti n'attend que des temps de trouble, pour ne garder plus aucune mesure.

Ma conclusion est qu'on doit se hâter de faire un écrit qui développe tous les faits de la négociation, qui démasque le parti aux yeux du Pape et de toute la chrétienté, qui justifie le *Mémoire* de feu Mgr le Dauphin, et les propositions du Roi ¹. Encore une fois, il est vrai qu'un tel écrit ne doit pas venir de moi : mais il est absolument nécessaire, ce me semble, qu'il paroisse tout au plus tôt, et qu'il soit d'une force à ne laisser aucune évasion aux écrivains téméraires et artificieux du parti.

Je décharge ma conscience sur la vôtre, mon révérend père. Je vous conjure, par l'intérêt de la religion, de représenter tout ceci au Roi, qui aime la vérité, et qui veut défendre l'épouse de Jésus-Christ contre les novateurs.

Je suis parfaitement votre, etc.

CCCLXX. (CCXCII.)

EXAMEN

DE L'ÉCRIT INTITULÉ

RÉPONSE DU CARDINAL DE NOAILLES AU MÉMOIRE
QUE LE ROI LUI A FAIT L'HONNEUR DE LUI DONNER.

(Juin 1712.)

Puisque vous voulez, monsieur, savoir ce que je pense de l'écrit intitulé : *Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le Roi lui a fait l'honneur de lui donner* ², je vais faire deux

¹ A l'époque où Fenelon écrivoit cette lettre, il avoit déjà adressé au P. Le Tellier le *Mémoire* qu'on va lire sous le titre d'*Examen* : mais il ne croyoit pas qu'il lui convint de publier ce travail, et il ne s'en occupa point, comme il le dit au duc de Chevreuse, que pour fournir des matériaux à un bon écrivain. — ² On peut voir dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. vi, n. 18 et suiv., l'occasion de ce *Mémoire* du Roi, inséré, par le cardinal, dans la *Réponse* qu'il y fit, et qu'il publia peu de temps après la mort du duc de Bourgogne. La lettre (LXXX), de Fenelon au duc de Chevreuse, du 18 juin 1712 (t. vii, p. 377), nous apprend que l'archevêque de Cambrai lui envoya cet *Examen*, pour être communiqué dans le plus grand secret au P. Le Tellier. Fenelon, loin de songer à publier cet écrit, étoit alors, comme il fut toujours depuis, dans la ferme résolution de ne paroître publiquement dans aucune contestation avec le cardinal de Noailles. Son but, en rédigeant cette réfutation, étoit d'éclairer en secret quelques amis bien intentionnés. Voyez ses lettres au P. Le Tellier des 27 juin et 22 juillet 1712, et 17 mai 1713 ; et sa lettre à l'abbé de Beaumont du 26 novembre 1714, t. vii, p. 484. — Le *Mémoire* des évêques de Luçon et de La Rochelle, qu'on trouvera dans la Correspondance du mois de mai 1713, reprend de plus haut les faits dont il est question dans cet écrit de Fenelon. — On remarquera que l'archevêque de

choses : l'une est de commencer par quelques réflexions générales; l'autre est d'examiner ensuite chaque parole du texte de ce cardinal.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES.

I.

Le Mémoire que M. le cardinal réfute est celui du Roi. Il n'est pas question de savoir si Sa Majesté l'a écrit elle-même : il suffit qu'elle l'ait fait dresser par quelque personne de confiance; qu'elle l'ait lu, approuvé, fait sien, et donné comme telle de sa propre main à ce cardinal. C'est le Roi lui-même qui parle partout en roi. Tout autre que lui, qui oserait parler ainsi, se rendrait coupable d'une horrible imposture. *Je veux*, dit Sa Majesté, *qu'on vous remette*, etc. *Vous vous contenterez*, etc. *Vous condamnerez*, etc. *Vous ferez une déclaration*, etc. *Je désire encore*, etc. Ce cardinal veut-il mieux savoir que le Roi même, si c'est le Roi qui parle en personne, ou si c'est un imposteur qui le fasse parler? ou bien veut-il faire entendre au monde, que le roi est aveugle jusqu'à donner comme sien, un écrit qu'il n'a ni compris ni lu? Ce seroit se jouer du Roi et du public. Quand on regarde le Mémoire comme l'écrit de quelque particulier qui emprunte faussement le nom et l'autorité du Roi, ainsi que ce cardinal tâche avec art de le faire entendre, on est étonné de cette imposture : mais quand on sait que cet écrit est celui d'un roi sage, pieux, expérimenté, qui le déclare sien, qui veut bien y parler en roi, et qui le donne de sa propre main pour expliquer ses intentions, l'indignation du lecteur doit sans doute retomber toute entière sur celui qui a osé réfuter les paroles de Sa Majesté.

II.

Il n'étoit point permis à ce cardinal de répandre dans le public le Mémoire secret du Roi, sans son expresse permission. Sa Majesté, par bonté pour lui, a bien voulu faire la fonction de médiateur entre lui et les évêques; elle lui donne de sa propre main son projet d'accommodement : ce cardinal peut, il est vrai, n'accepter pas ce projet : mais il doit au moins garder le

secret, ou savoir du Roi s'il l'en dispense. Il n'y a aucun homme de la plus haute dignité qui se crût libre de divulguer un projet d'accommodement, que le dernier des hommes auroit fait avec affection pour lui procurer la paix, à moins qu'il ne fût assuré du consentement de cet homme. Telle est la règle d'honneur dans la société humaine. A combien plus forte raison ce cardinal devoit-il avoir cette fidélité à l'égard du plus grand roi du monde, qui est son souverain et son bienfaiteur! Ainsi la publication de cet écrit, que certains esprits hardis et sans règle vantent comme une action héroïque, est un coup très-irrégulier et très-odieux, où ce cardinal a violé la règle de la société humaine, la bienséance, la reconnaissance et le respect qu'il doit à Sa Majesté.

III.

En vain ce cardinal protestera que ce n'est pas lui qui a publié cet écrit¹. C'est déjà beaucoup trop que de l'avoir fait : mais au moins, après l'avoir composé pour le Roi seul, et l'avoir présenté à sa seule personne, il devoit le renfermer sous trente clés, et le tenir inconnu à ses plus intimes amis. A-t-il usé de ces précautions si faciles? Non : s'il l'avoit fait, le monde ignorerait encore ce qui est divulgué. L'écrit a inondé Paris dès le premier jour; le parti janséniste, qui est si bien servi en Hollande, l'a fait aussitôt annoncer, et puis insérer tout du long dans les gazettes d'Amsterdam. Ce cardinal est responsable de cette scandaleuse publication. Parlons franchement. Il est aisé de voir qu'il n'a gardé quelques mesures, que pendant la négociation, où il a espéré de persuader le Roi : mais dès qu'il a désespéré de le mener à son but, il n'a plus songé qu'à se consoler de l'improbation du Roi, en tâchant de gagner le public, et de se faire admirer par ceux qui sont toujours prêts à critiquer l'autorité la plus respectable. Qu'y a-t-il de plus odieux, que de supposer que les Jésuites mènent ce grand roi comme un petit enfant, et qu'ils le font parler sans qu'il croie le faire? Donner au public une scène si outrageuse à Sa Majesté, c'est une hardiesse et une ingratitude sans exemple. Qu'on cherche tant qu'on voudra, on ne trouvera rien de si démesuré.

Cambrai rapportant tout au long la *Réponse du cardinal de Noailles*, dans laquelle est inséré en entier le *Mémoire du Roi*, on n'a point donné ces deux pièces à part. Le texte de la *Réponse*, qui commence à la p. 73, est imprimé en caractères plus petits, afin qu'on la distingue d'abord des *Remarques* de Fénelon.

¹ Le cardinal de Noailles protesta en effet à M^{me} de Maintenon (lettre du 1^{er} juillet 1712), qu'il n'avoit aucune part à l'impression de ce *Mémoire* du Roi.

IV.

Ce cardinal n'a pas osé contredire ouvertement feu Mgr le Dauphin ; mais il le fait avec art , en tâchant de détruire le Mémoire imprimé de ce prince , par l'allégation d'un écrit contraire du mois de septembre. C'est ainsi qu'il veut réfuter, et convaincre d'une grossière contradiction , le prince qu'il se vante de *pleurer* avec toute la France.

V.

Pendant que ce cardinal fait injure au Roi, en soutenant que Sa Majesté adopte un écrit sans le connoître , et sans vouloir l'adopter , on fait au contraire une grâce singulière à ce cardinal, en supposant, comme nous le faisons, pour diminuer sa faute, que quelque écrivain téméraire et malin du parti a abusé de sa confiance, en faisant sous son nom cette réponse hautaine qui réfute et qui dément le Roi et Mgr le Dauphin.

Après avoir fait ces réflexions générales , je me hâte d'examiner en détail le texte.

TEXTE DE LA RÉPONSE.

I.

Avant que de répondre au projet que l'on a mis entre les mains de Sa Majesté, pour être proposé au cardinal de Noailles.

REMARQUES.

Artifice inutile, qui se tourne contre le cardinal. A entendre ces paroles, ne croiroit-on pas que le Roi a donné d'une main à ce cardinal ce qu'il venoit de recevoir de l'autre main, de la société des Jésuites, sans voir ce qu'il donnoit? Quoi donc! le Roi dit tout ce qu'on lui fait dire, sans l'entendre et sans le vouloir! quoi donc! ce cardinal espère-t-il de faire accroire au Roi, que ce n'est pas lui qui parle, quand Sa Majesté assure actuellement que c'est elle-même? *Je veux, etc. Vous vous contenterez, etc.*

II.

Il la supplie très-humblement de remarquer que l'on a déjà fait toutes ces propositions au mois de juin, dans le temps que M. le Dauphin a pris connoissance de cette affaire. Ce prince trouva les réponses du cardinal si raisonnables, qu'il ne désapprouva pas le refus de les accepter. Il en a la preuve par écrit.

REMARQUES.

Aveu formel et décisif! Il est donc vrai que le Roi a toujours persisté sans aucune variation, depuis le mois de juin ¹, dans le même projet d'accommodement. Il faisoit dès-lors les mêmes propositions qu'aujourd'hui. On doit admirer la bonté et la patience du Roi, qui a attendu environ dix mois pour faire entendre peu à peu à ce cardinal ses véritables intérêts. Il est naturel que Mgr le Dauphin, qui avoit daigné se rendre médiateur, n'ait montré ni partialité ni prévention. Avant que d'avoir approfondi la matière, il aura pu laisser entendre qu'il ne *désapprouvoit pas le refus* de ce cardinal; mais après l'examen, il a déclaré par son Mémoire postérieur, qui est la conclusion de tout, et qui a été écrit au Pape sur la rupture de l'accommodement, qu'il blâmoit ce refus. Faut-il s'étonner qu'un juge ou un médiateur amiable ne désapprouve rien avant que d'être instruit à fond, parce qu'alors il suspend son jugement, et qu'après une exacte discussion il décide selon sa conscience?

Ne désapprouver pas le refus, n'est point l'approuver. Ce prince vouloit peut-être ne rien désapprouver d'abord, pour mener avec plus de douceur et d'insinuation ce cardinal au véritable but, sans l'effaroucher.

Mais à quel propos cite-t-on *cette preuve par écrit*, sans la produire? Il faut en montrer l'original au Roi, pour lui faire reconnoître l'écriture du prince défunt. Il faut examiner toutes les paroles de cet écrit tant vanté. Jusque-là ose-t-on espérer la moindre croyance? Les émissaires du parti n'ont point de honte de crier partout, que le Mémoire donné sous le nom de M. le Dauphin n'est pas de lui, et que les Jésuites sont les faussaires. Allégation insensée et ridicule! Quoi! le Roi, qui en a trouvé l'original dans les cassettes du prince, ne connoît-il point l'écriture de M. le Dauphin? Mais ceux qui refusent de croire le Roi sur un écrit qu'il produit d'une façon si authentique, de quel front peuvent-ils prétendre qu'on croie M. le cardinal de Noailles contre le Roi et contre M. le Dauphin, sur un écrit qu'il cite sans oser le montrer? Si cet écrit cité ne paroît point, que pourra-t-on penser de cette citation hasardée?

¹ Ce fut dans les premiers jours de juin 1711 que Louis XIV chargea le duc de Bourgogne, devenu Dauphin, de faire l'office de médiateur entre le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon et de La Rochelle. Voyez les lettres CCCLXXXIII et CCXCV du prince sur cette affaire, ci-dessus, p. 12 et 18.

III.

Il est bien triste qu'on veuille mettre à profit la mort d'un prince que toute la France pleure, pour changer la face d'une affaire prête à finir, et qu'on ose abuser de la confiance du Roi, pour renouveler, après dix mois, l'examen des propositions déjà débattues et rejetées au mois de septembre. C'est vouloir ne rien finir.

REMARQUES.

On a voulu nous donner le change, en mettant les Jésuites en la place du Roi, pour réfuter sous leur nom Sa Majesté même. Mais il faut se souvenir que c'est le Roi même qui a donné de sa propre main les propositions comme siennes : ainsi c'est Sa Majesté qu'on accuse de *mettre à profit la mort du prince* son petit-fils, pour *changer la face d'une affaire prête à finir*, et pour vexer son archevêque par des propositions injustes et tyranniques qui vont à le déshonorer.

Mais à quel propos ce cardinal dit-il que c'est *changer la face d'une affaire prête à finir*? Ne vient-on pas de voir que le Roi n'a fait que répéter constamment, *après dix mois*, les mêmes propositions qu'il avoit faites au mois de juin? En vérité, peut-on dire que l'affaire étoit *prête à finir*, pendant que ce cardinal *débattoit et rejetoit les propositions* du Roi, et que Sa Majesté persistoit à exiger qu'elles fussent suivies? Qu'y a-t-il de moins *prêt à finir*, qu'une affaire si éloignée de toute fin? Pouvoit-elle finir contre les intentions très-constantes de Sa Majesté? Dira-t-on que M. le Dauphin l'auroit finie malgré les ordres du Roi? Mais le prince défunt nous a appris par son Mémoire, que les propositions, loin de *changer la face de l'affaire prête à finir*, étoient au contraire la vraie face qu'elle avoit toujours eue, et qu'elle ne pouvoit finir que par l'exécution des propositions mêmes. Écoutons ce prince. « Il est vrai, dit-il, que les évêques de » Luçon et de La Rochelle doivent écrire une » lettre de satisfaction au cardinal de Noailles » sur celle qu'ils ont écrite au Roi; mais cette » lettre ne doit être rendue que lorsque le car- » dinal sera d'accord de permettre la lecture » des mandemens; et le Roi ne l'a demandée » aux évêques, que sur l'assurance du cardinal, » qu'il agiroit effectivement contre le livre du » P. Quesnel. » Tout le projet d'accommodement se réduisoit donc à trois points. Le premier est une espèce de *satisfaction* promise à ce

cardinal; le second est que ce cardinal *permettra la lecture des Mandemens* des évêques; le troisième est *l'assurance du cardinal*, qu'il *agiroit effectivement contre le livre du P. Quesnel*. Nulle satisfaction à espérer pour le cardinal; à moins qu'il ne remplisse ces deux conditions fondamentales. Le Roi et M. le Dauphin n'ont jamais varié sur ces deux conditions. Elles étoient, de l'aveu même du cardinal, demandées *dès le mois de juin*; elles l'ont été *après dix mois* de négociation, comme il l'avoue encore: on a commencé et fini par là; ce projet paroît sans variation. Qui est-ce donc qui veut *mettre à profit la mort* de M. le Dauphin *pour changer la face d'une affaire prête à finir*? Est-ce le Roi? Nullement: car il a exigé invariablement, pendant dix mois de négociation, ces mêmes conditions fixes. Il ne demande qu'à finir suivant ce projet si constamment soutenu. C'est donc le cardinal lui-même qui voudroit *mettre à profit la mort du prince*, pour *changer la face d'une affaire prête à finir*, et pour manquer de parole au Roi qui avoit compté sur *l'assurance du cardinal*, qu'il *agiroit effectivement contre le livre du P. Quesnel*.

IV.

On espère, en éloignant une décision, éloigner aussi les bontés du Roi pour le cardinal: c'est tout le but que ses ennemis se proposent, en lui demandant des choses qu'il ne peut accepter, quelque désir qu'il ait de finir. Ils se flattent qu'en les refusant il s'attirera la disgrâce de Sa Majesté, ou qu'en les acceptant il se déshonorerait dans le monde.

REMARQUES.

Les vrais amis de ce cardinal devoient l'avertir de l'indécence avec laquelle il ne paroît occupé que de lui. Il s'agit ici d'un objet infiniment plus important, qui devoit faire disparaître tout intérêt personnel. Il devoit craindre, non la perte de sa faveur, mais la corruption de la foi par le livre contagieux qu'il a eu le malheur d'approuver et de mettre dans les mains de tous les fidèles depuis dix-huit ans. Ses plus dangereux ennemis sont les flatteurs qui le déshonorent dans le monde, en l'empêchant de condamner ce livre. Il s'agit non d'une faveur mondaine, mais de l'ordre hiéararchique qu'il a violé, en condamnant un jugement des évêques sur lesquels il n'a aucune juridiction. Si cette entreprise étoit tolérée, la liberté épiscopale ne pourroit plus se conserver. Pendant

que toute l'Eglise doit être alarmée de ces deux grands périls de la foi et de l'ordre hiérarchique, ce cardinal ne paroît sensible qu'à son crédit et à son point d'honneur. Au lieu de sacrifier sa faveur et sa réputation à la foi qui se corrompt et à la discipline qui est violée, il veut sacrifier la foi et la discipline à sa fausse délicatesse et à sa mauvaise honte. Quand le Roi lui demande avec bonté, pour la sûreté de la foi et pour son propre honneur, qu'il condamne un livre pernicieux, et qu'il renonce à un Mandement insoutenable : il lui répond que c'est lui demander des choses qu'on sait bien qu'il ne peut pas accepter. Quoi ! ne peut-il point accepter les partis de droiture, de justice, de vérité et de zèle pour la foi, quand ils choquent sa délicatesse et sa hauteur ?

Mais pourquoi prétend-il que le but de ses ennemis est de lui attirer la disgrâce de Sa Majesté, ou de le déshonorer dans le monde ? Ne voit-il pas que c'est le Roi, et non ses ennemis, qui lui demande avec amitié ce qui lui assurera sa confiance, qui rétablira sa réputation, et qui le comblera d'une solide gloire parmi tous les bons catholiques ? Il ne perdra que l'encens d'un parti odieux à toute l'Eglise, et dont les louanges le déshonorent.

V.

S'il acceptoit aujourd'hui ce qu'il refuse depuis dix mois, ne seroit-ce point autoriser ses ennemis à publier qu'il n'agit que par humeur ou par ressentiment dans cette affaire, au lieu qu'il n'a jamais eu d'autres motifs dans toute sa conduite, que ceux que sa conscience et son honneur l'ont forcé de prendre, même contre son inclination naturelle ?

REMARQUES.

Etrange maxime ! Quoi ! parce que ce cardinal a refusé mal à propos, pendant dix mois, de rétracter l'approbation d'un livre hérétique, il prétend être en droit de continuer cet injuste refus ! N'y a-t-il donc qu'à soutenir avec obstination une faute pendant dix mois, pour prescrire contre toutes les règles, et pour avoir raison de ne s'en corriger jamais ? Si ce refus a été juste, il faut en prouver la justice par le livre même, en démontrant qu'il est digne de l'approbation qu'on lui a donnée. Si au contraire le livre est pernicieux, et si le refus de le condamner est injuste, il faut se hâter de réparer sa faute. Plus l'obstination a été longue, plus elle est inexusable. Ce cardinal aime mieux continuer à empoisonner son

troupeau par la lecture d'un livre empesté, que de s'exposer à autoriser ses ennemis à publier qu'il n'agit que par humeur et par ressentiment. C'est préférer le point d'honneur personnel à la foi, au salut des peuples, à la sûreté de l'Eglise, et à Dieu même. C'est vouloir sacrifier la religion, et soutenir jusqu'au bout son tort, de peur de le laisser voir et de l'avouer.

De plus ce cardinal se rend avec trop de confiance le grand témoignage de n'avoir jamais eu d'autre motif dans toute sa conduite, etc. Nul homme ne doit se flatter de connoître le fond de son propre cœur. Les plus grands saints se sont déliés des motifs qui les faisoient agir. Un homme peut dire modestement : Il me semble que je n'ai en ce point aucun mauvais motif ; mais qui est-ce qui est en droit d'oser dire avec certitude, qu'il n'a jamais eu d'autres motifs dans toute sa conduite sur une affaire très-vive et très-délicate, que ceux qui lui ont été inspirés par la pure religion, et que l'humeur ni le ressentiment n'y ont eu aucune part ?

VI.

PREMIÈRE PROPOSITION.

« Je veux qu'on vous remette la satisfaction que » les évêques vous ont écrite par mon ordre, en » même temps que vous aurez fait de votre part » ce que je vous marque. »

RÉPONSE.

Le cardinal rend le Roi absolument le maître de la satisfaction qui lui est due. Il lui suffit que Sa Majesté l'ait jugée nécessaire, et qu'elle ait donné ordre qu'on la lui lit. Il lui sacrifie son prétendu ressentiment du meilleur de son cœur, et reçoit avec joie cette occasion de lui marquer sa soumission et son respect.

REMARQUES.

Il est facile de comprendre à quoi se réduit cette satisfaction tant vantée par le cardinal.

1^o Les évêques ne l'avoient point accusé d'être janséniste. Ils avoient seulement dit que des gens favorables au parti abusoient de sa confiance contre son intention. Ils prioient seulement le Roi de faire en sorte que ce cardinal fût à l'avenir plus précautionné contre les artifices du parti.

2^o Les évêques offrent de prouver tout ce qu'ils ont avancé dans leur lettre au Roi. Ainsi, toutes les fois que le cardinal demandera en

rigueur une vraie satisfaction, il se trouvera bien embarrassé par une multitude de preuves qui justifieront la lettre dont il se plaint.

3^o Les plaintes des évêques étoient secrètes. et leur lettre a été écrite pour le Roi seul. Ils protestent qu'ils n'ont eu aucune part à la publication de cette lettre. Ce qui peut paroître un peu fort, quand il est publié, ne paroît avoir rien que de convenable, quand on suppose qu'il a été écrit dans un pressant besoin, pour le Roi seul, dont on connoît les bontés infinies pour M. le cardinal de Noailles. Il n'y a donc qu'à distinguer la lettre d'avec la publication. La lettre en soi étoit vraie, modérée, et même nécessaire : la publication n'étoit pas à propos. Les évêques, en toute rigueur, ne doivent aucune satisfaction ni pour une lettre dont ils offrent de prouver la vérité, la modération et la nécessité, ni pour une publication qui a été faite contre leur intention, sans qu'ils y aient eu aucune part.

4^o M. le Dauphin nous apprend avec quelle bonté le Roi avoit voulu procurer cette espèce de satisfaction à ce cardinal. « Le Roi, dit ce prince, ne l'a demandée, que sur l'assurance du cardinal qu'il agiroit effectivement contre le livre du P. Quesnel; ce qui a été regardé comme une preuve qu'il ne favorisoit point le parti, et devoit donner lieu aux évêques de lui faire des excuses de ce qu'ils en avoient dit. » Il est visible que le Roi croyoit devoir, par justice, donner aux évêques tout ce qu'il y avoit de réel et d'effectif. « Le Mandement du cardinal contre les évêques, dit M. le Dauphin, ne doit point subsister, parce que sa révocation est une condition essentielle de l'accommodement. » D'ailleurs le Roi avoit exigé « l'assurance du cardinal, qu'il agiroit effectivement contre le livre du P. Quesnel. » Voilà les deux seuls points dignes d'attention dans cette affaire. C'étoit donner aux évêques un entier gain de cause; on ne laissoit au cardinal qu'une *satisfaction* de compliment, pour le consoler, et pour sauver sa réputation aux yeux du public. Le Roi vouloit, par une sagesse digne de Sa Majesté, finir le scandale, et ménager l'honneur d'un cardinal archevêque de Paris, pourvu qu'il réparât tout le passé par la révocation de son Mandement, et par la condamnation du livre hérétique qu'il avoit eu le malheur d'approuver. Les évêques, qui se comptent pour rien, et qui ne cherchent que la paix avec la sûreté de la foi, étoient ravis d'acheter par un compliment ces deux démarches qui auroient été décisives pour la bonne cause.

Il est certain même qu'ils auroient pu dire avec vérité, qu'ils ne croyoient plus ce cardinal prévenu en faveur des Jansénistes, s'ils l'avoient vu révoquer son Mandement, et condamner fortement le livre du P. Quesnel. Alors son changement de conduite auroit mérité de grandes louanges : il auroit été regardé comme une preuve qu'il ne favorisoit point le parti. Mais ces évêques ne pourroient pas maintenant, sans mensonge, dire qu'ils ne croient point que ce cardinal favorise les Jansénistes, puisqu'on le voit, après dix mois de négociation, manquer de parole au Roi même, et lui refuser de condamner un livre hérétique qui corrompt la foi des peuples depuis dix-huit ans, sur l'approbation par laquelle il l'a autorisé dans toute la France. Cette satisfaction, que le Roi avoit crue convenable moyennant les deux conditions, ne paroît plus à Sa Majesté ni juste ni possible, depuis que le cardinal lui a manqué de parole et a refusé de condamner un livre janséniste.

VII.

II^e PROPOSITION.

« Vous vous contenterez de la déclaration que vous feront les trois évêques, dans une lettre, qu'ils sont très-éloignés des erreurs que, contre leur intention, on a voulu tirer de leurs Mandemens; et ils pourront dire, dans cette déclaration, que les Mandemens sont véritablement d'eux. Les évêques pourront faire cette déclaration dans une lettre qu'ils écriront au Roi, suivant le modèle qui leur sera envoyé de la part de Sa Majesté. »

RÉPONSE.

Des explications faites par une simple lettre ne sont pas suffisantes pour réparer le mal causé par des Mandemens affichés dans tout Paris.

M. le Dauphin l'a reconnu par l'écrit du mois de septembre, dans lequel il fait espérer au cardinal de Noailles une explication du Mandement des trois évêques, et non une déclaration de leurs sentimens; que ces explications seroient faites par des seconds Mandemens, et non par une lettre; et qu'elles seroient communiquées au cardinal avant que d'être rendues publiques. C'est ce qu'il attend depuis le mois de septembre.

REMARQUES.

1^o Ce cardinal veut opposer l'écrit prétendu de M. le Dauphin du mois de septembre, à ce que le Roi déclare sur son propre fait. Selon Sa Majesté, on n'a promis au cardinal une

satisfaction, que dans une lettre que les évêques devoient écrire à Sa Majesté. Au contraire, suivant ce cardinal, il paroît, par l'écrit du mois de septembre, que *les explications des évêques seroient faites par des seconds Mandemens, et non par une lettre.* Voilà une manifeste contradiction que ce cardinal prétend montrer entre le Roi et M. le Dauphin. Mais quoi ! croirons-nous sur un écrit qu'on cite en termes vagues, sans oser le produire, que M. le Dauphin, qui n'entroit dans cette affaire que pour exécuter à la lettre toutes les intentions du Roi, ait promis au cardinal ce qui étoit contraire aux intentions de Sa Majesté ?

2° On voit que ce cardinal demande des *seconds Mandemens* qui corrigent les premiers, et même que les explications des *seconds Mandemens lui soient communiquées avant que d'être rendues publiques.* En un mot, après avoir condamné les premiers Mandemens, il veut encore se rendre juge des seconds pour les corriger. Mais c'est en cet endroit que M. le Dauphin, loin d'être pour lui, comme il s'en flatte, décide absolument contre sa prétention. « Cette proposition, dit ce prince, est » bien éloignée de ce que l'on a avancé, que » j'ai condamné les évêques à réformer leurs » Mandemens, et à se soumettre aux changements que M. le cardinal de Noailles jugeroit » à propos d'y faire. Je sais trop bien que M. » le cardinal de Noailles n'est nullement le » juge de ces évêques. » Il est donc faux que M. le Dauphin ait voulu que ce cardinal fût le juge des Mandemens, que ce juge pût les rejeter pour toujours, et en faire composer d'autres qu'on lui communiqueroit, afin qu'il les corrigéât avant qu'on les rendit publiques. Au contraire, M. le Dauphin dit que M. le cardinal de Noailles n'est nullement le juge de ces évêques, ni de leurs Mandemens, qui sont des actes solennels de juridiction épiscopale, et qu'il n'a point été question de réformer leurs Mandemens, ni de les soumettre aux changements que M. le cardinal de Noailles jugeroit à propos d'y faire. Quand même M. le Dauphin auroit, au mois de septembre, avant que d'être instruit à fond d'une affaire purement ecclésiastique, fait un peu trop espérer au cardinal, par le désir extrême de faciliter la paix, il n'en faudroit pas moins revenir à ce que ce prince, plus exactement instruit des règles, a conclu dans la suite, en écrivant au Pape après la rupture de cette longue négociation. C'est là qu'il déclare que ce cardinal n'avoit point à espérer qu'on réformât les Mandemens, ni qu'on y fit

les changemens qu'il jugeroit à propos d'y faire, bien loin de les supprimer et d'en faire des seconds qu'il corrigeroit à sa mode. Voilà M. le Dauphin parfaitement d'accord avec le Roi contre le cardinal.

3° Le Roi, suivant cette règle, veut que les Mandemens des évêques, loin d'être supprimés ou réformés, demeurent tout entiers sans aucun changement, et que leur déclaration contre les erreurs qui leur ont été imputées mal à propos, ne soit mise que dans une lettre qu'ils écriront au Roi.

4° Sa Majesté a été si éloignée de vouloir que le cardinal s'érigéât en juge de cette déclaration, qu'elle n'a pas même voulu que le projet de cette déclaration lui fût communiqué. La lettre que ces prélats s'engageoient à écrire au Roi, pour déclarer leurs vrais sentimens, devoit être faite suivant le modèle qui leur auroit été envoyé de la part de Sa Majesté, et que le Roi n'explique point au cardinal.

5° En vain ce cardinal dira qu'il est, par un droit évident, le juge naturel de tout texte doctrinal qui est publié dans son diocèse, et qui peut corrompre la foi de son troupeau. Pour comprendre en quoi ce raisonnement est défectueux dans ce cas particulier, il est capital de considérer que les évêques et archevêques de Paris ont toujours permis à tous les évêques du royaume de faire imprimer à Paris en toute liberté toutes les Instructions pastorales, Mandemens ou Ordonnances, Statuts synodaux, et autres actes de juridiction épiscopale. On n'a point regardé Paris comme une ville particulière du territoire d'un tel évêque ; on a considéré Paris comme la ville commune, et comme le centre de toutes les provinces du royaume. Cet usage étoit regardé comme une permission tacite, comme une possession acquise, comme une liberté fraternelle entre les évêques qui sont solidairement chargés du dépôt. On trouvoit que le moins qu'un évêque ou archevêque de Paris pût accorder à ses confrères, étoit de se confier à eux, pour l'impression des actes où ils expliqueroient la doctrine, dont ils sont autant que lui les dépositaires. C'est à eux à en répondre à l'Eglise entière. Dans ce cas extrême, l'archevêque de Paris pourroit, non pas décider comme juge, mais procéder comme simple dénonciateur et partie contre un évêque qui auroit fait imprimer à Paris un Mandement capable de corrompre la foi : alors l'Eglise prononceroit entre eux. Excepté ce cas extraordinaire, où le remède est toujours prêt dans les mains d'une autorité supérieure, rien n'est si décent et si

digne de l'épiscopat, que de voir cette unanimité, cette confiance mutuelle, cette liberté entière, cette société accommodante entre tous les frères. On peut assurer, sans craindre d'être contredit, que M. le cardinal de Noailles n'avoit altéré en rien une si naturelle et si édifiante possession depuis environ seize ans jusqu'au jour où il l'a troublée tout-à-coup contre les trois évêques. Ce qu'il y a de triste, est qu'il a renversé cette société et cette liberté épiscopale, précisément pour condamner les Mandemens faits contre le livre du chef des Jansénistes, approuvé par lui. Jusqu'à ce jour, il n'avoit trouvé nul inconvénient dans cette coutume ou possession immémoriale; et il la maintiendrait encore aujourd'hui, si les évêques n'avoient point condamné ce livre janséniste, qui est soutenu de son approbation. Etrange occasion pour arracher à tous les évêques ce qu'ils ont depuis tant d'années! Cause odieuse et pleine de scandale! Il faut être bien prévenu en faveur du parti janséniste, ou être bien sensible sur le point d'honneur, pour choisir si mal son temps afin de renverser une coutume si digne d'être continuée.

6° M. le cardinal de Noailles dira sans doute que les archevêques de Paris, en prêtant à leurs confrères l'imprimerie de leur ville, ne se sont pas dépouillés de la juridiction inséparable du territoire. Mais ne voit-on pas que cet usage a été jusqu'ici une liberté épiscopale, et non une servitude? Ce prêt captieux se tourneroit en usurpation de la part de l'archevêque de Paris. Il usurperoit beaucoup plus qu'il n'auroit accordé à ses confrères. Il ne leur accorderoit qu'une petite commodité pour leurs impressions, et il acquerroit sur eux une vraie supériorité de juridiction pour juger de leurs jugemens, sans être leur métropolitain. Ce seroit leur faire acheter beaucoup trop chèrement la liberté d'user d'une imprimerie. Il n'est nullement à présumer que les évêques aient voulu se dégrader et s'asservir ainsi pour une si petite commodité, ni que les archevêques de Paris aient voulu leur tendre un piège, pour usurper insensiblement sur eux, par ce prétexte, une espèce de juridiction universelle et patriarcale. Il est donc manifeste qu'on doit regarder cet usage comme une espèce de prêt de territoire, en vertu duquel chaque évêque étoit en possession de faire imprimer à Paris toutes ses Ordonnances, avec la même liberté qu'il auroit eue dans son propre diocèse. De là vient que chaque évêque faisoit à Paris toutes ses impressions, sans consulter l'archevêque

diocésain, et sans les faire passer par les mains d'aucun de ses examinateurs.

7° Il est vrai que, si un évêque faisoit imprimer à Paris un Mandement hérétique, l'archevêque de cette ville seroit en droit de faire deux choses: l'une seroit de se rendre partie devant le juge commun, pour demander la condamnation de ce Mandement contraire à la foi; l'autre seroit d'empêcher, en attendant la décision, le débit de cet ouvrage capable de corrompre la foi de son troupeau. Mais il ne pourroit faire cette simple suspension du débit, qu'en protestant en termes formels, qu'il n'a garde de prononcer aucun jugement contre ce texte, qui n'est point soumis à sa juridiction, parce qu'il est le jugement d'un juge indépendant de lui. M. le cardinal de Noailles, loin d'observer une règle si essentielle, l'a violée sans aucune mesure. Il a prononcé par un Mandement, qui est un jugement solennel, non-seulement une prohibition, mais encore une condamnation formelle du jugement des évêques. Il lui a même donné la plus rigoureuse qualification, en le qualifiant hérétique, puisqu'il a prononcé que ce texte contient les erreurs de *Boëtius* et de *Jansénius*, que l'Eglise a condamnées comme des hérésies. Tout le monde sait qu'une ordonnance ou mandement est un véritable jugement qu'un évêque prononce par la forme la plus solennelle, en vertu de sa juridiction. Juger de son jugement pour le condamner, c'est exercer et s'attribuer une supériorité de juridiction sur la sienne. C'est se faire le juge *ad quem*; c'est annuler ce jugement en qualité de juge supérieur. Que dira-on d'un évêque de Lescar ou de Senez, qui condamneroit un Mandement d'un archevêque de Lyon ou de Paris, sous prétexte que ce Mandement auroit été débité dans son diocèse? Cette supériorité de juridiction paroîtroit sans doute alors bien déplacée. Mais n'est-il pas évident que les Mandemens de MM. de Luçon, de La Rochelle et de Gap, ne sont pas moins indépendans de l'archevêque de Paris, que celui de l'archevêque de Paris l'est des évêques de Lescar et de Senez? Ainsi l'entreprise de M. le cardinal de Noailles ne peut jamais être considérée que comme un attentat contre les canons, qui viole l'ordre de la hiérarchie et la liberté des évêques qui ne sont pas ses suffragans.

8° Si on n'étoit pas ferme à contenir rigoureusement les archevêques de Paris dans leurs bornes, ils se rendroient insensiblement les évêques et les juges universels de toute l'Eglise

de France. La plupart des évêques, fante d'imprimeries commodes dans leurs villes, ont recours à celles de Paris. De plus, il n'y a point d'évêque qui n'envoie à ses amis de Paris les Mandemens qu'il fait. Les libraires des provinces mêmes ne manquent pas, pour leur profit, d'envoyer à Paris des exemplaires de tels ouvrages, qu'ils espèrent d'y débiter comme dans le centre de tout le royaume. En voilà assez pour donner aux archevêques de Paris un prétexte de dire que ces Mandemens étrangers corrompent la foi des peuples qui sont leurs diocésains. Sous ce prétexte, un archevêque de Paris condamnera un Mandement d'un archevêque de Lyon, quoique celui-ci soit son primat, et par conséquent son juge et son supérieur. Quelle indécence ! quelle confusion ! Un archevêque de Paris hautain et ambitieux s'érigera en juge de tous les jugemens de ses confrères indépendans de lui, et même de son supérieur, pourvu qu'il puisse dire qu'on en a répandu des exemplaires dans Paris. Il deviendra, dans la pratique, le patriarche de toute l'Eglise de France, et il fondroiera tout évêque qui aura osé le contredire pour combattre la nouveauté. Vit-on jamais rien qui prépare plus dangereusement un schisme ?

C'est donc sur des principes très-solides que M. le Dauphin a dit que les évêques n'étoient point obligés à laisser réformer leurs Mandemens, ni à se soumettre aux changemens que M. le cardinal de Noailles jugeroit à propos d'y faire. La raison que ce prince en rend est très-juste. *Je sais trop bien*, dit-il, *que M. le cardinal n'est nullement juge de ces évêques.* C'est sur les mêmes principes, que le Roi n'a point désiré des évêques des seconds Mandemens, ni même aucune correction de ceux qu'ils ont faits et qui ont été mal critiqués. Sa Majesté a voulu seulement que les évêques déclarassent, dans une lettre qu'ils écrivoient au Roi, qu'ils sont très-éloignés des erreurs que, contre leur intention, on a voulu tirer de leurs Mandemens. Le cardinal ne devoit pas même examiner le modèle de cette déclaration.

VIII.

Comme c'est sur leurs Mandemens, et non sur leurs sentimens personnels, que tombe sa condamnation, ce sont les sentimens et les expressions erronées de leurs Mandemens qu'ils doivent expliquer, et non leurs sentimens.

REMARQUES.

1° Vous le voyez : ce cardinal avoue en termes formels, qu'il a prononcé en juge une condamnation, qui tombe sur les Mandemens des évêques. Ainsi on ne peut plus dire qu'il n'a voulu faire qu'une prohibition simple. Aussi a-t-il déclaré que ces Mandemens contiennent les erreurs de Baïus et de Jansénius ; ce qui est visiblement pousser la condamnation jusqu'à une qualification d'hérésie. Ainsi ce cardinal recule, quand il ne parle plus maintenant que d'expressions erronées.

2° Ce cardinal cherche une évasion, en disant que sa condamnation tombe sur les Mandemens, et non sur les sentimens personnels des évêques. Mais la liberté des évêques, dans l'ordre hiérarchique, consiste non-seulement en ce que leurs personnes ne peuvent point être jugées hors de leurs provinces par un métropolitain étranger, mais encore en ce que leurs jugemens ne peuvent être jugés, c'est-à-dire annulés ou réformés, que par leurs propres métropolitains, sur une appellation régulière. Il est vrai que M. le cardinal de Noailles n'a pas jugé des personnes des évêques ; mais il a jugé de leurs jugemens, contre la liberté canonique. Ainsi son jugement est nul, parce qu'il est juge incompetent dans une telle cause.

3° Il ne s'agit nullement ici d'examiner si les Mandemens des évêques contiennent des expressions erronées, ou non. C'est une autre cause toute différente et toute séparée de celle dont il est maintenant question. Il ne s'agit ici que de la seule compétence ou incompetence de l'archevêque de Paris pour juger des jugemens des évêques qui ne sont pas de sa province. Il ne s'agit que de la validité ou nullité du jugement prononcé par lui. Si ces évêques ont avancé dans leurs Mandemens des expressions erronées, il est juste que quelque juge supérieur condamne ou réforme ces expressions. M. le cardinal de Noailles peut, s'il le juge à propos, se rendre partie et dénonciateur contre les évêques devant un juge compétent ; mais il n'a aucun droit de se porter pour juge de cette cause, qui est étrangère à sa province. Autrement on confondroit l'ordre des métropoles ; chaque métropolitain entreprendroit impunément sur les provinces étrangères ; et l'archevêque de Paris, dans cette confusion, deviendrait bientôt, en France, le juge universel, ou patriarche. De plus, M. le cardinal de Noailles ne s'est point encore rendu partie contre les

Mandemens devant un juge supérieur. Il n'y a actuellement qu'une seule cause pendante à Rome, savoir celle de son incompétence dans le jugement qu'il a prononcé. Ainsi il ne s'agit que de demander au Pape de décider sur la compétence ou incompétence du juge, sur la validité ou nullité du jugement de ce cardinal. Enfin toutes les fois qu'il s'agit de la forme et du fond, la règle de droit est de commencer par la forme. Si un juge est incompétent, et si son jugement est nul, le juge supérieur commence par annuler son jugement, et par rétablir chaque tribunal inférieur dans ses droits véritables : ensuite il vient au fond de la cause. Ainsi, supposé que M. le cardinal de Noailles ait jugé du jugement des évêques sans aucun pouvoir, il est naturel que le Pape commence par réprimer cet attentat, et par rétablir ce qui a été détruit contre toute règle de droit. Ensuite le Pape pourra prononcer sur le fond, et juger si les *expressions* des évêques sont *erronées*, ou non. Mais ces deux causes sont entièrement différentes, et M. le cardinal de Noailles ne doit être écouté par le juge supérieur, sur le fond, qui consiste dans les *expressions* prétendues *erronées*, qu'après qu'il aura réparé l'attentat d'avoir jugé, sans aucun pouvoir, d'une cause qui lui est étrangère. Alors le Pape pourra lui faire justice sur le fond, s'il s'y rend partie contre les évêques.

4^e Rien n'est sérieux dans le discours de ce cardinal. D'un côté, il ne trouve point le jansénisme dans le livre du chef notoire de tous les Jansénistes, quoique le seul nom de ce chef suffise pour avoir dû rendre son ouvrage suspect et odieux à tous les bons catholiques. Il ne voit point, dans ce texte, le jansénisme que le saint siège y voit, et qu'il y a déjà condamné. Il n'y voit point le jansénisme que ce siège se prépare à condamner encore une fois, et que de savans évêques y ont trouvé digne d'horreur. Ce livre enseigne avec évidence le système d'une délectation tantôt bonne et tantôt mauvaise, qu'il est nécessaire de suivre, parce que son attrait est inévitable quand il vient, et qu'il est invincible dès qu'il est venu. Ce système est manifestement celui de Jansénius. Il est plus clair que le jour, que Jansénius ne va jamais, dans aucune page de son livre, au-delà de ce système. M. le cardinal de Noailles ne sauroit montrer aucune différence réelle entre la délectation de Jansénius, qui est condamnée par toute l'Église, et celle du chef des Jansénistes qu'il a approuvée. Bien plus, il n'a qu'à demander au P. Quesnel si sa délectation est dif-

férente de celle de Jansénius. Le P. Quesnel lui avouera que Jansénius n'enseigne dans son texte, que la même délectation qui est enseignée dans le texte du P. Quesnel même, et que c'est précisément pour cette raison, que lui, P. Quesnel, n'a pas voulu signer le Formulaire, qui est l'expresse condamnation de la délectation jansénienne. N'importe ; ce cardinal ne peut voir la lumière du jour en plein midi. Il ne peut voir le jansénisme dans le livre du chef des Jansénistes, qui reconnoît que le vrai sens de son texte est conforme au vrai sens du texte de Jansénius. D'un autre côté, ce cardinal trouve le jansénisme dans les Mandemens de trois évêques notoirement très-zélés anti-jansénistes, qui écrivent tout exprès pour réfuter le jansénisme du P. Quesnel. D'où vient que ce cardinal est si indulgent pour le jansénisme réel du chef des Jansénistes, et si ombrageux contre le jansénisme imaginaire des évêques qui le combattent avec tant de force ? D'où vient qu'il découvre le jansénisme dans les lieux où il n'y en a aucune trace, et qu'il n'a point d'yeux pour le voir dans le livre où le Pape et les évêques le lui montrent au doigt ? Ce livre alarme toute l'Église depuis dix-huit ans, et le cardinal seul n'en est point alarmé. Au contraire, il persiste à l'approuver et à le mettre dans les mains de son peuple qui en est empoisonné. Enfin de savans et pieux évêques, secondant le zèle du Vicaire de Jésus-Christ, condamnent ce livre corrupteur de la foi. Aussitôt ce cardinal veut trouver le jansénisme dans les évêques qui le réfutent, lui qui ne veut pas l'apercevoir dans le chef de la secte qui fait ouvertement profession de le soutenir. D'où vient cette inégalité de conduite ? Le dénonement est facile à trouver. C'est qu'il n'a aucune répugnance à condamner le faux jansénisme des évêques anti-jansénistes, et qu'il ne peut se résoudre à condamner le vrai jansénisme du P. Quesnel qu'il a approuvé ; c'est qu'il ne peut souffrir qu'on attaque la doctrine du parti, qui lui est chère et qu'il autorise : c'est qu'il est irrité contre les évêques qui osent l'attaquer ; c'est que le point d'honneur pour sa personne se joint à une forte prévention pour la doctrine de ce parti ; c'est que l'accusation de jansénisme contre les évêques n'est qu'un prétexte pour se venger d'eux et pour paroître se justifier ; c'est qu'il veut condamner la condamnation du livre du P. Quesnel, pour soutenir l'approbation qu'il lui a donnée. De là vient que ce cardinal montre depuis seize ans tant de bénignité pour le livre du P. Quesnel, pour ceux du P. Juénin et tant

d'autres , pendant qu'il est implacable contre les Mandemens des évêques.

5° Il seroit inutile d'examiner ici , s'il est vrai que les évêques aient enseigné *les erreurs de Baïn et de Jansénius* , comme ce cardinal le prétend. Demandons à ce cardinal même quelles sont les opinions de ces évêques. Il répondra , s'il parle selon son cœur , qu'ils sont des molinistes outrés , et peut-être des demi-pélagiens. Comment peut-il donc vouloir trouver les erreurs de Jansénius dans l'anti-jansénisme même le plus rigoureux ? D'ailleurs ne sait-on pas que le Pape , après avoir reçu le Mandement des évêques , loin de les censurer , comme il n'auroit pas manqué de le faire , s'ils avoient enseigné le jansénisme en faisant semblant de le combattre , les a loués de leur zèle contre cette hérésie ? Enfin si ce cardinal veut dénoncer ces Mandemens , et se rendre la partie des évêques à Rome , il sera facile de démontrer combien ses critiques sont vaines , frivoles , et indignes d'un si grand éclat. L'accusation qu'il fait contre ces Mandemens , loin de le justifier , est donc ce qui rend sa cause plus odieuse. Il est le protecteur du chef des Jansénistes , et l'accusateur de ses frères qui condamnent l'erreur. On peut juger par là combien le ressentiment sur le point d'honneur , et la prévention pour la doctrine du parti , l'ont éloigné de toute modération.

IX.

III^e PROPOSITION.

« Le provincial et les supérieurs des trois maisons
 » des Jésuites font chez vous , et vous le ont la
 » déclaration dont on a dressé le modèle par écrit.
 » M. le cardinal dira de bouche au Roi qu'il
 » rendra aux Jésuites interdits les pouvoirs au com-
 » mencement de la quinzaine de Pâque. »

RÉPONSE.

Le cardinal de Noailles recevra toujours , comme il a fait jusqu'ici , avec bonté et charité , les Jésuites qui viendront chez lui. La manière dont il reçoit quelques-uns d'entre eux , fait bien voir que ce n'est point la société en général à qui il en veut , mais à leur mauvaise doctrine , et à leur conduite irrégulière à l'égard des évêques , dont ils veulent être aujourd'hui les maîtres et les juges.

REMARQUES.

1° Ce cardinal voudroit persuader au monde que ce n'est point le jansénisme , mais seulement sa fermeté contre *la mauvaise doctrine* des

Jésuites qui lui attire tant d'embarras : mais le public ne doit pas prendre le change. Le refus des pouvoirs pour confesser , que ce cardinal a fait à beaucoup de Jésuites , ne mérite nullement d'être mis en aucune comparaison avec un livre hérétique du chef des Jansénistes , que ce cardinal continue d'autoriser , ni même avec l'ordre canonique violé par la condamnation des Mandemens des évêques.

2° Ce cardinal est libre , il est vrai , de refuser les pouvoirs aux Jésuites : il peut ne vouloir pas faire ce que font tous les évêques les plus éclairés et les plus pieux. Les Jésuites doivent souffrir humblement en paix et en silence cette privation. Rien ne leur peut faire tant d'honneur , que de souffrir sans se plaindre pour la bonne cause. Loin de vouloir continuer l'état présent , pour se faire donner les pouvoirs , ils doivent au contraire demander au Roi qu'il ne retarde point la paix d'un seul moment pour leur intérêt , et qu'on les oublie , pourvu que le péril de la foi finisse.

3° Il est certain que les Jésuites ne sont nullement les auteurs de l'affaire dont ce cardinal se trouve si embarrassé. C'est feu M. l'évêque de Chartres ¹ , qui avoit examiné , il y a plus de quinze ans , le livre du P. Quesnel , et qui avoit pressé ce cardinal de révoquer l'approbation qui donnoit tant d'autorité en France à un livre si contagieux contre la foi. On voit ici M. l'évêque de Chartres qui commence , MM. de Luçon , de la Rochelle et de Gap qui suivent : on voit le saint siège même qui condamne ce livre : il n'y a que la forme qui empêche que cette condamnation ne soit publiée en France. Il n'y a que M. le cardinal de Noailles seul qui ait protégé un livre si odieux. N'importe , ce cardinal ferme les yeux , pour n'apercevoir ni le Vicaire de Jésus-Christ , ni des évêques très-vénérables : il ne veut voir que les seuls Jésuites dans cette affaire , pour pouvoir irriter le monde contre eux , en les montrant comme ses persécuteurs. Telle est la mode du parti. A l'entendre , les Jésuites font tout : sans eux , le fantôme d'une hérésie imaginaire disparaîtroit en un moment. Ils font tous les Mandemens des évêques , et même toutes les constitutions du siège apostolique. Q'y a-t-il de plus absurde , et de plus indigne d'être écouté sérieusement , que des déclamations si outrées ?

4° Ce cardinal se plaint de ce que les Jésuites veulent être aujourd'hui les maîtres et les juges des évêques. Mais qui est-ce qui veut usurper

¹ Paul Godel-Desmarais , mort en 1709.

cette autorité si impérieuse, ou les Jésuites, qui ne font qu'obéir avec zèle aux constitutions du saint siège et que marcher à la suite des évêques qui combattent le jansénisme, ou ce cardinal, qui s'érige en patriarche et qui condamne les Mandemens des évêques ?

5° Rien n'est plus diffamant pour une compagnie religieuse, que de l'accuser, à la face de toute la chrétienté, d'avoir une *mauvaise doctrine*, d'être coupable d'une conduite irrégulière à l'égard des évêques, et de vouloir être aujourd'hui leurs maîtres et leurs juges. Il n'y a point de milieu : cette accusation, si elle est bien prouvée, est une conviction affreuse qui doit faire détester cette compagnie à tous les gens de bien ; mais si elle est sans preuve, elle est une calomnie atroce, qui couvre de honte celui qui l'a faite. La calomnie n'en est pas moins calomnie, pour venir des supérieurs d'une éminente dignité : elle en est cent fois plus odieuse et plus diffamante. Ils sont bien plus écoutés et plus crus que les calomniateurs vulgaires : chaque parole de telles personnes est un coup mortel. Ils sont même bien plus coupables : eux, qui devoient être les pères et les protecteurs des ministres de l'autel, peuvent-ils les déchirer impunément ? Est-ce donc là l'usage de leur autorité ? est-ce donc là cette bonté tendre et paternelle, pour laquelle ils sont élevés au-dessus des autres ? Il faut donc que M. le cardinal de Noailles prouve en toute rigueur, devant le tribunal de l'Eglise, la *mauvaise doctrine* de cette compagnie, sa *conduite irrégulière à l'égard des évêques*, et la tyrannie par laquelle ils veulent être aujourd'hui leurs maîtres et leurs juges. Voilà des faits horribles à prouver. Plus l'accusation est griève, plus la preuve doit être démonstrative. Il faut donc que ce cardinal démontre tous ces faits allégués, ou qu'il succombe comme un insigne calomniateur. S'il ne fait que continuer des plaintes et des déclamations vagues, il ne fera que ce qui est ordinaire à tous les auteurs passionnés de libelles diffamatoires. Il ne lui reste plus aucun moyen de reculer. Il faut qu'il entre en preuve, et qu'un éternel opprobre tombe sur les Jésuites ou sur lui. Mais si les preuves juridiques lui manquent, il doit réparer la calomnie, en la rétractant avec autant d'éclat qu'il l'a publiée. Dieu, dont il a blessé la vérité ; l'Eglise, qu'il a scandalisée ; sa conscience, dont il a étouffé la voix pour contenter son ressentiment ; sa dignité même, dont il a abusé pour noircir les innocens, demandent cette humiliante réparation.

6° Jugeons de la réparation que ce cardinal

doit à la société des Jésuites, par celle qu'il demande aux évêques. Ces évêques n'ont écrit qu'au Roi seul : pour lui, il écrit ce qu'il veut faire lire à toute l'Europe. Les évêques n'ont pas dit qu'il a une *mauvaise doctrine* ; que sa *conduite est irrégulière à l'égard des évêques*, dont il veut être aujourd'hui le juge et le maître : ils se sont bornés à dire au Roi, que ce cardinal, contre ses intentions qu'ils croient très-droites et très-pures, n'est pas assez en garde contre certains émissaires du parti janséniste, qui abusent de sa confiance. Peut-on parler plus modérément ? C'est néanmoins contre cette lettre que ce cardinal montre tant de fiel et de hauteur. Il demande les réparations les plus rigoureuses à ces prélats. A combien plus forte raison en doit-il une à une grande compagnie, qu'il accuse publiquement de *mauvaise doctrine*, et de tyrannie contre les évêques !

7° En vain il proteste que *ce n'est point la société en général à qui il en veut*. Eh ! n'est-ce pas de *la société en général*, qu'il dit que les Jésuites ont une *mauvaise doctrine* ? Il n'en excepte que *quelques-uns d'entre eux* : ainsi l'accusation, malgré ce faux adoucissement, tombe avec évidence sur *la société en général*, et l'exception ne sauve que *quelques-uns d'entre eux*, qui ne sont pas coupables avec tout le reste de leur société.

8° Mais comment ce cardinal prouvera-t-il que *quelques-uns d'entre* les Jésuites méritent son estime et sa confiance, par leur zèle contre la *mauvaise doctrine*, et contre l'esprit tyrannique à l'égard des évêques, qui règne dans la société ? Qu'il nomme, s'il le peut, tels et tels Jésuites unis à lui contre leur corps ; qu'il prenne garde, en les nommant, de s'attirer un désaveu, qui augmenteroit l'embarras où il est tombé ; que, s'il n'ose en nommer aucun, son silence le convaincra d'avoir voulu ajouter aux autres accusations une idée très-odieuse d'une division dans cette compagnie.

9° Pour le Roi, il est naturel qu'il soit moins patient que les Jésuites, sur le refus de ces pouvoirs. Il ressent une très-juste peine de voir son archevêque diffamer une compagnie que Sa Majesté protège, aime, et honore de sa confiance. Ce prince sage et pieux remarque que le diocèse de Paris est le seul où ils sont jugés indignes de travailler au salut des âmes ; il ne peut pas croire que ce cardinal connoisse mieux lui seul que tous les autres évêques ensemble l'indignité de cette compagnie. D'ailleurs il sait que les Jésuites ont toujours eu, depuis environ seize ans à Paris, les pouvoirs de ce cardinal.

Alors ce cardinal les croyoit dignes de confesser; alors ils n'avoient point une *mauvaise doctrine*, quoiqu'ils enseignassent précisément comme ils enseignent aujourd'hui. Le Roi voit bien ce qui saute aux yeux du public. Avant que les Jésuites se fussent unis aux évêques contre le livre hérétique du chef des Jansénistes, leur doctrine étoit pure, et ce cardinal pouvoit en conscience leur confier les pouvoirs : mais leur doctrine et sa conscience ont été changées, au moment où ils ont voulu sauver le dépôt de la foi, et faire condamner un livre janséniste. N'est-il pas naturel que le Roi sente et supporte impatiemment un procédé si odieux ?

X.

Le cardinal ne peut rien dire sur une déclaration dont on ne lui a pas communiqué le modèle.

REMARQUES.

Cette réponse, faite au Roi même, pourroit être plus douce, plus modeste et moins tranchante.

Mais pourquoi le Roi auroit-il *communiqué ce modèle* ? N'est-ce pas le moins que ce cardinal devoit au Roi, que de se fier à ses bontés, dont il est comblé, pour le choix des termes dont les Jésuites se serviroient ? Prétend-il réduire cette compagnie à se confesser coupable d'une *mauvaise doctrine*, et d'une tyrannie contre les évêques ? Ils devoient seulement, selon les apparences, lui protester qu'ils seroient inconsolables, s'il leur avoit échiappé, contre leur intention, quelque chose de contraire au zèle et au respect qu'ils ont pour lui, et qu'ils lui demandent l'honneur de ses bonnes grâces. Pour un tel compliment, il n'y avoit point de modèle à communiquer à ce cardinal. Veut-il pousser la hauteur et la délicatesse jusqu'à ne confier point à la sagesse et aux bontés du Roi le choix des termes de ce compliment ?

XI.

Un simple refus de pouvoirs n'est pas une interdiction. Les évêques ne les doivent à personne : ils ne peuvent, en conscience, les donner qu'à ceux dont ils connoissent assez la lumière et la piété, pour y prendre confiance. Dieu leur demandera un compte rigoureux des absolutions qui auront été données en vertu de leurs pouvoirs.

REMARQUES.

Ce discours est vrai en lui-même : mais l'application en est fautive au cas dont il s'agit. Ce cardinal, pendant plus de trente ans, n'a eu ce scrupule ni à Cahors, ni à Châlons, ni à Paris même. Il se servoit des Jésuites comme tant de saints et de savans évêques s'en servent. Leur doctrine n'est devenue mauvaise, que depuis qu'ils paroissent unis aux évêques contre le livre du P. Quesnel. Ce cardinal refuse les pouvoirs aux Jésuites, comme il a condamné les Mandemens des évêques, et comme il a chassé de Saint-Sulpice leurs neveux. Ces neveux n'ont rien fait qu'on puisse prouver. Ces deux séminaristes pouvoient-ils avoir le dessein de faire une insulte à leur archevêque ? Nullement : ni eux, ni leurs oncles mêmes n'avoient aucune peine contre lui. D'ailleurs, il n'y a rien d'extraordinaire dans l'empressement que le libraire a eu de faire afficher un ouvrage nouveau. Il ne faut supposer dans ces affiches aucune maligne affectation de la part des deux séminaristes. Le désir du gain excite assez tous les libraires : ils n'ont fait, en cette occasion, que ce qu'ils n'ont jamais manqué de faire ; il seroit très-extraordinaire qu'ils ne l'eussent pas fait. Pourquoi donc chasser ces deux innocens ? Mais allons plus loin. Je suppose que les neveux, suivant l'ordre de leurs oncles, ont eu soin de faire afficher l'ouvrage jusqu'aux portes de l'archevêché de Paris : c'étoit suivre une coutume universelle. Pouvoient-ils s'imaginer que ce cardinal prendroit cet usage commun pour une insulte faite à sa personne ? Ne devoient-ils pas supposer que ce cardinal, qui avoit pu être surpris en approuvant le livre du P. Quesnel, l'avoit abandonné, depuis que le saint siège l'avoit condamné avec tant d'éclat ? Quand même les deux séminaristes, par simplicité et par ignorance des règles du monde, auroient commis quelque indiscretion, un grand cardinal, doux et humble de cœur, ne devoit-il pas excuser leur zèle indiscret, et s'élever au-dessus des petites choses ? Ne devoit-il pas aimer mieux ignorer ce qui se passoit, que montrer tant de vivacité contre la condamnation d'un livre qu'il avoit malheureusement autorisé pendant tant d'années ? Pourquoi prendre le parti hautain et violent de chasser les deux neveux des évêques, d'un séminaire où le clergé de toutes les provinces est libre de demeurer ? La même hauteur et la même sensibilité, qui a fait chasser les neveux et condamner les oncles, a fait aussi re-

fuser les pouvoirs aux Jésuites. On allègue, après coup, les raisons de conscience : mais la conscience a toujours dormi pendant plus de trente ans, et elle ne se réveille qu'au moment où il faut venger ce livre si cheri et si contagieux.

XII.

Ce n'est ni par humeur ni par ressentiment, que le cardinal de Noailles n'a pas voulu continuer ses pouvoirs à quelques Jésuites ; mais parce qu'ils enseignent dans son diocèse une mauvaise morale, et qu'ils soulèvent le troupeau contre le pasteur.

REMARQUES.

1^o Tous ceux qui agissent *par humeur et par ressentiment* se vantent de n'agir que par justice ; mais les dates décident contre ce vain langage. La prétendue mauvaise doctrine n'a point arrêté les pouvoirs pendant plus de trente ans : donc on l'allègue pour couvrir un *ressentiment* odieux. Cette doctrine n'opère qu'au moment où une prétendue injure a piqué ce cardinal jusqu'au vif, et lui a fait prendre des partis sans modération.

2^o Ce cardinal, qui prétend que les Jésuites *soulèvent le troupeau contre le pasteur*, doit prouver que cette compagnie travaille à procurer ce soulèvement : mais s'il ne prouve que le soin que les Jésuites auront peut-être pris de mettre en garde leurs pénitens et leurs pénitentes contre le livre hérétique du chef des Jansénistes, et contre tant d'autres livres du parti, qu'on débite impunément depuis quelques années dans Paris, ils doivent se faire honneur d'avouer le fait. C'est ce que tout ecclésiastique zélé contre l'hérésie doit faire courageusement et avec discrétion, sans manquer jamais de ménagement pour la puissance supérieure. En ce cas, la raison qui a fait refuser les pouvoirs aux Jésuites, est précisément celle qui les en rend dignes pour la défense de la foi.

XIII.

Parce qu'en combattant le jansénisme, en quoi ils sont très-louables, ils négligent et favorisent même plusieurs autres erreurs, qu'ils soutiennent hautement les superstitions et les idolâtries de la Chine, et qu'ils se sont soumis aux constitutions des papes, qu'autant qu'elles favorisent leurs intérêts.

REMARQUES.

Voilà un grand aveu. S'il est vrai que les Jésuites *sont très-louables en combattant le jan-*

sénisme, ils sont *très-louables* en désirant que ce cardinal révoque la pernicieuse approbation qu'il a donnée au livre du chef du parti, que le saint siège a condamné.

Pour le culte de la Chine, ce cardinal veut-il n'être pas content, quand le Vicaire même de Jésus-Christ l'est ? Cette compagnie proteste qu'elle n'a jamais voulu tolérer qu'un culte qui lui a paru purement civil. Si elle se trompe, ce ne peut être que sur la signification des termes d'une langue très-difficile, et sur les usages d'un pays infiniment éloigné de nos mœurs. Les Jésuites, comme toute la chrétienté le sait, ont présenté au Pape un écrit où ils supplient très-instamment Sa Sainteté de daigner leur apprendre s'ils doivent abandonner leurs missions, plutôt que de tolérer ce culte. Ils ont déclaré qu'en aucun cas ils ne sauroient jamais qu'obéir sans restriction. Ce grand Pape, qui joint tant de zèle à tant de sagesse, les a reçus avec bonté, et ils attendent avec une humble docilité sa réponse. Mais pendant que le père commun les comble des marques de son affection, et qu'il honore même un d'entre eux du cardinalat¹, M. le cardinal de Noailles les accuse de *soutenir hautement des superstitions et des idolâtries* : il les juge indignes du ministère pour lequel leur compagnie est instituée.

Mais sur quel fondement ce cardinal dit-il que les Jésuites *négligent et favorisent même plusieurs autres erreurs* ? Où sont-elles ces *autres erreurs*, qu'on veut faire entendre, sans pouvoir les nommer ? S'il y a dans l'Eglise des erreurs qui se glissent, il faut les montrer au grand jour, et accabler au plus tôt ceux qui les soutiennent. Si les Jésuites sont convaincus de les *négliger*, ils méritent une rigoureuse humiliation ; s'ils vont jusqu'à les *favoriser*, il faut les confondre encore plus rigoureusement : mais si ce cardinal avance en termes vagues ce qu'il est dans l'impuissance de prouver, toute la honte de cette calomnie retombe sur lui. Qu'il montre donc des erreurs soutenues par un parti réel ; qu'il nous fasse voir des gens rebelles à l'Eglise, comme les Jansénistes : un chef, comme le P. Quesnel, qui écrive pour combattre les constitutions du saint siège : et quelque prélat accrédité qui approuve les ouvrages de ce chef de secte, comme M. le cardinal de Noailles approuve le livre condamné du P. Quesnel. Si on prouve que les Jésuites sont les auteurs d'un tel parti, il faut en faire un exemple, et les

¹ Jean-Baptiste Tolomei, Jésuite, créé cardinal en 1712, mort en 1726.

corriger sans aucune indulgence : mais si cette accusation n'est soutenue d'aucune preuve, elle montre que ce cardinal ne veut que donner le change, et que faire naître des ombrages sur d'autres erreurs, pour ralentir l'attention qu'on a sur le jansénisme.

XIV.

Un simple écrit et quelques paroles de compliment ne suffisent pas pour autoriser un évêque à continuer des pouvoirs à des personnes qu'il en a crues indignes. Il faut qu'ils changent de conduite.

Le cardinal de Noailles a eu encore depuis peu des plaintes très-fortes contre les confesseurs du collège et du noviciat. Sa Majesté voudroit-elle confier les intérêts de son Etat à un ministre auquel elle n'auroit aucune confiance, et qu'elle auroit juste sujet de soupçonner de faire un mauvais usage de l'autorité qu'elle lui confieroit ? Un évêque ne doit pas prendre moins de précaution pour les intérêts de l'Eglise ; et les mérites du sang de Jésus-Christ que l'on confie aux confesseurs, sont un dépôt d'une nature à ne devoir point entrer en négociation.

REMARQUES.

Plus ce discours est vrai en lui-même, plus l'abus qu'on en fait est odieux. Encore une fois, ce cardinal a cru, pendant trente ans, pouvoir confier aux Jésuites les *mérites du sang de Jésus-Christ*, quoiqu'ils enseignassent la même doctrine qu'ils enseignent aujourd'hui. *Les mérites du sang de Jésus-Christ* pourroient encore leur être confiés ; mais le livre hérétique du chef des Jansénistes, que ce cardinal a mis sous sa protection, et que les Jésuites impriment ouvertement, est ce qui l'irrite. Ainsi quand il dit : *Il faut qu'ils changent de conduite*, chacun doit entendre qu'il faut que les Jésuites ne travaillent plus à décréditer ce livre, et à obtenir que ce cardinal le condamne. Alors tous les scrupules sur *les mérites du sang de Jésus-Christ* seront levés, et les pouvoirs se renouvelleront.

Si ce cardinal a eu des plaintes très-fortes contre les confesseurs du collège et du noviciat, il a dû en faire d'abord des informations. Les informations ne sauroient causer un plus grand scandale, que celui qui résulte de ces paroles mises dans un écrit avec tant d'éclat. Où sont-elles ces informations ? Est-ce que ce cardinal ne les veut pas faire pour épargner l'honneur des Jésuites, et qu'il flatte leur corruption ? Qui est-ce qui le croira, pendant qu'on le voit répandre dans toute l'Europe une opinion vague et allrènsé contre *les confesseurs* de cette compagnie, et qu'il fait entendre contre eux tout

ce qu'on peut imaginer de plus horrible sur l'abus de la confession ? La charité ne l'empêche point de prouver, puisqu'elle ne l'empêche pas de faire l'accusation, qui entraîne après elle tout le scandale. Qu'il achève donc, s'il le peut, ce qu'il a commencé pour déshonorer les Jésuites. Cette compagnie doit, pour sa justification, le sommer juridiquement de prouver une accusation si atroce, ou de la réparer en la rétractant.

XV.

IV^e PROPOSITION.

« Vous condamnerez le (*Nouveau*) Testament de » Quesnel sans aucun délai. »

RÉPONSE.

Les princes sont les protecteurs de l'Eglise, et en cette qualité, ils doivent exécuter ses décisions ; mais ils ne doivent point les prévenir. C'est faire injure à la piété du Roi, que de l'engager à contraindre son archevêque à condamner un livre contre lequel l'Eglise n'a point encore porté de loi qui oblige de le condamner. La foi est un dépôt confié aux évêques, auquel la religion du Roi ne lui permet pas de toucher.

REMARQUES.

Il est vrai que la constitution du saint siège, faite il y a quatre ans, l'an 1708, contre le livre du P. Quesnel, n'a pas été publiée en France, parce que les gens du Roi ont cru qu'elle n'étoit pas dans une forme convenable aux usages de ce royaume ; mais enfin, indépendamment de cette difficulté, M. le cardinal de Noailles ne peut pas ignorer l'horreur que l'Eglise-mère et maîtresse a témoignée pour le livre contagieux dont il est question. Le Roi, sans recevoir la constitution, à cause de la forme, s'attache au fond de la doctrine. Il ne regarde cette constitution que comme un simple témoignage des sentimens du Vicaire de Jésus-Christ et du siège qui est le centre de l'unité catholique. Mais ce simple témoignage lui suffit pour s'assurer que le livre du P. Quesnel est contagieux contre la foi, et pour s'alarmer sur ce que son archevêque, qui auroit dû accabler ce livre d'anathèmes, l'a comblé des plus grands éloges, et l'a mis dans les mains de tous les fidèles. Le Roi ne prévient donc nullement l'Eglise, et c'est mal à propos qu'on le lui reproche : il ne fait que la suivre humblement pas à pas. Il ne parle à son archevêque que sur les sentimens du supérieur de son archevêque même, et sur ceux de tout

le siège apostolique. Il ne veut point *contraindre* son archevêque ; mais il le conjure de finir un scandale contre la foi qui dure depuis dix-huit ans. Peut-on se plaindre, comme si Sa Majesté *touchoit au dépôt de la foi*, quand elle se borne à désirer que son pasteur imite le chef de l'Église? Mais ce pasteur devoit-il dire qu'on le *contraint*, quand on souhaite seulement, pour son honneur, aussi bien que pour la sûreté de la foi, qu'il condamne avec le saint siège un livre rempli du venin du jansénisme, qu'il a malheureusement autorisé pendant tant d'années? Quoi! ne peut-il faire que par contrainte, une action qu'il devoit se hâter de faire librement avec tant de zèle contre l'hérésie? Qu'y a-t-il de plus triste pour toute l'Église, et de plus déshonorant pour celui qui parle, que cette expression d'un cardinal archevêque de Paris, qui se plaint de ce que le Roi veut le *contraindre à condamner un livre* si visiblement condamnable?

D'ailleurs ce cardinal assure lui-même que le Pape *travaille actuellement à extraire de ce livre des propositions condamnables*, pour le condamner de nouveau par une seconde constitution, faite dans une forme qui soit reçue en France. Il dit que Sa Sainteté l'*examine à la prière même du Roi*. Il ne peut donc pas ignorer que Sa Majesté, loin de *prévenir l'Église*, et de *toucher au dépôt de la foi*, se borne à agir de concert avec le saint siège.

Faut-il s'étonner qu'un prince si rempli de religion désire que son archevêque *condamne sans délai* un livre qui flétrit sa réputation, qui persuade au monde qu'il est janséniste, qui alarme tous les bons catholiques, et que le siège apostolique (indépendamment de la forme à garder pour les constitutions) a détesté publiquement? Ce cardinal ne devoit-il pas être d'abord prévenu contre un livre composé par le chef du parti janséniste, fugitif du royaume pour combattre le Formulaire, et pour réfuter les constitutions reçues de toute l'Église? Il l'a néanmoins approuvé ce livre pernicieux, et son approbation l'a mis dans les mains de presque tous les fidèles en France. Rien n'est plus visible que son embarras, quand il parle de cette approbation. « La Providence m'a engagé, dit-il, à consentir qu'à la tête du livre dont il s'agit, on ajoutât au Mandement de feu Mgr l'évêque de Châlons un autre Mandement de ma part, qu'on appelle aujourd'hui mon approbation. » Pourquoi rejette-t-il sa faute sur la Providence? A entendre ce discours, ne seroit-on pas tenté de croire qu'un Mandement fait

avec la plus grande solennité pour approuver un livre, n'est pas la plus forte de toutes les approbations? Ne croiroit-on pas qu'il n'a point fait ce Mandement, et qu'il a seulement *consenti*, par complaisance, que quelqu'un l'*ajoutât* à celui de son prédécesseur? Il parle encore de même : « Mon Mandement, dit-il, ou, si l'on veut, mon approbation. Je crus, dit-il, qu'après une expérience de plusieurs années, je pouvois consentir, comme je fis par un Mandement, que l'on continuât à s'en servir. » Ce qu'il y a de réel est que, de son propre aveu, il commença à autoriser ce livre dans le diocèse de Châlons, lorsqu'il y fut *appelé, il y a plus de trente ans*.

Mais voyons si ce Mandement ne mérite pas le nom d'approbation du livre. Il dit dans ce Mandement à *tous les ecclésiastiques* de son diocèse : « Nous avons un nouveau secours à vous offrir... par cet ouvrage dont nous vous faisons part. » C'est donc lui-même qui l'*offre*, et qui le présente à tout son clergé. « Quel fruit, poursuit-il, n'en devons-nous pas espérer pour vous! » Il répond donc que la lecture en sera fructueuse. Il assure que ce livre contient *ce que les pères ont écrit de plus beau et de plus touchant*, etc., et que l'auteur en a fait un *extrait plein d'onction et de lumière*. Mais ce n'est pas tout. « Les difficultés, continue-t-il, y sont expliquées avec netteté, et les sublimes vérités de la religion traitées avec cette force et cette douceur du Saint-Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y trouverez de quoi vous instruire et vous édifier; vous y apprendrez à enseigner les peuples que vous avez à conduire. Vous y verrez le pain de la parole, dont vous devez les nourrir, tout rompu et tout prêt à leur être distribué, et tellement proportionné à leurs dispositions, qu'il ne sera pas moins le lait des âmes foibles, qu'un aliment solide pour les plus fortes. Ainsi, ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière. Il vous remplira de l'éminente science de Jésus-Christ... et vous mettra en état de la communiquer aux autres... C'est ce que nous vous exhortons et nous vous conjurons instamment de faire, etc. » N'est-il pas clair comme le jour, qu'il répond de ce livre comme d'un parfait modèle sur lequel les pasteurs doivent instruire tous les peuples de la doctrine catholique? Ne veut-il pas que ce livre devienne, pour ainsi dire, l'unique règle de la doctrine de son clergé, et qu'il *tienne lieu* à chacun d'une *bibliothèque entière*? A quel propos dit-il donc aujourd'hui

d'hui ces mots : « Je dois ajouter qu'en con-
 » tinuant de permettre, ainsi que j'ai fait, la
 » lecture de ce livre, je n'ai pas prétendu l'a-
 » dopter, ni me rendre garant de tous les sens
 » qu'on peut lui donner? Tout le monde sait
 » qu'il y a bien de la différence entre approuver
 » un livre, et en être l'auteur. » Vaines et
 faibles excuses! c'est n'oser ni soutenir ni aban-
 donner ce que l'on a fait. Qu'entend-il par *adop-*
ter un livre? Ce n'est pas dire : Je l'ai com-
 posé; au contraire, c'est dire : Je n'en suis
 pas l'auteur; mais je le donne comme si je
 l'avois fait, et j'en réponds au public. Or il est
 manifeste que ce cardinal a parlé encore plus
 fortement en faveur du livre en question. Il ne
 sauroit répondre d'un ouvrage plus fortement,
 qu'en assurant que c'est *un extrait plein d'onc-*
tion et de lumière... de ce que les pères ont écrit
de plus beau et de plus touchant. Il n'oseroit
 même dire de son propre ouvrage ce qu'il dit
 de celui-ci, savoir qu'il est plein de *cette force*
et de cette douceur du Saint-Esprit, qui fait
goûter les vérités sublimes de la religion aux cœurs
les plus durs, que ce n'est pas moins le lait des
âmes faibles, qu'un aliment solide pour les plus
fortes, et que cet ouvrage tiendra lieu d'une
bibliothèque entière au clergé de son diocèse. On
 ne vit donc jamais de manière plus forte et plus
 absolue, que celle-ci, de se rendre garant d'un
 livre, et de l'adopter comme celui dont on veut
 se servir dans tout un diocèse.

Au reste, on ne comprend pas ce que ce car-
 dinal veut dire, quand il parle ainsi. *Je n'ai*
pas prétendu me rendre garant de tous les sens
qu'on lui peut donner. Eh! quel est le livre dont
 on doit jamais se rendre garant de cette façon
 outrée? Personne ne peut se rendre garant, pour
 le texte de saint Augustin sur la grâce, *de tous*
les sens qu'on peut lui donner, et que Calvin lui
 donne. Personne ne peut même se rendre garant
 de tous les sens qu'on peut donner à l'Écriture,
 et que toutes les sectes des hérétiques lui ont
 donnés. Ce n'est jamais ainsi qu'on se rend
 garant d'un livre. La plus forte manière de s'en
 rendre garant et de l'adopter, est de le donner
 par un Mandement solennel à tout un diocèse,
 comme le modèle des instructions pastorales,
 comme la parole même de l'évêque, qui le met
 en la place des discours qu'il voudroit pouvoir
 faire lui-même partout, et qui répond, par le
 plus magnifique de tous les éloges, que ce n'est
 pas *moins le lait des âmes faibles, qu'un aliment*
solide pour les plus fortes.

Cette approbation, si capable de séduire, a
 mis, depuis dix-huit ans, ce livre contagieux

dans les mains de tous les fidèles du royaume.
 Cette doctrine empoisonnée est devenue *le lait*
des petits et l'aliment des forts. Chacun auroit
 cru faire une injure à un cardinal archevêque
 de Paris, s'il eût osé douter de la pureté et de
 l'excellence de cet ouvrage. Chacun a cru sur
 sa parole trouver dans ce livre une *bibliothèque*
entière. Faut-il s'étonner de ce que le Roi,
 instruit par le saint siège, désire avec impatience
 de voir finir *sans délai* une si funeste séduction,
 et un si grand scandale contre la foi?

XVI.

Le cardinal de Noailles ne peut rien faire contre
 le livre de Quesnel, qu'aux conditions marquées
 par sa lettre du mois de mai, dont Sa Majesté a
 été contente, et que M. le Dauphin avoit approu-
 vées par l'écrit du mois de septembre.

REMARQUES.

1^o Le public, pour lequel M. le cardinal de
 Noailles a répandu cette réponse, ne connoît
 ni la *lettre du mois de mai*, ni l'*écrit du mois*
de septembre. Il auroit fallu produire l'une et
 l'autre, surtout quand il s'agit de réfuter le Roi
 et M. le Dauphin. On ne voit ni dans les de-
 mandes de Sa Majesté, ni dans le Mémoire de
 M. le Dauphin, qu'on ait établi des *conditions*,
 sans lesquelles ce cardinal ne condamneroit
 point *le livre de Quesnel.* Ces prétendues con-
 ditions ne pourroient regarder que le point
 d'honneur personnel de ce cardinal, et la satis-
 faction qu'il veut obtenir. Or il seroit scanda-
 leux qu'un cardinal archevêque de Paris ne
 voulût condamner un livre hérétique et conta-
 gieux qu'il a malheureusement mis dans les
 mains de tous les fidèles, qu'*aux conditions*
 qu'il exigeroit pour contenter sa délicatesse sur
 le point d'honneur personnel. Si le livre n'est
 point janséniste, le cardinal doit souffrir avec
 courage toutes sortes de tribulations, plutôt que
 de se rétracter lâchement contre sa conscience;
 si au contraire le jansénisme se trouve dans ce
 livre, le cardinal, qui en a empoisonné tous les
 peuples par son approbation, doit sacrifier le
 point d'honneur, et compter pour rien tous ses
 intérêts personnels, afin de réparer *sans délai*
 cette corruption de la foi qu'il a causée si long-
 temps. Que penseroit-on d'un magistrat qui,
 après avoir mis en réputation dans sa ville une
 fontaine empoisonnée, diroit, par délicatesse
 sur le point d'honneur : Je ne puis faire fermer
 ni décrier cette fontaine, qu'*aux conditions* que
 j'ai *marquées* pour mon honneur, que je veux

ménager plus que la vie des citoyens? Que droit-on d'un père de famille qui, ayant par sa faute allumé le feu dans sa propre maison, refuseroit de l'éteindre, et laisseroit brûler tous ses enfans, plutôt que de renoncer *aux conditions* qu'il auroit *marquées* pour une satisfaction qu'il exigeroit? N'auroit-on pas horreur de ce magistrat inhumain, et de ce père de famille dénaturé? Faut-il donc être surpris de ce que le Roi, instruit par le saint siège, crie à son archevêque : N'écoutez point une vaine délicatesse sur le point d'honneur : ne songez qu'à la foi que vous avez mise depuis dix-huit ans dans le plus grand péril : imitez le Vicaire de Jésus-Christ ; hâtez-vous de sauver le sacré dépôt?

2° M. le Dauphin avoit dit dans son Mémoire ces paroles décisives : « Mais cette lettre (des évêques, pour rétablir la réputation du cardinal) ne doit être rendue que lorsque le cardinal sera d'accord de permettre la lecture des Mandemens ; et le Roi ne l'a demandée aux évêques, que sur l'*assurance du cardinal*, qu'il agiroit effectivement contre le livre du P. Quesnel ; ce qui a été regardé comme une preuve qu'il ne favorisoit point le parti, et devoit donner lieu aux évêques de lui faire des excuses de ce qu'ils en avoient dit. Par ce qui est dit ci-dessus, il paroît que le Mandement du cardinal contre les évêques ne doit point subsister, parce que sa révocation est une condition essentielle de l'accommodement. Il en est de même de ce qui regarde le *Nouveau Testament* de Quesnel. Le Roi n'a promis la lettre de satisfaction, que sur l'*assurance du cardinal* qu'il agiroit effectivement contre ce livre. » Ces paroles établissent avec évidence, que ce cardinal a donné une *assurance qu'il agiroit effectivement contre le livre* qu'il a approuvé, et que la lettre des évêques n'a été demandée par le Roi, que sur cette *assurance* du cardinal. Ainsi la condamnation du livre de Quesnel est une condition préliminaire et fondamentale de la satisfaction promise. Si le cardinal exécute de bonne foi la chose dont il a donné une *assurance*, on aura raison de regarder cette démarche comme une preuve qu'il ne favorise point le parti ; mais sans cette démarche, les évêques ne pourroient pas dire avec vérité, qu'ils ne le croient point l'auteur du jansénisme, puisqu'un manquement de parole si odieux montreroit qu'il ne veut point réparer les maux infinis contre la foi qu'il a causés par son approbation. Ainsi la condamnation du livre de Quesnel ne devoit point dépendre des conditions demandées pour la satis-

faction promise ; mais au contraire la satisfaction ne pouvoit être espérée que sur l'*assurance du cardinal*, qu'il rétracteroit son approbation, et qu'il condamneroit le livre janséniste. C'étoit là-dessus que le cardinal devoit répondre sans biaiser, par oui ou par non. Mais il n'ose ni avouer ce que M. le Dauphin assure, ni le nier avec fermeté : il élude, il a recours à une citation vague de deux écrits du mois de mai et du mois de septembre qu'il n'ose produire. Il espère réfuter le Roi et M. le Dauphin par ces deux écrits, dont il prétend qu'ils furent contens. Mais à quoi servent tous ces vains détours ? Il faut ou donner un affreux démenti à feu M. le Dauphin, et nier cette *assurance qu'il agiroit effectivement contre le livre* du P. Quesnel, ou confesser humblement qu'on manque de parole au Roi. On voit encore, par le Mémoire du prince, que la satisfaction, loin de devoir précéder ce qu'on exigeoit du cardinal, devoit au contraire être précédée de la révocation du Mandement du cardinal contre les évêques. « Cette lettre, dit M. le Dauphin, ne doit être rendue que lorsque le cardinal sera d'accord de permettre la lecture des Mandemens... Le Mandement du cardinal contre les évêques ne doit point subsister, parce que sa révocation est une condition essentielle de l'accommodement. » Vous le voyez : il falloit, dans ce projet d'accommodement, que la satisfaction fût méritée par ces deux démarches : l'une de révoquer le Mandement fait contre les évêques, et l'autre de condamner le livre mal approuvé. On avoit même, pour cette seconde démarche, une *assurance positive du cardinal*, à l'égard de laquelle il demeure convaincu de manquer de parole au Roi. S'étonnera-t-on de ce que Sa Majesté le presse d'exécuter *sans délai* sa promesse ? N'est-il pas naturel que le Roi, suivant de sa part avec bonté tout ce qu'il a promis pour sauver la réputation du cardinal, lui dise : *Je vous prie qu'on vous remette la satisfaction que les évêques vous ont écrite par mon ordre, en même temps que vous aurez fait ce que je vous marque ?* Sa Majesté ne fait que suivre invariablement son projet et la promesse du cardinal. Le cardinal devoit commencer par tenir parole sur l'*assurance* qu'il lui avoit donnée ; il devoit même révoquer un Mandement insoutenable. Maintenant c'est ce cardinal qui se plaint, en manquant de parole, et qui veut faire entendre qu'on le persécute, quand le Roi lui demande amiablement l'exécution de l'*assurance* qu'il lui a donnée.

XVII.

La condamnation que le cardinal de Noailles feroit de ce livre dans les circonstances présentes, seroit inutile pour l'Église, déshonorante pour lui, et le compromettrait avec le Pape.

Elle seroit inutile et même méprisée. On n'a aucun égard aux condamnations qui paroissent forcées, et qui sont faites sans un mûr examen, pour faire la cour, et par ordre du Roi. C'est le jugement que l'on porteroit de la condamnation que le cardinal feroit aujourd'hui de Quesnel.

REMARQUES.

Tout porte visiblement à faux dans ce discours.

Etrange maxime ! Quoi donc ! une rétractation est *inutile pour l'Église*, dès que les critiques peuvent dire qu'elle *paroit forcée* ! Si cette règle inouïe a lieu, l'Église a eu grand tort d'exiger dans tous les temps des rétractations expresses de tous les novateurs, et même des plus saints et plus savans évêques, qui, comme Théodore, avoient approuvé dans un sens catholique des textes contagieux. En ce cas, nul novateur ne devoit jamais se rétracter ; car une rétractation que l'Église exige, *paroit* sans doute *forcée* au public. Ce cardinal n'exigeroit-il point une rétractation d'un Jésuite qui n'auroit pas écrit correctement sur la doctrine ? Cette rétractation *paroitroit* néanmoins *forcée*. Que signifie donc un discours si insoutenable ?

Mais pourquoi le public n'auroit-il *aucun égard* à cette rétractation du cardinal sur le livre de Quesnel ? C'est que chacun ne manqueroit pas de dire que ce cardinal ne l'a faite, après dix-huit ans d'entêtement et d'obstination, qu'à regret et pour se mettre à l'abri de l'orage. C'est que chacun diroit qu'il a refusé de suivre l'exemple du saint siège, qu'il ne se rend qu'aux menaces du Roi, et que cette démarche faite pour se corriger, *paroit* politique, tardive et forcée. Mais qui est-ce qui l'a mis dans une si triste extrémité ? Plus il reculera, plus il préparera de déshonneur à tout ce qu'il faudra qu'il fasse dans la suite. Plus ses pas seront tardifs, plus ils paroîtront forcés et suspects. Quoi qu'il en soit, les justes soupçons qu'on aura peut-être contre sa rétractation, ne le dispensent nullement de la faire *sans délai*, selon l'assurance qu'il en a donnée. Son approbation, pendant qu'elle n'est point révoquée, argente toujours le torrent de la contagion. Que diroit-on d'un père de famille qui auroit mis le feu dans sa propre maison, et qui diroit, en voyant périr sa famille : Je ne veux point l'éteindre, parce

que mon soin pour le faire *paroitroit forcée*, et qu'il seroit déshonorant pour moi ?

Allons plus loin. J'avoue que cette rétractation du cardinal paraitra *forcée*, méprisable, *déshonorante pour lui*, et même très-fausse, s'il la fait superficielle, vague et ambiguë : en un mot, s'il la fait uniquement pour se décharger du besoin de la faire. Mais il ne tient qu'à lui de la faire d'une façon qui comblera sa personne de gloire, et l'Église de joie, s'il expose avec précision dans un Mandement le système qui sante aux yeux de tout le livre du P. Quesnel ; s'il reconnoît humblement le tort qu'il a eu d'autoriser ce système pernicieux, sans se méfier de l'auteur, qui est notoirement le chef du parti ; et s'il réfute de bonne foi sans ménagement un système si pernicieux. Il est vrai qu'en ce cas, le parti, qui lui donne aujourd'hui tant d'encens, criera qu'il trahit sa conscience par politique, et qu'il abandonne lâchement la céleste doctrine de saint Augustin. Mais les injures les plus atroces du parti se tourneront pour lui en louanges immortelles parmi tous les vrais catholiques. L'état où il s'est mis ne lui laisse plus aucune autre ressource, même pour sa réputation.

Ce qui pourroit faire juger très-mal de la rétractation de ce cardinal sur le livre du P. Quesnel, seroit la hauteur et l'affectation avec laquelle il seroit peut-être tenté de parler encore touchant ce livre. Écoutons ce qu'il en dit dans sa lettre à M. l'évêque d'Agen. « Nous voyons, » dit-il, tous les jours, que des personnes ouvertement déclarées contre le jansénisme mettent entre les mains des fidèles des livres de piété où l'on trouve des expressions qu'on ne s'avise pas de censurer, et qui néanmoins, prises à la rigueur, seraient peut-être aussi dignes de censure que celles que l'on relève aujourd'hui. » Il peut se faire qu'il y a beaucoup de livres de piété, où l'on a insinué le venin du jansénisme, sous le prétexte de rabaisser l'homme, et d'élever la vertu de la grâce. Il peut se faire que des personnes sincèrement anti-jansénistes ne sont pas assez de défiance contre ces ouvrages pleins d'artifice ; mais, en ce cas, il faut condamner de tels livres avec celui du P. Quesnel. Si au contraire ces livres sont purs et corrects, le cardinal a grand tort de comparer ces livres purs avec un livre hérétique d'un chef de secte. On voit clairement qu'il ne fait ces sortes de comparaison que pour montrer qu'on peut censurer les meilleurs livres, quand toutes les expressions en sont prises à la rigueur, et que celles qu'on relève aujourd'hui dans le texte

du P. Quesnel , par une trop âpre critique , ne sont pas plus *dignes de censure* , que celles des livres les plus approuvés. En un mot, c'est excuser avec art ce qu'on n'ose défendre ouvertement.

Il parle encore ainsi en faveur de cet ouvrage : « A l'égard des réflexions de ce livre que l'on » qualifie de séditeuses , et qui dans le fond ne » sont telles que par l'application qu'on en fait, » j'en ai trouvé de si fortes pour établir l'auto- » rité des souverains , etc. » Voilà une vraie apologie. Il montre encore le même dessein un peu plus bas. « On veut que ce livre, dit-il, soit » rempli du poison mortel de l'hérésie ;... et » durant trente ans, ni prêtres, ni docteurs, » ni laïques, ni religieux, ni évêques, ni car- » dinaux, ni amis ni ennemis, personne ne » s'en est aperçu ; tous ont bu dans la coupe » empoisonnée de Babylone , et tous en ont été » enivrés sans le savoir. » Vous le voyez : il nie encore aujourd'hui que ce livre soit rempli du poison mortel de l'hérésie. Mais la preuve qu'il en donne est-elle concluante ? Il peut arriver très-facilement, que les lecteurs n'étant pas en défiance, et n'examinant point de près un ouvrage de piété qui ne paroissoit pas dogmatique, se contentent d'y trouver la piété sans y approfondir le dogme. Souvent un auteur a l'art d'envelopper la doctrine qu'il veut insinuer, et il la répand dans des endroits détachés, avec tant d'adresse, qu'on ne peut la découvrir qu'autant qu'on s'applique patiemment à rassembler le tout, et à remarquer son mauvais dessein par la suite de tout son texte. De plus, il y a déjà un grand nombre d'années, que de graves théologiens gémissaient de la contagion causée par un ouvrage si autorisé. M. l'évêque de Chartres, de concert avec eux, pressoit vivement, mais en vain, M. le cardinal de Noailles de le décréditer. Le silence des zélés catholiques ne venoit point de l'ignorance des endroits de ce texte où la doctrine est corrompue : chacun étoit réduit à se taire, par la crainte de la grande autorité du protecteur de cet ouvrage. Enfin nous apprendrons bientôt, selon les apparences, du successeur de Pierre, combien *ce livre est rempli du poison mortel de l'hérésie jansénienne* en cent divers endroits. Ce cardinal dit que *c'est un discours absolument insensé* , etc. Mais que répondra-t-il quand ce discours sera autorisé par le saint siège ? Ce qui est indubitable est que la soumission qu'il promet au jugement futur du Pape paroitra *forcée et déshonorante pour lui*, et que le public n'y aura *aucun égard*, s'il se contente, dans cette dernière extrémité, de

dire, comme il le dit aujourd'hui, qu'on trouve dans le livre du P. Quesnel *quelques expressions qu'on ne s'avise pas de censurer* dans les autres livres que les Anti-Jansénistes les plus zélés mettent dans les mains des fidèles, et qui, *étant prises à la rigueur*, sont exposées à une censure.

On voit aussi combien ce cardinal méprise tout ce qu'on dit contre cet ouvrage, par un trait qui lui a échappé. « Personne, dit-il, » n'y ayant rien trouvé à reprendre, tant que » mon Mandement, ou, si l'on veut, mon » approbation n'y a pas paru. » C'est faire entendre qu'on attaque le livre, non pour la doctrine du livre même, mais pour la personne de son approbateur, qu'on veut malignement noircir. Aussi fait-il voir qu'il ne prétend condamner ce livre que par une simple soumission de police pour le Pape, auquel il veut laisser régler le langage des théologiens, sans mettre en aucun doute le fond de la doctrine du P. Quesnel. « Je suis obligé, dit-il, de demeurer » dans une subordination légitime, et de pra- » tiquer une charité sans bornes. » En un mot, il déclare qu'il doit s'accommoder, par pure *subordination* aux préjugés du Pape, sans rétracter les siens. La charité, qui *souffre* tout, l'engage à une simple déférence, qui, sous un nom flatteur et radouci, rentre dans le silence respectueux de tous les Jansénistes. Il ajoute : « Si notre saint père le Pape jugeoit à propos » de censurer celui-ci dans les formes, je rece- » vrois sa constitution et sa censure avec tout » le respect possible, et je serois le premier à » donner l'exemple d'une parfaite soumission » d'esprit et de cœur. Je me ferois, en effet, » une vraie joie de profiter des instructions que » Sa Sainteté nous aurait données, et je tien- » drois à honneur d'avoir appris d'elle la manière » de parler correctement sur des matières si » délicates et si importantes. » Tous ces compliments se réduisent à promettre au Pape, pour la nécessité d'une *subordination légitime*, et par pure police pour le langage doctrinal, une déférence sincère et *une soumission d'esprit et de cœur*, que les chefs du parti ont toujours renfermée dans leur silence respectueux, et qui n'y ajoute rien de réel.

Pendant que ce cardinal ne parlera de recevoir une constitution contre ce livre, *que par une charité sans bornes*, que pour ne violer pas *une subordination légitime* à l'égard de son supérieur, qu'avec tout le *respect possible*, que dans l'espérance de profiter des instructions du saint Père, et que pour *se faire honneur d'avoir appris de lui la manière de parler correctement*,

etc. : sa rétraction paroîtra toujours *forcée*, et on ne croira point qu'il cesse de favoriser la doctrine du P. Quesnel, qui est celle de Jansénius, de l'aveu du P. Quesnel même.

Il est capital de remarquer que ce cardinal a réduit à une simple déférence respectueuse pour l'Église, cette *soumission d'esprit et de cœur*, qu'il vante tant pour la condamnation des textes dogmatiques. « Pourquoi donc, dit-il dans son *Ordonnance* de l'an 1703, sur le » *Cus de conscience*, tant disputer avec l'Église, » tant contester sur la soumission qui lui est due, » et lui demander toujours une révélation ou » une évidence certaine pour garant de la justice » de ses décisions ? » Chacun sait que la révélation produit la foi divine, et que c'est l'évidence qui fonde la certitude naturelle. Ainsi, supposez que la soumission ou déférence pour l'Église sur des textes ne soit appuyée ni sur la *révélation*, ni sur l'*evidence certaine* : la déférence du particulier pour l'Église, dans un tel cas, ne peut renfermer ni foi divine, ni certitude humaine. Dès que vous excluez toute foi divine et toute certitude humaine, vous ne pouvez admettre tout au plus qu'une opinion probable et incertaine, qui est toujours exposée à être convaincue de fausseté dans la discussion. Ce n'est nullement une persuasion certaine et irrévocable.

De là vient que ce cardinal, en paroissant condamner le silence respectueux, a pris soin d'user précisément des mêmes comparaisons par lesquelles M. l'évêque de Saint-Pons tâche de le justifier. « Peut-on, dit-il aux religieuses » de Port-Royal, disputer à l'Église, en matière de religion une déférence qu'on est obligé » de rendre tous les jours aux hommes dans les » choses du monde ? Et pourquoi y avez-vous » tant de peine dans le cas présent, puisque » n'ayant par vous-mêmes aucune lumière contraire aux siennes, vous n'avez rien à lui » sacrifier ? Votre conscience, par conséquent, » ne peut vous retenir; car n'étant point instruite, » elle ne vous dicte rien d'opposé à ce que vous » demande l'Église, etc. » Peut-on mettre à plus bas prix la croyance que l'Église exige sur l'hérésie d'un texte ? Il se contente d'une simple *déférence*, semblable à celle qu'on est obligé de rendre tous les jours aux hommes dans les choses du monde. Mais comment prouve-t-il que ces religieuses peuvent déférer à l'Église ? C'est, dit-il, que ces religieuses n'ont par elles-mêmes aucune lumière contraire à celle de l'Église ; leur conscience ne leur dicte rien d'opposé : ainsi rien n'empêche la *déférence* demandée. Mais

s'il étoit question de persuader les théologiens du parti, qui opposent une prétendue évidence à l'autorité faillible de l'Église, ce cardinal n'auroit, selon son principe, aucun moyen solide de les soumettre : car il n'est point permis de préférer une autorité faillible, et par conséquent peut-être trompeuse, à une évidence qu'on croit actuellement très-certaine. Dans ce cas, la *déférence* de ce cardinal est impossible et chimérique. Mais voyons quelles sont ces choses du monde où il dit qu'on est obligé de rendre tous les jours aux hommes la même déférence. « Car les enfans, dit-il, ne pourroient » reconnoître leurs parens, et leur rendre ce » que la nature et la religion demaudent d'eux, » puisqu'ils n'en ont la connoissance, que par » le témoignage des sages-femmes, des nourris- » ses, des domestiques, tous témoignages faillibles et qui quelquefois se sont trouvés faux. » Il répète qu'ils ne le savent que par des témoignages incertains, ou du moins capables de tromper. C'est là-dessus qu'il cite saint Augustin, qui parle d'une mère : *Noune potest decepta decipere*¹ ? ne peut-elle pas tromper étant trompée ? Voilà, selon le cardinal, les décisions de l'Église sur tous les textes dogmatiques, qu'il faut mettre au même rang que les *témoignages incertains...., capables de tromper...., et qui quelquefois se sont trouvés faux...., des sages-femmes, des nourrices et des domestiques*. Chaque fidèle suppose par *déférence* ce que l'Église a décidé, comme l'enfant crédule suppose, sur le témoignage des sages-femmes et des nourrices, qui quelquefois se trouve faux, qu'il est né d'un tel père et d'une telle mère. Il est plus clair que le jour, que cette persuasion ne peut pas être certaine et irrévocable : car on ne peut point croire certainement sur des *témoignages incertains...., capables de tromper...., et qui quelquefois se trouvent faux* : il y auroit une extrême imprudence à être si crédules. L'enfant peut très-raisonnablement craindre que sa mère trompée ne l'ait trompé : *Noune potest decepta decipere* ? S'il découvre dans la suite, par des preuves claires, précises et convaincantes, que ces témoignages, qui quelquefois se trouvent faux, sont effectivement faux à son égard, il cesse de croire, il change d'opinion, et préfère une évidence certaine à ces *témoignages incertains*. Tout de même, il s'ensuit, selon ce cardinal, que chaque fidèle, après avoir cru, sur le témoignage de l'Église, qui est *incertain, capable de tromper, et qui quelquefois se trouve*

¹ *De util. cred.* cap. xii, n. 26 ; t. viii, p. 62.

faux, l'hérécité d'un texte, peut dans la suite reconnoître que l'Église trompée l'a trompé. *Nonne potest decepta decipere?* Il est manifeste qu'une telle croyance n'a rien de certain et d'irrévocable. Elle n'a rien de sérieux pour finir une cause, et pour exiger un serment. Elle se réduit à une *déférence*, que le silence respectueux expliqué cent et cent fois par les chefs du parti, renferme clairement. Peut-on croire que M. le cardinal de Noailles condamne le texte du P. Quesnel avec plus de rigueur, quand la constitution future arrivera, qu'il n'a appris aux religieux de Port-Royal à condamner celui de Jansénius? Il ne veut qu'une *déférence* de pure police: c'est pourquoi il paie par avance le Pape par des complimens. Il veut bien demeurer dans une *subordination légitime*; il recevra la décision avec tout le respect possible; il se fera une vraie joie de profiter de ses instructions; il tiendra à honneur d'apprendre de lui la manière de parler correctement; il le fera par une charité sans bornes. Est-ce ainsi qu'on s'humilie, pour réparer un si grand scandale? est-ce ainsi qu'on édifie l'Église, et qu'on rétablit sa réputation sur la foi?

XVIII.

Elle seroit déshonorante pour le cardinal de Noailles, parce qu'il seroit honteux à un évêque de prononcer sur les matières de religion par complaisance et par des vues d'intérêt, comme d'acheter une satisfaction, et de se procurer quelque autre avantage. Que penseroit-on d'un juge qui s'engageroit de condamner a mort un coupable, avant que d'avoir vu et examiné son procès? Depuis dix-huit ans que le cardinal a approuvé le livre de Quesnel, il en a bien perdu les idées.

REMARQUES.

La conviction d'être tombé dans l'erreur ne flétrit jamais la réputation d'aucun homme. Les plus grands et les plus saints d'entre les pères de l'Église se sont trompés en matière de foi même. Saint Cyprien s'est trompé sur le baptême; saint Hilaire d'Arles s'est trompé sur la grâce; saint Augustin a été dans l'erreur des Demi-Pélagiens, jusqu'au temps où, étant déjà évêque, il écrivit ses livres à Simplicien. Rien n'est plus véniel que l'erreur: mais la hauteur et la dissimulation ont un caractère odieux et déshonorant. Tout ce qu'on peut faire de plus doux, en cette triste occasion, est de supposer qu'un écrivain téméraire a dit ici au nom de ce cardinal ce que sa droiture l'auroit empêché de dire lui-même. Voici le fait:

1° Diverses personnes très-dignes de foi savent que feu M. l'évêque de Chartres, averti par plusieurs théologiens graves et modérés, avoit pressé, depuis environ quinze ans, M. le cardinal de Noailles de révoquer son approbation donnée au livre du P. Quesnel. En ce temps-là, il ne pouvoit pas avoir perdu les idées de ce livre, puisque son approbation étoit encore assez récente.

2° Voici une contradiction qui ne peut souffrir aucune excuse. D'un côté, ce cardinal refuse de condamner ce livre, disant au Roi que, depuis dix-huit ans, il en a bien perdu les idées; de l'autre, il lui échappe de dire à M. l'évêque d'Agen que beaucoup de choses lui en ont renouvelé les idées depuis ces dix-huit ans. « Peu de » temps après, dit-il, que Dieu eut permis que » je fusse chargé du gouvernement de l'Église » de Paris, il fut question de faire une nouvelle » édition du livre. Comme je n'avois pas le temps » d'en peser moi-même au poids du sanctuaire » toutes les expressions, je crus qu'il étoit du » zèle que je devois avoir pour la bonne doctrine, » et de la prudence, de le mettre encore une » fois entre les mains de plusieurs théologiens » très-habiles, pour en faire un nouvel examen. » Ils s'y appliquèrent avec un grand soin. Ils y » trouvèrent plusieurs propositions contradic- » toires aux cinq Propositions de Jansénius. Je » LES VÉRIFIAI AVEC EUX, et pour les faire trou- » ver plus facilement aux lecteurs, on en marqua » les endroits dans une table des matières. » Rien n'est plus éloigné de perdre les idées d'un livre, que de les retracer par un nouvel examen. Je veux bien supposer qu'il n'avoit pas le temps de peser lui-même au poids du sanctuaire toutes les expressions; mais enfin pour toutes les propositions importantes qui pouvoient être conformes ou contradictoires à celles de Jansénius, il tranche le mot: *Je les vérifiai*, dit-il, *avec eux*. Voilà un examen, où il se fait rendre compte de tout ce qui peut être de conséquence. Il préside, il conclut, il décide en faveur d'une nouvelle édition, où l'on marque dans une table des matières tout ce qui justifie le livre en question. Est-ce là perdre les idées de cet ouvrage?

3° Ensuite il parle de l'écrit de M. Bossuet, évêque de Meaux, qui avoit entrepris de justifier le livre du P. Quesnel. En parlant de cet écrit, M. le cardinal de Noailles devoit au moins avouer de bonne foi, que feu M. de Meaux avoit reconnu dans la suite qu'il s'étoit trompé, et que le livre du P. Quesnel étoit janséniste: mais il n'a garde de l'avouer; cet exemple de M. de Meaux seroit un préjugé fâcheux contre

lui. Il paroît au moins que ce cardinal n'a point ignoré ce que M. de Meaux avoit écrit d'abord en faveur du livre du P. Quesnel pour le justifier : ainsi voilà encore une occasion qui renouvela sans doute toutes ses idées.

4° De là ce cardinal passe au « *Problème* ¹ » scandaleux qui fut imprimé l'an 1698. L'auteur de ce libelle, dit-il, dénonçoit les *Réflexions sur le Nouveau Testament* à tous les évêques, et il en avoit extrait plusieurs propositions, qu'il prétendoit contenir tout le venin du jansénisme. Ce cardinal demeura-t-il insensible à l'intérêt de la foi corrompue, pendant qu'il parut si vif pour son propre honneur attaqué ? Ce *Problème scandaleux* ne réveilla-t-il point son attention ? Ne jeta-t-il pas au moins alors les yeux sur les endroits où le dénonciateur lui montrait au doigt tout le venin du jansénisme ? C'est ce qu'il évite soigneusement de nous expliquer. Il dit seulement que ce *Problème* fut « condamné au feu... et censuré » à Rome... On regarda, ajoute-t-il, cette censure comme une approbation, du moins indirecte et tacite, du livre des *Réflexions* que le *Problème* attaquoit : et on se croyoit en effet bien autorisé à penser que, de condamner à Rome un ouvrage fait précisément pour dénoncer et pour combattre les *Réflexions*, c'étoit assez visiblement les approuver. Qu'espéret-il prouver par là ? Il voudroit faire entendre que la condamnation d'un libelle outrageux, qui tournoit sa personne en dérision, est équivalente à une approbation du livre du P. Quesnel, et que Rome ne peut plus condamner ce livre sans se contredire. Mais laissons à part cette vaine et scandaleuse apologie du livre condamné. Ce cardinal oseroit-il jurer qu'il est demeuré sourd à un si grand bruit, et qu'il n'a point retracé ses idées sur le livre en question, pendant qu'il étoit dénoncé, réfuté, et rendu odieux avec tant d'éclat ? Mais que dis-je ? apprenons de lui-même ce qu'il en faut croire. « Je l'aurois mis, » dit-il, en un état à pouvoir éviter la critique de tous ceux qui suivent quelque règle dans leurs jugemens. » C'est se promettre beaucoup de soi-même, pour rendre correct et hors de toute atteinte un livre dont on a bien perdu les idées. C'est tout ce qu'on peut faire pour un livre dont on a toutes les idées très-distinctes et très-présentes, que de juger s'il peut être corrigé, ou s'il est trop mauvais dans son fond pour être rendu exact et correct.

Continuons de l'écouter. « Au reste, dit-il, » il est important de remarquer que ce livre » n'est pas un ouvrage dogmatique, où l'on fût » obligé de parler avec une exactitude rigoureuse ; mais des réflexions de piété, où l'on » ne ménage pas ordinairement avec tant de » scrupule les expressions qu'on y emploie. » Voilà ses idées, qui, loin d'être perdues, sont très-vives et très-distinctes. Il abandonne pour ce livre l'*exactitude rigoureuse*... sur les expressions. Mais quoi ! prétend-il qu'un livre de piété ne doit point ménager avec trop de scrupule les expressions qui corrompent la foi ? Quoi ! le chef des Jansénistes pourra impunément faire un livre de piété où il se dispensera de l'*exactitude rigoureuse*, pour insinuer le jansénisme ; et l'archevêque de Paris soutiendra qu'il n'est pas obligé de parler correctement ! Mais ce n'est pas tout ; écoutons encore :

« Les saints pères mêmes, dit-il, dans de » pareils traités, n'ont pas toujours mesuré » leurs termes. » Voilà le P. Quesnel, qui, selon ce cardinal, est aussi innocent que les saints pères mêmes. Son livre n'est pas plus répréhensible que les ouvrages ascétiques des plus grands docteurs de l'Église. Le chef des Jansénistes n'est pas obligé de mesurer toujours ses termes sur le jansénisme, pourvu que son livre soit un ouvrage de piété. Il faut se souvenir bien précisément du texte de cet ouvrage, pour oser répondre que les expressions irrégulières qu'on y trouve sont comme celles des saints pères, qui n'ont pas toujours mesuré leurs termes.

« Nous voyons tous les jours, dit encore ce » cardinal, que des personnes ouvertement déclarées contre le jansénisme mettent entre les mains des fidèles des livres de piété où l'on trouve des expressions qu'on ne s'avise pas de censurer, et qui néanmoins, prises à la rigueur, seroient peut-être aussi dignes de censure, que celles que l'on relève aujourd'hui. » Voilà encore une preuve des idées qui lui restent. Il abandonne les expressions... prises en rigueur ; mais il les excuse dans le chef des Jansénistes sur le jansénisme, parce qu'on les excuse en d'autres ouvrages de piété.

« Cela fit croire aux examinateurs, poursuit-il, que s'il se trouvoit quelques propositions moins exactes dans ce livre des *Réflexions*, elles seroient pardonnables, pouvant être interprétées favorablement... A l'égard des réflexions que l'on qualifie de séditionnaires, et qui en effet ne sont telles, que par l'application qu'on en fait, j'en ai trouvé de si fortes, » pour établir l'autorité des souverains, et pour

¹ Il a déjà été question de cet écrit. Voyez l'*Hist. de Fr.* t. III, liv. v, n. 3.

» inspirer aux sujets l'obéissance qu'ils leur
 » doivent, que j'ai estimé que les autres atta-
 » quoient plutôt l'abus de l'autorité, que l'au-
 » torité même; outre que ces réflexions tombant
 » davantage sur les puissances ecclésiastiques
 » que sur les puissances temporelles, j'ai cru
 » qu'elles pouvoient être des leçons très-utiles
 » pour nous, etc. » Peut-on voir une apologie
 plus spécieuse du livre en question? Peut-on
 croire que celui qui rassemble avec tant d'art
 tout ce qui sert à défendre en détail ce texte. en
 a perdu les idées?

Enfin ce cardinal parle ainsi : « Car je ne
 » crains point d'assurer que de soutenir, comme
 » quelques gens ont osé le faire, qu'il n'y a rien
 » de sain dans cet ouvrage, que tout y est cor-
 » rompu jusque dans les moelles, c'est un dis-
 » cours tout-à-fait insensé, qui ne peut partir
 » que de personnes, ou qui n'ont pas lu le livre,
 » ou qui sont dans une prévention sans exemple. »
 Quand on entend de corriger d'un ton si
 décisif les idées d'autrui par les siennes propres
 sur un livre, on ne peut point dire avec sincé-
 rité, qu'on en a bien perdu les idées. Quand on
 abandonne les expressions de ce livre, prises en
 rigueur, et quand on rejette comme un discours
 tout-à-fait insensé, les critiques qui vont plus
 loin, on n'a pas oublié ce livre. Quand on sou-
 tient que ceux qui poussent plus loin leur cri-
 tique n'ont pas lu le livre, ou sont dans une pré-
 vention sans exemple, on se souvient de l'avoir
 lu, et on en juge pour réfuter le jugement outré
 de ses adversaires. Mais à quoi serviroit-il de
 s'étendre davantage? Ne voit-on pas clairement
 que ce cardinal n'a perdu les idées du livre, que
 pour éviter de le condamner, et que toutes ses
 idées lui reviennent à point nommé, dès qu'il
 a besoin de le justifier, et de réfuter les cri-
 tiques qui lui paroissent outrées. Rien n'est donc
 plus scandaleux, et ne montre plus de mauvaise
 foi, que ces paroles : « Que penseroit-on d'un
 » juge qui s'engageroit à condamner à mort un
 » coupable, avant que d'avoir vu et examiné
 » son procès? » Quoi donc! ce cardinal peut-il
 dire en conscience que les instances de feu M.
 l'évêque de Chartres, la condamnation du saint
 siège, et les Mandemens des évêques n'ont pu
 l'engager, pour la sûreté de la foi, et pour sa
 propre réputation attaquée, à examiner le
 procès du livre? Peut-il dire tout ce qu'il dit en
 faveur du livre, sans l'avoir examiné? Peut-il
 dire qu'il ne l'a point examiné, pendant qu'il
 dit, sur les propositions contradictoires au jan-
 sénisme, qui furent recueillies par les exami-
 nateurs : *Je les vérifiai avec eux*, et qu'il avoue

qu'il conclut qu'on feroit une nouvelle édition
 du livre? D'ailleurs bornons-nous aux aveux
 qu'il nous fait. D'un côté, il avoue que les ex-
 pressions de ce livre n'ont pas une exactitude
 rigoureuse. De plus, il est évident que les ex-
 pressions de ce livre sur le jansénisme ne peu-
 vent être prises bénignement dans le texte du
 chef des Jansénistes. De l'autre côté, il n'ignore
 pas que ce livre a été déjà condamné par le saint
 siège et par des évêques très-vénérables. En de-
 vroient-ils demander davantage, pour se déclarer
 contre un livre si contagieux contre la foi, et si
 nuisible à sa propre réputation?

Enfin il est capital d'observer la date de la
 lettre écrite par ce cardinal à M. l'évêque d'Ag-
 gen. Elle est datée du 20 décembre 1711. La
Réponse au Mémoire du Roi est visiblement
 postérieure de quelques mois à cette lettre. Elle
 ne peut être que du printemps dernier. Quoi
 donc! ce cardinal avoit-il perdu au printemps
 toutes ses idées sur un livre dont il se souvenoit
 si bien, et dont il faisoit l'apologie avec tant d'art
 deux ou trois mois auparavant? Mais d'où vient
 qu'il en a perdu tout-à-coup le souvenir en si
 peu de temps? Est-ce que rien n'a conservé ses
 idées pendant un si court intervalle? Au con-
 traire, tout ce qui s'est passé l'a mis dans la
 plus pressante de toutes les nécessités de rap-
 peler sans cesse toutes ses idées sur ce livre, et
 même de les rectifier par un plus rigoureux
 examen. Il voyoit sa foi devenue suspecte, le
 Roi qui le pressoit sans relâche de condamner
 ce livre, les évêques qui l'avoient censuré, le
 Pape même qui en avoit déjà prononcé la con-
 damnation, M. le Dauphin, médiateur, qui
 disoit que la condamnation du livre qu'on at-
 tendoit du cardinal étoit regardée comme la
preuve qu'il ne favorisoit point le parti. C'est donc
 là le point unique et décisif pour assurer la paix,
 pour mettre la foi en sûreté, et pour justifier
 le cardinal. Il auroit dû sans doute se renfermer,
 et quitter toute autre affaire pour examiner de
 nouveau nuit et jour ce livre, unique cause de
 tout le scandale. C'est néanmoins pendant ces
 deux ou trois mois, où il devoit être unique-
 ment occupé de ce livre, qu'il en a perdu toutes
 les idées.

De plus, il avoit donné une assurance,
 comme M. le Dauphin l'a déclaré, qu'il agiroit
 effectivement contre ce livre. Dira-t-il qu'il avoit
 promis de le condamner, comme un juge qui
 s'engageroit à condamner à mort un coupable,
 avant que d'avoir vu et examiné son procès?
 S'il l'a fait ainsi, quelle lâcheté! quelle iniquité
 criante! Si au contraire il n'a donné cette as-

surancé qu'avec connoissance de cause, et sans avoir *perdu les idées* du livre, quelle mauvaise foi quand il refuse aujourd'hui de le condamner . sur ce que ses *idées* en sont *perdues* !

Enfin, quand même les idées de ce livre se seroient tout-à-coup effacées de son esprit, dans le temps même où tout devoit les lui renouveler, et où il montre qu'il les avoit si présentes, au moins il est clair qu'il ne lui falloit pas huit jours d'examen sérieux pour les rappeler. Ne le devoit-il pas à la foi en péril, à l'Église alarmée, au public scandalisé; au Roi son bien-facteur, qui l'en conjuroit avec tant de bonté: à M. le Dauphin, qui le demandoit comme le point essentiel pour la paix; à sa propre réputation attaquée, à son propre repos troublé? Aucune autre affaire pouvoit-elle entrer en comparaison avec celle-là? A-t-il voulu examiner? n'a-t-il pas craint de le faire? n'a-t-il pas voulu pouvoir dire qu'il ne l'avoit pas fait? Cette duplicité, cette évasion si effectuée, cette réponse si hardie et si fausse tout ensemble sur le point essentiel, ne repand-elle pas un caractère odieux sur toute sa conduite?

XIX.

Enfin cette condamnation commettrait le cardinal avec le Pape. Sa Sainteté trouveroit très-mauvais qu'il examinât, et prononçât un jugement juridique contre un livre qu'elle examine à la prière même du Roi.

REMARQUES.

Vain prétexte, dont la fausseté saute aux yeux par un exemple décisif. Ce cardinal nous apprend lui-même qu'il a prévenu le Pape, sans craindre de se commettre avec Sa Sainteté, et sans que le saint Père l'ait trouvé *mauvais*. Voici le fait : La constitution du Pape contre le *Cus de conscience* et contre le silence respectueux fut publiée l'an 1703. Ce cardinal, en la recevant, déclara, par son Mandement, qu'il l'avoit prévenue. En effet, il se hâta de la prévenir, pour paroître avoir condamné librement le premier ce qu'on l'accusoit d'avoir favorisé. « D'abord, disoit-il dans son Mandement, que » ces écrits ont paru dans notre diocèse, nous » les avons condamnés, comme nous devions, » etc. » La crainte de se commettre avec Sa Sainteté n'est donc qu'un prétexte frivole pour se jouer de l'attente publique, et pour éluder la demande du Roi.

XX.

Le cardinal ne peut le condamner sans marquer en détail les propositions qu'il juge dignes de censure. Le Pape travaille actuellement à en extraire. Si le cardinal de Noailles en met dans sa condamnation plus ou moins, s'il en choisit d'autres que celles que le Pape aura jugées dignes de censure, c'est le commettre, et donner lieu aux esprits inquiets à de longues disputes.

REMARQUES.

Autre faux-fuyant, qui découvre combien on veut imposer au Roi et au public. Ce cardinal ne condamna-t-il pas, l'an 1696, le livre intitulé : *Exposition de la doctrine de la grâce*, etc. ¹, sans marquer en détail aucune proposition qu'il jugeoit digne de censure? Il est donc évidemment faux qu'il ne puisse pas faire encore aujourd'hui ce qu'il fit alors sans se commettre, et avec tant de succès, comme il le fait entendre.

De plus, ne peut-il pas faire un Mandement, où il ne parlera point de la constitution du saint siège, qui n'a pas été reçue en France à cause de la forme, et y conformer néanmoins sa censure pour le fond, en *ne marquant en détail* aucune proposition? Il sait bien que le Pape n'auroit garde de trouver *mauvais* qu'il lui marquât ce zèle contre le jansénisme, et cette déférence pour son sentiment.

Quand même ce cardinal *marqueroit en détail* quelques propositions différentes de celles que le saint siège marquera dans la constitution qu'il prépare, le Pape ne le trouveroit nullement *mauvais*, pourvu que les propositions *marquées en détail* par ce cardinal méritassent une censure, et que ce cardinal parût attendre avec docilité les lumières supérieures du siège apostolique. Quand ce siège condamne des propositions d'un livre, il marque expressément, que c'est sans approuver les autres endroits de ce même texte. Ainsi la censure du cardinal s'accorderoit toujours parfaitement avec celle du chef de l'Église, supposé même que les propositions *marquées en détail* fussent différentes. Tout est donc faux et trompeur dans cette réponse. Il faut bien mépriser le public, et être dans une étrange prévention, pour oser espérer que des évasions si grossières amuseront le Pape, le Roi et le monde entier.

Enfin il dit que ce seroit *donner lieu aux es-*

¹ C'est ce livre qui a donné lieu au *Problème ecclésiastique* dont on a parlé ci-dessus, p. 93.

prits inquiets à de longues disputes. Mais qui sont ces *esprits inquiets*? Veut-il parler des Jansénistes, et surtout de leur chef, auxquels il craint de déplaire, et avec lesquels il ne veut pas s'exposer à rompre? C'est vouloir demeurer appuyé du parti, et le protecteur du parti même. Ou bien veut-il parler des anti-jansénistes zélés? Craint-il que ceux-ci ne se servent de la censure qu'il fera du livre du P. Quesnel, pour conclure que ce cardinal condamne enfin le système de ce chef du parti, qu'il ne veut pas réellement condamner? C'est craindre qu'on ne le prenne par ses propres paroles, pour lui prouver qu'il a condamné le système que le parti nomme tous les jours la céleste doctrine de saint Augustin; c'est refuser de prononcer un jugement contre le véritable jansénisme.

XXI.

Rien ne convient donc mieux que d'attendre le jugement du Pape, auquel le cardinal sera très-soumis. Il est son supérieur; il ne peut que lui être honorable de se soumettre à ses décisions.

REMARQUES.

Ce cardinal a-t-il déjà oublié ce qu'il vient de dire, savoir, qu'on n'a aucun égard aux *condamnations forcées*? S'il est vrai de dire, comme il le soutient, que la condamnation du livre du P. Quesnel, par laquelle il prévient la constitution future du saint siège, seroit *déshonorante* pour lui, et qu'on n'y auroit aucun égard, parce qu'elle *paroîtroit forcée*; à combien plus forte raison n'aura-t-on aucun égard à celle qu'il ne fera qu'à la dernière extrémité, quand la constitution ne lui laissera plus aucun prétexte de reculer! Ce sera alors que sa soumission tardive paroitra *forcée et déshonorante*. Au moins il pourroit encore aujourd'hui prévenir la constitution, paroître agir avec quelque reste de liberté, procéder seul avant tous les autres évêques, et montrer son zèle contre l'erreur par cette démarche singulière. Mais quand la constitution sera venue, il aura perdu sans ressource tout le mérite du sacrifice qu'il fera. Alors tout paroitra tardif et forcé: alors, au lieu de décider librement, il ne fera que *se soumettre aux décisions* du saint siège, comme il le dit lui-même: alors, au lieu de condamner le P. Quesnel, il paroitra lui-même soumis par nécessité à sa propre condamnation; alors chacun dira de lui: Il est entraîné malgré lui par l'autorité du chef de l'Église et par le torrent des évêques. Il ne pouvoit plus résister sans rompre le lien

de l'unité, et sans mériter une déposition canonique. Il craint le Roi, qui ne manqueroit pas de faire exécuter contre lui les plus rigoureux décrets de l'Église.

D'où vient que ce cardinal, si jaloux de sa réputation et de son crédit, sacrifie son crédit et sa réputation, en refusant de faire aujourd'hui librement, avec honneur et autorité, ce qu'il sera bientôt contraint de faire d'une façon *forcée et déshonorante*? D'où vient qu'il ne peut se résoudre à abandonner le P. Quesnel, qu'au dernier moment, où il ne pourra plus refuser de le faire, sans s'abandonner soi-même à une procédure rigoureuse? Ici que pouvons-nous penser? Ne voit-il pas ce qui saute aux yeux du monde entier? En le voyant, y est-il insensible? Qui est-ce qui le retient? Ne voit-on pas qu'il ne peut être retenu contre un intérêt si pressant, que par des liens secrets? Sans doute le parti tient par des engagements qu'il n'oseroit rompre. Il s'est livré: il ne peut plus faire aucun pas contre le parti, qu'avec le consentement du parti même. Il a promis, selon les apparences, de ne condamner le P. Quesnel, qu'au moment où il seroit condamné lui-même s'il ne le condamnoit pas. Le parti a un intérêt capital de ne laisser point déposer un si puissant protecteur. Ainsi, quand la constitution viendra, le parti consentira qu'il la reçoive avec *tout le respect possible*, parce qu'il faut demeurer *dans une subordination légitime, et pratiquer une charité sans bornes*, pour éviter un schisme. Alors il se soumettra à son supérieur par la nécessité d'une police: alors il se fera *une vraie joie de profiter des instructions* du Pape; alors il *tiendra à honneur d'apprendre de lui la manière de parler correctement*. Voilà à quoi se bornera sa soumission tardive et forcée: mais elle ne viendra qu'à la dernière extrémité, et ce cardinal ne fera cette démarche contre le parti, que de concert avec le parti même, quand il ne pourra plus reculer, et pour lui conserver une protection.

On croira peut-être que c'est vouloir deviner par malignité, que de penser ainsi. Mais quel moyen de penser autrement? A quel propos ce cardinal refuserait-il de condamner aujourd'hui, librement et avec honneur, ce qu'il voit clairement qu'il sera contraint de condamner bientôt d'une manière *forcée et déshonorante*? Il paroît reconnoître que les *expressions* du livre, *prises en rigueur*, ne sont pas correctes. Il ne peut pas ignorer que les *expressions*, qui ne sont pas correctes sur le jansénisme, doivent être prises dans le sens de Jansénius, lorsqu'elles viennent

du chef des Jansénistes, qui s'est réfugié en Hollande pour écrire en faveur de Jansénius contre l'Église même. Il ne devrait donc pas hésiter sur la condamnation du livre. Il sait avec certitude que le saint siège l'a déjà condamné par une constitution dont la forme a arrêté la France, et qu'il va le condamner encore une fois par une seconde constitution. Le Roi le presse de prévenir ce jugement final : tout l'y engage. Selon lui, les *expressions* de ce livre, *prises en rigueur*, ne sont pas correctes. L'auteur est odieux à toute l'Église, et son nom seul suffit pour former un préjugé décisif contre ses expressions douteuses. L'exemple et l'autorité du saint siège pressent ce cardinal ; le Roi, son bienfaiteur, le conjure d'édifier tous les bons catholiques : la foi en péril, sa réputation blessée, son honneur, son repos, le sollicitent. Qui est-ce qui peut le faire reculer, pour perdre un mérite qui est encore dans ses mains, et qui devient sa dernière ressource ? Il faut que le parti ait de grandes prises sur lui ; il faut qu'il n'ose le lâcher ; il faut que des liens secrets le retiennent, au préjudice de tout ce qu'il a de plus cher en ce monde.

XXII.

V^e PROPOSITION.

« Vous ferez une déclaration si forte de votre opposition au jansénisme, que personne n'ose plus à l'avenir vous en soupçonner avec fondement.

» Je souhaite aussi que vous communiquiez l'Ordonnance que vous ferez sur ces deux choses, avant qu'elle paraisse, et que vous y fassiez les changements que je vous marquerai, après avoir pris secrètement l'avis de personnes éclairées et désintéressées. »

REMARQUES.

1^o Sa Majesté, en désirant que *personne n'ose plus à l'avenir soupçonner* de jansénisme ce cardinal *avec fondement*, fait clairement entendre qu'on l'en a *soupçonné avec fondement* dans le temps passé. En effet, il est naturel de soupçonner de jansénisme un cardinal archevêque de Paris, qui a approuvé avec tant d'éloges le livre empoisonné du chef des Jansénistes, et qui refuse au Roi de condamner ce livre à l'exemple du Vicaire de Jésus-Christ.

2^o Ce sage prince sait, par expérience, combien les actes de ce cardinal sont d'ordinaire foibles, ambigus, et tournés d'une manière dont le parti abuse et se prévaut : il voit que le

parti se vante sans cesse de l'avoir pour son chef et pour son protecteur : il sait que le chef du parti soutient, dans tous ses écrits, que sa doctrine est précisément celle de ce cardinal, et que ce cardinal ne l'a jamais désavoué une seule fois. Dans un tel cas, la défiance n'est-elle pas juste et nécessaire ?

3^o De plus, ce cardinal ayant approuvé le livre hérétique, il est naturel de craindre qu'il ne le condamne trop mollement, et qu'il n'ait quelque honte à se rétracter. Sa Majesté a raison de vouloir une déclaration si précise, qu'il ne reste plus aucun subterfuge au parti ; que des liens si suspects soient rompus à jamais, et que la réputation de son pasteur demeure sans tache et sans ombrage.

4^o Sa Majesté ne décide de rien. Elle se borne à proposer amiablement, sans imposer aucune loi, des expédients pour faciliter une paix solide.

5^o Sa Majesté ne veut point juger des expressions que le cardinal emploiera dans son acte. Il s'engage à ne lui proposer aucun *changement* dans ses expressions, qu'*après avoir pris secrètement l'avis de personnes éclairées et désintéressées*. Peut-il garder des ménagements plus remplis de bonté ?

6^o Sa Majesté, en proposant au cardinal cet expédient pour sauver sa réputation, pour remédier au scandale, pour faire taire le parti, et pour assurer une bonne paix, lui laisse une entière liberté de procéder à Rome, s'il ne veut pas accepter cet expédient.

7^o Qu'est-ce que le Roi peut faire en qualité de médiateur, qui soit plus modéré, que de *prendre secrètement l'avis de personnes éclairées et désintéressées* ? Ce cardinal veut-il décider dans sa propre cause, ou faire la loi au Roi sur le choix des personnes qu'il honorerait de sa confiance ? Sa Majesté a raison de vouloir consulter *secrètement*, afin que les personnes qu'il choisit pour les honorer de sa confiance, soient plus libres pour parler en conscience, sans craindre les ressentiments d'un cardinal si délicat, si hautain et si accrédité. Le Roi avoit choisi des personnes *désintéressées*, exemples de tout soupçon de partialité, de prévention et d'ombrage excessive sur le jansénisme : que peut-on demander de plus favorable, dans une négociation d'accommodement ?

XXIII.

SUITE DE LA V^e PROPOSITION.

« M. le cardinal de Noailles pourra condamner » Quesnel, et faire cette déclaration en général » contre le jansénisme dans une même Ordon- » nance, qu'il faudra qu'il donne sans délai, pour » n'être pas prévenu par la constitution qu'on » attend du saint siège contre le livre de Quesnel. »

REMARQUES.

Il est visible que c'est par pure bonté, que le Roi demande cet acte *sans délai*. Il entend mieux les véritables intérêts de ce cardinal, qu'il ne les entend lui-même. Il comprend qu'une condamnation faite avant la constitution pourra paroître encore un peu libre et sincère, au lieu que celle qui ne viendrait qu'après la constitution serait évidemment forcée, et sans aucun mérite. Comment ce cardinal peut-il se plaindre d'une espèce d'oppression, quand le Roi ne fait que l'inviter au bon parti pour son propre honneur, avec des ménagements qui devroient le remplir de la plus vive reconnaissance? D'ailleurs il ne lui demande que ce qu'il a promis.

XXIV.

RÉPONSE.

Le cardinal de Noailles s'est déjà suffisamment déclaré contre le jansénisme. Il sera toujours prêt à le faire, mais à propos et d'une manière convenable. S'il faisoit la déclaration qu'on lui demande, elle seroit regardée comme une abjuration et comme une amende honorable.

REMARQUES.

1^o Qui est-ce qui fait que cette déclaration *seroit regardée comme une abjuration et comme une amende honorable*? C'est que tout le monde est accoutumé à croire que le cardinal favorise le parti, et qu'il ne donne sa vraie confiance qu'aux personnes qui y sont attachées. C'est que le parti se vante sans cesse de ne croire sur la doctrine, que ce qui est cru par ce cardinal, et qu'il ne le désavoue jamais. C'est ce préjugé populaire et universel, que ce cardinal a besoin de déraciner des esprits. Si le public ne peut en être détrompé, qu'en croyant que ce cardinal fait une espèce d'*abjuration*, il vaut mieux qu'il s'humilie, et qu'il paroisse faire cette *abjura-*

tion prétendue, pour mettre en sûreté le dépôt de la foi, que de laisser croire plus long-temps au monde qu'il est le chef et le protecteur du parti janséniste. Ainsi la raison pour laquelle il refuse de se déclarer est précisément celle qui le presse le plus de faire cette déclaration.

2^o Il est visiblement faux qu'il se soit *déjà suffisamment déclaré contre le jansénisme*. Les écrivains du parti et le chef du parti même se vantent sans cesse de ne croire que ce qu'il croit, et de n'être pas plus jansénistes que lui: pourquoi ne se hâte-t-il pas de les confondre, en désavouant avec horreur et indignation cette honteuse conformité de doctrine? pourquoi refuse-t-il de condamner, après le saint siège, le livre contagieux du chef du parti? pourquoi ne se hâte-t-il pas de rétracter une approbation de ce livre empesté, laquelle infecte toute la France depuis tant d'années? pourquoi refuse-t-il au Roi une déclaration contre le système du parti, qui soit si nette, si précise et si décisive, que le parti n'ose plus se vanter partout de l'avoir pour son chef? Quand on refuse au Roi même une déclaration si nécessaire, comment ose-t-on dire qu'on s'est *déjà suffisamment déclaré contre le jansénisme*?

3^o Comment ce cardinal peut-il dire qu'il veut se *déclarer*, non en cette occasion, *mais à propos et d'une manière convenable*? Eh! qu'est-ce qui sera jamais plus *à propos*, si *convenable* et si nécessaire, que de révoquer une approbation qui corrompt la foi des peuples depuis dix-huit ans? Qu'y a-t-il de plus *à propos*, que de condamner un livre contagieux, à l'exemple du saint siège, et que de le faire sans retardement, pour ne laisser pas continuer cette funeste contagion? Qu'y a-t-il de plus *à propos*, que de se déclarer contre un parti qui se vante sans cesse d'avoir l'archevêque de Paris même pour défenseur de sa doctrine? Qu'y a-t-il de plus *à propos* que de ne refuser pas cette consolation au Roi alarmé pour la foi, et zélé contre les novateurs? Un archevêque, un cardinal ne doit-il pas encore plus qu'un simple fidèle être toujours prêt *à rendre raison de sa foi*, aussi bien que *de son espérance à quiconque le demande*? Pourquoi donc le refuser au Roi même, qui le désire avec tant de zèle? pourquoi préférer un faux point d'honneur et une vaine délicatesse, au besoin de se justifier, de confondre les novateurs, et de finir un si grand scandale contre la foi? Quand même la demande de cette déclaration seroit indiserète et injuste, il faudroit se hâter de la faire, parce que le refus porte avec soi un soupçon et un scandale dans tous les

esprits. A plus forte raison est-elle due , quand le public voit le cardinal persévérer dans l'approbation d'un livre hérétique , et condamner les évêques qui l'ont censuré. Loin de se jeter au milieu des flammes qui embrasent la cité sainte , loin d'arracher des mains des fidèles la coupe empoisonnée qu'il leur a donnée pendant dix-huit ans , ce cardinal aime mieux que les peuples continuent à être séduits , de peur que son acte ne soit regardé comme une *abjuration*. C'est se compter pour tout , et ne compter pour rien ni le dépôt de la foi corrompue , ni l'épouse du fils de Dieu attaquée , ni le salut des peuples rachetés du sang de Jésus-Christ. Non-seulement le refus obstiné , mais encore le moindre retardement de ce que le Roi demande à ce cardinal , porte avec soi un affreux scandale. Encore une fois , les écrivains du parti soutiennent sans cesse que leur doctrine est précisément celle de ce cardinal , à laquelle ils font profession de se borner. Le chef du parti le comble d'éloges , comme l'Athanase de nos jours , qui souffre une cruelle persécution pour soutenir la céleste doctrine de saint Augustin. Pendant que ce cardinal condamne les évêques anti-jansénistes qui soutiennent la cause du saint siège , il laisse tranquillement inonder Paris d'un déluge de ces libelles scandaleux du parti : il souffre les louanges de ces écrivains qui le déshonorent. Quoi donc ! ne devoit-il pas faire trente Mandemens pour confondre ces novateurs , en les désavouant ? ne devoit-il pas démontrer par cent écrits , en quoi précisément sa doctrine est contraire à la leur ? ne devoit-il pas tourner sa force et son courage contre ce parti audacieux , et parler avec tant de précision , que *personne n'osât plus à l'avenir le soupçonner avec fondement* , d'être le protecteur des Jansénistes ? *Ut is qui ex adverso est , reventur , nihil habens malum dicere de nobis.*

XXV.

Les personnes éclairées et désintéressées qui doivent marquer les changemens à faire dans l'Ordonnance du cardinal de Noailles , sont M. l'évêque de Meaux et M. le curé de Saint-Sulpice.

REMARQUES.

1° Si ce cardinal sait ce secret du Roi par le Roi même , comment ose-t-il le divulguer ? c'est manquer de respect à son souverain , et de fidélité à la confiance d'un bienfaiteur plein de bonté. S'il ne sait point ce secret par la con-

fiance du Roi , de quel droit veut-il deviner un secret qui ne lui a pas été conté ?

2° C'est oser critiquer le choix du Roi , et vouloir faire entendre au public , que Sa Majesté avoit mal choisi. Quelle témérité !

3° Comment sait-il si le Roi s'est borné aux deux seules personnes qu'il nomme ? Sa Majesté assure qu'elle a pris *secrètement l'avis de personnes éclairées et désintéressées*. Voilà un choix secret. Le Roi paroît vouloir que le cardinal ignore quelles sont ces personnes. Ne peut-il pas se faire qu'il ait consulté d'autres évêques et d'autres théologiens , outre M. l'évêque de Meaux et M. le curé de Saint-Sulpice ? De quel droit ose-t-on pénétrer , divulguer et tourner en mépris le choix secret de Sa Majesté ?

XXVI.

Convient-il qu'un évêque suffragant , bien plus jeune dans l'épiscopat que son métropolitain , et qu'un simple curé dans son diocèse , entièrement soumis à sa juridiction , renvoient et corrigent la profession de foi de leur archevêque ? Convient-il qu'un archevêque de Paris se soumette au jugement de deux personnes dont il est lui-même le juge ?

REMARQUES.

Raisonnement artificieux , par lequel on tâche de rendre la conduite du Roi violente et tyrannique.

1° Il ne s'agissoit que d'une négociation amiable , où le Roi daignoit agir en simple médiateur. Le cardinal n'étoit nullement contraint : le Roi le laissoit en pleine liberté , comme la suite le démontre , de se pourvoir à Rome , s'il refusoit l'accommodement.

2° Pour le projet d'accommodement , le Roi prenoit *secrètement l'avis de personnes éclairées et désintéressées* , sans les nommer au cardinal. Celui-ci étoit-il en droit de gêner la confiance du Roi , dans une simple négociation d'accommodement ? Il demuroit libre de refuser les conditions ; mais il ne lui étoit permis ni de deviner , ni de divulguer , ni de critiquer avec tant de mépris le prétendu choix de Sa Majesté.

3° Il est souvent arrivé dans l'Eglise , qu'on a consulté , même pour les décisions de foi , des personnes sans autorité. Par exemple , on ne peut pas douter que saint Athanase , qui n'étoit encore qu'un simple diacre , n'ait été consulté , et n'ait eu une très-grande part à la décision du concile de Nicée. Les papes emploient tous les jours des consultants simples religieux , pour

les décisions qu'ils font sur la foi, même dans les causes qui touchent les évêques. Les conciles généraux, et celui de Trente en particulier, ont employé de tels consultants pour les décisions les plus solennelles. Pourquoi donc vouloir soulever le public contre le Roi, quand il ne fait que suivre ces exemples pour la simple négociation d'un accommodement?

4° C'est déguiser malignement la vérité, que de se récrier : « Convient-il qu'un archevêque » de Paris se soumette au jugement de deux » personnes dont il est lui-même le juge ? » Tout est faux dans ce discours. Il ne s'agit ni de juge, ni de juger, ni de se soumettre à aucun jugement. Il n'étoit question que des sages et charitables conseils du Roi, qui proposoit en simple médiateur un cardinal au projet d'accordement, après avoir pris secrètement l'avis de personnes éclairées et désintéressées, que Sa Majesté avoit choisies par pure confiance. On peut refuser un accommodement : mais on n'est jamais en droit de gêner la confiance du médiateur, sur le choix des personnes qu'il veut consulter. Il est fort à craindre que M. le cardinal ne se repente d'avoir rejeté avec tant de hauteur un accommodement que Sa Majesté ne lui proposoit que pour sauver sa réputation.

XXVII.

Communiquer cette Ordonnance à M. l'évêque de Meaux, c'est la communiquer aux Jésuites et à M. l'archevêque de Cambrai.

REMARQUES.

De quel droit ce cardinal avance-t-il sans preuve, que M. l'évêque de Meaux ne peut point être consulté *secrètement* par le Roi, sans livrer aussitôt le secret de Sa Majesté aux Jésuites? On voit que ce cardinal suit la mode du parti, qui est de vouloir trouver partout les Jésuites, leurs intrigues et leur crédit. A entendre ce parti, on croiroit que les Jésuites ont composé toutes les constitutions du saint siège, et tous les Mandemens des évêques contre le jansénisme. On croiroit que, sans les Jésuites, le jansénisme, qui n'est qu'un fantôme ridicule, disparaîtroit en un moment. C'est ainsi qu'on veut faire entendre que cette compagnie dicte à M. de Meaux tout ce qu'il doit répondre au Roi dans les plus secrètes consultations. Mais à quel propos ce cardinal tâche-t-il, d'un autre côté, de mettre sur la scène M. l'archevêque de Cambrai? C'est qu'il en a besoin pour faire une ma-

ligne diversion. Il le montre de loin, quoique celui-ci n'ait aucune part à rien, et qu'il demeure dans un profond silence sur tout ce qui regarde l'affaire présente.

XXVIII.

Il y a long-temps que le cardinal de Noailles a dit qu'il ne seroit orthodoxe, que lorsqu'il publieroit des Mandemens faits de la main des Jésuites. C'est ce qu'on lui propose aujourd'hui.

REMARQUES.

Les Jésuites n'ont pas fait tous les Mandemens des évêques sincèrement zélés contre le jansénisme. Il y en a beaucoup qui n'ont jamais été soupçonnés d'être faits de la main de cette compagnie. M. le cardinal de Noailles lui-même peut facilement se faire reconnoître pour *orthodoxe*, sans emprunter la main de cette société, et même sans se réconcilier avec elle. Il n'a qu'à condamner librement et sans délai le livre hérétique qu'il a autorisé pendant tant d'années; il n'a qu'à attaquer de bonne foi le vrai système de Jansénius et du P. Quesnel, qui saute aux yeux dans leurs écrits, et que le parti nomme la céleste doctrine de saint Augustin : alors les Jésuites mêmes, quoique privés des pouvoirs de ce cardinal, avoueront que, sans être de leurs amis, il est très-sincèrement anti-janséniste. Il est vrai qu'en ce cas le parti ne manqueroit pas de crier que son Mandement seroit fait de la main des Jésuites; car le parti veut faire accroire au monde, que les Jésuites conduisent à leur gré le Pape et les évêques, toutes les fois que le Pape et les évêques condamnent le parti.

XXIX.

Peut-on soupçonner avec quelque fondement le cardinal de Noailles de favoriser le jansénisme, après qu'il a lui seul porté plus de coups contre eux, que tous les autres évêques ses prédécesseurs, très-zélés contre le parti? Si ce qu'il a fait ne suffit pas, rien ne peut suffire.

REMARQUES.

Rien n'est plus facile que de se rendre à soi-même sans preuve un témoignage favorable. Mais par où peut-on juger de la conduite de ce cardinal? D'un côté, consultons tous les zélés Anti-Jansénistes: ils diront que ce cardinal les souffre impatiemment, et ils déploreront sa prévention en faveur du parti. D'un autre côté,

consultons le parti même ; il dira que ce cardinal , malgré certaines démarches foibles où la cour l'a entraîné , soutient leur cause , et souffre généreusement une rude persécution pour elle.

D'ailleurs , arrêtons-nous à la notoriété. De quel côté sont les vrais amis de ce cardinal ? Où sont ceux qui ont sa confiance ? Il ménage les Anti-Jansénistes ; mais il se défie d'eux. Souvent il les traverse , et il les exclut. Il n'a jamais fait aucun pas extérieur contre le jansénisme , que trop tard , à demi , superficiellement , d'une façon ambiguë , et par une manifeste contrainte. C'est la crainte du Roi , c'est l'embarras de résister à feu M. de Chartres , c'est le besoin de prévenir quelque décision de Rome , qui lui ont arraché tout ce qu'il a fait. Son Mandement de l'an 1696 marque son chagrin contre ceux qui le lui ont fait faire , et qui attaquent les Jansénistes. Il a insinué dans ce Mandement des mots sur la grâce efficace , qui étoient en eux-mêmes susceptibles d'un sens très-pur , mais dont il a laissé le parti faire un usage pernicieux pour le jansénisme. Le P. Quesnel , le P. Juénin et les autres l'ont cité pour prouver leurs erreurs , et il ne les a jamais désavoués , lui qui d'ailleurs est si impatient sur tout ce qui le touche. La censure qu'il a faite contre le P. Juénin , qui enseignoit ouvertement le pur jansénisme sous ses yeux , dans son propre séminaire , est plutôt un tour captieux pour sauver ce pernicieux théologien , qu'une censure sérieuse et réelle. Il n'a jamais pu se résoudre à suivre en ce point le saint siège ; il n'a pas ignoré les écrits scandaleux qui ont été répandus pour soutenir ce livre condamné. Ce livre demeure encore dans les mains de tous les étudiants , au milieu de Paris , où il empoisonne toutes les écoles. Ce cardinal n'a de vivacité et de vigilance , que contre les Mandemens des évêques opposés au P. Quesnel. Toutes les Théologies captieuses , tous les libelles contagieux , tous les écrits du parti passent impunément , et sont applaudis. Ceux qui les dénoncent sont odieux à ce cardinal. Pour le silence respectueux , chacun sait avec quelle complaisance il l'avoit favorisé. Il n'y a qu'à écouter en ce point le parti même. On sait , par ceux d'entre les quarante docteurs les plus dignes de foi , et qui avoient le plus la confiance intime du cardinal , que c'étoit lui qui les avoit encouragés à signer la décision du célèbre *Cas de conscience*. « On sait très-certainement , dit l'auteur » de l'*Histoire du Cas de conscience*¹ , que le

» *Cas de conscience* fut montré à M. le cardinal » de Noailles , et que quelques docteurs , avant » que de le signer , consultèrent son Eminence , » qui trouva bon qu'ils le signassent , pourvu » qu'ils ne le commissent point. »

Après ces paroles , l'auteur se fait une objection : puis il réfute , et entreprend de démontrer que ce cardinal a effectivement approuvé le *Cas*. C'est ce qu'il n'a jamais osé désavouer ni contredire. Si on rassembloit tout ce qu'il a fait avec goût , vivacité , hauteur et adresse , pour favoriser le parti , on seroit étonné du grand nombre de coups irréguliers qu'il a hasardés sous les yeux du Roi.

Mais venons au fond de la doctrine , pour savoir quelle est celle qu'il condamne , et celle qu'il soutient. On trouvera qu'il ne condamne qu'un jansénisme imaginaire , et qu'il soutient celui qui est réel. Le système qui sante partout aux yeux dans le texte de Jansénius , et qui est le seul que l'Eglise ait pu y vouloir condamner raisonnablement , est celui-ci : « Depuis la chute d'Adam , l'homme est entre deux délectations prévenantes et indélébiles , l'une du bien , et l'autre du mal. Il est nécessaire qu'il consente en chaque moment à celle qui se trouve actuellement la plus forte , parce qu'elle est inévitable quand elle vient , et invincible dès qu'elle est venue. » Il est clair comme le jour , que Jansénius borne cent et cent fois toute la doctrine de son livre à ce seul système. Voilà précisément le sens dans lequel cet auteur enseigne la grâce efficace par elle-même. Voilà ce que tout son parti nomme , après lui , la céleste doctrine de saint Augustin. En vérité , peut-on croire que M. le cardinal de Noailles condamne ce jansénisme réel , pendant que nous voyons le P. Juénin , M. Habert , M. L'Herminier et tant d'autres le soutenir ouvertement sous ses yeux ? Ce cardinal ne manquera pas de répondre qu'il condamne la délectation qui nécessite d'une nécessité naturelle , physique , proprement dite , qui ne laisse aucun pouvoir de vouloir autrement , et qui est immuable ; mais qu'il ne peut pas condamner la délectation qui ne nécessite que d'une nécessité accidentelle , improprement dite , morale , relative , sujette à variation , et qui laisse un vrai pouvoir à la volonté pour vouloir d'une autre façon. Mais il est évident que Jansénius même n'est pas janséniste , si le jansénisme ne consiste que dans la première de ces deux nécessités , et si la seconde est catholique. Jansénius n'a jamais pensé à enseigner deux délectations dont la plus forte nécessite la volonté d'une nécessité naturelle , physique , pro-

¹ *Avvert.* p. viij. Voyez ci-après , parmi les lettres de mai 1713 , le *Mémoire historique présenté au pape Clément XI.* art. viii , note 3 , p. 156.

prement dite, absolue, qui ne laisse aucun pouvoir de vouloir autrement, et qui est immuable. Cent et cent textes de Jansénius démontreront que cet auteur n'a jamais voulu établir ce fantôme extravagant, cette chimère ridicule. Si l'Eglise ne l'avoit condamné que pour cette chimère visiblement contraire à tout son texte, elle auroit commis la plus criante des injustices. On ne peut donc ni trouver un jansénisme sérieux et réel, ni justifier la rigoureuse condamnation que l'Eglise en a faite tant de fois pendant tant d'années, qu'en fixant le jansénisme réel dans la délectation qui ne nécessite que d'une nécessité accidentelle, relative au degré supérieur d'une telle délectation, et sujette à varier, toutes les fois que les délectations varient. C'est cette nécessité qui laisse à la volonté un vrai pouvoir ou faculté naturelle de vouloir autrement, quand la délectation sera changée; c'est cette nécessité que le parti insinue tous les jours sous les noms radoucis de *nécessité morale et improprement dite*. Jansénius n'avoit garde de vouloir enseigner une nécessité naturelle, puisqu'il vouloit qu'elle ne fût survenue que par l'accident du péché originel. Il n'avoit garde de la croire absolue, puisqu'il la croyoit entièrement relative à celle des deux délectations qui se trouve actuellement supérieure et qui la cause. Enfin il n'avoit garde de la croire immuable, puisque, au contraire, il la croyoit changeante du bien au mal, et du mal au bien, à mesure que chacune des deux délectations hausse ou baisse. Il seroit facile de démontrer que ni Calvin, ni Luther même n'ont jamais imaginé la nécessité absolue. Ainsi, supposé que M. le cardinal de Noailles ne condamne que la nécessité absolue, sans vouloir condamner la nécessité relative, qui est nommée dans tous les livres du parti une *nécessité morale et improprement dite*. Jansénius même n'est pas plus janséniste que lui, et il est aussi janséniste que Jansénius. Il ne *porte tant de coups*, que contre un fantôme ridicule, dont le parti se sert pour donner le change, et il soutient le jansénisme réel, qui saute partout aux yeux dans le texte de Jansénius. Pour se justifier sur ce point capital, qui décide lui seul de tous les autres, ce cardinal doit répondre devant Dieu par oui et par non. Condamnera-t-il cette nécessité accidentelle, relative et changeante, qui laisse à la volonté un vrai pouvoir de vouloir autrement, dès qu'elle sera autrement prévenue? S'il la condamne sans équivoque, le parti, qui le loue maintenant comme un saint Athanasé, le détestera aussitôt comme un politique

qui trahit lâchement la vérité. Si, au contraire, il refuse de condamner devant Dieu ce système, qui comprend toute la doctrine de Jansénius, il soutient tout le jansénisme réel, en affectant de condamner le chimérique.

Mais écoutons-le lui-même dans sa lettre à M. l'évêque d'Agen : « Dieu m'est témoin, » dit-il, que je n'ai jamais entendu ces réflexions qu'au sens de la grâce efficace et de la prédestination gratuite : je veux dire dans le sens véritable de saint Augustin et de saint Thomas, tel que je l'ai expliqué dans mon Ordonnance de 1696. » Mais cette Ordonnance étoit équivoque. Tous les plus zélés catholiques furent ravis, dans le temps, de n'y voir que le sens pur et catholique, sans y vouloir soupçonner le sens janséniste, qu'on étoit éloigné d'imputer sans nécessité à un pieux archevêque. Pour la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, chacun l'explique suivant ses préjugés. Rien n'est plus vague et plus équivoque que cette expression. Calvin, et ensuite Jansénius, n'ont prétendu suivre, sous le nom de *grâce efficace par elle-même*, que la doctrine de saint Augustin. D'un autre côté, ceux que M. le cardinal de Noailles nomme Molinistes offrent de démontrer que leur doctrine est précisément celle de ce père. C'est donc ne rien dire de précis ni de concluant pour se justifier sur le jansénisme, que de dire en termes vagues, qu'on s'attache à la doctrine de saint Augustin; c'est ne parler que comme Jansénius et Calvin même ont parlé. C'est se sauver de la manière la plus suspecte, par le langage vague et captieux de tous les novateurs.

Pressons donc ce cardinal de parler nettement. « Je me suis déterminé, dit-il, à suivre les sentimens de saint Augustin et de saint Thomas.... Cependant je me suis trouvé par là comme naturellement opposé aux opinions de Molina. » Voilà une doctrine attribuée à saint Augustin et à saint Thomas, *qui est opposée aux opinions de Molina*. Il ne reste plus qu'à savoir si c'est la prémotion physique des Thomistes, ou la délectation invincible de Jansénius. « J'ai bien prévu, poursuit-il, à quoi je m'exposois par ce chemin-là, et je ne l'ai déjà que trop éprouvé; les soupçons, les mauvais offices, les dénonciations les plus odieuses, et dans ce temps-ci les soulèvemens déclarés contre moi, sont les fruits de l'attachement qu'on sait que j'ai à la vérité. » A quel propos cette véhémence déclamatoire? S'il ne marche que *par le chemin* de l'école des vrais Thomistes, qui se bornent à la prémotion physique,

qui est une espèce de concours prévenant pour tous les états de l'homme, et pour tous les actes tant naturels que surnaturels, tant vicieux que méritoires, ce cardinal a grand tort de ne le dire pas d'abord avec précision et simplicité. On ne s'expose, par ce chemin, à aucun soupçon, ni mauvais office, ni dénonciation odieuse. Ce chemin est uni et paisible. Il faut donc que ce cardinal entende, par la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas *opposée aux opinions de Molina*, quelque autre opinion que celle de la prémotion physique des vrais Thomistes. On voit donc bien qu'il veut laisser entendre qu'il s'agit de la délectation inévitable et invincible qu'il est nécessaire que la volonté suive, selon le parti. Or le jansénisme ne pourra jamais se trouver réel et sérieux en aucun endroit, non pas même dans le texte de Jansénius, s'il ne consiste pas dans ce système. Voilà donc ce cardinal qui soutient le vrai jansénisme, lors même qu'il veut paroître le condamner. « En un mot, dit-il, si c'est être Janséniste, » ou fauteur des Jansénistes, que de suivre » exactement et littéralement la doctrine de » saint Augustin et de saint Thomas, je déclare » que, quelque chose qui puisse arriver, je » serai en ce sens-là Janséniste, ou fauteur des » Jansénistes.... Les novateurs, dit-on, tien- » nent à peu près le même langage, et font aussi » gloire d'être les disciples de saint Augustin et » de saint Thomas. Cela peut être : mais les » brebis, ainsi que dit le même saint Augustin, » ne doivent pas quitter leur peau, parce que » les loups la prennent.

Non, il ne faut pas cesser de dire qu'on suit la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, parce que Jansénius et tous ses disciples se vantent de la suivre. Mais quand on veut se justifier sincèrement sur le jansénisme, on montre avec une exacte précision en quoi la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas qu'on embrasse, est contraire à celle de Jansénius qu'on déteste : on fixe, d'un côté, de bonne foi le jansénisme, pour trouver une hérésie sérieuse avec une secte réelle ; de l'autre côté, on fixe la prémotion physique des vrais Thomistes dans des bornes si exactes, que la différence entre l'hérésie et la saine doctrine demeure claire comme la lumière du jour. Voilà ce qu'on fait quand on veut suivre saint Augustin et saint Thomas, sans tomber dans le jansénisme. Ce cardinal a-t-il osé approfondir, a-t-il espéré de distinguer le thomisme, dont il veut se couvrir, d'avec le jansénisme, qu'il ne veut condamner qu'en termes vagues et confus ? Nullement. Au

contraire, il a peur de son ombre, et il ne craint rien tant que d'avoir à dire, en termes intelligibles, en quoi sa doctrine de saint Augustin et de saint Thomas est différente du jansénisme. « En faire davantage, dit-il, ce » seroit se mettre en danger de condamner le » thomisme pour le jansénisme, et de con- » fondre la vérité avec l'erreur. L'une est si » près de l'autre, surtout dans cette matière, » qu'il n'est que trop facile de prendre le change. »

Jamais les vrais Thomistes ne lui accorderont que le thomisme *est si près* du jansénisme. Au contraire, ils lui soutiendront que la vérité est très-loin de l'erreur. Ils diront que c'est déshonorer le thomisme, et que c'est faire trop d'honneur au jansénisme, que de dire que *l'un est si près de l'autre*. Mais enfin, s'il étoit vrai que ces deux doctrines fussent *si près l'une de l'autre*, il faudroit n'autoriser jamais l'une, sans marquer avec des précautions infinies en quoi elle est opposée à l'autre que l'on condamne. Ce cardinal l'a-t-il fait une seule fois ? ne craint-il pas, n'évite-t-il pas de le faire ? ne montre-t-il pas qu'il ne se borne point au thomisme permis, puisqu'il avoue qu'il marche par un *chemin* plein de *soupons*, de *mauvais offices* et de *dénonciations odieuses* ?

Laissons les termes vagues. S'il s'attache à la délectation prévenante et indéléberée, que le parti nomme *grâce efficace par elle-même*, ou offre de lui démontrer que jamais saint Augustin n'a enseigné ce système monstrueux, et qu'il n'a parlé de la nécessité de suivre la plus forte délectation, qu'en parlant de la délectation délibérée ou amour dominant, qui décide de nos actions dans le détail des mœurs. Ainsi il n'a qu'à retrancher l'autorité imaginaire de saint Augustin. Pour celle de saint Thomas, elle est encore plus mal alléguée ; car il est clair comme le jour, que ce saint docteur n'a jamais dit un seul mot qui tende à établir qu'une délectation indéléberée soit la cause invincible d'aucun de nos actes délibérés. Enfin on lui démontrera sans peine, que le système des deux délectations, qu'on ne peut trouver dans le texte de saint Augustin, qu'en prenant les paroles de ce père dans un sens forcé, absurde et illusoire, n'est fondé en aucune tradition, et qu'on ne peut en voir aucune trace dans les écoles avant les temps où Baïus, Jansénius et les Jansénistes ont commencé à gâter toutes les études. Voilà à quoi se réduit cette prétendue doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, dont ce cardinal veut être le martyr, et par laquelle un parti plein d'artifice et de faste veut sans cesse imposer au

monde. Ainsi ce cardinal, loin d'avoir porté tant de coups au jansénisme, n'a jamais frappé qu'un fantôme ridicule, pour donner le change, et il a toujours mis à couvert le jansénisme réel et sérieux, qu'il nomme la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. Par cette évasion, les constitutions du saint siège deviendroient vaines et dignes de dérision, et le jansénisme réel seroit triomphant. Qu'y a-t-il de plus scandaleux! D'un côté, le parti crie sans cesse qu'il n'a point d'autre doctrine que celle de ce cardinal. D'un autre côté, ce cardinal n'ose entreprendre de montrer précisément aucune différence réelle entre la doctrine condamnée du parti, et ce qu'il nomme avec tant de confiance la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. De son propre aveu, *l'une est si près de l'autre, qu'il n'est que trop facile de prendre le change.* Quand on agit ainsi, comment ose-t-on dire que, *si ce qu'on a fait ne suffit pas* contre le jansénisme, *rien ne peut suffire?*

XXX.

VI^e PROPOSITION.

« Je désire encore que vous leviez la défense » que vous avez portée, de lire les Mandemens » des évêques, atten-tu la déclaration qu'ils font » de ne point tenir ce mauvais sens, qu'on veut, » contre leur intention, leur donner, et je sou- » haite aussi que vous me communiquiez le Man- » dement que vous ferez pour lever cette défense, » avant que de le rendre public. »

RÉPONSE.

Le cardinal de Noailles ne peut lever cette défense, sans avoir vu les explications des évêques, et sans les avoir trouvées suffisantes. Autrement c'est vouloir qu'il autorise dans son diocèse des Mandemens qui favorisent ouvertement le jansénisme et le haïanisme, et les erreurs des Quiétistes, qui enseignent une morale expressément contraire aux règles de saint Charles, et qui paroissent être faits exprès pour lever la censure de l'assemblée du clergé de 1700.

REMARQUES.

1^o Quand on n'aperçoit point le jansénisme dans les *Théologies* du P. Juénin, de MM. L'Hermier, Habert, etc., doit-on le trouver dans le Mandement des évêques les plus anti-jansénistes, qui écrivent tout exprès contre le jansénisme du P. Quesnel? Quand on tolère publiquement au milieu de Paris, depuis tant d'années, tous les libelles les plus contagieux

du parti, sans leur donner la moindre marque d'improbation publique, doit-on être si ombrageux et si implacable contre les Mandemens des évêques zélés pour réprimer l'erreur? Ou ne le voit que trop: ce cardinal n'est opposé qu'à un jansénisme chimérique et imaginaire des évêques. Toute son indulgence est réservée pour le vrai jansénisme du chef et des autres écrivains du parti.

2^o Ce cardinal, comme nous l'avons déjà prouvé, n'est nullement juge des Mandemens des évêques indépendans de lui dans l'ordre canonique. Ils n'ont point acheté, par une dépendance servile et contraire aux canons, la permission de faire imprimer leurs Mandemens dans un diocèse étranger. Cette liberté est fondée sur une possession paisible, et sur un prêt tacite de territoire entre les confrères. Ainsi on voit une partie qui voudroit se rendre juge de son procès, quand on voit ce cardinal demander à examiner les *explications* des évêques. C'est vouloir soutenir et continuer un attentat contre la liberté épiscopale.

3^o Si les Mandemens des évêques favorisent ouvertement le jansénisme, le haïanisme, les erreurs des Quiétistes, et une morale expressément contraire aux règles de saint Charles, l'Eglise mère et maîtresse, qui doit en décider, le connoitra mieux que personne. M. le cardinal de Noailles n'a qu'à lui dénoncer les Mandemens, et qu'à prouver tout ce qu'il avance: on lui fera justice après que son Mandement aura été déclaré nul, comme étant prononcé par un juge incompetent.

4^o Ce cardinal a recours à tout pour faire une diversion. Il rappelle le plus qu'il peut les erreurs des Quiétistes, pour donner le change. Mais à quoi sert cet artifice? S'il prouve à Rome que les évêques favorisent ouvertement ces erreurs, on ne sauroit les condamner avec trop de sévérité: mais si cette accusation est chimérique et calomnieuse, quelle honte doit retomber sur son auteur!

XXXI.

Mgr le Dauphin n'a jamais demandé au cardinal de Noailles de lever ces défenses, qu'à condition que les explications de ces Mandemens lui seroient communiquées, et qu'il les trouveroit orthodoxes.

REMARQUES.

Dans quelle extrémité les émissaires du parti ne jettent-ils pas ce cardinal? D'un côté, il

soutient que M. le Dauphin lui avoit promis que les *explications des Mandemens* des évêques lui seroient communiquées, pour juger si elles seroient *orthodoxes*. C'est supposer avec évidence qu'il a le droit d'en juger, avant que de les autoriser dans son diocèse. D'un autre côté, M. le Dauphin le contredit par ces paroles décisives : « On a avancé que j'ai condamné les » évêques à réformer leurs Mandemens, et à » se soumettre aux changemens que M. le cardinal de Noailles jugeroit à propos d'y faire : » je sais trop bien que M. le cardinal n'est nullement juge de ces évêques. » S'il est vrai, comme M. le Dauphin l'assure, que ce cardinal n'est nullement juge de ces évêques, pour réformer leurs Mandemens, et s'ils ne doivent point se soumettre aux changemens qu'il jugera à propos d'y faire, sur quel fondement ce cardinal prétend-il que M. le Dauphin lui a promis que leurs explications lui seroient communiquées, pour juger si elles seroient *orthodoxes*, avant que de les autoriser dans son diocèse? N'est-il pas clair comme le jour, que le prince nie formellement ce qui avoit été dit de la part du cardinal? *On a avancé*, etc. dit le prince; *je sais trop bien*, etc. Voilà une dénégation expresse du fait faussement allégué.

Le Roi a confirmé le témoignage de M. le Dauphin. Sa Majesté dit au cardinal : « Vous » vous contenterez de la déclaration que vous » feront les trois évêques, dans une lettre, » qu'ils sont très-éloignés des erreurs que, contre leur intention, on a voulu tirer de leurs » Mandemens.... Les évêques pourront faire » cette déclaration dans une lettre qu'ils écriront au Roi, suivant le modèle qui leur sera » envoyé de la part de Sa Majesté. » Ainsi, suivant ce projet d'accommodement, point de soumission aux changemens que le cardinal juge à propos de faire dans les Mandemens; point d'explications qui lui soient communiquées, pour juger si elles sont *orthodoxes*. Rien qu'une déclaration dans une lettre écrite au Roi, où les évêques devoient dire qu'ils sont très-éloignés des erreurs que, contre leur intention, on a voulu tirer de leurs Mandemens.

Qui croirons-nous, ou M. le Dauphin et le Roi même, qui nient ce que le cardinal affirme; ou ce cardinal, qui affirme ce qui est nié par le Roi et par M. le Dauphin? Déplorable extrémité, que celle de ne pouvoir plus sauver sa réputation de sincérité et son honneur, qu'en attaquant celui du prince qu'on affecte de plénier avec toute la France! Il faut aller encore plus loin, et donner un démenti affreux au Roi

même, pour n'être pas convaincu de la plus honteuse duplicité. Mais, encore une fois, qui croira-t-on, ou une partie piquée au vif, embarrassée et poussée à bout; ou les médiateurs, exempts de tout intérêt et de toute partialité? Mais que dis-je? le Roi et le prince n'étoient peints exempts de partialité. Il est facile de comprendre combien ils avoient d'inclination à favoriser le cardinal, plutôt que les évêques. Ce cardinal, comblé de faveurs, a des appuis infinis. Les évêques sont éloignés, inconnus, sans liaison mondaine, ni protection dans toute la cour. Le penchant du Roi et du prince étoit donc manifeste pour chercher tous les moyens légitimes de favoriser le cardinal. Il ne pouvoit y avoir que la vérité, la justice toute évidente, et l'intérêt capital de la religion, qui pût faire le contre-poids d'une faveur si puissante et si déclarée. Ne faisons donc nulle attention au rang des témoins; n'examinons que leur disposition notoire. D'un côté, toutes les paroles de M. le Dauphin sont pleines de la candeur la plus aimable, de la plus scrupuleuse précision, de la sagesse la plus digne d'être respectée. De l'autre côté, le Roi, par un excès de bonté et d'indulgence, ne cherche qu'à sauver l'honneur de son archevêque, comblé de ses bienfaits. Voilà les deux grands témoins qu'il faut que ce cardinal réfute et confonde pour se justifier. Il dira peut-être que ces deux témoins ont été trompés; mais non, ils ne peuvent en aucune façon l'avoir été. C'est leur propre fait sur lequel ils déposent; c'est leur propre médiation qu'ils développent; c'est leur propre projet qu'ils nous présentent. Il faut ou les accuser de mauvaise foi, ou croire que le cardinal en est convaincu sans ressource par eux.

XXXII.

Comme le Roi a un zèle sincère pour la vérité, qui le porte à condamner l'erreur partout où elle se trouve, sans acception des personnes, le cardinal de Noailles supplie très-humblement Sa Majesté d'engager quelques évêques anciens dans l'épiscopat, distingués par leur capacité et leur vertu, de lui dire leurs sentimens sur ces Mandemens, et surtout sur celui de Gap. Il est persuadé que Sa Majesté, qui a l'esprit aussi droit que le cœur, aura horreur de la doctrine qui y est enseignée, et qu'elle avouera que le cardinal de Noailles en a usé à leur égard avec beaucoup de modération.

REMARQUES.

Pourquoi demander que le Roi recommence ce qu'il a déjà eu la bonté de faire, et que ce

cardinal a rendu inutile par son refus obstiné de suivre le projet d'accommodement? Sa Majesté ne l'avoit fait qu'*après avoir pris secrètement l'avis de personnes éclairées et désintéressées*. Il y avoit sans doute parmi ces personnes des ecclésiastiques graves, même de l'ordre épiscopal, qu'il connoît dignes de sa confiance. Ces *personnes éclairées et désintéressées* n'ont point trouvé dans les Mandemens des évêques cette *doctrine* qui fait *horreur*. Ils ont été bien éloignés d'avouer que M. le cardinal de Noailles *en a usé avec beaucoup de modération* à l'égard des évêques. Il n'y a qu'à consulter sur ce point le Mémoire de M. le Dauphin. « Pour ce que » l'on dit de mon indignation, dit-il, contre » les évêques de Luçon et de La Rochelle, les » lettres que je leur ai écrites de ma main, et » qu'ils auront gardées sans doute, font foi du » contraire. Et sur ce qu'on dit que M. l'archevêque de Bordeaux, et les autres avec qui » j'ai parlé de ces matières, sont entièrement » dévoués à M. le cardinal de Noailles; je sais » qu'ils lui ont tenu tête, et porté des propositions sur des choses qui ne lui plaisoient aucunement. » Ce cardinal demande *des évêques anciens dans l'épiscopat, distingués*, etc. Voilà un archevêque et d'autres prélats avec lesquels M. le Dauphin *a parlé sur ces matières*, par ordre du Roi, pour régler le projet d'accommodement. Ces prélats ont été du nombre *des personnes éclairées et désintéressées* dont Sa Majesté a *pris l'avis*. Loin de dire que ces Mandemens *font horreur*, et que le cardinal *en a usé avec beaucoup de modération*, ils ont *tenu tête* au cardinal, et lui ont *porté des propositions qui ne lui plaisoient nullement*. Quand même le Roi auroit la patience de recommencer une si longue négociation, la délicatesse du cardinal et les conseils violens du parti rendroient tout inutile. Pourquoi veut-on recommencer, sinon pour éluder la conclusion, et pour attendre des temps qu'on espère devoir être moins tranquilles, et plus favorables aux novateurs? Si la doctrine des Mandemens mérite de l'*horreur*, le Vicaire de Jésus-Christ, qui est juge de ces évêques, saura bien les condamner, sans que M. le cardinal de Noailles, qui n'a aucune juridiction sur eux, l'entreprenne. Ce cardinal espère que la plupart des évêques de France, qui sont accoutumés à le voir présider dans leurs assemblées, avec l'intime confiance du Roi, n'oseroient se déclarer contre lui. Ils ont besoin de son appui, et ils peuvent eraindre son grand crédit. Mais enfin il a rompu toute négociation; il s'irrite même de la patience

avec laquelle le Roi a bien voulu, au bout de dix mois, recommencer les mêmes propositions. Quel tort Sa Majesté fait-elle à ce cardinal? Tout médiateur amiable ne doit-il pas donner une borne à sa négociation, et renvoyer les parties à un tribunal de juges réglés, quand l'une d'entre elles, après environ un an de négociation, refuse l'accommodement projeté?

XXXIII.

Enfin, comme il n'a pas été possible de renfermer dans ces réponses ce qu'il est nécessaire de rapporter pour éclaircir le fond de trois affaires qui y sont comprises, le cardinal de Noailles supplie très-humblement le Roi de trouver bon qu'il lui présente un Mémoire dans lequel il lui fera un détail, tant de la conduite qu'il a tenue, que de tout ce qui s'est passé d'ailleurs, et qu'il joigne à ce Mémoire ce qu'il a fait contre le jansénisme depuis qu'il est archevêque de Paris; afin que Sa Majesté, instruite et informée par elle-même, porte son jugement, tel qu'elle a accoutumé de faire dans les affaires qui passent devant elle, lorsqu'elles sont véritablement éclaircies.

REMARQUES.

Ce cardinal peut produire sans cesse de nouveaux écrits pour alonger; mais au bout d'un an de négociation, il ne peut plus rien produire de nouveau.

S'il étoit bien conseillé, il se garderoit bien d'entreprendre l'histoire de tout ce qu'il a fait dans l'église de Paris contre le jansénisme. Cette histoire attireroit naturellement une autre histoire très-redoutable de tout ce qu'il a fait en faveur du jansénisme, en faisant semblant de le condamner. Cette histoire trop curieuse étonneroit le public, et causeroit un étrange scandale. Il vaut mieux pour lui qu'il se taise, et qu'il ne fasse point parler ceux qui ont eu la modération de se taire jusqu'ici.

Espère-t-il persuader, par ses écrits au Roi, qu'il a eu raison de lui manquer de parole, et de n'exécuter point l'*assurance* qu'il avoit donnée, qu'il *agiroit effectivement contre le livre du P. Quesnel*? Espère-t-il de persuader au Roi qu'il a raison de donner un démenti public au Mémoire de M. le Dauphin, et de réfuter avec hauteur les demandes de Sa Majesté? Espère-t-il prouver qu'il fait bien, en violant le secret du Roi, pour prévenir le public, et pour rendre les propositions de Sa Majesté absurdes et odieuses? Espère-t-il de montrer qu'il a dû condamner, comme rempli du jansénisme, le Mandement de deux savans et pieux évêques,

qui n'ont écrit que pour réfuter cette hérésie? Espère-t-il de faire voir qu'il a dû approuver avec les plus grands éloges, le livre du chef notoire de la secte des Jansénistes: qu'il n'a aucun tort d'avoir mis ce livre contagieux dans les mains de tous les fidèles du royaume, et qu'il n'a pas dû rétracter cette pernicieuse approbation, quand il a su que le saint siège condamnoit ce livre comme hérétique?

Espère-t-il de démontrer qu'il a dû chasser d'un séminaire public les neveux de deux évêques, et condamner le Mandement de ces prélats, parce qu'ils avoient osé faire imprimer et afficher un Mandement contre ce livre si contagieux et si protégé? Espère-t-il de persuader au Roi qu'il doit préférer un prétendu point d'honneur personnel à la sûreté du dépôt de la foi, et au salut des peuples? Espère-t-il de persuader à un prince si sage, qu'il doit lui refuser de faire une *déclaration si forte de son opposition au jansénisme, que personne n'ose plus à l'avenir l'en soupçonner avec fondement*? Espère-t-il de lui persuader qu'un archevêque de Paris doit jouir des éloges de tout le parti, laisser dire aux Jansénistes qu'eux et lui souffrent ensemble pour la même doctrine, qu'il est l'Athanase de nos jours, qu'il est le chef et le défenseur des disciples de saint Augustin? Veut-il prouver qu'il ne doit jamais rejeter de si outrageuses louanges? Espère-t-il de persuader au Roi, qu'il n'est pas obligé de faire faire et de confondre ce parti? Espère-t-il de lui prouver qu'un archevêque de Paris ne doit pas s'unir intimement avec tous les zélés Anti-Jansénistes, les animer, les protéger, et être à leur tête pour abattre une secte artificieuse qui croit tous les jours? Espère-t-il persuader au Roi, qu'il doit laisser inonder Paris des libelles empestés de cette secte, pendant qu'il s'oppose aux ouvrages faits contre elle, et qu'il cherche toutes sortes de prétextes pour mortifier leurs auteurs?

XXXIV.

Voici ma conclusion. Quand on examine de près la réponse de ce cardinal, on s'aperçoit qu'il veut laisser entendre plus qu'il n'ose dire, et qu'il élude ce qu'il craint qu'on ne développe. Il tire avantage de tout, et ne songe qu'à échapper. Autant qu'on voit une simplicité touchante et une aimable candeur dans le Mémoire de M. le Dauphin: autant remarque-t-on d'art et de tours captieux dans celui du cardinal. Tout y est vaine délicatesse, hauteur

démensurée, art pour mettre les faits dans un faux jour, et pour rendre les propositions du Roi odieuses. Voilà ce qu'on aperçoit clairement, lors même qu'on ne sait que ce qui résulte des actes imprimés, tels que le Mémoire de M. le Dauphin, les propositions du Roi, la réponse du cardinal, et sa lettre à M. l'évêque d'Agen. Que ne verrions-nous donc point, si nous étions instruits en détail de tous les faits d'une longue et secrète négociation, où le Roi et M. le Dauphin ont entendu et ménagé l'esprit de ce cardinal avec tant de bonté et de patience! En attendant que nous en apprenions l'histoire, je finirai en répétant ce que j'ai déjà dit: l'écrit de ce cardinal ne fut jamais un mémoire secret, et composé pour le Roi seul; il est visible que c'est un manifeste publié contre le Roi même.

Je suis, monsieur, etc.

CCCLXXI. (CCXCIII.)

DE FÉNELON AU CARDINAL CUSANI.

Il te félicite de sa promotion au cardinalat, et excite son zèle contre la jansénisme.

Caneraç, 28 juiii 1712.

QUAQUAM me tibi prorsus incognitum puto, neminem tamen usquam gentium esse dixerim, qui tuam virtutem, tuamque sapientiam frequentibus experimentis in Francia exploratam, pluris quam ego fecerit. Quamobrem non Eminentiae vestrae, quae fluxos honores humilitati evangelicae longè postponit, sed toti Ecclesiae catholicae gratulor, quòd in te cardinali facto, strenuum sanae doctrinae patronum nacta sit. Qui quid enim Parisiis, dum Nuntii munere pro virili functus es, ingenium acere, rerum gerendarum peritia, atque fortitudo animi praestiterunt, hoc totum deinceps Ecclesiae universae quam maximè profuturum auguror. Neque verò tantum hoc beneficium, nisi consuente sponsae Ecclesiae sponso Christo, nobis tempore et loco obtigisse inquam crediderim. Praeterquam quod enim christiana respublica horrendis et haecenus inauditis calamitatibus oppressa jacet, ipsaque sponsa Christi aperto impiorum ludibrio vertitur, insuper subdola et petulans Jansenianorum secta nihil non audet, ut in medio Ecclesiae sinu omnia ejus anathemata irrideat. Postquam autem immatura morte nobis creptus est charissimus ille Delphinus,

tantâ ingenii perspicacitate donatus, tantoque religionis amore flagrans, quid præsidii contra novatores occurreret, si sospes adhuc non supresset Ludovicus novatorum terror. Sperat quidem demens ea factio, brevi futuram esse rerum immutationem, quâ favente jugum excutiat, et formulam jurisjurandi repudiet. Neque te fugit, eminentissime Domine, quantâ contentiâ eminentissimus Noallius omnes propositas a Rege, imò et nonnullas a se acceptas pacis conditiones, publico libello confutaverit. Quod quidem exemplum si valeat, nihil est certè, nihil omnino quod sectæ duces non sint impunè ausuri. Porrò quamvis ea sit eminentissimi natura facilis, et satis benigna indoles, quæ temperamentis sibi objectis indulgeat, et ab extremis omnibus recedere velit; caeco tamen adulantis sectæ studio atque adversariorum odio ad ipsius sectæ arbitrium ita sensim abripitur, ut ad extrema quaque nolens tandem deveniat. Nimirum sibi affligit hanc suæ dignitati deberi gratiam, ut quidquid perperam fecerit, benignè dissimuletur. Minimè igitur sperandum est hanc perniciem, quæ in dies crescit, solâ patientiâ et dexteritate posse declinari. Quò plus secta sibi præfidens sese a Romana sede metui existimabit, eò liberius huic sedi tanquam meticolosæ et imbecilli insultare non verebitur, maximè si hanc petulantiam et audaciam ei suadeat sors minus adversa. Itaque summis viribus properandum est, ut opprimas sectam, dum doctus Pontifex atque Rex fortis ad tutandam fidem mirificè consentiunt. Permultos quippe novi homines Jansenianis addictos et obsequentes, sic tamen verè affectos, ut sectam ultrò abdicarent, simul atque constaret sectam apertè repudiari ab Ecclesia, Jansenianosque decretis Ecclesiæ adversari. At verò si expectes ea tumultuosa tempora, quæ jam sibi imminere putant, tum certè infirmior erit Ecclesiæ auctoritas, quàm ut valeat raptatas hominum mentes ad excussum jugum revocare. Cum autem de re tam gravi fusius disserendum esset, enixè rogo, ut reverendissimum patrem Daubenton benignè audire velis, dictaque tecum tacitus serves.

Singulari cum observantia et intimo animi cultu nunquam non ero, etc.

CCCLXXII. (CCXCIV.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE
LA ROCHELLE AU PAPE CLEMENT XI.

Ils supplient Sa Sainteté d'obliger le cardinal de Noailles à leur faire satisfaction.

30 junii 1712.

BEATISSIME PATER.

En supplices advolvuntur Sanctitatis Vestræ pedibus episcopi duo, ut et de illatis sibi ab eminentissimo cardinali Noallio, archiepiscopo Parisiensi, injuriis conquerantur, et satisfactionem quam ille quantumvis debitam exhibere¹ detrectat, apostolicæ sedis interveniente judicio, tandem impetrent. Spes erat cardinalem Noallium, Regis² ac serenissimi Delphini, Burgundiæ quondam ducis, gloriôsæ memoriæ, votis aliquando cessurum, revocaturumque Mandata, tum quæ in nos immeritò vulgaverat, tum quibus hæreticæ pravitati, præter mentem, ut credimus³, patrocinatus fuerat. Hæc spes silentium tandiù nobis indixit, justasque querimonias toto anno compescevit, ex quo Jansenianæ factionis petulantibus ac famosis scriptis passim procindimur.

Jam verò postquam nobis a Rege⁴ significatum est, nullum superesse sperandi locum, eò eminentissimum cardinalem suâ unquam sponte adducendum, ut, quod inflixit ipse, vulneri medicinam adhibeat, ad te, Sanctissime Pater, pro tuendo jure nostro, illatæque nobis contumeliæ satisfactione obtinenda, confugere compellimur.

Ad Sanctitatis ergo Vestræ tribunal deferimus scriptum, cui titulus est : *Ordonnance de son Eminence monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris portant défense de lire de certains écrits publiés sous le prétendu titre d'Ordonnances et Instructions pastorales attribuées à MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle, etc.* Scriptum verò illud deferimus eo nomine, tum quod pastorali nostro Mandato errores affingat, qui nusquam in illo continentur, imò quos ex professo, totisque viribus im-

¹ Le projet des évêques porte : *obstiné* detrectat. (Voyez la lettre CCCLXXII, ci-dessus p. 68.) — ² *Pr. des év.* Regis *Christianissimi*. — ³ *Præter mentem, ut credimus* : ces quatre mots ne sont point dans le projet des évêques. — ⁴ Le pr. des év. ajoute *Christianissimo*.

pugnamus; tum quod multa nobis imputet injuriosè ¹, gratisque omnino conficta.

Fore porrò confidimus, ut hanc postulatiōnem nostram a quo animo Vestra Sanctitas admittat, patrociniumque ultro suscipiat duorum episcoporum, qui non ob aliud vexantur crimen, quàm quod plus judicio ² Sanctitatis Vestre perniciosum librum damnantis duxerint deferendum, quàm privato unius archiepiscopi suffragio hunc eundem librum approbantis.

Neque nobis, Beatissime Pater, aut excidit e memoria, aut unquam excidet, in toto hujus causæ cursu, quanta debeatur reverentia amplissimo illi dignitatis gradui, ad quem evectus est eminentissimus cardinalis Noailles; sed neque nos decet oblivisci, quid debeamus famæ nostræ, quid violatò episcopatus juri, quid fidei catholicæ, cujus incolumitati labores omnes nostros curasque impendimus.

Mittimus simul cum his litteris exemplum Mandati illius, quod Sanctitati Vestre deferimus, suppediabiturque propediem scriptum Memoriale, quo ³ expostulationis nostræ momenta in ipsam pastoralis Mandati nostri defensionem fusi tractabuntur. Tum verò, ut filios obsequentissimos decet, securi expectabimus quidquid Sanctitati Vestre, pro sua aequitate et prudentia, visum fuerit, de re tota judicandum.

CCCLXXIII. (CCXC.V.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Il le prie de rendre compte au Pape de ce qui regarde une lettre qu'il avoit écrite au cardinal de Noailles en 1696.

A Cambrai, 15 juillet 1712.

Je vous prie, mon révérend père, d'avoir la bonté de rendre compte pour moi au Pape de ce qui regarde ma lettre que M. le cardinal de Noailles a donnée depuis peu au public ¹.

Il est vrai que, quand il publia, l'an 1696, son Ordonnance contre le livre intitulé *Exposition de la doctrine de la grâce*, etc. cette Ordonnance me parut utile. D'un côté, la première partie étoit conçue en termes assez forts

¹ *Pr. des év.* injuriose ac per meram calumniam conficta. — ² *Pr. des év.* judicio sedis apostolicæ pestiferum librum damnantis. — ³ *Pr. des év.* quo et expostulationis nostræ momenta, et hujusce denuntiationis causæ fusi tractabuntur. — ⁴ Voyez, sur cette affaire, la lettre CCCLXIX, au P. Le Tellier, du 27 juin; ci-dessus p. 69 et suiv.

contre le jansénisme en général. D'un autre côté, la seconde partie ne sembloit établir que la *grâce efficace* avec la certitude de l'accomplissement de la prédestination : *præparatio mediōrum quibus certissimè liberantur quicumque liberantur*. C'est ce que toutes les écoles catholiques enseignent unanimement. Je ne doutois nullement du zèle de M. le cardinal de Noailles contre le jansénisme, et je n'avois garde d'aller chercher dans son texte un mauvais sens, pendant que j'y en trouvois un bon dont j'étois édifié.

Mais j'avoue que les suites m'affligèrent bientôt après. Je vis les pères Quesnel, Duguet et Juénin expliquer ce même texte dans le sens le plus janséniste, et en triompher. Ils se sont vantés, dans leurs écrits, d'avoir l'auteur de cette Ordonnance pour le défenseur de leur doctrine; ils en ont cité et expliqué les paroles à leur mode; ils ont soutenu qu'on ne leur montreroit jamais aucune différence réelle entre leur doctrine et celle de ce cardinal. Ils en ont fait une espèce de rempart contre tous ceux qui veulent réfuter le système de Jansénius. C'étoit l'occasion où ce cardinal, si sensible sur tout ce qui a rapport à lui, auroit dû justifier son Ordonnance, confondre les écrivains du parti, désavouer leur interprétation de son texte, et montrer précisément en quoi sa doctrine est différente de la leur. C'est ce qu'il n'a jamais voulu faire depuis près de seize ans. Pendant qu'il éclate contre les évêques qui soutiennent le jugement du saint siège sur le livre du P. Quesnel, il ne peut se résoudre ni à révoquer l'approbation contagieuse qu'il a donnée au livre du chef de ce parti, ni à désavouer l'explication janséniste que ce chef du parti ose donner à l'Ordonnance de ce cardinal. Voilà ce qui m'afflige, voilà ce que je ne puis excuser, quelque désir que j'eusse de le faire.

Je ne juge point des sentimens de ce cardinal par les expressions générales de son Ordonnance; car cet acte, par généralité même, est susceptible de divers sens; mais je suis fort peiné de voir que le public juge de son Ordonnance par les sentimens que le parti lui impute, et qu'il n'ose désavouer. Son silence, dans un si pressant besoin de parler pour justifier sa foi et pour arrêter la contagion, paroît un consentement tacite. Veut-il que le public lui soit plus favorable qu'il ne l'est lui-même? veut-il qu'on désavoue pour lui un sens de son texte, qu'il refuse de désavouer, pendant que le parti le lui impute avec tant d'assurance?

Pour moi, je ne veux point me mêler de

l'affaire de ce cardinal avec les évêques ; elle est en bonne main. Le Vicaire de Jésus-Christ, qui est si éclairé et si zélé pour la saine doctrine, décidera, et nous ne devons être en peine de rien. Ce cardinal a beau me citer avec art, et me montrer dans des choses où je n'entre point, je demeurerai dans un profond silence. Je veux bien l'épargner dans une occasion où il ne me ménage point. Il croit avoir besoin de donner des ombrages à mon égard, pour tâcher de faire une diversion ; mais j'espère qu'on ne prendra le change ni à Rome ni à Versailles. Loin de vouloir attaquer directement ni indirectement ce cardinal, je veux plus que jamais lui rendre le bien pour le mal dans l'embarras où il se trouve. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il fasse des pas décisifs pour se déclarer contre le vrai jansénisme. Je voudrais qu'il roupît tellement avec le parti, que le parti n'osât plus le citer comme son protecteur et se vanter d'être uni de doctrine avec lui. Je serois content, si je voyois les écrivains du parti cesser de le combler de louanges et se plaindre de sa prévention contre eux. Alors je serois consolé avec tous les bons catholiques.

Voilà, mon révérend père, ce que je vous prie de dire à Sa Sainteté. Elle jugera sans doute mieux que personne, combien il est capital, pour la conservation de la pure foi et de l'unité catholique, qu'on aille promptement jusqu'à la racine du mal, pendant que nous avons un saint et docte pontife, avec un roi très-sage et très-zélé pour l'Église, qui peuvent agir de concert.

C'est avec une sincère vénération que je suis, etc.

CCCLXXIV. (CCXCVI.)

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Il répond aux nouvelles instances que cette dame lui avoit faites pour le rapprocher du cardinal de Noailles.

A Cambrai, 17 juillet 1712.

Je n'ai, madame, aucune occasion à vous proposer pour la lettre que vous voulez me faire l'honneur de m'écrire ; mais il vous est facile de vous servir des courriers de M. de Torci, qui vont continuellement à Utrecht, et qui passent ici. Sans savoir ce que vous voulez bien me confier, je prendrai la liberté de vous réitérer mes très-humbles remontrances. Si on est

peiné de ce qui n'a aucun fondement dans un temps où je me trouve entièrement libre, combien plus seroit-on blessé de ce qui pourroit donner quelque peine dans un temps où l'on croiroit m'avoir lié les mains par des engagements ! Pour moi, madame, j'ai peur de mon ombre sur les moindres choses où ma droiture pourroit être mise en doute, et je ne veux rien hasarder de ce côté-là. Ainsi je vous supplie d'agréer que je demeure libre. J'aimerois mieux mourir, que de faire un mauvais usage de cette liberté dont je suis si jaloux. Si je ne puis avoir auprès de vous aucun autre mérite, au moins j'aurai celui de la sincérité. Jugez, s'il vous plaît, par là, du zèle et du respect avec lequel je serai le reste de ma vie, etc.

CCCLXXV. (CCXCVII.)

AU P. LE TELLIER.

Nécessité d'autoriser les amis de la saine doctrine à la défendre par leurs écrits.

A Cambrai, 22 juillet 1712.

JAMAIS rien ne m'a plus coûté, mon révérend père, que la démarche que je fais ; mais je croirois trahir ma conscience, si je ne vous suppliois pas instamment de lire cette lettre au Roi.

1^o J'avoue que rien n'est plus digne de sa sagesse, que de vouloir éviter les disputes publiques sur la religion. C'est un grand scandale : ceux qui le commentent sans nécessité sont inexcusables. Mais j'ose dire que toute la puissance du Roi ne peut plus empêcher ce mal pour les questions du jansénisme. Sa Majesté voit par expérience que les défenseurs de la cause de l'Église savent lui obéir et se taire : mais les autres se prévalent du silence de ceux-ci, pour écrire plus hardiment. Leurs chefs, réfugiés en Hollande, croient n'avoir plus rien à ménager du côté du Roi, et sèment les libelles les plus impudens. Dans cet extrême péril de la foi, qui est-ce qui empêche qu'elle ne soit soutenue par plusieurs bons écrivains ? Le pourra-t-on croire ? C'est un roi pieux et zélé pour la vérité, qui, par son amour pour la paix, fait taire la vérité même.

2^o Les écrits pernicieux ne viennent pas seulement de la Hollande : on en imprime en France. De plus, nos frontières sont pleines d'émissaires du parti, qui font passer avec sû-

reté, de main en main, tout ce qu'ils veulent, depuis la Hollande jusqu'à Paris, et aux provinces les plus éloignées : nulle vigilance et nulle rigueur de police ne peut l'empêcher ; c'est un fait si visible, qu'il saute aux yeux. Les bons catholiques veulent-ils publier un écrit pour la défense de la foi ? ils souffrent mille traverses. On le voit par l'exemple des deux évêques (*de Luçon et de La Rochelle*). Le parti veut-il publier un libelle hérétique et séditieux ? Paris et la France entière en sont inondés : on le débite impunément : il est applaudi. Il n'est donc que trop vrai qu'en voulant faire garder le silence, on ne fait taire que ceux qui sont obligés de parler, et qu'on n'empêche nullement de parler ceux qui devraient se taire.

3° D'ailleurs, pendant qu'on réduit au silence les évêques mêmes, à qui Dieu commande d'élever leur voix pour sauver la foi attaquée, on laisse imprimer au milieu de Paris, sous les yeux de M. le cardinal de Noailles, et avec approbation de certains docteurs, la *Théologie* de M. Habert, et ensuite ses apologies, quoique cette *Théologie* soit évidemment aussi janséniste que celle de Jansénius même, et qu'elle n'y ajoute qu'un très-odieux déguisement, qui la rend cent fois plus contagieuse. Ainsi, pendant que la vérité est timide, muette et contredite, l'hérésie lève la tête, impose et triomphe.

4° Le public s'accoutume à croire que la pure doctrine est toute d'un côté, et qu'il n'y a de l'autre côté qu'une autorité aveugle et tyrannique. Et comment le monde ne le croirait-il pas ? D'un côté, il voit des ouvrages éblouissants et pleins de raisons spécieuses : de l'autre, on ne répond rien : on ne fait que brûler des livres, qu'exiler et emprisonner des personnes qui passent pour saintes. La confiance que le Roi paroît avoir pour les Jésuites excite la critique du public contre eux. On les regarde comme les auteurs de la persécution qui est soufferte par un pieux cardinal et par les disciples de saint Augustin.

5° Il est vrai que la grande autorité du Roi est comme une digue, qui arrête ce torrent au dehors : mais elle ne l'arrête point au dedans des cœurs. Au contraire, il irrite les esprits prévenus : plus ils sont contraints, plus ils se croient opprimés. Que n'y auroit-il pas à craindre de l'impétuosité de ce torrent, si, par un excès de malheur, la digue qui est notre unique ressource, venoit à se rompre ! La vérité demeure comme en l'air, et prête à tomber : on lui ôte tous les autres appuis ; elle n'est plus

soutenue que par la seule crainte de la personne du Roi. Que deviendroit l'Eglise de France, si une vie si précieuse nous étoit enlevée par un secret jugement de Dieu ? La religion perdrait tout en un seul jour. Les protecteurs du parti, qui se déguisent maintenant avec tant de précautions, écraseroient alors sans peine tout ce qui refuseroit de les suivre. Rien ne pourroit faire le contre-poids. Les cabales opposées les unes aux autres rechercheroient à l'envi le puissant parti des Jansénistes, pour augmenter leur crédit. Les Huguenots mal convertis, qui sentent que les Jansénistes ne sont pas loin d'eux, se joindroient à ce parti pendant l'orage d'une minorité. C'est ce que le parti attend avec impatience ; il le laisse entendre en toute occasion.

6° Je vois un grand nombre d'impies qui, méprisant toute religion, se passionnent néanmoins en faveur du jansénisme. Il ne faut pas s'en étonner. Le principe fondamental du jansénisme est qu'il est nécessaire que tout homme suive sans cesse son plus grand plaisir, qui le prévient inévitablement, et qui le détermine invinciblement au bien ou au mal. Les libertins sont charmés d'un principe si flatteur pour leurs passions les plus honteuses. Nous sentons bien, disent-ils, que le plaisir de ce qu'on nomme *mal*, est sans comparaison plus fort en nous, que le plaisir languissant d'une vertu triste et mortifiante. Nous suivons donc le grand principe de saint Augustin et de ses plus savans disciples, en nous livrant sans pudeur ni remords aux plaisirs sensuels. Peut-on éviter un attrait inévitable ? Peut-on vaincre un plaisir invincible ? Peut-on ne faire pas ce qu'il est nécessaire qu'on fasse ? De l'aven de tous ces savans hommes, la concupiscence est aussi efficace par elle-même pour le vice, que la grâce l'est pour la vertu. Suivant ce principe, l'homme n'est jamais libre ni responsable d'aucune de ses actions : le plus grand plaisir est le ressort unique qui décide de tout pour les mœurs ; et ce grand ressort, loin de dépendre de nous, nous tient toujours dépendans de lui. Tout châtimement est injuste ; toute correction est ridicule. Voilà ce qui charme les libertins dans le jansénisme. L'opinion qui nie la liberté est maintenant à la mode, et on est ravi de la trouver si autorisée par un parti de grande réputation. Voilà ce que j'ai ouï dire à des libertins qui parloient sans se contraindre. Tous ces impies favorisent les Jansénistes, par animosité contre la religion. Ils triomphent de ce que personne n'ose réfuter cette doctrine, qui réduit tout à

l'attrait tout-puissant du plus grand plaisir. Ils disent que tous ceux qui rejettent cette doctrine sont des ignorans et des esprits foibles, ou de lâches politiques qui parlent contre leur persuasion.

7° Les décisions du saint siège, dira-t-on, peuvent arrêter, mieux que des disputes, les progrès de l'erreur.

Non ; j'ose assurer que les décisions du saint siège n'arrêteront rien. C'est sur une expérience décisive que je forme ce jugement. Deux Bulles de papes avoient condamné Baïus, cinq Bulles ont condamné Jansénius depuis soixante-douze ans. Combien de Brefs de papes, de délibérations d'assemblées et de Mandemens d'évêques ont été inutiles ! On est encore à recommencer. Malgré le Pape et le Roi unis, et agissant de concert pour écraser ce parti, il croît chaque jour sans mesure. Il n'est pas moins redoutable à l'Etat qu'à l'Eglise. Rome ne sauroit recommencer sur chaque chicane ses décisions. On les élude toutes : on avilit cette autorité : on accoutume les femmes mêmes à dire que l'Eglise se trompe sur le fait, et que sa décision ne condamne qu'une chimère ridicule. Tout semble nous menacer d'un schisme : tant les esprits sont hautains, aigris, artificieux et indociles !

8° Je crois néanmoins que les décisions du saint siège, pourvu qu'elles aillent jusqu'à la racine du mal, et qu'elles lèvent clairement jusqu'aux dernières équivoques, nous seront très-utiles, si d'ailleurs on les soutient par des ouvrages bien écrits et propres à convaincre le lecteur. Mais dans l'exès de prévention où le public se trouve de plus en plus chaque jour, il faut joindre les preuves les plus claires aux décisions, et la persuasion à l'autorité. Avec ces deux secours, on aura encore assez de peine à détromper les esprits. Plus on tardera, plus il sera difficile de les guérir de leur entêtement.

9° On peut croire que je veux, par un secret ressentiment, attaquer M. le cardinal de Noailles, mais je déclare que je ne le veux nullement. Quand même le Roi me le permettroit, je ne le ferois pas. Sa Majesté sait bien que je lui ai représenté, il y a long-temps, qu'il ne convenoit point que je donnasse cette scène au monde. Je crois même qu'on ne doit permettre à aucun écrivain d'attaquer ce cardinal sur son différend avec les évêques. Il suffit de laisser les évêques défendre librement leur cause, et d'attendre le jugement du saint siège.

10° Je suis persuadé néanmoins qu'il est abso-

lument nécessaire que quelque habile écrivain détruise, avec une force décisive, l'écrit par lequel ce cardinal a entrepris de réfuter le Mémoire de feu Mgr le Dauphin, et les propositions mêmes du Roi. Cet écrit de M. le cardinal de Noailles, qui a tant imposé au public, n'a rien que de foible, que de téméraire et que d'odieux. Il est très-facile de le mettre en poudre, et d'ouvrir les yeux du public pour justifier la sagesse et la bonté du Roi.

11° De plus, il me paroît capital de protéger les théologiens sages et zélés qui, sans attaquer ni directement ni indirectement ce cardinal, réfuteront solidement les écrits contagieux du parti. N'est-il pas juste qu'on les délivre de la crainte d'être poussés à bout par ce cardinal, quand ils auront écrit contre les auteurs qu'il protège ? N'est-il pas nécessaire que les défenseurs de la foi aient autant de liberté et de protection dans Paris et dans le reste du royaume, que les défenseurs de l'hérésie en ont ? Ne convient-il pas que Sa Majesté donne de bons ordres pour faciliter les impressions des ouvrages faits contre le jansénisme ? On aura encore, avec cette protection, assez de peine à faire en sorte que les ouvrages faits pour la vérité soient autant répandus que ceux qui soutiennent l'erreur.

12° Je pourrois sans doute condamner le livre de M. Habert, sans attaquer M. le cardinal de Noailles. Il n'a donné aucune approbation par écrit à ce livre : à quel propos voudroit-il confondre sa personne avec celle de M. Habert, se rendre partie étant juge dans cette cause, et soutenir, à pure perte, un livre pernicieux ? Pourquoi se plaindroit-il de moi, quand je ne ferois rien ni directement ni indirectement contre lui ? Je veux bien néanmoins m'abstenir d'attaquer nommément M. Habert, par un excès de ménagement pour ce cardinal ; et je prie Dieu que ce ménagement, peut-être trop humain, n'augmente point les maux que ce livre fait, en empoisonnant toutes les écoles.

13° Je me bornerai à publier enfin la réponse que je dois depuis plus d'un an au P. Quesnel. J'espère que le Roi n'ira pas jusqu'à vouloir que j'épargne aussi ce chef si odieux du parti janséniste, qui a écrit avec tant de scandale contre l'Eglise et contre Sa Majesté. Je n'ai retardé cette réponse si nécessaire, qu'à cause que je ne puis réfuter les évocations du P. Quesnel, sans ôter en même temps les siennes à M. Habert, parce qu'elles sont précisément les mêmes, et que le jansénisme du P. Quesnel se trouveroit hors de prise dans un retranchement invincible, si on admettoit les faux-fuyans de M. Habert.

14° M. Habert ne pourra pas se plaindre , quand je me bornerai à réfuter uniquement les chicanes trompeuses du P. Quesnel. Tant pis pour M. Habert , s'il se trouve , par sa pure faute , enveloppé dans une cause si odieuse. Pour moi , je n'attaquerai que le seul P. Quesnel. M. le cardinal de Noailles se feroit malgré moi un tort infini , s'il prenoit contre moi la protection de ce chef de la secte. Après tout , voudroit-on que j'abandonnasse la défense de la foi qui est en péril , par la crainte de blesser l'excessive délicatesse de ce cardinal sur une cause odieuse , qu'il ne doit jamais regarder comme la sienne ? Le P. Quesnel est ouvertement aussi janséniste que Jansénius. Pour M. Habert , c'est un janséniste masqué : mais le masque tombe de lui-même. Le P. Quesnel et Jansénius même , s'il étoit encore au monde , admettroient sans peine les faux adoucissements par lesquels ce docteur tâche de nous amuser : ne faut-il pas détronner le monde ?

15° A Dieu ne plaise que j'accuse personne , ni que je donne des ombrages mal fondés ? Mais je ne puis douter que le parti janséniste n'ait de très-puissantes protections en France , et même au milieu de la cour. Le parti sait d'abord les choses les plus secrètes : il est mieux servi que le Roi même : ses desseins sont plus ponctuellement exécutés pour soutenir l'erreur , que ceux de Sa Majesté pour défendre la saine doctrine. Ce qui console les bons catholiques est qu'il paroît que Sa Majesté , et ce qui a l'honneur de l'approcher le plus , est toujours en garde contre tant de ressorts cachés.

16° On ne manquera pas de représenter au Roi qu'en permettant d'écrire , il causera un horrible scandale , et que la paix est plus convenable. Mais quelle sera cette paix , où les défenseurs de la foi auront les mains liées , et où les Jansénistes réfugiés en Hollande demeureront en liberté de combattre contre la foi , et de déchirer l'Eglise ? Peut-il y avoir un plus grand scandale , que celui de voir l'hérésie triompher par ses écrits , et la foi sans défense ? Le parti présente la coupe empoisonnée à tous les fidèles : faut-il se taire et leur laisser avaler le poison ? Le parti allume le feu dans le sein de l'Eglise , faut-il se taire et laisser embraser la maison de Dieu ? Doit-on , pour conserver la paix , n'oser éteindre ce feu allumé ?

17° J'avoue qu'il est bien douloureux au Roi d'avoir ces disputes de religion à finir au dedans pendant qu'il a une si forte guerre au dehors ; mais j'ose dire que rien ne doit plus l'alarmer qu'une sédition presque universelle , qui semble

préparer une guerre civile de religion , semblable à celle des Huguenots du temps de nos pères. Qu'y a-t-il de plus dangereux , que de laisser prévaloir dans toute la nation une secte artificieuse et turbulente , que les sermons mêmes ne peuvent arrêter ? Le parti ne propose une fausse paix , que pour achever de prévaloir , et que pour attendre des temps de trouble.

18° Me sera-t-il permis de représenter avec le plus profond respect , le plus grand zèle et la plus parfaite soumission , que Sa Majesté ne peut point , en conscience , empêcher la vérité de parler par la bouche de ceux qui en sont les dépositaires , pendant que les séducteurs entraînent les fidèles dans l'hérésie ? Un roi si plein de religion voudroit-il , pour des arrangemens de repos et de commodité , ni même pour des espérances d'une paix impossible , se rendre responsable devant Dieu et devant les hommes , de ce progrès rapide de l'erreur qui augmente tous les jours ?

Je n'ai , Dieu le voit , ni passion , ni intérêt , ni artifice. Je ne crains rien tant que les extrémités : je ne cherche que la paix ; mais une fausse paix est mille fois plus redoutable qu'une guerre ouverte. Je crains tout pour l'Eglise et pour l'Etat. Je vous le dis : je vous conjure de le dire : vous pouvez et vous devez parler. Je suis très-sincèrement , etc.

CCCLXXVI. (CCXCVIII.)

DES EVÊQUES DE LUÇON
ET DE LA ROCHELLE

A M. DE BISSY, EVÊQUE DE MEAUX.

Ils souhaitent que le Roi oblige l'évêque d'Agen à donner les preuves des faits avancés dans sa lettre.

Juillet 1712.

Nous sommes bien fâchés d'être obligés de recourir si souvent à vous ; mais le zèle que nous vous connoissons pour la bonne cause , nous persuade que vous ne trouvez pas mauvais que nous prenions cette liberté. La lettre que M. le cardinal de Noailles a écrite à M. l'évêque d'Agen ¹ , et que son Éminence a rendue publique , depuis les ordres du Roi de ne rien écrire davantage sur cette affaire , nous met

¹ Cette lettre du cardinal est imprimée dans le Recueil de ses Mandemens , 1718 , in-4°.

dans la nécessité de vous prier de faire souvenir Sa Majesté de la satisfaction que Mgr le Dauphin nous avoit fait espérer au sujet de la lettre de M. l'évêque d'Agén. Cette satisfaction, que nous avons demandée par le ministère du prince, est encore aujourd'hui plus nécessaire pour notre réputation et l'intérêt de la bonne cause. M. l'évêque d'Agén continuant de nous calomnier, nous ne pouvons nous dispenser de demander de nouveau au Roi la même justice que nous lui avons demandée par feu Mgr le Dauphin. La lettre que M. le cardinal a écrite à M. l'évêque d'Agén autorise tout ce que ce prélat a avancé contre nous. Les écrivains du parti continuent dans leurs libelles à en prendre occasion de nous déchirer sans aucun ménagement. Le silence même que nous gardons, par respect pour les ordres du Roi, donne lieu au public de croire que les faussetés qu'on a avancées contre nous sont véritables. Ne seroit-il pas de la justice du Roi, d'obliger M. l'évêque d'Agén à réparer le scandale que sa lettre a causé, et qu'elle continue de causer tous les jours? Sinon, qu'il nous soit permis de nous défendre contre tous ces écrits. Nous sommes calomniés par un évêque : nous ne pouvons point demander justice à un Parlement. Il n'y a point de concile à qui nous puissions recourir. Si le Roi ne nous permet point de nous défendre par écrit, Sa Majesté peut-elle se dispenser de nous en faire faire raison par M. l'évêque d'Agén, ou de faire flétrir par son autorité cet écrit calomnieux qu'on répand partout contre les règles du royaume? Souffrez, monseigneur, que nous vous priions qu'en cas que vous n'avez pas lieu de voir le Roi si tôt, vous vouliez bien faire lire notre lettre à Sa Majesté par le père confesseur. Nous sommes toujours avec autant d'attachement que de respect, etc.

CCCLXXVII. (CCXCIX.)

DE M. DE BISSY, EVÊQUE DE MEAUX.
A M. DE CHAMPFLOUR,
EVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Le Roi autorise les deux évêques à publier une réponse à la lettre de l'évêque d'Agén.

A Meaux, ce 26 juillet 1712.

AVANT ENVOYÉ la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, signée de

vous et de M. de Luçon, au révérend père Le Tellier pour la lire au Roi : ce révérend père m'a mandé que le Roi vous laissoit la liberté de faire envers M. d'Agén ce que vous jugiez à propos avec M. de Luçon¹. Je demande tous les jours à Dieu la paix dans l'Église comme dans l'État. Je suis avec bien du respect, etc.

CCCLXXVIII * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps; témoignages d'amitié.

2 août 1712.

Je ne désire point un siège², car je suis un prêtre pacifique et ennemi de l'effusion du sang; mais je désire une occasion de vous embrasser. Venez donc voir vos bombes, et nous, par occasion. Votre santé m'alarme toujours; les fatigues de la guerre, et plus encore celles de la table sont terribles pour vous.

Je commencerai à goûter ici le repos et la liberté que je désirois :

Sed vacuum Tibur placet, aut inbelle Tarentum³.

Mais Cambrai n'est nullement *imbellis*; le bruit des caissons nous étourdit nuit et jour. Je crains qu'avant de finir cette guerre on ne fasse casser bien des têtes; j'aurois grand regret à celles qui sont bien faites; le nombre n'en est pas fort grand. Bonsoir, monsieur; vivez, dormez la nuit et peu le jour; mangez modérément, digérez sans peine; et aimez ceux qui vous aiment tendrement.

¹ Les deux prélats, profitant de la permission du Roi, firent aussitôt imprimer l'écrit intitulé : *Eclaircissement sur les faits contenus dans les lettres de M. l'évêque d'Agén*, etc. date du 29 septembre 1712; 36 p. in-12. Nous avons sous les yeux un exemplaire de cet écrit, qui ne fut point publié dans le temps, pour les raisons exposées par les deux évêques dans le *Mémoire* qu'ils adressèrent en 1713 au pape Clément XI, et auxquels ils joignirent un exemplaire de l'*Eclaircissement*. Nous ne donnons point cet écrit, qui seroit aujourd'hui d'un très-faible intérêt, puisqu'il ne roule que sur des discussions personnelles, et que d'ailleurs le fond s'en retrouve dans le *Mémoire* déjà cité des deux évêques. Il est inséré ci-après, parmi les pièces du mois de mai de l'année 1713 — ² Le siège de Douai alloit commencer. — ³ Hor. *Ep.* 1, vii, 45.

CCCLXXIX. (CCC.)

DU PAPE CLÉMENT XI AUX ÉVÊQUES
DE LUÇON ET DE LA ROCHELLE.

Le saint Père promet d'examiner attentivement ce qui concerne le différend des deux évêques avec le cardinal de Noailles.

6 août 1712.

CLEMENS PAPA XI.

Venerabiles fratres, salutem et apostolicam benedictionem. Ex litteris fraternitatum vestrarum, die trigesimâ juni proximi præteriti ad nos datis, expositas nobis accepimus querelas vestras de eis quæ a dilecto filio nostro Ludovico-Antonio S. R. E. cardinali de Noailles, tum adversus jura dignitatemque vestram, tum in sanæ etiam doctrinæ detrimentum acta fuisset autumatis. Cujus proinde pastorale Edictum ad apostolicæ sedis tribunal, more majorum, deferendum duxistis. Nos itaque, qui omnibus Christi fidelibus, præcipuè verò venerabilibus fratribus episcopis, ad supremæ hujus beati Petri cathedræ ecclesiasticum judicium confugiuntibus, pro commissis nobis omnium ecclesiarum sollicitudine deesse non possumus, quique summo opere cordi habemus, ut orthodoxæ fidei puritas ubique illibata servetur; preces vestras, et quæ iis fulciendis vos exhibituros promittitis rationum momenta, libenter excipere parati sumus. Illis porò ad trutinam revocatis, libratique simul, ut par est, iis quæ prædicti cardinalis nomine nobis afferentur, atque omnibus tandem quæ decet maturitate diligenter expensis, traditâ nobis divinitus apostolicâ auctoritate, quod justum fuerit, adjuvante Domino, decernemus. Et apostolicam benedictionem vobis, venerabiles fratres, peramanter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctam-Mariam-Majorem, sub annulo Piscatoris, die sextâ augusti 1712. pontificatus nostri anno duodecimo.

CCCLXXX *.

DE FENELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Recommandation en faveur des Jésuites, à l'occasion du siège de Douai.

14 août 1712.

LES Jésuites craignent votre artillerie, monsieur, pour leur collège de Douai¹. Ce collège est la principale ressource de toutes les études de cette frontière; par cette raison le Roi l'a toujours protégé avec de grandes attentions. Vous n'aimez point à faire du mal; et je suis sûr que vous épargnerez tout celui que l'absolue nécessité du service ne rendra pas inévitable. Vous me ferez un sensible plaisir en tâchant de sauver ces bâtimens qui sont utiles au public. Oubliez, de grâce, le fouet que ces bons Pères vous ont donné autrefois: vous le méritiez bien; vous ne l'avez pas eu assez souvent; il n'y paroît que trop: souvenez-vous de leur indulgence. Venons au sérieux; comment vous portez-vous? Je suis en peine, pendant ce temps de siège, pour tout ce que j'aime; et vous savez combien vous êtes au fond de mon cœur.

CCCLXXXI *.

AU MÊME.

Sur une blessure que le chevalier avoit reçue au siège de Douai.

20 août 1712.

Je ne serai point en repos sur votre santé, mon cher malade, que je ne sache votre cuisse hors de tout péril d'escarre et d'incision. Au reste, êtes-vous sage de vous peiner sur ce que vous ne pouvez pas aller courir à vos batteries comme un jeune apprenti qui cherche un commencement de réputation? N'est-ce pas assez que vous demeuriez au siège malgré votre blessure, et que vous donniez tous vos ordres? Quand on a tant d'empressement affectés pour le péril, je conclus qu'on ne l'aime guère, et

¹ Cette ville, assiégée par le maréchal de Villars au commencement d'août, se rendit le 8 septembre.

qu'on veut cacher sa foiblesse sous un air de bravache. La véritable valeur est plus simple et plus tranquille. Ceci soit dit pour vous seul : car je veux bien vous épargner, dans l'espérance de votre correction. O qu'il me tarde, mon bonhomme, de vous savoir bien guéri, et qu'ensuite il me tardera de vous embrasser à mon aise ! Soyez bien sage, si vous le pouvez. Notre maréchal (de Villars) m'a écrit une belle lettre, que j'ai été sur le point de lui renvoyer, pour me la faire mettre au net par M. de Flauteral. Son écriture seroit à étudier pour en faire un chiffre. Il dicte éloquemment, mais il griffonne des caractères semblables aux hiéroglyphes de l'ancienne Egypte. Bonjour : je prie M. Le Moine de me mander de vos nouvelles.

CCCLXXXII * *.

AU MÊME.

Sur la mort du comte de Villars, témoignages d'amitié.

21 août 1712.

Je regrette M. le comte de Villars¹ ; il étoit vrai, sensé, uni, et honnête homme : on l'aimoit.

Je suis en peine de votre contusion ; mais je suis ravi de ce qu'elle vous met hors d'état d'en aller chercher d'autres. Je vous conjure d'être patient et tranquille : amusez-vous sur votre grabat : donnez vos ordres, c'est bien assez ; vous tuerez assez de gens de dessus votre matelas. Soyez sobre, au moins pendant que vous êtes blessé ; quand le serez-vous donc ? Ne m'oubliez pas quand vous verrez M. le M. de La Vallière. Bonjour : je ne vous aimerai qu'autant que vous vous aimerez vous-même d'une bonne et raisonnable amitié.

CCCLXXXIII * * :

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

29 août 1712.

ACHEVEZ de donner de dessus votre grabat les ordres nécessaires à votre artillerie pour finir le

¹ Le comte de Villars, frère du maréchal de ce nom, venoit de mourir d'une fièvre maligne, au camp devant Douai. Son mérite et sa valeur le firent sincèrement regretter du maréchal son frère et de toute l'armée.

siège ; le lendemain venez m'embrasser, et ne perdez pas une minute pour aller à Bourbonne : c'est là que la déesse *Salus* vous attend ; mais ne la faites pas trop attendre.

Avouez-le pour vous humilier, votre *imbelle sine ictu*¹ est une érudition mal placée, et que vous avez fait venir par force. Soyez une autre fois plus virgilien, en citant Virgile. Si vous ne voulez pas m'en croire, demandez-le à M. le M. de La Vallière. Ne vous fâchez pas ; mais dites-lui mille choses pour moi, et autant à M. le M. de Nangis. Le petit étourdi² gronde sur ce que je ne vous ai pas mandé qu'il étoit régulier à m'écrire de vos nouvelles. Il faut vous avouer qu'il m'en a écrit souvent ; mais un jour où j'étois en impatience d'en apprendre, je me plaignis de n'en recevoir pas. Vous le gâteriez si vous alliez lui donner gain de cause ; il faut le tenir bas, has.

Bonjour, mon cher invalide : prenez Douai tôt, tôt, et venez nous voir : il me tarde de vous embrasser tendrement.

CCCLXXXIV * *.

AU MÊME.

Nouvelles du temps : témoignages d'amitié.

5 septembre 1712.

On dit que vous êtes encore invalide, mon cher bonhomme ; j'en suis en peine. Il me tarde que le siège soit fini, pour vous voir passer ici en allant à Bourbonne. J'irois en attendant vous voir au camp, si je n'étois pas obligé d'aller à la fête de Valenciennes³. D'ailleurs on dit que l'armée est sur le point de marcher ; prenez votre parti en homme sage, et cédez au besoin de votre santé. Il me tarde de vous embrasser ; ne m'oubliez pas quand vous verrez M. de La Vallière, car je ne veux point être oublié de lui. Je ne dirai jamais, comme Horace :

..... Tamen illic vivere mallem ;
Oblitusque meorum, obliviscendus et illis,
Neptunum procul e terra spectare furentem⁴.

J'aime mieux la conversation douce d'un ami, que Neptune en courroux. Comment se porte M. de Nangis ? Je voudrois bien l'avoir ici, et

¹ Virg. *Æneid.* II, 544. — ² Le marquis de Fénelon, petit-neveu du prélat. — ³ Voyez, au I. VI, p. 385, l'origine de cette fête. — ⁴ Hor. *Ep.* I, XI, 8.

le guérir. O vous que j'aime sans savoir pour-
quoi, soyez sage si vous le pouvez; et alors je
serai sage de vous aimer tant.

Depuis cette lettre écrite, j'ai reçu une lettre
de mon neveu qui me mande de vos nouvelles :
il vous rendra compte de ma réponse sur le
dîner dont je meurs de faim.

CCCLXXXV. (CCCL)

DE FÉNELON A M^{me} ROUJault.

Le prélat lui demande un service pour madame de Chevry,
sa nièce.

A Cambrai, 13 septembre 1712.

PERMETTEZ, s'il vous plaît, madame, que
j'use librement de toute la confiance que vous
m'avez donnée en votre bonté. Madame de Chev-
vry, qui est ma nièce, dont les intérêts me doi-
vent être très-chers, a une charge de secrétaire
du Roi à vendre. Cette vente lui est fort néces-
saire pour mettre ses affaires dans un bon état.
M. Roujault peut trouver souvent à Rouen des
occasions. Ne puis-je pas espérer qu'il voudra
bien nous faire la grâce de nous les procurer
quand elles se présenteront? J'en aurai, ma-
dame, la plus parfaite reconnaissance. Vous
m'avez accoutumé à compter hardiment sur la
bienveillance dont vous m'honorez. De ma
part, je serai le reste de ma vie avec l'attachement
et le respect le plus sincère, etc.

CCCLXXXVI **.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps; témoignages d'amitié.

21 septembre 1712.

Si la déesse *Sabis* étoit encore en crédit dans
le monde, je lui ferois des vœux, je chargerois
ses autels d'offrandes, je lui brûlerois des par-
fums d'Arabie; je couronnerois les victimes de
fleurs, et les portiques de son temple de fes-
tons, pour votre guérison parfaite. Je ne veux
pas vous voir marcher comme Vulcain. Un
autre Vulcain vous va trouver pour se guérir.
Je préférerois Bourbome à *liquide Baie*¹, s'il

¹ Hor. *Od.* III, iv, 24.

vous remet bien sur vos jambes. Rien ne vous
presse de revenir. Le P. Eugène dit en soupirant:

Carthagini jam non ego nuncios
Mittam superbos: occidit, occidit
Spes omnis, et fortuna nostri
Nominis !.....

Ajouterez-vous ce qui suit dans Horace?

Nil Claudie non effiecient manus,
Quas et benigno numine Jupiter
Defendit, et curae sagaces
Expediunt per acuta belli².

Vous n'êtes pas assez savant pour chanter ainsi
nos victoires. Ce qui est certain, c'est que l'en-
nemi est hors d'état de rien entreprendre. Ne
songez qu'aux eaux.

Occidit Darii Gotisonis agmen.....
Dona presentis cape lætus horæ, ac
Linque severa³.

Dites avec le bon Horace :

..... domesticus otior. Hæc est
Vita solutorum miserâ ambitione gravique⁴.

Il faut servir avec zèle, comme vous le faites,
mais sans une rage d'ambition qui ne laisse pas
le temps de guérir. Nous avons à Cambrai M.
de Clisson⁵ dans un lit, où il regrette amère-
ment tous les coups de fusil dont il sera frustré
jusqu'à sa guérison: n'est-il pas doublement
malade? Ne le soyez qu'à la cuisine; guérissez-
vous, mon cher bonhomme: revenez, aimez-
moi. Si mes neveux ne me rendent pas bon
compte de vous, je les étranglerai; soyez comme
Achille aux pieds prompts.

CCCLXXXVII **.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

30 septembre 1712.

O vous qui buvez, qui frétillez dans l'eau,
et qui soupirez après la douche, mandez-moi

² Hor. *Od.* IV, iv, 69. — ³ *Ibid.* 73. — ⁴ *Id.* III, viii, 18 et 27. — ⁵ *Id.* *Sat.* I, vi, 128. — ⁶ Anne-Bernard Sauvestre, comte de Clisson, capitaine aux gardes françaises, servit en Flandre depuis 1702 jusqu'en 1712, et en Alsace pendant l'année 1713. Il devint brigadier d'infanterie en 1719, et mourut le 21 février 1729, âgé de soixante-quatorze ans.

au plus vite, si vous le pouvez sans mentir, que vous êtes guéri. Cette nouvelle me fera porter bien ; car rien n'est si sain que la joie : elle a plus de vertu que les eaux. Quand vous reviendrez, *o qui complexus*¹ ! Je suis en peine de monsieur votre frère, dont je ne trouve point la guérison dans votre lettre. Cherchez qui vous aime plus que je le fais.

CCCLXXXVIII. (CCCH.)

DU CARDINAL CUSANI A FÉNELON.

Il lui promet de s'employer avec zèle à combattre le jansénisme.

Papier, 30 septembre 1712.

Quoꝛ milũ illustrissima Dominatio vestra de impartito a Sanctissimo Domino nostro cardinalatũ honore gratulari voluerit, gratiam dico habeoque. Bonitati verò quam erga me eadẽ occasione luculenter ostendit, impensè respondere peroptans, occasiones semper in quibus illustrissimæ Dominationis vestræ commodum et dignitas augenda sint, omni officiorum genere nancisci et mereri contendam. Nihil tamen antiquiũs mihi esse potuit, quàm ut ab illustrissima Dominatione vestra illa subministraretur, in qua zelus et constantia sua usque modo elucescere cœpit pro rei catholice bono, et quod ad communem causam contra novatores Jansenii erroribus addictos protegendam inviter. Defecit sanè istis in partibus propugnaculum serenissimus Delphinus; sed ultra quod superest adhuc invitissimus Rex pater, dexteritas et prudentia illustrissimæ Dominationis vestræ multũ nobis sperandum relinquit. Assentior tamen in hoc etiam ferventi desiderio, quo flagrat illustrissima Dominatio vestra, videndi scilicet ablatam istam a mundo catholico pestem, consilioque eandem quantocius removendi fortioribus remediis. Ea insinuare non deero, dum Romæ Sanctissimum Dominum nostrum alloqui datum erit, totisque viribus in intentum adlaborabo. Ibi communicabo quæ opportuna videbuntur R. P. Dambenton, ab eoque informari desuper curabo juxta votum illustrissimæ Dominationis vestræ. Assidue super omnia preces Deo porrigendæ sunt, ut refractariorum, qui in sinu Ecclesiæ sanctæ sedi insultare non verentur, corda emolliat, et

¹ HOR., Sat. I, v, 43.

tunc pax et tranquillitas Ecclesiæ reddetur. Interim promptissimã voluntate jugiter inscribor,

Illustrissimæ ac reverendissimæ
Dominationis vestræ

Servitor,

A. Cardinalis CUSANUS.

CCCLXXXIX. (CCCH.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Il désire que le Roi l'autorise à publier sa Réponse au P. Quesnel; il souhaite que Sa Majesté oblige le cardinal de Noailles à s'expliquer nettement sur le jansénisme.

A Cambrai, 9 octobre 1712.

Quoique je veuille, mon révérend père, être toujours très-discret et très-réservé à votre égard, je crois vous devoir faire souvenir que j'attends depuis plusieurs mois votre réponse sur quelques questions touchant ma controverse contre les Jansénistes.

D'un côté, j'ai préparé un ouvrage pour montrer que les politiques du parti sauvent tout le jansénisme, en affectant de condamner Jansénius, et qu'ils se jouent des décisions de Rome, en faisant semblant de les suivre. Mais comme M. le cardinal de Noailles a paru protéger quelques-uns de ces politiques, tels que M. Habert, je m'abstiendrai de les nommer, si le Roi le veut, quoiqu'il soit capital de décréditer leurs livres qui empoisonnent à Paris toutes les écoles.

D'un autre côté, il y a plus d'un an et demi que je dois une réponse au P. Quesnel. Ce qui en a retardé la publication, est qu'il prétend ne soutenir que la doctrine de son archevêque, qui est M. le cardinal de Noailles. Il dit que je n'oserois la condamner. Il se croit imprenable dans ce retranchement. Il voudroit même malignement me mettre aux prises avec ce cardinal. J'ai toujours demeuré dans le silence, espérant que ce cardinal feroit enfin un désaveu formel d'une doctrine qui lui est si injurieusement imputée; mais il ne la désavoue point. Cependant mon silence fait un tort irréparable à la cause de la foi: le parti en triomphe; il dit que je suis dans l'impuissance de répondre. Je sais qu'un homme d'un grand rang a dit que le P. Quesnel m'avoit accablé sans ressource. Rien ne m'est plus facile que de le confondre lui-même; mais j'ai toujours attendu quelque désaveu de M. le cardinal de Noailles, qui eût été

plus décisif que tous mes écrits. On voit par là jusqu'à quel excès j'ai poussé les ménagemens pour sa personne.

Il étoit naturel d'espérer qu'il ne laisseroit pas sans contradiction un discours si outrageux contre sa foi. D'un côté, le P. Quesnel avoue ouvertement qu'il soutient toute la doctrine de Jansénius ; de l'autre côté, il assure que cette même doctrine est celle de son archevêque. Sans doute, ce cardinal, qui souffre si impatiemment les moindres peines, auroit dû repousser avec indignation cet écrivain odieux, qui lui impute son hérésie. Pour le confondre et pour se justifier, il n'avoit qu'à désavouer cette doctrine condamnée, et qu'à montrer précisément en quoi la sienne est différente. Son honneur le pressoit bien plus de faire ce désaveu, que d'attaquer contre toutes les formes les trois évêques, et que d'employer un Monitoire pour se déclarer le protecteur de la *Théologie* pernicieuse de M. Habert. Mais il dissimule tout ce que le parti ose écrire aux dépens de sa réputation, et toute sa délicatesse se tourne contre les défenseurs de la saine doctrine, qui respectent sa personne.

Après tout, l'Église et la foi sont préférables au point d'honneur de ce cardinal. Il est temps que je réponde au chef du parti, qui triomphe de mon silence. Puis-je lui répondre, sans dire aucun mot de ce qu'il se vante d'avoir son archevêque pour défenseur de leur doctrine commune ? Ce seroit dissimuler le point principal, et lui donner un avantage intime, dont la vérité souffrirait beaucoup. Il faut de bonne foi forcer ce dangereux retranchement : mais je le ferai de la manière la plus douce et la plus discrète.

Je me bornerai à répondre en peu de mots au P. Quesnel, que je le renvoie à ce cardinal même, pour apprendre de lui combien il se trompe et le calomnie, en lui imputant sa doctrine, qui est celle de Jansénius. Il n'y aura, s'il plaît à Dieu, aucune de mes paroles que les plus malins critiques puissent tourner d'une façon douteuse. On ne verra dans ma réponse, que zèle, respect et vénération pour ce cardinal.

Le Roi, qui aime tant l'Église, ne voudroit pas se rendre responsable, au jugement de Dieu, de toutes les suites funestes de mon silence, s'il ne me laissoit pas la liberté de défendre le dépôt de la foi contre le chef des novateurs.

Si M. le cardinal de Noailles prend enfin, comme je veux encore l'espérer, le parti de désavouer nettement la doctrine de Jansénius soutenue par le P. Quesnel, et de montrer pré-

cisément en quoi il s'en éloigne, j'aurai la consolation de lui avoir donné lieu de faire une démarche infiniment utile pour la religion, et glorieuse pour lui.

Alors je ne manquerai pas de mettre à profit toutes ses paroles, pour lui en faire honneur, et pour l'engager respectueusement de plus en plus, par mes éloges, à combattre le jansénisme.

C'est ce que j'avois tâché de faire autrefois, quand il publia son Mandement de l'an 1696¹. Quoique ce Mandement fût équivoque, je crus le devoir prendre dans le sens favorable. J'en félicitai ce cardinal par une lettre qu'il a jugé à propos de faire imprimer depuis peu, au bout de seize ans. Il me parut alors, qu'on devoit à la vertu et à la place d'un tel prélat, de fixer au sens pur et catholique ce qui n'étoit pas sans ambigüité. Il me sembloit nécessaire de l'engager, par des louanges, à se déclarer contre l'erreur : mais je m'aperçus bientôt que mes louanges faisoient plus de mal que de bien. Ce cardinal approuva avec complaisance, que les pères Quesnel et Juénin fixassent ce Mandement équivoque, au sens janséniste. Ils en ont triomphé sous ses yeux, et on n'a jamais pu lui arracher la moindre improbation d'une explication si déshonorante pour lui, et si scandaleuse contre la foi. Dieu venille que ce cardinal fasse enfin sur ma réponse au P. Quesnel un désaveu décisif de cette doctrine, après lequel il ne recule plus.

On dira peut-être, mon révérend père, que la réception que ce cardinal fera de la Bulle qu'on prépare à Rome contre le P. Quesnel, sera le désaveu que je demande, et qu'il n'en faut point d'autre. Mais voici les raisons qui m'empêchent de le croire.

1° Il ne s'agit point ici du livre particulier du P. Quesnel, que ce cardinal a approuvé. Il est question du fond de toute la doctrine du P. Quesnel, qui est celle de Jansénius, et que le P. Quesnel prétend être aussi celle de son archevêque. Le P. Quesnel lui-même pourroit condamner son livre sur quelque défaut d'expression, sans condamner aucune de ses erreurs. Tout de même M. le cardinal de Noailles peut condamner ce livre particulier du P. Quesnel, pour quelque terme qu'il reconnoitra peu correct, sans condamner aucune des erreurs de ce chef du parti. Ainsi la réception de la Bulle, et la condamnation du livre ne feront qu'un seul bien. Elles feront que ce livre, autorisé pen-

¹ Voyez les lettres CCLXIX et CCLXXIII, ci-dessus, p. 69 et 109.

dant tant d'années par l'approbation de ce cardinal, n'aura plus la même autorité pour séduire les fidèles. Mais cette condamnation du livre ne nous assurera nullement d'une réelle opposition entre la doctrine de ce cardinal et celle du P. Quesnel. La vraie sûreté ne peut se trouver que dans un désaveu formel de ce cardinal, avec une explication précise des points sur lesquels ils sont opposés.

2° Tous les politiques du parti sont accoutumés à condamner le livre de Jansénius sur quelques termes durs, sans condamner aucune de ses erreurs. Qui est-ce qui empêche ce cardinal d'en faire autant pour le livre du P. Quesnel, en supposant qu'il ne s'est pas expliqué assez correctement, quoique le fond de sa doctrine soit très-pur? Les politiques qui ont sa confiance lui insinuent cet expédient. Le P. Quesnel même y consentira, pour conserver le crédit d'un si puissant protecteur. Le parti n'a garde de vouloir qu'il s'expose aux dernières extrémités.

3° Il n'y a qu'à lire la promesse que ce cardinal a faite de recevoir la Bulle, on verra qu'il ne promet de le faire que par respect et par simple déférence, pour conserver la paix, voulant bien apprendre du Pape son supérieur le langage dont il est à propos de se servir. Il est visible que c'est ne promettre qu'une complaisance sur le choix des termes, sans s'engager à condamner aucun point du fond de la doctrine. Ainsi cette promesse, loin de rassurer l'Eglise, la doit alarmer.

4° Ce cardinal n'a pas craint de dire que l'Eglise, étant trompée sur le sens des livres, *peut tromper* ses enfants dans la condamnation qu'elle en prononce, comme une famille est trompée sur un enfant supposé par des *sages-femmes* et par des *nourrices*. En vérité, quel fonds sérieux peut-on faire sur cette promesse de recevoir la Bulle, puisqu'il déclare par avance que l'Eglise pourra nous tromper sur le livre du P. Quesnel, comme les *sages-femmes* et les *nourrices* trompent quelquefois les familles sur les enfants?

5° Ce cardinal déclare qu'il a bien prévu les orages dont sa doctrine le menaçoit. S'il ne prétend soutenir que l'opinion des Thomistes, pourquoi a-t-il prévu tant d'orages? Cette opinion est libre dans les écoles : tout vrai Thomiste, qui est sincèrement opposé au jansénisme, jouit patout d'un profond repos. Au lieu de se dévouer à la persécution, ce cardinal n'avoit donc qu'à dire : Je suis thomiste; je crois la prémotion, mais je condamne de tout mon cœur le système des deux délectations inévitables et invincibles, qui est la doctrine manifeste

de Jansénius et du P. Quesnel. D'où vient que ce cardinal refuse de parler ainsi? Ce discours justifieroit sa foi, le combleroit de gloire, consoleroit l'Eglise, confondroit ses ennemis, et feroit rentrer ce cardinal dans la confiance du Roi. Au lieu de parler ainsi, il proteste en termes vagues, qu'il s'attache à *la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas*; langage captieux, et ordinaire de tous les écrivains du parti. Espère-t-il persuader qu'il n'est point favorable aux Jansénistes, en parlant précisément comme eux? Il faut une déclaration nette et décisive sur le fond de la doctrine, qui réponde de sa foi à toute l'Eglise.

6° J'ai déjà dit que les pères Quesnel et Juénin ont souvent fixé au sens janséniste le Mandement de ce cardinal, de l'an 1696. On n'a jamais pu lui arracher ni désaveu ni improbation d'une explication de son Mandement, qui est si scandaleuse contre la foi. C'est donc cette explication hérétique de sa doctrine, qu'il doit désavouer. La condamnation du livre du P. Quesnel, pour quelque expression peu correcte, ne seroit nullement un désaveu du fond de cette doctrine empoisonnée. Il s'agit, non des expressions du livre du P. Quesnel, mais de la personne de ce cardinal, auquel le P. Quesnel impute la doctrine condamnée de Jansénius. N'est-il pas nécessaire qu'il se hâte de se justifier sur le fond de cette hérésie?

On dira peut-être que ce seroit exiger trop de lui : mais que peut-on exiger de moins? Quoi donc! est-ce vexer un cardinal archevêque de Paris, quand le chef d'une secte se vante de l'avoir pour défenseur de sa doctrine, que de le presser avec douceur et respect, de confondre ce calomniateur par un désaveu de son hérésie? Il ne lui en coûtera que de parler de l'abondance de son cœur. S'il est vrai qu'il soit sincèrement anti-janséniste, et si le parti ne le retient par aucun lien secret, quelle peine peut-il avoir à désavouer une doctrine dont il a horreur, et à justifier sa foi calomniée? S'il est vrai qu'il soit anti-janséniste, ne doit-il pas éclater d'abord avec zèle et indignation, pour mettre en sûreté le sacré dépôt, et pour défendre sa réputation? Jamais nul homme véritablement opposé au jansénisme n'aura besoin d'être poussé dans une telle occasion; rien ne pourra le retenir. D'où vient donc que ce cardinal, qui paroît si délicat contre les trois évêques, lorsqu'ils soutiennent la cause de la foi avec zèle et respect pour lui, est si insensible quand le P. Quesnel attaque tout ensemble, avec tant de témérité, la foi de l'Eglise et l'honneur de sa

personne ? Que ne perd-il pas en refusant de parler ! Que ne gagneroit-il pas , en se hâtant de le faire en termes décisifs ! On ne lui demande que le simple témoignage de sa conscience ; il sera cru d'abord sur sa parole , pourvu qu'elle soit claire et précise. Cette déclaration n'humiliera que le parti , et elle comblera de gloire ce cardinal.

Cette déclaration est absolument nécessaire pour confondre le chef des novateurs , pour justifier ce cardinal , et pour rassurer l'Eglise alarmée. D'ailleurs l'occasion est naturelle. La Providence a fait ce que nous n'aurions jamais osé faire. Elle permet que le P. Quesnel ait la hardiesse de prendre l'Eglise entière à témoin de ce fait , savoir , que sa doctrine , tirée de Jansénius , est précisément celle de son archevêque. Cet archevêque pourroit-il refuser de confondre ce calomniateur par un désaveu ? Ce refus ne seroit-il pas une approbation tacite d'une imputation si diffamante pour lui , et si dangereuse pour la foi catholique ?

On pourra me répondre que ce cardinal est pieux ; mais c'est sa piété même que je crains : c'est elle qui lui donne de l'autorité ; c'est elle dont le parti se prévaut avec art , pour attirer le public en sa faveur , et pour rendre odieux tous les défenseurs de la foi.

On dira qu'il ne voudroit pas faire un schisme , ni attaquer l'Eglise. Je le crois : mais les politiques du parti , qui l'obsèdent , peuvent l'embarquer insensiblement , sous de beaux prétextes , au-delà de toutes les bornes qu'il s'est prescrites. Le parti lui fera entendre qu'il faut résister , non aux décisions de l'Eglise , mais aux entreprises de Rome contre les libertés gallicanes ; qu'il s'agit non du droit et de la foi , mais d'un simple fait qui ne touche que la discipline. D'abord on veut être doux , modéré , humble et patient ; mais ensuite on s'échauffe peu à peu ; on se pique , on s'aigrit , on devient homme , on est flatté et entraîné par les flatteurs. Ne doit-on pas être étonné des coups hardis que ce cardinal a hasardés sous les yeux d'un roi sage , expérimenté , zélé contre le jansénisme , plein de bonté pour lui , et des bienfaits duquel il est comblé ? Que ne devons-nous pas craindre , à plus forte raison , pour les temps orageux que le parti espère , et que les gens de bien craignent comme le plus terrible châtement de Dieu sur la France !

On dira que ce cardinal n'est point janséniste par une réelle persuasion de la doctrine de Jansénius , qu'il a seulement une forte prévention en faveur des politiques du parti , parce

qu'il les croit bons catholiques , et qu'il suit un peu trop son aversion pour les Jésuites , qui lui ont fait beaucoup de mal. Je suppose sans peine qu'il n'a jamais approfondi et développé les questions : mais je crains bien plus une préoccupation vague et confuse , qui est sans remède , que les faux préjugés d'un homme qui approfondit , et qu'on peut espérer de déromper peu à peu par de solides éclaircissements. Quand un homme se livre à un parti , par goût pour certaines personnes , et par ressentiment contre leurs adversaires : quand il n'examine qu'à demi , et quand il décide de tout ; quand il est jaloux de l'autorité , sans savoir ni la retenir ni la mesurer ; quand il veut être bon catholique en se livrant à ceux qui ne le sont pas ; quand il ne connoit pas assez les conséquences de chaque pas qu'on lui fait faire ; quand il s'irrite contre ceux qui veulent le redresser avec respect , et jamais contre ceux qui le poussent dans des extrémités insoutenables ; quand il abuse des ménagements qu'on a pour lui , et quand il hasarde tout , abusant de ce qu'il voit qu'on désire de l'épargner : on est sans cesse à recommencer avec lui , et on ne fait jamais rien de solide ni de constant pour la sûreté de la foi.

Fen M. l'évêque de Chartres , et les autres personnes zélées pour l'Eglise , ont arraché à ce cardinal plusieurs actes qui paroissent très-forts contre le parti ; mais le parti lui a arraché à son tour d'autres actes très-dangereux. Il varie , il recule , il retombe facilement du côté où son goût , sa confiance et ses préjugés confus le font pencher. Ainsi la séduction augmente , et on a tout à craindre pour l'avenir.

Ma conclusion est qu'on ne peut mettre la foi en sûreté et l'Eglise en paix , qu'en faisant faire avec douceur et ménagement , à ce cardinal , des démarches si décisives contre la doctrine du P. Quesnel et des politiques du parti , qu'il ne puisse plus ni reculer , ni regarder jamais derrière lui. Il faut que la déclaration qu'il fera saute aux yeux du public , et qu'il ne puisse lui-même l'oublier en aucun jour de sa vie. Il faut que le parti ne puisse plus garder aucune mesure , ni tolérer , sous aucun prétexte , la déclaration de ce cardinal. Il faut que les politiques mêmes , nonobstant toutes leurs souplesses , ne puissent point le rapprocher d'eux par leurs explications artificieuses , et qu'ils aient honte de l'entreprendre. Il faut une rupture ouverte , et sans aucune ressource pour une réconciliation. Il faut que ce cardinal demeure alors piqué et aigri contre le parti , comme il l'est maintenant contre les Jésuites. Il faut que le parti ne

le soit pas moins contre lui. Il faut que le parti cesse de le vanter comme l'Athanase de notre siècle, qui souffre une odieuse persécution pour la céleste doctrine de saint Augustin. Il faut que le parti, au lieu des éloges dont il le comble maintenant, commence à se déchaîner contre lui, comme il ne manque jamais de se déchaîner contre tous les prélats qui sont sincèrement anti-jansénistes. On peut compter que ce cardinal ne sera véritablement opposé au parti, que quand le parti lui-même changera de langage, et que, n'espérant plus sa protection, il ne ménagera plus ce cardinal.

Si ce cardinal refusoit jusqu'à la fin le désaveu formel et décisif de la doctrine de Jansénius, que le P. Quesnel lui impute, le Roi examineroit avec sa prudence et son zèle ordinaire, quels remèdes seroient proportionnés à un si grand péril de l'Eglise. Au moins la démarche douce, mesurée et respectueuse que j'aurois faite en renvoyant le P. Quesnel à ce cardinal pour être détrompé par lui, auroit servi à un point essentiel, qui est celui de découvrir le véritable état des choses, et les maux dont on seroit menacé pour l'avenir. Mais je ne puis me résoudre à croire qu'un tel refus puisse être soutenu avec obstination par ce cardinal jusqu'à l'extrémité.

Si au contraire ce cardinal fait ce désaveu, en sorte qu'il ne laisse aucun prétexte d'évasion aux politiques, et que cette démarche le sépare pour toujours du parti, j'en remercierai Dieu tous les jours de ma vie; je n'écrirai plus que pour louer ce cardinal de la pureté de sa doctrine et de son zèle contre l'erreur. Je proposerai l'acte qu'il aura fait, comme le modèle que nous devons suivre contre le jansénisme. Je montrerai en toute occasion un respect, une vénération et une déférence sans bornes pour lui.

Voilà, mon révérend père, ce que je crois devoir en conscience vous représenter pour en rendre compte au Roi. Je parle comme si j'étois au moment de ma mort. Il me semble que je suis, par la grâce de Dieu, infiniment éloigné de tout ressentiment et de toute vue humaine. Je mourrai content si Dieu bénit ce que je ne désire de faire que pour lui seul. J'espère que le Roi aura la bonté d'agréer que je fasse enfin au P. Quesnel une réponse dont le retardement fait grand tort à la cause de l'Eglise, et qui ne devra blesser en rien ce cardinal.

Je suis très-parfaitement, etc.

CCCXC. (CCCIV.)

AU P. QUIRINI.

Il fait à ce religieux les offres les plus obligeantes.

A Cambrai, 19 octobre 1712.

J'AI reçu, mon révérend père, avec un grand mélange de joie et de tristesse, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Rien n'est plus cordial ni plus aimable que cette lettre. J'en aurai toute ma vie le cœur attendri. Je n'en excepte que les louanges, dont je suis honnête : mais je ne me console pas de perdre toute espérance de vous posséder ici. Je ne vous y ai vu que dans un temps de trouble, où je n'avois aucun moment de libre. Depuis ce temps-là, je n'ai eu qu'un embarras continuel, sans pouvoir respirer. Enfin Dieu me rend le calme, et vous m'échappez ! Un autre ne pourroit-il point vous soulager pour vos ballots ? Pour moi, je vous enverrois très-volontiers un relais au-devant de vous, aussi loin qu'il vous plaira, pour faciliter votre voyage. Jugez, s'il vous plaît, par cette offre, de la joie que j'aurois de vous embrasser et de vous entretenir, ou, pour mieux dire, de vous écouter. Je suis fort aise, mon révérend père, de ce que vos études du cabinet ne vous ont point empêché d'étudier les hommes. En connoissant Paris, vous connoissez le gros de toute la France, dont il est le centre. On doit craindre pour les savants de notre nation les Jansénistes et les critiques. Les premiers ont un très-dangereux entêtement sur un système insoutenable, qu'ils prétendent voir clairement dans saint Augustin, et qu'ils expliquent suivant leurs préjugés, sans rendre cette explication dépendante des décisions faites par l'Eglise. Ce parti, loin de diminuer, croît tous les jours, et poussera de proche en proche la dispute, jusqu'à de grandes extrémités, si Dieu, qui est le maître des cœurs, ne les modère pas. Il faudra, malgré tous les tempéraments dont on use, que le saint siège aille enfin, par ses décisions, jusqu'à la racine de cette controverse : un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra y venir. Pour les critiques, leur hardiesse fait tout craindre ; et Rome doit veiller, afin que Pierre confirme ses frères par son autorité : c'est par la doctrine qu'elle doit présider au-dessus de nous. Si vous veniez ici, je serois charmé, etc.

CCCXCI. (CCCV.)

AU P. MARTINEAU.

Il lui fait connoître quelques faits intéressans pour l'histoire du duc de Bourgogne.

A Cambrai, 13 novembre 1712.

On ne peut être plus sensible que je le suis, mon révérend père, à toutes les choses obligantes dont vous me comblez. Une incommodité considérable a retardé la réponse que je vous dois. Votre ouvrage m'a affligé et consolé tout ensemble¹. Il contient des monumens précieux. Dieu veuille que notre nation profite de tant d'excellentes maximes et de tant d'exemples des plus hautes vertus ! Tout y est proportionné aux besoins des lecteurs, et je voudrois qu'il fût aussi convenable à leurs dispositions ; mais le public est si corrompu et si soulevé contre le joug de la religion, que les grandes vertus l'étonnent, le découragent et l'aigrissent. On ne peut néanmoins rien faire de mieux, que de leur montrer un grand prince, qui, sans descendre de son rang, a vécu recueilli, humble et mortifié, avec la douceur, la bonté, la modération et la patience la plus édifiante. Je serai charmé de tout ce que vous ajouterez, dans une nouvelle édition, aux choses que vous avez données dans la première. Pour moi, je me trouveroïis trop heureux si je pouvois vous envoyer quelque mémoire digne d'un si grand sujet : mais il y avoit si long-temps que j'étois loin du prince, que je n'ai pu être témoin d'aucun des faits arrivés dans un âge mûr, où il pouvoit édifier le monde. Je vous dirai seulement, pour les temps de son enfance, que je l'ai toujours vu sincère et ingénu, jusqu'au point que nous n'avions besoin que de l'interroger pour apprendre de lui les fautes qu'il avoit faites. Un jour, il étoit en très-mauvaise humeur, et il vouloit cacher dans sa passion ce qu'il avoit fait en désobéissant. Je le pressai de *me dire la vérité devant Dieu*. Alors il se mit en grande colère, et il s'écria : *Pourquoi me le demandez-vous devant Dieu ? Hé bien ! puisque vous me le demandez ainsi, je ne puis pas vous désarmer que j'ai fait telle chose*. Il étoit comme hors de lui

par l'excès de la colère, et cependant la religion le dominoit tellement, qu'elle lui arrachoit un aveu si pénible. On ne le corrigeoit jamais que dans les besoins essentiels, et on ne le faisoit qu'avec beaucoup de ménagement. Dès que sa promptitude étoit passée, il revenoit à ceux qui l'avoient corrigé : il avouoit sa faute, il falloit l'en consoler, et il savoit bon gré à ces personnes de leur travail pour sa correction. Je l'ai vu souvent nous dire, quand il étoit en liberté de conversation : *Je laisse derrière la porte le Duc de Bourgogne, et je ne suis plus avec vous que le petit Louis*. Il parloit ainsi à neuf ans. J'abandonnois l'étude toutes les fois qu'il vouloit commencer une conversation où il pût acquérir des connoissances utiles. C'est ce qui arrivoit assez souvent : l'étude se retrouvait assez dans la suite : car il en avoit le goût, et je voulois lui donner celui d'une solide conversation, pour le rendre sociable, et pour l'accoutumer à connoître les hommes dans la société. Dans ces conversations, son esprit faisoit un sensible progrès sur les matières de littérature, de politique, et même de métaphysique : il y avoit entendu toutes les preuves de la religion. Son humeur s'adoucissoit dans de tels entretiens : il devenoit tranquille, complaisant, gai, aimable ; on en étoit charmé. Il n'avoit alors aucune hauteur, et il s'y divertissoit mieux que dans ses jeux d'enfant, où il se fâchoit souvent mal à propos. Je ne l'ai jamais vu aimer les louanges : il les laissoit tomber d'abord, et si on lui en parloit, il disoit simplement qu'il connoissoit trop ses défauts pour mériter d'être loué. Il nous a dit souvent qu'il se souviendroit toute sa vie de la douceur qu'il goûtoit en étudiant sans contrainte. Nous l'avons vu demander qu'on lui fît des lectures pendant ses repas et à son lever ; tant il aimoit toutes les choses qu'il avoit besoin d'apprendre ! Aussi n'ai-je jamais vu aucun enfant entendre de si bonne heure, et avec tant de délicatesse, les choses les plus fines de la poésie et de l'éloquence. Il concevoit sans peine les principes les plus abstraits. Dès qu'il me voyoit faire quelque travail pour lui, il entreprenoit d'en faire autant, et travailloit de son côté sans qu'on lui en parlât. Je ne l'ai jamais vu penser, excepté les moments d'humeur, que selon la plus droite raison, et conformément aux pures maximes de l'Évangile. Il avoit de la complaisance et des égards pour certaines personnes profanes qui en méritoient ; mais il n'ouvroit son cœur, et ne se confioit entièrement qu'aux personnes qu'il croyoit sincèrement pieuses. On ne lui disoit rien de ses

¹ Le P. Martineau venoit de publier le *Recueil des vertus de Louis de France, duc de Bourgogne et ensuite Dauphin, 1712*, in-12. Voyez la lettre de ce père du 3 avril précédent, ci-dessus, p. 58 ; et l'*Hist. de Ven.*, liv. vii, n. 75.

défauts qu'il ne connût, qu'il ne sentit, et qu'il n'écoutât avec reconnaissance. Je n'ai jamais vu de personne à qui j'eusse moins craint de déplaire, en lui disant contre lui-même les plus dures vérités. J'en ai fait des expériences étonnantes. L'âge, l'expérience des affaires, celle des personnes, et l'exercice de l'autorité lui auroient donné certainement une force qu'il ne paroisoit pas encore avoir assez grande. La pratique et l'occupation l'auroient dégagé de certains petits amusements d'habitude, et lui auroient donné une dignité dont tout son fonds étoit très-capable. Sa fermeté étoit à toute épreuve sur tout ce qui lui paroisoit intéresser la religion, la justice, l'honneur, la vérité, la probité, la fidélité du commerce.

Voilà les choses générales dont je me souviens ; si je puis en rappeler d'autres, je vous les manderai simplement.

C'est avec une sincère vénération que je serai toute ma vie, etc.

CCCXCH * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Exhortation à la sobriété ; témoignages d'amitié.

16 novembre 1712.

Il ne vous appartient pas de me prier de vivre ; c'est moi qui dois vous faire cette prière. Vos soupers m'alarment ; vos amis vous empoisonnent ; ce que tant de coups de canons n'ont pas fait, *quod non mille carinae*¹, des fêtes à la montarde le feront. Si vous succombez à la grossière tentation de ces mets de village, que ne ferez-vous point devant les ragoûts les plus exquis ? Vous êtes un vrai bonhomme, d'avoir eu tant d'empressement pour aller d'abord à la rue de Tournon² ; vous avez enchanté tout mon nombreux népotisme. Mais ne soyez point si aimable, si vous voulez mourir d'indigestion ; ou faites que je ne vous aime plus, ou vivez plus que moi. J'ai été charmé d'apprendre que madame votre mère a senti la joie de vous revoir. Ayez la bonté de lui dire que je la respecte de tout mon cœur ; j'aime et j'honore toute votre famille. Voilà une lettre pour M. de Pléneuf³

¹ VIRG. *Æneid.* II, 498. — ² Chez madame de Chevry, nièce de Fenelon, on se trouvoit sans doute alors quelques-uns des petits-neveux de l'archevêque de Cambrai. — ³ Il étoit premier commis du bureau de la guerre, sous le ministre Voysin.

à cachet volant ; brûlez-la si elle n'est pas bien. Soyez aussi docile sur vos repas, que je le suis sur mes lettres.

CCCXCIII * *.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié : exhortation à la sobriété.

29 novembre 1712.

JE suis très-sensible à vos peines. Vous êtes, mon cher bonhomme, entre deux tristes objets ; un homme qui est capable d'amitié, comme je sais par expérience que vous l'êtes, souffre beaucoup quand il voit souvent souffrir autrui. Vous me consolez en m'apprenant que vous soutenez avec constance vos bonnes résolutions en faveur de la sobriété ; vous serez du nombre de ceux dont il est dit : *parvoque beati*¹. Souvenez-vous de Fabrice, *parvoque potentem*² ; il faisoit fort mauvaise chère cet homme si merveilleux ; point de Ferrand, point d'entremets. Aussi les digestions se faisoient-elles sans peine chez ces bonnes gens ; les estomacs étoient encore tout neufs à quatre-vingts ans. Quand ferez-vous comme le bon vieillard Corycien ?

.... serâque revertens

Nocte domum, dapibus mensas onerabat inemptis³.

Je voudrois vous réduire à des choux verts, avec un peu de lard fumé à la cheminée : il faudroit vous assommer quand vous radoteriez ; on vous mettroit dans la gazette à cent dix ans. Avec les mets de l'âge d'or, on ne sentiroit ni goutte, ni gravelle, ni vapeurs. Remarquez que Rome étoit sans médecins et sans remèdes, pendant qu'elle vivoit sans cuisiniers et sans ragoûts. Les médecins étoient revenus fort à propos du temps d'Apicius, et toutes les maladies en foule avoient suivi les grands repas. On dit qu'en Irlande toute une famille à demi sauvage ne met point d'autre nappe que l'herbe des prés ; chacun se couche sous le ventre d'une vache pendant qu'elle paît, et en suce le pis : voilà son dîner fait. Potages, hors-d'œuvres, entrées, rôts, entremets, fruit, glaces, vins de liqueurs, café et chocolat, tout est compris dans une pinte de lait. L'homme s'endort ; Dieu sait

¹ HOR. *Epist.* II, 1, 139. — ² Fabricius vainqueur de Pyrrhus. VIRG. *Æneid.* VI, 843. — ³ Id. *Georg.* IV, 432.

quel chyle ! quel sang ! quelle légèreté ! quelle souplesse !

..... *habilis in membris vigor* ¹.

La volupté use tous les goûts, et puis l'homme même qui les cherche. Bonsoir ; soyez sobre.

..... *Pauci, quos æquus amavit*
Jupiter ?.....

La santé donne de plus véritables plaisirs, que les plaisirs mêmes. Pardonnez ma morale ; je veux que vous viviez. Tout mon népotisme est passionné pour vous, *te deperit* ; je leur en sais bon gré. Quand il arrive une lettre de vous, on accourt pour la lire.

*Tale tuum carmen nobis, divine poeta,
Quale sopor fessis in gramine, quale per astum
Dulcis aquæ saliente sitim restinguere rivo* ².

CCCCXCIV *.

AU P. QUIRINI.

Excuses et témoignages d'amitié.

A Cambrai, le 8 décembre 1712.

J'ai mille choses à me reprocher par rapport à vous, mon révérend père, et je vous en demande pardon du fond de mon cœur. J'ai eu des embarras presque continuels, à ne pouvoir respirer ; et j'ai été souvent dans une langueur où je ne pouvois m'appliquer à rien. Maintenant je vous renouvelle l'assurance de tous les sentiments qui sont dus à votre nom et à votre mérite personnel. Oserois-je vous demander des nouvelles de vos travaux ? Pardonnez cette liberté à un homme qui compte sur la bonté de votre cœur, et qui s'intéresse cordialement à tout ce qui vous touche. J'espère que, quand vous partirez pour l'Italie, vous ne m'en refuserez pas de venir passer par Cambrai. Je vous offrirai alors un équipage pour venir ici, et je vous recevrai avec la plus parfaite reconnaissance. Personne ne peut vous honorer, mon révérend père, plus que le fera toute sa vie, votre, etc.

¹ Virg. *Georg.* iv, 418. — ² Id. *Æneid.* vi, 129. — ³ Id. *Ecl.* v, 45 et seq.

CCCCXCV * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Le prélat souhaite au chevalier les vertus de sa mère.

16 décembre 1712.

Il ne paroît sur aucun registre des hôpitaux de Cambrai, monsieur, que l'homme dont vous êtes en peine y soit mort ¹ ; mais il a pu mourir sur les chemins ou dans le camp. Pour ce qui regarde le camp, on attend toute réponse de l'homme qui doit avoir les registres, et qui est maintenant à Douai. On écrit, on presse ; mais il n'a point encore répondu. Vous devez croire que je suis en demeure ; mais je n'ai point à me reprocher de n'avoir pas assez grondé. Dès que cet homme qu'on exorcise à force aura parlé, je vous en rendrai compte. Je respecte madame votre mère ; je révère sa vertu, et je voudrois que vous eussiez d'elle une si précieuse succession. Je souhaite qu'une vie aussi pieuse que la sienne soit longue, et que vous n'abrégez point la vôtre, faute de l'imiter. J'avoue que je me lie peu à votre point d'honneur contre le poison des soupers exquis ; vous êtes moins friand de louanges que de bonne chère. Craignez les reproches de votre estomac, qui doivent vous coûter cher ; je ne dis rien de ceux de votre conscience.

Malgré vos mauvaises habitudes, je vous aime sans mesure, et suis charmé de me croire aimé de vous.

CCCCXCVI * *.

AU MÊME.

Affaires du temps ; témoignages d'amitié.

27 décembre 1712.

J'ESPÈRE, pour le bonheur de l'Europe, que la paix générale arrivera plus tôt que l'éclaircissement que vous désirez sur la mort d'un soldat ². Blondel, que je gronde et que je tour-

¹ Voyez la lettre suivante. — ² Le chevalier avoit prié Fenelon de faire quelques démarches pour avoir des nouvelles d'un bombardier qu'on croyoit mort. Un billet de Fenelon à Destouches, du 23 janvier suivant, suppose que l'affaire ne put être éclaircie. Il en parle encore dans la lettre du 13 février.

mente chaque jour là-dessus, parle et écrit en vain. On envoie à Douai et à Valenciennes : l'homme est d'un côté, et ses registres d'un autre : on prie des gens sensés et exacts de le presser d'expliquer le fait : point de réponse. J'en suis presque en colère, et je voudrais que vous vissiez toutes mes impatiences : elles calmeraient peut-être un peu les vôtres. Mais vous, qui faites tant de bruit sur un soldat mort à l'hôpital ou sur un grand chemin, dont je ne puis vous donner un entier éclaircissement, ne devriez-vous pas être honteux de ne me mander rien sur votre infirmité fondamentale ? Vous m'avez promis de consulter à fond MM. Triboulleau et Arnaud¹ ; je devois être informé de leur décision ; mais les vents ont emporté vos légères promesses. Si vous aviez fait votre devoir pour les chirurgiens, vous n'auriez pas manqué de vous en vanter dans vos lettres. Mais je le vois bien, ô homme volage ! vous secouez le joug des maîtres de l'art : vous ne craignez guère moins le régime de Chirac, que les incisions d'Arnaud ; c'est couper dans le vif, que de retrancher vos gloutons soupers. Que ne puis-je vous tenir ici ? je vous ferois vivre comme les jeunes Spartiates, qui n'avoient point d'autres aliments que ceux qu'ils déroboient par leur adresse et par leur force. Vous feriez à cette condition très-mauvaise chère. L'entre-mets de ces petits-maitres de Sparte n'étoit pas exquis, il n'y avoit point de Ferrand chez eux ; mais ils se portoient bien, et méritoient la santé dont vous n'êtes pas digne. Comment va celle de madame votre mère ? Je m'y intéresse comme si j'avois eu l'honneur de la voir toute ma vie ; c'est respecter la vertu que de révéler la

sienne : la vôtre est un peu moins vénérable. Ne me direz-vous rien sur M. de La Vallière ? Son mal est-il guéri ? j'en suis en peine ; et personne ne peut l'honorer plus parfaitement que je le fais. Mon neveu est parti ce matin d'ici ; il vous dira que, quand je ne vous écris point, je n'en pense pas moins à vous. Comme j'aime certains gens pour le bien qui est déjà en eux, je vous aime pour celui que je voudrois mettre en vous.

CCCXCVII. (CCCVI.)

DU P. QUIRINI A FÉNELON.

Son estime et son admiration pour l'archevêque de Cambrai.
Ses travaux littéraires dans le cours de ses voyages.

A Lyon, ce 3 de janvier 1713.

JE n'ai pas besoin d'ouvrir mon portefeuille pour y trouver la lettre que j'ai reçue à Paris en date de Cambrai, vers la fin du mois d'octobre, peu de jours avant mon départ. Bien loin que le trouble des derniers moments de ma demeure dans cette ville, et dans lesquels il s'agissoit de se tirer d'un grand nombre de petits embarras, m'ait fait passer légèrement les yeux sur cette lettre-là, et me l'ait fait confondre parmi les autres papiers, je l'ai trouvée d'abord si obligeante et si cordiale, que j'en ai copié dans ma mémoire et dans mon cœur les expressions et les paroles ; d'autant que, pour m'en souvenir, les tablettes me sont tout-à-fait inutiles, et je n'ai qu'à lire dans moi-même. Je répète très-souvent cette lecture, qui fournit à mon esprit un continuel sujet de joie. J'ai toujours cru de vous en devoir, monseigneur, réponse, ou pour mieux dire, mille très-humbles remerciements ; mais comme il ne m'étoit pas possible de m'acquitter de cette obligation à Paris, je comptois de m'en acquitter à Lyon, où je devois être en peu de temps. Cependant mes mesures pour cela n'étoient pas bien prises ; car je ne suis dans cette ville-ci que d'avant-hier. Faute d'être content de tous les avantages littéraires que m'a procurés le séjour de deux ans et demi à Paris, j'ai voulu faire un pèlerinage dans les abbayes de la Bourgogne, et tirer plusieurs mémoires de leurs manuscrits et cartulaires. J'avois déjà fait un voyage de cette espèce, l'année passée, dans la Normandie et autres provinces, et j'en ai été infiniment content, aussi bien que de celui-ci. Je continuerai sur le

¹ Michel Triboulleau, né à Paris, commença à exercer ses talents dans les armées en 1670 ; et, après la paix de Rysswick, il se fixa dans la capitale, où il se rendit célèbre dans la pratique de la chirurgie. A une politesse exquise et un commerce facile avec ses confrères, il joignoit une piété sincère, et une tendre compassion pour les pauvres de sa paroisse, auxquels il prodiguoit les secours de son art et l'argent de sa bourse, les visitant avec bonté dans leurs maladies. C'est dans l'exercice de ces œuvres de charité qu'il mourut, regrette de tous les gens de bien, le 2 juillet 1714, âgé de soixante dix-huit ans.

Roland-Poul Arnaud, fils d'un chirurgien de Paris, après s'être distingué dans ses humanités, se livra tout entier à l'étude de l'anatomie et de la chirurgie, dont il fit, pendant vingt-sept ans, des cours publics qui le rendirent célèbre. Consulté dans les cas les plus difficiles, il devint un des chirurgiens du Roi, et fut appelé le premier en consultation dans la dernière maladie de Louis XIV. Saint-Simon rapporte qu'il amassa une grande fortune, par son habileté dans le traitement des hernies. Mais il ternissoit ces qualités par son avarice, qui le faisoit mal voir de ses confrères. Il mourut le 23 janvier 1723, âgé de soixante-six ans. Voyez DEVAUX, *Index Juretorum Chirurgorum Parisiensium* ; à la suite des *Recherches sur l'origine et les progrès de la Chirurgie en France* (par Quesnay), Paris, 1714, in-4°.

reste de ma route ce même travail , et je m'en irai après, chargé de belles et riches dépouilles, en Italie. Vous, monseigneur, en pourriez être mon Jupiter-Férétrius; car c'est à Cambrai où j'ai pris les auspices de mes études de France; ce sont vos entretiens qui ont été mes premiers oracles. Je n'oublierai jamais ces entretiens-là: je m'en entretiendrai souvent moi-même, et j'en entretiendrai bien du monde. Heureux si j'avois demeuré plus long-temps chez vous, ou si j'y avois pu faire un second voyage. L'unique moyen pour me dédommager, monseigneur, c'est de m'honorer souvent de vos lettres, de m'en écrire de bien longues et de bien instructives, que je recevrai toujours avec un plaisir infini, et que j'estimerai *super aurum et lapidem pretiosum*. Je voudrais bien jouir de cet honneur-là encore une fois avant que de quitter entièrement le royaume; je vous en serai, monseigneur, infiniment obligé. Vous pourrez adresser la lettre à M. l'abbé Bardi, qui aura soin de me la faire tenir où je serai. Dans tous endroits, je serai, monseigneur, avec tout le respect possible, etc.

CCCXCVIII * * .

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Souhaits de bonne année; témoignages d'amitié.

8 janvier 1713.

Vous avez beau être court dans les souhaits de la bonne année, je veux être long. Que n'ai-je point à désirer pour vous? combien vous manque-t-il de choses! Jambes désenflées, estomac dégagé, digestions faciles, sobriété constante, sommeil enfantin pour la nuit, esprit serein et sage pendant la journée, douce philosophie qui sache user des biens, *artemque fruedi*. En croirez-vous Horace? Pourquoi non? il n'étoit point d'une morale trop sévère.

Inter cuncta leges, et percontabere doctos,
Quà ratione queas traducere leniter ævum:
Ne te semper inops agitet, vexetque cupidus¹.

Vous le voyez; au milieu de l'abondance, les passions demeurent pauvres et affamées; il faut chercher le vrai repos ailleurs, dans quel-

que bien qui nous mette d'accord avec nous-mêmes, et qui nous rende dignes de notre raison :

Quid minuat curas, quid te tibi reddat amicum;
Quid parè tranquillet¹.....

Oseriez-vous dire que vous êtes bien avec vous, que vous êtes toujours en bonne compagnie quand vous êtes tout seul, que vous n'avez rien à vous reprocher, et que la régularité de votre vertu contente toute votre délicatesse? Ne craindriez-vous jamais le fond de votre cœur, s'il falloit lui rendre compte de tout ce qui échappe dans la vivacité d'un commerce volage?

Quid sentire putas? quid credis, amice, precari?
Sic mihi quod nunc est, etiam minus, ut mihi vivam
Quod superest avi, si quid superesse voluit Di:
Sic bona librorum, et provisæ frugis in annum
Copia; neu fluitem dubiæ spe pendulus horæ².

Vous m'avouerez que voilà un beau sermon. Je n'oserois le prêcher si j'en étois l'auteur; mais Horace ne passe point pour un prédicateur triste et importun: il n'a rien à vous reprocher sur le désintéressement; mais examinez votre conscience sur le reste, *ut mihi vivam*. Vivez à vous-même, et non aux choses qui vous enlèvent votre cœur. Notre poète dit encore de sa campagne :

..... mihi me reddentis agelli³.

On se perd en se donnant trop aux autres; on se retrouve quand on sait un peu être seul. Vos grandes occupations vous ont-elles ôté depuis deux mois la liberté de consulter un quart d'heure Triboulleau et Arnaud? Puisque vous aimez tant votre corps, au moins prenez autant de soin de l'endroit malade, que de votre bouche qui fait tous vos maux. Mais je m'aperçois que je suis trop pédant: pardon, bonsoir; portez-vous bien, et aimez celui qui ne vous gronde que par un excès d'amitié!

¹ Hor. *Epist.* I, XVIII, 101. — ² *Ibid.* 106 et seq. — ³ *Id.* *Ep.* I, XIV, 1.

¹ Hor. *Epist.* I, XVIII, 96.

CCCXCIX **.

AU MÊME.

Lettre de consolation.

15 janvier 1713.

PERSONNE, sans aucune exception, ne peut, monsieur, s'intéresser plus vivement que je le fais à votre douleur. Je connois par expérience combien votre cœur est sensible. On n'est pas homme quand on n'aime que soi; et on est souvent à plaindre quand on aime sincèrement autrui. Ce triste exemple vous engage à faire des réflexions sérieuses; il ne faut ni abrégier la vie présente qui est si courte, ni négliger la future qui n'a aucune borne. Pensez-vous à la charge vacante en cas de paix¹? Je vous souhaite repos et santé, avec bon usage de l'un et de l'autre. Mille compliments, s'il vous plaît, à madame votre mère que je respecte, et à monsieur votre frère que j'honore parfaitement. J'entre dans toutes les peines d'une mère malade et accablée, qui voit la mort de son fils la préparer à la sienne; elle a les consolations de la vertu, et les espérances de la religion qui adoucissent tous les maux. Je suis tendrement et sans réserve dévoué, mon cher bonhomme, à vous et aux vôtres.

CD. (CCCVII.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Travail des examinateurs sur le livre du P. Quesnel: espérances d'une Bulle contre l'évêque de Saint-Pons; affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle.

(Fin de janvier 1713.)

Pour donner à votre Grandeur les éclaircissements qu'elle souhaite, j'ai attendu que le Pape fût remis de sa maladie, pour pouvoir mander comment il s'y prendroit au sujet de la Bulle. L'examen des qualificateurs étant fini. Dimanche passé, Sa Sainteté fit venir au palais tous les qualificateurs, et se fit rendre compte de ce qui s'étoit passé dans leurs assemblées. Présentement les cardinaux du Saint-Office

examinent la qualification de chaque proposition. après quoi ils donneront leur vœu, lequel sera suivi de la Bulle. Voilà, monseigneur, où l'on en est pour la constitution. Chaque semaine les cardinaux doivent donner leurs vœux sur dix propositions.

Je crois qu'un jour on pensera à prononcer un jugement solennel contre M. de Saint-Pons; mais il faudra pour cela que le Roi demande une Bulle: encore doute-t-on que l'on doive y penser si tôt. Les tracasseries qu'on a faites pour empêcher la Bulle dont il est question présentement, ont fort dégoûté cette cour de donner des Bulles.

On a résolu de ne point entamer l'affaire de messeigneurs de Luçon et de La Rochelle, que celle de la Bulle ne soit finie; le Roi le souhaite ainsi. D'ailleurs, quand on voudroit la commencer, on ne le pourroit pas, parce que messeigneurs de Luçon et de La Rochelle n'ont point encore ni produit leurs écritures, ni envoyé leur agent à Rome. Aujourd'hui celui de M. le cardinal de Noailles est mort. Il doit être connu de votre Grandeur, et elle lui doit, selon Dieu, des prières particulières. C'est le fameux P. Roslet. Il est mort à midi au huitième d'une pleurésie et d'une fièvre continue. Il sera fort regretté de bien des gens d'une certaine espèce. C'est chez lui que se tenoient toutes les assemblées.

Un cardinal zélé, lié avec Bu.... et qui a été dans un grand commerce avec lui, lorsqu'il étoit dans les lieux que votre Grandeur marque, m'a assuré que l'on pouvoit compter sur lui, et qu'il en avoit bien usé. Po.... a les meilleures intentions du monde; je lui crois du zèle pour la saine doctrine. Be.... est ignorant, et sacrifiera tout à sa fortune. Hors de là, c'est un homme fort droit et plein d'honneur, un peu mondain, qui ne connoît pas l'esprit ecclésiastique. Pa.... n'est pas fort estimé en ce pays: je crois cependant qu'au-delà des Monts on le regarde comme un homme important: ses liaisons à Paris ont été fort suspectes.

Lundi prochain, le Pape déclarera les trois cardinaux qui sont *in petto*, savoir, M. de Polignac, M. l'archevêque de Séville, et M. l'évêque de Barcelone¹. Quelques-uns croient que M. Olivieri, cousin-germain du Pape, pourroit bien en même temps être fait cardinal².

Il y a trois ou quatre semaines que le Pape fut en péril: sa santé, quoique beaucoup meilleure, n'est pas entièrement rétablie. Il eut en-

¹ Voyez la lettre CD, ci-après.

¹ Ils furent en effet déclarés cardinaux le 30 janvier 1713.
— ² Il ne le fut qu'en 1715.

core mardi passé une forte atteinte de son asthme : dès le lendemain , il se trouva mieux.

Mgr le cardinal Cusani se déclare ici hautement contre le parti et ceux qui le protègent. Il s'est expliqué avec beaucoup de zèle au Pape et aux cardinaux, sur ce qui les regarde, et même avec assez peu de ménagement. Une autre fois, j'aurai l'honneur de vous parler des deux délectations indélébiles, et qui déterminent invinciblement la volonté, lorsqu'elles sont supérieures. J'ai été travaillé, pendant près de trois semaines, d'un rhume qui ne m'a permis aucune application.

CDI * * .

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Affaires du temps; témoignages d'amitié.

13 février 1713.

RIEN n'est mieux que de donner l'exercice de la charge à monsieur votre frère ¹; mais je vous souhaite qu'on épargne les frais; moins vous êtes avare, plus je le suis pour vous. Votre bonne santé soulage la mienne. La joie de la vraie amitié est un baume qui adoucit le sang et qui rajeunit l'homme; cette onction coule dans les veines de fort peu de gens. N'abusez point de votre santé renaissante: je prends son parti contre vous. Digérez, si vous le pouvez. Je vous permets une joie douce, légère, sobre, jolie, gracieuse; mais je ne vous passe pas une volupté fougueuse et gloutonne; quand vous dirai-je ?

..... Est animus tibi,
 Remque prudens, et secundis
 Temporibus dubisque reclus.

 Non possidentem multa vocaveris
 Rectè beatum: rectius occupat
 Nomen beati, qui Deorum
 Muneribus sapienter uti,
 Duramque callet pauperiem pati,
 Pejusque letho flagitium timet ².

Votre bombardier n'est mort, dit-on, ni au camp, ni dans les hôpitaux des villes voisines: il a pu mourir sur les grands chemins, sans

¹ Voyez la note de la lettre CCXXXIX, ci-dessus p. 48, 2^e col. — ² HOR., *Od.* IV, IV, *ad Lollium*, 34.

avoir soin de se faire écrire. Vous savez qu'on fait souvent vivre les morts aux dépens du Roi: après leurs enterrements, on leur paie encore des bouillons et des médicaments qui font grand bien aux directeurs. Ainsi, qui peut deviner ce que votre homme est devenu ?

..... Jacet solo litore truncus,
 et sine nomine corpus.

Voilà le bombardier mis à la place du roi Priam,

..... Tot quondam populis terrisque superbum
 Regnatorem Asiae ¹.....

Vous voyez que je mêle Virgile avec Horace, pour vous ramener en pays de connoissance.

Le nez de M. de La Vallière est-il guéri? je le désire très-sincèrement.

Madame votre mère mérite, par ses bonnes œuvres, de vivre cent ans: c'est sa moindre récompense: mais pour vous, vous ne serez jamais malade sans l'avoir mérité. Je vous aime néanmoins presque autant que si vous étiez sage. Il faut que vous soyez de bonnes gens dans votre famille, puisque vous vous aimez les uns les autres; la mode en est presque passée entre parents. Voilà une race faite sur un patron fort singulier: les héritiers pleurent les morts dont ils héritent; les vivants partagent sans procès ni scellé, et les biens sont presque en commun. Si le monde vouloit vous imiter, on reverroit l'âge d'or.

CDII. (CCCVIII.)

DU MARQUIS DE LA VRIILLIÈRE

A M. DE CHAMPFLOUR,

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Le Roi désire que ce prélat et l'évêque de Luçon gardent le silence, jusqu'à la constitution qui doit venir de Rome.

A Versailles, 15 février 1713.

Le Roi ayant ouï dire qu'au préjudice des défenses qu'il a faites qu'il parût aucun nouvel écrit sur le différend que vous avez avec M. le cardinal de Noailles, et sur lequel Sa Majesté vous a permis de vous pourvoir à Rome, il doit paraître dans peu un nouveau Mandement de vous ou de M. l'évêque de Luçon, ou de tous deux

¹ VIRG., *Æneid.* II, 356, et seq.

conjointement : et Sa Majesté voulant qu'il soit gardé sur cela un profond silence, jusqu'à la constitution qui doit venir de Rome, elle m'a ordonné de vous renouveler sur cela ses ordres, tant pour vous que pour M. l'évêque de Luçon, à qui elle désire que vous communiquiez ma lettre. Comme je suis persuadé que vous vous conformerez sur cela l'un et l'autre aux intentions de Sa Majesté, et que, s'il y a quelque chose de commencé sur les matières en question, vous ne l'achèverez pas, je n'ai qu'à vous assurer que je suis toujours très-véritablement, etc.

CCIII. (CCCIX.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Sur le livre du docteur Gaillande, et sur l'affaire du livre du P. Jouvenci au Parlement.

4 (mars) au soir (1713).

LE livre de M. Gaillande devoit être dénoncé au *prima mensis*¹; mais on n'a osé le faire, sur

¹ Ce livre a pour titre : *Eclaircissements sur quelques ouvrages de théologie*, Paris, 1712, 226 p. in-12. Jean-Noël Gaillande, auteur de cet écrit, né à Paris vers 1685, étoit fillet du docteur Tournely, qui le fit étudier, et il fut reçu docteur de Sorbonne en 1712, « Ces *Eclaircissements*, dit-il » dans l'*Avertissement*, ne sont que sur ce qui regarde le » P. Quesnel : on espère en donner dans la suite sur d'autres » ouvrages non moins intéressans. » Il ne parut pas que cette suite ait été publiée. Des que le livre parut, le parti janséniste, sûr de la protection du cardinal de Noailles, se plaignit hautement, et la Sorbonne fut obligée d'envoyer au cardinal, qui étoit procureur de cette maison, une députation de six anciens docteurs pour le desavouer. Le chancelier de Pontchartrain retira le privilège, et écrivit à l'abbé Bignon, directeur de la librairie, afin qu'il retranchât du nombre des censeurs le docteur Quinot, qui avoit approuvé l'ouvrage de Gaillande, la lettre suivante :

« A Versailles, le 6 janvier 1713.

» L'approbation que M. Quinot, monsieur, a donnée à un » livre intitulé *Eclaircissements*, souleve si justement tous » les honnêtes gens, qu'il ne m'est pas possible de supporter » patiemment la honte qui rejaillit sur moi, d'avoir choisi » un si indigne personnage pour l'honneur de ma confiance. » Faites-lui donc savoir, je vous prie, monsieur, que je ne » veux plus me servir de lui dans un emploi qui demande » toutes les qualités qu'il n'a pas, et ne lui envoyez plus, » s'il vous plaît, aucun livre à examiner. Il n'est pas permis » de trahir comme il fait la vérité et la pureté dans ses » maximes, la patrie dans ses privilèges, et M. le cardinal » de Noailles, son bienfaiteur, dans ce qui lui est dû. Et s'il » est curieux de rendre mes sentimens publics, je lui en » donne toute la liberté qu'il peut désirer. »

Ce qui excita surtout le cardinal de Noailles contre cet ouvrage, c'est que l'auteur fit voir qu'on imputoit fausement à Bossuet d'avoir approuvé le livre du P. Quesnel, dans son écrit intitulé *Justification des Réflexions morales*, que les Jansénistes firent imprimer en 1710. Le docteur Gaillande mourut le 3 juillet 1745. Il parut, avant et après la condamnation du P. Quesnel, une multitude d'écrits contre son

ce que quelques docteurs avoient déclaré la veille au syndic, qu'ils dénonceroient M. Du Pin sur son édition de Gerson et d'Almain¹.

Le mardi de l'autre semaine, les Jésuites avoient présenté leur requête pour demander d'être entendus sur le livre du P. Jouvenci². Le mercredi matin, à la petite audience, M. le procureur-général dit un mot sur ce sujet, et il fut ordonné que les Jésuites seroient entendus le lendemain pour faire leur déclaration à la cour; déclaration assez dure, dressée par M. le premier président et M. le procureur-général, sans communication aucune avec le reste du Parlement. MM. du grand banc étoient choqués qu'on les eût comptés pour rien en cette affaire, et refusèrent de se trouver le soir chez M. le premier président, qui les en fit prier au sortir de l'audience. Ces messieurs croyoient que M. le premier président s'étoit rendu maître de cette affaire, pour ménager les Jésuites, selon les intentions du Roi; ce n'étoit rien moins. C'étoit un piège affreux dans lequel les deux magistrats vous conduisoient les bons pères; et le jeudi, après les avoir entendus, on les devoit renvoyer avec un arrêt qui n'alloit à rien moins qu'à faire pendre le P. Jouvenci dans deux jours en effigie. M. le premier président, pendant son dîner le mercredi, reçut ordre du Roi de venir à la cour. On ne sait pas trop ce que Sa Majesté lui dit: mais les Jésuites ne parurent pas le lendemain, et rien ne s'est fait depuis. Cette affaire est d'une étrange noirceur du côté de ceux qui l'ont conduite. Je n'en sais que jusque-là.

M. Colin (*le P. Lallemant*) attend toujours

livre. On peut voir, entr'autres, le P. Quesnel scélérat dans ses *Réflexions sur le Nouv. Test.* 1704, 89 p. in-12; le P. Quesnel hérétique dans ses *Réflexions*, etc. Bruxelles, 1705, 176 p. in-12; le *Nouv. Test. du P. Quesnel dénoncé à l'Académie française*, 1713, 111 p. in-12. La critique ne s'est exercée, dans celui-ci, que sur le premier chapitre de chaque Évangile. L'abbé Bersaune, dans son *Journal*, met tout sur le compte des Jésuites, et surtout du P. Le Tellier. On voit, par toute cette Correspondance, que les affaires de l'Église, dont ce religieux étoit chargé par le Roi, ne lui laissoient pas de temps pour composer des ouvrages, puisque souvent il en avoit à peine assez pour expédier les affaires qui lui étoient confiées.

¹ Le docteur Elies Du Pin, n'ayant pu obtenir de privilège pour publier en France son édition de Gerson, la fit imprimer à Amsterdam; elle parut sous le titre d'*Anvers*, 1706, 5 vol. in-fol. Voyez ci-après la lettre cxx. — ² Le P. Jouvenci avoit publié à Rome, en 1710, la cinquième partie de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, ou il enseignoit en plusieurs endroits une doctrine directement contraire aux maximes de l'Église Gallicane. Un arrêt du Parlement, rendu le 24 mars 1713, condamna cet ouvrage. Il sera question encore de cette affaire dans les lettres suivantes. Voyez, à ce sujet, les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 24 mars 1713; et les *Mémoires* du chancelier d'Aguesseau, t. xiii de ses *Œuvres*, in-4°.

des nouvelles de M. de Granville (*Fénelon*), non sans quelque petite vivacité, par rapport aux circonstances où il se trouve, et qu'on ne peut pas bien deviner de si loin; employez, je vous prie, monseigneur, ce que vous avez de crédit sur M. de Granville pour calmer M. Colin, qui, par le cœur, mérite un peu d'attention. Je suis, etc.

CDIV.

(CCCX.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur le livre des *Réflexions morales* du P. Lallemant; nombreuses approbations de ce livre; affaire du P. Jouvenci.

Lundi, 6 mars 1713¹.

En relisant les lettres que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire depuis deux mois, je ne saurois m'empêcher de croire que vous avez recommencé la lecture de mon livre ¹, sur les bruits qui peuvent vous être revenus sur ce sujet. Je n'ai point cru jusqu'ici devoir faire à votre Grandeur le détail de toutes les tracasseries que l'on me faisoit, parce que je ne les jugeois pas dignes de votre attention. C'est M. l'évêque de Toul ² qui en est l'auteur. Après avoir lu mon livre, et m'avoir donné parole de l'approuver, il s'est mis à le décrier à la cour et à la ville. Il n'a rien omis auprès des prélats qui sont ici, pour les détourner d'y donner leur approbation. Il a agi à la cour auprès des ministres pour le faire arrêter. Les raisons qu'il a alléguées étoient que cet ouvrage allumeroit un feu épouvantable, que j'établissois partout l'infailibilité du Pape, le molinisme, la morale relâchée. J'ai lieu de croire qu'il n'a point renfermé son prétendu zèle dans Paris, et qu'il a écrit à quelques prélats dans la province. Comme le prélat est fort connu du côté du cœur, tout le fracas qu'il a fait a tourné en grande partie contre lui. On a démêlé sans peine à qui il vouloit faire sa cour. Tout le monde sait qu'il vise à être précepteur du prince, et il a cru que la famille de M. le cardinal regarderoit comme bien importants les services qu'il prétendoit lui rendre en traversant mon livre. Les ministres n'ont point voulu entrer dans cette affaire. M.

le chancelier a été ébranlé: mais il n'a point jugé devoir aller plus loin. M. l'abbé Bignon m'a dit cependant, et m'a fait dire plusieurs fois de me presser, afin de prévenir de nouvelles tracasseries. C'est, monseigneur, la raison qui m'a fait vous presser vous-même: car la qualité d'auteur ne me donne pas une ligne de vivacité. J'ai, à l'heure qu'il est, ou je suis sûr d'avoir en vingt-quatre heures, les approbations dont j'ai besoin, hors la vôtre, dont rien ne me fera résoudre à me passer. M. le cardinal de Rohan me donne son approbation en forme de lettre, c'est-à-dire qu'il m'écrit sur le livre, et qu'il me permet de faire de sa lettre l'usage que je veux. On est fort revenu des préventions que M. de Toul avoit inspirées. Le livre est demandé avec empressement: bien des gens même du parti en parlent bien, sur ce qu'ils en ont pu voir entre les mains des prélats et des docteurs particuliers qui l'ont examiné; car jamais livre ne fut examiné par plus de personnes. Comme il m'étoit important de détruire le fantôme de l'autorité de M. de Toul, je me suis mis en tête d'avoir ses remarques, et je suis venu à bout de les avoir sur saint Marc, avec une lettre de sa main, où il dit: *J'y ai apporté toute l'exactitude possible. Je travaille à faire mes notes sur saint Luc*, etc. J'ai aussi la note des chapitres et des versets de saint Matthieu, où il trouve à redire: mais je n'ai rien, sur cet Evangile, de sa main ni dans ses termes, comme ses notes sur saint Marc. Je vous les envoie, monseigneur, avec des apostilles. Votre Grandeur sera étonnée qu'il ait eu la simplicité de me les donner, et de me mettre par là à portée de faire connoître dans le besoin, le vrai motif qui l'a fait agir dans tout le cours de cette affaire. Pour peu qu'on estime ce prélat du côté de la capacité, on doit faire cas du livre où il a trouvé si peu à redire, ayant tant d'intérêt de justifier le mal qu'il en avoit dit, et les efforts qu'il avoit faits pour le faire tomber. Je joins ici le projet de l'arrêt qui devoit être porté contre nous, au sujet du livre du P. Jouvenci. Votre Grandeur ne le lira pas sans quelque horreur. Je crois les choses bien changées. Apparemment que, sur notre déclaration, le livre sera simplement supprimé, et qu'on s'en tiendra là.

J'ajoute encore ici un petit Mémoire, qui montre en peu de mots combien je suis dans les règles au sujet du livre qui fait tant de bruit avant de voir le jour. Je songe à le dédier au Roi, et il y a de grandes dispositions pour cela: cela sera décidé dans peu de jours. Je ferai mettre au net ma préface, et j'aurai l'hon-

¹ Ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, 12 v. l., in-12. Voyez, ci-après, la lettre CCXXV. — ² François Blouet de Camilly, nommé évêque de Toul en 1704, archevêque de Tours en 1721, mort en 1723.

neur de vous l'envoyer à la première occasion.

Pour montrer plus de ménagement envers M. le cardinal de Noailles, je penche beaucoup à mettre à la tête du livre le nom d'un libraire de province, d'un évêché où le livre sera approuvé. Personne ne m'oblige à cela; mais il paroît que cela est du goût de bien des gens. Vous conviendrait-il, monseigneur, que, pour marquer tout ce qu'on peut de déférence pour son Éminence, mon livre choisit son domicile à Valenciennes? Mon libraire a des raisons d'intérêt de ne prendre pas le nom d'un libraire de Reims, raisons auxquelles je suis obligé de déférer.

Voilà, monseigneur, bien des choses mal arrangées, et que j'ai été obligé de dire à la hâte, pour profiter de l'occasion. J'attends conseil, appui, et tout ce dont j'ai besoin de votre Grandeur. Je m'en vais voir M. le marquis de Fénelon. Je voudrois pouvoir ne le pas quitter, tant je me trouve bien auprès de lui. Il n'est pas permis d'avoir la raison si saine à son âge.

Je suis avec le plus profond respect et un dévoûment entier, etc.

CDV. (CCCXI.)

DE FÉNELON
A L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

Sur la conduite politique à tenir dans les circonstances présentes.

A Cambrai, 8 mars 1743.

Il ne m'appartient nullement de parler des affaires générales; elles sont trop au-dessus de moi, j'en ignore absolument l'état: je me contente de prier Dieu tous les jours pour leur succès, sans avoir aucune curiosité sur ce qui se passe. Mais votre Altesse sérénissime électorale veut que je prenne la liberté de lui répondre sur la question qu'elle me fait l'honneur de me confier, et je vais lui obéir simplement. Il me semble, monseigneur, que le grand intérêt de votre maison est de conserver ses anciens États au centre de l'Empire. La maison d'Autriche peut finir tout à coup: alors votre maison se trouvera naturellement à la tête du parti catholique, si elle est rétablie au milieu de l'Allemagne. C'est une espérance assez prochaine, et qui peut mettre tout à coup votre maison au comble de

la grandeur¹. Vos églises donnent un grand avantage à votre maison pour la mettre à la tête des catholiques: mais si votre maison n'avoit plus ses États au centre de l'Empire, on commenceroit à la regarder comme une maison devenue étrangère au Corps Germanique; et les grands établissemens de votre Altesse électorale se trouveroient inutiles pour votre maison. Je ne sais point ce qu'on offre à son Altesse électorale de Bavière en la place de ses anciens États; mais je crains que ce qu'on lui offrira en compensation n'ait plus d'éclat que de solidité et de revenu liquide. J'avoue qu'il doit être naturellement touché d'un titre de roi; mais ne peut-il pas l'avoir sans renoncer à ses anciens États? J'avoue que la Bavière, sans le haut Palatinat, est un corps démembré; mais s'il faut souffrir cette perte, je compte encore pour beaucoup la Bavière, pour mettre votre maison à la tête du Corps Germanique, quand le parti catholique voudra prévaloir sur le protestant. Il vous est capital, si je ne me trompe, de demeurer dans l'Empire pour en devenir le chef. Après ces réflexions, proposées au hasard et par pure obéissance, j'ajoute, monseigneur, que vous ne pouvez mieux faire que de confier vos intérêts au Roi: il est touché du zèle avec lequel vos Altesse électorales ont soutenu si noblement leur alliance. Sa Majesté aime vos intérêts; elle sait mieux que personne ce qu'elle peut faire. Vous ne voulez ni empêcher ni retarder la paix générale de l'Europe, qui est si nécessaire à toutes les puissances. Ainsi ce qui vous convient est de prendre vos dernières résolutions avec Sa Majesté. Pour moi, je prie Dieu tous les jours afin qu'il bénisse votre voyage. Vos intentions sont droites; vous voulez le bien de vos églises et de votre maison, qui est si nécessaire au soutien de la catholicité. Son Altesse électorale de Bavière n'a point d'autre intérêt que le vôtre, ni vous d'autre que le sien: j'espère que vous ne serez ensemble qu'un cœur et qu'une ame dans la décision que vous allez faire. Rien ne peut jamais surpasser le profond respect et le zèle avec lequel vous sera dévoué le reste de sa vie, etc.

¹ L'Électeur de Bavière, et l'Électeur de Cologne son frère, furent rétablis dans leurs États par le traité de Bade en 1743, et le prince Charles-Albert, fils et successeur de l'Électeur de Bavière, fut couronné empereur à Francfort le 12 février 1742, sous le nom de Charles VII. Par là se verifica ce qu'avoit pressagé Fénelon. Mais ce prince mourut au bout de trois ans, au plus fort de la guerre occasionnée par son élévation à l'Empire.

CDVI. (CCCXII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Sur des tracasseries qu'on suscitoit à ce père au sujet de ses *Reflexions morales*.

Vendredi, 10 mars 1713.

J'ai eu l'honneur, depuis quinze jours ou trois semaines, d'écrire plusieurs fois à votre Grandeur, sans recevoir un seul mot de consolation. Je l'ai fait fort au long par la voie que nous avons eue mercredi. Une autre voie nous avoit manqué : c'est ce qui fera paroître les lettres d'ancienne date. Le pauvre M. Colin (*le P. Lallemant*) est à plaindre. Les parties, dont tous les coups sont rués ici, et les efforts épuisés, écrivent, ou plutôt font écrire à ses amis (*les évêques*) confrères de M. de Granville (*Fénélon*), pour les intimider et les détacher de ses intérêts. Le pauvre homme passe le temps à écrire pour dissiper les nuages qu'on fait naître dans l'esprit de gens éloignés, et qu'il n'est pas aisé de mettre au fait autant qu'il faudroit pour leur rendre le calme. Ce M. Colin dit quelquefois tout bas : Si M. de Granville ne m'avoit arrêté, je serois peut-être au bout de mes maux. L'homme qui est en place¹ auprès de M. Thomasseau (*du chancelier*) lui fit dire encore hier qu'il se pressât.

On ne sait encore quand le *Nouveau Testament* des Jésuites paroitra. Les gens sensés croient que le parti ne s'émeut sur cela, que pour essayer de faire peur, et d'arrêter l'ouvrage, auquel ils n'espèrent pas pouvoir donner atteinte quand une fois il sera au jour. Chacun raisonne à sa manière.

L'affaire du P. Jouvenci n'est pas finie. M. le premier président et M. le procureur-général n'omettent rien pour n'avoir pas tout-à-fait le démenti, et pour tirer pied ou aile de cette affaire.

M. Colin (*le P. Lallemant*) vous supplie, monseigneur, et il parle sincèrement, il vous supplie de lui dire simplement vos pensées sur son affaire. Il est capable de tout entendre ; il lui importe de savoir à quoi s'en tenir.

¹ L'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi, et à ce titre directeur de la librairie.

CDVII. (CCCXIII.)

DES EVÊQUES DE LUÇON

ET DE LA ROCHELLE

A M. DE BISSY, EVÊQUE DE MEAUX.

Ils prient ce prélat d'éclairer le Roi, qu'on a surpris sur leur conduite.

12 mars 1713.

COMME nous étions sur le point de publier une instruction pour répondre à la lettre de M. l'évêque d'Agen, et à l'auteur anonyme des *Reflexions*, suivant les permissions que nous en avions, nous avons reçu une lettre de M. le marquis de la Vrillière, par laquelle il vous paroitra comme à nous, qu'on a surpris la religion du Roi en faisant entendre à Sa Majesté que nous voulions donner au public un nouvel écrit sur le différend que nous avons avec M. le cardinal de Noailles au préjudice des défenses qu'elle nous en avoit faites : au lieu que nous ne prétendions autre chose que d'user des permissions qui nous avoient été accordées. L'une par feu M. le Dauphin, qui nous fit mander de réfuter les faussetés que l'auteur anonyme des *Reflexions* avoit avancées contre le prince et contre nous ; la seconde que nous avons obtenue par votre médiation, pour répondre à la lettre que M. l'évêque d'Agen avoit écrite contre nous. Ainsi, monseigneur, nous vous prions, comme ancien médiateur, d'avoir la bonté de faire connoître au Roi qu'on a surpris sa religion, en faisant entendre à Sa Majesté que nous voulions donner au public un nouvel écrit sur le différend que nous avons avec M. le cardinal de Noailles, au lieu que nous ne voulons autre chose que nous servir des permissions qui nous avoient été accordées ci-devant avec une entière connoissance de cause. Le singulier respect que nous avons pour les ordres de Sa Majesté, que nous garderons toujours inviolablement, nous a fait suspendre l'impression de cet ouvrage, jusqu'à ce que nous ayons appris par votre ministère quelles sont ses intentions : mais nous espérons de sa bonté qu'elle ne voudra pas révoquer les permissions qu'elle nous avoit accordées avec tant de justice. Vous nous obligerez sensiblement de nous faire réponse le plus tôt que vous le pourrez. Nous sommes avec toute la reconnaissance et le respect possible, etc.

CDVIII * *.

CDIX.

(CCCXIV.)

DE FÉNELON

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié; avis au chevalier sur sa légèreté et son inconstance naturelle.

Nombreuses approbations des *Réflexions morales* du P. Lallemant; affaire du P. Jouvenci; maladie du cardinal de Janson.

17 mars 1713.

17 mars (1713).

VOTRE D. m'a montré deux lettres, monsieur: il ne faut point d'experts pour vérifier l'écriture. Le caractère de l'esprit est encore plus marqué que celui de la main; on vous y reconnoît d'abord, avec ces grâces vives, libres et ingénues qui vous sont propres. Je comprends que vous exécutez parfaitement, sans l'avoir jamais lu, ce qu'Horace dit :

Lactis in præsens animus, quod ultra est
Oderit curare, et amara lento
Temperet risu ¹.....

Mais ne faites point ce que ce poète dit ailleurs :

..... spatio brevi
Spem longam reserces ².....

Je crains que vous n'usiez la vie à force d'en vouloir, jouir. En attendant que vous pensiez mieux, je voudrois au moins que vous eussiez un amour-propre sage et modéré, qui sût s'aimer pour son vrai bien, et pour se faire durer, comme vous aimeriez votre ami. Mais je vois bien qu'une sagesse si empesée vous ennuie; j'ai entrevu, dans une de vos lettres, que votre pauvre philosophie n'a pas duré; vous vous êtes échappé à vous-même; votre sobriété a fait naufrage en sortant du port; votre courage, qui est grand contre les canons et les bombes, est bien petit contre les ragoûts. Le P. Eugène vous tronveroit Achille; mais Ferrand vous feroit Thersite. Vous direz que je cherche à vous piquer; il est vrai: mais je n'y réussirai pas: vous me lirez, vous rirez, vous me répondrez des folies, et vous en ferez d'autres encore plus grandes. J'en serai fâché contre vous: mais je vous aimerai toujours tendrement; je ne saurois me corriger de ce défaut, comme vous êtes incorrigible sur les vôtres.

Je commence, monseigneur, par vous obéir en laissant tout le cérémonial, ainsi que vous l'ordonnez.

J'ai lu à M. Colin (*P. Lallemant*) la lettre que le regarde; il est tout pénétré de vos bontés. Il est dans une vraie peine d'avoir été obligé de presser M. de Granville (*Fénelon*), et c'est une des plus sensibles qu'il ait eues dans le cours de son affaire. Je lirai aussi la lettre à M. Bourdon (*P. Le Tellier*), quand il sera de retour d'un petit voyage. Je suis persuadé que tout sera de son goût, hors la forme moins usitée que M. de Granville propose, sur laquelle il pourroit peut-être penser autrement.

A l'égard de l'élection de domicile ¹, M. Colin avoit prévenu les pensées de M. de Granville, et il a des vues proportionnées aux siennes.

Voici, au vrai, l'état des affaires du P. Lallemant par rapport à son *Nouveau Testament* ². Outre votre approbation, sur laquelle il compte, et celle de M. l'évêque d'Ypres, qui la lui a promise, il a entre les mains l'approbation de dix-neuf prélats, sans compter une lettre obligeante que M. le cardinal de Rohan lui a écrite sur son livre après l'avoir lu, et qu'il lui permet d'imprimer. Les prélats, autant que je m'en puis souvenir, sont MM. de Reims, d'Aix, de Soissons, de Dol, d'Amiens, de Bazas, de Poitiers, de Tulle, d'Angers, de La Rochelle, de Rennes, de Grenoble, de Vence, de Marseille, de Comminges, de Grasse, de Conserans, de Nevers, d'Orléans. Le P. Lallemant est encore assuré d'avoir celle de M. l'évêque de Tournai et celle de M. l'évêque de Séez, assuré, dit-il, autant que de la vôtre ³. Il est dans la pensée de vous proposer, monseigneur, de mettre M. l'abbé

¹ Le P. Lallemant se proposoit de mettre sur le frontispice de son livre le nom d'un libraire de province, pour menager le cardinal de Noailles. Voyez la lettre CDIV, ci-dessus p. 131. — ² Voyez la même lettre. — ³ On lit toutes ces approbations, et aussi celle de l'Electeur de Cologne, en tête des *Réflexions sur le Nouveau Testament*. L'évêque de Viviers, parce qu'il avoit été transféré à ce siège. Celle de l'évêque d'Orléans ne s'y trouve point.

¹ Hor. *Od.* II, XVI, 25. — ² Id. *Od.* I, XI, 6 et 7.

de Laval, nommé à l'évêché d'Ypres, du nombre des approbateurs ; mais il n'a point de liaison avec lui, et il n'a point osé lui en parler. M. l'Électeur de Cologne est ici. Il ne seroit pas difficile de le porter à prendre aujourd'hui la protection du livre, surtout quand l'Électeur saura que vous l'examinez, et que vous devez l'approuver. Tout cela met à couvert de la violence. Le P. Lallemant, sur l'examen que divers prélats ont fait de son livre, a résolu de mettre des cartons à quelques endroits. Il n'est nullement difficile sur cela, et vous pouvez hardiment, monseigneur, ne le point ménager sur l'article.

Je suis très-sensiblement affligé de l'état où se trouve M. le marquis de Fénelon. Il est d'une égalité et d'une fermeté étonnante, et cela par esprit de christianisme. Cela console en le voyant souffrir.

On croit que l'affaire du P. Jouvenci finira la semaine prochaine. Les Jésuites ont intérêt de se voir hors de cour et de procès. Ils ont eu besoin de toute la protection du Roi pour n'être pas accablés.

M. le cardinal de Janson est près de finir sa course ; il a reçu tous ses sacremens. Sa déposition va réveiller l'ambition de bien des gens. Je prie le Seigneur de conserver votre Grandeur, et je ne fais pour rien au monde des vœux plus ardens et plus sincères que pour cela.

CDX. (CCCXV.)

DU MÊME AU MÊME.

Affaire du P. Jouvenci ; intrigue du cardinal de Noailles déjouée par le Roi.

Mardi 21 mars 1713.

L'AFFAIRE du P. Jouvenci n'est point encore finie : c'est uniquement M. le premier président et M. le procureur-général qui la mènent du côté du Parlement. On a dressé une déclaration que l'on exige des Jésuites signée de leurs supérieurs. On dit qu'on est à peu près d'accord sur le contenu ; mais le Roi, de son côté, demande au Parlement qu'on agisse en même temps contre M. Du Pin, qui a, depuis quelques années, fait réimprimer, parmi les ouvrages de Gerson, ceux du docteur Alain, qui donnent nettement au peuple toute autorité

sur le prince¹. On m'a assuré que cela embarrasse les parties des Jésuites. On a fait une réflexion assez singulière : c'est que M. le premier président se prête tout entier à M. le procureur-général pour le venger des Jésuites, qu'il prétend l'avoir empêché d'être premier président lui-même.

Le prétexte de M. le cardinal pour demander pendant un an entier l'exil de la religieuse, c'est qu'elle avoit dit qu'elle savoit bien où étoit le prêtre qui avoit administré à Port-Royal les sacremens en fraude, et qu'elle refusoit opiniâtrément de le déclarer. On croit que ce prêtre avoit été autorisé sous main à faire ce qu'il avoit fait, et que c'est sur cela qu'on vouloit désabuser le Roi, en témoignant tant de vivacité pour se saisir du prétendu coupable, et en demandant avec constance l'exil de celle qui ne vouloit pas dire où il étoit, bien entendu que, si elle l'avoit dit, on auroit eu soin de le faire mieux cacher.

Dans la persuasion où tout le monde étoit que le coup venoit des Jésuites, le bureau de l'Hôtel-Dieu s'assembla, M. le cardinal à la tête, et on résolut de se plaindre au Roi de la surprise qui lui étoit faite. On dressa une lettre pour être portée à Sa Majesté, et une sœur grise de l'Hôtel-Dieu, maîtresse poulette, et fort connue pour être toujours auprès de M^{me} la grande-duchesse² en qualité de garde, fut chargée de la lettre. Elle partit chargée de recommandations pour M^{me} de Maintenon, qui la présenta au Roi. Sa Majesté lut la lettre de M. du bureau, dit qu'il ne comprenoit rien à cela : que c'étoit M. le cardinal lui-même qui avoit sollicité l'éloignement de la religieuse, et enfin qu'on pouvoit la faire revenir. Le Roi n'ayant pas jugé à propos de garder le secret à M. le cardinal, la sœur grise ne s'y est pas crue non plus obligée, et a raconté l'affaire à qui l'a voulu entendre.

M. Colin (*le P. Lallemant*) a vu une lettre de mercredi dernier où M. de Granville (*Fénelon*) parloit de lui. M. Colin écrit aujourd'hui à M. de Granville, et c'est la troisième lettre depuis le 13 de ce mois. La plus grande de ses peines est de penser à celle qu'il donne à M.

¹ Voyez la lettre ci-dessus p. 130. On trouve des détails curieux sur les principes de Gerson, d'Almain et de Major, touchant le souveraineté du peuple, dans l'ouvrage intitulé : *Tradition de l'Eglise sur l'Institution des évêques*, 1813 ; t. 1, *Introd.*, p. ccv et suiv. — ² Marguerite-Louise, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, née en 1645 ; elle épousa, en 1661, Cosme III, grand-duc de Toscane. En 1671, elle quitta ce pays pour revenir en France, et mourut à Paris en 1721.

de Grandville; car vous savez, monseigneur, à quel point il le révère et lui est dévoué. On m'a assuré qu'on répand un petit manuscrit adressé à M. l'abbé Bignon et à M. le procureur-général, où on leur représente la plaie que M. le chancelier vient de faire à nos libertés en les reconnoissant, dans sa lettre ¹ sur M. Quinot, pour de *simples privilèges*, et quel avantage Rome va tirer de cette déclaration d'un chancelier de France. Je n'ai pas vu cet écrit.

Plus je vois M. le marquis de Fénelon, plus je le trouve aimable. C'est un fonds admirable de raison, de douceur, de pitié, etc.

CDXL. (CCCXVI.)

DU MÊME AU MÊME.

Affaire du P. Jouvenci. Espérance de voir bientôt la Bulle contre Quesnel. Procès gagné par les Jésuites. Mort de l'Évêque de Saint-Pons.

27 mars (1713).

L'AFFAIRE des Jésuites finit vendredi matin. Les supérieurs se rendirent dès six heures à la chambre, où il n'y avoit pas une ame, hors les juges. Le provincial lut la déclaration dont on étoit convenu : acte à ces pères de leur déclaration, et le livre supprimé : c'est l'arrêt. Un président dit en opinant, qu'il auroit été bon de représenter le premier projet d'arrêt, pour voir si on n'en pouvoit pas faire quelque usage. Il y a apparence que cela fut dit pour piquer les autens du premier projet. Un conseiller opina à assembler toutes les chambres. Tout le reste alla le droit chemin.

Par des lettres de la fin de février, le Pape se portoit très-bien. Ainsi la Bulle avance toujours, et bien des gens l'attendent pour Pâque. Ceux qui se défient des longueurs du pays prétendent que nous ne l'aurons qu'à la Pentecôte. Jamais Bulle ne fut plus crainte d'une part, ni plus vivement attendue de l'autre.

Les Jésuites gagnèrent mardi dernier un procès au Parlement, pour leurs congrégations de Reims, de Charleville et de Sedan. Le dernier archevêque avoit fait changer l'ordre ancien, et mis les assemblées à l'après-dînée. Le nouvel archevêque a rétabli l'ancienne coutume de

s'assembler le matin : appel comme d'abus de son Ordonnance, de la part d'une partie des curés de Reims. La cause pouvoit être plaidée de part et d'autre en moins d'une heure. Elle a tenu trois ou quatre audiences toutes entières, et le mardi qu'elle fut jugée, il y avoit tant de monde au Parlement qu'à la renonciation des princes ¹. Tout cela montre bien de la chaleur contre ces pères. Il faut qu'ils soient patiens et bien sages pour ne point donner de prise; car pour peu qu'ils aient tort, ils ne doivent point attendre de quartier.

Voilà M. l'évêque de Saint-Pons mort; il laisse bien de la besogne à faire à son successeur. Il n'y a aujourd'hui de ressource pour l'Eglise, que dans l'application et la fermeté des prélats : mais il n'est pas aisé de les inspirer à ceux qui sont en place, et de les trouver dans ceux qu'on pourroit y mettre.

M. Colin (*le P. Lalleuant*) est pénétré des dispositions de M. de Granville (*Fénelon*) et toujours fort peiné de l'embarras qu'il lui cause. Il vous prie, monseigneur, de le lui témoigner. M. Bourdon (*le P. Le Tellier*) est persuadé que la forme ordinaire convient mieux. Cependant M. de Granville est le maître, et M. Colin recevra tout avec une vive reconnoissance ².

M. l'évêque d'Ypres a écrit au P. L. (*Lalleuant*) qu'il étoit content de son livre, et qu'il l'approuvera. Il vous demandera un écrit que je vous ai envoyé sur les doutes d'un de ses confrères. L'écrit seroit plus mesuré, s'il avoit été fait pour être montré.

Je l'ai prévenu sur cela.

CDXLII. (CCCXVII.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Il lui fait savoir les intentions du Roi sur une affaire importante.

A Paris, ce 29 mars 1713.

Il seroit trop long de vous expliquer comment et pourquoi il est arrivé que j'ai été contraint de différer d'une semaine à l'autre, depuis deux mois et plus, à lire au Roi la lettre

¹ C'est la lettre insérée dans la note 4 de la lettre CDLII, ci-dessus p. 130.

² Le 15 mars précédent, on avoit enregistré au Parlement les lettres-patentes du Roi, sur les renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France, et des ducs de Berry et d'Orléans à toutes prétentions sur l'Espagne. — ² Il parle de l'approbation des *Réflexions morales* de ce père. Voyez ci-dessus la note 3, p. 137.

que votre Grandeur me fit l'honneur de m'écrire vers le commencement de janvier au sujet du P. Graw¹. Le Roi en voulut bien entendre la lecture toute entière le 24 de ce mois, et quoique Sa Majesté ne sache que trop d'exemples de l'entêtement et de la duplicité des novateurs, elle me parut prendre plaisir à entendre celui dont vous faites l'histoire, avec toutes les circonstances et les réflexions qu'il convenoit. Après quoi Sa Majesté me chargea de vous mander que ce que vous proposiez, d'informer de cette histoire le P. de La Tour², lui paroissoit fort bon, sauf à lui d'en faire l'usage qu'il devoit. Permettez-moi, monseigneur, de prendre cette occasion pour vous assurer de nouveau qu'on ne sauroit être plus respectueusement que je suis, etc.

Plusieurs lettres venues d'Ypres font voir qu'on y regrette feu M. de Ratabon. Je ne doute point que M. son successeur³, quoique d'un caractère différent, ne trouve aussi le secret de s'y faire aimer. C'en est un, comme vous savez, que de montrer aux gens de ce pays-là le plus qu'on peut d'ouverture et de cordialité.

CDXIII. (CCCXVIII.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Affaire du P. Jouvenci. Mouvements à la cour pour la place de grand-aumônier, vacante par la mort du cardinal de Janson.

4 avril 1713.

J'ENVOIE à votre Grandeur l'arrêt contre le livre du P. Jouvenci. Les Jésuites en sont quittes à bon marché, vu les dispositions de ceux qui étoient contre eux à la tête de cette affaire. Aussi a-t-il fallu que le Roi prît en leur faveur le ton affirmatif. Le public regarde l'arrêt, tout mortifiant qu'il est en lui-même, comme un triomphe de ces pères : mais ils sont trop sages pour triompher, et pour ne pas voir qu'ils sont dans une situation habituelle à ne triompher pas. C'est à eux à se tenir bien sur leurs gardes, et à ne faire que de bonnes manœuvres.

¹ Nous n'avons pas cette lettre. Il y a lieu de conjecturer que ce père est le même Oratorien soupçonné de jansénisme par le nonce de Cologne, qui avoit écrit à son sujet à Fenelon, au mois de janvier, 1710. Voyez la lettre CCXXV, L. VII, p. 669. — ² Supérieur-général de l'Oratoire. — ³ L'abbé de Laval, d'abord chanoine et grand-vicaire de Cambrai.

Je vis hier le cher marquis¹ : il me fait une vraie pitié. Il est doux, tranquille, égal, malgré tout ce qu'il souffre. Ce qui me console, c'est qu'apparemment voilà le plus fort fait.

M. Colin (*le P. Lallemant*) a presque fini son affaire avec l'Electeur². Ce qui est étonnant, c'est que le chancelier s'y porte avec ardeur. Il faut naviger, et profiter même des vents contraires, s'il se peut.

M. Bourdon (*le P. Le Tellier*) se porte bien : il a du courage, et il se possède dans les traverses.

Le Pape se porte très-bien, mais bien à promettre des années de vie. Les cardinaux ne songent plus à partir pour Rome. Il y a bien des mouvemens à la cour pour la place de celui qui a fini sa course³. M. le cardinal de Rohan la demande. M. l'évêque de Metz⁴ est le compétiteur qui paroît le plus : il a la famille de M. le cardinal de Noailles pour lui. On croit que M. le cardinal d'Estrées se met aussi sur les rangs : il a été à la cour, et s'y est tenu fort long-temps debout. Il voudroit, dit-on, avoir la grande-aumônerie en chef, la survivance pour M. de Metz, qui laisseroit M. l'abbé d'Estrées premier aumônier. Je ne sais de quoi je m'avise de vous dire, monseigneur, des choses que vous devez savoir mieux que moi.

CDXIV. (CCCXIX.)

DE M. DE BISSY, EVÊQUE DE MEAUX,
A M. DE CHAMPFLOUR,
EVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Le Roi désire que ni lui ni l'évêque de Luçon ne publient rien sur leur affaire, avant la nouvelle constitution qu'on attend de Rome.

Paris, 7 avril 1713.

Si j'ai tardé, monseigneur, à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire conjointement avec Mgr de Luçon, c'est

¹ Le marquis de Fenelon étoit alors malade des suites d'une blessure qu'il avoit reçue pendant la campagne de Flandre en 1711. Voyez, dans le t. VII, les lettres de famille de 1712 et suiv. — ² Il souhaitoit, pour son livre, une approbation de l'Electeur de Cologne, qui la lui donna à Paris, ou il étoit alors. — ³ Le cardinal de Janson, mort le 24 mars précédent ; la place de grand-aumônier, qu'il laissoit vacante, fut donnée au cardinal de Rohan. — ⁴ Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz en 1697, cordon-bleu en 1701, mort en 1732. Le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, son oncle, avoit été grand-aumônier avant le cardinal de Janson.

parce que je n'avois pas une réponse positive du Roi. Sa Majesté m'a fait dire depuis deux jours, par le R. P. Le Tellier, qu'elle ne jugeoit pas à propos que vous rendiez public l'ouvrage dont vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce qu'on attend la constitution du saint siège contre Quesnel, et que, jusqu'à ce qu'elle soit reçue, elle ne desiroit pas qu'il parût rien de votre part. Quand cette affaire sera finie, vous pourrez écrire de nouveau au R. P. Le Tellier, pour savoir la volonté de Sa Majesté. Le Roi a vu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; ainsi il a su toutes vos raisons. Je vous supplie, monseigneur, de faire passer cette lettre à Mgr de Luçon, étant à l'un et à l'autre avec bien du respect, etc.

CDXV. (CCCXX.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Espérance de voir bientôt la nouvelle constitution du saint siège. Approbations des *Réflexions morales* de ce père.

Mercredi, 12 avril 1713.

J'ai vu une lettre de Rome, selon laquelle il doit y avoir aujourd'hui quatre-vingt-huit propositions sur lesquelles les cardinaux ont voté. Je n'ai point ouï parler du projet de n'en condamner aucune, que d'un consentement unanime. Il paroît que nous aurons la constitution à la fin du mois prochain.

Le P. Lallemant m'a assuré qu'il ne s'étoit point aperçu que M. le cardinal de Rohan eût été embarrassé par aucun endroit de son livre. Cette Eminence, en envoyant sa lettre approbative, a envoyé au père des remarques, en lui en remettant l'examen, et ne les lui donnant que pour peu considérables. M. l'Électeur de Cologne adopte le livre pour ses États par une Lettre pastorale. Ce père vous seroit bien obligé, si vous vouliez lui envoyer vos remarques, afin de faire les cartons, et de mettre tout en état. Il ne compte point de produire son ouvrage avant la Bulle; mais il faut le tenir prêt. Bien des prélats lui demandent s'il a votre approbation. Comme il est droit et sincère, il dit que non. Cela donne occasion à des bruits, et il m'a montré une lettre du bout de la France, où on lui mande si vous lui avez enfin manqué. Tout cela ne laisse pas de le peiner un peu. Je suis avec un très-profond respect, etc.

CDXVI. (CCCXXI.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Sur la nouvelle constitution qui se prépare contre le livre du P. Quesnel, et sur quelques affaires du temps.

A Cambrai, 13 avril 1713.

1° J'ai une véritable joie, mon révérend père, d'apprendre par toutes les nouvelles publiques que le Pape se porte bien. Sa santé est importante dans tous les temps; mais elle est très-nécessaire dans celui-ci. Dans tous les temps, un pape si éclairé, si modéré, si exemplaire, et si bien intentionné pour la religion, est un grand soutien pour elle: mais, dans les conjonctures présentes, il est infiniment à désirer que nous ne soyons point en danger d'en avoir un autre moins instruit, moins expérimenté, et moins attentif aux besoins de l'Église. Quand les nouvelles publiques nous menaçoient de sa perte, j'aurois fort souhaité d'ordonner des prières publiques pour sa conservation: mais je n'ai point osé le faire, parce que ce n'est point l'usage en France, et qu'on n'auroit pas manqué de critiquer cette démarche comme une singularité affectée. Je me suis contenté de prier à l'autel, et de faire prier Dieu pour lui par les personnes pieuses qui s'intéressent à la gloire de Dieu.

2° Le parti janséniste a fait imprimer dans une gazette de Hollande une lettre d'un évêque à un évêque, où le premier déclare au second qu'un grand nombre de leurs confrères refusera de recevoir la Bulle qu'on attend de Rome, parce que la cour romaine veut que les évêques ne soient que les simples exécuteurs de la décision et des ordres du Pape, au lieu que tous les bons évêques de France veulent se maintenir dans le droit essentiel à l'épiscopat, de juger en matière doctrinale conjointement avec le Pape, et de contredire ses jugemens en cas qu'ils soient faux, parce que l'Église de France le suppose faillible. Le tour malin qu'on donne à cette affaire, est de rendre suspects tous ceux qui veulent que le clergé de France reçoive les décisions de Rome, sans examiner si elles sont orthodoxes ou hérétiques. Le parti crie de tous côtés, que tous les théologiens qui veulent qu'on reçoive de telles décisions, sans examiner si elles sont vraies ou fausses, supposent visiblement que le Pape ne peut jamais faire aucune

décision fautive contre la foi , et que par conséquent ils croient le Pape infallible. Ils sont donc, dit le parti, dans les maximes des Ultramontains, et dévoués à la cour romaine. Ils vont même plus loin, ajoute encore le parti; car ils ne peuvent admettre l'infaillibilité du Pape, sans admettre aussi sa puissance au moins indirecte sur le temporel des rois: car dès qu'on aura établi le principe fondamental de l'infaillibilité papale, le Pape n'aura plus qu'à décider qu'il lui appartient de déposer les rois, ou du moins de les déclarer inhabiles à exercer l'autorité royale, et à délier leurs peuples du serment de fidélité. De là, le parti conclut que tous les théologiens, et surtout les évêques, qui veulent qu'on reçoive en France les décisions de Rome sans examiner, comme juges, si elles sont vraies ou fausses, sont de mauvais Français, qui trahissent les libertés de l'Eglise Gallicane, l'indépendance de nos rois, et les droits de toute la nation. Le parti veut, par cet expédient, boucher à jamais le chemin de France à toutes les décisions de Rome, et mettre toute l'Eglise Gallicane comme un rempart impénétrable entre le saint siège et eux, pour en éluder tous les anathèmes. Mais ce raisonnement est très-mal fondé. Les constitutions du siège apostolique contre Jansénius, qui ont été faites par Innocent X et par Alexandre VII, ont été reçues unanimement en France dans une forme simple et absolue, qui a contenté le saint siège, sans donner aucune atteinte à ce qu'on nomme les libertés de l'Eglise Gallicane. Si on ne continuoit pas un usage si régulier, le clergé de France se rendroit juge supérieur des jugemens de son supérieur même pour les corriger, et le saint siège ne pourroit plus secourir la foi, si elle se trouvoit attaquée en France. Pierre ne pourroit plus être écouté, ni faire sa principale fonction, qui est de redresser ou de *confirmer ses frères* dans les plus grands périls du dépôt. La communication la plus essentielle entre le chef et les membres seroit empêchée par la formalité, et nous serions sur le penchant d'un schisme sans remède. Mais cette lettre d'un évêque à un évêque, que le parti a composée et fait insérer dans les gazettes de Hollande, ne mérite que de l'indignation. On y voit l'esprit du parti, qui est évidemment schismatique. Je ne doute point qu'on ne dresse à Rome la constitution en termes si mesurés, qu'elle n'ôte tout prétexte de critique et tout ombrage aux esprits mal intentionnés; c'est à quoi l'on doit prendre bien garde. D'ailleurs il faut mépriser ces écrivains artificieux du parti qui veulent in-

timider Rome. Ils disent sans cesse qu'elle est faible, timide, plus jalouse de ses vaines prétentions que du sacré dépôt de la foi, et qu'il n'y a qu'à la menacer de résistance, pour lui faire peur et pour l'arrêter tout court. Pourvu que la constitution évite certains écueils de formalité, et qu'elle arrive pendant que le Pape et le Roi conspirent ensemble de si bonne foi contre l'erreur, rien ne résistera à leur union; mais il est capital de se hâter, pour prévenir les malheurs qui pourroient arriver par la perte de l'un ou de l'autre.

3^o Il est infiniment à désirer, si je ne me trompe, que la constitution pose des fondemens inébranlables pour l'avenir, qu'elle aille jusqu'à couper les dernières racines de l'erreur, et qu'elle lui ôte toutes ses évasions. Il ne convient ni à la gravité du siège apostolique qu'il soit souvent à recommencer ses décisions, ni au dépôt de la foi qu'on laisse long-temps un puissant et artificieux parti se prévaloir de certains faux-fuyans pour éluder les décisions, et pour accoutumer les fidèles à une séduction secrète. Il me paroît capital de montrer au monde entier, que le jansénisme n'est point un fantôme ridicule; que les foudres du Vatican ne tombent point mal à propos sur cette extravagante chimère; que le serment du Formulaire n'est point exigé en vain, et qu'il y a de vrais Jansénistes qui ont mérité tant de décisions solennelles. Il faut donc fixer le vrai jansénisme avec tant de précision, de netteté et d'évidence, qu'il n'y ait plus aucun prétexte de le méconnoître, et de lui substituer le fantôme. Rien n'est plus essentiel, pour ne laisser pas avilir et tourner en dérision l'autorité du saint siège. Si on ne parvient pas à fixer ainsi très-clairement le jansénisme, le parti continuera impunément à se jouer de toutes les constitutions, et un nombre infini de personnes pieuses continuera à être séduit, sur ce que le parti leur dira qu'on n'ose jamais fixer ce que l'on condamne sans cesse, et que le jansénisme n'est qu'un fantôme formé avec art pour persécuter les vrais disciples de saint Augustin. Tout ce qui n'ira point jusqu'à une réelle et évidente fixation du jansénisme ne coupera pas dans le vif, demeurera vague, et laissera croître le torrent de la séduction. Il faut donc, ce me semble, donner des bornes précises aux opinions permises dans les écoles; car il n'est pas juste que ces opinions subfiles d'école soient préférées à la sûreté du dogme de foi et à l'honneur de l'Eglise entière. Ne vaut-il pas mieux, en cas de besoin, tempérer et resserrer un peu ces opinions subtiles

d'école, que de souffrir que la substance de la foi demeure embrouillée et affoiblie; que les canons du concile de Trente contre les Protestans, et les constitutions du saint siège contre le jansénisme, soient éludés; que les fidèles soient séduits; et que le jansénisme, tant de fois foudroyé, paroisse un fantôme ridicule que l'Eglise ait poursuivi pendant soixante-dix ans avec une indiscretion puérole?

4° Il faut se hâter de profiter d'une heureuse conjoncture, qui ne reviendra peut-être de très-long-temps. Nous avons, Dieu merci, un pape pieux, éclairé, qui est au fait, avec un roi plein de religion, d'autorité et de zèle pour l'Eglise contre l'erreur. Il faut, en fixant le jansénisme, fixer aussi les esprits, et les lier irrévocablement par leur souscription à un jugement qui écarte tous les faux-fuyans du parti janséniste. J'avoue que les Jansénistes et leurs fauteurs trouveront toujours des interprétations forcées pour éluder sans fin les décisions les plus formelles et les plus expresses: mais ce qu'on peut faire de plus utile est de leur ôter toutes les évasions colorées et vraisemblables, pour les réduire à des subterfuges si grossiers et si absurdes, qu'ils découvrent eux-mêmes au monde entier leur mauvaise foi, qu'ils se décréditent parmi tous les honnêtes gens, et qu'ils soient eux-mêmes honteux de leur duplicité criante. Comme leur crédit ne roule que sur une apparence de droiture scrupuleuse et de vertu austère, il seroit capital de les démasquer, et de les réduire à montrer leurs artifices: il faut même lier si étroitement par des souscriptions les fauteurs de ce parti, qu'ils ne puissent plus, sous aucun prétexte, ni varier ni reculer, sans se déshonorer aux yeux du public. Il faut prévoir que si le Roi, qui est le soutien principal de la cause de la foi en France, venoit par malheur à nous manquer bientôt, un grand nombre de gens, qui affectent par politique de se déclarer anti-jansénistes, levroient alors la tête en faveur du parti, ou par les préjugés de leurs études, ou par inclination pour leurs amis, ou par espérance de se faire valoir de ce côté-là. Dans un temps orageux, ce parti entraîneroit un nombre prodigieux d'esprits légers et faciles à éblouir par une apparence de réforme: d'autres y seroient attirés par l'intrigue et par l'ambition. Or, il seroit très-important que chacun fût tellement lié par sa souscription à des décisions claires comme le jour, que tous ces esprits, ou politiques et artificieux, ou légers et indiscrets, fussent honteux de se démentir avec évidence, et que l'in-

térêt visible de leur honneur les retint dans le devoir. Ce lien n'est pas toujours assuré, mais enfin c'est le plus fort qui attache les hommes. Le vrai jansénisme ne s'est sauvé jusqu'ici, qu'en mettant en sa place un fantôme ridicule de jansénisme, extravagant et chimérique, pour donner le change à toute l'Eglise. Il ne faut point se flatter: on ne remédiera jamais à un si grand mal, qui croit tous les jours sans mesure, qu'en fixant dans une heureuse conjoncture le vrai jansénisme, et qu'en le faisant condamner à tout le monde sous une notion si claire et si précise, que personne ne puisse plus prendre le change, et que les esprits artificieux ou flottans ne puissent plus, dans les temps orageux, méconnoître ce jansénisme fixé, sans renoncer à toute pudeur, et sans se déshonorer aux yeux du peuple même.

5° Toute décision qui ne couperoit point la dernière racine des questions, pour abattre la véritable hérésie, et pour mettre en pleine sûreté tout le dogme de foi, auroit, contre l'intention du saint siège, un grand inconvénient. Il ne faut qu'un seul mot susceptible d'un sens captieux, pour autoriser le parti à éluder la décision la plus forte. En ce cas, ils recevront tout: ils signeront, ils jureront, ils crieront que tout est fini; ils triompheront dans leur défaite même, en faisant valoir leur signature. La constitution, diront-ils, ne décide que ce qui a toujours été cru parmi nous; elle n'attaque aucun point de notre véritable doctrine; elle ne condamne qu'une chimère monstrueuse que nous avons toujours condamnée. Ainsi ce jansénisme justement condamné n'est qu'un fantôme ridicule, et la véritable doctrine de Jansénius, qui est celle de saint Augustin, demeure hors d'atteinte. Je vois que tout le parti se prépare déjà par avance, non-seulement à se jouer ainsi de la constitution future, comme il s'est joué de toutes les autres, mais encore à en tirer un grand avantage pour son impunité.

Dès que la constitution aura été reçue avec les interprétations frauduleuses du parti, on ne manquera pas de crier de tous côtés: Tout est fini, il ne reste plus aucun prétexte de soupçonner personne de jansénisme. Alors les évêques bien intentionnés mêmes s'endormiront dans une sécurité trompeuse; alors personne n'osera plus parler, de peur de passer pour un esprit brouillon qui veut entretenir le fantôme pour perpétuer la querelle. Le Roi même, las de cette affaire, et content de la voir finir, ne voudra plus en être importuné. On décréditera

tous ceux qui voudront encore chercher des précautions, et on mettra insensiblement en crédit tous ceux qui passeront pour déchargés de tout soupçon à la faveur d'une signature. Le parti, qui croit tous les jours, malgré les contradictions des bons évêques, et malgré l'autorité des deux puissances réunies, croîtra sans doute alors bien davantage en paix et sans éclat, puisque personne n'osera plus le contredire. Voilà ce qu'on ne sauroit trop prévoir et peser devant Dieu au poids du sanctuaire.

6° M. l'évêque de Saint-Pons est mort sans aucune marque de repentir du mépris scandaleux avec lequel il s'est joué de l'autorité du saint siège ¹. J'aurois pu continuer à écrire contre lui et le confondre avec évidence, parce qu'il étoit tombé, par un artifice grossier, dans les plus honteuses contradictions : mais j'ai cru devoir l'épargner dans sa vieillesse après sa condamnation, et regarder la cause comme finie après que le saint siège l'avoit condamné.

7° Pour le P. Quesnel, je lui dois depuis long-temps une réponse. Tout son parti triomphe de mon silence; mais rien n'est plus vain et plus imaginaire que ce triomphe. Je n'avois attaqué le P. Quesnel qu'en réfutant la *dilectation prévenante et indélibérée* qui détermine inévitablement et invinciblement la volonté de l'homme, parce qu'elle a actuellement plus de force pour la faire consentir, que la volonté n'en a pour refuser son consentement; POSSE DISSENTIRE. Le P. Quesnel, au lieu de répondre précisément et de bonne foi sur cette dilectation à laquelle je me suis borné, veut me donner le change, pour intéresser dans sa cause toute l'école des Thomistes : il ne me répond jamais qu'en termes vagues sur la grâce efficace par elle-même, dont j'ai pris grand soin de ne dire jamais un seul mot. Ainsi sa réponse est évidemment nulle, et mon ouvrage subsiste tout entier, sans ombre de réponse qui puisse l'é luder : rien ne m'est donc plus facile que de le confondre en peu de mots. Mais voici ce qui a retardé ma réponse. Il dit sans cesse, dans sa lettre, qu'il borne toute sa doctrine à celle de son archevêque, qui est M. le cardinal de Noailles; que son archevêque autorise tous ses sentimens, et qu'il ne délie d'oser attaquer ce qui est soutenu par une telle autorité. Je n'ai point voulu donner une scène au monde avec ce cardinal. J'ai toujours attendu la constitution future et la réception que ce cardinal a promis

d'en faire, pour pouvoir dire au P. Quesnel : Voyez combien votre archevêque vous désavoue et vous condamne. J'attendrai même autant que je le pourrai; mais enfin le Roi a eu la bonté d'agrèer que je répondisse au P. Quesnel sans attendre la constitution. Si je réponds à ce père avant qu'elle vienne, je lui dirai seulement : Demandez humblement instruction à M. le cardinal de Noailles, votre archevêque : c'est à lui à vous détromper charitablement, et à vous montrer en quoi vos erreurs, qui sont celles de Jansénius, lui paroissent opposées à la foi. C'est la réponse la plus douce, ce me semble, que je puisse lui faire. M. le cardinal de Noailles devra voir par là, que je ne veux lui faire aucune peine, ni me prévaloir des embarras où il s'est jeté. Voilà la cause de mon retardement : le public ne la connoît point, et il auroit peut-être de la peine à la croire. Le temps presse pour répondre; la séduction augmente tous les jours; on abuse de notre patience. J'attendrai néanmoins encore un peu pour voir si la constitution arrivera.

8° M. le cardinal de Polignac, qui a passé ici en revenant d'Utrecht en France, m'a fort parlé du jansénisme. Il dit qu'on ne connoît point en France le véritable esprit de cette secte, parce qu'elle y est encore contrainte de se déguiser par politique; mais qu'elle est démasquée en Hollande, et qu'elle y montre tout son venin. Il m'a raconté que le père Quesnel l'avoit fait prier de se charger d'une négociation auprès du Roi, pour obtenir la permission de revenir en France dans l'Oratoire, où il comptoit d'être reçu très-volontiers dès que le Roi le permettroit. Ce cardinal demanda si le P. Quesnel vouloit se soumettre à l'Eglise pour obtenir son retour; et le P. Quesnel répondit qu'il vouloit bien faire sa paix aux mêmes conditions que les quatre évêques firent autrefois la leur avec Clément IX ¹ (croyance du droit, et silence respectueux sur le fait). Vous jugez bien que ce cardinal fut indigné d'une proposition si hautaine, et si injurieuse au saint siège.

Le chapitre de Tournai souffre tous les jours la perte de ses biens avec un courage et un désintéressement singulier, pour obéir au Pape, et pour défendre les droits de l'Eglise contre une puissance hérétique. Tous ces bons chanoines ont été charmés et soutenus par les Brefs du Pape, où il a joint à la gravité et à l'autorité de vicair de Jésus-Christ une bonté paternelle qui

¹ A l'appui de ce que dit ici Fenelon, voyez l'Hist. litt. de Fén. 1^{er} part. art. 1^{er} sect. 4^e, n. 10.

¹ Voyez l'Hist. litt. de Fén. 1^{er} part. art. 2; et la note de la lettre CCXXV, ci-dessus, p. 39.

va jusqu'à leur offrir des secours temporels. Cette Eglise, attaquée au dehors par les Protestans, et divisée au dedans par les Jansénistes, mérite de grands égards et une vive protection : quelques chanoines, qui avoient été entraînés dans le mauvais parti, ont paru ouvrir les yeux ; un entre autres s'est humilié avec une entière édification du public.

Je dois consacrer, le dimanche de *Quasimodo*, notre nouvel évêque d'Ypres¹. Le Pape lui a accordé une remise de quatre mille livres sur ses Bulles : il en avoit besoin ; car nonobstant le nom de Montmorenci qu'il porte, il n'a aucun bien. Il a été sept ou huit ans mon grand-vicaire : c'est un homme régulier, pieux, instruit sur le dogme et sur la discipline.

Je suis avec une très-sincère vénération, etc.

Quoiqu'il soit fort à craindre que le parti n'élude la constitution, et n'en fasse un usage très-dangereux en l'éluant, pour persuader au monde que le jansénisme n'est qu'une chimère, il est néanmoins très-constant que nous tomberions dans un autre inconvénient, qui seroit extrême, si la constitution ne venoit pas. Le parti crieroit avec une insolente dérision : *Parturiunt montes, nascitur ridiculus mus*. Il diroit que Rome n'a pu rien trouver pour fixer sa condamnation, qu'elle n'a osé se commettre à l'examen des évêques de France, que le livre demeure hors d'atteinte, que Rome a enfin reculé, que M. le cardinal de Noailles a prévalu sur elle pour soutenir la bonne cause. Ce seroit un étrange triomphe du jansénisme, et une séduction presque universelle en France.

des vulnérables ont épargné l'opération. Mais voici ce que je voudrois : 1° une fréquente visite, afin qu'il ne survienne ni accident soudain, ni progrès insensible du mal, sans qu'on y remédie aussitôt ; 2° les injections de vulnérables avec grande précaution ; 3° un régime très-exact, à l'égard duquel je prends la liberté de me défier infiniment d'un homme très-fragile. Il ne faut nullement penser à venir sur cette frontière, quoique j'eusse l'espérance de vous embrasser et de vous posséder un peu, si vous veniez en ce pays. J'aime mieux être privé de ce plaisir, et vous savoir en repos, pourvu que vous en fassiez un bon usage pour votre santé. Je mets pour vous la vertu au rabais ; peut-on vous demander moins que d'imiter les Epicuriens ? Cicéron dit de cette secte, en parlant des plaisirs : *Forma, aetate, figurâ metiendus putant ; ab usque abstinere minime esse difficile, si aut valetudo, aut officium, aut fama postulet.... Itaque hæc usurum compensatione sapientem, ut voluptatem fugiat, si ea majorem dolorem effectura sit*¹. Voyez combien vous êtes au-dessous d'Epicure, vous qui courez risque d'être martyr de la volupté ! Ce qui vous reste de madame votre mère n'est plus elle² ; vous n'en conservez que ce qui peut vous donner un souvenir amer et douloureux. Ces morts qu'on n'enterre point encore, font bien de la peine aux vivants qui les ont aimés. Bonsoir ; aimez-moi, et pardonnez-moi mes sermons grondeurs. Mille choses, s'il vous plaît, à monsieur votre frère ; je l'honore de tout mon cœur.

CDXVIII. (CCCXXII.)

CDXVII **.

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Il témoigne sa bonne volonté pour le nouvel évêque d'Ypres, et demande quelques détails sur l'ancien.

Témoignages d'amitié ; avis sur la sobriété.

A Versailles, 16 avril 1713.

15 avril 1713.

Je vous remercie de tout mon cœur, mon cher bonhomme, de m'avoir soulagé en m'apprenant l'état de votre mal. Vous avez raison de ne vouloir point venir à l'opération sans une véritable nécessité. La première visite a pu être trop précipitée et trop superficielle ; il n'y a aucun inconvénient à recommencer un examen de cette importance. J'ai vu des gens à qui les injections

Je serois presque tenté de me plaindre de M. le nouvel évêque d'Ypres, d'avoir cru qu'il fût besoin de mettre en œuvre le crédit de votre Grandeur, de M. le prince de Tingry, et de tant d'autres, pour m'engager à faire une chose que je lui avois promise de mon propre mouvement, et d'une manière si positive, qui étoit

¹ *Tuscul. Quest.* V, xxxiiii. — ² La mère du chevalier étoit alors dans un état d'enfance occasionné par l'âge et les infirmités. Elle mourut dans les premiers jours du mois de juillet suivant. Voyez, ci-après, la lettre du 4 juillet 1713.

¹ L'abbé de Laval, auparavant grand-vicaire de Cambrai.

de faire mon possible pour qu'il fût déchargé au plus tôt de la pension que le Roi a mise sur son évêché. J'ose vous dire que c'est ne me connoître pas assez, s'il a cru que ces sollicitations fussent nécessaires, ou qu'elles dussent me faire agir, si je n'étois persuadé que sa préention est raisonnable.

Il étoit trop tard, quand j'ai reçu la lettre de votre Grandeur, de demander pour MM. de Marchienne ¹ la permission de faire une élection; Sa Majesté, à qui je demandai de mon chef si elle n'auroit pas agréable de la leur permettre, m'ayant répondu qu'elle n'en avoit point laissé faire en cas pareil, pour les autres abbayes données à des cardinaux, qu'elle jugeoit à propos de se servir du droit de son indult, et de ne pas attendre le temps ordinaire de la nomination aux bénéfices.

Voici une chose sur quoi je supplie votre Grandeur de me dire avec sa bonté et sa franchise ordinaire ce qu'elle sait. On a rapporté au Roi, non-seulement que M. l'ancien évêque d'Ypres ² est sujet à de fortes vapeurs, et que cela lui étoit assez ordinaire en ce lieu-là, mais qu'il en avoit été quelquefois attaqué en officiant publiquement, et que par cette raison-là, il ne s'exposoit pas à dire la messe en public. Je présume que votre Grandeur ne peut pas ignorer ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ces rapports, et qu'au moins il lui est aisé de le savoir bientôt. Ce qu'elle m'en pourra apprendre, je la supplie de me le faire savoir, sous la condition d'un secret absolu de part et d'autre; car je ne veux non plus qu'on sache que j'ai fait ces perquisitions, que votre Grandeur voudroit qu'on sût ce qu'elle y aura répondu. Je la supplie seulement que cette réponse vienne le plus promptement qu'il sera possible.

¹ Abbaye de Bénédicteins au diocèse de Cambrai. — ² Martin de Balabon, nommé presque aussitôt à l'évêché de Viviers. Voyez, ci-après, la lettre CDXXII.

CDXIX. (CCCXXIII.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE LA
ROCHELLE AU PAPE CLÉMENT XI.

Lettre de créance présentée au saint Père par l'abbé
Chalmette.

(AVRIL 1713.)

SANCTISSIME PATER,

Magistrum Chalmette presbyterum, doctorem, et ecclesie Rupellensis archidiaconum ¹, virum quem doctrina, modestia, candor, et expers fuci pietas commendat, ad Sanctitatis Vestre pedes mittimus, ut postquam nostrum tibi obsequium, nostrosque de fide orthodoxa sensus approbaverit, apud Vestram agat Sanctitatem de rescindendo Mandato, quo hæresis nota, spectante toto orbe christiano et ingemiscente, ab eminentissimo cardinale de Noailles nostro nomini iniusta est.

Nunquam sanè aut invidia aut calumnie tantum licere posse credidissemus, ut alicujus hæresis, ac præsertim Janseniane crimen a nobis propulsandum foret; quippe qui non timidè, sed palàm et apertè in illam pestem, sicuti gratulari nobis dignata est Sanctitas Vestra, semper insurrexerimus.

Solatur nos, quod hanc hæresim, qui nostris

¹ Les deux évêques avoient envoyé l'abbé Chalmette à Rome, pour y poursuivre l'affaire de leur différend avec le cardinal de Noailles. Voici le texte de la procuration qu'ils lui donnerent à cet effet :

« Nous Jean-François, évêque de Luçon, et Etienne, évêque
» de La Rochelle, sur le différend que nous avons avec mon-
» seigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, a
» cause de son Mandement du vingt-huitième avril 1711, par
» lequel il a condamné notre Instruction pastorale du 15 juillet
» 1710, comme favorisant les erreurs de Jansénius et de
» Batus, contre lequel Mandement nous nous serions pourvus
» par-devant notre saint père le Pape, le 30 juin 1712, sui-
» vant la permission que le Roi nous en avoit donnée, par la
» lettre que Sa Majesté nous fit écrire par monsieur le mar-
» quis de la Vrillière, son ministre, le 11 avril 1712, nous
» avons fait et constitué notre procureur général et spécial le
» sieur Philippe Chalmette, prêtre, archidiaque de l'église
» cathédrale de La Rochelle, auquel nous avons donné plein
» pouvoir de, pour et en notre nom, poursuivre ladite affaire
» jusques à l'entière décision, justifier la pureté de la doctrine
» de notre dite Instruction pastorale, et faire lever les défenses
» que mondit seigneur le cardinal de Noailles a faites, sans
» aucun fondement légitime, de la lire et de la garder dans
» tout son diocèse; promettant d'avoir pour agréable tout ce
» que fera ledit sieur procureur pour raison de ce, et de
» l'acquitter, garantir et indemniser de tout ce qu'il auroit
» fait pour et en notre nom, suivant notre présente procura-
» tion. En foi de quoi nous avons signé le présent acte, et y
» avons fait apposer le sceau de nos armes. Fait et passé à La
» Rochelle, le dix-huit avril mil sept cent treize. »

in scriptis deprehendere sibi visus est, non censendus sit (quid enim benignius de eo sentiamus?) satis eruditus in detegenda et dignoscenda illa peste oculos habere; utpote qui ipsam in Quesnelliano libro a se approbato nondum viderit, vel postquam hujus Jansenianæ hæresis placita eo in opere doceri Sanctitas Vestra declaravit.

De tam pestifero hæretici hominis partu, quod Sanctitas Vestra judicaverat, idem ipsi sensimus, et palàm declaravimus: ecce hæresim, crimenque nostrum. Janseniani sumus in pastorali Ordinatione nostra, quia librum illa proscribit, qui auctoritate et suffragio eminentissimi cardinalis de Noailles securus, hæresis virus ubique spargit. Decorum sanè crimen, quod nobis esse cum Sanctitate Vestra commune intelligimus! Tu nobis, Sanctissime Pater, dux et auctor fuisti; quæ tuis vestigiis insistentes damna incurrimus, tuum est resarcire.

Nec Vestram fugit Sanctitatem, quàm sedis apostolica, adeoque orbis christiani intersit, ut episcopis sartani tectamque asseras libertatem acquissimis judiciis tuis se conformes exhibendæ. Quàm pauci enim illud facere auderent, aut etiam tanto cum periculo faciendum putarent! Certè non alio consilio in nostram Ordinationem ita sævit eminentissimus cardinalis de Noailles, quàm quod damnatum jam a summo Pontifice Quesnellii librum ipsi quoque in ea condemnaremus; velletque, hoc quasi fulmine, ceteros episcopos ne idem facerent deterrere. Deterruit reipsà. Timuerunt illi ne iniquum aliquod ejusmodi Mandatum in se accesserent, et vetus illud scandalum, ex libro tam pernicioso, quem eminentissimus cardinalis et archiepiscopus suo tueretur patrocinio; exortum, aliquandiu tolerandum esse satius duxerunt, quàm recens aliud ex iniquis Mandatis, atque ex episcoporum divisione gliscens augere scandalum. Quam fratrum nostrorum prudentem cunctationem absit ut improbenus, cum propediem hoc omne Quesnelliani libri scandalum, illius ope constitutionis, quam a te votis ardentibus Gallicana exoptat Ecclesia, penitus sublatum visuri sumus.

O quàm dulci lætitiæ sensu illam nos constitutionem complexuri sumus! Quàm suavis erit ille acerbæ quæ ab hæresi nobis incubuit persecutionis veluti fructus! Ecce, dicemus, quantum Deus optimus nobis reservabat solatium, dum nos tot fumosis libellis veluti episcopatus opprobrium proscinderet hæresis. Ecce ut contra ipsam detonuit tempestas quam nostrum in caput conflaverat. Ah! utinam paribus ma-

lis paria semper Ecclesiæ bona possimus comparare!

Itaque, Sanctissime Pater, malorum quæ tulimus sensum omnem mitigabit quidem apostolica adversus Quesnellium constitutio: vixque esset ultrà quo privatas injurias compensatas vellemus: verùm dignitas episcopalis in nobis indignè violata, fama sanæ doctrinæ, quæ pastoribus ad institutionem gregis necessaria est, libertas perniciosos libros quantocumque patrocinio munitis prohibendi episcopis asserenda, Sanctitatis Vestræ jura infraacta iniquè illà damnatione quam cum sede apostolica sentientes incurrimus; illa omnia postulant, ut postea quàm Quesnellii causam confeceris, ipsum quoque quod detulimus tibi Em. cardinalis de Noailles Mandatum tot malorum caput proscribas. Neque illum sua tueri debet dignitas: nam quo eminentiorem locum occupat, eo, si quid peccavit, gravior est culpa, majusque scandalum. Cæterùm non dubitamus quin novæ constitutioni obsecutus, Quesnellianum librum damnando, datamque a se approbationem revocando, fidem suam ab omni hæresis suspicionem purgaturus sit. Sed felicem hanc ipsi quoque, Sanctissime Pater, ipsi imponas necessitatem, ut quæ modò recensebamus damna per iniquum ipsius Mandatum illata resarciat. Vis illa paterna quam adhibebis ad ipsius eminentissimi cardinalis utilitatem, ad Sanctitatis Vestræ gloriam, ad universæ redundabit ædificationem Ecclesiæ. Pro cujus quidem utilitate Deum optimum maximum precamur, ut Sanctitatem Vestram diu nobis conservatam velit.

CDXX **.

DE FÉNELON A M***.

Sur la nomination de l'abbé de Malezieu à l'évêché de Lavaur 1.

A Cambrai. 20 avril 1711.

J'APPRENS, MONSIEUR, dans ce moment, que le Roi a nommé M. l'abbé de Malezieu à

¹ L'original de cette lettre est aujourd'hui entre les mains de M. l'abbé Contagnet, chanoine de Viviers, qui a bien voulu nous en procurer une copie. Elle a été écrite, selon toutes les apparences, à Nicolas de Malezieu, qui avoit enseigné les mathématiques au duc de Bourgogne, et avec qui Fénelon conserva depuis des liaisons. Son fils Nicolas de Malezieu, fut nommé évêque de Lavaur le 22 avril 1713, et sacre le 12 octobre suivant à Chatenay, près Bagnaux (diocèse de Paris), dont le père étoit seigneur. Ce prélat mourut le 14 mars 1748, âgé de soixante-dix ans.

l'évêché de Lavaur. Je m'en réjouis moins pour lui que pour l'Eglise. Je ne le connois point ; mais je vous connois , c'est assez. Je suppose que le sang et l'éducation l'ont formé selon vos désirs. Je ne me crois point en droit de lui écrire sur sa nomination : mais en passant par votre canal , mon compliment pourra réussir. Vous n'en recevrez aucun qui soit plus sincère. Je prierai Dieu de tout mon cœur , afin qu'il comble de ses bénédictions un homme destiné à les répandre sur tout un diocèse. C'est une grande affaire que d'être évêque. Il faut être un apôtre , dans des temps qui ne sont guère apostoliques. Il faut faire sentir la religion , en rétablir l'autorité , la rendre aimable , et presque replanter la foi. Aimez toujours , je vous conjure , un homme qui vous honore du fond du cœur , et qui sera jusqu'à la mort , avec tous les sentiments que vous savez , monsieur , votre , etc.

CDXXI. (CCCXXIV.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Sur la constitution qui se prépare contre le P. Quesnel. Eloge du nouvel évêque d'Ypres. Affaire du P. Jouvenci.

A Rome , ce 22 avril 1713.

Il y a environ trois mois que j'eus l'honneur d'écrire à votre Grandeur une lettre assez longue que je serois marri qui fût égarée. Je n'ai pas répondu jusqu'ici à celle dont elle m'a honoré du 1^{er} février , et que je n'ai reçue que depuis quinze jours , parce que je cherchois une occasion favorable de la faire voir au Pape. Je ne la trouvai qu'avant-hier. Sa Sainteté l'a lue elle-même avec beaucoup de complaisance , et il me parut qu'elle étoit fort touchée de l'intérêt que vous avez pris à sa santé et à sa parfaite convalescence. Elle m'ordonna , monseigneur , de vous en remercier de sa part , et de vous assurer de deux choses : la première , qu'elle seroit fort attentive à ne rien mêler dans la Bulle , qui pût faire de la peine en France , et qu'à moins d'une noire malignité , on ne pouvoit se dispenser de la recevoir : la seconde , que votre Grandeur a eu beaucoup de part à la grâce qu'elle a accordée à Mgr l'évêque d'Ypres ¹ , et qu'elle fut fort aise d'apprendre que le Roi eût nommé , pour une place si importante , une

personne élevée sous vos yeux , et que vous aviez formée à l'épiscopat. Après de grands éloges qu'elle donna à votre Grandeur , elle ajouta qu'il seroit à souhaiter que la France eût plusieurs évêques qui vous ressemblassent.

Sa Sainteté me fit l'honneur de me montrer ce qu'elle a écrit de sa propre main sur chacune des quatre-vingt-quatre propositions qui ont été examinées jusques ici devant elle : c'est un prodigieux travail : il y auroit de quoi faire un gros volume. Aussi les cardinaux et les qualificateurs du Saint-Office sont étonnés de l'application du Pape dans l'examen que l'on fait des propositions , et de la grande capacité qu'il y fait paroître. On a interrompu cet examen pendant la quinzaine de Pâque. On recommencera les congrégations mardi prochain ; on en tient deux par semaine , le mardi et le jendi , et dans chacune on examine huit propositions. Il en reste encore plus de soixante à examiner. Vous ne pouvez vous imaginer , monseigneur , les efforts que le parti fait pour intimider le Pape , et le détourner de donner la Bulle. On lui écrit , et aux cardinaux , des lettres sans nombre , pour leur représenter le péril où le Pape exposera son autorité , la mauvaise disposition des évêques de France et du Parlement : mais le Pape est ferme et ne changera pas.

Je crains fort que la déclaration que nos pères de Paris ont faite ¹ n'ait de fâcheuses suites , et n'excite un orage plus grand que celui qu'on a voulu éviter. M. l'abbé de Livry ² , qui est ici depuis près de deux ans , est un homme fort sage et d'une attention infinie. Il se fait estimer et aimer en ce pays. Nous souhaitons de le voir nommer au plus tôt auditeur de Rote. Il est fort zélé pour la Bulle , aussi bien que M. le cardinal de la Trémoille , qui la sollicite vivement.

J'ai l'honneur d'être avec la plus profonde vénération , etc.

¹ Sur le livre du P. Jouvenci. Voyez les lettres précédentes du P. Lallemant , ci-dessus , p. 436 et suiv. — ² François Sanguin de Livry , nommé à l'abbaye de Livry , près Paris , en 1702 , mort en 1729 , âge de quarante-neuf ans. Il avoit été ambassadeur en Pologne , en Portugal et en Espagne.

¹ Voyez , ci-dessus , la lettre CDXXI , vers la fin.

CDXXII. (CCCXXV.)

DU P. LE TELLIER AU MÊME.

Il lui apprend la nomination de l'ancien évêque d'Ypres à l'évêché de Viviers.

A Paris, ce 23 avril 1713.

DEPUIS ma lettre de la semaine passée, que je m'étois donné l'honneur de vous écrire de mon chef, sans aucun ordre, j'ai trouvé que celui qui vouloit être éclairci de l'affaire dont il s'agissoit, a cru l'être suffisamment d'ailleurs, et il a pris son parti.

Il a plu au Roi de nommer pour l'évêché de Viviers M. l'ancien évêque d'Ypres, le regardant comme un homme capable de travailler utilement et efficacement dans un diocèse très-abandonné depuis longtemps. Outre six mille livres de pension, que le Roi a réservées sur son évêché pour les partager à divers particuliers, il a mis pour condition qu'il rendroit le brevet de sa pension sur l'évêché d'Ypres, et s'en démettroit. Votre grandeur aura la bonté d'en donner avis à M. le nouvel évêque, que je suppose être encore à Cambrai.

CDXXIII. (CCCXXVI.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Erreurs du *Nouveau Dictionnaire historique*. Progrès de l'irrégion en France. Désir de voir paroître la Bulle contre Quesnel. Recommandations pour l'abbé de Monclus.

15 mai (1713).

J'ai eu l'honneur d'écrire depuis peu de jours à votre Grandeur. Je reçois aujourd'hui une de vos lettres sans date. Il revient de plusieurs endroits, que le nouveau *Dictionnaire historique*¹ est plein de choses favorables au parti. Cela fait soupçonner que certaines corrections, qui avoient été arrêtées, ne se trouvent point dans des exemplaires que l'on auroit envoyés en province. Un recueil de quelques endroits un peu marqués mettroit au fait. Il est vrai qu'on ose tout aujourd'hui, et

¹ C'étoit une nouvelle édition du *Dictionnaire de Moréri*, publiée à Paris en 1712, 5 vol. in-fol. On ne doit pas être surpris de ce que dit ici le P. Lallemand, quand on sait que le docteur Du Pin avoit coopéré au travail de cette édition.

que tout passe : et le plus souvent il faut se contenter d'en gémir en secret. Je ne sais si la paix nous fera trouver de plus grandes ressources dans l'autorité, qu'on n'y en a trouvé depuis quelque temps. Ce qui me fait le plus trembler pour la France, c'est que la licence des mœurs et l'irrégion augmentent à vue d'œil. Jamais l'impiété ne se cacha moins. Il est vrai qu'il ne faut quelquefois qu'un petit nombre de justes pour suspendre la colère du Seigneur. On dit que nous aurons la bulle à la Pentecôte : mais après tout ce qui s'est écrit sur cela, il faut la demander à Dieu, et ne compter sur aucun temps. Le nouvel ouvrage de M. l'évêque de Meaux avance fort : le prélat est laborieux, et ne se rebute point. Si on pouvoit un peu s'unir dans l'épiscopat, on y trouveroit encore de grandes ressources : mais chacun veut vivre en paix, et pour cela on se déguise le mal. M. Bourdon (*le P. Le Tellier*) ne manque ni d'application ni de courage ; mais il faudroit qu'il fût soutenu : M. Robert (*le curé de Saint-Sulpice*) s'affoiblit fort. J'ai une joie très-sensible de voir le cher marquis (*de Fénelon*) sur le retour de son mal : il a bien souffert.

Un jeune abbé, appelé de Monclus, neveu de M. de Montpezat, est à louer. Il a peut-être vingt-sept ans. Il est de la société de Sorbonne, et il a été prieur. Il a beaucoup d'esprit, le naturel beau, la figure même très-gracieuse. Outre le génie qu'il a pour la théologie, il a encore l'esprit agréable, l'humeur douce et enjouée, avec de la douceur et de la sagesse. Nous sommes trompés le P. Germon et moi, si ce n'est de quoi faire un très-bon sujet. M. de Montpezat a eu la pensée de vous l'offrir, monseigneur, et il n'a point encore pris de parti. Je vous écris sans qu'il en sache rien, non plus que l'abbé de Monclus. Si la chose vous convenoit, nous sommes à portée de conseiller à M. de Montpezat d'aller en avant. Si elle ne vous convient pas, nous pouvons lui faire prendre un autre chemin. Je supplie votre Grandeur de répondre promptement : le non ou le oui ne vous commettront nullement. Ainsi ne consultez que vous, monseigneur, et ne regardez que le bien de la chose.

Comme c'est un cadet, il n'a qu'un fort petit patrimoine, cent pistoles de rente environ ; c'est de quoi avoir un valet et s'habiller.

CDXXIV **.

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps; témoignages d'amitié.

16 mai 1713.

JE ne suis guère en peine de votre campagne; mais je suis fort inquiet sur votre santé. J'aimerois mieux que vous imitassiez Horace.

..... relicta non bene parmula¹.

que de vous voir malade pour avoir cueilli des lauriers. Soyez *inglorius, imbellis, inermis*, pourvu que vous soyez *sospes*. Ne faites point de mal à l'Empereur, je ne saurois croire qu'il vous en fasse; il peut procéder, mais non pas faire une guerre sérieuse². L'ennemi que je crains pour vous est la bonne chère; j'y joins aussi le travail. Vous avez raison de vouloir que le Roi soit bien servi, et que ce qui roule sur vos soins soit fait régulièrement; mais il ne faut point vous tuer pour faire l'impossible. Vous avez peut-être ouï dire, que l'incomparable madame Pilou disoit à son grand fils, qui servoit trop de messes, et qui en étoit malade: *Veux-tu aller par delà le paradis?* Obligez l'Empereur à conclure promptement la paix; retournez-vous-en à Paris: soyez docile à Triboulleau; vivez de régime. Aimez-moi comme je vous aime; soyez ma caution sur les sentimens avec lesquels j'honore du fond du cœur M. de Saint-Contest. Personne ne peut mieux que vous répondre de mon cœur; car vous en avez la clef.

CDXXV. (CCCXXVII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

J remercie le prélat de l'approbation qu'il a donnée à ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Les évêques de Luçon et de La Rochelle envoient un agent à Rome. Nouvel écrit sur la *Théologie* de Habert.

Paris, 20 mai 1713.

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance l'approbation dont votre Grandeur veut bien hono-

¹ Hor. *Od.* II, vii, 10. — ² Le chevalier servoit alors à l'armée d'Allemagne.

rer mon ouvrage¹. Elle est énergique, et dit beaucoup en peu de mots. Je vous demande bien pardon, monseigneur, de toutes les peines que je vous ai données. J'aurois bien voulu re-

¹ Cet ouvrage est la seconde édition des *Réflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament*, 12 vol. in-12, que le P. Lallemaut avoit fait pour opposer à celles du P. Quesnel. Il parut avec des approbations d'un grand nombre d'évêques, parmi lesquelles on remarque celle de Fénelon, conçue en ces termes: « Cette traduction du Nouveau Testament a déjà été imprimée, et lue du public avec succès. On vient d'y ajouter des réflexions très-pieuses; elles peuvent accoutumer le lecteur à ne lire aucun endroit du texte sacré, sans en tirer quelque nourriture intérieure, et sans l'appliquer à ses besoins pour la correction de ses mœurs. On y a joint aussi des notes très-judicieuses pour éclaircir certaines difficultés. Ainsi cet ouvrage se trouve accompagné de ce qui peut faciliter l'intelligence des paroles de la vie éternelle, et les faire lire avec fruit. Après l'avoir lu attentivement, nous le croyons pur, utile, et digne d'être mis dans les mains des fidèles humbles et dociles à l'autorité de l'Eglise leur mère. Donne à l'ambrai le 3 de mai 1713. »

Quelques années auparavant, Fénelon avoit également donné son approbation à l'ouvrage du P. Lallemaut, intitulé: *Le Sens propre et littéral des Psaumes de David*. Elle est ainsi conçue: « La parole de Dieu est la nourriture des âmes, et les Psaumes sont devenus le pain quotidien. L'Eglise, qui nous distribue tour à tour dans son office les autres livres de l'Ecriture, nous mêle chaque jour celui-ci, comme l'aliment le plus familier, avec les autres parties du texte sacré. En effet, le Psautier est un abrégé de l'Ecriture, selon la remarque d'un ancien père. Il est comme la manne, qui avoit les divers goûts de toutes sortes d'alimens. On y trouve tout; et chaque chose, quoique sans cesse répétée, y est toujours nouvelle. Cet ouvrage, étant gémé dans une langue qui lui est étrangère, y perd sans doute beaucoup de ses grâces et de son harmonie. Il conserve néanmoins les plus vives et les plus magnifiques peintures, les expressions les plus fortes et les plus tendres, les traits les plus hardis et les plus originaux, et les charmes de la plus sublime poésie. Dieu y est si grand, que tout disparoit devant lui; il y est si puissant, que la simple cessation de son regard anéantit toute la nature. Mais ce qu'il y a de plus doux et de plus aimable, est de chanter avec David ses éternelles miséricordes. Les odes les plus admirées des poètes profanes, qui ne chantent que leurs dieux corrompus et leurs vains héros, languissent et tombent dès qu'elles paroissent devant ces cantiques sacrés. C'est le vrai amour qui les a composés dans le cœur du psalmiste; c'est le même amour qui les compose encore de nouveau dans les cœurs de ceux qui les chantent.

« Chaque fidele étant purifié, dit Cassien (*Coll.* x. 41.), » et recevant dans son intérieur tous les sentimens que les » Psaumes expriment, commence à les chanter, en sorte » qu'il les tire du fond de son cœur, non comme la com- » position du prophète, mais comme la sienne, et comme sa » propre prière qui coule d'un cœur pénétré; ou bien il croit » que c'est à sa propre personne que les Psaumes ont été » adressés, et que les vérités qu'ils contiennent se renou- » vellent en lui, après s'être accomplies dans le prophète. » Alors les divines Ecritures se développent plus clairement, » leurs veines et leurs moelles s'ouvrent; l'expérience pré- » vient l'instruction. Remplis du même sentiment avec lequel » le Psaume a été écrit et chanté, nous en deviendrons comme » les auteurs; nous deviendrons plutôt que nous ne suivrons » la lecture du texte. »

« C'est le chant des Psaumes qui console l'Eglise ici-bas; elle s'assied en pleurant sur le bord des fleuves de Babylone, et elle ne soulage son cœur qu'en chantant les cantiques de Sion dans cette terre étrangère. Heureux ceux qui font sentir aux chrétiens cette consolation! heureux ceux qui travaillent à mettre en notre langue ces paroles de grace! L'auteur de cette nouvelle version l'a faite par le pur zèle de la maison de Dieu. Il ne s'est donné la liberté de paraphraser un peu, que pour se proportionner au besoin de la plupart des lecteurs qu'il veut instruire. Partout on sent qu'il ne cherche

cevoir avec l'approbation la note des endroits qu'il est essentiel de corriger dans la première édition, parce que je veux tout mettre en état pour que le livre puisse paroître au moment qu'on jugera convenir. Je crois avoir mandé à votre Grandeur, que je mettrois à la tête le nom d'un libraire de Marseille. C'est une déférence pour M. le cardinal de Noailles, et il n'y a rien en cela contre les règles; les lois des privilèges sont de faire débiter les livres par tel libraire du royaume qu'on juge à propos. Le nom que l'on met à la tête d'un livre n'est pas celui de l'imprimeur, mais du libraire qui le vend. On m'a dit que Mgr l'évêque d'Ypres lisoit le Nouveau Testament: ne conviendrait-il pas que je l'en remerciais par une lettre, et que je le priasse de l'approuver? Je l'aurois déjà fait, si je ne craignois de le gêner en lui demandant une chose qui peut n'être pas de son goût.

Un ami de MM. les évêques de La Rochelle et de Luçon m'a assuré que leur député pour Rome étoit ici *incognito*, et qu'il partoît après-demain pour Lyon. Il arrivera juste pour mettre la cause des évêques sur le bureau, au moment que celle du P. Quesnel sera terminée. Ce député est celui dont j'ai eu l'honneur de vous parler. Le cardinal Gualtieri ¹ a fait louer pour aujourd'hui un appartement à l'hôtel de la reine Marguerite. On a beau raisonner sur ce voyage; on n'y voit goutte: il ne paroît pas être du goût de beaucoup de gens.

Je commence à lire un nouvel écrit sur la *Théologie* de M. Habert, dont je suis infiniment content. Il n'y a point de Janséniste, si ce docteur ne l'est au moins dans son livre. C'est encore là un des fruits du gillotisme ² qui est plus brillant que jamais. Il faut qu'il y ait aujourd'hui dans Paris plus de quatre cents jeunes gens élevés aux frais et à la dévotion du parti. Quel sujet de

qu'à conserver l'original du texte, et qu'à en rendre la beauté, la force et la magnificence, en éclaircissant les endroits qui ont quelque obscurité dans la Vulgate. Partout on voit qu'il aime ce qu'il traduit, et qu'il ne songe qu'à le faire aimer. C'est pourquoi nous jugeons qu'un ouvrage si édifiant peut être mis avec beaucoup de fruit dans les mains des fideles. Donné à Cambrai le 30 novembre 1707. »

¹ Le cardinal Gualterio (et non *Gualtieri*) aimoit beaucoup la France, ou il avoit été nonce, et ou il possédoit plusieurs abbayes. Louis XIV l'accueillit avec distinction. Voici ce qu'en rapporte Dangeau: « M. le cardinal Gualterio arriva hier » soir. Il a salué le Roi ce matin à son lever, et après le lever, » le Roi l'a fait entrer un moment dans son cabinet, et lui » a fait beaucoup d'amitiés. Le Roi le regarde comme un véri- » table français: il s'est fait naturaliser, et le Roi n'a guère » de sujet plus affectionné et plus digne de ses bontés. » (18 juin 1713.) *Mémoires de Dangeau*, t. III, p. 272. — ² Le P. Lallemand ici fait allusion à Germain Gillot, docteur de Sorbonne, mort en 1688, qui consacra une très-grande fortune à faire élever des jeunes gens pauvres, nommés pour cette raison Gillotins. Gillot et ses élèves étoient connus pour leur attachement au parti janséniste.

frayer pour la foi, et où en serons-nous dans vingt ans, si l'on n'oppose à cela des pépinières catholiques? Si chaque évêque du royaume vouloit consacrer à cela tous les ans quelques miettes de son revenu, on mettroit une bonne emplâtre au mal. On trouveroit assez de bons sujets, si on avoit de quoi les nourrir. Je suis, etc.

CDXXVI. (CCCXXVIII.)

MÉMOIRE HISTORIQUE

DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ SUR LE SUJET DES CONTESTATIONS SURVENUES ENTRE M. LE CARDINAL DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, ET MM. LES EVÊQUES DE LUÇON ET DE LA ROCHELLE; PRÉSENTÉ A NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE CLÉMENT XI, PAR CES DEUX EVÊQUES, POUR RENDRE COMPTE DE LEUR CONDUITE A SA SAINTÉTÉ ¹.

(1713.)

I. Dès que notre Ordonnance du 15 juillet 1710 eut paru dans Paris, où notre libraire en avoit envoyé un nombre d'exemplaires ² à un

¹ Ce *Mémoire* avoit été fait pour le Pape, à qui il fut en effet présenté par l'agent des deux évêques. Mais, dans ce même temps, le cardinal de Noailles ayant écrit secrètement à tous les cardinaux une lettre circulaire, dans laquelle il faisoit des plaintes amères de la lettre des deux évêques au Roi, les accusant d'avoir traité outrageusement en sa personne la dignité de cardinal, il étoit parvenu à exciter l'indignation des membres du sacré collège contre les deux prélats, quoique cependant ils regardassent leur cause comme très-juste. L'archidiacre de La Rochelle découvrit cette lettre chez un théologien du Pape, et fit imprimer en 1714 la traduction italienne de ce *Mémoire*, sous le titre de *Racconto istorico* (1714, p. petit in-12, sans nom de ville). Cet écrit produisit un tel effet, que ceux qui jusque-là avoient été le plus prevenus en faveur du cardinal de Noailles, se déclarèrent hautement contre lui. Les preuves dont il est appuyé parurent tellement sans réplique aux agents du cardinal à Rome, qu'ils n'osèrent y répondre; et le cardinal lui-même, à qui on l'envoya sur-le-champ, ni aucun des écrivains du parti qui lui étoient leur plume en France, n'osèrent s'inscrire en faux contre aucun des faits qui y sont contenus. (*Note de l'abbé Chalucette.*) On a déjà vu lettre CCCXXV, ci-dessus, p. 35, qu'on avoit publiée une *Relation du différend du cardinal avec les évêques* (1711, 52 p. in-8°, sans nom de ville ni d'imprimeur). Cette *Relation*, rédigée probablement par les ordres du cardinal, est une défense de son Ordonnance et de ses procédés. On entend d'y prouver, 1° que le cardinal a toute raison dans ses actes de violence contre les deux évêques et leurs voveux; 2° que ces prélats ont eu tort de se plaindre au Roi de l'injure qu'ils avoient reçue de son Euidence; 3° que leur Ordonnance contre Quesnel n'est pas l'ouvrage de ces évêques, mais des Jésuites. L'auteur de cette *Relation* vent sans doute qu'on l'en croie sur parole, car il ne cite aucune pièce à l'appui de ses assertions. — ² Cette *Ordonnance* et *Instruction pastorale* porte condamnation du *Nouveau Testament* du P. Quesnel; on y montre la conformité de la doctrine de cet auteur avec la doctrine des cinq Propositions et du livre de Jansénius, et l'on fait voir ensuite l'opposition qui se trouve entre la doctrine de ces deux auteurs et la doctrine de saint Augustin. La Rochelle, 1710, 542 p. in-12.

autre libraire son correspondant, M. le cardinal de Noailles fit éclater son indignation contre nous. Son Eminence, sachant que nous avions chacun un neveu dans le séminaire de Saint-Sulpice, envoya chercher M. Leschassier, qui en est le supérieur. M. le cardinal se plaignit amèrement de nous à ce supérieur, du peu de ménagement qu'il croyoit que nous eussions gardé avec lui, en condamnant un livre qu'il avoit approuvé, sans distinguer même, dans notre censure, l'édition que son Eminence en avoit fait faire à Paris en 1699. Et M. le cardinal ordonna à M. Leschassier de renvoyer hors de son séminaire nos deux neveux¹. Ce supérieur, croyant que l'indignation de M. le cardinal venoit des faux bruits qui avoient été répandus par les partisans du P. Quesnel par nous condamné, pour aigrir son Eminence contre nous, que c'étoit par les soins de ces jeunes ecclésiastiques que notre Ordonnance avoit été affichée dans Paris et aux portes du palais archiépiscopal, crut qu'il étoit de son ministère de désabuser son Eminence, et de l'assurer qu'après s'être exactement informé de la vérité, il avoit reconnu qu'ils n'avoient aucune part à ces affiches: que le libraire de Paris, après avoir reçu des exemplaires de notre livre de son correspondant, avoit fait faire ces affiches de son chef, pour s'en faciliter le débit, selon l'usage ordinaire du royaume, où les livres imprimés avec privilège du Roi sont affichés et exposés en vente partout, et principalement à Paris; qu'ainsi, supposé qu'on eût accusé de cela ces deux ecclésiastiques auprès de son Eminence, il se croyoit obligé de l'assurer qu'on lui avoit imposé. M. le cardinal de Noailles, malgré une déclaration si positive de la personne que son ministère, par rapport à nos neveux, mettoit à portée d'être le mieux instruite de leur conduite, et qui est également recommandable par sa sagesse et sa piété, ne laissa pas néanmoins de persister dans la résolution qu'il avoit prise de faire chasser ces deux ecclésiastiques du séminaire. M. Leschassier, voyant que son Eminence persistoit dans cette résolution, la supplia de lui dire quelle raison elle souhaitoit qu'il rendît de cet ordre qu'elle lui donnoit, parce que MM. les directeurs du séminaire étant aussi bien que lui satisfaits de leur conduite, il ne pouvoit en prendre occasion de leur dire de se retirer. Alors M. le cardinal dit à M. Leschassier, qu'il lui ordonnoit de les mettre dehors, parce qu'il étoit mécon-

tent de leurs oncles, et qu'il pouvoit le dire ainsi. M. Leschassier le dit en effet, et c'est de là qu'on l'a su; sans cela, on n'auroit en garde de le commettre en le citant.

II. Quand nous apprîmes cette nouvelle, nous n'en fûmes nullement émus par rapport à l'injure particulière qui nous étoit faite en la personne de nos neveux: et quoique nous comprissions bien les motifs du conseil de M. le cardinal, en le portant à donner cet ordre, nous ne laissâmes pas de croire d'abord que la désapprobation universelle de cette démarche pouvoit être suffisante pour en empêcher les mauvaises suites. Mais d'autres prélats du royaume, plus voisins de la cour que nous, plus instruits des mauvais effets qu'elle avoit déjà produits pour empêcher plusieurs évêques qui étoient sur le point d'imiter notre exemple, en se déclarant contre un livre soutenu par une telle protection: et jugeant par là des conséquences pernicieuses que pouvoit avoir pour la conservation de la pureté de la foi dans le royaume une marque si éclatante du ressentiment d'un archevêque de Paris contre deux évêques, uniquement pour avoir condamné un livre hérétique et déjà condamné par le saint siège; ces prélats, par toutes ces considérations, nous firent savoir que l'intérêt de la religion demandoit absolument de nous, que nous ne dissimulassions pas une telle injure faite à tout le corps de l'épiscopat en notre personne, et pour un sujet qui en rendoit les suites si importantes pour la saine doctrine. On nous mandoit, entre autres choses là-dessus, qu'on étoit bien persuadé que des intérêts personnels ne nous feroient jamais repentir d'avoir fait ce que les besoins de nos diocèses demandoient de nous; mais que ce seroit un grand malheur, si le zèle épiscopal s'affoiblissoit dans d'autres par les voies qu'on prenoit pour cela; qu'ainsi on regardoit le présent événement comme l'un des plus critiques de l'Eglise de France; que la liberté du ministère étoit attaquée dans nos personnes: que nous devions prendre les plus généreuses résolutions pour la défendre; que c'étoit à nous à agir et à parler les premiers, et qu'on étoit persuadé que tout le corps de l'épiscopat nous applaudiroit et nous donneroit la main; que toute l'Eglise de France avoit aujourd'hui les yeux sur nous: et que c'étoit de nous en quelque sorte qu'elle attendoit son sort; que le public avoit trop peu approuvé ce qui s'étoit fait à l'égard de nos neveux, pour ne pas approuver ce que nous avions fait dans toutes les règles.

Outre ces lettres particulières qui nous étoient

¹ Voyez la note 4 de la lettre CCII, t. VII, p. 689.

écrites à nous-mêmes, il nous revenoit que d'autres évêques de France avec qui nous n'étions pas en commerce, et qui sont également recommandables par leurs vertus et par leur zèle pour la saine doctrine, assuroient que les intérêts les plus essentiels de la religion demandoient de nous que nous nous plaignissions de cet attentat sur la liberté du ministère.

III. Après avoir reconnu, par tous ces avis, les conséquences de la démarche que M. le cardinal de Noailles avoit faite à notre égard, et les mauvais effets qu'elle avoit déjà eus, de retenir plusieurs évêques prêts à nous imiter, nous crûmes qu'il n'y avoit pas d'autre ressource, pour prévenir les suites que pouvoit avoir cette marque de protection que M. le cardinal de Noailles venoit de donner au P. Quesnel, que de nous adresser au Roi, pour en porter nos plaintes à Sa Majesté. Nous ne craignons pas de prendre Dieu à témoin, en parlant à celui qu'il a établi pasteur de son Église, et qu'il nous a donné pour supérieur, que voilà les vrais motifs de notre lettre au Roi¹, de laquelle M. le cardinal de Noailles a fait tant de bruit, sans avoir jamais cru devoir demander à Sa Majesté de nous accorder la permission que son Eminence n'a pu ignorer que nous avions demandée tant de fois, après avoir appris les plaintes et les éclats que tous ses amis avoient faits aussi bien qu'elle contre notre lettre, qu'il nous fût permis de prouver, par-devant tels prélats qu'il plairoit au Roi de nommer, les choses que nous avions avancées dans cette lettre touchant la protection que son Eminence donnoit au parti, contre la droiture de ses intentions, et par le seul malheur qu'elle a eu d'admettre à son conseil des personnes qui ont trouvé le moyen d'abuser de sa confiance. Nous avons encore assuré le Roi avec serment, dans les autres lettres que nous avons eu l'honneur d'écrire à Sa Majesté, que ce que nous avions représenté à Sa Majesté dans cette lettre, nous ne l'avions fait que par le seul zèle de la religion, et sans aucun ressentiment contre M. le cardinal de Noailles. Nous avons encore supplié Sa Majesté, depuis cette lettre, de vouloir bien considérer que, pour juger de la justice des plaintes que son Eminence en faisoit, il falloit examiner si, supposé que ce que nous y disions de la protection qu'elle donne au parti fût vrai, comme nous offrions de le prouver, nous avions dû nous dispenser, dans les circonstances présentes, de le dire au Roi, qui est

le seul qui puisse y remédier, et dont la bonté et les bienfaits envers M. le cardinal de Noailles nous assuroient assez que Sa Majesté prendroit, en y remédiant, toutes les mesures qui se pouvoient prendre pour ménager sa personne, et lui conserver la réputation qu'elle mérite si bien d'ailleurs, par la droiture de ses intentions que nous n'avons jamais révoquée en doute. C'est par cette raison que nous avions voulu que les choses que nous prenions la liberté d'écrire à Sa Majesté fussent pour elle seule, et que nous avions si bien pris de notre part toutes les précautions pour empêcher que notre lettre ne devint jamais publique, que nous ne craignions pas de prendre Dieu à témoin que ce n'étoit ni par notre ministère, ni d'aucune des personnes qui étoient de notre conseil ou de notre dépendance, qu'elle avoit été publiée; et qu'en effet elle ne l'auroit jamais été, si on n'avoit trouvé le moyen d'en surprendre quelque copie à la cour même, pour avoir occasion de faire l'éclat qu'on en fit¹. Nous ajoutâmes, dans ces secondes lettres au Roi, qu'il ne nous appartenoit pas d'accuser personne, ni de faire aucune recherche pour découvrir les voies qu'on avoit prises pour cela; qu'il nous suffisoit d'assurer avec serment que nous n'y avions aucune part ni directement ni indirectement, et que rien ne sauroit nous faire plus de plaisir, que de voir faire les démarches nécessaires pour découvrir d'où venoit cette publication, parce que nous étions bien assurés que cela suffiroit pour nous en justifier pleinement; qu'ainsi nous ne voyions pas ce qui pouvoit donner occasion à M. le cardinal de Noailles de se plaindre que la dignité de cardinal eût été méprisée en sa personne, puisque nous n'avions rien fait qu'il ne nous eût mis dans une nécessité indispensable de faire pour défendre la liberté du ministère; qu'en le faisant, nous avions pris de notre part toutes les mesures possibles pour lui conserver à lui-même la vénération qui lui est due à si juste titre, tant pour sa naissance et ses qualités personnelles, qu'à raison de sa dignité.

Nous ajouterons ici, pour justifier notre conduite touchant l'accusation qui nous a été faite par tous les écrivains qui ont écrit pour M. le cardinal, et par son Eminence même, d'avoir méprisé sa dignité, que, pour donner fondement à un tel reproche, on a été obligé de supposer des choses qui sont absolument contre la

¹ Lettre CCLVI, l. VII, p. 694 et suiv.

¹ Voyez les lettres CCLIX, CCLXII, CCLXVII et CCLXVIII; l. VII, p. 698 et suiv.

vérité, et dont nous avons démontré la fausseté. Telles sont les calomnies dont M. l'évêque d'Angen a rempli la lettre qu'il nous écrivit¹, et dont quelques-unes sont renouvelées dans la lettre même de M. le cardinal de Noailles à messeigneurs les cardinaux. Car, malgré le respect qu'on doit à son Eminence si justement, et duquel on est bien résolu de ne jamais se départir pour quelque raison que ce puisse être, on ne peut néanmoins, pour se justifier d'un reproche aussi sensible que celui qui nous est fait, d'avoir méprisé en sa personne la dignité de cardinal, se dispenser de dire que ce prétendu mépris n'a d'autre fondement qu'une accusation dont son Eminence a appris la fausseté par la bouche de M. Leschassier, supérieur de Saint-Sulpice, lequel avoit assuré, en parlant à elle-même, que nos neveux n'avoient aucune part aux affiches de notre Ordonnance faites à Paris. Cependant voilà l'unique fondement de ce reproche. On voyoit bien que dès qu'on ne pourroit apporter d'autre raison d'avoir fait chasser d'un séminaire comme celui de Saint-Sulpice deux ecclésiastiques, si ce n'est parce que leurs oncles avoient condamné un livre déjà censuré par le saint siège, on ne pourroit plus trouver à redire à ce que deux évêques avoient fait pour réparer une injure d'une si grande importance contre la liberté du ministère épiscopal. Voilà ce qui a mis tous les amis de M. le cardinal de Noailles dans la nécessité d'avancer et de soutenir un fait, non-seulement duquel ils ne sauroient donner aucune preuve, mais dont on démontre même la fausseté, et qu'on sait bien n'avoir pas été cru par ceux-là mêmes qui s'étoient trouvés dans la nécessité de l'avancer.

IV. Pendant que les amis de M. le cardinal de Noailles déclamoient avec tant de véhémence contre la lettre que nous avions écrite au Roi, ceux qui dans le royaume ont à cœur les intérêts de la religion, en pensoient bien différemment². Nous recevions dans ce même temps des lettres des personnes les plus distinguées par leur rang et par leur mérite, dans lesquelles on nous mandoit que rien n'étoit plus nécessaire ni mieux entendu que cette lettre, et ne pouvoit venir plus à propos dans les circonstances présentes; que nous avions rendu un grand service à l'Église de France dans un de ses plus pressans besoins, tant par notre *In-*

struction pastorale, que par notre lettre au Roi, qu'elle faisoit connoître aux prélats ce qu'ils doivent à leur caractère, et ce qu'ils peuvent entreprendre sans crainte d'être alarmés, sinon peut-être de ceux par qui il est honorable de l'être.

V. Les amis de M. le cardinal de Noailles, pour donner occasion à son Eminence de dire au Roi que notre lettre étoit universellement désapprouvée, lui procurèrent des complimens de la plupart des corps ecclésiastiques de Paris³. On s'abstient, par le profond respect qu'on a pour son Eminence, de faire aucune réflexion sur cette nouvelle démarche, aussi bien que de rapporter de quelle manière en jugeoient les personnes les plus sages et les plus attachées à la saine doctrine; mais on ne peut faire le jugement qu'en porta le Roi même. Ayant appris qu'on vouloit engager la Faculté de Sorbonne à faire une députation à M. le cardinal de Noailles pour lui faire des complimens semblables à ceux qu'il avoit reçus de plusieurs autres corps, Sa Majesté envoya M. le comte de Pontchartrain avec une lettre écrite de sa main pour défendre au syndic de sa part, qu'il fût fait dans l'assemblée aucune mention de cette affaire, ajoutant que ces démarches ressembloient la sédition, et n'étoient pas respectueuses à l'égard du Roi, à qui seul il appartenoit de juger d'une lettre qui lui étoit écrite.

On pourroit, pour nous justifier des choses que les amis de M. le cardinal de Noailles ont reprises dans notre lettre au Roi, rapporter le jugement qu'en ont fait les personnes les plus sages du clergé de France, tant du premier que du second ordre. On verroit qu'au lieu d'y trouver rien de trop, ces personnes croyoient qu'il étoit nécessaire de dire tout ce que nous y disions, et qu'autant que la conduite de M. le cardinal de Noailles paroisoit, dans ce qu'il avoit fait à notre égard, peu convenable à son rang et à son mérite personnel, autant avoit-on jugé que la fermeté et la dignité du ministère de l'épiscopat exigeoient de nous que nous fissions en cette occasion ce que nous avions fait. Mais le jugement que le Roi lui-même a porté de cette lettre, demande qu'il n'en soit plus fait aucune mention: Sa Majesté nous ayant renvoyé la lettre qu'elle nous avoit demandée pour M. le cardinal, pour être par nous supprimée, ne voyant plus qu'elle pût s'en servir pour moyenner l'accommodement qu'elle vouloit procurer entre

¹ Voyez la note 2 de la lettre CCLIII, ci-dessus, p. 24.

² Voyez, dans la 3^{re} section, t. VII, la lettre CXLVII, de Fenelon au duc de Chevreuse, p. 336; et la CCLVI^e des *Lettres diverses*, p. 696.

³ Voyez la lettre CCLIX, t. VII, p. 697, et la lettre CLXXXV, ci-dessus, p. 45.

nous, à l'avantage de la religion; elle a ainsi jugé elle-même que nous n'étions obligés à quoi que ce soit envers M. le cardinal de Noailles, au sujet de la lettre dont son Éminence a fait tant de plaintes. Ainsi le respect réciproque que les deux parties doivent à leur souverain, les oblige à garder un profond silence là-dessus, surtout après la déclaration expresse que Sa Majesté avoit faite, qu'il n'appartenoit qu'à elle seule de juger d'une lettre qui lui étoit écrite.

VI. On ne sauroit exprimer les mouvemens que se donnèrent toute la famille et tous les amis de M. le cardinal de Noailles, pour exciter contre nous l'indignation du Roi et de toute la cour, à cause de cette même lettre dont son Éminence avoit été si irritée. M. le cardinal vint demander au Roi justice contre nous de cette lettre, et lui en faire les plaintes les plus amères. Sa Majesté, qui désiroit d'étouffer cette affaire dès son origine, et qui craignoit que le ressentiment de M. le cardinal de Noailles n'eût des suites fâcheuses, tâcha de l'adoucir, et lui promit de faire tout ce qu'il pourroit pour le contenter. M. le cardinal, malgré cette parole du Roi, fit un Mandement¹ contre le nôtre, où son Éminence, en accusant notre Mandement de plusieurs erreurs condamnées, et en lui attribuant des choses odieuses, en défend la lecture, et de le garder dans son diocèse. Il veut même faire croire que le Mandement qui avoit paru sous notre nom, et dont il avoit témoigné si hautement son indignation contre nos personnes, n'est pas de nous²; il le donne comme un ouvrage qui a un titre supposé, qui contient une doctrine qui favorise la troisième des cinq Propositions, et enseigne formellement les erreurs des 26^e et 28^e propositions condamnées dans Baïus. La preuve que son Éminence donne de la supposition de cet ouvrage, nous est encore plus injurieuse. Elle n'avoit pas douté de ce fait, quand elle donna ordre à M. Leschassier de chasser nos neveux du séminaire de Saint-Sulpice, puisqu'il avoit été alors l'unique cause de cet ordre. Depuis, en faisant le Mandement dont nous nous plaignons, M. le cardinal avance qu'il ne sauroit être de nous; et l'unique preuve qu'il en apporte, est qu'il est indigne du caractère épiscopal. Il ne nous convient pas d'opposer à ce jugement celui de tant de prélats et de grands théologiens qui en ont jugé autrement. Nous avons commencé de nous en rapporter à celui que notre saint père le Pape jugeroit d'en

porter, en envoyant notre ouvrage à Sa Sainteté dès qu'il fut imprimé, et avant qu'on en eût distribué des exemplaires au public. Nous l'avions entièrement soumis à son jugement, et nous avons droit d'espérer que M. le cardinal de Noailles voudroit bien attendre, aussi bien que nous, ce que le chef de l'Église, qui est seul supérieur des évêques, en auroit pensé. Maintenant que la Providence nous renvoie à son tribunal, ce sera à Sa Sainteté à prononcer si notre Mandement a mérité les qualifications que M. le cardinal lui a données, et s'il mérite le mépris qu'il en a fait; et notre devoir réciproque, c'est de recevoir avec soumission le jugement qu'elle aura trouvé bon d'en porter.

M. le cardinal, pour rendre sa censure contre notre Mandement plus éclatante, la fit afficher dans tout Paris, la fit publier dans toutes les messes de paroisse du diocèse, et enjoignit à toutes les communautés, tant régulières que séculières, d'en faire publiquement la lecture dans leurs communautés.

VII. Cette nouvelle démarche de M. le cardinal de Noailles déplut encore plus au Roi que la première, quoique Sa Majesté lui eût témoigné dans le temps même qu'il ne l'approuvoit pas, et qu'il lui eût opposé son propre exemple, dans une occasion qui devoit lui être bien plus sensible. Les personnes les plus sages, surtout dans le clergé du royaume, en furent également scandalisées. Quelques-unes nous en écrivirent alors en ces termes: « L'ordre » donné par M. le comte de Pontchartrain, » pour arrêter les complimens de condoléance » qu'on faisoit à M. le cardinal touchant la » lettre que les deux prélats avoient écrite au » Roi, a eu un merveilleux effet pour faire » comoitre les conséquences de cette conduite; » mais le Mandement qu'il a publié contre les » prélats en a eu encore un plus merveilleux. » C'étoit avec succès que les deux prélats se » plaignoient de la publicité de leur lettre; » mais le Mandement achève de mettre tout » le tort du côté de M. le cardinal. Au reste, » ajoutoit-on, vous ne devez pas prendre ce » Mandement trop sérieusement; car au fond » il est burlesque qu'on voie du jansénisme » dans votre *Instruction*, et qu'on n'en voie » pas dans le P. Quesnel. »

Quand nous eûmes vu le Mandement de M. le cardinal de Noailles contre notre *Instruction pastorale*, nous nous crûmes obligés d'écrire une seconde lettre au Roi, pour nous plaindre du nouveau scandale que cette seconde démarche de son Éminence donnoit à l'Église,

¹ Voyez les lettres CCLXI et CCLXIV, t. VII, p. 698 et suiv.
² Voyez le n. XVI de ce *Mémoire*, ci-après, p. 161.

et pour demander à Sa Majesté la permission de nous pourvoir contre ce Mandement par-devant notre saint père le Pape ¹.

VIII ². L'apologie que M. le cardinal de Noailles fait de lui-même dans ce Mandement dont nous nous plaignons, pour se justifier d'avoir donné aucune protection au jansénisme, ne parut pas moins surprenante au public, que l'éclat qu'il venoit de faire en condamnant les Mandemens de trois de ses confrères dans l'épiscopat. On proteste ici, avant de commencer à rapporter les réflexions qui se firent alors sur cette apologie, qu'on ne le fait point pour faire aucune récrimination contre la doctrine de son Eminence, de laquelle nous nous abstenons de porter aucun jugement, et que le seul usage qu'on prétend faire des choses que M. le cardinal dit de lui-même pour nous convaincre d'une accusation calomnieuse, quand nous avons dit que les novateurs se prévalaient de son autorité; c'est de prouver qu'elles ne paraissent nullement propres à sa justification à cet égard, selon le jugement de tous ceux qui ne sont pas affectionnés à la nouvelle secte.

En effet, disoit-on, comment M. le cardinal de Noailles a-t-il pu apporter pour preuve de son opposition au jansénisme, des actes qui ont été regardés par les jansénistes mêmes comme des preuves que ses sentimens sont conformes aux leurs, et qui leur servent de défense, quand ils sont attaqués sur le sujet de leur doctrine? Telle est la troisième Ordonnance que son Eminence, dans son dernier Mandement, dit avoir rendues contre la doctrine du parti. Car de ces trois censures, que M. le cardinal de Noailles cite ³, la première et la dernière sont employées par les principaux écrivains du parti pour appuyer leurs sentimens et leurs ouvrages; et la seconde, contre la décision des quarante docteurs, a été regardée par les bons catholiques, comme une marque sensible de l'affection qu'à M. le cardinal de Noailles pour les défenseurs de la doctrine de Jansénius.

Il ne faut qu'écouter l'apologiste des *Institutions théologiques* du P. Juénin pour reconnaître que les Jansénistes mêmes regardent la

prétendue censurée que son Eminence dit en avoir faite, comme une vraie apologie de ces *Institutions théologiques*. On ne croit pas que personne puisse révoquer en doute que cet apologiste du P. Juénin ne soit janséniste: son attachement à la doctrine du parti saute aux yeux en lisant son écrit. Or cet écrivain n'a pas cru pouvoir rien opposer de plus fort à la censure que M. l'évêque de Meaux a faite des *Institutions théologiques* du P. Juénin, que l'Ordonnance de M. le cardinal de Noailles touchant ce même livre. Voici comment cet apologiste parle de M. l'évêque de Meaux, et comment il emploie contre ce prélat les propres termes de l'Ordonnance de M. le cardinal de Noailles, en faveur des *Institutions théologiques* du P. Juénin: « Il a fallu, dit l'apologiste en parlant de M. l'évêque de Meaux, » que ce prélat se mit au-dessus de M. le » cardinal de Noailles, son éminentissime » métropolitain; qu'il se soit élevé contre le » Mandement par lequel il avoit déclaré que » le livre du P. Juénin défend la vérité catho- » lique contre l'erreur par des conclusions ex- » pressément établies, et qu'il n'avoit besoin » de correction qu'à l'égard de certaines expres- » sions qui n'étoient pas aussi mesurées que » celles des théologiens qui ont écrit depuis les » constitutions; qu'en faire davantage, ce » seroit se mettre en danger de condamner le » thomisme pour le jansénisme, et de cou- » fondre la vérité avec l'erreur. L'une est si » près de l'autre, surtout en ces matières, » qu'il n'est que trop facile de prendre le » change ¹. »

Les Jansénistes ont cru pouvoir tirer de bien plus grands avantages de la première Ordonnance que M. le cardinal de Noailles dit avoir faite contre leur doctrine en 1696 ², pour condamner le livre intitulé: *Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination*. Tous ceux qui ont quelque connoissance des affaires du parti n'ignorent pas que le P. Quesnel en est le chef, et que tous les vrais Jansénistes n'ont pas d'autres sentimens que les siens sur les matières contestées entre eux et les catholiques. Il n'y a donc qu'à consulter le P. Quesnel, pour savoir le jugement que tout le parti porte de l'Ordonnance de M. le cardinal de Noailles de 1696. Le P. Quesnel en parle de la

¹ C'est la lettre CCXLVII. Elle est rapportée en substance dans le *Mémoire*. Comme nous l'avons donnée en entier t. VII, p. 704, il suffit d'y renvoyer. Nous en usons de même pour les autres pièces qui concernent cette affaire. — ² Les réflexions de ce n. VIII sont de M. de Champflour, évêque de La Rochelle (*Note de l'auteur du Mémoire*). — ³ Les trois Ordonnances citées par le cardinal sont, 1^o celle de 1696, contre l'*Exposition de la foi*. On peut voir ce qu'en dit Fenelon, lettre CCCLXIX, ci-dessus, p. 69. — 2^o Celle de 1703, contre le *Cas de conscience*. — La troisième condamne les *Institutions théologiques* du P. Juénin.

¹ *Remarques sur le Mandement et Instr. pastor.* de M. de Bissy, évêque de Meaux, touchant les *Institutions théologiques* du P. Juénin, p. 5. Il parolt que ces *Remarques* sont du P. Juénin lui-même. — ² Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 10 août 1696. Il y fait mention de divers écrits des Jansénistes sur cette Ordonnance.

manière suivante dans une lettre qu'il écrivit à M. l'archevêque de Cambrai, imprimée en 1711. Cet auteur propose d'abord comme des professions de foi de ceux qu'il appelle disciples de saint Augustin, dont, par l'humilité que tout le monde lui connoît, il se dit le moindre, les déclamations qui sont à la tête du livre intitulé : *Denis Raimond*, et la déclaration contenue dans les cinq Articles ¹ ; ensuite il ajoute, en parlant de l'Ordonnance de M. le cardinal de Noailles : « Telle est encore l'Instruction pastorale sur la grâce, publiée en 1696 par M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et que les disciples de saint Augustin, dont je suis le moindre, ont si généralement et si publiquement approuvée, que les Jésuites mêmes leur en ont, pour ainsi dire, donné acte, en la nommant dans leur style ordinaire, plein de fiel et de calomnie, la profession de foi des Jansénistes ². »

Il n'est pas question ici de ce que les Jésuites pensent de cette Ordonnance, ni de ce que le P. Quesnel les accuse, sans preuve, d'en avoir dit ; il suffit de remarquer que le P. Quesnel regarde comme un fait si public, l'approbation que les prétendus disciples de saint Augustin en ont faite, qu'il croit avoir droit d'en conclure que ceux qui sont regardés par les Jansénistes comme leurs plus grands adversaires, ne pourront s'empêcher de reconnaître que tout le parti janséniste a adopté cette Ordonnance de M. le cardinal de Noailles, et l'a prise pour sa profession de foi sur la grâce.

Ce que le P. Quesnel ajoute, dans la suite de sa même lettre à M. l'archevêque de Cambrai, montre encore mieux combien lui et tout son parti sont persuadés que leur doctrine est conforme à celle de cette Ordonnance de M. le cardinal de Noailles. Voici les paroles qu'il adresse à M. l'archevêque de Cambrai : « Si vous voulez, dit-il, quelque chose de plus récent, à quoi j'aie plus de droit de m'attacher, et d'en faire ma profession de foi, vous connoissez l'Instruction pastorale que M. le cardinal de Noailles donna à son diocèse en 1696. Je vous déclare, monseigneur, devant Dieu, que j'y souscris de tout mon cœur, et

» que je n'ai point d'autres sentimens que ceux
 » qui y sont exposés sur les deux points capi-
 » taux de la doctrine de saint Augustin, la pré-
 » destination des saints, et la grâce efficace
 » par elle-même, nécessaire pour commencer
 » et pour faire toute action de la piété chré-
 » tienne, depuis les plus petits commencemens
 » de la conversion du pécheur et de la justifi-
 » cation chrétienne, jusqu'à la consommation
 » du salut. Attaquez-la cette Instruction, si
 » vous l'osez, monseigneur ; en cas que vous
 » y trouviez des erreurs, j'en serai coupable.
 » Si elle ne contient rien que de catholique,
 » vous ne sauriez rendre ma foi suspecte, sans
 » vous accuser vous-même d'une témérité in-
 » soutenable. »

Voilà, disoit-on dans le temps de la publication de la censure de M. le cardinal de Noailles contre notre Ordonnance, de quelle manière les Jansénistes même ont regardé ce que M. le cardinal de Noailles apporte aujourd'hui comme une preuve de son opposition à leurs dogmes et à leur parti. Les réflexions même qu'on faisoit alors sur la seconde partie de cette Ordonnance de 1696 ¹, servent à confirmer le jugement que les Jansénistes en ont toujours porté en faveur de leur doctrine ; parce qu'effectivement les bons catholiques ont cru y voir tout ce qui sert de fondement au système de la doctrine de Jansénius sur la grâce. Voici le précis des réflexions qui se sont faites là-dessus, et qu'on se borne à rapporter simplement, conformément à la déclaration que nous avons déjà faite, de n'en vouloir porter aucun jugement, et de n'en vouloir faire d'autre usage que celui qui peut servir à notre justification sur l'accusation qui nous est faite par M. le cardinal de Noailles et par M. l'évêque d'Agen, d'avoir calomnié son Eminence, en lui imputant, contre ses intentions, d'avoir favorisé le parti.

1° M. le cardinal déclare dans cette Ordonnance de 1696, que son dessein est d'expliquer aux fidèles de son diocèse les sentimens de l'Eglise sur la grâce. Cependant son Eminence ne dit pas un seul mot de la grâce suffisante, qui néanmoins semble avoir été le principal objet des décisions de l'Eglise dans ces derniers temps. Or, comme nier la grâce suffisante, c'est nier la grâce qui rend le précepte possible ; de même taire la grâce suffisante, en de semblables circonstances où il faudroit en faire mention, c'est presque autant que de la nier, et par conséquent

¹ Ces cinq Articles furent composés par les Jansénistes pour expliquer leur doctrine sur la matière des cinq Propositions. M. de Choiseul, évêque de Tournai, les envoya au Pape en 1663. Voyez l'*Histoire des cinq propositions*, par Dumas, liv. iv, où les cinq Articles sont rapportés textuellement ; et les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 19 juin 1663. — ² Lettre du P. Quesnel à M. de Cambrai, p. 29.

¹ Cette seconde partie a été rédigée par Bossuet. On peut la voir dans ses *Œuvres*, t. vii, p. 565 et suiv., edit. de 1845 en 12 vol. t. i, p. 664.

détruire la possibilité des commandemens. Serait-ce donc un jugement bien téméraire, que de soupçonner quelque affectation dans un silence de cette conséquence en cette matière? *Occurreret veritas, si falsitas displiceret.*

2° M. le cardinal de Noailles veut faire regarder la doctrine de la grâce efficace par elle-même, comme le seul objet de la foi de l'Eglise touchant la grâce; et n'est-ce pas faire entendre par là, qu'il n'y a point d'autre grâce que celle qui est efficace par elle-même? On en peut juger par la manière dont son Eminence prouve cette proposition. Voici ses propres paroles: « Cette sage et pieuse mère (l'Eglise), conduite par le Saint-Esprit, nous apprend par ses prières, formées sur l'oraison dominicale, la nécessité de la grâce et le moyen de l'obtenir. C'a été en cette matière, dès les premiers temps, une règle invariable des saintes prières, que la loi de la prière établit celle de la foi, et que, pour bien entendre ce que l'on croit, il n'y a qu'à remarquer ce que l'on demande; *ut legem credendi lex statuat supplicandi.* On demande à Dieu au saint autel, non-seulement que les fidèles puissent croire, les pécheurs se convertir, et les bons persévérer dans la justice; mais encore que les premiers reviennent effectivement de leurs erreurs, que le remède de la pénitence soit appliqué aux seconds, et que les derniers conservent jusqu'à la fin la grâce qu'ils ont reçue. Ce n'est donc pas le seul pouvoir, mais encore l'effet que l'on demande. »

Pour connoître que tout ce raisonnement ne tend à autre chose qu'à prouver qu'il n'y a point d'autre grâce que celle qui a toujours son effet, il n'y a qu'à en faire un argument en forme: *La loi de la prière établit celle de la foi sur la grâce, c'est-à-dire que, pour bien entendre ce que l'on croit dans l'Eglise, il n'y a qu'à remarquer ce que l'on demande dans l'Eglise.*

Or est-il que les prières de l'Eglise ne demandent pas une grâce qui donne seulement le pouvoir, mais une grâce qui donne aussi l'effet, savoir la grâce efficace?

Par conséquent les prières de l'Eglise nous apprennent qu'on ne doit pas croire d'autre grâce, que celle qui donne le pouvoir et l'effet, qui est la grâce efficace.

S'il s'agissoit de répondre à cet argument, on n'auroit qu'à observer que ces paroles qui lui servent de preuve, *ut legem credendi lex statuat supplicandi*, ne regardent que la gratuité de la grâce. C'est un don gratuit, puisqu'on la demande; *nemo enim postulat quod habet in potes-*

tate. On demande des grâces suffisantes, c'est-à-dire qui donnent un vrai pouvoir; mais on ne peut pas demander des grâces seulement suffisantes, c'est-à-dire inefficaces: on ne les demande pas comme telles, mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait.

3° Le Mandement de M. le cardinal de Noailles parle de la grâce de la prière, comme de celle de l'action. « Dieu, dit-il, nous inspire les saintes prières avec autant d'efficace qu'il opère les bonnes œuvres. Quand saint Paul dit que le Saint-Esprit prie en nous, les saints pères interprètent qu'il nous fait prier, en nous donnant tout ensemble, avec le désir de prier, l'effet d'un si pieux désir. » Ainsi le Mandement de M. le cardinal ne reconnoît d'autre inspiration pour prier qu'une inspiration efficace.

4° M. le cardinal de Noailles ordonne aux *prédicateurs et aux confesseurs* de s'attacher à la saine doctrine qu'il leur propose, comme étant, dans toutes ses parties, « tirée de l'Écriture, et exprimée par les propres paroles des saints que le saint siège a reçus et canonicisés. » Enfin son Eminence regarde comme des erreurs les sentimens qui ne seroient pas conformes à ceux qu'on vient de rapporter: « nous confiant, dit-il, en notre Seigneur, que ceux qui auroient écrit dans un autre esprit n'attendent pas la correction que nous pourrions faire de leurs erreurs, s'ils y persisteroient. »

Par conséquent M. le cardinal de Noailles veut faire regarder comme de foi le sentiment qui n'admet que la seule grâce efficace dans l'état présent.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, ajoutet-on en parlant de cette Ordonnance de 1696, que les Jansénistes aient pu l'adopter, et s'y réduire comme à leur profession de foi, puisqu'il paroît qu'ils le pouvoient faire sans changer de sentiment, et sans donner aucune atteinte au principal fondement du système de leur maître, selon lequel il n'y a point d'autre grâce dans l'état présent, que celle qui est efficace par elle-même: principe qui est la source de toutes les erreurs que le saint siège a condamnées par des décrets acceptés avec soumission par toute l'Eglise, ainsi que nous croyons l'avoir démontré dans notre Instruction pastorale. Mais ce qu'on trouvoit d'étonnant, c'est que M. le cardinal de Noailles, pour prouver son opposition au jansénisme, et montrer que c'est calomnieusement que nous avons dit que les auteurs du parti avoient eu l'artifice de trouver le moyen

d'abuser de son autorité, produisit une Ordonnance qui jusqu'à présent a été regardée par le parti même comme son unique ressource, à laquelle ils ne cessent de recourir pour prouver leur catholicité, toutes les fois qu'ils se trouvent pressés par leurs adversaires, ainsi que nous venons de le voir dans le témoignage du P. Quesnel, chef de ce parti.

On auroit bien des choses à dire sur le troisième acte que M. le cardinal de Noailles cite pour prouver son opposition au jansénisme, qui est son Mandement de 1703, contre la décision des quarante docteurs¹, si on vouloit rapporter toutes les réflexions qui ont été faites sur cette Ordonnance par des bons catholiques. On verroit clairement par ces réflexions, combien l'autorité de l'Eglise, pour juger des textes dogmatiques, y est affoiblie, et que ceux qui ont rapporté à son Eminence, qu'elle avoit eu la gloire et la consolation de voir cette Ordonnance confirmée en tous ses points par le saint siège, ont plus eu à cœur de lui donner des louanges, que de dire la vérité. Mais comme il n'appartient qu'au saint siège même de juger de la conformité de la doctrine de ce Mandement avec celle de la constitution que notre saint père le Pape rendit ensuite contre la décision des quarante docteurs², sans entrer dans cet examen, nous nous bornons à rapporter les réflexions qu'on a faites sur cette Ordonnance, par rapport au seul dessein que nous nous proposons ici, qui est de montrer qu'elle est peu propre à justifier M. le cardinal de Noailles d'avoir donné occasion de le regarder comme favorable au parti. Il ne faut, disoit-on, pour juger de la disposition de son Eminence envers les écrivains du parti, que lire ce qu'il dit de ceux qui eurent le zèle de s'élever contre la décision des quarante docteurs, d'abord qu'elle parut. Voici comme il en parle : « Nous devons témoigner notre juste indignation contre les libelles pleins d'aigreur » et d'amertume contre ceux qui ont signé ce » *Cas*... Ainsi nous condamnons encore ces libelles comme injurieux, scandaleux, calomnieux, et détruisant entièrement la charité, et nous en défendons expressément la lecture³. »

¹ Fénelon examine cette Ordonnance du cardinal de Noailles, du 22 février 1703, dans deux Lettres que nous avons données au t. iv des Œuvres. La première surtout est écrite d'une manière piquante. — ² La Bulle *Inquam Domini sabaoth*, du 15 juillet 1705. Elle est imprimée avec l'Ordonnance de Fénelon pour sa publication, t. iv, p. 488 et suiv. — ³ M. le cardinal de Bouillon dit à M. Chalmette à Rome, que lorsqu'il passa par la Suisse pour s'y rendre, Petitpied *, qu'il

* Docteur de Sorbonne, qui a beaucoup écrit pour la défense du jansénisme.

Est-ce donc là, disoit-on, avoir une grande opposition pour les partisans de l'erreur, que de montrer tant d'aigreur et de dureté contre ceux qui ont eu le zèle de s'élever contre eux? S'il est vrai que ces docteurs aient mérité l'indignation et la censure du saint siège et de toute l'Eglise par leur décision téméraire et scandaleuse, les docteurs catholiques qui ont écrit contre leur décision, ne méritoient-ils pas plutôt l'éloge et l'approbation d'un prélat qui auroit eu autant d'opposition aux erreurs de ces docteurs, et à ceux qui les soutiennent, que M. le cardinal se flatte d'en avoir eu? et peut-on croire qu'il ait tout le zèle qu'il seroit à souhaiter qu'il eût contre les novateurs, quand on lui voit faire tout ce qui est en lui pour désarmer les défenseurs de la vérité, et leur ôter le zèle d'écrire pour sa défense contre ceux qui l'attaquent? En un mot, une Ordonnance qui renferme dans la même censure les défenseurs de la vérité et les partisans de l'erreur, est-elle bien propre à prouver l'opposition de M. le cardinal de Noailles pour le jansénisme et pour ses défenseurs?

IX. La famille et les amis de M. le cardinal de Noailles, voyant que le Roi étoit indisposé contre lui, à cause de la publication de son nouveau Mandement contre nous, firent tous les efforts imaginables pour faire revenir Sa Majesté à son égard. Son Eminence même écrivit au Roi une lettre très-soumise, et sur la promesse qu'elle fit à Sa Majesté de faire à l'égard du P. Quesnel tout ce qu'on souhaitoit de lui, pourvu que le Roi lui fit donner la satisfaction que son Eminence croyoit que nous lui devions à cause de notre lettre, Sa Majesté lui permit de revenir à la cour. Pour cet effet, elle envoya M. Voysin pour lui marquer qu'elle n'étoit pas satisfaite de la publication de son Mandement, et lui dire qu'il feroit bien de n'aller pas plus loin. M. Voysin ajouta à M. le cardinal, que le Roi avoit de la bonté pour lui.

Sur cela, M. le cardinal vint à la cour, et le Roi, dont la sagesse égale son zèle pour la religion, afin d'avoir occasion de procurer un accommodement entre son Eminence et nous, qui fût avantageux à la saine doctrine, crut devoir accorder aux instances de M. le cardinal de Noailles et de tous ses amis, une lettre pour

il vit, lui dit que M. le cardinal (de Noailles), qui l'avoit fait exiler, lui avoit fait faire les choses pour lesquelles il étoit exilé. Le sieur Bourlet, que M. le cardinal fit aussi exiler, pour avoir porté le *Cas* à signer aux quarante, étant venu à La Rochelle en 1713, dit à M. Dehilleur, alors trésorier de La Rochelle, que c'étoit par l'ordre de M. le cardinal qu'il avoit porté ce *Cas* à signer aux docteurs. (Note de l'auteur du Mémoire.)

nous, par laquelle Sa Majesté nous ordonnoit d'écrire à son Eminence une lettre dont on nous envoyoit le modèle. M. le ministre ajoutoit, dans la lettre qu'il nous écrivoit de la part du Roi, que son intention étoit d'assoupir cette affaire, et qu'on n'écrivit pas davantage là-dessus, et nommément contre le dernier Mandement de M. le cardinal. Cette lettre de M. le marquis de la Vrillière nous fut rendue immédiatement après que nous eûmes envoyé en cour la nouvelle lettre que nous avions écrite au Roi, pour obtenir la permission de nous pourvoir par-devant le saint siège contre le Mandement de M. le cardinal de Noailles.

M. l'évêque de La Rochelle, à qui cette lettre fut adressée, ne sachant pas les motifs que le Roi pouvoit avoir de nous faire donner un tel ordre, et ayant appris les clameurs que tous les amis de M. le cardinal de Noailles avoient excitées à la cour et à Paris contre nous, fut très-alarmé de la lettre de M. le ministre, ayant lieu de croire qu'on eût surpris la religion du Roi. Il prit donc sur-le-champ, sans attendre d'en avoir communiqué avec son confrère dont il savoit bien les sentimens, la résolution d'écrire au confesseur de Sa Majesté, pour le prier de lui représenter les choses suivantes, ainsi que son ministère l'exigeoit de lui dans une affaire toute spirituelle, et où il s'agissoit des intérêts de la religion les plus essentiels ¹.

X. Le révérend père confesseur fit au Roi la lecture de cette lettre de M. l'évêque de La Rochelle, et ensuite lui répondit que nous avions eu raison de supposer que le Roi n'avoit pas prétendu nous obliger de dire contre notre conscience ce que nous savions être faux ².

XI. Après avoir reconnu par cette réponse du père confesseur les vrais motifs que le Roi s'étoit proposés en nous demandant une lettre pour M. le cardinal de Noailles, et jugeant, par les choses qu'il nous mandoit, que l'intérêt de la religion demandoit que nous donnassions cette satisfaction à Sa Majesté, nous n'eûmes plus aucune peine à faire ce sacrifice : au contraire, nous nous fîmes un mérite d'avoir cette occasion de montrer que, quand il ne s'agissoit que de nos personnes et d'un petit point d'honneur, nous étions toujours prêts à sacrifier de bon cœur tout ce qui pouvoit nous regarder en particulier, pourvu que la religion pût tirer

quelque avantage de notre humiliation. Nous signâmes donc volontiers une lettre pour M. le cardinal de Noailles, conforme au projet qui nous en avoit été envoyé, après en avoir retranché seulement ce qui étoit contraire à la vérité ; et nous affectâmes d'y laisser absolument tout le reste, quoiqu'il y eût bien des choses qui auroient paru excessives à d'autres : mais rien ne nous paroissoit de trop, quand il ne s'agissoit que de nos personnes en particulier ; et nous aurions été bien aises de procurer au Roi, par notre humiliation, le succès des bonnes intentions de Sa Majesté pour l'avantage de l'Eglise de France. Nous crûmes seulement devoir prendre ces deux précautions. La première fut de retrancher de ce modèle non-seulement ce que nous savions être contre la vérité, mais encore tout ce qui auroit pu être pris pour une rétractation des choses que nous avions dites de M. le cardinal de Noailles, dans la lettre dont son Eminence se plaignoit, et desquelles nous avons toujours soutenu la vérité et offert la preuve. La seconde précaution fut de prier le Roi de ne délivrer notre lettre à M. le cardinal de Noailles, que lorsque son Eminence satisferoit actuellement à l'Eglise, en révoquant son Mandement en faveur du P. Quesnel, et lorsqu'il nous rendroit justice par la révocation de l'Ordonnance qu'il avoit publiée contre notre Instruction pastorale.

Sa Majesté ayant reçu notre lettre, tourna toute son attention à porter M. le cardinal de Noailles à faire de sa part ce que la justice et la religion demandoient de lui. Il est inutile de rapporter toutes les instances que le Roi et feu M. le Dauphin firent à son Eminence : il suffit de remarquer que nous n'entendîmes plus parler des démarches qu'on faisoit auprès de M. le cardinal de Noailles là-dessus, que par les nouvelles publiques, depuis le 5 juin 1711, que notre lettre pour son Eminence fut envoyée au Roi, jusques au 5 septembre de la même année.

XII. Après avoir pris du côté de la cour les mesures que nous avons rapportées, ou pour obliger M. le cardinal de Noailles à nous rendre lui-même justice, ou au moins pour obtenir du Roi la permission que nous demandions avec tant d'instance de recourir au saint siège, s'il n'étoit pas possible de porter M. le cardinal de Noailles à nous la rendre lui-même ; nous crûmes que, pour mettre notre affaire en règle, nous devions écrire à M. l'archevêque de Bourdeaux, notre métropolitain, pour le prier d'employer sa médiation auprès de M. le cardinal de Noailles, afin de le porter à supprimer de

¹ Lettre CCLXIX, au P. Le Tellier, t. VII, p. 707. — ² Lettre CCLXXII, du P. Le Tellier à l'évêque de La Rochelle, t. VII, p. 714.

lui-même le Mandement par lequel il avoit censuré notre Instruction ; et en cas que M. le cardinal refusât de le faire , nous priions monseigneur de Bourdeaux de se joindre à nous , pour obtenir du Roi la permission que nous demandions à Sa Majesté , de nous pourvoir par-devant notre saint père le Pape , notre supérieur commun , pour en obtenir la suppression quant au point qui nous regarde.

XIII. Dans le temps que nous reçûmes les défenses de la cour, dont on vient de parler, de ne plus écrire sur les contestations que nous avions avec M. le cardinal de Noailles , nous étions sur le point de publier la seconde Instruction pastorale que nous avions faite pour justifier feu M. Bossuet, évêque de Meaux , de la calomnie que le parti a avancée contre ce prélat depuis sa mort , en assurant qu'il avoit persisté dans l'approbation des *Réflexions* du P. Quesnel sur le *Nouveau Testament* , jusqu'au dernier soupir de sa vie. Les ordres de la cour arrêterent la publication de ce petit ouvrage , dont il n'étoit encore sorti aucun exemplaire de l'imprimerie ; nous en envoyâmes seulement un au Roi , afin que Sa Majesté , après l'avoir fait lire par des évêques et des théologiens de sa confiance , en reconnût l'utilité pour ôter les impressions que faisoit dans le public l'autorité d'un prélat d'une aussi grande réputation que feu M. l'évêque de Meaux , et dont le parti faisoit un si grand usage pour soutenir le P. Quesnel ¹.

Avant que de rapporter le succès qu'eut l'examen que le Roi fit faire de notre seconde Instruction , qui fut enfin , non-seulement d'en permettre la publication , mais de souhaiter même qu'elle fût publiée ; nous croyons que Sa Sainteté sera bien aise d'apprendre l'occasion qui nous porta à la composer.

Il y avoit déjà près de deux ans qu'étant occupés à travailler à notre première Ordonnance pour la condamnation du P. Quesnel, nous avions reçu pour la première fois chacun un exemplaire par la poste d'un écrit intitulé : *Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament*. Nous n'avons jamais su qui nous avoit envoyé cet écrit ; il paroissoit seulement qu'il venoit des partisans du *Nouveau Testament* du P. Quesnel, auxquels vraisemblablement il étoit revenu quelque chose des soupçons qu'on avoit alors dans nos diocèses , que nous travaillions à la condamnation de ce livre. Nous

ne sûmes même alors rien de tout ce que le parti débitoit de l'histoire qu'ils en ont donnée depuis dans les autres éditions, ni qui en étoit l'auteur , parce qu'ils n'en avoit pas mis le nom dans celle qui nous fut alors envoyée. Nous comprîmes seulement depuis , que le motif de ceux qui nous envoyèrent cet écrit étoit de nous détourner du dessein de condamner un ouvrage dont feu M. l'évêque de Meaux auroit fait l'apologie. Nous nous contentâmes alors de lire cet écrit , et après l'avoir examiné avec attention, il ne nous parut pas capable de nous empêcher de poursuivre notre dessein. Sans faire donc alors d'autre perquisition de tout ce qui nous étoit absolument inconnu dans ce temps-là, touchant cet écrit , nous continuâmes l'ouvrage que nous composions contre la doctrine du P. Quesnel et du parti.

Long-temps après , nous reçûmes encore le même écrit de la *Justification des Réflexions*, et par la même voie que nous avions reçu le premier , mais d'une nouvelle édition avec le nom de l'auteur , et où les partisans du P. Quesnel avoient mis une ample préface , pour donner au public l'histoire de la manière dont cet écrit fut composé, et où ils assuroient, avec leur confiance ordinaire, que feu M. l'évêque de Meaux avoit toujours persisté dans l'approbation du P. Quesnel.

Cette nouvelle édition n'ayant rien autre chose de nouveau que la préface, sans nous informer davantage alors de tous les faits qu'elle contient , nous ne laissâmes pas de publier notre Ordonnance dès que nous l'eûmes finie. La connoissance particulière que nous avions eue de la disposition de feu M. l'évêque de Meaux à l'égard de la doctrine du parti , et l'expérience que nous avions que les écrivains de la nouvelle secte ne craignent nullement d'avancer les mensonges les plus énormes , quand ils les croient utiles à la défense de ce qu'ils appellent la vérité , nous fit seulement soupçonner , en voyant le nom de feu M. l'évêque de Meaux à la tête de cette nouvelle édition , que ce qu'ils disoient de ce prélat en faveur de leur ouvrage , pourroit bien ressembler à tant d'autres impostures qu'ils n'ont cessé de publier depuis la naissance de leur secte. Ainsi nous laissâmes en suspens l'histoire qu'ils rapportoient de feu M. l'évêque de Meaux, jusqu'à ce que nous eussions le loisir de nous instruire de la vérité là-dessus ; et c'est ce que nous fîmes après avoir publié notre Instruction contre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel.

¹ Voyez les lettres CCCVIII, CCCXXVI et CCCXLI, ci-dessus, p. 28, 46 et 49.

Ce qui nous revint par les personnes les mieux instruites de ce qui regardoit feu M. l'évêque de Meaux, nous fit juger qu'il seroit avantageux à la bonne cause que nous soutenions, de justifier la mémoire d'un prélat de ce mérite, et de montrer la mauvaise foi de ceux qui se prévalaient de son autorité, malgré la connoissance qu'ils avoient de ses vrais sentimens; et quoiqu'ils ne fussent pas moins instruits qu'on savoit bien qu'ils ne péchoient pas en cela par ignorance, puisque les lettres qu'on avoit trouvées parmi les papiers du P. Quesnel justifient clairement que ceux qui ont osé se prévaloir de l'autorité de feu M. l'évêque de Meaux, pour la justification de leur livre, avoient été eux-mêmes instruits du changement de ce prélat, et de tout ce qui s'étoit passé à cette occasion.

Outre l'avantage qui pouvoit revenir à la saine doctrine, d'ôter à ses adversaires une autorité du poids de celle de feu M. l'évêque de Meaux, nous crûmes encore rendre un grand service aux fidèles de nos diocèses, en leur découvrant, par l'exemple d'une si insigne mauvaise foi dans les défenseurs de la doctrine de Jansénius, ce qu'on en doit attendre dans les autres faits qu'ils avancent pour soutenir leurs sentimens, et sur lesquels on n'a pas les mêmes moyens de les convaincre d'imposture, que la Providence a procuré pour mettre en évidence leur mensonge dans celle-ci. Nous ne pouvons dissimuler que les impressions que faisoit dans nos diocèses cet écrit de la *Justification*, que le parti avoit pris soin d'y répandre, rendoient nécessaire cette nouvelle Instruction que nous leur donnions pour leur apprendre les derniers sentimens et la disposition d'un prélat dont ils avoient avec justice une si grande estime. Il faut encore ajouter que M. l'évêque de La Rochelle avoit une raison et une inclination particulière à justifier feu M. l'évêque de Meaux. Ils avoient été en commerce de lettres tous les deux pendant que M. l'évêque de La Rochelle n'étoit encore que vicaire-général de M. l'évêque de Clermont, à l'occasion du fameux *Cas de conscience*, contre lequel M. l'évêque de La Rochelle, alors abbé de Champflour, se souleva le premier du clergé de France; et l'un des évêques à qui M. l'évêque de La Rochelle s'adressa pour lui demander son secours pour la défense des décisions du saint siège, si directement attaquées par cette décision des quarante docteurs de Sorbonne, fut M. Bossuet, alors évêque de Meaux. Ce prélat reçut comme il convient à un évêque

catholique les plaintes de M. l'abbé de Champflour, lui offrit son secours avec beaucoup de bonté, et agit efficacement dans une affaire qui intéressoit également tous les évêques. Ayant donc eu par lui-même une occasion particulière de connoître l'opposition de feu M. l'évêque de Meaux pour le jansénisme, il fut bien aise d'avoir celle de le purger de la tache que lui faisoit le parti, d'avoir constamment approuvé un livre qui paroisoit n'avoir été fait que pour soutenir la doctrine condamnée dans Jansénius.

Voilà les motifs et l'occasion qui nous portèrent à entreprendre la justification de feu M. l'évêque de Meaux, quand nous fûmes informés de la vérité touchant l'écrit que le parti a produit de lui après sa mort, et dont ils ont affecté de faire tant d'éditions différentes, et de les répandre aussi bien à Rome que dans toute la France.

Après avoir envoyé, comme nous venons de le rapporter, un exemplaire à la cour de notre Instruction pour la justification de feu M. l'évêque de Meaux, nous fûmes très-long-temps à en recevoir réponse. Enfin, quand nous ne nous attendions plus à obtenir la permission que nous avions demandée de la publier, nous reçûmes une lettre de M. l'évêque de Meaux, par laquelle ce prélat nous mandoit de la part du Roi, que Sa Majesté étant bien instruite par elle-même du changement de son prédécesseur, elle jugeoit que nous ferions bien de publier l'ouvrage que nous avions composé pour justifier sa mémoire. M. l'évêque de Meaux ajoutoit dans sa lettre, que nous faisons en cela ce qu'il auroit dû faire lui-même, s'il n'en avoit été empêché par d'autres applications qui ne lui en avoient pas laissé le loisir ¹.

Après avoir reçu cette permission, nous crûmes devoir prendre une précaution pour nous mettre en état de prouver les faits que nous rapportons dans cette seconde Instruction, en cas que les défenseurs du P. Quesnel entreprissent d'en contester la vérité. Pour cet effet, nous envoyâmes à M. l'évêque de Meaux, l'original d'un Mémoire que nous avons reçu de Flandre, et où sont contenus les extraits de toutes les lettres que nous citons dans notre Instruction. Nous priâmes M. l'évêque de Meaux ² de supplier le Roi de notre part, de permettre que ce Mémoire fût confronté avec

¹ Lettre CCXXVI, ci-dessus p. 46. — ² Lettres CCLXVIII et CCLII, ci-dessus p. 53 et 56.

les originaux des lettres qui y sont rapportées, et que nous avions appris avoir été envoyées à Sa Majesté par feu M. de Malines avant sa mort. Le Roi voulut bien nous accorder cette grâce, et M. l'évêque de Meaux nous fit ensuite réponse de sa part, que nous pouvions en toute sûreté publier notre Instruction, les extraits que nous y avons rapportés se trouvant parfaitement conformes aux originaux. Peu de temps après, et avant la publication de ce petit ouvrage, nous reçûmes une lettre d'une personne qui avoit en la confiance de feu M. le Dauphin pendant sa vie ¹. Cette personne nous mandoit qu'en exécution des dernières volontés du prince, il nous envoyoit un petit Mémoire que le prince avoit résolu de nous envoyer lui-même, s'il n'avoit pas été prévenu par la mort. Ce Mémoire contenoit un témoignage d'une autre personne, au-dessus de toute exception, et différente de celles que nous avons déjà citées ², laquelle avoit entendu dire plusieurs fois à feu M. l'évêque de Meaux, que le *Nouveau Testament* du P. Quesnel étoit tellement infecté du jansénisme, qu'il n'est pas capable de correction. Nous fîmes mettre un carton pour confirmer par une autorité de ce poids, ce que nous rapportons du changement de feu M. l'évêque de Meaux à l'égard du livre du P. Quesnel, dès qu'il l'eut examiné par lui-même plus à fond.

Nous ne pouvons nous empêcher de supplier Sa Sainteté de remarquer la nouvelle preuve que le P. Quesnel a donnée de sa mauvaise foi, depuis la publication de notre seconde Instruction, où nous croyons avoir mis en évidence le mensonge que les partisans de son livre avoient avancé, pour le soutenir par l'autorité de feu M. l'évêque de Meaux. Environ huit mois après que notre seconde Instruction eut été répandue par tout le royaume, et même à Rome, le P. Quesnel prit la liberté d'écrire une lettre à notre saint père le Pape, pour justifier son *Nouveau Testament*. Dans cette lettre, il appuie principalement la justification de son ouvrage sur l'apologie que feu M. l'évêque de Meaux en avoit faite : et pour donner plus de poids à cet écrit, il élève l'autorité de feu M. l'évêque de Meaux à un si haut point, qu'il semble vouloir dire qu'un ouvrage approuvé par un prélat comme celui-là, ne puisse plus être condamné par aucune autorité de la terre.

C'est à notre saint père le Pape à juger de ce que dit le P. Quesnel à cet égard ; mais il nous convient de faire quelques réflexions sur la sincérité de ce chef du parti janséniste, qui, sans avoir osé, ni aucun de ses adhérens, impugner de faux les preuves que nous avons données du changement de feu M. l'évêque de Meaux au sujet de cet écrit qu'ils en produisent, ne laisse pas de continuer de se prévaloir de son autorité, sans faire aucune mention d'un ouvrage qui a démontré que cette même autorité se tourne entièrement contre le livre en faveur duquel il ose encore l'employer. Que peut-on penser d'une telle conduite ? Ne montre-t-elle pas évidemment que ce n'est pas pour notre saint père le Pape que le P. Quesnel a écrit sa lettre, que ce n'est que pour éblouir encore les fidèles, et entretenir dans la séduction tous ses partisans, en leur faisant accroire que, malgré tout ce que les deux évêques avoient pu dire du changement de feu M. l'évêque de Meaux, le P. Quesnel n'a pas laissé d'attribuer à son livre l'autorité de feu M. Bossuet comme une chose incontestable, puisqu'en écrivant au Pape même, qui ne pouvoit pas être sans avoir vu une Instruction de deux évêques, qui étoit publique depuis près de huit mois, et entre les mains de tout le monde, tant à Rome qu'en France, le P. Quesnel ne laisse pas de supposer, comme une chose non contestée et incontestable, que feu M. l'évêque de Meaux a toujours persisté dans l'approbation qu'il donna à ses *Réflexions sur le Nouveau Testament*, dans le temps qu'il composa un écrit pour le justifier ?

Voilà le vrai motif qui a porté le P. Quesnel et ses partisans à faire imprimer et répandre partout la lettre qu'il a pris la liberté d'écrire à notre saint père le Pape. Le partis'est vu dans l'impossibilité de répondre à notre Instruction. Ces messieurs, qui affectent d'être toujours les derniers à écrire, pour pouvoir dire qu'ils ont répondu à tout, quand ils n'auroient fait qu'imprimer de nouveau, sous d'autres titres, les libelles qu'ils avoient déjà publiés, n'ont pas néanmoins jusqu'ici osé entreprendre de répondre à un ouvrage qui met leur mauvaise foi dans une telle évidence. Ils ont bien compris qu'ils ne pouvoient y répondre qu'en s'inscrivant en faux contre les extraits de leurs propres lettres. Il leur a paru plus commode de publier et de répandre partout une lettre écrite à notre saint père le Pape par le P. Quesnel, pour faire accroire au public que tout ce que les deux évêques ont dit du changement de feu M. l'évêque

¹ Lettre CCXLI, du P. Martineau, confesseur du prince, du 27 février 1712 ; ci-dessus 49. — ² C'étoit madame de Maintenon (*Note de l'auteur*). Voyez la note 2 de la lettre CCXLI, déjà citée.

de Meaux n'a mérité aucune croyance du Pape même , à qui le P. Quesnel n'a pas craint de supposer encore , comme une chose incontestable , que feu M. l'évêque de Meaux a toujours approuvé le P. Quesnel , sans que le Pape l'ait désavoué. C'est ainsi que le parti en a usé jusqu'à présent. Quand les Papes ne daignent pas répondre aux lettres ou aux libelles qu'ils se donnent la liberté d'envoyer au saint siège , ce silence se tourne incontinent en une preuve certaine des choses qu'ils ont avancées.

XIV. Le 5 septembre de la même année 1711, nous reçûmes une lettre de M. Voysin¹.

Après que nous eûmes reçu cette lettre , nous répondîmes sur-le-champ à M. le ministre , par une lettre du 11 septembre², que « nous recevions ce projet d'accommodement » avec toute la reconnaissance qui étoit due au « zèle de Sa Majesté , et aux soins que M. le Dauphin avoit voulu prendre pour le procurer. »

XV. Incontinent après que nous eûmes envoyé notre réponse à M. Voysin , nous reçûmes encore une semblable lettre de M. le Dauphin , qui prit la peine de nous écrire une longue lettre de sa propre main , pour nous proposer le même projet d'accommodement , et nous représenter les motifs qu'il croyoit nous devoir porter à l'accepter³.

Nous avons bien compris ces mêmes motifs avant qu'ils nous fussent exposés par le prince ; et c'est par cette raison que nous avions accepté le projet d'accommodement , quoique nous fussions bien persuadés , et par nous-mêmes , et par le témoignage des plus habiles théologiens du royaume , que notre Instruction n'avoit aucun besoin d'explication , et que tous les endroits dont il nous revenoit que nos adversaires prenoient occasion de calomnier notre doctrine , étoient expliqués dans le livre même , et le plus souvent dans les mêmes endroits auxquels on donnoit un mauvais sens , et d'une manière si claire et si précise pour en déterminer le sens à la doctrine catholique , qu'on ne pourroit leur en donner un autre qui ne fût évidemment contre le sens naturel du texte. Mais nous prévoyions , d'une part , les conséquences que pourroit avoir notre refus ; et de l'autre nous comprenions bien que ce qu'on exigeoit de nous , d'expliquer quelques endroits de notre premier Mandement par un second , n'avoit été

proposé que pour donner à M. le cardinal de Noailles un prétexte spécieux de revenir de la démarche qu'on lui avoit fait faire , sans qu'il parût au public qu'il l'eût faite trop légèrement , et avec trop de précipitation. C'est ce que nous fîmes assez entendre à M. le Dauphin dans la réponse que nous eûmes l'honneur de faire à cette seconde lettre que le prince avoit pris la peine de nous écrire⁴ , depuis que le Roi l'avoit chargé de s'entremettre pour terminer cette affaire , par un accommodement fait à la satisfaction des deux parties. Nous écrivîmes donc au prince⁵.

XVI. Quelque temps après , c'est-à-dire , environ au commencement d'octobre suivant , nous apprîmes de Paris , que les émissaires du parti , pour rendre les Jésuites odieux à M. le cardinal de Noailles , et de porter à sévir contre eux , comme son Eminence fit depuis , publioient , avec plus d'affectation que jamais , que notre Instruction pastorale n'étoit pas notre ouvrage , mais que c'étoient quelques Jésuites qui l'avoient composée. Nous avions jusqu'alors méprisé ces bruits , aussi bien que toutes les autres calomnies que les Jansénistes répandoient dans le public : mais comme il nous revint dans ce temps , que M. le cardinal lui-même étoit dans cette pensée , et qu'il commençoit à faire éclater son indignation contre ces pères , nous nous crûmes obligés en conscience de prendre des mesures efficaces pour faire connoître la vérité à M. le cardinal de Noailles. Pour cet effet , nous ramassâmes plusieurs lettres d'un ecclésiastique de distinction , dont l'écriture étoit connue de M. le Dauphin⁶ , et qui , étant mort avant que notre Instruction parût , ne pouvoit être soupçonné d'avoir écrit comme il faisoit , pour fournir des preuves de la vérité d'un fait qu'il n'étoit pas naturel qu'on prévît devoir être contesté dans la suite. Nous ramassâmes encore quantité de papiers qui contenoient les premiers projets que nous avions faits de notre Instruction , et nous envoyâmes tout cela à M. le Dauphin , en le suppliant , par le zèle que nous lui connoissions pour la justice , d'examiner les preuves que nous lui présentions de la calomnie qu'on faisoit contre nous et contre les révérends pères Jésuites , afin de pouvoir rendre témoignage de la vérité. M. le

¹ La première lettre du Dauphin est du 18 juillet 1711. C'est la CCXXXIII. ci-dessus , p. 12. — ² La réponse des deux évêques à la seconde lettre du Dauphin est du 13 septembre 1711 , ci-dessus , p. 22. — ³ Les deux évêques parlent ici des quatre lettres de l'abbé de Langeron , des 23 décembre 1707 , 23 juin 1708 , 28 avril et 11 mai 1710. Voyez I. VII , p. 631 , 639 , 670 et 672.

⁴ Lettre CCXCVI , ci-dessus , p. 20. — ⁵ Nous n'avons pas cette lettre. Les deux évêques en font mention dans la lettre CCXCIX au Dauphin , du 13 septembre 1711 ; ci-dessus , p. 22. — ⁶ Lettre CCXCV , ci-dessus , p. 18.

Dauphin se donna la peine d'examiner ces lettres et ces papiers avec toute l'exactitude qu'on auroit pu attendre d'un simple particulier : et comme ces preuves étoient absolument convaincantes de la vérité que nous assurons , principalement ces lettres d'un ecclésiastique mort avant la naissance de toutes ces contestations , et qui sont une pleine démonstration que c'est nous seuls qui avons composé notre Instruction pastorale , M. le Dauphin en fut pleinement persuadé. Ensuite il prit la peine d'assurer son Eminence de l'innocence des Jésuites touchant l'accusation qu'on lui en faisoit pour les lui rendre odieux. Malgré un tel témoignage d'un prince si sage et si éloigné de toute duplicité , son Eminence ne put revenir des préventions qu'on lui avoit données là-dessus. Il est vraisemblable que le prince aura dit la même chose au Roi et à plusieurs personnes de la cour. Mais nous avons son témoignage par écrit : car en nous renvoyant les lettres que nous lui avions fait remettre , par la même personne qui les lui avoit mises en main , il nous fit écrire « qu'il » étoit très-édifié de l'esprit de charité et de » justice qui nous faisoit rendre témoignage à » l'innocence de ceux qu'on vouloit faire croire » coupables , pour être en état de les traiter » comme s'ils l'étoient en effet ¹. » Comme ces lettres sont encore entre nos mains , nous sommes encore en état de vérifier le même fait.

XVII. Peu de temps après que nous eûmes écrit à M. le Dauphin la lettre dont nous venons de parler, nous apprîmes qu'on venoit de faire à Paris deux choses qui n'étoient pas moins contraires à la fidélité qu'on devoit avoir pour les paroles qu'on avoit données d'accommodement , qu'elles nous étoient injurieuses. La première est qu'on fit alors une nouvelle édition à Paris de l'écrit intitulé *Justification des Réflexions* , etc. ; la seconde , qu'on y avoit fait imprimer la lettre la plus outrageante du monde contre nous , qui nous avoit été écrite par M. l'évêque d'Agen , et de laquelle nous nous étions absolument abstenus de parler jusqu'alors , croyant que M. l'évêque d'Agen en auroit honte lui-même après l'avoir écrite , et que la modération que nous lui montrions en nous abstenant de lui faire réponse , et de relever les indignités et les calomnies dont elle est remplie , obligeroit ce prélat à être bien aise lui-même qu'une démarche faite si légèrement de sa part demeurât ensevelie dans un éternel

silence. Comme ces deux choses étoient attribuées à M. le cardinal de Noailles , cette conduite nous parut être une nouvelle preuve de la protection qu'il continuoît de donner au *Nouveau Testament* du P. Quesnel , et comme une marque que son Eminence ne se portoit pas avec la même sincérité que nous à l'exécution de l'accommodement projeté entre nous par la médiation de M. le Dauphin. Voilà quels furent les motifs qui nous portèrent à écrire une nouvelle lettre au prince ¹. Nous eûmes devoir lui faire un extrait des excès de cette lettre , afin qu'il fût mieux en état de juger de la justice de la demande que nous lui faisons , en le priant de nous obtenir du Roi la permission de la réfuter.

XVIII. Quand M. le Dauphin eut reçu cette lettre , il chargea M. l'évêque de Meaux de nous mander que le prince avoit reçu notre lettre ².

Dès que nous eûmes reçu cette réponse de M. le Dauphin , par le ministère de M. l'évêque de Meaux , nous exécutâmes l'avis que le prince nous avoit fait donner. Pour cet effet , nous écrivîmes une nouvelle lettre à M. le Dauphin ³ pour le prier de demander au Roi d'obliger M. l'évêque d'Agen à nous rendre justice sur sa lettre , puisque les défenses de Sa Majesté , de ne plus rien écrire sur cette affaire , nous étoient la liberté de réfuter les calomnies dont elle est remplie.

XIX. Dans les temps que nous attendions la réponse à cette lettre , nous apprîmes la perte énorme que la France venoit de faire par la mort du prince. Ce funeste événement nous donna lieu d'écrire à M. l'évêque de Meaux , dont le prince s'étoit toujours servi dans cette affaire ⁴.

M. l'évêque de Meaux nous répondit que « feu M. le Dauphin devoit parler au Roi de nos » plaintes sur la lettre de M. l'évêque d'Agen ; » mais que la mort l'ayant prévenu , le Roi » n'avoit encore rien réglé sur cela ⁵.

XX. Dans le même temps qu'on nous manda de Paris que M. le cardinal de Noailles y avoit fait imprimer la lettre de M. l'évêque d'Agen , nous reçûmes une lettre de M. l'évêque de Meaux ⁶ , par laquelle il nous marquoit qu'il

¹ Lettre CCCXI, du P. Martineau à l'évêque de La Rochelle, du 7 novembre 1711; ci-dessus, p. 31.

¹ Lettre CCCVIII, des deux évêques au Dauphin, du 23 octobre 1711; ci-dessus p. 28. — ² Lettre CCCCXVII, de l'évêque de Meaux, du 19 novembre 1711; ci-dessus, p. 34. — ³ Lettre CCCCXXVI, au Dauphin, du 22 décembre 1711; ci-dessus, p. 40. — ⁴ Lettre CCCXLVIII, des deux prélats à l'évêque de Meaux, du 5 mars 1712; ci-dessus, p. 53. — ⁵ Lettre CCCCII, de l'évêque de Meaux, du 19 mars 1712; ci-dessus, p. 56. — ⁶ Lettre CCCCII, de l'évêque de Meaux, du 4 octobre 1711; ci-dessus, p. 23.

avoit été chargé par M. le Dauphin de nous envoyer deux Mémoires de M. le cardinal de Noailles, qui contenoient ce que son Eminence avoit à reprendre dans notre Instruction pastorale, afin que nous y répondissions, et y donnassions les éclaircissemens que nous croirions nécessaires. M. l'évêque de Meaux ajoutoit que ces Mémoires, et les réponses qu'il y demandoit, étoient une suite du moyen d'accommodement qui nous avoit été proposé par M. le Dauphin, et que nous avions accepté pour tâcher de finir amiablement cette affaire.

M. l'évêque de La Rochelle répondit d'abord seul à cette lettre de M. l'évêque de Meaux¹, pour lui marquer que la publication de la lettre de M. l'évêque d'Agen lui paroïssoit infiniment changer l'affaire que nous avions avec M. le cardinal de Noailles. et que, quoiqu'il n'en eût pas encore conféré avec M. de Luçon, il avoit cru devoir informer M. l'évêque de Meaux de cet événement, pour qu'il ne fût pas surpris du retardement de nos réponses aux Mémoires que nous en avions reçus: parce qu'il lui paroïssoit de la dernière conséquence d'écrire à M. le Dauphin sur la publication de cette lettre de M. l'évêque d'Agen, et d'avoir réponse du prince avant que de faire aucune nouvelle démarche sur cette affaire.

M. l'évêque de Meaux répondit à cette lettre², qu'il ne croyoit pas que l'impression de la lettre de M. l'évêque d'Agen dût nous faire départir des paroles d'accommodement que nous avions données, et qu'il suffisoit que nous en portassions nos plaintes au prince. Ainsi ce prélat nous conseilloit d'envoyer au plus tôt nos réponses aux difficultés de M. le cardinal de Noailles.

XXI. Nous nous déterminâmes à suivre ce conseil, dès que nous eûmes pris les précautions que nous avons marquées: mais de peur que le conseil de M. le cardinal ne cherchât encore à abuser de notre sincérité, nous crûmes que le bien de la cause que nous défendions demandoit encore quelques précautions de nous, avant que de faire cette démarche, d'envoyer ainsi nos réponses aux objections de son Eminence contre notre Instruction pour lui être communiquées. Pour cet effet, nous écrivîmes encore à M. le Dauphin³.

La réponse que nous fit M. le Dauphin, mar-

quoit que M. le cardinal de Noailles n'étant pas dans la disposition de s'en rapporter à MM. les évêques médiateurs, l'affaire n'étoit pas prête à finir⁴.

Dans le même temps que nous écrivîmes à M. le Dauphin la lettre dont nous venons de parler, nous fîmes réponse à celle que M. l'évêque de Meaux nous avoit écrite le 7 novembre 1711. Nous lui marquâmes⁵ que nous n'avions jamais eu en vue de nous dispenser des paroles que nous avions données au prince, touchant le projet d'accommodement avec M. le cardinal de Noailles, et nous le priâmes de vouloir bien assurer M. le Dauphin de notre disposition là-dessus, et de lui réitérer la prière que nous venions de lui faire touchant les trois articles de la lettre que nous venions de lui écrire.

XXII. M. l'évêque de Meaux nous répondit⁶. Quoiqu'il ne pût pas encore garantir la disposition de M. le cardinal de Noailles pour s'en rapporter comme nous au sentiment de MM. les évêques médiateurs, il ne laissoit pas néanmoins de nous conseiller d'envoyer nos réponses. Nous ne pûmes pas en juger de même: et la suite fit voir que M. l'évêque de Meaux s'étoit attendu à une chose qu'il ne lui fut pas possible d'obtenir, qui étoit de porter son Eminence à se soumettre à la même condition sur nos réponses, à laquelle nous avions bien voulu nous soumettre nous-mêmes, par le désir de la paix. Reconnoissant donc de quelle importance il étoit d'être assurés de la disposition de M. le cardinal de Noailles sur le jugement qui devoit être porté par MM. les évêques médiateurs, touchant nos réponses, nous répondîmes à M. l'évêque de Meaux, que nous ne pouvions faire une démarche si délicate, d'envoyer nos réponses, sans que M. le cardinal se fût engagé positivement à s'en rapporter au sentiment de MM. les évêques médiateurs.

Ce que nous avions prévu arriva. M. l'évêque de Meaux fut obligé lui-même à nous mander⁷ que M. le cardinal de Noailles n'avoit pas voulu s'engager à s'en rapporter aux évêques médiateurs. Alors nous comprîmes que ce n'étoit pas sincèrement que le conseil de M. le cardinal avoit accepté le projet d'accommodement proposé aux deux parties par M. le Dauphin, puisqu'on empêchoit son Eminence d'ac-

¹ Lettre CCCII, de l'évêque de La Rochelle, du 11 octobre 1711; ci-dessus p. 24. — ² Lettre CCCX, de l'évêque de Meaux, du 7 novembre 1711; ci-dessus p. 30. — ³ Lettre CCCXVII, des deux évêques au Dauphin, du 28 novembre 1711; ci-dessus p. 34.

⁴ Lettre CCCXI, du P. Martineau, du 4 décembre 1711; ci-dessus p. 37. — ⁵ Lettre CCCIX, des deux prélats à l'évêque de Meaux, du 28 novembre 1711; ci-dessus p. 35. — ⁶ Lettre CCCXXIII, de l'évêque de Meaux, du 10 décembre 1711; ci-dessus p. 38. — ⁷ Lettre CCCXXXIII, de l'évêque de Meaux, du 19 janvier 1712; ci-dessus p. 44.

cepter une chose si juste, à laquelle nous avions bien un plus grand intérêt, s'agissant de nos propres réponses, et sans laquelle condition l'accommodement étoit absolument impossible, comme le prince et M. l'évêque de Meaux lui-même l'avoient bien compris, ainsi qu'on l'a pu remarquer dans les lettres qu'ils nous écrivirent sur ce sujet, et que nous avons rapportées.

Nous craignîmes néanmoins que les amis de M. le cardinal ne voulussent nous imputer la cause de la rupture du projet d'accommodement proposé, sous prétexte que nous n'en accomplissions pas cette condition, d'envoyer nos réponses aux difficultés de son Eminence à des évêques médiateurs. Cela nous obligea de faire au prince de nouvelles représentations¹.

XXIII. Le premier projet d'accommodement ayant manqué, par le refus du consentement de M. le cardinal à une condition si juste, et que le prince ni le Roi même ne purent jamais obtenir de lui, M. le Dauphin, et Sa Majesté même depuis la mort du prince, lui en firent proposer plusieurs autres. Nous n'avons point su quels ils étoient, jusqu'à la publication d'un écrit qui parut au mois d'avril suivant, sous ce titre : *Réponse de M. le cardinal de Noailles au Mémoire que le Roi lui a fait l'honneur de lui donner*². La publication de cet écrit fut regardée comme injurieuse à Sa Majesté, et par cette raison le Parlement ordonna qu'il fût supprimé, par un arrêt du 15 juin de la même année 1712. Vraisemblablement on s'abstint de nous rien proposer de nouveau, parce qu'ayant déjà fait connoître notre sincère disposition pour la paix entre nous, on croyoit n'avoir besoin que de porter M. le cardinal à accepter les conditions que MM. les évêques consultés par Sa Majesté jugeoient être de la justice, pour conserver à chacune des deux parties ses légitimes intérêts. Ainsi on ne peut nous accuser, nous, qui ne savions rien de ce qui se passoit à plus de trois cents milles de nos diocèses, d'avoir eu aucune part à ces propositions qu'on faisoit à son Eminence, et qu'elle refusoit toujours d'accepter. Nous n'en sûmes autre chose que ce refus, pendant tout ce temps-là. Enfin nous apprîmes par M. le marquis de la Vrillière à quels termes nous en étions. M. le ministre nous écrivit le 11 avril la détermination de Sa Majesté³.

¹ Lettre CCCXXV, de l'évêque de La Rochelle au P. Martineau, du 24 janvier 1712; ci-dessus, p. 45. — ² On a vu que cette *Réponse* est insérée toute entière dans l'*Examen* que Fenelon a fait de cet écrit, et que nous avons donné ci-dessus, p. 71 et suiv. — ³ Lettre CCCLVIII, du marquis de la Vrillière à l'évêque de La Rochelle, ci-dessus, p. 59.

XXIV. Dès que nous eûmes reçu cette permission que nous demandions avec tant d'instance depuis si long-temps, nous en profitâmes sur-le-champ, en nous donnant l'honneur d'écrire à Sa Sainteté, pour lui demander justice sur le traitement que nous avions reçu de M. le cardinal de Noailles, n'ayant pu l'obtenir de son Eminence même. Pour cet effet, nous dénonçâmes à notre saint père le Pape par cette lettre même¹. L'écrit imprimé sous ce titre : *Ordonnance de son Éminence M. le cardinal de Noailles*, etc.

XXV. Après avoir reçu la permission dont nous venons de parler, nous écrivîmes à M. l'évêque de Meaux², pour le prier de demander au Roi la lettre que nous avions confiée à Sa Majesté pour s'en servir selon ses louables intentions, afin de procurer un accommodement avantageux à la religion, et à la satisfaction des deux parties. M. l'évêque de Meaux en ayant parlé au Roi, Sa Majesté chargea son ministre de nous renvoyer cette lettre. M. le marquis de la Vrillière, en exécutant cet ordre, nous mandoit³ que « Sa Majesté ne voyant plus lieu » d'espérer d'accommodement sur les contes- » tations que nous avions avec M. le cardinal » de Noailles, elle lui avoit ordonné de nous » renvoyer la lettre que nous avions écrite à » son Eminence, afin que nous fussions en état » de la supprimer. » Nous le fîmes en effet dès que nous l'eûmes reçue.

XXVI. On a vu ci-dessus, que nous avions écrit à feu M. le Dauphin par son avis même, pour demander, par son ministère, justice au Roi de la lettre que M. l'évêque d'Agen nous avoit écrite, et qu'il avoit publiée depuis, pour ajouter la diffamation à l'outrage qu'il nous avoit fait. La mort du prince étant survenue avant qu'il en parlât au Roi, nous nous adressâmes à Sa Majesté même, par le ministère de M. l'évêque de Meaux⁴, pour lui demander la même chose.

Le Roi, ayant reconnu la justice de cette demande, se détermina à nous permettre de faire ce que nous jugerions à propos à l'égard de M. l'évêque d'Agen⁵. Sur-le-champ nous fîmes imprimer un petit écrit que nous avions déjà pré-

¹ Lettre CCCLXXII, des deux évêques au Pape, du 30 juin 1712; ci-dessus, p. 408. — ² Lettre CCCLXV, de l'évêque de La Rochelle à l'évêque de Meaux, du 14 mai; 1712; ci-dessus, p. 64. — ³ Lettre CCCLXXVIII, du marquis de la Vrillière à l'évêque de La Rochelle, du 10 juin; ci-dessus p. 68. — ⁴ Lettre CCCLXXVI, des deux prélats à l'évêque de Meaux, de juillet 1712; ci-dessus p. 413. — ⁵ Lettre CCCLXXVII, de l'évêque de Meaux à l'évêque de La Rochelle, du 26 juillet 1712; ci-dessus, p. 114. Voyez la note jointe à cette lettre.

paré, intitulé : *Éclaircissemens sur les faits contenus dans les lettres de M. l'évêque d'Agen, et dans plusieurs libelles anonymes, touchant les contestations qui sont entre M. le cardinal de Noailles et MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle.*

Comme cet écrit ne regardoit pas la doctrine, il ne nous parut pas propre à paroître sous le titre d'*Instruction pastorale* : ainsi nous attendions, pour le publier, que nous eussions fini l'Instruction que nous préparions pour réfuter un misérable libelle fait contre notre Instruction, et dont le prince lui-même nous avoit conseillé, avant sa mort, de réfuter les calomnies. Mais comme nous étions sur le point de commencer l'impression de cette nouvelle Instruction pastorale, à la fin de laquelle nous comptions de mettre cet écrit des *Éclaircissemens*, nous reçûmes une lettre de M. le marquis de la Vrillière ¹, par laquelle il nous marquoit que Sa Majesté ayant appris qu'au préjudice des ordres qu'elle avoit donnés à tous les évêques, et spécialement à nous, de rien écrire au sujet des contestations que nous avions avec M. le cardinal de Noailles, et sur lesquelles Sa Majesté nous avoit permis de nous pourvoir par-devant le saint siège, nous ne laissions pas de faire imprimer une nouvelle Instruction pastorale. Sa Majesté lui avoit ordonné de nous écrire pour nous réitérer ses ordres.

Voyant, par cette lettre, qu'on avoit surpris Sa Majesté pour lui faire révoquer les permissions que nous avions reçues d'elle-même et du prince, nous primes la liberté de lui représenter la surprise qu'on lui avoit faite. Pour cet effet, nous écrivîmes à M. l'évêque de Meaux ² pour le prier de représenter au Roi, que c'étoit un artifice de nos adversaires pour nous fermer la bouche, et empêcher que nous ne montrassions la fausseté des calomnies dont on nous avoit chargés, d'avoir ainsi surpris Sa Majesté, en lui faisant accroire que nous faisons imprimer quelque nouvel écrit contre M. le cardinal de Noailles.

M. l'évêque de Meaux, après avoir fait au Roi la lecture de cette lettre, nous répondit ³ que Sa Majesté ne jugeoit pas à propos que nous publiassions aucun écrit sur ces matières jusqu'à ce que la nouvelle constitution qu'on attendoit du saint siège sur le *Nouveau Testament* du P.

Quesnel, eût été publiée dans son royaume. Pour profiter au moins de la liberté que le Roi nous a donnée de nous justifier devant le saint siège, nous nous bornâmes à faire imprimer la traduction que nous avions fait faire de notre dernière Instruction, avant que d'y mettre la dernière main, afin que notre agent en pût porter des exemplaires à Rome, pour y ôter les mauvaises impressions que l'écrit des *Réflexions* contre notre Instruction pastorale y avoit pu faire; parce qu'on sait que ce livre a été distribué dans Rome à plusieurs personnes. Nous avons aussi donné à notre agent des exemplaires de la traduction de notre écrit des *Éclaircissemens* pour la même fin, et une copie de l'original français de notre dernière Instruction, telle que nous étions sur le point de la publier, lorsque nous reçûmes les défenses dont on vient de parler.

CDXXVII. (CCCXXIX.)

DU P. LALLEMANT
A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Affaires de Tournai; arrivée prochaine du cardinal Gualterio.

23 mai (1713).

J'ai vu M. Bourdon (*P. Le Tellier*), et je lui ai lu la lettre. Il n'étoit nullement au fait sur les vues de M. l'évêque de Tournai. Il étoit persuadé que l'envie de se démettre n'étoit que l'effet d'un chagrin qu'il a actuellement. Il faut absolument gagner du temps, pour faire réussir l'affaire en faveur de celui que le prélat se destine pour successeur. Le Roi ne l'a point encore entendu nommer, et c'est un empêchement presque dirimant. J'ai laissé la lettre qui servira de mémoire. La bonne volonté est toute entière du côté de M. Bourdon, mais le terrain est encore ici fort glissant. J'ai reçu la suite de quelques remarques ¹ dont je fais toute l'estime que je dois. J'ai eu l'honneur d'écrire depuis peu de jours à Mgr l'archevêque; j'attends un mot de réponse, après quoi j'aurai l'honneur de lui écrire de nouveau. Vous songez aux autres, monsieur, et vous ne vous comptez pour rien. Cela est beau; mais on ne doit point vous oublier pour cela; bien au contraire, et on ne le fait pas assurément. On nous remet à la Pen-

¹ Lettre CDII, à l'évêque de La Rochelle, du 15 février 1713; ci-dessus p. 129. — ² Lettre CDVII, des deux prélats à l'évêque de Meaux, du 12 mars 1713; ci-dessus, p. 133. — ³ Lettre CDXIV, de l'évêque de Meaux à l'évêque de La Rochelle, du 7 avril 1713; ci-dessus, p. 137.

¹ Ces Remarques étoient sur le *Nouveau Testament* avec des *Réflexions*, que le P. Lallemand étoit près de publier.

fecôte pour la Bulle, c'est-à-dire que nous ne l'aurons pas encore alors. On attend toujours le cardinal de Gualtieri ¹. On ne doute plus à la cour que ce ne soit la maison de Noailles qui n'ait donné le branle à ce voyage. Je doute fort qu'elle en tire l'avantage qu'elle s'en est promise, et qu'elle tienne au cardinal italien les promesses qu'elle aura pu lui faire. Ce cardinal n'est point considéré à Rome, et il s'y ennuie : mais, si je ne me trompe, *post equitem sedet atra cura*. Je suis, monsieur, avec toute l'estime, tout le respect, et si vous voulez bien me le permettre, avec la plus cordiale amitié, etc.

CDXXVIII. (CCCXXX.)

DU MÊME A FÉNELON.

Sur les *Réflexions morales* du P. Lallemand; affaires de Tournai.

13 juin (1713).

LES délais d'une lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre Grandeur m'ont laissé longtemps en tête, et lui ont peut-être donné lieu de croire que je ne sentois pas assez vivement ce qu'elle avoit fait pour moi. J'en ai été extrêmement mortifié. Il faudroit me juger pour jamais indigne de votre attention, monseigneur, si je n'avois été plus que content de tout ce que vous avez fait. J'aurois seulement souhaité une chose, c'est que vous eussiez un peu plus décidé dans les remarques. Il me semble que je ne serois jamais gêné en suivant votre avis. Ce que nous ne corrigerons pas dans la première édition, nous le corrigerons dans la seconde. C'est une sorte de fureur dans Paris pour voir le livre. Le neveu de M. Pochart (*ubi cardinal de Noailles*) en a fait offrir vingt pistoles à l'imprimeur pour un exemplaire. On espère que la Bulle sera achevée et publiée à Rome ce mois-ci : Dieu le veuille ! Après cela, M. Thomasseau (*le chancelier*) jouera son rôle : on s'y attend bien, et on ne négligera rien pour prévenir l'effet de ses mauvaises dispositions. Il y a bien lieu de bénir le Seigneur, qu'on ait pu amener les choses au point qu'elles sont. On est persuadé que M. l'évêque de Tournai va être déclaré archevêque de Toulouse. On m'a dit que M. le comte de Lowenstein, chanoine de Stras-

bourg, lui succédoit à Tournai ¹; mais, si cela est, vous en êtes apparemment, monseigneur, bien mieux informé que personne. Il est bien digne de votre zèle, d'entrer dans la bonne œuvre pour former des sujets. Nous sommes après pour y faire entrer M. Cousin (*le Roi*), et il y a apparence qu'on réussira. Si les frères (*les évêques*) de M. de Granville (*Fénelon*) lui ressembloient tant soit peu, nous ne laisserions pas de faire du bien : mais il faut peu attendre des hommes. J'ai une joie très-sensible que votre incommodité n'ait pas eu de suite. Personne, ce me semble, ne sauroit faire pour votre conservation des vœux plus sincères que les miens. J'ai l'honneur d'être, etc.

CDXXIX. (CCCXXXI.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Sur la constitution qui se prépare contre le livre du P. Quesnel.

A Cambrai, 8 juin 1713.

JE ne saurois pas dire précisément, mon révérend père, si j'ai reçu la *lettre assez longue* ² que vous assurez m'avoir écrite *trois mois* avant la date de la vôtre du 22 avril; mais comme j'ai reçu de vous quelques lettres *assez longues* l'année dernière, j'ai sujet de croire que celle dont vous êtes en peine m'a été rendue en son temps. Venons aux intérêts de l'Église, qui doivent être uniquement les nôtres.

J'ai une grande joie d'apprendre, par les gazettes et autres nouvelles, que le Pape se porte bien; mais je crains que ses travaux sans mesure ne détruisent une santé si précieuse. Il faut que ceux qui sont loin de lui, comme moi, prient pour lui sans intermission, comme l'Église naissante prioit pour saint Pierre pendant qu'il étoit dans les liens; c'est ce que je fais tous les jours à l'autel. Il faut que ceux qui sont à portée de lui parler prennent la liberté de lui représenter le danger de l'Église, s'il venoit à manquer dans une si périlleuse conjoncture. Il doit modérer son zèle par le zèle même qu'il a pour l'Église. Nous attendons cette constitution tant promise, tant désirée des uns, et tant crainte par les autres.

Un pontife si éclairé peut juger, par tous les

¹ Voyez la note 1 de la lettre CDXXV; ci-dessus p. 148, 4^{re} col.

² Il prit possession par procureur le 5 septembre suivant. — ² Voyez la lettre CDXXI, ci-dessus p. 145.

efforts qu'on fait pour le détourner de son entre-prise, combien le parti janséniste est puissant, accrédité, hardi et artificieux. Ce parti espère toujours d'intimider Rome; il dit hautement que Rome n'a qu'une politique faible, qu'on la décourage facilement, et qu'elle n'est rigoureuse qu'aux gens soumis et sans crédit. Si le parti trouve une autorité ferme et mesurée jusqu'au bout, il sera bien déconcerté. Mais il est infiniment à désirer que le saint siège fasse deux choses contre lui; la première est d'employer les plus scrupuleuses précautions pour ôter jusqu'aux moindres prétextes à nos critiques, de dire que la constitution blesse les libertés de l'Église Gallicane; l'autre est de qualifier si précisément chaque proposition, que cette décision lève toute équivoque. Le saint siège sait avec quelle subtilité frauduleuse on élude sans pudeur toutes les décisions les plus expresses. Il ne faut pas être toujours à recommencer: il est de la gravité de ce siège suprême d'aller jusqu'à la racine du mal, et de déshonorer aux yeux du public tous les sophistes du parti, qui oseront encore, par un excès d'impudence, éluder cette dernière constitution.

Toute la ressource du parti se réduit maintenant à dire que l'Église condamne la *nécessité totale et absolue*, mais nullement la *nécessité partielle et relative*. Le parti soutient que le *pouvoir prochain et relatif* ne peut être soutenu sans renverser la céleste doctrine de saint Augustin, et sans établir le molinisme: cependant la *nécessité totale et absolue* n'est qu'un fantôme extravagant et ridicule, que Calvin même n'a jamais soutenu; c'est réduire le jansénisme condamné à une chimère qui ne peut que servir de jouet aux petits enfans; c'est rendre l'Église ridicule et odieuse, que de supposer qu'elle poursuit depuis près de quatre-vingts ans ce fantôme par tant de décisions solennelles. Il est clair comme le jour, que Jansénius n'a jamais enseigné que la *nécessité partielle et relative*: il est évident qu'il n'a jamais nié que le seul *pouvoir relatif*. Ainsi l'Église l'auroit opprimé et flétri par une injustice évidente, si elle lui avoit imputé la *nécessité totale et absolue*. Voilà le véritable état de la question: on l'Église a rêvé comme un homme en délire, ou bien elle a vu clairement dans Jansénius, et elle a voulu uniquement y condamner la *nécessité partielle et relative* à laquelle cet auteur se borne sans cesse.

Jamais on ne parviendra à montrer la réalité de l'hérésie qu'on nomme le jansénisme, qu'en la faisant consister précisément dans cette *nécessité partielle et relative*, qui, selon Jansénius,

résulte de celle des deux délectations qui se trouve actuellement la plus forte en chaque occasion de la vie. Voilà le vrai système de Jansénius, qui saute aux yeux dans toutes les pages du livre. Aucun écrivain du parti n'oseroit désavouer ce système: en le désavouant, ils abandonneraient tout ce qu'ils nomment la céleste doctrine de saint Augustin pour laquelle ils combattent depuis si long-temps, et il ne leur resteroit plus aucune ressource. Ainsi en fixant le jansénisme dans ce système, on finiroit toute la dispute: il faudroit que le parti se rétractât, ou qu'il attaquât ouvertement l'Église.

Au contraire, pendant qu'on les laissera soutenir ce système de la *nécessité partielle et relative*, qui résulte de la plus forte des deux délectations, le jansénisme demeurera tout entier à couvert; il sera clair comme le jour que ce système qui paroîtra permis, est celui de Jansénius, et que le système de la *nécessité totale et absolue* n'est nullement celui de cet auteur: en condamnant le nom du jansénisme, on en autorisera la réalité, et le jugement de l'Église sera tourné en dérision. Il est donc capital de condamner clairement le système de la *nécessité partielle et relative*, qui est évidemment toute la doctrine du livre de Jansénius; ou bien il faut cesser de condamner ce livre, si on veut permettre le système qui est véritablement toute la doctrine que ce livre contient. Jusque-là le parti ne cessera point de crier, que Rome se contredit, et qu'elle condamne dans ce livre un fantôme ridicule qu'elle n'oseroit fixer et développer aux yeux du public: presque toutes les personnes sensées seront même entraînées par le parti: car il leur paroîtra une manifeste contradiction à condamner un livre, et à permettre le système entier, qui en est véritablement l'unique doctrine. Voilà ce qui séduit tant d'honnêtes gens, et qui fait tant de Jansénistes; voilà ce qui décrédite les constitutions du saint siège. On sera sans cesse à recommencer, jusqu'à ce qu'on aille à la vraie racine du mal.

Si on veut examiner le livre du P. Quesnel, par rapport à ce système de la *nécessité partielle et relative*, qui résulte de la plus forte des deux délectations, on trouvera que cet auteur l'enseigne clairement, et qu'il s'y borne dans tout son texte. Il faut avouer de bonne foi ce qui saute aux yeux de tout homme sensé et un peu attentif, savoir, que Jansénius, M. Arnauld, M. de Lalane, M. Nicole, le P. Quesnel, et tous les écrivains du parti, ne cessent point de protester depuis près de quatre-vingts ans, dans des écrits innombrables, qu'ils condamnent la

nécessité *totale* et *absolue*, et qu'ils ne soutiennent que la seule nécessité *partielle* et *relative*. Ainsi il y auroit une injustice manifeste et criante à condamner ou Jansénius, ou M. Arnauld, ou le P. Quesnel, à moins qu'on ne condamne la nécessité *partielle* et *relative*, qui est le système évident de tous leurs écrits. Faute de fixer ainsi nettement le jansénisme, on le laisse croître, et il viendra enfin des temps de troubles où ce parti levera la tête pour faire un schisme funeste.

J'espère que Dieu bénira les grands travaux du Pape pour extirper cette dangereuse hérésie. Mais afin que ses travaux eussent un fruit plus assuré, je souhaiterois de tout mon cœur qu'on eût soin de faire deux choses : la première est de tenir l'école des Thomistes, à Rome et ailleurs, exactement resserrée dans ses bornes, afin qu'elle n'autorisât jamais, même indirectement, le système de la nécessité *partielle* et *relative*, qui résulte de la plus forte des deux délectations, et qui est visiblement le seul jansénisme réel qu'on puisse sérieusement condamner pour justifier les constitutions. Il ne seroit pas juste que le thomisme fût un nom vague dont on pût couvrir toutes les erreurs condamnées. Il faut donc fixer ou resserrer le thomisme dans des bornes précises : une simple opinion d'école sur le *complément de la vertu active* et sur une *priorité de nature* dans le concours du premier moteur, ne doit point servir d'occasion aux novateurs pour éluder les décisions du saint siège.

L'autre chose que je croirois à propos de faire, seroit de choisir un certain nombre de théologiens habiles et modérés de Rome, qui veillassent en secret sur la doctrine, pour avertir Sa Sainteté, si quelques Thomistes alloient trop loin, et pour empêcher que la mode du jansénisme ne se glissât parmi les gens de lettres de ce pays-là : il faudroit que ces théologiens s'appliquassent à lire les livres du parti, et à connaître tous les faux-fuyans par lesquels le parti déguise ses erreurs.

Nous avons en ce pays-ci le P. Delbecque, Dominicain, qui a été à Rome, sous l'apparence du thomisme, il insinue et autorise toute la doctrine de Jansénius : mais c'est un esprit souple, caché, et plein d'art.

Les Jésuites de France ont été bien embarrassés dans le grand orage qu'on a excité sur l'histoire du P. Jouvenci. Je mandai d'abord à un de mes amis, qu'on vouloit se servir du livre de ce père, pour rendre toute la compagnie suspecte au Roi, et se servir de l'acte qu'on fe-

roit faire aux Jésuites pour rendre leur compagnie odieuse à Rome. Il est difficile de naviguer entre ces deux écueils. Le Pape est trop éclairé pour n'apercevoir pas le piège tendu, et le change que certaines gens voudroient donner pour faire une diversion. Il faut prier Dieu pour la conservation du Pape et du Roi ; leur concert peut faire de grands biens, et leur perte seroit un malheur déplorable pour l'Église.

Personne, mon révérend père, ne peut être avec une vénération plus cordiale que moi.

Je suis ravi d'apprendre que M. l'abbé de L. (*Livry*) est un digne sujet qui sert bien l'Église.

CDXXX * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié.

12 juin 1713.

J'ai des espions, qui m'avoient déjà mandé avant vous que votre santé n'étoit pas bonne ; j'en suis affligé, non pour votre fortune, dont je ne suis guère ambitieux, mais pour la conservation de votre personne que j'aime tendrement. Conservez-la pour l'amour de moi ; vous me la devez. On trouve peu de gens à aimer, et on craint souvent de faire des pertes, ayant peur de perdre. Je me trouve dans cette triste situation. Mon neveu étoit à Paris, ces jours passés, à la mort ; j'ai appris hier qu'il étoit moins mal : mais je crains encore les suites. Je vous fais part de ma peine avec une confiance sans mesure. Mille choses à M. de Saint-Contest. Tout à vous au-delà de toute expression.

CDXXXI. (CCCXXXII.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A FÉNELON.

Sur la désignation de cet évêque pour le cardinalat ; son Ordonnance contre la *Théologie* de Juénin ; son estime pour Fénelon ; il lui demande quelques explications sur la *Théologie* de Habert.

Meaux, ce 17 juin 1713.

Je vous suis très-sensiblement obligé, monseigneur, de la part que vous me faites l'hon-

neur de prendre à la grâce qu'il a plu au Roi de me faire ¹. Mon intention est toute entière de n'en faire usage, avec l'aide de Dieu, que pour le service de l'Église. Je crois qu'on vous rendit, l'année dernière, de ma part, une seconde Ordonnance ² que je fus obligé de faire contre un écrit qui, en faisant l'apologie de Juéniu, combattoit la seconde partie de mon Ordonnance, et je souhaite très-fort que vous en ayez été content. J'ai reçu des Brefs de Rome, par lesquels Sa Sainteté a paru approuver la doctrine de cette seconde Ordonnance, comme celle de la première. Au mois d'octobre dernier, parurent à Paris quatorze lettres imprimées contre la première partie de mon Ordonnance qui regarde le jansénisme en général. Ces lettres sont faites pour en établir le dogme. Elles ramassent en abrégé tout ce que les écrivains du parti ont écrit de plus fort depuis soixante ans, sans dire un mot de tout ce qu'il falloit dire pour détruire mon Ordonnance. J'ai travaillé tout l'hiver à répondre à ces lettres, et j'espère, avant qu'il soit deux mois, donner ma troisième Ordonnance ³ contre cet écrit, qui me traite d'ailleurs avec la dernière indignité. J'aurai l'honneur, monseigneur, de vous envoyer aussitôt cette troisième Instruction pastorale. Vous me ferez toujours un très-grand plaisir de me marquer vos sentimens, et sur ce que j'aurai fait, et sur ce que vous croirez que je devrais faire, et j'y déférerai autant qu'il me sera possible. Vous savez, monseigneur, qu'il y a très-long-temps que je vous honore parfaitement. Je sais que vous m'avez aimé tendrement, et j'en conserve toujours le précieux souvenir. Feu M. le duc de Chevreuse, que je regrette infiniment, en a souvent été le dépositaire. Trouvez bon, je vous supplie, qu'à l'avenir nous nous écrivions plus fréquemment. Ne pouvant égaler vos lumières, au moins je tâcherai d'en profiter, et d'imiter, autant qu'il me sera possible, votre zèle et votre application. Je ne peux assez vous dire, monseigneur, avec quel attachement et respect je suis et veux être toute ma vie, etc.

Je sens, monseigneur, combien les Jansénistes et les Libertins peuvent abuser du principe de la double délectation; mais comme il y a un

grand nombre de théologiens de la Faculté de Paris, et même des évêques qui croient qu'il n'en faut condamner que l'abus, sans condamner le principe, il seroit fort à souhaiter que vous voulussiez lire avec application tous les ouvrages qui ont été faits sur ce sujet pour et contre, à l'occasion de la *Théologie* de M. Habert, et que vous voulussiez sur cela nous marquer vos sentimens, en prenant garde de ne donner aucune atteinte au sentiment permis dans les écoles catholiques. Peut-être même que vous aurez déjà fait cet ouvrage; car il me semble que feu M. de Chevreuse m'en a dit quelque chose. Si vous vouliez même que je le visse avant de le rendre public, je vous marquerois librement ce que j'en penserois. Vous avez vu, par une réponse que j'ai eu l'honneur de vous faire, les difficultés que j'ai eues là-dessus. J'avois écrit à Rome pour porter le Pape à s'expliquer sur une matière aussi importante; mais je doute fort qu'il le veuille faire. Tout ce qui a paru jusqu'ici contre M. Habert, a toujours laissé la difficulté dans les simples bornes d'une dispute théologique; mais il faudroit trouver le dénouement qui obligerait tous les théologiens qui ne sont point Jansénistes à embrasser le même sentiment.

CDXXXII. (CCCXXXIII.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Il engage le prélat à composer un écrit pour être mis sous les yeux du Roi, au sujet de la Bulle qu'on attend de Rome.

19 juin (1713).

Il est venu à M. Colin (*P. Lallemant*) une pensée que voici. Il seroit à portée de faire suggérer à M. Cousin (*au Roi*) ce qu'il doit dire au sujet de ce (*la Bulle*) qu'il attend du gardien des capucins (*du Pape*). Si M. Thomasseau (*le chancelier*) est chargé de dresser la lettre aux gardiens de la province (*aux évêques*), il ne dira pas ce qu'il faut pour le bien de l'ordre (*de l'Église*.) Pensez-vous, monseigneur, que M. de Grandville (*Fénelon*) ne dût pas mettre sur cela quelque chose par écrit à tout hasard? Il n'y auroit que lui au monde et M. Colin qui sussent la chose. Je n'ai rien dit de ceci à M. Bourdon (*P. Le Tellier*); mais je suis persuadé qu'il seroit bien aise de voir besogne pareille sans qu'il s'en fût mêlé.

¹ M. de Bissy venoit d'être désigné par le Roi pour le cardinalat le 8 juin précédent; il fut nommé par le Pape au mois de mai 1715. — ² Cette Ordonnance est du 5 mars 1712. Voyez la lettre CCXLVIII et la note, t. VII, p. 685. — ³ Cette troisième Ordonnance ne parut qu'à la fin de 1715, sous la date du 10 novembre de cette même année. Voyez la lettre déjà citée.

On s'adresse à moi, monseigneur, pour retirer de vous un *Catéchisme*¹ manuscrit. L'envoyé des deux évêques (*de Luçon et de La Rochelle*) doit être bien près de Rome.

à M. de Saint-Contest. J'espère qu'il ne vous laissera point faire de folie pour aller cueillir des lauriers mal à propos, avant une solide guérison.

CDXXXIII * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié.

23 juin 1713.

Je suis véritablement en peine de votre santé, mon cher bonhomme, et je crains qu'elle n'ait à se plaindre de vous. Vous ne ressemblez guère au Cormoran de La Fontaine², qui vivoit de régime. Je regrette *amice que dederis animo*³, car souvent vous lui êtes trop libéral. Je vous trouve heureux d'être guéri de l'ambition, s'il est vrai que votre guérison soit entière; mais il faut être guéri des autres passions comme de celle-là, pour avoir l'esprit sain. Vous avez raison de vouloir remplir vos devoirs jusqu'au bout avec la plus exacte régularité pour le service; mais il ne faut pas vouloir l'impossible.

Durum : sed levius fit patientiâ
Quidquid corrigere est nefas⁴.

Vous avez une réputation à l'épreuve de plus d'une absence; votre justification n'est que trop légitime par la fièvre. Le quinquina vous guérira d'abord, si vous le prenez sagement; mais je me défie de vous plus que de lui. Mon neveu a été aux portes de la mort, et je crains encore, ainsi je ne m'étonne point de son silence forcé à votre égard. La vie est un chemin court, raboteux et semé d'épines. Ne songez point à m'écrire, c'est une façon inutile; mais je prie M. Le Moine de me donner de vos nouvelles; j'en ai besoin pour n'être pas inquiet. C'est de bonne foi que je vous aime: je me vante de vous aimer, non pas plus, mais mieux que vous ne savez vous aimer. Vous voyez mon cœur, je ne doute point du vôtre. Guérissez-vous, mon cher bonhomme, et dites mille choses pour moi

¹ L'éditeur de cette Correspondance a osé parler d'un *Catéchisme* manuscrit qu'on attribue à Fénelon. Ce pourroit être celui que le P. Lallement réclame ici, et qu'on avoit sans doute remis au prélat pour l'examiner — ² Liv. X, fable iv. — ³ Hor. *Ob.* IV, VII, 19. — ⁴ Id. *Od.* I, XXIV, 19.

CDXXXIV. (CCCXXXIV.)

A L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

Il donne à ce prince son avis sur un écrit infecté de jansénisme.

A Cambrai, 26 juin 1713.

J'ai examiné et fait examiner les divers écrits que votre Altesse sérénissime électorale m'a fait l'honneur de me confier; mais je n'ai point trouvé dans le paquet le projet de censure que vous marquez avoir joint au reste. Selon les apparences, ce projet sera demeuré entre vos mains: ainsi je ne puis en parler. Voici les principales réflexions que j'ai faites:

1° M. l'abbé de R. (si l'extrait est exact) suit en tout le système de Jansénius, et en répète presque mot pour mot les principales expressions. Son grand principe est de soutenir que « tout ce qui est en notre pouvoir est libre, et » que nous avons en notre pouvoir tout ce que » nous faisons, si nous le voulons, et que nous » ne faisons point, si nous ne voulons pas. » De là il conclut que « toutes nos actions volon- » taires sont libres. »

2° Cet auteur dit, contre la vérité manifeste, que « les Pères ont enseigné unanimement que » la nécessité qu'un homme souffre de sa cupi- » dité dominante, par la privation de la grâce, » et par l'impuissance où il se trouve, tout se- » cours de grâce lui manquant, de faire le » bien surnaturel, est une NÉCESSITÉ VOLONTAIRE, » qui n'exuse point de péché. » Cette expression est générale et absolue; elle n'excepte pas même les justes. Nous avons en cet endroit la clef du langage de cet auteur, qu'il nous donne de sa propre main. Sa *nécessité volontaire* est précisément celle de Jansénius. Selon lui, on démérite, quoiqu'on soit dans cette nécessité inévitable et invincible, pourvu qu'on veuille le mal qu'on est nécessité à vouloir. Voilà la troisième des cinq Propositions condamnées, qui est la source des quatre autres.

3° Cet auteur soutient que « partout où une » volonté est FLEXIBLE vers les deux côtés, elle a » la liberté d'indifférence, ou, ce qui revient

» au même, l'exemption de nécessité... La vo-
 » lonté, ajoute-t-il, en vertu de la seule pos-
 » sibilité qui lui vient de la nature raisonnable,
 » laquelle est flexible des deux côtés, est assez
 » libre pour pécher, soit en violant les com-
 » mandemens de Dieu, soit en omettant les
 » actes surnaturels. » Il assure même que cette
 flexibilité vient de la seule possibilité naturelle
 et de la seule faculté d'libre arbitre. Ainsi nous
 sommes avertis par cet auteur même, que
 quand il parle de la liberté d'indifférence et de
 l'exemption de nécessité, il ne prétend nullement
 établir une indifférence active, qui soit, comme
 l'école entière des Thomistes l'enseigne unani-
 mement, un pouvoir prochain, immédiat et dé-
 gagé, de choisir le bien ou le mal, ni une exemp-
 tion de toute nécessité invincible, mais seulement
 une possibilité très-éloignée qui vient à toute
 volonté de la nature raisonnable. C'est le fond
 de toute volonté, parce que toute volonté a la
 capacité d'être tournée vers les divers objets,
 suivant qu'ils lui sont présentés avec leurs con-
 venances. C'est la faculté radicale du libre ar-
 bitre, qui ne se perd jamais sous la nécessité
 même qui résulte de la concupiscence la plus
 nécessitante.

Il déclare que cette indifférence ou flexi-
 bilité n'est que la seule possibilité, qui est atta-
 chée par sa nature même à tout homme raison-
 nable, dès qu'il a une volonté éclairée par la
 raison, etc. C'est ce qu'il appelle une exemp-
 tion de nécessité antécédente. Ainsi, quand il
 verra toute nécessité antécédente, on doit enten-
 dre qu'il veut seulement dire que l'homme qui
 mérite ou qui démerite, a la capacité naturelle,
 ou faculté radicale, de changer du bien au
 mal, ou du mal au bien, si les deux causes
 nécessitantes qui le nécessitent tour à tour,
 venoient à changer. Il est aisé de voir combien
 cet auteur s'éloigne par là de tous les vrais
 Thomistes, qui veulent qu'outre cette possibi-
 lité très-éloignée, qui vient de la nature raison-
 nable, et de la faculté radicale de la volonté,
 tout homme qui mérite ou qui démerite ait ac-
 tuellement un pouvoir prochain, immédiat et
 déchargé, de faire autrement.

4° Cet auteur, ayant posé ces fondemens du
 système de Jansénius contre toute l'école des
 Thomistes, il ne faut pas s'étonner de ce qu'il
 assure que la grâce de Jésus-Christ est le prin-
 cipe « efficace de tout bien, et nécessaire pour
 » tout acte grand et petit, facile ou difficile ;
 » pour commencer, continuer et achever : en
 » sorte que, non-seulement on ne fait rien, mais
 » ENCORE QU'ON NE PEUT RIEN FAIRE SANS ELLE. »

Voilà le principe efficace qui est établi comme la
 grâce de Jésus-Christ. Les Thomistes disent
 qu'on ne fait rien, mais qu'on peut d'un pou-
 voir prochain, immédiat et déchargé, faire tout
 bien sans elle. Cet auteur assure, au contraire,
 que sans elle on ne peut rien faire. Il ajoute que
 sans elle on ne peut pas même prier. Ainsi, sui-
 vant ce texte de l'auteur, tout juste qui tombe,
 et qui par conséquent est privé de ce principe
 efficace et nécessaire pour tout acte pieux, non-
 seulement n'accomplit point l'acte commandé,
 et ne prie point pour vaincre la tentation ; mais
 encore ne peut ni accomplir l'acte commandé,
 ni repousser la tentation, ni prier pour deman-
 der la grâce qui lui manque.

5° Cette impuissance réelle de faire aucun
 bien, ni même d'éviter le mal, étant établie
 par cet auteur pour tout homme même juste,
 qui n'a pas actuellement la grâce efficace, il est
 clair comme le jour que ce même auteur ne peut
 plus sérieusement soutenir, sans se contredire,
 une grâce véritablement suffisante, qui soit dis-
 tinguée de l'efficace. Il veut néanmoins qu'on
 croie qu'il ne la met pas en doute, c'est-à-dire,
 selon les apparences, qu'il s'abstient de la con-
 tester positivement. Mais pendant que tous les
 vrais Thomistes déclarent que la grâce vérita-
 blement suffisante, qui donne un pouvoir pro-
 chain, complet, immédiat et déchargé, est un
 dogme de foi ; cet auteur ne craint point de dire,
 au contraire, que « la grâce suffisante en au-
 » cun sens n'est de foi, qu'elle n'est clairement
 » exprimée ni dans l'Écriture, ni dans la tra-
 » dition, ni dans aucune décision de l'Église,
 » et qu'on ne peut la tirer de ces sources par
 » aucune conséquence claire et immédiate. »
 Si cette doctrine n'est ni formellement, ni par
 aucune conséquence claire et immédiate, ni dans
 l'Écriture ni dans la tradition, à quel propos le
 croira-t-on dans les écoles ? Peut-on saper
 plus violemment tous les fondemens d'une doc-
 trine, que de lui refuser toute preuve tirée de
 la parole tant écrite que non écrite ?

6° Aussi cet auteur va-t-il jusqu'à dire que
 tous les textes qu'on peut alléguer pour prouver
 la grâce suffisante, « peuvent sans aucun em-
 » barras être entendus ou de la grâce extérieure,
 » ou de la grâce habituelle, ou de la grâce
 » efficace. » Si ce qu'il dit étoit vrai, la doc-
 trine de la grâce suffisante, que les Thomistes
 croient être un dogme de foi, ne seroit qu'une
 opinion vaine, mal fondée et insoutenable.

7° Cet auteur avoue « qu'il est de foi que
 » Dieu donne des grâces excitantes, opérantes,
 » prévenantes, et que les Thomistes désignent

» par ces noms leur grâce suffisante : mais il
 » nie que les choses que l'école des Thomistes a
 » coutume d'attribuer à ces grâces excitantes ,
 » leur conviennent.... Je ne nie pas , dit-il .
 » l'existence de ces grâces existantes , mais je
 » nie que l'existence de leur suffisance appar-
 » tienne au dogme de foi. » Ainsi cet auteur
 condamne toute l'école des Thomistes , qui ne
 se croient catholiques qu'autant qu'ils concilient
 leur opinion avec ce dogme de foi ; et il justifie
 tous les Jansénistes , en soutenant que la doctrine
 qu'ils refusent de croire n'importe en rien à la
 foi catholique. C'est faire , en deux mots , que
 le jansénisme ne soit qu'un fantôme , et que les
 constitutions du saint siège aient été faites mal à
 propos.

8° Dès que cet auteur a ainsi sapé tous les
 fondemens de la grâce suffisante , il ne faut
 point s'étonner de ce qu'il soutient que *le don
 de la persévérance finale* , qui consiste , selon
 lui , dans une grâce ou délectation intérieure
 et actuelle , est refusé et *soustrait au juste* ,
*quoiqu'il n'y ait de la part de ce juste aucune
 cause de soustraction* , etc. c'est-à-dire , quoi-
 que nulle faute précédente de ce juste ne fonde
 ce refus. Il est manifeste que , suivant cet au-
 teur , un juste , sans avoir commis aucun péché
 même véniel , peut être privé non-seulement
 de la délectation supérieure du bien pour per-
 sévéraler , mais encore de toute délectation du
 bien qui soit égale à la délectation du mal , pour
 pouvoir persévérer dans le moment décisif de
 son salut , ou de sa damnation éternelle. Voilà
 à quoi se réduit la grâce suffisante que cet au-
 teur ne veut pas combattre ouvertement , quoi-
 qu'il la croie destituée de toute preuve con-
 cluante dans l'Écriture et dans la tradition.

9° Cet auteur enseigne « qu'encore que la
 » privation de la grâce cause une certaine
 » impuissance de faire une action surnatu-
 » relle , et une certaine nécessité de ne faire
 » pas cette action : l'une et l'autre néanmoins
 » n'est pas absolue , mais volontaire et consé-
 » quente , » parce que la privation de la grâce
 nécessaire « vient de la faute de l'homme .
 » qui , ayant été commise volontairement et
 » continuée , est un perpétuel obstacle à la
 » grâce. »

Qu'entend-il par cette *faute commise volon-
 tairement et continuée* ? Si c'est quelque péché
 actuel de chaque juste , que dira-t-il d'un en-
 fant baptisé qu'on supposera être tombé dans
 le péché au premier instant de l'usage de sa
 raison et de sa liberté ? Il n'y avoit alors dans
 cet enfant aucune *faute commise volontaire-*

ment et continuée , qui le rendit indigne du se-
 cours de la grâce. De plus , nous venons de voir
 que , suivant cet auteur , le secours nécessaire
 pour persévérer est *soustrait* au juste même ,
*quoiqu'il n'y ait de sa part aucune cause de
 soustraction* . La *faute commise volontairement
 et continuée* n'est donc pas le *perpétuel obstacle
 à la grâce* . Si cet auteur dit que la *faute commise
 volontairement et continuée* est le péché originel ,
 qui est *continué* en chacun de nous et qui est
 un *perpétuel obstacle* à la grâce ; nous lui de-
 manderons comment est-ce que le péché origi-
 nel , remis et effacé à ce juste par son baptême ,
 peut encore être en lui une *faute commise volon-
 tairement et continuée* , qui soit un *perpétuel
 obstacle à la grâce* , sans laquelle il ne peut
 s'empêcher de tomber dans le crime et de se
 damner. Cet auteur ignore-t-il ce que l'apôtre
 lui enseigne ? *Nihil ergo nunc damnationis est
 iis qui sunt in Christo Jesu* ¹ .

10° Cet auteur sent bien l'impuissance pour
 le bien , et la nécessité pour le mal où il fait
 tomber les fidèles et les justes mêmes. C'est
 pour éluder cet inconvénient qu'il parle ainsi :
 « L'homme manquant de grâce suffisante a une
 » liberté d'indifférence qui est suffisante pour
 » pécher et pour démeriter par rapport aux
 » commandemens de Dieu négatifs ; par exem-
 » ple , à celui qui dit : Vous ne ferez point de
 » larcin ; parce qu'il a l'indifférence de spécifi-
 » cation , puisque aucun homme , à quelque
 » point qu'il soit abandonné , n'est déterminé
 » au péché du larcin . et qu'il peut , en la place
 » de ce crime , en commettre un d'une autre
 » espèce. » Qui est-ce qui ne voit pas combien
 cette évasion est fautive et odieuse ? D'un côté ,
 l'homme en seroit-il moins dans la malheureuse
 nécessité de pécher , s'il n'avoit que le choix ,
 par exemple , entre un larcin et un adultère ?
 La nécessité de faire l'un ou l'autre de ces crimes
 honteux , et d'être damné , est-elle moins une
 nécessité inévitable et invincible , que celle de
 commettre précisément l'un , et non l'autre de
 ces crimes ? Un homme est-il rendu inexcusable
 par cette horrible alternative entre deux crimes
 énormes , avec la nécessité de ne pouvoir s'abs-
 tenir de l'un qu'en commettant l'autre ? D'un
 autre côté , il est visiblement faux que cet
 homme ait le choix entre les deux crimes. S'il
 a actuellement la délectation supérieure pour
 le larcin , il ne peut pas l'avoir en même temps
 pour l'adultère. Alors il est nécessaire qu'il ne
 commette pas l'adultère , et qu'il commette le

¹ Rom. VIII. 1.

larcin. A quoi sert donc cette évasion, qui est évidemment trompeuse, et qui n'adoucirait rien quand même elle seroit sérieuse et véritable?

11° Cet auteur raisonne ainsi : « La possibilité qui convient à l'homme par sa nature, » dès qu'il a une volonté raisonnable, flexible » vers deux côtés, et capable d'être aidée par la » grâce, quoiqu'elle n'en soit pas encore aidée. » est la seule nécessaire pour établir la liberté » des actions intérieures qui ne dépendent que » de la volonté : car elle donne à l'homme un » pouvoir au moins éloigné, par rapport aux » actes, de quelque ordre qu'ils soient. »

Ainsi, suivant cet auteur, les Thomistes ont grand tort de reconnoître que, selon le dogme catholique, on ne démérite qu'autant qu'on a le pouvoir prochain, complet, immédiat et déchargé, pour ne pécher pas. Suivant cet auteur, le pouvoir éloigné suffit pour démériter. C'est ce qui auroit été fort approuvé, non-seulement de Jansénius, mais encore de Calvin et de Luther même. Ces hérésiarques n'ont jamais eu la moindre pensée de nier le pouvoir éloigné de faire le bien, quoiqu'on soit actuellement nécessaire par sa concupiscence à faire le mal. Cet auteur met en la place du pouvoir prochain des Thomistes la capacité de recevoir un secours qu'on n'a point, *a gratia adjurabili*, dit-il, *licet nondum adjuva*. Ainsi, selon ce théologien, la grâce qu'on n'a point tient lieu de celle qu'on auroit. Il n'est nullement nécessaire d'être aidé, il suffit d'être aidable, c'est-à-dire capable d'être secouru. Suivant cette bizarre notion, un homme malade est coupable quand il tombe, parce que cet homme, quoique privé de tout secours, est capable, par sa nature, de recevoir le secours qui lui est refusé. Mais ce théologien voudroit-il qu'on lui commandât, sous peine de rigoureux châtement, de manger, quoiqu'on lui refusât des alimens sous prétexte qu'il est naturellement capable d'en recevoir? Prend-on la capacité de recevoir de l'argent, pour l'argent même dont on est privé? Avec une telle capacité, on meurt de faim, de soif et de misère. Qu'y a-t-il de plus absurde, que de donner ainsi la capacité de tout ce qui manque, pour les choses mêmes dont on auroit besoin? Enfin ce qui est d'étrange est que cet auteur, suivant les traces de tous les Jansénistes, ose établir, contre cent textes formels de saint Augustin, un pouvoir de faire les actes surnaturels et méritoires, par les seules forces de la nature sans grâce. S'il le dit sincèrement, il tombe dans l'impiété de Pélagé, à force de vouloir

trop s'en éloigner : s'il ne le dit que pour chercher une évasion, il est pélagien en apparence, et janséniste en réalité. Mais on voit bien qu'il ne parle ainsi, que pour éluder les jugemens de l'Église, en alléguant un pouvoir éloigné qui est une impuissance présente et invincible.

L'ouvrage de cet auteur est plein de beaucoup d'autres endroits captieux qui mériteroient d'être relevés : mais je voudrois retrancher tout ce que les censeurs consultés semblent dire sur un certain pouvoir de faire sans la grâce efficace les actes commandés, à moins qu'on ne réduise cette doctrine au thomisme bien tempéré. Des théologiens si éclairés et si zélés pour la saine doctrine ne peuvent vouloir parler, en cette occasion, que d'un pouvoir éloigné que cet auteur veut bien admettre, et qui ne suffit nullement pour la question présente.

Je crois qu'il faudroit, pour éviter toutes les chicanes d'un parti subtil et artificieux, se contenter de prononcer dans la censure, que cet ouvrage élude les constitutions du saint siège, et qu'il renouvelle toute la doctrine condamnée de Jansénius.

Je n'ai pris la liberté de proposer ici mes pensées que pour vous obéir. Je le fais à la hâte, et hésitant toujours, faute d'avoir vu le texte original de cet auteur, et ne pouvant raisonner que sur l'extrait.

C'est avec un zèle parfait et un respect profond que je serai toute ma vie, etc.

CDXXXV **.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur la perte que le chevalier venoit de faire de sa mère ;
avis sur sa nouvelle situation.

4 juillet 1713.

Je savois, mon cher bonhomme, la perte que vous avez faite de madame votre mère. Une personne n'est plus elle-même, quand on n'y trouve plus l'esprit, la vertu et l'amitié qui y étoit auparavant. Le moi de l'homme étoit déjà mort, quoique le corps ne fût pas encore enterré; on ne tiroit plus de cette personne qu'un sujet de tristesse. Je voudrois que vous eussiez la succession des vertus de cette mère si respectable, avec celle de ses biens. Je suis sûr que vous ferez sentir toute la bonté de votre cœur à monsieur votre frère.

Vivet extento Proclejus ævo,
Notus in fratres animi paterni ¹.

Ce que j'ai entrevu de votre procédé dans votre famille m'a attendri pour vous. Pour le reste, votre fortune est faite; et cette bonne mère l'a achevée en mourant. Votre réputation de guerre est en pleine sûreté; vous avez servi avec zèle; la santé vous manque, personne n'en doute; vous n'avez point de temps à perdre pour vous livrer aux chirurgiens. Si votre santé se rétablit, vous serez plein d'un nouvel empressement pour servir, en cas que la guerre continue; mais comme il y a sujet de croire qu'elle va finir, tous ceux qu'on peut avancer seront hors d'œuvre, comme vous, l'année prochaine. Quoiqu'il en soit, écrivez sans chagrin vos bonnes raisons; ensuite gardez le silence; faites de bon cœur ce que votre santé vous permet, et ne tentez point l'impossible. Quand vous serez guéri, vous verrez en quelle disposition on sera. Vous devriez être content de peu, pourquoi ne le seriez-vous pas de beaucoup?

..... nil
Divitiæ poterant regales addere majus ².

Ajoutez à ceci un autre mot de votre bon ami Horace :

Et mihi res, non me rebus submittere conor ³.

Mandez-moi de quel côté vous tournerez; sera-ce à l'armée ou à Paris? En quel lieu que vous alliez, aimez-moi; croyez que je vous aime, et que je suis en peine de tout ce qui vous touche.

Mille choses à M. de Saint-Contest, je vous en conjure; vous ne direz rien de trop. J'espère que vous voudrez bien être ma caution auprès de monsieur votre frère sur les sentimens avec lesquels je l'honore, et je prends part à la perte qu'il vient de faire.

¹ HOR. *Od.* II, II, 3. — ² *Id.* *Epist.* I, XII, 5 et 6. — ³ *Id.* *Ep.* I, I, 19.

CDXXXVI. (CCCXXXV.)

AU P. DAUBENTON.

Sur le refus des bulles fait à l'abbé de Saint-Aignan,
nommé à l'évêché de Beauvais.

A Cambrai, 12 juillet 1713.

J'APPRENDS, mon révérend père, avec une véritable douleur, que le Pape a refusé les bulles de M. l'abbé de Saint-Aignan, nommé à l'évêché de Beauvais ¹, à cause d'une thèse que cet abbé a soutenue dans sa licence. Cette affaire fait un grand bruit à Paris et à la cour. Le parti janséniste, et tous ceux qui supportent impatiemment l'autorité de Rome, espèrent profiter de ce trouble pour exciter une très-dangereuse division entre les deux puissances. Pour moi, je ne puis que m'affliger devant Dieu dans une si triste occasion. Je ne puis même m'empêcher de vous supplier instamment de parler à Sa Sainteté, et de prendre la liberté de lui montrer cette lettre, si elle a la bonté de vous le permettre. Je puis tomber par cette démarche dans une grande indiscretion; mais j'espère qu'un pontife si pieux et si éclairé me pardonnera cet excès de zèle : *ut minus sapiens dico*.

¹ Je n'ai point lu la thèse, et je ne sais nullement ce qu'elle contient. J'ai su seulement, quelques mois après qu'elle a été soutenue, que M. l'abbé de Saint-Aignan, qui est frère de M. le duc de Beauvilliers, ministre d'Etat, très-zélé pour le saint siège, et qui a été nourri dans le séminaire de Saint-Sulpice, où l'autorité de l'*Église mère et maîtresse* est dans une singulière recommandation, n'a soutenu ² cette thèse que par une absolue nécessité. M. le chancelier, qui est très-prévenu des maximes du Parlement, et très-vif sur cette matière, avoit procuré là-dessus un ordre du Roi, et en avoit pressé sans relâche l'exécution. On ne cherchoit qu'à rendre ce jeune abbé, le séminaire de Saint-Sulpice, et les autres personnes les mieux inten-

¹ Le cardinal de Bausset a inséré cette lettre, en l'abrégant un peu, dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. IV, n. 97. Il entre dans des détails circonstanciés sur le sujet qui la fit écrire. On peut encore consulter les *Nouveaux Opuscules de Fleury*, 2^e édit. *Préf.* p. 75, 263 et suiv. — ² Plusieurs copies de cette lettre, lues sur les archives de Rome, portent simplement : *la soutenue*, et suppriment le reste de l'*alinea*. Il est vraisemblable que cette suppression aura été faite par Fénelon lui-même, qui avoit d'abord été mal instruit du fait dont il s'agit. Cette conjecture semble confirmer par les observations qu'on lit sur ce sujet, dans les *Nouveaux opusc. de Fleury*; 2^e édit. p. 263, etc.

tionnées, suspectes à Sa Majesté, si le jeune abbé eût refusé de soutenir la thèse. On usa alors de la même autorité absolue pour faire soutenir la même doctrine au neveu de feu M. l'évêque de Chartres¹, qui est devenu son successeur. On ne se soucioit guère que ces thèses fussent soutenues, et on auroit bien mieux aimé un refus de les soutenir, pour décréditer feu M. l'évêque de Chartres, M. le duc de Beauvilliers, le séminaire de Saint-Sulpice, et toutes les personnes bien intentionnées, dont le crédit incommodoit certaines gens. Voilà le fait².

2^o Le Pape a eu la bonté d'ignorer la thèse du neveu de feu M. l'évêque de Chartres, quand il lui a accordé favorablement ses bulles. Sa Sainteté n'auroit-elle pas pu, par la même bonté, ignorer aussi celle de M. l'abbé de Saint-Aignan?

3^o Avant l'assemblée du clergé de l'an 1682, où les quatre Propositions furent données comme la règle de la doctrine en France, et même avant toutes les autres contestations des pontificats précédens, l'usage de la Faculté de Paris étoit que chacun soutint en liberté l'une ou l'autre des opinions opposées. Ainsi M. l'abbé de Saint-

¹ Charles-François Desmontiers de Merinville, neveu de Paul Godet-Desmarais, évêque de Chartres, auquel il succéda en 1709. — ² Pour l'éclaircissement de ce que dit ici Fénelon, nous rapporterons ce que dit, sur le même sujet, le P. Timothée de la Fleche, Capucin, dans une lettre au pape Clément XI, qui avoit envoyé en France ce religieux pour quelques affaires secrètes. « Votre Sainteté, lui dit-il, voudra bien se rappeler ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui mander, des artifices auxquels on a recouru pour la détourner de finir ce grand ouvrage la condamnation du livre du P. Quesnel, qu'elle a si glorieusement commencé; on continue à s'en servir, et on en invente tous les jours de nouveaux pour en venir à bout. L'attention qu'on a eue de l'informer que l'abbé de Saint-Aignan a soutenu des thèses qui renferment quelques propositions contraires à l'autorité du saint siège, en est un des plus concertés, afin de mettre obstacle aux bulles de l'évêque de Beauvais auquel le Roi l'a nommé. Si on n'avoit pas eu la malice de taire que Votre Sainteté en a accordé a plus de trente autres, soit évêques, soit abbés, bien qu'ils eussent soutenu les mêmes propositions, et que cet abbé est un des plus vertueux ecclésiastiques, le plus zélé pour la religion, et le plus attaché au saint siège; j'ose presumer qu'elle n'eût pas voulu commettre par un tel sujet a refuser des bulles pour avoir soutenu de semblables opinions, ce qu'il n'a fait que malgré lui; et qu'en sa considération et celle de M. le duc de Beauvilliers, son frère, elle eût su dissimuler qu'il les eût défendues, sans se plaindre, pour qu'à l'avenir on se fut abstenu de soutenir de semblables thèses; Votre Sainteté eût a coup sur fait avorter le pernicieux dessein des Jansénistes et de leurs fauteurs, lorsque, par les émissaires qu'ils ont a Rome, ils ont fait naître cette offense, afin de brouiller la cour de Rome avec celle de France, d'irriter les ministres du Roi, et de soulever le Parlement contre le saint siège. J'ignore si Votre Sainteté est bien informée de ce que le refus des bulles de cet abbé a déjà opéré, combien de mauvais discours il a occasionnés, et enfin de ce que le Parlement étoit sur le point de faire, si la pitié de notre religieux prince n'eût arrêté son animosité. » *Lettre du 8 août 1713, a la suite des Mém. du P. Timothée; Avignon, 1774, p. 152 et 153.*

Aignan n'a fait que suivre cette ancienne liberté, dont Rome ne se plaignoit point autrefois. En parlant ainsi, je dois excepter l'indépendance du temporel de nos rois, qu'on ne laissoit mettre en aucun doute.

4^o Le parti janséniste, et un grand nombre d'honnêtes gens sans science auxquels ce parti impose par ses intrigues et par ses artífices, ne cherchent qu'une mésintelligence entre le Pape et le Roi, pour fermer le chemin de Rome à la constitution qu'on prépare, et à toutes les décisions dogmatiques qui doivent partir du centre de l'Eglise pour accabler l'erreur. On rend Rome odieuse, disant qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque en doute son infailibilité, à laquelle elle veut attacher inséparablement sa puissance pour détrôner les rois. On s'efforce de donner au Roi, et à tout ce qui l'environne, les ombrages et les préventions les plus fâcheuses. Sa Majesté est modérée, pieuse, attachée au saint siège par la plus sincère religion; mais on tâchera de lui faire entendre que son autorité seroit ébranlée par les fondemens, si on ne réprimoit pas les entreprises des Ultramontains. Rien n'est si dangereux qu'un prétexte si plausible dans la conjoncture présente, où il s'agit d'accepter simplement une constitution du saint siège pour déraciner l'hérésie la plus dangereuse, et la plus redoutable pour le saint siège même.

5^o Quoique le Roi jouisse, Dieu merci, d'une très-bonne santé, le parti janséniste et tous les malintentionnés pour Rome regardent l'âge de ce prince qui a soixante-quinze ans; et ils comptent que, si ce grand appui de l'Eglise venoit à nous manquer, ils seroient aussitôt en pleine liberté de lever la tête, pendant les orages d'une minorité, pour secouer le joug du saint siège, ou du moins pour en énerver absolument toute l'autorité. Ce funeste événement est infiniment à craindre; il faut le prévoir. J'ose dire qu'il est de la profonde sagesse d'un si grand pontife, d'éviter jusqu'au moindre prétexte d'ombrage et de division, dans une conjoncture si périlleuse. Ce seroit un grand malheur pour l'Eglise, que la perte d'un roi si zélé survint dans un temps de division, où le gros de la nation française seroit indisposé contre Rome. C'est un cas singulier, qui semble demander une condescendance toute singulière. C'est le refus de cette paternelle condescendance, que les malintentionnés cherchent pour indisposer et pour prévenir toute la nation. C'est ce qui peut répandre les semences secrètes d'un schisme pour les temps que nous ne saurions prévoir qu'avec crainte et douleur.

6° J'avoue que Sa Sainteté ne peut plus ignorer cette thèse de M. l'abbé de Saint-Aignan, supposé qu'elle en ait fait déjà des plaintes qui aient éclaté : mais ne pourroit-on pas trouver, sur les termes de la thèse, que j'ignore, quelque tempérament pour écarter tout ce qui peut blesser l'autorité essentielle du siège apostolique, et pour n'y laisser que ce qui n'est point *de la foi*, selon l'aveu du cardinal Bellarmin? Par cet expédient, on tireroit un avantage de la thèse même en faveur de la doctrine nécessaire, et on affermieroit l'union des deux puissances. Je vais écrire à Paris pour demander qu'on m'envoie cette thèse. Si je trouve, dans les termes qu'elle contient, quelque tempérament plausible pour apaiser Sa Sainteté, je prendrai la liberté de vous l'écrire pour le proposer. J'aime mieux être indiscret, et paroître tel, que de négliger aucun des moyens d'union et de concert entre un si pieux pontife et un roi si zélé pour la religion, surtout la conjoncture étant si périlleuse.

7° Au reste, je ne songe nullement à paroître dans cette grande affaire, qui est au-dessus de moi, ni à me faire aucun mérite de mes bonnes intentions pour la paix. Il me suffit de représenter dans le plus grand secret mes faibles pensées à un pontife qui est plein d'indulgence, et qui m'honore de ses bontés. Je le fais avec le plus profond respect, et avec la confiance la plus filiale. Je lui demande pardon avec la soumission la plus parfaite, si je ne demeure point dans mes bornes, en un si pressant besoin de parler pour la sûreté de l'Eglise. J'ose dire que je n'aime point les partis faibles et timides, où l'on hasarde tout, en laissant voir au monde que l'on n'ose rien hasarder. Je sais combien les esprits audacieux se prévalent de telles condescendances, et que c'est ce qui les enhardit pour les plus dangereuses extrémités. Je n'ignore pas qu'il y a certains points essentiels et indivisibles sur lesquels on ne peut ni reculer ni conriver, parce qu'on perd tout si on ne sauve pas tout : mais on peut trouver un juste tempérament, où l'on sauvera tout ce que le cardinal Bellarmin soutient être *de foi*, et où l'on ne laissera à la liberté des opinions que ce qui n'est point *de la foi*, suivant ce cardinal. D'ailleurs on peut ignorer ou du moins laisser tomber une thèse soutenue il y a quelques années. Rome ne retrouvera que trop, dans d'autres temps plus convenables, des occasions de soutenir son autorité pour les points qu'elle croira essentiels à la religion.

J'espère, mon révérend père, que vous vou-

drez bien vous prosterner pour moi aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Je m'y prosterne moi-même en esprit et du fond du cœur, pour le supplier très-respectueusement de n'écouter, en cette occasion, que la patience du bon pasteur, et que la tendresse du père commun.

Vous savez avec quelle vénération je suis, etc.

CDXXXVII. (CCCXXXVI.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Précautions que le prélat peut prendre pour désabuser le public au sujet des ouvrages qu'on lui attribue mal à propos.

A Paris, ce 22 juillet 1713.

Je n'ai pu rendre compte au Roi plus tôt qu'hier de la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire du 9 de ce mois, n'ayant point été à la cour depuis que je l'avois reçue. Cette lettre, que j'ai lue à Sa Majesté toute entière, étoit nécessaire pour prévenir les impressions que des gens malintentionnés tâcheroient de donner, ou qu'ils pourroient avoir données au sujet des ouvrages qu'on fait passer pour être de vous. Au regard du moyen que vous proposez d'empêcher que l'on n'en fasse de même à l'avenir, le Roi trouve qu'il est difficile en pratique; car les libraires ne mettant pas votre nom dans l'imprimé, ni même dans le manuscrit qu'ils présentent à M. le chancelier, on ne peut pas les convaincre de vous avoir imposé. Qu'on leur défende de vous faire passer pour auteur de ce qu'ils impriment, ils promettent d'obéir; ils ne laisseront pas sous main de répandre ce bruit, et l'on ne pourra pas avoir de preuves que ce soient eux; de sorte qu'il seroit assez inutile de leur faire une semblable défense, si ce sont des gens plus avides du gain qu'esclaves de leur parole; ce qui n'est que trop ordinaire. Mais par la précaution que vous avez prise, vous me paraissez à couvert des mauvais offices qu'on pourroit vous rendre à la cour de ce côté-là, sauf à vous de prendre les mesures nécessaires pour désabuser le public qui pourroit être prévenu, lorsque vous jugerez que la chose en vaudra la peine.

J'ai l'honneur d'être le plus respectueusement, etc.

Il me vient en pensée, monseigneur, que

vous pourriez vous servir du *Journal de Trévoux*, lorsque vous voudrez désabuser le public sur ce qu'on pourroit vous avoir attribué mal à propos.

CDXXXVIII. (CCCXXXVII.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Différence entre la *prémotion physique* des Thomistes et la *délectation invincible* des Jansénistes. Nécessité de rendre la constitution nette et précise contre les évasions du parti.

A Cambrai, 4 août 1713.

RIEN ne peut, mon révérend père, me donner une plus solide consolation, que d'apprendre par vos lettres les desseins courageux du Pape pour réprimer Ferreux, et pour mettre la foi en sûreté. J'étois déjà attaché à la personne d'un si grand pontife par la plus profonde vénération et par le zèle le plus sincère : mais ce qu'il fait actuellement pour la religion augmente infiniment mon admiration, mon respect, mon dévouement et mes desirs fervens pour obtenir de Dieu sa longue vie : je dis tous les jours la messe à cette intention. Sa santé est précieuse à toute l'Eglise. *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo*¹.

I. Je sais que quelques personnes estimables ont cru que j'allois trop loin contre le jansénisme : je sais aussi que des personnes sages craignent qu'on ne renverse l'opinion des Thomistes, en voulant trop attaquer le jansénisme. C'est pour tâcher de détromper des personnes si bien intentionnées que je vous envoie le Mémoire ci-joint² : je l'ai fait en latin, et en latin d'école, pour mettre la question dans tout son jour par le langage scolastique. Il n'est pas bien long : il contient, si je ne me trompe, tout l'essentiel. J'espère qu'on y verra les différences capitales, tant pour le dogme que pour les mœurs, entre la prémotion des Thomistes, fixée dans les bornes précises qu'Alvarez et Lemos lui ont données dans les congrégations *de auxiliis*, et la délectation invincible des Jansénistes les plus mitigés en apparence. C'est dans ces bornes précises que la prémotion est demeurée au milieu des écoles, comme une opinion permise. Nul Thomiste sincèrement anti-janséniste ne

doit jamais souffrir qu'on l'étende plus loin sous aucun prétexte. Bien plus, si les Thomistes apercevoient que leur opinion permise servit de retranchement spécieux à l'hérésie condamnée, ils devroient, sans hésiter, sacrifier une simple opinion d'école sur le *complément de la vertu active*, à la sûreté de la foi et à l'extirpation d'une hérésie très-pernicieuse, qui a été tant de fois condamnée par le saint siège. Il faut beaucoup moins craindre que la condamnation du jansénisme n'entraîne celle du thomisme, qu'il ne faut craindre que la permission accordée au thomisme ne soit un asile spécieux pour le jansénisme. Voudroit-on que la crainte de resserrer un peu une opinion permise fit éluder et tourner en dérision les canons du concile de Trente, et les cinq constitutions du siège apostolique contre l'hérésie la plus redoutable des derniers siècles?

II. Loin d'attaquer le vrai thomisme, je me borne aux règles précises qu'Alvarez et Lemos ont établies eux-mêmes comme essentielles pour sauver la foi. Je ne fais que les suivre en soutenant les choses suivantes : 1° Laissant à part la prémotion que les Thomistes excluent de *l'acte premier*, pour la borner à *l'acte second*, je démontre que la délectation supérieure des Jansénistes ne peut point, selon ceux-ci, être bornée à *l'acte second*, et qu'elle remonte visiblement, selon eux, à *l'acte premier*. La preuve en est claire comme le jour, parce que cette délectation supérieure est indélébile, involontaire et même passive : au lieu que *l'acte second*, qui est l'action déjà commençante, est quelque chose d'actif, de volontaire et de délibéré. D'ailleurs les Jansénistes, qui prétendent tirer cette délectation du texte de saint Augustin, veulent que cette délectation soit requise par avance non-seulement pour agir, mais encore pour pouvoir agir, et par conséquent appartenante à *l'acte premier*, comme *un navire pour naviguer, et comme une voix pour parler*,¹ etc. Ainsi les Jansénistes sont Pélagiens en apparence, en admettant un pouvoir de faire le bien surnaturel, sans aucun secours de grâce, et par les seules forces naturelles du libre arbitre. 2° Je me borne à demander, comme les vrais Thomistes, un pouvoir prochain, dégagé et délié de tout empêchement, avec une grâce suffisante d'une suffisance proportionnée à l'obstacle de la concupiscence présente, et relative à l'actuelle difficulté de l'acte commandé, quand le commandement presse. 3° Je suis d'accord avec les vrais Thomistes, pour ne me contenter pas

¹ *Act.* xii, 5. — ² C'est vraisemblablement la *Dissertation latine sur la prémotion physique*, que nous avons donnée au t. v des *Œuvres*, p. 203 et suiv.

¹ *De Gest. Pelag.* cap. 1, n. 3 ; *Op.* t. x, p. 192.

d'une grâce moins forte que la concupiscence , et qui ne donne , selon les Jansénistes , qu'un demi-pouvoir ou liberté partielle de faire le bien. comme un poids de cent livres ne fait qu'un demi-contre-poids d'un autre de deux cents. 4° Je suis uni avec les vrais Thomistes pour rejeter tout attrait appartenant à l'acte premier, qui ait plus de force pour faire consentir la volonté , que la volonté n'en a pour lui refuser son consentement : un tel attrait , étant plus fort que la volonté , seroit l'attrait nécessitant de Luther et de Calvin. Les Protestans s'en contenteroient , et triompheroient de l'Eglise catholique. Il est clair comme le jour , que la volonté ne peut point refuser son consentement à cet attrait , supposé qu'il soit plus fort pour la faire consentir qu'il ne l'est pour ne consentir pas . *Non posse dissentire*, etc. Ce seroit se jouer du dogme de foi , et non pas le conserver sérieusement , que de dire qu'une volonté peut actuellement vaincre un attrait plus fort qu'elle. Econtroit-on sérieusement un homme qui n'auroit pas de honte de soutenir qu'un enfant peut terrasser un homme robuste , et qu'un malade très-languissant peut vaincre un ennemi très-supérieur à lui en force et en courage ? C'est à ce point essentiel , qui est clair comme le jour , que je réduis toute notre controverse. Dès que la décision du Vicaire de Jésus-Christ aura tranché ce nœud unique et capital , nous démasquerons sans peine le jansénisme , et nous en couperons aussitôt , avec évidence , jusqu'à la dernière racine ; j'ose le promettre avec sûreté. Le Pape , éclairé comme il l'est , le verra sans doute bien mieux que moi.

III. Tout ce qui n'ira point jusque-là , ne fixera point le jansénisme , n'en démontrera point la réalité , et ne justifiera point le saint siège , qui paroît , dit-on , poursuivre ridiculement un fantôme d'hérésie imaginaire depuis soixante-dix ans , sans oser jamais dire nettement en quoi cette hérésie consiste. La décision future ne détrompera point une infinité d'honnêtes gens , qui gémissent de ne voir pas une décision précise et entière. Le parti crie que le saint siège ne condamne dans Jansénius et dans le P. Quesnel , que la seule nécessité *totale et absolue* que personne ne soutient , et qu'il n'oseroit condamner la nécessité *partielle et relative* , qui est la vraie doctrine de Jansénius , du P. Quesnel , et de tous les disciples de saint Augustin. Nous ne soutenons , disent-ils , que le seul dogme d'une délectation , qui , par sa supériorité , se trouve plus forte pour faire consentir la volonté , que la volonté n'est forte dans

ce moment-là pour lui refuser son consentement. Cent mille constitutions , qui ne condamneront que le fantôme ridicule de cette nécessité *totale et absolue* qui n'a rien de sérieux , et qui n'oseront condamner le système qui est visiblement le nôtre , savoir , celui de la nécessité *relative et partielle* , ne serviront qu'à montrer l'impuissance où l'on est de fixer clairement le jansénisme et de réaliser la chimère.

IV. Il ne convient point à la gravité et à la dignité suprême du saint siège d'être sans cesse à recommencer , et de s'épuiser en vains efforts pour couper les têtes toujours renaissantes de cette hydre. Rome n'est pas sûre de pouvoir toujours faire de nouvelles constitutions qui soient reçues en France : le parti fait les derniers efforts pour leur boucher toutes les avenues de ce royaume. Pendant qu'un si grand pape et un si grand roi agissent de concert , il faut se hâter de finir , en frappant un grand coup qui ne laisse aucune évasion spécieuse au parti.

V. Il faut compter que le parti écrira toujours avec hauteur et véhémence , pour se jouer de toutes les décisions. Mais si Rome décide avec la dernière précision , pour couper jusques à la racine de l'hérésie , le parti ne pourra plus écrire que des choses absurdes , odieuses , scandaleuses , et visiblement schismatiques : si , au contraire , la décision est vague et ambiguë , le parti ne manquera pas de la tourner en mépris , et d'en triompher ouvertement.

Si je vais trop loin , il est facile de m'arrêter ; deux mots qu'on m'écrira suffiront pour me corriger. Je veux être docile comme un petit enfant au Vicaire de Jésus-Christ ; mais si je ne dis rien de trop , il faut se hâter de sauver le sacré dépôt.

MÉMOIRE

SUR LA DIFFÉRENCE QUI EXISTE ENTRE LE JANSÉNISME
ET LE THOMISME ¹.

1° Je n'ai parlé que contre les faux Thomistes , après avoir loué les véritables sur le dogme catholique qu'ils ont toujours non-seulement admis , mais encore défendu d'abord contre les Protestans.

2° Je n'ai point parlé contre la grâce efficace :

¹ Le manuscrit original ne porte point de date : mais le rapport de ce *Mémoire* avec la lettre précédente nous a déterminés à le placer ici.

à Dieu ne plaise ! J'ai seulement parlé contre la grâce efficace telle qu'elle est établie dans le *Journal de Saint-Amour*, qui est selon cet auteur, le sens propre et naturel des cinq Propositions.

3° Ce nom de *grâce efficace par elle-même* est inconnu à toute l'antiquité. Saint Augustin ne l'a jamais employé : il n'est ni de saint Léon, ni de saint Prosper, ni de saint Fulgence, ni de saint Thomas. Calvin est le premier auteur où je le trouve, et cet hérésiarque assure qu'il réduit tout son dogme à ce seul point-là.

4° Je reconnois la grâce intérieure dont saint Augustin dit, *aptum est... ut vocentem non respuat*¹, etc. Elle est efficace, car elle produit infailliblement l'effet que Dieu en prévoit. *Ita suadet ut persuadeatur*².

5° Je reconnois une grâce extérieure qui est invincible, indéclinable, toute-puissante, à laquelle la volonté ne peut résister, et qui n'est point laissée au libre arbitre. Mais c'est le don de la persévérance finale par le coup de la mort qui fixe la bonne volonté.

6° Pour la prémotion thomistique, je n'ai garde d'approuver tout ce que certains Jansénistes, masqués du thomisme, avancent depuis quelques années. Je me borne. 1° aux Thomistes qui ont réfuté les Protestans ; 2° à ceux qui ont paru dans les congrégations de *auxiliis*, dont Alvarez est le premier ; 3° aux Thomistes qui l'ont suivi jusqu'au temps des bulles contre Jansénisme, et qui ont condamné les Jansénistes.

7° Les vrais Thomistes ne prétendent sauver le dogme de foi, qu'en disant que leur prémotion ne se tient point *ex parte actus primi*, c'est-à-dire qu'elle ne remonte nullement dans l'acte premier, et qu'elle est absolument bornée à l'acte second. Or est-il que l'acte premier comprend tout ce qui s'appelle pouvoir en tout genre de pouvoir, le plus prochain et le plus complet, et que l'acte second ne comprend que l'action toute seule ? Donc il est évident : selon eux, que leur prémotion ne regarde nullement le pouvoir même le plus prochain et le plus complet en genre de pouvoir, et qu'elle ne peut tomber que sur l'action seule.

8° De là il s'ensuit que leur prémotion n'est, selon eux, qu'un concours actuellement appliqué, ou production de l'acte. Ainsi le pouvoir le plus prochain appartenant tout entier à l'acte premier, on peut très-prochainement sans cette prémotion : et cette prémotion n'étant que la

production de l'acte ou action déjà présente, il n'est pas étonnant qu'elle soit incompatible avec le non-acte ou *dissensus*, puisque l'action déjà présente, ou production de l'acte, est incompatible avec la non-action.

9° On peut dire de ce concours thomistique, tout ce que Molina dit du sien, supposé qu'il soit bien véritable que ce concours thomistique soit tout de l'acte second, et n'ait rien de soi qui remonte à l'acte premier. Le concours de Molina, pris ainsi dans l'acte second, n'est nullement nécessaire à l'acte premier, non plus que celui des Thomistes. On peut pleinement, prochainement, et immédiatement sans lui, parce que l'acte premier est tout entier indépendamment du second, et qu'il n'est pas nécessaire qu'on agisse actuellement, pour pouvoir prochainement agir. De plus, le concours de Molina, pris ainsi dans l'acte second, est aussi incompatible que celui des Thomistes avec le non-acte ou *dissensus* ; car il est absolument impossible *in sensu composito*, que la volonté ne veuille et n'agisse point, dans le moment précis où l'on suppose que la volonté veut et agit actuellement.

10° On entend facilement par là ce que veulent dire Alvarez et les autres Thomistes semblables, savoir que le bon usage d'une grâce suffisante laissée au choix du libre arbitre, attireroit infailliblement la prémotion pour la persévérance. En effet, cette prémotion n'étant qu'un concours de la cause première pour tout acte au choix du libre arbitre, la première cause se doit à la seconde pour lui donner ce concours actuel, comme elle doit concourir à me faire marcher, quand je me détermine au mouvement d'un lieu en un autre.

11° La grande difficulté des vrais Thomistes est d'expliquer une réelle priorité dans la cause première pour appliquer la seconde, et pour la rendre de non agissante, actuellement agissante, sans remonter à l'acte premier. Mais enfin c'est leur affaire, et ils reconnoissent que leur argument purement philosophique sur cette prétendue priorité doit être soumis au dogme de foi, qui demande que cette prémotion ne touche nullement l'acte premier, qui est complet dans son genre sans elle, et qu'elle soit entièrement bornée à l'acte second. Ainsi cette prétendue priorité ne regarde que la simple action, ou passage du pouvoir à l'acte qui est le terme. Or tout ce qui n'est premier que dans la production actuelle de l'acte, et non avant que l'acte se produise, ne peut gêner le libre arbitre ; car il n'a plus d'équilibre à garder, dès qu'il est actu-

¹ De Div. Quæst. ad Simplic. lib. 1, quæst. 11, n. 13, l. vi, p. 95. — ² De Grat. Christi, cap. x, n. 11 ; l. x, p. 235.

ellement agissant. Ainsi cette priorité réelle ou imaginaire (pourvu qu'on la borne de bonne foi toute entière au *seul acte second*) ne touche point la liberté; mais il reste seulement à savoir si cette *priorité* peut être *réalisée* quand on la réduit ainsi au moment indivisible où les deux concourent *déjà* actuellement ensemble.

12° Cette priorité de concours est purement philosophique autant pour l'acte physique des plus grands crimes que pour celui des plus sublimes vertus. Ainsi cette prémotion n'est qu'un *concours* général pour lequel Dieu doit se prêter en toute occasion, et ne peut se refuser à la cause seconde : ce qui est diamétralement opposé à tout ce qu'on appelle *grâce intérieure*, qui n'est jamais dû, et qui est gratuit.

13° La volonté peut toujours *prochainement* vouloir, quand il ne lui *manque plus que la seule prémotion*, qui n'est que le concours ou action actuelle; car on peut très-prochainement agir, quand il ne reste plus aucun intervalle entre la volonté toute prête et son action. Il n'en est pas de même de la grâce; car il est de foi que le pouvoir même manque entièrement pour l'acte, quand on n'a pas la grâce pour agir, et une grâce précisément proportionnée à cette action. *Datur ad singulos actus*. Dire qu'on peut vouloir un bien sans la grâce précise qui est proportionnée à ce bien et à l'acte par lequel il faut le vouloir, c'est ce que saint Augustin appelle *sceleratissima impietas*¹. Ainsi la grâce dont parle saint Augustin, et la prémotion des Thomistes, sont très-différentes.

14° Comme la prémotion n'est que le concours actuel avec une certaine priorité de la cause première dans l'action déjà présente, il s'ensuit avec évidence, de cette supposition, que la prémotion est absolument incompatible *in sensu composito* avec le *dissensus* de la volonté, parce qu'il est absolument impossible que la même volonté agisse actuellement, et n'agisse pas. Mais il faut nécessairement dire tout le contraire de toute grâce intérieure, quelque efficace qu'elle soit : car le concile de Trente prononce *anathème*² contre quiconque dira que le libre arbitre de l'homme ne peut pas, s'il le veut, poser le *dissensus* sous l'actuelle motion de la grâce la plus efficace. On n'a qu'à appliquer cet anathème à la prémotion, pour reconnaître combien il seroit faux et ridicule. En voici l'application : Si quelqu'un

dit que la volonté ne peut pas ne point consentir, lorsqu'elle est déjà dans l'acte second, et qu'elle produit déjà actuellement, avec Dieu prémouvant, son consentement au bien : qu'il soit anathème. Ce sens ridicule démontre que la grâce la plus efficace et la prémotion sont entièrement différentes.

15° La prémotion étant toute bornée à l'acte second, elle n'est pas la cause de l'action (ce qui appartient visiblement à l'acte premier); mais elle n'est que l'action même, avec une prétendue priorité de Dieu agissant au dessus de la créature agissante. Ainsi la nécessité qui vient de cette prémotion n'est que la même qui résulte du concours actuel, de l'aven de toutes les écoles, même les plus molinistes. C'est une nécessité, qui étant renfermée, comme la prémotion, dans l'acte second, est purement consécutive et identique. Faut-il s'étonner qu'on ne puisse plus ne pas vouloir, quand on veut actuellement, et qu'on ne puisse plus ne pas agir, quand on produit déjà son action? La grâce, au contraire, est une cause qui est requise pour le vrai pouvoir, et qui se tient de la part de l'acte premier. Elle n'est pas l'action; mais elle est la cause de l'action même. *Elle donne le vouloir et le faire. Donc le vouloir et le faire* sont des effets dont elle est la cause. La cause est antécédente à son effet : ainsi la grâce est antécédente au bon vouloir. Si cette cause est nécessaire, sans elle on ne peut rien; si elle est efficace par elle-même, c'est-à-dire, incompatible par sa propre essence avec le *dissensus* de la volonté, elle la nécessite; car il est impossible de rien faire contre l'essence d'une cause. Il n'y a point d'impossibilité ni de nécessité plus absolue que celle qui est essentielle, ou résultant des essences mêmes des choses. Un miracle surmonte l'ordre commun de la nature; mais il ne sauroit surmonter l'essence d'une cause déjà posée. Ainsi, supposé que la grâce soit par elle-même efficace, c'est-à-dire, productrice du bon vouloir par son essence même, elle nécessite bien plus la volonté à vouloir, qu'une pierre en l'air n'est nécessitée à tomber par son propre poids. Cette nécessité est sans doute antécédente; car elle nous vient d'une cause de notre propre vouloir, qui est en nous sans nous, et qui est essentiellement incompatible avec notre *dissensus*. Si cela est, rien n'est si insensé que l'anathème du concile de Trente, et rien n'est si démonstratif que la preuve des Protestans.

¹ *De Fat. et Grat.* cap. x, n. 41; l. 8, p. 132. — ² Sess. VI, de *Justific.* can. IV.

CDXXXIX. (CCCXXXVIII.)

DE FÉNELON

A M. VOYSIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Il déclare qu'il a été absolument étranger aux démarches qu'on a faites pour lui obtenir la permission d'aller voir à Paris sa nièce dangereusement malade ¹.

A Cambrai, 4 août 1713.

Je viens d'apprendre qu'une personne inconnue vous écrivit, il y a quelques mois, pour vous supplier de parler au Roi, afin que je pusse aller à Paris voir ma nièce qui étoit alors très-malade. Je comprends bien qu'on pourra ne me croire point sur ma parole, quand je dirai que je n'ai eu aucune connoissance de cette demande, et que j'aurois lâché de l'empêcher si j'en avois été averti. On pourra même penser que je ne la désavoue maintenant, qu'à cause qu'elle n'a pas réussi : mais je me livre à tout ce qu'on voudra penser de moi. Dieu sait combien je suis éloigné de tous ces détours. De plus j'ose dire, monsieur, que ma conduite ne ressemble guère à ces empressemens indiscrets. Je sais, Dieu merci, demeurer en paix et en silence, sans faire une tentative si mal mesurée. Personne sans exception n'a jamais poussé plus loin que moi la vive reconnaissance pour les bienfaits du Roi, le profond respect qui lui est dû, l'attachement inviolable à sa personne, et le zèle ardent pour son service : mais personne n'a jamais été plus éloigné que moi de toute inquiétude et de toute prétention mondaine. Je prie Dieu tous les jours pour la précieuse vie de Sa Majesté. Je sacrifierois avec plaisir la mienne pour prolonger ses jours. Que ne ferois-je point pour lui plaire ! Mais je n'ai ni vue ni goût pour me rapprocher du monde. Je ne songe qu'à me préparer à la mort, en tâchant de servir l'Eglise le reste de ma vie dans la place où je me trouve. Au reste, je ne prends point, monsieur, la liberté de vous rendre compte de tout ceci dans l'espérance que vous aurez la bonté de vous en servir pour faire ma cour. Vous pouvez le supprimer, si vous le jugez à propos. Je ne désire rien dans ce monde plus fortement, que de remplir tous mes devoirs vers

¹ Voyez, sur cette lettre, l'Hist. de Fénelon, liv. VIII, p. 35.

Sa Majesté avec un zèle à toute épreuve : j'ai toujours été également dans cette disposition : mais je n'y suis excité par aucun intérêt humain. Les bienfaits passés, dont je suis comblé, me suffisent, sans chercher pour l'avenir aucun agrément dont je puisse être flatté. C'est avec un vrai dévouement que je suis, etc.

CDXL. * *.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié; avis sur la sobriété.

11 août 1713.

Vous me paraissez, mon cher bonhomme, aussi content de votre sagesse que de votre santé; mais si vous vous flattez autant pour l'une que pour l'autre, je suis autant alarmé pour vous que vous êtes tranquille. Pardonnez-moi ce petit soupçon; vous m'avouerez, sans faire une confession générale, que vous avez souvent mérité qu'on doutât un peu de votre régime. Je vous crois de la grande manche, comme on le dit des Cordeliers; me ferez-vous une querelle là-dessus? Je prends pour juge le grave témoin de vos vie et mœurs. M. de Saint-Contest sera pour moi, j'en suis sûr; et si vous êtes aussi ingénu que vous l'êtes souvent, vous déposerez contre vous-même. Je suis ravi de vous savoir en bonne compagnie; votre prélat en fait lui seul une très-agréable qui ne laisse rien à désirer. M. le comte de Sallians ¹ est d'un commerce aimable, et il fait sentir tout ce qu'il est. Je vais parler de votre intendant, comme si j'avois passé ma vie avec lui; et vous ne manquerez pas de croire que c'est d'après vous que je parle. Non, c'est sur la voix publique que je le crois simple et habile, amusant dans la société, et plein de ressources dans les affaires; en un mot, tel qu'on désire un ami de grand mérite. Je me fais honneur de le désirer de loin; ménagez-le pour moi; vous m'en ré-

¹ Jean-Philippe d'Estaing, comte de Saillans, ou Saillant (car on trouve ce nom écrit des deux manières), fut d'abord capitaine au régiment des gardes, et devint lieutenant-général en 1704. Etant commandant de Namur, il sauva, en 1706, une partie du canon et des blessés après la bataille de Ramillies. Il mourut à Metz le 23 juillet 1723. Un de ses frères, Joachim-Joseph, fut comte de Lyon, puis évêque de Saint-Flour, en 1694. Un autre, Charles-Alexandre, dont il est parlé dans l'Hist. de Fénelon, étoit aussi comte de Lyon, et de plus abbé de Saint-Vincent de Senlis. Celui-ci mourut le 14 décembre 1717.

pondrez. On avoit à Paris de trop bonnes raisons pour ne vous point écrire; on étoit presque mort; tout l'hôpital de la rue Tournon étoit à l'agonie; mais enfin tout est en chemin de guérison.

On vous aime et on vous honore là comme ici. Faites promptement la paix par votre guerre, et puis venez nous présenter le rameau d'olivier: vous serez le bienvenu. Je vous prépare un appartement plus proportionné à vos mérites, que la cellule grise où vous avez tant grondé médecins, chirurgiens et religieuses hospitalières. Vous ne devriez jamais vous exposer à être malade, car vous n'êtes pas joli dans vos maladies. Bonjour, cher bonhomme; aimez-moi comme je vous aime; vous vous aimerez mieux que vous ne faites, car je vous aime pour votre véritable bien. Pardonnez-moi ce mot; et pensez-y, si vous en avez le courage. Petit Maro, le gros Giffard, et tous les miens, me ressemblent par une sincère tendresse pour vous.

CDXLI * * .

AU MÊME.

Petite discussion grammaticale: témoignages d'amitié.

17 août 1713.

Vous savez mieux que moi, monsieur, qu'il y a deux genres de parler et d'écrire qui sont très-différents. L'un est le genre élevé, comme celui des harangues et des autres ouvrages ou discours de cérémonie; on y évite les termes dont chaque ouvrier se sert dans le détail de son art, et on a recours aux expressions qu'on croit les plus nobles. L'autre est le genre simple, vulgaire et familier, ou les termes des ouvriers sont en usage. Dans le second genre on dira fort bien en conversation, si je ne me trompe: *Voilà une menuiserie bien travaillée*. Dans le genre élevé on diroit: *Voilà un ouvrage de menuiserie qui est d'un goût exquis, et qui est exécuté dans la dernière perfection*. Quant au mot de *précision*, il ne peut jamais convenir, ce me semble, à un ouvrage de menuiserie; on ne l'emploie que pour les opérations de l'esprit. C'est par une exacte précision qu'on sépare tout ce qui appartient à une idée, tout ce qui appartient à une autre; ce terme est réservé pour la logique, pour la métaphysique, et pour les raisonnements où il entre quelqu'une de ces deux sciences. Si vous ne voulez pas m'en croire, consul-

tez le prélat auprès duquel vous vous trouvez; il est tout ensemble très-poli courtisan et très-éclairé académicien¹. Pour moi je suis fort rouillé: *Nunc oblita mihi carmina*². Je répondrais avec plus de justesse sur le flamand que sur le françois. Portez-vous bien si vous voulez me faire plaisir. N'avez-vous jamais ouï parler aux médecins de la *poluphagie*? Si vous ne connoissez pas le nom, vous ne pratiquez que trop la chose; vous faites souvent l'action françoise dont vous ignorez le nom grec; demandez-en l'explication aux savants de votre pays, et bannissez la chose en apprenant le mot. Quoique la guerre nous soit peu incommode de loin, il me tarde de la savoir finie. Mille choses, s'il vous plaît, à un homme que j'estime tant sans le connoître. Pour vous, que je connois tant, je ne puis me corriger de vous aimer.

CDXLII. (CCCXXXIX.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Il annonce au prélat que le Pape se rend à ses observations sur le refus de bulles fait à l'abbé de Saint-Aignan, et que la Bulle contre Quesnel est enfin signée.

A Rome, 9 septembre 1713.

J'ai eu l'honneur de lire au Pape ce que votre Grandeur a pris la peine de m'écrire sur les difficultés qu'on faisoit à M. l'abbé de Saint-Aignan³. Ce qui regardoit M. le duc de Beauvilliers fit plaisir au Pape, déjà instruit du rare mérite de ce seigneur. Sa Sainteté fut touchée des sages réflexions que votre Grandeur faisoit sur les conjonctures présentes, et sur les périls à venir, et par cette raison elle retint la lettre avec promesse de me la rendre. Je communiquai la même lettre à M. l'abbé de Livry, qui fut très-sensible au zèle de votre Grandeur pour son oncle. La chose s'est passée très-heureusement. Le Pape a proposé lui-même au consistoire M. l'abbé de Saint-Aignan pour l'évêché de Beauvais, et on lui a obtenu le *gratis*.

Enfin, monseigneur, après tant d'oppositions et de délais, la Bulle fut signée hier; elle

¹ Ces traits paroissent convenir à Fabio Brulart de Sillery, né le 25 octobre 1655, nommé évêque d'Avranches en 1689, sacré évêque de Soissons en 1692, reçu à l'académie françoise en 1705. Il avoit été admis auparavant à l'académie des Inscriptions, et l'on trouve son éloge dans l'*Histoire de cette académie* (t. II, édit. in-12, p. 21). Il mourut à Paris le 19 novembre 1714. — ² VIRG. *Ecl.* XI, 53. — ³ Voyez la lettre CDXXXVI, ci-dessus, p. 174.

a été affichée aujourd'hui ; et ce soir le Pape envoie deux exemplaires au Roi , l'un , par M. le cardinal de la Trémoille ; l'autre , par son nonce. On n'en distribuera ici aucun autre exemplaire de trois ou quatre jours , afin que le Roi l'ait une semaine entière avant tout autre. Il y a cent-une propositions censurées. Les qualifications sont singulières. La doctrine du livre est fort bien caractérisée ; il n'y manque rien ; les épithètes propres à la faire connoître n'y sont pas épargnées. J'aurai l'honneur, monseigneur, de vous envoyer un exemplaire de la Bulle par le premier courrier.

Don Livio Odescalchi , neveu d'Innocent XI. mourut hier. Il laisse avec de très-grands biens, des dettes pour un million d'écus. J'ai l'honneur d'être avec la plus profonde vénération , etc.

CDXLIII. (CCCXL.)

DU MÊME AU MÊME.

Précautions extraordinaires avec lesquelles a été examiné le livre du P. Quesnel ; autres écrits à faire condamner ; difficultés contre le système des Thomistes.

A Rome, 16 septembre 1713.

J'ai l'honneur d'envoyer à votre Grandeur la Bulle si long-temps attendue : elle ne fut affichée que dimanche passé une heure avant la nuit , quoique dès la veille on l'eût envoyée au Roi par le courrier ordinaire. J'espère , monseigneur, que vous en serez satisfait ; on s'est appliqué avec une attention infinie à n'y rien insérer qui pût le moins du monde blesser le clergé de France et le Parlement. On a retranché avec soin toutes les clauses qui font quelque peine aux Ultramontains. Il y a des propositions qui font peur parmi celles qui sont censurées ; il y en a qui frappent peu d'abord , et qui ne paroissent pas dignes de censures ; mais pour peu qu'on s'attache à en pénétrer le sens, on en découvre le venin. Jamais peut-être aucun livre n'a été examiné ni plus long-temps , ni avec plus de précaution. On a employé à cet examen , pendant près de trois ans , les plus habiles théologiens de Rome , tirés de toutes les écoles les plus fameuses : M. Le Drou , de l'école de saint Augustin ; le maître du sacré palais , et le secrétaire de l'Indice , tous deux de l'école des Thomistes ; les pères Palerino et Santelia , de l'école des Scotistes ; le P. Alfaro , théologien du Pape , de l'école des Jésuites ;

Mgr Tedeschi , Bénédictin , évêque de Lipari , de l'école de saint Anselme ; M. Castelli , de la Mission , et le P. Tevoni , Barnabite , nommé à un évêché. Après dix-sept conférences de quatre à cinq heures tenues entre ces théologiens , en présence des cardinaux Ferrari et Fabroni , on a examiné les propositions , en présence du Pape et de neuf cardinaux du Saint-Office , dans vingt-trois congrégations , où se sont trouvés , outre les théologiens dont on a parlé , tous les consultants du Saint-Office , savoir, l'assesseur du Saint-Office ; le commissaire du Saint-Office , Dominicain ; le général des Dominicains , et plusieurs prélats. Dans ces congrégations , on commençoit par examiner si la proposition latine étoit fidèlement traduite du français , puis on examinoit le sens et la qualité de la proposition. Il n'y a aucune proposition qui n'ait coûté au Pape trois et quatre heures d'étude particulière ¹. Il seroit bon que votre Grandeur me fit l'honneur de me demander ce qu'elle pense de cette constitution. Son approbation fera un fort grand plaisir à Sa Sainteté.

Au reste , monseigneur, il ne m'a pas été possible de faire donner une explication sur la nécessité condamnée. J'ai inculqué souvent de vive voix , et deux ou trois fois par écrit , qu'on avanceroit peu tandis qu'on ne censurerait

¹ On trouve , dans les *Mémoires du P. Timothée*, des détails intéressans et peu connus sur la condamnation des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Ce religieux nous apprend qu'en 1703 il parla lui-même de ce livre au Pape , qui des-lors chargea le prelat Casani , assesseur du Saint-Office , de le faire examiner. Celui-ci, fort lié avec les partisans du livre, laissa pendant trois ans l'affaire de côté , et paya de belles paroles le P. Timothée , qui revenoit toujours à la charge. Mais Casani étant devenu cardinal , son successeur au Saint-Office prit l'affaire plus à cœur. Le Pape , déterminé à faire examiner le livre , ne voulut d'abord employer ni les Dominicains ni les Jésuites , à cause des préventions de corps qu'on auroit pu leur imputer. Il l'envoya au P. Dubuc , Théatin , Français de nation , qui professoit la théologie au collège de la Propagande , et par un billet de sa propre main le chargea de l'examiner. Ce père ayant fait contre le livre un rapport solide , mais que l'on trouva trop vif , il fut décidé qu'on choisiroit d'autres examinateurs , qui , sans avoir aucune communication du travail du P. Dubuc , se livreroient à un nouvel examen. Les affaires occasionnées par la guerre de la succession d'Espagne retardèrent quelque temps la décision ; mais enfin , après avoir entendu le rapport des examinateurs , ainsi que les cardinaux dans plusieurs congrégations , et avoir recueilli par écrit tous les suffrages , le Pape ordonna des prières publiques pour implorer l'assistance du Ciel , et le 13 juillet 1708 , il condamna le livre par un décret solennel. Ce décret ne fut point publié en France , à cause de quelques défauts de forme , qui cependant , comme le Pape le remarqua , n'avoient point empêché de recevoir le Bref contre le livre des *Maximes des Saints*. Ce pontife en seroit demeuré la , si le Roi n'avoit demandé une Bulle avec des prières réitérées. Le saint Père , qui se souvenoit des difficultés élevées par le cardinal de Noailles pour la réception de la Bulle *Vicem Domini*, affaire qui n'avoit été terminée qu'en 1714 , refusa long-temps de descendre aux desirs du monarque. Enfin de nouvelles instances de ce prince déterminèrent le Pape à donner une constitution (*Mémoires cités*, p. 6, 13, 41, 44, 65 et suiv.).

pas nettement et distinctement la nécessité partielle et relative, qui résulte de la délectation ou de la grâce, laquelle entraîne nécessairement au bien; ou de la concupiscence, laquelle entraîne nécessairement au mal. On m'a répondu qu'on ne pouvoit pas embrasser tant de choses tout à la fois: qu'il suffisoit, à l'heure qu'il est, de condamner le livre de Quesnel. Il faut s'en contenter, puisqu'on ne peut obtenir davantage. Ce n'est pas sans de terribles oppositions, qu'on est venu à bout d'avoir la Bulle. On a tellement intimidé le Pape, que j'ai eu cent fois l'entreprise échouée. Il n'y a qu'un seul moyen de faire condamner la délectation jansénienne, c'est de déférer quelque livre qui la renferme en termes clairs et formels. Je prie votre Grandeur de m'indiquer le livre où elle est mieux exprimée. Je voudrois avoir les deux *Dénonciations* de la *Théologie* de Habert. J'ai eu deux exemplaires de la première: je les ai donnés, l'un au Pape, l'autre à M. le cardinal Fabroni. Il n'y a nulle espérance de les retirer de leurs mains.

On a été jusqu'ici si occupé de l'examen des propositions de Quesnel, que je n'ai pas jugé à propos de donner le dernier écrit sur la différence qui se trouve entre la prédétermination thomistique et la délectation jansénienne¹. Il faut les laisser respirer quelque temps après un si long et si pénible travail. Si j'avois donné l'écrit plus tôt, il se seroit égaré, et rien de plus. Je l'ai lu avec un plaisir infini. La différence entre les deux opinions ne peut-être mieux marquée, mais il reste toujours la difficulté que votre Grandeur laisse aux Thomistes à éclaircir, c'est l'incompréhensibilité de leur opinion, savoir, que *complementum vinctus promotio, et se tenet ex parte actus servati, et nullo modo pertinet ad actum primum*. On comprend bien d'ailleurs, qu'en vertu de la grâce suffisante, la volonté a le pouvoir complet, et est dans une parfaite indifférence: voilà l'acte premier. Mais peut-on comprendre que la volonté passe librement de cet acte premier à l'acte second, lorsque ce passage ne se fait qu'en vertu d'une promotion qui détermine la volonté à l'acte second, qui est entièrement indépendante d'elle, qui la prévient, puisqu'on la nomme *promotio, concursus parvus*? Mais, comme dit fort bien votre Grandeur, c'est aux Thomistes à souder ces difficultés. Il suffit, pour ne pas confondre leur opinion avec celle des novateurs, de faire voir qu'ils ne parlent ni ne pensent

comme les novateurs. Je crois que la condamnation de plusieurs propositions exprimées dans la Bulle ne plaira pas aux Thomistes. Je sais que quelques-uns d'entre eux se sont fort déclarés en faveur du livre; mais aussi le maître du sacré palais et le secrétaire de l'Indice ont été fort vifs pour la censure. J'ai l'honneur d'être avec une très-profonde vénération.

CDXLIV. (CCCXLI).

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Sur un jeune ecclésiastique qu'il envoie au prélat. Mort de l'évêque de Ypres.

(Septembré 1713.)

J'ARRIVAI avant-hier à Paris, bien impatient d'apprendre des nouvelles de votre Grandeur, et d'embrasser debout le cher marquis (*de Fénelon*), que j'avois vu si long-temps sur le grabat. J'ai eu sur cela une pleine satisfaction.

Le jeune ecclésiastique est plus que content des offres de votre Grandeur: comme il a le cœur très-bien fait, la cordialité avec laquelle vous le traiterez, monseigneur, lui adouçera la petite peine qu'il ressent en quittant des gens qui le choyent beaucoup, et qui témoignent de la tendresse pour lui. J'espère vous l'envoyer dans peu. Tout s'est passé jusqu'ici entre lui, un tiers et moi. Il arrivera à Cambrai connu de vous seul. Je suis convenu qu'en partant, il laisseroit une lettre convenable pour ceux qu'il quitte, sans leur dire ce qu'il devient. Comme il aime la retraite, la vie du séminaire est de son goût, et les deux cents livres pour son entretien lui paroissent plus que suffisantes. Je me flatte, monseigneur, que vous serez content de cette acquisition. Il est frère d'un de nos régens de rhétorique¹, un des hommes que je connoisse qui a le plus d'esprit et de piété. Celui-ci a souffert infiniment de voir son frère dans la situation où il étoit, et il a enfin obtenu qu'il en changeroit.

M. Girard (*l'évêque de Meaux*) n'est point ici; nous l'avons manqué de deux jours, ce qui m'a fort mortifié: j'attendrai son retour avec impatience.

Il est certain que la Bulle va venir. On l'attendoit pour le 15. Je ne sais s'il n'y a point quel-

¹ Voyez la lettre CDXXXVIII, et la note 2, ci-dessus, p. 177.

¹ Le P. Porce, Jésuite, dont on a imprimé les poésies et les harangues latines.

que petit retardement. On me l'a fait entendre, et on m'a dit en même temps que c'étoit pour le mieux.

Je suis désolé de la mort de M. l'évêque d'Ypres¹ : c'est un coup bien fâcheux pour cette pauvre église.

CDXLV **.

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Nouvelles du temps; témoignages d'amitié.

23 septembre 1713.

Je suis charmé d'apprendre, mon cher bonhomme, que vous vous portez mieux; mais je crains tous les mieux pour vous; l'usage que vous en faites se tourne en plus mal. Vous ne manquerez pas de dire, que je suis entêté contre votre régime. Eh bien, trompez-moi à force de bien faire et de bien vous porter; je vous ferai avec plaisir une réparation d'honneur. Voilà, dit-on, votre campagne presque finie; ce n'étoit point la peine de la commencer; achevez-la doucement avec votre ami M. de S. C. Vous devez penser bien sérieusement au parti que vous prendrez, en arrivant à Paris, pour le fond de votre mal. Je vous livre à Chirac, à Triboulléau, à Armand, etc.; c'est à eux à décider, et à vous à obéir, à souffrir, et à leur faciliter votre guérison, s'ils jugent à propos d'opérer. Ne laissez rien au hasard; tournez tout votre courage de ce côté-là.

Durum : sed levius lit patientiâ
Quidquid corrigere est nefas².

Si vous n'avez besoin d'aucune opération,

Grata superveniet, que non sperabitur, hora³.

Je le souhaite de tout mon cœur, à condition que vous ne travaillerez point à vous faire malade, dès que vous ne le serez plus. Mon petit boiteux⁴ est arrivé ici avant-hier, malgré, clopin-clopant, béquillard, trop heureux de revenir des portes de la mort. Il est fort touché

d'apprendre que vous ne l'oubliez point. Petit Maro vous révère autant que vous le méritez par vos qualités vénérables; Matthieu Giffard vous salue avec ses gifles rondes, et moi avec mes joues creuses. Cherchez bien, vous qui savez tant vous faire aimer; vous ne frouverez, je vous en défie, aucun coin de la terre où vous soyez plus aimé que chez nous. On ne vous y aime point à l'aveugle; on connoît ce qu'il faut connoître; mais on vous aime avec vos défauts. Compensation faite, on vous trouve cent fois meilleur, malgré vos irrégularités contre lesquelles on proteste, que certaines gens faux dans leurs prétendues vertus arrangées en symétrie. N'allez pas vous enorgueillir de cette préférence; car elle ne vous met qu'au-dessus des fanfarons de vertu; vous êtes plus modeste qu'eux, et loin de l'hypocrisie, c'est le seul certificat de vie et de mœurs que je puisse vous donner.

CDXLVI. (CCCXLII.)

A M.***.

Il souhaite obtenir du Roi une pension pour une jeune Anglaise protestante qui songeoit à faire abjuration.

A Cambrai, 24 septembre 1713.

Je vous obéis, monsieur, en vous envoyant une lettre pour le P. Le Tellier, sur mademoiselle Ogelthorpe⁵. Il me semble que le Roi a certains revenus destinés aux pensions des nouveaux convertis. On pourroit obtenir une pension sur ce fonds, supposé que Sa Majesté ne jugéât point à propos de l'accorder sur d'autres fonds plus fixes. Mais comme cette demoiselle perdra tout en Angleterre, sans trouver aucune ressource en France, il seroit capital que la pension qu'elle obtiendrait fût établie sur un fonds qui ne pût manquer en aucun cas, puisqu'il s'agit de lui assurer du pain. Or je doute que les revenus des bénéfices régis par un économat soient de cette espèce; car on peut dans les suites donner à des gens accrédités les bénéfices qui sont maintenant vacans, et mis en économat en faveur des nouveaux convertis. La

¹ Charles-François Gué de Loyat, évêque d'Ypres, étoit mort le 26 août précédent, après trois mois d'épiscopat, âgé seulement de quarante-cinq ans. — ² Hor. *Od.* I, XXIV, 19 et 20. — ³ Id. *Epist.* I, iv, 14. — ⁴ Le marquis de Fénelon, petit-neveu du prélat.

⁵ Les lettres des 7 octobre et 17 novembre suivans nous portent à croire que celle-ci étoit adressée au duc de Chaulnes, fils du duc de Chevreuse. — ⁶ Cette demoiselle étoit fille d'un gentilhomme anglais de bonne maison et d'une fille attachée au service de la reine d'Angleterre; elle épousa dans la suite le marquis de Mézières. Voyez l'extrait des *Mémoires de l'Anglais*, publié par Lemonney, 1818, p. 220.

chose est en bonnes mains. Je ne doute, monsieur, ni de votre zèle, ni de celui du P. Le Tellier, ni des bonnes intentions de Sa Majesté pour une œuvre si digne d'elle. Au reste, si mademoiselle Ogelthorpe vient à Mézières avec madame sa sœur, elle peut compter que je ferai tous les pas qu'elle voudra pour aller la consoler, la calmer, et la confirmer dans ses bonnes résolutions, qui m'édifient au dernier point. Je travaillerai fortement pour la faire recevoir chanoinesse par madame de Maubeuge; mais nous aurons besoin de l'autorité du Roi à cet égard. Quoique l'abbesse soit en général très-noble, régulière et bien intentionnée, la règle du chapitre est de ne recevoir aucune étrangère sans une dispense. D'ailleurs il y auroit peut-être quelque difficulté sur certains quartiers, où l'on trouve des évêques de l'église anglicane. Ces quartiers sont bons, et même en honneur selon les lois et l'usage d'Angleterre. On dit même qu'ils sont reçus sans hésitation dans l'ordre de Malte: mais ils pourroient surprendre un chapitre de chanoinesses, qui n'est pas accoutumé à de telles idées. Je crois, monsieur, qu'il faut tenir cette affaire en suspens, jusqu'à ce que celle de la pension soit finie; alors on verra ce qui sera le plus convenable. Quand la subsistance sera assurée pour toujours, le reste ne pourra plus empêcher l'œuvre principale. Pour les preuves, j'ai envoyé à madame de Mézières le détail de ce que le chapitre demande. Elle m'a répondu qu'on satisferoit à tout le mémoire très-exactement et très-facilement, pourvu que les alliances d'évêques ne fussent point un obstacle. Ainsi tout est éclairci de ce côté-là. D'ailleurs il faut une somme d'environ cinq cents écus pour l'entrée, et quelques frais pour l'ameublement: c'est tout. La prébende vaut environ cent pistoles de revenu. Il faut y joindre quelque autre revenu, pour subsister honnêtement avec des filles qui sont d'une naissance fort distinguée.

Je suis, monsieur, avec un vrai respect, etc.

MÉMOIRE

SUR LA FORME ET LES SOLENNITÉS AVEC LESQUELLES
IL CONVIENT DE RECEVOIR LA BULLE.

(Septembre 1713.)

I. Je crois qu'on ne sauroit donner aucune forme trop solennelle à l'acceptation de la Bulle. La plus grande solennité est nécessaire, non-

seulement pour donner à cette décision une absolue autorité sur les peuples, mais encore pour arrêter la licence effrénée des théologiens fauteurs du parti, et pour lier irrévocablement tous les évêques par leurs propres actes.

II. Je crois qu'il est à propos de commencer par la composition d'un modèle de Mandement commun. Le Roi peut le faire dresser en secret par des évêques et autres théologiens dignes de sa confiance. Je ne croirois pas qu'il fût convenable qu'ils le dressassent avec M. le cardinal de Noailles, parce que cette négociation seroit infailliblement communiquée par lui aux personnes qui ont sa confiance. On ne manqueroit pas d'en abuser, ou pour glisser dans le texte quelque terme captieux, ou pour rendre cette même négociation odieuse. Le parti ne manqueroit pas de dire dans la suite, par ses libelles, que l'autorité la plus menaçante a été employée pour réduire ce cardinal à signer aveuglément un projet dressé par ses ennemis.

III. Je crois que, quand ce projet aura été bien examiné et bien retouché par des évêques et par des théologiens éclairés, il sera à propos que Sa Majesté envoie un homme habile et ferme, qui aille de sa part le communiquer en secret à M. le cardinal de Noailles, sans lui en laisser aucune copie. Si on lui en laissoit une, il la montreroit à des amis mal intentionnés, qui lui suggéreroient des difficultés et des tempéramens captieux. De plus, il ne doit pas être surpris que le Roi ne veuille plus lui laisser ses intentions par écrit, après l'usage qu'il a fait des choses écrites que Sa Majesté lui avoit confiées en secret. Il pourroit bien faire encore une fois ce qu'il a fait déjà, qui est de donner au public le secret du Roi, pour persuader au monde que Sa Majesté veut mettre la main à l'encensoir, décider sur la religion, et gêner la conscience de ce cardinal.

IV. Le projet du Mandement doit être très-simple et très-court. Ainsi ce cardinal, s'il veut procéder de bonne foi, doit s'accommoder d'abord de ce projet sur une simple lecture: il ne s'agit que d'une acceptation pure, simple, absolue et sans restriction, telle qu'il l'a toujours promise. Il ne faut ni preuve, ni explications, ni raisonnement. Cet acte, si on le veut faire sans évasion, ne sauroit être trop clair et trop court.

V. M. le cardinal de Noailles n'a aucun besoin de faire un Mandement différent de celui qui sera commun, sous prétexte qu'il a besoin de se justifier sur l'approbation à révoquer. Nulle excuse ne prouvera jamais qu'il n'a eu

aucun tort : toute excuse l'exposera à quelque expression équivoque et suspecte. Il n'y a qu'une condamnation pure, simple et absolue, faite en commun avec tous les autres évêques, qui puisse réparer nettement le passé. S'il raisonne autrement, il entendra mal son propre intérêt, et il paroîtra plus jaloux pour son point d'honneur personnel, que zélé pour la sûreté du dépôt de la foi.

VI. S'il vouloit à toute extrémité quelque conseil dans cette négociation, on pourroit admettre dans la conférence secrète un ou deux de ses amis, qui examineroient avec lui le projet, en présence de la personne que le Roi lui enverroit, mais on ne lui laisseroit rien d'écrit.

VII. S'il représentoit quelque changement à faire, l'envoyé du Roi rapporteroit à Sa Majesté la proposition de ce changement avec les raisons de le faire, et le Roi en feroit faire l'examen par les personnes qu'il auroit choisies pour les honorer de sa confiance.

VIII. On ne pourra pas dire raisonnablement que le Roi veut faire la loi à ce cardinal sur la doctrine, puisque Sa Majesté se bornera à lui demander une acceptation pure, simple et absolue de la décision du saint siège, qu'il a promise avec tant d'éclat.

IX. Le cardinal pourra vouloir insérer dans le projet du Mandement, qu'il souscrit sans donner néanmoins aucune atteinte au dogme de la *grâce efficace par elle-même*, qui est celui de saint Augustin et de saint Thomas : mais il faut bien se garder d'admettre cette protestation. 1° Tout le parti, depuis plus de soixante ans, se borne à cette protestation frauduleuse. Ainsi ce cardinal, en paroissant condamner tout le jansénisme, pourroit le retenir tout entier. Il ne feroit que ce qui a toujours été fait par les chefs du parti dans tous leurs actes les plus solennels. 2° Tous ces chefs du parti entendent, par ces termes captieux et radoucis de *grâce efficace par elle-même*, tout le jansénisme réel. Ainsi, en réservant le dogme qu'on cache sous ces mots, on sauveroit tout le vrai jansénisme : le parti triompheroit plus que jamais par cette seule évasion. 3° Si on n'entend *par la grâce efficace par elle-même* que la prémotion des Thomistes, on ne doit pas faire des protestations, comme si le saint siège vouloit condamner une opinion qu'il permet actuellement à l'école des Thomistes. Tout de même on n'a aucun besoin de protester pour d'autres opinions permises : ce seroit faire une injure au saint siège et aux évêques, que de supposer qu'ils laisseront confondre ces

opinions permises avec l'hérésie condamnée. Mais on ne doit point souffrir que les défenseurs du P. Quesnel tâchent de sauver, sous le nom vague et équivoque de *grâce efficace par elle-même*, dont le parti abuse sans cesse, le système hérétique de Jansénius. C'est l'Eglise qui doit distinguer les opinions permises par elle dans les écoles, d'avec l'hérésie qu'elle condamne : mais il n'appartient nullement à un évêque particulier de mettre ces restrictions vagues au jugement de l'Eglise. 4° Réserver le sens de la *grâce efficace par elle-même* dans la condamnation du texte du P. Quesnel, ce seroit protester qu'on réserve un sens dans lequel on veut sauver ce texte. Si ce sens ne convient point au texte, à quel propos protester qu'on l'accepte ? et si l'on croit qu'il peut convenir au texte, n'est-ce pas réserver une explication de ce texte pour continuer à le soutenir ?

X. M. le cardinal de Noailles doit sans doute moins qu'aucun autre entreprendre de mettre ces restrictions vagues et suspectes, au jugement de l'Eglise contre ce texte, après ce qui lui est arrivé. Doit-il affecter de faire une restriction où il paroît marcher sur les traces de tout le parti, et imiter le P. Quesnel même, en faisant semblant de le condamner ?

XI. Toutes les écoles des Dominicains, des Carmes déchaussés, des Augustins, etc., accepteront à Rome la Bulle, sans protester pour l'opinion permise à leur école. A quel propos M. le cardinal de Noailles affecteroit-il de faire pour cette école, si puissante à Rome, des protestations qu'elle se gardera bien d'y faire elle-même ?

XII. Je conclus donc qu'il ne faut admettre, dans le projet du Mandement, ni explication, ni restriction, ni raisonnement. Il ne faut qu'une acceptation pure, simple, absolue et très-courte. Si M. le cardinal de Noailles l'accepte ainsi, il conviendrait de la lui faire écrire de sa propre main, afin qu'elle passât aussitôt sans variation dans les mains du Roi, et qu'on pût, en vertu de cette sûreté, prendre les partis les plus doux pour ménager sa réputation. Sans cette sûreté, le Roi en pourroit avoir d'autres fâcheuses à chercher.

XIII. Pour les termes de la Bulle, si les magistrats peu zélés contre le jansénisme se plaignent qu'ils blessent les libertés et les usages du royaume, il ne paroît pas juste de suivre aveuglément leurs remontrances. 1° Il paroît convenable que Sa Majesté ne se livre point sans examen à des conseils si suspects. 2° Sa Majesté peut consulter en secret des évêques

éclairés, qui ont intérêt de conserver les véritables libertés de l'Église Gallicane, et les droits réels de l'épiscopat, sans abandonner l'autorité spirituelle sur le dogme à des magistrats laïques. 3° Ces évêques pourront comparer la Bulle qu'on attend, avec tant d'autres Bulles précédentes. Si celle-ci n'excède en rien les termes et la forme des autres, pourquoi ne la recevrait-on pas de même? Les autres ont-elles renversé les libertés de l'Église Gallicane et les droits de l'épiscopat? Nullement. Au contraire, on ne les a jamais poussés si loin, ces droits, qu'on les pousse en nos jours, depuis que ces Bulles ont été acceptées sans restriction. Pourquoi donc craindre ce qui paroît, par une si fréquente et si récente expérience, exempt de tout danger? N'est-on pas bien plus pressé de craindre la contagion du jansénisme, qui corrompt la foi dans toute la France?

XIV. Il est aisé de voir qu'on veut, sous prétexte de la forme, anéantir le fond, et fermer toutes les avenues du royaume aux décisions du saint siège sur la foi, afin que le jansénisme échappe aux jugemens du Vicaire de Jésus-Christ. On veut même, sous ce prétexte spécieux, donner le change aux deux puissances, dont on craint le concert, et les opposer l'une à l'autre. Le siège apostolique pourroit-il désormais nous envoyer aucune décision dogmatique dans nos plus pressans besoins, si nous rejetions une Bulle si nécessaire, et que le Roi a demandée avec tant d'éclat?

XV. Que pourroit-on penser, si le Roi, après l'avoir demandée avec tant d'instances, à la face de toute la chrétienté, n'écouloit que les magistrats suspects en bien des façons sur une telle cause, et s'il rejetoit par leurs conseils, pour des raisons légères, contre l'usage précédent, une décision qu'il a tant de fois promis de faire accepter, pour extirper en France la plus dangereuse de toutes les sectes?

XVI. Il me paroît à désirer qu'on fasse à Paris une assemblée extraordinaire. Quand même elle ne seroit composée que d'environ trente évêques, elle ne laisseroit pas d'augmenter la solennité de l'acceptation de la Bulle. On pourroit facilement y appeler une douzaine d'évêques peu éloignés, lesquels s'y rendroient comme par hasard. On pourroit y mettre par exemple MM. les archevêques de Sens, de Bourges, de Rouen et de Reims. On pourroit y faire entrer MM. les cardinaux d'Estrées, de Rohan et de Polignac. Par là, M. le cardinal de Noailles ne seroit point le chef de l'assemblée; ce seroit M. le cardinal d'Estrées. Quoique celui-

ci soit fort de ses amis, il feroit sans hésiter tout ce qui plairoit le plus au Roi, surtout dans une affaire où il ne s'agit que d'une acceptation pure et simple d'une décision dogmatique de Rome. Une parole ferme et décisive de Sa Majesté subjugueroit ce cardinal. M. le cardinal de Rohan pourroit veiller sur ses deux collègues plus anciens que lui. M. le cardinal de Polignac ne manqueroit pas de suivre de même les instructions de Sa Majesté. Quoiqu'il ne soit point évêque, il pourroit entrer dans une assemblée extraordinaire, à l'exemple de M. le cardinal Mazarin, qui n'avoit que la tonsure. Ces cardinaux, ces archevêques et ces évêques serviroient à former et à autoriser la résolution d'une telle assemblée.

XVII. M. le cardinal de Noailles auroit bien plus de peine à soutenir le refus d'exécuter sa parole, s'il se trouvoit au milieu d'une telle assemblée, où chacun le presseroit d'exécuter sa promesse, et de suivre tout le corps du clergé. Son refus auroit alors moins d'excuse dans le public, qui le verroit blâmé par une assemblée si nombreuse et si éclatante.

XVIII. Le projet du Mandement commun, qui seroit envoyé aux provinces par cette assemblée, auroit beaucoup plus de force qu'un modèle qui ne viendroît que de quatre suffragans de Paris; ceux-ci paroîtroient ligués par politique contre leur métropolitain.

XIX. Ce modèle court et simple étant arrêté dans l'assemblée extraordinaire de Paris, il seroit envoyé de la part du Roi à toutes les assemblées provinciales du royaume. Les métropolitains mêmes, qui auroient assisté à l'assemblée extraordinaire de Paris, iroient chez eux présider aux assemblées de leurs provinces, pour y faire suivre le modèle déjà arrêté par eux.

XX. Le Roi pourroit faire dire, par voie secrète et sûre, aux évêques suspects de favoriser le jansénisme, que s'ils refusoient, malgré presque tous les autres évêques, d'accepter purement et simplement la Bulle selon le modèle de l'assemblée extraordinaire de Paris, on procédroit contre eux selon les canons, comme on vouloit procéder pour déposer les quatre évêques il y a quarante ans. Cette menace n'a rien de violent ni d'irrégulier; elle seroit fondée sur l'autorité du saint siège et du clergé de France. J'ai peine à croire qu'aucun évêque du royaume osât s'y exposer.

XXI. On n'auroit pas besoin de tenir l'assemblée provinciale de Paris, parce que le métropolitain et tous les quatre suffragans se seroient déjà trouvés dans l'assemblée extraordi-

naire, où ils auroient donné leurs suffrages. L'assemblée extraordinaire pourroit passer même pour l'assemblée provinciale de Paris, à laquelle les prélats actuellement séjournant à Paris se seroient joints par occasion. On pourroit même marquer dans le procès-verbal de cette assemblée extraordinaire, que tous les évêques de la province de Paris s'y sont trouvés, et y ont délibéré pour leur province.

XXII. Pour les procès-verbaux, il faudroit que celui de l'assemblée extraordinaire de Paris fût entièrement le modèle de ceux des assemblées des provinces, et que cette forme fût recommandée de la part du Roi aux métropolitains et aux évêques bien intentionnés.

XXIII. Les tempéramens qu'on propose de prendre dans l'antépénultième et dans la pénultième page du Mémoire me paroissent très-sages. Rome ne pourra jamais se fâcher, quand les évêques se borneront à parler ainsi : « Ce » livre a déjà été condamné par plusieurs évê- » ques, etc. D'autres étoient prêts à seconder » leur zèle par de semblables condamnations, » etc. Ils ne s'en sont abstenus que par respect » pour le saint siège, quand ils ont su que le » Roi avoit demandé au Pape une constitution, » pour rendre la condamnation de ce livre plus » efficace, plus authentique, et plus générale » pour toute l'Eglise. Nous avons reconnu avec » joie la tradition de nos églises et le dépôt qui » nous a été confié, dans la censure que le saint » siège a faite, etc. Nous acceptons avec respect » et soumission la constitution qui nous vient » du chef de l'Eglise et du centre de l'unité. » Nous donnons en conséquence aux proposi- » tions extraites du livre toutes les mêmes qua- » lifications qui leur sont données dans la cons- » titution, etc. Nous défendons la lecture du » livre, etc. » Les juges n'ont aucun besoin de dire qu'ils jugent; il leur suffit de le faire réellement, avec une pleine évidence et avec une juridiction effective.

XXIV. D'ailleurs les évêques ne peuvent nullement prétendre que Rome ne puisse jamais les prévenir dans les pressans périls de la foi. Pourquoi tardent-ils tant à condamner ce qui est si contagieux? La fonction de Pierre est de *confirmer ses frères*, quand ils en ont besoin, et non pas d'attendre que ses frères l'avertissent de se joindre à eux. Si les évêques de France, qui ne sont point infallibles, se laissoient éblouir par quelque doctrine nouvelle, comme ceux d'Angleterre ont eu ce malheur, ne faudroit-il pas que le Pape les prévint, et tâchât de les détromper? Veut-on que le méde-

cin ne puisse travailler à guérir un malade, que lorsque le malade s'avise de l'en prier? L'Eglise de France ne doit-elle pas craindre la contagion d'un livre approuvé et soutenu par l'archevêque de la ville capitale du royaume, et souhaiter que l'autorité du saint siège fasse ce que les évêques particuliers n'ont pas pu entreprendre sans de fâcheuses traverses? Le Pape, en jugeant dans ces *causes majeures* où l'Eglise a visiblement besoin d'une procédure extraordinaire, ne prétend nullement ôter aux évêques leur juridiction ordinaire. Rien n'a empêché les évêques de prévenir le Pape, et de juger pour leur premier degré de juridiction, même dans cette cause-ci. Bien plus, le Pape ne veut point empêcher les évêques de juger avec lui et après lui dans cette cause-ci, comme les évêques ont jugé dans les conciles. *Judicans subscripsi* : c'est ainsi que le dernier évêque parloit, après quatre cents autres, dans un concile. La signature de ce dernier évêque étoit tout ensemble une soumission au jugement des quatre cents évêques qui avoient déjà décidé, et un vrai jugement d'adhésion au leur. L'unique chose à laquelle le Pape s'oppose, c'est que les évêques de France, qui lui sont inférieurs, s'érigent en tribunal supérieur au sien, pour juger de son jugement, et pour décider si son jugement est conforme ou contraire à la foi. Le Pape ne se plaindra de rien quand les évêques s'uniront à son jugement, en jugeant avec lui, comme le dernier évêque juge en s'unissant dans un concile aux quatre cents autres qui ont déjà décidé. Voilà ce qui est indépendant de la question de l'infailibilité du Pape. Au reste, on ne peut rien faire de mieux, que de choisir des termes conformes à ceux de l'explication qui a déjà contenté le Pape d'aujourd'hui.

XXV. On a raison de craindre quelque opposition dans la multitude des Mandemens, si on adressoit la Bulle à chaque évêque en particulier pour en faire une acceptation à sa mode.

XXVI. On a raison de vouloir employer la solennité des assemblées provinciales, pour montrer une sérieuse délibération des évêques entre eux, pour user d'une forme ecclésiastique, et pour redresser ceux qui en auront peut-être besoin, par l'exemple de ceux qui seront propres à les mettre au fait.

XXVII. Rien ne réunira tant tous les esprits pour leur faire suivre un modèle unique, que de leur envoyer un procès-verbal d'une assemblée extraordinaire d'environ trente cardinaux, archevêques ou évêques, avec un projet de Mandement commun, qui soit pur, simple, absolu

et court; surtout M. le cardinal de Noailles souscrivant lui-même à cette délibération, et le Roi faisant savoir que l'on procèdera dans toute la rigueur des canons contre tout évêque qui refusera de s'unir au saint siège et au clergé de France.

XXVIII. Si quelque évêque refusoit avec obstination d'accepter la Bulle d'une manière pure, simple et absolue, il faudroit en faire un exemple. On ne sait que trop les difficultés qu'il y a en France pour déposer un évêque; mais il faudroit chercher, de concert avec Rome, et avec le corps épiscopal, un remède prompt et vigoureux. Qu'est-ce que les évêques obstinés n'oseroient pas, s'ils se croyoient assurés de maintenir leur autorité, quelque faute qu'ils pussent faire?

XXIX. Je crois que l'on pourroit donner des lettres-patentes de Sa Majesté immédiatement après l'assemblée extraordinaire de Paris, sans attendre les procès-verbaux et les Mandemens des provinces. Par cet expédient, le Roi ne recevrait la Bulle qu'après qu'une assemblée des évêques l'auroit vue. D'un autre côté, le Roi n'attendroit point les délibérations de toutes les provinces; il éviteroit une très-fâcheuse longueur.

XXX. Il seroit capital de dresser au plus tôt un projet de ces lettres-patentes, pour n'en laisser pas la composition à quelque laïque malintentionné qui pourroit y glisser quelque mot dangereux. Les lettres-patentes qui furent faites pour la dernière Bulle d'Alexandre VII sur le Formulaire, peuvent servir pour dresser celles dont il s'agit. Mais on ne peut guère dresser un projet juste, sans avoir vu la Bulle à laquelle il faut le proportionner¹.

¹ Ces derniers mots indiquent que ce *Mémoire* fut rédigé avant l'arrivée en France de la bulle *Unigenitus*. Le fond de cet écrit se retrouve dans la lettre de Fénelon au marquis son petit-neveu, du 11 septembre 1713 (l. VII, p. 470). La manière dont Fénelon s'exprime dans cette lettre porte à croire que le *Mémoire* fut adressé au P. Lallemand, Jésuite, dont il est souvent question dans cette Correspondance, sous le nom de M. Colin.

CDXLVII. (CCCXLIII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Il envoie au prélat une copie de la bulle *Unigenitus*, et lui marque que le cardinal de Noailles vient de révoquer l'approbation qu'il avoit donnée autrefois au livre du P. Quesnel.

Mardi, 3 (octobre 1713).

J'ai l'honneur d'envoyer à votre Grandeur une copie imparfaite de la Bulle. Il n'y manque que les cent une propositions condamnées. Je tâcherai de vous les envoyer demain.

J'attends notre jeune ecclésiastique dans sept ou huit jours¹.

Les gens du Roi ont été appelés à Fontainebleau: le premier président y a été pris de la fièvre. Je ne sais ce qu'on y a réglé. Il ne paroît point que la Bulle puisse donner de prise. Je ne sache point qu'il y ait encore rien d'arrêté pour la manière de la recevoir.

M. le cardinal a demandé de publier un Mandement pour révoquer celui qu'il avoit fait en faveur du livre condamné, et pour condamner ce livre. Le Mandement étoit imprimé et devoit paroître hier; il fut arrêté: quelques gens prétendent que cela vient de M. le procureur-général, qui a représenté qu'on ne devoit point faire mention de la Bulle dans un Mandement, avant qu'elle eût été enregistrée. La cour avoit d'abord résisté à ce Mandement révocatif, et y avoit enfin consenti.

J'ai été absent de Paris cinq ou six jours. Je n'ai pu encore aller chez M^{me} de Chevry pour y apprendre des nouvelles du voyage du cher marquis².

On vient de me donner la copie du Mandement arrêté: « Louis-Antoine, etc. Ayant ap-
» pris que Sa Sainteté vient de condamner un
» livre qui a pour titre, etc., nous ne voulons
» pas permettre un seul moment que notre
» approbation paroisse à la tête d'un livre que
» Sa Sainteté condamne. C'est pourquoi nous
» révoquons l'approbation que nous lui avons
» donnée dans un autre diocèse, où nous le
» trouvâmes autorisé par notre prédécesseur;
» tant pour nous acquitter de la parole que nous
» avons donnée de condamner ce livre, quand
» Sa Sainteté le condamneroit, que pour témoi-

¹ Voyez la lettre CDXLIV, ci-dessus, p. 184. — ² Le marquis de Fénelon étoit allé à Cambrai.

» gner notre soumission et notre respect au chef
» de l'Eglise. A ces causes, etc. »

Nous ne saurons les dispositions de M. Girard
(l'évêque de Meaux) sur l'écrit ¹ de M. de Gran-
ville (Fénelon), qu'au retour de Fontainebleau.

CDXLVIII. (CCCXLIV.)

DU P. LE TELLIER AU MÊME.

Il fait espérer au prélat la pension qu'il a demandée pour
une jeune Anglaise convertie. Sur la mort de l'évêque
d'Ypres et la manière de le remplacer.

A Fontainebleau, ce 7 octobre 1713.

VOTRE Grandeur doit avoir su par M. le duc
de Chaulnes, que j'ai lu au Roi la lettre qu'elle
m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet de la
demoiselle anglaise ², et la réponse de Sa Ma-
jesté. Dès que j'aurai la vôtre, monseigneur,
j'en rendrai compte au Roi, et j'espère que vous
serez satisfait.

Votre Mémoire au sujet des nouveaux offi-
ciaux a eu son effet. On ne veut rien innover,
du moins pour le présent : si dans la suite l'on
venoit à remuer de nouveau cette affaire, il me
paroît que vos raisons seront toujours aussi
bonnes.

Je n'ai pas douté que la mort de M. l'évêque
d'Ypres ³, et la désolation qu'elle entraîne avec
soi de cette église infortunée, ne vous perçât
de douleur. Mais que faire, sinon d'adorer la
Providence qui permet ces tristes évènements,
lors même que nous avons le moins de sujet de
nous y attendre, à en juger selon la prudence
humaine ?

La lettre originale que je joins ici du père
prieur de Macheret, paroît rendre au moins
douteux les témoignages avantageux qu'on peut
avoir rendus de lui, et je ne crois pas que j'y
puisse compter, à moins que votre Grandeur ne
m'assure qu'elle en a d'autres que de ce prieur,
et qu'ils doivent l'emporter sur celui qu'il rend
aujourd'hui si opposé au premier. Je supplie
votre Grandeur de me faire savoir ce qu'elle en
pense, et d'être toujours persuadée qu'on ne
sauroit être plus respectueusement que je suis,
etc.

S'il y a quelque ressource à espérer pour la

¹ C'est vraisemblablement le Mémoire qui précède cette
lettre. — ² Voyez la lettre CDXLVI, ci-dessus, p. 183. —
³ Voyez la lettre CDXLIV, ci-dessus, p. 184.

pauvre église d'Ypres, ce ne sauroit être que du
côté de Vienne ¹, et pour obtenir quelque se-
cours de ce côté-là, je ne puis imaginer que
deux voies : l'une, d'engager M. le prince
Eugène à y écrire un peu fortement ; l'autre,
d'écrire pour le même sujet au confesseur de
l'Empereur. Je n'ai ni ne puis avoir aucun
commerce avec l'un ni l'autre, surtout depuis
les nouveaux avocatoires. Votre Grandeur ser-
roit à portée, ce me semble, d'en écrire au
prince Eugène. Mais en tout cas, les deux Jé-
suites qui ont l'honneur d'être avec Mgr l'Élec-
teur de Cologne pourroient peut-être écrire à
Vienne ; et si votre Grandeur ne juge pas à pro-
pos de leur en parler en son nom, elle pourroit
leur faire parler par le R. P. Vauquier.

CDXLIX * * .

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié ; nouvelles du temps.

9 octobre 1713.

TOUTES ces rechutes m'alarment pour vous,
mon vrai bonhomme ; j'y vois un fond de santé
altérée, ou un mauvais régime. Qu'en pensez-
vous ? Je vous accorde la louange de l'ingénuité
et de la bonne foi avec vos amis contre vous-
même ;

Incorrupta Fides, nudaque Veritas,
Quando ullum invenient parum ² ?

Vous dites donc vrai quand vous dites que
vous viendrez ici ; mais l'ennui y viendra avec
vous ;

Post equitem sedet atra cura ³.

Vous faites bien de laisser Fribourg en repos ⁴ ;
on le prendra assez sans vous. Songez à Triboul-
leau plutôt qu'aux exploits de la guerre ; exami-
nez à fond votre mal ; vous êtes la place assiégée.

¹ Par suite des arrangements conclus à Utrecht cette même
année 1713, Ypres n'appartenait plus à la France, le pape
Clément XI avoit destiné à ce siège Thomas-Philippe de Boussu
d'Alsace, que l'empereur Charles VI, nouveau souverain des
Pays-Bas, nomma peu après archevêque de Malines. Ce prince
designa alors pour Ypres Jean-Baptiste de Suedt, chanoine
et pénitencier de Malines, qui ne fut sacré qu'en 1721. —
² Hor. Od. I, xxiv, 7 et 8. — ³ Id. Od. III, I, 40. —
⁴ Cette ville se rendit au maréchal de Villars le 30 octobre,
et les forts capitulèrent le 16 novembre.

J'ai reçu deux lettres de M. de La Motte¹ ; elles sont aimables ; il n'y met point trop d'esprit ; on y trouve de la raison , du choix , de la délicatesse et du sentiment : s'il ressemble à ses lettres , il mérite d'être fort estimé. Mon petit béguillard s'engraisse, et revient de l'autre monde ; mais sa jambe recourbée ne se rallonge que très-lentement. S'il peut marcher à peu près comme un autre , je le renverrai à Paris se montrer, et vous dire cent mille choses pour moi. Elles se réduiront toutes à un seul point : c'est que je vous aime , sans pouvoir ni vous corriger de ne le mériter pas , ni me corriger de le faire.

Ne m'oubliez point quand vous serez en bonne compagnie avec M. de Saint-Contest.

CDL. (CCCXLVI.)

AU P. DAUBENTON.

Sur la constitution *Unigenitus* qui venoit de paroître.

A Cambrai , 12 octobre 1713.

Je vous dois , mon révérend père , une des plus grandes consolations que j'aie senties depuis que je suis au monde ; c'est celle de lire la nouvelle constitution contre le livre du P. Quesnel. Cette constitution fait un honneur singulier, non-seulement à la personne du pieux et savant pontife qui l'a dressée lui-même avec autant de travail et de discernement , mais encore au siège apostolique , qui se trouvoit dans un très-pressant besoin de soutenir son autorité méprisée.

Le Pape a fait un portrait très-ressemblant de l'auteur, qui est le chef de tout le parti, et du parti même. Il a peint leur audace, leurs artifices, leurs détours, leur souplesse, pour séduire les fidèles, et pour échapper aux mesures les plus décisives. Sa Sainteté a très-bien caractérisé le livre ; elle a montré une suite, un dessein caché, un venin répandu dans les propositions mêmes qui choquent le moins, un art pour prévenir le lecteur contre la doctrine et contre la discipline générale de l'Eglise.

L'admire le choix des propositions et l'ordre où elles sont mises : le choix fait qu'on est, sans discussion, d'abord saisi d'horreur à la vue de certains principes qui renversent tout. L'ordre fait qu'on trouve toutes les propositions de chaque genre rassemblées pour s'entr'expli-

quer et pour faire sentir un système pernicieux.

On y voit une grâce qui a tous les caractères de la grâce nécessitante des Protestans les plus outrés, en sorte qu'il faut rétracter les canons du concile de Trente contre Luther et Calvin, aussi bien que les constitutions publiées contre Jansénius, si on tolère une telle grâce sous des termes adoucis et captieux. On y voit une réelle impuissance d'accomplir les commandemens de Dieu, et d'éviter les péchés les plus énormes, même à l'égard des justes, toutes les fois qu'ils sont privés de cette grâce invincible à la volonté. On ne peut éluder cette affreuse conséquence, qu'en alléguant un pouvoir éloigné d'accomplir par les forces de la seule nature des actes surnaturels ; ou qu'en supposant de mauvaise foi, qu'on peut, avec une grâce foible et disproportionnée à la tentation, faire les actes les plus forts.

On y voit le monstrueux système de Baïus et de Jansénius, qui disent que la grâce est nécessaire à la nature ; ce qui est détruire la grâce même, et la réduire à être une partie essentielle de l'ordre naturel.

On y voit que le parti regarde la grâce de la foi comme la première : qu'il suppose une générale privation de grâce et un horrible abandon de Dieu à l'égard de tous les infidèles qui ne viennent point à l'Evangile, en sorte que toutes leurs actions les plus touchantes se tournent en démerite.

On y voit presque tous les chrétiens et catholiques qui vivent et meurent sans aucun secours actuel de grâce, comme le parti le suppose des Juifs, qui n'avoient, selon lui, que la lettre de la loi. Voilà le plan de Jansénius.

On y voit des principes qui tendent à changer toute la discipline de l'Eglise pour la pénitence, pour l'administration des sacremens, et pour la lecture des livres sacrés.

On y voit deux espèces d'église, dont l'une se trouve dans l'autre : l'une, visible, grossière, tyrannique et persécutrice des disciples de saint Augustin, n'est tolérée de Dieu que pour exercer leur patience ; l'autre, composée des disciples de saint Augustin, est pure, courageuse, patiente ; elle travaille à redresser celle du dehors.

On y voit l'esprit de présomption avec lequel l'auteur enseigne à mépriser les décisions, les censures et les anathèmes.

On y voit les principes du schisme contre l'Eglise, et de la sédition contre les princes. Le parti n'est soumis en apparence, que quand il

¹ Nous n'avons pas ces deux lettres.

n'est pas encore le plus fort; il ne demeure dans l'Eglise, que pour être la vraie Eglise lui-même, et abattre tout le reste.

Les siècles à venir béniront à jamais un pape qui a décrédité et flétri un livre si contagieux et si autorisé depuis un grand nombre d'années.

Une constitution si forte, si mesurée, si précise, sera le plus précieux monument de la tradition pour nos jours. C'est même une providence visible, que dans un temps où l'autorité du saint siège est si traversée et si affoiblie, elle s'exerce encore avec tant de force pour les décisions de la foi, et qu'il reste dans le cœur des nations un respect pour se soumettre à ses jugemens. Voilà sa véritable grandeur; tout le reste peut lui être contesté; mais ceci demeure dans tous les cœurs catholiques. Si Rome cessoit peu à peu d'exercer ce genre d'autorité, on ne la connoitroit plus que par ses dispenses contre le droit commun, et elle demeureroit étrangement avilie.

Je suis ravi de ce que l'école des Thomistes a eu part à l'examen et à la condamnation du livre. Voilà cette école intéressée de plus en plus à distinguer clairement sa doctrine de celle des Jansénistes; il faut la piquer d'honneur, afin qu'elle demeure exactement dans ses bornes, pour ne servir point d'asile au parti.

Il seroit fort à désirer, si je ne me trompe, qu'on pût faire au P. Quesnel les monitions canoniques pour l'obliger à se conformer à la constitution.

1° Il devroit condamner son livre avec toutes les qualifications portées dans la constitution, purement, simplement, absolument et sans restriction, dans son sens propre, véritable et naturel, sans sous-entendre aucun changement de langage fait par le saint siège. Vous savez que ce prétendu changement de langage est le subterfuge que le parti a souvent employé.

2° Il faudroit qu'il condamnât ainsi les cent une propositions, avec le livre dont elles sont bien extraites.

3° Il faudroit qu'il promît une croyance intérieure, certaine et irrévocable de la justice de cette décision.

4° Il faudroit que, conformément à la constitution, il condamnât tous les écrits faits pour soutenir le livre. S'il refusoit de le faire, il faudroit, ce me semble, le déclarer excommunié et retranché du corps de l'Eglise catholique. Ce coup d'autorité feroit impression sur beaucoup de personnes qui ont encore quelque délicatesse de conscience en faveur de la catholicité.

Je prie de plus en plus tous les jours à l'autel pour la conservation du Pape, qui est si nécessaire et si cher à toute l'Eglise.

Je suis avec vénération, mon révérend père, etc.

CDLI. (CCCXLVII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Sur l'assemblée des évêques qui va se tenir pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* ¹.

Paris, 14 octobre 1713.

J'ai reçu les lettres de votre Grandeur du six et de l'onze. C'est demain que commencera l'assemblée chez M. le cardinal (*de Noailles*). La commission ne sera que de six, savoir, de M. le cardinal de Rohan, des archevêques de Bordeaux et d'Auch, et de trois évêques, dont, selon toutes les apparences, seront MM. les évêques de Meaux et de Blois. Dans quelques heures, j'en saurai davantage. Il est arrivé des prélats de tous côtés à plus de trente lieues à la ronde. Je suis persuadé que la Bulle dans toute sa teneur sera reçue simplement et paisiblement. Le plus grand nombre tend là. On a jugé convenable que l'assemblée extraordinaire précédât l'enregistrement de la Bulle. J'ai entrevu qu'il y avoit en et qu'il y avoit encore de l'embarras sur le lieu du bureau de la commission. Apparemment que le président de la commission veut l'avoir chez lui, et que le président de l'assemblée voudroit qu'il fût sous ses yeux. Je ne sais rien de bien marqué là-dessus. Il ne devoit y avoir d'abord que des évêques dans la commission, et elle devoit être composée d'un plus grand nombre. Le choix des deux archevêques est attribué à M. le cardinal (*de Noailles*). Je doute que ceux qu'on laisse en soient contents. M. de Granville (*Fénelon*) a proposé une très-bonne chose, par rapport au gardien des Capucins (*au Pape*), pour flétrir le religieux coupable. C'est une affaire à suivre, et l'avocat Colin (*le P. Lallemant*) m'a dit qu'il la suivroit ².

Je suis charmé d'apprendre que la jambe de M. le marquis s'allonge insensiblement.

Nous n'avons raison de rien de la part de

¹ Pour l'éclaircissement de cette lettre et de plusieurs des suivantes, voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 24. — ² Ceci a vraisemblablement rapport au *Mémoire* qu'on a vu ci-dessus, p. 186.

M. Girard (*l'évêque de Meaux*), jusqu'à ce qu'il ait fini quelques affaires pressantes qu'il a sur les bras.

M^{me} de Chevry me parla hier d'une affaire que j'ai une furieuse envie de voir réussir ¹.

J'ai l'honneur d'être , etc.

Le grand *factum* de M. Colin (*le Nouveau Testament du P. Lallemand*) paroît. Il m'a dit , ce me semble , qu'il en envoioit un exemplaire à votre Grandeur par le carrosse qui part aujourd'hui.

CDLII. (CCCXLVIII.)

DU P. QUIRINI AU MÊME.

Ses regrets de ne pouvoir faire un second voyage à Cambrai avant de retourner en Italie.

A Paris , ce 15 d'octobre 1713.

COMME j'ai toujours compté de faire un second voyage à Cambrai , avant que d'entreprendre celui d'Italie , et je vous en avois même donné parole ; il ne me pouvoit rien arriver de plus fatal . que la fâcheuse conjoncture qui m'empêche à présent d'exécuter mon dessein. Mes mesures étoient déjà prises de donner mes adieux à Paris vers le commencement du mois de décembre , et de choisir une semaine de novembre , pour la passer , monseigneur , uniquement avec vous ; mais très-malheureusement pour moi la compagnie d'un de mes parens , avec laquelle je suis dès long-temps engagé , dérange par un contre-coup ces mesures-là. Il me faudra partir immédiatement après la Toussaint , et employer les quinze jours que je resterai encore à Paris , à prendre soin de mes ballots et à recevoir mes congés. Ah ! quels congés ! Les amitiés et les honnêtetés dont j'ai été comblé par toute espèce de personnes dans ce pays-ci , me font sentir , monseigneur , je vous l'assure , cette cruelle séparation , pour ainsi dire , dure comme la mort. C'auroit été un baume à ma plaie , la visite que j'aurois eu l'honneur de vous faire , monseigneur , sans ce fâcheux incident. J'avois un extrême intérêt de vous faire connoître que le nombre presque infini des objets qui ont trouvé lieu dans ma mémoire . pendant l'espace de trois ans que je vive en France , n'ont point

¹ C'étoit vraisemblablement un voyage qu'on desiroit que Fénelon fit à Paris.

touché à la première place que vous y avez occupée , et que je vous garderai très-soigneusement tout le reste de ma vie. J'aurois été ravi encore de faire sous vos yeux une revue générale de toutes les connoissances que j'ai pu acquérir à Paris , de vous faire voir mes *adversaria* , et de soumettre à votre censure le plan de mes travaux. Vos lumières , monseigneur , votre goût excellent , votre immense érudition , m'auroient été d'un secours incomparable. Rien de plus utile pour moi , que de mettre le sceau à toutes mes études de France par vos mains. Je vous dirai encore que , comme je n'ai pas été tellement enfoncé dans mon cabinet que je n'aie eu plusieurs occasions de voir de bien près tous ceux qui tiennent quelque rang considérable dans l'Eglise et dans l'Etat , cela m'auroit fait un plaisir infini que de m'entretenir , monseigneur , avec vous sur le système présent de votre royaume et sur la situation des affaires. Toutes ces réflexions me font si fort sentir le malheur de ne vous revoir avant mon retour en Italie , qu'en comparaison de celui-là , peu s'en faut que je ne compte pour rien tous les bonheurs et les avantages que j'ai pu tirer de mon séjour à Paris. Je m'en vais donc , monseigneur , en vous protestant du fond de mon cœur , qu'il n'y aura pas en Italie un plus grand admirateur que moi de l'illustre nom de monseigneur de Cambrai. Sa vertu , ses mérites , ses talens admirables , je narrerai à mes frères , et je prônerai au milieu de l'Eglise. Je ne me tairai jamais , jusqu'à ce que j'aie le bonheur de vous voir un jour occuper dans le sacerdoce et dans l'empire la place à laquelle la Providence vous a assurément destiné.

Honorez-moi , monseigneur , je vous en prie très-humblement , avant mon départ , de vos ordres , et soyez persuadé que je suis avec toute la vénération possible , etc.

CDLIII *.

DE FÉNELON AU P. QUIRINI.

Le p. état regrette de ne point revoir le P. Quirini avant son retour en Italie. Sages conseils sur les erreurs du temps.

A Cambrai , 19 octobre 1713.

J'ai reçu , mon révérend père , avec un grand mélange de joie et de tristesse , la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Rien n'est plus cordial ni plus aimable que cette

lettre. J'en aurai toute ma vie le cœur attendri. Je n'en excepte que les louanges dont je suis honteux : mais je ne me console pas de perdre toute espérance de vous posséder ici. Je ne vous y ai vu que dans un temps de trouble, où je n'avois aucun moment de libre. Depuis ce temps-là, je n'ai eu qu'un embarras continuel, sans pouvoir respirer. Enfin Dieu me rend le calme, et vous m'échappez ! Un autre ne pourroit-il point vous soulager pour vos ballots ? Pour moi, je vous enverrois très-volontiers un relais au-devant de vous, aussi loin qu'il vous plairoit, pour faciliter votre voyage. Jugez, s'il vous plaît, par cette offre, de la joie que j'aurois de vous embrasser et de vous entretenir, ou, pour mieux dire, de vous écouter.

Je suis fort aise, mon révérend père, de ce que vos études de cabinet ne vous ont point empêché d'étudier les hommes. En connoissant Paris, vous connoissez le gros de toute la France dont il est le centre. On doit craindre pour les savans de notre nation les Jansénistes et les critiques. Les premiers ont un trop dangereux entêtement sur un système insoutenable, qu'ils prétendent voir clairement dans saint Augustin, et qu'ils expliquant suivant leurs préjugés, sans rendre cette explication indépendante des décisions faites par l'Eglise. Ce parti, loin de diminuer, croit tous les jours, et poussera de proche en proche la dispute, jusqu'à de grandes extrémités. Si Dieu, qui est le maître des cœurs, ne les modère pas. Il faudra malgré tous les tempéramens dont on use, que le saint siège aille enfin, par ses décisions, jusqu'à la racine de cette controverse : un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra y venir. Pour les critiques, leur hardiesse fait tout craindre. En s'apant certains fondemens pour rejeter des fables, ils vont jusqu'à ébranler les vérités essentielles. La sagesse sobre et tempérée, que saint Paul recommande, n'est pas assez gardée dans nos jours. La science qui enflé nous menace de grands troubles. Mais Jésus-Christ, qui aime l'Eglise son épouse, commande aux vents et à la tempête, qui lui obéissent. Rome doit veiller, afin que Pierre confirme ses frères par son autorité : c'est par la doctrine qu'elle doit présider au-dessus de nous. Si vous veniez ici, je serois charmé de profiter des lumières dont je vous crois rempli. Si vous partez pour l'Italie, j'espère que vous aurez la bonté de me mander le lieu où vous demeurerez, et l'adresse par laquelle je pourrai vous y écrire. Je serai ravi de recevoir de temps en temps de vos nouvelles, et de vous donner des

miennes avec une véritable ouverture de cœur. J'honore parfaitement votre illustre nom, et je révère votre personne. Priez pour moi, mon révérend père : aimez-moi comme un homme qui vous aime toujours tendrement, et comblez, de loin comme de près, sur le cœur très-sincère de votre, etc.

CDLIV * * .

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur la perte récente d'un ami ¹.

1^{er} novembre 1713.

JE n'osois vous écrire, mon cher bonhomme, ne sachant point si vous étiez instruit. Le sujet étoit très-bon, c'est grand dommage ; il y en a peu qui méritent autant de regret ; les vrais amis font notre plus grande douceur et notre plus grande amertume dans la vie. On seroit tenté de désirer que tous les bons amis s'entendissent pour mourir ensemble le même jour ; ou pour mieux faire, à l'exemple de Philémon et Baucis, l'un devroit devenir chêne au moment où il verroit l'autre auprès de lui devenir tilleul. Ceux qui n'aiment rien, voudroient enterrer tout le genre humain, les yeux secs et le cœur content ; ils ne sont pas dignes de vivre. Il en coûte beaucoup d'être sensible à l'amitié ; mais ceux qui ont cette sensibilité seroient honteux de ne l'avoir pas, et ils aiment mieux souffrir que d'être insensibles. Conservez-vous ; la fin de la campagne approche ; quand vous serez à Paris, consultez à fond sur votre mal, et livrez-vous au meilleur conseil. C'est vous que je crains encore plus que le mal même ; vous avez raison de m'aimer, supposé que l'amitié demande du retour.

¹ Le cardinal de Bausset a fait entrer dans l'*Histoire de Fénelon* une partie de cette lettre (liv. VIII, n. 38). Nous ignorons quel est cet ami dont Fénelon regrette la perte récente.

CDLV. (CCCXLIX.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Sur deux écrits relatifs aux questions du temps que le prélat lui avoit envoyés.

A Rome, 4 novembre (1713).

J'ai reçu les deux écrits que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'envoyer. Je ne lui en ai pas donné avis plus tôt, parce que j'ai été trois semaines hors de Rome. Le premier est entre les mains de M. le cardinal Fabroni, lequel est à Frescati depuis un mois. J'ai été y trouver son Eminence, et nous nous sommes entretenus du sujet qui est traité dans cet écrit. Son Eminence goûte fort les vues de votre Grandeur, et juge qu'il faut en venir à la pratique, mais sans le dire, de peur d'effarer des gens qui sont très-accrédités à Rome. Il est persuadé que le sentiment que l'on combat dans l'écrit fait beaucoup de tort à la bonne cause; qu'il faut l'affaiblir peu à peu, du moins le renfermer dans les bornes marquées dans l'écrit. Quand son Eminence sera de retour, nous verrons l'usage qu'on en peut faire. Le malheur est que pen de gens de ce pays sont capables de juger de ces sortes de matières. Quant au second écrit¹, rien n'est plus captieux et plus artificieux que la profession de foi. Presque tout Rome y auroit été trompé: chacun aurait jugé que les sentimens qu'elle renferme sont très-orthodoxes; qu'elle ne respire que zèle pour le saint siège et pour les constitutions apostoliques; qu'on ne peut condamner plus expressément la doctrine jansénienne: mais votre Grandeur en découvre à merveille tous les artifices, et le venin qui est caché sous tant d'expressions très-catholiques en apparence.

J'ai reçu l'écrit étant à la campagne: depuis cinq ou six jours que j'y suis retourné, le Pape a toujours été incommodé de son asthme, il n'a pu même assister à la chapelle le jour de la fête de tous les saints. J'espère que, dans toute la semaine prochaine, je lui présenterai ce second écrit, et je tâcherai de tirer de Sa Sainteté une réponse précise, dont je ferai part à votre

¹ Il est vraisemblable qu'il s'agit de la dissertation latine, de nova quadam fidei professione circa Jansenii condemnationem, qui se trouve dans le t. v des Œuvres, p. 203 et suiv. Voyez, à ce sujet, l'Hist. litt. de Fénelon, 1^e part. tit. 4. § 4. n. 16.

Grandeur. Il est bon, monseigneur, que vous sachiez à quoi vous en tenir, et que vous alliez au-devant des supercheries du parti, qui ne manquera pas de faire valoir cette espèce de profession de foi, capable d'éblouir ceux à qui les détours captieux de la cabale ne sont pas connus.

Les lettres de France ne sont pas arrivées cette semaine. Nous en avons été mortifiés, parce que nous espérions de savoir de quelle manière la Bulle a été reçue par les évêques qui se trouvent à Paris. Certains avis qu'on a donnés sur cela par le dernier courrier ont causé quelque inquiétude au Pape. Ce seroit un chagrin mortel pour Sa Sainteté, si l'acceptation étoit accompagnée d'explications ou de restrictions.

On n'a pas encore entamé l'affaire qui est entre M. le cardinal de Noailles et MM. les évêques de La Rochelle et de Luçon. J'ai l'honneur d'être avec une très-profonde vénération, etc.

CDLVI. (CCCL.)

DE FÉNELON A M^{me} * * *.

Embarras par rapport à une jeune Anglaise, pour laquelle le prélat avoit fait implorer la protection du Roi.

17 novembre 1713.

Vous verrez, madame, par la lettre que je viens de recevoir de M. le duc de Chaulnes, l'embarras où nous sommes pour M^{lle} Ogelthorpe¹. La lettre que je vous envoie explique tout beaucoup mieux que je ne pourrois vous l'expliquer ici, puisqu'il s'agit d'obéir au Roi, et qu'il a la bonté de se charger de tout par rapport à l'Angleterre. Il me semble que M^{lle} Ogelthorpe ne doit pas hésiter. L'autorité du Roi qui la retient, est une force majeure qui déchargera madame sa mère. D'ailleurs ce sera Sa Majesté qui traitera la chose avec la reine d'Angleterre; pour apaiser les esprits. Je vous avoue que j'ai une joie secrète de voir le Roi prendre tout sur lui, par un vrai zèle pour cette conversion. Sa Majesté veut épargner à cette demoiselle le danger d'un voyage en son pays, et prendre soin de ce qui l'y faisoit aller. D'ailleurs je crois qu'ayant le cœur bon et noble comme nous savons, elle ne hésitera pas un moment à revenir tout court,

¹ Voyez les lettres CDLVII et CDLVIII, ci-dessus, p. 483 et 491, et CDLII, ci-après.

de peur d'attirer à madame sa sœur et à M. de Mézières quelque mauvaise impression dans l'esprit du Roi , et quelque désagrément. Ainsi, supposé même qu'elle crût devoir encore faire le voyage d'Angleterre , il faudroit au moins qu'elle revînt maintenant en toute diligence auprès de vous pour obéir au Roi : après quoi elle lui feroit représenter les raisons qui regardent la sûreté de madame sa mère , et le danger de la confiscation de ses biens , pour obtenir la permission d'aller pour quelques mois la dégager d'un tel péril. J'aurois pris la liberté d'envoyer dans ce moment un courrier à M^{me} Ogelthorpe , pour la conjurer de revenir , mais je n'ai osé faire une telle démarche. Il me paroît plus convenable et plus sûr d'avoir recours à M^{me} la marquise de Mézières , afin qu'elle se charge de la décision. Elle peut représenter à la jeune demoiselle l'intérêt de M. le marquis de Mézières , sur lequel elle aura sans doute une délicatesse parfaite. Elle peut lui envoyer la lettre de M. le duc de Chaulnes , ou tout au moins une copie. Enfin elle peut lui envoyer ma présente lettre , pour l'engager à obéir aux ordres du Roi , en revenant auprès de vous. Elle peut lui envoyer un courrier par le plus droit chemin , qui aille d'abord à Dunkerque où il arrivera avant elle , et d'où il pourra aller au-devant d'elle , supposé qu'on sache exactement la route et la voiture qu'elle prendra. Il est capital de ne la laisser point arriver à Dunkerque sous les yeux de tous les Anglais , et d'éviter un éclat très-fâcheux. Le plus prompt retour ne sauroit jamais être trop prompt , pour éviter les discours de la nation anglaise. Il faudroit même qu'elle s'en retournât d'abord par le plus court chemin auprès de madame sa sœur. Je n'ai point l'honneur d'écrire à celle-ci, parce que je compte que la présente lettre est autant pour elle que pour vous. Je suis très-affligé de ce mécompte et de cet embarras. Si nous avions pu le prévoir, vous ne seriez point partie, et la jeune demoiselle seroit encore ici. Mais enfin il faut obéir au Roi , et contenter son zèle. Je suis , etc.

CDLVII. (CCCLII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Sur l'assemblée qui se tenoit alors à Paris pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

20 novembre 1713 .

Je crains d'avoir fait quelque peine à votre Grandeur , en lui disant trop simplement ce que j'avois osé dire. Il faut que je me sois mal exprimé. Les personnes n'avoient pas dit qu'on eût fait la chose avec hauteur , mais qu'on l'avoit faite hautement. Ils vouloient dire certainement qu'on avoit agi ouvertement. C'est uniquement ce que j'avois conçu , et ce que j'ai voulu dire. Il est des scandales qui en empêchent d'autres. Celui dont il s'agit , n'est-il point de cette nature ? C'est ce que vous voyez mieux que personne , monseigneur. Il arrive tous les jours des évêques à Paris : je crois qu'à la conclusion de l'affaire , il y en aura bien ici cinquante. M. le cardinal de Rohan a eu une attaque de goutte avec un peu de fièvre : c'est un contretemps qui retarde les affaires. On a cependant travaillé la semaine dernière , et M. le cardinal de Noailles s'est trouvé le jeudi et le vendredi à l'assemblée des commissaires , chez M. le cardinal de Rohan. On est toujours persuadé que l'affaire finira bien. Le nombre de ceux que le public croit capables d'incidenter , est trop petit pour ne leur en ôter pas l'envie. Ainsi , selon toutes les apparences , tout se terminera à l'avantage de la bonne cause. Les délais ne laissent pas d'avoir une mauvaise face dans l'esprit de bien des gens , qui trouvent qu'en mettant tant de temps à étudier la Bulle on fait voir qu'on y trouve des difficultés bien réelles. Tout regorge ici d'écrits en vers et en prose les plus insolens et les plus séditieux. Le parti semble se croire en état de tout oser , et disposé à le faire. On le voit , on le sent : Dieu veuille qu'on prenne des mesures et des résolutions convenables au temps et au mal ! J'ai l'honneur d'être , etc.

CDLVIII. (CCCLII.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Sur l'assemblée du clergé, et sur les difficultés du parti
contre la nouvelle constitution.

A Cambrai, 20 novembre 1713.

Quoique je ne reçoive point de réponse de vous, mon révérend père, sur les choses que j'ai pris la liberté de vous envoyer, je ne puis m'abstenir de vous ouvrir mon cœur sur la nouvelle constitution. On se hâte lentement à Paris : mais j'entends dire que cette lenteur finira bien. Il est aisé de voir que les esprits ne sont plus comme autrefois dans cette docilité prompte où l'on ne faisoit que lire, baiser et recevoir. Nous sommes bien déçus de cette heureuse simplicité de nos pères : on ne fait plus rien qu'avec effort, parce qu'on ne fait rien sans une secrète résistance. Prions Dieu pour la longue vie du Roi : sans lui, l'embarras seroit bien plus grand. Jugez par là quel avenir la parti se promet. *Di meliora p̄is!*

On attaque la constitution sur plusieurs chefs : elle condamne, dit le parti, saint Augustin dans la troisième et dans quelques autres propositions ; elle arrache aux enfans de Dieu sa parole et le Testament même de Jésus-Christ leur père : elle rejette les épreuves salutaires par lesquelles on doit discerner les pénitens avant leur réconciliation ; enfin elle veut qu'on s'abstienne de remplir ses devoirs par la crainte d'une injuste excommunication, afin que les rois mêmes soient réduits à trembler, et qu'ils n'osent exercer leur puissance temporelle, dès qu'il plaira à un pape de les menacer des foudres tyranniques du Vatican.

J'ai écrit à quelques personnes sages mes pensées sur ces objections très-frivoles, et vous pourrez dans la suite voir ce que j'ai écrit. Plus on emploie de temps à étudier la Bulle, plus on reconnoît qu'il en a fallu un très-long pour la mesurer avec tant de sagesse et de précision théologique. D'abord il y a eu, dit-on, une grande clameur contre elle. Un grand nombre de personnes à demi instruites croient y voir la condamnation de la saine doctrine. On avoit répandu des vers très-insolens et très-impies :

Quœsnellum et Paulum condemnat Papa. Quid ad nos?
Fallitur, et fallit. Numen abesse probat.

Il y a aussi divers écrits très-scandaleux qui sont faits contre la constitution ; mais, malgré les artifices d'un parti très-hardi et très-puissant, l'autorité du Roi et le zèle des vrais catholiques prévaudront.

J'espère que vous aurez la bonté de me donner de vos nouvelles pour me conduire à l'égard de.....

Vous savez, mon révérend père, avec quelle vénération je suis, etc.

CDLIX. (CCCLIII.)

A L'ABBÉ PASSIONEI¹.

Sur l'assemblée qui se tient à Paris pour l'acceptation de la
Bulle. Clameurs du parti contre ce décret ; injustice de
ces clameurs.

A Cambrai, 22 novembre 1713.

Je ne me suis point hâté, monsieur, d'avoir l'honneur de vous écrire, parce que j'ai cru que vous arriveriez un peu tard à Rome en cette saison. Je souhaite que cette lettre vous y trouve en parfaite santé. Il ne m'est pas possible de vous dire ce qui se passe à l'assemblée du clergé de Paris. Il faudroit voir les choses de près, et je n'en entends parler que de loin. Les commis-saires, qui se préparent à faire leur rapport, travaillent beaucoup, et parlent peu. Leur rapport ne se fera que dans le mois prochain. On croit qu'ils prennent des mesures pour disposer toute l'assemblée à une bonne conclusion. Je ne m'étonne nullement de cette lenteur. L'indisposition des esprits étoit extrême. Vous avez vu, avant votre départ de Paris, une grande émotion dans le public. On ne guérit point en peu de jours un mal qui n'a point cessé de croître pendant tant d'années. On crie de tous côtés que le Pape a condamné saint Augustin, saint Paul, et Jésus-Christ même. On crie que la constitution est pélagienne, et qu'elle ne sert qu'à montrer combien Rome est faillible. On fait entendre que le Pape nie la nécessité de la grâce, et surtout la grâce efficace qui assure la prédestination : qu'il arrache des

¹ Dominique Passionei, né à Fossombrone en 1682, étoit venu à Paris en 1706 pour apporter la barrette au nonce Gualterio, et avoit depuis séjourné plusieurs années en Hollande avec une mission secrète du Pape. Il retourna en Italie en 1713, après avoir assisté au congrès d'Utrecht. Il fut successivement nonce en Suisse et à Vienne, puis secrétaire des Brefs, et parvint au cardinalat en 1738. Son goût pour l'érudition se montra dans la formation d'une bibliothèque très-riche en livres et en manuscrits. Il mourut le 3 juillet 1764.

mais des enfans le Testament de leur père : qu'il rejette l'humiliation salutaire par laquelle on doit éprouver les pénitens avant que de les absoudre, et qu'il veut se servir de la crainte des foudres les plus tyranniques du Vatican, pour tenir tous les rois tremblans à ses pieds dans l'exercice même de leur puissance temporelle. Divers libelles pleins de venin sont répandus partout, pour donner ces idées odieuses de la constitution, et pour accoutumer les fidèles à secouer peu à peu le joug. Je vois ces tristes impressions dans plusieurs personnes du clergé même de ce diocèse. Je tâche d'imposer silence, et de retenir les esprits dans une respectueuse docilité. L'ordre et l'arrangement où le Vicaire de Jésus-Christ a mis les propositions du livre condamné, me servent beaucoup à réprimer cette critique effrénée. Les propositions les plus outrées fixent le sens de celles qu'on seroit tenté d'expliquer bénévolement. Dès qu'on aperçoit le système formé par l'assemblage de ces propositions, on ouvre les yeux, et on est indigné contre cet ouvrage des ténèbres. On y trouve une grâce dont l'attrait est aussi irrésistible que celui de la grâce des Protestans. puisqu'il est invincible à la volonté, et tout-puissant sur elle, comme l'action de Dieu quand il resuscite un mort. On y trouve que cette grâce n'est donnée qu'à un très-petit nombre d'hommes, qu'elle est refusée à tous les justes qui ne sont pas élus pour le moment décisif de la persévérance finale, et que sans elle les commandemens sont impossibles. On y trouve un droit rigoureux et absolu de lire sans exception tout le texte sacré, qui est attribué à tout particulier, en tout temps et en tout lieu.

On y trouve que tout acte que la grâce ne produit point est un péché, et que toute disposition qui ne vient point de quelque amour de Dieu, rend l'homme de plus en plus coupable.

On y trouve la nécessité d'une pénitence qui doit précéder toujours l'absolution, et qui suppose une confusion publique, sans excepter les péchés secrets. Enfin on y trouve un dessein sans relâche d'inspirer aux fidèles le mépris des censures et de l'autorité des pasteurs, l'horreur du Formulaire, l'admiration du parti persécuté, la persécution qui vient du corps des pasteurs mêmes contre les élus, et l'affoiblissement de l'Eglise entière, qui paroît défigurée dans sa vieillesse. On peut juger de la profondeur du mal, par l'extrême difficulté qu'on trouve à faire sentir à un très-grand nombre de personnes combien cette doctrine est visiblement schismatique et monstrueuse.

Tous les vrais catholiques doivent remercier Dieu, et bénir le docte pontife qui a frappé d'une main si forte et si mesurée un si grand coup contre l'erreur. Le siège apostolique avoit un besoin infini de faire sentir son autorité, dont on se jouoit. Plus cette décision trouve de résistance, plus il faut conclure qu'elle étoit absolument nécessaire pour arrêter le torrent de la contagion. Je me tais : je prie ; j'attends ce que Dieu prépare. En quelque endroit du monde que le père commun vous envoie, soyez-y un enfant plein de candeur, de désintéressement et de docilité. Vivez de foi, et mourez à tout ce qui flatte le vieil homme. Soyez à l'Eglise, et non à vous-même. Cherchez ce qui est dû à Jésus-Christ, et non ce qui est pour vous. Trouvez la vraie sagesse dans la folie de la croix. *Nos stulti propter Christum : vos autem prudentes in Christo* ¹. Montrez, par votre exemple, au P. Quesnel, que l'Eglise, toujours renouvelée selon les promesses, ne vieillit jamais. Personne ne peut, monsieur, vous être dévoué avec un zèle plus sincère et plus vif que votre, etc.

CDLX * *

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié.

27 novembre 1713.

Vous ne m'oubliez point, et j'en suis charmé, mon cher bonhomme ; pour moi je pense à vous, lors même que je ne vous le dis point, de peur de vous interrompre. Je vous remercie de ce que vous n'êtes point malade ; la santé du corps est un certificat de vie et de mœurs. Je vous suis fort obligé de tout le bien que vous vous faites en vous épargnant du mal. Va-t-on encore guerroyer, malgré Boreas ?

Tu procul à patria nec sil mibi credere, tantùm
Alpinas, ah dura, nives, et frigora Rheni.

..... Ah te ne frigora lædant !

Ah tibi ne teneras glaciæ secet aspera plantas ² !

Si vous demeurez à Metz, au coin du feu, vous n'aurez point les pieds gelés, et vous ne laisserez pas de servir le Roi, en faisant servir la guerre. Mais j'aimerois mieux vous savoir

¹ I Cor. IV 10. — ² VIRG. *Æcl.* X, 46 et seq.

chez vous à Paris, et chanter de mon côté un *Te Deum*, pour la paix générale.

Croyez le Pape, et vous ferez bien¹ : tout notre clergé vous en donnera l'exemple : laissez discourir les critiques. Quant à la grâce suffisante, dont vous me parlez en grave théologien, elle a besoin d'être bien forte pour être réellement suffisante à votre égard : trop heureux si vous la méritiez à proportion de votre besoin ! Je ferai copier les deux lettres de M. de La Motte pour vous les envoyer. Que ne puis-je m'envoyer moi-même pour vous embrasser tendrement !

CDLXI. (CCCLIV.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Sur des écrits que le prélat lui a envoyés, et dont le Pape a été content. Inquiétudes de Rome sur le résultat de l'assemblée du clergé de France.

A Rome, 9 décembre 1713.

L'INDISPOSITION du Pape, qui a duré près d'un mois, et qui nous a tenus dans de continuelles alarmes, ne m'a pas permis de rendre plus tôt compte à votre Grandeur des écritures qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser. La lettre sur la Bulle² a plu infiniment à Sa Sainteté. Je sais qu'il l'a lue plus d'une fois, et qu'elle lui a été d'un grand secours pour le consoler de la lenteur de MM. nos évêques à recevoir sa constitution. Rien n'a échappé à votre Grandeur, le choix et l'ordre des propositions condamnées, les vues et le système de Quesnel dans son ouvrage, tout y a été très-judicieusement observé. J'ai eu l'honneur de présenter au Pape la profession de foi du disciple du sieur Hennebel, avec les notes qui y sont jointes³. Sa Sainteté parut fort aise de ce que votre Grandeur s'adressoit à elle pour savoir son sentiment, et elle m'assura qu'elle y répondroit par un Bref. Depuis ce temps-là, elle a toujours été malade. Elle ne commença qu'hier à se faire voir en public. Elle assista, il y a dix ou douze jours, au consistoire : mais elle en fut incommodée, et tous ceux qui la virent dans cette fonction jugèrent qu'elle se portoit mal. On craignit même qu'il ne durât pas long-temps,

tant elle parut emmaigrie et abattue. Présentement elle est beaucoup mieux. Dans ma dernière audience, elle m'a dit mille choses obligeantes de votre Grandeur, souhaitant que l'Eglise eût beaucoup de prélats qui lui ressemblassent. Quant à la troisième écriture, qui regarde l'opinion des Dominicains⁴, il n'est nul théologien bien intentionné, monseigneur, qui n'en juge comme vous : mais le crédit de ces pères fait qu'on n'ose y toucher. D'ailleurs les cardinaux sont la plupart si peu versés dans les questions spéculatives et abstraites, que c'est perdre son temps, que de leur en parler. Aussi n'ai-je fait voir l'écrit qu'au seul cardinal Fabroni, qui l'a fort loué, et qui convient de tout ce qu'il contient : mais il juge qu'il ne faut rien remuer, pour ne point ralentir le zèle de certaines gens fort entêtés de cette opinion, et qui craignent toujours qu'on n'y donne atteinte en condamnant les erreurs des novateurs.

Cette cour est fort inquiète sur le retardement qu'on apporte à l'acceptation de la Bulle. On dit qu'il falloit la recevoir d'abord avec une soumission aveugle et respectueuse, et qu'après cela on auroit pu examiner le sens des propositions pour en instruire les fidèles, et pour convaincre les partisans de l'ouvrage. S'il arrivoit que l'assemblée présente imitât en quelque chose celle de 1705⁵, cela seroit capable de faire mourir le Pape. Toute la terre s'est remuée pour le détourner de donner cette constitution : plusieurs cardinaux lui ont remontré qu'il s'exposoit à recevoir un second affront : il a tenu ferme pour faire plaisir au Roi, qui a demandé la constitution avec de grands empressemens. Si donc on venoit à la recevoir avec des restrictions ou des explications chagrinentes pour Rome, ce seroit un triomphe pour les malintentionnés, et un chagrin mortel pour le Pape. J'ai l'honneur d'être, avec la plus profonde vénération, etc.

¹ Cet écrit est imprimé I, v des *Œuvres*, p. 207 et suiv. — ² Voyez la note 4 de la lettre CLXXVI, t. VII, p. 626.

³ Allusion à la bulle *Unigenitus*, du 8 septembre précédent. — ⁴ C'est sans doute la lettre du 12 octobre précédent, voyez ci-dessus, p. 192. — ⁵ Voyez la *Dissertation latine sur cette profession de foi*, I, v des *Œuvres*, p. 203 et suiv.

CDLXII. (CCCLX.)

DU P. LE TELLIER AU MÊME.

Sur la jeune Anglaise pour laquelle le prélat avoit imploré la protection du Roi, et sur l'affaire des Capucines de Douai.

A Paris, ce 10 décembre 1713.

DEPUIS les deux lettres que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire en dernier lieu, l'une, touchant l'abjuration de la demoiselle anglaise, et la nécessité de son voyage; l'autre, touchant l'affaire des Capucines de Douai, je n'avois point été à la cour jusqu'au 1^{er} de ce mois, et ainsi je n'avois pu faire usage de ces lettres.

Au regard de la première, votre Grandeur savoit avant ce temps-là, ou de M^{me} de Mézières, ou de M. le duc de Chaulnes, ou de tous les deux, que le Roi avoit désapprouvé le retour de la demoiselle en Angleterre, soit parce qu'il n'en connoissoit pas la nécessité, soit parce qu'on n'avoit pas demandé son agrément. Peut-être aurois-je prévenu ce mécontentement, si j'eusse été à la cour la semaine même que je reçus la lettre de votre Grandeur; mais je n'y vas que tous les quinze jours durant qu'elle est à Marli. Quoi qu'il en soit, vous savez présentement que, nonobstant le mécontentement du Roi, M. le comte de Pontchartrain a obtenu que la pension et la gratification que nous avions demandées auront lieu quand la demoiselle sera revenue.

Pour l'affaire de Douai², votre Grandeur aura su pareillement, avant que je pusse aller à la cour, et faire usage de sa lettre, que M. l'abbé de Sève³ étoit venu présenter au Conseil requête en cassation de l'arrêt du Parlement, et que le Parlement, de son côté, avoit de son propre mouvement envoyé les informations en cour, pour savoir les intentions du Roi: c'est-à-dire qu'il n'y avoit plus lieu d'arrêter la procédure du côté de M. l'évêque d'Arras, et que

le Parlement, de son côté, avoit prévenu vos souhaits là-dessus. Si la requête en cassation est admise, et l'affaire renvoyée au juge ecclésiastique, elle ne peut guère manquer d'aller à Cambrai par appel, à moins que les parties ne croient avoir fondement de vous renser, parce qu'ils prétendent que vous vous êtes dépourvu de la qualité de juge, en sollicitant publiquement pour M. d'Arras, et en soutenant comme lui la fausseté de l'oppression. Quoi qu'il en soit de la régularité ou de l'irrégularité de la procédure du Parlement, on ne peut nier que le fond de la cause n'intéresse extrêmement la religion, et que ce ne fût un grand mal, si des abus aussi grands que ceux qui ne paroissent que trop bien prouvés par les informations, demeuroient impunis à cause de quelques défauts de procédure, comme il arriva, il y a quelques années, dans l'affaire des révélations. Ce sont là de ces procès où le fond doit emporter la forme, quand elle se trouveroit moins régulière. Mais ce n'est pas à votre Grandeur qu'il est besoin de dire ceci, en étant assez persuadée. Je la supplie de l'être bien du parfait respect avec lequel je suis, etc.

CDLXIII * * .

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié; avis sur la sobriété.

10 décembre 1713.

Je vous suppose et vous souhaite heureusement arrivé à Paris; vous avez déjà retrouvé

..... beatæ

Funum et opes, strepitumque Romæ¹.

Ne perdez point de temps, je vous conjure, pour consulter à fond les maîtres de l'art sur votre mal; priez-les de ne vous flatter point, et de préférer le parti le plus sûr. Il faut vous exécuter vous-même, s'ils le jugent nécessaire; ne vous fiez point à un mieux qui peut n'être que superficiel et passager. Tournez votre courage contre vous-même; je l'aime mieux tourné à vous guérir, qu'à tuer des Allemands. Hâtez-vous de faire délibérer ces messieurs: si par malheur la paix ne se faisoit point, je crain-

¹ Voyez les lettres CDLXVI, CDLXVII et CDLXVIII, ci-dessus, p. 185 et suiv. — ² Voyez, dans la IV^e section de la Correspondance, la lettre à l'abbé de Beaumont du 5 septembre 1713, et ci-après celle au P. Le Tellier du 15 décembre. — ³ Gui de Sève, neveu et grand-vicaire de l'évêque d'Arras. Il fut nommé son coadjuteur en 1719, et devint évêque d'Arras, par la démission de son oncle, en 1721; mais n'ayant pu obtenir de bulles, à cause de son attachement au jansénisme, le Roi nomma à l'évêché d'Arras Louis Baglion de la Salle, qui fut sacré en 1727.

¹ Hor., *Od.* III, *axix*, 41 et 42.

drois encore quelque départ précipité qui vous dérangerait. Mandez-moi ce que vous aurez fait là-dessus ; je ne demande de vous aucune régularité , que pour apprendre si vous manquez à vous-même. Vous n'êtes point en droit de dire , comme l'importun Horace : *haud mihi deero* ¹. Si on avoit autant de sujet de se défier de vous sur les devoirs de la société à l'égard de vos amis , qu'il y en a de compter peu sur vos attentions pour votre intérêt et pour votre santé , vous seriez atteint et convaincu d'être un malhonnête homme. Heureusement , vous valez autant pour autrui , que vous valez peu pour vous. Ce n'est pas que vous ne vous aimiez tendrement , et plus qu'il ne faut ; mais c'est que vous vous aimez comme une mère aveugle qui gâte son enfant , et qui le tue à force de le flatter et de suivre toutes ses fantaisies par faiblesse. Voilà des vérités ; mais autant en emporte le vent : c'est moi qui ai tort ; pourquoi parler à qui n'a point d'oreilles ?

Nous avons vu passer ici ces derniers jours , M. le M. de Montesquiou , gras , vermeil , frais , rajeuni , jovial. Son confrère ² brille comme les étoiles du firmament. Faire la guerre et puis la paix , joindre le rameau d'olivier avec le laurier qui le couronne : en voilà beaucoup.

Prudens futuri temporis exitum
Caliginosâ nocte premit Deus ;
Ridetque , si mortalis ultrâ
Fas trepidat. Quod adest , memento
Componere æquus : cætera fluminis
Ritu feruntur , nunc medio alveo
Cum pace delabentis Etruscum
In mare , nunc lapides adesos
Stirpesque raptas , et pecus , et domos
Volventes unâ , non sine montium
Clamore vicinæque silvæ ,
Cum fera diluvies quietos
Irritat amnes. Ille potens sul
Lætusque deget , cui licet in diem
Dixisse , Vixi...
Fortuna , sævo læta negotio , et
Ludum insolentem ludere pertinax ,
Transmutat incertos honores ,
Nunc mihi , nunc alii benigna
Laudo manentem : si celeres quatit
Pennis , resigno quæ dedit , et meâ
Virtute me involvo , proban que
Pauperiem sine dote quæro ³.

Vous êtes bien loin de cette austère pauvreté. Si la fortune , dont le jeu est si cruel , secouoit

ses ailes pour s'envoler loin de vous , trouveriez-vous assez d'étoffe dans votre vertu , pour vous y envelopper tout entier ? Répondez , mon chez bonhomme ; ou plutôt ne répondez-pas de vous.

CDLXIV. (CCCLVI.)

DE L'ABBÉ SANTINI,
INTERNONCE DE BRUXELLES,
A FÉNELON.

Il se montre disposé à seconder le zèle du prélat contre le jansénisme.

Bruxellis , 12 decembris 1713.

Is omni sermone quem de negotiis ad illustrissimæ Dominationis vestræ diœcesim pertinentibus mecum habuit dominus Goulartus , istius metropolitanæ ecclesiæ canonicus , curavi ut is intelligeret nihil me unquam prætermisurum , quod meam erga illam observantiam et summam de illius virtute existimationem posset ostendere. Quamquam verò non dubitem , quin idem ad illustrissimam Dominationem vestram de omni re quæ in sermonem nostrum incidit sit relaturus , tamen humanissimis ejus litteris , 13 præteriti mensis datis , aliquid non respondere non possum. Quidquid igitur est quod in causa Lessinensi pro meo munere præstare possum , ad illustrissimæ Dominationis vestræ judicium ac sententiam vindicandam , sanè non omittam . cum aliquid mihi in ea erit statuendum . Quod verò ad academiam Lovaniensem spectat , ego quidem sic existimo quameunque diligentiam ac curam illustrissima Dominatio vestra sibi adhibendam duxerit , ne quis in sua diœcesi animabus regendis pastor præficiatur , de ejus doctrina tutus omnino non sit , nunquam eam inutilem aut supervacaneam debere judicari . Optandum sanè videtur , ut stabilis aliqua ratio iniri possit , quâ et academia sua jura ab apostolica sede manantia custodiret , et maturius eorum merita examinare posset qui ad vacantia sacerdotia aspirant . Sed multò magis curandum , ut sacerdotes a doctrina , moribus et prudentia probati parœciis præponantur . Itaque aut in hac stabili ratione ineunda , aut in singulis quæ incident negotiis transigendis , quidquid illustrissimæ Dominationis vestræ æquum ac justum videbitur , omne meum studium , operam , diligentiam polliceor .

¹ HOR. *Sat.* I, IX, 56. — ² Le maréchal de Villars , qui traitoit alors de la paix , à Rastadt , avec le prince Eugene. — ³ HOR. *Od.* III, XXIX, *ad Mæcen.* 33 et seq.

Illustrissimam Dominationem vestram ignorare non arbitror, quàm se improbi homines, et apostolice sedi inimici, in omnem partem versent, ut postremam summi Pontificis adversus Quesnellii in Novum Testamentum meditata constitutionem accuseut, atque reprehendant. Nihil sanè æquè perniciosum, ac pietatis et religionis studium quo se involvunt. Sed brevi spero, fore ut Gallicanorum præsulum in sedem apostolicam observantia irritos eorum conatus reddat, et adversus eam libellorum multitudinem, qui in dies ab illis eduntur aliquis veritatis defensor appareat. Ego omni officio, ac observantiæ studio ero semper, etc.

Humillimus famulus,
VINCENTIUS SANTINUS, abbas
S. Joannis-Baptistæ.

CDLXV. (CCCLVII.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Sur les travaux et les discussions des évêques assemblés à Paris pour l'acceptation de la Bulle.

Paris, 12 décembre 1713.

JE recevrai avec bien de la reconnoissance le secours que votre Grandeur envoie pour la bonne œuvre. Je ne le regarde point comme léger, et il ne pouvoit nous venir plus à propos. Quand on a le cœur fait comme vous l'avez, monseigneur, on ne croit jamais assez donner. C'est une sorte d'injustice qu'il vous est permis à vous seul de vous faire.

Je ne suis pas surpris que le délai de l'acceptation de la Bulle fasse de la peine à ceux qui aiment l'Eglise. Il a toujours paru que les prélats de la commission, quoique très-bien intentionnés, prenoient un long circuit, en voulant ramasser tout ce qu'on pouvoit dire contre les propositions condamnées. Mais enfin cela est fait, et le rapport particulier qu'il a fallu faire au président, et sur quoi il n'a point voulu se relâcher, va finir aussi. Il ne s'agit plus que de conférer avec les évêques qui doivent composer l'assemblée générale, pour disposer tout à l'unanimité. Les contredisans, que les uns font monter jusqu'à quinze, et que je crois, moi, en bien plus petit nombre, vouloient que le rapport fût imprimé dans le procès-verbal de l'assemblée, chose sujette à de grands inconvéniens et mortifiante pour Rome. M. le cardinal de

Rohan a déclaré qu'il n'y consentiroit point, disant que son rapport n'étoit point fait pour être imprimé, et qu'il faudroit trop de temps pour le mettre en état de l'être : on insiste sur des explications qu'on prétendroit insérer dans le Mandement commun. Pour nous, dit le grand nombre, nous croyons les explications inutiles, le sens naturel des propositions étant mauvais. Nous n'avons garde de faire un projet de Mandement commun, qui contienne des explications que nous jugeons injurieuses au Pape, dès là qu'elles sont inutiles. Voilà ce que pense et ce que dit le grand nombre, et il y a apparence que le petit nombre se rendra à l'avis commun. On voudroit bien voir tout tourner là avant la tenue de l'assemblée générale. J'ai eu la consolation, disoit M. le cardinal, de voir l'unanimité dans toutes les assemblées où j'ai présidé jusqu'ici. C'est, lui a-t-on répondu, que le petit nombre s'est conformé au plus grand. Je ne sais, monseigneur, si je ne vous ai pas maudé autrefois que M. d'Agen étoit arrivé. Un grand prélat me l'avoit dit, cela n'étoit pas vrai : mais on m'assure qu'on l'attend ce soir. Le Roi a un grand désir de voir finir l'affaire. Ce qui le rassure, c'est la droiture qu'il connoit dans les prélats de la commission.

Quand au procès de Rouen¹, M. Pochart (*le cardinal de Noailles*) fait de son pis ; il s'achève de peindre dans l'esprit de M. Cousin (*du Roi*).

Que le printemps vienne donc bientôt, puis-qu'il doit guérir parfaitement le cher marquis !

CDLXVI. (CCCLIX.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Sur le voyage de la jeune Anglaise dans sa patrie, et l'affaire des Capucines de Douai.

A Cambrai, 15 décembre 1713.

JE vous supplie, mon révérend père, de vouloir bien assurer au Roi que je n'ai eu aucune part au voyage de M^{lle} Ogéllthorpe². Je lui représentai très-fortement le danger de ce voyage, et la défiance où elle devoit être d'elle-même. Elle me répondit que madame sa mère avoit obtenu de la reine d'Angleterre une permission pour elle, afin qu'elle pût venir en

¹ Sans doute l'affaire de la constitution. — ² Voyez, ci-dessus, les lettres CDLXVI, CDLXVII, CDLXVIII et CDLXIX.

France , à condition de retourner au bout d'un certain temps en son pays ; que madame sa mère étoit responsable de son retour : que , si elle ne retournoit pas en son pays , les biens de madame sa mère seroient confisqués : que la Reine même ne pourroit point empêcher le Parlement de suivre cette loi rigoureuse ; qu'elle vouloit , par honneur et par justice , aller dégager la parole de madame sa mère , et qu'ensuite elle reviendroit très-facilement sans permission. Pour moi , je n'ai fait que tolérer ce qu'il m'étoit impossible d'empêcher. Cette jeune personne a de l'esprit , des sentimens très-nobles et très-désintéressés , avec beaucoup de courage et de sincérité. Elle est vivement pénétrée des vérités de la religion : mais son voyage fait peur ; il faut prier Dieu pour elle.

Je crois n'avoir fait que remplir mon devoir à l'égard de M. l'évêque d'Arras ¹. Quand j'ai vu les juges , il ne s'agissoit point encore ni de révélation de confession , ni de livres , ni de directeurs , ni de jansénisme. Il ne s'agissoit alors que de savoir si les prisons d'un couvent étoient malsaines , et si elles pouvoient fonder une plainte d'*oppression*. Je n'ai fait que représenter à ces messieurs , que , selon l'usage du pays , l'*oppression* étoit l'unique titre qui pouvoit leur donner quelque raison de prendre connoissance de cette cause , et que , si ce n'étoit point le cas d'*oppression* , la cause appartenoit à l'évêque diocésain , et au métropolitain par appellation. C'étoit , à proprement parler , agir pour mon propre tribunal : loin de me rendre partie , c'étoit vouloir conserver mon droit d'être juge. C'est dans cet esprit que je parlois toujours en termes neutres , douteux et conditionnels , protestant que je suspendois ma pensée , comme un homme qui pouvoit dans la suite être juge de cette cause. Vous remarquerez , s'il vous plaît , mon révérend père , que je ne pouvais abandonner la juridiction de l'évêque diocésain en première instance , sans abandonner aussi par contre-coup celle du métropolitain pour le cas d'appellation. Il faut aussi se souvenir que je ne parlois que sur l'emprisonnement des religieuses , pour le cas où il pouvoit se trouver que la prison ne fût pas trop rigoureuse ; qu'il n'y eût aucune *oppression* , et que la cause dût être renvoyée au juge d'Église. Il résulte évidemment de tout ceci , que je n'ai fait qu'une démarche purement conditionnelle , selon mon devoir , pour prier ces messieurs de ne blesser point le droit de l'Église , et pour conserver notre juridiction

spirituelle. Je serois inexcusable si j'y avois manqué.

Supposé même que je me fusse rendu récusable par cette démarche (chose qu'on ne pourroit alléguer avec aucune apparence), il faudroit que cette cause (en cas qu'elle fût spirituelle) fût jugée par quelque autre juge ecclésiastique ; car il ne seroit pas juste que l'Église souffrit dans sa juridiction , pour ma faute personnelle. En ce cas , la cause devoit passer de mon tribunal à quelque autre tribunal d'Église par dévolution , selon l'ordre canonique. Mais j'ose assurer que cette prétendue dévolution est insoutenable et purement imaginaire.

La cause d'*oppression* sur la qualité des prisons a été décidée par le Parlement , et il en est survenu une seconde dont on ne parloit point encore au procès quand j'ai vu les juges : c'est celle de la révélation prétendue du secret de confession , et de la séduction en faveur du jansénisme. J'avoue que le Parlement pourroit informer sur cette prétendue révélation , parce qu'elle peut causer un trouble , un scandale , et un renversement de l'ordre dans la société publique. J'avoue aussi que le Parlement pourroit informer et procéder , et même punir ceux qui dogmatiseroient en faveur du jansénisme , et qui répandroient dans une communauté les livres condamnés. Les lettres-patentes de Sa Majesté données pour la réception des Bulles contre le jansénisme , chargent à cet égard les juges laïques de veiller , de tenir la main , de réprimer , de punir : ce n'est qu'une police extérieure. Le Parlement , en faisant ces fonctions , ne jugeroit nullement de la doctrine : il ne feroit que prêter la main à l'Église pour la simple exécution de ses jugemens doctrinaux , déjà tant de fois prononcés ; il ne feroit qu'obéir aux lettres-patentes où le Roi , comme le protecteur des canons , a accordé à l'Église main-forte pour faire exécuter par ses sujets la décision du saint siège reçue des évêques de France. Je ne crois pas que M. l'évêque d'Arras puisse nier ceci : pour moi , je ne le conteste point. Mais il reste , ce me semble , une réflexion à faire.

Le Parlement , dans cette fonction , ne doit être que simple exécuteur du jugement de l'Église , et nullement juge d'aucune question douteuse et doctrinale sur la foi. Or il est visible qu'il entrera dans cette cause diverses questions doctrinales sur la foi. Donc le Parlement n'en pourra pas juger. En voici la preuve :

1° Il s'agira de plusieurs questions douteuses et dogmatiques sur le secret de la confession , pour savoir si un tel fait , ou une telle parole

¹ Voyez la lettre CXLVI, ci-dessus , p. 201.

est censée une révélation indirecte du secret. Dans le doute , c'est l'Eglise qui doit juger sur un sacrement.

2° Il s'agira d'une maxime avancée dans la direction par le directeur. C'est l'Eglise qui doit , dans le doute , décider dogmatiquement si les termes dont le directeur s'est servi expriment la doctrine hérétique , ou non.

3° Il s'agira de plusieurs livres suspects, mais qui n'ont jamais été condamnés, ou qui ne l'ont été que d'une condamnation non reçue en France selon les formes usitées en ce royaume. Il est visible que c'est l'Eglise , et non le juge laïque , qui doit décider sur la doctrine conforme ou contraire à la foi , que ces livres expriment dans leur sens propre et naturel.

Ainsi , quoique le Parlement soit chargé de tenir la main pour la simple exécution des Bulles , et pour la punition des Jansénistes qui répandent la contagion , il se trouvera cependant dans la pratique, que cette cause renferme diverses questions douteuses et dogmatiques sur la foi , qui doivent être réservées à l'évêque ou au métropolitain.

Il seroit bien étonnant qu'on me crût partial en faveur de M. l'évêque d'Arras , pendant qu'il se plaint ouvertement de moi sur la plupart des causes d'appellation de son tribunal. D'ailleurs le public seroit fort surpris s'il entendoit dire qu'on me réuse comme n'étant pas assez zélé contre le jansénisme.

Je ne saurois finir, mon révérend père, sans ajouter que cette affaire de Donai sur le jansénisme mérite d'être approfondie avec diligence et exactitude, par quelque juge instruit, ferme, et zélé pour la saine doctrine. Il y a grande apparence que le parti janséniste a tenu dans ce couvent une conduite très-odieuse ; et qu'on y découvrira des mystères qu'il est très-important d'exposer au grand jour, pour décréditer le parti parmi les honnêtes gens auquel il impose. Sa hardiesse et ses artifices vont jusqu'aux derniers excès sur cette frontière.

Je dois seulement vous représenter une circonstance de cette affaire. Il ne paroît point , dit-on , par les informations du Parlement , que la personne de M. d'Arras ait été complice de la séduction, ni qu'il se soit exclu lui-même, dans la rigueur de l'ordre judiciaire, de sa fonction naturelle, qui est de juger en première instance de cette cause , entre les directeurs accusés et les religieuses plaignantes. Ainsi l'ordre judiciaire et canonique demanderoit qu'on laissât juger cette cause par M. l'évêque d'Arras en première instance , sauf l'appel, qui

la mèneroit ensuite à notre tribunal métropolitain. Mais quoique je suppose que M. d'Arras procéderoit avec une vraie droiture de conscience , je craindrois que sa forte prévention en faveur des directeurs qu'il a choisis, et auxquels il se confie peut-être beaucoup trop , ne lui fit négliger les moyens de pénétrer tous les ressorts secrets du parti. Vous savez que tout dépend de la première instruction d'un procès. Il est capital que celui-ci soit d'abord instruit avec de grandes précautions par un juge zélé contre l'erreur. Il pourroit arriver que ce procès seroit embrouillé , obscurci , affoibli , et peut-être absolument gâté par le dépérissement des preuves, quand il viendrait à Cambrai par appellation.

On pourra soupçonner que j'ai quelque démangeaison d'entrer dans cette affaire ; mais Dieu m'est témoin que je ne crains rien tant que d'en avoir d'une si épineuse espèce , et que je serois ravi d'éviter l'examen de cette cause , si elle ne venoit point à moi dans l'ordre canonique. Quelque parti qu'on preme , il faut tâcher d'y mettre les formes. Je suis avec une sincère vénération , etc.

CDLXVII (CCCLX.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Sur les travaux de l'assemblée du clergé, et la conduite prudente et modérée du cardinal de Rohan dans cette assemblée.

A Paris, ce 31 décembre 1713.

L'ASSEMBLÉE générale pour l'acceptation de la Bulle se doit tenir le 8. Le Roi a fixé ce jour. Il y a lieu d'espérer que tout s'y passera bien et d'une manière unanime. Il ne s'agit plus d'imprimer ni rapport ni précis du rapport. On a dressé un projet d'Instruction pastorale uniforme , où l'on prévient les fidèles contre les mauvaises impressions que le parti auroit voulu donner de la Bulle. Le Pape, pendant ce temps-là , se plaint vivement, et dit qu'on ne tient point les paroles qu'on lui avoit données. Ceux qui y mettent obstacle prétendent bien qu'il soit mécontent , afin que ni lui ni ses successeurs ne se pressent plus de donner des Bulles. Il faut espérer que Rome ne prendra pas pourtant le change dans l'occasion , et que les vrais intérêts de la religion l'emporteront sur le chagrin qu'on reçoit en les procurant.

Tous les prélats donnent bien des louanges à M. le cardinal de Rohan , qui véritablement a montré de grands et d'aimables talents dans la conduite de cette affaire.

Votre Grandeur doit avoir reçu une lettre du préfet de M. l'abbé de Fénelon , dont on me paroît très-sincèrement content. Il a véritablement une aimable docilité pour écouter tout. Je vous souhaite, monseigneur, la plus heureuse des années , et personne ne fait , pour votre conservation , des vœux plus ardens que les miens. Ayez la bonté de me rendre compte de temps en temps des démarches de M. le marquis de Fénelon. Je suis à vous et à tous ceux qui vous appartiennent , monseigneur, comme je suis à moi-même, et cela à Cambrai comme à Paris. Le jeune ecclésiastique se tourne-t-il comme il faut ? Je suis très-capable de m'entendre dire que j'aurois été trompé. M. l'évêque d'Agen n'est point ici.

GDLXVIII. (CCCLXI.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Sur l'assemblée du clergé, et ses opérations relativement à l'acceptation de la Bulle.

A Cambrai, 2 janvier 1714.

JE viens, mon révérend père, de recevoir la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 9 décembre. Je comprends que la santé du Pape demanderoit des prières publiques , tant elle est précieuse à toute l'Eglise; mais je n'oserois faire une chose qui paroîtroit singulière , et je me borne à demander tous les jours , à l'autel , à Dieu qu'il conserve long-temps ce pieux et sage pontife. J'espère que vous profiterez de quelque moment favorable pour me procurer une décision sur le disciple de M. Hennebel ; je ne veux rien d'excessif.

Il y a long-temps que mon cœur souffre par la longue attente de la conclusion de l'assemblée de Paris. Le parti s'est déchainé avec une fureur et une insolence schismatique. Pendant qu'on soutient avec tant d'assurance que le jansénisme n'est qu'un fantôme ridicule , il se montre si réel et si redoutable , qu'il résiste en face au Pape, au Roi et aux évêques : il croit chaque jour , et le monde est étonné aujourd'hui de se voir janséniste , comme il le fut autrefois de se voir arien. Puisqu'une réception de Bulle devient si difficile sous un roi si sage et si puissant,

qui l'a tant demandée , que seroit-ce , si nous avions le malheur de la perdre, et de tomber dans une minorité orageuse ?

Je suis persuadé que l'assemblée n'a garde de prétendre qu'il lui appartienne de juger du jugement du saint siège , qui est sans doute un tribunal supérieur à elle. Supposé même que le jugement de ce tribunal ne soit point infailible en soi (question que je n'ai garde de toucher), il n'en faut pas moins avouer que ce jugement est dûment celui de l'Eglise entière, par l'acquiescement tacite et notoire de toutes les églises de la communion du siège apostolique : c'est ce que le parti même avoue dans tous ses libelles. Ainsi Rome est en plein droit, de l'aveu même du parti, de vouloir qu'une assemblée particulière d'évêques reçoive d'abord son jugement , comme étant celui de l'Eglise entière. Voilà ce qui est incontestable, indépendamment des questions disputées entre les théologiens d'Italie et de France.

L'expédient de n'envoyer plus de Bulles en France pour ne se commettre point , seroit, je l'ose dire, un parti foible et timide. C'est précisément à quoi les novateurs veulent réduire Rome ; ils veulent lui boucher le chemin de la France pour les décisions dogmatiques. Si Rome prenoit ce faible parti, elle abandonneroit la foi à la contagion, et elle se priveroit de l'exercice de l'unique autorité qui lui reste. Je veux dire celle de décider contre les erreurs.

Il me paroît qu'on ne doit admettre aucune explication , ni dans l'acte solennel de l'assemblée, ni dans aucun Mandement d'évêque. Toute explication paroîtroit une modification d'un jugement prononcé en termes trop vagues et trop absolus. On ne manqueroit pas , si quelque explication étoit admise dans les Mandemens , d'y éluder tout le fruit de la décision. On sauroit , sous le nom de *grâce efficace par elle-même*, la délectation inévitable et invincible de Calvin et de Jansénius ; on réduiroit toute la décision à un jeu de mots sur un texte qu'on avoueroit être équivoque. On ne condamneroit que la chimère ridicule d'une *nécessité totale et absolue* , à laquelle il est visible que ni Jansénius, ni Calvin, ni Luther même, n'ont jamais pensé. On mettroit à couvert la nécessité que le parti nomme *relative et partielle*, qui est la doctrine évidente de Calvin , de Jansénius, de Luther, et la seule que l'Eglise ait pu vouloir sérieusement condamner. Si on toléroit un seul Mandement qui contint une explication captieuse, le parti en triompheroit, comme il a triomphé des procès-verbaux des quatre évêques

du temps de Clément IX. On évitera un si grand mal , si on tient ferme. Un Mandement public seroit cent fois plus fâcheux qu'un procès-verbal caché dans un porte-feuilles. Quand même cinq ou six évêques refuseroient de souscrire à l'acte de l'assemblée , ou à faire leurs Mandemens en conformité , leur petit nombre les décréditeroit , et il seroit de plus très-facile de prendre des mesures entre le Pape , le Roi et tout le reste des évêques , pour humilier ces cinq ou six , sans tomber dans les difficultés d'une procédure canonique : mais je ne puis croire qu'aucun évêque ose résister jusqu'au bout. Le vaisseau de saint Pierre est agité par la tempête ; mais Jésus-Christ s'éveille toujours à propos pour commander aux vents et à la mer : le trouble et la résistance se tourneront en une éclatante confirmation de l'autorité , pourvu qu'on ne se relâche en rien.

Je suis infiniment éloigné de vouloir attaquer , même indirectement , la prémotion des Thomistes ; mais je souhaite qu'ils se renferment exactement dans les bornes qu'ils se sont eux-mêmes prescrites , pour justifier leur foi , dans les congrégations *de auxiliis*. Ils sont trop catholiques pour n'approuver pas ce que je propose. Voudroient-ils que leur opinion servît de masque à une hérésie ? Rome veut-elle qu'une opinion pernicieuse mette la foi même en péril d'être éludée par la secte trompeuse des Jansénistes ?

Ne me direz-vous rien de M. Passionei , qui doit avoir rendu bon compte de tout ce qu'il a vu de si près ?

Je suis , mon révérend père , avec vénération , etc.

CDLXIX * * .

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Rendre service aux hommes , sans en rien attendre ;
nouvelles du temps.

10 janvier 1714.

JE suis fort aise , mon cher bonhomme , de ce que vous êtes content d'une de mes lettres qu'on vous a fait lire. Vous avez raison de dire et de croire , que je demande peu de presque tous les hommes ; je tâche de leur rendre beaucoup , et de n'en attendre rien. Je me trouve fort bien de ce marché : à cette condition , je les défie de me tromper. Il n'y a qu'un très-petit nombre de vrais amis sur qui je compte ,

non par intérêt , mais par pure estime : non pour vouloir tirer aucun parti d'eux , mais pour leur faire justice en ne me déliant point de leur cœur. Je voudrois obliger tout le genre humain , et surtout les honnêtes gens ; mais il n'y a presque personne à qui je voulusse avoir obligation. Est-ce par hauteur et par fierté que je pense ainsi ? Rien ne seroit plus sot et plus déplacé ; mais j'ai appris à connoître les hommes en vieillissant , et je crois que le meilleur est de se passer d'eux sans faire l'entendu. Vous avez peint votre ami balbutiant , de sorte que j'ai cru le voir , moi qui ne l'ai jamais vu. Si vous saviez à quel point d'indulgence je suis sur son procédé , vous trouveriez ma morale trop relâchée.

M. de Saint-Contest me mande , que vous périrez sans ressource , de vos propres mains , si vous n'usez pas d'une rigueur très-difficile contre vos goûts. Moins vous craignez , plus je crains votre fragilité et votre présomption jointes ensemble. Il vous faudroit pendant tout l'hiver le *triste dominicanium* de Martial¹. Sérieusement , ne mourez pas ; j'y perdrois trop.

Savez-vous de près ce que j'entends dire de loin ? Les beaux esprits vont se déchirer : l'Homère de M. de La Motte , dit-on , offense tous les admirateurs des anciens , et les défenseurs du goût moderne l'élèvent jusqu'aux cieux : je n'ai point encore vu cet ouvrage. Pendant que les deux partis combattent sur le Parnasse , je demeurerai en paix avec nos bons flamands.

Ergo inter sese paribus concurrere telis
Romanas acies iterum vidère Philippi.

Scilicet et tempus veniet , cum finibus illis
Agricola , incurvo terram molitus aratro ,
Exesa inveniet scabrâ rubigine pila.
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes ,
Grandaque effossis mirabitur ossa sepulcris².

La postérité trouvera sur le champ de bataille
les armes rouillées et les ossements des héros ,
poètes et orateurs.

¹ *Epigr.* v , 78. — ² *Verg.* *Georg.* i , 489 et seq.

CDLXX. (CCCLXII.)

DE L'ABBÉ SANTINI A FÉNELON.

Il approuve la conduite et les précautions du prélat contre le jansénisme.

Bruxellis, 15 januarii 1713.

QUAMQVAM singularem illustrissimæ ac reverendissimæ Dominationis tuæ humanitatem egregiamque doctrinam jampridem cognitam habuerim . tamen harum rerum perdifficilem sanè conjunctionem ex ejus postremis litteris ita perspexi , ut nihil mihi possit esse jucundius . Quod autem grata tibi mea erga te studia esse confirmat , est id quidem ex inusitato quodam humanitatis genere . ut mihi tribuenda esse statuat , quæ a me pro muneris mei ratione præternitti sanè non possunt . Ac si non omne id quod ad episcoporum in administranda diœcesi vindicanda consilia pertinet , officii mei esse intelligerem , atque aliquid judicio meo relictum arbitrarer , nunquam sanè dubitarem , quin mea omnia studia probatissimi viri consiliis adjungerem . Atque hujus quidem mei propositi explicandi quæcumque se obtulerit occasio , dabo diligenter operam , ut manifestum omnibus fiat . Quod autem ad postremas tuas litteras nihil adhuc Hennebellius responderit , nihil miror , contrâque hujus silentii eas causas esse puto , ob quas longè diuturnius . illud futurum existimem . Rem omnem , arbitror . sibi videbatur expedire posse , iis interrogatiombus discipulo suo positis , ad quas suas illas incerti ac multiplicis sensûs responsiones aptari posse intelligebat . At verò cum intellexit se in omnes earum responsionum latebras penetrare . omnesque quamquam subtilissimas Jansenianæ perviciæ fibras persequi . tacere sibi satius duxit . quàm committere ut apertius animi sui sensus esset declarandus . Quid enim injustius , aut ad adducendam in summam invidiam Ecclesiæ auctoritatem magis accommodatum , excogitari potest . quàm docere . illius vocabulorum naturam immutare . jubereque aliam theologorum scriptis sententiam tribui . ac ipsimet auctores . verborumque ab ipsis adhibitorum vis desiderat ? Quid quod damnatam quinque Propositionum sensum omnibus bene sentientibus apertissimum . et quem sedes apostolica hand semel ita ut est obvium appellavit . adhuc latere . adhuc investigandum esse contenditur ? Igitur

cùm hæc absurdissima tot verborum ambagibus tueri videatur Hennebellius , timerique possit ne ab eo , ejusve similibus , instituti in Lovaniensi academia discipuli eadem hauserint , quodcumque tibi cautionis genus adhibendum existinaveris in illis examinandis . penitusque cognoscendis , qui sacris ordinibus initiari cupiunt : nunquam illud ego supervacaneum putabo , nec ulla alia in re magis valere episcoporum curam atque auctoritatem existimabo . Si quis verò ex eadem academia doctor , discipuli sui sensus a præscriptionibus apostolicæ sedis aberrantes , tueri in animum induxerit . locum is sanè sui reprehendendi atque arguendi dabit , quod quidem nunc arbitror Hennebellium noluisse committere . Utinam verò hic , ejusque similes intra academice Lovaniensis fines sese confinerent , nec alibi quoque discipulos sibi facerent , qui rationem , quâ apostolica decreta possint eludi , ex se velint addiscere ! Hoc enim jam ego meo maximo cum dolore animadverti in pastoribus Hollandicarum missionum ¹ . Nam cum vehementius arguerent , ut suam fidem apostolicæ sedi probent , receptâ cum jurejurando Alexandrinâ formulâ , illuc tandem redeunt , ut respondeant , se ne hoc faciant religione quâdam teneri , ac posse sedi apostolicæ satisfieri eâ adhibitâ formulæ interpretatione , quam Hennebellius et schola ipsa Lovaniensis justissimum judicant . Dolendum est hoc maxime , nec tamen humanitatem erga illos aut charitatem ulla ex parte mihi abjiciendam statui , ac quamquam nihil ex ea utilitatis sperari posse videatur . non ideo tamen aut defatigari me , aut diffidere oportere existimo .

In recipienda summi Pontificis adversus Quesnelliana Commentaria constitutione , diuturnior sanè est . quàm opinabar , Galliæ episcoporum eunctatio . Nec quemquam latere potest quàm ea res addat animos iis . qui hand unâ ratione constitutioni eidem adversantur , ac de ea vel revocanda . aut quibusdam interpretationibus adhibitis temperanda , cogitare audent . Sed ea me res solatur . quod memoriâ repetam nihil unquam ab Ecclesia definitum ac constitutum fuisse . quod non hujusmodi procellas exciverit . Aderat autem qui eas compesceret Ecclesiæ suæ servator ac sponsus Christus . Adest is etiam nunc , ut nihil minus nos deceat quàm timere . Ego omni observantiâ ac studio quemadmodum ex animo sum , ita haberi vehementer cupio , etc .

¹ Voyez la note de la lettre CCCLXX , ci-dessus , p. 39.

CDLXXI. (CCCLXIII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Discussions de l'assemblée du clergé pour l'acceptation
de la Bulle.

Mardi, 16 janvier 1714

J'ai reçu les deux dernières lettres de votre Grandeur du 5 et du 10. Les prélats commencèrent hier après midi à tenir leurs séances à l'archevêché. M. le cardinal de Rohan dut y commencer le rapport. Je ne sais si l'on est encore d'accord sur tout. La grande contestation, il y a quelques jours, rouloit sur ceci : *Nous avons reconnu dans la Bulle la doctrine catholique*, etc. *nous la recevons. Nous condamnons et défendons*, etc. Voilà ce que les Sulpiciens ne vouloient pas, et ils demandoient une transposition, et qu'on dit : *Nous recevons*, etc. *Nous y avons reconnu*, etc. Les Anti-Sulpiciens ne le vouloient pas, et les mitigés disoient aux Sulpiciens : Ce que nous voulez seroit le mieux ; mais le pouvons-nous faire sans renoncer à l'unanimité ? et quel avantage ne donnons-nous pas au parti, en nous séparant de quelques-uns de nos confrères, que nous paroîtrions lui abandonner par là ! Ceux qui veulent qu'on dise d'abord : *Nous reconnaissons*, ont leur dessein, que nous n'approuvons pas ; mais, leur dessein à part, ce que nous leur accorderons est-il mauvais en soi ? Ce qu'ils veulent faire entendre par là, nous ne le disons pas au fond. Les Sulpiciens voudroient qu'on laissât à l'Instruction, et qu'on reçût la Bulle ; mais on leur répond la même chose de la part des mitigés : Cela est bon ; mais nous séparerons-nous ? D'ailleurs, si on ne convient d'une Instruction commune, il s'en fera certainement dont le parti abusera. Vous messieurs les Sulpiciens, vous en ferez d'excellentes, qui réjouiront les catholiques ; mais il s'en fera d'autres dont les catholiques seront affligés avec raison. A quoi donc il faut viser, c'est à faire un projet qui n'ait rien de mauvais en soi, et qui prévieroit ce qui seroit fait de mauvais.

M. Bourdon (*de P. Le Tellier*) est très-sensible à l'honneur de votre souvenir, aussi bien que l'amî de M. Colin : il est patient et courageux dans ses peines. M. Cousin (*le Roi*) sait tout.

Le secours que votre Grandeur m'annonce

viendra bien à propos pour ceux à qui il est destiné. J'en rends à votre Grandeur mille actions de grâces. J'ai lu au frère du jeune ecclésiastique ce qu'il convenoit qu'il sût ; il est pénétré de reconnaissance. J'ose dire qu'il n'est point indigne de ce que vous faites pour lui : c'est un bel esprit, un beau cœur, et qui est bien à Dieu. Au regard du jeune ecclésiastique, je suis persuadé qu'il deviendra sous vos yeux et entre vos mains tel qu'on le peut souhaiter. Je lui pardonne volontiers sa prévention contre les frères de M. Colin (*les Jésuites*), pourvu qu'il renonce à toutes ses autres préventions. M. Girard (*l'évêque de Meaux*) a de bonnes intentions, de l'application, de la douceur : il ne simplifie pas assez les affaires, et n'écarte pas assez les embarras.

CDLXXII. (CCCLXIV.)

DU P. QUIRINI AU MÈME.

Ses regrets de n'avoir pu aller à Cambrai avant de quitter Paris. Il désire connoître les sentimens du prélat sur la nouvelle constitution.

A Avignon, ce 17 de janvier 1714.

Je voudrois bien, monseigneur, vous pouvoir dire que je suis encore en France, sans m'attirer vos reproches. Vous allez sans doute vous écrier : Ah ! le traître, qui, devant encore passer tout l'hiver dans le royaume, m'a cependant refusé deux semaines pour le voyage de Cambrai ! Je vous proteste, monseigneur, que j'en ai mille remords, sans être pourtant coupable d'aucune trahison à votre égard. Oui, mes premiers desseins étoient de courir la poste, et de gagner l'Italie avant que de trouver fermé par les neiges le passage du Mont-Cenis ; mais je vous dirai avec toute la sincérité, ce que j'ai déjà mandé à plusieurs de mes amis, que, prenant ce parti, je n'avois pas bien consulté mon cœur, et il ne m'étoit pas venu dans l'esprit que, charmé comme j'étois de Paris, et de tant d'illustres personnages, ce devoit être pour moi aller en poste, que de marcher en pas de tortue. On diroit qu'après avoir été si long-temps assis sur les bords de la Seine, c'est elle-même qui m'a appris à ne m'éloigner de Paris que par mille tours et détours. Je sens bien que cela ne me seroit pas arrivé, si, sortant de cette ville-là, j'avois pris le chemin de Cambrai : j'aurois cherché des dromadaires ; j'aurois emprunté de,

ailes; j'aurois exulté, *ut gigas ad currendam viam suam*. J'avoue bonnement que, si je devois une fois déranger mes mesures comme je l'ai déjà fait, il valoit mieux, sans aucune comparaison, les déranger pour le voyage de Cambrai, que pour toute autre chose; mais comme il n'y a plus de moyen de réparer cette faute, je vous prie, monseigneur, et je vous en prierai toujours, de me vouloir dédommager de la grande perte que j'ai faite, par des lettres qui me tiennent lieu d'entretiens et d'instructions. La dernière que j'ai reçue, en date du 28 de décembre, m'a été très-chère, et j'y trouve de quoi contenter également mon cœur et mon esprit. Ah! que je serois bien content, si j'en pouvois avoir une pour connoître vos sentimens sur la nouvelle constitution du saint Père! Si vous voudrez bien, monseigneur, me parler sur cela avec une véritable ouverture de cœur, je ne ferai qu'un fort bon usage de tout ce qu'il vous plaira de confier au papier. Comme j'ai fixé ici à Avignon le centre de mes quartiers d'hiver chez M. le vice-légat, mon ancien ami, c'est à Avignon que je pourrai recevoir vos grâces. Si chacun de mes pas m'éloigne maintenant de Cambrai, je m'attacherai encore davantage à vous, monseigneur, par les liens d'une vraie amitié, par les sentimens de cette profonde vénération avec laquelle je suis, etc.

CDLXXIII. (CCCLXV.)

DE FÉNELON A M. ***.

Sur les termes employés dans le projet d'acceptation de la Bulle par l'assemblée du clergé

20 janvier 1714.

Je compte, monsieur, que les personnes que vous connoissez voient bien de près ce que je vois mal de loin; mais voici mes réflexions, que je propose au hasard par un excès de zèle.

1° Pourquoi commencer par ces mots: *Nous avons reconnu*, etc.? N'est-ce pas faire entendre que s'ils ajoutent: *Nous recevons*¹, etc. ils ne reçoivent qu'à cause qu'ils ont reconnu, et que s'ils ne reconnoissent pas, ils ne recevraient point? Il est vrai qu'ils sont juges, mais ils sont juges nécessités à juger comme leur chef, qui a déjà pour lui le consentement au moins tacite

de toutes les églises de sa communion, et qui aura, quand il lui plaira, leur consentement formel. Ainsi ils ne sont juges que comme le dernier évêque est juge dans un concile, où cinq cents, qui le précèdent, ont déjà décidé et entièrement pour le dogme de foi. Cet évêque est juge avec les autres: mais il ne lui est pas libre de juger autrement qu'eux, et de rejeter le dogme de foi déjà décidé. Il sera condamné, s'il ne se conforme pas à leur jugement. C'est l'autorité du concile, et non sa pensée, qui doit le déterminer.

2° On n'a point commencé jusqu'ici les réceptions des Bulles, en disant: *Nous avons reconnu*, etc. Quelle affectation suspecte! Pourquoi innover? Veut-on piquer Rome, la rebouter de nous envoyer des décisions contre le jansénisme, et boucher le chemin à ses jugemens? Nous n'avons jamais eu un si pressant besoin de favoriser les décisions du saint siège, de les faciliter, et d'en soutenir l'autorité contredite par un parti redoutable. Qu'y a-t-il de plus odieux, que de chicaner et d'innover dans ces circonstances?

3° Ceux qui veulent cette innovation cherchent à brouiller la France avec Rome, ou à dégrader insensiblement Rome, pour assujétir ses jugemens à l'examen de la France. Si Rome ne tolère point cette innovation, voilà une rupture, dont le jansénisme se prévendra malignement pour achever sa séduction. Si, au contraire, Rome tolère cette innovation, voilà le clergé de France en possession de juger des jugemens du saint siège, et d'examiner librement, comme un tribunal supérieur, s'il faut les admettre ou les rejeter. Cette dégradation du saint siège mène droit à un prompt schisme pour un temps de trouble.

4° Dès que le clergé de France sera en possession d'expliquer, de modifier et de restreindre les Bulles de Rome, sous prétexte d'instruction qu'on veut donner aux fidèles, on se jouera sans fin de toutes les Bulles les plus décisives. Elles ne signifient plus que ce qu'on voudra bien les laisser signifier. Elles ne seront plus un remède sérieux à la contagion. Ainsi un tempérament pris par foiblesse dans l'embarras d'une occasion particulière, ôtera toute ressource effective pour tous les besoins de la foi en général, dans les siècles à venir.

5° L'humanité, qu'on veut tant faire valloir, n'aura rien d'effectif, et elle n'est en rien comparable avec le mal sans remède de boucher le chemin de Rome, d'empêcher le libre concert avec le saint siège, et de fournir au parti

¹ Ceci nous induit à croire que cette lettre est une réponse à celle du P. Lallemand du 16 janvier. Voyez ci-dessus, p. 209.

un moyen d'éluder tous les jugemens des papes. avec un péril très-prochain de schisme.

6° L'unanimité espérée sera chimérique, à moins que le bon parti ne se relâche jusqu'à admettre une explication ambiguë, qui sauve le vrai jansénisme, et qui restreigne la condamnation au fantôme ridicule de la nécessité totale et absolue. Le parti ne veut l'explication que pour réduire tout à ce point, qui anéantit le but unique de la Bulle. On la veut réduire à une pure équivoque. Il ne faut pas s'imaginer que ceux qui hasardent tout pour arracher ces explications, fassent une entreprise si hardie sans un violent désir de sauver, par quelque subtile évasion, la doctrine qu'ils ne peuvent se résoudre à condamner sans restriction. Condamner le livre du P. Quesnel dans un sens forcé, et ne le condamner pas dans son sens naturel, c'est sauver tout le jansénisme, et rendre la décision puérile. On aura bien plus d'embarras et de mauvaises subtilités à essayer pour disputer le terrain sur chaque terme captieux ou trop vague de l'explication, qu'à exclure tout d'un coup l'explication même avec une douce fermeté. Il vaut cent fois mieux résister d'abord, pour n'admettre point une innovation manifeste, et pour ne blesser point le saint siège, que de résister sur un détail de questions de grammaire, où le parti cachera les tours les plus captieux et les chicanes les plus subtiles.

7° L'unanimité, qu'on vante tant, seroit le comble des maux, si elle servoit à autoriser un discours ambigu, à énerver la Bulle, et à sauver le jansénisme réel : *et erit novissimus error pejor priorum*. Un mot un peu douteux qu'on aura glissé, servira pendant tout un siècle au parti, dans des libelles innombrables, pour soutenir que le clergé n'a accepté la Bulle qu'à condition expresse de ne donner aucune atteinte à son système. Les retardemens de l'Assemblée, la division notoire des évêques, les représentations faites au Roi par onze d'entre eux dans une lettre qui ne manquera pas de devenir publique, serviront à montrer, d'une façon très-spécieuse et très-plausible, que l'Assemblée n'a pas pu refuser aux prélats disciples de saint Augustin, une explication qui a mis leur système à couvert. Ne voit-on pas que les expédiens de mollesse nommée *mitigation*, ont gâté tout depuis cinquante ans? Veut-on continuer à perdre tout?

8° Les mitigés sont ravis de faire valoir une fausse unanimité, pour éblouir les évêques qui vont droit au but, et pour pouvoir flatter les évêques fauteurs du parti. Vous verrez que la

plupart de ces mitigés sont en secret dans une espèce de partialité, et qu'ils sont tout au moins politiques entre les deux partis opposés. S'ils étoient bien sincèrement anti-jansénistes, ils craindroient cent fois moins un éclat, qu'un expédient qui se tourne en évasion pour les Jansénistes.

9° La division, quoique fâcheuse, a un grand avantage. *Il est nécessaire que le scandale arrive*¹. Dieu le permet, *ut eruantur ex multis cordibus cogitationes*². Le scandale est déjà fait; les onze évêques ont fait l'éclat: il ne s'agit plus que de ne les laisser point prévaloir après un coup si hardi. Si on le souffre, que n'oseront-ils pas? Plus ils ont éclaté, plus il est capital que le scandale soit réparé par une réception pure et simple qui redresse tout. Une division qui finit par une bonne conclusion du grand nombre des évêques, se tourne en force pour la bonne cause. Les onze évêques qui écrivirent au Pape pour empêcher la condamnation de Jansénius, n'affoiblirent point la condamnation.

10° Si les mitigés étoient sincèrement zélés pour la bonne cause, ils tourneroient invinciblement l'argument de l'unanimité contre ceux qui l'emploient pour la cause odieuse. Il doit y avoir dans l'Assemblée, en comptant tous ces politiques mitigés, environ quarante évêques contre les onze. Les onze doivent être cent fois plus embarrassés que les quarante, en renonçant à l'unanimité. Que deviendront ces onze, si les quarante tiennent ferme? demeureront-ils obstinés contre le saint siège, contre toutes les églises de sa communion, et contre presque tous les évêques de France mêmes? Quelle ressource peuvent-ils espérer? Ne voit-on pas qu'ils ne peuvent compter que sur leur propre hardiesse, fondée sur des exemples de grande impunité; que sur la mollesse des mitigés, et que sur l'extrême indulgence du Roi? Ils ne sont si roides qu'à cause qu'ils comptent de trouver leurs adversaires infiniment flustes et souples. L'unique moyen de les rendre souples est de leur montrer un peu de fermeté et de réunion contre eux. Ils ont raison d'être si hantains et si entreprenans, puisqu'ils vous voient si incertains, si désunis et si relâchés. Tout leur réussit, dès qu'ils ne respectent nulle autorité; comment voulez-vous que l'autorité les retienne et les rappelle au devoir? Vous faites tout ce qu'il faut pour leur faire faire tout ce qu'ils font. Je vous promets pour eux, que tout ira chaque jour de mal en pis. Mais faites-leur sentir que

¹ Matth. XVII, 7. — ² Luc. II, 35.

vous n'êtes point dupe d'une trompeuse unanimité, et que vous allez conclure au plus tôt, malgré eux, à la pluralité des voix : ils en craindront les suites ; vous les verrez dans l'embaras. Un petit nombre se sentira accablé par l'autorité du saint siège et de toutes les églises de sa communion. Il craindra même le Roi justement irrité.

11° Les moindres retardemens sont dangereux. La mort du Pape ralentirait la conclusion, et pourroit l'éluider : celle du Roi renverseroit tout. Dieu nous en préserve. Qu'est-ce que ces gens-là n'oseroient pas dans une minorité, puisqu'ils sont si hardis sous un Roi si puissant et si zélé pour l'Église ? D'ailleurs, plus on retarde, plus ils concluent qu'on n'ose les attaquer, et qu'ils réduiront leurs adversaires, par la crainte d'une rupture, à quelque expédient qui éludera tout. La prétendue unanimité est un bien imaginaire en comparaison de ces maux très-réels.

CDLXXIV. (CCCLXVI.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Il apprend au prélat l'opposition du cardinal de Noailles et de quelques autres évêques à l'acceptation de la Bulle.

Paris, 21 janvier 1714.

ENFIN voilà l'apostrophe qui crève. Quand on a vu qu'il n'y avoit plus moyen de reculer à l'Assemblée générale, les prélats protestans se sont assemblés chez M. le cardinal, et y ont signé, le 12, l'acte dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie. Ils signèrent en même temps une lettre commune au Roi, datée du dimanche suivant, et dont la marche devoit être tellement réglée, qu'elle arriveroit pour apprendre que la protestation étoit faite. On a su, je ne sais comment, que le conciliabule s'étoit tenu chez M. le cardinal, et qu'entre autres prélats M. l'évêque d'Auxerre¹ en avoit été. Ce prélat fut mandé sur-le-champ par le Roi, qui jugea qu'il étoit de la dernière importance de découvrir ce qui s'étoit passé dans l'Assemblée secrète. La personne que l'on avoit en-

voyée de la cour ne trouva point le prélat chez lui, et on lui dit qu'il étoit parti pour Auxerre. Voyant de l'embaras sur les visages, il fit sonner haut le nom du Roi, et on lui dit que le prélat étoit effectivement parti, mais qu'on pourroit peut-être le trouver encore chez M^{me} de Beauvion. Il y courut : il y trouva le prélat, et lui signifia l'ordre de la cour. Le prélat dit qu'il s'y rendroit : mais le commissaire ayant ajouté qu'il avoit ordre de l'y suivre, il fallut partir sans détour et sans s'arrêter. Le Roi, ayant su par là tout ce qui s'étoit passé chez M. le cardinal, fit écrire à son Éminence pour lui et pour ses associés, que Sa Majesté vouloit qu'ils se trouvassent à l'Assemblée, qu'ils y disaient leurs raisons : qu'ils faisoient injure à leurs confrères, de les croire incapables de les approuver, si elles étoient bonnes : qu'ayant nommé eux-mêmes des commissaires, ils ne devoient pas leur faire l'affront de ne vouloir pas seulement les écouter : que Sa Majesté leur laissoit toute liberté pour suivre leurs lumières, et parler selon leur conscience, mais qu'elle n'avoit point d'autre règle à suivre, que ce qui paroîtroit meilleur au plus grand nombre, et qu'elle emploieroit son autorité pour le faire exécuter. Je n'ai point vu la lettre, et je n'en parle que par ouï-dire : mais j'ai lieu de croire que c'en est là à peu près le sens. On dit aujourd'hui que M. d'Auxerre a désigné que d'autres ont honte et sont fâchés de l'avoir fait. M. de Senes² est arrivé depuis peu de jours, et on croit qu'il se joindra aux protestans. M. de Saint-Malo³, qui est venu aussi en grande diligence, pourroit bien s'y joindre : on le craint. L'ancien évêque de Tulle³ paroît encore balancer. Demain M. le cardinal de Rohan achevera son rapport. M. l'évêque de Meaux veut, dit-on, parler aussi. Il ne demande qu'une demi-heure. Après cela, on délibérera sur la manière et la forme d'acceptation. Les copies que l'on a de la protestation projetée ne peuvent venir que de ceux qui l'ont faite ; c'est une circonstance à remarquer. M. le cardinal, en voulant se justifier à la cour sur ce projet, a prétendu que la commission lui avoit

¹ Daniel-Charles-Gabriel de Levi de Tubieres de Caylus, né en 1669, grand-vicaire du cardinal de Noailles en 1700, évêque d'Auxerre en 1705, accepta en 1714 la bulle *Unigenitus*, dont il devint, après la mort de Louis XIV, un des plus langoureux adversaires. Il persévéra opiniâtement dans son opposition jusqu'à sa mort, arrivée le 3 avril 1754.

² Jean Senes, né en 1647, d'abord Oratorien, devint évêque de Senes en 1695. Il fut suspendu de ses fonctions au concile d'Embrun en 1727, à cause de son appel et de ses écrits contre la Bulle, puis exilé à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. Il mourut dans son exil, le 25 décembre 1740. — ³ Vincent-François Desmarêts, sacré en 1702, appela en 1717 de la bulle *Unigenitus*, puis l'accepta en 1724. Il mourut en 1739, âgé de quatre-vingt-un ans. — ³ Humbert Anselin, fils de la nourrice de Louis XIV, aumônier de la Reine, nommé à Tulle en 1688, se démit en 1702. Il fut pourvu de l'abbaye de Ham, et mourut en 1720.

laissé tout ignorer , et beaucoup d'autres choses sur quoi il a été aisé de le convaincre de faux. Voilà , monseigneur , la triste scène que nous avons devant les yeux. Il est difficile de voir bien clairement où cela aboutira. Je crois qu'on peut répondre de tous les autres prélats qui composent l'assemblée.

J'ai l'honneur , etc.

CDLXXV *

DE FÉNELON AU P. QUIRINI.

Témoignages d'amitié ; il exhorte ce père à servir utilement l'Eglise.

A Cambrai , le 22 janvier 1714.

J'ai été véritablement attendri , mon révérend père , en recevant votre aimable lettre datée de Lyon. J'ai eu néanmoins une espèce de peine de vous savoir encore en France si loin de nous. Nous avons actuellement céans M. le chevalier Giraldi , qui ne peut parler de vous sans montrer son cœur , et sans toucher le mien. J'espère que , quand vous serez arrivé en lieu de repos , vous aurez la bonté de m'apprendre votre destinée et vos occupations. Je prie Dieu qu'elles se tournent à servir solidement l'Eglise , qui a besoin plus que jamais de ministres qui étudient sans vaine curiosité , sans présomption , sans critique téméraire , et qui soient de petits enfans en docilité , entre les bras de l'Eglise leur mère. Je suis avec vénération , mon révérend père , votre , etc.

CDLXXVI. (CCCLXVII.)

DU P. QUIRINI A FÉNELON.

Il s'excuse de ne pas lui avoir répondu plus tôt , et lui donne quelques détails sur ses voyages.

A Montpellier , 23 janvier 1714.

Je ne saurois souffrir , monseigneur , de voir dans le même temps sur mon bureau deux de vos lettres. L'une en date du 22 , et l'autre du 30 décembre. Comme je suis extrêmement ravi d'être dans un commerce bien vif et bien exact avec vous , la moindre chose que je puis faire pour l'entretenir , et pour vous témoigner la joie que j'en ressens , c'est de ne m'y

rendre coupable d'aucune espèce de négligence , et par conséquent de n'attendre jamais une seconde lettre pour répondre à la première. Mais je vous prie , monseigneur , de croire que ce ne sont que mes courses qui ont causé aujourd'hui ce désordre-là. J'ai employé vingt jours à visiter le Languedoc , et je ne suis revenu que d'avant-hier dans cette ville-ci , où l'on m'a présenté vos lettres. Dans le dessein où j'étois de passer encore cet hiver en France , j'ai cru en devoir une bonne partie au climat du Languedoc , et au prélat de Montpellier , avec qui j'avois lié une étroite amitié à Paris. Je suis à présent sur le point de le quitter et de repasser à Avignon , et de là m'en aller à Marseille.

En regardant toutes mes courses à droite et à gauche , on peut juger que j'ai une peine infinie à sortir de ce royaume , et qu'avant si long-temps été assis sur les bords de la Seine , c'est d'elle-même que j'ai appris à ne m'éloigner de Paris que par mille tours et détours. Je pourrai dire moi-même d'une certaine façon ,

Italiam sequimur fugieitem ¹.

Si j'ai perdu infiniment à ne commencer mon pèlerinage par Cambrai , vous gagnez beaucoup , monseigneur , à tous ces voyages ; car c'est après les avoir finis que je dirai avec plus de raison , ce que j'ai accoutumé de dire de long-temps : Je n'ai pas trouvé le pareil ; *procul est de ultimis finibus pretium ejus* ². Comme je compte de passer la semaine sainte dans l'abbaye de Lerins , j'espère d'être chez moi à Venise , s'il plaît à Dieu , avant deux mois. Je voudrois bien , monseigneur , vous pouvoir dire à présent quelles seront mes occupations en Italie ; mais je vous assure que je le sais moins qu'un autre. Selon toutes les apparences , il faudra faire un voyage à Rome , où je n'ai pas encore été , et où l'on m'appelle positivement : et alors je ne sais ce que je pourrai devenir. Pour moi , je vous assure , monseigneur , qu'il n'y a rien qui me convienne plus que le calme des cloîtres et la retraite du cabinet. Vous en saurez sans doute des nouvelles , et j'aurai le plaisir de vous les apprendre avec une véritable ouverture de cœur ; car je serai toujours du meilleur de mon âme , monseigneur , tout à vous.

¹ VIRG. *Æneid.* lib. V, vers. 629. — ² *Proc.* XXXI, 10

CDLXXVII. (CCCLXVIII.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

L'assemblée du clergé accepte la Bulle; conduite des neuf prélats opposans.

Paris, 30 janvier 1714.

VOIRE Grandeur doit avoir reçu la lettre par laquelle je lui mandois mercredi, que, mardi la veille, la Bulle avoit été reçue à la pluralité des voix. L'assemblée étoit de quarante-neuf évêques. Quarante avoient conclu à l'acceptation : neuf¹ se sont réservés à conclure quand on opinera sur le projet d'Instruction pastorale qu'il a été résolu de dresser. Le Roi ne fut pas plus tôt averti que l'assemblée avoit conclu à recevoir la Bulle, qu'il fit dépêcher à Rome pour en porter l'acte au Pape. Cette démarche n'a pas laissé de donner à penser aux protestans². On m'a assuré que l'acte de la protestation étoit entre les mains du Roi. M. d'Auxerre³ en a retiré son nom. On a dit hautement que M. le cardinal avoit dressé l'acte. Chaque évêque protestant devoit en avoir une copie : le moyen de savoir par qui l'écrit s'est répandu. Quoi qu'il en soit, on se rassemble jeudi pour opiner sur l'Instruction pastorale. Il y a apparence que les quarante ne se désuniront point, et il y a parmi eux assez de prélats instruits et zélés pour empêcher qu'il ne se glisse rien dans l'Instruction qui nuise à la cause. Je ne crois pas qu'on se relâche sur rien d'essentiel. Peut-être que, si on eût prévu la séparation des neuf, l'affaire auroit pris un autre tour, et certainement elle seroit finie à l'heure qu'il est. Mais quand on s'est aperçu qu'on avoit été amusé, il n'étoit plus temps de changer le système de l'acceptation : on se seroit divisé de nouveau. Un juge nécessité à juger, ne laisse pas de dire son avis sur la matière, avant que de dire qu'il adhère. Quoi qu'il en soit, on ne manie pas le vaisseau comme on veut dans la tempête : on manœuvre comme on peut; il faut aborder et sauver le vaisseau. Il est bien

¹ Ces neuf évêques étoient MM. de Noailles, archevêque de Paris; d'Hervault, de Tours; de Bellune, évêque de Verdun; de Noailles, de Châlons-sur-Marne; Suanen, de Senez; de Laugle, de Boulogne; Desmarets, de Saint-Malo; Breuille, de Bayonne; et de Clermont, de Lyon. — ² C'est-à-dire, aux neuf évêques qui refusoient d'accepter la Bulle. — ³ Voyez la note I. de la lettre CDLXXV, ci-dessus, p. 212, 1^{er} col.

clair qu'on veut, s'il se pouvoit, ôter l'envie à Rome de nous donner des Bulles. mais le Pape doit voir à qui il faut s'en prendre, et ne prendre pas le change. Se fâcher tout-à-fait, ce seroit donner gain de cause aux ennemis de l'Eglise et aux siens. On ne devine pas encore ce que feront les neuf; on prétend qu'ils sont nantis de plusieurs lettres d'évêques absens qui pensent comme eux, et que c'est une nouvelle scène qui se prépare. Que disent ces lettres? Je n'en sais rien. Sont-elles en grand nombre? On parle de dix; mais je crois qu'on devine. Il me paroît de l'union et du concert dans le gros de l'assemblée. Nous verrons ce qui se passera jeudi. La situation est triste, Dieu veuille la changer!

CDLXXVIII. (CCCLXIX.)

DE FÉNELON AU P. QUIRINI.

Aimables reproches qu'il lui fait de n'être point revenu à Cambrai; éloge de la bulle *Unigenitus*.

A Cambrai, le 30 janvier 1714.

JE reçois dans ce moment, mon révérend père, votre lettre datée d'Avignon. Quoi! vous êtes courant par toute la France sans avoir voulu venir à Cambrai! Quelle cruauté! quel manquement de parole! Est-ce donc ainsi que vous étiez pressé de retourner en Italie? Nonobstant cette infidélité, je veux vous répondre à cœur ouvert sur la constitution *Unigenitus*. A Dieu ne plaise que je blâme personne en louant cette décision du Saint-Siège! Je la trouve très-digne de l'Eglise mère et maîtresse. La liaison des propositions condamnées montre évidemment des systèmes affreux. Chaque proposition, prise en particulier, est même insoutenable quand on la regarde de près. Celles qu'on veut faire ressembler à des textes de saint Augustin, ne leur ressemblerent nullement : les différences sont visibles et essentielles. Si vous étiez à Cambrai, au lieu de courir pendant l'hiver comme un Juif errant, nous verrions vous et moi, en deux heures de conversations, la vérité de ce que j'avance. Le parti janséniste remue ciel et terre contre cette autorité qui l'accable : mais toutes les églises demeureront unies à leur centre commun, pour cette décision, comme pour tout le reste. Le torrent de la séduction passera, et la vérité demeurera à jamais. Heureux

qui est doux et humble de cœur ! il trouvera le repos de son ame. Au contraire, quiconque a un zèle amer, hautain, critique et présomptueux, aura le cœur troublé comme la mer pendant les tempêtes. Prions, soyons petits : *heureux les pauvres d'esprit ! Je vous rends grâces, mon père, dit Jésus-Christ, de ce que vous cachez ces choses aux sages et aux prudens, pendant que vous les révélez aux petits.* Jugez combien je vous suis dévoué, par mon regret sur votre défection.

CDLXXIV. (CCCLXX.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Projet d'Instruction pastorale adopté par l'assemblée pour la publication de la Bulle : conduite des évêques opposans.

Paris, 2 février 1714.

L'ASSEMBLÉE se tint hier sur l'Instruction pastorale, et elle se termina comme on l'avoit prévu ; les quarante prélats l'ont recue. M. le cardinal dit, au nom de ses huit associés, qu'ils persistoient à consulter le Pape sur certains points de la Bulle, et cela pour procurer la paix à l'Eglise, et pour conserver la *liberté des écoles*. Voilà un étrange moyen de parvenir à la paix ! Et quand le Pape jugera à propos de condamner quelque opinion qui aura été soutenue dans quelque école, on pourra ne pas adhiérer à sa décision, pour maintenir cette école dans son ancienne liberté. Mais quand on consultera le Pape, sera-ce pour s'en tenir à ce qu'il dira ? Si cela est, il faut commencer par recevoir sa constitution avant que de lui en demander l'explication. Si l'on n'est pas résolu de s'en tenir à la réponse du Pape, doit-il en donner une ? Voilà une scène bien décisive pour la religion en France. On prétend que M. le cardinal dit dans l'assemblée, qu'il avoit les lettres de neuf évêques qui pensoient comme lui, et que M. l'archevêque de Rouen lui fit cette réponse : C'est-à-dire, monseigneur, que nous serons cent contre dix-huit. Je vois tous les gens de bien affligés à la vue des suites que cette division peut avoir. Dieu veuille inspirer aux deux puissances la force nécessaire pour les prévenir, et pour proportionner le remède au mal. On s'assemblera lundi pour signer le procès-verbal, et pour les lettres au Pape, au Roi, aux évêques absens,

Il faut voir si le Parlement ne voudra point tirer avantage de cette division pour reculer l'enregistrement. Je manderai à votre Grandeur ce qui se passera.

Je reçois la lettre de votre Grandeur du 30. Je n'ai point vu le projet d'instruction. Il faut espérer qu'on n'y aura rien laissé qui nuise à la cause de l'Eglise : d'autant plus les opposans n'ont rien demandé, et n'ont pas voulu entrer en négociation : leur parti étoit pris, et celui du chef l'est apparemment depuis longtemps. On lui a donné le temps de grossir sa troupe.

CDLXXX. (CCCLXXI.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Sur la conduite des prélats opposans, et la nécessité de les réduire à la soumission.

A Cambrai, 5 février 1714.

Je viens, mon révérend père, de recevoir la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire en date du 6 de janvier. On ne peut être plus touché que je ne le suis de vos attentions très-obligeantes : j'espère que vous voudrez bien les continuer pour ma réponse à M. Hennebel, sur laquelle je demande instruction.

Vous savez sans doute maintenant la protestation de neuf évêques de l'assemblée : je ne me mêlerai point d'en expliquer les conséquences ; vous les voyez mieux que moi. On dit que neuf autres évêques des provinces s'unissent à ceux-ci : le scandale peut devenir grand. Il semble que Dieu veuille forcer la sagesse et la modération des hommes les plus patiens, à venir au fond, et à trancher par l'autorité la plus décisive.

Pendant que nous avons tout ensemble un saint et docte Pape, avec un Roi puissant et zélé pour l'Eglise, il n'y a aucun moment à perdre.

Si le saint siège accoutume les évêques à lui corriger ses jugemens, sous prétexte de lui en demander des explications restrictives, son autorité est foulée aux pieds, et les évêques particuliers s'érigent en juges supérieurs. En cette occasion, le saint siège aura des avantages infinis contre eux. On verra en France plus de cent évêques contre dix-huit. D'ailleurs

toutes les Eglises du monde qui sont dans la communion romaine, demeureront infiniment unies à leur centre pour ce jugement. Voilà le corps entier de l'Eglise catholique qui est en plein droit de réduire à une humble soumission ces évêques qui désobéissent. Il est naturel que le Roi, qui est si sage et si bien intentionné, appuie fortement l'Eglise comme il l'a promis : c'est une grande occasion de faire sentir toute l'autorité du siège de saint Pierre. A Dieu ne plaise qu'on se lasse et qu'on se décourage ! C'est maintenant qu'il faut mettre la cognée à la racine de l'arbre, pour abattre le tronc.

Pour moi, je garde un profond silence, et vous voyez sans peine les raisons qui m'y engagent. J'aurois écrit d'abord pour réfuter les libelles atroces et schismatiques qui attaquent la constitution. J'ai eu besoin de me retenir ; mais, outre qu'il falloit attendre ce que l'assemblée feroit, de plus j'ai cru devoir éviter une scène où l'on m'auroit accusé de ressentiment. Ayez la honte, je vous en conjure, de me faire savoir ce qui pourroit le plus montrer au Pape mon zèle pour sa constitution : je m'y conformerai autant que les choses qui viendront du Roi et de l'assemblée le pourront permettre. Vous ne sauriez vous imaginer à quel point de rage et d'insolence le parti éclate dans ses libelles et dans ses chansons contre l'autorité de Rome. Il n'y a rien d'effrayant qu'il ne tente pour soulever les peuples, et pour leur faire secouer le joug. On ne voit que trop que le parti janséniste, loin d'être un fantôme, est un corps réel et puissant qui menace toute l'Eglise ; mais le courage et la fermeté du saint Père abattra ce parti. Un des plus importants services qu'il puisse rendre à la religion, est celui de conserver sa santé : nous avons un besoin infini de ses lumières et de son zèle. Plus la constitution trouve de résistance dans les esprits, plus elle étoit nécessaire. L'incision va jusqu'au vif, en laissant crever l'abcès. Il y a quarante ans que le livre, mis dans les mains de tous les peuples, empoisonnoit toutes les conditions. On n'arrache point l'idole sans irriter : que seroit-ce, si on eût tardé plus long-temps ? Quand on dort, le parti veille : il se prévaut d'une fausse paix ; il redouble la séduction ; à la fin il entraineroit tout. L'opération du remède ne fait point le mal ; elle le montre et le guérit. O qu'on est heureux d'écouter l'Eglise avec une docilité de petit enfant ! *Bienheureux les pauvres d'esprit ! bienheureux les pacifiques !*

Je suis avec vénération, mon révérend père, etc.

Rome n'a besoin que de ne rien répondre aux évêques qui veulent la faire expliquer ; elle n'a qu'à attendre les actes.

CDLXXXI. (CCCLXXII.)

DE AU CARDINAL

Lettre que les Jansénistes firent courir dans Rome pour indisposer le Pape et les cardinaux contre les explications données à la bulle *Unigenitus* dans l'assemblée du clergé de France.

Paris, 5 février 1714.

Je me crois obligé de dire à votre Éminence ce qui s'est passé ici à l'égard de la constitution de notre saint-père le Pape.

Vous savez sans doute que, dans le moment qu'elle a paru, tous les théologiens ont senti les conséquences de cent-une propositions condamnées, sans déterminer en aucune manière le sens sur lequel tombe la condamnation, et sans appliquer sur ces propositions les vingt ou vingt-deux qualifications qui sont à la fin.

Les commissaires que le Roi a souhaité que l'on nommât pour aviser aux moyens de recevoir cette constitution avec le respect dû au saint siège, et avec l'attention convenable pour l'édification des fidèles, ont compris que, pour la paix de l'Eglise, pour la tranquillité des consciences, pour le bien de la religion, pour la gloire même du saint siège, les évêques ne pouvoient faire publier dans leurs diocèses une constitution si étendue et si indéterminée, qu'avec des explications capables d'en fixer le sens, et de prévenir les disputes qu'elle excitoit parmi les simples fidèles ; que sans cela chacun l'interpréteroit selon son goût et son intérêt ; qu'il faudroit changer le style de la piété, apprendre une autre langue aux théologiens, aux prédicateurs, aux catéchistes et aux auteurs des livres de dévotion ; laisser une occasion de murmure aux nouveaux convertis, et même aux anciens catholiques, alarmés d'une censure si vague sur la lecture de l'Ecriture sainte, qui est ici entre les mains de tout le monde ; et autoriser les plus grands pécheurs à exiger l'absolution sur-le-champ pour les plus grands crimes, en quelque disposition qu'ils soient.

La nécessité de joindre des explications à la constitution, a engagé les commissaires à proposer à l'assemblée une Instruction pastorale, à laquelle ils ont travaillé depuis trois mois; et leur avis a été que les évêques devoient publier cette Instruction avec la constitution, pour être un monument public du sens dans lequel l'assemblée condamnoit avec le Pape les cent-une propositions.

Lorsque les évêques ont opiné, ils sont tous convenus de deux choses. 1^o qu'ils devoient s'unir au chef de l'Eglise pour condamner avec lui le livre des *Réflexions*; 2^o qu'il falloit, en publiant la constitution, apprendre au peuple les erreurs que le Pape avoit condamnées, et les vérités auxquelles il n'avoit point voulu donner atteinte: mais ils ne sont pas convenus sur la manière de donner ces explications. Il y en a quarante qui ont été d'avis de les donner dans une Instruction pastorale, qui expliqueroit aux fidèles le sens dans lequel ils acceptoient la constitution, et comment ils vouloient qu'elle fût entendue dans leurs diocèses; et il y en a eu neuf qui ont cru qu'il étoit plus respectueux pour le saint siège, et plus utile pour le bien de l'Eglise, de s'adresser au Pape pour lui demander le sens dans lequel ils devoient expliquer au peuple sa constitution.

Les raisons qui paroissent les avoir engagés à prendre ce parti, sont, 1^o que les papes prétendent qu'il n'appartient point aux évêques de rien ajouter ni diminuer aux décrets du saint siège, et que, lorsqu'ils ont besoin d'être expliqués, c'est au Pape que l'on doit avoir recours. Nous en avons un exemple bien récent dans le Bref d'Innocent XII à l'archevêque de Malines, qui avoit osé, sans consulter le saint siège, ajouter quelque chose au Formulaire d'Alexandre VII. C'est pour confirmer ce droit du saint siège, que le concile de Trente renvoie au Pape, et non aux évêques, l'explication des décrets du concile qui auroient besoin d'être expliqués.

N'est-ce pas une entreprise bien hardie à des évêques, pour ne rien dire de plus, que de vouloir déterminer le sens dans lequel le Pape condamne cent-une propositions, et d'y appliquer les qualifications qu'elles méritent? Qui est-ce qui leur a dit qu'ils ne le feront pas d'une manière opposée aux intentions de Sa Sainteté? Chaque évêque particulier croira avoir le même droit, et bientôt on verra dans chaque diocèse une foi et une religion différente: l'un approuveroit ce que l'autre auroit condamné; et si on en faisoit autant dans les

royaumes étrangers, l'Eglise tomberoît dans une confusion qui seroit un sujet de triomphe pour les hérétiques. Les neuf évêques ont donc cru qu'il étoit essentiel, pour conserver la vérité et la paix de l'Eglise, d'avoir recours au centre de l'unité, et de proposer leurs difficultés au père commun, afin que le successeur de saint Pierre éclairât et confirmât ses frères dans la foi.

Les neuf évêques, en cela, ont suivi l'exemple de leurs prédécesseurs. Après les Bulles de Pie V, de Grégoire XIII et d'Urbain VIII, l'Eglise de France se trouva dans la même agitation dans laquelle elle est aujourd'hui, parce que ces Bulles condamnoient plusieurs propositions, sans déterminer le sens dans lequel elles étoient condamnées. Les disputes qu'elles avoient causées engagèrent quatre-vingt-cinq évêques d'écrire au pape Innocent X, pour le supplier de déclarer nettement les erreurs que ses prédécesseurs avoient jugées dignes de censure.

On peut dire que c'est dans ces mêmes principes que les évêques de France ont abandonné en 1664 le Formulaire qu'ils avoient dressé pour marquer que la censure des cinq Propositions ne tomboit point sur la doctrine de saint Augustin, et ils adoptèrent celui que le pape Alexandre VII leur envoya, reconnoissant qu'il n'appartenoit qu'au saint siège d'expliquer le sens des constitutions.

Comme l'acte par lequel les quarante évêques ont accepté la constitution ne paroît peut-être pas si tôt à Rome, vous ne serez pas fâché de savoir comment il est conçu. Ils ont voulu dire dans cet acte, qu'ils acceptoient en jugeant avec le Pape, et que leur acceptation n'étoit pas pure et simple, mais relative aux explications qui sont insérées dans l'Instruction pastorale. Cependant ils l'ont dit de manière que le Pape ne s'en aperçoive pas. Ils commencent donc à déclarer, après trois mois d'examen, qu'ils ont reconnu dans la constitution la doctrine de l'Eglise. Ils se servent de cette expression, parce qu'elle ne convient qu'à des juges de la foi; et ils prétendent que leur acceptation y soit relative, et en soit regardée comme une suite. C'est même ce qu'on prétend que M. le cardinal de Rohan a dit dans l'assemblée, pour prouver aux évêques que les droits de l'épiscopat étoient suffisamment à couvert par cette expression. Ils font plus: dans ce même acte, ils ordonnent qu'il sera fait une Instruction pastorale pour expliquer la constitution, et ils n'ont pas voulu signer l'acceptation

de la constitution , que cette Instruction pastorale ne fût faite et approuvée par l'assemblée. Ils veulent que l'acceptation et l'Instruction ne fassent qu'un même corps. qu'elles soient sous la même signature , que l'une ne puisse jamais être séparée de l'autre ; et pour me servir de l'expression dont on dit que M. l'évêque de Meaux s'est servi dans l'assemblée, ils veulent que *la constitution* ne soit jamais lue sans l'Instruction pastorale, *afin que cette instruction serve de contre-poison à la constitution.*

Les quarante évêques ne craignent pas de dire à pleine bouche, à tous ceux qui veulent les entendre, que leur acceptation est relative à leur explication ; que l'Instruction pastorale est le motif, le fondement et en quelque sorte l'objet de leur acceptation : qu'elle a été faite par les commissaires ; qu'on l'a examinée chez M. le cardinal de Rohan, et qu'on l'a approuvée avant que d'accepter la constitution ; que par cette Instruction ils réforment et modifient la constitution ; qu'ils en ont le droit. parce qu'ils sont, aussi bien que le Pape, les juges et les interprètes de la foi : qu'il auroit été indigne à eux de n'en pas faire la fonction, lorsque le Pape leur en fournit une si belle occasion. Il paroît que les neuf évêques sont plus modestes et plus sincères : ils n'ont point voulu faire une acceptation pure et simple pour le Pape, et conditionnelle pour la France : c'est-à-dire qu'ils n'ont pas voulu, par une conduite double et indigne du caractère épiscopal, tromper le Pape, en lui disant qu'ils avoient accepté purement et simplement ce qu'ils n'avoient accepté qu'avec des explications ; ou tromper les peuples, en leur faisant croire qu'ils n'acceptent que sur la foi des explications. ce qu'ils auroient néanmoins accepté purement et simplement. Ils n'ont pas cru pouvoir se jouer ainsi d'un acte aussi sérieux qu'une déclaration de foi, et le faire servir de piège à la bonne foi du père commun des fidèles, ou à la crédulité des peuples. Ils ont laissé aux disciples des équivoques et des restrictions mentales, à adopter des actes faits pour être entendus d'une manière à Rome. et d'une autre manière en France.

L'Instruction pastorale faite par les évêques est si défectueuse, qu'il n'est point surprenant que les neuf évêques n'aient pas voulu l'adopter pour en faire la règle de la foi de leurs églises. 1° Contre l'intention du Pape, on y renouvelle la fameuse question de fait, en condamnant plusieurs propositions dans le sens du livre. Si

cinq propositions condamnées dans le sens du livre de Jansénius ont troublé l'Eglise pendant plus de soixante ans, que ne feroient pas cent une propositions condamnées dans le sens d'un livre français qui est entre les mains de tout le monde !

Dans cette Instruction, on qualifie d'hérétiques et de fausses les propositions qu'il y a lieu de croire que Sa Sainteté n'a condamnées que comme mal sonnantes ou offensives des oreilles pieuses : on dit que les propositions 91 et 92 sont vraies en elles-mêmes, et qu'elles ne sont mauvaises que par l'application que le P. Quesnel en a voulu faire, et que cette censure ne peut autoriser le droit que le Pape prétend avoir d'excommunier les rois et délier leurs sujets du serment de fidélité.

On décide aussi, dans cette Instruction, plusieurs questions que les papes n'ont pas voulu décider dans les congrégations *de auxiliis*. On prétend que les neuf évêques y ont encore trouvé plusieurs autres défauts ; mais il semble qu'en voilà bien assez pour louer leur prudence de n'avoir pas voulu accepter cette Instruction. Je puis vous assurer, monseigneur, que dans Paris et à la cour, il n'y a presque personne qui n'approuve leur avis. Qui est-ce, dit-on, qui peut mieux connoître les sentimens du Pape, que le Pape lui-même ? Qu'y a-t-il de plus naturel à des enfans, que de s'adresser à leur père pour lui proposer leurs difficultés ? Pourquoi des évêques ne pourront-ils pas suivre l'exemple des Jésuites, qui, voulant trouver dans le décret du Pape sur les superstitions de la Chine des termes équivoques et difficiles à entendre, ont demandé au Pape de l'expliquer, et cependant que l'exécution en fût sursis ? ce que Sa Sainteté a bien voulu leur accorder.

J'espère, monseigneur, que votre Eminence me saura bon gré de mon attention à la mettre exactement au fait de ce qui s'est passé dans une assemblée qui tient les esprits en suspens depuis quatre mois, et que vous y reconnoîtrez mon zèle pour le saint siège, et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

17 février.

DEPUIS ma lettre écrite il y a quinze jours, où vous avez vu que l'assemblée du clergé n'a pas été unanime dans sa manière d'accepter la constitution de notre saint père le Pape ; que le plus grand nombre l'a acceptée en l'expliquant dans une Instruction pastorale contre laquelle les disciples de saint Thomas sont déjà fort sou-

levés, et que les autres ont cru qu'il étoit plus respectueux pour le saint siège de demander au législateur le sens dans lequel ils devoient entendre la loi; je dois vous dire que ce recours au Pape n'a pas plu à ceux qui voudroient que Sa Sainteté ignorât tout ce qui s'est fait dans l'assemblée, et que comme ils craignent que les huit prélats qui ont pris ce parti ne découvrent au saint Père le piège que les quarante lui tendent, ils ont engagé le Roi à défendre à ces huit évêques d'écrire au Pape. Ainsi nous ne croyons pas que le saint siège ait la gloire de finir cette grande affaire.

Jeudi dernier, le Roi envoya ses lettres-patentes au Parlement pour y être enregistrées. Il ne paroît pas qu'on y ait fort ménagé les droits de la cour de Rome. Il y est dit nettement que les évêques ont examiné pendant trois mois la constitution, et que ce n'est qu'après une mûre délibération qu'ils l'ont reçue; on y répète les fameuses paroles par lesquelles les évêques de France prétendent marquer leur fonction de juges, savoir, qu'ils ont reçu la constitution parce qu'ils y reconnoissent la doctrine de l'Eglise. Ils ajoutent encore que cette constitution a été reçue avec la déférence et le respect dus au chef visible. Ces paroles ne sont pas si innocentes et si favorables au saint siège qu'elles le paroissent, car les magistrats et plusieurs de nos évêques prétendent que ce respect dû au chef de l'Eglise n'est point une soumission aveugle, que l'on ne peut refuser à celui que Dieu a établi pour être l'oracle infaillible de la vérité; mais que c'est une déférence et un respect que l'on ne rend qu'après avoir examiné la décision du saint siège, et l'avoir reconnue conforme à la foi de l'Eglise. C'est un respect que l'on rend en prononçant, en jugeant avec le Pape, afin, comme il est dit dans le plaidoyer de M. l'avocat-général, que le suffrage des évêques de France se joignant à l'autorité du jugement du saint siège, ce concours puisse étendre, etc. Il est certain qu'il n'y a que des juges qui aient droit de suffrage. On voit, dans le reste de ce plaidoyer et dans l'arrêt d'enregistrement, des maximes dont toutes les personnes vraiment attachées au saint siège gémissent.

Pourquoi parler de la clause *motu proprio*, puisqu'elle n'est point dans la constitution? Il semble que M. l'avocat-général prétende que parce que ses prédécesseurs se sont souvent élevés contre cette clause, et contre les autres qu'il ne nomme point, qu'enfin il a obtenu de Rome qu'elles ne seroient plus insérées dans les constitutions. Pourquoi demander que

le Parlement déclare expressément qu'il n'approuve point les décrets non reçus dans le royaume et énoncés dans la constitution? Cela ne peut tomber que sur le premier décret rendu par Sa Sainteté contre le livre des *Réflexions*¹. Convient-il de le flétrir de la sorte, après que des évêques de France y ont eu tant d'égard, qu'ils ont fait des Mandemens pour lui donner force de loi; après que tant de bons confesseurs ont engagé leurs pénitens à s'y soumettre, et qu'il a été le motif dont Sa Majesté s'est servie pour révoquer le privilège qu'elle a donné à ce livre?

Peut-être nos magistrats ont-ils voulu encore faire tomber cette réserve sur le décret donné contre la version de Mons². Il va donc demeurer pour constant, que cette version n'est point défendue en France, et que les décisions du saint siège n'obligent point les consciences, que le Parlement ne les ait reçues. On ne se contente pas d'expliquer les propositions de la constitution qui regardent l'excommunication, ou les modifie, et en les modifiant on avance des maximes tout opposées aux vérités que Sa Sainteté a voulu établir, et conformes aux erreurs qu'elle condamne.

On décide que les évêques sont les successeurs des apôtres; qu'ils n'ont point reçu du Pape le pouvoir des clefs, mais de Jésus-Christ même; et par conséquent qu'ils ne sont point les vicaires du Pape, et qu'ils ne tiennent point de lui leur autorité. On établit comme une vérité incontestable, que les excommunications que les papes se sont crus obligés de prononcer dans les siècles passés pour le bien de l'Eglise, sont des excommunications injustes, et qu'elles ne doivent pas empêcher les sujets à rendre à un roi excommunié la fidélité et l'obéissance; qu'elles ne doivent point empêcher les magistrats, sous prétexte de la conservation des lois de l'Etat, de s'élever contre les bulles des papes, ni les ambassadeurs d'imiter la conduite de M. de Lavardin. Je ne puis m'empêcher de dire qu'en vérité le Pape ne devoit point s'attendre qu'une constitution sollicitée avec tant d'empressement, et qui a tant donné de peines et de fatigues à Sa Sainteté, dût être traitée comme elle l'a été au Parlement. Ce qui m'afflige encore bien davantage, c'est que l'on prétend

¹ Voyez, sur ce décret, la note F de la lettre CXXVIII, ci-dessus, p. 183. Quoiqu'il n'ait pas été publié en France, le Roi néanmoins révoqua le privilège, et arrêta le débet du livre. — ² Cette version du Nouveau Testament fut condamnée par Clément IX en 1667, et par Innocent XI en 1679. Voyez les *Mém. pour servir à l'Hist. ecclésiast.* par d'Avrigny, 22 novembre 1667.

que tout ce qui a été dit au Parlement sur l'excommunication, n'est qu'un extrait très-fidèle de l'Instruction pastorale des quarante évêques. Ainsi voilà les deux puissances unies ensemble pour contredire le saint Père. Qui osera maintenant soutenir les droits de l'Eglise Romaine? Je laisse à votre Eminence à chercher les moyens de remédier à des maux si réels. Nous n'en voyons point d'autres ici, que de demander au Roi d'arrêter la publication de l'Instruction pastorale jusqu'à ce que Sa Sainteté l'ait examinée.

CDLXXXII * *.

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Avis sur la sobriété; nouvelles du temps.

6 février 1714.

QUE vous êtes bonhomme de traîner après vous deux marmots! Mais vous n'êtes guère grave pour vous ériger en pédagogue; n'étiez-vous pas le moins sage de la troupe? Parlez, si vous l'osez.

Vous avez beau vous vanter de votre régime; vous pérez, comme l'ancienne Rome, de vos propres mains.

Suis et ipsa Roma viribus ruit ¹.

Vos plaisirs seront vos Sylla, vos Marius, vos Pompée et vos César. Vous avez une bonté de cœur qui m'attendrit, et un je ne sais quoi qui m'alarme. Vous direz que je pense mélancoliquement, et je dis que vous pensez d'une façon bien gaillarde. Après cette mutuelle gronderie, aimons-nous plus que jamais: je ne puis m'en corriger.

Les anciens et les modernes partagent l'Académie.

Bella per Emathios plus quam civilia campos ².

Les Torys et les Whigs sont moins animés; les uns veulent, malgré une possession de deux mille cinq cents ans, dégrader Homère et donner sa place à M. de La Motte; les autres critiquent avec véhémence M. de La Motte comme un demi-poète. Celui-ci m'a envoyé son *Iliade*, et m'a demandé ma pensée. Je lui

ai donné beaucoup de louanges, qu'il me paroît mériter; mais pour la question qu'il traite dans sa préface, je lui ai répondu:

Non nostrum inter vos tantas componere lites.
Et vitulâ tu dignus, et hic ¹.....

Ce que vous me mandez de la paix qui s'enfuit ², m'afflige; je courrois volontiers après elle pour la retenir.

Tam multæ scelerum facies: non ullus aratro
Dignus honos; squalent abductis arva colonis,
Et curvæ rigidum falces conflantur in ensem.
Hinc movet Euphrates, illinc Germania bellum:
Vicinæ ruptis inter se legibus urbes
Arma ferunt: sævit toto Mars impius orbe ³.

J'ai pitié des hommes, quoiqu'ils ne soient guère bons.

Vous avez fini votre lettre par une admirable chanson. Il faut avouer, à la gloire des modernes, que les anciens n'en faisoient point de cette espèce. Si elle est vraie dans votre lettre, comme je m'en flatte, je la préfère à toutes les odes d'Anacréon et d'Horace. Aimez-moi donc; vous le devez, puisque je vous aime. Je suis fâché de ce que vous irez encore à la guerre; quand je pense sérieusement à tout ce qui vous touche, je deviens poltron pour vous.

Mou népotisme vous aime follement, et je ne suis pas plus sage qu'eux; je le suis même beaucoup moins. Pourquoi n'accordez-vous pas la sagesse avec l'amitié tendre que je ne puis vous refuser?

CDLXXXIII. (CCCLXXXIII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Le Roi se montre satisfait de la conduite de l'assemblée, et blâme hautement le procédé des évêques opposans.

(8 février 1714.)

Hier septième, la commission fut saluer le Roi, et en fut fort gracié sur son travail et la sagesse qu'elle avoit montrée. Le Roi ajouta qu'il étoit fort content de son clergé, et qu'il appuieroit de son autorité tout ce qu'il avoit fait, et qu'il voudroit en avoir plus encore qu'il n'en avoit, pour l'employer toute; que pour

¹ VIRG. *Ecl.* III, 108 et 109. — ² Le traité de paix avec l'Empereur fut signé le 6 mars suivant. — ³ VIRG. *Georg.* I, 506 et seq.

¹ HOR. *Epid.* XVI, 2. — ² LUCAN. *Phars.* I, 1.

les autres (les neuf), il n'étoit nullement content d'eux. Ces autres ont fait présenter au Roi la lettre commune qu'ils écrivoient au Pape. Sa Majesté a répondu que, s'ils avoient à écrire au Pape, il falloit qu'ils le fissent chacun en particulier, et qu'elle ne vouloit avoir dans son royaume qu'un clergé qui fit corps. On est dans la disposition de ne perdre point de temps. Les quarante paroissent fort irrités de la conduite que M. le cardinal a tenue à leur égard dans toute cette affaire. Il est évident qu'il a toujours eu en vue de ne pas faire comme les autres, quoiqu'il ait changé d'expédiens selon les occurrences. Il y a apparence que l'*Instruction pastorale* ne donnera point de prise, quoiqu'on n'ait pas eu le temps de la faire peut-être aussi bien qu'il faudroit, absolument parlant. Il faut s'accommoder au temps, et se contenter de ce qui est moins bon, lorsqu'on ne peut pas avoir mieux. On dit ici que M. Pochart (*le card. de Noailles*) n'a travaillé qu'à relever M. de Granville (*Fénelon*) : mais je suis persuadé que M. de Granville ne veut pas être relevé à ce prix.

CDLXXXIV. (CCCLXXXIV.)

DU MÊME AU MÊME.

Enregistrement de la Bulle; affaire des prélats opposans.

Dimanche, 11 février 1714.

Les huit évêques ont ordre de se retirer dans leurs diocèses, et quelques-uns sont déjà partis; M. l'archevêque de Tours entr'autres. Ceux qui ont vécu avec ce prélat, et qui l'ont vu de plus près, ne sont point du tout surpris du travers qu'il a pris. M. le cardinal alla à Versailles mercredi au soir : on dit qu'il n'a point eu d'audience¹. Peut-être ne l'a-t-il point tenue, et qu'il n'est allé à Versailles que pour faire dire dans tout Paris qu'il y étoit allé. Les gens du Roi furent mandés avant-hier. On croit que la Bulle sera enregistrée jeudi. La fermeté que le Roi montre pourra faire du bien et hâter les choses. Le Roi, en ordonnant que les évêques protestans écrivoient séparément à Rome, a ajouté qu'il vouloit voir leurs lettres. Je crois vous avoir mandé que les neuf prélats avoient dépêché un courrier à Rome : on l'assu-

roit de toutes parts, et de bon endroit. On prétend aujourd'hui que cela est vrai, et que ce n'est qu'après coup qu'ils ont demandé au Roi permission d'écrire : c'est un fait à éclaircir. Le P. Timothée, Capucin¹, qui est apparemment connu de votre Grandeur pour avoir été longtemps à Rome, y a été envoyé par ordre de la cour pour les affaires présentes. Il partit il y aura après demain quinze jours. Il va en chaise de poste : le Roi en a fait la dépense. Il s'agit de mettre le Pape bien au fait de tout ce qui se passe ici, et de tourner sa juste colère à l'endroit qu'il faut. On dit que M. de Laon se détache, et que M. de Langres a fait part au Roi de cette conversion. Ce n'est qu'un bruit par rapport à moi. Pour M. de Langres, il faut lui rendre cette justice. Lié d'abord avec M. le cardinal, au moment qu'il s'est aperçu que cette Eminence baisoit, il s'est séparé de lui, et s'est joint à M. le cardinal de Rohan. M. le cardinal a dit que c'étoit par respect qu'il consultoit le Pape sur la Bulle, plutôt que de se donner la liberté de l'interpréter. Il ne se souvient plus, 1° que dans un certain temps, il s'est offert de se joindre aux autres, en cas que la relation de l'acceptation à l'Instruction pastorale fût bien marquée; 2° qu'il a donné d'abord, et je crois qu'on l'a de sa main, un projet d'acceptation qui devoit pour jamais nous brouiller avec Rome. Les prélats se plaignent, 1° de son peu de droiture; 2° du mépris qu'il a témoigné pour eux, en refusant opiniâtrément de leur dire ses difficultés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M. de Laon revient certainement au troupeau; M. le cardinal n'a point vu le Roi.

CDLXXXV. (CCCLXXXV.)

DU MÊME AU MÊME.

Enregistrement de la Bulle après quelques difficultés. Affaire des évêques opposans.

Paris, 16 février 1714.

Hier la constitution fut enregistrée au Parlement. Neuf ou dix opinèrent à faire des remontrances au Roi sur ces paroles des lettres-patentes, *enjoignons aux évêques*. On dit sur

¹ M. de Pontchartrai écrit au cardinal, de la part du Roi, que ce prince ne pouvoit le voir dans la conjoncture présente. Voyez le *Journ. de Dorsanne*, fevr. 1714.

¹ Voyez, sur la négociation du P. Timothée, ses *Mémoires* et ses *Lettres*, publiées à Avignon, 1774, in-12, par Bertrand de La Tour, chanoine de Montauban.

cela qu'en telle matière il n'appartient pas au Roi d'enjoindre ; que l'on n'avoit encore que l'acceptation de quarante évêques , et que les autres , qui restoient en plus grand nombre , pourroient être d'un autre avis , et se joindre aux neuf. M. le président de Menars et M. Pucelle parurent les plus échauffés des remontrants. Mais on conclut à enregistrer sans remontrances , sur ce que le terme *enjoignons* n'étoit pas nouveau en pareil cas ; qu'il seroit contre le respect , de faire au Roi des remontrances sur une chose à laquelle on savoit qu'il avoit bien pensé ; que la Bulle , après l'acceptation faite par l'assemblée tenue à ce sujet , devoit être regardée comme acceptée du clergé. Les remontrants firent sentir que ce qui leur faisoit peine dans l'*enjoignons* , étoit le droit que le Roi acquéroit par là de faire saisir le temporel des prélats qui ne croiroient pas devoir accepter la Bulle. M. Fleury , le premier des avocats-généraux , porta la parole , et conclut à quelques restrictions , pour empêcher qu'on ne pût abuser , dans la suite , des propositions sur l'excommunication , en faveur de la cour de Rome. M. de Laon est aussi libre dans sa taille depuis son abjuration , que s'il avoit fait les choses de la plus glorieuse manière du monde. Il est le seul qui en pense ainsi. On met son changement à la queue du procès-verbal : c'est ce que je vois universellement désapprouvé. Il falloit renvoyer le prélat dans son diocèse , et lui donner le temps de penser à ce qu'il avoit à faire et à ce qu'il avoit fait. Une conversion comme la sienne ne fait honneur ni à l'Eglise , ni à l'épiscopat , ni au pénitent. Il n'auroit d'autre parti à prendre que de s'aller cacher , s'il étoit capable d'en prendre un bon. Je suis persuadé que M. le cardinal ne fera que rire de ce qui est dans la gazette d'Amsterdam , et de ce qu'on pourra y mettre dans la suite. Les choses pourtant prennent un train à lui ôter l'envie de rire. L'Eglise de France seroit perdue , si les choses en demouroient là , et qu'il restât un seul évêque qui fût impunément révolté contre le saint siège. Dieu veuille nous conserver le Pape et le Roi , et au Roi la disposition où il est de prêter toute son autorité à l'Eglise , dans le besoin évident et pressant qu'elle en a ! J'ai l'honneur d'être , etc.

Vous verrez une petite dissertation du P. Daniel sur la *nécessité morale*¹. J'ai vu un Jé-

suite qui m'a assuré que tout leur collège étoit révolté sur l'endroit de la dissertation où il donne à un magistrat de la liberté pour faire le scaramouche. M. Colin (*le P. Lollement*), l'ami de ces pères , qui avoit eu vent de la chose , n'a rien ois pour l'empêcher , et il a été affligé de ce contre-temps.

CULXXXVI. (CCCLXXVI.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur un Mandement de l'archevêque de Tours concernant la Bulle.

Mercredi, 24 (février 1714).

Voici une nouvelle scène : M. l'archevêque de Tours a fait publier un Mandement¹, en arrivant dans son diocèse , où il dit à ses diocésains qu'ils ne sauroient ignorer ce qui s'est passé dans l'assemblée au sujet de l'acceptation de la Bulle : qu'ils doivent avoir pour la constitution le même respect qu'on a pour le concile de Trente , dans les lieux où il n'est pas reçu ; qu'il condamne le livre du P. Quesnel , et qu'il veut que les exemplaires en soient remis au greffe ; qu'il a commencé , dès il y a quinze ans , à retirer ce livre des mains de ceux qu'il connoissoit l'avoir ; qu'il ne leur rapporte point les propositions de la Bulle , par respect pour le saint siège , auquel il a eu son recours. Il se pourroit faire qu'on m'eût rapporté le contenu du Mandement un peu autrement qu'il n'est ; mais le Mandement existe. On assure que M. le cardinal de Noailles en prépare un semblable² ; mais l'enregistrement de la Bulle avec l'*enjoignons* des lettres-patentes pourroit peut-être changer le système. Tout cela est bien fâcheux ; mais ce n'est pas un mal sans remède , si Dieu nous conserve le Roi , et qu'il lui inspire toujours la même fermeté que nous lui voyons. Il

¹ M. Ysore d'Hevault , archevêque de Tours , publia ce Mandement le 15 février 1714. Il fut condamné à Rome , le 26 mars suivant , comme étant au moins captieux , scandaleux , téméraire , et injurieux au siège apostolique. Dorsanne dit , dans son *Journal* , février 1714 , qu'apparemment ce prélat avoit composé son Mandement dans la route ; il n'avoit reçu ordre de partir de Paris que le 8 février au soir. —

² Le cardinal de Noailles donna en effet le 25 février son Mandement , qui fut condamné à Rome en même temps que celui de l'archevêque de Tours , mais avec de plus sévères qualifications , comme *sentant le schisme et portant au schisme*. Il y défendoit , sous peine d'excommunication encourue par le seul fait , de recevoir la Bulle indépendamment de son autorité. Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Acvigny , 26 mars 1714.

¹ On la trouve dans le *Recueil des divers ouvrages du P. Daniel* , t. III , p. 383 et suiv.

est assez difficile de deviner ce que tout ceci deviendra. Si je ne puis avoir le Mandement de M. de Tours imprimé, je le ferai copier pour l'envoyer à votre Grandeur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CDLXXXVII. (CCCLXXVII.)

DU P. DAUBENTON AU MÊME.

Sur une décision que Fénelon attendoit du saint siège. Dispositions de la cour de Rome à l'égard de l'assemblée du clergé de France et des évêques opposans. Objet de la députation du P. Timothée.

(Rome) 24 février 1714.

Il y a trois mois que je ne cesse d'agir pour tirer la décision ¹ que votre Grandeur attend depuis long-temps. J'ai eu l'honneur d'en parler au Pape plus d'une fois. J'ai supplié MM. les cardinaux Fabroni et Albani de presser Sa Sainteté de la donner. M. le cardinal Albani m'a assuré qu'il lui en avoit parlé souvent. On la promet toujours ; mais tantôt c'est la santé altérée du Pape, tantôt les affaires qui surviennent, lesquelles font suspendre l'accomplissement des promesses. Las de ces délais, je fus lundi passé à l'audience ; je fis de très-vives instances : Sa Sainteté, après m'avoir dit plusieurs choses très-obligeantes de votre Grandeur, marqua un extrême chagrin de ne pouvoir la satisfaire, ajoutant qu'il ne lui étoit pas possible de penser à la décision avant Pâque ; qu'elle étoit accablée de mille affaires, etc. Je sais, en effet, que les démêlés de cette cour avec l'Empereur, le roi d'Espagne, le roi de Sicile et autres princes, emportent tout son temps. Je vous supplie, monseigneur, de croire que je suis et que je serai très-attentif à cette affaire.

Je crois que votre Grandeur ne sera pas fâchée de savoir la disposition de cette cour à l'égard de l'assemblée qui s'est tenue à Paris. 1° On a été très-mécontent de la lenteur de nos évêques, et de leurs conférences qui avoient fort l'air d'examen. 2° On a été très-satisfait de la substance de l'acceptation ; mais très-peu de certaines choses qui l'accompagnent. Le premier article, où l'on déclare que l'assemblée a eu une extrême joie de reconnoître dans la constitution

la doctrine de l'Eglise, n'a pas plu : comme si, dit-on, l'on n'acceptoit la constitution, que parce qu'elle est conforme à la doctrine de l'Eglise, et qu'elle ne contient point d'erreurs. L'acceptation a paru un peu sèche et aride ; on n'y fait mention ni d'obéissance ni d'exécution. 3° On craint que les évêques zélés pour la constitution ne se laissent surprendre par ceux qui lui sont contraires, et qu'en voulant les contenter on ne mécontente Rome : d'où il arrivera qu'on ne contentera ni les uns ni les autres, qu'on ne gagnera pas les prélats opposés, et qu'on chagrinerà le Pape. 4° On est extrêmement inquiet sur l'Instruction pastorale, qui n'a point encore paru dans ce pays ; on craint qu'elle ne renferme des choses désobligeantes pour cette cour, et la raison de le soupçonner est qu'on sait que les prélats zélés ont tâché de se rapprocher des sentimens des prélats opposans, pour les attirer à l'unanimité : ce qu'il est très-probable qu'ils n'auront pu faire sans s'éloigner des sentimens de Rome. 5° On est terriblement irrité contre les neuf évêques opposés à la Bulle : il est difficile que, dans la suite, on n'exige d'eux, tôt ou tard, une satisfaction proportionnée à l'injure que l'on prétend qu'ils ont faite à l'autorité du saint siège. Leur chef s'est particulièrement attiré l'indignation des Romains. Ce qui suit doit être secret :

M. le cardinal de Rohan et M. l'évêque de Meaux ont député à Rome, avec la permission du Roi, le P. Timothée¹, Capucin de la Flèche, lequel est venu en calèche de poste, et est arrivé à Rome en seize jours : ce qui a donné lieu à mille plaisanteries ridicules. Ce Capucin a été chargé de deux choses dans ses instructions : la première, de faire entendre ici raison sur le premier article de l'acceptation, et de le justifier par l'exemple de évêques des Gaules et des évêques de France, qui écrivirent, les premiers à saint Léon, les seconds à Innocent X l'an 1653 : en quoi il ne réussira pas, ces deux exemples dont on se prévaut étant fort différens. Certainement le Pape se seroit contenté de nos évêques, s'ils s'étoient expliqués en faveur du saint siège, de la manière que le firent ceux-là. La seconde chose qu'on a recommandée au P. Timothée, est de porter le Pape à ne rien tenter contre les neuf évêques, que de concert avec le Roi. Il ne lui a pas été difficile de l'obtenir ; le Pape ayant résolu, dès le commencement, de n'entreprendre rien sur cette

¹ Nous sommes portés à croire que la décision demandée par Fénelon avoit pour objet une *Profession de foi* sur les questions du temps, dressée par le docteur Hennebel, et dont il est question dans les lettres du P. Daubenton des 4 novembre et 9 décembre précédens.

¹ Voyez la note 1 de la lettre CDLXXXIV, ci-dessus, p. 221, 2^{me} col.

affaire, qu'avec la participation de Sa Majesté. Il sait fort bien que, sans être soutenu de l'autorité du Roi, il échoueroit; et d'ailleurs il compte fort sur la religion du Roi, qui est disposé à lui procurer toute la satisfaction qu'il peut souhaiter. Vous voyez, monseigneur, mieux que moi, que cette importante affaire n'est pas linie, et qu'elle est pour avoir des suites affreuses. Il est douloureux de voir l'un des plus accomplis prélats devenir, sans le savoir et sans être janséniste, le protecteur du jansénisme, qui sans son appui tomberoit et seroit bientôt écrasé. Il eût été fort à désirer que votre Grandeur se fût trouvée à Paris dans le temps de l'assemblée; je suis persuadé qu'elle auroit fait revenir bien des gens au bon parti. Il faut adorer les jugemens de Dieu, qui ne l'a pas permis. J'ai l'honneur d'être, etc.

On a rétabli le courrier de Rome en France. Je prie votre Grandeur de me faire savoir si je puis lui écrire en droiture par Paris.

CDLXXXVIII. (CCCLXXXVIII.)

DE FÉNELON A ***.

La conduite précédente du cardinal de Noailles donnoit lieu de craindre ce qui arrive aujourd'hui ¹.

(Février 1713.)

PUISQUE vous voulez, monsieur, savoir ce que je pense, je vous dirai ingénument que je ne suis point surpris de tout ce que je vois. La lettre de M. le cardinal de Noailles à M. l'évêque d'Agen ² me préparait à tout ce qui arrive. Le petit Mandement fait par ce cardinal ³ pour révoquer l'approbation du livre du P. Quesnel, loin de nous rassurer, devoit, ce me semble, nous faire craindre ce qui vous étoune. Voici mes réflexions sur ces écrits, je vous en fais le juge.

1° Ce cardinal déclare à M. d'Agen, qu'il s'est déterminé à suivre les sentimens de saint Augustin et de saint Thomas. Voilà sans doute de grands noms. Mais ne sait-il pas que c'est d'eux précisément que les jansénistes abusent?

¹ Cette lettre est sans date dans l'original. Le contenu fait voir qu'elle fut écrite à l'occasion du Mandement publié par le cardinal de Noailles le 25 février 1713. Voyez la note 2 de la lettre CCXXXVI, ci-dessus, p. 222. — ² Cette lettre, datée du 20 décembre 1711, se trouve dans le *Recueil des Mandemens* du cardinal de Noailles, 1718, in-4°. — ³ Ce Mandement est du 28 septembre 1713.

Un cardinal qui écrit une lettre pour se justifier sur le jansénisme, doit-il ne le faire que par des termes vagues, qui sont sans cesse le masque de tous les Jansénistes? Ne devoit-il pas dire en peu de mots, en quoi cette doctrine de saint Augustin et de saint Thomas qu'il suit, est différente de l'hérésie à laquelle les Jansénistes donnent le même nom? Il se contente de dire qu'il s'est trouvé *par là comme naturellement opposé aux opinions de Molina*. Mais ignore-t-il que le parti auquel on le croit attaché donne, comme lui, le nom d'*opinions de Molina* à tous les sentimens opposés au système de Jansénius? Il croit faire grâce à ces opinions, en disant qu'il les *tolère avec l'Eglise*.

2° Il parle ainsi: *J'ai bien prévu à quoi je m'exposois par ce chemin-là*. Que veut-il dire? S'il ne s'agit que de la doctrine que les Thomistes attribuent à saint Thomas, il n'avoit qu'à dire en deux mots: Je crois la prémotion physique, comme l'école des Dominicains l'a soutenue dans les congrégations *de auxiliis*. Mais s'il n'eût voulu soutenir que la prémotion, avec les tempéramens que les Thomistes ont reconnus nécessaires pour la justifier, il avoit grand tort de dire: *J'ai bien prévu à quoi je m'exposois par ce chemin-là*. Ce chemin est court, uni, plein de sûreté, et sans embarras, tant en France qu'à Rome. Il ne faut point tant de mystère pour déclarer qu'on est Thomiste: cette doctrine n'attire aucune persécution. Les écoles retentissent des raisonnemens des Thomistes: on voit leurs thèses de tous côtés; les bibliothèques sont pleines de leurs livres: il n'y a aucun moine sans protection qui ne soutienne cette doctrine en repos et en liberté. D'où vient qu'un cardinal, archevêque de Paris, comblé de la faveur et de la confiance du Roi, parle si mystérieusement de sa doctrine, et qu'il prévoit qu'elle lui attirera tant d'orages, supposé qu'il ne croie que le thomisme, sur lequel on n'inquiète personne? Il y a, sans doute, quelque chose de plus que le vrai thomisme, dans une doctrine qui doit lui coûter, malgré sa faveur, *les mauvais offices, les dénonciations les plus odieuses, les soulèvemens déclarés*. Ne sait-on pas qu'il y a de tous côtés en nos jours un faux thomisme, qui est le jansénisme radouci et masqué? C'est là ce qui peut exciter les *dénonciations* et les *soulèvemens*. Mais recourons à un autre ouvrage de ce cardinal, pour tâcher de découvrir le mystère de sa doctrine.

3° Il fit, l'an 1706, une défense de lire la Théologie du P. Juénin, jusqu'à ce qu'on y eût mis quelques correctifs. Voici ce qu'il y

ajouta : « En faire davantage , ce seroit se » mettre en danger de condamner le thomisme » pour le jansénisme , et de confondre la vérité » avec l'erreur. L'une est si près de l'autre , » surtout dans cette matière , qu'il n'est que » facile de prendre le change. » Quel est donc ce thomisme qui ressemble si fort au jansénisme , qu'on prend aisément l'un pour l'autre ? L'école des vrais Thomistes avouera-t-elle que sa doctrine est *si près* de l'hérésie ? La vérité est-elle *si près de l'erreur* ? Mais s'il est vrai qu'il ne soit que *trop facile de prendre le change* entre ce thomisme et l'hérésie de Jansénius, ce cardinal n'auroit-il pas pu *prendre le change* , se laisser éblouir par les novateurs , et embrasser le jansénisme pour le thomisme , puisqu'ils sont *si près* l'un de l'autre ? Quoiqu'il en soit , le voilà de son propre aveu , bien *près* du jansénisme , puisque le prétendu thomisme qu'il embrasse avec tant de zèle est si près du jansénisme même. C'est cette doctrine si voisine de l'hérésie , et sur laquelle *on ne prend que trop facilement le change* , que ce cardinal a pu prévoir avec fondement à quoi il s'exposait par ce chemin-là. Il est naturel qu'il ait prévu les *dénonciations* , les *soulèvements* , etc. Mais pourquoi n'a-t-il pas condamné nettement la Théologie du P. Juénin , où le jansénisme est clair ? pourquoi ne l'a-t-il mollement prohibée qu'à l'extrémité et malgré lui ? « En faire davantage , » dit-il , ce seroit se mettre en danger de condamner le thomisme pour le jansénisme. » Quoi ! faut-il épargner l'hérésie tant de fois condamnée de Jansénius, de peur d'effleurer l'opinion permise de la promotion physique ? Quoi donc ! on n'osera sauver la foi , et on aimera mieux la laisser corrompre que d'attaquer nettement l'hérésie , parce qu'elle est *si près* d'une opinion qui est libre dans l'école ! Mais plusieurs évêques zélés pour la saine doctrine n'ont-ils pas condamné le P. Juénin , sans crainte de *prendre le change* ? Le Pape a-t-il eu cette terreur panique de M. le cardinal de Noailles ? Nullement : il a condamné la doctrine du P. Juénin , sans mettre le thomisme en aucun danger. On voit par là combien ce cardinal est ombrageux sur son prétendu thomisme , qui est *si près* du jansénisme , en sorte qu'on ne peut , selon lui , condamner le jansénisme , *sans se mettre en danger de condamner* le thomisme , je ne sais quel , dont il veut être martyr.

4° Que faut-il donc penser de cette déclaration si vague, et si voisine du jansénisme ? « En » un mot , si c'est être Janséniste ou fauteur » des Jansénistes , que de suivre exactement et

» littéralement la doctrine de saint Augustin et » de saint Thomas , je déclare que , quelque » chose qui puisse arriver , je serai en ce sens- » là Janséniste , ou fauteur des Jansénistes , » comme on voudra , jusqu'au dernier soupir » de ma vie. » M. Arnauld et le P. Quesnel n'ont jamais parlé autrement. Jansénius lui-même a prétendu suivre saint Augustin et saint Thomas. Est-ce ainsi qu'un cardinal justifie sa foi ? Ne devoit-il pas dire en quoi précisément consiste la doctrine pure qu'il prétend avoir apprise dans ces deux saints , et en quoi elle est différente de l'hérésie dont il a horreur ? C'est ce mystère caché avec tant d'affectation , qui m'a fait craindre qu'il pourroit éclater jusqu'à une grande extrémité , si on le pressoit de se déclarer sans équivoque.

5° J'ai remarqué , dans les écrits de ce cardinal , une hauteur , une délicatesse sur son point d'honneur personnel , une occupation de son intérêt propre , une jalousie sur ce qui a rapport à lui , qui ne promettent rien de grand. Une dévotion si facile à piquer ne permet guère les sacrifices généreux que la religion demande , quand il s'agit de se rétracter humblement aux yeux du monde entier. On n'a qu'à lire tout ce qu'il dit de hautain dans sa *Réponse au Mémoire du Roi* ¹.

6° J'ai même remarqué , dans ses excuses , un fonds de duplicité qui afflige et qui alarme. En voici un exemple parmi beaucoup d'autres. D'un côté , le Roi le presse-t-il de révoquer l'approbation du livre du P. Quesnel ? il répond : « Depuis dix-huit ans que le cardinal a approuvé » le livre du P. Quesnel , il en a bien perdu les » idées. » D'un autre côté , s'agit-il de démontrer qu'il a fait son devoir pour l'examen de ce livre ? voici ses paroles : « Je crus.... devoir » le mettre encore une fois entre les mains de » plusieurs théologiens très-habiles pour en » faire un nouvel examen.... Ils y trouvèrent » plusieurs propositions contradictoires aux » cinq Propositions de Jansénius ; je les vérifiai avec eux.... Les saints pères mêmes , » dans de pareils traités , n'ont pas toujours » exactement mesuré leurs termes... On trouve » (en d'autres livres de piété) des expressions... » qui... prises à la rigueur , seroient peut-être » aussi dignes de censure , que celles qu'on relève aujourd'hui.... A l'égard des réflexions » de ce livre que l'on qualifie de subtilieuses , et » qui dans le fond ne sont telles que par l'application qu'on en fait , j'en ai trouvé de si

¹ Voyez, ci-dessus , p. 73 et suiv.

» fortes pour établir l'autorité des souverains...
 » Les autres attaquoient plus l'abus de l'au-
 » torité que l'autorité même. Outre que ces
 » réflexions tombent davantage sur les puis-
 » sances ecclésiastiques que sur les puissances
 » temporelles, j'ai cru, etc. » Celui qui fait
 l'apologie du livre en rappelant tout ce détail,
 peut-il dire avec sincérité : *Depuis dix-huit*
ans, j'en ai bien perdu les idées ? S'agit-il de
 condamner ce livre contagieux contre la foi ?
depuis dix-huit ans, ce cardinal en a bien perdu
les idées. S'agit-il de s'excuser, et de soutenir
 ce livre visiblement ennemi de la foi ? il en a
 les idées les plus nettes, les plus précises, les
 plus présentes ; il a vérité avec les examina-
 teurs les propositions qui peuvent justifier le
 livre. Il a trouvé que les pères mêmes n'ont pas
 toujours *exactement mesuré leurs termes*, de
 même que le P. Quesnel. Il se ressouvient très-
 distinctement que les réflexions de cet auteur ne
 sont séditionnaires que par l'application qu'on en
 fait ; qu'il en a trouvée de si fortes pour établir
 l'autorité des souverains ; qu'enfin elles tombent
 davantage sur les puissances ecclésiastiques.
 Il va jusqu'à décider ainsi : « Je ne crains point
 » d'assurer que de soutenir, comme quelques
 » gens ont osé faire, qu'il n'y a rien de sain
 » dans cet ouvrage, que tout y est corrompu
 » jusque dans les moelles, c'est un discours abso-
 » lument insensé, qui ne peut partir que de
 » personnes ou qui n'ont pas lu le livre, ou qui
 » sont dans une prévention sans exemple. »
 Est-ce donc là avoir perdu les idées d'un livre ?
 N'est-ce pas au contraire le posséder parfaite-
 ment selon ses préjugés, pour en faire l'apo-
 logie la plus séduisante. C'est cette duplicité
 manifeste qui m'a toujours fait craindre une
 prévention incurable, un orgueil secret et en-
 venimé, une disposition aux partis les plus ou-
 trés, quand il faudroit s'humilier.

7° J'aperçois encore des traits de la même
 espèce. Par exemple, il allègue avec l'empha-
 se la plus extraordinaire l'autorité de M. Bossuet,
 évêque de Meaux, qui avoit approuvé le livre
 du P. Quesnel : mais il se garde bien de dire
 ce qu'il ne peut pas ignorer, et que la bonne foi
 ne lui permettoit point de supprimer, savoir que
 ce prélat, qui s'étoit trompé dans cet examen,
 avoit ensuite reconnu sa méprise. Il ne peut
 presque se résoudre à avouer qu'il a approuvé
 le livre du P. Quesnel. « En continuant, dit-
 » il, de permettre, ainsi que j'ai fait, la lecture
 » de ce livre, je n'ai pas prétendu l'adopter. »
 Mais espère-t-il cacher au public la manière
 outrée dont il a adopté la doctrine de ce livre ?

« Il a ramassé, dit-il, dans son approbation, en
 » parlant de Quesnel, ce que les saints pères
 » ont de plus beau et de plus touchant sur le
 » Nouveau Testament, et en a fait un extrait
 » plein d'onction et de lumière. Les difficultés y
 » sont expliquées avec netteté et les plus subli-
 » mes vérités de la religion traitées avec cette
 » force et cette douceur du Saint-Esprit qui les
 » fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y
 » trouverez de quoi vous instruire et vous édifier.
 » Vous y apprendrez à enseigner les peuples
 » que vous avez à conduire. Vous y verrez le
 » pain de la parole dont vous devez les nourrir,
 » rompu, et tout prêt à leur être distribué, et
 » tellement proportionné à leurs dispositions,
 » qu'il ne sera pas moins le lait des ames foi-
 » bles, qu'un aliment solide pour les plus fortes.
 » Ainsi ce livre vous tiendrait lieu d'une bibliothé-
 » que entière. » A-t-on jamais parlé ainsi quand
 on ne veut que permettre la lecture d'un livre ?
 Qu'on nous montre des expressions plus fortes
 qu'on y puisse ajouter quand on veut adopter
 un ouvrage. Il ne craint point de le donner
 comme voulant qu'il tienne lieu d'une bibliothé-
 que entière à tout son diocèse : il croit se justi-
 fier en disant : « Je n'ai pas prétendu, me rendre
 » garant de tous les sens qu'on peut lui don-
 » ner. » En vérité, est-ce là de quoi il est ques-
 tion ? Personne ne voudroit se rendre garant
 des sens impies qu'on pourroit donner mal
 à propos aux plus saints ouvrages. Mais il est
 question du sens propre et naturel de ce livre,
 qui est contraire à la foi, et qui saute aux yeux.
 C'est celui-là dont un si magnifique et si outré
 approbateur est sans doute garant. Pendant
 qu'il ne cherche que des excuses pour lui et
 pour le P. Quesnel, il se donne sans façon de
 grandes louanges. « A peine, dit-il, cette
 » Ordonnance parut-elle (c'est celle qu'il fit
 » l'an 1696), que le succès qu'elle eut passa
 » toutes mes espérances : non-seulement elle
 » fut reçue avec applaudissement à Rome aussi
 » bien qu'en France, mais on lui donna de
 » toutes parts des louanges que je n'aurois pas
 » recherchées. » Il revient encore sur ses pas
 pour vanter cette Ordonnance si estimée et si
 applaudie. Veut-il parler de sa personne ? il
 étale les marques publiques d'estime et d'atta-
 chement que tout Paris lui donne. Quand on a
 le courage et l'habitude de se louer ainsi, on a
 bien de la peine à s'humilier et à reconnaître
 son tort.

8° Que croirons-nous donc de la manière
 dont il nous a préparés de loin à la condamna-
 tion qu'il faisoit espérer du livre du P. Quesnel ?

1° Son projet est de *demeurer*, à l'égard du Pape, dans une subordination légitime et dans une charité sans bornes. Voilà déjà une condescendance bien hautaine. 2° Il ne veut point mettre... de la décision dans l'Église pour un livre dont la religion peut se passer. Ainsi plutôt que de rompre avec le Pape, il veut bien révoquer à toute extrémité son approbation, et supprimer ce livre qui n'est pas nécessaire, quoique très-utile, jusqu'à tenir lieu d'une bibliothèque entière. 3° Si le Pape censuroit ce livre dans les formes, il recevrait sa constitution avec tout le respect possible. Voilà le silence respectueux; mais à condition que le Pape garde bien toutes les formes que ce cardinal jugera convenables. « 4° Je me ferois en effet, poursuit-il, une vraie joie de profiter des instructions que Sa Sainteté nous auroit données, et je tiendrois à honneur d'avoir appris d'elle la manière de parler correctement sur des matières si délicates et si importantes. » Tout le monde sait que le parti janséniste dit sans cesse, dans ses libelles les plus empoisonnés, que l'Église a le droit de régler et de changer même son langage, et qu'on lui doit de s'accommoder à cette espèce de dictionnaire, pour abandonner les expressions qu'elle craint, et pour leur préférer celles qu'elle aime mieux. Ce cardinal, plein de cette maxime du parti, veut bien, par une complaisance respectueuse, s'accommoder du dictionnaire que le Pape fera, et abandonner le livre, supposé que le chef de l'Église désire qu'on parle à l'avenir un autre langage. Il en sera quitte, après tant de bruit, pour un simple changement de phrase.

9° C'est ici qu'il faut rappeler ce que nous avons déjà vu. Selon ce cardinal, le saint siège, en condamnant le *Problème ecclésiastique*¹ fait pour dénoncer le livre du P. Quesnel, avoit donné une approbation du moins indirecte et tacite à ce livre.... C'étoit assez visiblement l'approuver... Ainsi, quand le saint siège condamne si durement le même livre, il se contredit visiblement, ou du moins il ne fait, selon ce cardinal, que changer de langage. D'ailleurs il soutient que ce livre n'est pas un ouvrage dogmatique, où l'on fût obligé de parler avec une exactitude rigoureuse. Ainsi le Pape a grand tort d'exiger cette exactitude, et ce cardinal avoit mieux fait que lui en ne l'exigeant pas. Les saints pères mêmes, dans de pareils traités, n'ont pas toujours exactement mesuré leurs ter-

mes. Ainsi on pourroit condamner les saints pères mêmes, comme le P. Quesnel, si on les jugeoit dans cette exactitude rigoureuse, avec laquelle le P. Quesnel n'est pas plus obligé qu'eux de parler. Ainsi ce cardinal n'abandonne le livre du P. Quesnel par respect, par ménagement, par complaisance pour la paix, que comme on auroit pu autrefois abandonner divers ouvrages des saints pères, pour éviter une division et un scandale. Enfin ce cardinal veut bien abandonner ce livre, parce qu'il ne prétend pas se rendre garant de tous les sens qu'on lui peut donner. De cette façon, chacun peut abandonner de même les *Confessions* de saint Augustin, et l'*Imitation de Jésus-Christ*, parce que personne ne prétend se rendre garant de tous les sens qu'on peut donner à ces deux ouvrages.

10° Le Mandement de ce cardinal répond à tout ce que nous venons de voir. 1° Il ne s'agit point de la foi exposée au dernier naufrage : il n'est jaloux que de son nom. *Nous ne pouvons souffrir*, dit-il, *que notre nom paroisse davantage à la tête*, etc. 2° Il s'excuse encore sur ce qu'il l'avoit approuvé à Châlons : comme si l'approbation de Châlons n'étoit pas autant la sienne que celle de Paris, et comme si celle de Paris ne confirmoit pas celle de Châlons; comme si l'approbation de son prédécesseur l'autorisait à faire de ce livre empesté la bibliothèque entière de tout son diocèse. 3° Il n'allègue ni le venin de ce livre, ni la séduction des fidèles, dont il est responsable depuis environ trente ans. Il n'est occupé que du point d'honneur sur sa parole : il met ce point d'honneur en égalité avec ce qu'il doit à la décision du Vicaire de Jésus-Christ. *Nous nous sentons*, dit-il, *également pressés d'acquitter la promesse*, etc. 4° Son jugement est une révocation de son approbation. Quand il dit : *Le condamnons*, etc. il fait assez entendre que ces paroles ont rapport à celles-ci : *d'être les premiers à abandonner ce livre*. Cette condamnation n'est qu'un simple abandonnement. Il consent, par respect et pour la paix, que ce livre demeure flétri, et ôté des mains des fidèles, parce que le Pape ne s'accommode plus de ce langage, et qu'il en introduit un autre. Mais ce cardinal ne dit aucun mot d'improbation sur le sens naturel du livre qu'il a comblé de tant de louanges. Est-ce réparer le passé? est-ce pourvoir à l'avenir? est-ce montrer une humble docilité à l'Église? On voit qu'il n'a voulu que se hâter de dégager sa parole d'honneur, qu'éblouir le Roi par une démarche qui pût lui imposer, et que rejeter en-

¹ Il a déjà été question plusieurs fois de ce libelle. Voyez, ci-dessus, p. 93.

suite le refus de la Bulle sur des formalités ou sur d'autres prétextes, sans se déclarer protecteur du chef notoire des Jansénistes.

CDLXXXIX. (CCCLXXXIX.)

(AU P. LE TELLIER.)

Réflexions sur le Mandement du cardinal de Noailles du 23 février précédent. Difficultés sur l'élection d'un abbé pour une abbaye du diocèse de Cambrai.

5 mars 1714.

J'AVOUE, M., que je suis étonné de tout ce que je vois. Il semble que les défenseurs de la mauvaise cause travaillent à mettre les puissances malgré elles dans une nécessité inévitable de les pousser. Il semble que Dieu veuille mener les hommes jusqu'à un point où ils ne puissent plus reculer. Il fait que les uns se découvrent sans mesure, et que les autres ne peuvent plus garder aucun tempérament, sans énerver l'autorité, et sans abandonner l'essentiel.

Je prie Dieu qu'il inspire le Pape et le Roi. Il faut prier aussi pour leur conservation *ad multos annos*.

1° *Le parti le plus respectueux pour le saint siège, et le plus propre à conserver la vérité*, dit M. le cardinal de Noailles¹, est de ne recevoir point d'abord simplement la Bulle. Ce seroit exposer la vérité à un grand péril, que de la recevoir ainsi.

2° Un grand nombre de propositions condamnées dans la constitution *sont, dit-il, de l'aveu de tout le monde, obscures et ambiguës... Le sens que le Pape a condamné ne se présente pas d'abord à l'esprit. Les prélats ont jugé qu'il falloit en donner des explications, c'est-à-dire que le Pape n'a pas su se faire entendre, ou que sa décision est captieuse. Tout le monde avouera-t-il que la Bulle est si mal faite? Les prélats de l'assemblée avoueront-ils qu'ils ont jugé qu'il falloit en donner des explications? Est-il permis d'imputer à toute une assemblée un jugement si injurieux au saint siège? Est-ce dans ce discours qu'on peut reconnoître le parti le plus respectueux pour le Vicare de Jésus-Christ? Que devra-t-on croire de ce discours, si tous les prélats de l'assemblée le désavouent hautement, comme ils le doivent?*

¹ Mandement du 25 février 1714. Voyez la note 2 de la lettre CDLXXXVI, ci-dessus, p. 222.

3° M. le cardinal de Noailles assure que l'assemblée ayant expliqué la Bulle, lui et ses associés *n'ont pas trouvé que les explications qu'on avoit dressées fussent suffisantes pour prévenir les abus*, etc. S'il avoit trouvé que ces explications *fussent suffisantes* selon ses préjugés, il auroit signé avec l'assemblée; il n'auroit pas craint de manquer de respect pour le Pape, ni de *s'exposer à déterminer* le sens de la Bulle *d'une manière qui pourroit être contraire aux intentions de Sa Sainteté*.

4° Ce cardinal *veut soutenir la liberté des écoles catholiques*. Il demande *que l'on conserve aux écoles la liberté*, etc. Expression vague, qui tend à laisser en liberté une doctrine qu'on a introduite depuis peu d'années dans les écoles, contre la tradition de toutes les écoles anciennes.

5° Il ne parle *que du respect et de la vénération qui sont si légitimement dus au chef de l'Église*. Il faudroit reconnoître l'entière soumission d'esprit qui est due au saint siège qui parle avec l'Église entière.

6° *Nous renouvelons la condamnation*, etc. Il disoit autrefois qu'il ne pouvoit pas condamner le livre sans qualifier les propositions conformément à la qualification que le Pape en auroit faite: c'étoit son excuse pour ne condamner pas le livre. Maintenant, il condamne le livre sans qualifier aucune proposition, sans blâmer aucun endroit du livre, sans marquer aucun défaut qu'il y ait remarqué, sans exprimer le plus léger motif d'improbation: ce n'est qu'un respect, qu'une vénération, qu'une déférence pour le Pape.

7° *Sous peine de suspension encourue par le seul fait*, etc. Le Roi, qui a dit: *Enjoignons*, comme protecteur des canons, peut-il le souffrir? Le Parlement, qui a enregistré, etc., ne doit-il pas rejeter cette censure comme nulle et abusive? Un évêque peut-il user des censures de l'Église contre l'autorité de toute l'Église même? Si on le souffre, où en sommes-nous?

8° *De marquer précisément les sens erronés*, etc. Voilà une leçon faite au saint siège; il faut qu'il marque *précisément*. Mais si la Bulle n'est pas assez précise pour le contenter, qui nous répondra que les *éclaircissemens* auroient plus de précision pour lui plaire? En attendant, la censure subsistera contre tous ceux qui obéiront à l'Église.

Je vous ai représenté que j'ai un pressant besoin, pour ne me commettre point avec les religieux de Saint-André du Câteau, d'un billet qui me marque que je puis, selon l'ancienne

lettre du P. de Laehaise, après avoir recueilli les voix, préférer le meilleur sujet. Autrement il faut que je cherche l'élection canonique de plus de la moitié des suffrages, dans une communauté où six différens religieux ont leurs petites cabales pour se faire nommer. De grâce parlez, afin que j'aie au plus tôt ce billet.

CDXC **.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur le triste état de madame de Chevry, nièce du prelat.

10 mars 1744.

JE vous remercie de tout mon cœur, mon cher bonhomme, de la peine que vous avez du triste état de madame de Chevry; c'est une nièce qui m'aime, et que j'aime aussi très-fortement, et qui mérite une vraie amitié de ceux qui la connoissent. Vous savez bien qu'il y a très-peu de personnes estimables: cette rareté de bonnes gens est la honte du genre humain. Mais la comparaison ne fait que trop sentir le prix des personnes vraies, douces, sûres, raisonnables, sensibles à l'amitié, et au-dessus de tout intérêt: le portrait n'est flatté en rien: je sais qu'il vous touchera.

J'ai été fort aise de ce que le Roi a fait pour M. de La Vallière; il est noble et aimable. Je le crois médiocre courtisan: et c'est avoir bonne opinion de lui. Il ne tiendrait qu'à lui de me tromper, car je me fierois à la délicatesse de sa probité.

Je m'aperçois que vous êtes un profond théologien sur les matières de la grâce: heureux qui, comme vous, est dispensé d'en raisonner! beaucoup plus heureux encore, qui suit la grâce sans en disputer! Vous ne faites ni l'un ni l'autre; celle qui est en vous n'a point paru jusqu'ici efficace par elle-même; il vous en faudroit une presque nécessaire pour vous mettre à la raison. La paix me fait espérer la joie que vous me promettez: *ô qui complexus!*

Mais, à propos de cet endroit d'Horace que vous citez, d'où vient que vous avez fait connoissance avec lui? Virgile, votre ancien favori, en sera jaloux: pour moi, je vous désire une bonne santé bien ménagée.

..... art-enque fruendi ?.

Il me semble que je vous vois *ancien tempus agens*. Ces mots sont faits pour vous, et vous dépeignent au naturel. Mes trois neveux: Petit Maro, Giffard et Boiteux sont charmés de votre souvenir. M. Des Anges ¹ iroit au bout du monde pour vos intérêts. Quoique je proteste contre vos goûts frivoles, je ne puis me corriger de vous aimer tendrement.

Tecum vivere amem: tecum obeam libens ?.

CDXCI. (CCCLXXX.)

A ***.

Douleur qu'il éprouve de la conduite du cardinal de Noailles envers sa personne.

A Cambrai, 12 mars 1744.

La plupart des gens peuvent s'imaginer que j'ai une joie secrète et maligne de tout ce qui se passe: mais je me croirois un démon, si je goûtois une joie si empoisonnée, et si je n'avois pas une véritable douleur de ce qui nuit tant à l'Eglise. Je vous dirai même, par une simplicité de confiance, ce que d'autres que vous ne croiroient pas facilement: c'est que je suis véritablement affligé pour la personne de M. le cardinal de Noailles. Je me représente ses peines: je les ressens pour lui; je ne me souviens du passé que pour me rappeler toutes les bontés dont il m'a honoré pendant tant d'années. Tout le reste est effacé. Dieu merci, de mon cœur: rien n'y est altéré: je ne regarde que la seule main de Dieu, qui a voulu m'humilier par miséricorde. Dieu lui-même est témoin des sentimens de respect et de zèle qu'il met en moi pour ce cardinal.

La piété que j'ai vue dans M. le cardinal de Noailles me fait espérer qu'il se vainera lui-même, pour rendre le calme à l'Eglise, et pour faire taire tous les ennemis de la religion. Son exemple ramèneroit d'abord les esprits les plus indociles et les plus ardens: ce seroit pour lui une gloire singulière dans tous les siècles. Je prie tous les jours pour lui, à l'autel, avec le même zèle que j'avois il y a vingt ans.

¹ Secrétaire de l'archevêque de Cambrai. — ² Hor. *Od.* III, IX, 23.

¹ Hor. *Sat.* I, 43. — ² Id. *Epist.* I, IV, 7.

CDXCII. (CCCLXXXI.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Sur diverses lettres du prélat communiquées au Pape , et sur le Bref de Sa Sainteté aux évêques de l'assemblée du clergé de France.

(Mars 1714.)

J'ai reçu par le même courrier les deux lettres que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 5 et le 9 février. Je les fis voir d'abord à Mgr le cardinal Fabroni , qui jugea que , dans l'embarras où se trouvoit alors le Pape , il ne falloit lui faire part que de la première. Son Eminence fut très-satisfaite de l'une et de l'autre. J'ai eu l'honneur de lire depuis la première à Sa Sainteté , qui a été charmée du zèle de votre Grandeur. Samedi , elle me demanda si je n'avois reçu aucune autre lettre : je lui répondis que j'airois l'honneur de lui en communiquer bientôt une seconde. Elle me parla en cette rencontre de vous , monseigneur , avec une estime et tendresse particulière. Je ne me suis pas hâté de lui faire voir votre deuxième lettre , parce qu'elle roule toute sur une chose qui n'est point arrivée : et d'ailleurs , dans les quatre audiences que j'ai eues la semaine passée , j'ai eu à traiter d'affaires plus pressantes , dont voici une courte relation , qui peut-être ne déplaira pas à votre Grandeur.

Il y a trois semaines qu'un courrier du cabinet arriva ici , et apporta au Pape une lettre des quarante-un évêques. Il s'agissoit de tirer du Pape un Bref honnête et obligeant pour ces évêques , qui blâmât la conduite des huit , sans les irriter , et où il n'y eût rien qui blessât les droits de l'épiscopat et les maximes du royaume. Ces trois choses sembloient difficiles à obtenir : la première , parce qu'on n'étoit pas tout-à-fait content des quarante-un évêques , à cause de la lenteur de leurs délibérations , de la sécheresse et du premier article de leur acceptation , des paroles trop mesurées de leur lettre , j'ajoute de leur *Instruction pastorale* : la seconde , parce qu'on étoit si outré de la conduite des huit évêques , qu'il sembloit qu'on ne pouvoit pas espérer que le Bref fût modéré à leur égard , et qu'en blâmant leur conduite il ne fût pas accompagné de paroles capables de les aigrir : la troisième , parce que les lettres-patentes du Roi et l'arrêt d'enregistrement avoient extrêmement

offensé cette cour. Il y avoit lieu de craindre que le Pape , pour suppléer à ce qui manquoit dans les actes de l'assemblée et du Parlement , ne glissât sur son autorité bien des choses capables de révolter les évêques et le Parlement. Je ne doute pas que votre Grandeur n'ait remarqué ce qu'il y a d'offensant par rapport à cette cour dans les lettres-patentes et dans l'arrêt d'enregistrement : les nouveautés qu'on y a introduites , aussi bien que la lenteur des évêques à recevoir la Bulle , et le premier article de leur acceptation , ont fait d'autant plus de peine au Pape , qu'on lui avoit promis vingt fois que sa Bulle seroit reçue de la manière que celle d'Innocent X avoit été reçue.

Il n'a pas été difficile de faire entendre raison sur les lettres-patentes et sur l'arrêt de l'enregistrement. On en a été quitte pour dire que ces deux actes n'avoient rien de commun avec le fait des quarante évêques : que , si on se croyoit offensé de ces actes , on pouvoit , dans la suite , en porter ses plaintes au Roi , qui ne manqueroit pas , s'il les trouvoit justes , de donner toute la satisfaction que l'on pouvoit désirer , comme il l'a donnée autrefois sur l'assemblée de 1705.

On n'a pas eu non plus beaucoup de peine à porter le Pape à blâmer la conduite des huit évêques avec une bonté paternelle , et propre à les ramener au bon parti , parce que le Pape est naturellement ennemi des partis violens. La plus grande difficulté qu'on a eue , a été d'engager le Pape à faire un Bref par lequel il paroît être satisfait de la conduite des quarante-un évêques. Par ordre de Mgr le cardinal de la Trémoille , je représentai d'abord à MMgrs les cardinaux Fabroni et Albani , puis au Pape , qu'il s'agissoit , en cette rencontre , de conserver ou de perdre l'Eglise de France : de la conserver , si le Pape s'missoit , contre un petit nombre d'évêques , au Roi , à plus de cent évêques qui ont accepté ou qui accepteront la constitution , et au corps de la nation ; de la perdre , si Sa Sainteté se séparoit des quarante-un évêques , blâmoit leur conduite et faisoit un tiers-parti : car alors il n'auroit plus affaire à huit évêques seulement , mais à tout le royaume ; et voilà un schisme tout formé. On ajouta que , si le Pape trouvoit dans l'acte d'acceptation , dans la lettre et dans l'*Instruction pastorale* , des choses essentielles qui blessassent son autorité , il pourroit suspendre son Bref jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction : mais que , puisque Sa Sainteté n'y trouvoit à redire que des choses légères , elle devoit

les dissimuler pour le bien de l'Eglise ; que , si elle n'avoit pas tout ce qu'elle pouvoit prétendre , elle avoit au moins assez pour sauver son autorité , et pour être satisfaite des quarante-un évêques.

On a été quinze jours dans l'incertitude si le Pape feroit un Bref , ou du moins s'il le feroit tel qu'on le souhaitoit. Pendant ce temps-là , le parti ne s'est pas endormi : son manège a été incroyable. On a adressé au Pape et à plusieurs cardinaux des lettres anonymes très-malignes et très-séduisantes contre les quarante-un évêques , et en faveur des huit ¹. Bien des gens allumoient le feu. Malgré tous les efforts du parti , le Pape , après quinze jours de délibération , m'ordonna , par Mgr le cardinal Albani , de dire à Mgr le cardinal de la Trémoille , qu'il répondroit à la lettre des quarante-un évêques , et qu'on en seroit content ². J'oubliois de dire à votre Grandeur que , dès le commencement , le Pape établit une congrégation pour examiner toutes les pièces de l'assemblée et du Parlement. Cette congrégation est composé des cardinaux Spada , Paulucci , Albani , Ferrari , Fabroni , Tolomei et Casini ; Mgr Alamanni , connu de votre Grandeur , en est le secrétaire. Ce fut la congrégation qui jugea que le Pape devoit approuver la conduite des quarante-un évêques.

Ce premier point gagné , il ne fut plus question de d'examiner si le Bref étoit tel qu'on le désiroit. Huit jours se sont passés à faire ajouter des choses obligéantes pour les quarante-un évêques , on en faire retrancher d'autres trop dures à l'égard des huit. Il y avoit certaines expressions dont les évêques de France auroient peut-être eu quelque peine à s'accommoder : on en a fait ôter quelques-unes ; mais il n'a pas été possible d'obtenir qu'on les retranchât toutes. Dieu veuille que les quarante-un évêques en soient contents ! S'ils le sont , voilà l'affaire finie par rapport à eux , au moins pour maintenant : je dis pour maintenant , car on examine encore leur *Instruction pastorale*. Je sais qu'on y a déjà trouvé quelques points de théologie qui ne sont point traités avec assez d'exactitude , qu'il y a d'autres choses qui ne plaisent pas à Sa Sainteté ; mais on n'a pu encore pénétrer quelles elles sont.

¹ On en a vu une ci-dessus , p. 216 et suiv. Elle avoit été rédigée par Philopald , agent secret du parti , mais qui fut enfin découvert et chassé de Rome. — ² Le Pape répondit par un Bref daté du 17 mars à la lettre des évêques du 5 février. Ces deux pièces se trouvent dans les *Procès-verbaux du clergé* , t. vi.

Le courrier partit avant-hier pour Paris , où il porte le Bref de Sa Sainteté. L'offre que votre Grandeur a fait de sa plume a beaucoup plu : peut-être l'acceptera-t-on.

Je supplie votre Grandeur de me pardonner le désordre de mes lettres. J'en aiant à écrire pour les affaires de notre compagnie , que je ne puis donner à chacune l'attention qu'il faudroit. J'en fais partir aujourd'hui plus de cinquante , toutes écrites de ma main.

CDXCIII. (CCCLXXXII.)

DE L'ABBÉ CHALMETTE

A M. DE LA BOUCHERIE ,

DOYEN DU PRÉSIDENTIAL DE LA ROCHELLE.

Sur les efforts du P. Daubenton pour empêcher le mauvais effet de la lettre anonyme du 5 février précédent.

[Rome] 22 mars 1714.

J'aurois bien des choses à vous dire , monsieur , s'il étoit possible de s'exprimer comme on le souhaiteroit par lettres ; vous y suppléerez , s'il vous plaît , en voyant l'ébauche que je vous tracerai sur chaque article.

Celui de la Bulle s'est enfin terminé ici au milieu de mille difficultés , à la satisfaction du Roi et de l'assemblée. On sera content du Bref ; c'est tout ce que j'en puis dire. J'ajoute seulement qu'on doit tout aux soins et à la prudence du P. Daubenton. Si on savoit ce qu'il a fait sur cela , comme je le sais , on comprendroit que l'Eglise en général , et celle de France en particulier , lui ont des obligations qu'on ne sauroit jamais reconnoître suffisamment. Pour le pauvre P. Timothée , s'il se donne la gloire de quelque chose , il abuse de la crédulité des hommes , comme il a fait de celle des évêques qui l'ont envoyé , en leur faisant accroire qu'il ménage le Pape , dont je sais qu'il est joué. J'étois déjà au fait sur son article , avant que de le voir ; mais j'avois pris à son égard le même système que celui du P. Daubenton , qui est de lui montrer beaucoup de confiance et d'estime de son crédit , sans en avoir aucune. Qu'on ne s'attende pas non plus à rien de ce qu'il a promis. Outre qu'il ne peut rien , il m'a dit lui-même , et pour se vanter à son ordinaire , qu'il n'avoit garde de s'en mêler , parce que le ministre ne l'avoit chargé de rien à cet égard ; car c'est un homme qui n'agit que par

ces impressions, et Dieu sait ce qu'il en est. Néanmoins, quoique j'aie cru qu'il fût nécessaire de vous instruire de cet homme, je ne crois pas qu'il soit à propos d'entreprendre de désabuser M. de Luçon, de peur qu'il ne lui revînt à lui-même quelque chose de ce qu'on pense de lui; ce qui dérangerait la conduite qu'on tient à son égard. L'unique fruit que je me propose de la connoissance que j'ai cru être obligé de vous en donner, est de vous faire comprendre qu'il est à propos d'empêcher adroitement M. de Luçon de le charger de rien; et vous ne manquez pas de raisons pour l'y porter.

L'agent (*M. Chaluet*) a donné enfin au Pape le *Mémorial*¹, et il lui a représenté, dans une audience fort longue, tout et avec tout le succès qu'il en pouvoit espérer, de manière que le P. Daubenton en fut très-satisfait. Quelque inclination que j'aie d'en dire davantage, je crois devoir au bien de la chose de m'en priver. Cette audience et les autres, et tant d'autres faits, seront le sujet de nos conversations, s'il plaît au Seigneur de me faire la grâce de vous revoir; ce que je ferai certainement le plus tôt que je pourrai. Mais il vaut mieux faire bien, que de se mettre en tête de faire vite pour précipiter les choses.

*la charité qui édifie*¹; nous aurions parlé avec amertume sur une critique téméraire, qui ébranle tout en nos jours: nous aurions déploré les divisions qui causent un si affreux scandale; nous aurions conclu que rien n'est bon qu'une sagesse sobre, *sapere ad sobrietatem*²; mais votre départ m'a ôté l'espérance de toute cette joie. Au moins souvenez-vous que, parmi tant de gens que vous avez vus en France, vous en avez connu un qui vous aime, qui vous honore, qui connoît ce que Dieu a mis en vous, et qui prie afin que *celui qui a commencé l'ouvrage, le continue jusqu'au jour de Jésus-Christ*³. Quittons tout ce qui n'est que curiosité, qu'ornement d'esprit. *Sed postea quàm mihi curarum ecclesiasticarum sarcina imposita est, omnes illæ deliciae fugere de manibus, ita ut vix ipsum codicem inveniam*⁴.

La religion souffre de tous côtés: la vérité est en péril; le vaisseau de Pierre est agité par la tempête: prions, humilions-nous, apaisons Dieu. Mettons-nous en état de réprimer les Sociniens et les Déistes, qui corrompent les esprits. Édifions les peuples, pour les retenir dans une foi simple, malgré les artifices de tant de novateurs.

Donnez-moi de vos nouvelles, quand vous serez en repos. Apprenez-moi la joie de savoir que vous ne voulez point oublier celui qui sera *ad convivendum et commemorandum*⁵, votre, etc.

CDXCIV. (CCCXXXIII.)

DE FÉNELON AU P. QUIRINI.

Ses regrets de n'avoir pas revu ce religieux avant son départ pour l'Italie. Exhortation à quitter les études de pure curiosité.

A Cambrai, le 28 décembre 1713.

Je ne puis, mon révérend père, me refuser la consolation de vous dire combien j'ai été affligé de votre départ. Je ne méritois point que vous prissiez la peine de revenir ici. Je vous avois même manqué en plusieurs occasions, où mes embarras infinis m'avoient ôté la liberté de contenter mon cœur. Je désirois de réparer tout le passé, et de vous posséder ici un peu de temps en repos. Nous aurions parlé des matières de religion, l'unique affaire des chrétiens, et surtout des ministres de l'Évangile: nous aurions complé pour rien la *science qui enfile*, et nous aurions cherché en simplicité

CDXCV. (CCCLXXXIV.)

DE L'ABBÉ SANTINI A FÉNELON.

Il pense que le prélat peut publier sans délai la constitution *Unigenitus* dans toutes les parties de son diocèse, et que rien ne doit l'empêcher de visiter désormais la partie soumise à l'Empereur.

Bruxellis, 7 aprilis 1714.

ETSI INEO CONSILIO ILLUSTRISSIMA AC REVERENDISSIMA DOMINATIO VESTRA EGERE MINIMÉ POTEST, TAMEN NON SOLÛM MEI MUNERIS, SED ETIAM OBSERVANTIÆ ERGA ILLAM MEAM, QUAM OMNIBUS IN REBUS OSTENDERE PROFECTÒ CUPIO, PARTES ESSE DUCO, UT AD EA RESPONDEAM, DE QUÏBUS HUMANISSIMIS SUI LITTERIS AD ME NUPER RETULIT. PRIMÛM IGITUR, QUOD AD POSTREMAM SUMMI PONTIFICIS ADVERSUS QUESNELLIANA COMMENTARIA

¹ *I Cor.* VIII, 1. — ² *Rom.* XII, 3. — ³ *Philip.* I, 6. —

⁴ *Acc.* *Epist.* c. ad Memoriam, n. 3; I, II, p. 272. —

⁵ *II Cor.* XII, 3.

¹ On a vu ce *Mémoire*, ci-dessus, p. 138 et suiv.

constitutionem pertinet, nondum ego illam ad episcopos harum provinciarum pro mei muneris ratione misi, ut in singulis eorum diocesis ritè promulgaretur. Cùm autem in rebus ad dogmata pertinentibus tantummodo versetur, neminem fore puto qui id juris civili potestati attribuat, ut absque ejus consensu vim legis habere non posse contendat. Id solùm arbitror postulari fortasse posse, ut, antequam edatur, civilibus magistratibus ejus inspiciendæ copia fiat, quo certiores facti eam nihil aliud quàm fidei dogmata dijudicare, in ejus promulgatione nihil sibi agendum esse cognoscant. Hoc autem erga eos officium ne ullam maucutis apud eos juris speciem habere possit, mihi diligenter cavendum video, ne dum Ecclesiæ decreta quietè ac pacificè promulgari satago, aliquid de ejus auctoritate detrahatur. Interea verò negotio huic conficiendo ideirco supersecedo, ut summi Pontificis mentem apertius cognoscam, a quo mandata ad illud pertinentia propediem exspecto. Equidem id mihi in mentem venit, eùm ea constitutio ab illustrissima ac reverendissima Dominatione vestra legitime promulgabitur, necessarium videri ut ea universæ diocesi, non uni tantum parti proponatur; præsertim eùm, ut jam dicebam, nihil illa complectatur, quod civilis imperii rationes attingat. Itaque quamquam eam nondum a me illustrissima ac reverendissima Dominatio vestra accipiat, tamen ut in iis etiam diocesis sue partibus, quæ apostolico meo muneri attributæ sunt, eodem tempore proponatur, convenientius existimo. Confido autem ob hanc causam nihil civiles magistratus esse tentaturos, aut saltem componi facile omnia posse, ejusdem quæ, ut arbitror, brevè consequetur, in cæteris Belgii provinciis promulgatione.

Quid verò causæ sit quominus illustrissima ac reverendissima Dominatio vestra eam diocesis sue partem quæ in Caesaris imperio est, et ab Hollandis copiis etiamnum detinetur, obire liberè possit non video. Initam enim jamdiu cum Rege Christianissimo pacem ab Hollandis studiosè diligenterque coli intelligo, et ex pacificatione Rastadiensi is quamprimum fructus exspectari potest, ut provincie hæc omnes in Imperatoris jus atque auctoritatem omnino concedant. Verim eùm illustrissimam ac reverendissimam Dominationem vestram prudentiâ ac rerum usu valere maximè intelligam, non tam id mihi sumo, ut his litteris quid optimum factu sit illi commonestem, quàm ut ejus mandatis obeundis declarem, quam observantiâ ac studio esse velim, etc.

CDXCVI * * .

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié.

12 avril 1714.

J'AI vu le fond de votre cœur, mon cher bonhomme : il ne m'est pas permis d'en douter ; ni de l'oublier jamais. Vouloir quitter Paris, et venir exprès pour moi à Cambrai, c'est renouveler les amitiés de l'âge d'or au milieu d'un siècle de fer ; mais gardez-moi cette bonté de cœur pour un temps où je puisse en jouir :

Vivite felices, quibus est fortuna peracta
Jam sua : nos alia ex aliis in fata vocamur.
Vobis parla quies ; nullum maris aqur arandum ¹.

Ce qui finit vos travaux, commence les miens ; la paix qui vous rend la liberté, me l'ôte ; j'ai à visiter sept cent soixante et quatre villages. Vous ne serez pas surpris que je veuille faire mon devoir ; vous que j'ai vu si scrupuleux sur le vôtre, malgré vos maux et votre blessure. Je pars : la saison me presse ; à mon retour, je ne vous laisserai point respirer. Au moindre bruit que nous entendrons, je dirai à mes neveux :

Ducite ab urbe domum, mea carmina, ducite Daphnim...
Nescio quid certè est : et Hylax in limine latrat.
Credimus? an qui amant, ipsi sibi omnia fingunt ²?

Quand vous arriverez, je m'écrierai :

Verane te facies, verus mihi nullius affers ³?

Vous ne manquerez pas de me répondre :

Ne dubita ; nam vera vides ⁴.

On vous croira d'abord : on ne peut s'y méprendre ; personne ne vous ressemble. En attendant, je vais voir des mayeurs et des échevins, qui ne connoissent ni Homère ni La Motte, ni les anciens ni les modernes, ni les Wighs ni les Torys : heureux d'ignorer ce qui trouble le repos du monde !

¹ Virg., *Æneid.* III, 493 et seq. — ² Id., *Ibid.* VIII, 403, et seq. — ³ Id., *Æneid.* III, 310. — ⁴ *Ibid.* 316.

..... O qui me gelidis in vallibus Hæmi
Sis'at, et ingenti ramorum protegat umbra !...
Illum non populi fascès, non purpura regum
Flexit.....
Aurens hanc vitam in terris Saturnus agebat ¹.

Voulez-vous voir combien les objets de la vie rustique sont agréables ?

Deinde satis fluvium inducit, rivosque sequentes.
Et cum exustus ager morientibus æstuat herbis,
Ecce, supercilio clivosi tramitis uadam
Elicit : illa cadens raucum per levia murmur
Saxa ciet, scatebrisque arentia temperat arva ².

Un tel laboureur est plus heureux qu'un courtisan plein d'ambition. Ce lieu si frais fait plus de plaisir que les jardins qui coûtent des millions à un financier ; cette herbe arrosée par un clair ruisseau, n'est-elle pas plus gracieuse qu'un jeu où règnent l'avarice, la fraude et la fureur ; n'est-il pas plus aimable qu'une intrigue de politique, où l'on ne trouve que bassesse, lâcheté, envie et trahison ? Cet objet n'est-il pas préférable aux folies ruineuses d'un homme qu'une femme vaine a mis en délire ?

Je souhaite à mesdemoiselles vos nièces, non la félicité qui ne se trouve que dans les romans, mais des établissements doux et paisibles, avec la sagesse qui sait en profiter, *artemque fruari*. N'allez pas leur dire ce latin.

Votre ami, que je n'ose nommer le mien, quoique je sois le sien, sans l'avoir vu, m'a écrit sur son nouvel emploi, une lettre très-sage, et très-digne de l'idée que vous m'avez donnée de lui.

Si vous alliez montrer ma lettre à quelque grave et sévère censeur, il ne manqueroit pas de dire : Pourquoi ce vieil évêque aime-t-il tant un homme si profane ? Voilà un grand scandale : je l'avoue : mais quel moyen de me corriger ? La vérité est que je trouve deux hommes en vous : vous êtes double, comme Sosie ³, sans aucune duplicité pour la finesse ; d'un côté, vous êtes mauvais pour vous-même : de l'autre, vous êtes vrai, droit, noble, tout à vos amis. Je fins par un acte de protestation tiré de votre ami Pline-le-Jeune ⁴ : *Neque enim amore decipior ; amo quidem effusè....., judicio tamen, et quidem tantò acrius, quantò magis amo : tibique, ut qui exploraverim, etc.*

¹ VIEG. *Georg.* II, 468 et seq. 338 — ² *Ibid.* I, 106 et seq. — ³ Voyez l'*Amphitryon* de Plaute. — ⁴ *Epist.* V, XXVI, ad Servianum.

CDXCVII. (CCCLXXXV.)

AU P. DAUBENTON.

Sur le Bref du Pape aux évêques de l'assemblée du clergé de France ; sur l'*Instruction pastorale* de cette assemblée, et la conduite à tenir envers les prélats opposans.

A Cambrai, 12 avril 1714.

Je me hâte, mon révérend père, de vous ouvrir mon cœur et de vous témoigner ma joie. Je viens de lire avec un singulier plaisir le Bref du Pape à l'assemblée de nos évêques : il faut remercier Dieu des paroles qu'il a données au chef de son Eglise : tout y est fort et mesuré, plein de dignité et de modération.

1° Le Pape fait à l'assemblée un reproche paternel, qui se tourne pour elle en louange très-délicate, et qui retombe sur les huit prélats opposans : c'est précisément ce qui convient pour attacher de plus en plus les uns au saint siège, et pour presser les autres de s'en rapprocher.

2° On peut dire sans flatterie que l'assemblée a mérité cette louange. Que pouvoit-elle faire de plus sage, de plus utile, de plus zélé même pour le saint siège, que de travailler avec tant de ménagement et de patience à ramener les huit prélats à une bonne conclusion ? Quelque long qu'aït paru ce temps, pouvoit-il être mieux employé ? Le scandale qui est enfin arrivé, malgré eux, ne montre-t-il pas combien ils sont louables d'avoir tenté par tant de moyens de l'épargner au monde ?

3° Dieu m'est témoin que je ne souhaite aux huit prélats que toutes sortes de prospérités et de bénédictions ; mais je ne puis m'empêcher de vous dire avec ingénuité sans mesure, que le Pape leur devoit les marques d'improbation qu'il leur a données dans son Bref. L'autorité du siège apostolique auroit trop souffert, si le Vicaire de Jésus-Christ n'eût pas paru sentir leur refus de recevoir la constitution : il est même très-utile aux huit prélats qu'ils voient cette improbation bien marquée, et qu'ils ne puissent plus espérer de contenter le Pape en lui résistant ; c'est le seul moyen de les presser pour leur réunion au reste du clergé. Sans cette improbation, ils auroient persuadé au public que le Pape les favorisoit : ils avoient même pu entraîner par là plusieurs évêques des provinces et un grand nombre de docteurs.

D'ailleurs le Pape les ménage beaucoup ; il fait assez entendre qu'ils les attend encore les bras ouverts , et qu'il les invite avec une bonté paternelle de s'unir à lui. Les amis secrets du parti qui agissent à Rome , ne cessent point d'écrire que les huit prélats n'ont qu'à tenir ferme , qu'on n'oseroit procéder contre eux , qu'on ne pourroit pas même convenir de la forme suivant laquelle il faudroit procéder , et qu'on se relâchera beaucoup pour un accommodement , dans l'embarras où l'on se trouve , pourvu qu'ils soient intrépides jusqu'au bout. Il étoit capital de décréditer ces donneurs de conseils secrets , d'en faire sentir le mécompte aux huit prélats , et de détromper le public , auquel on imposoit en cette occasion. Un parti ne subsiste que par une opinion publique de son crédit et de ses ressources ; ainsi on n'abattrà jamais celui-ci qu'en le décréditant. D'ailleurs tout ce qui avilit dans l'imagination de la multitude l'autorité du saint siège , par une apparence de faiblesse , mène insensiblement les peuples au schisme : c'est par là que les personnes zélées se découragent , et que le parti croit en témérité ; plus on lui souffre , plus il entreprend ; c'est la patience dont on a usé jusqu'ici qui lui a fait hasarder les démarches les plus irrégulières.

4° Le modèle de Mandement que l'assemblée a envoyé à tous les évêques du royaume n'est point , ce me semble , une explication qui suppose que la Bulle soit imparfaite et ambiguë ; c'est au contraire une apologie de la Bulle , pour faire taire la scandalense critique du parti janséniste , et pour montrer combien la Bulle est claire et décisive.

Quoique la Bulle soit très-claire et très-précise pour tout lecteur qui la prendra , sans chicaner , dans son sens propre et naturel , il faut avouer néanmoins que les libelles artificieux du parti avoient ébloui presque toute la France , en sorte que presque chacun étoit tenté de croire que cette Bulle étoit vague , ambiguë et outrée. Ces libelles innombrables demouroient sans réponse. Jamais on n'a vu une séduction plus générale et plus dangereuse : les femmes mêmes donnoient , dans toutes les conversations , à cette Bulle les sens les plus ridicules et les plus odieux ; la mode étoit établie de la mépriser , et on étoit honteux de la soutenir. Chacun disoit hautement qu'elle seroit dans tous les siècles une preuve sensible de la faillibilité de Rome. L'assemblée n'a point expliqué la Bulle ; mais elle a prouvé que la Bulle n'a pas besoin d'être expliquée. Elle ne

l'a point fixée à un sens particulier ; mais elle a rejeté les sens outrés que le parti lui imputoit malignement ; elle ne lui a donné ni correctifs ni restrictions , mais elle a rejeté les explications frauduleuses par lesquelles les Jansénistes vouloient révolter les esprits. Une assemblée extraordinaire se hâta , dans un pressant besoin , l'an 1654 , d'expliquer , *par forme de jugement* , la Bulle d'Innocent X de l'an 1653 , et le Pape approuva avec de grands éloges cette explication. A combien plus forte raison est-il naturel d'espérer que le Pape approuvera maintenant un acte de l'assemblée qui n'est qu'une apologie de sa Bulle , et qui a été fait pour arrêter le torrent de la séduction !

5° Oserai-je ajouter que j'espère de la profonde sagesse du Pape qu'il s'élèvera au-dessus de certaines critiques rigoureuses des théologiens de l'école , pour juger de ce Mandement par rapport aux besoins pressans de toute l'Eglise ? Je puis facilement me tromper , et je dois me défier beaucoup de mes faibles lumières ; mais il me paroît que ce Mandement contient un grand corps de doctrine saine qui peut servir à appuyer la Bulle contre la critique téméraire des novateurs , et fixer le clergé de France dans cette doctrine opposée au jansénisme. Supposé même qu'il s'y fût glissé par mégarde quelques mots qui ne parussent point aux théologiens de Rome suffisamment précautionnés , on pourroit laisser tomber cette critique rigoureuse , et déterminer ces mots équivoques au sens le plus pur , par des explications qu'on feroit dans la suite. A toute extrémité , s'il s'agissoit de quelque point qui parût essentiel , le Pape pourroit avoir la bonté de faire communiquer en secret ces critiques des théologiens de Rome aux principaux prélats du royaume , afin que les évêques eussent égard à ces remarques autant qu'ils le pourroient , dans leurs Mandemens. Mais il seroit capital de n'entrer dans cet expédient que d'une manière qui ne donnât aucun triomphe aux Jansénistes , et qui n'altérât en rien l'uniformité entre les évêques du royaume. Cette uniformité sert infiniment à assurer l'exécution de la Bulle en France.

6° J'avoue que je craindrois que la plupart de ces théologiens , nourris dans les monastères et les écoles de Rome , ne fussent pas assez les préjugés des autres nations et des autres écoles , et que , poussés par le seul zèle de l'autorité du saint siège , ils ne critiquassent un peu trop scrupuleusement ce qui leur paroitroit une entreprise trop hardie de notre clergé.

7° Je craindrois aussi que les auteurs secrets du parti janséniste, qui savent si bien se déguiser et se glisser partout, n'excitassent malignement cette critique rigoureuse des théologiens de Rome, pour faire improuver le Mandement de nos évêques, et pour allumer le feu de la discorde entre le saint siège et notre clergé. Rien ne seroit plus dangereux que ce piège. Je sais, à n'en pouvoir douter, que les émissaires secrets du parti ont eu souvent recours à ces artifices pour traverser ce qui leur nuisoit, et pour diviser leurs adversaires : mais le Pape est trop pénétrant pour prendre le change, et pour s'arrêter à des subtilités d'école à l'égard d'une assemblée dont il sait que la doctrine a été très-saine et les intentions très-pures contre l'erreur.

8° Sa Sainteté voit mieux que personne combien il importe de n'ébranler en rien un tel Mandement : il va être l'acte le plus solennel de l'Eglise de France pour la tenir inviolablement unie au saint siège contre les Jansénistes. On ne pourroit point ébranler cet acte fondamental, sans mettre une funeste division entre le saint siège et cette Eglise. Ce seroit donner au parti un triomphe manifeste, et préparer en sa faveur un schisme dans toute la nation. J'aurois de la peine à croire que ceux qui conseilleroient au saint Père de rejeter ce Mandement, eussent les vues supérieures, le zèle pour l'union entre le saint siège et nos Eglises, enfin la crainte du progrès du jansénisme, qui doivent, si je ne me trompe, décider en cette occasion. Si j'étois à portée de parler à Sa Sainteté, je me jetterois à ses pieds pour obtenir de sa bonté paternelle la condescendance dont l'Eglise a besoin dans une conjoncture si délicate et si singulière.

9° Le péril évident de l'Eglise de France demande aussi, ce me semble, que le Pape n'examine point certains termes, soit des lettres-patentes, soit de l'arrêt du Parlement, qui mécontenteront peut-être les docteurs ultramontains. Ces actes ne sont point ecclésiastiques ; l'Eglise n'a pas besoin de les connoître. Rome peut les ignorer de loin. Combien de fois le saint siège en a-t-il toléré de plus forts. Chacun a de son côté ses préjugés et son langage dans ses actes particuliers. Les actes de la puissance séculière qui ne sont, ni signifiés à la puissance spirituelle, ni acceptés par elle, ne peuvent jamais préjudicier à ses prétentions. Le pressant besoin de la religion demande même aujourd'hui une condescendance au-delà des règles communes : un tel cas ne tire point à consé-

quence. On ne sauroit douter du grand zèle du Roi pour protéger l'Eglise, pour soutenir la foi et pour extirper l'erreur. des intentions si pures méritent des égards extraordinaires. Tout seroit perdu sans ressource en France pour la saine doctrine, si on n'altéroit l'union intime et le parfait concert entre un si grand pontife et un roi si zélé.

10° Il est vrai que les réceptions pures, simples et absolues des jugemens du saint siège étoient très-faciles du temps d'Innocent X, quoique le Roi ne fût alors qu'un enfant, et que le royaume fût troublé par une guerre civile. Il est vrai qu'une semblable réception a trouvé cette année des obstacles presque invincibles, quoique le Roi soit en paix, au comble de l'autorité et de l'expérience, avec un zèle ardent pour seconder celui du Pape. Mais il ne faut point s'étonner d'un si funeste changement ; c'est que la contagion croît sans mesure ; c'est que, depuis la paix où Clément IX fut indignement surpris, le jansénisme a jeté de profondes racines dans le clergé, dans les ordres réguliers, dans les congrégations, dans les écoles, et jusque dans les familles. Si on ne se hâte point de porter la cognée jusqu'à la racine de l'arbre, si on ne va pas jusqu'au fond de la doctrine, si on ne poursuit pas sans relâche le jansénisme jusque dans son centre, qui est son système ; ce qui est devenu si difficile pendant la fausse paix achèvera bientôt de devenir absolument impossible, pendant qu'on craindra les remèdes extrêmes, et qu'on se bornera à ceux qui sont insuffisants. La douceur et la patience des supérieurs augmentent l'audace des inférieurs. Pendant que les défenseurs de la bonne cause n'osent presque ni parler ni écrire, le parti sans cesse, hasarde tout, et inonde l'Europe des libelles les plus empoisonnés.

11° Les huit prélats ont fait entendre au public, qu'ils auroient cru manquer de respect pour le Pape en expliquant sa Bulle, au hasard de ne suivre point sa pensée. Ils ont cru, disent-ils qu'il est plus respectueux de consulter le Pape, et d'attendre qu'il explique lui-même en quel sens il veut être entendu : mais il n'y a rien que de faux dans tout ce langage. Ils ont tenté toutes sortes de moyens pendant plusieurs mois, pour arracher à l'assemblée des explications de la Bulle qui missent à couvert les opinions qu'ils ne pouvoient se résoudre à condamner. Si l'assemblée leur eût accordé ces explications, ils les auroient signées avec joie, sans craindre de blesser le respect dû au Pape ; mais quand ils ont senti que l'assemblée n'ad-

mettroit jamais ces explications qui sauoient l'erreur et qui écludoient la Bulle, ils ont commencé à être scrupuleux par respect pour le saint siège.

12° Les huit prélats vouloient tirer du Pape des explications du texte de sa Bulle, pour lui faire reconnoître, par ces explications, l'ambiguïté et l'irrégularité du texte qu'il eût expliqué. Or, une décision ambiguë est une décision nulle : elle ne devient réelle que par les explications qui la lixent. D'ailleurs ils vouloient que les explications fussent restrictives pour sauver tous les sens qu'ils prétendoient mettre à couvert : or il est visible qu'on auroit corrigé la Bulle en la restreignant, et en retranchant certains sens qu'elle contiendroit dans sa généralité. De plus, il paroît que la décision n'est tombée que sur une équivoque, qu'elle ne condamne que le sens chimérique qui est rejeté par tout le parti, et qu'elle n'ose attaquer le seul sens sérieux dans lequel le parti se retranche. Enfin les huit prélats vouloient qu'après que le Pape auroit corrigé sa Bulle, ils fussent les juges des correctifs, et qu'ils ne les admissent que quand ils les jugeroient suffisans pour sauver toutes leurs opinions. C'est s'ériger un tribunal pour juger le saint siège.

13° Ils demandent *la liberté des écoles*. Qu'entendent-ils par des termes si vagues et si captieux ? Est-ce la prémotion des Thomistes qu'ils veulent mettre en sûreté ? ils ne la croient pas, ils s'en moquent. Ne savent-ils pas que les principaux théologiens thomistes ont concouru par leurs avis pour la publication de la Bulle ? Ne savent-ils pas que le thomisme continue à être enseigné paisiblement et en pleine liberté à Rome sous les yeux du Pape ? Quelle est donc cette liberté des écoles par laquelle ils résistent au Vicaire de Jésus-Christ, et qu'ils n'osent expliquer ? C'est le système de Jansénius sur les deux délectations indélébiles, dont la plus forte est invincible à la volonté, et de laquelle il résulte une *nécessité relative* et *partielle* de consentir. Mais ce système n'a jamais eu, avant Jansénius, aucun vestige de possession dans les écoles catholiques ; il a commencé à se glisser depuis quelques années dans les écoles sous des termes radoucis et captieux. Il ne faut voir que la date de son commencement pour le rejeter, comme étant destiné de toute tradition.

14° Si on souffre que la Bulle ne tombe que sur la *nécessité totale* et *absolue*, en sorte qu'on épargne, comme une opinion libre dans les écoles, la *nécessité absolue* et *partielle*, toutes les

décisions de l'Eglise ne tomberont que sur un fantôme ridicule ; et le système évident de Jansénius, pour lequel tout son livre peut avoir été justement condamné, demeurera en pleine liberté dans les écoles sous le nom flatteur de *grâce efficace par elle-même*.

15° J'avoue qu'on doit tâcher de persuader les huit prélats ; mais voilà sept mois déjà écoulés depuis que la Bulle a paru ; veut-on attendre sans fin ? cherche-t-on à se faire tromper par des expédiens ambigus ? Tous les momens sont précieux ; on n'ose envisager l'avenir ; il faut trembler. Dieu veuille nous conserver le Roi ! les temps orageux peuvent arriver chaque jour : le parti les attend avec impatience. Il sait que Rome ne peut jamais reculer après les pas qu'elle a faits. Il ne pourroit reculer lui-même après tant de révoltes, que par une très-humiliante rétractation. Une fausse paix ne l'adoueroit point, et ne diminueroit point son autorité : elle ne feroit qu'augmenter en secret ses forces, et que lui donner une nouvelle audace pour les temps de trouble. Il ne veut point, dit-il, faire un schisme, mais il le souffrira avec fermeté ; on entend ce langage. Le Pape tient dans ses mains, par son union avec le Roi et avec notre clergé, un moyen de faire éclater toute l'autorité du saint siège et d'abattre le jansénisme. Il y a encore dans notre nation un reste d'amour pour l'unité, et d'horreur pour le schisme déclaré ; mais il faut se hâter pendant que la lumière luit encore, de peur que les ténèbres ne nous surprennent.

Je suis avec vénération, mon révérend père, etc.

CDXCVIII. (CCCLXXXVI.)

DE L'ABBÉ CHALMETTE

A. M. DE SAINTE-FOY, AVOCAT DE PARIS.

Sur les ombages inspirés au Pape et aux cardinaux par la lettre anonyme rapportée ci-dessus contre l'assemblée de 1713, et sur l'affaire des deux évêques.

Rome, le 17 avril 1714.

Je n'écris pas à M. l'évêque de La Rochelle ; mais je lui mande, par une personne à qui j'écris en ce pays-là, que je prie mon correspondant à Paris de lui envoyer la lettre que je lui écris après l'avoir lue : ainsi ayez cette bonté.

Je reviens d'avoir une audience du Pape pour le presser de rendre justice aux deux évêques. Comme il savoit fort bien qu'il m'avoit promis une chose, la dernière fois, qu'il n'a pas faite, il a commencé par me dire que les cardinaux n'étoient pas d'avis de commencer celle-ci, que l'autre ne fût terminée ; qu'elle le seroit dans peu, bien ou mal, par la soumission de M. le cardinal de Noailles, ou par les mesures qu'on prendroit, en cas qu'elle n'arrivât pas ; qu'ensuite on songeroit à celle-ci ; que de l'entamer maintenant, ce seroit donner lieu de croire qu'on agit par vengeance, et donner occasion à son Eminence de s'agrir encore davantage ; qu'il avoit déjà déterminé le choix de ceux dont il veut se servir. Il est inutile de marquer les raisons que j'ai apportées pour faire comprendre à Sa Sainteté l'importance d'effacer la tache qu'avoient reçue ces deux prélats ; il suffit de dire que ces raisons lui ont paru bonnes : mais il en a pris occasion de répandre son cœur sur la blessure qu'a reçue l'autorité apostolique (ce sont ses termes en italien) à l'occasion de la constitution. Se montrant très-offensé en particulier de la lettre des quarante évêques aux autres évêques du royaume, et même de leur Instruction pastorale : après m'avoir demandé si j'avois vu ces deux actes, et moi lui avoir répondu que non, il a ajouté que, quand il avoit voulu parler de commencer le jugement de cette seconde affaire aux cardinaux, il les avoit trouvés très-éloignés de vouloir plus commettre l'autorité du saint siège au caprice des évêques de France ; qu'il avoit qu'il étoit dans la même disposition, et si rebuté, qu'il vouloit les abandonner à leurs divisions domestiques, et les laisser déchirer entre eux sans remède, puisque l'autorité supérieure, qui pourroit servir à terminer les contestations et à soutenir la religion, n'en recevoit que de plus grandes plaies, en donnant occasion aux évêques d'examiner si cette autorité supérieure avoit bien jugé ou non, la soumettant ainsi au propre jugement de ceux qui y avoient eu recours pour finir leurs contestations ; que je ne saurois m'imaginer quelles promesses on lui avoit faites pour l'engager à faire cette constitution, dont néanmoins on avoit fait si peu de compte. En un mot, le Pape m'a montré avoir autant à se plaindre des quarante évêques que des autres, reprochant à tous les évêques de France d'être plus jaloux de leurs prétendus privilèges et maximes (ce sont ses termes), que de la conservation de la foi. Tout cela n'a pas été capable de me rebuter ; et les réponses que

je lui ai faites¹ étant autant de raisons démonstratives de la nécessité de l'interposition de l'autorité du saint siège dans toutes les disputes de la foi entre les évêques, eten particulier en celle des deux que je représente, il a conclu par des paroles de saint Silvestre, qui marquent que le chef de l'Eglise est obligé à faire de sa part ce qui lui convient, quoiqu'il se trouve parmi des gens qui comptent pour rien son autorité : et, m'ayant demandé de lui suggérer les moyens de finir l'affaire des deux évêques, je lui ai dit qu'il n'y avoit rien de plus facile ; que s'agissant d'une contestation particulière entre des évêques, dont on avoit demandé le jugement au saint siège par l'expresse permission du Roi, il pouvoit finir cette affaire par un simple décret, qui, ne demandant ni publication ni acceptation en France, finissoit l'affaire à Rome même, et rendoit aux évêques la réputation d'une foi pure, qui leur est nécessaire pour remplir avec succès les devoirs de leur ministère ; que le saint siège même, aussi bien que la saine doctrine, y avoient un égal intérêt ; de peur que les novateurs ne se prévalent de la censure que les deux évêques ont faite de la doctrine qu'ils attribuent à saint Augustin, pour dire que le saint siège ayant laissé, sans oser y toucher, la condamnation de l'Instruction des deux prélats, il a reconnu lui-même indirectement que la doctrine qu'ils attribuent à saint Augustin est insoutenable, et ainsi avoué que celle que le parti lui attribue est plus vraisemblablement la doctrine de ce père. Le Pape m'a paru touché de ces raisons, et de tant d'autres choses que je lui ai dites ; il m'a recommandé de représenter les mêmes choses aux cardinaux, et m'a assigné la fin de la semaine prochaine à revenir le trouver, pour savoir à quoi il se sera déterminé. J'ai cru devoir faire passer toutes ces choses à M. l'évêque de La Rochelle par votre canal, parce qu'il pourroit être utile à la religion

¹ Dans des notes que M. Chalmette a laissées sur sa négociation, il dit que, « dans la crainte qu'il eut que le mécontentement que le Pape venoit de lui témoigner ne l'empechèt de juger la cause des deux évêques, il prit la liberté de représenter à Sa Sainteté, 1^o que l'autorité du saint siège, loin d'avoir reçu aucune atteinte de l'acceptation faite par les assemblées des évêques de France, y avoit au contraire reçu un nouvel accroissement, parce qu'il n'y avoit point d'exemple qu'on eût jamais manqué d'y accepter avec respect les constitutions du saint siège, et que, pour ces manières d'accepter, quoiqu'elles ne parussent pas à Sa Sainteté tout-à-fait conformes à la déférence qui est due aux décisions du saint siège, ce n'étoit néanmoins qu'un accessoire qui au fond ne disoit rien, puisque ce qui avoit été jugé par le saint siège y étoit toujours regardé comme une chose jugée ; 2^o que la religion ne pouvoit se maintenir en France, si le saint siège n'interposoit pas son autorité dans les contestations qui s'y éleveroient en matière de foi. »

de les faire passer jusqu'au Roi même, si vous êtes à portée de le pouvoir faire par quelque ami zélé pour le bien de l'Eglise de France. Pour moi, je ne désirerois rien tant, que de savoir à quoi m'en tenir, pour ne pas dépenser ici inutilement l'argent des pauvres, supposé qu'il n'y eût pas d'espérance de porter le saint siège à juger du livre que je lui ai présenté de la part des deux prélats. Mais les gens de bien me disent qu'il est si important d'avoir le jugement du saint siège là-dessus, que je ne dois pas me rebuter d'aucune longueur, ni avoir scrupule de la dépense que je fais ici pour poursuivre ce jugement. J'expose tout ici à M. l'évêque de La Rochelle, pour n'avoir rien à me reprocher, et le prie de me marquer ce qu'il désire de moi, prêt à y demeurer jusqu'à la mort, s'il le juge nécessaire, ou à partir au premier ordre que j'en aurai, s'il croit devoir abandonner la poursuite du jugement qu'il demande. Tout à vous du fond du cœur.

CDXCIX. (CCCLXXXVII.)

DE L'ABBÉ SANTINI A FÉNELON.

Il envoie au prélat la constitution *Unigenitus*.

Bruxellis, 29 aprilis 1713.

Quamquam summi Pontificis constitutio adversus Quesnelliana in Novum Testamentum Commentaria superioribus mensibus edita per has provincias, multorum sermonibus, et fama ipsâ teste, ita vulgata sit, ut latere neminem possit; necessarium tamen existimo, ut eam ipse pro apostolici muneris, quo fungor, officio, ad illustrissimam et reverendissimam Dominationem vestram mittam, quo illam in sua diocesi ritè proponere promulgareque possit. Cum enim neminem magis deceat observantia quæ apostolicæ sedis judiciis debetur, cæteris exemplum ac duces esse quam episcopos, et eorum operâ oporteat fideles omnes per saluberrimæ fidei professionem Ecclesiæ aptari atque inædificari, minimè dubito quin illustrissima ac reverendissima Dominiatio vestra antiquam, neque ullo tempore intermissam, Belgii episcoporum erga apostolicam sedem observantiam, sanctè sit præstitura, ut ex illius auctoritate atque decretis gregem sibi commissum docere diligenter velit, quid sibi credendum, quid fugiendum sit in gravissimis christianæ doctrinæ capitibus, quibus vindicandis summus Pontifex memoratam constitutionem tulit. Illud autem

non mihi solùm, sed etiam illustrissimæ ac reverendissimæ Dominationi vestræ jucundissimum fore arbitror, si peracto confectoque, pro more, promulgationis hujus negotio, certior ipse factus de eo ad summum Pontificem referre, vestranque ei pietatem atque observantiam probare meis litteris potero. De me verò sic illam existimare velim, ut qui omnibus officiis atque studiis vehementer cupiam cognosci, etc.

D. (CCCLXXXVIII.)

DU P. LE TELLIER AU MÊME.

Le Roi approuve qu'il fasse deux Mandemens pour les deux parties de son diocèse. Progrès du jansénisme dans les Pays-Bas.

A Marti, ce 4^e mai 1714.

DEPUIS la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 22 avril, je n'avois point eu d'audience du Roi avant celle d'aujourd'hui. Je lui ai fait la lecture de cette lettre; et sur la simple proposition de la difficulté, qui naît, dans votre diocèse, de la diversité de domination, Sa Majesté a prévenu elle-même votre demande, en me disant que vous n'aviez qu'à faire deux Mandemens. Elle ne doute point que vous n'y apportiez les précautions que vous marquez. Ce que vous exposez dans votre lettre, des mauvais sentimens que le parti inspire aux peuples, ne lui étoit pas inconnu; mais vous l'exprimez d'une manière si juste et si sensible, qu'elle m'a paru faire impression.

A l'endroit où vous parliez de Douai, le Roi m'a demandé si les choses y avoient donc changé depuis le temps qu'il avoit pris soin d'en éloigner les sectateurs de la nouveauté. Je n'ai pu répondre qu'en général, que durant la domination hollandaise les Jansénistes avoient profité du temps pour rétablir leurs affaires. Si votre Grandeur pouvoit me marquer en particulier à quoi il seroit besoin de remédier, et de quelle manière on pourroit le faire, le Roi m'a paru très-disposé à employer son autorité. Personne n'est plus respectueusement que je suis, etc.

Le P. de La Rue m'a promis de me donner un de ces jours pour vous, monseigneur, une petite relation de ce qui s'est passé dans la maladie et à la mort de M. le duc de Berri¹.

¹ Le duc de Berri étoit mort à Marti le jour même de la date de cette lettre. Ce prince, né le 30 août 1686, n'avoit que onze ans lorsque Fenelon quitta la cour.

DI.

DH. (CCCLXXXIX.)

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié; zèle actif du prélat.

11 mai 1714.

Je vous aime trop, pour consentir de ne vous voir qu'à demi : non, je ne souffrirai point que vous fassiez quatre-vingts lieues sans que je puisse vous posséder en pleine liberté. Je veux *Decorum munneribus sapienter uti*¹. Le lendemain de votre arrivée je serois obligé de passer le vendredi et le samedi à l'examen de nos ordinands; le Dimanche est la Pentecôte, jour de très-longes offices; les jours suivans sont destinés aux entretiens de la retraite des ordinands; le vendredi nous ferons l'examen des religieux pour l'ordination; le samedi je donnerai les Ordres, c'est le 26 du mois; le 31 sera le jour de la procession du Saint-Sacrement avec des offices sans fin. Il est vrai que j'aurai neuf jours libres jusqu'au concours, qui commencera l'onzième de juin; mais si je suis obligé d'aller à Chaulnes, ce sera le seul temps où je serai libre pour ce voyage. Je conclus de cet ennuyeux détail, que je ne puis consentir à une course de quatre-vingts lieues, presque à pure perte pour vous et pour moi. Ce que je vous conjure de faire, est de différer jusqu'après le concours. Je veux être avec vous, et vous avoir *studiis florentem ignobilis otii*². Je suis prêt à m'écrier : *Quando ego te aspiciam ? quandoque licebit*³ ?... Nous parlerons à cœur ouvert sur mille choses; mais donnez-moi un temps libre, puisque vous voulez venir; *tempus inane peto*⁴. Ce n'est point un compliment que je vous fais; c'est un arrangement que je fais à ma mode, pour jouir de votre amitié; elle m'attendrait au-delà de toute expression.

¹ HOR. Od. IV, IV, 47 et 48. — ² VIRG. Georg. IV, 564.
— ³ HOR. Sat. II, VI, 60. — ⁴ VIRG. Fœd. IV, 433.

AU P. LE TELLIER.

Raisons qu'il a de faire deux Mandemens pour la publication de la Bulle. Mouvements des Jansénistes pour empêcher qu'elle ne soit reçue dans les Pays-Bas. Dispositions de Fénelon pour le cardinal de Noailles.

A Cambrai, 17 mai 1714.

Voici, mon révérend père, ce qu'un de nos chanoines, qui est à Bruxelles, et que j'avois prié de parler à M. l'internonce sur la constitution, me mande : *M. l'internonce croit que les tribunaux de cette domination pourroient trouver mauvais que vous fissiez publier en leur pays un Mandement qui fût celui de l'assemblée du clergé de France*. Ainsi je vois de plus en plus qu'il faut pour ce pays-là un autre Mandement. Je travaille à le faire de façon qu'il soit dans le même esprit que celui de France, et avec les ménagemens convenables pour ne blesser personne. Mais je crois que M. l'internonce y trouvera de grands embarras, dont nous aurons notre part. Les Jansénistes remuent les plus grands ressorts pour soulever les tribunaux séculiers contre la réception de la Bulle. Si nous la recevons contre leurs nouvelles maximes, ils pourront saisir notre temporel, et déclarer que nous procédons par une forme nulle et abusive. J'attends là-dessus des nouvelles de M. l'internonce, pour n'agir que de concert avec lui. Les Lovanistes brouillent tout, et traversent tout le bien qu'on veut faire en ce genre. On a fait imprimer publiquement et afficher depuis peu au milieu de Douai le Mandement de M. le cardinal de Noailles, qui défend, sous peine de suspense, de recevoir la Bulle. L'imprimeur ne l'a fait qu'à cause qu'il se sent bien appuyé, et que le parti, puissant dans tout ce pays, triomphe de ce Mandement. On a arrêté cette entreprise.

Oserai-je ajouter ici, mon révérend père, que je viens d'apprendre que le Roi a écarté quelques docteurs malintentionnés, et que cette nouvelle m'a fait penser à la triste situation des affaires de l'Église ? Il est fâcheux qu'on soit obligé de recourir à ces remèdes rigoureux; mais enfin les coups d'autorité sont quelquefois nécessaires pour réprimer un parti qui hasarde tout dès qu'il se flatte de n'être point poussé à bout. Je remercie Dieu tous les jours du zèle et

de la fermeté qu'il donne au Roi contre les novateurs. L'Église a un besoin incroyable de la bonne et longue santé d'un si puissant protecteur. Sans lui, de quels malheurs la religion ne seroit-elle pas menacée en France !

On peut croire que je suis plein de ressentiment contre M. le cardinal de Noailles : mais ceux qui le croiront se tromperont beaucoup. Dieu m'est témoin que mon cœur n'est altéré en rien pour lui, que je le respecte de très-bonne foi, et que je serois charnâc si je trouvois avant de mourir des occasions de l'en convaincre. Personne, sans exception, ne souhaite plus que moi tout ce qui pourra le tirer d'embarras, sans nuire à la religion. Il n'y a rien que je ne fisse pour y contribuer ; mais nous ne sommes les ministres de Jésus-Christ que pour préférer Dieu à nous, la foi catholique à notre point d'honneur, et la décision de l'Église à tous nos préjugés. Notre gloire est de n'en avoir aucun, et de reculer avec une humble docilité dès que l'Église le demande. Autant qu'une paix sincère, entière et durable, qui mette la saine doctrine en pleine sécurité, est l'objet de tous mes desirs ; autant une paix fautive, une demi-paix, une paix superficielle, qui augmente la contagion en la couvrant, me paroît pernicieuse et détestable. Il ne s'agit point de faire un Mandement correct, qui ne dise rien que de vrai, et qui condamne en termes vagues un je ne sais quel fantôme de jansénisme. Il s'agit de recevoir d'abord simplement la constitution, et de se réunir au clergé pour réparer une division qui a fait triompher le parti. Il s'agit de faire ensuite un Mandement qui établisse à fond toute la saine doctrine, et qui exclue avec évidence, sans aucune exception, tous les subterfuges du parti. Il faut même bien prendre garde à tous ces subterfuges très-subtils : car il y a très-peu de théologiens, même parmi les habiles gens, qui connoissent assez par expérience tous les détours flatteurs du langage des jansénistes. Plus M. le cardinal de Noailles est en singulière autorité par sa place, plus il est capital qu'il donne à tous les autres évêques l'exemple d'une vraie soumission au saint siège, et d'une déclaration sans ombre d'équivoque contre toutes les erreurs du temps. S'il le fait, personne ne lui donnera avec plus de joie et de zèle que moi tous les applaudissemens qui lui seront dus. Si au contraire il le refuse, que ne doit-on pas craindre pour des temps que je prie sans cesse Dieu d'éloigner du royaume !

Au reste, il me semble qu'il seroit très-nécessaire qu'on instruisit le public sur les affaires

présentes par quelque écrit fort et solide, pendant que Sa Majesté emploie avec tant de zèle sa puissance pour réprimer l'audace du parti. Le public voit sans cesse les libelles éblouissans de ce parti, et il ne sait rien de précis pour justifier ni le Roi ni l'Église. Il s'imagine que toutela raison est d'un côté, et qu'il n'y a que la seule force de l'autre. De là vient que tant d'honnêtes gens sont entraînés dans la mauvaise cause et crient contre la bonne. Des écrits courts et forts les détromperoient. C'est un mal, j'en conviens ; mais ce mal est un remède devenu nécessaire pour guérir un autre mal encore plus grand, qui est la séduction du public.

Je suis avec vénération, mon révérend père, etc.

DHL. (CCCXC.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A FÉNELON.

Il le remercie de lui avoir envoyé son dernier ouvrage.

Paris, 7 juin 1714.

Je vous suis très-obligé, monseigneur, de l'attention et de la bonté que vous avez eue de me faire donner des premiers un exemplaire de votre *Instruction pastorale* divisée en trois parties¹. Je la reçois dans un temps où d'autres affaires m'occupent si continuellement, que je n'ai pu encore en lire que la préface, et les titres de toutes les lettres, pour me donner en gros l'idée de tout l'ouvrage. J'ai grande impatience de le lire d'un bout à l'autre, avec toute l'attention qu'il mérite ; mais je ne peux attendre jusque-là à vous faire mon remerciement, et à vous assurer que je suis, monseigneur, avec tout l'attachement et le respect possible, etc.

¹ L'*Instruction pastorale en forme de dialogues*. Nous l'avons donnée dans le t. V des *Œuvres*.

DIV. (CCCXCI.)

DE L'ABBÉ CHALMETTE
A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.Sur le jugement qu'on porte en Italie et ailleurs de
l'*Instruction pastorale* des deux évêques.

(Rome) 17 juillet 1714.

J'AI reçu les deux dernières lettres de votre Grandeur du 29 mai et 16 juin. Il n'y a rien à désirer dans tout ce que vous avez pris la peine de m'envoyer. Vous recevrez apparemment bientôt de Paris une copie de votre *Mémoire historique* ¹ dont j'avois emporté l'original que vous aviez fait. La traduction italienne, imprimée où vous savez, est ici généralement applaudie et jugée concluante. Cela étoit nécessaire. Je voudrois bien qu'on en imprimât le français : il n'y auroit qu'à en envoyer une copie à mon correspondant de Lyon, sans lui donner aucun ordre, seulement pour contenter sa curiosité, car il est avide de ces choses-là.

Vous ne serez peut-être pas fâché de savoir comment votre ouvrage a été reçu en Allemagne, où un religieux d'ici avoit envoyé un exemplaire soit de l'*Instruction*, soit de la réfutation de l'écrit des *Réflexions*. Voici mot pour mot l'extrait de la lettre allemande (*de Munich*, 11 juin 1714) qu'on a traduit en italien, pour me le donner : « *Hò ricevuto, con una sua lettera, li due pretiosi trattati sopra la famosa materia de' Giansenisti. L'opera è da noi stimata per la sodezza et stringente erudizione cavata da santo Agostino, che per farla pubblica, attualmente si ristampa; ed io ne rendo a V. R. tante grazie, quanti vi sono caratteri.* » Cela veut dire : « J'ai reçu avec une lettre de vous les deux précieux traités sur la fameuse matière des contestations avec les Jansénistes. Cet ouvrage est dans une si grande estime parmi nous, par sa solidité et par sa vive érudition tirée de saint Augustin, que, pour le rendre public, on le réimprime actuellement, et je vous en rends autant d'actions de grâces qu'il y a de caractères dans cet ouvrage. »

Il n'y a pas moins lieu d'être satisfait du jugement qu'on en porte dans tous les endroits

de l'Italie où il a été ; ainsi il n'auroit tenu qu'à M. Mesnier ¹ de se défaire bien de ses exemplaires, s'il les avoit su faire passer dans les pays étrangers. Je suis, etc.

DV. (CCCXCII.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Son admiration pour le Mandement d'acceptation de la
constitution *Unigenitus*, que le prélat venoit de publier.

A Paris, ce 20 juillet 1714.

Nous aurions sujet de plaindre la France, si le Mandement que votre Grandeur vient de publier sur la constitution, ne devoit être que pour la partie de votre diocèse à laquelle il est adressé ². Mais c'est un trésor qui lui sera commun avec tout le royaume et avec toute l'Eglise. Quelques éloges qu'en puissent faire les catholiques, je suis persuadé que le déchaînement des novateurs, auquel vous avez bien dû vous attendre, sera un éloge d'autant plus agréable pour vous, qu'il sera plus éloigné de toute apparence de flatterie. Jamais on ne mérita mieux toute leur indignation que vous la méritez par cette excellente pièce ; et vous voulez bien que je vous en félicite. Je le fais avec tous les sentimens d'estime et de respect dont je suis capable.

Je différois à vous faire de très-humbles remerciemens sur vos trois tomes précédens ³, monseigneur, que j'eusse achevé de les lire : mais permettez-moi de le faire dès à présent, en attendant que je puisse, après la lecture achevée, vous communiquer mes réflexions, si j'en trouve quelques-unes à faire.

Les trois exemplaires ont été envoyés à leur adresse ; je ne doute point que vous n'ayez un beau remerciement de M. le cardinal de Rohan.

¹ Imprimeur de La Rochelle. — ² Ce Mandement, daté du 29 juin 1714, étoit adressé à la partie du diocèse de Cambrai soumise, d'après le traité d'Utrecht en 1713, à la domination impériale. Voyez ce Mandement au t. v des *Œuvres*, p. 163 et suiv. — ³ L'*Instruction pastorale en forme de dialogues*.

¹ C'est celui qui est imprimé ci-dessus p. 148 et suiv.

DVI **.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Témoignages d'amitié, à l'occasion du départ du chevalier.

20 juillet 1714.

Je vous envoie, mon cher voyageur, ce qui est venu ici pour vous; il me tarde d'apprendre votre arrivée à Metz en bonne santé. M. de Saint-Contest vous y manquera; mais vous y aurez M. le C. de Sallians, dont la société est fort aimable. Dites-lui combien je l'honore; dites-vous à vous-même quel vide vous avez laissé céans. Je ne veux plus de vous; il en coûte trop quand vous partez. Ne mangez et ne dormez pas trop; marchez un peu, et ne vous laissez point appesantir. Je ne puis douter de votre amitié, et vous me feriez tort, si vous ne jugiez pas de mes sentiments par les vôtres.

DVII. (CCCXIII.)

DU CARDINAL DE ROHAN A FÉNELON.

Remerciements au prélat pour ses deux derniers ouvrages.

Ce 21 juillet 1714.

JE reçois dans le moment, monsieur, le dernier Mandement que vous avez fait pour publier la constitution dans la partie de votre diocèse qui est sous la domination de l'Empereur. On m'avoit donné, quelque temps auparavant, votre *Instruction* en trois volumes sur le système de Jansénius. Je me flatte que cela n'a passé en mes mains que de votre consentement, et je vous en fais, monsieur, mille très-humbles remerciements. Ce dernier Mandement est venu fort à propos. Les raisons qui y sont déduites avec une force et une précision qui ne laissent rien à désirer, sont les seules qui fondent le peu d'espérance qui me reste pour le retour de M. le cardinal de Noailles. Nous serions bien heureux, si dans tous nos travaux, qui en vérité n'ont pas été médiocres, nous avions pu vous avoir pour guide. Quels secours ne nous auriez-vous pas donnés! Quelle auto-

rité, quel exemple! Mais, après tout, si cela n'est pas sous nos yeux, nous ne laissons pas d'estimer, d'admirer, de chercher à imiter. Faut-il que ceux qui y sont le plus intéressés, et qui pourroient donner la paix à l'Eglise et édifier le monde entier, se cabrent, se révoltent, et se laissent mettre à la tête d'un parti qu'ils détestent, disent-ils, et qu'ils ont en horreur? Pen de jours développeront leurs intentions, et nous instruiront de ce que nous pouvons attendre¹. Je m'offrirois avec grand plaisir à vous en rendre compte, si je ne savois que vous êtes instruit de tout. Recevez cependant, monsieur, les assurances de mon respect et de mon attachement, aussi bien que de l'envie extrême que j'ai de mériter quelque part dans vos bontés.

LE CARD. DE ROHAN.

DVIII. (CCCXCIV.)

DE FÉNELON A L'ÉVÊQUE DE

Il le remercie de lui avoir envoyé un de ses ouvrages, et lui adresse son Mandement pour l'acceptation de la Bulle.

A Cambrai, 22 juillet 1714.

Je me hâte, monseigneur, de vous témoigner ma reconnaissance pour l'ouvrage que je viens de recevoir. J'en espère un grand fruit pour la bonne cause, et je suis fort touché de cette marque de l'honneur de votre souvenir. Il est capital, dans la conjoncture présente, que toutes les personnes qui ont encore le cœur sincèrement catholique, voient l'unanimité du corps des évêques avec l'Eglise qui est le centre de toutes les autres. Vous ajoutez à cette unanimité, des principes décisifs, une réfutation solide des novateurs, et un portrait fort ressemblant qui devoit les rendre odieux à toutes les personnes équitables. Je n'ai pu vous lire sans ressentir beaucoup de joie, et sans remercier Dieu de tout ce qu'il vous a donné pour la saine doctrine. Vous montrez partout un zèle pastoral et sans ménagement politique. Cette fermeté, sans zèle amer, est très-nécessaire. Il faut prier Dieu afin que la vérité soit soutenue sans équivoque, et que la paix soit rétablie. J'ai cru devoir me borner au modèle de l'assemblée du clergé de France, pour la partie de

¹ Il a ici en vue le cardinal de Noailles.

ce diocèse qui est sous la domination du Roi : mais il ne convenoit pas de donner ce Mandement français à l'autre partie de ce diocèse, qui est sous la domination de l'Empereur. C'est ce qui m'a déterminé à faire un second Mandement pour ce pays-là. Je prends la liberté, monseigneur, de vous l'envoyer. J'y représente l'autorité suprême et *infaillible*, qui se trouve dans les jugemens du saint siège, de l'aveu même des chefs du parti, quand ces jugemens sont accompagnés du *consentement exprès* d'un nombre considérable d'évêques, et du *consentement tacite* du reste du corps épiscopal. J'ai tâché de ne dire aucun mot qui doive blesser aucune personne respectable. Il ne s'agit que d'un raisonnement simple, court et décisif, que l'école nomme *argumentum ad hominem*. Le parti criera sans fin. Moins il a de quoi répondre, plus il veut paroître avoir répondu. Mais il ne dira rien de précis et d'intelligible contre la conséquence évidente et immédiate que je tire de son propre aveu, qui est indépendant des questions dont on dispute sur le saint siège.

Un mot que vous dites de votre santé, me fait comprendre qu'elle n'est pas en bon état : j'en suis en peine : je m'y intéresse. Il me tarde d'en apprendre le parfait rétablissement. Je serai de bonne foi le reste de ma vie avec un attachement respectueux, etc.

DIX. (CCCXCV.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A FÉNELON.

Il le remercie de son Mandement pour l'acceptation de la Bulle.

Paris, 24 juillet 1714.

J'ai mille remerciemens à vous faire, monseigneur, de votre dernier Mandement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer sur la Bulle de notre saint père le Pape sur Quesnel. Je l'ai lu avec beaucoup de plaisir. Vous poussez très-vivement par des endroits fort solides le P. Quesnel et toute sa secte.

J'ai envoyé depuis deux jours votre Mandement à M. d'Arras, qui est ici logé dans mon voisinage. Il ne lui sera pas tout-à-fait inutile. J'ai appris qu'il a beaucoup d'égard pour tout ce qui vient de vous, et il a besoin d'être sou-

tenu dans les conjonctures où il se trouve, quoiqu'il ait toujours passé pour croire le Pape infaillible.

Votre Mandement tiendra, monseigneur, un des premiers lieux dans le grand nombre des Mandemens que nous ramassons pour les faire tous imprimer dans un même volume, afin que le public puisse aisément connoître l'unanimité de l'épiscopat en France sur l'acceptation de la Bulle de notre saint père le Pape. Il est même à propos qu'à cet effet vous envoyiez, monseigneur, à MM. les agens, si vous ne l'avez pas encore fait, le Mandement que vous avez publié pour la partie de France qui dépend de votre diocèse. Je suis, monseigneur, avec tout le respect possible, etc.

DX. (CCCXCVI.)

DE FÉNELON
AU CARDINAL DE ROHAN.

Il souhaite que le saint siège prononce sur une exposition courte et précise du système de Jansénius, sans s'arrêter au texte d'aucun livre. Le seul moyen de rétablir la paix est d'exiger des réfractaires une acceptation pure et simple de la Bulle.

A Cambrai, 27 juillet 1714.

Le Mandement que votre Éminence a reçu avec tant de bonté ne méritoit point la lettre très-obligante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il est vrai seulement qu'on n'a besoin que des paroles du P. Quesnel pour le confondre. Jamais démonstration ne fut plus courte et plus facile. Il est étonnant qu'un parti soit si hautain, sa cause étant si faible. Ce qui lui a donné depuis quelques années tant de succès, est que personne n'a écrit pour la bonne cause. Beaucoup de gens, qui n'approfondissent point, ont cru voir qu'il n'y avoit d'un côté que la force, et que la raison étoit toute entière de l'autre. C'est sur quoi il est capital d'ouvrir les yeux du public. Il faut démasquer ce parti par des écrits bien concluans.

Je croirois même, monseigneur, qu'il seroit très-nécessaire que vous représentassiez au Pape qu'on ne finira jamais cette controverse, à moins qu'on ne prononce sur le système de Jansénius, sans s'arrêter au texte d'aucun livre. Le parti chicanera sans fin sur les textes des livres, en alléguant la question de fait, où il

prétend que l'Eglise est faillible : mais il faut le tirer de ce retranchement , et le réduire à la question de droit en prononçant sur le système. Il consiste dans les deux délectations opposées , dont celle qui se trouve actuellement supérieure à l'autre est alors nécessitante d'une *nécessité relative* à l'attrait , qui est actuellement plus fort pour faire consentir la volonté , que la volonté n'est forte pour lui refuser son consentement. Cette explication du système de Jansénius est claire comme le jour : elle fait disparaître la prétendue question de fait. En décidant que ce système est hérétique , le Vicaire de Jésus-Christ coupera d'un seul coup le nœud gordien. Il ne s'agira plus d'une hydre toujours renaissante. Les Thomistes , qui verront qu'en condamnant cette délectation jansénienne , on ne touche point à leur prémotion physique , seront contents. Les Congruistes seront charmés. Toutes les écoles demeureront en paix. Les faux disciples de saint Augustin seront dans la nécessité , ou d'abandonner l'idole de leur système , ou de faire un schisme , qui délivrera l'Eglise d'une mortelle contagion. Ce parti aura même alors ce qu'il a tant de fois demandé , savoir , une décision précise et décisive sur le système. Sa séparation le feroit tomber.

Jusqu'à ce que cette décision soit faite , tous les Jansénistes souples et politiques se vanteront sans cesse de détester le jansénisme , quoiqu'ils soutiennent ouvertement le système de Jansénius. C'est qu'ils ne donnent le nom de jansénisme et de grâce *nécessitante* , qu'à un attrait qui imposeroit une *nécessité totale et absolue* , et qui seroit la *négation de tout pouvoir*. C'est ce que Luther même n'a jamais imaginé. En condamnant ce bizarre et ridicule fantôme , on ne condamne rien de sérieux : on se fait honneur de dire beaucoup , et on ne dit rien de réel : on paroît être anti-jansénistes , et on demeure aussi janséniste que Jansénius même. C'est sur quoi on ne sauroit jamais être trop en garde contre les Jansénistes souples et politiques. Si le Roi qui a tant de zèle pour la religion , vouloit bien demander encore au Pape une décision finale sur le fond du système , toutes les églises des autres nations catholiques recevraient sans peine le jugement du saint siège. La multitude des églises de France le recevraient aussi. Il faudroit bien que les évêques les moins disposés s'y soumissent enfin. Il est vrai que Sa Majesté auroit encore en cette occasion un grand embarras : mais cet embarras , qui ne seroit que passager , procureroit

à l'Eglise une paix constante , et combleroit Sa Majesté de gloire devant Dieu et devant les hommes.

J'avoue qu'il est triste que Sa Majesté ait encore une nouvelle décision à demander et à faire recevoir ; j'avoue que l'expérience des embarras récents doit prévenir contre ma proposition : j'avoue que le saint siège doit être las de décider , et de voir ses décisions si traversées ; j'avoue que le jansénisme a coûté lui seul plus d'examens et de jugemens à l'Eglise , que toutes les anciennes hérésies ensemble. Mais plus on est las , plus il faut prendre le parti qui peut seul finir et ôter les prétextes de recommencer. Que ne doit-on pas à la religion pour la mettre en sûreté ! Peut-on jamais faire trop pour elle ? L'État même n'est-il pas intéressé à couper la racine d'un mal qui nous menace d'un schisme ?

Je suis fort édifié , monseigneur , du zèle de votre Eminence pour la réunion des esprits. Vos souhaits pour la persuasion de M. le cardinal de Noailles sont très-dignes de vous. Pour moi , je n'ose presque vous ouvrir mon cœur. Il est naturel qu'on ne me croie point sur ce que je dirai de mes vœux pour l'union parfaite ; mais j'espère que vous ne désapprouverez pas que je répète ici ce que ce sage et pieux cardinal a dit : Rien n'est si dangereux qu'une *fausse paix*. Une paix trompeuse ramèneroit bientôt une cruelle guerre. On ne doit jamais oublier les *procès-verbaux cachés dans des grefes* , par lesquels on surprit le pape Clément IX. J'espère que M. le cardinal de Noailles ne souffrira point qu'on prenne des expédiens pour surprendre de même Clément XI. Si cette paix flatteuse n'avoit point endormi le monde pendant quarante ans , et si elle n'avoit pas donné au parti la facilité de *semer l'ivraie par-dessus le bon grain* , l'Eglise de France ne seroit pas aujourd'hui dans le péril d'un schisme , dont elle est menacée. Ce qui me met en droit de parler si librement , est que je ne fais que répéter les paroles de ce cardinal , et que suivre son principe , en rejetant ainsi tous les expédiens qui mènent à une fausse paix.

Je conclus avec lui , qu'on ne doit admettre aucune paix qui ne soit réelle , sans équivoque , et fondée sur l'unanimité des évêques avec le saint siège. Point d'enveloppe , point de restriction mentale , point de tour subtil de négociation. En voulant remédier au scandale , on le rendroit irrémédiable. Il faut que tout soit simple , décisif , nu , et mis au plus grand jour. Après tout ce qui s'est passé , un expédient am-

bigu seroit aussi pernicieux à la réputation de la personne de M. le cardinal de Noailles qu'à la saine doctrine. Il n'y a que la candeur à désirer, pour combler de gloire celui que nous désirons d'en voir à jamais comblé. Les expédiens peuvent être d'usage dans les négociations politiques; mais ils ne peuvent point être tolérés quand il s'agit, entre le Pape et les évêques, du dépôt indivisible de la foi, ou de l'autorité inviolable de leur ministère. Oserai-je ajouter encore ici une réflexion? Cette paix, qui doit être vraie, ne doit pas moins être prompte. Que ne hasarde-t-on point en la retardant! Chaque jour est un nouveau péril. Tous les évènements sont pour le parti contre l'Eglise, dans ce retardement. Qu'attend-on? Les explications du Pape? on sait bien qu'elles ne viendront pas. Quoi donc? La détermination des évêques de France? plus de cent déjà, unis à leur chef et au corps de toute l'Eglise, ne laissent plus aucun prétexte de douter. Encore une fois, que veut-on attendre? Voudroit-on reculer d'un jour à l'autre, pour éluder insensiblement toute conclusion? Non, je ne saurois croire qu'un pieux cardinal voulût prolonger le scandale, au hasard de causer un schisme. Que le parti ne se presse point d'obéir, parce qu'il a horreur de se rétracter et d'accepter son humiliation, c'est ce qui ne me surprend pas; mais un pieux cardinal est sans doute bien éloigné de sacrifier à un point d'honneur la paix et l'unité. Il ne reste plus qu'à dire oui ou non, qu'à obéir à l'Eglise, ou à former un schisme en désobéissant.

En vain les plus habiles négociateurs chercheront un milieu dans une affaire dont la nature n'en souffre aucun. Nulle réception *relative* à une explication ne doit jamais être tolérée.

1° Le saint siège doit être regardé par le parti même, selon son principe, comme ayant l'autorité *suprême et infaillible d'un concile universel*, puisqu'il a le *consentement exprès* de plus de cent évêques de France avec le consentement *tacite* de toutes les autres nations. Le concile de Nicée auroit-il permis aux deux Eusèbes de faire une réception de son symbole qui ne fût que *relative* à leurs explications? Le concile de Trente auroit-il permis aux évêques de Nevers, de Valence, de Troyes, de ne recevoir ses canons que *relativement* à leurs explications particulières?

2° Il est clair comme le jour que toutes les décisions, tant du saint siège que des conciles généraux, seront nulles dans la pratique, et tournées en dérision, si chaque évêque est en

droit de dire qu'elles sont obscures, qu'elles ont besoin d'être restreintes par des explications, et qu'il ne les reçoit que *relativement* à l'explication qu'il leur donne. En ce cas, la règle de la foi sera fixée, non par la décision de l'Eglise, qu'on pourra supposer obscure, ambiguë et trop vague, mais par l'explication précise à laquelle les évêques particuliers la restreindront en la recevant. Alors la croyance deviendra arbitraire. La décision générale ne sera pas supérieure aux évêques particuliers, pour régler leur croyance; mais, au contraire, les évêques particuliers se rendront supérieurs à la décision générale, pour la restreindre et pour la fixer suivant leurs préjugés.

3° Je suppose que M. le cardinal de Noailles donne, dans un Mandement, une explication qui soit précise, exacte, saine, correcte, hors de toute atteinte; ce n'est pas assez dans la conjoncture présente. Je vais encore plus loin, et je suppose que cette explication exclue jusqu'aux derniers subterfuges du parti avec la plus rigoureuse précaution. Je prends la liberté de dire qu'une réception qui seroit *relative* à cette excellente explication seroit irrégulière. Ce seroit faire ce qui est bon; mais ce ne seroit pas le faire par la bonne forme. D'un côté, ce seroit demeurer désuni du clergé de France, et continuer le scandale de la division. Ce seroit même paroître vouloir sauver, sous le nom vague de la liberté des écoles, quelque opinion que ni le saint siège ni le clergé de France n'ont point jugé à propos de mettre à couvert. D'un autre côté, ce seroit donner indirectement une restriction ou correctif au jugement de l'Eglise. Ce seroit supposer que ce jugement est trop vague, et qu'il n'excepte point une doctrine saine, qui doit être exceptée et mise en sûreté. Ce seroit donner le mauvais exemple des réceptions relatives aux explications arbitraires.

4° Si M. le cardinal de Noailles faisoit une réception *relative* à son explication particulière, chaque évêque ne manqueroit pas de se croire en droit d'user de la même liberté. En ce cas, un évêque prévenu en faveur du système de Jansénius, ne recevrait le jugement de l'Eglise que *relativement* à sa propre explication. Or son explication ne condamneroit que le ridicule fantôme de la *nécessité totale et absolue*. Son explication mettroit à couvert, sous le nom d'une opinion permise dans les écoles, la *nécessité relative*, qui est le seul jansénisme réel et sérieux. Ainsi ce seroit sauver tout le vrai jansénisme, en faisant semblant de le condamner,

et se jouer indignement de la décision de l'Église, en se vantant de la recevoir.

5° L'exception des opinions permises dans les écoles est très-dangereuse. Un évêque prévenu mettra le système de Jansénius, qui est le seul jansénisme sérieux, au rang de ces opinions permises. Il ne manquera pas d'alléguer des thèses de bacheliers, des cahiers de professeurs, des sommes de théologie, où ce système a pu être glissé, et où il aura été toléré par mégarde. C'est ce système de la nécessité *relative*, et souvent nommée *morale* par les écrivains du parti, qu'on insinue subtilement sous le nom équivoque de *grâce efficace par elle-même*. Si on tolère les réceptions faites *relativement* à la condamnation de la nécessité *absolue*, et avec l'exception de la nécessité *relative*, sous le nom équivoque de *grâce efficace par elle-même*, le vrai jansénisme demeurera tout entier hors d'atteinte, et le jugement de l'Église ne tombera que sur le ridicule fantôme d'un jansénisme imaginaire, qui auroit été condamné par le P. Quesnel, par Jansénius même, par Calvin, par Luther, et par tous les ennemis les plus outrés du libre arbitre. *Et erit novissimus error pejor priore.*

L'idée que j'ai toujours eue, et que je conserve encore avec plaisir de la droiture et de la délicatesse de conscience de M. le cardinal de Noailles, ne me permet pas de croire qu'il venille autoriser par son exemple une telle dérision des jugemens de l'Église, et une fraude si capable d'éterniser l'erreur. Plus je révère la vertu et la sagesse de ce cardinal, plus je crois entrer dans ses sentimens et dans ses intentions, en rejetant ces expédiens indignes de la candeur épiscopale. Il m'a édifié en témoignant combien il craint une *fausse paix*. Je me borne à le suivre dans une règle si digne de lui. Autant que je désire la véritable paix, autant ai-je d'horreur pour la fausse. Je donnerois ma vie pour la véritable; j'aimerois mieux mourir, que de voir la fausse conclue en nos jours.

Je suis honteux, messeigneur, de la longueur de cette lettre. Vous n'avez aucun besoin de mes foibles pensées. Je dois m'en défier en toute occasion, et surtout en celle-ci. Mais les bontés dont vous avez bien voulu me prévenir, m'ont fait prendre cette liberté. Vous comprendrez sans doute mieux que personne, qu'il ne convient nullement que cette lettre passe dans les mains du public. Je dois continuer le profond silence que j'ai gardé sur une personne que je respecte infiniment plus que le monde ne pourroit le croire.

Rien ne peut surpasser le zèle et le respect très-sincère avec lequel je veux être le reste de ma vie, etc.

DXI **.

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur la maladie du duc de Beauvilliers; s'attendre à des mécomptes dans toutes les professions.

10 août 1714.

QUOIQU' j'aie le cœur attristé par la maladie de M. le duc de Beauvilliers¹, je ne suis point insensible, mon cher bonhomme, au plaisir de recevoir de vos nouvelles, et de vous donner des miennes.

Vous n'avez rien dit de trop à M. le C. de Saillians en lui assurant que je l'honore du fond du cœur. J'espère que vous voudrez bien dire à M. de Saint-Contest ce que vous savez que je pense: vous devez lui rendre, en cas de besoin, tous les sages conseils que vous avez reçus de lui. Il ne faut entrer dans la carrière des emplois en aucune profession, ou bien il faut s'attendre à certains coups au-delà des règles. Au lieu de tourner son courage au dépit et à la hauteur, il faut le tourner à la patience, pourvu que cela n'aille point jusqu'à l'avilissement: c'est ce qu'un homme d'un certain mérite ne doit jamais craindre. En un mot, il faut compter sur beaucoup de mécomptes dans un chemin si raboteux et si rempli d'épines. Le grand point est de mesurer sa dépense à ses fonds, sans manquer aux véritables bienséances. Si vous allez à Baden², vous deviendrez un profond politique. C'est un spectacle assez curieux, que celui d'une négociation entre tant de nations différentes; mais vous ne verrez que la cérémonie de la conclusion. Donnez-moi de vos nouvelles de dessus ce grand théâtre. En quelque endroit du monde que vous alliez, je souhaite que vous vous portiez bien, que vous y soyez sobre et heureux:

Sis licet felix ubique mavis,
Et memor nostri³.....

¹ Il mourut le 31 de ce mois. — ² La paix avec l'Empire fut conclue dans cette ville le 7 septembre. M. de Saint-Contest étoit un des plénipotentiaires. — ³ Hor. *Od.* III, xxvii, 13 et 14.

DXII. (CCCXCVII.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Estime que le Pape et les cardinaux font des derniers écrits
du prélat.

Rome, 18 août 1714.

Il y a environ quinze jours que j'eus l'honneur de parler au Pape. Sa Sainteté me dit qu'elle avoit lu une partie de vos trois tomes ¹, et que ce qu'elle en avoit vu lui avoit plu extrêmement. Elle me parla de votre Grandeur avec la même estime et la même admiration. Elle m'ordonna, monseigneur, de vous assurer qu'elle étoit très-édifiée et très-charmée du zèle avec lequel vous défendez la saine doctrine et les intérêts du saint siège.

Je reçus avant-hier le Mandement ² de votre Grandeur par un courrier extraordinaire venu pour une dispense de mariage. C'est M. le cardinal de Rohan qui m'a fait l'honneur de me l'envoyer. Je commençai par le lire; puis je le portai à M. le cardinal Fabroni, à qui j'en fis voir les plus beaux endroits : la profession de foi d'Hormisdas, le texte de saint Irénée, le fragment d'un discours de M. Bossuet très-bien placé, et surtout la merveilleuse apostrophe adressée à l'Église Romaine. Je fis voir hier matin les mêmes endroits à M. le cardinal Albani, après quoi j'eus l'honneur de présenter le Mandement au Pape, qui le reçut avec de grandes démonstrations de joie. C'est le premier et le seul exemplaire qu'on en ait vu à Rome. Tout ce que je puis vous en dire, monseigneur, est qu'on l'a trouvé digne de vous; et moi, je le regarde comme un chef-d'œuvre en son genre. Il y a quelques jours que M. le cardinal Tolomei me chargea d'écrire à votre Grandeur, qu'il avoit lu avec un extrême plaisir les trois tomes de lettres ³, qu'il jugeoit qu'elle avoit érasé le jansénisme : c'est son expression. Lorsque j'aurai reçu les vingt exemplaires qui sont en chemin, je les distribuerai aux cardinaux et aux prélats romains qui se piquent le plus de littérature, et dont le nombre n'est pas infini. J'ai l'honneur d'être avec la plus profonde vénération, etc.

¹ L'Instruction pastorale en forme de dialogues, imprimée cette année. Voyez l. v des Œuvres. — ² Le Mandement du 29 juin, pour la publication de la bulle *Unigenitus*. — ³ L'Instruction pastorale en forme de dialogues, déjà citée.

Le Pape n'est pas encore entièrement remis de son indisposition; mais il n'y a aucun danger. Cette cour continue d'être fort inquiète sur la lenteur des médiateurs. On croit ici que les personnes intéressées ne cherchent qu'à amuser et à gagner du temps : on souhaite un véritable accommodement, et l'on en craint encore davantage un faux. On voit l'accommodement encore éloigné.

DXIII. (CCCXCVIII.)

DE FÉNELON AU P. QUIRINI.

Il promet à ce religieux de lui envoyer ses derniers écrits contre les nouvelles erreurs, et l'exhorte à éviter les études de pure curiosité.

(Août 1714.)

Je ressens, mon révérend père, une véritable joie en lisant la lettre du 10 d'août que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je remercie Dieu de ce que vous êtes arrivé en santé parfaite dans votre patrie, et il me tarde d'apprendre votre voyage à Rome. Vous pourrez y rendre compte de ce que vous avez vu de près, dans un pays où les esprits sont violemment agités, et où le vaisseau est en grand péril. Conservez le calme chez vous.

Vivite felices, quibus est fortuna peracta
Jam sua : nos alia ex aliis in fata vocamur.
Vobis parta quies : nobis maris æquor arandum ¹.

Mais il ne faut pas que la tranquillité des églises d'Italie endorme ceux qui doivent veiller sur le troupeau universel. Le remède doit venir d'eux. Comme c'est la paix du centre de la catholicité qui doit se communiquer à tous les membres de ce grand corps, les membres de ce corps ne peuvent point être dans le trouble, sans que le centre en souffre. Il faut vous dire ce que saint Augustin disoit à Aurelius : *Ecclesia in multis patitur, in paucis gemit... Multa sunt quæ de vita nostra et conversatione deflevem, quæ nollem per litteras ad te venire, si inter cor meum et cor tuum ulli essent ministeria præter os meum et aures tuas* ².

J'ai écrit selon mes faibles lumières, pour développer le système des novateurs, et pour le réfuter. J'avois pris mes mesures afin que vous

¹ Virg. *Æneid.* lib. III, v. 493 et seq. — ² *Epist.* xxii, n. 2 et 3; l. ii, p. 27 et 30.

reçussiez à Florence un exemplaire de mon ouvrage : mais puisque vous n'y arriverez que sur la fin de l'année, je tâcherai de faire en sorte qu'un exemplaire aille tout droit à Venise. Ce qui m'embarasse est la dépense du port, que je voudrois vous épargner. Je vous supplie de me mander un moyen général de vous envoyer toutes choses à peu de frais. Vous aurez aussi le Mandement que j'ai fait pour recevoir la constitution, où je révèle, autant que je puis, l'autorité du siège apostolique, sans donner de prise à la critique de ceux que cette autorité incommode. Je prie Dieu qu'il vous remplisse de son esprit de simplicité et de force, afin que vous ne suiviez ni votre goût naturel, ni votre curiosité pour la science, ni le plaisir de l'esprit, ni celui de la société avec les personnes savantes, mais l'enfance de la crèche et la folie de la croix. *Nos stulti propter Christum : vos autem prudentes in Christo*¹. Priez pour moi, mon révérend père, et honorez-moi toujours de votre amitié. *Mihi autem decretum est te amare, te suscipere, te colere.*

DXIV * * *

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur le congrès de Baden; caractère du prince Eugène.

30 août 1713.

JE vous souhaite, mon cher bonhomme, à Baden, un spectacle qui contente toute votre curiosité. L'assemblée de tant de nations est une matière d'observations et d'études : mais un seul homme m'occuperait principalement : vous le devinez sans peine². Ses actions de guerre sont grandes ; mais ce que j'estime le plus en lui, c'est des qualités auxquelles ce qu'on appelle fortune n'a aucune part. On assure qu'il est vrai, sans faste, sans hauteur, prêt à écouter sans prévention et à répondre en termes précis. Il se dérobe des moments pour lire : il s'accommode à toutes les nations ; il inspire la confiance : voilà l'homme que vous allez voir. Je voudrois bien le voir aussi dans nos Pays-Bas ; j'avoue que j'ai de la curiosité pour lui, quoiqu'il m'en reste peu pour le genre humain. J'espère que vous me manderez de Paris ce que vous aurez vu. Vous savez avec quels sentiments je vous suis dévoué.

¹ *I Cor.* iv. 10. — ² C'est sans aucun doute le prince Eugène, un des plénipotentiaires pour l'Empereur et l'Empire au congrès de Baden.

DXV. (CCCXCIX.)

DE L'ABBÉ SANTINI A FÉNELON.

Il lui manifeste la satisfaction du souverain Pontife sur la manière dont la constitution a été acceptée dans le diocèse de Cambrai, et l'exhorte à redoubler de zèle contre le jansénisme.

Bruxellis, 6 septembris 1713.

Cum postremæ litteræ, quas Romæ accepi, ad meas illas respondeant, quibus sanctissimum Pontificem de promulgata in omnibus Belgii diocæsisibus, quæ numeris mei curas sibi vindicant, constitutione *Unigenitus*, pro mea fide certiore feceram ; intellexi ex iis adhibitam ab illis, ad quos hujusmodi negotii cura pertinebat, diligentiam atque alacritatem, accuratè distinctèque cum animadvertisse, meritisque singulos laudibus fuisse prosecutum. Quod verò mihi deinceps, pro sua benignitate, mandavit, ut quantopere sibi pietas hæc atque observantia grata fuerit, omnibus diligenter significem, in eo sanè nihil mihi cunctandum esse existimo. Itaque dum imposito officio eum illustrissima Dominatione vestra pro mea fide perfungor, eam simul rogo, ut non tam mei erga se animi studium, quàm sanctissimi ipsius Pontificis charitatem ac benevolentiam in his meis litteris velit agnoscere, quo cum gratam illi atque probatam suam in apostolicam sedem observantiam esse perspiciat, verissimo gaudio cumulari possit. Illud tamen mihi non est silentio prætermittendum, sanctissimum Patrem confidere illustrissimam Dominationem vestram eadem diligentiam quâ in promulganda constitutione usa est, daturam etiam operam fore, ut ejusdem jussa ac instituta piè diligenterque serventur. Cum enim latarum legum nulla videatur esse utilitas, nisi eæ in mores inducantur ; quid proderit Quesnellianos errores a sede apostolica fuisse damnatos, nisi, quod in damnatione ipsa est, pastorum curâ ac vigilantia, liber in quo in traduntur, cæterique quibus per summam audaciam defenduntur, e fidelium manibus eripiantur ? Illud præterea est manifestum, neque ullum fructum afferre posse ea utilissima mandata, quibus fidelium salutem consulere sanctissimus Pontifex curavit, nisi animarum curatores in id diligenter incumbant, ne quis sibi ea negligere licitum putet, neque omnino quidquam Ecclesiæ perniciosius esse posse, quàm si ii ni-

miâ quâdam indulgentiâ ac lenitate his in rebus utantur. Quis enim rectâ ratione existimaverit, eum qui apostolicæ sedis judiciis haud integrâ fide paruerit, episcopi sui aut alterius sacerdotis mandatis obedientem fore? Ut sanè constare arbitrer omnes qui aliquâ auctoritatis ecclesiasticæ parte funguntur, in procuranda erga apostolica decreta observantia ac pietate, eâdem operâ auctoritatem suam tueri, sine qua nec Ecclesiæ disciplina, nec integra catholicæ religionis forma potest retineri. Quæ quidem cum episcopus ipsos per se curare necessarium est, tum haud scio an etiam magis parochorum operâ, eorumque sacerdotum qui in sacramento pœnitentiæ administrando de singulis fidelium actionibus judiciûm ferunt. Satis autem intelligo hæc omnia illustrissimæ Dominationi vestræ ita esse perspecta, ut mihi necesse non fuerit ea meis litteris prosequi. Verûm sanctissimi Pontificis in gravissimo hoc religionis negotio vigilantiam animo versans, ad ea studia commemoranda facilè delatus sum, quibus episcoporum industria ad illius pietatis excellentiam potest accedere. Interea in declaranda erga illustrissimam Dominationem vestram pontificiæ charitatis magnitudine, jucundum mihi est, posse simul observantiam meam testari, quâ jampridem haberi cupio, etc.

DXVI. (CD.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
AU MÊME.

Sur deux Mémoires que Fénelon lui avoit communiqués,
et sur les moyens de ramener les évêques réfractaires.

A Germigny, 6 septembre 1714.

J'ai différé, monseigneur, à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 17 du mois passé, parce que je vous proteste que, depuis ce temps-là, je n'ai pas eu un moment à moi jusqu'à présent, que je suis ici depuis hier.

Avant que de sortir de Paris, j'ai vu vos deux derniers Mémoires¹ que l'on a fait passer. Je souhaite qu'ils aient leur effet. J'ai fait de mon côté tout ce que j'ai pu pour que l'affaire que nous avions en main n'eût pas une mauvaise issue, et je erois que vous serez content du

¹ On verra plus bas ces Mémoires, à la fin de la correspondance de cette année.

tour que vous savez sans doute qu'elle a pris.

Vous avez fait, monseigneur, par vos deux Mandemens pour l'acceptation de la Bulle, tout ce qu'on pouvoit attendre de vous; et s'il faut s'assembler tous pour terminer cette malheureuse affaire, je suis persuadé qu'on tirera de grands avantages de tous les talens qu'il a plu à Dieu de vous donner. Je vais présentement répondre à votre lettre.

Je conviens avec vous, monseigneur, qu'une instruction exempte d'erreur ne suffit point dans la conjoncture présente, si elle ne renferme pas une exclusion claire et formelle de tous les subterfuges du parti. Nous avons fait cet été un bon usage de ce principe, et c'est cependant une des raisons qui nous ont fait passer pour gens trop difficiles.

Je conviens aussi avec vous, qu'une réception de la Bulle relative à une excellente explication introduiroit une nouvelle forme dont les conséquences seroient très-préjudiciables à la vérité, et pourroient saper le fondement de toute suprême autorité. C'est là un des grands principes sur lequel nous avons bâti tout notre travail; et comme nous avons toujours cru voir quelques relations dans le projet de Mandement que nous avons examiné, quoiqu'elles soient beaucoup moins sensibles que celles du Mandement de M. de Metz¹, c'est là une des raisons qui nous a fait dire que nous ne pouvions approuver cet ouvrage.

Quand M. d'Arras sera retourné chez lui, employez, monseigneur, toute votre charité, par les liaisons que j'ai ouï dire que vous aviez avec lui, pour le calmer sur toutes les alarmes qu'on lui a données, que la Bulle détruit le thomisme et la morale sévère de l'Evangile, sans qu'il sache néanmoins que j'aie eu l'honneur de vous en écrire. On surprend beaucoup d'honnêtes gens par cet endroit.

Il se pourroit bien faire que, parmi les quatorze prélats qui ne veulent recevoir la Bulle que relativement à leurs explications, il y en auroit quelques-uns qui soutiennent opiniâtrément le système des deux délectations, tel que vous le combattez dans vos ouvrages; mais en même

¹ M. de Coislin, évêque de Metz, avoit donné, le 20 juin 1714, un Mandement dans lequel il n'acceptoit la constitution *Unigenitus*, que relativement au sens qu'il lui plaisoit de donner aux propositions condamnées. Ce Mandement fut supprimé par un arrêt du conseil d'Etat du 15 juillet suivant, et censuré à Rome le 22 août de la même année, comme étant « au moins scandaleux, presomptueux, téméraire, injurieux au saint siege, propre à conduire au schisme et à l'erreur. » Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 22 août 1714.

temps je crois qu'il y en a presque autant qui ne pensent guère à ce système, et qui ne résistent que parce qu'entre les cent une propositions, ils estiment qu'il y en a un grand nombre dont le sens qui se présente d'abord à l'esprit, n'est pas condamnable; qu'il y en a même dont le *sensus obrius* est bon.

Il seroit bien important, monseigneur, qu'étant, comme vous l'êtes, à portée de l'Eglise de Flandre, vous prissiez la peine de faire ramasser tous les Mandemens que l'église de Malines et les autres de ce pays-là ont faits pour la réception de la Bulle, aussi bien que ce qui s'est passé à ce même sujet dans les Conseils souverains et dans les Universités de Louvain et de Douai, et que vous voulussiez nous envoyer ce recueil; car tous les jours on nous soutient que la Bulle n'est reçue en Flandre que très-imparfaitement. On dit encore pis de l'Allemagne, et que M. de Trèves l'a rejetée. Je n'ai point cessé de dire tout cet état à notre nonce, qu'il étoit très-important qu'il ramassât par le ministère des nonces et internonces qui sont dans toutes les cours catholiques, les actes propres à justifier que la Bulle a été envoyée partout, et qu'elle a été reçue suivant les usages du pays. Vous avez dit sur cela, monseigneur, dans votre Mandement tout ce qu'on peut dire; mais la cour de Rome devoit plus s'aider sur ce point, qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Il ne sera pas inutile que, dans les heures qui vous resteront libres, vous vous appliquiez à démontrer par tous les endroits que votre fécondité pourra vous suggérer, qu'on ne doit souffrir aucune relation entre l'acceptation de la Bulle et les explications. Nous avons fort travaillé cette matière; mais si on ne finissoit point l'affaire par la voie d'accommodement, ce point deviendroit si décisif pour la conclure, qu'on ne peut trop exhorter les esprits élevés comme le vôtre à travailler sur la matière et à s'en remplir, pour être en état d'en instruire les autres qui regardent cette dispute de *relations* comme une dispute d'école et de pures formalités.

Vous serez exactement informé, monseigneur, de la suite de cette importante affaire, à laquelle vous prenez tant de part et avec tant de raison, et pour laquelle vous avez déjà si bien travaillé.

Je suis, monseigneur, avec tout le respect possible, etc.

DXVII. (CDL.)

DU P. DAUBENTON AU MÊME.

Sur une lettre du prélat à ce religieux, que Sa Sainteté avoit lue avec un sensible plaisir. Satisfaction du Pape au sujet du Mandement de Fénelon; ce qu'il pense des négociations relatives aux évêques réfractaires.

A Rome, 8 septembre 1714.

JE n'ai pas répondu plus tôt à la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 juillet. La raison de ce retardement est que je voulois communiquer auparavant cette lettre au Pape, et Sa Sainteté a été près de deux mois sans donner audience. Comme elle s'est mieux portée depuis quinze jours, j'eus l'honneur de lui baiser les pieds la semaine passée. Il lut lui-même d'un bout à l'autre la lettre de votre Grandeur: elle lui plut extrêmement. Il s'arrêta particulièrement à l'endroit où il est fait mention de son Bref au Roi¹. Je savois fort bien, monseigneur, que certains traits délicats sur ce Bref lui feroient un plaisir infini, et je ne me trompai pas. Sa Sainteté me parla de votre Mandement² avec de grands éloges; elle me fit l'honneur de me dire qu'elle l'avoit lu entièrement, et qu'elle l'avoit trouvé d'une grande beauté. L'exemplaire qu'elle a est celui que M. le cardinal de Rohan m'a fait la grâce de m'envoyer. Je n'ai pas encore reçu les deux exemplaires qui me viennent par la route de France: aussitôt que je les aurai, je les rendrai publics; bien des gens souhaitent de le voir, et me le demandent. Je n'ai pas reçu non plus les vingt exemplaires des lettres³. Plusieurs à qui j'en ai parlé: l'attendent avec beaucoup d'impatience: MM. les cardinaux Casini et Tolomei, qui ont lu ceux que j'ai distribués, en sont merveilleusement satisfaits. Je ne vois ici personne qui ne dise que le Pape devoit de son mouvement vous faire cardinal⁴. Je suis persuadé qu'il voudroit que vous le fussiez: mais sa force ne va pas jusqu'à faire un tel coup.

La lenteur des négociations de Paris continue de désoler cette cour. Il me paroît qu'on pré-

¹ Par ce Bref, daté du 1^{er} mai, le Pape témoignoit à Louis XIV la peine qu'il ressentoit de la conduite des prélats réfractaires à la Bulle. Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Acvigny, 1^{er} mai 1714. — ² Le Mandement du 29 juin, pour la publication de la bulle *Unigenitus*. — ³ L'*Instruction pastorale en forme de dialogues*. Voyez la lettre du 18 août précédent. — ⁴ Voyez, ci-après, la note 1 de la lettre de Fénelon au P. Quirin, décembre 1714.

fère ici un mauvais accommodement à de si longs délais. Les délais font qu'on demeure les bras croisés, que l'on perd le temps, et que le mal prend racine; au lieu que si l'on faisoit, dit-on, un mauvais accommodement, on y remédieroit sur-le-champ.

J'oubliois, monseigneur, de vous dire que je ne vois pas que l'on puisse répliquer au syllogisme sur lequel roule votre Mandement. Selon les opposans, le Pape est infallible lorsqu'il parle *ex cathedra*, et que ses décrets sont suivis du consentement d'une partie de l'Eglise: or, dans la conjoncture présente, le Pape a parlé *ex cathedra* sur des matières dogmatiques, et plus de cent évêques de France ont acquiescé à sa décision, sans compter ceux de Flandre, de l'Italie, etc. Tout le reste de l'Eglise s'y est soumis au moins tacitement. La conclusion est aisée à tirer, et ne peut être niée. Il est évident qu'il y a beaucoup d'aveuglement ou de passion dans ceux qui s'opiniâtrent si fort à chicaner sur cette décision. J'ai l'honneur d'être avec une très-profonde vénération, etc.

DXVIII * *.

DE FÉNELON

AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur la mort du duc de Beauvilliers, Peines qui naissent de l'amitié.

24 septembre 1714.

Je ne saurois être surpris, mon cher bonhomme, de votre sensibilité pour ma peine¹; vous m'avez accoutumé à compter sur la bonté de votre cœur: le mien est soulagé par les marques d'une amitié aussi touchante que la vôtre. Je souhaite que cette lettre vous trouve arrivé à Paris en parfaite santé, et que vous la ménagiez pour la faire durer. Je ne puis vous dire combien elle m'est chère. Les vrais amis font toute la douceur et toute l'amertume de la vie.

¹ Voyez la lettre DXT, ci-dessus, p. 247.

DXIX.

(CDII.)

DE L'ABBÉ CHALMETTE

A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Ce qu'on pense à Rome du projet d'accocommodement proposé par le cardinal d'Estrées.

(Rome) 1^{er} octobre 1714.

Vous avez apparemment su l'éclat qu'on a fait à Paris pour le prétendu triomphe de M. le cardinal de Noailles. Et comment ne l'auriez vous pas entendu? le bruit en a retenti jusqu'ici. Ce qu'il y a de plus étonnant, est que le cardinal d'Estrées a osé mander ici comme une chose faite, et du consentement unanime de tous les commissaires, l'accocommodement¹, ajoutant qu'il avoit sué sang et eau pour le faire agréer du Pape. Il y a encore plus; celui à qui il a écrit a publié hautement ici que tout étoit fini, et que lui-même en avoit remis tous les papiers au Pape. Cependant il est si faux que la chose soit finie, que vous pouvez compter pour certain que l'expédient pris par deux des commissaires, contre l'avis des deux autres, et sur lequel, à cause de ce partage, le Roi a voulu qu'on consultât le Pape, pour savoir s'il en seroit content; que cet expédient est regardé avec indignation ici, et comme injurieux au saint siège et pernicieux à la bonne cause. Voilà à quoi ils peuvent s'attendre quand leur pièce arrivera; et s'ils trouvoient moyen de surprendre le Roi pour le faire consentir à ce qu'on publiât la chose sans consulter Rome, selon la résolution prise; alors Rome éclateroit, condamneroit le présent, et demanderoit rétractation du passé. Mais tout ceci ne doit être que pour vous seul, et pour M. l'évêque de Luçon, à qui vous pouvez le communiquer; mais en lui faisant sentir l'obligation de ne point parler, de peur qu'on ne crût que j'aie rien influé: en quoi on me condamneroit mal à propos. Ce que je puis vous assurer, c'est que je ne sais rien de tout cela par les Jésuites: qu'ils ne se mêlent point même de cela, à la réserve d'un seul qui y a été employé par M. le cardinal de la Trémoille, pour tâcher de faire consentir le conseil du Pape à la chose et dans la prévision que j'ai, que, quand le succès ne répondra pas à l'attente, on ne man-

¹ Ce projet d'accocommodement est rapporté par l'abbé Dorssanne, dans son *Journal*, juillet 1714.

quera pas d'imputer aux Jésuites de l'avoir empêché ; je leur dois rendre ce témoignage , et vous pouvez l'assurer sur ma parole , que M. le cardinal de la Trémoille m'a dit que les Jésuites , dans l'appréhension qu'ils ont qu'on ne les accuse d'avoir empêché la chose , font et ont fait tout ce qu'ils pouvoient pour faire réussir le projet selon la satisfaction de M. le cardinal de Noailles. Mais on voit clair ici , et on pénètre à merveille le motif de ces triomphes , et de cette confiance affectée qu'on fait paroître pour intimider cette cour , qui sur cela ne pliera jamais. Jugez-en par ces paroles que me dit à moi-même un cardinal certainement des plus écoutés : *Si le Pape veut céder la papauté à M. le cardinal de Noailles , il peut le faire* . etc. Sur ces tempéramens , il me répondit *qu'ils méritoient autant d'être reçus , que celui où , pour admettre le dogme de la Trinité , on proposeroit de croire deux personnes et demié* . En un mot , on veut de M. le cardinal de Noailles une acceptation pure et simple , et qu'après il fasse autant de Mandemens qu'il voudra.

Je ne sais par quelle voie vous avez envoyé les douze Instructions pastorales que je vous avois demandées dès le commencement que je fus ici , et le dernier Mandement d'acceptation de la constitution , car je n'ai rien reçu du tout. Je m'étois attendu de trouver cela avec plusieurs ballots de livres que j'ai fait venir pour un cardinal de mes amis , et qui sont venus de Marseille sur les galères de Sa Sainteté ; mais il ne s'est rien trouvé pour moi de votre part. Quant au dernier Mandement , puisqu'il n'a rien de particulier , il est inutile de me l'envoyer ; quand je l'aurois , je n'en ferois aucun usage. La manière dont M. de Luçon a accepté la constitution a plus agréé au Pape que toutes les autres , et avec raison. Quand vous le verrez , ayez la bonté de lui dire que j'ai voulu profiter d'une occasion qu'on m'a fait espérer pour Marseille , pour lui envoyer un exemplaire de la *Réponse* commune imprimée à Lueques ; car il est juste qu'ils aient au moins un imprimé en eux deux. Je suis , etc.

DXX.

(CDIII.)

DE FÉNELON AU P. DAUBENTON.

Sur la manière de procéder contre les prélats réfractaires.

A Cambrai , 10 octobre 1714.

Je viens , mon révérend père , de recevoir la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 8 septembre , et je vous en remercie du fond du cœur. Voici une occasion qui me presse de vous exposer ingénument devant Dieu mes pensées , afin que vous puissiez les porter jusqu'au très-saint Père. Je n'ignore pas que je suis naturellement suspect de parler avec préoccupation ; mais Dieu sait avec quel amour de la véritable paix je tâche de dire la simple vérité dans le pressant péril de son Église.

1^o Voici une occasion où tout est envoyé au Vicaire de Jésus-Christ. Il peut parler comme son prédécesseur saint Innocent : *Antiquæ traditionis exempla servantes... nostræ religionis vigorem non minus nunc in consulendo , quam antea cum promuntiaretis , verà ratione firmastis , qui ad nostrum referendum approbastis esse judicium ; scientes quid apostolicæ sedi , cum omnes hoc loco positi , ipsam sequi desideremus Apostolum , debeat , a quo ipse episcopatus , et tota auctoritas nominis hujus emerit* .¹ Il peut ajouter à ce que saint Innocent disoit encore : *Qui ul' enim actione firmastis , nisi scientes quod per omnes provincias de apostolico fonte petentibus responsa semper emanent ? Præsertim quæ fidei ratio ventilatur , arbitror omnes fratres et coepiscopos nostros , non nisi ad Petrum... referre debere , velut nunc retulit vestra dilectio , quod per totum mundum possit omnibus ecclesiis in commune prodesse* .² Presque toute l'Église de France est unie au saint siège dans son jugement solennel , par une acceptation positive. Tout le reste de l'Église universelle y est uni par une acceptation tacite depuis un an. Le roi veut appuyer de toute sa puissance la décision prononcée. Il n'y a que quelques évêques qui refusent de se soumettre. C'est la plus favorable de toutes les occasions pour soutenir et pour relever l'autorité de la chaire suprême. Quand le fera-t-on , si on n'ose pas le faire

¹ *Epist. ad Concil. Carthag.* inter Aug. Ep. CLXXXI, n. 4 ; l. II, p. 635. — ² *Epist. ad Concil. Miler.* inter Aug. Ep. CLXXXII, p. 639.

quand ce siège a pour lui toutes les églises de sa communion , et même presque toutes celles de France , avec le concours de la puissance séculière ? Si on perd une telle occasion , que reste-t-il à espérer ? Quel sera désormais le triomphe du parti rebelle ! quel sera le découragement , pour ne pas dire le désespoir , de tous les meilleurs catholiques !

2° Le parti crie victoire de tous les côtés. Il assure que Rome n'oseroit rien entreprendre contre les évêques refusans ; qu'il y a vingt cardinaux , et même les plus éclairés , qui écrivent à M. le cardinal de Noailles pour l'exhorter à tenir ferme , et à ne recevoir la constitution que relativement aux explications restrictives qu'il veut y mettre en faveur du système des deux délectations , qui est celui de Jansénius et du P. Quesnel. Le parti ajoute que les principales écoles de Rome sont dans un concert manifeste avec ce cardinal , pour réduire le Pape à tempérer ainsi sa constitution , sous le prétexte honnête de la laisser expliquer. Après un tel scandale , l'ombre d'une équivoque pour une acceptation relative de la part des évêques refusans , et l'ombre d'une connivence de la part de Rome , acheveront de faire triompher le parti janséniste. Le torrent contagieux acheveroit d'entraîner tout.

3° Ils assurent que le Pape , intimidé par le sage conseil des cardinaux et des théologiens de Rome les plus sensés , acceptera enfin une réception indirectement relative , et qu'ensuite il fera , pour sauver les apparences , quelque acte pour donner à entendre au monde qu'il n'auroit toléré aucune acceptation relative , mais qu'au contraire il les condamneroit si elles venoient à sa connoissance. C'est faire entendre que Rome sent son tort et sa foiblesse ; qu'elle veut concilier , et déguiser sa connivence , comme ils soutiennent qu'elle le fit dans la paix de Clément IX , et qu'elle ne peut plus se sauver que par cette fraude honteuse.

4° Si Rome prenoit cet expédient pour se débarrasser , le parti , qui en profiteroit , s'en serviroit aussitôt contre Rome même pour la déshonorer dans toutes les nations. Le mépris et la haine de l'Eglise mère ne sont déjà que trop enracinés dans presque toutes les nations. D'ailleurs Rome n'éviteroit l'embarras présent que pour un temps très-court , et elle l'augmenteroit à l'infini pour des suites très-prochaines. Si le parti est si hautain , si triomphant , sur des mensonges sans pudeur , et si contagieux dans un temps où le concours des deux puissances le tient presque accablé , quel seroit son triomphe ,

et quelle seroit la séduction du monde entier , si on voyoit Rome reculer , et ne se sauver que par la fraude d'une connivence ! Veut-on laisser l'hérésie croître de jour en jour , prévaloir enfin , et corrompre le dépôt de la foi ; ou bien veut-on s'y opposer ? Si on veut s'y opposer , il n'y a aucun moment à perdre. Trouble pour trouble , ne vaut-il pas mieux avoir le trouble dans une conjoncture où la bonne cause est soutenue par un saint et docte pontife suivi de presque tous les évêques , et appuyé par le zèle d'un puissant roi , que d'attendre un temps orageux , où Rome sera entièrement odieuse et avilie , et où le parti aura achevé la séduction , qui croit sans cesse ?

5° Il ne faut pas croire que les évêques refusans , et surtout M. le cardinal de Noailles , se laissent jamais déposer canoniquement. Le parti même est trop politique et trop accoutumé à la fraude , pour vouloir perdre une si grande protection. Il ne faut nullement s'étonner de ce qu'ils ont résisté jusqu'ici. Ils ont toujours aperçu qu'on se laissoit flatter et éblouir par les plus fausses lueurs d'espérance de les persuader. Ils ont toujours senti qu'on n'osoit commencer une procédure rigoureuse , qu'on retardoit , qu'on n'étoit pas même d'accord sur la forme de procéder , et que le pis aller pour eux seroit de se rendre à toute extrémité , après avoir épuisé tous les détours de négociation. Jusqu'ici ils n'ont fait que se jouer de la patience et de la bonté des puissances. Mais s'ils voyoient ces puissances unies et déterminées à exclure toute négociation , et à commencer dès demain une procédure si canonique , que les Français les plus critiques ne pussent la révoquer en doute , vous verriez ces évêques d'abord soumis. Le parti même leur conseilleroit de se soumettre avec les restrictions mentales par lesquelles il est accoutumé à éluder les sermens. Il ne voudroit point se voir accablé sans ressource par une déposition incontestablement canonique de ses protecteurs. En ce cas de déposition , le parti n'auroit plus aucun moyen de se relever. Le parti même verroit bien que cette forme de procéder pourroit être très-courte , et qu'elle donneroit à Rome une autorité infinie contre lui. On peut donc compter avec certitude , que le vrai moyen de réduire ces évêques à une soumission absolue , est d'exclure , dès aujourd'hui , toute négociation et tout expédient. On peut leur répondre : Il ne faut point de négociation , quand il ne s'agit que de souscrire simplement à la Bulle et de révoquer vos Mandemens. En attendant que vous le fassiez , on va procéder

sans relâche. Hâtez-vous, car on va commencer demain. Dès qu'on commencera sérieusement, ils finiront. Ce seroit faire naufrage au port par foiblesse, que de céder à des gens qu'on peut soumettre en ne leur cédant pas. Ne vaut-il pas mieux les soumettre, en commençant une procédure incontestable, que de reculer honteusement, et de déguiser une connivence de peur de procéder? Si on mollit, on s'en repentira, mais trop tard.

6° Si ces évêques étoient capables de se laisser déposer, cette monstrueuse obstination montreroit combien il seroit capital de les déposséder de leurs grandes places. *Neque enim illa, quæ his sunt contraria, veraciter anathematizata esse credendum est, nisi hæc quibus sunt contraria fidei corde teneantur, et apertè confessione promantur*¹.

DXXI. (CDIV.)

A M. * * *

Nécessité d'exiger du cardinal de Noailles une adhésion pure et simple à la constitution.

14 octobre 1714.

JE vous avoue ingénument, monsieur, que je craindrai beaucoup plus que je n'espérerai dans les affaires présentes de l'Eglise, pendant que je verrai continuer des négociations pour des expédiens. Tout est simple, indivisible et essentiel. Il ne faut rien, ou bien il faut tout : c'est-à-dire qu'il faut exiger sans délai une réception absolue, avec une révocation positive du Mandement. Pour une démarche si courte, il ne faut point négocier, et on ne doit rien écouter, pendant que ceci ne se fera point. Tout le reste n'est qu'une manière de se jouer de ce qui est le plus respectable sur la terre. Ce qui conviendrait à la grandeur de l'affaire, et à celle des personnes dont la patience est poussée à bout, seroit de faire dire à M. le cardinal de Noailles : On vous défend d'écrire et de négocier ; on va procéder dès demain sans relâche et par la forme la plus rigoureuse. Vous ne pouvez arrêter cette procédure, que par un acte solennel de réception évidemment absolue, et de renoncement positif à votre Mandement. Je vous prédis que cette affaire ne sera jamais menée jusqu'à un jugement canonique et ri-

goureux. Il arrivera l'un des deux évènements que je vais vous dire. 1° Si M. le cardinal de Noailles sent quelque relâchement secret dans ceux qui soutiennent la cause de l'Eglise, il temporisera, il donnera de vaines espérances qui amuseront, il laissera même peut-être commencer quelque petit trait de rigueur ; il tâchera de fuir jusqu'à quelque triste changement des affaires publiques : alors il levera la tête. Cependant il renuera tous les ressorts secrets d'une très-puissante cabale à Paris et à Rome, pour faire approuver une réception captieuse et indirectement relative à ses explications. 2° Si au contraire on tient ferme, et si on se hâte de procéder, vous le verrez bientôt se soumettre. Ne croyez pas qu'il se laisse jamais déposer par une procédure qui soit incontestablement canonique, et par conséquent sans retour. Sa famille ne le souffrira jamais ; le parti même ne voudroit point le voir tomber d'une si haute place, ni perdre toute espérance de sa protection pour les temps à venir. La dégradation solennelle du cardinal écraseroit le parti même. Le parti renuera ciel et terre pour éluder cette extrémité : mais enfin il aura recours, selon sa coutume, aux équivoques, plutôt que de laisser perdre toute sa ressource. Ainsi le vrai moyen de réussir est de couper d'abord jusqu'au dernier fil de négociation, pour procéder dès demain. La négociation a tout affoibli et allongé : la procédure redressera et abrègera tout. A quel propos écoute-t-on un projet de Mandement nouveau, quand il ne s'agit que de souscrire à ce qui a été rejeté, et de révoquer ce qu'on a fait ? Si le Pape se relâche, il dira qu'il aime mieux tolérer à demi le mal et conniver, que de le rendre incurable, en lui laissant prendre racine par la lenteur des négociations de France. Tout va tomber, si le Roi n'encourage pas le Pape, et ne lui répond pas du prompt succès d'un concile national. Pour moi, je prie, je gémiss ; je ne prévois rien que de triste. Dieu veuille nous consoler et sauver l'Eglise de France. Je crains qu'on ne fasse naufrage au port !

Il ne suffit pas que le Roi renvoie la décision au Pape, et que les évêques chargés de l'affaire croient leur conscience déchargée, en laissant la décision au chef de l'Eglise. Je sais qu'on fait entendre au Pape, par les émissaires les plus accrédités et par les tours les plus insinuans, qu'il vaut mieux se contenter d'un mauvais accommodement qu'on redressera ensuite le moins mal qu'on pourra, après que l'orage sera passé, que d'entreprendre une

¹ Aug. Ep. ad Paulinum, CLXXXVI, cap. IX, n. 33, p. 675.

déposition canonique qui causeroit infailliblement un schisme, et qui ne seroit jamais exécutée. Le Roi, dit-on au Pape, a une peine infinie à s'engager dans ces affreuses extrémités : il n'y consent qu'à force d'être poussé. Les personnes sages qui ont sa principale confiance, détourneront toujours ce coup, sans paroître le détourner. D'ailleurs Sa Majesté court sa soixante-dix-septième année ; elle peut tomber tout à coup. On doit même craindre que ceci ne nuise à sa santé, et n'abrège sa vie. Pendant une minorité, où la France sera apparemment divisée en deux partis, l'un des deux se trouvera trop heureux de se fortifier par la cabale très-nombreuse et très-puissante des Jansénistes. Voilà ce qu'on dit sans cesse au Pape. Je sais de plus qu'on mande de Rome au cardinal de tenir ferme. D'un autre côté, le Roi et les évêques chargés de cette affaire connoissent les détours et les fraudes du parti dans un projet d'accommodement. Ne doivent-ils pas en conscience empêcher la surprise du Pape, qui est tenté de le souffrir pour éviter un schisme ? ne doit-on pas lui promettre de l'appuyer puissamment, et lui répondre qu'on procédera d'une façon courte et efficace ?

DXXII.

(CDV.)

A M. * * *.

Il insiste pour qu'on oblige les évêques réfractaires à l'acceptation pure et simple de la constitution.

A Cambrai, 24 octobre 1714.

Je ressens, monsieur, jusqu'au fond du cœur, la confiance avec laquelle vous avez la bonté de m'instruire d'une affaire qui me touche comme si elle étoit la mienne. Si la lettre que j'ai écrite avec un vrai zèle ne vous paroît pas convenable, mandez-moi sans façon ce qu'il faut y corriger. J'ai cru qu'elle étoit dans les bornes les plus propres à persuader.

Ce que vous me faites comprendre de la grande affaire de l'Eglise m'afflige. Beaucoup de gens croient que j'en ai une joie maligne : mais Dieu voit le fond de mon cœur. Je respecte et je plains M. le cardinal de Noailles. Je donnerois ma vie pour voir finir le scandale : mais il ne peut, ce me semble, finir que par une soumission absolue.

1° Il faut une autorité suprême, qui finisse les disputes, qui fixe la croyance, qui réunisse

les esprits, qui fasse taire la raison humaine : autrement la religion deviendroit impraticable, et il y auroit autant d'églises que de novateurs indociles.

2° Les plus savans et les plus saints pasteurs doivent être plus soumis que le peuple même à cette autorité absolue.

3° Il ne s'agit ni des questions contestées à l'égard du Pape, ni du droit des évêques pour juger sur la doctrine. Quand on tâche de persuader que c'est de quoi il s'agit, on donne visiblement le change.

4° Il s'agit d'un jugement du saint siège, qui est devenu celui de toute l'Eglise catholique par le consentement exprès d'environ cent vingt évêques tant de France que des Pays-Bas, et par le consentement tacite des évêques de toutes les autres nations. Ainsi rien n'est plus contraire à l'évidence du fait, que d'opposer le corps épiscopal au Pape. La bonne foi demande qu'on mette, au contraire, d'un côté le Pape avec presque tous les évêques de la communion romaine, et de l'autre un très-petit nombre d'évêques qui ne peuvent avoir aucun poids dans cette comparaison.

5° Le jugement du saint siège reçu de presque tous les évêques, selon le principe fondamental posé par le P. Quesnel et par tout son parti même, a toute l'autorité *suprême et infaillible d'un concile général*.

6° En vain on dira que les évêques de France n'ont reçu ce jugement que d'une façon relative à l'explication qu'ils lui ont donnée pour le restreindre. Il n'y a ni vérité dans ce fait, ni connoissance de la règle de droit dans ce discours. D'un côté, les évêques ont déclaré par leur acte solennel, que leur réception est pure, simple et absolue. Ainsi, en vertu de cette déclaration expresse, ils sont liés à ne pouvoir jamais prétendre que leur réception n'est que relative. La règle de droit est de ne regarder que la forme et la simple lettre des actes solennels. Or la forme et la lettre font une réception absolue : donc leur réception demeure absolue. D'un autre côté, les évêques ont expliqué la constitution, non pour rendre ce jugement dépendant des restrictions ou correctifs qu'ils ont prétendu y mettre : à Dieu ne plaise ! Ils ont seulement voulu réfuter les objections captieuses du parti. Ce n'est pas une explication restrictive, c'est seulement une apologie du jugement prononcé. C'est ainsi qu'on explique tous les jours les canons, les symboles des conciles, et le texte même des Ecritures, contre les novateurs, sans prétendre

de ne recevoir ces textes que relativement à de telles explications.

7° Les évêques refusans auroient d'autant plus de tort d'alléguer ces explications données dans l'assemblée du clergé, qu'ils savent bien en leur conscience qu'elles n'ont été données que par un excès de condescendance pour eux, afin de les ramener doucement à l'unanimité.

8° Le parti crie mal à propos que les évêques ont été surpris et intimidés. Ce discours séditieux et schismatique a été répandu tout de même contre le concile de Trente. Les Ariens disoient que Constantin avoit inventé le *consubstantiel*, et qu'il l'avoit fait recevoir dans le concile de Nicée. Jamais novateur condamné ne manquera de tenir ce langage. La longueur de l'assemblée démontre que la surprise a été impossible. D'ailleurs quatre-vingts évêques des provinces, qui ont fait leurs Mandemens à loisir, loin de la cour, n'ont point été surpris. Enfin la patience avec laquelle on a attendu jusqu'ici les évêques refusans, fait voir que d'autres auroient pu se joindre à eux. Si on ne s'arrête pas à la forme canonique et à la simple lettre des actes solennels, on ne finira jamais rien contre aucun novateur. On reconnoitra en spéculation une autorité suprême, et on la méconnoitra sans cesse dans la pratique. L'autorité infailible qui doit fixer tout ne sera jamais fixée elle-même. Il s'agit de la forme et de la lettre des actes qu'on lit. Il ne s'agit nullement des intentions personnelles et des négociations secrètes. La forme est absolue : donc la cause est finie. Il ne reste plus qu'à croire sans raisonner.

9° Si ces évêques avoient été surpris ou intimidés, l'Esprit de vérité, qui n'abandonne jamais l'Eglise, ne manqueroit pas de ranimer contre la surprise tout le corps épiscopal, pour le faire réclamer. L'histoire en fournit des exemples connus. Le parti devoit être honteux d'attendre cette chimérique réclamation, comme les Juifs attendent encore le Messie.

10° Quand les évêques refusans déclarent qu'ils ne peuvent recevoir le jugement que relativement à des explications qui sauvent la liberté des écoles pour quelque doctrine qu'ils croient saine, ils font clairement entendre que la constitution leur paroît trop vague, qu'ils la croient équivoque, et qu'elle a besoin de correctifs qui la restreignent, pour l'empêcher de flétrir les points de doctrine que ces évêques veulent excepter. A ces conditions, j'offre de faire recevoir le symbole de Nicée par les Ariens,

et les canons du concile de Trente par les Protestans.

11° Ces évêques promettent-ils de se soumettre aveuglément aux explications qu'on leur donnera ? Nullement. Ils se réservent de juger et du jugement de l'Eglise, et des correctifs qui réformeront ce jugement. C'est vouloir faire la loi à l'Eglise, et prétendre la corriger, au lieu de lui obéir.

12° Quels évêques, quels particuliers novateurs ne prendront pas droit sur un tel exemple, pour vouloir corriger les symboles et les canons ?

13° Des évêques pieux doivent-ils vouloir donner ce funeste exemple contre la foi, à tous les siècles, pour soutenir, selon leurs préjugés, des opinions prétendues d'école, que l'Eglise est en droit de condamner, si elle le juge à propos ?

DXXIII. (CDVI.)

DE LA MOTTE A FÉNELON.

Eloge de l'*Instruction pastorale* du prélat contre le jansénisme. Mauvaise foi du parti dans sa définition de la liberté.

(Novembre 1714.)

J'AI lu votre *Instruction pastorale*¹ : jamais matière ne m'a paru mieux éclaircie. J'y ai remarqué même que, pour ne point laisser de réplique à la chicane, vous avez le courage d'en dire plus qu'il ne faudroit à des gens de bonne foi ; que vous ne dédaignez pas les objections les plus absurdes, parce qu'enfin on ne laisse pas de les faire, et que vous croyez qu'il est de la charité de payer de raisons les gens les plus déraisonnables. Se peut-il, monseigneur, car j'ai mon zèle aussi sur cette matière, se peut-il qu'on donne au mot de *liberté* un sens aussi forcé que celui que lui donnent les Jansénistes ? Nous sommes donc, selon eux, comme une bille sur un billard, indifférente à se mouvoir à droite ou à gauche. Mais, dans le temps même qu'elle se meut à droite, on la soutient encore indifférente à s'y mouvoir, par la raison qu'on l'auroit pu pousser à gauche. Voilà ce qu'on ose appeler en nous *liberté* ; une liberté purement passive, qui signifie seu-

¹ L'*Instruction pastorale en forme de dialogues*. Voyez la lettre de Fenelon à La Motte, du 22 novembre 1714 (t. vi des *Œuvres*, p. 655), ou il fait allusion à celle-ci.

lement l'usage différent que le Créateur peut faire de nos volontés , et non pas l'usage que nous en pouvons faire nous-mêmes avec son secours. Quel langage bizarre et frauduleux ! On croit , en attachant ainsi aux mots des idées contraires à l'institution générale , éluder les censures de l'Eglise : on parle comme elle , en pensant tout autrement ; et l'on trouve mauvais qu'elle rejette des enfans qui ne tiennent à elle que par l'hypocrisie des termes ! Pardonnez-moi , monseigneur , ces saillies théologiques.

Encore un mot sur votre Mandement , et je rentre dans ma sphère. J'y ai été frappé surtout d'un argument que vous faites sur l'autorité de l'Eglise¹. C'est d'elle seule que nous recevons l'interprétation de l'Écriture , à plus forte raison celle des Pères. Il ne s'agit donc plus d'alléguer les textes des saints docteurs , il ne faut qu'interroger l'Eglise sur le sens qu'elle y approuve ; et quand on supposeroit que ce ne seroit pas le vrai sens des auteurs , il n'en seroit pas moins la seule règle de foi. L'Eglise a décidé , par exemple , que l'homme peut refuser son consentement à la grâce , s'il le veut. Il ne m'en faut pas davantage : c'est par cette seule parole que je dois expliquer tous les livres des Pères sur la grâce ; et quelques difficultés qui s'y trouvent , c'en est le dénouement universel.

DXXIV. (CDVII.)

DU PRINCE DE ROHAN AU MÊME.

Remerciemens au prélat , à qui il se reconnoît redevable d'une grâce qu'il vient de recevoir.

Ce 18 novembre 1714.

La grâce que je viens de recevoir², monsieur , à laquelle vous me faites l'honneur de vous intéresser , est votre ouvrage. Je dois aux bonnes conversations que vous m'avez permis d'avoir avec vous , les soins que j'ai pris depuis pour me l'attirer , et je sens que toutes les réflexions que vous m'avez données me seront utiles éternellement. J'en ai la reconnaissance dans le cœur et dans la bouche , toutes les fois qu'il

¹ Mandement du 29 juin 1714, § ix ; t. v des *Œuvres*, p. 177 et suiv. — ² Le Roi , en considération des services du prince de Rohan , venoit d'ériger en duché-pairie , pour lui et ses descendans mâles , la terre de Fontenay en Saintonge , par lettres-patentes du mois d'octobre 1714 , qui furent enregistrées au Parlement de Paris le 18 décembre suivant.

s'en présente une occasion. L'état des affaires de l'Eglise en ce moment en fait naître très-souvent , et je ne suis pas le seul qui regrette de ne pouvoir conférer avec vous. Je crois que vous seriez content d'un homme qui désire passionnément de vous plaire , et qui , à ce qui me paroît , autant que j'en puis juger , va droit au bien avec une douceur point nuisible pour tant à la fermeté nécessaire , et qui n'admet de liaisons et de ménagemens que ceux que la vérité peut permettre. Soyez , monsieur , aussi persuadé que vous le devez être de mon dévouement et de mon respect.

LE PRINCE DE ROHAN.

DXXV * *.

DE FÉNELON
AU CHEVALIER DESTOUCHES.

Sur un accident arrivé au prélat dans le cours d'une visite épiscopale ; témoignages d'amitié.

22 novembre 1714.

UNE assez longue absence a retardé les réponses que je vous dois. Il est vrai , cher homme , que j'ai été dans le plus grand danger de périr¹ ; je suis encore à comprendre comment je me suis sauvé ; jamais on ne fut plus heureux en perdant trois chevaux. Tous mes gens me criaient : *Tout est perdu , sauvez-vous !* je ne les entendois point , les glaces étoient levées. Je lisois un livre , ayant mes lunettes sur le nez , mon crayon en main , et mes jambes dans un sac de peau d'ours ; tel à peu près étoit Arclimède quand il périt à la prise de Syracuse. La comparaison est vaine , mais l'accident étoit affreux. Je vais être poltron sur les ponts auprès des moulins. Vous remarquerez , s'il vous plaît , que la roue du moulin qui touchait un des bords du pont sans garde-fou , commença tout à coup à tourner dans le moment où nous passions : un des chevaux du timon eut peur mal à propos , et nous jeta du côté où il avoit grand tort de se précipiter ; en périssant il me sauva : car il arrêta le timon dans un trou du pont , qui empêcha ma chute.

La lettre que j'ai reçue de M. La Motte², est très-élégante et très-aimable ; j'y remarque

¹ Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. viii, n. 41. — ² Elle est du 3 novembre. Voyez, ci-dessus, t. vi, p. 654.

un commerce entre vous et lui, où vous lui faites part de nos petits jeux épistolaires. J'y consens pour un homme si digne d'entrer en fiers dans notre innocent badinage.

Je suis attendri de ce que vous pensez à venir me voir, malgré les rigueurs de l'hiver; vous seriez comme Atlas.

..... vento pulsatur et imbri :
Nix humeros infusa tegit, tum flumina mento
Præcipitant senis, et glacie riget horrida barba ¹.

Si je vous savois sur les chemins exposé au souffle du noir Boréas, je m'écrierois :

..... Ah te ne frigora ledant!
Ah tibi ne teneras glacies seecet aspera plantas ²!

Je vous réserve pour un temps plus heureux : vous viendrez avec les grâces du printemps sur les ailes des doux zéphirs. Vous verrez au plus tôt deux voyageurs ³ avec lesquels vous pourrez projeter ce voyage. Je serois même bien aise qu'ils fussent ici, quand vous y viendrez, pour m'aider à vous désennuyer, et pour prendre part à ma joie. Plût à Dieu que vous puissiez enlever M. de La Motte, et nous le donner pour quelques jours ! Bonsoir, cher homme : faut-il vous croire sage et sobre ? Je meurs d'envie de le croire : mais quel moyen d'être si crédule ?

DXXVI * *.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié; avis sur la sobriété.

1^{er} décembre 1714.

Voici un plaidoyer contre vous, et vous allez être condamné aux dépens. Ne m'aviez-vous pas mandé de ne vous écrire point jusqu'à ce que vous m'eussiez fait savoir votre arrivée à Paris ? Ai-je eu tort de faire ce que vous vouliez ? Depuis votre arrivée à Paris, n'ai-je pas été absent de Cambrai ? Ai-je perdu un jour pour vous répondre, après mon retour de Chaumes ? Pourquoi donc me menacer ? quelle chicane ! Je le vois bien : berger inconstant et

volage, vous cherchez des prétextes pour rompre avec moi.

Ah, Corydon, Corydon, quæ te dementia cepit ¹!

Les amusements de Paris vous dégoûtent de tout le reste; vous avez oublié nos plaisirs rustiques.

Quem fugis, ah, demens! habitârunt Di quoque silvas ².

Je suis honteux pour vous, de ce que vos appétits gloutons vous attachent à ces jolis repas où vous joignez l'enjouement à la friandise; mais je serai bientôt vengé, et vous vous empoisonnerez de bonne chère.

Omnibus umbra locis adero; dabis, improbe, pœnas ³.

C'est à Cambrai qu'on est sobre, sain, léger, content et gai avec règle.

O tantùm libeat mecum tibi sordida rura
Atque humiles habitare casâs ⁴.

Raccommodons-nous : je vous passe la folie de votre lettre : la folie ne vous sied pas mal ; il faut qu'elle vous soit naturelle. Votre badinage a son élégance ; vous le sentez, et vous en êtes un peu vain ; mais n'importe. Je veux bien vous prendre avec vos défauts.

Quamquam.....
..... tu levior cortice, et improbo
Incaudior Adriâ,
Tecum vivere anem ⁵.....

Vous voyez que votre badinage est contagieux; vous m'y entraînez. Il faut couper court; mais je ne puis finir sans vous demander des nouvelles de votre ami, qui est devenu par vous le mien : *ut valet? ut meminit nostri* ⁶? Je lui souhaite une place, pour le bien public, et le détachement de la place pour son bonheur. Quand vous verrez M. de La Motte, dites-lui pour moi :

..... Non tibi parvum
Ingenium, non incultum est, non turpiter hirtum.
..... Seu condis amabile carmen.
Prima ferens hederae victricis præmia ⁷.....

¹ Virg. *Ecl.* II, 69. — ² *Ibid.* 60. — ³ *Id.* *Æneid.* IV, 386. — ⁴ *Id.* *Ecl.* II, 28 et 29. — ⁵ Hor. *Od.* III, IX, 21 et seq. — ⁶ *Id.* *Epist.* I, III, 12. — ⁷ *Ibid.* 21 et seq.

¹ Virg. *Æneid.* IV, 249 et seq. — ² *Ib.* *Ecl.* X, 48 et 49. — ³ L'abbé de Beaumont, neveu de Fenelon, et le marquis son petit-neveu. Voyez les *Lettres de famille*, ci. et suiv., ci-dessus, t. VII, p. 483 et suiv.

DXXVII. (CDVIII.)

DU CARDINAL DE ROHAN A FÉNELON.

Il le remercie de lui avoir communiqué ses vues sur les affaires du temps.

Ce 29 décembre (1714).

Je serois honteux de n'avoir pas répondu, monsieur, à la belle et obligeante lettre dont vous m'avez honoré ¹, si je ne me flattois que les travaux dont j'ai été chargé depuis longtemps, et qui ont redoublé pendant et depuis la négociation de M. le cardinal de Polignac, ne vous sont pas inconnus, et qu'ils m'excusent auprès de vous. J'ai supplié M. votre neveu de vous prévenir sur cela, monsieur, et de vous assurer de mon respectueux attachement.

J'aurois fort voulu entrer avec vous dans la matière, aussi délicate qu'importante, sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et c'est encore une raison qui m'a fait différer de remplir mon devoir à cet égard : mais franchement il ne m'a pas été possible de porter jusqu'à présent à ce point de théologie toute l'application qui seroit nécessaire : d'autant plus qu'étant prévenu de principes un peu différens de ceux que vous établissez, il me faudroit une étude particulière, ou pour changer de principes, ou pour répondre aux vôtres, qui cependant me paroissent très-solides, et qui paroissent d'un grand poids pour enlever au parti ce qui lui donne le moyen de se confondre avec les théologiens catholiques. J'espère, monsieur, s'il y a un concile, que j'aurai l'honneur de vous voir. Je me ferai un honneur et un plaisir d'apprendre de vous et de travailler sous vous. Je le désire ardemment, pénétré des sentiments de respect et de vénération qui vous sont dus, et plein d'envie de mériter quelque part dans l'honneur de vos bonnes grâces.

¹ Voyez, ci-dessus, la lettre n^o, p. 244. et suiv.

DXXVIII. (CDIX.)

M É M O I R E

SUR LA NÉCESSITÉ ET LES MOYENS DE RAMENER LE CARDINAL DE NOAILLES ET LES AUTRES PRÉLATS RÉFRACIAIRES A L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ ¹.

1^o M. le cardinal de Noailles aura tout le monde pour lui, dès qu'on paroitra mollir et tourner l'affaire en négociation. Qui voulez-vous qui ne le craigne et ne le ménage pas aux dépens de la vérité, dès que chacun croira entrevoir qu'on ne peut se résoudre à le pousser, qu'on cherche des tempéramens ambigus, et qu'on ne sait comment faire pour le réduire ? Tout homme sensé, qui ne sera pas mort à tout, craindra la protection dont ce cardinal paroît encore abuser, et le crédit redoutable qu'il peut avoir bientôt dans une minorité oragense, s'il sort avantageusement de l'embarras où il est aujourd'hui.

2^o S'il n'est pas réduit à se réunir à l'assemblée par une réception pure et simple, et non relative à des explications captieuses, son autorité et sa réputation auront infiniment crû par sa désobéissance. Il paroitra avoir prévalu, et avoir eu raison de ne suivre pas l'assemblée. Il aura sauvé le système de Jansénius sous le nom de la *liberté des écoles* : il demeurera le chef d'un très-puissant parti : il sera applaudi de toute la France ; il aura ouvert le chemin pour désobéir impunément au saint siège ; Rome le craindra, et n'osera plus se commettre. L'unique remède contre l'erreur nous sera ôté ; la contagion achevera de corrompre la France. Que peut on espérer dans une minorité pleine de trouble, si la bonne cause succombe sous un roi très-puissant et très-zélé ? Il faudroit un miracle, pour éviter un schisme dans cette triste situation.

3^o Le projet d'un Mandement donne visiblement le change ; il faut commencer par obéir au Pape, et se réunir simplement à l'assemblée pour réparer le scandale de la désobéissance et de la division. Ensuite on pourra faire des Mandemens. Jusque-là on ne doit pas même être écouté. M. le cardinal de Noailles veut faire un Mandement captieux, auquel sa réception

¹ Voyez, au sujet de ce Mémoire et des suivans, l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 32.

de la Bulle sera relative en effet , quoique la réception soit peut-être pure et simple en paroles. Il lui sera aisé de citer son Mandement , si la réception est postérieure. Si la réception est antérieure , le Mandement postérieur la modifiera avec évidence. Enfin , si la réception est mise dans le Mandement même , la modification sera jointe à la réception pour la restreindre , en paroissant la rendre absolue.

4° Il n'est rien de plus facile et de plus captieux , que de faire un Mandement qui soit très-correct d'un bout à l'autre , et qui condamne en termes vagues un vain fantôme de jansénisme , savoir , *la nécessité totale et absolue* , etc. ; mais il faudroit exiger un Mandement qui établit , avec la plus exacte précision et sans aucune exception concevable , tous les points de la saine doctrine , et qui exclut très-distinctement , sans ombre d'équivoque , tous les subterfuges les plus spécieux du parti. C'est ce que les émissaires du parti , qui abusent de la confiance de ce cardinal , ne souffriront jamais. De plus , qui est-ce qui osera forcer tous ses retranchemens secrets ? On criera que les examinateurs veulent tyranniser ce cardinal pour le faire moliniste , ou pour l'opprimer par des motifs d'ambition.

5° Si ce Mandement est admis après tant de bruit et de contradiction , il sera regardé comme un acte solennel , hors de toute atteinte , et d'une singulière autorité : la plupart des évêques seront charmés de se voir en liberté de lui applaudir. Tout le parti en fera sa profession de foi et son refuge invincible. Voilà le venin qui sortait , et qui rentrera.

6° Ce cardinal , sous prétexte de consulter beaucoup d'évêques , fera souvent de petites assemblées. Il ne songera qu'à engager insensiblement beaucoup de prélats , par des tours insinuans , dans sa cause contre les évêques de l'assemblée. C'est préparer adroitement un schisme sous les yeux du Roi , en paroissant se rapprocher de lui.

7° Il faudroit renvoyer dans leurs diocèses tous les évêques qui sont à Paris , et qui retardent la réception qu'ils doivent à la Bulle. M. d'Arras disoit , il y a deux mois , qu'il alloit la recevoir simplement ; maintenant il hésite , et ne songe qu'à temporiser. C'est qu'on l'a enhardi à Paris. On en séduira de même beaucoup d'autres. Plus on laissera durer cette affaire , plus elle s'envenimera. Il faudroit presser tous les évêques qui fuient la conclusion pour dénigrer un refus réel. Chacun espère un changement. La négociation leur donne tout ce qu'ils demandent. Ils ont raison de croire que tous les

événemens à attendre sont en faveur du parti.

8° Il est vrai qu'on seroit bien embarrassé pour procéder canoniquement contre les huit évêques , et contre ceux qui grossiront apparemment leur nombre : mais il n'y a aucune difficulté qu'il ne faille vaincre , plutôt que d'accepter une fausse paix , qui énerve l'autorité , qui achève la séduction , et qui corrompt la foi en France. A toute extrémité , ne pourroit-on pas envoyer à Rome M. le cardinal de Noailles , afin que le Pape le juge comme un des membres du sacré collège ? ne pourroit-on pas chercher quelque tempérament , pour avoir un légat avec lequel les évêques assemblés en une espèce de concile national prononceroient ? Il est honteux que nous n'ayons aucune règle unanimement établie pour déposer les évêques. Ils sont les seuls en ce monde qui sont sûrs de l'impunité : faut-il s'étonner s'il y en a tant qui abusent de leur dignité ? Pour moi , je suis prêt à signer de mon sang dès demain une règle simple , courte et facile pour nous déposer tous dès que nous le mériterons. Cette règle doit être établie contre nous , et par conséquent elle ne doit pas dépendre de nous seuls. Elle doit encore moins dépendre des juges laïques. Il faudroit convenir d'une règle tempérée avec le Pape , après quoi on la feroit accepter par nos évêques , dans le concile même où ils la mettroient en pratique contre les évêques opposés à la Bulle : ce projet est une longue et embarrassante entreprise ; mais l'entreprise d'éviter le schisme , et de sauver la religion catholique , sera encore bien plus difficile dans quelques années. Les remèdes faciles et benins ne peuvent plus être d'usage , quand un malade est moribond : il faut de l'émétique. C'est la tolérance , et les ménagemens d'une fausse paix , qui nous ont réduits à cette extrémité : ces ménagemens acheveront notre perte.

9° Les coups d'autorité ne font qu'irriter le parti qui les souffre , et que confirmer le public dans la persuasion où il est , que la raison est toute d'un côté , et qu'il n'y a que la seule force de l'autre. Il faut peu de coups de vigne , et les faire tomber à propos sur certains hommes qui sont des acteurs fort à craindre. Il faut même les adoucir par des écrits courts et clairs , qui montrent avec quelle justice on réprime l'audace effrénée du parti : par exemple , il seroit capital de donner au public une relation de l'assemblée , qui démasquât les gens masqués.

10° Il faudroit écarter les chefs de certains corps , qui entraînent presque tout le clergé , supposé qu'on ne puisse pas détacher du parti

ces hommes principaux : il faudroit aussi changer les supérieurs de quelques communautés de jeunes écoliers : par exemple , il conviendrait d'ôter à M. Durieux les clercs qu'il élève. M. Gillot et lui ont fait des maux incroyables , par les clercs qui ont été élevés chez eux dans de très-faux principes ¹.

DXXIX. (CDX.)

MÉMOIRE

SUR L'AFFAIRE DES HUIT PRÉLATS REFRACTAIRES
ET DE LEURS ADHÉRENS.

I.

La doctrine en faveur de laquelle les huit prélats demandent que le Pape explique sa constitution , qu'il sauve *la liberté des écoles* , et qu'il donne les explications qui leur paroissent *insuffisantes* dans le Mandement de l'assemblée , n'est point la prémotion physique des Thomistes. Cette doctrine est le système de Jansénius sur les deux délectations dont la plus forte prévient inévitablement et détermine invinciblement la volonté de l'homme. En voici des preuves.

1° Aucune des propositions condamnées dans la constitution ne parle de la prémotion physique, et la constitution n'en dit aucun mot.

2° Les principaux théologiens de l'école des Thomistes ont été long-temps écoutés par le Pape et par les cardinaux , pour l'examen du livre et pour la constitution : ils n'y ont aperçu aucun danger pour leur opinion. Ils reçoivent tous la constitution d'une façon simple et absolue : ils condamnent tous ceux qui refusent de la recevoir de même. Ils ne demandent point des explications pour sauver la liberté de leur école : ils jouissent de cette pleine liberté. Ils enseignent actuellement leur prémotion physique , dans tous les pays , nommément en France et à Rome , jusque sous les yeux du Pape : ne seroit-ce pas une comédie , que d'affecter de craindre pour une école qui ne craint rien ? Les huit prélats veulent-ils être plus ombrageux que cette école même, sur son opinion et sur sa liberté ?

3° Si les huit prélats ne vouloient réserver

la liberté des écoles , que pour la prémotion physique des Thomistes , ils auroient en le plus visible et le plus pressant de tous les intérêts pour leur réputation sur la foi , de déclarer dans l'assemblée et à la face du monde entier , que c'étoit uniquement pour cette prémotion qu'ils demandoient *la liberté des écoles*. Ils n'auroient pas manqué de le faire , pour dissiper tout soupçon , et pour séparer d'abord clairement leur cause du parti janséniste. Cette déclaration les eût mis au large ; tout le monde leur eût répondu que personne n'attaque la prémotion : au moins devoient-ils fixer et borner leurs exceptions. Eux qui osent dire que la constitution est trop vague , ils ont osé demander des exceptions qu'ils ont toujours laissées vagues et sans bornes. Cette crainte de découvrir leur pensée , ne la montre que trop à toutes les personnes un peu éclairées.

4° Allons plus loin : et sans disputer, offrons aux huit prélats de les croire sur leur propre serment : voudroient-ils jurer que , quand ils demandent la liberté des écoles pour *la grâce efficace par elle-même*, ils ne veulent parler que de la prémotion physique ? J'ose répondre par avance qu'ils refuseront de jurer ainsi. Ce refus suffit pour démontrer qu'ils veulent soutenir , sous ce nom vague et équivoque de *grâce efficace par elle-même* , dont Jansénius et Calvin même ont tant abusé, une opinion différente de celle de la prémotion physique des Thomistes.

5° D'où vient qu'ils n'ont osé développer aux yeux du public cette opinion pour laquelle ils résistent au saint siège , se séparent du corps épiscopal , et causent un si horrible scandale ? S'il ne s'agit que d'une opinion notoirement permise , pourquoi en faire un mystère si suspect et si odieux ? Pourquoi n'oser dire d'abord ce que tout le monde doit d'abord admettre comme notoirement permis ?

6° De quoi s'agit-il ? C'est du texte du P. Quesnel et de la doctrine de cet auteur. Mais quelle est sa doctrine ? Est-ce la prémotion physique ? Nullement : il s'en moque avec Jansénius et tout son parti. Quelle est donc la doctrine du P. Quesnel ? C'est le système des deux délectations , dont la plus forte se trouve inévitable et invincible à la volonté , parce qu'elle est dans ce moment-là actuellement plus forte qu'elle. C'est ce système que tout le parti nomme la céleste doctrine de saint Augustin : c'est ce système auquel tout le livre de Jansénius est évidemment borné : c'est pour soutenir ce système , que le P. Quesnel a refusé de signer le Formulaire, et qu'il s'est réfugié en Hollande;

¹ Voyez sur Gillot la note 4 de la lettre CDXXV, ci-dessus, p. 148. Thomas Durieux , élève de Gillot et son successeur, étoit docteur de Sorbonne et confesseur du cardinal de Noailles, Né en 1644, il mourut en 1727.

c'est sur ce système qu'il a si souvent assuré qu'il n'avoit point d'autre doctrine que celle de son archevêque, savoir, M. le cardinal de Noailles, sans que ce cardinal ait jamais voulu dire un seul mot pour le désavouer et pour lever un si grand scandale. Voilà précisément la doctrine condamnée par l'Eglise dans les propositions du livre du P. Quesnel : voilà la doctrine pour laquelle les huit prélats demandent *la liberté des écoles* : voilà la doctrine que le P. Quesnel croit avoir été *renversée de fond en comble* par la constitution, et à l'égard de laquelle les huit prélats assurent que les explications de l'assemblée sont insuffisantes.

7° Si ces prélats contestent là-dessus, je leur défère encore le serment. J'ose répondre, par avance, qu'ils ne jureront point que ce n'est pas pour sauver ce système qu'ils demandent la liberté des écoles, en faveur du nom vague et équivoque de la grâce efficace par elle-même. S'ils n'osent faire ce serment, dans un si pressant besoin de justifier leur foi à la face de toute l'Eglise, leur refus n'est-il pas une conviction?

8° Achevois la démonstration : j'ose assurer qu'ils n'accepteront, dans une négociation paisible, aucune des formules qui excluront le système des deux délectations, etc., quand même on y mettroit expressément à couvert la préemption physique ; et qu'au contraire ils accepteront d'abord une autre formule, pourvu qu'une équivoque y mette hors d'atteinte le système des deux délectations, etc. Il est donc clair comme le jour, que c'est cette idole du système du P. Quesnel et de Jansénius qu'ils veulent sauver. C'est uniquement pour cette idole qu'ils veulent être martyrs : c'est pour cette idole qu'ils troublent toute l'Eglise, qu'ils commencent un schisme, et qu'ils s'exposent à leur déposition. Doit-on user d'indulgence pour faciliter leur fraude, et introduire l'usage pernicieux des réceptions relatives ou conditionnelles, afin de les mettre en état de procurer *la liberté des écoles* au système empoisonné de Jansénius?

H.

Si on laissoit au système de Jansénius *la liberté des écoles*, le jansénisme condamné ne serait plus qu'un fantôme ridicule : le jansénisme réel serait hors d'atteinte ; les constitutions seraient fausses et tyranniques ; le serment du Formulaire serait un parjure. Voici comment je le démontre.

1° Qu'est-ce qu'un système ? C'est le corps ou sommaire de doctrine qui résulte de tout le

texte d'un auteur ; c'est le but auquel tendent toutes les parties de son ouvrage ; c'est le sens tempéré qui fait la conclusion totale, après avoir pesé tous les correctifs : c'est l'esprit, la pensée, l'âme, le plan de l'auteur dans le total de son ouvrage. C'est sur ce fondement que le clergé de France parlait ainsi pour le livre de Jansénius : « On avança..... qu'une proposition pouvoit être contenue dans un livre en deux manières : ou bien sans dessein et sans preuve, auquel cas l'explication doit être tirée du discours qui la précède et qui la suit, ou bien elle est écrite pour enseigner un dogme dont le corps est composé de diverses preuves et d'un enchaînement de doctrine. Cette règle indubitable, qui veut que l'on juge des livres principalement par le corps et le tissu de la doctrine, par le dessein et l'effort des auteurs, avoit obligé¹, etc. » En effet, rien n'est plus indubitable que cette règle de juger des propositions particulières d'un livre, par le discours qui les précède et qui les suit. La justice et la bonne foi demandent visiblement qu'on juge d'un livre *par le corps et le tissu de la doctrine, par le dessein et l'effort de l'auteur*. Il est clair, comme le jour, que le *tissu de la doctrine*, ce *dessein*, cet *effort de l'auteur* sont précisément son système : c'est donc par son système qu'il faut ou l'approuver ou le condamner. Sans doute, les correctifs répandus fréquemment et clairement dans tout un ouvrage, y sont le plus décisif et le plus puissant de tous les correctifs pour tempérer les expressions particulières qui seroient négligées et susceptibles de quelque mauvais sens. Ainsi l'Eglise aurait fait une injustice claire et criante au livre de Jansénius, supposé qu'elle l'eût condamné comme contenant cinq hérésies, ne faisant attention qu'à quelque expression négligée, et sans avoir aucun égard à tout son système cent et cent fois répété avec la plus sensible évidence, quoique ce système exclue expressément ces cinq hérésies. En ce cas, on auroit condamné ce livre pour un sens forcé, étranger, tiré de quelques mots impropres, et contraire à tout le corps ou tissu de la doctrine qu'il exprime visiblement.

2° Le sens dans lequel le parti prétend que les cinq Propositions et le livre ont été condamnés, est le sens extravagant et chimérique de la *nécessité totale et absolue*. Le sens de la nécessité, que le parti nomme *partielle et relative*, est, au contraire, le sens qui saute aux

¹ Relation des délib. du clergé sur la constitution du pape Innocent X. Procès-Verbaux du clergé, t. iv : Pièces justificatives, 32.

yeux dans toutes les pages du livre : c'est le système qui se présente sans cesse partout au lecteur : c'est *le corps et le tissu de la doctrine* : c'est *le dessein et l'effort de l'auteur*. Est-il permis de supposer que l'Eglise, par une espèce de délire, a imputé au livre le sens extravagant et chimérique qu'aucun homme un peu sensé n'a jamais pu penser sérieusement, et qu'elle n'a pas vu le sens qui est le système entier, et qui met sans cesse tout l'ouvrage dans le plus grand jour? C'est se jouer sans pudeur de l'Eglise, et d'oser lui imputer cet égarement inouï parmi les hommes un peu raisonnables. *Ecclesiarum non paratur, sed illuditur.*

3° L'Eglise ne se contente pas de condamner les propositions sans décider si elles sont extraites bien ou mal du livre : elle ne permet point de douter si ces propositions sont conformes au texte, ou si elles sont tronquées et séparées des correctifs innombrables du système. Elle les condamne comme étant avec certitude la doctrine du livre même : elle condamne de plus le livre, comme la source qui rend les propositions hérétiques. On pourroit contester sur ces propositions vagues et détachées, parce qu'elles ne sont en elles-mêmes qu'un simple extrait de nulle importance. Ces propositions, détachées de toute suite de discours capable d'en déterminer la signification propre, pourroient se trouver équivoques par leur généralité : mais c'est dans le tissu de la doctrine du livre, qu'elles sont déterminées au sens hérétique. L'Eglise veut qu'on jure et qu'on croie qu'elles sont hérétiques dans le sens que l'auteur a exprimé par le système ou dessein de tout son ouvrage; *in sensu ab auctore intento* : elle veut qu'on juge intérieurement que la doctrine hérétique est contenue dans le livre; *Jansenii libro doctrinam hereticam contineri*. Ce n'est donc pas un sens superficiel de propositions tronquées, et détachées du correctif universel et évident de tout le système, qui a fait croire mal à propos à l'Eglise, malgré ce correctif si évident, que le livre est hérétique : mais, au contraire, c'est le *sens de l'auteur*, clairement développé par le système dans tous les coins du livre; c'est *le corps et le tissu de la doctrine*; c'est *le dessein et l'effort de l'auteur* qui éclatent partout, qui ont montré l'hérésie dans les propositions. Le venin n'a point passé des propositions tronquées au livre; mais, au contraire, c'est du système du livre, comme de la source, que tout le venin de l'hérésie est répandu dans ces propositions. Si on ne pouvoit condamner le livre que pour ces propositions tronquées, et

malgré le système évident de tout l'ouvrage, on ne pourroit point en conscience jurer que la *doctrine hérétique est contenue dans le livre*, et que l'on condamne le livre *dans le sens* qui est le but évidemment marqué par l'auteur, *in sensu ab auctore intento* : au contraire, la bonne foi demanderoit que l'Eglise reconnût que le livre ne peut passer pour hérétique que dans le sens forcé et imaginaire d'un extrait infidèle, c'est-à-dire des cinq propositions tronquées, et séparées des correctifs innombrables que le système met dans tout le livre. Il faudroit dire que *la doctrine hérétique*, qu'on peut être tenté d'attribuer à cet extrait infidèle des propositions tronquées, n'est point contenu dans le livre, à cause du système qui l'en exclut avec évidence. Il faudroit dire que l'hérésie ne se trouve point dans *le sens de l'auteur*, parce qu'il l'a rejetée dans tout son livre par les tempéramens de tout le système.

Dès qu'on dira que le système du livre est sain, et permis dans les écoles, le P. Quesnel et Jansénius même ne seroient point jansénistes; tous les Jansénistes les plus outrés, et le P. Quesnel même, condamneroient sans peine le ridicule fantôme de la nécessité *absolue et totale*; ils triompheroient, pourvu qu'on réserve *la liberté des écoles* au système évident de Jansénius, qui est borné à la seule nécessité *relative et partielle*. Doit-on chercher des expédiens pour accorder aux huit prélats cette exception en faveur de tout le jansénisme réel et sérieux? ne seroit-ce pas excepter de la condamnation, la doctrine qui est l'unique et total objet de la sérieuse condamnation de l'Eglise?

III.

Il est faux que l'Eglise ne puisse pas condamner le système de Jansénius et du P. Quesnel, en alléguant que cette doctrine est en possession des écoles.

1° Il n'est pas vrai que ce système ait une paisible possession : on n'en montrera aucune trace dans les écoles depuis cinq cents ans, de l'aveu même de Jansénius. Depuis que cet auteur a commencé à introduire cette nouveauté inouïe, que Jansénius nomme *inopinatum*, elle n'a point cessé d'être foudroyée par les anathèmes de l'Eglise. Depuis la naissance de l'Eglise, jamais hérésie n'a été si souvent condamnée que celle-là. Oseroit-on opposer à tant d'anathèmes de l'Eglise entière quelques thèses de bacheliers, ou quelques cahiers de professeurs,

dans lesquels on a glissé depuis quelques années ce système par surprise?

2^o Une opinion, qui a été permise provisionnellement dans les écoles, peut sans doute être condamnée, si l'Eglise découvre enfin, par une exacte discussion, que, malgré les adoucissements de ses défenseurs, elle blesse la foi. C'est ainsi que l'Eglise a condamné l'opinion des Rebaptisans, quoiqu'elle eût été long-temps soutenue par de très-nombreux conciles d'Asie et d'Afrique. C'est ainsi que l'Eglise a condamné l'opinion des Demi-Pélagiens, après qu'elle avoit été long-temps soutenue en pleine liberté dans l'Italie et dans les Gaules, par de saints et savans évêques. Les huit prélats voudroient-ils dire que l'Eglise n'a pas le pouvoir de condamner ce qu'ils nomment le molinisme, à cause que les papes ont défendu de le rejeter comme une hérésie, et lui ont laissé la pleine liberté des écoles depuis cent ans?

3^o Quand il ne s'agit que d'une opinion qu'on a enseignée librement dans les écoles, il faut la sacrifier sans peine pour la paix, pour l'union, pour la conservation de la suprême autorité de l'Eglise. Il n'est nullement nécessaire qu'une simple opinion d'école continue à être enseignée; mais il est essentiel qu'on n'introduise jamais l'usage pernicieux des réceptions relatives, qui restreindroient les décisions de l'Eglise comme trop vagues. La liberté de faire de telles réceptions saperoit les fondemens de toute autorité réelle; elles donneroient des évasions sans fin aux novateurs; elles passeroient pour des corrections du jugement de l'Eglise: elles feroient triompher les Protestans et les libertins.

4^o Si quelque opinion d'école méritoit que l'Eglise avertit ses enfans, pour leur faire entendre que les paroles de sa décision n'expriment point la condamnation de cette opinion, elle ne manqueroit pas de le faire; ce seroit elle seule à qui il appartiendroit d'exclure les explications outrées de sa décision. Les huit évêques, s'ils sont humbles et dociles, doivent croire que l'Eglise connoit infiniment mieux qu'eux toutes les opinions d'école qui méritent d'être permises; qu'elle sait infiniment mieux qu'eux mettre ces opinions à couvert dans les paroles de ses jugemens; et qu'elle jugera infiniment mieux qu'eux, s'il sera à propos, dans les suites, de corriger les critiques qui donneroient aux paroles de sa décision un sens trop étendu. Ce que les huit évêques pouvaient faire de mieux, étoit de commencer par une réception simple et absolue, comptant que, si l'Eglise vouloit condamner leurs opinions d'école, il

faudroit les condamner d'abord avec elle: après quoi ils auroient pu demander l'instruction dont ils auroient eu besoin pour se conformer plus sûrement au jugement déjà prononcé: mais on ne peut sans témérité commencer par retarder la soumission, jusqu'à ce qu'on ait fait excepter l'opinion qu'on veut soutenir. C'est ne vouloir se soumettre au jugement de l'Eglise, qu'à condition qu'il ne blessera aucun des préjugés dont on est rempli; c'est vouloir restreindre et corriger la décision; c'est faire la loi à la puissance même de laquelle on doit la recevoir avec humilité.

IV.

Une réception relative à une explication correcte ne doit point être tolérée. En voici les preuves:

1^o Les Ariens et les Demi-Pélagiens en ont présenté de très-spécieuses: elles ne contenoient rien, dans la rigueur des termes, qui ne pût être expliqué selon la pure foi. L'Eglise les a néanmoins rejetées comme insuffisantes pour décider absolument contre l'erreur.

2^o Rien n'est si facile que de dresser une formule de Mandement, qui ne contienne en soi aucune énonciation de l'erreur: il faut de plus que cette formule exclue précisément toute erreur, et qu'elle ôte avec évidence jusqu'au dernier subterfuge à ceux qui errent. Une formule pure et correcte en soi peut, par sa généralité vague, laisser un retranchement à une hérésie subtile: c'est ce qu'il faut exclure nettement, pour se distinguer des novateurs. Plus les personnes suspectes refusent d'en venir à cette dernière décision, plus l'Eglise s'attache à l'exiger d'eux.

3^o Le P. Quesnel, Jansénins et Calvin même auroient dressé sans peine une formule, où ils n'auroient réservé *la liberté des écoles* que pour la seule *grâce efficace par elle-même*. Calvin s'y est retranché en termes formels. Les huit prélats ne veulent-ils point aller plus loin que Calvin, pour justifier leur foi? veulent-ils abuser comme lui de l'expression vague et équivoque de *grâce efficace par elle-même*? ne doivent-ils pas développer ce qu'ils entendent par ces mots, dont Calvin même a abusé? S'ils ne vouloient réserver la liberté des écoles qu'à la seule promotion physique des Thomistes, ils se hâteroient de le dire: mais ils veulent réserver cette liberté pour faire enseigner dans les écoles le système de Jansénins et de Calvin sur la délectation: ainsi ils veulent sauver tout le jan-

sénisme, en faisant semblant de le condamner.

4° Nous avons déjà démontré que c'est ce système qu'ils n'osent nommer, et qu'ils veulent néanmoins soutenir, au hasard d'un schisme et de la propre déposition. Après un si affreux scandale, peut-on les faire trop expliquer sur ce système? Loin de se contenter qu'ils ne l'insinuent point par des termes captieux, il faut exiger d'eux des termes si formels pour l'exclure, qu'ils ne puissent jamais y revenir sous aucun prétexte, sans se déshonorer aux yeux du monde entier. N'est-il pas juste et même nécessaire, qu'on procède au plus tôt en rigueur contre eux, s'ils refusent à l'Eglise une sûreté si essentielle? Mais je prédis, sans crainte de me tromper, qu'ils remueront tous les ressorts de négociation, pour éluder une demande si nécessaire au dépôt de la foi. Ils ne se rendront point, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à glisser quelque terme vague qui sauve ce système, quoiqu'il contienne les cinq hérésies.

5° Le Mandement de l'assemblée, qui est devenu celui de toute l'Eglise Gallicane, ne condamne point la grâce efficace par elle-même dans le sens de la prémotion physique des Thomistes, prise avec tous les tempéramens que cette école y a mis dans les congrégations de *auxiliis*. Si les huit prélats ne demandent la liberté des écoles que pour cette opinion, ils ont déjà par avance tout ce qu'ils demandent. Pourquoi se séparent-ils avec tant de scandale de l'Eglise Gallicane? pourquoi résistent-ils au saint siège, avec péril de schisme et de déposition? pourquoi veulent-ils faire un nouveau Mandement, qui n'ajoutera rien de réel à celui de l'Eglise Gallicane? Mais si leur Mandement doit aller plus loin, et insinuer par quelque généralité captieuse le système de Jansénius, pour lequel ils trouvent les explications de l'assemblée *insuffisantes*, que ne doit-on pas faire pour l'empêcher?

V.

Allons plus loin, et supposons que ces prélats présenteront au Pape un projet de Mandement si précautionné, si décisif et si tranchant contre l'erreur, qu'il ne laissera pas même l'ombre du dernier subterfuge au système de Jansénius; je soutiens qu'on ne doit nullement tolérer une réception relative à cette excellente explication.

1° J'avoue que ce seroit faire un très-grand bien; mais ce seroit le faire très-mal, et par

une très-pernicieuse forme. Si on ouvre cette porte, chaque évêque prévenu de quelque erreur, qui aura commencé à prendre, par surprise, racine dans quelque école, sera en droit, autant que les huit prélats, de suspendre la réception d'un symbole ou d'un canon de concile œcuménique, jusqu'à ce que l'Eglise en ait excepté l'erreur qu'il croit être une opinion permise. Si l'Eglise lui refuse cette explication, il la fera lui-même, comme M. l'évêque de Metz vient de s'en donner la liberté. Si on le pousse pour lui faire rétracter son explication, il soutiendra avec une justice évidente, que ce qui est permis à huit prélats ne peut être criminel à un neuvième. Ainsi on introduira les réceptions relatives et conditionnelles; chacun recevra tout, à condition que le jugement ne nuira à aucun de ses préjugés. On passera même bientôt, pour plus grande commodité, à prétendre que les réceptions doivent de droit être sous-entendues relatives aux exceptions qu'on croit nécessaires pour conserver *la liberté des écoles*. Voilà les explications arbitraires qui éluderont toute décision.

2° Si l'Eglise donnoit des explications pour apaiser les esprits indociles, ils lui demanderoient ensuite d'expliquer ses explications, jusqu'à ce qu'ils lui eussent enfin arraché ou insinué quelque explication vague et captieuse, qui sauvât leur erreur, et qui éludât tout ce qu'il y a de sérieux dans une décision. Si l'Eglise tomboit dans une si foible complaisance, n'énerveroit-elle pas à jamais son autorité? ne se dégraderoit-elle pas de ses propres mains? ne deviendroît-elle pas le jouet de tous les novateurs. Pourroit-elle reculer, après avoir fait un pas si glissant et si indigne d'elle? Ce remède empoisonné ne seroit-il pas mille fois pire que le mal même qu'on veut guérir? Il faut bien que ces évêques soient violemment prévenus pour le système de Jansénius, puisqu'ils veulent saper ainsi tous les fondemens réels de l'autorité de l'Eglise, plutôt que d'abandonner cette idole, qu'ils n'osent néanmoins nommer.

VI.

On veut excuser ces prélats, en assurant qu'ils ne sont opposés au saint siège pour aucun point de doctrine, et qu'ils ne lui résistent que pour un point d'honneur. Mais ce discours ne présente aucun sens supportable, quand on l'approfondit.

1° N'est-ce point contester pour un point de doctrine, que de vouloir réduire l'Eglise à cor-

riger sa condamnation par des restrictions expresses, et à en excepter un système dont elle a déjà refusé de faire l'exception?

2° Ne s'agit-il pas d'un point de doctrine, quand il s'agit du système de Jansénius, que les huit prélats veulent faire excepter, et dont l'Eglise ne souffre point l'exception, parce que c'est suivant le sens de ce système, plus clair que le jour dans tout le livre de Jansénius, qu'elle y trouve cinq hérésies; *in sensu ab auctore intento, et Jansenii libro doctrinam hereticam contineri*, etc.?

3° Ne s'agit-il pas d'un point de doctrine, puisque, si on exceptoit le système de Jansénius, l'hérésie qu'on nomme le jansénisme ne seroit plus qu'un ridicule fantôme, dont la condamnation seroit aussi ridicule que le fantôme même que l'Eglise poursuivroit follement?

4° Si les huit prélats résistent au saint siège, à l'Eglise Gallicane et à l'Eglise universelle, pour obtenir l'exception d'un je ne sais quoi, qui n'est aucun point de doctrine, ils en sont encore plus inexcusables. Au moins faudroit-il un intérêt capital de la foi, pour les justifier sur une division si scandaleuse. Ne devoient-ils pas abandonner cent opinions d'école, plutôt que de donner au monde un spectacle si indigne de la religion et de l'épiscopat?

5° Si ces prélats s'exposent à faire un schisme et à être déposés, pour soutenir une opinion d'école, sans qu'il s'agisse de la foi, ils sont au comble de l'entêtement. Si au contraire c'est le dépôt de la foi qu'ils veulent soutenir, d'un côté ils imposent à toute l'Eglise, en assurant qu'il ne s'agit d'aucun point de doctrine; de l'autre, ils troublent visiblement toute l'Eglise pour faire corriger la constitution, et pour obtenir *la liberté des écoles* en faveur du système hérétique de Jansénius. Que ne doit-on pas craindre de cette duplicité, si on les laisse triomphans dans des places dont l'autorité est si grande!

6° Quoi! des prélats, qui ont un extérieur si éclatant de dévotion et de morale sévère, se livrent au point d'honneur, c'est-à-dire à la fausse gloire, à la mauvaise honte et au plus vif ressentiment, jusqu'à troubler toute l'Eglise, jusqu'à commencer un schisme, jusqu'à hasarder leur déposition! Ne doit-on pas trembler pour l'Eglise, et même pour l'Etat, si on laisse en pleine autorité, dans de si grandes places, des hommes si hautains et si implacables? Les excuser, en disant que ce n'est point la conscience et la persuasion sur la doctrine, mais la vaine gloire, le ressentiment et la mau-

vaïse honte qui les poussent, c'est les peindre des plus noires couleurs: c'est alarmer tous les catholiques et tous les bons Français, pour les temps orageux qui peuvent arriver.

VII.

Ces temps orageux, dira-t-on, demandent qu'on ménage des prélats si puissans et si appuyés.

Pour moi, je soutiens que ces prélats étant si prévenus pour le système de Jansénius, et si inflexibles dans un faux point d'honneur contre l'Eglise, il n'y a pas un seul moment à perdre pour les démasquer, pour les décréditer, et pour les ôter de leurs places, s'ils ne se soumettent pas humblement et sans réserve. Ils me paroissent encore plus redoutables que les temps orageux mêmes dont le parti nous menace. Si ces prélats sont si prévenus pour le vrai jansénisme, et si obstinés dans leur prévention, peut-on leur laisser achever la séduction de toute la France? Il est clair comme le jour, par le progrès que la séduction a fait et fait encore tous les jours, qu'elle entraînera tout, si toute la France voit que ces prélats demeurent victorieux du saint siège et de l'Eglise de France: on ne manquera pas de croire que toutes les puissances ont enfin senti la justice de leur cause, et n'ont osé les pousser plus loin. Après cet exemple, tout cèdera. Ils ne veulent la liberté des écoles, que pour achever d'y établir le système de Jansénius. Leur laissera-t-on achever de corrompre le sacré dépôt? Ne faudra-t-il pas leur résister un peu plus tôt ou un peu plus tard? ne faudra-t-il pas attaquer enfin ce système hérétique, et le leur arracher; ou les déposer un peu plus tôt ou un peu plus tard? Le plus tôt est le moins mauvais parti; le plus tard est le pire. Veut-on par irrésolution laisser passer le temps où nous avons encore, Dieu merci, un saint et docte pape, un roi zélé et puissant, des évêques unis à leur chef, et tous les corps du royaume soumis au Roi, pour attendre ces temps orageux où l'on ne pourra plus ce qu'on peut maintenant, et où l'erreur levera impunément la tête pour nous écraser?

VIII.

On peut, dit-on, trouver des tempéramens qui empêcheront le schisme, et qui sauveront l'honneur du saint siège.

1° Non, on ne les trouvera jamais ces tempéramens: ils sont imaginaires. On ne sauve

point l'honneur de l'Eglise, en se jouant de ses décisions solennelles, en voulant les corriger par des restrictions empoisonnées, et en voulant sauver tout le système de Jansénius, dont on fait semblant de condamner la doctrine.

2° On n'éviteroit point le schisme par cette fraude. Pourquoi ces prélats veulent-ils excepter de la condamnation le système de Jansénius? C'est visiblement afin qu'ils puissent continuer à le favoriser, à le protéger, à le faire enseigner, à le soutenir enfin, pour achever d'empoisonner toutes les écoles. Le souffrira-t-on? Non, sans doute, tout seroit perdu. L'Eglise n'a jamais connu la méthode d'éviter le schisme par la tolérance des hérésies. Si on résiste enfin à ses prélats sur ce système contraire à la foi, ce sera couper dans le vif; ils le souffriront encore moins dans les temps difficiles, que dans ceux-ci: le schisme sera incurable. Il est vrai qu'il éclatera un peu plus tard: mais il sera alors cent fois plus irrémédiable; alors on n'aura plus la même main puissante et zélée pour l'éteindre. De plus, la contagion et l'habitude de secouer le joug de l'Eglise auront rendu le parti trop hardi et trop accrédité.

3° Un tempérament ne pourroit consister que dans deux diverses fraudes. La première seroit de sauver le système de Jansénius par une explication vague, subtile, spéceieuse, et néanmoins ambiguë, comme la formule impie de Rimini. On ne pourroit la tolérer sans trahir la foi, sans déshonorer l'Eglise, et sans couvrir même d'un éternel opprobre les prélats qu'on voudroit épargner par une lâche politique. La seconde fraude à craindre seroit de dresser une formule de réception, qui parût dans sa superficie être pure, simple et absolue, mais qui eût une ambiguïté subtile, pour insinuer indirectement quelque chose de relatif à une explication. Cette seconde fraude trahiroit la foi et l'Eglise, comme la première: en paroissant prendre un chemin tout opposé, elle reviendroit au même but; elle rendroit à jamais odieux les négociateurs et les prélats qui paroitroient débarrassés par cet expédient. On ne doit pas oublier l'indigne paix par laquelle le parti trompa Clément IX: cette plaie saignera long-temps. C'est cette malheureuse paix qui cause la guerre présente, au bout de quarante-cinq ans, et qui nous mène droit au schisme.

4° Il est capital de profiter des temps heureux qui nous restent, pour obliger ces prélats à renoncer positivement par écrit à toute explication ambiguë et à toute réception relative. C'est l'unique moyen d'éviter la fraude, d'em-

pêcher le triomphe de l'erreur, et de détourner le schisme naissant.

IX.

Le schisme, dit-on, est inévitable, si ces prélats ne se rendent point, et si on leur refuse tout expédient honnête pour se rapprocher.

1° Le schisme, quoique très-déplorable, est moins à craindre qu'une fraude qui ne laisseroit aucune ressource contre le torrent d'une séduction presque générale. Le schisme est déjà formé, quant à l'effectif: on le couvre, et on l'adoucit seulement par une dissimulation qui le rend encore plus contagieux. Un très-grand nombre de personnes prévenues ne l'aperçoivent point, et sont trompées par une apparence de soumission et d'unité: mais ces mêmes personnes ouvreroient tout à coup les yeux, et auroient horreur de ce schisme, s'il achevoit d'éclater. Ces personnes, qui ont encore le cœur catholique, ne veulent point mourir hors de l'Eglise: quoiqu'elles soient attachées au parti par un entêtement inexcusable, et que leurs discours soient schismatiques, elles abandonneroient et le parti et les huit prélats, plutôt que de rompre le dernier lien de l'unité. Mais à force de reculer une décision si nécessaire, on laisse aux plus entêtés l'espoir de s'échapper. Les esprits s'échauffent, s'embarquent insensiblement, vont peu à peu au-delà de ce qu'ils ont envisagé d'abord: ce qui leur faisoit horreur cesse enfin de les étonner; ils s'accoutument à secouer le joug.

2° A quoi aboutiroit ce schisme sous le règne présent? Qu'est-ce que huit évêques? qu'est-ce que vingt, contre tous les autres évêques de France et de toutes les nations catholiques, lesquels sont actuellement unis au saint siège dans ce jugement solennellement prononcé? Ces prélats seroient déposés, et leurs amis mêmes les abandonneroient bientôt, excepté quelques fanatiques du parti.

3° Bien plus, j'ose assurer que ces prélats ne résisteroient point, si on commençoit à procéder fortement contre eux. Il n'y a qu'une prompte et rigoureuse procédure, qui puisse les réduire au point essentiel et indivisible, qui est celui d'une réception absolue, avec un renoncement positif au système de Jansénius. La négociation les flatte, les encourage, et les éloigne de ce but: elle donne au parti un prétexte d'encourager ces prélats. On leur dit qu'ils seront toujours reçus à bras ouverts, quand ils ne pourront plus résister. Ce seroit leur procurer

le plus solide et le plus grand de tous les biens , que de leur faire sentir qu'ils n'ont plus aucune ressource ni évacion. Jusque-là ils se joueront de tout , et mettront tous les momens à profit. Il faudroit exclure toute négociation , puisqu'il s'agit , non de négocier , mais d'obéir , et de réparer au plus tôt une désobéissance si scandaleuse.

1° Quelques-uns d'entre ces prélats , qui ont un naturel hautain , roide et facile à piquer , pourroient s'exposer jusqu'à souffrir leur déposition , s'ils voyoient que cette déposition se fit par une forme contestée dans la nation. Alors ils espéreroient de tourner toute la nation en leur faveur , et de revenir bientôt contre cette oppression dans des temps de liberté : mais aucun d'eux ne voudra tomber dans l'infamie d'une déposition qui seroit canonique selon les maximes de France même , et qui les livreroit sans ressource à la détestation de toute l'Eglise catholique dans tous les siècles. Ainsi il n'y a qu'à procéder sans retardement , par une forme qui n'ait rien d'odieux , ni de contesté en France , pour les ramener. Si par malheur ils ne revenoient point , dans cette horrible extrémité , une obstination si inflexible consoleroit l'Eglise de la rigueur dont elle seroit contrainte d'user , et montreroit combien cette rigueur seroit nécessaire pour sauver la foi.

DXXX. (CDXL)

MÉMOIRE

SUR LA VOIE DE PROCEDER CONTRE LES HUIT PRÉLATS.

Si Dieu permet que la malheureuse affaire qui trouble l'Eglise ne finisse point au plus tôt par une sincère et absolue soumission des prélats opposans , il faudra avoir recours aux moyens de droit rigoureux. J'en connois trois différens.

Le premier est de demander au Pape des commissaires.

Le second est d'assembler des conciles provinciaux.

Le troisième est d'assembler un concile national.

I.

RAISONS POUR DEMANDER DES COMMISSAIRES.

1° Le Pape est en possession de juger les évêques depuis environ huit cents ans. Il ne s'agit

point de remonter plus haut , ni d'examiner sur quel fondement il a acquis ce droit. Le fait est qu'il l'a acquis par une possession constante d'environ huit siècles , qui est beaucoup plus que suffisante dans les matières de simple discipline qui peuvent arriver.

2° Le savant M. de Marca avoue que ce droit est réservé au Pape par le Concordat.

3° Ce droit est confirmé au Pape par le concile de Trente.

4° Le Pape ne nomma-t-il pas , sous le règne de Louis XIII , des commissaires qui déposèrent plusieurs évêques attachés au parti de la Reine-mère et de Monsieur ?

5° Le Pape ne nomma-t-il pas encore des commissaires l'an 1666 , pour déposer les quatre évêques d'Alet , de Pamiers , d'Angers et de Beauvais ?

6° Pourquoi entreprendroit-on tout à coup de déposséder le Pape , et de changer un droit qui est déjà si ancien ? Le Pape devoit-il le souffrir ? Voudroit-on l'attaquer ainsi dans une affaire où le Roi l'a engagé , et où l'Eglise de France a besoin d'un si grand concert avec lui ? Ce seroit achever le schisme , loin d'y remédier. Veut-on être plus savant que M. de Marca , plus politique que le cardinal de Richelieu , plus sage que le Roi et que son conseil ?

7° Rome prétend que les causes des métropolitains lui sont spécialement acquises , encore plus que celles des autres évêques. Il y a ici plusieurs métropolitains à juger.

8° La principale personne à juger est un cardinal. Rome soutiendra qu'il ne peut être jugé que par le saint siège. Ce cardinal se servira de son titre d'archevêque français , pour ne pouvoir être traduit à Rome , et de celui de cardinal , pour ne pouvoir être jugé par les évêques de sa province. Le Pape ne voudra point le dégrader par avance , en lui ôtant sa dignité de cardinal : il perdroit alors le droit de le citer à son tribunal. Il est naturel que le Pape l'y fasse comparoître , ou qu'à toute extrémité il le juge par contumace. Rome ne peut pas laisser ce cardinal en repos , pendant qu'on jugera les évêques opposans , dont il est le chef et l'appui.

II.

RAISONS POUR ASSEMBLER DES CONCILES PROVINCIAUX.

1° La prétendue possession de Rome ne consiste que dans des entreprises que les papes ont faites , quand les rois ont été contraints de les ménager ; comme quand Hugues Capet , encore

mal assuré sur le trône, fut réduit à tolérer l'expulsion de Gerbert, et le rétablissement d'Arnoul dans le siège de Reims¹; ou bien quand les rois ont eu recours à Rome pour accabler les évêques contre lesquels ils étoient prévenus.

2° Le droit que les évêques ont d'être jugés par leurs confrères de la nation, et leurs provinciaux, est un droit naturel et imprescriptible; c'est l'ancien droit canonique. Les libertés de l'Eglise Gallicane ne consistent que dans la conservation de cet ancien droit. Ce qu'on veut appeler le droit nouveau, n'est qu'une usurpation de Rome, et une entreprise faite en vertu des fausses Décrétales, dans les siècles d'ignorance et de confusion.

3° Il n'est pas même question d'approfondir la règle de droit. Le fait incontestable est que la forme de procéder par des commissaires est aujourd'hui odieuse et insupportable à tout le corps de la nation française. Les conséquences, dira-t-on, en sont très-dangereuses. C'est jeter les fondemens d'une puissance arbitraire des papes sur notre clergé; c'est dégrader le corps épiscopal; c'est livrer les évêques les plus innocens à l'oppression d'une puissance étrangère. Les Parlemens et les autres tribunaux séculiers, les Universités, les curés, les communautés, les évêques, le conseil même du Roi: en un mot, tous les corps du royaume, excepté quelques dévots entêtés des maximes des Ultramontains, rejettent unanimement cette forme de procéder.

4° De quoi s'agit-il maintenant? C'est d'empêcher un schisme; c'est de réunir tous les esprits de la nation; c'est de soumettre ou de déposer les évêques opposans; c'est de tourner contre eux toute la nation, en cas qu'ils s'obstinent dans leur désobéissance. Espère-t-on d'y parvenir par une procédure qui soulèveroit toute la nation même, et qui la tourneroit contre Rome? Le public est étrangement prévenu en faveur des évêques opposans. Un parti très-puissant et très-artificieux séduit presque tout le monde en leur faveur. Le moyen le moins douteux, le plus canonique et le plus incontestable de déposer ces évêques, sera très-difficile dans la pratique, et très-contesté. Doit-on proposer celui qui soulèveroit contre Rome tous les corps du royaume, et qui les tenteroit de favoriser les prélats opposans? Ne seroit-ce pas achever le schisme au lieu de l'éteindre?

¹ Voyez l'*Hist. de l'Eglise Gallie*, liv. XIX, an 995. Le président Hénault n'est point exact sur cet article.

5° N'a-t-on pas vu dans tous les temps les évêques les mieux déposés rentrer facilement dans leurs sièges, sur les moindres prétextes pour la compétence des juges, ou pour l'instruction du procès? Des évêques déposés par des commissaires sous le règne passé, ne rentrèrent-ils pas dans leurs places après la mort du cardinal de Richelieu²? et le clergé même, prévenu contre ces sortes de dépositions, ne favorisa-t-il pas le rétablissement de M. de Rieux, évêque de Léon³? Enfin les principaux évêques, le conseil du Roi, et Rome même ne crurent-ils pas qu'il falloit admettre une négociation d'accommodement avec les quatre évêques³. l'an 1668, pour éviter la rigueur d'une déposition qui n'eût été prononcée que par des commissaires du Pape?

6° Comment pourroit-on remédier au schisme, si par malheur le Roi venoit à nous manquer, après que des commissaires auroient déposé tant de prélats? Pendant une minorité, qui seroit peut-être fort orageuse, tous ces prélats si accrédités rentreroient dans leurs sièges, alléguant l'incompétence des commissaires, et le violement des libertés de l'Eglise Gallicane. Ils auroient pour eux (outre tout le parti janséniste qui est très-puissant), les Parlemens et les autres tribunaux, les Universités et presque tous les corps du royaume. Les évêques mêmes auroient, pour leur propre sûreté, un pressant intérêt de soutenir que de telles dépositions sont nulles et contraires à nos libertés.

7° L'impatience de finir, et la crainte d'un embarras doivent-elles nous faire prendre un chemin si dangereux, contre le préjugé presque universel de la nation? Veut-on hasarder tout pour se débarrasser en apparence aujourd'hui? veut-on faire superficiellement l'ouvrage de Dieu, pendant qu'on peut le faire avec la plus grande solidité? veut-on s'exposer à être à recommencer dans un temps de trouble, où l'on ne pourra plus exécuter ce qu'on peut maintenant? Est-il permis, en honneur et en

¹ Voyez les *Mém. chronol. sur l'Hist. ecclési.*, par le P. d'Avrigny, octobre 1632. — ² Rene de Rieux de Sourdeac, évêque de Saint-Pol de Leon, ayant suivi le parti de Gaston, frere de Louis XIII, et s'étant retiré dans les Pays-Bas avec la reine Marie de Médicis, mere du Roi, fut déposé en 1635, par une commission d'évêques délégués par le pape Urbain VIII, à la tête desquels étoit M. de Barrauld, archevêque d'Arles. L'évêque de Leon, ayant obtenu d'Innocent X la révision de sa cause, fut rétabli en 1646, par d'autres commissaires nommés par le souverain Pontife. D'Avrigny ne dit rien de cette affaire. — ³ Ces quatre évêques réfractaires à la Bulle d'Alexandre VII, pour la signature du Formulaire, étoient ceux d'Alot, de Pamiers, d'Angers et de Beauvais. Voyez, ci-dessus, p. 269.

conscience, de sacrifier tout l'avenir pour une commodité présente, qui n'est même qu'imaginaire, comme on le verra bientôt ?

8° Je suppose que le droit du Pape est incontestable en soi, pour juger par des commissaires. Malgré cette supposition, ne doit-on pas avoir égard aux circonstances singulières où nous sommes ? Ne faut-il pas aller au-delà de tout droit rigoureux, pour empêcher le schisme ? ne faut-il pas s'abstenir de heurter contre le préjugé actuel de presque toute la nation ? ne faut-il pas porter nos vues plus loin que le règne du Roi, quand il s'agit de la religion ? ne doit-on pas prévoir le renversement soudain et sans ressource de l'autorité de Rome en France, si les plus grands corps et les premiers tribunaux du royaume se joignent, pendant une minorité, au puissant parti des Jansénistes, pour rétablir ces prélats, et pour soutenir nos libertés qu'on croit violées ? Rome n'est-elle pas plus intéressée que personne à chercher quelque sage tempérament pour sauver l'unité, et pour empêcher que la France ne tombe dans le malheur de l'Angleterre ?

III.

RAISONS D'ASSEMBLER UN CONCILE NATIONAL.

Il ne nous reste plus qu'à comparer, 1° la voie des commissaires avec celle du concile national ; 2° celle du concile national avec celle des conciles provinciaux.

1. Comparaison du concile national avec les commissaires.

1° Le tribunal des commissaires est odieux à la nation. C'est un préjugé qu'on a enraciné dans les esprits par les études. Ce tribunal est contraire à l'intérêt des évêques de France, et contesté comme une entreprise de Rome sur les libertés du royaume. De plus, ce tribunal n'aurait pas un poids et une autorité proportionnée à la grandeur et à la difficulté de l'affaire qu'il faut finir.

Il s'agit de quinze ou seize évêques, parmi lesquels sont plusieurs métropolitains, un cardinal et même archevêque de Paris. On y voit deux évêques pairs de France, savoir MM. de Châlons et de Metz, avec deux frères de ministres, savoir MM. de Montpellier et de Saint-Malo. Ces évêques sont soutenus à la cour par beaucoup de parentés et d'alliances, et dans tout le royaume par un parti très-redoutable. Quand même on pourroit recourir à des com-

missaires, pour juger en d'autres circonstances quelque évêque moins accrédité, convient-il d'employer un tribunal si contesté contre tant d'évêques distingués et soutenus par un si grand parti ? Voudroit-on s'exposer à voir tous les corps du royaume former un schisme pour rétablir ces évêques, en alléguant nos libertés violées ? ne faut-il pas recourir à un remède extraordinaire dans un mal si pressant ? Pour le concile national, il n'est en aucune façon un tribunal douteux ni récusable. Il réunit en soi l'autorité du saint siège et celle du concile provincial ; il concilie l'ancien droit avec le nouveau : il ne blesse en rien, ni les prétentions de Rome, ni les prétendues libertés de France.

Il n'y a qu'à convoquer un concile national, où plusieurs cardinaux légats présideront au nom du Pape, et où tous les évêques du royaume seront convoqués. Cette totalité des évêques de la nation comprendra tous les évêques qui composeroient tous les conciles provinciaux, et par conséquent tous les juges naturels de tous les prélats accusés. Ainsi ce tribunal réunit en soi les deux tribunaux dont il s'agit. D'un côté, le Pape sera encore plus solennellement représenté par ses légats cardinaux ; il présidera avec plus d'éclat, et prononcera avec plus d'autorité par eux, qu'il ne le feroit par de simples évêques commissaires *in partibus*. D'un autre côté, tous les conciles provinciaux, et par conséquent tous les juges naturels des accusés, se trouveront dans la totalité des évêques du royaume. Ce tribunal n'a rien que d'incontestable pour la compétence. Il a la plus grande de toutes les autorités qu'un concile puisse avoir après celle d'un concile œcuménique. Il est proportionné à la grandeur et aux difficultés extraordinaires de cette affaire. Si une autorité est capable de ramener presque toute la nation prévenue, d'unir inséparablement le corps épiscopal à son chef, de dompter le parti janséniste, de soumettre les évêques opposans, ou d'assurer à jamais leur déposition, enfin de prévenir un schisme, et de mettre l'Église en sûreté pour les temps orageux qu'on ne peut s'empêcher de craindre, c'est sans doute l'autorité de ce tribunal, qui unira celle du saint siège avec celle du corps épiscopal de tout le royaume. Ce spectacle frappera tous les peuples qui sont encore touchés de l'autorité épiscopale.

2° On ne seroit tenté de préférer les commissaires au concile national, que pour abrégé, que pour faciliter la conclusion, et que pour soulager le Roi. Mais il est manifeste que

la voie des commissaires seroit beaucoup plus longue et plus épineuse. En voici la démonstration. Je suppose que les commissaires prononcent un jugement de déposition ; il y aura d'abord une appellation des prélats condamnés. Le Pape ne pourra pas leur refuser de nouveaux commissaires, pour confirmer ou pour réformer la sentence des premiers juges ; voilà un second procès. Bien plus, les évêques condamnés prétendront que la cause ne peut être finie que par trois sentences conformes. En effet, s'il faut trois sentences conformes pour finir la cause du moindre prêtre, à combien plus forte raison en faut-il autant, pour déposer tant d'évêques, et même de métropolitains ! Au contraire, le concile national finiroit d'abord la cause de tous les accusés par une seule sentence, qui seroit tout ensemble celle du Pape et celle des conciles provinciaux. Tout au plus le Pape ratifieroit et confirmeroit d'abord, sans aucune nouvelle instruction du procès, le jugement de ses légats, comme il a confirmé le concile de Trente.

3° J'avoue que Rome peut désirer d'abord la voie des commissaires, et craindre celle d'un concile national : mais il y a des raisons courtes, et claires comme le jour, à lui représenter. Nous venons de voir que la voie des commissaires nous mène au soulèvement de tous les corps de la nation, au prompt rétablissement des évêques qu'on déposeroit, et par conséquent au schisme. Peut-on dire qu'un chemin est le plus court, quand il ne mène qu'à un précipice ? peut-on se flatter jusqu'à croire que cet expédient finit tout, quand il nous jette dans la nécessité de recommencer bientôt ? Rome ne doit-elle pas, dans une si singulière et si périlleuse occasion, chercher un tempérament extraordinaire et sans conséquence, lequel sauve son autorité, sans soulever tous les corps du royaume en faveur des prélats désobéissans et du parti des novateurs ? Pourroit-elle se consoler si elle voyoit arriver un schisme, faute d'avoir employé cet expédient ?

4° Rome peut-elle désirer un avantage plus réel, que celui de présider par ses cardinaux légats au concile national de tous les évêques et métropolitains de France ? La présidence de ces légats n'est-elle pas plus éclatante qu'un jugement de simples commissaires *in partibus*, qui seroit bientôt contesté ? Ne sera-ce pas le Pape qui présidera, qui décidera, qui déposera tant d'évêques opposans, puisque les légats le représenteront et prononceront en son nom ?

II. Comparaison du concile national avec les conciles provinciaux.

1° Le Pape ne souffriroit point qu'on le dépossédât de sa possession de nommer des commissaires *in partibus* : il ne permettroit pas qu'on fit dépos-éder les évêques opposans par les conciles provinciaux. Ce seroit une nouvelle matière de schisme ajoutée à celle qui éclate déjà. Convient-il de blesser ainsi le Pape, pendant qu'il s'engage si avant dans cette affaire sur les instances du Roi, et que le concert est si nécessaire entr'eux ? N'est-ce pas cette diversion que le parti janséniste cherche avec tant d'art et d'empressement, pour se sauver dans le trouble ? Au contraire, le concile national concilie et réunit tout ; il accorde les prétentions de Rome avec les prétendues libertés du royaume. Il donne, selon les préjugés mêmes de France, l'autorité la plus décisive et la plus irrévocable à la déposition de tous les accusés.

2° M. le cardinal de Noailles ne reconnoitra jamais le concile provincial de ses suffragans, comme un tribunal où il doit être jugé : Rome même se déclareroit pour lui sur l'incompétence de ce tribunal. Au contraire, le concile national, où plusieurs cardinaux légats présideroient, représentant le Pape même, seroit le tribunal de ses juges légitimes. Les légats pourroient même donner une forme particulière au jugement de leur confrère.

3° Les conciles provinciaux seroient très-embarrassans par leur nombre. Il faudroit, 1° celui de Paris pour son métropolitain ; 2° celui d'Embrun pour son archevêque, qui n'a reçu la Bulle que relativement à sa restriction très-expressse ; 3° celui de Tours pour son archevêque et pour M. de Tréguier ; 4° celui de Trèves pour MM. de Verdun et de Metz ; 5° celui de Reims pour MM. de Châlons et de Boulogne ; 6° celui d'Aix pour MM. de Sisteron et de Senz ; 7° celui de Narbonne pour MM. de Montpellier et de Carcassonne ; 8° celui de Toulouse pour M. Mirepoix ; 9° celui de Bordeaux pour M. d'Angoulême ; 10° celui d'Auch pour M. de Bayonne. Il y aura peut-être encore d'autres évêques opposans, qui multiplieront les conciles provinciaux.

4° Il faut observer que la plupart des provinces n'ont que quatre ou cinq évêques : ainsi il faudra en appeler d'ailleurs pour composer le nombre de douze juges. Supposons qu'il faille assembler dix conciles provinciaux : dix fois douze évêques, qui en jugeront quinze ou

seize , surpassent le nombre de tous les évêques de France. Les accusés ne manqueraient pas de réuser les évêques qui auroient déjà donné leurs suffrages en d'autres conciles provinciaux. Aucun évêque ne pourrait par conséquent être juge deux fois. Tant de conciles provinciaux , pour lesquels tous les évêques de France ne suffiroient pas , seroient sans comparaison plus embarrassans qu'un seul concile national.

5° Ces conciles se tiendroient sans légats présidens , dans des provinces éloignées. Ils seroient , en diverses provinces , composés d'évêques prévenus , épineux , singuliers , mal conseillés par leurs grands-vicaires. Ils s'écarteroient facilement du vrai but et de l'exakte uniformité qui est essentielle. On auroit une extrême peine à trouver , dans le voisinage de chaque province , des évêques étrangers qu'on pût y ajouter pour achever le nombre de douze juges , et qui fussent propres à diriger les autres par leurs talens. Au contraire , le concile national seroit tout entier subordonné aux légats ; il seroit réuni sous les yeux du Roi , et dirigé par un certain nombre de prélats éclairés , qui conduiroient les autres par leur savoir , par leur dextérité et par leur crédit.

6° Les prélats déposés dans les conciles provinciaux ne manqueraient pas d'en appeler. Il faudroit que le Pape , sur leur appellation , fît instruire de nouveau leur procès. Par là , on retomberoit dans la voie des commissaires , qui feroit crier toute la nation. De plus , on prétendroit que la cause ne pourroit finir que par trois sentences conformes. Or la France n'auroit pas assez d'évêques pour servir de commissaires dans cette énorme multiplication , par rapport aux trois sentences conformes. Quel labyrinthe ! quels dangers de variations et de traverses ! quelles longueurs inévitables ! Au contraire , le concile national abrégeroit , faciliteroit et assureroit une bonne conclusion.

En voici les preuves claires :

1° Le concile national pourroit être convoqué par le concours des deux puissances , savoir du Pape et du Roi. Les actes de ces deux puissances pour la convocation seroient relatifs l'un à l'autre. Ils régleroient la forme , la matière du jugement et la durée du concile. Tout seroit expressément limité. Il ne s'agiroit que de juger les évêques opposans , en simple exécution de la constitution déjà reçue dans toute l'Eglise , et même nommément par tous les évêques de France qui seroient juges de leurs confrères dans le concile.

2° Ce qui a tant allongé la dernière assemblée , et qui l'a rendue si épineuse , est qu'on a voulu y négocier , persuader , discuter , justifier la décision du Pape , et réunir doncement les esprits par des ménagemens pleins d'une patience infinie. Au contraire , dans le concile national , il faudroit bien se garder ni de négocier , ni d'écouter aucune négociation. Point d'examen sur une décision dogmatique qui est déjà consommée ; point de raisonnement sur cette décision déjà reçue dans toute l'Eglise catholique , et qui a la même force qu'un canon de concile universel. Il ne s'agit plus que d'une simple exécution de la loi contre les opposans. Point d'explication , point de restriction , point d'exception ; on n'en souffriroit point pour un symbole ou pour un canon de concile : donc on n'en doit souffrir aucune dans le cas présent. Les plus saines explications mêmes introduiroient le pernicieux exemple d'expliquer. Tout se réduit donc à sommer , selon la procédure canonique , les accusés pour comparoître. Voulez-vous , leur dirait-on , recevoir purement , simplement , absolument et sans aucune exception , le jugement final de l'Eglise , et rétracter vos Mandemens ; ou bien persistez-vous à refuser cette soumission et cette rétractation absolue ? Il ne faut écouter qu'un oui ou un non : point de retardement ni d'hésitation.

3° Il n'y auroit qu'à suivre le modèle du concile d'Ephèse. Il n'y avoit dans ce concile que cent cinquante évêques d'Orient , avec les légats du Pape. On n'attendit pas Jean d'Antioche , ni les quarante évêques d'Asie qui étoient avec lui. Il s'agissoit de déposer Nestorius , évêque de la ville impériale de Constantinople , et soutenu d'un prodigieux parti. On lui fit trois sommations , en trois divers jours , avec de très-courts délais. En très-peu de jours , sa déposition fut solennellement et irrévocablement prononcée. Le concile national n'auroit pas besoin , suivant cette forme , de durer plus de quinze jours.

4° Il ne seroit nullement nécessaire que tous les évêques du royaume fussent actuellement présens pour donner leurs suffrages. Il suffiroit que tous eussent été authentiquement convoqués pour un tel jour préfix , avec un terme plus que suffisant pour arriver de tous les diocèses les plus éloignés , au lieu assigné par les deux puissances. Il y auroit des évêques trop vieux pour faire le voyage , d'autres infirmes , d'autres qui ne voudroient peut-être pas venir. Qu'importe ? pourvu que le concile fût composé d'un très-grand nombre de prélats , et que

toutes les solennités eussent été exactement observées.

5° Rien ne seroit plus facile , que de faire entendre à tous ces évêques qu'il ne s'agit plus de rien examiner ni de négocier, puisqu'ils ont déjà consommé eux-mêmes le jugement final de l'Eglise avec le Pape , en recevant absolument sa constitution. Ils ne pourroient plus reculer, ni hésiter, ni même entrer en aucune composition , sans se contredire. La loi de l'Eglise est fixe et irrévocable. Il ne s'agit plus que d'y soumettre les contrevenans ou de les déposer. Voilà ce que les légats , les évêques les plus éclairés , et le Roi même , feront entendre sans peine. Cette vérité est claire et sensible , comme il est clair que deux et deux font quatre.

6° Les évêques du concile ne pourroient, en aucune façon, mettre en doute la présidence des cardinaux légats. Ceux-ci sont en paisible possession, depuis la plus vénérable antiquité, de présider aux conciles généraux, au-dessus des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople. On a vu de simples prêtres de l'Eglise Romaine présider à ces conciles. Les cardinaux ont souvent présidé à de très-grands conciles de diverses provinces de France réunies dans un même lieu: ils président même aux assemblées du clergé de France. D'un côté, l'Eglise Gallicane, loin de devoir être jalouse de cette forme de jugement, pourra dire avec vérité, que c'est elle-même qui le prononce conjointement avec le Pape qui est son chef, et en exécution d'une décision dogmatique qu'elle a déjà prononcée avec lui en recevant la constitution. D'un autre côté, le Pape prononcera par la bouche de ses légats, comme il a souvent prononcé en personne avec les évêques, tantôt dans un très-grand nombre de conciles romains, tantôt dans les conciles œcuméniques. D'ailleurs sa confirmation ou ratification, qui suivra immédiatement le concile, sera la consommation de ce jugement, qui ne souffrira appellation quelconque.

7° L'autorité d'un tel concile accorderoit l'ancien et le nouveau droit, ramèneroit toutes les personnes qui ont encore le cœur un peu catholique, accableroit le parti janséniste, soumettroit les évêques opposans, de façon qu'ils ne pourroient plus rien entreprendre sans se déshonorer s'ils étoient soumis; ou bien elle rendroit leur déposition tellement incontestable, qu'ils ne pourroient plus, sous aucun prétexte, rentrer dans leurs sièges; enfin ce jugement commun et indivisible uniroit à jamais le corps épiscopal de France avec le saint siège

contre les novateurs, et arracherait jusqu'aux dernières racines du schisme. Le clergé et la nation entière, après un tel pas, ne pourroient plus ni reculer, ni regarder derrière eux. Ainsi le concile national, qui paraît de loin un épouvantail, devient, quand on le regarde de près, l'expédient le plus simple, le plus facile, le plus sûr, le plus court, le plus caonique, le plus incontestable, le plus accommodé à l'autorité du saint siège et aux libertés du royaume, enfin le plus efficace pour déraciner à jamais le schisme déjà formé.

8° J'avoue qu'il est infiniment triste pour le Roi, qu'après tant de peines que Sa Majesté a prises avec tant de zèle et de patience, elle se trouve encore à recommencer par la convocation d'un concile national: mais ce prince si sage et si pieux ne vent point laisser renverser son ouvrage par les novateurs. Le schisme est actuellement déjà commencé. Ceux qui l'ont fait le soutiennent, et en triompheront, si on les laisse impunis dans la paisible possession de rejeter les jugemens du saint siège reçus de toute l'Eglise. Il n'y a plus de remède pour conserver ni l'unité ni la pure foi, si chacun est en droit de ne recevoir le jugement de l'Eglise que suivant ses explications. Chacun fera ses restrictions, sous prétexte de sauver la liberté des écoles. Le feu est allumé dans la maison de Dieu; il va embraser tout. L'impunité de ceux qui rejettent la constitution seroit le comble du scandale. La séduction seroit un torrent qui entraineroit tout. Le Roi se doit tout entier et à l'Eglise qu'il aime tant, et à son Etat dont les fondemens seroient ébranlés par les novateurs. Voudroit-il laisser cette discorde affreuse dans les entrailles du royaume, pour des temps de foiblesse et de confusion? Nefaut-il pas déraciner ce mal, pendant que nous avons un roi dont la main est si puissante et le zèle si effectif? Plus le remède nécessaire est long à appliquer, plus il faut se hâter de faire l'application. D'un côté, la voie des commissaires allume le feu au lieu de l'éteindre, et tourne tous les corps de la nation en faveur du parti janséniste contre le saint siège; cette guerre a même de très-fâcheuses longueurs: d'un autre côté, la voie des conciles provinciaux est très-longue et très-hasardeuse, pour ne pas dire visiblement impossible. Que reste-t-il? sinon de commencer dès aujourd'hui ce qu'il faut faire sans perdre un moment. Aux grands maux il faut appliquer à la hâte les plus grands remèdes. Les remèdes tempérés ne font que tromper, et faire périr le malade quand ils ne sont pas assez forts.

Ce qui est encore plus dangereux que la maladie même, c'est l'irrésolution. c'est la douceur mal placée. c'est l'indulgence à contre-temps ; c'est la négociation en matière de foi et de soumission à l'Eglise ; c'est la vaine espérance de persuader ; c'est la crainte des remèdes proportionnés au mal, et la confiance en des tempéramens flatteurs.

9° Si nous venions, dira quelqu'un, à perdre le Pape et le Roi, pendant que ce concile national se tiendrait, quel désordre n'auroit-on pas à craindre ? Mais quels désordres ne sommes-nous pas assurés de voir dès à présent, si on n'éteint pas le schisme allumé, ou si on n'y travaille que par des commissaires qui acheveront de soulever toute la France, et de préparer le rétablissement des évêques qu'on aura déposés ! Si le Pape mourait, les légats seroient en plein droit de continuer en vertu de leur légation, et ils pourroient finir tout en très-peu de jours avec la protection du Roi. Si le Roi lui-même venoit à nous manquer, le concile, loin d'être un mal, seroit une ressource après cette affreuse perte. Au moins nous aurions actuellement un tribunal certain, et des juges dont la compétence ne pourroit point être contestée. Ces juges ne pourroient point reculer : ils seroient engagés par leur propre jugement formel, qui est la réception simple et absolue de la constitution. Il ne s'agiroit que d'exécuter leur propre jugement, et de ne le pas contredire avec évidence. Dans le malheur qu'on suppose, il faudroit assembler ce concile s'il n'étoit pas assemblé ; mais le trouble de l'Etat en pourroit alors traverser la convocation. Trop heureuse donc l'Eglise de France, s'il se trouvoit déjà assemblé ! Les évêques, dispersés, et livrés aux conseils de la séduction dans leurs provinces, seroient cent fois plus à craindre pendant le trouble, qu'un concile réuni sous les yeux de ses présidens légats, et des meilleurs évêques qui dirigeroient les autres dans un chemin si droit, si court et si uni. Enfin il ne faut que quatre mois pour préparer, convoquer, tenir et conclure le concile. Dieu merci, le Roi se porte bien. J'ai confiance en Dieu. Chacun en doit avoir pour l'Eglise. Quand on se hâte, et quand on garde les meilleures formes, pourquoi s'attacher à prévoir un cas unique qui seroit très-malheureux, pour refuser de se servir du seul remède qui peut sauver l'Eglise de France ? Doit-on renoncer au seul expédient salutaire, sur la supposition qu'une vie si précieuse nous manquera avant la fin de l'année ?

On proposera peut-être un quatrième expé-

dient : c'est celui de mettre tout à coup M. le cardinal de Noailles dans un carrosse, avec une bonne escorte, toutes sortes de commodités et tous les honneurs qui lui sont dus. On le mèneroit en diligence tout droit à Rome. Le Pape le persuaderoit, ou prononceroit lui-même sa déposition. Le Roi et l'Eglise de France se verroient dès ce moment débarrassés et en repos. Mais voici mes doutes :

1° Je ne sais si le Pape voudroit se charger de le recevoir, et le Roi de l'envoyer par cette espèce d'enlèvement.

2° Ce cardinal est archevêque de Paris : il pourroit renoncer au cardinalat, et demander à être jugé en archevêque de France. Il protesteroit contre la violence : il appelleroit comme d'abus, de tout ce qu'on feroit contre lui à Rome, alléguant les libertés du royaume. Le parti, le public, le Parlement, les évêques mêmes seroient touchés de compassion, et crieroient peut-être en sa faveur. Cet usage de la puissance séculière, sans aucune forme canonique, contre un prélat révééré des peuples, pour le traîner hors du royaume à un tribunal étranger, seroit un spectacle odieux, surtout dans la préoccupation où le public se trouve aujourd'hui.

3° Je ne sais si ce cardinal ne trouveroit pas à Rome de grands appuis, en cas que le Pape vint à mourir, et qu'il y eût un conclave long et contentieux.

4° Ce grand coup d'autorité ne finiroit rien pour tous les autres évêques opposans. Il y en a même quelques-uns qui n'en seroient peut-être que plus aigris et plus inflexibles, après ce coup de rigueur.

5° La dignité de cardinal empêcheroit-elle les Parlemens de prétendre qu'un Français, archevêque de Paris, ne peut être jugé qu'en France, surtout en cas qu'il ne veuille pas en sortir ?

6° Je n'ose former aucun avis sur ces questions : mais en général j'aurois beaucoup de peine à approuver cet expédient de rigueur, qui blesseroit infiniment une maison très-considérable, qui scandaliseroit les peuples, qui aigrirait le public, qui feroit crier le parti Janséniste sur le beau prétexte des libertés de la nation, et qui n'opéreroit peut-être pas la fin du scandale par rapport aux autres évêques opposans. J'incline toujours vers un parti plus modéré, plus convenable aux dignités, à la naissance et à la vie édifiante de ce cardinal. Je voudrois une voie plus canonique, plus propre à ramener les esprits, et à détourner le schisme

pour l'avenir. Dieu, si je ne me trompe, bénirait bien plutôt la voie du concile national, et les personnes qui s'y engageroient avec foi.

Enfin on ne peut trop remarquer que les évêques accusés n'ont garde de se rendre, pendant qu'ils ne voient rien d'effectif qui les presse. Toutes les personnes qui sont dans leur confiance et dans leur parti doivent, selon leurs préjugés, leur conseiller de tenir ferme. Ils sentent bien qu'ils seront toujours reçus à toute extrémité à faire ce qu'on leur demande. Le plus tard ne sera jamais trop tard. Ils supposent qu'on se croira toujours trop heureux de les recevoir. Chaque jour qu'ils gagnent est pour eux une grande conquête. Le Pape, très-infirme, peut mourir. Alors tout seroit en suspens jusqu'à un nouveau pontificat. Un conclave pourroit être long. On pourroit faire un nouveau pape moins opposé au parti. Il y a dans la cour de Rome beaucoup de politiques accrédités, qui peuvent faire accepter des tempéramens, et intimider cette cour sur le danger imminent d'un schisme en France. D'un autre côté, le Roi peut manquer. En un moment, tout seroit changé : le parti auroit pour lui la voix publique. Les Jésuites, qui n'ont pour eux que la seule personne du Roi, auroient perdu leur unique ressource. S'il se trouvoit en France deux partis, le parti foible se croiroit trop heureux de pouvoir se fortifier en attachant à soi toute la puissante cabale des Jansénistes, tous les parens, alliés et amis des évêques accusés. Supposé même que toute l'autorité demeurât unie dans une régence réglée, cette autorité, pendant l'enfance du prince, seroit trop affoiblie pour pouvoir achever la déposition de tant d'évêques accrédités, que le Roi même, au comble de sa puissance, a tant de peine à commencer. Voilà les espérances très-plausibles par lesquelles un conseil hautain et artificieux soutient ces évêques. La lenteur et l'embarras qu'on laisse voir les confirme dans leurs pensées. Il n'est nullement naturel qu'ils se rendent, pendant que tout les engage à négocier, à gagner du temps, et à se prévaloir des ménagemens qu'on a pour eux depuis dix mois. Ainsi c'est pour leur véritable bien qu'il faut se hâter de leur ôter toute ressource, pour les ramener à leur devoir. On les perd en les ménageant.

Ils pourront paroître inflexibles, supposé même que l'on commence à procéder contre eux, en cas qu'on ne le fasse que par la voie des commissaires. En ce cas, on leur fera espérer un prompt changement, qui renversera d'abord une déposition si odieuse, selon les préjugés de tous

les corps de la nation, et si contraire aux libertés du royaume. Ils compteront d'être bientôt rétablis, comme des Athanases et des Chrysostômes.

Mais s'ils voyoient qu'on procédât en toute diligence par la voie d'un concile national, ils perdroient d'abord toute espérance. Ils verroient toute l'Eglise Gallicane unie avec le saint siège contre eux. Ils sentiroient que le public, qui ne veut ni le changement de religion, ni le schisme absolu, reculeroit pour les abandonner. Ils reconnoitroient que leur déposition, faite par une si grande autorité, ne pourroit plus être défaitte que par un concile œcuménique : qu'ils n'obtiendroient jamais ce concile, et que Rome ne manqueroit pas de l'empêcher. Ils se verroient accablés sans ressource par un jugement final de l'Eglise, qui seroit incontestable, suivant les prétentions mêmes des Français les plus jaloux des libertés du royaume. Autant qu'il leur est naturel de tenir ferme, si on ne se sert que de la voie contestée des commissaires, autant doit-on compter qu'ils se soumettront, dès que l'on commencera une procédure qui sera canonique, de l'aveu unanime de tous les Français, et qui pourra être très-courte. Alors ils sentiroient toute l'horreur d'une déposition que l'Eglise entière autoriseroit, et qui rendroit leur mémoire affreuse à tous les siècles. Si la vue de ces horribles extrémités ne les touchoit point, et s'ils demeuroient inflexibles, leur obstination incurable consoleroit toute l'Eglise de la rigueur qu'elle seroit contrainte d'exercer sur eux, et montreroit combien la religion seroit sur le bord de l'abîme en France, si on les laissoit plus long-temps dans des places d'une si grande autorité.

DXXXI.

(CDXII.)

MÉMOIRE

SUR LES MOTIFS QUI DOIVENT ENGAGER LE SAINT SIÈGE A ENVOYER LA CONSTITUTION *UNIGENITUS* A TOUTES LES EGLISES CATHOLIQUES ¹.

Décembre 1714.

JE me mets devant Dieu, et je vais parler comme si j'allois mourir en ce moment. Je pré-

¹ Ce *Mémoire*, trouvé parmi les papiers de Fenelon après sa mort, devoit, selon toutes les apparences, être envoyé au P. Daubenton, Jésuite, pour être communiqué au souverain Pontife. On voit par le contenu (surtout n. 2) qu'il a dû être rédigé en décembre 1714. M. l'abbé Labouderie l'a publié pour la première fois en 1823, dans le recueil déjà mentionné.

vois bien que je m'expose à dire des choses peu agréables : mais j'aime mieux tâcher de servir que de plaire : je crois même qu'on ne déplaît point en parlant respectueusement avec un zèle ingénu. Je conçois bien aussi que je puis très-facilement me tromper : mais j'aime mieux paroître indiscret à une personne infiniment éclairée qui peut me redresser, que de manquer à suivre ma conscience sur une matière qui me paroît capitale pour la religion.

Il y a un grand nombre de personnes d'esprit et de mérite, qui s'imaginent que l'Eglise entière n'est point censée avoir accepté tacitement la constitution, à moins que le saint siège ne l'envoie nommément à chaque église de la communion catholique. L'acceptation tacite, disent-ils, est nulle et imaginaire, quand la constitution n'est pas canoniquement et solennellement signifiée à chaque église. La publication du champ de Flore, ajoutent-ils, n'est qu'un usage moderne de la cour de Rome, et une affectation d'autorité ; comme si toutes les nations étoient obligées de savoir ce qui se fait dans la ville principale de leur communion, et comme si le Pape étoit en droit d'obliger tous les chrétiens à recevoir sa décision, lors même qu'il ne la leur notifie pas dans les formes. C'est, disent-ils encore, une de ces manières despotiques de procéder, dont la cour de Rome devoit se désabuser, puisqu'elles n'ont servi qu'à indisposer l'Europe à son égard. Il n'y auroit donc qu'un seul remède, continuent-ils, pour suppléer ce qui manque à l'affaire présente : ce seroit que le Pape, ayant égard à un si fort préjugé, eût la condescendance d'aller au-delà des formalités que Rome suit depuis quelque temps, et qu'il envoyât la constitution à toutes les églises catholiques.

Un très-grand nombre de ceux qui parlent ainsi ne sont point Jansénistes, et ils craignent même de très-bonne foi les malheurs du schisme dont nous paroissions menacés. Il est vrai qu'on les a effarouchés contre la prétendue ambition de Rome, et que le parti janséniste se prévaut d'un tel ombrage avec beaucoup d'artifice, pour faire conclure au public qu'il ne s'agit point ici d'un jugement suprême de l'Eglise entière, mais seulement d'un jugement du Pape qui est faillible.

Je crois n'avoir pas besoin de réfuter ce discours ; il est faux : il me semble l'avoir démontré dans mon Mandement. Mais il reste dans le gros de la nation française, contre cette vérité déjà démontrée, un préjugé qui est presque incurable. C'est sur quoi j'ose dire avec le plus

profond respect et la plus humble soumission, qu'il seroit de la bonté paternelle d'un docte et saint pontife, de condescendre à l'infirmité de ses enfans, pour sauver la foi, et pour éviter le schisme. Voici mes raisons, que je prends la liberté de proposer avec une très-sincère confiance de moi-même.

I.

Les bulles qui regardent les Jubilés et autres semblables matières de discipline, sont envoyées régulièrement, par la voie des nonces, aux métropolitains pour tous les évêques de leur province. On ne se contente point à cet égard de la publication du champ de Flore, et on ne craint point de rabaisser la majesté du siège apostolique, en signifiant, dans les formes solennelles, à chaque église la loi qu'elle doit suivre. La foi est encore plus importante que tous ces points de discipline. Il est capital de ne laisser à aucune église nul prétexte d'ignorance, et nulle ombre d'équivoque sur la décision dogmatique : donc la notification du jugement dogmatique doit être encore plus solennelle que celle d'un jugement de simple discipline.

II.

Il est inutile de dire que toutes les églises de la communion romaine connoissent parfaitement, depuis quinze mois, la constitution par la plus éclatante notoriété. Les personnes prévenues raisonnent ainsi : « Autre chose est de » connoître la constitution par les gazettes, par » les libelles satiriques et par les chansons du » parti ; autre chose est de la connoître juridi- » quement par la voie canonique, quand elle » est signifiée au nom du Vicaire de Jésus- » Christ. Dans le premier cas, on n'y prend » aucune part ; on la laisse passer avec indiffé- » rence comme un acte qui demeurera nul, » faute de publication solennelle ; on le laisse » tomber sans le contredire, parce qu'il tombe » de lui-même sans avoir besoin de contradi- » tion. Au contraire, dans le second cas, cha- » que évêque est canoniquement interpellé pour » consentir ou contredire : en cette occasion, » son silence est une espèce de consentement. » Jusque-là son silence ne signifie aucun con- » sentement tacite. » Il ne s'agit point d'examiner ici si ce raisonnement est solide ou non ; je le crois faux et insoutenable : mais il éblouit, il touche, il entraîne la multitude préoccupée. Ne faut-il pas se faire tout à tous pour les ga-

gner tous ? Saint Paul ne vouloit-il pas s'abstenir à jamais de manger de la viande , pour épargner un scandale à ses frères ? Il s'agit ici du dépôt de la foi qu'il faut sauver, et du schisme qu'il faut éteindre.

III.

Les théologiens ultramontains pourroient s'alarmer, s'il s'agissoit de faire dire par le Pape à chaque évêque : Je vous envoie ma constitution , afin que vous l'examiniez , que vous la rejetiez , si elle n'est pas pure , et que vous lui donniez par votre suffrage l'autorité qui lui manque , en cas que vous la jugiez digne d'être approuvée. Mais on ne propose rien qui ressemble en aucune façon à une telle demande : il ne s'agit que de faire la chose du monde la plus simple , la plus naturelle , et la plus usitée par tous les supérieurs dans le genre humain , qui est d'envoyer juridiquement ses ordres à tous les inférieurs , quand on veut être bien obéi par eux. En France , le Roi est infiniment éloigné de vouloir faire dépendre l'autorité suprême de ses édits et déclarations , de l'approbation des cours et communautés de son royaume : il ne manque néanmoins jamais d'envoyer juridiquement tous ses édits et déclarations à chaque communauté , à chaque cour , à chaque tribunal même subalterne. Cet envoi juridique , loin d'être un acte où le prince mendie des suffrages , et demande l'autorité dont il a besoin , est au contraire l'exercice de la plus grande autorité. Il publie partout ses ordres et les signifie expressément , afin que personne ne puisse se dispenser de les suivre. Pourquoi Sa Sainteté craindroit-elle donc de faire un envoi de sa constitution , puisque cet acte , loin d'affoiblir sa puissance , en seroit le comble ?

IV.

Cet envoi de la constitution ne pourroit avoir qu'un heureux succès. Tous les évêques d'Italie , d'Espagne , de Pologne , de Portugal , etc. ne manqueroient pas d'envoyer au Pape leurs actes de soumission : presque tous ceux de la France et des Pays-Bas l'ont déjà fait ¹. Alors

¹ Les évêques et les Facultés de théologie de toutes les contrées de l'Europe envoyèrent également leur adhésion , et on imprima leurs lettres en 1718 , à la suite de la *Régulation du Mémoire des quatre évêques en faveur de l'appel*, sous le titre de *Témoignage de l'Eglise universelle en faveur de la bulle Unigenitus*. On peut voir à ce sujet la seconde édition des *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclési. du xviii^e siècle*, 28 août 1718 ; t. 1, p. 155 et suiv.

les esprits les plus prévenus et les plus obstinés ne trouveroient plus aucun prétexte de chicane. Ils verroient clairement d'un côté tout le grand corps épiscopal uni à son chef par les actes les plus authentiques , et de l'autre , quatorze ou quinze évêques refusant de garder l'unité. Il est certain qu'il y a un nombre presque infini d'honnêtes gens qui se rendront de bonne foi , quand ils verront cette unanimité incontestable de tous les membres avec leur chef ; et qui se laisseront au contraire entraîner par la séduction , si on ne leur montre qu'un prétendu consentement tacite des églises éloignées , sans aucune signification juridique qui leur ait été faite. Le bon pasteur , qui donne sa vie pour son troupeau , ne fera-t-il pas au moins pour une seule fois une petite formalité , sans aucun danger de diminuer sa puissance , pour guérir les esprits malades , et pour éviter les malheurs d'un schisme ?

V.

Rien ne peut pourvoir avec sûreté au besoin de l'Eglise sans cet expédient. Les novateurs ne manqueront jamais d'appeler , en toute occasion , du jugement du saint siège à un concile général , et de nier le consentement tacite des églises , quand la décision du saint siège n'aura pas été signifiée à chacune d'elles. Le vrai moyen d'épargner au monde les longueurs infinies , et les difficultés souvent invincibles d'un concile général , est d'avoir un supplément du concile général même , par la signification juridique d'une constitution , et par l'acceptation solennelle de tous les évêques qui pourroient composer cette grande assemblée : c'est l'expédient le plus simple , le plus court et le plus assuré. On ne sauroit même trop remarquer que c'est le moyen le plus efficace et le plus doux de tenir l'Eglise de France dans une juste subordination. Si on ne l'arrête que par des constitutions du saint siège que la plupart des Français supposent faillibles , et à l'égard desquelles on suppose un consentement tacite des églises sans aucune juridique signification , je prévois avec douleur que la France , pleine de critiques téméraires et de peuples séduits par eux , secouera le joug un peu plus tôt ou un peu plus tard. Elle seroit en grand risque d'être entraînée dès aujourd'hui , sans la main puissante d'un roi plein de zèle qui la retient. A toute extrémité , peut-on dire que le saint siège dégradé son autorité suprême , lorsque , après sa décision contre les Protestans , il assembla le

concile de Trente pour faire décider par tous les évêques ce qu'il avoit déjà décidé lui-même ? Sans doute , ce procédé n'affoiblissoit en rien l'autorité de l'Eglise mère et maîtresse. Or, il est clair comme le jour, que le simple envoi à toutes les églises , pour se faire obéir plus exactement , ébranle encore une fois moins cette autorité , que la convocation d'un concile général pour faire décider par eux , au nom du Saint-Esprit, ce que le Pape auroit déjà décidé à Rome.

VI.

Les conciles romains , qui ont duré jusques aux siècles fort voisins du nôtre , servoient toujours aux papes pour leurs décisions dogmatiques. Les pontifes les plus éclairés , et les plus zélés pour l'autorité de la chaire principale , n'étoient point jaloux des évêques qui composoient ces assemblées : après la décision du concile , tout étoit fini le plus souvent sans concile général. Alors on ne disutoit point sur la faillibilité ou infailibilité du Pape , parce que le chef et les membres n'avoient qu'une seule voix. Ces tristes questions ne sont venues que depuis qu'on a vu le Pape prononcer tout seul, et que les novateurs ont espéré d'engager des évêques à le contredire dans un concile. Les papes ont même demandé autrefois aux évêques particuliers qu'ils confirmassent par leurs suffrages le jugement du siège apostolique. Demandoient-ils qu'un évêque particulier, et très-inférieur à ce siège , donnât au jugement du tribunal supérieur l'autorité qui lui manquoit ? Non sans doute. Ces papes vouloient seulement que tous ces évêques particuliers , montrant leur unanimité avec leur chef, confirmassent la foi des peuples ébranlés , et fissent taire les novateurs. C'est précisément ce que les gens de bien désirent , par surabondance de droit , dans l'occasion présente.

VII.

J'avoue que Rome doit moins qu'aucune autre église changer sa forme de procéder. Plus son autorité est grande , plus elle doit montrer de gravité et de constance en tout genre. Mais quand il ne s'agit que d'une pure formalité , qui , loin d'affoiblir son pouvoir, en est l'exercice naturel et manifeste , j'ose dire que sa bonté l'engage à changer un peu pour une seule fois, puisqu'il s'agit de sauver la foi et l'unité. Cette Eglise a su , dans tous les temps , diversifier sa conduite , suivant les besoins du troupeau qui

lui est confié. Les églises particulières , qui sont bornées à recevoir presque toujours les mêmes cas , peuvent suivre une plus exacte uniformité ; mais l'Eglise , qui est chargée de toutes les nations et de tous les siècles , est obligée de changer, quand les pressans besoins des nations changent : de tels changemens font sa gloire. Quel regret inconsolable n'auroit-elle point , si elle apercevoit dans les suites , que le refus d'une petite formalité eût attiré le schisme au milieu de la France !

VIII.

On doit d'autant moins craindre la formalité d'envoyer la constitution dans tous les pays, que ce petit changement ne tireroit point à conséquence. Le cas dont il s'agit est si extraordinaire , qu'on peut y prendre une nouvelle précaution , sans se faire une loi de prendre toujours la même dans les autres occasions moins capitales. Il s'agit ici de quatorze ou quinze évêques de France , d'un cardinal et de deux métropolitains , dont l'un est le pasteur de la ville capitale du royaume. Ces prélats peuvent se soumettre enfin , quand ils verront tout le corps épiscopal de toutes les nations expressément uni au saint siège par des actes solennels. De plus , toute la nation française , qui est une portion si précieuse du troupeau universel, seroit détrompée du faux préjugé où elle a été mise , si elle voyoit l'équivalent d'un concile œcuménique , par cette union formelle de toutes les églises à leur centre. Un si grand bien ne mérite-t-il pas une si petite formalité ?

IX.

Si Dieu permettoit , pour punir la France , qu'elle eût le malheur de perdre le Roi , que n'auroit-on point à craindre du très-puissant parti des Jansénistes pendant une minorité qui pourroit être si orageuse ! Dans un si funeste cas , le consentement positif et solennel de toutes les églises seroit une puissante ressource contre le schisme. Il y a un nombre presque infini d'honnêtes gens en ce royaume , qui , fâchés d'avoir approfondi la théologie , compteroient pour rien le consentement tacite des églises sur une simple notoriété sans signification , et qui seroient même prévenus contre la publication du champ de Flore , qu'on leur a rendue odieuse. Mais ces mêmes personnes seroient fort touchées d'un consentement unanime et solennel de toutes les églises , qui sautera aux

yeux. Toutes ces personnes verront d'une première vue de sens commun, que c'est rompre avec toutes les nations catholiques, aussi bien qu'avec le saint siège, que d'oser résister à cette décision de l'Eglise entière. On peut ajouter même que, si le jugement rigoureux dont on menace les évêques refusans devenoit impossible dans un temps de trouble, cette unanimité incontestable de toutes les églises avec le saint siège deviendroit alors la consolation et la ressource de tous les bons catholiques : ce seroit le rempart de la foi contre la séduction. Dans cet état déplorable, on seroit réduit à tâcher de convoquer un concile général ; mais, pendant les longueurs de cette convocation, l'hérésie et le schisme acheveroit d'entraîner la France. Au contraire, si on avoit par avance le consentement formel de toutes les églises déjà fait avec solennité, on auroit actuellement dans les mains l'équivalent d'un concile universel. Un avantage si simple, si facile, si capital, ne mérite-t-il pas qu'on ait recours à une formalité qui ne coûte rien ?

X.

On n'oseroit répondre qu'il n'arrivera aucune variation dans le clergé de France. Divers évêques pourroient, dans la suite, se rapprocher des huit par des explications à leur mode. Les mieux intentionnés peuvent mourir bientôt, et avoir des successeurs qui penseront différemment. Tout est à craindre de ce côté-là, à cause des études dangereuses dans lesquelles on nourrit les jeunes abbés qui deviennent évêques : on leur fait entendre que Rome jalouse et tyrannique ne cherche en toutes occasions qu'à dégrader l'épiscopat ; on leur dit que le Pape ne veut point qu'ils jugent avec lui comme ses frères, et qu'il leur commande l'obéissance aveugle comme à des esclaves. On ajoute que le Pape veut qu'ils obéissent à ses décisions sans qu'il daigne les leur envoyer, en sorte qu'ils ne les apprennent que par les gazettes. Plus on travaille à aliéner les évêques de leur chef, plus il est de la bonté de ce chef de redoubler ses efforts pour les tenir attachés à lui.

XI.

Je finis par où j'ai commencé : je suis d'autant moins suspect sur l'objection que je rapporte, que je la crois très-vaine et très-injuste. Il ne s'agit nullement d'une signification à faire aux églises, laquelle n'est qu'une formalité et

qu'un simple moyen pour opérer la notoriété. Il n'est question que de la notoriété même, laquelle est claire dans toute l'Europe comme les rayons du soleil. Si la constitution blessoit la foi, selon la prétention du parti, les évêques de tous les pays ne pourroient point, en conscience, attendre une signification juridique du Pape, prétendre cause d'ignorance, et demeurer dans un lâche silence, pendant que la constitution anéantiroit le dépôt de la foi. Tous les évêques sont solidaires entre eux pour la défense du commun dépôt. La vigilance et l'opposition formelle des uns à l'erreur, ne dispensent aucun des autres de concourir pour la défense de la vérité. Alors l'Esprit qui anime l'Eglise réveillerait les évêques les plus éloignés : aucun d'eux ne pourroit attendre une signification dans les formes. Quand plusieurs frères aperçoivent la maison paternelle en feu, aucun ne peut attendre que cet incendie lui soit signifié en bonne forme pour tâcher de l'éteindre : chacun y doit courir d'abord. Les promesses manquoient, si le corps pastoral se faisoit en cette occasion. C'est donc la notoriété de la constitution, et non pas la formalité d'une signification juridique, qui engage tous les évêques dépositaires de la foi à réclamer contre la constitution, si elle est pélagienne. Jésus-Christ n'a pas promis que le corps des pasteurs se réveillerait sur la formalité d'une signification ; mais il a promis en général que ce corps veillerait *tous les jours jusques à la consommation des siècles* contre l'erreur, sur la notoriété du péril. De plus, le parti janséniste a détruit lui-même par avance sa propre objection. Il a dit cent et cent fois que la cause étoit finie pour les cinq Propositions ; et néanmoins il n'ignore pas que les cinq constitutions contre les Propositions déclarées hérétiques, n'ont jamais été envoyées solennellement par le saint siège à toutes les églises. Enfin cet envoi du jugement à toutes les églises, avec signification juridique, est une nouveauté inouïe dans l'Eglise : on n'en trouvera aucun exemple. Quand il s'élevoit autrefois une hérésie, le saint siège et les évêques du pays où elle avoit commencé la foudroyoient : après quoi on ne l'écoutoit plus, et tout étoit fini. Ainsi je ne doute nullement que l'objection dont il s'agit ici ne soit une très-odieuse chicane. Mais il ne s'agit point de juger de cette chicane prise en elle-même : il en faut juger par l'impression contagiense qu'elle fait sur presque tous les esprits, et par l'imminent danger où elle nous jette. Le mal est extrême, et le remède très-facile : le père

commun est plein de sagesse et de bonté : sa tendresse de père ne lui permettra pas de mesurer rigoureusement ses pas, lorsqu'il s'agit de courir après ses enfans qui s'égarèrent. Je me tais, en demandant pardon pour le zèle indiscret qui m'a fait parler. On peut voir le fond de mon cœur par la liberté de mes paroles.

On prend la liberté d'ajouter à tout ce qui est dit dans ce Mémoire, que le saint siège ne courroit aucun risque en prenant les mesures convenables pour que sa Bulle fût signifiée aux évêques des États catholiques. parce qu'on sait bien que, hors de France, le Pape est regardé comme infaillible dans toutes les décisions qu'il fait sur la foi avec toutes les formalités qui font dire qu'il a jugé *ex cathedra*.

DXXXII. (CDXII.)

DE FÉNELON AU P. QUIRINI.

Il souhaite que l'Eglise Romaine édifie encore plus le monde chrétien par ses exemples, qu'elle ne l'éclaire par sa science. Vœux pour la paix de l'Eglise.

Decembre 1714.

Je reçois dans ce moment, mon révérend père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Florence le 27 de novembre. Je n'aurois pas manqué de vous prévenir; mais votre lettre précédente me donnoit lieu de croire que vous seriez en chemin, et j'attendois votre séjour fixe en quelque ville pour y adresser plus sûrement mes lettres. Vous me tirez de cet embarras, en me donnant l'adresse sûre de M. le comte Bardi. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il bénisse votre voyage de Rome, et qu'il soit utile à l'Eglise ¹. Cette Eglise mère

et maîtresse a besoin de saints encore plus que de savans. Elle doit nous instruire, et je veux sucer son lait comme un petit enfant. Mais il faut que l'autorité de ses exemples nous rende dociles, simples, humbles et désintéressés. Plus elle est contredite et méprisée par les enfans révoltés, plus elle doit répandre au loin *la bonne odeur de Jésus-Christ*. N'allez donc pas augmenter le nombre de ces génies pénétrants et curieux, que la *science enfle*: mais nourrissez-vous des *paroles de la foi*, pour apprendre aux hommes à *se renoncer* et à être *paucres d'esprit*. Pardon, mon révérend père, de ce zèle indiscret: mais plus je vous aime et je vous honore, plus je vous désire l'unique bien: *Emulor animi vos Dei imitatione. Cupio te in visceribus Christi* ².

Rome vous fournira sans doute de grands secours pour vos Annales Bénédictines. Cet ouvrage demande une recherche fort étendue, et même une précision fort exacte sur les points dogmatiques qui entreront inévitablement dans votre dessein. Vous ne pouvez point faire l'histoire de tout l'ordre de saint Benoît, sans parler théologiquement de Paschase Radbert, de Lanfranc, de Gotescale, de saint Anselme, de saint Bernard, etc. Les matières du temps n'y peuvent être oubliées.

Je ne vous dirai rien de ce qui se passe en France. Vous en serez mieux informé par vos

» in hoc Commentario lectoris oculis subjeci. Postea verò eos
 » de doctrina et pietate Fenelonii antistitis sensus et sanctis-
 » simo pectore deprompsit, unde facile mihi immolesceret,
 » cogitationem de illo præsulè ad cardinalatum evchendo
 » pontificia mente jam repostam manere. Tandem animum
 » et consilia, quibus adductus fuerat ad duas constitutiones
 » edendas, scilicet *Unicum Domini Saboth*, et *Unigenitus*
 » *Dei Filius*, his verbis declaravit, quæ mihi, seu sanctum
 » Leonem, seu sanctum Gregorium, utrumque Primum,
 » utrumque Magnum, loquentem representarent. Post ses-
 » quihore spatium e suo me conspectu dimittens imperavit,
 » ut eidem iterum me sistere intra quindecim dies, vide-
 » licet postridie festi Epiphaniæ. Mihi e pontificio cubiculo
 » exenti occurrat status Lancensis, maximeperè cupidus ex
 » me ipso percipiendi seriem et exitum sermonum, quos cum
 » Pontifice habuissem. Paucis cuncta eidem enarraui, ora-
 » tionemque meam comulosi, tradens, me nihil prorsus du-
 » bitare de purpura intra breve tempus Fenelonio archiepis-
 » copo d'Frenla, Deinde recta abili Vinc. Anton, Alamannum
 » præsulè, in ædibus cardinalis Laurentii Corsini postea
 » Clementis XII commorantem, virum mei amatissimum,
 » quoque professum mihi comulde fuerat, se flagrantissime
 » cupere, ut eidem Fenelonio, sibi quoque optime noto do-
 » ctore et de aliquis, pontificiam gratiam et benevolentiam,
 » quanto major fieri posset, conciliarem. Nuntiavi igitur ei
 » præsulè eximias laules, quos Fenelonio tributum audie-
 » ram Pontificem, indeque singularem ille in modum gavisus
 » est. At citò versus est gaudium nostrum in incum; nam
 » post viginti dimtaxat dies, nuntius Roman attulit Fenelo-
 » num e vivis excessisse. Jam divi superius, die septimo
 » januarii an. 1715 hujus obitum contigisse, eique per tres
 » hebdomadas anteverbisse cardinalis Brestrei fata. » *Comment.*
histor. part II, lib. 1, cap. IV, p. 55 et seq.

¹ II Cor. XI, 2, *Philipp.* I, 8.

¹ Le P. Quirin arriva à Rome en decembre 1714. Il rend compte, dans ses *Mémoires*, de l'accueil qu'il reçut du Pape: nous en citerons ce qui regarde Fenelon.

« Res Gallicane unicum ferme argumentum ministrarunt
 » sermonibus, quorum copia mihi ad sanctissimos pedes ad-
 » misso facta est. Et contigit primò quidem ante festa Nata-
 » litia anni in quo venimus, et rursus post Epiphaniæ so-
 » lennitatem, quæ proxime subsequita est. Monuerat me Lan-
 » censius *suum Pontificis melioris* ut ad eisdem prima vice
 » accedens paratos haberem, quas in Belfiam redux ab ar-
 » chiepiscopo Cameracensi accepissim litteras, quod hasce
 » libenter admodum respecturus, lecturusque foret Pon-
 » tificis, adeo bene erga eum præsulè animatus, ut nihil
 » mirum, si sacra is purpura quam primum donari contin-
 » geret. Litteras ergo illi s mecum detuli, easque simul ac
 » steti ante Pontificem, proferendi occasionem e vestigio ille
 » mihi præbuit; nec dicere valeo quam amanter a capite
 » usque ad calcem omnes percurrerit, eas nempe, quos meo

correspondans , qui sont sur les lieux , que par moi qui en suis éloigné. Je redouble mes prières pour la paix ; mais je la demande vraie, entière et constante ¹. Toute décision seroit éludée sous prétexte d'explication. On demanderoit à l'infini l'explication d'une explication , comme on demande celle de la Bulle. En attendant ces explications , l'erreur croitroit chaque jour , et le schisme prendroit racine. Il faut espérer que ceux qui ont retardé leurs souscriptions , sentiront le danger d'un tel retardement. Priez pour moi ; aimez un homme qui vous aime et qui vous honore. Donnez-moi de vos nouvelles ; et ne doutez jamais de la vénération cordiale avec laquelle je serai le reste de ma vie , etc.

¹ On a vu, par cette Correspondance (sur tout *lettre cccclxxxix*, p. 421.), quels fâcheux présages Fénelon formoit pour l'avenir, si Louis XIV mourroit avant que le cardinal de Noailles et ses adhérens se fussent soumis au saint siège par une acceptation pure et simple de la constitution *Unigenitus*. Les événemens ne vérifient que trop ces tristes conjectures. Nous n'entrerons la-dessus dans aucun détail. Nous nous bornerons à citer à l'appui une lettre que l'évêque de Fréjus (depuis cardinal de Fleury) écrivoit au P. Quirini, sur ce dont il étoit témoin en arrivant à Paris, pour remplir la place de précepteur du jeune Roi, à laquelle Louis XIV l'avoit nommé par son testament. « Vous aurez su, dit-il, par le courrier de M. le nonce, ce qui s'est passé en Sorbonne dans les deux dernières assemblées. Ce sont de ces *tumultus Gallici* qui effrayoient autrefois si fort les anciens Romains, et pour lesquels tous ceux qui étoient en âge de porter les armes étoient obligés de les prendre. Je ne crois pas que vous deviez faire le même honneur aux docteurs; mais tout ce qu'on peut en conclure, c'est que ce corps est bien gâté, et dévoté au parti opposé à Rome. Les esprits sont fort échauffés, et la matière dispose à un grand embrasement. Je ne suis pas étonné des maximes romaines que vous embrassez; vous y avez été nourri, et les avez succès avec le lait. Nous ne devons pas prétendre de vous en défaire; et il faut que chacun demeure dans son opinion, en ne la poussant pas plus loin qu'il ne faut, et en la contenant dans les bornes des opinions. Le mal est que, dans ces disputes, l'on passe toujours ces bornes, et que l'on en use comme *Romulus*, l'un de vos fondateurs, qui sauta à pieds joints sur les retranchemens de Romulus. Je crois que M. le cardinal de Noailles souhaite la paix, et qu'il vou-droit l'avoir de tout son cœur; mais il est lié à des gens *atrocis animi*, qui veulent *clarescere magnis odiis*. Cleron dit, dans quelquel'une de ses lettres, que les chefs sont forcés de permettre beaucoup d'injustices à ceux qui sont de leur parti. Il en est de même dans les guerres de religion. Les esprits les plus pacifiques ne sont pas ceux qui sont le plus écoutés, et on est presque toujours emporté par les plus échauffés et les plus violens. Ce qu'il y a de plus certain, est que jamais on n'a eu tant besoin de sagesse et de prudence. Tout a pris parti, et il n'y a point de médiateurs. Nous aurions besoin de *si forte virum quon* de Virgile, pour calmer les flots qui agitent notre église; mais des qu'on est modéré, et qu'on n'a que des paroles de paix, on se rend suspect aux deux partis. » Cette lettre est du 7 décembre 1713. Elle est rapportée par le cardinal Quirini, *Comment. hist.* part. II, lib. I, cap. 1; p. 84 et seq.

DXXXIII. (CDXIV.)

A M^{me} * * *.

Il engage cette dame à lui faire avec simplicité les observations qu'elle jugera convenables.

A Cambrai, 30 décembre 1714.

Je reçois, madame, diverses lettres où l'on me presse de plus en plus de vous voir au plus tôt, de m'ouvrir à vous sans réserve, et de vous engager à la même ouverture. Je ne sais d'où me viennent ces lettres. Je suppose que ces personnes, inconnues pour moi, sont instruites à fond des grâces que Dieu vous fait. Je serois ravi d'en profiter, quoique je n'aie jamais eu aucune occasion de vous voir. Je me recommande même de tout mon cœur à vos prières. Enfin je vous conjure de me faire savoir en toute simplicité tout ce que vous auriez peut-être au cœur de me dire. Il me semble que je le recevrais avec reconnaissance et vénération. Vous pouvez compter sur un secret inviolable. Pour ce qui est de vous aller voir, je ne manquerois pas de le faire, si vous étiez dans mon diocèse; mais vous savez mieux qu'une autre les réserves qui sont nécessaires dans toutes les communautés. Un tel voyage surprendroit tout le pays, et pourroit même vous causer de l'embarras. Les lettres sont sans éclat. Je recevrai avec ingénuité, et même, je l'ose dire, avec petitesse, tout ce que vous croirez être selon Dieu et venir de son esprit. Quoique je sois en autorité pastorale, je veux être, pour ma personne, le dernier et le plus petit des enfans de Dieu. Je suis prêt, ce me semble, à recevoir des avis et même des corrections de toutes les bonnes âmes. Je ne cherche qu'à être sans jugement et sans volonté propre dans les mains de l'Eglise notre sainte mère. Parlez donc en pleine liberté, si Dieu vous donne quelque chose pour mon édification personnelle. Je voudrois être *soumis*, comme parle l'apôtre ¹, à toute créature humaine, pour mourir à mon amour-propre et à mon orgueil. C'est sur les lettres de gens inconnus que je vous parle avec tant de franchise. Vous ne me connoissez point. Je ne devois pas, selon la sagesse humaine, faire ces avances: mais j'ai osé dire que vous cherchez Dieu. En voilà assez

¹ *II Petr.* II, 13.

pour un homme qui ne veut chercher que lui. C'est avec la plus grande sincérité que je vous honore, madame, et que je vous suis dévoué en notre Seigneur Jésus-Christ.

DXXXIV. (CDXV.)

AU P. LE TELLIER.

Fénelon au lit de la mort manifeste ses sentimens sur le livre des *Maximes*, et demande deux grâces à Louis XIV.

A Cambrai, 6 janvier 1715.

Je viens de recevoir l'extrême-onction : c'est dans cet état, mon révérend père, où je me prépare à aller paroître devant Dieu, que je vous supplie instamment de représenter au Roi mes véritables sentimens. Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Eglise, et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue. Je n'ai jamais été un seul moment en ma vie sans avoir pour la personne du Roi la plus vive reconnoissance et le zèle le plus ingénu, le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable. Je prends la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces, qui ne regardent ni ma personne ni aucun des miens. La première est qu'il ait la bonté de me donner un successeur pieux, régulier, bon, et ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieusement acrédlité sur cette frontière. L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon successeur ce qui n'a pu être achevé avec moi pour messieurs de Saint-Sulpice. Je dois à Sa Majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien voir de plus apostolique et de plus vénérable. Si Sa Majesté veut bien faire entendre à mon successeur qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt finie. Je souhaite à Sa Majesté une longue vie, dont l'Eglise aussi bien que l'Etat ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend père, avec quelle vénération je suis, etc.

DXXXV. (CDXVI.)

DE M. DE BISSY, EVÊQUE DE MEAUX,
A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Ses regrets sur la mort de l'archevêque de Cambrai¹.

Paris, 8 janvier 1715.

Nous avons appris ce matin, mon cher abbé, avec tout le chagrin imaginable, la perte que vous venez de faire. L'Eglise perd infiniment avec vous. Il n'y a que Dieu qui puisse vous consoler. Je viens de chez madame votre seur, qui fait grande pitié, et qui vous a toujours devant les yeux aussi bien que M. le comte de Fénelon. Je vous prie de lui faire mille amitiés de ma part, et d'être bien persuadé que je n'échapperai aucune occasion de vous marquer que je suis, mon cher abbé, avec tout l'attachement possible.

DXXXVI. (CDXVII.)

DE M. A FÉNELON.

Arrivée à Rome de M. Amelot, envoyé par le Roi pour l'affaire des évêques réfractaires à la constitution; objet de sa négociation².

A Rome, le 19 janvier 1715.

M. Amelot arriva ici le 9 de ce mois; le 12, il eut audience du Pape, à qui il exposa le sujet de sa commission. Il voulut déjà entrer en matière, mais Sa Sainteté évita d'y entrer; elle lui dit qu'elle nommeroit un cardinal avec qui il pourroit traiter. Il fit des instances pour traiter immédiatement avec Sa Sainteté. Elle lui fit voir que cela ne se pouvoit, qu'il ne lui étoit pas possible de lui donner de fréquentes audiences, vu la multitude des affaires qui lui survenoient chaque jour de toutes les parties de la chrétienté; qu'en traitant avec un cardinal, il

¹ Cette lettre et les suivantes ont trop de liaison avec celles qui précèdent et avec l'histoire de Fénelon, pour que nous ayons pu les omettre. — ² Nous conjecturons que cette lettre étoit adressée à Fénelon, dont on ignoroit la mort à Rome au moment où elle fut écrite. La copie que nous en avons est de la main de l'abbé de Beaumont, neveu de l'archevêque de Cambrai, qui y a ajouté la note suivante: « Cette lettre étoit écrite par un homme qui étoit dans le secret; l'original lui en a été renvoyé. »

pouvoit avoir des conférences avec lui soir et matin de trois et de quatre heures. M. Amelot lui ayant dit que le Roi souhaitoit qu'on ne perdit point de temps, Sa Sainteté l'assura qu'elle n'avoit pas moins d'envie que Sa Majesté que l'affaire se terminât au plus tôt, et que les choses iroient plus vite, s'il traitoit avec un cardinal. Alors M. Amelot acquiesça. Le lundi 14 du courant, M. le cardinal Paulucci l'avertit de la part du Pape, que M. le cardinal Fabroni étoit le cardinal avec qui il auroit à traiter. Dès le même jour, il rendit visite à cette Eminence, à qui il dit qu'il étoit chargé de proposer un concile national pour obliger les évêques opposans à accepter la constitution, assurant qu'on aplaniroit toutes les difficultés qui pourroient faire de la peine à Rome. M. le cardinal Fabroni répondit qu'il ne savoit pas les intentions de Sa Sainteté, et qu'il recevroit ses ordres au plus tard le jeudi 17 du mois. Il ajouta qu'il alloit, comme particulier, dire son sentiment sur le concile national qu'il proposoit. Son Eminence s'étendit fort sur les inconveniens d'un concile, et sur les suites fâcheuses qu'il pouvoit avoir; il finit par dire ce qu'il avoit déjà dit, qu'il n'en parloit que comme particulier, et qu'il sauroit le sentiment de Sa Sainteté. On convint que l'on traiteroit par écrit, et que M. Amelot donneroit par écrit ses propositions. Le mercredi, à l'entrée de la nuit, 16 du courant, il envoya son Mémoire au cardinal. Il se réduit à faire voir que la seule voie praticable pour ramener les évêques opposans est la voie du concile national, que celles de la citation et des commissaires sont sujettes à de grands inconveniens. Il expose les facilités qu'on apportera pour éviter les longueurs, et pour écarter tout ce qui pourroit offenser cette cour, et la dégoûter d'un concile. Le 17, M. le cardinal Fabroni remit entre les mains du Pape le Mémoire de M. Amelot. Sa Sainteté l'a renvoyé aujourd'hui à son Eminence, et je crois que demain dimanche on tiendra la première conférence. A dire vrai, je vois dans cette cour une extrême répugnance pour un concile, et je doute fort qu'on puisse lui persuader que c'est la seule voie qui convienne dans les circonstances présentes. Nul homme n'étoit plus propre pour les faire revenir de leurs préventions sur cela que M. Amelot. Il s'est déjà acquis une grande réputation par sa sagesse.

DXXXVII. (GD XVIII.)

DU CARDINAL SACRIPANTE
A L'ABBÉ AMAS.

PRÉVÔT DE LA COLLÉGIALE DE S.-GÉRY A CAMBRAI.

Regrets du Pape sur la mort de Fénelon.

Roma, 5 febbrajo 1715.

L'INFAUSTA notizia che V. S. si è compiaciuta dar mi del passaggio a vita più felice di monsignor arcivescovo di cotesta città, hà recato distinto dispiacere a nostro signore, che l'amava paternamente, per le doti eccelse del suo animo, per la dottrina sana di cui era onorato, e per il zelo piissimo che hà sempre dimostrato in tutte le occasioni, non meno de suo arcivescovado, che di tutta la Chiesa cattolica. Io pure ne hò provato un particolar rammarico, per la virtù grande, che ammirava in prelo sì grande. La perdita però non è sola di cotesta chiesa, ma di tutto il cattolichismo. Io prego Dio, che quell'anima benedetta, la quale se n'è evolata al cielo, implori da sua divina maestà un degno successore che regga assomiglianza di lui cotesto pastorale; e mentre rendo grazie vivissime a V. S. del cortese pensiero che si è pigliato in quest'occorrenza, l'assicuro del mio desiderio di servirla, e le auguro abbondanti prosperità.

Affezionatissimo per servirla,

G. CARDINALE SACRIPANTE.

Roma, 5 février 1715.

La triste nouvelle qu'il vous a plu de me donner, monsieur, du passage a une meilleure vie de monseigneur votre archevêque, a causé un très-sensible déplaisir à Sa Sainteté, qui portoit à ce prélat un amour de père, pour les qualités sublimes de son esprit, pour la saine doctrine dont il étoit rempli, et le zèle très-pieux qu'il a toujours montré, dans toutes les occasions, non-seulement qui concernoient son archevêché, mais même toute l'Eglise catholique. J'en ai également ressenti une douleur très-particulière, a cause de la grande vertu que j'admirois dans un si grand prélat. La perte cependant n'est pas tant pour votre église, que pour tout le monde catholique. Je prie le Seigneur que cette bénite ame, qui a pris son vol vers le ciel, obtienne de la divine majesté un digne successeur, qui gouverne cette église d'après ses exemples. En même temps, monsieur, je vous remercie de la bonté que vous avez eue de me donner cette nouvelle; et en vous assurant du désir que j'ai de vous servir, je vous souhaite toutes sortes de prospérités.

DXXXVIII. (CDXIX.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur le choix d'un nouvel archevêque de Cambrai.

A Paris, le 1^{er} mars 1715.

Vous me faites plus d'honneur que je ne mérite, mon cher abbé, de me croire propre à succéder à feu M. votre oncle. Je vous avoue franchement que je n'y pense point du tout, et que je ne crois pas qu'on y pense pour moi. J'ai plus de besogne que je n'en peux faire, dans la situation où je me trouve, et rien ne m'en pourroit faire sortir, que la volonté de Dieu qui seroit bien marquée. On propose des sujets bien plus dignes que moi : et ce qui doit vous consoler, c'est qu'il semble que ceux qu'on propose, paroissent les meilleurs sujets à choisir dans l'épiscopat¹. Quant à vous, mon cher abbé, je ne laisserai échapper aucune occasion de vous donner des marques de mon parfait attachement, et de l'envie que j'ai de vous servir. Je suis, monsieur, avec bien du respect, etc.

DXXXIX (CDXX.)

DU P. DAUBENTON AU MÊME.

Ses regrets sur la mort de Fénelon ; il souhaite que l'abbé de Beaumont le remplace sur le siège de Cambrai.

A Madrid, le 29 décembre 1715.

Je sais ce qu'il en coûtera à votre tendresse, si je renouvelle encore une plaie que le temps ne guérira pas si tôt dans votre cœur. Mais, monsieur, la reconnaissance que je conserve dans le mien pour toutes les bontés qu'avoit pour moi feu Mgr l'archevêque votre oncle, la haute idée que j'aurai toute ma vie de son mérite et de ses rares vertus, ne me dispense pas aujourd'hui, que j'ai l'honneur de vous écrire, de vous marquer combien je suis sensible à la perte de ce grand homme si digne de

¹ Louis XIV, qui vecut encore huit mois après Fénelon, ne lui nomma point de successeur. Le Régent choisit en 1716, pour cette place, l'abbé d'Estrees, qui mourut en 1718, sans avoir été sacré.

nos regrets. Si l'on me demandoit mon suffrage sur celui qui doit remplir après lui le poste qu'il occupoit avec tant de dignité, je ne balancerois pas un instant à vous donner le mien, persuadé que l'église de Cambrai applaudiroit à un pareil choix, parce qu'elle retrouveroit en vous toutes les grandes qualités qu'elle admiroit dans le prélat qu'elle a perdu. Au reste, monsieur, quand j'ai su que la dernière lettre que je m'étois donné l'honneur de lui écrire, étoit tombée entre vos mains, je n'ai pas eu la moindre inquiétude sur son sort, parce que j'étois sûr que votre prudence en feroit l'usage qui convenoit dans les circonstances. Je vous prie, monsieur, de m'honorer de la même amitié que feu Mgr l'archevêque vouloit bien avoir pour moi. Si l'estime toute particulière dont je suis prévenu pour vous est un titre suffisant pour la mériter, vous pouvez dès à présent m'accorder cette grâce ; car personne n'est avec un plus entier dévouement ni un plus profond respect que moi, etc.

DXL. (CDXXI.)

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES NÉGOCIATIONS ENTAMÉES A ROME EN 1715.
AU NOM DU ROI, POUR OBLIGER LE CARDINAL DE NOAILLES ET LES ÉVÊQUES OPPOSANS A L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DE LA CONSTITUTION *UNIGENITUS*.

I. LES négociations qui s'étoient faites en France, pour ramener par la voie de la douceur M. le cardinal (de Noailles) et les autres évêques opposans à la Bulle, n'ayant pas réussi, le Roi se détermina à envoyer M. Amelot à Rome, pour y solliciter la convocation d'un concile national en France, afin d'obliger, par l'autorité de ce concile, tous ceux qui rejetoient la constitution à s'y soumettre.

Les partisans de M. le cardinal de Noailles comprirent que, s'ils témoignoiert de l'empressement pour la tenue de ce concile, ce seroit le plus puissant motif que la cour de Rome auroit d'en refuser la convocation. Ils affectoiert donc de répandre dans Rome, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de terminer les troubles dont l'Eglise de France étoit agitée au sujet de la constitution. Cet artifice leur réussit, et la répugnance que le conseil du Pape ent d'abord à consentir à la tenue d'un concile national en France, venoit principalement du désir que les Janséistes paroissoient en avoir ; car on pensoit à Rome qu'ils ne témoignoiert tant d'empressement pour ce concile, que parce qu'ils le regardoiert comme un moyen propre à exciter de plus grands troubles, en commettant le clergé de France avec le saint siège.

C'est ce que l'archidiacre de La Rochelle recon-
nut dans une conversation qu'il eut dans ce temps-
là avec le cardinal Fabroni ; car cet archidiacre,
s'efforçant de persuader à son Eminence que le saint
siège ne devoit pas refuser ce concile, lequel ne
pouvoit avoir que de bons effets, eu égard aux
motifs qui engageoient le Roi à le demander, et à
la disposition de presque tous les évêques de
France. « Vous êtes dans l'erreur, répondit le car-
dinal ; car si cela étoit, les Jansénistes n'en mar-
queroient pas tant d'envie. » L'archidiacre répli-
qua : « Ah ! monseigneur, c'est un de leurs arti-
fices ordinaires ; ils ne demandent le concile avec
tant d'empressement, qu'affin qu'on ne l'accorde
pas. S'ils voyoient que vous fussiez dans la dis-
position de l'accorder, ils tiendroient un tout
autre langage. » On verra par la suite, que l'ar-
chidiacre en jugeoit sainement.

II. M. Amelot, que le Roi avoit envoyé à Rome,
exposa au Pape le sujet de son ambassade. Sa
Sainteté nomma le cardinal Fabroni pour traiter
avec lui. L'ambassadeur, étant entré en négociation
avec ce cardinal, le trouva très-opposé à la de-
mande qu'il faisoit du concile au nom du Roi. La
conversation s'échauffa si fort un jour entre les
deux ministres, que M. Amelot reprocha au car-
dinal Fabroni, que ce qu'il disoit de M. le cardinal
de Noailles montrait qu'il étoit son ennemi per-
sonnel. M. le cardinal Fabroni répondit qu'il étoit
si peu ennemi de M. le cardinal de Noailles, qu'il
prioit Dieu tous les jours pour lui, et que le jour
même il avoit dit la messe pour cette Eminence, et
avoit demandé à Dieu pour elle, qu'il lui plût la
retirer du mauvais pas dans lequel elle s'étoit en-
gagée. C'est ce que l'archidiacre sut de M. le car-
dinal Fabroni lui-même.

III. La proposition du concile fut donc d'abord
rejetée par le conseil du Pape ; et voici ce que
l'archidiacre en écrivit par sa lettre du 3 mars
1715 : « On a absolument rejeté ici la proposition
du concile national. » Cependant on continua les
négociations, pour chercher quelque autre moyen
caonique de ramener les évêques opposans, ou de
procéder contre eux. Ces négociations furent fort
secrètes, et ne se tenoient qu'entre le Pape, M. le
cardinal Fabroni et M. Amelot. Cet ambassadeur
envoya plusieurs courriers à la cour de France,
sans qu'on pût rien savoir du secret de leurs dé-
pêches. L'archidiacre mandoit seulement que « ce
qui devoit tranquilliser, étoit qu'il n'y avoit pas
à craindre qu'on fit d'accommodement plâtré,....
et qu'il ne s'agissoit d'aucun tempérament pour
l'acceptation ; qu'on la vouloit à Rome pure et
simple, et qu'on ne se relâcheroit jamais sur cet
article. »

L'archidiacre ajouta « qu'il ne pouvoit être
question de l'affaire des deux évêques avec M. le
cardinal de Noailles qu'après la fin de l'autre
affaire, et selon qu'elle seroit terminée ; qu'il ne
paroissoit pas douteux qu'on ne rendit justice
aux deux évêques, lorsqu'on croiroit pouvoir
le faire, sans entrer dans un nouvel engagement. »

IV. Le Pape en effet étoit si bien disposé en fa-
veur des deux évêques, qu'il saisit avec empresse-
ment l'occasion d'accorder à M. l'évêque de La Ro-
chelle une grâce singulière.

Ce prelat faisoit solliciter par l'archidiacre l'u-

nion de l'abbaye de Niçois au chapitre de son église
cathédrale. Cette affaire souffroit à Rome les plus
grandes difficultés, et y étoit arrêtée depuis dix ans,
lorsque l'archidiacre y arriva. Le Pape, dans le
désir qu'il avoit de témoigner combien il étoit sa-
tisfait de M. l'évêque de La Rochelle, se porta à
faire réussir cette affaire, jusques à faire suggérer
à l'archidiacre, par Mgr Riviera, secrétaire de la
congrégation consistoriale, les expédiens qui étoient
les plus propres pour lever les difficultés ; et la grâce
fut accordée, au grand étonnement de tout le monde,
avec une remise des trois quarts et demi des taxes.

Le Pape fit encore plus ; car il donna ordre au
secrétaire d'insérer ces termes dans le rapport fait
au nom de la congrégation : *Tum etiam ut aliquid*
a sancta sede, ob sua in eandem et catholicam re-
ligionem eximia merita, palam tribuatur reverendo
Stephano episcopo Rupellensi, a quo præfata unio
entæ impensèque promovetur. L'archidiacre en
écrivit en ces termes à M. l'évêque de La Rochelle
le 14 avril 1715 : « Vous auez apparemment reçu
la lettre de M. le nonce... Mgr Riviera m'a promis
de me communiquer la lettre qu'il écrit audit
seigneur nonce par ordre du Pape. Elle porte que
Sa Sainteté est bien aise qu'on sache et qu'on
publie que la grâce qu'elle a accordée à votre
église est en considération du mérite éminent
que vous avez acquis envers le saint siège et la
religion catholique. Cela montre visiblement que
le Pape veut qu'on sache qu'il approuve votre
doctrine, et toute la conduite que vous avez tenue
avec M. le cardinal de Noailles. » Les personnes
les plus sensées de Rome pensoient sur cette affaire
de la même manière que l'archidiacre. Il en avoit
écrit ainsi le 8 avril 1715 : « Je vous avone que je
suis plus sensible à cette circonstance si avanta-
geuse, dans la situation présente des choses,
qu'au fond de la chose même. Je suis en cela du
sentiment de tous ceux qui aiment l'Eglise, les-
quels regardent comme un jugement équivalent
une déclaration si solennelle du saint siège. Le
P. Daubenton, dont vous connoissez le mérite
et le bon sens, m'a dit ce matin sur cela : Voilà
une approbation du livre (*Instruction pasto-*
rale), etc.... Sa joie et celle de tous vos amis
est très-grande. »

V. « Voici l'état présent des choses, écrivoit l'ar-
chidiacre le 29 avril 1715 : la négociation de
M. Amelot paroît terminée, et le parti de Rome
pris d'une manière fixe et à ne pouvoir plus re-
culer. Tous les projets d'accommodement pro-
posés pour faire revenir M. le cardinal de Noailles
ont été ici rejetés ; on y a jugé que l'affaire étoit
de nature à ne point souffrir de tempérament ; et
enfin le Pape, de concert avec ceux qui traitent
avec lui, envoya au Roi un Bref exhortatoire
pour porter M. le cardinal à revenir à lui. Ce
Bref n'ayant pu l'branler, le Pape en envoya un
autre au Roi, fulminant contre son Eminence,
dans lequel il lui étoit assigné pour première
monition un délai de cinq jours, et au bout de
ce terme, pour seconde monition, un délai de
cinq autres jours, et pour troisième encore un
autre de cinq jours, au bout desquels il étoit
déclaré que le Pape lui ôteroit le chapeau de
cardinal. La cour ayant jugé que cette voie ne
s'accommodoit pas aux maximes de la France

» (quoiqu'il ne fût fait mention que du chapeau),
 » attendu que, s'agissant d'un cardinal français, il
 » ne falloit pas y procéder, comme on le pourroit
 » faire à l'égard de ceux des autres nations qui
 » n'auroient pas les mêmes prérogatives qu'on at-
 » tribue à ceux de la nôtre, ce Bref ne fut point
 » présenté à M. le cardinal de Noailles. La nouvelle
 » qui en vint ici aigrit les esprits. Le Pape fit une
 » assemblée des cardinaux qu'il avoit choisis de-
 » puis long-temps pour son conseil dans cette
 » affaire : le résultat de cette assemblée fut tenu
 » très-secret; mais il m'est revenu depuis, par
 » voie sûre, que cette cour se croit blessée de se
 » voir refuser une chose qu'elle prétend lui appar-
 » tenir incontestablement, même par les concor-
 » dats faits avec la France, suivant la disposition
 » desquels les cardinaux, même français, doivent
 » être jugés, en cas de délit, immédiatement par
 » le saint siège. La même cour prétend même s'être
 » relâchée sur cela, et en avoir fait plus qu'elle ne
 » devoit, par complaisance, et pour aplaïr les
 » difficultés qui pourroient se trouver à aller en-
 » suite plus avant, attendu qu'il n'y auroit plus
 » aucunes difficultés à procéder par voie de com-
 » missaires contre M. le cardinal de Noailles, après
 » qu'il ne seroit plus qu'un simple évêque. Le Pape,
 » voyant donc qu'on n'avoit pas notifié son Bref à
 » M. le cardinal de Noailles, dépêcha un courrier
 » à son nonce, à l'insu de M. Amelot, qui ne l'ap-
 » prit que deux jours après. Lorsqu'il l'eut su, il
 » alla à l'audience du Pape le samedi suivant, et
 » ensuite il travailla à dépêcher un courrier, qu'il
 » fit partir le dimanche matin, trois jours après le
 » départ de celui du Pape. Il n'est pas douteux que
 » celui du Pape n'ait porté au nonce le Bref dont
 » j'ai parlé, avec ordre de le notifier à M. le car-
 » dinal de Noailles. On prétend que les amis de
 » ce cardinal, pour lui faire parer le coup, lui
 » ont conseillé de publier un Mandement d'accepta-
 » tion, semblable à celui qu'il a offert, avec des
 » explications. Ils espèrent que la chose étant ainsi
 » consommée, il en pourra être quitte en essayant
 » une condamnation de ce nouveau Mandement,
 » comme il en a essayé une du premier. Mais ils
 » se mécomptent en cela, et à en juger par la dis-
 » position présente, et par l'engagement déjà pris
 » par cette cour, qui se croit attaquée dans sa ju-
 » risdiction, on ne doute pas que M. le cardinal de
 » Noailles n'en seroit pas quitte pour cela, et que
 » cette cour ne poursuive sa pointe jusqu'au bout,
 » quoi que la France puisse devenir. Ainsi la seule
 » ressource qu'entrevoient ceux qui savent l'état
 » des choses que je vous mande, lesquels sont en
 » très-petit nombre, est uniquement fondée sur la
 » piété et la religion du Roi, qui ne voudra pas,
 » comme on le présume, s'exposer à mourir dans
 » la disgrâce du saint siège, ni laisser son royaume
 » et ses peuples, dont le salut lui est à cœur, en
 » proie au schisme et aux autres malheurs dont le
 » schisme est toujours la source funeste. Vous com-
 » prendrez par là l'intérêt que nous avons de prier
 » le Dieu des miséricordes d'avoir pitié de notre
 » pauvre nation, et de sauver l'Eglise de France
 » du péril auquel elle se trouve exposée.

» A l'égard de votre affaire, vous voyez qu'elle
 » ne peut plus aller mal de ce côté-ci. Je vous en
 » ai parlé avec incertitude jusqu'à présent; mais

» je vois la scène changée; et pour ne vous rien
 » dire de moi-même, je me contente de vous rap-
 » porter ce qu'un cardinal, dont je vous ai parlé
 » comme d'un des plus grands ornemens du sacré
 » collège, et à qui j'appris l'autre jour les mêmes
 » choses que je vous écris (ayant autant de con-
 » fiance en lui qu'en vous-même), me dit sur ce
 » qui vous regarde, qu'il me répondoit maintena-
 » nt que votre affaire ne souffroit plus aucune diffi-
 » culté. »

L'archidiacre se trouvoit à portée de savoir ce
 qui se traitoit de plus secret dans ces négociations,
 parce que les personnes connues par le Pape pour
 les mieux intentionnées de France, se servoient du
 ministère de l'archidiacre pour suggérer à Sa Sainté
 ce qu'elles jugeoient être plus expédient pour
 le bien de la religion dans les différentes circon-
 stances qui pouvoient se rencontrer, et que le Pape
 prenoit une telle confiance en l'archidiacre, qu'il
 lui communiquoit même les vues les plus secrètes
 qu'il avoit par rapport à la situation des affaires,
 afin que l'archidiacre les fit passer en France aux
 personnes qui se servoient de son ministère à Rome.

VI. Ce fut par ce moyen que l'archidiacre dé-
 couvrit les obstacles que le parti janséniste s'étoit
 efforcé de mettre à la promotion de M. l'évêque de
 Meaux au cardinalat. Après qu'ils eurent été heu-
 reusement levés, il en écrivit ainsi à M. l'évêque
 de La Rochelle le 14 mai 1715 : « Je suis d'avis
 » que vous prenez occasion d'écrire à M. l'évêque
 » de Meaux, votre ami, pour le féliciter sur ce que
 » je vous apprendis, que toutes les difficultés qui
 » empêchoient sa promotion étant aplanies, et que
 » Sa Sainteté ayant donné parole de le faire car-
 » dinal incessamment, ce qu'on présume devoir
 » arriver même dans ce mois, vous vous pressez
 » de lui témoigner la joie, etc. »

Dans la même lettre, l'archidiacre parloit en ces
 termes de deux écrits, l'un desquels devoit être
 communiqué au Roi, et l'autre envoyé à M. l'évêque
 de Meaux : « En même temps, disoit-il, vous le
 » priez (M. l'évêque de Meaux) qu'en cas qu'on
 » lui ait mis entre les mains un écrit qu'on a dû en-
 » voyer par votre ordre à Paris, il ait la bonté,
 » s'il le juge à propos, de le communiquer au Roi...
 » Ce qu'il faut encore dire à M. l'évêque de Meaux,
 » est qu'ayant eu communication, par un cardinal,
 » de la lettre anonyme qui vient d'être envoyée ici
 » à quelques cardinaux¹, je l'ai fait copier en toute
 » diligence, et que je l'envoie par ce même ordi-
 » naire à un de mes amis, n'ayant pas l'honneur
 » d'être connu de lui, afin qu'elle lui soit commu-
 » niquée... J'en garde une copie, pour n'être pas
 » dessaisi d'une pièce si étonnante. »

Ce dernier écrit, dont l'archidiacre parle ici, est
 rempli de menaces contre le saint siège; et les
 jansénistes y faisoient entendre que la constitu-
 tion, si on ne l'expliquoit, ne trouveroit jamais
 que des oppositions en France.

L'archidiacre parloit, dans la même lettre, de
 la négociation qui se traitoit actuellement. « Je
 » crois, disoit-il, qu'avant de me présenter à
 » l'audience, il faut laisser finir la négociation qui
 » est actuellement sur le point de se terminer de

¹ Nous avons cette lettre, qui est trop longue pour l'insérer
 ici, et qui seroit aujourd'hui d'un médiocre intérêt.

» façon ou d'autre, de peur que si le succès n'en
 » est pas conforme de ce côté-ici aux espérances
 » que les deux ministres (M. le cardinal de la Tré-
 » moille et M. Amelot) ont conçues, de faire agréer
 » leur projet à la cour de France pour l'accommo-
 » dement (en cas que M. le cardinal de Noailles
 » veuille l'accepter), on ne puisse avoir occasion
 » de m'accuser d'avoir rien troublé. Cette précau-
 » tion est d'autant plus nécessaire, qu'il est aisé
 » de comprendre que cette cour (le Rome) s'en
 » croira offensée (de l'accommodement projeté par
 » M. le cardinal de la Trémoille et M. Amelot), et
 » pourra en venir à des extrémités.

» Je ne sais ce qui s'est passé du côté des amis
 » de M. le cardinal de Noailles que d'hier au soir,
 » qu'un mien ami italien, qui avoit le secret de
 » tout, me le confia sous le même secret, en
 » m'assurant que ni le Pape ni M. le cardinal Fa-
 » bronî, dont Sa Sainteté s'est le plus servi dans
 » cette affaire, n'en savoient rien. Comme cet ami
 » m'a accordé la permission de vous en dire ce que
 » je voudrois, je me contente, pour éviter un dé-
 » tail qui seroit très-long et inutile, de vous dire
 » que les amis de M. le cardinal de Noailles se
 » flattent de lui avoir ouvert une belle porte pour
 » sortir avec honneur de l'engagement où il est
 » entré, et qu'ils ont pris les mesures les plus
 » propres à faire agréer leur projet au Roi; et
 » qu'ainsi, supposé que M. le cardinal de Noailles
 » y donne les mains, ils espèrent qu'au moins en
 » ce cas, le Roi et le gros de la nation se tourne-
 » ront du côté de son Eminence; et que le pis qui
 » puisse arriver, si Rome ne veut pas condes-
 » cendre, c'est que le Mandement futur pour l'ac-
 » ceptation de la Bulle par M. le cardinal de Noailles
 » soit condamné ici, et qu'après cela la chose se
 » trouve finie, ne croyant pas qu'on permette en
 » France qu'on entreprenne autre chose contre son
 » Eminence. Voilà la fin qu'on s'est proposée, et
 » le retardement extraordinaire des courriers que
 » le Pape envoyoit de sa part pour menacer, et les
 » deux ministres pour éviter l'effet de ses menaces.
 » Ce retardement leur fait croire que le Mande-
 » ment arrivera par le retour de ces courriers, et
 » que tout se trouvera fait.

» Tel est l'état des choses, qui semble nous pré-
 » dire quelques évènements plus fâcheux que ceux
 » que nous avons vus jusqu'ici; car, à juger de
 » la disposition de M. le cardinal de Noailles par
 » une lettre qu'il a écrite ici à son agent, et que
 » ce même Italien a vue, sa confiance et sa hau-
 » teur, pour ne rien dire de plus fort, sont arri-
 » vées à leur période. Jugez-en par l'expression de
 » cet Italien : *Il écrit contre Rome, comme s'il étoit*
 » *à la tête de deux cent mille hommes.* Cette lettre
 » étoit du samedi saint qui précéda l'arrivée des
 » deux courriers, qui arrivèrent tous deux le jour
 » de Pâque à Paris, temps auquel tout étoit rompu,
 » M. le cardinal de Noailles ayant renvoyé avec
 » mépris le Bref exhortatoire que le Pape lui avoit
 » écrit pour servir de motif à son retour, à cause
 » que son Eminence y trouva des termes dont elle
 » étoit offensée. »

A cette lettre, l'archidiacre joignit le Mémoire
 » suivant : « M. Amelot, dans une conversation chez
 » M. le cardinal de la Trémoille, en présence de
 » son Eminence et de trois autres personnes, sa-

» voir, M. Amelot de Chaillou, M. l'abbé de Targny
 » et M. Person, montra son indisposition contre
 » les deux évêques, et son attachement pour M. le
 » cardinal de Noailles; mais d'une manière qui
 » faisoit connoître qu'il en disoit plus qu'il ne vou-
 » loit, et que c'étoit un excès de l'amertume dont
 » il étoit plein, et qu'il ne pouvoit plus retenir. La
 » matière fut entamée à l'occasion de la conclusion
 » de l'affaire du chapitre de La Rochelle, dont
 » l'archidiacre étoit chargé. Il en prit occasion de
 » dire à cet archidiacre : *Vous n'avez donc plus de*
 » *raison de rester à Rome, si ce n'est pour attendre*
 » *le temps favorable d'entamer l'affaire des deux*
 » *évêques avec M. le cardinal de Noailles;* et il
 » s'efforça de lui persuader qu'il falloit laisser là
 » cette affaire, et pour le bien de la paix oublier
 » tout ce qui s'étoit passé.

» L'archidiacre, pour éviter d'entrer en matière
 » avec lui, répondit qu'il étoit ici sous les ordres
 » des deux évêques, et qu'il ne pouvoit faire autre
 » chose que de suivre leurs déterminations. Sur
 » cela, M. Amelot le prit d'un ton railleur, et lui
 » dit : *Oh! vous êtes bien aise de rester ici; vous*
 » *vous y trouvez bien, vous y êtes considéré.* L'ar-
 » chidiacre répondit sur le même ton, que, puis-
 » qu'il étoit à Rome, il falloit bien qu'il y vécût;
 » mais que, dans le fond, il auroit plus d'inclina-
 » tion à s'en retourner à son domicile, que de
 » rester à Rome. Alors M. Amelot se mit à lui
 » prouver qu'il y resteroit inutilement, parce que
 » jamais Rome ne parleroit dans cette affaire, l'u-
 » sage y étant de ne parler sur les livres que pour
 » les condamner, et jamais pour les approuver.
 » Son Eminence se joignit à lui dans cet endroit,
 » pour confirmer ce qu'il disoit; et l'archidiacre se
 » défendit en termes généraux, affectant de ne leur
 » montrer aucune espérance, mais une simple dis-
 » position de soumission à l'ordre des deux évê-
 » ques; et ce qu'il peut inférer de ce qui fut dit par
 » les deux ministres, est qu'ils le voient fort im-
 » patiemment à Rome, et qu'ils souhaiteroient
 » qu'il s'en retournât.

» De ce discours, M. Amelot passa à un autre,
 » et se déclina contre les deux évêques. Il les
 » accusoit d'avoir allumé le feu qui brûle mainte-
 » nant. L'archidiacre, ayant voulu répandre mo-
 » destement et avec respect sur les chefs d'accu-
 » sation qu'avançoit M. Amelot, en fut interrompu
 » avec aigreur, comme s'il avoit parlé contre la
 » vérité. L'archidiacre, sans se déconcerter, déclara
 » respectueusement qu'il n'étoit pas un homme à
 » mentir, surtout à une personne de son caractère.
 » Ensuite il exposa les choses d'une manière qui
 » faisoit voir que tout le tort étoit du côté de M. le
 » cardinal de Noailles. Le silence et l'étonnement
 » de M. Amelot donnèrent occasion à M. l'abbé de
 » Targny de rompre le profond silence qu'il avoit
 » gardé jusqu'alors, quoique M. Amelot l'eût plu-
 » sieurs fois appelé en témoignage des choses qu'il
 » avançoit. M. l'abbé de Targny dit donc que les
 » faits étoient tels que l'archidiacre venoit de les
 » exposer. M. le cardinal de la Trémoille confirma
 » la même chose, et M. Amelot fut obligé d'avouer
 » qu'il avoit ignoré cela. Mais adressant la parole
 » à l'archidiacre, il lui dit qu'au moins il ne pou-
 » voit désavouer que la présomption ne fût en faveur
 » de M. le cardinal de Noailles, parce que nul autre

» que les deux neveux ne pouvoit être accusé d'» voir fait faire les affiches. Alors l'archidiacre lui » repartit que non-seulement les deux neveux n'y » avoient point eu de part, mais que M. le cardinal » l'avoit su avant de sévir contre eux, et qu'il n'a- » voit point été naturel de leur imputer une chose, » laquelle, selon l'usage ordinaire, se fait par les » libraires pour tous les livres imprimés avec » privilège. M. Amelot ayant voulu contester cet » usage, l'archidiacre lui en rapporta quantité » d'exemples de feu M. de Reims, de M. de » Chartres, de M. de Meaux, etc. M. Amelot » voulut trouver de la différence entre ces exem- » ples et le cas dont il s'agit, prétendant que le » Mandement des deux évêques n'étoit qu'une » feuille volante. L'archidiacre lui dit qu'au con- » traire c'étoit un livre; M. l'abbé de Targny le » confirma, et dit que cet ouvrage contenoit plus » de cinq cents pages. Alors M. Amelot changea » de batterie, et se mit à blâmer amèrement les » deux évêques d'avoir fait un livre au lieu d'une » simple condamnation, et parla en général avec » beaucoup d'aigreur contre tous ceux qui écri- » voient, disant que nous avions assez de livres » anciens. A cela l'archidiacre repartit qu'il seroit » à souhaiter que Quesnel et tous les écrivains du » parti eussent été bien persuadés de cette maxime : » qu'ils auroient épargné bien de la peine à les re- » tuer, etc. Enfin M. Amelot réduisit ses accusa- » tions contre les deux évêques à la lettre qu'ils » avoient écrite au Roi, qu'il appela plusieurs fois » violente, etc. L'archidiacre affecta de ne rien » répondre sur la nature de la lettre; il se borna » seulement à expliquer les motifs qui avoient en- » gagé les deux évêques à l'écrire, et dit qu'ils » étoient demeurés tranquilles sur l'offense qui » leur avoit été faite en la personne de leurs ne- » veux, jusqu'à ce que les remontrances de leurs » confrères et de plusieurs autres personnes de » considération leur eussent fait sentir qu'il étoit » de l'intérêt de la religion qu'ils portassent leurs » plaintes au Roi. Sur cela, M. le cardinal de la » Trémoille dit qu'il ne doutoit pas de tout ce que » l'archidiacre venoit de dire des deux évêques; » mais que les personnes de considération qui leur » avoient fait ces remontrances, l'avoient fait pour » pousser M. le cardinal de Noailles à bout. L'ar- » chidiacre répondit que c'étoit là une chose qu'il » ne pouvoit pas savoir, et qu'il se contentoit d'ex- » poser ce qu'il savoit, pour en avoir été lui-même » témoin. Après quelque temps de silence, M. Ame- » lot se retira, et parut peiné de s'être tant avancé.»

VII. Dans une autre lettre du 2 juillet 1715, l'ar- » chidiacre rendit à M. l'évêque de La Rochelle le » compte suivant d'une audience qu'il avoit eue de » Sa Sainteté : « Je dois vous dire, 1^o que le Pape » fut très-sensible à la reconnaissance que je lui » ai appris que vous aviez de l'égard que Sa Sainteté » avoit voulu qu'on eût, dans la congrégation, à » l'intérêt que vous prenez à l'union qui nous a » été accordée, et me dit qu'il ne doutoit nullement » de ce que je lui disois de votre attachement » au saint siège et à sa personne en particulier; » 2^o le Pape me parla beaucoup des sujets qu'il a » de se plaindre de M. le cardinal de Noailles et » de ses adhérens surtout du moyen qu'on propose » de finir cette affaire, qu'il regarde comme très-

» dangereux, et plus capable d'augmenter les trou- » bles que de les finir. »

Ce moyen, dans lequel le Pape trouvoit tant » d'inconvéniens, c'étoit le concile national que le » Roi faisoit demander de nouveau; l'archidiacre » continuoit ainsi sa lettre : « Je lui dis tout ce qui » se pouvoit dire pour le porter à donner au Roi » cette satisfaction, et de s'en rapporter à sa pru- » dence et à celle de son conseil, qui regarde ce » moyen comme le seul capable de remédier aux » maux de la religion et de l'Etat. Comme j'avois » récemment reçu des lettres de personnes dont » l'attachement au saint siège et à la saine doc- » trine ne peut être suspect au Pape, je lui fis » valoir de mon mieux le désir que ces personnes » mêmes montrent de ce moyen : de manière que » je puis dire que je l'ai vu ébranlé, sans néan- » moins qu'il n'ait dit positivement qu'il y con- » sentiroit. Mais il m'assura que, si le Roi lui » accordoit une chose qu'il croit préalablement » nécessaire, et ne pouvoit lui être refusée, il » conviendrait ensuite avec Sa Majesté de l'exé- » cuter le plus propre et le plus utile pour éteindre » cet embrasement, et qu'il ne choisiroit ce moyen » que dans la seule vue de l'utilité de ce royaume, » sans égard au saint siège pour ce qui regarde le » point de la juridiction, dont on se plaint calom- » nieusement qu'il est si jaloux; qu'il ne donne » que la seconde place à l'intérêt de la religion, » quoique ce soit le seul, me dit-il, qu'il eût à » cœur; et qu'ainsi, si on jugeoit en France, après » avoir discuté tout ce qu'il y avoit à craindre d'un » concile national, que ce fût le moyen le plus » efficace, il y consentiroit volontiers, mais pourvu » qu'avant tout on lui eût accordé ce qu'il demande, » et ce qu'il a absolument déterminé de faire. Voilà » en substance tout ce qu'il me dit, et dont j'ai cru » devoir rendre compte à gens qui peuvent le faire » passer au Roi, parce qu'il est important qu'on » sache la véritable disposition du Pape, pour ne » point prendre le change, et ne pas éterniser les » contestations, selon le gré de ceux qui résistent » à la constitution. Le préliminaire que le Pape » demande, est d'ôter à M. de Noailles le chapeau » de cardinal. »

VIII. Ce fut par un Mémoire, que l'archidiacre » fit passer au Roi ce que le Pape lui avoit témoigné » dans l'audience dont on vient de parler, après avoir » communiqué ce Mémoire au Pape, et l'avoir fait » mettre au net, et traduit en italien par les per- » sonnes de confiance que Sa Sainteté lui avoit elle- » même indiquées. On transcrit ici ce Mémoire.

« On fait ici courir les plus étranges nouvelles » du monde, mais par des espèces de confidences » qu'on fait à gens qu'on sait bien devoir faire » passer au Pape ce qu'on leur dit. L'accommodement, dit-on, est fait avec M. le cardinal de » Noailles, au grand contentement des plus zelés » défenseurs du saint siège, MM. les cardinaux de » Rohan et de Bissy, le P. Le Tellier, et tous les » Jésuites les plus sages et les plus zelés. Les deux » cardinaux, après que tout a été ajusté, ont été » rendre visite à M. le cardinal de Noailles, et » M. de Bissy l'assura, en le quittant, qu'il le » verroit souvent; et si on n'a pas envoyé un cour- » rier pour porter le Mandement de M. le cardinal » de Noailles, c'est que le Roi a eu devoir différer

» quatre ou cinq jours. Par cette même espèce de
 » confiance, Filopardi¹, l'unique source de ces
 » nouvelles, a eu le projet de Mandement de son
 » Eminence, où il y a des apostilles, avec une
 » grande lettre que lui écrit le cardinal de Noailles,
 » et dans laquelle il dit tout ce que le plus zélé
 » catholique peut dire, entre autres, que tous les
 » Jé-uites sont au désespoir de cet accommodement,
 » et qu'ils ont mis tout en œuvre pour le
 » traverser.

» Filopardi a ajouté qu'il avoit délibéré avec
 » M. le cardinal de la Tremoille et M. Amelot, s'ils
 » feroient voir ce projet d'accommodement au Pape,
 » pour le lui faire agréer; mais qu'encore qu'il leur
 » eût paru d'abord que cela seroit bon, ils avoient
 » néanmoins ensuite jugé qu'il valoit mieux at-
 » tendre qu'ils pensent reçu imprimé. Celui à qui
 » ce projet a été lu, l'a trouvé respectueux en apparence
 » pour le Pape, mais artificieux dans le
 » fond, et tourné de façon qu'il tend à justifier
 » également le cardinal de ce qu'il a fait touchant
 » la constitution, et le Pape sur les propositions
 » qu'elle renferme, et dont la censure, dit M. le
 » cardinal de Noailles, a troublé l'Eglise. Il y a
 » une acceptation au commencement et à la fin, et
 » les explications au milieu, par lesquelles on
 » montre que la constitution n'a pas donné d'at-
 » teinte à huit points capitaux du dogme et de la
 » discipline: tels sont la doctrine de saint Augustin
 » et de saint Thomas, les règles de saint Charles,
 » etc. On loue surtout la prudence de M. le car-
 » dinal de Noailles, et son respect pour le Pape,
 » de ne pas donner ces explications comme de lui-
 » même, mais comme sorties de la propre bouche
 » du Pape, qui s'est expliqué de la sorte en plu-
 » sieurs occasions, sans quoi M. le cardinal de
 » Noailles n'auroit eu garde d'entreprendre d'ex-
 » pliquer ainsi les sentiments du saint Père. Il ne
 » me convient pas de faire ici mes réflexions; je
 » me contente de dire sur cela, que, si ce Mandement
 » est tel, il ne plaira ni au Pape ni à son
 » conseil, parce que je sais par moi-même qu'ils
 » regardent toutes ces choses comme autant d'ou-
 » trages faits à l'autorité du saint siège.

» Comme l'agent des évêques a entrevu quelques
 » contradictions entre ces discours tenus à un ami
 » commun de Filopardi et de lui, et ce que le même
 » Filopardi a dit à cet agent, il a soupçonné qu'il y
 » avoit en cela de l'artifice: ainsi que ce qu'il y avoit
 » de mieux à faire, en attendant qu'on puisse savoir
 » au vrai l'état des choses, c'étoit d'avertir le Pape
 » d'être en garde pour ne pas se laisser surprendre
 » par ce qu'on a fait. Au surplus, ce qu'il y a de
 » plus fâcheux par rapport aux mieux intentionnés
 » qui sont dans cette cour, est que ceux qui traitent
 » avec eux leur sont suspects par l'attachement
 » qu'ils ont reconnu en eux pour M. le cardinal
 » de Noailles, et par le désir qu'ils ont de le
 » sauver à quelque prix que ce soit. Voilà ce qui
 » les met le plus en défiance sur les moyens qu'ils
 » leur proposent. Ils savent de plus qu'il est échappé
 » à Filopardi de dire que la voie du concile finiroit
 » l'affaire facilement, en ce que le concile donneroit
 » à M. le cardinal de Noailles les explications

» qu'il demande, après quoi il accepteroit sans
 » peine la constitution; ce qui donneroit, disent
 » les bien intentionnés de Rome, la victoire à ce
 » cardinal sur le saint siège, et ruineroit l'autorité
 » de ses décisions pour tous les temps à venir. Ces
 » défiances se trouvent extrêmement augmentées
 » par tout ce qu'on fait revenir de France, touchant
 » la disposition présente de ceux que Rome regarde
 » comme ses meilleurs amis, qu'on représente
 » comme lâchant le pied, et courçant tous à
 » sauver M. le cardinal de Noailles, pour faire
 » plaisir aux personnes dont on suppose qu'il est
 » protégé, et auxquelles on sait que ces amis
 » mêmes de Rome ont de grandes obligations.

» L'unique remède à tout cela est de mander à
 » l'agent, si le P. Le Tellier est véritablement
 » persuadé que le concile puisse se tenir sans les
 » inconvéniens qu'on en craint ici, et s'il est aussi
 » persuadé qu'il est nécessaire de le tenir, et qu'il
 » n'y a pas d'autre moyen de réduire les désobéissans.
 » En ce cas, il est à espérer qu'on y
 » donnera les mains, en prenant les précautions
 » qu'on offre de laisser prendre, et pourvu qu'on
 » laisse au préalable faire au Pape ce qu'il croit
 » lui appartenir incontestablement, qui est d'ôter
 » le chapeau à M. le cardinal de Noailles, pour
 » punir sa désobéissance, et lui ôter le moyen de
 » demander à être reçu parmi les juges, en le
 » constituant, par cette privation, *in reatu*.

» Faute de savoir ce que pensent véritablement
 » ceux dont la bonne volonté ne m'est pas équi-
 » voque, je n'ai osé rien dire de positif; mais
 » j'ai bien reconnu que n'étant pas suspect à Rome,
 » cette assurance disposeroit extrêmement le conseil
 » du Pape à écouter la proposition du concile:
 » car ayant entendu dire à M. de Targny que le
 » P. Le Tellier, aussi bien que les autres bien
 » intentionnés, étoient pour la voie du concile, je
 » dis à un cardinal des mieux entendus et des plus
 » à portée de lever les difficultés qu'on a ici sur
 » cette voie, que, supposé que cela fût vrai, le
 » Pape devoit s'en rapporter à lui, comme con-
 » noissant mieux ce qui se doit et se peut par rap-
 » port aux lieux et à l'état des choses. Il approuva
 » ce que je lui disois, et me dit qu'il n'y avoit de
 » tous les inconvéniens qu'on craint, qu'une seule
 » chose qui paroïssoit être un obstacle invincible,
 » et que, supposé qu'on pût prendre des mesures
 » pour empêcher qu'elle n'arrivât, le Pape pour-
 » roit se déterminer à convenir du concile. Il voulut
 » bien me dire quelle étoit cette difficulté, mais
 » pour savoir seulement si je lui pourrois dire
 » quelque chose qui fût capable de prévenir cet
 » inconvéniens; car il exigea de moi le secret naturel
 » par rapport à qui que ce soit, me faisant
 » entendre par là qu'on n'avoit pas fait mention de
 » cet inconvéniens même à M. Amelot, en lui fai-
 » sant le détail de tous les autres qui paroïssent
 » suffisans, sans s'ouvrir sur celui-là qui tient
 » plus au cœur que les autres. Je vous avoue que
 » je ne fus nullement embarrassé de cette difficulté,
 » et le moyen que je suggérai pour la prévenir me
 » paroît bien aisé et très-éfficace. Le cardinal lui-même
 » a goûté cet expédient, et ainsi il y auroit
 » tout lieu d'espérer que, supposé qu'on juge le
 » concile nécessaire, on y portera le Pape, quand
 » une personne de confiance l'assurera que ceux

¹ Son vrai nom étoit *Philopald*: voyez la *Notice des personnages*.

» dont il ne peut se délier le jugent ainsi, et qu'on
 » lui laissera faire au préalable ce qu'il croit lui
 » appartenir uniquement, et ce qu'on juge même
 » absolument nécessaire pour s'ouvrir la voie à
 » achever ce qui restera à faire. »

Le Pape, dans l'apostille qu'il mit de sa propre main à un second Mémoire que l'archidiacre lui présenta, pour lui demander quelque personne sûre pour faire copier en français et traduire en italien le Mémoire que l'on vient de transcrire, lui indiqua monsieur Cervini, et le P. Pierri, de l'ordre des Servites. Voici les propres paroles du Pape, telles qu'elles sont écrites à la marge du Mémoire : *Si fidi intieramente o di M^e Cervini, o del Religioso suo confidente, senza cercar altri; essendo ambidui dotati d'onore, di fede, e di capacità; dont voici la traduction ; « Qu'il se confie entièrement ou à Mgr Cervini, ou au religieux son confident, sans en chercher d'autres ; ils sont tous les deux doués d'honneur, de fidélité et de capacité. »*

A la fin de ce Mémoire apostillé, l'archidiacre avertissoit Sa Sainteté, que le secret qu'elle lui avoit confié, touchant l'ordre que le Roi avoit, à sa prière, envoyé à Filopardi ¹ étoit déjà divulgué, et que le lundi, environ une heure de nuit, un religieux français étoit venu lui dire la chose comme déjà publique.

IX. On manda de France, à peu près dans ce temps-là, à l'archidiacre, qu'on remarquoit que, dans les négociations qui se faisoient, le Pape écouloit trop certaines personnes, lesquelles par leurs artifices ordinaires, et sous prétexte de zèle pour le saint siège, s'efforçoient d'inspirer à Sa Sainteté de la défiance des cardinaux de Rohan et de Bissy; qu'on s'apercevoit des mauvais effets que produisoit cette défiance, et qu'on en craignoit de plus fâcheux encore; qu'ainsi il étoit essentiel, pour le bien de la religion en France, de faire bien comprendre à Sa Sainteté qu'elle devoit avoir une entière confiance en ces deux cardinaux; que leur zèle pour l'honneur du saint siège n'étoit point équivoque; et qu'à moins que Sa Sainteté n'agit en conformité des avis qu'elle en recevoit, elle se trouveroit exposée à faire des démarches qui deviendroient peut-être pernicieuses à l'autorité du saint siège, et à l'obéissance que Sa Sainteté vouloit procurer à la constitution.

L'archidiacre exposa si hemusement toutes ces choses au Pape, dans un Mémoire qu'il eut l'honneur de lui présenter, que Sa Sainteté en fut très-touchée, et parut surprise qu'on soupçonât qu'elle eût de la défiance de ces deux cardinaux. Elle montra qu'elle étoit dans la disposition de se conformer aux avis qu'elle en recevoit.

Dans cette même occasion, l'archidiacre, qui comprenoit de quelle importance il étoit, pour le bien de la religion, que le Pape ajoutât lui aux avis qu'on donnoit de France à Sa Sainteté par son ministère, la supplia de lui dire si elle n'avoit pas toujours connu par la suite, qu'il ne lui avoit jamais donné aucun faux avis. Le Pape lui répondit en propres termes : *È vero.*

X. L'effet que produisit le Mémoire que l'archidiacre avoit envoyé en France, de l'agrément de Sa Sainteté, fut tel, que le feu Roi se détermina à accorder au Pape le préliminaire que Sa Sainteté avoit demandé, pour accorder de son côté la tenue du concile. On voit, par la lettre suivante, quelle fut en conséquence la disposition du Pape.

« Je puis enfin vous apprendre la dernière résolution du Pape sur les moyens de finir l'affaire de la constitution.... La résolution du Pape est
 » donc de commencer par faire un commandement
 » à M. le cardinal de Noailles d'accepter purement
 » et simplement la constitution dans tel terme,
 » sous peine de privation du cardinalat *ipso facto*,
 » s'il ne l'a acceptée dans ce délai, ou s'il ne l'a
 » pas fait comme ou le désire de lui; après quoi,
 » supposé qu'il ait encouru la privation, il sera
 » assemblé un concile du consentement du Pape,
 » et où il aura un légat envoyé d'ici, dans lequel
 » concile tous les évêques opposans seront tenus
 » de s'unir au corps des autres évêques pour l'acceptation de la constitution, et en cas de refus,
 » déposés. Il y a apparence que tous, ou au moins
 » une partie, ne se laisseront pas conduire jusque-
 » là; car il y a bien de la différence entre regarder
 » le danger de loin, ou le voir de si près qu'ils le
 » verront maintenant. Le plan est de convenir de
 » toutes les choses qu'ils auront à traiter dans le
 » concile, afin de ne pas laisser entamer quelques
 » questions odieuses, que les partisans secrets de
 » ces évêques pourroient artificieusement faire en-
 » trer dans cette affaire, pour commettre le saint
 » siège avec le clergé de France. Pour savoir quelle
 » part l'archidiacre a eue en cela, vous n'avez qu'à
 » faire attention à ce que le Pape, après l'avoir vu,
 » lui manda qu'il avoit suivi le projet qu'ils avoient
 » fait ensemble. La principale raison qui a porté le
 » Pape à vouloir, avant tout, ôter le chapeau à
 » M. de Noailles, est que MM. les cardinaux ne
 » pouvoient avoir d'autre juge que le Pape, ils ne
 » pouvoient pas consentir que celui-ci fût jugé par
 » un concile, tant ils qu'il conserveroit cette dignité;
 » et je sais, par la même voie que je sais ce que
 » je viens de vous mander, que les cardinaux, con-
 » sultés par le Pape, ont condescendu qu'il inlli-
 » géât cette peine, si l'obstination va jusqu'à ré-
 » sister au commandement. » Cette lettre étoit du
 15 août 1715.

XI. M. le cardinal de la Trémoille ayant été informé un jour, dans ces circonstances, que l'archidiacre avoit eu le matin une longue audience du Pape, envoya aussitôt inviter l'archidiacre à dîner. Après le repas, M. le cardinal congédia tout le monde, et ne retint que l'archidiacre, qu'il fit entrer dans une chambre voisine avec M. Amelot, et son neveu M. de Chaillon. Son Eminence adressa ensuite la parole à l'archidiacre en présence de ces deux seigneurs, et lui ordonna de rendre compte à M. Amelot de ce que le Pape lui avoit dit dans l'audience qu'il venoit d'avoir de Sa Sainteté, parce que le service du Roi demandoit que M. Amelot, qui étoit son ministre, fût informé des dispositions du Pape sur la demande que Sa Majesté faisoit de la convocation d'un concile national. L'archidiacre répondit que Sa Sainteté lui avoit paru dans la disposition de donner au Roi cette satisfaction, pourvu que Sa Majesté lui accordât un préliminaire que Sa

¹ Il avoit reçu ordre de sortir de Rome dans vingt-quatre heures. On le soupçonnoit avec fondement d'être l'auteur de libelles en faveur des Jansenistes. Voyez la note I de la lettre ci-dessus, p. 231; le *Journal de Dorsanne*, septembre 1715; et les *Mémoires du P. Timothée*, p. 116.

Sainteté ne croyoit pas pouvoir lui être refusé. « Le Pape vous a-t-il dit quel étoit ce préliminaire ? » demanda alors M. de Chaillon à l'archidiacre. M. le cardinal, prévenant la réponse de l'archidiacre, dit à M. de Chaillon : « C'est ce qu'il ne vous dira pas. » M. Amelot prit alors la parole, et dit qu'il seroit inutile d'ôter le chapeau à M. le cardinal de Noailles, parce que ce n'étoit pas en qualité de cardinal, mais en qualité d'archevêque qu'il devoit accepter la constitution. M. Amelot demanda ensuite à l'archidiacre ce qu'il savoit de la disposition des cardinaux de la congrégation que le Pape avoit formée pour cette affaire. L'archidiacre lui répondit qu'il en connoissoit plusieurs qui n'étoient pas éloignés de conseiller au Pape d'accorder le concile, et après les avoir nommés, « Cela est vrai, » dit M. Amelot, il a raison : ils sont pour le concile ; il les a tous dans sa manche. »

XII. Le Pape jetoit les yeux sur le cardinal Casini¹, pour l'envoyer légat au concile national ; Sa Sainteté s'en ouvrit à l'archidiacre dans l'audience dont on vient de parler, et lui demanda ce qu'il en pensoit. L'archidiacre répondit qu'il seroit à craindre que ce qui rendoit ce cardinal si vénérable à Rome, n'eût en France un effet tout contraire ; que son habit de capucin et sa longue barbe pourroient exciter quelques risées dans une assemblée si auguste, et composée de prélats la plupart de naissance et d'érudition. Alors le Pape dit : « Et qui donc envoyer ? » Saint Père, lui répondit l'archidiacre, je prendrai la liberté de dire à Votre Sainteté, qu'il est à propos, pour l'honneur et la gloire du saint siège, que son légat surpasse en naissance, en esprit, en piété et en savoir, tous les évêques qui formeront le concile, parce que les évêques de France ont presque tous ces qualités. « Qui donc ? » reprit le Pape ; le cardinal Pico² ? « Mais on dit, continua-t-il, que tous les revenus de la chambre apostolique ne suffiroient pas pour les frais de sa légation, parce qu'il voudroit aller là en prince. » L'archidiacre répondit que cela n'étoit pas à présumer de la piété et de la simplicité dont ce cardinal faisoit profession ; il est plutôt à croire qu'il ne feroit que les dépenses absolument nécessaires pour soutenir la dignité de légat.

XIII. Quoique ces dispositions du Pape pour accorder la convocation du concile national fussent encore secrètes, il en avoit cependant assez transpiré pour alarmer les agens du parti à Rome. Ils changèrent bien alors de langage sur ce sujet ; car au lieu que, comme on l'a déjà vu, ils s'étoient efforcés de montrer que le concile national étoit le seul moyen de calmer en France les troubles qui s'y étoient excités à l'occasion de la constitution, ils commencèrent, lorsqu'ils s'aperçurent que la cour de Rome consentoit cependant à la tenue de ce concile, à faire de plus grands efforts encore pour faire craindre à cette cour que le concile n'eût les plus funestes effets pour son autorité.

L'archidiacre reconnut bien tôt qu'ils changeoient ainsi de langage ; car alors étant allé chez M. le

cardinal Fabroni, qui n'étoit pas encore tout-à-fait rendu aux sentimens de ceux qui étoient d'avis d'accorder le concile, ce cardinal lui lut un écrit anonyme que les agens du parti faisoient courir dans Rome, et dans lequel ils prétendoient prouver, par vingt-deux ou vingt-trois raisons qu'ils donnoient pour autant de démonstrations, que le saint siège commettrait évidemment son autorité. Alors l'archidiacre rappela à ce cardinal ce qu'il lui avoit ci-devant dit à ce sujet : « et, ajouta-t-il, voilà bien, monseigneur, ce que j'avois prédit à votre Eminence, que, quand ils vous verroient disposés à accorder le concile, ils viendroient un autre langage pour vous en détourner. » Alors ce cardinal, levant les yeux et les mains au ciel, s'écria : *Ah ! son gran furbi !*

XIV. Les choses en étoient en ces termes, lorsqu'on apprit à Rome la mort du feu Roi. Ce triste évènement apporta dans les affaires les changemens que tout le monde sait, et rompit absolument toutes les mesures qu'on avoit prises, tant en France qu'à Rome, pour réduire, par la voie d'un concile national, ceux qui s'opposoit à la constitution. Les deux évêques jugèrent qu'il n'y avoit plus lieu d'espérer qu'ils pussent, dans ces circonstances, obtenir un jugement dans les formes éontre l'entreprise que M. le cardinal de Noailles avoit faite en condamnant leur Instruction pastorale. Ainsi ils firent écrire à l'archidiacre de prendre congé de Sa Sainteté, et de s'en revenir en France. On voit, par sa lettre du 17 février 1716, ce qui se passa dans l'audience de congé que lui donna Sa Sainteté.

« J'ai reçu votre lettre du 21 janvier. Je n'avois encore pu avoir audience du Pape, à cause de l'accablement d'affaires où il est. Cette lettre m'a servi de motif pour demander mon congé ; mais elle n'a pas été assez efficace pour cet effet. Au contraire, le Pape s'est confirmé, par la lecture qu'il en a faite, dans la résolution qu'il avoit déjà prise de me retenir, avant que je le visse ; de sorte que je me suis trouvé très-embarrassé quand il m'a dit d'un ton ferme, qu'il me commandoit de rester. Il étoit si ferme dans cette détermination, qu'il ne vouloit pas seulement entendre les motifs que j'avois : mais enfin je lui ai dit, avec tout le respect qui lui est si justement dû, que mon départ étoit d'une nécessité absolue, et lui ai dit d'autres motifs les plus forts que j'ai pu trouver... Il m'a répondu sur cela des choses obligéantes... Mais voyant que je ne me rendois pas, il m'a dit qu'il ne vouloit pas me retenir par force ; il m'a accordé les grâces spirituelles que je lui ai demandées... De lui-même, il m'a dit qu'il vouloit envoyer un chapelet avec une médaille d'or à M. l'évêque, et qu'il vouloit me donner à moi une médaille ; après quoi il m'a congédié avec sa bénédiction apostolique. J'ai profité de l'occasion, pour servir mon ancien ami, M. l'abbé de Beaumont¹, en représentant à Sa Sainteté l'intérêt qu'elle avoit de montrer de la distinction pour ces sortes de sujets : elle m'a bien assuré qu'il auroit la moitié du gratis, nonobstant l'extrême difficulté d'en faire dans un temps si malheureux. »

¹ François-Marie Casini, né à Arezzo en Toscane, entra dans l'ordre des Capucins, et devint prédicateur apostolique. Il fut élevé au cardinalat en 1712, et mourut à Rome le 14 février 1719. — ² Louis Pic de la Mirandole, né en 1688, fut patriarche de Constantinople en 1706, major-domme du Pape en 1707, cardinal en 1712 ; il mourut en 1743.

¹ Neveu de Fénelon ; il venoit d'être nommé évêque de Saintes.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SECTION QUATRIÈME.

LETTRES ET MÉMOIRES

CONCERNANT LA JURIDICTION ÉPISCOPALE ET MÉTROPOLITAINE DE L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

I.

MÉMOIRE

DE M. L'ABBÉ DE FÉNELON,

POUR RÉPONDRE

A LA PROTESTATION

DE M. L'ARCHEVÊQUE DUC DE REIMS,

CONTRE L'ÉRECTION

DE L'ÉGLISE DE CAMBRAI EN ARCHEVÊCHÉ ¹.

(1693.)

Le différend qui est entre les églises de Reims et de Cambrai vient de ce que Cambrai, qui étoit autrefois dépendant de la métropole de Reims, en a été démembré et érigé en métropole, sans qu'on ait appelé l'église de Reims. M.

¹ Sur l'occasion et le sujet de ce *Mémoire*, voir l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{re} part. art. vi. sect. 4^e.

l'archevêque de Reims prétend que cette érection, faite sans appeler les parties intéressées, est nulle. L'église de Cambrai soutient que le Pape a pu la faire sans cette formalité, dans une nécessité pressante et notoire. Pour bien juger de ce différend, il faut examiner six choses.

La première est l'histoire de cette érection.

La seconde est le principe général sur lequel elle est fondée.

La troisième consiste dans les exemples de diverses érections, qui montrent que l'usage est conforme au principe de droit.

La quatrième est l'application du principe général, au fait particulier des érections des églises des Pays-Bas.

La cinquième est la discipline de l'Eglise sur les dédommagemens.

La sixième est la prescription que l'église de Cambrai prétend avoir acquise contre celle de Reims.

I. HISTOIRE DE L'ÉRECTION.

Charles-Quint, avant son abdication, arrivée l'an 1555, avoit formé le projet de faire ériger de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas.

Il avoit envoyé le cardinal de Granvelle pour examiner sur les lieux les difficultés et les moyens de les vaincre. Plusieurs raisons l'avoient engagé à former ce dessein. La première étoit la multiplication prodigieuse des peuples dans ces provinces, depuis environ deux cents ans. Elles n'avoient été autrefois que des forêts immenses et des marais inhabités; mais la fertilité des terres qu'on avoit défrichées, la commodité du commerce maritime, et le naturel laborieux de ces peuples, qui excelloient pour les manufactures, firent bientôt que ce pays fut incomparablement plus peuplé que tous les autres de l'Europe. Il n'y en a point encore à présent où l'on trouve tant de villages et de grosses villes, nonobstant les grandes diminutions qui y sont arrivées, depuis le siècle passé, par les guerres continuelles. Il n'y avoit dans dix-sept provinces, si vastes et si peuplées, que les quatre évêchés de Cambrai, d'Utrecht, d'Arras et de Tournai. Comme aucune de ces églises n'avoit le titre de métropole, il falloit aller, pour les moindres appellations, d'un côté à Reims, et de l'autre à Cologne. Cet inconvénient fut suivi d'un autre, qui acheva de rendre le projet des érections très-nécessaire. C'est que l'hérésie, qui répandoit sa contagion de proche en proche dans toute l'Europe, menaçoit particulièrement les Pays-Bas. Les Calvinistes, recherchés en France sous le règne de Henri II, alloient se réfugier en Flandre¹. D'un autre côté, l'Allemagne n'étoit pas moins à craindre, par les sectes dont elle étoit remplie. Tout le monde sait que Gebhard Truchsis, archevêque de Cologne, tomba, quelques années après, dans l'apostasie avec un horrible scandale. L'hérésie étoit déjà dans le milieu des Pays-Bas; et les peuples, sous le nom de *Gueux*, étant séduits par l'apparence de la réforme, éclatèrent bientôt après par le schisme et par la rébellion.

On crut qu'il falloit multiplier les pasteurs, pour ramener tant de brebis égarées, et pour conserver les restes du troupeau. On crut qu'en multipliant les évêchés, il falloit aussi multiplier les métropoles, parce que les conciles, qui sont toujours salutaires, deviennent le principal remède dans les temps de séduction, où il faut défendre unanimement la saine doctrine, et prévenir la réforme trompense par la véritable.

Outre la multiplication des peuples et le pro-

grès de l'hérésie, on regardoit encore l'inconvénient de laisser les églises des Pays-Bas sous des églises métropolitaines de nations étrangères, et surtout sous celle de Reims, parce que les deux nations française et espagnole étoient presque sans cesse les armes à la main l'une contre l'autre, et que l'opposition de leurs intérêts ne les animoit guère moins pendant la paix que pendant la guerre. Le commerce libre et fréquent, qui est nécessaire entre la métropole et les autres églises d'une province, parut impossible dans ces circonstances. Voilà les raisons sur lesquelles fut fondé le projet des érections de quatorze nouveaux évêchés et de trois métropoles dans les Pays-Bas.

Charles-Quint n'eut pas le temps de l'exécuter. Philippe II, voyant augmenter le besoin, par le progrès continuel de l'hérésie, et par la disposition manifeste des peuples à la révolte, envoya promptement à Rome le docteur Sonnius, pour tâcher d'obtenir ces érections. Ce docteur sollicita cette affaire pendant un an auprès du pape Paul IV, de concert avec Vargas, ambassadeur de son maître. Le pape ne voulut rien précipiter, ni décider tout seul. Il établit une congrégation de sept cardinaux pour examiner à fond le projet. M. de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, qui fut cardinal dans la suite, étoit alors ambassadeur de France auprès du Pape. Pendant cette année entière, il ne cessa d'écrire au Roi et au cardinal de Lorraine, pour rendre compte de tout ce qui se passoit à Rome. Il agit, dans ses audiences auprès du Pape, pour traverser ces érections, avec toute la vivacité que pouvoit inspirer la jalousie de deux nations opposées, et avec la prodigieuse autorité du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, qui joignoit à sa naissance, à ses dignités et à son génie, l'avantage d'être oncle de la Reine-Dauphine¹.

M. l'évêque d'Angoulême crut être assuré que le Pape ne décideroit rien sans appeler toutes les parties. Il avoue même, dans ses dépêches, qu'il ne songeait qu'à gagner du temps, suivant les ordres qu'il avoit reçus de la cour. Il ne dit point que le Pape témoignât aucune partialité contre la France, ni qu'il voulût agir par surprise. Au contraire, il assure que le Pape ne faisoit que *procrastiner*. M. l'évêque d'Angoulême ne lui alléguoit aucune raison tirée du fond de l'affaire. Il s'attachoit seulement à la forme, demandant que le

¹ Marie Stuart, reine d'Écosse. Elle avoit épousé en 1558 le Dauphin, qui devint en 1559 le roi François II. La mère de cette princesse étoit sœur du cardinal de Lorraine.

¹ *Hist. de M. de Thou.*

Pape n'agit point par plénitude de puissance, et qu'on ne démembrât point la province de l'archevêque de Reims, qui étoit *premier pair de France*.

Enfin le Pape, comme cet évêque le rapporte lui-même dans ses dépêches, se déterminâ, par le conseil de tous les cardinaux, à faire les érections, sans observer la formalité d'appeler toutes les parties. Son motif fut la crainte des longueurs d'une procédure qui rendroient le remède inutile pour un mal si pressant. De plus, il y avoit une conjoncture importante dont le Pape crut devoir profiter. Philippe II quitta les Pays-Bas pour se retirer en Espagne. Il offroit de doter les nouvelles églises à ses dépens, supposé qu'il fût impossible de les doter par d'autres moyens. Il n'y avoit que sa présence et son autorité qui pussent finir une affaire sujette à tant d'embarras et de contradictions. Le Pape crut avec les cardinaux, qu'on ne pouvait laisser partir ce prince sans perdre la conjoncture favorable pour l'exécution du projet, et que c'étoit abandonner l'affaire que de la retarder.

Paul IV fit donc, l'an 1559, dans une même Bulle, l'érection de quatorze nouvelles églises cathédrales, qui sont, Gand, Bruges, Ypres, Saint-Omer, Anvers, Malines, Namur, Bois-le-Duc, Ruremonde, Harlem, Deventer, Lewarden, Groningue et Middelbourg; et de trois métropoles, qui sont Cambrai, Malines et Utrecht. Pour rendre toutes ces érections possibles, il fallut faire une répartition générale de tous les Pays-Bas, avec un grand nombre d'accommodemens réciproques. Il est aisé de comprendre qu'on ôta une grande étendue de pays aux quatre anciens évêchés. Par exemple, on ôta au diocèse de Tournai les villes de Bruges et de Gand. On ôta de même au diocèse de Cambrai les trois plus grandes villes des Pays-Bas, qui sont Malines, Bruvelles et Anvers. On prit même beaucoup sur les églises de Cologne, de Liège, de Munster, d'Osnabruck et de Paderborn. Enfin il fallut prendre aussi une partie du temporel de plusieurs grosses abbayes, pour doter les nouveaux évêchés. Ainsi il falloit que toutes ces églises perdissent quelque chose pour la nécessité commune. Mais, comme les particuliers ne souffrent guère de telles pertes avec tout le zèle et tout le désintéressement qu'on doit au bien public, le Pape comprit qu'il étoit impossible de satisfaire un si grand nombre de parties intéressées. Attendre leur consentement étoit une chose manifestement impossible: attendre seulement qu'on les eût toutes écou-

tées avec la lenteur des formalités, c'étoit attendre la perversion entière des Pays-Bas, et laisser échapper une conjoncture unique pour assurer les érections.

Voilà ce qui déterminâ le pape Paul IV à user dans sa Bulle, de la plénitude de puissance, et à n'appeler aucune partie. Ce pape mourut peu de temps après. Pie IV, son successeur, que M. l'évêque d'Angoulême nous représente comme exempt de toute prévention pour les choses que son prédécesseur avoit faites, examina de nouveau cette affaire, et confirma la Bulle de Paul IV par une Bulle semblable, avec la clause de plénitude de puissance. Cet examen des deux papes, à compter depuis l'arrivée de Sommius à Rome jusqu'à la seconde Bulle, est d'environ deux ans.

Dans la suite, le cardinal de Lorraine alla au concile de Trente à la tête de tous les prélats français. C'étoit le lieu où il pouvoit se plaindre, et montrer que les nouvelles érections, qui avoient démembré sa province, avoient été faites sans nécessité. Sommius, qui avoit sollicité les érections, assistoit au concile, et auroit pu défendre la cause des nouvelles églises. Le cardinal, qui ne manquoit ni de science, ni d'éloquence, ni de vigueur, ni de crédit, n'osa jamais le tenter. Il garda le même silence quand il alla à Rome. C'étoit une occasion heureuse pour faire écouter au saint siège des raisons canoniques et édifiantes sur le fond de l'affaire, s'il en avoit eu; car saint Charles, neveu du Pape, étoit alors la lumière posée sur le chandelier. Mais la nécessité de faire promptement ces érections avoit trop éclaté dans l'Europe, pour pouvoir être contredite. Les églises de Cologne, de Liège, de Munster, d'Osnabruck et de Paderborn, aussi intéressées que celle de Reims à se plaindre, ne l'ont jamais fait, et ont souffert sans peine ce démembrement, pour le bien public.

Le cardinal de Lorraine ne crut pas devoir faire de même: mais il se contenta de protester, pour la forme, contre ces érections, cinq ans après qu'elles furent faites, l'an 1564, dans son concile de Reims, où il ne parla que de l'intérêt de son église, et ne dit aucun mot pour montrer que ce démembrement avoit été fait sans une vraie nécessité pour le salut des Pays-Bas. Cette protestation ne fut suivie d'aucun acte sérieux pour procéder à Rome et pour faire juger la cause. Ainsi, après avoir satisfait à sa réputation à l'égard de ses successeurs, il abandonna le fond de l'affaire.

Le cardinal de Guise, son neveu et son suc-

cesseur, protesta de même, pour la forme, dans un pareil concile, dix-neuf ans après, en 1583, et n'alléguait aucune raison contre la notoriété du besoin pressant qui avoit fait faire les érections sans appeler les parties.

Depuis l'année 1583 jusqu'en l'année 1678, l'église de Reims a gardé pendant quatre-vingt-quinze ans un profond silence. Elle n'a ni renouvelé ses protestations, ni procédé en conséquence des anciennes devant le Pape, pour demander un jugement. En 1678, M. l'archevêque de Reims fit sa protestation, après laquelle il n'a point formé d'instance à Rome, ni fait aucune procédure pour tendre à un jugement de la cause. Enfin, il semble vouloir, depuis la mort de M. Brias, archevêque de Cambrai, faire juger cette affaire pendant la vacance de ce siège.

Voilà l'histoire de l'érection des églises des Pays-Bas. Il est temps d'examiner le principe de droit sur lequel on doit juger.

II. LE POINT DE DROIT.

OU LE PRINCIPE GÉNÉRAL SUR LEQUEL EST FONDÉE L'ÉRECTION DE CAMBRAI EN MÉTROPOLE.

Toute la question se réduit à savoir si le Pape a la puissance d'omettre, en faisant des érections d'églises, la formalité d'appeler les parties, dans le cas extraordinaire d'une nécessité pressante et notoire pour le salut de la religion. Il seroit inutile de vouloir rendre odieux le terme de plénitude de puissance, en représentant une puissance arbitraire qui peut tout détruire : il ne s'agit que d'une plénitude de puissance modérée par la nécessité d'observer les canons, et qui peut tout pour édifier. La plénitude de puissance, ainsi entendue, est enseignée par saint Bernard, admise par les anciens docteurs de Paris les plus fermes dans les maximes des conciles de Constance et de Bâle, enfin reconnue en termes formels dans les propositions de l'assemblée du clergé tenue en 1682, où M. l'archevêque de Reims a présidé avec M. l'archevêque de Paris. En raisonnant sur ce principe, je raisonnerai donc selon la doctrine constante de toute l'Eglise Gallicane, et on ne pourra point soupçonner que je veuille affaiblir en rien ses maximes.

L'autorité du chef de l'Eglise est universellement reconnue pour interpréter les canons, et pour en dispenser dans les cas où il est plus utile à la religion de n'observer point une règle que de l'observer. Ce n'est quitter la lettre de

la loi, que pour en mieux suivre l'esprit. Il arrive des cas pressans et imprévus dans lesquels il seroit ou impossible ou trop dangereux de suivre la lettre de la loi. Il manqueroit quelque chose d'essentiel à la constitution de l'Eglise, si elle n'avoit pas un tribunal fixe et ordinaire qui fût toujours prêt pour interpréter la loi, et pour en dispenser dans les cas d'une nécessité pressante et notoire.

Le concile œcuménique, qui s'assemble rarement avec d'extrêmes longueurs, et qu'il est même souvent impossible d'assembler, ne peut être ce tribunal fixe. Cependant l'Eglise demeurera-t-elle sans ressource? Les formalités instituées pour la sauver se tourneront-elles en obstacles invincibles pour son salut? Il faut donc admettre nécessairement une puissance fixe et ordinaire pour dispenser des canons. Plus les cas sont importants au salut de la religion, plus il est nécessaire qu'il y ait une puissance en état de remédier au besoin pressant. Ce dispensateur ordinaire des canons ne peut être, dans l'état présent, que le Pape : et en effet, il est en possession paisible de cette autorité sur toutes les nations catholiques, et sur la France comme sur les autres pays.

Aussi voyons-nous que M. l'archevêque de Reims, très-éclairé sur la vraie manière de concilier la puissance du chef de l'Eglise avec les maximes de l'Eglise Gallicane, reconnoît dans le saint siège cette plénitude de puissance ainsi entendue, même pour le cas particulier d'érections d'églises. Voici ses paroles : « Ledit » seigneur archevêque de Reims sait qu'il y a » des occasions dans lesquelles il est absolu- » ment nécessaire d'ériger de nouveaux arche- » vêchés pour le bien de l'Eglise, et particu- » lièrement pour l'avancement de la religion » dans les pays nouvellement acquis à l'empire » de Jésus-Christ : et il est même persuadé » que la foi seule étant immuable, les diffé- » rentes conjonctures des temps et des lieux peu- » vent quelquefois dispenser de l'obligation d'ob- » server certaines formalités établies avec beau- » coup de justice ¹. »

Trois lignes au-dessous de ces paroles, il ajoute qu'il « reconnoît avec déférence l'auto- » rité suprême que Jésus-Christ a donnée à ses » vicaires pour l'édification de son Eglise. »

¹ *Protestation de Mgr Illustissime et révérendissime messire Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims... contre la prétendue érection de l'église de Cambrai en métropole*, p. 3. Cette *Protestation*, datée du 14 février 1678, et publiée cette même année, fut réimprimée en 1695, à la suite d'un nouveau *Mémoire* du prelat sur le même sujet.

Cette *autorité suprême* peut dispenser des canons, juger de toutes les causes majeures, au rang desquelles sont les érections d'églises; enfin se dispenser d'observer des formalités établies avec beaucoup de justice en certaines conjonctures de temps et de lieu. Voilà le Pape reconnu clairement par M. l'archevêque de Reims pour juge, non-seulement des érections, mais encore des formalités qu'il faut y observer ou n'y pas observer. Quand un prélat si éclairé a parlé ainsi, il n'a rien dit qui ne soit certain et digne de lui.

C'est sur ce principe que saint Bernard, l'homme apostolique des derniers temps dans l'Eglise Gallicane, a parlé de l'autorité du saint siège pour les érections.

Innocent II avoit dégradé l'église de Milan, et l'avoit réduite du rang de métropole à celui de simple évêché, pour la punir de son attachement à l'antipape Anaclét. Dans la suite, le Pape avoit rétabli la métropole de Milan, et envoyé le pallium à l'archevêque. Saint Bernard, qui vouloit achever d'effacer les restes du schisme, dit à cette église: « Le Pape vous » a accordé ce qui n'est permis par les canons, » que pour une grande nécessité, qui est l'érection d'un simple évêché en métropole¹. » Le même père ajoute dans la suite: « La plénitude de la puissance a été donnée au siège » apostolique, par une singulière prérogative, » sur toutes les églises du monde..... Il peut, » s'il le juge utile, établir de nouveaux évêchés » où il n'y en a point eu jusqu'à présent. » Parmi les évêchés déjà établis, il peut abaisser les uns et élever les autres, suivant que » la raison le déterminera: en sorte qu'il lui » est permis de changer des évêques en archevêques, et de faire aussi le contraire, s'il » croit que la nécessité l'y engage. »

En parlant ainsi, ce père n'admet ni une puissance arbitraire pour tout détruire, ni des dispenses sans fondement: mais il reconnoît la plénitude de puissance pour édifier, pour dispenser des canons dans les vrais besoins, et pour changer l'état des églises particulières, suivant que le Pape le juge nécessaire pour le salut de la religion.

Ce principe décide toute la question qui est entre les deux églises de Reims et de Cambrai. Je suppose le cas d'une nécessité extrême si notoire, que la notoriété publique est au-dessus de toutes les enquêtes, et si pressante qu'on risque manifestement le salut de la reli-

gion dans tout un pays, si on ne se dispense point des formalités pour faire les enquêtes, et pour appeler toutes les parties. On ne peut me refuser de supposer ce cas, qui n'est pas impossible. Dès qu'on le suppose, je demande qu'on me réponde précisément. Le Pape peut-il omettre cette formalité? M. l'archevêque de Reims a déjà répondu que *certaines conjonctures de temps et de lieu dispensent le Pape d'observer des formalités établies avec beaucoup de justice*¹. C'est l'aveu le plus décisif que je puisse souhaiter, surtout dans la bouche d'un prélat si savant, et si zélé pour les maximes de l'Eglise Gallicane. Mais si je devois traiter cette question avec un homme moins sincère ou moins éclairé, je reviendrois toujours à ce point essentiel. Le pape le peut-il, ou non? Faut-il laisser éteindre la religion dans tout un pays, plutôt que de faire une érection, sans une enquête superflue sur une chose de notoriété publique? Faut-il préférer les formalités d'une longue procédure, et la satisfaction des parties, qui veulent qu'on les appelle et qu'on les écoute pour leur intérêt particulier, au salut de toute une nation? Aucun homme instruit des règles ne dira jamais que le Pape ne peut point se dispenser d'observer ces formalités, dans le cas extrême que je suppose. Le point de droit que j'ai entrepris de prouver est donc évident. Il ne reste plus qu'à examiner le point de fait, qui est de savoir si l'érection de la métropole de Cambrai a été faite dans ce cas de nécessité pressante et notoire, qui ne permettoit pas d'attendre les formalités.

III. EXEMPLES DE DIVERSES ÉRECTIONS,

QUI MONTRENT QUE LE PAPE PEUT, EN CERTAINS CAS, FAIRE DES ÉRECTIONS SANS APPELER LES PARTIES.

Comme l'autorité des pasteurs n'est point une domination utile, mais un simple ministère de charité, et que les apôtres se sont reconnus les esclaves en Jésus-Christ des peuples qu'ils devoient sanctifier, l'esprit de l'Eglise, dès les premiers temps, a été de faciliter les érections d'évêchés et de métropoles, autant qu'elles pouvoient être utiles ou commodes au service des peuples. De là vient que les diocèses étoient fort multipliés en Asie, en Égypte, en Grèce, en Italie, sur la côte d'Afrique, et

¹ Ep. CXXXI, B. 2: 1, 1, p. 141.

¹ Protestation déjà citée, p. 3.

dans tous les lieux où la bonne discipline a fleuri. Les évêques faisoient eux-mêmes en ces temps-là, pour tout leur troupeau, toutes les fonctions pastorales. Ainsi ils ne pouvoient être chargés que de très-petits diocèses. Il falloit que les provinces ecclésiastiques fussent médiocres à proportion.

Les conciles de Nicée et de Chalcedoine¹ veulent que les évêques de la province s'assemblent en concile deux fois l'année. Le pape saint Innocent recommande la même chose. Cette règle ne peut être suivie avec commodité, si les évêques ne sont fort voisins : autrement leurs fréquentes et longues absences leur seroient trop pénibles, et elles nuiroient au troupeau qu'ils veulent servir.

L'Eglise avoit d'abord réglé ses métropoles sur celles de l'Empire Romain : elle multiplia même sans peine les siennes, à mesure que les empereurs multiplioient les métropoles civiles ; mais comme ces multiplications excitoient l'ambition des petits sièges pour se détacher mal à propos des grands par l'autorité des seuls empereurs, le concile de Chalcedoine régla qu'à l'avenir les métropoles ecclésiastiques ne se régleroient plus sur les civiles. Ainsi l'Eglise varioit sagement dans sa discipline, suivant les besoins. Elle se déterminoit suivant les circonstances de chaque affaire, sans avoir égard ni à l'ambition des petits sièges, qui vouloient se rendre indépendans, ni à la jalousie des grands, qui ne vouloient rien perdre de l'étendue de leur juridiction. Elle tâchoit seulement d'éviter le scandale et les schismes. Elle détéroit même beaucoup aux grands princes qui pouvoient la protéger, et avancer le bien de la religion. Mais autant qu'elle étoit libre dans les érections d'évêchés ou de métropoles, elle ne regardoit que la commodité du service des peuples, auquel il faut que tout le reste cède. Loïn de croire que c'est faire tort à un pasteur, que de diminuer sa juridiction, on la regardoit comme un fardeau et une servitude dont on se trouvoit heureux d'être soulagé.

Les patriarches ou les conciles provinciaux faisoient, suivant cet esprit, les érections convenables dans les églises qui dépendoient d'eux.

Je n'ai garde de rapporter ici toutes les érections qui ont été faites en tant de nations, sans qu'il paroisse qu'on ait appelé les parties. Je me renferme, pour la brièveté, dans les exemples tirés de la seule Eglise Gallicane.

Le pape saint Hormisdas donna à saint Remi,

selon le témoignage du fameux Hincmar, les fonctions de *vicaire apostolique* dans tout le royaume de Clovis, sans préjudice des anciens privilèges des métropolitains ; c'est-à-dire que, sans détruire les métropoles, le Pape faisoit saint Remi primat. Et en effet il le charge de veiller, d'exhorter, de faire observer les canons, d'assembler le concile universel, quand il le jugera nécessaire, et de décider tous les différends des évêques de ce royaume. Voilà toutes les fonctions attachées à la juridiction d'un primat clairement marquées. Le Pape les donne aux pasteurs de l'église de Reims sur tous les métropolitains déjà établis, et qu'il laisse dans tous les droits de leurs métropoles ; et il le fait sans les appeler. Le même Hincmar assure qu'il a entre ses mains une confirmation par écrit de ces mêmes droits et privilèges accordés à Turpin, son prédécesseur, par les papes Léon IV et Benoît, en faveur de son église. Voilà une primatie que les archevêques de Reims ont soutenue plusieurs fois dans la suite des siècles. C'est le fondement sur lequel M. l'archevêque de Reims prend encore actuellement le titre de légat-né du saint siège, et de primat de la Gaule Belgique. Cet exemple du pouvoir des papes est bien mémorable, puisqu'il est des temps de la plus pure discipline, et qu'il sert à décider notre question par les titres mêmes dont l'église de Reims est honorée. Cette primatie n'est pas la seule qui a été ainsi établie par l'autorité du saint siège, sans procédure où il paroisse qu'on ait appelé les parties. Toutes les autres primaties de l'Eglise Gallicane, qui ont eu autrefois une juridiction, paroissent l'avoir acquise, et en avoir été ensuite dépouillées par la même autorité, sans enquêtes ni procédures pour appeler les parties.

On trouve encore, dans la province de Reims même, un exemple d'érection qui est très-remarquable. Depuis le temps de saint Médard, évêque de Tournai et de Noyon, ces deux églises n'avoient eu qu'un seul évêque. Cette union avoit duré environ cinq cents ans. Anselme, abbé de Saint-Vincent, étant allé à Rome en 1147, pour les affaires de son abbaye, y fut fait évêque de Tournai par le pape Eugène III, et par l'avis de saint Bernard. Le roi Louis le Jeune, ayant appris cette nouvelle érection, à laquelle il ne s'étoit point attendu, s'y opposa fortement. Yves de Chartres écrivit de sa part au Pape, avec les dernières instances, pour empêcher l'exécution de ce dessein ; mais le Pape persista : il dispensa le peuple de Tour-

¹ 0 cil. Nic. can. v. Concil. Chalced. can. xix.

nai de la fidélité et de l'obéissance qu'il devoit à l'évêque de Noyon , sans qu'il paroisse que cet évêque ait été appelé dans la procédure : et cette érection de l'évêché de Tournai a toujours subsisté depuis ce temps-là.

On dira peut-être qu'il y a eu des temps où l'on étoit trop peu précautionné pour la forme des érections , et où l'autorité du Pape étoit excessive ; mais du moins il faut avouer que les précautions n'ont jamais été plus grandes en France , pour le soutien des maximes de la nation , que depuis le différend de Philippe le Bel avec le pape Boniface VIII. jusqu'aux conciles de Constance et de Bâle. C'est environ dans ces mêmes temps que je trouve un grand nombre d'exemples sur la question présente.

Boniface VIII démembra Pamiers du diocèse de Toulouse , et l'érigea en évêché. La Bulle ne parle que de plénitude de puissance , et ne dit aucun mot qui marque qu'on ait procédé ni à faire une enquête , ni à appeler les parties , ni à demander aucun consentement. Il est vrai que Bernard Saysseti , que le Pape fit évêque de Pamiers , fut accusé de conspiration contre le roi Philippe le Bel ; que ce prince l'empêcha de gouverner sa nouvelle église ; que saint Louis , évêque de Toulouse , prince de la maison d'Anjou , la gouverna environ un an , pendant que Saysseti étoit entre les mains de l'archevêque de Narbonne , son juge naturel , qui devoit lui faire son procès ; qu'entin saint Louis étant mort , le Roi laissa , au bout d'un an , Saysseti rentrer dans son église. Mais ni alors , ni dans la suite du différend entre le Pape et le Roi , on ne prétendit jamais que l'érection de Pamiers étoit nulle , faute d'enquête et de consentement des parties. Il est vrai que , parmi les plaintes que Peredo fit contre Boniface de la part du Roi , il est dit que , du temps des saints pères , on faisoit très-rarement des divisions de diocèses ; que , quand on en faisoit , c'étoit avec une pleine connoissance de cause sur la valeur des revenus , pour savoir ce qu'il falloit donner , ôter et laisser , et avec quelque agrément des rois , des patrons des églises , et du peuple , pour éviter le scandale ; que , pour transférer des monastères en d'autres , ou pour les unir , on pressentoit en quelque façon la bonne volonté des fondateurs ; mais que , dans le temps de Boniface , les choses , bien loin de se passer ainsi , s'étoient faites tout autrement.

Il est aisé de voir que cette plainte tomboit principalement sur l'érection de Pamiers , qui avoit commencé la querelle. On ne peut douter

que Boniface n'ait procédé sans enquête ni consentement des parties , puisque c'est précisément de quoi on se plaint. La personne de Saysseti est rejetée par le Roi , comme criminelle d'un crime d'Etat ; mais on ne dit jamais un seul mot pour soutenir que l'érection de Pamiers est nulle. Il ne s'agit point d'un consentement juridique du Roi , dont le défaut fasse une nullité dans l'érection ; il ne s'agit que de quelque agrément qu'on auroit dû demander par respect au Roi , et qu'on auroit dû lui demander comme aux fondateurs patrons , et au peuple , pour éviter le scandale , c'est-à-dire pour éviter le mécontentement de ces personnes , qui doivent être ménagées.

Aussi voyons-nous que , peu d'années après ce différend , Jean XXII érigea de même par plénitude de puissance l'évêché de Toulouse en archevêché , et fit aussi les érections des évêchés de Lavaur , de Saint-Papoul , de Lombes et de Montauban en la même forme. Il n'appela point dans cette procédure l'archevêque de Narbonne , de la province duquel il démembroit Toulouse et ces quatre églises. Il n'appela point l'évêque de Cahors , du diocèse duquel il étoit Montauban. Il n'appela point l'archevêque de Bourges , de la province duquel il détachoit Montauban. Il n'appela point l'évêque de Toulouse , qu'il déponilloit d'une grande partie de sa juridiction et de ses revenus , pour les donner aux quatre suffragans qu'il lui destinoit , et que je viens de nommer. Il est vrai que l'église de Narbonne étoit alors vacante ; mais c'est ce qui doit paroître le plus rigoureux , que de déponiller une église veuve sans l'entendre. Quand on démembre une église sans appeler l'évêque , il peut au moins réclamer ; mais démembrer une église vacante , c'est décider sans qu'il y ait au monde aucune partie capable de défendre les droits de cette église.

Il est vrai aussi que celui qu'on élit , dans la suite , archevêque de Narbonne fut commissaire apostolique pour l'exécution de la Bulle qui avoit érigé Toulouse en archevêché ; mais dans le temps même qu'il exécutoit la Bulle comme commissaire apostolique , il n'étoit point encore partie capable pour s'y opposer , puisqu'il n'avoit point encore de titre. De plus , son consentement , venant après coup , n'empêchoit pas que l'érection n'eût été faite sans avoir appelé les parties. Enfin le silence de toutes les autres parties montre qu'elles n'ont pas cru être en droit de s'opposer à ce que le Pape avoit fait sans elles.

Le même pape Jean XXII a fait dans la même

forme, par plénitude de puissance, beaucoup d'autres érections. C'est ainsi qu'il démembra Saint-Pons de Narbonne, Mirepoix de Toulouse, Castres d'Albi, Vabres de Rodez, Saint-Flour de Clermont, Tulle de Limoges, Condom d'Agen, Sarlat de Périgueux, Luçon et Maillezaïs de Poitiers. Ces érections sont fondées, dans les Bulles, sur la multiplication des peuples. Le Pape dit toujours que l'évêque ne pouvoit connoître le visage de ses diocésains, quand ils étoient si nombreux. En effet, rien n'est plus naturel que de multiplier les pasteurs quand les troupeaux se multiplient, afin qu'ils puissent connoître toutes leurs brebis.

Le pape Sixte IV, en l'an 1475, fit de même l'érection d'Avignon en archevêché, au préjudice de l'archevêque d'Arles, qui en étoit métropolitain.

Tout ce qu'on pourroit dire sur ces exemples, c'est que le silence des parties marque qu'elles ont consenti dans le temps, quoiqu'il n'en reste aucune preuve : mais il est facile de forcer ce retranchement. Si les parties avoient été appelées, et qu'elles eussent consenti, on trouveroit encore des enquêtes et des procès-verbaux où ces consentemens paroitraient ; les Bulles n'auroient pas manqué de marquer une circonstance si importante, puisqu'elles entrent dans tous les moindres détails ; le Pape n'auroit point employé la plénitude de puissance, et n'auroit point imposé silence sous de très-rigoureuses peines à tous ceux qui oseroient s'opposer ; enfin quelque historien du temps auroit au moins parlé de ces consentemens, quand même ils auroient été omis dans les actes juridiques. Supposer de tels consentemens sans qu'il en paroisse aucune trace, ni dans les actes de tant d'érections, ni dans les historiens contemporains, ni dans les autres monumens qui restent à ces églises, c'est renverser toutes les règles de l'histoire ; c'est mettre chacun en droit d'avancer à l'avenir sans preuve tout ce qu'il lui plaira.

Cette procédure de plénitude de puissance dont M. l'archevêque de Reims se plaint, a été encore employée dans l'érection de Boulogne, l'an 1566, par le Pape Pie V. Il s'agissoit du diocèse de Térouanne, que les deux rois de France et d'Espagne étoient demeurés d'accord, dans la négociation de paix du Câteau-Cambrésis, qu'on prieroit le Pape de diviser suivant les deux portions qui se trouvoient dans les États de ces deux princes. Philippe II, roi d'Espagne, avoit fait ériger dans sa portion les deux évêchés d'Ypres et de Saint-Omer, par la Bulle

générale des érections, qui est maintenant contestée. Sept ans après cette Bulle, Charles IX obtint l'érection de Boulogne, où le Pape cite la Bulle des érections de Saint-Omer et d'Ypres. Il dit qu'il agit sur le même plan et pour achever le même ouvrage, il procède de même par la plénitude de puissance ; et le Parlement de Paris enregistre cette Bulle, quoiqu'elle confirme et consomme les érections de la Bulle de l'an 1559.

Enfin le dernier exemple que nous avons, est celui de l'érection de Paris en archevêché. Le pape Grégoire XV fit cette érection pendant la vacance du siège de Sens, c'est-à-dire, pendant que cette église étoit veuve, et sans défenseur qui pût protester et représenter ses raisons. Le Pape prononce par plénitude de puissance. Le Parlement, loin de rejeter cette forme de procédure, enregistre la Bulle, exceptant seulement la clause du *motu proprio*, et par conséquent laissant tout le reste en son entier. Le Pape avoit bien mis au commencement de sa Bulle, parmi un grand nombre de motifs qui favorisoient cette érection, *vota regum*, les souhaits des rois de France ; mais cette expression marquoit seulement en général qu'il y avoit eu des rois qui avoient souhaité que Paris devint une métropole. Mais le Pape n'avoit point marqué, dans l'endroit de la Bulle qui lui donne la vraie forme, que c'étoit à la demande juridique du Roi qu'il faisoit cette érection ; comme Paul IV avoit mis, dans l'érection des évêchés des Pays-Bas, qu'il la faisoit à la demande de Philippe II. Au contraire, Grégoire XV déclare qu'il fait l'érection de Paris *motu proprio*. Le Parlement passa cette omission de la demande du Roi, à condition qu'elle ne tiroit point à conséquence pour d'autres érections que le Roi n'auroit pas demandées.

Mais enfin la plénitude de puissance, entièrement différente du *motu proprio*, n'arrêta point le Parlement. L'Eglise Gallicane reconnut dès-lors, et a toujours reconnu depuis, pendant quarante-deux ans, les archevêques de Paris, malgré les protestations des archevêques de Sens : et il est manifeste que, quand même l'archevêque de Sens n'auroit pas consenti, comme il le fit si long-temps après, personne dans l'Eglise de France n'auroit révoqué sérieusement en doute le rang et la juridiction des archevêques de Paris.

Après un tel exemple, il ne reste plus de prétexte pour alléguer les maximes de l'Eglise Gallicane, ni du Parlement. Il faut même avouer de bonne foi, que la Bulle de l'érection

de Cambrai est plus régulière que celle de Paris. La clause de plénitude de puissance est également dans toutes les deux, et au lieu que dans celle de Paris il y a le *motu proprio*, sans faire aucune mention du consentement du Roi, on trouve dans celle de Cambrai, que le Pape fait l'érection non point *motu proprio*, mais à la prière de Philippe II, qui étoit actuellement le seul prince temporel en possession de la souveraineté de Cambrai. Ainsi la Bulle de Cambrai marque expressément le concours unanime des deux puissances, qui n'est point exprimé de même dans celle de Paris.

Si l'Eglise a usé de cette autorité pour les érections, même dans les cas où il ne paroît rien d'extraordinaire, elle l'a employée encore plus facilement dans certains cas où les besoins étoient plus pressans. Un de ces cas étoit celui où une province ecclésiastique se trouvoit divisée entre deux souverains voisins, et jaloux l'un de l'autre. Les princes ne souffrent pas volontiers que la société ecclésiastique mêle continuellement leurs sujets avec les sujets de leurs voisins, qui sont souvent leurs ennemis. Sur-tout des personnes aussi considérables que des évêques, ne peuvent sortir souvent des États de leurs souverains, pour entrer dans les États d'un autre souverain dont les intérêts sont opposés, sans s'exposer à donner des ombrages de part et d'autre.

L'Eglise, loin de rejeter cette politique, y avoit égard, et s'y accommodoit autant qu'elle étoit libre de le faire. En divisant ainsi une province en deux métropoles, pour ne laisser rien de mêlé entre deux souverains, elle trouvoit son propre avantage. Chaque nouvelle province demuroit en pleine liberté pour ses conciles et pour ses appellations; au lieu que, quand une province ecclésiastique se trouve dans les États de deux souverains opposés, la discipline gêne ne fait que languir, et l'Eglise demeure toujours exposée aux soupçons et aux contradictions des deux côtés.

Dans ces cas, l'Eglise se rendroit facile pour faire des démembrements de provinces, sans appeler les parties. On supposoit qu'il n'étoit guère permis d'espérer que le métropolitain de la province qu'on démembroit, consentit à perdre une partie de sa juridiction: on supposoit même que, quand il auroit été disposé à le faire, souvent il n'auroit osé donner son consentement, par la crainte d'agir contre la politique de son souverain.

Cette sage condescendance de l'Eglise pour changer les bornes des métropoles, paroît dans

les provinces de Bourges et de Narbonne. L'Eglise crut devoir s'accorder aux conquêtes des rois de France et à celles des rois visigoths. Quand les Visigoths faisoient une conquête, le pays conquis étoit d'abord attaché à la province de Narbonne, sans qu'on demandât le consentement de l'archevêque de Bourges, sur lequel on faisoit ce démembrement. Quand les rois français faisoient à leur tour quelque conquête sur les Visigoths, le pays conquis étoit aussitôt attaché à la métropole de Bourges, sans qu'on demandât le consentement de l'archevêque de Narbonne, dont on diminueoit la juridiction. Comme cette règle s'observoit également pour les deux nations, les deux rois n'étoient point blessés, quoiqu'on ne demandât point l'agrément de celui qui étoit souverain de la métropole qu'on démembroit.

Les mêmes elangemens continuèrent sous la seconde race de nos rois. Pepin ayant conquis sur les Sarrasins, au-delà des Pyrénées, les trois évêchés de Barcelone, de Gérone et d'Urgel, l'Eglise, toujours prête à faciliter les changemens utiles, soumit ces églises à la métropole de Narbonne, sans consulter la province d'Espagne dont on les démembroit. Dans la suite, les suffragans de cette même métropole de Narbonne se multiplièrent en Espagne, à mesure que les conquêtes de nos rois s'étendoient plus avant sur les Sarrasins. Charlemagne, après avoir formé le royaume d'Aquitaine, fit ériger la métropole de Bourges en primatie, pour lui soumettre les métropoles d'Auch, de Bordeaux et de Narbonne. Il espéra de conserver plus long-temps un même esprit dans ces provinces éloignées, par le rapport qu'elles avoient avec l'église de Bourges. Mais cette primatie se démembra avec le royaume d'Aquitaine. La métropole de Narbonne en fut séparée aussitôt que cette ville eut un souverain particulier. Les ducs de Guienne en firent aussi soustraire la métropole d'Auch. Les rois d'Angleterre, ayant acquis le duché de Guienne, ne purent souffrir que la métropole de Bordeaux relevât de Bourges. Ainsi, malgré les pressantes instances de nos rois auprès de plusieurs papes, la primatie de Bourges fut enfin réduite dans les bornes de sa propre province. Il ne paroît point qu'en ces occasions on ait demandé le consentement ni des métropoles qu'on démembroit, ni des princes dont elles étoient dépendantes.

Nous avons encore un exemple de ces sortes de démembrements d'églises, qui est d'autant plus remarquable, que c'est l'église même de Cambrai qui l'a souffert. L'église d'Arras avoit

passé cinq ou six siècles sans avoir d'évêque particulier. Ce n'étoit donc pas alors une église cathédrale, puisqu'elle n'avoit point d'autre évêque que celui de Cambrai. Urbain II autorisa le clergé d'Arras pour faire l'élection d'un évêque; et ce qui le détermina à ériger ainsi Arras en évêché, est que l'Artois étoit dépendant de la France, et Cambrai de l'Empire. Ce démembrement se fit sans aucun consentement, ni de l'Empire, ni de l'Empereur, ni de l'évêque de Cambrai.

Il est vrai que, quand une province ecclésiastique ne se trouvoit partagée qu'entre les princes de la même famille, comme ceux de la première race de nos rois, l'Eglise ne se rendoit pas facile pour les démembrer. Nous en avons des exemples, comme celui de Melun qu'on essaya en vain de démembrer de Sens, et celui de Chateaudun qu'on voulut démembrer de Chartres. On considéroit que c'étoit la même monarchie et la même nation, gouvernée par la même famille; que les partages se réunissoient quelquefois après une ou deux générations; qu'enfin les cadets ayant leurs partages, on ne pouvoit s'accommoder à ces démembrements si fréquens, sans tomber dans une variation perpétuelle. Il est vrai aussi que l'Eglise, toujours attentive à ménager, pour le bien de la religion, la protection des grands princes, a cru devoir quelquefois refuser de semblables érections à de petits souverains, pour n'en blesser pas de plus grands, dont ces petits étoient ou vassaux, ou dépendans par une extrême infériorité de puissance.

On trouvera peut-être aussi quelque exemple d'érection commencée, et que le Pape n'a pas jugé à propos de consommer par l'exécution, ou pour ménager la protection des grands princes, ou parce que la nécessité de l'érection ne paroissoit pas assez pressante. Mais ces exemples ne prouvent point que le Pape ait manqué de pouvoir pour achever son ouvrage, et d'ailleurs ils n'ont aucune conformité avec une érection faite pour le salut de tant de provinces, et suivie de cent trente-six ans de possession.

On ne pourroit alléguer que l'exemple de l'Eglise de Dol, qui a prétendu, pendant plusieurs siècles, être en possession des droits et des honneurs de métropole, et que le Pape Innocent III condamna à relever de Tours. Mais cette église n'a jamais pu produire aucun titre ni bon ni mauvais de son érection, et les papes n'ont jamais reconnu qu'ils lui en eussent donné aucun. Ainsi cette prétention, toujours contredite par les archevêques de Tours, presque

toujours condamnée par les papes, et destituée de titre, ne peut point être comparée avec la longue possession des archevêques de Cambrai, qui est fondée sur un titre si authentique, et autorisée par les Bulles que le saint siège a données à tous les archevêques de cette église.

Quoique la discipline ait varié souvent, et qu'elle doive même varier, parce que les circonstances des faits ne sont jamais précisément les mêmes, il est aisé de voir néanmoins, par tant d'exemples que je viens de rapporter, que le gros de la discipline, surtout depuis environ six cents ans, est conforme au principe général que j'ai posé d'abord. Ce principe se réduit à reconnoître que le Pape, comme le dispensateur ordinaire des canons dans les érections d'évêchés et de métropoles, de même que dans tout le reste de la discipline, peut n'appeler point les parties, quand la nécessité pressante et notoire de la religion ne le permet pas. Voilà le point de droit qui demeure clair et incontestable.

Il n'est plus question d'alléguer les maximes de France, ni de vouloir rendre les érections faites dans les Pays-Bas odieuses, comme si elles n'étoient fondées que sur un pouvoir arbitraire du Pape. Il faut que M. l'archevêque de Reims avoue que le Pape a pu faire ces érections par plénitude de puissance, comme dispensateur des canons, supposé qu'il y ait eu une nécessité pressante et notoire de faire ces érections sans appeler les parties. Il ne reste donc plus qu'à prouver cette nécessité.

IV. POINT DE FAIT,

OU APPLICATION DU PRINCIPE GENERAL AU FAIT PARTICULIER DES ERECTIONS DES EGLISES DES PAYS-BAS.

Le fait peut être démontré par trois propositions.

1° Il a été nécessaire de faire l'érection des quatorze évêchés.

2° Il a été nécessaire d'ériger les trois métropoles d'Utrecht, de Malines et de Cambrai.

3° Il a été nécessaire de faire ces érections sans appeler les parties.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Il a été nécessaire de faire l'érection des quatorze évêchés.

Pour cette nécessité, je crois que M. l'archevêque de Reims en conviendra facilement. Il

connoit parfaitement l'esprit de l'Eglise qui est de multiplier les pasteurs à mesure que les troupeaux se multiplient. Quand on fit ces érections, il y avoit déjà deux cents ans que le besoin étoit pressant ; mais , quand il s'agit d'un si grand changement , on attend toujours l'extrémité. Il fallut que le péril éminent de la catholicité dans les Pays-Bas , se joignit à cette prodigieuse multiplication des peuples , pour déterminer les puissances spirituelle et temporelle à concourir dans cet ouvrage.

Quoique ce fait soit incontestable , on ne laisse pas de tâcher de l'affoiblir , en insinuant que ces érections contribuèrent beaucoup à augmenter le trouble dans ces provinces. Mais il est certain qu'elles n'émurent les peuples , que comme la médecine salutaire émeut le malade. Les novateurs , craignant les pasteurs catholiques qu'on alloit établir , n'oublièrent rien pour soulever les peuples contre ce nouvel établissement. Philippe II leur en donna un prétexte fâcheux , en voulant joindre l'Inquisition aux nouveaux évêchés ; mais dans le fond ces deux choses n'avoient rien de commun. Les inconvénients de l'établissement de l'Inquisition ne diminuoient en rien la nécessité évidente de multiplier les pasteurs , pour une nation si multipliée et si exposée à la contagion de l'hérésie. Les bénéficiers se plaignirent et tâchèrent de prévenir les peuples ; mais c'étoit leur intérêt qui les animoit , au préjudice du bien public , parce qu'on démembroit leurs bénéfices pour doter les églises qu'on érigeoit.

On dira que Philippe II agissoit par politique. Je le suppose : laissons le motif ; venons au fond de l'affaire. Cette politique qu'on lui impute alloit à procurer un véritable bien pour l'Eglise. Je crois que ce seroit perdre du temps , et fatiguer le lecteur , que de s'étendre davantage sur la nécessité de ces érections. Examinons celles des métropoles.

SECONDE PROPOSITION.

Il a été nécessaire d'ériger les trois métropoles d'Utrecht , de Malines et de Cambrai.

L'esprit de l'Eglise n'est pas moins de faciliter la multiplication des métropoles , que celle des évêchés. S'il faut , pour établir la bonne discipline , que les diocèses soient petits , il faut aussi que les provinces soient médiocres à proportion. Il faut faciliter les fréquens conciles provinciaux , sans nuire aux troupeaux par la longue absence des pasteurs. Il faut faciliter

les visites que le métropolitain est invité par le concile de Trente à faire dans les diocèses de ses suffragans , en certains cas particuliers. Il faut faciliter le commerce fréquent des évêques entre eux , pour les consultations mutuelles sur les difficultés imprévues , et pour l'uniformité des maximes ; enfin il faut faciliter les appellations. De là vient que , dans notre temps , le Roi a demandé , et le Pape a accordé l'érection d'Albi en archevêché , sans autre motif que celui de donner une métropole plus commode à divers évêchés qui étoient éloignés de Bourges : tant il est vrai que l'Eglise est encore aujourd'hui dans le même esprit qu'autrefois , pour faciliter l'érection des métropoles , et pour former des provinces très-médiocres , où la communication soit facile entre les évêques.

Rien n'est plus évident , suivant ces maximes , que la nécessité d'ériger des métropoles dans les Pays-Bas , en y multipliant les diocèses. Les conciles provinciaux , et le commerce fréquent des évêques entre eux , sont sans doute le plus salutaire remède pour tenir les peuples en respect , pour conserver la saine doctrine , pour maintenir une discipline uniforme , pour prévenir la fausse réforme par la véritable , et pour réprimer l'hérésie naissante. Mais comment auroit-on pu faire des conciles dans les Pays-Bas ? Tous ces grands pays n'avoient aucune métropole ; il falloit aller , pour les moindres appellations , d'un côté à Cologne , de l'autre à Reims , dans des pays fort éloignés , dans des nations étrangères , souvent ennemies , et toujours opposées. Il falloit y aller avec le danger d'y trouver le poison de l'hérésie , déjà si répandu en France et en Allemagne , du moins avec la certitude d'y trouver la diversité de mœurs , de langue et de maximes ecclésiastiques.

M. l'archevêque de Reims conviendra peut-être qu'il étoit à propos d'ériger à Utrecht une métropole , pour tous ces grands pays septentrionaux , qui sont voisins de la basse Allemagne , où l'on faisoit de nouveaux évêchés. Mais n'étoit-il pas aussi nécessaire de former quelque métropole pour la partie méridionale des Pays-Bas , dont on a fait les deux provinces ecclésiastiques de Malines et de Cambrai ? Ces grands pays n'étoient pas moins éloignés de Reims , que les autres l'étoient de Cologne. Cette partie méridionale des Pays-Bas , qui relevoit de la métropole de Reims , étoit la plus peuplée , la plus remplie de grandes villes , et elle n'étoit pas moins exposée que l'autre à l'hérésie ; car l'hérésie étoit déjà dans Tournai

et dans Valenciennes, où il y en a encore des restes. Enfin cette partie méridionale avoit encore moins de liberté que l'autre, d'avoir un commerce fréquent avec sa métropole. Les Pays-Bas avoient pour souverain le roi d'Espagne, qui étoit en paix avec l'Empereur et avec l'Empire. Ainsi les églises qui relevoient de Cologne étoient bien plus libres de recourir à leur métropolitain, que celles qui relevoient de Reims, parce que les rois d'Espagne étoient toujours ou en guerre contre la France, ou dans une opposition d'intérêts au milieu de la paix, qui n'étoit guère moins fâcheuse que la guerre même.

Dès que M. l'archevêque de Reims avouera qu'il falloit établir quelque métropole dans la partie septentrionale, au préjudice de la métropole de Cologne, il ne pourra point éviter d'admettre à plus forte raison le même besoin pour la partie méridionale, au préjudice de la métropole de Reims.

Il n'est pas question de Cambrai en particulier. Qu'on fit deux médiocres métropoles, comme on les a faites à Malines et à Cambrai, ou qu'on n'en fit qu'une seule grande; qu'on fit cette grande métropole ou à Cambrai ou à Malines, ou en quelque autre ville, tout cela n'empêchoit pas le démembrement de la province de Reims, et elle souffroit toujours la même perte. Malines n'étoit pas moins de la province de Reims que Cambrai, puisqu'il étoit du diocèse de Cambrai même. Il falloit toujours soustraire à la province de Reims tous les pays qui en étoient fort éloignés, et qui ne parloient point français, c'est-à-dire, toute la Flandre qu'on nomme Flamingante, et par conséquent la plus grande partie des diocèses qu'on lui a ôtés.

L'unique chose que M. l'archevêque de Reims pourroit répondre, seroit qu'en lui ôtant tous ces grands pays, on pouvoit du moins lui laisser le diocèse de Cambrai. Mais cette lésion, quoiqu'un peu moindre, auroit toujours été une lésion contre laquelle les archevêques de Reims auroient protesté de même. De plus, il y avoit des raisons décisives pour ne laisser point le seul diocèse de Cambrai sous la métropole de Reims.

1° Il falloit démembrement ce diocèse immense, et en le démembrement, il étoit naturel de lui donner, plutôt qu'à une autre église nouvellement érigée, le titre de métropole sur les diocèses voisins formés de ses débris, et qui ne pouvoient plus relever de la métropole de Reims.

2° L'hérésie étoit déjà dans le diocèse de

Cambrai, puisqu'elle étoit à Tournai et à Valenciennes, villes qui sont en partie de ce diocèse. Rien n'étoit plus important que de faciliter les conciles provinciaux pour la réformation de la discipline, et pour la défense de la foi contre les novateurs. L'église de Cambrai ne pouvoit espérer ce secours de la métropole de Reims, pendant les guerres et les jalousies des deux nations. Il falloit donc ou que Cambrai fût soumis à la nouvelle métropole de Malines, ce qui auroit été autant contre les droits de la province de Reims, que ce qu'on a fait, ou que Cambrai devint une métropole qui pût assembler librement les conciles de sa province contre l'hérésie naissante, sans avoir besoin de passer dans les Etats d'un autre souverain: c'est ce qu'on a fait avec beaucoup de fruit. Peu de temps après l'érection de Cambrai en métropole, les archevêques ont tenu deux conciles qui ont édifié toute l'Église, et l'hérésie depuis ce temps-là n'y a fait aucun progrès.

3° L'opposition d'intérêts entre les deux nations, et la guerre presque continuelle ne permettoient pas d'espérer que le diocèse de Cambrai pût avoir toute la liberté nécessaire pour les appellations, et pour le commerce qui doit être entre les évêques d'une province par rapport à l'uniformité de maximes. M. l'archevêque de Reims ne permettra, s'il lui plaît, de lui représenter que personne n'est moins en droit que lui de contester cette vérité. Nous verrons dans la suite, que sa principale défense sur la prescription est de dire que les fréquentes guerres entre les deux nations ont empêché que l'Église de Cambrai n'ait prescrit contre celle de Reims pendant quatre-vingts ans, où il n'y a eu aucune protestation renouvelée. Selon cette supputation, on ne peut pas trouver, pendant près d'un siècle, quarante ans de paix où les archevêques de Reims aient été libres de faire un acte signifié à l'Église de Cambrai. C'est la guerre, dit-on, qui a ôté la liberté de faire ces actes, et c'est ce défaut de liberté qui a empêché la prescription. Mais ce même défaut de liberté autorise encore bien davantage l'érection de la métropole dont M. l'archevêque de Reims se plaint. Comment auroit-on pu assembler des conciles, relever de fréquentes appellations, et entretenir un commerce libre des évêques de la province avec le métropolitain, puisque le métropolitain n'a pas même été libre pendant quarante ans, sur l'espace d'environ un siècle, pour faire signifier un seul acte à ses suffragans?

Pour moi, je ne conviens pas qu'il ait été

impossible, pendant ces longues guerres, de faire un acte signifié d'église à église; mais ce qui est au moins très-certain, est que ces guerres continuelles auroient troublé tout le commerce d'une province ecclésiastique partagée entre les deux nations ennemies: d'où je conclus que le Pape a fait une chose très-salutaire pour l'Église, surtout dans la conjoncture de l'hérésie naissante, de diviser cette province, afin que chaque province nouvelle ne relevant que d'un seul souverain, elle fût libre pour s'assembler et pour régler sa discipline sur des maximes uniformes.

Que M. l'archevêque de Reims se mette en la place de Paul IV. Je lui demande qu'est-ce que ce pape pouvait faire? Falloit-il renoncer aux érections d'évêchés, dans un pays si vaste, si peuplé, si exposé à l'hérésie? Falloit-il joindre quatorze nouveaux évêchés aux quatre anciens, sans faire aucune métropole; en sorte que les conciles provinciaux, si nécessaires pour réprimer l'hérésie, fussent impossibles, et qu'il fallût toujours recourir à Reims ou à Cologne pour les moindres appellations? Falloit-il ériger une métropole à Utrecht, pour la partie septentrionale des Pays-Bas, et la démembrer de la province de Cologne, sans ériger aucune métropole dans la partie méridionale qui relevoit de Reims, de peur de démembrer cette province? Est-ce que la partie méridionale n'étoit pas encore plus peuplée, et plus remplie de grosses villes dignes de devenir des évêchés? N'étoit-elle pas aussi exposée à la contagion de l'hérésie? n'étoit-elle pas beaucoup plus hors d'état de recourir au métropolitain, par les guerres et par les jalousies des Français et des Espagnols? Falloit-il avoir deux poids et deux mesures? Falloit-il démembrer la province de Cologne pour le moindre besoin, et n'oser pour le plus grand démembrer celle de Reims? Falloit-il faire un archevêché à Malines, ville qui n'étoit pas même un siège épiscopal, et qui étoit du diocèse de Cambrai, pendant qu'on auroit laissé Cambrai sous la métropole de Reims, ou qu'on l'auroit mis sous la nouvelle métropole de Malines? Falloit-il laisser les autres nouvelles églises de la Flandre Flamingante, si éloignées de Reims, sous cette métropole, où la diversité des mœurs de langue et de maximes mêmes ecclésiastiques rendoit le commerce plein d'inconvéniens, et où la guerre presque continuelle ne permettoit point de passer? Falloit-il démembrer de la province de Reims la partie méridionale des Pays-Bas, laisser le seul diocèse de Cambrai séparé de tout le reste qu'on en démembroit,

et le tenir assujéti à un métropolitain de nation étrangère, avec tous les inconvéniens que j'ai déjà expliqués pour les conciles provinciaux par rapport à l'hérésie, et pour les appellations pendant les guerres presque continuelles?

Si M. l'archevêque de Reims vouloit étendre le zèle qu'il a pour son église sur l'Église universelle, et entrer sérieusement dans les circonstances des temps et des lieux, il avoueroit qu'il n'y a point eu d'autre expédient à prendre, que de démembrer sa province comme on l'a démembrée. L'église de Cologne, qui auroit eu à se plaindre plus que celle de Reims, l'a reconnu par son silence. Celle de Reims, qui n'a réclamé que pour la forme, sans aucune procédure pour demander un jugement, ne peut combattre la nécessité des érections dont elle se plaint.

Pour juger sainement de cette affaire, il faut en rassembler d'une seule vue toutes les circonstances, et ne la prendre jamais par le différend particulier des églises de Reims et de Cambrai, qui n'est qu'une minutie en comparaison du gros de l'affaire. Pour parvenir à tant d'érections, il falloit faire une répartition générale des Pays-Bas, Cambrai, par exemple, devoit perdre dans ce plan les trois plus grandes villes de tout le pays, qui sont Bruxelles, Auvers et Malines. Il falloit démembrer de grands pays des églises de Cologne, de Liège, de Munster, d'Osna-bruck et de Paderborn. L'établissement général, qui étoit si salutaire, ne pouvoit s'exécuter qu'aux dépens des particuliers. Ils devoient tous se croire heureux de diminuer leurs fardeaux pour contribuer à un si grand bien. Il n'étoit pas juste que la prééminence de la seule église de Reims fût préférée au salut de tous les Pays-Bas méridionaux.

Comme ce plan général, fait aux dépens de tant de parties, faisoit un tout indivisible par les ajustemens réciproques qu'on y avoit cherchés, on mit ensemble à dessein, dans une Bulle unique et indivisible, toutes ces érections attachées les unes aux autres, en sorte qu'on ne peut en ébranler une, sans les ébranler toutes.

Ainsi tout ce que M. l'archevêque de Reims dira, en bornant la difficulté aux deux églises de Cambrai et de Reims, ne va point au nœud de la difficulté. Il faut embrasser le tout: il faut ou montrer l'inutilité de ces érections, ou marquer un expédient clair et précis, par lequel on auroit pu sans inconvénient ériger les évêchés nécessaires avec des métropoles à proportion, sans démembrer la province de Reims. L'expédient est impossible: donc le démembrement a été juste.

TROISIÈME PROPOSITION.

Il a été nécessaire de faire ces érections sans appeler les parties.

Quoiqu'il soit évident, par l'examen que je viens de faire, qu'il étoit juste de démembrer la province de Reims, pour conserver, par les nouvelles érections d'évêchés et de métropoles, la catholicité dans les Pays-Bas, M. l'archevêque de Reims pourroit dire qu'il falloit au moins écouter son église, et que ce n'étoit pas perdre un grand temps que de l'appeler.

A cela je répons, que l'église de Reims n'étoit pas la seule qu'il falloit appeler; qu'en appelant toutes les parties, qui étoient si nombreuses, et de plusieurs nations, il falloit leur accorder les délais pour aller à Rome; que tous les délais expirés, il auroit fallu les laisser produire leurs défenses dans une procédure réglée, dont les lenteurs sont infinies; qu'entendu il auroit fallu vider toutes les oppositions, en un mot, s'engager dans les embarras d'un procès immortel. Les seules enquêtes en tant de lieux différens, et concernant tant de parties intéressées, auroient retardé plusieurs années l'exécution de ce projet. Il faudroit ignorer les détours et les chicanes des parties qui veulent fuir, et même les longueurs inévitables d'une affaire si embrouillée, pour s'imaginer qu'on auroit pu la finir promptement. Falloit-il cependant laisser l'hérésie répandre son venin partout? falloit-il laisser périr la foi catholique dans ces vastes provinces?

Une notoriété publique n'est-elle pas plus forte qu'une enquête? Le Pape pouvoit-il douter qu'il n'y avoit que quatre évêchés et point de métropole dans les dix-sept provinces? pouvoit-il douter que ce ne fût le pays le plus peuplé de toute l'Europe, depuis plus de deux siècles? pouvoit-il douter que l'hérésie n'y fit un terrible progrès, et que la révolte des peuples séduits par les novateurs ne fût prête à éclater? Falloit-il attendre que le feu eût tout embrasé, pour commencer à l'éteindre?

Le Pape avoit-il besoin de la formalité d'une enquête pour apprendre ces faits? Que pouvoit-il espérer d'apprendre de l'archevêque de Reims en l'appelant? Qu'on démembroit sa province? Le Pape le savoit aussi bien que lui: que c'étoit un tort qu'on lui faisoit? Ce qui est nécessaire à l'église en général, n'est jamais un tort pour une église particulière: comme ce n'est point un tort à ma main de recevoir une légère at-

teinte, pour détourner un coup qui seroit mortel à tout mon corps. D'ailleurs décharger un pasteur, pour une nécessité de la religion, d'une partie de sa juridiction, qui n'est, selon l'Évangile, qu'un ministère, un fardeau, une servitude, ce n'est point lui faire un tort; et parler ainsi, ce seroit parler avec indécence contre les idées d'un ministère si humble et si désintéressé. Le Pape savoit donc d'avance, sur la plus grande partie des faits, par notoriété publique, tout ce que l'archevêque de Reims pouvoit lui représenter sur le fait.

La formalité d'appeler toutes les parties, qui peut être, en d'autres cas, si importante, étoit donc ici manifestement superflue et illusoire. Elle ne pouvoit servir qu'à *procrastiner*, comme l'ambassadeur de France dit lui-même qu'il tâchoit de faire, c'est-à-dire éluder; qu'à rendre l'affaire impossible en rebutant les esprits, et en faisant manquer certaines conjonctures qui ne reviennent plus.

D'ailleurs le Pape pouvoit-il espérer ni de donner des dédommagemens à tant de parties, ni de les faire consentir sans dédommagemens, ni de les condamner dans un procès réglé, sans avoir essuyé toutes les longueurs que la procédure fournit à des parties qui n'ont plus d'autres ressources que la fuite du jugement? Voilà ce qui fit dire au Pape, en parlant à M. l'évêque d'Angoulême, qu'il n'avoit pas demandé le consentement de l'archevêque de Reims, ni entendu ses raisons, parce qu'il y avoit lieu de procéder à cette érection nonobstant son opposition; c'est-à-dire qu'il savoit toutes les raisons de l'église de Reims, mais que l'intérêt d'une église particulière doit céder à la nécessité évidente de tant d'autres églises, et qu'en cette *conjoncture de temps et de lieux*, le Pape, comme dispensateur des canons, doit *se dispenser des formalités établies avec beaucoup de justice*.

Il y a encore trois observations décisives à faire, pour montrer que la formalité d'appeler les parties, loin d'être utile dans cette conjoncture, auroit été très-nuisible au fond de l'affaire.

La première est que Philippe II, touché du danger d'une révolte générale où l'hérésie naissante mettoit les Pays-Bas, offrit de doter toutes les nouvelles églises à ses dépens, s'il n'y avoit pas d'autres fonds pour les doter. C'est M. d'Angoulême qui le raconte dans ses dépêches. Cet ambassadeur se plaignoit au Pape de ce que Sa Sainteté avoit procédé par plénitude de puissance, contre la parole qu'il lui avoit donnée de ne le faire pas. Ce prétendu manquement de parole ne faisoit qu'une contestation person-

nelle, inutile au fond de l'affaire. Le Pape néanmoins voulut y répondre. Il lui déclara que l'offre de Philippe II, jointe au départ de ce prince, qui passoit des Pays-Bas en Espagne, avoit achevé de le déterminer à finir une affaire fondée sur une nécessité si pressante et si manifeste. En effet, le départ de Philippe II étoit un temps de crise. Ce prince ne devoit plus revenir dans les Pays-Bas. Il n'y avoit que sa présence et son autorité qui pussent vaincre toutes les difficultés d'une affaire si embarrassée. Perdre cette occasion, c'étoit perdre tout. C'est ce qui fit que tous les cardinaux, par un concours unanime, pressèrent le Pape de donner sa Bulle sans aucun retardement. Le témoin qui le dit n'est pas suspect, puisque c'est l'ambassadeur de France, créature du cardinal de Lorraine.

La deuxième observation à faire, est que ces érections, qu'on prétend avoir été trop précipitées, ne se trouvèrent, par l'événement, faites que trop tard pour une grande partie des églises des Pays-Bas, dont on ne put prévenir la séduction, et qui sont encore dans le schisme où elles tombèrent alors. D'ailleurs il est constant que les évêques pleins de science et de vertu, qu'on tira des plus célèbres Universités des Pays-Bas, pour les mettre dans les nouveaux sièges, empêchèrent le dernier naufrage de la foi dans les provinces qui sont encore catholiques, et où l'hérésie commençoit à soulever les peuples.

La troisième observation que je fais, est que cette affaire ne se fit avec aucune surprise. Sonnius demeura un an entier à Rome, sollicitant publiquement la congrégation des sept cardinaux. L'évêque d'Angoulême, ambassadeur de France, parloit au pape Paul IV, écrivoit à la cour, agissoit sur les instructions qu'on lui envoyoit. Le Pape, loin de se lâter par un esprit de partialité contre la France, ne faisoit, dit notre ambassadeur, que *procrastiner*. On doit d'autant plus croire ce fait, que ce pape paroît avoir été bien plus favorable à la France qu'à l'Espagne, quoiqu'il fût Napolitain. On sait que son opposition pour les Espagnols l'engagea à faire avec les Français la guerre à l'Espagne en Italie, et qu'il ne fit son traité de paix avec les Espagnols qu'à l'extrémité, et de concert avec la France, qui l'abandonnoit après la bataille de Saint-Quentin. L'évêque d'Angoulême, ambassadeur de France, dépeint toujours ce pape comme prêt à renouer la ligne, et à recommencer la guerre contre l'Espagne. Ainsi on ne peut point le soupçonner d'avoir agi, pour les érections des Pays-Bas, par passion pour la maison d'Autriche. Enfin, après

une année d'examen, il publia sa Bulle. La mort le surprit auparavant qu'elle pût être exécutée. Pie IV lui succéda et recommença l'examen, étant bien éloigné de toute prévention pour la conduite de son prédécesseur. Il ne laissa pas de confirmer la Bulle de son prédécesseur par une Bulle en la même forme : tant la nécessité de faire promptement ces érections étoit pressante et notoire. Ces deux examens des deux papes durèrent ensemble près de deux ans. De plus, on établit des commissaires apostoliques pour exécuter les Bulles sur les lieux, de la manière la plus convenable au besoin et la plus modérée. Cette exécution fut encore longue : jamais M. le cardinal de Lorraine ne s'y opposa. Il alla au concile de Trente, à la tête de tous les prélats français : c'étoit le lieu où il auroit dû attaquer le fond de l'affaire ; c'étoit là qu'il devoit prouver, ou que ces érections d'évêchés et de métropoles n'étoient pas nécessaires pour conserver la foi dans les Pays-Bas, ou que le besoin n'étoit pas assez pressant pour passer par-dessus les longues formalités d'appeler toutes les parties. Jamais ce cardinal n'osa entrer dans cette discussion. Il garda le même silence quand il alla à Rome du temps de Pie IV et de saint Charles : mais il n'avoit rien à dire contre une nécessité qui avoit trop éclaté aux yeux de toutes les nations chrétiennes. Il protesta seulement pour la forme, dans son concile de Reims, se plaignant du tort qu'on avoit fait à son église ; mais il ne se mit jamais en devoir de prouver que ce prétendu tort n'étoit pas fondé sur une véritable nécessité de sauver la religion dans les Pays-Bas.

Le cardinal de Guise, son neveu et son successeur, protesta de même pour la forme, dans un pareil concile ; mais ces deux protestations ne furent suivies d'aucune procédure pour tendre à un jugement du fond de l'affaire.

Cette prétention étoit tellement abandonnée, que le cardinal de Guise, archevêque de Reims et abbé de Saint-Denis, vendant la terre de Solesme en Hainaut à Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai, l'an 1608, il reconnoit partout dans le contrat de vente Guillaume de Berghes pour archevêque, sans protester contre ce titre. Le roi Henri IV, qui autorisa cette vente par des lettres-patentes, et le Parlement de Paris, qui l'autorisa aussi par deux arrêts, qualifièrent toujours Guillaume de Berghes du nom d'archevêque dans ces actes solennels.

M. l'archevêque de Reims a néanmoins réveillé cette prétention, ensevelie dans un

profond oubli depuis le siècle passé. Mais il a bien senti qu'il ne suffisoit pas d'attaquer la forme, ni de se plaindre du tort fait à son église : il a prévu qu'on lui diroit que le Pape peut dispenser des formes, quand le fond ne permet pas qu'on les observe. Il a prévu qu'on lui diroit que la juridiction ecclésiastique n'est point accordée au supérieur pour le faire jouir d'une dignité et d'une domination temporelle, mais pour lui confier un ministère de charité au profit de l'inférieur : qu'ainsi, dès le moment que l'utilité de l'inférieur cesse, le supérieur ne doit point être jaloux de conserver la supériorité. Il a conclu qu'il ne faisoit rien pour sa cause, s'il ne montrait que le Pape a fait l'érection sans nécessité, mais il a évité, avec toute la dextérité imaginable, d'entrer dans le plan général de ces érections. Il n'a pas fait semblant de voir l'unité de ce plan, et la liaison de toutes les parties entre elles; il n'a attaqué que l'érection de Cambrai, qui n'est que la moindre partie du tout, et qui ne peut en être détachée, par les raisons marquées ci-dessus.

Je ne crains point d'interpeller ici avec respect la conscience de ce grand prélat. Je sais qu'il ne dira jamais rien qui ne soit digne de l'Eglise, dont il connoit si bien le dogme et la discipline. Que peut-on lui donner de plus favorable à sa cause, que de renoncer au jugement solennel de deux papes, et à cent trente-six ans de possession, pour le remettre au même état où étoit le cardinal de Lorraine avant l'érection? En cet état, que dira-t-il? Niera-t-il ce qu'il a si sagement reconnu, qu'il y a des conjonctures de temps et de lieux qui dispensent le Pape d'observer, pour les érections d'églises, certaines formalités établies avec beaucoup de justice? Soutiendra-t-il que le dispensateur des canons ne peut jamais, en aucun cas extrême, dispenser de la formalité d'appeler les parties, et que cette formalité est au-dessus de tous les canons? Soutiendra-t-il qu'il n'y a aucune puissance fixe et ordinaire dans l'Eglise pour interpréter les canons, et pour préférer l'esprit de la loi à la lettre? Soutiendra-t-il que l'érection de la métropole de Cambrai blesse les droits honorifiques et utiles de l'église de Reims? Personne n'en doute; mais il s'agit de savoir si les droits honorifiques ou utiles du supérieur ecclésiastique ne doivent pas céder au salut de l'inférieur, pour le bien duquel uniquement ces droits ont été institués? Dirait-il qu'il devoit, suivant les règles, être appelé comme partie? Je le veux; mais prétend-il qu'il fallût laisser

périr la foi dans ces vastes provinces, plutôt que d'omettre cette formalité superflue, et qui, par sa lenteur, auroit achevé de ruiner la foi catholique dans toute nue nation? Dirait-il que la notoriété publique ne peut jamais suppléer au défaut d'une enquête dans des choses plus claires que le jour, et qu'il faille sacrifier le salut de tant d'ames, plutôt que d'omettre cette enquête? Voudroit-il dire que les pasteurs, qui ne sont bons pasteurs qu'autant qu'ils sont prêts à donner leur vie, et à se dégrader pour leurs troupeaux, doivent être jaloux de leurs prééminences et de leurs juridictions, au préjudice du besoin des peuples?

Niera-t-il que la multiplication innombrable des peuples dans les Pays-Bas ne demandât une multiplication de pasteurs? niera-t-il qu'en multipliant les évêchés, il falloit multiplier les métropoles à proportion? niera-t-il que la contagion de l'hérésie rendoit ce besoin encore plus pressant? niera-t-il que le principal remède contre un si grand mal étoit la liberté des conciles provinciaux? niera-t-il qu'on ne pouvoit espérer un commerce facile et commode entre les églises de la province de Reims, pour les conciles, pour les appellations et pour les consultations réciproques sur l'uniformité des maximes, la province étant partagée entre deux nations presque toujours en guerre, et si animées en tout temps l'une contre l'autre? Dirait-il qu'il falloit faire une métropole à Utrecht pour le côté de l'Allemagne, sans en faire une du côté de la France qui en avoit un besoin encore plus grand? dira-t-il qu'il falloit, en érigeant une métropole dans ces pays voisins de la France, laisser à la province de Reims une partie de ce pays, et l'église de Cambrai en particulier, afin que ce pays et cette église fussent exclus du secours qu'on donnoit au reste, et qu'ils demeurassent sans espérance de conciles provinciaux et de commerce libre avec le métropolitain, dans le péril éminent où étoit la catholicité?

Je ne crains pas qu'un prélat si sincère et si éclairé tienne jamais un pareil langage. Je suis persuadé qu'il aimera mieux renoncer à sa prétention, que de nier l'autorité du Pape pour les érections sans appeler les parties, dans les cas d'une nécessité extrême et notoire. Je suis persuadé qu'il renoncera de bonne foi à sa prétention, plutôt que de nier, contre une si grande évidence, que le plan général des érections des Pays-Bas n'aît été de ce genre. Tout ce qui ne va point directement à ces deux questions de droit et de fait, est entièrement étran-

ger à l'affaire ; et je déclare par avance que je n'ai besoin d'entrer dans aucune discussion ni de faits ni de passages , que par rapport à ces deux points essentiels.

Quand j'offre ainsi à M. l'archevêque de Reims de le remettre au même état où étoit son église avant ces érections , je sais que je ne hasarde rien. C'est que je sens également et la sincérité de ce prélat et l'évidence du fond de l'affaire.

V. LA VRAIE DISCIPLINE DE L'ÉGLISE SUR LES DÉDOMMAGEMENTS.

Les dédommagemens utiles ne sont fondés sur aucun usage de l'ancienne Eglise. L'autorité et la prééminence ne sont jamais données aux pasteurs pour eux-mêmes ; c'est uniquement pour le service des peuples. Dès que le service des peuples se fait plus commodément et avec plus de fruit en faisant cesser cette prééminence et cette autorité , l'esprit évangélique demande que les pasteurs se dépouillent sans jalousie , et qu'ils se croient trop heureux de perdre pour les peuples mêmes , ce qu'ils n'avoient que pour eux. Introduire l'usage des dédommagemens , c'est donner des idées toutes temporelles et toutes profanes des droits les plus spirituels ; c'est accoutumer les évêques , contre la règle de Jésus-Christ , à regarder leur juridiction comme une domination utile et séculière dont ils ont la propriété ; c'est même ouvrir une porte très-dangereuse à la simonie , car c'est accoutumer les chrétiens à voir tous les jours en commerce ce qu'il y a de plus spirituel dans le ministère des pasteurs , qui est la juridiction hiérarchique ; c'est la mettre à prix , et donner un bien temporel qui en soit le remplacement. Aussi ne voyons-nous aucune trace de ces dédommagemens pour la juridiction spirituelle. Nous ne voyons pas même que l'usage ordinaire des dédommagemens fût établi dans le temps des érections que j'ai rapportées. On ne trouve aucune trace de dédommagemens , par exemple , dans toutes celles que Jean XXII a faites , ni dans celles qui le précèdent ou qui le suivent de près. Toutes les primaties mêmes qui se sont élevées , et qui sont tombées ensuite dans l'Eglise Gallicane , ont acquis et perdu ce droit sans qu'il paroisse jamais aucun dédommagement accordé. Rien n'est donc plus nouveau et plus dangereux à introduire , que cette maxime des dédommagemens. Elle n'a été admise , dans ces derniers temps , qu'en faveur des églises

pauvres , pour les faire doter de nouveau par les églises riches qu'on en démembre. Une église ayant un vrai besoin de biens temporels , il est plus naturel qu'elle en reçoive d'une autre église qu'on tire de son sein , et dont elle est la mère , que de toute autre. Mais , pour parler en toute rigueur , ce n'est point un dédommagement ; car qui dit un dédommagement , dit un prix pour payer à quelqu'un une chose qu'il perd , et dont il avoit la propriété ; ce qui est insoutenable en matière de juridiction spirituelle.

De plus , s'il falloit tolérer les dédommagemens , ce seroit pour les érections qui n'auroient qu'à une plus grande commodité d'une église particulière ; mais quand il s'agit d'une nécessité générale de la religion , où il faut que beaucoup d'églises particulières concourent à leurs dépens au salut de toute une nation , les dédommagemens sont injustes et impossibles. Par exemple , on ne pouvoit ni on ne devoit dédommager toutes les parties intéressées dans les érections des Pays-Bas. On ne le devoit point , puisque chaque membre d'un corps ne doit pas attendre un dédommagement pour concourir avec quelque dommage au salut de tout le corps. On ne le pouvoit point , car il y auroit eu une infinité de parties à dédommager dans cette répartition générale des églises des Pays-Bas. Il auroit fallu dédommager Cologne et Reims , puis Liège , Munster , Paderborn et Osnabruck , ensuite toutes les abbayes des Pays-Bas , dont on prit une partie des revenus pour doter les nouvelles églises. Enfin il auroit fallu par contre-coup dédommager même les quatre anciens évêchés , qui auroient perdu leur juridiction à pure perte , si on eût rendu aux abbayes ce qu'elles perdoient. Par exemple , il auroit fallu restituer au diocèse de Tournai les villes de Gand et de Bruges , et à celui de Cambrai les villes de Malines , de Bruxelles et d'Anvers. Il est donc évident qu'il falloit que les particuliers perdissent à pure perte , c'est-à-dire sans dédommagement ; aussi voyons-nous que toutes ces églises n'en ont demandé aucun. Il n'y a que l'église de Reims qui trouble cette paix générale. On ne pourroit la dédommager sans mettre toutes les autres en droit de prétendre un dédommagement semblable ; car elle ne peut établir son droit , qu'en attaquant la Bulle des érections , qui est indivisible. Si la Bulle n'est pas nulle et abusive , le Pape a eu droit de passer par-dessus les formes ordinaires , et de sacrifier les droits des églises particulières au salut public , et par conséquent on ne peut

plus parler de dédommagemens. Si, au contraire, la Bulle est nulle et abusive, le titre étant essentiellement vicieux, il n'y a aucune prescription, et les autres églises ne sont pas moins en droit que celle de Reims, de réclamer pour leur intérêt.

VI.

PRESCRIPTION ACQUISE PAR L'ÉGLISE DE CAMBRAI CONTRE CELLE DE REIMS.

Quand j'offre à M. l'archevêque de Reims de le remettre au même état où étoit le cardinal de Lorraine avant l'érection, je le fais pour le convaincre que, si la chose étoit à faire, il faudroit encore la faire, comme on la fit en ce temps-là, et qu'un prélat aussi éclairé que lui ne pourroit s'empêcher d'y donner les mains. D'ailleurs, l'église de Cambrai a une prescription indubitable à lui opposer.

Depuis la protestation du cardinal de Guise, faite en l'an 1583, jusqu'à celle de M. l'archevêque de Reims, faite en 1678, il y a quatre-vingt-quinze ans où l'église de Reims n'a fait aucun acte, ni pour protester de nouveau, ni pour former l'instance à Rome sur les anciennes protestations. Une cause ne peut être plus abandonnée. Je ne crois pas que M. l'archevêque de Reims voulût s'engager à soutenir qu'il faille plus de quarante ans pour prescrire d'église à église. Voilà cinquante-cinq ans plus qu'il ne nous faut.

Dira-t-on que, l'origine étant vicieuse et abusive, l'église de Cambrai ne peut jamais acquérir prescription? Si cela est, toutes les érections que j'ai rapportées, et que les papes ont faites en la même forme depuis plusieurs siècles, sont aussi renversées. Si cela est, les églises qui n'ont point protesté peuvent rentrer dans leurs droits, aussi bien que celles qui ont fait des protestations, puisque les titres sont nuls, et que la protestation ne couvre rien.

Sans doute M. l'archevêque de Reims ne tombera point dans cet excès : il aimera mieux se retrancher à dire que le Pape avoit le droit de faire ces érections pour une nécessité pressante et notoire : mais que cette nécessité n'y étant pas, il est en droit de revenir, et de montrer que l'érection est nulle. Cela posé, il faut qu'il reconnoisse que le Pape a procédé sur un principe juste, et qu'il ne s'est trompé que dans le fait. Or une simple erreur de fait ne sauroit rendre un titre assez abusif et assez

odieux pour empêcher la prescription. M. l'archevêque de Reims sait qu'il ne faut, selon tous les juriconsultes, qu'un titre coloré pour donner lieu à la prescription. Y eut-il jamais de titre plus coloré, que les Bulles de deux papes consécutifs, qui prononcent sur le rapport des commissaires, sur l'examen d'une congregation de cardinaux assemblés pendant un an, sur la notoriété publique de l'Europe entière, sur des faits qui ne peuvent, par leur nature, être douteux, tels que l'étendue des Pays-Bas, la multitude innombrable des peuples, le progrès de l'hérésie, le besoin d'avoir en ce pays plus de quatre évêques et quelque métropolitain? Y a-t-il ni subreption ni obreption dans toutes ces choses? Jamais titre fut-il donné sur une plus évidente certitude des faits, sur une puissance plus constante que celle du Pape pour dispenser des formes dans les cas extrêmes? jamais titre fut-il donné avec plus de solennité? Ce titre peut donc tout au moins donner lieu à la prescription.

Il ne reste plus que deux ressources à M. l'archevêque de Reims. La première est d'alléguer qu'il y a trois archevêques de son siège qui n'ont jamais été de véritables pasteurs. Le premier est Louis, cardinal de Guise, neveu de celui qui avoit protesté dans son concile en 1583 : le second est M. le duc de Guise, et le troisième est M. le duc de Nemours.

Je pourrais lui répondre que le cardinal de Guise a été long-temps titulaire et cardinal tout ensemble, quoiqu'il ne fût pas sacré évêque ; que M. de Guise a été de même titulaire, et par conséquent que ces deux titulaires ont été parties légitimes, qui ont dû, en vertu de leurs Bulles, défendre les droits de leur église : mais il me suffit de remarquer que le temps de ces princes a été tout au plus un temps où la prescription a été interrompue, comme elle l'est dans les affaires des mineurs. Immédiatement après la majorité, le temps recommence à courir utilement pour la prescription, qui n'a fait, pour ainsi dire, que dormir. Il faut laisser un entre-deux où tout est demeuré en suspens ; mais on joint les temps qui ont précédé avec ceux qui suivent. Si on rassemble ainsi les années qui ont précédé ces princes, avec celles qui sont entre leur administration et celles qui les ont suivis, on trouvera beaucoup plus de temps qu'il n'en faut pour la prescription. Le cardinal de Guise n'a eu l'archevêché de Reims que seize ans, depuis l'an 1605 jusqu'en l'an 1621 ; le duc de Guise que douze ans, depuis 1629 jusqu'en 1641 ; M. le duc de Nemours

ne l'a eu que six ans , depuis 1651 jusqu'en 1657. Ainsi les trois mis ensemble ne font que trente-quatre ans. Rabattez trente-quatre ans sur quatre-vingt-quinze, vous trouverez encore soixante et un an ; ce qui est beaucoup au-delà du temps nécessaire pour la prescription.

Il faut donc que M. l'archevêque de Reims se renferme dans un second retranchement , qui est celui de la guerre. Il est vrai qu'elle commença entre la France et l'Espagne l'an 1589 , sous le règne de Henri IV ; qu'elle finit à la paix de Vervins en 1598 ; qu'elle recommença en l'année 1635 ; qu'elle a duré jusqu'en l'an 1659 ; qu'ensuite elle a recommencé encore pendant l'espace de près d'une année en l'an 1667 ; qu'enfin elle se ralluma en l'an 1673. Mais j'offre à M. l'archevêque de Reims de le laisser compter tout comme il voudra. Il sait que , suivant les jurisprudences , la guerre ne peut que suspendre les actions , et qu'on joint pour la prescription les temps qui la précèdent avec ceux qui la suivent. On doit encore plus observer cette règle contre une partie qui se contente de protester pour la forme , et qui ne fait , après sa protestation , aucun acte sérieux pour former une instance réglée , et pour demander un jugement au juge commun des parties.

Il faut donc rassembler tous les temps de paix. Il faut compter ceux qui ont coulé depuis la protestation du cardinal de Guise en 1583 , jusqu'au commencement de la guerre que les Espagnols tirent à Henri IV , dans le temps de la Ligue , en 1589 , c'est-à-dire six ans ; il faut les joindre avec les trente-sept ans qui sont depuis la paix de Vervins jusqu'à la guerre de l'an 1635. M. l'archevêque de Reims ne peut m'ôter les années de paix depuis 1659 , qui est le temps de la paix des Pyrénées , jusqu'à la guerre de 1667 pour les droits de la Reine. Enfin il ne peut ôter le temps qui est entre le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668 , jusqu'au renouvellement de la guerre des Espagnols pour secourir les Hollandais en l'an 1673. Voilà plus de cinquante ans que M. l'archevêque de Reims ne peut me contester , et la prescription ne souffre aucun doute.

Je vais plus loin , et je soutiens que la prescription a dû courir pendant la guerre même ; et la raison en est évidente. Qu'est-ce qui peut interrompre la prescription ? C'est la véritable impuissance d'une partie de procéder pour l'établissement de son droit. La guerre entre la France et l'Espagne n'empêchoit pas que l'église de Reims ne pût renouveler ses protes-

tations et les signifier. On pouvoit les signifier à Cambrai même, en demandant des passeports, comme on en obtient tous les jours de part et d'autre pour des choses à peu près semblables. Il est constant que les passages sont libres de part et d'autre sur la frontière pour les visites ecclésiastiques , et même pour tous les actes juridiques qui ne demandent point une procédure suivie. C'est sur ce fondement que M. l'archevêque de Reims a poussé la chose jusqu'à prétendre que la guerre ne trouble point le fréquent commerce qui doit être entre les suffragans et leur métropolitain sujet d'un souverain ennemi. Mais enfin , quoique la liberté qui est dans les passages de la frontière ne suffise pas pour toute la discipline d'une province ecclésiastique, elle est plus que suffisante pour signifier un acte , au moins de quarante ans en quarante ans.

Que si on eût refusé des passeports aux archevêques de Reims pour signifier leurs actes à Cambrai , on auroit pu protester juridiquement dans la frontière sur le refus des passeports , et envoyer la protestation à Rome.

Enfin les archevêques de Reims devoient procéder à Rome , et s'opposer aux Bulles de tous les archevêques de Cambrai , qui avoient en ce lieu-là un procureur actuellement établi pendant qu'ils demandoient leurs Bulles. Les églises ne sont jamais en guerre entre elles : pendant que les nations combattent , les pasteurs demeurent unis par un lien que rien ne peut rompre que le schisme. Ils sont toujours en commerce paisible dans leur centre commun, qui est le saint siège. La guerre ne suspend que les actions que l'Église n'est pas libre d'exercer pour des prétentions temporelles sur des ennemis : mais dans une cause majeure d'église à à église , qui n'a pour juge que le Pape , on peut toujours recourir librement à Rome ; et il est évident que la liberté de procéder devant ce tribunal n'est pas plus grande pendant la paix la plus profonde , que pendant la guerre. Rien n'est donc plus inutile , que d'alléguer la guerre pour se défendre de la prescription.

L'abbé de Fénelon , nommé par le Roi à l'archevêché de Cambrai , n'est point encore partie capable d'entrer dans cette affaire. Son honneur et sa conscience ne lui permettent point de se porter pour défenseur dans cette cause.

L'église de Cambrai est veuve : le siège est vacant. Le chapitre ne peut rien faire : les canons défendent absolument de rien innover pendant la vacance du siège. Tout accommo-

devenant, quelque couleur qu'on pût lui donner, seroit toujours une innovation et un changement de l'état de cette église. Tout accommodement qui diminueroit la dignité de l'église de Cambrai, seroit, pendant la vacance du siège, contraire aux canons. Tout ce que M. l'archevêque de Reims obtiendrait pendant cette vacance seroit nul et odieux, selon ses principes mêmes. Il se plaint que le Pape a décidé contre l'église de Reims, sans entendre l'archevêque : voudroit-il que le Pape décidât maintenant contre l'église de Cambrai, sans attendre qu'elle eût un pasteur en état de la défendre et de se faire écouter? Ce seroit opprimer des orphelins.

De plus, quand le Pape a démembré la province de Reims, il a omis la formalité d'appeler les parties, pour une nécessité pressante et notoire de toutes les églises des Pays-Bas. Mais quel besoin y a-t-il maintenant qu'il défasse à la hâte ce qu'il a fait avec tant de solennité, et qu'il condamne l'église de Cambrai, sans attendre qu'elle ait un pasteur qui puisse défendre sa cause.

Le Pape jugera s'il est raisonnable qu'on révoque en doute, dans son propre tribunal, la puissance du saint siège pour dispenser des canons, et surtout des formalités, dans le cas extrême d'une nécessité pressante et notoire. Il jugera aussi s'il est à propos de révoquer en doute, après une possession de cent trente-six ans, le fait de la nécessité pressante et notoire, qui a été le motif des érections dans les Pays-Bas. Quand même ce fait ne seroit pas encore actuellement d'une entière notoriété par toutes les histoires, qui est-ce qui mériteroit le plus d'être cru, ou une seule partie, qui vient se plaindre sans preuve, pendant que les autres parties également intéressées ne se plaignent point; ou deux Papes contemporains, instruits à fond par des commissaires et par une congrégation de sept cardinaux?

Le saint siège examinera aussi, s'il est à propos d'ébranler l'autorité des Bulles de deux papes pour l'érection indivisible de quatorze évêchés et de trois métropoles, avec la répartition générale de toutes les églises des Pays-Bas.

Le Pape jugera s'il doit reconnoître que le saint siège a arraché, pendant cent trente-six ans, ce grand nombre d'églises à leurs pasteurs légitimes; et si l'Église mère de toutes les autres doit porter, par cet aveu, le trouble et le scandale dans un pays si voisin de l'hérésie.

Enfin le Pape examinera s'il doit accorder à

l'église de Reims, sur la province de Cambrai, un droit de primatie qu'elle n'a pas sur sa propre province.

Le Roi jugera s'il doit troubler des érections faites avec tant de nécessité et suivant l'esprit des canons, à cause qu'on y a omis une formalité qui étoit inutile et nuisible au fond dans les circonstances particulières. M. l'archevêque de Reims ne peut alléguer à Sa Majesté aucune lésion directe des droits temporels de sa couronne dans les deux Bulles des érections contestées. Ces deux Bulles, comme nous l'avons vu, marquent expressément le concours des deux puissances, savoir du Pape et du roi d'Espagne. Le Parlement de Paris a enregistré la Bulle de l'érection de Paris en métropole, où ce concours n'est pas exprimé de même.

Tout ce qu'on peut dire contre l'érection de Cambrai, est que le Roi étoit intéressé dans cette affaire comme protecteur des canons et comme protecteur de l'église de Reims en particulier, et par conséquent qu'on n'a pu démembrer Cambrai de la province de Reims sans le consentement du Roi.

J'avoue que l'Église, pleine d'une juste déférence pour les grands princes, tâche toujours d'obtenir leur agrément pour les érections qu'elle juge à propos de faire dans leurs États. C'est un respect qu'elle doit à la puissance que Dieu a mise en eux, pour apprendre aux peuples à les respecter. L'Église va même plus loin, comme le roi Philippe le Bel le dit dans ses plaintes contre le pape Boniface VIII; car elle cherche dans les érections, non-seulement l'agrément du prince, mais encore celui des patrons particuliers, et celui des peuples du pays. Mais il y a une extrême différence entre les érections qu'on fait dans les États d'un prince, et celles qu'on fait hors de ses États, pour soustraire quelque diocèse à un métropolitain qui est son sujet. Dans le dernier cas, le prince n'y a aucun intérêt véritable; et nous avons vu que l'Église n'espère pas d'ordinaire l'agrément d'un souverain, pour les érections qu'elle fait ainsi dans une nation opposée, en démembrant la métropole qui dépend de lui.

Il est vrai que, pour ce cas même, on doit, autant qu'on est libre de le faire, demander l'agrément du souverain de la métropole. Mais ce n'est qu'un respect, et non pas une formalité juridique qui emporte nullité de l'érection, surtout dans le cas extrême d'une nécessité pressante et notoire.

Quand on est obligé de défendre la vérité, on est heureux de vivre sous un prince qui l'aime,

et qui permet de la dire toute entière sans adoucissement. J'ose dire donc, avec une entière confiance en la piété du Roi, que, nonobstant le grand respect qu'il a mérité de l'Eglise plus que tout autre prince de la chrétienté, il ne voudroit pas qu'on laissât périr la religion dans tout un pays, plutôt que de faire, sans son agrément, une érection hors de ses États, qui diminueroit une métropole de son royaume. Ce que j'avance ne regarde qu'un cas singulier et extrême, hors duquel je suppose qu'on devoit toujours lui demander son agrément. Enfin Sa Majesté ne voudroit pas qu'on poussât, en cette matière, la puissance séculière jusqu'à un point dont les rois moins pieux qui lui pourroient abuser pour empêcher le salut de la religion; et les questions que je touche ici ne peuvent jamais regarder sa personne, puisqu'on sait bien qu'il ira toujours avec zèle au-devant de tout ce qui sera nécessaire pour conserver la foi catholique. Je veux encore supposer, contre toutes les véritables règles de droit, que le défaut d'un agrément du Roi pour une érection faite hors de ses États, dans une église dépendante d'une métropole de son royaume, fût une nullité dans l'érection: M. l'archevêque de Reims, dans cette supposition si fautive, ne trouvera aucun avantage pour sa cause. On ne peut douter que ce défaut d'agrément ne soit suppléé par des actes solennels qui ont suivi l'érection. Nous avons vu que le roi Henri IV a reconnu Guillaume de Berghes archevêque de Cambrai, dans les lettres-patentes données pour l'acquisition de la terre de Solesme.

Le Roi même qui règne aujourd'hui a reconnu pendant dix-huit ans sous ce nom M. de Brias, et lui a fait donner ce rang dans l'assemblée du clergé. Enfin il a donné le nom d'archevêque à l'abbé de Fénelon dans son brevet. Voilà des agrémens réitérés qui suppléent abondamment au défaut de celui qu'on allègue pour le temps de l'érection.

Il est inutile d'alléguer les titres de protecteur des canons, et de protecteur de l'Eglise de Reims. Le Roi sait bien qu'il n'est pas protecteur des canons pour empêcher le Pape de dispenser des canons dans les vrais besoins. Il demande lui-même tous les jours au Pape de dispenser des canons, dans des points très-importants de la discipline. Les dispenses des canons sont bonnes quand elles sont conformes à l'esprit des canons, et qu'elles n'en quittent la lettre que pour un plus grand bien.

Le protecteur d'une église particulière ne doit jamais la protéger au préjudice de l'Eglise

universelle. Le Roi est encore plus le fils aîné de l'Eglise catholique, que le protecteur de l'Eglise de Reims. Il doit donc préférer la conservation de la foi catholique, dans un pays qui est hors de ses États, à une prééminence d'une église particulière de son royaume.

Il faut même observer que les rois Henri II et François II son fils, qui régnoient dans le temps des deux Bulles de Paul et de Pie IV, ne s'opposèrent jamais dans les formes aux érections dont il s'agit.

Le cardinal de Lorraine avoit auprès d'eux, et surtout auprès du dernier dont il étoit principal ministre, un crédit sans bornes. Cependant le Roi ne s'opposa ni ne protesta jamais contre ce qu'on faisoit à Rome. L'ambassadeur de France tâcha seulement, selon les ordres du cardinal de Lorraine, de temporiser, et de faire exclure la procédure par plénitude de puissance, pour éluder l'affaire par les longueurs d'un procès ordinaire. Mais le Roi ne fit aucun acte: tant on sentoît combien il eût été injuste et odieux de s'opposer, pour un médiocre intérêt d'une seule église de France, à une procédure qui étoit essentielle au salut de la foi catholique dans les Pays-Bas!

Quand même le Roi auroit eu autrefois quelque intérêt à dégrader l'Eglise de Cambrai, Sa Majesté n'en peut plus avoir aucun, depuis que cette église est assez heureuse pour n'être pas moins attachée à sa domination que celle de Reims.

Il ne reste donc plus de prétextes pour intéresser ni les lois de l'Eglise, ni celles du royaume dans cette affaire. D'où il est aisé de conclure que le Roi est trop juste pour oublier jamais qu'il a promis solennellement, dans la capitulation de Cambrai, de maintenir cette église dans tous ses droits. Dans l'article xiv, où il est parlé *des appellations des sentences des officieux de la province*, le Roi répond qu'*elles ressortiront où elles doivent de droit*. C'est promettre de maintenir la métropole de Cambrai dans l'état présent, s'il se trouve que cet état soit fondé sur un bon titre. Mais il y a quelque chose de plus formel dans l'article iv.

On avoit déjà demandé que l'archevêque, le chapitre métropolitain, etc., *jouiront pleinement et paisiblement de tous leurs privilèges, immunités, franchises, exemptions et autres droits qui leur compètent et appartiennent de droit, et accordés par les saints canons; grâces et privilèges donnés par les souverains pontifes, conciles et supérieurs ecclésiastiques, octroyés par les empereurs, rois, princes et autres souverains.*

Il est manifeste qu'on a voulu comprendre dans ces paroles tous les honneurs, droits et juridictions que les papes ont accordés pour le spirituel, et les empereurs pour le temporel. La juridiction du métropolitain y est donc clairement comprise. Le Roi répond à la marge, que les *dénommés recevront tous les mêmes tons, traitemens qu'ont reçus les ecclésiastiques, et gens de même qualité de Lille et de Tournai.*

Or il est constant qu'on a maintenu tous les droits du clergé de Lille et de Tournai, pour lesquels ces villes ont montré un titre ou une possession légitime. Sa Majesté s'est donc engagée de même à protéger et à maintenir la métropole de Cambrai, pourvu qu'elle montre devant le Pape, qui est le juge de cette affaire, un titre valide ou une possession suffisante.

Dans les apostilles de cette capitulation, où le Roi répond aux articles demandés par la ville assiégée, Sa Majesté donne toujours le nom d'*archevêque* à l'archevêque de Cambrai. C'est le reconnoître pour métropolitain dans un acte bien solennel.

Dans la suite, le Roi, par un arrêt de son conseil d'État du 21 janvier 1682, *ordonne que le sieur archevêque de Cambrai, et son official, pourront connoître des affaires, et juger ainsi qu'ils faisoient avant la réduction de la ville de Cambrai à l'obéissance de Sa Majesté.* On trouvera sans peine un grand nombre d'actes semblables, où le Roi, depuis la conquête, a reconnu la métropole de Cambrai, et en a confirmé l'état présent.

On espère qu'au moins Sa Majesté, suivant sa promesse solennelle, ne sortira point des termes d'une exacte neutralité entre les parties, jusqu'à ce que le Pape ait jugé la question.

II.

RÉPONSE

DE L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

AU MÉMOIRE QUI LUI A ÉTÉ ENVOYÉ

SUR LE DROIT DU JOYEUX AVÈNEMENT ¹.

(1702.)

JE ne puis, ce me semble, répondre plus exactement à ce Mémoire, qu'en rapportant dans une colonne les principales paroles de l'auteur, et en mettant vis-à-vis, dans une autre colonne, mes réponses ².

PREMIÈRE PREUVE.

I. — MÉMOIRE.

Cette preuve a deux parties, dont la première tend à rejeter en général le droit de joyeux avènement, comme un droit nouveau et établi sans titre; la seconde tend à le rejeter dans les églises des pays conquis, comme étant inusité et inconnu.

Il convient d'observer d'abord que la première partie de cette preuve est défectueuse, en ce qu'elle prouve trop; et si elle avoit lieu, elle n'excluroit pas seulement le Roi de l'exercice de ce droit dans les églises des pays conquis, mais elle l'en dépouillerait dans toutes les autres églises de son royaume où Sa Majesté en est en possession.

RÉPONSE.

Que l'auteur prenne la peine de relire les paroles de mon premier Mémoire, et il avouera que cette preuve n'a point deux parties, dont la première tende à rejeter en général le droit de joyeux avènement, et à en dépouiller Sa Majesté dans toutes les églises de son royaume où elle en est en possession.

Voici mes paroles : « Un droit qui n'a pour » fondement que le seul usage, ne peut avoir

¹ Sur l'occasion et le sujet de ce Mémoire, voir l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{er} parl. art. vi, sect. 4^e. — ² Nous avons suivi, pour l'impression de cette Réponse, la même marche que pour les autres pièces de ce genre imprimées dans les volumes précédens, c'est-à-dire que nous avons mis d'abord le texte du Mémoire, et à la suite la Réponse de Fénelon, au lieu de les mettre en colonnes.

» aucune force que dans les lieux où l'usage l'a
 » déjà introduit : et il est destitué du seul titre
 » qu'il peut avoir, dans les lieux où l'usage,
 » qui est son unique fondement, ne l'a pas en-
 » core introduit. » On voit clairement que, loin
 d'ébranler ce droit pour les églises de l'ancien
 royaume où Sa Majesté en est en possession, je
 déclare au contraire que c'est la possession ou
 l'usage qui lui donne la force dans les lieux où
 il est déjà introduit. Il n'y a donc, dans ma
 preuve, qu'une seule vérité établie, savoir, que
 la possession ou usage, qui décide contre les
 églises de l'ancien royaume, décide en faveur
 des nôtres; où, si l'auteur veut absolument
 mettre deux parties dans ma preuve, il doit
 avouer que la première reconnoît le droit de
 joyeux avènement pour les lieux où l'usage l'a
 déjà introduit, comme la seconde le rejette pour
 les lieux où il est destitué du seul titre qu'il peut
 avoir, je veux dire l'usage. L'auteur, faute de
 lire attentivement ma preuve, m'y a donc fait
 dire précisément le contraire de ce que j'ai dit :
 ma preuve n'est donc point défectueuse, comme
 il le dit, en ce qu'elle prouve seulement qu'un
 droit bien établi par la possession dans l'ancien
 royaume, ne doit pas être introduit dans un au-
 tre pays où ce droit n'a ni titre ni possession.

II. — MÉMOIRE.

Les jurisconsultes ¹ en parlent comme d'une
 juste et légère reconnaissance qu'elles (les églises)
 doivent au Roi à titre de protecteur et de défen-
 seur de toutes les églises de son royaume; ils
 mettent ce droit général et universel au nombre de
 ceux attachés à la souveraineté du Roi, et dont
 l'exercice a pu légitimement s'acquiescer sans Bulle,
 par une longue possession.

RÉPONSE.

1° L'auteur, après avoir fait attendre en cet
 endroit des témoignages décisifs des principaux
 jurisconsultes qui se sont instruits avec soin de
 la source de ce droit, et qui ont donné au public
 les véritables sentimens que les sujets du Roi
 doivent avoir de cette expectative, ne nous cite
 que M. Le Bret, auteur si récent, qu'il a écrit
 presque de nos jours, l'an 1632 ². Cet auteur
 avoit été homme du Roi dans la charge d'avo-
 cat-général, et avoit conclu contre le joyeux
 avènement l'an 1616. L'auteur prétend que M.

Le Bret s'est rétracté. l'an 1632, de ses conclu-
 sions données l'an 1616; mais, outre qu'il se
 mécompte dans ce fait, comme nous l'allons
 voir, de plus toute cette preuve n'iroit qu'à nous
 produire un jurisconsulte très-récent, qui auroit
 varié sur le droit en question.

2° Voici les paroles de M. Le Bret : « Outre
 » ces droits, il y en a encore un autre que le
 » Roi prétend avoir sur les prébendes des égli-
 » ses cathédrales, qui est de nommer à la pré-
 » mière qui vient à vaquer après son joyeux
 » avènement à la couronne. On le fonde, non
 » sur un droit de patronage particulier, mais
 » sur ce que le Roi est protecteur et défenseur
 » universel de toutes les églises. Les anciens
 » appelloient ce droit *primarius preces*,... pour
 » ce que du commencement ils ne conféroient
 » point, mais qu'ils prioient seulement les évê-
 » ques de conférer à ceux qu'ils leur nom-
 » moient, comme dit Joannes Andreas, *in ad-*
dit. ibidem ad litt. H. Cet auteur remarque
 » encore que ce même droit fut accordé par le
 » Pape à l'Empereur : et je crois qu'il n'a été
 » introduit en France que sur cet exemple,
 » comme Boërius le remarque en sa *décision*
 » xxxii : et de fait, ce n'est que depuis peu de
 » temps que le Parlement de Paris a reçu cette
 » espèce de collation, n'estimant pas qu'il fût
 » raisonnable d'entreprendre sur l'Eglise par
 » cette nouveauté. Mais depuis, ce droit s'étant
 » affermi par le temps et par le consentement
 » des églises, et ayant été autorisé par des let-
 » tres-patentes qui l'ont restreint aux églises
 » cathédrales, il est maintenant en usage; étant
 » une règle approuvée de tous les canonistes,
 » que *reges, &c. longissima possessione*, peuvent
 » conférer les bénéfices ecclésiastiques. »

M. Le Bret ne dit point qu'il s'étoit trompé,
 et que le Parlement même étoit tombé dans l'er-
 reur, en reconnoissant ce droit comme général
 et universel, comme un de ceux attachés à la
 souveraineté du Roi, et comme dû à Sa Majesté
 à titre de protecteur et défenseur universel de
 toutes les églises : au contraire, après avoir
 rapporté d'autres droits royaux comme vérita-
 bles, il se contente, en finissant, de dire de
 celui-ci : *Il y en a encore un autre que le Roi*
prétend. Il ne le donne que comme une pré-
 tention; il ne dit pas qu'il est fondé, mais seu-
 lement qu'*on le fonde* sur le titre de *protecteur*,
etc. Ce n'est toujours qu'un fondement pré-
 tendu; il ajoute que *les anciens appelloient ce*
droit primarius preces,... parce que les rois
prioient seulement les évêques de conférer, etc.;
 ce n'étoit donc qu'une simple prière ou recom-

¹ LE BRET, *Fraits de la Souverain. du Roi*, imp. l'an
 1632, liv. I, chap. xxiii, article dernier. — ² Le manuscrit
 porte 1642; c'est une erreur: l'ouvrage de Le Bret a été
 imprimé en 1632; nous avons partout rectifié la date.

mandation des rois. Il déclare que *ce n'est que depuis peu de temps, que le Parlement de Paris a reçu cette espèce de collation*. Voici un droit bien nouveau, puisqu'il n'étoit reçu que depuis peu de temps. L'an 1632. Auparavant, ce tribunal si éclairé, et si jaloux des moindres droits de la couronne, n'estimoit pas *qu'il fût raisonnable d'entreprendre sur l'Église par cette nouveauté*; il rebutoit donc le joyeux avènement, pour parler avec Brodeau, comme une *nouveauté* et une *entreprise* sur l'Église.

Mais d'où vient que ce droit, rebuté l'an 1616 comme une entreprise, est devenu, selon M. Le Bret, un droit légitime l'an 1632? C'est qu'il s'est affermi, dit-il, par le temps et le consentement des églises. Ce n'est donc ni M. Le Bret, ni le Parlement qui ont changé d'avis, et qui ont rétracté leur erreur; c'est au contraire le joyeux avènement qui a changé d'état. Jusqu'en l'an 1616, ce n'étoit qu'une simple prière ou recommandation; les rois *prioient seulement les évêques de conférer*, etc. Il est vrai qu'on avoit commencé à en vouloir faire un droit rigoureux; mais le Parlement n'a point estimé *qu'il fût raisonnable d'entreprendre sur l'Église par cette nouveauté*. Enfin, l'an 1632, ce droit étoit *depuis peu de temps* reçu et *affermi... par le consentement des églises*. Voilà le texte de M. Le Bret, que l'auteur n'a pas jugé à propos de rapporter. Ces paroles, loin de contenir une rétractation, confirment avec évidence tout ce que j'ai dit de plus fort. Le joyeux avènement n'ayant, à l'égard de nos églises, ni l'affermissement du temps, ni la longue possession, ni le consentement des églises mêmes, il s'ensuit que nous sommes dans le cas précis où étoient les églises de l'ancien royaume, quand M. Le Bret assuroit que le Parlement n'estimoit pas *qu'il fût raisonnable d'entreprendre sur l'Église par cette nouveauté*.

3° L'auteur, pressé par l'évidence de la vérité, a fait l'aveu le plus complet et le plus décisif que nous puissions jamais désirer en notre faveur. Parlant du joyeux avènement, il emploie ces termes: « dont l'exercice a pu légitimement s'acquérir sans Bulle par une longue possession. La souveraineté ne peut être, en aucun temps ni en aucun lieu, sans les droits qui lui sont essentiels; ils sont aussi essentiels et aussi étendus qu'elle. » L'auteur voudroit-il dire que nos rois ont eu besoin d'acquérir légitimement les droits essentiels de leur couronne, en ajoutant à leur souveraineté une longue possession? Qui dit *acquérir légitimement*, dit se faire un droit qu'on n'avoit point aupara-

vant d'une manière légitime; qui dit *une longue possession*, dit une longue succession de temps avant la fin de laquelle le droit n'étoit pas encore acquis; avant la longue possession, le droit qui a été légitimement acquis dans la suite n'étoit pas encore un droit véritable. L'auteur ne devoit jamais faire cet aveu, ou bien, en le faisant, il devoit achever d'avouer que l'exercice du joyeux avènement n'étoit point essentiel à la couronne de nos rois, et qu'il n'a pu légitimement s'acquérir dans nos églises, faute d'une longue possession.

III. — MÉMOIRE.

C'est n'être pas bien informé de l'origine du droit de joyeux avènement, de dire qu'il est seulement introduit depuis quatre-vingts ans. L'usage en est attesté par un auteur illustre et irréprochable, qui écrivoit il y a plus de deux cents ans; et il est suivi de plusieurs autres, qui se sont expliqués sur l'exercice de ce droit, comme pratiqué en France de toute ancienneté.

RÉPONSE.

1° Cet auteur irréprochable est Boërius, ou Boyer de Bordeaux, qui a parlé pour l'intérêt de son corps, en disant que les évêques donnoient des bénéfices aux conseillers de son Parlement. Il n'écrivoit pas il y a plus de deux cents ans, mais seulement il y a cent soixantedix-neuf; car il a déclaré qu'il écrivoit l'an 1523. (*Décis.* 69, pag. 126.)

2° Voici les paroles de Boërius: *Sic profectò ad primitias precum, sive primarias preces cujuslibet serenissimi ac christianissimi Regis Franciæ, quoniam in adventu suo solent episcopi conferre proebendas et beneficia consiliaris sui magni Consilii et supremorum curiarum regni, et multi ex dominis curiæ nostræ Burdigalensis aliqua obtinuerunt beneficia*¹. Cet texte que notre auteur a allégué, aussi bien que M. Le Bret, sans en rapporter les paroles, n'exprime aucun droit; il ne raconte qu'un simple fait, et il déclare expressément qu'il ne s'agissoit que d'une simple prière ou recommandation du Roi. Avoir accoutumé de déférer à des prières, n'est pas être assujéti à un droit rigoureux. M. Le Bret, en expliquant Boërius, parle ainsi: *Les rois prioient seulement les évêques de conférer*, etc.; *prier seulement* n'est pas avoir un droit. Brodeau, en citant et en expliquant le même Boërius, remarque que Boërius « ne dit pas

¹ *Décis.* xxxii, Lugd. 1567, p. 65.

» que les évêques fussent obligés par nécessité
 » de conférer des prébendes aux nommés par
 » le Roi, mais qu'ils les conféroient par cour-
 » toisie ¹ : » enfin, c'étoient des prébendes que
 les évêques donnoient, sur la recommandation
 du Roi, à des conseillers clercs du grand Con-
 seil et des Parlemens. Ce n'est point l'espèce
 précise du joyeux avènement d'aujourd'hui,
 puisque, comme Brodeau le remarque ², on a
étendu indifféremment ce droit pour toutes
sortes de personnes. Ce n'est donc que sur une
 pure équivoque, que l'auteur peut me con-
 tredire, quand j'assure que ce droit n'a été
 introduit en France que depuis environ quatre-
 vingts ans. Avant ce temps, ce n'étoit pas un
 droit rigoureux; ce n'étoit qu'une prière de la
 part du Roi, et une courtoisie de celles des
 évêques. Pour ce droit avec clause irritante, il
 étoit perpétuellement rebuté par les arrêts de la
 cour, et notamment par un arrêt célèbre du 17
 janvier 1616, comme Brodeau l'assure. Cette
 date si précise ne remonte qu'à quatre-vingt-six
 ans; alors le joyeux avènement, si on le regardoit
 comme un droit, étoit perpétuellement rebuté.
 Prouver qu'avant ce temps-là, les évêques
 donnoient par courtoisie des prébendes à la
 prière du Roi, c'est prouver ce que personne
 ne conteste, et que j'ai reconnu expressément
 dans mon premier Mémoire. Pour entrer dans
 la véritable difficulté, il faudroit prouver que
 le droit rigoureux et la clause irritante ont été
 pratiqués de toute ancienneté; c'est ce que
 l'auteur n'a pas lui-même pouvoir de tenter.

3^e L'auteur assure que « Boërius est suivi
 » de plusieurs autres qui se sont expliqués sur
 » l'exercice de ce droit, comme pratiqué en
 » France de toute ancienneté. » Où sont-ils
 ces autres jurisconsultes? Nous avons vu que
 Boërius même ne parle que d'une simple prière;
 en trouvera-t-on d'autres qui parlent autrement?
 Je demande leurs noms, leurs textes et
 le nombre des pages où ils se trouvent? En
 attendant, je continuerai à dire avec M. Le
 Bret, que, dans les temps passés, les rois *pré-*
oient seulement; et avec Brodeau, que *les évê-*
ques n'étoient pas obligés par nécessité,... *mais*
conféroient par courtoisie. J'ajouterai, avec M.
 Le Bret, que ce n'est que *depuis peu de temps*
que le Parlement a reçu, etc.; et avec Brodeau,
 qu'on a voulu *introduire et autoriser depuis peu*
d'années ce droit, au préjudice des droits... des
ordinaires.

Des témoignages si précis de fameux juris-
 consultes contemporains, et zélés pour les droits
 royaux, peuvent-ils être ébranlés par une cita-
 tion vague d'écrivains dont l'auteur ne produit
 pas même les noms? Il pourra bien trouver
 dans leurs textes, comme dans ceux de Boërius
 et de M. Le Bret, le contraire de ce qu'il
 cherche.

Si le joyeux avènement étoit un droit ancien
 et essentiel à la couronne, ne le verroit-on pas
 fréquemment dans Dumoulin, dans Pasquier,
 dans Louet et dans les autres plus anciens?

Que peut-on conclure de leur perpétuel si-
 lence sur ce seul droit?

Voici la conclusion que Brodeau en tire très-
 naturelle: « Et n'y a, dit-il ¹, aucune apparence
 » de vouloir étendre ce droit.... vu que l'on ne
 » montre point qu'il ait jamais été vérifié en la
 » cour, que les évêques et archevêques de
 » France s'y soient soumis, qu'il soit fondé en
 » aucune constitution, bulle, loi, coutume,
 » ordonnance; ni qu'aucuns anciens auteurs
 » en parlent comme d'un droit général et uni-
 » versel. »

4^e J'avoue que Choppin fait mention d'un
 certain joyeux avènement ²: il dit même que
 les évêques étoient tenus de conférer, etc., ce
 qui semble exprimer un droit rigoureux: *Sin-*
guli pontifices conferre tenentur in regios mi-
nistros, ac familiares aulae sacrificulos, vel
etiam in aulicos senatores, et pretorianos con-
siliarios: nempe ut ecclesiastici praefati talibus
sui juris beneficiis regiam gratiam demereantur.
Id quod a prisco Galliarum usu desumptum refricat
Boërius, in Burdigalensi senatu praeses, et Chos-
seneus... Huc alludit francicum Errieti 3 di-
ploma, pridie nonas martias an. 1577, quod dic-
cessens, civitatisque ejus sacerdotia, in quam
novus rex primum intravit, eo ipso adsignantur
sacris aulicis cantoribus et sacricolis: ut statim ac
possessore vacarint, his ab episcopo solis attri-
buantur.

Voilà sans doute l'objection dans toute sa
 force; voici mes réponses:

1^o Vous voyez qu'il ne s'agit pas du joyeux
 avènement à la couronne, par rapport à toutes
 les églises de France, mais seulement d'un
 droit particulier pour chaque ville où le nouveau
 roi fait sa première entrée: *in quam novus rex*
primum intravit; ainsi on ne peut établir au-
 cune ancienne possession d'un droit rigoureux
 de joyeux avènement sur un usage, si essentiel-

¹ Recueil d'arrêts, P. vi; Prébende pour le joyeux aven.
 n. 14, éd. de 1742, t. II, p. 316. — ² Ibid.

¹ Ibid. n. 19; p. 315. — ² RLS, Chop. de Dom. Franc.
 lib. III, tit. XCVI, n. 11.

lement différent du joyeux avènement même.

2° Choppin ne dit pas en général et sans restriction, que les évêques sont tenus de conférer, etc., mais seulement qu'ils y sont tenus et obligés pour faire leur cour; *tenentur... nempe ut regiam gratiam demereantur*. Ils étoient obligés de conférer pour faire leur cour; c'est la même chose que Brodeau exprime en disant, *ils conféroient par courtoisie*.

Si, par exemple, on disoit que les seigneurs français sont obligés de demeurer à Versailles pour faire leur cour, il ne s'ensuivroit pas qu'on voulût parler d'une obligation absolue et rigoureuse.

Aussi voyons-nous que Choppin dit que cet usage étoit conforme à celui des prières impériales, et qu'il fonde tout ce qu'il dit de la France, sur le témoignage de Boërius, qui, comme nous l'avons déjà vu, ne parle que d'une simple prière de nos rois.

3° Choppin n'établit ce joyeux avènement qu'en faveur des conseillers, selon Boërius, et qu'en faveur des chantres et des chapelains de la cour, selon les patentes de Henri III, de l'an 1577.

Ainsi, en s'attachant à la règle de Choppin, le Roi ne feroit que prier les évêques de donner les prébendes à des conseillers, ou à des chantres, ou à des chapelains, et seulement dans le cas singulier où il fait sa première entrée dans chaque ville épiscopale.

Rien n'est plus différent de ce qu'on appelle aujourd'hui le joyeux avènement par tout le royaume.

« MM. du grand Conseil, dit Brodeau, ont » reçu et autorisé ce droit, et l'ont mis entre » les droits royaux, l'ayant même étendu indé- » féremment pour toutes sortes de personnes, » bien que, par lettres patentes du 9 mars 1577, » il n'ait été établi qu'en faveur des chantres et » chapelains de la chapelle du Roi. »

1° Enfin cet usage si plein de variations, et attesté par des témoins qui sont si éloignés d'être uniformes, ne remonte qu'à Boërius, qu'à Chasseneus, et qu'aux patentes de Henri III, de l'an 1577.

Pour introduire un droit qui a été perpétuellement rebuté par les arrêts de la cour, est-ce à de telles marques que l'on reconnoit un droit essentiel, inséparable de la couronne, et aussi ancien qu'elle ?

IV.—MÉMOIRE.

Ce qui établit en faveur de Sa Majesté une possession ancienne, paisible et uniforme pour l'exercice de ce droit dans toutes les églises de son royaume; et cette possession vaut titre.

RÉPONSE.

1° Nous venons de voir que cette possession n'est ni ancienne, puisque la cause irritante n'a été établie que par Louis XIII, père du Roi, l'an 1612: ni paisible, puisque, comme l'assurent MM. Le Bret et Brodeau, ce n'est que depuis peu de temps que le Parlement a reçu cette espèce de collation, et que ce droit fut perpétuellement rebuté par les arrêts de la cour jusqu'en 1616; ni uniforme, puisque le très-petit nombre d'auteurs récents qui parlent de ce droit, n'en font d'abord qu'une simple prière du Roi en faveur de ses conseillers, puis une prière pour les chantres et chapelains quand le Roi fait sa première entrée dans une ville, puis une nomination sur toutes les églises pour son joyeux avènement à la couronne, puis un droit rigoureux avec la clause irritante contre toute collation contraire.

Voilà encore un autre aveu formel de l'auteur, qui reconnoit que c'est la possession du Roi qui lui vaut titre et qui lui en tient lieu; d'où je conclus, avec évidence, que ce droit n'a aucun fondement pour nos églises, où il n'a ni titre, ni possession qui supplée au titre légitime.

V. — MÉMOIRE.

Il est vrai que quelques auteurs font mention d'un arrêt rendu au Parlement de Paris, en 1616, contre un brevetaire de joyeux avènement. et l'on dit même qu'il fut rendu conformément aux conclusions du sieur Le Bret, avocat-général. Mais outre que l'on ne voit point les circonstances de cet arrêt, et qu'il y auroit lieu de s'étonner qu'une affaire de cette nature eût été portée au Parlement, parce que la connoissance en appartenoit dès-lors au grand Conseil; ce que l'on peut dire sur cet arrêt, s'il est véritable, c'est que le Parlement de Paris en corps, et le sieur Le Bret en particulier, se sont retractés bien solennellement depuis ce temps: savoir, ledit sieur Le Bret, par la manière dont il s'est expliqué en public sur le droit, etc... et le Parlement de Paris, par les arrêts qu'il a rendus depuis, ... par l'enregistrement qui a été fait des édits de 1646 et de 1691, où les brevets de joyeux avènement sont expressément compris au nombre des expectatives reçues et approuvées dans le royaume.

RÉPONSE.

1° L'auteur ne peut se résoudre ni à avouer l'arrêt de l'an 1616, ni à le nier. D'un côté, il est trop bien prouvé pour pouvoir être sérieusement révoqué en doute; d'un autre côté, l'auteur sent qu'un droit perpétuellement rebuté jusqu'en l'an 1616, par les arrêts du premier des Parlemens, qui est si éclairé et si zélé pour les moindres droits royaux, ne peut être essentiel à la couronne. L'auteur étudie ce qu'il ne peut nier. « On ne voit point, dit-il, les circonstances de cet arrêt. » Et quelles circonstances peut-il demander? En demande-t-il pour la décision du fond de la question? Brodeau assure que ce droit a été perpétuellement rebuté, ... notamment par un célèbre arrêt, etc. La note marginale porte: *arrêt qui a réprouvé le droit de joyeux avènement, etc.*; c'est-à-dire que le brevetaire fut condamné, et le pourvu de l'ordinaire maintenu dans le bénéfice. L'auteur en peut-il demander davantage? Veut-il savoir les circonstances extérieures? Brodeau assure que ce fut « un célèbre arrêt du jeudi 7 janvier 1616; M. le premier président de Verdun séant; conformément aux conclusions » de M. l'avocat général Le Bret; plaidans » Doujat, Mauguin, Tubœuf et Guéruin, pour » une prébende de l'église de Coutances. » Peut-on voir rien de plus précis? Pour le fond, la cour rebute et réproouve: pour les circonstances, Brodeau marque le nom du diocèse où étoit le bénéfice, celui du premier président séant, de l'avocat général concluant, des quatre avocats des parties, avec l'année, le mois, le jour du mois et de la semaine; pourquoi donc demander les circonstances de cet arrêt si exactement circonstancié?

2° L'auteur ajoute: « Il y auroit même lieu de s'étonner..... et ce que l'on peut dire sur cet arrêt, s'il est véritable, c'est, etc. » A quoi servent cette hésitation et cet étonnement, sinon à montrer que l'auteur sent la vérité de cet arrêt, et la conséquence évidente qu'il en faut tirer en notre faveur? Non, il n'y a aucun lieu de s'étonner que le grand Conseil ayant reçu la déclaration de Louis XIII, de l'an 1612, qui porte la clause irritante, on ait fait des tentatives, l'an 1616, pour la faire passer aussi au Parlement, et on ait tâché d'en obtenir quelque préjugé favorable, on le tenta; Brodeau l'assure. Cet écrivain n'a pu ni se tromper, lui qui travailloit pour le public, sur les registres du Parlement; ni vouloir tromper les autres, lui

qui étoit d'ailleurs si zélé pour tous les droits de la couronne. Qui pourra croire qu'il ait voulu falsifier un arrêt, contre la notoriété du Parlement, et sachant bien que son imposture seroit confondue par les registres mêmes? C'est par ces registres que notre auteur doit prouver maintenant que cet arrêt est faux; s'il ne le fait pas, l'arrêt demeure pour très-constant. D'ailleurs, les paroles de M. Le Bret confirment évidemment ce que Brodeau raconte. « Ce n'est » que depuis peu de temps, dit M. Le Bret, » que le Parlement a reçu cette espèce de col- » lation, n'estimant pas qu'il fût raisonnable » d'entreprendre sur l'Église par cette nou- » veauté. » Celui qui parle est l'avocat même qui avoit donné les conclusions pour l'arrêt de 1616: il assure que, peu de temps avant l'an 1632, le Parlement *n'estimoit pas raisonnable*, ou, comme parle Brodeau, *rebutoit cette nouveauté* qu'on entreprenoit sur l'Église. Qui croirons-nous? ou ces témoins contemporains, et qui parlent avec autant d'autorité: ou notre auteur, qui dit: *Ce que l'on peut dire sur cet arrêt, s'il est véritable, c'est, etc.*

3° L'auteur voudroit laisser entendre qu'il ne s'agit que de quelque mention faite d'un arrêt rendu, etc.: mais Brodeau soutient que ce droit a été perpétuellement rebuté par les arrêts de la cour, etc., ce qui exprime une multitude d'arrêts, etc. accumulés; puis il ajoute que « ce » fut un des points jugés par l'arrêt prononcé » en robes rouges, le vendredi 23 décembre » de l'année 1616. » Il cite sur ce fait des auteurs graves, tels que Mornac, Bouillard et Pellers, en marquant les pages de leurs livres¹.

Voilà donc deux célèbres arrêts contre le joyeux avènement dans la seule année 1616. L'un au mois de janvier, l'autre au mois de décembre. L'exactitude et la bonne foi de Brodeau vont jusqu'à rapporter les arrêts qui semblent favoriser les brevetaires, l'un du 20 juillet 1591, l'autre du 18 juin 1603; après quoi il ajoute: « Aucuns ont voulu induire de ces deux » arrêts, que par iceux la cour a approuvé le » droit de nomination du Roi, pour son joyeux » avènement à la couronne, mais mal à propos; » car ils sont fondés sur le droit particulier que » les rois ont en l'église de Saint-Martin de » Tours, par droit royal.... et en ancienne » transaction, etc¹.

4° La ressource de l'auteur est de dire que le Parlement et l'avocat-général se sont rétractés: mais outre que ces rétractations de l'an

¹ *Ibid.* n. 13. — ² *Ibid.* n. 3.

1632 n'établiraient pas cette possession ancienne, paisible et uniforme que l'auteur allègue, puisqu'il paroîtroit jusqu'à nos jours une perpétuelle opposition du premier de tous les Parlemens à ce droit ; de plus , nous avons déjà vu que ni le Parlement , ni l'avocat-général ne se sont jamais rétractés en cette matière : ils n'ont jamais reconnu qu'ils s'étoient trompés, et qu'ils avoient rebuté et réprouvé un droit essentiel et inséparable de la royauté ; ce qui seroit ou une monstrueuse ignorance . ou un attentat horrible contre la couronne. Ils trouvent seulement , sans changer d'avis , que ce qui étoit en un temps une nouveauté et une entreprise sans raison sur l'Eglise , étoit devenu , dans un autre temps postérieur, un droit véritable, par le consentement des églises. Si quelqu'un , par exemple , refusoit de dire au mois de janvier, qu'il fait chaud , et qu'il le dit au mois de juillet , pourroit-on prétendre qu'il se fût rétracté ?

VI. — MÉMOIRE.

Quelles raisons peuvent avoir les églises des pays conquis pour ne pas reconnoître l'exercice de ce droit, comme les autres églises du royaume ? On dit que le joyeux avènement n'y étoit pas ci-devant usité ni connu ; mais c'est qu'elles n'étoient pas de la domination du Roi : du moment qu'elles y sont soumises, à quel titre se dispenseroient-elles des devoirs et des hommages de reconnaissance que toutes les églises ont coutume de rendre à leur souverain , à titre de protecteur universel ?

RÉPONSE.

1° De quelque manière que notre perpétuelle franchise se soit conservée, il n'importe ; la cause de cette conservation ne fait rien à notre question : c'est le simple fait de cette franchise qui est décisif. Si nos églises avoient été depuis cent ans de la domination du Roi , et que les rois de France les eussent laissées , comme les rois d'Espagne l'ont fait , dans leurs franchises à cet égard , cette possession de franchise décideroit toujours également en notre faveur. Ce n'est donc pas la domination du Roi qui doit décider ; mais la possession vaut titre pour le joyeux avènement . dans tous les lieux où la possession est constante , et ce droit n'a aucun fondement dans les autres lieux où il n'y a ni titre ni possession.

2° Notre raison est claire et simple ; c'est , comme je l'ai répété tant de fois, notre franchise naturelle et perpétuelle. Le joyeux avènement

est de l'aveu de l'auteur, un droit dont l'exercice a pu légitimement s'acquérir par une longue possession : la possession vaut titre ; j'en conclus que c'est à l'auteur à prouver l'acquisition légitime de ce droit , par les preuves d'une longue possession en ce pays ; j'en conclus que c'est à lui à prouver cette possession qui tient lieu de titre. Celui qui veut exercer un droit acquis par la possession est obligé de prouver son acquisition par sa possession même. Au contraire, celui qui se défend contre un droit qu'on prétend avoir acquis sur lui , n'a besoin d'alléguer que sa franchise naturelle , et qu'à demander au prétendu acquéreur qu'il prouve son acquisition. Combien y a-t-il d'églises dans la chrétienté . qui ne sont point assujéties au joyeux avènement à l'égard de leurs souverains ! ont-elles besoin de leur prouver qu'elles n'y sont point assujéties ? Nullement, il leur suffit d'être naturellement franches à cet égard. Il leur suffit que leurs souverains n'aient point acquis légitimement l'exercice de ce droit par une longue possession. Il en est de même de nos églises à l'égard de Sa Majesté. Dans l'ancienne France même, la seule franchise naturelle et perpétuelle des églises leur suffiroit. Si le Roi n'y avoit jamais exercé ce droit jusqu'à présent , et s'il étoit destitué de la possession qui vaut titre , en ce cas on ne pourroit point dire aux églises de l'ancienne France, ce que l'auteur dit contre nous . « Quelles raisons peuvent-elles avoir » pour ne point reconnoître l'exercice de ce » droit ? » Nous n'avons qu'à nous taire , et qu'à demander à l'auteur les preuves de ce droit acquis , et de cette possession qui vaut titre. La possession , j'en conviens , vaut titre dans les lieux où elle est ; mais elle ne vaut rien dans les lieux où elle n'est pas. Une possession acquise en Espagne ne vaut pas titre en Italie ; tout de même , une possession acquise sur les églises de l'ancienne France ne vaut pas titre sur celles des Pays-Bas. Nos églises se trouvent aujourd'hui précisément dans le même cas où étoient les églises de l'ancienne France , quand le Parlement rebutoit et réprouvoit le joyeux avènement , *n'estimant pas qu'il fût raisonnable d'entreprendre sur l'Eglise par cette nouveauté.*

3° L'auteur allègue le titre de souverain ; mais combien y a-t-il de souverains et même de rois , dans la chrétienté, qui n'ont point ce droit ! Il n'est donc essentiel ni à la royauté ni à la puissance souveraine. Les rois d'Espagne ne l'ont jamais exercé ni prétendu en aucun de leurs royaumes ni dans les Pays-Bas ; n'étoient-ils ni rois ni souverains ?

Le roi d'Espagne d'aujourd'hui, qui est dans ce cas, n'aura-t-il, faute de joyeux avènement, aucune de ses couronnes ?

Nos rois mêmes, comme nous venons de le voir clairement, n'ont acquis ce droit dans l'ancien royaume, que par une longue possession qui vaut titre. Avant cette acquisition si récente, la couronne de France n'avoit-elle pas sa dignité toute entière avec ses prééminences ? Enfin supposé que nos rois n'eussent jamais songé à acquérir ce droit par une longue possession, la couronne n'auroit-elle pas eu toute sa dignité, à laquelle un si petit droit ne peut être ni essentiel ni important ? Il est donc clair comme le jour, que le titre de souverain, si fortement inculqué par l'auteur, ne prouve rien dans cette affaire.

4° Il a enfin recours à celui de protecteur universel des églises. Mais ne voit-il pas que Sa Majesté, qui soutient la religion avec un zèle si désintéressé, ne voudroit point exiger une prébende comme le prix de sa protection ?

Les rois d'Espagne ont long-temps fait gloire d'être les protecteurs universels des églises ; le Roi Catholique actuellement régnant conserve avec zèle ce glorieux titre dans la partie des Pays-Bas qui est sous sa domination. Ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'a jamais songé de prétendre le joyeux avènement pour prix de cette protection.

Le Roi sera toujours sans doute le plus généreux et le plus désintéressé, comme le plus puissant de tous les protecteurs des églises.

Enfin, c'est la régle qui a toujours été appelée le droit de garde ou de protection, c'est elle qui a été destinée à reconnoître ce bienfait de nos rois. Que si l'auteur y veut ajouter encore, même dans les pays où l'usage est contraire, le joyeux avènement comme une seconde reconnaissance essentielle, on y pourra ajouter dans la suite avec autant de fondement beaucoup d'autres droits semblables, comme un canoniste l'a marqué : *Novus aliae artes, dicitur, ultra jam commemoratas erogitabant, pro nuptiis regis, pro natalibus primogeniti Francie, aut etiam insequentium liberorum, pro nova victoria, aliisque in infinitum.* « On affectera des bénéfices à des brevetaires pour la naissance des Dauphins et des autres enfans de France, pour les victoires remportées, et pour les autres évènements à l'infini. »

La reconnaissance libre ne peut jamais aller

trop loin, mais le droit rigoureux a besoin de bornes certaines. La plus naturelle qu'on y puisse mettre, est d'en décider par la possession; autrement quelques évêques pourroient commander de nouvelles marques de joie dans toutes les occasions heureuses, et alors on ne manqueroit pas de dire à l'égard des autres évêques: A quels titres se dispenseront-ils des devoirs et hommages de reconnaissance que leurs confrères rendent à leur souverain, à titre de protecteur universel ? Ainsi tous les bénéfices du royaume se trouveroient bientôt à la seule nomination de nos rois.

On ne sauroit craindre de tels inconvéniens dans un règne où la religion est si révérée ; mais tous les rois ne sont pas aussi pieux et aussi modérés que celui sous les ordres duquel nous vivons.

5° Si l'auteur se retranche à prétendre que l'uniformité est nécessaire entre les églises de l'ancienne France et celles des pays conquis, pour le joyeux avènement ; je lui demanderai d'où vient que l'uniformité est si nécessaire en ce seul point, pendant que Sa Majesté veut et autorise tous les jours la variété et même l'opposition d'usages en une infinité de points plus importants, même pour les affaires séculières ?

N'y aura-t-il que l'Eglise qu'il faudra réduire à l'uniformité dans les pays conquis, en la dépoillant de ses franchises, pendant que Sa Majesté a la bonté de conserver toutes les leurs aux villes et à tous les corps laïques des pays conquis ? S'il y a un droit à l'égard duquel le Roi puisse sans conséquence, en faveur de ses nouveaux sujets, n'exiger point l'uniformité, c'est celui du joyeux avènement.

Un droit qui n'est, comme l'auteur l'avoue, qu'une acquisition faite par une longue possession, dépend entièrement de cette possession qui est son unique fondement, et doit nécessairement varier suivant qu'elle est acquise ou non acquise en chaque endroit : ce droit ne peut être que local, comme la possession qui en est l'unique fondement est locale ; la possession ne vaut titre que dans les lieux où elle se trouve. Cette règle, qui seroit décisive pour toutes les franchises des corps laïques, ne doit-elle pas l'être à plus forte raison pour l'Eglise ?

VII. — MÉMOIRE.

Le Roi, dira-t-on, a conservé les pays conquis dans leurs franchises et usages par les capitulations ; mais a-t-il renoncé, par ces capitulations, à jouir des marques de sa souveraineté dans ces places ? On ose dire que Sa Majesté, toute-puis-

¹ CARASSIUS, *Jur. Civ. Rom. et prac.* lib. II, cap. IV, n. 11.

sante qu'elle est, n'auroit pas eu le pouvoir de faire cette aliénation; elle a conservé, par ces capitulations, tous les corps ecclésiastiques ou laïques dans leurs lois et coutumes; mais ce seroit bien abuser de cette grâce, de la tourner en attribution de privilèges ou distinctions qui iroient à altérer la dignité du prince et l'obéissance des sujets. C'est ce qui seroit directement contraire au texte de toutes ces capitulations, dont le premier article porte ordinairement que les habitans de la place conquise deviendront parfaitement sujets du Roi, et le reconnoîtront parfaitement pour leur prince. Cependant, si l'exception que l'on demande avoit lieu, il s'ensuivroit que les sujets de la province de Cambrai seroient moins sujets du Roi que ceux des autres provinces de son royaume; ce seroit ajouter à ces capitulations ce qui n'a pas été seulement pensé quand elles ont été faites, et ce qui est encore beaucoup moins à proposer présentement.

RÉPONSE.

1° Il n'est pas permis à l'auteur d'oublier ses propres paroles : selon lui, le joyeux avènement est un droit dont l'exercice a pu légitimement s'acquérir par une longue possession, et cette possession vaut titre. Donc, avant cette longue possession, le titre manquoit : donc ce droit acquis n'est pas un droit essentiel et inséparable de la couronne, dira-t-il que nos rois, avant que d'acquérir ce droit par une longue possession, n'étoient rois qu'à demi, que leurs sujets n'étoient point parfaitement leurs sujets, que les églises de France ne les reconnoissoient point encore parfaitement pour leurs princes? Dira-t-on que tant de rois, faute d'exiger quelques prébendes pour des chapelains, renoncèrent à jouir des marques de leur souveraineté dans tout leur royaume? Dira-t-il qu'avant l'acquisition de ce droit par une longue possession, le clergé de France étoit moins sujet de nos rois que le clergé du règne présent? L'auteur ne voudroit pas sans doute pousser les choses jusqu'à tel excès. Croit-il que le premier de tous les Parlemens, appuyé des conclusions des gens du Roi, ait perpétuellement rebuté et réprouvé un droit essentiel de la couronne? Ce Parlement vouloit-il que le Roi fût moins roi, et les peuples moins sujets; que le Roi ne fût point parfaitement leur prince; que les rois renoncassent à jouir des marques de leur souveraineté; qu'enfin on altérât la dignité du prince et l'obéissance des sujets? Les auteurs que j'ai cités, parce qu'ils ont rejeté le joyeux avènement comme un droit qu'on a voulu introduire et autoriser depuis peu d'années, et tant d'autres que je ne cite point à cause qu'ils n'en ont rien dit, ont-ils combattu ou supprimé,

par une ignorance ou une infidélité horrible, un droit sans lequel on altère la dignité du prince et l'obéissance des sujets?

2° Je demande à l'auteur, si le roi d'Espagne n'est point parfaitement prince de tous ses Etats, et en particulier des Pays-Bas de sa domination, et si les peuples ne sont point parfaitement ses sujets? Sa Majesté Catholique renonce-t-elle à jouir des marques de sa souveraineté? laisse-t-elle altérer sa dignité et l'obéissance de ses sujets, faute d'exiger le joyeux avènement? Le Roi, par sa conquête, est entré dans les droits des rois d'Espagne pour notre pays; et Sa Majesté, dans les capitulations, qui sont des espèces de contrats solennels passés avec les peuples, a bien se voulu se borner aux mêmes droits que les rois d'Espagne y avoient exercés. D'ailleurs les capitulations sont infiniment plus fortes en faveur de l'Eglise qu'en faveur des peuples; les peuples ont été conquis, mais le Roi est trop pieux pour avoir voulu conquérir sur l'Eglise; ainsi il ne veut se prévaloir contre elle d'aucun droit de conquête. Les capitulations sont donc des conditions encore plus inviolables pour l'Eglise, que pour les peuples conquis. L'auteur voudroit-il dire que le Roi a renoncé à jouir des marques de sa souveraineté; qu'il a laissé altérer sa dignité et l'obéissance de ses sujets, en promettant solennellement qu'il maintiendra notre clergé dans toutes les franchises dont il a joui sous les rois d'Espagne? L'auteur croit-il que les Romains et Charlemagne, dont le Roi a suivi l'exemple, aient altéré leur dignité et l'obéissance des sujets conquis, lorsque, pour gagner tous les peuples du monde connu, par leur modération, ils ont confirmé toutes les nations conquises dans leurs mœurs, lois, coutumes et franchises? L'auteur croit-il que quelques prébendes qu'on pourroit donner à des chapelains, détourneront Sa Majesté d'une politique si utile et si glorieuse? Que si l'auteur veut absolument établir cette maxime, qu'un roi est moins parfaitement prince de ceux d'entre ses sujets dont il exige moins de droits, et qui jouissent de quelques franchises, que de ceux dont il exige de plus grands droits, et qui ne sont en possession d'aucune franchise; il s'ensuivra que le Roi est moins parfaitement le prince de tous les pays qu'il a conquis et de plusieurs provinces et villes de l'ancienne France, puisqu'il a confirmé leurs franchises à l'égard de divers droits qu'il exige du reste du royaume. Suivant cette règle, il faudra mesurer la dignité royale par les droits que les rois exigent, regarder toutes

les franchises comme une altération de cette dignité, et conclure que les princes qui ont la bonté de conserver des franchises anciennes, sont moins parfaitement les princes de leurs peuples.

3° L'auteur assure que *Sa Majesté, toute-puissante qu'elle est, n'aurait pas eu le pouvoir de faire cette aliénation du joyeux avènement.* En vérité, c'est rabaisser étrangement une si grande puissance, que de lui refuser le pouvoir de laisser à l'Eglise une franchise naturelle et perpétuelle, en matière si peu importante à l'Etat; c'est même gêner trop sa bonté. L'auteur dit que les évêques doivent au Roi des prébendes, comme une juste et légère reconnaissance qu'ils lui doivent à titre de protecteur, etc. Quoi! l'auteur prétend-il que Sa Majesté, toute-puissante qu'elle est, ne puisse pas même protéger l'Eglise sans intérêt et par sa piété généreuse, et qu'elle soit nécessairement assujétie à exiger quelques prébendes comme le prix de sa protection? Qu'y a-t-il de plus libre au contraire à un puissant et généreux protecteur, surtout quand il s'agit de l'Eglise, que de remettre la légère reconnaissance qu'il pourroit demander pour sa protection?

4° Qu'est-ce que l'auteur peut entendre en disant que ce seroit une *aliénation*? On ne peut aliéner qu'un droit déjà établi; on n'aliène point ce qu'on n'a pas encore. Quand les peuples capituloient pour se donner au Roi et pour devenir ses sujets, ils ne l'étoient pas actuellement. L'auteur avoue que le joyeux avènement est un droit que le souverain peut légitimement acquérir par une longue possession: d'où je conclus que le Roi, dans les capitulations, non-seulement ne se dépouilloit point d'un droit déjà acquis, puisqu'il n'étoit pas encore souverain, mais encore qu'il ne faisoit que renoncer à l'espérance d'acquérir dans la suite ce joyeux avènement par une longue possession. Renoncer à ce qu'on n'a pas, mais qu'on acquerrait peut-être un jour par une longue possession, est-ce faire une aliénation que Sa Majesté même, toute-puissante qu'elle est, ne peut se permettre? L'auteur, en poussant les choses si loin, par zèle pour Sa Majesté, établit, contre son intention, une maxime très-contraire aux véritables intérêts et aux sentimens du Roi même, savoir, qu'on ne peut compter sur aucun traité ni promesse des rois, ni confirmation de franchises, puisqu'on les éluderoit toujours dans la suite par cette réponse: « On ose dire que » Sa Majesté, toute-puissante qu'elle est, n'a » pas eu le pouvoir de faire cette aliénation. »

Que pourra-t-elle, si elle ne peut pas même exécuter sa promesse, pour ne point exiger quelques prébendes d'églises, qui ont une naturelle et perpétuelle franchise à cet égard?

VIII. — MÉMOIRE.

N'est-ce pas sur ces principes, que ces églises ont été assujéties à la régale comme les autres églises du royaume, quoique, avant leur réduction, l'exercice de ce droit y fût inconnu? Il en est de même du droit de joyeux avènement.

RÉPONSE.

Nous n'avons pas besoin d'approfondir les principes sur lesquels de certaines églises ont été assujéties à la régale, quoique... l'exercice de ce droit y fût inconnu. Outre que le joyeux avènement ne peut être comparé à la régale, qui est beaucoup plus ancienne, et reconnue par beaucoup de graves auteurs; au lieu qu'aucuns anciens auteurs, comme dit Brodeau, ne parlent du joyeux avènement comme d'un droit général et universel: de plus, c'est la régale que les auteurs qui ont recherché les droits royaux ont appelée le droit de garde ou de protection; ainsi c'est elle, et non pas le joyeux avènement qui satisfait pleinement au titre de protecteur universel des églises. Enfin, il nous suffit de dire, à l'égard des lieux où l'exercice de la régale étoit inconnu, qu'elle y a été admise par le consentement des églises mêmes; que le Roi en est en paisible possession; que cette possession vaut titre, pour parler comme l'auteur; mais que cet exemple de la régale, qui est maintenant fondé en consentement des églises et en possession, ne peut jamais rien conclure pour le joyeux avènement, dans les lieux où il n'a ni consentement des églises, ni ombre de possession.

IX. — MÉMOIRE.

Aussi est-ce sur ces mêmes principes, que la question en a été jugée au grand Conseil en 1648, où, malgré le non-usage de ce droit dans l'Artois, et les capitulations alléguées par le chapitre de l'église cathédrale d'Arras, le brevettaire de joyeux avènement a été maintenu en possession d'une prébende de cette église. Ainsi, la question de savoir si le joyeux avènement aura lieu dans les églises de la province de Cambrai, et si les franchises accordées par les capitulations doivent s'étendre jusqu'à l'affranchissement de ce droit, n'est plus une question nouvelle; c'est une chose jugée en faveur du Roi, il y a plus de cinquante ans.

RÉPONSE.

1° Nous ne connoissons point cet arrêt du grand Conseil ; et il paroît, par les paroles mêmes de l'auteur, que le chapitre seul alléguait les moyens de défense. Ainsi c'étoit une église veuve, sans évêque, et par conséquent déstituée de son défenseur, contre laquelle on n'a pu rien faire qui ne soit nul et sans conséquence.

2° Nous ne pouvons nous arrêter à une décision du grand Conseil. Ce tribunal borne sa jurisprudence à juger conformément aux déclarations qu'il a enregistrées, et qui n'ont été faites que pour l'ancien royaume. Ni ces déclarations, ni l'attribution de juridiction donnée pour l'exécution de ces déclarations, ne nous regardent point, elles ne regardent que les églises où la possession va ut titre : notre exception est un cas singulier et tout différent. Le Roi n'a jamais attribué aucune juridiction au grand Conseil, pour juger des perpétuelles franchises des pays nouvellement conquis, et encore moins du sens naturel de ses promesses royales faites par sa propre personne. C'est au Roi seul que nous nous adressons, et nous ne connoissons d'autre juge que lui, pour la conservation des franchises perpétuelles de notre église qu'il a promis de maintenir.

3° Si l'église d'Arras avoit accepté dans toutes les formes le joyeux avènement, dans un temps où le siège épiscopal n'auroit pas été vacant, on pourroit dire pour cette seule église : *La possession vaut titre* : ce droit est affermi par le consentement de cette église. Mais le consentement et la possession qu'on auroit à Arras ne seroient pas le consentement de la métropole de Cambrai, ni des autres églises de la province : *res inter alios acta non nocet*. A toute extrémité, comme le consentement et la possession décideroient à Arras pour le joyeux avènement, le défaut de consentement et de possession décideroit contre ce droit à Cambrai et dans les autres églises de notre province.

Je ne crois pas avoir besoin de répondre à l'auteur, quand il remarque que les deux églises de Cambrai et d'Arras n'ont eu qu'un seul et même évêque pendant plus de cinq cents ans ; c'étoit, sous un même évêque, deux divers évêchés. Il y a déjà plus de six cents ans que ces deux églises ont été entièrement séparées : la date de leur séparation, qui est de l'an 1095, précède de plus de quatre siècles les premiers commencemens du joyeux avènement, qui ne

consistoit encore qu'en une prière du Roi et en une courtoisie des évêques en faveur de quelques conseillers, dans le seizième siècle.

X. — MÉMOIRE.

Il ne paroît pas que silence lui ait été imposé (au sieur D'Artaise) sur le fondement du non-usage de ce droit dans les Pays-Bas, comme on le prétend dans le Mémoire.

RÉPONSE.

Si l'auteur prend la peine de relire plus attentivement mon Mémoire, il reconnoitra que je n'ai jamais prétendu ce qu'il m'impute de prétendre. Je disois seulement, et je dis encore, que le Roi n'a borné le joyeux avènement à une seule prébende en chaque église cathédrale, à l'exclusion des collégiales, qu'à cause que la possession, qui est l'unique fondement de ce droit et qui en doit être la règle, ne l'a jamais étendu plus loin. J'en conclusis que Sa Majesté avoit reconnu, par cette décision, que la possession doit être la règle décisive pour ce droit, et que nos cathédrales des Pays-Bas, se trouvant précisément dans le même cas de franchise perpétuelle de ce droit où sont les collégiales de tous les pays du royaume, tout jugement favorable aux collégiales étoit un préjugé pour nos cathédrales, où ce droit est déstitué de son unique titre, qui est la possession. Au lieu de défigurer ma preuve, l'auteur doit y répondre nettement.

SECONDE PREUVE.

I. — MÉMOIRE.

Il ne paroît pas que la comparaison soit juste, de dire que le Roi n'a pas plus de fondement d'exercer le droit de joyeux avènement à Cambrai, qu'à Liège, Cologne ou Munster. Il sembleroit plus naturel de comparer l'église de Cambrai aux autres églises de la domination de France, qu'à celles d'une domination étrangère.

RÉPONSE.

Il est facile d'empêcher une comparaison d'être juste, en la changeant, et en faisant dire à un homme ce qu'il ne dit pas. J'ai seulement dit, dans mon premier Mémoire, ces paroles : « Ce terme de réunion à la couronne ne con- » vient pas plus à Cambrai, qu'il conviendroit » à Liège, à Munster, ou à Cologne, si le Roi » faisoit la conquête de ces villes. » J'ai donc

voulu seulement montrer que Cambrai, avant la conquête de l'an 1677, n'avoit point été à la France, non plus que les autres villes de l'Empire Germanique. Si le Roi avoit conquis Liège, Cologne et Munster, comme il a conquis Cambrai, on ne diroit point qu'elles sont réunies à la couronne, comme on le dit naturellement des villes et des provinces qui, ayant été des fiefs de la couronne des rois de la dernière race, et en ayant été démembrées, y ont enfin été réunies. La comparaison est juste : car il est facile de démontrer que Cambrai n'a point été de ce qu'on appelle la couronne de France, non plus que Liège, Cologne, Munster, de même que Hambourg, Lubec, et cette extrémité de l'Allemagne qui est au bord de la mer Baltique. L'auteur affirme qu'il seroit plus naturel de comparer l'église de Cambrai à celle de Paris ; mais a-t-il oublié de quoi je parlois dans mon Mémoire ? Je donnois des exemples des villes qui n'ont jamais été à la France depuis la formation de cet État qu'on nomme la couronne de nos rois : je nommois Liège, Cologne et Munster comme étant précisément dans ce cas : j'ajoutois que si le Roi en faisoit la conquête, le terme de *réunion* ne leur conviendroit pas : ce qui ne convient pas davantage à Cambrai, puisque Cambrai se trouve dans le même cas où seroient ces villes. L'auteur trouve-t-il qu'il soit plus naturel de comparer Cambrai à Paris, lorsqu'il s'agit de la réunion à la couronne ? La réunion est le seul point sur lequel la comparaison doit tomber : Paris n'a pas besoin de réunion, étant toujours demeuré uni ; et Cambrai a été conquis, mais non pas réuni, puisqu'il n'avoit point été uni à ce qu'on appelle la couronne de France, non plus que Liège, Cologne ou Munster.

II. — MÉMOIRE.

Il n'y a pas aussi lieu de se plaindre, comme l'on fait dans le Mémoire, de ce que le brevet accorde au sieur Petit énonce que Cambrai a été réuni à la couronne ; ce n'est point une erreur de fait, comme ce Mémoire le prétend, puisque tous nos historiens assurent que la ville de Cambrai a été autrefois de la souveraineté de nos rois pendant plusieurs siècles.

RÉPONSE.

L'erreur du fait sera facilement démontrée, si l'auteur veut bien démêler deux choses qu'il n'est pas permis de confondre. Il y a une grande différence entre l'empire de Charlemagne,

composé de tant de nations, outre la Française : et ce royaume particulier, qui est un des débris de l'empire de Charlemagne et de ses enfants. L'empire de Charlemagne comprenoit, outre la France, toute l'Allemagne jusqu'à la mer Baltique, toute l'Italie jusqu'à la Calabre, et une partie considérable de l'Espagne. Au contraire, ce qu'on appelle la couronne de France ne comprend que les provinces qui ont été des fiefs mouvans de la couronne particulière des descendans de Hugues Capet. Suivant cette règle, l'Artois, le Tournaisis et la Flandre française ont été à la couronne de France : car c'étoient de véritables fiefs de cette couronne. Personne ne pouvoit les posséder sans être vassal de nos rois, et sans leur devoir foi et hommage. Quand de tels fiefs ont été démembrés, comme l'Artois le fut par François 1^{er}, et qu'ensuite le Roi y rentre, on appelle ce retour de fief à son premier seigneur, une *réunion* : mais les personnes instruites de l'histoire ne diroient pas que l'Espagne jusqu'à l'Ebre, l'Italie jusqu'à la Calabre, la Dalmatie, la Hongrie, la Bohême et tout le reste de l'Allemagne seroient réunis à la couronne de France, si le Roi en faisoit la conquête. Il en doit être de même de Cambrai. Avant la conquête de l'an 1677, Cambrai étoit aussi étranger à la France, que Sarragosse en Arragon, que Bologne en Italie, que Vienne en Autriche, que Prague en Bohême, etc. Puisque l'auteur me contraint d'en rapporter les preuves, en voici sur lesquelles on peut consulter les originaux¹. Charles le Chauve donna, l'an 863, aux évêques de Cambrai, toute la puissance que la majesté royale possède, savoir, la discipline de la justice légale, excepté le seul pôtéau, où le comte, ayant convoqué la diète, doit exercer royalement la justice de Dieu et du Roi ; c'est-à-dire qu'elle leur donne toutes les fonctions des comtes, excepté celle de faire exécuter eux-mêmes à mort, en leur présence, dans la diète, un coupable, parce que cette fonction, contraire aux canons et à la douceur de l'Eglise qui abhorre le sang, ne pouvoit convenir à aucun évêque. Othon I, Othon II et Othon III confirmèrent et augmentèrent ces dons. Saint Henri les augmenta de même, en exprimant autant qu'il le pouvoit, suivant le style du temps, une puissance souveraine. *Evndem comitatum in usum Ecclesie supradicte tenendi, comitem eligendi, parvos habendi, seu quidquid libeat modis omnibus inde faciendi.*

¹ *Legat, ecclesiast, pro Eccl. Cambrac.* p. 60 et seq.

Quand le comte de Flandre abusa du titre d'avoué de l'église de Cambrai, et du droit de gawe ou gavène attaché à ce titre; l'empereur Conrad III délivra l'église de Cambrai de cette protection changée en vexations injustes. Quand le roi Philippe de Valois eut acheté la terre de Crèveœur en Cambrésis, qui étoit un des principaux fiefs du comté, avec le titre de châtelain, qui étoit encore un autre fief de l'église, et que sur ce titre, il se fut emparé de la ville, Froissart¹ assure que les seigneurs de l'Empire, assemblés en la ville de Hall, disoient : « De long-temps a été convenancé et scellé, » que nul roi de France ne doit tenir ni acquiescir rien sur l'Empire; et ce roi Philippe a acquis le chastel de Crèveœur en Cambrésis, ... et la cité de Cambrai : pour quoi l'Empereur a bien cause de le défier par nous. » Alors l'Empereur fit Édouard, roi d'Angleterre, son vicaire pour tout son empire, et Édouard commença la guerre par le siège de Cambrai, qu'il fit pour reprendre cette place sur les Français. Nous voyons, assez long-temps après, l'empereur Charles IV donner le titre de garde et défenseur de l'église de Cambrai à l'évêque de Liège, au duc de Brabant, au comte de Flandre et d'Alost, et à plusieurs autres. Il dit que cette église ne reconnoît point d'autre supérieur que l'Empereur ou Roi des Romains, dans ses biens temporels situés sous l'Empire, mais qu'il est difficile, à cause de la distance des lieux, de recourir à Sa Majesté impériale pour les plaintes qui recommencent sans cesse : c'est le motif de l'Empereur pour donner tous ces défenseurs à cette église. Les rois de France, comme châtelains, c'est-à-dire vassaux de l'évêque en vertu de ce titre de châtelain, acheté par nos rois, combien ils étoient éloignés d'avoir la souveraineté en ce lieu. Louis XI et plusieurs autres rois de France ont fait des dons ou offrandes à Notre-Dame de Cambrai, mais comme ils en ont fait à Lorette et aux autres fameuses dévotions hors de leurs États; ils accordèrent aussi aux Cambrésiens les privilèges de régnicoles, pour gagner leurs cœurs; enfin François I^{er} leur accorda la neutralité dans la guerre entre lui et Charles-Quint, l'an 1544. Que si on trouve dans l'histoire, que les Français ont été quel-

quefois dans Cambrai, ils n'y ont été les maîtres que comme ils l'ont été, en certaines occasions, de Liège, de Trèves, de Cologne et de Mayence.

III. — MÉMOIRE.

Il est vrai que cette église est tombée dans la suite sous la domination des empereurs, qui l'ont honorée de plusieurs beaux droits, ont donné aux évêques le domaine et seigneurie de Cambrai et de tout le Cambrésis.

RÉPONSE.

1^o Voilà un aveu décisif. Les donations des empereurs ont environ huit cents ans d'ancienneté; ainsi ce que l'auteur dit de nos rois, qui avoient auparavant la souveraineté sur cette ville, ne peut regarder que des siècles très-éloignés; ainsi Cambrai n'a jamais appartenu à la couronne particulière de la dernière race de nos rois, qui s'est formée des débris de l'empire de Charlemagne; ainsi Cambrai avoit passé de l'empire de Charlemagne à celui qu'on nomme Germanique, il y a environ huit cents ans.

2^o Les empereurs germains ou allemands n'ont pas seulement donné aux évêques de Cambrai le domaine et la seigneurie, comme l'auteur le dit, mais encore tous les mêmes droits de souveraineté qu'aux évêques de Liège, de Munster, et même de Cologne et de Mayence... Nous avons vu que les évêques de Cambrai ne reconnoissoient qu'un seul supérieur temporel, savoir, l'Empereur ou Roi des Romains. C'est l'empereur Charles IV qui le déclare, en leur donnant des défenseurs. Les lettres de l'empereur Matthias et des électeurs, qui demandoient aux rois d'Espagne la restitution de la souveraineté due à cette église, assurent que les archevêques étoient princes de l'Empire, et du cercle de Westphalie, et qu'ils possédoient chez eux, de droit, le plein domaine pour le temporel. Ces lettres sont de l'an 1613. L'empereur Rodolphe avoit représenté, l'an 1610, que Cambrai étoit incontestablement et notoirement membre de l'Empire. L'acte que le roi d'Espagne exigea des habitants de Cambrai, après avoir pris la ville sur Balagny, l'an 1595¹, prie Sa Majesté Catholique de « retenir à soi.... la souveraineté et » seigneurie temporelle de cet État; » et la ville offre de « demeurer au même droit de

¹ Chron. 1^{er} vol. chap. XXXIII.

¹ Voyez le n. VII, ci-après p. 329.

» sujétion envers Sa dite Majesté, qu'elle étoit
 » par ci-devant à l'égard des révérendissimes
 » évêques et archevêques, comme seigneurs
 » temporels d'icelle ¹. » Ainsi la souveraineté
 que les rois d'Espagne ont exercée étoit précieusement la même que les archevêques avoient eue, et dont ils se plaignoient d'être dépouillés. L'acte que je cite ne peut être suspect; c'est celui que les Espagnols mêmes dressèrent, et se firent donner pour colorer leur usurpation. Après que l'archevêque fut rentré dans son domaine et dans sa seigneurie temporelle, le Pape, l'Empereur et les électeurs demandoient encore qu'il fût rétabli dans l'entière juridiction qu'il avoit auparavant : *jurisdictionem pristinam restitui in integrum jubeant* ². C'est là-dessus que les Espagnols firent dire, dans l'acte des habitans, que Sa Majesté conserveroit « les franchises et immunités que d'ancien-
 » neté ils avoient eues sous les révérendissimes
 » évêques et archevêques dudit Cambrai, et de
 » donner tel consentement audit seigneur révé-
 » rendissime, etc. ³. »

L'archiduc Albert et l'infante Isabelle offrirent à l'archevêque Guillaume de Berghe, l'an 1603, des conditions pour ce *contentement*, où ils laissoient aux archevêques le droit de faire le magistrat de la ville, d'assembler l'État de Cambrésis, et de faire monnoie d'or et d'argent sous leur nom, pourvu que la garde et tuition entière de la ville demeurassent à leurs Altesses, et que les archevêques leur prêtassent le serment de fidélité ⁴. C'est ce que l'archevêque refusa toujours. Le corps même de la noblesse des États refusa de prêter le serment, dans une lettre de 1616 ⁵. Ce refus si constant obligea l'archiduc Albert d'écrire à Sa Majesté Catholique, qu'il avoit eu être obligé d'offrir à l'archevêque, s'il vouloit renoncer à cette supériorité, de le récompenser plus libéralement; ajoutant que les raisons de l'archevêque lui sembloient considérables, et entre autres que « la session faite par les habitans à
 » Sa Majesté, n'a pu préjudicier audit arche-
 » vêque, puisqu'elle a été faite sans le consen-
 » tement et au dommage du prince et souve-
 » rain à qui ces habitans doivent obéissance et
 » vasselage ⁶. » C'est la difficulté que l'archiduc trouve grande pour la sûreté de la conscience de Sa Majesté et de la sienne, et il la renvoie au conseil d'Espagne. De plus, nous avons des extraits des registres des diètes de

l'Empire ¹, où nous voyons les députés de Cambrai qui ont encore conservé leur séance, quoique la ville fût déjà depuis long-temps sous la domination d'Espagne. Enfin, nous avons des actes où il paroît que les archevêques faisoient encore des fonctions de membres de l'Empire, l'an 1646. Je n'ai rapporté toutes ces preuves, que pour montrer à l'auteur, que les archevêques de Cambrai n'avoient pas seulement, comme il le dit, le domaine et seigneurie de Cambrai et de tout le Cambrésis, mais encore la souveraineté, telle que l'ont les autres princes d'Allemagne. En effet, on ne sauroit marquer aucun droit de souveraineté dont les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne soient en possession, en ne relevant que du seul Empereur, que les évêques et archevêques de Cambrai n'aient exercé de même : n'ayant de supérieur temporel que l'Empereur ou Roi des Romains, comme parloit Charles IV.

IV. — MÉMOIRE.

Mais nos rois en ont repris la souveraineté en différens temps; même les évêques de Cambrai ont long-temps possédé leur seigneurie sous l'hommage des comtes de Flandre, qui rapportoient à nos rois l'hommage de leur comté.

RÉPONSE.

1° Nous avons déjà remarqué que nos rois ont voulu, sur l'acquisition du titre de châtellains de Cambrai, s'en rendre les maîtres, comme les maisons de Bourgogne et d'Autriche ont voulu s'en emparer, et l'ont fait, sur le titre de gardiens et protecteurs.

2° Il est vrai que Philippe, comte de Flandre, s'engagea, par un concordat de l'an 1189, à être le défenseur ou avoué de l'église de Cambrai, à condition qu'il seroit payé de sa défense ou avouerie par une certaine mesure de blé et d'avoine que chaque laboureur lui paieroit; ce qu'on a nommé *gavallum* ou *gavennum*, et en français *gavène*, *gave* ou *gavre*. Mais personne n'ignore l'extrême différence qu'il y a entre un défenseur ou un avoué d'église, et un seigneur supérieur de qui l'église relève et à qui elle prête serment de fidélité. Le concordat porte que le comte de Flandre prêtera serment à l'église sur les reliques, et l'église ne lui en prête aucun. Le comte ne prétend point le gave comme un droit de supério-

Legat. pro Eccl. Camerac. p. 82. — ² *Leg. Camer.* p. 89. — ³ *Ibid.* p. 85. — ⁴ *Ibid.* p. 54, 55 et 46. — ⁵ *Ibid.* p. 428. — ⁶ *Ibid.* p. 118.

¹ Inq. à Mayence, l'an 1642. Voyez *Leg. Camer.*

rité attaché à son comté, mais au contraire comme une grâce et une libéralité de l'église, à (charge de) la servir : *intuitu elemosynæ nobis collatam*. Le comte promet qu'il ne prendra jamais le gage sur les terres de l'évêque, ni sur les terres et fiefs des églises; il ajoute qu'il n'entrera jamais dans le pays, qu'après y avoir été appelé, qu'il n'y agira que par l'autorité que l'église lui accorde, et qu'il réservera aux seigneurs des lieux les amendes entières, ne gardant pour lui que son seul gage¹. Le roi Philippe II a prêté ce serment. Le savant Duchesne, expliquant ce que veut dire un défenseur ou avoué de l'église, rapporte ces paroles de Monstrelet, historien d'autant plus digne de foi en ce fait, qu'il demeurait dans Cambrai². « Le duc de Bourgogne, à cause de » son comté de Flandre, est garde de toutes les » églises de Cambrai, héréditairement et à » toujours : et pour ladite garde prend chacun » an perdurablement certaine quantité de » grains sur les terres et seigneuries desdites » églises au pays de Cambrésis, et se nomme » icelle seigneurie appartenante audit comte » de Flandre, la gavène de Cambrésis. » Sur quoi Duchesne dit³, que le garde ou avoué d'une église se nommoit *considicus*; et il cite un grand nombre d'exemples d'églises dont les gardes ou avoués héréditaires qui étoient de puissans comtes, tenoient leurs avoueries comme des fiefs mouvans de l'église même à laquelle ils prêtoient serment et rendoient hommage, comme vassaux à cet égard. C'est précisément ce que nous avons vu dans l'avouerie héréditaire de Cambrai, qui est nommée par Monstrelet une seigneurie.

3^o Pendant que les comtes de Flandre ont été gardes ou avoués de Cambrai, les évêques exerçoient seuls, sous les empereurs, tous les droits de souveraineté dans le Cambrésis, tenoient dans les diètes le rang de prince de l'Empire, et toutes les causes séculières alloient, par appellation, de Cambrai, comme de Liège, de Cologne et de Mayence, à la chambre impériale de Spire.

4^o L'auteur n'a pas examiné le fait, quand il a assuré que les évêques de Cambrai ont long-temps possédé leur seigneurie sous l'hommage des comtes de Flandre, qui rapportoient à nos rois l'hommage de leur comté. Si le fait étoit comme il l'a cru, le comté de Cambrésis auroit été un arrière-fief de la couronne de

France, et non pas un comté et une principauté de l'Empire. La France n'auroit eu garde de souffrir que les évêques de Cambrai eussent un rang aux diètes, et que leurs causes d'appellation fussent portées à la chambre impériale de Spire: c'est sur quoi néanmoins il n'a jamais paru aucune contestation. De plus, l'auteur n'a pas remarqué que c'étoit au comté de la Flandre impériale ou d'Alost, et non au comté de la Flandre française, que l'avouerie héréditaire de Cambrai fut attachée. Aussi voyons-nous que les empereurs ont exercé une supériorité absolue sur les comtes de la Flandre impériale ou d'Alost, pour leur ôter et pour leur rendre cette avouerie. Nous avons vu que l'empereur Conrad III en délivra l'église dès l'an 1146: que Charles IV, empereur, la rend au comte de Flandre et d'Alost, conjointement avec l'évêque de Liège, le duc de Brabant, le comte de Hainaut⁴; et qu'enfin l'empereur Charles-Quint, voulant trouver un prétexte pour laisser Cambrai dans les mains de Philippe II son fils, roi d'Espagne, il lui donna cette avouerie héréditaire des comtes d'Alost, avec le titre de bourgrave ou gouverneur héréditaire de Cambrai, au nom des empereurs; afin qu'il pût défendre cette ville impériale, qui étoit si exposée à l'invasion des Français. Mais il déclare qu'il lui donne cette avouerie en fief : *In feudum concedere... in feudum habere, tenere, ac nostro, eorum successorum nostrorum, et Imperii sacri nomine, fideliter custodire*. Il ajoute, parlant toujours des comtes de Flandre et d'Alost : *Quoties casus postulat, et juxta eorumdem naturam, in feudum recognoscere, juramentum fidelitatis prestare, et alia omnia facere et prestare ad quæ fideles vassali et ministri domini suis tenentur*. Ainsi Charles-Quint même ne laissoit l'avouerie, ou bourgraverie, ou gouvernement de Cambrai, aux rois d'Espagne ses descendans, qu'à condition qu'ils prêteroient serment de fidélité, comme vassaux, aux empereurs. C'est, dit-il, sans préjudice à tout le reste des droits du vénérable évêque de Cambrai, notre prince : *absque tamen præjudicio quoad alia jurum venerabilis episcopi Cameracensis principis nostri*. Ainsi, excepté la défense de la ville par les armes, il laisse toute la puissance à l'évêque qui demeure le prince. L'auteur peut juger, par toutes ces preuves, si on peut dire que Cambrai étoit un fief du comté de la Flandre française, et un arrière fief de la couronne de nos rois.

¹ *Leg. eccl.* p. 74 et 75. — ² MONSTR. vol. I, ch. CXLIV, p. 219. — ³ DUCHESNE, *Hist. de la maison de Béthune*, liv. I, ch. IX, depuis la p. 20 jusqu'à la p. 30.

⁴ *Leg. eccl.* p. 66 et seq.

V. — MÉMOIRE.

L'un des derniers actes que l'on en trouve est la reconnaissance ou serment de fidélité que Philippe d'Autriche rendit, il y a deux cents ans, au roi Louis XII, en la personne de son chancelier, dans la ville de Cambrai.

RÉPONSE.

1° L'auteur fait entendre qu'on trouve plusieurs actes de ce genre, quoiqu'il ne cite que le dernier; je le prie de citer tous les autres, s'il les a trouvés.

2° Louis XII n'a-t-il pas pu consentir sans conséquence, pour la commodité d'un prince avec lequel il étoit en bonne intelligence, qu'il qu'il ne vint point lui rendre hommage en personne, et qu'il le rendit à son chancelier dans une ville neutre, et frontière des deux États? Si le Roi, par exemple, avoit consenti par bonté, que M. le duc de Lorraine ait rendu son hommage du duché de Bar à Trèves, ou en quelque autre ville impériale où il se seroit trouvé avec le chancelier de France, s'ensuivroit-il que Trèves, par exemple, auroit cessé dès ce moment d'être une ville de l'Empire, et seroit devenue une ville dépendante de la couronne de France? Cet acte démembreroit-il Trèves de l'Empire? Feroit-il de l'Électeur un vassal du Roi? Alléguer un tel acte sans en produire d'autres, c'est faire sentir qu'on en manque.

VI. — MÉMOIRE.

De là vient que les Coutumes de Cambrai et du Cambrésis, rédigées en 1574, par les ordres de Louis de Bertaymont, archevêque, sont non-seulement conçues en langue française, mais encore la plupart des dispositions ont extrême rapport avec les Coutumes de France.

RÉPONSE.

1° Tous les Wallons ne parlent que français; s'ensuit-il que toutes les provinces wallonnes ont toujours été de la couronne de France? C'est ce qui seroit insoutenable dans le détail. A Liège, tout le monde parle français, et le peuple même y parle un français corrompu, à peu près comme dans le Cambrésis; l'auteur en conclura-t-il que Liège est un fief de France, et non pas de l'Empire?

2° Faut-il s'étonner que les Coutumes d'un pays aient quelque conformité avec celles des

pays voisins? On trouvera sans doute de pareilles conformités dans tous les pays de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie qui touchent aux frontières de France.

3° Voilà un aveu important de l'auteur. Ce fut par les ordres de l'archevêque, et non pas du Roi ni du comte de Flandre, que les Coutumes furent rédigées, il n'y a guère qu'un siècle, l'an 1574. C'est sans doute une des principales fonctions d'un souverain, que de donner des lois; les Coutumes d'un pays en sont les lois véritables.

VII. — MÉMOIRE.

Personne n'ignore que la ville de Cambrai est encore tombée sous la domination de France; que M. le duc d'Alençon s'en est rendu maître en 1580, sous le roi Henri III; que le maréchal de Balagny tenoit encore cette place sous le roi Henri le Grand.

RÉPONSE.

A entendre l'auteur parler ainsi, on est tenté de croire que M. le duc d'Alençon tenoit Cambrai sous la domination de France, du temps de Henri III, et que le maréchal de Balagny le tenoit sous les ordres de Henri le Grand; mais il est certain que M. le duc d'Alençon s'étant mis à la tête des religionnaires révoltés, qu'on appeloit les *gueux*, il prit le titre de duc de Brabant, sans aucune dépendance du roi de France son frère. Nous venons de voir qu'immédiatement avant cette entreprise, l'archevêque de Cambrai, comme paisible souverain de Cambrésis, y avoit donné les Coutumes rédigées. On peut voir, dans les *Mémoires* non suspects de M. le duc de Sully, que M. le duc d'Alençon s'empara par pure surprise, et sans aucune apparence de justice, de Cambrai, qui étoit soumis à son archevêque. En se retirant, il y laissa Balagny, dont la mémoire fait encore horreur à tout le pays; tant sa conduite fut odieuse par ses cruautés. Cet usurpateur, loin de tenir Cambrai sous les ordres de Henri le Grand, lui refusa toujours de l'en rendre maître, quelque grande récompense que ce prince lui en offrit; et il aima mieux s'exposer à être pris par les Espagnols, qui en effet forcèrent la ville peu de temps après. Ainsi, en ne comptant point la possession des Espagnols qui fut d'environ quatre-vingts ans, et qu'ils ont reconnu eux-mêmes n'être qu'une usurpation sur l'Église, il y avoit environ huit cents ans que les évêques et archevêques de Cambrai étoient, sous les empereurs, les seuls souve-

rains de leur ville et de leur pays, quand le Roi en fit la conquête l'an 1677. Heureuse cette église d'avoir trouvé en Sa Majesté tant d'équité, tant de zèle, avec une si puissante protection ! Au reste, les pièces que je cite comme imprimées dans le livre intitulé : *Legatus ecclesiasticus pro Ecclesia Cameracensi*, ont été produites aux rois d'Espagne pendant qu'ils étoient les maîtres de Cambrai, et on n'a pu en révoquer aucune en doute.

VIII. — MÉMOIRE.

L'exercice du joyeux avènement ne rend pas la condition des archevêques de Cambrai plus mauvaise;... au contraire, elle est plus avantageuse.

RÉPONSE.

Il ne s'agit pas de savoir si la condition des archevêques seroit plus mauvaise, mais de savoir si elle seroit juste. Si un homme avoit été long-temps chargé d'une dette de 20,000 liv. qui seroit enfin éteinte, et si son voisin vouloit l'engager à lui passer *gratis* une obligation de 10,000 liv., seroit-il en droit de lui dire : Cet acte ne rend pas votre condition plus mauvaise; au contraire, elle est plus avantageuse; vous deviez 20,000 liv., vous n'en devez plus que 10,000? Cet homme ne pourroit-il pas lui répondre : Ma dette de 20,000 liv., est éteinte, j'en suis entièrement libéré; 20,000 liv. que j'ai dues autrefois à un autre homme, et que je ne dois plus, ne sont pas une bonne raison pour contracter à votre égard une nouvelle dette de 10,000 liv. pour lesquelles vous n'avez aucun titre sur moi? Il en est précisément de même de l'église de Cambrai. Les prières impériales étoient plus onéreuses que le joyeux avènement; mais les prières impériales sont éteintes, et elles ne peuvent servir de titre pour introduire le joyeux avènement. Un droit autrefois acquis à un homme, et éteint dans la suite, ne peut jamais servir de fondement à un autre droit très-différent qu'un autre homme voudroit acquérir sur la même personne. Il est inutile de dire que le joyeux avènement succède aux prières impériales, et que le Roi entre dans le droit de l'Empereur. Un droit éteint et anéanti libère simplement le débiteur, et ne peut laisser après lui aucune succession à un droit de nature très-différente en faveur d'une autre personne. De plus, le droit de l'Empereur n'a jamais été transmis au Roi par le roi d'Espagne, qui ne l'avoit jamais reçu de l'Empe-

reur, et ne l'avoit jamais exercé ni prétendu : il n'a jamais été cédé immédiatement par l'Empereur même, puisque le Roi n'en a jamais eu aucune cession de lui dans aucun traité; et que d'ailleurs ce droit, fondé sur un indult du Pape accordé à la seule personne de chaque empereur, ne pouvoit s'étendre au-delà de la personne de chacun de ces princes à aucun de leurs successeurs, sans nouvel indult, et qu'à plus forte raison, il ne pouvoit passer sans l'indult à une autre puissance étrangère. Ainsi le Roi ne peut avoir dans Cambrai, ni les prières impériales, qui y sont depuis long-temps éteintes et anéanties; ni le joyeux avènement, qui n'y est fondé ni en titre ni en possession.

IX. — MÉMOIRE.

Que servent toutes les différences que l'on remarque entre l'exercice de ce droit et celui du joyeux avènement?

RÉPONSE.

A démontrer que ces deux droits sont très-différens, et que le premier, qui est déjà absolument éteint et anéanti, comme s'il n'avoit jamais été, ne laisse après lui au second ni titre, ni possession, ni prétexte de l'introduire. Ces différences servent à démêler ce qu'on vouloit confondre, en disant que le joyeux avènement ne rend pas la condition des archevêques plus mauvaise.

X. — MÉMOIRE.

Il est vrai que présentement chaque empereur prend un indult du Pape; mais il paroît que les empereurs n'ont pas toujours jugé cet indult nécessaire, et qu'ils exerçoient autrefois ce droit sur le fondement de la seule possession, sans faire mention d'aucun indult.

RÉPONSE.

L'auteur peut remarquer que j'avois répondu par avance à cette objection. Les prières impériales n'étoient d'abord que de simples prières ou recommandations, comme nous le montre évidemment Choppin, dont j'ai cité le texte. Il assure que les évêques n'avoient pas facilement égard à ces prières, lors même qu'elles étoient soutenues d'un indult apostolique; à plus forte raison les comptoient-ils pour rien, lorsqu'elles n'étoient pas revêtues de ce titre ecclésiastique. Pour changer ces simples prières en droit rigoureux, il fallut

non-seulement un indult, mais encore un commissaire du saint siège, nommé exécuter, qui contraignit les évêques à conférer suivant les prières : *quia Ordinarii non facile parebant indulto quod Cesari noviter creato dare solent pontifices ; idcirco eidem pontifices dant executores, qui compellant Ordinarium ad conferendum*¹. Encore même falloit-il que les empereurs insérassent leur indult personnel dans chaque nomination, et, en un mot, qu'ils reconnussent que le droit rigoureux n'étoit ajouté à leurs simples prières, que par la grace expectative du Pape, faute de quoi leurs prières étoient censées nulles. N'est-il pas évident que le joyeux avènement, sans indult, tel qu'on veut l'introduire à Cambrai, n'y peut être fondé sur cet autre droit qui n'étoit qu'une pure grace du Pape, et qui est éteint avec les personnes auxquelles seules elle avoit été accordée.

XI. — MÉMOIRE.

A parler sainement, toute cette dissertation faite dans le Mémoire, sur la différence qu'il peut y avoir entre l'un et l'autre de ces droits, paroît inutile pour la question présente.

RÉPONSE.

Il me suffit que l'auteur avoue la différence de ces deux droits, afin qu'on ne puisse plus prétendre que l'ancienne possession de l'Empereur pour l'un, ne vaut point titre au Roi pour l'autre. Je consens donc que l'auteur supprime ma dissertation, pourvu qu'il avoue que le joyeux avènement n'est point une continuation des prières impériales, et que le Roi ne peut entrer à cet égard dans le droit de l'Empereur.

XII. — MÉMOIRE.

Ne suffit-il pas que l'église de Cambrai se trouve actuellement sous l'obéissance et protection du Roi, pour qu'elle ne puisse se dispenser, et même qu'elle se fasse honneur de rendre au Roi les mêmes droits et devoirs que toutes les autres églises du royaume? Bien que les rois soient infiniment au-dessus de ces reconnoissances, elles ne laissent pas néanmoins de faire partie du devoir des sujets, et ce devoir ne reçoit jamais ni exemption ni prescription.

¹ *Schol. imp. prec. in sect. iv, p. 2.*

RÉPONSE.

1° Il ne suffit pas d'alléguer l'obéissance et la protection. Nos rois ont protégé pendant beaucoup de siècles l'Eglise, et les ecclésiastiques étoient parfaitement sous leur obéissance, quoique ce droit fût inconnu au monde. Les rois d'Espagne et plusieurs autres rois ne prétendent point que ce droit soit attaché ni au titre de roi, ni à celui de protecteur des églises : ce discours ne prouve donc rien.

2° Ce principe anéantiroit toutes les franchises qui furent jamais accordées ou confirmées par les souverains. On ne manqueroit jamais de dire aux églises et aux peuples qui jouiroient de leurs franchises sur les promesses les plus solennelles : Vous ne pouvez vous dispenser, et vous devez même vous faire honneur de rendre au Roi les mêmes droits et devoirs que tous les autres sujets. On ajouteroit : Bien que les rois soient infiniment au-dessus de ces reconnoissances, elles ne laissent pas néanmoins de faire partie du devoir des sujets, et ce devoir ne reçoit jamais ni exemption ni prescription. Quand on donne au Roi moins de reconnoissance que ses autres sujets, on est moins parfaitement son sujet, comme l'auteur le dit ci-dessus, et il en est moins parfaitement prince de ses sujets : ainsi les franchises n'étant qu'une diminution de reconnoissance, nulle franchise ne peut être tolérée. Ce que les franchises retranchent, fait partie du devoir des sujets, et ce devoir ne reçoit jamais ni exemption ni prescription. Allégez, tant qu'il vous plaira, que cette franchise est perpétuelle et aussi ancienne que votre nation : l'auteur répond « qu'il ne peut y avoir ni exemption ni prescription contre des droits si essentiels. » Ajoutez que le Roi a promis en personne de conserver ces franchises ; l'auteur répondra encore : « On ose dire que Sa Majesté, toute-puissante qu'elle est, n'auroit pas eu le pouvoir de faire cette aliénation. » Que deviendront donc toutes les franchises du monde?

3° L'auteur, au lieu de prouver par des faits une possession qui vaille titre à Cambrai, ne nous parle que de justes et légères reconnoissances, que de droits, de devoirs et d'hommages de reconnoissance au-dessus desquels les rois sont infiniment élevés. S'il n'entend parler que d'une reconnoissance libre et volontaire, je me joins à lui pour protester qu'une prébende, et même dix, ne sont qu'une légère reconnoissance des bontés et de la puissante protection

du Roi ; c'est le devoir du cœur , qui ne reçoit jamais ni exemption ni prescription. Mais si l'auteur parle d'un droit rigoureux , qu'on introduiroit sans titre ni possession , n'alléguant pour toute preuve que la juste et légère reconnaissance , on la pourra autant alléguer pour dix prébendes que pour une ; car dix prébendes , données à de bons sujets nommés par le Roi , seroient sans doute une légère reconnaissance de sa protection. Peut-on moins prouver , à force de vouloir prouver trop , et cette preuve peut-elle être sérieuse ?

XIII. — MÉMOIRE.

Peut-on dire que l'exercice du joyeux avènement blesse en général les articles de la capitulation de Cambrai , où il n'en est point parlé , et trouble en particulier l'ordre de la collation des bénéfices , qui demeure toute entière aux ordinaires , même dans ce cas qu'elle est assujétie pour une fois à la nomination du Roi ?

RÉPONSE.

1° Comment est-ce que l'église de Cambrai auroit pu demander à demeurer dans sa franchise à l'égard du joyeux avènement , elle qui , depuis sa fondation , n'avoit jamais oui parler d'un tel droit ? Ne prenoit-elle pas , selon toutes les règles de la prudence et de la bonne foi , les précautions les plus décisives , en demandant qu'elle demeurât généralement , et sans aucune restriction , dans toutes les franchises dont elle avoit été en possession jusqu'à ce jour : de sorte qu'on n'introduiroit , sous aucun prétexte , aucun droit auquel elle n'eût pas été auparavant assujétie ? L'auteur dira-t-il que la franchise du joyeux avènement n'étoit pas alors une des franchises dont l'église de Cambrai étoit en actuelle possession ? dira-t-il que ce droit n'est pas du nombre de ceux que l'église de Cambrai n'avoit pas reçus , et qu'elle vouloit se dispenser d'introduire par cette clause générale , qui est si absolue , et si exclusive de tout droit alors inusité dans ce lieu ? Comment donc l'auteur peut-il dire si fortement , que le joyeux avènement ne blesse point en général les articles de la capitulation de Cambrai , où il n'en est point parlé ? ne sait-il pas que les espèces sont contenues dans le genre , et chaque individu dans l'espèce ? Si le Roi avoit exclu tout homme d'un certain honneur , l'auteur voudroit-il soutenir que chaque homme particulier seroit en droit de le prétendre malgré l'exclusion générale , alléguant qu'il n'y seroit parlé de lui nommément ?

2° L'auteur espère-t-il de persuader que le joyeux avènement ne trouble point l'ordre de la collation des bénéfices ? Sera-ce donc la même chose , pour un collateur , d'être forcé ou de ne l'être pas ? Un collateur gêné et nécessité à pourvoir un tel homme qui lui signifie son droit , à l'exclusion de tout autre , est-il dans le même ordre de collation que celui qui confère librement selon son propre choix ? Le choix n'est-il pas ce qu'il y a de principal , tant pour la liberté du collateur que pour l'utilité de l'Église ? Un collateur forcé par une nomination de droit rigoureux , n'est plus que le simple exécuteur de la volonté d'autrui. Peut-on dire que la collation de l'évêque demeure toute entière , lorsqu'elle perd toute sa liberté et est ainsi assujétie ? Ce discours ne pourroit être bon que pour les collations libres , où les évêques , par pure reconnaissance et sans aucun exercice de droit rigoureux , se trouveroient trop heureux de pourvoir des sujets agréables à Sa Majesté.

XIV. — MÉMOIRE.

S'il s'introduisoit une exception telle qu'on la demande , il semble que ce seroit donner atteinte au principe qui a servi jusqu'à présent de fondement à l'exercice de ce droit.

RÉPONSE.

Cette exception ne peut jamais donner d'atteinte au vrai principe qui a servi de fondement au joyeux avènement , et qui a été posé par l'auteur même. *La possession*, dit-il, *vaut titre*. Je le prends au mot ; et il est évident que l'exception que nous prétendons pour Cambrai , ne peut ébranler ce principe. La possession , qui vaut titre , décide pour le joyeux avènement partout où elle se trouve ; mais dans les lieux où la possession manque , comme à Cambrai , le joyeux avènement ne doit point être reçu , n'étant fondé ni en titre ni en possession. L'exception des lieux où la possession manque , ne donne aucune atteinte à ce droit pour tous les lieux où la possession vaut titre. Cette règle est simple , naturelle et précise. Si , au contraire , la possession ne sert pas de borne au droit , on le demandera bientôt autant aux collégiales qu'aux cathédrales , autant pour quatre prébendes que pour une. On ne manquera pas de dire que les collégiales seroient moins parfaitement sujettes au Roi , et que le Roi seroit moins parfaitement leur prince , si elles ne se faisoient pas honneur de rendre à Sa Majesté

les mêmes droits et devoirs, les mêmes hommages et reconnoissances que les cathédrales. Les collégiales auront beau dire que la déclaration du 15 mars 1646, enregistrée au grand Conseil, décide pour les exemptions des collégiales; on leur répondra, selon l'auteur, que cette légère reconnoissance est *un droit qui ne reçoit jamais ni exemption ni prescription*; qu'entin *Sa Majesté, toute-puissante qu'elle est, n'a pas eu le pouvoir de faire cette aliénation*. Le droit n'aura jamais de bornes certaines, à moins qu'on ne s'en tienne à décider par la possession qui vaut titre, pour les lieux seulement où elle est déjà acquise.

XV. — MÉMOIRE.

Il n'appartient qu'à Sa Majesté d'en décider. Puisqu'il a plu au Roi attribuer depuis long-temps toute juridiction au grand Conseil, on ne voit pas de raisons qui doivent tirer cette affaire du cours ordinaire de celles de la même nature.

RÉPONSE.

J'avoue qu'il n'appartient qu'à Sa Majesté de décider contre elle-même: c'est ce qu'elle a fait plusieurs fois dans son Conseil avec une singulière édification de tout le royaume: c'est ce que nous espérons de voir encore dans notre cause. Le grand Conseil n'a d'attribution de juridiction, que pour les affaires du cours ordinaire, suivant les règles établies pour l'ancien royaume. Nous ne sommes point dans ce cours ordinaire: il s'agit d'un cas extraordinaire, et d'une promesse faite par le Roi en personne. Un des principaux effets de sa protection pour notre église, sera de ne nous renvoyer point à un tribunal qui manque de pouvoir pour nous faire justice.

Je ne prends la liberté de représenter toutes ces choses, que pour répondre aux objections de l'auteur du Mémoire qui m'a été envoyé. Je ne le fais que pour ne refuser pas à tout notre clergé le secours que je lui dois, et qu'il me demande; entin, je le fais avec la plus parfaite soumission aux ordres du Roi.

LETTRES

CONCERNANT L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU DIOCÈSE DE CAMBRAI.

III^o.

DE FÉNELON AU CARDINAL SPADA,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Il adresse au cardinal une lettre pour le souverain Pontife¹.

(Juillet 1695.)

ÉMINENTISSIME DOMINE,

Quamquam nihil de Tua Eminentia meritusum, omnia tamen propitia et secunda, tuâ

pietate favente, expectare ausim. Non enim me latet quàm bene animatus sis erga omnes Episcopos, qui gregi pro virili parte invigilantes, Ecclesie principalis et matris omnium opem efflagitant. Hinc oritur ea, quæ te impensissimè rogo fiducia, Eminentissime Domine, ut quam scripsi ad Sanctissimum Patrem epistolam, hanc ei non sine tue gratiæ presidio per molliora tempora tradere velis. Is unus est finis votorum, scilicet, ut Beatissimus Pater, antequam con-

p. 9). Nous la publions d'après une copie authentique, que nous devons à la bienveillance de monseigneur Marini, conservateur des Archives. La lettre que Fénelon adresse avec celle-ci au Pape Innocent XII, est celle qui suit, à laquelle le Saint-Père répondit par le Bref du 13 mars suivant, que nous donnons un peu plus bas.

¹ L'original de cette lettre se conserve aux Archives du Vatican (Recueil de *Lettres autographes des Evêques*, n. 85,

ferat ecclesiastica beneficia quæ pendent ab illo, quid de singulis viris eligendis usu et penitus comprobaverim, clam ex me rescire dignetur. Intercessus Eminentiæ Vestræ in hoc pio negotio, quanti à me sit faciendus, et quanta beneficii gratia habenda dictu difficillimum. Verùm hæc, levioris momenti quàm ut commemorari debeant, omitto loqui. Sed, quo nihil est apud te neque prius, neque fortius, Ecclesiæ tot belli ærumnis afflictæ mæorem levabis. Hoc te juvat, hoc te decet, hoc te exorem sinas. Adsis, quæso, mihi, qui semper haberi cupio,

EMINENTISSIME DOMINE,

EMINENTIE VESTRE,

Humillimus et obsequentissimus servus,

FRANCISCUS, *Archiepiscopus
dux Cameracensis.*

IV. (III.)

AU PAPE INNOCENT XII.

En remerciant le saint Père du *gratis* de ses Bulles, il le supplie de vouloir bien avoir égard aux renseignements qu'il aura soin de lui communiquer sur les aspirans aux bénéfices du diocèse de Cambrai.

(Juillet 1695)

BEATISSIME PATER,

Summa cum reverentia et animi demissione Beatitudinem Vestram adire mihi liceat. Eo fidentiùs hanc me exoraturum crediderim, quod non ita pridem, orantibus Rege Christianissimo, ac serenissimis Delphino, et Burgundiæ Duce¹, te benignum. Beatissime Pater, te beneficum, te munificentissimum in concedendis mihi gratis hujus Ecclesiæ Bullis nactus fuerim. Hoc paternæ beneficentiæ exemplo fretus, id unum oro supplex, ut in conferendis ecclesiasticis beneficiis, quæ in hac diocesi sunt penes Vestram Sanctitatem, de singulorum virorum moribus, pietate, scientia, peritia, ingenio, cæterisque animi dotibus, quod nunc didicerim perpendere digneris. Ignosce, quæso. Beatissime Pater, si minùs verecundè dixerò; non mea quæro, sed quæ Jesu Christi. Tametsi sum Francus et genere et animo, medullitus non est animus Belgarum spoliis Francos ditare; quin potiùs inter Belgas quasi popularis et indigena ipse omnibus

omnia fieri entor, nec familiares, nec affines, nec propinquos, nedum domesticos promovendos affecto. Væ mihi, si non inhæream pro modulo vestigiis Sanctitatis Vestræ, quæ clarissimis propinquis hanc vocem emisit, *Ignoro vos*. Verùm absque ullo discrimine quoscumque magis idoneos Christi ministros noverim, ut Ecclesiæ luctuosissimis hisce belli temporibus oppressæ inserviant, hos Sanctitati Vestræ clam commendare mihi sit copia. Si voti sim compos, meæ tantummodo partes erunt, quid melius visum fuerit, pro tenuis ingenii viribus tibi uni, Beatissime Pater, aperiendi: tuæ verò dijudicandi quid expediat, pro summa quæ polles auctoritate. Hoc singulari pietatis tuæ specimine magis magisque elucebit illa pectori tuo insita omnium ecclesiarum sollicitudo, quæ, cum mirifico omnium bonorum solatio et plausu, sectatur quod caro et sanguis non revelarunt. O utinam incorruptum Pontificem in ævum sospitet Christus, ut Ecclesiæ sponsæ consulat! O utinam nos ipsi, tanto duce forma facti simus gregis ex animo! Ad pedes tuos provolutus, apostolicam benedictionem enixè postulat, etc.

V * *

BREF DU PAPE INNOCENT XII A FÉNELON¹.

Le Saint-Père promet à Fénelon d'avoir égard aux renseignements que celui-ci donnera sur les aspirants aux bénéfices du diocèse de Cambrai.

13 mars 1696.

VENERABILIS FRATER, salutem et apostolicam benedictionem. Adeo præclaram de pietate zeloque pastoralis fraternitatis tuæ opinionem gerimus, ut ubi in Ecclesia Cameracensi tibi commissa, cui multa cum laude præes, vacaverint beneficia hujus sanctæ Sedis collationi reservata, peculiarem rationem habituri simus eorum, pro quibus tua apud nos officia impendisti: non enim favori aut gratiæ, sed virtutibus ac meritis ipsorum, tributa illa à te fuisse minimè dubitamus. Fraternitati interim tuæ, benevolentiam nostræ testem, apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Ma-

¹ Voyez la xxxviii^e des *Lettres diverses*, t. vii, p. 514.

¹ L'original de ce Bref se conserve aux *Archives du Royaume* (Section historique; Bullaire).

JOREMI, sub annulo Piscatoris, die XIII martii
M. DC. XCVI, pontificatus nostri anno quinto.

MARIUS SPINULA.

VI. (IV.)

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Sur une discussion qui s'étoit élevée entre l'archevêque et
le chapitre de Cambrai.

AOÛT 1696.

C'EST pour obéir à votre ordre, que je prends la liberté de vous mander ma pensée sur le cas que vous me proposez. Il me semble qu'il vaudroit mieux payer les cinq mille livres qu'on vous demande, que d'entrer dans un procès qui vous rendroit odieux à votre chapitre, et qui vous mettroit hors d'état de faire dans votre diocèse tout le bien que Dieu peut demander de vous. Que si la continuation du paiement achevoit le temps de la prescription, et rendoit le droit du chapitre incontestable, on pourroit remédier par une simple protestation au préjudice que cela apporteroit aux successeurs; mais si cette protestation engageoit dans un procès, je crois qu'il seroit plus de la gloire de Dieu, et du bien de l'Église, de sacrifier votre intérêt, et celui de vos successeurs, au bien spirituel de votre diocèse.

Une fluxion sur les yeux m'oblige d'emprunter la main de M. Bourbon pour vous faire cette réponse, et vous agréerez bien que je m'en serve aussi pour vous assurer que je suis avec un attachement tout particulier, et avec tout le respect que je dois, etc.

VII**.

DÉCLARATION

ADRESSÉE PAR FÉNELON AU CHAPITRE DE SAINT-GÉRY, CONCERNANT LES EXEMPTIONS DE CE CHAPITRE ¹.

FRANÇOIS, etc., voulant avoir égard aux instantes prières que le chapitre de Saint-Géry

¹ Cette *Déclaration*, dont nous ignorons la date, est relative à un conflit de juridiction entre l'Archevêque de Cambrai et le chapitre de Saint-Géry. Elle montre tout à la fois la fermeté de Fénelon à soutenir ses droits, et son attention à éviter tout ce qui pouvoit blesser les prétentions même dou-

nous a faites par ses députés, nous déclarons, qu'en publiant de nouveau l'*Ordonnance* de feu Mgr de Brias, notre prédécesseur, qui défend aux ecclésiastiques, sur peine de suspense, d'aller au cabaret, *compotandi causâ*, et qu'en l'envoyant audit chapitre, comme aux autres de ce diocèse, de même que feu Mgr de Brias, notre prédécesseur, la leur avoit envoyée, nous n'avons point voulu préjudier aux droits que ce chapitre pourroit avoir, en conséquence d'un acte fait autrefois en sa faveur, par Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai ¹.

De même aussi, nous déclarons très-expresément, que nous ne prétendons nous préjudicier en aucune manière par cette présente déclaration, ni approuver, ratifier ou confirmer en aucune sorte ledit acte de Jean de Bourgogne, ou les droits que ledit chapitre en prétend tirer; voulant seulement, par des considérations particulières, que sans entrer en aucune connaissance ni examen d'aucun titre, droit ou prétention, toutes choses demeurent, de part et d'autre, au même état où elles ont été jusqu'à ce jour, et qu'ainsi ladite *Ordonnance* touchant les cabarets, par nous publiée de nouveau et confirmée, soit reçue, acceptée simplement, et insérée dans les registres dudit chapitre de Saint-Géry.

Donné à Cambrai, etc, etc.

VIII**.

DE FÉNELON

A M***, AVOCAT DE TOURNAI.

Il le prie de lui faire connoître la jurisprudence du parlement de Tournai, sur quelques questions relatives aux exemptions des chapitres ².

A Cambrai, 23 octobre.

Je vous supplie, monsieur, d'avoir la bonté de me mander, en grand secret, quelle est

toutes qu'on lui opposoit. L'original de cette *Déclaration* se conserve à Lille, dans les *Archives du département du Nord*. Sur l'origine de l'Église collégiale de St-Géry à Cambrai, voyez la *Gallia christiana*; t. III, p. 73; et *Cameracum Christianum*; Lille, 1849, in-4°, p. 160.

¹ Jean de Bourgogne, élu Evêque de Cambrai en 1440, mourut en 1479. — ² Cette lettre, dont nous ignorons la date, est relative au conflit de juridiction qui donna lieu à la *Déclaration* précédente, Fénelon expose dans cette lettre l'avis motivé des plus célèbres avocats de Paris en sa faveur; et il prie l'avocat de Tournai de lui faire connoître la jurisprudence du parlement de Tournai à cet égard. Les observations de l'avocat de Tournai tendent à renverser le sentiment

voire jurisprudence sur les questions suivantes. Vous n'aurez qu'à mettre vos réponses à côté de chaque article.

I.

Les plus célèbres avocats de Paris assurent qu'un chapitre, si exempt qu'il puisse être de la juridiction de l'Ordinaire, par un privilège spécial, doit se conformer aux ordonnances de l'évêque pour la police extérieure de tout le diocèse, quand ses ordonnances sont dans l'esprit des canons; comme, par exemple, quand l'évêque ordonne que tous les ecclésiastiques du diocèse porteront la soutane, s'abstiendront de la chasse, et n'iront point au cabaret, *computandi causâ*, dans le lieu de leur résidence (a). Ces avocats ajoutent, que le chapitre exempt ne peut, à cet égard, exercer son exemption qu'en jugeant les membres de son propre corps conformément aux ordonnances de l'évêque, et non en publiant d'autres ordonnances sur les mêmes cas, plus douces, et contraires à celles que l'évêque a publiées. Ainsi, selon cette jurisprudence, le chapitre exempt ne peut point statuer contre le statut de l'évêque, dans les cas de police générale et extérieure (b). Il ne peut que faire exécuter, et que juger suivant la loi que l'évêque a faite (c). Ces avocats remarquent encore, que les séculiers les plus exempts ne peuvent être plus exempts que les Ordres réguliers que le Pape a soustraits à la juridiction de l'Ordinaire, par des privilèges si solennels. Or, est-il (disent ces mêmes avocats), que les réguliers mêmes sont tenus d'obéir à ces réglemens généraux de discipline extérieure dans un diocèse; par exemple, il ne leur est point permis d'aller dans les cabarets, *computandi causâ*, quand l'évêque le défend. Donc, les chapitres ne le peuvent point aussi. La juridiction des uns et des autres demeure entière; parce qu'ils conservent le droit de juger chez eux les contrevenants, conformément au règlement du diocèse (d). Enfin, ces avocats prétendent que cette autorité épiscopale est encore plus incontestable dans les Eglises où le concile de Trente est reçu. Pense-t-en de même à Tournai?

des avocats de Paris, ou du moins à montrer que la jurisprudence du parlement de Tournai est différente sur ce point de la jurisprudence française. Le manuscrit original de la lettre et des observations dont elle est suivie, se conserve à Lille, dans les Archives du département du Nord. Les lettres de renvoi a, b, c, etc., que nous avons insérées dans la lettre de Fénelon, indiquent les observations de l'avocat, placées à la suite de cette lettre.

II.

Les chapitres non exempts, qui sont en possession d'un premier degré de juridiction, pour juger leurs propres membres en première instance, sauf l'appel à l'Ordinaire, ne peuvent, disent les avocats de Paris, exercer cette juridiction en aucun cas, que conformément aux règles imposées par l'évêque auquel ils sont soumis. Ainsi, ils ne sont juges que pour faire exécuter la loi épiscopale; autrement leurs jugemens sont réformables par le supérieur, qui est l'évêque même. Est-ce là votre jurisprudence (e)?

III.

Le conseil de Paris soutient, qu'encore que l'Evêque ne soit ordinairement juge des causes de ces sortes de chapitres, que par appel et en seconde instance, il peut néanmoins, quand il le juge à propos, prévenir le chapitre même, et juger en première instance ces sortes de causes; parce que, suivant les maximes des canonistes ultramontains les plus fameux, ces sortes de juridictions de chapitres non exempts ne sont qu'une émanation de celle de l'évêque. et une espèce de fonction de vicaires-généraux à cet égard; en sorte qu'ils ont ce premier degré de juridiction, cumulative, non exclusive. Le parlement de Tournai est-il dans les mêmes maximes (f)?

Voilà, monsieur, ce que les plus habiles têtes de Paris croient indubitable, et qu'ils appuient des plus grandes autorités, dans leurs consultations par écrit que j'ai reçues depuis peu de jours. Faites-moi la grâce de me répondre précisément à chaque article. Je ne vous commettrai en rien, et je vous garderai le plus fidèle secret. Vous savez de quel cœur je suis pour toujours, monsieur, votre, etc.

OBSERVATIONS DE L'AVOCAT SUR LA
LETTRE PRÉCÉDENTE ¹.

MONSIEUR,

(a) Pour répondre à cet article, je crois que la jurisprudence canonique y contenue ne seroit

¹ D'après l'invitation que Fénelon lui en avoit faite, l'avocat mit ses observations à la marge de la lettre précédente. Nous indiquons ici par des lettres de renvoi, les endroits de la lettre de Fénelon, sur lesquels tombent les observations de l'avocat.

pas suivie en Flandre, où les évêques, jusqu'à présent, se conformant à la disposition du concile de Trente, ont pris la qualité de *délégués du saint-siège*, pour les fonctions qu'ils ont faites es chapitres exempts. Ceux qui ont prétendu le faire *potestate ordinariâ*, y ont trouvé de l'opposition, et les chapitres qui avoient titre et possession, ont été maintenus dans leurs droits par les conseils du pays. C'est pourquoi il est à présuumer, que si le cas se présentoit à juger au parlement de Tournai, il le décideroit sur la validité des titres et possession vérifiés au procès; ou s'il falloit avoir recours à l'usage, il suivroit celui que les conseils du pays ont reçu depuis la publication du concile de Trente: sur lequel usage je m'instruirai à fond, pour ci-après vous informer, monseigneur, plus au juste; car jusqu'à présent je ne sais pas qu'il se soit présenté semblable question au parlement. Même feu M. de Choiseul, évêque de Tournai, au grand procès qu'il a eu contre son chapitre, dont j'ai été le rapporteur, ne prétendoit d'instruire un procès criminel à un chanoine, pour correction de mœurs, qu'en qualité de *délégué du saint-siège*, et sur la négligence dudit chapitre, qui, au contraire, soutenoit que, présumant ladite négligence, il ne pouvoit, lui, instruire le procès que conjointement avec un chanoine député dudit chapitre, conformément à la disposition dudit concile de Trente.

(b) Je doute fort de cette jurisprudence, qui ne me paroît pas même soutenable, en terme de droit, vu que la loi ne peut obliger que ceux qui sont soumis à la juridiction de celui qui la porte. C'est pourquoi il seroit bon d'avoir communication de cet avis (des avocats de Paris), pour savoir sur quel principe on prétend établir cette jurisprudence.

Pour l'usage de la Flandre, il me paroît constant que les chapitres exempts, et avant et après la publication du concile de Trente, ont fait des réglemens et ordonnances, indépendamment de celles de l'Ordinaire, pour la police extérieure de leurs suppôts, et quand le cas s'est présenté, ont jugé suivant lesdites ordonnances, sans avoir égard aux peines comminées par celle de l'Ordinaire; ce que j'entends des chapitres exempts, immédiatement soumis au saint-siège: car à l'égard des chapitres qui se prétendent exempts de l'Ordinaire, et d'être soumis à la juridiction du métropolitain, il y a plus de doute depuis qu'Urbain VIII a prononcé en faveur de l'évêque d'Arras contre son chapitre, et confirmé par la Bulle du 3 de novembre 1623, les interprétations données en faveur dudit évêque

par la Congrégation des Cardinaux, sur l'interprétation du concile de Trente.

(c) *Il ne peut que faire exécuter*. Suivant ce raisonnement, le chapitre exempt ne seroit qu'exécuteur de l'ordonnance de l'évêque, et seroit obligé de se conformer à sa disposition. Je crois que cela est contraire au droit canon. C'est pourquoi il seroit bon de voir cet avis (des avocats de Paris): car je ne doute pas que, si on prétendoit introduire cette jurisprudence en Flandre, les chapitres exempts s'y opposeroient fortement, pour conserver leurs droits.

(d) Il y a beaucoup à répondre sur la comparaison que ces avocats font entre les séculiers et réguliers exempts. Pour le bien faire, il faudroit voir leur avis (l'avis des avocats de Paris). Sur-le-champ, je ne crois pas que les réguliers exempts conviennent du principe desdits avocats. Ce n'est pas avoir une juridiction, quand on n'est que l'exécuteur de l'ordonnance qu'on est obligé de suivre, quand elle est portée par une puissance à laquelle on n'est pas soumis. Les chapitres exempts prétendent tenir leur juridiction immédiatement du saint-siège: ainsi ils ne conviendront pas qu'ils soient seulement exécuteurs de l'ordonnance de l'évêque, vu qu'ils ne sont pas soumis à sa juridiction.

II.

(e) Je tiens que les chapitres non exempts, qui exercent un premier degré de juridiction, doivent se conformer aux ordonnances de leur évêque, dans les jugemens qu'ils rendront entre leurs suppôts, si ce n'est qu'ils aient titre ou concordat au contraire; auquel cas, il conviendrait d'examiner la validité d'icelui. Je n'ai vu jusqu'à présent aucune contestation à ce sujet au parlement.

(f) Pour reconnoître si la juridiction qu'a le chapitre non-exempt, est *cumulative* à celle de l'évêque, et non *exclusive*, en sorte qu'il pourroit prévenir quand bon lui sembleroit: je crois que cela dépend du titre, transaction ou concordat qu'a le chapitre: suivant lequel, joint à une possession immémoriale, je ne doute pas que le parlement (de Tournai) jugeroit par provision. Jusqu'à présent, je ne sais pas que semblable contestation se soit présentée au parlement, et de la connoissance que j'ai de ce qui s'est passé dans ces provinces, je crois que rarement les évêques de la Flandre ont motivé semblables difficultés: ils ont, pour la plupart, laissé tant les exempts que les chapitres non exempts, dans les droits et possessions où ils les ont trouvés.

IX.

(V.)

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Avis de plusieurs canonistes sur une question relative à la simonie.

4 juin 1698.

Je vous renvoie, suivant votre ordre, le Mémoire que vous m'avez envoyé, qui regarde une ancienne coutume de résigner, que l'on observe dans un chapitre. Je l'ai communiqué à M. Boucher, afin qu'il en conférât avec M. le curé de Saint-Nicolas, et avec MM. Précelles et Fromageau. Voici la réponse, qu'il ne m'a faite que ce matin, n'ayant pas pu les assembler aussitôt qu'il auroit désiré. Ils croient tous, excepté M. Fromageau, qui a peine à se rendre là-dessus, que la simonie au moins palliée, qui se commet dans la pratique dont il s'agit, est de droit divin; que ce que fait le supérieur n'est pas mauvais ni vicieux précisément, quoiqu'il sache comment les inférieurs en usent; que, dans les difficultés qu'il auroit d'y remédier avec éclat, et en usant de son autorité, il n'est pas censé y contribuer; qu'il fera bien cependant de donner, dans les occasions, de bons avis sur ce sujet, le plus prudemment et le plus efficacement qu'il pourra; que ce moyen est nécessaire et suffisant dans les conjonctures présentes (il verra dans la suite comment en user); qu'enfin le supérieur pourroit demander à ses inférieurs les raisons sur lesquelles ils s'appuient, et les envoyer ici. Voilà les mêmes termes dont on s'est servi en m'envoyant cette réponse.

Quand au P. Valois, à qui j'avois aussi communiqué votre Mémoire, il m'a dit qu'il avoit consulté quelques-uns des pères de Saint-Louis; mais qu'avant que de rien déterminer, il seroit bien aise de savoir le sentiment du père casuiste de leur collège, avec lequel il n'avoit pas pu encore conférer. Je ne sais pas quand il le fera.

Quand à nos casuistes, je ne les trouve pas assez hardis, pour vouloir rien déterminer là-dessus.

On m'a assuré que M. Brayet, qu'on vous avoit nommé, ne vous conviendroit pas, et ne seroit nullement propre pour votre séminaire. Pour nous, je puis vous assurer encore que nous sommes dans une entière impossibilité de pourvoir à votre besoin, qui me paroît considérable. Je ne laisse pas cependant d'être avec beaucoup de respect, etc.

X.

(VI.)

ORDONNANCE

POUR LA VENTE DES BLÉS DU CATEAU-CAMBRESIS ET DES ENVIRONS ¹.

29 décembre 1698.

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE FÉNELON, savoir faisons que désirant, autant qu'il nous est possible, régir et gouverner les bourgeois, manans et habitans de notre ville du Châtel en Cambresis, ensemble les neuf ou dix bourgs et villages en dépendans, dans la tranquillité nécessaire à tout État bien policé, notre châtelain et échevins nous ayant représenté que les trois ordonnances rendues par M. Dreux-Louis Dugué, chevalier, seigneur de Bagnols, conseiller d'État, intendant de justice, police et finances de Flandre, des 31 octobre, 20 novembre et 1^{er} du présent mois, concernant la cherté des grains, qui ne peut provenir que du mauvais commerce de plusieurs particuliers qui conservent non-seulement les magasins qu'ils ont faits de longue main, mais qui en font encore de nouveaux pour profiter de la misère publique, n'étoient point observées dans l'étendue de ladite châtellenie; et que, depuis qu'elles avoient été rendues, il étoit survenu des confiscations de grains et chevaux à des particuliers qui venoient vendre leurs grains à la halle de ladite ville du Château, ce qui causoit de grandes difficultés, auxquelles ils nous ont très-humblement supplié de donner les ordres que nous estimerions nécessaires pour rendre l'exécution de ces ordonnances uniformes; et comme nous reconnoissons que nous sommes particulièrement obligés d'employer pour le bien public, l'autorité qu'il a plu au Roi nous conserver dans la châtellenie du Château, nous avons bien voulu, par ces présentes, prévenir les inconvéniens, et faire savoir en même temps notre volonté à tous nos officiers, pour leur servir de règle pour ce sujet. Après mûrs avis, délibération et conseil, avons ordonné ce qui s'ensuit:

Nous ordonnons que, dans le dernier janvier prochain pour toute préfixion et délai, les censiers, fermiers et autres propriétaires de grains dans l'étendue de notre châtellenie se-

¹ Voyez quelques détails, sur l'occasion et le sujet de cette Ordonnance, dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. VII, n. 48.

ront tenus de les faire battre ; pour ceux qui doivent en grains le prix de leur ferme, les payer en grains, suivant et conformément à leurs baux, et les avoir remis dans les greniers des propriétaires desdites fermes en dedans le 10 février prochain ; et le surplus des grains qu'ils auront en leur possession seront tenus les porter ou faire porter sur les marchés des villes et lieux les plus proches de leurs demeures, dans le dernier dudit mois de février, pour être vendus : passé lequel temps, il sera fait visite par nos ordres, dans les censes et autres lieux, des blés qui s'y trouveront, dont ils ne pourront réserver plus grande quantité que celle dont ils auront besoin pour leur provision et consommation journalière de leurs maisons jusqu'au premier août prochain, à peine de trois cents florins d'amende contre ceux qui ne feront pas porter dans les marchés lesdits grains, ou qui en réserveront une plus grande quantité que celle portée ci-dessus. Ordonnons que les propriétaires seront tenus, huit jours après ladite remise, de donner au magistrat de notre ville du Château des déclarations, par eux certifiées véritables, de la quantité et qualité desdits grains, à peine de pareille amende de trois cents florins, sur lesquelles lesdits magistrats régleront la quantité qui sera portée et exposée en vente sur le marché par chacune semaine, suivant la nécessité qui se trouveroit.

Défendons à tous particuliers qui ont des blés et autres grains dans les greniers, maisons ou granges à eux appartenans, dans le Château et étendue de notredite chàtellenie, de les vendre dans lesdits greniers, maisons ou granges, comme aussi à tous particuliers d'acheter des grains pour les revendre, à peine de confiscation desdits grains, et de trois cents florins d'amende.

Ordonnons que les grains qui auront été portés sur le marché y seront vendus, sans qu'il soit permis aux propriétaires de les retirer chez eux, ou de les déposer en d'autres maisons ou greniers, que sous la halle de l'hôtel-de-ville, pour être remis et vendus au marché du jour suivant, à peine de pareille amende de trois cents florins.

Enjoignons à tous particuliers qui voudront sortir des grains de notredite chàtellenie, pour les transporter dans les villes du Cambrésis ou Hainaut français, de prendre de notre greffier de ville du Château des permissions qui seront visées de notre châtelain, dans lesquelles sera marquée la quantité des grains et le lieu où ils veulent les laisser, et qui ne leur seront accordées que sous la caution qu'ils donneront que

lesdits grains seront déchargés par les sieurs subdélégués des lieux où ils les voudront transporter, desquels ils apporteront la décharge pour être remise à notredit greffier, à peine contre ceux qui ne seront porteurs desdits acquits, et qui ne rapporteront lesdites décharges, de confiscation desdits grains, chevaux, chariots, charrettes, harnois, et de ladite peine de trois cents florins.

Défendons encore à tous particuliers, dans l'étendue de notredite chàtellenie, de faire sortir et passer dans les pays étrangers aucuns grains, à peine de pareille confiscation desdits grains, et de pareille amende de trois cents florins, à laquelle nous condamnons aussi ceux qui auront aidé, favorisé ou donné main-forte à ladite sortie. Voulons que ceux qui viendront de Picardie, Artois, Cambrésis et autres lieux, pour passer par ladite chàtellenie debout, et aller plus avant, soient tenus faire viser leurs acquits ou passavans comme dessus, sous peine de pareille confiscation et amende. Adjudgeons au dénonciateur la moitié desdites confiscations et amendes, dont l'autre moitié sera distribuée aux pauvres des lieux : et ne pourront toutes lesdites amendes être remises ni modérées pour quelques causes et prétextes que ce puisse être.

Enjoignons à notre châtelain, échevins, greffier et gardes de notre chàtellenie, et à tous autres nos officiers et gens de loi, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera dans l'étendue de notredite chàtellenie, à ce que personne n'en ignore.

Fait et ordonné en notre palais archiépiscopal, à Cambrai, le 29 décembre 1698, et y avons fait apposer notre seel.

FRANÇOIS, Arch. Duc de Cambrai.

XI * *.

DE FÉNELON A M. DE BERNIÈRES,

INTENDANT DU HAINAUT.

Difficultés sur un plan adressé au prélat par l'intendant, relativement au paiement des armées ¹.

A Cambrai, 10 juillet (1699).

Je serois ravi, monsieur, de suivre le plan que vous avez reçu pour l'envoyer aux évêques,

¹ Pour prévenir l'usurpation des titres de noblesse, le Roi,

par rapport aux *armoiries* ; mais agréez , je vous supplie , que je vous représente mes difficultés.

Premièrement , on m'assure , monsieur , que les bénéficiers de ce diocèse , qui doivent payer selon la règle que le Roi a faite , ont déjà payé . Il ne s'agit plus , dit-on , que des curés . Vous savez , monsieur , qu'ils n'ont tous en ce pays que des portions congrues , et que dans ces années de grande cherté ils ont beaucoup de peine à pouvoir vivre . Toutes les dîmes des paroisses sont aux abbayes ou aux chapitres . Il n'y a en ce pays ni prieurés , ni autres bénéfices simples . Ainsi , suivant les termes de la Déclaration du Roi , ceux qui n'ont point payé ne doivent aucun paiement , et ceux qui doivent payer , c'est-à-dire les chapitres et les abbayes , l'ont déjà fait . Du moins on m'assure , monsieur , que ce fait est constant . Que s'il se trouve par hasard quelqu'un qui n'ait pas encore payé , il me paroîtroit plus naturel de le faire payer en son particulier , que de demander un abonnement général pour recommencer une affaire qui , dans le fond , est déjà presque finie .

Secondement , supposé même qu'on voulût absolument faire un abonnement pour une chose qui est , dit-on , déjà payée , et sur laquelle on ne pourroit tout au plus trouver que quelques particuliers en très-petit nombre qui seroient en demeure ; je trouverois d'extrêmes difficultés dans les esprits , pour leur persuader de se renoncer par l'abonnement , dans une affaire où chacun d'eux prétend ne devoir plus rentrer , après avoir payé la taxe particulière . Je puis même vous assurer , monsieur , que notre clergé n'auroit à cet égard aucune docilité pour mes exhortations . J'en ai une expérience décisive , dans les affaires de la capitation ¹ . L'abonne-

ment leur feroit beaucoup plus de peine ; ils ne m'écouteront pas là-dessus . En les pressant je perdrois leur confiance , sans aucun fruit pour le service du Roi . Pour les voies rigoureuses , supposé même que Sa Majesté jugeât à propos de les employer , je crois qu'elle ne voudroit pas que j'en fusse l'instrument . Quelque intérêt que les évêques aient de faire , autant qu'on le leur permet , les levées des sommes que le Roi demande au clergé , pour ne livrer point les ecclésiastiques aux traitants , j'aîmeroîs pourtant mieux laisser notre clergé souffrir cet inconvénient , que de me rendre odieux au pays en me chargeant des contraintes rigoureuses . Cette fonction ne convient , ce me semble , monsieur , ni à notre caractère , ni même au service du Roi , qui souhaite que les évêques françois tâchent de gagner les cœurs de leurs diocésains dans cette frontière nouvellement conquise . Je conclus donc , monsieur , que je ne puis qu'exhorter à un prompt paiement ceux qui se trouveroient n'avoir pas encore payé les *armoiries* : c'est ce que je ferai avec soin , mais je ne puis passer cette borne .

Je ne saurois vous exprimer , monsieur , à quel point je suis pénétré des honnêtetés dont vous et madame de Bernières m'avez comblé à Maubenge . Il m'en reste un extrême désir de mériter l'honneur de votre amitié , et de vous persuader du zèle avec lequel je suis , monsieur , votre très-humble et très-obéissant serviteur .

Je vous demande pardon , monsieur , si je me suis servi d'un main étrangère pour avoir l'honneur de vous écrire . L'occupation où je me trouve , fait que j'ai eu besoin de ce petit soulagement . Personne ne sera jamais plus éloigné que moi , de manquer à ce qui vous est dû .

par un édit du mois de novembre 1696 , avoit créé un *dépôt d'armoiries* , pour toute l'étendue du royaume . Cet édit établissoit un droit qui devoit être payé au moment du dépôt des armoiries ; c'étoit 100 fr. pour les archevêchés ; 50 fr. pour les évêchés , chapitres et abbayes ; 25 fr. pour les prieurés , etc . L'exécution de cet édit donna lieu à de nombreuses vexations de la part de plusieurs agents du gouvernement , qui contraignoient sans distinction tous les curés et autres ecclésiastiques à prendre des armoiries , et à les payer sous les peines de l'édit . Les agents du clergé adresserent à ce sujet leurs plaintes au Roi , et lui remontrèrent que la plus grande partie des curés et autres ecclésiastiques de l'ordre inférieur , n'étoient pas en état de prendre et de payer des armoiries . En conséquence de ces remontrances , le Roi enjoignit aux intendants de provinces , de convenir avec les archevêques et évêques , des curés et autres ecclésiastiques qui seroient en état de prendre et de payer des armoiries , son intention étant d'en décharger les autres . Voyez , à ce sujet , le *Procès verbal de l'Assemblée de 1700* ; p. 77 . — *Précis des rapports de l'agence du clergé* ; p. 1549 , etc . — *Traité des droits de l'Etat et des princes , sur les biens du clergé* (par l'abbé Mignot) , t. v. art. 35 .

¹ Il s'agit ici d'une *capitation générale* , établie sur tous les sujets du Roi sans exception , par un édit du mois de jan-

A M. DE PONTCHARTRAIN,
CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES.

MÉMOIRE SUR UNE CHARGE NOUVELLE IMPOSÉE
AU CLERGÉ DE CAMBRÉSIS ¹.

M. de Pontchartrain est très-humblement supplié d'avoir la bonté de considérer attentive-

vier 1695 , pour subvenir aux besoins extraordinaires de l'Etat . Voyez à ce sujet l'ouvrage déjà cité , de l'abbé Mignot ; *ibid.* art. 34 .

¹ Voyez *l'Hist. de Fénelon* , liv. iv , n. 75 . Ce Mémoire est antérieur au mois de septembre 1699 , époque à laquelle M. de Pontchartrain fut créé chancelier de France .

ment les raisons suivantes, sur lesquelles les ecclésiastiques du Cambrésis espèrent d'être déchargés de toute taxe pour les eaux, sources et fontaines.

Les motifs de l'édit se réduisent clairement à trois points. Le premier est d'empêcher qu'on ne fasse des dérivations des rivières navigables, au préjudice de la navigation et du commerce. Le second est d'empêcher que les particuliers ne gâtent les chemins publics en y faisant passer des conduites d'eaux ; ce qui augmente, comme parle l'édit, les dépenses de Sa Majesté pour l'entretien des chemins, ponts et chaussées. Le troisième est d'arrêter les particuliers qui dérivent les eaux pour se les approprier, dans les terres où le Roi est seigneur particulier. L'édit est manifestement borné à ces trois cas. Pour mériter la taxe, il faut donc ou avoir dérivé des eaux des rivières navigables au préjudice de la navigation, ou les avoir fait passer dans des chemins publics, ou enfin les avoir dérivées dans des terres dont le Roi est seigneur particulier.

Les ecclésiastiques de Cambrésis prennent la liberté de représenter avec soumission qu'ils ne sont en aucun de ces trois cas.

1° Ils n'ont point dérivé les eaux des rivières navigables. Il n'y a dans le Cambrésis aucune rivière, sans en excepter même l'Escaut, qui soit navigable. Les gens d'église n'y ont fait même aucune dérivation d'eaux : ils y ont fait seulement des moulins, qui retardent tout au plus le cours d'une partie de la rivière, et qui n'empêchent point que l'Escaut ne soit très-navigable et très-commode pour le commerce au-dessous du Cambrésis.

2° Ils n'ont fait aucune dérivation par les chemins ou places publiques. Quand même ils l'auroient fait, ils ne seroient point dans le cas de l'édit, qui est d'avoir augmenté les dépenses du Roi pour l'entretien des chemins, ponts et chaussées ; car le Roi n'a aucun entretien à faire, dans tout le Cambrésis, des chemins, ponts et chaussées : c'est le pays même qui fait cet entretien à ses propres dépens. Ainsi, quand même les habitans causeroient ce dommage, il seroit vrai de dire qu'ils le réparent tous les ans sur leur propre compte. Puisque cette province est distinguée des autres, en ce qu'elle entretient à ses propres frais, et à la décharge de Sa Majesté, les chemins, ponts et chaussées : n'est-il pas juste aussi qu'elle soit distinguée des autres, en n'étant point recherchée sur les dérivations qui gâtent ces sortes d'ouvrages publics ? Pent-on demander pour le Roi le rem-

boursement des frais que le Roi ne paie jamais ? Peut-on faire payer aux particuliers un dommage qu'ils préviennent par l'entretien actuel de la chose dont ils se servent ?

3° Quand même ils auroient dérivé des eaux dans l'étendue du Cambrésis, ils n'en devoient aucun dédommagement au Roi comme seigneur particulier. Il n'a pas un seul pouce de terre domaniale dans toute l'étendue de cette petite province. Sa Majesté n'a ni justice ni juge particulier dans tout le pays. Il n'y a pas même des maîtres des eaux et forêts. Personne ne peut donc y dériver les eaux sur les terres dont il est seigneur, ni par conséquent être dans le troisième cas de l'édit.

Les ecclésiastiques de Cambrésis n'étant dans aucun des trois cas auxquels l'édit est essentiellement borné, ils prennent la liberté de supplier très-humblement M. de Pontchartrain d'avoir la bonté de leur procurer une décharge de toute recherche et de toute taxe à cet égard-là.

XIII.

(VIII.)

DU P. DE LA CHAISE A FÉNELON.

Il fait part au prélat que le Roi l'autorise à visiter la partie du diocèse de Cambrai soumise au roi d'Espagne.

A Paris, le 2 d'août 1699.

Quoique ce soit à M. de Barbezieux de vous faire savoir les intentions du Roi touchant les visites que vous désirez faire dans la partie de votre diocèse qui est du côté de Bruxelles, j'ai cru néanmoins devoir rendre compte à Sa Majesté de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur ce point. Elle s'est souvenue de vous avoir déjà donné son agrément pour cela, et elle juge même que vous ferez bien de voir M. l'Électeur de Bavière, et de poursuivre les affaires que vous pourriez avoir à sa cour et à son conseil, de la même manière que vous le feriez en France. Sa Majesté a fort goûté les raisons que vous avez de faire vos visites à Mons, à Ath, et dans toute l'étendue de votre diocèse en ces quartiers-là. Je suis ravi, monseigneur, d'avoir cette occasion de vous assurer de la continuation du respect plein d'estime et de zèle avec lequel j'ai toujours été et serai toute ma vie, etc.

XIV. (IX.)

DE FÉNELON
A UN DOYEN DE SON DIOCÈSE.

Il lui demande quelques renseignements sur les curés de son district.

A Cambrai, 12 février 1701.

LE Mémoire que vous avez pris la peine de m'envoyer, monsieur, n'est pas précisément ce que je vous avois prié de faire. Je demande, outre cette simple liste des curés de votre district, les qualités personnelles de chacun d'entre eux à côté.

M. l'official procédera contre vos deux adultères. Il faut bien s'attendre de voir toujours, jusqu'à la fin, des scandales dans le royaume de Dieu.

J'espère que je ferai cette année la visite de votre doyenné.

Je suis toujours, monsieur, cordialement tout à vous, etc.

XV. (X.)

DE L'ABBÉ BUSSI,
INTERNONCE DE BRUXELLES.
A FÉNELON.

Il lui apprend que le Pape approuve beaucoup sa fermeté pour le maintien de la loi ecclésiastique de l'abstinence.

Bruxellis, 13 aprilis 1702.

Ex relatione per me facta ad Sanctissimum Patrem et Dominum, de perspecta illustrissima ac reverendissima Dominationis vestrae pietate et zelo, quo laicorum attentatui super nota quadragesimalis abstinentiae dispensatione, strenuè sese opposuit, gratissima mihi ad illustrissimam ac reverendissimam Dominationem vestram scribendi occasio se profert. Significandum enim eidem habeo approbatam non minùs, sed et summopere commendatam pastoralem vestram vigilantiam et fortitudinem, maximum Dominationi vestrae illustrissimae ac reverendissimae meritum comparasse apud Sanctitatem Suam; quae prout idem constantis animi robur in aliis etiam laicorum conatibus contra libertatem ce-

clesiasticam experiri in illustrissima ac reverendissima Dominatione vestra non dubitat, sic ad eandem semper firmiter ac vigorosè tuendam, suam Sanctissimus Dominus assistentiam operamque non defuturam promittit. Laetor insuper, quòd dum de hujusmodi laude singulari virtuti vestrae dignissimè collata gratulor, felices rerum eventus in Paschalibus solemnitatibus illustrissimae ac reverendissimae Dominationi vestrae apprecandi, honor mihi exhibeatur. Cui quidem obsequii debito, devinctissimè erga praeclearum vestrum meritum observantià satisfaciens, inscribor, etc.

XVI. (XI.)

DE FÉNELON
A UN DOYEN DE SON DIOCÈSE.

Il le prie de travailler à l'accoutumement d'un curé avec ses paroissiens.

A Cambrai, le 19 juillet 1702.

JE vous prie, monsieur, de prendre la peine de travailler à l'accoutumement du pasteur de Jumont avec ses paroissiens. Il s'agit d'une procession que le pasteur n'a pas voulu faire, en y admettant des irrévérences que le peuple vouloit y introduire, et que le peuple a faite tout seul, sans le pasteur et malgré lui. A l'égard des manans, je vous prie de leur déclarer de ma part, qu'ils ont fait une très-grande faute, en osant faire seuls la procession malgré leur pasteur; que c'est une révolte scandaleuse contre l'Eglise leur mère, et que s'ils ne réparent un si grand scandale, par une soumission que quelque député d'entre eux me vienne faire, je ferai agir contre eux notre promoteur, qui les poursuivra rigoureusement, et que nous leur ferons sentir combien ils ont de tort. Mais s'ils veulent reconnoître leur faute et la réparer, il faudra que M. le pasteur use d'indulgence pour gagner les cœurs de son troupeau. Ce que le peuple vouloit introduire dans la procession, c'est qu'il vouloit battre le tambour, porter des drapeaux, et tenir des flèches en main. A la vérité, il seroit mieux qu'on ne fit point cette innovation, qui peut se tourner en abus et irrévérence; mais ce n'est pourtant pas une indécence contre le culte divin, qui mérite un procès entre le pasteur et le troupeau. Je n'ai garde de vouloir décrédirer un si bon pasteur, ni de

le laisser exposé aux caprices d'un peuple entêté : mais vous ne sauriez lui représenter trop fortement combien ces bagatelles ruineroient tout le bien qu'il peut faire dans les matières les plus capitales. Il n'aura jamais ni autorité, ni confiance des peuples, ni paix dans ses fonctions, ni fruit de son travail, s'il ne ménage les peuples sur de pareilles choses. Tâchez de finir cette affaire d'une manière douce, pour apaiser les peuples à l'égard du pasteur dans son autorité. Surtout il faut que le peuple répare sa faute sur la procession faite contre toute règle de l'Eglise et par une espèce de révolte contre elle. Cette affaire délicate est en bonne main : je m'assure que vous la terminerez amiablement, avec dextérité et ménagement. Vous savez que je suis, monsieur, tout à vous avec une estime cordiale.

XVII. (XII.)

A UN DOYEN DE SON DIOCÈSE.

Sur un abus qui s'introduisoit chez plusieurs curés par rapport aux danses.

A Cambrai, 22 février.....

J'ai appris, monsieur, que plusieurs pasteurs de votre district se donnent une liberté mal édifiante. Ils appellent chez eux des violons pour y faire danser leurs servantes, leurs parens et quelques amis. Vous savez le péril des danses dans les villages entre personnes de différent sexe, et le zèle de tous les bons pasteurs pour retrancher cette occasion de péché. En effet, il seroit à souhaiter qu'on pût épargner ce piège à la fragilité des jeunes garçons et des jeunes filles. Mais les peuples pourront-ils être dociles aux salutaires avertissemens des pasteurs alarmés, tandis qu'ils verront d'autres pasteurs se moquer de toutes ces craintes, et pratiquer chez eux ce que leurs confrères condamnent ? N'est-ce pas autoriser le désordre ? n'est-ce pas montrer une division dans le clergé ? n'est-ce pas faire un grand scandale ? Pour moi, quoique je veuille toujours ménager MM. les pasteurs avec de grands égards, je ne puis m'empêcher d'être vivement affligé de cette conduite si relâchée de quelques uns d'entre eux, supposé que le fait soit tel qu'on me l'a assuré. Mais je souhaite de tout mon cœur que l'avis qu'on m'a donné ne soit pas véritable. Les pasteurs qu'on m'a nommés sont ceux de Coursobre,

d'Estrux, de Berelle, de Sobrême, de Requins et de Bersilly-l'Abbaye. Parlez-leur, s'il vous plaît, monsieur, de ma part, fortement et avec amitié. Montrez-leur même cette lettre. Je suis en vérité de tout mon cœur, tout à vous.

XVIII. (XIII.)

A UN RELIGIEUX.

Le prélat blâme l'indiscrétion d'un prédicateur, et souhaite que ses supérieurs le fassent changer de maison ¹.

A Cambrai, 20 mars.....

Je vous prie, mon révérend père, d'aller voir au plus tôt, de ma part, le gardien des pères Capucins et le prédicateur de l'église des dames chanoinesses, et de leur dire que le zèle du prédicateur est allé trop loin : que je ne saurois l'excuser, nonobstant l'amitié cordiale que j'ai pour leur ordre, et la persuasion où je suis des intentions pieuses de ce bon père ; qu'enfin il est juste d'apaiser M. l'intendant, qui a l'autorité du Roi, et qui est respectable en toute manière : qu'ainsi ce religieux doit s'abstenir de prêcher à Maubenge, et doit s'en retirer. Je ne laisserai pas de lui donner partout ailleurs, dans ce diocèse, des marques d'estime, pour adoucir ce qui lui est arrivé. S'il hésitoit à suivre ce que vous lui direz de ma part, il s'attireroit des ordres fâcheux de la cour, qui retomberoient sur le corps des Capucins. De plus, je ne pourrois m'empêcher de révoquer ses pouvoirs. Si, au contraire, il montre en cette occasion la douceur et l'humilité convenable à sa profession, pour réparer cet excès de zèle, il édifiera tout le monde : il apaisera M. l'intendant ; peut-être qu'il l'engagera même à le laisser dans ses fonctions, et il me montrera combien il est digne enfant de saint François. Je vous prie de lui lire, et au père gardien, toute cette lettre. Je vous prie aussi d'aller voir de ma part madame de Maubenge, pour la supplier de terminer doucement cette affaire, si elle le peut, et de n'être pas surprise que, par considération pour M. l'intendant, je souhaite qu'il y ait un autre prédicateur dans l'église des dames. Voilà, mon révérend père, tout ce que je crois que vous voudrez bien prendre la peine de faire au plus tôt. Voyez aussi, s'il vous plaît, M. l'intendant,

¹ Voyez quelques détails, sur l'occasion et le sujet de cette lettre, dans l'*Hist. de Flandre*, liv. xv, n. 68.

pour travailler à bien finir, et à faire rentrer les Capucins dans ses bonnes grâces. Vous savez de quel cœur je suis tout à vous pour toujours.

XIX * *.

A M. DE BERNIÈRES.

Le prélat blâme l'indiscrétion d'un prédicateur, et souhaite que ses supérieurs le fassent changer de maison.

A Cambrai, 20 mars...

Je suis sincèrement affligé de la grande et inexcusable faute du prédicateur capucin. Je suppose qu'il ne l'a faite que par un excès de zèle, mais ce zèle est très-indiscret. Il est juste, monsieur, que cette faute soit pleinement réparée à votre égard, et qu'on apprenne par cet exemple, combien l'Eglise, dans tout ce diocèse, respecte en vous non-seulement l'autorité du Roi, mais encore la manière dont vous l'exercez pour le bien de la religion. Dans cette vue, j'ai fait écrire par le gardien des Capucins d'ici, qui est un homme fort sage et fort connu pour tel dans son ordre, à son provincial, afin qu'il retire sans aucun retardement, de Maubeuge, ce prédicateur, et qu'il lui en substitue un autre qui parle plus discrètement. Plus j'aime les Capucins, moins je veux qu'on puisse attribuer à l'ordre, d'approuver ou d'excuser l'indiscrétion de ce religieux particulier. J'espère même, monsieur, que vous aurez bien la bonté d'excuser le corps, et de l'honorer de votre affection ordinaire, après qu'il vous aura fait toutes les soumissions convenables. C'est une grâce que je vous demande instamment pour ces bons religieux, dont la vertu et les travaux méritent votre protection. Je connois même assez votre bonté, pour espérer que vous n'aurez dans la suite que de l'indulgence pour ce prédicateur, quand il aura reconnu sa faute, et montré son regret de vous avoir déplu. J'écris à notre doyen de Maubeuge, afin qu'il avertisse de ma part ce religieux et son gardien, qu'il ne doit plus prêcher dans la chaire où il a commis sa faute, jusqu'à ce que vous trouviez, monsieur, qu'elle soit assez réparée.

J'espère que vous aurez la bonté de défendre aux opérateurs de scandaliser les gens de bien, et de divertir les spectateurs corrompus, par des discours trop libres. Ils ne pourroient le faire, sans contrevenir aux ordres que je suis sûr qu'ils ont d'abord reçus de vous. Un mot que

vous aurez la bonté de leur dire, les tiendra en respect. C'étoit ce mot que le prédicateur devoit vous supplier de dire, au lieu de déclamer comme il a fait. Personne ne peut être avec plus de zèle ni d'attachement que moi, etc.

XX * *.

A U M Ê M E.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 31 mars.

Vous êtes le maître absolu pour l'affaire du prédicateur capucin. Rien n'est plus édifiant que votre procédé. On n'y voit que noblesse et bonté de cœur, avec un respect sincère pour la religion. M. le doyen de Maubeuge dira aux pères Capucins tout ce que vous réglerez, et il leur fera entendre toutes les obligations qu'ils vous ont. Je suis avec l'attachement et le zèle le plus sincère, etc.

XXI * *.

A U M Ê M E.

Sage fermeté du prélat pour le maintien des lois de l'Eglise relativement au Carême.

A Cambrai, 2 mars (1700).

On ne peut être plus édifié que je le suis du zèle avec lequel vous travaillez à faire observer les lois de l'Eglise pour le Carême. Jugez, s'il vous plaît, par là, avec quelle joie je vais vous exposer toutes mes pensées. M. l'évêque d'Arras, et ensuite M. le grand-vicaire de Tournai, m'ont pressé, sur de fortes raisons, de rétablir de concert avec eux, cette année, la loi du Carême, qui commençoit à s'abolir par le non-usage. Leurs raisons m'ont touché, et je m'y suis rendu. C'est sur cette vue commune, monsieur, que j'ai pris mes résolutions particulières. Il m'a paru que la règle ne se rétablirait jamais, si on ne se hâtoit de la renouveler après dix ans de dispense continuelle. La paix est confirmée depuis plus de deux ans; l'hiver est doux; la saison est assez avancée, et on doit avoir plus de légumes que les autres années; la cherté diminue tous les jours. Si nous laissons encore les peuples manger des

œufs, il en arriveroit une espèce de prescription contre la loi, comme il est arrivé pour le lait, pour le beurre et pour le fromage. Les raisons considérables qui vous touchent, monsieur, sont pour toutes les autres années autant que pour celle-ci. Maubeuge ni son voisinage n'auront jamais ni plus de rivières, ni plus d'étangs poissonneux, ni plus de commerce qu'ils en ont cette année. Ainsi on ne pourroit avoir égard à ces raisons, qu'en comptant d'y avoir égard à perpétuité, et d'achever d'abolir la loi ecclésiastique. A l'égard des militaires, je crains tellement de manquer à ce qui regarde le service du Roi, que je leur ai même accordé des permissions dont on m'assure qu'ils ne se serviront guère. Je permets aux soldats et aux cavaliers, en y comprenant les sergents et les maréchaux-des-logis, la viande pour quatre jours de la semaine, quoique tout le monde convienne que ces gens-là ne sont point en état d'acheter de la viande. Il est vrai que je n'accorde aucune dispense aux officiers; mais cette règle fut faite dès l'année passée, et je n'y ajoute rien celle-ci. Je l'ai faite après avoir consulté les personnes les plus expérimentées de ce pays, et de concert avec les autres évêques, qui m'ont paru vouloir tenir ferme à cet égard. Enfin, il n'y a pas d'apparence, monsieur, que j'accorde aux officiers, payés par le Roi, une dispense que je refuse aux plus pauvres d'entre le peuple. C'est avec douleur, monsieur, que je me vois réduit à faire beaucoup de peine à tant d'honnêtes gens qui souffrent effectivement quelque incommodité: mais nous sommes dans un ministère qui nous oblige, souvent malgré nous, à contrister les gens que nous estimons et à qui nous voudrions plaire. Qui est-ce qui maintiendra la loi si nous l'abandonnons? A la fin, on nous mèneroit pied à pied, surtout dans les frontières, à un oubli entier du jeûne et de l'abstinence. Pardon, monsieur, d'un si ennuyeux détail. Personne au monde ne peut vous honorer plus cordialement que moi, ni être avec plus de zèle que je le serai toute ma vie, etc.

XXII.

(XIV.)

A M^{me} ROUJAUULT.

Avis sur l'observation de l'abstinence du Carême.

A Cambrai, 14 février 1706.

Mon voyage de Bruxelles a retardé la réponse que je vous dois. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous représenter que, pour votre personne et pour celle de M. Roujault, vous n'avez qu'à suivre la décision d'un bon et pieux médecin, qui vous déclare ce que vous devez faire pour le Carême. Je permets tout ce qu'il croira nécessaire. A l'égard des militaires qui peuvent manger à votre table¹, je ne vois aucune difficulté par rapport aux jours auxquels nous leur permettons l'usage de la viande: mais il n'en est pas de même des jours où ils n'ont pas cette permission. Je crois, madame, que votre piété et celle de M. Roujault vous empêchera toujours l'un et l'autre d'autoriser à votre table et dans votre maison le mépris de la loi de l'Eglise. Ainsi ceux qui iront manger chez vous ne doivent y être admis que pour y manger suivant la permission de mon Mandement. Il en doit être de même des domestiques, à moins qu'ils ne soient dans une infirmité qui persuade au médecin qu'ils ont besoin d'être dispensés de la loi. Vous désirez, madame, que je vous expose la règle: j'en suis très-édifié. Je prie notre Seigneur qu'il vous comble de ses grâces. Personne n'honore M. Roujault plus parfaitement que je le fais, et rien n'est plus sincère que le zèle avec lequel je suis pour toujours, etc.

Souffrez, s'il vous plaît, madame, que j'ajoute ici un très-humble compliment pour mademoiselle votre fille.

¹ M^{me} Roujault, épouse de l'intendant de Maubeuge, devoit être souvent dans le cas de recevoir à sa table des officiers et autres militaires que la guerre amenoit alors en grand nombre dans le diocèse de Cambrai.

XXIII.

(XV.)

AU P.***

CONFESSEUR DE L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

Le prélat répugne à étendre les dispenses de l'abstinence déjà accordées aux troupes.

A Cambrai, 26 novembre 1706.

J'ai reçu, mon révérend père, avec un vrai plaisir la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Vous savez combien j'ai ressenti à Bruxelles l'amitié que vous m'y avez témoignée, et votre zèle pour les intérêts de l'Église. Je dois, sur ce fondement, vous parler avec confiance sur la proposition que vous me faites. Voici mes réflexions, que je vous prie de considérer.

1° Le Pape n'a jamais donné aucun Bref pour dispenser de l'abstinence. Il a renvoyé la chose aux évêques diocésains des Pays-Bas, suivant la discipline générale. Ce que M. l'archevêque de Malines a fait les années dernières ne doit pas nous servir de règle, quoique j'honore fort la vertu et le mérite de ce prélat. Il faut venir au fond, et examiner le besoin.

2° Je ne vois point que les troupes qui sont à Mons aient un plus pressant besoin de manger de la viande les samedis, que toutes nos troupes qui sont à Valenciennes, à Tournai, à Condé, au Quesnoy et à Cambrai. Toutes nos troupes de ce pays ne demandent à cet égard aucune dispense, et on seroit même mal édifié en France, que je l'accordasse si facilement : tant on y respecte une si sainte loi de l'Église. En vérité, que seroit-ce, si j'accordois cette dispense à Mons, sans l'accorder à Valenciennes, ou bien aux Bavares et aux Wallons, sans l'accorder à nos troupes françaises ?

3° Pour le Carême, je l'ai réglé, les années dernières, de concert avec Mgr Bussi, très-digne intercesseur apostolique, et il m'a mandé que le saint Père étoit content de ma conduite à cet égard¹. J'ai tâché de contenter les troupes, et de n'abandonner pas néanmoins la loi du Carême, qu'on oublie insensiblement. Le temps de décider pour l'année prochaine est encore éloigné. A chaque jour suffit son mal. Quand ce temps approchera, je chercherai les

tempéramens les plus convenables pour accorder la pénitence avec le besoin des peuples et des troupes. Je ne ferai rien sans consulter les personnes les plus expérimentées et les plus sages du pays.

4° Il est vrai que, dans ce triste temps, les peuples et les troupes souffrent. Dieu sait combien je désire leur soulagement. Mais en vérité, voici le temps où Dieu nous frappe pour nous humilier et pour nous convertir. Il faudroit multiplier les pénitences pour apaiser Dieu, au lieu de demander à être dispensé des pénitences que l'Église impose à tous les fidèles. Il faudroit être dans la cendre et dans le jeûne, comme Ninive, pour détourner de dessus nos têtes la juste colère de Dieu.

5° Je ne doute, mon révérend père, ni de votre zèle ni de votre prudence ; ainsi je compte que vous parlerez avec une liberté apostolique, tempérée d'un profond respect, à son Altesse électorale de Bavière, pour empêcher certains désordres qui arrivent facilement dans les cours des princes, et pendant les hivers. Je connois la bonté de cœur, la droiture, la modération de son Altesse électorale, et son respect très-sincère pour la religion : mais il est environné de tout ce qui flatte les meilleurs princes, et qui les tente si dangereusement d'oublier Dieu. Voici un temps où il faut songer à l'apaiser, et à attirer ses miséricordes. Je sais que le Roi s'humilie sous sa main toute-puissante, et qu'il pense très-sérieusement à obtenir son secours. C'est ce qui fera sa véritable gloire en ce monde, et son salut en l'autre. Le zèle très-sincère que j'ai au fond du cœur pour son Altesse électorale, et ma vive reconnaissance pour les bontés dont il m'a comblé, me font désirer ardemment que les coups dont Dieu l'a frappé miséricordieusement servent aussi à le sanctifier. Les péchés des princes qui sont personnels, ne sont que trop grands, sans y ajouter encore ceux qu'ils causent en les autorisant par leur exemple et leur facilité pour autrui. Dieu a la main levée sur nous, et nous ne cherchons qu'à détourner nos yeux. Hâtons-nous de quitter ce qui lui déplaît, et recourons à ce qui peut mériter ses grâces. Oserai-je le dire ? la bienséance même le demande. Je ne le dis qu'en secret au seul confesseur du prince, que je connois plein de zèle et de discrétion pour lui. Je ne parle qu'à cause que je suis devenu le pasteur du prince. Malheur au pasteur mou et timide qui ne parleroit pas dans un si pressant besoin ! Je vous supplie donc, mon révérend père, de prendre

¹ Voyez plus haut la lettre xv, p. 342.

un moment favorable pour insinuer doucement et avec un respect infini , ce que je viens de vous représenter. Vous pouvez même montrer en secret ma lettre , si vous le jugez à propos. Je prie tous les jours pour un si bon prince. Je le porte dans mon cœur devant Dieu à l'autel.

Je suis , mon révérend père , plein de vénération pour vous , et tout à vous sans réserve.

XXIV. (XVI.)

A M. DE CHAMILLARD ,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Sur une délégation apostolique accordée aux archevêques de Malines , pour les actes de juridiction concernant les militaires espagnols.

A Cambrai , 21 novembre 1707.

Je suis touché , comme je dois l'être , de toutes les choses polies et obligeantes que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la question des aumôniers. Agréez , s'il vous plaît , que je vous représente que je n'y ai aucun intérêt , que celui de décharger ma conscience , et de ne permettre rien de douteux sur la validité des sacrements. Il ne s'agit nullement ici , monsieur , d'un droit du Roi Catholique ; il n'est question que de savoir quelle étendue le Pape a prétendu donner à la commission qu'il a donnée à M. l'archevêque de Malines. Je souhaiterois , pour mon repos et pour ma commodité , qu'elle s'étendit aux troupes d'Espagne qui sont sur les terres de France. J'ai toujours désiré , et même cru très-nécessaire , que les militaires français eussent un vicaire apostolique , comme les militaires espagnols. C'est ce que j'ai représenté très-fortement et très-fréquemment à la cour , en sorte même que le Roi avoit résolu de suivre cette proposition. Jugez par là , monsieur , si vous pouvez trouver aucun évêque qui soit plus favorable que moi au pouvoir du vicaire apostolique. Dieu m'est témoin que je souhaiterois ardemment qu'il y eût de part et d'autre de ces vicaires , qui nous délivrassent d'une infinité d'embarras. Mais je vous supplie de considérer les raisons suivantes :

1^o En matière de juridiction spirituelle , et en matière de sacrements qu'il ne faut jamais s'exposer à rendre nuls faute de pouvoir certain , un commissaire , qui n'est pas l'évêque diocésain , n'a aucun pouvoir qu'autant que les termes formels de sa commission le lui donnent

clairement. Je demande donc si la commission de M. l'archevêque de Malines porte en termes formels , qu'il aura la juridiction épiscopale sur les troupes du Roi Catholique , même hors des terres de sa domination , et en quelque domination étrangère qu'ils puissent aller. J'ai peine à croire que les termes de la commission expriment cette généralité pour tout pays étranger , sans aucune borne.

2^o Il y a une comparaison très-naturelle à faire entre le vicaire apostolique et l'internonce. L'un et l'autre ont des pouvoirs du Pape pour les sujets du Roi Catholique des Pays-Bas. L'internonce ne les a pas moins étendus que le vicaire apostolique. Ces pouvoirs sont néanmoins tellement bornés aux sujets d'Espagne actuellement résidens dans l'étendue des Pays-Bas espagnols , qu'un sujet de Sa Majesté Catholique , qui passe de Mons à Valenciennes , ne peut plus recevoir aucune dispense ni aucun autre acte de juridiction de l'internonce. Il importe même de remarquer que Cambrai , Tournai , Valenciennes , etc. , étant soumises à l'Espagne , étoient aussi soumises à l'autorité de l'internonce , par rapport à ses fonctions , et que ce pays étoit renfermé dans sa commission ou internonciature ; mais ces villes ont cessé d'être comprises dans sa commission , dès le moment qu'elles ont cessé d'être au Roi Catholique , parce que les termes de sa commission la bornent aux Etats de ce prince. Il semble , monsieur , qu'il en est précisément de même de l'autre commission. Quoiqu'elle soit pour les personnes des militaires d'Espagne , elle n'en est pas moins bornée au territoire de la domination espagnole , puisqu'elle ne dit point que le vicaire apostolique pourra l'exercer dans un territoire étranger. Cette comparaison sert à démontrer que la même commission peut avoir , pour le territoire , des bornes qui se sont rétrécies , parce que la commission ne s'étend qu'au pays espagnol , qui a diminué. Je crois même , monsieur , vous devoir représenter que le Roi m'a fait deux fois défense expresse de souffrir que l'internonce de Bruxelles donne jamais la moindre dispense à aucun de ses sujets des Pays-Bas conquis.

3^o Le Roi pourra dire que la commission du Pape n'ayant été accordée qu'à la demande du Roi d'Espagne , pour le seul pays de sa domination , et pour la confier à un de ses sujets , on ne sauroit présumer que le Pape ait voulu donner à ce sujet d'Espagne une juridiction qu'il puisse exercer sans le consentement de Sa Majesté jusque sur les terres de France. Je

dois encore vous représenter historiquement , que les maximes communes des Parlemens et du conseil du Roi sont qu'il n'est permis en France de reconnoître , et encore moins de laisser exercer aucune commission de Rome dans les Etats du Roi , sans qu'elle ait été examinée et acceptée dans les formes. On est si jaloux de n'admettre jamais aucune de ces commissions apostoliques , que le nonce même du Pape n'est reçu en France que comme simple ambassadeur du saint Père , sans qu'il puisse jamais exercer dans le royaume la moindre autorité en vertu d'aucune commission apostolique. Vous voyez , monsieur , la grande délicatesse où l'on croit devoir être sur ces matières. Personne ne peut juger mieux que vous combien il importe , surtout dans les temps présents , d'éviter ces sortes de questions.

4° Permettez-moi de vous dire , monsieur , que la juridiction spirituelle ne se règle point sur l'autorité des commandans des troupes , ni même de la juridiction temporelle à l'égard des militaires. Le Roi , en appelant dans ses États les troupes auxiliaires du Roi Catholique son allié , accorde , en faveur du secours qu'il reçoit , tout ce qu'il lui plaît à son allié. Il est naturel qu'il lui prête le territoire , afin que le roi d'Espagne exerce sa puissance en France sur ses propres officiers et soldats : mais le Roi ne peut point , sans une nouvelle concession de Rome , étendre la commission apostolique de M. l'archevêque de Malines au-delà des bornes que les termes de l'acte lui donnent. C'est à quoi je vous supplie , monsieur , de faire une grande attention.

5° L'obligation où je suis d'empêcher l'administration nulle des sacremens dans mon diocèse , me réduit , malgré moi , à vous proposer une difficulté , que je proposerois moins librement à un ministre moins bien intentionné que vous pour l'Église. Remarquez , je vous supplie , monsieur , que la commission apostolique est donnée à M. l'archevêque de Malines , qui est maintenant sous la domination usurpée par l'Archiduc , et que cette commission lui est donnée pour les seuls militaires du roi d'Espagne. M. l'archevêque de Malines l'exerce actuellement néanmoins pour les troupes de l'Archiduc , qu'il reconnoît par là pour être les troupes du Roi Catholique. Vous voyez bien que les deux armées , ennemies l'une et l'autre , ne peuvent pas être tout ensemble les troupes du roi d'Espagne. M. l'archevêque de Malines , qui exerce sa commission pour les troupes d'un parti , ne peut point les exercer pour les troupes

de l'autre. Puisque , selon lui , les troupes de l'Archiduc sont celles du roi d'Espagne , auxquelles son vicariat est destiné , il ne peut regarder les troupes du vrai roi d'Espagne Philippe V , que comme les troupes du duc d'Anjou : ainsi il ne peut exercer son vicariat sur ces troupes , qu'il ne croit pas celles du légitime roi d'Espagne. En un mot , il ne peut pas exercer son vicariat sur les troupes de deux partis incompatibles. Voilà une difficulté qui m'embarrasse par rapport aux actes de juridiction que M. l'archevêque de Malines fait pour l'administration des sacremens à l'égard des militaires de Mons , et du reste du pays qui demeure soumis au véritable roi d'Espagne dans mon diocèse.

6° Souffrez enfin que je vous représente qu'il ne s'agit point d'ôter aux aumôniers ou chapelains d'Espagne la direction de leurs militaires , qui sont accoutumés à eux , et qui y ont mis leur confiance. Il ne s'agit que de les obliger à prendre nos pouvoirs , de peur de tomber dans la nullité des sacremens , ce qui seroit terrible. Si vous jugez que les raisons ci-dessus expliquées ne sont pas aussi décisives qu'elles me le paroissent , au moins vous pouvez , dans le doute , prendre dans une matière si délicate le plus sûr parti , et leur faire accepter les pouvoirs que nous leur offrons , sans préjudice de ceux qu'ils prétendent avoir déjà d'ailleurs. C'est ainsi que nous accumulons souvent dans l'Église un droit sur un autre , sans nuire à aucun de deux. La surabondance des précautions ne sauroit nuire. Vous pouvez d'autant plus facilement le faire , qu'il me revient que tous vos chapelains acceptent sans peine nos pouvoirs , excepté celui du régiment qui est à Valenciennes , et pour lequel j'ai eu l'honneur de vous écrire.

J'espère , monsieur , que vous verrez que , si je tâche de suivre les règles de l'Église , d'ailleurs je ne cherche que les expédiens qui peuvent faciliter la bonne intelligence. En vérité , quoique je sois bon et zélé Français , j'agis en tout ceci comme si j'étois également des deux nations. Je crois servir l'Église et la France en cherchant ainsi tout ce qui peut être commode et agréable à nos alliés des Pays-Bas. D'ailleurs je suis lié par une très-sincère affection à ceux qui sont de mon diocèse. Pardon d'une si longue lettre : j'aurois voulu la faire plus courte pour ménager votre temps , qui est précieux ; mais il faut dire tout ce qui est important. Je suis pour toute ma vie avec le zèle le plus sincère , etc.

J'oublois de vous dire, monsieur, que les troupes françaises, quand elles sont sur les terres d'Espagne, sont soumises pour le spirituel aux évêques des lieux, et que les aumôniers en dépendent pour leurs fonctions.

XXV. (XVII.)

MÉMOIRE

SUR LA DÉLÉGATION APOSTOLIQUE ACCORDÉE AUX ARCHEVÊQUES DE MALINES POUR LES ACTES DE JURIDICTION CONCERNANT DES MILITAIRES ESPAGNOLS.

Il se présente une difficulté pour les troupes du Roi Catholique qui sont actuellement en quartier d'hiver à Valenciennes et dans les autres places de France. D'un côté, il s'agit de la validité des sacrements, sur laquelle je ne pourrais tolérer rien de douteux dans mon diocèse, sans me rendre inexcusable. D'un autre côté, je n'ai garde de vouloir faire sans nécessité une difficulté qui puisse peiner des troupes affectionnées au service des deux couronnes. C'est ce qui m'engage à supplier très-humblement le Roi d'avoir la bonté de faire examiner le présent Mémoire par des prélats qui puissent m'éclairer par leurs lumières dans une question purement ecclésiastique. Voici le fait :

Le pape a coutume de donner aux archevêques de Malines un indult pour la délégation apostolique de ces archevêques à l'égard des militaires des Pays-Bas espagnols, qui est conçu dans les termes suivans, ainsi que je l'ai appris par l'extrait que M. l'archevêque de Malines m'en a envoyé depuis peu de jours :

Fraternitatem tuam.... huic rei duximus delegandam. Itaque tibi facultatem.... tribuimus, ut per te, vel alium, seu alios sacerdotes probos et idoneos, ac prævio diligenti examine approbato a te, cum participatione et consensu dilecti filii N. interualti nostri in Belgio subdelegandos, omnem et quancumque jurisdictionem ecclesiasticam in eos qui ibi pro sacramentis ecclesiasticis militibus ministrandis pro tempore erant, sive clerici, etiam presbyteri seculares, seu quorumvis etiam mendicantium Ordinum regulares fuerint, perinde ac si quoad clericos seculares eorum verus presul et pastor; quoad regulares verò illorum superior generalis esses; omnesque causas ecclesiasticas, profanas, civiles, criminales et mixtas, etc.... terminandi, etc.... Præterea tibi ac presbyteris idoneis a te approbandis, confessiones quancumque dicti exercitûs utriusque sexûs persona-

rum audiendi, illasque a quibusvis excessibus et delictis quancumque gravibus, etc etiam in casibus nobis et dictæ sedi specialiter reservatis, etc.

Voilà mot pour mot l'extrait de l'indult que M. l'archevêque de Malines m'a envoyé. Il ajoute, dans son Mémoire sur cette matière, ces propres paroles : « Cependant, lorsque les- » dits chapelains se trouvent trop éloignés du » vicaire-général, et que leur commission ex- » pire, ILS ONT COUTUME DE S'ADRESSER AUX ORDI- » NAIRES DU LIEU OU ILS SE TROUVENT, pour être » pourvus des facultés nécessaires. »

M. le comte de Bergheik prétend qu'en vertu de ces indults, les archevêques de Malines, comme délégués du saint siège, ont une juridiction sur les troupes d'Espagne qui servent dans les Pays-Bas, laquelle s'étend sur toutes les personnes militaires, indépendamment de tous les lieux où elles peuvent aller demeurer; en sorte que M. l'archevêque de Malines puisse exercer cette juridiction sur toutes les troupes espagnoles des Pays-Bas, lors même qu'elles demeurent actuellement tout un hiver en France, et quand même elles passeroient dans tous les autres royaumes du monde connu.

Il ajoute que, si la délégation apostolique n'avoit pas cette étendue, elle se trouveroit inutile dans la pratique.

Il dit aussi que cette délégation apostolique donnant à l'archevêque de Malines une juridiction indépendante des évêques de Gand, d'Anvers, de Bruges et de Namur, et même de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque de Tournai, pour la partie de leurs diocèses qui est sous la domination d'Espagne, quand les troupes espagnoles sont actuellement dans ces diocèses; il s'ensuit naturellement que cette même délégation apostolique ne doit pas moins donner à l'archevêque de Malines une juridiction indépendante des ordinaires des lieux, lorsque ces mêmes troupes demeurent actuellement dans les villes du royaume de France.

Enfin il dit que, comme le Roi laisse les troupes espagnoles exercer dans son propre royaume leur juridiction militaire sur tous leurs membres, sans les assujétir à dépendre d'aucune juridiction française, il est naturel aussi que les évêques laissent les aumôniers ou chapelains d'Espagne exercer la juridiction de l'archevêque de Malines, délégué apostolique, lorsque ces troupes demeurent dans leurs diocèses.

Voilà les principales raisons que je trouve dans les lettres que M. le comte de Bergheik

m'a écrites sur cette question. Voici mes difficultés.

1° On ne doit, selon toutes les règles de droit, étendre un privilège contraire au droit commun, qu'autant que les paroles formelles et expresses du titre lui donnent cette étendue. En matière de privilège, il n'y a rien de sous-entendu : il n'est permis de rien supposer sans preuve formelle. Or il est manifeste que cet indult ne dit nullement que la juridiction de l'archevêque de Malines s'étendra sur les militaires espagnols jusque dans les royaumes étrangers, tels que la France, où ils iront demeurer. Donc, selon toutes les règles de droit, on ne doit point donner à ce privilège cette étendue.

2° Il est vrai que cet indult donne à l'archevêque de Malines la juridiction sur tous les militaires dans tous les diocèses qui sont sous la domination d'Espagne : mais il ne la leur donne point pour ces mêmes militaires, quand ils demeureront dans le pays d'une autre domination tel que les diocèses du royaume de France. Ainsi, quoique M. l'archevêque de Malines puisse exercer cette juridiction dans les diocèses d'Anvers, de Gand, de Bruges, de Namur, et même dans ceux de Cambrai et de Tournai pour les lieux de ces diocèses qui sont soumis à l'Espagne, il ne s'ensuit nullement qu'il puisse l'exercer pour les lieux de ces deux derniers diocèses qui sont du royaume de France.

3° On pourroit présumer que la juridiction déléguée subsiste sur les militaires d'Espagne, lorsque, dans le cours d'une campagne, ils passent quelques jours dans un campement sur des terres ennemies, parce qu'alors ils sont censés vagabonds, et n'ayant aucun domicile : mais quand ils passent tout un hiver dans un domicile réglé, ils ne peuvent être soustraits à la juridiction naturelle de l'évêque diocésain, qu'autant qu'un privilège formel les en exempte expressément, pour les rendre dépendans du vicaire apostolique.

4. Je demande si on peut présumer que l'intention du Pape soit d'étendre la juridiction d'un archevêque étranger jusque dans le royaume de France, en sorte que cet archevêque, qui se trouve actuellement dans le pays occupé par les ennemis, puisse exercer sa commission jusque dans le royaume. Il est naturel de croire que le Pape, qui a accordé cet indult à la demande des rois d'Espagne, ne l'a accordé que pour les personnes et pour les lieux de sa domination. Il est naturel de croire que le Pape n'a point accordé cet indult pour l'é-

tendre jusque dans les villes de France, sans que le Roi l'ait demandé, ni qu'il y ait donné son consentement, ni même qu'il en ait été jamais informé.

5° Les paroles de l'indult, loin d'exprimer cette étendue, expriment formellement une borne toute contraire. Le Pape dit que l'archevêque de Malines exercera sa juridiction sur les chapelains « qui seront là en chaque temps » pour administrer les sacrements aux militaires : *in eos qui ibi pro sacramentis ecclesiasticis militibus ministrandis pro tempore erunt.* Ce mot *ibi* semble décisif. *Ibi* ne signifie point indéfiniment et sans bornes tous les royaumes de la terre. Il veut dire un certain territoire et un pays particulier, c'est-à-dire le pays naturel de ces troupes où elles ont coutume de servir leur roi, en défendant les terres de sa domination. C'est là, *ibi*, que l'archevêque de Malines peut exercer sa juridiction, et nullement ailleurs.

6° Voici encore des paroles qui semblent confirmer clairement cette interprétation : c'est que le Pape veut que l'archevêque de Malines exerce cette juridiction conjointement avec l'internonce de Bruxelles, *cum participatione et consensu dilecti filii N. Internuntii nostri in Belgio*. Or est-il que l'internonce de Bruxelles ne peut faire aucune fonction hors du territoire de la domination d'Espagne dans les Pays-Bas. Donc M. l'archevêque de Malines, qui ne peut exercer sa juridiction sur les militaires d'Espagne, que conjointement avec l'internonce, *cum participatione*, etc., ne peut exercer cette juridiction que dans le territoire de l'internonciature, qui est borné au territoire de la domination espagnole. Je dois remarquer ici que le Roi m'a fait recommander autrefois très-fortement, par feu M. de Barbezieux, de ne permettre jamais que les internonces de Bruxelles fissent aucun acte de juridiction sur cette frontière, pour aucun lieu conquis par la France, quoique ces lieux ne fussent cédés à Sa Majesté par aucun traité de paix. D'ailleurs on sait que les nonces n'exercent en France aucune fonction, que celle d'ambassadeur du Pape. Pour moi, sans raisonner, je me borne à demander si je dois laisser exercer une commission de Rome, par un archevêque de domination étrangère conjointement avec l'internonce, dans la partie de mon diocèse qui est du royaume de France. Personne n'est plus zélé et plus respectueux que moi pour le saint siège; personne n'est plus éloigné que je le suis, de vouloir émouvoir des questions : mais je n'oserais rien prendre sur moi dans une matière si délicate.

7° Il semble qu'il est inutile de dire que l'indult des archevêques de Malines ne seroit point d'usage, s'il ne leur donnoit pas une juridiction sur les militaires d'Espagne, en quelque pays étranger qu'ils aillent. C'est toujours une grande commodité que ces militaires tireront de l'indult donné à ces archevêques, si, en vertu de cet indult, les archevêques de Malines leur servent de pasteurs, indépendamment des ordinaires des lieux, dans toute l'étendue des diocèses qui composent les Pays-Bas espagnols. Le Pape ne paroît point avoir voulu étendre plus loin l'usage de cette juridiction, puisqu'il ne l'a point marqué dans son indult. Il semble donc qu'on doit se borner à user de l'indult suivant l'étendue que les paroles du Pape lui donnent.

8° Il n'est pas moins inutile de dire que les archevêques de Malines, en vertu de leur indult, avoient la juridiction sur les militaires d'Arras, de Lille, de Tournai, de Saint-Omer, de Valenciennes, de Cambrai, etc., lorsque ces villes étoient au roi d'Espagne, avant que le Roi en eût fait la conquête. L'indult est sans doute borné par les termes dans lesquels il est conçu. Or les termes de l'indult n'établissent la juridiction du commissaire apostolique, que pour les militaires du Pays-Bas espagnol. Il est donc manifeste que la juridiction donnée par l'indult suit les bornes du pays d'Espagne. L'indult a donc été plus borné, quand le pays d'Espagne, pour lequel seul il est donné, a reçu des bornes plus étroites. En voici une preuve qui paroît claire. La commission de l'archevêque de Malines doit être exercée par lui conjointement avec l'internonce, et par conséquent les bornes de la commission de l'archevêque sont les mêmes que celles de l'internonciature. Or est-il que le territoire de l'internonciature a diminué par les conquêtes du Roi. Donc l'étendue de la commission donnée par l'indult à l'archevêque de Malines a pareillement diminué. L'internonce de Bruxelles est toujours internonce de tout le Pays-Bas espagnol; mais comme le Pays-Bas espagnol ne comprend plus, depuis les conquêtes du Roi, les villes d'Arras, de Lille, de Saint-Omer, de Tournai, de Valenciennes, de Cambrai, etc., l'internonciature, qui suit les bornes du pays espagnol, ne comprend plus ces villes. Il en est précisément de même de la commission donnée par l'indult aux archevêques de Malines; elle suit la domination d'Espagne, dont la conquête a resserré les bornes.

9° M. le comte de Bergheik m'objecte que, comme le roi d'Espagne laisse à l'archevêque

de Cambrai et à l'évêque de Tournai la liberté de faire leurs fonctions dans la moitié de leurs diocèses qui est sous sa domination, il est bien juste que le Roi permette aussi au vicaire apostolique des Pays-Bas espagnols d'exercer sa juridiction sur les militaires d'Espagne, quand ils demeurent dans le pays de France pour le service des deux couronnes. Mais je réponds qu'il s'agit ici, non d'une complaisance réciproque, et d'un accommodement de police entre les deux nations alliées, mais d'un privilège de Rome pour la juridiction purement spirituelle, lequel ne peut s'étendre au-delà de ce que les paroles du titre expriment formellement.

10° Il en est de même de la juridiction que le Roi laisse exercer aux officiers espagnols sur leurs soldats jusques en France. Le Roi est le maître de laisser exercer cette juridiction à ses alliés. C'est toujours par son autorité et avec sa permission, qu'ils l'exercent dans son royaume. Mais le Roi ne peut pas faire qu'un indult de Rome dise ce qu'il ne dit point, ni y suppléer, puisqu'il n'a pas la juridiction spirituelle.

J'avois proposé à M. le comte de Bergheik un expédient qui me paroisoit très-propre à contenter tout le monde, et à ne rien hasarder pour la validité des sacremens. C'étoit que les chapelains d'Espagne, qui demeurent pendant tout l'hiver dans le pays de France, prissent, pour plus grande sûreté, des pouvoirs des évêques français de cette frontière, sans préjudice du prétendu droit de M. l'archevêque de Malines. On sait que cette accumulation de droits ne nuit à aucun des droits accumulés. D'ailleurs il semble nécessaire d'en user ainsi dans les cas douteux, pour ne mettre jamais en aucun péril la validité des sacremens et le salut des âmes. Cet expédient paroisoit d'autant plus naturel, que M. l'archevêque de Malines a marqué lui-même, dans le mémoire que j'ai reçu de lui, que « lorsque lesdits chapelains se trouvent » trop éloignés du vicaire-général, et que leur » commission expire, ils ont coutume de s'a- » dresser aux ordinaires du lieu où ils se trou- » vent, pour être pourvus de facultés néces- » saires. » Je ne demandois donc de ces chapelains, sinon qu'ils fissent, pour plus grande sûreté dans l'administration des sacremens, et sans préjudice du droit prétendu par M. l'archevêque de Malines, ce qu'ils ont coutume de faire, qui est de s'adresser aux ordinaires des lieux, quand ils se trouvent trop éloignés du vicaire-général. Cet expédient me paroisoit éviter toutes les difficultés, sauver toutes les

prétentions opposées, respecter la commission apostolique, et laisser le pays appartenant au royaume de France entièrement dégagé de cette juridiction donnée pour un pays de domination étrangère. Je m'étois hâté d'offrir mes pouvoirs à tous les chapelains d'Espagne qui demeurent actuellement sur les terres de France, afin qu'ils les joignissent, pour une entière sûreté, aux pouvoirs qu'ils prétendent avoir de M. l'archevêque de Malines; mais M. le comte de Berghaik n'a pas cru devoir accepter cet expédient, de peur qu'il ne parût affaiblir la juridiction des archevêques de Malines sur les militaires d'Espagne au-delà des bornes du pays espagnol.

Si je ne consultois que ma commodité, je ne chercherois qu'à être déchargé de ces militaires étrangers. Nous n'avons déjà que trop d'embarras par les aumôniers des troupes françaises. Mais il s'agit d'une matière si importante, que je ne puis en conscience y tolérer rien de douteux. C'est pourquoi je demande une réponse à ce Mémoire, pour y trouver des lumières plus sûres que les miennes, et pour me délivrer de la crainte de faire trop ou trop peu.

XXVI. (XVIII.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur une ordination qu'on proposoit au prélat.

A Cambrai, 5 mars 1708.

J'ai fait réflexion, mon révérend père, à l'ordination que vous m'avez proposée. Je persiste à souhaiter de tout mon cœur une telle occasion de faire plaisir à M. B.; mais je vous prie de considérer qu'il paroîtroit quelque affectation, qu'un jeune homme vint exprès de Paris ici pour y recevoir les ordres à la hâte, dans la vue d'éviter les difficultés de l'évêque diocésain. M. le cardinal de Noailles pourroit croire que je me rends facile, pour faire ce qu'il ne feroit pas, et que je n'ai pas pour lui les égards que d'autres auroient. Je dois moins que tout autre lui laisser penser que je suis dans ces dispositions, dont je suis, Dieu merci, infiniment éloigné. Je vous conjure donc d'avoir la bonté de faire entendre cette raison, qui est d'autant plus forte qu'elle n'est point de politique, mais de vraie bienséance, et de sentiment sincère de mon cœur. Si le jeune homme étoit depuis un temps notable en ce pays, je pourrois naturellement user du droit qui est

donné par son *extra tempora* à tout évêque pour lui imposer les mains; mais il n'est pas naturel qu'il vienne tout à coup de si loin, pour recevoir promptement tous les ordres d'un évêque dont il n'est pas connu, ni que je me charge d'une telle ordination sans nécessité, puisqu'elle m'est si étrangère. Si son *extra tempora* lui donne un moyen sans difficulté pour se faire ordonner dans le pays où il est, pourquoi affecter de venir si loin? et si M. le cardinal de Noailles doit faire quelque difficulté malgré l'*execut*, pourquoi faut-il que ce soit moi qui, sans avoir égard à cette difficulté, m'offre à faire ce qu'il ne feroit pas? Excusez, s'il vous plaît, ma délicatesse. Je voudrois l'avoir eue dès hier, en vous faisant ma première réponse: mais je ne vois pas assez distinctement du premier coup-d'œil tout ce qu'il faut voir. J'ai un vrai regret de cet embarras; car je serois ravi de vous montrer à quel point vous êtes le maître de tout ce qui dépend de moi. J'aurois fort voulu faire plaisir à M. B. et entretenir ici le jeune homme dont vous estimez tant l'esprit.

Ménagez vos forces pendant ce Carême, ne vous liez point à une santé que l'âge et plus encore le travail ont affoiblie. Priez pour moi, et aimez toujours l'homme du monde qui est tout à vous avec le plus de tendresse et de vénération.

XXVII. (XIX.)

A M. BUSSI,

INTERNONCE DE BRUXELLES.

Sur un curé nommé par l'Université de Louvain, et rejeté à Cambrai pour incapacité.

Cameraci, 20 martii 1708.

Nihil mihi jucundius unquam esse potest, aut charius, quam litteræ quibus illustrissima vestra Dominatio, in tractando Hadriani Hossart negotio, me de sua humanitate et benevolentia certiorum fecit. De qua quidem, postquam plurimas gratias, egero, ut justæ petitioni faciam satis, singula capita, quæ negotium attinent, paucis expediam.

Hadrianus ille, Lovaniensis academiæ nominatione fretus, in medium nostræ diocesis concursus anni 1706 prodiit, pastorum sancti Vedasti prope Montes petiturus. Dolui equidem, quod academia, quæ laxioris disciplinæ

impatiens est, non elegerit presbyterum jam probatæ virtutis, sed clericum, cujus vocatio ambigua in seminario probanda erat. Sic enim pastoratus circiter per biennium proprio pastore caret. Neque tamen minus benignè exceptus est, quemadmodum et complures alii, quos ejusmodi nominatione munitis quotannis libenter amplectimur. Porrò examinatores sunt Belgæ, in vicariatu jam emeriti, qui cum olim a puero Lovanii litteris imbuti fuerint, nutriceam academiam quàm maximè colunt, fovent et observant. Quamobrem voce, vultu, questionum delectu, respondentem sese accommodare studebant. Eos certè pudit responsionis. At verò nihil mirum est si Hadrianus ille datâ aliquantò post omni operâ, satis profecerit, ut aliis examinatis fortè visus sit paulò minus rudis. Huc deinde rediit, confessus se in concursu ignarum jure merito inventum fuisse, imò et pollicitus se suâ pastoratûs petitione cessurum. Invaluit autem ab origine mos ille, in nostro solenni concursu, ut nominatis Lovaniensibus petiti pastoratus illicò adjudicentur, si modò per responsa facerint satis; si minus adjudicentur doctioribus viris, qui tum temporis concurrunt. Eâ lege, illustrissime ac reverendissime Domine, santi Vedasti pastoratus ob incertiam Hadriani Hossart, statim adjudicatus est N. Tourteau, pio doctoque Lovaniensi, qui variis in monasteriis theologiam multa cum laude docuit. Hinc certè patet me neque privilegio academiæ, neque ejus alumnis adversari; siquidem agitur, non de privilegio, quod convelli nolumus, imò cui passim nos parere constat, sed de incertia hominis, qui tum temporis privilegio minus dignus erat. Alumnos autem academiæ mihi charos et acceptos esse, luce clarius est, quandoquidem altero deficiente alterum ultrò suffeci. Indubium est autem, academiæ privilegium nullum esse, quod ignaros homines in pastorale officium intrudat; imò ad hoc concessum fuisse, ut doctos nominet. Verùm si, compertâ nominati incertiâ, procrastinarem, antiqua solennis concursus disciplina corrumperetur, concursus ipse incertus et imperfectus maneret, et pastoratus proprio pastore diu carerent, contra sedis apostolicæ propositum ac mentem. Hadrianus ille tandem visus est dictis nostris obsequi. Per longum temporis spatium in nostro seminario mansit, et theologiam quam planè ignorabat, satis accuratè didicit. Sic affectus eram, ut in proximo concursu alium pastoratum ipsi destinarem. Quod quidem sine lite, sine impensis assequi multò commodius ei foret, quàm in forensi conlictu du-

bia sorti sese committere. Subita contentionis instaurandæ libido, instigantibus fortè amicis, animum ejus ita incessit, ut contra institutionem privilegii pastoratum sibi arroget. Enimvero eâ conditione tantùm hoc privilegio uti fas est, nimirum si nominatus suam paupertatem jurejurando affirmet. Ipse autem suam paupertatem affirmare nollet, quippe cui facultates pro genere et statu satis ample suppetunt. Unde beneficio apertè excluditur, nisi pejeret. Sunt et alia argumenta, quibus facilè refelli potest. Agitur de pastoratu qui regis Philippi domino subjacet. Ipse Hadrianus Hossart curiam Montensem ultrò compellavit: hos judices voluit; hos habeat. Neque Montensis curia patietur unquam hanc litem ad aliud tribunal hostium dominationi subditum trahi. Si verò ipse respiceret, et ego libens ostenderem quanti faciam eos omnes, qui te patrono gaudent. Futurus est proximo maio mense noster concursus. Posset Hadrianus concurrere, et nos sibi propitios experiri: si vestro patrocinio sapienter uti velit, res ei prosperè cedit. Quippe nihil est quod magis optem, majorique pretio habeam, quàm ut vestram gratiam promereri possim, et omnino constet, quo cultu, perpetuum ero, etc.

XXVIII.

(XX.)

AU CARDINAL (SACRIPANTE).

Il désire obtenir un indult pour autoriser un chanoine, dépouillé de son bénéfice, à percevoir une pension sur son canonicat.

Cambraci, 22 augusti 1708.

Gravis quædam difficultas nobis occurrit, de qua Sanctissimum Dominum filiali cum reverentia et animi submissione, orandum esse putamus.

Pius IV, anno 1561, ut patet ex Bulla quam de verbo ad verbum exscriptam huic epistolæ adjungo, voluit ut novem metropolitanae nostræ ecclesiæ canonici graduati essent, et in regenda vasta hac diocesi opem ferrent archiepiscopo. Eos autem nulla de causa sive resignare, sive permutare, omnino vetitum est. Simul atque unus eorum decesserit, octo reliqui unâ cum archipresule alium graduatum, per liberam electionem substituant. Huc usque summi Pontifices ab omni collatione novem canonicatum, etiam suis mensibus, sese abstinerunt, neque unquam ulla resignatio vel permutatio

audita fuit. Archiepiscopi verò, quibus ex ea lege pariter vetitum est ne suis in mensibus vacantes ejusmodi præbendas conferant, ab hac libera collatione sese spoliatos voluerunt. Quamobrem pia hæc institutio est veluti contractus utriusque parti onerosus. Hæc eadem est, quam per annos ferè centum quinquaginta in-violatam, nos omnes religiosè tueri studemus. Ipsi Lovanienses, dum rex Hispanus Cameracum obtinuit, metropolitana præbendas vi graduum nunquam sibi arrogaverunt, videlicet quia per novem graduatorum institutionem, gradibus abunde satisfactum est. Jam verò si huic institutioni quidquam tantulum detraheretur, quoquolibet resignationis, vel permutationis, vel pontificiæ collationis prætextu, Parisienses graduati, quibus Franciæ cancellarius patrocinatur, in nostram ecclesiam facilè irrumperent. Unde nostrà quàm maximè interest, ut nullum vel resignationis, vel permutationis, vel collationis pontificiæ exemplum hanc institutionem convellat. At verò, eminentissime Domine, unus ex novem graduatis, nimirum Jacobus Armandus de La Pierre de Bousies, antiquo genere clarus, propter morum turpitudinem apud omnes ita malè audit, ut choro nostro assidere nequeat, nisi cum opprobrio cleri et fidelium scandalo. Lata est a capitulo sententia, quæ canonicatu spoliandum esse declaratur, quippe qui in eadem flagitia sæpe relapsus est. Appellatione factà, Yprensis officialis judex delegatus capituli sententiam planè confirmavit. Sed iterum appellante reo, Atrebatensis officialis pariter delegatus, voluit reum, post absoluta quædam penitentiarum exercitia, in suum locum restitui. Posset quidem capitulum appellare: verum nullus esset appellationum et scandali finis. Ingemiscunt pii omnes, et disciplinam enervem desunt. Propinqui domini de Bousies valde metuunt ne novissima hominis fiant pejora prioribus. Ipse suæ turpitudinis conscius, canonicatum abdicare cupit, modò honesto victui consulatur. Sed jampridem de-coctis facultatibus paternis, oppressus aere alieno, metuit ne extremâ egestate atque inopiâ confectus jaceat, si canonicatum, nullâ reservatâ pensione, abdicet. Atqui si canonicatum, reservatâ pensione, resignet, hoc uno exemplo ruit hæcenus immota novem graduatorum institutio. Utriusque autem incommodo ut occurrì possit, ego et reliqui octo graduati, Sanctissimum Dominum humillimè et impensissimè oramus, ut pro sua singulari benignitate et beneficentiâ, non dedignetur annuam hanc pensionem stabilire per extraordinarium In-

dultum, quod exemplo in futurum trahi nequeat. Posset quidem, ni fallor, Sanctissimus Dominus per rescriptum hanc pensionem domino de Bousies assignare, si canonicatum octo graduatis pro more simpliciter dimittat, vel per aliud rescriptum mihi et reliquis graduatis commissionem extraordinariam largiri, ut possimus hanc pensionem ex pontificio nomine reservare, quando dictus dominus de Bousies præbendam simpliciter et absolutè abdicabit. Eâ verò abdicatione factâ, nos novem alium graduatum, juxta apostolicam institutionem, liberè eligerimus. Hoc temperamento tum piæ institutioni servandæ, tum sustentando domino de Bousies optinè consulere. Cùm autem titulus ordinationis domino de Bousies canonicatui fuerit affixus, et centum quinquaginta florenis constet, adjici possent alii quingenti et quinquaginta floreni, ut ex his duabus pen-niæ summis conflaretur annua septingentorum florenorum pensio. Nihil autem dubito, quin Sanctissimus justè ac piæ huic nostræ petitioni benignè annuat, si vestra Eminentia, pro sua solita et ingenita humanitate, nobis petentibus favere dignetur. Intima cum observantia et vero animi cultu nunquam non ero, etc.

XXIX.

(XXI.)

A * * *

Il expose les règles qu'il a coutume de suivre dans la présentation aux bénéfices.

Cameraci, 29 octobris 1708.

Si meo nomine eminentissimum Dominum cardinalem Sacripante alloqui velis, non mediocre gratiam habebis, amplissime Domine. Hæc autem sunt quæ rogo ut dicas.

1º Gratium me semper fore polliceor de singulari humanitate, quæ sese erga me benignum et officiosum præbet.

2º Supplex oro ut meminerit, me neque meci, neque meorum commodo unquam adductum fuisse, ut quemquam pontificio beneficio donandum proponerem. Neque certè meorum quisquam est, cui quidquam huius vel commodi per tredecim annos ita comparare voluerim. Testis est ipse Deus hoc unum hæcenus mihi cordi fuisse, ut singuli canonicatum pontificiis mensibus vacantes, ad Sanctissimi laudem et ecclesie nostræ decus, Rome distribuerentur.

3º Sic affectus multa passim testimonia scripsi.

At verò ab omni petitione constanter me abstinui. Cùm Sanctissimus testimoniales episcopi diocesanæ litteras postulet, meum est voluntati paternæ obsequi, et digniores viros absque illo vel amicitie vel clientelæ intuitu designare. Sed neque petitor molestus, neque cujusquam patronus huc usque visus sum.

1^o Singulis petentibus debetur quidem, ut pro merito testimoniales prompto animo largiamur. Id unicuique libens præstiti. Verùm si petentibus id debetur, quantò magis non petentibus, qui abjecto privatae commoditatis studio, et uni Ecclesiæ attentè, sui ipsorum obliti videntur. Episcopum sanè decet hos insignes viros eo diligentius commendare, quo verecundius commendari nolunt. Hos equidem inscios, nedum petentes, huc usque clam proposui. Sic omnibus congrua, his verò præcipua testimonia danda esse arbitratus sum. At si minùs arrideat Sanctissimo arcana hæc testimonialium forma, ab ea me facillè temperaturum polliceor. Imò si nullas testimoniales mitti cupiat, nullas dare promptum erit. Nihil enim me nisi obsequi juvat.

5^o Cæteris paribus, nihil dubito quin indigenæ exteris sint præponendi. Et verò in dandis testimonialibus ab eo tramite me nunquam exorbitasse puto. Exempli gratià, ubi actum est de ultimo canonicatu, qui N. Beceau externo collatus est, natos omnes in hac diocesi N. Stiévenard, N. de Blois, et N. de la Torre proposueram. Ubi verò paulò post vacavit archidiaconatus, N. de Laval de Montmorenci, N. de Pelsors, et N. de Haynin-Lietard d'Alsace proposui, quorum duo postremi Belgæ sunt. Unus est Gallus, nempe N. de Laval quem designaverim. Sed præterquam quod metropolitana canonicatu jam pridem potitus est, et vicarii generalis munere multa cum laude fungitur, imò et antea Tornaci eximium officium sese exhibuit. Clarissimi generis splendore atque virtutibus ita prænitet, ut citra omnem invidiam plurimis aliis anteponi potuerit, maxime dum agebatur de archidiaconatu, qui gradum in choro cum brevissimo censu confert.

6^o Operæ pretium est scire, neminem ditionis Hispanicæ Belgam, beneficiis metropolitanae hujus posse donari, quoniam inhabiles declarantur singuli, nisi priùs Rex Christianissimus eos regnicolarum numero per litteras adscripserit. Cùm autem pars diocesis plus quam dimidia Catholico Regi subjaceat, sequitur alteram diocesis partem, quæ Christianissimo paret, ita angustam esse, ut paucissimi

in ea suppetant viri idonei, quos Romanæ curiæ a me commendari deceat.

7^o Paucissimos hos inter homines Gallicanæ ditionis nunnulli quidem occurrunt scientiâ et moribus ornatè, sed Jansenianæ opinionè et sectæ favere videntur. Unde nihil esset mirum, si exteros cum Belgis nostris interdum admiscere cogerer. Multò plus enim de nostra diocesi meritos esse crediderim eos, qui aliis ex provinciis orti nostram ecclesiam pio labore et sanâ doctrinâ colunt, fovent ac tutantur, quam populares nostri, si vel pietatis, vel sanæ doctrinæ sint minùs studiosi.

8^o Cameracensis antistes paucissimos canonicatus habet quos conferat. Plerique enim ex vetustis sedis apostolicæ Indultis ad collationem capituli pertinent. Reliquorum autem pars mediâ, ex concordata Germanico, ad Sanctissimum reservatur.

9^o Nulla unquam fuit in me mora in scribendis testimonialibus: sed per luctuosissimum hoc bellum, omnia incerta sunt. Cursores modò per Gallias, modò per Belgium iter facere nequeunt, et litteræ tardiùs proficiscuntur: cui quidem incommodo facillè occurret Eminentissimus, si pro sua singulari benignitate testimoniales nostras expectare non dedignetur.

Eminentissimum Dominum cardinalem, cujus benevolentiam multis experimentis compertam habeo, impensissimè colo, observo ac revereor..

Vale, amplissime Domine. Vera cum existimatione ex animo tibi devinctus sum.

ATTESTATIONS EN FAVEUR DE PLUSIEURS ECCLÉSIASTIQUES PRESENTES PAR FENELON A DIVERS BÉNÉFICES VACANS, A LA NOMINATION DU PAPE.

Mense januario, in metropolitana Cameracensi ecclesia vacat per obitum Antonii d'Or canonicatus, quo mihi videntur præ cæteris digni:

1^o Simon Petrus Stiévenard, presbyter et doctor Sorbonicus, pietate et scientiâ insignis, sanæ doctrinæ tenax et studiosus, peritus disciplinæ, mansuetudine, humilitate et prudentiâ, omnibus bonis clarus; tum de seminario in fovendis clericis: tum de tota diocesi, in exereendo gratis, jam ab aliquot annis, secretarii nostri munere, optime meritis; quem maxime omnium ecclesiæ nostræ profuturum arbitror, ipsique secluso omni privata commoditatis intuitu desidero.

2° Claudius Du Mont, regularis clericus ordinis sancti Augustini, vir nobilis, in comitatu Burgundiæ natus, dum comitatus ille ad Hispanum regem pertineret; postea verò cum fratre bellicâ laude claro in Belgium commigravit, ubi cum incredibili fructu et labore missionibus præfuit, nunc demum in ampla sanctæ Magdalænæ parochiâ Cameracensis civitatis pastor vigilantissimus, gregi regendo jam circiter a septem annis totus incumbit.

3° Gabriel de la Torre, origine Hispanus, sed natus in Belgio, ubi avus et pater viri nobiles militiæ multam non sine laude operam dederunt. Ipse est vir optimus, qui cum sit collegiata sancti Gaugerici canonicus a viginti circiter annis, pietate, modestiâ et divini officii studio, omnibus est exemplo, omniumque amicitiam sibi conciliat.

4° Ludovicus Victor de Blois, ex nobili familia sanctissimi abbatis Ludovici Bloisii, in hac diocesi ortus, et collegiata sancti Gaugerici canonicus, pietatis et clericalis disciplinæ studio, necnon et assiduitate tum in decantandis officiis, tum in audiendis confessionibus; is sanè est cujus exemplum cæteris cleri nobilibus proponi possit.

In collegiata sancti Gaugerici ecclesia vacat pariter canonicatus, quo mihi videntur præ cæteris digni :

1° Petrus Martinus Cordetoi, in hac diocesi natus, presbyter innocentiam morum, assiduitate et modestiâ in choro metropolitano ubi capellanus est, et in negotiis capituli gerendis peritiâ et prudentiâ jam plus quàm a viginti annis de nostra ecclesia bene meritus.

2° Joannes Franciscus Tatin, pius, modestus, divini officii et clericalis disciplinæ studiosus, capellani munere quo multis abhinc annis pariter fungitur in metropolitana, et labore in audiendis pauperum confessionibus apud omnes optimè audit.

3° . . . Midon, in hac diocesi natus, presbyter optimæ notæ, qui jam ab aliquot annis cum labore, laude et fructu seminarii nostri œconomatum strenuè gessit.

XXX.

(XXII.)

A. M. VOYSIN, MINISTRE DE LA GUERRE.

Etat déplorable auquel la guerre a réduit Cambrai et ses environs; nécessité d'avoir les secours promis par le Roi.

A Cambrai, 22 septembre 1709.

JE ne puis m'empêcher de faire ce que notre ville et notre pays désolé me pressent d'exécuter. Il s'agit de vous supplier instamment d'avoir la honte de nous procurer les secours que vous nous avez promis de la part du Roi. Ce pays et cette ville n'ont, pour cette année, d'autre ressource que celle de l'avoine, le blé ayant absolument manqué. Vous jugez bien, monsieur, que les armées qui sont presque à nos portes, et qui ne peuvent subsister que par les derrières, enlèvent une grande partie de l'avoine qui est encore sur la campagne. Il en périt beaucoup plus par le dégât et par le ravage, que par les fourrages réglés. Il en faudra beaucoup pour les chevaux pendant tout l'hiver, si on laisse de la cavalerie sur cette frontière. Il ne s'agit plus de froment, qui est monté jusqu'à un prix énorme, où les familles même les plus honnêtes ne peuvent plus en acheter : sa rareté est extrême. L'orge nous manque entièrement. Le peu d'avoine qui nous restera peut-être, ne sauroit suffire aux hommes et aux chevaux. Il faudra que les peuples périssent : et on doit craindre une contagion qui passera bientôt d'ici jusqu'à Paris, dont nous ne sommes éloignés que de trente-cinq lieues par le droit chemin. De plus, vous comprenez, monsieur, mieux que personne, que, si les peuples ne peuvent ni semer ni vivre, vos troupes ne pourront pas subsister sur cette frontière sans habitans qui leur fournissent les choses nécessaires. Vous voyez bien aussi que, l'année prochaine, la guerre deviendroit impossible dans un pays détruit. Le pays où nous sommes se trouve, monsieur, tout auprès de cette dernière extrémité : nous ne pouvons plus nourrir nos pauvres, et les riches mêmes tombent en pauvreté¹.

¹ Un trait de générosité de Fénelon, rapporté par M^{me} de Maintenon, montre qu'il ne se bornoit point à solliciter, mais que, dans les occasions, il s'exécutoit lui-même pour soulager ses diocésains. Elle écrivoit au cardinal de Noailles, le 15 octobre 1708 : « Le P. de La Chaise dit hier au Roi, que M. Far- » chevêque de Cambrai ayant taxé son clergé, et devant être » taxé lui-même à mille écus par proportion à son revenu, il » avoit déclaré qu'il donneroit 15,000 fr. pour soulager les » curés de son diocèse. Le P. de La Chaise accompagna ce » récit de toutes les louanges que la chose mérite. »

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que le Roi auroit la bonté de faire venir en ce pays beaucoup de grains de mars, c'est-à-dire, d'orge et d'avoine : c'est l'unique moyen de sauver une frontière si voisine de Paris, et si importante à la France. Je croirois manquer à Dieu et au Roi, si je ne vous représentois pas fidèlement notre état. Nous attendons tout de la compassion de Sa Majesté pour des peuples qui ne lui montrent pas moins de fidélité et d'affection que les sujets de l'ancien royaume. Enfin nous sommes persuadés que vous serez favorable à un pays que vous avez gouverné avec tant de sagesse et de désintéressement¹, et qui a tant de confiance en votre bonté. Je suis, avec un zèle très-sincère, etc.

XXXI. (XXIII.)

AU CARDINAL (SACRIPANTE).

Il rend compte de sa conduite envers un curé scandaleux.

Cambraci, 14 januarii 1710.

QUERENTI Eminentie vestrae qua de causa Philippus Guiry, parochus pagi de Beauvrage, in hac diœcesi, seminarium ingredi cupiens, ut impositam pœnitentiam absolveret, repulsam jundudum tulerit, rem omnem paucis expeditiam.

Philippus ille, per epistolam propriâ manu scriptam, agnoverat, se puellam vitiauisse, atque pollicitus erat, se suis sumptibus educaturum esse infantem. Constabat præterea hunc hominem ob multa ejusdem generis flagitia per totam viciniam, ac præsertim in sua parochia ita famosum esse, ut omnes boni probique illum passim detestarentur; neque ulla esset femina pudica, quæ peccata ipsi confiteri vellet; imò nec vir esset ullas, qui suam uxorem, aut sororem, aut filiam, ad confitenda peccata ipsum adire pateretur. Ex ipsa denique causæ cognitione omnino patebat, eum esse sic ebriosum, ut in popinis parochianos quibuscum diu nocturne politare consueverat, gravissimè cæderet. Quin etiam aliquando configit, ut in tanta ebrietate cum his ebriosis hominibus luctaretur, et medio in itinere corruens, quasi exanimis jaceret. Hunc deridebant improbi omnes; hunc alii ut flagitiosum, perditum, impurissimum et ferocissimum hominem aver-

sabantur. Probos verò ac pios parochianos maxime pudebat nequissimi hujus pastoris.

Ego ipse multa hujus hominis facinora rescivi, quæ canteriatam conscientiam et sceleratam mentem apertè demonstrant. His equidem permotus, omnia ordine canonico tentanda esse existimavi, ne pastor ille rabie lupinâ gregem perderet. Quamobrem officialis noster, cognitâ ritè causâ, edixit illum suam curam cum beneficio simplici permutaturum esse: quippe qui sic passim malè audiebat, ut pastoralis munere sine scandalo et animarum periculo fungi non poterat. Iterum atque iterum appellatione factâ, Andomarensis ac postea Atrebatensis officiales nostri officialis sententiam mitigandam censerunt, ita ut rem absolvi, et in suum pastorale ministerium restitui vellent, modò per annum in nostro seminario commoraretur. Ego verò nolui tantam hanc turpitudinem in medio seminarii nostri consensu spectari, et indigitari posse; ne pudica et florens ea juvenus id impune fieri posse, aut saltem citissimè levi quâdam pœnitentiâ deleri crederet, quod horrendum et inter altaris ministros nec nominandum prædicamus. Attamen, ne disciplinæ appellationum minus obsequi viderer, hoc unum volui, scilicet ut, relictis Philippo Guiry cunctis pastoratûs sui fructibus, piûm, doctum ac peritum sacerdotem meo privato sumptu in ea parochia emittirem, qui pastoralia quæque munia diligentissimè obiret. Hoc temperamento, quod mihi mihi ocri vertitur, minime spernitur Andomarensis et Atrebatensis officialium sententia: nulla fit injuria reo. Imò otiosus et ab omni officio expeditus cunctis beneficii fructibus gaudet. Parochiani denique hoc solatio fruntur, quod invisum et flagitiosum pastorem in altari sacra facientem non spectent, quod peccata libero animo confiteantur, quod piûm sacerdotem qui pastoris vices supplet, ut angelum Dei colant et venerentur. Qui verò essent eorum gemitus, quis horror, quæ scandala, si ad altare rediret Philippus, dictu difficile foret. Hoc unum oro, ut datum meis expensis sacerdotem pastoralis virtute insignem, gregi afflicto non eripias, et lupum suâ prædâ jam politum, hæc ipsâ et deinceps potiri permittam. Et hæc sunt quæ hoc negotium spectant. Singulari cum veneratione et infimo animi cultu nunquam non ero, etc.

¹ M. Voysin avoit été autre-fois intendant de ce pays.

XXXII. (XXIV.)

M. VOYSIN.

Il réclame l'autorité du Roi pour faire cesser le scandale d'un chanoine de Cambrai.

A Cambrai, 30 novembre 1710.

Nous avons dans notre chapitre métropolitain un chanoine, nommé M. d'Ennetières de la Plaigne, qui a dans Bruxelles des familiarités avec des femmes, et qui cause par là un grand scandale, même aux Protestans. Il y a déjà long-temps que M. l'archevêque de Malines, M. Bussi, alors internonce, et maintenant nonce à Cologne, feu M. de Bagnols, et d'autres personnes considérables m'en avaient averti. Comme notre chapitre est en paisible possession d'être exempt de la juridiction de l'archevêque, je me suis borné à chercher, de concert avec le chapitre, les moyens de faire finir un si fâcheux état. Nous avons employé inutilement toutes les voies de douceur. Ce chanoine a trouvé de la protection chez les ennemis, et il compte que nous ne pourrons point procéder contre lui, par l'embaras où nous serons pour informer dans le pays de la domination ennemie. M. l'archevêque de Malines m'a néanmoins envoyé une information secrète qui charge beaucoup le chanoine; mais j'entrevois que ce prélat ne vent point entreprendre une information publique dont nous aurions besoin. Cependant, monsieur, il est très-important, pour l'honneur de la religion, que ce scandale soit promptement réprimé. C'est dans une extrémité si embarrassante, que je prends la liberté de vous supplier de nous procurer la protection du Roi. Cette affaire sera bientôt finie, et l'accusé rentrera d'abord par crainte dans son devoir, pourvu que vous me fassiez l'honneur de m'écrire une lettre que je puisse lui montrer, et où vous me fassiez espérer de la part de Sa Majesté, qu'elle donnera les ordres nécessaires pour renfermer ce chanoine, quand M. le chevalier de Luxembourg, lieutenant-général de cette province, et M. de Bernières, qui en est intendant, conviendront avec le chapitre et avec moi, que ce remède est nécessaire dans un si grand mal. Vous voyez bien, monsieur, par les tempéramens que je propose, combien je suis éloigné de vouloir être cru tout seul. Ces messieurs verront clairement que le seul usage que je veux faire de la lettre que je

prends la liberté de vous demander, est d'éviter toute rigueur, et de réduire en leur présence ce chanoine à finir ses désordres sans attendre une procédure infamante. J'espère que Sa Majesté voudra bien faire cette bonne œuvre en faveur de l'Église.

Je suis avec le zèle le plus sincère, etc.

XXXIII * *.

BREF DU PAPE CLÉMENT XI
A FÉNELON ¹.

Le Saint-Père excite le zèle de Fénelon pour le soutien de la religion catholique, contre les efforts de l'hérésie, dans le diocèse de Cambrai.

16 mars 1711.

VENERABILIS FRATER, salutem, etc. Intimo dolore, ac quasi acerbissimo vulnere percelli cor nostrum pensavimus, ubi audivimus complures incolas earum partium, quæ non longè absunt a civitate Insularum, pravo exemplo, ac frequenti nimium A catholicorum consuetudine deceptos atque abductos, orthodoxam fidem deseruisse, et ad Calvinii sectam transiisse. Cùm verò nostri muneris sit, non tantùm condolere spiritali periculo ac perditioni filiorum Ecclesiæ, sed paternâ etiam charitate cogitare de eisdem ad gremium amantissimæ matris reducendis; vocamus in partem sollicitudinis nostræ Fratemitatem tuam, de cujus maximo zelo plurimum nobis pollicemur, ut majori quo possimus studio a te petimus, et cures eò mittere viros pietate ac doctrinâ præstantes, qui devias oves in semitam salutis revocare satagant, easque, quæ nondum abductæ fuerunt, opportunis monitis contineant atque confirment. Oblata tibi occasione explicandi fervorem tui spiritûs pro salute animarum, et pro bono catholicæ religionis, et cumulandi tua apud Deum merita, te non defuturum confisi, cum auspicio bonorum omnium apostolicam benedictionem Fratemitati tuæ peramenter imperimus. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die decimâ sextâ martii 1711, pontificatûs nostri anno undecimo.

¹ *Bulletin de Clément XI*, t. II, p. 1505. Il est question de ce Bref, dans une *lettre de Fénelon* au duc de Chevreuse, du mai 1711 (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 342). Ce fut probablement par suite de ce Bref, que Fénelon écrivit au Pape sa lettre du 28 mai 1711 (*Ibid.*, t. VII, p. 710).

XXXIV **.

DU MÊME AU MÊME ¹.

Le Saint-Père adresse des remerciements à Fénelon, pour les renseignements que ce prélat lui a transmis sur l'état de la religion dans les Pays-Bas.

17 août 1711.

VENERABILIS FRATER, salutem, etc. Complexi ex animo sumus devotas, et singulari zelo scriptas litteras, quibus Fraternitas tua de statu catholice religionis in Belgio, deque novis Jansenistarum conatibus fusè nos, quemadmodum optabamus, ac diligenter edocuit. Quamvis enim, ex iis que audivimus, ingenti adeo intimoque dolore affecti simus, ut erumpentes ex corde lacrymas vix cohibere potuerimus; gratum nihilominus nobis fuit de ejusmodi gravissimis malis certiores fieri: ut ea remedia, que temporum planè infelicium conditio permiserit, illis afferre satagamus. Probè autem intelligentes humana consilia, studiaque omnia, inania prorsus ac irrita fore, absque divine opis presidio, sine qua nihil possumus, assiduis illam, accuratisque precibus, quibus tuas etiam adjungi cupimus, implorare non desinemus. Interea verò magnis debitisque in Domino laudibus prosequendum esse cognoscimus, atque prosequimur, Fraternitatis tuæ eximium et indefessum studium, quo orthodoxæ fidei integritatem in istis partibus tueri, ac tum veteres tum etiam recentes errores extirpare contendis. Tibi propterea persuasum esse cupimus, propensè jampridem erga te, ob virtutum tuarum præstantiam, ac filiale in hanc sanctam sedem obsequium, paternæ nostræ voluntati, magnum eo nomine cumulum adjectum fuisse; quod sanè uberius declaraturi tibi reipsa sumus, ubi opportuna sese nobis obtulerint occasiones de te bene merendi. Ac interim Fraternitati tuæ, pontificiæ charitatis pignus, apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 17 augusti 1711, pontificatûs nostri anno undecimo.

¹ *Bullaire de Clément XI*, t. II, p. 1577. Ce Bref est une réponse à la *lettre de Fénelon au Pape*, du 28 mai précédent (*Corrèp. de Fénelon*, t. VII, p. 710). Ce Bref fut transmis à Fénelon par l'abbé Grimaldi, alors intendant de Bruxelles, (ci-dessus, p. 21).

XXXV.

(XXV.)

DE FÉNELON A M**.

Il expose et justifie sa conduite touchant un ecclésiastique qui avoit étudié à Louvain, et qui étoit suspect de jansénisme.

Cameraci, 2 septembre 1713.

Quid agrè tulerim, amplissime Domine, amplitudini tuæ a Roberto Hardi minùs rectè fuisse nuntiatum, intelligo. Promptum quidem esset cum paucis refellere; sed alienum arcuatum, ut meum, aperire non est animus. Ipse discipulus ea singula que se attinent, ut visum fuerit, magistro tibi explicet: porrò si tacuisset, ut ego taceo, nihil esset divulgatum. Palàm autem ex industria conquestus est, ut Lovanensibus persuasum esset, alumnos academice in Cameracensi seminario vexari; quod a vero prorsus alienum esse omnes cordati probè norunt. Hoc unum sanè mihi cordi fuit, ut famæ Roberti paterno affectu consulerem. Quin etiam et deinceps penes illum sors ejus erit; meam quippe agendi rationem ipsius gestis benignè accommodabo. Minimè verò se latet, hanc esse ab Ecclesia concessam episcopis auctoritatem, ut singuli, solà dictante conscientia, diocesanos ad sacrum ministerium promoveant, vel in ordine laico relinquunt, prout eos a Deo vocatos arbitrantur. Hoc munere mihi credito, citra omnem hominum acceptionem, pro modulo fungi conor.

Cæterum, amplissime Domine, facile rescire potes neminem, ab his ferme viginti annis, in hac diocesi sollicitatum fuisse ob varias, que scholis ab Ecclesia permittuntur, opiniones. Has omnes, absque ullo discrimine excipio, foveo, et volo liberæ esse ab omni molestia.

Exempli gratiâ, veros omnes Thomistas honorificè habeo; id unum peto ab ipsis, ut suam physicam præmotionem iisdem præcisè temperamenti mitigent, quibus Alvarez atque Lemos, in congregationibus *de auxiliis*, illam omnino mitigandam esse confessi sunt, ne violaretur fides catholica. Eâ lege ab ipsis scholæ duobus disertè positâ, hanc colo et veneror. Et verò, quis ego sum, ut privatiâ, que nulla est, auctoritate, permissis ab Ecclesia scholarum opiniones repudiari jubeam?

Verùm fateor, me sic affectum esse, ut nihil doceri systema quod in toto Jansenii libro

sexcenties evidentissimè assertum legimus, et cuius unius causà totus libri contextus damnatus est.

Jubet Ecclesia hunc librum ab unoquoque nostrum, ut quinque hæresibus scatenem damnari *in sensu ab auctore intento*. Atqui sensus ab auctore in suo libro intentus, is ipse est, qui ex toto libri contextu, cum suis omnibus temperamentis diligentissimè considerato, apertè profluit, et ex quo totum libri systema construitur. Ergo jubet Ecclesia hunc librum ab unoquoque nostrum ut hæreticum damnari in sensu quo totum libri systema, perpensis omnibus temperamentis, evidentissimè construitur.

At verò si quispiam contenderet, librum damnatum esse in alio nescio quo sensu *obvio*, qui a genuino systematis sensu diversus esset, procul dubio theologus ille *non pareret Ecclesie, sed illuderet*. Enimvero, nullum assignari potest evidentius aut efficacius temperamentum uniuscujusque propositionis in libro scriptæ, quàm ipsum totius libri systema quod sexcenties repetitum singulas cujuslibet pagine propositiones apertè restringit et mitigat. Unde conjicitur Jansenii librum malè, temerè, iniquè et absurdè esse damnatum, si damnatus fuerit ob aliquas propositiones truncatas et avulsas a suis temperamentis, nihili habità totius systematis complexione, que omnes et singulas libri propositiones lucidissimè explicat, temperat ac restringit.

Igitur quisquis negat Jansenii librum damnatum esse in genuino totius libri sensu, seu systemate, illum non damnat *in sensu ab auctore intento*. Quippe tam clarum est quàm quod maximè, non esse *intantum ab auctore hunc sensum*, qui toti auctoris systemati, ejusque temperamentis omnibus, evidentissimè repugnat: at contrà luce ipsà meridianà clarius est, sensum ab auctore in libro intentum enim esse, qui ex tota systematis complexione manifestè fluit.

Neque tamen me fugit hanc esse Jansenianorum astutiam, ut nescio quem sensum *obvium* a genuino totius libri totiusque systematis sensu maximè diversum affirmarent, ne verus libri systematisque sensus damnatus habeatur.

Nimirum primò, Innocentii XII Brevi dato die 6 februarii, anno 1694, subdolo abutuntur, ut sensum ab auctore in libro *intantum* censura lætæ subducant, et *obvium* sive illusorium ipsi substituere possint.

Obvius autem ille sensus, quem solum damnatum esse predicant, est nescio quis sensus quinque Propositionum, que ut ipsi aiunt, vi-

dentur ambiguae, et ad varios sensus flexiles. At verò inter varios hos sensus ille dicitur ab ipsis *obvius*, qui promptius ac facilius lectori occurrit, ejusque mentem præoccupat. Asseverant etiam hunc *obvium* propositionum sensum attributum et affixum esse libro Janseniano a sede apostolica, ita ut hæc sedes, que librum nunquam examinavit, ex falso Molinistarum testimonio crediderit hunc *obvium* propositionum sensum, esse verum, proprium, ac genuinum totius libri sensum et systema.

Insuper aiunt, sedem apostolicam vetuisse, ne quisquam propositiones aut librum, in ullo alio sensu quàm illo *obvio*, acciperet. Quisquis verò pollicetur huic sedis apostolice præcepto obsecuturum, hoc unum pollicetur, scilicet, sese deinceps accepturum esse solum hunc *obvium* libri sensum, qui libentissimè damnatur ab omnibus Jansenii discipulis, neque interpretaturum esse librum in illo alio sensu, qui antea proprius fuerat totius libri sensus ac systema, et quem condemnatum nolunt.

Aiunt denique, ut legitur in libello cui titulus *Via pacis*, hanc esse supremam ac veluti despoticam Ecclesie potestatem circa theologici sermonis vim atque usum, ut proprium contextus sensum, si libuerit, alienum efficiat: ac vice versâ, alienum, si jusserit, proprium constituat et declarat. Unde nihil mirum est si Jansenianus liber, qui ante promulgatas constitutiones, ex evidenti suo systemate, solam cælestem Augustini doctrinam expresserat, post editas constitutiones immutatamque theologicum sermonem, quinque damnatas hæreses subito expresserit. His secte argutis efficitur, ut constitutiones nihil damnaverint præter merum phantasma: verba et voces immutatae sunt: novum institutum est theologici sermonis vocabularium; de sola vocum significatione totum, de rerum veritate aut falsitate nihil definitum fuit. Sic certè Ecclesie per tot constitutiones definienti non paretur, sed illudetur.

Quid verò Innocentius XII intellexerit par *obvium* hunc sensum quem absolutè damnari jubet, prout est assignare. Is enim est totius libri systematisque sensus, qui singulis in libri paginis occurrit, et lectori vel invito sic ob oculos ponitur, ut sole ipso sit clarior. Sensus autem ille, qui ex toto systemate fluit, *relativam atque partialem* agendi necessitatem que ex superiore delectatione oritur, voluntati imponit. At verò nulla adest *totalis et absoluta* agendi necessitas. Hic est totius libri systematisque sensus verè *obvius*, quem Innocentius XII, præcluso omni suffragio, damnari voluit.

At contra Janseniani sibi affingunt alium hunc obvium quinque Propositionum ambiguarum sensum, quo *totalis* et *absoluta necessitas* adstruitur. Aiunt illum esse sensum *obvium* ab Innocentio XI sic damnatum, ut veterit ne quisquam illum ab eo diversum accipiat. Sed luce ipsâ elarius est, Jansenii textum et systema hanc portentosam necessitatem sexcenties negare, solamque *relativam* quam secta *partialem* appellat, asserere: imò *totalis* et *absoluta* necessitas sic absurda est et ridicula, ut neque Calvinus, neque Lutherus ipse, neque alii libertatis adversarii, illam excoGITaverint.

Quamobrem quisquis hunc *obvium* propositionum sensum, videlicet *totalem* et *absolutam* necessitatem, solummodo damnat, constitutiones aperte irridet, toti Ecclesie insultat, et, damnato, voce tenuis, Jansenii volumine, totum Jansenii systema retinet ac tuetur. Quid igitur candidè et expressè damnari oportet? Verum, proprium ac geminum totius libri, totiusque systematis sensum, nempe *relativam* necessitatem, quam *partialem* appellant, damnari cupio: sic enim liber in sensu ab auctore intento verè damnatur; cætera omnia, præstigia.

Neque tamen diffiteor, amplissime Domine, minimè largiendam esse cuilibet theologo licentiam quam sibi passim arrogant Janseniani, scilicet, assignandi *hunc obvium* pariter et geminum libri atque systematis sensum. Eumvero, secta illum continuò juxta suas præjudicatas opiniones assignaret, ad eludendam constitutionum definitionem. Sed Innocentii mens atque propositum nunquam hoc fuit, ut declarant, hunc *obvium* sensum esse etiamnum veluti problema aut enigma curiosæ ac subtili hominum indagatiõni propositum, atque reservatum nescio eni futuræ pontificum definitioni: namque si valeret abnormis hæc et invidiosa assertio; tota definitio, vaga, ambigua, incerta remaneret. Damnatus esset solummodo incognitus quidam sensus; cuilibet novatori planè liberum esset de hoc sensu assignando disputare, neque liceret episcopis novatores *qui contradicunt arguere*. *Causa* necdum *fiuta* esset; imò ex integro magis ac magis exagitantia, quippe quæ multo minùs in damnando nescio quo sensu, quam in eo assignando, consistit.

His autem incommodis planè occurritur, modò damnatur uterque textus, tum quinque Propositionum libro excerptarum, tum libri unde excerptæ sunt, in *obvio* libri ipsius; videlicet in illo verò, proprio ac gemino totius libri ac systematis sensu, qui lectori sic occurrit, ut

nullius lectoris nisi fortè cæcipientis oculos effugere possit.

Quid verò absurdius est, et fraudi magis accommodatum, quàm lucidissimum libri sensum, ex alio nescio quo incerto propositionum, quas ambiguas esse contendunt, sensu, creare velle. Nonne satius est ambiguarum et resectarum propositionum sensum ex ipso evidenti libri systemate assignare, et censuræ subijcere?

Tum certè Jansenismus erit vera hæresis, ac digna quæ tot constitutionibus fulminata sit; tum plerumque occurrunt Janseniani: tum præcul abigitur ridiculum *totalis* et *absolutæ* necessitatis phantasma, quod sensus obvius a secta unncipatur: tum certè damnabitur *relativa necessitas*, quam *partialem* appellare amant, et quæ est evidentissimus ille *obvius* sensus ab auctore *intensus* in toto suo systemate.

At si, in ea ratione disserendi, præscriptos ab apostolica sede fines imprudens excesserim, nihil est tamen incommodi quod metuendum sit, exempli gratiâ, si verum libri sensum ac geminum systema, videlicet relativam necessitatem, malè ac temerè damnari velim, et solus ille damnandus sit *obvius* propositionum sensus, qui *totalem* et *absolutam* necessitatem asserit; facilis et prompta erit erroris mei emendatio. Etenim, juxta veterem Ecclesie morem, ubi levinsculasuberi dubitandi causa, Ecclesiam matrem ac magistram humili ac docili mente adire et consulere juvabit. Nihil mihi certè ar-rogo: absit, imò tenuitati meæ, ut par est, diffido. Vicarii Christi responsis penitus obsequar. Si dixerit solam *totalem* et *absolutam* necessitatem damnandam esse, atque *relativam* esse omnino parcendam, cæco mentis obsequio morem geram. Nullo partium studio vel odio huc vel illuc animus inclinatur. Id unum votis omnibus opto, ut vera de gratia Christi simul et de libero arbitrio traditio intacta servetur. Quin etiam intima erit letitia et animi jucunditas, si sentiam me allucinatum fuisse, et tandem aliquando mihi constet neminem usquam gentium Jansenianum reperiri posse, qui Ecclesie fidem fecerit.

Uno verbo, quisquis sedi apostolicæ ex animo obtemperare studeat, nullam ex me molestiam sibi vel suis metuat; quippe nihil inconsulto selis hujus oraculo, me acturum esse polliceor. Quamquam enim ordinandorum promotio, ex perpetua Ecclesie disciplina, episcopi arbitrio ita credita est, ut *verè gratuita* dicatur, in hoc tamen et in cæteris omnibus illam Ecclesiam consulere volo, quæ unitatis centrum et caput jure merito habetur.

Vero cum affectu et animi propensi cultu totus sum, amplissime Domine. Amplitudini tuæ addictus et obsequens.

XXXVI* *.

BREF DU PAPE CLÉMENT XI
A FÉNELON ¹.

Le Pape donne à Fénelon des pouvoirs extraordinaires pour remédier à un abus concernant les immunités ecclésiastiques.

9 septembre 1713.

VENERABILIS FRATER, salutem et apostolicam benedictionem. Admoniti nuper fuimus, subesse hoc tempore, in istis partibus, gravium scandalorum periculum, ob consuetudinem inductam recipiendi passim intra ecclesias, et loca sacra ac immunita, cujuscumque generis, vel etiam sectæ, criminosos homines, excessuum præsertim militarium reos, vel etiam transfugas ac desertores; unde fit ut officiales militiæ, potissimum hæretici, juribus ac immunitati Ecclesiæ nihil tribuentes, extradi sibi hujusmodi homines tam audacter postulent, ut eum in scopum ipsis sacris locis se vim illaturos esse palam minentur. Ejusmodi itaque scandalis opportunè occurrere cupientes, Fraternitatem tuam eâ ipsâ facultate muniendam esse duximus, quam proximè præteritis annis, ob eandem rationem, venerabili fratri archiepiscopo Mechliniensi, ejusque suffraganeis benignè impartiti fuimus ². Tibi propterea harum serie permittimus ac indulgemus, ut in iis locis tuæ diocesis, quæ modò A catholicis detinent, seu in quibus militaria præsidia constituerunt, sub præcepto injungas superioribus, tum secularibus, tum regularibus ecclesiarum, ac sacrorum locorum quorumcumque, etiam conventuum et monasteriorum, ne per annum a die intimationis inchoandum, excipere, aut in eisdem locis immunitibus retinere audeant milites, sive desertionis, sive cujuscumque alterius criminis reos, sub pœna suspensionis ab exercitio ordinum, ac privationis officiorum et dignitatum, quibus potiuntur: quin etiam perpetuæ inhabilitationis ad eadem aut similia munia in posterum obtinenda. Tibi præterea attributam esse volu-

¹ *Bulletaire de Clément XI*; t. II, p. 1890. — ² Voyez à ce sujet le *Bref de Clément XI à l'archevêque de Malines*, du 19 février 1707 (*Bulletaire*, t. II, p. 387).

mus facultatem declarandi incursum earundem pœnarum, in illos qui præcepto hujusmodi non obtemperaverint: et Fraternitati tuæ apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ. etc. die 9 septembris 1713, etc.

XXXVII. (XXVI.)

DE FÉNELON

A M. VOYSIN, CHANCELIER DE FRANCE.

MÉMOIRE SUR L'EXERCICE DE LA JURIDICTION
SPIRITUELLE ¹.

1714.

J'ai une reconnoissance infinie des bontés singulières de M. Voysin ². Je suis honteux de mes importunités et de sa patience. Je dois respecter ses grandes occupations. Je veux me faire, et supposer que je me trompe, dès que je m'aperçois que je ne suis pas sa pensée. Mais je crois devoir en conscience prendre la liberté de lui représenter encore une fois ce qui n'importe en rien au Roi, et qui me paroît capital pour l'Eglise.

1^o Personne ne prouvera que j'aie demandé à notre Parlement rien au-delà de la juridiction ordinaire pour les choses *purement spirituelles* sur le chapitre de Valenciennes. Or le Parlement n'a pas pu s'empêcher de maintenir l'archevêque de Cambrai dans cette juridiction *purement spirituelle*. Donc il m'a adjugé, sans aucune exception, tout ce que j'ai demandé. S'il a compensé les dépens, c'est qu'il a supposé, je ne sais pourquoi, que j'avois prétendu la juridiction temporelle.

2^o Le Parlement n'a point assujéti l'archevêque à demander au Roi aucune permission pour exercer cette juridiction spirituelle. De plus, tous mes prédécesseurs l'ont exercée paisiblement cent et cent fois, par des actes qui subsistent, sans avoir jamais demandé cette permission aux rois d'Espagne. Pourquoi commencerions-nous à le faire aujourd'hui? Est-ce la puissance séculière qui donnera à un évêque le droit d'exercer la juridiction spirituelle, qu'il ne peut recevoir que de Jésus-Christ?

3^o Le Roi n'assujéti à cette demande aucun des évêques de son royaume pour les chapelles

¹ Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 81. — M. Voysin étoit devenu chancelier le 15 juillet 1714, à la place de M. de Pontchartrain, qui s'étoit démis de cette charge.

royales qui n'ont obtenu aucun titre d'exemption. Il laisse les archevêques de Paris exercer librement leur juridiction *purement spirituelle* sur les personnes ecclésiastiques qui composent sa chapelle même de Versailles. A plus forte raison. Sa Majesté laissera-t-elle cette liberté aux archevêques de Cambrai sur un chapitre qui n'a ni titre ni possession d'exemption.

4° Rien n'est plus absurde que de dire, comme ce chapitre l'a dit, qu'il est un corps laïque qui ne dépend que du Roi son fondateur. Les canonicats sont de vrais bénéfices : leurs personnes sont ecclésiastiques, leurs fonctions sont spirituelles. Ce chapitre a été institué, non par le prince laïque, mais par l'Eglise. Le prince n'a fait que donner du bien pour la subsistance temporelle de ces chanoines. Comment peuvent-ils ignorer les règles, jusqu'à s'imaginer qu'ils dépendent du prince laïque pour la juridiction *purement spirituelle*?

5° Ils ne seroient pas dans une moins grossière erreur, s'ils prétendoient que le Parlement n'a pas adjugé à l'archevêque la correction des mœurs, en lui adjugeant la juridiction pour les choses *purement spirituelles*. Il n'est pas permis d'ignorer que la correction des mœurs est le point le plus spirituel pour le salut des âmes. Le Parlement n'a garde de nier qu'il nous a adjugé cette correction, en nous adjugeant tout ce qui est *purement spirituel*. S'il n'en convenoit pas, ce seroit le Roi, protecteur des canons et de la liberté de l'Eglise, qui le redresseroit en ce point.

6° Sa Majesté aime trop l'Eglise pour vouloir faire entendre, dans un acte solennel, que c'est elle qui, par sa puissance séculière, donne à un archevêque le pouvoir d'exercer la juridiction *purement spirituelle*, et que cet archevêque n'a cette juridiction qu'autant que le Roi la lui accorde.

7° Si le Roi n'exige de l'archevêque qu'une très-respectueuse demande d'un simple agrément, l'archevêque peut le faire, quoique cette formalité soit destituée de règle et d'exemple. Mais en ce cas, on ne sauroit marquer dans l'acte avec trop de précaution, qu'il ne s'agit que d'une marque de respect pour obtenir un simple agrément, afin d'éviter une équivoque très-indécente et un abus très-dangereux sur la juridiction *purement spirituelle*.

XXXVIII * *.

A M. DE BERNIÈRES.

Sur les vexations exercées par quelques officiers du Roi dans le diocèse de Cambrai.

A Cambrai, 20 novembre 1709.

Je vous importune le moins que je puis ; mais je ne puis l'éviter autant que je le voudrois, et vous avez la bonté de le souffrir.

Les gens préposés pour faire raccommo-der les chemins veulent obliger les habitants de la terre de Solesmes de réparer dès à présent les leurs. Il est vrai qu'ils en ont besoin. Mais M. du Barlet, gentilhomme de naissance et de mérite, qui est notre châtelain, a déjà tout examiné, et a réglé exactement sur les lieux tous les travaux à faire. Les habitants sont prêts à s'y appliquer sans relâche, dès que la saison le permettra. Vous savez, monsieur, qu'elle ne le permet pas maintenant. Rien ne presse. Voici la paix bien affermie. On ruineroit sans ressource ces pauvres gens, et on feroit périr toutes leurs voitures, si on les contraignoit à faire travailler à tous ces ouvrages en plein hiver. J'ose dire que le vrai service du Roi demande qu'on attende jusqu'au printemps, puisque la chose n'est pas d'une nécessité pressante. Selon les apparences, ceux qui pressent tant, veulent qu'on les apaise par quelque somme d'argent. Mais j'espère que vous voudrez bien leur imposer silence, et faire attendre la saison où le peuple ne manquera pas de faire son devoir.

Voici une autre affaire importune. Le procureur du Roi du Quesnoy presse mes gens de leur donner un plan figuratif de nos bois du Câteau, pour prendre connoissance de ces bois. C'est attaquer directement nos privilèges. Il doit savoir que nous avons un arrêt du conseil, qui nous maintient dans nos franchises à cet égard, et qui déclare que nos bois ne sont en rien assujétis à la maîtrise des eaux-et-forêts du Quesnoy, ni d'ailleurs. Cet arrêt est de l'an 1682, le 22 de juin, et fut donné au rapport de M. Le Peletier, intendant de Flandre. M. le procureur du Roi peut d'autant moins prétendre l'avoir ignoré, qu'il fut enregistré au Quesnoy, en présence de tous les officiers de la maîtrise, le 9 décembre de la même année. Ne puis-je pas espérer, monsieur, que vous engagerez ces offi-

ciers à respecter l'arrêt du conseil et la volonté du Roi.

Je suis revenu si tard du Hainaut espagnol , et avec un équipage si fatigué de mes visites , que je n'ai pu passer par Maubeuge. J'en ai tout le regret possible; et rien n'est plus sincère que mon impatience de vous aller dire avec quels sentiments je suis pour toute ma vie , etc.

XXXIX * * .

A U M Ê M E.

Témoignages d'amitié pour l'intendant; affaire du curé de Poix.

A Cambrai , 2 janvier 1701.

On ne peut ressentir plus vivement que je le fais toutes les marques d'amitié que vous me faites l'honneur de me donner en toute occasion. Jugez par là comment je reçois vos souhaits pour la nouvelle année, et combien j'en fais devant Dieu , afin qu'il vous comble de toutes sortes de bénédictions spirituelles et temporelles. Je le prie de les répandre aussi sur madame de Bernières. J'aurai une véritable joie, quand la saison et mes projets de visites me permettront d'aller à Maubeuge vous remercier de tout ce que vous faites pour moi.

Cependant, monsieur, je puis vous assurer qu'il ne tiendra pas à mes soins , que M. le pasteur de Poix ne fasse son devoir, non-seulement par rapport au service du Roi et du public, mais encore par rapport à la dame de sa paroisse qu'il doit honorer. Je lui ai mandé de venir ici, afin que je puisse lui donner mes avis sur sa conduite. On ne peut rien ajouter aux sentiments de l'estime singulière et au zèle avec lequel je serai toute ma vie , etc.

XL * * .

A U M Ê M E.

Remontrances à l'intendant pour le maintien des franchises de Solesmes.

A Cambrai , 10 juillet 1701.

Je suis bien tenté de me mettre en mauvaise humeur contre Solesmes , qui m'oblige si souvent à vous importuner. Les gens qui lèvent les

droits du Roi veulent, dit-on, qu'on supprime un cabaret de bière, qui est dans la dépendance de Solesmes, de peur que ce ne soit une occasion de fraude pour les impôts établis dans les lieux circonvoisins. Permettez-moi, monsieur, de vous représenter là-dessus trois choses. La première est que ce danger de fraude n'est pas plus grand aujourd'hui qu'il l'étoit dans tous les autres temps, et que malgré ce prétendu danger on n'a jamais cru devoir troubler notre franchise. La deuxième est qu'on peut trouver un remède contre le prétendu danger de fraude, sans nous déposséder de notre franchise: par exemple, on le peut en imposant de grosses amendes contre ceux des villages voisins, qui viendroient en fraude boire dans ce lieu-là. La troisième est que l'on ne pourroit nous ôter la franchise pour ce cabaret, sans la faire tomber par une conséquence inévitable sur tout Solesmes, et puis sur la chatellenie entière du Câteau. On ne manquera pas d'alléguer partout également le danger de fraude. Ceux qui lèvent les droits du Roi ne cessent d'entreprendre, et il faut être à toute heure sous les armes, pour les repousser. Ils ne cherchent que des prétextes pour crier, et pour se faire donner ce qu'ils n'ont jamais en. J'aimerois mieux souffrir toutes choses, que d'empêcher le véritable intérêt du Roi; mais nos franchises ont des fondemens singuliers dans l'état, dont notre Eglise est déchue. Le Roi a eu la bonté de les confirmer en toute occasion. La chose dont il s'agit n'est rien pour Sa Majesté, et c'est beaucoup pour l'archevêché de Cambrai. Il nous est capital de ne nous laisser jamais entamer. J'espère, monsieur, que vous voudrez bien nous délivrer de cette innovation toute manifeste. Vous ne sauriez honorer de votre amitié un homme qui en sente plus le prix que moi, ni qui soit avec un zèle et une inclination plus sincère, etc.

XLI * * .

A U M Ê M E.

Il désire se concerter avec l'intendant sur quelques affaires temporelles.

A Cambrai , 17 juillet 1701.

Je vous suis sensiblement obligé de la bonté avec laquelle vous vous laissez importuner par nos gens de Solesmes, et j'espère que votre décision vous débarrassera d'eux pour long-temps.

A l'égard de la capitation, M. de Chamillard me presse de la régler, afin qu'il puisse en rendre compte au Roi¹. Ainsi je suis ravi que vous soyez, de votre côté, engagé à solliciter cette affaire pour les bénéficiers de votre intendance. Si vous voulez bien les faire tous avertir, je me rendrai dans le lieu qui vous sera le plus commode, au jour précis que vous me marquerez. J'irai ou au Quesnoy ou même à Maubeuge, suivant que les affaires du Roi, qui vous assujétissent, le demanderont. Choisissez, s'il vous plaît, monsieur, et faites-moi l'honneur de me mander au plus tôt le lieu où nous pourrions traiter la chose avec tous les bénéficiers de ce diocèse et de votre département. Personne ne sera jamais avec plus de zèle que moi, ni plus sincèrement du fond du cœur, etc.

XLII * *.

AU MÊME.

Sur quelques mesures à prendre, relativement à la levée de la capitation.

A Cambrai, 28 août 1701.

Je suis honteux de ne vous avoir point fait mes très-humbles remerciements sur la copie de la lettre de M. de Chamillard, que vous avez eu la bonté de m'envoyer si obligeamment. Il m'a paru, dans la réponse que j'ai reçue de lui de mon côté, qu'il étoit content de ce qui s'étoit passé au Quesnoy pour la capitation. C'est votre lettre qui a donné cette bonne impression : et je n'entreprendrai point, monsieur, de vous dire ici combien j'en ai le cœur touché. Je vois avec plaisir, en toute occasion, que vos premiers mouvements vont à obliger et à servir. C'est votre pente, et votre naturel heureux qui tombe en de telles mains. M. de Chamillard m'a enfin nommé M. de Montberon pour assister à notre assemblée du clergé, du département de M. de Bagnols. J'attends M. de Montberon, et dès qu'il sera venu nous finirons notre affaire. Mais, comme le fermier général qui a reçu la capitation de la guerre passée, nous presse pour quelques non-valeurs, notre clergé, qui est effarouché sur ce que ce fermier veut nous rendre tous solidaires, demande que nous réglions, eux et moi, une manière de faire lever à l'ave-

nir la capitation, qui soit si exacte pour éviter les non-valeurs, et pour éviter la solidarité, que je crois devoir prendre cette précaution avec eux dans notre petite assemblée. Je doute fort que nous puissions faire mieux que ce que vous me faites l'honneur de me proposer. Dès que nous aurons pris une résolution pour le côté de Cambrai, je vous en rendrai compte, monsieur, afin que vous trouviez bon que l'on s'y conforme dans le côté de votre département. Ce retardement n'ira qu'à très-peu de jours. Cependant je me flatte toujours de l'espérance que nous vous posséderons à Valenciennes pour la fête prochaine. Vous n'aurez que le spectacle sans embarras, et vous pourrez éviter la foule. M. du Rancher la craint beaucoup, jusqu'à la table de M. de Magalotti¹. Sans compliment, personne au monde ne peut vous honorer du fond du cœur plus que je le fais, ni être avec plus de zèle, etc.

XLIII * *.

AU MÊME.

Sur une demande indiscrete des habitans de Solesmes, et sur les mesures à prendre contre un habitant du Câteau.

A Cambrai, 1 septembre 1701.

Je suis très-fâché de l'indiscrétion et de l'importunité des habitans de Solesmes. S'ils n'avoient importuné que moi seul, je le leur pardonnerois plus facilement; mais je trouve fort mauvais qu'ils m'aient engagé à vous demander des choses qu'ils ne devoient pas attendre de vous. Je prendrai à l'avenir de grandes précautions, monsieur, pour réprimer leurs inquiétudes. Mais comme un peuple grossier ne sait pas ce qu'il fait, je vous supplie d'avoir la bonté de l'excuser, et de lui continuer même la protection que vous lui avez déjà plusieurs fois accordée.

Pour le nommé Brocard, du village de hors de notre châtellenie du Câteau, j'avois donné les ordres à notre châtelain de le faire prendre, avant que j'en eusse reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous savez, monsieur, qu'il est en fuite. On a pris toutes les mesures possibles pour le surprendre, s'il est

¹ Voyez, ci-dessus la lettre XI, du 10 juillet 1699, note 1, p. 340.

¹ Le comte Bardi-Magalotti, lieutenant-général, fut fait, en 1677, gouverneur de Valenciennes, qu'il venoit de prendre. Il mourut dans cette ville, en 1705, âge de soixante-quinze ans.

assez hardi pour revenir. Vous ne pouvez m'obliger plus sensiblement, ni me témoigner plus solidement l'amitié dont vous m'honorez, qu'en m'avertissant de tels désordres; car je n'ai rien plus à cœur, que d'empêcher toutes les fraudes qui se peuvent faire au préjudice des droits du Roi. Je serai toute ma vie, avec l'attachement le plus sincère et du fond du cœur, etc.

XLIV. * *

AU MÊME.

Sur quelques mesures à prendre relativement à la levée de la capitation.

A Cambrai, 13 septembre (1701).

JE suis honteux, monsieur, de retarder si long-temps la réponse que je vous dois sur la manière de lever notre capitation; mais j'ai encore besoin de deux ou trois jours pour pouvoir vous en rendre bon compte. Nous venons de tenir ici une assemblée pour le département de M. de Bagnols, où nous n'avons pas trouvé des facilités aussi grandes que dans le vôtre. Je vous supplie d'avoir la bonté de m'envoyer l'état qui regarde les curés de ce diocèse, dans votre département. Ils ne sont point marqués dans la feuille que vous me donnâtes au Quesnoy. Il faudra que leur taxe et celle de ce côté-ci soient conformes; autrement les uns se plaindront d'être plus maltraités que les autres. De grace, monsieur, faites-moi l'honneur de me mander la somme qui fut réglée au Quesnoy, et le nombre des curés de ce diocèse qui sont de votre département. Si je pouvois rapprocher Cambrai de Maubeuge, je me trouverois fort heureux d'un tel voisinage. Si j'osois, je vous dirois combien j'ai le cœur attendri. Vous n'en êtes pas moins parfaitement honoré, monsieur, par votre, etc.

XLV. * *

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 9 décembre 1701.

J'ai reçu, monsieur, une lettre de M. de Chamillard à peu près semblable à la vôtre. Ma

réponse se réduit à lui représenter, que notre clergé du département de M. de Bagnols a offert dès le mois d'octobre 30,000 livres, et que lui, M. de Chamillard, a eu la bonté de les accepter au nom du Roi: que le clergé, après cet engagement, n'a pas cru qu'il lui restât aucune démarche à faire, et que je lui promets qu'il n'entendra parler de nous, que pour savoir que nous payons bien.

Pour la manière de lever cette capitation, notre assemblée de Cambrai m'a fait, monsieur, les dernières instances, afin que nous ne nous livrassions jamais à aucun receveur laïque. Vous comprenez mieux que moi les dangereuses conséquences de cet engagement, et vous ne serez pas étonné que notre clergé alarmé cherche de grandes précautions à cet égard. Dans cet esprit, notre assemblée a réglé les choses de manière qu'il ne paroît aucun receveur général en titre, mais que les divers corps conviennent entre eux de celui qui lèvera les taxes communes, et qui m'en rendra compte. Cet ordre ne me paroît pas mal établi de ce côté-ci; et je prends la liberté de vous proposer pour le vôtre. A peu près la même règle, pour garder l'uniformité convenable.

Vous n'avez que trois abbés et les dames de Maubeuge, qui soient des têtes considérables; ces quatre têtes paient bien, ils n'ont qu'à convenir entre eux de celui qui aura soin de donner la somme commune à l'homme que vous aurez chargé du recouvrement pour le Roi, et qui aura pouvoir de donner quittance. Vos deux doyens de Maubeuge et d'Avesnes lèveront facilement le reste, chacun dans son district, et paieront de même à l'homme que vous désignerez. Mais il seroit fort à désirer, monsieur, qu'on pût suivre le conseil que vous m'avez fait la grace de me donner, pour éviter les non-valeurs. Ce seroit de mettre le total des sommes un peu au-dessus de celle qu'on a promise au Roi. L'excédant serviroit à donner une petite gratification aux deux doyens pour leur peine de la levée, pour les ports de lettres, pour les frais de poursuites qu'on peut être contraint de faire, et pour des pertes qui peuvent arriver sur des particuliers qui meurent sans bien pour payer. Si vous voulez bien, monsieur, régler sur chaque article une petite augmentation par proportion au tout, et me faire l'honneur de me l'envoyer, je signerai et arrêterai l'état avec vous. Alors on ne pourra plus varier, et l'ordre sera établi, afin que le Roi soit bien payé, sans crainte de mécompte ni de retardement. En même temps notre clergé

n'aura rien à craindre pour les conséquences , par rapport à des établissemens de receveurs.

Je compte de m'approcher de vous dans peu de jours. Mais il ne convient pas que j'aie l'honneur de vous voir dans cette occasion ; c'est de quoi je suis véritablement fâché. Mais j'espère me dédommager dans la suite. Je ne saurois vous exprimer , monsieur , avec quels sentimens je vous honore , ni avec quel zèle je suis , pour toute ma vie , etc.

XLVI * *

AC MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai 18 décembre 1701.

Je mande , monsieur , à nos doyens de vous donner toutes les connoissances qui dépendent d'eux , pour exécuter le plan que vous avez la bonté d'approuver. Les cent écus me paroissent nécessaires ; et c'est le moins qu'on puisse réserver , tant pour les petites gratifications pour ceux qui auront pris de la peine , que pour certains frais , comme des ports de lettres et les non-valeurs qui viennent des morts des curés pauvres.

Vous comprenez , monsieur , ce qui m'empêchera d'avoir l'honneur de vous voir avant ma visite de Liessies ¹. Mais je meurs d'envie de m'en dédommager après cette visite. Je partirai d'ici lundi 26 de ce mois , et j'arriverai à Liessies le lendemain mardi 27 avant midi. Je ne saurois dire combien ma visite durera , car j'y dépendrai des gens qui me parleront. Mais ne pourriez-vous point avoir naturellement quelque fonction à remplir à Avesnes , quand j'y repasserais. Au pis aller , il est certain que la capitation demande que nous concertions plusieurs choses. M. l'abbé de Liessies ne doit pas craindre que je veuille agir par préoccupa-

tion contre lui. J'écouterai , je pèserai toutes choses autant que je le pourrai , et je craindrai toujours encore plus d'opprimer l'innocence , que de flatter le relâchement. Je suis , monsieur , au-delà de toute expression , etc.

XLVII * *

AC MÊME.

Sur les troubles de l'abbaye de Liessies , et sur le changement nécessaire d'un aumônier de l'hôpital de Landrecies.

A Cambrai , 6 janvier 1702.

Je ne puis m'empêcher de vous dire , monsieur , combien je suis pénétré et édifié de tout ce que j'ai trouvé en vous , pendant notre séjour de Liessies. Vous y avez agi en évêque , et je ne l'oublierai jamais. Pour toutes les marques d'amitié que vous m'avez données , elles m'attendrissent le cœur ; et je ne saurois vous en parler avec aucun terme de compliment. Je ne puis vous dire autre chose , sinon que je suis à vous , monsieur , du cœur pour toute la vie. Oserai-je , après vous avoir parlé si librement , me plaindre des cérémonies avec lesquelles vous ne vous laissez point de me faire l'honneur de m'écrire. J'en suis honteux.

Je suppose que M. l'abbé de Liessies n'aura pas manqué de changer son prieur et son sacristain , et de nommer les trois custodes à la communauté , dès le jour de mon départ , comme il nous l'avoit promis. Vous savez , monsieur , que je ne fis que gronder la communauté en plein chapitre , et que leur donner de fortes leçons sur l'obéissance qu'ils doivent à leur abbé. Si M. l'abbé ne s'est point hâté de leur adoucir un peu une conclusion si amère , par l'exécution du changement des officiers , toute la communauté sera mise à une trop rude épreuve. Ils croiront que j'autorise l'abbé , même dans les choses les plus irrégulières. Mais j'espère que M. l'abbé aura fait non-seulement les changemens promis , mais encore les avances d'honnêteté pour gagner les cœurs.

Je ne puis m'empêcher de vous représenter , monsieur , que j'ai appris , en passant aux portes de Landrecies , que le sieur Renversé ne doit point être dans la place qu'il occupe. Il est aumônier d'un hôpital sans être approuvé , ni capable de mériter une approbation pour confesser. Il demeure à la ville , et l'hôpital est toutes

¹ On voit , par plusieurs des lettres suivantes , qu'il y avoit alors des troubles et même de grands abus à corriger , dans l'abbaye de Liessies. Ces troubles étoient occasionnés , du moins en grande partie , par la présence de deux religieuses , nièces de l'abbé , qui les retenoit imprudemment dans le monastère. Ils avoient aussi pour cause les dépenses excessives de l'abbé en constructions et réparations. Voyez , ci-après , les lettres des 12 mars 1702 , 25 janvier 1704 , avril et mai 1705. L'abbé de Liessies étoit alors le P. Lambert , dont on verra plus bas une lettre , sous la date du 16 avril 1705. Il étoit âgé de soixante-douze ans. Le Roi lui donna pour coadjuteur , en 1708 , le P. Agapet Daubrines. Le P. Lambert est aussi à son rang , dans la *Gallia christ.* t. III , p. 126.

les nuits sans secours, puisqu'aucun prêtre n'y couche, et que les portes de la ville ne pourroient s'ouvrir assez tôt pour secourir ceux qui meurent subitement. Puisqu'on paie un aumônier, il semble juste d'en choisir un qui puisse faire ses fonctions, et secourir les malades pour le spirituel. Il y a long-temps que je connois le sieur Renversé, par des voies non suspectes. Il ne sait rien, il n'étudie jamais; il n'aime que le jeu et les compagnies libres. Je vous serai sensiblement obligé, si vous avez la bonté de faire mettre dans cet emploi un bon prêtre qui puisse le remplir avec fruit. Ma conscience me presse de vous représenter l'extrême besoin d'un prompt changement. Je sais, par expérience récente, quel est votre zèle pour la religion. Personne ne peut surpasser celui avec lequel vous sera infiniment dévoué toute sa vie, etc.

XLVIII * *.

AU MÊME.

Affaire de l'aumônier de Landrecies.

A Cambrai, 11 janvier 1702.

Je ne savois pas, monsieur, les choses que vous avez bien voulu me confier sur l'aumônier de Landrecies. Je serois bien fâché d'entrer dans des desseins tels que ceux que vous me dépeignez. Je m'arrête donc pour le présent, et je me contente d'attendre encore si le sieur Renversé pourra dans quelques mois se rendre capable d'entendre les confessions, et s'appliquer d'une manière édifiante. Je lui dirai avec une affection paternelle toutes ses vérités; et si vous avez la bonté de m'aider en cette occasion, comme vous avez fait en d'autres avec tant de succès, je ne désespère pas que nous n'ayons dans la suite sujet d'être plus contents que nous ne l'avons été jusqu'ici. Je suis ravi, monsieur, de tout ce que vous avez fait, depuis mon départ, à Liessies, et plus encore de l'amitié que vous me promettez. Je suis à jamais, sans réserve, etc.

XLIX * *.

AU MÊME.

Sur l'affaire de l'abbé de Liessies.

A Cambrai, 18 janvier 1702.

Il me paroît que vous avez répondu au sieur Desmoulins avec une grande bonté. Selon toutes les apparences, les amis de l'abbé ont voulu parler haut, pour effacer tous les bruits répandus. Les discours qu'ils ont faits auront fait peur au sieur Desmoulins, et lui auront persuadé qu'il ne peut être en sûreté, qu'autant qu'il poussera les choses contre l'abbé. Le vrai moyen de faire tomber toute cette affaire, est que l'abbé fasse taire tous ses amis, et qu'il leur fasse entendre, que le meilleur service qu'ils ont à lui rendre est de garder un profond silence, parce que la visite rigoureuse de l'évêque diocésain le justifie assez. Je crois que M. l'abbé auroit un extrême tort, s'il entreprenoit de faire arrêter pour le passé le sieur Desmoulins, ou de lui demander réparation pour le même sujet. Mais, s'il revenoit à la charge pour pousser l'abbé à la cour, malgré ce que j'ai fait, alors l'abbé seroit libre de prendre contre lui toutes les voies de justice qu'il trouveroit à propos. Je vais écrire à Mons à un homme sage, afin qu'il puisse parler au sieur Desmoulins, et lui faire faire de bonnes réflexions, dont il a grand besoin. Les cabales échauffées sont bien incommodes et bien redoutables. Vous voyez par là, monsieur, que ce n'étoit pas sans nécessité que j'ai gardé les formes de la visite. Encore même se plaint-on de ce que je n'ai pas fait prêter le serment aux témoins: ce qui ne se peut faire que dans la procédure rigoureuse. Je ne crois pas que M. Chamillard écoute encore ces sortes d'accusations; et quand même la chose retourneroit jusqu'au Roi, Sa Majesté est trop juste pour ôter sa fonction à un évêque diocésain, qui l'a déjà remplie authentiquement. Si je ne me trompe, l'abbé n'a qu'à laisser tomber cette affaire, et qu'à nous bien tenir parole; tout le reste s'évanouira. Si vous vouliez, monsieur, que je vous envoyasse nos doyens de Valenciennes et de Haspres, pour la répartition dont il s'agit, je vous les enverrois; mais ils sont fort loin de vous, sans voiture, et peu accoutumés aux voyages. Je ne doute nullement que

votre subdélégué ne vous ait donné tous les éclaircissements nécessaires.

Oserai-je vous importuner encore sur le cérémonial de vos lettres , auquel vous me contraignez de me conformer ? il ne convient point à l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me promettre.

Je suis sans mesure , etc.

L' . .

AU MÊME.

Sur la même affaire.

A Cambrai, 12 mars 1702.

Vous avez bien voulu me permettre de vous importuner hier en ce qui regarde M. l'abbé de Liessies. Voici une chose qui mérite que je vous en rende compte. On m'a montré une copie certifiée véritable , et vidimée sur l'original par le greffier de la cour de Mons, d'un imprimé où l'on me fait parler dans la conclusion de ma visite de Liessies. On m'y fait dire beaucoup de choses que je n'ai jamais dites , et que je n'aurois pu dire que contre ma conscience. On prétend que M. l'abbé de Liessies a fait imprimer ce discours , et même qu'il l'a envoyé à M. Chamillard. Quoi qu'il en soit , j'ai une copie de cet écrit , faite sur l'imprimé , et certifiée conforme par le témoignage du greffier de Mons. Après tout ce que vous savez, monsieur , que j'ai fait pour M. l'abbé , lui étoit-il permis de donner au public mon discours imprimé , sans ma permission ? Devoit-il prendre cette liberté , pour un discours fait en chapitre , dans le secret d'une visite , pour finir les discussions d'une communauté ? pouvoit-il me faire dire ce que je n'ai jamais dit ni pensé ? Le moins que je puisse demander de lui , c'est qu'il désavoue par écrit , et d'avoir fait imprimer ce discours , et qu'il reconnoisse qu'il n'est pas conforme à ce que j'ai dit. Autrement , je serois contraint de déclarer par quelque acte public , qu'on m'a imposé , et que cet imprimé est faux : ce qui feroit un tort infini à M. l'abbé , dans les conjonctures présentes. Je ne puis douter que cet écrit ne soit imprimé. De plus , on me fait espérer que je l'anrai dans deux jours entre les mains. En vérité , il est étonnant que M. l'abbé se soit engagé dans un procédé si peu soutenable. Je ne puis , monsieur , que m'adresser à vous , pour vous sup-

plier instamment d'y mettre ordre. Vous avez la main si bonne , que j'en attends un miracle. Au reste , le sieur Desmoulins est venu me présenter une requête de plaintes contre M. l'abbé , sur ce qui le diffame. Je n'ai pu m'empêcher d'apostiller sa requête , suivant l'usage du pays : autrement il se seroit pourvu sur le déni de justice ; et j'ai cru qu'il falloit retenir cette cause , pour l'empêcher de faire trop de chemin. J'ai là-dessus la meilleure intention qu'on puisse avoir. Mon apostille se borne à ordonner que la requête soit communiquée à M. l'abbé , pour y répondre dans la quinzaine. On assure que M. l'abbé a toujours ses nièces tout auprès de lui. Elles ne sont plus , dit-on , dans l'abbaye , mais à la porte , où le commerce n'est pas diminué. Il devoit songer aux paroles données. De plus , je ne dois pas souffrir dans le diocèse , des religieuses si étrangères , qui n'ont aucune bonne raison d'y demeurer , ni aucune permission de moi pour s'y arrêter. Enfin , on assure que son neveu , loin de se retirer , est maintenant receveur de l'abbaye , et gouverne toutes les religieuses. Je ne sais faire qu'une seule chose , qui est de vous exposer ma peine , de vous ouvrir mon cœur , et d'attendre le remède de votre sage et charitable médiation. Je suis pour toute ma vie , avec le zèle le plus sincère , etc.

L' . .

AU MÊME.

Sur le règlement de la capitation.

A Cambrai, 3 juin 1702.

J'avois cru , monsieur , que vous aviez entièrement conclu et arrêté le rôle de la capitation de notre clergé de votre intendance , en sorte qu'il n'y auroit plus qu'à faire payer. Cependant j'ai remarqué que l'addition nécessaire sur chaque bénéficiaire , pour éviter les mécomptes des frais et des non-valeurs , n'est point encore réglée dans votre projet. Faute de cette addition , on ne sauroit commencer la levée des sommes. Vous voilà , monsieur , dans une occupation loin de nous , qui ne vous permet guère de vaquer à notre capitation : voulez-vous bien que je règle cette addition , que vous m'avez vous-même conseillée , et qui est en effet si nécessaire pour le service du Roi et pour ceux qui ont soin de cette levée ? Dès que

j'aurai réglé l'addition sur un pied modéré, et proportionné à celui que nous avons pris pour le Cambresis, je vous en enverrai l'état. Personne n'a senti plus de joie que moi, monsieur, de vous savoir dans une place de confiance, qui vous met à portée de tout ce que vous méritez. Vous savez combien vous m'avez engagé à vous honorer très-parfaitement, et à vous être dévoué du fond du cœur; mais vous ne sauriez croire jusqu'où vont l'inclination, la confiance en la bonté de votre cœur, et l'attachement sans réserve avec lequel je serai toute ma vie, etc.

LII * *

AU MÊME.

Sur l'opposition du magistrat d'Avesnes à l'établissement d'un second vicaire dans cette paroisse.

A Cambrai, 10 juin 1702.

VOUS craignez, monsieur, autant que je le dois, de vous interrompre dans vos grandes occupations, je ne puis m'empêcher de recourir à votre autorité, pour vous supplier d'empêcher que le magistrat d'Avesnes ne traverse le pasteur dans le bien qu'il fait. Il a pris un second vicaire, pour mieux servir sa paroisse. Il le nourrit à ses propres dépens, en quoi il est louable, et lui fournit des messes à dire pour achever sa subsistance. Ainsi, ce second vicaire n'est en rien à charge à la ville. C'est à l'évêque, et non pas au magistrat, à décider combien il faut d'ouvriers dans une paroisse; et quand même le pasteur auroit un vicaire au-delà du nécessaire, le magistrat n'auroit à en prendre connoissance, que pour lui en savoir gré, lorsqu'il le fait à ses dépens, pour mieux secourir le public. Cependant le magistrat, excité par quelques esprits inquiets du chapitre, paroît vouloir s'opposer à ce second vicaire déjà établi. Le procureur du Roi lui fait une autre difficulté, sur ce qu'il est né sous la domination d'Espagne. Mais, outre que l'union présente des deux rois ne demande plus les mêmes précautions à cet égard, d'ailleurs il n'en est pas d'un vicaire comme d'un curé. On n'a jamais demandé, qu'un second vicaire, qui n'a aucun titre de bénéfice, ni aucun emploi fixe, ait des lettres de naturalité. C'est une chicane qu'on lui fait, non pour le service du Roi, mais pour favoriser le cha-

pitre, qui a une contestation avec le curé, pour régler le rang entre ce vicaire et les chapelains. Un mot de votre part, monsieur, finira cette petite affaire. Je suis honteux de vous en importuner; mais votre autorité y est nécessaire, et vous êtes accoutumé à souffrir nos importunités.

Personne au monde ne peut surpasser le zèle avec lequel je serai toute ma vie, etc.

LIII * *

AU MÊME.

Sur le règlement de la capitation.

A Cambrai, 13 juin 1702 ¹.

JE me hâte, monsieur, de vous demander pardon sur une méprise où je suis tombé, faute de relire l'état de la capitation que vous aviez en la bonté de m'envoyer. J'y ai trouvé l'augmentation toute faite, et je n'attends pas votre réponse pour avouer mon tort. Il me reste, monsieur, à vous représenter deux choses: l'une, que certains ecclésiastiques dont nous avons recherché les biens, nous paroissent excessivement taxés, et qu'ils méritent, si je ne me trompe, une notable modération. Comme cette diminution ne doit pas être au préjudice de la somme promise au Roi, on pourroit reprendre facilement d'un autre côté, sur les pasteurs que nous n'avions taxés qu'à 10 livres 10 sous, et qui peuvent l'être à 12 livres, comme tous les pasteurs du Cambresis. Aussi bien seroit-ce un véritable sujet de murmure pour ceux du Cambresis, s'ils voyoient leurs confrères dans leur voisinage moins taxés qu'eux, surtout ceux du Cambresis ayant moins de quoi payer que ceux de votre département, pendant que le blé est à vil prix. Cette uniformité remédiera à tout.

Je vous envoie, monsieur, un projet d'état pour régler la capitation sur ce pied. Il faut se hâter de la faire payer. Je suis honteux de vous fatiguer dans vos grandes occupations. Personne au monde ne peut être avec plus de zèle et d'attachement que moi, etc.

¹ Après la date, on lit ces mots, de la main de l'intendant: *Examiner et confronter avec mon estat.*

LIV * *.

AU MÊME.

Impôtance de laisser aux habitants de Solesmes une grande liberté pour le commerce des blés.

A Cambrai, 21 août 1702.

SOUFFREZ, s'il vous plaît, monsieur, que je vous importune en faveur de quelques habitants de notre terre de Solesmes, dont on a arrêté les chevaux qui portoient du blé à Namur. Je n'ai garde de vouloir raisonner sur aucune des choses qui ont rapport à l'exécution des ordres du Roi, et je souhaite la punition de tous ceux qui les éludent par quelque fraude : mais je prendrai la liberté, monsieur, de vous dire en général, que le commerce de blé, qui est la seule ressource de ce pays, ne sauroit être trop libre ; que les moindres sujétions le troublent et l'arrêtent, tant il languit ; que c'est épuiser les sources d'argent pour le Roi, que d'empêcher la vente des grains de ceux qui doivent le payer. Il me semble voir très-clairement, que le pays ne sauroit continuer à bien payer ses charges, si on ne facilite le débit de ses denrées. Tout s'appauvrit à vue d'œil ; et ce pays, qu'on a cru si riche, sera bientôt plus pauvre que les provinces du cœur du royaume. Je ne parle si librement que par zèle, et à vous seul, monsieur, en grand secret. Je suis de plus en plus, et pour toute ma vie, etc.

LV * *.

AU MÊME.

Il prie l'intendant de remédier à quelques désordres, et de consentir au changement de l'aumônier de l'hôpital de Landrecies ¹.

A Cambrai, 28 novembre 1702.

SOUFFREZ, je vous supplie, que je vous importune sur plusieurs affaires de votre département, et de ce diocèse.

Notre doyen de Maubeuge vous dira, monsieur, qu'il y a dans la paroisse du Vieux-Mes-

¹ Voyez, sur cette affaire, les lettres de Fenelon à l'intendant, des 6 et 11 janvier précédent ; ci-dessus, p. 367 et suiv.

nil un nommé Belleville, qui, sous apparence de mariage, vit dans un grand désordre avec une femme dont on ne sait point si le mari est mort. Ce Belleville a falsifié des preuves de mariage. Ce sont des gens errants et fugitifs. Un mot que vous aurez la bonté de dire, épargnera de longues procédures, et nous délivrera de ce malheureux concubinage. Ils s'en iront ailleurs.

M. de Caudry continue à Caudry sa vie scandaleuse et ses violences. Il n'est point seigneur du lieu. Tout appartient à sa mère, qu'il opprime, et qui m'en a fait souvent des plaintes. Il bat tous les paysans, jusqu'à se mettre en risque de les tuer. Mes fermiers sont les premiers battus. Il menace et traite indignement le curé, vénérable vieillard de quatre-vingt-quatre ans. Il paroît sur les grands chemins, et partout ailleurs, avec une femme mariée qu'il a corrompue, et avec laquelle le mari l'avoit surpris au Câteau. Votre seule autorité peut réprimer les emportements de cet homme. Je vous supplie d'avoir la bonté d'en prendre connoissance.

Vous savez, monsieur, que l'année dernière je ne voulus faire aucune difficulté au sieur Renversé de Landrecies, parce que vous souhaitiez alors qu'on n'entrât point dans ce que certains gens pouvoient désirer. Maintenant, que rien ne se remue, je dois vous représenter : 1° que le sieur Renversé est incapable d'entendre les confessions, et que c'est une des fonctions d'un aumônier d'hôpital ; 2° que j'ai fait ce qu'il a désiré lui-même, qui est de m'informer de sa conduite par d'autres que par le pasteur du lieu. D'autres gens très-sages, très-pieux, et fort opposés au pasteur, m'ont appris que le sieur Renversé continue à boire, à jouer, à s'amuser dans des compagnies indécentes, et à mener une vie contraire à sa profession, sans aucune étude pour se rendre capable des fonctions de son emploi. Ainsi je vous supplie instamment, monsieur, de vouloir bien enfin le lui ôter. Tout prêtre irréprochable, et suffisamment instruit pour entendre les confessions, ne conviendra, s'il vous est agréable. Choisissez selon Dieu.

Peut-on vous demander à qui on doit remettre les deniers de la capitation ecclésiastique de votre département ? Il faut que celui qui les recevra puisse nous donner une décharge avec une entière sûreté.

Mon Dieu, que je voudrois que Maubeuge fût un peu moins éloigné de Cambrai ! vous me verriez plus d'une fois cet hiver au coin de

votre feu. Personne ne peut vous honorer plus parfaitement que moi, monsieur, ni être avec plus de zèle, etc.

LVI**.

AU MÊME.

Il sollicite l'exemption de la milice, en faveur des clercs maîtres d'école¹.

A Cambrai, 4 décembre 1702.

JE suis averti qu'on craint pour les clercs maîtres d'écoles, par rapport aux enrôlements que vous faites faire dans les paroisses. Je n'ignore pas le pressant besoin d'hommes où l'on se trouve pour le service de Sa Majesté, et personne n'entre avec plus de zèle que moi dans cet intérêt public. Mais permettez-moi, monsieur, de vous représenter, avec toute la confiance que la bonté de votre cœur et votre affection pour l'Eglise m'inspirent, qu'il est capital de ne perdre point nos clercs maîtres d'écoles. Ils sont la vraie ressource de tous les villages, pour le catéchisme. Les curés seuls ne font presque rien. Les bons clercs attirent et règlent tous les enfants pendant l'hiver. La plupart même de nos pasteurs, assujétis à bîner, ne peuvent vaquer suffisamment à l'instruction de la jeunesse. D'ailleurs les enfants qui n'ont point appris à lire, ne savent jamais bien les mystères. Il s'agit des vérités nécessaires au salut. Ainsi j'espère que vous voudrez bien protéger cette œuvre. Je vous le demande instamment, et je suis avec le zèle le plus sincère, etc.

LVII**.

AU MÊME.

Il prie l'intendant de réprimer un grand scandale à Avesnes.

A Cambrai, 20 décembre 1702.

JE ne puis m'empêcher de vous demander un secours en faveur de l'Eglise. M. le doyen d'Avesnes aura, si vous le lui permettez, l'honneur de vous expliquer qu'il y a dans sa pa-

roisse, et dans une autre de son doyenné, deux commerces incestueux qui sont d'un grand scandale. Les juges laïques ne veulent point se donner la peine d'en connoître. Les coupables se jouent de l'autorité ecclésiastique, et ne paroissent craindre aucune peine spirituelle. Vous voyez, monsieur, la conséquence de ces sortes d'exemples. Ils sont contagieux dans les villages, et saperoient les fondements de la religion et de la police. Deux mots que vous direz, pour faire agir la justice séculière, ou pour menacer d'un coup d'autorité, rendront ces malheureux dociles et soumis. C'est avec regret que j'ajoute cette peine à tant d'autres que vous prenez; mais vous aimez à faire le bien. Je suis avec le zèle le plus sincère et le plus fort, pour toute ma vie, etc.

LVIII**.

AU MÊME.

Affaire de l'aumônier de Landrecies¹.

Recue, le 24 janvier 1703.

JE me suis informé de la conduite du sieur Renversé par deux voies : la première est celle du curé du Quesnoy, qui est connu de vous ; l'autre n'est pas moins sûre. Ce qui résulte de ces deux différents rapports, c'est que le sieur Renversé, qui paroît étudier, ne sait rien et ne paroît avoir fait aucun progrès : ce qui me fait craindre que son étude ne soit qu'une illusion. Il voit des compagnies basses et même suspectes. On ajoute seulement qu'il promet de les quitter. Il joue, et on l'accuse de jurer en jouant. On prétend même qu'il maltraite son père et sa mère, en sorte qu'on en offre des preuves. Mais, sans avoir égard à ces faits odieux, je ne puis du moins, monsieur, m'empêcher de voir, 1^o que le sieur Renversé n'a profité d'aucune de mes corrections, quoique je lui en aie fait et fait faire de très-fortes, et qu'il a toujours continué jusqu'à présent de courir hors de Landrecies, de jouer, de vivre en très-mauvaise compagnie, et de fréquenter même une femme décriée : 2^o qu'il n'a rien appris, malgré ses prétendues études, et qu'il est incapable des fonctions de chapelain d'un hôpital. Je n'entre dans aucune des autres accusations. Je ne veux croire que ce qu'il ne peut

¹ Voyez sur ce sujet les lettres du 30 octobre et 1^{er} décembre 1703.

¹ Voyez, ci-dessus, p. 371, la lettre du 28 novembre 1702.

lui-même désavouer. En voilà , ce me semble , monsieur , plus qu'il n'en faut pour désirer que l'hôpital ait un prêtre modeste , pieux , et suffisamment instruit pour entendre les confessions. Tout ce que je puis faire de plus indulgent , est de fermer encore un peu les yeux , et de laisser insensiblement écouler six mois , pour voir si le sieur Reversé se corrigera sur ses courses , sur son j'en , sur ses compagnies indécentes et suspectes , sur sa conduite légère et évaporée ; enfin s'il se rendra , par une forte étude , capable des fonctions de sa place : faute de quoi je vous supplierai alors très-instamment d'avoir la bonté de le destituer , et de nous en donner un autre qui puisse servir et édifier. Pardon , monsieur , d'une si longue lettre. Je n'ai point d'expression pour vous dire avec quel zèle , et si vous me permettez de parler ainsi , avec quel tendre attachement je suis pour toute ma vie . etc.

LIX * * .

AU MÊME.

Il sollicite l'exemption de la milice pour un clerc maître d'école.

A Cambrai , 30 octobre 1703.

Je dois vous remercier de l'honneur et du plaisir très-sensible que madame de Bernières m'a fait depuis peu , en passant ici. De telles occasions me seront toujours chères. Je voudrais bien me trouver aussi sur votre route , quand vous irez à Paris. De plus , j'espère que mes visites me mettront à portée d'avoir l'honneur de vous aller voir à Maubeuge , avant que vous commenciez la campagne prochaine. J'ai pris très-sincèrement part à tout ce que vous avez eu d'agréable dans celle-ci , et je serai toute ma vie très-attentif à tout ce qui vous touchera. Ce que j'ai senti de la bonté de votre cœur m'y engage.

Permettez-moi de vous faire souvenir de la bonté que vous avez eue de me promettre qu'on ne prendroit point nos clercs de paroisse pour les milices ¹. Celui de Beaudignies se plaint de ce que son mayeur veut le faire tirer au billet , pour l'embûlement. Puisqu'il y a d'autres hommes avec lesquels ont veut le faire tirer , ils est

juste qu'on prenne les autres , et qu'on le laisse. En prenant nos clercs , on ruineroit sans ressource les écoles , les catéchismes , et tout le bon ordre de l'office divin dans les villages. Personne ne peut surpasser le zèle avec lequel je suis . etc.

LX * * .

AU MÊME.

Remerciements à l'intendant sur son zèle à seconder les vues du prélat.

A Cambrai , 17 novembre 1703.

RUEX ne sauroit me toucher plus vivement , monsieur , que les marques d'amitié dont vous avez rempli la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Dès le premier jour que je vous vis pour l'élection de Maubeuge , je vous honorai ; et si je l'ose dire , je vous aimai de bonne foi ¹. Dans la suite , notre petit séjour de Liessies acheva de m'attendrir pour vous ². Je n'oublierai jamais la droiture , la franchise , la bonté , la délicatesse , la sincère religion que je trouvai en vous. Dès lors je me donnai tout entier à votre personne , et j'y serai fidèlement le reste de ma vie. Jugez par là , monsieur , avec quelle joie j'entends dire aux plus honnêtes gens de l'armée , que vous avez trouvé le moyen d'y être universellement aimé. J'irai avec joie jusqu'à Maubeuge , pour avoir l'honneur de vous voir. Mais , puisqu'il vous convient mieux que je n'aïlle pas si loin , ayez la bonté de m'avertir sans façon quand vous viendrez au Quesnoy : je m'y rendrai d'abord. N'y ayez pas trop d'affaires ; car je vous enlèverai à tous les présenteurs de requêtes , pour vous posséder. C'est avec le zèle les plus sincère , que je suis à jamais , etc.

Souffrez , monsieur , que j'ajoute ici mille respects pour madame de Bernières.

¹ Voyez, ci-après, p. 400, la lettre du 2 juin 1699. — ² Voyez, ci-dessus, p. 367 et suiv., la lettre du 6 janvier 1702, et quelques autres concernant l'affaire de l'abbé de Liessies.

¹ Voyez, ci-dessus, p. 372, la lettre de Fénelon à l'intendant , du 4 décembre 1702.

LXI **.

AU MÊME.

Il désire avoir prochainement une entrevue avec l'intendant : il sollicite l'exemption de la milice pour un clerc maître d'école.

A Cambrai, 4 décembre 1703.

LA passion d'avoir l'honneur de vous voir m'engage à vous faire une proposition bien libre. Vous voilà au Quesnoy. Je n'ose y aller, de peur d'entendre les clameurs des affligés, et de me voir contraint, par leurs importunités, de vous demander des grâces que vous ne pouvez pas accorder. D'ailleurs, j'attends ici tous les soirs une compagnie qui va de Paris à Bruxelles, et qui doit passer à Cambrai. On ne me pardonneroit point mon absence dans ce passage. Ne pourriez-vous point, monsieur, avoir la bonté de dérober trois ou quatre heures de votre séjour au Quesnoy, pour venir à Saulzoir ou à Bermerain. Nous y arriverions de part et d'autre vers les onze heures du matin; je vous y donnerois un petit diner de campagne. Je serois charmé de vous posséder tout seul pendant deux heures. Vous seriez de retour au Quesnoy pour y travailler tout le soir: et moi je reviendrois coucher ici, pour me tenir à portée des gens qui doivent y passer. Donnez vos ordres: je les attends. Pardon de tant de liberté. Pourquoi donnez-vous tant d'envie de vous embrasser? Si vous le pouvez, choisissez le jour à votre commodité.

Souffrez que je vous demande grâce, dans la levée des milices, pour le fils de mon memier de Solesmes. C'est une famille de bonnes gens, attachés de père en fils au service de l'archevêché. Je ne puis me dispenser de vous supplier instamment d'épargner les bons clercs de paroisse¹. Vous rendrez un vrai service à la religion, si vous enrôlez ceux qui négligent l'instruction. Mais pour les bons clercs qui tiennent bien l'école, et qui aident soigneusement le pasteur pour catéchiser la jeunesse, ils sont la ressource de tout un village pour le spirituel, et ce seroit tout perdre que de nous les ôter.

Je suis, avec le zèle le plus sincère, pour toute ma vie, etc.

¹ Voyez, ci-dessus, les lettres de Fénelon à l'intendant, des 4 décembre 1702 et 30 octobre 1703.

LXII **.

AU MÊME.

Il réclame la protection de l'intendant, contre les prétentions de quelques officiers des eaux et forêts.

A Cambrai, 17 décembre 1703.

PERMETTEZ-MOI, s'il vous plaît, monsieur, de vous importuner avec la confiance que vous m'avez inspirée. Messieurs des eaux et forêts sont venus dans tous nos bois marquer tous les arbres. C'est pour troubler nos marchands, et pour nous empêcher d'être payés. Rien n'est moins juste que ce procédé. 1° Ce n'est qu'un ressentiment sur ce que nous n'avons pas eu recours à eux sur la question de la classe. 2° C'est un ressentiment mal fondé; car je n'ai comparu au parlement, que pour déclarer que je ne devois point y procéder. 3° C'est au parlement, et non pas à moi, qu'ils doivent s'en prendre. Puis-je laisser donner au parlement un possesseur irréparable, qui ruineroit tout le gibier? 4° On assure que, suivant leur ordonnance, la juridiction en première instance ne leur est attribuée, que dans le cas où une partie se pourvoit devant eux. Les habitants se sont pourvus au parlement, et non par-devant eux: c'est ce qui n'est pas de mon fait. 5° Quand même j'aurois tort à cet égard, ce point de la chasse n'a rien de commun avec la coupe de nos bois. Nous avons un arrêt du conseil, enregistré dans leur tribunal, qui nous rend indépendant d'eux dans ces coupes. C'est en vertu de cet arrêt qu'ils nous ont toujours laissé en repos. Pourquoi ne continuent-ils pas à nous y laisser? Je ne puis pas tolérer qu'ils aient marqué tous nos arbres. C'est troubler nos ventes, et écarter à jamais les marchands. Il m'est capital d'empêcher une entreprise d'une conséquence si dangereuse.

Je vous supplie très-instamment, monsieur, d'avoir la bonté de leur demander à quoi ils veulent se tenir. S'ils prétendent se rendre les maîtres de nos bois et en régler les coupes, je ne puis m'empêcher de me pourvoir au conseil, pour demander l'exécution d'un arrêt qu'ils ont eux-mêmes enregistré; et je serai contraint de pousser cette affaire avec vigueur. Mais j'espère qu'ils éconteront la raison, quand vous voudrez bien avoir la bonté de la leur représenter fortement.

Pardon, monsieur: personne au monde, sans exception, ne vous est plus fortement dévoué, que votre, etc.

LXIII * *.

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 25 décembre 1703.

Je ne puis m'empêcher, monsieur, de vous importuner encore une fois sur le procédé de messieurs les officiers des eaux et forêts. Ils avoient dit à mon secrétaire que, quand ils avoient su que je répondois à Tournai, ils avoient délibéré pour venir faire la visite de nos bois. Ainsi ils ne disent pas tout, quand ils assurent maintenant qu'ils ne le font que sur des ordres. De plus, pourquoi assignent-ils nos garde-bois à comparoître devant eux? En vertu de notre arrêt enregistré dans leur tribunal, ni nous ni nos gens n'avons jamais rien fait de semblable. Il m'est capital de ne commencer pas à les reconnoître. S'ils ont des ordres généraux, je doute fort qu'ils les aient pour les gens qui ont un arrêt enregistré dans leur tribunal contre leur tribunal même. Ils devoient nous le signifier; car des ordres allégués sans preuve n'ont aucune autorité sur nous. Enfin, si le Roi a besoin de nos bois, il en est le maître, et je suis persuadé qu'il ne les prendra pas sans les bien payer à l'Église. Mais il y a quelques remarques à faire: 1^o Cela est bon pour l'avenir; mais, à l'égard du passé, l'intention du Roi n'est pas de rompre nos marchés, de nous exposer aux dépens, dommages et intérêts que les acheteurs obtiendroient contre nous, et de détourner par ce trouble tous les marchands qui vendroient acheter les arbres dont le Roi n'aura pas besoin. 2^o Il n'est pas juste que, dans l'incertitude si le Roi aura besoin de nos bois ou non, on fasse pourrir nos arbres coupés, et on suspende toutes nos coupes et nos ventes. S'il étoit vrai que ces messieurs agissent sans aucun chagrin et avec honnêteté, ils se contenteroient d'avoir fait les premières démarches: après quoi, ils attendroient en paix que j'en eusse fait communiquer à M. du Buisson notre arrêt. C'est ce que je vais faire, sans perdre un moment. Auriez-vous bien la bonté, monsieur, de les faire expliquer là-dessus? Je suis honteux de vous supplier si librement d'entrer dans ce dé-

tail: mais je ne puis être en doute sur votre patience dans les occasions de me témoigner l'amitié dont vous m'honorez.

Personne, sans exception, ne sera jamais avec plus de zèle que moi, etc.

LXIV * *.

AU MÊME.

Affaire de l'abbé de Liessies; affaire des eaux et forêts.

A Cambrai, 4 janvier 1704.

J'ai écrit à Mons dans les termes les plus forts, monsieur, pour faire dire au sieur Desmoulins, qu'on m'assuroit qu'il avoit dit, dans ses écritures au parlement de Tournai, que j'avois déconvert, dans ma visite de Liessies, des crimes honteux de l'abbé, mais que vous m'aviez empêché de faire justice¹. J'ai ajouté, que s'il persistoit à avancer ainsi sans fondement des choses si injurieuses, non-seulement contre l'abbé, mais encore contre vous et contre moi, je serois contraint de déclarer tout le contraire, et de le faire passer pour un calomniateur. En effet, s'il persiste, l'abbé pourra demander à faire preuve contre la calomnie, et alors je donnerai une déclaration où je marquerai, selon ma conscience, tout ce qui peut aller à sa décharge. Mais je ne puis, d'un autre côté, m'empêcher de me plaindre de ce que l'abbé, malgré toutes ses promesses, démolit, remue, change, bâtit sans cesse, et à Liessies, et à son refuge de Mons. Ne sauroit-il demeurer en repos, à soixante-quinze ans? Sa maison n'a-t-elle pas déjà trop de bâtimens? A quel propos tant bâtir, pour des religieux qui ne veulent point de ces bâtimens? N'est-il pas temps qu'il se repose, qu'il commence à prier Dieu, à se préparer à mourir, et qu'après s'être occupé du temporel, il cultive un peu le spirituel, dans un âge si avancé? La bonté que vous avez pour lui me fait espérer que vous vendrez bien lui dire ces vérités. Mais ne lui donnez pas, s'il vous plaît, la présente lettre: car il seroit tenté d'en produire un extrait contre Desmoulins, et je veux dresser à loisir ma déclaration, supposé que je sois obligé de la faire.

Je suivrai vos bons conseils, monsieur, sur les officiers des eaux et forêts². S'ils ont un

¹ Voyez, sur cette affaire, la lettre du 18 décembre 1701, et quelques autres de l'année 1702. — ² Voyez les lettres précédentes, des 17 et 25 décembre.

nouvel arrêt contre le nôtre qu'ils ont enregistré, ils n'ont qu'à me le montrer. J'obéirai par provision, et je me pourvoirai au conseil. Mais, s'ils n'ont que des ordres généraux, contre lesquels notre arrêt nous donne une exception formelle et décisive, ils ne doivent pas espérer que nous y ayons égard. Ils m'avoient menacé; ils ont tenu parole. C'est un ressentiment qu'ils veulent déguiser. Je suis sans mesure, monsieur, etc.

LXV **.

AU MÊME.

Affaire de l'abbé de Liessies.

A Cambrai, 25 janvier 1704.

J'avois écrit à Mons, afin qu'une personne de confiance parlât au sieur Desmoulins par rapport à M. l'abbé de Liessies. Je déclarois, monsieur, que je ne pourrois m'empêcher de contredire publiquement le sieur Desmoulins en deux articles : 1° On ne m'a donné aucune véritable preuve de vice dans l'abbé; 2° votre intercession n'a point arrêté ma procédure pour lui procurer l'impunité. Le sieur Desmoulins répond plusieurs choses : 1° Ce n'est point lui, dit-il, qui a commencé le procès de Tournai; c'est l'abbé qui l'a attaqué. Il ne fait que se défendre : ce qui est de droit naturel et de nécessité absolue. L'affaire n'avoit point éclaté dans les tribunaux; il ne paroissoit rien d'écrit, qui fût publié contre la réputation de l'abbé. La conclusion de ma visite le justifioit assez; puisque, après un examen rigoureux, je l'avois maintenu en pleine autorité, et j'avois parlé pour lui dans le chapitre à toute la communauté. L'abbé doit s'imputer maintenant ce qui est dit à Tournai, puisque c'est lui qui réduit sans nécessité sa partie à alléguer ces choses pour se défendre. 2° Le sieur Desmoulins nie qu'il ait jamais avancé à Tournai, que j'aie vu le mal, et que vous m'ayez empêché de le corriger; il soutient seulement qu'il m'a donné des témoins contre l'abbé. D'ailleurs, il dit que l'abbé se prévaut partout de votre protection; enfin il m'offre de m'envoyer toutes les écritures du procès, pour vérifier qu'il n'y a rien mis de contraire au respect qu'il doit à vous, monsieur, et à moi qui suis son évêque. Je n'ai point voulu qu'il m'envoyât tout ce gros procès; il seroit à souhaiter que l'abbé ne l'eût point atta-

qué à Tournai. L'abbé l'a fait contre mon sentiment et malgré toutes mes remontrances; il devoit se contenter de la conclusion de ma visite, qui le justifioit pleinement dans une affaire où il ne paroissoit rien d'écrit contre lui. Comme c'est lui qui est l'agresseur, et que l'autre ne fait que se défendre, il n'avoit qu'à laisser tomber cette procédure, où il ne fait que s'attirer beaucoup de cruelles railleries et de soupçons affreux, au milieu de Tournai. Je vous supplie très-humblement, monsieur, de ne lui donner point la présente lettre; car elle seroit produite au procès. Je veux bien empêcher qu'on ne le diffame; mais, s'il falloit à l'extrémité produire ma déclaration, je voudrois l'assaisonner selon le besoin.

Personne ne peut jamais être avec un zèle plus sincère et plus fort que moi, etc.

LXVI **.

AU MÊME.

Il soumet au jugement de l'intendant l'examen des prétentions de quelques officiers des eaux et forêts.

A Cambrai, 25 mars 1704.

Trouvez bon, je vous supplie, monsieur, que je vous demande une grâce sur une affaire dont je vous ai déjà importuné¹. Il s'agit de messieurs les officiers des eaux et forêts, dont un des principaux est votre subdélégué au Quenoy. Oserai-je vous conjurer de vouloir bien prendre connoissance de notre affaire, par une négociation amiable? Je vous enverrai un homme instruit, qui vous remettra entre les mains notre arrêt qui nous affranchit de leurs règles ordinaires. Vous verrez si cet arrêt est borné à la vie de mon prédécesseur, et si j'ai besoin de le faire renouveler. Si mes raisons sont claires, j'espère que vous aurez la bonté de les représenter à M. Wallerand et aux autres, et qu'ils déféreront à vos lumières. Si, au contraire, vous trouvez que leurs prétentions sont justes, vous verrez quelle sera ma déférence et ma docilité pour votre sentiment. Je croirois, monsieur, que si vous voulez bien me faire la grâce d'entrer dans cette négociation, il faudroit la nouer brusquement. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de me mander le lieu où vous voulez que

¹ Voyez, ci-dessus, les lettres des 17 et 26 décembre 1703, et du 4 janvier 1704.

mon homme se rende auprès de vous, soit au Quesnoy si vous devez y venir, ou à Maubeuge. Voudriez-vous bien y faire trouver M. Wallerand, et quelque autre, si quelque autre y est nécessaire? La chose sera examinée en un quart-d'heure devant vous; et je suis persuadé que personne ne vous dédira, pourvu que personne n'ait eu le loisir de prévoir et d'é luder cet engagement. Pardon, monsieur, de tant d'importunités. Vous savez d'où me vient cette confiance; prenez-vous en à vous-même. Personne ne sera jamais avec plus de zèle que moi, etc.

LXVII * * .

A U M Ê M E .

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 30 mars 1704.

Je vous envoie, monsieur, un homme instruit et très-sincère, en qui j'ai confiance, et qui vous rendra un compte exact de l'affaire dont vous avez la bonté de vouloir prendre connoissance. Voici ce que j'en sais :

1^o Notre arrêt n'est point obtenu pour la seule personne de M. de Brias mon prédécesseur; il a été donné pour l'archevêque, et d'une manière indéfinie pour le temps. On n'auroit pas manqué d'y marquer un terme précis, comme on en met un à beaucoup d'arrêts, ou de surséance, ou de grâce bornée, qui ont besoin de renouvellement au bout du terme.

2^o Ces messieurs des eaux et forêts laissent en paix l'abbé de Vaucelles, et autres, qui ont des arrêts semblables sans terme, quoique leurs arrêts aient été obtenus sur des causes qui ne peuvent avoir aucune comparaison avec les nôtres. Quand on attaqueroit tous les autres, on devoit nous épargner. Serons-nous les seuls privilégiés attaqués, pendant que les autres sont à l'abri?

3^o Notre arrêt a été homologué dans le tribunal des eaux et forêts: et ces messieurs l'ont expliqué eux-mêmes: de sorte que, depuis neuf ans, ils ont cru qu'il n'étoit pas moins pour moi que pour mon prédécesseur. Cette interprétation et cette pratique de neuf ans sont décisives. Cette année n'est pas moins que les précédentes comprise dans notre arrêt.

4^o Nous n'avons aucun intérêt de préférer le parlement au tribunal; au contraire, le tribunal nous est bien plus commode que le parle-

ment; mais je n'avois garde de résister au parlement, dont j'ai besoin tous les jours, dans une affaire où je devois me borner à laisser décider la question entre les deux tribunaux. D'ailleurs, je ne m'oppose en rien à ce que ces messieurs désirent; je veux seulement que notre arrêt homologué chez eux soit suivi. Voyez-en vous même, s'il vous plaît, monsieur, l'étendue, pour nous régler amiablement. Je me sou mets à votre décision.

Le sieur Bullot vous expliquera les choses plus exactement que cette lettre. Je crois que votre décision amiable finira une affaire où le chagrin a plus de part que toute autre chose, puisqu'il y a neuf ans qu'on trouve l'arrêt décisif pour ma personne, et qu'on ne change de sentiment qu'au jour où l'on croit que j'ai préféré un tribunal à l'autre.

Je suis toujours avec le zèle le plus vif et le plus sincère, etc.

LXVIII * * .

A U M Ê M E .

Il réclame contre un abus d'autorité de la part du magistrat d'Avesnes; il sollicite l'établissement d'un pasteur dans un hameau du diocèse de Cambrai.

A Cambrai, 20 décembre 1704.

Je ne saurois, monsieur, me dispenser de vous importuner pour notre doyen d'Avesnes. Le magistrat a innové manifestement sur la forme pour la reddition des comptes. Cette forme est plus importante qu'elle ne le paroît d'abord, surtout en un pays où les laïques ne cherchent qu'à gouverner tout le temporel des églises, avec d'étranges abus, indépendamment des ministres de l'Eglise même: au moins ne faut-il rien perdre de ce que la possession nous donne. La jurisprudence constante et notoire des deux tribunaux souverains du pays, savoir de Mons et de Tournai, qui doit être l'interprète le plus assuré des placards, est de maintenir inviolablement tous les curés dans leur possession: c'est que leur possession est d'être receveurs du compte, et même que les comptes leur soient adressés, si tel a été l'usage jusqu'ici. Ces deux tribunaux ne hésitent jamais à décider de la sorte: mais il faudroit que notre doyen eût un procès avec la ville dont il est le pasteur: et ce seroit le rendre inutile à son troupeau, que de le mettre

dans une si triste nécessité. Je vous supplie donc, monsieur, avec les dernières instances, d'empêcher un si grand mal. La chose est claire. Le magistrat sait bien lui-même que son entreprise est insoutenable ; s'il en doute, il n'a qu'à le demander à Tournai et à Mons. On ne manquera pas de lui répondre, qu'il seroit condamné aux dépens, si ce procès étoit une fois commencé. C'est un vrai bien que vous leur ferez, en les modérant sur ce penchant à innover contre le pasteur ; quatre mots que vous aurez la bonté de leur dire, les engageront à demeurer en paix dans leur ancien usage. Si on leur permettoit d'usurper ainsi, il n'y a rien qu'ils ne se donnassent insensiblement la liberté d'entreprendre.

Nous avons, monsieur, au milieu de la forêt de Mormal un gros hameau nommé le Locquignol, qui est loin de la paroisse, nommée Jolimetz. Les habitants de ce lieu ne sont occupés que du bois : ils vivent sans instruction comme des sauvages ; les chemins sont impraticables. Le pasteur ne sauroit y aller, la plus grande partie de l'année, pour y faire le catéchisme ni pour y dire la messe. Ils ne veulent ni ne peuvent guère aller à Jolimetz. Il y a chez eux une chapelle, que feu M. Talon avoit pris soin de mettre en état, et où il tenoit, aux dépens du Roi, un prêtre résidant, pour leur instruction et pour leur administrer les sacrements. La cure de Jolimetz est fort petite en revenu. Il n'y a point de dîmes au Locquignol : car tout le pays est en bois, et n'a point de moisson. Il seroit bien juste que le Roi, qui tire un si grand revenu de ces lieux-là, y mit un prêtre avec une portion congrue, pour y être pasteur de ce troupeau abandonné. Vous feriez une charité infinie, monsieur, pour le salut de ces pauvres peuples, si vous vouliez bien régler la chose. Quand même vous ne voudriez pas décider tout seul une affaire où le besoin est si évident, et où la somme est si petite, au moins M. de Chamillard ne refuseroit pas, sur votre proposition, d'autoriser une œuvre si nécessaire. J'espère que vous aurez la bonté de nous procurer ce secours au plus tôt ; en attendant, les malades meurent sans sacrements¹.

Personne ne peut vous honorer, monsieur, plus parfaitement que je le fais, ni ressentir plus vivement l'amitié que vous m'avez témoignée d'une manière si obligeante. Aussi serai-je toute ma vie avec le zèle le plus sincère et le plus dévoué, etc.

¹ On voit par une lettre de Fénelon, du mois de février suivant, que son vœu ne tarda point à être rempli.

 LIX * *.

A U M Ê M E.

 Sur l'affaire d'Avesnes¹.

A Cambrai, 17 janvier 1705.

Je suis véritablement affligé, monsieur, de toutes les importunités que les affaires de notre doyen d'Avesnes vous causent. Vous avez eu une patience et une bonté infinie, de vous laisser long-temps fatiguer d'un si petit détail : mais je ne saurois éviter de vous lasser moi-même encore une fois, en vous représentant, pour la justification de notre doyen, qu'il n'a hésité sur les propositions d'accommodement que vous avez bien voulu lui faire avec tant de charité, que pour me renvoyer la chose, et pour décharger sa conscience dans un point où il avoit besoin d'être décidé par l'autorité de son évêque. Il m'a mandé qu'il est prêt à suivre tout ce que nous réglerons vous et moi là-dessus ; et il sera très-content, dit-il, pourvu qu'il ne fasse rien sans être autorisé. Il m'avertit seulement, qu'il paroitra, par les comptes originaux, que sa possession est incontestable depuis l'an 1671 jusqu'en l'an 1702, c'est-à-dire pour trente et un ans. Voilà, dit-il, le temps de la plus rigoureuse prescription. D'ailleurs, le parlement de Tournai et la cour de Mons ne demandent pas un si long temps pour maintenir les pasteurs en possession. Malgré ces preuves, qui ne demandent, dit-il, qu'une simple inspection des comptes, il est prêt à tout céder pour vous obéir, pourvu que j'en décharge sa conscience, et que je prenne tout sur moi. Je me servirois volontiers, monsieur, de l'expédient que vous avez bien voulu me proposer, qui est d'entrer en matière avec le magistrat ; mais je n'ai garde de vouloir qu'ils prennent la peine de m'envoyer ici des députés, comme vous me le proposez. Il vaut mieux que le pasteur aille chercher le troupeau, et que je fasse tous les pas. J'irai donc à Avesnes dès le premier beau temps, quand je saurai que vous devrez y être : l'honneur et le plaisir de vous y voir, me dédommagera des mauvais chemins. Vous aurez encore une fois la patience d'entendre parler de cette malheureuse affaire. Nous verrons en un quart-d'heure les endroits

¹ Voyez la lettre du 20 décembre précédent.

dont il s'agit , dans les comptes originaux depuis 1671 jusqu'en 1702 : après quoi , tout sera fini en deux mots , comme vous le jugerez à propos. Personne ne sera jamais avec plus de zèle et d'attachement que moi , etc.

LXX * *.

A U M Ê M E.

Sur l'établissement d'un pasteur dans un hameau du diocèse de Cambrai ; recommandation en faveur de l'abbé des Anges.

A Cambrai , levrier 1705.

JE suis très-fâché , monsieur , de ce que nous n'avons dans ce diocèse aucune maison forte , pour faciliter la bonne œuvre que vous voulez faire ; mais il me semble qu'il y en a une à Lille , où vous pouvez trouver une place , quand vous voudrez bien agir pour l'avoir. Je vous offrirais mes soins , si je ne croyois que vous ferez beaucoup plus facilement que moi ce qu'il faut pour réussir.

Je vous suis très-obligé de la bonté avec laquelle vous avez bien voulu procurer du secours au peuple du Locquignol ¹. Il étoit digne de grande compassion ; et vous aurez devant Dieu tout le mérite de l'instruction qu'il recevra à l'avenir. L'ecclésiastique qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre , est celui que je crois le plus propre pour cet emploi. Je vous supplie , monsieur , de vouloir bien l'agréer , et de lui accorder votre protection. Comme il sera dans les bois , au milieu d'un peuple très-pauvre , il ne peut y espérer aucun casuel. Cent écus sont une somme un peu médiocre , pour un honnête homme qui sera obligé de tenir son petit ménage , loin de toutes les commodités qu'on trouve ailleurs. Ces raisons me font espérer que vous voudrez bien achever votre ouvrage , en lui procurant un peu de bois pour se chauffer dans une forêt où le bois est si abondant. Ce ne sera rien pour le Roi ; et ce sera un grand soulagement pour un pauvre prêtre , qui aura d'ailleurs une rude fatigue à supporter. Je suppose que vous voudrez bien lui accorder un logement dans la maison où est la chapelle.

Souffrez , s'il vous plaît , monsieur , que je vous supplie très-humblement de jeter les yeux

sur le *Mémoire* ¹ ci-joint. Il s'y agit des intérêts de M. des Anges , mon secrétaire , à qui je dois beaucoup d'estime et d'affection. Je suis véritablement fâché de ce que vous êtes importuné d'une telle affaire , et je voudrois de tout mon cœur avoir pu vous épargner la peine d'en entendre parler. Mais je ne puis m'empêcher de vous demander la grâce de décider sommairement , si vous le pouvez. Je ressentirai très-fortement cette marque de votre bonté.

Il faut que vous me permettiez encore , s'il vous plaît , de dire ici à madame de Bernières , que personne ne peut l'honorer plus parfaitement que je le fais. Je vous dirai même , monsieur , ce qu'on ne dit guère des dames , qui est que je révère son mérite très-solide. M. le maréchal de Villeroy a passé ici ce matin en bonne santé , comptant , dit-il , de repasser dans quinze jours. M. de Bedmar avoit passé dès hier ; mais il va bien moins vite avec quatre carrosses pleins d'Espagnoles.

Il faut attendre que les chemins soient moins horribles pour aller à Avesnes. Il n'y a que madame d'Oisy qui puisse avoir le courage d'aller en ce temps-ci ; mais elle a raison , puisque c'est à Maubeuge qu'elle est allée. Quand je saurai votre temps d'aller vers Avesnes , je m'y rendrai avec joie. C'est avec le zèle le plus sincère que je suis , monsieur , pour toute ma vie , etc.

LXXI * *.

A U M Ê M E.

Il réclame la protection de l'intendant en faveur de la paroisse de Pommerœuil.

A Cambrai , 25 fevrier 1705.

JE ne puis refuser , monsieur , à la paroisse de Pommerœuil , qui est de notre châtellenie du Câteau , de vous demander votre protection pour elle. L'Eglise a une rente sur la paroisse de Berlainmont , qu'on refuse de lui payer. Quand même le paiement des autres rentes seroit suspendu par des raisons de bien public , il semble que celle-ci doit être fort privilégiée. C'est tout le revenu d'une pauvre église , qui

¹ L'objet de ce *Mémoire* est de réclamer , en faveur du curé du Quesnoy , une somme de 564 livres qu'il avoit prêtée quelques années auparavant à M. de la Chesnaye , employé dans l'administration du domaine. Nous supprimons ce *Mémoire* , qui n'a plus aujourd'hui aucun intérêt.

¹ Voyez ci-dessus la lettre du 20 décembre 1704.

tombe presque en ruines , et qui ne peut être réparée, pour y pouvoir dire la messe avec décence et sûreté, qu'autant qu'elle jouira de son revenu. J'espère, monsieur, que vous voudrez bien la protéger dans un besoin si pressant. Je ne puis vous exprimer avec quel zèle je serai toute ma vie , etc.

LXXII * * .

A U M Ê M E .

Affaire de l'abbé de Liesses 1.

A Cambrai, 14 avril 1705.

QUELQUE juste crainte , que j'aie , monsieur, d'interrompre vos occupations importantes au bien public, je ne puis m'empêcher de vous faire de véritables plaintes du procédé de M. l'abbé de Liesses. Vous savez mieux que personne , sans exception , tout ce que j'ai fait en sa faveur : et vous n'aurez pas sans doute oublié qu'il s'est engagé à prendre tels et tels officiers dans son monastère , et de ne point les changer sans ma participation. J'ai tenu cet engagement très-secret, quelques efforts qu'on ait pu faire pour m'engager à en donner quelque marque dans le public. Je n'ai en rien tant à cœur, dans cette affaire, que la réputation de cet abbé ; et plût à Dieu qu'il en eût eu autant de soin que moi ! Je n'ai ouvert la bouche ni à Liesses, ni ailleurs, que pour soutenir absolument son autorité. Il a publié de mauvaise foi un écrit imprimé, où il me faisoit parler ridiculement ; et j'ai mieux aimé souffrir un imprimé si ridicule, fait contre la bonne foi et contre le respect dû à mon caractère, que d'en donner un désaveu public, qui l'eût déshonoré sans ressource. Cette indulgence excessive n'a servi qu'à le rendre plus hardi, au lieu qu'elle devoit le pénétrer de la plus vive reconnaissance. Il a changé son prieur, sans prendre aucune mesure avec moi. Je suppose que ce prieur a mérité par ses indiscretions d'être déposé. Plus cette déposition étoit nécessaire, plus l'abbé devoit supposer que j'aurois égard à la nécessité. Le moins qu'on puisse donner à un supérieur, dont on vient d'éprouver tant de fois l'indulgence excessive et l'amitié secourable, est de croire qu'il ne s'obstinera pas contre de bonnes raisons. Il n'y avoit qu'à me les mander, ces bonnes raisons : j'aurois été le premier à m'y rendre, et j'aurois été ravi

d'un changement de prieur fait avec cette précaution. Mais cet abbé a-t-il pu s'imaginer, que je lui laisserois passer un procédé si odieux, et si contraire à sa parole ? Au moins falloit-il me faire agréer la déposition d'un prieur que j'avois choisi en votre présence et avec votre approbation. Après tout ce que j'avois vu de la conduite suspecte et tout au moins très-indécente de cet abbé, je ne pouvois plus en conscience le laisser continuer son gouvernement, contraire à l'esprit de sa règle et à l'ancienne discipline de sa maison, à moins que je ne m'assurasse de faire suppléer par un prieur ferme et zélé, tout ce qu'on ne pouvoit point espérer d'un abbé de soixante et quinze ans, qui n'a jamais pratiqué la régularité monastique. Il falloit ou prendre cette sûreté en secret, ou pousser en rigueur des informations, qui l'auroient diffamé inévitablement ; quand elles n'eussent pas fourni assez de preuves rigoureuses pour le déposer. J'ai pris, de concert avec vous, monsieur, le parti d'une douceur peut-être excessive, pour sauver cet abbé : et il m'ôte l'unique fondement de conscience sur lequel je puis l'épargner. Laissons à part toutes les raisons de piété, d'honneur et de reconnaissance : bornons-nous à celles d'intérêt propre. Il n'est guère prudent d'oser me mettre à une si périlleuse épreuve. J'ai son écrit, et il ne faut que le produire pour le déshonorer à jamais. Je sais qu'il dit qu'il s'est vu contraint de changer ce prieur, pour montrer que Desmoulins avoit dit fausement à Tournai, que je l'avois mis en tutelle. lui donnant des officiers. Mais que sera-ce donc, si je montre au public, par sa propre signature, que Desmoulins n'a rien dit que de vrai ; que c'est l'abbé qui fait un mensonge à tout le public, en niant un fait véritable ; et qu'il a trompé indignement son évêque qui l'a sauvé d'une horrible affaire ? Veut-il me contraindre à le couvrir de cet opprobre ? Il faudra bien que je le fasse malgré moi, s'il m'y réduit, en m'ôtant toute sûreté de conscience pour le gouvernement de sa maison, où toutes choses retombent dans l'ancien désordre. Il est temps de faire en sorte que la finesse ne lui réussisse plus, et de le réduire à une sérieuse pénitence avant sa mort. Je ne pourrai pas m'empêcher d'aller recommencer une autre visite et une autre information, pour laquelle je sais qu'on m'offrira des preuves plus étendues. L'acte que j'ai dans les mains donnera même un étrange poids à toutes les dépositions de témoins ; car il sera manifeste qu'un abbé si fier n'a eu garde de se réduire à porter un tel

joug, et à reconnoître si ouvertement ses fautes, dans un temps d'information affreuse contre sa personne, sans se sentir bien accablé par sa propre conscience. Voilà, monsieur, ce qu'il me contraindra de faire malgré moi, s'il espère encore de me jouer, et de continuer à abolir toute règle dans sa maison.

Je sais que le curé de Solre-saint-Géry, qui lui a fait un tort irréparable pour sa réputation, est souvent à Liessies; je sais même qu'il y a confessé sur une ancienne admission, non révoquée, de mon prédécesseur. En vérité, cet abbé pousse l'indiscrétion à bout. J'ai fait savoir que je révoquois cette vieille admission, et que j'étois fort surpris que l'abbé eût souvent chez lui un homme qu'il ne devoit jamais y attirer.

Au reste, monsieur, je suis infiniment éloigné de croire aveuglément les rapports des têtes échauffées qui ont attaqué cet abbé; mais sans approuver les excès de ces esprits inquiets, je ne trouverai que trop de bonnes preuves selon les règles de droit, pour corriger un homme qui ne se corrige point. Comme vous avez eu la bonté de le protéger, je vous supplie, monsieur, de lui en donner la marque la plus essentielle: c'est de lui faire ouvrir les yeux sur son sort, et de lui faire entendre combien il se rendra indigne de vos bontés, quand il manquera aux paroles qu'ils m'a données en votre présence. Encore une fois, monsieur, j'écouterai avec plaisir et sans prévention toutes les raisons de changements qu'il me proposera. Mais je ne souffrirai jamais ni qu'il se joue de son supérieur, ni qu'il fasse un changement sans me consulter: parce que je ne puis répondre à Dieu de lui et de son monastère, qu'autant que je serai assuré d'un prieur ferme et droit.

Rien ne sera jamais plus sincère et plus fort que le zèle et l'attachement avec lequel je serai toute ma vie, monsieur, etc.

Dès que l'abbé voudra prendre un bon parti et suivre vos conseils, vous serez, monsieur, le maître de ma conduite.

LXXIII.

DU P. LAMBERT, ABBÉ DE LIESSIES,
AU P.^{***}.

Il se plaint des procédés de l'archevêque de Cambrai.

Liessies, le 16 avril 1705.

MON RÉVÉREND PÈRE,

APRÈS avoir été persécuté autant que je l'ai été, ma patience est enfin poussée à bout; et j'ai résolu à tout hasarder pour me bien défendre. Je rends très-humbles actions de grâces à M. l'intendant, de la part qu'il veut bien prendre à mes afflictions. Si je pouvois espérer l'honneur de sa protection, je ne craindrois nullement toutes les menaces de monseigneur l'archevêque. Il est surprenant qu'un juge comme lui se soit laissé prévenir jusqu'à me condamner toujours d'avance, depuis qu'il est à Cambrai, sans m'avoir entendu; et qu'il veuille se prévaloir d'un écrit qu'il m'a forcé, par une espèce de force majeure, de signer contre nos règles et constitutions, que j'ai été obligé de désavouer, pour empêcher un procès que mes religieux me vouloient faire pour avoir signé cet acte.

Il se plaint d'un imprimé où, dit-il, on le fait parler ridiculement. Ma communauté a signé que monseigneur avoit dit en plein chapitre toute la substance de cet imprimé. Je l'attends sur ce fait. Je vous prie seulement de faire que M. l'intendant me fasse la grâce de trouver un moyen, pour faire différer quelque temps la visite que M. l'archevêque médite; de lui faire entendre que mes religieux se sont opposés à l'écrit que j'ai signé, comme je le prouverai par la requête qu'il m'ont présentée à ce sujet. Il peut appuyer sur cela la lettre qu'il écrira à mondit seigneur, conformément à ce qu'il a eu la bonté de suggérer.

J'ai résolu de récuser monseigneur l'archevêque, comme vous verrez par cet écrit commencé dans les formes de droit, que je vous prie de rapporter avec vous: il se montre véritablement partie de tous côtés; il entend mes ennemis contre moi, et les croit; et pour m'intimider, il se sert de son crédit et de son éloquence pour me donner les injures les plus atroces. Je

¹ Nous publions cette lettre d'après la minute originale jointe à la *Correspondance de Fénelon avec M. de Bernières*.

trouverai justice, quoi qu'il puisse m'en coûter.

Je vous envoie une voiture, et je vous attends impatiemment pour ce soir.

Présentez, s'il vous plaît, mes respects les plus humbles à monsieur et madame de Bernières, et remerciez-les des bontés qu'ils ont pour moi.

Je suis avec vénération,

MON RÉVÉREND PÈRE,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LAMBERT, *abbé de Liessies.*

LXXIV**.

DE FÉNELON A M. DE BERNIÈRES.

Suite de l'affaire de l'abbé de Liessies.

A Cambrai, 25 avril 1703.

On ne peut être plus sensible que je le suis, monsieur, à la lettre très-cordiale et très-obligante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Après l'avoir lue attentivement, je me suis mis devant Dieu, pour examiner, non ce que mérite le procédé de M. l'abbé de Liessies, mais ce qui convient davantage au bien de la religion. Souffrez, je vous supplie, que je vous représente encore une fois ce que je vois dans cette triste affaire.

1° L'abbé s'est servi des promesses qu'il nous a données à vous et à moi, par écrit, pour éviter l'orage; et dès qu'il croit l'orage passé, il espère pouvoir impunément nous manquer de parole. Quand vous voudrez bien, monsieur, vous plaindre hautement de sa mauvaise foi, et lui faire sentir que vous ne lui passerez jamais une conduite si contraire à ce qu'il vous doit, il ouvrira les yeux, et rentrera dans son devoir.

2° Il fait semblant de croire que je n'ai que de la prévention contre lui, et que je l'ai maltraité en toute occasion. Le fait est tellement contraire à la vérité, qu'il est impossible que M. l'abbé même puisse se l'imaginer et le dire sincèrement. Je n'ai eu que l'envie de le servir et de le justifier; vous l'avez vu mieux que personne. Quand même je ne l'aurois pas fait par considération pour lui, je l'aurois fait par indignation contre un parti plein d'intrigue et d'emportement. Depuis mon départ de Liessies, j'ai soutenu tout ce que j'y avois commencé. Ma patience est allée jusqu'à l'excès de souffrir que M. l'abbé ait fait imprimer un discours ridicule,

comme si je l'avois prononcé. J'ai gardé un secret inviolable sur l'écrit dont vous êtes dépositaire, de peur qu'il ne fit quelque tort à la réputation de cet abbé ou à l'autorité qu'il doit avoir dans son monastère. On m'a pressé, du côté de Liège, d'en donner une copie. Je l'ai refusée, et j'ai répondu en véritable ami de M. l'abbé. Ma récompense de tant de services est un manquement de parole. Quand on veut être ingrat, on commence par se plaindre de son bienfaiteur. Il ne sauroit vous citer un fait, qui marque de ma part le moindre défaut de considération pour lui.

3° Il cherche une raison imaginaire, pour se plaindre que l'autorité abbatiale est blessée en sa personne par l'acte que je lui ai fait signer. Je n'ai jamais songé à faire paroître cet acte, et j'en ai refusé copie à ceux qui me l'ont demandée. Il ne s'agissoit donc nullement de l'acte, puisque je ne songois qu'à en faire un usage doux, salutaire et secret, pour M. l'abbé. Il ne s'agissoit pas même d'en tirer contre lui un droit rigoureux. Je ne prétendois nullement le gêner dans tous les points qui n'auroient pas été manifestement déraisonnables et dangereux. Par exemple, s'il m'eût mandé quelque preuve du défaut de talent de son prieur, j'aurois consenti sans peine qu'il en prit un autre, pourvu que cet autre eût été un homme régulier et prudent. Ce changement se seroit fait avec mon approbation secrète, sans que M. l'abbé parût me consulter. Telles sont mes dispositions en sa faveur, et il ne sait pas s'en prévaloir. Il croit des conseils flatteurs; il met toute sa ressource dans la finesse et dans la chicane; il s'effarouche sur un écrit qui ne nuiroit jamais rien à son autorité, et qui demeurerait à jamais supprimé, s'il ne me contraignoit pas de faire, à mon grand regret, un éclat terrible contre sa personne.

4° A l'âge où il est, il sait si peut se modérer, qu'il ne voit pas qu'il va se faire à lui-même tout le mal qu'il veut éviter, et que ses ennemis les plus envenimés n'ont pu lui faire, pendant que nous l'avons protégé vous et moi. Je crois, monsieur, que vous ne souffrirez pas que cet abbé dise en pleine justice, que j'ai usé de violence pour lui extorquer l'acte dont vous êtes dépositaire, et qu'il a signé si librement en votre présence, en protestant qu'il m'étoit très-obligé de mon affection pour lui. Il aura beau dissimuler, inventer des fables, déguiser l'affaire: le fait évident et notoire à tout le pays, est qu'il étoit actuellement accusé pour ses méurs sur les choses les plus terribles; qu'on

l'avoit impliqué dans les informations faites contre son ami ; que de mon côté j'informois actuellement dans ma visite contre sa personne ; que j'avois déjà plusieurs dépositions diffamantes ; et que , dans cette extrémité , M. l'abbé ayant recours à la protection dont vous l'honoriez , je voulus bien , à vos instantes prières , sauver l'honneur d'un vieillard , abbé depuis tant d'années , et épargner au public un si grand scandale : qu'enfin cet abbé , de peur de voir pousser les informations , m'offrit cet écrit , où il reconnoissoit une partie de ses fautes , et se lioit les mains pour se mettre à l'avenir dans l'impuissance d'abuser de son autorité. Voilà ce que tout le monde croira comme une chose qui saute aux yeux , malgré les procédures captieuses de cet abbé : et le procès qu'il fera pour sauver son honneur , achèvera de le perdre. D'ailleurs , le langage sincère que vous ne manquez pas , monsieur , de tenir quand il vous aura manqué si indignement de parole , et quand il se plaindra d'une oppression dont il faudra que vous paroissiez aussi coupable que moi , achèvera de le rendre odieux. En vérité , j'ai pitié de son aveuglement , qui l'empêche de voir le coup mortel qu'il va se donner.

5^e Pour moi , qui vois les extrémités où il me pousse , je n'agirai qu'avec lenteur et compassion ; mais je ne m'amollirai en rien. J'irai faire une visite à Liessies. Je verrai s'il est à propos de recommencer les informations. J'écouterai la communauté , qui ne sera peut-être pas tout entière aussi plaisante , ou pour mieux dire aussi timide que quelques particuliers auxquels il a fait signer cette requête fautive et injurieuse. Je ferai mes ordonnances de visite , dans toute la rigueur de la règle , des constitutions , etc. M. l'abbé se flatte étrangement , s'il s'imagine qu'il sera trouvé irrépréhensible. L'écrit qu'il a signé paroîtra avec les procès-verbaux de mes deux visites ; et il sera profondément humilié , selon son besoin.

Je ne saurois croire , monsieur , qu'il me contraigne de faire cet éclat , si vous voulez bien avoir encore une fois la charité de lui dire de vive voix la nécessité où il nous met , vous de rendre témoignage contre lui , et de l'abandonner comme indigne de votre protection , et moi de procéder contre lui d'une façon rigoureuse et déshonorante , dans le temps où je ne cherche que des tempéraments pour l'épargner et pour le servir.

Pardon , monsieur de cette horrible lettre. Je serai toute ma vie avec le zèle le plus sincère , etc.

LXXV**.

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai , 2 mai 1703.

Je suis vivement touché , monsieur , de toutes les choses obligeantes que je trouve dans la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Puisque vous voulez bien avoir encore la patience de faire , avant mon départ , un dernier effort pour déromper M. l'abbé de Liessies , je vous supplie de considérer les choses suivantes :

1^o M. l'abbé se flatte beaucoup , s'il croit que j'aie pu écrire à la cour en sa faveur , comme s'il imitoit le saint abbé Blossius son prédécesseur. Je me serois déshonoré à pure perte pour lui , si je l'eusse dépeint , contre la notoriété publique , comme un abbé mort à lui-même , et tout adonné à la vie intérieure. Tout le monde sait , dans le pays , qu'il n'assiste jamais de suite aux offices divins , qu'il ne mange guère au réfectoire , qu'il ne console point ses religieux dans leurs peines , qu'il n'est pas même en état de leur parler avec onction , qu'il se contente de les flatter quand il croit avoir besoin d'eux : qu'il est tout occupé de son bien temporel , de ses procès , de ses bâtiments , de ses peintures , de sa musique , de sa famille , de ses compagnies. Il falloit bien au moins avouer qu'il avoit été trop amusé , et qu'il n'avoit pas assez gardé certaines bienséances. Tout le pays crie sur l'énorme différence qui saute aux yeux , entre la régularité fervente et exemplaire de ses prédécesseurs , et son relâchement. Le vrai moyen de me rendre croyable contre les vices infâmes dont on l'accusoit , étoit de me montrer sincère et exempt de prévention. J'ai dit qu'il étoit innocent sur ces vices affreux , quoiqu'il ne fût pas aussi régulier que ses prédécesseurs. Peut-on parler autrement au Roi ?

2^o M. l'abbé nous vient citer la règle de saint Benoît , comme si elle rendoit les abbés indépendants des évêques , excepté les cas extraordinaires d'un scandale notoire. Il devoit voir que la règle ne développe pas tout , et qu'il en est de cette loi comme des autres lois écrites , que la pratique explique. La pratique constante et universelle est que , sans attendre les cas de scandale , nous visitons les abbayes aussi

souvent que nous le jugeons à propos. Nous examinons, nous interrogeons, nous corrigeons le chef et les membres, l'abbé et les religieux, dans toute l'étendue de la règle et des constitutions ou usages locaux : c'est ce qui ne fut jamais mis en doute par aucun abbé un peu instruit. De plus, les endroits de la règle que cet abbé cite, sont décisifs contre lui. D'un côté, l'évêque peut déposer un abbé élu par la communauté, et en choisir un autre, quand le désordre de la maison sera venu à sa connaissance. D'un autre côté, l'abbé ne peut point renvoyer un sujet incorrigible, sans l'autorité de l'évêque. Enfin M. l'abbé ne voit pas que tout gouvernement spirituel, dans un diocèse, est pleinement soumis à la juridiction de l'évêque, par le droit commun : que l'évêque n'a besoin d'aucun titre qui lui soit donné par la règle ; et qu'on ne pourroit prétendre aucune exemption de lui, qu'en la prouvant par des concessions expresses qui dérogeroient en ce point à la règle universelle. Nous n'avons donc aucun besoin que notre autorité nous soit donnée par la règle ; outre que la règle, comme nous venons de le voir, nous en donne une très-absolue dans les points les plus capitaux. D'ailleurs, quand la règle n'auroit jamais dit aucun mot de l'évêque, il n'en seroit pas moins, par le droit commun de toute l'Église, le père, le supérieur, le correcteur naturel de l'abbé et des religieux. Quand M. l'abbé, flatté par des conseils mal instruits, osera mettre en doute une vérité si incontestable, il me réduira malgré moi à l'en convaincre. Il ne fera que montrer au monde, qu'il ignore son devoir à l'égard de son supérieur, et qu'après avoir relâché la discipline de sa maison, il cherche à secouer le joug de celui qui doit maintenir cette discipline.

3^e Il n'a qu'à mettre à part tous les prétextes frivoles dont il veut couvrir son manquement de parole, son ingratitude et son relâchement. Si la religion et l'honneur ne le retiennent pas, au moins qu'un amour-propre bien sensé sur son propre intérêt le retienne un peu. Il n'a qu'à choisir entre ces deux partis : l'un est très-doux et très-sûr pour lui ; il en sera quitte pour me consulter en secret sur le choix de ses principaux officiers, moyennant quoi je lui laisserai faire tout ce qui ne paroitra pas absolument mauvais. S'il y a le moindre doute, je pencherai en sa faveur : je prendrai toujours le parti de le laisser essayer, et vous serez vous-même, monsieur, le juge de ma condescendance pour lui. D'ailleurs son autorité demeurera hors de toute atteinte ; car personne ne saura jamais

que M. l'abbé me consulte sur ces choses principales, et j'en garderai un secret inviolable. L'autre parti est de manquer de parole à vous, monsieur, autant qu'à moi, de dire que nous lui avons extorqué par violence un écrit contre ses droits, et de nous mettre par conséquent, vous et moi, dans la nécessité de démentir cette oppression, et de publier les raisons pour lesquelles nous avons cru devoir exiger de lui cet écrit. Dans ce dernier parti, il faut ou qu'il nous convainque vous et moi d'être ses oppresseurs et de l'avoir tyrannisé ; ou bien qu'il paroisse à tout le public, qu'étant accusé, dans des informations, d'être tombé dans les vices les plus honteux, il n'a pas osé soutenir ces accusations, et nous a apaisés par l'écrit où il s'est dégradé volontairement lui-même, pour éviter sa déposition publique. S'il prend le premier parti, il ne doit craindre ni éclat ni suggestion gênante. Je ne parlerai jamais que pour le justifier et pour le soutenir ; il ne doit attendre qu'amitié, secours et concert, avec le plus profond secret sur l'écrit. Si, au contraire, il prend le second parti, il cause tout le scandale qu'il veut éviter, il se diffame, il rompt avec vous tout autant qu'avec moi ; il nous met dans la nécessité de le noircir aux yeux de tout le monde ; il nous réduit à faire voir qu'il a menti à la justice quand il a nié à Tournai, contre Desmoulins, l'écrit qui paroitra signé de lui. Il me contraindra d'aller à Liessies informer en rigueur contre sa personne, et ordonner, pour la discipline claustrale, tout ce qui ne s'y pratique point assez exactement selon la règle et selon les constitutions ou usages.

Il sera bien aveugle et bien ennemi de lui-même, si son entêtement va jusqu'à ne savoir pas choisir entre ces deux partis. Plus j'ai de quoi l'accabler, moins je veux m'en prévaloir. De grâce, ouvrez-lui les yeux.

Pardon, monsieur, de tant d'importunités. Je vous souhaite une heureuse campagne, où vous fassiez toujours le même plaisir à tous les honnêtes gens, pour le bien du service. Personne ne s'y intéressera jamais avec plus de zèle que votre, etc.

LXXVI * *.

AU MÊME.

Il ne croit pas pouvoir accorder la prévôté de Solesmes au candidat présenté par l'intendant.

A Cambrai, 4 août...

JE suis véritablement affligé de ne pouvoir accorder au sieur Briais la prévôté de Solesmes, puisque vous lui avez accordé votre protection. Mais j'ai déclaré, à l'occasion de l'emploi de châtelain du Câteau, à plusieurs de mes amis, et même à quelques parents assez proches, que je ne donnerois aucun de ces emplois, qu'à des gens du pays. Si je suivois maintenant, monsieur, une conduite contraire, les gens que j'ai refusés me croiroient de mauvaise foi. Mes raisons, pour me borner aux gens du pays, ont été très-fortes. Toute la nation conquise supporte très-impatiemment que des François viennent, par industrie, leur enlever ce qui les regarde naturellement. Un évêque doit, ce me semble, leur épargner ces jalousies et ces murmures. Il doit se faire aimer de son troupeau, pour pouvoir leur inspirer l'amour de la religion. Au reste, monsieur, la promesse que vous me faites de ne me demander plus rien est une menace pour moi. Pourquoi m'envier la joie que je goûterois, si j'étois assez heureux, une fois en ma vie, pour reconnoître par quel-

que petit plaisir ceux que vous me faites en toute occasion? De grâce, donnez-moi quelque moyen de vous témoigner avec quel zèle je serai toujours plus que personne du monde, etc.

LXXVII * *.

AU MÊME.

Il réclame la protection de l'intendant pour faire cesser un grand scandale.

Au Château-Cambresis, 7 octobre...

J'APPRENS, monsieur, qu'un receveur du domaine du Roi, nommé Duchesne, à Solre-le-Château, entretient chez lui, en qualité de servante, une fille de mauvaise réputation et même de mauvaises mœurs, en sorte qu'il scandalise tout le voisinage. Il avoit renvoyé cette fille; et on espéroit que la crainte de vous déplaire le soutiendrait dans ce changement. Cependant, monsieur, la fille est retournée chez lui; et je ne vois point de remède plus efficace, que celui d'avoir recours à votre autorité pour l'obliger à fuir un si grand scandale. Un mot que vous aurez la bonté de dire, mettra ordre à tout. Il me tarde bien, monsieur, de pouvoir prendre le chemin de Maubenge; et c'est avec un vrai regret que j'en ai passé assez près du côté de Mons, sans être libre de vous aller dire avec quels sentiments je suis, etc.

LETTRES

CONCERNANT LE SÉMINAIRE DE CAMBRAI.

LXXVIII. (XXVII.)

DE M. TRONSON

A M. GODET-DESMARAIS,

ÉVÊQUE DE CHARTRES ¹.

Sur un prêtre de Saint-Sulpice que ce prélat désiroit avoir pour grand-vicaire.

Mai 1695.

Je réponds à votre lettre que je reçus hier au soir. Si j'avois été plus tôt averti que M. Lemeur vous quitte, il m'auroit été facile de vous donner M. Sabatier : car il est résolu de ne plus retourner à Limoges. Mais Mgr de Cambrai, qui a dessein de l'engager avec lui, lui a déjà parlé ; et je ne sais si, dans leur dernière conversation, il n'y en a point eu quelque chose de déterminé entre eux. Je crois que vous auriez bien pu vous accommoder de lui : car il est d'un esprit doux et facile, et qui avec la piété a le talent de se faire aimer. Je suppose aussi qu'après tant d'années qu'il a demeuré à Limoges, l'expérience pour un grand-vicaire ne lui manqueroit pas. Vous pouvez sur cela prendre vos mesures : car quelque désir que j'eusse de vous procurer ce secours, je ne vois pas ce que je pourrois faire après les démarches que nous avons faites auprès de ce prélat. Peut-être trouverez-vous le moyen de lui faire connoître vos besoins d'une manière qui le feroit relâcher de sa prétention. La mienne n'est que de vous faire connoître combien vos intérêts me sont chers, et que c'est sans réserve que je suis tout à vous, etc.

¹ Cette lettre et quelques-unes des suivantes, que nous tirons de la Correspondance inédite de M. Tronson, suppléent, autant qu'il est possible, à celles de Fénelon sur le même sujet, que nous n'avons pu nous procurer.

LXXIX. (XXVIII.)

DU MÊME A FÉNELON.

Sur un prêtre de Saint-Sulpice que Fénelon désiroit attirer à Cambrai pour la formation de son séminaire.

Juin 1695.

Il ne se peut rien de plus honnête ni de plus obligeant, monseigneur, que ce que vous écrivez à Mgr de Limoges. Je garderai la copie de votre lettre, comme vous me l'ordonnez. Je lui ai écrit ce matin, que M. Sabatier aura l'honneur de vous accompagner à Cambrai, et qu'étant résolu absolument de ne plus retourner à Limoges, et l'affaire d'Avignon n'étant pas prête, il avoit pris ce parti, mais sans aucun engagement de part ni d'autre. Je ne sais s'il a compris que ce voyage n'étoit qu'un essai : mais je lui ai dit d'abord qu'il étoit bon de se connoître avant que de prendre aucun engagement, et je le lui redirai encore à la première occasion, afin que, s'il a pris d'autres vues, ou qu'il ait tenu d'autres discours, il les corrige. Je suis, monseigneur, avec beaucoup d'estime et un profond respect, etc.

LXXX. (XXIX.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur le voyage de l'abbé Sabatier à Cambrai.

22 juillet 1695.

J'ai parlé cette après-dinée avec M. Sabatier de son affaire. La parole du Roi est décisive

pour ne plus penser au grand-vicariat : mais quand il ne devrait avoir aucune qualité dans le diocèse , et qu'il ne devrait y demeurer que quelques semaines , il y voit encore moins d'inconvénient pour lui , que de n'y point aller , après le bruit qui s'est répandu partout de son voyage. Il n'est nullement en peine pour son retour , et quand il faudroit revenir dans quinze jours , il a assez de prétextes pour le faire sans éclat. Il vous doit expliquer ses dispositions et ses raisons ; car il ne voudroit rien faire qui vous fit peine. Je suis , etc.

LXXXI. (XXX.)

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur l'arrivée de Fénelon à Cambrai , et sur la formation de son séminaire.

6 septembre 1695.

J'ai reçu avec une véritable joie , monsieur , la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 1^{er} de ce mois. Je souhaitois beaucoup d'apprendre de vos nouvelles et de celles de votre digne prélat , et vous n'en pouviez pas mander de meilleures et de plus avantageuses que celles que vous m'avez écrites. Je ne doute point que tous ces bons effets que sa présence a faits d'abord sur les esprits et sur les cœurs , ne se rendent encore plus considérables dans la suite , et que l'amour , l'estime et la vénération qu'on a pour lui n'augmentent quand il sera plus connu , et quand on remarquera dans sa conduite ses talens et sa grâce.

Si dans le dessein qu'il a de faire un séminaire nous avons ici quelque bon sujet , et tel qu'il le désire , que nous puissions lui donner , je puis vous assurer que nous le ferions de grand cœur , et pour vous en donner une bonne preuve , c'est que , s'il peut obtenir de M. Gaye qu'il aille passer quelque temps à Cambrai , j'y consens par avance , en abandonnant les suites à la Providence. Je lui ai même dit déjà , que je croyois que Mgr de Cambrai seroit bien aise de le posséder pendant quelques mois à Cambrai ; mais , comme il ne s'est point ouvert là-dessus , j'en suis demeuré là. Si Mgr de Cambrai le lui peut persuader , il ne trouvera assurément nulle difficulté de ma part. C'est de quoi vous pouvez l'assurer en lui offrant mes respects. Je suis de cœur autant que jamais , monsieur et très-cher en notre Seigneur , tout à vous.

LXXXII. (XXXI.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur un prêtre de Saint-Sulpice que Fénelon désiroit attirer à Cambrai pour la formation de son séminaire.

7 octobre 1695.

Je suis persuadé , monsieur , que ce nous seroit un très-grand avantage de travailler à Cambrai , comme vous devez l'être qu'il n'y a point de prélat pour qui j'aie plus d'estime et plus d'attachement , que pour votre digne archevêque. Ainsi je me ferois un singulier plaisir de répondre à son désir , si nous étions en état de le faire. Il est vrai que M. Gaye lui conviendrait fort ; mais il ne peut se résoudre à quitter le séminaire de Tulle dans l'état où il est. Je lui en ai parlé , et je lui ai même montré votre lettre , pour lui faire plus d'impression ; mais il m'a répondu qu'il ne voyoit guère d'apparence de pouvoir abandonner présentement une œuvre qui lui avoit coûté tant de peine , et qui n'étoit pas encore dans sa dernière perfection ; que Mgr de Cambrai devoit être ici à la Toussaint , et que , quand il y seroit , il lui diroit ses raisons. Je ne vois pas que de ma part je puisse faire autre chose dans les conjonctures où nous nous trouvons.

Je suis , monsieur et très-cher en notre Seigneur , tout à vous , etc.

LXXXIII. (XXXII.)

DU MÊME A L'ABBÉ SABATIER.

Il souhaite que cet abbé reste à Cambrai pour la formation du séminaire.

7 octobre 1695.

J'ai reçu votre lettre du 27 septembre , et je l'ai lue avec plaisir. Je ne doute pas que la conduite sage et prudente de Mgr de Cambrai ne le fasse beaucoup estimer , que sa douceur ne lui gagne bien des cœurs , et que l'une et l'autre ne produisent de grands fruits dans son diocèse. Je ne m'étonne pas aussi que son ordination du samedi ait eu une approbation générale. Peut-être que par cet essai où vous avez si bien réussi en ce qu'il vous avoit confié , il

connoîtra en combien de choses vous pouvez lui être utile. S'il trouve les moyens d'établir à Cambrai un séminaire, vous n'y manquerez pas apparemment d'emploi. Je souhaiterois que nous eussions ici du monde à lui donner pour une si bonne œuvre, car je crois qu'il y auroit beaucoup de fruit et de plaisir à travailler sous ses ordres : mais je ne vois pas que nous soyons en état de lui pouvoir donner cette satisfaction. M. Gaye lui conviendrait bien : mais il ne pourra pas se résoudre présentement à quitter Tulle. Dieu veuille lui donner assez de bons ouvriers pour seconder son zèle ! Je suis, monsieur et très-cher en notre Seigneur, votre, etc.

LXXXIV. (XXXIII.)

DU MÊME AU MÊME.

Il consent avec peine à son retour à Paris.

18 octobre 1695.

Si Dieu ne vous donne aucun attrait pour Cambrai, monsieur et très-cher en notre Seigneur, et si vous en sentez toujours un si grand pour Saint-Sulpice, comme vous me le témoignez par votre dernière lettre, le prélat ne s'opposera pas assurément à votre retour, et vous nous trouverez toujours prêts de répondre à votre désir. Ce que je souhaiterois, c'est que nous eussions présentement quelque emploi à vous donner, qui vous pût convenir ; mais, quoique toutes nos places soient remplies, on ne laissera pas de vous posséder ici avec plaisir : car comme Dieu vous a donné le talent de vous faire aimer, vous pourrez faire toujours beaucoup de bien à notre jeunesse, en attendant que l'occasion se présente d'en faire de plus considérable et de plus étendu. Cependant vous pouvez être assuré que mon cœur n'a point changé et ne changera point à votre égard, et pour vous en donner de nouvelles assurances, je finis sans cérémonie et de la manière que je crois qui vous sera la plus agréable, en vous assurant que je suis mille fois plus que je ne vous puis dire, etc.

LXXXV. (XXXIV.)

DU MÊME AU MÊME.

Il l'engage de nouveau à rester à Cambrai.

25 octobre 1695.

La crainte de charger ici le séminaire n'est point une raison qui vous doive dispenser d'y revenir. Vos talens, votre expérience et votre bonne volonté y sont assez connus, et on ne se tiendra jamais chargé des personnes de cette sorte. Cependant, si Mgr de Cambrai vous veut retenir, je ne crois pas, en égard aux services que vous lui pouvez rendre, et aux besoins qu'il peut avoir de bons ouvriers et de personnes de confiance, que vous le deviez quitter, s'il ne vous amène pas ici avec lui, surtout vous ayant mis dans le vicariat. Vous m'obligerez de me mander samedi ou lundi sa dernière résolution, car nous avons sur cela quelques mesures à prendre. Je suis, monsieur et très-cher en notre Seigneur, très-cordialement à vous.

LXXXVI. (XXXV.)

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il se voit avec regret dans l'impossibilité de donner un prêtre de Saint-Sulpice pour la formation du séminaire de Cambrai.

11 novembre 1695.

Mgr de Cambrai est le prélat de tous les prélats de France que nous estimons le plus, et à qui nous donnerons plus volontiers des ouvriers pour son séminaire. Le mérite seul de sa personne, sans les autres avantages considérables que vous me marquez, seroit plus que suffisant pour nous engager à lui en donner avec joie : mais je ne vois pas que nous en ayons qui soient présentement en état d'aller seconder ses désirs. Je ne l'ai point encore vu ; il m'a seulement mandé qu'il viendrait ici au premier jour, et que cependant il me prioit de ne point engager M. Sabatier, dont il étoit content, dans aucun emploi, qu'il ne m'eût entretenu auparavant. J'ai encore parlé à M. Gaye ; mais je ne vois pas, dans l'état où sont ses affaires, qu'il puisse se résoudre à les quitter présentement. Je suis de cœur tout à vous.

LXXXVII. (XXXVI.)

DU MÊME A FÉNELON.

Il ne croit pas pouvoir faire de nouvelles instances
à M. Sabatier pour Cambrai.

17 novembre 1695.

ARSRÏTÔR, monseigneur, que vous fûtes sorti d'Issy hier au soir, voyant que je ne voulois le déterminer à rien, M. Sabatier me déclara nettement que, si je ne voulois point lui donner d'emploi, il faudroit qu'il s'en retournât en son pays. Vous jugerez aisément, monseigneur, après toutes les instances que vous lui avez faites, et toutes les bontés que vous avez eues pour lui, dont il se loue beaucoup, qu'il n'y a nulle apparence, demeurant si ferme à ne point retourner à Cambrai, que Dieu l'y appelle. C'est ce qui me fait penser à lui proposer un autre emploi, pour ne pas perdre un si bon sujet, qui peut travailler utilement. Je crois que vous ne désagréez pas cette résolution, que je ne prends qu'après que je me vois dans l'impossibilité de répondre sur cela à vos désirs. Je vous supplie d'être persuadé que les miens seront toujours de marquer, dans toutes les choses qui dépendront de moi, le respect profond et le sincère attachement avec lesquels je suis, etc.

instances ont été inutiles : et quoiqu'on lui représentât que ce n'étoit que pour quelques mois, il n'y a jamais voulu consentir : de sorte que nous nous trouvons obligés de vous dire, quoique avec un regret extrême, que nous sommes absolument dans l'impossibilité de vous donner présentement du monde. Je vous supplie très-humblement d'être persuadé, monseigneur, que la seule chose qui pouvoit nous empêcher de vous donner la satisfaction que vous désirez, est cette impuissance où nous sommes, et que la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire d'une manière si engageante, et en même temps si obligeante pour nos messieurs et pour moi, auroit seule suffi pour nous faire passer par-dessus tout autre obstacle. J'espère, monseigneur, que notre disette ne diminuera en rien votre bonté pour nous, et que, content de notre bonne volonté, vous ne laisserez pas de me regarder toujours comme une personne qui est avec une estime toute particulière et un profond respect, etc.

LXXXIX. (XXXVIII.)

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Impossibilité d'envoyer présentement à Cambrai un prêtre
de Saint-Sulpice.

Decembre 1695.

LXXXVIII. (XXXVII.)

DU MÊME AU MÊME.

Il ne peut accorder présentement au prélat les directeurs
qu'il demandoit pour le séminaire de Cambrai.

21 decembre 1695.

QUAND vous saurez les démarches que nous avons faites depuis votre départ, vous serez assurément convaincu que le désir que nous avons eu de vous donner des sujets pour travailler dans votre séminaire a été très-sincère, et qu'il venoit du fond du cœur. Nous en avons écrit plus d'une fois à Bourges, MM. Leschassier et Gaye ont été voir pour cela le prélat¹ : ils lui ont fait l'un et l'autre de grandes instances pour nous permettre de retirer M. de la Chétardie ou M. Simon² : mais toutes leurs

Nous n'avons pas été moins surpris que vous, monsieur, de la résolution de M. Sabatier, surtout après avoir vu les instances et les honnêtetés, et les amitiés extraordinaires que Mgr de Cambrai lui a encore faites ici. Ce qui m'y paroît le plus extraordinaire, est qu'il se loue extrêmement du prélat et de vous, et qu'il ne témoigne que de la satisfaction du bon traitement qu'il a reçu en tout son voyage. Après tout cela, il n'y a pas eu moyen de le résoudre de retourner à Cambrai. Nous avions espéré que M. Rigoley y pourroit suppléer : mais il n'y a pas eu moyen de l'ébranler, quelque sollicitation qu'on lui en ait faite, dont Mgr de Cambrai a été lui-même le témoin. Notre dernière ressource auroit été de recourir à Bourges, où il y a trois personnes capables de conduire chacune un séminaire : mais il a été impossible de rien obtenir du prélat : de sorte que je me trouve obligé, quoique avec douleur, de témoigner à Mgr de Cambrai que nous sommes dans

¹ Leon Potier de Gesvres, nommé à l'archevêché de Bourges, l'année précédente. Voyez le *Gallia chr.* t. II, p. 110. —
² M. de Lachetardie et M. Simon étoient alors directeurs au séminaire de Bourges.

une entière impuissance de lui donner présentement du secours que nous aurions été ravis de lui procurer, si la Providence nous en avoit donné les moyens. Je crois que vous êtes assez persuadé de l'estime, et, si je l'ose dire, de l'amitié que j'ai pour lui depuis bien des années, pour ne vous pas laisser lieu de douter que c'est le cœur qui vous parle ici. Je suis, monsieur et très-cher en notre Seigneur, entièrement et très-cordialement à vous, etc.

XC. (XXXIX.)

DE FÉNELON A M. TRONSON.

Il souhàite que les prêtres de Saint-Sulpice se chargent du séminaire de Cambrai. Il exprime ses dispositions présentes sur le livre des *Maximes* alors sous presse.

A Cambrai, 6 janvier 1697.

JE ne vous pressois pas, monsieur, pour notre séminaire, parce que je croyois que nous avions encore besoin de disposer certaines choses avant l'exécution : mais je commence à voir un moyen de mettre bientôt vos messieurs en possession de cette bonne œuvre¹. Il se présente une occasion de placer ailleurs fort honnêtement M. de Marte. Je ne vois plus personne qui veuille s'opposer à notre dessein. Le plus tôt est le meilleur. Je vous conjure donc, monsieur, par l'intérêt de l'Eglise et par toute l'amitié que vous m'avez témoignée, de faire un effort pour me donner de bons sujets. Le bon cœur de M. Gaye, sa franchise, ses manières propres à se faire aimer, son zèle, son expérience, sa tendresse pour moi, et la mienne pour lui, font que je serois ravi de l'avoir. Mais peut-on espérer de le déraciner de Tulle ? Il y a déjà plus d'un an que nous l'espérons, et que rien n'avance. S'il n'y avoit rien de bien solide et de bien prochain à attendre, il faudroit au moins me le déclarer franchement, afin que nous cherchassions de quoi le remplacer. Mais si nous pouvons espérer un sujet qui m'est si cher, je vous supplie, monsieur, d'avoir la bonté de délibérer avec lui sur les autres directeurs qui pourroient venir l'aider. En cas qu'il ne pût pas venir tout-à-fait si tôt, ne pourriez-vous pas nous envoyer d'abord un

premier directeur, qui fût un peu fort, et qui suffît, en attendant M. Gaye, pour gouverner le séminaire sous l'inspection de M. l'abbé de Chanterac ? Celui-ci, comme vous savez, a l'expérience de ces sortes de maisons, avec beaucoup de génie, de piété et de sagesse pour conduire doucement. Quand je vous demande un directeur un peu fort sous le supérieur, c'est que je connois le besoin du pays. On y est fort opposé au séminaire. Les docteurs de Louvain et de Douai en méprisent les études, et en craignent la réforme. On craint que nous ne voulions abattre l'autorité des rigoristes, qui ont été jusqu'ici les maîtres, et que nous ne mettions le molinisme en crédit. Notre clergé est assez exercé sur les subtilités scolastiques. Mais que tout cela ne vous fasse aucune peur. Donnez-moi des gens pour enseigner, qui aient un sens droit, et un pen d'ouverture avec de la bonne volonté, je vous réponds que tout ira bien. Je prendrai moi-même garde à tout. Je les conduirai dans les commencemens, et je les autoriserai. Je verrai et soutiendrai tout. M. l'abbé de Chanterac, qui est également sage dans la conduite et ferme pour le dogme, nous aidera. Personne ne dira rien. Ce que nos gens ne sauront pas d'abord, ils auront le loisir de l'apprendre. Donnez-moi de bons cœurs avec un esprit droit, je me charge de vous les mettre en bon chemin. Je vivrai en frère avec eux. Je ne vous demande ni politesse ni talens qui éblouissent : je ne veux que du sens grossier, et une volonté bien gagnée à Dieu. Si vous avez de quoi nous donner plus que cela, ce sera au-delà de mon attente ; mais comptez qu'au point que j'aime votre corps, vous devez faire un effort pour me secourir. Je suis assuré qu'ils m'aimeront, quand nous aurons un peu vécu ensemble. Ils ne me trouveront, s'il plaît à Dieu, ni délicat, ni jaloux, ni défiant, ni inégal, ni entêté. Voilà ce que j'espère de Dieu, et nullement de moi. Ne vous donnez point la peine de me faire réponse ; déchargez-vous-en sur le bon père Bourbon, que j'embrasse de très-bon cœur : mais voyez avec vos messieurs et avec M. Gaye l'aumône que vous pouvez me faire dans ma mendicité. Il y a ici des biens infinis à faire. Les ouvriers de confiance me manquent. Je ne les laisserai manquer de rien, s'ils me viennent de chez vous.

Je ne sais point encore quand est-ce que je retournerai vous voir. J'ai ici plusieurs affaires pressantes, que je veux essayer de régler. Je suppose que vous aurez la bonté de faire avec M. l'évêque de Chartres tout ce que vous juge-

¹ Voyez, sur le même sujet, la lettre de M. Tronson à Fenelon, du 12 janvier 1697, et celle de Fenelon à M. Tronson, du 17 du même mois, dans la *Correspondance sur le Quietisme*.

rez convenable à l'amitié tendre et très-sincère dont je suis rempli pour lui. Vous m'avez promis de vous charger de tout pour lui¹. C'est donc à vous, monsieur, à examiner quand il faudra lui montrer l'ouvrage qu'on imprime. Vous serez le maître de voir les feuilles à mesure qu'on les aura faites. Je suppose que le travail est déjà bien avancé, parce que le tout est court. M. le duc de Chevreuse vous enverra toutes choses dès que vous les voudrez voir, et vous verrez jusqu'au bout que, grâce à celui qui fait toutes choses en tous, je ne respire que franchise et docilité pour mes vrais amis.

Quand vous verrez M. l'archevêque de Paris, témoignez-lui combien je suis content¹, quoiqu'il n'ait pas cru pouvoir faire tout ce qu'il auroit peut-être voulu par bonté pour moi, et que je n'ai point voulu lui demander contre ses arrangemens. Il m'a mandé que M. Pirot avoit été content de moi et de mon ouvrage; et en effet, M. Pirot a entendu parfaitement le système entier du premier coup-d'œil, et y est entré comme dans une doctrine non-seulement saine, mais évidente. Je vous en dirai davantage, quand je serai au coin de votre feu. En attendant, aimez-moi toujours du véritable amour, qui est celui de Dieu. Aimez aussi notre pauvre séminaire, et ne doutez jamais, s'il vous plaît, monsieur, ni de la reconnaissance tendre, ni de la vénération singulière avec laquelle je suis tout à vous sans réserve.

M. d'Arras me mande qu'il viendra ici cette semaine. Je tâcherai de lui inspirer ce que vous savez. Je prie M. Bourbon de me mander des nouvelles de votre santé.

XCI. (XL.)

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Impossibilité de lui donner à présent des directeurs pour le séminaire de Cambrai.

Janvier 1697.

Je me sers de la liberté que vous me donnez, en me servant de la main de M. Bourbon pour vous écrire. Nous nous sommes assemblés ici

¹ Une note de la main de M. Tronson nous apprend qu'il s'étoit chargé de montrer à l'évêque de Chartres le livre des *Maximes*. — ² La même note porte que l'archevêque de Paris avoit approuvé le livre.

au sujet de votre séminaire, pour voir ce que nous pourrions faire dans l'état où nous sommes, afin de répondre à vos désirs et à l'honneur que vous voulez nous faire. J'ai trouvé tous nos messieurs très-disposés à vous rendre le service que vous souhaitez. La seule difficulté a été d'en trouver les moyens; car nous n'avons point ici d'ouvriers surnuméraires, et il faut, de nécessité, en rappeler des séminaires de province, et c'est à quoi on trouve quelquefois de l'obstacle, par la peine qu'en ont messeigneurs les prélats. M. Gaye ne croit pas pouvoir se dégager que vers les vacances, et il ne promet même de travailler à Cambrai que pendant une année. Nous avons un sujet à Limoges qui ne craindroit pas les subtilités ni les chicanes de vos docteurs. Il y a long-temps qu'il a fait sa licence en Sorbonne, et il y a quinze ans qu'il enseigne la scolastique dans le séminaire de Limoges; il seconderoit bien un supérieur, et je craindrois seulement qu'en s'approchant de Reims, son archevêque ne le redemandât. Vous jugerez mieux que moi si ma crainte est frivole. Après tout, je vous supplie d'être persuadé, monseigneur, que nous n'avons point besoin de motifs pour nous engager à vous servir; que nous sommes très-disposés à faire tout notre possible pour seconder votre zèle, et qu'en mon particulier j'aurai une très-grande joie de vous donner une marque sensible de la sincérité, du profond respect et du cordial attachement avec lequel je suis, etc.

XCI. (XLI.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

Septembre 1697.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec toute la reconnaissance que je dois; et, suivant toute la liberté que vous m'avez donnée, je me sers, à cause d'une flussion que j'ai sur les yeux, de la main de M. Bourbon, qui me la prête volontiers et qui s'en fait un grand plaisir.

Ce ne m'en est pas un petit, monseigneur, d'apprendre de vous-même les dispositions où vous êtes touchant votre affaire; car, comme elles sont de sincères marques de la bonté et de la droiture de votre cœur, j'ai tout sujet d'espérer que Dieu les bénira et en tirera sa gloire,

qui est tout ce que je dois désirer, et ce que je ne manquerai pas de lui demander très-instamment.

L'attention que vous faites, monseigneur, aux besoins de votre diocèse, qui vous paroissent très-grands, et aux moyens solides d'y pourvoir, est digne du zèle épiscopal dont Dieu vous a rempli. Un séminaire tel que vous projetez ne peut qu'être d'une grande utilité, et de bons sujets qui y travailleront sous vos ordres vous pourront être d'un grand secours. La vue que vous nous avez témoignée avoir d'y employer Saint-Sulpice, est un effet de votre pure bonté ; et tous nos messieurs, aussi bien que moi, la regardent comme une grâce et un honneur dont nous vous serons pour toujours redevables, et dont nous ne saurions jamais assez vous remercier. Mais c'est là, monseigneur, tout ce que nous pouvons faire pour le présent ; et quelque pleins que nous soyons de reconnaissance et de désir de vous satisfaire, nous sommes réduits, dans cette rencontre, à n'avoir à vous offrir qu'une bonne, mais stérile volonté. Après nous être tournés de tous côtés pour trouver quelqu'un qui pût suppléer à M. Gaye, sur lequel nous croyons comme vous qu'il ne faut guère compter : après avoir, dis-je, parcouru tous les séminaires, nous n'y voyons personne à déplacer sans causer un dérangement qui, selon toutes les apparences, feroit de la peine à messeigneurs les évêques, à quoi on ne croit pas qu'on se doive exposer.

Vous jugez bien, monseigneur, que de ne pouvoir pas répondre à vos saints desirs, vous seconder dans vos pieux desseins, suivre l'attrait d'une abondante moisson, telle que vous nous la représentez, ce ne nous peut être qu'une très-rude mortification. Adoucissez-la, s'il vous plaît, monseigneur, en vous contentant de nous plaindre pour notre disette, en recevant notre impuissance pour une légitime excuse, et en regardant l'une et l'autre comme la marque de la volonté de Dieu sur nous, à laquelle il n'est rien de plus juste que de se soumettre. Ajoutez, je vous supplie, à toutes ces grâces la continuation de vos bontés, et pour nos messieurs et pour moi ; et soyez bien persuadé que je suis avec un attachement très-sincère et avec un très-profond respect, etc.

NCH * *

MÉMOIRE A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE,

SUR LE PROJET MANIFESTÉ PAR LES ÉTATS DU HAINAULT, D'OBLIGER L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI A ÉTABLIR UN SÉMINAIRE A MONS, POUR LES SUJETS DE LA DOMINATION ESPAGNOLE ¹.

(Vers 1700.)

Je sais avec certitude que les Etats du Hainaut ont résolu de demander au Roi Catholique qu'il soit défendu à tous ses sujets du diocèse de Cambrai de venir à Cambrai, dans notre séminaire, se préparer aux ordres.

Voici les réflexions que je supplie très-humblement Son Altesse électorale d'avoir la bonté de faire sur cette difficulté :

1^o Il ne seroit pas juste qu'on voulût m'assujétir à exempter de tout séminaire nos ordinands. Les séminaires sont autorisés par le concile de Trente reçu en ce pays, et par le saint-siège. Tous les évêques des Pays-Bas en ont ; et la plupart y tiennent plus long-temps leurs ordinands, que je ne tiens les nôtres dans celui de Cambrai. Mon prédécesseur établit il y a déjà long-temps ce séminaire. Je n'ai fait que suivre ses traces, sans innovation. Il l'avoit mis sous la domination de France, et y assujétissoit également les ordinands des deux pays. Cet usage n'a eu que de bons effets jusqu'ici, de non temps de même que du sien ².

2^o C'est à l'évêque à choisir, pour le gouvernement de son séminaire, des personnes qu'il connoisse à fond, en qui il se confie pleinement, qui aient l'expérience de ce genre de travail, et sur lesquels il puisse reposer sa conscience en imposant les mains. Il n'a aucune fonction plus importante que celle de veiller par lui-même sur cet ouvrage ; et par conséquent il faut qu'il soit sous ses yeux. Personne ne

¹ Ce *Mémoire*, qui ne porte aucune date, paroit avoir été rédigé vers 1700, quelques années après la nomination de Fénelon au siège de Cambrai. Il a été publié récemment d'après un *manuscrit autographe de Fénelon*, qui se conservoit au musée de Douai dans une masse de vieux papiers non classés, et la plupart sans valeur. M. Dutilleul, bibliothécaire de Douai, a fait imprimer ce *Mémoire* en 1849, sous ce titre : *Manuscrit inédit de Fénelon, d'après un autographe de ce prélat, accompagné d'une notice explicative*. Douai, 1849 ; 22 pages in-8°. Voyez à ce sujet *l'Hist. de Fén.* liv. iv, n. 59 et 60. — ² Ces paroles, et quelques autres que nous indiquerons plus bas, supposent assez clairement, qu'à l'époque où fut rédigé ce *Mémoire*, Fénelon étoit depuis quelques années archevêque de Cambrai.

peut forcer sa conscience, lorsqu'il ne peut se résoudre à confier son séminaire à des gens qu'il ne connoit pas assez pour les pouvoir juger propres à un emploi si important. Il doit répondre à Dieu, et des ecclésiastiques qu'il ordonne, et de ceux par lesquels il les fait éprouver. Toute l'espérance d'un diocèse, et toute la sûreté de conscience d'un évêque, ne sont fondées que sur ce choix des directeurs d'un séminaire. Ainsi il n'y a rien, dans le ministère épiscopal, qui doive être plus libre, et qu'il soit moins permis de gêner.

3° Les *séminaires des universités* ne suffisent pas pour nos ordinands ¹. Il y en a un grand nombre qui ne vont point à ces sortes de séminaires, faute de bourses. De plus, ces maisons, très-utiles pour les études, n'éprouvent point la vocation des élèves, et ne les forment point pour la pratique des sacrements. C'est néanmoins de quoi nous avons un pressant besoin, parce que nous sommes souvent obligés de mettre un homme dans une cure, dès qu'il est prêtre.

4° Il n'y a à Mons, ni en aucun autre lieu de notre diocèse, sous la domination d'Espagne, aucun séminaire fondé pour les ordinands. On ne peut prétendre, que cet établissement doive se faire sur le temporel de l'archevêché; cette prétention seroit inouïe. D'ailleurs nos revenus, sous la domination d'Espagne, sont médiocres: pendant la guerre ils sont confisqués; pendant la paix, je viens les dépenser sur les lieux, par mes visites et par des missions. Si la province vouloit fonder un séminaire à Mons, j'accepterois cette fondation, quoiqu'il y ait un très-grand inconvénient que cet ouvrage, duquel dépend tout le bien du diocèse, et duquel l'évêque doit répondre à Dieu pour chaque ordination, ne soit pas sous ses yeux. Mais au moins, en ce cas, il faudroit que je choisisse en pleine liberté, pour directeurs de ce séminaire, les ecclésiastiques que je croirois les plus propres à décharger ma conscience, et à me mettre en état de répondre à Dieu des prêtres que j'ordonnerois. En attendant qu'on cherche les moyens de

faire cet établissement, il est naturel et juste qu'on laisse les choses comme elles sont avec succès depuis long-temps.

5° Le privilège du Hainaut qu'on allègue, ne souffre rien, quand nos ordinands viennent au séminaire de Cambrai. Ce privilège exempte seulement les habitants de la province d'être traduits malgré eux, pour des procès, à des tribunaux étrangers. Il ne s'agit ici ni de tribunal ni de procédure; il n'est question que de l'ordination, qui est purement gracieuse de la part de l'évêque, et que chaque ecclésiastique ne reçoit qu'autant qu'il veut la recevoir. Ceci n'est point être traduit, malgré soi, à un tribunal étranger, pour une procédure rigoureuse, que de se présenter volontairement à son évêque, comme un enfant à son père, pour lui faire examiner si on est appelé de Dieu au ministère sacré.

6° On ne doit pas se plaindre que les sujets de Sa Majesté Catholique, venant au séminaire de Cambrai, incommodent leurs familles, et transportent l'argent du pays sous une autre domination. Leur dépense seroit à Mons aussi forte qu'à Cambrai pour leurs familles. D'ailleurs peut-on alléguer ce petit intérêt pour le pays, si l'on considère qu'il est plus que compensé par la dépense considérable que je viens faire dans ce même pays, où je fais chaque année, à mes dépens, des visites, des missions, et même une ordination qui attire tous les ordinands de la domination de France ¹.

7° Beaucoup d'écoliers du Hainaut espagnol vont tous les ans étudier à Douai. L'Etat ne se plaint point qu'ils violent le privilège de la province, ni qu'ils transportent en France l'argent du pays. Le séminaire du diocèse est néanmoins sans doute plus favorable, à l'égard des diocésains, que les écoles de Douai, qui sont dans un diocèse aussi bien que dans un Etat étranger. On voit, par cet exemple, que le privilège du Hainaut n'est point la vraie raison de l'innovation qu'on veut faire.

J'espère que Son Altesse électorale voudra bien peser ces raisons et protéger l'Eglise. Elle verra, 1° qu'on ne peut forcer un évêque à ordonner les gens qui n'ont point passé par un séminaire dont il soit assez assuré en sa conscience pour en répondre à Dieu; 2° qu'on ne peut le contraindre à établir un séminaire à ses dépens, surtout quand il en a déjà un; 3° que supposé même que la province eût à me proposer des expédients pour un établissement de sé-

¹ Indépendamment des *séminaires diversains* établis en Belgique, peu après le concile de Trente, il y avoit auprès des *universités de Douai et de Louvain*, des *collèges ou séminaires académiques* destinés à recevoir les étudiants qui aspiraient aux grades. Les évêques envoyèrent habituellement à ces *collèges académiques* un certain nombre de sujets distingués par leur vertu et leur capacité; mais ils préférèrent, pour la plupart des aspirants à l'état ecclésiastique, l'éducation des *seminaires diocésains*, pour les raisons que Fenelon indique dans son *Mémoire*. On peut consulter à ce sujet Van-Espeu, *Jus Teclæ*, part. II, tit. II, cap. IV, n. 7, 26, etc.

¹ Voyez la note 2 de la p. 392.

minaire, dont je choisis librement le directeur pour le repos de ma conscience; en attendant cette décision, il faut laisser les choses comme elles sont depuis si long-temps, puisque l'expérience montre qu'il n'en arrive aucun inconvénient.

XCIV.

(XLH.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il craint d'être mandé à l'assemblée du clergé pour y renouveler son acte d'adhésion au jugement du saint siège contre le livre des *Maximes*. Il expose ses vues pour la composition du séminaire de Cambrai¹.

Au Câteau, 4 juillet 1700.

JE vous remercie, mon très-cher enfant, de vos bons avis sur mes prévoyances superflues. J'en avois besoin, et je vous prie de les recommencer, quand je m'échapperai encore. J'ai reçu une lettre d'avis secret de Paris, qui porte qu'ils veulent m'obliger (apparemment par quelque ordre du Roi) à aller à l'assemblée de Saint-Germain pour y renouveler avec des explications plus amples et plus précises, ce qu'ils prétendent que je n'ai fait que par artifice dans mon Mandement et dans le Procès-verbal de notre assemblée. Ce procédé seroit bien extraordinaire; mais vous voyez par expérience qu'ils sont capables des excès les plus irréguliers. Si vous apprenez quelque chose, je vous conjure de m'en avertir, surtout par rapport aux formalités de droit que j'aurois à observer. Du reste, je demande à Dieu qu'il me mette un voile sur les yeux pour ne rien prévoir. *Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini; et spiritus ejus loquetur in vobis*².

M. Target me laisse une plaie au cœur; je ne puis la guérir; il n'y a qu'à la porter en paix, comme une vraie blessure corporelle. Ces sortes de coups m'impriment une tristesse amère et profonde.

Pour M. Sabatier, je ne le compte point pour exempt de très-grandes imperfections. Je suppose même qu'il est un de ces ardélions spirituels, qui se remuent et qui parlent beaucoup trop. Je compte bien aussi que M. Leschassier, embarrassé de le remplacer à Autun, n'aura

pas grande envie de s'en priver pour moi: enfin je comprends que j'aurois avec M. Sabatier beaucoup d'épines, et peut-être même des mécomptes. Mais voici mes raisons, après lesquelles je vous conjure de décider.

1° Je ne saurois trouver un homme plus expérimenté parmi ceux qui ne sont point engagés dans des congrégations. De plus, il est bien éloigné du jansénisme. Il se charge d'attirer ici des ouvriers qui agiroient avec subordination. Enfin il a de la piété, et la lettre qu'il m'a écrite en est une marque qui me touche.

2° Je lui ai fait savoir que sa lettre ne m'avoit point rebuté, et que je ferois une tentative vers Saint-Sulpice. Ainsi il s'attend que je la ferai, et il entendra d'abord à demi-mot ce que M. Leschassier lui vandra dire, s'il lui mande qu'il ne peut qu'approuver qu'il suive les conseils que M. Tronson lui avoit donnés autrefois par rapport aux offres qu'on lui fait. Si M. Leschassier ne vouloit point lui écrire là-dessus, de peur qu'une lettre ne pût être vue, il pourroit écrire à quelque autre directeur d'Autun, et lui mander de lui renvoyer sa lettre, après l'avoir lue à M. Sabatier.

3° M. Sabatier connoît toute la grossièreté des gens de ce pays; mais sa lettre fait assez entendre qu'il y reviendroit volontiers, si le corps de Saint-Sulpice le dégageoit de ses liens. Ce n'étoit pas la grossièreté du pays, mais l'inutilité où il y vivoit, contre son naturel actif et empressé, qui le dégoûta. La supériorité d'Autun acheva de le tenter.

Après tout, M. Brenier¹ le connoît mieux que moi, et je ne suis entêté de rien; et vous savez bien que je dois être désabusé de désirer, car tout ce que j'ai désiré me vient de travers. Mais je croirois qu'il faudroit au moins faire une tentative vers M. Leschassier, puisque j'ai mandé que je la ferois faire. Si elle réussit, ce sera une ouverture de Providence, qui surpassera ce qu'on en devoit espérer. Si elle ne réussit pas, j'aurai la consolation que Dieu aura décidé, et je n'y penserai plus.

Si néanmoins M. Brenier connoissoit en M. Sabatier des défauts essentiels, qui lui fissent croire absolument que je ne dois pas le commander, je m'arrêteroie tout court sur sa seule parole.

Pour M. Leschassier, rien ne peut le toucher que l'avantage de l'Eglise. Sans se commettre en rien, il me procureroit plusieurs sujets pour

¹ Voyez, sur le même sujet, la lettre de Fenelon à l'abbé de Beaumont, du 22 octobre 1701, et les autres que nous indiquons au même endroit, ci-dessus, t. VII, p. 418. — ² *Math.* x, 19 et 20.

¹ M. Brenier étoit alors directeur au grand séminaire de Saint-Sulpice, sous M. Leschassier, supérieur-général de la compagnie.

un diocèse où les besoins sont singuliers, et il ne se priveroit que d'un seul, qui n'est pas de leur corps, et qu'ils ne ménagent guère pour le conserver. Seroit-il possible qu'ils n'eussent pas de quoi remplacer un seul homme étranger?

Si vous trouvez avec M. Brenier qu'il ne faille point parler à M. Leschassier, ou bien si celui-ci refuse, je vous conjure de voir avec M. Brenier un sujet capable de conduire notre séminaire. Il m'en a déjà proposé plusieurs : je n'en connois pas un. Vous pouvez les examiner avec lui, consulter MM. de Préeilles et Boucher; voir, par quelque occasion naturelle, le principal sujet sur lequel vous aurez arrêté votre vue, et compter qu'un canonicat l'attend. Mais vous voyez bien qu'il faut un sujet mûr, formé, et qui préviennne un peu en sa faveur. Notre pauvre séminaire a besoin de quelqu'un qui le relève. Décidez avec les gens que je vous nomme, peut-être déciderez-vous aussi mal que je l'ai fait; mais faites le mieux que vous pourrez, et comptez que je ne puis vous savoir jamais que bon gré de vos soins. Je ne tiens point à M. Sabatier, si M. Brenier, qui le connoit à fond, ne le croit pas propre. Pour moi, sans l'admirer, je ne le désirerois que par comparaison à ce que je puis espérer d'ailleurs, surtout dans ma situation présente : mais si on décide qu'il ne me convient pas, je demeurerai content. En ce cas, je lui ferai savoir par voie indirecte, que mes amis n'ont pas trouvé d'ouverture pour entamer la négociation. Ce que je demande, c'est un autre homme, si celui-là n'est pas ce qu'il me faut.

Je ne crois pas avoir exhorté M. de Blainville¹ à voir fort souvent la bonne P. D. (*la duchesse de Beauvilliers*); mais enfin il croit suivre mon conseil, et lui est un surcroît de peine : c'est de quoi je suis sensiblement affligé. Mais il n'y a que quinze jours que je l'ai prié bien sérieusement, dans une lettre, de ne venir point cet été à Cambrai. Tort ou non, je l'ai fait. Quelle apparence de lui mander si tôt après tout le contraire? que pourroit-il penser? Après tout, le Roi est certainement indigné contre moi, et le fait assez voir. M. de Blainville n'est pas comme vous et comme Leschelle. Il est actuellement domestique du Roi, et un de ses grands-officiers. Doit-il aller voir un homme contre lequel le Roi paroît si indigné? Je vous le demande. Mais supposons que je me sois trompé, en décidant qu'il ne doit pas venir : sur quoi paroitrai-je tout à coup changer? Peut-être pourriez-vous, la bonne P. D. et vous, lui con-

seiller tous deux de venir de Laon au Câteau me surprendre un jour, malgré les avis de discrétion pour lui que je lui ai donnés. Vous lui recommanderiez de ne rester ici qu'un jour, afin que cela parût moins. Mais vous voyez bien que cette visite, si courte qu'elle fût, seroit suie à Cambrai, et mandée à Versailles. Pesez bien le conseil que vous donnerez. Il ne faut jamais le donner que bon à celui à qui on le donne. Je pourrois, s'il ne vient point, lui conseiller, outre la chasse que j'ai déjà fort approuvée, lui conseiller d'autres occupations innocentes dans quelque lettre, et l'exhorter à ne se contraindre point sur ses sociétés, pourvu qu'il n'en admette aucune de dangereuse. De votre côté, ne seriez-vous point à portée de lui faire entreprendre quelque dessein ou de langues, ou de science, qui lui ôtât le grand loisir qui le mène si souvent où l'on n'a pas besoin de lui? Si vous voyez quelque autre meilleur expédient, mandez-le-moi; vous verrez avec quel zèle je m'en servirai.

Je suis ravi de ce que M. de Cad.¹ ne craint point les fautes de son gendre futur. Cela étant, il faut faire le mariage au plus tôt, et voir s'il redressera le jeune homme. Dieu le veuille. Je vous renvoie l'imprimé de M. Préeilles. N'en sauroit-on trouver pour de l'argent aucun autre exemplaire?

Mille amitiés au grand abbé (*de Beumont*).
Tout à mon très-cher enfant sans réserve *in Christo Jesu Domino nostro*.

Ce que je vous conjure de bien peser pour l'affaire de M. Sabatier, c'est la comparaison de M. Sabatier avec le sujet qu'on pourroit me choisir en sa place. Je suppose qu'il a plus d'imagination que de jugement bien solide, que sa vertu est imparfaite, qu'il est vif, jaloux, délicat, et facile à blesser : mais sa délicatesse, pour ne rompre pas avec Saint-Sulpice, est édifiante. Il a de la vertu et du talent extérieur. Il est sûrement éloigné du jansénisme. Il croit pouvoir mener des ouvriers prêts à travailler sous lui. Il a de l'expérience; il connoit le pays, et me témoigne de l'inclination pour y revenir. Que me donnera-t-on en sa place? peut-être un jeune docteur sortant des études, qui n'aura jamais été éprouvé, qui ne connoitra point le travail ni les provinces, qui sera méprisé par nos rigoristes. Ils diront : Falloit-il déposséder nos gens, pour faire venir de Paris un *tranchot*

¹ Voyez, parmi les *Lettres diverses*, la LXXIII^e et la note 3, t. VII, p. 537. Il résulte de là que cette lettre est de 1700, et non de 1701, comme nous l'avions conjecturé d'abord.

¹ Voyez l'*Hist. de Fénélon*, liv. IV, n. 101.

de cette espèce? D'ailleurs, M. Sabatier n'attend qu'un mot, qu'il comprendra d'abord. M. Leschassier n'a pas besoin de rompre la glace : elle est toute rompue. Il ne s'agit que de lui faire savoir un oui ou un non, de la manière la plus précautionnée, pour ne commettre point Saint-Sulpice. Voyez donc, mon très-cher enfant, avec M. Brenier et les autres, ce qu'on peut choisir. Pour moi, je ne veux rien : je crains de vouloir après tant de mécomptes, et je vous proteste que je serai toujours content quand vous aurez décidé le mieux qu'il vous aura paru.

Mandez-nous que M^{lle} votre sœur *se porte bien*, dès que Godin sera arrivé heureusement.

XCV. (XLIII.)

A L'ABBÉ * * *.

Il le presse de revenir à Cambrai pour travailler au séminaire.

A Cambrai, 12 juillet 1701.

Vous avez su, monsieur, que je n'ai pu refuser à M. l'évêque d'Arras de vous laisser encore à Douai, pour empêcher la ruine d'une œuvre que votre présence soutient ; mais comme cette condescendance, dont j'ai usé jusqu'ici par déférence pour ce prélat, doit avoir ses bornes, et qu'il n'est pas juste de préférer toujours une œuvre étrangère, aux besoins de notre séminaire diocésain, je vous prie de penser bien sérieusement à venir bientôt nous aider. Il seroit même fort à désirer que vous profitassiez du reste du temps de votre séjour à Douai, pour y prendre des degrés dans l'Université, comme vous m'aviez assuré que vous le feriez. Je compte que vous viendrez avant la fin de l'automne. Je vous aime et je vous estime véritablement. Ainsi vous ne devez nullement douter de l'affection avec laquelle je serai toujours entièrement à vous.

XCVI. (XLIV.)

A M. LESCHASSIER,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

Il lui envoie le dimissoire d'un de ses diocésains, et souhaite que l'ancienne simplicité se conserve à Saint-Sulpice.

A Cambrai, 22 mars 1706.

Je suis, monsieur, dans un vrai tort à votre égard ; mais je vous supplie de croire que c'est par un mécompte, auquel mon cœur n'a eu aucune part, que je suis en demeure. Un long séjour à Bruxelles, où je n'avois pas un moment de libre, et divers autres embarras m'ont empêché de vous envoyer le dimissoire de M. Noirret. Je ne puis réparer ma faute qu'en vous l'envoyant. Ma conscience est bien déchargée quand je me repose sur la vôtre. Vous savez combien j'aime et révère la mémoire de M. Tronson, qui m'avoit servi de père pour la vie ecclésiastique. Quoique je n'aie jamais vu M. Olier, je n'ai rien ouï dire de sa conduite et de ses maximes, qui ne m'ait fait une profonde impression, et qui ne me persuade que l'esprit de grâce l'animoit. Je prie souvent Dieu que ce premier esprit de simplicité et d'éloignement du siècle se conserve dans Saint-Sulpice. Si le goût de l'esprit et de la science éclatante s'y introduisoit insensiblement, l'ouvrage de M. Olier et de M. Tronson ne subsisteroit plus. Vous savez d'ailleurs, monsieur, quelle étoit leur horreur de la nouveauté. Il faut espérer que votre zèle et votre fermeté soutiendront, malgré tant de périls, une maison qui est une source de grâce pour tout le clergé. Je serai toute ma vie, avec un véritable attendrissement de cœur, dévoué à Saint-Sulpice. De plus, je serai toujours avec la vénération que vous méritez, monsieur, votre, etc.

Agréez, s'il vous plaît, monsieur, que je me recommande aux prières de M. Bourbon, que j'aime cordialement. J'espère qu'il ne m'oubliera pas dans la chapelle de la sainte Vierge à Lorette. Je souhaite que toutes les personnes qui ont le plus de talent chez vous imitent la simplicité et le recueillement de ce saint prêtre.

XCVII. (XLV.)

A U M Ê M E.

Il lui envoie un dimissoire pour un de ses diocésains.

A Cambrai, 10 aout 1706.

Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien vous charger du dimissoire ci-joint, et de charger l'un des directeurs de votre séminaire de tout ce qui regarde l'ordination du jeune homme dont il s'agit. Je ne vous donne cet embarras qu'à cause de la confiance en Saint-Sulpice que j'ai eue dès ma première jeunesse et que je conserverai jusqu'à la mort. Je suis très-parfaitement, monsieur, etc.

XCVIII. (XLVI.)

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il se décharge sur MM. de Saint-Sulpice de l'examen des sujets du diocèse de Cambrai qui aspirent aux saints ordres.

A Cambrai, 1 décembre 1706.

J'ai prié M. Leschassier, mon cher neveu, de vouloir bien se charger de l'examen de la vocation et de la conduite des ecclésiastiques de mon diocèse qui se trouveront à Paris, et qui ne pourront pas venir ici recevoir l'ordination, après avoir passé par les épreuves de notre séminaire. Comme ces cas-là reviennent assez souvent, j'ai cru, à l'exemple de plusieurs évêques, devoir m'adresser à quelque communauté fixe, dont le supérieur fit en quelque façon, à cet égard, les deux fonctions de supérieur de séminaire et de vicaire-général. D'ailleurs il m'a paru que je devois me fixer à Saint-Sulpice. C'est une maison où j'ai été nourri, que ma famille a toujours chérie et révérée, long-temps avant que je fusse au monde. Je connois la piété et l'exactitude qui y règnent. Quoique je sois depuis long-temps hors de commerce avec eux, je ne puis ni cesser de les estimer, ni m'empêcher de les préférer à toute autre maison pour cet examen. J'ai même envoyé à M. Leschassier le dimissoire pour M. Gaignot. Ainsi je ne puis plus charger cet engagement. M. Gaignot ne peut s'adresser qu'à M. Leschassier. C'est à lui à prendre ses me-

sures pour le contenter, comme mon grand-vicaire dans cette fonction. Si M. Leschassier décide pour son ordination, je n'examinerai rien après lui, et je croirai sa vocation bien éprouvée, quand il l'enverra pour recevoir les ordres. J'estime et j'honore avec une sincère affection les autres communautés; mais je n'y connois personne, et je ne veux avoir qu'un seul homme d'une piété et d'une sagesse connue, à qui j'adresse ces sortes d'affaires. Je vous conjure, mon cher neveu, de faire entendre tout ceci, le plus doucement qu'il vous sera possible, aux personnes qui vous ont parlé. Je ne voudrois jamais que faire plaisir; mais il faut suivre quelque ordre, et ne s'en départir pas facilement, quand on a cru avoir de fortes raisons pour l'établir, surtout quand on s'y est déjà engagé.

XCIX. (XLVII.)

A M. LESCHASSIER.

Le prélat désire que les sujets du diocèse de Cambrai qui demeurent à Paris, soient éprouvés avant l'ordination au séminaire de Saint-Sulpice.

A Cambrai, 20 décembre 1706.

Je n'ai pas eu, monsieur, la moindre pensée de vous donner aucun embarras, pour les sujets de mon diocèse qui ne demeurent pas dans votre séminaire. Je connois trop l'esprit de votre maison, depuis le temps de feu M. Tronson, pour ne savoir pas que vous êtes absolument renfermé dans vos fonctions du dedans, sans vous charger du dehors. Il y auroit de l'indiscrétion à vous demander des soins au-delà de ces bornes; mais comme je ne connois point l'état présent des autres séminaires, et que je compte que l'esprit du vôtre n'est point changé, je suis bien aise de ne donner des dimissoires pour l'ordination à nos diocésains, qu'après qu'ils auront été éprouvés chez vous, s'ils demeurent à Paris. Voilà, monsieur, l'unique chose que je vous demande. Elle se réduit à votre fonction de supérieur, sans y ajouter le moindre embarras. C'est avec estime et vénération pour votre maison et pour votre personne, que je suis toujours, etc.

C. (XLVIII.)

A U M Ê M E.

Sur la mort de M. Bourbon.

A Cambrai, 19 novembre 1709.

JE vous envoie, monsieur, un dimissoire pour M. de Sars, et je suis ravi de tout le bien que vous m'en dites. Notre diocèse a un besoin incroyable de tels sujets : car presque tous les jeunes ecclésiastiques qui ont le plus d'étude et de régularité sont prévenus pour les nouvelles opinions. Les malheurs de cette guerre font encore plus de tort à l'Eglise qu'à la France.

Je suis véritablement touché de la mort de M. Bourbon. Tout ce qui avoit été cher à feu M. Tronson me l'étoit aussi : de plus, j'aimois et je révérois du fond du cœur M. Bourbon ; c'était un saint prêtre. Je prie Dieu qu'il vous en donne beaucoup de semblables, et que les ouvriers qui se forment chez vous ressemblent aux anciens, formés par MM. Olier et Tronson. La solide piété pour le saint Sacrement et pour la sainte Vierge, qui s'affaiblissent et qui se dessèchent tous les jours par la critique des novateurs, doivent être le véritable héritage de votre maison. Elle me sera très-chère le reste de ma vie, et je serai toujours très-fortement, monsieur, etc.

Je ne manquerai pas de prier pour M. Bourbon ; mais je compte que c'est lui qui priera pour nous : j'ai une vraie confiance en ses prières. Agréez, s'il vous plaît, monsieur, que j'ajoute ici mille assurances d'estime très-cordiale pour M. Brenier.

CI. (XLIX.)

MÉMOIRE AU ROI.

SUR L'IMPORTANCE DE CONFIER LE SEMINAIRE DE CAMBRAI AUX PRÊTRES DE SAINT-SULPICE 1.

Février 1712.

QUOIQUE je veuille toujours demeurer dans les bornes de la plus exacte discrétion, et de

¹ Fénelon envoya ce Mémoire au duc de Chevreuse avec sa lettre du 2 février 1712. Voyez t. VII, p. 371.

la plus respectueuse crainte d'importuner le Roi, je crois néanmoins qu'il est de mon devoir de prendre la liberté de lui faire une très-humble supplication en faveur du diocèse de Cambrai.

Après des embarras et des mécomptes infinis, j'ai eu le bonheur de trouver pour supérieur de notre séminaire un homme excellent, qui y a travaillé avec un grand fruit : mais son âge et ses grandes infirmités le mettent hors d'état de continuer.

Je ne saurois mettre en sa place aucun religieux, parce que notre clergé supporteroit très-impatiemment de se voir conduit par des réguliers. Ce seroit attirer beaucoup de haine et de contradiction à notre séminaire.

Tous nos ecclésiastiques qui ont du talent et de la vertu, ont étudié à Louvain ou à Douai, dans des principes qui établissent, ou du moins qui favorisent très-dangereusement le jansénisme. Je ne puis me résoudre à confier l'instruction de tous nos ordinands à un homme prévenu de ces principes corrompus ou dangereux.

De plus, les meilleurs sujets du pays n'ont été accoutumés qu'à la discipline très-défectueuse de leurs collèges : ils ne s'accommodent nullement des exercices plus réguliers, par lesquels les séminaires de France rendent les séminaristes plus sobres, plus modestes et plus édifiants. Ainsi le pays ne me fournit aucun sujet propre à cette fonction.

Je ne saurois avoir recours aux diverses congrégations de France qui se chargent des séminaires : je n'y connois plus personne. Quoique je ne veuille rendre aucun corps suspect sur sa doctrine, j'avoue que je crains extrêmement le jansénisme, sachant par expérience qu'il s'insinue avec un art incroyable dans les communautés. Je sais même qu'il y a des corps distingués par leur science et par leur régularité, auxquels le Roi refuse des lettres-patentes pour entrer dans de nouveaux séminaires, parce que Sa Majesté a quelque ombrage sur leur doctrine.

L'unique corps dont il me reste quelque connoissance plus distincte, est celui de Saint-Sulpice. Quoique je n'aie aucun commerce avec lui, je sais qu'il persiste dans son ancien zèle contre toute nouveauté. Je croirois notre séminaire en bonne main, s'il avoit un supérieur de ce corps-là.

Ce corps, retenu par de fortes considérations, me refuseroit sans doute un tel secours, à moins que Sa Majesté n'ait la bonté de lui faire

savoir qu'elle agrée qu'on accorde un bon ouvrier à un grand diocèse qui en a le plus pressant besoin.

Ce qui me fait espérer cette grâce , est que ce diocèse mérite une protection particulière de Sa Majesté. D'un côté, il est capital de ne laisser point prévaloir dans un diocèse si étendu , et si voisin de Paris, une secte qui y est déjà très-puissante , et qui n'est pas moins ennemie de l'État que de l'Église. D'un autre côté, il n'est pas moins important de travailler à rendre bons

Français tous les jeunes ecclésiastiques de cette frontière , qui sont dans le pays de Sa Majesté. Ce n'est que par le séminaire qu'on peut leur inspirer ces bons sentimens.

Deux mots que le Roi aura la bonté de faire dire au supérieur de Saint-Sulpice , nous procureront un bon sujet. Sa Majesté aura devant Dieu tout le mérite de cette bonne œuvre ; et notre séminaire, qui prie toujours pour sa personne, redoublera ses prières pour attirer sur lui les plus abondantes bénédictions du ciel.

LETTRES

CONCERNANT LES COMMUNAUTÉS DU DIOCÈSE DE CAMBRAI.

CH. (L.)

DE FÉNELON AU P. DE LA CHAISE.

Le prélat désire que les maisons des Jésuites de Flandre, récemment soumises à la domination espagnole par le traité de Riswick, continuent à dépendre du provincial de la Flandre française ¹.

A Cambrai, 17 janvier (1698).

Je suis bien fâché , mon très-révérénd père , d'être obligé de vous importuner souvent , et de ne pouvoir user de toute la discrétion que je voudrois avoir à votre égard. Voici une affaire qui touche votre compagnie, et qui me regarde aussi. J'espère que vous aurez la bonté d'en parler au Roi, si vous trouvez qu'il soit à propos de le faire.

¹ Il est à remarquer que Fenelon, dans cette lettre au P. de La Chaise, évite de lui parler de la grande affaire du livre des *Maximes*, qui se poursuivoit alors à Rome avec beaucoup d'activité. Il craignoit sans doute de compromettre de nouveau ce religieux, déjà compromis très-récemment par une lettre qu'il avoit écrite au cardinal de Janson en faveur de l'archevêque de Cambrai. Celui-ci néanmoins se vit bientôt après forcé de recourir au P. de La Chaise, pour se justifier auprès du Roi contre les plaintes de ses adversaires, qui reprochoient sur lui les délais de la cour de Rome. Voyez, dans la *Correspondance sur le Quietisme*, la lettre de Fenelon au P. de La Chaise, du 12 mai 1698.

Vous savez, mon révérend père, que cette province des Jésuites a un provincial français. La paix fait que certaines maisons de votre compagnie ont passé sous la domination d'Espagne. Telles sont celles de Mons, de Luxembourg et d'Atti. J'apprends que les Espagnols laisseront volontiers ces maisons sous le provincial français qui demeure d'ordinaire à Lille. Il y a même dans ces maisons des villes espagnoles, des recteurs qui sont natifs des terres de France. Ainsi le Roi a de ses sujets qui sont recteurs dans les villes d'Espagne, et il n'y a aucun sujet d'Espagne qui soit recteur dans les villes du Roi. L'unique chose que vos pères de ce pays souhaiteroient, seroit qu'on laissât leur province telle qu'elle est, sans la démembler. Le gros de la province demeurera toujours sous la domination de Sa Majesté, avec le provincial français et tous les recteurs des maisons des villes françaises natifs des terres du Roi. Mais si on vouloit rompre la liaison et la subordination qui est entre les diverses maisons de la compagnie de la province, ce changement leur feroit un grand embarras, sans aucun fruit pour Sa Majesté.

Pai contre-coup, j'en ressentirois aussi un fâcheux inconvénient. Les Espagnols, qui paroissent vouloir bien s'accorder des choses

en l'état où elles sont , quoique la condition soit très-inégale, ne manqueroient pas d'être peïnés, si on retranchoit de cette province des Jésuites les maisons de la compagnie qui sont sur leurs terres. Il ne leur en faudroit pas davantage pour les déterminer à faire de leur côté un retranchement contre moi. Ils pourroient m'obliger à établir à Mons un grand-vicaire et un official pour toute la partie de ce diocèse qui est de leur domination : après quoi ils ne me laisseroient aucune liberté d'aller visiter toute cette partie , qui fait au moins la moitié de ce diocèse. Ce grand-vicaire et cet official régleroient tout sans moi. Nulle affaire ne viendrait plus ici. Les ordinands mêmes n'y pourroient plus venir. Il me faudroit établir un second séminaire à Mons, ce qui m'est impossible. Je serois ainsi exclu de toutes mes fonctions de pasteur pour la moitié de mon troupeau : ce seroit une espèce de schisme. La même chose se feroit ensuite pour les diocèses de Tournai , d'Ypres et de Saint-Omer. On n'auroit pas la même chose à faire sur ceux de Malines , de Gand et de Bruges, qui n'ont rien sur les terres du Roi. Il est certain , mon révérend père, que cela feroit un tort irréparable à nos diocèses, surtout à celui de Cambrai , qui a autant d'étendue au-delà de Mons qu'en-deçà. Vous aurez la bonté, mon révérend père, d'examiner s'il est à propos de représenter tout ceci à Sa Majesté. Pour moi , je ne veux me mêler que des choses qui touchent mes fonctions , et je ne veux que dire ce que je pense , après quoi ma conscience est déchargée , et je ne souhaite que de bien obéir. Je suis avec une vénération singulière et un attachement cordial pour toute ma vie, etc.

CHL.

(LI).

A M***.

Le prélat demande quelques renseignemens pour l'élection prochaine d'une abbesse de Maubeuge.

A Cambrai , 1 juin 1699.

Je vous prie , monsieur , de me mander exactement tout ce que vous connoissez des principaux sujets qu'on peut choisir dans le chapitre de Maubeuge , pour lui donner une dame. Si la cour me députe pour assister à cette élection, avec M. le gouverneur du pays et M. l'intendant , je dois être instruit de tout ce qui regarde le succès de cette élection et le plus grand bien

du chapitre. Je compte donc que vous prendrez la peine de me mander au plus tôt les qualités de chacune des dames qui sont à portée d'être élues. Il y a long-temps que vous devez les connoître à fond , par vous ou par autrui. J'espère que vous m'ouvrirez là-dessus votre cœur sans réserve , et que , sans aucune complaisance humaine , vous ne regarderez que Dieu seul dans toutes les choses que vous me confierez. Pour moi , je ne découvrirai jamais à personne du monde, sans exception, que je vous aie consulté, ni que vous m'ayez répondu en cette matière. Ainsi ne craignez point de me parler ingénument , et ne songez qu'à décharger votre conscience. De votre part , ne dites , s'il vous plaît , à personne du monde sans exception , que je vous aie demandé vos pensées. Il est juste que vous me gardiez le même secret que je vous promets de vous garder. Je suis, monsieur , cordialement tout à vous pour toujours.

CIV**.

A M. DE BERNIÈRES ,

INTENDANT DU HAINAUT.

Remerciement à l'intendant pour ses offres obligeantes ; Fénelon lui recommande une affaire importante au bien de l'Eglise.

A Cambrai , 2 juin 1699.

J'ai reçu , monsieur , avec tous les sentimens qui vous sont dus , la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les offres dont elle est remplie sont si obligeantes , que je ne saurois vous en faire d'assez grands remerciemens. Je les accepterois avec joie , monsieur , si je ne craignois d'être indiscret. Mon inclination seroit tout entière de passer dans votre maison le temps que je dois être à Maubeuge¹. Mais vous aurez chez vous , monsieur , M. le comte de Montberon ; et je crains de vous incommoder en usant trop librement de vos honnêtetés ; elles me touchent à un point qui est difficile à

¹ Fénelon venoit d'être député par le Roi , pour assister à l'élection de l'abbesse de Maubeuge , avec M. de Montberon gouverneur de Cambrai , et M. de Bernières , intendant du Hainaut. Ce dernier , qui résidoit habituellement à Maubeuge , offrit à Fénelon un appartement dans sa maison , pendant le séjour qu'il devoit faire dans cette ville. L'élection eut lieu au mois de juillet ; la communauté présenta au Roi , selon l'usage , trois chanoinesses , parmi lesquelles se trouvoit mademoiselle de Noyelles , qui fut agréée par le Roi.

exprimer. En attendant le voyage de Maubeuge, pour lequel vous me donnez beaucoup d'impatience, je vous supplie, monsieur, d'avoir la bonté d'écouter mon intendant, qui vous rendra compte, s'il vous plaît, de quelques affaires où j'ai grand besoin de votre secours pour les intérêts de l'Église. Après tout ce que j'ai trouvé en vous jusqu'ici, je ne puis être en peine d'aucune affaire qui passe par vos mains. Vous ne pouvez avoir quelque égard pour personne qui soit plus fortement et plus parfaitement que moi, monsieur, votre, etc.

CV. (LII).

DU P. DE LA CHAISE A FÉNELON.

Il lui annonce que le Roi a nommé mademoiselle de Noyelles à l'abbaye de chanoinesses de Maubeuge.

A Paris, 18 juillet 1699.

J'ai lu, monseigneur, avec bien du plaisir, dans la belle et très-chère lettre dont vous m'avez honoré, les qualités, le mérite et la vertu de M^{lle} de Noyelles. Vous en exprimez le caractère presque aux mêmes termes que je l'avois décrit à Sa Majesté, lorsque je reçus le verbal de l'élection à laquelle vous avez présidé; et comme la longue vacance de l'abbaye des chanoinesses de Maubeuge ne permettoit pas à Sa Majesté de différer à leur donner une abbesse, elle se détermina d'abord en faveur de celle qui, non-seulement n'avoit nulle brigue ni sollicitations, mais qui au contraire fuyoit cette dignité de tout son pouvoir, et nomma M^{lle} de Noyelles, sans autre recommandation que celle de sa piété et de son mérite. Il y avoit déjà trois jours qu'elle étoit nommée lorsque j'ai reçu votre obligeante lettre, Sa Majesté n'ayant nul égard aux fortes et pressantes brigues qu'on faisoit pour les deux autres proposées. Je suis ravi que Sa Majesté ait concouru avec vous dans le même sentiment pour le bien d'une abbaye de cette conséquence. Je suis avec un respect très-sincère, etc.

CVI. (LIII).

DE FÉNELON AU SUPÉRIEUR D'UNE MAISON DE L'ORATOIRE

SITUÉE DANS LE DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Il lui témoigne son étonnement des réponses que lui ont faites quelques étudiants de l'Oratoire sur les matières de la grâce. Il laisse pleine liberté sur les opinions, pourvu que l'on se conforme au concile de Trente et aux dernières constitutions du saint siège.

A Cambrai, 23 janvier 1710.

Je crois, mon révérend père, que je dois répondre moi-même à la lettre que vous avez pris la peine d'écrire à M. Stiévenard, pour me demander quelque éclaircissement.

1^o L'explication que j'ai demandée à vos jeunes ordinands ne rouloit que sur deux points. Le premier est que vos confrères étant engagés à m'expliquer une différence précise entre leur grâce et celle de Calvin, me répondirent qu'elle consistoit en ce que celle de Calvin entraîne l'homme comme une brute, *pertrahit ut brutum*, au lieu que la grâce dont il s'agit n'entraîne point l'homme avenglement. Le second point est que comme je demandois à vos confrères, comment un commandement est possible à un juste lorsqu'il le presse de faire un acte sur-naturel, ils me répondirent que ce juste a le pouvoir éloigné de faire cet acte, quoiqu'il ne le fasse pas. J'allai plus avant, et je demandai en quoi consiste ce pouvoir éloigné, et on me répondit qu'il consistoit au moins dans le pouvoir ou capacité de recevoir la grâce qui manque à ce juste, *potest accipere gratiam*. D'ailleurs d'autres ordinands de votre maison m'avoient soutenu, il y a trois ou quatre ans, dans l'examen de l'ordination, en plein vicariat, que l'exemption de contrainte suffit pour mériter et pour démeriter, en sorte qu'un bien-heureux pourroit mériter, malgré la nécessité où il se trouve, pourvu qu'il fût voyageur. Nonobstant une si énorme réponse, je les admis aux ordres, sur la parole expresse que le père qui les présentoit me donna, qu'on les instruiroit à l'avenir selon la saine doctrine. Vous voyez par là, mon révérend père, que j'ai fait deux choses qui doivent vous convaincre de ma bonne volonté: l'une est que je me suis borné

à exclure l'hérésie manifeste : l'autre est que j'ai usé d'une condescendance peut-être excessive, pour ménager vos pères, et pour leur montrer une cordiale amitié.

2° Vous me demandez ce que je veux que vous enseigniez à vos étudiants. Permettez-moi de vous répondre que je ne veux rien, et que je laisse à chacun toute l'étendue de la liberté d'opinion que l'Église laisse à ses enfans. Eh ! qui suis-je pour vouloir aller plus loin qu'elle ? Je me borne à demander en son nom, qu'on n'enseigne plus rien contre le concile de Trente et contre les cinq constitutions sur le jansénisme.

3° Vous me promettez de *vous conformer à mes intentions, et d'engager vos professeurs à suivre mes sentimens*. Vous offrez, *si je le désire, d'enseigner la grâce suffisante au sens des Jésuites et soumise au libre arbitre, ou la grâce congrue de Suarez*. Agréez, s'il vous plaît, mon révérend père, que je vous dise que j'userois d'une autorité qui ne m'appartient pas, si je voulois imposer une loi sur les opinions libres dans les écoles catholiques. Il n'est nullement nécessaire pour la pureté de votre foi, que vous enseigniez les opinions du Suarez. Je vous représenterai seulement que la grâce sous l'actuelle motion de laquelle la volonté a encore une indifférence active pour y consentir ou pour lui refuser son consentement, n'est point soumise au libre arbitre. Saint Augustin n'a point connu de grâce soumise au libre arbitre, et il a dit néanmoins que, quand la grâce la plus efficace nous meut actuellement, elle laisse à notre volonté le choix de consentir ou de refuser son consentement : *consentire vel dissentire propria voluntatis est*. C'est donner un tour captieux, indécent, et même odieux, au dogme catholique, que de donner le nom de *soumise au libre arbitre*, à toute grâce qui ne nous prévient pas inévitablement, et qui ne nous détermine pas invinciblement à l'acte. Il est vrai que saint Augustin dit que le secours qu'il nomme *quo* n'est pas *laissé au libre arbitre* ; mais c'est une des preuves par lesquelles on peut démontrer que ce secours, qu'il n'attribue qu'aux seuls prédestinés pour le seul moment de la persévérance finale, ne peut pas être la grâce actuelle et intérieure, puisque ce père veut que toute grâce actuelle et intérieure soit laissée au libre arbitre pour y consentir ou n'y consentir pas, et qu'au contraire le secours *quo* est un secours de *Providence*, comme parle le saint Thomas, auquel les volontés des hommes ne peuvent résister, dit saint Au-

gustin, et qui n'est pas laissé à la volonté pour y consentir ou pour n'y consentir pas.

4° Vous demandez si je veux que vous *condamniez la grâce efficace par elle-même au sens des Thomistes*. Non, mon révérend père, je ne veux condamner aucune des opinions que l'Église ne condamne pas. Quand vos professeurs n'enseignent la prémotion physique que comme une opinion libre, avec tous les assaisonnemens qui ont été proposés dans les congrégations de *auxiliis*, vous n'admettez qu'un mouvement prévenant de la première cause, qui est proposé comme également essentiel dans tous les différens états de l'homme, parce que la subordination de la seconde cause à l'égard de la première est toujours absolue en tout état ; vous admettez un secours que les véritables Thomistes disent que Dieu donne comme le simple concours à *l'exigence de la cause seconde* ; vous n'admettez qu'un secours qui n'a rien de médicinal, puisqu'il est de tous les états, et que sans lui la grâce suffisante donne médicalement toute la vertu nécessaire pour réparer notre foiblesse, et pour proportionner notre force aux difficultés du degré présent de concupiscence par rapport à l'acte commandé, afin de nous mettre dans le pouvoir complet et prochain d'accomplir le commandement. Quand vous enseignerez cette opinion de philosophie sur la subordination de la cause seconde à l'égard de la première, avec ces correctifs, et dans la sincère disposition d'abandonner cette opinion dès qu'elle paroitra affoiblir ou obscurcir le dogme de foi sur le libre arbitre, sur le mérite, et sur la grâce véritablement suffisante, je serai infiniment éloigné de vous contredire ; mais je ne puis m'empêcher de vous déclarer que je ne puis approuver qu'en enseignant *la grâce efficace par elle-même au sens des Thomistes*, vous enseigniez, sous le nom radouci et captieux de *grâce efficace par elle-même*, le système pernicieux de Jansénius sur les deux délectations opposées, dont il est nécessaire, depuis le péché d'Adam, que nous suivions sans cesse celle qui se trouve actuellement la plus forte, parce qu'elle prévient inévitablement et détermine invinciblement nos volontés foibles et malades : c'est ce que les vrais Thomistes n'ont jamais enseigné ; c'est ce qui est opposé à tous leurs principes ; c'est ce que saint Augustin même n'enseigne nullement, et qu'il contredit avec évidence, comme j'offre de le démontrer par son texte ; c'est ce que l'Église n'a jamais ni approuvé, ni permis, ni toléré ; c'est ce que le concile de Trente a condamné par le

quatrième canon de la sixième session : c'est ce que les constitutions du saint siège ont condamné également dans le texte du livre de Jansénius , et dans le texte court des cinq Propositions. En un mot, l'Église n'a condamné rien de sérieux , ou bien c'est là précisément ce qu'elle a condamné : et il faut avouer de bonne foi , que le jansénisme n'est qu'un fantôme ridicule , comme le parti le soutient , si ce système , embrassé avec tant d'ardeur par tout le parti , n'est pas le jansénisme même qui a été condamné. Ne souffrez point , mon révérend père , que vos professeurs enseignent cette doctrine , et engagez-les à établir nettement les principes contraires , pour mettre à convert les décisions de l'Église , et pour les prendre dans un sens sérieux. Voilà à quoi je me borne. Vous pouvez faire part de tout ceci au révérend père de la Tour ¹ , si vous le jugez à propos , et je lui en écrirai volontiers pour vous débarrasser , s'il vous reste , après cette lettre , quelque peine ou incertitude. Vous verrez toujours , par ma conduite , avec quelle sincérité j'aime et j'honore votre congrégation. C'est du fond du cœur que je suis , mon révérend père , très-parfaitement tout à vous.

CVII. (LIV.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Il fait connoître au prélat les intentions du Roi sur la nomination à une abbaye du diocèse de Cambrai ².

A Paris, ce 13 mars 1713.

JE croyois m'être expliqué suffisamment, lorsque je vous avois écrit et fait écrire que le Roi trouvoit bon que vous nommassiez à l'abbaye du Câteau , comme vous aviez fait la dernière fois qu'elle vaua. J'entendois par là que vous pouviez le faire de la manière que vous le marquoit le révérend père de La Chaise, dans sa lettre sur ce sujet , dont vous avez exprimé le sens dans la vôtre, et par les mêmes raisons qu'il y marquoit.

Au regard de votre privilège , on m'a répondu que vous en usassiez comme vous l'avez projeté , et qu'après cela s'il arrivoit que vous fussiez refusé , vous en donnassiez avis. J'ai l'honneur d'être respectueusement , etc.

¹ Supérieur-général de l'Oratoire. — ² Cette lettre paroit être une réponse au dernier article de celle de Fénelon du 5 mars précédent, que l'on a vue parmi les *Lettres diverses*, ci-dessus, p. 229.

CVIII. (LV.)

DE FÉNELON

A UNE SUPÉRIEURE DE RELIGIEUSES.

Avis pour le règlement de sa communauté.

J'ai remarqué , ma révérende mère , dans le procès-verbal de visite que notre doyen de chrétienté et M. le curé de Saint-Nicolas ont fait chez vous par mon ordre , le 8 juin dernier , qu'il y a plusieurs articles des réglemens dressés tant par nous que par notre prédécesseur feu Mgr de Brias, qu'on néglige ou qu'on n'observe qu'à demi. Cela m'engage à ramasser ici tous ces articles , vous priant et vous chargeant devant Dieu , à ce qu'ils soient dans la suite plus religieusement observés.

1^o La supérieure est la mère commune de toutes : elle doit regarder toutes les religieuses comme ses enfants , avec une égale affection , autant qu'il est nécessaire pour conserver la paix et l'union entre les consœurs.

2^o Les consœurs , de leur côté , doivent respecter leur supérieure , et lui obéir , se souvenant de leurs vœux et de l'exemple de Jésus-Christ.

3^o Il est important d'empêcher les amitiés particulières , sources des cabales et des dissensions. Les religieuses d'une même communauté doivent toutes s'entr'aimer comme sœurs , servant un même maître , sous la même règle , dans la vue de parvenir toutes au même héritage. Elles ne doivent faire toutes ensemble qu'un cœur et qu'une ame , comme les premiers fidèles.

4^o Si quelqu'une se croit obligée , par zèle pour la règle , ou par charité pour sa consœur , d'en porter quelque plainte en secret à la supérieure , celle-ci sera discrète : elle écoutera la plainte , et elle s'en servira avec prudence , comme elle trouvera convenir , sans faire connoître celle qui se sera plainte.

5^o La supérieure doit faire en sorte que les officières soient obéies chacune dans son emploi , conformément aux constitutions.

6^o On ne doit pas souffrir que les religieuses , au réfectoire , aient les unes d'une sorte de viande , et les autres d'une autre : toutes doivent avoir les mêmes mets. Si quelqu'une , par infirmité ou autrement , a besoin de quelque autre sorte de nourriture , il est à propos qu'elle

aille la manger à l'infirmierie , et qu'alors elle soit servie par les infirmières seulement , et non par autre.

7° Il est du devoir de la procuratrice , de recevoir les pensions qu'on fait aux religieuses , et de les distribuer ensuite , suivant ce qui sera ordonné par la supérieure.

8° La supérieure aura soin de faire appliquer les sœurs au travail commun toutes ensemble , sous la direction d'une maîtresse , pour le profit de la maison , conformément au chapitre V de la règle. Quand les novices mêmes travaillent , ce doit être au profit de la maison , plutôt que des particuliers. On ne doit jamais permettre de travailler aux béatilles les dimanches et fêtes. Il est bon que la supérieure , à la nouvelle année , partage ces béatilles à peu près également , en égard néanmoins aux besoins de chacune des religieuses.

9° Comme rien ne contribue davantage à la ruine des cloîtres , que d'y recevoir des filles qui n'ont pas le véritable esprit de la religion , nous ordonnons de nouveau qu'on examine avec beaucoup de maturité les qualités et les inclinations des postulantes pour s'assurer , autant qu'il sera possible , de leur vocation , et qu'on fasse connoître à la communauté leurs défauts comme leurs perfections ; laissant ensuite agir chacune dans une entière et parfaite liberté , comme elles jugeront en conscience et devant Dieu être le plus expédient pour le plus grand bien de la maison ; ne souffrant jamais qu'il y en ait qui cabalent , soit pour faire recevoir , soit pour faire exclure une postulante : sur quoi chaque vocale doit considérer qu'il faut faire moins d'attention à la dot , petite ou grande , que la postulante apporte , qu'à son bon sens , sa piété , sa vie réglée , son amour pour la retraite , et aux autres marques de vocation ; les pauvres étant souvent mieux partagées des dons célestes que les riches , et plus en état d'édifier une communauté que celles qui y apportent de grosses dots , la supérieure ne souffrira pas que qui que ce soit s'émancipe jusqu'à reprocher à quelqu'une qu'elle n'a donné qu'une dot modique ; mais elle imposera une sévère pénitence pour un pareil reproche , supposé qu'il se fasse jamais ; ce que nous ne croyons pourtant pas qu'arrivera parmi des filles qui doivent être si intérieures.

Je vous charge , ma révérende mère , de faire lire cette lettre à votre communauté , et de veiller à ce que les articles qui y sont marqués soient dans la suite pratiqués avec autant et plus d'exactitude que par le passé. Je prie notre

Seigneur de répandre sur vous et sur toutes vos filles ses plus pures bénédictions. Je me recommande à vos prières , et c'est avec le zèle le plus sincère que je suis tout à vous en notre Seigneur.

CIX.

(LVI).

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION DE MONS.

Sur les inquiétudes que cette religieuse avoit conçues au sujet de la doctrine du confesseur ordinaire de la communauté.

A Cambrai , 15 septembre.

Je voudrois de tout mon cœur , ma chère fille en notre Seigneur , pouvoir vous soulager dans les peines que vous souffrez. J'aurois même souhaité de pouvoir demeurer quelques jours à Mons pour vous entretenir , et pour m'instruire du détail de vos affaires ; mais les affaires qui m'ont fait aller à Mons m'ont contraint de revenir ici en diligence. Je ne puis maintenant que vous exhorter à la patience , jusqu'à ce que je puisse aller vous voir. Je compatis de tout mon cœur à vos peines ; et quand je n'aurois pas tout le respect et toute la vénération dont je suis rempli pour M^{me} de Chandener , mon affection pour votre ordre , et pour toutes les filles de saint François de Sales , suffiroit pour me rendre très-sensible à ce qui vous touche. Assurez-vous que je ne souffrirai jamais ni mauvaise doctrine , ni cabale , ni injustice dans les lieux où j'ai quelque autorité. Il n'est pas juste que la qualité de Française vous attire de mauvais traitemens : mais vous savez que je dois examiner toutes choses sans prévention , et ne croire , en matière si importante , que ce qui sera éclairci par de bonnes preuves. En attendant , je ne puis me dispenser de laisser les choses dans la forme établie par mon prédécesseur. Il ne convient pas même que je donne au bon père Minime des pouvoirs secrets contre la règle de la maison , jusqu'à ce que j'aie reconnu , par un examen suffisant , que le besoin demande que je le fasse. Vous avez les confesseurs extraordinaires trois fois l'année , selon le concile , auxquels vous pouvez vous confier. Pour les confesseurs ordinaires , ils suffiront à votre besoin , et quelque défiance que vous ayez de leur prévention , vous pouvez

toujours recevoir d'eux l'absolution avec fruit. Je me hâterai de voir clair dans vos affaires , et de les régler pour mettre la communauté en paix. Je ne vous oublierai pas devant

Dieu , et je vous prie de vous souvenir de moi dans vos prières. Je suis avec une sincère affection , ma chère fille en notre Seigneur , entièrement à vous.

LETTRES

CONCERNANT DIVERSES AFFAIRES DE JURIDICTION MÉTROPOLITAINE.

CX.

(LVII.)

DES ÉVÊQUES DE TOURNAI ET D'YPRES
A FÉNELON.

Ils désirent se concerter avec lui sur quelques affaires de juridiction.

A Lille, ce 25 mai 1700.

Il y a long-temps , monseigneur, que nous avons appris de M. l'évêque d'Arras, que vous l'avez fait dépositaire d'un projet sur la juridiction ecclésiastique. Nous l'avons fortement sollicité ici de vouloir nous en donner des copies, comme étant parties intéressées. L'offre qu'il nous a faite de nous en permettre la lecture ne nous étant d'aucune utilité, nous avons cru devoir vous supplier très-instamment de nous faire part de vos lumières. Nous nous servirons de la liberté de notre ministère, et nous vous dirons avec sincérité nos sentimens sur ce projet. M. d'Arras est convenu avec nous, que les conférences seroient beaucoup plus utiles, si vous nous mettiez en état de les préparer, en nous faisant part du projet que vous avez dressé, et qui en est tout le fondement. Nous espérons que vous voudrez bien nous en accorder copie. Il semble que cette confiance est due à notre caractère, et que nous la méritons par le respectueux attachement avec lequel nous sommes, monseigneur, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs.

FR. Evêque de Tournai ¹.

A. M. Evêque d'Ypres ².

CXI.

(LVIII.)

DE FÉNELON A M. DE LA SALLE,
ÉVÊQUE DE TOURNAI ¹.

Contre l'opinion de cet évêque, qui vouloit demander au gouvernement l'exécution de l'édit de 1695, pour quelques provinces nouvellement réunies à la France.

[1700.]

Vous aurez bien la bonté, monseigneur, de me pardonner le retardement de cette réponse. Mes grands embarras en sont un peu cause; d'ailleurs j'avois besoin de parler à M. d'Arras et à M. de Bagnols avant que de vous rendre compte de mes pensées.

J'avoue, monseigneur, que je ne puis me résoudre à entrer dans la demande de l'exécution de l'édit de 1695. Cet édit autorise l'appel comme d'abus, et l'introduiroit inévitablement dans notre pays, où il est inusité. L'usage de cet appel est d'autant plus à craindre, que tous les magistrats sont intéressés à le désirer, et qu'il met notre juridiction à la merci des juges séculiers. Nous devons être soumis aux ordres du Roi pour ces sortes d'appels, quand Sa Majesté voudra les introduire en ce pays: mais tant qu'on nous laissera la liberté de représenter avec un profond respect et une

¹ Cette lettre ne porte aucune date; mais elle paroit relative à celle du 25 mai 1700, qui précède. Les principales dispositions de l'édit de 1695, dont il y est question, sont rapportées dans les *Mémoires du Clergé*, t. VII, in-fol., p. 52 et suiv.

soumission parfaite nos raisons , nous devons , ce me semble , faire tous nos efforts pour éviter l'exécution d'un édit qui établirait à jamais cet usage contre l'Eglise. Pour les avantages que l'édit nous donne , outre qu'il n'y en a aucun de comparable avec l'inconvénient de l'appel comme d'abus , d'ailleurs nous le trouvons presque tous par le droit commun , par les canons , et en particulier par le concile de Trente reçu en ce pays : aussi l'édit n'a-t-il pas été fait pour nous. C'est au clergé de France , qui n'a jamais reçu le concile , qu'on a accordé cet édit ; et après qu'il a été reçu en France , on a demeuré deux ans sans le faire enregistrer à Tournai. Il seroit à souhaiter , pour la juridiction ecclésiastique , que d'autres intérêts infiniment moindres n'eussent jamais fait désirer son enregistrement.

Il est vrai que nous devons empêcher qu'on ne nous ôte notre recours naturel au Conseil du Roi contre les arrêts de notre Parlement qui blesseroient la juridiction épiscopale : mais permettez-moi , monseigneur , de vous proposer plusieurs réflexions là-dessus.

1^o L'exécution de l'édit nous causera un mal bien plus à craindre que celui que le Parlement nous feroit en obtenant qu'on ne casseroit jamais ses arrêts. Combien y a-t-il d'équivalens par lesquels , sans casser des arrêts , on les rend nuls et comme non-avenus quand ils sont insoutenables ! Pour l'appel comme d'abus , les juges de ce pays le pousseroient sans mesure , s'ils le regardoient comme leur dédommagement sur les cassations d'arrêts.

2^o L'exécution de l'édit n'opérerait rien pour nous par la cassation des arrêts dont nous aurions à nous plaindre.

3^o Nous ne devons pas craindre qu'on nous ôte jamais le recours au Conseil contre les entreprises du Parlement. Ce recours est naturel , évidemment nécessaire , fondé sur l'exemple de tous les Parlements du royaume , et actuellement établi en ce pays : nous en sommes en possession. Vous , monseigneur , et M. d'Arras , vous avez fait casser ou supprimer plusieurs arrêts. De plus , l'exemple du Conseil de Malines , sur lequel on a donné au Parlement de Tournai ses privilèges , est décisif en notre faveur. Quand ce Conseil de Malines a jugé contre l'Eglise , elle a son recours au Conseil secret de Bruxelles , qui réforme le jugement dont l'Eglise se plaint. N'est-il pas juste que nous ayons recours au Conseil du Roi contre le Parlement de Tournai , comme on a recours au Conseil de Bruxelles contre celui de Malines ?

Notre droit ne peut jamais être mis en doute. Ce seroit craindre ce qui est impossible , et perdre de vue le mal extrême de l'appel comme d'abus , dont nous sommes fort menacés.

Il y a une chose très-importante à observer , ce me semble , sur les cassations d'arrêts : c'est qu'en les demandant en général , on souleveroit contre les évêques toutes les communautés , et on paroitroit attaquer les franchises du pays , dont les peuples flamands sont très-jaloux. Ils craignent de sortir de leur pays contre leur coutume , et d'être traduits , sous prétexte de cassation d'arrêts , à des tribunaux de France , où ils croient que leurs parties seront accréditées , et les feront condamner sur des maximes contraires à la jurisprudence flamande. Ainsi nous serons odieux à nos troupeaux , et nous aurons tout le pays contre nous , si nous demandons en général les cassations d'arrêts.

Ne nous suffit-il pas de faire notre demande avec la restriction suivante : c'est de ne demander le recours au Conseil , que pour les affaires ecclésiastiques ? On peut réformer les arrêts qui blessent les grands corps , comme l'Eglise , laissant les révisions pour les procès particuliers. Si les révisions avoient lieu pour toutes nos affaires , la discipline deviendroit impraticable , par les frais immenses de révisions , et par leurs longueurs. De plus , si dans certaines matières nous ne reconnoissons pas le Parlement pour juge , comment reconnoîtrions-nous les avocats qu'il appelle pour les révisions d'arrêts ? Je voudrois encore que les cassations ou suppressions d'arrêts (car je ne dispute point du nom) n'eussent lieu pour nous que dans les cas pressans et d'entreprise clairement insoutenable. Cela suffiroit pour tenir le Parlement sur ses gardes , et pour l'accoutumer au jong du Conseil. On pourroit même , sur une lettre de M. le chancelier , s'assembler pour conférer amiablement sur les principaux points à régler entre les évêques et le Parlement. Deux prélats et deux principales têtes du Parlement travailleroient ensemble , en présence de l'intendant de la province , à un projet de règlement. Les articles dont ils ne pourroient convenir seroient envoyés à la cour , et ils y seroient décidés. Ainsi tous nos embarras finiroient sans procédures rigoureuses. Les évêques ne s'exposeroient point à l'appel comme d'abus , et ils ne paroi-troient pas attaquer les franchises du pays. Ce règlement fixeroit la jurisprudence du Parlement : il craindroit encore plus les cassations d'arrêts , s'il lui arrivoit d'en donner contre son propre règlement.

C'est dans ce règlement qu'on pourroit finir tout ce qui regarde les portions congrues, les maisons presbytérales, et toutes les autres difficultés; mais il faudroit une lettre de M. le chancelier pour faire conférer les deux parties. Pour moi, je ne demande qu'à ne me mêler de rien. Je me borne à agir de concert avec mes confrères, par les voies les plus douces et les plus amiables, et je souhaite que d'autres, plus éclairés que moi, entrent dans les conférences, si on en fait.

Voilà, monseigneur, ce que je pense sur cette affaire: il me paroît que M. d'Arras est à peu près dans les mêmes sentimens, et c'est ce qui diminue ma crainte de me tromper. Pour M. de Bagnols, il m'a paru fâché de voir naître cette affaire, et craindre de s'en mêler. Je suis avec beaucoup de zèle et de respect, etc.

CXII * *

A M. DE HARLAY.

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS ¹.

Sur l'établissement, demandé par l'évêque de Saint-Omer, d'un tribunal d'officialité métropolitaine, dans le ressort du parlement de Paris ².

A Cambrai, 14 janvier 1702.

Je ne puis plus m'empêcher de vous importuner pour une affaire que M. l'évêque de Saint-Omer a portée devant vous. Oserai-je vous supplier très-humblement d'avoir la patience de lire les trois *Mémoires* ci-joints, qui vous l'expliqueront? Le premier est celui que je fis présenter au Roi, il y a environ deux ans, lorsque M. de Saint-Omer me demanda un official résidant en Artois. Le deuxième est celui de ce prélat, auquel le mien fut communiqué, et qui y répondit. Le troisième est la réponse que je fis à la sienne. Sa Majesté, après avoir vu mon dernier *Mémoire*, ne jugea pas à propos de décider l'affaire. M. l'évêque de Saint-Omer la réveille maintenant. Il est vrai que la parfaite correspondance des deux couronnes de France et d'Espagne semble diminuer

un peu la force des raisons dont je m'étois servi alors, par rapport aux intérêts du Roi; mais je me trouve heureux, monsieur, de ce que vos vues ne se borneront ni à une interprétation littérale des ordonnances qui n'ont été faites que pour les provinces de l'ancienne France, ni à la situation présente des Pays-Bas, qui peut changer un jour, et que vous étendez votre prévoyance sur toutes les suites que pourroit avoir l'exemple de cette innovation, dans un pays partagé entre deux puissantes nations. J'ose dire, monsieur, que rien n'est plus digne de vos lumières supérieures aux règles communes, et de votre zèle pour l'Etat, qu'un peu d'attention à ces circonstances. Je n'ai pas cru devoir produire ces trois *Mémoires* dans le procès, parce qu'ils n'ont été faits que pour Sa Majesté, et que c'est par son ordre exprès que M. de Barbezieux m'envoya celui de M. de Saint-Omer. Mais ce que je ne veux pas rendre public, ne sauroit être plus discrètement employé, monsieur, qu'en le faisant passer dans vos mains. L'usage que vous en ferez ne pourra être que selon les règles: et vous pouvez compter qu'ils ont été tous trois fidèlement copiés. Il me reste à vous représenter, que les raisons pour lesquelles nos rois ont ordonné en France la multiplication des officiaux, ne peut avoir lieu dans les Pays-Bas. Les évêques ne jugent point eux-mêmes en France: et comme le juge est différent de l'évêque, on peut vouloir multiplier le juge à proportion des ressorts de justice séculière. En ce pays, notre possession est constante pour juger toutes les causes de nos officialités, même celles que nos officiaux ont commencées. Le Roi a eu la bonté de nous confirmer, par une déclaration expresse, dans tous les usages de notre officialité, et par conséquent dans celui-là en particulier. En effet, je juge tous les jours des causes, surtout d'appellation. J'ai même jugé celle qui a fait naître notre contestation présente, et je jugerai pareillement en personne toutes celles qui me viendront de Saint-Omer. Ainsi, nous sommes dans un cas entièrement singulier, et qui ne tire à conséquence pour aucune autre Eglise du royaume. Les ordonnances, qui règlent la multiplication des officiaux à proportion des ressorts séculiers, sont manifestement fondées sur des raisons qui ne peuvent avoir aucun rapport à notre usage. M. l'évêque de Saint-Omer lui-même a reconnu ce droit dans son *Mémoire*; et il y a déclaré, comme vous le verrez, monsieur, qu'il offre de procéder au tribunal de Cambrai, toutes les fois que je voudrois bien juger en personne des

¹ Nous publions cette lettre et quelques autres, également adressées à M. de Harlay, d'après les minutes originales qui se conservent aux archives de la ville de Saint-Omer. Voyez, ci-après, 44 et 20 mars 1702. — ² L'évêque de Saint-Omer, dont il est ici question, est Louis-Alphonse de Valbelle, le même qui s'éleva d'une manière si peu convenable contre son métropolitain, dans l'assemblée provinciale de Cambrai, du mois de mai 1699.

cas d'appel. C'est sur quoi je n'hésite point. Je juge toujours depuis long-temps moi-même , et je ne cesserai point de le faire. A quoi serviroit donc un official métropolitain à Saint-Omer, puisque je jugerai ici toutes les causes , et que je ne lui en laisserois jamais juger aucune ? Quel fruit M. de Saint-Omer tireroit-il de l'établissement d'un official, qui ne le seroit jamais que de nom ? Cette innovation ne serviroit qu'à donner un fâcheux exemple , dont une domination étrangère ne manqueroit pas de se prévaloir quelque jour contre nous.

Je suis honteux d'une si longue lettre : et je me hâte de la finir en vous protestant que je serai toute ma vie , avec le respect le plus sincère , etc.

CXIII.

(LIX.)

A M. JÔLY DE FLEURY.

AVOCAT-GÉNÉRAL.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, le 16 février 1702.

Je me trouve fort heureux d'être dans vos mains , pour un procès que j'ai malgré moi avec M. l'évêque de Saint-Omer. Il me demande un tribunal d'officialité sous le ressort du parlement de Paris. Si vous avez la bonté de jeter les yeux sur les Mémoires donnés autrefois , de part et d'autre , au Roi , sur cette affaire , vous verrez , si je ne me trompe , qu'il importe au service de Sa Majesté , dans les pays-Bas , qu'on n'y fasse point cette innovation. Le véritable intérêt du Roi ne peut avoir toute sa force , monsieur , que dans votre bouche. D'ailleurs voici une raison courte et simple , qui me paroît décisive. En France, les évêques ne peuvent juger en personne ; ainsi les officiaux sont des juges nécessaires , qu'on doit multiplier suivant les besoins des divers ressorts : de là viennent les nouvelles et anciennes ordonnances qui réglent cette multiplication , et qui n'ont jamais été reçues ici. Elles ne peuvent avoir lieu dans ce pays , où notre possession incontestable et paisible est de juger en personne toutes les causes que nous voulons , même celles qui ont déjà été commencées par nos officiaux. M. l'évêque de Saint-Omer, qui ne peut révoquer en doute ce droit , l'a reconnu dans son Mémoire au Roi , et ensuite dans le présent procès. Vous y verrez ,

monsieur , qu'il convient de me reconnoître pour juge des causes d'appel , toutes les fois que je les voudrai bien juger en personne , et que , pour ces cas-là , il ne demande point de juge sur les lieux. Ce fondement étant déjà posé par lui-même , tout se trouve fini par avance. Un official n'est point un juge nécessaire en ce pays. Je puis , du propre aveu de M. l'évêque de Saint-Omer, juger toutes ces causes : je l'ai pris au mot ; je juge actuellement en personne toutes les causes d'appel pour lesquelles il me demande un juge. Je déclare que je continuerai à les juger toutes , sans aucune exception. Ainsi je rends par avance inutile tout ce qu'on peut me demander. Quand même j'aurois un official à Saint-Omer, il ne jugeroit aucune cause : je les jugerai toutes à Cambrai. Il ne seroit official que de nom ; ce ne seroit qu'un fantôme : mais ce fantôme , sans faire aucun bien à M. l'évêque de Saint-Omer, nous feroit un mal infini du côté de la domination d'Espagne. Il me paroît que ce prélat n'avoit pas besoin de me faire un procès , pour obtenir une chose dont il ne pourroit faire aucun usage. Voudroit-il nuire à la métropole de sa province , sans procurer aucun avantage réel à son diocèse ? J'espère , monsieur , que vous aurez la bonté de peser toutes les circonstances d'un cas si singulier , et si éloigné de la discipline de France. Enfin l'intérêt du Roi sur cette frontière vous touchera ; les conséquences en sont claires : vous voyez mieux que moi qu'on ne doit pas se borner à l'état présent, où la bonne intelligence des deux couronnes suspend les jalousies et les ombrages. Votre zèle et vos vues s'étendent plus loin. Je suis très-parfaitement , monsieur , etc.

CXIV **.

MÉMOIRE

POUR MESSIRE FRANÇOIS DE SALAGNAC-FÉNELON,
ARCHEVÊQUE DUC DE CAMBRAI, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, DÉFENDEUR ;

CONTRE MESSIRE LOUIS-ALPHONSE DE VALBELLE,
EVÊQUE DE SAINT-OMER, DEMANDEUR ¹.

Janvier ou février 1702.

La contestation formée par M. l'évêque de Saint-Omer regarde l'obligation qu'il veut im-

¹ Ce Mémoire fut imprimé dans le temps. La copie qu'on

poser à M. l'archevêque de Cambrai, d'établir un official forain, pour juger les causes d'appel qui peuvent être portées du siège de Saint-Omer à celui de Cambrai.

Cette question ne doit point être jugée par les préjugés ordinaires; elle est toute renfermée dans les usages de la province de Cambrai, qui ont été inviolablement observés jusqu'à présent, dans l'exercice desquels le Roi a promis de conserver les archevêques de Cambrai.

Pour donner une juste idée du fait et de la procédure, il convient d'observer que maître Robert Caulers, prêtre du diocèse de Saint-Omer, ayant été condamné, par une sentence rendue par l'official de Saint-Omer, à quelques peines canoniques, interjeta appel de la sentence, qu'il releva à la métropole de Cambrai.

Sur l'appel, ledit sieur Caulers ayant obtenu une commission pour intimé le promoteur de l'évêque de Saint-Omer, ledit promoteur requit le renvoi devant un autre official, que M. l'archevêque de Cambrai seroit tenu d'établir dans le ressort de la cour, pour y juger les appellations qui seroient interjetées à l'avenir de son official de Saint-Omer, consentant toutefois que M. l'archevêque de Cambrai en pût prendre connoissance par lui-même, lorsqu'il voudroit la retenir.

Cette réquisition, qui introduisoit une nouveauté dans l'ordre de la juridiction du sieur archevêque qui avoit été gardé jusqu'alors, sans aucune contradiction des évêques suffragants, ne fut point écoutée; et sans y avoir égard, il fut ordonné que les parties procédoient sur l'appel, en la manière accoutumée.

M. l'évêque de Saint-Omer, prenant le fait et cause de son promoteur, a interjeté appel comme d'abus de la sentence rendue à Cambrai, qui ordonnoit que les parties procédoient.

Sur cet appel comme d'abus, sur lequel il n'y avoit que la partie qui étoit le sieur Caulers, qui avoit été intimé, la cause ayant été plaidée, la cour ordonna par arrêt du 18 février 1700, qu'avant de faire droit, M. l'archevêque de Cambrai seroit mis en cause.

En exécution, M. l'évêque de Saint-Omer a fait assigner M. l'archevêque de Cambrai, et a pris les mêmes conclusions que son promoteur avoit prises à Cambrai.

De sorte que la cour voit que toute la question se réduit à savoir, si effectivement M. l'archevêque sera tenu et obligé de démembrer la juri-

diction, qui est de soi indivisible, pour en partager l'exercice dans tous les ressorts différens des lieux où elle peut ressortir.

M. l'archevêque de Cambrai est dans une possession contraire. Les inconvénients d'un usage contraire que M. de Saint-Omer voudroit introduire, sont si considérables, que si cela avoit lieu, la juridiction ordinaire et métropolitaine de M. l'archevêque de Cambrai seroit presque réduite à rien; et le tribunal qui lui est propre et naturel, seroit presque désert.

M. l'archevêque de Cambrai ne prétend point distraire les sujets de leur ressort ordinaire; il a consenti par ses défenses, que lorsqu'il y aura des appellations comme d'abus, interjetées de l'exécution des sentences rendues par lui ou par son official métropolitain, qui regarderont des sujets du ressort de la cour, lesdites appellations y soient portées et jugées; mais il n'est point nécessaire pour cela de multiplier le tribunal en autant d'endroits qu'il y a de différentes juridictions.

Cette question doit être décidée par les usages confirmés par les capitulations accordées par le Roi, lors de la conquête du Cambresis. Ces usages n'ont rien qui blesse le droit public et ecclésiastique.

Les archevêques de Cambrai, ainsi que les autres évêques de Flandre, sont en possession, suivant la disposition du concile de Trente qui a été reçu dans les Pays-Bas, d'exercer par eux-mêmes la juridiction contentieuse, ou d'en déléguer, si bon leur semble, l'exercice à des vicaires généraux ou officiaux.

Ce droit n'est point contesté par M. l'évêque de Saint-Omer; car il se départ de la réquisition qu'il a faite, supposé que M. l'archevêque veuille juger par lui-même les appellations qui seront interjetées de Saint-Omer.

L'archevêché de Cambrai s'étend dans les Pays-Bas espagnols; et il a pour suffragants les évêques d'Arras, Saint-Omer et Tournai. La plus grande étendue de juridiction de l'archevêque de Cambrai est dans les Pays-Bas espagnols; elle s'étend sur les villes de Mons, de Soignies, de Maubeuge et autres, Notre-Dame de Halle, et jusque dans Bruxelles.

S'il falloit établir des officiaux forains dans tous ces différens ressorts, les Espagnols ne manqueroient pas de suivre l'exemple de ce qui auroit été établi en France; et messieurs les évêques de Saint-Omer, d'Arras et de Tournai y souffriroient eux-mêmes un grand préjudice; car une partie du diocèse de Tournai et de celui de Saint-Omer, est située dans le ressort du

en voit ici est faite sur une plus ancienne, qui se conserve aux Archives du royaume. Sect. hist. carton L. 1137; basse intitulée: *Eglise de France, Cambrai.*

conseil souverain de Gand : ainsi il faudroit y établir un official forain pour les causes de la juridiction ordinaire , et un official métropolitain pour les causes d'appel.

Il en faudroit établir un autre à Mons , pour la portion du diocèse de Cambrai qui est du piéton et du ressort du conseil souverain de Brabant ; il en faudroit un autre pour ce qui est soumis au conseil provincial de Namur. Enfin il en faudroit trois pour Arras , Saint-Omer et Tournai , en ce qui ressortit en la cour.

Il ne resteroit donc rien à Cambrai : car du côté de France , l'Artois s'étend jusqu'à la contrescarpe de Cambrai ; ainsi il est surprenant que M. l'évêque de Saint-Omer , sans aucun intérêt , veuille dégrader la juridiction de son métropolitain , que les puissances étrangères respectent et n'inquiètent point.

Depuis la conquête du Cambresis , l'exercice de cette juridiction n'a point été divisé ni entamé ; le Roi l'a approuvé par les capitulations. Cette juridiction a ses prérogatives et son étendue. Les archevêques de Cambrai , comme les autres évêques de Flandre , connoissent de certains cas , suivant les placards des rois d'Espagne , dont les évêques de France ne connoissent pas : par exemple , ils connoissent du crime d'adultère : et le Parlement de Tournai ayant voulu troubler le défunt archevêque de Cambrai dans la connoissance de ce cas et d'autres , le Roi a rendu un arrêt en son conseil d'État , le vingtjanvier 1682 , par lequel il a maintenu le défunt archevêque de Cambrai dans le droit d'en connoître.

Il y a eu un appel comme d'abus , porté en la cour , d'une sentence rendue par feu M. l'archevêque de Cambrai en personne , sur un appel d'une sentence en l'officialité d'Arras , sur le fondement que les évêques en France sont obligés de déléguer l'exercice de la juridiction contentieuse à des officiaux. Ainsi l'on soutenoit que M. l'archevêque de Cambrai n'avoit pas pu juger lui-même ledit appel ; néanmoins la cour , ayant reconnu la possession dans laquelle étoient les archevêques de Cambrai , d'exercer par eux-mêmes la juridiction contentieuse , jugea qu'il n'y avoit point d'abus , sur les conclusions de M. d'Aguesseau ¹.

Aucun des évêques suffragants , à l'exception de M. de Saint-Omer , ne se plaint de l'exercice de cette juridiction ; et M. l'évêque d'Arras a déclaré plusieurs fois , qu'il ne souffriroit jamais

qu'on y apportât aucun changement ; parce que les peuples nouvellement conquis sont plus attachés à leurs possessions que les autres , et ils ne voudroient pas souffrir qu'on y apportât le moindre changement. Ils regarderoient cette nouveauté comme une déchéance de leurs privilèges , auxquels ils sont inviolablement attachés. C'est pourquoi on s'étonne que M. de Saint-Omer veuille changer ces usages pour une très-petite étendue de son diocèse , qui est du ressort du Parlement ; car son évêché n'est composé que de cent douze paroisses , y compris celles de la ville : et de ces cent douze paroisses , il n'y en a qu'un très-petit nombre qui soient du ressort du parlement ; le reste est situé sous le ressort du parlement de Tournai : de sorte qu'on ne voit pas quel préjudice M. l'évêque de Saint-Omer et ses justiciables peuvent souffrir , par le défaut d'établissement d'un official forain dans le ressort du parlement ; puisqu'ils peuvent également aller à Cambrai , qui n'est pas éloigné de la ville de Saint-Omer , où ils peuvent avoir bien plus d'avantage pour l'exercice de la juridiction qui appartient à M. l'archevêque de Cambrai : et qu'en cela il ne se fait aucune distraction de juridiction , puisque M. l'archevêque de Cambrai consent que , s'il y a des appellations comme d'abus , interjetées des sentences par lui rendues , elles soient portées en la cour ; et par là on peut dire que la cour acquiert , pour ainsi dire , une nouvelle étendue de juridiction qui a toujours été respectée par M. l'archevêque de Cambrai.

Cet exercice de juridiction ne blesse point la règle du royaume ; et encore que l'on convienne que , par plusieurs arrêts de la cour , on eût obligé en France messieurs les évêques à nommer des vicaires dans le ressort des parlements où leur juridiction s'étend , cela ne peut avoir lieu pour les pays nouvellement conquis.

Il faut convenir que l'*Ordonnance de Moulins* est conçue en ces termes : « Sur la remontrance » à nous faite , de la part d'aucuns de nos parlements , admonestons , et néanmoins enjoignons à tous archevêques et métropolitains , » bailler leurs vicariats à personnes constituées » en dignité ecclésiastique , résidant dans le » ressort de nos parlements , pour y avoir recours quand besoin sera , et sur peine de saisie » de leurs temporels. » Il est important d'observer qu'il n'est parlé que de vicariats , et nullement de sièges d'officialités.

Mais il faut convenir que l'*Ordonnance de Blois* , qui a suivi peu de temps après , a révoqué cet article. C'est dans l'art. 61 , qui est

¹ Voyez à ce sujet les *Mémoires du Clergé* ; t. vii. p. 238 , 1613 , etc. (Édition in-folio) , Note de l'éditeur.

cougu en ces termes : « Les Ordinaires ne pourront être contraints bailler vicaires ou vicariats, si ce n'est que nos cours de parlement , pour certaines bonnes causes et raisonnables , dont nous chargeons l'honneur et la conscience des juges d'icelles , avoient ordonné qu'en aucunes causes civiles ou criminelles pendantes en nos dites cours , lesdits Ordinaires bailleront lesdits vicaires ou vicariats. »

Il y a, sur cette *Ordonnance* , des réflexions importantes à faire. La première est, que la voie de contrainte est ôtée ; la seconde, qu'il est laissé à la prudence des juges d'obliger les évêques à donner des vicariats.

Il faut convenir que , par l'art. de l'*édit de 1695, touchant la juridiction ecclésiastique*, il est parlé des officiaux.

Mais il faut aussi convenir que le Roi , pour justes et bonnes considérations , et sur les remontrances qui lui ont été faites par les ecclésiastiques et autres gens du pays de Flandre , a sursis l'exécution de cet *édit*.

Ainsi cet édit n'établit aucune loi nouvelle , dans la manière de procéder dans la juridiction ecclésiastique de l'archevêché de Cambrai , et ses usages n'ont reçu aucune altération ni changement ; mais il est toujours vrai , qu'il est laissé à la prudence et à la discrétion des juges, de voir s'il convient , pour le bien des sujets du Roi , de multiplier les sièges d'officialité ; car, si cette multiplication produit des inconvénients, au lieu de produire un avantage aux justiciables, il faut demeurer d'accord, que bien loin de faire cette multiplication , il est de la prudence et de la justice de l'empêcher.

On a déjà fait voir les conséquences qui en pourroient arriver ; mais on ne sauroit coter aucun avantage pour les justiciables. Il y a plus : il y auroit impossibilité de trouver un territoire commode , pour l'exercice de cette juridiction , hors du siège de Cambrai , dans le ressort du parlement. M. l'évêque de Saint-Omer demande lui-même que ce tribunal soit fixé et établi dans une ville commode pour y recevoir et loger ceux qui seront obligés d'avoir recours à la juridiction métropolitaine. Il faut, pour rendre une demande juste , en rendre l'exécution possible ; or on demande à M. de Saint-Omer qu'il cote une ville , hors Saint-Omer, dans laquelle M. l'archevêque de Cambrai puisse fixer un siège d'officialité.

Il n'y en a aucune : et il ne conviendrait pas aux justiciables , ni même à l'honneur de M. l'évêque de Saint-Omer, que, dans sa ville épiscopale, il y eût un juge établi pour réformer

ses jugements ; et les justiciables craindroient d'exposer leurs griefs devant un juge qui paroîtroit dans le dépendance de M. de Saint-Omer.

Que si on laisse l'exercice de la juridiction dans l'état qu'elle se trouve établie de temps immémorial , le temps passé prouve qu'il n'en peut arriver aucun inconvénient ; et l'avenir n'en peut produire aucun , puisque M. l'archevêque de Cambrai se soumettant à déférer aux appellations comme d'abus qui pourront être interjetées de ces jugements , lorsqu'ils concerneront les justiciables du ressort de la cour, et en laissant le jugement libre , il évite tous les inconvénients dont le principe est la distraction de juridiction.

Les justiciables seront bien plus en sûreté , lorsqu'ils instruiront leur appel à Cambrai. M. l'archevêque ne refuse pas même de juger personnellement les appellations qui viendront de Saint-Omer. M. l'évêque de Saint-Omer ne dira pas assurément , que M. l'archevêque de Cambrai n'ait pas toute l'attention nécessaire pour prononcer ces jugements : il a même un conseil établi , composé des personnes les plus habiles et les plus intelligentes , qu'il consulte dans tous les actes qui concernent le gouvernement de son diocèse et l'exercice de sa juridiction. A l'égard de son official, il a une inspection particulière sur tout ce qu'il fait. En un mot , il est facile de présumer qu'un official, qui demeure dans la même ville où l'archevêque réside , ne manque pas de le consulter sur toutes les affaires importantes qui se présentent dans son tribunal.

Ainsi la justice pouvant être exercée avec bien plus de sûreté et d'avantage pour les justiciables, on ne voit pas pourquoi M. l'évêque de Saint-Omer voudroit que M. l'archevêque de Cambrai confiât l'exercice de sa juridiction à une personne éloignée de sa résidence , qu'il auroit de la peine à trouver selon son cœur, c'est-à-dire qui eût la capacité et le désintéressement nécessaires pour exercer sûrement la juridiction qui lui seroit confiée.

Il y a très-peu de causes , durant le cours d'une année , qui ressortissent de Saint-Omer à Cambrai , et qui concernent des personnes domiciliées dans le ressort du parlement. M. l'archevêque de Cambrai ne fixera pas un homme habile dans un bourg ou dans un village , pour y juger les causes d'appel qui viendront de Saint-Omer. Ainsi , comment exposer la juridiction métropolitaine au choix fortuit des sujets qui ne pourront pas l'exercer avec la capacité qui y est nécessaire.

La cour voit quelles sont les raisons qui peuvent porter M. l'archevêque de Cambrai à se tenir à ses usages et à sa possession immémoriale. Le Roi a dispensé M. l'archevêque de Lyon d'établir un official dans le ressort du parlement du Dauphiné et dans celui de Dijon ; parce qu'il a reconnu que, sans distraire les justiciables de leur juridiction ordinaire, l'exercice qui s'en feroit à Lyon n'empêcheroit pas le recours, par la voie de l'appel comme d'abus, à leurs juges naturels et aux parlements qui en doivent connoître.

Ainsi on ne voit nulle raison, de la part de M. l'évêque de Saint-Omer, pour autoriser sa nouvelle prétention ; et tout est favorable et fondé en justice pour M. l'archevêque de Cambrai.

Signé : M^e ANTOINE VAILLANT, *avocat*.

NOTA. A la suite de la copie de ce *Mémoire* qui se conserve aux *Archives du royaume*, on lit ces mots :

L'affaire fut plaidée jeudi 2 mars 1702. à la grand chambre, et remise.

CXV * *

DE FÉNELON A M. DE HARLAY,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS.

Sur le procès qui avoit lieu entre l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Saint-Omer.

A Cambrai, 14 mars 1702.

J'APPRENS que M. Vaillant a dit, dans son plaidoyer, quelques paroles inutiles à ma cause, et qui peuvent déplaire à M. l'évêque de Saint-Omer¹. La lettre que j'avois écrite à M. Vaillant, avant qu'il plaidât, étoit faite pour prévenir cet inconvénient. Je ne lui recommandois rien tant, que la douceur, la modération, et le respect pour mon confrère. Cette lettre sera mise en original dans vos mains, monsieur, si vous le jugez à propos. Je ne prends la liberté de vous importuner de ce détail, qu'à cause que je crois vous devoir, par respect, rendre compte de ma conduite sur les choses qui se sont passées devant vous. Les ordonnances n'obligent point

¹ On a vu plus haut, dans le *Mémoire* de M. Vaillant, quelques expressions un peu dures contre l'évêque de Saint-Omer. Il est probable que cet avocat s'étoit expliqué encore plus vivement dans son plaidoyer, en présence de la grand-chambre.

le parlement à faire multiplier les officialités ; elles le laissent libre d'examiner si ces multiplications sont nécessaires en chaque cas particulier. Ainsi, monsieur, vous êtes juge de toutes les raisons qui peuvent s'opposer à ces nouveaux établissements. On peut assurer même, que ces ordonnances ne peuvent avoir aucun lieu dans un pays où les officiaux ne sont pas des juges nécessaires, parce que l'évêque y est en paisible possession de juger tout immédiatement en personne. Les causes d'appel d'un aussi petit diocèse que celui de Saint-Omer, dont il n'y a qu'une partie qui soit du ressort du parlement de Paris, ne sont pas nombreuses ; et il y a déjà cinq ans que je les juge toutes moi-même, sans aucune exception. C'est ce que je continuerais avec la dernière exactitude. Ainsi, l'official qu'on me demande ne pourroit jamais servir de rien au prélat qui l'a demandé. En l'attendant, il ne se procureroit aucun bien réel, et nous feroit beaucoup de mal par les suites. Vous savez, monsieur, que, selon le style de Rome, suivi dans les Pays-Bas, qui dit official dit vicaire-général, et qui dit vicaire-général dit official. Quand les Espagnols ont voulu soustraire à la juridiction d'un évêque françois la portion de son diocèse qui étoit dans leurs États, ils lui ont demandé un official sur les lieux, c'est-à-dire, un vicaire-général official qui gouvernât tout, en sorte que l'évêque n'y allât pas même faire ses visites. C'est ainsi qu'ils avoient fait mettre un vicaire-général official à Douai, depuis qu'Arras étoit à la France ; et c'est ainsi qu'ils pourroient, sur l'exemple très-dangereux de M. l'évêque de Saint-Omer, me demander un vicaire-général official, pour m'exclure du gouvernement de la moitié de ce diocèse : ce qui y feroit une espèce de schisme. M. l'évêque de Saint-Omer voudroit-il nous faire ce mal, sans se faire aucun bien ? M. l'archevêque de Malines n'a point d'official à Ypres. Pourquoi l'archevêque de Cambrai, sujet du Roi, seroit-il moins favorablement traité en France, qu'un archevêque de domination étrangère ? Nul Artésien n'entre dans la demande que M. l'évêque de Saint-Omer fait tout seul. Au contraire, ses diocésains, qui appellent de ses sentences, aiment beaucoup mieux venir plaider ici en liberté, que d'être réduits à procéder devant un official métropolitain qui seroit à Saint-Omer, et qui n'oseroit condamner son propre évêque sous ses yeux. A l'égard des faits qu'on avance pour moi, monsieur, je n'ose répondre qu'ils seront toujours exposés avec exactitude, parce que je suis réduit

à les faire passer par le canal de gens qui ne sont qu'à demi instruits. On peut aussi vous en alléguer de contraires, qui ne seront pas d'une parfaite exactitude; mais, outre que la seconde réponse que je fis devant le Roi au *Mémoire* de M. l'évêque de Saint-Omer, fournit un éclaircissement sur la plupart des faits, et que j'ai en l'honneur de vous l'envoyer; de plus, je ne demande, monsieur, qu'un temps très-court pour rapporter des preuves décisives de tous les faits que j'aurai soutenus. Je suis honteux d'une si longue lettre; mais j'espère que vous aurez la bonté d'avoir égard à l'importance de la matière, et à l'absence d'une partie qui est presque sans secours.

Je suis avec le respect le plus sincère, etc.

P. S. J'ai envoyé, monsieur, notre capitulation de Cambrai, et l'arrêt du conseil qui confirme notre officialité dans la possession de juger selon ses coutumes, sans s'assujétir à celles de France. On m'a mandé, qu'on avoit produit un arrêt du parlement de Paris qui est conforme à la capitulation et à l'arrêt du conseil. J'espère que ces pièces éclairciront le principal fait.

CXVI * *.

A U M Ê M E.

Sur l'arrêt qui venoit d'être rendu en faveur du prélat, et sur le choix du rapporteur de la cause.

A Cambrai, 20 mars 1702.

Je vous dois et vous fais, avec une parfaite sincérité, un très-humble remerciement sur l'arrêt qui vient d'être donné dans l'affaire que j'ai avec M. l'évêque de Saint-Omer. Il ne me reste qu'à vous supplier, monsieur, d'avoir la bonté de nous donner un rapporteur tellement attentif à toutes les raisons du fond de la cause, que je n'aie rien à craindre ni de l'habileté ni du crédit, ni de la présence de ma partie sur les lieux, ni de mon absence, ni de ma situation. Je ne saurois craindre aucun de ces inconvénients, dès que je pense que je serai dans les mains d'un rapporteur que vous aurez choisi.

Je suis avec la vénération et le respect le plus sincère, etc.

CXVII.

(LX.)

DE M. DE SÈVE, ÉVÊQUE D'ARRAS,
A FÉNELON.

Sur une procédure de l'archevêque de Cambrai au sujet d'un ecclésiastique du diocèse de Saint-Omer ¹.

A Arras, le 7 novembre 1703.

Ce n'a point été, monseigneur, une curiosité indiscreète qui m'a fait vous écrire dans ma dernière lettre au sujet de l'affaire de Valenciennes ²; mais comme j'y dois prendre quelque intérêt, lorsque je vois le feu dans les diocèses voisins, et que je suis sûr d'ailleurs qu'à Paris, où je dois aller dans peu, et à la cour ensuite, on m'en parlera, et que peut-être y serez-vous nommé, j'ai cru devoir me mettre en état d'en parler plus juste, et que la chose roulant sur vous et sur M. de Saint-Omer, étant parfaitement instruit par ce prélat avec une pleine ouverture de cœur, il m'a paru qu'il étoit à propos, et peut-être même de votre intérêt, que je le fusse de votre part. Sans une pareille raison, déjà trop chargé de mon diocèse, je n'aurois pas jeté les yeux sur le vôtre, très-persuadé, comme vous me faites l'honneur de me le marquer, que ni dans la matière dont il s'agit, qui exciteroit le prélat le moins zélé, ni dans aucune autre, vous ne voudriez rien tolérer qui vous parût contraire aux règles.

Je reçois, monseigneur, sur cette même affaire, une lettre d'Aix de M. de Saint-Omer, qui me paroît me mettre encore en obligation de vous en parler. Il se plaint beaucoup d'une ordonnance que vous avez faite, de porter à votre greffe les informations que ce prélat a faites contre le sieur Cuvilliers de Leussine, dont il prétend que vous avez vu toutes les lettres. Il ne me convient point de juger entre deux grands prélats que je respecte. Je crois même que vous avez, par rapport à cet évêque, observé religieusement les règles de la procédure la plus exacte. Mais je ne sais si j'oserois vous représenter qu'il y a de certaines matières où *summum jus sumum injuria*, et dans lesquelles il faut quelquefois aller vite et passer en faveur du fond

¹ Voyez une lettre de l'abbé de Beaumont à l'abbé de Langeron, *Corresp. sur le Quietisme*, 1703. — ² Voyez le *Mémoire* de Fénelon à M. l'oyseau, ci-dessus, p. 362.

par-dessus les formes ; que celle dont il s'agit est très-délicate , et de nature à faire un grand bruit ; que l'absence de ce prélat , qui est à plus de deux cents lieues d'ici , paroît affectée par ce prêtre , qui est une espèce de fraude , à quoi un juge certainement peut avoir égard ; qu'avant de porter l'ordonnance , vous eussiez pu , sans blesser les règles , en faire savoir quelque chose à ce prélat , afin de lui ôter dans la suite tout sujet de plainte , et lui donner en même temps cette marque de considération. Enfin , n'auroit-il pas été aussi juste et plus doux d'attendre son retour , et surseoir jusque-là toute procédure ? Après cela , mille fois plus éclairé que je ne puis être , et connoissant mieux que personne combien peut être importante l'union et la correspondance entre vous , monseigneur , et chaque prélat de votre province en particulier , vous ferez ce que vous jugerez de plus conforme à la gloire de Dieu , à votre conscience et aux règles. J'y aurai satisfait de ma part , et je crois que vous l'approuverez , et je n'aurai rien à me reprocher sur cette affaire , dont il ne peut rien entrer sur mon compte , et que l'on eroit dans le fond encore plus étendue qu'elle ne paroît.

Je suis , monseigneur , avec bien du respect , etc.

† GUI , Evêque d'Arras.

CXVIII.

(LXI.)

DE FÉNELON

A M. DE SÈVE , EVÊQUE D'ARRAS.

Réponse aux difficultés de ce prélat sur la procédure concernant un ecclésiastique du diocèse de Saint-Omer.

A Cambrai ... novembre 1703.

PERSONNE , sans exception , n'est plus éloigné que moi , monseigneur , de vous soupçonner d'une curiosité indiscrette. Il ne tiendra jamais à moi que je ne vous montre une entière ouverture de cœur. Pour l'affaire sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire , il n'y a encore rien d'éclairci , et vous pouvez compter que je vous communiquerai tous les faits qui mériteront d'être approfondis. Il est vrai que j'ai préféré les voies lentes et secrètes à celles qui eussent été moins sûres pour l'éclaircissement de la vérité , et qui auroient fait d'abord un grand éclat. Plus la nature de la chose est importante , plus j'ai cru devoir , selon Dieu , garder ces pré-

cautions ; mais je ne prendrai , s'il plaît à Dieu , aucun parti , ni de mollesse , ni de politique , pour flatter personne.

A l'égard du Roi , dont vous me parlez , personne ne surpassera jamais mon zèle , mon respect , ma soumission et ma reconnaissance ; mais permettez-moi de vous dire , monseigneur , que c'est Dieu , et non pas le Roi , qu'il faut mettre devant les yeux des évêques , lorsqu'il s'agit des choses purement spirituelles. Je serois bien malheureux , et bien indigne de mon ministère , si ma conscience ne suffisoit pas pour me déterminer à mes fonctions dans une matière si grave , et si on avoit besoin de me presser par des réflexions de politique mondaine. Pour les curieux que vous trouverez peut-être , je ne crois pas être obligé à satisfaire leur curiosité. C'est assez que je veuille vous communiquer , en esprit de sincère correspondance , tous les faits qui seront prouvés , ou qui pourront être éclaircis par la liaison que les uns peuvent avoir avec les autres.

Pour M. l'évêque de Saint-Omer , j'avoue que je suis fort surpris de ses plaintes. J'ai reçu une appellation dans les formes. Je n'ai donné aucune clause d'inhibition pour suspendre ce qu'il a fait. Si j'eusse manqué à faire ce que j'ai fait , j'aurois violé les règles de l'Eglise. J'ai même manqué à la règle , en ne mettant pas d'abord une amende contre son greffier , en cas qu'il ne nous rapportât point le procès. Je ne l'ai voulu mettre qu'à l'extrémité , la seconde fois , après que l'autorité du supérieur a été ouvertement méprisée , et que la désobéissance a été manifeste. Mon ménagement , gardé contre les règles , n'est compté pour rien. On crie comme si on souffroit une énorme injustice , pendant qu'on désobéit à la justice ecclésiastique. Il n'y a plus de métropolitain , et chaque évêque demeure indépendant , même dans les causes d'appellation , si un métropolitain est réduit à n'oser recevoir les appelans , et se faire rapporter le procès pour juger si le premier juge a excédé ou non. Les métropoles , qui ont perdu presque toute leur autorité , n'en auront plus aucune , si on achève d'en abatre ce dernier reste. Nous sommes des juges forcés : nous ne pouvons , sans prévarication , ni dénier , ni retarder la justice aux appelans. Si les appelans paroissent en souffrance , nous leur devons , sans aucun délai , les soulagemens de droit , sauf à les renvoyer au premier juge en toute rigueur , si les informations montrent que ce juge a bien procédé , que la grièveté du cas mérite la procédure qu'il a faite. Si je manquois à ce devoir essentiel de métropolitain , vous de-

vriez, monseigneur, vous qui êtes le plus ancien évêque de notre province, me représenter le tort irréparable que je ferois à la discipline.

Je ne sais ce qu'on veut dire, quand on dit que j'ai vu des lettres. Je n'ai vu aucune pièce, ni ne connois rien qui ait dû arrêter un juge d'appellation, qui est un juge de rigueur, obligé à ne rien faire que sur les preuves judiciaires. De quoi pourroit se plaindre M. l'évêque de Saint-Omer? Nous voulons voir s'il a dû procéder comme il a fait, et si les griefs de l'appellant sont de droit ou non. Puis-je me dispenser d'agir de la sorte? Si ce prélat n'a point excédé, et si la grièveté du cas a mérité la procédure qu'il a faite, nous lui renverrons d'abord l'accusé, sans juger du fond; nous serons aussi rigoureux que lui pour les précautions, sur la simple apparence de crime. Mais nous devons à un prêtre accusé des vices les plus énormes, dit-on, de ne le laisser pas dans un état si violent, en attendant que M. l'évêque de Saint-Omer juge à propos de revenir de Province. Il n'est pas juste qu'un prêtre accusé ne trouve, en attendant, aucun recours auprès du juge supérieur, et que toutes les voies de droit lui soient refusées par le métropolitain que l'Église a établi exprès pour être son juge. Encore une fois, monseigneur, il ne s'agit nullement du fond: il n'est question que de savoir si M. l'évêque de Saint-Omer a procédé d'abord contre la règle ou non. Le greffier n'a qu'à nous rapporter le procès, s'il ne veut pas y être contraint par les voies de droit. Dès que nous verrons que le cas mérite ce qui a été fait, comme je suis ravi de le supposer en faveur de mon confrère, nous n'aurons pas moins de zèle que lui contre l'accusé, et nous ne perdrons pas un seul moment pour le mettre entre ses mains. Si, au contraire, il se trouvoit, ce que je ne veux pas seulement penser, savoir qu'il eût excédé les règles dans sa procédure, n'aurois-je pas à me reprocher devant Dieu tous les délais par lesquels j'aurois frustré l'accusé du soulagement que les lois de l'Église me chargent de lui donner d'abord? Il n'est pas seulement question d'attaquer le vice avec zèle: il faut songer aux règles qu'on doit garder, et faute desquelles le bien n'est plus bien, parce que la discipline est troublée. Il faut se mettre en la place d'un métropolitain, qui doit la protection des lois à quiconque vient recourir à lui selon les formes. Quelque coupable que puisse être l'accusé, nous devons l'écouter, et le mettre à portée de faire valoir ses griefs, jusqu'à ce qu'il nous apparaisse, par le procès, qu'on n'a point excédé contre lui.

De quoi se défie M. l'évêque de Saint-Omer? Est-ce de la procédure, ou du juge supérieur qui est obligé de l'examiner? Si c'est de la procédure, pourquoi veut-il que nous ne la redressions pas, s'il sent qu'elle a besoin d'être redressée? Veut-il que le métropolitain connive pour tenir l'accusé en souffrance? veut-il que le supérieur laisse désobéir l'inférieur, pour autoriser les manquemens qu'il a commis contre une partie? Si, au contraire, c'est du métropolitain que ce prélat se défie, est-ce une raison qui doit interdire à ce métropolitain sa fonction la plus essentielle? L'inférieur n'a-t-il qu'à se défier sans raison du supérieur, pour lui lier les mains, contre toutes les lois de l'Église? Fais-je tort à M. l'évêque de Saint-Omer, ou à la cause dont il s'agit; lorsque je me borne à vouloir examiner, par la lecture du procès, s'il y a grief ou non, à condition de lui envoyer d'abord l'appellant, si le grief prétendu ne s'y trouve pas? Ce n'est point retarder sa procédure: c'est au contraire lui qui retarde la nôtre, en ne permettant pas à son greffier de nous obéir pour accélérer: c'est lui qui tient tout en suspens pendant une très-longue absence. Mais enfin si ce prélat veut supposer que c'est gâter cette affaire, que de laisser voir à son métropolitain s'il a bien ou mal procédé, qu'y a-t-il de plus injurieux et de plus injuste que cette persuasion? Est-ce par une persuasion si injurieuse qu'il veut m'engager à m'interdire moi-même de ma fonction? N'est-il pas étonnant qu'on raisonne ainsi, et qu'on espère nous faire raisonner de même?

J'espère, monseigneur, que vous jugerez de tout ceci avec votre prudence et votre droiture ordinaire, et qu'en répondant à M. l'évêque de Saint-Omer, vous lui représenterez que, s'il n'a point excédé, l'accusé sera par mes soins dans ses prisons, avant qu'il soit revenu de Province, pourvu que le greffier ne continue pas à nous désobéir d'une manière très-mal édifiante. Je serai fort aise, toutes les fois que les évêques de notre province voudront s'unir avec leur métropolitain, et agir de concert dans les choses communes de discipline. Ils ne me trouveront jamais, s'il plaît à Dieu, ni relâché ni politique. Je crois même qu'aucun métropolitain ne pousse plus loin que moi le respect, les égards et les ménagemens pour ses provinciaux: mais je n'achèterai jamais cette correspondance par des condescendances qui violent les lois de l'Église, et qui dégradent le tribunal métropolitain. Je suis avec vénération et respect, etc.

 CXIX. (LXII.)

AU PRINCE EUGÈNE DE SAVOIE.

 Il lui demande sa protection pour les églises de Tournai et des environs ¹.

(1708.)

Quoique je n'aie point l'honneur d'être connu de vous, j'espère que vous aurez la bonté d'agréer la liberté que je prends de vous demander votre protection pour les églises de mon diocèse qui sont dans la ville ou dans le voisinage de Tournai. Je ne suis point surpris que les Allemands, les Anglais et les Hollandais, qui ne sont pas catholiques, prennent des lieux convenables pour exercer librement leur religion dans le pays où ils font la guerre: mais j'ose dire, monsieur, qu'ils n'ont aucun besoin de rendre cet exercice public et ouvert, pour y attirer les catholiques. Il y a toujours en chaque pays des esprits légers et crédules que le torrent de la nouveauté entraîne, et qui sont facilement séduits: cette séduction des esprits foibles ne pourroit que troubler un pays qui a toujours été jaloux de conserver l'ancienne religion. Elle a toujours été fortement soutenue et protégée sous la domination de la maison d'Autriche, et j'ai peine à croire que ceux qui gouvernent pour les alliés voulussent autoriser une innovation qui alarmeroit l'Église catholique. Faites-moi, s'il vous plaît, monsieur, l'honneur de me permettre de vous proposer un exemple assez récent qui pourroit servir à persuader ceux qui ont besoin d'être persuadés. Après la fin de la dernière guerre, et immédiatement avant celle-ci, les troupes de Hollande, qui étoient en garnison à Mons et dans les autres villes des Pays-Bas espagnols, avoient un lieu un peu écarté pour leur prêcher, où ils exerçoient librement leur religion sans l'ouvrir à aucun des catholiques qui peuvent être séduits. Il me paroît, monsieur, que ce tempérament, dont on se contentoit alors, seroit encore suffisant aujourd'hui pour satisfaire les autres religions, sans blesser la nôtre. J'espère que si cet expédient, déjà éprouvé par les mêmes nations dans le même pays, est examiné, on le trouvera digne de la sagesse et de la modération de ceux qui ont l'autorité. Ce qui me donne le

¹ Voyez l'*Hist. de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, liv. IV, n. 77.

plus d'espérance est la protection d'un prince qui aime sincèrement la vraie religion, dont la maison a souvent soutenu la catholicité avec tant de zèle, et dont l'Europe entière estime les grandes qualités. Je suis avec tout le respect possible, etc.

CXX. (LXIII.)

A M. DE SÈVE, EVÊQUE D'ARRAS.

Il justifie sa conduite relativement à une affaire de juridiction.

A Cambrai, 16 juin 1711.

Vous savez, monseigneur, les démarches que j'ai faites pour éviter de vous causer quelque peine, et pour vous témoigner ma vénération. J'ai même retardé jusqu'à l'extrémité ce que j'ai cru devoir faire, et je ressens une peine infinie de tout ce qui peut vous mécontenter. Je me suis défié de mes foibles lumières: j'ai eu recours à celles d'autrui; j'ai représenté avec soin tout ce qui pouvoit appuyer votre sentiment; j'ai désiré, avec la plus sincère déférence, de pouvoir entrer dans vos pensées. Enfin j'ai suivi un sage conseil, et ma propre conscience. Quand les chemins seront plus libres, j'irai, si vous l'agréez, à Arras, pour avoir l'honneur de vous voir. Quoiqu'un juge ne doive rendre compte qu'à son seul supérieur des motifs de son jugement, je vous ouvrirai alors mon cœur, avec une confiance sans réserve, sur les choses que vous voudrez éclaircir, et j'espère que vous trouverez que j'ai suivi les véritables règles. J'avoue néanmoins, monseigneur, que je puis facilement me tromper: mais chacun de nous doit, ce me semble, se borner à remplir sa fonction, en jugeant selon sa conscience, sans se faire un point d'honneur de faire prévaloir son jugement. J'ai jugé comme j'ai cru le devoir faire. Vous êtes trop éclairé et trop équitable, pour trouver mauvais qu'un métropolitain supplée doucement ce qu'il croit que l'Église le charge de suppléer. De mon côté, je n'ai garde de souffrir impatiemment que mon confrère fasse corriger par mon supérieur ce que je puis avoir fait de trop en qualité de métropolitain. En ce cas, nous pouvons donner l'exemple d'une conduite douce, paisible est édifiante, quoique nous pensions diversement. Je ne serai nullement peiné, quand vous prendrez le parti de vous pourvoir par les voies canoniques. Nous n'en garderons pas moins l'union parfaite qui doit être inviolable

entre nous. J'espère que vous ne cesserez point de m'honorer de votre bienveillance, comme je veux être le reste de ma vie avec un attachement et un respect sincère, etc.

CXXI. (LXIV.)

AU MÊME.

Sur quelques actes de juridiction qui avoient déplu à cet évêque.

A Cambrai, 5 septembre 1711.

JAMAIS personne, monseigneur, ne fut plus éloigné que moi de vouloir exercer un pouvoir arbitraire. J'y suis très-opposé, même pour le diocèse de Cambrai, et je ne tente jamais d'y faire que ce qui n'est réglé par la loi. Il est vrai que je puis me tromper; mais j'ai pris, ce me semble, les plus grandes précautions pour me délier de moi-même. D'ailleurs je ne puis m'empêcher de me rendre ce témoignage, que, depuis seize ans, je n'ai perdu aucune occasion de vous montrer les plus grands égards, au-delà même de toutes les mesures ordinaires. Si les chemins étoient plus sûrs, et les temps plus tranquilles, j'irois avec plaisir à Arras, pour avoir l'honneur de vous voir, monseigneur, et pour vous expliquer les fondemens sur lesquels je pense, à mon grand regret, autrement que vous. J'ai maintenant une maison pleine de malades de la première condition de l'armée, et j'y ai de plus mon neveu, qui a été très-dangereusement blessé depuis quatre jours. J'espère trouver un autre temps moins triste et plus sûr, pour aller vous renouveler l'assurance du respect sincère avec lequel je ne veux jamais cesser d'être, etc.

CXXII.

AUX CHANOINES DE SAINT-OMER.

Sur un service que Fénelon leur avoit rendu ¹.

A Cambrai, 24 mars 1712.

Ce que j'ai fait pour vos intérêts, messieurs, ne méritoit point les remerciemens dont vous

me comblez. Il faut que monsieur votre député ait traité un peu trop favorablement ma bonne volonté, dans le compte qu'il vous en a rendu. C'est une grâce que je lui dois, et que je ressens. Votre bonne cause, et les soins de cet habile député, ne laissent rien à désirer pour le succès de votre affaire. Ma mauvaise santé a retardé la réponse que j'avois impatience de vous faire, pour vous assurer du zèle, de l'estime et de l'attachement très-vif avec lequel je vous honorerai, messieurs, parfaitement, toute ma vie.

CXXIII. (LXV.)

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur un arrêt du Parlement qui attaquoit un acte de juridiction de l'évêque d'Arras ¹.

A Cambrai, 5 septembre 1713.

J'ai conféré avec M. le président Bruneau, et avec M. le procureur-général sur l'affaire des Capucines de Douai. Je les ai assemblés pour lire avec eux l'arrêt et les lettres closes. Voici ce qui m'a été dit : je n'en suis que le simple historien.

1° La voie de recours est un usage non contesté dans tous les Pays-Bas, par une possession immémoriale, et par les édits ou déclarations des souverains.

2° On l'a représenté à fond dans nos conférences de Douai, où Mgr l'évêque d'Arras ne l'a point contesté.

3° Cette voie de recours est évidemment renfermée dans la voie d'appel comme d'abus, comme une partie dans le tout. De toutes les espèces d'appels comme d'abus qu'on admet en France, il n'y en a aucune qui soit plus naturelle que celle de regarder comme un abus, la violence par laquelle un évêque opprimerait et tyranniserait les sujets du Roi, pour les exposer à un danger de mort, sans garder même aucune forme canonique.

4° Le Parlement n'a ébranlé en rien l'ordonnance de M. l'évêque d'Arras. Il ordonne seulement que deux filles malades soient mises à l'infirmerie comme la troisième, et qu'on les enferme dans des chambres saines, quand elles seront guéries.

¹ Cette lettre a été publiée en 1844, sur l'original, par M. Vallet de Viriville, dans son *Essai sur les archives historiques du Chapitre de l'Eglise de Saint-Omer*; in-8°; p. 48.)

¹ Voyez la lettre du P. Le Tellier à Fénelon, du 10 décembre 1713, et la réponse de Fénelon, du 15 du même mois. *Lettres diverses*, ci-dessus, p. 204 et suiv.

5° Le Parlement ne peut pas savoir combien de fois les médecins ont besoin de voir les malades ; c'est à ces médecins , connus pour éclairés dans leur profession , à juger de ce besoin.

6° Le cas d'une prétendue révélation du secret de la confession est un cas énorme , qui regarde la police , et la sûreté des sujets du Roi.

7° Le cas d'hérésie demande , pour la sûreté même de l'Etat , que le juge séculier arrête d'abord la contagion. Le Roi , en vertu des constitutions du saint siège reçues en France , a publié des édits ou déclarations pour charger les tribunaux séculiers de veiller , réprimer , faire exécuter , punir , etc. sur le jansénisme.

8° Le Parlement ne prétend nullement juger de ce qui est une hérésie ou qui ne l'est pas : c'est l'Eglise qui en doit juger. Mais après que l'Eglise a jugé , et que le Roi , comme protecteur des canons , a ordonné aux tribunaux séculiers de faire exécuter le jugement de l'Eglise , ces tribunaux sont en conséquence obligés à veiller , pour empêcher une séduction si elle étoit toute évidente , et pour ne souffrir pas la lecture des livres formellement défendus. Par exemple , ils seroient en droit d'empêcher , dans une communauté , la lecture du livre de Jansénius , condamné formellement par toute l'Eglise catholique , si l'évêque la favorisoit.

9° Le Parlement ne veut point se mêler d'approuver des confesseurs , ni d'en choisir , ni d'en exclure aucun parmi ceux que l'évêque a approuvés : mais il croit être en droit de demander si le concile de Trente , reçu dans le pays , est exécuté pour la liberté des consciences sur les confesseurs des communautés , et si les sujets du Roi sont opprimés et tyrannisés , ou s'ils ne le sont pas , pour les confessions.

10° Le Parlement ne demande que l'éclaircissement du simple fait , sans vouloir juger du droit , laissant à l'Eglise la fonction libre

de prononcer sur la doctrine pure ou hérétique , et d'établir des confesseurs tels qu'elle le jugera à propos , pourvu que le concile de Trente soit extérieurement exécuté dans le pays où il est reçu.

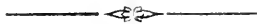
11° Le Parlement prétend que M. l'évêque d'Arras doit répondre dans la quinzaine aux lettres closes que ce tribunal lui a écrites. Il paroît assez disposé à se contenter d'une dénégation des faits allégués par les parens des religieuses , si d'ailleurs il ne paroît aucune preuve desdits faits.

12° M. l'évêque d'Arras pourroit choisir , dans sa réponse , certains termes qui exprimeroient suffisamment cette dénégation , sans reconnoître en aucune façon le prétendu droit du Parlement de se faire expliquer les faits en question.

13° Je n'ai , ce me semble , rien oublié de tout ce qui peut être dit au nom de M. l'évêque d'Arras , pour représenter très-fortement à ces messieurs , que les juges laïques , sous le prétexte spécieux d'empêcher l'oppression , de maintenir l'exécution du concile de Trente , et de veiller , selon les déclarations de Sa Majesté , pour l'exécution des Bulles contre le jansénisme , décideroient insensiblement de la doctrine et de l'usage des sacremens , au préjudice de la juridiction spirituelle des évêques.

14° Ces messieurs paroissent croire qu'ils ne doivent juger ni sur la doctrine , ni sur l'usage des sacremens , ce qui est le droit : mais qu'ils doivent veiller sur le simple fait , pour savoir si on opprime manifestement les sujets du Roi , si on tyrannise les consciences , si on viole la discipline évidente du concile , si on fait lire les livres condamnés , dont la condamnation est notoire et solennellement reçue ¹.

¹ La fin de cette lettre ne s'est pas trouvée.



LETTRES ET MÉMOIRES

SUR LES AFFAIRES DE L'ÉGLISE DE Tournai.

CXXIV. (LXVI.)

MÉMOIRE

SUR LES AFFAIRES DE L'ÉGLISE DE Tournai ¹.

3 février 1711.

Je viens d'apprendre, par diverses lettres de personnes parfaitement instruites, que les États-généraux de Hollande, après de longues menaces, ont enfin nommé au doyenné de Tournai le sieur Ernest, autrefois secrétaire de M. Arnauld, et l'un des plus ardens chefs du parti janséniste. On assure aussi que les États ont nommé ce même sieur Ernest à un canonicat, et qu'ils ont de plus pourvu d'autres Jansénistes de quelques canonicats, sans avoir aucun égard à ce que M. l'évêque de Tournai les a déjà remplis. C'est vouloir supposer que l'évêque n'est plus évêque de cette église, que tout ce qu'il fait est nul, et que le siège est vacant par la désertion de ce prélat. On ne doute point que les Hollandais, qui ne connoissent aucune règle en ces matières, et qui n'ont aucun autre conseil, dans cette affaire, que celui du parti janséniste, hardi et hautain jusqu'au dernier excès, ne poussent leur entreprise jusqu'au bout. On croit aussi que le sieur Ernest n'attend que d'avoir pris possession du doyenné, pour se faire établir grand-vicaire pendant cette prétendue vacance du siège. Le chapitre et le clergé du diocèse sont si dominés par le parti janséniste, qu'on n'y peut espérer aucune ressource suffisante pour la bonne cause. Cette affaire va tout droit à un schisme inévitable dans cette pauvre église; et comme

un grand nombre de causes viennent par appellation du tribunal épiscopal de Tournai au tribunal métropolitain de Cambrai, il sera impossible, malgré toutes nos précautions, que les démarches que je serai obligé de faire, pour ne reconnoître en rien les grands-vicaires, officiaux, doyens ruraux, etc. qui seront établis par ce parti schismatique, n'attirent sur le diocèse de Cambrai l'orage qui est déjà si près de nous. Les grands-vicaires de M. l'évêque de Tournai seront obligés à procéder en toute rigueur contre ces intrus: on pourra chasser les grands-vicaires; alors il ne restera plus aucune autorité légitime dans ce malheureux diocèse: il demeurera abandonné aux usurpateurs jansénistes sous la domination des États protestans. Ma résistance m'attirera les mêmes malheurs, et je verrai les deux tiers du diocèse de Cambrai, que les ennemis ont envahi, qu'on soustraira à la conduite de son pasteur. J'ai attendu jusqu'à une si fâcheuse extrémité pour prendre la liberté de représenter les choses suivantes:

1^o On ne verra peut-être jamais un diocèse qui ait un plus pressant besoin de la présence de son pasteur, que celui de Tournai. Les peuples y meurent de faim, et les Protestans les paient pour les attirer aux prêches de leurs ministres. Les séducteurs ne gardent aucune mesure. D'ailleurs le parti janséniste, intrigant et accrédité en Hollande, fait un progrès sensible dans ce diocèse. De plus, ce parti flatte les Hollandais, en leur attribuant les droits les plus chimériques sur l'Église; il les engage à entreprendre les choses les plus inouïes contre la juridiction spirituelle. Ainsi l'Église est attaquée et au dehors et au dedans, et sur la discipline et sur la foi. Il est certain que la présence d'un pasteur du mérite de M. l'évêque

¹ On trouve de plus amples détails à ce sujet dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 83 et suiv.

de Tournai seroit le principal remède pour diminuer tant de maux. Les personnes les mieux intentionnées et les plus instruites viennent me dire que , selon les canons , un évêque ne peut point abandonner sa résidence si longtemps de suite , dans une conjoncture si déplorable , sans expliquer au métropolitain les raisons canoniques de son absence. Ils ajoutent que c'est moi qui dois parler pour l'extrême besoin d'une des églises de notre province , et que le prompt retour d'un prélat aussi sage et aussi zélé que M. l'évêque de Tournai est l'unique ressource pour apaiser un si grand orage. Je ne répons à ces discours , qu'en déclarant que je crois pouvoir décharger ma conscience sur celle d'un prélat si éclairé et si attaché à ses devoirs.

2° En effet , je ne doute point que M. l'évêque de Tournai ne désire de tout son cœur de remédier promptement à tant de maux par son retour. Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau , et n'a garde de l'abandonner quand il le voit exposé à la fureur des loups. Ce prélat a toujours été aimé et respecté dans son diocèse : il se voit dépouillé d'un grand revenu : je ne saurois douter qu'il ne pense , en cette triste occasion , tout ce que l'amour de l'Eglise , sa conscience et la bienséance peuvent lui inspirer.

3° Je sais aussi que le Roi aime l'Eglise , qu'il la veut protéger avec zèle en toute occasion , et qu'il veut que l'ordre soit exactement observé. Ainsi je ne puis pas douter que Sa Majesté ne désire qu'un évêque réside , et fasse ses fonctions pastorales , dans une occasion où son absence expose son église à un schisme affreux et à une évidente séduction contre la foi.

4° J'entends dire à diverses personnes , que les ennemis n'ont point pensé jusqu'ici à exiger de M. l'évêque de Tournai un serment de fidélité. Ce n'est pas , dit-on , la coutume des Pays-Bas : on n'a point exigé ce serment de MM. de Malines , de Gand , etc. Si les ennemis commençaient aujourd'hui à l'exiger de M. l'évêque de Tournai , ce seroit sa longue absence qui leur auroit donné la pensée de chercher contre lui seul une difficulté si nouvelle.

5° Quoi qu'il en soit , il est certain que le serment de fidélité n'est dû en aucun pays de conquête . qu'après que ce pays a été cédé par un traité de paix : jusque-là tout doit demeurer en suspens. Ainsi , à moins que les ennemis ne voulussent , contre toutes les règles établies de part et d'autre , faire une entreprise bizarre ,

M. l'évêque de Tournai jouiroit d'une pleine liberté de faire toutes les fonctions dans son siège jusqu'à la paix , sans prêter un serment aux ennemis de Sa Majesté.

6° Je conviens que le Roi peut transférer ce prélat à un autre siège , et qu'en ce cas , il n'aura plus aucune obligation de revoir Tournai. Mais ce qui débarrasseroit sa personne , ne remédieroit nullement aux maux qui désolent l'église de Tournai : au contraire , sa démission augmenteroit le désordre. Si la simple absence de l'évêque , en qui réside toujours toute l'autorité légitime , jette cette église dans de si grandes extrémités , que ne devroit-on pas craindre d'une vacance du siège , qui seroit aussi longue que la guerre , et pendant laquelle tout seroit sans ressource à la merci des protestans et des Jansénistes !

7° Je suppose que Rome tiendrait ferme jusqu'à la paix , pour n'avoir aucun égard à la prétendue nomination des Etats-généraux à l'évêché vacant : mais les Etats , qui prétendent avoir en Hollande le droit de nommer un vicaire apostolique en la place de M. de Sébaste , quoiqu'un vicaire apostolique ne soit qu'un délégué du Pape , prétendent , à plus forte raison , avoir le droit de nommer à l'évêché de Tournai , à l'égard duquel ils croient être entrés , par leur conquête , dans tous les droits du Roi. Ces Etats ne connoissent aucune règle ecclésiastique , et prennent pour certain tout ce que le parti janséniste leur propose de flatteur , de malin et de démesuré. Qu'est-ce que ces Etats n'entreprendroient point pendant une vacance réelle du siège , puisqu'ils entreprennent déjà des choses si énormes , sous le prétexte de la vacance imaginaire de ce siège , quoiqu'elle ne soit fondée que sur la simple absence de l'évêque ?

8° De plus , si le siège vaquoit réellement , le diocèse seroit gouverné par le chapitre , où le parti janséniste prévaut absolument , et où il prévaudra encore bien davantage , quand le sieur Ernest en sera le chef , et quand il paroîtra soutenu des autres Jansénistes que les Etats viennent de faire chanoines. Alors la contagion n'aura plus de bornes : on opprimerà , on chassera , on exclura de tout emploi tout homme opposé au parti. Si ce malheur devoit arriver , il faudroit au moins le retarder le plus qu'on pourroit , dans l'espérance de quelque heureux événement , par lequel la Providence peut délivrer cette pauvre église.

9° Oserai-je proposer ma pensée , avec un zèle très-sincère , et avec une entière défiance

de mes foibles lumières , dans une occasion si pressante pour notre province ecclésiastique ? Il me semble que rien ne seroit ni plus utile à la religion , ni plus digne de la piété du Roi , ni plus convenable à un prélat du mérite de M. l'évêque de Tournai , que son prompt retour dans son église. Sa seule présence peut prévenir le schisme , réprimer la contagion et ramener l'ordre.

10° Si les ennemis ne songent point , comme on l'assure , à exiger le serment de ce prélat , il n'auroit en arrivant qu'à exercer librement toutes ses fonctions jusques à la paix. Il seroit comblé d'honneur et de bénédiction , pour avoir évité un schisme dans son église par sa prudence et par sa charité pastorale.

11° Si au contraire les ennemis vouloient exiger de lui le serment , il seroit en plein droit de le refuser , tout au moins jusqu'à une cession dans un traité de paix. Au moins ce prélat se seroit présenté à sa résidence : il paroîtroit avoir fait tous ses efforts pour prendre soin de son troupeau , et pour éviter le schisme dont son église est menacée : tous ceux qui murmurent maintenant ne pourroient plus s'empêcher d'être édités de son zèle épiscopal.

12° Si les ennemis vouloient extorquer ce serment , rien ne seroit plus glorieux à M. l'évêque de Tournai que de souffrir patiemment cette odieuse vexation , et de demeurer ferme dans son siège , jusqu'à ce qu'une autorité absolue le contraignit d'en sortir. Peut-être que les États ne lui feroient des menaces , que pour lâcher de l'ébranler , et qu'après avoir essayé en vain de l'intimider , ils n'oseroient pas en venir à des violences scandaleuses. En ce cas , son courage et sa patience préserveroient son église des plus grands malheurs.

13° Les Hollandais pourroient le laisser en repos , parce qu'il sauroit parfaitement les ménager. Personne n'est plus doux , plus sage , plus modéré , plus circonspect , plus insinuant que ce prélat. Il sauroit mieux qu'un autre guérir leurs ombages , ne se mêler ni directement ni indirectement dans les affaires de politique , se borner à ses fonctions spirituelles , et prendre de justes mesures pour concerter avec eux tout ce qui a besoin de quelque concert.

14° Si les ennemis prenoient le parti violent de le chasser de son siège , tous les peuples seroient alors pour lui ; on le révèreroit comme un pasteur apostolique : sa souffrance et son amour pour son église lui attireroient les bénédictions , la tendresse , la confiance et l'admiration des peuples. Cet accroissement de son

autorité seroit très-utile pour remédier au schisme et à la séduction.

15° En ce cas , il pourroit se retirer à Condé ou à Valenciennes. Il y seroit dans une espèce de résidence indépendante des ennemis : il n'y seroit guère moins à portée , qu'à Tournai même , de veiller sur les besoins de son troupeau. Là il pourroit conférer avec ses grands-vicaires , entretenir les directeurs de son séminaire , examiner , approuver , confirmer , ordonner , décider , corriger , consoler , etc.

16° Il seroit naturel que Rome fût touchée d'un procédé si édifiant. Le Pape pourroit faire agir auprès des alliés , pour obtenir que ce prélat rentrât dans son siège sans faire un serment inusité dans les Pays-Bas , comme on l'assure , et contraire à la règle de tout pays conquis , avant une cession.

17° Si la Providence permettoit que Tournai ne revint point au Roi quand on fera la paix , Sa Majesté pourroit alors prendre les mesures pleines de bonté qu'elle jugeroit à propos en faveur de M. l'évêque de Tournai , sans avoir exposé son église aux malheurs d'un schisme et d'une séduction funeste , pendant une longue vacance.

18° Si Tournai revenoit au Roi , Sa Majesté seroit ravie d'avoir préservé du schisme et de la séduction une église très-importante des pays de sa domination , et M. l'évêque de Tournai seroit charmé d'avoir sauvé son église , qui est son épouse en Jésus-Christ , en satisfaisant tous ses devoirs vers Dieu et vers le Roi.

19° Il me paroît digne de la piété de Sa Majesté , qu'elle prévienne , par le remède que je viens de proposer , les inconvéniens que l'exemple de Tournai peut attirer sur les portions des diocèses de Cambrai , d'Arras , d'Ypres et de Saint-Omer , que les ennemis ont envahies.

20° Pour le remède que je propose , j'espère qu'on aura la bonté de m'excuser si je me trompe , et d'avoir égard à ma bonne intention. Je ne parle que dans le plus extrême besoin , et selon l'obligation de conscience d'un métropolitain. Je parle même pour mon diocèse , qui est à la veille de sentir le contre-coup de ce schisme de Tournai. Enfin je donne un conseil que je prendrois pour moi-même , si par malheur je me trouvois dans le cas où est M. de Tournai. Je voudrois tout souffrir pour ne manquer ni à mon église ni à mon roi.

CCXXV. (LXVII.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Il adresse à ce père un Mémoire pour prouver que l'évêque de Tournai est tenu, dans les circonstances présentes, de se rendre dans son diocèse.

A Cambrai, 5 février 1711.

LA place de métropolitain que j'occupe dans cette province, m'oblige, ce me semble, en conscience, mon révérend père, à vous supplier de lire le Mémoire ci-joint, et d'en rendre compte au Roi. Je n'aurois pas manqué de passer à l'ordinaire par le canal de M. Voysin, secrétaire d'Etat de ce pays : mais il s'agit d'une affaire de conscience, très-importante à la religion, qui vous regarde naturellement. J'espère que vous voudrez bien aussi faire part de mon Mémoire à M. l'évêque de Tournai, dont je connois la prudence et le zèle : mais comme je crois qu'il n'est demeuré loin de son troupeau, que dans l'attente des intentions du Roi, il me paroît que c'est aller à la source, que de représenter à Sa Majesté ce qui touche l'Eglise.

En relisant son Mémoire, je viens de remarquer que j'y ai oublié quelques articles importants. Permettez-moi, mon révérend père, d'y suppléer dans cette lettre.

1^o Je ne crois pas qu'on doive se flatter de l'espérance que les Etats-généraux révoqueront les nominations qu'ils ont faites aux canonicats de Tournai. Je sais leurs intentions par des gens auxquels M. Pestors les a fait clairement entendre. Voici le fait. Le doyenné de Tournai n'est point à la collation de l'évêque, mais à la collation du chapitre : ainsi, quand même la vacance prétendue du siège épiscopal seroit aussi réelle qu'elle est imaginaire, les Etats, qui ne pourroient exercer que le seul droit de l'évêque, n'auroient aucun droit de nommer au doyenné. Le sieur Ernest, qui a vu combien la nomination des Etats est insoutenable par cette raison, a pris le parti de se faire honneur de refuser cette nomination ; mais les Etats, qui la laisseront tomber, et qui permettront au chapitre de faire un fantôme d'élection canonique, veulent faire dire en secret à chaque chanoine qu'il se garde bien de donner sa voix à tout autre que le sieur Ernest. Par cet expédient, on redressera ce qui a été fait visiblement

contre toutes les formes, et on arrivera au même but par un chemin plus uni. Le lendemain du jour où le sieur Ernest aura été élu doyen, les Etats le feront chanoine en vertu du droit de régale, parce que le siège est vacant, disent-ils, par la désertion de l'évêque. D'ailleurs, il est certain que les Etats ne reculeront pas pour cette vacance chimérique : il n'y auroit que l'arrivée de M. l'évêque qui pût les arrêter. C'est ainsi que pensent les personnes sincères et bien instruites.

2^o Quand même la résolution des Etats, pour déclarer le siège vacant, seroit encore douteuse, le seul doute devoit suffire pour prendre sans aucun retardement les moyens les plus efficaces pour prévenir le schisme de cette pauvre église. Il ne sera plus temps d'y remédier, et il sera déjà tout formé, dès que les Etats auront fait la démarche de mettre en possession leurs prétendus chanoines. Alors on se repentira trop tard de n'avoir pas prévenu ce malheur du troupeau par le prompt retour du pasteur. Veut-on temporiser, pour ne chercher le remède qu'après qu'on aura laissé le mal devenir incurable ?

3^o Quand même les Etats voudroient rétracter ou abandonner tout ce qu'ils ont déjà fait pour supposer le siège vacant, et pour laisser les grands-vicaires de M. l'évêque gouverner le diocèse, cette pauvre église ne laisseroit pas de se trouver encore dans une condition déplorable, par la longue absence de son pasteur. Cet état si violent et si dangereux ne pourroit finir qu'après la paix, dont le temps peut être encore fort éloigné. En attendant, quel désordre ! quel renversement de la discipline ! quelles entreprises contre la juridiction ecclésiastique ! quelle impuissance dans les grands-vicaires pour les réprimer ! quelle séduction de la part des Protestans ! quelle contagion encore plus dangereuse du côté du parti janséniste ! Pourquoi faut-il, sans une évidente et extrême nécessité, priver si long-temps, et dans une si funeste conjoncture, ce grand diocèse de la vigilance, des travaux et des secours d'un sage et pieux prélat ? Pourroit-on alléguer quelque raison canonique qui fasse le contre-poids de ce devoir pastoral, qui est si indispensable selon les canons, surtout dans une telle conjoncture ?

4^o Il seroit inutile de dire que les ennemis sont irrités contre M. l'évêque de Tournai, qu'ils sont aigris contre sa personne, que sa présence ne pourroit lui attirer que des contradictions, et que, dans cette disposition des esprits, l'intérêt même de son église l'oblige à

s'en absenter. Cette supposition n'a ni fondement ni apparence. M. l'évêque de Tournai n'a jamais fait ni eu aucune occasion de faire la moindre peine aux ennemis. Ils ne l'ont vu que pendant quelques jours, où il leur a montré toute la sagesse, toute la retenue et toute la douceur qui lui sont naturelles. Il y a un an et demi qu'ils l'attendent, le pressent de venir, et lui offrent les meilleurs traitemens. Que peuvent-ils craindre de lui ? que leur importe-t-il qu'un prélat, si sage et si modéré dans toutes ses démarches, gouverne de loin par ses grands-vicaires, ou de près par lui-même ? Ne doivent-ils pas croire qu'ils s'assureront toujours mieux de lui, et de l'usage qu'il fera de son autorité, quand il sera à Tournai dans leurs mains et sous leurs yeux, que quand il enverra ses ordres de France, où il sera indépendant de leur domination ? Encore une fois, que peuvent-ils craindre de ce prélat ? Un aventurier peut hasarder sa vie pour sa fortune, en tâchant de préparer une surprise de la ville de Tournai en faveur de la France : mais les ennemis ne peuvent pas craindre sérieusement que M. l'évêque de Tournai forme des desseins si contraires à sa prudence et à son ministère. Ils n'ignorent pas même que le Roi n'approuveroit nullement qu'un évêque s'exposât à être découvert, et puni du dernier supplice, pour avoir trempé dans de tels complots. Il est visible que les ennemis n'ont aucun besoin du serment de ce prélat, et qu'il est très-facile de le leur faire entendre. D'un côté, le serment que ce prélat leur prêteroit, ne lui ôteroit jamais l'inclination de voir les armes du Roi prospérer, et les pays perdus revenir sous son obéissance ; de l'autre, ils sont pleinement assurés qu'un évêque si prudent, si pacifique et si régulier, n'oubliera jamais sa profession, jusqu'à s'exposer aux plus affreux tourmens, en se mêlant de procurer une révolution dans le pays. On sait ce qui est arrivé autrefois de funeste à des évêques qui avoient trempé dans ce qu'on nomme des conspirations. Le serment de M. l'évêque de Tournai est donc évidemment inutile aux ennemis. Ils ne pourroient l'exiger que par faste et par hauteur, contre l'usage universel de tout le pays. Ils n'ont aucun intérêt de l'empêcher de revenir. Aussi ont-ils déclaré en toute occasion qu'ils le trouvent sage, poli, noble, pacifique, agréable ; qu'ils s'en accommoderoient sans peine, et qu'ils le pressent de revenir. En effet, ceux qui disent que les ennemis ne veulent point son retour,

le disent sans preuve et sans aucune apparence. Au contraire, les ennemis font tout ce qu'il y a de plus effectif pour le rappeler : ils protestent qu'ils ne demandent que son retour, qu'ils ont mis ses revenus en dépôt, sans vouloir ni les confisquer, ni les appliquer à aucune bonne œuvre, pour le presser, par l'intérêt de ces revenus accumulés, à revenir dans sa place ; qu'en un mot on le traitera à proportion encore plus favorablement qu'on n'a traité jusqu'ici ses grands-vicaires français, qui, sans prêter aucun serment, ont gouverné librement et paisiblement depuis un an et demi tout le diocèse. Ce n'est donc que sur une supposition sans aucun fondement, et contraire à toute apparence, qu'on prend un parti qui prive une église de son pasteur, dans le plus pressant de de tous les besoins, et qui expose cette église au schisme et à la séduction contre la foi.

5° Il est vrai que feu M. l'archevêque de Cambrai, mon prédécesseur, prêta au Roi le serment de fidélité l'an 1677, d'abord après la prise de Cambrai, sans attendre une cession de Cambrai dans un traité de paix : mais il faut avouer que ce prélat le fit à la persuasion de M. le cardinal de Bouillon, et de feu M. l'archevêque de Reims, qui me l'ont raconté ensemble. Il le fit par timidité et sans savoir la règle. S'il eût pris la liberté de représenter au Roi, avec le plus profond respect, qu'il ne pouvoit point faire ce serment avant une cession, et qu'en attendant, il demeureroit borné à ses fonctions spirituelles, sans vouloir se mêler ni directement ni indirectement du temporel. Sa Majesté auroit en sans doute la bonté de laisser en repos, dans ses fonctions pastorales, un prélat si sage, si paisible, si modéré, si plein d'honneur et de religion. Supposé même que quelqu'un, chez les ennemis, eût dit qu'ils exigeroient le serment de M. l'évêque de Tournai, comme le Roi avoit reçu celui de feu M. de Cambrai, ce discours vague, qui n'est connu de personne dans tout ce pays, ne mériteroit nullement qu'on s'exposât au schisme inévitable de cette église. Il faudroit au moins essayer d'éviter ce serment. M. l'évêque de Tournai, doux, noble, sage et insinuant comme il l'est, obtiendrait, selon toutes les apparences, d'être exempté de ce serment, nouveau dans le pays, et irrégulier dans tout autre pays du monde avant une cession. Les assurances qu'il donneroit d'une conduite discrète, modérée et paisible, rassureroient les esprits les plus ombrageux. Il n'est point croyable que les ennemis prissent le parti odieux de chasser ce prélat par une absolue violence. Rien ne lui feroit tant

d'honneur, que de se faire chasser à vive force.

6° Le raisonnement que je vais faire me semble également concluant pour son retour, soit que les ennemis veillent exiger le serment, ou qu'ils ne veillent pas l'exiger. Ainsi il n'est point question de disputer sur leur intention à cet égard. Le voici ce raisonnement :

7° Si les ennemis ne veulent point chasser ce prélat par violence, en cas qu'il refuse le serment, pourquoi n'ira-t-il pas tout au plus tôt consoler et secourir son église souffrante et en péril? Que n'auroit-on point à se reprocher, s'il se trouvoit que, sur une crainte mal fondée, on eût causé le schisme et la séduction de cette église !

8° Si, au contraire, les ennemis veulent exiger le serment, c'est le cas où il est encore plus capital que le prélat se hâte d'aller se présenter à sa résidence. Personne ne croit dans le pays, qu'on veuille exiger ce serment. Il est essentiel de détromper là-dessus tout le pays, pour lever le scandale : il est nécessaire de montrer que le bon pasteur fait les derniers efforts pour ne se laisser point arracher son troupeau : c'est l'unique manière dont il peut se justifier, et faire taire tous ceux qui murmurent. Il n'y a pas un moment à perdre pour le décharger d'un si grand scandale à la face de toute l'Église, et pour le renverser sur les ennemis, s'ils lui demandent un serment inusité en ce pays, et irrégulier en tous lieux du monde avant une cession.

9° L'arrivée de M. l'évêque de Tournai fera disparaître le prétexte de la vacance et de la désertion, puisqu'il se présentera, et qu'il sera rejeté contre les règles.

10° Si l'intention des ennemis est incertaine, voudroit-on, sur la crainte d'un mal incertain, causer un schisme inévitable? C'est M. l'évêque de Tournai qui doit venir s'éclaircir de ce qui est douteux. Que penseroit-on, si un pasteur ne venoit pas, même pour savoir, par un simple essai, si on lui laissera sauver son église, ou si on lui en ôtera la liberté? Le moins qu'il puisse faire, est de le tenter. Que lui en coûtera-t-il pour faire cette expérience? il ne lui en reviendra qu'honneur, consolation, et repos de conscience. Pourroit-on comparer la peine de venir sans succès avec les malheurs infinis que son arrivée épargneroit peut-être à son église? Si, par hasard, les ennemis faisoient entendre, dans la suite, qu'ils auroient reçu M. l'évêque de Tournai sans exiger de lui le serment, pourvu qu'il leur promit de ne troubler point le gouvernement, et de se borner à ses fonctions spiri-

tuelles, que n'auroit-on point à se reprocher sur le schisme et sur la séduction prochaine de cette église !

11° Quand même M. l'évêque de Tournai ne pourroit pas demeurer dans son siège, il seroit capital qu'il demeurât dans le voisinage, à portée de consoler, d'édifier, d'animer, de secourir les peuples, de réprimer les entreprises des séducteurs, et d'éviter le schisme.

12° Des laïques pleins d'honneur, de bon sens et de zèle pour le Roi, peuvent croire que M. l'évêque de Tournai ne doit pas revenir, parce qu'ils ne sont attentifs qu'aux motifs d'attachement et de reconnaissance pour Sa Majesté: mais il est facile de montrer, par le projet de conduite que je propose, qu'on peut accorder les sentimens de la reconnaissance la plus vive, et de l'attachement le plus inviolable, avec les règles canoniques; que le devoir de l'évêque ne nuit en rien à celui du sujet, et qu'en faisant tout pour le Roi, il peut ne manquer ni à Dieu ni à l'Église.

13° Je suis persuadé même que le Roi, qui aime la religion, et qui est plus jaloux du règne de Dieu que du sien propre, aura la bonté d'entrer en compassion pour une grande église, et même pour toute une province ecclésiastique, où la religion est menacée des derniers malheurs, si les ministres de l'Évangile lui représentent avec une liberté respectueuse les tempéramens qu'on peut prendre pour éviter les deux extrémités. Ces tempéramens attireront à Sa Majesté les bénédictions de tous les vrais chrétiens, et à M. l'évêque de Tournai l'amour et la vénération de toute l'Église.

14° Qui est-ce qui peut mieux que vous, mon révérend père, représenter au Roi des vérités si importantes? Il ne veut que le bien, il ne cherche que la vérité : c'est de votre bouche qu'il la veut entendre. Je vous supplie donc, au nom de Dieu, de la lui développer toute entière. Je ne croirai ma conscience déchargée, qu'autant que le Roi aura vu ce qui convient pour la décharge de la sienne.

15° Dieu m'est témoin que je ne prends, dans un si pressant besoin, la liberté de parler, qu'à cause de ma place qui m'y oblige, à peine de trahir la vérité et l'Église. Je le fais avec un sincère et respectueux attachement pour mon confrère, avec le plus profond respect, la plus vive reconnaissance et la plus inviolable fidélité pour le Roi. Enfin je ne propose pour autrui, que ce que je voudrois faire pour moi-même, si le malheur que je prie Dieu tous les jours de détourner de dessus nos têtes, et que j'espère que

nous n'aurons jamais la douleur de voir , arriver à Cambrai.

Je suis avec vénération, mon révérend père, etc.

CXXVI. (LXVIII.)

A M. DE BEAUVAU ,

ÉVÊQUE DE TOURNAI.

Il le prie de prendre connoissance du Mémoire adresse au P. Le Tellier.

A Cambrai, 5 février 1711.

J'ai attendu, monseigneur, jusqu'à la dernière extrémité pour vous représenter les conséquences du schisme dont votre église est menacée. On a persuadé aux États-généraux que votre siège est censé vacant par votre absence, qu'il nomme une désertion. Comme je ne doute nullement de votre zèle pour votre troupeau, je suis très-convaincu que vous n'êtes arrêté à Paris que par l'attente des intentions du Roi. C'est ce qui m'engage à écrire au P. Le Tellier, et à lui envoyer un Mémoire que je le supplie de vous communiquer. Vous y verrez le véritable état des choses, et mes pensées, que je soumettrai toujours avec plaisir à des lumières supérieures. Je ne parle que pour la décharge de ma conscience, et avec le plus sincère attachement à ce qui vous touche. Je serai toute ma vie avec zèle et respect, monseigneur, votre, etc.

CXXVII. (LXIX.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Sur l'effet de son Mémoire, et sur les dispositions de l'évêque de Tournai.

A Paris, ce 20 février 1711.

La lettre de Mgr l'évêque de Tournai à votre Grandeur, et la mienne au R. P. Vanquier, vous ont appris en gros l'effet de votre Mémoire. Il n'est pas besoin que je vous en fasse le détail, puisque vous le saurez, ou plutôt vous l'aurez su, avant cette lettre, de la bouche du prélat même, qui vous rendra compte de ce qui s'est passé entre lui et moi à cette occasion, et à qui j'ai rendu compte moi-même de la manière dont

le Roi avoit approuvé votre Mémoire, et loué la résolution de ce prélat. La conduite de l'un et de l'autre en cette occasion vous fait voir, monseigneur, que vous ne vous êtes pas trompé en jugeant comme vous avez fait de leur zèle pour la religion.

Au reste, depuis qu'on est venu à savoir le départ de Mgr de Tournai, la plupart des gens doutent que les Hollandais veuillent le recevoir. S'ils ne le font pas, ou s'ils s'obstinent à vouloir exiger de lui le serment de fidélité, il paroîtra que c'est un prétexte pour l'exclure, et que, quand ils l'ont sommé de revenir, ce n'étoit point par l'envie qu'ils en avoient, mais parce qu'étant persuadés qu'il ne reviendrait pas, ils étoient bien aises d'avoir une raison apparente de procéder contre lui, et d'être plus libres pour faire ce qu'il leur plairoit. Quoi qu'il en soit de leurs intentions, vu les préjugés où l'on étoit ici sur cette affaire, il falloit un Mémoire tel que celui de votre Grandeur, et qui vint de dessus les lieux, pour faire prendre le parti qu'on a pris; et sans le dernier événement, je ne sais si ce Mémoire eût produit l'effet que nous voyons. Je puis assurer votre Grandeur qu'il en a eu un fort bon par rapport à elle-même, et je ne crois pas qu'elle doute du plaisir que cela m'a fait, non plus que de l'attachement le plus respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

CXXVIII. (LXX.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ GRIMALDI.

INTERNONCE DE BRUXELLES.

Il justifie l'évêque de Tournai, et prie l'internonce de protéger ce prélat auprès des États-généraux des Provinces-Unies.

Amsterdam, 23 februarii 1711.

ILLUSTRISSIMUS Tornacensis episcopus Lutetia nuper huc advenit. Toruacum perrecturus, modò suam ecclesiam adire ipsi liceat. Opera autem pretium est scire, ipsum, suadentibus Eugenio principe, necnon et Hollandiæ legatis, post factam Tornaci deditionem, in Galliam ad tempus se recepisse, neque postea vel privatis litteris, vel ullâ aliâ monitione fuisse compulsam, ne diutius abseset. Præterea constat præsulem non suâ sponte, sed innuente Rege, Parisiis esse commoratum. Quid verò culpe est, certè non video, si suadentibus Fœderatis, op-

tanti Regi obsecutus sit in differendo ad sedem reditu? Insuper absentis episcopi vicarii generales ex ejus nomine, suo munere ita diligenter functi sunt, ut nemo vel de leviusecula negligentia conqueri potuerit. Porro luce clarius est, apertam hanc et tranquillam vicariorum possessionem, ipsius episcopi possessionem indubitata habendam esse. Quis verò neget episcopum indubitata et tranquillâ possessione munitum, a suo grege regendo arceri non posse? At verò frustra dicitant, episcopo suum gregem deserente, sedem episcopalem vacantem censi. Quis, quæso, ecclesiasticæ disciplinæ gnarus, imò quis vel tirunculus id censuit unquam? Profectò si moveretur ea quæstio, illam non a laicis et hæreticis, sed ab Ecclesiæ præsulibus, a metropolitano, a sede apostolica dirimi oporteret; quippe quæ de majoribus cansis judicat. Itaque supremæ sedis quàm maximè interest ne episcopus, quem innocentem nemo non videt, ab hæreticis, inaudità Ecclesiâ, destituatur. Hæc esset aperta Ecclesiæ ruina et perniciès. Hoc esset in Tornacensi ecclesia schisma teterrimum, si alii suo legitimo antistiti pro sua conscientia adhærerent; alii verò; turpi ambitione aut servili metu abducti, seclerata deflectioni obsequerentur. Et hæc sunt, illustrissime ac reverendissime Domine, quæ de re tam gravi tamque periculosa, metropolitanus ego licet indignus, ad sedis apostolicæ administrum, pium atque singulari sapientiâ præditum, scribenda esse existimem.

Jam verò hoc unum adjuvandum superest, nempe per litteras vel scriptas, vel propediem scribendas a Domino illustrissimo apud Regem Nuntio, rogandam esse vestram illustrissimam Dominationem, ut omnem operam impendat, ne præter Belgii morem, ac gentium bello dissidentium consuetudines, quidquam indecorum exigatur a præsule Tornacensi. At verò illustrissimo Tornacensi perspicaci et cauto minimè videtur expedire, ut absurda illa et invidiosa quæstio, quæ vel ab adversariis non nisi temerè et maligno animo moveretur, moveatur ab ipso, et periculose tractetur. Quamobrem orat. ne de illa immatura quæstione quidquam dicas. Abunde erit modò ex nomine Sanctissimi DD. præsto sis, ut episcopo patrocinetur, si forsan id objiciant adversarii. Sic affectus est raudidus ille et cordatus antistes, ut Tornacum, gregis amore ductus, ingrediatur, solo pastoralis munere, et spiritali animarum curâ se totum circumscriptum velit; neque de politicis aut temporalibus palàm aut clam occupetur. Quis verò sanæ mentis credat Regem eo antistite uti velle, ut Tor-

naci nova molliatur? Ejusmodi molitiones, quæ horrenda secum pericula apertè trahunt, nimis alienæ sunt a viro quem sua dignitas, suumque pietatis ministerium, quem clarum genus, quem pectus sublimius ipso claro genere, quem decus et fama, quem opes, quem incolumitatis et securitatis tuendæ studium ab eo facinore deterrent. Si præsul amenitate ingenii, morum facilitate, prudentiæ peritiâ, dexteritate, urbanitate, omni denique virtutum genere ornatus, paucissimis diebus commoratus esset Tornaci, ipsi Forderatis quantumlibet meticulosis gratus foret, procul abirent suspiciones et odia; uno verbo, futuri essent contenti non solum candidâ illius pollicitatione, sed etiam de recto et constanti vitæ genere, quo omnium animos sibi conciliaret.

Intima cum observantia et vero animi devincti cultu me semper habebis, illustrissime, etc.

CXXIX.

(LXXI.)

DE M. DE BEAUVAU, ÈVÈQUE DE
TOURNAI, AU P. LE TELLIER.

Il envoié à ce père une lettre qu'il vient d'écrire aux États-généraux pour obtenir la permission de rentrer dans son diocèse.

A Cambrai, ce 3 mars (1711).

JE me donne l'honneur de vous rendre compte de mes affaires depuis que j'ai eu celui de vous écrire, il y a trois jours, que M. d'Albermale me manda que, si je voulois avoir la permission d'aller à Tournai, il falloit que j'écrivisse une lettre aux États-généraux, qu'il mettroit dans son paquet; mais qu'il falloit que cette lettre fût conçue dans des termes qu'il me faisoit marquer, et il me fit dire encore que l'on me demanderoit un serment de fidélité entrant, selon toutes les apparences. Je vous avoue, mon révérend père, que cette lettre me fit peur, dont les termes étoient terribles, et encore plus le serment de fidélité. Il faut, mon révérend père, que la religion soit aussi intéressée qu'elle est à Tournai, pour que dans le moment je n'aie rompu toute négociation pour m'en revenir; mais, après avoir pensé à cette malheureuse affaire, j'ai cru devoir écrire une lettre aux États-généraux, la plus forte qu'il me seroit possible, et la plus polie, pour obtenir mon entrée à Tournai, sans me servir de tous les termes forts

de fidélité, de sujet et autres, et me mettre hors d'état que l'on me demandât un serment. J'ai écrit la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie, avec les remarques que j'ai mises à la marge, pour vous faire voir quelle a été ma vue. J'ai envoyé cette lettre, mon très-révérénd père; je ne sais quelle en sera la réponse. Mais, mon Dieu, quel sacrifice n'ai-je point fait d'écrire cette lettre! Qu'il m'en coûte, mon très-révérénd père: je n'en puis revenir! Voilà l'occasion de ma vie où j'ai eu plus de besoin de toute ma religion, et de mon dévouement aux ordres du Roi, pour me soutenir. J'ai écrit cette lettre pour n'avoir rien à me reprocher à l'égard de mon diocèse, du Roi et de moi-même. J'ai cru devoir vous envoyer cette lettre avec mes remarques, ne doutant pas que peut-être elle deviendra publique, et sans doute critiquée par des gens qui ne connoissent pas à fond l'affaire, pour que vous puissiez me justifier dans le monde et dans l'esprit du Roi. Vous ferez de cela, mon très-révérénd père, l'usage que vous jugerez à propos. J'aurai l'honneur de vous mander la suite de cette triste affaire. Honorez-moi de la continuation de vos bontés. Plaignez-moi, mon très-révérénd père, et soyez persuadé de tout le respect avec lequel je suis, etc.

L'ÉVÊQUE DE TOURNAI

CXXX.

(LXXII.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ GRIMALDI.

Il le supplie de nouveau de protéger l'évêque de Tournai auprès des Etats-généraux.

Cameraci, 12 martii 1711.

Dum expectatâ responsione careo, ex ea singulari quâ præstas urbanitate conficio, interceptas esse litteras, quas ad illustrissimam vestram Dominationem non ita pridem scripseram. Quamobrem jam fusè scripta iterare non pigebit.

Post factam Tornacæ deditiorem, illustrissimus Tornacensis episcopus, permittentibus Fœderatis, in abbatiam cujus commendam obtinet, se recepit, ut suæ familiæ negotiis operam daret. Vicarii autem generales ab eo delecti ad illius nutum totam diocesim ad hanc usque diem cautè, modestè, pacificè direxerunt. Unde constat episcopum, tum de jure, tum de facto, omnem pastoralem jurisdictionem et auctoritatem Tornacæ etiamnum habere, et nemine re-

clamante exercere. Hoc unum postulat, ut hæc eadem quæ per vicarios generales nunquam non præstitit, et hodie præstat, per se ipsam præstet. Quid verò potuit absurdius excogitari, quàm abnormi sententiâ, quâ detestant malevoli sedem episcopalem vacare: quippe deserta est ab episcopo? Luce ipsâ clarius est, eam ecclesiam non esse desertam, cujus episcopus, tum de jure, tum de facto, nemine reclamante, totam diocesim regit.

Profectò neminem ecclesiastici juris peritum inveneris, qui dicat episcopalem sedem vacare, nisi constet episcopum vel scripto sese abdicasse, vel obiisse mortem, vel ordine canonico ab ecclesiasticis judiciis esse depositum. Horum certè nullum illustrissimo Tornacensi contigisse omnes norunt. Igitur sedem non vacare, sed contra, tum de jure, tum de facto retineri ab antistite, evidentissimè patet.

Frustra verò ac temerè ex triplici capite ab adversariis colligitur, canonicatum collationem ad laicam Hollandicæ reipublicæ potestatem omnino devolutam censerî. Hæc enim tria argumenta ad unum, quod jam confutatum est, redeunt. Neque enim regaliæ jura, vel fructuum episcopaliûm in fiscum coactio allegari possunt, nisi prius constet sedem vacare.

1^o Jura regaliæ, ut aiunt Franci, ex eo fonte proficiscuntur, quod olim Reges, dum sedes episcopalis vacaret, viduam ecclesiam protegerent, ac tutarentur, ita ut fructus ecclesiæ, propter sumptus in ea bonorum custodia ac tutela expensos, ad ipsum Regem pertinerent. Quamobrem ea regaliæ jura unâ duntaxat vice pro singulis adventibus episcopis locum habent. Simul atque consecratus episcopus regaliæ jura, ut aiunt, clausit, de regaliis per totam episcopi vitam nulla quæstio moveri potest. Hæc est certè lex aut consuetudo hactenus inconcussa, etiam apud acerrimos regaliorum vindices, ut antistes qui huic oneri semel fecit satis, nunquam de hoc iterum subeundo sollicitari possit. Atqui illustrissimus Tornacensis episcopus, quando Tornacem adventit, jus illud clausit, exhaustit, extinxit. Ergo quamdiu vixerit, de illo jure iterando ipsum sollicitari nefas est. Francos jurisperitos testes adhibent adversarii: testes admitto libens. Sic uno ore loquuntur in Francia jurisperiti. Quidquid ulterius progrediretur, fatente jurisperitorum omnium catervâ, arguticè, commenta, fabulæ. Itaque, nisi demonstretur sedem denuo vacasse, de repetendis regaliis nulla nisi absurda et inepta quæstio moveri potest.

2^o Fructuum episcopaliûm in fiscum coactio

nihil minus ineptum et absurdum habet. Qua enim de causa fisco addicerentur fructus, nisi ob crimen defectionis contra supremam potestatem? Atqui Tornacensis antistes in nullo casu defecisse visus est. Permittentibus Federatis, abfuit; ad gerenda quæ instabant negotia invitus abfuit. Dum abesset, per vicarios generales optimè delectos diœcesim pacificè rexit. Simul atque negotiis expeditis est, redire properat. Ne vocula quidem objeci potest, quæ visus sit supremam potestatem ægro animo ferre, eique nolle obsequi. Oportet sanè ut declaretur infensus reipublicæ, causâ ritè cognitâ, auditisque hinc inde partibus; vel admittatur ad pascendum gregem pastor sapiens et innocuus.

3^o Frustra objeiciunt antistitem, deditione factâ, suam ecclesiam apertè repudiasse, et in negando redditu contumacem censerî. Hæc enim in redeundo mora nusquam gentium scelus habetur, cujus causâ episcopus ut hostis reipublicæ a sua grege procul arceatur, ejusque bona cogantur in fiscum. Si antistes in redeundo sit paulò tardior, a metropolitano moneri potest, ut gregem repetat; imò et a Vicario Christi eum emendari decet. Si denique, exactis juxta canonicum ordinem monitionibus, officio fungi obstinato animo recuset, a suis iudicibus ritè deponendus est. At verò ad laicum principem, et multò minus ad principem procul a catholica communione positum, minimè pertinet, ut episcopum pro suo arbitrato, suâ sede arceat, aut, gravibus de causis absentem damnet et abjiciat. Illustrissimus Tornacensis episcopus abfuit quidem, sed invitus, sed gravissimis de causis, quas ego metropolitanus probè novi, et gravissimas arbitratus sum. Neque sanè fuit incognita Vicario Christi illa episcopi absentia, quam vigilantissimus et doctissimus pontifex non tolerasset, si canonicam depositionem commernisset antistes. Quis unquam dicere ausus est, deponendum esse episcopum, imò et a laicis, qui communioni catholicæ adversantur, suâ pastoralis auctoritate privari posse, nullâ servatâ canonum formâ? Actum est de episcopatu, de tota Christi Ecclesia actum est, si liceat laicis, et quidem contra Ecclesiam protestantibus, episcopos ad regendam Dei Ecclesiam a Spiritu sancto positos, arcere, pellere, dejicere, sedemque vacuum declarare. In hoc autem uno minus sibi constant in cæteris sapientissimi viri qui reipublicæ præsumt, quod velint Ecclesiam bona vel ex titulo regaliorum, vel ex confiscationis obtentu, beneficiorum collationem ad se devolutam esse. Profectò si antistes contra reipublicam desciverit, ita ut vacet ipsa sedes, et

jam nullus sit episcopus, quare vicarii generales ex ipsius episcopi nomine omnia palàm regunt et administrant? At verò si etiamnum perseveret in sede Tornacensi inconcussa antistitis auctoritas, quare ipsum nullum esse, sedemque vacare, atque adeo bona fisco addicenda esse contendunt?

Nihil miror equidem, si reipublicæ administri, qui in gerendis civilibus negotiis singulari dexteritate, solertiâ, sagacitate et peritiâ præditi sunt, minus periti sint circa leges Ecclesiæ catholicæ, a cujus communione sejuncti sunt. Quid frequentius apud sapientissimos et optimos viros, quàm ignorare ea quæ a se aliena putant? Sed eorum hominum audaciam et petulantiam horreo, qui cùm in Ecclesiæ catholicæ sinu a teneris, ut ita dicam, unguiculis enutriti creverint, omnia tamen Ecclesiæ matris statuta derident, proculcant, et funditus evertere volunt. Sibi tamen plaudunt, dicentes, episcopum, utpote reipublicæ feudatarium, ad emittendum fidei sacramentum obligari, atque adeo a sua sede esse cautè arcendum; quippe qui sacramentum præstare negat.

1^o Sacramentum illud neque a reipublica petitum, neque ab episcopo negatum fuit. Igitur ea causa nulla est cur arceatur antistes, et fisco addicantur illius bona.

2^o Inauditum hactenus fuit, ut Hispaniæ reges per totum Belgium jusjurandum ab episcopis exegerint. Scisciteris, oro, a Mechliniensi archiepiscopo, a Gandavensi et Namurensi præsulibus, an hoc sacramentum unquam præstiterint. Inquiras, oro, an Tornacenses episcopi adacti fuerint ad hoc præstandum. Ne vestigium quidem superest hujus moris toto in Belgio. Quare igitur insolita hæc juratio soli huic episcopo tam sapienti, tam pacifico, tam ab omni suspicionis labe alieno, contra Belgicum morem, imperaretur?

3^o Etiamsi reipublica, summis juris apicibus rigidè inhaerens, hoc fidei sacramentum ab episcopo ut feudatario præstari juberet, saltem expectandum esset, donec Tornacum per solenne compositæ pacis instrumentum a Rege Christianissimo ad Hollandicam reipublicam transeat. Murorum expugnatio, si jus gentium attendas, violenta esse potest alieni domini invasio. Requiritur non solùm facti possessio, quæ illegitima esse potest, sed etiam possessio juris, quæ sola rem totam dirimit. Dum bello dimicant finitimæ gentes, eadem civitas nunc huic, nunc illi, pro varia et inconstanti armorum sorte, cedere potest. Neque verò dici potest eam civitatem, singulis propemodum annis, legitimum

principem mutare : is idem princeps , qui meunte bello , legitimo titulo præerat , ad ultimum usque diem belli legitimus perseverat dominus , etiamsi victor hostis civitatem ad tempus invaserit . Pugnae enim incertus et inconstans exitus jura atque leges non convellit ; neque militum impetu fit , ut hæc eadem potestas modò justa , modò injusta sit . Absit verò ut velim de utriusque supremæ potestatis controversia quidquam opinari . De iis quæ supremos principes attinent , nosque superant , nihil est quod dictum velim . Sed hoc , quod unanimi omnium consensu conelamatur , repetere ausim , nempe expectandam esse pacem , ut constet quid unicuique obtingat : huc usque omnia incerta pendent . Si verò expugnate urbis cives omnes ad sacramentum victori præstandum cogerentur , ridicula esset ea fidei juratæ inconstantia ; prout sors armorum juberet , iidem ipsi homines modò huc , modò illuc animum , vota , fidemque transferrent . Neque verò hæc fide juratâ quisquam victor tutò uti possit . Ea quippe leviuscula et in dies mutabilis juratio nihil certum ac stabile polliceretur . Verùm si ridicula et majestatis divinæ irrisoria existimanda sit jurisjurandi inconstantia , vel in laicis hominibus : quantò magis in episcopis dedeceret , atque ministerii sacri probro verteretur !

Quid igitur sibi volunt ? Num metumt , ne episcopus , si sacramentum non præstiterit , pro Francis contra Hollandos nova moliat ? O rem prorsus absurdam et incredibilem ! Rex ipse Christianissimus a perpetrando ejusmodi facinore antistitem deterreret . Alii non desunt homines inferioris ordinis , qui lucri spe allecti , tormentorum periculo alacres sese devoverent . At verò episcopus , tantâ dignitate , tantisque opibus insignis , quem genere clarum , virtus ipsa clariorem facit , hæc flagitia , poenasque flagitiis annexas a se procul arcet , et exsecratur . Itaque luce clarius est , si sacramentum exigant , nihil effectum iri , quod scriptam ab episcopo pollicitationem superet . Pollicitus est enim se religioso animo adhibiturum omne *obsequium* omnemque *obedientiam* , que a præsule modesto , pacifico et pio abhibenda est . Promisit circa temporalia , se fore ita cautum , sobrium , temperatum , et reipublice obsequentem , ut nulla possit subesse male voluntatis suspicio . Circa autem spiritualia se futurum ita moderatum , candidum et pacis servandæ studiosum , ut omnia negotia quæ secularis potestatis ope ac patrocinio indigent , ex summa concordia gerere velit , et reipublicæ gratiam ineat ac promereatur . Quid versatilis et pro temporum va-

rietate fluctuans illa juratio , candidæ et absolute huic præsulis promissioni adjiceret , certè non video .

Attamen de hoc sacramento , ne voculam quidem hodie dicendam esse existimo , ne fortè quæstionem , quam ipsi Hollandi non urgebunt , nos temerè moveamus . Promptum erit eam refellere jurationem , si , suadentibus malevolis , contra jus gentium exigatur .

Supplex oro , ut ad tutandam clarissimi præsulis causam , Sanctissimum Dominum , episcoporum omnium caput atque præsidium , pro virili impellas , et administratos reipublicæ , si fieri possit , exores .

Singulari cum veneratione et intimo animi cultu nunquam non ero , etc .

CXXXI.

(LXXIII.)

DE L'ABBÉ GRIMALDI A FÉNELON.

Il lui promet d'examiner avec soin l'affaire de l'évêque de Tournai.

Bruxellis, 21 martii 1711.

RESCRIPIERAM indiuertius humanissimis illustrissimæ Dominationis vestræ litteris 12 hujus mensis ad me datis ; sed cum deinde reddita mihi fuerit prior ipsius epistola , cui dies 23 februarii adscripta erat , significandum id duxi illustrissimæ Dominationi vestræ , ut sciret eam retardatam quidem fuisse , non autem in alienas manus devenisse .

Mirum profectò mihi fuit quod scripsisti , illustrissimæ Præsuli , nullum temporis spatium prælimitum fuisse illustrissimo episcopo Tornacensi ad commorandum in Gallia , neque deinde ullâ ratione demuntiatum , ut ad suam ecclesiam se reciperet ; nam hæc potissima , quinimo tota causa fuit eum Foderati Belgii Ordines ipsius bona lisco adjudicaverint , ac etiamnum in ejus reditum consentire recensent . Investigabo diligenter quomodo res se habuerit . Non enim parum prodesset , si illustrissimus ille antistes ab omni neglecti officii culpa liberaretur . Avidè expecto litteras ex Hollandia , quæ nondum advennerunt ; sed quantum conjecturâ consequi possum , res adhuc est immatura . Pluribus verbis scribam ad illustrissimam Dominationem vestram , cum nuntium aliquem accepero . Interim singulari cum observantia perennique cultu subscribor , etc .

CXXXII. (LXXIV.)

DU MÊME
AUX MAGISTRATS DE TOURNAI.

Il s'étonne que ces magistrats aient informé contre les chanoines qui ont refusé d'admettre dans leur corps les candidats nommés par les États-généraux.

A Bruxelles, ce 21 mars 1711.

Les nouvelles de ce qui se passe à Tournai venant facilement jusqu'à Bruxelles, j'espère, messieurs, que vous ne serez pas surpris si le zèle que je dois avoir pour le bien de l'Eglise, et l'opinion que tout le monde a de votre droiture, me donnent la confiance de vous écrire cette lettre. On publie ici que vous avez commencé à informer contre les chanoines de la cathédrale de votre ville, qui ont cru ne pouvoir admettre dans leur corps les personnes nommées par MM. les États-généraux, à moins que de s'être auparavant éclairés si cette admission n'est pas contraire aux sacrés canons. J'ignore, messieurs, les raisons qui vous portent à former ces procédures. Le bruit est que quelques personnes, intéressées à donner une mauvaise idée de la conduite de ces chanoines, tâchent de faire passer leur procédé comme une désohbéissance formelle aux ordres de leurs Hautes Puissances, et insinuent qu'il faut employer la rigueur pour les ranger à leur devoir. Cependant il ne sera pas malaisé à des magistrats aussi sages et aussi éclairés que vous êtes, de connoître que la précaution que ces chanoines veulent prendre n'est qu'un effet de l'obligation qu'ils ont envers Dieu, et nullement un manque de soumission à leur prince, pour lequel la même délicatesse de conscience, qui leur fait appréhender de violer les lois de l'Eglise, doit les porter à avoir tout le respect et toute la subordination qui lui est due. D'ailleurs vous n'ignorez pas, messieurs, ce que les sacrés canons disposent à l'égard des personnes et des affaires ecclésiastiques. Ce seroit une peine bien superflue, que de rapporter ici ce qui ne peut échapper à la parfaite connoissance que vous avez des règles prescrites à tous les fidèles. Il y a donc lieu d'espérer que votre religion et votre sagesse vous feront faire beaucoup d'attention à l'affaire que vous avez présentement entre les mains, et que vous serez bien éloignés de faire aucune démarche qui puisse donner atteinte à

nos saintes lois, et démentir la qualité que vous portez de membres de l'Eglise. Il semble aussi que les suffrages qui se donnent dans le chapitre étant secrets, on ne peut en rechercher les auteurs sans induire les autres chanoines à violer leur serment, et la liberté qu'on doit garder dans les délibérations capitulaires. Toutes ces considérations me font croire que votre zèle pourroit vous porter à représenter à leurs Hautes Puissances les inconvéniens qu'il y auroit à continuer des procédures dans lesquelles l'Eglise et vos consciences sont intéressées. Je suis persuadé que si MM. les États-généraux étoient informés de la nature de cette affaire par des personnes aussi impartiales et aussi éclairées que vous êtes, à qui les règles de notre Eglise sont parfaitement connues, leurs Hautes Puissances, dont la sagesse et la modération leur ont acquis dans le monde une si haute réputation, ne voudroient pas qu'on se servit d'une voie préjudiciable à la liberté et immunité ecclésiastique, qu'elles ont protesté en différentes occasions de vouloir maintenir dans son entier. Je me flatte, messieurs, que vous reconnoîtrez qu'un seul mouvement de zèle m'a induit à vous écrire cette lettre : ce sera à vous d'y faire l'attention que vous jugerez convenir. Il ne me reste qu'à vous faire une offre entière de mes services, et vous prier d'être bien persuadés qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis, messieurs, etc.

CXXXIII. (LXXV.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ GRIMALDI.

Il justifie l'évêque de Tournai, et souhaite qu'on lui permette au moins de résider à Courtrai.

Le Marti 1711.

Mm videbar equidem, hoc unum affirmavisse, nempe nullam esse factam illustrissimo Tornacensi canonicam de residendo monitionem. At verò nunquam fuit animus negandi privatas litteras, quibus aiunt præsulem ex nomine republicæ fuisse admonitum ut sedem suam repeteret. Porrò duplicem assignari posse residentia causam nemo non videt. Altera causa est, cur jubeat princeps unumquemque subditum in loco suo residere : altera causa est, cur Ecclesia velit ut pastor spirituali suo munere pro animarum salute fungatur. Itaque altera est civilis residentia, quam exigit princeps lai-

cus : altera spiritualis , quam imperat Ecclesia. Si fortè episcopus diutius absit , hoc unum sibi arrogat princeps laicus , ut episcopum absentem et contumacem suo temporali fructu spoliè , et fructum in fiscum cogat : neque ulterius unquam progreditur potestas laica , nisi spiritua-lem jurisdictionem invadere studeat. Quod autem spiritualement residentiam attinet , unius Ecclesie prepositis adscribitur. Nimirum si episcopus ad suam sedem redire nolit , metropolitani tenetur eum benignè compellere , et cum reverentia monere. Si verò obsequii recuset , emendari aut deponi poterit , servato ordine in causis majoribus servando. Atqui illustrissimus Tornacensis monenti metropolitano nunquam restitit ; sed contrà metropolitans ego testor , illum gravissimis de causis reditum distulisse. Igitur culpam non potest de mora quam superior ecclesiasticus justam ac necessariam existimavit. Cum autem ipsum esse citra culpam positum ex eo metropolitani testimonio pateat , sequitur nullam allegari posse vel regaliorum , vel fructuum fisco addictorum causam. Regalia quippe non nisi sede vacante , et episcopatum inempte episcopo exercentur. Fructuum verò in fiscum coactio fieri non potest , nisi ob defectionem aliquam et apertum scelus episcopi. Luce ipsà clarius est , episcopum non descivisse , nec quidquam scelestum contra rempublicam admisisse , etiamsi ob privata suorum negotia fortè paulò diutius apud suos commoratus fuerit. Minime diffiteor fructus reservari posse a principe , si antistes redire noluerit. At illa fructuum reservatio habenda est ut comminatio tantum , ita ut redeunti tandem episcopo cedant reservati fructus , modò nullum sit aliud crimen ipsi objectum. Quòd si res ita sit , dum episcopus in redeundo fuit tardior , quantò magis dum episcopus , teste metropolitano , optatum reditum paulisper differre coactus fuit ? Quid verò absurdius et a recta disciplina magis alienum , quam principi laico et extra catholicam communionem posito , adscribere spirituales beneficiorum collationem , eaque insontem episcopum exspoliare , ob fictam hanc in redeundo negligentiam ?

Ceterum , illustrissime ac reverendissime Domine , si reipublice duces et administratos exorare nequeas , ut episcopus in suam sedem se recipiat , saltem hoc impetrari optarim , ut permittente Bruxellensi consilio , resideat Contractaci. Hoc enim oppidum , quod ab Hollandis captum non fuit , Hispanico , ut aiunt , imperio etiamnum subjacet. Id si impetres , optimè de catholica Ecclesia meruisse mihi videberis ; scilicet schismatis incendium extinctum iri spes

erit , suoque gregi pastor bonus et sapiens restituetur. Imò et sanae doctrinae summo in periculo versanti præsidium ac tutela certa non deerit. Cui quidem negotio , si operam dare velis , appropinquandum existimo , ne republica , negatis semel iis quae rogat antistes , in dies fiat asperior , eamque retrocedere pudeat.

Intimà cum observantià et vero animi cultu nunquam non ero , illustrissime . etc.

CXXXIV.

(LXXVI.)

A. M. DE BEAUVAU ,

ÉVÊQUE DE Tournai.

Sur la médiation du cardinal de Bouillon auprès des Etats de Hollande , et sur quelques autres mesures propres à éviter le schisme dans l'église de Tournai.

A Cambrai , 30 mars 1711.

Il me semble , monseigneur , que la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire d'avant-hier 28 de ce mois , se réduit à deux points.

Le premier est de savoir s'il convient d'accepter la médiation de M. le cardinal de Bouillon ¹ qu'on propose. Vous voyez sans doute , beaucoup mieux que moi , que vous ne pouvez rien décider sur une matière si délicate , et que c'est du Roi seul qu'il faut attendre une décision. Vous avez écrit : vous attendez une réponse ; elle sera votre règle. Je crois seulement que vous pourriez représenter que Sa Majesté pourroit ignorer cette négociation , et la tolérer en secret , sans y prendre aucune part. Eh ! qu'importe de l'homme qui servira à cette affaire , pourvu qu'on empêche un schisme affreux dans votre église ? Cette négociation est trop au-dessous du Roi pour monter jusqu'à lui. Sa Majesté peut l'ignorer jusqu'au bout , comme une chose dont elle ne se mêle en aucune façon. Le Roi vous a seulement permis de revenir dans votre diocèse. Votre négociation pour y rentrer ne regarde que vous seul. Voilà ce que je croirois ; et j'ose dire que je ne suis pas suspect là-dessus , car personne n'est plus loin que moi d'approuver ou d'excuser le procédé de M. le cardinal de Bouillon : personne n'est plus éloigné que je le suis d'avoir aucun commerce avec lui. Mais il me semble que les maux ex-

¹ Voyez , dans la 1^{re} section , la lettre CL , de Fenelon au duc de Chevreuse , et la note F ; t. VII , p. 339.

trêmes dont votre église est menacée, pourroient engager le Roi à avoir la bonté d'agréer ce qui n'iroit point jusqu'à lui. Encore une fois ma pensée n'est rien, et il ne s'agit que de la décision de Sa Majesté, qui sera votre règle inviolable. Supposé que le Roi vous laissât en liberté d'entamer cette négociation, je voudrois que M. le cardinal de Bouillon ne fût que simple médiateur secret, en sorte qu'il n'eût aucune autorité pour décider, et que vous vous réservassiez expressément, comme une condition fondamentale, que le cardinal ne s'ouvriroit point, et que vous attendiez une décision de Rome sur les propositions d'accommodement. Par ce moyen, vous attendriez les réponses de Versailles avec celles de Rome. Vous pourriez mettre aussi pour condition, que la médiation du cardinal demeureroit secrète, pour ne blesser en rien le profond respect qui est dû au Roi, par rapport à ce cardinal contre lequel il est indigné.

Le second point me paroît très-difficile. Si vous demandez votre retour dès à présent, avec une suspension de l'affaire des canonicats jusqu'à la paix; on dira que vous voulez dès aujourd'hui tout l'effectif de vos prétentions, et que vous renvoyez aux longs jours les prétentions des Etats pour les éluder. Je crains qu'on ne rejette cet expédient. Il faut néanmoins, si je ne me trompe, le tenter avec les plus douces insinuations et avec les plus vives instances. Le pis aller est d'être refusé. Vous ne serez pas en pire condition après ce refus. Peut-être que les États-généraux, lassés et honteux d'une affaire si odieuse et si inutile, se contenteront enfin d'une négociation où l'on sauvera un peu les apparences, en laissant en suspens les canonicats jusques à la paix. Ils compteront même (et Dieu veuille qu'ils se trompent!) d'être les maîtres à la paix, de trancher cet article comme il leur plaira. Nous serons trop heureux s'ils acceptent ce tempérament. Il faut, si je ne me trompe, à quelque prix que ce soit, tâcher de nouer quelque sorte de négociation pour éviter le malheur irréparable du schisme, et faire l'impossible pour ne rompre pas la négociation. Mais tout ceci dépend de la décision du Roi, que vous devez sans doute attendre. Pour moi, je n'oserois dire qu'il faille admettre maintenant le sieur Ernest et les autres nommés par les États. D'un côté, ce seroit mettre la contagion et la guerre civile dans le sein de votre église. Vous ne pourriez espérer ni ordre ni repos avec des esprits si hardis, si turbulens, si artificieux, si accredités. D'un autre côté, il s'agit d'obtenir votre retour, et d'éviter le schisme dans votre église. Ma pensée

seroit de nouer une négociation dépendante d'une décision de Rome. Vous auriez par là un moyen de ne rompre point, de n'aigrir point les États, de les accoutumer à permettre conditionnellement votre retour, enfin de consulter Rome et Versailles. Si la négociation alloit jusqu'au bout par les réponses de Rome et de Versailles, il faudroit à toute extrémité assujétir, de concert avec M. l'internonce, le sieur Ernest et les autres nommés, à signer le Formulaire conformément à la dernière Bulle, et même, s'il étoit possible, à donner des explications décisives du fond de leur doctrine contre celle de Jansénius, à cause du scandale qu'ils ont donné à cet égard. Mais je ne voudrois que céder par respect et par pure soumission, supposé que les deux puissances entrassent dans cet expédient pour éviter le schisme. C'est la seule part que je voudrois y avoir.

On ne peut rien ajouter aux sentimens très-vifs de zèle et d'attachement respectueux avec lesquels je suis, monseigneur, etc.

CXXXV. (LXXVII.)

A M. DE BERLO, ÉVÊQUE DE NAMUR.

Il souhaite que cet évêque vienne remplacer M. de Beauvan dans le siège de Tournai.

A Cambrai, 5 mai 1711.

La confiance très-sincère et très forte que j'ai en l'honneur ne votre amitié, me fait prendre la liberté de vous proposer une pensée qui m'est venue dans l'esprit. Les États-généraux ont déjà refusé plusieurs fois à M. l'évêque de Tournai la liberté de rentrer dans son diocèse. Quand même il parviendroit à y rentrer dans la suite du temps, il seroit toujours suspect à ceux qui ont maintenant la domination. Il auroit, suivant les apparences, des traverses et des contradictions à souffrir, et son ministère courroit grand risque de demeurer sans fruit. J'ai pensé qu'on pourroit ménager les choses, en sorte que vous pussiez avoir l'évêché de Tournai. J'en serois ravi, car nous demeurerions comprovinciaux, et nous serions de plus fort voisins. Vous pourriez servir très-utilement l'Eglise dans cette place, où vous auriez de l'appui et de la considération du côté des alliés. Cet évêché a environ 40,000 florins de revenu. Il a deux grandes villes que vous connoissez, savoir, Tournai et Lille. C'est

le meilleur pays et le plus beau diocèse que je connoisse. Il y a dans le chapitre, qui est magnifique, plus de quarante canonicats d'un gros revenu, à la libre collation de l'évêque. Cette place ne vous excluroit d'aucune autre pour l'avenir. Vous seriez à portée d'avoir Malines, s'il venoit à vaquer, et même d'espérer Liège, si le bénéfice que vous y avez donnoit à vos amis des facilités pour une élection en votre faveur. En un mot, Tournai ne vous reculeroit en rien pour l'avenir, et il vous donneroit pour le présent de très-grands avantages. Examinez, je vous supplie, monseigneur, si ce projet vous convient. En cas qu'il vous fasse plaisir, je vous rendrai compte des expédiens par lesquels je m'imagine qu'on pourroit lever les difficultés, et contenter toutes les puissances. Je prévois seulement qu'il faudroit, en ce cas, que vous vous aidassiez un peu pour obtenir, par quelqu'un des alliés, l'agrément des États-généraux. Quelque parti que vous prenez sur ma proposition, je vous demande, au nom de Dieu, un secret inviolable pour tout le monde sans exception. Vous en voyez parfaitement toute la nécessité et toute l'importance. J'espère que vous me ferez l'honneur de me répondre très-prompement en termes décisifs. Vous pouvez juger, par cette proposition, du zèle sincère et de l'attachement respectueux avec lequel je suis pour toute ma vie, etc.

CXXXVI. (LXXVIII.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Sur les affaires de Tournai.

A Fontainebleau, ce 2 septembre 1714.

Votre Grandeur peut bien croire que, si j'ai différé jusqu'ici de répondre à la lettre qu'elle me fit l'honneur de m'écrire dès le 29 juillet, ce n'est ni manque de respect pour elle, ni par indifférence pour l'affaire dont elle me parloit. C'est que j'attendois toujours qu'il y eût quelque chose de certain à lui mander, et je ne l'ai pu jusqu'ici, ni je ne le puis pas même aujourd'hui. Rien n'est plus aisé que d'imaginer ce qu'il faudroit faire; mais tous les moyens qu'on a proposés trouvent des difficultés dans l'exécution, qu'il n'est pas en mon pouvoir d'aplanir.

Le premier de ces moyens, qui vous a été communiqué et que vous avez approuvé, étoit une résignation en faveur de quelque sujet qui seroit agréable aux deux partis. Au défaut des

sujets sur lesquels on avoit d'abord jeté les yeux, le Roi consentoit que l'on s'arrêtât à M. de N.¹ que vous jugiez propre, et qui acceptoit lui-même. Il ne restoit plus que d'avoir le consentement des puissances dominantes; et personne ne veut ou ne peut faire les démarches nécessaires pour l'obtenir, pas même lui, M. de N. Quel remède?

2^o Vous êtes d'avis, monseigneur, qu'il ne faut pas qu'on paroisse perdre l'espérance du rétablissement de M. de Tournai; qu'il faut continuer la négociation; et comme c'est dire qu'il ne faut donc pas le nommer pour un autre siège, vous concluez qu'il faut que le Roi lui donne de quoi subsister en attendant l'issue de la négociation. On a bien pensé à cet expédient depuis long-temps; mais en premier lieu il n'a vaqué jusqu'ici aucune abbaye qui pût lui donner une honnête subsistance, et l'on ne sait quand il en vaquera. Le Roi n'est pas non plus en état de lui faire aucune gratification. En second lieu, bien des gens sont persuadés que cette négociation non-seulement est inutile par rapport à l'espérance d'un rétablissement, mais qu'elle est même nuisible au diocèse; que l'aversion qu'on a inspirée aux États contre le prélat, quoique sur des craintes frivoles, est néanmoins si forte, qu'elle attire au chapitre et à tout le diocèse les mauvais traitemens qu'ils éprouvent, et ceux dont ils sont menacés. De quoi l'on apporte comme une preuve assez plausible, ce que font depuis peu les États, qui est d'empêcher que ceux qui ont emporté des cures au concours, n'en soient pourvus par les grands-vicaires de l'évêque. Cette vexation, dont les Hollandais ne se sont point avisés dans les diocèses où le chapitre gouverne, *sede vacante*, ne semble pas avoir d'autre principe que la haine contre l'évêque et contre ses grands-vicaires à cause de lui. D'où l'on conclut que tant qu'il demeurera leur évêque, et qu'il paroitra prétendre de retourner, il n'est point à espérer que ces messieurs changent de conduite; et il est à craindre que les choses n'aillent toujours de mal en pis: au lieu que, s'ils se voyoient défaits d'un homme qu'ils haïssent ou qu'ils craignent, il y a de l'apparence qu'ils laisseroient le chapitre de Tournai gouverner, comme ceux de Bruges, d'Anvers et de Malines.

3^o Vous aviez bien raison de dire, monseigneur, que le mal du schisme n'étoit que suspendu par le retour de M. de Tournai sur la

¹ Il y a tout lieu de croire que M. de N. dont il est question dans cette lettre et dans la suivante, est l'évêque de Namur. Voyez la lettre précédente.

frontière, si les avis qui sont venus depuis peu de La Haye à quelqu'un des ministres sont véridiques. Je vous en envoie une copie, en vous priant de me faire savoir ce que vous en savez vous-même, et, posé la vérité des faits, ce que vous en pensez. Il me paroît clairement que c'est un panneau assez grossier tendu au prélat par le prétendant au doyenné, pour l'engager à consentir, et puis se moquer de lui; qu'on prétend aussi le rendre coupable, ou envers les États, s'il refuse, ou envers le Pape, s'il consent, etc.

Mais ces nouvelles mises à part, comme il n'y a point d'autre moyen présent de secourir l'évêque, qu'une translation; et comme d'ailleurs, ainsi que j'ai dit, plusieurs la croient ou nécessaire, ou au moins utile pour le bien du diocèse, je supplie votre Grandeur de vouloir bien me faire savoir le plus tôt qu'il se pourra,

1^o Si elle croit qu'en ce cas-là le chapitre de Tournai eût la liberté de se choisir des grands-vicaires à son gré, et ceux-ci de gouverner le diocèse, de pourvoir aux cures, etc., comme les grands-vicaires de Bruges, d'Anvers, etc.;

2^o Si elle voit espérance de pouvoir réussir, soit par M. l'internonce de Bruxelles, soit par quelque autre, pour M. de N. auprès des États:

3^o Si, au défaut de celui-là, elle connoît quelque autre ecclésiastique du pays, qui ait, au moins dans un degré médiocre, les qualités requises pour l'épiscopat, qui soit né sujet du roi d'Espagne, et qui puisse avoir l'agrément des États. Je dis *né sujet du roi d'Espagne*, afin que le consentement de ce côté-ci ne souffre point de difficulté.

Il semble que la manière de faire consentir leurs Hautes Puissances seroit de leur dire que, ne pouvant point s'accommoder de l'évêque de Tournai, et celui-ci voyant bien qu'il n'auroit point d'agrément dans son diocèse, on pourroit le porter à se démettre en faveur de quelque sujet du pays, et que Rome pourroit lui donner des Bulles, pourvu qu'ils y consentissent seulement, sans qu'il fût parlé de nomination ni de présentation de leur part. L'intérêt que vous prenez, monseigneur, à ce qui touche l'évêque et l'évêché, me persuade que vous voudrez bien me communiquer vos pensées sur tout cela, et agir de votre côté selon que vous croirez le pouvoir faire.

Je suis avec un profond respect, etc.

CXXXVII. (LXXIX.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Paris, ce 16 septembre 1711.

Puisqu'il paroît à votre Grandeur qu'il y a espérance de réussir du côté de M. de N., je la supplie, par son zèle pour l'évêché de Tournai et pour le bien de l'Église, de ne point perdre de temps à faire agir celui par qui seul on peut négocier cette affaire. Vous êtes à portée, monseigneur, de lui suggérer la manière dont il peut s'y prendre, la réponse aux difficultés qu'on pourra lui faire, et les motifs qui doivent l'engager à mettre tout en œuvre. Il ne s'agit plus simplement ici de l'intérêt de l'évêque, mais du diocèse même, où, selon toutes les apparences, les bromillons prévaudront toujours, tant qu'il n'aura qu'un prélat ou odieux ou au moins suspect aux puissances.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

CXXXVIII. (LXXX.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur les mêmes affaires, et sur la blessure du marquis de Fénelon.

Ce 19 septembre 1711.

Vous devez pardonner à mon ignorance, si je ne vous ai pas marqué plus tôt la part que je prenois à ce qui est arrivé à M. votre neveu. J'ai une vraie joie de n'avoir aujourd'hui qu'à vous témoigner avec combien de plaisir j'apprends que sa blessure est désormais sans danger. Je remercie le Seigneur de vous avoir épargné l'affliction de perdre un tel neveu, dans un temps où vous n'avez que trop d'autres croix, par la part que vous portez des malheurs communs, tant de l'État que de l'Église. L'autre neveu que vous avez ici donnera sans doute à votre Grandeur bien de la consolation, si Dieu lui fait la grâce de continuer comme il a fait jusqu'ici; et il y a tout sujet de l'espérer.

Quand j'écrivis ma dernière lettre, je n'avois pas fait attention à ces paroles de la vôtre: *Je n'écrirai à M. l'...* (l'internonce de Bruxelles)

qu'en cas que le Roi ne le fusse ordonner. Si par ordonner vous entendez un agrément de sa part, vous l'avez déjà dans ma lettre sur cela même, que je n'aurois pas écrite, si je n'avois été assuré des intentions de Sa Majesté. Si c'étoit un ordre positif et dans les formes que vous demandassiez, il faudroit que j'en parlasse au Roi, et qu'il vous fût expédié par le ministre. Mais j'ose dire à votre Grandeur que cela n'est pas nécessaire, et que, loin de trouver mauvais qu'elle ait agi avec M. l'Évêque pour l'affaire dont il s'agit, ce sera lui faire plaisir, et que ce ne sauroit être trop tôt : car Sa Majesté a tous les mêmes sentimens que vous pour l'intérêt de ce pauvre diocèse, auquel il ne semble pas qu'on puisse présentement pourvoir par une voie plus sûre que par celle qui est proposée. Au nom de Dieu, monseigneur, n'y perdez point de temps, et ne négligez rien pour engager M. l'Évêque à y travailler, et pour lui suggérer les motifs et les moyens que vous pourrez imaginer les meilleurs. Vous rendez un service des plus signalés à l'Église, et je puis vous assurer que vous ne ferez pas un moindre plaisir au Roi. Je compte toujours que vous parlerez comme de vous-même, ainsi que vous le proposez, en faisant seulement entendre que, lorsqu'il ne sera question que du consentement de M. de Tournai, vous vous faites fort de l'obtenir, et que le sien emportera celui du patron. Personne n'est avec un dévouement plus respectueux que je suis, etc.

CXXXIX. (LXXXI.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ GRIMALDI.

Il lui propose de mettre un autre évêque à Tournai pour rétablir la paix dans ce diocèse.

Cambraci, 19 septembris 1711.

Dum ego solus apud me deflerem mala quibus miserè vexatur ecclesia Tornacensis, animum incendit vehemens cupido investiganda ad pacem componendam viam. Tum verò in mentem venit quoddam temperamentum, quod si illustrissima vestrae Dominationi probatum fuerit, ratum habebò; sin minus, docilis obsequar, et illud respuam. Hoc unum enixè rogo, ut res tota quam propono, occulta maneat. Intelligo equidem sic affectos esse Hollandicæ reipublicæ duces, qui Tornaci imperitant, ut episcopum Francum, et Francis penitus adiectum, qui a grege suo tandem abiit, et tan-

dem aliquando sedem repetere cupit, ægro animo ferant. Antistitem ipsis invisum atque suspectum facillè crediderim. Unde futurum conjicio, ut multò minùs quàm antistes Belga, suo pastorali munere fungi, suæque ecclesiæ consulere possit. Nimirum videre mihi videor, aliud Belgico more eductum, et Hispanorum ditioni a puero deditum, gratiorem fore reipublicæ duçibus, magisque aptum, qui dissensiones sopiat, animosque conciliet. Porro si præsul ejusmodi Tornaci sederet, brevi dissipatam ceruere Ernesti conjurationem. Quemadmodum enim præsulis absentia et odium in causa fuit, ut sedem desertam vacare, regalibusque exercendis locum dari dictitaverint; sic etiam novi præsulis præsentia et modesta auctoritas hæc omnia schismatis incentiva rescinderet. At verò singulari diligentia et dexteritate opus esset, ni fallor, ut præsul recedenti alius præsul quamprimum sufficeretur, atque ita sedes paucissimis diebus vacaret. Inò opere pretium esset, ut futura præsulis abdicatio rescideretur a nemine, quin continuo pariter rescideretur et certa alius præsulis propediem advenientis designatio. Quod quidem ut consequi possis, designandus mihi videretur aliquis antistes jampridem episcopali consecratione insignitus, qui acceptâ summi Pontificis institutione, quàm citissimè sedem Tornacensem occuparet. Exempli gratiâ, Namurcensem episcopum, ætate, gravitate morum, claro genere apud Belgas, mansuetudine, rerum gerendarum peritiâ, et sincerâ pietate idoneum facillè crederem, qui reipublicæ gratiam iniret. Verùm ne de illo præsule designando acrior reerudesceret controversia, rem ita sensim temperandam arbitror, ut nulla fiat aut Regis Christianissimi aut Hollandicæ reipublicæ designatio, et Sanctissimus Dominus noster, acceptâ præsulis nunc sedentis abdicacione, successorem ultro ac libero delectu designet et instituat. Fieri siquidem potest, ut ex occulta et tacita partium consensione, solus Sanctissimus id totum præstet ac perficiat. Neque verò ingratum fore arbitror sedi apostolicæ, ut hæc absoluta ac libera institutio ipsi pro hac vice relinquatur. Luce autem meridiana clarius est, illustrissime ac reverendissime Domine, Regem nostrum Christianissimum in accipiendo hoc temperamento multò plus obsequii erga ecclesiam, et detrimenti sui juris polliciturum, quàm Hollandorum reipublicam. Enim verò quamdiu Tornacum non abdicaverit pacis instrumento Rex Christianissimus, suo jure ipsam non esse expoliatum planè constat, ut præsulem juxta

apostolicum indultum designare possit. At contra, Hollandorum republica, nullo jure, nullo prætextu hanc designationem sibi arrogare valet; quippe est hæretica, Ecclesie catholice et apostolicæ fidei inimica; neque nullo hujus sedis indulto donata est, ut episcopus designet. Fortasse, illustrissime ac reverendissime Domine, quæres a me, an Christianissimus Rex noster eo usque obsequii et benignitatis descendere non delignetur, ut velit novum præsidem a solo Sanctissimo designari et institui, nullâ factâ sine designationis mentione. Non audeo quidem id asseverare, neque certè meam exiguitatem decet tanta polliceri: sed beneficentiam principis, benignitatem, pietatem, sapientiam adeo mihi perspectam esse existimo, ut minimè desperem hoc ab illo impetratum iri, si modò res gerenda eâ quâ par est dexterritate et reverentiâ tractetur. Tuum quidem erit illustrissime ac reverendissime Domine, ad hoc temperamentum Sanctissimum et rempublicam sensim adducere: meum verò interpositâ administratorum operâ, Regem exorare, ut huic proposito benignè annuat.

De tanto hoc negotio ad procurandam Tornuacensis ecclesie incolumitatem, et ad depellendum schismatis periculum, suscepto, altum silentium peto, ac vicissim polliceor. Quid verò neques aut abnuas, quid jubeas aut vetes, quid denique expedire arbitreris, me quamprimum edoceas, inquisissimè oro. Namque tantum instat periculum, ut nulla superfutura sit spes instaurandæ pacis, nisi incendium quàm celerimè amputes et extinguas. Intima eum observantia et singulari animi cultu nunquam non ero, etc.

CXL. (LXXXII.)

A UN CHANOINE DE TOURNAI.

Sur la conduite que le chapitre de Tournai doit tenir dans les circonstances critiques où il se trouve.

A Cambrai, 18 septembre 1712.

Je puis me tromper, mon cher abbé, et je ne vous donne mes pensées que comme très-imparfaites; mais je ne puis vous donner que le peu que j'ai, et je vous le donne de tout mon cœur, comme si j'allois mourir dans ce moment.

1° Il me semble qu'il convient que votre chapitre soutienne avec fermeté et patience ce qui lui a fait tant d'honneur, et qui a tant édifié

l'Église. Je ne suis nullement étonné de ce qu'on vous menace. On espère que le chapitre aura peur et reculera; mais si votre corps demeure soumis, respectueux, modeste, zélé pour l'obéissance à l'égard du temporel, et s'il se retranche à suivre humblement le Bref du Pape, qui est devenu public, que pourra-t-on lui faire? On n'emprisonnera point à la fois tant de chanoines. Cette conduite seroit une preuve trop évidente de la violence et de la nullité de tout ce qu'on feroit dans la suite. Heureux ceux qui souffrent pour la justice! Il importe qu'on voie des ministres de l'autel qui sachent souffrir avec paix, douceur et soumission, pour maintenir les lois et la liberté de l'Église. La cause de saint Thomas de Cantorbéri n'étoit pas aussi claire que la vôtre.

2° Je ne vois rien qui doive vous faire changer de conduite. C'est la même liberté de votre église à conserver à l'égard d'une puissance souveraine qui n'est pas de notre communion, quoique vous deviez d'ailleurs lui être parfaitement soumis pour tout ce qui est temporel; c'est la même nécessité de ne participer point à la réception des intrus; c'est la même obligation de suivre le Bref du Pape, qui vous défend, sous peine d'excommunication de les recevoir. Pourquoi changeriez-vous? Les louanges qu'on vous a si justement données jusqu'ici, ne se tourneroient-elles pas en quelque improbation, si vous cessiez de faire ce qui a édifié tous les bons catholiques?

3° Une protestation secrète n'auroit point la même force qu'un refus humble, respectueux et constant d'admettre les intrus. La protestation paroîtroit un relâchement, et un tour politique pour paroître céder en ne cédant pas. Il paroîtroit qu'on auroit voulu apaiser la puissance irritée, en lui faisant une espèce d'illusion par une obéissance purement apparente. Elle autoriseroit, au moins pour un temps, les intrus; elle donneroît une dangereuse couleur à leur cause; elle rendroit leur prétention moins odieuse, par une apparence de possession paisible et de réception canonique. Enfin si ce relâchement n'établissoit pas en toute rigueur leur droit, du moins il serviroit à la puissance temporelle de prétexte plausible, pour obtenir, dans une négociation, leur maintenance dans les canonicals contestés. Quoi qu'il en soit, ce procédé ambigu seroit moins simple, moins droit, moins évangélique qu'un refus modeste, humble, soumis, respectueux et ferme, pour obéir au Bref du Pape.

4° Une absence du chapitre paroîtroit une

affectation et un abandon de la bonne cause . tous les bien intentionnés s'absentant à la fois et d'un commun accord. D'ailleurs ces chanoines absens d'une seule assemblée du chapitre , se trouveroient à cent autres chapitres suivans , et à tous les offices où il faudroit prier, officier, donner le baiser de paix, communier ensemble, et reconnoître pour frères ces intrus excommuniés. Ce seroit l'équivalent d'une réception en chapitre , et on n'en auroit pas moins , auprès du souverain , tout le démerite de s'être absenté pour ne consentir pas.

5° Ce que je craindrois, seroit que les grands-vicaires de M. l'évêque ne fussent chassés , sur leur refus d'admettre les intrus. En ce cas , il n'y auroit plus aucune personne qui eût l'autorité légitime pour gouverner le diocèse au nom de l'évêque. Alors le souverain temporel seroit peut-être tenté d'y faire suppléer par les intrus et par leurs adhérens : ce seroit une source de schisme. On pourroit l'éviter par l'absence des grands-vicaires ; mais les grands-vicaires donneroient un exemple de timidité et de foiblesse par leur absence. De plus , ils finiroient par autoriser les intrus , en allant avec eux au chapitre toutes les semaines, et à l'office tous les jours.

6° Je ne voudrois pourtant pas exiger de tous les vocaux une résistance ouverte , dont tous ne sont peut-être pas également capables. Je voudrois que tous prissent un parti uniforme que tous pussent soutenir jusqu'au bout , de crainte qu'un parti trop difficile à soutenir ne causât une division qui ruineroit tout. Ainsi , à toute extrémité, je tolérerois le parti de l'absence et de la protestation secrète qu'en enverroit à M. l'internonce ; *humanum dico , propter infirmitatem carnis vestre*. Il faut que les plus forts s'accommodent à ceux qui le sont un peu moins. L'épreuve est longue et rude. Il est facile de croire de loin qu'on la surmonteroit : mais je crois sans peine que j'y succomberois sans un grand secours de la grâce. Je vous plains tous : je vous révère comme des confesseurs ; je me recommande à vos prières, et je ne vous oublie pas dans les miennes. Tout à vous avec tendresse et vénération.

CXLI. (LXXXIII.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Affaire de Tournai. Billet important pour l'abbé de Laval.

A Paris, ce 9 janvier 1713.

J'ai lu au Roi la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet de la persécution contre MM. les chanoines de Tournai ; et Sa Majesté , aussi édifiée de votre zèle qu'elle est touchée de leurs peines , m'a chargé de remettre la lettre à M. le marquis de Torci pour qu'il lui en rende compte, et qu'il prenne ses ordres afin de mettre un article la-dessus dans les instructions pour MM. nos plénipotentiaires. J'ai trouvé que ce ministre avoit déjà un Mémoire sur la même affaire , donné par M. l'évêque de Tournai , et bien détaillé. Il y a lieu d'espérer que ces généreux défenseurs de la vérité et de la liberté ecclésiastique seront servis selon vos souhaits.

Vous voulez bien, monseigneur, que je joigne ici un billet tout ouvert pour M. l'abbé de Laval¹, vous suppliant de le lui rendre après l'avoir lu. J'ai fait souvenir le Roi de tout ce que vous m'en avez écrit , il y a près de deux ans , et Sa Majesté a cru que les relations qu'il pourra conserver aisément avec vous , à la faveur du voisinage , lui seront utiles en plus d'une manière. Je n'ai pas besoin de répéter ici ce que je lui marque à lui-même sur la nécessité du secret. On ne sauroit être avec plus de respect et d'attachement que je suis , etc.

CXLII. (LXXXIV.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Exposé des nouveaux embarras de l'Église de Tournai.

A Cambrai , 10 aout 1713.

Je suppose , mon révérend père , que vous êtes incomparablement mieux informé que moi : mais il me semble qu'il est de mon devoir, pour l'intérêt de la religion dans notre province, de vous exposer simplement les choses qu'on

¹ Il s'agissoit à cette époque de la nomination de cet abbé à l'évêché d'Ypres , qui lui fut donné bientôt apres.

m'écrit de Tournai, et qui me revient d'ailleurs.

1° Les commandans des troupes impériales disent hautement du côté de Liège, etc. qu'il n'est pas vrai que l'empereur ait agréé la nomination de M. le comte de Lowenstein¹, que c'est le Roi seul qui l'a faite, et que le Pape y a eu égard par complaisance, contre toute règle. La gazette de France confirme ce discours, en racontant que le marquis de Prié² a fait, de la part de son maître, des plaintes au Pape sur les Bulles accordées à ce comte sans son consentement. Les personnes bien intentionnées de Tournai trouvent que cette déclaration de la gazette est très-nuisible à la bonne cause, puisque la France même semble avouer que M. de Lowenstein n'a point été agréé par l'Empereur. Le fameux Ernest ne manque pas, dit-on, de se prévaloir de cet aven de notre gazetier, pour faire entendre aux États-généraux qu'ils ne doivent avoir aucun égard à une nomination irrégulière, faite par le Roi sans aucun pouvoir pour un évêché qui n'est plus sous sa domination, et au préjudice du vrai souverain de ce lieu-là.

2° Ces personnes très-bien intentionnées et très-souffrantes gémissent de la vacance du siège de Tournai. Cette vacance, disent-ils, nous replonge dans les plus grands maux. Elle donne à Ernest un prétexte plausible d'alléguer l'ouverture de la régale. Aussi les États-généraux n'ont-ils pas manqué de la déclarer déjà ouverte par la démission de M. de Beauvau. Si ce prélat, dit-on, eût demeuré titulaire de l'évêché de Tournai, on auroit épargné des inconvéniens extrêmes, et un péril évident de schisme dans cette pauvre église. Vous avez vu sans doute, mon révérend père, l'acte des États-généraux, où la régale est déclarée ouverte. Par cet acte, Ernest se croit maintenant bien assuré du doyenné de Tournai. La vacance du siège, dit-il, rend cette ouverture indubitable. Selon les maximes de France, la régale n'est point une concession faite par l'Église au souverain en tant que catholique; c'est un droit essentiel, incessible et inaliénable, qui est attaché à la puissance souveraine indépendante-

ment de l'Église. Or est-il que les États-généraux exercent actuellement cette puissance: donc la régale est ouverte pour eux. Il n'en faut pas tant pour donner de grands avantages à un homme si hardi, si artificieux, et appuyé par le crédit d'un si puissant parti. Les Jansénistes remuent les plus grands ressorts.

3° Les États ont demandé l'avis du chapitre sur les Bulles de M. de Lowenstein. Les mieux intentionnés ont fort désiré que le chapitre répondit nettement que tout y est dans les règles; mais la multitude n'a point osé parler si décidément. Le chapitre a répondu, comme vous le savez, sans doute, mon révérend père, qu'il n'a appris la démission de M. de Beauvau que par une lettre du, etc.; que le cas leur paroît insolite et extraordinaire dans leur église; ce qui fait qu'ils ne peuvent dire s'il y a dans cette affaire quelque chose de contraire aux droits du souverain et aux usages du pays. C'est par découragement qu'ils n'ont osé parler avec plus de clarté.

4° La plupart des chanoines supportoient patiemment les taxes énormes et les vexations des Hollandais, comptant que la paix alloit finir leurs peines et ramener leur évêque; mais la démission de M. de Beauvau les a consternés. Ils se voient sans aucune ressource prochaine, exposés chaque jour à une ruine totale par des taxes qui leur ôtent jusqu'au dernier morceau de pain. Ceux qui ont un courage à toute épreuve ne peuvent plus soutenir les autres.

5° Ernest ne manquera pas de prendre des États une nouvelle provision en régale sur la vacance du siège, en conséquence de la démission de M. de Beauvau. Tous les autres nommés feront de même. Les États appuieront ce prétendu droit par les plus odieuses rigneurs: tous les chanoines d'un courage médiocre céderont bientôt. Il en restera de fermes qui sacrifieront tout pour soutenir la liberté de leur église, et pour obéir au saint siège. Voilà un schisme dont on est menacé.

6° Il ne m'appartient pas de dire ma pensée sur cet état des choses. Le Roi y voit sans doute ce que je ne puis pénétrer. Je me borne à représenter très-respectueusement ce qu'on m'écrit, et ce qui me revient de tous côtés comme au métropolitain. Ma bonne volonté est sans bornes et sans empressement.

C'est avec vénération que je suis, mon révérend père, etc.

¹ Louis XIV. avant le traité d'Utrecht, qui fit passer les Pays-Bas sous la domination impériale, avoit reçu la démission de M. de Beauvau, évêque de Tournai, et nommé à sa place le comte de Lowenstein, chanoine de Strasbourg, à qui le Pape avoit aussitôt donné des Bulles; il prit possession par procureur le 5 septembre suivant, et en personne au mois de mars 1714. — ² Ambassadeur de l'Empereur à Rome.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SECTION CINQUIÈME.

LETTRES SPIRITUELLES.

I.

A L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

Avis à ce prince sur la manière dont il doit se préparer à l'épiscopat.

A Cambrai, 30 décembre 1703.

C'est avec la plus vive reconnaissance que j'ai reçu la dernière lettre que votre Altesse Électorale m'a fait l'honneur de m'écrire. Que puis-je faire pour mériter tant de bontés ? sinon vous obéir, en vous parlant avec toute la liberté et toute la simplicité que vous exigez de moi.

Le Pape agit en vicaire de Jésus-Christ, qui porte dans son cœur la sollicitude de toutes les églises. Il voit les maux déplorables que plusieurs vastes diocèses souffrent : des troupeaux innombrables y sont errans, et y périssent tous les jours, faute de vrai pasteur ; les petits demandent du pain, et il n'y a personne pour le leur rompre. Si chacun de ces grands diocèses, qui auroit sans doute besoin d'être partagé en plusieurs, avoit au moins un bon évêque, cet évêque dépenseroit peu à son église, et travailleroit beaucoup pour elle ; il porteroit le poids et la chaleur du jour ; il défricherait le champ du Seigneur de ses propres mains, à la sueur de son visage ; il arracheroit les ronces et les épines qui étouffent le grain ; il déracineroit les scandales et les abus ; il disciplineroit le clergé ; il instrueroit les peuples par sa parole et par son

exemple : il se feroit tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ. Vous occupez vous seul, monseigneur, la place de plusieurs excellens évêques, sans l'être. Faut-il s'étonner qu'un saint pape, qui est fort éclairé, gémissent pour ces grands troupeaux presque abandonnés ?

Mais, d'un autre côté, rien n'est si terrible que de devenir évêque, sans entrer dans toutes les vertus épiscopales : alors le caractère devient droit comme un seau de réprobation. Vous avez la conscience trop délicate pour ne craindre pas ce malheur. Plus les diocèses que vous devez conduire sont grands, et remplis de besoins extrêmes, plus il faut un courage apostolique pour y pouvoir travailler avec fruit. Si vous voulez enfin être évêque, monseigneur, au nom de Dieu, gardez-vous bien de l'être à demi. Il faut être l'homme de Dieu, et le dispensateur des mystères de Jésus-Christ : il faut qu'on trouve toujours sur vos lèvres la science du salut ; il faut que chacun n'ait qu'à vous voir, pour savoir comment il faut faire pour servir Dieu ; il faut que vous soyez une loi vivante, qui porte la religion dans tous les cœurs ; il faut mourir sans cesse à vous-même, pour porter les autres à entrer dans cette pratique de mort, qui est le fond du christianisme. Il faut être doux et humble de cœur, ferme sans hauteur et condescendant sans mollesse, pauvre et vil à vos propres yeux, au milieu de la grandeur inséparable de votre naissance ; il ne faut donner à cette grandeur, que ce que vous ne pourrez pas lui refuser. Il faut être patient, ap-

pliqué, égal, plein de défiance de vos propres lumières, prêt à leur préférer celles d'autrui quand elles seront meilleures, en garde contre la flatterie qui empoisonne les grands, amateur des conseils sincères, attentif à chercher le vrai mérite et à le prévenir; enfin il faut porter la croix dans les contradictions, et aller au ministère comme au martyre : *sed nihil horum reveror, nec facio animam meam pretiosioram quam me*¹. Pour entrer ainsi dans l'épiscopat, il faut que ce soit un grand amour de Jésus-Christ qui vous presse: il faut que Jésus-Christ vous dise comme à saint Pierre² : *M'aimez-vous?* Il faut que vous lui répondiez, non des lèvres, mais du cœur : *Eh! ne le savez-vous pas, Seigneur, que je vous aime?* Alors vous mériterez qu'il vous dise : *Paissez mes brebis*. O qu'il faut d'amour pour ne se décourager jamais, et pour souffrir toutes les croix de cet état! Il est commode aux pasteurs qui ne connoissent le troupeau que pour en prendre la laine et le lait; mais il est terrible à ceux qui se dévouent au salut des âmes.

Il faut donc, monseigneur, que votre préparation soit proportionnée à la grandeur de l'ouvrage dont vous serez chargé. Une montagne de difficultés vous pend sur la tête : à Dieu ne plaise que je veuille vous décourager! Mais il faut dire, *A, a, a, Domine, nescio loqui*³, pour mériter d'être l'envoyé de Dieu; il faut désespérer de soi, pour pouvoir bien espérer en lui. Vous êtes naturellement bon, juste, sincère, compatissant et généreux; vous êtes même sensible à la religion, et elle a jeté de profondes racines dans votre cœur; mais votre naissance vous a accoutumé à la grandeur mondaine, et vous êtes environné d'obstacles pour la simplicité apostolique. La plupart des grands princes ne se rabaissent jamais assez, pour devenir les serviteurs en Jésus-Christ des peuples sur lesquels ils ont l'autorité: il faut pourtant qu'ils se dévouent à les servir, s'ils veulent être leurs pasteurs : *nos autem servos vestros per Jesum*⁴.

Il n'y a que la seule oraison qui puisse former un véritable évêque parmi tant de difficultés. Accoutumez-vous, monseigneur, à chercher Dieu au dedans de vous; c'est là que vous trouverez son royaume : *regnum Dei intra vos est*⁵. On le cherche bien loin de soi par beaucoup de raisonnemens : on veut trop goûter le plaisir de la vertu, et flatter son imagination, sans songer à soumettre sa raison aux vues de

la foi, et sa volonté à celle de Dieu. Il faut lui parler avec confiance de vos foiblesses et de vos besoins; vous ne sauriez jamais le faire avec trop de simplicité. L'oraison n'est qu'amour : l'amour dit tout à Dieu; car on n'a à parler au bien-aimé, que pour lui dire qu'on l'aime et qu'on veut l'aimer : *non nisi amando colitur*, dit saint Augustin¹. Il faut non-seulement lui parler, mais encore l'écouter. Que ne dira-t-il point, si on l'écoute? Il suggérera toute vérité. Mais on s'écoute trop soi-même pour pouvoir l'écouter : il faudroit se faire taire pour écouter Dieu : *audiam quid loquatur in me Dominus*². On connoit assez le silence de la bouche, mais on ne comprend point celui du cœur. L'oraison bien faite, quoique courte, se répandroit peu à peu sur toutes les actions de la journée; elle donneroit une présence intime de Dieu, qui renouvelleroit les forces en chaque occasion; elle régleroit le dehors et le dedans; on n'agiroit que par l'esprit de grâce; on ne suivroit ni les promptitudes du tempérament, ni les empressements, ni les dépits de l'amour-propre; on ne seroit ni hautain ni dur dans sa fermeté, ni moi ni foible dans ses complaisances; on éviteroit tout excès, toute indiscretion, toute affectation, toute singularité : on feroit à peu près les mêmes choses qu'on fait; mais on les feroit beaucoup mieux, avec la consolation de les faire pour Dieu et sans recherche de son propre goût.

Il me semble, monseigneur, que vous pourriez lire les Épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, le Pastoral de saint Grégoire, les livres du Sacerdoce de saint Chrysostôme, quelques épîtres et quelques sermons de saint Augustin, les livres de la Considération de saint Bernard, et quelques lettres aux évêques, la vie de saint Charles, les ouvrages et la vie de saint François de Sales. Vous savez, monseigneur, que, pour lire avec fruit, il faut plus songer à se nourrir qu'à contenter sa curiosité; il vaut mieux lire peu, afin qu'on ait le temps de peser, de goûter, d'aimer et de s'appliquer chaque vérité : on doit tâcher de tourner une lecture méditée en une espèce d'oraison. Vous pourriez ajouter à ces lectures de pure piété, celle du concile de Trente et du Catéchisme Romain, qui est une espèce de théologie abrégée. L'histoire de l'Eglise, bien écrite en français par M. l'abbé Fleury, est utile et agréable.

Enfin l'homme de Dieu, qui doit être prêt à toute bonne œuvre, a besoin de se nourrir fré-

¹ 1^{re} Ep. xx, 24. — ² Joan. xxi, 45 et 47. — ³ Jerem. 1, 6. — ⁴ II Cor. iv, 5. — ⁵ Luc. xvii, 21.

¹ Ep. cxi, ad Honorat. n. 45; l. ii, p. 438. — ² Ps. lxxxiv, 9.

quemment du pain descendu du ciel pour donner la vie au monde : il faut donc se mettre en état, par un détachement sans réserve, de recevoir un si grand don. Un confesseur qui a la lumière et l'expérience des choses de Dieu, doit en régler les temps; il doit avoir égard tout ensemble à la perfection d'une ame et à son besoin. Il ne doit pas accorder aussi souvent la communion aux commençans qu'aux parfaits. Mais quand une ame est docile à la grâce, qu'elle ne veut tenir à rien qui l'arrête dans sa voie, et qu'elle ne cherche qu'à se soutenir avec fidélité; il ne faut pas seulement avoir égard aux vertus qu'elle pratique, mais il faut accorder aussi la communion au désir qu'elle a de vaincre ses défauts.

Pour ce genre de vie, il faut, monseigneur, réserver certaines heures de retraite, autant que les bienséances, les grandes occupations de votre état, et le besoin de délasser votre esprit, vous le permettront. Vous pouvez, en cet état, faire une épreuve sérieuse de vous-même, et vous accoutumer peu à peu à la vie épiscopale : car rien ne peut mieux vous y préparer, que de la commencer par avance. Jésus-Christ nous a dit : *A chaque jour suffit son mal; le jour de demain aura assez soin de lui-même*¹. Il me semble, monseigneur, que vous pourriez ne songer maintenant qu'à vous préparer, et qu'à profiter de la nouvelle dispense pour faire cette épreuve. Si, dans huit ou dix mois, vous croyez n'avoir pas encore assez vidé votre cœur de tout ce qui est séculier, et n'être pas encore assez dans l'esprit apostolique qui convient à l'épiscopat, vous pourrez alors représenter encore au Pape votre besoin. Il est bon; il sera sensible à votre droiture et à votre respect pour le caractère; il aura égard à votre demande, je n'en saurois douter. Vous pourriez même recourir à lui, non-seulement comme au dispensateur suprême, mais encore comme à un père tendre et compatissant que vous consulteriez : sa décision seroit alors votre règle de conduite pour la plus grande démarche de votre vie. Ainsi il n'y a qu'à vous bien préparer dès aujourd'hui, comme si vous deviez vous faire sacrer dans un mois, et qu'à différer néanmoins votre consécration autant qu'il le faudra pour la sainteté du ministère, pour votre salut, et pour celui des peuples de vos églises.

Je serai le reste de mes jours, avec le zèle le plus sincère, l'attachement le plus fidèle, et le plus grand respect, etc.

H.

AU MÊME.

Avis sur le choix d'un nouveau confesseur, et sur la préparation à son sacre.

A Cambrai, 15 juillet 1706.

J'ai un vrai déplaisir de ce qui est arrivé, et que votre Altesse Électorale a bien voulu me faire l'honneur de m'apprendre. Puisque les préventions de votre confesseur vous ôtoient la confiance nécessaire, il faut être bien aise qu'il ne soit plus auprès de vous : mais il est capital que votre Altesse Électorale ne précipite rien pour le choix d'un autre homme qui puisse remplir sa place avec fruit. Il vous faut, monseigneur, un homme de Dieu, séparé de toute intrigue et de toute affaire mondaine, qui soit doux et ferme pour éviter le relâchement et la rigueur, qui soit instruit des règles de l'Église, et qui puisse vous les proposer par rapport aux besoins de vos grands diocèses. Je ne manquerai pas de prier Dieu, afin qu'il vous inspire un choix selon son cœur. Il me paroît que vous n'avez qu'à laisser aller celui qui a disparu. Vous avez bien voulu le renvoyer avec tous les secours et toutes les marques de bonté qu'il pouvoit attendre de votre Altesse Électorale : il n'a voulu ni s'en servir, ni se retirer régulièrement. Il ne vous reste, si je ne me trompe, qu'à vouloir bien ignorer ce qu'il est devenu, puisqu'il n'a pas voulu que vous le sussiez.

Permettez-moi, monseigneur, de distinguer mon ministère d'avec les conseils que vous pouvez me faire l'honneur de me demander sur votre ordination. Pour ce qui est d'un conseil, je ne pourrois prendre la liberté de vous le donner, qu'après avoir examiné en détail avec votre Altesse Électorale ce qu'elle voudroit bien me confier de ses dispositions présentes, et des mesures qu'elle a prises pour l'état qu'elle doit embrasser. C'est ce que je ne connois point assez depuis quelque temps. Je crois seulement qu'elle ne doit pas perdre un seul moment du temps que le Pape lui a accordé, pour se dévouer entièrement à l'Église, et pour ne regarder plus, sous aucun prétexte, derrière elle dans ce chemin. Ainsi je persiste à lui dire les mêmes choses qui étoient contenues dans mon grand Mémoire. Si elle est dans les dispositions et dans la pratique actuelle que la consécration

¹ Matth. vi. 34.

demande, j'ose lui dire qu'elle ne sauroit mieux faire, que d'exécuter avec foi et humilité le sacrifice absolu de sa personne à l'Eglise dans un si pressant besoin. Pour mon ministère, si votre Altesse Électorale me le demande, je n'ai garde de lui refuser ce que je ne refuserois à aucun particulier qui se présenteroit à moi selon les règles. Je regarde comme une marque d'une bonté infinie, et comme un très-grand honneur dont je suis indigne, le choix que vous daignez faire de ma personne pour cette fonction. Dieu sait avec quel zèle je prierai en vous imposant les mains, si vous voulez que je vous les impose. En ce cas, monseigneur, je vous épargnerai jusqu'au moindre pas; car au moindre ordre je me rendrai auprès de vous, quand et où il vous plaira. Que si vous vouliez absolument venir ici, je vous supplerois très-humblement d'avoir la bonté de me le faire savoir un peu de temps avant votre arrivée, de peur que je ne me trouvasse absent, et afin que je sois prêt pour une telle cérémonie. Mais oserai-je prendre la liberté de vous représenter que la chose feroit encore plus d'éclat, si vous veniez recevoir ici l'ordination, que si j'allois vous ordonner à Lille ou aux environs? J'espère que Dieu, que vous consulterez uniquement sur cette affaire si capitale pour votre salut, et pour le bien de tant de grandes églises, ne permettra pas que vous fassiez rien ni trop tôt ni trop tard. Je serai toute ma vie avec le zèle le plus sincère et le plus respectueux dévouement, etc.

III.

A M. COLBERT,
ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Sur le luxe des bâtimens ¹.

A Versailles, 8 avril 1692.

J'APPRENS, monseigneur, que M. Mansard ² vous a donné de grands dessins de bâtimens pour Rouen et pour Gaillon ³. Souffrez que je

¹ Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 5. — ² Jules-Hardouin Mansard, dont il est ici question, étoit neveu de François Mansard, célèbre architecte, mort à Paris en 1666, à l'âge de soixante-huit ans, après avoir embelli la capitale et les provinces de nombreux monumens de son génie. Le neveu soutint la réputation de son oncle, et mourut en 1708, âge de soixante-neuf ans. Ce fut lui qui donna les dessins du château et de la chapelle de Versailles, de l'église des Invalides, et de beaucoup d'autres édifices. — ³ Petite ville de Normandie à neuf lieues de Rouen. Les archevêques de

vous dise étourdiment ce que je crains là-dessus. La sagesse voudroit que je fusse plus sobre à parler; mais vous m'avez défendu d'être sage, et je ne puis retenir ce que j'ai sur le cœur. Vous n'avez vu que trop d'exemples domestiques des engagemens insensibles dans ces sortes d'entreprises ¹. La tentation se glisse d'abord doucement; elle fait la modeste de peur d'effrayer, mais ensuite elle devient tyrannique. On se fixe d'abord à une somme fort médiocre; on trouveroit même mauvais que quelqu'un crût qu'on veut aller plus loin; mais un dessein en attire un autre; on s'aperçoit qu'un endroit de l'ouvrage est déshonoré par un autre, si on n'y ajoute un autre embellissement. Chaque chose qu'on fait paroît médiocre et nécessaire: le tout devient superflu et excessif. Cependant les architectes ne cherchent qu'à engager; les flatteurs applaudissent; les gens de bien se taisent, et n'osent contredire. On se passionne au bâtiment comme au jeu; une maison devient comme une maîtresse. En vérité, les pasteurs, chargés du salut de tant d'ames, ne doivent pas avoir le temps d'embellir des maisons. Qui corrigera la fureur de bâtir, si prodigieuse en notre siècle, si les bons évêques mêmes autorisent ce scandale? Ces deux maisons, qui ont paru belles à tant de cardinaux et de princes, même du sang, ne vous peuvent-elles pas suffire? N'avez-vous point d'emploi de votre argent plus pressé à faire? Souvenez-vous, monseigneur, que vos revenus ecclésiastiques sont le patrimoine des pauvres; que ces pauvres sont vos enfans, et qu'ils meurent de tous côtés de faim. Je vous dirai, comme dom Barthélemi des Martyrs disoit à Pie IV, qui lui montrait ses bâtimens: *Dic ut lapides isti panes fiant*.

Espérez-vous que Dieu bénisse vos travaux, si vous commencez par un faste de bâtimens qui surpasse celui des princes et des ministres d'Etat qui ont logé où vous êtes? Espérez-vous trouver dans ces pierres entassées la paix de votre cœur? Que deviendra la pauvreté de Jésus-Christ, si ceux qui doivent le représenter recherchent la magnificence? Voilà ce qui avilit le ministère, loin de le soutenir; voilà ce qui ôte l'autorité aux pasteurs. L'Évangile est dans leur bouche, et la gloire mondaine est dans leurs ouvrages. Jésus-Christ n'avoit pas où reposer sa tête: nous sommes ses disciples et ses ministres,

Rouen y avoient un château magnifique, bâti, au commencement du seizième siècle, par le cardinal d'Amboise. Il sert aujourd'hui de maison de détention.

¹ Fénelon fait sans doute allusion aux dépenses que le grand Colbert, père de l'archevêque, et le marquis de Seignefai son frère avoient faites pour les bâtimens de Seaux.

et les plus grands palais ne sont pas assez beaux pour nous !

J'oubliois de vous dire qu'il ne faut point se flatter sur son patrimoine. Pour le patrimoine comme pour le reste, le superflu appartient aux pauvres : c'est de quoi jamais casuiste, sans exception, n'a osé douter. Il ne reste qu'à examiner de bonne foi ce qu'on doit appeler superflu. Est-ce un nom qui ne signifie jamais rien de réel dans la pratique? Sera-ce une comédie que de parler du superflu? Qu'est-ce qui sera superflu, sinon des embellissemens, dont aucun de vos prédécesseurs, même vains et profanes, n'a cru avoir besoin? Jugez-vous vous-même, monseigneur, comme vous croyez que Dieu vous jugera. Ne vous exposez point à ce sujet de trouble et de remords pour le dernier moment, qui viendra peut-être plus tôt que nous ne croyons¹. Dieu vous aime; vous voulez l'aimer, et vous donner sans réserve à son Eglise: elle a besoin de grands exemples, pour relever le ministère foulé aux pieds. Soyez sa consolation et sa gloire; montrez un cœur d'évêque qui ne tient plus au monde, et qui fait régner Jésus-Christ. Pardon, monseigneur, de mes libertés; je les condamne, si elles vous déplaisent. Vous connoissez le zèle et le respect avec lequel je vous suis dévoué.

IV.

A UN SUPÉRIEUR DE COMMUNAUTE.

Principes de conduite pour remplir les devoirs de sa place.

Vous vous laissez trop aller, monsieur, à la vivacité de vos sentimens. Vous ne vous êtes point mis dans la place où vous êtes; c'est la Providence qui vous y a engagé. Dieu ne demande point l'impossible. Vous n'aurez à lui rendre compte que des choses que vous aurez pu faire. On le connoît mal quand on se le dépeint comme celui à qui son serviteur disoit : *Je sais que vous êtes austère, et que vous voulez moissonner ce que vous n'avez pas semé*². On trouve partout, quand on gouverne, des esprits indociles et qui refusent de porter le joug. Si vous voulez gagner à Dieu vos inférieurs, ne vous mettez point d'abord dans l'esprit un projet de régularité trop exacte. Vous n'en viendriez pas à bout sur des esprits qui ne sont

point accoutumés à porter ce joug. Mais faites-vous aimer, et faites sentir que vous aimez Dieu. Accoutumez ceux que vous gouvernez à vous montrer leurs imperfections avec confiance; montrez-leur un cœur de père, et une condescendance qui aille aussi loin que les règles essentielles le permettront; attendez un chacun selon son besoin. Conduisez-les, non par des décisions générales, mais en vous proportionnant au besoin d'un chacun. Il faut se faire tout à tous par un discernement de grâce, et supporter les foibles pendant qu'on perfectionne les forts. On voit même souvent le bout de son autorité; si on la vouloit pousser trop loin, on révolteroit la multitude.

Il faut avoir égard à l'état où l'on a pris les inférieurs, et se souvenir des indispositions où l'on les a trouvés, pour se contenter de peu. Ce n'est pas qu'on rabatte rien de la loi de Dieu, ni des règles de son état; mais on tolère ce qu'on ne sauroit empêcher, on attend, on espère, on montre de loin le but, on tâche d'encourager ceux qui n'osent même le regarder; on les accoutume peu à peu à faire les premiers pas. Dieu donne la bénédiction à cette conduite douce et patiente. C'est l'œuvre de la foi, où l'on travaille dans les ténèbres, sans voir le fruit de sa peine. On ne sent dans les inférieurs que mollesse, murmure, division, mécompte, traverses; mais parmi toutes ces épines, qui couvrent toute la face de la terre, il croît un peu de bon grain, et c'est pour ce bon grain que Dieu nous met à tant d'épreuves. Je souhaite fort que vous ayez le cœur en paix dans vos fonctions, et que, faisant le bien que l'état des choses vous permet de faire, vous attendiez sans trouble que Dieu dispose les esprits à vous laisser faire un bien plus parfait et plus étendu. Il faut laisser raisonner chacun selon ses préjugés. Après avoir tâché de dire la vérité et de la développer, il faut attendre qu'elle fasse elle-même ce que nous ne pouvons pas exécuter, qui est de persuader les hommes et de se faire aimer d'eux.

Faites donc ce que vous pourrez au jour la journée, et ne prétendez pas proenter la gloire de Dieu plus qu'il ne la veut. Contentez-vous du pain quotidien de sa volonté; que voulez-vous de plus? Lisez, mais préférez l'oraison à la lecture des livres de science. O que je souhaite que vous comptiez pour peu la science qui enfle, et que vous ne viviez que de la charité qui édifie! Amortissez la curiosité et l'esprit naturel par le recueillement et par l'occupation familière de la présence de Dieu; apaisez

¹ Le pèlrat mourut en 1707, à cinquante-trois ans. —

² *Math.*, xxx, 24.

doucement votre imagination trop vive, pour écouter Dieu. C'est dans la prière seule que vous trouverez le conseil, le courage, la patience, la douceur, la fermeté, le ménagement des esprits. C'est là que vous apprendrez à gouverner sans trouble. C'est dans le silence, que Dieu vous ôtera votre esprit pour vous donner le sien. Il faut qu'il soit lui seul tout en toutes choses. Quand Dieu sera tout en vous, il atteindra d'un bout à l'autre avec force et douceur. Priez donc pour toutes choses. Vous ne sauriez trop prier. Si vous décidez et si vous agissez sans prière, votre propre esprit vous agitera beaucoup, vous attirera bien des contradictions, vous causera des doutes et des incertitudes très-pénibles, et vous vous épuisez à pure perte : mais, si vous êtes fidèle à la prière, votre purgatoire se changera en un paradis terrestre, et vous ferez plus de bien en un jour dans la paix, que vous n'en faites en un mois dans le trouble. Ne songez point à la distance des lieux. Ceux qui sont intimement unis en Dieu se trouvent sans cesse ensemble. au lieu que ceux qui habitent la même maison sans habiter le cœur de Dieu, sont dans un éloignement infini sous un même toit. Je suis, etc.

V.

Félicitations à un ecclésiastique revenu de quelques préventions en matière de doctrine.

A Cambrai, 11 septembre 1708.

JE suis fort aise, monsieur, d'apprendre par vous-même avec quelle application vous avez cherché la vérité, malgré vos anciennes préventions. Cette droiture vous attirera de grandes bénédictions pour votre conduite personnelle, et pour votre ministère en faveur de votre troupeau. Rien n'est si important que la simplicité et la sincère défiance de son propre esprit. Si chacun étoit occupé de la prière, du recueillement, de la charité, du mépris de soi-même, et du renoncement à une vaine réputation d'esprit et de science, toutes les disputes seroient bientôt apaisées. Jésus-Christ disoit aux Juifs ¹ : *Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez de la gloire les uns des autres, et qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ?* Il ajoute ² : *Si quelqu'un veut faire la volonté de*

celui qui m'a envoyé, *il connaîtra sur la doctrine, si elle est de Dieu, ou si je parle de moi-même.* Ainsi ceux qui éblouissent, qui séduisent, qui s'égarant eux-mêmes, ne tombent dans ce malheur, que faute de chercher la volonté de Dieu avec un cœur humble et soumis à l'Eglise. L'hérésie ne les séduit qu'à cause qu'elle les trouve vains, curieux, présomptueux, dissipés. Il n'y a que le défaut de recueillement et d'abnégation de soi-même, qui prépare des hommes contentieux pour former les partis de novateurs et les hérésies. C'est sur ce fondement que saint Cyprien dit : « Que personne ne croie que les bons peuvent » se retirer de l'Eglise. Le vent n'enlève point » le bon grain, et la tempête n'arrache point » un arbre solidement enraciné. C'est la paille » légère que le vent emporte.... C'est ainsi que » les fidèles sont éprouvés, et que les infidèles » sont découverts. C'est ainsi qu'avant même » le jour du jugement, il se fait ici une sépa- » ration des justes d'avec les injustes, et que » le bon grain est séparé d'avec la paille ¹. » C'est ce que l'expérience montre sensiblement. Quels hommes font les schismes et les hérésies ? Ce sont des hommes savans, curieux, critiques, pleins de leurs talens, animés par un zèle âpre et pharisaïque pour la réforme, dédaigneux, indociles et impérieux. Ils peuvent avoir une régularité de mœurs, un courage roide et hautain, un zèle amer contre les abus, une application sans relâche à l'étude et à la discipline : mais vous n'y trouverez ni douceur, ni support du prochain, ni patience, ni humilité, ni vraie oraison. *O Père, Seigneur du ciel et de la terre, s'écrie Jésus-Christ* ², *je vous rends gloire de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudens, et que vous les avez révélées aux petits.* Il dit encore ³ : *S'il y a un enfant de paix, c'est sur lui que votre paix reposera.* Je suis, monsieur, très-sincèrement tout à vous.

¹ De Unit. Eccles. p. 197, édit. Babuz. — ² Matth. xi. 25. — ³ Luc. x. 6.

¹ Joan. v. 44. — ² Ibid. vii. 17.

VI.

AU P. LAMI, BÉNÉDICTIN.

Sur les dégoûts et les sécheresses de l'oraison.

A Tournai, 26 octobre 1701.

PARDON, mon révérend père¹, de n'avoir pas répondu à votre question. Il n'y a eu dans mon silence rien qui doive vous faire aucune peine, ni qui vienne d'aucune réserve. Voici simplement ce que je pense là-dessus :

Notre corps n'a besoin que d'être nourri : il lui suffit que l'âme qui le gouverne soit sensiblement avertie de ses besoins, et que le plaisir facilite l'exécution d'une chose si nécessaire. Pour l'âme, elle a un autre besoin : si elle étoit simple, elle pourroit recevoir toujours une force sensible, et en bien user : mais, depuis qu'elle est malade de l'amour d'elle-même, elle a besoin que Dieu lui cache sa force, son accroissement et ses bons désirs. Si elle les voit, du moins ce n'est qu'à demi, et d'une manière si confuse qu'elle ne peut s'en assurer, encore ne laisse-t-elle pas de regarder ces dons avec une vaine complaisance, malgré une incertitude si humiliante. Que ne feroit-elle point, si elle voyoit clairement la grâce qui l'inspire, et sa fidèle correspondance ? Dieu fait donc deux choses pour l'âme, au lieu qu'il n'en fait qu'une pour le corps. Il donne au corps la nourriture avec la faim et le plaisir de manger ; tout cela est sensible. Pour l'âme, il donne la faim qui est le désir, et la nourriture ; mais en accordant ses dons, il les cache, de peur que l'âme ne s'y complaise vainement : ainsi, dans les temps d'épreuve où il veut nous purifier, il nous soustrait les goûts, les fervours sensibles, les désirs ardents et aperçus. Comme l'âme tournoit en poison, par orgueil, toute force sensible, Dieu la réduit à ne sentir que dégoût, langueur, faiblesse, tentation. Ce n'est pas qu'elle ne reçoive toujours les secours réels : elle est avertie, excitée, soutenue pour persévérer dans la vertu ; mais il lui est utile de n'en avoir point le goût sensible, qui est très-différent du fond de la chose. L'oraison est très-différente du plaisir sensible qui

accompagne souvent l'oraison. Le médecin fait quelquefois manger le malade sans appétit ; il n'a aucun plaisir à manger, et ne laisse pas de digérer et de se nourrir. Sainte Thérèse remarquoit que beaucoup d'âmes quittoient par découragement l'oraison dès que le goût sensible cessoit, et que c'étoit quitter l'oraison quand elle commence à se perfectionner. La vraie oraison n'est ni dans le sens ni dans l'imagination : elle est dans l'esprit et dans la volonté. On peut se tromper beaucoup en parlant de plaisir et de délectation. Il y a un plaisir indélébile et sensible qui prévient la volonté et qui est indélébile ; celui-là peut être séparé d'une très-véritable oraison : il y a le plaisir délibéré, qui n'est autre chose que la volonté délibérée même. Cette délectation, qui est notre vouloir délibéré, est celle que le Psalmiste commande, et à laquelle il promet une récompense : *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui*¹. Cette délectation est inséparable de l'oraison en tout état, parce qu'elle est l'oraison même : mais cette délectation, qui n'est qu'un simple vouloir, n'est pas toujours accompagnée de l'autre délectation prévenante et indélébile qui est sensible. La première peut être très-réelle, et ne donner aucun goût consolant. C'est ainsi que les âmes les plus rigoureusement éprouvées peuvent conserver la délectation de pure volonté, c'est-à-dire, le vouloir ou l'amour tout nu, dans une oraison très-sèche, sans conserver le goût et le plaisir de faire oraison : autrement il faudroit dire qu'on ne se perfectionne dans les voies de Dieu, qu'autant qu'on sent augmenter le plaisir des vertus, et que toutes les âmes privées du plaisir sensible, par les épreuves, ont perdu l'amour de Dieu et sont dans l'illusion. Ce seroit renverser toute la conduite des âmes, et réduire toute la piété au plaisir de l'imagination ; c'est ce qui nous mèneroit au fanatisme le plus dangereux : chacun se jugeroit soi-même pour son degré de perfection, par son degré de goût et de plaisir. C'est ce que font souvent bien des âmes sans y prendre garde ; elles ne cherchent que le goût et le plaisir dans l'oraison : elles sont toutes dans le sentiment ; elles ne prennent pour réel que ce qu'elles goûtent et imaginent : elles deviennent en quelque manière enthousiastes. Sont-elles en ferveur ? elles entreprennent et décident tout ; rien ne les arrête, nulle autorité ne les modère. La ferveur sensible tarit-elle ? aussitôt ces âmes se découragent, se

¹ On a vu, parmi les *Lettres diverses*, quelques lettres de Fénelon au P. Lami. Nous avons réservé pour cette section de la *Correspondance* celles qui ont pour objet principal les matières de spiritualité.

¹ Ps. XXXVI. 4.

relâchent, se dissipent et reculent; c'est toujours à recommencer : elles tournent comme une girouette à tout vent; elles ne suivent Jésus-Christ que pour les pains miraculeusement multipliés¹; elles veulent des caillies au désert²; elles cherchent toujours, comme saint Pierre, à dresser des tentes sur le Thabor, et à dire³ : *O que nous sommes bien ici!* Heureuse l'ame qui est également fidèle dans l'abondance sensible, et dans la privation la plus rigoureuse! *Sicut mons Sion non commovebitur*⁴. Elle mange le pain quotidien de pure foi, et ne cherche ni à sentir le goût que Dieu lui ôte, ni à voir ce que Dieu lui cache : elle se contente de croire ce que l'Eglise lui enseigne, d'aimer Dieu d'une volonté toute nue, et de faire, quoi qu'il lui en coûte, tout ce que l'Evangile commande et conseille. Si le goût vient, elle le reçoit comme le soutien de sa faiblesse; s'il échappe, elle en porte en paix la privation, et aime toujours. C'est l'attachement au sensible qui fait tantôt le découragement, tantôt l'illusion; au contraire, c'est cette fidélité dans la privation du sensible, qui préserve de l'illusion. Quand on perd, sans se procurer cette perte par infidélité, le goût sensible, on ne perd que ce que perd un enfant que ses parens sèvent : le pain sec et dur est moins doux, mais plus nourrissant que le lait; la correction d'un précepteur fait plus de bien, que les caresses d'une nourrice.

Geçons de raisonner en philosophes sur la cause, et arrêtons-nous simplement à l'effet. Comptons que nous ne devons jamais tant faire oraison, que quand le plaisir de faire oraison nous échappe; c'est le temps de l'épreuve et de la tentation, et par conséquent celui du recours à Dieu et de l'oraison la plus intime. D'un autre côté, il faut recevoir simplement les ferveurs sensibles d'oraison, puisqu'elles sont données pour nourrir, pour consoler, pour fortifier l'ame; mais ne comptons point sur ces douceurs où l'imagination se mêle souvent et nous flatte. Suivons Jésus-Christ à la croix comme saint Jean; c'est ce qui ne nous trompera point. Saint Pierre fut dans une espèce d'illusion sur le Thabor. Il est aisé de se dire à soi-même : J'aime Dieu de tout mon cœur, quand on ne sent que du plaisir dans cet amour; mais l'amour réel est celui qui aime en souffrant : *noli credere affectui tuo qui nunc est*.

Je suis fort aise, mon révérend père, d'apprendre que vous êtes content et édifié de la personne que vous avez vue. J'espère que l'abbé de Beaumont m'apportera de vos nouvelles. Quand Dieu suspend vos études, il vous réduit à faire quelque chose de bien meilleur que d'étudier. Priez pour moi, comme je prie pour vous. Mille fois tout à vous sans réserve. Ne montrez, je vous prie, ceci à personne¹; il ne convient point qu'on voie rien de moi.

VII.

AU MÊME.

Avec quelle précaution il faut conduire les ames qui paroissent être dans des voies extraordinaires.

A Cambrai, 25 mars 1707.

Je ne veux point, mon révérend père, former aucun sentiment sur la sincérité de la personne que vous avez examinée, ni me mêler de juger des choses qu'elle prétend éprouver : vous pouvez bien mieux en juger, après avoir observé de près le détail, que ceux qui, comme moi, n'ont rien vu ni suivi. En général, je craindrois fort que la lecture des choses extraordinaires n'eût fait trop d'impression sur une imagination faible. D'ailleurs l'amour-propre se flatte aisément d'être dans les états qu'on a admirés dans les livres. Il me semble que le seul parti à prendre est de conduire cette personne comme si on ne faisoit attention à aucune de ces choses, et de l'obliger à ne s'y arrêter jamais elle-même volontairement : c'est le vrai moyen de découvrir si l'amour-propre ne l'attache point à ces prétendues grâces. Rien ne pique tant l'amour-propre, et ne découvre mieux l'illusion, qu'une direction simple, qui compte pour rien ces merveilles, et qui assujétit la personne en qui elles sont, à faire comme si elle ne les avoit pas. Jusqu'à ce qu'on ait fait cette épreuve, on ne doit pas croire, ce me semble, qu'on ait éprouvé la personne, ni qu'on se croit précautionné contre l'illusion. En l'obligeant à ne s'arrêter jamais volontairement à ces choses extraordinaires, on ne fera que suivre la règle du bienheureux Jean de la

¹ La recommandation que fait ici Fenelon étoit nécessaire à une époque où il avoit encore un grand nombre d'ennemis, disposés à peser rigoureusement les expressions les plus indifférentes, et à profiter de tout pour élever des doutes sur la sincérité de sa soumission au jugement qui avoit condamné le livre des *Maximes*.

¹ *Joañ*, vi, 46. — ² *Erod.*, xvi, 13. — ³ *Matth.*, xvii, 3. — ⁴ *Ps.*, cxxiv, 1.

Croix, qui est expliquée à fond dans ses ouvrages : *On outre-passe toujours*, dit-il, *ces lumières, et on demeure dans l'obscurité de la foi nue*. Cette obscurité et ce détachement n'empêchent pas que les impressions de grâce et de lumière ne se fassent dans l'ame, supposé que ces dons soient réels; et s'ils ne le sont pas, cette foi qui ne s'arrête à rien garantit l'ame de l'illusion. De plus, cette conduite ne gêne point une ame pour les véritables attrait de Dieu, car on ne s'y oppose point, elle ne pourroit que contrister l'amour-propre, qui voudroit tirer une secrète complaisance de ces états extraordinaires; et c'est précisément ce qu'il importe de retrancher. Enfin, quand même ces choses seroient certainement réelles et excellentes, il seroit capital d'en détacher une ame, et de l'accoutumer à une vie de pure foi; quelque excellence qu'il puisse y avoir dans ces dons, le détachement de ces dons est encore plus excellent qu'eux : *adhuc excellentiorem viam vobis demonstro* ¹. C'est la voie de foi et d'amour, sans s'attacher ni à voir, ni à sentir, ni à goûter, mais à obéir au bien-aimé; cette voie est simple, droite, abrégée, exempte des pièges de l'orgueil. Cette simplicité et cette nudité font qu'on ne prend point autre chose pour Dieu, ne s'arrêtant à rien. Si vous n'agissez que par cet esprit de foi que vous devez inspirer à la personne, Dieu vous fera trouver ce qui lui convient pour être secourue dans sa voie, ou du moins ce qui vous conviendra pour n'être point trompé. Ne suivez point vos raisonnemens naturels, mais l'esprit de grâce, et les conseils des saints expérimentés, comme le bienheureux Jean de la Croix, qui sont très-opposés à l'illusion. Dieu sait à quel point je suis, mon révérend père, tout à vous à jamais en lui.

VIII.

AU MÊME.

Eloge du P. Mabillon. Avis sur la manière de réciter l'office divin.

A Cambrai, 4 janvier 1708.

Ma santé est rétablie, mon révérend père, dans son état naturel. Je souhaite que la vôtre soit de même, et que vous la ménagiez bien cet hiver.

Je regrette le P. Mabillon: il étoit vénérable par sa piété, sa douceur et sa grande érudition: Il faut souhaiter que vos pères qui ont travaillé avec lui, soutiennent la réputation qu'il s'étoit acquise.

Je n'ai point lu l'ouvrage dont vous parlez, et ce que vous m'en dites ne me donne aucune envie de le lire. Je ne suis pas surpris de ce que vous trouvez que l'auteur n'a aucune expérience de la vie intérieure et de l'oraison. En tout art et en toute science où il s'agit de la pratique, ceux qui n'ont qu'une pure spéculation ne sauroient bien écrire. Laissez dire ceux qui raisonnent sur la prière au lieu de prier, et contentez-vous de ce que Dieu vous donne. Vous ferez beaucoup, pourvu qu'avec une intention générale et très-sincère d'entrer dans l'esprit des paroles de l'office, vous les récitiez avec une présence amoureuse de Dieu, et une fidélité entière à recevoir toutes les vues et tous les sentimens que la grâce vous donnera. O que je voudrois être à portée de vous épancher mon cœur! Je goûte le vôtre, et je suis avec tendresse et vénération tout à vous sans réserve.

IX.

AU MÊME.

Contre l'esprit de curiosité et la science qui enfle.

A Cambrai, 22 juin 1708.

Je possède ici depuis quelques jours, mon révérend père, un homme très-aimable, et je vous en ai toute l'obligation. Son bon esprit est ce que j'estime le moins en lui. Il aime l'Église; il goûte la vertu; il veut se défier de lui-même, et tourner sa confiance en Dieu: priez pour lui. Vous savez que la curiosité est une dangereuse maladie de l'esprit. Salomon avoit recherché la science de toutes les vérités; et la dernière qu'il connut, est que tout est vain sous le soleil, excepté le mépris des vanités et la fidélité à Dieu: *craindre Dieu, et garder ses commandemens, c'est tout l'homme* ¹. Notre ami me paroît penser sérieusement à être homme, c'est-à-dire dépendant de l'esprit de grâce. Encore une fois, priez bien pour lui. Il a des pièges infinis à craindre. Ceux d'une très-vive jeunesse et de l'ambition sont grands pour un homme qui a de l'appui, du talent et des manières très-agré-

¹ I Cor. XII, 31.

¹ Ecclés. XII, 13.

ables : mais je crains encore plus la science qui enfle ; je crains la sagesse renfermée au dedans de soi-même , et qui se sait bon gré de faire mieux que les autres ; je crains qu'il ne se craigne pas assez lui-même. Jamais liaison n'a été faite plus promptement que la nôtre : je l'ai aimé dès que je l'ai vu ; il a été accoutumé à nous dès le premier jour, et toute la maison le voit avec complaisance. Mais rien n'est tant à craindre que l'amour-propre flatté par tout ce qu'il y a de plus subtil et de plus séduisant. Je le verrai partir à regret, et je ne l'oublierai pas devant Dieu pendant ses voyages. Faites de même, mon cher père, et en vous souvenant de lui ne m'oubliez pas

X.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur la santé de ce père ; exhortation au parfait abandon.

A Cambrai, 21 avril 1709.

J'étois, mon révérend père, dans une grande alarme pour votre vie ; M. l'abbé de La Parisière m'a consolé, en m'apprenant votre heureuse résurrection. Je ne suis pourtant pas hors d'inquiétude, car je crains votre tempérament usé, vos infirmités habituelles, et votre négligence pour vous conserver. Au reste, je remercie Dieu de la profonde paix où cet abbé m'a mandé que vous étiez aux portes de la mort. Vous voyez par cette expérience, qu'il n'y a qu'à s'abandonner à Dieu. Il mesure les tentations, et les proportionne aux forces qui nous viennent de lui en chaque moment. Sa providence est encore plus merveilleuse et plus aimable dans l'intérieur que dans l'extérieur. Le raisonnement dans les choses qui sont au-dessus de la raison ne fait que nous agiter. Soyons fidèles à Dieu, humilions-nous dans les moindres fautes que sa lumière nous découvre, et demeurons en paix par l'amour. Je prie tous les jours pour vous, et je ne crois pas que personne puisse avoir pour votre personne plus de tendresse et de vénération que j'en ai.

XI.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, 4 août 1710.

Je suis fort en peine de votre santé, mon révérend père : elle m'est fort chère. Le retour de vos maux m'alarme. Le bon usage que vous en faites vaut cent fois mieux que la plus robuste santé. M. l'abbé de Langeron vous dira amplement de nos nouvelles. Notre situation est triste ; mais la vie entière n'est que tristesse, et il n'y a de joie qu'à vouloir les choses tristes que Dieu nous donne. Je suis toujours tout à vous avec tendresse et vénération.

XII.

AU MÊME.

Ne pas croire aisément aux opérations extraordinaires ; suivre paisiblement l'attrait que Dieu nous donne dans l'oraison.

2 octobre 1710.

Je suis ravi, mon révérend père, d'apprendre par vous-même des nouvelles de votre santé ; personne ne s'y intéresse plus que moi. Le remède qui vous soulage est bien extraordinaire¹, et il ne faut pas en juger par les règles de la physique, puisqu'il n'opère en aucun autre homme ce qu'il opère en vous. Je ne crois pas néanmoins que vous deviez juger que cette opération soit miraculeuse. Il me semble qu'il n'y a qu'à continuer simplement et sans raisonner l'usage du remède, puisqu'il est approuvé par les médecins, et qu'il vous soulage. Il n'y a ni pacte secret, ni superstition à craindre dans une telle potion ; prenez-la donc sans aucun scrupule. Si ce sirop est bon pour le corps, l'oraison qui le suit ne peut être que bonne pour l'âme. Je ne vois nul danger d'illusion dans une oraison que vous n'avez ni cherchée ni imaginée. Elle se présente comme d'elle-même, et vous ne faites que la recevoir pour ne résister pas au don de Dieu. Cette oraison ne vous occupe que

¹ Voyez encore, au sujet de ce remède extraordinaire, la lettre cxcviii, au même père, t. vii, p. 645.

de lui et de toutes les vertus qu'il commande dans l'Évangile. Il est vrai que vous ne sauriez comprendre aucune liaison entre votre sirop et votre oraison : mais que savons-nous s'il y a quelque liaison réelle entre ces deux choses, qui n'ont, ce semble, aucun rapport ? Il n'y a qu'à ne chercher point ce rapport, qu'à ne juger de rien, et qu'à demeurer simplement dans les ténèbres de la foi. Je n'ai aucune lumière ni sentiment extraordinaire ; mais s'il m'en venoit, je ne voudrais, dans le doute, ni les rejeter par une sagesse incrédule, ni y acquiescer par un goût de ces sortes de grâces apparentes, qui peuvent flatter l'amour-propre, et exposer à l'illusion. Je voudrais, selon la règle du bienheureux Jean de la Croix, *outrépasser* tout, sans en juger, et demeurer dans l'obscurité de la pure foi, me contentant de croire sans voir, d'aimer sans sentir, si Dieu le veut, et d'obéir sans écouter mon amour-propre. L'obscurité de la foi et l'obéissance à l'Évangile ne nous égarent jamais. Or l'oraison que Dieu vous fait éprouver est très-conforme à l'Évangile : d'où je conclus que vous ferez très-bien de la continuer tant qu'elle pourra durer, et rentrer paisiblement dans votre nudité, dès que Dieu vous ôtera cette raison. Je vous supplie de me mander les suites de cet état ; car outre que de telles choses méritent une grande attention, et que je voudrais y trouver mon instruction pour les besoins du prochain, de plus je m'intéresse au-delà de toute instruction à tout ce qui vous touche. Je suis attentif, non-seulement au moral de cette expérience pour votre union avec Dieu, mais encore au physique pour votre santé. Donnez-moi donc de vos nouvelles, et soyez persuadé, mon révérend père, que personne ne peut vous aimer et honorer plus que, etc.

XIII.

A LA SŒUR CHARLOTTE DE S'-CYPRIEN,
CARMÉLITE.

Sur l'oraison de contemplation, et sur les différens états de la perfection chrétienne ¹.

A Versailles, 40 mars 1696.

Vous pouvez facilement, ma chère sœur, consulter des personnes plus éclairées que moi

sur les voies de Dieu, et je vous conjure même de ne suivre mes pensées qu'autant qu'elles seront conformes aux sentimens de ceux qui ont reçu de la Providence l'autorité sur vous.

La contemplation est un genre d'oraison autorisé par toute l'Église ; elle est marquée dans les Pères et dans les théologiens des derniers siècles : mais il ne faut jamais préférer la contemplation à la méditation. Il faut suivre son besoin et l'attrait de la grâce, par le conseil d'un bon directeur. Ce directeur, s'il est plein de l'esprit de Dieu, ne prévient jamais la grâce en rien, et il ne fait que la suivre patiemment et pas à pas, après l'avoir éprouvée avec beaucoup de précaution. L'ame qui contemple de la manière la plus sublime doit être la plus détachée de sa contemplation, et la plus prête à rentrer dans la méditation, si son directeur le juge à propos. Balthasar Alvarez, l'un des directeurs de sainte Thérèse, dit, suivant une règle marquée dans tous les meilleurs spirituels, que, quand la contemplation manque, il faut reprendre la méditation, comme un marinier se sert de rames quand le vent n'entle plus les voiles. Cette règle regarde les ames qui sont encore dans un état mêlé : mais en quelque état éminent et habituel qu'on puisse être, la contemplation ni acquise ni infuse ne dispense jamais des actes distincts des vertus ; au contraire, les vertus doivent être les fruits de la contemplation. Il est vrai seulement qu'en cet état les ames font les actes de vertus d'une manière plus simple et plus paisible, qui tient quelque chose de la simplicité et de la paix de la contemplation.

Pour Jésus-Christ, il n'est jamais permis d'aller au Père que par lui ; mais il n'est pas nécessaire d'avoir toujours une vue actuel du Fils de Dieu ni une union aperçue avec lui. Il suffit de suivre l'attrait de la grâce, pourvu que l'ame ne perde point un certain attachement à Jésus-Christ dans son fond le plus intime, qui est essentiel à la vie intérieure. Les ames mêmes qui ne sont pas d'ordinaire occupées de Jésus-Christ dans leur oraison, ne laissent pas d'avoir de temps en temps certaines pentes vers lui, et une union plus forte que tout ce que les ames ferventes d'un état commun éprouvent d'ordinaire. Une voie où l'on n'auroit plus rien pour Jésus-Christ seroit non-seulement suspecte, mais encore évidemment fautive et pernicieuse. Il est vrai seulement qu'entre ces deux états,

d'Issy, c'est-à-dire, dans un temps où il n'étoit nullement disposé à approuver un écrit qui eut tant soit peu favorisé les illusions du quietisme. Voyez l'article *Charlotte de Saint-Cyprien* dans la *Notice des personnages*, etc.

¹ Il est important de remarquer que cette lettre fut hautement approuvée par Bossuet, un an après les conférences

de goûter souvent Jésus-Christ ou de demeurer solidement uni à lui, sans avoir en ce genre beaucoup de sentimens et de goûts aperçus, on ne choisit point : chacun doit suivre en paix le don de Dieu, pourvu que toute l'ame ne tienne à Dieu que par Jésus-Christ, unique voie et unique vérité.

Votre oraison, de la manière que vous me la dépeignez, n'a rien que de bon : elle est même variée, et pleine d'actes très-faciles à distinguer. Ces différens sentimens d'adoration, d'amour, de joie, d'espérance d'anéantissement devant Dieu, sont autant d'actes très-utiles. Pour les lumières, les goûts et les sentimens auxquels vous dites : Vous n'êtes pas mon Dieu, etc., cela est encore très-bon ; il faut être prêt à être privé de ces sortes de dons qui consolent et qui soutiennent. Il n'y a que l'amour et la conformité à la volonté de Dieu qu'on ne doit jamais séparer de Dieu même, parce qu'on ne peut être uni même immédiatement à Dieu, pour parler le langage des mystiques, que par l'amour et par la conformité à sa volonté dans tout ce qu'elle fait, qu'elle commande et qu'elle défend.

L'acte d'adoration de l'Être spirituel, infini et incompréhensible, qui ne peut être ni vu, ni senti, ni goûté, ni imaginé, etc., est l'exercice tout ensemble du pur amour et de la pure foi. Persévérez dans cet acte sans scrupule : y persévérer, c'est le renouveler sans cesse d'une manière simple et paisible. Ne le quittez point pour d'autres choses, que vous cherchiez peut-être avec inquiétude et empressement, contre l'attrait de votre grâce. Il y aura assez d'occasions où ce même attrait vous occupera de Jésus-Christ et des actes distincts des vertus qui sont nécessaires à votre état intérieur et extérieur.

Pour le silence dont le Roi-Propète parle, c'est celui dont saint Augustin parle aussi, quand il dit : Que mon ame fasse taire tout ce qui est créé, pour passer au-dessus de tout ce qui n'est point Dieu lui-même ; qu'elle se fasse taire aussi elle-même à l'égard d'elle-même : *sileat anima mea ipsa sibi* : que dans ce silence universel, elle écoute le Verbe qui parle toujours, mais que le bruit des créatures nous empêche souvent d'entendre. Ce silence n'est pas une inaction et une oisiveté de l'ame ; ce n'est que cessation de toute pensée inquiète et empressée, qui seroit hors de saison quand Dieu veut se faire écouter. Il s'agit de lui donner une attention simple et paisible, mais très-réelle, très-positive, très-amoureuse pour la vérité qui parle au dedans. Qui dit attention, dit une opé-

ration intellectuelle accompagné d'affection et de volonté. Qui dit imposer silence, dit une action de l'ame qui choisit librement et par un amour méritoire. En un mot, c'est une fidélité actuelle de l'ame, qui, dans sa paix la plus profonde, préfère d'écouter l'esprit intérieur de grâce à toute attention. Alors l'opération tranquille de l'ame est une pure intellection, quoique les mystiques, prévenus des opinions de la philosophie de l'École, aient parlé autrement. L'ame y contemple Dieu comme incorporel, et par conséquent elle n'admet ni images ni sensations qui le représentent : elle l'adore ainsi tel qu'il est. Je sais bien que l'imagination ne cesse point alors de représenter des objets, et les sens de produire des sensations ; mais l'ame, uniquement soutenue par la foi et par l'amour, n'admet volontairement aucune de ces choses qui ne sont ni Dieu ni rien de ressemblant à sa nature, non plus qu'un mathématicien ne fait point entrer dans ses spéculations de mathématiques la vue involontaire des mouches qui bourdonnent autour de lui.

Il faut seulement remarquer deux choses sur la contemplation : la première, que le Verbe, en tant qu'il est incarné, quand il parle dans cette oraison, ne doit pas être moins écouté que quand il parle sans nous représenter son incarnation ; en un mot, Jésus-Christ peut être l'objet de la plus pure et de la plus sublime contemplation. Il est contemplé par les bienheureux dans le ciel : à plus forte raison peut-il être contemplé sur la terre par les ames de la plus éminente oraison, lesquelles, étant encore dans le pèlerinage, sont toujours jusques à la mort dans un état essentiellement différent de celui des saints arrivés au terme. Jésus-Christ n'est pas moins la vérité et la vie que la voie. Il n'y a aucun état où l'ame la plus parfaite puisse ni marcher, ni contempler, ni vivre qu'en lui et par lui seul. Il ne suffit pas de tenir à lui confusément ; il faut être occupé distinctement de lui et de ses mystères. Il est vrai qu'il y a des ames qui ne le voient point actuellement dans leur contemplation, et qui croient même pour un temps l'avoir perdu, lorsqu'elles sont dans les épreuves ; mais celles qui n'en sont pas occupées pendant la pure et actuelle contemplation, en sont occupées dans certains intervalles, où elles trouvent que Jésus-Christ leur est toutes choses. Celles qui sont dans les épreuves ne perdent pas plus Jésus-Christ que Dieu ; elles ne perdent ni l'un ni l'autre, que pour un temps et en apparence. L'Époux se cache, mais il est présent : la peine où est l'ame, en croyant l'a-

voir perdu, est une preuve qu'elle ne le perd jamais, et qu'elle n'est privée que d'une possession goûtée et réfléchie.

La seconde remarque à faire sur la contemplation, est que cette contemplation pure et directe, où nulle image ni sensation n'est admise volontairement, n'est jamais, en cette vie, continuelle et sans interruption; il y a toujours des intervalles où l'on peut et où l'on doit, suivant la grâce et suivant son besoin, pratiquer les actes distincts de toutes les vertus, comme de la patience, de l'humilité, de la docilité, de la vigilance et de la contrition; et en un mot il faut remplir tous les devoirs intérieurs et extérieurs marqués dans l'Évangile. Loin de les négliger dans l'état de perfection, on ne doit juger du degré de la perfection de chaque âme, que par la fidélité qu'elle a dans toutes ces choses. Si, dans ces intervalles, on ne trouvoit jamais en soi ni l'union à Jésus-Christ, ni les actes distincts des vertus, on devroit beaucoup craindre de tomber dans l'illusion. Alors il faudroit, suivant le conseil le plus sage qu'on pourroit trouver, s'exciter avec les efforts les plus empressés pour trouver Jésus-Christ et les vertus, si on étoit encore dans l'état où je vous ai dit que Balthasar Alvarez veut qu'on prenne la rame quand le vent n'enfle plus les voiles. Que si on étoit dans un état de contemplation plus habituelle, où la rame ne fût plus d'aucun usage, il faudroit, non pas s'exciter avec inquiétude et empressement, mais faire des actes simples et paisibles sans y rechercher sa propre consolation. Cette sorte d'excitation, ou plutôt de fidélité tranquille et très-efficace, ne troublera jamais l'état des âmes les plus éminentes, quand elles les feront par obéissance. Peut-être croiront-elles ne faire point des actes, parce qu'elles ne les feront point par formules et par secousses empressées; mais ces actes n'en seront pas moins bons. Il y a une grande différence entre les actes empressés qu'on s'efforce de faire pour s'y appuyer avec une subtile complaisance, ou ceux qu'on fait de toute la force de la volonté, avec simplicité et paix, pour obéir à un directeur. Enfin le fondement, qui doit être immobile, est qu'il n'y a aucun degré de contemplation où l'âme ne se nourrisse, d'une manière plus ou moins aperçue, par la vue de Jésus-Christ, par celle de ses mystères, et par les actes distincts des vertus. Les actes aperçus ne viennent pas toujours également comme on le voudroit, pour se consoler et pour s'assurer dans les temps de l'actuelle et directe contemplation. Il ne faut pas même interrompre ce que Dieu fait, pour ce que nous

voudrions faire; mais, hors de ces actes, il faut toujours un peu plus ou un peu moins d'union aperçue à Jésus-Christ, et d'actes distincts.

Au reste, voici, ce me semble, les véritables notions des termes dont les plus saints mystiques se sont servis si fréquemment et si utilement, mais dont j'entends dire tous les jours avec douleur qu'on a étrangement abusé.

L'abandon n'est que le pur amour dans toute l'étendue des épreuves, où il ne peut jamais cesser de détester et de fuir tout ce que la loi écrite condamne, et où les permissions divines ne dispensent jamais de résister jusqu'au sang contre le péché pour ne le pas commettre, et de le déplorer, si par malheur on y étoit tombé; car le même Dieu qui permet le mal le condamne, et sa permission qui n'est pas notre règle, n'empêche pas qu'on ne doive, par le principe de l'amour, se conformer toujours à sa volonté écrite, qui commande le bien et qui condamne tout ce qui est mal. On ne doit jamais supposer la permission divine, que dans les fautes déjà commises; cette permission ne doit diminuer en rien alors notre haine du péché, ni la condamnation de nous-mêmes.

L'activité que les mystiques blâment, n'est pas l'action réelle et la coopération de l'âme à la grâce; c'est seulement une crainte inquiète, ou une ferveur empressée qui recherche les dons de Dieu pour sa propre consolation.

L'état passif, au contraire, est un état simple, paisible, désintéressé, où l'âme coopère à la grâce d'une manière d'autant plus libre, plus pure, plus forte et plus efficace, qu'elle est plus exempte des inquiétudes et des empressements de l'intérêt propre.

La propriété que les mystiques condamnent avec tant de rigueur, et qu'ils appellent souvent impureté, n'est qu'une recherche de sa propre consolation et de son propre intérêt dans la jouissance des dons de Dieu, au préjudice de la jalousie du pur amour, qui veut tout pour Dieu, et rien pour la créature. Le péché de l'ange fut un péché de propriété; *stetit in se*, comme parle saint Augustin. La propriété bien entendue n'est donc que l'amour-propre ou l'orgueil, qui est l'amour de sa propre excellence en tant que propre, et qui, au lieu de rapporter tout et uniquement à Dieu, rapporte encore un peu les dons de Dieu à soi, pour s'y complaire. Cet amour-propre fait, dans l'usage des dons extérieurs, la plupart des défauts sensibles. Dans l'usage des dons intérieurs, il fait une recherche très-subtile et presque imperceptible de soi-même dans les plus grandes

vertus , et c'est cette dernière purification qui est la plus rare et la plus difficile.

Les mystiques appellent aussi souvent impureté, les empressemens de l'amour intéressé , qui troublent la paix d'une ame attirée à la générosité du pur amour. L'amour intéressé n'est point un péché, et il ne peut être permis, dans ce langage , de l'appeler une impureté, qu'à cause qu'il est différent de l'amour désintéressé que l'on nomme pur. L'amour intéressé se trouve souvent dans de très-grands saints , et il est capable de produire d'excellentes vertus.

La désappropriation bien entendue n'est donc que l'abnégation entière de soi-même selon l'Évangile , et la pratique de l'amour désintéressé dans toutes les vertus. La cupidité , qui est opposée à la charité , ne consiste pas seulement dans la concupiscence charnelle , et dans tous les vices grossiers : mais encore dans cet amour spirituel et déréglé de soi-même pour s'y complaire.

L'attrait intérieur, dont les mystiques ont tant parlé , n'est point une inspiration miraculeuse et prophétique, qui rende l'ame infail- lible , ni impeccable , ni indépendante de la direction des pasteurs : ce n'est que la grâce , qui est sans cesse prévenante dans tous les justes , et qui est plus spéciale dans les ames élevées par l'amour désintéressé , et par la contemplation habituelle, à un état plus parfait. Ces ames peuvent se tromper, pécher, avoir besoin d'être redressées. Elle ne peuvent même marcher sûrement dans leur voie, que par l'obéissance.

Les désirs ne cessent point , non plus que les actes , dans cette voie : car l'amour, qui est le fond de la contemplation , est un désir continué de l'Époux bien-aimé , et ce désir continué est divisé en autant d'actes réels, qu'il y a de momens successifs où il continue. Un acte simple, indivisible, toujours subsistant par lui-même s'il n'est révoqué , est une chimère qui porte avec elle une évidente et ridicule contradiction. Chaque moment d'amour et d'oraison renferme son acte particulier : il n'y a que le renouvellement positif d'un acte qui puisse le faire continuer. Il est vrai seulement que, quand une personne qui ne connoît point ses opérations intérieures par les vrais principes de philosophie, se trouve dans une paix et une union habituelle avec Dieu , elle croit ou ne faire aucun acte , ou en faire un perpétuel ; parce que les actes qu'elle fait sont si simples, si paisibles, et si exempts de tout empressement, que l'uniformité leur ôte une certaine distinction sensible.

J'ai dit que l'amour est un désir, et cela est vrai en un sens, quoiqu'en un autre l'amour pur et paisible ne soit pas un désir empressé. Ce qu'on appelle d'ordinaire un désir est une inquiétude et un élancement de l'ame pour tendre vers quelque objet qu'elle n'a pas ; en ce sens , l'amour paisible ne peut être un désir : mais si on entend par le désir la pente habituelle du cœur, et son rapport intime à Dieu , l'amour est un désir ; et en effet , quiconque aime Dieu , veut tout ce que Dieu veut. Il veut son salut , non pour soi , mais pour Dieu, qui veut être glorifié par là , et qui nous commande de le vouloir avec lui. L'amour est insatiable d'amour ; il cherche sans cesse son propre accroissement par la destruction de tout ce qui n'est pas lui en nous. Quoiqu'il ne dise pas formellement, Je veux croire ; qu'il ne sente pas toujours une impatience pour son accroissement, et qu'il ne s'excite pas même par secousses et avec empressement pour faire de nouveaux progrès , il tend néanmoins, par un mouvement paisible et uniforme, à détruire tous les obstacles des plus légères imperfections, et à s'unir de plus en plus à Dieu. Voilà le vrai désir qui fait toute la vie intérieure.

Pour les désirs particuliers sur les moyens qu'on croit les plus propres pour procurer la gloire de Dieu, ils peuvent être bons ; mais aussi j'avoue qu'ils me sont suspects, lorsqu'ils sont accompagnés, comme vous me le dites, de trouble et d'inquiétude , et qu'ils vous font sortir de votre recueillement ordinaire. Vouloir àprement la gloire de Dieu , et à notre mode , c'est moins vouloir sa gloire que notre propre satisfaction. Dieu peut donner aux ames, par sa grâce, certains désirs particuliers, ou pour des choses qu'il veut accorder à leurs prières, ou pour les exercer elles-mêmes par ces désirs. Ils peuvent même être très-forts et très-puissans sur l'ame. Ce n'est pas leur force qui m'est suspecte : ce que je craignois, c'est l'âpreté , c'est l'inquiétude qui fait cesser le recueillement. Je demande donc que , sans combattre le désir , on n'y tienne point , et qu'on ne veuille pas même en juger. Si ces désirs viennent de Dieu, il saura bien les faire fructifier pour vous et pour les autres. S'ils viennent de votre empressement, la plus sûre manière de les faire cesser, est de ne vous y arrêter point volontairement. Bornez-vous donc, ma chère sœur, à bien vouloir de tout votre cœur toutes les volontés connues de Dieu par sa loi et par sa providence , et toutes les inconnues qui sont cachées dans ses conseils sur l'avenir.

Voilà les principales choses de la doctrine de la vie intérieure, que je ne puis vous expliquer ici qu'en abrégé et à la hâte, mais qui sont capitales pour vous préserver de l'illusion. Si ces choses ont besoin d'un éclaircissement plus exact et plus étendu, je vous en dirai volontiers ce que j'en connois, qui est conforme aux propositions de messeigneurs de Paris et de Meaux¹.

Pour vous, ma chère sœur, ce qui me paroît le plus utile à votre sanctification, c'est que vous fuyez ce qu'on appelle le goût de l'esprit, et la curiosité : *noli altum sapere*. Faites taire votre esprit, qui se laisse trop aller au raisonnement. Surtout n'entreprenez jamais de régler votre conduite intérieure, ni celle des sœurs à qui vous pouvez parler suivant l'ordre de vos supérieurs, par vos lectures. Les meilleures choses que vous lisez peuvent se tourner en poison, si vous les prenez selon votre propre sens. Lisez donc pour vous édifier, pour vous recueillir, pour vous nourrir intérieurement, pour vous remplir de la vérité, mais non pour juger par vous-même, ni pour trouver votre direction dans vos lectures. Ne lisez rien par curiosité, ni par goût des choses extraordinaires : ne lisez rien que par conseil, et en esprit d'obéissance à vos supérieurs, auxquels il ne faut jamais rien cacher. Souvenez-vous que, si vous n'êtes comme les petits enfans, vous n'entrerez point au royaume du ciel. Désirez le lait comme les petits enfans nouveau nés : désirez-le sans artifice. Souvenez-vous que Dieu cache ses conseils aux sages et aux prudens, pour les révéler aux petits : sa conversation familière est avec les simples. Il n'est pas question d'une simplicité badine, et qui se relâche sur les vertus : il s'agit d'une simplicité de candeur, d'ingénuité, de rapport unique à Dieu seul, et de défiance sincère de soi-même en tout. Vous avez besoin de devenir plus petite et plus pauvre d'esprit qu'une autre. Après avoir tant travaillé à croire et à orner votre esprit, déponillez-le de toute parure : ce n'est pas en vain que Jésus-Christ dit : *Bienheureux les pauvres d'esprit*. Ne parlez jamais aux autres, qu'autant que vos supérieurs vous y obligeront : vous avez besoin de ne point épancher au dehors le don de Dieu qui se tariroit aisément en vous. On se dissipe quelquefois en parlant des meilleures choses : on s'en fait un langage qui amuse, et qui flatte l'imagination, pendant que le cœur se vide et se dessèche insensiblement. Ne vous croyez point avancée, car vous

ne l'êtes guère : ne vous comparez jamais à personne : laissez-vous juger par les autres, quoiqu'ils n'aient pas une grande lumière. Ne comptez jamais sur vos expériences, qui peuvent être très-défectueuses. Obéissez et aimez : l'amour qui obéit marche dans la voie droite, et Dieu supplée à tout ce qui pourroit lui manquer. Oubliez-vous vous-même, non au préjudice de la vigilance, qui est essentiellement inséparable du véritable amour de Dieu, mais pour les réflexions inquiètes de l'amour-propre.

Vous trouverez peut-être, ma chère sœur, que j'entre bien avant dans les questions de doctrine, en vous écrivant une lettre où je vous exhorte à vous détacher de tout ce qu'on appelle esprit de science : mais vous savez que c'est vous qui m'avez questionné. Il s'agit de vous mettre le cœur en paix, de vous montrer les vrais principes et les bornes au-delà desquelles vous ne pourriez aller sans tomber dans l'illusion, et de vous ôter aussi le scrupule sur les véritables voies de Dieu. On ne peut pas vous parler aussi sobrement qu'à une autre, parce que vous avez beaucoup lu et raisonné sur toutes ces matières. Tout ce que je viens de vous dire ne vous apprendra rien de nouveau ; il ne fera que vous montrer les bornes, et que vous préserver des pièges à craindre. Après vous avoir parlé, ma chère sœur, avec tant de confiance et d'ouverture, je n'ai garde de finir cette lettre par des complimens. Il me suffit de me recommander à vos prières, et de me souvenir de vous dans les miennes. Je vous supplie que j'ajoute ici une assurance de ma vénération pour la mère prieure, et pour les autres dont je suis connu. Rien n'est plus fort et plus sincère que le zèle avec lequel je vous serai dévoué toute ma vie en notre Seigneur.

XIV.

A LA MÊME.

Sur la doctrine spirituelle de saint Jean de la Croix ; reconrir au directeur en esprit de foi et d'obéissance.

30 novembre.

Que direz-vous de moi, ma chère sœur ? je n'ai pas encore eu un moment libre pour lire votre Vie du Bienheureux Jean de la Croix ; mais je m'en vais la lire au plus tôt et bien exactement. Pour vos lettres où vous me parlez de ses maximes, je les approuve du fond de

¹ Les *Articles d'Issy*, Voyez t. II des *Œuvres*, p. 226.

mon cœur : ces maximes sont de l'esprit de Dieu, et il ne peut jamais y en avoir de contraires qui ne soient perniciosés. Il y a même dans ces maximes bien entendues, de grands principes de vie intérieure qui demandent beaucoup d'expérience et de grâce. Ce que je souhaite de vous, ma chère sœur, c'est que vous ne vous fassiez jamais un appui des talens humains dans votre obéissance. N'obéissez point à un homme, parce qu'il raisonne plus fortement ou parle d'une manière plus touchante qu'un autre, mais parce qu'il est l'homme de Providence pour vous, et qu'il est votre supérieur, ou que vos supérieurs agréent qu'il vous conduise, et que vous éprouvez, indépendamment du raisonnement et du goût humain, qu'il vous aide plus qu'un autre à vous laisser subjugué par l'esprit de grâce et à mourir à vous-même. Le directeur ne nous sert guère à nous détacher de notre propre sens, quand ce n'est que par notre propre sens que nous tenons à lui. O ma chère sœur, que je voudrais vous appauvrir du côté de l'esprit ! Écoutez saint Paul ¹ : *Vous êtes prudents en Jésus-Christ ; pour nous, nous sommes insensés pour lui.* Ne craignez point d'être indiscrète ; à Dieu ne plaise que je veuille de vous aucune indiscrétion ! mais je ne voudrais laisser en vous qu'une sagesse de pure grâce, qui conduit simplement les âmes fidèles, quand elles ne se laissent aller ni à l'humeur, ni aux passions, ni à l'amour-propre, ni à aucun mouvement naturel. Alors ce qu'on appelle dans le monde esprit, raisonnement et goût, tombera. Il ne restera qu'une raison simple, docile à l'esprit de Dieu, et une obéissance d'enfant pour vos supérieurs, sans regarder en eux autre chose que Dieu. Je le prie d'être lui seul toutes choses en vous.

XV.

A L A M Ê M E.

Contre le goût de l'esprit.

10 décembre.

J'ai beaucoup pensé à vous devant Dieu depuis deux ou trois jours. Je ne saurois souffrir votre esprit, ni le goût que vous avez pour celui des autres. Je voudrais vous voir pauvre d'esprit, et ne vous reposant plus que dans le commerce

des simples et des petits. Les talens sont de Dieu, et ils sont bons quand on en use sans y tenir ; mais quand on les recherche, quand on les préfère à la simplicité, quand on dédaigne tout ce qui en est dépourvu, quand on veut toujours le plus sublime dans les dons de Dieu, on n'est point encore dans le goût de pure grâce. Au nom de Dieu, laissez là votre esprit, votre science, votre goût, votre discernement. Le bienheureux Jean de la Croix donnoit bien moins à l'esprit que vous. Plus d'autre esprit que l'esprit de Dieu. La véritable grâce nous fait tout à tous indistinctement ; elle rabaisse tous les talens, elle aplanit tout, elle fait qu'on est ravi d'être avec les gens les plus grossiers et les plus idiots, pourvu qu'on y soit pour faire la volonté de Dieu. Pardon, ma chère sœur, de mes indiscrétions. Mille et mille fois tout à vous en notre Seigneur Jésus-Christ.

XVI.

A L A M Ê M E.

Précautions à prendre contre l'illusion dans les voies intérieures ; s'exercer surtout à l'humilité.

J'ai pensé, ma chère sœur, à tout ce que vous m'avez dit en si peu de temps, et Dieu sait combien je m'intéresse à tout ce qui vous touche. Je ne saurois assez vous recommander de compter pour rien toutes les lumières de grâce, et les communications intérieures qu'il vous paroît que vous recevez. Vous êtes encore dans un état d'imperfection et de mélange, où de telles lumières sont tout au moins très-douteuses et très-suspectes d'illusion. Il n'y a que la conduite de foi qui soit assurée, comme le bienheureux Jean de la Croix le dit si souvent. Sainte Thérèse même paroît avoir presque perdu toute lumière miraculeuse dans sa septième demeure du Château de l'Âme. Vous avez un besoin infini de ne compter pour rien tout ce qui paroît le plus grand, et de demeurer dans la voie où l'on ne voit rien que les maximes de la pure foi et la pratique du parfait amour. Je me souviens de vous avoir écrit autrefois là-dessus une lettre. Si elle contient quelque chose de vrai, servez-vous-en comme de ce qui est à Dieu ; et si j'y ai mis quelque chose qui soit mauvais, rejetez-le comme mien. J'avoue que je souhaiterois pour votre sûreté, que M. votre supérieur, qui est plein de mérite,

¹ 1 Cor. iv. 10.

de science et de vertu, vous tint aussi bas que vous devez l'être. Il s'en faut beaucoup que vous ne soyez dans la véritable lumière qui vient de l'expérience de la perfection. Vous n'êtes que dans un commencement, où vous prenez facilement le change avec bonne intention, et où l'approbation de vos supérieurs et de vos anciennes est fort à craindre pour vous. Vous avez une sorte de simplicité que j'aime fort : mais elle ne va qu'à retrancher tout artifice et toute affectation : elle ne va pas encore jusqu'à retrancher les goûts spirituels, et certains petits retours subtils sur vous-même. Vous avez besoin de ne vous arrêter à rien, et de ne compter pour rien tout ce que vous avez, même ce qui vous est donné : car ce qui vous est donné, quoique bon du côté de Dieu, peut être mauvais par l'appui que vous en tirerez en vous-même. Ne tenez qu'aux vérités de la foi, pour crucifier sans réserve encore plus le dedans que le dehors de l'homme. Gardez dans votre cœur l'opération de la grâce, et ne l'épanchez jamais sans nécessité. Il y auroit mille choses simples à vous dire sur cette conduite de foi ; mais le détail n'en peut être marqué ici, car il seroit trop long, et on ne sauroit tout prévoir. J'espère que Dieu vous conduira lui-même, si vous êtes fidèle à contenter toute la jalousie de son amour, sans écouter votre amour-propre. Je le prie d'être toutes choses en vous, et de vous préserver de toute illusion : ce qui arrivera si vous allez, comme dit le bienheureux Jean de la Croix, toujours par le non-savoir dans les vérités inépuisables de l'abnégation de vous-même : n'en cherchez point d'autres. Tout à vous en Jésus-Christ notre Seigneur. A lui seul gloire à jamais.

XVII.

A LA MÊME.

Sur le même sujet.

21 août.

Si je vous ai écrit, ma chère sœur, sur les précautions dont vous avez besoin, ce n'est pas que je croie que vous vous trompiez ; mais c'est que je voudrais que vous fussiez loin des pièges. Celui de l'approbation de toutes les personnes de votre maison n'est pas médiocre. D'ailleurs vous n'avez point d'expérience : vous n'avez que de la lecture, avec un esprit accoutumé au

raisonnement dès votre enfance. On pourroit même vous croire bien plus avancée que vous ne l'êtes. Voilà ce qui me fait tant désirer que vous marchiez toujours dans la voie de la plus obscure foi et de la plus simple obéissance. Vous ne sauriez trop abattre votre esprit, ni vous délier trop de vos lumières et de toutes les grâces sensibles. Il ne faut pas les rejeter, afin que Dieu en fasse en vous tout ce qu'il lui plaira, supposé qu'elles viennent de lui : mais il ne faut pas s'y arrêter un seul instant, et cela n'empêchera point leur effet, si c'est Dieu qui en est la source. Tout ce que vous n'avez écrit me semble bon, et je vous prie de n'aller pas plus loin. Communiquez-vous peu aux autres : ne le faites que par pure obéissance, et d'une manière proportionnée au degré de chaque personne. Il faut que les âmes de grâce se communiquent comme la grâce même, qui prend toutes les formes. Ce n'est pas pour dissimuler, mais seulement pour ne dire à chacun que les vérités qu'il est capable de porter, réservant la nourriture solide aux forts, pendant qu'on donne le lait aux enfans. Le dépôt entier de la vérité est dans la tradition indivisible de l'Église ; mais on ne le dispense que par morceaux, suivant que chacun est en état d'en recevoir plus ou moins. Je serai très-aise de savoir de vos vœux et de vos dispositions tout ce que Dieu vous mettra au cœur de m'en confier ; mais je crois que le temps le plus convenable pour cette communication sera celui de mon retour. Alors j'irai vous rendre une visite, où nous pourrons parler ensemble : après quoi vous me confierez par écrit ou de vive voix tout ce que vous voudrez, pourvu que vos supérieurs l'approuvent. En attendant, je prierai notre Seigneur de vous détacher de tous vos proches, pour ne les aimer plus qu'en lui seul, et pour vous faire porter la croix dans l'esprit de Jésus-Christ : tout le zèle empressé que vous avez pour le salut de vos parens leur sera peu utile. On voudroit par principe de nature communiquer la grâce : elle ne se communique que par mort à soi-même et à son zèle trop naturel. Attendez en paix les momens de Dieu. Jésus-Christ dit souvent : *Mon heure n'est pas encore venue*. On voudroit bien la faire venir ; mais on la recule en voulant la hâter. L'œuvre de Dieu est une œuvre de mort, et non pas de vie : c'est une œuvre où il faut toujours sentir son inutilité et son impuissance. Telle est la patience et la longanimité des saints. Plus on a de talens, et plus on a besoin d'en éprouver l'impuissance. Il faut être brisé et mis en poudre.

pour être digne de devenir l'instrument des desseins de Dieu. Vous m'obligerez sensiblement si vous voulez bien témoigner à la mère prieure et aux autres de votre maison combien je les révère.

XVIII.

A LA MÈME.

Exhortation à l'obéissance et à la simplicité.

Je ne puis assez vous redire ce que j'ai pris la liberté de vous dire tant de fois : Craignez votre esprit, et celui de ceux qui en ont ; ne jugez de personne par là. Dieu, seul bon juge, en juge bien autrement ; il ne s'accommode que des enfans et des petits pauvres d'esprit. Ne lisez rien par curiosité, ni pour former aucune décision dans votre tête sur aucune de vos lectures : lisez pour vous nourrir intérieurement dans un esprit de docilité et de dépendance sans réserve. Communiquez-vous peu, et ne le faites jamais que pour obéir à vos supérieurs. Soyez ingénue comme un enfant à leur égard. Ne comptez pour rien ni vos lumières ni les grâces extraordinaires. Demeurez dans la pure foi, contente d'être fidèle dans cette obscurité, et d'y suivre sans relâche les commandemens et les conseils de l'Évangile expliqués par votre règle. Sous prétexte de vous oublier vous-même, et d'agir simplement sans réflexion, ne vous relâchez jamais pour votre régularité, ni pour la correction de vos défauts : demandez à vos supérieurs qu'ils vous en avertissent. Soyez fidèle à tout ce que Dieu vous en fera connoître par autrui, et acquiescez avec candeur et docilité à tout ce qu'on vous en dira, et dont vous n'aurez point la lumière. Il faut s'oublier, pour retrancher les attentions de l'amour-propre, et non pour négliger la vigilance qui est essentielle au véritable amour de Dieu. Plus on l'aime, plus on est jalouse contre soi, pour n'admettre jamais rien qui ne soit des vertus les plus pures que l'amour inspire. Voilà, ma chère sœur, tout ce qui me vient au cœur pour vous : recevez-le du même cœur dont je vous le donne. Je prie notre Seigneur qu'il vous fasse entendre mieux que je ne dis, et qu'il soit lui seul toutes choses en vous. Il sait à quel point je suis en lui intimement uni à vous.

XIX.

A LA MÈME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, 25 décembre 1710.

Je vous envoie, ma chère sœur, une lettre pour M..... et je vous prie de la voir, afin que vous soyez dans la suite de notre commerce, et que vous lui aidiez à se soutenir dans ses bonnes intentions pendant que je ne saurois la voir. J'ai un désir infini que vous soyez simple, et que vous n'ayez plus d'esprit. Je voudrois que Dieu flétrit vos talens, comme la petite vérole efface la beauté des jeunes personnes. Quand vous n'aurez plus aucune parure spirituelle, vous commencerez à goûter ce qui est petit, grossier et disgracié selon la nature, mais droit selon la pure grâce : vous ne déciderez plus, vous ne mépriserez plus rien ; vous ne serez plus amusée par vos idées de perfection ; votre oraison ne nourrira plus votre esprit. La conversation du Seigneur est avec les simples ; ils sont ses bien-aimés et les confidens de ses mystères. Les sages et les prudens n'y auront point de part. L'enfant Jésus se montre aux bergers plus tôt qu'aux Mages. Devenez bergère ignorante, grossière, imbécile : mais droite, détachée de vous-même, docile, naïve, et inférieure à tout le monde. O que cet état est meilleur que celui d'être sage en soi-même ! Pardon, ma chère sœur : je prie le saint enfant Jésus de vous mettre son enfance au cœur. Demeurez à la crèche en silence avec lui ; demandez pour moi ce que je souhaite tant pour vous. Mille complimens chez vous.

XX.

A LA MÈME.

Sur la mort édifiante de l'abbé de Langeron.

A Cambrai, 17 janvier 1711.

Je n'ai point, ma très-honorée sœur, la force que vous m'attribuez. J'ai senti la perte irréparable que j'ai faite, avec un abattement qui montre un cœur très-foible. Maintenant mon imagination est un peu apaisée, et il ne

me reste qu'une amertume et une espèce de langueur intérieure. Mais l'adoucissement de ma peine ne m'humilie pas moins que ma douleur. Tout ce que j'ai éprouvé dans ces deux états n'est qu'imagination et qu'amour-propre. J'avoue que je me suis pleuré en pleurant un ami qui faisoit la douceur de ma vie, et dont la privation se fait sentir à tout moment. Je me console, comme je me suis affligé, par lassitude de la douleur, et par besoin de soulagement. L'imagination, qu'un coup si imprévu avoit saisie et troublée, s'y accoutume et se calme. Hélas! tout est vain en nous, excepté la mort à nous-mêmes que la grâce y opère. Au reste, ce cher ami est mort avec une vue de sa fin qui étoit si simple et si paisible, que vous en auriez été charmée. Lors même que sa tête se brouilloit un peu, ses pensées confuses étoient toutes de grâce, de foi, de docilité, de patience, et d'abandon à Dieu. Je n'ai jamais rien vu de plus édifiant et de plus aimable. Je vous raconte tout ceci pour ne vous représenter point ma tristesse, sans vous faire part de cette *joie de la foi* dont parle saint Augustin, et que Dieu m'a fait sentir en cette occasion. Dieu a fait sa volonté, il a préféré le bonheur de mon ami à ma consolation. Je manquerois à Dieu et à mon ami même, si je ne voulois pas ce que Dieu a voulu. Dans ma plus vive douleur, je lui ai offert celui que je craignois tant de perdre. On ne peut être plus touché que je le suis de la bonté avec laquelle vous prenez part à ma peine. Je prie celui pour l'amour de qui vous le faites, de vous en payer au centuple.

XXI.

A LA MÈME.

L'esprit de prière, préservatif assuré contre les nouveautés en matière de doctrine. Combien l'amour adoucit les dépouillemens les plus terribles à la nature.

J'ai reçu, ma très-honorée sœur, une réponse de la personne qui vous est si chère; elle ne tend qu'à entrer en dispute, et qu'à vouloir m'y engager avec ses ministres. Cette dispute avec eux n'aboutiroit à rien de solide. Je me bornerai à lui répondre doucement sur les points qui peuvent toucher le cœur, en laissant tomber tout ce qui excite l'esprit à des contestations. La prière ôte l'enflure du cœur, que la science et la dispute donnent. Si les hommes vouloient prier avec amour et humi-

lité, tous les cœurs seroient bientôt réunis; les nouveautés disparaîtroient, et l'Église seroit en paix. Je souhaite de tout mon cœur, que Dieu vous détache à mesure qu'il vous éprouve. Les dépouillemens les plus rigoureux sont adoucis, dès que Dieu détache le cœur des choses dont il dépouille. Les incisions ne sont nullement douloureuses dans le mort: elles ne le sont que dans le vif. Quiconque mourroit en tout, porteroit en paix toutes les croix. Mais nous sommes foibles, et nous tenons encore à de vaines consolations. Les soutiens de l'esprit sont plus subtils que les appuis mondains; on y renonce plus tard et avec plus de peine. Si on se détachoit des consolations les plus spirituelles dès que Dieu en prive, on mettroit sa consolation, comme dit l'imitation de Jésus-Christ¹, à être sans consolation dans sa peine. Je serois ravi d'apprendre l'entière guérison de vos yeux; mais il ne faut pas plus tenir à ses yeux, qu'aux choses plus extérieures. Je serai jusqu'au dernier soupir de ma vie intimement uni à vous, et dévoué à tout ce qui vous appartient, avec le zèle le plus sincère.

XXII.

A LA MÈME.

Exhortation à souffrir patiemment les maux que Dieu envoie; suivre en tout et avec paix l'attrait de la grâce.

25 décembre 1711.

Je voudrois, ma très-honorée sœur, être à portée de vous témoigner plus régulièrement, par mes lettres, combien je vous suis dévoué. Ce que Dieu fait ne ressemble point à ce que les hommes font. Les sentimens des hommes changent; ceux que Dieu inspire vont toujours croissant, pourvu qu'on lui soit fidèle.

On ne peut être plus touché que je le suis de vos maux; je leur pardonne de vous empêcher de faire des exercices de pénitence. Les maux qu'on souffre ne sont-ils pas eux-mêmes des pénitences continuelles, que Dieu nous a choisies, et qu'il choisit infiniment mieux que nous ne les choisirions? que voulons-nous, sinon l'abattement de la chair et la soumission de l'esprit à Dieu? A l'égard de vos lectures, je ne saurois les regretter, pendant qu'il plaît à Dieu de vous en ôter l'usage. Tous les livres les

¹ Lib. 1, cap. xxv, n. 10.

plus admirables mis ensemble nous instruisent moins que la croix. Il vaut mieux d'être crucifié avec Jésus-Christ, que de lire ses *Souffrances* : l'un n'est souvent qu'une belle spéculation, ou tout au plus qu'une occupation affectueuse; l'autre est la pratique réelle, et le fruit solide de toutes nos lectures et oraisons. Souffrez donc en paix et en silence, ma chère sœur : c'est une excellente oraison que d'être uni à Jésus sur la croix. On ne souffre point en paix pour l'amour de Dieu, sans faire une oraison très-pure et très-réelle. C'est pour cette raison qu'il faut laisser les livres; et les livres ne servent qu'à préparer cette oraison de mort à soi-même. Vous connoissez l'endroit où saint Augustin, parlant du dernier moment de sa conversion ¹, dit qu'après avoir lu quelques paroles de l'apôtre, il quitta le livre, « et ne » voulut point continuer de lire, parce qu'il » n'en avoit plus besoin, et qu'une lumière de » paix s'étoit répandue dans son cœur. » Quand Dieu nourrit au dedans, on n'a pas besoin de la nourriture extérieure. La parole du dehors n'est donnée que pour procurer celle du dedans. Quand Dieu, pour nous éprouver, nous ôte celle du dehors, il la remplace par celle du dedans pour ne nous abandonner pas à notre indigence. Demeurez donc en silence et en amour auprès de lui. Occupez-vous de tout ce que l'attrait de la grâce vous présentera dans l'oraison, pour suppléer à ce qui vous manque du côté de la lecture. O que Jésus-Christ, parole substantielle du Père, est un divin livre pour nous instruire! Souvent nous cherchions dans les livres de quoi flatter notre curiosité, et entretenir en nous le goût de l'esprit. Dieu nous sèvre de ces douceurs par nos infirmités; il nous accoutume à l'impuissance, et à une langueur d'inutilité qui attriste et qui humilie l'amour-propre. O l'excellente leçon! Quel livre pourroit nous instruire plus fortement? Ce que je vous demande très-instamment, est de ménager vos forces avec simplicité, et de recevoir dans vos maux les soulagemens qu'on vous offre, comme vous voudriez qu'un autre à qui vous les offririez les reçût dans son besoin. Cette simplicité vous mortifiera plus que les austérités que vous regrettez et qui vous sont impossibles. Au reste, Dieu se plaît davantage dans une personne accablée de maux, qui met sa consolation à n'en avoir aucune, pour le contenter, que dans les personnes les plus occupées aux œuvres les plus

éclatantes. *Sur qui jeterai-je mes regards de complaisance*, dit le Seigneur ¹, *si ce n'est sur celui qui est pauvre, petit, et écrasé intérieurement?* Leurs lumières, leurs sentimens, leurs œuvres soutiennent les autres; mais Dieu porte ceux-ci entre ses bras avec compassion. Pleurez sans vous contraindre les choses que vous dites que Dieu vous ordonne de sentir : mais j'aime bien ce que vous appelez *votre stupidité*; elle vaut cent fois mieux que la délicatesse et la vivacité de vos sentimens sublimes, qui vous donneroient un soutien flatteur. Contentez-vous de ce que Dieu vous donne, et soyez également délaissée à son bon plaisir dans les plus grandes inégalités. Encore une fois, ménagez votre corps et votre esprit; l'un et l'autre est abattu. Au reste, je réponds à votre lettre le lendemain de sa réception, c'est-à-dire le 25 décembre, quoiqu'elle soit datée du 30 d'août. Je n'oublierai pas devant Dieu la personne que vous me recommandez, et je serai jusqu'à la mort intimement uni à vous avec zèle en notre Seigneur.

XXIII.

A UNE RELIGIEUSE.

Les dons les plus éminens sont soumis à l'obéissance.

A Versailles, mars. . .

Vous pouvez avoir lu, dans sainte Thérèse, que tous les dons les plus éminens sont soumis à l'obéissance, et que la docilité est la marque qu'ils viennent de Dieu, faute de quoi ils seroient suspects. Supposé même qu'on se trouvât dans l'impuissance d'obéir, il faudroit avec esprit de soumission et de simplicité, exposer son impuissance, afin que les supérieurs y eussent l'égard qu'ils jugeroient à propos. On doit en même temps être tout prêt à essayer d'obéir aussi souvent que les supérieurs le demanderoient, parce que ces impuissances ne sont souvent qu'imaginaires, et qu'on ne doit les croire véritables, qu'après avoir essayé souvent de les vaincre avec petitesse, souplesse et docilité.

Pour tous les dons extraordinaires, il me semble qu'il y a deux règles importantes à observer, faute desquelles les plus grands dons de Dieu même se tournent en illusion. La première de ces règles est de croire qu'un état de

¹ *Confess.* lib. VIII, cap. XII, n. 29; l. 1, p. 156.

¹ *Isai.* LXVI, 2.

pure et nue foi est plus parfait que l'attachement à ces lumières et à ces dons. Quand on s'attache à ces dons, on s'attache à ce qui n'est que moyen, et peut-être même moyen trompeur. De plus, ces moyens remplissent l'ame d'elle-même, et augmentent sa vie propre, au lieu de la désapproprier et de la faire mourir. Au contraire, l'état de pure et nue foi dépouille l'ame, lui ôte toute ressource en elle-même et toute propriété, la tient dans des ténèbres exemptes de toute illusion, car on ne se trompe qu'en croyant voir; enfin ne lui laisse aucune vie, et l'unit immédiatement à sa fin, qui est Dieu même.

La seconde règle, qui n'est qu'une suite de la première, est de n'avoir jamais aucun égard aux lumières et aux dons qu'on croit recevoir, et d'aller toujours par le non-voir, comme parle le bienheureux Jean de la Croix. Si le don est véritablement de Dieu, il opérera par lui-même dans l'ame, quoiqu'elle n'y adhère pas. Une disposition aussi parfaite que la simplicité de la pure foi, ne peut jamais être un obstacle à l'opération de la grâce. Au contraire, cet état étant celui où l'ame est plus désappropriée de tous ses mouvemens naturels, elle est par conséquent plus susceptible de toutes les impressions de l'esprit de Dieu. Alors si Dieu lui imprimoit quelque chose, cette chose passeroit comme au travers d'elle, sans qu'elle y eût aucune part. Elle verroit ce que Dieu lui feroit voir, sans aucune lumière distincte, et sans sortir de cette simplicité de la pure foi dont nous avons parlé. Si, au contraire, ces lumières et ces dons ne sont pas véritablement de Dieu, on évite une illusion très-dangereuse en n'y adhérant pas: d'où il s'ensuit qu'il faut toujours également, dans tous les cas, non-seulement pour la sûreté, mais encore pour la perfection de l'ame, outrepasser les plus grands dons, et marcher dans la pure foi, comme si on ne les avoit pas reçus. Plus on a de peine à s'en dépandre, plus ils sont suspects de plénitude et de propriété: au lieu que l'ame doit être entièrement nue et vide pour la vraie opération de Dieu en elle. Tout ce qui est goût et ferveur sensible, image créée, lumière distincte et aperçue, donne une fausse confiance, et fait une impression trop vive: on les reçoit avec joie, et on les quitte avec peine. Au contraire, dans la nudité de la pure foi, on ne voit rien et on ne veut rien voir, on n'a plus en soi ni pensée ni volonté; on trouve tout dans cette simplicité générale, sans s'arrêter à rien de distinct; on ne possède rien, mais on est possédé. Je conclus

que le plus grand bien qu'on puisse faire à une ame, c'est de la dépandre de ces lumières et de ces dons, qui peuvent être un piège, et qui tout au moins sont certainement un milieu entre Dieu et elle.

Pour les austérités, elles ne sont pas exemptes d'illusions non plus que le reste; l'esprit se remplit souvent de lui-même à mesure qu'il abat la chair. Une marque certaine que l'ame nourrit une vie secrète dans les mortifications du corps, c'est de voir qu'elle tient à ces mortifications, et qu'elle a regret à les quitter. La mortification de la chair ne produit pas la mort de la volonté. Si la volonté étoit morte, elle seroit indifférente dans la main du supérieur, et également souple en tout sens. Ainsi plus on a d'attachement à ses mortifications extérieures, moins le fond de l'ame est réellement mortifié. Si Dieu avoit des desseins d'attirer une ame à des austérités extraordinaires, ce seroit toujours par la voie du renoncement total à sa pensée et à sa volonté propre. Mais tel qui est insatiable de mortification des sens, manque de courage pour supporter la profonde mort qui est dans le renoncement à toute propre volonté.

La conclusion de tout ce grand discours, ma très-honorée sœur, est qu'il me semble que vous devez laisser décider la mère prieure sur vos austérités, ne lui demandant ni d'en faire peu ni d'en faire beaucoup. Quand on marque un désir ardent, et qu'on demande des permissions, on les arrache. Ce n'est plus la simple volonté de la supérieure qu'on fait, c'est la sienne propre, à laquelle on plie celle de la supérieure. Votre maison a déjà beaucoup d'austérités; n'y ajoutez que celles qu'on vous conseillera. Dieu saura les tourner à profit. Je vous suis toujours dévoué en lui.

XXIV.

A LA MÈRE MARIE DE L'ASCENSION,

CARMÉLITE, SA NIÈCE.

Principes de conduite pour une supérieure.

19 juillet 1712.

D'ESPÈRE, ma chère nièce, que Dieu, qui vous a appelée à conduire vos sœurs, vous ôtera votre propre esprit, et vous donnera le sien pour faire son œuvre. L'œuvre de Dieu est de le faire aimer, et de nous détruire, afin

qu'il vive seul en nous. Votre fonction est donc de faire mourir l'homme, et aimer Dieu. Ne devez-vous pas mourir, pour faire mourir les autres? ne devez-vous pas aimer, pour leur inspirer l'amour? Nulle instruction n'est efficace que par l'exemple. Nulle autorité n'est supportable qu'autant que l'exemple l'adoucit. Commencez donc par faire, et puis vous parlerez. L'action parle et persuade; la parole seule n'est que vanité. Soyez la plus petite, la plus pauvre, la plus obéissante, la plus recueillie, la plus détachée, la plus régulière de toute la maison. Obéissez à la règle, si vous voulez qu'on vous obéisse; ou, pour mieux dire, faites obéir, non à vous, mais à la règle, après que vous lui aurez obéi la première. Ne flattez aucune imperfection, mais supportez toutes les infirmités. Attendez les âmes qui vont lentement; vous courriez risque de les décourager par votre impatience. Plus vous aurez besoin de force, plus il faudra y joindre de douceur et de consolation. Puisque le joug du Seigneur est doux et léger, pourquoi faut-il que celui des supérieurs soit rude et pesant? Ou soyez mère par la tendresse et la compassion, ou ne la soyez point par la place. Il faut vous mettre par la condescendance aux pieds de toutes celles qui vous ont mise au-dessus de leur tête par leur élection. Souffrez: ce n'est que par la croix qu'on reçoit l'esprit de Jésus-Christ et sa vertu pour gagner les âmes. Les supérieurs sans croix sont stériles pour former des enfans de grâce. Une croix bien soufferte acquiert une autorité infinie, et donne bénédiction à tout ce qu'on fait. Il ne fut montré à saint Paul les biens qu'il devoit faire, qu'avec les maux qu'il devoit souffrir. Ce n'est que par la souffrance qu'on apprend à compatir et à consoler. Prenez conseil des personnes expérimentées. Parlez peu, écoutez beaucoup: songez bien plus à connoître les esprits et à vous proportionner à leurs besoins, qu'à leur dire de belles choses. Montrez un cœur ouvert, et faites que chacun voie par expérience, qu'il y a sûreté et consolation à vous ouvrir le sien. Fuyez toute rigueur; corrigez même avec bonté et avec ménagement. Ne dites que ce qu'il faut dire; mais ne dites rien qu'avec une entière franchise. Que personne ne craigne de se tromper en vous croyant. Décidez un peu tard, mais avec fermeté. Suivez chaque personne sans la perdre de vue, et courez après, si elle vous échappe pour s'écarter. Il faut vous faire toute à tous les enfans de Dieu, pour les gagner tous. Corrigez-vous pour corriger les autres. Faites-vous dire vos défauts, et croyez ce qu'on vous

dira de ceux que l'amour-propre vous cache. Je suis, ma chère nièce, plein de zèle pour vous, et dévoué à tous vos intérêts en notre Seigneur.

XXV.

A UNE PERSONNE

SUR LE POINT D'ENTRER EN RELIGION.

La paix du cœur ne se trouve que dans un entier abandon à Dieu. Différence entre la sagesse que la grâce donne, et celle qui vient du naturel.

Je me réjouis de vous savoir à la veille d'un grand sacrifice où j'espère que vous trouverez la paix. Il la faut moins chercher par l'état extérieur, que par la disposition intérieure. Toutes les fois que vous voudrez prévoir l'avenir, et chercher des sûretés avec Dieu, il vous confondra dans vos mesures, et tout ce que vous voudrez retenir vous échappera. Abandonnez donc tout sans réserve. La paix de Dieu ne subsiste parfaitement que dans l'anéantissement de toute volonté et de tout intérêt propre. Quand vous ne vous intéresserez plus qu'à la gloire de Dieu et à l'accomplissement de son bon plaisir, votre paix sera plus profonde que les abîmes de la mer, et elle coulera comme un fleuve. Il n'y a que la réserve, le partage d'un cœur incertain, l'hésitation d'un cœur qui craint de trop donner, qui puisse troubler ou borner cette paix, immense dans son fond comme Dieu même. Vous êtes la vraie femme de Lot, qui, par inquiétude et défiance, regarde toujours derrière elle pour voir ce qu'elle quitte. Ce que vous quittez n'est non plus bon à revoir qu'à retenir. Il faut qu'il échappe autant à vos yeux qu'à vos mains. L'incertitude de votre esprit, qui ne se tient pas assez ferme dans ce qu'on lui a décidé, vous donne bien des peines et à pure perte, et vous recule dans la voie de Dieu. Ce n'est pas avancer; c'est tourner dans un cercle de pensées inutiles.

On ne peut pas dire que vous soyez indocile, car personne n'a jamais moins résisté que vous aux vérités les plus fortes; mais votre docilité n'a d'effet que quand on vous parle, et vous retombez bientôt dans vos incertitudes. Voici une espèce de crise, où il faut faire un vrai changement. Ne vous écoutez donc plus vous-même, et marchez hardiment après les décisions. C'est écouter la tentation, que de s'écouter soi-même. Demain vous ne serez plus à vous: il y a déjà

long-temps que vous ne devriez plus y être. Dieu vous prend tout à lui, et vous ne vous laissez pas assez prendre. Vous manquez de courage. C'est la fausse sagesse, c'est l'intérêt propre qui décourage l'âme. Dès que vous ne tiendrez plus qu'à la volonté de Dieu, vous ne craindrez plus rien, et rien ne retardera plus votre course. Laissez tomber tous les mouvemens naturels; par là vous vous épargnerez au dedans beaucoup d'inquiétudes, et au dehors beaucoup d'indiscrétions.

Dieu vous veut sage, non de votre propre sagesse, mais de la sienne. Il vous rendra sage, non en vous faisant faire force réflexions, mais au contraire en détruisant toutes les réflexions inquiètes de votre fausse sagesse. Quand vous n'agirez plus par vivacité naturelle, vous serez sage sans sagesse propre. Les mouvemens de la grâce sont simples, ingénus, enfantins. La nature impétueuse pense et parle beaucoup; la grâce parle et pense peu, parce qu'elle est simple, paisible et recueillie au dedans. Elle s'accommode aux divers caractères; elle se fait tout à tous: elle n'a aucune forme ni consistance propre, car elle ne tient à rien, mais elle prend toutes celles des gens qu'elle doit édifier. Elle se proportionne, se rapetisse, se replie. Elle ne parle point aux autres selon sa propre plénitude, mais suivant leurs besoins présens. Elle se laisse reprendre et corriger. Surtout elle se tait, et ne dit au prochain que ce qu'il est capable de porter; au lieu que la nature s'évapore dans la chaleur d'un zèle inconsidéré.

Je demanderai à Dieu qu'il fasse de vous comme de ce qui lui appartient sans réserve, et qu'il ne vous épargne en rien pour tirer sa gloire de vous. Malheur aux âmes foibles, timides et intéressées, que Dieu est obligé de ménager, et qui donnent des bornes à sa grâce! Dieu ne règne point quand il n'est le maître qu'à une certaine mesure. Son règne doit être d'un empire souverain, et tout autre est indigne de lui. Il faut que sa volonté se fasse sur la terre comme dans le ciel. Tout ce qui n'est point dans cette pure désappropriation de toute volonté pour se sacrifier à celle de Dieu, n'étant point purifié par le pur amour en cette vie, le sera en l'autre par le feu de la justice divine dans le purgatoire.

XXVI.

A UNE NOVICE

SUR LE POINT DE FAIRE PROFESSION.

En quoi consiste le vrai sacrifice de soi-même à Dieu;
le faire sans réserve.

Il me tarde de savoir de vous comment vous vous trouvez dans votre retraite, en approchant du jour que vous craignez tant, et qui est si peu à craindre. Vous verrez que les fantômes qui épouvantent de loin ne sont rien de près. Quand sainte Thérèse fit son engagement, elle dit qu'il lui prit un tremblement comme des convulsions, et qu'elle crut que tous les os de son corps étoient déboîtés. « Apprenez, dit-elle, » par mon exemple, à ne rien craindre quand » vous vous donnez à Dieu. » En effet, cette première horreur fut suivie d'une paix et d'une sainteté qui ont été la merveille de ces derniers temps.

J'aime mieux que vous dormiez huit heures la nuit, et que vous payiez Dieu pendant le jour d'une autre monnaie. Il n'a pas besoin de vos veilles au-delà de vos forces; mais il demande un esprit simple, docile et recueilli, un cœur souple à toutes les volontés divines, grand pour ne mettre aucunes bornes à son sacrifice, prêt à tout faire et à tout souffrir, détaché sans réserve du monde et de soi-même. Voilà la vraie et pure immolation de l'homme tout entier, car tout le reste n'est pas l'homme; ce n'est que le dehors et l'écorce grossière.

Humiliez-vous avec les Mages devant Jésus enfant. En donnant votre volonté, qui n'est pas à vous, et que vous livreriez au mensonge si vous la refusiez à Dieu, vous ferez un don plus précieux qu'en donnant l'or et les parfums de l'Orient. Donnez donc, mais donnez sans partage et sans jamais reprendre. O qu'on reçoit en donnant ainsi, et qu'on perd quand on veut garder quelque chose! Le vrai fidèle n'a plus rien; il n'est plus lui-même à lui-même.

Vous ne devez point vous embarrasser de vos défauts, pourvu que vous ne les aimiez pas, et qu'il n'y en ait aucun que vous ayez un certain désir secret d'épargner. Il n'y a que ces réserves qui arrêtent la grâce, et qui font languir une âme sans avancer jamais vers Dieu. Si vous abandonnez sans réserve toutes vos imperfections à l'esprit de Dieu, il les dévorera

comme le feu dévore la paille ; mais , avant que de vous en délivrer , il s'en servira pour vous délivrer de vous-même et de votre orgueil. Il les emploiera à vous humilier , à vous crucifier , à vous confondre , à vous arracher toute ressource et toute confiance en vous-même. Il brûlera les verges après vous en avoir frappé , pour vous faire mourir à l'amour-propre. Courage ! aimez , souffrez . soyez souple et constante dans la main de Dieu.

 XXVII.

A UNE RELIGIEUSE.

Souffrir avec résignation les opérations les plus pénibles de la main de Dieu.

JE ne saurois vous exprimer , ma chère sœur , à quel point je ressens vos peines ; mais ma douleur n'est pas sans consolation. Dieu vous aime , puisqu'il ne vous épargne pas , et qu'il appesantit la croix de Jésus-Christ sur vous. Toutes les lumières et tous les sentimens de ferveur se tournent en illusion , si on n'en vient pas à la pratique réelle et continuelle de la mort à soi-même. On ne sauroit mourir sans douleur ; on ne sauroit mourir qu'autant que la mort attaque tout ce qu'il y a de vif en nous. La mort que Dieu opère va chercher jusque dans les moelles et dans les jointures , pour diviser l'ame d'avec l'esprit. Dieu , qui voit en nous ce que nous n'y voyons pas , sait précisément où il faut appliquer l'opération de mort : il prend ce que nous craignons le plus de lui donner. La douleur montre la vie , et c'est la vie qui fait le besoin de la mort. Dieu ne s'arrêtera point à faire des incisions dans le mort ; il le feroit s'il vouloit laisser vivre : mais il veut tuer , il coupe dans le vif. Il ne vous attaquera point dans des attachemens profanes et grossiers , auxquels vous avez renoncé dès que vous vous êtes donnée à lui. Que peut-il donc faire ? Il vous éprouvera par le sacrifice de votre avidité pour les consolations les plus spirituelles.

Il faut tout souffrir. La mort qu'il veut opérer en vous doit être volontaire. Vous ne mourrez à vous-même qu'autant que vous voudrez bien y mourir. Ce n'est pas mourir que de résister à la mort , et de la repousser. Il faut donc se délaisser volontairement au bon plaisir de Dieu , pour être privée de tous les secours , même pirituels , qu'il vous ôte. Que craignez-

vous , personne de peu de foi ? Craignez-vous qu'il ne puisse pas suppléer par lui-même ce qu'il vous soustrait du côté des hommes ? Eh ! pourquoi vous le soustrait-il , sinon pour le suppléer , et pour purifier votre foi par cette douloureuse épreuve ? Je vois que tous les chemins sont fermés , et que Dieu veut faire son œuvre en vous par le retranchement de toute main d'homme pour l'accomplir. Il est jaloux ; il ne veut devoir qu'à lui seul ce qu'il veut faire en vous.

Entrez dans ses desseins , et laissez-vous y porter par sa providence. Gardez-vous bien de chercher des ressources dans les hommes , puisque Dieu vous les ôte : ils n'ont que ce qui vient de lui. Pourquoi vous troubler quand la source vous ôte tout canal , et qu'elle se communique immédiatement à vous ? D'un côté , vous n'avez aucun sentiment qui ne soit pur , et entièrement soumis à l'Eglise : ainsi , quand vos supérieurs vous interrogent , vous n'avez qu'à leur dire avec ingénuité ce que vous pensez , et avec quelle docilité vous êtes prête à vous laisser redresser. D'un autre côté , vous n'avez qu'à vous taire , qu'à obéir , qu'à porter la croix. Tout est décidé pour vous par la règle de votre maison. Laissez les autres faire et dire : votre silence sera votre sagesse , et votre faiblesse sera votre force. A l'égard de vos communions , évitez tout ce qui pourroit engager un confesseur prévenu à faire des retranchemens : mais si l'on en faisoit , il faudroit les porter en paix , et croire qu'on n'est jamais plus uni à Jésus-Christ , que quand on est souvent privé de lui par pure obéissance , sans s'attirer cette privation. Il sait combien je suis touché de vos peines , et avec quel zèle je suis , etc.

 XXVIII.

A UNE RELIGIEUSE.

Comment acquérir la véritable discrétion.

Pour la discrétion , je ne voudrois point que vous travaillassiez à l'acquérir par des efforts continuels de réflexion sur vous-même : il y auroit en cela trop de gêne. Il vaut mieux se taire , et trouver la discrétion dans la simplicité du silence. Il ne faut pourtant pas tellement se taire , que vous manquiez d'ouverture et de complaisance dans les récréations ; mais alors il ne faut parler que de choses à peu près indifférentes ,

et supprimer tout ce qui peut avoir quelque conséquence. Il faut dans ces récréations ce que saint François de Sales appelle *joyuseté*, c'est-à-dire, se réjouir et réjouir les autres en disant des riens. C'est une science que Dieu vous donnera suivant le besoin. Vous deviendrez prudente quand vous ne tiendrez plus à votre propre esprit. C'est celui de Dieu qui donne la véritable sagesse : le nôtre ne nous donne qu'une vaine composition, qu'un arrangement, qu'une apparence qui éblouit, qu'une fausse capacité. Quand on est bien simple et bien petit, à force de s'être dépouillé de sa propre sagesse, on est revêtu de celle de Dieu, qui ne fait point de fautes, et qui ne nous en laisse faire qu'autant que nous avons besoin d'être humiliés.

Ce qui produit nos indiscretions et nos fautes journalières, ce n'est pas l'esprit d'enfance et de simplicité chrétienne; au contraire, nous ne faisons encore des fautes qu'à cause que nous sommes trop à nous-mêmes, trop attachés à notre propre raison, trop prompts à suivre les saillies de la nature, trop renfermés dans les petites industries d'une sagesse corrompue, enfin trop timides à nous livrer à l'esprit de Dieu. Cet esprit nous feroit toujours taire ou parler selon le besoin présent, sans donner rien ni à notre vivacité, ni à nos talens, ni à nos réflexions inquiètes sur nous-mêmes, ni à un certain désir de réussir qui gâte souvent les meilleures choses.

XXIX.

A UNE RELIGIEUSE.

Obeïssance, simplicité, mort à soi-même. Sentimens de Fénelon sur sa promotion à l'épiscopat.

17 février 1695.

JE suis ravi d'apprendre par vous-même, que vous êtes dans l'obeïssance, et dans la paix de Dieu qui en est inséparable. Dieu aura soin de tout, et vous ne devez chercher que sa volonté. Ne tenez qu'à lui seul : vous trouverez en lui tout ce qui sera selon son véritable esprit. Souvenez-vous que la voie de foi et de détachement, que vous avez tant voulu suivre, n'est solide qu'autant qu'elle nous détache des personnes, des livres, des secours, en un mot de tout ce qui n'est point Dieu et sa volonté. Les grâces que vous avez reçues vous rendroient bien coupable, si vous vous entêtiez d'une

chose qui doit par elle-même préserver de tout entêtement. Obeïsses donc comme un petit enfant. Je ne vous demande que ce que je désire pour moi-même. Je me croirois un démon, et non pas un prêtre, si je n'étois pas dans le désir d'être aussi simple, docile et petit, que je vous conjure de l'être. Obeïsses donc, encore une fois. Montrez que *les justes sont*, comme dit l'Écriture¹, *une nation qui n'est qu'anour et obeïssance*. Taisez-vous le plus que vous pourrez. Ce silence ne doit point être une dissimulation : ce doit être recueillement, dé fiance de vous-même, renoncement à vos propres lumières, docilité pour celles d'autrui. Souvenez-vous que vous manquez à Dieu toutes les fois que vous hésitez à lui sacrifier toutes les consolations dont vous êtes privée. Le service de Dieu ne consiste ni en paroles, ni en sentimens vagues, ni en affections sensibles, ni en belles imaginations, ni en grandes pensées, mais en bonnes œuvres. Se taire, obéir, se contraindre; renoncer à son goût aussi bien qu'à sa volonté dans toutes les occasions les plus difficiles; ne se décourager ni se flatter; embrasser la croix, et compter qu'on ne trouve Dieu que par elle : voilà, madame, la vérité du royaume de Dieu au dedans de nous. C'est l'adoration en esprit et en vérité. Observez votre règle; elle est le pur Évangile pour vous. Écoutez vos supérieurs : ils sont pour vous Dieu même.

Êtes-vous sur la terre pour vous contenter? *Jésus-Christ*, dit saint Paul², *n'a point voulu se plaire à lui-même*. Eh! qui êtes-vous pour le vouloir? Vous cherchez la volonté de Dieu; et quand la ferez-vous mieux, que quand vous ne ferez point la vôtre? L'oraison n'est solide qu'autant qu'elle est la mort à soi-même, à ses goûts, et même à sa perfection, en tant qu'on la regarde comme sa propre excellence, et non comme la pure volonté de Dieu. Tout est fait pour vous, pourvu que vous obeïssiez et que vous portiez les autres à faire de même.

Quand vous aurez des répugnances, ouvrez simplement votre cœur, non pour être ménagée ni flattée, mais pour n'avoir point de réserve; ensuite ne vous écoutez plus vous-même. Les répugnances viennent de la propre volonté et de l'attachement à notre sens. Il faut se plier à tout, et se briser jusqu'à ce qu'on soit souple en tout sens. Pour vos fautes, je n'en suis point surpris; mais je remercie Dieu de ce que vous les connoissez, sans vous flatter ni vous

¹ Eccli. III, 1. — ² Rom, XV, 3.

décourager. Reprenez toujours courage, et ne cessez point de vouloir vous vaincre ; mais faites-le sans chagrin, ni àpreté, ni confiance en vous-même. Profitez de l'humiliation de vos fautes et de l'expérience de votre infidélité, sans vous relâcher pour la correction.

Je suis plein de reconnaissance pour la bonté avec laquelle vous prenez part à la grâce que le Roi m'a faite ¹. C'est une des plus grandes qu'on puisse recevoir des hommes ; mais tout ce que les hommes donnent n'est que *vaineté et affliction d'esprit*, selon les termes de l'Écclésiaste ². Il faut regarder tout ceci comme un pesant fardeau, et ne songer qu'à le porter fidèlement. Me voilà dans la condition de saint Pierre : *Quand vous étiez jeune*, lui dit Jésus-Christ ³, *vous alliez où vous vouliez ; mais en vieillissant, vous serez ceint par un autre, qui vous mènera malgré vous*. J'ai passé une jeunesse douce, libre, pleine d'études agréables et de commerees avec des amis délicieux. J'entre dans un état de servitude perpétuelle en terre étrangère. Quelquefois je sens un peu ce changement ; mais je serois bien fâché de tenir ni à ma santé, ni à ma liberté, ni à mes amis, ni à aucune consolation. Faites de même, je vous en conjure. Ne regrettez jamais dans le désert les oignons d'Égypte : la manne journalière remplira tous les besoins de votre cœur, et vous

¹ Il venoit d'être nommé à l'archevêché de Cambrai. — ² *Eccles.* I. 14. — ³ *Joan.* XXI. 18.

n'avez qu'à marcher en esprit de foi vers la terre promise. Ecoutez Dieu, et ne vous écoutez jamais vous-même ; soyez soumise et docile ; aimez et souffrez beaucoup ; parlez peu : que le sel de la sagesse soit dans vos paroles ; je dis, de la sagesse qui est selon Dieu.

XXX.

A LA SŒUR CÉLESTE-FRANÇOISE
DE LANNOY,

RELIGIEUSE DE SAINT-ANDRÉ A TOURNAI.

Il l'exhorte à demeurer en paix dans la place où la Providence l'a mise, en pratiquant les vertus de son état.

A Tournai, vendredi 14 septembre 1714.

Il faut de grandes raisons, et de très-fortes marques de la volonté de Dieu, pour changer d'état, et pour abandonner la maison où l'on a fait ses vœux. Je ne vois rien de semblable, ma chère sœur, dans la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Ainsi je crois que le meilleur parti pour vous, est de demeurer en paix dans la place où la Providence vous a mise. Priez, obéissez, souffrez les peines de votre état. Travaillez à vous corriger de vos défauts et à acquérir les vertus. Je suis tout à vous en notre Seigneur.

LETTRES

A DIVERSES PERSONNES DU MONDE, QUI COMMENÇOIENT A MENER
UNE VIE CHRÉTIENNE.

XXXI.

Combien les voies de Dieu sont douces à quiconque les suit avec amour ; avis pour le règlement de la conduite.

Je suis ravi, monsieur, de voir la bonté de cœur avec laquelle vous avez reçu la lettre que

j'ai eu l'honneur de vous écrire. Dieu opère certainement en vous, puisqu'il vous donne le goût de la vérité, et le désir d'être soutenu dans vos bons projets. Je ne demande pas mieux que de vous y aider. Plus vous ferez pour Dieu, plus il fera pour vous. Chaque pas que vous ferez dans le bon chemin se tournera

en paix et en consolation dans votre cœur. La perfection même que l'on craint tant, de peur qu'elle ne soit triste et gênante, n'est perfection qu'en ce qu'elle augmente la bonne volonté. Or, à mesure que ce qu'on fait augmente, l'ennui et la gêne diminuent en le faisant; car on n'est point gêné en ne faisant que les choses qu'on aime à faire. Quand on fait une chose pénible avec un grand amour, ce grand amour adoucit la peine, et fait qu'on est content de la souffrir. On ne voudroit pas être soulagé en manquant à l'amour dont on est rempli; on se fait même un plaisir de se sacrifier au bien-aimé. Ainsi plus on avance vers la perfection, plus on est content de suivre ce qu'on aime. Que voulez-vous de mieux, que d'être toujours content, et de ne souffrir jamais aucune croix qui ne vous contente plus que les plaisirs opposés? C'est ce contentement que vous ne trouverez jamais dans votre cœur en vous livrant à vos passions, et qui ne vous manquera jamais en cherchant Dieu.

Il est vrai que ce n'est pas toujours un contentement sensible et flatteur, comme celui des plaisirs profanes; mais enfin c'est un contentement très-réel, et fort supérieur à ceux que le monde donne, puisque les pécheurs veulent toujours ce qui leur manque, et que les âmes pleines de l'amour de Dieu ne veulent rien que ce qu'elles ont. C'est une paix quelquefois sèche et même amère, mais que l'âme aime mieux que l'ivresse des passions. C'est une paix où l'on est d'accord avec soi, une paix qui n'est jamais troublée ni altérée que par les infidélités. Ainsi moins on est infidèle, plus on jouit de cette heureuse paix. Comme le monde ne peut la donner, il ne peut l'ôter. Si vous ne voulez pas le croire, essayez-le. *Goûtez, et voyez combien le Seigneur est doux*¹.

Vous ne pouvez rien faire de mieux, que de régler votre temps, en sorte que vous fassiez tous les jours une petite lecture, avec un peu d'oraison en méditation affectueuse, pour repasser sur vos foiblesses, étudier vos devoirs, recourir à Dieu, et vous accoutumer à être familièrement avec lui. Que vous serez heureux, si vous apprenez ce que c'est que l'occupation de l'amour! Il ne faut point demander ce qu'on fait avec Dieu quand on l'aime. On n'a point de peine à s'entretenir avec son ami; on a toujours à lui ouvrir son cœur; on ne cherche jamais ce qu'on lui dira, mais on le lui dit sans réflexions: on ne peut lui rien

réserver: quand même on n'auroit rien à lui dire, on est content d'être avec lui. O que l'amour est bien plus propre à soutenir que la crainte! La crainte captive et contraint pendant qu'elle trouble; mais l'amour persuade, console, anime, possède toute l'âme, et fait vouloir le bien pour le bien même. Il est vrai que vous avez encore besoin de la crainte des jugemens de Dieu, pour faire le contre-poids de vos passions: *confige timore tuo carnes meas*¹, mais en commençant par la crainte qui dompte la chair, il faut se hâter de tendre à l'amour qui console l'esprit. O que vous trouverez Dieu bon et fidèle ami, quand vous voudrez entrer en amitié sincère et constante avec lui!

Le point capital, si vous voulez bien vous donner à lui de bonne foi, c'est de vous détier de vous-même après tant d'expériences de votre fragilité, et de renoncer sans retardement à toutes les compagnies qui peuvent vous faire retomber. Si vous voulez aimer Dieu, pourquoi voulez-vous passer votre vie dans l'amitié de ceux qui ne l'aiment pas, et qui se moquent de son amour? Pourquoi ne vous contenter pas de la société de ceux qui l'aiment, et qui sont propres à vous affermir dans votre amour pour lui?

Je ne demande point que vous rompiez d'abord sans aucune mesure avec tous vos amis, et avec toutes les personnes vers lesquelles une véritable bienséance vous demande quelque commerce. Je demande encore moins que vous abandonniez ce qu'on appelle les devoirs, pour faire votre cour, et vous trouver dans les lieux où l'on n'a besoin que de paroître en passant; mais il s'agit des liaisons suivies, qui contribuent beaucoup à gâter le cœur, et qui entraînent insensiblement contre les meilleures résolutions qu'on a prises. Il s'agit de retrancher les conversations fréquentes de femmes vaines qui cherchent à plaire, et des autres compagnies qui réveillent le goût des plaisirs, qui accoutument à mépriser la piété, et qui causent une très-dangereuse dissipation. C'est ce qui est très-nuisible pour le salut à tous les hommes les plus confirmés dans la vertu, et par conséquent c'est ce qui est encore bien plus pernicieux pour un homme qui ne fait que les premiers pas vers le bien, et dont le naturel est si facile pour se laisser dérégler.

De plus, vous devez vous reprocher vos longues infidélités, et l'abus que vous avez fait si long-temps des grâces. Dieu vous a attendu,

¹ Ps. XXXIII, 9.¹ Ps. CXXVIII, 120.

cherché, invité, pressé, forcé, pour ainsi dire, à revenir à lui : n'est-il pas juste que vous l'attendiez un peu à votre tour ? N'avez-vous pas besoin de mortifier vos goûts, et de réprimer vos habitudes, surtout à l'égard des choses dangereuses ? Ne faut-il pas faire une sérieuse pénitence de vos péchés ? Ne devez-vous pas appliquer votre pénitence à vous humilier et à vous ennuyer un peu, pour vous éloigner des compagnies contagieuses ? *Celui*, dit le Saint-Esprit¹, *qui aime le péril y périra*. Il faut, quoi qu'il en coûte, quitter les occasions prochaines. On est obligé, selon le commandement de Jésus-Christ², de *couper son pied et sa main*, et même d'*arracher son œil*, s'ils nous scandalisent, c'est-à-dire, s'ils sont pour nous des pièges ou sujets de chute.

J'avoue que vous ne devez point donner au public une scène de conversion qui fasse discourir avec malignité ; la vraie piété ne demande jamais ces démonstrations. Il suffit de faire deux choses : l'une est de ne donner aucun mauvais exemple ; c'est sur quoi il n'est jamais permis de rongir de Jésus-Christ et de son Evangile : l'autre chose est de faire sans affectation et sans éclat tout ce que le sincère amour de Dieu demande. Suivant la première règle, il ne faut paroître que modestement à l'Eglise ; et, dans toutes les compagnies, on ne peut ni flatter le vice, ni entrer dans les discours indécents des libertins. Suivant la seconde règle, il n'y a qu'à faire ses lectures, ses prières, ses confessions, ses communions, et ses autres bonnes œuvres en particulier. Par là vous éviterez la critique maligne du monde, sans tomber dans une mauvaise honte et dans une timidité politique, qui vous entraîneroient bientôt dans le torrent de l'iniquité. La principale démarche à faire, est de vous retirer doucement de tous les amusemens, qui sont encore plus à craindre pour vous que pour un autre, et de vous retrancher dans la société d'un petit nombre de personnes choisies qui pensent comme vous voulez penser toute votre vie.

¹ *Eccli.* iii. 27. — ² *Math.* v. 29 et 30.

XXXII.

Bonheur de se donner à Dieu, et de quitter tout le reste par une véritable conversion.

Vous me trouverez bien indiscret, monsieur ; mais je ne puis garder aucune mesure avec vous, quoique je n'aie point l'honneur d'en être connu. Ce qu'on m'a fait connoître de la situation de votre cœur me touche tellement, que je passe au-dessus de toutes les règles. Vos amis, qui sont les miens, vous ont déjà répondu de la sincérité de mon zèle pour votre personne. Je ne saurois sentir une plus parfaite joie, que celle de vous posséder quelques jours. En attendant, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il faut céder à Dieu, quand il nous invite à le laisser régner au dedans de nous. Avons-nous autant délibéré quand le monde nous a invités à nous laisser séduire par les amusemens et par les passions ? avons-nous autant hésité ? avons-nous demandé autant de démonstrations ? avons-nous autant résisté au mal, que nous résistons au bien ? Est-il question de s'égarer, de se corrompre, de se perdre, d'agir contre le fond le plus intime de son cœur et de sa raison, pour chercher la vanité ou le plaisir des sens ? on ne craint point d'aller trop loin ; on décide, on s'abandonne sans réserve. Est-il question de croire qu'une main toute sage et toute-puissante nous a faits, puisque nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes ; s'agit-il de reconnoître que nous devons tout à celui de qui nous tenons tout et qui nous a faits pour lui seul ? on commence à hésiter, à délibérer, à douter avec subtilité des choses les plus simples et les plus claires : on craint d'être trop crédule, on se défie de son propre sentiment, on chicane le terrain, on appréhende de donner trop à celui à qui tout n'est pas trop, et à qui on n'a jamais rien donné ; on a même honte de cesser d'être ingrat envers lui, et on n'ose laisser voir au monde qu'on le veut servir : en un mot, on est aussi timide, aussi tâtonnant et aussi difficile pour la vertu, qu'on a été hardi et décisif sans examen pour le dérèglement.

Je ne vous demande, monsieur, qu'une seule chose, qui est de suivre simplement la pente du fond de votre cœur pour le bien, comme vous avez suivi autrefois les passions mondaines pour le mal. Toutes les fois que vous voudrez examiner les fondemens de la religion, vous reconnoîtrez sans peine qu'on n'y peut

opposer rien de solide , et que ceux qui la combattent ne le font que pour ne se point assujétir aux règles de la vertu : ainsi ils ne refusent de suivre Dieu , que pour se contenter eux-mêmes. De bonne foi , est-il juste d'être si facile pour soi , et si retranché contre Dieu ? Faut-il tant de délibérations pour conclure qu'il ne nous a pas faits pour nous , mais pour lui ? En le servant , que hasardons-nous ? Nous ferons toutes les mêmes choses honnêtes et innocentes que nous avons faites jusqu'ici : nous aurons à peu près les mêmes devoirs à remplir , et les mêmes peines à souffrir patiemment : mais nous y ajouterons la consolation infinie d'aimer ce qui est souverainement aimable , de travailler et de souffrir pour plaire au véritable et parfait ami , qui tient compte des moindres choses , et qui les récompense au centuple dès cette vie par la paix qu'il répand dans le cœur. Enfin nous y ajouterons l'attente d'une vie bienheureuse et éternelle , en comparaison de laquelle celle-ci n'est qu'une mort lente.

Ne raisonnez point. Ou croyez votre propre cœur , à qui Dieu , si long-temps oublié , se fait sentir amoureux malgré tant de longues infidélités , ou du moins consultez vos amis , gens de bien , que vous connoissez pour sincères : demandez-leur ce qu'il leur en coûte pour servir Dieu : sachez d'eux s'ils se repentent de s'y être engagés , et s'ils ont été ou trop crédules ou trop hardis dans leur conversion. Ils ont été dans le monde comme vous : demandez-leur s'ils regrettent de l'avoir quitté , et si l'ivresse de Babylone est plus douce que la paix de Sion. Non , monsieur , quelque croix qu'on souffre dans la vie chrétienne , on ne perd jamais cette bienheureuse paix du cœur , dans laquelle on veut tout ce qu'on souffre , et on ne voudroit aucune des joies dont on est privé.

Le monde en donne-t-il autant ? vous le savez. Y est-on toujours content d'avoir tout ce qu'on a , et de n'avoir aucune des choses qui manquent ? Y fait-on toutes choses par amour et du fond du cœur ? Que craignez-vous donc ? de quitter ce qui vous quittera bientôt , ce qui vous échappe déjà à toute heure , ce qui ne remplit jamais votre cœur , ce qui se tourne en langueur mortelle , ce qui porte avec soi un vide triste , et même un reproche secret du fond de la conscience : enfin ce qui n'est rien dans le moment même où il éblouit ? Et que craignez-vous ? de trouver une vertu trop pure à suivre , un Dieu trop aimable à aimer , un attrait d'amour qui ne vous laissera plus à vous-même

ni aux vanités d'ici-bas ? Que craignez-vous ? de devenir trop humble , trop détaché , trop pur , trop juste , trop raisonnable , trop reconnoissant pour votre Père qui est au ciel ? Ne craignez donc rien tant que cette injuste crainte , et cette folle sagesse du monde qui délibère entre Dieu et soi , entre le vice et la vertu , entre la reconnoissance et l'ingratitude , entre la vie et la mort.

Vous savez , par une expérience sensible , ce que c'est que de languir faute d'avoir au dedans de soi une vie et une nourriture d'amour. On est inanité et comme sans ame , dès qu'on n'a plus ce je ne sais quoi au dedans , qui soutient , qui porte , qui renouvelle à toute heure. Tout ce que les amans insensés du monde disent dans leurs folles passions est vrai en un sens à la lettre. Ne rien aimer , ce n'est pas vivre : n'aimer que foiblement , c'est languir plutôt que vivre. Toutes les plus folles passions qui transportent les hommes ne sont que le vrai amour déplacé , qui s'est égaré loin de son centre. Dieu nous a faits pour vivre de lui et de son amour. Nous sommes nés pour être brûlés et nourris tout ensemble de cet amour , comme un flambeau pour se consumer devant celui qu'il éclaire. Voilà cette bienheureuse flamme de vie que Dieu a allumée au fond de notre cœur : toute autre vie n'est que mort. Il faut donc aimer.

Mais qu'aimerez-vous ? ce qui ne vous aime point sincèrement , ce qui n'est point aimable , ce qui nous échappe comme une ombre qu'on voudroit saisir ? Qu'aimerez-vous dans le monde ? des hommes qui seroient jaloux et rongés d'une infâme envie , si vous étiez content ? Qu'aimerez-vous ? des cœurs qui sont aussi hypocrites en probité , qu'on accuse les dévots d'être hypocrites en dévotion ? Qu'aimerez-vous ? un nom de dignité qui vous fuira peut-être , et qui ne guériroit de rien votre cœur , si vous l'obteniez ? Qu'aimerez-vous ? l'estime des hommes aveugles , que vous méprisez presque tous en détail ? Qu'aimerez-vous ? ce corps de boue qui salit notre raison , et qui assujétit l'ame aux douleurs des maladies et de la mort prochaine ? Que ferez-vous donc ? N'aimerez-vous rien ? vivrez-vous sans vie , plutôt que d'aimer Dieu qui vous aime , qui veut que vous l'aimiez , et qui ne veut vous avoir tout à lui , que pour se donner tout entier à vous ? Craignez-vous qu'avec ce trésor il puisse vous manquer quelque chose ? Croyez-vous que le Dieu infini ne pourra pas remplir et rassasier votre cœur ? Déliez-vous de vous-même et de

toutes les créatures ensemble : ce n'est qu'un néant, qui ne sauroit suffire au cœur de l'homme fait pour Dieu ; mais ne vous détiez jamais de celui qui est lui seul tout bien, et qui vous dégoûte miséricordieusement de tout le reste, pour vous forcer à revenir à lui.

REFLEXIONS

D'UN HOMME QUI NE CONNOIT POINT LA RELIGION ¹.

ME suis-je fait moi-même ? Non. Cependant il est certain que je n'ai pas toujours été : qui est-ce donc qui m'a fait ? Ce n'est pas mes parents : ils n'ont point eu la puissance de former un corps tel que le mien : ils n'ont été que les instrumens aveugles d'une puissance supérieure, pleine d'industrie pour arranger tant de merveilleux ressorts. Mais ces ressorts si merveilleux peuvent-ils avoir été formés par le hasard ? Il y auroit de la folie à le croire. Je ne puis voir un tableau, sans juger que la main d'un peintre en a mélangé les figures et les couleurs. Une montre ou une horloge, qui sont des machines infiniment moins dignes d'admiration que la moindre partie du corps humain, me découvre l'art de l'ouvrier qui en est l'auteur. Douterois-je donc qu'un ouvrier très puissant et très-habile n'ait fait ce corps si proportionné dans ses membres, ces pieds, ces mains, cette tête, ces yeux, cette bouche, ces oreilles, etc. ? Chacun de ces organes est un chef-d'œuvre. Non-seulement une main sage les a formés, mais nous ne saurions découvrir, par nos plus curieuses recherches, toute la profondeur de l'art et de la sagesse qui y sont cachés.

Outre les merveilles qui sont en moi, combien d'autres merveilles dans tout l'univers ! Quel est donc le puissant architecte qui a suspendu sur nos têtes la voûte immense des cieux, qui fait marcher avec ordre les astres, qui fait lever et coucher le soleil sur nous : qui donne la lumière du jour au travail, le silence et l'obscurité de la nuit au repos : qui règle les saisons ; qui fait couler les fleuves des montagnes, pour se précipiter dans la mer comme dans le centre du commerce de tant de nations : qui tire du sein de la terre de quoi nourrir, couvrir l'homme, et fournir des remèdes à ses maux ? Il est donc manifeste que toute la nature marque la puis-

sance qui l'a formée ; il est donc vrai qu'il y a un être qui a produit et arrangé tout ce que nous voyons. Cet être est ce qu'on nomme Dieu.

Ô Dieu, je ne vous avois point connu ! Tout ce qui est hors de moi, et tout ce qui est en moi-même est votre ouvrage. Tout devoit m'instruire, et tout m'amusoit ; vous étiez près de moi, et j'étois loin de vous. C'est vous qui m'avez fait ; je suis donc à vous. Vous m'avez tout donné : je vous dois tout ; je suis bien plus à vous qu'à moi. Mais est-il vrai, comme on le dit, que vous vous mêlez de tout ce que font les hommes ? votre grandeur s'abaisse-t-elle jusque-là ? Je veux de bonne foi l'examiner.

Ce Dieu que je viens de reconnoître, est infiniment puissant, car il m'a fait de rien. Une puissance bornée suffiroit pour faire quelque chose de quelque chose : mais de rien faire quelque chose, tirer du néant même des merveilles, c'est un changement infini, qui demande une infinie puissance. De plus, ce Dieu doit être infiniment sage, car il m'a donné la raison. Celui qui la donne la doit avoir. Toute sagesse qui reluit dans ses créatures est un écoulement de la sienne. C'est donc en lui qu'est la vraie source de la souveraine raison et de la parfaite sagesse. Le voilà donc infiniment puissant, sage et parfait. S'il est infiniment sage et parfait, il est infiniment bon et juste : car ce seroit un horrible défaut que de manquer de bonté et de justice.

Quand il m'a fait, m'a-t-il tiré du néant sans aucun motif raisonnable ? non, sans doute : car moi, qui suis moins raisonnable et moins parfait, je ne fais jamais rien sans avoir en vue quelque raison, à laquelle je rapporte ce que je fais. Dieu a donc rapporté à quelque dessein ma création. Ce dessein ne peut être que celui d'en tirer son plaisir et sa gloire, en un mot, de faire sa créature pour lui-même. C'est donc pour lui que je suis fait ; il faut donc que je fasse ce qu'il veut, et que je sois dans ses mains tel qu'il l'a prétendu. Autrement je résisterai à l'intention de mon créateur. Mais pourquoi m'a-t-il donné la raison, les sentimens d'honneur, de bienséance, de justice, de pudeur, de reconnaissance, de fidélité, etc. ? C'est que cette raison, avec toutes ces appartenances, est un écoulement, comme je l'ai déjà remarqué, de sa justice, de sa sagesse et de sa raison souveraine. Il veut donc que je lui ressemble, et que je sois juste, sage et raisonnable en tout comme lui. Si je fais autrement, je défigure son ouvrage, et je renverse son dessein. Cet être si puissant souffrira-t-il que je lui fasse cette injure ? me laiss-

¹ Le manuscrit original de ces *Reflexions* est joint aux lettres à la comtesse de Gramont, que nous donnons un peu plus bas. Nous ignorons à qui elles étoient adressées.

sera-t-il impuni ? Si je m'abandonne, malgré la raison qu'il m'a donnée, à l'injustice, à l'impudence, à l'ingratitude, à la cruauté : me traitera-t-il comme les hommes les plus sages et les plus vertueux, qui ont en le plus de modération et de courage pour suivre la lumière qu'il leur a donnée ? Mourrions-nous les uns et les autres d'une même mort ? Le juste qui a suivi en tout la raison, qui est le plus grand don de Dieu, périra-t-il sans récompense, après avoir passé sa vie dans un combat continuel contre ses passions déréglées ? Et moi, qui ai passé ma vie en m'y abandonnant contre la raison, aurai-je joui impunément de tous les plaisirs d'une vie honteuse et injuste ? mourrai-je sans châtement ? le Dieu infiniment juste le souffrirait-il ? Il faut donc que le mal soit puni, et le bien récompensé après cette vie. N'est-il pas étonnant que ces peines et ces récompenses de l'autre vie soient si nécessaires pour justifier Dieu dans le gouvernement du monde : par conséquent qu'elles soient si certaines, et que cependant je les aie comptées pour rien jusqu'à présent ? Combien étois-je aveuglé ! J'ai tout hasardé : j'ai vécu content au milieu du plus terrible des périls ; je n'ai songé qu'à vivre, pendant que j'allois tomber entre les mains de ce Dieu tout-puissant, qui auroit dû employer toute sa puissance à punir mon ingratitude et ma témérité. J'ai même fait gloire de mépriser l'éternité, et je me suis vanté de méconnoître ce Dieu qui m'a fait. J'appelois force d'esprit cette vanité brutale.

O Dieu, je n'ai connu ni votre grandeur ni ma misère ! J'ai aimé mon aveuglement : je me suis glorifié de mes ténèbres : mais vous avez été bon et patient jusqu'à souffrir mes outrages. Au lieu d'exciter votre juste colère, ils ont excité votre compassion. Vous avez pitié de moi. Seigneur ; enfin vous faites luire sur moi les rayons de votre miséricorde. Hélas ! je méritois, pour châtement, de ne vous point connoître. Ces ténèbres, que j'aimois tant, vous auroient vengé de mon impiété, et je n'aurois jamais vu votre face qu'au moment de ma mort, où vous seriez venu me confondre. Béni soyez-vous à jamais de m'avoir arraché à toutes mes erreurs !

O Dieu, puisqu'il est donc vrai que vous êtes ; puisque je ne puis plus ignorer ni votre puissance qui m'a fait de rien, ni votre sagesse qui m'a donné la raison, ni votre bonté qui se fait sentir à moi par la grâce qui m'éclaire, venez au dedans de mon cœur, changez ce cœur corrompu par toutes les passions et par la vanité :

arrachez-le, Seigneur, donnez-m'en un autre, un cœur nouveau, un cœur pur, un cœur selon le vôtre. Quoi qu'il arrive, je veux vous aimer ; quoi qu'il m'en coûte, je veux vivre selon votre volonté ; quelque violence qu'il faille me faire, je veux être juste, sincère, charitable, modeste, reconnoissant, puisque toutes ces vertus vous plaisent, et qu'on ne peut les abandonner sans offenser votre souveraine justice. Commandez donc, Seigneur, commandez tout ce que vous voudrez à votre foible créature qui vous doit tout ; mais donnez-lui de faire et d'aimer ce que vous lui aurez commandé.

Mais il me reste une grande difficulté sur la religion. Maintenant je connois le Dieu qui m'a fait ; mais je suis dans un pays où l'on adore Jésus comme Dieu : que dois-je croire là-dessus ? Je vois bien que ce Dieu si sage, qui a fait les hommes pour lui, veut que les hommes le glorifient, vivent suivant sa volonté toute juste, et lui témoignent publiquement leur reconnoissance. Cette fidélité à vivre comme il veut, règle leurs mœurs ; et ce témoignage public qu'ils doivent, pour s'édifier les uns les autres, donner de leur reconnoissance, règle leur culte. Il faut donc, pour honorer ce Dieu, une morale et un culte uniforme. Où trouverai-je ces deux choses hors du christianisme ? Les païens adorent plusieurs monstrueuses divinités, et ont une morale très-imparfaite. Les Mahométans ajoutent à la croyance d'un seul Dieu un amas de fables ridicules, sans preuve, sans autorité, sans miracles, sans raison, et avec beaucoup d'inconvéniens pour les mœurs. Les Juifs attendent un Messie, et ont passé tous les temps où ils ont cru eux-mêmes qu'il devoit venir ; en sorte qu'ayant perdu toute règle, ils ont conclu, par une espèce de désespoir, qu'il ne falloit plus conter les temps. Les Chrétiens soutiennent que les Juifs ont méconnu ce Messie, né parmi eux, pour appeler tous les gentils ou païens à la connoissance du vrai Dieu. En effet, depuis qu'ils ont crucifié Jésus, il y a plus de seize cents ans qu'ils sont toujours punis et dispersés. Les gentils de tout ce qu'on appelloit le monde connu, sont arrivés à la connoissance d'un seul Dieu créateur, et les idoles ne paroissent plus sur la terre. Voilà des marques bien sensibles de ce Messie déjà venu, tel que les prophètes l'avoient dépeint.

D'ailleurs ce Jésus a mené une vie qui est le parfait modèle de toutes les vertus : on ne peut rien imaginer de plus grand, de plus pur, ni de plus céleste que toutes ses actions et toutes ses paroles. Si ce grand Dieu que je viens de con-

noître a daigné venir habiter sensiblement parmi les hommes , pour les mieux instruire par l'autorité de son exemple. c'est ainsi qu'il a dû agir et parler. Mais quoi ! n'est-il pas digne de ce Dieu si bon , d'avoir pris une chair semblable à la nôtre , pour nous montrer dans cette chair toutes les vertus que chacun de nous dans la sienne peut pratiquer ! En prenant cette chair , il n'a rien fait d'indigne de lui ; car tout ce qui va à montrer sa bonté et son amour à sa créature est digne de ce Dieu. Plus il est grand , plus il doit être bon ; car la bonté infinie et infiniment bienfaisante doit se trouver dans l'être infiniment parfait. D'ailleurs il n'a pu rien perdre en prenant cette chair , il n'a point cessé d'être le Dieu éternel , infini , tout-puissant : il a fait seulement , par un abaissement extérieur et sensible , une merveilleuse démonstration de son amour , pour venir chercher sa créature égarée. Sans rien perdre de sa gloire et de son bonheur inaltérable , il nous a appris , par les douleurs de son humanité , à vivre et à mourir courageusement. Tout cela est digne de Dieu ; il faut que son amour soit comme lui , c'est-à-dire infini , et par conséquent prodigieux et incompréhensible. Il ne me reste donc plus de scandale sur la croix de Jésus.

Je vois que cette religion est la seule , qui étant jointe à la juive d'où elle sort , ait toujours duré. Cette durée sans interruption est le caractère de la religion véritable. Elle seule donne l'idée du vrai Dieu , qui est un , qui est un pur esprit , qui est tout-puissant , qui veut être aimé. Les particuliers qui adorent un Dieu sans reconnoître Jésus-Christ , n'ont aucun culte réglé qui rende témoignage de leur religion , et qui la rende uniforme. Chacun suit sa fantaisie : aucun d'eux n'est humble ; aucun d'eux n'a ces grands caractères d'une vertu simple , d'un recueillement sincère , d'un entier détachement d'eux-mêmes , tels que nous les voyons dans les vrais disciples de l'Évangile. Au contraire , ils méprisent les simples ; ils se piquent de force d'esprit ; ils sont jaloux de leur liberté ; ils craignent le joug d'une loi austère ; ils sont attachés à toutes les commodités de la vie ; et la plupart même sont dans le vice , qui les empêche peut-être de croire en Jésus-Christ. Il n'y a donc , sur la terre , qu'une seule loi , un seul culte public , une seule religion qui soit digne de Dieu. La seule raison qui en éloigne la plupart des hommes , est précisément ce qui montre qu'elle vient de ce Dieu si pur et si parfait ; je veux dire sa sainteté , qui ne souffre dans les hommes aucune tache.

O Jésus , vous êtes donc le Fils de Dieu et notre Sauveur ! Vous êtes venu , ô Dieu plein d'amour , nous instruire , nous mener comme par la main , et nous encourager par votre exemple ! Maintenant vous ouvrez mes yeux si long-temps fermés ; ouvrez aussi mon cœur à votre grâce. Je vous adore , je vais par vous à votre Père ; je vous demande votre Esprit ; je m'abandonne à vous. O sagesse éternelle , faites moi sage ! ô bonté infinie , rendez-moi bon ! ô souveraine justice , donnez-moi un cœur pur , juste et ferme dans le bien ! Je suis chrétien par la foi , je veux l'être par les mœurs. Je connois mon Dieu , je veux le servir : c'est bien tard , mais c'est pour toujours.

XXXIII.

Instances à une personne irrésolue sur sa conversion.

QUOIQUE je n'aie point reçu de vos nouvelles , je ne puis ni vous oublier , ni perdre la liberté que vous m'avez donnée. Souffrez donc , je vous en conjure , que je vous représente combien vous seriez coupable devant Dieu , si vous résistiez à la vérité connue , et au sentiment très-vif que Dieu vous en a donné : ce seroit résister au Saint-Esprit même. Le voyage que vous avez pris la peine de faire se tourneroit en condamnation contre vous. Vous ne pouvez douter ni de l'indignité du monde , ni de son impuissance de vous rendre heureux , ni de l'illusion de tout ce qu'il promet de flateur. Vous connoissez les droits du Créateur sur sa créature , et combien l'ingratitude à l'égard de Dieu est encore plus inexcusable que celle où l'on tombe à l'égard des amis , qui ne sont que des hommes. Vous sentez la vérité de ce Dieu , par la sagesse qui reluit dans tous ses ouvrages , et par les vertus qu'il inspire aux hommes remplis de son amour. Qu'avez-vous à opposer à des choses si touchantes , si ce n'est un goût de liberté et d'indocilité naturelle qui forme votre irrésolution ? On craint de porter le joug ; et c'est là le vrai levain d'une certaine incrédulité qu'on s'objecte à soi-même. On veut se persuader qu'on ne croit pas encore assez , et que , dans cet état de doute , on ne pourroit faire aucun pas vers la religion sans le faire témérairement et avec danger de reculer bientôt. Mais ce n'est pas un vrai doute sur la vérité du christianisme qui cause cette irrésolution : c'est au contraire cette irrésolution qui se sert du prétexte de ce doute ,

pour différer toujours d'exécuter ce que la nature craint. On se fait accroire à soi-même qu'on doute, pour se dispenser de s'exécuter soi-même, et de sacrifier une malheureuse liberté dont l'amour-propre est jaloux.

De bonne foi, qu'avez-vous de solide et de précis à opposer aux vérités de la religion ? Rien qu'une crainte d'être gêné, et de mener une vie triste et pénible ; rien qu'une crainte d'être mené plus loin que vous ne voudriez vers la perfection. Ce n'est qu'à force d'estimer la religion, de sentir sa juste autorité, et de voir tous les sacrifices qu'elle inspire, que vous la craignez et que vous n'osez vous livrer à elle.

Mais permettez-moi de vous dire que vous ne la connoissez pas encore aussi douce et aussi aimable qu'elle est. Vous voyez ce qu'elle ôte, mais vous ne voyez pas ce qu'elle donne. Vous vous exagérez ses sacrifices, sans envisager ses consolations. Non, elle ne laisse aucun vide dans le cœur. Elle ne vous fera faire que les choses que vous voudrez faire, et que vous voudrez préférer à toutes les autres qui vous ont si longtemps séduit. Si le monde ne vous demandoit jamais ce que votre cœur aimeroit et accepteroit par amour, ne seroit-il pas meilleur maître qu'il ne l'est ? Dieu vous ménagera, vous attendra, vous préparera, vous fera vouloir avant que de vous demander. S'il gêne vos inclinations corrompues, il vous donnera un goût de vérité et de vertu par son amour, qui sera supérieur à tous vos autres goûts déréglés. Qu'attendez-vous ? qu'il fasse des miracles pour vous convaincre ? Nul miracle ne vous ôteroit cette irrésolution d'un amour-propre qui craint d'être sacrifié. Que voulez-vous ? des raisonnemens sans fin, pendant que vous sentez dans le fond de votre conscience ce que Dieu a droit de vous demander ? Les raisonnemens ne guériront jamais la plaie de votre cœur. Vous raisonnez, non pour conclure et exécuter, mais pour douter, vous excuser, et demeurer en possession de vous-même.

Vous mériteriez que Dieu vous laissât à vous-même, pour punition d'une si longue résistance ; mais il vous aime plus que vous ne savez vous aimer. Il vous poursuit par miséricorde, et trouble votre cœur pour le subjuguier. Rendez-vous à lui, et finissez vos dangereuses incertitudes. Cette suspension apparente entre les deux partis est un parti véritable : cette apparence de délibération, qui ne finit point, est une résolution secrète et déguisée d'un cœur que l'amour-propre tient dans l'illusion, et qui voudroit toujours fuir la règle. Vous n'avez que

trop raisonné. Si vous avez encore des difficultés solides et importantes, expliquez-les nettement par écrit, et on les approfondira simplement avec vous : si au contraire vous n'avez qu'un doute confus, qui vient d'une crainte d'être trop pressé par la règle de la foi, que tardez-vous à vous soumettre ? Faites taire votre esprit. Faut-il s'étonner que l'infini surpasse nos raisonnemens, qui sont si foibles et si courts ? Voulez-vous mesurer Dieu et ses mystères par vos vues ? Seroit-il l'infini, si vous pouviez le mesurer, et sonder toutes ses profondeurs ?

Faites-vous justice à vous-même, et vous la ferez bientôt à Dieu. Humiliez-vous, défiez-vous de vous-même, apétissez-vous à vos propres yeux, rabaissez-vous, sentez les ténèbres de votre esprit et la fragilité de votre cœur. Au lieu de juger Dieu, laissez-vous juger par lui, et avouez que vous avez besoin qu'il vous redresse. Rien n'est grand, que cette petite chose intérieure de l'ame qui se fait justice. Rien n'est raisonnable, que ce juste désaveu de notre raison égarée. Rien n'est digne de Dieu, que cette docilité de l'homme qui sent l'impuissance de son esprit, et qui est désabusé de ses fausses lumières. O qu'une ame humble est éclairée ! O qu'elle voit de vérités, quand elle est bien convaincue de ses ténèbres, et qu'elle ne laisse plus aucune ressource à sa présomption ! Pardon, monsieur, d'une lettre si indiscrète. Je ne puis modérer le zèle que votre confiance m'a inspiré.

XXXIV.

Dangers de la mollesse et de l'amusement. Règles de conduite pour les combattre et les surmonter.

Ce que vous avez de plus à craindre, monsieur, c'est la mollesse et l'amusement. Ces deux défauts sont capables de jeter dans les plus affreux désordres les personnes même les plus résolues à pratiquer la vertu, et les plus remplies d'horreur pour le vice. La mollesse est une langueur de l'ame, qui l'engourdit, et qui lui ôte toute vie pour le bien ; mais c'est une langueur traîtresse, qui la passionne secrètement pour le mal, et qui cache sous la cendre un feu toujours prêt à tout embraser. Il faut donc une foi mâle et vigoureuse, qui gourmande cette mollesse sans l'écouter jamais. Sitôt qu'on l'écoute et qu'on marche avec elle, tout est perdu. Elle fait même autant de mal selon le

monde que selon Dieu. Un homme mou et amisé ne peut jamais être qu'un pauvre homme ; et s'il se trouve dans de grandes places, il n'y sera que pour se déshonorer. La mollesse ôte à l'homme tout ce qui peut faire les qualités éclatantes. Un homme mou n'est pas un homme : c'est une demi-femme. L'amour de ses commodités l'entraîne toujours malgré ses plus grands intérêts. Il ne sauroit cultiver ses talens, ni acquérir les connoissances nécessaires dans sa profession, ni s'assujétir de suite au travail dans les fonctions pénibles, ni se contraindre long-temps pour s'accommoder au goût et à l'humeur d'autrui, ni s'appliquer courageusement à se corriger.

C'est le *pareuseux* de l'Écriture ¹, qui *veut et ne veut pas* ; qui veut de loin ce qu'il faut vouloir, mais à qui les mains tombent de langueur dès qu'il regarde le travail de près. Que faire d'un tel homme ? il n'est bon à rien. Les affaires l'ennuient, la lecture sérieuse le fatigue, le service d'armée trouble ses plaisirs, l'assiduité même de la cour le gêne. Il faudroit lui faire passer sa vie sur un lit de repos. Travaille-t-il ? les momens lui paroissent heures. S'amuse-t-il ? les heures ne lui paroissent plus que des momens. Tout son temps lui échappe, il ne sait ce qu'il en fait : il le laisse couler comme l'eau sous les ponts. Demandez-lui ce qu'il a fait de sa matinée : il n'en sait rien, car il a vécu sans songer s'il vivoit : il a dormi le plus tard qu'il a pu, s'est habillé fort lentement, a parlé au premier venu, a fait plusieurs tours dans sa chambre, a entendu nonchalamment la messe. Le dîner est venu : l'après-dînée se passera comme le matin, et toute la vie comme cette journée. Encore une fois un tel homme n'est bon à rien. Il ne faudroit que de l'orgueil, pour ne se pouvoir supporter soi-même dans un état si indigne d'un homme. Le seul honneur du monde suffit pour faire crever l'orgueil de dépit et de rage, quand on se voit si imbécile.

Un tel homme non-seulement sera incapable de tout bien, mais il tombera peu à peu dans les plus grands maux. Le plaisir le trahira. Ce n'est pas pour rien que la chair veut être flattée. Après avoir paru indolente et insensible, elle passera tout d'un coup à être furieuse et brutale : on n'apercevra ce feu que quand il ne sera plus temps de l'étouffer.

Il faut même craindre que vos sentimens de religion, se mêlant avec votre mollesse, ne vous

engagent peu à peu dans une vie sérieuse et particulière qui aura quelques dehors réguliers, et qui, dans le fond, n'aura rien de solide. Vous compterez pour beaucoup de vous éloigner des compagnies folles de la jeunesse, et vous n'apercevrez pas que la religion ne sera que votre prétexte pour les fuir : c'est que vous vous trouverez gêné avec eux ; c'est que vous ne serez pas à la mode parmi eux ; c'est que vous n'aurez pas les manières enjouées et étourdies qu'ils cherchent. Tout cela vous enfoncera par votre propre goût dans une vie plus sérieuse et plus sombre : mais craignez que ce ne soit un sérieux aussi vide et aussi dangereux que leurs folies gaies. Un sérieux mou, où les passions régnent tristement, fait une vie obscure, lâche, corrompue, dont le monde même, tout monde qu'il est, ne peut s'empêcher d'avoir horreur. Ainsi peu à peu vous quitteriez le monde, non pour Dieu, mais pour vos passions, ou du moins pour une vie indolente qui ne seroit guère moins contraire à Dieu, et qui seroit plus méprisable, selon le monde, que les passions même les plus dépravées. Vous ne quitteriez les grandes prétentions, que pour vous entêter de colifichets et de petits amusemens dont on doit rongir dès qu'on est sorti de l'enfance.

Venons aux moyens de vous précautionner contre vous-même là-dessus.

Le premier est de vous faire un projet pour remplir votre temps, et de le suivre, quoi qu'il vous en coûte. Le second, c'est de mettre dans ce projet, comme l'article le plus essentiel, celui de faire tous les jours une demi-heure de lecture méditée, où vous ne manquerez jamais de renouveler vos résolutions contre votre mollesse. Le troisième, c'est que vous ferez tous les soirs un examen de votre journée, pour voir si la mollesse vous a entraîné, et si vous avez perdu du temps. Le quatrième est de vous confesser régulièrement de quinze en quinze jours à un confesseur qui connoisse votre penchant, et que vous engagiez à vous soutenir vigoureusement contre vous-même. Le cinquième moyen est d'avoir quelque bon ami ou quelque domestique assez discret et assez zélé pour pouvoir vous avertir secrètement quand il verra que votre mollesse commencera à vous engourdir. Pour se mettre en état de recevoir de tels avis, il faut les demander cordialement, montrer aux gens qu'on leur sait bon gré de ce qu'ils les donnent, et leur faire voir qu'on tâche d'en profiter. Jamais ne leur montrez ni chagrin, ni indocilité, ni hauteur, ni jalousie.

Pour vos occupations, il faut les régler, soit

¹ *Prov.* XIII, 4.

à l'armée ou à la cour. Partout il faut se faire une règle, et ranger si bien toutes les choses, qu'on y manque fort rarement. Le matin, votre lecture méditée avant toutes choses, et lorsqu'on vous croit encore au lit. Vers le soir une autre lecture. Si vous vous sentez alors quelque goût à vous recueillir un peu en la faisant, vous vous accoutumerez par là peu à peu à faire le soir comme le matin. Mais d'abord il ne faut pas vous gêner et vous lasser de prières. Pendant la messe, vous pourrez lire l'Épître et l'Évangile, pour vous unir au prêtre dans le grand sacrifice de Jésus-Christ; quelque pensée tirée de l'Évangile ou de l'Épître, qui aura rapport au sacrifice, pourra vous aider à tenir votre esprit élevé à Dieu.

Il faut voir civilement tout le monde dans les lieux où tout le monde va, à la cour, chez le Roi, à l'armée, chez les généraux. Il faut tâcher d'acquérir une certaine politesse, qui fait qu'on défère à tout le monde avec dignité. Nul air de gloire, nulle affectation, nul empressement: savoir traiter chacun selon son rang, sa réputation, son mérite, son crédit; au mérite, l'estime; à la capacité accompagnée de droiture et d'amitié, la confiance et l'attachement; aux dignités, la civilité et la cérémonie. Ainsi satisfaire au public par une honnête représentation dans ces lieux où il n'est question que de représenter; saluer et traiter bien en passant tout le monde, mais entrer en conversation avec peu de gens. La mauvaise compagnie déshonore, surtout un jeune homme en qui tout est encore douteux. Il est permis de voir fort peu de gens, mais il n'est pas permis de voir les gens désapprouvés. Ne vous moquez point d'eux comme les autres, mais écarterez-vous doucement.

Lisez les livres qui conviennent à votre état, surtout l'histoire de votre pays. Voyant tout le monde d'une manière gaie et civile en public, et ayant des occupations louables pour votre métier selon le monde même, vous ne devez pas craindre d'être retiré. Autant qu'une retraite vide est déshonorante, autant une retraite occupée et pleine des devoirs de sa profession élève-t-elle un homme au-dessus de tous ces fainéants qui n'apprennent jamais leur métier. Quand on saura que vous travaillez à n'ignorer rien dans l'histoire et dans la guerre, personne n'osera vous attaquer sur la dévotion: la plupart même ne vous en soupçonneront point; ils croiront seulement que vous êtes un sage ambitieux. Par ces soins, vous pouvez vous dispenser d'être avec la folle jeunesse, et par là vous pourrez être retiré pour vous donner tout

à Dieu et aux devoirs de l'état où la Providence vous a mis.

Outre qu'il ne faut jamais paroître se préférer à personne, il faut encore certaines manières simples, naturelles, ingénues: un visage ouvert, quelque chose de complaisant dans le commerce passager; que tout marque de la noblesse, de l'élevation, un cœur libéral; officieux, bienfaisant, touché du mérite; de l'industrie pour obliger, du regret quand on ne le peut pas, de la délicatesse pour prévenir les gens de mérite, pour les entendre à demi-mot, pour leur épargner certaines peines, pour dire à demi ce qu'il ne faut pas achever de dire, pour assaisonner un service de ce qui peut le rendre obligeant sans le faire valoir. L'orgueil cherche la gloire par ce chemin, et il faut que la religion cherche par ce chemin la vraie bienséance par des motifs tout divins. Rien n'est si noble, si délicat, si grand, si héroïque, que le cœur d'un vrai chrétien; mais en lui rien de faux, rien d'affecté, rien que de simple, de modeste et d'effectif en tout.

Voilà à peu près les choses qui regardent le commerce public. Il y a encore le commerce de certains amis d'une amitié superficielle. Il ne faut point compter sur eux, ni s'en servir sans un grand besoin; mais il faut autant qu'on le peut, les servir, et faire en sorte qu'ils vous soient obligés. Il n'est pas nécessaire que ces gens-là soient tous d'un mérite accompli; il suffit de lier commerce extérieur avec ceux qui passent pour les plus honnêtes gens. C'est ceux-là avec qui on s'arrête et on raisonne, au lieu qu'on ne dit que bonjour aux autres. On les va voir chez eux aux occasions de compliments, on se trouve avec eux en certains endroits; mais on n'est point de leurs plaisirs, et on ne les met point dans sa confiance. S'ils veulent pousser plus avant la liaison, on esquive doucement; tantôt on a une affaire, tantôt une autre.

Pour les vrais amis, il faut les choisir avec de grandes précautions, et par conséquent se borner à un fort petit nombre. Point d'ami intime qui ne craigne Dieu, et que les pures maximes de religion ne gouvernent en tout; autrement il vous perdra, quelque bonté de cœur qu'il ait. Choisissez, autant que vous pouvez, vos amis dans un âge un peu au-dessus du vôtre; vous en mûrirez plus promptement. À l'égard des vrais et intimes amis, un cœur ouvert; rien pour eux de secret que le secret d'autrui, excepté dans les choses où vous pourriez craindre qu'ils ne fussent préoccupés,

Soyez chaud, désintéressé, fidèle, effectif, constant dans l'amitié; mais jamais aveugle sur les défauts et sur les divers degrés de mérite de vos amis: qu'ils vous trouvent au besoin, et que leurs malheurs ne vous refroidissent jamais.

Traitez bien vos domestiques: une autorité ferme et douce, un grand soin d'entrer dans leurs besoins, de leur faire tout le bien qu'on peut, de distinguer ceux qui méritent quelque distinction, et de les attacher à soi par le cœur; supporter leurs défauts, lorsqu'ils ne sont pas essentiels, et qu'ils ont bonne volonté de s'en corriger; se défaire de ceux dont on ne sauroit faire d'honnêtes gens selon leur état.

Enfin souvenez-vous, monsieur, (et je finis par où j'ai commencé) que la mollesse énerve tout, qu'elle affadit tout, qu'elle ôte leur sève et leur force à toutes les vertus et à toutes les qualités de l'ame, même suivant le monde. Un homme livré à sa mollesse est un homme foible et petit en tout: il est si tiède, que Dieu le vomit. Le monde le vomit aussi à son tour, car il ne veut rien que de vif et de ferme. Il est donc le rebut de Dieu et du monde, c'est un néant; il est comme s'il n'étoit pas; quand on en parle, on dit: Ce n'est pas un homme. Craignez, monsieur, ce défaut, qui seroit la source de tant d'autres. Priez, veillez; mais veillez contre vous-même. Pincez-vous comme on pince un léthargique: faites-vous piquer par vos amis pour vous réveiller. Recourez assidument aux sacrements, qui sont les sources de vie, et n'oubliez jamais que l'honneur du monde et celui de l'Évangile sont ici d'accord. Ces deux royaumes ne sont donnés qu'aux violens qui les emportent d'assaut.

XXXV.

Quelques avis sur la méditation et sur la manière de profiter de ses lectures.

Je suis persuadé, monsieur, que vous devez faire chaque matin une petite méditation: d'abord vous mettre en la présence de Dieu, l'adorer comme présent, vous offrir tout entier à lui, et puis invoquer son Saint-Esprit pour la grande action que vous allez faire. Vous savez comment nous avons fait ensemble; mais vous ne sauriez faire trop simplement. N'allez point chercher avec Dieu de belles pensées, ni des attendrissemens extraordinaires. Parlez-lui sim-

plement, courtement, sans grande réflexion, et de la plénitude du cœur, comme à un bon ami. Vous ferez deux ou trois considérations sur les plus importantes vérités du christianisme. Vous les tirerez ou de l'*Imitation*, en la manière que je vous ai plusieurs fois expliquée, ou bien des *Retraites* qu'on vous a données. Suivez là-dessus votre goût, ou, pour mieux dire, l'attrait de la grâce, sans vous gêner. A choses égales, j'aimerois mieux que vous prissiez les *Retraites*, 1^o parce que vous y trouverez souvent plus de choses digérées et proportionnées, pour vous mettre dans la pratique des maximes générales de l'*Imitation*; 2^o parce que les *Retraites* posent de loin les fondemens de plusieurs choses que j'espère qui conviendront dans la suite aux desseins de la grâce sur vous; 3^o parce que cette lecture vous donnera plus de correspondance intérieure avec les personnes de qui vous pouvez tirer plus de secours spirituel. Ceux qui ont sucé le même lait que vous sucerez, sont plus propres à vous aider dans vos besoins. Si j'étois en votre place, j'essaierois encore de goûter ces *Retraites*, qui sont très-solides: après quoi, si le dégoût persistoit, je reviendrois à tirer mon sujet de méditation d'une petite page de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Je irois tout le moins que je pourrois, en sorte que dès le moment que j'aurois trouvé deux ou tout au plus trois vérités importantes, je m'arrêteroie pour les considérer avec recueillement, et pour m'affectionner à ces vérités après les avoir fixement considérées. Si néanmoins dans la suite je me trouvois trop sec et trop peu nourri dans ma méditation, je reprendrois encore un peu mon livre, pour fixer mon esprit par cet objet sensible, et pour me rappeler mon sujet.

Les premiers jours, contentez-vous d'un quart d'heure à cette méditation, en cas que vous vous y trouviez sec et ennuyé; mais, si vous pouvez sans peine y nourrir votre cœur, allez jusqu'à la demi-heure, pourvu que votre tête n'en soit pas fatiguée. Généralement parlant, il vaut mieux en faire moins d'abord, et s'y accoutumer peu à peu.

Vous pourrez en faire de même un autre quart d'heure le soir, et vous verrez qu'avec le temps cet autre quart d'heure ira peu à peu jusqu'à la demi-heure entière. Je suppose toujours qu'après avoir considéré vos deux ou trois vérités, et vous y être affectionné, vous prendrez quelque résolution en détail pour la pratique. Vous finirez par une disposition d'abandon à Dieu sur les choses considérées, et

par des actions de grâces sur les bons mouvemens reçus.

Pour votre lecture spirituelle, qui doit être réglée, je crois que vous devez la faire tout au moins pendant un gros quart d'heure, mais fort lentement. Lisez toujours pour vous, c'est-à-dire ne vous contentez pas de croire et de goûter les vérités que vous lisez : mais appliquez-les à vos besoins. Voyez attentivement toutes les conséquences que vous devez tirer de chaque maxime pour votre pratique. Tâchez ainsi non-seulement de goûter pour le plaisir, mais de manger et de digérer le pain sacré pour votre nourriture. Il faut même le mâcher longtemps pour le bien digérer. Ceux qui avalent avec promptitude et avidité, bien loin de se nourrir solidement, se causent des indigestions dangereuses. Il vaut donc mieux lire médiocrement, et lire avec application et recueillement. Quand la lecture se fait bien, elle devient insensiblement une demi-méditation : au lieu que les lectures des personnes qui ne sont pas assez simples, ne sont presque que des lectures vagues et un peu raisonnées. La trop grande variété d'objets dans les lectures pieuses, comme en autre chose, dissipe l'esprit, le multiplie trop, le met tout en dehors, et le dessèche.

Il me semble que vous pouvez lire d'abord avec utilité l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, puis quelques traités de Rodriguez, surtout celui de *la conformité à la volonté de Dieu* : de là vous pourrez passer aux *Entretiens* de saint François de Sales. Vous avez quelques autres livres que vous goûtez, et dont il faut vous laisser un usage sobre pour vos menus plaisirs.

XXXVI.

Divers avis pour la conduite intérieure, et pour l'extérieure.

JE ne m'étonne point de ce dégoût que vous ressentez pour tant de choses contraires à Dieu ; c'est l'effet naturel du changement de votre cœur. Vous aimeriez un certain calme, où vous pourriez vous occuper librement de ce qui vous touche, et vous délivrer de tout ce qui est capable de rompre vos plaisirs : mais ce n'est pas là ce que Dieu veut. Il veut que ce qui vous a trop touché et occupé autrefois, se tourne en importunité, et serve à votre pénitence. Portez donc en paix cette croix pour l'expiation de vos péchés, et attendez que Dieu

vous débarrasse. Il le fera, monsieur, dans son temps, et non pas dans le vôtre. Cependant réservez-vous les heures dont vous avez besoin pour penser à Dieu, et à vous par rapport à lui. Il faut lire, prier, se délier de ses inclinations et de ses habitudes, songer qu'on porte le don de Dieu dans un vase d'argile, et surtout se nourrir au dedans par l'amour de Dieu.

Quoiqu'on ait vécu bien loin de lui, on ne doit pas craindre de s'en rapprocher par un amour familier. Parlez-lui, dans votre prière, de toutes vos misères, de tous vos besoins, de toutes vos peines, des dégoûts mêmes qui pourroient vous venir pour son service. Vous ne sauriez lui parler trop librement ni avec trop de confiance. Il aime les simples et les petits : c'est avec eux qu'il s'entretient. Si vous êtes de ce nombre, laissez là votre esprit et toutes vos hautes pensées ; ouvrez-lui votre cœur, et dites-lui tout. Après-lui avoir parlé, écoutez-le un peu. Mettez-vous dans une telle préparation de cœur, qu'il puisse vous imprimer les vertus comme il lui plaira : que tout se taise en vous pour l'entendre. Ce silence des créatures au dehors, des passions grossières et des pensées humaines au dedans, est essentiel pour entendre cette voix qui appelle l'âme à mourir à elle-même, et à adorer Dieu en esprit et en vérité.

Vous avez, monsieur, de grands secours dans les connaissances que vous avez acquises. Vous avez lu beaucoup de bons livres : vous connoissez les vrais fondemens de la religion, et la faiblesse de tout ce qu'on lui oppose : mais tous ces moyens, qui vous conduisent à Dieu pour les commencemens, vous arrêteroient dans la suite, si vous teniez trop à vos lumières. Le meilleur et le dernier usage de notre esprit est de nous en délier, d'y renoncer, et de le soumettre à celui de Dieu par une foi simple. Il faut devenir petit enfant : il y a une petitesse qui est bien au-dessus de toute grandeur : heureux qui la connoît ! C'est peu de raisonner, de comparer, de démêler, de prévoir, de conclure : il faut aimer le seul vrai, le seul bon, et demeurer en lui par une volonté stable. L'esprit se promène : la volonté est ce qui ne doit jamais varier.

Il ne s'agit point, monsieur, de faire beaucoup de choses difficiles : faites les plus petites et les plus communes avec un cœur tourné vers Dieu, et comme un homme qui va à l'unique fin de sa création : vous ferez tout ce que font les autres, excepté le péché. Vous serez bon ami, poli, officieux, complaisant, gai aux heures et dans les compagnies qui conviennent

à un vrai chrétien. Vous serez sobre à table, et sobre partout ailleurs; sobre à parler, sobre à dépenser, sobre à juger, sobre à vous mêler, sobre à vous divertir, sobre même à être sage et prévoyant, comme le veut saint Paul¹. C'est cette sobriété universelle dans l'usage des meilleures choses, que l'amour de Dieu fait pratiquer avec une simplicité charmante. On n'est ni sauvage, ni épineux, ni scrupuleux; mais on a au dedans de soi un principe d'amour qui élargit le cœur, qui adoucit toutes choses, qui sans gêner ni troubler, inspire une certaine délicatesse, pour ne déplaire jamais à Dieu, et qui arrête quand on est tenté d'aller au-delà des règles.

En cet état, on souffre ce que les autres gens souffrent aussi, des fatigues, des embarras, des contre-temps, des oppositions d'humeur, des incommodités corporelles, des difficultés avec soi-même aussi-bien qu'avec les autres, des tentations, et quelquefois des dégoûts et des découragemens; mais si les croix sont communes avec le monde, les motifs de les supporter sont bien différens. On connoît en Jésus-Christ sauveur le prix et la vertu de la croix. Elle nous purifie, nous détache, et nous renouvelle. Nous voyons sans cesse Dieu en tout; mais nous ne le voyons jamais si clairement ni si utilement, que dans les souffrances et les humiliations. La croix est la force de Dieu même: plus elle nous détruit, plus elle avance l'être nouveau en Jésus-Christ, pour faire un nouvel homme sur les ruines du vieil Adam.

Vivez, monsieur, sans aucun changement extérieur, que ceux qui seront nécessaires ou pour éviter le mal, ou pour vous précautionner contre votre foiblesse, ou pour ne rougir pas de l'Évangile. Pour tout le reste, *que votre gauche ne sache pas le bien que votre droite fera*². Tâchez d'être gai et tranquille. Si vous pouvez trouver quelque ami sensé et qui craigne Dieu, soulagez-vous un peu le cœur en lui parlant des choses que vous le croirez capable de porter; mais comptez que Dieu est le bon ami du cœur, et que personne ne console comme lui. Il n'y a personne qui entende tout à demi-mot comme lui, qui entre dans toutes les peines, et qui s'accoutume à tous les besoins sans en être importuné. Faites-en un second vous-même. Bientôt ce vous-même supplantera le premier, et lui ôtera tout crédit chez vous.

Réglez votre dépense et vos affaires. Soyez honorable et modeste, simple, et point attaché.

C'est le bon temps pour servir, que de servir par devoir, sans ambition et sans vaines espérances: c'est servir sa patrie, son roi, le Roi des rois, devant qui les majestés visibles ne sont que des ombres. C'est réparer par un service désintéressé les campagnes faites avec faste et passion pour la fortune. Montrez une conduite unie, modérée, sans afflictation de bien non plus que de mal, mais ferme pour la vertu, et si décidé qu'on n'espère plus de vous rentrainer. Vous en serez quitte à meilleur marché, et on vous importunera moins quand on croira que vous êtes de bonne foi attaché à la religion, et que vous ne reculerez pas là-dessus. On tourmente plus longtemps ceux qu'on soupçonne d'être faux, ou foibles et légers.

Mettez votre confiance, non dans votre force ni dans vos résolutions, ni même dans les plus solides précautions (quoiqu'il faille les prendre avec beaucoup d'exactitude et de vigilance), ni même dans les engagements d'honneur que vous prendrez pour ne pouvoir plus reculer, mais dans la seule bonté de Dieu, qui vous a aimé éternellement avant que vous l'aimassiez, et lors même que vous l'offensiez avec ingratitude.

Il faut vous faire une règle de bonnes lectures selon votre goût et selon votre besoin. Il faut lire simplement, assez courtement; se reposer après avoir lu; méditer ce qu'on vient de lire; le méditer sans grand raisonnement, plus par le cœur que par l'esprit, et laisser faire à Dieu son impression dans votre cœur sur la vérité méditée. Peu d'aliment nourrit beaucoup quand on le digère bien. Il faut mâcher lentement, sucer l'aliment, et se l'approprier, pour le convertir tout en sa propre substance.

XXXVII.

Règles de conduite pour une âme nouvellement revenue à Dieu.

La lettre que vous m'avez écrite ne me laisse rien à désirer; elle dit tout pour le passé; elle promet tout pour l'avenir. À l'égard du passé, il ne reste qu'à l'abandonner à Dieu avec une humble confiance, et qu'à le réparer par une fidélité sans relâche. On demande des pénitences pour le passé: en faut-il de plus grandes et de plus salutaires, que de porter les croix présentes? C'est bien réparer les vanités passées, que de devenir humble, et de consentir que Dieu

¹ Rom. XII, 3. — ² Matth. VI, 3.

nous rabaisse. La plus rigoureuse de toutes les pénitences est de faire en chaque jour et en chaque heure la volonté de Dieu plutôt que la sienne, malgré ses répugnances, ses dégoûts, ses lassitudes. Ne songeons donc qu'au présent, et ne nous permettons pas même d'entendre nos vues avec curiosité sur l'avenir. Cet avenir n'est pas encore à nous; il n'y sera peut-être jamais. C'est se donner une tentation, que de vouloir prévenir Dieu, et de se préparer à des choses qu'il ne nous destine point. Quand ces choses arriveront, Dieu nous donnera les lumières et les forces convenables à cette épreuve. Pourquoi vouloir en juger prématurément, lorsque nous n'en avons encore ni la force ni la lumière. Songeons au présent qui presse : c'est la fidélité au présent qui prépare notre fidélité pour l'avenir.

À l'égard du présent, il me semble que vous n'avez pas un grand nombre de choses à faire. Voici celles qui me paroissent les principales :

1° Je crois que vous devez retrancher toute société qui pourroit non-seulement vous porter à quelque mal grossier, mais encore réveiller en vous le goût de la vanité mondaine, vous dissiper, vous amollir, vous attiédir pour Dieu, vous dessécher le cœur pour vos exercices, et altérer votre docilité pour les conseils dont vous avez besoin. Heureusement vous vous trouvez dans un lieu éloigné du monde, où vous pouvez facilement rompre vos liens, et vous mettre dans la liberté des enfans de Dieu.

2° Il ne convient néanmoins ni à la bienséance de votre état, ni à votre besoin intérieur, que vous vous jetiez dans une profonde solitude. Il faut voir les gens qui ne donnent qu'un amusement modéré, aux heures où l'on a besoin de se délasser l'esprit. Il ne faut fuir que ceux qui dissipent, qui relâchent, qui vous embarquent malgré vous, et qui rouvrent les plaies du cœur : pour ces faux amis-là, il faut les craindre, les éviter doucement, et mettre une barrière qui leur bouche le chemin.

3° Il faut nourrir votre cœur par les paroles de la foi ; il faut faire chaque jour une lecture courte et longue, courte par le nombre de paroles qu'elle contient, mais longue par la lenteur avec laquelle vous le ferez. En la faisant, raisonnez peu, mais aimez beaucoup ; c'est le cœur et non la tête qui doit agir. Ne lisez rien que pour l'appliquer d'abord à vos devoirs qu'il faut remplir, et à vos défauts qu'il faut corriger pour plaire à Dieu. Ne craignez point de laisser tomber votre livre dès qu'il vous mettra en recueillement. Vous ne sauriez lire rien de plus

utile que les livres de saint François de Sales. Tout y est consolant et aimable, quoiqu'il ne dise aucun mot que pour faire mourir. Tout y est expérience, pratique simple, sentiment et lumière de grâce. C'est être déjà avancé, que de s'être accoutumé à cette nourriture.

4° Pour l'oraison, vous ne sauriez la faire mal dans les bonnes dispositions où Dieu vous met, à moins que vous n'ayez trop l'ambition de la bien faire. Accoutumez-vous à entretenir Dieu, non des pensées que vous formerez tout exprès avec art pour lui parler pendant un certain temps, mais des sentimens dont votre cœur sera rempli. Si vous goûtez sa présence, et si vous sentez l'attrait de l'amour, dites-lui que vous le goûtez, que vous êtes ravie de l'aimer, qu'il est bien bon de se faire tant aimer par un cœur si indigne de son amour. Dans cette ferveur sensible, le temps ne vous durera guère, et votre cœur ne tarira point : il n'aura qu'à épancher de son abondance, et qu'à dire ce qu'il sentira. Mais que direz-vous dans la sécheresse, dans le dégoût, dans le refroidissement ? Vous direz toujours ce que vous aurez dans le cœur. Vous direz à Dieu que vous ne trouvez plus son amour en vous, que vous ne sentez qu'un vide affreux, qu'il vous ennuie, que sa présence ne vous touche point, qu'il vous tarde de le quitter pour les plus vils amusemens, que vous ne serez à votre aise que lorsque vous serez loin de lui et pleine de vous-même. Vous n'aurez qu'à lui dire tout le mal que vous connoîtrez de vous-même. Vous demandez de quoi l'entretenir. Eh ! n'y a-t-il pas là beaucoup trop de matière d'entretien ? En lui disant toutes vos misères, vous le priez de les guérir. Vous lui direz : O mon Dieu, voilà mon ingratitude, mon inconstance, mon infidélité ! Prenez mon cœur ; je ne sais pas vous le donner. Retenez-le après l'avoir pris : je ne sais pas vous le garder. Donnez-moi au dehors les dégoûts et les croix nécessaires pour me rappeler sous votre joug. Ayez pitié de moi malgré moi-même. Ainsi vous aurez toujours amplement à parler à Dieu, ou de ses miséricordes, ou de vos misères : c'est ce que vous n'épuiserez jamais. Dans ces deux états, dites-lui sans reflexion tout ce qui vous viendra au cœur, avec une simplicité et une familiarité d'enfant dans le sein de sa mère.

5° Occupez-vous pendant la journée de vos devoirs, comme de régler votre dépense selon votre revenu, veiller sur votre domestique pour ne permettre aucun scandale, travailler avec une douce autorité à achever l'éducation

de vos enfans, satisfaire aux bienséances, enfin édifier tous ceux qui vous voient, sans leur parler jamais de dévotion.

Tout cela est simple, uni, modéré; tout cela rentre dans la vie la plus commune, mais tout cela ramène sans cesse à Dieu. O que vous aurez de consolation, si vous le faites! *Un jour dans la maison de Dieu, vaut mieux que mille dans les tabernacles des pécheurs* ¹.

XXXVIII.

Ne pas se presser de quitter son emploi, sous prétexte de la dissipation à laquelle on y est exposé.

JE plains fort M.. Je comprends que son état est très-violent. Il commence à se tourner vers Dieu; sa vertu est encore bien faible. Il est obligé à combattre contre tous ses goûts, contre toutes ses inclinations, contre toutes ses habitudes, et même contre des passions violentes. Son naturel est facile et vif pour le plaisir; il est accoutumé à une dissipation continuelle. Il n'a pas moins à combattre au dehors qu'au dedans: tout ce qui l'environne n'est que tentation et que mauvais exemple; tout ce qu'il voit le porte au mal; tout ce qu'il entend le lui inspire. Il est éloigné de tous les bons exemples et de tous les conseils. Voilà des commencemens exposés à une étrange épreuve; mais je vous avoue que je ne saurois croire qu'il soit de l'ordre de Dieu qu'il quitte tout à coup son emploi, sans garder ni mesmes ni bienséances. S'il est fidèle à lire, à prier, à fréquenter les sacremens, à veiller sur sa propre conduite, à se défier de lui-même, à éviter la dissipation autant que ses devoirs le lui permettront, j'espère que Dieu aura soin de lui, et qu'il ne permettra point qu'il soit tenté au-dessus de ses forces. Les choses que Dieu fait faire pour l'amour de lui sont d'ordinaire préparées par une providence douce et insensible. Elle amène si naturellement les choses, qu'elles paroissent venir comme d'elles-mêmes. Il ne faut rien de forcé ni d'irrégulier. Il vaut mieux attendre un peu pour ouvrir la porte avec la clef, que de rompre la serrure par impatience. Si cette retraite vient de Dieu, sa main ouvrira le chemin pour le retour. En attendant, Dieu gardera ce qui se donne à lui: il le tiendra à l'ombre de ses ailes.

Un homme de condition distinguée, qui a

une charge, avec de l'esprit, du talent et de l'usage du monde, ne doit plus être embarrassé à un certain âge pour soutenir un genre de vie réglé et sérieux, comme le seroit un jeune homme que chacun se croit en droit de tourmenter. Ce n'est pourtant pas ce qui doit être sa principale ressource: il faut qu'il ne compte que sur Dieu, et qu'il ne craigne rien tant que sa propre fragilité. Je voudrois donc qu'il prit de grandes précautions contre les tentations de son état, mais qu'il ne l'abandonnât point d'une façon précipitée. Il doit craindre de se tromper: peut-être que son cœur tend moins à s'éloigner des périls du salut, qu'à se rapprocher d'une vie plus douce et plus agréable. Il fuit peut-être beaucoup moins le péché, que les dégoûts, les embarras, les fatigues et les contraintes de la situation où il se trouve. Il est naturel d'être dans cette disposition, et il est très-ordinaire à l'amour-propre de nous persuader que nous agissons par un motif de conscience, quand c'est lui qui a la plus grande part à notre détermination. Pour moi, je crois que Dieu ne demande point une démarche si irrégulière, et que la bienséance la défend. Il vaut mieux, ce me semble, attendre jusqu'à l'hiver. En attendant, Dieu, s'il lui est fidèle, le portera dans ses mains de peur qu'il ne heurte contre quelque pierre.

O que Dieu est compatissant et consolant pour ceux qui ont le cœur serré, et qui recourent à lui avec confiance! Les hommes sont secs, critiques, rigoureux, et ne sont jamais condescendans qu'à demi; mais Dieu supporte tout, il a pitié de tous; il est inépuisable en bonté, en patience, en ménagemens. Je le prie de tout mon cœur de tenir lieu de tout à notre ami.

XXXIX.

Avis sur la manière de faire l'oraison et les autres exercices de piété.

Je vous envoie, madame ¹, ce que vous m'avez ordonné. Quelque bonté que vous ayez pour le recevoir, je suis très-persuadé que vous n'en sauriez être satisfaite; ce qui fait que je

¹ Cette dame est vraisemblablement la duchesse de Beauvilliers, ou la duchesse de Chevreuse sa sœur, l'une et l'autre dames du palais de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, qui vivoit encore quand la lettre fut écrite, puisque Fenelon y parle de devoirs envers la Reine (Voyez p. 484). La date en est donc antérieure à la mort de cette princesse, arrivée le 30 juillet 1683.

¹ Ps. LXXXIII. 11.

ne le suis nullement d'être comme obligé de vous l'envoyer, parce que vous le souhaitez. C'est donc uniquement pour vous obéir, madame, que je vous dis que, pour faire votre oraison avec fruit, et avec l'application que vous désirez, il seroit bon, dès le commencement, de vous représenter un pauvre, nu, misérable, accablé, et qui se meurt de faim; qui n'a qu'un homme à qui il puisse demander l'aumône, et de qui il la puisse espérer; ou bien un malade tout couvert de plaies, qui se voit mourir, si un médecin ne veut entreprendre de le traiter de ses plaies et de le guérir. Voilà, madame, une image de ce que nous sommes devant Dieu. Votre ame est plus dénuée des biens du ciel, que ce pauvre ne l'est des biens de la terre. Elle en est dans un plus grand besoin, et il n'y a que Dieu seul à qui vous les puissiez demander, et de qui vous les deviez attendre. Votre ame est sans comparaison plus malade que cet homme tout couvert de plaies, et il n'y a que Dieu seul qui vous puisse guérir. Tout consiste à fléchir Dieu par vos prières. Il peut, madame, l'un et l'autre; mais souvenez-vous qu'il ne le veut faire qu'après en être ardemment prié et presque importuné.

Si vous êtes bien pénétrée de cette vérité, comme vous devez l'être, pour vous bien disposer à la prière toutes les fois que vous voudrez vous y appliquer, lisez ensuite ce que vous aurez à lire de l'Écriture sainte, ou du livre dont vous tirerez le sujet de votre oraison. Arrêtez-vous après un verset ou deux, pour y faire les réflexions que Dieu vous mettra dans l'esprit. Et afin que vous voyiez celles que quelques personnes font, et auxquelles vous pourriez vous conformer dans les commencemens, afin de retirer votre esprit de son inapplication ordinaire, et l'accoutumer à s'arrêter sur ce que vous vous proposez de méditer; il me semble qu'il ne seroit pas mauvais d'adorer d'abord ces paroles sacrées, comme les oracles de Dieu, par lesquels il nous fait connoître ses ordres et ses volontés; le remercier de ce qu'il nous en a bien voulu instruire lui-même; s'humilier, et lui demander pardon de s'en être si peu instruit jusqu'à présent, de les avoir si peu écoutées; voir en quoi vous ne les avez pas suivies par le passé, et si vous ne les méprisez point encore; considérer et rechercher dans votre vie ce que vous avez fait et ce que vous faites contre.

On peut aussi considérer la manière dont Jésus-Christ a pratiqué la vérité et la maxime qu'il vous a enseignée; la manière dont les gens

de bien de votre connoissance la pratiquent, combien certaines gens du monde s'en éloignent dans leur conduite; combien vous vous en êtes éloignée, et vous vous en éloignez vous-même. Il est bon que vous en portiez la confusion devant Dieu, et que vous vous prosterniez même de corps dans le secret de votre cabinet, afin que cette posture humiliante fasse que votre esprit s'humilie comme il doit dans la vue de ses fautes.

Considérez ensuite les occasions qui vous font tomber dans ces fautes; les moyens les plus propres pour les éviter, ou pour y remédier; ce que Jésus-Christ demande avec justice de vous, pour vous préserver de ces chutes, et pour réparer le passé; combien vous êtes obligée de vous y rendre, quelque difficulté que vous y trouviez; combien il vous est avantageux de le faire; quelle honte c'est à vous, et quel danger vous courez, si vous ne le faites; et comme nous ne sommes que foiblesse, et que nous ne l'avons que trop éprouvé, offrez-vous à Jésus-Christ; détestez votre lâcheté et vos infidélités; priez-le qu'il mette dans votre cœur ce qu'il veut que vous y ayez; qu'il fortifie cette volonté qu'il vous donne de faire mieux; ayez confiance en sa honte, et dans les promesses solennelles qu'il a faites, qu'il ne nous abandonneroit pas dans les occasions; appuyez-vous sur ses paroles, et espérez qu'il achèvera ce qu'il a déjà commencé dans vous.

Et afin, madame, de vous rendre les choses plus palpables, prenons un exemple et appliquons-y ce que nous venons de dire. Si vous aviez pour sujet d'oraison ces paroles qui sont au commencement du xvii^e chapitre de saint Jean, sur lesquelles je me suis trouvé en vous écrivant: c'est Jésus-Christ qui s'adresse à son Père et qui lui dit: *Je vous ai glorifié sur la terre; j'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donnée à faire. Il est temps à présent, mon Père, que vous me glorifiiez en vous-même*, etc. Vous pourriez, madame, 1^o remercier Jésus-Christ de l'instruction qu'il vous donne, et de ce qu'il a bien voulu vous apprendre lui-même que vous ne pouviez prétendre à la gloire que Dieu vous a préparée, qu'après l'avoir glorifié sur la terre. C'est une loi inviolable, et que Jésus-Christ marque expressément à tous les fidèles, par l'ordre qu'il garde dans ces paroles. La gloire que vous aurez rendue à Dieu sur la terre, est ce qui vous mettra en droit de demander la gloire qu'il vous a promise dans le ciel; sans cela, il n'y faut pas prétendre.

2^o Considérer en quoi consiste, et ce que

c'est que glorifier Dieu sur la terre. Jésus-Christ l'explique nettement par ces paroles : *J'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donnée à faire.* Il faut donc , pour glorifier Dieu , connoître et exécuter ce qu'il nous a chargés de faire. Chacun a son ouvrage, et tout le monde y travaille ; mais ce n'est pas toujours à celui que Dieu nous a donné. Nous n'avons que celui de Jésus-Christ, qui est d'opérer notre salut , auquel il a travaillé toute sa vie. Tout ce que la vanité, le désir de m'établir puissamment dans le monde ; tout ce que mon humeur, mon caprice, ma colère, mon amour-propre, et la seule considération des hommes me fait entreprendre, n'est pas l'ouvrage dont Dieu m'a chargé, et par conséquent rien de tout cela ne peut honorer Dieu : c'est là l'ouvrage de ma passion, l'ouvrage du péché et du démon.

3° L'œuvre que Dieu m'a mise entre les mains, c'est de réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais dans mon naturel ; c'est là ce qu'il veut que je fasse : c'est de corriger mes défauts, de sanctifier mes pensées et mes désirs, de devenir plus patiente, plus douce et plus humble de cœur. C'est là, madame, votre ouvrage : c'est de faire servir Jésus-Christ dans votre famille ; c'est de l'élever uniquement pour lui : c'est d'y établir le mépris du monde, la douceur, la modestie, la patience, et l'amour véritable de Dieu. Voyez si vous le faites, et comment vous le faites.

4° Et afin de ne pas se flatter, voyez comme Jésus-Christ a travaillé toute sa vie à l'œuvre dont son Père l'a voit chargé, sans relâche, sans y perdre un moment ; et jugez sur ce modèle de ce que vous êtes obligée de faire. Si un Dieu emploie incessamment toute sa vie pour vous, qu'est-ce que vous ne devez pas faire pour lui ? Quelle confusion d'avoir encore si peu fait, ou plutôt de n'avoir presque encore rien fait ! humiliez-vous-en profondément.

5° Voyez comme les saints s'y sont comportés, et ce qu'ils font encore tous les jours devant vous. L'œuvre dont Dieu les avoit chargés étoit souvent beaucoup plus difficile que celle que vous avez à faire ; ils avoient moins de moyens et de secours pour l'avancer et pour l'achever, que vous n'en avez ; ils étoient aussi foibles, et sujets à des humeurs plus difficiles à surmonter : et cependant ils en sont venus à bout. Reconnoissez en cela votre lâcheté ; condamnez votre négligence. Remerciez Dieu des secours qu'il vous a donnés. Demandez-lui pardon d'en avoir si peu et si mal usé jusqu'à présent, et donnez-

vous à Jésus-Christ pour en faire, par sa grâce, un meilleur usage.

6° Regardons, madame, tout ce que nous avons fait pendant notre vie, et nous verrons qu'elle aura peut-être été toute employée à ruiner, et dans nous et dans les autres, l'ouvrage de Dieu, et à y avancer celui du démon et du péché. Quand est-ce que nous avons fait ce que Dieu vouloit de nous, et comment l'avons-nous fait ? Quand est-ce que nous avons refusé de faire ce que notre humeur ou notre amour-propre désiroit, et que n'avons-nous pas fait pour le contenter ? Quel regret, quelle peine, de se voir assez malheureuse, pour n'avoir presque rien fait de ce qui pouvoit glorifier Dieu, et n'avoir travaillé qu'à ce qui le déshonorait sur la terre ! Quel crève-cœur d'avoir travaillé presque toute sa vie, et même avec plaisir, à déshonorer Dieu, et honorer le démon par notre conduite ! Se peut-on voir dans cet état ? peut-on penser à une vie si malheureusement employée, sans être percé de douleur, sans gémir devant Dieu, sans s'indigner contre soi-même ?

7° Quoi, mon Dieu, ç'a donc été là mon occupation, que de détruire votre ouvrage ! C'est à cela que j'ai employé mes biens, ma santé, mon autorité, mon esprit, mon adresse, mes amis, mes connoissances ! à vous déshonorer, à renverser ce que vous aviez cimenté de votre propre sang ! et j'ai pu prendre mon plaisir à défaire ce qui vous a coûté la vie ! contre toutes vos menaces, je me suis vendue à votre ennemi pour établir sa gloire sur les ruines de la vôtre, sans récompense, sans espérance d'en avoir, sans m'attendre qu'à toutes sortes de tourmens ! Le moyen, madame, de porter cette vue, sans avoir le cœur fendu de douleur ! On n'a besoin ni de lire, ni de raisonner, lorsqu'on peut sentir cet état comme on doit. Il faut laisser agir cette vue sur votre cœur, et l'abandonner à une douleur si juste. Et pour descendre encore plus dans le particulier.

8° C'est donc pour le démon que je parle et que j'agis, si je dis ou si je fais quelque chose qu'une mauvaise humeur me suggère : c'est son ouvrage que je fais, et je renverse en moi celui que Jésus-Christ y veut faire, et qu'il y a déjà commencé par la volonté et le désir qu'il m'a donné d'en user tout autrement. Comment est-ce, mon Dieu, que vous me pouvez souffrir, et comment me puis-je souffrir moi-même ? Faut-il que pour suivre mon humeur, et pour contenter ma passion, que je connois si déraisonnable et si mauvaise, je détruis en moi un

ouvrage qui vous a tant coûté ? C'est votre ouvrage , mon Dieu , que la douceur , et c'est celui dont vous m'avez chargée . Je ne puis vous glorifier qu'en y travaillant , et qu'en l'achevant en moi . Je le veux , mon Dieu ; faites par votre miséricorde que j'y sois fidèle . Que tout se renverse plutôt dans ma maison et dans ma famille , que d'y voir votre ouvrage renversé , et renversé par ma seule foiblesse !

9^e Je ne m'occuperai donc , mon Dieu , que de cette unique pensée , puisque vous le voulez . Faut-il souffrir qu'on me serve mal ? je le souffrirai avec joie , pourvu que je vous serve en cela . Ce n'est pas mon ouvrage que d'être bien servie ; mais de vous bien servir , mais d'être douce et patiente en toutes rencontres . C'est la manière dont je vous puis glorifier sur la terre , et qui seule me peut donner quelque espérance de l'être un jour de vous dans le ciel .

Il y a mille autres choses , dans la vie ordinaire , que vous voyez vous-même et que je ne peux remarquer ici , dans le détail desquelles vous devez descendre , afin de prendre à l'ouvrage , et de demander à Dieu les moyens d'y remédier si elles sont mauvaises , et de les fortifier si elles étoient bonnes .

Quand ces choses se font sentir vivement , il faut pour lors , madame , laisser agir l'esprit de Dieu , sans s'en détourner ni par la lecture , ni par la prière vocale . Mais si ces pensées s'évanouissent , et que d'autres viennent dans l'esprit , humiliez-vous devant Dieu , et priez-le de vous les graver dans le cœur : tâchez de vous appliquer encore . Que si , après ce petit effort , la distraction revient , prenez votre livre , et passez à une autre vérité , sur laquelle vous y pourrez à peu près faire les mêmes actes et les mêmes réflexions .

Sur la fin de votre oraison , avant que d'en sortir , demandez toujours pardon à Dieu des manquemens que vous y avez faits : quand même vous y auriez été dans une distraction presque continuelle , vous n'y aurez pas perdu votre temps , si vous en sortez plus humble . Voyez ce qui vous aura le plus touché , et repensez-y souvent pendant la journée : c'est là le véritable moyen de continuer toujours dans l'ouvrage . Si vous pouvez encore sur le soir vous y appliquer quelque temps , cela vous imprimerait ces vérités beaucoup davantage , et auroit plus d'effet .

Il est bon que vous recommenciez par là votre journée . Vous retrancherez du temps que vous y donniez avant de vous habiller , afin que vous ne soyez pas si pressée ensuite ; mais vous

avez soin de le reprendre après , si vous en avez . Cela fera deux biens : 1^o vous n'aurez pas d'occasion d'impatience , ayant plus de temps qu'il ne vous en faut pour vous habiller ; 2^o vous pourrez , en vous habillant , continuer à jeter la vue sur ce que vous aurez déjà médité , et vous disposer à faire encore mieux , s'il vous reste quelque temps pour vous remettre à la prière .

Pour ce qui est , madame , de ces occupations si distrayantes dans lesquelles vous êtes obligée d'être , je vous avoue qu'il seroit à souhaiter d'en être bien loin ; mais puisque cela ne se peut , je vous dirai que , quand nous avons quelque peine ou quelque dessein en tête , nous le portons partout avec nous , et rien n'est capable de nous en divertir . Ainsi , si vous avez une véritable peine de vos fautes , et un dessein ferme de vous sauver et de plaire à Dieu , rien ne sera capable de vous en détourner . C'est à cela que vous devez rapporter vos oraisons .

Ce qui vous distraît le plus , ce sont vos devoirs envers la Reine , envers un mari , envers un père , envers des parens , etc . Et cependant , madame , tout cela peut servir merveilleusement à sortir de cette distraction dont vous vous plaignez . Vous n'avez pas recherché cet emploi auprès de Sa Majesté ; c'est la providence de Dieu qui vous y a engagée : c'est donc une œuvre dont Dieu vous a chargée ; il faut s'y rendre pour lui obéir . Ce qui est à craindre , c'est qu'on perd cette vue de Dieu , et qu'on y substitue celle de sa vanité , de ses intérêts , de son plaisir , de considérations purement humaines , et qu'on fait de l'ouvrage de Dieu un ouvrage de péché et d'amour-propre . Il n'y a donc , madame , qu'à rejeter ces vues , si elles nous viennent importuner , et à nous tenir fermes dans celle de faire ce dont Dieu nous a chargés , et le faire comme il veut .

Qui vous empêche , madame , dans le tracas de la maison , de vous élever incessamment à Dieu , voyant comment tous vos gens exécutent vos ordres , comme ils tâchent de vous plaire en tout ce qu'ils peuvent : comme ils souffrent sans rien oser dire , s'ils reçoivent quelque mauvais traitement : quelle joie ils ont quand vous êtes contente de leur service ? Ils ne pensent , ils ne travaillent que pour vous , et vous ne les souffririez pas dans votre maison long-temps , s'ils oublioient le service qu'ils vous doivent , pour ne penser qu'à eux-mêmes . Ce que tout ce monde fait chez vous et pour vous , vous le devez faire pour Dieu , dans la maison duquel vous êtes . Apprenez de vos gens à être prompte

à exécuter ses ordres, à retrancher dans vous ce qui lui peut déplaire, et à corriger ce qui peut vous faire encourir sa disgrâce, à porter sans vous plaindre les peines qu'il vous envoie, à recevoir avec humilité et reconnaissance de vos fautes ses châtimens, à penser incessamment et à travailler à l'ouvrage dont il vous a chargée; et par ce moyen tout ce qui vous distrait ordinairement, vous servira à vous recueillir et à vous élever à Dieu. Et souvenez-vous, madame, que, comme vous ne pourriez pas souffrir chez vous un domestique qui ne penseroit jamais à son ouvrage, ou qui ne le feroit qu'avec une grande négligence, aussi Dieu ne peut souffrir dans sa famille aucune servante qui ne fasse point du tout, ou qui ne fasse qu'avec négligence et tiédeur l'ouvrage dont il l'a chargée.

Tout ce que nous voyons dans le monde peut servir à nous entretenir dans la présence de Dieu. Il y a, à la vérité, peu de bien: mais on y en voit pourtant, et cela nous porte de soi-même à en remercier Dieu qui en est l'auteur, et à le prier d'y conserver les personnes qui y sont, et nous faire la grâce de nous y mettre nous-mêmes. Le mal y est grand, et nous le trouvons souvent en chemin. Si peu que vous ayez d'amour du bien, vous en avez horreur sitôt que vous le voyez, et il n'y a guère de danger qu'il vous surprenne. On n'oseroit l'approuver ni le louer. Ce qui est de plus dangereux, c'est qu'il y a de certains maux dont on a moins d'horreur, et dont le monde est accoutumé de rire: il y en a même dont on fait son divertissement: et c'est, madame, ce qui doit vous affliger davantage dans le fond de votre cœur. Bien loin de prendre part à cette joie pernicieuse du monde, vous devez pour lors gémir dans votre ame, de voir que des enfans de Dieu puissent prendre plaisir à des choses qui ont causé à Jésus-Christ une tristesse mortelle. Vous devez remercier Dieu de vous avoir retirée de cet état, et trembler de crainte qu'il ne vous abandonne à un sens aussi réprouvé, que vous le voyez dans les autres. Ce sont ces sentimens qui vous empêcheront de tremper dans la malignité du monde, et de vous en laisser infecter. C'est là *la religion véritable, que de se conserver sans tache au milieu du siècle*¹.

Pour les prières vocales, comme vous n'en avez pas qui soient d'obligation, faites-les fort lentement, tâchant d'entrer dans les sentimens que les paroles que vous récitez vous inspirent.

Pour cela, occupez-vous du sens qu'elles ont, et prenez tout le temps qu'il vous faut pour cela: ne vous pressez jamais pour finir bientôt; il vaut mieux dire comme il faut la moitié d'un seul Psauve, qu'en dire mal et avec précipitation plusieurs. Si vous êtes obligée de l'interrompre par quelque nécessité, finissez où vous êtes, sans vous troubler, et reprenez ensuite dans le même endroit, si vous avez le loisir.

N'allez jamais à la sainte messe, sans penser, en y allant, au sacrifice de Jésus-Christ auquel vous allez assister. Tâchez d'entrer dans un vrai regret de vos fautes, qui ont obligé un Dieu de verser son sang pour les laver. Que votre modestie extérieure, et votre application à une chose si sainte, fassent connoître la disposition avec laquelle vous y êtes. Je ne vous dis rien du soin que vous devez avoir de retenir votre vue, et d'éloigner tout ce qui peut dissiper votre esprit: c'est la première chose qu'il faut faire, et que je suis persuadé que vous faites.

Les jours que vous devez vous confesser, prenez le temps de l'oraison du matin, pour en employer une partie à vous examiner, et l'autre, qui doit toujours être la plus grande, à demander la douleur nécessaire de vos fautes, et la grâce de vous en corriger. Cette préparation est bonne; mais il y en a encore une meilleure, qui seroit de veiller plus sur vous-même deux ou trois jours devant, et faire quelque pénitence et quelques bonnes œuvres de vous-même, pour obtenir de Dieu la douleur que vous lui demandez. Et quand vous n'aurez que des péchés de fragilité sur la semaine, je ne sais s'il seroit si nécessaire de vous en confesser, et s'il ne vaudroit pas mieux faire ce que nous venons de dire, de crainte de se faire une coutume de se confesser, et de le faire quelquefois sans toute la préparation qui seroit à souhaiter. Cela dépend du profit que vous retirerez de la confession plus ou moins fréquente: car c'est ce qui doit régler la fréquentation des sacremens.

Le jour que vous communierez, vous ferez plus de prières que les autres. Souvenez-vous, madame, que vous ne recevez Jésus immolé dans le sacrifice, que pour vous immoler et sacrifier avec lui, que pour vivre ensuite de sa vie. Il est plein de vie dans le sacrement, et il nous y donne la vie, mais une vie d'hostie. Il y sent les injures qu'on lui fait, et il les souffre sans y faire paroître ni sa peine ni sa puissance. Voilà l'esprit de patience et d'hostie que vous y devez recevoir, si vous communiez comme il faut. C'est à cet état où vous devez tendre et vous avancer par les communions que vous

¹ *Jacob, 1, 27.*

faites. Que cela demande de choses de vous!

Ne vous tiez pas, madame, aux bons desirs que vous pouvez avoir, s'ils sont stériles et sans effet. Travaillez avec courage à devenir douce et humble de cœur. Si vous tombez dans quelque faute, et que vous puissiez d'abord vous retirer dans votre cabinet, allez vous prosterner devant Dieu contre terre, et demandez-en pardon. L'humiliation et la douleur de votre cœur vous attirera la grâce d'être plus fidèle dans une autre occasion. Adorez souvent le silence de Jésus-Christ, lorsqu'il étoit si maltraité par ses juges et par son peuple. Si on fait quelque chose de mal, qui regarde seulement votre personne et le service qu'on vous doit en particulier, souffrez-le sans rien dire. S'il vous échappe quelque parole fâcheuse, après vous en être humiliée en vous-même, réparez cela en parlant avec douceur, et faisant même quelque bien aux personnes que vous aurez traitées rudement, si l'occasion s'en présente. N'oubliez jamais la manière dont Dieu en a usé et en use continuellement avec vous; elle est si patiente et si douce: voilà votre modèle. Apprenez de lui ce que vous devez être aux autres. Ne vous découragez pas pour vos rechutes: comme elles vous font connoître et toucher au doigt votre faiblesse, elles vous doivent tenir plus humble, et plus appliquée à veiller sur vous et à recourir à tous momens à Dieu, de crainte de vous perdre.

Quand vous faites vos lectures, souvenez-vous que c'est Jésus-Christ qui va vous parler, et qui va vous parler de l'affaire la plus importante que vous ayez. Ecoutez-le dans cette disposition. Lisez peu, et méditez beaucoup les vérités que vous trouvez dans le livre. Voyez si vous les pratiquez, et comment vous les pratiquez. Demandez à Jésus-Christ qu'il vous parle au fond du cœur, et qu'il vous y enseigne ce que le livre vous représente au dehors. Si vous y trouvez quelqu'un de vos défauts sévèrement repris, remerciez Dieu de cette grâce qu'il vous fait, de vous reprendre sans vous flatter, et priez-le de vous en faire une autre, qui est celle de vous en corriger. Lisez l'Écriture sainte autant que vous pourrez, et les livres qui vous toucheront le plus. Il sera bon même que vous marquez les paroles qui vous auront le plus frappée, afin de les répéter quelquefois pendant le jour, et de réveiller les sentimens qu'elles vous auront donnés. Votre lecture faite, finissez toujours par une petite prière, et demandez à Dieu qu'il vous fasse accomplir dans l'occasion ce que vous avez appris par la lecture.

 XL.

A MADAME DE MAINTENON.

Réponse à cette dame, qui l'avoit prié de lui faire connoître les défauts qu'il avoit pu remarquer en elle ¹.

Vers 1690.

Je ne puis, madame, vous parler sur vos défauts que douteusement, et presque au hasard. Vous n'avez jamais agi de suite avec moi, et je compte pour peu ce que les autres m'ont dit de vous. Mais n'importe; je vous dirai ce que je pense, et Dieu vous en fera faire l'usage qu'il lui plaira.

Vous êtes ingénue et naturelle: de là vient que vous faites très-bien, sans avoir besoin d'y penser, à l'égard de ceux pour qui vous avez du goût et de l'estime; mais trop froidement dès que ce goût vous manque. Quand vous êtes sèche, votre sécheresse va assez loin. Je m'imagine qu'il y a dans votre fond de la promptitude et de la lenteur. Ce qui vous blesse vous blesse vivement.

Vous êtes née avec beaucoup de gloire, c'est-à-dire, de cette gloire qu'on nomme bonne et bien entendue; mais qui est d'autant plus mauvaise, qu'on n'a point de honte de la trouver bonne: on se corrigerait plus aisément d'une vanité sottise. Il vous reste encore beaucoup de cette gloire, sans que vous l'aperceviez. La sensibilité sur les choses qui la pourroient piquer jusqu'au vif, marque combien il s'en faut qu'elle ne soit éteinte. Vous tenez encore à l'estime des honnêtes gens, à l'approbation des gens de bien, au plaisir de soutenir votre prospérité avec modération; enfin à celui de paroître par votre cœur au-dessus de votre place.

Le *moi*, dont je vous ai parlé si souvent, est encore une idole que vous n'avez pas brisée. Vous voulez aller à Dieu de tout votre cœur, mais non par la perte du *moi*: au contraire, vous cherchez le *moi* en Dieu. Le goût sensible de la prière et de la présence de Dieu vous soutient; mais si ce goût venoit à vous manquer, l'attachement que vous avez à vous-même et au témoignage de votre propre vertu, vous jeteroit dans une dangereuse épreuve. J'espère que Dieu fera couler le lait le plus doux, jusqu'à ce qu'il

¹ Voyez, au sujet de cette lettre, l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 3.

veuille vous sevrer et vous nourrir du pain des forts.

Mais comptez bien certainement que le moindre attachement aux meilleures choses, par rapport à vous, vous retardera plus que toutes les imperfections que vous pouvez craindre. J'espère que Dieu vous donnera la lumière pour ceci mieux que je ne l'ai expliqué.

Vous êtes naturellement bonne, et disposée à la confiance, peut-être même un peu trop pour des gens de bien dont vous n'avez pas éprouvé assez à fond la prudence. Mais quand vous commencent à vous défier, je m'imagine que votre cœur se serre trop : les personnes ingénues et confiantes sont d'ordinaire ainsi, lorsqu'elles sont contraintes de se défier. Il y a un milieu entre l'excessive confiance qui se livre, et la défiance qui ne sait plus à quoi s'en tenir, lorsqu'elle sent que ce qu'elle croyoit tenir lui échappe. Votre bon esprit vous fera assez voir que, si les honnêtes gens ont des défauts auxquels il ne faut pas se laisser aller aveuglément, ils ont aussi un certain procédé droit et simple, auquel on reconnoît sûrement ce qu'ils sont.

Le caractère de l'honnête homme n'est point douteux et équivoque à qui le sait bien observer dans toutes ses circonstances. L'hypocrisie la plus profonde et la mieux déguisée n'atteint jamais jusqu'à la ressemblance de cette vertu ingénue : mais il faut se souvenir que la vertu la plus ingénue a de petits retours sur soi-même, et certaines recherches de son propre intérêt qu'elle n'aperçoit pas. Il faut donc éviter également, et de soupçonner les gens de bien éprouvés, jusqu'à un certain point, et de se livrer à toute leur conduite.

Je vous dis tout ceci, madame, parce qu'en la place où vous êtes, on découvre tant de choses indignes, et on en entend si souvent d'imaginées par la calomnie, qu'on ne sait plus que croire. Plus on a d'inclination à aimer la vertu et à s'y confier, plus on est embarrassé et troublé en ces occasions. Il n'y a que le goût de la vérité, et un certain discernement de la sincère vertu, qui puisse empêcher de tomber dans l'inconvénient d'une défiance universelle, qui seroit un très-grand mal.

J'ai dit, madame, qu'il ne faut se livrer à personne : je crois pourtant qu'il faut, par principe de christianisme et par sacrifice de sa raison, se soumettre aux conseils d'une seule personne qu'on a choisie pour la conduite spirituelle : si j'ajoute une seule personne, c'est qu'il me semble qu'on ne doit pas multiplier les directeurs, ni en changer sans de grandes

raisons : car ces changemens ou mélanges produisent une incertitude, et souvent une contrariété dangereuse. Tout au moins, on est retardé, au lieu d'avancer, par tous ces différens secours. Il arrive même d'ordinaire que, quand on a tant de différens conseils, on ne suit que le sien propre, par la nécessité où l'on se trouve de choisir entre tous ceux que l'on a reçus d'autrui.

Je conviens néanmoins qu'outre les conseils d'un sage directeur, on peut en diverses occasions prendre des avis pour les affaires temporelles, qu'un autre peut voir de plus près que le directeur. Mais je reviens à dire, qu'excepté la conduite spirituelle, pour laquelle on se soumet à un bon directeur, pour tout le reste qui est extérieur, on ne se doit livrer à personne.

On croit dans le monde que vous aimez le bien sincèrement : beaucoup de gens ont cru long-temps qu'une bonne gloire vous faisoit prendre ce parti ; mais il me semble que tout le public est désabusé, et qu'on rend justice à la pureté de vos motifs. On dit pourtant encore, et, selon toute apparence, avec vérité, que vous êtes sèche et sévère ; qu'il n'est pas permis d'avoir des défauts avec vous ; et qu'étant dure à vous-même, vous l'êtes aussi aux autres ; que quand vous commencez à trouver quelque foible dans les gens que vous avez espéré de trouver parfaits, vous vous en dégoûtez trop vile, et que vous poussez trop loin le dégoût. S'il est vrai que vous soyez telle qu'on vous dépeint, ce défaut ne vous sera ôté que par une longue et profonde étude de vous-même.

Plus vous mourrez à vous-même par l'abandon total à l'esprit de Dieu, plus votre cœur s'élargira pour supporter les défauts d'autrui, et pour y compatir sans bornes. Vous ne verrez partout que misère ; vos yeux seront plus perçans, et en découvriront encore plus que vous n'en voyez aujourd'hui ; mais rien ne pourra ni vous scandaliser, ni vous surprendre, ni vous resserrer. Vous verrez la corruption dans l'homme comme l'eau dans la mer.

Le monde est relâché, et néanmoins d'une sévérité impitoyable. Vous ne ressemblerez point au monde : vous serez fidèle et exacte, mais compatissante et douce comme Jésus-Christ l'a été pour les pécheurs, pendant qu'il confondoit les Pharisiens, dont les vertus extérieures étoient si éclatantes.

On dit que vous vous mêlez trop peu des affaires. Ceux qui parlent ainsi sont inspirés par l'inquiétude, par l'envie de se mêler du gouvernement, et par le dépit contre ceux qui dis-

tribuent les grâces, ou par l'espoir d'en obtenir par vous. Pour vous, madame, il ne vous convient point de faire des efforts pour redresser ce qui n'est pas dans vos mains.

Le zèle du salut du Roi ne doit pas vous faire aller au-delà des bornes que la Providence semble vous avoir marquées. Il y a mille choses déplorables; mais il faut attendre les momens que Dieu seul connoît, et qu'il tient dans sa puissance.

Ce n'est pas la fausseté que vous aurez à craindre, tant que vous la craindrez. Les gens faux ne croient pas l'être: les vrais tremblent toujours de ne l'être pas. Votre piété est droite: vous n'avez jamais eu les vices du monde, et depuis long-temps vous en avez abjuré les erreurs.

Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le Roi et sur l'État, n'est pas de crier, ou bien de fatiguer le Roi; c'est de l'édifier, de mourir sans cesse à vous-même; c'est d'ouvrir peu à peu le cœur de ce prince par une conduite ingénue, cordiale, patiente, libre néanmoins et enfantine dans cette patience. Mais parler avec chaleur et avec âpreté, revenir souvent à la charge, dresser des batteries sourdement, faire des plans de sagesse humaine, pour réformer ce qui a besoin de réforme, c'est vouloir faire le bien par une mauvaise voie: votre solidité rejette de tels moyens, et vous n'avez qu'à la suivre simplement.

Ce qui me paroît véritable touchant les affaires, c'est que votre esprit en est plus capable que vous ne pensez: vous vous défiez peut-être un peu trop de vous-même, ou bien vous craignez trop d'entrer dans des discussions contraires au goût que vous avez pour une vie tranquille et recueillie. D'ailleurs, je m'imagine que vous craignez le caractère des gens que vous trouvez sur vos pas quand vous entrez dans quelque affaire. Mais enfin il me paroît que votre esprit naturel et acquis a bien plus d'étendue que vous ne lui en donnez.

Je persiste à croire que vous ne devez jamais vous ingérer dans les affaires d'État: mais vous devez vous en instruire, selon l'étendue de vos vues naturelles; et quand les ouvertures de la Providence vous offriront de quoi faire le bien, sans pousser trop loin le Roi au-delà de ses bornes, il ne faut jamais reculer.

Je vous ai détaillé ce que le monde dit; voici, madame, ce que j'ai à dire:

Il me paroît que vous avez encore un goût trop naturel pour l'amitié, pour la bonté de cœur, et pour tout ce qui lie la bonne société.

C'est sans doute ce qu'il y a de meilleur, selon la raison et la vertu humaine; mais c'est pour cela même qu'il y faut renoncer.

Ceux qui ont le cœur dur et même froid ont sans doute un très-grand défaut naturel: c'est même une grande imperfection qui reste dans leur piété; car si leur piété étoit plus avancée, elle leur donneroit ce qui leur manque de ce côté-là. Mais il faut compter que la véritable bonté de cœur consiste dans la fidélité à Dieu et dans le pur amour. Toutes les générosités, toutes les tendresses naturelles ne sont qu'un amour-propre plus raffiné, plus séduisant, plus flatteur, plus aimable, et par conséquent plus diabolique.

Je vous dis tout ceci sans nul intérêt personnel; car je suis assez sec dans ma conduite, et froid dans les commencemens, mais assez chaud et tendre dans le fond. Rien de tout ceci ne regarde l'homme à l'égard duquel vous avez des devoirs d'un autre ordre: l'accroissement de la grâce, qui a déjà fait tant de progrès en lui, achevera d'en faire un autre homme. Mais je vous parle pour le seul intérêt de Dieu en vous; il faut mourir sans réserve à toute amitié.

Si vous ne teniez plus à vous, vous ne seriez non plus dans le désir de voir vos amis attachés à vous, que de les voir attachés au roi de la Chine. Vous les aimeriez du pur amour de Dieu, c'est-à-dire d'un amour parfait, infini, généreux, agissant, compatissant, consolant, égal, bienfaisant, et tendre comme Dieu même. Le cœur de Dieu seroit versé dans le vôtre; et votre amitié ne pourroit non plus avoir de défaut, que celui qui aimeroit en vous. Vous ne voudriez rien des autres, que ce que Dieu en voudroit, et uniquement pour lui. Vous seriez jalouse pour lui contre vous-même; et si vous exigiez des autres une conduite plus cordiale, ce ne seroit que pour leur perfection, et pour l'accomplissement des desseins de Dieu sur eux.

Ce qui vous blesse donc dans les cœurs resserrés, ne vous blesse qu'à cause que le vôtre est encore trop resserré au dedans de lui-même. Il n'y a que l'amour-propre qui blesse l'amour-propre. L'amour de Dieu supporte avec condescendance l'infirmité de l'amour-propre, et attend en paix que Dieu le détruise. En un mot, madame, le défaut de vouloir de l'amitié n'est pas moindre devant Dieu, que celui de manquer d'amitié. Le vrai amour de Dieu aime généreusement le prochain, sans espérance d'aucun retour.

Au reste, il faut tellement sacrifier à Dieu le moi, dont nous avons tant parlé, qu'on ne le

recherche plus, ni pour la réputation, ni pour la consolation du témoignage qu'on se rend à soi-même sur ses bonnes qualités ou sur ses bons sentimens. Il faut mourir à tout sans réserve, et ne posséder pas même sa vertu par rapport à soi. Ce n'est point une obligation précise pour tous les chrétiens : mais je crois que c'est la perfection d'une ame qu'il a autant prévenue que la vôtre par ses miséricordes.

Il faut être prêt à se voir méprisé, haï, décrié, condamné par autrui, et à ne trouver en soi que trouble et condamnation, pour se sacrifier, sans nul adoucissement, au souverain domaine de Dieu, qui fait de sa créature selon son bon plaisir. Cette parole est dure à quiconque veut vivre en soi, et jouir pour soi-même de sa vertu ; mais qu'elle est douce et consolante pour une ame qui aime autant Dieu, qu'elle renonce à s'aimer elle-même !

Vous verrez un jour combien les gens qui sont dans cette disposition sont grands dans l'amitié. Leur cœur est immense, parce qu'il tient de l'immensité de Dieu qui les possède. Ceux qui entrent dans ces vues de pur amour, malgré leur naturel sec et serré, vont toujours s'élargissant peu à peu. Enfin Dieu leur donne un cœur semblable au sien, et des entrailles de mère pour tout ce qu'il unit à eux. Ainsi la vraie et pure piété, loin de donner de la dureté et de l'indifférence, tire de l'indifférence, de la sécheresse, de la dureté de l'amour-propre, qui se rétrécit en lui-même pour rapporter tout à lui.

Pour vos devoirs, je n'hésite pas un moment à croire que vous devez les renfermer dans des bornes bien plus étroites que la plupart des gens trop zélés ne le voudroient. Chacun, plein de son intérêt, veut vous y entraîner, et vous trouve insensible à la gloire de Dieu, si vous n'êtes autant échauffée que lui : chacun veut même que votre avis soit conforme au sien, et sa raison à la vôtre.

Vous pourrez peut-être dans la suite, si Dieu vous en donne les facilités, faire des biens plus étendus. Maintenant vous avez la communauté de Saint-Cyr, qui demande beaucoup de soins : encore même voudrois-je que vous fussiez bien soulagée et déchargée de ce côté-là. Il vous faut des temps de recueillement et de repos tant de corps que d'esprit. Vous devez suivre le courant des affaires générales, pour tempérer ce qui est excessif, et redresser ce qui en a besoin. Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur, et de toutes les ouvertures qu'il vous donne dans celui

du Roi, pour lui ouvrir les yeux et pour l'éclairer, mais sans empressement, comme je vous l'ai souvent représenté.

Au reste, comme le Roi se conduit bien moins par des maximes suivies, que par l'impression des gens qui l'environnent, et auxquels il confie son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agissent de concert avec vous pour lui faire accomplir, dans leur vraie étendue, ses devoirs dont il n'a aucune idée.

S'il est prévenu en faveur de ceux qui font tant de violences, tant d'injustices, tant de fautes grossières, il le seroit bientôt encore plus en faveur de ceux qui suivroient les règles et qui l'animeroient au bien. C'est ce qui me persuade que, quand vous pourrez augmenter le crédit de messieurs de Chevreuse et de Beauvilliers, vous ferez un grand coup. C'est à vous à vous mesurer pour les temps ; mais si la simplicité et la liberté ne peuvent point emporter ceci, j'aimerois mieux attendre jusqu'à ce que Dieu eût préparé le cœur du Roi. Enfin, le grand point est de l'assiéger, puisqu'il veut être gouverné : son salut consiste à être assiégé par des gens droits et sans intérêt.

Votre application à le toucher, à l'instruire, à lui ouvrir le cœur, à le garantir de certains pièges, à le soutenir quand il est ébranlé, à lui donner des vues de paix, et surtout de soulagement des peuples, de modération, d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violents, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire, enfin d'amour pour l'Église, et d'application à lui chercher de saints pasteurs : tout cela, dis-je, vous donnera bien de l'occupation : car, quoique vous ne puissiez point parler de ces matières à toute heure, vous aurez besoin de perdre bien du temps pour choisir les momens propres à insinuer ces vérités. Voilà l'occupation que je mets au-dessus de toutes les autres.

Après les heures de piété, vous devez aussi, ce me semble, travailler et donner le temps nécessaire pour connoître, par des gens sûrs, les excellens sujets de chaque profession, et les principaux désordres qu'on peut réprimer. Il ne faut point avoir de rapporteurs, qui s'empressent à vous empoisonner du récit de toutes les petites fautes des particuliers ; mais il faut avoir des gens de bien, qui malgré eux soient chargés en conscience de vous avertir des choses qui le méritent : ceux-là ne vous diront que le nécessaire, et laisseront le superflu aux tracassiers.

Vous devez aussi veiller pour soutenir dans

leur emploi les gens de bien qui sont en fonction , empêcher les rapports calomnieux et les soupçons injustes , diminuer le faste de la cour quand vous le pourrez , faire entrer peu à peu Monseigneur ¹ dans toutes les affaires , empêcher que le venin de l'impiété ne se glisse autour de lui ; en un mot , être la sentinelle de Dieu au milieu d'Israël , pour protéger tout le bien et pour reprimer tout le mal , mais suivant les bornes de votre autorité.

Pour Saint-Cyr , je croirois qu'une inspection générale et une attention suivie pour redresser dans ce général tout ce qui en aura besoin , suffit à une personne accablée de tant d'affaires , appelée à de plus grands biens , capable d'objets plus étendus.

Il faut encore ajouter que vous ne pouvez éviter d'écouter ceux qui voudront se plaindre ou vous avertir : tout cela va assez loin ; ainsi je m'y bornerai.

Les bonnes œuvres que vous voulez tourner du côté de l'homme me paroissent fort à propos : elles seront sans contradictions et sans embarras. Pour celles de Paris , je crois que vous y trouveriez des traverses continuelles qui vous commettraient trop.

Vous avez , à la cour , des personnes qui paroissent bien intentionnées ; elles méritent que vous les traitiez bien , et que vous les encouragez : mais il faut beaucoup de précaution ; car mille gens se feroient dévots pour vous plaire. Ils paroitraient touchés aux personnes qui vous approchent , et iroient par là à leur but : ce seroit nourrir l'hypocrisie , et vous exposer à passer pour trop crédule. Ainsi il faut connoître à fond la droiture et le désintéressement des gens qui paroissent se tourner à Dieu , avant que de leur montrer qu'on fait attention à ces commencemens de vertu. Si ce sont des femmes , qui aient besoin d'être soutenues , faites-les aider par des personnes de confiance , sans que vous paroissiez vous-même.

Je crois que vous devez admettre peu de gens dans vos conversations pieuses , où vous cherchez à être en liberté. Ce qui est bon n'est pas toujours proportionné au besoin des autres. Jésus-Christ disoit : *J'ai d'autres choses à vous enseigner ; mais vous ne pouvez pas encore les porter* ². Les Pères de l'Église ne découvroient les mystères du christianisme à ceux qui vouloient se faire chrétiens , qu'à mesure qu'ils les trouvoient disposés à les croire.

En attendant que vous puissiez faire du bien

par le choix des pasteurs , tâchez de diminuer le mal.

Pour votre famille , rendez-lui les soins qui dépendent de vous , selon les règles de modération que vous avez dans le cœur , mais évitez également deux choses : l'une , de refuser de parler pour vos parens , quand il est raisonnable de le faire ; l'autre , de vous fâcher , quand votre recommandation ne réussit pas. Il faut faire simplement ce que vous devez , et prendre en paix et en humilité les mauvais succès : l'orgueil aimeroit mieux se dépitier , ou il prendroit le parti de ne parler plus , ou bien il éclateroit pour arracher ce qu'on lui refuse. Il me paroît que vous aimez , comme il faut , vos parens , sans ignorer leurs défauts et sans perdre de vue leurs bonnes qualités.

Enfin , madame , soyez bien persuadée que pour la correction de vos défauts , et pour l'accomplissement de vos devoirs , le principal est d'y travailler par le dedans , et non par le dehors.

Ce détail extérieur , quand vous vous y donneriez toute entière , sera toujours au-dessus de vos forces. Mais si vous laissez faire à l'esprit de Dieu ce qu'il faut , pour vous faire mourir à vous-même , et pour couper jusqu'aux dernières racines du *moi* , les défauts tomberont peu à peu comme d'eux-mêmes ; et Dieu élargira votre cœur , au point que vous ne serez embarrassée de l'étendue d'aucun devoir. Alors l'étendue de vos devoirs croitra avec l'étendue de vos vertus , et avec la capacité de votre fond ; car Dieu vous donnera de nouveaux biens à faire , à proportion de la nouvelle étendue qu'il aura donnée à votre intérieur.

Tous nos défauts ne viennent que d'être encore attachés et recourbés sur nous-mêmes. C'est par le *moi* , qui veut mettre les vertus à son usage et à son point. Renoncez donc , sans hésiter jamais , à ce malheureux *moi* , dans les moindres choses où l'esprit de grâce vous fera sentir que vous le recherchez encore. Voilà le vrai et total crucifiement : tout le reste ne va qu'aux sens et à la superficie de l'âme. Tous ceux qui travaillent à mourir autrement , quittent la vie par un côté ; et la reprennent par plusieurs autres : ce n'est jamais fait.

Vous verrez , par expérience , que quand on prend pour mourir à soi le chemin que je vous propose , Dieu ne laisse rien à l'âme , et qu'il la poursuit sans relâche impitoyable jusqu'à ce qu'il lui ait ôté le dernier souffle de vie propre , pour la faire vivre en lui dans une paix et une liberté d'esprit infinie.

¹ Le Dauphin , fils de Louis XIV. — ² Joan. xvi , 12.

 XLI **.

A LA MÈME.

Compliment à l'occasion de sa fête.

Ce 4 octobre (1689).

Je suis fâché de n'avoir pas su que vous vous appelez Françoise, avant de dire la messe. Je souhaite que vous ayez toute la petitesse, le détachement, le renoncement à vous-même, le pur amour dont votre bon patron vous a donné l'exemple. M. de... m'a dit que vous étiez peignée sur la disposition des esprits de Saint-Cyr. Dieu vous aime, et veut que vous le fassiez aimer. Vous avez besoin pour cela de la sainte ivresse de saint François, qui surpasse la sagesse des plus éminents docteurs. Quand est-ce que l'amour de Dieu sera connu et senti, au lieu de la crainte servile qui défigure la piété ?

 XLII **.

A LA MÈME.

Il l'exhorte au parfait abandon, et lui donne quelques avis sur la manière de se conduire à l'égard du Roi.

(Avril 1690.)

Je remercie Dieu de la lumière qu'il vous donne sur les choses qu'il a à détruire en vous : mais comptez qu'il ne vous montre pas encore tout ce qu'il vous montrera. C'est par un acquiescement continu et sans réserve à tout ce que vous connoissez, et même à tout ce que vous ne connoissez pas, que vous deviendrez capable de cette lumière intime, qui développe peu à peu le fond de l'âme à ses propres yeux, et qui lui apprend de moment en moment ce que Dieu veut d'elle. Toute autre lumière ne montre que la superficie du cœur. A tout cela vous n'avez rien à faire, que d'être simple, petite et souple, attendant le signal divin pour chaque chose, et ne différer jamais par retour sur vous-même, dès qu'il paroît. Tout se réduit là : vous verrez que c'est la plus étrange mort de tout l'homme ; et c'est dans la perte de la volonté, qu'on laisse ainsi éteindre tous les restes de la vie propre. Dieu se sert maintenant des difficultés du dehors ; mais il vous console et

vous soutient par le dedans. Peut-être verrez-vous, dans la suite, que le dehors est bien foible en comparaison du dedans, pour crucifier une âme qui est déjà vertueuse et désintéressée. Allez toujours, je ne dis pas votre chemin, car il n'y en a point pour vous ; il vous faut marcher en foi, comme Abraham, hors de toute route, et sans savoir où vous allez.

Ne vous faites point de règle pour le Roi ; quoique votre piété l'éloigne, ne vous éloignez jamais ; et ne lui cachez point les choses qu'il a déjà vues en vous. Allez comme tout naturellement ; ne lui parlez point la première des choses de Dieu, à moins que vous ne vous y trouviez portée sans empressement et par un goût intérieur. Agissez envers lui avec simplicité, liberté, joie, complaisance, sans précaution et sans réflexion, comme un petit enfant ; à la longue, il ne pourra s'empêcher d'aimer et de goûter cette liberté des enfants de Dieu, qui le scandalise. N'avez jamais rien de secret, ni de réservé, ni d'austère avec lui ; il faut qu'il passe par le scandale de cette vertu qui lui est si nouvelle, avant qu'il se puisse apprivoiser à en connoître le prix. J'aime mieux savoir qu'il est révolté, que s'il étoit distrait et indifférent. Peut-être travaille-t-on à le mettre en garde ; et il ne faut pas douter que tout ne se remue, pour l'empêcher de tomber dans une dévotion entière : il est naturel que les gens en soient effrayés. Mais le voilà dans un état violent avec vous, et cet état violent est peut-être quelque chose que Dieu prépare de loin. Dieu est patient envers les hommes ; et il veut que les hommes, qui sont des instruments de ses desseins envers les autres, entrent dans sa patience. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne un cœur d'enfant, et docile à toutes les impressions de la grâce qu'il vous a fait sentir.

 XLIII **.

A LA MÈME.

Il l'exhorte à la communion fréquente.

(Mai 1690.)

Je suis très-convaincu que vous ne devez ni vous cacher ni vous gêner pour vos communions, en l'état où Dieu vous met pour lui. Je crois qu'elles doivent être fréquentes ; vous avez besoin de nourriture intérieure : rassasiez-vous du pain qui est au-dessus de toute substance. Faites

là-dessus tout ce que vous avez à faire, sans penser aux spectateurs curieux et critiques; il faut accoutumer le monde à la vertu, et c'est ce que vous pouvez faire. Autant qu'il faut éviter l'affectation, autant il faut éviter la mauvaise honte; il n'est rien de tel, que d'accoutumer d'abord les gens à voir ce qu'on ne pourra leur cacher.

Jésus-Christ; alors vous serez l'instrument de Dieu, qui choisit la foiblesse même pour combattre toute puissance.

XLIV**.

A LA MÊME.

Sur la résignation dans les souffrances.

(Mai 1690.)

On me dit hier au soir, madame, que vous souffriez beaucoup du mal de dents. Dieu soit loué; il afflige ce qu'il aime. La douleur est le partage de ses bons enfants, et je me réjouis de ce que vous êtes du nombre. Ils ont la paix dans la douleur; et ils sont heureux de souffrir, pendant que le monde est véritablement malheureux dans sa joie. Le temps de la douleur est bon pour édifier le Roi, qui n'est pas accoutumé à souffrir, et qui sera plus touché de vous voir patiente et consolée en cet état, que de tous les sentiments de perfection en pleine santé, qui lui paroissent peut-être du raffinement. Montrez-lui donc, madame, ce que c'est que de se nourrir de la volonté de Dieu, et de l'aimer paisiblement au milieu des peines; la douleur vous donnera plus d'autorité. Je prie Dieu qu'il soit en vous.

XLV**.

A LA MÊME.

Exhortation au renoncement.

8 septembre 1690.

Je prie Dieu d'élargir votre cœur comme la mer, et de vous donner, par le renoncement à tout vous-même, une étendue sans bornes, et une souplesse infinie pour tous ses desseins. Ce n'est qu'à force de mourir à soi-même, qu'on devient propre à tout. Tout retour et tout attachement à soi rend l'âme sèche, roide et rétrécie. Soyez enfant de la sainte enfance de

XLVI**.

A LA MÊME.

Sur le renoncement à la volonté propre.

(Octobre 1690.)

Je souhaite de tout mon cœur, madame, que l'accablement où vous vous trouvez souvent, serve à vous faire mourir à toute volonté propre. Le goût d'une douce retraite soutiendrait bien plus la nature; on se rendrait à soi-même un témoignage bien plus avantageux de sa conduite et de ses sentiments; parce qu'on auroit beaucoup d'heures libres pour lire, pour parler de Dieu, pour s'occuper à des bonnes œuvres. Mais, quand on est dans un assujétissement presque continuel de dissipation, qu'on est toujours empressé malgré soi à faire rien, et qu'on ne peut se rendre compte à soi-même d'aucune occupation solide, le fond du cœur s'attriste, se dessèche et se décourage. Mais c'est ce découragement même, pourvu qu'on n'y succombe pas, qui purifie le cœur. On fait la volonté de Dieu en ne faisant rien, on rompt sa propre volonté; et par conséquent on fait beaucoup, quoiqu'on ne paroisse rien faire. O que le fardeau de chaque moment est bon! Plus il est pesant, plus il est précieux. Je suppose que Dieu le donne, et que nous ne le prenons pas. Comme il faut abandonner au torrent toutes les heures que Dieu nous arrache, il faut aussi avec fidélité vous réserver pour vos exercices toutes celles que la Providence vous permet de vous réserver. Un peu de silence, dans certains petits intervalles des affaires ou des conversations, réveille les forces de l'âme, la renouvelle en Dieu, repose le corps tout épuisé, et rafraîchit le sang. Ces petites distractions avancent au lieu de reculer, pour les choses qu'on a à faire. Si on ne peut prendre plusieurs jours, on en prendra un, si on ne le peut, on prendra tout au moins quelques heures, au moins quelques moments dérobés. Cela vous est capital pour nourrir ce germe de salut que Dieu a mis dans votre cœur. Je ne puis m'empêcher de vous dire tout ceci; et je vous avoue que je vous plains, quand je pense à tous vos embarras; mais c'est le moyen particulier de Dieu sur vous, pour faire son

œuvre. Il exerce souvent les autres par des croix qui paroissent croix ; pour vous , il veut vous crucifier par les prospérités apparentes, et vous montrer à fond le néant du monde, par la misère attachée à tout ce que le monde lui-même a de plus éblouissant. Ainsi Dieu vous mènera droit à lui, au travers de tout ce qui semble vous en détourner, pourvu que vous n'hésitez jamais, et que vous marchiez toujours dans cette foi droite et simple, qui est votre attrait. Personne au monde ne désire plus que moi qu'il vous comble de ses grâces. Dieu sait avec quel attachement fidèle je vous suis dévoué en lui.

XLVII**.

A LA MÊME.

Voilà avec paix ses misères. Divers avis sur la mort à soi-même.

(Janvier 1691.)

Je crois, madame, tout ce que vous dites en parlant de vous-même. Je n'avois compté que votre vie pût être rude, que par les assujétissements ; il n'est pas possible que vous n'en ayez de grands, non-seulement du côté du Roi, mais encore à l'égard de tous vos amis, dont chacun prétend quelque privilège. Une personne qui a de la délicatesse, veut contenter celles des autres, et ne manquer à rien. Par là on fait quelquefois plus qu'on ne peut. La santé en souffre ; l'esprit demeure long-temps tendu ; on s'épuise. Ce que je vous propose, ne va qu'à reposer le corps pour le besoin, comme on voudroit faire reposer une bête de charge, pour continuer mieux à s'en servir. Ces temps de repos serviront à nourrir dans le cœur une certaine présence de Dieu, simple, tranquille et familière.

Le corps ne peut se reposer sans l'esprit ; si l'esprit travaille, le corps en souffre. Les choses que vous avez à faire ne perdront rien par ces interruptions : vous les ferez avec plus de grâce, et de mort à vous-même. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous mette au cœur ce qu'il voudra de vous là-dessus ; vous irez toujours bien, pourvu que vous alliez sans vous regarder vous-même. Il faut comprendre, pour les retours sur soi, ce que vous avez si bien compris pour le découragement. Tout ce qui est involontaire ne doit point vous troubler : on est importuné de

l'attention sur soi, comme de toutes les autres tentations ; celle-là même est la plus opiniâtre. On voudroit s'oublier, et on se trouve à chaque pas qu'on fait ; on s'en afflige, on se décourage, et on ne voit pas que Dieu nous déprend de l'amour propre même. On s'est aimé, on s'est occupé avec plaisir de soi ; Dieu, pour punir, fait qu'on se surprend souvent soi-même dans cette vaine complaisance de penser à soi. On en est las, et on ne peut s'en corriger ; du poison on en fait le remède. Ce qui doit consoler, c'est qu'il n'est pas question de ne s'occuper point de soi, mais de ne s'en occuper jamais volontairement. Quiconque n'est point attaché à soi-même par la volonté, en est détaché véritablement. Il ne faut donc point s'inquiéter de ces retours fréquents ; il suffit de ne les pas vouloir. La vraie manière de s'en délivrer, est de les laisser tomber en tournant son attention vers un meilleur objet. Une application directe à combattre ces pensées, les rendroit plus opiniâtre. Le principal est de n'agir jamais malgré la lumière intérieure, en suivant les motifs d'amour-propre qui viennent flatter l'imagination.

Pour les défauts d'autrui, on ne peut s'em pêcher de les voir ; il faudroit se crever les yeux ; mais il faut éviter d'y être attentif volontairement, sans nécessité. Il ne faut point considérer le mauvais sans le bon. Il faut toujours se souvenir de ce que Dieu peut faire de moment à autre dans les plus viles et les plus indignes créatures, rappeler les sujets que nous avons de nous mépriser nous-mêmes, et enfin conclure que la charité embrasse même ce qui est le plus vil, parce qu'elle le rend précieux par la vue de Dieu. Le mépris a quelque chose de dur et de hautain, qui éteint l'esprit de Jésus-Christ. L'esprit de grâce ne s'aveugle point sur ce qui est méprisable ; mais il le supporte avec respect, pour entrer dans les secrets desseins de Dieu. Il ne se laisse aller ni aux dégoûts dédaigneux, ni aux impatiences de la nature. Nulle corruption ne l'étonne, nulle misère ne le rebute, nulle impuissance ne le dégoûte ; parce qu'il ne compte que sur Dieu seul, et qu'il ne voit partout hors de lui, que néant et péché.

XLVIII * *.

A LA MÈME.

Sur la résignation parmi les ennuis et les dégoûts.

(Janvier 1691.

JE ne saurois être affligé d'apprendre que Dieu vous éprouve par l'ennui et le dégoût de tout ce que vous voyez. Tout est de travers en ce monde ; le bien s'y fait mal , et le mal s'y fait avec force. Le mal même veut passer pour bien. Mais Dieu se sert même des misères des hommes, pour les purifier : les défauts d'autrui et nos propres défauts servent à nous faire sentir le néant de toute créature et la grandeur de Dieu.

L'ennui pourroit vous abattre : évitez de de vous gêner par un effort de courage ; cherchez sans scrupule à vous délasser et à vous consoler. Il faut élargir le cœur, et le faire respirer librement en Dieu. Heureuse l'enfance qui apétisse l'âme , et qui l'adoucit par une joie innocente ! Il faut vous accoutumer à la fatigue sur la misère humaine.

Les choses que je vous propose , madame , s'accordent très-bien, et il n'est question que de s'expliquer nettement. Vous devez, ce me semble, vous laisser crucifier par la main de Dieu, et au dedans et au dehors, dans toutes les choses qui sont de providence et de nécessité. Ce sera beaucoup, si, dans ces choses nécessaires, vous avez la fidélité de ne résister un seul instant à rien ni par hanteur de courage et de fierté , ni par délicatesse de goût, ni par lassitude de renoncer toujours à vous-même.

C'est là une continuelle et rigoureuse mort ; mais cette mort de cette volonté propre , dans toutes les occasions où Dieu se déclare , n'empêche pas que vous ne vous réserviez tous les temps que l'ordre de sa Providence ne vous ôtera point ; et dans ces temps-là vous respirerez à votre aise, dormant un repos d'enfant à votre esprit et à votre corps.

C'est par cette raison, madame, que j'ai toujours désiré , comme un très-grand bien, que vous vous déchargassiez de tout ce que d'autres peuvent faire, ou qui n'est point d'une extrême importance ; afin que vous fussiez plus libre de vous appliquer à certains biens essentiels qui semblent être ceux de votre place , et de vous

reposer à certaines heures en présence de Dieu. Je crains pour votre corps et pour votre âme l'épuisement ; j'en dirai un mot à M. de ¹.

XLIX * *.

A LA MÈME.

Se réserver des heures de solitude : supporter patiemment les importunités.

Ce 23 février 1691.

JE suis fort aise , madame , d'apprendre que vous trouverez enfin le moyen de vous réserver des heures de solitude. Ouvrir la porte fort tard, et faire comme si on étoit encore endormi ; d'ailleurs, chercher un asile hors de chez soi : voilà le bon moyen de se garantir de tous les importuns. Dans le reste du temps , vous pouvez couper un peu court avec certaines gens, qui ne cherchent qu'à vous amuser , ou qu'à vous jeter dans leurs affaires au-delà des règles.

A l'égard des choses journalières, qui sont des suites attachées à vos devoirs, ou des occasions de pure providence, quoiqu'elles soient incommodes et dissipantes, il n'y a qu'à les souffrir en paix. C'est une grande consolation, de pouvoir penser que Dieu se cache sous l'importun, comme il se cache sous les amis les plus édifiants. Sous la figure de l'importun, il faut regarder Dieu qui fait tout, et qui n'est pas moins attentif à nous mortifier par l'importunité, qu'à nous instruire et à nous toucher par les bons exemples. L'importun que Dieu nous envoie, sert à rompre notre volonté, à renverser nos projets, à nous faire désirer avec plus d'ardeur le silence et le recueillement ; à nous détacher de nos arrangements, de notre repos, de nos commodités et de notre goût, à humilier notre esprit pour l'accommoder à celui des autres ; à nous confondre, toutes les fois que la patience nous échappe dans ces contre-temps ; à exciter dans nos cœurs une faim plus grande de Dieu, pendant qu'il semble s'éloigner de nous à cause de cette agitation. Ce n'est pas qu'il faille s'agiter, et s'exposer jamais, par son propre choix, aux compagnies qui dissipent ; à Dieu ne plaise ! ce seroit le tenter, et chercher le péril ; mais pour les assujétissements de providence, contre lesquels on se précautionne en ré-

¹ Il indique vraisemblablement l'évêque de Chartres, Paul Godel des Marais, alors directeur de madame de Maintenon.

servant des heures de lecture et de prière, comptez qu'ils se tourneront à bien. Tout ce qui est dans la main de Dieu, y fructifie. Souvent même les choses qui vous font soupirer après la solitude, vous sont plus utiles, pour vous humilier et pour mourir à vous-même, que la solitude la plus profonde. Allons selon que Dieu nous mène, au jour la journée, mettant chaque moment à prolit, sans regarder plus loin.

Quelquefois une lecture merveilleuse, une méditation fervente, et une conversation dont vous seriez charmée, flatteroit votre goût, vous rendroit contente et pleine de vous-même, vous persuaderoit que vous êtes bien avancée, et, en vous donnant de belles idées sur les croix, ne vous feroit que plus hautaine et plus sensible contre celles que vous trouveriez sur votre chemin en sortant de tous ces saints exercices. Tenez-vous donc, madame, à cette règle simple: n'attirez rien qui vous dissipe, mais supportez en paix tout ce que Dieu vous donne malgré vous, pour vous déranger.

Quelle illusion ! on cherche Dieu bien loin, dans les projets éloignés, et peut-être impossibles; et on ne songe pas qu'on le possède dès à présent, au milieu des embarras, dans un esprit de pure foi; pourvu qu'on y supporte humblement et avec courage l'importunité des créatures et ses propres imperfections.

Je n'ai qu'une chose à vous dire sur l'amour du prochain; c'est que l'humilité seule vous rendra traitable là-dessus. La vue seule de vos misères peut vous rendre compatissante et indulgente pour celles d'autrui. Vous me direz: Je crois bien que l'humilité doit produire le support du prochain; mais qu'est-ce qui produira l'humilité? Deux choses mises ensemble la produiront; ne les désunissez jamais: la première est la vue de l'abîme d'où Dieu vous a tirée, et au-dessus duquel il vous tient encore comme suspendue en l'air; la seconde est la présence de Dieu, qui est partout. Ce n'est qu'en voyant Dieu, et en l'aimant sans cesse, qu'on s'oublie soi-même, qu'on se désabuse de ce néant qui nous avoit éblouis, et qu'on s'accoutume à s'apetisser avec consolation, sous cette haute majesté qui engloutit tout. Aimez Dieu, et vous serez humble; aimez Dieu, et vous ne vous aimerez plus vous-même; aimez Dieu, et vous aimerez tout ce qu'il veut que vous aimiez pour l'amour de lui.

L'.

A LA MÊME.

Ne compter en rien sur soi-même : combattre l'activité naturelle.

(Février 1691.)

Tout ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire ou de vous dire, sur le courage dont il faut se défier, se réduit à ceci: c'est qu'il ne faut en rien compter sur soi, que Dieu vous demande l'abaissement de votre esprit, et que vous voyiez même le néant de ce courage même que vous croyez avoir pour toutes les vertus. Ne vous fiez point à votre zèle, pour renoncer aux soulagements, pour accepter de longues contraintes, pour porter une vie dure et un travail d'esprit sans relâche; vous y succomberiez, pour l'esprit et pour le corps. Soyez simple, pour vous ménager avec support, comme vous voudriez ménager une autre personne. Le parti de prendre tout sur soi, est un parti de philosophe: on veut tout faire pour les autres, et ne leur rien devoir; on veut les supporter sans en être supporté; on ne veut point se laisser voir dans un état de foiblesse, où l'on a besoin d'être épargné; à tout cela vous reconnoîtrez le coin de l'amour-propre, qui prend tout sur soi. Cela se fait même par vigueur et par hauteur de naturel, sans s'en apercevoir. Apetissez-vous, madame, pour recourir avec une humble simplicité au soulagement et à la consolation, quand vous en aurez besoin. Réservez-vous les heures nécessaires. Jésus-Christ avoit peu de temps pour instruire ses apôtres; il alloit les quitter; cependant il se dérobe à eux pour aller seul sur la montagne: il leur apprend à faire de même; il suspend leurs travaux apostoliques pour les faire reposer. Demeurez en paix devant Dieu, pour vous accoutumer à suspendre l'activité de l'esprit trop vif, et qui a trop de confiance en son action. Vous éprouverez combien cette pratique est utile, pour faire mourir les saillies de la nature et les réflexions de la sagesse humaine. Pendant ce temps, amusez vos sens, et laissez à votre corps ce relâchement dont il a besoin. Le corps et l'âme s'en porteront mieux, et les affaires n'y perdront rien.

LI**.

A LA MÊME.

Sur la résignation dans les croix.

(Mars 1691.)

On auroit besoin d'une santé forte et continue, pour porter un état comme le vôtre ; mais Dieu prend plaisir à vous accabler de tous côtés. Je vous l'avois bien dit , madame , qu'il nous pousse à bout. Je le remercie du courage qu'il vous donne , à mesure qu'il vous exerce. Y a-t-il une meilleure place, que d'être attachée sur la croix avec son Fils ? Les douleurs du corps humilient l'âme, et la tiennent dans une disposition de sacrifice. Souffrir en paix, c'est s'immoler et faire régner Dieu. Quand on souffre, tout est fait, pourvu que l'on souffre sans résistance sous la main de celui qui frappe.

Au nom de Dieu, madame, ne négligez rien pour vous soulager l'esprit et le corps.

LII**.

A LA MÊME.

Même sujet que la précédente.

Ce 20 mars 1691.

Il est vrai que vous êtes conduite quelquefois par un chemin assez rude, et que, ni du côté du monde, ni du côté de la santé, ni même du côté de ce que vous entreprenez pour Dieu, vous n'avez pas toute la consolation qu'on s'imagine ; mais c'est un bonheur inestimable que les choses soient ainsi, et ce seroit un grand malheur qu'elles fussent autrement. Convaincue, comme vous êtes, qu'il y a une autre vie où l'on ne peut arriver heureusement que par la croix, pourriez-vous vous affliger, et pourroit-on s'affliger pour vous, de ce que vous en avez une à porter, qui rend votre salut éternel d'autant plus sûr, qu'elle est souvent plus invisible et plus pesante ?

Il me semble que vous estimez quelquefois un peu l'état d'abandon sous la main de Dieu, et que vous en parlez comme d'un état utile et désirable. Vous êtes bien réellement dans l'occasion de mettre vos pensées en pratique, et

toutes les circonstances qui vous environnent vous y portent éminemment. C'est pour vous, encore plus que pour ceux qui marchent aujourd'hui pour la défense de la religion, le temps de remporter des victoires ; et il ne tiendra qu'à vous de gagner beaucoup plus, dans votre retraite de Saint-Cyr, qu'on ne gagnera à Mons, et dans tous autres endroits où il plaira au Roi de porter ses armes, et à Dieu de les bénir¹. Il ne faut, pour cela, que pratiquer paisiblement la patience, l'humilité, le détachement, et un peu de cet abandon que vous avez vu souvent de loin, et que vous voyez maintenant de plus près. O que ces grandes occasions devoient nous paroître précieuses ! Qu'elles peuvent nous faire en peu de temps un merveilleux progrès vers Dieu ! et qu'elles peuvent nous servir au moins à nous faire sentir profondément notre misère, lorsque, par des mouvements naturels trop vifs, nous apprenons combien notre cœur est encore vivant à la créature, et combien les sentiments qu'il en a sont plus forts et plus pressants que ceux de la grâce ! On éprouve alors ce qu'il faut qu'il en coûte, pour dire avec une sincère et pleine résignation : *Seigneur, que votre volonté soit faite.*

Cependant, si l'on veut être à Dieu comme il le demande, il faut en venir jusque-là qu'il soit le seul maître, et que toute la tendresse naturelle fasse place à un amour dominant, qui coupe et qui immole tout ce qui n'est pas purement et parfaitement pour Dieu.

Bénissez-le donc de ce que, dans le secret de votre cœur entre lui et vous, il vous donne une abondante part à l'amertume du calice qui nous a sauvés. Agissez toujours avec courage, que votre cœur se fortifie ; soutenez la main du Seigneur, lors même qu'il l'appesantit : il n'envoie point de croix, qu'il n'y attache une grande et éminente grâce. Ne laissez pas perdre celle qu'il vous a préparée ; et pensez souvent en sa présence, qu'après tout, quelque peine que vous souffriez, vous n'en souffrez pas autant que vous en méritez, autant que Notre-Seigneur en a souffert, autant peut-être qu'il vous en faut pour gagner le ciel.

¹ Madame de Maintenon s'étoit retirée à Saint-Cyr, pendant le siège de Mons, que le Roi fit en personne. Cette ville se rendit le 9 avril, après seize jours de tranchée ouverte (*Hist. de Saint-Cyr*, par le duc de Noailles, p. 66, etc. — *Lettres de Madame de Sévigné*, t. ix, p. 437; édit. Mouton, in-8°.)

LIII * *.

A LA MÈME.

Ménager sa santé et ses forces pour le service de Dieu.

(Avril 1691.)

J'APPRENDS, madame, que votre santé ne se rétablit point, et j'en suis dans une véritable peine. Je sais, par mon expérience, combien les maux d'épuisement viennent d'une manière insensible, et à quel point ils sont opiniâtres. Il y a je ne sais combien d'années que je languis, pour avoir négligé ma santé dans ma première jeunesse. Votre santé ni votre vie ne sont pas à vous, madame; c'est un dépôt confié, et vous devez en prendre le même soin que vous prendriez de celle d'un autre dans le même cas. Quand on fait autrement, ce n'est pas détachement de soi : c'est défaut de simplicité. Pour le danger de se flatter, on en est entièrement à l'abri, en se laissant juger par les meilleurs médecins, qu'on prie sérieusement de parler sans compliment. Pousser le scrupule plus loin, c'est vouloir être trop sage, et supposer que Dieu ne se contente pas de la vraie droiture.

Quand on a un naturel courageux comme le vôtre, on a plus de peine à s'apaiser et à se rabaisser à tous ces petits ménagements de santé, qui paroissent des foiblesses et des relâchements, qu'à s'élever par grandeur au-dessus de tous ces besoins. Ainsi, il y a plus à s'humilier, à devenir simple, et à mourir à soi, en cette conduite qui semble relâchée, que dans la rigueur qui n'épargne en rien le corps.

Au reste, madame, il vaut mieux faire la volonté de Dieu, en ménageant ses forces, que goûter sa présence. L'un est fidélité pour lui, l'autre est jouissance pour nous-mêmes. Vous tenez trop à cette présence de Dieu aperçue et réfléchie qui vous est donnée, et qui est bien moins Dieu pour vous, que l'accomplissement de son ordre. Le lait est bon pour l'enfant; mais quand il survient quelque chose qui ôte le lait à l'enfant, il faut le sevrer. Ayez donc soin, madame, de votre santé, ménagez-la moins par les remèdes que par le repos et la gaieté. Quand vous croirez bien que Dieu le veut, vous trouverez le moyen de le faire; vous n'y perdrez rien pour l'intérieur, en préférant le pain le plus sec au lait le plus doux.

LIV * *.

A LA MÈME.

Combien il est difficile de bien user des consolations humaines.

Le Jeudi saint, 12 avril 1691.

A JUGER des choses humainement, on devoit vous estimer heureuse d'aller rejoindre la personne dont la séparation vous a si sensiblement affligée¹; mais, selon l'Évangile, les jours d'affliction sont meilleurs que les jours de joie; et il faut plus de vertu pour bien user des consolations humaines que des peines et des souffrances. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit toujours en tout temps le maître résolu de votre cœur, et je le bénirai surtout, lorsque je verrai qu'il prendra soin de vous marquer au coin de la croix; c'est le caractère des élus.

LV * *.

A LA MÈME.

Il souhaite qu'elle se livre sans réserve à l'esprit de Dieu.

(Juin 1691.)

Je prie Dieu, madame, qu'il vous remplisse de son esprit, de ce bon esprit qu'il donne, comme dit l'Évangile, à tous ceux qui le lui demandent; c'est-à-dire, que tout autre esprit, quelque bon qu'il paroisse, n'a rien de droit et de solide; c'est-à-dire encore, que quiconque n'a pas ce bon esprit, a tort de ne l'avoir pas. Celui qui en est privé, on ne le demande pas, ou le demande mal. Ce n'est point par les lèvres, ni par les actions extérieures; c'est par le désir du cœur, et par un profond abaissement de tout soi-même devant Dieu, qu'on attire en soi cet esprit de vie, sans lequel nos meilleures actions sont mortes. Dieu est si bon, qu'il n'attend que notre désir pour nous combler de ce don qui est lui-même. Le cri, dit-il dans l'Écriture², ne sera pas encore formé dans votre

¹ Louis XIV étoit à l'armée, et venoit de prendre Mons. Il écrivoit à madame de Maintenon, le 9 avril: « Je vas voir » aujourd'hui une partie de l'armée, et je serai en état de » partir lundi matin pour me rendre samedi au soir à Com- » piègne, ou j'aurai le plaisir de vous voir. Je souhaite que » ce soit en bonne santé. » — ² *Psalm.* ix, *hebr.* x, 17.

bouche , et déjà , moi qui le verrai naître dans votre cœur . je l'exaucerai avant qu'il soit fait. Il nous prévient , il nous presse de le presser : il nous prie , pour ainsi dire , de le prier. Il souffre patiemment nos duretés, nos langueurs, nos lâchetés, nos ingratitude; il nous ordonne de lui demander . tant il craint d'être réduit à ne nous donner pas. Ses menaces mêmes sont les effets de son amour ; il ne veut être craint , que parce qu'il craint lui-même que nous ne le forçons à nous perdre. O qu'il est bon notre Dieu , et qu'il est doux de le servir avec amour et confiance ! Que vous êtes heureuse , madame , de sentir que tout bon esprit naturel n'est point véritablement bon , et qu'il faut un entier renouvellement d'esprit par celui de Dieu , qui nous rend tout ensemble sages de sa sagesse , et enfants pour renoncer à la nôtre !

Je prie Notre-Seigneur de réunir en lui seul toutes vos affections , pendant que la multitude des occupations vous partagera au dehors. Prêtez-vous à Dieu avec souplesse dans sa main , pour faire de moment à autre tout ce qui lui plaît , et pour rompre votre volonté en vous laissant au gré de la sienne.

LVI * * .

A LA MÊME.

Utilité des croix.

(Septembre 1691.)

Vous voulez , madame , que Dieu ait pitié de vous dans vos peines ; pour moi je sais que toutes ces peines sont des épreuves , non-seulement de sa piété , mais encore de son tendre amour. Il n'y a que les âmes purifiées par le feu de la tribulation , qu'il trouve dignes de lui.

Il y a long-temps que je crois que vous ne pourrez faire mourir le Roi à tout ce qui l'éloigne de Dieu , qu'après qu'il aura bien servi à vous faire mourir à vous-même et à tout appui. Pourvu que l'œuvre de Dieu s'accomplisse , consentez à souffrir sans bornes , ni pour la violence ni pour la durée.

Prêtez-vous à tout , madame : Dieu demande tout , et ne prend que ce qu'il lui faut. Je ne suis en peine que de votre santé , que je vous supplie de ménager comme le bien d'autrui.

LVII * * .

A LA MÊME.

Combattre sans relâche l'amour-propre.

Ce 12 mars 1692.

JE prie Notre-Seigneur d'être en vous , et de vous déposséder de vous-même. On ne sauroit servir deux maîtres ; et Dieu ne régnera librement dans notre cœur , qu'après nous en avoir chassés , sans laisser aucun retranchement à l'amour-propre le plus sage et le plus vertueux.

Ces paroles sont bientôt dites : mais le sens en est infini à qui le comprendra dans toute son étendue. Il n'y a que *l'Esprit de Dieu* qui *comprend les profondeurs de Dieu*, dit saint Paul¹. Comprenez-les , madame , par son esprit , et ne craignez point de vous perdre en lui. Il vous a donné beaucoup , il veut beaucoup de vous : ses desseins sont grands , mais la moindre hésitation les borneroit. Je le prie de vous entraîner dans cet abîme d'amour , où toute sagesse humaine perd pied.

LVIII * * .

A LA MÊME.

Sur la mort à soi-même.

Le Vendredi saint , 4 avril 1692.

JE prie Notre-Seigneur en ce jour , qui est un jour de croix et de mort , de vous faire mourir à vous-même dans la partie la plus intime et la plus vivante , qui est l'amour de votre propre vertu autant qu'elle est la vôtre. Dieu donne souvent un naturel sincère et courageux à ceux qu'il veut faire les instruments de sa grâce : mais il faut qu'ils meurent à leur bon naturel , comme ceux qui sont mal nés à leurs mauvaises inclinations. Je voudrois bien que vous eussiez renoncé à celle de prendre tout sur vous , et rien sur les autres ; c'est un courage d'amour-propre. On trouve qu'il est beau que le moi mette tout dans le commerce , et n'y reçoive rien ; mais l'amour-propre trouve , dans ces fausses mesures , ce qu'il mé-

¹ I Cor. II. 10.

rite de trouver. A force de ne vouloir jamais gêner les autres, on les gêne souvent. Premièrement, ils souffrent de cette délicatesse qui veut tout donner sans rien prendre; de plus, ils sont toujours comme sur des épines, par l'incertitude où votre réserve les met. Un peu de décision plus simple les mettrait au large, et vous aussi. D'ailleurs, votre amour-propre se lasse à la fin de prendre tout sur lui. de là viennent vos dégoûts, vos lassitudes, et vos bouffées de vivacité contre votre prochain.

LIX * *.

A LA MÈME.

Exhortation au pur amour.

25 mai 1692.

JE vous souhaite, madame, le Saint-Esprit; c'est l'unique souhait à faire; il éteint tous les autres dans le cœur. *Celui qui boira de cette eau, n'aura jamais soif, et les fleuves d'eau vive couleront de ses entrailles*¹. O qu'on est éloigné de vouloir quelque chose de créé, quand on porte Dieu au-dedans de soi, et que la vérité rassasie l'âme! Cet aliment de vie éternelle nous convertit en sa propre substance; il nous délivre de notre mensonge; il nous fait vérité comme lui, et nous donne son caractère d'éternité. On ne veut rien hors de Dieu; on veut tout par un acquiescement continu à la volonté de Dieu: voilà ce qui me fait entendre ces paroles de l'Évangile d'aujourd'hui: *Celui qui ne m'aime point, ne goûte point ma parole*². Qu'il craigne Dieu tant qu'il voudra; qu'il s'abstienne de tous les péchés, même les plus légers; que ses mœurs soient pures et édifiantes; qu'il donne son bien aux pauvres; qu'il se mortifie sans cesse, qu'il sacrifie sa vie et répande son sang; il manque à la principale loi, qui est la fin de toutes les autres, au grand commandement, au nouveau commandement, c'est-à-dire, qui est l'ame de la loi nouvelle: c'est le commandement de l'amour. Qui n'aime point ne fait rien, quoiqu'il semble tout faire. Ne tendez qu'à aimer. Heureux qui aime! l'amour vrai et pur est l'accomplissement de la loi. Cet amour pur est la loi vivante et intérieure. La lettre de la loi, sans cet esprit d'amour, n'est que mort. Cet amour, quand il est

fixé dans le cœur, est le Saint-Esprit habitant en nous comme dans son temple. Dieu est amour; et celui qui aime jusqu'à devenir tout amour, est fait une même chose avec lui. Alors Dieu est adoré en esprit et en vérité, suivant la fin de la création; jusque-là la créature ne se rapporte qu'imparfaitement à la fin de la création. Alors plus d'intérêt propre, plus de retour sur soi pour se chercher, plus d'autre volonté que celle de notre Père, qui fait, selon son droit, de nous et de tout le reste ce qu'il lui plaît. J'espère qu'il se glorifiera; et que voulons-nous, si ce n'est sa pure gloire? Oui, aux dépens de tout nous-mêmes, qu'il règne à jamais!

Je suis en peine de votre santé. Quand l'esprit est dans l'agitation, le corps souffre, surtout quand on est vif et sensible comme vous l'êtes. L'esprit d'amour vous enseignera toute vérité; il vous suggérera intérieurement tout ce que Jésus-Christ dit. Les mêmes choses qui nous éclairent au-dehors, par la lecture, sont pour nous inutiles, et nous n'en pénétrons point la vérité, jusqu'à ce que l'amour les répète intérieurement pour les imprimer.

LX * *.

A LA MÈME.

Utilité des croix.

26 septembre 1692.

L'AMITIÉ que vous avez pour le Roi doit se purifier par la douleur. C'est peu que de n'avoir aucun intérêt; il faut renoncer à toutes consolations, et porter les choses les plus humiliantes.

Vous ne sauriez devenir trop petite sous votre croix; et vous n'aurez jamais tant de liberté, d'autorité et d'efficace dans vos paroles, que lorsque vous serez bien humiliée et bien petite, par renoncement à toute votre sensibilité. Il faut devenir pauvre et foible selon le monde, pour mourir à sa propre force, et être revêtue de celle de Dieu, qui est jaloux de ne prendre que le néant pour instrument de ses ouvrages, et qui *choisit les choses les plus foibles, comme dit saint Paul*¹, *pour confondre les plus fortes*.

¹ Joan. VII, 38. — ² Joan. XIV, 23.¹ I Cor. I, 27.

LXI * * .

A LA MÊME.

Exhortation au renoncement.

Ce premier janvier 1693.

JE vous souhaite, madame, mieux qu'une bonne année : je veux dire, un vrai détachement de tout ce que le temps renferme et qui passe avec lui, pour ne tenir qu'à ce qui ne peut plus être compté, ni par les années, ni par les siècles. Quand nous n'avons plus aucune volonté pour le temps, nous entrons dans celle de Dieu, et nous devenons en quelque sorte comme lui, immobiles et éternels. Ce n'est que par notre corps, que nous sommes sujets au temps. Dès que nous n'avons plus ni désirs ni craintes, par rapport au corps, nous demeurerons affranchis de la loi du temps. L'extinction de toute volonté propre, et le détachement de tout ce qui change, nous met dans cette paix d'éternité, pour laquelle nous sommes faits. Heureux qui entend ces vérités, et qui renonce à soi-même de bonne foi, pour y entrer !

LXII * * .

A LA MÊME.

Sur la mort à soi-même.

Ce 2 février 1693.

PRESCQUE tous ceux qui songent à servir Dieu, n'y songent que pour eux-mêmes : ils songent à gagner avec Dieu, à ses consolations, et point à souffrir : à posséder, et non à être privés. Au contraire, tout l'ouvrage intérieur consiste à sacrifier, à s'apetisser, et à se dépouiller même des consolations de Dieu, pour ne tenir qu'à lui seul. On est sans cesse comme les malades passionnés pour la santé, qui se tâtent le pouls trente fois par jour, et qui ont besoin qu'un médecin les rassure, en leur donnant de fréquents remèdes, et en leur disant qu'ils se portent mieux. Voilà presque tout l'usage qu'on fait d'un directeur ; on ne fait que tourner dans un petit cercle de vertus communes, au-delà desquelles on ne passe jamais

généreusement. Le directeur, comme le médecin, flatte, encourage, entretient la délicatesse et la sensibilité sur soi-même ; il n'ordonne que de petits remèdes benins, et qui tournent en habitude. Dès qu'on se trouve privé des grâces sensibles, qui ne sont que le lait des enfants, on croit que tout est perdu. C'est une preuve manifeste, qu'on tient trop à ces moyens et à soi-même.

Les privations sont le pain des forts ; c'est ce qui rend l'âme robuste, qui l'arrache à elle-même, qui la sacrifie purement à Dieu. Mais on se désole dès qu'elles manquent ; on croit que tout se renverse, quand tout commence à s'établir et à se purifier. On veut bien que Dieu fasse de nous ce qu'il voudra, pourvu qu'il en fasse toujours quelque chose de grand et de parfait. On voudroit entrer dans la pure foi, et garder toujours sa propre sagesse ; être enfin anéanti, et grand à ses propres yeux. Quelle chimère de spiritualité !

LXIII * * .

A LA MÊME.

Moyens d'attirer la bénédiction de Dieu sur l'établissement de Saint-Cyr.

25 mai 1693.

Vous avez, madame, une mission perpétuelle à Saint-Cyr, où je prie Notre-Seigneur de vous donner de jour en jour de nouvelles bénédictions. Vous les attirerez, madame, par une profonde humilité, par une fervente oraison, par une grande confiance en Dieu, par un zèle ardent de sa gloire, et par une patience à l'épreuve de toute foiblesse humaine. C'est une grande vertu, que de savoir supporter en charité les défauts que l'on ne peut tout-à-fait déraciner dans le prochain ; on vient à bout de tout avec le temps, en s'abandonnant à celui qui seul peut changer les cœurs. Et cependant il faut se sacrifier soi-même à son service, en ne négligeant rien de ce que nous pouvons faire pour les âmes qui nous sont confiées.

LXIV**.

A LA MÊME.

Avis sur la pratique du renoncement et de la mort à soi-même.

(Mai 1694.)

CE que vous m'avez mandé , madame , de vos cuisantes peines , m'en cause une véritable : il faut pourtant ressentir ces dépités d'amour-propre , pour éprouver toute sa misère ; il faut voir ses imperfections , et consentir qu'elles soient exposées à la censure du public.

Vous , et tous les gens qui vous abordent , sont condamnés , comme incapables d'affaires , par tous les raisonnements : il faut vous laisser condamner en paix ; il faut même vouloir être blâmée dans les choses où vous avez un tort effectif ; il faut encore vous supporter dans les torts cachés , que les autres ne verront pas , et qui ne seront connus que de vous.

O qu'il est bon , madame , d'être privé de sa propre estime , et de celle des honnêtes gens ! On y tient plus qu'on ne s'imagine ; et on n'en est détaché qu'après qu'on l'a perdue , et qu'on est en paix dans cette perte , sans espérance de la réparer. Vous ne tenez point aux biens ni aux honneurs grossiers ; mais vous tenez peut-être , sans le voir , à la bienséance , à la réputation des honnêtes gens , à l'amitié , et surtout à une certaine perfection de vertu , qu'on voudroit trouver en soi , et qui tiendrait lieu de tous les autres biens : c'est le plus grand raffinement de l'amour-propre , qui console de toute perte. Comme on ne veut rien d'extérieur pour soi , on se console aisément de perdre toutes les choses extérieures , dont la perte ne fait que nous rendre plus grands et plus parfaits.

Quand on a du courage , voilà de quoi on se nourrit intérieurement. Alors plus on paroît parfait aux gens sans expérience , et qui ne jugent que par les actions , plus on est imparfait ; car on est plein de soi-même , comme Lucifer. Son péché ne consiste que dans le plaisir de se voir parfait. Je dis , parfait pour l'amour de soi : car pour être pur dans sa perfection , il faut la regarder en soi tout comme en autrui , sans nulle complaisance que ce soit soi-même plutôt qu'un autre ; ou plutôt ne la regarder jamais , allant toujours en avant d'une vue droite et simple , sans réflexion ni retour.

Tant qu'on n'est point encore arrivé là , on sent toujours des retours inquiets , des hontes , des dépités , des sensibilités , des délicatesses. Tout cela est bon à éprouver ; plus il est douloureux , plus il est utile ; car cette douleur est nécessaire , comme celle des incisions pour guérir des plaies.

Vous n'êtes point encore assez accoutumée à la fatigue sur l'avidissement intérieur où les bonnes âmes doivent passer. Il faut venir jusqu'à avoir horreur de soi , et à ne trouver plus en soi ni consolation , ni ressource , ni lieu à poser le pied sur le bord de l'abîme. Dieu vous fait des grâces infinies : je souhaite seulement que vous marchiez à proportion , et que rien ne vous arrête. Il faut une mort perpétuelle de tout ; mais une mort prise à contre-sens ne feroit que vous épuiser pour la santé , que vous dessécher intérieurement , que vous charger de pratiques gênantes , que vous livrer à votre courage naturel , et que vous faire hésiter dans les voies que Dieu vous marque.

C'est par petitesse et par simplicité , et non par courage et par multitude de pratiques , qu'il faut que vous mouriez à votre propre esprit , à votre goût pour les vertus naturelles , et à tout ce qui nourrit la délicatesse de votre amour-propre.

Je prie Dieu de tout mon cœur , madame , qu'il vous donne sa pure lumière , pour que vous ne preniez jamais le change sur ce que Dieu veut de vous : vous prendriez bien de la peine , et n'avanceriez guère. Je le prie aussi de ne vous laisser jamais dans une certaine hésitation , qui vient de ce qu'on n'ose se dépouiller et laisser à Dieu tout ce qu'il demande. Vous serez , s'il plaît à Dieu , toujours très-vertueuse ; mais Dieu veut , des âmes à qui il donne beaucoup , une désappropriation de ses dons , une petitesse , et une mort sans réserve , qu'une infinité de personnes pénitentes et très-vertueuses ne connoissent pas.

SENTIMENT

DE M. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

sur la lettre précédente ¹.

Il y a plusieurs choses dans la lettre que vous m'avez montrée , que je n'entends pas assez bien.

¹ A l'époque où Fénelon écrit la lettre précédente , ses

L'on doit, ce me semble, vouloir trouver en soi une certaine perfection de vertu, qui doit tenir lieu de tous les autres biens faux : et l'on doit se consoler par là, des choses extérieures que la Providence nous enlève : et une indolence qui nous rendroit indifférents touchant la perfection de la vertu, seroit très-blâmable.

Il est vrai aussi, que si c'est l'amour-propre, et non le désir de plaire à Dieu, qui anime, ce n'est plus vertu. Je crois aussi que c'est là le sentiment de M. l'abbé de Fénelon. Je ne comprends pas non plus, que pour être pur dans la perfection, il faut la regarder en soi comme en autrui, sans nulle complaisance que ce soit soi plutôt qu'un autre ; à moins qu'il ne veuille parler de la complaisance de l'amour-propre : car d'ailleurs la vraie charité a pour règle d'aimer sa propre perfection, préférablement à celle d'autrui. Il ne la faut pas regarder, comme Lucifer, par orgueil ; mais pour en remercier Dieu, et pour tâcher de la conserver et de l'augmenter autant qu'il se peut, selon cette parole : *Que celui qui est juste se justifie encore*¹.

Il y a d'autres choses que je n'entends pas clairement. Pour venir à ce que vous avez marqué, je crois que l'on ne vient point à cette mort du chrétien, sans courage, et sans pratiquer l'humilité du cœur : et la simplicité, qui ne cherche que Dieu, et s'éloigne sans grimace et sans hésitation de ce qui lui déplaît, y est nécessaire ; mais je suis bien persuadé qu'une petitesse et une simple indolence et dépouillement de courage et de pratiques, seroit une passivité blâmable pour vous, et condamnée par les règles de l'Église.

Voici une proposition condamnée par un concile général de Vienne, contre les Béguins et les Béguines, qui étoient des illuminés : *C'est une imperfection de s'exercer dans les actes des vertus, et une âme parfaite doit s'éloigner des pratiques de vertu*². Ces faux illuminés établissoient qu'une âme pouvoit devenir si parfaite en cette vie, qu'elle étoit impeccable, et

qu'elle ne pouvoit plus aller plus loin ; ce qui n'appartient qu'à la perfection de l'autre vie. Il y a une différence totale entre le sens de M. l'abbé de Fénelon et celui-ci. Je ne vous l'ai rapporté, qu'à l'occasion de cette perfection idéale qui consisteroit dans une mort entière sans imperfection, qui banniroit toute sensibilité, et qui anéantiroit entièrement la créature, la rempliroit de Dieu sans effort de sa part et sans pratiques. C'est là la perfection du ciel ; Dieu *servi toutes choses en tous*, comme dit saint Paul¹, sans que la créature y mette rien par son travail ; elle recevra tout, et sera dans une passivité, heureuse récompense de ses travaux et de ses pratiques passées.

Quant à présent, je comprends que nous devons mourir au péché, que nous devons marcher dans une vie nouvelle, que les membres de notre corps ne doivent plus être des armes d'iniquité, et que nous nous devons donner à Dieu comme vivants, de morts que nous étions, et lui consacrer les membres de notre corps ; pour servir à la justice : qu'il faut dorénavant obéir du fond du cœur à la doctrine de Jésus-Christ, à laquelle nous sommes livrés par la grâce ; et que, comme nous avons servi au péché, nous devons présentement servir à la vertu pour la sanctification de nos âmes. Voilà ce que je lis dans le nouveau Testament, où il est parlé à fond de la mort des chrétiens. Tout cela demande du courage et des pratiques solides de vertu : si par petitesse et par simplicité, l'on entendoit quelque chose qui donnât l'exclusion à cette incontestable doctrine, je n'y souscrierois jamais. Je ne sais point ce que c'est que cette désappropriation des dons de Dieu, petitesse et mort sans réserve, qu'une infinité de personnes pénitentes et vertueuses ne connoissent pas. Mais, en tout cas, ces personnes pénitentes et vertueuses ne seront pas privées de la lumière nécessaire à leur salut, si elles persévèrent dans la pénitence et dans la vertu. Elles se garderont de se rien attribuer de la gloire de Dieu ; elles continueront à être humbles de cœur, et à mourir au péché sans réserve. Elles tiendront à ce qui est de plus pur, par la perfection de leur état ; mais elles comprendront que la perfection pure et sans défauts est pour l'autre vie ; car Dieu y a mis une mesure : saint Grégoire nous l'a appris. Il est vrai que, comme nous ignorons cette mesure, et celle du progrès que nous faisons, nous avons tous les jours besoin de courage et d'attention pour

relations avec madame Guyon, et la haute estime qu'il témoignoit pour elle, le firent soupçonner de partager les erreurs qu'on reprochoit à cette dame. Dans la vue de s'éclaircir la-dessus, madame de Maintenon remit la lettre à l'évêque de Chartres (Godet des Marais), qui eut y remarquer en effet quelques expressions équivoques et trop peu exactes, sur la matière délicate du pur amour et du désintéressement des parfaits. Tel est le sujet des observations qu'il adressa à madame de Maintenon. Il est à remarquer que l'évêque de Chartres s'y applique à donner un sens favorable aux expressions de Fénelon, ne doutant pas de la pureté de ses sentiments.

¹ Apoc. XXII, 11. — ² Cette proposition est la VI^e erreur condamnée dans les Bégnards, par le concile de Vienne, sous Clément V, en 1311.

¹ I Cor. XV, 28.

avancer, selon cette exhortation du Saint-Esprit : *Que celui qui est saint se sanctifie encore*, et notre mesure ne sera pleine qu'à la mort ; car recevant tous les jours de nouvelles grâces, nous y devons répondre chaque jour par une nouvelle reconnaissance. Ainsi c'est un bien, que nous ne connoissons pas toute l'étendue de notre mesure, afin que nous ne nous endormions jamais. Je suis persuadé, madame, que nos sentiments sur cela sont les mêmes (je parle de M. l'abbé de Fénelon), et quoiqu'il voie plus que moi, je crois fermement ne pas penser différemment de lui. J'ai néanmoins pris occasion ici de vous instruire, comme une mère d'une grande communauté, sur certain langage de dévotion mal entendue ; et je crois que tout ceci peut vous servir en votre particulier.

EXPLICATION

DE QUELQUES EXPRESSIONS TIRÉES DES LETTRES
DE FÉNELON A MADAME DE MAINTENON ¹.

Sur la résistance à l'esprit de Dieu ².

Il faut être enfant et jouer sur vos genoux pour les mériter. Je parle de certaines familiarités et de certaines caresses que notre Père céleste fait aux âmes petites et simples, à ceux qui sont enfants, et qui jouent sur ses genoux ; pendant qu'il est plus réservé, comme Jésus-Christ nous l'assure, pour les âmes qui sont encore grandes et pleines de sagesse. Il ne s'agit que de l'indécence de l'expression ; si cette expression est indécente, je la condamne. Mais qu'y a-t-il de plus naturel, pour continuer la figure commencée par Jésus-Christ même sur les enfants, que de les faire jouer familièrement dans le sein de leur Père ? Un prophète avoit déjà mis les enfants de Dieu dans son sein où il les porte ³. Saint François de Sales a été bien éloigné de suivre ces bienséances si sévères et si scrupuleuses. Je m'y soumetts pourtant.

Je dis que, dans cet état de simplicité et d'union à Dieu, *on sait tout sans rien savoir* ; mais j'explique à quelques lignes au-dessous en disant : « Je dis qu'alors on sait tout sans rien savoir : ce n'est pas qu'on ait la pré-

» somption de croire qu'on possède en soi toute
» vérité ; non, non, tout au contraire, on sent
» qu'on ne voit rien, qu'on ne peut rien, et
» qu'on n'est rien ; on le sent et on en est ravi.
» Mais, dans cette désappropriation sans ré-
» serve, on trouve de moment à autre, dans
» l'infini de Dieu, tout ce qu'il faut selon le
» cours de sa providence. C'est là qu'on trouve
» le pain quotidien de vérité, comme de toute
» autre chose, sans en faire provision..., en
» nous tenant contents dans notre impuissance,
» etc. » Voilà sans doute cette heureuse igno-
rance des petits et des simples, qui savent tout
sans rien savoir, parce qu'ils ne savent que
Jésus-Christ crucifié : ils connoissent que Dieu
est tout, et qu'ils ne sont rien. Cette science
leur tient lieu de tout. Ils n'ont aucune pré-
sompction, car ils savent qu'ils ne savent rien ;
ils ne savent que se taire, qu'obéir, qu'être
dociles, que se mépriser, qu'aimer Dieu. Ils
voient qu'ils ne sont rien, qu'ils ne peuvent
rien, et ils en sont ravis : ils sont contents dans
leur impuissance. En effet, Rodriguez et tous
les spirituels assurent, que pour être humble,
il ne suffit pas de connoître le néant et l'im-
puissance de la créature, il faut y consentir ;
car se voir un néant et en être fâché, est un
dépôt d'orgueil. Il faut donc vouloir n'être rien
et ne pouvoir rien, afin que tout vienne de Dieu,
et que tout lui soit dû. Parler ainsi, c'est dire
ce qui est essentiel à la foi chrétienne. Cette
connoissance de son néant et de la grandeur
de Dieu à laquelle on acquiesce par amour,
c'est la vraie sagesse des petits enfants. Voilà
le pain quotidien de vérité comme d'autre chose.
Mais ce pain on ne le demande que pour
chaque jour, on ne le reçoit que pour chaque
jour, comme la manne, afin que l'âme de-
meure dans une dépendance journalière. Jésus-
Christ n'a-t-il pas dit : *Ne vous mettez pas en
peine pour le lendemain, car le lendemain aura
soin de lui-même ; à chaque jour suffit son mal* ¹.
Saint François de Sales répète souvent ce pas-
sage pour l'avancement spirituel (Épîtres).
En vérité, quand je ne fais que traduire fidèle-
ment les paroles de Moïse et de Jésus-Christ,
et que je les applique comme saint François de
Sales, j'ai honte d'avoir à me justifier ; mais
n'importe, je respecte tout dans les personnes
dont il est question, et je les laisse maîtres de
ma plume pour me rétracter.

J'ai dit : *Plus les sens sont amortis par ce cou-
rage de l'âme, plus l'âme voit sa vertu, et se*

¹ Nous publions cette pièce sur le manuscrit original qui se conserve au Séminaire de Saint-Sulpice. — ² Ce titre, que Fénelon donne à ses *Explications*, est vraisemblablement celui d'un article que l'évêque de Chartres avoit noté comme suspect. — ³ *Isai.* LXVI. 12.

¹ *Math.* vi. 34.

soutient par son travail. C'est précisément le langage de saint Augustin, qui dit que l'orgueil et la confiance en soi-même se nourrissent de toutes les vertus les plus difficiles et les plus héroïques. Y a-t-il un plus grand appui, que de se voir au-dessus de toutes les difficultés, dans une vertu que rien n'ébranle? Mais, quand il plaît à Dieu de faire que l'âme se trouve foible, pauvre, impuissante, qu'elle se croit mauvaise sans l'être, qu'elle a horreur de son indignité, et qu'elle se condamne: c'est alors qu'elle perd tout appui en elle-même. Qu'on lise un peu tous les spirituels, on reconnoitra qu'ils ont tous parlé ainsi. Il faut brûler tous les livres des saints, ou reconnoître cette doctrine. Je la soumets pourtant.

Je ne manque pas de dire, qu'en cet état l'âme demeure fidèle, mais qu'elle ne voit pas sa fidélité. Quand j'aurois parlé sur les bancs en toute rigueur de scholastique, je n'aurois pas pu parler avec plus de précaution. Il est vrai que j'ajoute, que souvent il lui paroît en elle de nouveaux défauts, dont elle ne s'étoit pas défiée. En effet la lumière de Dieu croissant, il faut qu'elle voie en elle des imperfections qu'elle n'y avoit pas vues: qu'y-a-t-il à tout cela qui ne soit vrai et innocent? J'avoue qu'après même qu'on m'a averti, je ne puis pas voir ce qu'on veut reprendre.

J'ajoute que l'âme dans cette extrémité d'épreuve, n'a plus que la volonté de ne tenir à rien, et de laisser faire Dieu sans réserve: encore même n'a-t-elle pas la consolation d'apercevoir cette volonté; et j'en apporte la raison, qui est que ce n'est plus une volonté sensible et réfléchie, ce n'est plus une ferveur sensible, un goût qui se fasse remarquer et qui se répande dans la partie inférieure. Il faut ou condamner tout ce que les saints Pères et les autres saints ont dit des aridités et des désolations où Dieu met l'âme pour l'éprouver, ou reconnoître que tout ceci est incontestable à la lettre, et que j'y ai apporté toutes les précautions imaginables. Quand je dis qu'en cet état il ne reste qu'une extrême nudité et confusion, j'ai dit ce qui porte son évidence avec soi. Quand Dieu veut réduire l'âme à se condamner elle-même, que peut-elle voir en soi que sujet de honte, d'horreur et de condamnation? Vent-on qu'elle trouve de quoi se justifier, quand Dieu veut la réduire à se condamner? Que ceux qui sont effrayés de ces choses ne les éprouvent jamais, je le souhaite, puisqu'elles les troublent si fort; mais qu'ils ne jugent point par leur propre sentiment, de ce que Dieu fait dans tant d'autres

âmes qu'il épargne moins. Quoiqu'il en soit, il est manifeste que je ne veux point que l'homme fasse le mal, pour faire à Dieu un sacrifice; au contraire, je veux que l'homme, croyant avoir voulu le mal, ou du moins l'imperfection qu'il n'a pas voulue, se condamne, rougisse, se tourne contre lui-même, et ait horreur de son état, quoiqu'il soit pur, innocent, et dans une fidélité où il n'aperçoit pas qu'il est fidèle. Cela seul seroit décisif pour me justifier, et pour ouvrir les yeux du lecteur.

J'ai dit: *On ne trouve Dieu seul purement, que dans cette perte de tous ses dons, et dans ce réel sacrifice de tout soi-même, après avoir perdu toute ressource intérieure.* La jalousie infinie de Dieu nous pousse jusque-là; et notre amour-propre le met, pour ainsi dire, dans cette nécessité, parce que nous ne nous perdons totalement en Dieu, que quand tout le reste nous manque. Je parle en cet endroit des grâces qui servent de soutien à l'âme, qu'elle aperçoit, et qu'elle s'approprie avec complaisance. Je dis, immédiatement avant ces paroles ci-dessus rapportées, qu'il faut tout perdre, même l'abandon aperçu par lequel on se voyoit livré à sa perte. Il ne s'agit donc là, que des dons aperçus qui soutiennent la vie de l'âme et son amour-propre. Le dernier de ces dons est l'abandon aperçu, par lequel on supportoit en paix la vue de son indignité et la colère de Dieu. Afin que l'âme n'ait plus aucun soutien sensible et aperçu dans cette extrémité d'épreuves, il faut qu'elle se croie mauvaise, condamnée de Dieu, et qu'elle ne puisse plus trouver en elle, d'une manière aperçue, cet abandon et ce courage par lequel saint François de Sales disoit: Hé bien, si je suis réprouvé, si je ne puis aimer Dieu dans le ciel, du moins je l'aimerai le reste de ma vie. L'âme accablée ne trouve plus en elle cette force et cet abandon sensible. Toute la suite des paroles montre évidemment que je n'ai pu vouloir dire autre chose. Un grand nombre d'autres endroits des quatre livres marquent clairement, que dans cet état d'épreuve qu'on appelle de perte, l'âme ne perd rien de réel dans son fond, pour la grâce et pour les vertus; elle ne perd que des consolations, des facilités, des soutiens sensibles et aperçus; elle dit à Dieu: *Combien vous m'avez abandonné!*

D'ailleurs, quant on voudroit donner à mes paroles un mauvais sens, conforme aux erreurs des Quiétistes, on ne le pourroit d'aucune façon; la force des termes y répugne. Puisqu'on trouve Dieu, selon moi, dans la perte de tous ses dons; ses dons, dans mon langage, ne sont

done pas Dieu même , ses dons ne peuvent donc être que ce que j'ai dit immédiatement devant, c'est-à-dire *l'abandon aperçu*. L'unique chose qu'on pouvoit m'objecter, c'est qu'il faut donc, pour trouver Dieu purement, perdre sa grâce sanctifiante, qui est un de ses dons. Mais ne voit-on pas que je ne parle là que des dons que les spirituels détachent toujours de Dieu, qu'on peut perdre sans perdre Dieu même, et dont la perte même purifie l'âme pour l'unir plus parfaitement à Dieu. Il n'en est pas de même de la grâce sanctifiante, sans laquelle on perd Dieu, bien loin de le trouver plus purement. Jamais les Quiétistes, ni aucuns hérétiques dont je me souviens, ne se sont avisés de dire qu'on peut trouver Dieu en perdant la grâce sanctifiante. Quel moyen de trouver Dieu, que de lui déplaire, d'être son ennemi, d'être l'objet de sa justice et de sa colère? Ce seroit donc me faire dire ce que l'on n'a jamais imputé à aucun genre d'hérétiques, et qui ne peut avoir aucun sens dans aucune opinion. Si j'avois dit que l'on conserve la grâce sanctifiante en faisant des actions contraires à la loi de Dieu, j'aurois dit ce qu'on impute aux Quiétistes: ces paroles seroient impies et dignes du feu; mais enfin elles auroient un sens précis et arrêté. Au contraire, mes paroles ne signifient rien ni de bon ni de mauvais: elles n'ont que de l'extravagance, à moins qu'elles n'aient le sens pur et catholique que j'ai d'abord marqué. Ce que je conclus, c'est qu'on ne peut pas dire qu'une proposition soit mauvaise, quand elle n'a plus aucun sens dès qu'on veut la tourner au mal, et qu'au contraire elle en a un très-naturel et très-véritable dès qu'on la veut prendre en bonne part. Dans le langage des spirituels, les dons de Dieu qui ne sont pas Dieu même, et dont il faut se détacher, ne sont que les consolations, les goûts, les faveurs, les facilités pour le bien, le force sensible dans la vertu, et tous les autres soutiens aperçus que Dieu retire, quand il veut exercer et purifier une âme. On n'a qu'à lire ces quatre volumes, que je n'ai point relus; je suis sûr que tout y marque ce sens, et lève toute équivoque en cent endroits. Cependant je reviens toujours à me soumettre, à corriger et à rétracter tout ce qu'on vaudra.

Puis qu'on se scandalise de choses si innocentes, que seroit-ce si j'avois dit, comme saint François de Sales¹, « qu'il faut quitter le soin » de soi-même et l'affection aux choses spirituelles? » Il ajoute: « Dites, dès le soir, que

» vous renoncez à toutes les vertus, n'en vou-
 » lant qu'à mesure que Dieu vous les donnera,
 » ni ne voulant avoir aucun soin de les acquérir
 » qu'à mesure que sa bonté vous emploiera à
 » cela pour son bon plaisir. » Il dit ailleurs,
 parlant de ses défauts et de ses fautes: « Chères
 » imperfections, qui me montent ma misère! »
 Il dit une infinité d'autres choses, que des per-
 sonnes saintes, dépourvues d'expérience sur
 les matières intérieures, trouveroient fort
 scandaleuses, s'ils les lisoient dans un auteur
 moins respectable; mais ils n'oseroient les
 blâmer dans un saint dont la doctrine est cano-
 nisée par toute l'Eglise, comme la personne.
 Pour moi, je n'ai rien dit qui approche des
 expressions de ce saint, et je suis néanmoins
 tout prêt à condamner mes expressions.

*Ne penser jamais à soi-même, ou du moins
 n'y penser que comme on penseroit à un autre.*
 Voilà ce que j'ai dit. Il est vrai que j'ai voulu
 que certaines âmes, qui tendent à la plus haute
 perfection, parvinssent enfin à un état où elles
 ne pensassent plus à elles que comme on pense
 à son prochain dont on est chargé. On y pense
 par fidélité, par vigilance, pour remplir ses
 devoirs, et non par intérêt et par amour-propre.
 On n'a qu'à lire ce que j'ai écrit dans une lettre,
 pour savoir si madame de Maintenon ne pen-
 seroit plus à elle-même. Je réponds qu'elle ne
 doit pas le faire, et j'explique comment elle
 doit s'occuper de ses défauts et de ses besoins.
 Il est vrai que je suppose qu'il y a des âmes
 que Dieu mène plus loin; et je ne crois pas
 qu'aucun docteur catholique en voulût douter,
 après avoir lu les écrits des saints, qu'ils ne
 peuvent condamner pendant que l'Eglise les
 approuve et les admire. Que diroit-on de moi,
 si j'avois répondu comme saint François de
 Sales? « Ne pensez plus ni à l'amitié, ni à
 » l'innité que Dieu a faite entre nous, ni à vos
 » enfants, ni à votre corps, ni à votre âme,
 » enfin à chose quelconque; car vous avez tout
 » remis à Dieu¹. » Il paroît que cette lettre est
 à madame de Chantal. Voilà l'oubli de soi-
 même poussé jusqu'à bonté, jusqu'à *ne penser
 plus à son âme*. Je n'ai point parlé ainsi; et
 j'aurois pu le faire après un si grand saint et
 un si grand docteur de la vie spirituelle, que
 tous pasteurs doivent regarder comme leur
 maître en cette matière. Mais cette autorité
 décisive ne diminue point ma soumission pour
 ceux qui auront la charité de me corriger.

Les paroles que nous prononçons sont inutiles

¹ Liv. iv, Ep. 18.

¹ Liv. v, Ep. 78.

à l'égard de Dieu. Ceux qui craignent de trouver partout le quiétisme , peuvent penser que je veux insinuer par là , que les prières vocales sont inutiles : non , ce n'est pas mon intention; j'aimerois mieux mourir en infâme sur un gibet. Saint Augustin , qui n'étoit pas quiétiste , n'a appris à parler ainsi. Il dit souvent , que Dieu n'a pas besoin du bruit de nos lèvres ni de nos paroles, qu'il sait ce que nous voulons dire avant que nous le disions, et que , s'il nous assujétit à le prononcer, ce n'est pas afin que nous l'instruisions, mais afin que nous nous instruisions nous-mêmes , et que nous nous excitions à désirer ses grâces en prononçant les paroles saintes qui expriment les desirs. Voilà précisément et uniquement la signification naturelle de mes paroles, et mon intention en les écrivant.

L'usage modéré ne nous assure point de notre détachement ; il n'y a que la perte que Dieu opère lui-même , qui nous désapproprie véritablement de ce que notre amour-propre possède. Tout cela n'a aucun rapport au quiétisme ; il ne s'agit que d'une vérité qui est répandue dans les ouvrages de tous ceux qui ont écrit sur la morale. M. Nicole , par exemple , a dit plusieurs fois , dans ses *Essais de morale* , que tant qu'on possède une chose , on n'est point sûr de n'y tenir point par quelque affection secrète , et qu'on ne connoit qu'on y tenoit , que quand on en est privé. La privation, en effet, est la grande épreuve de l'amour-propre , pour les attaches secrètes. Je ne m'étends pas davantage sur cet endroit , qui n'a aucun rapport aux questions du quiétisme ; et je ne laisse pas d'être prêt à me corriger sur cela comme sur tout le reste.

Où est l'âme courageuse qui ne veut être rien , qui laisse tout tomber et tout perdre , talents , esprit , amitié , réputation , honneur , vertu propre. Ce qui peut scandaliser, c'est que j'ai dit *vertu* ; mais j'ai ajouté *propre* , pour montrer expressément qu'il ne s'agissoit de renoncer à notre vertu , qu'autant que nous nous la sommes appropriée par complaisance , et par amour de notre propre excellence qui est l'essence de l'orgueil. Ainsi , bien loin qu'on puisse m'objecter cet endroit , il est une explication formelle de tous les autres , qui ne permet plus de douter du sens très-catholique et très-incontestable auquel je me suis borné. Saint François de Sales , comme nous l'avons vu , ne garde pas de telles précautions , quand il dit en termes absolus : *Renoncez à toutes les vertus , etc.* Je suis honteux d'être obligé de montrer combien mes expressions sont plus à couvert que les siennes , de la critique.

Si on veut être encore plus convaincu de ce que j'ai voulu dire partout , qu'on jette les yeux sur cet endroit , par exemple , où je dis : *On est contristé et découragé , quand le goût sensible et les grâces aperçues nous échappent... C'est presque toujours de soi et non de Dieu qu'il est question ; de là vient que toutes les grâces aperçues ont besoin d'être purifiées.* Vous voyez manifestement que les dons qu'on perd pour trouver Dieu plus purement , sont le *goût sensible* , les *grâces* et les *vertus aperçues*. Il y a cent endroits semblables dans ces quatre volumes. Car c'est dire précisément le contraire de ce qu'on impute aux Quiétistes. J'ai dit *que nous ne sentons que nous sommes attachés à certaines choses , que quand on nous les ôte* : cela n'est-il pas vrai ? y a-t-il quelqu'un qui voudrît le nier sérieusement ? Tel croit ne point tenir à sa réputation , qui seroit consterné , si on le calomnioit. Quel rapport tout ceci a-t-il au quiétisme ? J'avoue que je n'y comprends rien ; mais je me soumetts sans rien comprendre.

Je dis *que nous sommes tout étonnés de découvrir , dans nos vertus mêmes , des vices.* Il est vrai que je le crois ainsi ; et il me semble que personne ne peut se dispenser de le croire de même. Quand la lumière intérieure croit , on trouve dans ses vertus , des jalousies , des vanités , des sentimens d'envie contre le prochain , des retours d'ambition , des affectations inspirées par l'amour-propre , qui sont à la lettre des vices. N'est-il pas dit que *Dieu jugera* , c'est-à-dire condamnera nos *justices* , c'est-à-dire nos vertus qui sont mêlées d'orgueil et d'amour-propre. Où en sommes-nous , s'il n'est plus permis de parler le langage de toute la tradition chrétienne ? L'âme éclairée de Dieu voit ces imperfections et ces impuretés d'amour-propre comme des monstres , et les atomes mêmes lui paroissent des montagnes : tant la pureté de l'amour divin augmente en elle une jalousie sévère contre tout ce qui n'est pas de l'esprit de Dieu.

Je dis qu'il vient un temps d'épreuve , *où les grandes vertus éclatantes ne sont plus de saison , et où l'on ne trouve plus en soi que le naturel de faible et de rebêché.* Peut-on se scandaliser de ces expressions , quand on a lu dans saint François de Sales , et dans sainte Catherine de Gènes qu'il admire tant , que Dieu alors *dépouille l'âme de toutes les vertus* , et qu'il la *salû* pour l'humilier ? Je n'ai point parlé ainsi ; mais peut-on être étonné de mes expressions , quand on sait , par le consentement unanime de tous les spirituels les plus saints , qu'il y a , pour cer-

taines âmes choisies, un temps d'épreuve où elles ne font plus extérieurement certaines grandes actions éclatantes, et où elles sont à leurs propres yeux foibles et relâchées? Comment veut-on qu'elles soient éprouvées intérieurement par les délaissements les plus affreux, si elles font au dehors les mêmes choses héroïques qu'auparavant, et si elles ont au dedans le même goût et la même ferveur? En vérité, c'est vouloir le blanc et le noir. Je m'explique même aussitôt après: car je dis que *la ferveur s'est évanouie*, et qu'il reste, *par la souplesse de l'âme*, tout ce que Dieu demande dans une *infinité de petites choses, plus de renoncement et de mort à soi, qu'il n'y en avoit dans de grands sacrifices*. J'explique ensuite en quoi consistent ces choses que Dieu demande à l'âme, et par lesquelles il l'exerce; et je montre expressément qu'elles sont *innocentes*, qu'elles *ne vont qu'à devenir plus simples*, et qu'à *mourir plus profondément à soi*: d'où je conclus qu'il ne peut y avoir d'*illusion* à suivre ces mouvements avec un bon conseil. Il est vrai que j'ajoute: *Plus on craint de fuir ces choses, plus on en a besoin*; mais je les ai expliquées ces choses, mais j'ai déclaré qu'elles étoient toutes *innocentes* et conformes à la loi de Dieu, mais j'ai dit qu'elles ne tendoient qu'à nous *rendre plus simples*, et qu'à nous *faire mourir plus profondément* à la nature, bien loin de la flatter. J'ajoute encore, que tout prétexte de rejeter ces choses est *ôté par leur innocence*, et par la conviction qui est au fond du cœur, qu'elles *aideront à nous faire mourir*. Je veux qu'on ne les fasse que par obéissance, avec un bon conseil. Ceux auxquels je me soumetts peuvent-ils apporter plus de précaution pour les mortifications intérieures?

Il est vrai que je dis ensuite, qu'il y a beaucoup de *directeurs savants et pieux sans expérience*, et beaucoup d'*âmes très-pieuses qui n'ont jamais senti l'amour pur et désintéressé*. Sur cela je m'en rapporte aux trois examinateurs, qui conviendront de ce que je dis. Mais pourquoi se choquer de ces expressions, puisqu'elles sont véritables? Quel intérêt a-t-on à ne vouloir pas qu'on dise ce qui a été dit dans tous les livres des saints? Si j'ai mal parlé, je suis prêt à me corriger et à me taire: mais je n'ai dit que ce qui est cent fois plus fortement dans sainte Thérèse, dont l'Église appelle la doctrine *céleste*, dans le bienheureux Jean de la Croix, si révérent de toute l'Église, et dans saint François de Sales.

J'ai dit que *Dieu est jaloux de ses dons*, parce que l'*excellence de ses dons nourrit en nous secrètement une certaine confiance propre*. Peut-

on nier que l'orgueil et l'amour-propre ne se nourrissent des dons les plus excellents? Qu'est-ce qui a fait tomber le premier ange, sinon la complaisance qu'il eut à voir en lui les sublimes dons de Dieu? Pourquoi donc blâmer en moi une vérité de foi qui est dans la bouche de tous les chrétiens? Ce n'est pas la faute des dons de Dieu, quand la créature en abuse pour s'enorgueillir: c'est la faute de la créature même, qui s'approprie ce qui n'est pas à elle. Mais enfin rien n'est plus incontestable. De là vient que Dieu met souvent les âmes qu'il veut purifier, dans un état d'épreuve où elles ne voient plus les dons de Dieu, et où elles se croient abominables, quoiqu'elles soient très-pures.

J'ai dit que *l'opération du chirurgien* qui nous fait une incision, est pour nous guérir corporellement, et par conséquent *pour nous faire vivre*, et que *l'opération crucifiante de Dieu* en nous est *pour nous faire réellement mourir*. J'avoue que je ne puis concevoir ce qu'on veut reprendre dans cette expression. Ne faut-il pas mourir, dans la vie intérieure? Saint Paul ne parle-t-il pas sans cesse de mort? Ne sait-on pas ce que signifie ce langage? Si ces expressions du Saint-Esprit scandalisent, il n'y a plus qu'à se taire, et à demander pardon de tout: c'est ce que je fais de très-bon cœur.

J'ai dit: *Heureux celui que tout ceci n'effraie point! On croit que cet état est horrible, on se trompe: c'est là qu'on trouve la paix*. Je parle d'une âme courageuse, que Dieu n'épargne point, parce qu'elle ne veut point être épargnée, et qu'elle tend toujours à la plus grande perfection pour plaire à Dieu, quoi qu'il lui en puisse coûter. Je dis que dans toutes ses peines elle ne laisse pas d'avoir une paix. Ezéchias l'avoit dit dans son cantique rapporté dans Isaïe: *Mon infortune la plus amère est en paix*. Pourquoi condamner en moi ce qui est du Saint-Esprit même? Mais je consens d'être condamné, lors même que j'ai l'intention de dire les meilleures choses, et j'aime de tout mon cœur ceux qui me condamnent.

J'ai dit que *tandis que l'âme n'hésite point à tout perdre et à s'oublier, elle possède tout*. En effet, tandis qu'elle n'hésite point par amour-propre, et par attention à ses intérêts, à suivre Dieu dans la voie de la mort à soi-même, elle possède Dieu: cela n'est-il pas vrai? Saint Paul n'a-t-il pas dit: *Portez et glorifiez Dieu au-delà de vous?* Ai-je dit qu'on le possède comme dans le ciel? Non, ce seroit une hérésie. J'ai dit, tout au contraire, immédiatement après: *C'est une image de l'état des bienheureux*. Qui

dit image, dit quelque chose d'infiniment différent de la béatitude céleste. Je me suis donc expliqué avec autant de précaution, que si j'eusse parlé devant le tribunal de l'inquisition la plus rigoureuse. Si l'on veut que j'aie tort, je le veux aussi, et de tout mon cœur.

J'ai dit, parlant de l'homme en cet état : *Il ne dit point, Je suis heureux, car il ne se soucie point de l'être ; s'il s'en souciait, il ne le seroit plus.* Remarquez qu'il ne s'agit en cet endroit ni de près ni de loin de l'autre vie, mais seulement de la paix qu'on trouve en celle-ci, quand on est détaché de tout, excepté de la volonté de Dieu. Je dis ce que disent tous les saints, et tous les auteurs qui ont jamais écrit sur la vie spirituelle, sans en excepter un seul, qui est que l'homme en cet état ne veut que ce que Dieu lui donne, et qu'il est content de tout ce que Dieu fait, qu'il ne veut rien de tout ce que Dieu ne veut pas. Qu'on lise Rodriguez, *De la conformité à la volonté de Dieu*, on trouvera qu'il dit partout la même chose. Je consens que ce qui est excellent en lui soit suspect en moi.

Je dis, parlant de Dieu : *On se donne à vous pour devenir grand ; mais on se refuse dès qu'il faut se laisser apaiser. On dit qu'on ne tient à rien, et on est effrayé pour les moindres pertes.* Voilà encore une de mes fautes, d'avoir trouvé qu'on veut être grand et point petit, en se donnant à Dieu. Saint Paul ne dit-il pas qu'on veut bien être survêtu, mais non pas se dépouiller ; c'est précisément la même chose. On veut les consolations, la grandeur, la perfection, le goût et la facilité des vertus héroïques, l'éclat d'une vie sainte ; mais point la mort, la foiblesse, la confusion, l'état de condamnation et d'opprobre. On voudroit être survêtu, et avoir la gloire céleste, par-dessus la ferveur et les consolations d'une vie irrépréhensible en tout point ; mais on ne veut point boire le calice de Jésus-Christ, et perdre tous ces appuis sensibles ; c'est l'état des enfans de Zébédée. Si je me trompe, je me soumetts à toutes sortes de rétractations.

Enfin je dis tout de suite : *O non Dieu, on veut vous posséder, mais on ne veut pas se perdre pour être possédé par vous ! ce n'est pas vous aimer, c'est vouloir être aimé par vous.* Je déclare à ceux qui s'effraient, dès qu'on parle de perte et de mort intérieure, que j'ai expliqué en cent endroits à quoi se réduisent ces pertes et ces morts : tout y est innocent, tout y est dans les bornes de la loi ; tout y tend uniquement, comme je l'ai dit, à rendre l'âme plus simple et à la faire mourir à elle-même. N'est-il pas vrai que beaucoup de chrétiens, attachés à eux-

mêmes, veulent posséder Dieu, et non pas se sacrifier à lui, afin qu'il les possède ? Ils veulent jouir des consolations présentes et de l'espérance des futures, mais point être éprouvés, humiliés, crucifiés, anéantis, dépouillés de leurs soutiens sensibles ; il me semble qu'on n'a jamais dit autre chose dans le christianisme. Mais je ne fais que dire ce qui me paroît, et je me soumetts aveuglément et sans réserve.

Au reste, je supplie les lecteurs instruits et équitables d'observer diverses choses. La première, que toutes les fois que j'ai parlé de ce que Dieu peut demander de nous, je l'ai réduit à la providence pour les évènements, à la loi écrite et inviolable pour les vertus, et enfin à certains traits intérieurs que Dieu donne conformément à sa loi, pour nous rendre plus simples, plus petits, et plus morts à la sensualité de la chair et à l'orgueil de l'esprit.

La deuxième, que j'ai parlé avec rigueur contre l'attachement volontaire aux plus légères imperfections, que l'âme en cet état regarde comme des vices monstrueux ; à plus forte raison ai-je condamné les crimes.

La troisième, que je n'ai parlé que pour des âmes très-pures, et très-avancées dans la mort à elles-mêmes.

La quatrième, que je n'ai écrit qu'autant que madame de Maintenon m'a obligé à le faire, pour lui expliquer des choses dont elle avoit déjà quelque connoissance.

La cinquième, qu'il est impossible d'expliquer en chaque endroit tous les assaisonnemens dont une vérité a besoin, qu'un endroit explique l'autre, et qu'autrement nul écrivain n'évitera une censure. Dès qu'on refusera d'expliquer sans ombrage un endroit d'un auteur par un autre endroit du même auteur, il n'y en a aucun, sans exception, dont on ne puisse extraire des propositions qui paroîtront mauvaises.

Après avoir représenté toutes ces choses, je suis content ; car j'aime autant souscrire à ma condamnation, si on le juge à propos, que d'être approuvé dans mes sentimens. Je n'en aurai jamais d'autres que ceux qu'on voudra que j'aie. Si je dis ce que je pense, ce n'est pas pour le défendre, mais pour obéir à ceux qui m'ont dit de le faire.

Pour les autres remarques de M. de Chartrés, auxquelles M. de Châlons n'a pas cru devoir s'arrêter, je ne me tiens point dispensé de m'y soumettre. Quand il voudra, je lui répondrai simplement et ingénument sur chaque article, et corrigerai tout ce qu'il voudra.

J'oubliois de remarquer que j'ai dit ces pa-

roles : *Vous cherchez, ô mon Dieu, de tels adorateurs, mais vous n'en trouvez guère; parce que tous se cherchent eux-mêmes dans vos dons, au lieu de vous chercher tout seul dans la croix et dans le dépouillement.* Quand je dis *tous*, je parle comme saint Paul qui dit ¹ : *Tous cherchent leur intérêt, et non celui de Jésus-Christ;* et comme David ² : *Tous ont décliné; il n'y en a pas même un seul, etc.* Je ne dis pas qu'il n'y ait beaucoup de chrétiens sincères; mais je dis en général, que Dieu *ne trouve guère* de ces vrais et parfaits adorateurs, qui cherchent Dieu sans chercher les consolations et les dons sensibles : malheureusement cela même ne paroît que trop vrai. Il n'est point question là d'aucun point de doctrine, ce me semble; mais je puis me tromper, et je le croirai si les autres le croient.

Ce que je supplie de remarquer, c'est que je n'ai écrit toutes ces choses, qu'à cause que madame de Maintenon, qui avoit fort lu saint François de Sales, étoit accoutumée à toutes ces maximes sur la désappropriation des vertus et sur le pur amour. Elle me faisoit souvent des questions pressantes, auxquelles je ne pouvois m'empêcher de répondre : jamais je n'ai été au-devant de rien; je n'ai fait que suivre, ne pouvant reculer. De plus, il me semble qu'on doit faire quelque attention à ma conduite; jamais je n'ai dit un mot ni d'oraison passive, ni d'oraison de simple présence de Dieu; jamais un mot qui fit seulement entrevoir la moindre chose au delà de ce qui est dans les Épîtres de saint François de Sales : encore même a-t-il parlé souvent, dans ses Épîtres, d'une oraison sans méditation ni actes, et moi je n'en ai jamais parlé. J'ai au contraire dit un grand nombre de choses qui sont d'une voie très-active, quoique plus simple que celle de certaines méthodes fort multipliées. Mais enfin j'ai recommandé les actes, les examens, l'attention à la foi, l'application à se corriger de ses défauts et à s'exercer aux vertus. Si, malgré toutes ces précautions, on juge que je n'en ai pas encore assez pris, je consens de tout mon cœur ou qu'on brûle les quatre livres, ou qu'on les garde comme une preuve de mes erreurs, et qu'on me fasse écrire de ma main, à la fin de chaque volume, une condamnation en forme de toutes mes erreurs, que je suis prêt à rétracter sans équivoque, publiquement même, si on le juge nécessaire.

¹ Philip. II. 21. — ² Ps. LII. 4.

LXV**.

A LA DUCHESSE (DEPUIS MARÉCHALE)
DE NOAILLES.

Sur quelques défauts de la duchesse; conduite qu'elle doit tenir à la cour et dans sa famille ¹.

(Vers 1690.)

Vous êtes plus solide que le monde ne croit, mais vous l'êtes moins que vous ne pensez. Vous êtes bonne amie, fidèle, secrète, généreuse, pleine de goût et de discernement pour le vrai mérite, sensible à l'amitié des gens estimables, pleine d'insinuation, et d'un certain tour noble pour servir, sachant dire à propos ce qui est utile. Vous avez de la pénétration, de la prévoyance, des expédients faciles, avec une droiture et une probité très-délicate. Vous avez même une sincère religion, à laquelle je me fierois plus qu'à celle d'un grand nombre de demi-dévots. Mais, avec tant de qualités, un seul défaut vous rend frivole. C'est que vous ne pouvez vous contraindre. Vous donnez de beaux noms à cette foiblesse. Vous l'appellez sincérité, liberté; vous vous savez bon gré de n'être ni rampante, ni hypocrite, ni empressée pour la faveur; mais vous vous trompez vous-même, pour n'avoir rien à vous reprocher. Il faudroit penser sérieusement et de suite à devenir meilleure que vous n'êtes, et à vous corriger courageusement de vos défauts. La crainte de passer pour hypocrite ou pour foible dévote, ne doit point vous empêcher d'être une bonne chrétienne. Il y a de la lâcheté à n'oser s'approcher de Dieu, par une mauvaise honte pour le monde. Non-seulement il faudroit se vaincre pour Dieu, mais il faudroit encore se vaincre pour ses intérêts à l'égard des hommes. C'est se piquer d'honneur hors de propos, que de ne vouloir pas se contraindre dans des choses indifférentes, pour plaire aux hommes dont on a besoin.

Votre famille ne vous est pas indifférente; elle ne peut se passer de la cour. Tous les projets de s'en passer, ne peuvent être que chimériques. Vous devez donc vous accommoder à ses goûts, dans toutes les choses où vous le pourrez sans blesser la véritable bienséance. Ce qui pourroit vous mettre au goût de la cour,

¹ L'original de cette lettre se conserve au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque royale. (Suppl. Franc. 2232, 37).

bien loin d'être contraire à la véritable bien-séance, vous corrigeroit de ce qui y est contraire. Vous avez un air de légèreté et de vivacité que rien n'arrête. Il faut connoître à fond votre bon esprit et vos sentiments, pour se rassurer sur cette vivacité pleine de saillies. Riez tant qu'il vous plaira avec des gens sûrs et choisis, qui n'aient pas l'air de rire trop, et qui sachent ne rire qu'à propos. Mais faites un personnage sérieux et mesuré. Promettez dans vos manières toute la solidité qu'on trouve quand on vous pénètre. De plus, ne mêlez point le jeu d'esprit dans les matières les plus sérieuses. Vous éludez l'avis le plus important par une plaisanterie, et vous défendez en riant des maximes fausses dont vous n'avez jamais été détrompée, parce que vous n'avez jamais écouté assez sérieusement, ni approfondi la vérité. Vous croyez en être quitte en disant que vous ne sauriez vous changer; et en effet, c'est la crainte de vous contraindre, qui fait que vous craignez de voir clair, et de prendre les choses plus sérieusement. Vous ne croyez personne; encore si vous vouliez bien vous croire vous-même, votre raison vous mèneroit loin vers le bien. Mais ce n'est pas votre raison, c'est votre goût que vous suivez; et vous n'employez votre esprit qu'à autoriser ce qui vous plaît, ou à tourner en ridicule les vérités qui vous pressent trop. Voilà ce qui mêle quelque chose de frivole avec toutes les qualités solides dont vous êtes remplie. Dieu et le monde seroient d'accord à cet égard; car, si vous pouviez prendre sur vous de vous assujétir à une règle, en un moment tout ce qui fait la solidité se trouveroit rassemblé en vous. Il ne vous manque qu'un peu plus de réflexion sérieuse sur les grandes vérités, et un peu plus de courage contre votre goût.

LXVI.

(NLI).

A UN MILITAIRE ¹.

Il lui reproche affectueusement ses écarts, et l'exhorte à revenir à cette religion qu'il a pratiquée avec tant de consolations.

1658.

Vous m'avez oublié, monsieur; mais il n'est pas en mon pouvoir d'en faire autant à votre

¹ Cette lettre et les suivantes, jusqu'à la LXXIII^e inclusivement, sont adressées à la même personne. Voyez, ci-après, les notes des lettres LXXII et LXXIII.

égard. Je porte au fond du cœur quelque chose qui me parle toujours de vous, et qui fait que je suis toujours empressé à demander de vos nouvelles: c'est ce que j'ai senti particulièrement pendant les périls de votre campagne. Votre oubli, bien loin de me rebuter, me touche encore davantage. Vous m'avez témoigné autrefois une sorte d'amitié dont l'impression ne s'efface jamais, et qui m'attendrit presque jusqu'aux larmes, quand je me rappelle nos conversations; j'espère que vous vous souviendrez combien elles étoient douces et cordiales. Avez-vous trouvé depuis ce temps-là quelque chose de plus doux que Dieu, quand on est digne de le sentir? Les vérités qui vous transportaient ne sont-elles plus? la pure lumière du royaume de Dieu est-elle éteinte? le néant du monde peut-il avoir reçu quelque prix nouveau? ce qui n'étoit qu'un misérable songe n'est-il pas encore? ce Dieu dans le sein duquel vous versiez votre cœur, et qui vous faisoit goûter une paix au-dessus de tout sentiment humain n'est-il plus aimable? l'éternelle beauté, toujours nouvelle pour les yeux purs, n'a-t-elle plus de charmes pour vous? la source des douceurs célestes, des plaisirs sans remords, qui est dans le Père des miséricordes et dans le Dieu de toute consolation, est-elle tarie? Non: car il me met au cœur un trop pressant désir de vous rappeler à lui. Je ne puis y résister; il y a long-temps que je balance, et que je dis en moi-même. Je ne ferai que l'importuner. En commençant même cette lettre, je me suis fait des règles de discrétion; mais à la quatrième ligne mon cœur m'a échappé. Dussiez-vous ne me point répondre, dussiez-vous me trouver ridicule, je ne cesserai de parler de vous à Dieu avec amertume, ne pouvant plus vous parler à vous-même. Encore une fois, monsieur, pardonnez-moi, si je vais au-delà de toute règle. Je le vois aussi bien que vous: mais je me sens poussé et entraîné. Dieu ne vous a point oublié encore, puisqu'il agit en moi si vivement pour votre salut.

Que vous demande-t-il, sinon que vous vouliez être heureux? N'avez-vous pas senti qu'on l'est quand on l'aime? N'avez-vous pas éprouvé qu'on ne peut l'être véritablement, quelque ivresse qu'on aille chercher dans les plaisirs des sens hors de lui? Puisque vous savez donc où est la fontaine de vie, et que vous y avez autrefois plongé votre cœur pour le désaltérer, pourquoi chercher encore des citernes entrouvertes et corrompues? O beaux jours! ô heureux jours, qui n'étiez éclairés que par les doux rayons d'une

miséricorde amoureuse , quand est-ce que vous reviendrez ? Quand est-ce qu'il me sera donné de revoir ce cher enfant de Dieu rappelé sous sa main puissante , comblé de ses faveurs et des délices de son sacré festin , mettant tout le ciel en joie , foulant la terre aux pieds , et tirant de l'expérience de la fragilité humaine une source inépuisable d'humilité et de ferveur ?

Je ne vous dis point , monsieur . ce que vous avez à faire : Dieu vous le dira assez lui-même selon vos besoins , pourvu que vous l'écoutez intérieurement , et que vous méprisiez courageusement les gens méprisables . Mais enfin il vous veut : suivez-le . Que pourrions-nous refuser à celui qui veut nous donner tout , en se donnant lui-même ? Faites donc , monsieur , tout ce que vous voudrez ; mais aimez Dieu , et que son amour ressuscité en vous soit votre unique conseil . Je l'ai souvent remercié de vous avoir garanti des périls de cette campagne , où votre ame étoit encore plus exposée que votre corps : souvent j'ai tremblé pour vous : faites finir mes craintes : rendez-moi la joie de mon cœur . Je n'en puis jamais sentir une plus grande . que de me revoir avec vous , ne faisant qu'un cœur et qu'une ame dans la maison de Dieu , en attendant notre bienheureuse espérance , et le glorieux avènement du grand Dieu qui nous enivrera du torrent de ses chastes délices . Vos oreilles ne sont pas encore désaccoutumées de ce langage sublime de la vérité ; votre cœur est fait pour en sentir les charmes . Voilà le pain délicieux que nous mangeons tous les jours à la table de notre père . Pourquoi l'avez-vous quittée ? Avec un tel soutien , on ne doit pas craindre d'avoir besoin d'autre chose ; mais enfin voici l'unique supplication qui me reste à vous faire . Quand même vous ne vous sentiriez pas la force de revenir dans l'heureuse situation où vous étiez . du moins répondez-moi ; du moins ne me fuyez pas . Je sais ce que c'est que d'être foible ; je le suis plus que vous mille fois . Il est très-utile d'avoir éprouvé qu'on l'est ; mais n'ajoutez pas à la foiblesse inséparable de l'humanité , l'éloignement de ce qui peut la diminuer . Vous serez le maître de notre commerce : je ne vous parlerai jamais que de ce que vous voudrez bien entendre ; je garderai le secret de Dieu dans mon cœur , et je serai toujours , monsieur , avec une tendresse et un respect inviolable , etc .

LXVII.

(XLII.)

AU MÊME.

Mépriser les jugemens du monde , et se montrer ouvertement chrétien .

Paris , 14 octobre 1688 .

J'EUS un sensible regret , monsieur , de vous trouver parti , quand je revins de mon petit voyage . Mais ceux qui savent que Dieu fait tout sont persuadés qu'il dispose tout pour le mieux . Je le prie de tout mon cœur de vous donner autant de courage contre les jugemens du monde , qu'il vous en a donné contre les périls de la guerre . N'est-ce pas une étrange folie aux hommes , de ne craindre pas les coups qui peuvent à tout moment les faire mourir , et peut-être les damner , pendant qu'ils sont si timides et si lâches contre une froide raillerie , ou contre la critique des gens mêmes qu'ils méprisent le plus ? Ainsi l'ambition , c'est-à-dire l'amour passionné d'un fantôme , rend les hommes intrépides au milieu des plus grands dangers , pendant que l'espérance en Dieu tout-puissant , et l'attente de son royaume éternel , ne peuvent les rassurer contre les vains discours d'une impiété qui fait horreur . O qu'ils sont foibles et lâches , ces hommes qui se piquent d'avoir l'esprit si fort , et d'être si courageux ! Ce n'est que par l'ivresse de l'orgueil et des passions , qu'ils étourdissent leur crainte naturelle . Heureux ceux qui , craignant Dieu , ne craignent plus que lui ! Heureux ceux qui , détachés de cette vie , et de la vaine estime des hommes aveugles . sont également intrépides contre tous les périls de la guerre , et contre tous les brocards des libertins ! Il trouvent tout en Dieu , et ne craignent de perdre que lui : la mort même , si elle venoit , ne feroit que les couronner : elle seroit la fin de leurs dangers , et le commencement de leur bonheur . Il ne rougissent non plus de Jésus-Christ et de son Évangile devant le monde , que nous rougirions d'être sages parmi les fous qu'on a renfermés .

Voilà , monsieur , principalement en quoi vous devez être maintenant fidèle à cette grâce si miséricordieuse que vous avez reçue : c'est de vous laisser voir tel que vous devez être , c'est-à-dire comme un vrai chrétien . Ne rougissez point de Jésus-Christ , et il ne rougira point de vous devant son Père céleste , à son jugement .

A la vérité , on doit cacher aux yeux du monde tout ce qu'il n'est point nécessaire de lui montrer ; mais il faut qu'il sache que vous voulez être chrétien , que vous renoncez au vice , et que vous fuyez l'impiété. Le vrai moyen de s'épargner de longues importunités et de dangereuses tentations , c'est de ne demeurer point neutre. Quand un homme se déclare hautement pour la religion , d'abord on murmure ; mais bientôt on se tait , on s'accoutume à le laisser faire : les mauvaises compagnies prennent congé , et cherchent parti ailleurs. J'ai remercié Dieu de vous avoir donné M. le duc de Beauvilliers dans ce voyage ¹. Il faut , monsieur , que Dieu vous aime bien , pour vous donner , après tant d'infidélités , un si sensible goût pour le bien , avec tant de secours pour vous y soutenir. Veillez , priez , défiez-vous des autres , et encore plus de vous-même , pour ne perdre jamais les fruits d'une si précieuse miséricorde. On vous a confié de jeunes plantes que vous devez conserver soigneusement. Vous savez , par votre expérience , ce qui est à craindre pour les personnes qui entrent dans le monde ; et rien ne leur sera plus utile , que d'être avertis par vous de bonne amitié. Au reste , monsieur , je ne prends la liberté de vous dire tout ceci , qu'à cause que vous l'avez voulu , et que mon cœur me presse de le faire. Je voudrais vous voir déjà comblé de toutes sortes de bénédictions. Je prie notre Seigneur de vous conserver pour le corps et encore plus pour l'âme. Personne ne sera jamais , monsieur , avec plus de zèle que moi , etc.

LXVIII. (XLIII.)

AU MÊME.

L'onction de la grâce supplée aux lectures qu'on ne peut pas faire. Pratique du recueillement parmi les embarras ordinaires de la vie.

Paris , 30 octobre 1688.

Vous ne devez pas croire , monsieur , qu'on s'éloigne de Dieu , quand on perd la liberté de

lire de bons livres. On doit à Dieu la fidélité de profiter d'un si grand secours , quand il nous le laisse ; mais quand il l'ôte par une vraie nécessité , il y supplée par sa miséricorde. Alors il devient lui-même notre livre intérieur ; il se présente au milieu de tous les embarras ; il fait entendre la douceur de sa voix jusqu'au fond de l'âme ; il fait sentir la vanité , la corruption et la misère de tout ce qui est au dehors ; et il écrit lui-même dans le cœur , par son Saint-Esprit , une loi vivante et ineffaçable. Contentez-vous donc , monsieur , tandis que vous ne pourrez faire autrement , de lire votre Bréviaire ¹ avec attention , sans vous trop gêner. Ce qui aura le plus touché , dans les paroles de l'Office , demeurera dans votre cœur , et vous pourrez le rappeler dans ces lieux de dissipation , où il n'est permis ni de lire ni de prier. Alors le monde ne pourra vous empêcher de sentir combien il est méprisable : d'élever votre cœur vers Dieu , à qui seul vous le réservez ; de l'invoquer avec confiance dans les besoins ; de régler vos paroles suivant sa loi. Voilà , monsieur , un culte invisible qui échappe au monde , et qu'il ne peut censurer. Quand la dissipation involontaire vous aura empêché d'avoir ces bonnes pensées , ne vous découragez point ; reprenez-les doucement : remettez-vous dans votre place sous la main de Dieu , et vous serez presque comme si vous n'en étiez point sorti. Dans ces commencemens , faites-vous une espèce de règle d'élever votre cœur à Dieu et de vous offrir à lui , à certaines heures et en certaines occasions principales. Par là vous acquerez insensiblement l'habitude d'agir en sa présence ; elle vous deviendra douce et facile. Je suis , monsieur , très-parfaitement , etc.

¹ Cette partie de la lettre pourroit faire douter qu'elle ait été écrite à un militaire. Mais cela ne paroît point étonnant , si , comme nous le supposons , ce militaire étoit fils du grand Colbert : car on sait que ce ministre avoit fait imprimer un Bréviaire pour l'usage de sa maison ; et cette dévotion de réciter l'Office divin étoit alors assez commune , même parmi les personnes de la cour. On en trouvera un exemple non moins remarquable dans la lettre LXXXVI , ci-après.

¹ Ce duc avoit été choisi par Louis XIV pour accompagner le Dauphin en 1688 , dans sa première campagne. Nous sommes portés à croire que le militaire à qui ces lettres furent écrites , étoit Jules-Armand Colbert , marquis de Blainville , fils du ministre , et frère de la duchesse de Beauvilliers. On voit , par les lettres LXXII et LXXIII , ci-après , que ce militaire , quoique jeune , avoit un grade dans l'armée ; et le marquis de Blainville , né en 1664 , avoit été fait colonel en 1684.

LXIX.

(XLIV).

AU MÊME.

Méthode que les commençans doivent suivre dans l'oraison.

Paris, 1^{er} juin 1689.

Il ne faut pas tarder, monsieur, à vous témoigner ma joie sur les choses que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les deux définitions que vous me rapportez sont si justes, qu'il ne reste rien à y ajouter. Il est certain que, quand on a posé les fondemens d'une entière conversion de cœur, d'une exacte pénitence, et d'une sérieuse méditation de toutes les vérités du christianisme en détail, et par rapport à la pratique, plusieurs personnes s'accoutument peu à peu tellement à toutes ces vérités, qu'à la fin elle les envisagent d'une vue simple et fixe, sans avoir besoin de recommencer toujours à se convaincre de chacune en particulier. Alors ces vérités se réunissent tous dans un certain goût de Dieu si pur et si intime, qu'on trouve tout en lui. Ce n'est plus l'esprit qui raisonne et qui cherche: c'est la volonté qui aime, et qui se plonge dans le bien infini. Mais cet état n'est pas le vôtre. Il faut que vous marchiez long-temps par la voie des pécheurs qui commencent à chercher Dieu; la méditation ordinaire est votre partage: trop heureux que Dieu vous y admette! Marchez donc, monsieur, en esprit de foi, comme Abraham, sans savoir où vous allez; contentez-vous du pain quotidien, et souvenez-vous que, dans le désert, la manne qu'on amassoit pour plus d'un jour se corrompoit d'abord: tant il est vrai que les enfans de Dieu doivent se renfermer dans l'ordre des grâces présentes, sans vouloir prévenir les desseins de la Providence sur eux.

Méditez donc, puisque voici pour vous le temps de méditer tous les mystères de Jésus-Christ, et toutes les vérités de l'Évangile que vous avez si long-temps ignorées et contredites. Quand Dieu aura bien effacé en vous l'impression de toutes les maximes mondaines, et que l'esprit de Jésus-Christ n'y laissera plus aucune trace de vos anciens préjugés, alors il faudra examiner l'attrait que la grâce vous donnera, et le suivre pas à pas sans le prévenir. Cependant demeurez en paix dans le sein de Dieu, comme un petit enfant entre les bras de sa mère. Contentez-vous seulement de penser à vos sujets de

méditation d'une manière simple et aisée, laissez-vous aller doucement aux vérités qui vous touchent, et que vous sentez qui nourrissent votre cœur; évitez tous les efforts qui échauffent la tête, et qui mettent souvent beaucoup moins la piété dans une volonté pure et droite de s'abandonner à Dieu, que dans une vivacité d'imagination dangereuse. Fuyez aussi toutes les réflexions subtiles: bornez-vous à des considérations aisées; repassez-les souvent. Ceux qui passent trop légèrement d'une vérité à une autre ne nourrissent que leur curiosité et leur inquiétude; ils se dissipent même l'esprit par une trop grande multitude de vues. Il faut donner à chaque vérité le temps de jeter une profonde racine dans le cœur; car il n'est pas seulement question de savoir, l'essentiel est d'aimer. Rien ne cause de si grandes indigestions que de manger beaucoup et à la hâte. Digérez donc à loisir chaque vérité, si vous voulez en tirer tout le suc pour vous en bien nourrir. Mais point de retours inquiets sur vous-même; comptez que votre oraison ne sera bonne, qu'autant que vous la ferez sans vous gêner, sans vous échauffer, et sans être inquiet.

Je sais bien que vous ne manquerez pas d'avoir beaucoup de distractions; mais il n'y a qu'à les supporter sans impatience, et qu'à les laisser disparaître, pour demeurer attentif à votre sujet, chaque fois que vous apercevrez l'égarément de votre imagination. Ainsi ces distractions involontaires ne pourront vous nuire, et la patience avec laquelle vous les supporterez, sans vous rebuter, vous avancera plus qu'une oraison plus lumineuse, où vous vous complairiez davantage. Le vrai moyen de vaincre les distractions est de ne les attaquer point directement avec chagrin; ne vous rebutez ni de leur nombre ni de leur longueur. Je n'ai point vu le livre du père Jésuite dont vous me dites tant de bien. J'espère que vous me le montrerez à votre retour. Vous savez, monsieur, combien je vous suis dévoué à jamais en notre Seigneur.

LXX. (XLV.)

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Paris, lundi 6 juin 1689.

Je crois, monsieur, que la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire a répondu à toutes les demandes que vous me faites. Il n'est question maintenant pour vous, que de vous occuper doucement des sujets que vous avez pris; il est vrai seulement que vous devez rendre cette occupation la plus simple que vous pourrez, et voici comment :

Ne vous chargez point d'un grand nombre de pensées différentes sur chaque sujet; mais arrêtez-vous aussi longtemps à chacune, qu'elle pourra donner quelque nourriture à votre cœur. Peu à peu vous vous accoutumerez à envisager les vérités fixement, et sans sauter de l'une à l'autre. Ce regard fixe et constant de chaque vérité servira à les approfondir davantage dans votre cœur. Vous acquerrez l'habitude de vous arrêter dans vos sujets par goût et par acquiescement paisible; au lieu que la plupart des gens ne font que les considérer par un raisonnement passager. Ce sera le vrai fondement de tout ce que Dieu voudra peut-être faire dans la suite en vous: il amortira même par là l'activité naturelle de l'esprit, qui voudroit toujours découvrir des choses nouvelles, au lieu de s'enfoncer davantage dans celles qu'il connoit déjà. Il ne faut pourtant pas se forcer d'abord pour continuer à méditer une vérité, lorsqu'on n'y trouve plus aucun suc: je propose seulement de ne la quitter que quand vous sentez qu'elle n'a plus rien à vous fournir pour votre nourriture.

Pour les affections, recevez toutes celles que la vue de votre sujet vous inspirera, et laissez-vous-y aller doucement: mais ne vous excitez point à de grands efforts, car ces efforts vous épuiseroient, vous échaufferoient la tête, vous desècheroient même, en ce qu'ils vous occuperoient trop de vos propres mouvemens, vous donneroient une confiance dangereuse en votre propre industrie pour vous toucher vous-même, enfin vous attacheroient trop au goût sensible, et par là vous préparoient de grands mécomptes pour les temps où vous serez plus sec. Contentez-vous donc de suivre simplement et sans

réflexion les mouvemens affectueux que Dieu vous donnera à la vue de votre sujet ou de quelque autre vérité. Pour les choses d'un autre état plus élevé, n'y songez point: il y a le temps de chaque chose, et l'importance est de ne le prévenir jamais. C'est une des plus grandes règles de la vie spirituelle, de se renfermer dans le moment présent, sans regarder plus loin. Vous savez que les Israélites suivoient dans le désert la colonne de nuée ou de feu, sans savoir où elle les menoit. Ils ne pouvoient prendre de la manne que pour un jour: le reste se corrompoit.

Il n'est point question d'aller vite; il est question de bien aller. Si un de vos domestiques, dans un voyage, vouloit toujours chercher les moyens de faire la plus grande diligence, vous lui diriez: Mon ami, vous irez assez vite, pourvu que vous ne vous arrêtiez point, que vous suiviez la route que je vous marquerai, et que vous arriviez le jour qu'il me plaira. Voilà précisément ce que Dieu vous dit, et comment il veut que vous le serviez. Point d'autre volonté, même pour les plus grands biens, que celle de suivre la sienne. Maintenant ne songez qu'à poser les fondemens de l'édifice, et à les bien creuser par un entier renoncement à tout vous-même, et par un abandon sans aucune réserve aux ordres de Dieu. Après cela, Dieu élèvera sur ce fondement tel édifice que bon lui semblera. Livrez-vous à lui, et fermez les yeux. Que cette conduite, où l'on marche comme Abraham, sans savoir où l'on va, est grande, et qu'elle attire de bénédictions! Alors Dieu sera votre guide, et il voyagera lui-même avec vous, comme il est dit qu'il s'étoit fait voyageur avec les Israélites, pour les mener pas à pas au travers du désert, jusques à la Terre promise. Que vous serez heureux, monsieur, si vous laissez Dieu prendre possession de vous, pour y faire selon ses vues, et non selon votre goût, tout ce qu'il voudra.

LXXI. (XLVI.)

AU MÊME.

Sur la pratique du recueillement habituel; avis pour le temps de l'oraison.

Paris, 9 juin 1689.

Rien ne doit, monsieur, vous empêcher de vous recueillir en la présence de Dieu, lorsque

vous êtes à cheval, et que vous ne pouvez lire pour prendre un sujet particulier de méditation. Mais il faut observer les choses suivantes : 1° de ne mettre point ce recueillement en la place de votre méditation, pour vous dispenser de la faire, lorsque vous pouvez ménager votre temps pour faire votre méditation avant ou après vos courses à cheval ; 2° de mêler cette présence de Dieu d'actes distincts et de réflexions particulières sur les vérités que vous avez déjà méditées, toutes les fois que ces actes et ces réflexions seront propres à vous ranimer et à vous recueillir davantage ; 3° de ne vous lasser jamais dans ce recueillement, et de vous délasser l'esprit par de petits intervalles d'amusement innocent et de gaieté, toutes les fois que vous en sentirez le besoin. Je suis persuadé même que cette présence de Dieu vous deviendra insensiblement fréquente et familière. Pour votre manière de méditer, elle est bonne, et vous n'avez, monsieur, qu'à la continuer. Soyez gai comme un homme qui a trouvé le vrai trésor, et qui n'a plus besoin de rien. Vivez au jour la journée, sans vous mettre en peine ; car *chaque jour*, comme dit Jésus-Christ ¹, *aura soin de lui-même*. C'est que chaque jour apporte sa grâce et son onction, avec ses peines et ses tentations. Parlez à Dieu familièrement ; soyez avec lui simple comme un petit enfant. Plus votre volonté sera morte à tous les vains desirs du siècle et aux plaisirs corrompus, plus vous goûterez une certaine joie innocente et enfantine, qui est infiniment au-dessus des magnifiques divertissemens par lesquels les sages du siècle essaient en vain d'apaiser leur inquiétude. O qu'ils sont tristes, malheureux, et rongés par l'ennui au milieu des spectacles ! Vous rirez de leur folie qui passe pour une sagesse, et vous aurez la sagesse véritable, en ne voulant plus que Dieu, et en goûtant la joie du Saint-Esprit avec simplicité. Je vous envoie, monsieur, les noms pour le soldat en faveur duquel je vous ai déjà importuné. Voyez, sans vous gêner, si vous pouvez délivrer ce malheureux, et s'il mérite sa délivrance autant qu'on me l'a dit.

¹ *Matth.* VI. 34.

LXXII.

(XLVII.)

AU MÊME.

Sur la pratique du recueillement ; sur les jeux de hasard et les chansons profanes.

Paris, 2 juillet 1689.

Je vous suis très-obligé, monsieur, de l'extrême bonté et des termes pressans avec lesquels vous avez écrit au capitaine du soldat qu'on veut tâcher de délivrer. Comme c'est un de mes bons amis qui a sollicité de moi que je vous importunasse là-dessus, je n'ai pu le lui refuser, et j'ai passé par-dessus toutes les règles de discrétion, espérant que vous me le pardonneriez.

N'hésitez pas, monsieur, à vous recueillir en la présence de Dieu, quand le goût vous en viendra, pourvu que ce goût n'aille pas à une trop longue ou trop forte attention. Vous pouvez pratiquer ce recueillement dans certains momens dérobés en beaucoup d'occasions, pourvu que cela soit sans préjudice de vos temps réglés d'oraison.

Je ne crois pas que vous deviez pousser à la dernière exactitude le règlement que vous avez fait sur les jeux de hasard. Il est dangereux de faire des règles qui ne soient pas observées. Pour accoutumer les domestiques à obéir fidèlement, il faut ne leur ordonner que les choses qu'on veut qui s'observent avec exactitude : autrement l'autorité se diminue. Pour la livrée, je crois qu'on peut lui recommander de ne jouer pas aux cartes, parce que ces gens-là s'échaufferoient trop au jeu. Il en arriveroit de trop grosses pertes, des querelles, et souvent des larcins domestiques, pour réparer les pertes du jeu. Mais pour leur adoucir cette sévérité, je voudrois leur fournir des dames, et d'autres petits jeux propres à les amuser. Par là ils seroient sans prétexte de chercher d'autres jeux : mais je voudrois qu'ils ne jouassent point d'argent. Pour les autres domestiques un peu plus honnêtes gens, il me semble qu'il ne faut pas y regarder de si près. Vous pouvez seulement les prendre par raison, et leur faire entendre que vous ne voulez point de gens adonnés au jeu, et qui ne sachent point s'occuper. Pour les occuper, il faut voir le talent de chacun : donner quelque chose à écrire à l'un ; à l'autre de petites commissions ; à cet autre des comptes à faire, etc. C'est l'oisiveté qui fait qu'on a tant de peine à

bannir le jeu. Voilà, monsieur, ma pensée sur cet article.

Pour les airs de l'opéra, c'est à vous à savoir l'impression qu'ils peuvent vous faire : je dis qu'ils peuvent vous faire ; car quoiqu'ils ne vous en fassent point en certains temps, ils peuvent vous en faire en d'autres, où les tentations se réveillent. Supposé que ces airs ne vous fassent aucun mauvais effet, je croirois que vous pourriez en chanter, mais sans prononcer les paroles, qui sont d'elles-mêmes assez insipides, et qui ne doivent avoir rien d'agréable pour vous dans les sentiments où Dieu vous met. Il y a encore une autre règle à observer, qui est de ne chanter jamais ces airs en des lieux où vous puissiez être entendu par des gens qui croiroient que votre exemple les autorise pour les chanter aussi, ou qui jugeront mal de la sincérité de votre piété, vous voyant plein de ces chansons profanes. Excepté ces choses que je viens de marquer, je souhaite fort, monsieur, que vous soyez en pleine liberté de vous réjouir innocemment : car la joie est très-utile et très-nécessaire pour votre corps et pour votre ame.

L'homme qui fait vos cartes peut y travailler les fêtes et les dimanches ; mais moins que les autres jours, et hors des heures de l'office, où il est bon qu'il soit libre d'aller. *Cupio te in visceribus Christi Jesu.* C'est le souhait de saint Paul¹.

LXXIII. (XLVIII.)

AU MÊME.

Comment un homme en dignité doit travailler à arrêter la fougue des jeunes gens de la cour; discipline qu'il doit maintenir parmi les troupes.

Paris, 7 août 1689.

J'ai reçu, monsieur, avec une sensible joie votre dernière lettre, où j'ai trouvé de grandes marques de la bonté avec laquelle Dieu vous mène comme par la main. Vous vous étiez trompé en espérant que de jeunes gens mis ensemble chez un homme aussi jeune que vous, et avec qui ils ont été si familiers au milieu de leurs désordres, se contraindroient pour l'amour de vous. C'est ce qu'il ne sera permis d'attendre d'eux, que quand vous serez devenu par l'âge, par les emplois et par la réputation de vertu,

une très-vénérable personne. Jusque-là il faut se contenter de mettre un de ces jeunes gens avec trois ou quatre vieux officiers, afin que l'ennui et la disproportion de la compagnie servent de barrière. Il n'y a que le mélange qui puisse vous sauver; et c'est à vous, monsieur, à le faire, en sorte qu'il ne soit pas trop choquant, et qu'il suffise néanmoins pour arrêter la fougue des jeunes gens de la cour. Vous n'en sauriez mettre trois ou quatre d'une certaine façon ensemble, sans vous exposer à de grands fracas. Pour le passé, il est passé: vous ne pouvez point le rappeler, il suffit de l'abandonner sans réserve à la miséricorde de Dieu, afin de porter devant lui toute l'humiliation de cette faute, qui n'est point une faute volontaire, et qui n'est qu'un pur manquement de prévoyance. Pour vos domestiques, vous ne pouvez réparer le scandale, que par votre exemple, et par vos précautions pour leur épargner de semblables spectacles. Dieu a permis tout cela pour vous montrer par expérience ce que vous devez éviter. Ne vous en inquiétez point; ce n'est rien, pourvu que vous preniez bien garde à l'avenir. L'affaire étant embarquée, vous ne pouviez rien faire de mieux que ce que vous avez fait, qui est de recevoir tout fort sérieusement, de ne rien dire, et de finir sans éclat.

Pour le bois que vos gens brûlent, voici mes pensées. Je vous supplie de les recevoir simplement comme je vous les donne, et d'éviter le scrupule.

1° Je prendrois comme les autres le fourrage, etc., parce que vous ne sauriez faire autrement que tout le reste de l'armée. On n'a point en campagne d'autre manière de subsister, et vous feriez une espèce de scandale en témoignant condamner l'unique manière dont le Roi veut et peut entretenir ses troupes.

2° Pour les arbres fruitiers qui peuvent nourrir les paysans, ou pour les bois des maisons, je ne souffrirois point qu'on les brûlât, ni qu'on les prit, toutes les fois qu'on peut en quelque manière faire autrement; car il n'y a que la seule nécessité qui doive autoriser cette conduite, qui, hors du cas de la nécessité, devient très-mauvaise.

3° Pour le bois qui n'est point fruitier, je crois qu'il faut encore se contenter d'en couper les branches, plutôt que de le couper, pourvu que les branches fussent à votre besoin; car, comme la nécessité est votre seul titre, il ne faut faire aussi, précisément, que ce que la vraie nécessité vous contraint de faire; et encore, en ce cas, doit-on (ne pouvant s'abstenir d'user

¹ *Philip.* 1. 8.

du bien d'autrui) en user avec toute la modération et l'humanité possible, en sorte que vous ménagiez le bien d'autrui, comme vous ménageriez le vôtre propre en pareil cas de nécessité.

4° Je crois qu'il faut éviter de prendre sur le prochain, dans la campagne, toutes les choses que la police du camp donne moyen d'acheter, dans le camp ou aux environs, à un prix qui ne soit point excessif. Si le prix étoit excessif, et qu'il fallût aller à un grand nombre de lieues du camp pour les acheter, ces circonstances rendroient l'achat impraticable, et il ne faudroit pas se rendre singulier et scrupuleux, pour ne prendre pas, comme tout le reste de l'armée, dans la campagne voisine, ce qu'on ne pourroit aller acheter plus loin, qu'avec des frais et des embarras excessifs. Quand la difficulté d'aller acheter devient si grande, et que toute l'armée la regarde comme insurmontable, alors on peut la considérer comme une vraie nécessité de prendre. Il est vrai que c'est un malheur qui doit affliger; mais enfin c'est un malheur inévitable que la guerre entraîne après elle. On en doit gémir devant Dieu: mais on ne peut s'en délivrer.

Je suis ravi d'apprendre que votre fidélité pour Dieu augmente, quoique vous n'avez point de ferveur et de goût sensible. Cet attachement à Dieu, tout sec et tout nu, est bien plus pur. Dieu vous aime beaucoup de vous mener par ce chemin qui est raboteux, et où il faut grimper, sans regarder jamais derrière soi, mais qui est le plus droit pour arriver à lui. Ne laissez pas de goûter, avec une simplicité d'enfant à la mamelle, toutes les douceurs que la miséricorde divine fera couler sur vous; car la sécheresse et l'unction, tout est également utile quand c'est Dieu qui les donne. O que tout ce qui vient de lui est bon! Tout se tourne à bien pour ceux qui aiment Dieu, et que Dieu aime. Qu'il règne seul! à lui seul gloire! Qu'il fasse sa volonté en nous et sur nous, et aux dépens de nous: qu'il la fasse sur la terre comme dans le ciel!

LXXIV. (XLIX.)

A UN AMI¹.

Prendre en esprit de pénitence les assujettissemens de son état: mépriser les discours du monde.

A Fontainebleau, 20 septembre 1696.

J'ai été malade assez long-temps, et il ne falloit pas une raison moins forte que celle-là pour m'empêcher d'avoir l'honneur de vous écrire. Je pense avec plaisir que nous nous approchons du temps de votre retour. Vous aurez le loisir, pendant tout l'hiver, de vous fortifier dans vos bonnes résolutions, avec une famille pleine de bon esprit et de piété, qui vous aime, et qui est ravie de vous voir penser comme elle. Cependant il faut prendre en pénitence de vos péchés les assujettissemens fâcheux de l'état où vous êtes. Cette pénitence paroît courte et légère quand on connaît ce qu'on doit à Dieu, et combien on lui a manqué. Les embarras mêmes qui semblent nuire à notre avancement dans la piété se tournent à profit, pourvu que nous fassions ce qui dépend de nous. C'est un commencement de renoncement à soi et à sa volonté, et un des plus solides sacrifices qu'on puisse faire.

Allez naturellement votre chemin, et les hommes ne vous nuiront point. Une conduite modérée, simple et ferme imposera silence. Quand même vous auriez à essuyer quelques mauvaises railleries, ce seroit en être quitte à bon marché. N'est-il pas juste de souffrir quelque chose de la folie du monde, pour acquérir la vraie sagesse, après avoir été long-temps approuvé en voulant plaire à des aveugles? On est trop jaloux d'une vaine réputation quand on craint les discours des hommes qu'on méprise et dont on connoît l'égarément. Le principal est de vous réserver des heures pour vous munir, par vos exercices, d'un bon contre-poison contre les erreurs contagieuses. Lisez la

¹ Nul doute que cet ami ne fut le marquis de Blainville, frère de la duchesse de Beauvilliers, désignée par la *bonne*. . . Lettres LXXX, LXXXI, etc., ci-après). On a déjà vu (1^{er} sect. lettre LX, t. VII, p. 422; et 1^{er} sect. lettre xciv, p. 394 de ce vol., qu'il étoit en correspondance avec Fenelon. Il n'avoit qu'une fille, lettre LXXXI; il avoit une charge qu'il vendit en 1701, lettre LXXXII; or on lit dans le *Journal* manuscrit de Dangeau, 20 mars 1701: « M. de Breux, gendre de M. de Chamillard, achète la charge de grand-maitre des cérémonies de France qu'avoit M. de Blainville. » Ce dernier trait leve toute ambiguïté.

vérité dans les paroles de vie éternelle. Priez, veillez, détachez-vous de vous-même. Aimez Dieu généreusement : que ce qui est fait uniquement pour lui ne soit qu'à lui seul. Attendez tout de lui, sans vous négliger, pour être fidèle à ses dons.

Après un tel discours, je ne saurois, monsieur, me résoudre à finir par les compliments ordinaires. Ce que je pense par rapport à vous, et aux grâces que Dieu vous fait, est trop au-dessus de tous les compliments. Vous jugerez assez, par le langage de vérité qui est dans cette lettre, avec quel zèle je m'intéresse à tout ce qui vous touche.

LXXV. (L.)

A U M Ê M E.

Etre très-réservé dans ses jugemens.

3 janvier 1697.

En toutes choses jugez le moins que vous pourrez. C'est une voie bien simple, que de retrancher toute décision qui ne nous est pas nécessaire. Ce n'est pas une irrésolution : c'est une défiance simple et un détachement pratique de notre propre sens, qui s'étend à tout, même aux choses les plus communes. Alors on croit ce qu'il faut croire, et on agit selon le besoin, avec une détermination simple, et sans confiance en soi par réflexion. Hors du besoin on ne juge point, et on laisse passer devant ses yeux toutes les apparences et les raisons de croire : mais on est si vide de soi et de son propre sens, qu'on est toujours prêt à recevoir d'autrui, à croire qu'on se trompe, et à revenir sur ses pas en petit enfant que sa mère ramène par la main. C'est ce vide de l'esprit et cette docilité d'enfant que je vous souhaite. Elle mettra la paix dans votre cœur, et entre vous et votre prochain.

LXXVI.

(LI.)

A U M Ê M E.

Supporter patiemment ses défauts; ne pas trop raisonner sur soi-même.

A Cambrai, 23 août 1697.

ME voici, monsieur, plus proche de vous que je ne l'étois, et plus en repos qu'à Versailles. Pour vous, je ne sais précisément où vous êtes; mais j'espère que ma lettre vous trouvera. Je me flatte même que vous ne retournerez point à Paris, sans passer par Cambrai, où vous êtes souhaité et aimé sans mesure. N'y venez pourtant pas irrégulièrement, avant que tous vos devoirs d'armée soient finis. En attendant, priez pour moi, et aimez-moi toujours. Je prie Dieu qu'il vous conserve dans une entière fidélité à sa grace. *Qui capit in te opus bonum, perficiat usque in diem Christi*¹. Il faut se supporter patiemment soi-même sans se flatter, et s'assujétir sans relâche à tout ce qui peut vaincre nos penes et nos répugnances intérieures pour nous rendre plus souples aux impressions de la grace pour la pratique de l'Évangile. Mais ce travail doit être paisible et sans trouble : il doit même être modéré, pour n'entreprendre pas de faire tout l'ouvrage en un seul jour. Il faut tâcher de raisonner peu et de faire beaucoup. Si on n'y prend garde, toute la vie se passe en raisonnemens, et il faudroit une seconde vie pour la pratique. On court risque de se croire avancé à proportion des lumières qu'on a sur la perfection. Toutes ces belles idées, loin d'avancer la mort à nous-mêmes, ne servent qu'à entretenir secrètement la vie d'Adam en nous, par une confiance en nos vues. Soyez, mon très-cher monsieur, bien désabusé de votre esprit et de vos vues de perfection; ce sera un grand pas pour devenir parfait. La petitesse et la défiance de vous-même, avec l'ingénuité, sont les vertus fondamentales chez vous. Rien au monde ne vous sera jamais aussi intimement dévoué que, etc.

¹ *Philip. 1. 6.*

LXXVII. (LII.)

AU MÊME.

Eviter la hauteur et la décision; pratiquer la douceur et l'humilité.

Je vous recommande toujours de craindre la hauteur, la confiance en vos pensées, la décision dans vos discours : soyez doux et humble de cœur, c'est-à-dire que la douceur doit venir d'une humilité sincère : l'apreté et le défaut de modération ne viennent que d'orgueil. Pour s'adoucir, il faut se rabaisser et s'apetisser par le fond du cœur. Un cœur humble est toujours doux et maniable dans le fond, quand même la superficie seroit rude, par les surprises d'une humeur brusque et chagrine. Veillez, priez, travaillez, supportez vous vous-même, sans vous flatter. Que vos lectures et vos oraisons se tournent à vous éclairer sur vous-même, à vous corriger, et à vaincre votre nature en présence de Dieu.

LXXVIII. (LIII.)

AU MÊME.

Sur le support d'autrui, et sur l'oraison.

Je serai bien aise, mon cher *typographe*, que mon courrier n'aille point paroître à Versailles, et que vous ayez la bonté d'y faire rendre mes lettres. Vous en trouverez aussi une pour la bonne... que je vous prie de lui donner. Demeurez bien uni avec elle. Quand vous ne serez pas content d'elle sur quelque chapitre, ne formez aucun jugement, et ne vous laissez point aller à votre penchant naturel de décider rigoureusement. Supportez-la même dans ses imperfections les plus grossières, et souvenez-vous de la compensation avec les vôtres. Souvent, sous l'écorce la plus dure et la plus raboteuse, il y a un tronc vif et plein de sève qui porte d'excellents fruits. Souvent une superficie douce et polie cache des choses trompenses et corrompues. Supportez beaucoup le prochain; jugez très-rarement; défiez-vous sans-cesse de vous-même; soyez en garde contre vos préjugés et contre vos goûts. Amusez-vous dans votre solitude sans vous dissiper, et sans vous passionner pour aucun amusement. Dans votre oraison, ne né-

gligez ni la vue des conseils évangéliques, ni celle de vos défauts opposés; mêlez-y beaucoup d'affections simples: ne négligez pas les résolutions, quand vous sentirez qu'elles sont convenables à vos besoins. Après toutes ces choses nécessaires, je vous en recommande une moins importante, qui est de m'aimer toujours. Vous ne pouvez, mon cher *typographe*, aimer un homme qui soit à vous plus tendrement et plus intimement que moi.

LXXIX. (LIV.)

AU MÊME.

Bon usage des maladies; se défier de ses propres jugemens.

À Cambrai (juin 1700.)

On dit que vous êtes malade, mon très-cher fils en notre Seigneur, et que vous souffrez. Votre souffrance m'afflige, car je vous aime tendrement; mais je ne puis m'empêcher de baiser la main qui vous frappe, et vous conjure de la baiser amoureusement avec moi. Vous avez abusé autrefois de la santé et des plaisirs qu'elle donne. L'infirmité et les douleurs qui la suivent sont votre pénitence naturelle. Je prie Dieu seulement qu'il abatte encore plus votre esprit que votre corps, et qu'en soulageant le dernier selon le besoin, il vous désabuse pleinement de l'autre. O qu'on est fort quand on ne croit plus l'être, et qu'on ne sent plus que la foiblesse et les bornes de son propre esprit! Alors on est toujours prêt à croire qu'on se trompe, et à l'avouer en se corrigeant; alors on a l'esprit toujours ouvert à la lumière d'autrui; alors on ne méprise rien que soi et ses pensées; alors on ne décide rien, et on dit les choses les plus décisives du ton le plus simple et le plus déférent pour autrui; alors on se laisse volontiers juger, on se livre sans peine, on donne droit de censure au premier venu. En même temps on ne juge de personne que dans le vrai besoin; on ne parle qu'aux personnes qui le souhaitent, et en leur disant ce qu'on croit en elles d'imparfait, on le dit sans décision, plutôt pour n'user point d'une réserve contraire à ce que ces personnes souhaitent, que pour vouloir être cru, et pour se contenter dans sa critique.

Voilà, mon-cher malade, la santé que je vous souhaite dans l'esprit, avec une véritable guérison du corps. En attendant, souffrez avec humilité et patience. Dieu sait quelle joie

j'aurois si je pouvois vous embrasser, et vous posséder ici. Mais j'entends l'orage qui gronde plus que jamais : il ne faut pas le renouveler par notre impatience. Attendez donc encore un peu : dès qu'on croira que vous pourrez venir sans danger, votre présence sera une grande consolation pour moi dans mes peines. En retardant votre voyage, je prends encore plus sur moi que sur vous. Rien n'est plus sincère que la tendresse avec laquelle je vous suis tout dévoué.

LXXX. (LV.)

AU MÊME.

Se modérer en tout; exhortation à une conduite simple et ingénue.

Je crois, mon cher monsieur, que vous pouvez suivre le conseil qu'on vous avoit donné aux eaux : suivez-le librement ; mais ayez de plus en plus attention pour ne vous relâcher jamais, pour éviter la dissipation, pour éviter les compagnies et les liaisons qui rappelleroient le goût du monde, et qui ralentiroient votre grâce. Demeurez uni à la bonne....., malgré l'opposition de vos deux naturels, et la vivacité qui vous rend l'un et l'autre si sensibles.

Je pense souvent à vous avec plaisir ; mais il faut se contenter d'y penser de loin, et se rapprocher en esprit par l'union à celui en qui toutes les distances ne sont rien. Ne voyez pas trop le monde. Ne vous fatiguez point ni d'étude, ni de solitude sauvage, ni même d'exercices de piété. Prenez tout avec modération ; variez et diversifiez vos occupations : ne vous passionnez sur aucune. Arrêtez-vous dès que vous sentez un certain empressément qui vient de la passion. Défiiez-vous de votre esprit décisif et dédaigneux. Des qu'il vous échappe une parole de ce caractère, prenez d'abord un ton plus bas. Ne jugez point les autres sans nécessité. Ne vous laissez passer à vous-même aucun tour pour vous donner aux autres comme étant meilleur que vous n'êtes. Dieu sera avec vous, si vous avez au cœur une intention droite et simple de suivre tout ceci. Vous y manquerez ; mais il ne faut pas se rebuter ; et, en s'humiliant de ses fautes, il faut reprendre sa course pour réparer les faux pas où l'amour-propre fait broncher. Je suis, mon cher monsieur, de plus en plus tout à vous et à jamais.

FÉNELON. TOME VIII.

LXXXI. (LVI.)

AU MÊME.

Divers avis pour une conduite sage et chrétienne.

25 juillet 1700.

1° SOYEZ ferme dans vos exercices de piété, c'est-à-dire, dans vos lectures, votre oraison réglée de chaque jour, vos confessions et vos communions.

2° Que votre oraison ait toujours des sujets réglés, et proportionnés à vos besoins, pour humilier l'esprit et réprimer la sensualité du corps.

3° Que vos lectures tendent aux choses de pratique et à la correction de vos défauts ; appliquez à votre personne tout ce que vous lirez.

4° Prenez garde aux compagnies que vous verrez fréquemment et avec familiarité : craignez surtout et évitez celle des femmes.

5° Évitez de juger d'autrui en mal, sans nécessité ; que la vue de vos défauts vous empêche d'être si délicat et si rigoureux contre ceux d'autrui.

6° Accoutumez-vous à suspendre votre jugement dans toutes les choses où l'ordre de la prudence ne vous oblige pas de juger. Cette habitude de décider, et de décider en mal, entretient une précipitation de jugement, une présomption, une critique âpre et maligne, un attachement à son propre sens, et un mépris de celui d'autrui, qui sont incompatibles avec la vie intérieure, où il faut être doux et humble de cœur.

7° Évitez la dissipation que les engouemens portent toujours avec eux. Un engouement, dans sa première pointe, occupe trop ; il vide et dessèche l'intérieur ; un autre engouement succède au premier, et la vie se passe dans des entêtements. Quand un engouement est dans sa première force, laissez-le ralentir, et faites oraison là-dessus ; ensuite, quand il sera modéré, prenez-en sobrement ce qu'il faudra, ou pour la santé de votre corps, ou pour amuser un peu votre esprit.

8° Ne songez à aucun changement d'état par inquiétude, par langueur, par une mauvaise honte d'être inutile dans le monde, par la démangeaison de faire un personnage. Les genres de vie que vous n'avez point éprouvés, ont leur piège, leurs épines, leurs langueurs, que vous

ne voyez pas de loin. *A chaque jour suffit son mal ; quand demain sera venu , il aura soin de lui-même*¹. Aujourd'hui ne soyez qu'à aujourd'hui. Il faut voir ce que deviendra madame de et mademoiselle votre fille. Il est inutile de faire des projets pour trois ans ; Dieu donnera des ouvertures pour ce qu'il faudra faire.

9° La profession sainte que vous avez eue en vne, demande beaucoup de perfection de tous ceux qui y entrent. Un enfant qu'on y élève doit avoir une grande innocence : un homme âgé ne doit sortir du siècle pour y entrer, qu'autant qu'il a des marques extraordinaires de vocation. L'ennui d'être inutile dans le monde n'est point une raison pour s'ingérer dans ce saint ministère ; on y trouveroit encore plus d'ennui que dans l'état laïque.

10° La chasse vous est nécessaire pour votre santé ; cette raison est décisive : n'en ayez aucun scrupule. Je ne crains point la chasse, mais bien les chasseurs. Que cet exercice du corps ne vous fasse point abandonner l'étude modérée. Vous aviez pris l'étude avec ardeur ; elle nuisoit à votre santé, et à votre intérieur même. Amusez-vous un peu par les livres, sans application nuisible à la santé : cet amusement fera que vous chercherez moins les compagnies dangereuses.

11° Appliquez-vous à régler vos affaires, sans y attacher votre cœur, et sans aucune vue d'ambition.

12° Ne manquez à aucun de vos devoirs pour la cour, pas rapport à votre charge et aux bien-séances ; mais point d'empressement pour les emplois qui réveillent l'ambition.

13° Puisque Dieu permet que, depuis longtemps, vous n'avez ni ouverture ni repos de cœur avec***, voyez-la rarement, et éloignez insensiblement les visites jusqu'à ce qu'elle se rapproche de vous, et que Dieu vous change l'un pour l'autre.

LXXXII.

(LVII.)

AU MÊME.

Eviter la hauteur, et s'appliquer à l'humilité.

4 avril 1701.

Je serois ravi de vous embrasser, mon cher monsieur ; mais vous ne devez point venir pré-

sentement sur cette frontière, à moins que le service ne vous y mène. Pour moi j'irai recommencer mes visites au-delà de Mons, dès que la saison sera un peu adoucie. La vente de votre charge m'a fait plaisir : sachant combien elle vous en faisoit, j'en ai ressenti un grand. Pour le service, vous ne devez point penser à le quitter présentement. Le goût d'ambition y est fort dangereux : s'il ne soutenoit, on tomberoit bientôt de lassitude ; et quand il soutient, il mène trop loin. Il faudroit servir le Roi par pure fidélité à Dieu, sans chercher aucune gloire mondaine.

Ne vous découragez point dans l'expérience de vos infidélités. Rien n'est si humiliant que la hauteur quand Dieu la fait voir, et qu'il en montre toute la déraison. Du moins, quand vous apercevez qu'elle vous a échappé, ramenez-vous, rapetissez-vous, rabaissez-vous, et qu'alors la pratique réelle soit le fruit de votre bonne volonté : autrement vous n'auriez qu'en paroles la haine de la hauteur et l'amour de la petitesse. Un grand point, c'est d'être simple et de bonne foi dans le désir de se corriger ; alors on ne déguise, on ne soutient, on n'excuse point les hauteurs. On recule, on répare ; on avoue qu'on s'est trompé, ou qu'on a été trop vif ; on fait sentir que la hauteur n'est pas du fonds, et qu'on en souffre plus de confusion que ceux qu'on a fait souffrir. Ce qui n'est que dans la promptitude de l'humeur n'est que foiblesse, il faut s'en corriger ; mais ce mal n'est pas le plus dangereux. Pour la hauteur, elle vient de plénitude : c'est un fonds d'orgueil de démon. Ce fonds rend faux, âpre, dur, tranchant, dédaigneux, critique.

Soyez retenu avec le prochain, pour ne prendre aucun ascendant, pour éviter la dérision et la moquerie. Rappelez la présence de Dieu ; humiliez-vous devant lui, pour demeurer humble devant les hommes. Ne prenez des hommes que ce qu'il vous en faut pour le besoin de la société. Priez, lisez, et tournez vos lectures en une espèce d'oraison. Défiiez-vous de vos goûts pour le service, et en même temps de vos dégoûts pour le monde. Ne comptez pour rien aussi vos goûts pour une retraite belle en idée. En un mot, ne comptez pour rien tous vos goûts et toutes vos pensées. Bornez-vous à votre devoir de chaque jour, qui est votre pain quotidien. En voyant moins la...., vous la verrez plus utilement que vous ne faisiez. Mille fois tendrement tout à vous.

¹ *Matth.* vi. 34.

LXXXIII. (LVIII.)

AU MÊME.

Mourir à ses goûts, et vivre dans une entière dépendance de la grâce.

JE vous souhaite paix, simplicité, recueillement, mort à vos goûts spirituels et corporels, défiance de votre propre esprit et de vos pensées, avec une grande fidélité pour remplir sans relâche toute la grâce de Dieu sur vous. Vous souhaitez que Dieu vous détruise, et ce souhait est bon, puisqu'on ne veut être détruit que pour établir Dieu sur les ruines de la créature; mais il faut le désirer pour contenter Dieu, et non pour se contenter soi-même. Il faut que ce désir soit réel et constant dans tout le détail de la vie; il faut qu'il soit modéré et réglé par l'obéissance. Je suis, monsieur et très-cher fils, très-tendrement tout à vous.

LXXXIV. (LIX.)

AU MÊME.

Exhortation à la franchise, à la candeur, à la petitesse; fuir les curiosités de l'esprit.

JE ne vous écris, mon bon et cher fils, que deux mots pour vous recommander de plus en plus la franchise, et d'éviter les retours de délicatesse sur vous-même qui font la plupart de vos infidélités et de vos peines. Plus vous serez simple, plus vous serez souple et docile. Pour l'être véritablement, il faut l'être pour tous ceux qui nous parlent avec charité. Ô que cet état d'être toujours prêt à être blâmé, méprisé, corrigé, est aimable aux yeux de Dieu! Vous m'êtes infiniment cher: *Despondi enim te uni viro virginem castam exhibere Christo*¹.

Soyez bon homme sans hauteur, ni décision, ni critique, ni dédain, ni délicatesse, ni tour de passe-passe d'amour-propre. Soyez vrai, ingénu, en défiance de votre propre sens. Soyez fidèle à renoncer à votre vanité et aux sensibilités de votre amour-propre dès que Dieu vous le montre intérieurement. *Pendant que la lumière luit, suivez-la pour être enfant de lu-*

*mière*¹. Je prie Dieu qu'il vous rende doux, simple et enfant avec Jésus né dans une crèche. Ne soyez point habile, ni décisif, ni attentif aux fautes d'autrui, ni délicat et facile à blesser, ni meilleur en apparence qu'en vérité! Ô que la vérité est maltraitée dans ce qui paroît de meilleur en nous!

Retranchez toutes les curiosités qui passionnent, et soyez fidèle à ne parler jamais sans nécessité de ce que vous sauriez mieux qu'un autre. Surtout ne vous laissez point ensorceler par les attrait diaboliques de la géométrie. Rien n'éteindroit tant en vous l'esprit intérieur de grâce, de recueillement et de mort à votre propre esprit.

LXXXV. (LX.)

AU MÊME.

Effets d'une amitié chrétienne.

Il faut se sevrer des joies les plus innocentes, quand Dieu vous les refuse. Vous m'êtes très-présent en lui; la foi a des yeux qui voient mieux les amis que les yeux du corps. L'amour tendre que Dieu inspire, a des bras assez longs pour les embrasser malgré la distance des lieux. Souffrez en homme qui sait le prix de la souffrance en Jésus-Christ. Ménagez votre santé; délasser-vous l'esprit pour soulager le corps; consolez-vous avec Dieu et avec de vrais amis pleins de lui; aimez-moi toujours, et comptez que je vous aime, comme Dieu sait faire aimer.

LXXXVI. (LXI.)

A UN SEIGNEUR DE LA COUR.

Réponse à une consultation sur la sanctification des actions indifférentes, et sur la manière de faire les exercices de piété.

I.

COMMENT offrirai-je à Dieu mes actions purement indifférentes: promenades; cour au Roi; visites à faire et à recevoir; habillement; propretés, comme laver ses mains, etc.; lectures de livres d'histoire; affaires de mes amis ou parens dont je suis chargé; autres amusemens, chez des mar-

¹ II Cor. XI. 2.

¹ Joan. XII. 36.

chands, faire faire habits, équipages ? Je voudrais, pour chacune de ces choses, savoir une espèce de prière, ou de manière de les offrir à Dieu.

RÉPONSE.

Les actions les plus indifférentes cessent de l'être, et elles deviennent bonnes, dès qu'on les fait avec l'intention de s'y conformer à l'œuvre de Dieu. Souvent même, elles sont meilleures et plus pures que certaines actions qui paroîtroient beaucoup plus vertueuses : 1° parce qu'elles sont moins de notre choix et plus dans l'ordre de la Providence, lorsqu'on a besoin de les faire ; 2° parce qu'elles sont plus simples, et moins exposées à la vaine complaisance ; 3° parce que, si on les prend avec modération et pureté de cœur, on y trouve plus à mourir à ses inclinations, que dans certaines actions de ferveur, où l'amour-propre se mêle ; enfin, parce que ces petites occasions reviennent plus souvent, et fournissent une occasion secrète de mettre continuellement tous les moments à profit.

Il ne faut point de grands efforts, ni des actes bien réfléchis, pour offrir ces actions qu'on nomme indifférentes. Il suffit d'élever un instant son cœur à Dieu, pour en faire une offre très-simple. Tout ce que Dieu veut que nous fassions, et qui entre dans le cours des occupations convenables à notre état, peut et doit être offert à Dieu : rien n'est indigne de lui, que le péché. Quand vous sentez qu'une action ne peut être offerte à Dieu, concluez qu'elle n'est pas convenable à un chrétien ; du moins il faut le soupçonner, et s'en éclaircir. Je ne voudrais pas toujours faire une prière particulière pour chacune de ces choses : l'élévation de cœur dans le moment suffit. Cet usage doit être simple et aisé pour le rendre fréquent.

Pour les visites, emplettes, etc., comme il peut y avoir un danger de suivre trop son goût, j'ajouterois à l'élévation du cœur une demande de la grâce pour me modérer et pour me précautionner.

II.

Dans la prière, et principalement en disant le Breviaire, j'ai fort peu d'attention, ou je suis des espaces de temps considérables que mon esprit est ailleurs, et il y a quelquefois long-temps qu'il est distrait lorsque je m'en aperçois. Je voudrais trouver un moyen ou pratique d'en être plus le maître.

RÉPONSE.

La fidélité à suivre les règles qui vous seront marquées, et à rappeler votre esprit toutes les fois que vous apercevrez sa distraction, vous attirera peu à peu la grâce d'être dans la suite moins distrait et plus recueilli. Cependant portez avec patience et humilité vos distractions involontaires : vous ne méritez rien de mieux. Faut-il s'étonner que le recueillement soit difficile à un homme si long-temps dissipé et éloigné de Dieu.

III.

A l'armée, comment offrir à Dieu les choses qui sont pardessus mon devoir, tant pour la fatigue que pour le péril : comme aller à la tranchée, n'y étant pas commandé, par curiosité voir ce qui se fait, ou à une occasion, sans y être commandé de même, si le cas en arrive ?

RÉPONSE.

Dans les occasions périlleuses de la guerre, il est naturel de considérer l'aveuglement et la fureur des hommes, qui s'entreteuent comme s'ils n'étoient pas déjà assez mortels. La guerre est une fureur que le démon a inspirée. Dieu ne laisse pas d'y présider, et d'en faire une action sainte, quand on y va sans ambition pour défendre sa patrie. Ainsi Dieu tire le bien même des plus grands maux. Ajoutez le néant et la fragilité de tout ce que le monde admire. Un petit morceau de plomb renverse en un moment la plus haute fortune. Dieu y conduit tout. Il a compté les cheveux de nos têtes ; aucun ne tombera sans son ordre exprès. Non-seulement il décide de la vie ; mais la mort même quand il la donne aux siens, n'a rien de terrible. C'est pour eux une miséricorde, afin de les enlever à la hâte du milieu des iniquités. Il brise le corps pour sauver l'âme, et pour lui donner un royaume éternel.

Comme il faut faire son devoir dans son poste avec toute l'intrépidité que la foi inspire, je crois qu'il faut aussi s'acquérir par là le droit de n'aller point chercher des dangers inutiles hors des fonctions de providence. S'il y a une bienséance générale pour toutes les personnes du même rang que vous, qui vous engage à aller à la tranchée ou ailleurs au péril, sans y être commandé, du moins ne faites là-dessus que ce que feront les gens sages et modérés. N'imitiez point les gens qui se piquent de faire

plus que tous les autres. C'est un grand soutien dans le péril , que de pouvoir penser que Dieu y mène ou par le devoir d'une charge , ou par une bienséance manifeste, fondée sur l'exemple des gens sages et modérés. Malheur à celui que la vanité y pousse ! il court risque d'être martyr de la vanité. Ne faites donc ni plus ni moins que les gens d'une valeur parfaite et modeste.

IV.

Savoir s'il est à propos que je continue à écrire sur mes tablettes les fautes que je fais, et mes péchés, afin de ne pas courir le risque de les oublier, si j'en faisois l'examen seulement quand je vas à confesse; et si on n'y trouve point d'inconvénient. J'excite en moi le plus que je puis le repentir de mes fautes; mais avec cela, je n'ai pas encore senti aucune douleur véritable. Quand je fais l'examen les soirs, je vois des gens bien plus parfaits qui se plaignent de trop trouver; moi, je cherche, je ne trouve rien, et cependant il est impossible qu'il n'y ait dans ma conduite d'un jour bien des sujets de demander pardon à Dieu.

RÉPONSE.

Pour l'examen, vous devez le faire chaque soir, mais simplement et courtement. Dans la bonne disposition où Dieu nous met, vous ne commettez volontairement aucune faute considérable, sans vous la reprocher et vous en souvenir. Pour les petites fautes peu aperçues, quand même vous en oublieriez beaucoup, cet oubli ne doit pas vous inquiéter. Le soin d'écrire sur vos tablettes peut être trop scrupuleux: je le retrancherois pendant un mois, pour essayer.

Quand à la douleur vive et sensible de vos péchés, elle n'est pas nécessaire: Dieu la donne quand il lui plaît. La vraie et essentielle conversion du cœur consiste dans une volonté pleine de sacrifier tout à Dieu. Ce que j'appelle volonté pleine, c'est une disposition fixe et inébranlable de la volonté à ne réserver avec l'amour de Dieu aucune des affections volontaires qui peuvent en altérer la pureté, et à s'abandonner à toutes les croix qu'il faudra peut-être porter pour accomplir toujours, et en toutes choses, la volonté de Dieu. Ce renoncement sans réserve et cet abandon sans réserve sont la plus solide conversion. Pour la douleur sensible, quand on l'a, il en faut rendre grâces; quand on aperçoit qu'on ne l'a pas, il faut s'en humilier paisiblement devant Dieu, et sans s'exciter à la produire par de vains efforts, se borner à être fidèle dans les occasions, et à regarder Dieu en tout.

Vous trouvez dans votre examen moins de fautes, que les gens plus avancés et plus parfaits n'en trouvent: c'est que la lumière intérieure est encore médiocre. Elle croîtra, et la vue de vos infidélités croîtra à proportion. Il suffit, sans s'inquiéter, de tâcher d'être fidèle au degré de lumière présente, et de vous instruire par la lecture et par la méditation. Il ne faut pas vouloir entreprendre de prévenir les temps d'une grâce plus avancée, qui vous découvrira sans peine ce qu'une recherche inquiète ne vous montreroit pas, ou qu'elle vous montreroit sans fruit pour votre correction. Cela neserviroit qu'à vous troubler, qu'à vous décourager, qu'à vous épuiser, et même qu'à vous dessécher par une distraction continuelle. Le temps dû à l'amour de Dieu seroit donné à des retours forcés sur vous-même, qui nourriroient secrètement l'amour-propre.

V.

Dans mon oraison ou mes lectures méditées, mon esprit a peine à trouver quelque chose à dire à Dieu. Le cœur n'y est pas, ou bien il est inaccessible aux choses que l'esprit imagine.

RÉPONSE.

Il n'est pas question de dire beaucoup à Dieu. Souvent on ne parle pas beaucoup à un ami qu'on est ravi de voir: on le regarde avec complaisance; on lui dit souvent certaines paroles courtes qui ne sont que de sentiment. L'esprit n'y a point ou peu de part: on répète souvent ces mêmes paroles. C'est moins la diversité des pensées, que le repos et la correspondance du cœur, qu'on cherche dans le commerce de son ami. C'est ainsi qu'on est avec Dieu, qui ne dédaigne point d'être notre ami le plus tendre, le plus cordial, le plus familier et le plus intime. Dans les méditations, on se fait à soi-même des raisonnements courts et sensibles pour se convaincre, et pour prendre de bonnes mesures par rapport à la pratique, et cela est bon. Mais à l'égard de Dieu, un mot, un soupir, une pensée, un sentiment dit tout: encore même n'est-il pas question d'avoir toujours des transports et des tendresses sensibles; une bonne volonté toute nue et toute sèche, sans goût, sans vivacité, sans plaisir, est souvent ce qu'il y a de plus pur aux yeux de Dieu. Enfin, il faut se contenter de lui offrir ce qu'il donne lui-même, un cœur enflammé quand il l'enflamme, un cœur ferme et fidèle dans la sèche-

resse, quand il lui ôte le goût et la ferveur sensible. Il ne dépend pas toujours de vous de sentir : mais il dépend toujours de vous de vouloir. Ne songez donc qu'à bien vouloir également dans tous les temps, et laissez à Dieu le choix tantôt de vous faire sentir, pour soutenir votre foiblesse et votre enfance dans la vie de la grâce ; tantôt de vous sevrer de ce sentiment si doux et si consolant, qui est le lait des petits, pour vous humilier, pour vous faire croître, et pour vous rendre robuste dans les exercices violens de la foi, en vous faisant manger à la sueur de votre visage le pain des forts. Ne voudriez-vous aimer Dieu qu'autant qu'il vous fera goûter du plaisir en l'aimant ? Ce seroit cet attendrissement et ce plaisir que vous aimeriez, croyant aimer Dieu. Ce qu'on fait sans goût par pure fidélité est bien plus pur et plus méritoire, quoiqu'il paroisse d'abord moins fervent et moins zélé. Lors même que vous recevez avec reconnaissance les dons sensibles, préparez-vous par la pure foi aux temps où vous pourrez en être privé, et où vous succomberiez tout à coup, si vous n'aviez compté que sur cet appui. Pendant l'abondance de l'été, il faut faire provision pour les besoins de l'hiver.

J'oubliais de parler des pratiques qui peuvent, dans les commencemens, faciliter le souvenir de cette offrande qu'on doit faire à Dieu de ces actions communes de la journée :

1° En former la résolution tous les matins, et s'en rendre compte à soi-même dans l'examen du soir.

2° N'en faire aucune que pour de bonnes raisons, ou de bienséance, ou de nécessité de se délasser l'esprit, etc. Ainsi, en s'accoutumant peu à peu à retrancher l'inutile, on s'accoutumera aussi à offrir ce qu'il est à propos de ne retrancher pas.

3° Le faire chaque fois qu'on entend sonner l'heure.

4° Se renouveler dans cette disposition toutes les fois qu'on est seul, afin qu'on se prépare mieux par là à s'en souvenir quand on sera en compagnie.

5° Toutes les fois qu'on se surprend soi-même dans une trop grande dissipation, qui va jusqu'à l'immodestie, ou à parler trop librement sur le prochain, se recueillir pour offrir à Dieu tout ce qu'on fera dans la suite de cette même conversation.

6° De recourir à Dieu avec confiance, pour agir selon son esprit, lorsqu'on entre dans quelque compagnie, ou dans quelque occu-

pation qui peut faire tomber dans des fautes. La vue du danger doit avertir du besoin d'élever son cœur vers celui par qui on peut en être préservé.

LXXXVII.

(LXII.)

A UN MILITAIRE.

Comment se soutenir parmi les dangers de sa profession.

Vous voilà à la veille de la guerre, et dans les lieux où elle commencera apparemment. Je prie le Dieu de paix de réunir tous les chrétiens, et de rendre nos jours tranquilles. Je lui demande aussi votre conservation ; j'entends non-seulement celle du corps, mais encore celle de l'âme, et je suis sûr que vous joignez de bon cœur pour cela vos prières aux miennes.

La contagion des mauvais exemples n'est pas moins dangereuse pour le salut, que les accidens de la guerre pour la vie corporelle. Tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend, attaque l'âme, et lui donne des coups mortels, si Dieu ne la rend intérieurement invulnérable. C'est par la prière que vous attirerez sur vous cette protection. La prière elle-même a besoin d'être soutenue par la lecture de l'Évangile ; car nos méditations, pour être solides, ne doivent point être fondées sur nos propres pensées, mais sur celles de Dieu.

Si vous avez le loisir de lire les livres de Josué, des Juges, des Rois, de Judith et des Machabées, vous prendrez plaisir à y voir le Dieu des armées qui triomphe de l'orgueil de ses ennemis, et qui mène, comme par la main, ceux qui espèrent en lui. Ces livres vous inspireront un courage fondé sur la foi, et vous apprendront à sanctifier la guerre. Vous y trouverez des exemples aimables de guerriers fidèles, humbles, modestes, et qui se préparaient à combattre en priant. Il faut aussi, monsieur, que vous regardiez Dieu comme le chef de votre armée, comme la force de votre camp, comme votre bouclier. *Vous nous avez couverts*, lui dit le Roi-Prophète ¹, *du bouclier de votre amour. Soyez un homme fort ; et combattez les combats du Seigneur* ². Si vous êtes fidèle à vaincre le monde et vos passions, qui sont vos plus redoutables ennemis, Dieu vous mettra au-dessus de tous les autres. Vous pourrez lui

¹ Ps. v. 43. — ² 1 Reg. xviii. 17.

dire, comme David, ce héros si pieux : *Quand même je passerois au travers des ombres de la mort, je ne craindrois rien, puisque vous êtes avec moi.*¹ Je soulaite de tout mon cœur, monsieur, que Dieu vous remplisse de plus en plus de cet esprit de foi et de confiance.

LXXXVIII.

(LXIII.)

A UN MILITAIRE.

Sur la méditation, le choix des lectures, et la sainte liberté avec laquelle il faut agir en tout.

GARDEZ-VOUS bien, monsieur, de prendre au hasard des passages de l'Écriture pour vous occuper devant Dieu; c'est le tenter: car, encore que toute l'Écriture soit inspirée pour instruire² les hommes, tous les endroits ne sont ni également destinés à nous donner des instructions directes et immédiates, ni proportionnés à l'intelligence de chaque particulier, ni propres aux besoins de chaque fidèle. Choisissez donc les endroits qui conviennent davantage à votre état et à la correction de vos défauts. Cherchez ce qui inspire la vigilance, la confiance en Dieu, le courage contre soi-même, et la fidélité aux devoirs de sa condition. Joignez à cette lecture méditée une autre lecture dans la suite de la journée. Vous pouvez la prendre des *Entretiens* de saint François de Sales, qui vous instruiront du détail, vous en faciliteront les pratiques, vous encourageront, et vous montreront l'esprit d'amour libre et simple avec lequel il faut servir Dieu gaîment.

La considération de la grandeur et de la bonté de Dieu peut être souvent le sujet de vos réflexions; mais vous ne devez point vous mettre à méditer, sans avoir des paroles particulières qui arrêtent votre esprit peu accoutumé à demeurer tranquille devant Dieu. Vous perdriez votre temps, et votre cœur ne seroit pas nourri. Il vous faut toujours un sujet certain, mais un sujet clair, simple, sur lequel vous ne fassiez aucune réflexion subtile. Demandez plutôt à Dieu des affections qui vous attachent à lui: car ce n'est point par l'esprit ni par le raisonnement qu'il attire les âmes, c'est par le mouvement du cœur et par l'abaissement de notre esprit. N'espérez pas parvenir dans la méditation à n'être plus distrait, cela est impossible; tâchez seulement de profiter de vos

distractions, en les portant avec une humble patience, sans vous décourager jamais. Chaque fois que vous les apercevez, retournez-vous tranquillement vers Dieu. L'inquiétude sur les distractions est une distraction plus dangereuse que toutes les autres.

Une petite demi-heure de lecture méditée de l'Évangile le matin, et le soir une lecture réglée des *Entretiens* de saint François de Sales, vous suffiront, puisque vous avez peu de temps à vous. Employez le reste du temps à lire des livres d'histoire, de fortifications, et de tout le reste qui est utile à un homme de votre rang. Jamais un moment de vide. Le moment où vous ne faites rien de réglé et de bon est le moment où vous faites un très-grand mal. Gourmandez-vous vous-même sans pitié sur la vie molle, oisive et amusée.

Pour vos actions, quand elles sont bonnes en elles-mêmes, repoussez toutes les réflexions sur les motifs qui vous les font taire. Vous ne finiriez jamais avec vous-même, vous vous troubleriez, vous tomberiez dans le découragement, et, par de vains raisonnemens sur vos actions, vous perdriez tout le temps d'agir.

Il faut vous résoudre à mener une vie plus active que la vôtre. Vous devez voir les gens de votre condition; mais il faut être gai, libre, affable; rien de timide ni de sauvage. Demandez à Dieu qu'il vous ôte votre air timide et trop composé; donnez-vous à Dieu quand vous allez voir les gens; mais, pendant la conversation, ne soyez point distrait et rêveur, pour courir après la présence de Dieu qui vous échappe. Alors faites ce qu'il veut que vous fassiez, qui est d'être honnête et complaisant. Dans la suite, la présence de Dieu vous deviendra plus facile.

Ne prenez point la piété par un certain sérieux triste, austère et contraignant. *Là où est l'esprit de Dieu, là est la vraie liberté*¹. Si une fois vous l'aimez de tout votre cœur, vous serez presque toujours en joie avec le cœur au large. Si vous n'allez à lui qu'en juif, par la crainte, vous ne le trouverez point, et vous ne trouverez, au lieu de lui, que gêne et trouble de cœur.

Ne manquez jamais d'aller à toutes les choses où les autres vont, non-seulement pour les occasions de danger, mais encore pour tout ce qui peut montrer votre assiduité à votre prince.

Soyez bon ami, obligeant, officieux, ouvert; cela vous fera aimer, et apaisera la per-

¹ Ps. xxii, 4. — ² II Tim. iii, 46.

¹ II Cor. iii, 17.

sécution. Qu'on voie que ce n'est point par grimace ni par noirceur, mais par vraie religion et avec courage, que vous renoncez aux débauches des jeunes gens. D'ailleurs gaité, discrétion, complaisance, sûreté de commerce, et nulle façon; peu d'amis, beaucoup de connoissances passagères; soin de plaire à ceux qui passent pour les plus honnêtes gens et dont l'estime décide, ou à ceux qui excellent dans le métier dous vous souhaitez vous instruire. Ne craignez point de les interroger quand vous serez parvenu à quelque commerce un peu libre avec eux.

LXXXIX. (LXIV.)

A UNE DAME

QUI FAISOIT PROFESSION DE PIÉTÉ.

Ecouter Dieu, et non l'amour-propre.

Vous vous laissez trop aller à votre goût et à votre imagination. Remettez-vous à écouter Dieu dans l'oraison, et à vous écouter moins vous-même. L'amour-propre est moins parleur quand il voit qu'on ne l'écoute pas. Les paroles de Dieu au cœur sont simples, paisibles, et nourrissent l'ame, lors même qu'elles la portent à mourir: au contraire, les paroles de l'amour-propre sont pleines d'inégalités, de trouble et d'émotion, lors même qu'elles flattent. Écouter Dieu sans faire aucun projet, c'est mourir à son sens et à sa volonté.

XC. (LXV.)

A LA MÈME.

Se mettre sans effort en la présence de Dieu.

NE vous inquiétez point sur votre mal; vous êtes dans les mains de Dieu. Il faut vivre comme si on devoit mourir chaque jour. Alors on est tout prêt, car la préparation ne consiste que dans le détachement du monde pour s'attacher à Dieu.

Pendant que vous êtes si languissante, ne vous gênez point pour faire votre oraison si régulièrement. Cette exactitude et cette contention de tête pourroient nuire à votre foible santé. C'est bien assez pour votre état de langueur, que vous vous remettiez doucement en la présence de

Dieu toutes les fois que vous apercevez que vous n'y êtes plus. Une société simple et familière avec Dieu, où vous lui direz vos peines avec confiance, et où vous le prierez de vous consoler, ne vous épuisera point, et nourrira votre cœur. Ne craignez point de me dire tout ce que vous aurez pensé contre moi. Cette franchise ne me peinera point, et servira à vous humilier.

XCI. (LXVI.)

A LA MÈME.

Combattre paisiblement les écarts et la légèreté de l'imagination.

JE crois que vous devez vous abstenir entièrement de vos dialogues d'imagination. Quoique vous en fassiez plusieurs qui vous excitent à des sentimens pieux, je crois que l'usage en est trop dangereux pour vous. Des uns vous passeriez toujours insensiblement aux autres, qui nourriroient vos peines, ou qui flatteroient le goût du siècle. Il vaut mieux les supprimer tous. Il ne faut pas les vouloir retrancher par violence; ce seroit vouloir suspendre un torrent: il suffit de ne vous en occuper point volontairement. Quand vous apercevez que votre imagination commence, contentez-vous de vous tourner vers Dieu, sans entreprendre de vous opposer directement à ces chimères. Laissez-les tomber, en vous donnant quelque occupation utile. Si c'est l'heure de l'oraison, regardez toutes ces vaines pensées comme des distractions, et retournez doucement à Dieu dès que vous les apercevez; mais faites-le sans trouble, sans scrupule, sans interrompre votre paix. Si, au contraire, cela vous vient pendant que vous êtes occupée de quelque travail extérieur, votre travail servira à vous tirer de ces rêveries. Il vaudroit même mieux, pour les commencemens, aller trouver quelqu'un, ou vous appliquer alors à quelque chose de difficile, pour rompre le cours de ces pensées, et pour en perdre l'habitude.

XCII. (LXVII.)

A LA MÊME.

Sur le même sujet.

Il faut absolument supprimer cette conversation d'imagination : c'est une pure perte de temps ; c'est une occupation très-dangereuse ; c'est une tentation que vous vous procurez. Vous êtes obligée à n'y adhérer jamais volontairement. Peut-être que l'habitude sera cause que votre imagination vous occupera encore malgré vous de toutes ces chimères ; mais il faut au moins n'y consentir pas, et tâcher doucement de les laisser tomber quand vous les apercevez. Le vrai moyen de vous en défaire est de vous occuper alors de l'oraison, ou de quelque travail extérieur, si l'oraison ne peut pas arrêter votre imagination excitée.

XCIII. (LXVIII.)

A LA MÊME.

Réponse à diverses difficultés sur l'attrait intérieur, le recueillement, l'ouverture de cœur, etc. et la manière d'être avec les créatures.

Je ne vois rien que de bon et de solide dans tout ce que vous me dites de votre oraison. L'attrait de Dieu que vous éprouvez est une grande grâce, et vous seriez très-coupable si vous manquiez à y correspondre pleinement. Ne craignez point de suivre cet attrait ; mais craignez de ne le suivre pas. Vous avouez que vous n'en êtes jamais détournée que par votre imagination légère, ou par de vains dialogues au dedans de vous-même, ou par des dépits d'orgueil. Si vous étiez toujours fidèle à n'admettre volontairement aucune de ces dangereuses distractions, vous seriez toujours en paix et en union avec Dieu. Voici mes réflexions :

I. Vous dites qu'après même que vous avez manqué à votre recueillement, et que vous sentez le trouble de votre faute, *quelquefois la pensée vous vient de vous tenir tranquille dans votre douleur, et de vous unir à Jésus crucifié.* Vous ajoutez : *Voilà le meilleur moyen que je trouve pour apaiser ma peine.* Puisque c'est le

meilleur, pourquoi en cherchez-vous d'autres qui vous nuisent ?

II. Vous parlez des *chimères* qui vous occupent l'esprit, et de l'*acquiescement* à la pensée de me les dire. *qui vous rend la tranquillité* ; et vous dites : *Je voudrais bien savoir s'il suffit de m'humilier devant Dieu avec ce même acquiescement, sans vous le dire.* Non, cela ne suffit pas. Vous n'êtes point véritablement humiliée devant Dieu, quand vous ne voulez point vous humilier devant l'homme que vous consultez comme son ministre. C'est l'orgueil qui vous donne tant de répugnance à parler. Il faut, quoi qu'il en coûte, dire tout avec simplicité. Vous n'aurez point de véritable paix jusqu'à ce que vous vous y soyez accoutumée ; mais il faut le faire d'abord, sans hésitation et sans vous écouter. Plus vous hésitez, plus vous aurez de peine à en venir à bout.

III. Ne vous étonnez point de faire *certaines communions sans consolation* ; cette sécheresse ne dépend pas de vous. On mérite souvent plus à être fidèle dans une sécheresse pénible et douloureuse à l'amour-propre, que dans une consolation sensible qui flatte et qui élève le cœur. La lumière que vous dites qui vous fait passer outre pour communier, malgré vos scrupules, est très-bonne.

IV. Vous dites très-vrai en disant : *La crainte que j'ai de mes peines me les fait sentir doublement ; j'en suis même souvent quitte pour la crainte.* Ces peines, qu'on veut voir de loin, accablent bien plus que celles qu'on voit de près. Pourquoi vouloir les voir avant qu'elles viennent ? c'est se tourmenter par avance, et se mettre soi-même à pure perte en tentation de succomber.

V. Il y a trois manières d'être avec les créatures. 1° Il faut être avec tout le monde en esprit de fidélité à son devoir quand on a quelque affaire avec le prochain. 2° Il faut chercher quelque relâchement innocent d'esprit avec les personnes honnêtes avec qui la Providence nous met en société. Ce délassement d'esprit ne doit être cherché qu'aux heures qui succèdent au travail, et il ne faut pas espérer de trouver avec ces personnes la confiance et l'union de sentiments ; il suffit d'y trouver un repos d'esprit pour se délasser. 3° Enfin il faut être en simplicité et à cœur ouvert avec les personnes à qui on est uni par la grâce, et ces personnes se trouvent très-rarement. Il ne faut pas espérer d'en trouver beaucoup.

VI. Souvenez-vous que c'est le *goût de votre esprit*, que vous avouez que vous avez le plus

de peine à sacrifier pour le soumettre à la grâce. C'est le point essentiel pour vous. Communiez, obéissez, renoncez à l'esprit. Je suis, en notre Seigneur, tout à vous.

XCIV. (LXIX.)

A LA MÊME.

Divers avis sur l'oraison.

Pour ce qui regarde votre oraison, proposez-vous-y toujours quelque sujet simple, solide, et de pratique pour les vertus évangéliques. Si vous ne trouvez point de nourriture dans ce sujet, et si vous vous sentez de l'attrait et de la facilité pour demeurer en union générale avec Dieu, demeurez-y dans les temps où vous vous y trouverez attirée; mais n'en faites jamais une règle, et soyez toujours fidèle à vous proposer un sujet, pour voir s'il pourra vous occuper et vous nourrir. Recevez sans résistance les lumières et les sentimens qui vous viendront dans l'oraison; mais ne vous fiez point à toutes ces choses qui peuvent flatter votre orgueil et vous donner une vaine complaisance.

Il est meilleur d'être bien humble et bien confondu après les fautes qu'on a commises, que d'être content de son oraison, et de se croire bien avancé après qu'on a eu beaucoup de beaux sentimens et de hautes pensées en priant Dieu. Laissez passer toutes ces choses qui peuvent être des secours de Dieu; mais comptez qu'elles se tourneront en illusion très-dangereuse, si peu que vous vous y arrêtez pour vous y complaire.

Le grand point est de se mortifier, d'obéir, de se défier de soi, de porter la croix. Au reste, je suis fort aise de ce que vous ne faites plus votre oraison avec cet empressement forcé qui vous gênoit tant. L'oraison en est plus paisible, et vous en êtes plus commode au prochain dans la société; mais il ne faut pas que cette sainte liberté se tourne jamais en relâchement ni dissipation.

XCv. (LXX.)

A LA MÊME.

De l'utilité des privations.

Je suis sincèrement fâché des contre-temps qui m'ont empêché de vous voir. En attendant, suivez avec fidélité les lumières que Dieu vous donne pour mourir aux délicatesses et aux sensibilités de votre amour-propre. Quand on se délaisse entièrement aux desseins de Dieu, on est aussi content d'être privé des consolations, que de les goûter. Souvent même une privation qui dérange et qui humilie est plus utile qu'une abondance de secours sensibles.

Pourquoi ne vous seroit-il pas utile d'être privée de ma présence et de mes foibles avis, puisqu'il est quelquefois très-salutaire d'être privé de la présence sensible et des dons consolans de Dieu même? Dieu est bien près de nous lorsqu'il nous en paroît éloigné, et que nous souffrons cette absence apparente dans un esprit d'amour pour lui et de mort à nous-mêmes. Accoutumez-vous donc un peu à la fatigue. Les enfans, à mesure qu'ils croissent, passent, du lait d'une mère qui les porte dans son sein, à marcher seuls et à manger du pain sec.

XCVI. (LXXI.)

A LA MÊME.

Précautions à prendre contre l'illusion.

Ne faites aucune attention volontaire à ce que vous me mandez avoir éprouvé. De telles choses peuvent n'être que dans l'imagination: elles peuvent venir aussi d'une illusion du tentateur, qui voudroit vous tendre un piège, tantôt de vaine complaisance, tantôt de découragement. Il est vrai qu'il n'est pas impossible que ces choses viennent de Dieu. Aussi ne faut-il faire aucun effort ni acte pour les rejeter. Il n'y a qu'à les laisser passer sans les rejeter ni accepter, se contentant en général d'acquiescer à ce qu'il plaît à Dieu. Par cette disposition simple et générale, vous tirerez tout le fruit de ces choses, supposé qu'elles viennent de Dieu, sans vous exposer à aucun retour de complaisance;

et supposé qu'elles ne viennent pas de Dieu , vous serez à l'abri de toute illusion en ne vous arrêtant à rien qu'à Dieu seul.

XCVII. (LXXII.)

A LA MÊME.

Préférer la charité et l'humilité à la réputation et au désir de savoir.

JE suis très-content de vos dispositions , et vous faites très-bien de me mander avec simplicité ce qui se passe en vous. Ne hésitez point à m'écrire les choses que vous croirez que Dieu demande de vous.

Il n'est pas étonnant que vous ayez une espèce de jalousie et d'ambition pour vous avancer dans la spiritualité, et d'être dans la confiance des personnes considérables qui servent Dieu. L'amour-propre recherche naturellement ces sortes de succès qui peuvent le flatter. Mais il s'agit, non de contenter une espèce d'ambition en faisant un certain progrès éclatant dans la vertu, non d'être dans la confiance des personnes distinguées; mais de mourir aux goûts flatteurs de l'amour-propre, de s'humilier, d'aimer l'obscurité et le mépris, et de ne tendre qu'à Dieu seul.

Ce n'est point à force d'écouter et de lire un langage de perfection, qu'on devient parfait. Le grand point est de ne s'écouter point soi-même, d'écouter Dieu en silence, de renoncer à toute vanité, et de s'appliquer aux vertus réelles. Peu parler, et faire beaucoup, sans se soucier d'être vu.

Dieu vous apprendra bien plus que toutes les personnes les plus expérimentées et que tous les livres les plus spirituels. Eh! que voulez-vous tant savoir? Qu'avez-vous besoin d'apprendre, sinon à être pauvre d'esprit et à trouver toute votre science en Jésus crucifié? *La science enfle* : il n'y a que *la charité* qui *édifie*¹. Ne cherchez donc que la charité. Eh! faut-il être si savant pour savoir aimer Dieu et pour se renoncer pour l'amour de lui? Vous savez beaucoup plus de bien que vous n'en faites. Vous avez beaucoup moins besoin d'acquérir de nouvelles lumières, que de mettre en pratique celles que vous avez déjà reçues. O qu'on se trompe, quand on croit s'avancer en raisonnant avec curiosité! Soyez petite, et n'attendez point des hommes les dons de Dieu.

¹ I Cor. VIII. 4.

XCVIII. (LXXIII.)

A LA MÊME.

Divers avis pour la paix intérieure.

JE vous prie de ne vous point inquiéter. Votre oraison est bonne, et vous ne devez point la quitter. Ce que vous m'en avez écrit fait fort bien comprendre en quoi elle consiste, et le fruit que vous en pouvez tirer. Continuez-la avec docilité, et laissez tomber toutes les réflexions qui vous troublent à pure perte. Regardez-les comme de véritables tentations qui vous éloignent de la paix et de la confiance en Dieu. Voulez-vous éviter l'illusion? soyez docile; ne cherchez point ce qui flatte votre amour-propre; renoncez à ce que Dieu ne vous donne pas; n'écoutez ni vos dépits, ni vos tentations de reprendre les vanités et les amusemens du monde. Portez humblement les croix de votre état; défiez-vous du goût de l'esprit qui n'est que vanité; cherchez ce qui est simple et uni; rejetez toute pensée qui ne vous vient que des dépits de votre amour-propre. Je suis en vérité tout à vous en notre Seigneur, comme j'y dois être, mais avec les précautions nécessaires pour ne flatter point la délicatesse de cet amour-propre qui veut qu'on le flatte.

XCIX. (LXXIV.)

A UNE DEMOISELLE

QUI VIVOIT DANS LE MONDE, ET QUI FAISOIT
PROFESSION DE PIÉTÉ¹.

User bien du moment présent; exhortation au recueillement et à l'humilité.

VIVEZ en paix, mademoiselle, sans penser qu'il y ait un avenir. Peut-être n'y en aura-t-il point pour vous. Le présent même n'est pas à vous, et il ne faut que s'en servir suivant les intentions de Dieu à qui seul il appartient. Faites les biens extérieurs que vous êtes en train de faire, puisque vous en avez l'attrait et la

¹ Cette lettre et les suivantes, jusqu'à la cxxv* inclusive-ment, sont écrites à la même personne. On voit, par les lettres suivantes, que cette personne, après avoir long-temps vécu dans le monde, entra, vers la fin de sa vie, dans une communauté religieuse, pour travailler plus librement à son salut.

facilité. Conservez votre règlement, pour éviter la dissipation et les suites de votre excessive vivacité. Surtout soyez fidèle au moment présent, qui vous attirera toutes les grâces nécessaires.

Ce n'est pas assez de se détacher; il faut s'apetisser. En se détachant, on ne renonce qu'aux choses extérieures; en s'apetissant, on renonce à soi. S'apetisser, c'est renoncer à toute hauteur aperçue. Il y a la hauteur de la sagesse et de la vertu, qui est encore plus dangereuse que la hauteur des fortunes mondaines, parce qu'elle est moins grossière. Il faut être petit en tout, et compter qu'on n'a rien à soi, sa vertu et son courage moins que tout le reste. Vous vous appuyez trop sur votre courage, sur votre désintéressement et sur votre droiture. L'enfant n'a rien à lui; il traite un diamant comme une pomme. Soyez enfant. Rien de propre. Oubliez-vous. Cédez à tout. Que les moindres choses soient plus grandes que vous.

Priez du cœur simplement, par pure affection, point par la tête et en personne qui raisonne.

La vraie *instruction* pour vous est le dépouillement, le recueillement profond, le silence de toute l'ame devant Dieu, le renoncement à l'esprit, le goût de la petitesse, de l'obscurité, de l'impuissance et de l'anéantissement. Voilà l'ignorance qui seule enseigne toutes les vérités que les sciences ne découvrent point, ou ne montrent que superficiellement.

C. (LXXV.)

Préférer la paix et l'édification commune à sa propre justification.

PERMETTEZ-MOI de vous demander le nom de l'auteur d'une lettre qui m'est venue de votre part. Je ne vous demande que ce que vous pourrez me confier. Cette lettre me paroît écrite par un homme droit, et qui juge sans passion de la doctrine; mais il ne sait pas les faits, et ne me fait pas justice là-dessus. Le moins que me s amis pourront parler sera le meilleur: il vaut mieux taire les raisons fausses et injustes est difficile aux cœurs bons et sensibles; mais il vaut mieux apaiser les esprits que me justifier. Le silence, la patience, l'humilité, calment les esprits, les hommes superbes en sont adoucis, et les hommes droits dans leurs préventions en sont édifiés. Tâchons d'a-

païser les méchans et d'édifier les bons. La paix et l'édification de l'Église valent mieux que la justification de l'homme¹.

Dieu aura soin de dissiper les vains ombrages, et de montrer la pureté de mes sentimens avec mes bonnes intentions, s'il daigne vouloir se servir de mon travail pour le troupeau qu'il m'a confié. S'il me rejette de son œuvre, c'est à moi à porter l'opprobre, et à me contenter de rendre compte de ma foi à tout homme qui aura la charité de m'écouter. Priez pour moi, et retenez sans cesse le zèle qui presse votre cœur pour vos amis. Ce n'est qu'à force de simplicité, de patience, de défiance de ses propres pensées, et de fidélité à porter sa croix, qu'on est digne de contribuer à l'œuvre de Dieu.

CI. (LXXVI.)

Péril d'être approuvé des hommes. Caractère de l'humilité. Moyens de remédier à la dissipation et à la sécheresse.

La bonne santé de M.... et votre calme présentent me donnent de la joie. Je crains néanmoins pour vous, que l'amour-propre ne goûte un peu trop cette douceur si différente de l'amertume où vous étiez. La contradiction et toutes les autres peines humiliantes sont bien plus utiles que le succès. Vous savez que cet état vous a fait découvrir ici en vous ce que vous n'y aviez jamais vu; et je crains que l'autorité, le succès et l'admiration qu'on s'attire à peu de frais parmi les gens grossiers de la province, ne nourrissent votre humeur impérieuse, et ne vous rendent contente de vous-même comme vous l'étiez auparavant. Ce contentement de soi-même gâte la conduite la plus régulière, parce qu'il est incompatible avec l'humilité.

On n'est humble qu'autant qu'on est attentif à toutes ses misères. Il faut que cette vue fasse la principale occupation de l'ame, qu'elle soit à charge à elle-même, qu'elle gémissé, que ce gémissé soit une prière continuelle, qu'il lui tarde d'être délivrée de la servitude de la corruption, pour entrer dans la gloire et dans la liberté des enfans de Dieu; et que, se sentant surmontée par ses défauts, elle n'attende sa délivrance que de la pure miséricorde de

¹ Il est vraisemblable que Fénelon écrit cette lettre en 1697, à l'occasion des premiers éclats causés par la publication du livre des *Maximes*.

Jésus-Christ. Malheur à l'âme qui se complait en elle-même, qui s'approprie les dons de Dieu, et qui oublie ce qui lui manque !

Pour remédier à la dissipation et à la sèche-resse, c'est de vous réserver des heures pour vos prières et pour vos lectures, qui doivent être régulières ; c'est de n'entrer dans les affaires que par pure nécessité ; c'est d'y songer encore plus à rompre la roideur de vos sentimens, à réprimer votre humeur, et à humilier votre esprit, qu'à faire prévaloir la raison même dans les partis à prendre, enfin de vous humilier quand vous remarquerez qu'une chaleur indiscrette sur les affaires d'autrui vous fait oublier votre unique affaire, qui est celle de l'éternité. *Apprenez de moi*, vous dit Jésus-Christ ¹, *quo je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes*. En effet, la grâce, la paix intérieure, l'onction du Saint-Esprit viendront sur vous, si vous conservez dans vos embarras extérieurs la douceur et l'humilité.

CH. (LXXVII).

Souffrir les outrages avec humilité et en silence.

Je suis touché, comme je dois l'être, de toutes vos peines ; mais je ne puis que vous plaindre, et prier Dieu qu'il vous console. Vous avez grand besoin qu'il vous donne son esprit pour vous soutenir dans vos embarras, et pour tempérer votre vivacité naturelle dans des occasions si capables de l'exciter. Pour la lettre qui regarde votre naissance, je crois que vous n'en devez parler qu'à Dieu seul, pour le prier en faveur de celui qui a voulu vous outrager. J'ai toujours entrevu ou cru entrevoir que vous étiez sensible de ce côté-là. Dieu nous attaque toujours par notre foible. On ne tue personne en le frappant sur les endroits morts, comme sur les ongles ou sur les cheveux ; mais en attaquant les parties les plus vivantes, qu'on nomme nobles. Quand Dieu veut nous faire mourir à nous-mêmes, il nous prend toujours par ce qui est en nous le plus vif, et comme le centre de la vie. Il proportionne ainsi les eroix. Laissez-vous humilier : le silence et la paix dans l'humiliation sont le vrai bien de l'âme. On seroit tenté de parler humblement, et on en auroit mille beaux prétextes ; mais il est encore meilleur de se taire humblement. L'humilité qui

parle encore est encore suspecte : en parlant, l'amour-propre se soulage un peu.

Ne vous échauffez plus le sang sur les discours des hommes : laissez-les parler, et tâchez de faire la volonté de Dieu. Pour celle des hommes, vous ne viendriez jamais à bout de la faire : elle n'en vaut pas même la peine. Un peu de silence, de paix et d'union à Dieu doit bien consoler de tout ce que les hommes disent injustement. Il faut les aimer sans compter sur leur amitié. Ils s'en vont ; ils reviennent : ils s'en retournent : laissez-les aller ; c'est de la plume que le vent emporte. Ne regardez que Dieu seul en eux ; c'est lui seul qui nous console ou qui nous afflige par eux selon nos besoins.

Vous avez besoin de votre fermeté dans la situation où vous êtes ; mais aussi votre vivacité a besoin de mécomptes et d'obstacles. Possédez votre âme en patience. Renouvelez-vous souvent en la présence de Dieu, pour vous modérer, pour vous rapetisser, et pour vous proportionner aux petits. Il n'y a rien de grand que la petitesse, la charité, la défiance de soi-même, le détachement de son sens et de sa volonté. Toute vertu haute et roide est opposée à Jésus-Christ. Dieu sait combien je suis à vous en lui.

CH. (LXXVIII.)

S'appliquer au recueillement et à l'humilité ; réprimer la curiosité dans le choix des lectures.

Je ne sais pour vous que ce que je vous ai toujours dit : obéissez simplement à votre directeur, sans écouter ni votre raison ni votre goût. Vous avez les conseils d'un homme très-éclairé et très-pieux. Pour moi, voici ce que je puis vous dire en général. Vous devez, ce me semble, être ferme pour réserver des heures de recueillement ; autrement vous serez la croix de celle qui veut que vous soyez son soutien. Vous avez un penchant terrible à la dissipation et à la vaine complaisance ; vous aimez à être applaudie et à vous applaudir vous-même ; vous sentez dans votre raison et dans votre courage naturel une force qui nourrit votre orgueil. Il n'y a que le recueillement qui puisse amortir cette vie superbe, et tempérer votre insupportable vivacité.

Remarquez seulement deux choses pour vos heures de recueillement : l'une, que vous ne

¹ *Matth.* xi. 29.

devez point les réserver par esprit de contradiction et d'impatience contre N.... qui voudroit toujours vous avoir. Quand vous sentirez que vous agissez par ce mauvais esprit, il faut vous en punir, en cédant pour ce jour-là à ses emportemens les plus importuns. L'autre règle est de ne vous réserver que les temps nécessaires pour vous recueillir et pour nourrir votre ame. Rien pour l'amusement en votre particulier; rien pour la curiosité, qui est un grand piège pour vous. Pour la manière de réserver du temps, elle doit être ferme, mais douce et tranquille.

Que vos lectures et vos raisons soient simples; que l'esprit cherche moins, et que le cœur se livre davantage. Tout ce qui paroît remplir votre esprit ne fait que l'enfler; vous croyez nourrir votre zèle, et vous nourrissez votre hauteur. Il n'est pas question de savoir beaucoup, mais de savoir s'apetisser et devenir enfant sous la main de Dieu. Je le prie, non-seulement de vous faire petite, mais encore de vous anéantir sans réserve.

Pour les sujets de crainte, je ne crois pas que vous deviez vous forcer pour y entrer. Vous trouverez souvent de bonnes ames qui vous presseront de le faire, et qui trembleront pour vous quand elles ne vous verront pas trembler: mais ne vous gênez point; suivez simplement votre attrait, et, pourvu que vous soyez fidèle au recueillement et à l'humilité, demeurez en paix. C'est assez craindre que de craindre de déplaire à Dieu.

Pour votre curiosité sur les meilleurs livres, il faut la réprimer. Vous avez éprouvé qu'elle vous est dangereuse, et c'est une lumière sur laquelle vous devez à Dieu une singulière reconnaissance. Sous prétexte de chercher une solide instruction, on conserve un goût qui flatte l'amour-propre, et qui entretient une certaine hauteur d'esprit qui s'oppose à l'esprit de Dieu. Il faut s'abaisser, se rendre simple, devenir enfant. C'est là que se trouve la vraie instruction, qui est l'intérieure, et non dans les choses qui ont de l'éclat au dehors.

CIV. (LXXIX.)

Ne point prendre feu sur les dérèglemens des hommes, mais remettre tout à Dieu en paix dans l'accomplissement de nos devoirs.

La chaleur d'imagination, la vivacité des sentimens, la foule des raisons, l'abondance

des paroles, ne font presque rien. L'effectif, c'est d'agir devant Dieu en parfait détachement, faisant par sa lumière tout ce qu'on peut, et se contentant du succès qu'il donne. Cette continuelle mort est une bienheureuse vie que peu de gens connoissent. Un mot, dit simplement dans cette paix, opère plus, même pour les affaires extérieures, que tous les soins ardens et empressés. Comme c'est l'esprit de Dieu qui parle alors, il ne perd rien de sa force et de son autorité. Il éclaire, il persuade, il touche, il édifie. On n'a presque rien dit, et on a tout fait. Au contraire, quand on se laisse aller à la vivacité de son naturel, on parle sans fin; on fait mille réflexions subtiles et superflues; on craint toujours de ne parler et de n'agir pas assez; on s'échauffe, on s'épuise, on se passionne, on se dissipe, et rien n'avance. Votre tempérament a un besoin infini de ces maximes. Elles ne sont guère moins nécessaires à votre corps qu'à votre ame: votre médecin doit être là-dessus d'accord avec votre directeur.

Laissez couler l'eau sous les ponts; laissez les hommes être hommes, c'est-à-dire foibles, vains, inconstans, injustes, faux et présomptueux. Laissez le monde être toujours monde; c'est tout dire: aussi bien ne l'empêcheriez-vous pas. Laissez chacun suivre son naturel et ses habitudes: vous ne sauriez les refondre; le plus court est de les laisser et de les souffrir. Accoutumez-vous à la déraison et à l'injustice. Demeurez en paix dans le sein de Dieu, qui voit mieux que vous tous ces maux, et qui les permet. Contentez-vous de faire sans ardeur le peu qui dépend de vous; que tout le reste soit pour vous comme s'il n'étoit pas. Je suis ravi de ce que vous avez des heures de réserve: n'en soyez ni avare ni prodigue.

CV. (LXXX.)

Chercher ses amis en Dieu, et se mortifier.

Il faut s'accommoder sans choix de ce que Dieu donne. Il est juste que sa volonté se fasse et non pas la nôtre, et que la sienne devienne la nôtre même sans réserve, afin qu'elle se fasse sur la terre comme dans le ciel. Voilà ce qui vaut cent fois mieux que de se voir, que de s'entretenir, que de se consoler. O qu'on est près les uns des autres, quand on est intimement réuni dans le sein de Dieu! O qu'on se parle bien, quand on n'a plus qu'une seule vo-

lonte et qu'une seule pensée en celui qui est toutes choses en tous ! Voulez-vous donc trouver vos vrais amis ? ne les cherchez qu'en celui qui fait les pures et éternelles amitiés. Voulez-vous leur parler et les écouter ? demeurez en silence dans le sein de celui qui est la parole, la vie et l'âme de tous ceux qui disent la vérité et qui vivent véritablement. Vous trouverez en lui, non-seulement tout ce qui vous manque, mais encore tout ce qui n'est que très-imparfaitement dans les créatures en qui vous vous confiez.

Vous ne sauriez trop amortir votre vivacité naturelle et votre grande habitude de suivre votre activité, pour vous taire, pour souffrir, pour ne juger jamais sans nécessité, pour écouter Dieu au dedans de vous. C'est tout ensemble une oraison et une mort continuelle dans le cours de la journée.

CVI

LXXXI.)

Avantages de s'être vu près de la mort.

Il est bon d'aller aux portes de la mort ; on y voit Dieu de plus près ; on s'accoutume à faire ce qu'il faudra faire bientôt. On doit mieux se connoître, quand on a été si près du jugement de Dieu et des rayons de la vérité éternelle. O que Dieu est grand, qu'il est tout, que nous ne sommes rien, quand nous sommes si près de lui, et que le voile qui nous le cache va se lever ! Profitez de cette grâce pour vous détacher du monde, et encore plus de vous-même ; car on ne tient aux autres choses que pour soi, et tous les autres attachemens se réduisent à celui-là.

Aimez donc Dieu, et renoncez-vous vous-même pour l'amour de lui. N'aimez ni votre esprit ni votre courage. N'ayez aucune complaisance dans les dons de Dieu, tels que le désintéressement, l'équité, la sincérité, la générosité pour le prochain. Tout cela est de Dieu ; mais tout cela se tourne en poison, tout cela nous remplit et nous enfle dès que nous y prenons un appui secret. Il faut être anéanti à ses propres yeux, et agir dans cet esprit en toute occasion. Il faut que nous soyons, dans toute notre vie, cachés et comme anéantis, de même que Jésus-Christ dans le sacrement de son mour.

CVII.

(LXXXII.)

Souffrir en paix les bas sentimens que les autres conçoivent de nous.

QUAND quelqu'un croiroit voir en vous des petitesse, vous ne devriez point écouter la peine que vous en ressentiriez. Il y a une hauteur secrète et une délicatesse d'amour-propre à souffrir impatiemment qu'on nous eroie capables de petitesse et de foiblesse dans nos sentimens. Vous l'avez bien senti vous-même, quand vous avez dit : *Mon orgueil s'en seroit défendu ; peut-être y en a-t-il à cette justification*, etc. Pour moi, non-seulement je veux bien que les hommes me croient capable de petitesse, mais encore je veux le croire, et je ne trouve de paix au dedans de moi, qu'autant que je n'y trouve aucune grandeur, aucune force, aucune ressource, et que je me vois capable de tout ce qui est le plus méprisable, pour ne trouver mon secours qu'en Dieu seul.

Au reste, vous avez très-bien fait de dire simplement ce que vous éprouviez dans votre cœur. Quand on ne suit point volontairement ces délicatesses, et qu'on les déclare avec simplicité, malgré la répugnance qu'on a à les dire, on a fait ce qui convient, et il faut demeurer en paix. Il est vrai que je vous ai dit que vous n'aviez pas avancé vers la perfection comme il auroit été à désirer, mais vous devez vous en étonner moins que personne, vous qui m'avez dit l'état de gêne, de dissipation et de trouble sans relâche, où vous avez été pendant tant d'années, sans pouvoir pratiquer le recueillement. Ce que je trouve de bon, malgré ces causes de retardement, consiste dans les choses suivantes. Vous revenez au recueillement et à l'oraison : vous avez la lumière et l'attrait de travailler à éteindre votre vivacité ; vous voulez être simple et docile pour renoncer à votre propre sens. Voilà les fondemens solides ; le reste se fera peu à peu. Il s'agit de mourir ; mais Dieu travaille avec nous. Il agit par persuasion et par amour. Il faut croire et vouloir tout ce qu'il demande, et il ne demande que de mettre son saint amour en la place de notre amour-propre trompeur et injuste.

CVIII. (LXXXIII.)

Nécessité et bonheur de souffrir dans cette vie.

JE prends part à toutes vos peines ; mais il faut bien porter la croix avec Jésus-Christ dans cette courte vie. Bientôt nous n'aurons plus le temps de souffrir ; ce sera celui de régner avec un Dieu consolateur, qui aura essuyé nos larmes de sa propre main, et devant qui les douleurs et les gémissemens s'enfuiront à jamais. Pendant qu'il nous reste encore ce moment si court et si léger des épreuves, ne perdons rien du prix de la croix. Souffrons humblement et en paix. L'amour-propre nous exagère nos peines, et les grossit dans notre imagination. Une croix portée simplement, sans ces retours d'un amour-propre ingénieux à les augmenter, n'est qu'une demi-croix. Quand on souffre dans cette simplicité d'amour, non-seulement on est heureux malgré la croix, mais encore on est heureux par elle ; car l'amour se plaît à souffrir pour le bien-aimé, et la croix qui rend conforme au bien-aimé est un lien d'amour qui console.

Portez le pesant fardeau d'une personne fort âgée qui ne peut plus se porter elle-même. La raison s'affoiblit à cet âge ; la vertu même, si elle n'a été bien profonde, semble se relâcher ; l'humeur et l'inquiétude ont alors toute la force que l'esprit perd, et c'est la seule vivacité qui reste. O que voilà une bonne et précieuse croix ! Il la faut embrasser, la porter tous les jours, et peut-être jusqu'à la mort. Il y a là de quoi faire mourir l'esprit et le corps.

Mais encore est-ce un bonheur et un soulagement, que vous ayez des heures libres pour respirer en paix dans le sein de notre Seigneur. C'est là qu'il faut se délasser et se renouveler pour recommencer le travail. Ménagez votre santé. Soulagez même votre esprit par quelques intervalles de repos, de joie et de liberté innocente. Plus l'âge avance, moins il faut espérer d'une personne qui n'a point de ressources. Il ne faut presque rien prendre sur elle ; mais aussi ne prenez pas trop sur vous.

CIX. (LXXXIV.)

Amortir notre activité naturelle.

JE crains que votre vivacité naturelle ne vous consume au milieu des choses pénibles qui vous environnent. Vous ne sauriez trop laisser amortir votre naturel par l'oraison et par un fréquent renouvellement de la présence de Dieu dans la journée. Une personne chrétienne qui s'échauffe pour les bagatelles de ce monde, et que la présence de Dieu vient surprendre dans cette vivacité, est comme un petit enfant qui se voit surpris par sa mère quand il se fâche dans quelque un de ses jeux : il est tout honteux d'être découvert. Demeurons donc en paix, faisant le mieux ou le moins de mal que nous pouvons pour tous nos devoirs extérieurs, et occupons nous intérieurement de celui qui doit être tout notre amour.

N'apercevez jamais vos mouvemens naturels sans les laisser tomber, afin que la grâce seule vous possède librement. Il faut suspendre l'action dès qu'on sent que la nature y domine. Cette fidélité fait presque autant au corps qu'à l'ame. On ne néglige rien, et on ne se trouble point, comme Marthe.

CX. (LXXXV.)

Accorder la condescendance pour autrui, avec la fermeté nécessaire pour ne se laisser point entraîner au relâchement.

JE vous plains ; mais il faut souffrir. Nous ne sommes en ce monde que pour nous purifier, en mourant à nos inclinations et à toute volonté propre. Mourez donc ; vous en avez de bonnes occasions : quel dommage de les laisser perdre ! Je suis convaincu comme vous qu'il ne faut rien relâcher sur le règlement journalier ; mais pour le jour entier et la retraite de huit jours, il faut compatir à l'infirmité du prochain. Vous pourrez reprendre en menu détail ce que vous perdrez en gros. Il faut un peu d'art avec les gens pressés de vapeurs. Si on leur montre sans adoucissement tout ce qu'on veut faire, on les met au désespoir : d'un autre côté, si vous leur laissez la moindre espérance de vous envahir, ils ne lâchent jamais prise jusqu'à ce qu'ils vous aient mis à leur point. Il faut donc couler adroi-

tement, selon les occasions, sur certaines petites choses, et pour celles qu'on croit essentielles, il faut toute la fermeté dont vous avez usé sur le règlement.

Mais souvenez-vous que la vraie fermeté est douce, humble et tranquille. Toute fermeté âpre, hautaine et inquiète est indigne de soutenir les œuvres de Dieu. Dieu, dit l'Écriture ¹, agit *avec force et douceur* : agissez donc de même, et quand il vous échappera d'agir rudement, humiliez-vous aussitôt, sans vous amollir. Avouez que vous avez tort pour les manières, et pour le fond gardez votre règlement. D'ailleurs vous ne sauriez avoir trop de complaisance, d'attachement et d'assiduité. Il n'y a ni lecture ni oraison qui vous fasse autant mourir à vous-même, que cette sujétion, pourvu que vous trouviez dans vos heures de réserve le recueillement nécessaire pour apprendre à faire un bon usage de cette espèce de servitude, et que la dissipation des affaires ne vous dessèche point le cœur. En un mot, recueillez-vous autant que vous le pouvez, selon votre règlement, et donnez ensuite le reste de votre temps à la charité, qui ne s'ennuie jamais, qui souffre, qui s'oublie, qui se fait petit enfant pour l'amour d'autrui.

CXI. (LXXXVI.)

Le naturel ne se surmonte pas tout d'un coup.

Je prie Dieu que cette nouvelle année soit pour vous un renouvellement de grâce et de bénédiction. Je ne m'étonne point de ce que vous ne goûtez pas le recueillement comme vous le goûtiez en sortant d'une longue et pénible agitation. Tout s'use : un naturel vif, qui est accoutumé à l'action, languit dès qu'il se trouve dans la solitude et dans une espèce d'oisiveté. Vous avez été, pendant un grand nombre d'années, dans une nécessité de dissipation et d'activité au-dehors. C'est ce qui m'a fait craindre pour vous, à la longue, la vie morte d'ici. Vous étiez d'abord dans la ferveur du noviciat, où l'on ne trouve rien de difficile. Vous disiez commesaint Pierre : *Il est bon que nous soyons ici* ². Mais il est dit que saint Pierre *ne savoit pas ce qu'il disoit* ; et nous sommes souvent de même. Dans les momens de ferveur, nous croyons pouvoir tout. Dans les momens de ten-

tation et de découragement, nous croyons ne pouvoir plus rien, et que tout est perdu. Mais nous nous trompons dans ces deux cas.

La dissipation que vous éprouvez ne doit pas vous étonner : vous en portiez le fond ici, lors même que vous sentiez tant d'ardeur pour vous recueillir. Le naturel, l'habitude, tout vous porte à l'activité et à l'empressement. Il n'y avoit que la lassitude et l'accablement qui vous faisoient goûter une vie toute opposée. Mais vous vous mettez peu à peu, par fidélité à la grâce, dans cette vie toute concentrée, dont vous n'avez eu qu'un goût passager. Dieu le donne d'abord pour montrer où il mène ; puis il l'ôte pour faire sentir que ce bien n'est pas à nous, que nous ne sommes maîtres ni de l'avoir, ni de le conserver, et que c'est un don de grâce qu'il faut demander en toute humilité.

Ne soyez point alarmée de vous trouver vive, impatiente, hautaine, décisive : c'est votre fond naturel ; il faut le sentir. Il faut porter, comme dit saint Augustin, le joug de la confusion quotidienne de nos péchés. Il faut sentir notre foiblesse, notre misère, notre impuissance de nous corriger. Il faut désespérer de notre cœur, et n'espérer qu'en Dieu. Il faut se supporter sans se flatter, et sans négliger le travail pour notre correction. En attendant que Dieu nous délivre de nous-mêmes, nous devons en être désabusés. Laissons-nous rapetisser sous sa puissante main : rendons-nous souples et maniables, en cédant dès que nous sentons quelque résistance de la volonté propre. Demeurez en silence le plus que vous pouvez. Évitez de décider : suspendez vos jugemens, vos goûts et vos aversions. Arrêtez-vous, et interrompez votre action dès que vous apercevez qu'elle est trop vive. Ne vous laissez point aller à vos goûts trop vifs, même pour le bien.

CXII. (LXXXVII.)

Réserver toutes ses affections pour Dieu.

Ce que je vous souhaite le plus est un certain calme que le recueillement, le détachement et l'amour de Dieu donnent. Quand on aime quelque chose hors de Dieu, dit saint Augustin, on en aime moins Dieu. C'est un ruisseau dont on détourne un peu d'eau. Ce partage diminue ce qui va à Dieu, et c'est dans ce partage que se ressentent toutes les inquiétudes du cœur. Dieu veut tout, et sa jalousie ne laisse point en paix

¹ Sap. VIII. 4. — ² Marc. IX. 3 et 5.

un cœur partagé. La moindre affection hors de lui fait un entre-deux, et cause un méaise. Ce n'est que dans un amour sans réserve que l'ame mérite de trouver la paix.

La dissipation, qui est opposée au recueillement, réveille toutes les affections des créatures; par là elle tire l'ame, et la fait sortir de son vrai repos. De plus, elle excite les sens et l'imagination; c'est un travail pénible que de les apaiser, et cette occupation est encore une espèce de distraction inévitable.

Occupez-vous donc le moins que vous pourrez de tout ce qui est extérieur. Donnez aux affaires dont la Providence vous charge une certaine attention paisible et modérée, aux heures convenables : laissez le reste. On fait beaucoup plus par une application douce et tranquille en la présence de Dieu, que par les plus grands empressements et par les industries d'une nature inquiète.

CXIII. (LXXXVIII.)

Porter l'esprit d'oraison dans tout ce que l'on fait.

IL ne vous reste qu'à tourner vos soins vers vous-même. Ne vous découragez point pour vos fautes : supportez-vous en vous corrigeant, comme on supporte et on corrige tout ensemble le prochain dont on est chargé. Laissez tomber une certaine activité d'esprit qui use votre corps, et qui vous fait commettre des fautes. Accoutumez-vous à étendre peu à peu l'oraison jusque sur les occupations extérieures de la journée. Parlez, agissez, travaillez en paix, comme si vous étiez en oraison; car en effet il faut y être.

Faites chaque chose sans empressement, par l'esprit de grâce. Dès que vous apercevrez l'activité naturelle qui se glisse, rentrez doucement dans l'intérieur, où est le règne de Dieu. Écoutez ce que l'attrait de grâce demande : alors ne dites et ne faites que ce qu'il vous mettra au cœur. Vous verrez que vous en serez plus tranquille; que vos paroles en seront plus courtes et plus efficaces, et qu'en travaillant moins vous ferez plus de choses utiles. Il ne s'agit point d'une contention perpétuelle de tête, qui seroit impraticable; il ne s'agit que de vous accoutumer à une certaine paix où vous consulterez facilement le bien-aimé sur ce que vous aurez à faire. Cette consultation, très-simple et très-courte, se fera bien plus aisément avec lui, que la délibération empressée et tumultueuse qu'on fait d'ordinaire avec soi quand on se livre à sa vivacité naturelle.

tueuse qu'on fait d'ordinaire avec soi quand on se livre à sa vivacité naturelle.

Quand le cœur a déjà sa pente vers Dieu, on peut facilement s'accoutumer à suspendre les mouvemens précipités de la nature, et à attendre le second moment où l'on peut agir par grâce en écoutant Dieu. C'est la mort continuelle à soi-même qui fait la vie de la foi. Cette mort est une vie douce, parce que la grâce qui donne la paix succède à la nature qui cause le trouble. Essayez. je vous conjure, de vous accoutumer à cette dépendance de l'esprit intérieur : alors tout deviendra peu à peu oraison. Vous souffrirez; mais une souffrance paisible n'est qu'une demi-souffrance.

CXIV. (LXXXIX.)

Ménager les forces du corps; amortir l'activité naturelle.

Vous ne devez point écouter vos scrupules sur les soulagemens que votre communauté vous donne. Votre complexion est très-délicate, et votre âge avancé; le moindre accident vous accableroit. N'attendez pas une maladie pour ménager vos forces. Il faut prévenir les maux, et non pas attendre qu'ils soient venus. En l'état où vous êtes, il n'est plus permis de rien hasarder. Malgré ce petit ménagement, votre vie ne sera pas fort voluptueuse.

Pour l'esprit, la mortification doit être d'un plus fréquent usage. Il faut amortir votre vivacité, renoncer à votre propre sens, retrancher les petites curiosités, le désir de réussir, et les empressements pour s'attirer ce qui flatte l'amour-propre. Le silence, pour se familiariser avec la présence de Dieu, est le grand remède à nos maux; c'est le moyen de mourir à toute heure dans la vie la plus commune.

Profitez de votre repos pour vous tranquilliser, pour adoucir votre humeur, pour nourrir la charité. pour abaisser la présomption, pour amortir les saillies, pour conserver le recueillement et la présence de Dieu avec la douceur et la condescendance nécessaire pour le prochain : faites cela, et vous vivrez. Dieu a mis dans votre tempérament un grand trésor, en y mettant de quoi brûler à petit feu et mourir à toutes les heures du jour. Ce qui échaufferoit à peine les autres vous enflamme jusque dans la moelle des os. Rien ne vous choque et ne vous plait à demi. C'est ce qu'il est bon que vous connoissiez, afin que vous puissiez vous défier de vos goûts et de vos répugnances.

CXV.

(XC.)

Contre l'empressement et la vivacité naturelle.

NE vous laissez point aller à la vivacité de vos goûts et de vos dégoûts. Défiiez-vous même d'un certain zèle de ferveur, qui vous exposerait à des mécomptes dangereux. Ne vous pressez jamais sur rien, et principalement sur les changemens de demeure. Évitez la dissipation, sans vous exposer trop à la langueur et à l'ennui. Ne craignez point de soulager un peu votre esprit par une société pieuse et réglée. Contentez-vous de la ferveur intérieure que Dieu vous donne, sans la vouloir forcer pour la rendre plus sensible et plus consolante. Le grand point est de faire fidèlement la volonté de Dieu pour mourir à soi, malgré les sècheresses et les répugnances qu'on y ressent. Je prie notre Seigneur de vous donner une paix, non de vie et de nourriture pour l'amour-propre, mais de mort et de renoncement par amour pour lui. C'est en lui que je vous suis entièrement dévoué.

CXVI.

(XCI.)

Pourquoi Dieu permet la diminution de la ferveur sensible.

JE ne saurois recevoir de vos nouvelles sans en ressentir une véritable joie. J'en ai une autre qui vous surprendra, et qu'il faut que vous me pardonniez : c'est celle de vous voir un peu moins dans une ferveur sensible sur laquelle vous comptiez trop. Il est bon d'éprouver sa faiblesse, et d'apprendre par expérience que cette ferveur est passagère. Quand nous l'avons, c'est Dieu qui nous la donne par condescendance pour soutenir notre faiblesse. C'est le lait des petits enfants : ensuite il faut être sevré, et manger le pain sec des personnes d'un âge mûr.

Si on avoit, sans aucune interruption, ce goût et cette facilité pour le recueillement, on seroit fort tenté de le compter pour un bien propre et assuré. On ne sentiroit plus ni sa faiblesse ni sa pente au mal ; on n'auroit point assez de défiance de soi, et on ne recourroit point assez humblement à la prière.

Mais quand cette ferveur sensible souffre des interruptions, on sent ce qu'on a perdu : on

reconnoît d'où il venoit ; on est réduit à s'humilier pour le retrouver en Dieu ; on le sert avec d'autant plus de fidélité, qu'on goûte moins de plaisir en le servant ; on se contraint, on sacrifie son goût ; on ne va point à la faveur des vents et des voiles, c'est à force de rames et contre le torrent ; on prend tout sur soi : on est dans l'obscurité, et on se contente de la pure foi ; on est dans la peine et dans l'amertume, mais on veut y être, et ce n'est point par le plaisir qu'on tient à Dieu ; on est prêt à recevoir ce goût dès que Dieu le rendra ; on se reconnoît foible, et on comprend que, quand Dieu nous rend ce goût, c'est pour ménager notre faiblesse : mais quand il prive de ce goût, on en porte humblement en paix la privation, et on compte que Dieu sait beaucoup mieux que nous ce qu'il nous faut.

Ce qui dépend de nous, et qui doit être toujours uniforme, est la bonne volonté. Cette volonté n'en est que plus pure, lorsqu'elle est toute sèche et toute nue, sans se relâcher jamais.

Soyez ferme à observer vos heures d'oraison, comme si vous y aviez encore la plus grande facilité. Profitez même du temps de la journée où vous n'avez qu'une demi-occupation des choses extérieures, pour vous occuper de Dieu intérieurement ; par exemple, travaillez à votre ouvrage dans une présence simple et familière de Dieu. Il n'y a que les conversations où cette présence est moins facile : on peut néanmoins se rappeler souvent une vue générale de Dieu, qui règle toutes les paroles, et qui réprime, en parlant aux créatures, toutes les saillies trop vives, tous les traits de hauteur ou de mépris, toutes les délicatesses de l'amour-propre. Supportez-vous vous-même, mais ne vous flattez point. Travaillez efficacement et de suite, mais en paix et sans impatience d'amour-propre ; à corriger vos défauts.

CXVII.

(XCII.)

Utilité de sentir notre faiblesse à la vue de la mort. Comment on doit porter la perte de ceux qu'on aime.

J'APPRENDS que votre santé a été fort dérangée, et j'en suis véritablement alarmé. Vous savez que l'infirmité est une précieuse grâce que Dieu nous donne, pour nous faire sentir la faiblesse de notre âme par celle de notre corps. Nous nous flattions de mépriser la vie, et de soupirer après la patrie céleste : mais quand l'âge et la

maladie nous font envisager de plus près notre fin, l'amour-propre se réveille, il s'attendrit sur lui-même, il s'alarme; on ne trouve au fond de son cœur aucun désir du royaume de Dieu; on ne trouve au-dedans de soi que mollesse, lâcheté, tiédeur, dissipation, attachement à toutes les choses dont on se croyoit détaché. Une expérience si humiliante nous est souvent plus utile que toutes les ferveurs sensibles sur lesquelles nous comptons peut-être un peu trop. Le grand point est de nous livrer à l'esprit de grâce pour nous laisser détacher de tout ce qui est ici-bas.

Ménagez votre extrême délicatesse; recevez avec simplicité les soulagemens qu'une très-bonne et très-prudente supérieure vous donnera; ne hasardez rien pour une santé si ébranlée. Le recueillement, la paix, l'obéissance, le sacrifice de la vie, la patience dans vos infirmités, seront d'assez grandes mortifications.

Je suis très-sensible à votre juste douleur. Vous avez perdu une sœur très-estimable, et qui méritoit parfaitement toute votre amitié; c'est une grande consolation que Dieu vous ôte. C'est que Dieu l'a voulu retrancher par la jalousie de son amour. Il trouve, jusque dans les amitiés les plus légitimes et les plus pures, certains retours secrets d'amour-propre qu'il veut couper dans leurs plus profondes racines. Laissez-le faire. Adorez cette sévérité qui n'est qu'amour; entrez dans ses desseins. Pourquoi pleurerions-nous ceux qui ne pleurent plus, et dont Dieu a essuyé à jamais les larmes? C'est nous-mêmes que nous pleurons, et il faut passer à l'humanité cet attendrissement de soi. Mais la foi nous assure que nous serons bientôt réunis aux personnes que les sens nous représentent comme perdues. Vivez de foi, sans écouter la chair et le sang. Vous retrouverez dans notre centre commun, qui est le sein de Dieu, la personne qui a disparu à vos yeux. Encore une fois, ménagez votre foible santé dans cette rude épreuve; calmez votre esprit devant Dieu; ne craignez point de vous soulager même l'imagination par le secours de quelque société douce et pieuse. Il ne faut point avoir honte de se traiter en enfant, quand on en ressent le besoin.

CXVIII.

(XCIII.)

S'accoutumer à la perte de ce qui flatte, dans la ferveur et le recueillement sensibles.

Je ne suis nullement surpris de ce que vous ne retrouvez plus le même recueillement qui vous étoit si facile et si ordinaire l'année passée. Dieu veut nous accoutumer à une fidélité moins douce, et plus pénible à la nature. Si cette facilité à vous recueillir étoit toujours égale, elle vous donneroit un appui trop sensible, et comme naturel, vous n'éprouveriez en cet état ni croix intérieures ni foiblesse. Vous avez besoin de sentir votre misère, et l'humiliation qui vous en reviendra vous sera plus utile, si vous la portez patiemment sans vous décourager, que la ferveur la plus consolante.

Il est vrai qu'il ne faut jamais abandonner l'oraison. Il faut supporter la perte de ce qu'il plaît à Dieu de vous ôter; mais il ne vous est pas permis de vous rien ôter à vous-même, ni même de laisser rien perdre par négligence volontaire. Continuez donc à faire votre oraison; mais faites-la en la manière la plus simple et la plus libre, pour ne vous point casser la tête. Servez-vous-y de tout ce qui peut vous renouveler la présence de Dieu sans effort inquiet. Dans la journée, évitez tout ce qui vous dissipe, qui vous attache et qui excite votre vivacité. Calmez-vous autant que vous le pourrez sur chaque chose, et laissez tomber tout ce qui n'est point l'affaire présente. *A chaque jour suffit son mal*¹. Portez votre sécheresse et votre dissipation involontaire comme votre principale croix. Vous pouvez essayer une petite retraite; mais ne la poussez pas trop loin, et soulagez-vous l'imagination, selon votre besoin, par des choses innocentes qui s'accordent avec la présence de Dieu.

CXIX.

(XCIV.)

Avis pour l'extérieur et l'intérieur, lorsqu'on est en sécheresse.

O qu'il fait bon ne voir que les amis que Dieu nous donne, et d'être à l'abri de tout le reste! Pour moi, je soupirerois souvent au

¹ *Matth.* v. 34.

milieu de mes embarras après cette liberté que la solitude procure ; mais il faut demeurer dans sa route, et aller son chemin, sans écouter son propre goût. Evitez l'ennui, et donnez quelque soulagement à votre activité naturelle. Voyez un certain nombre de personnes dont la société ne soit pas épineuse, et qui vous délassent au besoin. On n'a pas besoin d'un grand nombre de compagnies, et il faut s'accoutumer à n'y être pas trop délicat. Il suffit de trouver de bonnes gens paisibles et un peu raisonnables. Vous pouvez lire, faire quelque ouvrage, vous promener quand il fait beau, et varier vos occupations pour ne vous fatiguer d'aucune.

A l'égard de votre tiédeur et du défaut de sentiment pour la vie intérieure, je ne suis nullement surpris que cette épreuve vous abatte. Rien n'est plus désolant. Vous n'avez que deux choses à faire, ce me semble : l'une est d'éviter tout ce qui vous dissipe et qui vous passionne ; par là vous retrancherez la source de tout ce qui distrait dangereusement et qui dessèche l'oraison. Il ne faut pas espérer la nourriture du dedans, quand on est sans cesse au dehors. La fidélité à renoncer aux choses qui vous rendent trop vive et trop épanchée dans les conversations, est absolument nécessaire pour attirer l'esprit de recueillement et d'oraison. On ne sauroit goûter ensemble Dieu et le monde ; on porte à l'oraison pendant deux heures le même cœur qu'on a pendant toute la journée.

Après avoir retranché les choses superflues qui vous dissipent, il faut tâcher de vous renouveler souvent dans la présence de Dieu, au milieu même de celles qui sont de devoir et de nécessité, afin que vous n'y mettiez point trop de votre action naturelle. Il faut tâcher d'agir sans cesse par grâce et par mort à soi. On y parvient doucement, en suspendant souvent la rapidité d'un tempérament vif, pour écouter Dieu intérieurement, et pour le laisser prendre possession de soi.

CXX.

(XC.V.)

Moyens pour se conserver en paix avec les autres.

IL y a bien long-temps que je ne vous ai renouvelé les assurances de mon attachement en notre Seigneur : il est néanmoins plus grand que jamais. Je souhaite de tout mon cœur que vous trouviez toujours dans votre communauté

la paix et la consolation que vous y avez goûtées dans les commencemens. Pour être content des meilleurs personnes, il faut se contenter de peu, et supporter beaucoup. Les personnes les plus parfaites ont bien des imperfections : nous en avons aussi de grandes. Nos défauts, joints aux leurs, nous rendent le support mutuel très-difficile : mais on *accomplit la loi de Jésus-Christ en portant les fardeaux réciproques*¹. Il en faut faire une charitable compensation. Le fréquent silence, le recueillement habituel, l'oraison, le détachement de soi-même, le renoncement à toutes les curiosités de critiques, la fidélité à laisser tomber toutes les vaines réflexions d'un amour-propre jaloux et délicat, servent beaucoup à conserver la paix et l'union. O qu'on s'épargne de peines par cette simplicité ! Heureux qui ne s'écoute point et qui n'écoute point aussi les discours des autres !

Contentez-vous de mener une vie simple selon votre état. D'ailleurs obéissez, portez vos petites croix journalières : vous en avez besoin, et Dieu ne vous les donne que par pure miséricorde. Le grand point est de vous mépriser sincèrement, et de consentir à être méprisée, si Dieu le permet. Ne vous nourrissez que de lui. Saint Augustin dit que sa mère ne vivoit que d'oraison : vivez-en, et mourez à tout le reste. On ne vit à Dieu que par mort continuelle à soi-même.

CXXI.

(XCVI.)

Sur l'impression pénible que l'on ressent de la mort.

JE ne suis nullement surpris d'apprendre que l'impression de la mort est plus vive en vous à mesure que l'âge et l'infirmité vous la font voir de plus près. Je la ressens aussi. Il y a un âge où la mort se fait considérer plus souvent et par des réflexions plus fortes. D'ailleurs il y a un temps de retraite, où l'on a moins de distractions par rapport à ce grand objet. Dieu se sert même de cette rude épreuve pour nous désabuser de notre courage, pour nous faire sentir notre faiblesse, et pour nous tenir bien petits dans sa main.

Rien n'est plus humiliant qu'une imagination troublée, où l'on ne peut retrouver son ancienne confiance en Dieu. C'est le creuset de

¹ *Gal.* VI. 2.

l'humiliation, où le cœur se purifie par le sentiment de sa foiblesse et de son indignité. *Aucun vivant*, dit le Saint-Esprit ¹, *ne sera justifié devant vous*. Il est encore écrit ² que *les astres mêmes ne sont pas assez purs aux yeux de notre juge*. Il est certain que *nous l'offensons tous en beaucoup de choses* ³. Nous voyons nos fautes, et nous ne voyons pas nos vertus. Il nous seroit même très-dangereux de les voir; si elles sont réelles.

Ce qu'il y a à faire est de marcher toujours tout droit et sans relâche avec cette peine, comme nous tâchions de marcher dans la voie de Dieu avant que de sentir ce trouble. Si cette peine nous faisoit voir en nous quelque chose à corriger, il faudroit être d'abord fidèle à cette lumière, mais le faire avec dépendance d'un bon conseil, pour ne point tomber dans le scrupule. Ensuite il faut demeurer en paix, n'écouter point l'amour-propre qui s'attendrit sur soi à la vue de notre mort; se détacher de la vie, la sacrifier à Dieu, et s'abandonner à lui avec confiance. On demandoit à saint Ambroise mourant, s'il n'étoit pas peiné par la crainte des jugemens de Dieu. Il répondit : *Nous avons un bon maître*. C'est ce qu'il faut nous répondre à nous-mêmes. Nous avons besoin de mourir dans une incertitude impénétrable, non-seulement des jugemens de Dieu sur nous, mais encore de nos propres dispositions. Il faut, comme saint Augustin le dit, que nous soyons réduits à ne pouvoir présenter à Dieu que *notre misère et sa miséricorde*. Notre misère est l'objet propre de la miséricorde, et cette miséricorde est notre unique titre. Lisez, dans vos états de tristesse, tout ce qui peut nourrir la confiance et soulager votre cœur. *O Israël, que Dieu est bon à ceux qui ont le cœur droit* ⁴ ! Demandez-lui cette droiture de cœur qui lui plaît tant, et qui le rend si compatissant à nos foiblesses.

CXXII. (XCVII.)

S'abandonner à Dieu, obéir, se taire, souffrir.

Il faut se détacher de la vie. C'est par la douleur et par les maladies qu'on fait son apprentissage pour la mort. Sacrifions de bon cœur à Dieu une vie courte, fragile et pleine de misères; c'est se procurer un mérite devant

Dieu, en renonçant à ce qui n'est digne que de mépris.

Laissez faire votre supérieure et votre communauté qui prennent soin de vous conserver. La simplicité consiste à se laisser juger par ses supérieurs, à leur obéir après leur avoir représenté sa pensée, à faire dans cette obéissance ce qu'on voudroit que les autres fissent, et à ne se plus écouter soi-même après qu'on a dit ce qu'on croit convenable.

Demeurez en paix dans votre solitude, sans prêter l'oreille aux disputes présentes. Bornez-vous à écouter l'Eglise sans raisonner. On est heureux quand on veut bien être pauvre d'esprit; cette pauvreté intérieure doit être notre unique trésor. Les savans mêmes ne savent plus rien dès qu'ils ne sont plus de petits enfans entre les bras de leur mère. Parlez à Dieu pour la paix de l'Eglise, et ne parlez point aux hommes. Le silence humble et docile sera votre force. Portez patiemment votre croix, qui est l'infirmité. Voilà votre vocation présente; se taire, obéir, souffrir, s'abandonner à Dieu pour la vie et pour la mort, c'est votre pain quotidien. Ce pain est dur et sec; mais il est au-dessus de toute substance, et très-nourrissant dans la vie de la foi, qui est une mort continue de l'amour-propre.

CXXIII. (XCVIII.)

Prix des exercices de piété faits sans goût et avec peine, pour l'amour de Dieu.

J'ai remarqué que vous comptiez un peu trop sur votre recueillement et sur votre ferveur. Dieu a retiré ces dons sensibles pour vous en détacher, pour vous apprendre combien vous êtes foible par votre propre fonds, et pour vous accoutumer à servir Dieu sans ce goût qui facilite les vertus. On fait beaucoup plus pour lui en faisant les mêmes choses sans plaisir et avec répugnance. Je fais peu pour mon ami quand je le vais voir à pied en me promenant parce que j'aime la promenade, et que j'ai d'excellentes jambes avec lesquelles je me fais un très-grand plaisir de marcher: mais si je deviens goutteux, tous les pas que je fais me coûtent beaucoup; je ne marche plus qu'avec douleur et répugnance: alors les mêmes visites que je rendois autrefois à mon ami, et dont il ne me devoit pas tenir un grand compte, commencent à être d'un nouveau prix; elles sont la marque

¹ Ps. CXLII. 2. — ² Job. XV. 15. — ³ Jac. III. 2. — ⁴ Ps. LXXII. 4.

d'une très-vive et très-forte amitié ; plus j'ai de peine à les lui rendre , plus il doit m'en savoir gré ; un pas a plus de mérite que cent n'en avoient autrefois. Je ne dis pas ceci pour vous flatter , et pour vous remplir d'une vaine confiance. A Dieu ne plaise ! C'est seulement pour vous empêcher de tomber dans une très-dangereuse tentation , qui est celle du découragement et du trouble. Quand vous êtes dans l'abondance et dans la ferveur intérieure , comptez alors pour rien vos bonnes œuvres , qui coulent , pour ainsi dire , de source. Quand , au contraire , vous vous sentez dans la sécheresse , l'obscurité , la pauvreté , et presque l'impuissance intérieure , demenez petite sous la main de Dieu en état de foi nue : reconnoissez votre misère ; tournez-vous vers l'amour tont-puisant , et ne vous défiez jamais de son secours. O qu'il est bon de se voir dépouillé des appuis sensibles qui flattent l'amour-propre , et réduit à reconnoître cette parole du Saint-Esprit : *Nul vivant ne sera justifié devant vous* ¹ !

Marchez toujours , au nom de Dieu , quoiqu'il vous semble que vous n'avez pas la force ni le courage de mettre un pied devant l'autre. Tant mieux que le courage humain vous manque. L'abandon à Dieu ne vous manquera pas dans votre impuissance. Saint Paul s'écrie ² : *C'est quand je suis foible que je suis fort*. Et quand il demande à être délivré de sa foiblesse , Dieu lui répond : *C'est dans l'infirmité que la vertu se perfectionne*. Laissez-vous donc perfectionner par l'expérience de votre imperfection , et par un humble recours à celui qui est la force des foibles. Occupez-vous , avec une liberté simple , dans l'oraison , de tout ce qui vous aidera à être en oraison , et qui nourrira en vous le recueillement. Ne vous gênez point. Soulagez votre imagination , tantôt impatiente et tantôt épuisée : servez-vous de tout ce qui pourra la calmer , et vous faciliter un commerce familier d'amour avec Dieu. Tout ce qui sera de votre goût et de votre besoin , dans ce commerce d'amour , sera bon. *Là où est l'esprit de Dieu , là est la liberté* ³. Cette liberté simple et pure consiste à chercher naïvement dans l'oraison la nourriture de l'amour qui nous occupe le plus facilement du bien-aimé. Votre pauvreté intérieure vous ramènera souvent au sentiment de votre misère. Dieu , si bon , ne vous laissera pas perdre de vue combien vous êtes indigne de lui , et votre indignité vous ramènera aussitôt à sa bonté infinie. Courage ! l'œuvre de

Dieu ne se fait que par la destruction de nous-mêmes. Je le prie de vous soutenir , de vous consoler , de vous appauvrir , et de vous faire sentir cette aimable parole : *Bienheureux les pauvres d'esprit* ⁴ !

CXXIV.

(XCIX.)

Ce qu'il faut faire quand on se trouve en paix.

Je suis ravi de ce que vous êtes si contente de votre retraite , et de ce que Dieu vous donne autant de paix au dedans qu'au dehors. Je prie celui qui a commencé en vous cette bonne œuvre , qu'il l'achève jusques au jour de Jésus-Christ. Il ne vous reste qu'à profiter de ces temps qui coulent avec tant de paix , pour vous recueillir. Il faut chanter dans votre cœur cet *amen* et cet *alleluia* dont retentit la céleste Jérusalem. C'est un acquiescement continuel à la volonté de Dieu , et un sacrifice sans réserve de la nôtre pour faire la sienne.

Il faut en même temps écouter Dieu intérieurement , avec un cœur dégagé de tous les préjugés flatteurs de l'amour-propre , pour recevoir fidèlement sa lumière sur les moindres choses à corriger en nous. Quand Dieu nous montre ce qu'il faut corriger , il faut céder aussitôt sans raisonner ni s'excuser , et abandonner , quoi qu'il en coûte , tout ce qui blesse la sainte jalousie de l'Époux. Quand on se livre ainsi à l'esprit de grâce pour mourir à soi , on découvre des imperfections jusque dans les meilleures œuvres , et on trouve en soi un fonds inépuisable de défauts raffinés.

Alors on dit , avec horreur de soi , que Dieu seul est bon. On travaille à se corriger d'une façon simple et paisible , mais continuelle , égale , efficace , et d'autant plus forte que tout le cœur y est réuni sans trouble et sans partage. On ne compte en rien sur soi , et on n'espère qu'en Dieu : mais on ne se flatte ni ne se relâche point. On connoît que Dieu ne nous manque jamais , et que c'est nous qui lui manquons sans cesse. On n'attend point la grâce ; on reconnoît que c'est elle qui nous prévient et qui nous attend : on la suit , on s'y abandonne ; on ne craint que de lui résister dans la voie simple des vertus évangéliques. On se condamne sans se décourager ; on se supporte en se corrigeant.

¹ Ps. CXLII. 2. — ² II Cor. XII. 9 et 10. — ³ Ibid. III. 17.

⁴ Matth. V. 3.

Pour votre santé, il faut la ménager avec précaution : elle a toujours été très-foible ; elle doit l'être plus que jamais. A un certain âge, il ne faut plus rien prendre sur le corps ; il ne faut abattre que l'esprit.

CXXV. (C.)

Comment on doit porter la vue de la mort, quand l'affaiblissement de l'âge nous la montre plus proche.

Je comprends sans peine que l'âge et les infirmités vous font regarder la mort de près bien plus sérieusement que vous ne la regardiez autrefois de loin. Une vue éloignée et confuse, qu'on n'a dans le monde que dans certains momens, qu'avec de fréquentes distractions, n'est que comme un songe : mais cette même vue rapproche et réalise tristement l'objet, quand on le voit souvent dans la solitude et dans l'actuel affaiblissement de l'âge. Il ne coûte presque rien de s'abandonner de loin et en passant ; mais s'abandonner de près, et avec un regard fixe de la mort, est un grand sacrifice.

Il faut vouloir sa destruction, malgré le soulèvement de la nature et l'horreur qu'elle fait sentir. Feu M. Olier prenoit sa main dans les derniers jours de sa vie, et lui disoit : « Corps » de péché, tu pourras bientôt. O éternité, » que vous êtes près de moi ! » Il n'est nullement question de sentir de la joie de mourir ; cette joie sensible ne dépend point de nous. Combien de grands saints ont été privés de cette joie ! Contentons-nous de ce qui dépend de notre volonté libre et prévenue par la grâce. C'est de ne point écouter la nature, et de vouloir pleinement ce qu'il ne nous est pas donné de goûter. Que la nature rejette ce calice si amer ; mais que l'homme intérieur dise avec Jésus-Christ² : *Cependant, qu'il arrive non ce que je voudrois, mais ce que vous voudrez.* Saint François de Sales distingue le consentement d'avec le sentiment. On n'est pas maître de *sentir* ; mais on l'est de *consentir*, moyennant la grâce de Dieu.

Attendez la mort, sans vous en occuper tristement d'une façon que abat le corps et qui affaiblit la santé. On attend assez la mort quand on tâche de se détacher de tout ; quand on s'humilie paisiblement sur ses moindres fautes avec

le désir de les corriger ; quand on marche en la présence de Dieu ; quand on est simple, docile, patient dans l'intimité ; quand on se livre à l'esprit de grâce pour agir dans sa dépendance ; enfin quand on cherche à mourir à soi en toute occasion, avant que la mort corporelle arrive. Mettez vos fautes à profit pour vous confondre ; supportez le prochain : oubliez l'oubli des hommes ; l'ami fidèle, l'époux du cœur ne vous oubliera jamais.

A DIVERSES PERSONNES DE PIÉTÉ

QUI VIVOIENT DANS LE MONDE.

CXXVI. (CI.)

Le travail sur nous-mêmes doit s'opérer plus pour le dedans que pour le dehors. L'oraison doit s'étendre sur tout ce que nous faisons.

Vous êtes bonne. Vous voudriez l'être encore davantage, et vous prenez beaucoup sur vous dans le détail de la vie : mais je crains que vous ne preniez un peu trop sur le dedans, pour accommoder le dehors aux bienséances, et que vous ne fassiez pas assez mourir le fond le plus intime. Quand on n'attaque point efficacement un certain fond secret de sens et de volonté propre sur les choses qu'on aime le plus, et qu'on se réserve avec le plus de jalousie, voici ce qui arrive. D'un côté, la vivacité, l'âpreté et la roideur de la volonté propre sont grandes ; de l'autre côté, on a une idée scrupuleuse d'une certaine symétrie des vertus extérieures, qui se tourne en pure régularité de bienséance. L'extérieur se trouve ainsi très-génant, et l'intérieur très-vif pour y répugner. C'est un combat insupportable.

Prenez donc moins d'ouvrage par le dehors, et un peu plus par le dedans. Choisissez les affections les plus vives qui dominent dans votre cœur, et mettez-les sans condition ni bornes dans la main de Dieu, pour les lui laisser amortir et éteindre. Abandonnez-lui votre hauteur naturelle, votre sagesse mondaine, votre goût pour la grandeur de votre maison, votre crainte de déchoir et de manquer de considération dans le monde, votre sévérité âpre contre tout ce qui est irrégulier. Votre humeur est ce que je crains le moins pour vous. Vous la connoissez, vous vous en défiez ; malgré vos résolutions, elle vous entraîne, et en vous entraînant elle vous humilie. Elle servira à vous corriger

¹ Voyez sa *Vie*, liv. VI, n. 34. Paris, 1818 ; in-8°. —
² *Matth.* XXVI, 39.

des autres défauts plus dangereux. Je serois moins fâché de vous voir grondeuse, dépitée, brusque, ne vous possédant pas, et ensuite bien désabusée de vous-même par cette expérience, que de vous voir régulière de tout point et irrépréhensible de tous les côtés, mais délicate, haute, austère, roide, facile à scandaliser, et grande en vous-même.

Mettez votre véritable ressource dans l'oraison. Un certain travail de courage humain et de goût pour une régularité empesée ne vous corrigera jamais. Mais accoutumez-vous devant Dieu, par l'expérience de vos faiblesses incurables, à la condescendance, à la compassion et au support des imperfections d'autrui. L'oraison bien prise vous adoucira le cœur, et vous le rendra simple, souple, maniable, accessible, accommodant. Voudriez-vous que Dieu fût pour vous aussi critique et aussi rigoureux que vous l'êtes souvent pour le prochain? On est sévère pour les actions extérieures, et on est très-relâché pour l'intérieur. Pendant qu'on est si jaloux de cet arrangement superficiel de vertus extérieures, on n'a aucun scrupule de se laisser languir au dedans, et de résister secrètement à Dieu. On craint Dieu plus qu'on ne l'aime. On veut le payer d'actions, que l'on compte pour en avoir quittance, au lieu de lui donner tout par amour, sans compter avec lui. Qui donne tout sans réserve, n'a plus besoin de compter. On se permet certains attachemens déguisés à sa grandeur, à sa réputation, à ses commodités. Si on cherchoit bien entre Dieu et soi, on trouveroit un certain retranchement où l'on met ce qu'on suppose qu'il ne faut pas lui sacrifier. On tourne tout autour de ces choses, et on ne veut pas même les voir, de peur de se reprocher qu'on y tient. On les épargne comme la prunelle de l'œil sous les plus beaux prétextes. Si quelqu'un forçoit ce retranchement, il toucheroit au vif, et la personne seroit inépuisable en belles raisons pour justifier ses attachemens : preuve convaincante qu'elle nourrit une vie secrète dans ces sortes d'affections. Plus on craint d'y renoncer, plus il faut conclure qu'on en a besoin. Si on n'y tenoit pas, on ne feroit pas tant d'efforts pour se persuader qu'on n'y tient point.

Il faut bien qu'il y ait en nous de telles misères qui arrêtent l'ouvrage de Dieu. Nous ne faisons que languir autour de nous-mêmes, ne nous occupant jamais de Dieu que par rapport à nous. Nous n'avancions point dans la mort, dans le rabaissement de notre esprit et dans la simplicité. D'où vient que le vaisseau ne vogue point? est-ce que le vent manque? Nullement?

le souffle de l'esprit de grâce ne cesse de le pousser : mais le vaisseau est retenu par des ancrs qu'on n'a garde de voir : elles sont au fond de la mer. La faute ne vient point de Dieu ; elle vient donc de nous. Nous n'avons qu'à bien chercher, et nous trouverons les liens secrets qui nous arrêtent. L'endroit dont nous nous méfions le moins, est précisément celui dont il faut se détier le plus.

Ne faisons point avec Dieu un marché afin que notre commerce ne nous coûte pas trop, et qu'il nous en revienne beaucoup de consolation. N'y cherchons que la croix, la mort et la destruction. Aimons, et ne vivons plus que par amour. L'aissons faire à l'amour tout ce qu'il voudra contre l'amour-propre. Ne nous contentons pas de faire oraison le matin et le soir, mais vivons dans toute la journée ; et, comme on digère ses repas pendant tout le jour, digérons pendant toute la journée, dans le détail de nos occupations, le pain de vérité et d'amour que nous avons mangé à l'oraison. Que cette oraison ou vie d'amour, qui est la mort à nous-mêmes, s'étende de l'oraison, comme du centre, sur tout ce que nous avons à faire. Tout doit devenir oraison ou présence amoureuse de Dieu dans les affaires et dans les conversations. C'est là, madame, ce qui vous donnera une paix profonde.

CXXVII.

(CII.)

Sur le détachement du monde.

(1714.)

J'ai tort, madame, puisque vous êtes sûre de m'avoir fait l'honneur de m'écrire ; je suis charmé d'être confondu et de voir vos bontés. Mais votre santé trouble un peu ma joie : Dieu veuille que l'air de la campagne, un peu de promenade et un vrai repos d'esprit vous rétablissent parfaitement ! Pour moi, je ne suis plus qu'un squelette qui marche et qui parle, mais qui dort et qui mange peu ; mes occupations me surmontent, et je ne me couche jamais sans laisser plusieurs de mes devoirs en arrière. Un vaste diocèse est un accablant fardeau à soixante-trois ans. J'ai beaucoup trop d'affaires, et vous n'en avez peut être pas assez pour éviter l'ennui ; mais la sagesse consiste à savoir s'amuser. Trompez-vous vous-même, madame : inventez des occupations qui vous ravinent. Les jours sont longs, quoique les

années soient courtes ; il faut accourir les jours en se traitant comme un enfant ; cette enfance est une sagesse profonde. Souvenez-vous que vous ne feriez dans le plus beau monde rien de plus solide que ce que vous faites dans la langueur et dans l'obscurité de votre solitude : vous entendriez beaucoup de mauvais discours ; vous verriez beaucoup de personnes importunes et méprisables avec des noms distingués : vous seriez environnée de pièges et d'exemples contagieux ; vous sentiriez les traits de l'envie la plus maligne ; vous éprouveriez votre propre fragilité : vous auriez bien des fautes à vous reprocher. Il est vrai que vous parotriez être plus dans l'abondance ; mais vous n'auriez qu'un superflu très-dangereux : la vanité le dépen-seroit, et vous rendroit peut-être encore plus dérangée et plus embarrassée que vous ne l'êtes ; vous ne songeriez sérieusement ni à Dieu , ni à vous, ni à la mort, ni à votre salut ; vous seriez, comme les autres, enivrée, ensorcelée, endurcie. Ne vaut-il pas mieux demeurer un peu tristement loin du monde sous la main de Dieu , qui vous fera goûter les espérances de la religion , et qui vous détachera des faux biens dont il vous dépouille ? En vérité, madame, je vous donne de bon cœur les conseils que je prends pour moi-même. Le monde ne donne que des plaisirs de vanité. D'ailleurs il est plein d'épines, de troubles, de procédés lâches, trompeurs et odieux ; il faut que nous soyons bien gâtés, puis que nous avons tant de peine à demeurer loin du mal. J'ai vu ici, pendant trois ou quatre ans, l'armée et une grande partie de la cour. Quoique j'aie mille sujets de me louer de leur politesse, je me sens infiniment soulagé de ne les voir plus. Pour la dépense, je me croirois riche si je n'avois à dépenser chaque année que deux mille francs comme en ma jeunesse. Secouez le joug du superflu ; faites-vous riche sans argent ; vous êtes dispensée de tout, et heureuse de mépriser pour l'amour de Dieu tout ce qui vous manque.

Je prendrai la liberté de vous envoyer mon nouvel ouvrage ¹ pour votre père recteur ; je l'aime et je le révère, puisqu'il entre dans vos peines. Rien n'égale mon zèle, mon dévouement et mon respect.

¹ L'Instruction pastorale en forme de Dialogues, sur le jansénisme. Voyez t. v des Œuvres.

CXXVIII.

(CIII.)

Allier ensemble l'exactitude et la liberté d'esprit.

Il me paroît nécessaire que vous joigniez ensemble une grande exactitude et une grande liberté. L'exactitude vous rendra fidèle, et la liberté vous rendra courageuse. Si vous vouliez être exacte sans être libre, vous tomberiez dans la servitude et dans le scrupule ; et si vous vouliez être libre sans être exacte, vous iriez bientôt à la négligence et au relâchement. L'exactitude seule nous rétrécit l'esprit et le cœur, et la liberté seule les étend trop. Ceux qui n'ont nulle expérience des voies de Dieu, ne croient pas qu'on puisse accorder ensemble ces deux vertus. Ils comprennent par *être exact*, vivre toujours dans la gêne, dans l'angoisse, dans une timidité inquiète et scrupuleuse qui fait perdre à l'ame tout son repos, qui lui fait trouver des péchés partout, et qui la met si fort à l'étroit, qu'elle se dispute à elle-même jusqu'aux moindres choses, et qu'elle n'ose presque respirer. Ils appellent *être libre*, avoir une conscience large, n'y prendre pas garde de si près, se contenter d'éviter les fautes considérables, et ne compter pour fautes considérables que les gros crimes ; se permettre hors de là tout ce qui flatte subtilement l'amour-propre ; et quelque licence qu'on se donne du côté des passions, se calmer et se consoler aisément, par la seule pensée qu'on n'y croyoit pas un grand mal. Ce n'étoit pas ainsi que saint Paul concevoit les choses, quand il disoit à ceux à qui il avoit donné la vie de la grâce, et dont il tâchoit de faire des chrétiens parfaits : Soyez libre, mais de la liberté que Jésus-Christ vous a acquise ; soyez libres, puisque le Sauveur vous a appelés à la liberté : mais que cette liberté ne vous soit pas une occasion ni un prétexte de faire mal ¹.

Il me paroît donc que la véritable exactitude consiste à obéir à Dieu en toutes choses, et à suivre la lumière qui nous montre notre devoir, et la grâce qui nous y pousse ; ayant pour principe de conduite de contenter Dieu en tout, et de faire toujours ce qui lui est non-seulement agréable, mais, s'il se peut, le plus agréable, sans s'amuser à chicaner sur la différence des grands péchés et des péchés légers, des imper-

¹ Galat. v. 13.

fections et des infidélités : car , quoiqu'il soit vrai que tout cela est distingué , il ne le doit pourtant plus être pour une ame qui s'est déterminée à ne rien refuser à Dieu de tout ce qu'elle peut lui donner. Et c'est en ce sens que l'apôtre dit ¹, que *la loi n'est point établie pour le juste*. Loi gênante , loi dure , loi mençante ; loi , si on l'ose dire , tyrannique et captivante : mais il a une loi supérieure qui l'élève au-dessus de tout cela , et qui le fait entrer dans la vraie liberté des enfans ; c'est de vouloir toujours faire ce qui plaît le plus au Père céleste , selon cette excellente parole de saint Augustin : « Aimez , et faites après cela tout ce que vous voudrez. »

Car si à cette volonté sincère de faire toujours ce qui nous paroît le meilleur aux yeux de Dieu , vous ajoutez de le faire avec joie , de ne se point abattre quand on ne l'a pas fait , de recommencer cent et cent fois à le mieux faire , d'espérer toujours qu'à la fin on le fera , de se supporter soi-même dans ses foiblesses involontaires comme Dieu nous y supporte , d'attendre en patience les momens qu'il a marqués pour notre parfaite délivrance , de songer cependant à marcher avec simplicité et selon nos forces dans la voie qui nous est ouverte , de ne point perdre le temps à regarder derrière soi ; de nous étendre et de nous porter toujours , comme dit l'apôtre ², à *ce qui est devant nous* ; de ne point faire sur nos chutes une multitude inutile de retours qui nous arrêtent , qui nous embarrassent l'esprit et qui nous abattent le cœur ; de nous en humilier et d'en gémir à la première vue qui nous en vient , mais de les laisser là aussitôt après pour continuer notre route ; de ne point interpréter tout contre nous avec une rigueur littérale et judaïque ; de ne pas regarder Dieu comme un espion qui nous observe pour nous surprendre et comme un ennemi qui nous tend des pièges , mais comme un père qui nous aime et nous veut sauver ; pleins de confiance en sa bonté , attentifs à invoquer sa miséricorde , et parfaitement détrompés de tout vain appui sur les créatures et sur nous-mêmes : voilà le chemin et peut-être le séjour de la véritable liberté.

Je vous conseille autant que je puis , d'y aspirer. L'exactitude et la liberté doivent marcher d'un pas égal ; et en vous , s'il y en a une des deux qui demeure derrière l'autre , c'est , à ce qu'il me paroît , la liberté , quoique j'avoue que l'exactitude ne soit pas encore au point que je

la désire : mais enfin je crois que vous avez plus besoin de pencher du côté de la confiance en Dieu et d'une grande étendue de cœur. C'est pour cela que je ne balance point à vous dire que vous devez vous livrer toute entière à la grâce que Dieu vous fait quelquefois de vous appliquer assez intimement à lui. Ne craignez point alors de vous perdre de vue , de le regarder uniquement et d'aussi près qu'il voudra bien vous le permettre , et de vous plonger toute entière dans l'océan de son amour : trop heureuse si vous pouviez le faire si bien , que vous ne vous retrouvassiez jamais. Il est bon néanmoins , lorsque Dieu vous donnera cette disposition , de finir toujours , quand la pensée vous en viendra , par un acte d'humilité et de crainte respectueuse et filiale , qui préparera votre ame à de nouveaux dons. C'est le conseil que donne sainte Thérèse , et que je crois pouvoir vous donner.

CXXIX.

(CIV.)

L'oraison est bonne à tout : le propre esprit fait tout le contraire. Persévérer dans la voie de la perfection.

Vous ne garderez jamais si bien M.... que quand vous serez fidèle à faire oraison. Notre propre esprit , quelque solide qu'il paroisse , gâte tout : c'est celui de Dieu qui conduit insensiblement à leur fin les choses les plus difficiles. Les traverses de la vie nous surmontent ; les croix nous abattent ; nous manquons de patience et de douceur , ou d'une fermeté douce et égale ; nous ne parvenons point à persuader autrui. Il n'y a que Dieu qui tient les cœurs dans ses mains : il soutient le nôtre , et ouvre celui du prochain. Priez donc , mais souvent et de tout votre cœur , si vous voulez bien conduire votre troupeau. *Si le Seigneur ne garde pas la ville , celui qui veille la garde en vain*¹. Nous ne pouvons attirer en nous le bon esprit que par l'oraison. Le temps qui y paroît perdu est le mieux employé. En vous rendant dépendante de l'esprit de grâce , vous travaillerez plus pour vos devoirs extérieurs , que par tous les travaux inquiets et empressés. Si votre nourriture est de faire la volonté de votre Père céleste , vous vous nourrirez souvent en puisant cette volonté dans sa source.

Pour l'oraison , vous pouvez la faire en

¹ 1 Tim. 1. 9. — ² Philip. III. 13.

¹ Ps. CXXVI. 1.

divers temps de la journée, parce que vous avez beaucoup de temps libre, et que vous pouvez être souvent en silence. Il faut seulement prendre garde de ne faire point une oraison avec contention d'esprit qui fatigue votre tête.

Je remercie Dieu de ce que vous êtes fatiguée de votre propre esprit. Rien n'est plus fatigant que ce faux appui. Malheur à qui s'y confie ! Heureux qui en est lassé, et qui cherche un vrai repos dans l'esprit de recueillement et de renoncement à l'amour-propre !

Si vous retourniez à une vie honnête selon le monde, après avoir goûté Dieu dans la retraite, vous tomberiez bien bas, et vous le mériteriez dans un relâchement si infidèle à la grâce. J'espère que ce malheur ne vous arrivera point. Dieu vous aime bien, puisqu'il ne vous laisse pas un moment de paix dans ce milieu entre lui et le monde. Dieu nous demande à tous la perfection, il nous y prépare par l'attrait de sa grâce ; c'est pourquoi Jésus-Christ dit à ses disciples ¹ : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*. Et c'est pour cela qu'il nous a enseigné cette prière ² : *Que votre volonté se fasse sur la terre comme dans le ciel*. Tous sont invités à cette perfection sur la terre ; mais la plupart s'effarouchent et reculent. Ne soyez pas du nombre de ceux qui, ayant mangé la manne au désert, regrettent les oignons d'Égypte. C'est la persévérance qui est couronnée.

CXXX.

(CV.)

Support des défauts d'autrui, et facilité à se laisser reprendre.

Il m'a paru que vous aviez besoin de vous élargir le cœur sur les défauts d'autrui. Je conviens que vous ne pouvez ni vous empêcher de les voir quand ils sautent aux yeux, ni éviter les pensées qui vous viennent sur les principes qui vous paroissent faire agir certaines gens. Vous ne pouvez pas même vous ôter une certaine peine que ces choses vous donnent. Il suffit que vous vouliez supporter les défauts certains, ne juger point de ceux qui peuvent être douteux, et n'adhérer point à la peine qui vous éloignerait des personnes.

La perfection supporte facilement l'imperfection d'autrui ; elle se fait tout à tous. Il faut se familiariser avec les défauts les plus grossiers

¹ *Matth.* v. 48. — ² *Ibid.* vi. 40.

dans de bonnes âmes, et les laisser tranquillement jusqu'à ce que Dieu donne le signal pour les leur ôter peu à peu ; autrement on arracherait le bon grain avec le mauvais. Dieu laisse dans les âmes les plus avancées certaines faiblesses entièrement disproportionnées à leur état éminent, comme on laisse des morceaux de terre qu'on nomme des *témoins*, dans un terrain qu'on a rasé, pour faire voir, par ces restes, de quelle profondeur a été l'ouvrage de la main des hommes. Dieu laisse aussi dans les plus grandes âmes des *témoins* ou restes de ce qu'il en a ôté de misère.

Il faut que ces personnes travaillent, chacune selon leur degré, à leur correction, et que vous travailliez au support de leurs faiblesses. Vous devez comprendre, par votre propre expérience en cette occasion, que la correction est fort amère : puisque vous en sentez l'amertume, souvenez-vous combien il faut l'adoucir aux autres. Vous n'avez point un zèle empressé pour corriger, mais une délicatesse qui vous serre aisément le cœur.

Je vous demande plus que jamais de ne m'épargner point sur mes défauts. Quand vous en croirez voir quelqu'un que je n'aurai peut-être pas, ce ne sera point un grand malheur. Si vos avis me blessent, cette sensibilité me montrera que vous aurez trouvé le vif : ainsi vous m'aurez toujours fait un grand bien en m'exerçant à la petitesse, et en m'accoutumant à être repris. Je dois être plus rabaisé qu'un autre, à proportion de ce que je suis plus élevé par mon caractère, et que Dieu demande de moi une plus grande mort à tout. J'ai besoin de cette simplicité, et j'espère qu'elle augmentera notre union, loin de l'altérer.

CXXXI.

(CVI.)

Exhortation à la condescendance pour les défauts et imperfections d'autrui.

J'ai toujours eu pour vous un attachement et une constance très-grande ; mais mon cœur s'est attendri en sachant qu'on vous a blâmée, et que vous avez reçu avec petitesse cette remontrance. Il est vrai que votre tempérament mélancolique et âpre vous donne une attention trop rigoureuse aux défauts d'autrui ; vous êtes trop choquée des imperfections, et vous souffrez un peu impatiemment de ne voir point la correction des personnes imparfaites. Il y a

long-temps que je vous ai souhaité l'esprit de condescendance et de support avec lequel N. M. se proportionne aux foiblesses d'un chacun. Elle attend, compatit, ouvre le cœur, et ne demande rien qu'à mesure que Dieu y dispose.

Il y a certains défauts extérieurs sur lesquels il faut bien se garder de juger du fond : ce seroit un grand défaut d'expérience. Il y a long-temps que je vous ai dit que M...., avec des imperfections visibles, étoit beaucoup plus avancée que ceux qui sont exempts de ces défauts, et qui voudroient les corriger en elle. Souvent une certaine vivacité de correction, même pour soi, n'est qu'une activité qui n'est plus de saison pour ceux que Dieu mène d'une autre façon, et qu'il veut quelquefois laisser dans une impuissance de vaincre ces imperfections, pour leur ôter tout appui intérieur. La correction de quelques défauts involontaires seroit pour eux une mort beaucoup moins profonde et moins avancée, que celle qui leur vient de se sentir surmontés par leurs misères, pourvu qu'ils soient véritablement et sans illusion désabusés et dépossédés d'eux-mêmes par cette expérience et par cet acquiescement. Chaque chose a son temps. La force intérieure sur ses propres défauts nourrit une vie secrète de propriété.

Souffrez donc le prochain, et apprivoisez-vous avec nos misères. Quelquefois vous avez le cœur saisi quand certains défauts vous choquent, et vous pouvez croire que c'est une répugnance du fond qui vient de la grâce : mais il peut se faire que c'est votre vivacité naturelle qui vous serre le cœur. Je crois qu'il faut plus de support ; mais je crois aussi qu'il faut corriger vos défauts comme ceux des autres, non par effort et par sévérité, mais en cédant simplement à Dieu, et en le laissant faire pour étendre votre cœur et pour le rendre plus souple. Acquiescez, sans savoir comment tout cela se pourra faire.

CXXXII. (CVII.)

Les cœurs réunis en Dieu sont ensemble, bien que séparés par les lieux.

Je suis toujours uni à vous et à votre chère famille du fond du cœur : n'en doutez pas. Nous sommes bien près les uns des autres sans nous voir, au lieu que les gens qui se voient à toute heure sont bien éloignés dans la même chambre. Dieu réunit tout, et anéantit toutes les plus grandes distances à l'égard des cœurs réunis en

lui. C'est dans ce centre que se touchent les hommes de la Chine avec ceux du Pérou. Je ne laisse pas de sentir la privation de vous voir ; mais il la faut porter en paix tant qu'il plaira à Dieu, et jusqu'à la mort s'il le veut. Renfermez-vous dans vos véritables devoirs. Du reste, soyez retiré et recueilli, appliqué à bien régler vos affaires, patient dans les croix domestiques. Pour madame, je prie Dieu qu'elle ne regarde jamais derrière elle, et qu'elle tende toujours en avant dans la voie la plus droite. Je souhaite que notre Seigneur bénisse toute votre maison, et qu'elle soit la sienne.

CXXXIII. (CVIII.)

Comment les infidélités d'une personne attristent l'esprit de Dieu, dans une autre que la même grâce unit.

Je comprends bien ce que vous me dites sur une peine qui vous paroît trop forte et trop allongée dans N.... sur vos fautes ; mais ce n'est point à vous à juger si cette peine va trop loin. Quand un homme, qui, comme vous, est depuis si long-temps à Dieu, duquel il a reçu des grâces capables de sanctifier cent pécheurs, tombe dans certaines infidélités, il ne faut pas s'étonner que l'esprit de grâce en soit vivement et long-temps contristé dans les personnes que la même grâce unit intimement avec lui.

Vous vous impatientez de ce que Dieu fait souffrir votre prochain pour vous ; c'est de la pénitence que vous devriez faire, que vous ne faites pas, et que N.... fait dans son cœur pour vous, que vous êtes dépité contre elle. C'est au contraire ce qui devoit vous attendrir, redoubler votre confiance, votre soumission, votre docilité. Peut-être même avez-vous besoin de cette triste, forte et longue peine, afin qu'elle vous fasse sentir toute votre infidélité et tout le danger où vous êtes. Il vous faut cette petite sévérité pour faire le contre-poids de votre légèreté ; vous avez besoin, dans votre foiblesse, d'être retenu par la crainte. Je la prie néanmoins de proportionner sa tristesse à votre délicatesse excessive. Je ne lui demande pas de la supprimer par effort et par industrie, pour vous épargner et pour flatter votre amour-propre dans vos fautes : à Dieu ne plaise ! Je la prie seulement de n'agir que par grâce, suivant le fond de son cœur, afin qu'elle ne s'attriste point de vos infidélités par une tristesse naturelle.

Vous me donnez une joie incroyable en me marquant l'avancement où vous la voyez. Plus elle est avancée, plus vous devez la croire, et regarder toutes ses peines à votre égard comme des impressions de la grâce qu'elle reçoit pour vous.

Pendant qu'elle avance, vous reculez. O mon cher ! si je pouvois vous voir, je ne vous laisserois pas respirer par amour-propre ; je ne vous laisserois échapper en rien ; je vous ferois petit malgré vous. Il n'y a que la petitesse qui soit la ressource des foibles. Un petit enfant ne peut marcher, mais il se laisse tourner et retourner, porter, emmailloter. Pour un grand homme qui est foible et se croit fort, il tombe au premier pas qu'il fait ; il n'a ni ressource pour se conduire, ni souplesse pour se laisser conduire par autrui. Dès que vous sentez de la répugnance à vous ouvrir et à croire, comptez que la tentation vous entraîne vers le précipice.

CXXXIV.

(CIX.)

L'union des ames ne doit point être une société de vie, mais de mort, tant pour le dehors que pour le dedans.

VOTRE lettre, monsieur, m'a donné une très-sensible consolation. Béni soit Dieu qui vous donne des lumières si utiles ! Mais notre fidélité doit être proportionnée aux lumières que nous recevons. Puisque vous connoissez que votre société avec N.... se tourne en piège pour vous, au lieu d'être un secours, vous devez redresser cette société. Il ne faut pas songer à la rompre, puisqu'elle est de grâce aussi bien que de nature ; mais il faut la mettre, quoi qu'il en coûte, au point où Dieu la veut. Hélas ! que sera-ce, si ceux qui sont donnés les uns aux autres pour s'aider à mourir, ne font que se redonner des alimens de vie secrète ? Il faut que toute votre union ne tende qu'à la simplicité, qu'à l'oubli de vous-même, qu'à la perte de tous les appuis. En perdant ceux du dedans, vous en cherchez encore au dehors. Le dedans est souvent simple et nu ; mais le dehors est composé, étudié, politique, et trouble la simplicité intérieure. Vous faites bon marché du principal, et vous chicanez le terrain sur ce qui ne regarde que le monde.

Ce n'est point là cette unité à laquelle il faut que tout homme soit réduit. Soyez tout un ou tout autre. L'intérieur abandonné à Dieu règle assez l'extérieur par l'esprit de Dieu même.

Dieu fait assez faire dans cette simplicité d'abandon tout ce qu'il faut : mais si on sort de la simplicité pour le dehors par des vues humaines, cette sortie est une infidélité qui dérange tout le dedans. Ce n'est point à vous, monsieur, à vous laisser entraîner contre votre grâce, c'est au contraire à vous à redresser les autres qui sont encore trop humains. Vous devez borner votre docilité, à recevoir, par petitesse, les avis de tous ceux qui vous montreront que vous ne suivez pas assez votre grâce, et que vous agissez trop humainement ; mais vous laisser entraîner dans l'humain par les autres sous de beaux prétextes, c'est reculer, et leur nuire comme ils vous nuisent. Je ne manquerai pas de le dire à N.... quand il repassera.

Votre union ne doit faire qu'augmenter, mais pour la mort commune et totale, tant du dehors que du dedans. Quand celle du dehors manque, elle manque par le dedans, qui veut encore se réserver quelque vie secrète par le dehors. Il est temps d'achever de mourir, monsieur. En retardant le dernier coup, vous ne faites que languir et prolonger vos douleurs. Vous ne sauriez plus vivre que pour souffrir en résistant à Dieu. Mourez donc, laissez-vous mourir ; le dernier coup sera le coup de grâce. Il ne faut plus vouloir rien voir : car vouloir voir, c'est vouloir posséder ; et vouloir posséder, c'est vouloir vivre. Les morts ne possèdent et ne voient plus rien. Aussi bien que verriez-vous ? Vous courriez après une ombre qui échappe toujours. Mille fois tout à vous.

CXXXV.

(CX.)

Avis pour une personne attirée au recueillement, et qui songeait à entrer au couvent.

JE ne manquerai à aucune des personnes que la Providence m'envoie, que quand je manquerai à Dieu même ; ainsi ne craignez pas que je vous abandonne. D'ailleurs Dieu sauroit bien faire immédiatement par lui-même ce qu'il cesseroit de faire par un vil instrument. *Ne craignez rien, homme de peu de foi.* Demeurez exactement dans vos bornes ordinaires ; réservez votre entière confiance pour N.... qui vous connoit à fond, et qui peut seul vous soulager dans vos peines ; il lui sera donné de vous aider dans tous vos besoins. Nul couvent ne vous convient ; tous vous gêneroient, et vous mettroient sans cesse en tentation très-dangereuse contre votre

attrait : la gêne causeroit le trouble. Demeurez libre dans la solitude , et occupez-vous en toute simplicité entre Dieu et vous. Tous les jours sont des fêtes pour les personnes qui tâchent de vivre dans la cessation de toute autre volonté que de celle de Dieu. Ne lui marquez jamais aucune borne. Ne retardez jamais ses opérations. Pourquoi délibérer pour ouvrir, quand c'est l'Époux qui est à la porte du cœur? Écoutez, et croyez N.... Je veux, au nom de notre Seigneur que vous soyez en paix. Ne vous écoutez point. Ne cherchez jamais la personne qui s'écarte; mais tenez-vous à portée de redresser et de consoler son cœur, s'il se rapproche.

Il y a une extrême différence entre la peine et le trouble. La simple peine fait le purgatoire; le trouble fait l'enfer. La peine sans infidélité est douce et paisible. par l'accord où toute l'ame est avec elle-même pour vouloir la souffrance que Dieu donne. Mais le trouble est une révolte du fond contre Dieu, et une division de la volonté contraire à elle-même; le fond de l'ame est comme déchiré dans cette division. O que la douleur est purifiante quand elle est seule! O qu'elle est douce, quoiqu'elle fasse beaucoup souffrir! Vouloir ce qu'on souffre, c'est ne souffrir rien dans la volonté; c'est y être en paix. Heureux germe du paradis dans le purgatoire! Mais résister à Dieu sous de beaux prétextes, c'est engager Dieu à nous résister à son tour. En sortant de votre grâce, vous sortez d'abord de la paix; et cette expérience est comme la colonne de feu pour la nuit et celle de nuée pour le jour, qui conduisoit dans le désert les Israélites. Vivez de foi, pour mourir à toute sagesse.

CXXXVI. (CXI.)

Avis sur le choix des sociétés. Ne pas trop raisonner sur notre état intérieur.

La solitude vous est utile jusqu'à un certain point; elle vous convient mieux qu'une règle de communauté, qui gêneroit votre attrait de grâce; mais vous pourriez facilement vous mécompter sur votre goût de retraite. Contentez-vous de ne voir que les personnes avec lesquelles vous avez des liaisons intérieures de grâce, ou des liaisons extérieures de Providence: encore même ne faut-il point vous faire une pratique de ne voir que les personnes de ces deux sortes; et, sans tant raisonner, il faut, en cha-

que occasion, suivre votre cœur, pour voir ou ne pas voir les personnes qu'il est permis communément de voir; surtout ne vous éloignez point de celles qui peuvent vous soutenir dans votre vocation.

Je voudrois que vous évitassiez toute activité par rapport à la personne sur laquelle vous me demandez mon avis. Ne vous faites point une règle ni de vous éloigner, ni de vous rapprocher d'elle. Tenez-vous seulement à portée de lui être utile, et de lui dire la vérité toutes les fois qu'elle reviendra à vous. Ne la rebutez jamais: montrez-lui un cœur toujours ouvert et toujours uni. Quand elle paroitra s'éloigner, écrivez-lui, selon les occasions, avec simplicité, pour la rappeler à la véritable vocation de Dieu. Avertissez-la des pièges à craindre; mais ne vous inquiétez point, et n'espérez pas de corriger l'humain par une activité humaine.

Vous doutez, et vous ne pouvez porter le doute. Je ne m'en étonne pas: le doute est un supplice. Mais ne raisonnez point, et vous ne douterez plus. L'obscurité de la pure foi est bien différente du doute. Les peines de la pure foi portent leur consolation et leur fruit. Après qu'elles ont anéanti l'homme, elles le renouvellent et le laissent en pleine paix. Le doute est le trouble d'une ame livrée à elle-même, qui voudroit voir ce que Dieu veut lui cacher, et qui cherche des sûretés impossibles par amour-propre. Qu'avez-vous sacrifié à Dieu, sinon votre propre jugement et votre intérêt? Voulez-vous perdre de vue ce qui a toujours été votre but dès le premier pas que vous avez fait, savoir, de vous abandonner à Dieu? Voulez-vous faire naufrage au port, vous reprendre, et demander à Dieu qu'il s'assujétisse à vos règles, au lieu qu'il veut et que vous lui avez promis de marcher comme Abraham dans la profonde nuit de la foi? Et quel mérite auriez-vous à faire ce que vous faites, si vous aviez des miracles et des révélations pour vous assurer de votre voie? Les miracles mêmes et les révélations s'useroient bientôt, et vous retomberiez encore dans vos doutes. Vous vous livrez à la tentation. Ne vous écoutez plus vous-même. Votre fond, si vous le suivez simplement, dissipera tous ces vains fantômes.

Il y a une extrême différence entre ce que votre esprit rassemble dans sa peine, et ce que votre fond conserve dans la paix. Le dernier est de Dieu; l'autre n'est que votre amour-propre. Pour qui êtes-vous en peine? pour Dieu, ou pour vous? Si ce n'étoit que pour Dieu seul, ce seroit une vue simple, paisible, forte, et qui

nourrirait votre cœur, et vous dépouillerait de tout appui eréé. Tout au contraire, c'est de vous que vous êtes en peine. C'est une inquiétude, un trouble, une dissipation, un dessèchement de cœur, une avidité naturelle de reprendre des appuis humains, et de ne vous laisser jamais mourir.

Que puis-je vous répondre? Vous demandez à être revêtu; je ne puis vous souhaiter que dépouillement. Vous voulez des sûretés, et Dieu est jaloux de ne vous en souffrir aucune. Vous echerchez à vivre, et il ne s'agit plus que d'achever de mourir et d'expirer dans le délaissement sensible. Vous me demandez des moyens; il n'y a plus de moyens : c'est en les laissant tomber tous, que l'œuvre de mort se consomme. Que reste-t-il à faire à celui qui est sur la roue? Faut-il lui donner des remèdes ou des alimens? Lui faut-il donner les cordiaux qu'il demande? Non; ce seroit prolonger son supplice par une cruelle complaisance, et éluder l'exécution de la sentence du juge. Que faut-il donc? Rien que ne rien faire, et le laisser au plus tôt mourir.

CXXXVII. (CXII.)

Réunion en unité dans notre centre commun.

DEMEURONS tous dans notre unique centre, où nous nous trouvons sans cesse, et où nous ne sommes tous qu'une même chose. O qu'il est vilain d'être deux, trois, quatre, etc.! Il ne faut être qu'un. Je ne veux connoître que l'unité. Tout ce que l'on compte au-delà vient de la division et de la propriété d'un chacun. Fi des amis! Ils sont plusieurs, et par conséquent ils ne s'aiment guère, ou s'aiment fort mal. Le *moi* s'aime trop pour pouvoir aimer ce qu'on appelle *lui* ou *elle*. Comme ceux qui n'ont qu'un seul amour sans propriété ont déponillé le *moi*, ils n'aiment rien qu'en Dieu et pour Dieu seul. Au contraire, chaque homme possédé de l'amour-propre n'aime son prochain qu'en soi et pour soi-même. Soyons donc unis, par n'être rien que dans notre centre commun, où tout est confondu sans ombre de distinction. C'est là que je vous donne rendez-vous, et que nous habiterons ensemble. C'est dans ce point indivisible, que la Chine et le Canada se viennent joindre; c'est ce qui anéantit toutes les distances.

Au nom de Dieu, que N.... soit simple, petit, ouvert, sans réserve, défiant de soi et dépendant de vous. Il trouvera en vous non-

seulement tout ce qui lui manque, mais encore tout ce que vous n'avez point; car Dieu le fera passer par vous pour lui, sans vous le donner pour vous-même. Qu'il croie petitement, qu'il vive de pure foi, et il lui sera donné à proportion de ce qu'il aura cru.

AVIS SUR L'EXERCICE DE LA DIRECTION.

CXXXVIII. (CXIII.)

Sur les scrupules et leurs remèdes.

JE suis véritablement affligé, monsieur, des peines que vous m'apprenez que madame votre sœur souffre. J'ai vu souvent, et je vois encore tous les jours des personnes que le scrupule ronge. C'est une espèce de martyr intérieur : il va jusqu'à une espèce de déraison et de désespoir, quoique le fond soit plein de raison et de vertu. L'unique remède contre ces peines est la docilité. Il faut examiner à qui est-ce qu'on donne sa confiance, mais il faut la donner à quelqu'un, et obéir sans se permettre de raisonner. Qu'est-ce que pourroit faire le directeur le plus saint et le plus éclairé, pour vous guérir, si vous ne lui dites pas tout, et si vous ne voulez pas faire ce qu'il dit? Il est vrai que, quand on est dans l'excès de trouble que le scrupule cause, on est tenté de croire qu'on ne peut être entendu de personne, et que les plus expérimentés directeurs, faute d'entendre cet état, donnent des conseils disproportionnés; mais c'est une erreur d'une imagination dominante, qui n'aboutit qu'à une indocilité incurable, si on la suit. Doit-on se rendre juge de sa propre conduite, dans un état de tentation et de trouble où l'on n'a qu'à demi l'usage de sa raison? N'est-ce pas alors, plus que jamais, qu'on a besoin de redoubler sa docilité pour un directeur, et sa défiance de soi? Ne doit-on pas croire que Dieu ne nous manque point dans ces rudes épreuves, et qu'alors il éclaire un directeur dans lequel on ne cherche que lui, afin qu'il nous donne des conseils proportionnés à ce pressant besoin? Dieu ne permet pas que nous soyons *tentés au-dessus de nos forces*, comme saint Paul nous l'assure¹. Mais c'est aux âmes simples et dociles, qu'il promet de leur tendre toujours la main dans ces violentes tentations. C'est manquer à Dieu, c'est lui faire injure,

¹ 1 Cor. x. 13.

c'est mal juger de sa bonté, que de douter qu'il ne donne à un bon directeur tout ce qu'il faut pour nous préserver du naufrage dans cette tempête. Je conviens qu'il faut tolérer dans une personne, pendant l'excès de sa peine, certaines impatiences, certaines inégalités, certaines saillies irrégulières, et même certaines contradictions de paroles ou de conduite passagère; mais il faut qu'après ces coups de surprise le fond revienne toujours, et qu'on y trouve une détermination sincère à une docilité constante.

Pour tout le reste, il dépend du détail que j'ignore. Mais enfin quelque remède que madame votre sœur cherche, quelques changemens qu'elle veuille essayer, à quelque pratique qu'elle recoure, il lui faut un directeur qu'elle ne quitte point. Changer de directeur, c'est se rendre maître de la direction, à laquelle on devrait être soumis. Une direction ainsi variée n'est plus une direction; c'est une indocilité qui cherche partout à se flatter elle-même. La plus sévère de toutes les pénitences est l'humiliation intime de l'esprit: c'est le renoncement à se croire et à s'écouter; c'est l'humble dépendance de l'homme de Dieu; c'est la pauvreté d'esprit, qui, selon l'oracle de Jésus-Christ, rend l'homme bienheureux: autrement on tourne la mortification en aliment secret de l'amour-propre. Tâchez de faire en sorte qu'elle se fixe, et qu'elle captive son esprit avec foi en la bonté de Dieu, et qu'elle obéisse simplement. C'est la source de la paix.

rien de si grand devant Dieu, qu'une ame qui s'apetisse pour les dire sans écouter son amour-propre. D'ailleurs ces petites choses feront bien mieux connoître votre fond, que certaines choses plus grandes, qui sont accompagnées d'une plus grande préparation et de certains efforts où le naturel paroît moins. Un malade dit tout à son médecin, et il ne se contente pas de lui expliquer les grands accidens: c'est par quantité de petites circonstances, qu'il le met à portée de connoître à fond son tempérament, les causes de son mal, et les remèdes propres à le guérir. Dites donc tout, et comptez que vous ne ferez rien de bon, qu'autant que vous direz tout ce que la lumière de Dieu vous découvrira pour vous le faire dire.

Je trouve que vous avez raison de ne souhaiter pas de lire présentement sainte Thérèse. ce qui vous en empêche est très-bon. Vous ne serez jamais tant selon le bon plaisir de Dieu, que quand vous renoncerez à ce qu'on appelle esprit, et que vous négligerez le vôtre comme une femme bien détrompée du monde renonce à la parure de son corps. L'ornement de l'esprit est encore plus flatteur et plus dangereux. Lisez bien saint François de Sales. Il est au-dessus de l'esprit; il n'en donne point, il en ôte, il fait qu'on n'en veut plus avoir; c'est une maladie dont il guérit. *Bienheureux les pauvres d'esprit* !¹ Cette pauvreté est tout ensemble leur trésor et leur sagesse.

 CXL.

(CXV).

 CXXXIX.

(CXIV).

Etre fidèle à déclarer les peines intérieures.

Importance de s'ouvrir sur les petites choses, et de renoncer à ce qu'on appelle esprit.

IL y a une chose dans votre lettre qui ne me plaît point: c'est de croire qu'il ne faut point me dire les petites choses qui vous occupent, parce que vous supposez que je les méprise, et que j'en serois fatigué. Non, en vérité, je ne méprise rien, et je serois moi-même bien méprisable, si j'étais méprisant. Il n'y a personne qui ne soit malgré soi occupé de beaucoup de petites choses. La vertu ne consiste point à n'avoir pas cette multitude de pensées inutiles; mais la fidélité consiste à ne les suivre pas volontairement, et la simplicité demande qu'on les dise telles qu'elles sont. Ces choses, il est vrai, sont petites en elles-même; mais il n'y a

JE ne suis nullement surpris de vos peines. Il est naturel que vous les ressentiez. Elles doivent seulement servir à vous faire sentir votre impuissance, et à vous faire recourir humblement à Dieu. Quand vous sentez votre cœur vaincu par la peine, soyez simple et ingénue pour le dire. N'ayez point de honte de montrer votre foiblesse, et de demander du secours dans ce pressant besoin. Cette pratique vous accoutumera à la simplicité, à l'humilité, à la dépendance. Elle détruira beaucoup l'amour-propre, qui ne vit que de déguisemens, pour faire bonne mine quand il est au désespoir. D'ailleurs, cherchez à vous amuser à toutes les choses qui peuvent adoucir votre solitude et

¹ *Matth.* v. 3.

vous garantir de l'ennui, sans vous passionner ni dissiper par le goût du monde. Si vous gardez sur le cœur vos peines, elles se grossiroient toujours, et elles vous surmonteroient enfin. Le faux courage de l'amour-propre vous causeroit des maux infinis. Le venin qui rentre est mortel; celui qui sort ne fait pas grand mal. Il ne faut point avoir de honte de voir sortir le pus qui sort de la plaie du cœur. Je ne m'arrête nullement à certains mots qui vous échappent et que l'excès de la peine vous fait dire contre le fond de votre véritable volonté. Il suffit que ces saillies vous apprennent que vous êtes faible, et que vous consentiez à voir votre faiblesse et à la laisser voir à autrui.

CXLI.

(CXVI.)

Pourquoi et comment on doit s'ouvrir dans ses peines.
Manière de converser avec Dieu.

RIEN n'est meilleur que de dire tout. On ouvre son cœur; on guérit ses peines en ne les gardant point: on s'accoutume à la simplicité et à la dépendance; car on ne réserve que les choses sur lesquelles on craint de s'assujétir: enfin on s'humilie, car rien n'est plus humiliant que de développer les replis de son cœur pour découvrir toutes ses misères; mais rien n'attire tant de bénédiction.

Ce n'est pas qu'il faille se faire une règle et une méthode de dire avec une exactitude scrupuleuse tout ce qu'on pense: on ne finiroit jamais, et on seroit toujours en inquiétude de peur d'oublier quelque chose. Il suffit de ne rien réserver par défaut de simplicité et par une mauvaise honte de l'amour-propre, qui ne voudroit jamais se laisser voir que par ses beaux endroits; il suffit de n'avoir nul dessein de ne dire pas tout selon les occasions: après cela, on dit plus ou moins sans scrupule, suivant que les occasions et les pensées se présentent. Quoique je sois fort occupé, et peut-être souvent fort sec, cette simplicité de grâce ne me fatiguera jamais; au contraire, elle augmentera mon ouverture et mon zèle. Il ne s'agit point de sentir, mais de vouloir. Souvent le sentiment ne dépend pas de nous; Dieu nous l'ôte tout exprès pour nous faire sentir notre pauvreté, pour nous accoutumer à la croix par la sécheresse intérieure, et pour nous purifier, en nous tenant attachés à lui sans cette consolation sensible. Ensuite il nous rend ce soulagement de temps

en temps, pour compatir à notre faiblesse.

Soyez avec Dieu, non en conversation guindée, comme avec les gens qu'on voit par cérémonie et avec qui on fait des complimens mesurés, mais comme avec une bonne amie qui ne vous gêne en rien, et que vous ne gênez point aussi. On se voit, on se parle, on s'écoute, on ne se dit rien, on est content d'être ensemble sans se rien dire; les deux cœurs se reposent et se voient l'un dans l'autre, ils n'en font qu'un seul, on ne mesure point ce qu'on dit, on n'a soin de rien insinuer, ni de rien amener: tout se dit par simple sentiment et sans ordre; on ne réserve, ni ne tourne, ni ne façonne rien; on est aussi content le jour qu'on a peu parlé, que celui qu'on a eu beaucoup à dire. On n'est jamais de la sorte qu'imparfaitement avec les meilleurs amis; mais c'est ainsi qu'on est parfaitement avec Dieu, quand on ne s'enveloppe point dans les subtilités de son amour-propre. Il ne faut point aller faire à Dieu des visites, pour lui rendre un devoir passager, il faut demeurer avec lui dans la privauté des domestiques, ou, pour mieux dire, des enfans. Soyez avec lui comme mad. votre fille est avec vous; c'est le moyen de ne s'y point ennuyer. Essayez-le avec cette simplicité, et vous m'en direz des nouvelles.

CXLII.

(CXVII.)

La simplicité à s'ouvrir doit être sans réserve d'amour-propre. Ne se point dépitier à la vue de ses défauts.

Il ne faut point délibérer pour savoir si vous devez tout dire. On ne peut rien faire de bon, que par une entière simplicité et par une ouverture de cœur sans réserve. Il n'y a point d'autre règle, que celle de ne rien réserver volontairement par la répugnance que l'amour-propre auroit à dire ce qui lui est désavantageux. D'ailleurs il seroit hors de propos de s'appliquer, pendant l'oraison, aux choses qui se présentent, pour les dire; car ce seroit suivre la distraction. Il suffit de dire dans les occasions, avec épanchement de cœur, tout ce qu'on connoit de soi. Je comprends bien qu'un certain trouble de l'amour-propre fait que diverses choses, que l'on comptoit de dire, échappent dans le moment où l'on en doit parler: mais, outre qu'elles reviennent un peu plus tard, et qu'on ne perd pas toujours les choses importantes que l'on connoit de soi-

même, de plus Dieu bénit cette simplicité, et il ne permet pas qu'on ne fasse point connoître ce que sa lumière nous montre en nous de contraire à sa grâce. Le principal point est de ne pas subtiliser par les réflexions, et de dire tout sans façon, selon la lumière qu'on en a, quand l'occasion vient. Il n'y a que les enveloppes de l'amour-propre qui puissent cacher le fond de notre cœur. Ne vous écoutez point vous-même; alors vous vous ouvrirez sans peine et vous parlerez de vous avec facilité comme d'autrui.

Tout ce que vous m'avez mandé de votre oraison est très-bon. J'en remercie Dieu, et je vous conjure de continuer. N'oubliez jamais cette bonne parole de votre première lettre : *J'expérimente que la grâce ne me manque point quand je désespère bien de moi.* Celle-ci est encore excellente : *Je sens que la croix m'attache à Dieu.* Enfin en voici une troisième que je goûte fort : *Il me semble que Dieu ne veut pas que j'examine tant mes dispositions, qu'il demande que je m'abandonne à lui.* Tenez-vous dans cet état, et revenez-y dès que vous apercevez que vous en êtes déchue.

La seconde lettre marque que cet état est altéré. Il faut le rétablir en laissant doucement et peu à peu tomber vos réflexions, qui ne vont qu'à vous distraire et à vous troubler. Les tentations de vaine complaisance ne doivent pas vous empêcher ni de me parler ni de m'écrire. Il ne faut point s'occuper curieusement de soi; mais il faut dire simplement tout ce que la lumière de Dieu en fait voir.

Je ne m'étonne point de ce que Dieu permet que vous fassiez des fautes, dans le temps même des ferveurs et du recueillement, où vous voudriez le moins en faire. La Providence qui permet ces fautes est une des grâces que Dieu vous fait en ce temps-là; car Dieu ne permet ces fautes, que pour vous faire sentir votre impuissance de vous corriger par vous-même. Qu'y a-t-il de plus convenable à la grâce, que de vous désabuser de vous-même, et de vous réduire à recourir sans cesse en toute humilité à Dieu? Profitez de vos fautes, et elles serviront plus, en vous rabaisant à vos propres yeux, que vos bonnes œuvres en vous consolant. Les fautes sont toujours fautes: mais elles nous mettent dans un état de confusion et de retour à Dieu qui nous fait un grand bien.

Je ne m'étonne point que vous ayez des saillies de chagrin: mais il faut se taire dès que l'esprit de grâce avertit et impose silence. Alors c'est résister à Dieu, contrister le Saint-

Esprit, que de continuer à suivre son chagrin. La crainte de déplaire à Dieu devrait vous retenir plus que la crainte de déplaire aux créatures. Quand vous avez fait une faute par amour-propre, n'espérez pas que l'amour-propre la répare par ses dépits, par sa honte, et par ses impatiences contre soi-même. Il faut se supporter en se voyant sans se flatter dans toute son imperfection. Il faut vouloir se corriger par amour de Dieu, sans se soulever contre son imperfection par amour-propre. Il vaut bien mieux travailler paisiblement à se corriger, que de se dépiter à pure perte sur ses misères. Il faut retrancher partout les retours de sagesse pour soi, et surtout en confession. Mais Dieu permet qu'on trouve la boue au fond de son cœur jusques dans les plus saints exercices.

CXLIII (CXVIII).

On n'a point la paix en s'écoutant soi-même.

Ce que je vous ai dit ne vous a fait une si grande peine, qu'à cause que j'ai touché l'endroit le plus vil et le plus sensible de votre cœur. C'est la paix de votre amour-propre que j'ai fait saigner. Vous n'êtes point entrée avec simplicité dans ce que Dieu demande de vous. Si vous aviez acquiescé à tout sans vous écouter vous-même, et si vous eussiez communiqué pour trouver en notre Seigneur la force qui vous manque dans votre propre fond, vous auriez eu d'abord une véritable paix avec un grand fruit de votre acquiescement. Ce qui n'a pas été fait peut se faire, et je vous conjure de le faire au plus tôt.

CXLIV. (CXIX).

Mettre à profit nos imperfections pour nous en humilier. Ne regarder que Dieu dans la créature.

Il est vrai que vous observez trop, que vous voulez trop deviner par amour-propre délicat et ombrageux, et que vous vous piquez facilement; mais il faut porter cette croix intérieure comme les extérieures. Elle est bien plus rude que celles du dehors. On souffre bien plus volontiers de la déraison d'autrui, que de sa déraison propre. L'orgueil en est au désespoir, il se pique de s'être piqué; mais cette double piqure est un

double mal. Il n'y a qu'un seul remède, qui est de mettre à profit nos imperfections en les faisant servir à nous humilier, à nous confondre, à nous désabuser de nous-mêmes, et à nous mettre en défiance de notre cœur.

Vous devez remercier Dieu de ce qu'il vous fait sentir que le travail nécessaire pour gagner M. . . . est un de vos premiers devoirs. Mourez à vos répugnances, pour vous mettre à portée de lui apprendre à mourir à tous ses défauts. Vous ne vous trompez nullement quand vous me regardez comme un ami sincère et à toute épreuve : mais vous faites un obstacle à la grâce : de ce qui en doit être le pur instrument, si vous n'êtes pas fidèle à chercher Dieu seul en moi, et à n'y voir que sa lumière, comme les rayons du soleil au travers d'un verre vil et fragile.

Vous ne trouverez la paix ni dans la société ni dans la solitude, quand vous y voudrez trouver des ragoûts et des soulagemens de votre amour-propre dépité. Alors la solitude d'un orgueil boudeur est encore pis qu'une société un peu dissipée. Quand vous serez simple et petite, les compagnies ne vous gêneront ni ne vous dépitent pas ; alors vous ne cherchez la solitude que pour Dieu seul.

CXLV. (CXX.)

Renoncér courageusement aux secours humains que Dieu nous enlève.

DIEU ne donne son esprit qu'à ceux qui le lui demandent avec douceur et petitesse. Rapetissez-vous donc, radoucissez votre cœur. Devenez un bon petit enfant, qui se laisse porter partout où l'on veut, et qui ne demande pas même où est-ce qu'on le porte. Pour moi, je ne puis plus avoir l'honneur de vous voir : mais vous n'avez aucun besoin de moi, si vous avez le courage de ne rien décider, et de vous livrer à la volonté de ceux qui gouvernent. Il y avoit autrefois un solitaire qui s'étoit dépouillé du livre des Évangiles, et qui disoit : « Je me suis dépouillé de tout, même du livre qui m'a enseigné le dévouement. » A quoi sert l'abandon que vous avez tant aimé ? N'est-ce pas une illusion, si on ne le pratique quand les occasions s'en présentent ? Je ne suis point comparable au livre sacré des Évangiles, où est la parole de vie éternelle : mais quand je serois un ange du ciel, au lieu que je ne suis qu'un in-

digne prêtre, il ne faudroit se souvenir de moi que pour se souvenir de ce que j'ai pu dire de bon.

Je ne vous ai jamais parlé que d'abandon sans réserve et de docilité enfantine. Je ne vous ai donc enseigné qu'à vous détacher de moi comme de tout le reste, et qu'à vous abandonner sans hésitation à la conduite de vos supérieurs. Ce seroit vous ôter de votre grâce et de l'ordre de Dieu, que de vouloir vous donner encore des secours auxquels vous devez mourir. Quand le temps de mourir à certains secours est venu, ces secours ne sont plus secours, ils se tournent en pièges. Au lieu d'être des moyens qui unissent à Dieu, ils deviennent un milieu humain entre Dieu et nous, qui nous arrête, et nous empêche de nous unir immédiatement à lui. Je le prie de tout mon cœur, madame, de vous donner l'esprit de foi et de sacrifice dont vous avez besoin pour accomplir sa volonté. Personne ne vous honorera jamais plus parfaitement que moi.

CXLVI. (CXXI.)

Contre l'attachement excessif aux consolations qu'on reçoit sous la conduite d'un directeur.

Vous me faites un vrai plaisir, monsieur, en me témoignant l'ouverture de cœur que vous auriez pour moi ; je vous parlerai dans l'occasion avec la même franchise. Mais il ne faut point parler par une secrète recherche de quelque assurance ; car il ne vous convient point d'en chercher. Dieu est jaloux de tout ce qui se tourne en appui, et encore plus de tout ce qui est une recherche indirecte de ce que nous ne voudrions pas rechercher directement. Comptez que je sais le fond qu'il faut faire sur ceux que Dieu a fait passer par beaucoup d'épreuves : je ne puis être de même avec les autres, quoiqu'ils soient fidèles selon leur degré. Mais il ne faut tenir à rien, pas même à ses dépouillemens, dont on peut se revêtir insensiblement. Oubliez-vous vous-même, et toutes vos peines se dissiperont. On croit que l'amour de Dieu est un martyre ; non, toutes les peines ne viennent que de l'amour-propre. C'est l'amour-propre qui doute, qui hésite, qui résiste, qui souffre, qui compte ses souffrances, qui varie dans les occasions, et qui empêche la paix profonde des âmes délivrées d'elles-mêmes. En voilà trop ; mais je suis sûr que vous voulez que je parle selon mon cœur et sans mesure.

CXLVII.

(CXXII.)

Nécessité d'écouter Dieu, et ceux qu'il nous donne pour nous conduire.

J'ai vu N.... ; je l'ai beaucoup écouté ; je lui ai peu parlé. J'ai suivi en ce point la pente de mon cœur : peut-être que Dieu a voulu lui montrer par là comment il doit retrancher les discours superflus. Je lui ai dit en peu de paroles ce qui m'a paru convenir à ses besoins. Tout se réduit au silence intérieur, qui règle toute la conduite extérieure. S'il n'amortit sans cesse la vivacité de son imagination par le recueillement de son degré, il ne sera jamais en état d'écouter Dieu, et d'agir paisiblement par l'esprit de grâce. La nature empressée préviendra toujours par ses saillies tous les mouvemens de Dieu, qui doivent être attendus. S'il ne parloit que quand Dieu le fait parler, il parleroit peu et très-bien ; mais comme son imagination l'entraîne à toute heure, la règle qui fera la sûreté de toutes les autres est qu'il vous écoute, qu'il vous croie, qu'il vous obéisse, qu'il s'apétisse sous votre main, et qu'il s'arrête tout court dès que vous parlez. Il faut qu'il vous aide, mais il faut que vous le décidiez.

Je le charge donc de vous écouter sans s'écouter soi-même, et je vous recommande de lui décider avec pleine autorité, de faire ce que vous lui direz. De votre côté, vous devez recevoir avec simplicité et petitesse ce qu'il vous dira par grâce sur vos faiblesses. Ne les craignez point par anticipation : *à chaque jour suffit son mal. Ne craignez point pour le jour de demain ; le jour de demain aura soin de lui-même*¹. Celui qui fait la paix du cœur aujourd'hui, est tout-puissant et tout bon pour la faire encore demain.

Ne vous tentez pas vous-même en voulant prévenir des épreuves dont vous n'avez pas encore la grâce. Dès que vous apercevrez naître ces pensées, arrêtez-les dans leur commencement. On mérite la tentation quand on l'écoute. Coupez court, non par des efforts et par des méthodes, mais en laissant ces pensées sans leur dire ni *oui* ni *non*. Les gens auxquels on ne répond rien se taisent bientôt. Livrez-vous à Dieu sans vous reprendre sous aucun prétexte, et il aura soin de tout.

¹ Matth. v. 34.

CXLVIII.

(CXXIII.)

Comment on doit agir envers une personne foible et dissipée.

Pour N...., ce n'est que foiblesse et dissipation. La guerre l'avoit trop dissipé ; d'autres tentations l'ont trouvé affoibli par celle-là : mais j'espère que l'expérience de sa foiblesse se tournera à profit. Ayez une patience sans bornes avec lui. Parlez-lui quand Dieu vous donne des paroles, et n'en mêlez jamais aucune des vôtres. Ne le pressez jamais par activité et par sagesse humaine ; ne patientez jamais par politique et par méthode. Quand vous lui direz les paroles de Dieu, elles seront pleines d'autorité, et vous serez écouté. On peut parler avec force, et attendre avec patience tout ensemble : sa foiblesse même augmentera votre autorité. Elle doit lui faire sentir combien il a besoin de se défier de lui et d'être docile. Soyez ferme sur les points essentiels, desquels tous les autres dépendent.

Je l'aime toujours tendrement, et j'espère que Dieu ne lui aura montré le bord du précipice, que pour le guérir de sa dissipation, de son goût pour le monde, et de sa confiance en lui-même ; mais il tomberoit enfin bien bas, s'il refusoit d'être simple, docile et petit, parmi tant d'expériences de sa fragilité et de sa misère. Quand nous ne nous humilions pas au milieu même de l'humiliation que Dieu nous donne tout exprès pour nous réduire à la petitesse et à la souplesse, nous le forçons malgré lui à frapper des coups encore plus grands, et à nous faire éprouver de plus humiliantes faiblesses. Au contraire, notre petitesse et notre docilité dans la misère apaisent le cœur de Dieu. On peut lui dire avec confiance : *Vous ne mépriserez point un cœur abattu et écrasé*¹. Dieu s'attendrit, et ne résiste point à cette souplesse des petits.

Parlez donc suivant qu'il vous sera donné une bouche et une sagesse. Tenez l'enfant par la lisière ; ne le laissez pas tomber. Ménagez votre santé sur laquelle on me met en quelque inquiétude : reposez-vous et soulagez-vous en tout ce que vous le pourrez. Plus vous prendrez les croix journalières comme le pain quotidien, avec paix et simplicité, moins elles détruiront votre santé foible et délicate ; mais les pré-

¹ Ps. l. 49.

voyances et les réflexions vous tueroient bientôt. Voulez-vous mener tout comme Dieu, qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force et douceur ? n'y mêlez rien d'humain, et surtout nulle volonté intéressée pour la réputation de votre famille.

seroit un soulagement pour elle et pour vous ; mais si vous n'avez personne qui convienne, ou bien si elle ne peut s'ouvrir qu'à vous seule, il faut que vous portiez seule tout le fardeau.

CXLIX.

(CXXIV.)

Ne pas trop pousser une ame que Dieu attire ; mais s'accommoder à sa grâce, et en attendre les momens.

Pour la personne dont vous me parlez, vous n'avez qu'à faire ce que je m'imagine que vous faites, qui est de l'attendre, de ne la pousser jamais, de la laisser presser intérieurement à Dieu seul, de lui dire ce que Dieu vous donne quand elle vient à vous ; de le lui dire doucement, avec amitié, support, patience et consolation. Elle aura des inégalités, des irrésolutions, des défiances, des tentations contre vous : mais Dieu ne la laissera point sans achever son ouvrage, et c'est à vous à la soutenir. Les opérations de la grâce sont douloureuses. On vient jusques au bord du sacrifice de toutes les choses du monde, et on recule souvent d'horreur avant que de s'y précipiter. Ces hésitations si pénibles sont les fondemens de ce que Dieu prépare. Plus on a été foible, plus Dieu donne sa force. Voyez l'agonie du jardin, où Jésus-Christ est triste jusqu'à la mort, et demande que le calice d'amertume soit détourné de lui : cette foiblesse est suivie du grand sacrifice de la croix.

Pourvu que vous ne poussiez jamais trop cette personne, elle reviendra toujours à vous, et ces retours vous donneront une force infinie. Il ne faut souvent qu'une demi-parole, qu'un regard, qu'un silence, pour achever la détermination d'une ame que Dieu presse. Quand vous ne pourrez lui parler, donnez-lui quelque bonne et courte lecture à faire, ou un moment d'oraison à pratiquer. Si son esprit est trop peiné pour les exercices, demeurez en silence avec elle ; de temps en temps dites deux mots pour la calmer ; souffrez d'elle tout ce que l'humeur et l'esprit de tentation lui feront faire, et qu'elle vous retrouve ensuite bonne et ouverte comme auparavant. Il n'y a que l'infidélité qu'il ne faut jamais lui passer ; mais pour les saillies qui échappent, il faut les supporter. Si vous pouviez lui faire voir quelque personne d'expérience et de grâce qui vous aidât, ce

CL

(CXXV.)

Ne point se rebuter des imperfections d'autrui, et ne pas trop presser les commençans.

Je suis bien fâché de tous les mécomptes que vous trouvez dans les hommes ; mais il faut s'accoutumer à y chercher peu, c'est le moyen de n'être jamais mécompté. Il faut prendre des hommes ce qu'ils donnent, comme des arbres les fruits qu'ils portent : il y a souvent des arbres où l'on ne trouve que des feuilles et des chenilles. Dieu supporte et attend les hommes imparfaits, et il ne se rebute pas même de leurs résistances. Nous devons imiter cette patience si aimable, et ce support si miséricordieux. Il n'y a que l'imperfection qui s'impatiente de ce qui est imparfait ; plus on a de perfection, plus on supporte patiemment et paisiblement l'imperfection d'autrui sans la flatter. Laissez ceux qui s'érigent un tribunal dans leur prévention : si quelque chose les peut guérir, c'est de les laisser aller à leur mode, et de continuer à marcher de notre côté devant eux avec une simplicité et une petitesse d'enfant.

Ne pressez point N.... Il ne faut demander qu'à mesure que Dieu donne. Quand il est serré, attendez-le, et ne lui parlez que pour l'élargir : quand il est élargi, une parole fera plus que trente à contre-temps. Il ne faut ni semer ni labourer quand il gèle et que la terre est dure. En le pressant, vous le décourageriez. Il ne lui en resteroit qu'une crainte de vous voir, et une persuasion que vous agissez par vivacité naturelle pour gouverner. Quand Dieu voudra donner une plus grande ouverture, vous vous tiendrez toujours toute prête pour suivre le signal, sans le prévenir jamais. C'est l'œuvre de la foi, c'est la patience des saints. Cette œuvre se fait au dedans de l'ouvrier, en même temps qu'au dehors sur autrui ; car celui qui travaille meurt sans cesse à soi en travaillant à faire la volonté de Dieu dans les autres.

AVIS SUR LES ÉPREUVES ET LES
VICISSITUDES DE LA VIE INTÉRIEURE.

CLI. (CXXVI.)

Abandon à Dieu parmi les vicissitudes de la vie intérieure.

Laissez votre cœur aller comme Dieu le mène, tantôt haut, tantôt bas; cette vicissitude est une rude épreuve. Si on étoit toujours dans la peine, on s'y endurcirait, ou bien on n'y durerait guère; mais les intervalles de calme et de respiration renouvellent les forces, et préparent une plus douloureuse surprise dans le retour des amertumes. Pour moi, quand je souffre, je ne vois plus que souffrances sans bornes; et quand le temps de consolation revient, la nature craint de sentir cette douceur, de peur que ce ne soit une espèce de trahison, qui se tourne en surprise plus cuisante quand la croix recommencera. Mais il me semble que la vraie fidélité est de prendre également le bien et le mal comme ils viennent, voulant bien essayer toute cette secousse. Il faut donc se laisser soulager quand Dieu nous soulage, se laisser surprendre quand il nous surprend, et se laisser désoler quand il nous désole.

En vous disant tout ceci, j'ai horreur de tout ce que l'expérience de ces choses porte avec soi; je frémis à la seule ombre de la croix: mais la croix extérieure sans l'intérieure, qui est la désolation, l'horreur et l'agonie, ne seroit rien. Voilà, N., ce que je vous dis sans dessein, parce que c'est ce qui m'occupe dans ce moment. J'ai aujourd'hui le cœur en paix sèche et amère; le demain m'est inconnu: Dieu le fera à son bon plaisir, et ce sera toujours le pain quotidien. Il est quelquefois bien dur et bien pesant à l'estomac. Écoutez Dieu, et point vous-même: là est la vraie liberté, paix et joie du Saint-Esprit. Tout à vous, etc.

CLII. (CXXVII.)

En quoi consiste la véritable ferveur.

SOYEZ en paix, M.... La ferveur sensible ne dépend nullement de vous: l'unique chose qui en dépend est votre volonté. Donnez-la à Dieu

sans réserve. Il ne s'agit point de sentir un goût de piété; il s'agit de vouloir tout ce que Dieu veut. Reconnaissez humblement vos fautes; détachez-vous, abandonnez-vous; aimez Dieu plus que vous-même, et sa gloire plus que votre vie; du moins désirez d'aimer ainsi, et demandez ce véritable amour. Dieu vous aimera et mettra sa paix au fond de votre cœur. Je la lui demande pour vous, et je voudrois souffrir pour l'obtenir.

CLIII. (CXXVIII.)

Se contenter de l'opération de Dieu, quoique cachée, et mélangée des saillies du naturel.

Je comprends, ce me semble, assez ce qui fait votre peine. Votre état est si simple, si sec et si nu, que vous ne trouvez rien pour vous soutenir, et que toute sûreté sensible vous manque au besoin. Mais votre conduite est droite, et éloignée de tout ce qui peut causer l'illusion. Il m'a même paru que vous êtes plus régulier qu'autrefois, sans être moins libre et moins simple. Je vous trouve plus modéré, moins décisif, plus accommodant, moins attentif aux défauts d'autrui, plus patient dans les occasions, plus appliqué à vos devoirs. Quoiqu'il vous paroisse que tout se fait chez vous par naturel, il est pourtant vrai que votre naturel ne fait point tout cela, et qu'il faisoit tout le contraire.

Il n'est pas étonnant que l'opération de la grâce, pour se cacher, se confonde insensiblement avec la nature. De plus, on fait toujours bien des fautes par les saillies du naturel, surtout quand on est fort vif; et le sentiment intérieur qu'on a, tente de croire que la vie est toute pleine de ces mouvemens naturels auxquels on se laisse aller; mais dans le fond on travaille, malgré ses fautes, à réprimer ses saillies; et quoique ce travail soit simple et peu sensible, il ne laisse pas d'être très-réel. D'un autre côté, les fautes qu'on voit tiennent l'âme dans la défiance d'elle-même, et dans une entière pauvreté d'esprit.

Ne vous attristez donc point; et quoique Dieu ne vous console guère, ne vous rebutez point de demeurer dans son sein. Le monde ne vous convient point dans votre état. La plupart des compagnies ne vous seroient pas propres, quand même elles ne seroient pas dangereuses; mais je vous souhaiterois quelque petite société

innocente qui vous pût amuser et délasser l'esprit. Pour moi, mon cœur est sec et languissant : la vie ne me fait aucun plaisir ; mais il faut toujours aller en avant , et être chaque jour ce qu'il plaît à Dieu. Si j'osois , je dirois que je le veux lui seul et sans mesure.

CLIV. (CXXIX.)

Etre fidèle aux exercices de piété, indépendamment du goût sensible. Aimer Dieu, et tendre par la volonté à cet amour.

J'ai souvent pensé, monsieur, depuis hier aux choses que vous me fîtes l'honneur de me dire, et j'espère de plus en plus que Dieu vous soutiendra. Quoique vous ne sentiez pas un grand goût pour les exercices de piété, il ne faut pas laisser d'y être aussi fidèle que votre santé le permettra. Un malade convalescent est encore dégoûté ; mais, malgré son dégoût, il faut qu'il mange pour se nourrir.

Il seroit même très-utile que vous puissiez avoir quelquefois un peu de conversation chrétienne avec les personnes de votre famille à qui vous pourrez vous ouvrir, mais pour le choix agissez en toute liberté selon votre goût présent. Dieu ne vous attire point par une touche vive et sensible, et je m'en réjouis, pourvu que vous demeuriez ferme dans le bien : car la fidélité soutenue, sans goût, est bien plus pure et plus à l'épreuve de tous les dangers. que les grands attendrissemens qui sont trop dans l'imagination. Un peu de lecture et de recueillement chaque jour vous donnera insensiblement la lumière et la force de tous les sacrifices que vous devez à Dieu. Aimez-le; je vous quitte de tout le reste ; tout le reste viendra par l'amour : encore même ne veux-je point vous demander un amour tendre et empressé ; il suffit que la volonté tende à l'amour, et que, malgré les goûts corrompus qui restent dans le cœur, elle préfère Dieu au monde entier et à soi-même. Vous serez le plus ingrat de tous les hommes, si vous n'aimez pas Dieu qui vous aime tant, et qui ne se rebute point de frapper à la porte de votre cœur pour y répandre son amour. Quand vous ne trouvez point cet amour en vous, du moins demandez-le, désirez de l'avoir, et attendez-le avec une ferme confiance. Voilà ce que je ne puis m'empêcher de vous dire, tant je suis plein de ce qui vous touche.

CLV. (CXXX.)

Touchant les distractions involontaires et les sécheresses.

Vous ne sauriez me dire les choses trop simplement. Ne vous mettez point en peine des pensées de vanité qui vous importunent par rapport aux dispositions de votre cœur que vous m'expliquez. Dieu ne permettra pas que le venin de l'orgueil corrompe ce que vous faites par nécessité pour aller droit à lui. De plus, il y a toujours plus à s'humilier et à se confondre, qu'à se plaire et à se glorifier dans les choses qu'on est obligé de dire de soi. Il en faut dire avec simplicité le bien comme le mal, afin que la personne à qui on se confie sache tout, comme un médecin, et puisse donner des remèdes proportionnés aux besoins.

Il ne s'agit point de ce que vous sentez malgré vous, ni des pensées qui se présentent à votre esprit, ni des distractions involontaires qui vous fatiguent dans votre oraison : il suffit que votre volonté ne veuille jamais être distraite, c'est-à-dire, que vous ayez toujours l'intention droite et sincère de faire oraison, et de laisser tomber les distractions dès que vous les apercevez. En cet état, les distractions ne vous feront que du bien : elles vous fatigueront, vous humilieront, vous accoutumeront à vivre de pain sec et noir dans la maison de Dieu. vous demeurerez fidèle à servir Dieu, à l'aimer, et à vous unir à lui dans la prière sans y goûter les consolations sensibles qu'on y cherche souvent plus que lui-même. L'illusion est à craindre quand on ne cherche Dieu qu'avec un plaisir goûté. Ce plaisir peut flatter l'amour-propre ; mais quand on demeure uni à Dieu dans les ténèbres de la foi et dans les sécheresses des distractions, on le suit en portant la croix pour l'amour de lui. Quand les douceurs viendront, vous les recevrez pour ménager votre foiblesse. Quand Dieu vous en sévrera comme on sévre un enfant du lait pour le nourrir de pain, vous passerez de cette douceur sensible, pour aimer Dieu dans un état humble et mortifié. Gardez-vous bien, en cet état, de reculer sur vos communions. L'oraison et la communion marcheront d'un pas égal, sans plaisir, mais avec une pure fidélité. Dieu n'est jamais si bien servi que quand nous le servons, pour ainsi dire, à nos dépens, sans en avoir sur-le-champ un profit sensible.

CLVI. (CXXXI.)

Souffrir la tiédeur et ses propres dégoûts. Oraison de silence.

Je ne suis point étonné de votre tiédeur. On n'est point toujours en ferveur ; Dieu ne permet pas qu'elle soit continue : il est bon de sentir , par des inégalités , que c'est un don de Dieu , qu'il donne et qu'il retire comme il lui plaît. Si nous étions sans cesse en ferveur , nous ne sentirions ni les croix , ni notre foiblesse : les tentations ne seroient plus des tentations réelles. Il faut que nous soyons éprouvés par la révolte intérieure de notre nature corrompue , et que notre amour se purifie par nos dégoûts. Nous ne tenons jamais tant à Dieu , que quand nous n'y tenons plus par le plaisir sensible , et que nous demeurons fidèles par une volonté toute nue , étant attachés sur la croix. Les peines du dehors ne seroient point de vraies peines , si nous étions exempts de celles du dedans. Souffrez donc en patience vos dégoûts , et ils vous seront plus utiles qu'un goût accompagné de confiance en votre état. Le dégoût souffert par une volonté fidèle est une bonne pénitence. Il humilie , il met en défiance de soi , il fait sentir combien on est fragile , il fait recourir plus souvent à Dieu. Voilà de grands profits. Cette tiédeur involontaire , et cette pente à chercher tout ce qui peut flatter l'amour-propre , ne doivent pas vous empêcher de communier.

Vous voulez courir après un goût sensible de Dieu , qui n'est ni son amour , ni l'oraison. Prenez ce goût quand Dieu vous le donne , et quand il ne vous le donne pas , aimez , et lâchez de faire oraison comme si ce goût ne vous manquait pas. C'est avoir Dieu que de l'attendre. D'ailleurs vous faites très-bien de ne demander à Dieu les goûts et les consolations qu'autant qu'il lui plaira de vous les donner. Si Dieu veut vous sanctifier par la privation de ces goûts sensibles , vous devez vous conformer à ses desseins de miséricorde et porter les sécheresses : elles serviront encore plus à vous rendre humble , et à vous faire mourir à vous-même ; ce qui est l'œuvre de Dieu.

Vos peines ne viennent que de vous-même : vous vous les faites en vous écoutant. C'est une délicatesse et une sensibilité d'amour-propre que vous nourrissez dans votre cœur en vous attendrissant sur vous-même. Au lieu de por-

ter fidèlement la croix , et de remplir vos devoirs en portant le fardeau d'autrui pour lui aider à le porter , et pour redresser les personnes que Dieu vous confie , vous vous resserrez en vous-même , et vous ne vous occupez que de votre découragement. Espérez en Dieu ; il vous soutiendra et vous rendra utile au prochain , pourvu que vous ne doutiez point de son secours , et que vous ne vous épargniez point dans ce travail.

Gardez-vous bien d'interrompre votre oraison ; vous vous feriez un mal infini. Le silence dont vous me parlez vous est excellent toutes les fois que vous y sentez de l'attrait. Sortez-en pour vous occuper des vérités plus distinctes , quand vous en avez la facilité et le goût ; mais ne craignez point ce silence quand il opère en vous pour la suite une attention plus fidèle à Dieu dans le reste de la journée. Demeurez libre avec Dieu de la manière que vous pourrez , pourvu que votre volonté soit unie à lui , et que vous cherchiez ensuite à faire sa volonté aux dépens de la vôtre.

CLVII. (CXXXII.)

De l'instinct du fond ; de la présence de Dieu ; des amusemens innocens.

Je crois que vous devez être en repos pour votre oraison , elle me paroît bonne , et vous n'avez qu'à la continuer avec confiance en celui d'où elle vient et avec qui vous y êtes. Pour ce que vous nommez *instinct* , c'est un germe secret d'amour et de présence de Dieu , qu'il faut avoir soin de nourrir , parce que c'est lui qui nourrit tout le reste dans votre cœur. La manière de cultiver cet instinct est toute simple : il faut , 1° éviter la dissipation qui l'affoiblirait ; 2° le suivre par le retour au silence et au recueillement toutes les fois que ce fond se réveille et vous fait apercevoir votre distraction ; 3° céder à cet instinct , en lui faisant les sacrifices qu'il demande en chaque occasion pour vous faire mourir à vous-même.

Il ne faut pas croire que la présence de Dieu soit imaginaire , à moins qu'elle ne nous donne de grandes lumières pour dire de belles choses. Cette présence n'est jamais plus réelle et plus miséricordieuse , que quand elle nous enseigne à nous taire , à nous humilier , à n'écouter point notre amour-propre , et à demeurer avec petitesse et fidélité dans les ténèbres de la foi. Ce

goût intime de renoncement à soi et de petitesse est bien plus utile que des lumières éclatantes et des sentimens vifs.

Pour cette présence sensible de Dieu que vous avez moins qu'autrefois, elle ne dépend pas de vous. Dieu la donne et l'ôte comme il lui plaît; il suffit que vous ne tombiez point dans une dissipation volontaire. Il y a des amusemens de passion ou de vanité, qui dissipent et qui mettent quelque entre-deux entre Dieu et nous. Il y a d'autres amusemens, qu'on ne prend que par simplicité et dans l'ordre de Dieu, pour se délasser, pour occuper l'activité de son imagination, pendant que le cœur a une autre occupation plus intime. On peut s'amuser de cette façon dans les temps de la journée où l'on ne pourroit pas continuer l'oraison sans se fatiguer: alors c'est une demi-oraison, qui vaut quelquefois autant que l'oraison même qu'on fait auprès.

CLVIII. (CXXXIII.)

Ne pas s'inquiéter des sentimens, mais du fond de la volonté.

Il faut songer à réparer le dérangement dont vous vous plaignez dans votre intérieur. Les manières trop naturelles d'autrui réveillent tout ce qu'il y a en nous de trop naturel; elles nous font sortir d'un certain centre de la vie de grâce; mais il faut y rentrer avec simplicité et défiance de soi. La dureté, l'injustice, la fausseté, se trouvent dans notre cœur, quant aux sentimens, lorsque nous nous trouvons avec des personnes qui piquent notre amour-propre; mais il suffit que notre volonté ne suive pas ce penchant. Il faut mettre ses défauts à profit par une entière défiance de notre cœur.

Je suis fort aise de ce que vous ne trouvez en vous aucune ressource pour soutenir le genre de vie que vous avez embrassé. Je craindrois tout pour vous, si vous vous sentiez affermie dans le bien, et si vous vous promettiez d'y persévérer; mais j'espère tout quand je vois que vous désespérez sincèrement de vous-même. O qu'on est foible quand on se croit fort! O qu'on est fort en Dieu quand on se sent foible en soi!

Le sentiment ne dépend pas de vous: aussi l'amour n'est-il pas dans le sentiment. C'est le vouloir qui dépend de vous, et que Dieu demande. Il faut que la volonté soit suivie de l'action; mais souvent Dieu ne demande pas de

grandes œuvres de nous. Régler son domestique, mettre l'ordre à ses affaires, élever ses enfans, porter ses croix, se passer des vaines joies du siècle, ne flatter en rien son orgueil, réprimer sa hauteur naturelle; travailler à devenir simple, naïve, petite; se taire, se recueillir, s'accoutumer à une vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu: voilà les œuvres dont Dieu se contente.

Vous voudriez, dites-vous, des croix pour expier vos péchés et pour témoigner votre amour à Dieu. Contentez-vous des croix présentes; avant que d'en chercher d'autres, portez bien celles-là; n'écoutez ni vos goûts, ni vos répugnances; tenez-vous dans cette disposition générale de dépendance sans réserve de l'esprit de grâce en toute occasion. C'est la mort continue à soi-même. Ne refusez rien à Dieu, et ne le prévenez sur rien pour les choses où vous ne voyez point encore sa volonté. Chaque jour apportera ses croix et ses sacrifices. Quand Dieu voudra vous faire passer dans un autre état, il vous y préparera insensiblement. Je serai volontiers votre instrument de mort par cette dépendance de la grâce. Je souhaite que Dieu poursuive sans relâche en vous toute vie de l'amour-propre

CLIX. (CXXXIV.)

Recevoir également de Dieu la tranquillité et la sécheresse dans l'oraison.

Vous ne devez point être en peine sur la tranquillité que Dieu vous donne dans l'oraison. Quand elle vient, il la faut prendre sans aucun scrupule: ce seroit résister à Dieu, que de vouloir, sous prétexte d'humilité et de pénitence, rejeter cet attrait de grâce pour vous occuper de vos misères. La vue de vos misères revient assez à son tour. Mais quand vous trouvez un penchant et une facilité à être dans une douce présence de Dieu, rien n'est si bon que d'y demeurer. Vous avouez que, hors de cette tranquillité en la présence de Dieu, vous ne savez ce que c'est qu'oraison. Gardez-vous bien donc de sortir, par votre propre choix, d'une disposition hors de laquelle vous dites que votre oraison se perd.

D'un autre côté, quand une certaine douceur vous manque en cet état-là, ne croyez point que tout soit perdu. Dieu ne vous ôte ce plaisir, que pour vous sevrer peu à peu comme un en-

fant, et pour vous accoutumer à du pain sec en la place du lait. Il faut sevrer l'enfant, et l'enfant crie : mais il vaut mieux le laisser crier, et le sevrer pour le mieux nourrir et le faire croître. La privation de cette douceur sensible ne détruit pas l'oraison ; au contraire, elle la purifie. C'est avoir Dieu sans Dieu, comme vous le disiez hier, c'est-à-dire, Dieu seul sans ses dons, qui rendent sa présence douce, sensible et consolante : c'est Dieu même dans un état de plus pure foi ; c'est Dieu caché, mais Dieu pourtant ; c'est Dieu qui éprouve notre amour ; ce n'est plus Dieu qui charme notre goût et qui épargne notre foiblesse. Il faut éprouver la vicissitude de ces deux états, pour ne tenir point à l'un, et pour n'être pas découragé de l'autre. Il faut être détaché de l'un, et ferme dans l'autre. Il faut être indifférent pour tous les deux, et ne changer point dans ces changemens. Il faut croire que nous ne pourrions nous donner le goût consolant : c'est Dieu seul qui le donne, comme et quand il lui plaît. Il faut s'en laisser priver, et sacrifier à Dieu ses dons quand il les retire, comme une fidèle épouse se laisseroit patiemment priver des bijoux et des caresses de son époux pour se conformer à sa volonté. Il est encore plus parfait de tenir à Dieu qui nous rabaisse, qui nous dépouille, qui nous éprouve, que de tenir à Dieu qui nous enrichit, qui nous charme et qui nous caresse.

Laissez vos fautes : il suffit de les voir quand la lumière s'en présente, et de ne vous épargner point sur leur correction. Vos tentations se tourneront à profit. La véritable union à Dieu, qui est un amour simple et humble, diminue les imperfections. Demeurez donc unie à Dieu, et souffrez tout ce qu'il donne de croix et d'épreuves.

CLX.

(CXXXV.)

Recevoir avec une égale tranquillité les consolations et les sécheresses, selon qu'il plaît à Dieu.

DIEU vous aime, puisqu'il a tant de jalousie à votre égard, et qu'il a soin de vous faire sentir jusqu'aux moindres fautes que vous commettez. Quand vous apercevez quelque faute qui vous indispose pour l'oraison, contentez-vous de vous humilier sous la main de Dieu, et de recevoir cette interruption des grâces sensibles, comme la pénitence que vous avez méritée.

Ensuite demeurez en paix ; ne recherchez point par amour-propre ce plaisir qui peut vous venir de la société des bonnes gens qui vous honorent ; mais aussi ne vous faites point un scrupule de recevoir cette consolation quand la Providence vous l'envoie. Laissez tomber l'excès de sensibilité que vous éprouvez dans de telles consolations. Il suffit que votre volonté ne s'y livre pas, et que vous soyez sincèrement déterminée à vous en passer toutes les fois qu'elles cesseront.

Vous voulez savoir ce que Dieu demande de vous là-dessus ; et je vous réponds que Dieu veut que vous preniez ce qui vient, et que vous ne couriez point au-devant de ce qui ne se présente point. Recevez avec simplicité ce qui vous est donné, n'y regardant que Dieu seul qui vous le donne pour soutenir votre foiblesse, et portez avec foi la privation de toutes les choses dont Dieu vous prive pour vous détacher. Quand vous prendrez ainsi également les inégalités des hommes à votre égard, que Dieu permet tout exprès pour vous éprouver par ces espèces de secoues, vous verrez que les consolations ne vous saisiront plus jusqu'à vous dissiper et à troubler votre oraison, et que les privations ne se tourneront plus en découragement et en dépit.

Ne quittez point vos deux temps réglés d'oraison pour le matin et pour le soir. Ils sont courts : vous les passerez facilement, moitié ennui et distractions involontaires, moitié retour à votre occupation de Dieu. Pour le reste de la journée, laissez-vous aller au recueillement, à mesure que vous vous y trouverez disposée. Il faut seulement y mettre deux bornes : l'une, qu'il ne vous détournera d'aucun de vos devoirs extérieurs ; l'autre, que vous prendrez garde que ce recueillement n'épuise peu à peu votre tête, et ne mine insensiblement votre très-délicate santé.

Marchez avec confiance et sans crainte. La crainte resserre le cœur ; la confiance l'élargit ; la crainte est le sentiment des esclaves ; l'amour de confiance est le sentiment des enfans.

Pour vos misères, il faut vous accoutumer à les voir avec une sincère condamnation, sans vous impatienter ni décourager. Pour un travail paisible, par rapport à la correction, ramenez votre cœur, autant que vous le pourrez, au calme de l'oraison et à la présence familière de Dieu pendant la journée.

CLXI. (CXXXVI.)

La désoccupation de soi-même perfectionne la vigilance pour se corriger, loin de l'exclure. Dieu doit être aimé purement.

Je comprends que toutes vos peines viennent de ce que vous voulez trop juger de vous-même, et de ce que vous en jugez par une fausse apparence, qui est votre sentiment. Dès que vous ne trouvez point un certain goût et un attrait sensible dans l'oraison, vous êtes tentée de vous décourager. Comme vous êtes dans une solitude sèche, triste et languissante, vous n'y avez guère d'autre soutien que le plaisir de goûter la piété : ainsi il n'est pas étonnant que vous vous trouviez abattue dès que cet appui vient à vous manquer. Voulez-vous être en paix ? occupez-vous moins de vous-même, et un peu plus de Dieu. Ne vous jugez point, mais laissez-vous juger avec une entière démission d'esprit par celui que vous avez choisi pour vous conduire. Il est vrai qu'on est souvent occupé de soi sans le vouloir, et que l'imagination nous fait souvent retomber dans cette occupation pénible : mais je ne vous demande point l'impossible ; je me borne à vouloir que vous ne soyez point occupée de vous-même par choix, et que vous n'entrepreniez point volontairement de juger de votre état par vos propres lumières. Dès que vous apercevez en vous cette occupation et ce jugement, détournen-en votre vue comme d'une tentation, et ne rendez pas volontaire, par une continuation de propos délibéré, ce qui commence par pure surprise d'imagination.

Au reste, ne croyez point que cette conduite que je vous conseille vous empêche de pratiquer la vigilance sur vous-même, que Jésus-Christ recommande dans l'Évangile. La plus parfaite manière de veiller sur soi est de veiller devant Dieu contre les illusions de l'amour-propre. Or une des plus dangereuses illusions de l'amour-propre est de s'attendrir sur soi, d'être sans cesse autour de soi-même, d'être occupé de soi d'une occupation empressée et inquiète, qui trouble, qui dessèche, qui resserre le cœur, qui ôte la présence de Dieu, enfin qui nous fait juger de nous-mêmes jusqu'à nous jeter dans le découragement. Dites comme saint Paul ¹ : *Et même je ne me juge point* ; vous

n'en veillerez que mieux sur vos défauts pour les corriger, et sur vos devoirs pour les remplir, quoique vous ne soyez point volontairement dans ces occupations inquiètes d'amour-propre. Ce sera par amour pour Dieu, que vous retrancherez d'une manière simple et paisible tout ce que cet amour vigilant et jaloux vous fera apercevoir d'irparfait et d'indigne du bien-aimé. Vous travaillerez à vous corriger sans impatience et sans dépit d'amour-propre contre vos foiblesses. Vous vous supporterez humblement sans vous flatter. Vous vous laisserez juger, et vous ne ferez qu'obéir.

Cette conduite va bien plus à mourir à soi-même que celle de suivre les délicatesses, les dépits, les impatiences de l'amour-propre sur la perfection. De plus, c'est prendre une fausse règle pour juger de soi, que d'en juger par les sentimens que l'on trouve au dedans de soi-même. Dieu ne nous demande que ce qui dépend de nous ; c'est précisément notre volonté qui dépend d'elle-même. Le sentiment n'est point en notre pouvoir ; nous ne pouvons ni nous le donner ni nous l'ôter comme il nous plaît. Les plus endureis pécheurs ont quelquefois, malgré eux, de bons mouvemens. Les plus grands saints ont été violemment tentés par des sentimens corrompus dont ils avoient horreur. Ces sentimens ont même servi à les humilier, à les mortifier, à les purifier. *La vertu*, dit saint Paul ¹, *se perfectionne dans l'infirmité*. Ce n'est donc pas le sentir, mais le consentir qui nous rend coupables.

Pourquoi donc croyez-vous être loin de Dieu quand vous ne pouvez pas le goûter ? Sachez qu'il est tout auprès de ceux qui ont le cœur en tribulation et en sécheresse. Vous ne pouvez point vous donner par industrie ce goût sensible. Qu'est-ce que vous voulez aimer. Est-ce le plaisir de l'amour ou le bien-aimé ? Si ce n'est que le plaisir de l'amour que vous cherchez, c'est votre propre plaisir, et non celui de Dieu, qui est l'objet de vos prétentions. On impose souvent à soi-même dans la vie intérieure. On se flatte de chercher Dieu, et on ne cherche que soi dans le culte divin. On ne quitte les plaisirs du monde, que pour se faire un plaisir raffiné dans la dévotion ; et comme on ne tient à Dieu que par le plaisir, on ne tient plus à lui quand la source du plaisir tarit. Il ne faut jamais se priver de ce plaisir par une recherche volontaire des autres plaisirs qui rendent indigne de celui-là : mais enfin, quand ce plaisir

¹ I Cor. iv. 3.

¹ II Cor. xii. 9.

manque , il faut continuer à aimer sans plaisir, et mettre la consolation à servir Dieu à ses dépens , malgré les dégoûts qu'on éprouve. O que l'amour est pur quand il se soutient sans aucun goût sensible ! O que tout s'avance quand on est tenté de croire tout perdu ! O que l'amour souffrant sur le Calvaire est au-dessus de l'amour enivré sur le Thabor ! On ne peut guère compter sur une âme qui n'a point encore été sevrée du lait des consolations spirituelles.

Je ne veux plus que vous soyez une dame sage, forte et vertueuse en grand ; je veux tout en petit. Soyez une bonne petite enfant.

CLXII. (CXXXVII.)

Comment se conduire parmi les vicissitudes de la vie intérieure.

Il faut supposer qu'il se mêle beaucoup d'imagination, de sentimens, et même de sensibilité d'amour-propre dans notre oraison. De là vient que nous sommes dans une espèce d'ivresse quand notre imagination nous donne de belles images avec des sentimens de plaisir, et que nous sommes découragés dès que ces images et ces sentimens flatteurs nous manquent ; mais cette confiance dans le bon temps et ce découragement dans le mauvais ne sont que pure illusion. Il ne faudroit ni s'élever quand l'oraison est douce, ni s'abattre quand elle devient sèche et obscure. Le fond de l'oraison demeure toujours le même, pourvu qu'on ait toujours la même volonté d'être uni à Dieu, sans s'élever des dons sensibles, et sans s'abattre de leur privation. Dieu, par ses dons sensibles, soulage quelquefois notre imagination, il aide notre esprit, il soutient notre volonté foible et prête à succomber. Il retire aussi assez souvent ses secours pour nous empêcher de nous les approprier avec une vaine confiance, et pour nous accoutumer à sa présence malgré les distractions et les sécheresses. L'oraison n'est jamais si pure, que quand on la continue par fidélité, sans plaisir ni goût.

Il est vrai que, si cette présence vous est facilitée par la considération méthodique de quelques vérités particulières, il faut vous appliquer à ces vérités pour en nourrir votre cœur ; mais si ces vérités ne servent point à faciliter la présence de Dieu, et si ce n'est qu'une inquiétude scrupuleuse, vous ne ferez que vous embrouiller en vous écoutant.

Il ne dépend point de vous de dissiper les distractions involontaires, l'ennui, le dégoût et l'obscurité. Ce qui dépend de vous, moyennant la grace de Dieu, est la patience dans cet ennui, le retour paisible à la présence de Dieu quand vous apercevez la surprise des distractions, et la fidélité pour demeurer attachée à Dieu sans plaisir par une volonté sèche et nue.

Laissez tomber celles de vaine complaisance comme celles de découragement, et allez toujours votre train. Le tentateur ne cherche qu'à vous arrêter ; en ne vous arrêtant point, vous vaincrez la tentation d'une façon simple et paisible.

CLXIII. (CXXXVIII.)

Demeurer fidèle dans les sécheresses, pour vivre de la vraie vie de Jésus-Christ en Dieu.

Vous ne devez point douter que votre santé ne me soit fort chère. Ce qui m'est encore plus cher, est votre fidélité à Dieu. Il ne s'agit point des douceurs et des consolations qu'on voudroit goûter en le servant. Il ne dépend pas même de notre travail de nous procurer toujours une ferveur sensible. Quoiqu'il ne faille jamais s'attirer cette privation par la moindre dissipation ou négligence volontaire, il faut néanmoins se passer de ces soutiens si consolans, et continuer avec une humble patience au milieu des ténèbres et des sécheresses quand Dieu nous y met. C'est même un grand profit pour une âme constante dans le bien, que de voir toute sa pauvreté et toute son impuissance. Il importe bien plus de sentir sa misère pour recourir à Dieu, que de goûter une consolation qui tente de vaine complaisance.

O mon cher enfant, toute la vie chrétienne consiste à mourir à soi pour vivre à Dieu. Il faut donc mourir sans cesse à toutes les vies secrètes et flattenses de l'amour-propre. Il faut être jaloux contre l'amour-propre pour l'amour de Dieu. Il faut s'exécuter à tout moment pour préférer la volonté de Dieu aux goûts naturels. Voilà le vrai contre-poison de l'illusion dans la vie spirituelle. On ne s'égare sous de beaux prétextes de perfection, qu'en recherchant ce qui nous flatte au lieu de contenter Dieu, et qu'en voulant accommoder la piété à nos arrangemens, au lieu d'assujétir tous nos goûts à la croix de Jésus-Christ. La vie qui résiste à Dieu est une vie fausse et douloureuse ; au contraire, la mort

qui cède à Dieu est une mort de paix et d'union avec la véritable vie. Cette bienheureuse mort est une vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu, et la vie des consolations mondaines est une vie trompeuse. O mon cher enfant, laissons-nous mourir à tout, afin que Jésus-Christ seul vive en nous.

CLXIV. (CXXXIX.)

Crainte injurieuse à Dieu. Utilité d'une misère qui humilie.

Ne craignez rien : vous feriez une grande injure à Dieu, si vous vous défiiez de sa bonté ; il sait mieux ce qu'il vous faut, et ce que vous êtes capable de porter, que vous-même : il ne vous tentera jamais au-dessus de vos forces. Encore un coup, ne craignez rien, âme de peu de foi. Vous voyez, par l'expérience de votre foiblesse, combien vous devez être désabusée de vous-même et de vos meilleures résolutions. A voir les sentimens de zèle où l'on est quelquefois, on croiroit que rien ne seroit capable de nous arrêter ; cependant, après avoir dit comme saint Pierre ¹ : *Quand même il faudroit mourir avec vous cette nuit, je ne vous abandonnerai point*, on finit comme lui par avoir peur d'une servante, et par renier lâchement le Sauveur. O qu'on est foible ! Mais autant que notre foiblesse est déplorable, autant l'expérience nous en est-elle utile pour nous ôter tout appui et toute ressource au dedans de nous. Une misère que nous sentons, et qui nous humilie, nous vaut mieux qu'une vertu angélique que nous nous approprierions avec complaisance. Soyez donc foible et découragée si Dieu le permet, mais humble, ingénue et docile dans ce découragement. Vous rirez un jour des frayeurs que la grace vous donne maintenant, et vous remercierez Dieu de tout ce que je vous ai dit sans prudence, pour vous faire renoncer à votre sagesse timide.

CLXV. (CXL.)

Langueur de l'ame; sa source et son remède.

Ma vie est triste et sèche comme mon corps ; mais je suis dans je ne sais quelle paix languissante. Le fond est malade, et il ne peut se

¹ *Matth.* xxvi. 35.

remuer sans une douleur sourde. Nul sensibilité ne vient que d'amour-propre ; on ne souffre qu'à cause qu'on veut encore. Si on ne vouloit plus rien que la seule volonté de Dieu, on en seroit sans cesse rassasié, et tout le reste seroit comme du pain noir qu'on présente à un homme qui vient de faire un grand repas. Si la volonté présente de Dieu nous suffisoit, nous n'attendrions point nos desirs et nos curiosités sur l'avenir. Dieu fera sa volonté, et il ne fera point la nôtre : il fera fort bien. Abandonnons-lui non-seulement toutes nos vues humaines, mais encore tous nos souhaits pour sa gloire, attendue selon nos idées. Il faut le suivre en pure foi et à tâtons. Quiconque veut voir, désire, raisonne, craint et espère pour soi et pour les siens. Il faut avoir des yeux comme n'en ayant pas : aussi bien ne servent-ils qu'à nous tromper et qu'à nous troubler. Heureux le jour où nous ne voulons pas prévoir le lendemain !

CLXVI. (CXLI.)

Supporter patiemment les sécheresses et la vue de nos misères.

Je suis fort touché de la peinture que vous m'avez faite de votre état. Il est très-pénible ; mais il vous sera fort utile, si vous y suivez les desseins de Dieu. L'obscurité sert à exercer la pure foi et à dénuer l'ame. Le dégoût n'est qu'une épreuve, et ce qu'on fait en cet état est d'autant plus pur, qu'on ne le fait ni par inclination ni par plaisir : on va contre le vent à force de rames. Pour l'état qui paroît tout naturel, je ne m'en étonne nullement. Dieu ne peut nous cacher sa grâce que sous la nature. Tout ce qui est sensible se trouve conforme aux saillies du tempérament, et le don de Dieu n'est que dans le fond le plus intime et le plus secret d'une volonté toute sèche et toute languissante. Souffrir, passer outre, et demeurer en paix dans cette douloureuse obscurité, est tout ce qu'il faut. Les défauts mêmes les plus réels se tourneront en mort et en désappropriation, pourvu que vous les regardiez avec simplicité, petitesse, détachement de votre lumière propre, et docilité pour la personne à qui vous vous ouvrez. Vous n'avez rien à craindre que de votre esprit, qui pourroit vous donner un art que vous n'apercevriez pas vous-même, pour tendre au but de votre amour-propre : mais comme vous êtes sincèrement en garde contre vous, et comme

vous ne cherchez qu'à mourir à de bonne foi, je compte que tout in peines serviront à rabaisser votre ce vous déposséder de votre propre ce de vos misères démontrera votre sag seulement vous soulager et vous ép les tentations de découragement, a personne foible qu'on a besoin de co faire respirer.

Votre tempérament est tout ensem colique et vif : il faut y avoir égard ser jamais trop attrister votre imagina il lui faut des soulagemens de simpli petitesse, non de hauteur et de sages tent l'amour-propre.

Plus vous vous livrez sans me sure pour sortir de vous et pour en perdre tou te possession, plus Dieu en prendra posses sion, qui ne sera jamais la vôtre. Et core une fois, laissez tout tomber, ténèbres, inc ertitudes, misères, craintes, sensibilités, découra gement ; amusez-vous sans vous passionner : rec evez tout ce que les amis vous donneront de bon , comme un bien inespéré, qui ne fait que passer au travers d'eux, et que Dieu vous envoie. Pour les choses choquantes, regardez-les co me venant de leurs défauts, et supportez les leurs comme vous supportez les vôtres. Vous n'aurez jamais aucun mécompte, si vous ne voulez ja mais compter avec aucun de vos amis. L'amour y a que de Dieu ne s'y méprend jamais ; il n' ter. La l'amour-propre qui puisse se mécomp é est de grande marque d'un cœur désappropri t indul voir un cœur sans délicatesse pour soi, e et indulgent pour autrui.

Je conviens que la simplicité seroit d'un excellent usage avec nos bonnes gens ; mais la simplicité demande dans la pratique un ne pro fonde mort de la part de toutes les per sonnes sones. Les imparfa its sont imparfaitement simples : ils se blessent mal à propos, ils critiquent, ils veulent devin er, ils censurent avec un zèle indiscret, ils gênent les autres : insensiblement les défauts natu els se glissent sous l'apparence de simplicité.

CLXVII. (CLXVII.)

Avantages des croix et de l'état d'obscurité où Dieu nous laisse.

Vous avez bien des croix à porter ; mais vous en avez besoin, puisque Dieu vous les donne.

Il les sait bien choisir : c'est ce choix qui déconcerte l'amour-propre et qui le fait mourir. Les croix choisies et portées avec propriété, loin d'être des croix et des moyens de mort, seroient des alimens et des ragoûts pour une vie d'amour-propre. Vous vous plaignez d'un état de pauvreté intérieure et d'obscurité ; *Bienheureux les pauvres d'esprit* ! *Bienheureux ceux qui croient sans voir* ! Ne voyons-nous pas assez, pourvu que nous voyions notre misère sans l'excuser ? Voir nos ténèbres, c'est voir tout ce qu'il faut. En cet état, on n'a aucune lumière qui flatte notre curiosité, mais on a toute celle qu'il faut pour se défier de soi, pour ne s'écouter plus, et pour être docile à autrui. Que seroit-ce qu'une vertu qu'on verroit au dedans de soi, et dont on seroit content ? Que seroit-ce qu'une lumière aperçue, et dont on jouiroit pour se conduire ? Je remercie notre Seigneur de ce qu'il vous ôte un si dangereux appui. Allez, comme Abraham, *sans savoir où* ; ne suivez que l'esprit de petitesse, de simplicité et de renoncement : il ne vous inspirera que paix, recueillement, douceur, détachement, support du prochain, et contentement dans vos peines.

CLXVIII. (CLXVIII.)

Tendre habituellement à Dieu avec paix et fidélité, sans se détourner pour toutes les distractions involontaires.

MARCHEZ dans les ténèbres de la foi et dans la simplicité évangélique, sans vous arrêter ni aux goûts, ni aux sentiments, ni aux lumières de la raison, ni aux dons extraordinaires. Contentez-vous de croire, d'obéir, de mourir à vous-même, selon l'état de vie où Dieu vous a mis.

Vous ne devez point vous décourager pour vos distractions involontaires, qui ne viennent que de vivacité d'imagination et d'habitude de penser à vos affaires. Il suffit que vous ne donniez point lieu à ces distractions, qui arrivent pendant l'oraison, en vous donnant une dissipation volontaire pendant la journée. On s'épanche trop quelquefois ; on fait même de bonnes œuvres avec trop d'empressement et d'activité ; on suit trop ses goûts et ses consolations : Dieu en punit dans l'oraison. Il faut s'accoutumer à agir en paix, et avec une con-

¹ *Matth.* v. 3. — ² *Joan.* xx. 29. — ³ *Hebr.* xi. 8.

tinuelle dépendance de l'esprit de grâce, qui est un esprit de mort à toutes les vies les plus secrètes de l'amour-propre.

L'intention habituelle, qui est la tendance du fond vers Dieu, suffit : c'est marcher en la présence de Dieu. Les évènements ne vous trouveroient pas dans cette situation, si vous n'y étiez point. Demeurez-y en paix, et ne perdez point ce que vous avez chez vous, pour courir au loin après ce que vous ne trouveriez point. J'ajoute qu'il ne faut jamais négliger, par dissipation, d'avoir une intention plus distincte ; mais l'intention qui n'est pas distincte et développée est bonne. La paix du cœur est un bon signe, quand on veut d'ailleurs de bonne foi obéir à Dieu par amour avec jalousie contre l'amour-propre.

Profitez de vos imperfections pour vous détacher de vous-même, et pour vous attacher à Dieu seul. Travaillez à acquérir des vertus, non pour y chercher une dangereuse complaisance, mais pour faire la volonté du bien-aimé.

Demeurez dans votre simplicité, retranchant les retours inquiets sur vous-même, que l'amour-propre fournit sans cesse sous de beaux prétextes : ils ne feroient que troubler votre paix et que vous tendre des pièges. Quand on mène une vie recueillie, mortifiée, et de dépendance par le vrai désir d'aimer Dieu, la délicatesse de cet amour reproche intérieurement tout ce qui le blesse. Il faut s'arrêter tout court dès qu'on sent cette blessure et ce reproche au cœur. Encore une fois, demeurez en paix.

AVIS SUR LA PRATIQUE DE L'HUMILITÉ,

DU RENONCEMENT A SOI-MÊME,

DE LA RÉSIGNATION DANS LES CROIX, ETC.

CLXIX. (CXLIV.)

Souffrir avec patience et courage dans les peines domestiques.

Je prends, monsieur, une très-grande part à toutes vos peines domestiques, et je comprends qu'elles doivent être fort grandes ; mais vous savez que la croix est faite pour nous, et nous pour elle. C'est notre place que d'y demeurer paisiblement attachés avec Jésus-Christ jusqu'au dernier soupir de la vie. Il seroit glorieux d'y avoir été patiemment, si on pouvoit en descendre ; mais y être cloué et y expirer, c'est ce qui est terrible. C'est seulement dans

ce dernier moment qu'on peut dire, *Tout est consommé.*

Je prie N..... de faire le moins de réflexions qu'elle pourra sur tout ce qui ne va qu'à troubler sa paix et son avancement, en la jetant dans une occupation inquiète d'elle-même, qui est une tentation véritable. Pour vous, monsieur, prenez courage : *sustine sustentationes Dei*¹. Toute notre piété n'est qu'imagination, si nous ne sommes pas contents lorsque Dieu nous frappe, et si nous cherchons, par ragoût, des espérances dans les temps à venir de cette vie pour nous consoler. Le détachement de ce monde ne sauroit être trop absolu et trop de pratique.

CLXX. (CXLV.)

Avantages de se laisser rapetisser.

Je prie souvent Dieu qu'il vous tienne dans sa main. Le point essentiel est la petitesse. Il n'y a rien qu'elle ne raccommode, parce que la petitesse rend docile, et que la docilité redresse tout. Vous seriez plus coupable qu'un autre si vous résistiez à Dieu en ce point. D'un côté, vous avez reçu plus de lumières et de grâces qu'un autre pour vous laisser apétisser : d'un autre côté, personne n'a plus éprouvé que vous ce qui doit rabaisser le cœur et ôter toute confiance en soi-même. C'est le grand fruit de l'expérience de nos infirmités, que de nous rendre petits et souples. J'espère que notre Seigneur vous gardera, et je le lui demande avec instance.

CLXXI. (CXLVI.)

Quelle doit être la souffrance pour y conserver la paix.

Pour N..... je prie notre Seigneur de lui donner une simplicité qui soit la source de la paix pour elle. Quand nous serons fidèles à laisser tomber d'abord toute réflexion superflue et inquiète, qui vient d'un amour de nous-mêmes très-différent de la charité, nous serons au large au milieu de la voie étroite ; et sans manquer ni à Dieu ni aux hommes, nous serons dans la pure liberté et dans la paix innocente des enfants de Dieu.

¹ *Eccli.* 11. 3.

Je prends pour moi, monsieur, ce que je donne aux autres, et je vois bien que je dois chercher la paix où je leur propose de la chercher. J'ai le cœur en souffrance. C'est la vie à nous-mêmes qui nous fait souffrir: ce qui est mort ne sent plus. Si nous étions morts, et si *notre vie étoit cachée avec Jésus-Christ en Dieu*, comme parle l'apôtre ¹, nous n'aurions plus les peines de l'esprit que nous ressentons. Nous pourrions bien sentir des douleurs du corps, comme la fièvre, la goutte, etc.; nous pourrions bien aussi souffrir des douleurs spirituelles, c'est-à-dire des douleurs imprimées dans l'âme, sans qu'elle y eût aucune part. mais pour les peines d'inquiétude, où l'âme ajoute à la croix imposée par la main de Dieu une agitation de résistance, et, pour ainsi dire, une nonvolonté de souffrir, nous n'avons ces sortes de douleurs qu'autant que nous vivons encore à nous-mêmes.

Une croix purement donnée de Dieu, et pleinement voulue, sans retour inquiet par celui qui la porte, est tout ensemble douloureuse et paisible. Au contraire, une croix qui n'est pas pleinement et simplement voulue, et que la vie propre repousse un peu, est une double croix: elle est encore plus croix par la résistance vaine que l'âme y apporte, que par l'impression de douleur qu'elle fait nécessairement. La douleur et la paix sont dans un merveilleux mélange en purgatoire. On n'y souffre rien que de la main de Dieu: la résistance de la volonté n'a aucune part à cette douleur. O heureux qui pourroit souffrir dans cette paix simple de plein acquiescement, ou de non-résistance parfaite! Rien n'abrège et n'adoucit tant les peines, que de les recevoir ainsi.

Mais d'ordinaire on marche avec Dieu: on veut toujours poser des bornes, et voir le bout de sa peine. Le même fond de vie opiniâtre et caclée, qui rend la croix nécessaire, fait qu'on la repousse à demi par de petits coups secrets, et qu'on en retarde l'opération. Ainsi c'est toujours à recommencer: on souffre, et on n'achève point l'ouvrage pour lequel on souffre. Je prie notre Seigneur que nous ne tombions, ni les uns ni les autres, dans cet état de langueur où la croix ne se tourne point à profit. Saint Paul dit ² que *Dieu aime celui qui donne gaiement l'aumône*: combien plus doit-il aimer celui qui donne gaiement toute sa volonté pour s'abandonner à ses opérations crucifiantes!

¹ Colos. III, 3. — ² II Cor. IX, 7.

CLXXII. (CXLVII.)

Bonheur des croix.

Je ne puis m'empêcher d'admirer la vertu de la croix: nous ne valons rien que par elle. Elle me fait frémir, et me donne des convulsions dès qu'elle se fait sentir; et tout ce que j'ai dit de ses opérations salutaires s'évanouit dans l'agonie où elle met le fond du cœur. Mais, dès qu'elle me laisse respirer, je rouvre les yeux, je la vois admirable, et je suis honteux d'en avoir été si accablé. L'expérience de cette inégalité est une profonde leçon.

En quelque état que soit votre malade, et quelque suite que Dieu donne à son mal, elle est bienheureuse d'être si souple dans la main de Dieu. Si elle meurt, elle meurt au Seigneur; si elle vit, elle vit à lui. *Où la croix, où la mort* ¹.

Rien n'est au-dessus de la croix, que le parfait règne de Dieu: et encore la souffrance en amour est un règne commencé, dont il faut se contenter pendant que Dieu diffère la consommation. Vous avez besoin de croix aussi bien que moi. Le fidèle distributeur des dons nous a bien partagés. Qu'il en soit béni à jamais. O qu'il est bon, de nous châtier pour nous corriger!

CLXXIII. (CXLVIII.)

Souffrir ici-bas comme les âmes du purgatoire.

Je n'ai rien à vous répondre sur ce qui vous regarde: je ne vois rien à ajouter sur les choses que Dieu vous fait voir, et qu'il est capital de suivre sans relâche. Allez toujours mourant de plus en plus. La mort est bien plus mort quand autrui nous la donne. Demeurez dans la dépendance où Dieu vous met: elle sert à vous décider, à vous tirer de votre sagesse, et à vous apaiser, vous dont la pente étoit de mener les autres. Mais ne laissez pas de dire à autrui votre simple pensée, à mesure qu'elle vous vient au cœur, sans réflexion ni mesure.

Je prends part à toutes vos croix, et je me sens attendri pour vous tous dans cette société de crucifiement. Il me semble que je suis in-

¹ Parole de sainte Thérèse.

timelement uni à tous ceux qui souffrent à notre Seigneur : jugez par là de la manière dont je suis touché de l'état de N..... Les souffrances ne sont données que pour l'avancement. Quand Dieu veut se hâter de faire en peu de temps un grand ouvrage, il fait beaucoup souffrir, et il redouble ses coups rigoureux. O qu'ils sont pleins d'amour et qu'ils épargnent, lors même qu'ils semblent écraser impitoyablement !

La croix est une bonne relique qu'il faut garder. L'amour sans croix seroit un charme, et il se tourneroit en illusion ; mais la croix rabaisse bien tous les beaux sentimens, toutes les hautes idées, toutes les ferveurs consolantes. O qu'on est petit quand on souffre, quand on souffre long-temps, et qu'on a beaucoup de peine à souffrir ! La souffrance est un purgatoire de miséricorde en ce monde. Mais qui est-ce qui souffre comme les âmes que Dieu purifie dans l'autre monde ? Qui est-ce qui souffre comme elles, sans se remuer sous la main de Dieu, sans chercher de soulagement, et sans impatience dans l'attente d'être délivré, sans effort pour abrèger l'épreuve, avec un amour paisible qui croit tous les jours, avec une joie pure au milieu de tout ce qui est douloureux, enfin avec une petitesse et une simplicité qui font qu'en souffrant on ne songe pas que l'on sacrifie quelque chose à Dieu ? Tâchons de fonder ce purgatoire en ce monde, comme on fonde des hôpitaux.

rairement de son secours. Nous ne pouvons espérer de ressource contre notre fragilité, que dans le recueillement et dans la prière.

Vous avez plus de besoin qu'un autre de ce secours : vous avez un naturel facile, qui s'engage et qui se passionne bientôt, votre vivacité et votre activité naturelle vous jetant sans cesse au dehors. D'ailleurs vous avez un air ouvert qui fait plaisir, et qui prévient le monde en votre faveur : il n'y a rien de si dangereux que de plaire ; l'amour-propre en est charmé, et ce charme empoisonne le cœur. D'abord on s'amuse et on se flâte, puis on se dissipe, et on sent ralentir toutes ses bonnes résolutions ; puis on s'enivre de soi-même et du monde, c'est-à-dire de plaisir et de vanité. Alors on se trouve dans une distance infinie de Dieu ; on n'a plus le courage d'y retourner ; on n'ose même plus songer à se faire cette violence.

Vous n'avez, monsieur, de ressources qu'à vous précautionner contre la dissipation. Je vous conjure de donner tous les matins un petit quart d'heure à une lecture méditée avec liberté, simplicité et affection ; encore un petit moment de même vers le soir : de temps en temps dans la journée renouvelez la présence de Dieu et l'intention d'agir pour lui ; humiliez-vous de vos fautes ; travaillez de bonne foi à vous corriger ; ayez patience avec vous-même, sans vous flatter, comme vous feriez avec un autre ; fréquentez les sacremens dans des temps réglés. Je prierai de tout mon cœur pour vous.

CLXXIV.

(CXLIX.)

Périls de l'activité et de la dissipation de l'esprit.

On ne peut être plus touché que je le suis, monsieur, de la très-bonne lettre que vous avez pris la peine de m'écrire : j'y vois votre cœur, et je le goûte. Je souhaite que Dieu vous conserve au milieu de la contagion du siècle. Le principal pour vous, monsieur, est de vous délier de votre facilité et de votre activité naturelle. Vous avez plus de penchant qu'un autre à vous dissiper ; dès que vous êtes dissipé, vous êtes affaibli. Comme votre force ne peut être qu'en Dieu seul, il ne faut pas s'étonner si la force vous manque dès que vous manquez à Dieu. C'est bien assez que Dieu nous soutienne quand nous ne nous éloignons pas de lui ; mais il doit permettre en quelque sorte notre chute quand nous ne craignons pas de tomber, et quand nous nous éloignons témé-

CLXXV.

(CL.)

Exhortation à la simplicité et à l'enfance chrétienne.

O que vous me serez chers, vous et N....., si ce que nous avons dit ici ensemble fait de nous un cœur et une âme ! Je ne le répète point, n'en ayant pas le temps : vous le savez. Ce n'est pas à la mémoire, mais au cœur, que je l'ai confié. S'il est entré dans votre cœur, vous le verserez fidèlement dans celui de N..... Non, mon cher, plus d'ambition, plus de curiosité ni de vivacité sur le monde, plus de régularité politique. Que le dehors soit simple, droit et petit, comme le dedans. *Si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus* ¹.

Soyons sages, mais de la sagesse de Dieu, et non de la nôtre. O la mauvaise sûreté, que celle

¹ Galat. v. 25.

qui vient d'une prudence mondaine ! Laissez tomber tout empressément, toute activité, toute dissipation : vous en avez un besoin infini. Lors même qu'on ne se recueille point par méthode, on doit laisser tomber par simple fidélité tout ce qui dissipe et distraît, tout ce qui ébranle l'imagination, qui réveille les goûts et les désirs naturels, qui troublent la paix, le silence, la petitesse et la nudité intérieure. On parle magnifiquement de la passivité perpétuelle. On veut des sûretés, des lumières extraordinaires, et même des prédictions, pour se contenter dans l'obscurité de la pure foi. C'est vouloir voir le soleil à minuit.

Soyez bien petits, bien simples; qu'il n'y ait plus ni Céphas ni Apollon, mais le seul enfant Jésus qui nous réunisse tous dans sa seule enfance. Voilà l'Avent qui vient; renaissions avec lui. Mille très-humbles compliments à M.....; aucun à N.....; car je ne veux plus qu'il y ait un quelqu'un chez elle à qui nul compliment puisse s'adresser.

CLXXVI.

(CLI.)

Il n'y a que la mort de l'esprit qui prépare bien à celle du corps.

J'APPRENDS, ma chère fille, que votre santé n'est pas bonne, et mon cœur en souffre une sensible douleur, quoique je veuille pour vous tout ce que Dieu veut, comme je le veux pour moi-même. Je suis persuadé que vous acquiescez à tout, et qu'au lieu de lui donner vous lui laissez prendre tout ce qu'il lui plaît. On ne donne que du sien, et c'est ce que vous ne voulez pas avoir en ce monde; mais un domestique laisse prendre par son maître le tout ou partie de ce que le maître lui a confié. Faites ainsi de votre vie corporelle. *Mon âme est toujours dans mes mains*¹; laissez-la passer dans celles de Dieu à son gré. O qu'on est vivant dans la vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu, quand on est mort de la fausse vie de la terre!

La véritable vie est inconnue et incompréhensible au monde insensé. Il y a même une infinité de sages et demi-devôts qui bornent leur dévotion à regarder de loin la mort avec une certaine soumission à la Providence, sans laisser Dieu opérer en eux le détachement foncier de la vie. Il n'y a que la mort de l'esprit

qui prépare bien à celle du corps. Certaines gens pensent souvent à la mort du corps sans laisser mourir leur esprit: au contraire, la mort de l'esprit rend indifférent à la mort du corps, lors même qu'on n'en est pas directement occupé. Sainte Monique disait à son fils Augustin¹: « Mon fils, il n'y a plus rien qui me » plaise en cette vie: je ne sais plus ce que je » fais ici-bas, ni pourquoi j'y suis, toute es- » pérance y étant éteinte pour moi. » Voilà la mort après laquelle il ne coûte plus rien de mourir. Il n'y a de fausse vie que l'amour-propre; il n'y a de véritable vie que l'amour de Dieu. Dès que l'amour de Dieu a pris toute la place de l'amour-propre, on est mort à toute fausse vie, et vivant de la véritable. Il n'y a de vie que dans cette heureuse mort.

Voilà le nouvel homme qui se renouvelle de jour en jour pendant que le vieux se corrompt. *Faites cela, et vous vivrez*, dit Jésus-Christ². Laissez Dieu être l'unique Dieu de votre cœur; qu'il y brise l'idole du *moi*; que vous ne pensiez plus à vous par amour-propre; que vous soyez uniquement occupée de Dieu, comme vous l'avez été du *moi* sous de beaux prétextes. Sacrifiez le *moi* à Dieu; alors paix, liberté et vie, malgré la douleur, la faiblesse et la mort même.

Ménagez vos forces d'esprit et de corps. Supportez-vous avec petitesse. M..... est votre bâton: on porte le bâton dont on est soutenu. Que ne puis-je vous aller voir! Mais que dis-je? Dieu nous rapproche et nous unit; je suis en esprit au milieu de vous tous. Je prie Jésus enfant de vous apaiser de plus en plus. La force cachée de Jésus n'est que dans son enfance toute nue, toute pauvre d'esprit, toute abandonnée.

CLXXVII.

(CLII.)

Changer les maux en biens par la patience.

On change tous les maux en biens quand on les souffre en patience par amour pour Dieu. Au contraire, on change tous les biens en maux quand on s'y attache pour flatter son amour-propre. Le vrai bien n'est que dans le détachement et l'abandon à Dieu. Voici le temps de l'épreuve. C'est dans cette occasion qu'il faut se tenir dans les mains de Dieu avec confiance

¹ Ps. cxxv. v. 109.

² Confess. lib. ix, cap. x, v. 26. — ³ Luc. x, 28.

et union sans réserve. Que ne voudrois-je point donner pour vous voir au plus tôt parfaitement guérie de votre maladie, et plus encore de l'amour de ce monde? L'attachement à soi a cent fois plus de venin que la petite vérole. Le venin de l'amour-propre demeure au dedans. Je prie de tout mon cœur pour vous.

CLXXVIII. (CLIII.)

Dieu humilie l'ame par le sentiment de sa foiblesse.

JE suis dans une honteuse lassitude des croix. Il me semble qu'il ne me reste plus ni force ni haleine pour respirer dans la souffrance. La croix me fait horreur, et ma lâcheté m'en fait aussi. Je suis, entre ces deux horreurs, à charge à moi-même. Je frémis toujours par la crainte de quelque nouvelle occasion de souffrance. Ce n'est pas vivre que de vivre ainsi : mais qu'importe? Notre vie ne doit être qu'une mort lente. Il n'y a qu'à se laisser à la volonté toute-puissante qui nous crucifie peu à peu.

Mon cœur souffre dans ce moment sur ce que vous m'avez mandé, et votre souffrance augmente la mienne : mais il y a en moi, ce me semble, un fond d'intérêt propre et une légèreté dont je suis honteux. La moindre chose triste pour moi m'accable ; la moindre qui me flatte un peu me relève sans mesure. Rien n'est si humiliant que de se trouver si tendre pour soi, si dur pour autrui, si poltron à la vue de l'ombre d'une croix, et si léger pour secouer tout à la première lueur flatteuse. Mais tout est bon. Dieu nous ouvre un étrange livre pour nous instruire, quand il nous fait lire dans notre propre cœur.

LXXIX. (CLIV.)

Sur le même sujet.

CETTE tristesse, qui nous fait languir, m'alarme et me serre le cœur. Je la crains plus pour vous que toutes les douleurs sensibles. Je sais par expérience ce que c'est d'avoir le cœur flétri et dégoûté de tout ce qui pourroit lui donner du soulagement. Je suis encore à certaines heures dans cette disposition d'amertume générale, et je sens bien que si elle étoit

sans intervalle, je ne pourrois y résister longtemps.

Je viens de faire une mission à Tournai : tout cela s'est assez bien passé, et l'amour-propre même y pourroit avoir quelque petite douceur ; mais dans le fond le bien que nous faisons est peu de chose. Si on n'étoit soutenu par l'esprit de foi, pour travailler sans voir le fruit de son travail, on se décourageroit ; car on ne gagne presque rien, ni sur les hommes pour les persuader, ni sur soi-même pour se corriger. O qu'il y a loin depuis le mépris et la lassitude de soi-même jusqu'à la véritable correction ! Je suis à moi-même tout un grand diocèse, plus accablant que celui du dehors et que je ne saurois réformer. Mais il faut se supporter sans se flatter, comme on doit le faire pour le prochain.

CLXXX. (CLV.)

Souffrir sans perdre courage et avec fidélité, sous la main de Dieu, les opérations douloureuses qui nous rapetissent.

C'est dans la peine et dans l'amertume que je vous goûte d'avantage. J'ai vu de la candeur et de la petitesse dans vos lettres, et j'en remercie Dieu avec attendrissement. Il faut aimer ce que Dieu aime, et je ne doute point qu'il ne nous aime davantage quand il nous rapetisse en nous rabaisant. Pendant que cette opération vous est douloureuse, comptez qu'elle vous est utile et nécessaire. Le chirurgien ne nous fait du mal, qu'autant qu'il coupe dans le vif. Le malade ne sent rien quand on ne coupe que la chair déjà morte. Si vous étiez mort aux choses dont il s'agit, leur retranchement ne vous causeroit aucune douleur. Détachez-vous absolument, si vous voulez être en paix et mourir à vous-même. Ne vous contentez pas de faire certains efforts, et d'être petit par secousses : délaissez-vous sans aucune réserve à Dieu, pour mourir à vous-même dans toute l'étendue de ses desseins. Courage sans courage humain, ne perdez pas les grands fruits de cette croix. Soumettez-vous non-seulement à N.... pour vous laisser redresser, mais encore aux plus petits qui se mêleront de vous donner des avis à propos ou hors de propos. S'ils ne sont pas bons pour ceux qui les donneront par une critique indiscreète, ils seront excellens pour vous qui les recevrez en esprit de désappropriation et de mort.

Pour vos défauts, supportez-les avec patience, comme ceux du prochain, sans les flatter ni excuser. Il ne faut pas les vouloir garder, puisqu'ils déplaisent à Dieu : mais il faut sentir votre impuissance de les vaincre, et profiter de l'abjection qu'ils vous causent à vos propres yeux pour désespérer de vous-même. Jusqu'à ce désespoir de la nature, il n'y a rien de fait. Mais il ne faut jamais désespérer des bontés de Dieu sur nous, et ne nous défier que de nous-mêmes. Plus on désespère de soi pour n'espérer qu'en Dieu sur la correction de ses défauts, plus l'œuvre de la correction est avancée. Mais aussi il ne faut pas que l'on compte sur Dieu sans travailler fortement de notre part. La grâce ne travaille avec fruit en nous, qu'autant qu'elle nous fait travailler sans relâche avec elle. Il faut veiller, se faire violence, craindre de se flatter, écouter avec docilité les avis les plus humilians, et ne se croire fidèle à Dieu qu'à proportion des sacrifices qu'on fait tous les jours pour mourir à soi-même.

CLXXXI. (CLVI.)

Se laisser juger, et se corriger en suivant l'esprit de grâce.

C'EST à N..... à se laisser juger par les personnes qui le connoissent, et qui sont unies avec lui dans la même voie. Ce n'est pas assez de croire ce dont nous avons l'expérience ; il faut croire tout, quoiqu'on ne le voie pas, et le supposer vrai. Je compte que c'est faute d'attention que N..... ne l'a pas vu. Il reste le point principal, qui est de se corriger ; c'est à quoi il faut travailler en la manière qui convient : il faut le faire avec paix, simplicité et petitesse. Dieu veuille qu'il le fasse comme je le dis !

Je crois qu'il ne doit point avoir d'activité pour sa correction, et qu'elle doit venir par une simple fidélité à l'attrait de chaque moment, sans former des projets ni employer certains moyens. Il suffit de demeurer dans certaine paix où l'esprit de grâce fait sentir ce qui seroit d'un mouvement propre et d'une recherche secrète de sa satisfaction.

CLXXXII. (CLVII.)

Sacrifice absolu de l'amour-propre par un continué abandon de soi-même entre les mains de Dieu.

N..... vous dira combien je suis occupé de vous, et avec quel plaisir j'apprends que vous êtes en paix. O le grand sacrifice que la simplicité ! c'est le martyre de l'amour-propre. Ne se plus écouter, c'est la véritable abnégation. On aimeroit mieux souffrir les plus cruels tourmens. Dix ans d'austérités corporelles ne seroient rien en comparaison de ce retranchement des jalousies et des délicatesses de l'amour-propre, toujours curieux sur soi.

Cet abandon seroit le plus grand de tous les soutiens, s'il étoit aperçu avec certitude : mais il ne seroit plus abandon, si on le possédoit ; il seroit la plus riche et la plus flatteuse possession de nous-mêmes. Il faut donc que l'abandon qui nous donne tout nous cache tout, et qu'il soit lui-même caché. Alors ce dépouillement total nous donne en réalité toutes les choses qu'il dérobe à notre amour-propre. C'est que l'unique trésor du cœur est le détachement. Qui-conque est détaché de tout et de soi, retrouve tout et soi-même en Dieu. L'amour de Dieu s'enrichit de tout ce que l'amour-propre avare a perdu.

Vivez donc et mourez tous les jours sur le fumier de Job. Jésus-Christ nous a enrichis, comme parle saint Paul ¹, non de ses richesses visibles et éclatantes, mais de sa seule pauvreté. Nous voudrions des étoffes d'or ; mais il ne nous faut que la nudité de Jésus-Christ sur la croix, ou ses vêtemens déchirés en plusieurs morceaux et abandonnés à ceux qui le crucifient. Je dis tout bien à mon aise, moi qui cherche le repos et la consolation, moi qui crains la peine et la douleur, moi qui crie les hauts cris dès que Dieu coupe dans le vif ; mais enfin c'est la vérité qui me condamne, et à la condamnation de laquelle je souscris au fond de mon cœur, si je ne me trompe. Faites de même.

¹ II Cor. VIII. 9.

CLXXXIII. (CLVIII.)

Abandon à la seule volonté de Dieu : détachement de tout le reste.

J'ENTRE dans vos peines. Que ne puis-je faire quelque chose de plus ! Il faut imiter la foi d'Abraham, et aller toujours sans savoir où. On ne s'égare que par se proposer un but de son propre choix. Quiconque ne veut rien que la seule volonté de Dieu, la trouve partout, de quelque côté que la Providence le tourne, et par conséquent il ne s'égare jamais. Le véritable abandon n'ayant aucun chemin propre, ni dessein de se contenter, va toujours droit comme il plaît à Dieu. La voie droite est de se renoncer, afin que Dieu seul soit tout, et que nous ne soyons rien. J'espère que celui qui nourrit les petits oiseaux aura soin de vous. Heureux celui qui, comme Jésus-Christ, n'a pas de quoi reposer sa tête ! Quand on s'est livré à la pauvreté intérieure même, doit-on craindre l'extérieure ? Soyez fidèle à Dieu, et Dieu le sera à ses promesses. Faites honneur à la religion qui est si méprisée, et elle vous le rendra avec usure. Montrez au monde un courtisan qui vit de pure foi.

Craignez votre vivacité empressée, votre goût pour le monde, votre ambition secrète qui se glisse sans que vous l'aperceviez. Ne vous engagez point de certaines conversations de politique ou de joli badinage, qui vous dissipent, qui vous indisposent au recueillement et à l'oraison. Parlez peu : coupez court ; ménagez votre temps ; travaillez avec ordre et de suite ; mettez les œuvres en la place des beaux discours. Encore une fois, l'avenir n'est point encore à vous : il n'y sera peut-être jamais. Bornez-vous au présent : mangez le pain quotidien. *Demain aura soin de lui-même ; à chaque jour suffit son mal* ¹. C'est tenter Dieu que de faire provision de manne, pour deux jours ; elle se corrompt. Vous n'avez point aujourd'hui la grâce de demain : elle ne viendra qu'avec demain lui-même. Moment présent, petite éternité pour nous.

¹ Matth. VI. 34.

CLXXXIV. (CLIX.)

Porter la croix, et s'abandonner à la Providence.

On ne peut être plus vivement touché que je le suis de tout ce qui vous est arrivé. Il faut porter la croix comme un trésor ; c'est par elle que nous sommes rendus dignes de Dieu, et conformes à son Fils. Les croix font partie du pain quotidien. Dieu en règle la mesure selon nos vrais besoins, qu'il connoît, et que nous ignorons. Laissons-le faire, et abandonnons-nous à sa main. Soyez enfant de la Providence. Laissez raisonner vos parens et amis. Ne pensez point de loin à l'avenir. La manne se corrompoit quand on vouloit par précaution en faire provision pour plus d'un jour. Ne dites point : Qu'est-ce que nous ferons demain ? *Le jour de demain aura soin de lui-même*. Bornez-vous aujourd'hui au besoin présent ; Dieu vous donnera en chaque jour les secours proportionnés à ce besoin-là. *Inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono* ¹. La Providence feroit des miracles à force de les prévenir. Nous nous faisons nous-mêmes, par une industrie inquiète, une providence aussi fautive que celle de Dieu seroit assurée.

Quant à N..... il aime la religion et a des principes de vertu ; mais il a besoin d'être nourri et soutenu. Il faut le secourir sans le gêner. Vous connoissez son esprit vif et ses longues habitudes ; il faut lui passer bien des choses que je ne vous passerois pas. Dieu sait mieux que nous ce qu'il a mis dans chaque homme, et ce qu'il doit exiger de lui. Ménagez, supportez, respectez, espérez, fiez-vous au maître des cœurs, qui est fidèle à ses promesses. Soyez fidèle et docile vous-même. Mettez à profit vos foiblesses par une défiance infinie de vous-même, et par une souplesse enfantine pour vous laisser corriger. La petitesse sera votre force dans la foiblesse même.

CLXXXV. (CLX.)

Sur le même sujet.

JE ne doute point que notre Seigneur ne vous traite toujours comme l'un de ses amis, c'est-

¹ Ps. XXXIII. 41.

à-dire avec des croix, des souffrances et des humiliations. Ces voies et ces moyens, dont Dieu se sert pour attirer à soi les âmes, font bien mieux et plus vite cette affaire, que non pas les propres efforts de la créature; car cela détruit de soi-même et arrache les racines de l'amour-propre, que nous ne pourrions pas même découvrir qu'à grande peine: mais Dieu, qui connoît ses tanières, le va attaquer dans son fort et sur son fonds.

Si nous étions assez forts et fidèles pour nous confier tout-à-fait à Dieu, et le suivre simplement par où il voudroit nous mener, nous n'aurions pas besoin de grandes applications d'esprit pour travailler à la perfection: mais parce que nous sommes si foibles dans la foi, que nous voulons savoir partout où nous allons, sans nous en fier à Dieu, c'est ce qui allonge notre chemin, et qui gâte nos affaires spirituelles. Abandonnez-vous tant que vous pourrez à Dieu, et jusques au dernier respir: et il ne vous délaissera pas.

CLXXXVI. (CLXI).

Ne point agir par naturel, et amortir sa vivacité.

Stivez la voie de mort dans laquelle notre Seigneur vous a mis, et travaillez à amortir cette vivacité de votre naturel qui vous entraîne dans ce que vous faites. Soyez persuadé que tout ce que nous faisons par ce que nous sommes, je veux dire selon notre humeur et tempérament, n'ayant rien de surnaturel, nous rend ce que nous faisons inutile pour nous avancer en Dieu; et parce que sa divine majesté demande des âmes qu'elle attire à soi un retour ou recoulement perpétuel dans notre fin dernière, et dans la plénitude du vrai bien; lorsque nous agissons par nous-mêmes et selon notre humeur, tout ce que nous faisons se réfléchit sur nous-mêmes et en demeure-là, et Dieu n'y a point de part.

Vous voyez donc de quelle importance il vous est de réprimer la vivacité de vos humeurs et passions, et que c'est très-peu de chose de voir et pénétrer les secrets de la vie spirituelle, si on ne met point en exécution les moyens qui sont nécessaires pour parvenir à sa fin, qui est l'union réelle et véritable avec Dieu. Ceci ne demande point d'occupation de tête ni d'esprit, mais bonne volonté dans les occasions qui se présentent.

CLXXXVII. (CLXII.)

Souffrir avec abandon, et boire le calice d'amertume jusqu'à la dernière goutte.

J'ESPÈRE, monsieur, que, dans cet état de séparation et d'amertume, vous trouverez, loin des créatures, la plus puissante consolation. Dieu vous fera goûter ce qu'il est par lui-même quand tout le reste manque. La longueur de cette épreuve servira à vous endurcir contre vous-mêmes, et à pousser sans bornes votre abandon. Quand on se livre à Dieu pendant le temps de paix et de calme, on ne sait ni ce qu'on veut ni ce qu'on promet: quoique l'abandon soit sincère, il est encore bien superficiel; mais, quand le calice plein d'amertume se présente, alors la nature frémit, on est triste et craintif jusqu'à la mort, comme Jésus-Christ au jardin des Oliviers; on sue sang et eau; on dit: *Que ce calice soit éloigné de moi!* Heureux qui étouffe cette répugnance et ce soulèvement de la nature, pour ajouter, comme le Fils de Dieu: *Cependant que votre volonté se fasse, et non pas la mienne.* En vérité, monsieur, je serois bien fâché que vous perdissiez la moindre goutte du calice que Dieu vous présente. C'est maintenant qu'il faut exercer votre foi et votre amour. O que Dieu vous aime, puisqu'il vous frappe sans pitié! Quelque sacrifice qu'il vous demande, ne hésitez jamais. L'état de tristesse qui serre votre cœur, et la vue d'un objet affligeant qui est à toute heure devant vos yeux, me fait craindre pour votre santé. Ménagez-la; profitez des petits soulagemens qui se présenteront; faites-le avec simplicité.

CLXXXVIII. (CLXIII.)

La volonté de Dieu doit être notre tout.

JE vous souhaite la paix du cœur et la joie du Saint-Esprit, qui se trouve au milieu de toutes les croix et de toutes les tentations de la vie. C'est la différence essentielle entre la Babylone et la cité de Dieu. Un habitant de Babylone, quelque prospérité mondaine qui l'enivre, a un je ne sais quoi qui dit au fond du cœur: Ce n'est pas assez; je n'ai pas tout

¹ *Matth.* XXIV. 39.

ce que je voudrais, et j'ai encore ce que je ne voudrais pas. Au contraire, l'habitant de la cité sainte porte au fond de son cœur un *fiat* et un *amen* continuel. Il veut toutes ses peines, et il ne veut aucune des consolations dont Dieu le prive. Demandez-lui ce qu'il veut, il vous répondra que c'est précisément ce qu'il a. La volonté de Dieu, dans le moment présent, est le pain quotidien qui est au-dessus de toute substance. Il veut tout ce que Dieu veut en lui et pour lui. Cette volonté fait le rassasiement de son cœur; c'est la manne de toutes les goûts. *Glorificaveris eum*, dit Isaïe ¹, *dum non facis vias tuas, et non invenitur voluntas tua ut loquaris sermonem*. Aussi est-il dit de la nouvelle Jérusalem : *Vocaberis voluntas mea in ea* ². Elle n'aura plus d'autre nom; on n'en pourra plus avoir d'autre idée; elle ne sera plus rien d'elle-même. Comme saint Jean n'étoit qu'une voix annonçant Jésus-Christ, Jérusalem n'est plus que la seule *volonté de Dieu en elle*. Ce n'est plus elle qui vit et qui veut; c'est l'époux vivant et voulant dans l'épouse. Quelle est donc sa volonté sur vous? c'est que vous n'en ayez plus aucune, que vous ne trouviez plus en vous de quoi vouloir, que vous laissiez Dieu vouloir en vous tout ce qui est selon son esprit. *Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus; quia secundum Deum postulat pro sanctis* ³. Soyez donc l'homme de la volonté de Dieu, *virum voluntatis meae* ⁴. Ne la gênez en vous par aucune borne de volonté et de pensée propre, par aucun arrangement à votre mode.

La plupart des gens de bien, sous de beaux prétextes, font ce que saint Augustin reprochoit aux Demi-Pélagiens, qui étoit de vouloir que les mérites naturels précédassent, et que la grâce suivit la nature; *gratia pedissequa*. On veut que Dieu veuille ce que nous voulons, afin que nous voulions notre propre volonté dans la sienne. Il faut que la volonté de Dieu démonte la nôtre, et qu'il soit lui seul toutes choses en nous.

CLXXXIX. (CLXIV.)

Manière de bien porter sa croix.

PORTEZ en paix vos croix intérieures. Les extérieures sans celles de l'intérieur ne seroient point des croix; elles ne seroient que des vic-

toires continues, avec une flatteuse expérience de notre force invincible. De telles croix empoisonneroient le cœur, et charmeroient notre amour-propre. Pour bien souffrir, il faut souffrir foiblement en sentant sa faiblesse; il faut se voir sans ressource au dedans de soi; il faut être sur la croix avec Jésus-Christ, et dire comme lui. *Mon Dieu, mon Dieu, combien m'avez-vous abandonné!* O que la paix de la volonté, dans ce désespoir de l'amour-propre, est précieuse aux yeux de celui qui la fait en nous sans nous la montrer! Nourrissez-vous de cette parole de saint Augustin, qui est d'autant plus vivifiante, qu'elle porte au cœur une mort totale de l'amour-propre: « Qu'il ne soit » laissé en moi rien de moi-même, ni de quoi » jeter encore un regard sur moi; » *nihil in me relinquatur mihi, nec quo respiciam ad me ipsum*. N'écoutez point votre imagination ni les réflexions d'une sagesse humaine: laissez tomber tout, et soyez dans les mains du bien-aimé. C'est sa volonté et sa gloire qui doivent nous occuper.

CXC. (CLXV.)

Consentir à n'être rien, et se laisser consumer par une mort entière.

SOYEZ un vrai rien en tout et partout; mais il ne faut rien ajouter à ce pur rien. C'est sur le rien qu'il n'y a aucune prise. Il ne peut rien perdre. Le vrai rien ne résiste jamais, et il n'a point un *moi* dont il s'occupe. Soyez donc rien, et rien au-delà; et vous serez tout sans songer à l'être. Souffrez en paix; abandonnez-vous; allez, comme Abraham, sans savoir où. Recevez des hommes le soulagement que Dieu vous donnera par eux. Ce n'est pas d'eux, mais de lui par eux, qu'il faut le recevoir. Ne mêlez rien à l'abandon, non plus qu'au rien. Un tel vin doit être bu tout pur et sans mélange; une goutte d'eau lui ôte toute sa vertu. On perd infiniment à vouloir retenir la moindre ressource propre. Nulle réserve, je vous conjure.

Il faut aimer la main de Dieu qui nous frappe et qui nous détruit. La créature n'a été faite que pour être détruite au bon plaisir de celui qui ne l'a faite que pour lui. O heureux usage de notre substance! Notre rien glorifie l'Être éternel et le tout Dieu. Périssent donc ce que l'amour-propre voudroit tant conserver! Soyons l'holocauste que le feu de l'amour réduit en

¹ *Isai.* LVIII. 4. — ² *Isai.* LML. 4. — ³ *Rom.* VIII. 27. — *Isai.* XLVI. 11.

condens. Le trouble ne vient jamais que d'amour-propre ; l'amour divin n'est que paix et abandon. Il n'y a qu'à souffrir, qu'à laisser tomber, qu'à perdre, qu'à ne retenir rien, qu'à n'arrêter jamais un seul moment la main crucifiante. Cette non-résistance est horrible à la nature : mais Dieu la donne ; le bien-aimé l'adoucit, il mesure toute tentation.

Mon Dieu, qu'il est beau de faire son purgatoire en ce monde ! La nature voudrait ne le faire ni en cette vie ni en l'autre ; mais Dieu le prépare en ce monde, et c'est nous qui, par nos chicanes, en faisons deux au lieu d'un. Nous rendons celui-ci tellement inutile par nos résistances, que tout est encore à recommencer après la mort. Il faudrait être dès cette vie comme les âmes du purgatoire paisibles et souples dans la main de Dieu, pour s'y abandonner et pour se laisser détruire par le feu vengeur de l'amour. Heureux qui souffre ainsi !

Je vous aime et vous respecte de plus en plus sous la main qui vous brise pour vous purifier. O que cet état est précieux ! Plus vous vous y trouverez vide et privée de tout, plus vous m'y parôtrez pleine de Dieu et l'objet de ses complaisances. Quand on est attaché sur la croix avec Jésus-Christ, on dit comme lui, *O Dieu, ô mon Dieu, combien vous m'avez délaissé !* Mais ce délaissement sensible, qui est une espèce de désespoir dans la nature grossière, est la plus pure union de l'esprit, et la perfection de l'amour.

Qu'importe que Dieu nous dénoue de goûts et de soutiens sensibles ou aperçus, pourvu qu'il ne nous laisse pas tomber ? Le prophète Habacuc n'étoit-il pas bien soutenu quand l'ange le transportoit avec tant d'impétuosité de la Judée à Babylone, en le tenant par un de ses cheveux ¹ ? Il alloit sans savoir où, et sans savoir par quel soutien ; il alloit nourrir Daniel au milieu des lions ; il étoit enlevé par l'esprit invisible et par la vertu de la foi. Heureux qui va ainsi par une route inconnue à la sagesse humaine, et sans toucher du pied à terre !

Vous n'avez qu'à souffrir et à vous laisser consumer peu à peu dans le creuset de l'amour. Qu'y a-t-il à faire ? Rien qu'à ne repousser jamais la main invisible qui détruit et qui refond tout. Plus on avance, plus il faut se délaissier à l'entière destruction. Il faut qu'un cœur vivant soit réduit en cendre. Il faut mourir et ne voir point sa mort ; car une mort qu'on apercevrait seroit la plus dangereuse de toutes

les vies. *Vous êtes morts*, dit l'apôtre ¹, *et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu*. Il faut que la mort soit cachée, pour cacher la vie nouvelle que cette mort opère. On ne vit plus que de mort, comme parle saint Augustin. Mais qu'il faut être simple et sans retour pour laisser achever cette destruction du vieil homme ! Je prie Dieu qu'il fasse de vous un holocauste que le feu de l'autel consume sans réserve.

CXCI.

(CLXVI.)

Vivre en pur abandon et simple délaissier au bon plaisir de Dieu.

La peine que je ressens sur le malheur public ne m'empêche point d'être occupé de votre infirmité. Vous savez qu'il faut porter la croix, et la porter en pleines ténèbres. Le parfait amour ne cherche ni à voir ni à sentir. Il est content de souffrir sans savoir s'il souffre bien, et d'aimer sans savoir s'il aime. O que l'abandon, sans aucun retour ni repli caché, est pur et digne de Dieu ! Il est lui seul plus détruisant que mille et mille vertus austères et soutenues d'une régularité aperçue. On jeûneroit comme saint Siméon Stylite, on demeureroit des siècles sur une colonne ; on passeroit cent ans au désert, comme saint Paul ermite ; que ne feroit-on point de merveilleux et digne d'être écrit, plutôt que de mener une vie unie, qui est une mort totale et continuelle dans ce simple délaissier au bon plaisir de Dieu ! Vivez donc de cette mort ; qu'elle soit votre unique pain quotidien. Je vous présente celui que je veux manger avec vous.

Soyez simple et petit enfant. C'est dans l'enfance qu'habite la paix inaltérable et à toute épreuve. Toutes les régularités où l'on possède sa vertu sont sujettes à l'illusion et au mécompte. Il n'y a que ceux qui ne comptent jamais, lesquels ne sont sujets à aucun mécompte. Il n'y a que les âmes désappropriées par l'abnégation évangélique qui n'ont plus rien à perdre. Il n'y a que ceux qui ne cherchent aucune lumière, qui ne se trompent point. Il n'y a que les petits enfans qui trouvent en Dieu la sagesse, qui n'est point dans les grands et les sages qu'on admire.

¹ *Colos.* III, 3.

¹ *Dan.* XIV, 35.

CXCH. (CLXVII.)

Laisser expirer la nature dans le dépouillement et la mort totale.

Tout contribue à vous éprouver ; mais Dieu, qui vous aime, ne permettra pas que vous soyez tentée au-dessus de vos forces. Il se servira de la tentation pour vous faire avancer. Mais il ne faut chercher curieusement à voir en soi ni l'avancement, ni les forces, ni la main de Dieu, qui n'en est pas moins secourable quand elle se rend invisible. C'est en se cachant qu'elle fait sa principale opération : car nous ne mourrions jamais à nous-mêmes, s'il montrait sensiblement cette main toujours appliquée à nous secourir. En ce cas, Dieu nous sanctifieroit en lumière, en vie et en revêtement de tous les ornemens spirituels ; mais il ne nous sanctifieroit point sur la croix, en ténèbres, en privation, en nudité, en mort. Jésus-Christ ne dit pas : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se possède, qu'il se revête d'ornemens, qu'il s'enivre de consolations, comme Pierre sur le Thabor ; qu'il jouisse de moi et de soi-même dans sa perfection, qu'il se voie, et que tout le rassure en se voyant parfait ; mais au contraire il dit : *Si quelqu'un veut venir après moi, voici le chemin par où il faut qu'il passe ; qu'il se renonce, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive dans le sentier bordé de précipices où il ne verra que sa mort.* Saint Paul dit que nous voudrions être survêtus², et qu'il faut au contraire être dépouillés jusqu'à la plus extrême nudité pour être ensuite revêtus de Jésus-Christ.

Laissez-vous donc ôter jusqu'aux derniers ornemens de l'amour-propre, et jusqu'aux derniers voiles dont il tâche de se couvrir, pour recevoir la robe qui n'est blanchie que du sang de l'Agneau, et qui n'a plus d'autre pureté que la sienne. O trop heureuse l'ame qui n'a plus rien à soi, qui n'a même rien d'emprunté non plus que rien de propre, et qui se délaisse au bien-aimé, étant jalouse de n'avoir plus de beauté que lui seul ! O épouse, que vous serez belle quand il ne vous restera plus nulle parure propre ! Vous serez toute la complaisance de l'Époux quand l'Époux sera lui seul toute votre beauté. Alors il vous aimera sans mesure, parce que ce sera lui-même qu'il aimera uniquement

¹ Matth. XVI, 24. — ² II Cor. V, 3.

en vous. Écoutez ces choses, et croyez-les. Cet aliment de pure vérité sera d'abord amer dans votre bouche et dans vos entrailles ; mais il nourrira votre cœur, et le nourrira de la mort qui est l'unique vie. Croyez ceci, et ne vous écoutez point. Le *moi* est le grand séducteur : il séduit plus que le serpent séducteur d'Ève. Heureuse l'ame qui écoute en toute simplicité ce qui l'empêche de s'écouter et de s'attendrir sur soi !

Que ne puis-je être auprès de vous ! mais Dieu ne le permet pas. Que dis-je ? Dieu le fait invisiblement, et il nous unit cent fois plus intimement à lui, centre de tous les siens, que si nous étions sans cesse dans le même lieu. Je suis en esprit tout auprès de vous : je porte avec vous votre croix et toutes vos langueurs. Mais si vous voulez que l'enfant Jésus les porte avec vous, laissez-le se cacher à vos yeux ; laissez-le aller et venir en toute liberté. Il sera tout-puissant en vous, si vous êtes bien petite en lui. On demande du secours pour vivre et pour se posséder : il n'en faut plus que pour expirer et pour être dépossédé de soi sans ressource. Le vrai secours est le coup mortel ; c'est le coup de grâce. Il est temps de mourir à soi, afin que la mort de Jésus-Christ opère une nouvelle vie. Je donnerois la mienne pour vous ôter la vôtre, et pour vous faire vivre de celle de Dieu.

CXCH. (CLXVIII.)

Nécessité de s'abandonner en pure foi à l'opération cachée de Dieu pour donner la mort.

Ce que je vous souhaite au-dessus de tout, c'est que vous n'altériez point votre grâce en la cherchant. Voulez-vous que la mort vous fasse vivre, et vous posséder en vous abandonnant ? Un tel abandon seroit la plus grande propriété, et n'auroit que le nom trompeur d'abandon ; ce seroit l'illusion la plus manifeste. Il faut manquer de tout aliment pour achever de mourir. C'est une cruauté et une trahison, que de vous laisser respirer et nourrir pour prolonger votre agonie dans le supplice. Mourez ; c'est la seule parole qui me reste pour vous.

Qu'avez-vous donc cherché dans la voie que Dieu vous a ouverte ? Si vous vouliez vivre, vous n'aviez qu'à vous nourrir de tout. Mais combien y a-t-il d'années que vous êtes dévouée à l'obscurité de la foi, à la mort

et à l'abandon ? Etoit-ce à la condition de le faire en apparence , et de trouver une plus grande sûreté dans l'abandon même ? Si cela étoit , vous auriez été bien fine avec Dieu : ce seroit le comble de l'illusion. Si , au contraire , vous n'avez cherché (comme je n'en doute pas) que le sacrifice total de votre esprit et de votre volonté , pourquoi reculez-vous quand Dieu vous fait enfin trouver l'unique chose que vous vous avez cherchée ? Voulez-vous vous reprendre dès que Dieu veut vous posséder , et vous déposséder de vous-même ? Voulez-vous , par la crainte de la mer et de la tempête , vous jeter contre les rochers , et faire naufrage au port ? Renoncez aux sûretés ; vous n'en sauriez jamais avoir que de fausses. C'est la recherche infidèle de la sûreté qui fait votre peine. Loin de vous conduire au repos , vous résistez à votre grâce ; comment trouveriez-vous la paix.

J'avoue qu'il faut suivre ce que Dieu met au cœur ; mais il faut observer deux choses : l'une est que l'attrait de Dieu qui incline le cœur ne se trouve point par les réflexions délicates et inquiètes de l'amour-propre ; l'autre , qu'il ne se trouve point aussi par des mouvemens si marqués , qu'ils portent avec eux la certitude qu'ils sont divins. Cette certitude réfléchie , dont on se rendroit compte à soi-même , et sur laquelle on se reposerait , détruirait l'état de foi ; rendrait toute mort impossible et imaginaire , changeant l'abandon et la nudité en possession et en propriété sans bornes ; enfin ce seroit un fanatisme perpétuel , car on se croiroit sans cesse certainement et immédiatement inspiré de Dieu pour tout ce qu'on feroit à chaque moment. Il n'y auroit plus ni direction ni docilité , qu'autant que le mouvement intérieur , indépendant de toute autorité extérieure , y porteroit chacun. Ce seroit renverser la voie de foi et de mort. Tout seroit lumière , possession , vie et certitude dans toutes ces choses. Il faut donc observer qu'on doit suivre le mouvement , mais non pas vouloir s'en assurer par réflexion , et se dire à soi-même , pour jouir de sa certitude : Oui , c'est par mouvement que j'agis.

Le mouvement n'est que la grâce ou l'attrait intérieur du Saint-Esprit qui est commun à tous les justes ; mais plus délicat , plus profond , moins aperçu et plus intime dans les âmes déjà dénuées , et de la désappropriation desquelles Dieu est jaloux. Ce mouvement porte avec soi une certaine conscience très-simple , très-directe , très-rapide , qui suffit pour agir avec droiture , et pour reprocher à l'âme sou-

infidélité dans le moment où elle y résiste. Mais c'est la trace d'un poisson dans l'eau ; elle s'efface aussitôt qu'elle se forme , et il n'en reste rien : si vous voulez la voir , elle disparoit pour confondre votre curiosité. Comment prétendez-vous que Dieu vous laisse posséder ce don , puisqu'il ne vous l'accorde qu'ain que vous ne vous possédiez en rien vous-même ? Les saints patriarches , prophètes , apôtres , etc. , avoient , hors des choses miraculeuses , un attrait continu qui les pousoit à une mort continuelle ; mais ils ne se rendoient point juges de leur grâce , et ils la suivoient simplement : elle leur eût échappé pendant qu'ils auroient raisonné pour s'en faire les juges. Vous êtes notre ancienne , mais c'est votre ancienneté qui fait que vous devez à Dieu plus que toutes les autres. Vous êtes notre sœur aînée : ce seroit à vous à être le modèle de toutes les autres pour les affermir dans les sentiers des ténèbres de la mort. Marchez donc , comme Abraham , sans savoir où. Sortez de votre terre , qui est votre cœur ; suivez les mouvemens de la grâce , mais n'en cherchez point la certitude par raisonnement. Si vous la cherchez avant que d'agir , vous vous rendez juge de votre grâce , au lieu de lui être docile , et de vous livrer à elle comme les apôtres le faisoient. Ils étoient *liés à la grâce de Dieu* , dit saint Luc dans les Actes ¹. Si , au contraire , vous cherchez cette certitude après avoir agi , c'est une vaine consolation que vous cherchez par un retour d'amour-propre , au lieu d'aller toujours en avant avec une simplicité selon l'attrait , et sans regarder derrière vous. Ce regard en arrière interrompt la course , retarde les progrès , brouille et affoiblit l'opération intérieure : c'est un contre-temps dans les mains de Dieu ; c'est une reprise fréquente de soi-même : c'est défaire d'une main ce qu'on fait de l'autre. De là vient qu'on passe tant d'années languissant , hésitant , tournant tout autour de soi.

Je ne perds de vue ni vos longues peines , ni vos épreuves , ni le mécompte de ceux qui me parlent de votre état sans le bien connoître. Je conviens même qu'il m'est plus facile de parler , qu'à vous de faire , et que je tombe dans toutes les fautes où je vous propose de ne tomber pas. Mais enfin nous devons plus que les autres à Dieu , puisqu'il nous demande des choses plus avancées ; et peut-être sommes nous à proportion les plus reculés. Ne nous décourageons point : Dieu ne veut que nous voir fidèles. Recom-

¹ Act. xv. 40

mençons , et en recommençant nous finirons bientôt. Laissons tout tomber , ne ramassons rien ; nous irons bien vite et en grande paix.

CXCIV. (CLXIX.)

Abandon simple et total.

JE vous désire une simplicité totale d'abandon , sans laquelle on n'est abandonné qu'à condition de mesurer soi-même son abandon , et de ne l'être jamais dans aucune des choses de la vie présente qui touchent le plus notre amour-propre. Ce n'est pas l'abandon réel et total à Dieu seul , mais la fausseté de l'abandon et la réserve secrète , qui fait l'illusion.

Soyez petit et simple au milieu du monde le plus critique , comme dans votre cabinet. Ne faites rien , ni par sagesse raisonnée , ni par goût naturel , mais simplement par souplesse à l'esprit de mort et de vie ; de mort à vous , de vie à Dieu. Point d'enthousiasme , point de certitude recherchée au dedans de vous , point de ragoût de prédictions , comme si le présent , tout amer qu'il est , ne suffisoit pas à ceux qui n'ont plus d'autre trésor que la seule volonté de Dieu , et comme si on vouloit dédommager l'amour-propre de la tristesse du présent par les prospérités de l'avenir. On mérite d'être trompé quand on cherche cette vaine consolation. Recevons tout par petitesse : ne cherchons rien par curiosité ; ne tenons à rien par un intérêt déguisé. Laissons faire Dieu , et ne songeons qu'à mourir sans réserve au moment présent , comme si c'étoit l'éternité toute entière. Ne faites point de tours de sagesse.

CXCV. (CLXX.)

Éviter la dissipation , et réprimer l'activité de l'esprit.

Au nom de Dieu , évitez la dissipation ; craignez votre imagination trop vive et votre goût pour le monde. Il ne suffit pas de ne voir point trop de gens ; il faut de plus ne laisser pas trop exciter votre vivacité avec chacun d'eux ; il faut retrancher les longues conversations , et dans les courtes mêmes il faut retrancher une certaine activité d'esprit qui est incompatible avec le recueillement. Il ne s'agit point d'un certain recueillement procuré par effort et par indus-

trie qui n'est pas de saison : je vous demande l'union toute simple et du fond avec Dieu , que sa grâce nous donne quand nous laissons tomber notre activité , qui nous dissipe et qui nous engoue de l'amusement des créatures. En vérité , si vous n'êtes fidèle à laisser tomber toute votre activité , qui est de nature et d'habitude , vous perdrez insensiblement tout votre intérieur ; et malgré toutes vos pieuses intentions , vous vous trouverez réduit à une dévotion de sentimens passagers et superficiels , avec de grandes fragilités et de grands mélanges de choses contraires à votre ancienne grâce.

CXCVI. (CLXXI.)

Sur le même sujet.

JE souhaite infiniment que vous receviez d'un cœur ouvert et docile tout ce qu'on vous dira pour votre correction intérieure. Vous avez besoin que N.... conserve sur vous une vraie autorité. Elle vous connoît à fond : Dieu vous l'a donnée pour mère spirituelle ; elle est le canal de grâce pour vous : vous avez besoin qu'on retienne les saillies continuelles de votre imagination trop vive : tout vous amuse , tout vous dissipe , tout vous replonge dans le naturel.

Ce qui vous rend si long à toutes choses , est que vous suivez trop sur chaque chose votre imagination. Vous aimez trop à parler de choses inutiles , et même de circonstances peu importantes sur les choses les plus nécessaires. Vous êtes trop occupé de vous procurer de la considération , de la confiance , des distinctions. Vous aimez trop votre rang et les personnes qui peuvent vous donner du crédit. Vous donnez trop de temps à tout ce qui vous plaît et qui vous flatte. Vous ne mourrez à toutes ces choses qu'en coupant court.

Il faut connoître les hommes avec qui vous avez besoin de bien vivre. Il faut s'instruire solidement de certains principes sur lesquels un homme de votre rang peut avoir besoin de former des vues , et même d'agir selon les occasions ; mais il faut retrancher tous les empressemens de curiosité et d'ambition. Il ne faut entrer dans ces choses que par pure fidélité , et par conséquent y mourir à toute heure , lors même qu'on y entre. Craignez non-seulement de recevoir avec hauteur ou propriété de lumière ce que l'on vous dit contre vos vues pour vous corriger , mais encore de le laisser tomber par

distraktion, par dissipation, par une espèce de légèreté. On a mal reçu un bon conseil quand il échappe si promptement. Pour le bien recevoir, il faut donner à l'esprit intérieur tout le temps de l'imprimer profondément en nous, et de l'appliquer paisiblement à toute l'étendue de nos besoins dans le dernier détail. Laissez-vous à l'esprit d'oraison, en sorte que vous ne lui résistiez point en vous dissipant. C'est ce recueillement passif qui sera votre unique ressource. Si vous ne résistez point à cet attrait simple et intime, il vous tiendra dans un recueillement simple de votre degré, qui durera toute la journée au milieu des occupations les plus communes. Alors vous parlerez peu, et ne le ferez que par grâce. *Si quis loquitur, quasi sermones Dei*¹.

CXCVII. (CLXXII.)

Se laisser conduire sans résistance.

Je vous embrasse tendrement. C'est dans votre infirmité que ma tendresse pour vous redouble. La foiblesse se tournera en force désappropriée, si vous êtes fidèle dans cette épreuve. A mesure que l'enfant est plus affaibli, il doit demeurer plus attaché à sa mère. Dites-lui tout avec une simplicité enfantine : priez-la de vous garder ; ne lui soyez jamais difficile. Ayez du moins l'intention de céder dans l'instant. Privez-vous de tout ce qu'elle voudra. Rentrez dans un recueillement proportionné à votre besoin. Évitez tout ce qui vous dissipe. Remettez-vous à l'a, b, c, s'il le faut, pour recommencer l'édifice par les fondemens. Ne vous étonnez point de ne trouver aucune ressource en vous-même contre les excès les plus affreux. C'est cette épreuve d'impuissance et de désespoir de vous-même où Dieu vous veut, et qui est, non pas le mal, mais le vrai remède à vos maux. Mais tournez-vous du côté de Dieu et de N..... qui vous est donnée dans ce besoin. Vous trouverez en Dieu, par elle, tout ce qui vous manque dans votre propre fond.

Ne vous fiez à vous-même sur rien. Ayez horreur de vous. Ayez votre cœur sur vos lèvres et dans les mains de cette bonne mère. Le grand point est de céder sans cesse à Dieu, et de le laisser faire en nous par simple non-résistance. Cette non-résistance, qu'on est tenté de regarder comme une inaction, s'étend au-delà de tout

ce qu'on peut croire. Elle ne laisse aucune vie à la nature, et lui ôte jusqu'à l'activité qui lui serviroit de dernier appui. On aimeroit mieux travailler sans relâche, et voir son travail, que se réduire à ne résister jamais. Ne résistez jamais, et tout se fera peu à peu. Soyez simple, petit et sans raisonnement : avec souplesse, tout s'aplanira ; sans souplesse, tout vous deviendrait comme impossible, et vous succomberiez terriblement.

Je veux que vous soyez petit à proportion de votre foiblesse. Ce n'est rien que d'être foible, pourvu qu'on soit petit et qu'on se tienne entre les bras de sa mère : mais être foible et grand, cela est insupportable ; tomber à chaque pas, et ne vouloir pas se laisser porter, c'est de quoi se casser la tête.

CXCVIII. (CLXXIII.)

Avis pour deux personnes en degré différent de grâce.

Je vois que la lumière de Dieu est en vous pour vous montrer vos défauts et ceux de N.... C'est peu de voir ; il faut faire, ou pour mieux dire il n'y auroit qu'à laisser faire Dieu, et qu'à ne lui point résister. Pour N...., il ne faut jamais lui faire quartier ; nulle excuse ; coupez court : il faut qu'il se taise, qu'il croie, et qu'il obéisse sans s'écouter.

Pour vous, plus vous chercherez d'appui, moins vous en trouverez. Ce qui ne pèse rien n'a pas besoin d'être appuyé ; mais ce qui pèse rompt ses appuis. Un roseau sur lequel vous voulez vous soutenir, vous percera la main ; mais si vous n'êtes rien, faute de poids, vous ne tomberez plus. On ne parle que d'abandon, et on ne cherche que des cautions bourgeoises. La bonne foi avec Dieu consiste à n'avoir point un faux abandon, ni un demi-abandon, quand on le promet tout entier. Ananias et Saphira furent terriblement punis pour n'avoir pas donné sans réserve un bien qu'ils étoient libres de garder tout entier. Allons à l'aventure. Abraham alloit sans savoir où, hors de son pays. Je voudrois bien vous chasser du vôtre, et vous mettre, comme lui, loin des moindres vestiges de route.

N... n'avancera qu'autant qu'il sera subjugué. On s'imagine, quand on est dans une certaine voie de simplicité, qu'il n'y a plus ni recueillement ni mortification à pratiquer ; c'est une grande illusion. 1^o On a encore besoin de

¹ 1 Petr. iv, 11.

ces deux choses, parce qu'on n'est point encore entièrement dans l'état où l'on se flatte d'être, et que souvent on y a reculé. 2° Lors même qu'on est en cet état, on pratique le recueillement et la mortification sans pratiques de méthode. On est recueilli simplement, pour ne se point dissiper par des vivacités naturelles, et en demeurant en paix au gré de l'esprit de grâce. On est mortifié par ce même esprit qu'on suit uniquement sans suivre le sien propre. Ne vivre que de foi, c'est une vie bien morte. Quand Dieu seul vit, agit, parle et se tait en nous, le *moi* ne trouve plus de quoi respirer. C'est à quoi il faut tendre; c'est ce que le principe intérieur, quand on ne lui résiste point, avance sans cesse.

Quand on n'est que foible, la foiblesse d'enfant n'empêche point la bonne enfance; mais être foible et indocile, c'est n'avoir de l'enfance que la seule foiblesse, et y joindre la hauteur des grands. Ceci est pour N.... Au nom de Dieu, qu'il soit ouvert et petit. Je voudrais le mettre bas, bas, bas. Il ne peut être bon qu'à force de dépendre.

CXCIX. (CLXXIV.)

Trouver, avec l'apôtre, sa force dans la foiblesse. Caractères de l'abandon véritable.

Vous n'avez, ma chère fille, qu'à porter vos infirmités, tant de corps que d'esprit. *C'est quand je suis foible*, dit l'apôtre¹, *que je me trouve fort : la vertu se perfectionne dans l'infirmité*. Nous ne sommes forts en Dieu, qu'à proportion que nous sommes foibles en nous-mêmes. Votre foiblesse fera donc votre force, si vous y consentez par petitesse.

On seroit tenté de croire que la foiblesse et la petitesse sont incompatibles avec l'abandon, parce qu'on se représente l'abandon comme une force de l'ame, qui fait, par générosité d'amour et par grandeur de sentimens, les plus héroïques sacrifices. Mais l'abandon véritable ne ressemble point à cet abandon flateur. L'abandon est un simple délaissement dans les bras de Dieu, comme celui d'un petit enfant dans les bras de sa mère. L'abandon parfait va jusqu'à abandonner l'abandon même. On s'abandonne sans savoir qu'on est abandonné : si on le savoit, on ne le seroit plus; car y a-t-il un plus

puissant soutien qu'un abandon connu et possédé? L'abandon se réduit, non à faire de grandes choses qu'on puisse se dire à soi-même, mais à souffrir sa foiblesse et son impuissance, mais à laisser faire Dieu, sans pouvoir se rendre témoignage qu'on le laisse faire. Il est paisible, car il n'y auroit point de sincère abandon, si on étoit encore inquiet pour ne laisser pas échapper et pour reprendre les choses abandonnées. Ainsi l'abandon est la source de la vraie paix, et sans la paix l'abandon est très-imparfait.

Si vous demandez une ressource dans l'abandon, vous demandez de mourir sans perdre la vie. Tout est à recommencer. Rien ne prépare à s'abandonner jusqu'au bout, que l'abandon actuel en chaque moment. Préparer et abandonner sont deux choses qui s'entredétruisent. L'abandon n'est abandon qu'en ne préparant rien. Il faut tout abandonner à Dieu, jusqu'à l'abandon même. Quand les Juifs furent scandalisés de la promesse que Jésus-Christ faisoit de donner sa chair à manger, il dit à ses disciples¹ : *Ne voulez-vous pas aussi vous en aller?* Il met le marché à la main de ceux qui tâtonnent. Dites-lui donc comme saint Pierre : *Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de vie éternelle.*

CC. (CLXXV.)

Croix et morts journalières.

PORTONS la croix : la plus grande est nous-mêmes. Nous ne serons point hors de nous, pendant que nous ne nous regarderons pas simplement comme un prochain qu'il faut supporter avec patience. Si nous nous laissons mourir tous les jours de la vie, nous n'aurons pas beaucoup à mourir le dernier; et ce qui nous fait tant de peur de loin ne nous en fera guère de près, pourvu que nous ne l'exagérons point par nos prévoyances inquiètes d'amour-propre. Supportez-vous vous-même, et consentez petitement à être supportée par autrui. O que les petites morts journalières ôtent de force à la grande mort!

¹ Joan. vi. 68 et 69.

¹ II Cor. xii. 9 et 10.

CCI. (CLXXVI.)

Les douleurs dans la mort à soi-même ne viennent que de nos résistances. L'abandon, pour être véritable, ne doit point être aperçu.

On se trompe sur la mort à soi-même : on s'imagine que c'est elle qui cause toutes les douleurs qu'on souffre. Non, il n'y a que les restes de vie secrète qui font souffrir. La douleur est dans le vif, et non dans le mort. Plus on meurt soudainement et sans résistance, moins on a de peine. La mort n'est pénible qu'à ce qui la repousse ; c'est l'imagination qui l'exagère et qui en a horreur ; c'est l'esprit qui raisonne sans fin pour autoriser les propriétés ou vies cachées ; c'est l'amour-propre qui vit et qui combat contre la mort, comme un malade a des mouvemens convulsifs à l'agonie. Mais il faut mourir intérieurement comme dans l'extérieur. La sentence de mort est prononcée contre l'esprit, comme la sentence de justice contre le corps. Le grand point est que l'esprit meure avant le corps ; alors la mort corporelle ne sera qu'un sommeil. Bienheureux ceux qui dorment du sommeil de paix !

Quand vous vous abandonnez à Dieu, ne le faites point en raisonnant et en recherchant une certitude intérieure, qui seroit une possession imaginaire contre le véritable abandon ; mais sans présumer aucune inspiration ni certitude, agissez sans retour, suivant votre cœur. Ce qu'on mesure pour se contenter, ou pour s'assurer secrètement sous de beaux prétextes, est un effet de sagesse et d'arrangement ; c'est une borne qu'on se marque pour s'épargner, et en se la marquant, on la marque à Dieu. Plus vous voudrez faire marché avec lui, et en être quitte à moindre prix, plus il vous en coûtera. Au contraire, laissez-lui tout sans réserve : il vous laissera en paix. De sûreté sensible, il n'y en a dans aucune voie, encore bien moins dans celle de la pure foi. Il faut aller, comme Abraham, sans savoir où. L'épreuve connue pour simple épreuve n'est plus une épreuve véritable. L'abandon mesuré et exercé comme abandon, n'est plus abandon ; cette perte n'est qu'une possession infinie de soi-même. En voulant éviter l'illusion, on tombe dans la plus dangereuse des illusions, qui est celle de se reprendre contre sa grâce.

Là où est la paix pour votre cœur, là est Dieu

pour vous. Ne vous mettez donc en peine de rien. Vivez sans aliment. Ce jour plein de nuages sera suivi du jour sans ombre et sans fin. O que le déclin du jour nous doit donner une pure lumière !

CCH. (CLXXVII.)

Se délaisser à Dieu, sans retour inquiet sur soi-même : éviter la dissipation ; agir sans rien présumer de son travail.

N.... n'aura jamais de repos, qu'autant qu'elle renoncera à s'en procurer. La paix de cette vie ne peut se trouver que dans l'incertitude. L'amour pur ne s'exerce que dans cette privation de toute assurance. Le moindre regard inquiet est une reprise de soi, et une infidélité contre la grâce de l'abandon. Laissons faire de nous à Dieu ce qu'il lui plaira : après que nous l'aurons laissé faire, point de soutien. Quand on ne veut point se voir soutenu, il faut être fidèle à l'attrait de la grâce, et puis s'abandonner.

Il faut qu'elle se délaisse dans les mains de Dieu. *Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes à lui*, dit saint Paul¹. L'abandon n'est réel que dans les occasions de s'abandonner. Dieu est le même pour l'autre vie que pour celle-ci, également digne qu'on le serve pour sa gloire et pour son bon plaisir. Dans les deux cas, il veut également tout pour lui, et sa jalousie crible partout les ames qui veulent le suivre. Le paradis, l'enfer et le purgatoire ont une espèce de commencement dès cette vie.

Je demande pour cette chère sœur une paix de pure foi et d'abnégation. On ne perd point cette paix, qui n'est exposée à aucun mécompte, parce qu'elle n'est fondée sur aucune propriété, sûreté, ni consolation. Je souhaite qu'elle ait le cœur en paix et en simplicité. J'ajoute en simplicité, parce que la simplicité est la vraie source de la paix. Quand on n'est pas simple, on n'est pas encore véritablement enfant de la paix : aussi n'en goûte-t-on point les fruits. On mérite l'inquiétude qu'on se donne par les retours inutiles sur soi contre l'attrait intérieur. L'esprit de paix repose sur celui qui ne trouble point ce repos en s'écoutant soi-même au lieu d'écouter Dieu. Le repos, qui est un essai et un avant-goût du sabbat éternel, est

¹ Rom. XIV. 8.

bien doux ; mais le chemin qui y mène est un rude martyre. Il est temps (je dis ceci pour N....) de laisser achever Dieu après tant d'années : Dieu lui demande bien plus qu'aux commueucans.

Je prie de tout mon cœur pour votre malade, dont les croix sont précieuses à Dieu. Plus elle souffre ; plus je la révère en celui qui la crucifie pour la rendre digne de lui. Les grandes souffrances montrent tout ensemble et la profondeur des plaies qu'il faut guérir en nous , et la sublimité des dons auxquels Dieu nous prépare.

Pour vous, monsieur, évitez la dissipation ; craignez votre vivacité. Cette activité naturelle, que vous entretenez au lieu de l'amortir, fait tarir insensiblement la grâce de la vie intérieure. On ne conserve plus que des règles et des motifs sensibles : mais *la vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu*¹ s'altère, se mélange, et s'éteint faute de l'aliment nécessaire, qui est le silence du fond de l'ame. J'ai été affligé de ce que vous ne serviez pas ; mais c'est un dessein de pure miséricorde pour vous détacher du monde, et pour vous ramener à une vie de pure foi qui est une mort sans relâche. Ne donnez donc au monde que le temps de nécessité et de bienséance. Ne vous amusez point à des vétilles. Ne parlez que pour le besoin. Calmez en toute occasion votre imagination. Laissez tout tomber. Ce n'est point par l'empressement que vous cesserez d'être oppressé. Je ne vous demande point un recueillement de travail et d'industrie ; je vous demande un recueillement qui ne consiste qu'à laisser tomber tout ce qui vous dissipe et qui excite votre activité.

Je me réjouis de tout ce que vous trouvez de bon dans N.... J'espère que vous la rendrez encore meilleure, en lui faisant connoître, par une pratique simple et uniforme, combien la vraie piété est aimable et différente de ce que le monde s'en imagine ; mais il ne faut pas que M. son mari la gâte par une passion aveugle : en la gâtant, il se gâteroit aussi ; cet excès d'union causeroit même, dans la suite, une lassitude dangereuse, et peut-être une désunion. Laissez un peu le torrent s'écouler ; mais profitez des occasions de providence, pour lui insinuer la modération, le recueillement, et le désir de préférer l'attrait de la grâce au goût de la nature. Attendez les momens de Dieu, et ne les perdez pas ; N.... vous aidera à ne faire ni trop ni trop peu.

¹ *Colos.* III. 3.

Dieu veut que, dans les œuvres dont il nous charge, nous accordions ensemble deux choses très-propres à nous faire mourir à nous-mêmes : l'une est d'agir comme si tout dépendoit de l'assiduité de notre travail ; l'autre est de nous désabuser de notre travail, et de compter qu'après qu'il est fait, il n'y a encore rien de commencé. Après que nous avons bien travaillé, Dieu se plaît à emporter tout notre travail sous nos yeux, comme un coup de balai emporte une toile d'araignée : après quoi il fait, s'il lui plaît, sans que nous puissions dire comment, l'ouvrage pour lequel il nous avoit fait prendre tant de peine, ce semble, inutile. Faites donc des toiles d'araignée ; Dieu les enlèvera, et après vous avoir confondu, il travaillera tout seul à sa mode.

Je ne suis point surpris de vos misères ; vous les mériterez tandis que vous en serez encore surpris. C'est attendre arrogamment quelque chose de soi, que d'être surpris de se trouver en faute. La surprise ne vient que d'un reste de confiance.

CCIII.

(CLXXVIII.)

Extinction de la vie propre. Agir par grâce. Attendre tout de Dieu.

Mon état ne se peut expliquer, car je le comprends moins que personne. Dès que je veux dire quelque chose de moi en bien ou en mal, en épreuve ou en consolation, je le trouve faux en le disant, parce que je n'ai aucune assistance en aucun sens. Je vois seulement que la croix me répugne toujours, et qu'elle m'est nécessaire. Je souhaite fort que vous soyez simple, droite, ferme, sans vous écouter, sans chercher aucun tour dans les choses que vous voudriez mener à votre mode, et que vous laissiez faire Dieu pour achever son œuvre en vous.

Ce que je souhaite pour vous comme pour moi, est que nous n'apercevions jamais en nous aucun reste de vie, sans le laisser éteindre. Quand je suis à l'office de notre chœur, je vois la main d'un de nos chapelains qui promène un grand éteignoir qui éteint tous les cierges par derrière l'un après l'autre ; s'il ne les éteint pas entièrement, il reste un lumignon fumant qui dure long-temps et qui consume le cierge. La grace vient de même éteindre la vie de la nature : mais cette vie opiniâtre fume encore long-temps, et nous consume par un feu secret, à

moins que l'éteignoir ne soit bien appuyé et qu'il n'étouffe absolument jusqu'aux moindres restes de ce feu caché.

Je veux que vous ayez le goût de ma destruction comme j'ai celui de la vôtre. Finissez, il est bien temps, une vieille vie languissante qui chicane toujours pour échapper à la main de Dieu. Nous vivons encore ayant reçu cent coups mortels.

Assurez-vous que je ne flatterai en rien M.... et que je chercherai même à aller jusqu'au fond. Dieu fera le reste par vous. Votre patience, votre égalité, votre fidélité à n'agir avec lui que par grâce, sans prévenir par activité ni par industrie, les moments de Dieu; en un mot, la mort continue à vous-même vous mettra en état de faire peu à peu mourir ce cher fils à tout ce qui vous paroît l'arrêter dans la voie de la perfection. Si vous êtes bien petite et bien dénuée de toute sagesse propre, Dieu vous donnera la sienne pour vaincre tous les obstacles.

N'agissez point avec lui par sagesse précautionnée, mais par pure foi et par simple abandon. Gardez le silence, pour le ramener au recueillement et à la fidélité, quand vous verrez que les paroles ne seront pas de saison. Souffrez ce que vous ne pourrez pas empêcher. Espérez, comme Abraham, contre l'espérance, c'est-à-dire attendez en paix que Dieu fasse ce qu'il lui plaira, lors même que vous ne pourrez plus espérer. Une telle espérance est un abandon; un tel état sera votre épreuve très-douloureuse et l'œuvre de Dieu en lui. Ne lui parlez que quand vous saurez au cœur de le faire, sans écouter la prudence humaine. Ne lui dites que deux mots de grâce, sans y mêler rien de la nature.

CCIV. (CLXXIX.)

Dieu proportionne les souffrances et l'épreuve aux forces qu'il donne.

Je prends toujours grande part aux souffrances de votre chère malade, et aux peines de ceux que Dieu a mis si près d'elle pour lui aider à porter sa croix. Qu'elle ne se délie point de Dieu, et il saura mesurer ses douleurs avec la patience qu'il lui donnera. Il n'y a que celui qui a fait les cœurs, et qui les refait par sa grâce, qui sache ces justes proportions. L'homme en qui il les observe les ignore; et ne connoissant ni l'étendue de l'épreuve future, ni celle

du don de Dieu préparé pour la soutenir, il est dans une tentation de découragement et de désespoir. C'est comme un homme qui n'auroit jamais vu la mer, et qui, étant sur un rivage sans pouvoir fuir à cause d'un rocher escarpé, s'imagineroit que la mer qui, remontant, pousseroit ses vagues vers lui, l'engloutiroit bientôt. Il ne verroit pas qu'elle doit s'arrêter à une certaine borne précise que le doigt de Dieu lui a marquée, et il auroit plus de peur que de mal.

Dieu fait de l'épreuve du juste comme de la mer: il l'entle, il la grossit, il nous en menace, mais il borne la tentation. *Fidelis Deus, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis*¹. Il daigne s'appeler lui-même *fidèle*. O qu'elle est aimable cette fidélité! Dites-en un mot à votre malade, et dites-lui que, sans regarder plus loin que le jour présent, elle laisse faire Dieu. Souvent ce qui paroît le plus lassant et le plus terrible, se trouve adouci. L'excès vient, non de Dieu, qui ne donne rien de trop, mais de notre imagination, qui veut percer l'avenir, et de notre amour-propre, qui s'exagère ce qu'il souffre.

Ceci ne sera pas inutile à N...., qui se trouble quelquefois par la crainte de se troubler un jour. Tous les moments sont également dans la main de Dieu, celui de la mort comme celui de la vie. D'une parole il commande aux vents et à la mer; ils lui obéissent et se calment. Que craignez-vous, ô homme de peu de foi? Dieu n'est-il pas encore plus puissant que vous n'êtes foible?

CCV. (CLXXX.)

En venir enfin à la pratique. Simplicité de ses effets.

Vos dispositions sont bonnes; mais il faut réduire à une pratique constante et uniforme tout ce qu'on a en spéculation et en désir. Il est vrai qu'il faut avoir patience avec soi-même comme avec autrui, et qu'on ne doit se décourager ni s'impatienter à la vue de ses fautes: mais enfin il faut se corriger; et nous en viendrons à bout, pourvu que nous soyons simples et petits dans la main toute-puissante qui veut nous façonner à sa mode, qui n'est pas la nôtre. Le vrai moyen de couper jusques à la racine du mal en vous, est d'amortir sans cesse votre excessive activité par le recueillement, et de

¹ 1 Cor. x, 13.

laisser tout tomber pour n'agir qu'en paix et par pure dépendance de la grâce.

Soyez toujours petit à l'égard de N..., et ne laissez jamais fermer votre cœur. C'est quand on sent qu'il se resserre qu'il faut l'ouvrir. La tentation de rejeter le remède en augmente la nécessité. N..... a de l'expérience : elle vous aime; elle vous soutiendra dans vos peines. Chacun a son auge gardien : elle sera le vôtre au besoin : mais il faut une simplicité entière. La simplicité ne rend pas seulement droit et sincère, elle rend encore ouvert et ingénu jusqu'à la naïveté; elle ne rend pas seulement naïf et ingénu, elle rend encore confiant et docile.

CCVI. (CLXXXI.)

Suivre Dieu sans égard aux sentimens. Avantages des croix, et fruits qu'on doit tirer de ses fautes.

Je m'en tiens à ce que vous dites, qui est que vous résistez sans cesse à la volonté de Dieu. L'impression qu'il vous donne est d'être occupée de lui; mais les réflexions de votre amour-propre ne vous occupent que de vous-même. Puisque vous connoissez que vous seriez plus en repos, si vous ne vouliez pas sans cesse, par vos efforts, atteindre à une oraison élevée, et briller dans la dévotion, pourquoi ne cherchez-vous pas ce repos? Contentez-vous de suivre Dieu, et ne prétendez pas que Dieu suive vos goûts pour vous flatter. Faites l'oraison comme les commençaient les plus grossiers et les plus imparfaits, s'il le faut : accommodez-vous à l'attrait de Dieu et à votre besoin. Il est vrai qu'il ne faut pas se troubler quand on sent en soi les goûts corrompus de l'amour-propre. Il ne dépend pas de nous de ne les sentir point; mais il n'y faut donner aucun consentement de la volonté, et laisser tomber ces sentimens involontaires, en se tournant d'abord simplement vers Dieu. Moyennant cette conduite, il faut communier, et il faut même communier pour la pouvoir tenir. Si vous attendiez à communier que vous fussiez parfaite, vous n'auriez jamais ni la communion ni la perfection; car on ne devient parfait qu'en communiant, et il faut manger le pain descendu du ciel pour parvenir peu à peu à une vie toute céleste.

Pour vos croix, il faut les prendre comme la pénitence de vos péchés, et comme l'exercice de mort à vous-même qui vous mènera à la perfection. O que les croix sont bonnes! O que

nous en avons besoin! Eh! que ferions-nous sans croix? nous serions livrés à nous-mêmes, et enivrés d'amour-propre. Il faut des croix, et même des fautes, que Dieu permet pour nous humilier. Il faut mettre tout à profit, éviter les fautes dans l'occasion, et s'en servir pour se confondre dès qu'elles sont faites. Il faut porter les croix avec foi, et les regarder comme des remèdes très-salutaires.

Craignez la hauteur; défiez-vous de ce que le monde appelle la bonne gloire; elle est cent fois plus dangereuse que la plus sotte. Le plus subtil poison est le plus mortel. Soyez douce, patiente, compatissante aux foiblesses d'autrui, incapable de toute moquerie et de toute critique. La charité croit tout le bien qu'elle peut croire, et supporte tout le mal qu'elle ne peut s'empêcher de voir dans le prochain. Mais, pour être ainsi morte au monde, il faut vivre à Dieu; et cette vie intérieure ne se puise que dans l'oraison. Le silence et la présence de Dieu sont la nourriture de l'ame.

CCVII. (CLXXXII.)

D'où vient la diminution des consolations et du recueillement. Renoncer à soi-même et aux créatures.

J'ai reçu votre dernière lettre. Il m'y paroît que Dieu vous fait de grandes grâces, car il vous éclaire et poursuit beaucoup; c'est à vous à y correspondre. Plus il donne, plus il demande; et plus il demande, plus il est juste de lui donner.

Vous voyez qu'il retire ses consolations et l'attrait du recueillement, dès que vous vous laissez aller au goût des créatures qui vous dissipent. Jugez par là de la jalousie de Dieu, et de celle que vous devez avoir contre vous-même, pour n'être plus à vous, et pour vous livrer toute à lui sans réserve.

Vous aviez bien raison de croire que le renoncement à soi-même, qui est demandé dans l'Évangile, consiste dans le sacrifice de toutes nos pensées et de tous les mouvemens de notre cœur. Le *moi*, auquel il faut renoncer, n'est pas un je ne sais quoi ou un fantôme en l'air; c'est notre entendement qui pense, c'est notre volonté qui veut à sa mode par amour-propre. Pour rétablir le véritable ordre de Dieu, il faut renoncer à ce *moi* déréglé, en ne pensant et en ne voulant plus que selon l'impression de l'esprit de grâce.

Voilà l'état où Dieu se communique familièrement. Dès qu'on sort de cet état, on résiste à l'esprit de Dieu, on le contriste, et on se rend indigne de son commerce. C'est par miséricorde que Dieu vous rebute, et vous fait sentir sa privation dès que vous vous tournez vers les créatures : c'est qu'il veut vous reprocher votre faute, et vous en humilier, pour vous en corriger et pour vous rendre plus précautionnée. Alors il faut revenir humblement et patiemment à lui. Ne vous dépitez jamais, c'est votre écueil; mais comptez que le silence, le recueillement, la simplicité, et l'éloignement du monde sont pour vous ce que la mamelle de la nourrice est pour l'enfant.

CCVIII. (CLXXXIII.)

Patience envers soi-même et envers les autres.

Je suis véritablement attristé d'avoir vu hier votre cœur si malade. Il me semble que vous devez faire également deux choses. L'une est de ne suivre jamais volontairement les délicatesses de votre amour-propre; l'autre est de ne vous décourager jamais en éprouvant dans votre cœur ces dépités si déraisonnables. Voulez-vous bien faire? demandez à Dieu qu'il vous rende patiente avec les autres et avec vous-même. Si vous n'aviez que les autres à supporter, et si vous ne trouviez de misères qu'en eux, vous seriez violemment tentée de vous croire au-dessus de votre prochain. Dieu veut vous réduire, par une expérience presque continuelle de vos défauts, à reconnoître combien il est juste de supporter doucement ceux d'autrui. Eh! que serions-nous, si nous ne trouvions rien à supporter en nous, puisque nous avons tant de peine à supporter les autres, lors même que nous avons besoin d'un continuuel support?

Tournez à profit toutes vos faiblesses en les acceptant, en les disant avec une humble ingénuité, et en vous accoutumant à ne compter plus sur vous. Quand vous serez bien sans ressource, et bien dépossédée de vous-même par un absolu désespoir de vos propres forces, Dieu vous apprendra à travailler dans une entière dépendance de sa grâce pour votre correction. Ayez patience avec vous-même: rabaissez-vous; rapetissez-vous; demeurez dans la boue de vos imperfections, non pour les aimer ni pour négliger leur correction, mais pour en

tirer la défiance de votre cœur et l'humiliation profonde, comme on tire les plus grands remèdes des poisons mêmes. Dieu ne vous fait éprouver ces faiblesses, qu'afin que vous recouriez plus vivement à lui. Il vous délivrera peu à peu de vous-même. O l'heureuse délivrance!

CCIX. (CLXXXIV.)

Se supporter soi-même avec patience.

Vous vous réjouissez par jalousie des défauts de M..... que vous supportez le plus impatiemment: vous êtes plus choquée de ses bonnes qualités que de ses défauts. Tout cela est bien laid et bien honteux. Voilà ce qui sort de votre cœur, tant il en est plein; voilà ce que Dieu vous fait sentir, pour vous apprendre à vous mépriser, et à ne compter jamais sur la bonté de votre cœur. Votre amour-propre est au désespoir quand, d'un côté, vous sentez au dedans de vous une jalousie si vive et si indigne, et quand, d'un autre côté, vous ne sentez que distraction, que sécheresse, qu'ennui, que dégoût pour Dieu. Mais l'œuvre de Dieu ne se fait en nous qu'en nous dépossédant de nous-mêmes, à force d'ôter toute ressource de confiance et de complaisance à l'amour-propre. Vous voudriez vous sentir bonne, droite, forte et incapable de tout mal. Si vous vous trouviez ainsi, vous seriez d'autant plus mal que vous vous croiriez assurée d'être bien. Il faut se voir pauvre, se sentir corrompue et injuste, ne trouver en soi que misère, en avoir horreur, désespérer de soi, n'espérer plus qu'en Dieu, et se supporter soi-même avec une humble patience sans se flatter. Au reste, comme ces choses ne sont que des sentimens involontaires, il suffit que la volonté n'y consente point. Par là vous en tirerez le profit de l'humiliation, sans avoir l'infidélité d'adhérer à des sentimens si corrompus.

Ne cessez point de communier: la communion est le remède à la faiblesse des âmes tentées qui veulent vivre de Jésus-Christ malgré tous les soulèvements de leur amour-propre. Communiez, et travaillez à vous corriger. Vivez de Jésus-Christ, et vivez pour lui. Le point le plus capital pour vous n'est point la force, c'est la petitesse. Laissez-vous donc apétisser; ne réservez rien par courage et par sagesse humaine. Soyez docile, sans écouter votre propre

raison. Apprenez à supporter autrui à force d'être réduite à vous supporter vous-même. Vous pensiez vous posséder ; mais l'expérience vous montrera que c'est un amour-propre ombrageux , dépitieux et bizarre qui vous possède. J'espère que, dans la suite, vous ne songerez plus à vous posséder vous-même, et que vous vous laisserez posséder de Dieu.

CCX. (CLXXXV.)

Ne point résister à l'attrait intérieur ; acquiescer, et attendre tout de Dieu.

Vous voyez à la lumière de Dieu, au fond de votre conscience, ce que la grâce demande de vous ; mais vous résistez à Dieu : de là vient votre trouble. Vous commencez par dire en vous-même : Il est impossible que je prenne sur moi de faire ce qu'on veut. C'est une tentation de désespoir. Désespérez de vous tant qu'il vous plaira, mais non pas de Dieu. Il est tout bon et tout-puissant : il vous donnera suivant la mesure de votre foi. Si vous croyez tout, tout vous sera donné, et vous transporterez les montagnes. Si vous ne croyez rien, rien ne vous sera donné ; mais ce sera votre faute. Regardez Abraham, qui espéra contre toute règle d'espérance. Ecoutez la sainte Vierge ; on lui propose ce qu'il y a de plus incroyable, et sans hésiter elle s'écrie¹ : *Qu'il me soit fait selon votre parole !*

Ne fermez donc pas votre cœur. Non-seulement vous ne pouvez point faire ce qu'on vous demande, tant votre cœur est resserré, mais encore vous ne voulez pas le pouvoir ; vous ne voulez pas laisser élargir votre cœur, et vous craignez qu'on ne l'élargisse. Comment voulez-vous que la grâce entre dans un cœur si bouché contre elle ? Tout ce que je vous demande est d'acquiescer par docilité en esprit de foi, et de ne vous point écouter vous-même. Pourvu que vous acquiesciez avec petitesse, et que vous rentriez dans la paix par le recueillement, tout se fera peu à peu en vous, et ce qui vous paroît impossible dans votre état de tentation s'aplanira insensiblement. Alors vous direz : Quoi ! n'étoit-ce que cela ? Falloit-il tant de dépits et de désespoir pour une chose si juste que Dieu prépare et facilite par son amour ? Craignez qu'en lui résistant vous ne vous éloigniez de lui.

¹ Luc. 1. 38.

Toute votre piété ne seroit qu'illusion, si vous manquiez à ce point essentiel. Il n'y auroit plus en vous que délicatesse, hauteur et art pour flatter vos goûts. Je prie Dieu qu'il ne permette pas que vous preniez ainsi le change.

Je suis occupé de vos peines. Je suis encore plus touché de ce qui se tourne en tentation et en danger de résister à Dieu, que des croix les plus pesantes. Les croix qu'on porte en pure souffrance, avec petitesse, simplicité, démission de son propre esprit et abandon, unissent à Jésus-Christ crucifié, et elles opèrent des biens infinis ; mais les croix repoussées par attachement à sa propre pensée, et par retranchement dans sa propre volonté, éloignent de Jésus-Christ, dessèchent le cœur, et font insensiblement tarir la grâce. Au nom de Dieu, cédez par petitesse, et dites, sans compter sur vous, qui n'êtes qu'un roseau brisé : *Rien n'est impossible à celui qui est tout bon et tout-puissant*. Dieu ne demande de vous qu'un oui en pure foi. Consolez-moi en me mandant que ce oui est prononcé au fond de votre cœur. Vous me ferez sentir une vraie joie dans ma tristesse.

CCXI. (CLXXXVI.)

Moyen de trouver la paix au milieu des croix.

Il y a partout à souffrir, et les peines d'une communauté, quoique vives, si on les compare aux peines des personnes engagées dans le siècle, ne seroient presque rien ; mais on s'échauffe la tête dans la solitude, et les croix de paille y deviennent des croix de fer ou de plomb. Le remède à un si grand mal, c'est de ne compter point de pouvoir être heureux en aucun état de cette vie, et de se borner à la paix qui vient de la conformité à la volonté divine, lors même qu'elle nous crucifie. Par là on ne trouve jamais de mécompte ; et si la nature n'est pas contente, du moins la foi se soutient et s'endurcit contre la nature.

Si vous aviez le courage de vous abandonner ainsi, et de sacrifier vos irrésolutions, vous auriez plus de paix en un jour que vous n'en goûteriez autrement en toute votre vie. Moins on se cherche, plus on trouve en Dieu tout ce qu'on a bien voulu perdre. Une occupation douce et réglée vous garantira de l'ennui. Dieu vous adoncra les dégoûts inévitables dans tous les états. Il vous fera supporter les esprits in-

commodes , et vous soutiendra par lui-même quand il vous ôtera les autres soutiens. Mais ne comptez que sur lui , si vous ne voulez point vous mécompter.

Pendant votre retraite, nourrissez vous de la viande de Jésus-Christ, qui est la volonté du Père céleste. Vous trouverez , en vous abandonnant aux desseins de Dieu, tout ce que votre sagesse inquiète et irrésolue ne trouveroit jamais. Ne craignez point de manquer de consolation en vous jetant entre les bras du vrai consolateur.

CCXII. (CLXXXVII.)

Contre les vaines délicatesses de l'amour-propre , et contre les prévoyances inquiètes de l'avenir.

Je ne m'étonne pas que Dieu vous épargne : vous êtes trop faible pour être moins ménagé. Je vous avois bien dit qu'il ne vous feroit pas l'honneur de vous traiter si rudement que vous le craigniez. Ce ne sera pas un grand malheur quand vous direz quelque mot un peu vieux, et que deux ou trois personnes croiront que vous n'êtes pas un parfait modèle pour la pureté du langage. Ce qui iroit à des imprudences contre le secret, contre la charité, contre l'édification, ne doit jamais être permis ; ce qui iroit contre le sens commun seroit trop fort. Si vous vous sentiez vivement pressé de ce côté-là, il faudroit m'avertir, et cependant suspendre : mais, pour les choses qui ne vout qu'à la politesse, ou qu'à certaines délicatesses de bienséance, je crois que vous devez vous livrer à l'esprit de simplicité et d'humiliation. Rien ne vous est si nécessaire que de mourir à vos réflexions, à vos goûts, à vos vaines sensibilités sur ces bagatelles. Plus vous craignez de les sacrifier, plus le sacrifice en est nécessaire. Cette sensibilité est une marque d'une vie très-forte, qu'il faut arracher ; mais ne hésitez point avec Dieu : vous voyez qu'il ne demande que ce que vous êtes convaincu vous-même qu'il doit demander pour détruire votre orgueil.

N'envisagez point l'avenir, car on s'y égare et on s'y perd quand on le regarde. Ne cherchez point à deviner jusqu'où Dieu vous poussera si vous lui cédez toujours sans résistance. Ce n'est point par des endroits prévus qu'il nous prend, la prévoyance adouciroit le coup ; c'est par des choses que nous n'aurions jamais crues, et que nous aurions comptées pour rien :

souvent celles dont nous nous faisons des fantômes s'évanouissent : ainsi nos prévoyances ne servent qu'à nous inquiéter. Obéissez chaque jour ; l'obéissance de chaque jour est le véritable pain quotidien. Nous sommes nourris comme Jésus-Christ de la volonté de son Père, que la Providence nous apporte dans le moment présent. Ce pain céleste est encore la manne : on ne pouvoit en faire provision : l'homme inquiet et détiant qui en prenoit pour le lendemain la voyoit aussitôt se corrompre.

Ployez-vous à tout ce que l'on veut. Soyez souple et petit, sans raisonner, sans vous écouter vous-même, prêt à tout et ne tenant à rien ; haut, bas ; aimé, haï ; loué, contredit ; employé, inutile : ayant la confiance, ou l'envie et le soupçon des gens avec qui vous vivez. Pourvu que vous n'ayez ni hauteur, ni sagesse propre, ni volonté propre sur aucune chose, tout ira bien. En voilà beaucoup, mais ce n'est pas trop. Soyez en silence le plus que vous pourrez. Nourrissez votre cœur, et faites jeûner votre esprit.

Personne n'entre plus sincèrement que moi dans vos vrais intérêts, et ne souhaite plus que vous soyez détaché de tout ce qui n'est point Dieu. Heureux qui a rompu avec soi, qui n'est plus de ses propres amis ! On n'est fidèle à Dieu qu'autant qu'on se manque à soi-même par le sacrifice de tout ce que la nature recherche. Paix, silence, simplicité, joie en Dieu, et non dans les créatures, souplesse à tout dans les mains de Dieu.

CCXIII. (CLXXXVIII.)

Sur ce qui donne la paix, et dans quelle disposition on doit se tenir sur les sacrifices que Dieu exige.

Vous voudriez être parfaite, et vous voir telle, moyennant quoi vous seriez en paix. La véritable paix de cette vie doit être dans la vue de ses imperfections, non flattées et tolérées, mais au contraire condamnées dans toute leur étendue. On porte en paix l'humiliation de ses misères, parce qu'on ne tient plus à soi par amour-propre. On est fâché de ses fautes plus que de celles d'un autre, non parce qu'elles sont siennes, et qu'on y prend un intérêt de propriété, mais parce que c'est à nous à nous corriger, à nous vaincre, à nous désapproprier, à nous anéantir pour accomplir la volonté de Dieu à nos dépens. Le tempérament convenable

à votre besoin est de vous rendre attentive et fidèle à toutes les vues intérieures de vos imperfections qui vous viennent par le fond, et de n'écouter jamais volontairement les raisonnemens inquiets et timides qui vous rejeteroient dans le trouble de vos anciens scrupules. Ce qui se présente à l'ame d'une manière simple et paisible est lumière de Dieu pour la corriger; ce qui vous vient par raisonnement et par inquiétude est un effet de votre naturel, qu'il faut laisser tomber peu à peu en se tournant vers Dieu avec amour.

Il ne faut non plus se troubler par la prévoyance de l'avenir, que par les réflexions sur le passé. Quand il vous vient un doute que vous pouvez consulter, faites-le : hors de là, n'y songez que quand l'occasion se présente. Alors donnez-vous à Dieu, et faites bonnement le mieux que vous pourrez selon la lumière du moment présent.

Quand les occasions de sacrifice sont passées, n'y songez plus. Si elles reviennent, ne faites rien par le souvenir du moment passé : agissez par la pente actuelle du cœur. Pour les sacrifices que vous prévoyez, Dieu vous les montre de loin pour vous les faire accepter. Quand l'acceptation est faite, tout est consommé pour ce moment. Si l'occasion réelle vient dans la suite, il faudra s'y déterminer, non par l'acceptation déjà faite par avance, mais suivant l'impression présente.

CCXIV. (CLXXXIX.)

Fidélité à laisser tomber tout ce qui trouble le silence intérieur. Indulgence pour les défauts d'autrui.

Vous voulez bien, monsieur, que je vous demande de vos nouvelles et de celles de tout ce qui vous touche le plus. Êtes-vous simple et uni en tout? L'extérieur est-il aussi abandonné à Dieu que l'intérieur? Êtes-vous dans un recueillement sans activité, qui consiste dans la fidélité à la grâce, pour laisser tomber ce qui vient de la nature et qui trouble le silence du fond, faute de quoi on ne peut point écouter Dieu?

N..... est véritablement bon, quoiqu'il ait ses défauts; mais qui est-ce qui n'en a pas? Et que seroit-ce, si nous n'en avions pas, puisque, étant accablés des nôtres, que nous ne corrigeons point, nous sommes néanmoins si délicats et si impatients contre ceux du prochain?

Rien ne peut nous rendre indulgens, puisque notre propre misère incorrigible ne modère point la sévérité de notre critique contre les autres. Nous faisons plus pour les autres en nous corrigeant, qu'en voulant les corriger. Demeurez en paix, monsieur; laissez tout écouler, comme l'eau sous les ponts. Demeurez dans le secret de Dieu, qui ne s'écoule jamais.

CCXV. (CXC.)

Bonheur des souffrances. L'amour les adoucit toutes¹.

J'APPRENDS, madame, que Dieu vous donne des croix, et j'y prends part de tout mon cœur. En tout temps, j'ai été sensible à tout ce qui pouvoit vous toucher; mais l'expérience ajoute encore un nouveau degré de sensibilité en moi pour les souffrances d'autrui. Heureux qui souffre! Je le dis au milieu de l'occasion même, et pour vous et pour moi, heureux qui souffre d'un cœur doux et humble! Ce qui est le bon plaisir de Dieu ne va jamais trop loin. Si nous étions maîtres de nos souffrances, nous ne souffririons jamais assez pour mourir à nous-mêmes. Dieu, qui nous connoît mieux que nous ne pouvons nous connoître, et qui nous aime infiniment plus que nous ne pouvons nous aimer, en sait la juste mesure, et ne permettra pas que vous soyez tenté au-dessus de vos forces. L'amour adoucit toutes les souffrances, et l'on ne souffre tant que parce qu'on n'aime point, ou qu'on aime peu. Dieu vous veut toute à lui, et ce n'est que sur la croix qu'il prend sa pleine possession. Je garde maintenant le silence à l'égard de tous mes anciens amis, et je ne le romps pour vous, madame, qu'à cause que vous êtes dans l'amertume, et que cette bienheureuse société de croix demande un épanchement de cœur pour se soutenir dans l'affliction. Je suis avec zèle et respect, etc.

¹ Une ancienne copie de cette lettre, qui se conserve aux Archives du Royaume (sect. hist. carton L, 1148), nous apprend qu'elle fut adressée, vers la fin de 1698, à la marquise d'Aligre, à l'occasion des peines que lui causoient les désordres du marquis de Barbesieux, son gendre.

CCXVI.

(CXCL.)

Sur les grâces reçues, le recueillement habituel, et l'abandon à Dieu.

18 août 1713.

Il n'y a point d'ame qui ne dût être convaincue qu'elle a reçu des grâces pour la convertir et la sanctifier, si elle repassoit dans son cœur toutes les miséricordes qu'elle a reçues. Il n'y a qu'à admirer et à louer Dieu, en se méprisant et se confondant soi-même. Il faut conclure de ces grandes grâces reçues, que Dieu est infiniment libéral, et que nous lui sommes horriblement infidèles.

Il faut éviter la dissipation, non par une continuelle contention d'esprit, qui casserait la tête et qui en useroit les ressorts, mais par deux moyens simples et paisibles. L'un est de retrancher dans les amusemens journaliers toutes les sources de dissipation qui ne sont pas nécessaires pour relâcher l'esprit à proportion du vrai besoin; l'autre est de revenir doucement et avec patience à la présence de Dieu toutes les fois qu'on s'aperçoit de l'avoir perdue.

Il n'est point nécessaire de mettre toujours en acte formel et réfléchi tous les exercices de piété. Il suffit d'y avoir attention habituelle et générale, avec l'intention droite et sincère de suivre la fin qu'on doit s'y proposer. Les distractions véritablement involontaires ne nuisent point à la volonté qui ne veut y avoir aucune part. C'est la tendance réelle de la volonté qui fait l'essentiel.

Conservez sans scrupule la paix simple que vous trouvez dans votre droiture en cherchant Dieu seul. L'amour de Dieu donne une paix sans présomption; l'amour-propre donne un trouble sans fruit. Faites chaque chose le moins mal que vous pourrez pour le bien-aimé. Voyez ce qui vous manque, sans vous flatter ni décourager; puis abandonnez-vous à Dieu, travaillant de bonne foi sans trouble à vous corriger.

Plus vous serez vide de vos propres biens et de vos ressources humaines, plus vous trouverez une lumière et une force intime qui vous soutiendront au besoin, en vous laissant toujours sentir votre faiblesse, comme si vous alliez tomber à chaque pas. Mais n'attendez point ce secours comme un bien qui vous soit dû. Vous mériteriez de le perdre, si vous présumiez de

l'avoir mérité. Il faut se croire indigne de tout, et se jeter humblement entre les bras de Dieu.

Quand c'est l'amour qui vous attire, laissez-vous à l'amour, mais ne comptez point sur ce qu'il peut y avoir de sensible dans cet attrait, pour vous en faire un appui flatteur; ce seroit tourner le don de Dieu en illusion. Le vrai amour n'est pas toujours celui qu'on sent et qui charme; c'est celui qui humilie, qui détache, qui apétisse l'ame, qui la rend simple, docile, patiente sous les croix, et prête à se laisser corriger.

Je vous suis très-sincèrement dévoué en notre Seigneur.

CCXVII.

(CXCH.)

Sur la vie de foi, le détachement, et la paix intérieure.

16 octobre 1714.

Je reviens d'un assez long voyage pour des visites. J'ai trouvé votre lettre du 30 août, à laquelle je réponds.

1° Marchez dans les ténèbres de la foi et dans la simplicité évangélique, sans vous arrêter, ni au goût, ni au sentiment, ni aux lumières de la raison, ni aux dons extraordinaires. Contentez-vous de croire, d'obéir, de mourir à vous-même, selon l'état de vie où Dieu vous a mis.

2° Vous ne devez point vous décourager pour vos distractions involontaires qui ne viennent que de vivacité d'imagination, et d'habitude de penser à vos affaires. Il suffit que vous ne donniez point lieu à ces distractions qui arrivent pendant l'oraison, en vous donnant une dissipation volontaire pendant la journée. On s'épanche trop quelquefois; on fait même des bonnes œuvres avec trop d'empressement et d'activité; on suit trop ses goûts et ses consolations; Dieu en punit dans l'oraison. Il faut s'accoutumer à agir en paix, et avec une continuelle dépendance de l'esprit de grâce, qui est un esprit de mort à toutes les œuvres les plus secrètes de l'amour-propre.

3° L'intention habituelle, qui est la tendance du fond vers Dieu, suffit. C'est marcher en la présence de Dieu. Les évènements ne vous trouveroient pas dans cette situation, si vous n'y étiez point. Demeurez-y en paix, et ne perdez point ce que vous avez chez vous, pour courir au loin après ce que vous ne trouveriez point. J'ajoute qu'il ne faut jamais négliger, par dissipation, d'avoir une intention plus distincte:

mais l'intention qui n'est pas distincte et développée est bonne.

4° La paix du cœur est un bon signe, quand on veut d'ailleurs de bonne foi obéir à Dieu par amour, avec jalousie contre l'amour-propre.

5° Profitez de vos imperfections pour vous détacher de vous-même, et pour vous attacher à Dieu seul. Travaillez à acquérir des vertus, non pour y chercher une dangereuse complaisance, mais pour faire la volonté du bien-aimé.

6° Demeurez dans votre simplicité, retranchant les retours inquiets sur vous-même, que l'amour-propre fournit sans cesse sous de beaux prétextes. Ils ne feroient que troubler votre paix, et que vous tendre des pièges. Quand on mène une vie recueillie, mortifiée, et de dépendance, par le vrai désir d'aimer Dieu, la délicatesse de cet amour reproche intérieurement tout ce qui le blesse; il faut s'arrêter tout court dès qu'on sent cette blessure et ce reproche au cœur. Encore une fois, demeurez en paix. Je prie Dieu tous les jours à l'autel, qu'il vous maintienne en union avec lui et dans la joie de son Saint-Esprit.

Je vous suis dévoué avec un vrai zèle.

CCXVIII.

(CXCIII.)

Avis sur la conduite des domestiques ¹.

Un cavalier qui gourmande la bouche de son cheval en fait bientôt une rosse. Au contraire, on élève l'esprit et le cœur de ses gens, en ne leur montrant jamais que de la politesse et de la dignité, avec des inclinations bienfaisantes. Si on n'est pas en état de donner, il faut au moins faire sentir qu'on en a du regret. De plus, il faut donner à chacun dans sa fonction l'autorité qui lui est nécessaire sur ses inférieurs; car rien ne va d'un train réglé, que par la subordination à laquelle il faut sacrifier bien des choses. Quoique vous aperceviez les défauts d'un domestique, gardez-vous bien de vous en rebuter d'abord. Faites compensation du bien et du mal: croyez qu'on est fort heureux, si on trouve les qualités essentielles. Jugez de ce domestique par comparaison à tant d'autres plus imparfaits; songez aux moyens de le cor-

riger de certains défauts, qui ne viennent peut-être que de mauvaise éducation. Pour les défauts du fond du naturel, n'espérez pas de les guérir; bornez-vous à les adoucir et à les supporter patiemment. Quand vous voudrez, malgré l'expérience, corriger un domestique de certains défauts qui sont jusque dans la moelle de ses os, ce ne sera pas lui qui aura tort de ne s'être point corrigé, ce sera vous qui aurez tort d'entreprendre encore sa correction. Ne leur dites jamais plusieurs de leurs défauts à la fois; vous les instruiriez peu, et les décourageriez beaucoup: il ne faut les leur montrer que peu à peu, et à mesure qu'ils vous montrent assez de courage pour en supporter utilement la vue.

Parlez-leur, non-seulement pour leur donner vos ordres, mais encore pour trois autres choses: 1° pour entrer avec affection dans leurs affaires; 2° pour les avertir de leurs défauts tranquillement; 3° pour leur dire ce qu'ils ont bien fait; car il ne faut pas qu'ils puissent s'imaginer qu'on n'est sensible qu'à ce qu'ils font mal, et qu'on ne leur tient aucun compte de ce qu'ils ont bien fait. Il faut les encourager par une modeste, mais cordiale louange. Quelques défauts qu'ait un domestique, tant que vous le gardez à votre service, il faut le bien traiter. S'il est même d'un certain rang entre les autres, il faut que les autres voient que vous lui parlez avec considération. autrement vous le dégraderiez parmi les autres; vous le rendriez inutile dans sa fonction; vous lui donneriez des chagrins horribles, et il sortirait peut-être enfin de chez vous, semant partout ses plaintes. Pour les domestiques en qui vous connoissez du sens, de la discrétion, de la probité, et de l'affection pour vous, écoutez-les; montrez-leur toute la confiance dont vous pouvez les croire dignes, car c'est ce qui gagne le cœur des gens désintéressés. Les manières honnêtes et généreuses font beaucoup plus sur eux, que les bienfaits mêmes. L'art d'assaisonner ce qu'on donne est au-dessus de tout.

Ne devez jamais rien à vos domestiques: autrement vous êtes en captivité. Il vaudroit mieux devoir à d'autres gros créanciers mieux en état d'attendre, et moins en occasion de vous décrier, ou de se prévaloir de votre retardement à les payer. Il faut que les gages ou récompenses des domestiques soient sur un pied raisonnable; car si vous donnez moins que les autres gens modérés de votre condition, ils sont mécontents, vous croient avare, cherchent à vous quitter, et vous servent sans affection.

Pour pratiquer toutes ces règles, il faut com-

¹ Nous ignorons à qui ce fragment de lettre étoit adressé. Nous l'avons trouvé, aussi bien que le suivant, parmi les lettres de Fenelon à la duchesse de Mortemart.

mencer par une entière conviction de la nécessité de les suivre , et y faire une sérieuse attention devant Dieu ; ensuite prévoir les occasions où l'on est en danger d'y manquer ; s'humilier en présence de Dieu, mais tranquillement et sans chagrin , toutes les fois qu'on s'aperçoit qu'on y a manqué ; et enfin laisser faire à Dieu dans le recueillement ce que nous ne saurions faire par nos propres forces.

Ce que je serois tenté de ne croire pas sur vos remarques , c'est que j'aie eu autrefois une petitesse que je n'ai plus. Je manque beaucoup de petitesse, il est vrai ; mais je doute que j'en aie moins manqué autrefois. Cependant je puis facilement m'y tromper. Vous ne me mandez point si vous avez reçu des nouvelles de N... Si vous en avez, pourquoi ne m'en faites-vous point quelque petite part ?

CCXIX. (CXCIV.)

Détails sur l'intérieur de Fénelon, et sur les défauts de son caractère.

JE ne veux jamais flatter qui que ce soit , et même dès le moment que j'aperçois, dans ce que je dis ou dans ce que je fais , quelque recherche de moi-même, je cesse d'agir ou de parler ainsi. Mais je suis tout pétri de bone, et j'éprouve que je fais à tout moment des fautes, pour n'agir point par grâce. Je me retranche à m'apetisser à la vue de ma hauteur. Je tiens à tout d'une certaine façon, et cela est incroyable ; mais, d'une autre façon, j'y tiens peu , car je me laisse assez facilement détacher de la plupart des choses qui peuvent me flatter. Je n'en sens pas moins l'attachement foncier à moi-même. Au reste, je ne puis expliquer mon fond. Il m'échappe, il me paroît changer à toute heure. Je ne saurois guère rien dire qui ne me paroisse faux un moment après. Le défaut subsistant et facile à dire , c'est que je tiens à moi , et que l'amour-propre me décide souvent. J'agis même beaucoup par prudence naturelle et par un arrangement humain. Mon naturel est précisément opposé au vôtre. Vous n'avez point l'esprit complaisant et flatteur , comme je l'ai, quand rien ne me fatigue ni ne m'impatiente dans le commerce. Alors vous êtes bien plus sèche que moi ; vous trouvez que je vais alors jusqu'à gâter les gens , et cela est vrai. Mais quand on veut de moi certaines attentions suivies qui me dérangent, je suis sec et tranchant, non par indifférence ou dureté, mais par impatience et par vivacité de tempérament. Au surplus, je crois presque tout ce que vous me dites : et pour le peu que je ne trouve pas en moi conforme à vos remarques, outre que j'y acquiesce de tout mon cœur , sans le comôître, en attendant que Dieu me le montre ; d'ailleurs je crois voir en moi infiniment pis , par une conduite de naturel, et de naturel très-mauvais.

LETTRES DE CONSOLATION.

CCXX. (CXC.V.)

Les grandes douleurs sont un remède aux maux de notre nature.

C'EST, madame, une triste consolation . que de vous dire qu'on ressent votre douleur. C'est pourtant tout ce que peut l'impuissance humaine ; et pour faire quelque chose de plus, il faut qu'elle ait recours à Dieu. C'est donc à lui, madame, que je m'adresse, à ce consolateur des affligés, à ce protecteur des infirmes. Je le prie, non de vous ôter votre douleur, mais qu'il fasse qu'elle vous profite, qu'il vous donne des forces pour la soutenir, qu'il ne permette pas qu'elle vous accable. Le souverain remède aux maux extrêmes de notre nature , ce sont les grandes et vives douleurs. C'est parmi les douleurs que s'accomplit le grand mystère du christianisme, c'est-à-dire le crucifiement intérieur de l'homme. C'est là que se développe toute la vertu de la grâce , et que se fait son opération la plus intime , qui est celle qui nous apprend à nous arracher à nous-mêmes : sans cela l'amour de Dieu n'est point en nous. Il faut sortir de nous-mêmes pour être capables de nous donner à Dieu. Afin que nous soyons contraints de sortir de nous-mêmes, il faut qu'une plaie profonde de notre cœur fasse que tout le créé se tourne pour nous en amertume. Ainsi notre cœur, blessé dans la partie la plus intime, troublé dans ses attaches les plus donées, les plus honnêtes, les plus innocentes, sent bien qu'il ne peut plus se tenir en soi-même , et s'échappe de soi-même pour aller à Dieu.

Voilà, madame, le grand remède aux grands maux dont le péché nous accable. Le remède est violent , mais aussi le mal est bien profond. C'est là le véritable soutien des chrétiens dans les afflictions. Dieu frappe sur deux personnes saintement unies : il leur fait un grand bien à

toutes deux : il en met l'une dans la gloire , et de sa perte il fait un remède à celle qui reste au monde. C'est, madame, ce que Dieu a fait pour vous. Puisse-t-il par son Saint-Esprit réveiller toute votre foi pour vous pénétrer de ces vérités ! Je l'en prierai sans cesse, madame , et comme j'ai beaucoup de confiance aux prières des gens de bien affligés, je vous conjure de prier pour moi au milieu de vos douleurs. Votre charité saura bien vous dire de quoi j'ai besoin, et vous le faire demander avec instance.

CCXXI (CXCVI.)

Sur la mort d'un ami qui avoit été éprouvé par de grandes peines.

DIEU a pris ce qui étoit à lui : n'a-t-il pas bien fait ? Il étoit bien temps que F..... se reposât de toutes ses peines : il en a eu de grandes , et ne s'y est point regardé : il n'étoit pas question de lui, mais de la volonté de celui qui le menoit. Les croix ne sont bonnes qu'autant qu'on se livre sans réserve , et qu'on s'y oublie. Oubliez-vous donc, monsieur ; autrement toute souffrance est inutile. Dieu ne nous fait point souffrir pour souffrir, mais pour mourir à force de nous oublier nous-mêmes dans l'état où cet oubli est le plus difficile, qui est celui de la douleur.

Je prends part à la peine du bon abbé sur F..... Je sais combien ils étoient unis, et j'en ai été ravi. Une telle mort n'a rien que de doux. Il est plus près de nous qu'il n'y étoit : il n'y a plus de rideau qui le cache ; le voile même de la foi est levé pour ceux qui ont l'amour pur et désintéressé.

CCXXII. (CXCVII.)

Sur la mort édifiante d'une dame.

Vous avez perdu, madame, une bonne amie, et je suis persuadé que vous n'êtes pas insensible à cette perte. Pour moi, je la ressens de tout mon cœur par rapport à vous. De plus, je suis fort touché, et le serai toute ma vie, de tout ce que j'ai vu en cette dame. Je vous dois toute l'édification qui m'en reste. Elle est bienheureuse d'être hors de cette vie, et de l'avoir finie dans la douleur. J'ai pourtant peine à croire qu'il ne reste plus rien à expier dans ces

personnes qui ont aimé Dieu avec tant de goût, et qui ont eu tant de plaisir à faire pénitence. Le purgatoire de cette vie me paroît moins dans ces austérités ferventes, que dans les épreuves intérieures. Il me semble qu'il faut avoir fait de grands sacrifices pour avoir purifié tous les restes de l'amour-propre, et pour avoir rempli parfaitement tout le précepte de l'Évangile, de se renoncer soi-même par le pur amour. Je prie Dieu, madame, que ce feu consume tout ce qu'il y a de paille et de bois dans notre ouvrage, et qu'il n'y laisse que l'or de la charité désintéressée.

CCXXIII. (CXCVIII.)

Sur la mort d'un ami commun. Etre contents que Dieu fasse de nous tout ce qu'il lui plaît.

Dieu a fait sa volonté : il a pris ce qui étoit à lui, et il vous a ôté ce qui n'étoit pas à vous. Vous êtes vous-même tout entier à lui. Je sais combien vous voulez y être : il n'y a qu'à lui sacrifier tout dans les occasions. Il a pris soin de tout, lors même qu'il a retiré notre cher A..... La surprise est un coup de Providence pour lui épargner des tentations. Quand Dieu a mené son œuvre au point qu'il a marqué, il fixe la bonne volonté qu'il a inspirée, et il délivre ses enfans de leurs irrésolutions. Il voile le dernier sacrifice pour leur en dérober l'horreur. Laissons-le faire. Allons tout droit à lui. Ne vous écoutez point vous-même. Défiiez-vous de votre tempérament un peu mélancolique, et plus encore de votre esprit trop réfléchissant.

Je suis dans une paix très-amère, et je vous souhaite cette paix sans vous en souhaiter l'amertume. Il me seroit impossible de vous dire plus en détail de mes nouvelles : je ne comprends point mon état, tout ce que j'en veux dire me semble faux, et le devient dans le moment. Souvent la mort me consoleroit : souvent je suis gai, et tout m'amuse. De vous dire pourquoi l'un pourquoi l'autre, c'est ce que je ne puis ; car je n'en ai point de vraies raisons. A tout prendre, je trouve que je suis dans ma place, et je ne songe point qu'il y ait au monde d'autres lieux que ceux où mes devoirs m'attachent. Si je pouvois voir, j'en serois bien aise ; mais ne le pouvant, il me suffit de me trouver tout auprès de vous en esprit, malgré la distance des lieux. Demeurons unis de cette façon, pendant que la Providence nous tient si séparés.

CCXXIV. (CXCIX.)

La religion seule nous donne de véritables consolations dans la perte des personnes qui nous sont chères.

A Cambrai, le 2 novembre 1701.

Je suis, monsieur, sensiblement touché de la perte que vous venez de faire ¹. Elle est grande pour le public, et je sais combien il est rare de trouver, dans une place si importante, tant d'estimables qualités. D'ailleurs, je connois la tendresse et la sensibilité de votre cœur, et je comprends tout ce que vous souffrez dans une si triste occasion. Pour moi, je ne saurois jamais, ce me semble, sentir trop vivement tout ce qui vous touche. Plus j'ai éprouvé votre amitié pour moi, plus j'apprends, par votre exemple, à quel point on doit s'intéresser pour ses véritables amis. Que ne puis-je, monsieur, être auprès de vous, pour prendre part à votre douleur, et pour tâcher de l'adoucir ! Vous savez d'où peut venir la véritable consolation dans la perte des personnes qui nous sont chères. La religion ne peut nous mieux consoler, qu'en nous apprenant qu'elles ne sont pas perdues pour nous, et qu'il y a une patrie, dont nous approchons tous les jours, qui nous réunira tous. Ne nous affligeons donc pas comme ceux qui n'ont point d'espérance. Je suis privé du plaisir de vous voir, mais je compte sur l'écoulement de la vie, et j'espère que nous nous retrouverons bientôt pour toujours en Dieu. Ceux qui meurent ne sont de même, à notre égard, qu'absens pour peu d'années, et peut-être de mois. Leur perte apparente doit servir à nous

¹ Cette lettre nous a été communiquée par M. Aimé Martin, ainsi qu'une autre du 10 novembre 1697, que l'on verra ci-après dans la *Correspondance sur le Quietisme*. Il en possède les originaux. Le contenu de la dernière montre qu'elle fut écrite, pendant les négociations de Byswick, à l'un des plénipotentiaires; et les liaisons étroites qu'avoit Fénelon avec Nicolas-Auguste de Harlai de Bonneuil, un des négociateurs de Byswick, ne permettent guère de douter que la lettre ne lui fut adressée. Celle-ci venant de la même source, nous conjecturons qu'elle fut écrite au même personnage, et que Fénelon lui donne des consolations sur la perte de son gendre, Adrien-Alexandre de Hanivel de Manneville, marquis de Creveœur, qui avoit été successivement avocat du Roi au Châtelet, conseiller au grand Conseil, enfin président à mortier au Parlement de Paris, et qui venoit de mourir à la fleur de l'âge, en 1701. Fénelon chargea l'abbé de Beaumont de remettre cette lettre; et comme il craignoit alors que ses amis ne fussent inquiétés à son sujet, il témoigna le désir qu'elle fut brûlée, et qu'elle ne parut point. Voyez, ci-dessus, dans la *Correspondance de Famille*, la lettre LV; t. VII, p. 420.

dégoûter du lieu où tout se perd, et à nous faire aimer celui où tout se retrouve. La sincère religion dont je sais que vous êtes rempli, me fait espérer, monsieur, qu'un coup si rude vous sera salutaire. Dieu ne frappe que par amour, et il n'ôte que pour donner. Je le prie de vous consoler, de conserver votre santé pour laquelle je crains dans cette épreuve, et de tourner entièrement votre cœur vers lui. Heureux qui vit de foi, qui ne compte que sur Dieu, qui est en ce monde comme n'y étant plus ! Personne ne peut vous honorer du fond du cœur, plus que je le ferai toute ma vie. C'est un sentiment qui me fait plaisir, et je ne puis penser à vous sans attendrissement. Après ces termes, je dois, ce me semble, laisser tous les autres qui sentiroient la cérémonie. Je vous les dois : mais je suis sûr, monsieur, que vous m'en dispensez, et que vous vous contentez d'un cœur dévoué sans réserve.

CCXXV. (CC.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Consolation sur la mort de son fils aîné ¹.

(Septembre 1704.)

Votre douleur m'est toujours présente. Je ne perds point de vue la grande perte que vous avez faite : mais Dieu prend ce qui est à lui, et non pas à nous. Qui est-ce qui lui dira : Pourquoi le faites-vous ? Vous êtes bien éloigné de le lui dire. Vous savez qu'il n'a point de compte à nous rendre. Son bon plaisir est la suprême raison. Dire : *Sit pro ratione voluntas*, je mets ma volonté en la place de la raison, est un caprice insupportable dans toute créature : mais en Dieu, cela même est la parfaite justice. D'ailleurs, nous entrevoyons toujours, dans les coups les plus rigoureux de sa main paternelle, un dessein secret de miséricorde. Il enlève dans les bons momens certains hommes fragiles que l'enchantement du siècle auroit peut-être fait retomber : *Raptus est ;... properavit educere illum de medio iniquitatum* ². Il s'est hâté pour prévenir une chute funeste. O que nous verrons de merveilles dans l'autre vie, qui nous

¹ Honoré-Charles, duc de Montfort, tué au combat de Bellemein, près de Landau, le 9 septembre 1704. Cette lettre n'a point été insérée dans la *Correspondance avec le duc de Chevreuse*, parce que nous avons découvert trop tard qu'elle étoit adressée à ce seigneur. — ² Sap., iv. 11 et 14.

échappent en celle-ci ! Alors nous chanterons le cantique de joie et de reconnaissance éternelle, pour les évènements qui nous font pleurer ici-bas. Hélas ! nous ne voyons dans les ténèbres présentes ni le vrai bien ni le vrai mal. Si Dieu faisoit ce qui nous flatte, il perdrait tout. Il sauve tout en brisant nos liens, et en nous faisant crier les hauts cris. Le même coup qui sauve ce que nous aimons, en l'ôtant du milieu de l'iniquité, nous détache, et nous prépare, par la mort d'autrui, à la nôtre. Que pouvons-nous vouloir, pour nous et pour les nôtres, de ce monde vain et contagieux ? S'il est vrai que la foi et l'amour de Dieu fassent toute la vie de notre cœur, devons-nous pleurer, parce que Dieu nous aime mieux que nous ne savons nous aimer nous-mêmes ? Nous plaindrons-nous de ce qu'il tire de la tentation et du péché ceux qui nous sont chers ? Nous fait-il du mal en abrégant les jours de misère, de combat, de séduction et de scandale ? Que voudrions-nous ? Un plus long danger, des tentations plus violentes, où les élus mêmes, s'il étoit possible, succomberoient ? Nous voudrions tout ce qui flatte l'amour-propre, pour nous oublier dans ce lieu d'exil. Dieu nous arrache le poison, et nous pleurons comme un enfant à qui sa mère ôte un joli couteau dont il se percerait le sein.

M. votre fils réussissoit au milieu du monde empesté : c'est ce succès qui afflige, et c'est ce succès qui a fait trancher le fil de ses jours, par un conseil de miséricorde pour lui et pour les siens. Il faut adorer Dieu, et se taire. Que ne puis-je vous aller voir, et vous montrer à quel point je ressens la profonde plaie que je voudrois guérir ! Il n'y a que le vrai consolateur dont la société puisse vous consoler. Demeurons donc en silence avec lui ; il nous consolera, nous retrouverons tout en lui seul. Heureux qui ne veut point d'autre consolation ! Celle-ci est pure et inépuisable.

CCXXVI.

(CCI.)

La perte des personnes qui nous sont chères sert à nous détacher entièrement des créatures.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a coûté des larmes. La douleur de votre perte se joint à la mienne ; mais je crois que nous devons entrer, malgré toute notre amertume, dans le dessein de Dieu. Il a voulu

récompenser celui que nous regrettons, et nous détacher. Il a voulu même nous ôter un appui humain pour sa gloire, sur lequel nous comptions trop. Il est jaloux des plus dignes instruments, et il veut que nous n'attendions l'accomplissement de son ouvrage que de lui-même.

Le principal fruit que Dieu vous prépare de cette épreuve, est de vous apprendre, par une expérience sensible, que vous n'étiez point encore détachée, comme vous vous flattiez de l'être. On ne se connoit que dans l'occasion, et l'occasion n'est donnée par la Providence, que pour nous détromper de notre détachement superficiel. Dieu permit l'horrible chute de saint Pierre, pour le désabuser d'une certaine ferveur sensible, et d'un courage très-fragile auquel il se confioit vainement. Si vous n'aviez que la croix extérieure, quelque grande et douloureuse qu'elle soit, elle ne vous détromperoit point de votre détachement : au contraire, plus la croix est accablante en soi, plus vous vous sauriez bon gré de ne vous en trouver point accablée ; ce seroit un prodigieux accroissement de confiance, et par conséquent une très-dangereuse illusion. La croix n'opère la petitesse et le sentiment de notre misère, qu'autant que l'intérieur nous paroît vide et obscurci, pendant que le dehors nous ébranle. Il faut voir sa pauvreté au dedans et la supporter ; alors la pauvreté se tourne en trésor, et on a tout en n'ayant rien.

Unissons-nous de cœur à celui que nous regrettons. Il nous voit, il nous aime, il est touché de nos besoins, il prie pour nous. Il vous dit encore, d'une voix secrète, ce qu'il vous disoit si souvent pendant qu'il vivoit au milieu de nous : « Ne vivez que de foi ; ne comptez » point sur la régularité de vos œuvres ni sur la » symétrie de vos vertus ; portez en paix la vue » de vos imperfections ; abandonnez-vous à la » Providence ; ne vous écoutez point vous- » même, n'écoutez que l'esprit de grâce. » Voilà ce qu'il disoit ; voilà ce qu'il dit encore à votre cœur. Loin de l'avoir perdu, vous le trouverez plus présent, plus uni à vous, plus secourable pour votre consolation, plus efficace dans ses conseils de perfection, si vous voulez bien changer en société de pure foi la société visible où vous étiez à toute heure avec lui. Pour moi, je trouve un vrai soulagement de cœur d'être très-souvent en esprit avec lui.

Ménagez votre santé pour votre famille, qui a grand besoin de vous. Que le courage de la foi vous soutienne. C'est un courage qui n'a rien de haut, et qui ne donne point une force

sensible sur laquelle on puisse compter. On ne trouve nulle ressource en soi, et on ne manque de rien dans l'occasion : on est riche de sa pauvreté. Si on fait quelque faute contre son intention, on la tourne à profit par l'humiliation qui en revient. On retombe toujours dans son centre par l'acquiescement à tout ce qui nous dépossède de notre propre cœur. On se livre à

Dieu, ne se renfermant plus en soi, et n'osant plus s'y fier. Alors tout devient peu à peu recueillement, silence, dépendance de la grâce pour chaque moment, et vie intérieure en mort perpétuelle. En cet état, on ne possède plus rien de tout ce qu'on voit, et on retrouve en Dieu, avec l'union la plus simple et la plus intime, tout ce qu'on croyoit avoir perdu.

LETTRES

A LA COMTESSE DE GRAMONT.

CCXXVII.

(CCH.)

Moyens de se soutenir au milieu des dangers que l'on rencontre dans le monde.

Paris, 14 juin.

J'étois à la campagne, madame, quand vous me fîtes l'honneur de m'écrire un billet daté de votre ermitage. Je n'aurois pas manqué d'y aller recevoir vos ordres, si j'eusse été à Paris. J'espère que quelque voyage que vous y ferez, ou quelque affaire qui me mènera à Versailles, me dédommagera de ce que j'ai perdu. Ce qui est certain, madame, c'est que je vous souhaite tous les jours, de toute l'étendue de mon cœur, le recueillement et la fidélité à l'esprit de Dieu, dont vous avez besoin pour vaincre tous les dangers de votre état. Vous avez beaucoup à craindre et du dedans et du dehors. Au dehors, le monde vous rit, et la partie du monde la plus capable de nourrir l'orgueil donne au vôtre ce qui peut le flatter, par les marques de considération que vous recevez à la cour. Au dedans, vous avez à surmonter le goût d'une vie délicate, un esprit hautain et dédaigneux, avec une longue habitude de dissipation. Tout cela, mis ensemble, fait comme un torrent qui entraîne malgré les meilleures résolutions. Le vrai remède à tant de maux, est de sauver, par préférence à tout le reste, quelques heures réglées pour la prière et pour la lecture. Vous savez,

madame, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire plusieurs fois là-dessus. Je prie notre Seigneur qu'il vous arrache à tout, plutôt que de vous laisser en proie au monde. Je suis madame, avec un grand respect, etc.

CCXXVIII.

(CCH.)

Sur un scandale qui venoit d'éclater dans le monde.

Mardi, 10 décembre (1686).

J'APPRENS, madame, que le scandale qui vient d'éclater renouvelle de justes peines que des aventures semblables vous ont causées. J'y prends une véritable part, et je m'intéresse à tout ce qui vous touche. Ce qui me fâche le plus dans ces affaires malheureuses, c'est que le monde, qui n'est que trop accoutumé à juger mal des gens de bien, conclut qu'il n'y en a point sur la terre. Les uns sont ravis de le croire, et en triomphent malignement; les autres en sont troublés, et malgré un certain désir qu'ils auroient de se tourner vers le bien, ils demeurent éloignés de la dévotion par leur défiance de tous les dévots. On s'étonne de voir un homme qui a fait semblant d'être bon, ou, pour mieux dire, qui, ayant été véritablement converti dans la solitude, est retombé dans ses inclinations et dans ses habitudes dès

qu'il a été exposé au monde. Ne savoit-on pas que les hommes sont fragiles , que le monde est contagieux , que les gens foibles ne peuvent se conserver qu'en fuyant les occasions ? Qu'y a-t-il donc de nouveau ! Voilà bien du bruit pour la chute d'un arbre sans racines, et attaqué de tous les vents. Après tout, le monde n'a-t-il pas ses hypocrites de probité comme de dévotion ? Les faux honnêtes gens doivent-ils nous faire conclure qu'il n'y en a point de véritables ? Quand le monde triomphe d'un tel scandale , il montre qu'il ne connoît guère ni les hommes ni la vertu. On doit être affligé de ce scandale ; mais il n'est permis d'être surpris de rien, quand on connoît à fond la misère humaine , et à quel point le peu de bien que nous faisons est en nous comme une chose empruntée. Que celui qui est debout tremble , de peur de tomber : que celui qui est par terre , crouissant dans la boue , ne triomphe point de voir tomber un de ceux qui avoient paru se soutenir. Notre confiance n'est ni dans les hommes fragiles , ni en en nous-mêmes, aussi fragiles que tout le reste : elle est en Dieu seul qui est l'immuable vérité. Que tous les hommes montrent qu'ils ne sont que des hommes , c'est-à-dire néant, mensonge et péché ; qu'ils se laissent entraîner par le torrent de l'iniquité , la vérité de Dieu n'en sera point affoiblie, et le monde n'en sera que plus abominable, pour avoir corrompu ceux qui cherchoient la vertu.

Pour les hypocrites, le temps les démasque , et ils se démentent toujours par quelque côté. Ils ne sont hypocrites que pour jouir du fruit de leur hypocrisie. Ou leur vie est molle et amusée , ou leur conduite est intéressée et ambitieuse. On les voit se ménager, flatter, faire divers personnages. La sincère vertu est simple, unie, sans empressement , sans mystère, elle ne se hausse ni se baisse : elle n'est jalouse ni de réputation ni de succès. Elle fait le moins mal qu'elle peut ; elle se laisse juger, et se tait ; elle est contente de peu ; elle n'a ni cabale , ni dessein, ni prétention. Prenez-la , laissez-la , elle est toujours la même. L'hypocrisie peut imiter tout cela , mais très-grossièrement. Quand on s'y trompe , c'est ou défaut d'attention , ou défaut d'expérience de la véritable vertu. Des gens qui ne se connoissent point en diamans, ou qui ne les regardent pas d'assez près , peuvent en prendre de faux comme s'ils étoient fins : mais il est pourtant vrai qu'il y en a de fins , et qu'il n'est point impossible de les discerner. Ce qui est vrai , c'est que , pour se confier aux gens qui paroissent vertueux , il

faut avoir reconnu en eux une conduite simple, solide, constante et éprouvée dans les dangers , éloignée de toute affectation , mais ferme et vigoureuse dans l'essentiel.

CCXXIX.

(CCIV.)

Agir en tout avec simplicité.

Dimanche, 42 juin (1689).

Ma santé va bien, Dieu merci, madame ; elle est en état de justifier le quinquina, et de faire taire tous ses ennemis. Les marques de bonté que vous me donnez me font un plaisir sensible, et je sais bon gré à ma fièvre de me les avoir procurées. Vous vous moquez, madame, avec vos discrétions. Quand vous voulez que j'aie l'honneur de vous voir, il n'y a qu'à me donner vos ordres. Une conduite simple et ingénue plaît trop à Dieu , pour choquer les gens qui veulent le servir, et qui doivent parler en son nom, pour recommander la simplicité. Soyez donc simple en tout, madame, et simple à m'ordonner de vous voir, comme à tout le reste. Je souhaite que vous puissiez mettre quelque ordre aux affaires épineuses qui vous mènent à Paris. Je m'imagine que vous verrez une personne bien ivre ; car le voyage aura échauffé sa tête. Il y a des ivresses bien différentes. L'Écriture dit : *Malheur à vous qui êtes ivre , et non de vin* ! Il y a des ivresses d'orgueil , d'autres de colère et de vengeance : il y en a d'autres de zèle et de ferveur. C'est ainsi que les apôtres paroissent ivres , quand ils reçurent le Saint-Esprit. A votre retour, madame , je souhaite de vous voir dans cette ivresse. Cependant je prierai de bon cœur pour vous.

CCXXX.

(CCV.)

Remercement sur l'intérêt qu'elle prenoit à sa nomination à la place de précepteur du duc de Bourgogne.

Paris, 25 aout 1689.

Je suis bien honteux, madame, de la promptitude avec laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire , et de la lenteur avec laquelle je vous en fais mes très-humbles remerciemens ; mais personne ne sait mieux que vous, madame,

¹ *Isai, xxix, 9.*

pardonnez les fautes qui viennent d'embarras. Vous savez ce que je dois penser sur ce qui vient de m'arriver. Vous qui gémissiez à la cour, vous devez, madame, prier Dieu charitablement pour ceux qui y vont. Vous n'y trouverez jamais personne qui soit avec un respect plus sincère que moi, madame, votre, etc.

CCXXXI. (CCVI.)

Dérober quelques heures aux embarras du monde pour nourrir la piété. Ne point se décourager à la vue de ses foiblesses.

Dimanche, 2 octobre (1689).

Je crois, madame, que vous avez deux choses à faire, l'une dans vos affaires, et l'autre sur vous-même. La première, qui regarde vos affaires, consiste dans le soin que vous devez prendre de dérober au monde un peu de temps pour vos lectures et pour vos prières. Il me semble que je vois tous vos embarras, tant je me les représente fortement : mais, après tout, il faut que les affaires viennent chacune en leur rang, et que celle du salut soit comptée pour la première. Que diriez-vous d'une personne qui ne trouveroit point de temps pour manger et pour dormir ? Le temps donné aux nécessités de la vie, lui diriez-vous, est le temps le mieux employé pour les affaires mêmes. Si votre santé succombe, comment agirez-vous ? et à quoi servira votre travail, si la vie vous manque pour en recueillir le fruit ? Je vous dis de même, madame : si vous laissez votre âme s'épuiser et tomber en défaillance faute de nourriture, à quoi aboutiront non-seulement les conversations, mais encore les affaires qui paroissent les plus solides, les plus indispensables et les plus pressées ? *Murthe, Marthe, vous vous empressez, et vous vous troublez pour beaucoup de choses ! Marie, que vous voyez recueillie et immobile, a choisi la meilleure part, qui ne lui sera jamais ôtée*¹.

Au reste, madame, je ne dis pas tout ceci pour vous jeter dans des scrupules sur les occupations nécessaires ; mais soyez persuadée que les occupations nécessaires n'iront jamais jusqu'à ne vous laisser point le temps de manger le pain quotidien pour votre nourriture ; car Dieu est trop bon, et vous a trop fait sentir ses miséricordes, pour vous ôter les moyens de le

prier, et de vous soutenir dans les sentimens qu'il vous inspire. Songez donc, madame, à sauver les matins et les soirs quelque demi-heure. En faisant semblant de s'éveiller plus tard le matin, et le soir d'avoir quelque lettre à écrire, on se débarrasse, et les affaires véritables n'en vont pas moins bien. Il faut aussi mettre à profit tous les petits momens, quand on attend quelqu'un, quand on va d'un lieu en un autre, quand on est avec des gens qui parlent volontiers, et qu'on n'a qu'à laisser parler, on élève un instant son cœur à Dieu, et on se renouvelle pour la suite de ses occupations. Moins on a de temps, plus il importe de le ménager. Si on attend d'avoir à soi des heures réglées et commodes pour les remplir de choses solides, on court risque d'attendre trop long-temps, surtout dans le genre de vie où vous êtes : mais il faut prendre tous les momens interrompus. Il n'en est pas de la piété comme des affaires temporelles. Les affaires demandent des temps libres et réglés pour une application suivie et longue ; mais la piété n'a pas besoin de ces applications si fortes et si suivies : en un moment on peut rappeler la présence de Dieu, l'aimer, l'adorer, lui offrir ce que l'on fait ou ce que l'on souffre, et calmer devant lui toutes les agitations de son cœur. Prenez donc, madame, le matin une demi-heure, et une autre demi-heure l'après-midi, pour réparer les brèches que le monde fait ; et dans le cours de la journée, servez-vous de certaines pensées qui vous touchent le plus, pour vous renouveler en la présence de Dieu.

L'autre chose que vous avez à faire par rapport à vous, c'est de ne vous point décourager, ni par l'expérience de votre foiblesse, ni par le dégoût de la vie agitée que vous menez. C'est une miséricorde de Dieu, qui vous fait gémir de cette agitation, et le gémissement est le contre-poison qui empêche votre cœur d'être corrompu par la dissipation de la cour. C'est pourquoi je serois bien fâché que cette vie cessât de vous déplaire. Vos gémissemens et votre dégoût me donnent une vraie joie. Dieu vous fera mourir à vous-même par le dégoût du monde, s'il est sincère, au milieu du monde même ; comme il fait mourir à elles-mêmes d'autres personnes par la solitude, et par la privation de tout ce que le monde peut donner. Il n'est question que d'être fidèle, patiente et paisible dans les croix de l'état présent, qu'on n'a point choisi, et que Dieu a donné selon ses desseins.

Pour les fautes, elle sont plus amères à supporter ; mais elles se tourneront à bien, si nous

¹ Luc. x, 41 et 42.

nous en servons pour nous humilier, sans nous ralentir dans l'application à nous corriger. Le découragement ne remédieroit à rien; ce ne seroit qu'un désespoir de l'amour-propre dépité. Le vrai moyen de profiter de l'humiliation de nos fautes, est de les voir dans toute leur laideur, sans perdre l'espérance en Dieu, et sans espérer jamais rien de soi-même. Jamais personne n'a eu un plus pressant besoin d'être humiliée par ses fautes que vous. Ce n'est que par là que Dieu écrasera votre orgueil, et confondra votre sagesse présomptueuse. Quand Dieu vous aura ôté toute ressource en vous-même, il bâtira son édifice. Jusque-là, il foudroiera tout par vos propres fautes. Laissez-le faire; travaillez humblement sans vous rien promettre. Quand vous voudrez que j'aie l'honneur de vous voir de temps en temps, je me rendrai chez madame la duchesse de Chevreuse.

CCXXXII (CCVII.)

Se réserver des heures de solitude; supporter patiemment les importunités d'autrui et nos propres imperfections; moyens d'acquiescer l'humilité.

Jouli, 23 février 1690.

JE suis fort aise, madame, d'apprendre que vous trouvez enfin le moyen de vous réserver des heures de solitude. Ouvrir sa porte fort tard, et faire comme si on étoit encore à dormir; d'ailleurs chercher un asile hors de chez soi: voilà de bons moyens pour se garantir de tous les importuns. Dans le reste du temps, vous pouvez couper un peu court avec certaines gens, qui ne cherchent qu'à vous amuser, ou qu'à vous jeter dans leurs affaires au-delà des règles. A l'égard des choses journalières, qui sont des suites attachées à vos devoirs, ou des occasions de providence, quoiqu'elles soient incommodes et dissipantes, il n'y a qu'à les souffrir en paix. C'est une grande consolation, de pouvoir penser que Dieu se cache sous l'importun, comme il se cache sous les amis les plus éditians. Sous la figure de l'importun, il faut regarder Dieu qui fait tout, et qui n'est pas moins attentif à nous mortifier par l'importunité, qu'à nous instruire et à nous toucher par les bons exemples. L'importun que Dieu nous envoie sert à rompre notre volonté, à renverser nos projets, à nous faire désirer avec plus d'ardeur le silence et le recueillement, à nous détacher de nos arrangemens, de notre

repos, de nos commodités et de notre goût; à humilier notre esprit pour l'accommoder à celui d'autrui; à nous confondre toutes les fois que l'impatience nous échappe dans ces contre-temps: à exciter dans nos cœurs une faim plus grande de Dieu, pendant qu'il semble s'éloigner de nous à cause de cette agitation.

Ce n'est pas qu'il faille s'agiter et s'exposer jamais, par son propre choix, aux compagnies qui dissipent; à Dieu ne plaise! ce seroit tenter Dieu, et chercher le péril: mais, pour les assujétissemens de providence contre lesquels on se précautionne, en se réservant des heures de lecture et de prière, comptez qu'ils se tourneront à bien. Tout ce qui est dans la main de Dieu y fructifie. Souvent même ces choses qui vous font soupirer après la solitude, vous sont plus utiles pour vous humilier, et pour mourir à vous-mêmes, que la solitude la plus profonde. Allons selon que Dieu nous mène, au jour la journée, mettant chaque moment à profit, sans regarder plus loin. Quelquefois une lecture merveilleuse, une méditation fervente, ou une conversation dont vous seriez charmée, flatte- roit votre goût, vous rendroit contente et pleine de vous-même, vous persuaderoit que vous êtes bien avancée, et en vous donnant de belles idées sur les croix, ne feroit que vous rendre plus hautaine, et plus sensible contre celles que vous trouveriez sur votre chemin en sortant de tous ces saints exercices. Tenez-vous donc, madame, à cette règle simple; n'attirez rien qui vous dissipe, mais supportez en paix tout ce que Dieu vous donne malgré vous, pour vous déranger. Quelle illusion, on cherche Dieu bien loin, dans des projets peut-être impossibles, et on ne songe pas qu'on le possède dès à présent au milieu du tracas, dans un état de pure foi, pourvu qu'on y supporte humblement et avec courage l'importunité des créatures et ses propres imperfections.

Je n'ai qu'une chose à vous dire sur l'amour du prochain, c'est que l'humilité seule vous rendra traitable là-dessus: la vue seule de vos misères peut vous rendre compatissante et indulgente pour celles d'autrui. Vous me direz: Je vois bien que l'humilité doit produire le support du prochain: mais qu'est-ce qui produira l'humilité? Deux choses mises ensemble la produiront; ne les désunissez jamais. La première est la vue de l'abîme de misère d'ou la puissante main Dieu vous a tirée, et au-dessus duquel il vous tient encore comme suspendue en l'air. La seconde est la présence de ce Dieu

qui est tout : ce n'est qu'en voyant Dieu , et en l'aimant , qu'on s'oublie soi-même , qu'on se désabuse de ce néant qui nous avoit éblouis , et qu'on s'accoutume à s'apetisser avec consolation sous cette haute majesté qui engloutit tout. Aimez Dieu , et vous serez humble ; aimez Dieu , et vous ne vous aimerez plus vous-même ; aimez Dieu , et vous aimerez tout ce qu'il veut que vous aimiez pour l'amour de lui.

CCXXXIII. (CCVIII.)

Ne point se troubler pour les fautes involontairement omises en confession.

Mardi , 21 mars (1690).

JE ne crois point , madame , que vous deviez vous troubler sur vos confessions et sur vos communions passées. Si les commencemens ont été irréguliers , du moins ils ont été de bonne foi , et vous y avez fait des fautes par le principe d'une vertu très-contraire à votre caractère naturel , je veux dire , la simplicité dans l'obéissance. D'ailleurs , il faut remarquer que l'intégrité des confessions passées consiste , non à n'avoir rien omis de ses fautes , mais seulement à s'être accusé ingénument de toutes celles qu'on connoissoit alors. Alors vous n'aviez pas la lumière de découvrir dans votre fond beaucoup de mouvemens de la nature maligne et dépravée , qui commencent à se développer. A mesure que la lumière croît , on se trouve plus corrompu qu'on ne croyoit ; on est tout étonné de son aveuglement passé , et on voit sortir du fond de son cœur , comme d'une caverne profonde , une infinité de sentimens , honteux , semblables à des reptiles sales et pleins de venin. On n'auroit jamais cru les porter dans son sein , et on a horreur de soi , à mesure qu'on les voit sortir. Il ne faut ni s'étonner ni se décourager. Ce n'est pas que nous soyons plus méchans que nous ne l'étions ; au contraire , nous le sommes moins : mais tandis que nos maux diminuent , la lumière qui nous les montre augmente , et nous sommes saisis d'horreur. Mais remarquez , pour votre consolation , que nous n'apercevons nos maux , que quand nous commençons à en guérir. Quand nous sommes privés de tout principe de guérison , nous ne sentons point le fond de notre mal : c'est l'état d'aveuglement , de présomption et d'insensibilité , où l'on est livré à soi-même. En se laissant aller au torrent , on n'en

sent point la rapidité ; mais elle commence à se faire sentir , à mesure qu'on commence à se roidir plus ou moins contre elle. Si vous voyez des choses précises et considérables que vous avez omises dans vos premières confessions , dites-le simplement la première fois que vous vous confesserez. Votre confesseur est droit , discret , et plein de Dieu. Pour tout le reste , allez en paix votre chemin. Comptez que l'humilité , le fréquent silence et le recueillement vous feront plus de bien que toutes les austérités et tous les troubles par lesquels vous voudriez faire pénitence. Surtout le silence vous est capital. Lors même que vous ne pourrez vous dérober au monde , vous pourrez vous taire souvent , et laisser aux autres les honneurs de la conversation. Vous ne pouvez dompter votre esprit dédaigneux , moqueur et hautain , qu'en le tenant comme enchaîné par le silence. Mettez une sévère garde à vos lèvres. La présence de Dieu , qui retiendra vos paroles , gardera aussi toutes vos pensées et tous vos desirs. Cet ouvrage se fera peu à peu. Soyez patiente avec vous comme avec les autres.

CCXXXIV. (CCIX.)

S'appliquer au silence et au recueillement ; utilité des pénitences qui ne sont pas de notre goût.

JE crois , madame , que vous devez travailler maintenant à vous taire , autant que la bienséance du commerce vous le permettra. Le silence facilite la présence de Dieu , épargne beaucoup de paroles rudes et hautaines , enfin supprime un grand nombre de railleries ou de jugemens dangereux sur le prochain. Le silence humilie l'esprit , et détache peu à peu du monde ; il fait dans le cœur une espèce de solitude , qui ressemble à celle que vous souhaiteriez ; il suppléera à tout ce qui vous manque dans l'embaras où vous vous trouvez : pourvu que vous ne parliez point inutilement , vous aurez bien des momens libres au milieu même des compagnies qui vous tiennent malgré vous. Vous voudriez de la liberté pour prier Dieu ; et Dieu , qui sait mieux ce qu'il vous faut que vous-même , vous donne de l'embaras et de la sujétion pour vous mortifier. La mortification qui vient de l'ordre de Dieu vous sera plus utile , que la douceur de la prière qui seroit de votre choix et de votre goût.

Vous savez bien , madame , qu'il ne faut

point de temps de retraite pour aimer Dieu ; quand il vous donnera du temps , il faudra le prendre et en profiter ; jusque-là demeurez en état de foi , bien persuadée que ce qu'il vous donne est le meilleur. Élevez souvent votre cœur vers lui , sans laisser rien voir au dehors : ne parlez que pour le besoin ; souffrez patiemment ce qui vient de travers. Comme vous savez la religion , Dieu vous traite selon votre besoin : vous avez plus de besoin d'être mortifiée , que de recevoir des lumières. L'unique chose que je craignais pour vous en cet état , c'est la dissipation ; mais vous pouvez l'éviter par le silence. Si vous êtes fidèle à vous taire , quand il n'est pas nécessaire de parler , Dieu vous fera la grâce de ne vous dissiper point en parlant pour les vrais besoins. Quand vous ne serez pas libre de vous réserver de grands temps , ne négligez pas d'en ménager de courts. Un demi-quart d'heure , pris avec ce ménagement et cette fidélité sur vos embarras , vous vaudra devant Dieu des heures entières que vous lui donneriez dans des temps plus libres. De plus , divers petits temps ramassés dans la journée , ne laisseront pas de faire tous ensemble quelque chose de considérable. Peut-être même en tirerez-vous cet avantage , de vous rappeler plus fréquemment à Dieu , que si vous ne lui donniez qu'un certain temps réglé.

Aimer , se taire , souffrir , agir contre son goût , pour accomplir la volonté de Dieu en s'accommodant à celle du prochain : voilà , madame , votre partage. Trop heureuse de porter la croix que Dieu vous donne de ses propres mains dans le cours de sa providence ! Les pénitences que nous choisissons , ou que nous acceptons quand on nous les impose , ne font point mourir notre amour-propre , comme celles que Dieu nous distribue lui-même chaque jour. Celles-ci n'ont rien où notre volonté puisse s'appuyer ; et comme elles viennent immédiatement d'une providence miséricordieuse , elles porteront avec elles une grâce proportionnée à tous nos besoins. Il n'y a donc qu'à se livrer à Dieu chaque jour , sans regarder plus loin ; il nous porte entre ses bras , comme une mère tendre porte son enfant. Croÿons , espérons , aimons avec toute la simplicité des enfans. Dans tous nos besoins , tournons nos regards tendres et pleins de confiance vers le Père céleste. Voici ce qu'il dit dans ses Écritures¹ : *Quand même une mère oublierait son propre fils , le fruit de ses entrailles , et moi je ne vous oublierai jamais.*

¹ *Isai.* XLIX. 15.

CCXXXV.

(CCX.)

Changer sans scrupule l'heure des exercices de piété quand les devoirs d'état le demandent. Exhortation à la simplicité et à l'enfance chrétienne.

A Versailles , 28 mai (avant 1695).

Vous craignez , madame , d'être infidèle à Dieu sur vos devoirs , et vous avez raison. Rien n'est si opposé à la grâce qu'une ame lâche , qui , par un goût de liberté , refuse à Dieu ce qu'elle sent qu'il lui demande , ou qui retarde de le faire : mais aussi il faut éviter de tomber dans le scrupule. Voyez donc simplement , dans les occasions , ce que les vrais bienséances demandent de vous. Par exemple , dans le moment où vous allez faire votre prière et votre lecture , il survient une personne de dehors , qui ne vient jamais à cette heure , qui a une vraie affaire avec vous , avec qui vous n'êtes point sur le pied d'une liberté assez grande pour la renvoyer à une autre heure , et qui seroit raisonnablement choquée si vous le faisiez ; il ne faut pas douter , madame , que vous ne deviez quitter vos exercices de piété pour remplir ce devoir : mais en ce cas il faut tâcher de reprendre sur quelque autre heure de la journée ce que vous avez perdu à cette heure-là , comme on dîne à deux heures , quand une compagnie survenue à contre-temps a empêché de dîner à midi. Pour les gens qui ne sont point pressés par une vraie affaire , et que vous pouvez remettre plus tard , ou qui ne viennent que par amusement et pour leur plaisir ; à ces heures-là , ils ne sont bons qu'à renvoyer : il en faut faire rigoureuse justice.

Jamais personne n'a eu plus de besoin que vous de nourriture intérieure , de silence , de réflexion , de séparation du monde , de défiance d'elle-même et de la pente de son cœur. Vous ne sauriez trop rudement jeûner des plaisirs d'une conversation mondaine. Il faut vous rabaisser sans cesse : vous ne vous releverez toujours que trop. Il faut vous apêtisser , vous faire enfant , vous emmailloter , et vous donner de la bouillie ; vous serez encore une méchante enfant. Toutes les croix que Dieu vous donne , et sous lesquelles il veut vous courber , ne réprimant point encore votre hauteur. Ce ne sera qu'à force de renoncer à votre propre esprit , dans le silence devant Dieu , que vous pourrez être apêtissée et adoucie par la grâce. Parlez

quand vous serez seule : vous ne sauriez alors trop parler ; car ce sera à Dieu seul que vous parlerez de vos misères , de vos besoins et de vos bons désirs. Mais en compagnie vous ne sauriez presque tomber dans l'excès de trop peu parler. Il ne faut pourtant pas que ce soit un silence sec et dédaigneux : il faut au contraire que ce soit un silence de déférence à autrui. Je serai ravi que vous parliez pour louer , approuver , complaire , déferer , édifier : mais je suis sûr que , quand vous ne parlerez que de cette sorte , vous parlerez fort peu , et que la conversation vous semblera fade. Retranchez-vous donc , madame , à parler peu , à parler simplement et modestement , à préférer les autres à vous en tout , et à conserver le recueillement jusque dans la conversation. Vous avez plus de besoin qu'un autre de ce contre-poison. Vous savez quel est mon zèle et mon respect pour vous.

tionnée. Ne songez qu'à supporter les autres , qu'à détourner vos yeux des gens qui ne peuvent vous édifier , comme on ferme les yeux à une tentation. C'en est une très-dangereuse pour vous. Priez , lisez ; abaissez votre esprit par le goût des choses simples. Adoucessez votre cœur par l'union à Jésus enfant et paisible dans l'humiliation. Cherchez votre force dans le silence. Je suis ravi de ce que vous êtes touchée du progrès de Mme de Mortemart ; elle est véritablement bonne , et désire l'être de plus en plus. La vertu lui coûte autant qu'à un autre , et en cela elle est très-propre à vous encourager. Personne ne s'intéresse plus fortement que moi , madame , aux choses qui vous touchent le plus.

CCXXXVII. (CCXII.)

Contre la crainte excessive de goûter les plaisirs innocens.
Suivre avec simplicité les avis des médecins.

Mardi, 27 juin 1690.

CCXXXVI. (CCXI.)

Eviter les airs de mépris et de hauteur : supporter patiemment les défauts du prochain.

A Versailles, 22 juin.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire , madame , a fait un étrange chemin. Je viens de la recevoir : jugez par là de la diligence. Je comprends que vous souffrez et faites souffrir les autres. Il faut travailler courageusement et sans relâche à se charger du fardeau pour le soulagement du prochain. Tout air de mépris et de hauteur , tout esprit de critique et de moquerie marque une ame pleine d'elle-même , qui ne sent point ses misères , et qui se livre à sa délicatesse , qui met tout son plaisir dans le mal d'autrui. Rien ne devrait être si propre à nous humilier , que ce genre d'orgueil facile à blesser , moqueur , dédaigneux , fier , jaloux de vouloir tout pour soi , et toujours implacable sur les défauts d'autrui. On est bien imparfait , quand on supporte si impatiemment les imperfections du prochain. A tant de maux je ne vois de remède que l'espérance en Dieu , qui est aussi bon et aussi puissant que vous êtes foible et mauvaise. Il vous laissera néanmoins languir longtemps , sans déraciner le naturel et l'habitude ; car il vous vaut mieux d'être érasée par votre propre misère , et par l'expérience de votre impuissance d'en sortir , que de jouir tout à coup du plaisir de vous voir perfec-

Je suis , madame , sincèrement touché du pénible état où vous êtes : je crois en voir clairement la source. Si vous pouvez vous résoudre à user du remède simple que je vais vous proposer , vous serez bientôt soulagée : mais je crains qu'un scrupule ne vous empêche de vous en servir.

La crainte excessive de goûter du plaisir dans les choses innocentes et nécessaires vous fait plus de mal pour votre avancement spirituel , que ce plaisir ne pourroit vous en faire. Il est vrai qu'il ne faut jamais se flatter soi-même , surtout quand on est obligé à se punir : mais une contention perpétuelle pour repousser jusqu'au moindre sentiment involontaire de plaisir dans une vie réglée , vous cause un trouble très-nuisible. Je voudrais donc retrancher fidèlement les propretés excessives et les délicatesses de goût , toutes les fois que vous les apercevez tranquillement : mais je ne voudrais point cette attention forcée à rejeter sans cesse les plaisirs inévitablement attachés à la nourriture simple et au repos nécessaire. Puisqu'on vous fait prendre du lait pour rafraîchir votre sang , vous devez faire , par rapport au jeûne , ce que votre médecin vous dira. Il faut , sans raisonner , se laisser juger , après qu'on a exposé le fait : autrement , on s'entortille à l'infini , et on se ronge soi-même. Sur toutes les autres choses de votre santé , parlez naïvement au médecin , pour n'être point flattée ; puis laissez-le déci-

der, et ne vous écoutez plus vous-même. Mais obéissez tranquillement : c'est à quoi doit se tourner votre fidélité et votre courage. Sans cela, vous n'aurez pas la paix des enfans de Dieu, ni ne mériterez de l'avoir. Portez toutes les peines de votre état, qui est plein d'embarras et de sujétions, en esprit de pénitence : c'est là la pénitence que Dieu vous donne, bien plus sûre que celle que vous choisiriez vous-même. Il n'y a point de lieu au monde où vous ne vous retrouvassiez vous-même avec le goût des plaisirs. La solitude même la plus austère auroit ses épines. Le meilleur état est celui où la main de Dieu vous tient. Ne regardez pas plus loin, et ne songez qu'à recevoir tout de moment en moment, en esprit de mort et de renoncement à votre propre esprit. Mais cet acquiescement doit être plein de confiance en Dieu, qui vous aime d'autant plus qu'il vous épargne moins.

Dormez autant que le médecin le croira nécessaire par rapport à votre tempérament et à votre indisposition présente. Vous devriez avoir du scrupule de vos scrupules mêmes, et non pas de votre sommeil. Personne ne vous est, madame, plus sincèrement et plus respectueusement dévoué que moi.

CCXXXVIII. (CCXIII.)

En quoi consiste la véritable humilité; espérer en Dieu malgré notre indignité.

Samadi, 22 juillet (1690).

C'EST une fausse humilité que de se croire indigne des bontés de Dieu, et de n'oser les attendre avec confiance. La vraie humilité consiste à voir toute son indignité, et à demeurer abandonné à Dieu, ne doutant point qu'il ne puisse faire en nous les plus grandes choses. Si Dieu, pour ses ouvrages, avoit besoin de trouver en nous des fondemens déjà posés, nous aurions raison de croire que nos péchés ont tout détruit, et que nous sommes indignes d'être choisis par la sagesse divine. Mais Dieu n'a besoin de rien trouver en nous; il n'y peut jamais trouver que ce qu'il y a mis lui-même par sa grâce. On peut dire même que le néant de toute créature, joint au péché dans une ame infidèle, est le sujet le plus propre à recevoir ses miséricordes. C'est là qu'elles prennent plaisir à couler pour se manifester plus sensiblement. Ces ames pécheresses, qui n'ont jamais senti en elles

qu'infirmité, ne peuvent s'attribuer rien des dons de Dieu. C'est ainsi que *Dieu choisit les choses les plus foibles du monde*, comme dit saint Paul¹, *pour confondre les plus fortes*.

Ne craignez donc point, madame, que vos infidélités passées vous rendent indigne de la miséricorde de Dieu. Rien n'est si digne de sa miséricorde, qu'une grande misère. Il est venu du ciel en la terre pour les pécheurs, et non pour les justes; il est venu chercher ce qui étoit perdu, et tout étoit perdu sans lui. Le médecin cherche les malades, et non les sains. O que Dieu aime ceux qui se présentent hardiment à lui, avec leurs haillons les plus sales et les plus déchirés, et qui lui demandent, comme à leur père, un vêtement digne de lui! Vous attendez que Dieu vous montre un visage doux et riant pour vous familiariser avec lui; et moi, je dis que, quand vous lui ouvrirez simplement votre cœur avec une entière familiarité, vous ne vous mettez plus en peine du visage avec lequel il se présentera à vous. Qu'il vous montre, tant qu'il lui plaira, un visage sévère et irrité, laissez-le faire : il n'aime jamais tant que quand il menace; car il ne menace que pour éprouver, pour humilier, pour détacher. Est-ce la consolation que Dieu donne, ou Dieu lui-même sans consolation, que votre cœur cherche? Si c'est la consolation, vous n'aimez donc pas Dieu pour l'amour de lui-même, mais pour l'amour de vous. En ce cas, vous ne méritez rien de lui. Si, au contraire, vous cherchez Dieu purement, vous le trouvez encore plus quand il vous éprouve, que quand il vous console. Quand il vous console, vous avez à craindre de vous attacher plus à ses douceurs qu'à lui; quand il vous traite rudement, si vous ne cessez point de demeurer unie à lui, c'est à lui seul que vous tenez. Hélas, madame, qu'on se trompe! On s'enivre d'une vaine consolation, lorsqu'on est soutenu par un goût sensible; on s'imagine être déjà ravi au troisième ciel, et on ne fait rien de solide : mais quand on est dans la foi sèche et nue, alors on se décourage, on croit que tout est perdu. En vérité, c'est alors que tout se perfectionne, pourvu qu'on ne se décourage pas. Laissez donc faire Dieu : ce n'est pas à vous à régler les traitemens que vous en devez recevoir; il sait mieux que vous ce qu'il vous faut. Vous méritez bien un peu de sécheresse et d'épreuve; souffrez-la patiemment. Dieu fait de son côté ce qui lui convient quand il vous repousse. De votre côté, faites aussi ce que

¹ 1 Cor. I, 27.

vous devez, qui est de l'aimer sans attendre qu'il vous témoigne aucun amour. Votre amour vous répondra du sien ; votre confiance le désarmera, et changera toutes ses rigueurs en caresses. Quand même il ne devoit point s'adoucir, vous devriez vous abandonner à sa conduite juste, et adorer ses desseins de vous faire expirer sur la croix dans le délaissement avec Jésus, son fils bien-aimé. Voilà, madame, le pain solide de pure foi et d'amour généreux, dont vous devez nourrir votre ame. Je prie Dieu qu'il la rende robuste et vigoureuse dans les peines. Ne craignez rien : ce seroit manquer de foi que de craindre. Attendez tout ; tout vous sera donné : Dieu et sa paix seront avec vous.

Lundi, 24 juillet.

Il y a deux ou trois jours, madame, que cette lettre est écrite : permettez-moi d'y ajouter un mot sur les nouvelles d'Irlande¹. Personne ne prend plus de part que moi à la juste peine où vous êtes. Je prie Dieu qu'il vous console, et qu'il vous fasse savoir des suites moins malheureuses que les commencemens.

CCXXXIX. (CCXIV.)

Adorer les desseins de Dieu dans les révolutions de ce monde.

Jeudi au soir (1690).

JE sais, madame, combien vous êtes sensible aux affaires d'Angleterre. Ainsi je prends part à la peine que vous devez ressentir du mauvais succès du bon parti en Irlande. Dieu sait ce qu'il veut faire, et il est juste que nous l'ignorions. Il faut adorer ses desseins, sans les comprendre. Quand j'ai appris ces mauvaises nouvelles, j'ai appréhendé que vous n'eussiez en ce pays-là quelque parent dont vous fussiez en peine. Vous ne sauriez, madame, avoir rien de fâcheux dont je ne sois sincèrement touché. Quand vous voudrez que j'aie l'honneur de vous voir, donnez-moi sans façon vos ordres pour le temps et pour le lieu.

¹ Ceci est relatif à la bataille de la Boyne, en Irlande, perdue par Jacques II le 11 de ce même mois. Le frère de la comtesse servoit dans l'armée du roi Jacques.

CCXL. (CCXV.)

Ne point s'appuyer sur les créatures : s'abaisser sous la main de Dieu.

Vendredi, 17 novembre (1690).

Je suis très-sincèrement affligé, madame, du malheur de messieurs vos frères ; mais, pendant que les hommes les abandonnent, il faut intéresser Dieu par votre patience à les secourir. Il est l'asile de ceux qu'on persécute, et le consolateur des affligés. Il vous éprouve par les choses qui arrivent à messieurs vos frères ; mais il ne vous éprouve que pour vous détacher, et pour vous rendre digne de lui. *Quicouque*, dit-il¹, *aime ou son père, ou sa mère, ou ses frères, etc. plus que moi, n'est pas digne de moi*. Il faut lui sacrifier la chair et le sang ; il faut vous sacrifier vous-même. Il est le meilleur de nos amis, et le plus proche de nos parens. Hélas ! madame, qu'attendiez-vous des hommes ? vous ne les connoissiez donc pas. Ils sont foibles, inconstans, aveugles : les uns ne veulent pas ce qu'ils peuvent ; les autres ne peuvent pas ce qu'ils veulent. La créature est un roseau cassé : si on veut s'appuyer dessus, le roseau plie, ne peut vous soutenir, et vous perce la main.

Pour la pratique, voici ce que je pense : Dieu vous a touchée au vif en vous humiliant ; le médecin charitable a mis le remède sur l'endroit malade et sensible : tant mieux ; c'est qu'il veut vous guérir. Taisez-vous ; adorez celui qui vous frappe ; n'ouvrez la bouche que pour dire : Je l'ai bien mérité. Tous les discours contre le Roi et la Reine ne serviroient qu'à vous venger, sans vous servir. Vous leur feriez du mal sans vous faire aucun bien : ainsi vous ne pouvez en conscience parler : ce déchaînement seroit scandaleux. Pour moi, je crois que Dieu vous attendoit en cette occasion ; elle décidera pour votre avancement spirituel. Si vous perdez le fruit d'une telle croix, vous serez doublement malheureuse, et vous manquerez à Dieu d'une manière très-dangereuse. Mais combien de grâces attachées à cette croix, si vous la portez courageusement ! C'est par là que vous entrez dans une nouvelle voie pour courir vers la perfection évangélique. N'hésitez donc pas, madame ; quelque amer que soit le calice, avalez-le jusqu'à la lie, comme Jésus-Christ. Je le

¹ *Matth.* x. 37.

prie de vous en donner la force, et de ne permettre pas que vous vous abandonniez aux saillies injustes du ressentiment. Jésus-Christ est mort pour ceux qui le faisoient mourir, et il nous a enseigné à aimer, à bénir, à aider par nos prières ceux qui nous maudissent et nous persécutent. Redoublez vos prières dans ces temps de trouble et de tentation. Vous trouverez dans le cœur de Jésus-Christ mourant sur la croix, tout ce qui manque au vôtre pour aimer ceux que votre orgueil voudroit haïr et confondre.

ment sincère vaut mieux qu'une merveilleuse conduite dont on se sait bon gré. Si vous voulez que j'aie l'honneur de vous voir ce soir, je serai libre environ à six heures, et je me rendrai dans l'endroit que vous me marquerez. Quoique je tâche de vous endurcir contre vos croix, et même contre le découragement causé par vos fautes, je ne laisse pas d'être touché de vos embarras.

CCXLI. (CCXVI.)

Sur la compassion qu'elle doit témoigner à son frère disgracié.

Dimanche, 19 novembre (1690).

Vous pouvez, madame, témoigner à monsieur votre frère beaucoup de tristesse, de douleur, et même d'accablement, sur les malheurs qui lui arrivent. Vous pouvez y ajouter un grand empressement pour chercher les moyens innocens de le secourir; mais il faut éviter de lui montrer du ressentiment contre les gens qui sont contre lui: ce seroit aigrir son esprit, et autoriser la passion de haine et de vengeance que vous devez tâcher d'apaiser. Ne lui racontez que les faits précis qui lui sont nécessaires pour entendre la suite de ses affaires, et pour prendre les partis convenables à son véritable intérêt; ne lui dites point les circonstances qui ne vont qu'à envenimer le cœur: vous lui épargnez non-seulement des tentations, mais encore beaucoup de peine d'esprit. Si vous voulez demain lundi venir dans l'entresol de M^{me} la duchesse de Beauvilliers, j'y serai à sept heures trois quarts, après l'étude du soir. Je serois ravi, madame, d'aller vous rendre mes devoirs chez vous; mais vous y seriez moins libre, et je serois un peu embarrassé à le faire.

CCXLII. (CCXVII.)

Voir ses fautes avec humilité, mais sans trouble.

Mercredi, 4 avril (1691).

JE suis bien fâché, madame, de ce que vous faites si mal; mais ce qui m'en console est que vous êtes mécontente de vous. Ce mécontente-

CCXLIII. (CCXVIII.)

Porter ses croix avec paix et humilité.

Samedi, 2 juin (1691).

Vous voulez bien, madame, que je me dispense d'aller chez vous, à cause d'un gros rhume qui me fait garder ma chambre. Il ne m'a pas empêché de faire un projet de lettre que je vous envoie. Vous en prendrez sans façon, s'il vous plaît, ce que vous jugerez à propos, et ne douterez point de ma bonne volonté. Je prie Dieu, non de vous délivrer de vos croix, si elles vous sont nécessaires, mais de vous les faire porter avec un courage humble et paisible. La nature n'inspire qu'un courage fier, dédaigneux et irrité contre les personnes dont Dieu se sert pour nous humilier. Soyez donc grande en Dieu et point en vous, grande par la douceur et la patience, petite par l'humilité.

CCXLIV. (CCXIX.)

Pardonner facilement aux autres leurs préventions.

A Versailles, 17 juin (1691).

Vous avez toujours, madame, à souffrir et des autres et de vous-même. Si vous n'aviez à souffrir que des autres, et que vous n'éprouvassiez en vous aucune des misères que vous condamnez en autrui, le pauvre prochain vous paroîtroit un monstre à étouffer. Mais Dieu permet que vous ayez beaucoup à souffrir de votre humeur hantaine, injuste et révoltée, pour vous apprendre à supporter tout ce qu'il y a d'impatientant dans les personnes imparfaites. Remarquez, madame, que l'amour-propre est insatiable, et qu'il veut toujours murmurer. Vous vous seriez crue trop heureuse, il y a quelques mois, si on vous eût promis la délivrance de monsieur votre frère, et la joie de le

voir deux jours avant qu'il s'en retournât servir son roi. Tout cela est venu ; et loin de remercier Dieu d'une grâce si inespérée , vous vous plaignez de l'avoir vu si peu. Prenez garde que vous ne le voyiez trop long-temps.

Pourquoi vous irritez-vous contre le roi et la reine d'Angleterre ? Peut-être sont-ils , par des raisons secrètes , dans l'impuissance de faire ce que vous voudriez ; peut-être demandez-vous trop ; peut-être ont-ils d'autres idées que vous , par la prévention où les aura mis. Quoi ! la prévention est-elle chez vous un crime irrémissible ? N'est-ce pas une foiblesse ordinaire aux hommes ? et où sont ceux qui s'en garantissent , quelque bonne intention qu'ils aient ? N'avez-vous jamais été prévenue en rien ? ne sauriez-vous pardonner aux autres de l'être ? Revenez , madame , aux sentimens d'humanité , en attendant que la charité dompte votre cœur. Si vous ne pouvez entièrement vous modérer et vous retenir , du moins humiliez-vous ; gourmandez votre orgueil , sans vous décourager. Tâchez de vous apaiser en silence devant Dieu , comme une mère apaise son enfant sanglotant sur ses genoux. Peu à peu le calme reviendra avec le recueillement. Pourvu que vous profitiez du loisir de Dinan pour être exacte à lire et à prier , tout ira bien. Les croix vous sont nécessaires ; et Dieu , qui vous aime , ne vous en laisse point mauquer. Je le prie d'y ajouter la force de les porter.

CCXLV. (CCXX.)

Conservet la paix au milieu des croix ; adorer la main qui nous les envoie.

A Versailles, 23 juin (1691).

Je ne puis , madame , être aussi sensible que je voudrais l'être à votre douleur. J'y vois tant de marques de miséricorde , et une si grande moisson de grâce pour vous , que si la nature s'en afflige , la foi doit s'en réjouir. Vous perdez l'espérance , et sans espérance vous trouvez la paix par la soumission et par le sacrifice sans réserve. Voilà précisément comme Dieu vous veut ; il vous pousse jusque-là pour vous détacher de tout ce qui n'est point lui-même. Que reste-t-il , que d'embrasser la croix qu'il vous présente , et de vous laisser crucifier ? Quand il vous aura bien crucifiée , il vous consolera. Mais il ne fait pas comme les créatures , qui donnent des consolations empoisonnées , pour nourrir le

venin de l'amour-propre ; il ne console qu'après avoir ôté toute ressource à la nature superbe et molle. La paix que vous trouvez dans la soumission , sans aucun adoucissement extérieur des affaires , est un grand don. Par là Dieu vous accoutume à être exercée sans être abattue. Quoique la nature lâche et sensible s'abatte , le fond demeure soutenu. C'est une paix d'autant plus pure qu'elle est sèche. La vue de Dieu , qui a droit sur sa créature , et celle de vos misères , qui ne méritent qu'humiliation et croix , sont le pain dont il faut vous nourrir dans cette épreuve. Vous y consentez ; mais vous ne pouvez comprendre pourquoi Dieu frappe sur l'innocent pour purifier le coupable. Sachez , madame , que personne n'est innocent , et ne peut entrer en jugement avec lui. Que savez-vous si le même coup qui vous humilie , n'humiliera point aussi monsieur votre frère sous la puissante main de Dieu ? Il faut adorer ses profonds conseils sans les pénétrer. Peut-être veut-il préparer de loin¹ , par tant de malheurs , monsieur votre frère à se tourner solidement vers lui : peut-être que vous vous réjouirez tous deux un jour de ce qui vous afflige maintenant. Laissez faire Dieu , madame ; les hommes ne peuvent rien. Quand tout semble perdu , tout est quelquefois sauvé. Dieu se plaît à nous précipiter , et à nous relever du précipice par sa seule main. Mais quoiqu'il fasse pour monsieur votre frère , songez à vous , pour accepter la croix , et pour adorer la main qui vous en charge afin de vous sanctifier. Heureux qui est prêt à tout , qui ne dit jamais , C'est trop ; qui compte non sur soi-même , mais sur le Tout-Puissant ; qui ne veut de consolation , qu'autant que Dieu lui-même en veut donner , et qui se nourrit de sa pure volonté !

CCXLVI. (CCXXI.)

Avantages des croix supportées chrétiennement.

A Versailles, 9 septembre (1691).

Je suis bien honteux , madame , de n'avoir appris que depuis deux heures que vous avez été malade. On m'avoit bien dit que vous étiez à Paris dans un régime et dans l'usage de certains longs remèdes , que vous m'aviez dit que vous vouliez faire avant le voyage de Dinan ; mais je ne savois point que vous fussiez moins bien qu'à l'ordinaire , et je suis tout honteux d'être si mal informé des choses auxquelles je

prends tant d'intérêt. On m'assure, madame, que nous aurons l'honneur de vous voir à Fontainebleau, et qu'avec beaucoup de souffrances vous ne laissez pas de sentir que la nature surmonte le mal. C'est ce qu'on peut souhaiter de mieux pour vous dans la maladie; une ressource pour guérir, et en même temps le fruit de la croix. Je prie celui qui vous fait souffrir de vous donner la paix et la soumission dans la douleur.

Qu'on est heureux quand on souffre, pourvu qu'on veuille bien souffrir, et satisfaire à la justice de Dieu! Que ne lui devons-nous pas, et quelles peines mériterions-nous en rigueur! Une éternité de supplices changés en quelques darts; la perte de Dieu, la rage et le désespoir des démons changés en une souffrance tranquille et courte, où l'on adore avec consolation et espérance la main dont on est frappé par miséricorde: de telles croix méritent des remerciemens, et non pas des plaintes. Ce sont des grâces qu'il faut sentir avec un cœur attendri sur les bontés de Dieu. Vous eût-il couverte de la lèpre, il vous épargne encore. La lèpre de l'orgueil, du péché et de l'idolâtrie de soi-même, étoit bien plus affreuse. C'est de quoi il vous a guérie. Il me tarde, madame, de vous demander à Fontainebleau comment vous trouvez de la pénitence et de la retraite où Dieu vous a mise. Celles qu'on choisit ne sont rien; il n'y a que Dieu qui sache crucifier.

vous. Les Israélites dans Babylone soupiroient après Jérusalem; mais combien y en eut-il qui ne revirent jamais Jérusalem, et qui finirent leur vie à Babylone! Quelle illusion, s'ils eussent toujours différé jusqu'au temps de leur retour dans leur patrie, à servir fidèlement le vrai Dieu et à se perfectionner! Peut-être ferez-vous comme ces Israélites.

Ce que vous me demandez de M^{me} de la Sablière¹ me touche et m'édifie. Je ne l'ai vue qu'une fois; mais il m'en est resté une grande impression. Elle a bien raison de ne chercher plus rien dans les hommes, ayant trouvé Dieu, et de faire le sacrifice de ses meilleurs amis. Le bon ami est au-dedans du cœur: c'est l'époux qui est jaloux, et qui écarte tout le reste. Pour la mort, elle ne trouble que les personnes charnelles et mondaines. *Le parfait amour chasse la crainte*². Ce n'est point par se croire juste qu'on cesse de craindre; c'est par aimer simplement, et s'abandonner sans retour sur soi à celui qu'on aime. Voilà ce qui rend la mort douce et précieuse. Quand on est mort à soi, la mort du corps n'est plus que la consommation de l'œuvre de grâce.

N'auriez-vous point la bonté, madame, puisque vous écrivez à la malade, de lui témoigner combien je me réjouis selon la foi de ce que Dieu met en elle, et combien j'espère que tous ses maux seront des biens.

CCXLVII. (CCXXII.)

Ne point ajourner ses projets de perfection. Le parfait amour chasse la crainte.

A Versailles, 17 septembre 1691.

Je suis ravi, madame, d'apprendre que votre santé se rétablit. Les sentimens où vous me témoignez être font voir que la croix n'est jamais sans fruit, quand on la reçoit en esprit de sacrifice. J'espère, madame, que nous aurons l'honneur de vous revoir à Fontainebleau avec un renouvellement de grâce et de détachement du monde. Vous avez bien raison de croire qu'il ne faut pas attendre la liberté et la retraite pour se détacher de tout, et pour vaincre le vieil homme. Cette situation libre n'est qu'une belle idée. Peut-être n'y parviendrons-nous jamais, et il faut se tenir prêt à mourir dans la servitude de notre état, si la Providence prévient nos projets de retraite. Vous n'êtes point à vous, et Dieu ne vous demande que ce qui dépend de

CCXLVIII. (CCXXIII.)

Il lui indique un lieu où elle pourra le voir, et badine sur son humeur.

Jeuû, 20 septembre 1691.

Si vous voulez, madame, venir tantôt vers les sept heures chez M^{me} la duchesse de Che-

¹ M^{me} de la Sablière est connue pour avoir donné chez elle asile à La Fontaine, qui lui adressa une de ses fables (Liv. VIII, 17). Après avoir vécu dans le grand monde et à la cour, où elle se distingua par ses qualités solides et brillantes, par l'étendue et la variété de ses connoissances, la mort de son mari, et le refroidissement du marquis de la Fare qui l'avoit aimée avec passion, la ramenèrent à la pratique de la religion. Elle consacra les dernières années de sa vie à soulager les pauvres et les malades. « C'étoit, dit Dangeau (*Journal*, 9 *janvier* 1693), une femme qui avoit une grande réputation » par son esprit, et qui, depuis long-temps, étoit retirée » aux incurables, où elle menoit une vie fort austère et fort » exemplaire. » On a d'elle des *Pensées chrétiennes*, imprimées quelquefois à la suite de *Maximes* du duc de la Rochefoucauld. Elle mourut le 8 janvier 1693. Voyez, à son sujet, les lettres de M^{me} de Sevigné des 21 juin et 14 juillet 1680; I, VI, édit. de Blaise, 1818, in-8°, p. 335 et 373. — ² *I Joan.* IV, 18.

vreuse, j'espère qu'elle nous recevra charitablement, quoique je n'aie point encore mis le pied à sa porte. Vous voyez par là, madame, que je ne suis pas moins sauvage pour elle que pour vous. Je ne le suis plus même pour vous, ce me semble : vos peines m'ont ôté mon humeur farouche.

CCLXIX. (CCXXIV.)

Recevoir les humiliations comme venant de la main de Dieu.

A Versailles, 13 novembre (1691).

Il y a long-temps, madame, que je ne vous ai donné aucune marque de mon respect; mais je n'ai cessé de demander de vos nouvelles à tous ceux qui pouvoient m'en dire, et de parler de vos peines avec les personnes qui s'y intéressent. Dieu vous a donné une rude croix par le mal que vous souffrez. Il est opiniâtre, il est douloureux; outre les douleurs du mal, vous avez celles des remèdes. Mais la douleur n'est pas ce qui vous fait le plus de peine : vous êtes courageuse et dure contre vous-même, pour souffrir patiemment; mais Dieu vous a prise par un autre endroit plus sensible, qui est votre foible : il attaque votre délicatesse et votre propriété. Vous qui êtes d'un goût si exquis et si dédaigneux, vous êtes réduite à être dégoûtée de vous-même, et à craindre que les autres ne s'en dégoûtent. C'est Dieu qui le fait, et tout ce qu'il fait est bien, et tout ce qu'il fait est miséricorde. Il faut qu'il écrase notre amour-propre et notre orgueil. Adorons sa main, et humiliions-nous. Je le prie, madame, de vous donner, pour le corps et pour l'esprit, tout ce que sa bonté doit répandre sur vous.

CCL. (CCXXV.)

Félicitation à la comtesse sur l'adoucissement à la disgrâce de son frère.

Vendredi, 30 novembre (1691).

J'APPRENDS, madame, que l'éloquence de M. le comte de Gramont a fait plus que vous n'osiez espérer pour la liberté de monsieur votre frère. Souffrez que je vous en témoigne ma joie dans ce billet, en attendant que je puisse, dans quelque entresol, ou auprès de la petite cheminée de marbre blanc, vous dire combien je prends de part à cet heureux succès.

CCLI. (CCXXVI.)

Ne point ajourner sa perfection : la faire consister dans la fidélité aux petites choses aussi bien qu'aux grandes.

J'AURAI de la peine, madame, à me souvenir des choses que je vous dis dimanche dernier. Toute l'idée qui m'en reste est, ce me semble, que je vous dis deux choses : la première, que nous devons nous sanctifier dans l'état où la Providence nous a mis, sans nous faire des projets ou des desseins de vertu pour l'avenir; et la seconde, que nous devons avoir une fort grande fidélité à Dieu dans les plus petites choses.

La plupart des gens passent la meilleure partie de leur vie à connoître et à regretter leur manière de vivre, à se proposer de la changer, à se faire des réglemens pour un temps qu'ils espèrent avoir et qui souvent ne leur est point donné, et à perdre ainsi en résolutions un temps qu'ils devroient employer à faire de bonnes œuvres, et à travailler utilement à leur salut.

Il faut, madame, regarder ces sortes d'idées comme une tentation fort dangereuse. Notre salut est l'ouvrage de tous les jours et de tous les momens de notre vie. Il n'y a point de temps plus propre pour le faire, que celui que Dieu nous donne maintenant par sa miséricorde, parce que nous l'avons aujourd'hui, et peut-être nous ne l'aurons pas demain. Le salut ne se fait point en désirant de le faire, mais en s'y appliquant de tout son mieux. L'incertitude dans laquelle nous vivons nous doit faire comprendre que notre volonté doit être arrêtée par cette seule affaire, et que toute autre occupation est indigne de nous, puisqu'elle ne nous conduit point à Dieu, qui doit être la fin de toutes nos actions, et qui est le *Dieu de notre salut*, qui est le nom que David lui donne souvent dans les Psaumes.

Pourquoi, madame, faisons-nous des projets de perfection? C'est que nous les croyons nécessaires pour nous sauver. Pourquoi différons-nous donc de les exécuter, puisqu'il est aussi nécessaire que nous travaillions aujourd'hui à notre salut, que d'ici à dix ans; à la cour, comme dans une vie plus retirée? Il faut toujours prendre le plus sûr dans l'affaire de son salut : ou on perd tout, ou on gagne tout. L'état de la vie auquel Dieu nous a appelés est sûr pour nous, quand nous y remplissons tous nos devoirs. Si Dieu eût prévu que dans les cours des

princes on n'eût pas pu se sauver, il nous auroit commandé de n'y jamais demeurer. Bien loin de nous avoir fait ce commandement, c'est lui qui fait les rois et qui règle leurs cours, et qui permet que la naissance ou les emplois qu'on y a y doient entrer. Il veut donc qu'on s'y sauve, et qu'on y trouve le chemin qui conduit au ciel, qui consiste dans l'attachement à la vérité, à cette vérité, dis-je, que Jésus-Christ nous a dit nous devoir délivrer ¹, c'est-à-dire, nous retirer de tous les dangers auxquels on est exposé en ce monde.

Tant plus, madame, vous en rencontrez dans l'état où vous êtes, tant plus aussi vous devez veiller sur vous-même, pour n'y pas succomber. Veiller sur soi, c'est être attentif à Dieu; c'est l'avoir toujours présent; c'est rentrer en soi-même; c'est ne se point dissiper ou distraire volontairement parmi les créatures; c'est aimer, autant qu'on le peut, la retraite, les saints livres et la prière; c'est répandre, comme dit le Prophète ², *son cœur en la présence de Dieu*; c'est le trouver en soi-même; c'est le chercher par la ferveur de ses desirs; c'est l'aimer plus que toutes choses, et éviter tout ce que nous savons lui déplaire. Cette vertu, madame, est la vertu de tous les états; elle est d'un merveilleux secours à la cour, et je ne trouve rien qui puisse aider davantage à n'aimer point le monde, au milieu du monde, que l'usage qu'on en sait faire. Rendez-vous-la donc familière; madame, et tâchez de n'oublier jamais que vous êtes avec Dieu, et que Dieu est en vous, afin que vous vous conserviez toujours fidèle à son service.

Accoutumez-vous à adorer souvent sa sainte volonté par une humble soumission de la vôtre à ses ordres et à sa providence. Priez-le qu'il vous soutienne de peur que vous ne tombiez. Suppliez-le qu'il achève en vous son ouvrage, et que vous ayant inspiré le désir de vous sauver dans l'état où vous êtes, vous vous sauviez en effet dans l'état où il vous a mise. Il ne demande pas de vous de grandes choses pour y réussir. *Le royaume de Dieu est au-dedans de vous-même*; c'est ce que Jésus-Christ nous dit dans son Évangile ³: nous l'y rencontrons quand nous voulons. Faisons ce que nous savons qu'il demande de nous: mais dès que nous connaissons sa volonté, ne nous épargnons point, et soyons lui très-fidèles. Cette fidélité ne doit pas seulement nous engager à faire de grandes choses pour son service et pour notre salut,

mais toutes celles indifféremment qui se présentent, et qui sont de l'état où nous sommes. Si on ne se savoit que par de grandes actions, il y auroit peu de personnes qui pussent espérer de se sauver. Le salut est attaché à la volonté de Dieu que nous accomplissons. Les plus petites choses deviennent grandes, quand Dieu les demande de nous: elles ne sont petites qu'en elles-mêmes; elles sont toujours grandes, dès qu'elles sont faites pour Dieu, qu'elles nous conduisent à Dieu, et qu'elles nous servent de moyens pour le posséder éternellement.

Souvenez-vous, madame, qu'il nous a dit dans l'Évangile ¹, que *celui qui seroit infidèle dans les petites choses le seroit aussi dans les grandes, et que celui qui seroit fidèle dans les plus petites le seroit aussi dans les plus considérables*. Il me semble qu'une âme qui désire être très-sincèrement à Dieu, n'examine jamais si une chose est petite ou grande. Il lui suffit de savoir que celui pour l'amour duquel elle le fait est infiniment grand, et qu'il mérite que toutes les créatures soient uniquement occupées à lui donner la gloire qui lui est due, et qu'on ne lui rend que dans l'accomplissement de sa volonté.

Pour vous, madame, je crois que vous devez recevoir vos croix comme votre principale pénitence: les importunités du monde doivent vous détacher de lui, et vos misères doivent vous détacher de vous. Portez en paix ce fardeau perpétuel, et vous ne cesserez d'avancer dans la voie étroite. Elle est étroite par les peines qui serrent le cœur; mais elle est large par l'étendue que Dieu donne au cœur par le dedans. On souffre, on est environné de contradictions, on est privé des consolations même spirituelles; mais on est libre, parce qu'on veut tout ce qu'on a, et on ne voudroit pas s'en délivrer. On souffre sa propre langueur, et on la préfère aux états les plus doux, parce que c'est le choix de Dieu. Le grand point est de souffrir sans se décourager.

CCLII. (CCXXVII.)

Dispositions qui conviennent au temps de l'Avent.

Le temps de l'Avent nous doit inspirer, madame, de grands desirs de nous donner à Dieu, de préparer notre cœur pour recevoir la pléni-

¹ *Jean*, VIII, 32. — ² *Ps.*, LXX, 9. — ³ *Luc*, XVII, 21.

Luc, XVI, 40.

tude de ses grâces . et nous disposer à renaitre avec Jésus-Christ , ou , pour mieux dire , à profiter des fruits de sa naissance par l'union que nous devons avoir avec lui . et que le seul amour de Dieu peut former en nous .

Nous devons nous persuader qu'on dit à chacun de nous en particulier ce que saint Jean disoit autrefois aux Juifs , pour les exciter à faire pénitence : *Préparez les voies du Seigneur ; rendez droits ses sentiers* ¹ . afin qu'il trouve vos cœurs en état de le recevoir et d'y répandre ses bénédictions .

Cette préparation du cœur consiste dans un désir ardent de le posséder . C'est pourquoi la sainte Eglise nous fait souvenir en ce temps des désirs des saints patriarches qui soupiroient après la venue du Messie , qui , pour cela . est appelé dans les saintes Écritures le Désiré ou le Désir de tous les peuples . Nous excitons en nous ces désirs dans l'oraison , lorsque nous répandons nos cœurs en la présence de Dieu . et que nous le supplions de venir en nous pour en prendre possession . Jésus-Christ nous a lui-même enseigné cette manière de prier , quand il nous a ordonné de demander à son Père que son règne arrive , c'est-à-dire qu'il règne paisiblement en nous , et que nous soyons par amour attachés à ses lois et à son Évangile .

Nous ne pouvons mieux former en nous ces désirs que dans la solitude . C'est pourquoi , madame , je vous conseille de vous retirer le plus souvent et le plus long-temps que vous le pourrez . pour attirer sur vous les grâces de Dieu ; étant persuadée que , comme Dieu fit autrefois entendre sa voix à Jean-Baptiste dans les déserts , et que ce fut dans ces lieux écartés de la foule du monde , qu'il donna au peuple la connoissance du Messie , il vous éclairera aussi , et vous remplira de ses grâces et de son esprit , quand , dans la retraite , vous tâcherez de vous occuper de lui . et le prierez de vous donner part à ses mérites .

Je crois donc , madame , qu'il est à propos que vous employiez beaucoup de temps à la prière , et que vous preniez pour le sujet de vos oraisons le troisième chapitre de saint Matthieu , une partie du premier chapitre de saint Marc , le troisième de saint Luc . et le premier de saint Jean . Vous y trouverez les sujets des exhortations de saint Jean-Baptiste au peuple , qui contiennent ce que nous devons faire pour nous disposer à profiter de la venue de Jésus-Christ dans le monde et dans nos cœurs .

Nous pouvons réduire tout ce qu'il a dit aux choses suivantes :

1° A la pénitence , qui nous doit porter à nous éloigner du monde , à pleurer l'attachement que nous y avons pu avoir , et à embrasser les maximes de l'Évangile pour marcher dans la voie étroite :

2° A des sentimens d'une profonde humilité , nous estimant indignes de paroître devant Jésus-Christ , beaucoup plus de nous unir à lui , et de le recevoir en notre cœur :

3° A un grand courage et une fermeté inébranlable pour le bien . ne nous décourageant jamais à la vue des difficultés qui s'y rencontrent , et résistant avec vigueur au torrent du monde .

CCLIII. (CCXXVIII.)

Avantages des croix.

A Versailles , 22 décembre (1694).

JE vous assure , madame , que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire , m'a causé une sensible joie . J'y apprendis que vous vous portez mieux , que vous devez revenir ici au commencement de l'année , et ce qui est encore meilleur , que vous avez tâché de faire un bon usage de vos croix . Ce qui attaque votre délicatesse et votre propreté dédaigneuse va droit au but . Dieu sait bien choisir ce qu'il nous faut , et tous les coups dont il nous frappe sont des miséricordes . Votre mal vous vaut mieux que tous les talens naturels qui vous ont attachée au monde . Vous êtes fort heureuse de faire cette pénitence : elle doit vous apprendre à ne mépriser rien , à n'avoir horreur de rien , à ne vous préférer à personne , à supporter les misères d'autrui . La lèpre de l'orgueil , de l'amour-propre , et de toutes les autres passions de l'esprit , si nous n'étions point aveugles , nous paroîtroit bien plus horrible et plus contagieuse que les plus sales maladies , qui ne défigurent que la chair . J'attends , madame , avec une sincère impatience votre retour ; personne n'en sera plus touché que moi , et n'a plus de respect pour vous .

¹ *Matth.* III. 3.

CCLIV. (CCXXIX.)

Dérober quelques heures aux embarras, pour se fortifier par les exercices de piété.

Vendredi, 21 mars (1692).

Ce n'est pas moi, madame, qui suis difficile à voir; c'est vous. Souvenez-vous-en bien, et n'allez plus gronder contre les gens qui me gardent comme une relique. Je n'oserois vous aller chercher entre M. le comte de Gramont et tous ces autres gens qui vous tiennent si bonne compagnie: à parler bien sérieusement, je vous plains de vos embarras. Vous auriez grand besoin de certaines heures libres, où vous pussiez vous recueillir. Tâchez de les dérober, et comptez que ces petites rognures de vos journées seront le meilleur de votre bien. Surtout, madame, sauvez votre matin, et défendez-le comme on défend une place assiégée. Faites des sorties vigoureuses sur les importuns; nettoyez la tranchée, et puis renfermez-vous dans votre donjon. L'après-dînée même est trop longue, pour ne reprendre point haleine.

Le recueillement est l'unique remède à vos hauteurs, à l'âpreté de votre critique dédaigneuse, aux saillies de votre imagination, à vos impatiences contre ceux qui vous servent, à votre goût pour le plaisir, et à tous vos autres défauts. Ce remède est excellent, mais il a besoin d'être fréquemment renouvelé. Vous êtes une bonne montre, mais dont la corde est courte, et qu'il faut remonter souvent. Reprenez les lectures qui vous ont touchée; elles vous toucheront encore, et vous en profiterez mieux que la première fois. Supportez-vous vous-même, sans vous flatter ni décourager. On trouve rarement ce milieu; on se promet beaucoup de soi et de sa bonne intention, ou bien on désespère de tout. N'espérez rien de vous; attendez tout de Dieu. Le désespoir de notre propre faiblesse, qui est incorrigible, et la confiance sans réserve en la toute-puissance de Dieu, sont les vrais fondemens de tout l'édifice spirituel. Quand vous n'aurez pas de grands temps à vous, ne laissez pas de profiter des moindres momens qui vous restent. Il ne faut pas beaucoup de temps pour aimer Dieu, pour se renouveler en sa présence, pour élever son cœur vers lui, ou l'adorer au fond de son cœur, pour lui offrir ce que l'on fait et ce qu'on souffre. Voilà le vrai royaume de Dieu au dedans de nous, que rien ne peut troubler.

CCLV. (CCXXX.)

Sur la mauvaise santé du comte de Gramont.

A Versailles, 4 novembre (1692).

Je ne puis, madame, savoir la continuation de la mauvaise santé de M. le comte de Gramont, sans vous témoigner la part que je prends à votre peine. Elle vient dans un temps où vous sembliez avoir plus besoin de soulagement que de croix et d'épreuves; mais Dieu seul sait ce qu'il nous faut, et il n'y a qu'à le laisser faire aux dépens de la nature. Je souhaite donc, madame, qu'il vous donne un redoublement de patience et de courage, pour secourir le malade, et pour satisfaire à tous ses besoins. Ceux du corps ne sont pas les plus grands, et je prie Dieu de vous donner des paroles assez fortes, pour lui mettre dans le cœur les vérités du salut. Personne ne vous sera jamais, madame, plus sincèrement ni plus respectueusement dévoué que moi.

CCLVI. (CCXXXI.)

Fruits que l'on doit retirer des embarras et des contradictions de la vie.

Mardi, 4 novembre (1692).

Vous ne devez point douter, madame, de ce qui fait votre consolation dans vos embarras. C'est Dieu qui les veut faire servir à vous détacher de vous-même et des commodités de la vie. Le recueillement et la ferveur seroient moins propres à rabaisser votre hauteur naturelle, et à crucifier vos sens trop amollis. Par votre propre choix tendez toujours à la lecture, à la prière, à la solitude et au silence. Tenez ferme; retranchez-vous, surtout le soir, pour vous préparer une matinée plus libre; mais quand la Providence vous entraîne dans des embarras inévitables, ne vous troublez point; vous trouverez Dieu partout où il vous aura menée; dans les affaires les plus embrouillées, comme à l'oraison la plus tranquille. Vous y trouverez, avec la nourriture intérieure, la mort à vous-même. Quand les dames dont vous parlez seront ici, je serai ravi qu'elles me procurent l'honneur de vous voir. Cependant je prie Dieu de tout mon cœur qu'il soit votre lumière dans les con-

jonctures où vous vous trouvez. En vérité, madame, je pense souvent à vous, et aux grâces dont vous avez besoin, lors même que vous croyez peut-être que je n'y songe pas. Rien ne surpasse le zèle avec lequel je vous suis dévoué.

par miséricorde, et au dehors par vos embaras, et au dedans par l'infirmité. Il vous aime, et veut que vous l'aimiez avec Jésus-Christ sur la croix. Attendez tout de lui, et vous recevrez suivant la mesure de votre foi.

CCLVII. (CCXXXII.)

Sur la maladie du comte de Gramont. Avantages des croix.

A Versailles, mercredi 12 novembre (1692).

JE suis ravi, madame, des bonnes nouvelles que vous me faites l'honneur de me donner de M. le comte de Gramont. Je lui souhaite plus que jamais une longue et heureuse vie. puisqu'il pense sérieusement à en faire un bon usage. Si je croyois que je pusse le voir sans l'incommoder, je tâcherois de me dérober un de ces jours dans l'entre-deux de nos études du matin et du soir, pour aller le féliciter sur ses bonnes intentions : mais je ne voudrois aller faire l'empresé, pour courir sur le marché des autres, ni prendre un ton de harangue. D'ailleurs je ne sais même si ma santé me le permettra : car elle est assez mauvaise depuis quinze jours. Ayez donc, s'il vous plaît, madame, la bonté de présenter doucement M. le comte sans m'engager à rien. Il a tous les meilleurs secours que vous pouvez lui souhaiter. Si je faisais ce voyage, ce seroit non pour son besoin, mais pour vous témoigner mon zèle, et avoir simplement l'honneur de vous voir tous deux. Mandez-moi sans façon ce que vous pensez là-dessus.

Pour vous, madame, vous n'avez qu'à porter patiemment votre croix. Les choses pénibles que vous croyez qui se mettent entre Dieu et vous ne seront que des moyens pour vous unir à lui, si vous les souffrez humblement. Les choses qui nous accablent, et qui confondent notre orgueil, nous font encore plus de bien que celles qui nous recueillent et qui nous animent. Vous avez plus de besoin qu'un autre d'être abattue, comme saint Paul aux portes de Damas, et de ne trouver plus de ressource en vous-même. Plus la plaie est profonde, plus il faut que l'incision soit grande et douloureuse. Tout ce que vous souffrez, c'est l'opération de la main de Dieu qui veut vous guérir d'un mal que vous ne sentiez pas, et qui est mille fois plus grand que ceux dont la nature se plaint. L'orgueil est plus sale que vos abcès, et vous n'en avez pas horreur. Ne perdez point courage, madame : livrez-vous à la main de Dieu, qui vous frappe

CCLVIII. (CCXXXIII.)

Il souhaite que le comte de Gramont agisse noblement avec Dieu, comme il a fait avec le monde.

A Versailles, 25 janvier (1693).

JE suis bien fâché, madame, de n'avoir point l'honneur de vous voir quand vous vîtes ici la dernière fois. J'espère que la bonne santé de M. le comte de Gramont vous permettra d'y revenir bientôt, et d'y demeurer plus long-temps. Cette bonne santé est, dit-on, admirable ; elle est le don de Dieu, et il ne seroit pas juste de s'en servir contre lui. Il faut que M. le comte ait un procédé net et plein d'honneur avec Dieu, comme il l'a toujours eu avec le monde. Dieu s'accommode des sentimens nobles. La vraie noblesse demande de la fidélité, de la fermeté et de la constance. Un homme si reconnoissant pour le Roi, qui ne donne que des biens périssables, voudroit-il être ingrat et inconstant pour Dieu, qui donne tout ? Je ne saurois le croire, et je ne veux pas seulement le penser. Je crois avoir vu son bon cœur, et j'en espère un courage à mépriser la mauvaise honte et les froides railleries. Vous saurez mieux que personne, madame, le précautionner contre les habitudes et les engagements insensibles des compagnies. Il doit penser sérieusement que sa guérison, qui retarde sa mort, ne fait que la retarder un peu, et que la plus longue vie sera toujours courte. Pour moi, qui ne veux point prêcher, je me borne à me réjouir avec vous, madame, de cette heureuse guérison. Il me tarde d'avoir l'honneur de vous voir tous deux ici en pleine santé et dans les mêmes sentimens. Vous savez, madame, mon zèle et mon respect.

CCLIX. (CCXXXIV.)

Ne faire aucun pas, même dans le bien, sans prendre conseil; exhortation à la petitesse et à la simplicité d'esprit.

A Versailles, 28 mars (1693).

JE vous remercie très-humblement, madame, de m'avoir fait part de cette lettre ¹ : elle est bonne et touchante. J'aime encore mieux son humilité et sa défiance de lui-même, que toute sa ferveur. Pourvu qu'il ne fasse aucun pas, même dans le bien, que par les conseils d'une personne sainte et expérimentée, tout ira à merveille; mais le bien n'est plus bien dès qu'on le fait à sa mode. Le premier et l'unique bien solide est de mourir sans réserve à sa propre volonté et à son propre jugement. Je vous plains dans vos embarras; mais pourvu que vous soyez fidèle à tout ce que vous pouvez, Dieu suppléera par lui-même à ce que vous ne pouvez pas, dans la sujétion continuelle où sa providence vous met. Ce que je vous souhaite le plus, est la petitesse et la simplicité d'esprit. Je crains pour vous une dévotion lumineuse, haute, qui, sous prétexte d'aller au solide en lecture et en pratique, nourrisse en secret je ne sais quoi de grand et de contraire à Jésus-Christ enfant, simple, et méprisé des sages du siècle. Il faut être enfant avec lui. Je le prie de tout mon cœur, madame, de vous ôter non-seulement vos défauts, mais encore ce goût de grandeur dans les vertus, et de vous rapetisser par grâce.

CCLX. (CCXXXV.)

Eviter la prévoyance inquiète de l'avenir; fruits que nous devons retirer des contradictions intérieures; vanité des biens de la terre.

A Issy, 25 mai ².

LES croix que nous nous faisons à nous-mêmes, par une prévoyance inquiète de l'avenir, ne sont point des croix qui viennent de Dieu. Nous le tentons par notre fausse sagesse, en voulant prévenir son ordre, et en nous effor-

gant de suppléer à sa providence par notre providence propre. Le fruit de notre sagesse est toujours amer, et Dieu le permet pour nous confondre, quand nous sortons de sa conduite paternelle. L'avenir n'est point encore à nous : peut-être n'y sera-t-il jamais. S'il vient, il viendra peut-être tout-autrement que nous ne l'avons prévu. Fermons donc les yeux sur ce que Dieu nous cache, et qu'il tient en réserve dans les trésors de son profond conseil. Adorons sans voir; taisons-nous; demeurons en paix.

Les croix du moment présent apportent toujours leur grâce, et par conséquent leur adoucissement avec elle : on y voit la main de Dieu qui se fait sentir. Mais les croix de prévoyance inquiète sont vues au-delà de l'ordre de Dieu : on les voit sans grâce pour les supporter; on les voit même par une infidélité qui éloigne la grâce. Ainsi tout y est amer et insupportable : tout y est noir; tout y est sans ressource, et l'âme qui a voulu goûter par curiosité le fruit défendu, ne trouve plus que mort et révolte sans consolation au dedans d'elle-même. Voilà ce que c'est que de ne se fier pas à Dieu, et que d'oser violer son secret dont il est jaloux. *A chaque jour*, dit Jésus-Christ, *suffit son mal*; le mal de chaque jour devient un bien lorsqu'on laisse faire Dieu. Qui sommes-nous pour lui dire : Par quel motif faites-vous cela? Il est le Seigneur, et cela suffit : il est le Seigneur; qu'il fasse tout ce qui est bon à ses yeux. Qu'il élève ou qu'il abaisse; qu'il frappe ou qu'il console; qu'il brise ou qu'il guérisse toutes les blessures; qu'il donne la mort ou la vie, il est toujours le Seigneur : nous ne sommes que l'ouvrage, et par conséquent le jouet de ses mains. Qu'importe, pourvu qu'il se glorifie, et que sa volonté s'accomplisse en nous? Sortons de nous-mêmes; plus d'intérêt propre, et la volonté de Dieu, qui se développe à chaque moment en tout, nous consolera aussi en chaque moment de tout ce que Dieu fera autour de nous, ou en nous, aux dépens de nous-mêmes. Les contradictions des hommes, leur inconstance, leurs injustices mêmes, nous paraîtront les effets de la sagesse, de la justice et de la bonté invariable de Dieu : nous ne verrons plus que Dieu infiniment bon, qui se cache sous les foiblesses des hommes aveugles et corrompus.

Ainsi cette figure trompeuse du monde, qui passe comme une décoration de théâtre, nous deviendra un spectacle très-réel, et digne d'éternelle louange du côté de Dieu. Les hommes,

¹ C'étoit vraisemblablement une lettre du comte de Gramont à la comtesse. — ² On lit au dos de l'original cette note, de la main de l'impératrice Marie-Thérèse : *Lettre de M. L. de F. sur le pain qui vient de la part du prochain.*

quelque grands qu'ils paroissent, ne sont rien en eux-mêmes : mais que Dieu est grand en eux ! C'est lui qui fait servir l'humeur bizarre, l'orgueil chagrin, la dissimulation, la vanité et toutes les folles passions, au conseil éternel qu'il a sur ses élus. Il emploie et le dedans et le dehors, et la corruption des autres hommes, et nos propres imperfections, et notre propre sensibilité ; en un mot, il emploie tout à notre propre sanctification ; il remue le ciel et la terre ; rien ne se fait que pour nous purifier et nous rendre dignes de lui. Réjouissons-nous donc lorsque notre Père céleste nous éprouve ici-bas par diverses tentations intérieures et extérieures, qu'il nous rend tout contraire au dehors et tout douloureux au dedans. Réjouissons-nous, car c'est par de telles douleurs que notre foi, plus précieuse que l'or, est purifiée. Réjouissons-nous d'éprouver ainsi le néant et le mensonge de tout ce qui n'est point Dieu ; car c'est par cette expérience crucifiante, que nous sommes arrachés à nous-mêmes et aux désirs du siècle. Réjouissons-nous, car c'est par ces douleurs de l'enfancement, que l'homme nouveau naît en nous.

Quoi ! nous nous décourageons, et c'est la main de Dieu qui se hâte de faire son œuvre ! C'est ce que nous souhaitons tous les jours qu'il fasse, et dès qu'il commence à le faire, nous nous troublons ; notre lâcheté et notre impatience arrêtent la main de Dieu. Je dis que nous éprouvons, dans les peines de la vie, le néant et le mensonge de tout ce qui n'est pas Dieu : le néant, parce qu'il y a un vide infini dans tout ce qui n'est pas le bien infini et l'unique bien ; de plus, on y trouve le mensonge. La créature promet beaucoup, et elle ment. Le néant paroît quelque chose : mais il n'est rien qu'un néant menteur. Que ne fait-il point espérer ! mais, dans le fond, que donne-t-il ? Vanité et affliction d'esprit de toutes parts sous le soleil, mais surtout dans les plus hautes places. Le néant n'y est pas moins néant qu'ailleurs ; car il est également rien partout : mais il y est plus menteur. C'est une décoration qui n'est pas moins creuse, mais qui est plus ornée ; elle allume les espérances, elle irrite les désirs, mais elle ne remplit jamais le cœur. Ce qui est vide soi-même, ne sauroit rien remplir. Ces créatures foibles et malheureuses, qui sont les divinités de la terre, ne peuvent donner la force et le bonheur qu'elles n'ont pas. Va-t-on puiser de l'eau dans une fontaine tarie ? Non, sans doute. Pourquoi donc vouloir aller puiser la paix et la joie chez ces grands qu'on voit sou-

pirer, qui mentent eux-mêmes de l'amusement, et que l'ennui vient dévorer au milieu de tous les appareils de plaisir ? Que ceux-là soient faits semblables à eux, qui mettent leur confiance en eux, ainsi que le prophète le disoit pour ceux qui adoroient les idoles¹. Mettons nos espérances plus haut, et dans un lieu plus inaccessible aux accideus de cette vie.

Enfin j'ai dit que la vanité et le mensonge se trouvent dans tout ce qui n'est pas Dieu : par conséquent ils se trouvent aussi en nous-mêmes. Le néant : hélas ! qu'y a-t-il de si vide et qui soit plus néant que notre cœur ? Le mensonge, qu'est-ce que nous ne nous promettons pas à nous-mêmes ? Mais nos promesses sont pleines de mensonge ; heureux celui qui en est à jamais détrompé ! Notre cœur est aussi vain et aussi faux que tout ce qu'il y a au dehors de plus corrompu. Ne méprisons donc point le monde sans nous mépriser nous-mêmes : nous sommes plus méprisables que lui, puisque ayant plus reçu de Dieu, nous sommes plus ingrats et plus infidèles. Consentons que le monde, par une secrète justice, nous trompe, nous manque et nous maltraite, comme nous avons voulu tromper Dieu, comme nous lui avons manqué, et comme nous avons tant de fois fait injure à l'esprit de grâce. Plus le monde nous dégoûtera de lui, plus il avancera l'œuvre de Dieu : et il nous fera autant de bien, en voulant nous faire du mal, qu'il nous auroit fait de mal, si nous avions reçu tous les faux biens qu'il sembloit nous devoir faire.

Je prie Dieu, madame, que votre foi se nourrisse chaque jour de ces vérités, qu'elles germent dans votre cœur, qu'elles y jettent de profondes racines, et surtout qu'elles vous aident à vous renouveler dans l'esprit de Jésus-Christ pendant votre retraite. *Que la paix de Dieu*, dit saint Paul², *qui surpasse tout sentiment, garde en Jésus-Christ vos cœurs et vos intelligences !* Coupons toute racine d'amertume, et rejetons toute tristesse qui trouble la paix et la confiance simple des enfans de Dieu. Tournez-vous vers notre Père dans tous nos maux : enfonçons-nous dans ce sein si tendre, où rien ne peut nous manquer : réjouissons-nous en espérance, et goûtons, loin du monde et de la chair, la pure joie du Saint-Esprit. Que notre foi soit immobile au milieu des tempêtes ; tenons-nous attachés à cette grande parole de l'apôtre³ : *Tout se tourne à bien pour ceux qui aiment Dieu, et qu'il a choisis selon son bon plaisir.*

¹ Ps. CMLII, 8. — ² Philip. IV, 7. — ³ Rom. VIII, 28.

CCLXI. (CCXXXVI.)

S'accoutumer au recueillement ; voir ses fautes sans trouble ; se donner à Dieu sans réserve.

Mercredi, 17 novembre (1694).

JE crois, madame, que vous devez tâcher, sans aucun effort pénible, de vous occuper de Dieu toutes les fois que le goût du recueillement, et le regret de ne pouvoir le pratiquer, touchent votre cœur. Il ne faut point attendre les heures libres, où l'on peut fermer la porte, et ne voir personne. Le moment qui nous fait regretter le recueillement peut nous le faire pratiquer. Aussitôt tournez votre cœur vers Dieu d'une manière simple, familière et pleine de confiance. Tous les momens les plus entre-coupés sont bons, non seulement en carrosse ou en chaise, mais encore en s'habillant, en se coiffant, même en mangeant, et en écoutant les autres parler. Les histoires inutiles et ennuyeuses, au lieu de vous fatiguer, vous soulageront, en vous donnant des intervalles. Au lieu d'exciter votre moquerie, elles vous donneront la liberté de vous recueillir. Ainsi tout se tourne à profit pour ceux qui cherchent Dieu.

Une autre règle très-importante, c'est de vous abstenir d'une faute toutes les fois que vous l'apercevez avant que de la faire, et d'en porter courageusement l'humiliation, si vous ne l'apercevez qu'après qu'elle est commise. Si vous l'apercevez avant que de la faire, gardez-vous bien de résister à l'esprit de Dieu, qui vous avertit intérieurement, et que vous éteindriez. Il est délicat, il est jaloux ; il veut être écouté et suivi. Si on le contriste, il se retire ; la moindre résistance lui est une injure : que tout lui cède en vous, dès qu'il se fait sentir. Les fautes de précipitation ou de fragilité ne sont rien en comparaison de celles où l'on se rend sourd à la voix secrète du Saint-Esprit, qui commence à parler dans le fond de l'ame.

Pour les fautes qu'on n'aperçoit qu'après qu'elles sont commises, l'inquiétude et le dépit de l'amour-propre ne les raccommoient jamais : au contraire, ce dépit n'est qu'une impatience de l'orgueil à la vue de ce qui le confond. L'unique usage à faire de ces fautes, est donc de s'en humilier en paix. Je dis en paix, parce que ce n'est point s'humilier, que de prendre l'humiliation avec chagrin et à contre-cœur. Il faut condamner sa faute, sans cher-

cher l'adoucissement d'aucune excuse, et se voir soi-même devant Dieu dans cet état de confusion, sans s'aigrir contre soi-même et sans se décourager, mais profitant en paix de l'humiliation de sa faute. Ainsi on tire du serpent même le remède pour se guérir du venin de sa morsure. La confusion du péché, quand elle est reçue dans une ame qui ne la supporte point impatiemment, est le remède contre le péché même : mais ce n'est pas être humble, que de se soulever contre l'humiliation.

Un peu de présence de Dieu pendant les repas, surtout quand ils sont longs, et qu'on y est souvent de loisir, servira beaucoup à vous retenir dans les bornes de la sobriété, et à vous fortifier contre votre excessive délicatesse. Il y a encore certains momens de la table où la première faim fait qu'on parle peu ; alors on peut, en mangeant, penser un peu à Dieu : mais tout cela ne doit se faire qu'à mesure que la vue et le goût en viennent, sans se gêner.

Il y a un autre article sur lequel je vous avoue que je suis en peine, et dont nous n'avons point parlé aujourd'hui ; mais il faut le remettre à la prochaine occasion où j'aurai l'honneur de vous voir. Vous le comprendrez aisément. Je suis très-convaincu que vous devez y user d'une extrême fermeté contre vous-même, et vous défier de vos meilleures intentions. Peut-être arrêteriez-vous par là toutes les grâces que Dieu vous prépare. Souvent tout ce que nous offrons à Dieu n'est point ce qu'il veut. Ce qu'il veut le plus de nous, c'est ce que nous voulons moins lui donner, et que nous craignons qu'il ne nous demande. C'est Isaac, fils unique, fils bien-aimé, qu'il veut qu'on immole sans compassion. Tout le reste n'est rien à ses yeux, et il permet que tout le reste se fasse d'une manière pénible et infructueuse, parce que sa bénédiction n'est point dans ce travail d'une ame partagée ; il veut tout, et jusque-là point de repos. *Qui est-ce*, dit l'Écriture ¹, *qui a résisté à Dieu, et qui a pu être en paix ?* Voulez-vous y être, et engager Dieu à bénir vos travaux ? ne réservez rien ; coupez jusques au vif ; brûlez, n'épargnez rien, et le Dieu de paix sera avec vous. Quelle consolation, quelle liberté, quelle force, quel élargissement de cœur, quel accroissement de grâce, quand on ne laisse plus rien entre Dieu et soi, et qu'on a fait, sans hésiter, les derniers sacrifices ! Je prie notre Seigneur, et je le prierai chaque jour, madame, de vous en donner le courage.

¹ Job ix. 4.

CCLXII. (CCXXXVII.)

Supporter les tentations avec paix et humilité ¹.

Je ne me souviens pas trop bien, madame, de ce que je disois, et que vous m'avez ordonné d'écrire; mais il me semble qu'il étoit question de la trop grande sensibilité qu'on éprouve au dedans de soi, et qu'on ne peut modérer. Bien des gens se tourmentent et se chagrinent mal à propos là-dessus.

Cette sensibilité ne dépend point de nous. Dieu nous l'a donnée avec notre tempérament, pour nous exercer. Il ne veut point nous en délivrer, mais s'en servir au contraire pour nous exercer. Entrons donc dans ses desseins. Les tentations nous sont nécessaires: il ne s'agit que de n'y succomber pas. Celles du dedans sont comme celles du dehors; elles tendent toutes à nous mener à la victoire par le combat. Les tentations du dedans sont encore plus utiles, en ce qu'elles servent plus directement à nous humilier par l'expérience de notre corruption intérieure. Celles du dehors ne vont qu'à nous montrer la malignité du monde qui nous environne. Celles du dedans nous font sentir que nous sommes aussi dépravés dans nos inclinations, que le monde même. Supportons donc avec une humble confiance et une paix inaltérable nos soulèvemens intérieurs, et toutes les tentations qui naissent de notre propre fond, aussi bien que les orages qui viennent des autres créatures. Tout vient également de la main de Dieu, qui sait autant se servir de nous que des autres, pour nous faire mourir à nous-mêmes.

C'est souvent l'orgueil qui s'inquiète, et qui se décourage de voir tant de révoltes opiniâtres au dedans, pendant qu'il voudroit voir toutes les passions soumises, pour se nourrir de cette gloire, pour se complaire en sa propre perfection. Tâchons d'être fidèles par le fond de la volonté, malgré les répugnances et les ébranlemens de la nature; et laissons faire Dieu, quand il veut nous montrer par ces tempêtes à quels naufrages nous serions exposés, si sa puissante main ne nous en préservoit. Que s'il nous arrive même de tomber volontairement par fragilité, alors humiliions-nous, anéantissons-nous,

¹ On lit sur l'original cette note, de la main de Marie-Thérèse: *Écrit de M. L. de F. sur la sensibilité dans les croix.*

corrigeons-nous sans pitié pour nous-mêmes. Ne perdons pas un moment pour nous retourner vers Dieu; mais faisons-le simplement et sans trouble. Relevons-nous, et reprenons fortement notre course, sans nous chagriner et nous décourager de notre chute.

CCLXIII. (CCXXXVIII.)

Comment les passions humaines s'entrechoquent: le renoncement et l'abandon, unique moyen de conserver la paix.

TANDIS que nous demeurons renfermés en nous-mêmes, nous sommes en butte à la contradiction des hommes, à leur malignité et à leur injustice. Notre humeur nous expose à celle d'autrui; nos passions s'entrechoquent avec celles de nos voisins; nos desirs sont autant d'endroits par où nous donnons prise à tous les traits du reste des hommes. Notre orgueil, qui est incompatible avec l'orgueil du prochain, s'élève comme les flots de la mer irritée: tout nous combat, tout nous repousse, tout nous attaque; nous sommes ouverts de toutes parts par la sensibilité de nos passions et par la jalousie de notre orgueil. Il n'y a nulle paix à espérer en soi, où l'on vit à la merci d'une foule de desirs avides et insatiables, et où l'on ne sauroit jamais contenter ce *moi* si délicat et si ombrageux sur tout ce qui le touche. De là vient qu'on est dans le commerce du prochain, comme les malades qui ont languï long-temps dans un lit: il n'y a aucune partie du corps où l'on puisse les toucher sans les blesser. L'amour-propre malade, et attendant sur lui-même, ne peut être touché sans crier les hauts cris. Touchez-le du bout du doigt, il se croit écorebé. Joignez à cette délicatesse la grossièreté du prochain plein d'imperfections qu'il ne connoit pas lui-même; joignez-y la révolte du prochain contre nos défauts, qui n'est pas moins grande que la nôtre contre les siens: voilà tous les enfans d'Adam qui se servent de supplice les uns aux autres; voilà la moitié des hommes qui est rendue malheureuse par l'autre, et qui la rend misérable à son tour; voilà dans toutes les nations, dans toutes les villes, dans toutes les communautés, dans toutes les familles, et jusqu'entre deux amis, le martyre de l'amour-propre.

L'unique remède est donc de sortir de soi pour trouver la paix. Il faut se renoncer, et perdre tout intérêt, pour n'avoir plus rien à perdre, ni à craindre, ni à ménager. Alors on

goûte la vraie paix réservée aux hommes de bonne volonté, c'est-à-dire à ceux qui n'ont plus d'autre vototé que celle de Dieu, qui devient la leur. Alors les hommes ne peuvent plus rien sur nous ; car ils ne peuvent plus nous prendre par nos désirs ni par nos craintes : alors nous voulons tout, et nous ne voulons rien. C'est être inaccessible à l'ennemi ; c'est devenir invulnérable. L'homme ne peut que ce que Dieu lui donne de faire : et tout ce que Dieu lui donne de faire contre nous, étant la volonté de Dieu, est aussi la nôtre. En cet état, on a mis son trésor si haut, que nulle main ne peut y atteindre pour nous le ravir. On déchirera notre réputation ; mais nous y consentons, car nous savons combien il est bon d'être humilié quand Dieu humilie. On trouve du mécompte dans les amitiés : tant mieux : c'est le seul véritable ami qui est jaloux de tous les autres, et qui nous en détache pour purifier nos attachemens. On est importuné, assujéti, gêné ; mais Dieu le fait, et c'est assez. On aime la main qui écrase ; la paix se trouve dans toutes ces peines : heureuse paix, qui nous suit jusques à la croix ! On veut ce qu'on a ; on ne veut rien de ce qu'on n'a pas. Plus cet abandon est parfait, plus la paix est profonde. S'il reste quelque attache et quelque désir, la paix n'est qu'à demi : si tout lien étoit rompu, la liberté seroit sans bornes. Que l'opprobre, la douleur, la mort, viennent fondre sur moi ; j'entends Jésus-Christ qui me dit ¹ : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui ensuite ne peuvent plus rien.* O qu'ils sont foibles, lors même qu'ils ôtent la vie ! que leur puissance est courte ! Ils ne peuvent que briser un pot de terre, que faire mourir ce qui de soi-même meurt tous les jours. qu'avancer un peu cette mort, qui est une délivrance : après quoi, on échappe de leurs mains dans le sein de Dieu, où tout est tranquille et inaltérable.

CCLXIV. (CCXXXIX.)

Peinture de la vie de la cour.

A Versailles, 4 juillet 1695.

Il y a long-temps, madame, que j'ai envie de réveiller votre souvenir, et d'avoir l'honneur de vous écrire ; mais vous savez que la vie se passe en bons désirs sans effets, sur des ma-

tières encore plus importantes que les devoirs de la société. Mon bon propos a été donc, madame, de vous demander de vos nouvelles ; et beaucoup de vilains petits embarras m'en ont toujours ôté la liberté. Je n'ai pourtant pas ignoré l'état où vous êtes : car M. le comte de Gramont me l'a expliqué. Si Bourbon vous est aussi favorable qu'à lui, je ne m'étonne pas qu'il vous fasse oublier la cour. Bourbon est pour lui la véritable fontaine de Jouvence, où je crois qu'il se plonge soir et matin. Versailles ne rajeunit pas de même ; il y faut un visage riant, mais le cœur ne rit guère. Si peu qu'il reste de désirs et de sensibilité d'amour-propre, on a toujours ici de quoi vieillir : on n'a pas ce qu'on veut ; on a ce qu'on ne voudroit pas. On est peiné de ses malheurs, et quelquefois du bonheur d'autrui ; on méprise les gens avec lesquels on passe sa vie, et on court après leur estime. On est importuné, et on seroit bien fâché de ne l'être pas et de demeurer en solitude. Il y a une foule de petits soucis voltigeans, qui viennent chaque matin à votre réveil, et qui ne vous quittent plus jusqu'au soir ; ils se relaient pour vous agiter. Plus on est à la mode, plus on est à la merci de ces lutins. Voilà ce qu'on appelle la vie du monde, et l'objet de l'envie des sots. Mais ces sots sont tout le genre humain aveuglé. Tout homme qui ne connoît point Dieu qui est tout, et le néant de tout le reste, est un de ces sots qui admirent et qui envient un état très-misérable. Aussi le Sage a-t-il dit que *le nombre des sots est infini* ¹. Je souhaite de tout mon cœur, madame, que vous ayez *le bon esprit* que Dieu donne, comme il est écrit dans l'Évangile ², *à tous ceux qui le lui demandent.* Ce remède, pour guérir les cœurs, est préférable aux eaux, qui ne guérissent que le corps. Il faut songer à rajeunir en Jésus-Christ pour la vie éternelle, et laisser vieillir cet homme extérieur, qui est, selon saint Paul ³, *le corps du péché.* C'est vous faire un trop long sermon. Pardonnez-le, s'il vous plaît, madame, à un homme qui a gardé un long silence.

FR. DE FÉNELON, n. Arch. de Cambrai ⁴.

¹ *Eccles.* I. 15. — ² *Luc.* XI. 13. — ³ *Rom.* VI. 6. — ⁴ Cette lettre, où Fénelon signe *nommé arch. de Cambrai*, sert à montrer que son sacre n'eut pas lieu le 10 juin 1695, comme le card. de Bausset le supposoit dans les premières éditions de *l'Histoire de Fénelon*. D'ailleurs on sait que cette cérémonie ne peut se faire que le dimanche ou à certaines fêtes, et le 10 juin tomboit cette année un vendredi. Il faut donc substituer le 10 juillet à l'endroit indiqué. (Voyez, à ce sujet *l'Hist. de Fén.* edit. de 1850; liv. II, n. 46.)

¹ *Math.* X. 28.

CCLXV. (CCXL.)

Adieux à la comtesse, partant pour les eaux de Bourbon.

Mercredi, 31 juillet 1697.

JE ne puis, madame, avoir l'honneur d'aller chez vous, parce que l'étude des princes va commencer. Je vous souhaite un heureux voyage, une santé parfaite, un profond oubli de toutes les épines que vous quittez, et autant de consolations que j'ai de croix. Je prie Dieu qu'il vous sanctifie, et qu'il vous comble de ses grâces. Soyez persuadée, madame, que je conserverai toute ma vie un attachement très-respectueux pour vous.

CCLXVI. (CCXLI.)

Dispositions de Fénelon par rapport au livre des *Maximes*.

A Cambrai, 12 septembre (1697).

J'ai toujours été très-sensible, madame, aux marques de votre bonté. Jugez si ma sensibilité diminuera, lorsque vous redoublez si obligeamment vos attentions dans des circonstances où le reste du monde manque de mémoire. C'est le pur amour, que d'aimer les gens qui ne sont plus à la mode. L'amour intéressé est celui de la cour. C'est le pays du monde où l'on entend plus mal, et où l'on devrait mieux entendre cette distinction. Je suis ravi, madame,

que vous soyez contente de Mme la duchesse de Beauvilliers; elle est véritablement bonne, et désire de bonne foi de vaincre en elle tout ce qui peut être moins conforme à Dieu. Elle vous rend bien les sentimens que vous avez pour elle.

Je suis ici dans l'attente et dans la soumission d'un enfant de l'Église, qui doit lui être plus soumis qu'un autre, parce qu'il doit plus à l'Église à cause de sa place, et qu'il n'est digne d'être pasteur qu'autant qu'il est brebis docile. Si je me trompe, je serai celui qui gagnera le plus à cette affaire: car je serai détrompé. La vérité est bien plus précieuse qu'un triomphe.

Je ne puis finir, madame, sans vous supplier de dire à M. le comte de Gramont que je n'oublierai de ma vie qu'il n'a point rougi de moi, et qu'il m'a confessé sans honte devant les courtisans à Marli. Il n'entendra pas ce langage inconnu à la cour; mais vous aurez la bonté de le lui expliquer. Souffrez, madame, que je dise aussi deux mots pour la bonne compagnie que je laissai dans votre chambre la dernière fois: ce sont des gens que j'aime et que j'honore. Il n'y a que vous, madame, qui n'aurez aucun compliment de moi. Je me contente de vous souhaiter un cœur abaissé sous la main de Dieu et adouci pour le prochain, un esprit simple comme la colombe et prudent comme le serpent, pour écarter tout ce qui peut vous dissiper: enfin un véritable détachement du monde et de vous-même, dont la pratique soit réelle et constante. Toutes nos affaires vont bien, quand nous avançons celle-ci; car celle-là est l'unique pour nous. Succès, réputation, faveur, talent, commodités, ne sont que des pièges.

LETTRES

A LA COMTESSE DE MONTBERON.

CCLXVII. (CCXLII.)

Caractère de saint François de Sales. En quoi consiste l'esprit de foi.

29 janvier 1700.

LE jour de saint François de Sales est une grande fête pour moi, madame. Je prie aujourd'hui de tout mon cœur le saint d'obtenir de Dieu pour vous l'esprit dont il a été lui-même rempli. Il ne comptoit pour rien le monde. Vous verrez par ses *Lettres* et par sa *Vie*, qu'il recevoit avec la même paix, et dans le même esprit d'anéantissement, les plus grands honneurs et les plus dures contradictions. Son style naïf montre une simplicité aimable, qui est au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane. Vous voyez un homme qui, avec une grande pénétration, et une parfaite délicatesse pour juger du fond des choses, et pour connoître le cœur humain, ne songeoit qu'à parler en bon homme, pour consoler, pour éclairer, pour perfectionner son prochain. Personne ne connoissoit mieux que lui la plus haute perfection; mais il se rapetissoit pour les petits, et ne dédaignoit jamais rien. Il se faisoit tout à tous; non pour plaire à tous, mais pour les gagner tous, et pour les gagner à Jésus-Christ et non à soi. Voilà, madame, l'esprit du saint que je souhaite de voir répandre en vous.

Compter pour rien le monde, sans hauteur ni répit, c'est vivre de la foi. N'être point enivré de ce qui nous flatte, ni découragé par ce qui nous contredit, mais porter d'un esprit égal ces deux extrémités, et aller toujours devant soi avec une fidélité paisible et sans relâche, ne regardant jamais dans les divers procédés des hommes que Dieu seul, tantôt soulageant notre faiblesse par les consolations, et tantôt nous exer-

çant miséricordieusement par les croix : voilà madame, la véritable vie des enfans de Dieu. Vous serez heureuse, si vous dites du fond du cœur avec Jésus-Christ, mais d'une parole intime et permanente : *Malheur au monde à cause de ses scandales* ¹ ! Ses discours et ses jugemens ont encore trop de pouvoir sur vous : il ne mérite point qu'on soit tant occupé de lui. Moins vous voudrez lui plaire, plus vous serez au-dessus de lui. Notre bon saint étoit autant désabusé de l'esprit que du monde, et en effet, ce qu'on appelle *esprit* n'est qu'une vaine délicatesse que le monde inspire. Il n'y a point d'autre vrai esprit que la simple et droite raison. La raison n'est jamais droite dans les enfans d'Adam, si Dieu ne la redresse, en corrigeant nos jugemens par les siens, et en nous donnant son esprit, pour nous enseigner toute vérité.

Si vous voulez que l'esprit de Dieu vous possède, n'écoutez plus le monde, ne vous écoutez plus vous-même dans vos goûts mondains; n'ayez plus d'autre esprit que celui de l'Évangile, plus d'autre délicatesse que celle de l'esprit de foi, qui sent jusqu'aux moindres imperfections. En vous perfectionnant avec cette simplicité humble, vous serez compatissante pour les infirmités d'autrui, et vous aurez la véritable délicatesse, sans mépris ni dégoût pour les choses qui paroissent foibles, petites et grossières. O que la délicatesse dont le monde se glorifie est grossière et basse, en comparaison de celle que je vous souhaite de tout mon cœur !

¹ *Matth.* XVIII, 7.

CCLXVIII. (CCXLIII.)

Exhortation à l'entière confiance en Dieu.

Lundi, 22 février (1700).

NE croyez point, s'il vous plaît, madame, que je manque de zèle pour vous aider dans vos besoins. On ne peut être plus touché que je le suis de tout ce qui vous regarde. Je vois vos bonnes intentions, et la soif que Dieu vous donne pour toutes les vérités qui peuvent vous mettre en état de lui plaire. Si je suis réservé, ce n'est que par pure discrétion pour vous¹; et comme je ne le suis que pour vous, c'est à vous à régler la manière dont il convient que je le sois. Du reste, j'aimerois mieux mourir que de manquer aux besoins des âmes qui me sont confiées, et surtout de la vôtre qui m'est très-chère en notre Seigneur.

Votre piété est un peu trop vive et trop inquiète. Ne vous déliez point de Dieu : pourvu que vous ne lui manquiez point, il ne vous manquera pas, et il vous donnera les secours nécessaires pour aller à lui. Ou sa providence vous procurera des conseils au dehors, ou son esprit suppléera au dedans ce qu'il vous ôtera extérieurement. Croyez-en Dieu fidèle dans ses promesses, et il vous donuera selon la mesure de votre foi. Fussiez-vous abandonnée de tous les hommes dans un désert inaccessible, la manne y tomberoit du ciel pour vous seule, et les eaux abondantes couleroit des rochers. Ne craignez donc que de manquer à Dieu, et encore ne faut-il pas le craindre jusqu'à se troubler. Supportez-vous vous-même, comme on supporte le prochain, sans le flatter dans ses imperfections. Laissez là toutes vos délicatesses d'esprit et de sentimens : vous voudriez les avoir avec Dieu comme avec les hommes. Il se glisse dans ces merveilles un raffinement de goût, et un retour subtil sur soi-même. Soyez simple avec celui qui aime à se communiquer aux âmes simples. Devenez grossière, non par vraie grossièreté, mais par renoncement à toutes les délicatesses que le goût de l'esprit donne. *Bienheureux les pauvres d'esprit* qui ont fait vœu de pauvreté spirituelle, et qui n'ont jamais

¹ Fenelon, dans cette lettre et dans plusieurs des suivantes, parle de la réserve qu'il étoit obligé de garder dans la fréquentation même de ses parens et de ses amis, pour ne pas les entraîner dans la disgrâce ou il étoit tombé lui-même à l'occasion du livre des *Maximes*.

pour l'esprit que le nécessaire dans une continuelle mendicité, et dans un abandon sans réserve à la Providence ! O que je serois ravi, si je vous voyois négligée pour l'esprit, comme une personne pénitente l'est pour les parures du corps ! Je ne parle point à madame la comtesse...., mais j'en suis très-édifié.

CCLXIX. (CCXLIV.)

Eviter l'activité inquiète dans le service de Dieu ; avis pour la conduite ordinaire.

Mercredi, 3 mars (1700).

Si je n'ai point eu l'honneur, madame, de vous répondre plus tôt, c'est que je n'ai pas eu un moment de libre. Je prends la liberté de vous répéter que je ne suis réservé que par discrétion pour vous. Quoique vous n'ayez point de ménagemens politiques pour votre personne, celle de M. le comte de Montberon et sa place en demandent.

Vous ne vous trompez pas, madame, en croyant qu'il ne suffit point d'avoir changé d'objet pour l'ardeur, et qu'il y a une ardeur inquiète qu'il faut modérer, même dans le service de Dieu, et dans la correction de nos défauts. Cette vue pourra beaucoup servir à vous calmer, sans relâchement, dans votre travail. L'ardeur que vous mettez dans les meilleures choses les altère, et vous donne une agitation d'autant plus contraire à la paix de l'esprit de Dieu, que vous prenez davantage sur vous par pure bienséance, pour la renfermer avec effort toute entière au dedans. Un peu de simplicité vous feroit pratiquer la vertu plus utilement avec moins de peine.

J'approuve fort, madame, qu'on vous fasse communier tous les quinze jours. Ce n'est point trop pour une personne retirée, qui tâche de se renfermer dans ses devoirs, et qui s'occupe à la lecture et à la prière. Vous avez besoin de chercher dans le sacrement de vie et d'amour la nourriture, la consolation et la force pour porter vos croix et pour vaincre vos imperfections. Laissez-vous donc conduire, sans vous juger vous-même, et n'écoutez aucun scrupule pour vos communions.

À l'égard des confessions, je ne saurois vous en rien dire. Il n'y a que votre confesseur qui puisse vous parler juste là-dessus. Dieu ne permettra pas qu'il manque à votre besoin, si vous cherchez en simplicité ce que l'esprit de

grâce demande de vous. Marchez avec une foi pleine et entière. Tâchez de faire ce que le confesseur vous dira. Si vous êtes gênée, faites-le moi savoir ; je vous répondrai le mieux que je pourrai sur les doutes que vous me proposerez.

Je ne saurois vous dire des choses assez précises et assez proportionnées sur vos lectures et sur votre oraison. Je ne connois pas assez votre goût, votre attrait, votre besoin : une demi-heure de conversation me mettroit au fait ; après quoi je pourrois vous écrire, et même vous entendre sur un billet d'une demi-page. Voyez là-dessus ce qui convient, sans vous engager à rien faire de trop par rapport aux conjonctures présentes.

A l'égard de vos habits, il me semble que vous devez avoir égard au goût et à la pente de M. le comte de Montberon : c'est à lui à décider sur les bienséances. S'il penche à l'épargne là-dessus, vous devez retrancher autant qu'il le croira à propos, pour payer ses dettes. S'il veut que vous souteniez un certain extérieur, faites par pure complaisance ce que vous croirez apercevoir qu'il veut, et rien au-delà par votre propre goût ou jugement. S'il ne veut rien à cet égard, et qu'il vous laisse absolument à vous-même, je crois que le parti de la médiocrité est le meilleur pour mourir à vous-même. Les extrémités sont de votre goût. Une entière magnificence peut seule contenter votre délicatesse et votre hauteur raffinée. Une simplicité austère est un autre raffinement d'amour-propre : alors on ne renonce à la grandeur, que par une manière éclatante d'y renoncer. Le milieu est insupportable à l'orgueil : on paroît manquer de goût, et se croire paré avec un extérieur bourgeois. J'ai ouï dire qu'on vous a vue autrefois vêtue comme les sœurs de communauté. C'est trop en apparence, et c'est trop peu dans le fond. Un extérieur modéré vous coûtera bien davantage au fond de votre cœur. Mais votre règle absolue est de parler à cœur ouvert à M. de Montberon, et de suivre sans hésiter ce que vous verrez qui lui plaira le plus.

CCLXX. (CCXLV.)

Il croit à propos d'avoir une conversation avec la comtesse, sur ses dispositions intérieures.

Lundi, 15 mars (1700).

Nous aurons, madame, quand il vous plaira, une conversation particulière sur vos exercices

de piété. Je la crois à propos, puisque vous ne voyez rien qui doive l'empêcher, et ce sera dans le lieu que vous choisirez. Je n'ai eu jusqu'ici de ménagemens que pour vous et pour votre maison. Quand on a la peste, on craint de la donner aux gens qu'on aime : moins ils la craignent, plus on la craint pour eux. Une demi-heure de conversation simple fera plus que cent lettres, et nous mettra à portée de rendre toutes les lettres utiles, en les rendant proportionnées aux vrais besoins. En attendant, je me réjouis de ce que le conseil de pratiquer la médiocrité vous entre dans le cœur. Vous ne deviendrez simple que par là. Toutes les extrémités, même en bien, ont leur affectation raffinée. La médiocrité, qui ne se fait point remarquer, ne laisse aucun ragoût à l'amour-propre. Il n'y a que l'amour de Dieu qui ne souffre point ces bornes étroites.

CCLXXI. (CCXLVI.)

Avis sur l'oraison, les lectures, la confession, et quelques autres articles.

Lundi, 15 avril (1700).

J'ai senti, madame, dans la conversation d'aujourd'hui, une joie que je ne puis vous exprimer, et que vous auriez peine à croire. Il me paroît que Dieu agit véritablement en vous, et qu'il veut posséder tout votre cœur.

Pour l'oraison, faites-la non-seulement dans les temps réglés, mais encore au-delà, et dans les intervalles de vos occupations, autant que vous en aurez la facilité et l'attrait ; mais prenez garde à ménager vos forces de corps et d'esprit, et arrêtez-vous dès que vous éprouverez quelque lassitude. Votre manière de faire oraison est très-bonne. Commencez toujours par les plus solides sujets qui vous ont touchée dans vos lectures. Suivez la pente de votre cœur, pour vous nourrir d'une présence amoureuse de Dieu, des personnes de la sainte Trinité, et de l'humanité de Jésus-Christ. Attachez-vous intimement à cette adorable société ; demeurez-y avec une confiance sans bornes, et dites-leur tout ce que la simplicité de l'amour vous inspirera. Après leur avoir parlé de l'abondance du cœur, écoutez-les intérieurement, en faisant taire votre esprit délicat et inquiet. Pour les distractions, elles tomberont comme d'elles-mêmes, pourvu que vous ne les suiviez jamais volontairement, que vous demeuriez toujours

par votre choix occupée à aimer, que vous ne soyez point distraite par la crainte des distractions, et que, sans vous en mettre beaucoup en peine, vous reveniez tranquillement à votre exercice, dès que vous avez aperçu que votre imagination vous en détourne. La facilité avec laquelle vous faites oraison marque que Dieu vous aime beaucoup; car sans une grâce bien forte, votre naturel scrupuleux vous donneroit de grandes inquiétudes pendant que vous voudriez penser à Dieu.

Pour vos lectures, je ne crains point de consentir que vous lisiez la plupart des livres de l'Écriture sainte, puisque vous en avez l'attrait, que vous les avez déjà lus avec consolation, que vous ne voulez point les lire par curiosité, et que vous avez toute la docilité nécessaire pour vous édifier des choses que vous ne pouvez point approfondir. La permission que je vous donne à cet égard vous doit mettre en paix, et je vous supplie de ne consulter plus là-dessus pour finir tous vos scrupules. Les livres que je vous conseille principalement sont ceux du Nouveau Testament; mais évitez les questions profondes de l'*Épître aux Romains* jusqu'au douzième chapitre. Si vous les lisez, n'entrez point dans les raisonnemens des savans. Vous pouvez lire aussi les livres historiques de l'Ancien Testament, avec les *Psaumes*; certains livres qu'on nomme *Sapientiaux*, tels que les *Proverbes*, la *Sagesse* et l'*Ecclesiastique*, et certains endroits les plus touchans des prophètes; mais n'abandonnez ni l'*Imitation* de Jésus-Christ, ni les ouvrages de saint François de Salles. Ses *Lettres* et ses *Entretiens* sont remplis de grâce et d'expérience. Quand la lecture vous met en recueillement et en oraison, laissez le livre: vous le reprendrez assez quand l'oraison cessera. Lisez peu chaque fois: lisez lentement et sans avidité; lisez avec amour.

Ne songez plus à vos confessions générales, qui ne vous ont que trop embarrassée, et qui ne feroient plus que vous troubler. Ce seroit un retour inquiet et hors de tout propos, qui seroit contraire à la paix où Dieu vous appelle, et qui réveilleroit vos scrupules. Tout ce qui excite vos réflexions ardentes et délicates vous est un piège dangereux. Suivez avec confiance le goût d'amour que Dieu vous donne pour ses perfections infinies. Aimez-le comme vous voudriez être aimée: ce n'est pas lui donner trop: cette mesure n'est point excessive. Aimez-le suivant les idées qu'il vous donne du plus grand amour.

Les deux hommes que vous voyez sont bons. L'un vous aide moins: mais aussi il court moins

de risque de vous gêner, et de vous retarder dans votre voie. L'autre entend mieux et est plus secourable; mais faute d'expérience en certaines choses, il pourroit vous embarrasser et vous rétrécir le cœur. Si cet inconvénient vous arrivoit, avertissez-m'en, et tâchez de le prévenir, en ne retouchant point avec lui les choses déjà réglées, comme, par exemple, la lecture de l'Écriture sainte.

Ne soyez point martyre des bienséances, et d'une certaine perfection de politesse: cette délicatesse dévore l'esprit, et occupe toujours une ame d'elle-même. Agissez et parlez sans tant de circonspection. Si vous êtes bien occupée de Dieu, vous le serez moins de plaire aux hommes, et vous leur plairez davantage.

Pour M^{lle} votre petite fille, n'agissez point avec elle suivant vos goûts naturels. Ne lui parlez qu'en présence de Dieu, suivant la lumière du moment où il faudra lui parler. Si vous y êtes fidèle, vous ne la gâterez jamais, et personne ne lui sera aussi utile que vous. Laissez-la ou auprès de vous ou ailleurs, comme M. le comte de Montberou, M. son père et M^{me} sa mère le souhaiteront; mais évitez, si vous le pouvez, un couvent. Le meilleur la gênera, l'ennuiera, la révoltera, la rendra fausse et passionnée pour le monde.

Je suis, madame, uni à vous en notre Seigneur, et zélé pour tout ce qui vous touche, au-delà de tout ce que j'aurois cru, quoique je vous honorasse infiniment.

CCLXXII. (CCXLVII.)

Eviter la trop grande activité dans l'oraison.

Vendredi, 16 avril 1700.

NE soyez en peine de rien, madame. Je n'ai voulu que vous parler franchement sur la réserve que vous vous reprochiez d'avoir eue dans notre conversation; pour moi, je ne manquerai point de vous parler et de vous écrire, selon les occasions, avec tout le zèle dont je suis capable. Ménagez vos forces dans l'exercice de l'oraison. C'est parce que cette occupation intérieure épuise et mine insensiblement, qu'il faut s'y donner des bornes, et éviter une certaine avidité spirituelle. La vie intérieure amortit l'extérieure, et cause souvent une espèce de langueur. Votre foible santé a besoin d'être épargnée, et votre vivacité est à craindre, même dans le bien. Dieu sait combien il m'unit à vous dans son amour.

CCLXXIII. (CCXLVIII.)

Comment il faut suivre les différens attrait de la grâce dans l'oraison.

A Mons, 30 avril (1700).

On ne peut être plus éloigné que je le suis , madame, de toute inégalité de sentimens à votre égard. Si vous en voyez des marques extérieures, ma volonté n'y a aucune part. J'ai souvent des distractions et des négligences; mais je ne change point , surtout pour vous, madame, et je suis touché de plus en plus du désir de votre sanctification. Je vois avec joie que Dieu vous donne certaines lumières , qui ne viennent point ni de l'esprit ni de la délicatesse qui vous est naturelle , mais de l'expérience et d'un fonds de grâce. C'est ainsi qu'on commence à penser , quand Dieu ouvre le cœur, et qu'il veut mettre dans la vie intérieure. L'homme qui vous a parlé est bon, sage, pieux, et solli le dans ses maximes; mais il n'a pas l'expérience des choses sur lesquelles vous le consultez, et faute de cette expérience, il vous retarderoit, en vous gênant, au lieu de vous aider. Ne quittez point vos sujets d'oraison, ni les livres d'où vous les tirez; mais quand vous éprouvez un attrait au silence devant Dieu, et que vos lectures ou sujets font ce que vous appelez un bruit qui nous distrait, laissez tomber le livre de vos mains, laissez disparaître votre sujet, et ne craignez point d'écouter Dieu au fond de vous-même, en faisant taire tout le reste. Les sujets pris d'abord avec fidélité vous mèneront à ce silence si profond, et ce silence vous nourrira des vérités plus substantiellement que les raisonnemens les plus lumineux. Mais ne cessez point de prendre toujours des sujets solides, et de choisir ceux qui sont les plus propres à vous occuper et à vous toucher le cœur.

Quand vous apercevez que vous êtes en distraction ou en sécheresse, et en danger d'oisiveté, remettez-vous doucement et sans inquiétude en présence de Dieu, et reprenez votre sujet. S'il vous tient en recueillement, continuez à vous en nourrir; si, au contraire, vous éprouvez qu'il vous gêne, qu'il vous distraie et qu'il vous dessèche dans ce temps-là, et que vous ayez de l'attrait pour le silence amoureux en présence de Dieu, ne craignez point de suivre librement cet attrait de grâce. Cette liberté ne peut être suspecte d'illusion, quand on se pro-

pose toujours des sujets solides, qu'on ne se permet aucune oisiveté volontaire, qu'on s'occupe dans les temps de silence intérieur d'une vue amoureuse de Dieu; qu'on revient à la méditation des sujets, dès qu'on aperçoit la distraction et la cessation de ce silence amoureux; qu'enfin on se tient d'ailleurs dans toutes les règles communes, pour juger de l'arbre par le fruit des vertus.

Je ne sais si vous avez bien lu les livres de saint François de Sales; mais il me semble que vous pourriez lire fort utilement ses *Entretiens*, quelques-unes de ses *Épîtres*, et divers morceaux de son grand *Traité de l'amour de Dieu*. En parcourant, vous verrez assez ce qui vous convient. L'esprit de ce bon saint est ce qu'il faut pour vous éclairer, sans nourrir en vous le goût de l'esprit, qui est plus dangereux pour vous que pour une autre. Je souhaite de tout mon cœur, madame, que votre santé soit bonne, et que vous croissiez en notre Seigneur Jésus-Christ selon ses desseins sur vous. Rien ne peut vous être dévoué en lui au point que je le suis pour toute ma vie.

CCLXXIV. (CCXLIX.)

De l'abandon à la Providence à l'occasion de la perte de nos amis. Suivre sans crainte l'attrait qu'on éprouve dans l'oraison pour le simple recueillement.

Dimanche, 13 juin (1700).

JE prends véritablement part, madame, à la douleur que vous cause l'extrémité de la maladie de M^{lle}..... L'incertitude où vous êtes depuis deux jours, en attendant de ses nouvelles, est encore une rude croix. Rien ne fait tant de peine à la nature, que cette suspension entre une foible espérance et une forte crainte: mais nous devons vivre en foi pour la mesure de nos peines, comme pour tout le reste. Notre sensibilité fait que nous sommes souvent tentés de croire que nos épreuves surpassent nos forces; mais nous ne connoissons ni les forces de notre cœur, ni les épreuves de Dieu. C'est celui qui connoit tout ensemble, et notre cœur qu'il a fait de ses propres mains avec tous les replis que nous ignorons, et l'étendue des peines qu'il nous donne, auquel est réservé de proportionner ces deux choses. Laissons-le donc faire, et contentons-nous de souffrir, sans nous écouter. Ce que nous croyons impossible, ne l'est qu'à notre délicatesse et à notre lâcheté. Ce que nous

crojons accablant , n'accable que l'orgueil et l'amour-propre, qui ne peuvent être trop accablés. Mais l'homme nouveau trouve , dans ce juste accablement du vieil homme, de nouvelles forces et des consolations toutes célestes. Offrez à Dieu votre amie, madame : voudriez-vous la lui refuser ? voudriez-vous la mettre entre vous et lui, comme un mur de séparation ? Que sacrifieriez-vous, qu'une vie courte et misérable d'une personne qui ne pouvoit que souffrir ici-bas, et voir son salut en danger ? Vous la reverrez bientôt, non sous ce soleil qui n'éclaire que la vanité et l'affliction d'esprit, mais dans cette lumière pure de la vérité éternelle, qui rend bienheureux tous ceux qui la voient. Plus votre amie étoit droite et solide, plus elle est digne de ne vivre pas plus long-temps dans un monde si corrompu. Il est vrai qu'il y a peu d'amis sincères, et qu'il est rude de les perdre : mais on ne les perd point, et c'est nous qui courons risque de nous perdre, jusqu'à ce que nous ayons suivi ceux que nous regrettons.

Pour votre oraison, ne craignez rien, madame. Il n'y a point d'illusion à suivre l'attrait de Dieu pour demeurer en sa présence occupé de son admiration et de son amour, pourvu que cette occupation ne nous donne jamais la folle persuasion que nous sommes bien avancés ; pourvu qu'elle ne nous empêche pas de sentir nos fragilités, nos imperfections, et le besoin de nous corriger ; pourvu qu'elle ne nous fasse négliger aucun de nos devoirs, et pour l'intérieur et pour l'extérieur : pourvu que nous demeurions sincères, humbles, simples et dociles dans la main de nos supérieurs. Ne hésitez donc point : recevez le don de Dieu ; ouvrez-lui votre cœur : nourrissez-vous-en. L'hésitation gêneroit votre cœur, troubleroit l'opération de la grâce, et vous jetteroit dans une conduite pleine de contrariétés, où vous déferiez sans cesse d'une main ce que vous auriez fait de l'autre. Tandis que vous ne ferez que penser à Dieu, l'aimer, vous occuper de sa présence, et vous attacher à sa volonté, sans rien présumer de vous, sans négliger aucune règle, sans vous relâcher dans la voie des préceptes et des conseils, sans vous écarter de l'obéissance et de la voie commune, vous ne serez point en péril de vous tromper. Suivez donc l'attrait ; dites à l'Époux : *Attirez-moi après vous, je suivrai l'odeur de vos parfums*¹. Ne donnez de bornes à votre recueillement, qu'autant que le besoin de ménager votre santé, et de remplir les devoirs de

vos état, le demandera. Prenez garde seulement que le corps ne souffre de ce que l'esprit fait au dedans. L'oraison la plus simple, la plus facile, la plus douce, la plus bornée au cœur, et la plus exempte de raisonnement, ne laisse pas de miner sourdement les forces corporelles, et de causer une espèce de langueur insensible. On ne s'en aperçoit pas, parce qu'on est trop plein de son goût, et que la peine douce ne paroît point peine. Voilà ce que je crains, et non pas l'illusion, dans une conduite aussi droite et aussi régulière que la vôtre.

CCLXXV.

(CCL.)

En quoi consiste l'oraison de silence ; excellence et effets de cette oraison.

Jeudi, 17 juin (1700).

Vous avez raison, madame, de croire que *dans les momens de recueillement et de paix, dont vous m'avez parlé, on ne peut qu'aimer, et se livrer à la grâce qu'on reçoit.* Ce que vous ajoutez a encore un sens très-véritable. Vous dites que *vous avez cru sentir que notre travail doit cesser, quand Dieu veut bien agir par lui-même.* Ce n'est pas qu'on cesse alors de coopérer à la grâce, et de correspondre à ce que Dieu imprime intérieurement ; car vous reconnoissez vous-même qu'alors *on aime et on se livre à la grâce.* L'amour est sans doute le plus parfait exercice de la volonté. *Se livrer à la grâce par un choix libre, c'est sans doute y coopérer de la manière la plus réelle et la plus parfaite.* Il n'y a donc point d'oisiveté ni de cessation d'actes *dans ces momens de recueillement et de paix, où vous dites que notre travail doit cesser.* Ce sont des momens où *Dieu veut bien agir par lui-même, c'est-à-dire, prévenir l'ame par des impressions plus puissantes, et la tenir en silence, pour écouter ses intimes communications ; mais alors elle n'est point sans correspondance. Elle aime ; elle se livre à la grâce, c'est-à-dire qu'elle fait les actes les plus simples et les plus paisibles, mais les plus réels, d'amour et de foi pour l'Époux qu'elle écoute intérieurement ; c'est-à-dire qu'elle acquiesce à tout ce qui est dû à l'Époux, et à tout ce qu'il demande par sa grâce ; c'est-à-dire que l'ame s'enfonce de plus en plus dans l'amour de l'Époux, dans la mort à tous les désirs terrestres, et dans toutes les vertus que l'esprit de grâce peut inspirer selon les divers besoins. Ces actes, quoique très-réels,*

¹ Cant. 1. 3.

ne paroissent qu'une disposition de l'ame; et ils sont si généraux, qu'ils paroissent confus: mais ils ne laissent pas de contenir dans cette généralité le germe de chaque vertu particulière pour les occasions. Ne craignez donc pas, madame, de suivre l'attrait intérieur *dans ces momens de recueillement et de paix*. Ces momens ne remplissent pas toute la vie. Vous en trouverez assez d'autres où vous pourrez revenir aux règles communes.

Je suis ravi de vous entendre dire avec admiration, que *la conduite de Dieu est aimable, et proportionnée à nos besoins*. Oui, madame, il se fait tout à tous pour se proportionner à chacun de nous. Il nous enseigne, par l'expérience de ses communications, qu'il est comme une mère qui porte son enfant entre ses bras. Nous ne saurions trop nous familiariser avec lui. *Cette confiance*, comme vous le dites très-bien, *appartient toute à l'amour, et ne peut venir que de lui*. Cette familiarité ne diminue ni le respect, ni l'admiration, ni la crainte filiale. Au contraire, on ne craint jamais tant de contrister l'Époux, que quand on est dans cette union de cœur avec lui.

Il est vrai que plus cette union est douce, plus l'ame craint d'en être sevrée. Quand on tient aux créatures, on ne sent point les privations de Dieu; mais quand on se détache des créatures, et qu'on commence à goûter les dons intérieurs, les moindres privations sont très-rudes, et elles font tomber dans une solitude intérieure qui accable. Mais quand Dieu se communique, il faut se nourrir; et quand il retire ses communications sensibles, la croix est un autre aliment moins doux, mais très-pur: il faut être prêt à ces deux états. Laissez votre amie entre les mains du parfait ami, qui est le seul lien des vraies et pures amitiés: il fera sa volonté, qui sera la vôtre. J'espère, madame, que j'aurai l'honneur de vous voir à....

CCLXXVI. (CCLI.)

Consolation sur la mort d'une des amies de la comtesse.

A Cambrai, 23 juin (1700).

J'AI voulu, madame, vous laisser tout le temps d'apprendre par d'autres la perte de votre amie. Dieu l'a retirée des pièges de ce monde, après l'y avoir préparée par une assez longue maladie, et il a voulu vous détacher d'une personne fort estimable, qui contenoit la délica-

tesse de votre goût. Tout ce qu'il fait paroît rigueur, et n'est que miséricorde. Bientôt tout ceci sera fini, et nous verrons, à la lumière de la vérité, combien Dieu nous aime, quand il nous donne quelque croix. Mon zèle et mon respect pour vous, madame, sont très-grands et très-sincères.

CCLXXVII. (CCLII.)

Abandon simple et enfantin à la conduite de la Providence; ardeur et vivacité de l'amour naissant.

Au Câteau, 26 juillet 1700.

JE suis fort irrégulier, madame; mais vous avez besoin de mes irrégularités et de mes sécheresses. En attendant que nos amis deviennent parfaits, il faut tourner à profit pour nous leurs imperfections. En nous mortifiant et en nous détachant, elles nous seront plus utiles que leurs perfections. Pardonnez-moi donc toutes mes fautes, et comptez (je vous parle en toute simplicité chrétienne) que personne au monde ne peut être à vous avec plus d'union de cœur, de zèle et d'attachement à toute épreuve, que moi.

Vous êtes emmaillottée; mais on démaillotte les enfans à mesure qu'ils croissent. Il y a néanmoins une manière de croître que je ne vous souhaite point. A Dieu ne plaise que vous soyez grande comme on l'est dans le monde! Jésus-Christ ne vouloit point que ses apôtres, qui étoient encore grands, empêchassent les petits enfans de venir à lui. C'est à eux qu'appartient le royaume du ciel, et malheur aux grands qui ne se rapetissent pas pour leur ressembler! J'aime cent fois mieux vos langes et votre honte enfantine, que cette grandeur roide et hautaine des sévères Pharisiens.

Quand Dieu accoutume une ame à lui, elle se passe sans peine de tout ce qu'il ne lui laisse point au dehors. L'amour est un grand casuiste pour décider les doutes. Il a une délicatesse et une pénétration de jalousie, qui va au-delà de tous les raisonnemens des hommes. Il faut être dépendant de l'ordre extérieur, et docile aux hommes qui ont l'autorité; mais quand le dehors manque, il faut être détaché, vivre de foi, et suivre l'amour.

Je suis ravi de ce que vous aimez sainte Magdeleine. Elle me charme: en elle, tout est vie de grâce et d'amour simple, mais transporté. Je la joins à la troupe de la sainte Vierge,

de saint Joseph et de saint Jean-Baptiste. J'aime bien aussi le disciple bien-aimé, qui est le docteur de l'amour.

Ce que vous sentez est une grande nouveauté pour vous; c'est une vie toute nouvelle et inconnue. On ne se connoit plus; on croit songer les yeux ouverts. Recevez et ne tenez à rien; aimez, souffrez, aimez encore. Peu d'attention aux dons, sinon pour louer l'Époux qui donne; grande simplicité, docilité, fidélité dans l'usage en chaque moment. L'amour rend libre en simplifiant sans dérégler.

Dormez autant que vous pourrez; votre corps en a besoin, et vous ne devez point y manquer par avarice d'oraison. L'esprit d'oraison fait quitter l'oraison même, pour se conformer aux ordres de la Providence. Pendant que vous dormirez, votre cœur veillera. Dans le temps des insomnies, ne rejetez point la présence de Dieu; mais ne l'exécitez pas au préjudice du sommeil. Ce que vous éprouvez n'est qu'un commencement. Ce qui est le plus vil et le plus sensible, n'est ni le plus pur ni le plus intime. Cette vivacité d'amour naissant jette dans l'âme les principes de vie qui sont nécessaires pour les suites. Sucez donc le lait le plus doux de l'amour, à la mamelle des divines miséricordes. Aimez, comme Dieu vous donne l'amour dans le temps présent. Quand il voudra vous faire languir dans les privations, vous l'aimerez d'une autre sorte, et ce sera une autre nouveauté bien étrange.

Votre chute ne vous a point effrayée: est-ce que vous n'êtes plus timide? Je voudrais bien savoir comment vous avez été en cette occasion. Ne vous troublez point par trop de retours sur vos fautes. C'est votre pente qui est à craindre. Je lirai assez votre écriture. Dieu soit tout en vous: rien que lui.

CCLXXVIII. (CCLIII.)

Sur les douceurs que Dieu fait éprouver aux commençans: fidélité à suivre l'attrait de la grâce.

Jendi, 3 août (1700).

Votre dernière lettre, madame, m'a fait un sensible plaisir. Je vois que Dieu vous éclaire et vous nourrit. Prenez ce qu'il vous donne; demeurez à la mamelle. Vous avez vu des saints que l'amour a instruits sans science: il n'y avoit là aucune œuvre de main d'homme. Faut-il s'étonner que l'amour apprenne à aimer? Ceux qui aiment sincèrement, et que l'esprit de Dieu

enivre de son vin nouveau, parlent une langue nouvelle. Quand on sent ce que les autres ne sentent pas, et qu'on n'a point encore senti soi-même, on l'exprime comme on peut, et on trouve presque toujours que l'expression ne dit la chose qu'à demi. Si l'Eglise trouve qu'on ne s'exprime pas correctement, on est tout prêt à se corriger, et on n'a que docilité, que simplicité en partage. On ne tient ni aux termes ni aux pensées. Une âme qui aime dans le véritable esprit de désappropriation, ne veut s'approprier ni son langage ni ses lumières. On ne sauroit rien ôter à quiconque ne veut rien avoir de propre.

Quand vous éprouvez un attrait de paix amoureuse, qui est gêné par l'arrivée de l'heure où vous faites une oraison réglée, continuez sans scrupule cette paix autant qu'elle pourra durer; elle sera une très-bonne oraison. Si vous apercevez qu'elle tombe, et que vous soyez oisive ou distraite, prenez alors la règle d'oraison pour vous relever doucement.

L'avarice du temps est une vraie imperfection; c'est un empressement naturel, et une recherche des goûts spirituels. mais Dieu se sert de cette imperfection, pour tenir les commençans dans un plus grand dégoût, et dans une séparation plus fréquente de tout ce qui est extérieur. Le temps de l'enfance est celui où l'homme se nourrit à la mamelle presque à toutes les heures, il tette même quelquefois étant presque endormi; il n'y a point de repas réglés: l'enfant est avide; mais il se nourrit, et croit sensiblement. L'unique chose à observer, est de ne manquer jamais à aucun devoir extérieur pour contenter cet attrait.

Je ne suis point pressé de ravoir les livres; ne les lisez que quand vous n'avez rien de meilleur à faire. Peut-être ne serez-vous pas fâchée de les relire en certains moments, ou du moins d'en revoir des morceaux. Ces traits de grâce, qui sont si originaux, ne sont pas précisément ce qu'on éprouve; mais c'est quelque chose de la même source. Les paroles propres des saints sont bien autres que les discours de ceux qui ont voulu les dépeindre. Sainte Catherine de Gênes est un prodige d'amour. Le Frère Laurent est grossier par nature, et délicat par grâce. Ce mélange est aimable, et montre Dieu en lui. Je l'ai vu, et il y a un endroit du livre où l'auteur, sans me nommer par mon nom, raconte en deux mots une excellente conversation que j'eus avec lui sur la mort, pendant qu'il étoit fort malade et fort gai.

CCLXXIX. (CCLIV.)

Combattre les scrupules, en allant à Dieu avec une confiance et une simplicité sans réserve.

A Cambrai, 2 septembre 1700.

JE suis ravi, madame, non-seulement de ce que Dieu fait dans votre cœur, mais encore du commencement de simplicité qu'il vous donne, pour me le confier. Je voudrois que vous fussiez aussi simple pour vos confessions, que vous l'êtes dans votre oraison. Mais Dieu fait son œuvre peu à peu : cette lenteur avec laquelle il opère, sert à nous humilier, à exercer notre patience à l'égard de nous-mêmes, à nous rendre plus dépendans de lui. Il faut donc attendre que votre simplicité croisse, et qu'elle s'étende insensiblement jusque sur la manière dont vous vous confessez, et où je vois que vous écoutez trop vos réflexions scrupuleuses. Il n'y a aucun inconvéniens que vous alliez à la communion, sans vous confesser, les jours de communion, où vous n'avez aucune faute marquée à vous reprocher depuis la dernière confession. C'est ce qui peut vous arriver dans les courts intervalles d'une confession à l'autre. Dieu veut qu'on soit libre avec lui, quand on ne cherche que lui seul. L'amour est familier; il ne réserve rien; il ne ménage rien; il se montre dans tous ses premiers mouvemens au bien-aimé. Quand on a encore des ménagemens à son égard, il y a dans le cœur quelque autre amour qui partage, qui retient, qui fait hésiter. On ne retourne tant sur soi avec inquiétude, qu'à cause qu'on veut garder quelque autre affection, et qu'on borne l'union avec le bien-aimé. Vous qui connoissez tant les délicatesses de l'amitié, ne sentiriez-vous pas les réserves d'une personne pour qui vous n'en auriez aucune, et qui mesureroit toujours sa confiance, pour ne la laisser jamais aller au-delà de certaines bornes? Vous ne manquerez pas de lui dire : Je ne suis point avec vous comme vous êtes avec moi; je ne mesure rien; je sens que vous mesurez tout. Vous ne m'aimez point comme je vous aime, et comme vous devriez m'aimer. Si vous, créature indigne d'être aimée, voudriez une amitié simple et sans réserve, combien l'Époux sacré est-il en droit d'être plus jaloux! Soyez donc fidèle à croire en simplicité. Je ne vous demande point des choses qui vous troublent, ou qui vous gênent; je suis content,

pourvu que vous ne résistiez point à l'attrait de simplicité, et que vous laissiez tomber tous les retours inquiets qui y sont contraires dès que vous les apercevez.

Suivez librement la pente de votre cœur pour vos lectures; et à l'égard de l'oraison, que l'épouse ne soit point éveillée jusqu'à ce qu'elle s'éveille d'elle-même. N'y ménagez que votre santé, qui peut souffrir dans cet exercice, quoique le goût intérieur vous empêche de le remarquer. Amusez un peu votre imagination et vos sens, quand vous éprouverez que vous aurez besoin de quelque petite occupation extérieure qui les soulage. Ces amusemens innocens ne troubleront point alors la présence amoureuse de Dieu.

Vous pouvez compter, madame, sur les deux choses dont nous avons parlé. Je ne vous manquerai jamais, s'il plaît à Dieu, en rien. Je suis sec et irrégulier : mais Dieu est bon dans ceux qui ont besoin de bonté pour faire son œuvre, et dont il se sert. Confiez-vous donc à Dieu, et ne regardez que lui seul. C'est le bon ami, dont le cœur sera toujours infiniment meilleur que le vôtre. Défiez-vous de vous-même, et non de lui. Il est jaloux; mais sa jalousie est un grand amour, et nous devons être jaloux pour lui contre nous, comme il l'est lui-même. Fiez-vous à l'amour : il ôte tout, mais il donne tout. Il ne laisse rien dans le cœur que lui, et il ne peut y rien souffrir; mais il suffit seul pour rassasier, et il est lui seul toutes choses. Pendant qu'on le goûte, on est enivré d'un torrent de volupté, qui n'est pourtant qu'une goutte de biens célestes. L'amour goûté et senti ravit, transporte, absorbe, rend tous les dépouillemens indifférens; mais l'amour insensible, qui se cache pour dénuer l'âme au dedans, la martyrise plus que mille dépouillemens extérieurs. Laissez-vous maintenant enivrer dans les celiers de l'Époux.

CCLXXX. (CCLV.)

Avec quelle simplicité les amis doivent agir entre eux.

A Cambrai, 2 novembre 1700.

J'ATTENDS, madame, sans impatience, mais de bon cœur, samedi ou lundi. Vous avez bien raison de compter sur moi. Dieu ne laisse aucune cérémonie entre les siens, quand ils sont siens sans réserve. Il met à la place des délicatesses de l'amour-propre, celles de la charité,

qui sont infinies . sans être gênantes ni contraires à la simplicité. Je me réjouis des bons sentimens de M^{lle}..... et j'espère qu'elle se soutiendra dans le bien , puisque Dieu a soin de redoubler ses coups. Pour M^{me} de N....., prenez tout pour vous , s'il vous plaît, madame , et ne me renvoyez rien. Je l'honore assez sincèrement pour être bien aise qu'elle pense ce qu'il faut sur vous , et je me réjouis encore davantage de ce que l'attention du monde ne vous touche guère.

CCLXXXI. (CCLVI.)

Source des scrupules: moyens d'y remédier.

Dimanche au soir, 7 novembre.

Cette lettre est écrite d'hier soir, lundi 8 novembre 1700.

On ne peut, madame, être plus touché que je le suis de ce qui vous regarde. Il m'a paru, dans notre conversation, que vos scrupules vous ont un peu retardée et desséchée. Ils vous feroient des torts irréparables, si vous les écoutez: c'est une vraie infidélité. Vous avez la lumière pour les laisser tomber, et si vous y manquez, vous contristerez en vous le Saint-Esprit. *Où est l'esprit de Dieu, là est la liberté*¹; où est la gêne, le trouble et la servitude, là est l'esprit propre, et un amour excessif de soi. O que le parfait amour est éloigné de ces inquiétudes! On n'aime guère le bien-aimé, quand on est si occupé de ses propres délicatesses. Vos peines ne sont venues que d'infidélité. Si vous n'eussiez point résisté à Dieu, pour vous écouter, vous n'auriez pas tant souffert: rien ne coûte tant que ces recherches d'un soulagement imaginaire. Comme un hydropique en buvant augmente sa soif, un scrupuleux, en écoutant ses scrupules, les augmente, et le mérite bien. Le seul remède est de se faire taire, et de se tourner d'abord vers Dieu. C'est l'oraison, et non pas la confession qui guérit alors le cœur. Travaillez donc à réparer le temps perdu: car franchement, je vous trouve un peu déchue et affoiblie: mais cet affoiblissement se tournera à profit; car l'expérience de la privation, de l'épreuve et de votre foiblesse, portera sa lumière avec elle, et vous empêchera de tenir trop à ce que l'état de paix et d'abondance a de doux et de lumineux. Courage donc: soyez simple; vous ne l'êtes pas assez, et c'est ce qui

vous empêche souvent de tout dire, et de questionner.

Pour moi, je suis dans une paix sèche, obscure et languissante: sans ennui, sans plaisir, sans pensée d'en avoir jamais aucun: sans aucune vue d'avenir en ce monde; avec un présent insipide et souvent épineux; avec un je ne sais quoi qui me porte, qui m'adoucit chaque croix, qui me contente sans goût. C'est un entraînement journalier; cela a l'air d'un amusement par légèreté d'esprit et par indolence. Je vois tout ce que je porte: mais le monde me paroît comme une mauvaise comédie, qui va disparaître dans quelques heures. Je me méprise encore plus que le monde: je mets tout au pis aller: et c'est dans le fond de ce pis aller pour toutes les choses d'ici-bas, que je trouve la paix. Il me semble encore que Dieu me traite trop doucement, et j'ai honte d'être tant épargné; mais ces pensées ne me viennent pas souvent, et la manière la plus fréquente de recevoir mes croix, est de les laisser venir et passer, sans m'en occuper volontairement. C'est comme un domestique indifférent, qu'on voit entrer et sortir de sa chambre, sans lui rien dire. Du reste, je ne veux vouloir que Dieu seul pour moi, et pour vous aussi, madame. Qu'est-ce qui suffira à celui à qui le vrai amour ne suffit pas?

CCLXXXII. (CCLVII.)

Tort que font les scrupules outrés.

Dimanche, 12 décembre 1700.

J'ai toujours pour vous, madame, au cœur ces paroles: « Comme l'eau éteint le feu, le scrupule éteint l'oraison. » Ne vous écoutez point vous-même sur vos scrupules, et vous serez en paix. Il y a deux choses qui doivent vous ôter toute crainte. L'une est l'expérience de votre vivacité, de votre subtilité, de vos tours ingénieux pour vous troubler vous-même sur des riens. Vous l'avez souvent reconnu; tous vos directeurs et confesseurs vous l'ont unanimement déclaré. C'étoit une tentation reconnue pour telle avant que vous fissiez oraison. L'oraison n'y doit rien ajouter. Pour faire oraison, vous n'en devez pas moins rejeter vos scrupules comme des tentations anciennes, qu'on vous a de tout temps ordonné de n'écouter plus. L'oraison ne fait pas que ce qui étoit autrefois très-innocent, devienne mauvais ou

¹ II Cor. III. 17.

dangereux. L'oraison ne fait pas que vos anciens directeurs aient mal réglé ce qu'ils ont réglé indépendamment de toute oraison, et sur quoi ils sont uniformes.

La seconde chose qui doit vous rassurer, est le préjudice qui vous vient de ces scrupules. Toutes les fois que vous voulez, contre l'obéissance et contre votre attrait intérieur, rentrer dans ces examens tant de fois condamnés par vos directeurs, vous vous distrayez, vous vous troublez, vous vous desséchez, vous vous éloignez de l'oraison, et par conséquent de Dieu : vous rentrez en vous-même, vous retombez dans votre naturel ; vous réveillez vos vivacités, vos délicatesses et vos autres défauts ; vous n'êtes presque plus occupée que de vous. En vérité, tout cela est-il de Dieu ? est-ce en suivant l'attrait de sa grâce, qu'on s'éloigne tant de lui ? A mon retour, je vous trouvais si déçue, et si prête à vous dissiper entièrement, que je ne vous connoissois presque plus. Est-ce là l'ouvrage de Dieu ? y reconnoissez-vous sa main ? L'amour détourne-t-il d'aimer ? D'ailleurs, dans la vie simple et régulière que vous menez depuis que vous faites oraison encore plus qu'auparavant, vous ne pouvez repasser dans votre esprit que des vœtilles pour plusieurs années. Ne seriez-vous pas bien coupable devant Dieu, si vous vous détourniez de sa société familière dans l'oraison, par la recherche inquiète de toutes ces vœtilles que vous grossissez dans votre imagination ? Je les mets toutes au pis, et je les suppose de vrais péchés : du moins elles ne peuvent être que des péchés véniels, dont il faut s'humilier et travailler fortement à se corriger, mais que la ferveur de l'amour dans l'oraison efface promptement. Mais vous devriez tourner votre délicatesse scrupuleuse principalement contre vos scrupules mêmes. Est-il permis, sous prétexte de rechercher les plus légères fautes, de se troubler, de faire tarir la grâce de l'oraison, et de se faire tant de grands maux, pour en subtiliser de petits ? Ce n'est pas pour le temps présent que je vous dis toutes ces choses : vous n'en avez pas besoin maintenant ; mais le besoin en peut revenir. Le scrupule est une illusion en mal, comme la fausse oraison est une illusion en bien. Pour l'oraison qui met en paix, qui nourrit le cœur, qui détache, qui humilie, qui ne cesse que quand on tombe dans le scrupule, et qu'on ne peut quitter qu'en s'éloignant de l'amour, elle ne peut être que bonne. Il ne peut y avoir aucune illusion à croire sans voir, à aimer sans s'attacher à ce qu'on sent, à recevoir simplement

sans s'arrêter à ce qu'on reçoit, à renoncer à toute imagination, au propre sens et à la propre volonté.

Voici une lettre qui étoit déjà faite, madame, et à laquelle je n'ajouterai rien, sinon que je me servirai d'une voie particulière qui se présente, pour faire la réponse qu'on attend, sans craindre l'inconvénient que vous craignez.

CCLXXXIII. (CCLVIII.)

Le véritable amour de Dieu humilie, et dissipe les scrupules.

Dimanche, 26 décembre 1700.

Vous ne vous trompez point, madame, en disant que l'élévation que l'amour donne n'enfle point le cœur. C'est une marque qui rassure contre la crainte de l'illusion. L'amour, selon l'expérience intime, est bien plus Dieu que nous : c'est Dieu qui s'aime lui-même dans notre cœur. On trouve que c'est quelque chose qui fait toute notre vie, et qui est néanmoins supérieur à nous. Nous n'en pouvons rien prendre pour nous en glorifier. Plus on aime Dieu, plus on sent que c'est Dieu qui est tout ensemble l'amour et le bien-aimé. O qu'on est éloigné de se savoir bon gré d'aimer, quand on aime véritablement ! L'amour est emprunté ; on sent qu'il fait tout, et que rien ne se feroit, s'il ne nous étoit donné pour tout faire. Hélas ! qu'aimerois-je, si ce n'est moi-même, si je n'aimois que de mon propre fond ? Dieu, qui sait tout assaisonner, ne donne jamais le plus sublime amour sans son contre-poids. On éprouve tout ensemble au dedans de soi deux principes infiniment opposés : on sent une faiblesse et une imperfection étonnante dans tout ce qui est propre ; mais on sent par emprunt un transport d'amour, qui est si disproportionné à tout le reste, qu'on ne peut se l'attribuer. Un enfant qu'on enlève bien haut, bien loin de s'en croire plus grand, a peur de tomber, si on ne le tient à deux mains dans cette élévation. C'est l'amour qui rend véritablement humble ; car il avilit infiniment tout ce qui n'est point le bien-aimé. Il en occupe tellement, qu'il fait qu'on s'oublie. Enfin il fait sentir quelque chose de si différent de la nature, qu'il convainc de sa corruption et de son impuissance. Il reproche intimement, avec une vivacité pénétrante, jusqu'aux moindres recherches de la nature.

Tenez ferme, madame, pour vos communions. Les consciences scrupuleuses ont besoin

d'être poussées au-delà de leurs bornes, comme les chevaux rétifs et ombrageux. Plus vous hésitez dans vos scrupules, plus vous les nourrirez secrètement. Il faut les gourmander pour les guérir. Plus vous les vainquez, plus vous serez en paix. En passant au-delà, vous trouverez non-seulement une paix véritable, mais encore une paix lumineuse, qui vous apportera un profond discernement sur le piège de vos scrupules, et qui sera suivie de fruits solides. Voilà la marque qu'une conduite est de Dieu. Rien n'est si contraire à la simplicité que le scrupule. Il cache je ne sais quoi de double et de faux. On croit n'être en peine que par la délicatesse d'amour pour Dieu; mais dans le fond on est inquiet pour soi, et on est jaloux pour sa propre perfection, par un attachement naturel à soi. On se trompe pour se tourmenter, et pour se distraire de Dieu sous prétexte de précaution.

CCLXXXIV. (CCLIX.)

Comment l'amour de Dieu apprend à souffrir; différence entre le courage qui vient de l'homme, et la résignation que Dieu inspire.

A Cambrai, 5 janvier 1701.

JE suis touché, madame, de ce que votre malade souffre; mais je me réjouis de ce qu'elle souffre si bien. Souvenez-vous de ce que dit *le Chrétien intérieur*¹: « Ceux qui ne veulent » point souffrir n'aiment point, car l'amour » veut toujours souffrir pour le bien-aimé. » Vous ne vous trompez point, en distinguant *la bonne volonté du courage*. Le courage est une certaine force et une certaine grandeur de sentiment, avec laquelle on surmonte tout. Pour les âmes que Dieu veut tenir petites, et à qui il ne veut laisser que le sentiment de leur propre foiblesse, elles font tout ce qu'il faut, sans trouver en elles de quoi le faire, et sans se promettre d'en venir à bout. Tout les surmonte selon leur sentiment, et elles surmontent tout par un je ne sais quoi, qui est en elles sans qu'elles le sachent, qui s'y trouve tout à propos au besoin, comme d'emprunt, et qu'elles ne s'avisent pas même de regarder comme leur étant propre. Elles ne pensent point à bien souffrir; mais insensiblement chaque croix se

trouve portée jusqu'au bout dans une paix simple et amère, où elles n'ont voulu que ce que Dieu vouloit. Il n'y a rien d'éclatant, rien de fort, rien de distinct aux yeux d'autrui, et encore moins aux yeux de la personne. Si vous lui disiez qu'elle a bien souffert, elle ne le comprendroit pas. Elle ne sait pas elle-même comment tout cela s'est passé. A peine trouve-t-elle son cœur, et elle ne le cherche pas. Si elle vouloit le chercher, elle en perdrait la simplicité, et sortirait de son attrait. C'est ce que vous appelez *une bonne volonté*, qui paroît moins, et qui est beaucoup plus que ce qu'on appelle d'ordinaire *courage*. La bonne eau ne sent rien; plus elle est pure, moins elle a de goût. Elle n'est d'aucune couleur; sa pureté la rend transparente, et fait que, n'étant jamais colorée, elle paroît de toutes les couleurs des corps solides où vous la mettez. La bonne volonté, qui n'est plus qu'amour de celle de Dieu, n'a plus ni éclat ni couleur par elle-même: elle est seulement en chaque occasion ce qu'il faut qu'elle soit, pour ne vouloir que ce que Dieu veut. Heureux ceux qui ont déjà quelque commencement et quelque semence d'un si grand bien!

C'est à vous, madame, à préparer, à ouvrir, à façonner peu à peu l'homme nouveau dans votre prochain, qui vous est si cher. Ne hâtez rien, ne prévenez rien, ne vous empressez sur rien; mais suivez pas à pas tout ce que Dieu commence. Il y a une espèce de signal qu'il donne: il faut y être attentif, et aussi éloigné de la négligence et de la retenue politique, que de l'empressement.

Je souhaite que votre malade ne nous empêche point d'avoir l'honneur de vous revoir samedi. Aurez-vous la bonté de dire un mot pour moi aux deux personnes chez qui vous êtes?

CCLXXXV. (CCLX.)

Proportionner les pratiques de piété aux forces corporelles.

Vendredi au soir, 28 janvier 1701.

PUISQUE vous êtes foible, madame, reposez-vous, et ne sortez point. Le bon saint que nous aimons tant sera avec vous au coin de votre feu. Vous savez combien il s'accoutumoit à toutes les foiblesses des corps et des esprits. L'amour aime partout. La foiblesse du corps ne diminue point la force du cœur. L'amour n'est jamais si puissant, que quand il se repose dans

¹ Cet ouvrage a pour auteur M. de Bernières-Louvigny, mort en odeur de sainteté, à Caen, le 3 mai 1659, âge de cinquante-sept ans.

le sein du bien-aimé. Vous avez apparemment trop pris sur vous dans votre voyage : c'est un reste de courage naturel et de délicatesse de sentiment qui vous a menée au-delà de vos forces corporelles. Les hommes pourront vous en tenir compte ; mais Dieu veut les choses moins belles et plus simples. Si vous sentez que votre langueur ne vous permette pas d'aller demain à la messe, renoncez-y bonnement. Souvenez-vous que, si saint François de Salles étoit au monde, et qu'il fût votre directeur, il vous défendrait d'y aller en ce cas. Il ne vous le défend pas moins du paradis. En quittant la solennité de sa fête, vous suivrez son esprit. Vous le trouverez dans la foiblesse et la simplicité, bien plus que dans une régularité forcée. Aimons comme lui, et nous aurons bien célébré sa fête. Si vous croyez pouvoir aller à l'église, n'y demeurez que le temps d'une messe ; mais déliez-vous de vous-même, et condamnez-vous à n'y aller pas, si peu que la chose vous paroisse douteuse, selon la première pente de votre cœur sans réflexion.

Bonsoir, madame ; je n'ai pas eu un moment pour vous répondre plus tôt. Je vous irai voir dès demain, si je le puis.

CCLXXXVI. (CCLXI.)

Même sujet.

Samedi matin, 29 janvier 1701.

Je vous conjure encore une fois, madame, de ne songer point encore aujourd'hui à entendre la messe, si votre foiblesse et votre langueur ne vous le permettent pas. Vous manquez à Dieu et au saint par ce défaut de simplicité, vertu que le saint a tant aimée et recommandée. Mais si votre santé se trouvoit assez fortifiée pour entendre une messe, venez simplement à onze heures et demie entendre la mienne dans la chapelle de céans. Nous nous unirons ensemble au bon saint. Il m'a donné le jour de sa fête les prémices de mes plus grandes croix. Ce fut ce même jour, il y a précisément quatre ans, que mon livre¹ fut publié. Je dois faire de bon cœur l'anniversaire de ce jour crucifiant pour moi.

Je reviens à votre santé. Si elle demande que vous ne partiez point du coin de votre feu, ne

¹ L'Explication des Maximes des saints.

hésitez pas à le faire. Pour la langueur intérieure, vous ne la guérez point avec le P. S., ni par vos recherches. La paix en la souffrant est le vrai remède.

CCLXXXVII. (CCLXII.)

Se confesser sans inquiétude et sans scrupule.

Mardi, 8 février 1701.

Je vous rendrai, madame, en main propre, la lettre de M. le comte de Montberon. Vous pouvez compter que j'accepte de plein cœur ce que Dieu m'envoie ; soyons fidèles à le suivre.

Je crois que vous pouvez vous confesser un de ces jours-ci ; mais à condition que vous bornerez votre confession à dire les fautes qui se font remarquer sans peine, et qu'après les avoir dites simplement, selon la lumière que vous en aurez alors, vous n'y penserez plus après votre confession, et que vous en laisserez tomber la pensée avec la même fidélité qu'il faut avoir contre une pensée de tentation. Je prie Dieu, madame, qu'il vous fasse telle qu'il veut que vous soyez.

CCLXXXVIII. (CCLXIII.)

Se supporter soi-même, comme on supporte le prochain ; travailler paisiblement à la correction de ses défauts.

Samedi, 19 février 1701.

Les personnes qui ne s'aiment que par charité, comme le prochain, se supportent charitablement, sans se flatter, comme on supporte le prochain dans ses imperfections. On connoît ce qui a besoin d'être corrigé en soi comme en autrui : on y travaille de bonne foi et sans mollesse ; mais on fait pour soi comme on ferait pour une personne que l'on conduiroit à Dieu. On fait le travail avec patience ; on ne se demande, non plus qu'au prochain, que ce qu'on est capable de porter dans les circonstances présentes ; on ne se décourage point à force de vouloir être parfait en un seul jour. On condamne sans adoucissement ses plus légères imperfections ; on les voit dans toute leur difformité ; on en porte toute l'humiliation et toute l'amertume. On ne néglige rien pour se corriger ; mais on ne se chagrine point dans ce

travail. On n'écoute point les dépits de l'orgueil et de l'amour-propre, qui mêlent leurs vivacités excessives avec les sentimens forts et paisibles que la grâce nous inspire pour la correction de nos défauts. Ces dépits si cuisans ne servent qu'à décourager une ame, qu'à l'occuper de toutes les délicatesses de l'amour-propre, qu'à la rebuter de servir Dieu, qu'à la lasser dans sa voie, qu'à lui faire chercher des ragoûts et des soulagemens contraires à sa grâce, qu'à la dessécher, qu'à la distraire, qu'à l'épuiser, qu'à lui préparer une espèce de dégoût, et de désespoir de pouvoir achever sa route. Rien n'arrête tant les ames, que ces dépits intérieurs, quand on s'y laisse aller volontairement; mais quand on ne fait que les souffrir sans y adhérer, et sans se les procurer par des réflexions d'amour-propre, ces peines se tournent en pure eroix, et par conséquent en sources de grâce. Elles se trouvent au rang de toutes les autres épreuves par lesquelles Dieu nous purifie et nous perfectionne. Il faut donc laisser passer cette souffrance, comme on laisse passer un accès de fièvre ou une migraine, sans faire aucune chose qui puisse exciter ou entretenir le mal.

Cependant il faut demeurer dans son occupation intérieure, et dans ses devoirs extérieurs, autant qu'on en conserve la liberté. L'oraison en est moins douce et moins aperçue; l'amour en est moins vif et moins sensible; la présence de Dieu en est moins distincte et moins consolante; les devoirs extérieurs même en sont remplis avec moins de facilité et de goût; mais la fidélité en est encore plus grande, lorsqu'elle se soutient dans ces circonstances pénibles, et c'est tout ce que Dieu demande. Un bâtiment à rames va de plus grande force de rameurs, en ne faisant qu'un quart de lieue contre vent et marée, que quand il fait une lieue à la faveur de la marée et d'un bon vent. Il faut traiter les dépits de l'amour-propre comme certaines gens traitent leurs vapeurs. Ils ne les écoutent point, et font comme s'ils ne les sentoient pas.

Je vous conjure bien sérieusement, madame, de ne supprimer point les lettres que vous m'écrivez; il est bon que je vous voie au naturel dans ces premiers mouvemens. Les supprimer, c'est une mauvaise honte de l'amour-propre. Les tours et retours sont contraires à la simplicité. Faut-il s'étonner que nous soyons foibles, inégaux et épineux?

CCLXXXIX. (CCLXIV.)

Surmonter les scrupules, en se défiant de la vivacité de l'imagination.

Vendredi, 3 mars 1701.

Il s'en faut bien, madame, que je ne sois rebuté. Je vous plains, et je ne songe point à vous gronder. Je n'ai d'autres peines que celle de ne pouvoir guérir les vôtres; mais je voudrois que vous fussiez fidele à faire ce qu'il me semble que Dieu demande de vous. Les choses que vous vous reprochez, et dont vous dites que vous avez horreur, ne sont que des faits sans malignité, et sans aucune véritable conséquence pour le prochain, que vous dites en conversation. En vérité, est-ce là de quoi se troubler? Ces bagatelles excitent vos scrupules: vos scrupules excités troublent votre oraison, vous éloignent de Dieu, vous dessèchent, vous dissipent, réveillent vos goûts naturels, et vous mettent en tentation contre votre grâce. Voyez combien le remède est pire que le mal. Le mal n'est qu'imaginaire; le remède est un mal réel.

Je ne m'étonne point que votre imagination trop vive, et une habitude de vous laisser trop aller à vos réflexions, qui n'a point été assez réprimée, vous fassent de la peine; mais il seroit temps de vaincre ces obstacles, qui vous arrêtent dans la voie de Dieu. Au moins vous devez vous defier de votre imagination, sentir le mal qu'elle vous fait, reconnoître combien elle vous occupe de bagatelles, et vous dérober la vue des plus grandes choses, enfin être docile, et demeurer ferme dans la pratique des conseils qu'on vous donne. Loin de vous abandonner, je vous persécuterai sans relâche. Je ne me décourage point pour tous vos scrupules; ne vous découragez point de les vaincre. C'est de tout mon cœur que je vous conjure de communier demain, sans vous confesser. Vous manquerez à Dieu, si vous ne faites pas ce que je vous demande en son nom, et pour l'amour de lui.

CCXC. (CCLXV.)

Maladie du Dauphin; mort de M. de Croisilles. S'ouvrir avec simplicité au directeur.

Mardi, 22 mars 1701.

MONSIEUR le Dauphin tomba dimanche en apoplexie, et on lui tira d'abord cinq palettes de sang : nous n'en savons pas davantage ; mais cette nouvelle se répandra bientôt avec toutes ses circonstances. En attendant, je vous supplie, madame, de n'en point parler.

Mon bon ami M. de Croisilles ¹ est mort en vrai chrétien. J'en suis bien touché ; mais Dieu prend ce qui est à lui, et non pas à nous.

Vous n'êtes point simple avec moi, et vous supposez que je ne veux point entrer simplement dans les desseins de Dieu sur vous. Vos besoins sont des droits que vous avez de me demander du secours. Puisque Dieu le veut, je le veux aussi ; mais je vous demande deux choses, l'une est de ne rien cacher, et l'autre, de faire ce que je vous dirai pour vaincre vos scrupules. Que si vous y manquez, au moins faut-il m'en avertir de bonne foi. Je prie notre Seigneur qu'il vous élargisse le cœur, qu'il vous désoccupe de vos vains scrupules sur des bagatelles, et qu'il vous empêche de lui manquer véritablement en résistant à son attrait. Rien ne guérit tant du scrupule, que de le forcer sans hésitation. Dieu vous aidera ; rien ne lui est impossible. Croyez, et vous recevrez suivant la mesure de votre foi.

CCXCI. (CCLXVI.)

Elargir son cœur par la confiance.

Samedi, 2 avril 1701.

JE vous envoie, madame, ma réponse pour madame d'Oisy. Il me paroît qu'elle hasarde trop, en écrivant avec confiance par la voie d'un petit garçon. Je lui fais néanmoins réponse, de peur de la peiner en la laissant trop en suspens.

Pour vous, madame, je vous conjure de communier demain sans vous confesser, et de forcer tous vos scrupules, pour donner à Dieu

¹ Frère du maréchal de Calinaï.

cette preuve de votre sincère docilité à son ministre. Vous pouvez croire que je n'ai envie de charger ni votre conscience ni la mienne ; mais votre conscience a besoin d'être un peu élargie. L'amour, quand il se perfectionne, chasse la crainte ¹ ; et quand il ne le fait pas, c'est qu'on le gêne et qu'on l'arrête dans sa pente. Voulez-vous par crainte étouffer l'amour, et par une délicatesse déplacée pour Dieu, résister à Dieu même ? J'aurai l'honneur de vous voir dès que vous croirez en avoir besoin.

(Même jour.)

Communiez demain, je vous supplie, et priez pour quelque chose que je recommande à Dieu. J'ai les Lettres de madame de Chantal : les voulez-vous lire ? Pardon du mécompte pour ma réponse à Oisy. Dieu soit avec vous, et toutes choses lui seul en vous.

CCXCII. (CCLXVII.)

Même sujet.

Lundi (4 avril 1701).

NE hésitez point, madame, à communier aujourd'hui. O la grande et l'aimable fête ² ! C'est l'anéantissement du Verbe fait chair : anéantissons-nous avec lui. Cet anéantissement est le prodige de l'amour. O que la vie du Fils de Dieu étoit cachée en cet état ! O que ce mystère est intérieur !

Ce qui n'est point du tout volontaire, et que nous avons sujet de croire de bonne foi étranger à notre volonté, n'est ni péché ni imperfection. Ne craignez point ce que vous ne voulez pas.

CCXCIII. (CCLXVIII.)

Résignation dans les pertes et les revers.

Mardi, 26 avril 1701.

Tout est *pot au lait* en ce monde ; chacun de nous est la pauvre *Perrette* ³. Qu'y faire, madame ? Se consoler, perdre en paix ce que la Providence nous ôte, et ne tenir qu'à celui qui

¹ 1 Joan. iv. 48. — ² La fête de l'Annonciation, qui cette année tomboit dans la semaine sainte, avoit été transférée à ce jour. — ³ Allusion à la fable de La Fontaine, *la Laitière et le Pot au lait*, liv. vii, fable x.

est jaloux de tout. En perdant tout de la sorte , on ne perd jamais rien. La jalousie , qui est si tyrannique et si déplacée dans les hommes , est en sa place en Dieu. Là elle est juste , nécessaire , miséricordieuse. En ne nous laissant rien , elle nous donne tout.

Ne communiâtes-vous pas dimanche ? Je crois que vous devriez prendre des règles fixes avec le bon père , surtout pour le temps de mon absence. Vous le mèneriez au but mieux que personne.

Si M. le comte de Montberon pouvoit arriver dimanche , ou même lundi , nous pourrions encore dîner ensemble , et cela seroit fort joli : sinon , il sera bien joli d'en être privé ; car tout est joli dans la volonté qui décide.

Dieu vous bénisse. J'ai l'honneur de vous voir et de vous écrire avant mon départ.

CCXCIV. (CCLXIX.)

Eviter les raisonnemens et les retours subtils sur soi-même.

Vendredi , 6 mai 1701.

Il faut que je parte de bonne heure , madame , pour aller dire la messe à Saulsoir , où je vais faire la visite en passant ; mais je vous donne la bénédiction de Dieu notre père , et de notre Seigneur Jésus-Christ. *La paix soit avec vous.* Elle y sera , si vous êtes simple ; et vous mériterez de la perdre , si peu que vous sortiez de cet attrait de simplicité. Vous en avez l'expérience , et cette expérience si sensible vient d'une bonté qui veut vous convaincre , et vous faire honte de vos hésitations dans la foi. Le raisonnement subtil pour vous tourmenter vous-même , est pour vous comme le fruit défendu. Dès que vous apercevrez que vous vous serez écoutée vous-même , laissez tomber vos raisonnemens , et revenez à votre vrai centre , hors duquel vous ne trouverez aucun repos. Le bon père , que vous avez vu depuis peu , vous sera utile pour vous faire passer outre , quand vos subtilités vous arrêteront.

Je vous envoie une lettre pour Mme d'Oisy ; mais je crains que vous vous incommoderez à l'aller voir. Rien n'est plus opposé à votre grâce que de prendre trop sur votre santé ; car c'est aux dépens de votre corps déjà foible , nourrir votre esprit naturel et votre amour-propre , qui se plaît à ces sortes de délicatesses et de politesses pour le prochain. Tâchez de faire entendre au P. . . le mal qu'on vous fait en vous écou-

tant. On fait que vous vous écoutez , et on vous accoutume à ne supprimer jamais ce qui ne se surmonte jamais bien qu'en le supprimant.

Ne m'oubliez pas , je vous conjure , en écrivant à Tournai et à Malines. Je vous manderai au plus tôt le temps précis de mon séjour à Saint-Denis ¹. Je suis véritablement fâché de n'avoir pas vu Mme la comtesse de Souastre. Je prie Dieu qu'il vous garde contre vous-même : c'est la seule chose dont je suis en peine. Il voit , madame , et il fait tout ce qui est dans le fond de mon cœur par rapport à vous.

CCXCV. (CCLXX.)

Itinéraire de sa visite épiscopale.

A Valenciennes , 7 mai 1701.

Je dois , madame , vous rendre compte de mes projets. Je ne compte point de m'arrêter à Mons , et je vais droit à Saint-Denis. La mission ne peut commencer à Binch , que le jour de la Pentecôte , ce qui me donne une semaine pour la visite des environs de Saint-Denis et pour aller à Enghien voir Mme la duchesse d'Arenberg. Si M. le M. de M. veut venir au désert , nos deux abbés le posséderont à certaines heures , et je me délasserai le soir , de mes visites de la journée , en trouvant une si bonne compagnie , avec laquelle nous nous promènerons dans des bois assez agréables. Ne m'oubliez pas , s'il vous plaît , dans le lieu où vous voulez aller. Je suis fort touché de bien des choses , et entr'autres de la dernière lettre. Portez-vous bien , madame. Ne regardez point derrière vous , si vous voulez aller en avant. Je ne vous dis rien de mon zèle et de mon respect.

CCXCVI. (CCLXXI.)

Ordre de sa visite épiscopale. Elargir le cœur par la confiance.

A Binch , 15 mai , jour de la Pentecôte , 1701.

J'ai reçu , madame , deux paquets de vous , et rien de vous-même : pas un mot qui m'apprenne comment vous vous portez. Cela est bien sec : mais tout est bon , pourvu que vous

¹ Abbaye de Benedictins du diocèse de Cambrai , située près de Mons en Hainaut.

vous portiez bien , et que vous soyez en paix. J'eus l'honneur de vous écrire de Valenciennes, pour vous dire que je serois à Saint-Denis toute la semaine qui vient de finir. En effet , j'y ai passé tout ce temps-là, pensant souvent à M. le M. de M., que j'eusse été ravi de posséder dans cette solitude . où les promenades sont très-agréables pendant les beaux jours. Mais je ne me flattois d'aucune espérance . sachant combien il doit être assujéti à sa résidence , par le voisinage d'un certain homme qu'il doit vouloir contenter, et qui ne se contente pas facilement. J'espère qu'il se trouvera quelque autre temps plus favorable que la Providence nous fournira pour nous voir en liberté. Me voici fixé pour une dizaine de jours. Je compte qu'après la fête du saint Sacrement . je pourrai aller vers Maubeuge. De là, je me rapprocherai insensiblement de Cambrai , où je souhaite de tout mon cœur de vous trouver avec un cœur plus large que celui que vous rétrécissez si souvent. Si quelque peine vous arrête , ne hésitez pas à parler au P. R....., en cas que le P. S..... ne vous décide pas assez nettement. Surtout que le soleil ne se couche pas sur vos hésitations ; car plus elles durent, plus elles deviennent difficiles à guérir.

Je vous envoie une lettre pour M^{me} d'Oisy, qui a besoin d'être donnée sûrement en main propre ; mais n'y allez pas, je vous conjure : il suffit d'y envoyer une personne sûre. N'allez pas faire des merveilles d'amitié , qui prennent trop sur votre santé : ces merveilles sont des ragôts d'amour-propre.

M^{me} d'U.... a besoin et mérite d'être soutenue par des lettres d'amitié et d'édification , qui la consolent et qui l'encouragent. Répondez-lui bonnement. M^{me} la C. de S. (*Souastre*) n'a-t-elle point passé à Cambrai , et n'y est-elle point encore ? Si elle y est, je vous conjure de lui dire mille choses, qui ne sont point des complimens. Je n'espère pas de la trouver chez vous à mon retour : mais j'ai bien envie d'avoir l'honneur de l'aller voir chez elle. Je souhaite fort que M. le comte de Montberon fasse cet été de petits tours à Cambrai , et que Tournai nous le prête.

Je suis toujours, madame, l'homme du monde qui vous est le plus dévoué. Je souhaite que l'esprit de simplicité , de vérité , de paix et d'amour, descende et repose sur vous ; que son feu consume en vous tout ce qui n'est pas de lui , et qu'il soit l'ame de votre ame.

CCXCVII. (CCLXXII.)

Eviter les prévoyances ; vivre de foi et d'abandon à Dieu.

A Cambrai , 10 juin 1701.

J'avois compté , madame, que je vous trouverois ici , et cette espérance me faisoit un grand plaisir : mais Dieu vous a envoyée à La bonne place est celle où il met : toute autre est d'autant plus mauvaise , qu'elle flatteroit notre goût , et seroit de notre propre choix. Êtes-vous libre à pour être seule ? D'ailleurs n'y êtes-vous point embarrassée par vos confessions ? Je suis fort aise que l'homme que vous avez vu soit propre à vous soulager le cœur et à vous aider. Je l'aime et je l'estime beaucoup. Je suis persuadé qu'il pourra souvent vous faire du bien : mais je ne veux point cesser de vous donner mes soins. C'est une union que Dieu a faite, et qui , étant de son ordre , doit durer. Je ne vois rien qui puisse m'éloigner de ce pays , et ce qu'on vous a écrit ne peut avoir aucun fondement. Ne songez donc point à des choses éloignées. Cette inquiétude sur l'avenir est contraire à votre grâce. Quand Dieu vous donne un secours , ne regardez que lui seul dans le secours qui vous est donné , et prenez-le chaque jour, comme les Israélites prenoient la manne, sans en faire jamais de provision d'un jour à l'autre.

La vie de pure foi a deux choses : la première est qu'elle fait voir Dieu sous toutes les enveloppes imparfaites où il se cache ; la seconde est de tenir une ame sans cesse en suspens. On est toujours comme en l'air, sans pouvoir toucher du pied à terre : la consolation d'un moment ne répond jamais de la consolation du moment qui suivra. Il faut laisser faire Dieu dans tout ce qui dépend de lui , et ne songer qu'à être fidèle dans tout ce qui dépend de nous. Cette dépendance de moment à l'autre , cette obscurité , et cette paix de l'ame dans l'incertitude de ce qui lui doit arriver chaque jour, est un vrai martyre intérieur et sans bruit : c'est être brûlé à petit feu. Cette mort est si lente et si interne , qu'elle est souvent presque aussi cachée à l'ame qui la souffre, qu'aux personnes qui ignorent son état. Quand Dieu vous ôtera ce qu'il vous donne , il saura bien le remplacer, ou par d'autres instrumens , ou par lui-même. Des pierres mêmes deviennent dans sa

main des enfans d'Abraham ¹. Un corbeau portoit tous les jours la moitié d'un pain à saint Paul ermite, dans un désert inconnu aux hommes. Si le saint eût hésité dans la foi, et s'il eût voulu s'assurer un jour d'un autre demi-pain pour le jour suivant, le corbeau ne seroit peut-être point revenu. Mangez donc en paix le demi-pain de chaque jour, que le corbeau vous apporte. *A chaque jour suffit son mal. Le jour de demain aura soin de lui-même* ². Celui qui nourrit aujourd'hui est le même qui nourrira demain. On reverra la manne tomber du ciel dans le désert, plutôt que de laisser les enfans de Dieu sans nourriture. Mais, encore une fois, ce qu'on vous a mandé n'est rien : les choses sont à une distance infinie de ce que vous craignez.

Je serai ravi de revoir M. le comte de.... Ne pourrois-je point vous le mener à...., et l'y laisser ? Je pourrai cet été aller faire quelque petit séjour au Câteau, et profiter de votre voisinage. La continuation des incommodités de M^{me} la comtesse de Souastre m'afflige : je l'honore du fond du cœur.

Mon Dieu, que M^{me} d'Oisy me fait de pitié ! elle auroit besoin du corbeau de saint Paul. Elle n'avoit de consolation que de vous. J'irai la voir ; mais je ne puis le faire qu'une fois. Ne pourriez-vous point l'inviter à vous aller voir à.... Pour des lettres, je n'en erois pas devoir confier à M^{me} de.... pour les donner à une femme inconnue.

CCXCVIII. (CCLXXIII.)

Recevoir les dons de Dieu avec reconnaissance et humilité ;
mort de Monsieur, frère de Louis XIV.

A Cambrai, 16 juin 1701.

Je suis ravi, madame, de vous savoir en paix et en abondance, mais ne dites point *dans votre abondance* intérieure : *Je ne serai jamais ébranlée* ³. Quand on est orgueilleux pour des biens empruntés, le prêteur prend plaisir à confondre l'emprunteur ingrat. Profitez de l'abondance, sans vous l'approprier.

Je suis ici depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir au concours. Dès que j'en serai sorti, j'irai voir cette pauvre reclusé, qui me fait grand pitié : elle a été ici gardée à vue.

La mort de Monsieur ¹ a été un coup de foudre : il est tombé comme roide mort. Dieu veuille qu'il ait eu à son jubilé les pensées sérieuses qu'on lui attribue : mais le moude trouve bien sérieux ce qui ne l'est guère.

Ne faites rien qui déconcerte votre petite santé. Pour la crainte des consolations, elle va trop loin : prenez simplement celles qui vous viennent, au hasard d'en être châtiée, si votre cœur n'y est pas assez sobre. Il ne faut jamais passer outre, dès qu'on sent intérieurement la jalousie de l'Époux sacré ; mais on retomberoit dans les réflexions contraires à la simplicité, et dans le trouble, si on vouloit prévenir toutes les jalousies de l'Époux : il y auroit même une volonté propre, et une espèce de délicatesse pour soi-même, à aimer mieux renoncer aux consolations pour être délivré des épreuves qu'elles attirent. Ce seroit vouloir décider, et rejeter le bénéfice de peur des charges. Je conclus que je vous enverrai dimanche un relais à S.... pour venir coucher à Cambrai. Je comprends que vous voudriez que j'allasse le mardi à...., et c'est à quoi je suis tout prêt.

Souvenez-vous toujours de ce que vous dites : *Mes dispositions sont moins sensibles, moins connues, et plus vraies*. J'aime la jalousie de Dieu : il faut la laisser détruire tout autour d'elle ; elle ne divise que pour mieux réunir.

CCXCIX. (CCLXXIV.)

La docilité, seule ressource contre le scrupule.

A Cambrai, 27 juin 1701.

La lettre de M^{me} d'Oisy est fort touchante, madame. Il étoit trop tard, quand je la reçus, pour l'avertir que je prêchois hier : mais je prêcherai encore dimanche prochain, et je l'en avertirai de bonne heure. Il me tarde beaucoup d'aller à.... ; mais j'ai plusieurs chevaux boiteux, qui me font retarder. Mon impatience regarde plus M^{me} la comtesse.... que vous, madame. Je suis presque fâché, depuis votre départ d'ici. Vous ne voulûtes jamais me promettre ce que j'avois raison de vous demander. Il est vrai qu'il ne faut pas promettre sans vouloir tenir : mais il faut vouloir tenir tout ce qui est bien demandé. La docilité est la seule res-

¹ Philippe de France, duc d'Orléans, second fils de Louis XIII, et frère unique de Louis XIV, mort subitement à Saint-Cloud, le 9 juin précédent, à l'âge de soixante-un ans.

¹ Luc. II, 8. — ² Matth. V, 34. — ³ Ps. XXX, 7.

source contre le scrupule. Vous êtes scrupuleuse sur des bagatelles, et vous ne l'êtes point sur une si grande indocilité : elle est très-contraire au véritable esprit d'oraison. Pardonnez ce reproche. D'ailleurs, j'entre dans vos peines, et je vous plains ; mais il faut être fidèle et ferme dans la voie droite.

CCC. (CCLXXV.)

Discrétion dans la pratique des austérités.

A Cambrai, 11 juillet 1701.

J'ai fort au cœur cette parole : *La personne que vous aimez est malade*¹. Vous m'êtes en vérité très-chère en notre Seigneur. Jugez par là, madame, combien il me tarde de vous savoir guérie. Je crains que vous ne vous soyez épuisée, sans y prendre garde. On prétend même que vous avez fait diverses austérités. Si vous les avez faites sans consulter, votre propre volonté s'y trouve. C'est cette propre volonté qu'il étoit bien plus important de mortifier, qu'un corps déjà si affaibli. Ménagez vos forces, je vous en conjure. Je ne perdrai pas un moment pour vous aller voir. Je suis ravi de penser que M^{me} la C. de S. est unie de cœur avec vous dans votre solitude. Ne me faites aucune réponse, et ne songez qu'à rétablir votre santé.

CCCI. (CCLXXVI.)

Obéissance simple et aveugle, seul remède contre les scrupules.

A Cambrai, 10 juillet 1701.

Je ne fais, madame, aucun remerciement ni à vous, ni à M^{me} la comtesse de.... il y en auroit trop à faire, et je ne suis pas bien préparé à cette fonction. Venons à vous, dont je suis fort en peine. Vous vous consommez en plusieurs manières, qui sont toutes contraires à Dieu, étant contraires à l'obéissance. Vous vous ôtez les consolations que Dieu ne vous ôte point. Il est aussi dangereux de s'ôter ce qu'il n'ôte pas, que de se donner ce qu'il ne donne point. D'ailleurs le scrupule vous dévore, et c'est ce scrupule qui ne vous laisse ni joie, ni repos, ni soulagement, ni respiration. En même temps

¹ Joan. XI. 4.

il vous rejette dans des confessions perpétuelles de vétilles, qui doivent casser la tête à vous et à votre confesseur. Il n'y auroit que l'obéissance qui pourroit remédier à un mal si pressant : mais elle vous manque, et j'avoue que j'en suis scandalisé. Si vous étiez simple, vous obéiriez sans raisonner et sans vous écouter. Les vrais enfans se taisent, et font ce qu'on leur dit. L'amour véritable ne sait ce que c'est que de hésiter dans l'obéissance. C'est un grand malheur de souffrir par infidélité. Ce qui mine votre santé minera tout votre intérieur, et vous réduira à une certaine vivacité d'imagination sur l'amour, sans aucune docilité. Pour moi, je souffre de voir ce que vous souffrez contre l'ordre de Dieu. Je n'ai garde d'entrer dans votre conduite, ni même de demeurer uni à vous, si vous ne me promettez les choses suivantes :

1° Vous ferez tout ce qu'on vous dira pour augmenter votre sommeil et votre nourriture, afin de rentrer à cet égard dans le premier état.

2° Vous suivrez la règle du P. R. pour vos confessions.

3° Vous chercherez simplement les consolations et les soulagemens d'esprit qui vous conviennent.

Je demande là-dessus une réponse prompte, franche et décisive. Dieu sait la peine que vous me faites.

CCCH. (CCLXXVII.)

Même sujet.

A Cambrai, 1 août 1701.

Si mes paroles sont dures, madame, n'oubliez pas, s'il vous plaît, mes expériences. Les termes modérés ne sont pas assez forts pour réprimer vos scrupules. Vous savez bien que mon cœur est très-éloigné de vous traiter durement. Ma peine très-sensible sur votre état montre assez qu'il n'y a en moi rien de dur que l'expression. Voulez-vous que je vous laisse dépérir pour l'intérieur et pour l'extérieur par vos scrupules ? Puis-je être uni à vous en notre Seigneur, contre l'attrait de la grâce de notre Seigneur même ? Je puis bien continuer à vous honorer, respecter et plaindre : mais pour cette union intérieure de grâce, c'est vous qui la rompez par votre indocilité obstinée dans vos scrupules. Si j'étois plusieurs jours de suite avec vous, je vous contraindrois à me dire certaines vérités

sur le prochain , que vous regardez comme des médisances , et qui ne sont rien.

Je ne m'effraie point de votre activité involontaire , mais seulement de votre indocilité et de votre réserve volontaire , qui rend inutiles tous les secours de la direction , et qui vous replonge dans vos maux. Vous désobéissez , et ensuite vous ne parlez plus , parce que vous craignez qu'on ne vous ramène de votre égarement , et que vous ne voulez pas être redressée. La docilité seroit le remède de tous vos maux. L'indocilité rend tous les remèdes inutiles ; par là on est toujours à recommencer. Vous avez comme un bandeau qui vous couvre les yeux , et vous ne voyez pas combien vous devriez être scrupuleuse sur vos vains scrupules , pendant que vous vous endurecissez sur les désobéissances les plus contraires à l'esprit de Dieu. C'est quelque chose , que vous reconnoissiez et confessiez de bonne foi votre tort sur la diminution du sommeil et des alimens ; mais vous y retombez bientôt , si vous continuez à écouter vos scrupules qui vous rongent , et à faire des confessions qui vous épuisent. Je reviens donc aux règles du P. R. , et je demande absolument pour condition essentielle , que vous les observerez , et que vous tournerez vos scrupules de ce côté-là.

Je compte que j'irai mercredi au Câteau , et de là à Nous parlerons du lieu où vous devez demeurer , et je vous déclare par avance , quoiqu'il ne faille pas prévoir de si loin , qu'Oisy ne me paroît point un lieu qui vous convienne. Je prie notre Seigneur de vous faire surmonter ce qui vous éloigne de lui. Dès le moment que vous reviendrez sur vos pas , vous sentirez le besoin de la communion , et vous en serez affamée. Dès que la maladie cesse , le besoin de la nourriture se fait sentir.

CCCHL. (CCLXXVIII.)

Même sujet

Au Câteau , vendredi 5 août (1701).

C'EST avec le plus sensible regret , madame , que je vous ai affligée ; mais j'ai été le premier affligé par votre indocilité , et par votre véritable résistance à Dieu. Je lui manquerois , si je vous laissois sans scrupule sur ces résistances , pendant que vous êtes scrupuleuse sur des riens qui vous tuent.

Je compte d'aller aujourd'hui à , et j'y

arriverai en effet au sortir de votre dîner , après avoir achevé quelques affaires que j'ai ici. Si vous voulez me venir voir demain , j'en serai ravi. Il me tarde infiniment de me raccommoder avec vous , madame , et beaucoup plus encore de vous raccommoder avec Dieu , dont vous vous éloignez à force de vouloir hors de propos vous en rapprocher par des confessions scrupuleuses. Pardonnez-moi des duretés que vous avez rendues inévitables.

CCCIV. (CCLXXIX.)

Calmer l'imagination ; ne pas entretenir le trouble par des réflexions scrupuleuses.

Au Câteau , 7 août 1701.

Je vous envoie , madame , une lettre pour M^{me} d'Oisy. Je vous conjure d'y ajouter un bon commentaire de votre façon ; elle a besoin de ce secours , et le mérite fort. Plus je la vois , plus je l'estime , et espère que Dieu la prendra toute à lui. Ce qui se passera dans les repas ne sera point sur son compte , et la compagnie ne saura que trop que rien ne roule sur ses soins : ainsi ce qu'elle sacrifiera à M. , ou plutôt à Dieu même , en cette occasion , n'est pas grand chose.

Je vous conjure , madame , de demeurer dans votre lit autant que vous y demeuriez autrefois , et d'y attendre le sommeil quand il vous a échappé. Il revient , quand on l'attend en paix ; mais quand on suit son imagination , on l'éloigne de plus en plus. Je n'aurai bonne opinion de votre état intérieur , que quand vous posséderez assez votre ame en patience , pour bien dormir. Je ne vous demande que calme et docilité. Vous me direz que le calme de l'imagination ne dépend pas de nous. Pardonnez-moi ; il en dépend beaucoup. Quand on retranche toutes les inquiétudes auxquelles la volonté a quelque part , on diminue beaucoup celles-là mêmes qui sont involontaires. Moins on s'agite volontairement , plus on se met en état de ne s'agiter d'aucune façon , et de tempérer une imagination trop émue. Une petite pierre qu'on fait tomber dans l'eau , la trouble quelque temps , et on ne pourroit d'abord en arrêter l'agitation ; mais cessez de l'agiter , elle se calme peu à peu d'elle-même. Dieu aura soin de votre imagination , dès que vous n'en entretiendrez plus le trouble par vos réflexions scrupuleuses.

J'aurois voulu pouvoir parler hier à M^{me} la

C...., et je me sentois le cœur fort ouvert pour elle; mais l'occasion ne fut pas favorable, il falloit se séparer. Dites-lui, je vous prie, que je suis véritablement occupé d'elle devant notre Seigneur, et que je lui souhaite une simplicité au-dessus de toute sagesse humaine et de tout courage naturel. Si vous voulez être enfant devant Dieu, et bien petite, vous ne devez avoir en partage que docilité et obéissance.

CCC.V. (CCLXXX.)

Déclarer ses peines avec simplicité; écouter Dieu dans ceux qui le représentent.

A Cambrai, 14 août 1701.

JE voudrais bien, madame, n'avoir qu'à vous consoler; mais souffrez que je commence par vous gronder un peu; vous en avez besoin. Vos peines, qui devoient m'engager à vous épargner, sont ce qui me presse de vous en faire reproche. Faut-il que vous soyez si long-temps à passer, comme vous le dites, par le fer et par le feu, sans en dire un mot? Est-ce être simple? est-ce être fidèle à l'attrait de Dieu? est-ce être sincère? Si vous cachez votre cœur, on ne peut en guérir la plaie: une plaie cachée ne fait que s'envenimer. Je voyois bien en gros que vous souffriez; mais vous faisiez tout ce qu'il falloit pour me le laisser ignorer. Au nom de Dieu, ne soyez point si forte pour vous passer de conseil et de consolation, et soyez-le un peu plus contre vos scrupules.

J'avoue néanmoins que votre dernière lettre me fait un sensible plaisir, et qu'elle achève de nous raccommo-der. Non-seulement vous me dites que vous avez souffert de longues peines, mais encore vous ajoutez un trait de vraie ingénuité, contraire à votre naturel: c'est de me demander sans façon quelque lettre qui vous console. O je prie le Père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation, de répandre abondamment la sienne dans votre cœur! Que la paix de Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

Si je savois en détail vos peines, je tâcherois de vous dire en détail des choses proportionnées à vos besoins; mais nous sommes encore trop heureux de savoir en gros que vous avez le cœur malade. Si c'est de scrupule, j'avoue que c'est un martyre; mais l'obéissance seule peut finir toutes vos douleurs. Écoutez-vous vous-même, vous vous rongerez le cœur, et dépérerez tous les jours: écoutez la voix de Dieu dans ceux

qui vous le représentent, la paix renâtra. Mais quand on s'écoute contre l'attrait intérieur, et contre l'autorité extérieure, on sent la vérité de cette parole: *Qui est-ce qui a résisté à Dieu, et qui a eu la paix*¹? Vous avez voulu vous donner ce que Dieu ne vous donnoit pas, et vous ôter par courage ce qu'il ne vous ôtoit point et qui vous étoit nécessaire. Vous étiez un petit enfant à la mamelle, qui, par fantaisie, quitte le lait, et veut manger du pain dur sans avoir des dents. Revenez à la mamelle des divines consolations. *Voyez et goûtez combien le Seigneur est doux*². Vous le sentirez, pourvu que vous vous jetiez entre ses bras sans raisonner, et que vous obéissiez à son serviteur. Essayez-le; croyez-moi du moins pour l'essai. Priez bonnement et ingenuement Dieu de vous soulager et de vous élargir le cœur: cette prière simple et familière ne peut que lui être agréable.

Je ne manquerai pas de dire tout ce qu'il faut à M^{me} d'Oisy. L'avenir n'est pas à nous; laissons-le à Dieu. Soyons-lui fidèles dans le présent qui nous est donné.

CCC.VI. (CCLXXXI.)

Réprimer l'activité de l'imagination; se tenir dans le calme pour écouter Dieu.

A Cambrai, 21 août 1701.

JE ne voudrais, madame, vous donner que de la consolation, et je ne puis éviter de vous contredire. Votre vivacité vous fait imputer aux hommes comme à Dieu, ce qu'ils n'ont jamais pensé. Sur quel fondement pensez-vous que je veuille me décharger de votre conduite, et vous renvoyer au père...? Je n'ai, en vérité, jamais eu cette pensée. Je crois bien qu'il peut vous être fort utile pour vous soutenir en mon absence contre vos scrupules, et contre vos impatiences de vous confesser: mais je ne vais pas plus loin; et si vous vouliez me quitter pour vous mettre absolument dans ses mains, je crois que je vous dirois avec simplicité: Ne le faites pas. Quoique j'estime fort sa grâce et son expérience, il me semble qu'il ne vous convient pas tout-à-fait, et que vous manqueriez à Dieu en quittant l'attrait qu'il vous a donné pour me croire. Demeurez donc en paix: n'écoutez point votre imagination trop vive et trop féconde en vues. Cette activité prodigieuse consume votre

¹ Job, ix, 4. — ² Ps. xxxiii, 9.

corps, et dessèche votre intérieur. Vous vous dévorez inutilement. Il n'y a que votre inquiétude qui suspende la paix et l'onction intérieure. Comment voulez-vous que Dieu parle de cette voix douce et intime qui fait fondre l'ame, quand vous faites tant de bruit par tant de réflexions rapides? Taisez-vous, et Dieu reparlera. N'ayez qu'un seul scrupule, qui est d'être scrupuleuse en désobéissant. Loin de vouloir quitter l'autorité, je voudrais la prendre; et c'est vous qui me la refusez, en ne voulant pas me croire sur vos confessions.

J'ai dit à M. le comte de Montberon, que j'aperevois combien vos scrupules nuisoient à votre santé, afin qu'il sentît combien vous avez besoin du séjour de Cambrai. Il m'a paru croire que la lecture de sainte Thérèse et des autres livres spirituels avoit réveillé vos scrupules par des idées de perfection. Je n'ai pas insisté, de peur qu'il ne me crût prévenu. Vous voyez ce que fait votre activité, sur laquelle vous n'êtes point docile.

Vous demandez de la consolation: sachez que vous êtes sur le bord de la fontaine, sans vouloir vous désaltérer. La paix et la consolation ne se trouvent que dans la simple obéissance. Soyez fidèle à obéir contre vos scrupules, et les fleuves d'eau vive couleront, selon la promesse. Vous recevrez selon la mesure de votre foi: beaucoup, si vous croyez beaucoup; rien, si vous ne croyez rien, et si vous continuez à écouter vos vaines réflexions, qui se multiplient à l'infini.

M^{me} la comtesse de m'a proinis de gouverner votre santé. Je la conjure de me tenir parole, et de prendre, malgré vous, à cet égard, une véritable autorité. Vous déshonorez le pur amour. Vous faites croire qu'il est sans cesse occupé de toutes nos vétilles, au lieu qu'il va toujours droit à Dieu en pleine simplicité. Je prie notre Seigneur de vous soutenir contre vous-même, et de vous rendre la véritable paix.

CCCVII. (CCLXXXII.)

Réprimer l'activité trop naturelle dans le service de nos amis.

A Cambrai, 25 août 1701.

M. l'abbé de.... a égaré la lettre de recommandation que vous aviez eu la bonté de lui donner pour monsieur votre frère. Son procès presse, et je vous supplie, madame, de vouloir m'en envoyer promptement une autre pour ce

bon abbé. Je sais comment vous faites, dès qu'il s'agit d'amitié; ainsi je n'ai rien à ajouter. Vous n'avez que trop de vivacité et de délicatesse pour vos amis. N'allez pas croire que c'est une louange que je vous donne: non, c'est un vrai blâme. Dieu ne veut cette vivacité et cette délicatesse, ni pour lui ni pour les siens. C'est ce qui fait faire tant de dépense en réflexion superflue, et ce qui cause tant d'insomnie. C'est ce qui cause tant de scrupules sur les devoirs vers Dieu et vers les hommes. Je prie Dieu qu'il vous fasse sentir la vérité de cette parole de David. *J'ai couru dans la voie de vos commandemens, quand vous avez élargi mon cœur*¹.

CCCVIII. (CCLXXXIII.)

Etre ferme contre soi-même dans la pratique de l'obéissance.

A Cambrai, 7 septembre 1701.

Ox vous aura dit, madame, la faute que je fis à... , oubliant de dire que M. le comte de Montberon partoît pour Tournai. Je suis le premier homme du monde pour supposer que j'ai dit ce que je ne dis point, et pour vouloir que l'on comprenne sans que je parle. Vous avez vu une troupe assez joyeuse. Comment ne le seroit-elle pas? On marche sur sa foi, mais il faut être bien sage pour ne réveiller aucune inquiétude.

Je reviendrai ici, comme vous le savez, après la procession de Valenciennes², pour traiter la capitulation avec M. le comte de M... En attendant que j'aie l'honneur de vous revoir, soyez ferme contre vous-même. L'ange de Satan se transforme en ange de lumière. Il se présente à vous sous la belle apparence d'un amour délicat et d'une conscience tendre; mais vous connoissez les troubles et les dangers où il vous jette par des scrupules violens. Tout dépend de la fidélité à repousser simplement les premières impressions. Dès qu'elles sont reçues, vous n'êtes plus maîtresse de vous. Je prie notre Seigneur de vous garder.

¹ Ps. CXXIII. 32. — ² Fenelon a fait en latin, pour le Duc de Bourgogne, une description de cette singulière procession. Nous l'avons donnée t. vi des Œuvres, p. 365.

CCCIX. (CCLXXXIV.)

Le scrupule ferme à Dieu la porte de notre cœur.

A Valenciennes, 9 septembre 1701.

JE n'ai qu'un moment, madame, pour vous remercier. Je pars d'ici quand la bonne compagnie y doit arriver. J'avoue néanmoins que je ne suis pas fâché d'en partir ; car je trouve ici trop de gens à voir, et trop de choses inutiles à dire. Pendant mon voyage, je déroberai des momens pour vous demander de vos nouvelles et de celles de votre amie. Ce que vous me mandez de votre état me donne une joie sensible. Vous voyez que Dieu a la patience de revenir, toutes les fois que le scrupule ne lui ferme point votre cœur. Il n'y a rien à vous dire, sinon que vous demeuriez comme vous êtes. J'aime de tout mon cœur la femme forte, et vous n'avez rien à souhaiter de moi là-dessus. Dieu l'aime : pourquoi ne l'aimerois-je pas ? Si elle avance, comme elle le doit, elle deviendra moins forte d'une certaine façon, et plus petite. Dieu soit toutes choses en vous, madame, et nous, une seule en lui.

CCCX. (CCLXXXV.)

Demeurer avec simplicité dans l'état où Dieu nous met.

A Cambrai, 27 septembre 1701.

VOILA, madame, une lettre de votre amie. Quelque petit nuage avoit obscurci les derniers jours ; mais M... a tout raccommo­dé. Il faut souvent recommencer avec certaines têtes. Je prends part, madame, à votre joie sur l'arrivée de M. le M. de M. Il me paroît capital qu'il s'explique à fond en bonnête homme¹. Il ne lui est point permis de laisser aller les choses plus loin, sans les vouloir mener de bonne foi et de tout son cœur jusqu'au bout. Il doit cette franchise à monsieur son père, qui est si passionné pour ses intérêts, et à une famille qui montre tant d'inclination pour le préférer à d'autres. Il n'y a pas un moment à perdre là-dessus. Dieu veuille que tout se tourne heureusement !

Je me console des incertitudes et des lon-

¹ Ceci a rapport à un mariage dont il s'agissoit pour le marquis de Montberon. Voyez, ci-après, la lettre cccxv.

gueurs qui me tiennent ici, dans l'espérance que vous y reviendrez peut-être avant mon départ. Demeurez comme Dieu vous met, et souvenez-vous que vous serez en paix, toutes les fois que vous ne sortirez point de votre place par inquiétude. On quitte Dieu pour chercher sa sûreté en soi-même.

Je ne saurois révéler ni chérir en notre Seigneur, plus que je le fais, la femme forte. Il me semble qu'elle va toujours uniment comme une bonne pendule. La fidélité simple au moment présent est le trésor du cœur. C'est la manne du désert, qui a tous les goûts selon les divers besoins, et qui rassasie sans cesse. On a tout ce qu'on veut, car on ne veut que ce qu'on a. Le moment présent est une espèce d'éternité, qui prépare à la véritable, et qui en est un avant-goût.

CCCXI. (CCLXXXVI.)

Recevoir les grâces et les consolations sans s'y attacher.

Samedi au soir, 8 octobre 1701.

JE suis ravi, madame, de vos prospérités intérieures. Elles vous sont données pour vous apprendre tout ce que vous perdez, quand vous vous livrez à vos réflexions scrupuleuses, et combien Dieu veut vous attirer à une sainte liberté. Les grâces doivent être reçues avec fidélité pour exécuter ce qu'elles inspirent, ou pour le leur laisser opérer sans résistance. Mais il y a une manière de les recevoir, et de n'y point tenir ; c'est de n'être point attaché à la consolation qu'elles donnent, et d'être tout prêt à en porter la privation, quand il plaira à Dieu de les ôter.

J'aime mieux que vous veniez demain communier de ma main, à la chapelle de Notre-Dame, après le grand'messe. Bonsoir, madame. Dieu sait ce que je vous suis à jamais en lui.

CCCXII (CCLXXXVII.)

Ne point exiger d'une ame plus qu'elle ne peut encore porter.

A Tournai, 16 octobre 1701.

Vous me pressez, madame, de retourner voir les personnes dont je dois prendre soin ; et vous, qui m'attendez, vous ne songez qu'à

vous enfuir , dès que je serai revenu. Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'écrire à M^{me} d'Oisy ; mais j'espère que vos lettres ne lui manqueront pas. Elle a du courage et de l'amitié : ces deux choses la portent au-delà de ses forces. Elle croit pouvoir plus qu'elle ne peut. Ce que vous lui dites la touche ; mais son fond n'est pas encore capable de tous les sacrifices que vous lui demandez. Jésus-Christ, qui connoissoit mieux ses disciples qu'ils ne se connoissoient eux-mêmes, leur disoit ¹. *Tous ne pouvez à présent porter ces choses.* Il leur disoit ² : *Vous serez tous scandalisés de moi cette nuit.* Saint Pierre soutenoit que pour lui il n'en seroit rien. *Quand même*, disoit-il, *tous les autres seroient scandalisés, pour moi, je ne le serai pas. Quand même il faudroit mourir avec vous, je ne vous renoncerais jamais.* Jésus-Christ insiste, et lui prédit qu'il le reniera trois fois, avant que le coq chante ; et en effet, l'interrogation d'une servante lui fait renier son maître avec serment. Voilà l'homme ; voilà ce qu'il donne, dès qu'il donne du sien, et qu'il promet quelque force de soi.

Laissez M^{me} d'Oisy lire, goûter, prier, se nourrir. Il faut donner patiemment aux âmes, avant que de leur demander. Il faut qu'elles aient été nourries intérieurement de l'oraison, et avoir mis en elles un certain trait d'amour, avant que de pouvoir espérer qu'elles fassent certains travaux extérieurs. Que fait la mère à son petit enfant ? elle l'allaite et le porte. Si elle vouloit d'abord le faire marcher, il tomberoit. Quand le lait l'a fortifié, vous voyez que de lui-même il cherche à former ses premiers pas. Il faut donc attendre et porter l'enfant, pendant qu'il est encore à la mamelle. Quand Dieu commencera à se faire sentir assez pour demander un dernier adieu au monde, ce sera le moment où il faudra aider l'âme pour cette douloureuse décision. Mille sincères complimens à la femme forte. Je vous suis dévoué sans réserve.

CCCXIII. (CCLXXXVIII.)

Se mettre en liberté pour le dedans et pour le dehors.

A Tournai, dimanche 30 octobre 1701.

Je n'ai eu, madame, aucun moment à moi, et je suis encore aujourd'hui surchargé de travail. Pardonnez mon silence : je l'ai gardé avec

beaucoup de peine. Voilà mes visites finies. Je serai encore ici trois ou quatre jours, pour les communautés de la ville, et pour les civilités à rendre. Ainsi j'arriverai à Cambrai avant la fin de la semaine. Mais je ne vous y trouverai pas : c'est de quoi je suis bien fâché. Je ressens encore plus la cause de votre absence, que votre absence même : car je suis plus sensible à ce qui vous afflige, qu'à ce qui me prive d'une grande consolation. Je vous offre tout ce qui dépend de moi ; c'est le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, et si vous êtes simple, vous en userez simplement.

J'aime beaucoup en notre Seigneur votre bonne et chère fille : cultivez-la pour lui. Je plains votre pauvre amie, et je souhaite qu'elle puisse vous aller voir à.... Je ne négligerai rien pour sa consolation : mais je ne puis presque rien tout seul. Dieu supplée, et on ne manque de quelque chose, que quand on manque de foi. Ma santé s'est soutenue comme le beau temps. Je crains pour la vôtre les politesses et les complaisances. Mettez-vous en liberté pour le dedans et pour le dehors.

CCCXIV. (CCLXXXIX.)

Excuses à la comtesse, pour un oubli.

A Cambrai, 9 novembre 1701.

J'ai fait, madame, une faute ridicule, en oubliant de faire ce que j'avois promis à M^{me} la C. D. Il s'agissoit d'avoir l'honneur de vous écrire. Jugez si cette omission peut venir d'ailleurs que d'un pur défaut de mémoire. Recommodez-moi, s'il vous plaît, avec la personne à qui j'ai manqué. Vous n'aurez pas grande peine ; car elle me paie de mes fautes par des présens. Si ces lapins sont bons, je courrai risque d'être souvent de mauvaise mémoire. J'aurois à vous demander des nouvelles de M. le comte de Montberon, et des affaires d'Anvergne. Je voudrois aussi vous dire combien les causes de votre absence m'affligent, et combien vous devez user librement de tout ce qui est à moi. Mais je n'ai que le temps de fermer cette lettre.

¹ Joan. xvi. 12. — ² Marc. xiv. 27 et seq.

CCCXV. (CCXC.)

Sur la bienséance des habits et des compagnies. Sur un mariage projeté pour un fils de la comtesse.

A Cambrai, 20 novembre 1701.

JE ne crois point, madame, que vous deviez vous gêner pour aller chercher les compagnies ; mais seulement qu'il ne vous convient point de reculer quand les gens vous cherchent. Pour vos habits, je ne vous demande aucune attention forcée. Contentez-vous de suivre la médiocrité et la bienséance, quand les avis d'autrui ou vos propres vues vous font penser.

Il me tarde bien de savoir l'état présent de notre mariage. Je le souhaite autant que je puis souhaiter ce que je ne sais point s'il est de la volonté de Dieu. Mais je vous avoue que je m'affectionne pour notre beau-père. S'il compte qu'au défaut des deux cent mille francs de ..., il trouvera vos biens et ceux de M. le C. de Montberon pour la sûreté du douaire, etc., je souhaite fort qu'on prenne des mesures justes, afin qu'il ne court pas risque de se mécompter. Pour M..., il ne peut être que très-bien reçu. Si l'affaire réussit, il sera triomphant, et vous savez combien on est d'humeur d'applaudir à ceux qui triomphent. Si, au contraire, tout va mal, je me croirai en obligation de le consoler. Quoi qu'il arrive, il mérite de grandes louanges. L'affaire est excellente, possible, bien conduite. Le cœur de M.... attendrit le mien. Le malheur ajoute au mérite un nouveau lustre.

Je n'ai rien à vous dire aujourd'hui de moi ; je ne sais qu'en dire ni qu'en penser. Il me semble que j'aime Dieu jusqu'à la folie, quand je ne recherche point cet amour. Si je le cherche, je ne le trouve plus. Ce qui me paroît vrai en le pensant d'une première vue, devient un mensonge dans ma bouche, quand je le veux dire. Je ne vois rien qui soulage mon cœur ; et si vous me demandiez ce qu'il souffre, je ne saurois vous l'expliquer. Je ne désire rien ; il n'y a rien que j'espère ni que j'envisage avec complaisance. Mon état ne me pèse point : je suis surmonté des moindres bagatelles. D'un autre côté, les moindres bagatelles m'amuse, mais le cœur demeure sec et languissant. Dans le moment que j'écris ceci, il me paroît que je mens. Tout se brouille. Dans ces changemens perpétuels, je ne sais quoi ne change point, ce me semble.

Je ne sais, madame, si l'on prend garde à Paris que sept mille livres de rentes en belles terres d'Auvergne, portables, bon an, mal an, à Paris, valent plus de deux cent trente mille francs, et même deux cent cinquante mille. Si peu qu'on y joignit de pierreries et de meubles, avec l'espérance très-solide de l'entière succession, cela ne vaudroit-il pas mieux que Mille de ..., avec cent mille écus sujets à des recherches ? Les terres d'Auvergne s'estiment communément au denier quarante, et ne se vendent guère moins. Vous n'avez pas tant besoin de revenu que d'autres, pendant la vie de M. le comte de Montberon, qui a de gros appointemens de charges. Ce seroit un engagement pour garder souvent votre belle-fille auprès de vous. La mère est hors d'apparence d'avoir des enfans. Il est naturel que cette famille s'affectionne à la vôtre. Si le père et la mère vivent ensemble encore un peu de temps, il verra des enfans qui les attacheront. Le péril diminuera tous les jours, et l'espérance augmentera. Sans ce péril, ces gens-là trouveroient les plus grands partis.

CCCXVI. (CCXCI.)

Sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 21 novembre 1701.

Je ne puis m'empêcher, madame, de vous envoyer les deux lettres que j'ai reçues, l'une de M. le comte de Montberon, et l'autre de M^{me} d'Oisy. Vous verrez, dans l'une et dans l'autre, une candeur et une bonté touchante. Je suis ravi que le mariage ne soit point rompu par un mécompte de la part de madame votre sœur. Le procédé de monsieur votre fils vaut cent fois mieux que toutes les fortunes les plus éclatantes. Je ne comprends rien à celui de M. de Colombines. Sa femme et lui sont-ils de concert pour vouloir chacun se remarier, en cas de mort de l'autre ?

Mandez-moi votre pensée sur ce voyage de madame d'Oisy à Paris. Je ne le goûte point ; il n'est pas nécessaire pour remercier : elle n'a que trop son excuse. L'affaire même est trop incertaine et trop partagée, pour mériter tant de pas. S'il lui en revient quelque bonne somme, c'est ce qu'on ne pourra savoir de longtemps. Les frais du voyage seroient réels et grands ; les profits petits et incertains. Elle doit épargner les frais de son voyage à ses cré-

anciers. Ce voyage pourroit réveiller les mauvais rapports, et les ombrages de M. d'Oisy. Je craindrois même que ce voyage ne facilitât la prétention d'entrer chez Madame. Tout cela ne me plaît point. Mais il me semble qu'on peut lui conseiller d'attendre de voir clair dans le revenant bon, et en attendant de ne parler plus d'aller remercier. Je laisserois le reste à la Providence, et j'attendrois que la grâce la disposât peu à peu à laisser tomber cette pensée. Ayez soin de notre excellente *pendule* : c'est à vous à la monter. Le cœur est droit et réglé, mais sec. Il faut lui donner un peu d'onction au dedans.

propre volonté, vous savez bien que c'est ce qu'il demande, et vous le lui refusez toujours sur de beaux prétextes. Je vous demande sérieusement et absolument que vous ayez soin de vous, comme vous auriez soin de M^{me} la comtesse de Souastre. On dit qu'elle se porte bien, et j'en ai une sensible joie. Je prie pour elle, et je désire fort sa sanctification, aussi bien que la vôtre.

CCCXVII. (CCXCII.)

Sur quelques affaires de famille; s'abstenir des réflexions superflues.

A Cambrai, 15 decembre 1701.

JE vous envoie, madame, la lettre que je viens de recevoir : vous y verrez de très-bons sentimens, et un triste état; mais Dieu sait mettre tout à profit. M^{me} d'Oisy eût été ravie d'aller faire la cérémonie pour M^{me} la maréchale de Boufflers, par rapport à vous et à M^{me} la comtesse de Souastre; mais vous savez combien elle est en tutèle. Il y a des momens où sa patience paroît à bout; mais son naturel courageux et un sentiment de religion la soutiennent. On va encore bien loin, dit le proverbe, depuis qu'on est las.

Pour moi, je suis fort content des nouvelles que M. me donne de votre santé. Il assure que votre mal est fini, et que vous êtes en très-bon chemin. Dieu le veuille! mais je me défie un peu de vous; ce n'est pas sans fondement. Vous avez, par scrupule et par délicatesse, des réserves, des duplicités, des indocilités, comme d'autres en ont par intérêt. Si vous deveniez ingénue et simple sur vos besoins, je croirois que vous auriez plus sacrifié à Dieu, que si vous aviez souffert cent martyres. Tournez votre scrupule contre le retardement d'un sacrifice qui feroit tant de plaisir au cœur de Dieu. Le vrai amour hésite-t-il quand il s'agit de plaire au bien-aimé? Vous ne lui voulez donner que des privations de soulagemens dont vous avez un vrai besoin, et qu'il ne veut point recevoir; mais pour le sacrifice de vos réflexions superflues, de vos raisonnemens subtils, de vos délicatesses d'amour-propre, de vos pratiques de

CCCXVIII. (CCXCIII.)

Avis à la comtesse, pour elle et pour sa fille. Avantages de l'oraison.

(Décembre 1701.)

JE me réjouis, madame, de l'heureux accouchement de M^{me} la comtesse de Souastre, et j'en remercie Dieu de tout mon cœur; mais je ne cesse point d'être en peine de votre santé. Vous avouez qu'il vous reste une petite fièvre : elle ne peut être que dangeureuse dans un état d'épuisement et de langueur. Vous ne dites rien des eaux de Spa, que M. Bourdon vous conseilloit. Je vous conjure de suivre ses conseils, et de ne rien négliger pour le rétablissement de votre santé. Pour M^{me} la comtesse de Souastre, je lui souhaite, après sa couche, assez de santé et de calme pour pouvoir s'accoutumer un peu à suspendre les occupations extérieures, et à ne s'occuper que de Dieu dans des temps réglés. Elle sentira combien l'oraison nourrit le cœur, détache du monde, et prépare à faire en paix toutes les choses extérieures, qui sont dans l'ordre de la Providence. Vous la persuaderez mieux que personne, en lui racontant vos expériences.

Je souhaite fort pour M^{me} d'Oisy, qu'elle puisse aller au plus tôt vous voir : c'est lui souhaiter consolation et profit. De plus, j'espérois qu'elle prendroit soin de vous bien gouverner pendant que M^{me} votre fille ne peut le faire. J'espère que nous verrons avant la fête M. le comte de Montberon. Je prie l'amour qui s'est incarné, d'opérer son mystère en vous dans cette fête d'anciennissement, d'enfance et de vie toute cachée.

CCCXIX. (CCXCIV.)

Utilité des privations et des sécheresses.

JE suis sensible à votre peine, et je comprends que les privations sont fort amères, quand on est accoutumé à sentir les dons de Dieu : mais les privations ont je ne sais quoi qui met Dieu plus avant dans le cœur, lorsqu'il semble s'éloigner. On voit bien plus facilement ce qui est sur la peau, que ce qui est dans les chairs. Les superficies sont plus apparentes et moins réelles. Dieu ne va pas se cacher loin pour nous alarmer. Il n'est jamais si bien caché, que quand il se cache au fond de notre cœur. Ce que je crains des privations, n'est pas la sécheresse et l'amertume qu'elles vous causent ; car il faut souffrir pour aller tout de bon à Dieu : mais je crains ce qui cause les privations, je veux dire les petites infidélités par lesquelles vous les attirez, pour vous soulager dans vos scrupules. Si vous ne suiviez pas vos réflexions scrupuleuses, votre simplicité vous tiendrait en paix, votre paix conserverait votre oraison, et votre oraison serait votre vie. Tournez votre scrupule contre vos recherches scrupuleuses, qui sont des infidélités contre votre grâce.

Pour l'état de sécheresse et de privation sensible, il faut s'y accoutumer. On est trop à son aise, et on sert Dieu à trop bon marché quand il se fait sentir. Une mère caresse moins les grands enfans que les petits.

CCCXX. (CCXCV.)

S'appliquer à la mortification intérieure bien plus qu'à l'extérieure.

A Cambrai, 5 janvier 1702.

JE reviens, madame, d'un voyage de huit jours, et je trouve ici de vos nouvelles, moins mauvaises que celles des temps passés : mais il s'en faut beaucoup que je ne sois rassuré sur votre santé. M. Bourdon va vous voir, et je vous conjure, au nom de notre Seigneur, de faire, pour vous remettre, tout ce qu'il réglera. Si vous avez quelque confiance en moi, vous ne hésitez pas à lui obéir. C'est une des plus sensibles peines que je puisse avoir, que celle

de vous trouver indocile. Vous feriez encore plus de mal à votre ame qu'à votre corps, et vous résisteriez encore plus à Dieu qu'à M. Bourdon.

Vous prenez le change en cherchant à contre-temps les mortifications corporelles : ce n'est point ce que Dieu demande de vous. C'est votre imagination trop vive, et non pas votre corps qu'il faut affaiblir. La moindre docilité contre vos scrupules vous ferait plus mourir à vous-même, que tous les austérités. Passer pardessus vos vains scrupules, ce serait l'holocauste de votre cœur. Encore une fois, si vous croyez que Dieu nous ait unis en lui, je vous demande, par son amour, d'avoir soin de vous, et de croire le médecin.

On travaille à votre petit tableau de Moïse exposé : il sera très-joli, et le peintre réussit très-bien. Je vois avec attendrissement et complaisance, dans cet ouvrage, l'amour jaloux qui pousse aux plus affreuses extrémités ceux qu'il veut sanctifier, et qui sacrifie en apparence celui dont il veut faire de si grandes choses. C'est ainsi qu'il traite ses favoris : voilà le fondement de ses ouvrages.

J'écrirai au plus tôt à notre bonne et digne *pendule*.

Je ferai volontiers tout ce que voudra votre amie ; mais il faudra prendre un temps où vous serez en tiers : autrement nous serions fort embarrassés. Je l'estime et l'aime en notre Seigneur de plus en plus. Mon Dieu, qu'il me tarde de vous voir ! Quand sera-ce ?

CCCXXI. (CCXCVI.)

Il redemande à la comtesse le traité *de l'Existence de Dieu*, et lui recommande le soin de sa santé.

A Cambrai, 6 janvier 1702.

JE vous supplie, madame, d'avoir la bonté de me renvoyer l'écrit que je vous ai donné pour monsieur votre fils, où j'ai ramassé diverses preuves de la Divinité, tirées de l'art qui éclate dans toute la nature. J'aurois besoin de le revoir. Vous n'en avez aucun besoin présentement. M. le comte de Montberon pourra me l'apporter à son retour.

Au nom de Dieu, ayez soin de vous. Je ne vous demande point des soins extraordinaires, je souhaite seulement que vous ayez la pleine volonté de faire pour vous ce que vous feriez pour une autre, et de vous laisser sans réserve

à la décision du médecin ; après quoi vous suivrez ce dessein sans vous gêner , suivant que vous en aurez la lumière en chaque occasion.

Je prie Dieu qu'il vous délivre d'un certain zèle, qui n'est pas moins contraire à votre grâce qu'à votre foible santé.

CCCXXII. (CCXCVII.)

Proportionner les pratiques de piété aux forces du corps.

A Cambrai , 18 janvier 1702.

JE comprends bien , madame , qu'il ne faut songer qu'à vous consoler et qu'à vous guérir ; mais quel moyen de le faire , si vous vous abandonnez toujours à vos ferveurs et à vos scrupules , aux dépens de votre foible santé ? Combien de fois m'avez-vous promis des merveilles ! C'est toujours à recommencer , et en recommençant vous vous poussez à bout. J'ai le déplaisir de vous voir tuer votre corps , et faire languir votre ame , contre le véritable attrait de votre grâce. Puisque vous êtes persuadée que Dieu veut que vous me croyiez , pourquoi ne me croyez-vous pas ? Pourquoi ne faites-vous point de scrupule de passer au-delà des règles que je vous ai données , pendant que vous en faites à tout moment sur des riens qui vous troublent ? Que peut-on faire de solide , quand le fondement de la docilité manque ? Vous me faites entendre que vous avez souffert , parce que je n'ai pas continué à vous confesser , et que vous avez remarqué en moi une répugnance pour vous donner ce secours. Souffrez que je vous représente que , quand on croit qu'une liaison est de Dieu , comme vous supposez la nôtre , il faut s'éclaircir simplement , et ne vouloir jamais deviner. Toute mon hésitation ne regardoit que M. le comte de Montberon , par rapport à la cour et au public. Si vous m'eussiez ouvert votre cœur sur votre désir , je vous aurois répondu que de ma part je n'avois aucune mesure à garder pour vos confessions , et que toute ma pente étoit de vous donner les secours nécessaires. C'eût été à vous à prendre vos mesures du côté de M. le comte de Montberon. Quand on veut pénétrer , au lieu de demander ingénument , on devient ingénieux à se peiner soi-même , et la délicatesse se tourne en gêne d'esprit. Vous m'avez assez déclaré qu'Arras n'est point le lieu où votre cœur est au large , et que votre paix intérieure ne se trou-

voit qu'à Cambrai. Cependant vous êtes partie sans m'avoir consulté. Je comprends bien que certains embarras¹.

CCCXXIII. (CCXCVIII.)

Défiances de la comtesse sur le zèle de son directeur. Abandon simple et absolu aux opérations de la grâce.

A Cambrai , 27 janvier 1702.

NE croyez pas , je vous conjure , madame , que votre lettre m'ait fait d'autre peine que celle de prendre part à ce qui vous afflige. Vos défiances sur mon zèle pour vous vous ont coûté beaucoup de travail d'esprit , et vous pouvez juger par là de vos délicatesses. En vérité , je n'ai jamais eu qu'une véritable pente à faire tout ce qui pourroit vous être bon , et je n'ai été retenu que par des égards pour votre situation. Puisque votre mal ne vous permet pas d'aller en carrosse , il faut demeurer tranquille à , jusqu'à ce que vous soyez en état de marcher. Alors ne vous gênez en rien pour la dépense : vous n'en ferez ici aucune de sensible au-dessus de celle que votre domestique y fait déjà. Vous pourrez vous servir de la raison de votre santé , qui n'est que trop bonne , pour ne sortir point. Vous aurez même des chevaux et un carrosse de céans à vos ordres. De plus , vous pouvez compter sur telle somme qui vous plaira , sans que personne en sache rien. Il n'y aura aucune exception. Vous me paierez à votre très-grande commodité. Vous ne répondez rien à tout cela , et vous devriez bien répondre simplement. Vous devriez faire un vrai scrupule d'être si réservée , puisque vous êtes convaincue que Dieu veut de l'ouverture et une entière simplicité. Comment auriez-vous la paix pendant que vous résistez à Dieu ?

M. Bourdon m'a soulagé le cœur , en me disant que les remèdes qu'il vous a conseillé de prendre , en attendant les eaux , peuvent avancer beaucoup votre guérison , et qu'elle sera achevée par les eaux prises au mois de juin.

Votre amie est bonne , et s'affermir dans ses bons desirs. Ses trois sont grandes : mais il les lui faut aussi grandes qu'elle les a. Il n'y a que Dieu qui sache bien prendre la mesure à chacun de nous. Vous en prendriez trop en un sens , et trop peu en un autre ; trop sur votre santé et sur votre courage naturel , mais trop

¹ La fin de cette lettre manque.

peu sur votre délicatesse : toutes ces mesures sont fausses. Il n'y a qu'à laisser faire Dieu. C'est profondément couper dans le vif, que de ne retenir rien de ce qu'il ôte, sans vouloir retrancher ce qu'il ne retranche pas. Ce qu'on y ajoute n'est pas un retranchement véritable ; c'est, au contraire, une recherche déguisée : car c'est pour se donner une vie fine et cachée, qu'on pratique une mort extérieure et consolante.

Je ne saurois vous rien dire de moi. car très-souvent je n'en sais pas de grandes nouvelles. Quand j'en cherche, j'en trouve de fort tristes. Je suis fort occupé de détails d'affaires, et de lettres à écrire. Les heures et les jours coulent en paix sèche, avec un certain soulagement de me sentir bien loin du monde. Dieu vous fasse simple et petite !

CCCXXIV. (CCXCIX.)

Suivre avec simplicité les ouvertures que donne la Providence.

A Cambrai, 4 février 1702.

Je vous envoie, madame, une lettre de votre amie. En vérité, elle est en bon chemin, et son cœur est trop droit pour n'être pas agréable à Dieu. J'espère que nous la verrons telle que ces bons commencemens la promettent. J'irai la voir un de ces jours. Sa santé n'est pas bonne. Comment va la vôtre ? Ne pourriez-vous pas m'en mander simplement l'état, ou prier Mme la comtesse de Souastre de le faire ? J'attends le retour de M..... pour en savoir la vérité. Dieu soit avec vous ? Je voudrais bien vous voir, et je voudrais que vous voulussiez simplement tout ce que vous pourriez vouloir là-dessus. Quand il ne tiendra point à vous que cela n'arrive, je m'accommoderai de tout dans l'ordre de Dieu. Ce que Dieu empêche est bien empêché ; mais ce que nous empêchons, faute d'être assez simples, est un dérangement de sa providence, qui ne peut causer que du trouble et de l'imperfection. Encore une fois. Dieu soit avec vous, et rien en vous que son seul esprit.

J'ai été fâché de ne pas voir dans la promotion¹ M. le C. de..... M. le M. de..... y mériterait une place ; mais il y a de ses aînés qu'on veut bien traiter, et qu'on a laissés comme lui.

¹ Le Roi venoit de faire une promotion de dix-sept lieutenans-généraux, cinquante marechaux de camp, etc. Voyez, le *Journal de Dangeau*, 29 janvier 1702.

CCCXXV. (CCC.)

Suivre avec simplicité et sans scrupule les avis du médecin.

A Cambrai, 15 février 1702.

Je crains, madame, autant que je le dois, de vous fatiguer en l'état où vous êtes ; mais je ne puis m'empêcher de vous représenter l'obligation de conscience où vous êtes, de renoncer à la consolation d'aller à l'église les jours ouvriers. On assure que vous y allez deux fois chaque jour. et M. Bourdon ne hésite pas à croire que vous ne pouvez point ces jours-là descendre de votre appartement, ni même sortir de votre lit. Je ne puis douter ni de l'habileté très-grande, ni de la piété sincère et exacte de M. Bourdon. Il ne raisonne point sur votre rapport : ainsi vous ne devez pas craindre de vous être flattée en lui rapportant l'état de votre santé. Il ne décide que sur ce qu'il a vu, et sur les faits dont personne ne peut douter. De plus, quand même vous vous tromperiez en exagérant vos maux, et que M. Bourdon, trompé par vous, vous tromperoit à son tour, et vous dispenserait d'aller à l'église les jours ouvriers sans nécessité, vous devriez suivre sans scrupule sa décision. Il ne s'agit que d'une chose qui n'est pas de précepte dans l'Eglise, et vous ne commettriez pas le plus léger péché véniel en obéissant. D'ailleurs, je suis votre pasteur, et je vous connois beaucoup plus que la plupart des pasteurs et des directeurs ne connoissent les ames qu'ils conduisent. Je prends entièrement la chose sur moi devant Dieu. Quand même vous croiriez voir clairement que vous vous êtes flattée, et que vous êtes cause que M. Bourdon vous flatte dans sa décision, vous devriez vous défier de votre fond scrupuleux. Ne vaut-il pas mieux obéir à votre médecin très-habile, à votre époux très-pieux, à votre pasteur qui vous connoit à fond, et qui ne veut point engager témérairement sa conscience ? Autrement, à force de vouloir assurer votre conscience, vous l'exposerez par présomption au plus grand péril ; car vous préférerez votre propre sens à l'ordre de Dieu, et à l'autorité légitime de tous les supérieurs que la Providence vous a donnés pour votre conduite. Que répondriez-vous à Dieu, s'il vous disoit : Vos supérieurs ont décidé ; vous leur avez représenté toutes vos raisons ; il les ont pesées ; ils ne les ont pas crues suffisantes pour vous laisser aller à l'église ? Vous avez persisté

à désobéir ; vous avez préféré vos scrupules à l'obéissance et à la docilité : vous vous êtes tuée vous-même par indocilité. Vous auriez été déchargée à mon jugement , quand même vous auriez manqué à garder le précepte , ne le faisant qu'après avoir représenté toutes vos raisons , et par pure obéissance à vos supérieurs , qui ne les ont pas jugées bonnes ¹.

CCCXXVI. (CCCL.)

Crainces et délicatesses de la comtesse sur le zèle du prélat à son égard.

A Cambrai, 12 mars 1702.

M^{me} d'Osly me fit comprendre hier confusément et à la hâte , quand j'allois prêcher, ce que je n'avois pas encore compris. En vérité , madame , j'en ai le cœur pénétré. Je ne raisonne point pour savoir si votre peine est bien fondée ; je commence par me donner un tort infini , et je ne songe qu'à compatir du fond de mon cœur à la peine du vôtre. Mais Dieu m'est témoin que je n'ai jamais cru vous manquer en rien. Je ne le dis ni par politesse , ni par envie de vous consoler. Il sait que rien ne pourroit me faire dire ce que je ne croirois pas exactement vrai. Mais laissons tout le passé , et ne regardons que le présent. Supposons que je vous aie manqué : est-ce une bonne raison pour faire à Dieu ce que je vous ai fait , et pour lui manquer comme je vous ai manqué ? Voulez-vous que Dieu soit aussi mécontent de vous , que vous l'êtes de moi ? Vous croyez que Dieu veut que je vous aide à le servir et à faire sa volonté : je suis prêt à le faire ; je m'y offre de toute l'étendue de mon cœur. Dieu voit que je ne saurois aimer en lui une sœur plus cordialement , et que je donnerois ma vie pour vous ; il voit combien vos peines m'affligent , et à quel point je souhaite de les guérir.

Prenez-moi tel que je suis , sec , rebutant , irrégulier , négligent , manquant d'attention et de délicatesse. Je veux me corriger pour vous , et l'envie de bien faire à votre égard me redressera. Mais enfin , regardez en moi , non mes défauts naturels , mais le dessein de Dieu , dont je ne suis que le vil et indigne instrument. Mes défauts serviront plus que mes bonnes qualités à vous rendre telle que Dieu vous veut. Je suis tout propre à vous faire mourir à vous-même

par ma sécheresse. Votre délicatesse excessive a besoin de mes irrégularités et de mes négligences. Si vous cherchez à satisfaire votre goût , vous manquez à Dieu. Si vous ne cherchez que Dieu seul , il faut me regarder d'une vue de pure foi , et sacrifier toutes les délicatesses de votre amour-propre. Encore une fois , Dieu veut que je vous aide , et je veux vous aider. Ne vous serviriez-vous pas d'un Arabe ou d'un Chinois , si Dieu vous le donnoit pour guide ?

Je n'ai aucune peine à vous confesser ; je vous donnerai avec plaisir le temps nécessaire. En vous offrant ce secours , je ne crois vous rien offrir. Ne me comptez pour rien ; mais voyez ce que Dieu demande , et ne lui opposez pas vos délicatesses. C'est aux siennes que toutes les vôtres doivent céder. Ce que je vous demande pour la paix de votre cœur , et pour l'accomplissement des volontés de Dieu sur vous , c'est que vous reveniez ici dès le moment que votre santé vous le permettra. Je souffre beaucoup d'une très-opiniâtre douleur de dents depuis près de trois semaines ; mais rien ne m'empêchera de vous aller voir , si vous me laissez espérer que ma visite vous sera utile et consolante. Au nom de Dieu , madame , ne lui résistez pas pour vous priver d'un secours auquel il veut vous assujétir.

CCCXXVII. (CCCLII.)

Recevoir avec reconnaissance les dons de Dieu , quel que soit le canal par où il les communique.

A Cambrai, 15 mars 1702.

QUOIQU' votre réponse , madame , ne me donne pas tout ce que je souhaite , elle ne laisse pas de me faire sentir une véritable joie. Vous voyez ce que Dieu demande de vous : voudriez-vous le lui refuser ? Vous voyez que ce qui résiste en vous à l'attrait de grâce , n'est qu'une délicatesse d'amour-propre : oseriez-vous opposer aux miséricordes de Dieu les raffinemens de l'orgueil et les recherches les plus subtiles de vous-même ? Vous , madame , qui faites tant de scrupule d'une pensée involontaire , et par conséquent très-innocente ; vous qui vous confessez si souvent pour les choses qui ne méritent aucune confession , ne vous ferez-vous aucun scrupule , et ne vous confesserez-vous point d'avoir résisté au Saint-Esprit pendant une année , par une délicatesse d'amour-propre , qui rejette

¹ Nous n'avons point trouvé la suite de cette lettre.

les dons de Dieu , à moins qu'ils ne viennent par un canal propre à vous flatter ?

Eh ! qu'importe quand vous recevriez les dons de grâce comme les pauvres mendiants reçoivent du pain ? Ces dons n'en seroient que plus purs et plus précieux. Votre cœur n'en seroit que plus digne de Dieu , s'il attiroit par son humilité et par son anéantissement le secours que Dieu lui prépare. Est-ce ainsi que vous vous désappropriiez de vous-même ? est-ce ainsi que vous regardez l'instrument de Dieu en pure foi ? est-ce ainsi que vous mourez à toute vie au dedans de vous-même ? A quoi vous servent les lectures sur l'amour le plus pur , et vos oraisons fréquentes ? comment pouvez-vous lire ce qui condamne le fond de votre cœur ? Non-seulement l'intérêt propre , mais l'intérêt d'un orgueil raffiné vous domine jusqu'à vous faire rejeter le don de Dieu , parce qu'il ne vous vient pas d'une manière à contenter votre délicatesse. Comment pouvez-vous faire oraison ? Qu'est-ce que Dieu dit dans le silence amoureux de l'ame ? il ne demande que mort , et vous ne voulez que vie propre. Lui pourriez-vous dire dans l'oraison : Je ne veux de votre grâce , qu'à condition que vous la ferez passer par quelqu'un à qui je n'arrache rien , et qui contente la vaine délicatesse de mon cœur ? Lui oseriez-vous dire : Je suis jalouse ? Ne vous répondroit-il pas : Et moi , je suis jaloux : mais la jalousie n'appartient qu'à moi seul , et c'est à la mienne qu'il faut sacrifier la vôtre ? O mon Dieu ! ramenez ce cœur ; montrez-lui l'horrible danger de cette tentation. Rendez-la jalouse pour vous , et non pour elle ; ôtez-lui ces indignes délicatesses pour elle , et donnez-lui toutes celles de votre pur amour.

Mes dents ne me tourmentent plus. J'irai bientôt vous voir , et je compte qu'ensuite vous viendrez ici. Je loue Dieu de ce que le mal est découvert ; la découverte est la guérison. Ne vous troublez point , mais soyez simple et petite. Abandonnez-vous à Dieu avec confiance.

CCCXXVIII. (CCCH.)

Il la félicite sur la simplicité avec laquelle elle a découvert ses peines intérieures , et l'exhorte à reprendre avec calme ses exercices ordinaires.

A Cambrai , 30 mars 1702.

VOTRE lettre , madame , me donne une des plus sensibles consolations dont je sois capable. J'y vois renaître dans votre cœur les principes

de grâce , qui étoient comme étouffés par la peine d'esprit. C'est l'enfant qui revient à sa mère , et qui la reconnoît. Béni soit celui qui rend la paix à ses enfans ! Ma joie présente vous répond de ma bonne intention passée. Je ne rappelle point le passé pour me justifier , mais seulement pour vous épargner une peine à vaincre , je veux dire celle de croire que j'ai bien voulu vous abandonner dans votre besoin. Donnez-moi tous les autres torts que vous croirez me devoir donner : mais , au nom de Dieu , ne me donnez jamais celui d'avoir voulu vous refuser le secours que vous me demandiez. Mon intention n'a jamais été que de faire pour vous tout ce que votre besoin et mon attachement pouvoient demander. N'y pensons plus , et reprenons avec simplicité , en parfaite union de cœur , tout ce que la tentation a interrompu. *Vous marchiez si bien*, dit l'apôtre aux Galates¹ : *vous auriez arraché vos yeux pour me les donner. Qui est-ce qui vous a enchantés , afin que vous n'obéissiez plus à la vérité ?*

Ne vous étonnez point que vos peines se réveillent et vous ébranlent. C'est une croix qu'il faut porter patiemment comme les autres. Elle diminuera chaque jour , si vous ne la grossissez point , en vous l'exagérant à vous-même , et si vous rentrez avec foi dans vos lectures et dans votre oraison. C'est là que vous trouverez tout ce qui vous manque. Il faut remettre peu à peu votre cœur flétri et resserré , comme on remet peu à peu un malade , en l'accoutumant par un régime presque insensible aux alimens solides , dont sa langueur l'avoit privé.

Notre *pendule* est excellente ; elle m'édifia et me contenta infiniment , quand je la vis dans votre cabinet. Je ne saurois la blâmer de m'avoir tout dit sur les lettres. Je n'en dirai jamais rien à votre amie . et ce que je sais est comme si je ne le savois pas. Je n'en ferai aucun usage que pour me corriger , et pour agir avec plus d'attention , si je le puis , et si vous le voulez. Il me tarde de vous voir ici. J'espère que j'en aurai la joie , si vous avez bien soin de votre santé pour pouvoir revenir d'abord après Pâque. En attendant , prenez quelquefois le bon saint que vous avez tant aimé. Je ne saurois croire qu'il soit hors de votre cœur. Il vous parlera mieux que moi , et en faisant sa paix , il fera la mienne. Il n'est pas sec et irrégulier comme moi : vous ne sauriez tenir contre lui. Il vous renouvellera en notre Seigneur , en vous faisant sentir l'onction de l'esprit de Dieu.

¹ Galat. IV. 15 ; v. 7.

CCCXXIX. (CCCIV.)

Sur le combat de la partie inférieure de l'ame contre la partie supérieure.

A Oisy, 6 avril 1702.

JE ne saurois, madame, assez louer M^{me} la comtesse de Souastre qui m'a apporté vos deux lettres. La seconde avoit besoin de la première pour me consoler. On ne peut vous plaindre plus que je le fais, ni être moins en peine de votre état. Les deux personnes que j'aperçois en vous ne m'étonnent point. Chacune parle sa langue naturelle, il faut que l'une cède à l'autre; c'est de quoi je ne saurois douter. Les sentimens et les discours de la personne révoltée ne sont pas de votre véritable fond. L'autre personne est la véritable, qui veut ce qu'elle pense et ce qu'elle dit. Vous le voulez lors même que vous ne croyez plus le vouloir, et vous ne voulez ni ne croyez jamais ce qui passe par l'imagination et par le sentiment de cette autre personne, qui assure tout ce qu'elle sent et imagine. Il n'y a que l'expérience des peines intérieures qui donne la clef de ce mystère. Encore une fois, je suis très-sensible à votre peine, mais nullement en doute de ce que Dieu veut et fait en vous. Je vous répons de votre cœur, et je suis sûr de sa fidélité uniforme dans toutes ces variétés apparentes.

Je vais savoir de M. Bourdon le temps précis où vous pourrez nous revenir voir. Dieu sait quelle sera ma joie. Je retarderai mon départ le plus que je pourrai, pour avoir l'honneur de vous entretenir à Cambrai avant mon départ. Demandez à notre bon saint, qu'il vous obtienne la paix et l'élargissement de votre cœur. Unissez-vous, je vous conjure, à mes intentions pour l'œuvre de Dieu en vous. Notre visite se passe gaîment; mais elle eût été bien plus jolie, si chacun n'eût pas senti que vous y manquez. Notre bonne *pendule* est toute d'or: rendez-lui tous les secours qu'elle vous donne.

CCCXXX. (CCCV.)

Suivre avec simplicité l'attrait divin.

A Cambrai, 12 avril 1702.

M. Bourdon, que j'ai entretenu depuis son retour d'Arras, pense que vous pourriez, ma-

dame, revenir ici la semaine de Pâque, c'est-à-dire avant le dimanche de *Quasimodo*. Mon Dieu, que je serai aise de vous y voir avant mon départ! S'il ne falloit que le différer un peu pour vous attendre, je n'y manquerois pas; mais j'espère que vous viendrez dans ce temps que M. Bourdon propose. Si vous ne venez point dans ce temps-là, il croit qu'il faudra retarder d'un mois votre retour. C'est sur quoi je conjure M^{me} la comtesse de Souastre de prendre des mesures justes: car je ne me fie à vous, madame, qu'à demi sur ce chapitre. J'espère qu'elle examinera vos forces, pour décider du parti à prendre. J'avoue que je crains un peu le long séjour que vous feriez ici toute seule, si vous venez tard; mais d'un autre côté, je serois ravi de vous voir dans votre place naturelle et de vocation, et de vous entretenir avant mon départ. Si vous ne voulez point m'écrire là-dessus, du moins faites-moi mander toutes choses par M^{me} la comtesse de Souastre.

Je sais que vous n'irez point du tout à l'église pendant ces fêtes. Je m'en réjouis, car c'est une précaution nécessaire pour la vie de votre corps, et Dieu permet ce besoin pour en tirer la mort de l'esprit. J'irai à l'église pour vous, et ne cesserai point de vous y porter devant Dieu, pour lui demander la paix du cœur, dont vous avez un si grand besoin. *Il vous est dur de résister contre l'aiguillon*¹. Toutes vos peines ne viennent que de résistance et de travail d'esprit contre la simplicité de l'attrait divin. *Qui est-ce qui a résisté à Dieu, et qui a eu la paix*²? Ce trouble est un trait de la miséricorde, qui veut subjuguier votre cœur. Cédez, et la paix sera sur vous. Je la demande; demandez-la de votre côté. Que notre bonne et chère *pendule* se joigne à nous dans cette demande. Trois, assemblés en foi au nom du Seigneur³, lui feront violence, et il ne pourra pas nous refuser. J'en ai la foi; ayez-la aussi; mais dites-le de plein cœur au maître, et puis ne vous écoutez plus. Je donnerois ma vie pour vous voir dans cette bienheureuse paix, où Dieu règne seul. Amen, amen.

Je ne saurois guère partir d'ici avant le 27 de ce mois; mais je serai alors fort pressé de le faire.

¹ Act. ix, 5. — ² Job. ix, 4. — ³ Matth. xviii, 20.

CCCXXXI. (CCCVI.)

Nous confier en Dieu malgré nos infidélités : union des ames en Dieu : se conduire en tout par les vnes de la foi.

A Cambrai, 17 avril 1702.

Je suis véritablement affligé, madame, du fâcheux contre-temps du passage de M^{me} la maréchale de Boufflers : mais je ne puis m'empêcher d'entrer dans la pensée de M. le comte de Montberon et de M. Bourdon. Si vous arriviez ici dans le temps de ce passage, vous auriez, outre la fatigue de votre voyage, les peines, les inquiétudes et les assujétissemens que votre naturel rendroit inévitable. En voilà plus qu'il n'en faudroit pour vous faire retomber dans un mal qui pourroit être incurable. D'ailleurs, ce temps étant une fois passé, M. Bourdon n'oseroit vous faire partir. Je lui ai dit tête à tête tout ce que je pouvois lui dire discrètement, pour l'engager à vous faire partir, dès que M^{me} la maréchale sera passée. Il ne croit pas qu'il lui soit permis de vous mettre dans un aussi évident péril. Voilà donc la Providence qui décide absolument, et nous n'avons plus qu'à l'adorer en paix. Ce qu'il y a de bon, c'est que ma course ne peut être longue, parce que je suis engagé à revenir pour le concours à la Pentecôte au plus tard. En attendant, malgré mes embarras de visites, je vous écrirai souvent : du moins je le ferai toutes les fois que j'aurai des occasions sûres par Cambrai. A mon retour, j'espère que nous aurons ici M^{me} la duchesse de Mortemart, qui viendra aux eaux. Je serai ravi que vous puissiez faire connoissance : vous en serez bien contente et bien édifiée. En attendant, je vous recommande à Dieu et à notre bonne *pendule*.

Ne vous défiez jamais de l'ami fidèle qui ne nous manque point, quoique nous lui manquions si souvent. Je suppose toutes les infidélités imaginables en vous, et je mets tout au pis-aller : hé bien ! que s'ensuit-il de là ? Si vous avez manqué à Dieu, en vous éloignant d'ici, il n'y a qu'à ne plus lui résister, et qu'à rentrer dans votre place. Dieu n'est pas comme les hommes, dont la vaine délicatesse se tourne en dépit et en indignation sans retour. Quand vous auriez manqué à Dieu cent et cent fois, revenez sincèrement, cessez de lui résister, aussitôt il vous tend les bras. C'est lui-même qui vous a prévenue de miséricorde, et qui a mis dans

votre cœur le désir de retourner vers lui. Comment ne recevrait-il pas avec bonté un sentiment de votre cœur que sa bonté même y a formé ?

Que craignez-vous, ô ame de peu de foi ? Vous serez seule, il est vrai, cinq ou six semaines : mais est-ce être seule que d'être avec Dieu ? Quand il nous unit à quelque créature, et nous assujétit à cette union, il faut y être attaché non par espérance en la créature, mais par pure fidélité à Dieu, qui veut se servir de cet instrument. Mais tout consiste à ne résister point à cet ordre de Dieu, et à le suivre avec petitesse. Désirez la chose, cessez d'y résister intérieurement : tout est fait. Dieu n'a pas besoin de la présence sensible, pour tirer les fruits des unions qu'il opère : la seule volonté suffit. On demeure uni, la mer entre deux : on est intimement en société dans le sein de celui qui ne connoit aucune distance des lieux, et qui anéantit toutes les distances par son immensité. On se communique, on s'entend, on se console, on se nourrit, sans se voir et sans s'entendre. Dieu prend plaisir à suppléer tout. Est-on ensemble sans correspondre de cœur, et sans acquiescer à l'union que Dieu veut ? on s'agit, on se dessèche, on s'épuise, on dépérit, et la paix fuit d'un cœur qui résiste à Dieu. Est-on à mille lieues les uns les autres, sans espérance de se voir ni de s'écrire ? la seule correspondance de volonté détruit toutes les distances : il n'y a point d'entre-deux entre des volontés dont Dieu est le centre commun. On s'y retrouve, et c'est une présence si intime, que celle qui est sensible n'est rien en comparaison. Ce commerce est tout autre que celui de la parole. Les ames mêmes qui sont dans cette union, sont souvent ensemble sans pouvoir se résoudre à se parler. Elles sont trop unies pour parler, et trop occupées de leur vie commune pour se donner des marques d'attention. Elle sont ensemble une même chose en Dieu, comme sans distinction : Dieu est alors comme une même ame dans deux corps différens.

Devenez donc, madame, en paix dans le lieu où Dieu vous retient ; mais que votre cœur soit tout entier où il vous appelle. La paix ne dépend que de la non-résistance de la volonté. Reprenez doucement vos anciennes lectures ; remettez-vous en commerce avec votre bon et ancien ami saint François de Sales. Faites comme une personne convalescente. Il la faut nourrir d'alimens délicats, et lui en donner peu et souvent : c'est une espèce d'enfance. La lecture ramènera peu à peu l'oraison ; l'oraison élargira le cœur, et rappellera la familiarité avec

l'Époux. Laissez faire Dieu : unissez-vous , je vous en conjure , à mes intentions. Pour moi , je vous porterai devant Dieu partout où j'irai , et vous me serez partout présente en foi. Je ne saurois douter sur votre retour et sur les desseins de Dieu : mais ne résistez pas. Continuez à vous ouvrir bonnement et simplement à votre chère fille. Je lui donne puissance pour vous consoler et soutenir , en attendant mon retour. C'est l'Esprit consolateur qui fait par lui-même tout ce qu'il lui plaît. Rien de tout ce qu'il ne fait pas dire , n'est parole de vie : ce qu'il fait dire , par quelque bouche que ce soit , se fait sentir , et opère jusqu'au fond de l'ame : c'est la voix toute-puissante du Créateur. Un mot dit tout et fait tout : les plus solides discours ne disent et ne font rien. O qu'il me tarde de vous revoir ! mais sans impatience. Dieu soit avec vous. Amen , amen.

CCCXXXII. (CCCVII.)

Ne point entretenir volontairement les peines intérieures.
Entrevue de Fénelon et du duc de Bourgogne.

A Cambrai , 26 avril 1702.

JE vous envoie , madame , deux lettres de votre amie. Elle étoit ici avant-hier , toujours en grande impatience de votre retour. Je ne l'attendrois pas moins impatiemment qu'elle , si je ne devois partir après-demain. J'aimerois pourtant beaucoup mieux , pendant mon absence , vous savoir à Cambrai qu'à Arras. Donnez-moi de vos nouvelles , comme j'espère vous donner des miennes. Le temps de mes visites est si peu à moi , que je ne saurois vous répondre de faire , dans cette agitation continuelle , tout ce que je voudrois pour votre consolation ; mais au moins je ne perdrai aucun moment de libre , et lors même que je ne pourrai vous écrire , je vous porterai devant Dieu au fond de mon cœur.

Votre dernière lettre m'a rempli de joie. J'en avois besoin , et vous m'avez bien soulagé le cœur , en m'apprenant ce que Dieu rétablit dans le vôtre. Quand vous souffrirez la peine intérieure , comme on souffre la fièvre ou la colique , sans la causer ni l'entretenir volontairement , votre peine sera modérée , et se tournera à profit. Le bon saint , auquel je vous ai renvoyée , aura soin de vous jusqu'à mon retour. Je le prie de garder votre cœur , et de ne le laisser plus échapper. J'espère que notre bonne *pendule* , qui est toute d'or , vous ramè-

nera ici vers le 15 du mois prochain. Pour votre santé , je n'en suis nullement en peine , pourvu que votre esprit soit simple et paisible. Soyez donc , je vous en conjure , telle que Dieu vous veut.

J'ai vu aujourd'hui , après cinq ans de séparation , M. le duc de Bourgogne ¹ ; mais Dieu a assaisonné cette consolation d'une très-sensible amertume , en voyant Je n'ai aucun plaisir qui ne porte avec lui sa croix. Revenez dans votre place où Dieu vous attend : il me tarde de vous retrouver. Au reste , je vous conjure de rendre à notre *pendule* ce qu'elle vous donne. Ayez soin de son avancement. Dieu soit avec vous et avec elle. Amen , amen.

CCCXXXIII. (CCCVIII.)

Sur l'entrevue de Fénelon avec le duc de Bourgogne.

A Cambrai , 27 avril 1702.

JE n'ai vu M. le Duc de Bourgogne qu'en public , et un petit quart d'heure. Ce qui paroît un adoucissement n'en est pas un : mais il faut prendre chaque chose comme elle vient , et se laisser sans réserve à la Providence. Je ne vous remercie point , madame , de tout ce que vous pensez là-dessus ; je suis au-delà de tout compliment avec vous. Je pars , et je n'ai pas un moment pour répondre à M^{me} la comtesse de Souastre. J'espère de la retrouver ici avec vous à mon retour , et d'aller ensuite la voir à Vendegies pendant l'été.

CCCXXXIV. (CCCIX.)

Sur l'entrevue qu'il a eue avec le duc de Bourgogne. La paix intérieure incompatible avec la résistance à l'attrait divin.

A Valenciennes , 3 mai 1702.

La révérence que j'ai faite à M. le Duc de Bourgogne n'est pas , madame , ce que vous croyez : il s'en faut bien que ce ne soit un véritable adoucissement de mes affaires : mais il faut demeurer en paix. Demeurez-y aussi , puisque Dieu vous y met. Vous voyez comment Dieu vous ménage. Dès que vous résistez à votre

¹ Voyez quelques détails sur cette entrevue , dans une lettre latine du Pabbé de Chanterac au cardinal Gabrielli , ci-dessus , t. VII , p. 534.

attrait, le trouble suit la résistance ; dès que la résistance cesse, la paix revient. Peut-on voir rien de plus sensible ? C'est la colonne de nuée le jour, et de feu la nuit, qui conduisoit les Israélites. Gardez donc votre paix, et que votre paix garde votre cœur.

Nourrissez-vous de bonnes lectures, pour rappeler l'oraison. Surtout soyez simple et ouverte. Défiiez-vous de votre délicatesse, qui est pour vous le plus dangereux écueil. Il ne faut plus connoître qu'une seule délicatesse, qui est celle de Dieu : il est juste qu'il soit délicat et jaloux. Notre partage doit être la simplicité toute pure, et la fidélité à la grâce. Je vous recommande M^{me} d'Oisy ; elle a grand besoin de votre secours. Son attachement, sa confiance et sa situation méritent tous vos soins, quand vous serez à portée de les lui donner. Je suis plein de zèle et de vénération pour notre bonne *pendule*. *Que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment humain, garde votre cœur et votre esprit en Jésus-Christ*¹.

CCCXXXV. (CCCX.)

Il annonce à la comtesse qu'il a promis au comte, son époux, de la confesser.

A Tournai, 11 mai 1702.

M. le comte de Montberon m'a demandé, madame, de votre part, que je m'engageasse à vous confesser, quand vous en auriez besoin. J'ai répondu un oui tout simple, et sans façon, de très-bonne grâce. Voyez combien je suis honnête homme. Vous voilà en liberté à cet égard, et il ne tiendra pas à moi que vous ne donniez à votre cœur toute la paix dont il a besoin. Il me tarde de vous savoir à Cambrai, comme le poisson dans l'eau. Je souhaite fort que la chère *pendule* vous y tienne un peu compagnie. O que je lui sais bon gré de tout ce qu'elle a fait pour vous ! Dieu le lui rende avec usure.

On dit que M^{me} d'Oisy a été à Arras. Elle sera bien dans ses affaires, quand elle vous aura à Cambrai. Je suis fâché de ce que M. son frère s'en retourne si promptement. Je n'ai fait jusqu'ici que des débauches dans la ville de Tournai. Je vais demain visiter les villages. M. le comte de Montberon vous dira tous nos excès scandaleux.

¹ *Philip.* iv. 7.

CCCXXXVI. (CCCXI.)

C'est dans la privation des douceurs sensibles, que l'on acquiert la vertu solide.

A Vezon, 13 mai 1702.

M. le comte de Montberon vient, madame, de m'envoyer de Tournai un courrier dans ce village, pour me porter votre paquet. Voyez jusqu'où va la vivacité de ses soins. Vous en devez prendre la principale partie sur votre compte ; mais j'ose en prendre un peu sur le mien.

Je suis ravi de voir l'égalité et la fidélité de notre bonne *pendule* dans la sécheresse qu'elle éprouve. On ne sait encore rien, quand on n'a point passé par les privations des ferveurs sensibles. Un jour de persévérance dans la peine est plus agréable à Dieu, et avance davantage une ame, que plusieurs années dans l'enivrement des prospérités spirituelles, où l'on dit comme saint Pierre : *Nous sommes bien ici*¹. Votre amie a besoin de vous, et vous voyez le bien que vous lui faites. Je vous la recommanderois de tout mon cœur, si ce n'étoit vous faire injure, que de vous recommander une personne qui vous est si chère. J'en espère beaucoup, et il me tarde bien de voir ce que vous avez fait dans son cœur. Mais vous, qui faites du bien aux autres, ne vous faites plus de mal à vous-même. Ne vous écoutez plus ; n'écoutez que celui dont la voix vivifie l'ame en l'anéantissant. Surtout déliez-vous de votre délicatesse, comme de la plus dangeureuse tentation. Dieu soit en vous, et vous possède, jusqu'à ne vous plus permettre de vous posséder.

CCCXXXVII. (CCCXII.)

S'ouvrir avec une entière liberté. Avis à la comtesse pour ses confessions.

A Saint-Ghislain, 19 mai 1702.

IL n'y a, madame, trop de vivacité que dans la crainte d'en avoir eu trop. Ne craignez jamais, je vous conjure, de n'être pas assez mesurée avec moi. Quand je verrai du trop en quelque genre, je n'attendrai pas que vous me

¹ *Matth.* xvii. 4.

le demandiez ; je vous prévien­drai très-libre­ment. Pour vos confessions , faites le moins mal que vous pourrez jusqu'à mon retour. Je n'ose vous donner aucune règle précise là-dessus , parce que toute règle peut se tourner chez vous en gêne et en scrupule. Tout dépend du confesseur. Le moins vous confesser est certainement le meilleur. O que je révère et aime en notre Seigneur notre bonne *pendule* ! Je n'ai pas un seul moment pour écrire à Oisy ; mais je conjure M^{me} la comtesse de Souastre d'y mander que je suis ravi des larmes qu'on a versées , et de la joie que cause la guérison ¹. Il ne faut pas s'en applaudir , mais renvoyer tout à Dieu.

Qu il me tarde d'avoir l'honneur de vous revoir ! mais hâtez-vous d'être bien guérie.

M. le comte de Montberon est le meilleur homme que je connoisse , et je ne puis songer à lui sans avoir le cœur attendri.

CCCXXXVIII. (CCCXIII.)

Sur la santé de la comtesse , et sur le progrès spirituel d'une de ses amies.

A Bayay, 26 mai 1702.

Je ne suis point surpris , madame , de tout le bien que vous trouvez de plus en plus dans le cœur de votre amie. Son fond naturel est bon , et Dieu le fait croître chaque jour. O que les ames toutes neuves , et qui n'ont point encore pris de travers sur la piété , sont agréables à Dieu , et susceptibles de progrès ! N'avez-vous pas grondé cette amie d'avoir fait à pied un pèlerinage à ? C'étoit vouloir guérir une maladie par une autre aussi dangereuse. Mon Dieu, que je voudrois que vous fussiez en état de commettre de pareilles fautes ! Quand reviendra le temps où vous alliez en plein livrer à pied à Hâtez-vous , s'il vous plaît , de vous remettre dans le même état. Pour moi , je jugerai de votre esprit par votre corps , et je ne eroirai Dieu content , que quand M. Bourdon le sera. Je ne prêcherai point à la Pentecôte , à moins que l'arrivée de M. le comte de Montberon ne m'inspire quelque sermon d'enthousiasme. Samedi , veille de la fête , j'aurai l'honneur de vous voir , et il n'y a que votre santé qui puisse rendre ma joie imparfaite.

¹ Voyez la lettre LIX de la *Correspondance de famille*, t. VII, p. 427.

CCCXXXIX. (CCCXIV.)

Chacun doit être content de ce que Dieu lui donne.

Mardi, 6 juin 1702.

Vous voilà bien seule , madame , et moi en trop nombreuse compagnie. Votre solitude est plus douce , mais chacun doit être content de garder son partage. Il me tarde de retourner chez vous ; mais je n'en ai pas le temps aujourd'hui. Ne touchez point du pied à terre , et demeurez en paix avec les bons amis que vous foulez aux pieds. Vous serez encore plus à votre aise , quand vous serez contente sans avoir besoin d'eux. Je prie Dieu qu'il soit lui seul toutes choses en vous.

CCCXL. (CCCXV.)

Reconnoître ses fautes avec humilité , mais sans trouble.

A Cambrai , vendredi 23 juin 1702.

Ex vérité , madame , je ne saurois vous exprimer toute ma douleur sur votre état. Les choses que vous vous reprochez ne sont rien : ce n'est pas l'esprit de Dieu , mais le vôtre , qui les rappelle. Dieu ne donne point de ces retours inquiets. Lors même qu'il nous montre nos fautes , il nous les représente avec douceur ; il nous condamne et nous console tout ensemble. Il humilie sans troubler , et il nous tourne pour lui contre nous , de manière que nous avons la confusion de notre misère avec la paix la plus intime. *Le Seigneur n'est point dans l'agitation* ¹.

Je suppose que le goût de la conversation vous a un peu entraînée , que vous avez donné trop de liberté à votre esprit , que l'amour-propre a voulu prévaloir : en un mot , je suppose tout ce que la vivacité et la délicatesse de vos scrupules peut vous exagérer. Hé bien ! qu'en faut-il conclure ? Voulez-vous renoncer à toute société ? Voulez-vous fermer votre porte à vos meilleures amies , qui ont besoin de vous , et à ceux mêmes de qui vous êtes convaincue que vous avez besoin pour aller à Dieu ? Voulez-vous rejeter les consolations mêmes , sans lesquelles vous ne pouvez raisonnablement espé-

¹ III Reg. NIX. II.

remède, qui est de les laisser passer sans y songer ; et vous ne faites aucun scrupule de tuer votre corps, de dessécher votre intérieur, de résister à votre grâce, d'être indocile, et de vous ronger de scrupules qu'on ne pourroit souffrir à un enfant de sept ans. Au nom de Dieu, croyez-moi, et essayez de passer par-dessus vos peines touchant les conversations et autres choses semblables. Si vous pouvez parvenir à n'y avoir volontairement aucun égard, vous sentirez la liberté des enfans de Dieu ; et loin de perdre votre oraison, vous la verrez plus forte et plus intime. Il suffit de s'arrêter, quand l'esprit de grâce fait voir paisiblement que ce qu'on diroit n'est pas au goût de Dieu, et de se condamner en paix, quand on a fait la faute de ne s'arrêter pas ; après quoi il faut aller bonnement son chemin. Tout ce que vous y mettez de plus est de trop, et c'est ce qui forme un nuage entre Dieu et vous.

remède, qui est de les laisser passer sans y songer ; et vous ne faites aucun scrupule de tuer votre corps, de dessécher votre intérieur, de résister à votre grâce, d'être indocile, et de vous ronger de scrupules qu'on ne pourroit souffrir à un enfant de sept ans. Au nom de Dieu, croyez-moi, et essayez de passer par-dessus vos peines touchant les conversations et autres choses semblables. Si vous pouvez parvenir à n'y avoir volontairement aucun égard, vous sentirez la liberté des enfans de Dieu ; et loin de perdre votre oraison, vous la verrez plus forte et plus intime. Il suffit de s'arrêter, quand l'esprit de grâce fait voir paisiblement que ce qu'on diroit n'est pas au goût de Dieu, et de se condamner en paix, quand on a fait la faute de ne s'arrêter pas ; après quoi il faut aller bonnement son chemin. Tout ce que vous y mettez de plus est de trop, et c'est ce qui forme un nuage entre Dieu et vous.

Supposé même que vous commettiez de véritables infidélités dans ces occasions, vous ne pouvez y renoncer. Il ne s'agit point de péchés mortels ni considérables, il ne s'agit que de ces fautes vénielles que l'amour-propre renouvelle si souvent, et qu'on n'évite jamais entièrement en cette vie. Les occasions que vous voudriez quitter sont nécessaires et de providence ; elles entrent dans votre vocation. En les retranchant, vous vous rendriez responsable de la chute d'autrui, et de votre propre dommage spirituel ; vous vous fermeriez le cœur, vous vous le dessécheriez.

De plus, ne croyez pas qu'au sortir de telles conversations, Dieu se retire de vous, pour vous punir, et qu'il vous prive des grâces de l'oraison. Non, c'est votre scrupule seul qui, en vous agitant et en vous occupant de vos prétendues fautes, vous trouble, vous fait agir contre l'attrait de simplicité et de paix, vous dérobe la présence de Dieu, et fait tarir la source des grâces sensibles dans votre intérieur. N'écoutez point vos vains scrupules ; tâchez de vous calmer ; accoutumez-vous à compter pour rien ce qui ne mérite point de vous distraire de Dieu. N'admettez d'autre regret de telles fautes, que celui que la paisible présence de Dieu vous inspirera. Vous verrez que cette privation des douceurs de l'oraison vous vient, non de Dieu, qui veuille vous punir de vos conversations, mais au contraire de vos retours sur vous-même, par lesquels vous vous desséchez, et résistez à l'esprit de grâce.

Je dois vous dire devant Dieu, que je ne connois point d'état plus dangereux, ni plus opposé à la perfection, que l'extrémité où vous voudriez vous jeter pour être parfaite. La véritable conduite des ames de grâce est simple, paisible, commune à l'extérieur, éloignée des extrémités. Vous êtes scrupuleuse sans mesure pour des vétilles qui n'ont besoin que d'un seul

remède, qui est de les laisser passer sans y songer ; et vous ne faites aucun scrupule de tuer votre corps, de dessécher votre intérieur, de résister à votre grâce, d'être indocile, et de vous ronger de scrupules qu'on ne pourroit souffrir à un enfant de sept ans. Au nom de Dieu, croyez-moi, et essayez de passer par-dessus vos peines touchant les conversations et autres choses semblables. Si vous pouvez parvenir à n'y avoir volontairement aucun égard, vous sentirez la liberté des enfans de Dieu ; et loin de perdre votre oraison, vous la verrez plus forte et plus intime. Il suffit de s'arrêter, quand l'esprit de grâce fait voir paisiblement que ce qu'on diroit n'est pas au goût de Dieu, et de se condamner en paix, quand on a fait la faute de ne s'arrêter pas ; après quoi il faut aller bonnement son chemin. Tout ce que vous y mettez de plus est de trop, et c'est ce qui forme un nuage entre Dieu et vous.

CCCXLI.

(CCCXVI.)

Il est bon de sentir notre impuissance, pour ne compter que sur Dieu.

A Cambrei, jeudi 29 juin 1702.

Le courage me manque pour vous aller voir. Donnez-le-moi ce courage, madame ; je meurs d'envie de le tenir de vous. En attendant, je prie celui qui peut seul tenir votre cœur, pendant qu'il échappe à tout ce qui devoit le modérer et le mettre en paix. Ce qui me console dans la tristesse où vous me réduisez, c'est qu'il est bon de sentir toute notre impuissance de bien faire, et de ne voir plus de ressource humaine, pour ne compter plus que sur la seule grâce de Dieu. Vous faites bien tout ce qu'il faut, pour me mettre dans cet état de pure foi. J'espère contre toute espérance, et je vous poursuivrai partout, pour ne vous laisser jamais écarté de la voie de Dieu. Lui seul sait, et je le prie de vous faire savoir avec quel zèle je vous suis dévoué en lui.

CCCXLII. (CCCXVII.)

Agir en tout avec paix, simplicité et confiance.

1 juillet 1702.

JE viens, madame, d'écrire à votre amie, et de lui mander qu'elle sera ravie de vous voir demain. Ce que vous cherchez n'est point dans le portefeuille que vous m'avez rendu; je l'ai visité très-exactement. Ne faites rien pour le dîner de demain, qui vous gêne, ni qui dérange M. Bourdon pour les besoins de votre santé. Comme il faut dire à d'autres de se contraindre, il faut vous dire sans cesse de ne vous contraindre pas. Tout se tournera pour vous en nourriture, dès que votre cœur ne se fermera point. Vous n'avez pas besoin de grands discours; il ne vous faut que la paix et la simplicité avec la confiance. O que Dieu est loin de Danval, et que Danval est proche de vous-même! Si la paix est dans l'occupation de soi, vous seriez en paix à Danval; mais si la paix est en Dieu, c'est à Cambrai que vous la trouverez. N'en parlons plus de ce vilain Danval: l'air y est malsain, la terre ingrate, les eaux bourbeuses, les fruits amers. Un désert plein de nous-mêmes n'est plus désert. Tout lieu où Dieu habite, et nous invite à être avec lui, est la terre promise d'où découlent le lait et le miel.

CCCXLIII. (CCCXVIII.)

Il annonce à la comtesse l'arrivée prochaine de la duchesse de Mortemart.

(Juillet 1702.)

JE serai ravi, madame, pour votre satisfaction et pour celle de votre amie, que vous alliez la voir. Je suis même très-aise de voir que rien ne vous gêne. Mais je n'ose entreprendre de parler sur tout ce qui touche votre santé; c'est à M. Bourdon à décider, et à en rendre compte à M. le comte de Montberon. Pour tout le reste, je ne vois rien qui ne me paroisse à souhait.

M^{me} la duchesse de Montemart me mande que son humeur est très-sauvage, mais que tout ce qu'on lui dit de vous ne lui fait point de peur. Elle arrivera ici après-demain. Je ne vous dis point combien je sens tous vos soins pour M^{me}

de Chevre; je vous dois là-dessus plus que des remerciemens, et je vous supplierai de souffrir un paiement de somme avancée pour les eaux de Spa.

CCCXLIV. (CCCXIX.)

S'occuper beaucoup de Dieu, et peu de soi-même.

A Cambrai, 8 juillet 1702.

LA personne sauvage ¹ ne le sera point pour vous, madame. Jouissez, tant qu'il vous plaira, du repos, du beau temps et de la bonne compagnie. Faites durer, le plus que vous pourrez, le plaisir d'une amie qui est ravie de vous posséder chez elle. Ensuite, quand vous reviendrez ici, je serai très-aise que vous apprivoisiez les gens sauvages. Portez-vous bien; ménagez vos jambes, et encore plus votre esprit. Occupez-vous beaucoup de Dieu, et peu de vous: vous vous retrouverez assez en lui. *J'ai couru dans la voie de vos commandemens, quand vous avez élargi mon cœur* ².

Le pain d'Oisy est de bon goût: il sent le cœur de la personne qui l'a envoyé. Je n'ai pas un moment pour lui écrire; mais elle me dispensera bien d'un remerciement. Je suis bien hardi quand je compte sur vous. J'espère que vous voudrez bien rendre compte de mes sentimens pour M. et pour M^{me} la C. d'Oisy. Je voudrais bien que vos bons offices s'étendissent jusqu'auprès de M^{me} la marquise de Risbourg.

CCCXLV. (CCCXX.)

Même sujet.

A Cambrai, 12 juillet 1702.

JE suis ravi, madame, de savoir les beaux jours que vous avez passés à Oisy. Votre amie est charmée de vous y posséder encore. Je l'ai vivement pressée pour l'engager à aller à Arras. Demeurer chez soi pour les étrangers qui y sont, c'est la politesse ordinaire: laisser chez soi son amie seule et maitresse, c'est un trait d'amitié intime; c'est être au-delà de toute cérémonie; c'est la marque d'une confiance mutuelle. En

¹ La duchesse de Mortemart. Voyez la lettre précédente. — ² Ps. cxviii. 32.

parlant ainsi, j'ai cru être assuré de suivre votre cœur. Au nom de Dieu, ne laissez former aucun nuage qui trouble votre paix. Les grossièretés de l'amour-propre excitent, beaucoup moins que ses délicatesses, la jalousie de Dieu. Oubliez-vous; ne vous écoutez point; laissez tomber les réflexions, et vous serez en paix: c'est ce que je demande souvent pour vous à Dieu. Si peu qu'il vous convienne que j'aïlle vous voir à Oisy, j'irai d'abord: sinon j'attendrai votre retour pour avoir l'honneur de vous voir. Je suis toujours surchargé de menues occupations, qui sont assez épineuses; mais aucune ne me retiendra, dès que vous me donnerez sans façon le moindre signal.

CCCXLVI. (CCCXXI.)

L'obéissance, seul remède contre les scrupules.

Au Quesnoy, 16 septembre 1702.

Je suis en peine de vous, madame, et les expériences passées me rendent ombrageux. Quelqu'un m'a dit que vous vouliez aller avec M^{me} la comtesse de Souastre à Valenciennes. Votre santé permet-elle ce voyage? M. Bourdon l'approuve-t-il? Toute absence de Cambrai m'est suspecte. J'y retournerai mercredi prochain, et je vous supplie de faire en sorte que je vous y trouve. Si vous avez quelque peine, tâchez de la vaincre, et de communier. L'obéissance est le seul remède à ces sortes de maux. Les peines ne sont qu'à demi peines, tandis qu'on ne les écoute point volontairement. Elles ne deviennent si dominantes, que quand on les fortifie contre soi-même, en leur prêtant l'oreille. Il ne faut donc pas s'excuser sur leur violence, puisque c'est de votre volonté qu'elles reçoivent ce qui vous entraîne. Votre prétexte pour desobéir est de dire qu'on ne sait pas votre état, et qu'on n'a pas écouté toutes vos raisons. Mais quelle est la personne indocile dans ses vains scrupules, qui n'en dise pas autant pour s'autoriser dans sa désobéissance? Tournez votre scrupule contre votre indocilité: vous avez l'expérience que vos raisons, dès que vous les dites, ne sont plus des raisons. Il ne faut donc plus les écouter, mais obéir simplement, et ne compter pour rien une imagination vive et impuisable, à laquelle vous vous êtes livrée si longtemps. Je prie notre Seigneur de vous donner sa paix, et je vous suis dévoué en lui sans réserve.

CCCXLVII. (CCCXXII.)

Même sujet.

A Haspres, 29 septembre 1702.

Je suis toujours en peine de vous, madame, et je voudrais vous pouvoir garder à vue, tant je me détie de vos scrupules. J'espère néanmoins que vous aurez à l'avenir des vues qui n'étoient pas auparavant assez distinctes dans votre esprit, et que vous serez plus ferme dans la simplicité que Dieu demande de vous. Je ne puis arriver à Cambrai que mercredi prochain. Si vous pouvez vers ce temps-là dérober M^{me} la comtesse de Souastre à sa compagnie de Vendegies pour un jour ou deux, j'en serai ravi. L'arrivée de M. le comte de Montberon, qui doit arriver à Cambrai vers le même temps, pourra être une forte raison pour faire agréer à ses amies qu'elle fasse une petite absence.

Je vous laisse la paix, dit Jésus-Christ¹: je vous donne ma paix. Je ne vous la donne pas comme le monde donne la sienne.

CCCXLVIII. (CCCXXIII.)

Pratiquer l'exercice de la direction avec un grand esprit de foi et de mort à soi-même.

Vendredi, 13 octobre 1702.

Dieu m'a donné bien des croix, madame; mais je n'en ai jamais porté aucune avec plus de douleur que celle de ce soir. J'espère que Dieu fera tout seul ce qu'il n'a point fait par ma parole. Je le prie de vous faire sentir combien vos réflexions vous trompent, et combien je suis éloigné de ce que vous croyez voir en moi. Supposez même que je fusse tel que vous le croyez, vous ne devriez pas hésiter un moment à suivre le choix de Dieu, et à recevoir ses dons par le canal qu'il auroit choisi. Le canal n'en seroit que plus pur à votre égard, et que plus sûr pour vous porter la grâce sans mélange. Votre délicatesse ne seroit qu'une tentation d'amour-propre qu'il faudroit rejeter, et vous devriez reconnoître, à cette marque, combien vous êtes encore trop sensible aux choses auxquelles il faut mourir.

¹ Joan. XIV. 27.

La direction n'est point un commerce où il doive entrer rien d'humain, quelque innocent et régulier qu'il soit : c'est une conduite de pure foi, toute de grâce, de fidélité, et de mort à soi-même. Qu'importe que la médecine céleste soit dans un vase d'or ou dans un vase d'argile, pourvu qu'il soit présenté de la main de Dieu, et qu'il contienne ses dons. Si j'agis sans goût et avec répugnance par pure fidélité, Dieu en sera plus purement et plus efficacement en moi pour vous. Que voulez-vous, sinon Dieu seul ? Ne vous suffit-il pas ? Voulez-vous lui faire la loi pour rejeter ses dons, à moins qu'il ne les fasse passer par une personne qui suive son goût, et qui contente voire amour-propre ? Peut-on voir une tentation plus marquée que celle-là ? Reconnoissez une miséricorde infinie en Dieu, qui veut, par cet endroit, vous convaincre d'un fonds d'amour-propre très-vif et très-raffiné. N'est-ce pas un grand bonheur que vous nous ayez découvert votre peine ? Vous ne pourriez jamais bien juger toute seule de votre cœur là-dessus.

Je conelus, madame, que, supposé même que je sois disposé comme vous l'avez cru, vous n'en devez être que plus fidèle et plus constante à vous assujétir à l'instrument que Dieu emploie pour vous exercer, et pour vous faire mourir à vous-même. Eh ! peut-il y avoir rien de plus propre à opérer la mort, que la docilité pour un homme qui ne donne aucun aliment à la vie de l'amour-propre ! Reconnoissez donc en simplicité devant Dieu l'excès de la tentation, puisque ce qui vous soulève et vous déconcerte, n'est qu'une peine de la nature, qui ne trouve point de quoi se nourrir, et qui voudroit un appui flatteur.

CCCXLIX. (CCCXXIV.)

Découvrir ses tentations et ses peines intérieures promptement et avec simplicité.

Lundi au soir, 17 octobre 1702.

Vous m'avez causé, madame, une peine que je ne saurois vous exprimer : elle a été suivie d'une joie qui n'a pas été moindre. Au nom de Dieu, ne la troublez pas. Dès que vous verrez maître la tentation sur quelque chose que vous croirez voir, ne vous laissez point aller à juger ; mais hâtez-vous de vous éclaircir avec moi. La simplicité et la fidélité avec laquelle vous m'ouvrirez votre cœur, portera sa grâce avec elle,

et sera votre contre-poison. Je ne vous déguiserai jamais aucun fait, et je vous avouerai les choses les plus capables de vous blesser, plutôt que de les adoucir par le moindre déguisement. Mais ne vous attachez jamais à des vraisemblances : si on doit se délier de son propre sens, et s'en détacher avec une humble docilité, dans les choses même les plus certaines selon nos vues, à plus forte raison doit-on éviter la présomption, l'indocilité et l'attachement à son sens, quand il s'agit de conjectures sur lesquelles on veut deviner contre le prochain. Vous avez même l'expérience de divers mécomptes dans cet art de deviner. Le scrupule doit se tourner contre ces sortes de jugemens téméraires. *La charité croit tout, espère tout, attend tout, et ne soupçonne point le mal*¹. Au contraire, l'amour-propre est délicat, jaloux, soupçonneux, empressé à deviner, et ingénieux pour se tourmenter soi-même. O que la simplicité vous donneroit de paix, et que la paix vous feroit faire de progrès sans interruption ! Mon Dieu, agissons simplement, avec la confiance réciproque que donne l'esprit de Dieu à ceux qui n'écourent que lui, et qui veulent bien s'oublier. Si je vous manquois, ce seroit tant pis pour moi. Dieu ne vous manqueroit pas : des pierres mêmes il en forme des enfans à Abraham.

CCCL. (CCCXXV.)

Même sujet.

Dimanche, 22 octobre 1702.

VOTRE billet d'hier au soir, madame, étoit excellent : c'est Dieu, et non pas vous, qui l'écrivit. Je voudrois vous le faire relire toutes les semaines. Dieu vous le produira pour vous condamner, si vous ne suivez pas ce qu'il contient. Dites-moi tout ; mais d'abord, et tout ira bien. Les plaies qu'on n'ouvre pas d'abord par des incisions, ne font que s'envenimer, il se fait des saes d'apostumes.

J'irai dire la messe, et recevoir des filles à Prémy², mais je ne consens point que vous y veniez, à moins que vous n'en ayez une permission de M. Bourdon, qui ne soit point arrachée. Je veux lui donner, à quelque heure, un rendez-vous chez vous, madame, pour con-

¹ 1 Cor. xiii. 5 et 7. — ² Abbaye de filles, de l'ordre de saint Augustin, à Cambrai.

venir de règles certaines sur les moyens de vous guérir ; mais comme on dit que MM. de Magalotti et du Rencher arrivent ici ce matin , je ne puis compter que sur quelque heure vers le soir. *Que la paix de Dieu , qui surpasse tout sens humain , garde votre cœur et votre intelligence en Jésus-Christ* ¹.

CCCLI. (CCCXXVI.)

Se détacher de ses propres vues, pour suivre la voie de l'obéissance.

Samedi, 4 novembre 1702.

Je ne puis vous parler inutilement, madame ; mais je parlerai à Dieu seul, afin qu'il vous persuade. Il n'y a que lui qui puisse se faire écouter par vous. Pour moi, je ne me rebuiterai jamais ; et je croirois manquer à Dieu, si je vous laissois faire ce que vous projetez. Quand vous partirez de Cambrai, Dieu sera témoin que vous le ferez malgré moi, et contre le fond de votre cœur, qui vous porteroit à une entière docilité, si vous faisiez taire votre propre esprit, pour n'écouter que ce fond, où Dieu règne, dès que tout est en silence, en simplicité et en paix. Encore une fois, je m'oppose, et je m'opposerai sans relâche, pour Dieu, à votre départ. Si vous voulez bien vous fier à Dieu, et à celui dont vous avez tant cru qu'il daigne se servir pour vous conduire à lui, je vous réponds que vous n'aurez aucun embarras, et que les choses que vous craignez ne seront rien dans la pratique. Dieu, quand on s'abandonne à lui, tempère toutes choses : mais par défiance, et par attachement à nos propres vues, nous nous faisons des monstres : et pour des maux qui n'arrivent jamais, nous nous en faisons de réels, qui deviennent irrémédiables. Je vous conjure, par les entrailles de notre Seigneur, et par son amour pour vous, de ne me fermer pas votre cœur, et de ne vous livrer pas à vous-même.

¹ Philip. iv. 7.

CCCLII. (CCCXXVII.)

Contre les scrupules et la recherche des goûts sensibles dans le service de Dieu.

Mardi, 10 novembre 1702.

Vous avez, madame, deux choses qui s'entre-soutiennent, et qui vous font des maux infinis. L'une est le scrupule enraciné dans votre cœur depuis votre enfance, et poussé jusqu'aux derniers excès pendant tant d'années ; l'autre est votre attachement à vouloir toujours goûter et sentir le bien. Le scrupule vous ôte souvent le goût et le sentiment de l'amour, par le trouble où il vous jette. D'un autre côté, la cessation du goût et du sentiment réveille et redouble tous vos scrupules ; car vous croyez ne rien faire, avoir perdu Dieu, et être dans l'illusion, dès que vous cessez de goûter et de sentir la ferveur de l'amour. Ces deux choses devroient au moins servir à vous convaincre de la grandeur de votre amour-propre.

Vous avez passé votre vie à croire que vous étiez toujours toute aux autres, et jamais à vous-même. Rien ne flatte tant l'amour-propre, que ce témoignage qu'on se rend intérieurement à soi-même, de n'être jamais dominé par l'amour-propre, et d'être toujours occupé d'une certaine générosité pour le prochain. Mais toute cette délicatesse, qui paroît pour les autres, est dans le fond pour vous-même. Vous vous aimez jusqu'à vouloir sans cesse vous savoir bon gré de ne vous aimer pas ; toute votre délicatesse ne va qu'à craindre de ne pouvoir pas être assez contente de vous-même : voilà le fond de vos scrupules. Vous en pouvez découvrir le fond par votre tranquillité sur les fautes d'autrui. Si vous ne regardiez que Dieu seul et sa gloire, vous auriez autant de délicatesse et de vivacité sur les fautes d'autrui que sur les vôtres. Mais c'est le *moi* qui vous rend si vive et si délicate. Vous voulez que Dieu, aussi bien que les hommes, soit content de vous, et que vous soyez toujours contente de vous-même dans tout ce que vous faites par rapport à Dieu.

D'ailleurs, vous n'êtes point accoutumée à vous contenter d'une bonne volonté toute sèche et toute nue. Comme vous cherchez un ragoût d'amour-propre, vous voulez un sentiment vif, un plaisir qui vous réponde de votre amour,

une espèce de charme et de transport. Vous êtes trop accoutumée à agir par imagination , et à supposer que votre esprit et votre volonté ne font point les choses , quand votre imagination ne vous les rend pas sensibles. Ainsi tout se réduit chez vous à un certain saisissement , semblable à celui des passions grossières , ou à celui que causent les spectacles. A force de délicatesse , on tombe dans l'extrémité opposée , qui est la grossièreté de l'imagination. Rien n'est si opposé , non-seulement à la vie de pure foi , mais encore à la vraie raison. Rien n'est si dangereux pour l'illusion , que l'imagination à laquelle on s'attache pour éviter l'illusion même. Ce n'est que par l'imagination qu'on s'égare. Les certitudes qu'on cherche par imagination , par goût et par sentiment , sont les plus dangereuses sources du fanatisme.

Il faut prendre le goût sensible , quand Dieu le donne , comme un enfant prend la mamelle quand la mère la lui présente : mais il faut se laisser sevrer quand il plaît à Dieu. La mère n'abandonne et ne rejette point son enfant , quand elle lui ôte le lait pour le nourrir d'un aliment moins doux et plus solide. Vous savez que tous les saints les plus expérimentés ont compté pour rien l'amour sensible , et même les extases , en comparaison d'un amour nu et souffrant dans l'obscurité de la pure foi. Autrement il ne se feroit jamais ni épreuve ni purification dans les âmes : le dépouillement et la mort ne se feroient qu'en paroles , et on n'aimeroit Dieu qu'autant qu'on sentiroit toujours un goût délicieux et une espèce d'ivresse en l'aimant. Est-ce donc là à quoi aboutit cette délicatesse et ce désintéressement d'amour dont on veut se flatter ?

Voilà , madame , le fond vain et corrompu que Dieu veut vous montrer dans votre cœur. Il faut le voir avec cette paix et cette simplicité qui font l'humilité véritable. Être inconsolable de se voir imparfait , c'est un dépit d'orgueil et d'amour-propre : mais voir en paix toute son imperfection , sans la flatter ni tolérer ; vouloir la corriger , mais ne s'en dépiter point contre soi-même , c'est vouloir le bien pour le bien même , et pour Dieu qui le demande , sans le vouloir pour s'en faire une parure et pour contenter ses propres yeux.

Pour venir à la pratique , tournez vos scrupules contre cette vaine recherche de votre contentement dans les vertus. Ne vous écoutez point vous-même : demeurez dans votre centre , où est votre paix. Prenez également le goût et le dégoût. Quand le goût vous est ôté , aimez

sans goûter et sans sentir , comme il faut croire sans voir et sans raisonner.

Surtout ne me cachez rien. Votre délicatesse , qui paroît si régulière , se tourne en irrégularité : rien ne vous éloigne tant de la simplicité , et même de la franchise : elle vous donne des duplicités et des replis que vous ne connoissez pas vous-même. Dès que vous vous sentez hors de votre simplicité et de votre paix , avertissez-moi. L'enfant , dès qu'il a peur , se jette sans raisonner au cou de sa mère. Si vous ne pouvez me parler , au moins dites-moi que vous ne le pouvez pas , afin que je rompe malgré vous les glaces , et que j'exorcise le démon muet.

Vous n'avez jamais rien fait de si bien , que ce que vous fîtes l'autre jour ; gardez-vous bien de vous en repentir : il ne faut ni s'en repentir , ni s'en savoir bon gré. Le prix de ces sortes d'actions consiste dans leur simplicité : il faut qu'elles échappent sans aucun retour : on les gâte en les regardant. Le vrai moyen de faire souvent des choses à peu près semblables , c'est de ne se souvenir point d'avoir fait celle-là.

De plus , je dois vous dire en présence de notre Seigneur , qui voit les derniers replis des consciences , ce que vous n'avez jamais voulu croire jusqu'ici , mais que je ne cesserai jamais de vous dire : c'est que je n'ai jamais senti , jusqu'au moment présent , ni répugnance , ni dégoût , ni froideur , ni peine pour tout ce qui a rapport à vous. Si j'en sentois , je vous le dirois , et je n'en ferois pas moins tout ce qu'il faudroit pour vous aider dans la voie de Dieu. J'espérerois même qu'en vous l'avouant , j'apaiserois votre trouble intérieur : car cette franchise devoit vous toucher. On n'est pas maître de ses goûts et de ses sentimens. Si on ne l'est pas à l'égard de Dieu , faut-il s'étonner qu'on ne le soit pas à l'égard des hommes ? Vous savez qu'on n'en aime et qu'on n'en sert pas moins Dieu , quoi qu'on soit souvent privé de tout goût dans son amour , et qu'on y éprouve des répugnances horribles. Dieu veut bien être aimé et servi de cette façon : il y prend ses plus grandes complaisances : pourquoi n'en feriez-vous pas autant ? Encore une fois , madame , je vous l'avouerois , si Dieu permettoit que je fusse dans cette peine à votre égard ; mais j'en suis infiniment éloigné , et je ne l'ai jamais éprouvée une seule fois.

Mais tout ce que je vous dis ne peut vous persuader : vous voulez croire vos réflexions , plus que mes propres sentimens sur moi-même.

Comment pourriez-vous me croire avec quelque docilité sur d'autres choses, puisque vous refusez de me croire sur ce qui se passe en moi ? Il ne s'agit point de certains motifs subtils, qui peuvent se déguiser dans le cœur : il s'agit de goût et de dégoût sensible, journalier, continu. Vous voulez deviner sur autrui avec infailibilité, et supposer que je sens à toute heure ce que je n'aperçois jamais, ou bien vous voulez croire que je ne fais que vous mentir. Au reste, je vous déclare devant Dieu que je ne vous ai jamais crue fausse, et que je n'ai jamais eu aucune pensée qui approche de celle-là : mais j'ai pensé et je pense encore que votre délicatesse pour prendre tout sur vous, et pour cacher vos peines à celui qui devrait les savoir, vous fait faire des réserves que d'autres font par fausseté. Si c'est là dire que vous êtes fausse, j'avoue que je ne sais pas la valeur des termes. Pour moi, je crois avoir dit que vous n'êtes pas fausse, en parlant ainsi. Oserai-je aller plus loin ? Supposé même (ce qui a toujours été infiniment contraire à ma pensée) que j'eusse dit que vous étiez fausse en certaines démonstrations par délicatesse et par politesse, devriez-vous être si sensible à cette opinion injuste que j'aurois de vous ?

Plusieurs saintes âmes se sont laissé condamner injustement par leurs directeurs prévenus ; elles leur ont laissé croire qu'elles étoient hypocondriques, et elles sont demeurées humbles et dociles sous leur conduite. Pourquoi faut-il que vous soyez si vive sur une prévention infiniment moindre, et que je ne cesse de vous désavouer devant Dieu ? En vérité, madame, Dieu permet, en cette occasion, que tout le venin de votre amour-propre se montre au dehors, afin qu'il sorte de votre fond, et que votre cœur en soit vidé. Vous ne l'aurez jamais pu bien connoître autrement. Pour moi, loin d'être fatigué de vous, et du soin de vous conduire à Dieu, je ne le suis que de vos discrétions. Je ne crains que de n'avoir pas cette prétendue fatigue. Mais vous ne m'échapperez point ; je vous poursuivrai sans relâche, et j'espère que Dieu, après que l'orage sera diminué, vous fera voir combien je suis attaché à vous pour sa gloire. Du moins acquiescez en général à ce que vous ne voyez pas encore pendant le trouble de votre cœur. Unissez-vous à moi devant Dieu, pour le laisser opérer en vous ce que la nature révoltée craint. Déférez-vous non-seulement de votre imagination, mais encore de votre esprit, et des vues qui vous paraissent les plus claires. Pour moi, je vais prier sans relâche pour vous ; mais

je le fais avec une amertume et une souffrance intérieure, qui est pis que la fièvre. Je vous conjure, au nom de Dieu et de Jésus-Christ notre vie, de ne sortir point de l'obéissance. Je vous attends, et rien ne peut me consoler que votre retour.

CCCLIII. (CCCXXVIII.)

La volonté de Dieu rend agréables les occupations les plus pénibles. S'abstenir de retours subtils sur soi-même.

Samedi, 2 décembre 1702.

Je voudrais bien vous aller voir, madame ; mais je n'en ai pas le temps. Il faut que je confère avec le Chapitre pour un procès, que j'expédie, que j'écrive des lettres, que j'examine un compte. O que la vie seroit laide dans un détail si épineux, si la volonté de Dieu n'embellissoit toutes les occupations qu'il nous donne ! C'est être libre, que de consentir à ne l'être pas pour porter un joug si aimable. Il vaut mieux essayer des chicanes dans l'ordre de Dieu, que d'être dans la plus sublime contemplation de Dieu même sans son ordre. On retrouve Dieu, en paroissant le perdre pour lui obéir. Pour vous, madame, vous êtes dans la liberté entière que donnent le silence et la solitude : jouissez-en en pleine paix. Mais malheur à quiconque est avec soi-même ! il n'est plus seul. Il n'y a plus de vrai silence dès qu'on s'écoute. Après s'être écouté, on se répond, et dans ce dialogue d'un subtil amour-propre, on fait taire Dieu. La paix est pour vous dans une simplicité très-délicate. Mandez-moi de vos nouvelles, si vous le pouvez. Deux mots me mettront en repos pour vous. Il me tarde de vous aller voir au désert de la Thébaïde.

CCCLIV. (CCCXXIX.)

Voir ses imperfections avec humilité, mais sans trouble.

A Cambrai, 18 décembre 1702.

Les moindres commencemens de peine me font peur pour vous, madame. Ce n'est pas la peine que je crains, mais l'infidélité qui la fait écouter. Au nom de Dieu, ne vous y laissez pas aller, et demeurez dans cette heureuse simplicité dont la paix est le centuple promis dès cette vie. Surtout n'interrompez point vos com-

munions. Mandez-moi, s'il vous plaît, comment votre cœur est aujourd'hui, et si vous avez communiqué ce matin. Tandis qu'on ne peut supporter avec paix les imperfections où l'on est tombé, c'est un reste d'amour-propre soulevé et dépité de ne se trouver point parfait. Au contraire, l'amour de Dieu donne une humiliation profonde, mais paisible et sans trouble, parce qu'elle est exempte de tous les dépits de l'orgueil. L'amour-propre gâte tout, quand il veut raccommo-der le passé. Il voudroit faire de belles choses, et prendre sur lui plus qu'il ne pourroit porter. Il cherche à flatter les hommes, pour se flatter soi-même par un subtil contre-coup; et il le veut faire contre l'attrait de Dieu, parce qu'il craint moins de résister secrètement à Dieu sous de beaux prétextes, que de choquer les hommes en manquant de délicatesse et de régularité. Si vous voulez faire crever toute la grandeur de l'amour-propre par une véritable petitesse, tâchez, quand vous verrez M^{me} d'Oisy, de lui montrer à nu la misère de votre cœur, et de lui dire ce que vous ne pouvez plus faire, en ajoutant tout ce que vous pouvez lui offrir sans sortir de vos bornes. J'irai demain vous demander ce que Dieu fait en vous, et ce que vous faites avec lui. Je le prie souvent pour vous.

cupe, à Dieu qui voudroit vous occuper. Il veut que vous soyez toute pleine de lui, et vous l'interrompez indignement en repassant sans cesse tout ce que vous avez, non pas voulu et cru, mais rêvé et songé. O quelle infidélité, dont vous ne faites aucun scrupule! Vous coulez le mouche-ron, et vous avalez le chameau.

Dieu ne peut rien faire en vous, parce que vous préférez votre imagination à sa grâce, et à la conviction intime de votre conscience. Vous me dites toujours: Que ferai-je? Ce que vous ne faites point, et ne voulez pas faire: c'est de laisser tomber la tentation dès sa première pointe; c'est de dire tout: c'est de ne douter jamais volontairement, ni de ce qu'on vous dit, ni du secours de Dieu pour l'exécuter; c'est de vouloir faire quand vous n'avez point de goût consolant, et quand vous êtes obscurcie, comme quand vous êtes dans la lumière et la consolation. Croyez, et il vous sera donné selon votre foi. Écoutez Dieu, et vous n'écoutez plus vos imaginations. Que ne donnerois-je point pour vous voir enfin respirer dans la liberté des enfans de Dieu!

Je suis ravi d'apprendre, depuis ma lettre écrite, par M. l'abbé de Langeron, que vous avez le cœur en paix.

CCCLV. (CCCXX.)

Même sujet.

25 janvier 1703.

CCCLVI. (CCCXXXI.)

Eviter les retours trop subtils sur soi-même.

Lundi, ... février 1703.

J'ENVOIE savoir de vos nouvelles, madame, et je souhaite de tout mon cœur que vous en ayez de bonnes à me donner. Mon Dieu, qu'il y auroit de plaisir à vous voir tranquille, simple, désoccupé de vos retours et de vos vaines délicatesses sur vous-même! Vous faites votre trouble et votre supplice: Dieu feroit alors votre paix et votre consolation. Vous le quittez à toute heure contre son attrait, pour discourir avec vous-même sur vos fautes. Hé bien! supposons ces fautes; qu'y a-t-il à faire? Les réparer par l'amour, dans l'oubli de tout amour-propre. Le trouble ne répare rien, et gâte tout. L'oraison dominicale efface les péchés véniels. Par où le fait-elle? C'est par l'amour, qui dit, *Notre Père qui êtes au ciel*. Aimez ce Père; dites-lui que sa volonté se fasse, et toutes ces fautes qui vous troublent seront consumées dans le feu de l'amour. Comparez ce qui vous oc-

Je suis véritablement fâché, madame, de ce que nous n'avons point M. le marquis de Montberon; mais Dieu prend plaisir à déranger tout, et ce dérangement vaut mieux que tous les plans de notre sagesse. Il sait bien où il attend chaque homme, et il l'y mène, lors même que cet homme semble lui échapper. M. le marquis a le cœur bon; il ne bait point la religion; il ne met rien d'invincible entre lui et elle. Il faut faire comme Dieu, et l'attendre. Dieu ne veut d'inquiétude ni pour nous ni pour notre prochain.

Comment vous portez-vous? C'est toujours votre faute quand votre santé va mal. On peut dire de la paix du cœur ce que le Sage dit de la sagesse¹: *Tous les biens viennent avec elle*. D'une certaine fidélité simple et tranquille dépendent le sommeil, l'appétit, les digestions, la

¹ Sap. vii. 11.

vigueur pour les promenades. S'il ne vous est pas permis de vous tuer, tournez votre scrupule contre vos scrupules mêmes, qui vous tuent manifestement. Je ne crains que les retours volontaires et d'infidélité. Je ne vous demande que le retranchement de ceux-là; le reste ne dépend pas de vous. Dieu saura bien le modérer, et tout ce qui vient immédiatement de lui seul, sans infidélité de notre part, est sans trouble, et porte sa consolation. O que je voudrois vous voir pleine de Dieu, et vide de vous-même!

CCCLVII. (CCCXXXII.)

La vue de nos imperfections ne doit pas nous faire perdre la paix et la confiance.

A Vaucelles, mercredi 8 mai 1703.

Je ne saurois, madame, être plus long-temps absent de Cambrai, sans vous demander de vos nouvelles. Je souhaite que vous ne puissiez pas m'en dire, faute d'en savoir. Il y a une illusion très-subtile dans vos peines, car vous vous paroissez à vous-même toute occupée de ce qui est dû à Dieu, et de sa pure gloire; mais dans le fond, c'est de vous dont vous êtes en peine. Vous voulez bien que Dieu soit glorifié, mais vous voulez qu'il le soit par votre perfection, et par là vous rentrez dans toutes les délicatesses de votre amour-propre. Ce n'est qu'un détour raffiné, pour rentrer, sous un plus beau prétexte, en vous-même. Le vrai usage à faire de toutes les imperfections qui vous paroissent en vous, est de ne les justifier ni condamner (car ce jugement ramèneroit tous vos scrupules); mais de les abandonner à Dieu, conformant votre cœur au sien sur ces choses que vous ne pouvez éclaircir, et demeurant en paix, parce que la paix est d'ordre de Dieu, en quelque état qu'on puisse être. Il y a en effet une paix de confiance que les pécheurs mêmes doivent avoir dans la pénitence de leurs péchés. Leur douleur est paisible, et mêlée de consolation. Souvenez-vous de cette bonne parole qui vous a touchée : *Le Seigneur n'est point dans le trouble*¹.

Si vous ne pouvez pas me mander des nouvelles de votre intérieur, mandez-m'en de votre santé. N'en avez-vous point de M. le comte de Montberon ?

CCCLVIII. (CCCXXXIII.)

De la vue et de la mort de l'amour-propre.

Oui, je consens avec joie que vous m'appeliez votre père; je le suis, et le serai toujours. Il n'y manque qu'une pleine persuasion et confiance de votre part; mais il faut attendre que votre cœur soit élargi. C'est l'amour-propre qui le resserre. On est bien à l'étroit, quand on se renferme au dedans de soi; au contraire, on est bien au large, quand on sort de cette prison, pour entrer dans l'immensité de Dieu et dans la liberté de ses enfans.

Je suis ravi de vous voir dans les impuissances où Dieu vous réduit. Sans ces impuissances, l'amour-propre ne pouvoit être ni convaincu ni renversé. Il avoit toujours des ressources secrètes et des retranchemens impénétrables dans votre courage et dans votre délicatesse. Il se cachoit à vos propres yeux, et se nourrissoit du poison subtil d'une générosité apparente, où vous vous sacrifiez toujours pour autrui. Dieu a réduit votre amour-propre à crier les hauts cris, à se démasquer, à découvrir l'excès de sa jalousie. O que cette impuissance est douloureuse et salutaire tout ensemble! Tant qu'il reste de l'amour-propre, on est au désespoir de le montrer; mais tant qu'il y a encore un amour-propre à poursuivre jusque dans les derniers replis du cœur, c'est un coup de miséricorde infinie que Dieu vous force à le laisser voir. Le poison devient un remède. L'amour-propre poussé à bout ne peut plus se cacher et se déguiser. Il se montre dans un transport de désespoir: en se montrant, il déshonore toutes les délicatesses, et dissipe les illusions flatteuses de toute la vie: il paroît dans toute sa difformité. C'est vous-même idole de vous-même, que Dieu met devant vos propres yeux. Vous vous voyez, et vous ne pouvez vous empêcher de vous voir. Heureusement vous ne vous possédez plus, et vous ne pouvez plus empêcher de vous laisser voir aux autres. Cette vue si honteuse d'un amour-propre démasqué fait le supplice de l'amour-propre même. Ce n'est plus cet amour-propre si sage, si discret, si poli, si maître de lui-même, si courageux pour prendre tout sur soi et rien sur autrui. Ce n'est plus cet amour-propre qui vivoit de cet aliment subtil de croire qu'il n'avoit besoin de rien, et qui, à force d'être grand et

¹ III Reg. XIX. 11.

généreux, ne se croyoit pas même un amour-propre. C'est un amour-propre d'enfant jaloux d'une pomme, qui pleure pour l'avoir. Mais à cet amour-propre enfantin est joint un autre amour-propre bien plus tourmentant. C'est celui qui pleure d'avoir pleuré, qui ne peut se taire, et qui est inconsolable de ne pouvoir plus cacher son venin. Il se voit indiscret, grossier, importun, et il est forcé de se voir dans cette affreuse situation. Il dit comme Job¹ : *Ce que je craignois le plus est précisément ce qui m'est arrivé.*

En effet, pour faire mourir l'amour-propre, ce que nous craignons le plus est précisément ce qui nous est le plus nécessaire. Nous n'avons pas besoin, pour mourir, que Dieu attaque en nous ce qui n'est ni vil ni sensible. L'opération de mort ne prend que sur la vie du cœur : tout le reste n'est rien. Il vous falloit donc ce que vous avez, un amour-propre convaincu, sensible, grossier, palpable. Il ne vous reste qu'à vouloir bien le voir en paix : voir en paix cette misère, c'est ne l'avoir plus. Vous demandez des remèdes pour guérir. Il ne s'agit point de guérison, mais au contraire de mort. Laissez-vous mourir : ne cherchez par impatience aucun remède : mais prenez garde qu'un certain courage pour se passer de tout remède, seroit un remède déguisé et une ressource de vie maudite. Il ne faut point chercher de remède pour consoler l'amour-propre : mais il ne faut pas cacher le mal. Dites tout par simplicité et par petitesse, puis laissez-vous mourir. Ce n'est pas se laisser mourir, que de retenir quelque chose avec force. La faiblesse est devenue votre unique partage. Toute force est à contre-temps ; elle ne serviroit qu'à rendre l'agonie plus longue et plus violente. Si vous expirez de faiblesse, vous en expirez plus tôt et moins rudement. Toute vie mourante n'est que douleur. Tous les cordiaux deviennent poison au patient frappé à mort, et attaché sur la roue pour y expirer. Que lui faut-il ? Rien que le coup de grâce ; nul aliment, nul soutien. Si on pouvoit l'affoiblir pour avancer sa mort, on abrégeroit ses souffrances : mais on n'y peut rien, et il n'y a que la main qui l'a attaché et frappé, qui puisse le délivrer de ce reste de vie cruelle.

Ne demandez donc ni remèdes, ni alimens, ni mort. Demander la mort, c'est impatience ; demander des remèdes ou des alimens, c'est vouloir retarder l'œuvre de mort. Que faut-il donc ! Se

délaisser ; ne rien rechercher, ne rien retenir : dire tout, non par recherche de consolation, mais par petitesse et non-résistance. Il faut me regarder, non comme la ressource de vie, mais comme l'instrument de mort. De même qu'un instrument de vie seroit mauvais, s'il ne vivoit pas ; un instrument de mort seroit à contre-sens, s'il nourrissoit la vie, au lieu de l'éteindre et de donner le coup de la mort. Souffrez donc que je sois, ou du moins que je vous paroisse sec, dur, indifférent, impitoyable, importuné, dégoûté, plein de mépris. Dieu sait combien tout cela est contraire à la vérité, mais il permet que tout cela paroisse ; et c'est bien plus par ces choses fausses et imaginaires, que par mon affection et mon secours réel, que je vous suis utile : puisqu'il s'agit, non d'être appuyé et de vivre, mais de manquer de tout et de mourir.

CCCLIX. (CCCXXXIV.)

Ne point écouter l'imagination.

A Haroueze, 21 mai 1703.

Voici une occasion, ma chère fille, pour vous donner de mes nouvelles : j'aurois bien voulu recevoir des vôtres. J'espère que notre Seigneur vous aura gardée contre vous-même pour vous conserver la paix. L'état des apôtres, entre l'ascension du Fils de Dieu et la descente du Saint-Esprit, étoit un état d'oraison et de retraite, où ils attendoient la *Vertu d'en haut*. La préparation que je vous demande pour recevoir le Saint-Esprit, est de ne point écouter le vôtre. L'inquiétude est le seul obstacle que je crains : je ne me défie que de vous. Laissez tomber toutes vos pensées de doute et de scrupule ; laissez-les bruir dans votre imagination, comme des mouches dans une ruche : si vous les excitez, elles s'irriteront, et vous feront beaucoup de mal : si vous les laissez sans y mettre la main, vous n'en aurez que le bourdonnement et la peur. Accoutumez-vous à demeurer en paix dans votre fond, malgré votre imagination agitée.

Voici ma course bien avancée : je n'ai plus de visites à faire que pour peu de jours, et je serai samedi prochain à midi à Cambrai. Cependant je vous porte souvent devant Dieu, afin qu'il vous plie et vous rende souple à son gré. Laissez-le faire, et soyez fidèle. Il sait à quel point je vous suis dévoué.

¹ Job. III, 25.

CCCLX. (CCCXXXV.)

Contre les inquiétudes de l'amour-propre.

A Cambrai, 10 juin 1703.

Je vous envoie, madame, une lettre que j'ai reçue pour vous. Je ne vous l'envoyai point hier, parce que j'espérois de vous l'aller rendre moi-même : mais diverses occupations m'en ôtèrent la liberté. Me voilà embarqué dans notre concours : pendant qu'il durera, je serai presque hors d'état d'aller chez vous ; mais je ne laisserois pas de le faire, dès que je saurois que vous auriez le moindre besoin de moi. Je souhaite que ce besoin n'arrive pas, et que Dieu vous suffise, sans sa petite et inutile créature. La simplicité de l'amour porte avec soi quelque chose qui se suffit à soi-même, et qui est un commencement de béatitude. Malheur à qui trouble cette simplicité par des réflexions d'amour-propre ! Donnez-moi de vos nouvelles, sans songer à ce que vous me manderez : ce sont là les bonnes lettres.

CCCLXI. (CCCXXXVI.)

Ne pas s'ingérer facilement dans la direction des autres ; supporter en paix la vue de ses misères.

Dimanche, jour de la saint Jean, 1703.

J'ai plusieurs carrosses et huit chevaux qui ne font rien. Le temps ne me permet pas d'aller me promener ; de plus, je n'y vais jamais qu'à deux chevaux : ainsi je puis vous en prêter six avec un carrosse, sans me priver de rien pour mes promenades. Si vous n'acceptez pas cette offre, ma chère fille, je boudrai long-temps.

Puisque vous êtes emmaillotée, pourquoi n'êtes-vous pas petit enfant ? Voulez-vous n'avoir de l'enfance que le maillot ? Il en faut avoir la simplicité. Votre amie est bonne selon son degré ; mais il faut aimer Dieu plus qu'elle. Il vous veut dans la liberté de votre solitude ; il ne vous appelle point à la conduire : il ne souffre point que vous vous gâtiez, et que vous la gâtiez, pour contenter son amour-propre, et le vôtre par contre-coup. Demeurez donc en paix dans votre petit désert. Contentez-vous de la consoler et de l'édifier, sans aucune suite de soins, quand elle vous va voir. Le surplus ne

seroit qu'un ragoût d'amour-propre pour vous et pour elle.

Pour moi, souvenez-vous que je ne vous suis donné que pour vous appauvrir et vous dénuer. Vous voudriez vous trouver en Dieu toute parfaite, toute digne de lui, toute pleine d'amour, et sans aucun défaut : mais il faut dire, à la vue de l'Époux, comme saint Jean : *Il faut qu'il croisse, et que je diminue*¹. Je ne vous suis bon qu'à vous faire décroître, qu'à vous rapetisser, qu'à vous accoutumer au vide, au néant, à porter les privations en pure foi. Quand vous y serez accoutumée, vous reconnoîtrez que ce n'est pas l'amour de Dieu, mais celui de nous-mêmes, qui nous rend si délicats et si désolés, dès que nous ne sentons pas en nous l'abondance spirituelle.

Dieu vous bénisse, et vous apprenne à être en paix, sans paix sensible et goûtée. Tout le reste est plus imagination que réalité d'amour et de foi.

CCCLXII. (CCCXXXVII.)

S'accoutumer à la privation des goûts sensibles.

A Cambrai, lundi 30 juillet 1703.

Il y a long-temps, ma chère fille, que rien ne m'a fait un plus sensible plaisir que votre lettre d'hier. Elle vient *d'un seul trait*, comme vous le dites : c'est ainsi qu'il faut s'épancher sans réflexion. Il faut vous accoutumer à la privation. La grande peine qu'elle cause montre le grand besoin qu'on en a. Ce n'est qu'à cause qu'on s'approprie la lumière, la douceur et la jouissance, qu'il faut être dénué et désapprouvé de toutes ces choses. Tandis qu'il reste à l'âme un attachement à la consolation, elle a besoin d'en être privée. Dieu goûté, senti et bienfaisant, est Dieu ; mais c'est Dieu avec des dons qui flattent l'âme. Dieu en ténèbres, en privations et en délaissemens, est tellement Dieu, que c'est Dieu tout seul, et nu pour ainsi dire. Une mère qui veut attirer son petit enfant se présente à lui les mains pleines de douceurs et de jouets ; mais le père se présente à son fils déjà raisonnable, sans lui donner aucun présent. Dieu fait encore plus ; car il voile sa face, il cache sa présence, et ne se donne souvent aux âmes qu'il veut épurer, que dans la profonde nuit de la pure foi. Vous pleurez, comme

¹ Joan. III, 30.

un petit enfant, le bonbon perdu. Dieu vous en donne de temps en temps. Cette vicissitude console l'âme par intervalles, quand elle commence à perdre courage, et l'accoutume néanmoins peu à peu à la privation.

Dieu ne veut ni vous décourager ni vous gêner. Abandonnez-vous à cette vicissitude qui donne tant de secousses à l'âme, et qui, en l'accoutumant à n'avoir ni état fixe ni consistance, la rend souple et comme liquide pour prendre toutes les formes qu'il plaît à Dieu. C'est une espèce de fonte du cœur. C'est à force de changer de forme qu'on n'en a plus aucune à soi. L'eau pure et claire n'est d'aucune couleur ni d'aucune figure : elle est toujours de la couleur et de la figure que lui donne le vase qui la contient. Soyez de même en Dieu.

Pour les réflexions pénibles et humiliantes, soit sur vos fautes, soit sur votre état temporel, regardez-les comme des délicatesses de votre amour-propre. La douleur sur toutes ces choses est plus humiliante que les choses mêmes. Mettez le tout ensemble, la chose qui afflige avec l'affliction de la chose, et portez cette croix sans songer ni à la secouer ni à l'entretenir. Dès que vous la porterez avec cette indifférence pour elle, et cette simple fidélité pour Dieu, vous aurez la paix ; et la croix deviendra légère dans cette paix toute sèche et toute simple. Mandez-moi votre fond ; envoyez-moi tout votre cœur. Ne craignez de me demander ni visite, ni lettre, ni autre chose plus forte. Tout est à vous sans réserve en notre Seigneur.

CCCLXIII. (CCCXXXVIII.)

Il se réjouit de voir la comtesse plus tranquille.

A Cambrai, mercredi 8 août 1703.

M. le comte de Montberon vient de me soulager le cœur en m'assurant, ma chère fille, que vous êtes aujourd'hui plus tranquille. Dieu en soit béni. Je suis trop sec, trop distrait, trop occupé d'ailleurs, trop peu compatissant ; mais j'ai bonne volonté, et les moindres rayons de consolation que j'entrevois en vous me donnent une joie que je ne puis vous exprimer. Dieu nous a mis en lui. Supportez-moi, et soyez persuadée que vous ne sauriez me fatiguer. Vous ne m'échapperez point, et Dieu ne le permettra pas. J'ai reçu une lettre de M^{me} la duchesse de Mortemart pleine des choses les plus fortes et les plus cordiales pour vous.

CCCLXIV. (CCCXXXIX.)

Desseins de Dieu en permettant nos tentations et nos peines intérieures.

Jeu-li, 23 août 1703.

Vous voyez bien, ma chère fille, que toutes vos peines ne viennent jamais que de jalousie, ou de délicatesse d'amour-propre, ou d'un fonds de scrupule qui est encore un amour-propre enveloppé. D'ailleurs ces peines portent toujours le trouble avec elles. Leur cause et leur effet montrent clairement qu'elles sont de véritables tentations. L'esprit de Dieu ne nous occupe jamais des sentimens de l'amour-propre ; et loin de nous troubler, il répand la paix dans le cœur. Qu'y a-t-il de plus marqué pour la tentation, que de vous voir dans un demi-désespoir, révoltée contre tout ce qui vous est donné de Dieu pour aller à lui ? Ce soulèvement n'est point naturel ; mais Dieu permet que la tentation vous pousse aux plus grandes extrémités, afin que la tentation soit plus facile à reconnoître. Il permet aussi que vous tombiez dans certaines choses très-contraires à votre excessive délicatesse et discrétion, aux yeux d'autrui, pour vous faire mourir à cette délicatesse et à cette discrétion, dont vous étiez si jalouse. Il vous fait perdre terre, afin que vous ne trouviez plus aucun appui sensible, ni dans votre propre cœur, ni dans l'approbation du prochain. Enfin il permet que vous croyiez voir le prochain tout autre qu'il n'est à votre égard, afin que votre amour-propre perde toute ressource flatteuse de ce côté-là. Le remède est violent ; mais il n'en falloit pas moins pour vous déposer de vous-même, et pour forcer tous les retranchemens de votre orgueil. Vous voudriez mourir, mais mourir sans douleur en pleine santé. Vous voudriez être éprouvée, mais discerner l'épreuve, et lui être supérieure en la discernant. Les juriconsultes disent, sur les donations : *Donner et retenir ne vaut*. Il faut même donner tout ou rien, quand Dieu veut tout. Si vous n'avez pas la force de le donner, laissez-le prendre.

Votre franchise sur M^{me} d'Oisy, loin d'être une faute, est ce que vous avez fait de mieux. Plût à Dieu que vous fissiez souvent de même ! Mais vos entortillemens vous empêchent de montrer votre mal. Comment voulez-vous qu'on le guérisse, quand on ne peut pas même

le savoir? Croyez-vous qu'on devine? Parlez comme vous croyez que vous parleriez à la mort. Demeurons unis, Dieu le veut, avec ce qui nous est uni en lui et pour lui. Pardon de mes fautes.

CCCLXV. (CCCXL.)

Se soutenir par la vie de foi au milieu des croix.

Lundi au soir, 23 septembre 1703.

Je croyais, ma chère fille, vous aller voir ce soir; mais je n'ai pu le faire: on m'a tenu malgré moi. J'en ai le cœur peiné; car je voulois m'aller consoler avec vous sur la pauvre mad....., que j'aime fort, et qui est bien malade. Tout est croix: je n'ai aucun goût que d'amertume. Mais il faut porter en paix ce qui est le plus pesant: encore n'est-ce point porter ni traîner; c'est demeurer accablé et enseveli. Je souhaite que Dieu vous épargne autant qu'il le faut pour vous donner de quoi souffrir: c'est le pain quotidien. Dieu seul en sait la juste mesure, et il faut vivre de foi sur les moyens de mort, pour croire, sans le voir, que Dieu proportionne avec une certaine miséricorde l'épreuve au secours qui est en nous à notre insu. Cette vie de foi est la plus profonde de toutes les morts.

Mon Dieu, qu'il me tarde de vous voir! Croyez-le, et soyez docile: croyez-le sans le le voir; foi sur cela comme sur tout le reste. O que vous m'êtes chère en celui qui le veut? Cela croit tous les jours en moi; mais quand je vous verrai, je ne vous dirai peut-être rien.

CCCLXVI. (CCCXLI.)

Ne pas s'inquiéter des jugemens des hommes.

A Cambrai, 4 octobre 1703.

Je vous plains, ma chère fille, quoique jamais douleur n'ait eu moins de fondement que la vôtre: n'importe, vous souffrez beaucoup, et je souffre avec vous. Mais souffrez que je vous représente l'illusion où vous êtes. D'un côté, vous dites: *Il faut vivre dans la simplicité de l'amour, ou mourir dans le désespoir du travail.* D'un autre côté, vous dites: *Je ne puis rester ici sans une humiliation affreuse et continuelle.* C'est la crainte de l'humiliation qui vous trou-

ble, et qui vous révolte contre l'ordre de Dieu, pendant que vous ne parlez que de *vivre dans la simplicité de l'amour*. Au reste, vous entrâtes dans la conversation avec moi, étant *tranquille, soumise à Dieu et à moi....., et très-persuadée que rien ne vous empêcherait d'obéir, pas même la crainte de vous laisser voir avec toutes vos misères*. Vous étiez donc bien dans ce moment-là. Qu'est-ce qui vous changea tout à coup? C'est votre imagination que vous suivez par infidélité. Dès que vous avez commencé à écouter la tentation et à résister à Dieu, vous êtes livrée à vous-même, et vous n'êtes plus la même personne: la résistance à Dieu vous met dans une espèce de possession. Mais je compte pour rien toutes vos saillies, et je ne me lasserai jamais de vous poursuivre, pour vous ramener. Demandez à Dieu, Dieu même, afin qu'il vous dompte. Je vous irai voir demain, et nous parlerons de tout.

Saint François étoit bien éloigné de craindre l'humiliation: il ne se seroit guère mis en peine des jugemens de M^{me} d'Oisy. O mon Dieu, que vous êtes encore vaine dans vos délicatesses, puisque l'idole d'un cœur généreux et romanesque est ce que vous ne pouvez sacrifier à Dieu, et que vous voulez lui manquer, plutôt que de paroître une amie imparfaite! Revenez à Dieu, et sortez de vous. *Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon*¹.

CCCLXVII. (CCCXLII.)

Supporter patiemment la vue de nos défauts.

Lundi au soir, 3 novembre 1703.

COMMENT pouvez-vous vous imaginer que je puisse être tenté de vous abandonner? C'est moi qui ne veux pas que vous m'abandonniez. Aucun de vos défauts ne me lasse. Je voudrais que vous les puissiez voir comme je les vois, et que vous les supportassiez avec la même paix dont je les supporte: ils se tourneroient tous à profit pour vous. Quand Dieu vous laisse un peu respirer, vous voyez sa bonté; mais dès qu'il recommence en vous son ouvrage, vous défaites ce qu'il fait à mesure qu'il y travaille. Vous écoutez votre imagination, jusqu'à n'écouter plus ni Dieu, ni l'homme qui doit vous parler en son nom. Vous êtes alors indocile, et comme possédée d'un esprit de désespoir. Ce n'est point

¹ Act. ix, 5.

la peine qui cause l'infidélité ; mais c'est l'infidélité qui cause la peine. Une certaine douleur paisible dans l'obscurité et dans la sécheresse ne seroit rien que de bon. Il faut bien souffrir pour mourir ; le dépouillement ne se fait pas sans douleur . mais le trouble du fond ne vient que de l'infidélité avec laquelle vous écoutez la tentation. C'est dès le commencement qu'il faudroit lui fermer vos oreilles. Votre imagination, qui vous tente, est ensuite ce qui vous punit ; car elle fait votre supplice. Ne la croyez plus , mais croyez-moi. Vous m'avez rendu triste depuis hier. Au nom de Dieu , consolez-moi. Il me tarde de vous aller voir , et de vous trouver meilleure que vous n'étiez hier. Faut-il que je vous rende méchante ?

Ne vous rembarquez point avec M^{me} d'Oisy ; je n'y consens pas. Dieu ne le veut point , et il n'y a que l'amour-propre qui le veuille en vous. Je vais demain à quatre lieues d'ici voir M. de Sans cela je vous irois voir. J'enverrai vos deux lettres, si je ne les brouille pas dans le chaos de mes paperasses.

CCCLXVIII. (CCCXLIII.)

Ne point se tourmenter pour trouver dans son cœur l'amour de Dieu.

1^{er} jour de l'an 1704.

J'ai beaucoup de peine à condamner à la mort ces trois petits innocens. Blondel a envie de les associer à sa troupe d'oiseaux. Ils chantent un peu, et ne connoissent pas le péril ; car mon vieux chat a rappelé son ancienne vigueur et toutes ses finesses, pour les attraper.

O que je vous souhaite une bonne année , toute simple et toute unie ! Le sentiment ne dépend pas de nous ; il n'y a que la volonté. Notre volonté même ne peut pas être approfondie ; on ne trouve pas son propre vouloir , comme on trouve son gant dans sa main , en sorte qu'on puisse dire : Le voici. Vous qui aimez M. votre fils , vous ne vous tourmentez point pour trouver dans votre cœur cette amitié, comme vous vous tourmentez pour y trouver l'amour de Dieu. On se contente de vouloir aimer , et d'agir le mieux qu'on peut , suivant ce fonds d'amour. Dieu n'a point une délicatesse épineuse , comme nous. Allons droit avec lui, et tout est fait.

CCCLXIX. (CCCXLIV.)

Avantages des croix et des peines intérieures.

Lundi , 28 janvier 1704.

Nox. je ne saurois , ma chère fille , être en peine pour vous des choses qui vous agitent tant ; mais je suis bien loin de les mépriser : au contraire , j'y fais une singulière attention. Je sais que Dieu choisit exprès ces choses sans fondement, pour nous éprouver d'une façon qui est tout ensemble rigoureuse et humiliante. La délicatesse de notre orgueil a besoin de cet assainissement de nos croix. Il faut qu'elles soient imaginaires , et qu'elles nous surmontent ; il faut que nous soyons accablés par notre propre imagination , et que nos propres chimères nous crucifient. Loin de mépriser ces choses , j'y reconnois le doigt de Dieu. C'étoit précisément ce qu'il vous falloit. Je vous plains de tout mon cœur ; mais je vois une grande miséricorde dans cette grande misère. Consolons-nous de la douloureuse opération, par le bien qu'elle fera. Nous ne sommes ici-bas que pour souffrir , mourir, sacrifier , perdre sans aucune réserve. Comme la moindre partie morte, dans les chairs vivantes, fait souffrir des douleurs étranges, de même le moindre reste de vie dans une ame mourante fait un supplice affreux. Ne laissons donc rien de cette vie secrète et maligne en nous. Il faut que Dieu nous arrache tout : ne repoussons pas sa main crucifiante ; ce seroit à recommencer. Je vous irai voir tantôt.

CCCLXX. (CCCXLV.)

Abandon à Dieu dans les afflictions.

Mardi , 29 janvier 1704.

Je souffre , ma chère fille , de vous laisser seule : mais je n'ose sortir de céans , parce que voici l'heure où il est naturel que M. le comte de Montberon arrive , et que je ne dois pas le faire attendre. Il ne faut perdre aucun des premiers momens pour le préparer , et pour adoucir sa surprise. Pendant que je serai avec lui , Dieu sera avec vous. O le doux entretien, pourvu qu'on soit dans le silence d'acquiescement ! Il se plaît avec les ames affligées ; il est le Dieu de toute consolation. Ne retenez ni ne nourrissez

point votre douleur ; portez-la en esprit d'abandon. Dieu mesure la tentation aux forces que son amour donne ; il faut que l'amour se taise, souffre, et fasse tout lui seul.

CCCLXXI. (CCCXLVI.)

User de patience avec soi-même, comme avec le prochain.

Dimanche, 10 février 1704.

Je serai ravi que vous veniez au sermon, ma chère fille. Venez-y, je vous prie : suivez librement ce qui vous vient dans l'esprit, pour vous soulager. Vous ne sauriez trop vous accoutumer à vous supporter. Pour moi, je n'ai aucune peine à votre égard, que celle de vous voir souffrir. Il faut user de patience avec vous-même, comme avec un autre. Le support n'est pas moins pour nous que pour le prochain. On se supporte sans se flatter, de même qu'on le fait pour autrui. Bonjour jusqu'au sermon.

CCCLXXII. (CCCXLVII.)

Sacrifier sa volonté à celle d'autrui ; élargir son cœur.

Dimanche au soir, 10 février 1704.

La souplesse de volonté pour céder à celle d'autrui vaut mieux que tous les sermons. C'est par un excès de précaution pour votre santé, ou par quelque délicatesse de bienséance, que M. le comte de Montberon vous aura apparemment refusé cette complaisance : c'est la moindre chose du monde. Il faut s'accommoder à ses vues : c'est le moins que vous puissiez lui sacrifier, qu'un sermon. C'est le meilleur homme que je connoisse. Le sermon ne vous convenoit point, et vous devez être bien consolée de ne l'avoir pas entendu. Quatre petits mots, qui échappent après un long silence au coin de votre feu, sont bien meilleurs. Élargissez, élargissez votre pauvre cœur. Dieu n'est point à son aise dans les cœurs rétrécis. Le vrai amour est trop simple pour être scrupuleux. *Là où est le Seigneur, là est la liberté*¹.

¹ II Cor. III. 17.

CCCLXXIII. (CCCXLVIII.)

Retrancher les subtilités inquiètes sur soi-même.

Mardi, 4 mars 1704.

J'avois bien cru, ma chère fille, que j'aurois plus de joie que vous. Dieu soit béni. Voilà les créanciers en sûreté, et M^{me} la comtesse de Souastre aura une succession. J'espère que ce sera tard. Il faut songer à vendre au moins une terre. M. le comte de Montberon m'y a paru disposé ce matin. Le voilà en repos, et il n'a plus rien à demander au monde.

Pour vous, ma chère fille, je ne vous souhaite que le retranchement de vos réflexions. La vue de nous-mêmes cause le trouble : c'est la juste peine de l'amour-propre. Au contraire, la simple vue de Dieu donne la paix : c'est la récompense d'un amour pur et direct ; c'est un petit commencement du paradis. Sans plaisir sensible, et même avec des douleurs, on sent un je ne sais quoi très-profond et très-intime, qui ne veut rien au-delà, et qui fait un rassasiement de volonté. On ne sort de ce paradis, que par des subtilités inquiètes sur soi-même.

CCCLXXIV. (CCCXLIX.)

Même sujet.

Jeudi, 6 mars 1704.

Vos peines, ma chère fille, m'affligent jusqu'au fond du cœur ; mais elles ne font que redoubler mon attachement et mon zèle. O que vos douleurs seroient douces, si vous ne faisiez que sentir simplement, et qu'adorer sans résistance ni réflexion volontaire les coups de la main de Dieu ! Mais les coups que votre propre main vous porte sont les plus douloureux. Unissez-vous, je vous en conjure, à ceux qui veulent la paix pour vous ; unissez-vous à eux avec petitesse et sans raisonner. Que devez-vous penser des peines qui ne viennent que d'un amour-propre manifeste ? Que la paix de Dieu soit avec vous. Que celui qui commande aux vents et à la mer commande à votre imagination, pour y mettre le silence et le calme.

CCCLXXV. (CCCL.)

Même sujet.

A Cambrai, 12 mars 1704.

Vous ne devez jamais avoir nulle inquiétude, ma chère fille, sur ma persévérance à prendre soin de vous. Plus vous êtes peinée, plus je me crois obligé à vous soutenir : vos peines ne font qu'augmenter mon union avec vous. Je vous quittai l'autre jour, non par impatience, ni par indifférence pour votre état ; mais parce qu'il m'a paru que, dans ce temps-là, ma présence ne fait que redoubler vos réflexions et votre trouble. Au reste, je suis très-éloigné de vouloir que vous ne me disiez pas vos peines : mais je ne voudrais pas que, sous prétexte de me les dire, vous vous en entreteniez vous-même, ce qui est nourrir vos scrupules, et augmenter la tentation de trouble. Je vous irai voir demain. Dieu sait à quel point je vous suis dévoué.

CCCLXXVI. (CCCLI.)

N'espérer rien de soi, et ne désirer rien pour soi.

Vendredi, 16 mai 1704.

COMME je n'avois pas vu depuis long-temps M. le comte de Montberon, je n'osai point avant-hier vous proposer, devant lui, de me parler en particulier. Hier j'espérai de vous trouver libre ; mais il faut attendre que je sois débarrassé de l'ordination. En attendant, je loue Dieu de la paix où il vous met. O qu'il est bon de n'espérer rien de soi, et de ne chercher rien pour soi-même ! Vivez, ma chère fille, dans cette bienheureuse simplicité, et vous aurez la plénitude de Dieu dans le vide de vous-même. Je vous porte tous les jours à l'autel avec une union intime.

CCCLXXVII. (CCCLII.)

Contre les sensibilités d'amour-propre.

Jeudi, 17 juillet 1704.

Vous êtes bien ingénieuse pour vous tourmenter. Tout ce qui est dans votre tête n'a pas

seulement passé un instant par la mienne. J'ai pu craindre que quelque délicatesse sur les bienséances ne nous gênât ; mais je ne croirai jamais que vous ayez aucun ménagement politique. Faut-il que ces sensibilités d'amour-propre vous rongent le cœur, pendant que l'amour de Dieu devrait le nourrir, l'élargir, le consoler et le remplir de paix ? Si j'osois, je vous gronderois ; mais il vaut mieux entrer dans votre peine, pour vous en soulager. Je prie Dieu qu'il vous occupe tellement de lui, que vous puissiez vous oublier vous-même.

CCCLXXVIII. (CCCLIII.)

Voir ses fautes avec paix, en esprit d'amour.

Mardi, 30 septembre 1704.

Je n'évite le hasard de la poste, ma chère fille, que par rapport à l'affaire présente de la pension.

Ne vous inquiétez ni sur vos fautes, ni sur vos confessions. Aimez sans cesse, et il vous sera *beaucoup remis*, parce que vous aurez *beaucoup aimé*¹. On cherche des ragoûts d'amour-propre, et des appuis sensibles, au lieu de chercher l'amour. On se trompe même, en cherchant moins à aimer, qu'à voir qu'on aime. On est, dit saint François de Sales, plus occupé de l'amour que du bien-aimé. C'est pour le bien-aimé seul qu'on s'occupe directement de lui ; mais c'est par retour sur soi, qu'on veut s'assurer de son amour. Les fautes vues en paix, en esprit d'amour, sont aussitôt consumées par l'amour même ; mais les fautes vues avec un dépit d'amour-propre troublent la paix, interrompent la présence de Dieu et l'exercice du parfait amour. Le chagrin de la faute est d'ordinaire encore plus faute que la faute même. Vous tournez tout votre scrupule vers la moindre infidélité. Je juge de votre fidélité par votre paix, et par la liberté de votre cœur. Plus votre cœur sera paisible et au large, plus vous serez unie à Dieu. Ce que vous craignez est ce que vous devriez le plus désirer.

Je viens de voir un homme qui, ayant lu dans le noviciat des Bénédictins la vie de saint Benoît, se dépitait tellement de ne lui point ressembler, qu'il sortit du noviciat.

¹ Luc. VII. 47.

CCCLXXIX. (CCCLIV.)

Se supporter soi-même, comme le prochain.

Samedi, 11 octobre 1704.

JE donne avec joie, à l'ecclésiastique dont il s'agit, le pouvoir de confesser cette novice autant de fois que lui et M^{me} l'abbesse le jugeront à propos. Je suis consolé de voir, ma chère fille, que vous reconnoissez que Dieu est glorifié par votre humiliation. Nous ferions du poison de toutes nos vertus, si nous ne trouvions en nous rien dont l'amour-propre ne fût content. Accoutumez-vous peu à peu à n'être pas si délicate sur vous-même. La délicatesse du pur amour est simple, douce, paisible : celle de l'amour-propre est ombrageuse, inquiète, et tout auprès du désespoir. Supportez vous-même, comme le prochain ; vous ne vous devez pas moins la charité qu'à autrui. Pour moi, loin d'être las de vos peines, je ne les ressens que par rapport à vous.

CCCLXXX. (CCCLV.)

Contre les sensibilités de l'amour-propre.

Lundi, 17 novembre 1704.

JE vous envoie, ma chère fille, une copie de la lettre que j'ai écrite à M. de..., afin que vous ayez la bonté de la faire tenir à M. le comte de Montberon, et qu'après l'avoir lue, il puisse, avant son départ, prévenir là-dessus M. de...

Vos peines m'affligent sensiblement. Non-seulement je suis sensible à votre extrême souffrance, mais encore je suis en peine sur l'infidélité avec laquelle vous vous livrez à la tentation. Dans ces moments, je vois en vous tous les sentimens d'un amour-propre révolté. Cela seul devoit vous faire apercevoir combien vous sortez de l'ordre de Dieu, sous le beau prétexte d'y vouloir rentrer. Je ne saurois vous empêcher de manquer à Dieu ; mais j'espère qu'il vous en empêchera malgré vous. Pour moi, je ne veux point lui manquer ; et je croirois le faire, si je ne vous poursuivois pas doucement, mais sans relâche, pour vous ramener à la vraie paix par la simplicité à laquelle il vous attire. Ne faites rien sans mon consentement, je vous en

conjure. Je demeurerai fidèlement uni à vous : ne me refusez pas cette union de cœur en notre Seigneur Jésus-Christ.

CCCLXXXI. (CCCLVI.)

Les scrupules, effet de l'amour-propre.

Mardi, 18 novembre 1704.

Ox ne peut être plus en peine que je le suis de vous, ma chère fille. Consolerez-moi, si vous le pouvez ; mandez-moi quelque bonne nouvelle de votre cœur. Si j'étois libre ; j'irois tout à l'heure vous voir ; mais il faut que j'aïlle à l'hôpital Saint-Jean. Écoutez Dieu ; ne vous écoutez point : dès que vous vous écoutez, tout est perdu. C'est un amour-propre désespéré qui cause toutes vos peines. Il est visible, et vous ne le voyez pas, tant il vous préoccupe ? Si vous pouviez le voir, vous reconnoitriez la tentation où il vous jette. J'attends de vos nouvelles. Que ne donnerois-je point pour vous voir toujours dans la paix et dans la fidélité où je vous vois, quand vous êtes simple.

CCCLXXXII. (CCCLVII.)

L'obéissance, seul remède au scrupule.

Mercredi, 19 novembre 1704.

VOTRE lettre d'hier au soir, ma chère fille, m'afflige plus que tout le reste. Les premiers mouvemens de peine ne sont rien ; ils ne viennent pas du fond du cœur : mais vous vous livrez à la tentation sans mesure. O si vous ouvriez un moment les yeux, vous verriez la fureur de votre amour-propre ! Il n'en faudroit pas davantage pour vous montrer que ce que vous voulez regarder comme un retour à une règle plus sûre, n'est qu'une illusion grossière et un égarement manifeste. Mais j'espère en Dieu malgré toutes vos infidélités ; vous ne lui échapperez pas. Pour moi, je vous poursuivrai sans relâche jusqu'à ce que vous rentriez dans la petitesse, dans la mort à votre amour-propre, et dans l'obéissance aveugle que Dieu demande de vous. Répondez-moi, je vous le demande au nom de Dieu même. Obéissez, et souvenez-vous que vous ne trouverez jamais ni paix ni ressource que dans l'obéissance. Dès que vous en sortez, vous êtes comme une personne pos-

sédée. Dès que vous y rentrez, Dieu est avec vous; vous êtes bonne, simple, douce, et petite comme un enfant. Réponse, je vous conjure, et ne résistez pas plus longtemps à Dieu.

CCCLXXXIII. (CCCLVIII.)

Ne point trop réfléchir sur ses fautes.

Mercredi, 19 novembre 1704.

Je n'ai aucune peine à croire, ma très-chère fille, que vous ne trouvez pas en moi ce que vous cherchez selon Dieu; mais Dieu lui-même suppléera. Si je connoissois ici un homme qui vous convînt, je vous le donnerois, et je demeurerois aussi intimement uni à vous que je le suis: mais je ne connois personne qui vous soit propre; et à tout prendre, je dois vous dire simplement que je suis ici le plus en état de vous secourir. Je crois même que notre liaison est de vocation et de providence. Vous le croirez vous-même toutes les fois que vous serez hors de la tentation.

Je vous irai voir demain au matin, et je verrai avec vous ce qui est à propos. Mais je veux absolument vous faire communier. Vos fautes vous font mille fois plus de mal par vos réflexions d'amour-propre, que par elles-mêmes. En quel état, en quelle voie, sous quelle direction vous flattez-vous de ne faire plus aucune faute ni contre Dieu ni contre les hommes? Espérez-vous de vous délivrer de votre amour-propre, en vous abandonnant à ses saillies, et en vous retirant de la mort à vous-même. Si vous aviez fait ce pas, ceseroit une espèce d'enfer. Le mal est que vous vous écoutez, et que vous n'êtes point docile. Mais courage; tout ceci ne sera rien. J'espère que demain Dieu vous rendra la paix: il sait avec quel zèle je le désire.

CCCLXXXIV. (CCCLIX.)

Sur une distribution que les magistrats de Cambrai devoient faire aux pauvres.

A Cambrai, 16 décembre 1704.

Je vous supplie, ma très-chère fille, d'avoir la bonté d'écrire dès ce soir à M. le comte de Montheron, pour le prier d'écrire très-promp- tement aux magistrats de Cambrai, afin qu'ils ne fassent point, le jour de saint Thomas, la

distribution du revenu de leur fondation, parce que s'ils font leur distribution ce jour-là, suivant leur coutume qui ne soulage en rien les pauvres, ils n'auront plus de quoi donner à la Charité, qui en a un besoin très-pressant. Deux mots que M. le comte de Montheron leur écrira, ou leur fera dire, pour les prier de différer jusqu'à son retour, suffiront pour avoir le loisir de prendre ensuite des mesures pour cette bonne œuvre.

Comment vous portez-vous? comment va la foible santé de M^{lle} de Souastre? M^{lle} du Mesnil est-elle en humeur de bien jouer avec mon manchon?

CCCLXXXV. (CCCLX.)

Ne prendre aucune résolution importante dans le trouble et l'agitation des peines intérieures.

Lundi, 26 janvier 1705.

Il n'est question, ma très-chère fille, ni de moi ni d'aucune autre personne: il s'agit de Dieu seul. Si vous pouviez, sans lui manquer, faire la rupture que vous projetez, je vous laisserois faire, et je serois ravi de vous voir dans la fidélité et dans la paix, par une autre voie. Mais c'est un désespoir d'amour-propre qui veut rompre tous les liens de grâce, pour chercher un soulagement chimérique. Votre désespoir redoubleroit, si vous aviez fait cette démarche contre Dieu. Mais si vous vous livrez à lui sans condition et sans bornes, le simple acquiescement en esprit d'abandon sans réserve vous remettra en paix.

Je vous pardonne d'avoir contre moi les pensées les plus outrageantes. Je me compte, Dieu merci, pour rien. Mais malgré cet outrage que je n'ai jamais mérité de vous, vos charitables intérêts me sont si chers, que je donnerois de bon cœur ma vie, pour vous empêcher de détruire en vous l'œuvre de Dieu. Vous ne pourriez le faire sans perdre la vie, et sans la finir dans une résistance horrible à la grâce. Jamais tentation de jalousie, et de fureur d'un amour-propre ombrageux, ne fut si manifeste. C'est pendant que vous êtes livrée à cette tentation affreuse, que vous voulez faire les pas les plus décisifs. Au moins, laissez un peu calmer cet orage; attendez d'être tranquille, comme les gens sages l'attendent toujours, pour prendre une résolution de sang-froid; ou, pour mieux dire, ne vous défiez que de vous-même, et nulle-

ment de Dieu. Mettez tout au pis-aller. Supposez comme vraies toutes les étranges chimères que votre imagination vous représente. Acceptez tout sans réserve ; n'y mettez aucune borne pour la durée. Assujétissez-vous à moi par pure fidélité à Dieu, sans compter sur moi. Demeurez dans cette disposition du fond, en silence, sans vous écouter, et n'écoutant que Dieu seul ; je suis assuré que la paix, qui surpasse tout sentiment humain, renaîtra d'abord dans votre cœur, et que les écailles tomberont de vos yeux. Faites-en l'expérience, je vous conjure. Dieu permet qu'avec le meilleur esprit du monde, vous soyez dans l'illusion grossière et la plus étrange sur un seul point. C'est une chimère qui fait le plus réel de tous les supplices. Il ne falloit rien moins pour démonter cet amour-propre si délicat et si déguisé. L'opération est crucifiante ; mais il faut mourir. Laissez-vous mourir, et vous vivrez.

CCCLXXXVI. (CCCLXI.)

Saint Joseph, modèle de la vie intérieure.

A Cambrai, 19 mars 1705.

JE crois, ma très-chère fille, que vous ferez très-bien d'envoyer votre équipage à M^{me} d'Oisy, pour soulager le sien ; mais le lieu où vous êtes vous dispense de lui donner à dîner. Aussi bien ai-je entendu dire que M^{me} de.... doit venir au sermon ce jour-là. Vous ne pouvez point donner à dîner à toute la troupe. Le prêt de l'équipage ne vous causera aucun embarras ; mais le dîner vous mèneroit plus loin. Vous êtes toujours dans un penchant, prête à glisser et à faire trop bien.

Je suis ravi de ce que saint Joseph nous réunit. Je l'aime au delà de toute expression : c'est un saint tout intérieur. Il me tarde de vous voir dans le silence de ce bon saint. Je le prie de vous obtenir la délivrance de vous-même.

CCCLXXXVII. (CCCLXII.)

Abandon à Dieu dans les peines intérieures.

11 août 1705.

JE ressens, ma chère fille, une vraie peine de celle que je vous fis hier au soir. Je vous pressai trop : je vous conjure de me le pardon-

ner, et de ne perdre point de vue ce que Dieu demande de vous. Celui qui le demande le donnera ; il veut que vous le fassiez, et il le fera lui-même avec vous. Ne regardez que lui, et ne me comptez pour rien, qu'autant qu'il lui plaît de se servir de moi ; mais confiez-vous à lui. Il ne faut pas vous étonner que ce qui touche le vif vous cause beaucoup de douleur. Le vif en vous est une industrie et un courage propre pour vous décider vous-même sans vous livrer à autrui. Dès qu'on attaque ce vif, on vous trouble. Mais vous vous imaginez les choses comme impossibles : Dieu, qui les veut, les adoucira. Le moment le plus douloureux est celui de laisser faire l'incision. Cette fidélité portera la grâce avec elle pour tout le reste ; c'est l'infidélité qui vous cause tant de souffrances : c'est en vous livrant que vous vous soulagerez. Encore une fois, ne me regardez que comme un instrument d'épreuve, auquel Dieu vous assujétit. Vous verrez un jour en lui à quel point je vous suis dévoué.

CCCLXXXVIII. (CCCLXIII.)

Ne point trop raisonner sur soi-même.

A Maubeuge, 20 septembre 1705.

JE suis ravi, ma chère et bonne fille, de vous savoir en paix. Il me tarde de vous revoir en cet état, où je vous souhaite depuis si longtemps. Demeurez-y ; ne vous écoutez point : tout dépend des commencemens. O qu'on est éclairé, quand on est simple ! et qu'on s'obscurcit en raisonnant ! On a une pénétration et une subtilité infinie, mais toute tournée à se séduire et à se tourmenter. Vous écouterez toujours Dieu, dès que vous vous ferez taire vous-même. Dieu parle toujours dans ce silence intime d'une ame qui n'est attentive qu'à lui. Mais au nom de Dieu, plus d'esprit, ni de délicatesse, ni de courage, ni de goût du monde. Il n'y a plus que la simplicité de l'Évangile, l'enfance des petits, la folie de la croix, et le goût de la foi toute pure. C'est là que vous trouverez la paix durable, et le véritable élargissement de votre cœur. Je salue M^{lle} de Souastre et ma chère filleule. Mille beaux discours à Meny.

CCCLXXXIX. (CCCLXIV.)

Sur un voyage que la comtesse projetait à Chaulnes.

A Maubeuge, 21 septembre 1705.

JE ne vois, ma très-chère fille, que deux raisons qui puissent vous empêcher d'aller à Chaulnes. La première est ce que vous savez du côté de la cour. M. le comte de Montberon n'en sait rien; et si, par la suite, le Roi venoit à lui témoigner quelque chagrin sur votre voyage, M. le comte de Montberon pourroit se plaindre de ce qu'on ne l'auroit pas averti. Il est vrai que je crois seulement que la peine qu'on a inspirée au Roi ne regarde que le séjour de ces dames à Cambrai, et que votre voyage à Chaulnes ne me regardant point, feroit peu de bruit: cependant je dois vous laisser examiner ce qui a rapport à M. le comte de Montberon.

Ma seconde difficulté est par rapport à M^{me} votre fille et à M. le comte de Souastre pour Arras. Vous savez qu'après l'exemple de ce voyage, on pourra vous presser d'aller voir M^{me} votre fille: et vous vous souvenez bien de ce qui doit vous empêcher de quitter jamais Cambrai pour faire un séjour ailleurs. Si vous avez de bonnes raisons pour vous défendre après ce voyage contre fille et gendre, je ne vois plus rien qui doive vous arrêter. Je souhaite infiniment votre consolation et l'élargissement de votre cœur.

Je n'ai pas un seul moment pour avoir l'honneur d'écrire à M. le comte de Montberon; mais vous aurez bien la bonté de lui dire tout ce qu'il faut, et de me faire excuser par lui. Je suis de plus en plus avec union et confiance sans réserve tout à ma très-chère fille.

CCCXC. (CCCLXV.)

S'oublier soi-même en esprit d'amour.

Samedi au soir, 7 novembre 1705.

JE suis véritablement affligé, ma chère fille, de ne pouvoir aller chez vous avant mon départ. Il faut que je sois bien pressé, puisque je dérange tout, et que je n'attends pas même que M^{me} de... ait passé. Notre cher petit abbé vous aura dit mon embarras. Demeurez dans les mains de Dieu. Si vous préférez l'amour de foi à votre

imagination et à votre amour-propre, vous serez en paix. O que la présence de Dieu, qui va jusqu'à oublier toutes nos délicatesses, est heureuse!

CCCXCI. (CCCLVI.)

Se souffrir sans trouble.

A Cambrai, vendredi 10 décembre 1705.

POURVEZ-VOUS bien, ma chère fille, me demander simplement de vos nouvelles? Je serai véritablement soulagé, si votre cœur s'ouvre assez pour m'apprendre avec simplicité en quel état il se trouve. O que je souhaite que la fidélité à n'écouter point les réflexions de l'amour-propre vous mette en paix! Alors on souffre sans trouble: c'est le trouble, et non la souffrance, qui nuit à l'âme. La souffrance sans trouble profite toujours: c'est la douleur paisible des âmes du purgatoire. Mais le trouble est une double peine: c'est une peine que la volonté repousse, et qu'elle augmente en la repoussant; c'est une peine qui vient de résistance à Dieu, et qui, loin d'être utile, est nuisible. Consolez-moi, ma chère fille, en m'apprenant que l'abandon vous soulage.

CCCXCII. (CCCLXVII.)

Souffrir les peines intérieures sans trouble et avec résignation.

Dimanche, 13 décembre 1705.

VOTRE dernière lettre d'hier au soir, ma chère fille, m'a consolé. Je vois bien que vous souffrez une grande douleur; mais la douleur, quand elle est seule, ne déplaît jamais à Dieu. Au contraire, elle purifie l'âme, et est très-agréable à Dieu, quand elle ne porte à aucune infidélité. La douleur même n'est jamais si violente ni si longue, quand elle est sans résistance à la grâce; car dès que la volonté ne lui résiste point, elle est sans trouble, et de plus elle ne dure pas, parce que Dieu ne la donne que pour rompre la propre volonté. Ainsi, dès que la volonté propre est rompue, Dieu finit l'épreuve qui n'étoit destinée qu'à opérer la désappropriation. On désarme Dieu en lui cédant: la non-résistance est le remède à tous nos maux. Livrez tout à Dieu sans bornes et sans condition. Il ne faut pas le faire pour en avoir meilleur marché;

mais il est pourtant vrai que c'est ce qui modère et qui abrège les peines. Je voudrais vous soulager ; mais je ne le puis : pour guérir le mal, il ne faut point le flatter. Dieu sait combien je compatis à vos peines, loin de m'en impatienter.

Bonsoir, ma très-chère fille.

CCCXCH. (CCCLXVIII.)

Pratique de la circoncision spirituelle; se livrer paisiblement à l'opération crucifiante de Dieu.

4 janvier 1706.

L'ORDRE de Dieu n'est point, ma chère fille, que vous vous rengagiez en communauté avec M^{me}..... Pour moi, je ne lui dois dans cet ordre, et je ne veux lui donner que les soins dont elle a besoin pour le spirituel. Laissez-la venir, si elle vient, et recevez-la avec amitié comme une personne que vous n'attendez nullement ; mais ne prévenez rien. L'empressement ne viendrait que de générosité humaine, et d'un raffinement d'amour-propre. Le même amour-propre qui seroit empressé, se tourneroit bientôt au dépit et au désespoir. La vraie charité est simple, paisible, et égale pour le prochain, parce qu'elle est humble et sans retour sur soi. Tout ce qui n'est point cet amour pur doit être circoncis.

C'est la circoncision du cœur, qui nous rend les enfans et les héritiers de la foi d'Abraham, pour aller comme lui, sans savoir où, hors de notre patrie terrestre. O le beau partage que de quitter tout, et de se livrer à la jalousie de Dieu, qui est le couteau de la circoncision ! Notre main ne fait jamais en nous que des retranchemens superficiels. Nous ne nous connaissons pas nous-mêmes, et nous ne savons pas où il faut frapper. Les endroits où notre main frappe ne sont jamais ceux où Dieu veut couper. L'amour-propre nous arrête toujours la main, et se fait épargner : il ne coupe jamais jusqu'au vif sur lui-même. De plus, il y a toujours un choix propre, et une préparation de l'amour-propre dans ce choix, qui amortit le coup : mais quand la main de Dieu vient, elle donne des coups imprévus ; elle sait choisir précisément les jointures, pour diviser l'ame d'avec elle-même ; elle ne laisse rien d'intime qu'elle ne pénètre. Alors c'est l'amour-propre qui est le patient : il faut le laisser crier. Le grand point est de ne se remuer pas sous

la main de Dieu, de peur de faire un contre-temps, et de retarder son opération destructive. Il faut demeurer immobile sous le couteau : c'est tout faire que d'être fidèle à ne repousser aucun coup. On n'agit jamais tant que quand la volonté veut ne résister point à Dieu ; car toute notre action utile est dans la volonté. Les ames sont merveilleusement purifiées dans le purgatoire, par leur simple non-résistance à la main de Dieu qui les fait souffrir. Que votre volonté veuille simplement ne résister point ; c'est assez : Dieu fera son ouvrage de destruction. Portez vos misères et les coups de Dieu : c'est tout ce qu'il demande.

CCCXCIV. (CCCLXIX.)

Ne regarder que Dieu dans les créatures.

Mardi, ... février 1706.

JAMAIS je ne ressentis, ma chère fille, une plus grande joie que celle que vous me donnez. Béni soit celui qui tient votre cœur ! O que vous serez en paix, si vous vous livrez à lui sans condition et sans bornes ! Ne cherchez que lui seul en moi, et vous l'y trouverez toujours : mais si vous vous y cherchez vous-même, l'amour-propre sera votre tourment. Souffrez toutes mes fautes ; contentez-vous de ma bonne volonté ; regardez Dieu qui vous éprouve par moi quand vous ne pouvez plus voir Dieu qui vous aide par moi. Que notre union soit toute de foi. Il faut voir Dieu dans mon indigne personne, comme vous voyez Jésus-Christ dans ce vil pain que le prêtre tient à la messe. J'espère que tous ces ébranlemens si violens serviront à affermir l'édifice. Mille fois tout à vous, en celui qui veut que tout soit un.

CCCXCV. (CCCLXX.)

Déclarer avec simplicité ses peines intérieures.

Mardi, 20 avril 1706.

MANDEZ-MOI simplement, ma chère fille, si vous n'êtes point dans la peine. Vous ne sauriez m'affliger plus sensiblement, qu'en ne m'ouvrant pas votre cœur. Vous savez combien cette ouverture coûte à l'amour propre, et par conséquent combien l'amour de Dieu en est jaloux. Cette fidélité fait seule cent fois plus

mourir à soi , que toutes les austérités que vous auriez envie de pratiquer , au préjudice de votre foible santé. Deux mots , je vous prie , mais du cœur tout seul. Ils vous soulageront , si vous le faites sans vous écouter.

CCCXCVI. (CCCLXXI.)

Le trouble vient de ce qu'on raisonne trop sur la tentation.

Vendredi, 30 avril 1706.

J'ESPÈRE , ma très-chère fille , que l'esprit de grace vous aura un peu calmée , ou du moins que votre trouble sera diminué. Vous ne tomberiez jamais dans ces extrémités , si vous n'aviez pas l'infidélité d'écouter intérieurement la tentation. Vous m'avez avoué plusieurs fois que ce trouble ne vient jamais qu'après avoir longtemps écouté le tentateur en vous-même. Ainsi la paix est dans vos mains ; c'est vous-même qui vous l'ôtez. Quand le trouble est parvenu jusqu'à un certain degré , vous ne pouvez plus le finir ni vous posséder : il faut que Dieu fasse un coup d'autorité sur votre cœur , pour commander aux vents et à la tempête. Tout ce que vous imaginez est comme le songe le plus creux et le plus bizarre : mais Dieu permet qu'une tête naturellement très-bonne ait cette espèce de songe , pour la punir de s'être écoutée elle-même , pour la vaincre de l'excès de son amour propre par celui de sa jalousie , et pour la réduire à un entier renoncement à elle-même. La tentation aura son fruit. Je compatis à vos souffrances : je respecte l'épreuve de Dieu. Rien ne me lasse ; je n'ai de peine que de ne pouvoir guérir la vôtre. Unissez-vous à ceux qui vous aiment et qui vous portent sans cesse dans le sein de Jésus-Christ. Je vais à l'autel vous mettre entre ses bras.

CCCXCVII. (CCCLXXII.)

Même sujet.

Lundi au soir, 28 juin 1706.

JE ne suis point étonné de cet orage , ma chère fille : il passera bien vite , s'il plaît à Dieu , pourvu que vous ne l'allongiez pas. Tout se tourne à profit , pourvu qu'on soit simple , en défiance contre soi et contre son amour-

propre pour l'amour de Dieu. La jalousie , qui est le fond évident de ces tentations , montre combien elles sont des tentations manifestes , et combien la voie dont ces tentations détournent , est une voie de grâce pure et de mort à soi. Ne manquez pas de communier demain , et tout disparaîtra. Je vous en répons au nom de celui qui commande aux vents et aux tempêtes. Que si vous hésitez encore , j'irois d'abord à Premy dire la messe , et vous faire communier. Ne songez ni au passé ni à l'avenir sur les choses qui enveniment votre jalousie. Ne la flattez point ; mais supportez-vous vous-même. Il y a bien des choses qui vous paroissent volontaires , et qui ne le sont pas : abandonnez le tout à Dieu.

CCCXCVIII. (CCCLXXIII.)

Combien est heureuse l'âme à qui Dieu parle immédiatement.

A Bourbon, 8 septembre 1706.

ON n'est jamais moins seul , que quand on est dans la seule bonne société avec l'ami fidèle. On n'est jamais moins abandonné , que quand on est porté dans les bras du Tout-Puissant. Rien n'est si touchant que les secours immédiats de Dieu. Ce qu'il nous donne par le canal de ses créatures ne tire aucune vertu de ce vil et stérile canal : c'est la source qui donne tout. Ainsi , quand la source roule immédiatement dans le cœur , on est bien éloigné d'avoir besoin du canal ; il ne feroit qu'un entre-deux. *Dieu avoit parlé à son ancien peuple par l'organe des prophètes ; mais enfin , dit saint Paul , il nous a parlé lui-même en son Fils*¹. Falloit-il alors regretter la foible voix des prophètes ? O que la communication immédiate est pure et puissante ! D'ailleurs elle est certaine toutes les fois que la Providence retranche les canaux. Ne vous écoutez point , (M.) et vous n'écouteriez pas l'amour-propre qui raisonne , qui murmure , qui fait le scrupuleux , et qui nous occupe de nous sous prétexte de nous occuper de Dieu. Vous serez en paix et au large , si vous n'écoutez point la tentation.

Nous nous portons tous assez bien : nous pensons souvent à vous. Il me tarde de retourner à Cambrai , et je n'y perdrai pas un moment. Dieu seul sait ce que je vous suis en lui.

¹ Hebr. 1. 1 et 2.

CCCXCIX. (CCCLXXIV.)

Se tenir en paix pour écouter Dieu.

A Bourbon, 13 septembre 1706.

J'ÉCOUTERAI *ce que le Seigneur dit au dedans de moi ; car il ne parlera que de paix sur son peuple*¹. Pourquoi donc (M.) écouterions-nous tout ce qui porte l'inquiétude et le trouble ? Jésus-Christ ressuscité n'entroit dans l'assemblée de ses disciples , qu'en commençant par leur annoncer la paix. Ayez-la donc cette paix, afin qu'elle *conserve votre cœur et votre intelligence en Jésus-Christ*². Nous nous portons tous assez bien , et nous buvons avec impatience de nous revoir à Cambrai. Jugez de la joie que je ressentirai , si je vous y trouve dans cette paix qui est le don de Dieu. Mille complimens , je vous supplie , à M. le comte de Montberon , à M^{me} la comtesse de Souastre , à M^{les} ses filles , sans oublier la chère Meny.

CD. (CCCLXXV.)

Même sujet.

A Bourbon, 20 septembre 1706.

J'ai appris avec douleur par votre lettre , (M.) que vous vous écoutez. Eh ! qu'espérez-vous en écoutant un amour-propre scrupuleux , et subtil pour se tourmenter ? Ne voyez-vous pas que vous préparez vous-même la séduction , contre la lumière intime et l'attrait que Dieu vous donne ! Si vous ne pouvez pas vous faire taire , du moins ne vous écoutez plus volontairement. O qu'il me tarde de vous revoir ! Quelle joie , si je vous retrouve telle que je vous ai laissée , et que Dieu vous veut ! Toutes les fois que vous ne gâtez point l'œuvre de Dieu par une imagination que l'amour-propre excite , vous serez dans une paix qui vous montrera d'où elle vient. Je donnerois toutes choses pour vous y voir affermie , par n'écouter point ce qui vous trouble si dangereusement.

Je me porte bien , et les eaux font assez leur devoir. L'abbé de Beaumont a eu un peu de fièvre : ce n'est rien. Je compte les jours. Point d'impatience : mais je ne perdrai pas un

moment pour mon retour. Je suis en peine de notre pauvre M. Bourdon. Je vous recommande de plus en plus sa bonne fille : c'est à vous et à moi à en prendre soin et à la consoler. Mille complimens très-sincères à M. le comte de Montberon , à M^{me} la comtesse de Souastre , et à toute la famille.

CDI. (CCCLXXVI.)

Même sujet.

A Bourbon, 28 septembre 1706.

JE ne suis ni mort ni malade , (M.) Mon impatience pour mon retour est grande : je n'y perdrai pas un quart d'heure. En attendant , je prie le Dieu de paix de garder votre cœur , et de le garder contre vous-même. Je ne me défie que de vous : le reste ne peut rien. O qu'on est bien , quand on ne résiste point à Dieu , et qu'on se résiste ! Ecoutez Dieu , et faites-vous taire. Hors de la paix , point de fidélité véritable. Dès que vous mettez un os hors de sa place , il ne cesse point de vous causer de la douleur : mais remettez-le , vous êtes d'abord en repos. La paix est pour vous le signe de la fidélité. *Qui est-ce qui a résisté à Dieu , et qui a eu la paix*¹ ? Je vous donne , au nom de Jésus-Christ , celle que le monde ne peut ni donner ni ôter. Mille complimens à toute votre maison. Il me tarde de vous retrouver telle que Dieu vous veut.

CDII. (CCCLXXVII.)

Même sujet.

A Bourbon, 2 octobre 1706.

RIEN que deux mots , (M.) pour vous dire que je partirai dans très-peu de jours , et qu'il me tarde bien de vous retrouver paisible dans la main de Dieu. N'en sortez sous aucun prétexte , et laissez faire celui qui fait bien. Je vous ramènerai le P. A. (*de Lançon*). Je souhaite de tout mon cœur de trouver M. Bourdon en vie et moins malade. Soutenez sa bonne fille , qui le mérite. Mille et mille choses pour M. le comte de Montberon , et pour tout ce qui vous appartient.

¹ Ps. LXXXIV. 9. — ² Philip. IV. 7.

¹ Job. IX. 4.

CDIII. (CCCLXXVIII.)

Le mal découvert avec simplicité devient moins dangereux.

Lundi, 13 décembre 1706.

SOUFFREZ-VOUS vous-même, et ce sera faire beaucoup. L'ulcère découvert est moins dangereux : rien n'est plus terrible qu'un venin rentré. J'espère que celui qui vous a fait parler vous délivrera, si vous le laissez faire. O que vous avez besoin d'être jalouse ! La jalousie est le remède spécifique contre un amour-propre qui se pare d'une merveilleuse délicatesse sur le désintéressement et sur la générosité. On est heureux quand le poison se tourne en remède. La jalousie la plus grossière et la plus honteuse vous guérira de l'amour-propre le plus raffiné et le plus flatteur. Dites tout ; cédez ; laissez faire Dieu ; ne vous écoutez point vous-même. Bonsoir, ma chère fille. Je ne m'éloignerai de vous, que quand je manquerai à Dieu, qui nous unit intimement en lui.

CDIV. (CCCLXXIX.)

Eviter les retours inquiets sur soi-même.

Lundi, 21 mars 1707.

Ox ne peut pas dire qu'une personne est malade, quand elle n'a besoin, pour se bien porter, que de n'user d'aucun remède. Une santé est bonne, quand on n'a besoin, pour l'entretenir, que de n'y rien faire. Alors on n'a point d'autres maux que ceux qu'on se fait à soi-même, en voulant se guérir de ceux qu'on n'a pas. Voilà, ma très-chère fille, votre véritable état. Si vous demeuriez sans vous croire malade et sans vouloir vous guérir, vous vous porteriez bien ; mais vous voulez vous écouter et vous tâter le pouls : vous vous faites malade par vos retours inquiets sur vous-même. Les remèdes spirituels auxquels vous avez recours sans besoin, et contre votre grâce, ne font que troubler votre santé et votre paix intérieure. Pourquoi n'êtes-vous pas fidèle à couper court dans les commencemens ? Ce qui se grossit, et qui vous coûte tant dans les suites, ne seroit rien, si vous ne le laissiez pas croître dans votre cœur.

Ne vous embarrassez point de l'avenir pour les dames dont il s'agit. Vous avez une bonne

intention pour M^{me} de Risbourg ; mais il ne faut jamais ni vous gêner, ni vous déranger pour elle. La liberté extérieure est nécessaire à votre état intérieur. Aidez-la doucement en ce que vous pourrez ; mais comptez que vous ne le ferez utilement qu'en demeurant en votre place, et en agissant par pure grâce. Si vous y mêlez de la délicatesse d'amour-propre, et de la générosité mondaine, vous ne ferez aucun bien à M^{me} de Risbourg. Vous vous ferez beaucoup de mal : il ne vous en reviendra que mécompte et que trouble. Pour la manière d'accorder tout ceci avec M^{me} d'Oisy, Dieu y pourvoira. *A chaque jour suffit son mal ; celui de demain aura soin de lui-même.* Si vous demeurez dans la simplicité que Dieu demande de vous, vous ne ferez que ce qu'il vous fera faire de part et d'autre. Alors vous laisserez chacun s'accommoder ou ne s'accommoder pas de votre procédé. Pour Paris, vous ne pouvez en aucune façon y aller, et encore moins vous occuper de cette pensée. Délaissez-vous à Dieu, sans voir jamais au-delà du moment présent. C'est la plus grande de toutes les morts, et la plus opposée à toute l'illusion de l'amour-propre. Bonsoir. Dieu sera avec vous, si vous n'êtes pas avec vous-même.

CDV. (CCCLXXX.)

Réparer promptement ses fautes par un aveu humble et ingénu.

Lundi, onze avril 1707.

J'AIME cent fois mieux, ma chère fille, une saillie qui échappe, et qui est suivie du billet humble et ingénu que vous m'avez écrit, que la plus grande régularité, et la plus parfaite symétrie de spiritualité. Rien n'est tel que de dire tout, et ensuite de ne tenir à rien. Il me tarde bien de vous aller voir. Je partagerai mon après-dinée en trois points, comme un sermon. Compagnie céans pour la cérémonie, visite cordiale chez vous, et promenade au soleil. Soyez bonne et petite : tout ira à merveille.

CDVI. (CCCLXXXI.)

Souffrir paisiblement la vue de nos misères.

Jeudi au soir, 21 avril 1707.

JE demeure devant Dieu comme si j'allois mourir, ma chère fille, et je ne trouve dans mon cœur aucune des dispositions que vous y croyez voir. Au contraire, malgré votre opposition, je suis toujours de plus en plus dans une pente à l'union fixe avec vous en notre Seigneur, que je ne saurois expliquer, et que vous pouvez encore moins comprendre. Toutes vos infidélités se réduisent à ne pouvoir vous résoudre à voir dans votre cœur des impressions humiliantes, et des sentimens qui font honte à votre amour-propre. En quelque terre inconnue que vous allassiez, avec cette délicatesse d'amour-propre, chercher le repos, vous ne l'y trouverez jamais. L'Écriture nous dit ¹ : *Qui est-ce qui a eu la paix en résistant à Dieu ?* Vous porteriez partout cet amour délicat et inconsolable sur ses misères ; vous y ajouteriez le dessèchement, le vide et le trouble d'un cœur égaré de sa voie, avec le reproche intime d'avoir manqué à Dieu pour donner du soulagement à votre orgueil. Dieu vous poursuivroit sans relâche : dussiez-vous fuir devant sa face, comme Jonas, vous seriez plutôt jetée dans la mer, et engloutie par un monstre. Il vous faudroit revenir au point où Dieu vous veut. Il n'y a qu'à consentir de se voir dans toute sa laideur. La laideur des misères est comme la beauté des dons de Dieu ; l'une et l'autre disparoît dès qu'on la regarde. Le regard de complaisance fait disparoître le bien, et le regard d'humilité paisible fait disparoître le mal. Souffrez de vous voir, et tout sera guéri.

Ne me cherchez que comme le simple instrument de Dieu, ne voyant que lui seul en moi. Regardez-moi comme la roche qui donnoit de l'eau dans le désert au peuple d'Israël. Moins je contente la nature, plus je sers à la faire mourir, et à faire suivre la pure grâce. La tentation est évidente ; mais vous avez les yeux fermés pour ne la pas voir, et vous vous roidissez contre Dieu. J'ai voulu aujourd'hui laisser couler le torrent. Si vous voulez demain vous confesser, je serai prêt à vous écouter, et à aller chez vous. Mais votre principal et presque

¹ Job. ix. 4.

unique péché sera d'avoir écouté et suivi la tentation. Pour moi, je ne vous laisserai point vous éloigner de moi : je vous porterai sans cesse dans le fond de mon cœur. Je l'ai bien serré et bien abattu ; je vois bien que je fais votre peine, mais vous faites aussi la mienne. car je souffre de vous voir souffrir, et de trouver votre cœur retranché contre la grâce. O que ne donnerois-je point pour vous guérir !

CDVII. (CCCLXXXII.)

Même sujet.

A Cambrai, (vendredi) 22 avril 1707.

Je remercie Dieu, ma très-chère fille, de ce qu'il fait en vous : j'en ai le cœur infiniment soulagé. Ne songez point maintenant à vous confesser. J'ai le pouvoir de différer : je prends tout sur moi. Quand votre cœur sera entièrement calmé, nous verrons ce qu'il faudra faire. Ne songez qu'à laisser tomber toutes vos réflexions, qui vous nuisent tant pour le corps et pour l'esprit. Vous savez où habite la paix ; allez l'y chercher, pour n'en plus partir. Les sentimens qui vous font horreur sont naturels et ordinaires. Tout le monde les ressent en soi comme vous ; mais personne ne s'en alarme et ne s'en trouble, comme vous le faites. Ce qui n'est que pente, que sentiment, qu'impression, n'est jamais péché. Vos réflexions mêmes, quand elles sont involontaires, ne sont rien. Il n'y a que la volonté qui cause toute votre principale peine. Vous avez trop de délicatesse, et vous tombez dans une espèce de désespoir, dès que vous trouvez dans votre cœur quelque sentiment humiliant. C'est le commencement qui cause toute votre peine. Tous ces monstres ne sont point réels. Pour les faire disparoître, il n'y a qu'à ne les voir ni les écouter jamais volontairement ; il n'y a qu'à les laisser s'évanouir : une simple non-résistance les dissipera, et apaisera votre cœur. Non, en vérité, ma chère fille, vous n'êtes point telle que vous le croyez, et je ne suis nullement pour vous comme votre amour-propre vous le persuade. Vous n'avez que le seul sentiment involontaire des choses que vous vous reprochez. Pour moi, je suis rempli de tout ce que Dieu peut me donner de zèle et d'affection pour vous ; mais il permet que vous n'en croyiez rien, afin que votre amour-propre se détruise.

J'entre dans la raison que vous m'avez

mandée, et elle m'empêchera de vous aller voir aujourd'hui. J'espère que le glaive de douleur qui a percé votre âme, servira à vous faire mourir, et à vous mettre, en ce saint temps, au pied de la croix avec la sainte Vierge. Demeurons, je vous conjure, vous et moi, unis avec elle auprès de Jésus mourant.

CDVIII. (CCCLXXXIII.)

Il souhaite que la marquise de Risbourg quitte le logement qu'elle occupoit dans une communauté religieuse. Ne point troubler la paix intérieure par des retours inquiets sur soi-même.

Au Câteau, 25 mai 1707.

J'APPRENDS, à n'en pouvoir douter, ma bonne et très-chère fille, que les religieuses de Prény sont toujours agitées et dans le trouble sur l'affaire que vous savez. Il n'est pas nécessaire que M^{me} la marquise de Risbourg y loge, et il est nécessaire que la paix de la maison ne soit point altérée. Rien n'est si délicat et si fragile que l'union des cœurs : il faut sacrifier tout le reste pour ce point-là. Je vous conjure donc de ne travailler plus à cette affaire, qui a beaucoup plus ému les esprits qu'elle ne le méritoit. M^{me} la marquise de Risbourg a fait une chose très-raisonnable et très-édifiante en demandant ce petit logement; mais elle est trop pieuse et trop bonne, pour vouloir mettre en péril la paix d'une communauté. Comme je connois parfaitement son cœur et sa prudence, je prends tout hardiment sur moi vers elle. Montrez-lui je vous supplie, sans façon cette lettre, afin qu'elle y voie combien il est nécessaire qu'elle renonce à ce logement, ou tout au moins qu'elle laisse tomber insensiblement la chose jusqu'à mon retour, qui s'approche beaucoup.

Je souhaite de tout mon cœur que le vôtre soit en paix. Vous savez ce qui l'y maintient : il n'y a qu'à n'y point toucher ; le ressort va tout seul. N'est-ce pas un état bienheureux, que celui où l'on n'a besoin que de ne rien faire sur soi pour être comme il faut, et où l'on n'a aucune peine que quand on s'en fait tout exprès malgré Dieu ? Je le prie de ne vous laisser point à vous-même. Il me tarde de vous revoir dans votre centre. Je vous donne le bonjour, et je vous supplie de dire mille choses pour moi à M^{me} de Risbourg. Je vous recommande M^{lle} Bourdon.

CDIX. (CCCLXXXIV.)

Ne point grossir ses croix par des réflexions inquiètes.

Au Câteau, 27 mai 1707.

J'ai le cœur affligé, ma très-chère fille, d'apprendre la peine où vous êtes ; mais je vous conjure de ne point grossir vos croix par vos réflexions. La délicatesse et la vivacité de votre amour-propre ne manqueroit pas de vous les exagérer très-dangereusement. Ne prenez aucune résolution pour changer de demeure ; n'écoutez pas même votre esprit là-dessus. Je serai dans fort peu de jours à Cambrai, et nous verrons ce qu'il conviendra de faire. En attendant, souffrez comme on souffre en purgatoire, sans repousser la souffrance pour se soulager, et sans l'augmenter en s'occupant de ce qui la cause. Ne projetez rien, ne formez même aucune opinion ; mais demeurez immobile sous la main de Dieu qui se cache sous celle des hommes. La croix diminue beaucoup, quand on la porte avec cette simplicité. Il y en a souvent plus de la moitié qui est de notre façon, et non de celle de Dieu. Souffrez : mais ne vous faites pas souffrir.

S'il falloit tout quitter pour vous aller revoir, je n'y manquerois pas ; mais il me reste peu de temps, et il seroit fâcheux de manquer si tôt à des visites commencées si tard. Ne vous embarrassez point de M^{me} de Risbourg : vous avez assez fait pour entrer dans ses vues ; elle auroit tort de n'être pas contente. Si elle ne l'étoit pas, il faudroit demeurer en paix. Je ne saurois croire qu'elle ne le soit pas. Bonjour, ma très-chère fille.

CDX. (CCCLXXXV.)

Même sujet.

A Cambrai, 14 juin 1707.

LES nouvelles d'Arras sont très-bonnes, ma chère fille : Dieu en soit loué. Mais il faut attendre la suite : vous verrez jendi l'état de la main, et les pensées du gentilhomme. Pour faire prendre un bon parti, rien ne sera plus utile que votre présence. J'y irois, si je croyois y pouvoir être utile. Je suis ravi de vous voir en paix. Elle ne vous manquera jamais du côté

de Dieu ; le trouble ne peut vous venir que de vous-même , par une tentation manifeste d'amour-propre. Ne soyez rien , ne veuillez être rien ; vous trouverez Dieu sans bornes. Amen, amen.

CDXI. (CCCLXXXVI.)

Même sujet.

A Cambrai , mardi au soir 21 juin 1707.

J'AI été bien fâché tantôt , ma très-chère fille , de vous trouver sortie de chez vous. J'avois une véritable impatience de travailler à vous calmer le cœur. Ce que vous éprouvez n'est qu'un sentiment involontaire : il ne vous troubleroit pas tant , et vous le souffririez bien plus facilement , si votre volonté y consentoit. C'est seulement une sensibilité d'amour-propre qui vous tourmente. Au lieu de la porter avec patience et petitesse , vous êtes au désespoir de trouver en vous ce sentiment humiliant ; mais si vous vous en laissiez humilier , vous trouveriez bientôt le repos du cœur. Acquiescez à éprouver ce qui humilie votre orgueil , et vous serez soulagée. Ne songez point à tous vos projets : Dieu ne les souffrira point , et vous ne pouvez point échapper par là à ses poursuites pour vous faire mourir aux délicatesses de votre amour-propre. Laissez-vous traîner dans la boue. Jamais dévotion ne fut plus impatiente que la vôtre , sur tous les sentimens que l'amour-propre voudroit n'éprouver pas. Croyez-vous qu'on n'aime point Dieu , dès qu'on sent une jalousie qu'on veut si peu avoir , qu'on est au désespoir dès qu'on la ressent ? Ce que je vous demande avec la dernière instance , au nom du *petit Maître*¹ , c'est de communier demain matin. Sans le vicariat , j'irois dès le matin vous faire communier. L'après-midi , j'irai vous voir. La lettre de M^{me} la comtesse de Sonastre me fait plaisir. Je compte que nous irons ensemble à Nous en parlerons demain.

¹ On a déjà vu ailleurs , qu'entre les amis de Fenelon , Dieu et Jésus étoient souvent désignés par l'expression simple et affectueuse de *petit Maître*.

CDXII. (CCCLXXXVII.)

Contre la tentation qui portoit la comtesse à quitter son directeur.

Jundi , 23 juin 1707.

JE prie la Sagesse éternelle , qui s'est faite chair , mais chair d'enfant , et chair cachée sous les apparences du pain , de vous arracher votre fausse sagesse , qui vous trouble et qui vous tourmente , pour vous donner son enfance , sa petitesse et sa paix. Pourquoi voulez-vous vous éloigner de moi ? C'est pour soulager votre amour-propre. Espérez-vous qu'en le soulageant vous trouverez Dieu ? Ne voyez-vous pas que c'est vouloir vous guérir en flattant le fond de votre mal ? Pourquoi croyez-vous que vous êtes loin de Dieu auprès de moi , puisque vous savez que je ne travaille qu'à vous faire mourir à vous-même , et que vous ne pouvez vous plaindre que d'une trop douloureuse mort ? Mais d'où vous vient cette douleur accablante ? Avouez la vérité : elle ne vient que de vos réflexions volontaires. Vous vous en prenez à Dieu et à moi , de tout ce que vous vous faites souffrir , malgré lui et malgré moi , en vous écartant , en vous croyant , et en vous livrant à la séduction de votre amour-propre. C'est s'en prendre au médecin du poison qu'on avale contre sa défense. Si vous étiez loin d'ici , vous seriez dans un trouble à mourir. Dieu vous poursuivroit partout , et votre propre cœur ne vous laisseroit point en repos. Les réflexions qui vous tentent se tourneroient alors contre vous pour venger Dieu. La paix ne se trouve qu'en cédant , et en cédant sans retarder ni hésiter. O que vous vous faites de maux ! Vous en accusez la voie , et c'est contre la voie que vous vous les faites. Je vous demande au nom de notre Seigneur , et avec la pleine autorité du *petit Maître* , de venir communier à la grand-messe. Je suis sûr que Dieu , si vous l'écoutez sans vous écouter , vous ramènera à la paix.

Les nouvelles d'Arras me font un sensible plaisir. Je vous irai voir l'après-midi , au sortir des vêpres. Bonjour , ma chère fille : vous la serez toujours malgré vous.

CDXIII. (CCLXXXVIII.)

S'oublier soi-même, pour ne penser qu'à Dieu.

Vendredi, 24 juin 1707.

J'IRAI, ma chère fille, vous voir tantôt au sortir de vêpres. Cependant je vous invite à venir communier à ma messe après la grande, dans la chapelle de la sainte Vierge. J'aime fort saint Jean, qui s'est sans cesse oublié pour ne penser qu'à Jésus-Christ. Il le montrait : il n'étoit que la voix destinée à l'annoncer ; il lui renvoyoit tous ses disciples. Aussi étoit-il par là, bien plus que par sa vie solitaire et pleine d'austérité, *le plus grand d'entre les enfans de femmes*. Bonjour, ma chère fille ; oubliez-vous, et vous serez Jean au désert.

CDXIV. (CCCLXXXIX.)

Ne point écouter l'imagination.

Lundi, 27, juin 1707.

NE soyez point en peine de votre confession, ma chère fille : elle a été faite cent fois mieux que si vous aviez eu le loisir de vous envelopper dans vos réflexions. Vous y dites tout le principal avec une naïveté que vous n'avez jamais eue si parfaite : vous y touchâtes même suffisamment les choses dont vous croyez n'avoir point parlé. Enfin vous acceptâtes et promîtes tout au moment de l'absolution : ainsi vous n'avez jamais rien fait de si bon. Je me charge devant Dieu de cette confession, la meilleure de toute votre vie. Bientôt après, vous vous re-prîtes en écoutant vos réflexions : mais je crois que l'excès du trouble et de la peine diminue beaucoup la faute que vous faites en vous écoutant de la sorte. Il n'est question que de communier par pure obéissance, sans vous permettre de raisonner, et de laisser tomber doucement vos vaines imaginations, pour retrouver le silence et la paix.

Pour M^{me} de Risbourg, j'ai peine à croire qu'elle ait mal pris ce qu'elle a vu. Quand même elle en seroit peinée, ce seroit à moi à raccommo-der tout, n'en ayez aucune inquiétude. Elle auroit grand tort, si elle se scandalisoit de vous voir quelquefois triste et peinée : il faut bien qu'elle s'accoutume à voir chacun

a ses peines. Au reste, tout ce qui vous a éloignée de Dieu servira à vous en rapprocher, si vous êtes simple et docile. Ces expériences doivent vous montrer combien il vous est pernicieux d'écouter votre imagination sur des chimères, puisque ces chimères vous mènent si violemment aux dernières extrémités. Communiez ce matin, et laissez faire le *petit Maître* : il vous calmera. Dieu vous gâte, à force de vous flatter dès que vous revenez à lui. Communiez, communiez, et taisez-vous, ou du moins ne vous écoutez pas. Je vous irai voir tantôt. Je suis plus uni à vous, ma chère fille, que jamais, et vos écarts ne me fatiguent point.

CDXV. (CCCXC.)

Même sujet.

Lundi, 18 juillet 1707.

JE comprends, ma chère fille, par les choses que vous me dites hier et avant-hier, que votre cœur est dans la peine. Au nom de Dieu, ne laissez pas grossir l'orage. Vous avez l'expérience de tout ce que la tentation fait sur votre cœur, dès que vous l'écoutez. Vous devez voir qu'il ne s'agit jamais que de votre amour-propre, qui est dépité et au désespoir. Est-ce le moyen de suivre Dieu, que de suivre un amour-propre désespéré ? Cet amour ne s'irrite que sur des chimères, que votre vivacité vous représente comme réelles. De là viennent un trouble et des résolutions manifestement contraires à Dieu. Dieu n'est jamais que dans la paix : et partout où la paix n'est point, Dieu n'y est pas, quoiqu'on s'imagine l'y mettre sous de beaux prétextes. Je vous dis tout ceci étant prêt à partir, et ne pouvant retarder mon départ pour le Quesnoi. C'est que je crains pour vous les commencemens de peine. Si vous comptez sur votre courage pour la surmonter, vous y succomberez. Si vous écoutez votre peine, cette infidélité en attirera d'autres avec un trouble horrible.

Que faut-il donc faire ? Ne rien écouter volontairement, et me dire tout avec simplicité dans une entière défiance de vous-même. Je vous voyois hier et avant-hier avec un certain courage naturel qui me fait peur. O ma chère fille, que je voudrois pouvoir vous aller voir avant mon départ ! mais il est impossible, le temps me manque. Mon cœur est peiné par la crainte de votre peine. Que ne donnerois-je

point, et que ne voudrais-je point qu'il m'en coutât pour vous affermir dans la simplicité ! Une peine non-écoutée ne seroit plus qu'à demi peine : une peine d'abord expliquée se dissiperoit. Je vous conjure de vous tourner du côté du consolateur, et de croire que vous n'êtes en état de rien résoudre pendant la tentation. C'est dans un état d'oraison paisible qu'on peut prendre des résolutions selon Dieu. Tout le reste ne peut être que projets de tentation et égarement. Je ne manquerai pas de vous aller voir demain à l'heure qu'il vous plaira, et même dès aujourd'hui, si je puis revenir d'assez bonne heure. Dieu sait combien je ressens tout ce qui peut vous troubler et vous détourner de votre voie.

CDXVI. (CCCXCI.)

Même sujet.

Mardi, 9 août 1707.

Je ne veux point, ma chère fille, vous entraîner par art, ni par aucune voie humaine. Je me contente de demeurer devant Dieu uni à vous malgré vous, et souffrant pour votre retour. Je vous laisse à Dieu, et je souhaite que vous vous y laissiez aussi. O si vous l'écoutiez, et si vous ne vous écoutiez point, quelle seroit votre paix ! Mais vous commencez par prêter l'oreille aux délicatesses et aux dépits de l'amour-propre. Cette infidélité manifeste en attire cent autres, qui sont moins faciles à découvrir. Vous cherchez à vous étourdir, et à autoriser votre égarement. Vous voulez vous soustraire à la souffrance, comme si l'amour-propre pouvoit échapper au feu vengeur. Vous espérez du repos loin de Dieu : vous fermez votre cœur, et vous employez toute votre industrie pour repousser la grâce. Eh ! *qui est-ce qui a résisté à Dieu, et qui a eu la paix* ? Rendez-vous ; revenez, hâtez-vous : chaque moment de délai est une infidélité nouvelle.

J'irai chez vous, ou ce matin à Premy, ou l'après-midi au gouvernement, dès que vous me voudrez ouvrir votre cœur. Le mien est bien serré : c'est en vous que je devois trouver un vrai soulagement. O ma chère fille, laissez-vous dompter par l'esprit de grâce !

¹ Job, ix, 4.

CDXVII. (CCCXCII.)

Amour-propre déguisé sous l'apparence de délicatesse et de générosité : souffrir en paix l'opération crucifiante de la main de Dieu.

Mercredi, 10 août 1707.

SOUFFREZ, ma chère fille, que je vous représente ce qu'il me semble que Dieu veut que je vous mette devant les yeux. Le fonds que vous avez nourri dans votre cœur depuis l'enfance, en vous trompant vous-même, est un amour-propre effréné, et déguisé sous l'apparence d'une délicatesse et d'une générosité héroïque ; c'est un goût de roman, dont personne ne vous a montré l'illusion. Vous l'aviez dans le monde, et vous l'avez porté jusque dans les choses les plus pieuses. Je vous trouve toujours un goût pour l'esprit, pour les choses gracieuses, et pour la délicatesse profane, qui me fait peur. Cette habitude vous a fait trouver des épines dans tous les états. Avec un esprit très-droit et très-solide, vous vous rendez inférieure aux gens qui en ont beaucoup moins que vous. Vous êtes d'un excellent conseil pour les autres ; mais pour vous-même les moindres bagatelles vous surmontent. Tout vous ronge le cœur ; vous n'êtes occupée que de la crainte de faire des fautes, ou du dépit d'en avoir fait. Vous vous les grossissez par un excès de vivacité d'imagination, et c'est toujours quelque rien qui vous réduit au désespoir. Pendant que vous vous voyez la plus imparfaite personne du monde, vous avez l'art d'imaginer dans les autres des perfections dont elles n'ont pas l'ombre. D'un côté, vos délicatesses et vos générosités : de l'autre, vos jalousies et vos défiances sont outrées et sans mesure. Vous voudriez toujours vous oublier vous-même, pour vous donner aux autres ; mais cet oubli tend à vous faire l'idole de vous-même et de tous ceux pour qui vous paroissez vous oublier. Voilà le fond d'idolâtrie raffinée de vous-même que Dieu veut arracher.

L'opération est violente, mais nécessaire. Allaissez-vous au bout du monde pour soulager votre amour-propre, vous n'en seriez que plus malade. Il faut, ou le laisser mourir sous la main de Dieu, ou lui fournir quelque aliment. Si vous n'aviez plus les personnes qui vous occupent, vous en chercheriez bientôt d'autres sous de beaux prétextes, et vous des-

cendriez jusqu'aux plus vils sujets, faute de meilleurs. Dieu vous humilieroit même par quelque entêtement méprisable, où il vous laisseroit tomber; l'amour-propre se nourriroit des plus indignes aliments, plutôt que de mourir de faim.

Il n'y a donc qu'un seul véritable remède, et c'est celui que vous fuyez. Les douleurs horribles que vous souffrez viennent de vous, et nullement de Dieu. Vous ne le laissez pas faire. Dès qu'il commence l'incision, vous repoussez sa main, et c'est toujours à recommencer. Vous écoutez votre amour-propre dès que Dieu l'attaque. Tous vos attachemens, faits par goût naturel, et pour flatter la vaine délicatesse de votre amour, se tournent pour vous en supplice. C'est une espèce de nécessité où vous mettez Dieu de vous traiter ainsi. Allassiez-vous au bout du monde, vous trouveriez les mêmes peines, et vous n'échapperiez pas à la jalousie de Dieu, qui veut confondre la vôtre en la démasquant. Vous porteriez partout la plaie envenimée de votre cœur. Vous fuiriez en vain comme Jonas; la tempête vous engloutiroit.

Je veux bien prendre pour réel tout ce qui n'est que chimérique: hé bien! cédez à Dieu, et accoutumez-vous à vous voir telle que vous êtes. Accoutumez-vous à vous voir vaine, ambitieuse pour l'amitié d'autrui, tendant sans cesse à devenir l'idole d'autrui pour l'être de vous-même, jalouse et défiante sans aucune borne. Vous ne trouverez à affermir vos pieds qu'au fond de l'abîme. Il faut vous familiariser avec tous ces monstres: ce n'est que par là que vous vous désabuserez de la délicatesse de votre cœur. Il en faut voir sortir toute cette infection: il en faut sentir toute la puanteur. Tout ce qui ne vous seroit pas montré ne sortiroit point, et tout ce qui ne sortiroit point seroit un venin rentré et mortel. Voulez-vous accourir l'opération? ne l'interrompez pas. Laissez la main crucifiante agir en toute liberté: ne vous dérobez point à ses incisions salutaires.

N'espérez pas de trouver la paix loin de l'oraison et de la communion. Il ne s'agit pas d'apaiser votre amour-propre en l'épargnant, et en résistant à l'esprit de grâce; mais au contraire il s'agit de vous livrer sans réserve à l'esprit de grâce, pour n'épargner plus votre amour-propre. Vous pouvez vous étourdir, vous enivrer pour un peu de temps, et vous donner des forces trompeuses, telles que la fièvre ardente en donne aux malades qui sont en délire; mais la vraie paix n'est que dans la mort. On voit en vous, depuis quelques jours,

un mouvement convulsif pour montrer du courage et de la gaieté, avec un fond d'agonie. O si vous faisiez pour Dieu ce que vous faites contre, quelle paix n'auriez-vous pas! O si vous souffriez, pour laisser faire Dieu, le quart de ce que vous vous faites souffrir pour l'empêcher de déraciner votre amour-propre, quelle seroit votre tranquillité! Je prie celui à qui vous résistez, de vaincre vos résistances, d'avoir pitié de cette force contre lui, qui n'est que faiblesse, et de vous faire malgré vous autant de bien que vous vous faites de mal. Pour moi, comptez que je vous poursuivrai sans relâche, et que je ne vous quitterai point. J'espère beaucoup moins de mes paroles et de mes travaux pour vous, que de ma peine intérieure, et de mon union à Dieu dans le désir de vous rapprocher de lui.

CDXVIII. (CCCXIII.)

Simplicité à dire ses fautes.

A Cambrai, 17 aout 1707.

JAMAIS, ma chère fille, je n'ai rien fait de si contraire à mon intention que ce que je fis hier, s'il est vrai que votre petitesse à me dire vos fautes n'ait trouvé en moi que du rebut. J'avoue que je ne trouvais pas vos fautes telles que vous les croyez, et que je voulais vous délivrer de vos scrupules: mais j'étois infiniment éloigné de vouloir rebuter votre petitesse. Rien ne me fait tant de plaisir, rien n'est si agréable à Dieu, rien n'est si important pour votre conduite vers lui. Cette petitesse me charma, et me parut beaucoup édifier M^{me} de Risbourg. Pour ce qu'elle vous dit je ne sais pas quelle fut son intention. Vous m'assurâtes que vous ne la soupçonniez point d'être mauvaise. La chose en soi ne méritoit aucune attention. Rien n'est moins une humiliation que ce petit mot, s'il n'est pas dit à mauvaise intention.

Pour le dîner, je n'avois pas compté de le donner sans vous. C'est vous qui décidâtes pour aujourd'hui, et je vous priai deux fois de ne vous contraindre en rien là-dessus. Je vous conjure encore de ne vous gêner point. Si vous n'y venez pas, je ne sais point si M^{me} de Risbourg y viendra. Je la recevrai très-bien, si elle vient; mais je remettrai la partie à une autre fois, à cause que vous n'y serez point, si je ne craignois de vous faire de la peine par un changement. Tout m'est bon, pourvu que votre cœur

rentre dans la paix, et que vous ne vous écoutez point dans vos peines par amour-propre. En vérité, ma chère fille, je ressens vos peines au-delà de tout ce que vous pouvez croire. Je prie Dieu qu'il vous y soutienne.

CDXIX. (CCCXCIV.)

Contre les sensibilités de l'amour-propre.

A Cambrai, vendredi matin 19 août 1707.

SOUFFREZ encore, je vous conjure, ma chère fille, mes importunités. Du moins elles vous montreront combien je suis éloigné de la hauteur et du dédain que vous m'imputez. Dieu sait que, par sa grâce, je n'aime et n'estime que la petitesse qui va jusqu'à l'enfance. Je serois bien infidèle, si j'avois d'autres goûts et d'autres sentimens. Jamais rien ne m'a fait tant de plaisir que votre ouverture de l'autre jour. J'en fus si gai et si content, que je vous fis un compte de scrupules, vous croyant dans une disposition où il n'y avoit qu'à se réjouir avec vous. En vérité, pouvez-vous croire que j'aie voulu vous rendre ridicule devant M^{me} de Risbourg, moi qui n'espère son soutien et son avancement dans la piété que par son union avec vous? Si, contre toutes mes intentions, j'ai dit une chose de travers, je vous en demande mille pardons. Je condamne mon indiscrétion, puisqu'elle vous a blessée; mais je ne puis condamner mon intention, car Dieu sait à quel point elle a été pure et droite. Mais après toutes les marques de zèle que je tâche de vous donner, devez-vous être blessée sans retour, pour une indiscrétion qui m'afflige autant que vous, et que je cherche à réparer. Vous est-il permis, selon Dieu, de rompre, pour cette indiscrétion, une union de grâce que Dieu lui-même a faite, et de vous priver du secours auquel il lui a plu de vous assujétir? De telles sensibilités d'amour-propre doivent-elles faire rompre les liens spirituels, et abandonner toute la voie où l'on a senti Dieu?

Ne dites point : *Cela est fait, cela est fini, c'est trop tard*, comme vous le disiez hier au soir. Rien n'est trop tard pour Dieu : il faut que tout lui cède. Il n'y a rien de fait qu'il ne défasse; il n'y a rien de fini qu'il ne recommence. Vous êtes à lui, et non pas à vous. Est-ce à vous à dire : *Cela est fini*? Cette parole décisive ne montre-t-elle pas un cœur propriétaire qui se reprend, et qui ne veut plus se livrer à Dieu

pour mourir à soi-même? Je vous ai dit, il est vrai, un défaut qui vous ôte souvent l'usage de toutes vos excellentes qualités naturelles, et qui met en péril toute la grâce qui est en vous. Ce défaut est une ancienne habitude de vous tromper vous-même par un raffinement d'amour-propre, qui vous paroît une générosité sans aucun retour sur vous : voilà la source de toutes vos tentations. Eh! qui est-ce qui vous montrera ce défaut, pour vous accoutumer à vous en défier, si ce n'est l'homme qui vous conduit? Je tâche de vous mettre au-dessus de vos scrupules. Et! n'est-ce pas ce qu'on fait aux plus saintes et aux plus grandes âmes, quand Dieu permet qu'elles soient troublées par de vains scrupules? Je méprise le fond du scrupule, afin que vous vous accoutumiez à le mépriser avec moi : mais je sais combien les personnes les plus estimables sont scrupuleuses, et j'estime infiniment la petitesse qui vous a fait dire votre peine. J'espère que Dieu ne vous laissera pas à vous-même. Ecoutez non votre peine, mais le fond de votre cœur.

CDXX. (CCCXCV.)

Ecouter Dieu malgré toutes les suggestions de l'amour-propre.

Jouli, 1 septembre 1707.

COMME vos fautes, ma chère fille, consistent dans une résistance à Dieu, votre retour consiste à céder à la grâce. Ne craignez point de revenir trop légèrement. Quand il s'agit de revenir à Dieu, on ne peut jamais revenir avec trop de promptitude et de simplicité. Voir sa faiblesse, la laisser voir, s'y accoutumer, désespérer à jamais de soi, et se livrer à Dieu sans mesure, c'est la plus parfaite pénitence de ses fautes, et la plus opposée à l'amour-propre. Comment voulez-vous que Dieu se communique à vous pour vous faire connoître sa volonté, pendant que la vôtre lui résiste encore? En quelque état que vous soyez, et en quelque lieu du monde que vous alliez, il faut céder à Dieu, revenir au recueillement, et écouter Dieu malgré l'amour-propre. Jusque-là vous ne pouvez point espérer la lumière de Dieu pour marcher dans la voie où il vous appelle. Croyez-vous lui échapper? Fussiez-vous au bout du monde, il vous fera sentir votre amour-propre, que vous voudriez vous déguiser, et dont il est jaloux. Espérez-vous la paix en flattant cet amour-propre qui est la cause de tous vos deses-

poirs, et que l'amour de Dieu poursuit sans relâche dans votre cœur? Est-ce moi qui suis la cause d'un combat si douloureux? N'est-ce pas vous qui le prolongez, en nourrissant en secret celui qu'il faudroit laisser mourir. Ce n'est pas moi, c'est Dieu qui vous presse. Au bout du monde, les principes que vous avez dans le cœur vous feroient sentir tout ce que vous sentez. L'amour-propre flatté se releveroit encore plus violemment. L'amour de Dieu vous reprocheroit votre infidélité et votre fuite: vous en mourriez de douleur. Dieu vous poursuit sans relâche: puis-je, dois-je l'empêcher?

Pour moi, si vous y prenez garde, je ne fais que vous consoler, qu'attendre, qu'adoucir les plaies de votre cœur. Un autre, qui les connoitroit moins, ne pourroit pas avoir les mêmes ménagemens. Voudriez-vous que Dieu vous fit mourir sans douleur? Voudriez-vous qu'il vous laissât trouver quelque ressource en vous-même pour partager votre cœur entre vous et lui? Après avoir été infidèle en résistant à Dieu pour vous éloigner de moi, voulez-vous encore lui être infidèle en ne cédant pas à son attrait pour votre retour? Jetez-vous entre ses bras, sans condition, les yeux fermés. Ne cherchez plus un moyen sûr de ne retomber pas: il n'y en a point. L'amour-propre voudroit une sûreté qui n'est point de l'état présent. L'unique sûreté est de n'en chercher point, de s'abandonner à Dieu, et de ne se plus écouter soi-même. Dès que vous céderez, la paix reviendra. Vous vous en prenez à lui et à moi de tout le mal que vous vous faites. Cédez, et votre pénitence sera faite: c'est celle qui vous coûtera et servira le plus. J'irai vous voir quand vous voudrez: ne tardez pas, ma chère fille.

CDXXI. (CCCXCVI.)

La paix ne se trouve que dans l'abandon absolu.

Samedi, 3 septembre 1707.

DEPUIS les huit heures du matin, je me tiendrai prêt, ma chère fille, pour vous recevoir, et j'irois avec plaisir chez vous, si cela vous étoit plus commode. L'unique source de la paix est l'abandon sans réserve. L'abandon ne permet plus de s'écouter volontairement. N'espérez point la paix, ni en écoutant les délicatesses de l'amour-propre, ni en voulant fuir Dieu. Vous trouveriez dans les solitudes les plus éloignées tous les tourmens de l'amour-propre, si vous

y alliez pour vous soustraire aux jalousies de l'amour de Dieu, et pour flatter celles de l'amour-propre. Mais livrez-vous à Dieu. Mettez tout au pis-aller; supposez la vérité de toutes les imaginations les plus fausses, et acceptez tout sans bornes. C'est dans ce désespoir qu'est la paix. Si vous pouviez me quitter sans quitter Dieu, je vous conseillerois de le faire dès ce soir: mais vous ne me voulez quitter, que pour vous reprendre, et épargner votre amour-propre: en me quittant, vous résistez à la grâce, et vous retombez dans une vie qui n'est plus intérieure. Voilà l'unique raison qui m'empêche de consentir à vos projets. Encore une fois, l'acceptation simple et absolue de tout ce qui se présente de chimérique à votre esprit fera votre paix. Dieu vous attend là. Ce qui vous cause les plus violentes douleurs, ne vous les causera plus, quand vous l'aurez pleinement accepté sans aucun adoucissement. O que ne puis-je vous épargner! Mais Dieu veut tout, et l'amour-propre est furieux. Paix, paix: Dieu seul est la paix.

CDXXII. (CCCXCVII.)

Même sujet.

A Cambrai, 3 septembre 1707.

Je comptois hier, ma chère fille, que vous étiez à l'ordinaire au gouvernement, et je n'osai y aller, de peur de vous y gêner. Si je vous avois sué à Premy, j'y serois allé plus librement. L'abbé de Beaumont, qui devoit vous aller voir, se trouva incommodé. Rien n'est plus sincère que la douleur que je ressens de votre état. Vos projets ne sont qu'illusion. Vous voulez retrouver Dieu en quittant l'oraison. Hélas! l'oraison est Dieu même, ou du moins l'union avec lui. Vous voulez lui faire la loi, et ne vous plus donner à lui qu'à votre mode, pour adoucir votre souffrance. Espérez-vous qu'il sera content de ce partage de votre cœur? Vous croyez que l'amour-propre vous fera moins souffrir quand vous lui céderez, et vous ne voulez pas céder à l'amour de Dieu, de peur qu'il ne prenne trop sur l'amour-propre. En vérité, ce dessein est-il selon Dieu? Prétendez-vous que Dieu consente que la jalousie de son amour cède à la jalousie de l'amour-propre? Prétendez-vous que l'amour-propre flatté et soulagé en soit moins jaloux et moins tyrannique dans sa jalousie? O que vous vous trou-

pez, et que vous manquez-à Dieu ! Est-ce donc là ce que vous lui avez promis tant de fois ? Est-ce là ce que l'amour sincère demande ? Voudriez-vous faire à une créature estimable ce que vous faites à Dieu ? Voudriez-vous la quitter pour soulager les dépits de votre amour-propre ?

Si vous laissiez faire Dieu, vous souffririez infiniment moins. C'est dans les commencemens de vos peines que vous pourriez ne vous écouter pas. Cette fidélité, qui vous seroit alors possible, vous attireroit une grâce merveilleuse, et vous élargiroit le cœur. Faute d'agir ainsi, vous êtes toujours occupée des délicatesses de votre amour-propre. Dieu, jaloux de vous, vous livre à vous-même et à votre propre jalousie, pour vous montrer, malgré vous, combien votre cœur, dont vous avez admiré le désintéressement, est jaloux de son intérêt.

Rentrez dans les desseins de Dieu ; livrez-vous à lui sans condition. N'espérez plus rien de vous-même ; ce désespoir fera votre paix. Tout ce qui flatte l'amour-propre ne peut plus être de saison ; c'est une douceur empoisonnée. Revenez avec docilité et petitesse au recueillement ; vous aurez meilleur marché de Dieu que de vous. Ce n'est pas lui, c'est l'amour-propre qui vous tourmente. C'est au tourment que vous vous livrez en croyant le fuir. Plus on donne à l'amour-propre, plus il exige : il est insatiable et trompeur. Entre ces deux jalousies, pourquoi craignez-vous davantage celle de Dieu ? elle est si juste, si sage, si miséricordieuse, si mesurée. Celle de l'amour-propre est aveugle, tyrannique, et sans bornes. Vous n'aurez point la paix en flattant l'ennemi ; vous ne l'aurez qu'en donnant tout à Dieu seul, et en le laissant faire. O si vous aviez des yeux pour voir, et un cœur pour sentir le don de Dieu ! Tout cela vous étoit donné ; mais vous n'en voulez plus. O ma chère fille, revenez ! Que ne souffrirois-je point pour obtenir votre retour !

CDXXIII. (CCCXCVIII.)

Dieu n'est que dans la paix.

A Haumont, 23 septembre 1707.

Je souhaite de tout mon cœur, ma très-chère fille, que Dieu seul parle en vous. Sa parole est silencieuse. au contraire, la nôtre est toujours inquiète, tumultueuse, et semblable au bruit d'une halle. Dieu n'est que dans la paix. Dès que la paix se perd, Dieu se retire. Parlez

à l'abbé de Beaumont ; Dieu lui donnera en mon absence de quoi vous consoler. Ne vous gênez point, par complaisance humaine, pour M^{me} de Risbourg ; mais aidez-la par pure grâce. Mandez-moi de vos nouvelles, de celles de M. le comte de Montberon, et de celles de M^{me} la comtesse de Souastre. Soyez exacte, je vous conjure, à ne renouer point avec M^{me} d'Oisy un commerce humain, qui n'iroit qu'à l'amuser et qu'à vous faire agir contre votre grâce. Vous nuiriez infiniment et à elle et à vous ; vous n'en tireriez que du trouble, et des tentations contre votre état. Faites bien avec elle ; mais ne l'attirez point à venir troubler un silence qu'elle ne peut pas garder. Admettez M^{me} de Risbourg à votre silence, puisqu'elle y entre sans le troubler ; mais n'y mêlez aucune façon humaine. Pour M. le comte de Montberon, après avoir représenté vos craintes, laissez décider M. Bourdon par rapport au voyage de..... Dieu sait, ma chère fille, comment il fait que je vous suis tout dévoué en lui à jamais.

CDXXIV. (CCCXCI.)

Découvrir avec simplicité ses peines intérieures. Sur les amitiés spirituelles.

A Cambrai, lundi 10 octobre 1707.

Je suis sensiblement touché de votre peine, ma chère fille. Dieu sait tout ce que je voudrois faire et souffrir pour vous en tirer. Ne vous écoutez point volontairement. Vous avez très-bien fait de me mander à cœur ouvert ce que vous souffrez : une telle ouverture porte grâce avec soi. Si j'ai le goût de l'esprit, il faut m'en corriger. Je sais bien que rien ne me fait tant de peine, que quand je vous vois estimer les talents humains, et supposer que les autres doivent les estimer.

Pour M^{me} d'Oisy, je suis très-éloigné de l'abandonner ni de la négliger ; au contraire, je tâche de la servir de tout mon cœur pour le spirituel et pour le temporel. Mais que puis-je faire ? Le peu qu'elle avoit pour la piété paroît fort déchu. Quoiqu'elle veuille faire son salut, et vivre avec une certaine règle, elle est fort dissipée, et opposée au recueillement. Elle doit venir ici pour se confesser le jour de sainte Thérèse. Pour M^{me} de Risbourg, ne soyez point unie à elle pour vous, mais pour elle-même. Ne comptez ni sur un ragoût d'amitié, ni sur une décharge de cœur pour la confiance, puisque

vous n'y trouvez pas ce soulagement. Bornez-vous à la recevoir avec amitié, afin qu'elle trouve en vous un soutien dans sa faiblesse, et qu'elle puisse demeurer avec vous en silence. Si elle ne se taisoit pas avec vous, elle se dissiperoit d'abord avec M^{me} d'Oisy. Que si vous éprouviez qu'elle ne conservât point le recueillement auprès de vous, ou qu'elle vous gênât, je ne vous demanderois point de continuer un commerce qui ne paroitroit plus être de grâce.

Je vous conjure de communier à l'ordinaire : vous n'en avez jamais tant de besoin que quand vous avez le cœur pressé. Vous ne me dites hier aucun mot qui doive vous faire hésiter. Vous craignez trop de pécher : cette crainte sans fondement trouble tout en vous par son excès. Je prie le Dieu de paix de calmer votre cœur.

CDXXV. (CD.)

Découvrir ses misères en esprit d'obéissance : faire mourir le goût de l'esprit ; s'abandonner à Dieu en esprit d'amour.

A Cambrai, 9 novembre 1707.

Vous ne m'avez rien dit, ma très-chère fille, qui doive vous faire la moindre peine. Ce n'est point pour se soustraire à la souffrance qu'on explique son état ; c'est par pure et simple fidélité ; c'est pour n'écouter point l'amour-propre, qui voudroit, sous de beaux prétextes, cacher ses misères. Il est vrai seulement que cette simplicité, qui est selon Dieu, est souvent utile pour soulager le cœur, quoiqu'on ne la pratique pas en vue du soulagement.

Si vous ne conserviez pas au fond de votre cœur une vaine estime de l'esprit, vous ne craindriez pas tant d'en manquer, et de n'en montrer pas autant que les autres. Vous ne croiriez pas même que j'eusse ce grand goût de l'esprit, qui est si vilain, si corrompu, et si indigne de l'esprit de Dieu. J'ai toujours remarqué que l'estime de l'esprit est enracinée dans votre cœur, et que vous ne la laissez point tomber. C'est néanmoins ce que l'esprit de grâce éteint le plus, quand on le laisse agir librement. Vivre d'oraison et d'amour est incompatible avec ce goût dépravé de l'amour-propre.

Il ne s'agit point maintenant de vous confesser, mais de céder à Dieu avec petitesse, pour vous calmer. Je connois en vous les deux personnes que vous y voyez. Il faut souffrir l'une avec patience, sans l'écouter volontairement ; il faut que l'autre demeure dans sa simplicité.

La communion, le silence, la souffrance, comme vous le dites, sont ce qui lui convient. Quand elle a manqué, elle *abandonne sa faute à Dieu*, et se livre à lui en esprit d'amour. Vous souffririez beaucoup moins, si vous laissiez passer vos imaginations et vos sentimens involontaires, sans en faire aucun cas, et sans vouloir vous assurer de leur résister positivement. Cette résistance positive est une recherche de votre propre sûreté, et une activité d'amour propre, qui est contre votre grâce. C'est ce travail douloureux que Dieu ne vous demande point : il vous demande, au contraire, de le supprimer. Faut-il s'étonner que vous souffriez, quand vous vous donnez des contorsions continuelles, pour vous assurer de voir ce que Dieu ne veut pas que vous puissiez voir en cette vie avec cette sûreté ? On n'a jamais la paix en lui résistant.

Faites ce que vous dites très-bien, et vous souffrirez moins. Quand vous craignez de manquer, abandonnez simplement le tout à Dieu. Un amour simple vous garantira bien plus du péché, que cet effort empressé où vous vous recherchez vous-même. Cette vaine crainte d'un péché imaginaire vous jette dans un état réel et affreux, où vous tentez Dieu, où vous ne vous occupez que de vous, où vous vous tuez, et où vous vous mettez en tentation violente contre l'attrait de Dieu. Ce n'est donc pas Dieu qui vous fait souffrir : au contraire, c'est malgré lui que vous vous martyrisiez vous-même. O ma chère fille, cherchez la paix au lieu où elle est ! Vous la trouverez dans le simple non-consentement à vos sentimens involontaires de jalousie, et dans la patience à supporter ce sentiment honteux.

Je suis en peine de M. le comte de Montberon : il a besoin, ce me semble, de toute votre attention.

CDXXVI. (CDI.)

Ne point augmenter ses peines par la contention de l'esprit.

A Cambrai, 27 novembre 1707.

La lettre de M^{me} la comtesse de Souastre est parfaitement bien, ma chère fille, et je vous la renvoie, afin qu'on y mette une enveloppe. M. de.... s'en chargera. Je voulois ce soir vous entretenir ; mais M^{me} Bourdon a emporté tout notre temps d'une triste et inutile façon. En vérité, je suis bien touché de vos peines, et je désire de tout mon cœur tout ce qui peut soulager le vôtre. Il me semble que vous souffri-

riez moins, si vous étiez moins en contention perpétuelle contre un danger imaginaire de pécher, et si vous cherchiez moins à vous convaincre de votre résistance sensible par des efforts empressés. Une paix toute unie en présence de Dieu, en souffrant humblement un sentiment involontaire, vous épuiserait moins, et seroit d'une beaucoup plus grande fidélité, parce qu'elle seroit plus conforme à votre grâce. Je prie notre Seigneur qu'il vous ouvre le cœur à l'intelligence et à la pratique d'un si simple moyen.

J'irai vous voir demain. En attendant, je vous conjure de communier à l'ordinaire. Je vous envoie une lettre pour M^{lle} Bourdon. Voyez si elle convient. Bonsoir. Dieu sait combien je vous suis dévoué.

CDXXVII. (CDII.)

Elargir le cœur par l'amour.

A Cambrai, mercredi 30 novembre 1707.

JE vous envoie, ma chère fille, un billet pour M^{lle} Bourdon. Je crains qu'après avoir été d'abord courageuse, elle ne retombe dans le découragement par réflexion. Si mon billet vous paroît convenable, ayez, s'il vous plaît, la bonté de l'envoyer, afin qu'elle puisse venir communier à ma messe à Notre-Dame après la grand-messe. Laissez Dieu élargir votre cœur. On n'élargit rien sans effort; mais l'élargissement, qui fait d'abord du mal, soulage pour les suites. Vous résistez à la main de Dieu qui vous presse pour élargir votre cœur: vous le tenez resserré malgré lui par des délicatesses d'amour-propre et par de vaines craintes. O que l'amour élargit! Bonjour.

CDXXVIII. (CDIII.)

Sur les inquiétudes de la comtesse à l'occasion d'une conversation qu'elle avoit eue avec le prélat.

A Cambrai, 3 décembre 1707.

J'ai compris, ma très-chère fille, que je vous blessai hier au soir jusqu'au fond du cœur, et que je vous laissai dans une extrême peine. Je vous en demande pardon, et je vous le demanderois encore avec plus d'instance, si je pouvois comprendre en quoi précisément je vous ai bles-

sée. Dieu m'est témoin que, dans la conversation dont je vous ai rendu compte si naïvement, il ne fut dit aucun mot de vous ni directement ni indirectement; qu'on ne m'y parut avoir aucune peine à votre égard, mais au contraire plein contentement de vos secours; et que je vous racontai simplement, comme une pure précaution, les causes de ma retenue, qui rouloient sur le public et sur M^{me} d'Oisy, afin que M^{me} de Risbourg ne pût jamais, en aucun cas de chagrin et de peine, soupçonner que rien pût être sur votre compte. Si cette précaution, prise avec tant de bonne volonté, et expliquée avec tant de candeur, vous blesse, encore une fois, je vous conjure de me la pardonner. Au nom de Dieu, que ma faute ne vous éloigne point de ce que Dieu demande de vous, et de ce qui peut mettre votre cœur en paix. Lui seul sait à quel point je suis uni à vous, et sensible à toutes vos peines. Écoutez-le, et ne vous écoutez point.

CDXXIX. (CDIV.)

Il n'appartient point à l'homme de changer sa voie; ou ne diminue pas ses souffrances en résistant à Dieu.

A Cambrai, 4 décembre 1707.

Non, en vérité, ma très-chère fille, je ne veux point vous tourmenter; je ne veux que souffrir en pensant à vos souffrances. Eh! qui est-ce qui voudroit plus que moi soulager votre cœur, et le mettre en paix? J'espère seulement que Dieu sera plus fort que vous, et qu'il vaincra vos résistances; j'espère que sa jalousie prévaudra sur la vôtre. Autant que la vôtre est injuste et ingénieuse pour vous accabler, autant la sienne est-elle pure, juste, aimable, et propre à vous rendre la paix.

Vous dites, ma chère fille, que vous allez changer de voie: mais ne savez-vous pas que le Saint-Esprit nous enseigne que *la voie de l'homme n'est point à lui*¹? Il ne lui appartient point de choisir sa voie sur ses prétendues convenances; il doit suivre celle que l'attrait de grâce lui marque, quoi qu'il lui en coûte. Mais encore êtes-vous en droit de changer votre voie, parce qu'elle blesse la délicatesse de votre amour-propre? Eh! on ne doit suivre une voie que pour mourir à l'amour-propre même. La voie qui avance le plus cette mort douloureuse

¹ Jerem. x. 23.

est précisément celle que nous devrions préférer, s'il nous appartenait de faire aucun choix.

Vous voulez éviter la souffrance : mais on ne l'évite jamais en résistant à Dieu. Au contraire, c'est en lui résistant, tantôt plus, tantôt moins, que vous souffrez tant. Vous vous en prenez à l'amour de Dieu, de tout ce que l'amour-propre vous fait souffrir. Un malade doit-il s'en prendre au remède, des douleurs que son mal lui fait souffrir ? Il faut bien que l'opération du remède, l'expose à la souffrance ; mais la souffrance vient de la maladie que le remède ne peut déraciner sans quelque violence. D'ailleurs c'est votre amour-propre que vous écoutez, et qui est ingénieux pour inventer de faux sujets de peine. Voulez-vous, comme le prophète Jonas, fuir devant la face du Seigneur pour n'exécuter pas ses ordres. La baleine vous engloutira plutôt que de vous laisser échapper aux volontés de Dieu. J'espère qu'il ne vous abandonnera pas aux débits et aux désespoirs de votre amour-propre.

Si je vous ai blessée, ça été, Dieu le sait, contre mon intention. Pardonnez mon indiscretion en faveur de ma bonne volonté. Vous-driez-vous être inexorable, si quelqu'un vous avoit fait les injures les plus atroces ? Je suis sûr que non. Quoi ! devez-vous manquer à Dieu et lui résister, parce que j'ai fait une faute ? Je ne veux point la justifier ; j'en laisse l'examen entre Dieu et vous, quand vous serez tranquille devant lui, et que vous aurez les yeux ouverts pour reconnoître la tentation de votre amour-propre, qui est évidente. Pour moi, je ne veux qu'avoir tort, qu'être confondu, et que me corriger, pour votre consolation. Je ne crains ni ma confusion ni ma peine : je ne crains que votre infidélité, et votre résistance à des grâces infinies. O ma chère fille, abandonnez-vous à Dieu ! Vos souffrances, loin d'augmenter, diminueront. Dieu en réglera la mesure sur celles des forces qu'il vous donnera. Déliez-vous, non de sa bonté, mais de votre amour-propre.

CDXXX. (CDV.)

Ne pas augmenter les peines intérieures par des réflexions inquiètes et multipliées sur soi-même.

A Cambrai, 9 décembre 1707.

Vous voulez, ma chère fille, appliquer le remède à l'endroit où le mal n'est point. Votre mal n'est point dans vos sentiments ; il n'est que dans vos réflexions volontaires. Vos senti-

ments sont vifs, injustes, et contraires à la charité : mais la volonté n'y a aucune part, et par conséquent ils ne sont point des péchés. Ce qui montre qu'ils ne sont pas volontaires, c'est que la volonté ne s'attache que trop à les rejeter d'une façon positive et marquée ; c'est que vous avez, par délicatesse d'amour-propre, trop horreur de ces sentiments : c'est que cette horreur va jusqu'à vous troubler. Ainsi vous vous en prenez à ce qui n'est que l'ombre du mal, et c'est le remède qui devient un mal véritable. Ce premier mal ne seroit qu'une simple douleur, comme celle des dents ou de la colique : elle n'auroit rien de raisonné ; ce seroit une amertume, une tristesse, une plaie douloureuse au travers du cœur. Mais ce qui la rend insupportable, c'est le désespoir de l'amour-propre, que vous y ajoutez par vos réflexions. Vous ne faites que deviner, et deviner faux sur les autres, que subtiliser sur vous pour vous tourmenter pour des riens : ensuite vous vous faites, par réflexion, un second tourment du premier tourment déjà passé.

En laissant tout tomber, vous contenteriez Dieu tout d'un coup. C'est le plus grand sacrifice que vous lui puissiez faire, que celui de lui abandonner tout ce tourbillon de vaines pensées, et de revenir tout court à lui seul. Rien n'expiera tant vos prétendus péchés d'amour-propre, que le simple délaissement de vous-même. C'est le remède spécifique à l'idolâtrie de soi, que le délaissement de soi-même : tout autre remède aigrit et evenime la plaie délicate du cœur, à force de la retoucher. C'est un dangereux remède contre l'amour-propre, que de faire souvent l'anatomie de son propre cœur. Enfin vous n'êtes point docile, et c'est de quoi vous devriez faire plus de scrupule, que de vos sentimens involontaires, dont je me charge devant Dieu. Je le prie de vous ramener sans détour à la simplicité. Vous résistez à Dieu ; vous refusez la communion, que vous savez bien que Dieu demande de vous : au nom de Dieu finissez cette résistance.

Je voudrois vous aller voir : mais j'ai aujourd'hui l'examen de tout nos séminaristes pour l'ordination, qui ne me laissera pas cette liberté. J'oubliai hier au soir cet examen, quand je dis à M^{lle} Bourdon que je la verrois aujourd'hui chez vous. Ayez la bonté de lui faire savoir que je ne le pourrai que demain au soir. En attendant, donnez-moi de vos nouvelles avec simplicité, et soulagez-moi le cœur, ma très-chère fille, en m'apprenant que vous avez rouvert le vôtre à l'attrait de la grâce.

CDXXXI. (CDVI.)

Ouvrir son cœur avec simplicité, par pure fidélité à l'ordre de Dieu.

A Cambrai, 2 janvier 1706.

JE vous irai voir tantôt, ma chère fille, et je serai ravi, si vous voulez bien me dire tout sans réserve. Le péché ne se trouve jamais à ouvrir simplement son cœur, par une fidélité de pure dépendance à l'ordre de Dieu. Il n'y a qu'à ne rien retenir par sagesse propre, et puis se laisser juger, sans juger de rien. Il me tarde de vous voir dans la simplicité de l'amour de Dieu.

CDXXXII. (CDVII.)

Se défier de ses propres réflexions.

7 janvier 1708.

O que j'ai de joie, ma chère fille, de vous savoir moins agitée! Fiez-vous à Dieu, et défiez-vous de vos réflexions. Tournez vos scrupules à ne hésiter jamais pour suivre l'attrait de la grâce. La souffrance sera bien moindre, quand vous vous y livrez sans rien mesurer. Puisque vous me défendez de vous aller voir ce soir, je n'y irai pas, parce que j'aurois à craindre quelque embarras; mais rien ne me retiendrait, si vous aviez besoin de moi. Dieu m'a donné à vous, et j'y suis sans réserve de tout mon cœur.

CDXXXIII. (CDVIII.)

Les tentations et les sentimens involontaires ne doivent point empêcher la communion.

7 janvier 1708.

La tentation et le sentiment involontaire ne doivent jamais empêcher la communion, ma très-chère fille. Quoi! parce que vous avez le cœur déchiré par des sentimens injustes que vous voudriez n'avoir point, vous vous priverez de Jésus-Christ? Eh! n'est-ce pas dans le temps de l'épreuve qu'on doit chercher son secours? n'est-ce pas dans la douleur qu'on doit recourir à la vraie consolation? Vous avouez que vous

vous êtes écoutée, et que vous y avez réfléchi; de sorte que de réflexions en réflexions, vous avez mis à bout toute confiance en notre Seigneur. Vous voyez le fruit de vos réflexions. Voulez-vous les continuer, pour vous précipiter dans le désespoir? Les réflexions vous conduisent au précipice: la fidélité à les laisser tomber est votre unique ressource. Qu'est-ce que M..... pourra vous dire? Vous ôtera-t-il la jalousie du cœur, comme on ôte une épine du pied? Vous rendra-t-il patiente, pour souffrir sans trouble votre jalousie? Vous apprendra-t-il à distinguer avec sûreté les sentimens involontaires de jalousie, d'avec la jalousie volontaire? Il ne peut faire aucune de ces choses. Si vous le voulez, nous lui parlerons vous et moi, et vous verrez qu'il sera dans la nécessité de vous dire précisément tout ce que je vous dis. Vous ne vous guérirez point en vous confessant, car la confession ne vous ôtera point la jalousie qui vous trouble; elle n'apaisera ni vos douleurs ni vos scrupules. Il ne vous en restera qu'une occupation inquiète de vous-même.

Pour N....., je voudrais que vous ne lui fissiez point tant de caresses forcées: tout cela est d'un courage trop humain, et n'est pas de la simplicité que Dieu demande de vous en tout. O si vous n'agissiez avec elle que par grâce, et sans y mêler votre industrie, vous lui seriez utile, vous la redresseriez, vous lui feriez de grands biens, sans souffrir les maux que vous souffrez! Je crois que votre souffrance est extrême; mais ce que vous vous faites souffrir par réflexion est infiniment plus rude que ce que Dieu vous fait souffrir. Toute douleur soufferte simplement dans la paix de Dieu, quelque grande qu'elle soit en elle-même, porte sa consolation. Il n'y a que le trouble de la volonté qui résiste à Dieu sous de beaux prétextes, qui puisse causer vos extrémités de désespoir. Revenez peu à peu à vous taire et à écouter Dieu. Ce chemin, qui vous paroît le plus long, est le plus court.

J'ai pris ce matin de la rhubarbe: je ne l'aurois pas fait, si j'eusse su la peine où vous êtes; j'aurois voulu demeurer en liberté de vous aller voir. Je tâcherai d'y aller vers la fin de la journée. L'entretien d'hier ne m'a point incommodé. Je prie Dieu de vous convaincre de la manière dont je vous suis tout dévoué en lui.

CDXXXIV. (CDIX.)

Ne point prendre de résolutions dans un état de trouble.

12 janvier 1708.

Je ne savois plus que dire hier au soir, ma chère fille. L'excès de votre peine étoit comme un torrent qu'il faut laisser écouler. Nulle parole ne faisoit impression sur vous, et vous pensiez voir, avec la dernière évidence, les choses les moins réelles : mais c'est l'effet ordinaire des grandes peines. Dieu permet que, nonobstant tout votre bon esprit, et votre délicatesse pour sentir jusqu'aux moindres égards qu'on a pour vous, vous n'apercevez pas ce qui sante aux yeux, et vous croyez voir clairement ce qui n'est point. Dieu tirera sa gloire de tout dans votre cœur, pourvu que vous soyez fidèle à vous délaissier dans ses mains. Mais rien ne seroit plus inexcusable que de prendre des résolutions dans un état de trouble, qui porte manifestement avec soi l'impuissance de rien faire selon Dieu.

Quand vous serez calmée, faites en esprit de recueillement ce que vous croirez le plus conforme aux intentions de Dieu sur vous. Remettez-vous peu à peu à l'oraison, à la simplicité, à l'oubli de vous-même. Allez communier; écoutez Dieu sans vous écouter : alors faites tout ce que vous aurez au cœur; je ne crains pas qu'un tel esprit vous laisse prendre aucun mauvais parti. Mais vouloir se croire soi-même, quand on est dans le dernier excès de la peine, et quand on s'est livré à une tentation violente d'amour-propre, c'est vouloir s'égarer. Demandez-le à tel confesseur droit et sensé qu'il vous plaira de choisir : il vous dira qu'il ne vous est permis de penser à un changement, qu'après que vous serez rentrée dans la tranquillité et le recueillement. Il vous dira que c'est vouloir se tromper soi-même, que de ne se défier pas de soi dans un état de jalousie si injuste et si irritée.

Vous me répondrez que je veux empêcher votre changement, en vous empêchant de le faire dans le seul temps où vous êtes capable de l'exécuter. Non. Dieu le sait : je ne songe ni à le permettre ni à l'empêcher : je ne songe qu'à faire en sorte que vous ne manquiez pas à Dieu. Or il est plus clair que le jour que vous lui manqueriez, si vous preniez conseil d'un amour-propre piqué au vif, et d'un dépit

poussé au désespoir. Voulez-vous changer pour contenter votre amour-propre, quand même Dieu ne le voudroit pas ? A Dieu ne plaise ! Attendez donc que vous soyez en état de le consulter. Pour mériter ses lumières, il faut être également prêt à tout, et ne tenir à rien qu'on ne soit disposé à lui sacrifier. O si je pouvois vous ouvrir les yeux, que ne verriez-vous pas de mon zèle et de mon attachement pour vous ! J'espère que Dieu vous dira tout, si vous l'écoutez.

CDXXXV. (CDX.)

Ouvrir son cœur avec simplicité.

13 janvier 1708.

Lors même que l'excès de la peine vous fait parler, ma très-chère fille, vous ne dites rien d'offensant ni dans le fond ni dans les termes. On voit seulement une douleur profonde avec une vivacité de sentiment. Ainsi vous ne devez avoir aucun scrupule de tout ce que vous dites. Il est vrai seulement que vous vous trompez sur les personnes dont il s'agit : mais vous vous trompez de bonne foi, croyant voir les préférences que vous ne voyez point, parce qu'elles ne sont pas véritables. Encore une fois, n'ayez aucun scrupule de ce que vous dites. Vous devriez en avoir, si vous ne le disiez pas : car la simplicité demande que vous ne réserviez rien par sagesse d'amour-propre. D'ailleurs, il n'y a aucun homme à qui vous puissiez dire toutes ces choses plus librement que moi. Je les sais toutes par cœur; j'entends tout à demi mot; j'ai la clef de votre cœur. Vous pouvez remarquer que ce que vous me dites ne m'aliène nullement de vous, ne me cause aucune impatience, et ne fait que redoubler ma sensibilité pour vos peines. Je vous proteste seulement, que les choses ne sont pas comme votre amour-propre vous les représente. Ainsi vous ne sauriez jamais trouver aucun homme sans exception, qui soit plus en état, en toute manière, de vous écouter et de vous soulager le cœur. Un autre, quelque bon et discret qu'il puisse être, nourrira vos scrupules, et ne vous passera point ce que je vous passe contre moi. Je sais la juste valeur de ces choses, où votre imagination et votre douleur vous entraînent involontairement. Un autre ne sauroit en juger comme moi, et troublera tout le fond de votre intérieur, par une exactitude et une fermeté à contre-temps.

De plus, il n'est point question de toutes ces choses; il ne s'agit que de ce que Dieu demande de vous, pour le faire, quoi qu'il vous en coûte. (Et il vous en coûteroit toujours moins, si vous alliez d'abord tout droit à donner tout à Dieu, sans vous écouter ni marelancer.) Vous ne sauriez nier, quand vous serez paisible et que vous n'écoutez point la fureur de votre jalousie, que Dieu vous a unie à moi, et que vous me trouverez *en lui sans distinction*, dès que vous revenez à votre oraison. Pourquoi donc voulez-vous quitter celui que Dieu vous donne, qui vous entend mieux qu'aucun autre, et qui n'a aucune peine de ce que vous lui dites? Si j'étois dans les dispositions que vous vous imaginez, je vous laisserois faire ce pas, après avoir sauvé toutes les apparences. Au contraire, je vous conjure, ma chère fille, de revenir au recueillement, de communier sans scrupule, et de rentrer avec petitesse et sans résistance à Dieu dans l'union qu'il veut.

CDXXXVI. (CDXI.)

Surmonter en esprit d'abandon les peines intérieures qui éloignent de la communion.

29 janvier 1708.

DIEU m'est témoin, ma chère fille, de la peine que je ressens en voyant la vôtre, quoi que je n'en puisse point pénétrer la cause. Je prie notre Seigneur de vous faire parler malgré vous. Cependant je vous conjure de lui sacrifier votre douleur avec abandon, et de communier. Si je vous ai manqué sans le savoir et sans le vouloir, Dieu n'en doit pas souffrir. N'espérez pas de vous soulager en vous éloignant de lui sous de beaux prétextes, que l'amour-propre cherche dans son désespoir. O que j'aurai de joie, si je vous vois communier aujourd'hui de ma main, aux pieds de la sainte Vierge!

J'espère que l'onction de saint François de Sales découlera de son cœur dans le vôtre, pour l'adoucir et pour le calmer. Si vous vous tournez vers lui, il vous obtiendra la paix. Je vous demande, par tout ce que vous avez jamais goûté dans ses écrits, de suivre ses conseils contre les dépités de votre amour-propre, et de venir le jour de sa fête vous unir de cœur avec moi. Je voudrois être mort à moi-même, et qu'il n'y eût plus en moi que ce bon saint, pour vous parler, pour vous conduire, et pour vous aider à mourir sans réserve.

CDXXXVII. (CDXII.)

Point de paix en résistant à l'attrait divin.

A Cambrai, 30 janvier 1708.

En vérité, ma chère fille, je ne saurois croire que Dieu permette que vous vous éloigniez de moi pour des peines qui n'ont point d'autre source qu'un amour propre jaloux, et qui se livre à son imagination. D'un côté, c'est l'attrait de la grâce; vous en convenez: Dieu vous poursuit sans relâche. D'un autre côté, c'est la tentation grossière de l'amour-propre désespéré. Espérez-vous de trouver la paix en résistant à Dieu pour flatter cet amour-propre bizarre et tyrannique? Tout le mal vient de lui seul. Trouverez-vous votre guérison en vous abandonnant au mal même? D'autres ne pourront pas même vous entendre. Vous leur ferez, dans vos soupçons jaloux, des peintures fausses de ce qui se passe au dehors; vous leur ferez, dans vos scrupules, des relations fausses contre vous-même de ce qui se passe au dedans. Ils ne pourront vous donner que des conseils disproportionnés et à vos soupçons, et à vos scrupules, et aux voies par où Dieu vous mène; car ils ne les connoissent pas. Si je pensois comme vous vous l'imaginez, après avoir satisfait aux règles du ministère et à la bienséance, je vous laisserois enfin doucement bien prendre ce parti. Tout au contraire, j'insiste sans relâche pour vous ramener. Est-il possible que vous ayez cent yeux ouverts pour voir ce qui n'est ni vrai ni apparent, et que vous ayez les yeux fermés pour ne voir pas ce qui est manifeste? Dieu permet que votre bon esprit ne sert qu'à vous rendre subtile pour vous tromper. Faites taire votre imagination excitée par votre amour-propre, et revenez à écouter Dieu dans le recueillement. C'est là que Dieu vous attend. c'est ce que vous fuyez. Voilà la seule infidélité qui devroit vous causer du scrupule. Revenez, revenez dans le sein de Dieu.

CDXXXVIII. (CDXIII.)

Exhortation à la pauvreté d'esprit.

31 janvier 1708.

JUGEZ-VOUS vous-même, ma chère fille. D'un côté, vous dites, *Tout est four presque, quand on hésite pour se donner le loisir de se consulter*; et encore : *Dieu n'est content, qu'autant que je suis sotte et pauvre d'esprit*. D'un autre côté, vous dites que vous ne voulez point me voir, *que vous n'avez soutenu une épreuve en personne raisonnable*. Vouloir trouver en vous cette force et cet appui de raison au milieu de l'épreuve, est-ce consentir à la pauvreté d'esprit? est-ce vouloir contenter Dieu? Vous avez donc grande raison de dire : *Je crains que cette lettre ne soit point du goût de Dieu*. En effet, elle n'en est point. Rien n'est plus opposé à Dieu, que de ne vouloir pas être *pauvre d'esprit* pour le contenter, et de vouloir être riche d'esprit et de courage, de sorte qu'on ait *soutenu une épreuve en personne raisonnable*. Ce vain projet de l'amour-propre, qui ne veut revenir à Dieu qu'après qu'il aura trouvé sa force et sa ressource en soi, mérite d'être confondu par les chutes les plus honteuses. Revenez donc, ma chère fille, avec une véritable pauvreté d'esprit. Ne hésitez point; ne vous donnez point *le loisir de vous consulter*. Venez tantôt me voir céans, ou bien j'irai chez vous dans votre appartement d'en haut. Il faut sans doute que vous demeuriez ici; mais que vous y demeuriez simple, petite, docile, sans réflexion, sans hésitation, voulant être *sotte et pauvre d'esprit*. C'est tout ce que Dieu veut de nous. O qu'il est riche, quand nous sommes pauvres? ô qu'il est sage, quand nous sommes sots, et que nous voulons l'être pour lui! Soyez *gironette*. Malheur aux sages qui se possèdent avec égalité! Venez, ou j'irai vous poursuivre.

CDXXXIX. (CDXIV.)

Souffrir les peines intérieures avec patience et humilité.

A Cambrai, 10 février 1708.

On ne peut être plus en peine que je le suis, ma chère fille, de l'état où je vous ai laissée. Vos douleurs sont involontaires, et elles se tour-

neront en mérite dès que vous les souffrirez avec patience et humilité. Vous feriez de vos souffrances agréables à Dieu une infidélité dangereuse, si vous les écoutiez trop. Ce n'est rien que d'avoir le sentiment des passions les plus injustes, pourvu qu'on n'en ait pas la volonté. Ne vous troublez donc point. Ce qui vous a blessée ne devoit en soi vous faire aucune peine, car il s'est passé d'une façon à ne pouvoir pas même blesser votre délicatesse. Mais Dieu permet que votre imagination vous grossisse les objets, pour vous faire souffrir, et pour vous humilier. Entrez dans ses desseins crucifiens: laissez-vous attacher à la croix que Dieu vous présente; mais n'y en ajoutez aucune de votre invention. C'est dans les commencemens de la tentation qu'il faut en arrêter les progrès par une fidélité toute simple. Mon Dieu, que je crains pour vous cette nuit, et les agitations de votre cœur! Si N.... a quelque tort vers vous de ne vous avoir pas avertie, contentez-vous de le lui pardonner devant Dieu, et tâchez de vous remettre dans la paix du cœur. O que je voudrois que vous eussiez le courage de venir demain à ma messe! Je la dirois à l'heure qui vous seroit la plus commode. Je prie le Dieu de paix, d'amour et de bonté, de calmer votre cœur. Amen, amen.

CDXL. (CDXV.)

Même sujet.

A Cambrai, 11 février 1708.

Il me tarde, ma chère fille, de vous aller voir. En attendant, je vous conjure d'écouter Dieu dans un vrai silence intérieur. La tentation, quelque humiliante qu'elle paroisse, se tourne à profit, quand on la souffre en paix, sans y consentir: c'est l'humiliation même qui en est le vrai profit. Ce qui fait horreur à l'amour-propre est précisément de quoi nous avons besoin. Vous fîtes très-bien hier de me dire votre peine. Il n'y a aucun sentiment injuste dont je sois en peine, quand on le découvre avec simplicité, et qu'on n'y adhère pas volontairement. Au nom de Dieu, communiquez. Sacrifiez votre peine à celui qui ne la permet qu'afin que vous lui en fassiez le sacrifice. Cherchez en Jésus-Christ la paix que vous ne trouverez jamais en vous-même. Dieu sait avec quelle sincérité et de quel cœur il me fait être à jamais tout à vous.

CDXLI. (CDXVI.)

S'abstenir des réflexions inquiètes sur soi-même.

A Cambrai, 14 février 1708.

Ex sortant de chez vous, ma chère fille, je ne vous ai point quittée. Je suis demeuré devant Dieu avec vous : j'espère qu'il calmera votre cœur. Je ne veux vous ôter ni le sentiment vif et douloureux, ni même les réflexions involontaires qui vous tourmentent. Je voudrais seulement que vous n'y ajoutassiez pas des réflexions délibérées. Vous vous écoutez à plusieurs reprises : j'ai remarqué qu'après un peu de relâche vous reprenez vos réflexions. Voilà la vraie source de vos plus grandes peines. D'ailleurs vous dites que vous ne sauriez vous empêcher d'écouter vos raisons, parce qu'elles vous paroissent claires : mais prenez garde que toutes les personnes soupçonneuses et indociles en disent autant. Il faut se faire taire, non par effort, mais par simple et paisible volonté de laisser faire Dieu, et par pur abandon à sa grâce. Un rien vous dure des heures et des jours, parce que vous attisez le feu, comme vous irritez la fluxion de votre nez à force de le toucher. Par là un rien s'envenime dans votre cœur. Je vous demande pardon, si je vous ai manqué ; mais j'étois à une distance infinie de le vouloir. Rien au monde ne vous est uni au point que je le suis pour porter avec vous toutes vos croix ; mais ne vous en faites point au-delà de celles que la main de Dieu vous fait elle-même. Vous sentez ce qu'il veut : ne voyez et n'écoutez que cela : tout le reste est tentation. Obéissez sans consulter ni votre raison ni vos forces. Dieu fera tout, si vous le laissez faire : je ne cesse point de le prier de vous soutenir.

CDXLII. (CDXVII.)

Ne point prendre de résolutions pendant le trouble. La paix ne s'obtient qu'en combattant l'amour-propre.

A Cambrai, 16 mars 1708.

Je vous conjure, au nom de notre Seigneur, et par toutes les grâces qu'il vous a faites, de ne prendre aucun parti dans votre trouble, et d'attendre pendant quelques jours la réponse à la consultation que j'ai faite pour vous. Après ce

temps, vous serez libre d'aller où vous croirez que Dieu vous appellera, s'il est vrai qu'il ne vous veuille plus à Cambrai. Mais si vous aviez de certains engagements, vous auriez de la peine à reculer. Retarder un départ n'est rien : le retardement laisse une pleine liberté de partir dès qu'on le voudra, mais le départ est un engagement qui tire à conséquence. Pour moi, je ne veux, ce me semble, que la volonté de Dieu sur vous, quoiqu'il me donne une union avec vous, et une vivacité pour tout ce qui vous touche, que vous ne croyez point. Je ne vous demande que peu de jours. C'est Dieu, plutôt que moi, qui vous les demande. Espérez-vous la paix en prenant un parti de désespoir, dans un trouble visible, où, loin d'écouter Dieu en silence, vous n'écoutez que votre passion ? C'est une fureur d'amour-propre qui vous transporte. Ne porterez-vous pas au bout du monde cet amour-propre forené ? Prétendez-vous l'apaiser en lui obéissant ? Croyez-vous que l'absence de certains objets ôtera à cet amour-propre, si ingénieux pour vous tourmenter, des prétextes pour vous troubler encore ? Votre imagination vive ne vous rendra-t-elle présent ce que vous aurez quitté ? L'éloignement grossira le fantôme, et vous privera du remède que que le détail vu de près fournit, quand on écoute Dieu. L'absence ajoutera le remords et le désespoir à toutes vos peines. Pourquoi ne consentirois-je pas à votre départ, si je croyois que Dieu le voulût, ou si j'étois tel que vous voulez le croire ? Je vais me mettre devant Dieu, pour lui demander avec humiliation et amertume qu'il vous retienne, et qu'il fasse ce que je ne sais pas faire. C'est son ouvrage : je ne suis qu'un vil et indigne instrument. Je crains même que mes infidélités ne vous nuisent. Mais vous verrez un jour à la pure lumière de Dieu combien je cherche à mettre votre cœur en paix, et à le faire entrer dans celui de Dieu, à qui vous résistez. J'irai vous voir demain de bonne heure. Laissez faire l'esprit consolateur.

CDXLIII. (CDXVIII.)

Ne point s'écouter soi-même ; écouter Dieu en silence.

A Cambrai, 15 avril 1708.

J'APPRENS, ma chère fille, que votre cœur est dans la peine : j'en souffre une véritable, de vous savoir en cet état. C'est le bon Leschelle qui a fait ce qui cause votre agitation. Il m'en

dit un mot. Je lui répondis que , si vous sentiez que l'esprit de grâce demandât de vous cette ouverture , il ne faudroit pas lui résister. Nous comptâmes que je vous verrois , et que vous m'expliqueriez vous-même votre disposition , avant qu'il fût question de rien. J'appris hier tout-à-coup que vous aviez tout dit. Comme je suis persuadé que vous l'avez fait avec simplicité , pour céder à l'esprit de Dieu , vous ne sauriez jamais vous trouver mal d'une si bonne action : il n'y auroit que les réflexions de l'amour-propre qui pourroient la gêner. Demeurez dans la situation d'oubli de vous-même , où vous étiez quand vous avez parlé , et vous vous retrouverez dans la paix où vous étiez en parlant.

Je ne compris point hier qu'il fût pressé de vous aller voir : je crus que vous étiez tranquille , puisque vous aviez si bien parlé , et avec tant de dégagement de vous-même. De plus , j'avois un besoin très-pressant de voir M^{me} , faute de quoi elle n'auroit pas pu faire aujourd'hui ses pâques. Il fallut me presser de revenir ici , où j'étois surchargé d'affaires. Je ne manquerai pas de vous aller voir aujourd'hui après vêpres. En attendant , je vous conjure d'écouter le bon Leschelle , qui vous dira avec zèle d'excellentes vérités pour apaiser votre cœur. Laissez-vous à Dieu. Le grand malheur est de vous reprendre : on perd le fruit du délaissement qu'on a fait. Ne vous écoutez point ; écoutez Dieu en silence.

CDXLIV. (CDXIX.)

Contre les troubles et les délicatesses de l'amour-propre.

A Cambrai , 16 avril 1708.

Puisque vous voulez faire des réflexions , ma chère fille , au moins souffrez que je vous en propose quelques-unes.

Vous regrettez d'avoir fait ce que vous croyez que l'esprit de grâce vous a fait faire.

Vous vous êtes percée de clous pour vous attacher à la croix ; puis vous faites des efforts pour vous en détacher : mais vos efforts n'aboutissent qu'à déchirer vos plaies , et vous vous faites plus de mal que le crucifiement ne vous en a fait.

Si vous étiez demeurée dans la petitesse avec M^{me}.... , cette petitesse vous auroit donné grâce et autorité pour elle.

Vous ne pouvez , dites-vous , n'écouter pas

vosre jalousie ; mais vous savez bien n'écouter pas l'amour de Dieu , et résister à la grâce qui vous invite à revenir humblement.

Vous êtes forcenée d'amour-propre , et c'est dans cette tentation de désespoir que vous voulez prendre un parti.

Vous voulez quitter tout pour aller soulager votre amour-propre , et échapper à la main crucifiante de Dieu , comme saint Paul et saint Antoine ont quitté tout pour aller crucifier l'amour-propre au désert et y mourir sans relâche.

Vous croyez apaiser l'amour-propre jaloux , en vous dérochant à Dieu , et en irritant sa jalousie.

Vous voulez faire la loi à Dieu sur le genre de mort dont il vous plaira de mourir , et à condition que l'amour-propre évite l'humiliation.

Vous ne voyez pas que vous porterez partout votre imagination , qui vous rendra présent tout ce que vous aurez fui , qui vous le grossira , et qui y ajoutera le remords d'avoir manqué à Dieu.

Il ne s'agit ni de ni de Il ne s'agit que de votre cœur empoisonné d'un amour-propre de démon , et de Dieu qui vous poursuivra jusqu'au bout du monde , pour vous faire sentir l'infection de votre cœur , et pour faire du venin même le contre-poison.

Si j'étois las de prendre soin de vous , qu'est-ce qui m'empêcheroit de vous laisser partir pour me débarrasser ? N'ai-je pas rempli toutes les bienséances ? n'ai-je pas épuisé tous les moyens de vous retenir ? ne pourrais-je pas me rendre le témoignage d'avoir fait presque l'impossible pour vous contenter ?

Vous êtes scrupuleuse sur des riens , et vous ne faites aucun scrupule sur une foule de jugemens téméraires et chimériques , sur une indocilité obstinée , sur des délicatesses inouïes d'amour-propre.

Vous supposez sans scrupule en autrui des sentimens et des motifs opposés à la grâce , pour pouvoir croire toutes les chimères de votre jalousie.

Il faut changer de cœur et avoir un vrai mépris de celui que vous avez cru si bon , en quelque endroit du monde que vous puissiez fuir. Ce n'est point guérir un abcès que de l'emporter dans ses entrailles , loin du médecin qui veut le percer.

Mes paroles sont dures ; mais elles sont nécessaires. Dieu voit , ma chère fille , le zèle avec lequel je vous suis dévoué à jamais.

CDXLV. (CDXX.)

Ne point augmenter ses peines par une agitation volontaire.

Juillet 1708.

Si je n'eusse craint de vous alarmer, ma chère fille, je serois allé tâcher de vous consoler. La nature du mal ne permet pas d'être sans crainte; mais vous craignez trop. Notre malade apercevra l'excès de votre peine, et il n'en faut pas davantage pour la troubler. Cette surprise pourroit même lui faire un grand mal. Je vous conjure, pour l'amour d'elle, et au nom de Dieu, de ne vous alarmer pas au-delà de toute règle. Je suis vivement touché de votre juste peine; mais portez-la avec confiance en Dieu, et en lui demandant avec simplicité la force qui vous manque. N'ajoutez rien, par vos agitations volontaires, à ce que Dieu vous fait souffrir. C'est le détachement du cœur qui fait que Dieu se contente de la bonne volonté, et nous dispense du sacrifice. Il ne rendit Isaac à Abraham qu'après que le père eut levé le bras pour immoler son fils. Je ne vous demande point que vous leviez le bras; il suffit que vous demeuriez souffrante et immobile sous la main de Dieu, en recourant à sa bonté. Que ne donnerois-je point, et que ne vendrois-je point souffrir, ma chère fille, pour votre soulagement, et pour la guérison de notre malade.

CDXLVI. (CDXXI.)

Sur la maladie d'une fille de la comtesse. Tristes nouvelles de l'armée.

A Cambrai, 13 juillet 1708.

J'ENVOIE, ma chère fille, savoir comment se porte votre malade. J'en suis en peine, et j'ai prié Dieu de tout mon cœur pour sa conservation. Une si bonne et si sage mère est infiniment nécessaire à sa famille. Mandez-moi en deux mots en quel état elle est. Si je pouvois lui être utile, ou vous soulager, je partirois d'abord pour Vendegies; mais je souhaite fort que sa bonne santé vous permette de revenir sans retardement.

Les nouvelles qui viennent de l'armée par Tournai sont fort tristes; mais elles sont encore très-confuses, et nous attendons à tout moment

d'apprendre la vérité du fait. On prétend qu'il y eut un combat désavantageux pour nous près d'Oudenarde¹ avant-hier au soir. Pendant que nous ne pouvons point avoir la paix au dehors, tâchons du moins de la conserver au fond du cœur. *Que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment humain, garde votre cœur et votre esprit en Jésus-Christ!*²

CDXLVII. (CDXXII.)

S'abstenir des réflexions inquiètes et multipliées sur soi-même. Nouvelles de l'armée.

A Cambrai, 14 juillet 1708.

JE suis ravi, ma chère fille, d'apprendre que notre malade se porte mieux que vous n'aviez cru; mais ces langueurs, ces douleurs de tête et de reins, cette foiblesse d'estomac avec le dévoiement, font beaucoup craindre qu'elle n'accoche dans les neuf jours, et il ne me paroît pas possible que vous l'abandonniez avant ce temps-là. Vous lui devez non-seulement le secours, mais encore la consolation qu'elle espère de votre présence.

Je ne saurois craindre que votre petit séjour de Vendegies nuise à votre grâce, et trouble votre cœur, quand je songe que ce petit séjour est d'une providence très-marquée. Ce n'est point sur des réflexions d'amour-propre, ni par votre propre raison, que vous êtes allée en ce lieu: c'est pour y remplir un devoir essentiel de bonne mère, en faveur d'une très-bonne et très-digne fille. C'est par pure et simple obéissance que vous l'avez fait. Je conclus donc que vous devez y demeurer tranquillement, jusqu'au bout des neuf jours qu'on dit être périlleux. Cependant je ne manquerai pas d'envoyer fréquemment savoir de vos nouvelles, et vous donner des miennes. De plus, j'irai à Vendegies au premier signal, si je puis y être utile, et si vous me le mandez simplement. J'y irois même, sans attendre que vous le souhaitassiez, si je ne craignois d'y embarrasser dans l'état embarrassant où l'on y est déjà. Votre lettre, ma chère fille, m'a rempli de consolation, en me montrant combien vous voulez être simple avec moi. Commencez par l'être avec Dieu, en vous repliant moins sur vous-même par rapport à vos fautes. La simplicité pratiquée avec Dieu vous

¹ Philip. iv. 7. — ² Ce combat s'étoit donné le 11 juillet. Voyez les lettres xci et xciii de la 1^{re} section, t. vii, p. 274 et 275.

apprendra à la pratiquer avec l'homme qui ne doit jamais être pour vous que sa pure et simple représentation. Plus vous serez simple, plus vous me trouverez uni à vous. Il n'y a que le défaut de simplicité qui puisse vous en faire douter.

Les nouvelles de l'armée se trouvent infiniment moins mauvaises que le bruit public. Une partie de notre infanterie avoit attaqué les ennemis entre des fossés et des haies, où notre cavalerie ne pouvoit agir et où notre artillerie ne nous servoit de rien. Il y a eu là un combat particulier assez disputé par la grande viguier des nôtres, mais où il y a eu néanmoins peu de gens tués de part et d'autre, en sorte qu'on n'en marque aucun d'un nom connu. Comme il a fallu se retirer, les nôtres ont un peu souffert en se retirant. Les ennemis peuvent avoir quelques prisonniers; mais les vanteries de leurs gazettes sont ridicules. Un honnête homme revenant de Tournai m'assura hier qu'il y avoit vu un de ses amis, qui avoit été, depuis l'action, témoin de la bonne santé de M.....

CDXLVIII. (CDXXIII.)

La jalousie de Dieu se tourne moins contre nos fautes, que contre les dépités de l'amour-propre blessé.

A Cambrai, 16 juillet 1708.

J'ENVOIE SAVOIR, ma chère fille, comment se porte la vôtre. J'en suis toujours en peine, et je crains un accouchement prématuré. L'abbé de L..... et..... ont grande envie de vous aller voir. Je ne l'ai pas moins qu'eux; mais il faut prendre un temps libre. J'enverrai demain mes chevaux à M^{me}..... M. le C..... a écrit à mon neveu l'abbé une lettre sage, qui vous fera plaisir et à tous les habitans de Vendegies.

Il m'a paru, par vos lettres, que votre cœur est un peu élargi. O que je vous désire cette largeur! L'amour la donne; la crainte l'ôte. Vous n'avez pas les craintes de l'amour-propre sur les peines; mais vous les avez au dernier excès sur les fautes. C'est faire injure au bien-aimé, que de le croire sans condescendance sur les petites fautes qui échappent sans mauvaise volonté. Sa jalousie se tourne point de ce côté-là; elle se tourne bien plus vers les raffinemens d'un amour-propre composé, qui se mire dans la symétrie de ses vertus. L'amour dépris de soi-même n'est pas si délicat sur soi: il est bien plus occupé du bien-aimé; il est simple, con-

fiant, et ne sait qu'aimer. S'oyez ainsi, et la paix abondera dans votre cœur. Il me tarde de vous revoir; mais je crois qu'il faut que tout cède encore pour quelques jours au besoin pressant de votre malade. J'honore très-fortement tout ce qui vous environne, et Dieu seul sait, ma chère fille, à quel point je vous suis dévoué.

CDXLIX. (CDXXIV.)

Il approuve la conduite de la comtesse envers sa fille.

A Cambrai, 25 juillet 1708.

JE crois, ma chère fille, que vous avez bien fait de donner à M^{me} la comtesse de Souastre la consolation qu'elle désire. Dieu vous bénira d'avoir eu cette complaisance pour une fille qui en est si digne, et qui en a un si pressant besoin. J'irai l'après-midi chez M^{me}.... et je ferai, selon vos intentions, ce qui dépendra de moi. Il me semble qu'elle ne doit avoir aucune peine d'un dérangement de son voyage à Vendegies, qui ne venoit que du parti que nous avions pris ensemble. vous et moi, pour votre prompt retour à Cambrai. Ne pensez à rien; laissez faire Dieu, et contentez-vous de ce qu'il fera. Bonjour, ma chère fille. Je suis à vous sans réserve en notre Seigneur.

CDL. (CDXXV.)

Ne point écouter les délicatesses de l'amour-propre.

A Cambrai, 1 septembre 1708.

Je fus véritablement fâché hier, ma chère fille, de savoir que vous aviez été ici, sans que j'eusse pu vous voir. Mandez-moi de vos nouvelles. Vous feriez encore mieux de m'en venir donner vous-même. Gardez-vous bien d'écouter vos délicatesses gênantes; laissez élargir votre cœur. Je vous croirai une sainte de paradis, quand vous dormirez bien la nuit, et que vous serez sans façon le jour. Je voudrais profiter du goût que M^{me} de..... a pour vous, afin que vous puissiez lui aider dans ses besoins spirituels. Si vous étiez moins enveloppée en vous-même, vous feriez des merveilles pour les autres. Bonjour. Je n'ai pas le temps d'écrire à M^{lle} Bourdon. Décidez-la, et faites-la communier, en attendant que je la puisse voir.

CDLI. (CDXXVI.)

Tourment d'une ame que Dieu veut faire mourir à elle-même, et qui résiste à l'opération de Dieu.

VOTRE lettre, ma chère fille, me donne une vraie consolation. J'y vois Dieu qui ne se lasse point de vous poursuivre avec amour, lors même que vous faites tant d'efforts pour le fuir. Ô que vous vous donnez de peine pour lui échapper ! O si vous vous en donniez autant pour le laisser faire ! Pourquoi craignez-vous tant la mort, puisque vous vous donnez tant de torture toutes les fois que vous voulez retenir un reste de vie mourante et douloureuse ? Laissez-vous achever. Vous ne voulez que des ragoûts d'amour-propre. Il ne vous faut que de la simplicité, et que de l'oubli de vous-même. Vous voudriez que je vous donnasse des remèdes pour vivre encore, quand il ne faut plus que mourir. Allez au bout du monde : vous y trouverez votre cœur délicat, épineux, industrieux pour se ronger soi-même : vous y trouverez Dieu jaloux, et inexorable pour demander l'entière mort. Vous portez en vous ces deux jalousies qui déchireront vos entrailles. Mourez : le moindre reste de vie n'est que douleur ; il n'y a que la mort qui ôte le sentiment. Délaissez-vous au coup de la main de Dieu.

CDLII. (CDXXVII.)

S'oublier soi-même pour écouter Dieu.

Mardi, 11 septembre 1708.

JE vous prie, ma chère fille, de faire communier M^{lle} Bourdon, jusqu'à ce que je puisse la voir en allant chez vous. Elle n'aura jamais de paix, ni de règle, ni de fidélité soutenue, pendant qu'elle se laissera aller à la vivacité de son imagination, et qu'elle suivra ses goûts et ses répugnances. Montrez-lui le chemin le plus droit par votre exemple. Apprenez-lui comment il faut ne se point écouter, et écouter Dieu. Ce n'est pas assez ; à mesure qu'on l'écoute, il faut le suivre sans regarder jamais derrière soi. *Celui qui, mettant la main à la charrue, regarde encore derrière lui, n'est pas propre au royaume de Dieu*¹.

¹ Luc, ix, 62.

CDLIII. (CDXXVIII.)

Renoncer avec simplicité aux exercices de piété quand la santé l'exige.

Dimanche, 7 octobre 1708.

Si vous voulez être bonne et simple : comme je vous en conjure, ma chère fille, vous garderez tout aujourd'hui le grand jeûne de messe, d'office, et de toute entrée dans l'église. Votre santé le demande, et par conséquent Dieu le demande aussi. Il faut le servir à sa mode, et non à la vôtre. Plus vous avez de peine à quitter cette pratique excellente en soi, mais déplacée dans les circonstances, plus il faut y mourir. Je vous le demande très instamment. Dieu vous en tiendra compte comme d'un vrai sacrifice.

CDLIV. (CDXXIX.)

Repousser la tentation avec paix.

A Cambrai, dimanche 21 octobre 1708.

JE suis charmé, ma chère fille, de la simplicité avec laquelle vous m'ouvrez votre cœur sur votre peine. Dieu bénira cette conduite, et elle est de pure grâce. Les sentimens les plus violens de votre jalousie sont involontaires. La peine excessive que vous en avez ne le montre que trop. Si cette jalousie étoit moins opposée au fond de votre volonté, elle vous seroit infiniment moins douloureuse. Vous n'avez même que trop d'activité et d'ardeur pour la repousser. Votre opposition à la jalousie, que vous poussez jusqu'à l'excès, accable votre esprit et votre corps. En même temps, votre ardeur pour repousser sans cesse la tentation par des actes marqués, vous dessèche l'intérieur, et trouble l'opération de la grâce, qui vous attire à la paix et au simple recueillement. Ô si je pouvois vous persuader de ne faire que souffrir ce que vous sentez, sans y consentir, je rétablirais tout d'un coup votre santé et votre intérieur ! Je suppose que vous suivez un peu trop certaines réflexions de dépit ; encore même n'est-ce qu'un entraînement d'imagination. Mais pour le sentiment de jalousie, vous ne faites que le souffrir avec horreur : ainsi il n'y a aucun péché.

Communiez donc, je vous en conjure au

nom de celui qui sera votre paix , quand vous l'aurez reçu par pure foi et par obéissance aveugle. Dieu sait le mal réel que vous vous feriez en vous ôtant le pain quotidien , pour un mal imaginaire auquel votre volonté n'a aucune part , et qu'elle repousse avec trop de délicatesse et d'activité. Bonsoir. J'espère que le pain de vie vous attirera demain , pour guérir toutes les plaies de votre cœur. Il faut être sans péché mortel , mais non sans imperfection , pour le recevoir. Il est le pain qui fait croître les petits , qui fortifie les foibles , et qui guérit les malades. Je vous ordonne absolument , au nom de notre Seigneur , de communier demain. Ce sacrifice de vos peines et de tous les retours de votre amour-propre vaudra mieux que tous les actes inquiets et turbulens , par lesquels vous troublez sans cesse votre recueillement. Ne soyez plus comme une personne qui se feroit sans cesse éveiller en sursaut. Tous vos actes , auxquels vous avez tant de confiance , sont , de votre propre aveu , comme convulsifs. Paix , oubli de vous , abandon à Dieu : il sait le zèle qu'il me donne pour vous.

CDLV. (CDXXX.)

Même sujet.

Vendredi , 16 novembre 1708.

VOTRE lettre , ma chère fille , m'a donné une grande joie. En attendant que vous puissiez tout dire , écrivez-moi tout avec simplicité. Mon Dieu , quelle paix n'auriez-vous point au milieu de vos sentimens les plus pénibles , si vous vouliez bien les souffrir , et vous délaisser sans aucun retour volontaire de délicatesse pour vous-même ! L'amour-propre désespéré crie les hauts cris : je ne m'en étonne pas. Tant mieux qu'il ait sujet de bien crier : allez toujours votre chemin sans écouter ses cris. Cette fidélité toute simple feroit tomber les trois quarts de vos peines. Le trouble n'y seroit plus , et le trouble est ce qui les rend insupportables. Demeurez dans le sein de Dieu , et il vous soulagera. Bonjour : on m'interrompt.

CDLVI. (CDXXXI.)

Même sujet.

A Cambrai , 5 janvier 1709.

JAMAIS les cœurs , ma chère fille , ne vous furent plus ouverts qu'ils le sont ; mais Dieu permet que vous ne le voyez pas , et que vous croyez voir le contraire. Toutes vos sensibilités et toutes vos pensées sans fondement se tourneront à bien , pourvu que vous n'y ajoutiez aucun consentement libre. Quand même vous seriez rongée par la plus cruelle jalousie , vous ne seriez que dans la peine des âmes de purgatoire , qui , comme vous savez , souffrent une extrême douleur dans une profonde paix. Une douleur qui n'ôte point la paix de la volonté , et qu'on accepte avec amour , peut être grande , mais elle porte avec soi une très-douce consolation. On souffre beaucoup , mais on est content de souffrir , et on ne voudrait pas diminuer sa souffrance. Si nous pouvions interroger les âmes de purgatoire sur leur état , elles nous répondroient : Nous souffrons une douleur terrible : mais rien n'ôte à la douleur sa cruauté , qu'un plein acquiescement : nous ne voudrions pas avancer d'un moment notre béatitude. C'est le feu de l'amour jaloux et vengeur qui les brûle : c'est le feu de la jalousie et de l'amour-propre qui vous brûle , et que Dieu tourne contre lui-même pour sacrifier tout au pur amour. Acquiescez avec abandon. Ne vous écoutez plus : vous ne faites qu'allonger votre purgatoire ; et vous le changeriez en enfer , si vous résistiez à l'esprit de Dieu. O ma chère fille , quand verrez-vous combien je vous suis uni ? Je n'ose vous aller voir , de peur d'exciter votre peine par votre raisonnement : mais j'y irai dès que je vous saurai prête à me bien recevoir. Communiez : votre plus grande faute est d'interrompre vos communions.

CDLVII. (CDXXXII.)

Sur quelques affaires d'intérêt. L'oubli de soi-même , source de paix.

A Cambrai , mercredi , 23 janvier 1709.

Je ne pus point parler hier d'affaires , ma chère fille ; mais j'en ai parlé aujourd'hui. M.

de Bernières avoit reçu la lettre de M^{me} la comtesse de Souastre. Il dit que les trésoriers de ce pays ont manqué de fonds ; qu'il a manqué plusieurs millions pour le paiement de l'année dont il s'agit ; que cette année-là étant finie , sans qu'il ait resté aucun argent aux trésoriers , et leurs comptes étant rendus , il n'est plus question pour eux de payer votre somme , et qu'elle ne peut plus être payée qu'à Paris. C'est sur quoi il importe d'avertir promptement M^{me} la comtesse de Souastre , afin qu'elle prenne sur les lieux des mesures justes.

La paix que Dieu vous fait trouver dans l'oubli de vous-même , vous montre ce que vous pouvez trouver en ne vous écoutant point. Nulle mort à soi-même ne coûte rien dans l'oubli de soi , parce que cet oubli est lui-même la vraie mort. Laissez tout tomber. La fidélité du premier moment de tentation est le point décisif. On ne vit que de mort , et il n'y a que les vices secrètes qui font mourir à toute heure.

CDLVIII (CDXXXIII.)

Se livrer sans réserve aux orations de la grâce.

5 février 1709.

VOTRE lettre , ma chère fille , me touche jusqu'au fond du cœur. C'est la grâce , et non vous , qui l'a écrite. Ne vous flattez pas de la suivre. Afin que vous accomplissiez la vérité de cette lettre , il faut que vous soyez le roseau agité de tout vent , et que la nature délicate s'accoutume à n'avoir plus aucune ressource , et qu'elle se tienne pour subjuguée. Ne pensez ni au passé que vous trouble , ni à l'avenir que vous voudriez assurer pour la consolation de votre amour-propre ; mais soyez fidèle au moment présent par petitesse. Plus on fuit la croix , plus on l'attire. Jonas , qui fuit la main de Dieu , est englouti. Désarmez Dieu à force de vous livrer à lui.

CDLIX. (CDXXXIV.)

Même sujet.

A Cambrai , mercredi 13 février 1709.

JE viens , ma chère fille , d'apprendre par M. l'abbé de Langeron l'extrême peine où vous êtes , et je me hâte , en attendant que je puisse

vous aller voir demain , de vous conjurer de vous abandonner à Dieu , sans vous écouter volontairement vous-même. Je ne veux point ici me justifier , quoique je le puisse faire aisément , dès que vous voudrez vous calmer et savoir le détail. Mais ce n'est nullement de moi qu'il s'agit ; c'est de Dieu , auquel il ne faut pas résister , quand vous êtes mécontente des hommes. Plus le trouble est grand , plus vous devez communier ; car il n'y a que Jésus-Christ seul qui puisse commander aux vents et à la mer pour apaiser la tempête. Votre trouble n'est point un péché : mais c'est une violente tentation , qui vous met hors d'état d'agir avec une entière liberté. Recourez avec confiance à celui qui est notre unique paix , et ne prenez aucune résolution loin de Jésus-Christ , dans la violence d'un état ou l'amour-propre est désespéré. Je demande à Dieu qu'il ne vous laisse point à vous-même , et qu'il vous tienne malgré vous. Bonsoir , ma chère fille. Dieu vous fera connoître combien je suis loin de tout ce qui vous passe par l'esprit. Je ne m'y regarde que pour lui et pour vous , afin que vos préventions ne vous empêchent pas de lui être fidèle.

M. l'abbé de Langeron m'a expliqué toutes choses , et je crois vous devoir dire devant Dieu , comme si j'allois mourir , que vous devez communier demain. Si vous y manquez , vous manquerez à Dieu , et vous vous livrerez à la tentation. O ma chère et très-chère fille , je vous conjure de communier ! La paix viendra avec Jésus-Christ.

CDLX. (CDXXXV.)

Ne point supprimer ses communions ordinaires , pour les troubles d'imagination.

A Cambrai , 16 février 1709.

JE vous irai voir , ma chère fille , dès que vous le voudrez , et je ne m'en abstiens dans ce moment , qu'à cause que vous me paroissez aimer mieux une lettre qu'une visite , et craindre d'exciter trop la vivacité de vos sentimens dans une conversation. Dieu sait combien je souffre de vous savoir souffrante , et avec quelles dispositions je lui demande qu'il vous console. Rien ne me lasse , rien ne me désunit d'avec vous. Je porte vos croix , comme m'étant aussi propres et aussi personnelles que les miennes sans distinction. Ce que je souhaite fort , est que vous ne tardiez point à communier. L'eu-

charistie est à la lettre votre pain de chaque jour. Le jour que vous ne la recevez point n'est pas un jour pour vous; Jésus-Christ ne reluit point ce jour-là dans votre cœur; vous êtes en défaillance et sans votre vie. Tous vos troubles n'ont été que dans l'imagination. Le fond de votre volonté n'a point été rebelle, mais votre esprit n'étoit pas libre: ainsi je crois que vous pouvez communier. Que si vous ne pouvez pas surmonter votre crainte de communier mal, j'irai, au moindre mot de votre part, vous écouter et vous répondre. Je ne vous contesterai rien, pour éviter tout ce qui pourroit vous exciter. Quand vous aurez communiqué, nous parlerons de Paris et de tout ce que vous voudrez. Dieu sait combien je veux contribuer à votre paix, loin de la vouloir altérer. Il ne la faut chercher qu'en Dieu: elle ne manque jamais de ce côté-là, et manque partout ailleurs.

CDLXI. (CDXXXVI.)

Ne point résister à l'esprit de grâce en suivant les suggestions de l'amour-propre.

A Cambrai, 16 février 1709.

Si vous voulez la paix, ma chère fille, abandonnez-vous à Dieu, afin qu'il vous donne la force de me compter pour rien. Ne vous occupez que de lui. Si vous m'y trouvez, à la bonne heure; mais ne m'y cherchez point. Je ne dois pas être cause que vous manquiez à Dieu. Si peu que vous retourniez à lui pour vous laisser subjugué par la grâce, vous verrez ce qui est clair comme le jour, savoir que vous suivez un dépit d'amour-propre. N'espérez pas d'avoir jamais la paix en le suivant. Ce n'est point à force de se faire malade qu'on se guérit: l'amour-propre, qui vous rongé le cœur, vous le rongera partout. Eh! comment ne vous suivroit-il pas dans les lieux où vous ne voulez aller qu'à cause qu'il vous y conduit? Il faudroit un terrible abandon de Dieu, afin que vous pussiez trouver une fausse paix dans cette fuite d'amour-propre. Vous voulez fuir comme Jonas: vous voulez vous soustraire à la grâce de mort à vous-même, pour vous reprendre après vous être donné: mais saint Paul dit que *l'enfant de sonstration ne plait point à son mère*¹. Espérez-vous d'échapper à Dieu, et de sauver de ses mains votre amour-propre? Ne

voyez-vous pas qu'il se sert de cet amour-propre même, comme du plus cruel bourreau, pour vous donner la mort? L'état de trouble et de résistance visible à Dieu, où vous êtes, ne vous permet de prendre aucune résolution. Revenez au joug du Seigneur: abandonnez-vous; communiquez; remettez-vous dans la paix des vrais enfants; ensuite faites tout ce que l'amour vous inspirera. Partez; ne revenez jamais; oubliez-nous; condamnez tous nos conseils: j'y consens, si c'est l'esprit de grâce qui vous y porte en pleine paix et sans aucun dépit d'amour-propre; mais ne manquez pas à Dieu, supposé même que je vous aie manqué. Tournez ma faute à profit, en la sacrifiant de bon cœur au bien-aimé. Eh! que lui sacrifierez-vous, si vous ne lui sacrifiez pas même une délicatesse de jalousie? Surtout ne faites point attendre Dieu à la porte de votre cœur; ne lui résistez point par une mauvaise honte. Le désespoir de la jalousie vous a éloignée, et la honte d'un orgueil piqué pourroit vous empêcher de revenir. Eh! qu'avez-vous à ménager avec vos bons et intimes amis? Ne voient-ils pas l'inconstance où l'excès de l'épreuve vous met? Une peine si violente fait que vous n'êtes pas libre dans certains momens: mais dès que la liberté revient, il faut être fidèle à revenir, et porter l'humiliation du retour avec celle du départ. O que vous serez précieuse aux yeux de Dieu, quand vous voudrez être le jouet de ses mains!

CDLXII. (CDXXXVII.)

Renoncer en esprit d'obéissance à certains exercices de piété, en temps de maladie.

Lundi, 8 avril 1709.

J'APPRENS, ma chère fille, que vous avez fait un faux pas, et que vous avez au pied un mal considérable. Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne sortir pas de votre lit, même pour la messe, sans une très-expresse permission de M. le comte de Montberon et du chirurgien; mais n'arrachez point leur consentement, et laissez-les décider librement selon leur conscience. Voilà ce que je me hâte de vous dire, en attendant que je puisse vous aller voir: j'en ai une très-grande impatience.

¹ Hebr. x. 38.

CDLXIII. (CDXXXVIII.)

Agir en tout avec paix et ingénuité.

A Cambrai , mardi 28 mai 1709.

O que vous êtes une bonne fille ! Dieu en soit béni ! Lui seul sait la joie que vous me donnez. Communiez : je me charge devant Dieu de tout ce qui vous arrête. Toutes ces impressions horribles ne sont rien en comparaison de la moindre résistance. Supportez tout en paix , et dites tout . ce ne sera rien. Paix et ingénuité. Je consens au voyage , et je suis ravi du plaisir que vous ferez à M^{me} votre fille , que j'aime et honore de tout mon cœur. Pour le voyage de, faites-le, ou ne le faites pas en toute liberté, suivant ce que vous aurez au fond du cœur. Ni complaisance ni politesse, mais simplicité. Je crois que vous vous épargneriez des peines infinies , si vous ne vous contraigniez point. Allez , au nom de Dieu ; donnez à Mme votre fille jusqu'à lundi : ce jour-là, je vous enverrai chercher.

CDLXIV. (CDXXXIX.)

Ne point changer de confesseur par scrupule.

A Cambrai , mardi 28 mai 1709.

Quand vous voudrez me quitter, ma chère fille , pour chercher d'autres conseils plus propres à vous faire mourir à vous-même. je ne pourrai pas m'empêcher de céder à Dieu pour lequel seul nous sommes unis. Mais vous ne voulez changer que pour soulager votre amour-propre, que pour vous livrer à vos vains scrupules, et que pour tomber dans une véritable infidélité en résistant à l'attrait de Dieu. N'écoutez que le fond de votre cœur, et l'esprit de mort à vous-même, vous reconnoîtrez d'abord que la pensée de ce changement est une manifeste tentation et un dépit violent. Vous verrez que ce n'est que par délicatesse et jalousie, que vous voulez changer. Tout directeur éclairé que vous iriez trouver, et à qui vous diriez nettement le vrai fond de votre cœur, devoit vous renvoyer à celui que vous ne voulez quitter que pour vous soustraire à l'opération de mort qu'il doit opérer en vous. Vous êtes comme une personne qui retire son bras dans le moment où le

chirurgien y enfonce la lancette : c'est vouloir se faire estropier. *Celui*, dit saint Paul, *qui se soustrait, ne plura point à son ame*¹.

Au lieu de suivre Dieu, quoi qu'il vous en coûte, vous lui résistez sans cesse, et vous ne faites que vous reprendre. Vous suivez avec une étrange indocilité toutes vos imaginations. Vous ne pourriez les dire à aucune personne sage, qui ne vous répondit, qu'il n'y a au monde que vous seule qui puissiez y faire attention. Dieu permet que ces bizarres imaginations vous occupent ; c'est pour vous humilier qu'il le fait. Vous avez besoin d'être bien rabaisée du côté de l'esprit, pour lequel vous avez un si indigne goût. Vous avez besoin de sentir toute votre jalousie, pour voir combien votre cœur est loin de cette générosité désintéressée qui étoit l'idole de votre cœur. Il faut vous démonter : voilà l'ouvrage de Dieu en vous. C'est pour l'éviter, et pour prendre le change, que vous voulez me quitter. Pour moi, je ne vous quitterai jamais, et j'espère que Dieu vous fera obéir malgré vous. Je serois guéri, si j'avois la consolation de vous voir fidèle.

CDLXV. (CDXL.)

S'accoutumer à voir ses défauts avec paix.

A Cambrai , 7 juin 1709.

J'ai vu, ma très-chère fille, la lettre que vous avez reçue : elle est excellente : et vous lui ressemblerez, si vous êtes fidèle à la suivre. Désespérez toujours de vos propres efforts qui vous épuisent sans vous soutenir. et n'espérez qu'en la grâce, à l'opération simple, unie et paisible de laquelle il faut s'accommoder. Ne résistez point à Dieu, et vous aurez la paix dans vos souffrances mêmes. Dites-nous tout, non pour vous livrer à la tentation par des raisonnemens sans fin, mais par pure simplicité en écoutant ce qu'on vous dit. Votre grand mal n'est point dans le sentiment involontaire de jalousie, qui ne feroit que vous humilier très-utilement ; il est dans la révolte de votre cœur, qui ne peut souffrir un mal si honteux, et qui, sous prétexte de délicatesse de conscience, veut secouer le joug de l'humiliation. Vous n'aurez ni fidélité ni repos, que quand vous consentirez pleinement à éprouver toute votre vie tous les sentimens indignes et honteux qui vous occu-

¹ Hebr. x. 38.

pent. Vos vains efforts ne feront qu'irriter le mal à l'infini; mais ce mal sera un merveilleux remède à votre orgueil, dès que vous voudrez vous le laisser appliquer patiemment par la main de Dieu.

Accoutumez-vous donc à vous voir injuste, jalouse, envieuse, inégale, ombrageuse, et laissez votre amour-propre crever de dépit. La paix est là: vous ne la trouverez jamais ailleurs. Quel fruit avez-vous eu jusqu'ici à désober? Il faut que Dieu fasse à chaque fois un miracle de grâce pour vous dompter. Vous usez tout, et votre amour-propre se déguise en dévotion bien empesée pour défaire l'ouvrage de Dieu, qui est une opération détruisante. Laissez-vous détruire, et Dieu fera tout en vous. Bonjour: je ne pourrai pas vous aller voir aujourd'hui, à cause d'une assemblée pour les pauvres. Je vous prie de dire à M^{me} Bourdon, qu'elle doit communier sans s'écouter, et que je lui parlerai la première fois que j'irai chez vous.

CDLXVI. (CDXLI.)

S'oublier soi-même pour écouter Dieu.

A Cambrai, jeudi 8 août 1709.

JE meurs d'envie de vous aller voir, ma chère fille; mais je crains de le faire, parce que je vois que mes visites réveillent vos peines, et troublent votre paix. Mandez-moi simplement ce qui vous convient. J'irai demain vous voir, si je n'ai point de vos nouvelles. Cependant je vous conjure de ne vous point écouter. L'amour-propre parle à une oreille, et l'amour de Dieu à l'autre. L'amour-propre est impétueux, inquiet, hardi et entraînant. L'amour de Dieu est simple, paisible, de peu de paroles; il parle d'une voix douce et délicate. Dès qu'on prête l'oreille à l'amour-propre qui crie, on ne peut plus discerner la voix tranquille et modeste du saint amour. Chacun ne parle que de son objet. L'amour-propre ne parle que du *moi*, qui, selon lui, n'est jamais assez bien traité: il n'est question que d'amitié, d'égards, d'estime: il est au désespoir de tout ce qui ne le flatte pas. Au contraire, l'amour de Dieu veut que le *moi* soit oublié, qu'on le compte pour rien: que Dieu seul soit tout: que le *moi*, qui est le dieu des personnes profanes, soit foulé aux pieds: que l'idole soit brisée; et que Dieu devienne le *moi* des âmes épouses, en sorte que Dieu soit

ce qui les occupe, comme les autres sont occupées du *moi*.

Faites taire l'amour-propre parleuse, vain et plaintif, pour écouter dans le silence du cœur cet autre amour, qui ne parle qu'autant qu'on le consulte. Ne laissez pas de dire par simplicité vos peines aux personnes qui peuvent vous soulager. A demain, si vous l'agréez.

CDLXVII. (CDXLII.)

Il n'y a de vraie liberté que dans l'amour de Dieu.

A Cambrai, 4 octobre 1709.

PARTEZ, ma chère fille: que Dieu soit avec vous. Tout ce que votre cœur fera avec liberté sera bien fait: *là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté*¹; il n'y a de gêne que dans l'amour-propre. Le monde croit qu'elle est dans l'amour de Dieu; il se trompe grossièrement. Le joug de Dieu met en liberté; et le *moi*, qui promet la liberté, donne des entraves de fer. Allez donc, et parlez à cette personne en esprit de pure grâce. Vous nous en direz des nouvelles. Dieu sait que j'irai en lui avec vous. Bonsoir.

CDLXVIII. (CDXLIII.)

Suivre avec simplicité l'attrait intérieur.

A Cambrai, 12 octobre 1709.

Vous avez très-bien fait, ma chère fille, de donner encore quelques jours à votre famille; rien n'est mieux employé. Tout ce que vous ferez d'un cœur libre et tranquille pour ces chères personnes, viendra de Dieu. Je ne crains que ce qui seroit fait par peine et par tentation d'amour-propre. Quoique je sois ravi de vous savoir en si bon lieu et en paix, je ne laisse pas d'avoir quelque impatience de votre retour: mais cette impatience ne m'empêche pas de désirer que vous suiviez librement jusqu'au bout votre fond intime, pour ce voyage et pour toute autre chose. Je ne m'opposerai jamais en vous qu'à ce qui n'est pas vous-même, et qui y est comme un esprit étranger. Achevez donc votre séjour à et revenez voir ensuite des

¹ II Cor. III. 17.

gens que Dieu a unis à vous par les liens que sa main forme et serre. Personne ne vous est dévoué en notre Seigneur au point où je le suis pour toujours.

CDLXIX. (CDXLIV.)

Même sujet. §

A Cambrai, 19 octobre 1709.

Vous serez bien, ma chère fille, à pendant que votre cœur vous y tiendra en paix et en union. Je suis ravi de tout ce qui peut contenter votre famille, et lui montrer votre tendresse, sans blesser votre grâce. Je ne crains que les conseils de l'amour-propre. Pourvu que vous suiviez avec simplicité votre fond, et que l'amour de Dieu vous mène, vous irez loin. Que la joie du Saint-Esprit, qui est une joie de mort à tout et de recueillement en Dieu, nourrisse votre cœur. Je serai ravi quand vous reviendrez, et Dieu sait combien je suis uni à vous de loin comme de près. Mais il ne faut rien précipiter. On est charmé de voir l'enfant qui commence à marcher un peu loin de sa mère, pourvu qu'il ne tombe pas : il reviendra ensuite avec empressement sur ses genoux. Soyez libre de la liberté que Jésus-Christ vous a donnée. C'est en lui, ma chère fille, que je vous suis dévoué sans réserve.

CDLXX. (CDXLV.)

Même sujet. Œuvre de charité recommandée à la comtesse.
Nouvelles de famille.

A Cambrai, 27 octobre 1709.

Je vous supplie, ma chère fille, de vouloir bien vous charger de deux mille livres pour les pauvres de quelques paroisses de notre voisinage, quand vous reviendrez nous voir. Je vous envoie une quittance, pour retirer cette somme des mains de M. Je n'ai garde de prétendre que vous entriez dans cette petite affaire ; mais j'espère que M^{me} la C. de Souastre ne vous refusera pas un homme sensé, qui fasse sûrement cette commission pour une œuvre de charité. Notre petit abbé de Souastre étudie fort bien ; on en est très-content.

Que vous dirai-je, ma chère fille, sur votre absence ? Je suis ravi du plaisir que vous faites

à votre famille, et du repos que vous y trouvez, quoique d'ailleurs je sente que mon cœur sera véritablement réjoui quand nous vous reverrons. Mais je dis sur vous ces paroles que vous connoissez : *Gardez-vous bien d'interrompre son sommeil, jusqu'à ce qu'elle veuille s'éveiller*¹. La paix est le signe de la volonté de Dieu, et de la fidélité à la grâce. Suivez votre cœur ; il ne vous éloignera point de nous, mais il vous donnera une vraie liberté. Vous volerez hors de la cage, mais avec un filet au pied. Soyez simple, en oubli de vous, en familiarité avec le bon ami, et sans attention volontaire à tout ce qui vient à la traverse.

M^{me} est retournée à ; presque toute la famille est venue à l'assaut. J'ai cru devoir mettre M. dans cette négociation, afin qu'il vit que je ne conseilais rien de dur ni d'outré. La fille, craignant que sa mère ne la frustrât de son partage, a voulu enfin rentrer dans sa famille, et je l'ai laissé faire. Elle s'est réservé la liberté de vous aller voir deux fois la semaine.

Nous avons toujours nombreuse compagnie : elle va encore grossir beaucoup à la séparation de l'armée. Tout va passer, et à peine pourrions-nous respirer pendant quelques jours. Bonsoir, ma chère fille. Dieu sait combien il me fait être tout à vous sans réserve.

CDLXXI. (CDXLVI.)

Ecouter Dieu en silence ; bonheur de l'âme qui laisse parler Dieu en liberté.

A Cambrai, 2 juin 1710.

Quoique vous ne m'écriviez point, ma chère fille, je ne puis m'empêcher de vous écrire, et de vous presser de me donner de vos nouvelles. Etes-vous en paix dans votre solitude² ? N'y êtes-vous point avec vous-même ? On n'est jamais moins seul, que quand on est avec soi. Au moins on se sépare des autres à certaines heures, et on trouve des entre-deux pour se retrancher ; mais dès qu'on est livré à soi, il n'y a plus de milieu ni d'heure de réserve : L'amour-propre parle nuit et jour : plus il est solitaire, plus il est vif et importun. Je prie Dieu de prendre sa place, et de faire lui seul toute la société de votre cœur.

¹ *Cant.* III, 5. — ² La comtesse étoit alors, pour quelques jours, dans l'abbaye de Fervaques, pres de Saint-Quentin.

Heureuse l'ame qui se tait pour n'écouter que lui ! O qu'il dit de vérités consolantes, quand il parle en liberté ! Comme on dit tout à Dieu, sans lui dire une certaine suite de paroles, il dit tout aussi de son côté sans suite de discours. Le cœur de l'homme ne parle jamais si parfaitement, que quand il se montre et se livre simplement à Dieu. C'est tout dire sans parole distincte, que de s'exposer au regard divin, et que de s'abandonner à toute volonté du bien-aimé. De même Dieu dit tout sans parole, quand il montre sa vérité et son amour. Aimez, et vous avez tout dit. Laissez-vous à l'amour infini, et vous avez tout écouté et tout compris.

Bonsoir, ma chère fille : donnez-moi des nouvelles de votre ermitage, vous me ferez un vrai plaisir. Nous sommes un peu débarrassés ; mais, selon les apparences, pour peu de temps. Le siège de Douai traîne. Après la fin, nous verrons ce que Dieu voudra faire. Les hommes croient faire tout, et ils ne font rien ; ils ne sont que comme des échecs qu'on remue. Quelle nouvelle avez-vous de madame votre sœur ? Je pense souvent à elle, et j'espère toujours quelque temps où elle pourra vous venir voir. Je vous suis dévoué à jamais et sans mesure.

CDLXXII. (CDXLVII.)

Remerciements pour un petit présent. Bonheur de l'ame qui trouve Dieu dans la solitude.

A Cambrai, 9 juin 1710.

Vous m'avez envoyé, ma chère fille, une petite merveille que je ne mérite point. Elle est de trop bon goût pour moi. Tout y est digne d'un homme d'un discernement exquis. Quoique je trouve la porcelaine bien fine, et l'ouvrage d'argent très-joli, en sorte que le tout est fort gracieux, je ne m'en lie pourtant pas à mes propres yeux. Je ne me vante de connaître le prix que de la bonté de cœur, qui est la source de ce présent : c'est ce que je ressens comme je le dois. Au reste, on me fait entendre que ce présent vient de plus loin : faut-il le savoir ? est-il permis d'en écrire ? Je ne voudrais point fatiguer par une lettre à laquelle on voudrait répondre : mandez-moi ce qu'il faut.

Quelle nouvelle avez-vous ? Ne se console-t-on pas un peu ? voit-on toujours le P. S. ? Et vous, ma chère fille, je suis ravi de vous savoir en paix. La solitude est votre centre ; mais la solitude n'est rien, si elle n'est pas la société avec

Dieu. On est avec lui, dès qu'on veut y être. Le simple penchant d'un cœur qui quitte tout pour le rien en Dieu, fait trouver le vrai tout, quoiqu'on se trouve vide, sec, foible, inégal et obscurci. O mon Dieu ! soyez vous seul tout en elle.

CDLXXIII. (CDXLVIII.)

Etat des affaires politiques.

A Cambrai, 25 juin 1710.

J'ai un vrai déplaisir, ma chère fille, de vous savoir si près et si séparée de nous. Il me tarde que nous puissions nous réunir. Je vois deux raisons de l'espérer : l'une est qu'on nous assure que les ennemis ne pourront point assiéger Cambrai, à moins qu'il n'arrive des malheurs après lesquels ils n'auroient pas besoin de faire ce siège ; l'autre est un bruit général de paix répandu dans toute l'armée, et venu de Hollande. Il a besoin de confirmation ; mais il n'est pas à mépriser. Nous pourrions bientôt savoir des choses plus précises. Si les nouvelles sont bonnes, il ne faudra pas perdre un moment pour votre retour : je le désire avec la plus sincère impatience.

Je n'ai point écrit à M^{me} votre sœur sur la porcelaine, à cause du malheur qui lui est arrivé dans les cruelles mains de M. l'abbé de Langeron. J'espérois que cette funeste aventure ne seroit pas sue ; mais la renommée parle trop. Puisqu'il n'y a plus de secret à ménager, je m'en vais écrire des remerciements et des lamentations. Le présent étoit d'un excellent goût, et la bonté avec laquelle il étoit fait m'a vivement touché. Ma reconnaissance n'est pas fragile comme la tasse. Si la paix vient, j'espère que la personne qui sait si bien donner, nous donnera ce que nous désirons le plus, qui est sa présence à Cambrai. Alors je lui donnerois un appartement neuf, que nous meublerions exprès pour la recevoir. En attendant, je souhaite qu'elle trouve une solide consolation dans la véritable source où elle a commencé à en chercher : elle n'en trouvera jamais ailleurs. Les enfants souffrent et crient quand on les sèvre ; mais dès qu'ils ont changé d'alimens, ils croissent et se fortifient. Je pense à vous, ma chère fille, avec plaisir devant Dieu. Je ne lui demande pour vous que le calme intérieur fondé sur l'oubli de toutes les réflexions de l'amour-propre. Toutes les fois que vous êtes tentée de faire du

moi votre objet, mettez Dieu en la place, et votre cœur sera en paix. Je vous suis dévoué à toute épreuve et sans mesure, en celui qui doit être à jamais toutes choses en tous.

CDLXXIV. (CDXLIX.)

Obéir au médecin avec simplicité. Les pénitences contraires à l'obéissance sont l'effet d'un amour-propre secret.

A Cambrai, 8 juillet 1710.

J'ai été véritablement affligé, ma chère fille, d'apprendre que vous ne voulez pas vous bien nourrir. Vous en avez un extrême besoin, et vous feriez un grand scrupule à une autre personne qui se feroit le mal que vous vous faites. Vous pouvez juger des privations que vous pratiquez, par le jugement que les médecins du corps et de l'ame en font. Vous savez bien en votre conscience, que les uns et les autres désapprouvent cette conduite. Pourquoi faites-vous ce que vous savez qui est contraire au sentiment des personnes que vous devez croire? Espérez-vous de pratiquer la vertu et de plaire à Dieu par la désobéissance? Il n'y a dans vos austérités que volonté propre, et que recherche d'un appui en vous-même. L'attachement que vous y avez, la résistance que vous faites en ce point aux personnes que vous croyez chargées de vous, enfin votre soin très-contraire à la simplicité, de cacher ces pénitences, devroient suffire pour vous convaincre du fonds d'amour-propre qui y est déguisé. Soyez docile, et mangez bien. Soyez fidèle contre les délicatesses de l'amour-propre, et dormez bien. Soyez petite, et vivez dans la paix du petit enfant Jésus.

Il me tarde beaucoup de voir notre destinée pour songer à vous revoir ici. Les ennemis ne peuvent plus guère tarder à faire quelque mouvement. Leurs démarches régleront les nôtres. Dès que nous verrons l'armée ennemie hors de portée de nous assiéger, je ne perdrai pas un seul moment pour vous conjurer de reprendre le chemin de Cambrai. Cependant je me réjouis de ce que la maison où vous êtes est paisible et régulière. Bonsoir, ma chère fille. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de M^{me} votre sœur. Je suis à vous de toute l'étendue de mon cœur dans celui de Dieu et à jamais.

CDLXXV. (CDL.)

Nouvelles politiques.

A Cambrai, 21 juillet 1710.

QUOIQUE VOUS ne me fassiez point de réponse, ma chère fille, je ne cesse point de vous écrire. Ce que j'ai à vous dire aujourd'hui me fait grand plaisir: je ne sais s'il vous en fera autant qu'à moi. Les ennemis sont attachés à Béthune, et paroissent vouloir percer vers la France par l'Artois, du côté de Hesdin et de Montrenil. D'ailleurs notre armée est dans un camp bien retranché, qui couvre Cambrai et Arras: ainsi je ne vois nulle apparence de siège pour nous. Il faudroit des coups qu'on ne peut prévoir pour changer notre état dans le reste de cette campagne. On ne sauroit vous répondre absolument de ces coups; mais les apparences, auxquelles on se borne communément en cette vie, sont que nous verrons beaucoup de misères, sans être assiégés. J'en conclus que vous pouvez maintenant revenir dans votre ermitage. Je vous y invite avec plaisir, et je vous offre mes chevaux pour vous aller chercher. Donnez vos ordres. Nous avons tous céans une vraie impatience de vous revoir; mais personne, ma chère fille, ne vous est dévoué au point où je le suis pour le reste de mes jours.

CDLXXVI. (CDLI.)

Contre les vaines délicatesses de l'amour-propre.

A Cambrai, 17 septembre 1710.

JE ne doute nullement, ma chère fille, que vous ne deviez communier. Vous manquerez à Dieu, si vous manquez à la communion. Une défiance de premier mouvement n'est point un jugement délibéré contre la fidélité d'une personne. Vous avez pour vous-même une délicatesse d'amour-propre contre ce que l'apparence du péché a de laid et de défigurant. Communiquez. Je me réjouis de ce que votre santé se rétablit un peu, malgré vos soins pour la détruire.

CDLXXVII. (CDLII.)

Même sujet.

A Cambrai, 19 septembre 1710.

Il n'y a, ma chère fille, qu'une seule chose qui me fasse hésiter sur votre voyage de Vendegies : c'est la crainte de quelque dépit d'amour-propre. Dès que l'amitié vous y mènera sans tentation contre votre grâce, je serai ravi de vous y voir aller pour quelques jours. Partez donc simplement, au nom de Dieu, pourvu que vous trouviez votre cœur en paix : mais je ne consens pas que vous y alliez dans cette chaise, et je vous conjure de prendre mon carrosse. Ce n'est pas une offre faite par compliment ; c'est un vrai désir du cœur. Je vous donne le bonsoir, et je voudrais que l'heure me permit de vous aller voir présentement.

CDLXXVIII. (CDLIII.)

Sur la maladie de l'abbé de Langeron.

Lundi, 6 novembre 1710.

Je viens de dire à notre malade que vous offrez d'être comme une troisième religieuse auprès de lui : il en a souri et vous remercie de tout son cœur. Pour moi, je ressens vivement, ma chère fille, tout ce que vous me mandez. Continuez à dire à Dieu que nous en avons besoin. Il faut bien lui parler avec cette franchise, et lui déclarer les besoins où nous sommes pour son service. Si le malade a la tête plus libre dans quelques jours, je vous inviterai à le venir voir toute seule. Cependant je vous supplie de me mander si vous avez eu occasion de travailler pour le prochain, comme vous me l'aviez promis. Je suis en peine pour les âmes en tentation de résister à Dieu, et de manquer à leur grâce. Remplissez tous les vides de la vôtre, en ne vous écoutant point, et en ne vous tourmentant pas vous-même.

Même jour.

Ne parlez point comme chargée de parler : un cœur déjà blessé pourroit en avoir de la peine. Il faut l'ouvrir par la pure confiance, et tâcher de l'élargir par la consolation. J'espère, ma chère

filles, que vous ferez des merveilles. Bonsoir. Le redoublement de notre pauvre malade est dans sa force ; priez pour lui. Mon cœur souffre.

CDLXXIX. (CDLIV.)

Ne point écouter l'imagination, mais suivre paisiblement les mouvemens de la grâce.

Vendredi, 13 novembre 1710.

Je suis, ma chère fille, véritablement en inquiétude sur vos peines. Je vous envoie notre... qui vous parlera avec grâce et simplicité, en attendant que je puisse vous aller voir demain. Ce que je me borne à vous demander, est que vous ne preniez point pour des jugemens arrêtés et volontaires toutes les chimères qui passent dans votre imagination comme dans celle de tout le genre humain. Plus on est ombrageux contre ces chimères, plus elles excitent une imagination vive et effarouchée. La crainte du mal le redouble. Pour la violence de vos sentimens douloureux, il la faut porter comme la fièvre. Cette violence se calme bientôt quand on ne l'entretient pas en l'écoutant par des réflexions d'amour-propre. Un feu qu'on n'allume pas est bientôt éteint.

Soyez faible, mais soyez petite. Soyez impuissante pour le bien, mais soyez simple. Supportez-vous, supportez les autres ; consentez qu'ils vous supportent à leur tour. Ne vous occupez pour le fond ni d'autrui ni de vous. Le fond doit être tout de Dieu : la vue volontaire de soi et d'autrui ne doit venir que comme par occasion, suivant que Dieu nous y applique pour remplir des devoirs.

Ne me regardez que comme un simple instrument de providence. Il faut que je vous sois, pour votre conduite vers Dieu, comme un cocher pour un voyage. Il faut mourir à moi, afin que je vous sois un moyen de mort pour tout le reste. Ne soyez point fâchée de trouver en moi tant de sujets d'y mourir. Vous ne ferez jamais rien de bon par moi qu'en esprit de foi pure. Quand même je serois le plus indigne et le plus méchant des hommes, je ne laisserois pas de faire l'œuvre de Dieu en vous, pourvu que vous vous prêtiez à ses desseins. Mais par votre résistance continuelle sous des prétextes imaginaires, vous défaites à toute heure d'une main ce que vous faites de l'autre. Le grand mal vient de ce que vous suivez, non-seulement votre esprit, mais encore votre imagination dans

tout ce qu'elle vous présente de plus faux et de moins vraisemblable, par préférence à tout ce qu'on vous dit de plus constant et de plus nécessaire. Cette indocilité brouille tout. Non-seulement vous ne cédez point dans les temps de trouble, mais encore vous n'acquiescez jamais pleinement par démission d'esprit, pour laisser tomber votre activité. O mon Dieu! quand serez-vous pauvre d'esprit, et consentant à cette bienheureuse pauvreté! Vous passez votre vie dans des songes douloureux. O ma chère fille, soyez petite et docile.

CDLXXX. (CDLV.)

Avis à la comtesse sur quelques affaires de famille.

16 septembre 1711.

M. le comte de Souastre vous parle humainement avec un bon esprit et un arrangement raisonnable pour sa famille. Mais vous savez bien, ma chère fille, qu'il ne peut pas connoître ce que la grâce demande de vous pour la paix de votre cœur. Si vous demenez ici, comme je crois que vous devez le faire, vous pouvez offrir à M^{me} votre fille de la loger et de la garder chez vous jusqu'au printemps. Jusque-là il n'y aura pas de danger. Alors vous verrez ce que la Providence fera. Votre dépense à Premy est si petite, que M. de Souastre ne doit pas la craindre. En la faisant avec M^{me} votre fille, vous diminuerez la sienne : il vous restera même de quoi la secourir. Dieu sait combien je la révère, et avec quelle sincérité tous ses intérêts me sont chers. Je vous offre mes chevaux, non pour vous mener à Danval, mais pour mener ici M^{me} de Souastre. Mes embarras continuels m'empêchent de vous aller voir, comme je le voudrais; mais cet orage va bientôt passer, et nous nous retrouverons en liberté, au moins pour six ou sept mois. Ne craignez rien : *il ne tombera pas un seul cheveu de votre tête sans la volonté de votre Père qui est dans le ciel*¹, et qui est plus puissant que tous les hommes de la terre. Bonjour, ma chère fille : tout à vous sans réserve en notre Seigneur.

¹ Luc. XII, 7; XXI, 18.

CDLXXXI. (CDLVI.)

Persévérer dans l'oraison et la communion malgré les sécheresses; combattre l'activité naturelle qui dessèche le cœur.

A Cambrai, Jeudi-saint 24 mars, 1712.

REMETTEZ-VOUS, ma chère fille, quoi qu'il vous en puisse coûter, à l'oraison et à la communion. Vous avez desséché votre cœur par votre vivacité à vouloir une affaire, sans savoir si Dieu la vouloit : c'est la source de tout votre mal. Vous avez passé des temps infinis dans l'infidélité à former des projets qui étoient des toiles d'araignée : un souffle de vent les dissipe. Vous vous êtes retirée insensiblement de Dieu, et Dieu s'est retiré de vous. Il faut retourner à lui, et lui abandonner tout sans aucune réserve : vous n'aurez de paix que dans cet abandon. Laissez tous vos desseins, Dieu en fera ce qu'il voudra. Quand même ils réussiroient par des voies humaines, Dieu ne les bénirait pas. Mais si vous lui en faites l'entier sacrifice, il tournera tout selon ses conseils de miséricorde, soit qu'il fasse ce que vous avez désiré, ou qu'il ne le fasse jamais. L'essentiel est de recommencer l'oraison, quelque sécheresse, distraction et ennui que vous y éprouviez d'abord. Vous mériteriez bien les rebuts de Dieu, après l'avoir si longtemps rebuté pour les créatures : cette patience le rapprochera de vous.

En même temps reprenez la communion, pour soutenir votre faiblesse : les faibles ont besoin d'être nourris du pain au-dessus de toute substance. Ne raisonnez point, et n'écoutez point votre imagination ; mais communiquez tout au plus tôt. Pour votre ami, ne l'éloignez point ; mais ne le voyez que sobrement. Vous lui feriez beaucoup de mal, et vous vous en feriez un infini à vous-même, si vous n'observiez pas cette sobriété. Dites-lui doucement la vérité selon le besoin. Ne lui parlez que par grâce et par mort à vous-même. Du reste, ne vous arrêtez point à votre imagination sur une privation entière et absolue. Nous en parlerons quand j'aurai l'honneur de vous voir.

CDLXXXII. (CDLVII.)

Sur un voyage que la comtesse se proposoit de faire à Paris.

A Cambrai, 31 mai 1712.

JE ne saurois, ma chère fille, deviner votre cœur; mais si vous êtes en paix, et si votre paix demande Paris, vous pouvez y aller faire un voyage en esprit de retour: je ne craindrois qu'un voyage de peine et de tentation. Pour le voyage fait par amitié pour M^{me} votre sœur, sans dépit, sans trouble, sans aucune résistance à la grâce, et en vue d'un prochain retour, je ne puis que l'approuver. *Là où est l'esprit de Dieu, là est la liberté*¹; là où est la gêne et le trouble, là est l'esprit propre. Vous savez que vous avez toujours cru que Dieu vous vouloit ici en union avec nous. Ne manquez point à celui que vous devez préférer à vous-même. En allant à Paris, il faut bien prendre garde au choix d'un confesseur, qui ne vous trouble ni ne vous gêne. Vous connoissez de vrais amis qui vous conseilleront là-dessus. Jamais je ne vous fus uni et dévoué en notre Seigneur autant que je le suis.

Mille choses à M. et à M^{me} la comtesse de Souastre. Je suis ravi de ce que le malade est mieux.

CDLXXXIII. (CDLVIII.)

Suivre l'attrait avec simplicité, quand il est paisible.

A Cambrai, 12 juin 1712.

Vous ne sauriez mieux faire, ma chère fille, que de suivre votre cœur quand il est en paix. Demeurez donc à Arras avec ma tilleule, puisque vous y trouvez un vrai repos, et attendez le retour de M^{me} votre tille. Alors vous suivrez encore votre goût pour aller à Paris ou pour revenir ici. Ce que votre cœur décidera par son propre fond devant Dieu, sera bon: mais il ne faut y mêler ni peine, ni réflexion d'amour-propre. Je ne veux que le cœur simple, paisible, et abandonné à Dieu. Vous avez grande raison d'aimer M^{me} votre sœur, et de désirer de la revoir. J'aurai une véritable joie de la vôtre et de la sienne, si vous allez la voir à Paris:

CDLXXXIV. (CDLIX.)

Servir Dieu avec paix.

A Cambrai, 4 juin 1713.

JE suis en peine de votre santé, ma chère fille, et je souhaite qu'elle soit aussi bonne que la mienne. Tâchez de trouver en vous la paix: c'est le vrai don du Saint-Esprit. Jésus-Christ dit souvent à ses disciples: *La paix soit avec vous*; et la plupart des personnes qui veulent servir Dieu repoussent cette paix sous de beaux prétextes. Ils font consister leur vertu dans l'inquiétude et dans le trouble. Étrange illusion! où l'on tombe en voulant éviter l'illusion même. Demeurez avec votre famille autant que votre cœur mis en paix devant Dieu vous y portera. Rien ne vous est dévoué au point où je le suis pour le reste de ma vie.

CDLXXXV. (CDLX.)

Même sujet.

A Cambrai, 5 juin 1713.

Je suis ravi, ma chère fille, de voir par vos lettres quelque apparence de tranquillité. Pendant que vous serez dans cette disposition, vous pouvez suivre librement votre cœur, pour contenter votre famille; mais il faut revenir à Cambrai, comme à l'air natal. Mon neveu me paroît respirer l'air de votre campagne avec un grand plaisir; mais il faut des bornes à tout, et il a besoin de revenir ici pour ses occupations ordinaires. Je l'exhorte à vous obéir, si vous voulez absolument le retenir encore quelques jours. Il conviendrait, ce me semble, qu'il revînt ici avant la fête du saint Sacrement, pour faire son devoir dans notre église. Portez-vous bien: *que la paix de Dieu, qui surpasse tout sens humain, garde votre cœur et votre esprit en Jésus-Christ*¹. Je ne puis vous exprimer à quel point je vous suis dévoué en lui.

¹ II Cor. iii, 17.¹ Philip. iv, 7.

CDLXXXVI. (CDLXI.)

Satisfaire librement aux bienséances de famille.

A Cambrai, 14 juin 1713.

Vous avez très-bien fait, ma très-chère fille, de ne refuser point à M^{me} la comtesse de Souastre une consolation qu'elle mérite infiniment. Vous allez si rarement la voir, qu'il faut bien au moins que quand vous y allez, elle vous retienne un peu. Mon neveu est fort touché de toutes les marques de bonté dont il a été comblé par tout ce qui vous appartient. Je serai ravi que vous soyez avec une si aimable compagnie, pendant que vous y serez par l'attrait de la grâce, et le penchant de votre cœur. Je vous enverrai mon carrosse, au moindre signal, pour revenir. Mon neveu l'abbé doit par reconnaissance être votre gazetier. Dieu sait, ma très-chère fille, à quel point je vous suis dévoué.

CDLXXXVII. (CDLXII.)

Bonheur de l'ame attentive à écouter Dieu.

A Cambrai, mardi 27 juin 1713.

J'ai lu avec plaisir, ma très-chère fille, une lettre que vous avez écrite à mon neveu : elle montre votre bon cœur. Dieu vous le rende. Je suis en peine de votre santé : vous ne dormez point, et j'en sais bien la cause. On fait tant de bruit autour de vous dès le grand matin, que vous ne pouvez dormir. Vous ne prendrez jamais sur vous d'en avertir. M^{me} votre fille, qui est très-infirmes, n'en auroit pas moins besoin que vous. Faites donc pour elle ce que vous ne voudriez pas faire pour vous. M^{me} de Souastre se tue pour sa famille : c'est accabler sa famille, que de ne ménager pas la santé d'une telle mère. Les compagnies qui vont vous voir vous gêneront encore, et dérangeront vos foibles santés. Je serai ravi du temps que vous donnerez à M^{me} votre fille, selon votre cœur, et en suivant en paix l'esprit de grâce ; mais je sentirai une véritable joie, quand Dieu vous ramènera ici.

O qu'on est heureux quand on n'écoute que Dieu, et qu'on n'écoute point les réflexions de l'amour-propre ! D'un côté, sont la simplicité, la paix, l'abandon, et le commencement du pa-

radis sur terre. De l'autre, sont la fausse sagesse, les incertitudes, les délicatesses, les dépits, le trouble, et la résistance à Dieu qui divise le cœur. Heureux qui n'a plus d'autre délicatesse ni d'autre jalousie, que celle que la grâce nous inspire pour Dieu contre nous-mêmes ! Bonsoir, ma très-chère fille : rien ne vous est plus dévoué que je le serai le reste de ma vie.

CDLXXXVIII. (CDLXIII.)

La paix est la marque des opérations de Dieu.

A Cambrai, 29 juin 1713.

Je n'ai qu'un moment, ma chère fille, pour vous dire ce que je suis persuadé que Dieu vous dit bien plus fortement. Rien n'est bon hors de la paix. La paix est la marque du doigt de Dieu. Tout ce qui n'est point paix n'est qu'illusion et trouble d'amour-propre. Suivez le fond de votre cœur, sans vous écouter. C'est ce fond qui est sûr et simple : le reste n'est que vaine réflexion et entortillement de l'esprit. Ne vous gênez point : allez comme un enfant : vous n'aurez encore que trop de symétrie. Je suis en peine de M^{me} la comtesse de Souastre, que je respecte du fond du cœur. Dieu soit avec vous. J'y suis avec lui, ce me semble, tout auprès de vous.

CDLXXXIX. (CDLXIV.)

Sans la paix on résiste à Dieu.

Jeudi matin, 2 novembre 1713.

J'ai un vrai déplaisir, ma chère fille, de partir pour Chaulnes, sans avoir pris congé de vous ; mais vous savez les raisons qui m'en empêchent. Je reviendrai tout au plus tôt. En attendant, je vous désire la paix du cœur, sans laquelle on résiste à l'esprit de Dieu, et on ne s'occupe que de soi, sous le beau prétexte de la régularité des vertus. Dieu sait à quel point je vous suis dévoué à jamais.

CDXC.

(CDLXV.)

Effets contraires de l'amour-propre et de l'amour de Dieu.

COMMENT pouvez-vous douter, ma chère fille, du zèle avec lequel je suis inviolablement attaché à tout ce qui vous regarde ? Je croirois manquer à Dieu, si je vous manquois. Je vous proteste que je n'ai rien à me reprocher là-dessus ; mon union avec vous ne fut jamais si grande qu'elle l'est. Je prie souvent le vrai consolateur de vous consoler. On n'est en paix que quand on est bien loin de soi ; c'est l'amour-propre qui trouble, c'est l'amour de Dieu qui calme. L'amour-propre est un amour jaloux, délicat, ombrageux, plein d'épines, douloureux, dépité. Il veut tout sans mesure, et sent que tout lui échappe, parce qu'il n'ignore pas sa faiblesse. Au contraire, l'amour de Dieu est simple, paisible, pauvre et content de sa pauvreté, aimant l'oubli, abandonné à tout, endurci à la fatigue des croix, et ne s'écartant jamais dans ses peines. Heureux qui trouve tout dans ce trésor du dépouillement ! Jésus-Christ, dit l'apôtre ¹, nous a enrichis de sa pauvreté, et nous nous appauvrissons par nos propres richesses. N'ayez rien, et vous aurez tout. Ne craignez point de perdre les appuis et les consolations ; vous trouverez un gain infini dans la perte.

Vous êtes en société de croix avec M.... : il faut le soutenir dans ses infirmités. Dieu vous rendra, selon le besoin, tout ce que vous lui aurez donné. C'est à vous à être sa ressource, vous qui avez reçu une nourriture plus forte pour la piété, et qui avez été moins accoutumée à la dissipation flatteuse du monde. Ne prenez pourtant pas trop sur vous. Donnez-vous simplement et avec petitesse pour toible. Demandez au besoin qu'on vous soulage et qu'on vous épargne.

Je ne suis point surpris de ce que le torrent du monde entraîne un peu N.... Il est facile, vif, et dans l'occasion ; mais il est bon. Il sent la vivacité de ses goûts, et j'espère qu'il s'en défiera : se détier de soi et se confier à Dieu seul, c'est tout. G.... a le cœur excellent ; mais il ne commencera à se tourner solidement vers le bien, que quand le recueillement fera tomber peu à peu ses saillies et ses amusemens. Il faut prier beaucoup pour lui, et lui parler peu ; l'attendre, et le gagner en lui ouvrant le cœur.

CDXCI.

(CDLXVI.)

L'oubli de soi est la source de la paix.

SOYEZ simple, petite, et livrée à l'esprit de grâce, comme il est dit des apôtres ; la paix en sera le fruit. Il n'y a que vous seule qui puissiez troubler votre paix ; les croix extérieures ne la troubleront jamais. Vos seules réflexions d'amour-propre peuvent interrompre ce grand don de Dieu. Ne vous en prenez donc jamais qu'à vous-même du mal que vous souffrirez au dedans. Vous n'avez aucun autre mal que celui du faux remède. Je souhaite fort que votre cœur soit dans la paix du pur abandon, qui est une paix sans bornes et inaltérable, mais non pas dans la paix qui dépend des appuis recherchés et aperçus.

Ce que je vous désire plus que tout le reste, est un profond oubli de vous-même. On veut voir Dieu en soi, et il faut ne se voir qu'en Dieu. Il faudroit ne s'aimer que pour Dieu, au lieu qu'on tend toujours, sans y prendre garde, à n'aimer Dieu que pour soi. Les inquiétudes n'ont jamais d'autres sources que l'amour-propre : au contraire, l'amour de Dieu est la source de toute paix. Quand on ne se voit qu'en Dieu, on ne s'y voit plus que dans la foule, et que des yeux de la charité, qui ne trouble point le cœur.

Il n'y a jamais que l'amour-propre qui s'inquiète et qui se trouble. L'amour de Dieu fait tout ce qu'il faut d'une manière simple et efficace, sans hésiter ; mais il n'est ni empressé, ni inquiet, ni troublé. L'esprit de Dieu est toujours dans une action paisible. Retranchez donc tout ce qui iroit plus loin, et qui vous donneroit quelque agitation. *Le parfait amour chasse la crainte* ¹. Calmez votre esprit en Dieu, et que l'esprit calmé prenne soin de rétablir le corps. Retirez-vous en celui qui tranquillise tout, et qui est la paix même. Entoncez-vous en lui jusqu'à vous y perdre et à ne vous plus trouver.

C'est dans l'oubli du *moi* qu'habite la paix. Partout où le *moi* rentre, il met le cœur en convulsion, et il n'y a point de bon antidote contre ce venin subtil. Heureux qui se livre à Dieu sans réserve, sans retour, sans songer qu'il se livre !

¹ II Cor. VIII. 9.¹ I Joan. IV. 18.

Je prie Dieu qu'il parle lui-même à votre cœur, et que vous suiviez fidèlement ce qu'il vous dira. Ecouter et suivre sa parole intérieure de grâce, c'est tout ; mais pour écouter, il faut se taire ; et pour suivre, il faut céder.

Je vous souhaite la paix du cœur et la joie

du Saint-Esprit. Toute pratique de vertu et toute recherche de sûreté, qui ne s'accorde point avec cette paix humble et recueillie, ne vient point de notre Seigneur.

1^{re} J. Joan. iv. 18.

LETTRES

A LA MARQUISE DE RISBOURG.

CDXCII. (CDLXVII.)

Il explique à la marquise sa conduite par rapport à quelques personnes qui désiroient l'avoir pour directeur.

A Cambrai, mardi 2 décembre 1710.

Vous avez fait des merveilles, ma chère fille, en m'ouvrant votre cœur sur vos peines. Dieu vous bénira quand vous agirez ainsi avec simplicité. Il permet que vous soyez peignée, sans voir les choses comme elles sont ; mais si vous ne les voyez pas, il les voit, et il sait tout ce que je fais pour vous servir solidement. Je serois bien soulagé, si je cessois de prendre soin de ce qui doit vous intéresser. Vous ne faites justice ni à moi ni à d'autres, quand vous croyez qu'on m'a éloigné de travailler pour la plus jeune personne. Ce soupçon n'a aucun fondement. J'ai toujours été prêt à le faire de très-bon cœur ; mais je n'ai cru devoir faire aucune avance, comme je n'en fais jamais aucune vers qui que ce soit en tel cas. J'ai cru qu'il falloit voir si elle venoit à moi par un choix de confiance, ou par une complaisance politique. Du reste, mon zèle étoit sans aucune réserve. Pour vous, ma chère fille, vous devez regarder votre peine de la charité que j'exerce pour votre véritable intérêt, comme une tentation. Il suffit que votre volonté n'y consente pas, et que vous portiez cette répugnance avec humilité et abandon à Dieu. Communiez, et faites-vous violence pour ne parler point contre les personnes qui vous choquent. Dieu sait avec quel zèle je vous suis tout dévoué en lui.

CDXCIII. (CDLXVIII.)

Sur une inquiétude qui éloignoit la marquise de la communion.

A Cambrai, 9 décembre 1710.

Vous devez supposer, ma chère fille, que vous avez dit dans le temps ce que vous ne vous souvenez point d'avoir voulu taire. Il n'y a qu'à demeurer en paix et qu'à communier. Il est vrai que vous devez être dans la disposition de vaincre votre orgueil, en disant par simplicité et humilité une chose humiliante : mais il suffit d'être bien déterminée à la dire, quand j'irai chez vous, quoi qu'il vous en coûte. Moyennant cette détermination, vous n'avez qu'à communier. Pour l'exécution, Dieu vous aidera. Il ne faut point s'écouter, et dire d'abord tout, sans se donner aucun loisir d'y faire des réflexions d'amour-propre.

CDXCIV. (CDLXIX.)

Contre les délicatesses excessives de l'amitié.

Dimanche, 24 avril 1712.

C'EST vous-même que vous cherchez, ma chère fille, en cherchant l'amitié des créatures ; mais vous n'y trouverez point ce que vous y cherchez. Vos délicatesses d'amitié ne sont que des raffinemens d'amour-propre : mais les

créatures ont un amour-propre aussi bien que vous ; chacun veut tout pour soi. D'ailleurs vous ne trouverez jamais ni paix ni consolation dans un amour-propre affamé d'amitié ; il n'aura pour vous que douleurs et qu'épines. Ne le méritez-vous pas , puisque l'infini même ne vous suffit point , et que vous ne trouvez point Dieu assez aimable , à moins que vous n'y joigniez les amusemens les plus frivoles ? Revenez au recueillement ; mais ne tardez pas. Chaque moment où vous retardez est une grande infidélité. Il faut que l'oraison soit votre pénitence , en attendant qu'elle redeviennne votre nourriture. Bonsoir. Je suis à vous sans mesure , mais en Dieu seul à jamais.

CDXCV. (CDLXX.)

Il lui reproche une infidélité à Dieu.

Lundi, 4 juillet 1712.

Vous m'avez manqué de parole , ma chère fille , et ce qui est cent fois pis , vous en avez manqué à Dieu même. On ne peut être plus en peine que je le suis de votre état. Je me rendrai chez vous dès que vous le voudrez ; mais je vous deviens inutile malgré moi , par votre résistance à Dieu , par le resserrement de votre cœur , et par une dissipation volontaire , qui vous expose aux plus grands périls. Consolez-moi , et rendez-vous la paix à vous-même , en cédant à Dieu sans aucun délai. Que ne voudrois-je point faire pour votre véritable bien !

CDXCVI. (CDLXXI.)

Il la prie de suspendre ses démarches sur une affaire importante.

A Cambrai , dimanche 18 septembre 1712.

Je suis ravi des dispositions où Dieu vous met , ma chère fille. Demeurez-y en paix , avec petitesse , sans éconter votre amour-propre. Mais ne faites aucune démarche avant que j'aie eu l'honneur de vous voir. Il faudra que je concerté , s'il vous plaît , toutes choses avec vous , et qu'ensuite je parle de l'autre côté , pour empêcher , par rapport à l'avenir , les inconvéniens que vous craignez. En attendant , communiquez , puisque vous êtes prête à tout. Ne hésitez point.

CDXCVII (CDLXXII.)

Acquiescement aux croix journalières.

25 septembre 1712.

CETTE raison ne doit nullement vous arrêter , ma chère fille. Travaillez à rentrer dans le recueillement : ne laissez rien dans votre tête , ni dans votre cœur. Point de dépit , point de raisonnemens , point de projets : paix , simplicité , petitesse , acquiescement aux croix journalières. Bonjour. Il est temps de revenir au point essentiel , qui est la dépendance de la grâce pour mourir à soi.

CDXCVIII. (CDLXXIII.)

Exhortation à reprendre la première ferveur.

13 avril 1713.

Je ne puis , ma chère fille , vous rien dire de plus convenable que ces paroles de saint Jean à l'ange , c'est-à-dire à l'évêque de l'église d'Éphèse , qui étoit , selon les apparences , Timothée ¹ : *J'ai contre vous , que vous avez quitté votre première charité ; souvenez-vous donc d'où vous êtes déchu ; faites pénitence , et reprenez vos premières œuvres. Si vous y manquez , je viendrai à vous , et j'ôterai votre chandelier de sa place.* C'est ainsi que l'esprit de Dieu aime les hommes sans les flatter. Il aime , et il menace : il ne menace même que par amour. Il montre la peine , afin que l'homme ne le contraigne pas de la lui faire souffrir. Voyez combien les personnes les plus parfaites déchoient facilement et peu à peu , sans y prendre garde. Voilà Timothée que saint Paul appelle *l'homme de Dieu* ² ; voilà l'ange d'une des plus saintes églises de tout l'Orient , dans ces beaux jours où la religion étoit si florissante : cet ange tombe ; il oublie son ancien amour , son recueillement , son oraison , ses œuvres ; il se relâche , il se dissipe. Il n'apperçoit pas d'abord son égarement et sa chute. Il dit en lui-même : Que fais-je de mal ? Ma conduite n'est-elle pas honnête et régulière aux yeux du monde ? N'a-t-on pas besoin de quelque consolation ? seroit-ce vivre , que de n'avoir jamais rien qui sou-

¹ Apoc. 1. 3. et 5. — ² 1 Tim. VI. 11.

tienne et qui ranime le cœur ? C'est ainsi qu'on est ingénieux à se tromper et à déguiser son relâchement. Hâtez-vous, dit le Saint-Esprit, d'ouvrir les yeux, et de voir *d'où vous êtes déchu*. O que vous êtes au-dessous de votre ancienne place ! Souvenez-vous de la ferveur de vos oraisons, de votre solitude paisible, de votre jalousie pour le recueillement, et de la fidélité avec laquelle vous vouliez fuir tout ce qui pouvoit l'alléger. Si vous ne vous en souvenez plus, les autres ne l'ont pas oublié, et ils ne manquent pas de dire : Qu'est devenue cette ferveur ? On ne voit plus qu'amusement au dehors, et qu'ennui au dedans dès que les amusements sont finis. Ce n'est plus la même personne : croit-elle être encore dévote ?

C'est ainsi qu'on tombe, par degrés insensibles, et sous de beaux prétextes, d'un état de sincère mort à soi, jusque dans un relâchement où l'on voit renaître toutes les vies les plus grossières de l'amour-propre. Au moins faut-il se souvenir de l'état *d'où l'on est déchu*. Il faut regretter *ce premier amour* qui nourrissoit le cœur. Il faut reprendre ces premières œuvres qu'on a abandonnées si lâchement pour des œuvres de vanité. Il faut regarder de loin la solitude où l'on était en paix avec le véritable consolateur. Il faut dire comme l'enfant prodigue¹ : *Je sais ce que je ferai ; je retournerai chez mon père ; je lui dirai : O père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; je ne suis plus digne d'être nommé votre enfant*. S'il vous fait sentir d'abord quelque froideur et quelque sécheresse, recevez humblement cette pénitence, dont vous avez un besoin infini. Si vous manquez à rentrer promptement dans son sein paternel, voici ce qu'il feroit : *Je viendrai*, dit-il, *à vous, et j'ôterai votre chandelier de sa place*. Il vous ôteroit le flambeau dont vous ne faites aucun usage, et il vous laisseroit dans les ténèbres ; il transporterait ses grâces si précieuses, et si longtemps foulées aux pieds, à quelque autre âme plus simple, plus docile et plus fidèle. Il faut reprendre vos lectures, votre oraison, votre silence, votre première simplicité et petitesse. Pour la communion, il faut l'augmenter chaque semaine d'un jour, jusqu'à ce que vous l'ayez rétablie au premier état.

¹ Luc, xv, 18 et 19.

CDXCIX. (CDLXXIV.)

Même sujet. Nouvelles du marquis de Fénélon.

A Cambrai, 13 septembre 1713.

Je suis fort aise, ma chère fille, de ce que vous avez vu M^{me} la princesse d'Espinoi¹ ; je l'ai vue aussi un moment. Mettez à profit votre solitude pour rentrer dans le recueillement. Vous ne pouvez, hors de ce centre, ni vous soutenir dans une vraie piété, ni modérer la sensibilité de votre cœur, ni adoucir vos croix, ni jouir d'aucune paix. Vous commencerez par une violence pénible, pour vous ramener à cette vie intérieure et à cette dépendance de l'esprit de grâce, qui est jaloux de toutes les vies secrètes de l'amour-propre, et qui les éteint peu à peu : mais cette gêne se changera enfin en liberté. Elle mérite bien d'être achetée par une sujétion constante. Ce travail est moins pénible, que celui de se livrer aux vaines délicatesses d'un amour-propre toujours dépité.

Mon neveu est très-éloigné de se relâcher sur les sentimens qu'il vous doit : il m'écrivit en homme qui en est vivement occupé. Je ne sais point encore quand est-ce qu'il viendra. Il a encore une espèce d'écorchure à la cicatrice, dont on veut voir la fin.

Pour moi, je compte d'aller vous rendre mes devoirs, et de dîner à Valincour tout au plus tôt ; mais je ne puis vous en mander le jour, qu'après que je me serai débarrassé de deux affaires qui me sont très-importantes et très-épineuses. Rien ne peut surpasser mon zèle et mon respect.

D. (CDLXXV.)

Renoncer à son propre esprit.

Dimanche, 20 mai 1714.

Vous ne devez pas manquer, ma chère fille, de communier aujourd'hui : la grande fête² le demande. Je prie notre Seigneur de vous donner son esprit, et de vous ôter le vôtre. La sagesse de l'amour de Dieu est bien opposée à

¹ Thérèse de Lorraine, veuve de Louis de Melun, prince d'Espinoi. Le marquis de Risbourg étoit de la même famille.
— ² C'étoit le jour de la Pentecôte.

la sagesse de l'amour-propre. L'une travaille à se déposséder de soi, pour laisser régner Dieu en tout : l'autre ne veut que se posséder en tout, pour mettre Dieu même à son point. Soyez simple et petite : je prie Dieu qu'il vous rapetisse dans ses mains. Il sait combien je vous suis dévoué en lui.

DI. (CDLXXVI.)

Il compatit à ses peines intérieures.

Je prends part à toutes vos souffrances, ma très-chère fille ; mais je suis consolé de voir votre bonne résolution. Il fut dit à saint Paul : *Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon*¹. Si vous ne résistiez jamais à Dieu, vous n'auriez que paix dans les douleurs mêmes. Il me tarde de vous aller voir : un autre moi-même y va pour moi.

DII. (CDLXXVII.)

Sur une pauvre villageoise du diocèse d'Arras, qui paroïssoit être dans un état extraordinaire.

Je crois que la bonne personne dont il s'agit doit faire deux choses. La première est de ne s'arrêter jamais à aucune de ses lumières extraordinaires. Si ces lumières sont véritablement de Dieu, il suffit, pour ne leur point résister et pour en recevoir tout le fruit, de demeurer dans un acquiescement général et sans aucune borne à toute volonté de Dieu, dans les ténèbres de la plus simple foi. Si, au contraire, ces lumières ne viennent pas de Dieu, cette simplicité paisible dans l'obscurité de la foi est le remède assuré contre toute illusion. On ne se trompe point quand on ne veut rien voir, et qu'on ne s'arrête à rien de distinct pour le croire, excepté les vérités de l'Évangile. Il arrive même souvent que les lumières sont mélangées : auprès de l'une, qui est vraie et qui vient de Dieu, il s'en présente une autre qui vient de notre imagination, ou de notre amour-propre, ou du tentateur qui se transforme en auge de lumière. Les vraies lumières mêmes sont à craindre : car on s'y attache avec une complaisance subtile et secrète ; elles font in-

sensiblement un appui et une propriété ; elles se tourment par là en illusion malgré leur vérité ; elles empêchent la nudité et le dépoillement que Dieu demande des âmes avancées. De là vient que ces dons lumineux ne sont d'ordinaire que pour les âmes médiocrement mortes à elles-mêmes, au lieu que celles que Dieu même plus loin outrepassent par simplicité tous ces dons sensibles. On voit les rayons du soleil distinctement à un demi-jour, près d'une fenêtre ; mais dehors en plein air on ne les distingue plus.

Je conjure cette bonne personne de laisser tomber simplement tous ces dons, sans les rejeter positivement, et se bornant à n'y faire aucune attention par son propre choix. S'ils sont de Dieu, ils opéreront assez ce qu'il faudra ; mais je crois qu'ils cesseront peu à peu, à mesure que la simplicité et le dénuement croîtront. Voilà le premier point, qui est d'une conséquence extrême, si je ne me trompe.

Le second point est que je crois qu'elle doit par simplicité suivre sans scrupule les pentes du fond de son cœur. Si elle suit toujours avec méthode et exactitude toutes les règles que des gens d'ailleurs très-pieux lui donneront, elle se gênera beaucoup, et gênera en elle l'esprit de Dieu. *Là où est l'esprit, là est la liberté*, dit saint Paul². A Dieu ne plaise que cette liberté d'amour soit l'ombre du moindre libertinage ! C'est cette liberté qui élargira son cœur, et qui l'accoutumera à être familièrement avec Dieu. Il ne suffit pas de nourrir un enfant ; à un certain âge, il faut le démailloter. Elle doit suivre simplement en esprit d'enfance l'attrait intérieur pour les temps d'oraison, pour les objets dont elle s'y occupe, pour parler, pour se taire, pour agir, pour souffrir. Cette dépendance de l'esprit de mort, qui est celui de la véritable vie, fera tout son état. Je ne parle point des pentes qui ne viennent que par contre-coup et par réflexion ; c'est en écoutant l'amour-propre et ses arrangements, que de telles pentes nous viennent. Ce sont des pentes étrangères à notre vrai fond : on se les donne ; on les prépare ; elles sont raisonnées ; on ne les trouve point toutes formées en nous comme sans nous. Les bonnes sont celles qui se trouvent dans le fond le plus intime en paix devant Dieu, quand on se prête à lui, et qu'on suspend tout le reste pour le laisser opérer.

Voilà ce que je souhaiterois que cette personne suivit sans retour, et par simple sou-

¹ Act. ix, 5.

² II Cor. iii, 17.

plesse, comme la plume se laisse emporter sans hésitation au plus léger souffle de vent. Il ne faut point craindre de suivre cette impression si intime et si délicate ; car elle ne mène qu'à la mort, qu'à l'obscurité de la foi, qu'au dénucement total, et qu'à un rien de soi, qui est le tout de Dieu seul, sans manquer à aucun véritable devoir.

Pour les souffrances, il n'y a qu'à les recevoir sans attention, et qu'à les outrepasser comme les lumières, ne comptant point avec Dieu pour ce que l'on souffre, et ne le remar-

quant qu'autant que la remarque en vient, sans la chercher ni entretenir.

Il faut recevoir tout le monde avec petitesse, surtout les prêtres en autorité ; mais il ne faut pas se laisser brouiller et dérouter par toutes sortes de bonnes gens sans expérience suffisante. Dieu donnera tout ce qu'il faut sans lumière distincte, si on se contente des ténèbres de la foi, et si on ne veut point des sûretés à sa mode pour s'appuyer sensiblement. Je me recommande aux prières de cette bonne personne, et je ne l'oublierai pas dans les miennes.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SUITE DE LA SECTION TROISIÈME.

LETTRES DIVERSES.

CCLXXV. De l'abbé Alamanni à Fénelon. — Son estime et sa profonde vénération pour l'archevêque de Cambrai; combien ses ouvrages sont goûtés à Rome. Dispositions du cardinal Fabroni; maladie du cardinal Gabrielli.	5
Mémoire sur le gouvernement de la cour de Rome.	7
CCLXXVI. Du P. Lallemand à Fénelon. — Affaire des deux évêques.	8
CCLXXVII. Du P. Daubenton au même. — Sur une lettre de l'évêque de Saint-Pons au Pape.	ib.
CCLXXVIII. De Fénelon au P. Quirini. — Témoignages d'amitié; Fénelon engage ce religieux à revenir à Cambrai.	9
CCLXXIX. Du P. Lallemand à Fénelon. — Affaire des deux évêques.	ib.
CCLXXX. Du même au même. — Sur divers écrits répandus à Paris contre les deux évêques, et contre un Mandement de l'évêque de Meaux.	10
CCLXXXI. Du pape Clément XI aux évêques de Luçon et de La Rochelle. — Le saint Père les félicite sur leur Instruction pastorale.	ib.
CCLXXXII. Du P. Lallemand à Fénelon. — Nouveaux détails sur l'affaire des deux évêques. Punition infligée à un prêtre qui avoit surveillé l'impression du Mandement de l'évêque de Gap.	11
CCLXXXIII. Du Dauphin aux évêques de Luçon et de La Rochelle. — Il souhaite que les deux prélats l'autorisent, pour avancer leur affaire, à user de la lettre qu'ils ont écrite au Roi.	12
CCLXXXIV. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Sur une maladie récente de ce cardinal.	13
CCLXXXV. Du P. Daubenton au même. — Sur la maladie du cardinal Gabrielli; sur l'assemblée de 1705, et l'affaire des cérémonies chinoises.	ib.
CCLXXXVI. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié; exhortation à la sobriété.	14
CCLXXXVII. Au même. — Témoignages d'amitié.	ib.
CCLXXXVIII. De l'abbé Grimaldi à Fénelon. — Il demande au prélat de lui faire connoître quelques ecclésiastiques pour visiter un collège de Douai, dont l'enseignement est suspect; affaires de Tournai.	15
CCLXXXIX. Du P. Lallemand au même. — Nouvelles courantes sur les affaires du temps, et en particulier sur celle des deux évêques.	13
CCXC. Du même au même. — Sur le même sujet.	16
CCXCI. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié.	17
CCXCII. Au même. — Témoignages d'amitié.	ib.
CCXCIII. Du P. Lallemand à Fénelon. — Suite du même sujet. Conduite peu mesurée du cardinal de Noailles à l'égard des Jésuites.	18
CCXCIV. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié.	ib.
CCXCV. Du Dauphin aux évêques de Luçon et de La Rochelle. — Il propose aux deux prélats un projet d'accommodement.	ib.
CCXCVI. De M. Voysin, ministre et secrétaire d'état, à l'évêque de La Rochelle. — Même sujet que la précédente.	20
CCXCVII. De l'abbé Grimaldi à Fénelon. — Il fait passer au prélat un Bref du Pape, et le prie de nouveau de lui faire connoître quelques ecclésiastiques propres à visiter le collège de Douai. Affaires de Tournai.	21
CCXCVIII. De Fénelon à la maréchale de Noailles. — Remerciemens à la maréchale.	22
CCXCIX. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au Dauphin. — Ils acquiescent pleinement au projet d'accommodement proposé par ce prince.	ib.
CCC. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon. — Sur quelques difficultés de l'archevêque de Cambrai au sujet de sa dernière <i>Ordonnance</i> .	ib.
CCCI. De Fénelon au P. Le Tellier. — Le prélat désire que Sa Majesté lève la défense qu'elle lui a faite de publier son <i>Ordonnance</i> contre la <i>Théologie</i> de Habert.	23
CCCII. De l'évêque de Meaux à l'évêque de La Rochelle. — Il adresse au prélat deux Mémoires sur le projet d'accommodement proposé par le Dauphin.	ib.
CCCIII. De l'évêque de La Rochelle à l'évêque de Meaux. — Difficultés sur le projet d'accommodement, occasionnées par la publication d'une lettre de l'évêque d'Agen aux évêques de Luçon et de La Rochelle.	24
CCCIV. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié; exhortation à la sobriété.	26
CCCV. A madame Roujault. — Il lui demande sa protection pour l'abbé Du Bois.	ib.
CCCVI. Au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié; nouvelles du temps.	27

- CCCVII. Du P. Daubenton à Fénelon. — Sur la lettre de l'évêque de Saint-Pons au Pape, et sur quelques autres affaires du temps. Mort du cardinal Gabriel. Affaire des cérémonies chinoises. 27
- CCCVIII. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au Dauphin. Difficultés contre le projet d'accommodement, occasionnées par la publication faite par le cardinal de Noailles, de deux écrits favorables au parti. 28
- CCCIX. De Fénelon au chevalier Destouches. — Exhortation à la sobriété; nouvelles du temps. 30
- CCCX. De l'évêque de Meaux, à l'évêque de La Rochelle. — Il ne croit pas que la publication indiscreète de la lettre de l'évêque d'Agen doive arrêter l'exécution du projet d'accommodement proposé par le Dauphin. ib.
- CCCXI. Du P. Martineau à l'évêque de La Rochelle. — Il envoie au prélat des papiers relatifs à son affaire, et le félicite de l'esprit de conciliation qui le dirige. 31
- CCCXII. Du nonce Bentivoglio à Fénelon. — Il témoigne au prélat l'admiration et la vénération qu'il a pour ses vertus, et lui demande sa bienveillance. ib.
- CCCXIII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps; témoignages d'amitié. 32
- CCCXIV. Du P. Lallemand à Fénelon. — Affaire des deux évêques. ib.
- CCCXV. De Fénelon à M. Clairambault. — Recherches à faire pour l'éclaircissement de l'ancienne généalogie de la famille de Fénelon. 33
- CCCXVI. Du P. Lallemand à Fénelon. — Sur l'affaire des deux évêques, et sur la *Théologie* de Habert. 34
- CCCXVII. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à l'évêque de La Rochelle. — Le Dauphin ne croit pas que la publication de la lettre de l'évêque d'Agen doive empêcher l'exécution du projet d'accommodement. ib.
- CCCXVIII. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au Dauphin. — Ils désirent quelques renseignements sur les dispositions présentes du cardinal de Noailles et des évêques médiateurs. 35
- CCCXIX. Des mêmes à l'évêque de Meaux. — Ils consentent à l'exécution du projet d'accommodement; ils souhaitent seulement que l'on prenne auparavant quelques précautions indispensables. ib.
- CCCXX. De Fénelon au chevalier Destouches. — Sur quelques épitaphes curieuses; sur les blés fournis par le prélat pour le service du Roi; nouvelles du temps. 36
- CCCXXI. Du P. Martineau à l'évêque de Luçon. — Il fait connoître au prélat les dispositions présentes du cardinal de Noailles et des évêques médiateurs; il craint que l'affaire ne traîne en longueur. 37
- CCCXXII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps. ib.
- CCCXXIII. De l'évêque de Meaux à l'évêque de La Rochelle. — Dispositions présentes du cardinal de Noailles; instances pour la conclusion de l'affaire. 38
- CCCXXIV. De l'évêque de Luçon à l'évêque de La Rochelle. — Il lui adresse la lettre du P. Martineau, et lui mande quelques autres nouvelles. 39
- CCCXXV. De M. Bussi, nonce de Cologne, à Fénelon. — Ses efforts pour empêcher les progrès du jansénisme. ib.
- CCCXXVI. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au Dauphin. — Ils se plaignent au prince de la lettre que l'évêque d'Agen leur a écrite. 40
- CCCXXVII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps. 40
- CCCXXVIII. Du P. Martineau à l'évêque de Luçon. — Il envoie au prélat l'extrait d'un écrit publié récemment contre son *Instruction pastorale*. 41
- CCCXXIX. Du P. Daubenton à Fénelon. — Affaire du sieur Maille. Sur un ouvrage de Fénelon contre le système des deux délectations. Affaire des cérémonies chinoises. ib.
- CCCXXX. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps; témoignages d'amitié; exhortation à la sobriété. 42
- CCCXXXI. Au même. — Nouvelles du temps; témoignages d'amitié. 43
- CCCXXXII. De Fénelon à la marquise de Lambert. — Remercimens à cette dame pour sa générosité envers une personne à laquelle Fénelon s'intéressoit. 44
- CCCXXXIII. De l'évêque de Meaux à l'évêque de La Rochelle. — Il lui fait connoître les dispositions du cardinal de Noailles, et souhaite que les deux évêques envoient la réponse aux Mémoires qu'on leur a adressés. ib.
- CCCXXXIV. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps. Sur une ode de J.-B. Rousseau. ib.
- CCCXXXV. De l'évêque de La Rochelle au P. Martineau. — Il ne croit pas pouvoir adresser présentement au cardinal de Noailles sa réponse aux deux Mémoires de cette Eminence. 45
- CCCXXXVI. De l'évêque de Meaux à l'évêque de La Rochelle. — Le Roi autorise les deux évêques à donner leur *Instruction pastorale* sur la *Justification des Réflexions morales*, publiée sous le nom de Bossuet. 46
- CCCXXXVII. De Fénelon à M^{lle}. — Ses craintes et ses espérances sur la maladie du Dauphin. 47
- CCCXXXVIII. Au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié; nouvelles du temps. ib.
- CCCXXXIX. Au même. — Sur la mort de la duchesse de Bourgogne; témoignages d'amitié. 48
- CCCXL. Au même. — Sur la mort du duc de Bourgogne. ib.
- CCCXLI. Du P. Martineau à l'évêque de Luçon. — Ses regrets sur la mort du Dauphin. Corrections et additions à faire dans le Mandement des deux évêques. 49
- CCCXLII. Du P. Daubenton à Fénelon. — Il convient avec Fénelon d'un nouveau chiffre pour s'expliquer librement sur les affaires importantes; affaire des deux évêques de Luçon et de La Rochelle; sur quelques écrits en faveur du jansénisme. ib.
- CCCXLIII. Du P. Quirini à Fénelon. — Son estime et son admiration pour l'archevêque de Cambrai. 50
- CCCXLIV. De la marquise de Lambert à M. de Sacy. — Sur la mort du Duc de Bourgogne. ib.
- CCCXLV. De Fénelon à la marquise de Lambert. — Fragment sur la mort du duc de Bourgogne. 52
- CCCXLVI. A madame Roujault. — Il la remercie de l'intérêt qu'elle lui avoit témoigné au sujet de la mort du duc de Bourgogne. ib.
- CCCXLVII. Au chevalier Destouches. — Sur un projet de mariage qui avoit été rompu. ib.
- CCCXLVIII. Des évêques de Luçon et de La Rochelle à l'évêque de Meaux. — Ils ne croient pas pouvoir adresser au cardinal de Noailles la réponse qu'ils ont faite à ses

- deux Mémoires : ils souhaitent que le Roi oblige l'évêque d'Agen à fournir la preuve des faits avancés dans sa lettre. 53
- CCCLXIX. De Fénelon au chevalier Destouches. — Sur la mort du duc de Bourgogne ; vœux pour le Roi. 53
- CCCL. A la maréchale de Noailles. — Sur la maladie du duc de Noailles. ib.
- CCCLI. Au chevalier Destouches. — Affaires du temps. ib.
- CCCLII. De l'évêque de Meaux à l'évêque de La Rochelle. — Retards occasionnés par la mort du Dauphin ; modération avec laquelle les deux évêques doivent répondre à l'auteur anonyme qui a écrit contre leur Instruction pastorale. 56
- CCCLIII. De Fénelon à l'abbé Pucelle. — Ses regrets sur la mort du maréchal de Catinat. ib.
- CCCLIV. Du P. Daubenton à Fénelon. — Sur deux Mémoires que Fénelon avoit adressés à ce religieux. Sur la *Théologie* de Habert, la bulle contre Quesnel, et l'affaire des deux évêques. ib.
- CCCLV. De Fénelon au P. Quirini. — Témoignages d'amitié ; il engage ce religieux à revenir à Cambrai. 58
- CCCLVI. Au P. Martineau. — Le prélat ne croit pas pouvoir s'occuper présentement du travail qu'on lui demandait sur la vie du duc de Bourgogne. ib.
- CCCLVII. Au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps ; témoignages d'amitié. ib.
- CCCLVIII. Du marquis de la Vrillière à l'évêque de La Rochelle. — Le Roi autorise cet évêque et celui de Luçon à se pourvoir à Rome au sujet de leur différend avec le cardinal de Noailles. 59
- CCCLIX. De l'évêque de La Rochelle à Fénelon. — Il consulte l'archevêque de Cambrai sur le projet de porter à Rome l'affaire du cardinal de Noailles. ib.
- CCCLX. De Fénelon à l'évêque de La Rochelle. — Mémoire en réponse à la lettre précédente. 60
- CCCLXI. Au chevalier Destouches. — Exhortation à la sobriété ; nouvelles du temps. 62
- CCCLXII. A M. Voysin. — Sur un Mémoire composé par le Dauphin à l'occasion de l'affaire des deux évêques de Luçon et de La Rochelle. ib.
- CCCLXIII. Au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps ; témoignages d'amitié. 64
- CCCLXIV. Au même. — Agréables reproches au chevalier sur son intempérance. ib.
- CCCLXV. De l'évêque de La Rochelle à l'évêque de Meaux. — Il redemande la lettre de satisfaction pour le cardinal de Noailles qu'il avoit fait remettre au Dauphin. 65
- CCCLXVI. De la maréchale de Noailles à Fénelon. — Elle souhaite réunir Fénelon et le cardinal de Noailles ; mais elle demande auparavant au prélat quelques éclaircissements importants. ib.
- CCCLXVII. De Fénelon à la maréchale de Noailles. — Le prélat lui donne les éclaircissements qu'elle désiroit, avant de travailler à le rapprocher du cardinal de Noailles. 66
- CCCLXVIII. Du marquis de la Vrillière à l'évêque de La Rochelle. — Observations sur le projet de la lettre que ce prélat et l'évêque de Luçon se proposoient d'écrire au Pape. 68
- CCCLXIX. De Fénelon au P. Le Tellier. — Plaintes du prélat sur la conduite du cardinal de Noailles à son égard, et sur les reproches que ce cardinal lui a faits dans sa *Réponse au Mémoire du Roi*. Nécessité de réfuter ce *Mémoire*. 69
- CCCLXX. EXAMEN de l'écrit intitulé : *Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le Roi lui a fait l'honneur de lui donner*. 71
- Réflexions générales sur cette *Réponse*. 72
- Examen du texte. — I. Comment ce cardinal se joue de la parole du Roi. 73
- II. Il invoque mal à propos l'autorité du Dauphin. ib.
- III. Les conditions imposées au cardinal par le Roi ne sont pas différentes de celles qu'exigeoit le Dauphin. 74
- IV. Il ne s'agit pas ici des intérêts personnels du cardinal, mais des intérêts de la foi. ib.
- V. Etrange excuse du cardinal pour ne pas révoquer l'approbation donnée au livre du P. Quesnel. 75
- VI. Sur la lettre de satisfaction que le Roi a demandée pour le cardinal aux évêques de La Rochelle et de Luçon. ib.
- VII. Sur l'explication que les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap doivent donner de leurs sentimens, pour la satisfaction du cardinal. 76
- VIII. Sur quoi tombe la condamnation faite par le cardinal, du Mandement des évêques de La Rochelle et de Luçon. 79
- IX. Conduite du cardinal envers les Jésuites, 81
- X. Déclaration que les Jésuites doivent faire au cardinal. 83
- XI. Sur les pouvoirs retirés aux Jésuites par le cardinal. ib.
- XII. Motifs de cette soustraction du pouvoir. 84
- XIII. Suite : idolâtrie et autres erreurs reprochées aux Jésuites. ib.
- XIV. Autres motifs de la soustraction des pouvoirs des Jésuites. 85
- XV. Si le Roi a pu exiger du cardinal le condamnation du livre du P. Quesnel. ib.
- XVI. Sur les conditions que le cardinal veut mettre à cette condamnation. 87
- XVII. Inutilité prétendue de cette condamnation dans les circonstances présentes. 89
- XVIII. Prétendu déshonneur qui en reviendroit au cardinal. 92
- XIX. Cette condamnation faite par le cardinal peut-elle déplaire au Pape ? 93
- XX. Le cardinal peut-il faire cette condamnation sans marquer en détail les propositions dignes de censure ? ib.
- XXI. Convient-il que le cardinal attende la Bulle du Pape contre le livre du P. Quesnel ? 96
- XXII. Déclaration nette et précise que le Roi exige du cardinal sur l'article du jansénisme. 97
- XXIII. Sagesse et bonté du Roi, qui exige cette déclaration sans délai. 98
- XXIV. Est-il vrai que le cardinal se soit déjà suffisamment déclaré contre le jansénisme ? ib.
- XXV. Sur le choix des personnes chargées par le Roi d'examiner l'Ordonnance du cardinal. 99
- XXVI. Difficultés du cardinal sur ce choix. ib.

- XXVII. Son opposition pour les Jésuites et pour l'archevêque de Cambrai. 100
- XXVIII. Suite du même sujet. ib.
- XXIX. Peut-on avec quelque fondement soupçonner le cardinal de favoriser le jansénisme? ib.
- XXX. Sur le désir exprimé par le Roi, que le cardinal lève la défense de lire les Mandemens des évêques de La Rochelle, de Luçon et de Gap. 104
- XXXI. Contradiction prétendue sur cet article entre la conduite du Roi et celle du Dauphin. ib.
- XXXII. Sur le nouvel examen du Mandement des deux évêques, demandé par le cardinal. 105
- XXXIII. Sur le nouveau Mémoire qu'il désire présenter au Roi. 106
- XXXIV. Conclusion. 107
- CCCLXXI. De Fénelon au cardinal Cusani. — Il le félicite de sa promotion au cardinalat, et excite son zèle contre le jansénisme. ib.
- CCCLXXII. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au pape Clément XI. — Ils supplient Sa Sainteté d'obliger le cardinal de Noailles à leur faire satisfaction. 108
- CCCLXXIII. De Fénelon au P. Daubenton. — Il le prie de rendre compte au Pape de ce qui regarde une lettre qu'il avoit écrite au cardinal de Noailles en 1696. 109
- CCCLXXIV. A la marquise de Noailles. — Il répond aux nouvelles instances que cette dame lui avoit faites pour le rapprocher du cardinal de Noailles. 110
- CCCLXXV. Au P. Le Tellier. — Nécessité d'autoriser les amis de la saine doctrine à la défendre par leurs écrits. ib.
- CCCLXXVI. Des évêques de Luçon et de La Rochelle à M. de Bissy, évêque de Meaux. — Ils souhaitent que le Roi oblige l'évêque d'Agen à donner les preuves des faits avancés dans sa lettre. 113
- CCCLXXVII. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à M. de Champflour, évêque de La Rochelle. — Le Roi autorise les deux évêques à publier une réponse à la lettre de l'évêque d'Agen. 114
- CCCLXXVIII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps; témoignages d'amitié. ib.
- CCCLXXIX. Du pape Clément XI aux évêques de Luçon et de La Rochelle. — Le saint Père promet d'examiner attentivement ce qui concerne le différend des deux évêques avec le cardinal de Noailles. 115
- CCCLXXX. De Fénelon au chevalier Destouches. — Recommandation en faveur des Jésuites, à l'occasion du siège de Douai. ib.
- CCCLXXXI. Au même. Sur une blessure que le chevalier avoit reçue au siège de Douai. ib.
- CCCLXXXII. Au même. — Sur la mort du comte de Villars, témoignages d'amitié. 116
- CCCLXXXIII. Au même. — Témoignages d'amitié. ib.
- CCCLXXXIV. Au même. Nouvelles du temps; témoignages d'amitié. ib.
- CCCLXXXV. De Fénelon à madame Roujault. — Le prélat lui demande un service pour madame de Chevre, sa nièce. 117
- CCCLXXXVI. Au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps; témoignages d'amitié. ib.
- CCCLXXXVII. Au même. — Témoignages d'amitié. ib.
- CCCLXXXVIII. Du cardinal Cusani à Fénelon. — Il lui promet de s'employer avec zèle à combattre le jansénisme. 118
- CCCLXXXIX. De Fénelon au P. Le Tellier. — Il désire que le Roi l'autorise à publier sa Réponse au P. Quesnel; il souhaite que Sa Majesté oblige le cardinal de Noailles à s'expliquer nettement sur le jansénisme. ib.
- CCCXC. Au P. Quirini. — Il fait à ce religieux les offres les plus obligantes. 122
- CCCXCI. Au P. Martineau. — Il lui fait connoître quelques faits intéressans pour l'histoire du duc de Bourgogne. 123
- CCCXCII. Au chevalier Destouches. — Exhortation à la sobriété; témoignages d'amitié. 124
- CCCXCIII. Au même. — Témoignages d'amitié; exhortation à la sobriété. ib.
- CCCXCIV. Au P. Quirini. — Excuses et témoignages d'amitié. 125
- CCCXCV. Au chevalier Destouches. — Le prélat souhaite au chevalier les vertus de sa mère. ib.
- CCCXCVI. Au même. — Affaires du temps; témoignages d'amitié. ib.
- CCCXCVII. Du P. Quirini à Fénelon. — Son estime et son admiration pour l'archevêque de Cambrai. Ses travaux littéraires dans le cours de ses voyages. 126
- CCCXCVIII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Souhaits de bonne année; témoignages d'amitié. 127
- CCCXCIX. Au même. — Lettre de consolation. 128
- CD. Du P. Daubenton à Fénelon. — Travail des examinateurs sur le livre du P. Quesnel; espérances d'une Bulle contre l'évêque de Saint-Pons; affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. ib.
- CDI. De Fénelon au chevalier Destouches. Affaires du temps; témoignages d'amitié. 129
- CDII. Du marquis de La Vrillière à M. de Champflour, évêque de La Rochelle. — Le Roi désire que ce prélat et l'évêque de Luçon gardent le silence, jusqu'à la constitution qui doit venir de Rome. ib.
- CDIII. Du P. Lallemand à Fénelon. — Sur le livre du docteur Gaillande, et sur l'affaire du livre du P. Jouvenci au Parlement. 130
- CDIV. Du même au même. — Sur le livre des *Réflexions morales* du P. Lallemand; nombreuses approbations de ce livre; affaire du P. Jouvenci. 131
- CDV. De Fénelon à l'électeur de Cologne. — Sur la conduite politique à tenir dans les circonstances présentes. 132
- CDVI. Du P. Lallemand à Fénelon. — Sur des tracasseries qu'on suscitoit à ce père au sujet de ses *Réflexions morales*. 133
- CDVII. Des évêques de Luçon et de La Rochelle à M. de Bissy, évêque de Meaux. — Ils prient ce prélat d'éclairer le Roi, qu'on a surpris sur leur conduite. ib.
- CDVIII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié; avis au chevalier sur sa légèreté et son inconstance naturelle. 134
- CDIX. Du P. Lallemand à Fénelon. — Nombreuses approbations des *Réflexions morales* du P. Lallemand; affaire du P. Jouvenci; maladie du cardinal de Janson. ib.
- CDX. Du même au même. — Affaire du P. Jouvenci; intrigue du cardinal de Noailles déjouée par le Roi. 135

- CDXI. Du même au même. — Affaire du P. Jouvenci. Espérance de voir bientôt la Bulle contre Quesnel. Procès gagné par les Jésuites. Mort de l'évêque de Saint-Pons. 136
- CDXII. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Il lui fait savoir les intentions du Roi sur une affaire importante. ib.
- CDXIII. Du P. Lallemand au même. — Affaire du P. Jouvenci. Mouvements à la cour pour la place de grand-aumônier, vacante par la mort du cardinal de Janson. 137
- CDXIV. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à M. de Champflour, évêque de La Rochelle. — Le Roi désire que ni lui ni l'évêque de Luçon ne publient rien sur leur affaire avant la nouvelle constitution qu'on attend de Rome. ib.
- CDXV. Du P. Lallemand à Fénelon. — Espérance de voir bientôt la nouvelle constitution du saint siège. Approbations des *Réflexions morales* de ce père. 138
- CDXVI. De Fénelon au P. Daubenton. — Sur la nouvelle constitution qui se prépare contre le livre du P. Quesnel, et sur quelques affaires du temps. ib.
- CDXVII. Au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié; avis sur la sobriété. 142
- CDXVIII. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Il témoigne sa bonne volonté pour le nouvel évêque d'Ypres, et demande quelques détails sur l'ancien. ib.
- CDXIX. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au pape Clément XI. — Lettre de créance présentée au saint Père par l'abbé Chalmette. 143
- CDXX. De Fénelon à M^{lle}. — Sur la nomination de l'abbé de Malezieu à l'évêché de Lavaur. 144
- CDXXI. Du P. Daubenton à Fénelon. — Sur la constitution qui se prépare contre le P. Quesnel. Eloge du nouvel évêque d'Ypres. Affaire du P. Jouvenci. 143
- CDXXII. Du P. Le Tellier au même. — Il lui apprend la nomination de l'ancien évêque d'Ypres à l'évêché de Viviers. 146
- CDXXIII. Du P. Lallemand au même. — Erreurs du *Nouveau Dictionnaire historique*. Progrès de l'irréligion en France. Désir de voir paraître la Bulle contre Quesnel. Recommandations pour l'abbé de Monclus. ib.
- CDXXIV. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps; témoignages d'amitié. 147
- CDXXV. Du P. Lallemand à Fénelon. — Il remercie le prélat de l'approbation qu'il a donnée à ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Les évêques de Luçon et de La Rochelle envoient un agent à Rome. Nouvel écrit sur la *Théologie* de Habert. ib.
- CDXXVI. Mémoire historique de tout ce qui s'est passé entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et M. les évêques de Luçon et de La Rochelle, présenté au Pape. — I. Le cardinal de Noailles fait renvoyer du séminaire de Saint-Sulpice les neveux des deux prélats. 148
- II. On engage de tous côtés les deux prélats à ne pas dissimuler cette injure. 149
- III. Les deux prélats écrivent au Roi. 150
- IV. Leur démarche est généralement approuvée des personnes bien intentionnées. 151
- V. Moyens employés par les amis du cardinal pour obscurcir ce fait. 151
- VI. Le cardinal condamne le Mandement des deux prélats. 152
- VII. Cette démarche est désapprouvée par le Roi, et par les personnes les plus sages dans le clergé. ib.
- VIII. Comment le cardinal se justifie, dans son Ordonnance, d'avoir donné protection au jansénisme. 153
- IX. Le Roi désire que les deux prélats écrivent au cardinal une lettre de satisfaction. 156
- X. Motifs du Roi dans cette conduite. 157
- XI. Les deux prélats écrivent la lettre de satisfaction demandée par le Roi. ib.
- XII. Ils demandent à l'archevêque de Bordeaux, leur métropolitain, sa médiation auprès du Roi et du cardinal de Noailles. ib.
- XIII. Les deux prélats publient leur *Instruction pastorale* pour venger la mémoire de Bossuet, au sujet du livre du P. Quesnel. 158
- XIV. M. Voysin écrit aux deux prélats sur un projet d'accordement dressé par le Dauphin. 161
- XV. Lettre du Dauphin sur le même sujet, et réponse des deux prélats. ib.
- XVI. Les deux prélats prouvent que l'*Instruction pastorale* a été composée par eux, et non par les Jésuites. ib.
- XVII. Nouveaux obstacles au projet d'accordement par la publication de deux nouveaux écrits. 162
- XVIII. Les deux prélats supplient le Roi d'obliger l'évêque d'Agen à prouver les faits avancés dans la lettre qu'il leur a écrite. ib.
- XIX. Instances des deux prélats à ce sujet après la mort du Dauphin. ib.
- XX. L'évêque de Meaux adresse aux deux prélats deux *Mémoires* du cardinal de Noailles contre leur *Instruction pastorale*. ib.
- XXI. Précautions des deux prélats avant de faire parvenir au cardinal leurs réponses aux difficultés qu'il proposoit dans ses deux *Mémoires*. 163
- XXII. Le cardinal refuse de s'en rapporter aux évêques médiateurs. ib.
- XXIII. Les procédés du cardinal obligent le Roi à permettre aux deux prélats de se pourvoir à Rome. 164
- XXIV. Les deux évêques écrivent au Pape. ib.
- XXV. Ils redemandent la lettre de satisfaction qu'ils avoient rédigée pour être remise au cardinal de Noailles. ib.
- XXVI. Le Roi autorise les deux prélats à réfuter la lettre de l'évêque d'Agen, et révoque peu après cette permission. ib.
- CDXXVII. Du P. Lallemand à l'abbé de Beaumont. — Affaires de Tournai; arrivée prochaine du cardinal Gualterio. 165
- CDXXVIII. Du même à Fénelon. — Sur les *Réflexions morales* du P. Lallemand; affaires de Tournai. 166
- CDXXIX. De Fénelon au P. Daubenton. — Sur la constitution qui se prépare contre le livre du P. Quesnel. ib.
- CDXXX. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié. 168
- CDXXXI. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon. — Sur la désignation de cet évêque pour le cardinalat; son Ordonnance contre la *Théologie* de Juénilin; sou

- estime pour Fénelon ; il lui demande quelques explications sur la *Théologie* de Habert. 168
- CDXXXII. Du P. Lallemand au même. — Il engage le prélat à composer un écrit pour être mis sous les yeux du Roi, au sujet de la Bulle qu'on attend de Rome. 169
- CDXXXIII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié. 170
- CDXXXIV. A l'électeur de Cologne. — Il donne à ce prince son avis sur un écrit infecté de jansénisme. ib.
- CDXXXV. Au chevalier Destouches. — Sur la perte que le chevalier venoit de faire de sa mère ; avis sur sa nouvelle situation. 173
- CDXXXVI. Au P. Daubenton. — Sur le refus des bulles fait à l'abbé de Saint-Aignan, nommé à l'évêché de Beauvais. 174
- CDXXXVII. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Précautions que le prélat peut prendre pour désabuser le public au sujet des ouvrages qu'on lui attribue mal à propos. 176
- CDXXXVIII. De Fénelon au P. Daubenton. — Différence entre la *prémotion physique* des Thomistes et la *délectation invincible* des Jansénistes. Nécessité de rendre la constitution nette et précise contre les évasions du parti. 177
- Mémoire sur la différence qui existe entre le jansénisme et le thomisme. 178
- CDXXXIX. De Fénelon à M. Voysin, secrétaire d'état. — Il déclare qu'il a été absolument étranger aux démarches qu'on a faites pour lui obtenir la permission d'aller voir à Paris sa nièce dangereusement malade. 181
- CDXL. Au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié ; avis sur la sobriété. ib.
- CDXLI. Au même. — Petite discussion grammaticale ; témoignages d'amitié. 182
- CDXLII. Du P. Daubenton à Fénelon. — Il annonce au prélat que le Pape se rend à ses observations sur le refus de bulles fait à l'abbé de Saint-Aignan, et que la Bulle contre Quesnel est enfin signée. ib.
- CDXLIII. Du même au même. — Précautions extraordinaires avec lesquelles a été examiné le livre du P. Quesnel ; autres écrits à faire condamner ; difficultés contre le système des Thomistes. 183
- CDXLIV. Du P. Lallemand au même. — Sur un jeune ecclésiastique qu'il envoie au prélat. Mort de l'évêque d'Ypres. 184
- CDXLV. De Fénelon au chevalier Destouches. — Nouvelles du temps ; témoignages d'amitié. 185
- CDXLVI. A M^{me}. — Il souhaite obtenir du Roi une pension pour une jeune Anglaise protestante qui songeoit à faire abjuration. ib.
- Mémoire sur la forme et les solennités avec lesquelles il convient de recevoir la Bulle. 186
- CDXLVII. Du P. Lallemand à Fénelon. — Il envoie au prélat une copie de la bulle *Unigenitus*, et lui marque que le cardinal de Noailles vient de révoquer l'approbation qu'il avoit donné autrefois au livre du P. Quesnel. 190
- CDXLVIII. Du P. Le Tellier au même. — Il fait espérer au prélat la pension qu'il a demandée pour une jeune Anglaise convertie. Sur la mort de l'évêque d'Ypres et la manière de le remplacer. 191
- CDXLIX. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié ; nouvelles du temps. ib.
- CDL. Au P. Daubenton. — Sur la constitution *Unigenitus* qui venoit de paroître. 192
- CDLI. Du P. Lallemand à Fénelon. — Sur l'assemblée des évêques qui va se tenir pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. 193
- CDLII. Du P. Quirini au même. — Ses regrets de ne pouvoir faire un second voyage à Cambrai avant de retourner en Italie. 194
- CDLIII. De Fénelon au P. Quirini. — Le prélat regrette de ne point revoir le P. Quirini avant son retour en Italie. Sages conseils sur les erreurs du temps. ib.
- CDLIV. Au chevalier Destouches. — Sur la perte récente d'un ami. 195
- CDLV. Du P. Daubenton à Fénelon. — Sur deux écrits relatifs aux questions du temps que le prélat lui avoit envoyés. 196
- CDLVI. De Fénelon à M^{me}. — Embarras par rapport à une jeune Anglaise, pour laquelle le prélat avoit fait implorer la protection du Roi. ib.
- CDLVII. Du P. Lallemand à Fénelon. — Sur l'assemblée qui se tenoit alors à Paris pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. 197
- CDLVIII. De Fénelon au P. Daubenton. — Sur l'assemblée du clergé, et sur les difficultés du parti contre la nouvelle constitution. 198
- CDLIX. A l'abbé Passionei. — Sur l'assemblée qui se tient à Paris pour l'acceptation de la Bulle. Clameurs du parti contre ce décret ; injustice de ces clameurs. ib.
- CDLX. Au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié. 199
- CDLXI. Du P. Daubenton à Fénelon. — Sur des écrits que le prélat lui a envoyés, et dont le Pape a été content. Inquiétudes de Rome sur le résultat de l'assemblée du clergé de France. 200
- CDLXII. Du P. Le Tellier au même. — Sur la jeune Anglaise pour laquelle le prélat avoit imploré la protection du Roi, et sur l'affaire des Capucines de Douai. 201
- CDLXIII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié ; avis sur la sobriété. ib.
- CDLXIV. De l'abbé Santini, internonce de Bruxelles, à Fénelon. — Il se montre disposé à seconder le zèle du prélat contre le jansénisme. 202
- CDLXV. Du P. Lallemand au même. — Sur les travaux et les discussions des évêques assemblés à Paris pour l'acceptation de la Bulle. 203
- CDLXVI. De Fénelon au P. Le Tellier. — Sur le voyage de la jeune Anglaise dans sa patrie, et l'affaire des Capucines de Douai. ib.
- CDLXVII. Du P. Lallemand à Fénelon. — Sur les travaux de l'assemblée du clergé, et la conduite prudente et modérée du cardinal de Rohan dans cette assemblée. 203
- CDLXVIII. De Fénelon au P. Daubenton. — Sur l'assemblée du clergé, et ses opérations relativement à l'acceptation de la Bulle. 206
- CDLXIX. Au chevalier Destouches. — Rendre service aux hommes, sans en rien attendre ; nouvelles du temps. 207
- CDLXX. De l'abbé Santini à Fénelon. — Il approuve la conduite et les précautions du prélat contre le jansénisme. 208
- CDLXXI. Du P. Lallemand à Fénelon. — Discussions de

- l'assemblée du clergé pour l'acceptation de la Bulle. 209
- CDLXXII. Du P. Quirini au même. — Ses regrets de n'avoir pu aller à Cambrai avant de quitter Paris. Il désire connoître les sentimens du prélat sur la nouvelle constitution. ib.
- CDLXXIII. De Fénelon à M^{lle}. — Sur les termes employés dans le projet d'acceptation de la Bulle par l'assemblée du clergé 210
- CDLXXIV. Du P. Lallemand à Fénelon. — Il apprend au prélat l'opposition du cardinal de Noailles et de quelques autres évêques à l'acceptation de la Bulle. 212
- CDLXXV. De Fénelon au P. Quirini. — Témoignages d'amitié; il exhorte ce père à servir utilement l'Eglise. 213
- CDLXXVI. Du P. Quirini à Fénelon. — Il s'excuse de ne pas lui avoir répondu plus tôt, et lui donne quelques détails sur ses voyages. ib.
- CDLXXVII. Du P. Lallemand au même. — L'assemblée du clergé accepte la Bulle; conduite des neuf prélats opposans. 214
- CDLXXVIII. De Fénelon au P. Quirini. — Aimables reproches qu'il lui fait de n'être point revenu à Cambrai; éloge de la bulle *Unigenitus*. ib.
- CDLXXIX. Du P. Lallemand à Fénelon. — Projet d'*Instruction pastorale* adopté par l'assemblée pour la publication de la Bulle; conduite des évêques opposans. 215
- CDLXXX. De Fénelon au P. Daubenton. — Sur la conduite des prélats opposans, et la nécessité de les réduire à la soumission. ib.
- CDLXXXI. De..... au cardinal ***. — Lettre que les Jansénistes firent courir dans Rome pour indisposer le Pape et les cardinaux contre les explications données à la bulle *Unigenitus* dans l'assemblée du clergé de France. 216
- CDLXXXII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Avis sur la sobriété; nouvelles du temps. 220
- CDLXXXIII. Du P. Lallemand à Fénelon. — Le Roi se montre satisfait de la conduite de l'assemblée, et blâme hautement le procédé des évêques opposans. ib.
- CDLXXXIV. Du même au même. — Enregistrement de la Bulle; affaire des prélats opposans. 221
- CDLXXXV. Du même au même. — Enregistrement de la Bulle après quelques difficultés. Affaire des évêques opposans. ib.
- CDLXXXVI. Du même au même. — Sur un Mandement de l'archevêque de Tours concernant la Bulle. 222
- CDLXXXVII. Du P. Daubenton au même. — Sur une décision que Fénelon attendoit du saint siège. Dispositions de la cour de Rome à l'égard de l'assemblée du clergé de France et des évêques opposans. Objet de la députation du P. Timothée. 223
- CDLXXXVIII. De Fénelon à M^{lle}. — La conduite précédente du cardinal de Noailles devoit lieu de craindre ce qui arrive aujourd'hui. 224
- CDLXXXIX. Au P. Le Tellier. — Réflexions sur le Mandement du cardinal de Noailles du 25 février précédent. Difficultés sur l'élection d'un abbé pour une abbaye du diocèse de Cambrai. 228
- CDXC. Au chevalier Destouches. — Sur le triste état de madame de Chevy, mère du prélat. 229
- CDXCI. A M^{lle}. — Douleur qu'il éprouve de la conduite du cardinal de Noailles envers sa personne. ib.
- CDXCII. Du P. Daubenton à Fénelon. — Sur diverses lettres du prélat communiquées au Pape, et sur le Bref de Sa Sainteté aux évêques de l'assemblée du clergé de France. 230
- CDXCIII. De l'abbé Chalmette à M. de la Boucherie, doyen du présidial de La Rochelle. — Sur les efforts du P. Daubenton pour empêcher le mauvais effet de la lettre anonyme du 5 février précédent. 231
- CDXCIV. De Fénelon au P. Quirini. — Ses regrets de n'avoir pas revu ce religieux avant son départ pour l'Italie. Exhortation à quitter les études de pure curiosité. 232
- CDXCV. De l'abbé Santini à Fénelon. — Il pense que le prélat peut publier sans délai la constitution *Unigenitus* dans toutes les parties de son diocèse, et que rien ne doit l'empêcher de visiter désormais la partie soumise à l'Empereur. ib.
- CDXCVI. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié. 233
- CDXCVII. Au P. Daubenton. — Sur le Bref du Pape aux évêques de l'assemblée du clergé de France; sur l'*Instruction pastorale* de cette assemblée, et la conduite à tenir envers les prélats opposans. 234
- CDXCVIII. De l'abbé Chalmette à M. de Sainte-Foy, avocat de Paris. — Sur les ombrages inspirés au Pape et aux cardinaux par la lettre anonyme rapportée ci-dessus contre l'assemblée de 1714, et sur l'affaire des deux évêques. 237
- CDXCIX. De l'abbé Santini à Fénelon. — Il envoie au prélat la constitution *Unigenitus*. 239
- D. Du P. Le Tellier au même. — Le Roi approuve qu'il fasse deux Mandemens pour les deux parties de son diocèse. Progrès du jansénisme dans les Pays-Bas. ib.
- DI. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié; zèle actif du prélat. 240
- DI. Au P. Le Tellier. — Raisons qu'il a de faire deux Mandemens pour la publication de la Bulle. Mouvements des Jansénistes pour empêcher qu'elle ne soit reçue dans les Pays-Bas. Dispositions de Fénelon pour le cardinal de Noailles. ib.
- DIII. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon. — Il le remercie de lui avoir envoyé son dernier ouvrage. 241
- DIV. De l'abbé Chalmette à l'évêque de La Rochelle. — Sur le jugement qu'on porte en Italie et ailleurs de l'*Instruction pastorale* des deux évêques. 242
- DV. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Son admiration pour le Mandement d'acceptation de la constitution *Unigenitus*, que le prélat venoit de publier. ib.
- DVI. De Fénelon au chevalier Destouches. — Témoignages d'amitié, à l'occasion du départ du chevalier. 243
- DVII. Du cardinal de Rohan à Fénelon. — Remerciemens au prélat pour ses deux derniers ouvrages. ib.
- DVIII. De Fénelon à l'évêque de..... — Il le remercie de lui avoir envoyé un de ses ouvrages, et lui adresse son Mandement pour l'acceptation de la Bulle. ib.
- DX. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon. — Il le remercie de son Mandement pour l'acceptation de la Bulle. 244
- DX. De Fénelon au cardinal de Rohan. — Il souhaite que le saint siège prononce sur une exposition courte et précise du système de Jansénius, sans s'arrêter au texte

- d'aucun livre. Le seul moyen de rétablir la paix est d'exiger des réfractaires une acceptation pure et simple de la Bulle. 244
- DXI. Au chevalier Destouches. — Sur la maladie du duc de Beauvilliers; s'attendre à des mécomptes dans toutes les professions. 247
- DXII. Du P. Daubenton à Fénelon. — Estime que le Pape et les cardinaux font des derniers écrits du prélat. 248
- DXIII. De Fénelon au P. Quirini. — Il promet à ce religieux de lui envoyer ses derniers écrits contre les nouvelles erreurs, et l'exhorte à éviter les études de pure curiosité. ib.
- DXIV. Au chevalier Destouches. — Sur le congrès de Baden; caractère du prince Eugène. 249
- DXV. De l'abbé Santini à Fénelon. — Il lui manifeste la satisfaction du souverain Pontife sur la manière dont la constitution a été acceptée dans le diocèse de Cambrai, et l'exhorte à redoubler de zèle contre le jansénisme. ib.
- DXVI. De M. de Bissy, évêque de Meaux, au même. — Sur deux Mémoires que Fénelon lui avoit communiqués, et sur les moyens de ramener les évêques réfractaires. 250
- DXVII. Du P. Daubenton au même. — Sur une lettre du prélat à ce religieux, que Sa Sainteté avoit lue avec un sensible plaisir. Satisfaction du Pape au sujet du Mandement de Fénelon; ce qu'il pense des négociations relatives aux évêques réfractaires. 251
- DXVIII. De Fénelon au chevalier Destouches. — Sur la mort du duc de Beauvilliers. Peines qui naissent de l'amitié. 252
- DXIX. De l'abbé Chalmette à l'évêque de La Rochelle. — Ce qu'on pense à Rome du projet d'accommodement proposé par le cardinal d'Estrées. ib.
- DXX. De Fénelon au P. Daubenton. — Sur la manière de procéder contre les prélats réfractaires. 253
- DXXI. A M. ***. — Nécessité d'exiger du cardinal de Noailles une adhésion pure et simple à la constitution. 255
- DXXII. A M. ***. — Il insiste pour qu'on oblige les évêques réfractaires à l'acceptation pure et simple de la constitution. 256
- DXXIII. De La Motte à Fénelon. — Eloge de l'*Instruction pastorale* du prélat contre le jansénisme. Mauvaise foi du parti dans sa définition de la liberté. 257
- DXXIV. Du prince de Rohan au même. — Remercimens au prélat, à qui il se reconnoit redevable d'une grâce qu'il vient de recevoir. 258
- DXXV. De Fénelon au chevalier Destouches. — Sur un accident arrivé au prélat dans le cours d'une visite épiscopale; témoignages d'amitié. ib.
- DXXVI. Au même. — Témoignages d'amitié; avis sur la sobriété. 259
- DXXVII. Du cardinal de Rohan à Fénelon. — Il le remercie de lui avoir communiqué ses vues sur les affaires du temps. 260
- DXXVIII. Mémoire sur la nécessité et les moyens de ramener le cardinal de Noailles et les autres prélats réfractaires à l'avis de l'assemblée du clergé. ib.
- DXXIX. Mémoire sur l'affaire des huit prélats réfractaires et de leurs adhérens. 262
- DXXX. Mémoire sur la voie de procéder contre les huit prélats. 269
- I. Raisons pour demander des commissaires. 269
- II. Raisons pour assembler des conciles provinciaux. ib.
- III. Raisons d'assembler un concile national. 271
- I. Comparaison du concile national avec les commissaires. ib.
- II. Comparaison du concile national avec les conciles provinciaux. 272
- DXXXI. Mémoire sur les motifs qui doivent engager le saint siège à envoyer la constitution *Unigenitus* à toutes les églises catholiques. 276
- DXXXII. De Fénelon au P. Quirini. — Il souhaite que l'Eglise Romaine édifie encore plus le monde chrétien par ses exemples, qu'elle ne l'éclaire par sa science. Vœux pour la paix de l'Eglise. 281
- DXXXIII. A M^{me} ***. — Il engage cette dame à lui faire avec simplicité les observations qu'elle jugera convenables. 282
- DXXXIV. Au P. Le Tellier. — Fénelon au lit de la mort manifeste ses sentimens sur le livre des *Maximes*, et demande deux grâces à Louis XIV. 283
- DXXXV. De M. de Bissy évêque de Meaux, à l'abbé de Beaumont. — Ses regrets sur la mort de l'archevêque de Cambrai. ib.
- DXXXVI. De M..... à Fénelon. — Arrivée à Rome de M. Amelot, envoyé par le Roi pour l'affaire des évêques réfractaires à la constitution; objet de sa négociation. ib.
- DXXXVII. Du cardinal Sacripante à l'abbé Amas, prévôt de la collégiale de S. Géry à Cambrai. — Regrets du Pape sur la mort de Fénelon. 284
- DXXXVIII. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à l'abbé de Beaumont. — Sur le choix d'un nouvel archevêque de Cambrai. 285
- DXXXIX. Du P. Daubenton au même. — Ses regrets sur la mort de Fénelon; il souhaite que l'abbé de Beaumont le remplace sur le siège de Cambrai. ib.
- DXL. Mémoire historique sur les négociations entamées à Rome en 1713, au nom du Roi, pour obliger le cardinal de Noailles et les évêques opposans à l'acceptation pure et simple de la constitution *Unigenitus*. ib.

SECTION QUATRIÈME.

LETTRES ET MÉMOIRES

CONCERNANT

LA JURIDICTION ÉPISCOPALE ET MÉTROPOLITAINE
DE L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

- I. Mémoire de M. l'abbé de Fénelon, pour répondre à la *Protestation* de M. l'archevêque duc de Reims, contre l'érection de l'église de Cambrai en archevêché. 293
- I. Histoire de l'érection. ib.
- II. Le point de droit, ou le principe général sur lequel est fondée l'érection de Cambrai en métropole. 296
- III. Exemples de diverses érections, qui montrent que le Pape peut, en certains cas, faire des érections sans appeler les parties. 297
- IV. Point de fait, ou application du principe général au fait particulier des érections des églises des Pays-Bas. 302

- Première proposition. Il a été nécessaire de faire l'érection des quatorze évêchés. 302
- Seconde proposition. Il a été nécessaire d'ériger les trois métropoles d'Utrecht, de Malines et de Cambrai. 303
- Troisième proposition. Il a été nécessaire de faire ces érections sans appeler les parties. 306
- V. La vraie discipline de l'Eglise sur les dédommagemens. 309
- VI. Prescription acquise par l'Eglise de Cambrai contre celle de Reims. 310
- II. Réponse de l'archevêque de Cambrai, au *Mémoire* qui lui a été envoyé sur le droit du joyeux avènement. 314
- LETTRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU DIOCÈSE DE CAMBRAI.
- III. De Fénelon au cardinal Spada, secrétaire d'état. — Il adresse au cardinal une lettre pour le souverain Pontife. 333
- IV. Au pape Innocent XII. — En remerciant le saint Père du *gratis* de ses Bulles, il le supplie de vouloir bien avoir égard aux renseignements qu'il aura soin de lui communiquer sur les aspirans aux bénéfices du diocèse de Cambrai. 334
- V. Bref du pape Innocent XII. à Fénelon. — Le Saint-Père promet à Fénelon d'avoir égard aux renseignements que celui-ci donnera sur les aspirans aux bénéfices du diocèse de Cambrai. ib.
- VI. De M. Tronson à Fénelon. — Sur une discussion qui s'étoit élevée entre l'archevêque et le chapitre de Cambrai. 335
- VII. Déclaration adressée par Fénelon au chapitre de Saint-Géry, concernant les exemptions de ce chapitre. ib.
- VIII. De Fénelon à M. **, avocat de Tournai. — Il le prie de lui faire connoître la jurisprudence du parlement de Tournai, sur quelques questions relatives aux exemptions des chapitres. ib.
- Observations de l'avocat sur la lettre précédente. 336
- IX. De M. Tronson à Fénelon. — Avis de plusieurs canonistes sur une question relative à la simonie. 338
- X. Ordonnance pour la vente des blés du Cateau-Cambrésis et des environs. ib.
- XI. De Fénelon à M. de Bernières, intendant du Hainaut. — Difficultés sur un plan adressé au prélat par l'intendant, relativement au paiement des armoiries. 339
- XII. A M. de PontchaTRAIN, contrôleur-général des finances. — Mémoire sur une charge nouvelle imposée au clergé de Cambrésis. 340
- XIII. Du P. de La Chaise à Fénelon. — Il fait part au prélat que le Roi l'autorise à visiter la partie du diocèse de Cambrai soumise au roi d'Espagne. 341
- XIV. De Fénelon à un doyen de son diocèse. — Il lui demande quelques renseignements sur les curés de son district. 342
- XV. De l'abbé Bussi, internonce de Bruxelles, à Fénelon. — Il lui apprend que le Pape approuve beaucoup sa fermeté pour le maintien de la loi ecclésiastique de l'abstinence. ib.
- XVI. De Fénelon à un doyen de son diocèse. — Il le prie de travailler à l'accoutumement d'un curé avec ses paroissiens. ib.
- XVII. Du même à un doyen de son diocèse. — Sur un abus qui s'introduisoit chez plusieurs curés par rapport aux danses. 343
- XVIII. A un religieux. — Le prélat blâme l'indiscrétion d'un prédicateur, et souhaite que ses supérieurs le fassent changer de maison. ib.
- XIX. A M. de Bernières. — Le prélat blâme l'indiscrétion d'un prédicateur, et souhaite que ses supérieurs le fassent changer de maison. 344
- XX. Au même. — Même sujet que la précédente. ib.
- XXI. Au même. — Sage fermeté du prélat pour le maintien des lois de l'Eglise relativement au Carême. ib.
- XXII. A madame Roujault — Avis sur l'observation de l'abstinence du Carême. 345
- XXIII. Au P. ** confesseur de l'électeur de Bavière. — Le prélat répugne à étendre les dispenses de l'abstinence déjà accordées aux troupes. 346
- XXIV. A M. de Chamillard, ministre et secrétaire d'Etat. — Sur une délégation apostolique accordée aux archevêques de Malines, pour les actes de juridiction concernant les militaires espagnols. 347
- XXV. Mémoire sur la délégation apostolique accordée aux archevêques de Malines pour les actes de juridiction concernant les militaires espagnols. 349
- XXVI. De Fénelon au P. Lami. — Sur une ordination qu'on proposoit au prélat. 352
- XXVII. A M. Bussi, internonce de Bruxelles. — Sur un curé nommé par l'Université de Louvain, et rejeté à Cambrai pour incapacité. ib.
- XXVIII. Au cardinal Sacripante. — Il désire obtenir un indult pour autoriser un chanoine, dépouillé de son bénéfice, à percevoir une pension sur son canonicat. 353
- XXIX. De Fénelon à **. — Il expose les règles qu'il a coutume de suivre dans la présentation aux bénéfices. 354
- Attestations en faveur de plusieurs ecclésiastiques présentés par Fénelon à divers bénéfices vacans, à la nomination du Pape. 355
- XXX. A M. Voysin, ministre de la guerre. — Etat déplorable auquel la guerre a réduit Cambrai et ses environs; nécessité d'avoir les secours promis par le Roi. 356
- XXXI. Au cardinal (Sacripante). — Il rend compte de sa conduite envers un curé scandaleux. 357
- XXXII. A M. Voysin. — Il réclame l'autorité du Roi pour faire cesser le scandale d'un chanoine de Cambrai. 358
- XXXIII. Bref du pape Clément XI à Fénelon. — Le Saint-Père excite le zèle de Fénelon pour le soutien de la religion catholique, contre les efforts de l'hérésie, dans le diocèse de Cambrai. ib.
- XXXIV. Du même au même. — Le Saint-Père adresse des remerciemens à Fénelon, pour les renseignements que ce prélat lui a transmis sur l'état de la religion dans les Pays-Bas. 359
- XXXV. De Fénelon à M. **. — Il expose et justifie sa conduite touchant un ecclésiastique qui avoit étudié à Louvain, et qui étoit suspect de jansénisme. ib.
- XXXVI. Bref du pape Clément XI à Fénelon. — Le Pape donne à Fénelon des pouvoirs extraordinaires pour remédier à un abus concernant les immunités ecclésiastiques. 362
- XXXVII. De Fénelon à M. Voysin, chancelier de France. — *Mémoire* sur l'exercice de la juridiction spirituelle. ib.
- XXXVIII. A M. de Bernières. — Sur les vexations exercées

- par quelques officiers du Roi dans le diocèse de Cambrai. 363
- XXXIX. Au même. — Témoignages d'amitié pour l'intendant; affaire du curé de Poix. 364
- XL. Au même. — Remontrances à l'intendant pour le maintien des franchises de Solesmes. ib.
- XLI. Au même. — Il désire se concerter avec l'intendant sur quelques affaires temporelles. ib.
- XLII. Au même. — Sur quelques mesures à prendre, relativement à la levée de la capitation. 365
- XLIII. Au même. — Sur une demande indiscreète des habitants de Solesmes, et sur les mesures à prendre contre un habitant du Câteau. ib.
- XLIV. Au même. — Sur quelques mesures à prendre relativement à la levée de la capitation. 366
- XLV. Au même. — Même sujet que la précédente. ib.
- XLVI. Au même. — Même sujet que la précédente. 367
- XLVII. Au même. — Sur les troubles de l'abbaye de Liessies, et sur le changement nécessaire d'un aumônier de l'hôpital de Landrecies. ib.
- XLVIII. Au même. — Affaire de l'aumônier de Landrecies. 368
- XLIX. Au même. — Sur l'affaire de l'abbé de Liessies. ib.
- L. Au même. — Sur la même affaire. 369
- LI. Au même. — Sur le règlement de la capitation. ib.
- LII. Au même. — Sur l'opposition du magistrat d'Avènes à l'établissement d'un second vicaire dans cette paroisse. 370
- LIII. Au même. — Sur le règlement de la capitation. ib.
- LIV. Au même. — Importance de laisser aux habitants de Solesmes une grande liberté pour le commerce des blés. 371
- LV. Au même. — Il prie l'intendant de remédier à quelques désordres, et de consentir au changement de l'aumônier de l'hôpital de Landrecies. ib.
- LVI. Au même. — Il sollicite l'exemption de la milice, en faveur des clercs maîtres d'école. 372
- LVII. Au même. — Il prie l'intendant de réprimer un grand scandale à Avènes. ib.
- LVIII. Au même. — Affaire de l'aumônier de Landrecies. ib.
- LIX. Au même. — Il sollicite l'exemption de la milice pour un clerc maître d'école. 373
- LX. Au même. — Remerciements à l'intendant sur son zèle à seconder les vues du prélat. ib.
- LXI. Au même. — Il désire avoir prochainement une entrevue avec l'intendant; il sollicite l'exemption de la milice pour un clerc maître d'école. 374
- LXII. Au même. — Il réclame la protection de l'intendant, contre les prétentions de quelques officiers des eaux et forêts. ib.
- LXIII. Au même. — Même sujet que la précédente. 375
- LXIV. Au même. — Affaire de l'abbé de Liessies; affaire des eaux et forêts. ib.
- LXV. Au même. — Affaire de l'abbé de Liessies. 376
- LXVI. Au même. — Il soumet au jugement de l'intendant l'examen des prétentions de quelques officiers des eaux et forêts. ib.
- LXVII. Au même. — Même sujet que la précédente. 377
- LXVIII. Au même. — Il réclame contre un abus d'autorité de la part du magistrat d'Avènes; il sollicite l'établissement d'un pasteur dans un hameau du diocèse de Cambrai. ib.
- LXIX. Au même. — Sur l'affaire d'Avènes. 378
- LXX. Au même. — Sur l'établissement d'un pasteur dans un hameau du diocèse de Cambrai; recommandation en faveur de l'abbé des Anges. 379
- LXXI. Au même. — Il réclame la protection de l'intendant en faveur de la paroisse de Pommereuil. ib.
- LXXII. Au même. — Affaire de l'abbé de Liessies. 380
- LXXIII. Du R. P. Lambert, abbé de Liessies, au P. ... — Il se plaint des procédés de l'archevêque de Cambrai. 381
- LXXIV. De Fénelon à M. de Bernières. — Suite de l'affaire de l'abbé de Liessies. 382
- LXXV. Au même. — Même sujet que la précédente. 383
- LXXVI. Au même. Il ne croit pas pouvoir accorder la pré-voté de Solesmes au candidat présenté par l'intendant. 385
- LXXVII. Au même. Il réclame la protection de l'intendant pour faire cesser un grand scandale. ib.

LETTRES CONCERNANT LE SÉMINAIRE DE CAMBRAI.

- LXXVIII. De M. Tronson à M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres. — Sur un prêtre de Saint-Sulpice que ce prélat désiroit avoir pour grand-vicaire. 386
- LXXIX. Du même à Fénelon. — Sur un prêtre de Saint-Sulpice que Fénelon désiroit attirer à Cambrai pour la formation de son séminaire. ib.
- LXXX. Du même au même. — Sur le voyage de l'abbé Sabatier à Cambrai. ib.
- LXXXI. Du même à l'abbé de Chanterac. — Sur l'arrivée de Fénelon à Cambrai, et sur la formation de son séminaire. 387
- LXXXII. Du même au même. — Sur un prêtre de Saint-Sulpice que Fénelon désiroit attirer à Cambrai pour la formation de son séminaire. ib.
- LXXXIII. Du même à l'abbé Sabatier. — Il souhaite que cet abbé reste à Cambrai pour la formation du séminaire. ib.
- LXXXIV. Du même au même. — Il consent avec peine à son retour à Paris. 388
- LXXXV. Du même au même. — Il l'engage de nouveau à rester à Cambrai. ib.
- LXXXVI. Du même à l'abbé de Chanterac. — Il se voit avec regret dans l'impossibilité de donner un prêtre de Saint-Sulpice pour la formation du séminaire de Cambrai. ib.
- LXXXVII. Du même à Fénelon. — Il ne croit pas pouvoir faire de nouvelles instances à M. Sabatier pour Cambrai. 389
- LXXXVIII. Du même au même. — Il ne peut accorder présentement au prélat les directeurs qu'il demandoit pour le séminaire de Cambrai. ib.
- LXXXIX. Du même à l'abbé de Chanterac. — Impossibilité d'envoyer présentement à Cambrai un prêtre de Saint-Sulpice. ib.
- XC. De Fénelon à M. Tronson. — Il souhaite que les prêtres de Saint-Sulpice se chargent du séminaire de Cambrai. Il exprime ses dispositions présentes sur le livre des *Maximes*, alors sous presse. 390
- XCI. De M. Tronson à Fénelon. — Impossibilité de lui donner à présent des directeurs pour le séminaire de Cambrai. 391

- XCII. Du même au même. — Sur le même sujet. 391
- XCIII. Mémoire à l'électeur de Bavière, sur le projet manifesté par les états du Hainaut, d'obliger l'archevêque de Cambrai à établir un séminaire à Mons, pour les sujets de la domination espagnole. 392
- XCIV. De Fénelon à l'abbé de Langeron. — Il craint d'être mandé à l'assemblée du clergé pour y renouveler son acte d'adhésion au jugement du saint siège contre le livre des *Maximes*. Il expose ses vues pour la composition du séminaire de Cambrai. 394
- XCv. A l'abbé ***. — Il le presse de revenir à Cambrai pour travailler au séminaire. 396
- XCvI. A M. Leschassier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. — Il lui envoie le dimissoire d'un de ses diocésains, et souhaite que l'ancienne simplicité se conserve à Saint-Sulpice. ib.
- XCvII. Au même. — Il lui envoie un dimissoire pour un de ses diocésains. 397
- XCvIII. A l'abbé de Beaumont. — Il se décharge sur MM. de Saint-Sulpice de l'examen des sujets du diocèse de Cambrai qui aspirent aux saints ordres. ib.
- XCIX. A M. Leschassier. — Le prélat désire que les sujets du diocèse de Cambrai qui demeurent à Paris, soient éprouvés avant l'ordination au séminaire de Saint-Sulpice. ib.
- C. Au même. — Sur la mort de M. Bourbon. 398
- CI. Mémoire au Roi, sur l'importance de confier le séminaire de Cambrai aux prêtres de Saint-Sulpice. ib.

LETTRES CONCERNANT LES COMMUNAUTÉS DU DIOCÈSE
DE CAMBRAI.

- CII. De Fénelon au P. de La Chaise. — Le prélat désire que les maisons des Jésuites de Flandre, récemment soumises à la domination espagnole par le traité de Riswick, continuent à dépendre du provincial de la Flandre française. 399
- CIII. A M***. — Le prélat demande quelques renseignements pour l'élection prochaine d'une abbesse de Maubeuge. 400
- CIV. A M. de Bernières, intendant du Hainaut. — Remerciement à l'intendant pour ses offres obligées; Fénelon lui recommande une affaire importante au bien de l'Eglise. ib.
- CV. Du P. de La Chaise à Fénelon. — Il lui annonce que le Roi a nommé mademoiselle de Noyelles à l'abbaye de chanoinesses de Maubeuge. 401
- CVI. De Fénelon au supérieur d'une maison de l'Oratoire située dans le diocèse de Cambrai. — Il lui témoigne son étonnement des réponses que lui ont faites quelques étudiants de l'Oratoire sur les matières de la grâce. Il laisse pleine liberté sur les opinions, pourvu que l'on se conforme au concile de Trente et aux dernières constitutions du saint siège. ib.
- CVII. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Il fait connaître au prélat les intentions du Roi sur la nomination à une abbaye du diocèse de Cambrai. 403
- CVIII. De Fénelon à une supérieure de religieuses. — Avis pour le règlement de sa communauté. ib.
- CIX. A une religieuse de la Visitation de Mons. — Sur les

inquiétudes que cette religieuse avoit conçues au sujet de la doctrine du confesseur ordinaire de la communauté. 404

LETTRES CONCERNANT LES AFFAIRES DE JURIDICTION
MÉTROPOLITAINE.

- CX. Des évêques de Tournai et d'Ypres à Fénelon. — Ils désirent se concerter avec lui sur quelques affaires de juridiction. 405
- CXI. De Fénelon à M. de La Salle, évêque de Tournai. — Contre l'opinion de cet évêque, qui vouloit demander au gouvernement l'exécution de l'édit de 1695, pour quelques provinces nouvellement réunies à la France. ib.
- CXII. A M. de Harlay, premier président du parlement de Paris. — Sur l'établissement, demandé par l'évêque de Saint-Omer, d'un tribunal d'officialité métropolitaine, dans le ressort du parlement de Paris. 407
- CXIII. A M. Joly de Fleury, avocat-général. — Même sujet que la précédente. 408
- CXIV. Mémoire pour messire François de Salagnac-Fénelon, archevêque duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, défendeur: — contre messire Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, demandeur. ib.
- CXV. De Fénelon à M. de Harlay, premier président de Paris. — Sur le procès qui avoit lieu entre l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Saint-Omer. 412
- CXVI. Au même. — Sur l'arrêt qui venoit d'être rendu en faveur du prélat, et sur le choix du rapporteur de la cause. 413
- CXVII. De M. de Sève, évêque d'Arras, à Fénelon. — Sur une procédure de l'archevêque de Cambrai au sujet d'un ecclésiastique du diocèse de Saint-Omer. ib.
- CXVIII. De Fénelon à M. de Sève, évêque d'Arras. — Réponse aux difficultés de ce prélat sur la procédure concernant un ecclésiastique du diocèse de Saint-Omer. 414
- CXIX. Au prince Engène de Savoie. — Il lui demande sa protection pour les églises de Tournai et des environs. 416
- CXX. A M. de Sève, évêque d'Arras. — Il justifie sa conduite relativement à une affaire de juridiction. ib.
- CXXI. Au même. — Sur quelques actes de juridiction qui avoient déplu à cet évêque. 417
- CXXII. Aux chanoines de Saint-Omer. — Sur un service que Fénelon leur avoit rendu. ib.
- CXXIII. A l'abbé de Beaumont. — Sur un arrêt du Parlement qui attaquoit un acte de juridiction de l'évêque d'Arras. ib.

LETTRES ET MÉMOIRES SUR LES AFFAIRES DE L'ÉGLISE
DE TOURNAI.

- CXXIV. Mémoire sur les affaires de l'église de Tournai. 419
- CXXV. De Fénelon au P. Le Tellier. — Il adresse à ce père un Mémoire pour prouver que l'évêque de Tournai est tenu, dans les circonstances présentes, de se rendre dans son diocèse. 422
- CXXVI. A M. de Beauvan, évêque de Tournai. — Il le prie de prendre connoissance du Mémoire adressé au P. Le Tellier. 423

CXXVII. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Sur l'effet de son Mémoire, et sur les dispositions de l'évêque de Tournai.	425
CXXVIII. De Fénelon à l'abbé Grimaldi, intendant de Bruxelles. — Il justifie l'évêque de Tournai, et nie l'intention de protéger ce prélat auprès des Etats-généraux des Provinces-Unies.	ib.
CXXIX. De M. de Beauvau, évêque de Tournai, au P. Le Tellier. — Il envoie à ce père une lettre qu'il vient d'écrire aux Etats-généraux pour obtenir la permission de rentrer dans son diocèse.	426
CXXX. De Fénelon à l'abbé Grimaldi. — Il le supplie de nouveau de protéger l'évêque de Tournai auprès des Etats-généraux.	427
CXXXI. De l'abbé Grimaldi à Fénelon. — Il lui promet d'examiner avec soin l'affaire de l'évêque de Tournai.	429
CXXXII. Du même aux magistrats de Tournai. — Il s'étonne que ces magistrats aient informé contre les chanoines qui ont refusé d'admettre dans leur corps les candidats nommés par les Etats-généraux.	430
CXXXIII. De Fénelon à l'abbé Grimaldi. — Il justifie l'évêque de Tournai, et souhaite qu'on lui permette au moins de résider à Courtrai.	ib.
CXXXIV. A M. de Beauvau, évêque de Tournai. — Sur la médiation du cardinal de Bouillon auprès des Etats de Hollande, et sur quelques autres mesures propres à éviter le schisme dans l'église de Tournai.	431
CXXXV. A M. de Berlo, évêque de Namur. — Il souhaite que cet évêque vienne remplacer M. de Beauvau dans le siège de Tournai.	432
CXXXVI. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Sur les affaires de Tournai.	433
CXXXVII. Du même au même. — Sur le même sujet.	434
CXXXVIII. Du même au même. — Sur les mêmes affaires, et sur la blessure du marquis de Fénelon.	ib.
CXXXIX. De Fénelon à l'abbé Grimaldi. — Il lui propose de mettre un autre évêque à Tournai pour rétablir la paix dans ce diocèse.	435
CXL. A un chanoine de Tournai. — Sur la conduite que le chapitre de Tournai doit tenir dans les circonstances critiques où il se trouve.	436
CXLI. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Affaire de Tournai. Billet important pour l'abbé de Laval.	437
CLII. De Fénelon au P. Le Tellier. — Exposé des nouveaux embarras de l'église de Tournai.	ib.

SECTION CINQUIÈME.

LÉTTRES SPIRITUELLES.

I. A l'électeur de Cologne. — Avis à ce prince sur la manière dont il doit se préparer à l'épiscopat.	439
II. Au même. — Avis sur le choix d'un nouveau confesseur, et sur la préparation à son sacre.	441
III. A M. Colbert, archevêque de Rouen. — Sur le luxe des bâtimens.	442
V. A un supérieur de communauté. — Principes de conduite pour remplir les devoirs de sa place.	443

V. Félicitations à un ecclésiastique revenu de quelques préventions en matière de doctrine.	444
VI. Au P. Lami, bénédictin. — Sur les dégoûts et les sécheresses de l'oraison.	445
VII. Au même. — Avec quelle précaution il faut conduire les âmes qui paroissent être dans des voies extraordinaires.	446
VIII. Au même. — Eloge du P. Mabillon. Avis sur la manière de réciter l'office divin.	447
IX. Au même. — Contre l'esprit de curiosité et la science qui enfle.	ib.
X. Au même. — Ses inquiétudes sur la santé de ce père; exhortation au parfait abandon.	448
XI. Au même. — Sur le même sujet.	ib.
XII. Au même. — Ne pas croire aisément aux opérations extraordinaires; suivre paisiblement l'attrait que Dieu nous donne dans l'oraison.	ib.
XIII. A la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, carmélite. — Sur l'oraison de contemplation, et sur les différens états de la perfection chrétienne.	449
XIV. A la même. — Sur la doctrine spirituelle de saint Jean de la Croix; recourir au directeur en esprit de foi et d'obéissance.	453
XV. A la même. — Contre le goût de l'esprit.	454
XVI. A la même. — Précautions à prendre contre l'illusion dans les voies intérieures; s'exercer surtout à l'humilité.	ib.
XVII. A la même. — Sur le même sujet.	455
XVIII. A la même. — Exhortation à l'obéissance et à la simplicité.	456
XIX. A la même. — Sur le même sujet.	ib.
XX. A la même. — Sur la mort éblouissante de l'abbé de Langron.	ib.
XXI. A la même. — L'esprit de prière, préservatif assuré contre les nouveautés en matière de doctrine. Combien l'amour adoucit les dépouillemens les plus terribles à la nature.	457
XXII. A la même. — Exhortation à souffrir patiemment les maux que Dieu envoie; suivre en tout et avec paix l'attrait de la grâce.	ib.
XXIII. A une religieuse. — Les dons les plus éminens sont soumis à l'obéissance.	458
XXIV. A la mère Marie de l'Ascension, carmélite, sa nièce. Principes de conduite pour une supérieure.	459
XXV. A une personne sur le point d'entrer en religion. — La paix du cœur ne se trouve que dans un entier abandon à Dieu. Différence entre la sagesse que la grâce donne, et celle qui vient du naturel.	460
XXVI. A une novice sur le point de faire profession. — En quoi consiste le vrai sacrifice de soi-même à Dieu; le faire sans réserve.	461
XXVII. A une religieuse. — Souffrir avec résignation les opérations les plus pénibles de la main de Dieu.	462
XXVIII. A une religieuse. — Comment acquérir la véritable discrétion.	ib.
XXIX. A une religieuse. — Obéissance, simplicité, mort à soi-même. Sentimens de Fénelon sur sa promotion à l'épiscopat.	463
XXX. A la sœur Céléste-Françoise de Lannoy, religieuse de Saint-André à Tournai. — Il l'exhorte à demeurer en paix dans la place où la Providence l'a mise, en pratiquant les vertus de son état.	464

LETTRES A DIVERSES PERSONNES DU MONDE

QUI COMMENÇOIENT A MENER UNE VIE CHRÉTIENNE.

XXXI. Combien les voies de Dieu sont douces à quiconque les suit avec amour; avis pour le règlement de la conduite.	364
XXXII. Bonheur de se donner à Dieu, et de quitter tout le reste par une véritable conversion.	466
Réflexions d'un homme qui ne connoit point la religion.	468
XXXIII. Instances à une personne irrésolue sur sa conversion.	470
XXXIV. Dangers de la mollesse et de l'amusement. Règles de conduite pour les combattre et les surmonter.	474
XXXV. Quelques avis sur la méditation et sur la manière de profiter de ses lectures.	474
XXXVI. Divers avis pour la conduite intérieure, et pour l'extérieure.	475
XXXVII. Règles de conduite pour une ame nouvellement revenue à Dieu.	476
XXXVIII. Ne pas se presser de quitter son emploi, sous prétexte de la dissipation à laquelle on y est exposé.	478
XXXIX. Avis sur la manière de faire l'oraison et les autres exercices de piété.	ib.
XL. A madame de Maintenon. — Réponse à cette dame, qui l'avoit prié de lui faire connoître les défauts qu'il avoit pu remarquer en elle.	483
XLI. A la même. — Compliment à l'occasion de sa fête.	488
XLII. A la même. — Il l'exhorte au parfait abandon, et lui donne quelques avis sur la manière de se conduire à l'égard du Roi.	ib.
XLIII. A la même. — Il l'exhorte à la communion fréquente.	ib.
XLIV. A la même. — Sur la résignation dans les souffrances.	489
XLV. A la même. — Exhortation au renoncement.	ib.
XLVI. A la même. — Sur le renoncement à la volonté propre.	ib.
XLVII. A la même. — Voir avec paix ses misères. Divers avis sur la mort à soi-même.	490
XLVIII. A la même. — Sur la résignation parmi les ennuis et les dégoûts.	491
XLIX. A la même. — Se réserver des heures de solitude; supporter patiemment les importunités.	ib.
L. A la même. — Ne compter en rien sur soi-même; combattre l'activité naturelle.	492
LI. A la même. — Sur la résignation dans les croix.	493
LII. A la même. — Même sujet que la précédente.	ib.
LIII. A la même. — Ménager sa santé et ses forces pour le service de Dieu.	494
LIV. A la même. — Combien il est difficile de bien user des consolations humaines.	ib.
LV. A la même. — Il souhaite qu'elle se livre sans réserve à l'esprit de Dieu.	ib.
LVI. A la même. — Utilité des croix.	495
LVII. A la même. — Combattre sans relâche l'amour-propre.	ib.
LVIII. A la même. — Sur la mort à soi-même.	ib.

LIX. A la même. — Exhortation au pur amour.	496
IX. A la même. — Utilité des croix.	ib.
LXI. A la même. — Exhortation au renoncement.	497
LXII. A la même. — Sur la mort à soi-même.	ib.
LXIII. A la même. — Moyens d'affirmer la bénédiction de Dieu sur l'établissement de Saint-Cyr.	ib.
LXIV. A la même. — Avis sur la pratique du renoncement et de la mort à soi-même.	498
Sentiment de M. l'Evêque de Chartres sur la lettre précédente.	ib.
Explication de quelques expressions tirées des lettres de Fénelon à madame de Maintenon. — Sur la résistance à l'esprit de Dieu.	500
LXV. A la duchesse (depuis maréchale de Noailles. — Sur quelques défauts de la duchesse; conduite qu'elle doit tenir à la cour et dans sa famille.	506
LXVI. A un militaire. — Il lui reproche affectueusement ses écarts, et l'exhorte à revenir à cette religion qu'il a pratiquée avec tant de consolations.	507
LXVII. Au même. — Mépriser les jugemens du monde, et se montrer ouvertement chrétien.	508
LXVIII. Au même. — L'onction de la grâce supplée aux lectures qu'on ne peut pas faire. Pratique du recueillement parmi les embarras ordinaires de la vie.	509
LXIX. Au même. — Méthode que les commençans doivent suivre dans l'oraison.	510
LXX. Au même. — Sur le même sujet.	511
LXXI. Au même. — Sur la pratique du recueillement habituel; avis pour le temps de l'oraison.	ib.
LXXII. Au même. — Sur la pratique du recueillement; sur les jeux de hasard et les chansons profanes.	512
LXXIII. Au même. — Comment un homme en dignité doit travailler à arrêter la fougue des jeunes gens de la cour; discipline qu'il doit maintenir parmi les troupes.	513
LXXIV. A un ami. — Prendre en esprit de pénitence les assujétissemens de son état; mépriser les discours du monde.	514
LXXV. Au même. — Etre très-réservé dans ses jugemens.	515
LXXVI. Au même. — Supporter patiemment ses défauts; ne pas trop raisonner sur soi-même.	ib.
LXXVII. Au même. — Eviter la hauteur et la décision; pratiquer la douceur et l'humilité.	516
LXXVIII. Au même. — Sur le support d'autrui, et sur l'oraison.	ib.
LXXIX. Au même. — Bon usage des maladies; se défier de ses propres jugemens.	ib.
LXXX. Au même. — Se modérer en tout; exhortation à une conduite simple et ingénue.	517
LXXXI. Au même. — Divers avis pour une conduite sage et chrétienne.	ib.
LXXXII. Au même. — Eviter la hauteur, et s'appliquer à l'humilité.	518
LXXXIII. Au même. — Mourir à ses goûts, et vivre dans une entière dépendance de la grâce.	519
LXXXIV. Au même. — Exhortation à la franchise, à la candeur, à la petitesse; fuir les curiosités de l'esprit.	ib.
LXXXV. Au même. — Effets d'une amitié chrétienne.	ib.
LXXXVI. A un seigneur de la cour. — Réponse à une consultation sur la sanctification des actions indifférentes, et sur la manière de faire les exercices de piété.	ib.

LXXXVII. A un militaire. — Comment se soutenir parmi les dangers de sa profession.	522	CXX. Moyens pour se conserver en paix avec les autres.	537
LXXXVIII. A un militaire. — Sur la méditation, le choix des lectures, et la sainte liberté avec laquelle il faut agir en tout.	523	CXXI. Sur l'impression pénible que l'on ressent de la mort.	ib.
LXXXIX. A une dame qui faisoit profession de piété. — Ecouter Dieu, et non l'amour-propre.	524	CXXII. S'abandonner à Dieu, obéir, se taire, souffrir.	538
XC. A la même. — Se mettre sans effort en la présence de Dieu.	ib.	CXXIII. Prix des exercices de piété faits sans goût et avec peine, pour l'amour de Dieu.	ib.
XCI. A la même. — Combattre paisiblement les écarts et la légèreté de l'imagination.	ib.	CXXIV. Ce qu'il faut faire quand on se trouve en paix.	539
XCII. A la même. — Sur le même sujet.	525	CXXV. Comment on doit porter la vue de la mort, quand l'alloiblissement de l'âge nous la montre plus proche.	540
XCIII. A la même. — Réponse à diverses difficultés sur l'attrait intérieur, le recueillement, l'ouverture de cœur, etc. et la manière d'être avec les créatures.	ib.	A DIVERSES PERSONNES DE PIÉTÉ QUI VIVOIENT DANS LE MONDE.	
XCIV. A la même. — Divers avis sur l'oraison.	526	CXXVI. Le travail sur nous-mêmes doit s'opérer plus pour le dedans que pour le dehors. L'oraison doit s'étendre sur tout ce que nous faisons.	540
XCV. A la même. — De l'utilité des privations.	ib.	CXXVII. Sur le détachement du monde.	541
XCVI. A la même. — Précautions à prendre contre l'illusion.	ib.	CXXVIII. Allier ensemble l'exactitude et la liberté d'esprit.	542
XCVII. A la même. — Préférer la charité et l'humilité à la réputation et au désir de savoir.	527	CXXIX. L'oraison est bonne à tout : le propre esprit fait tout le contraire. Persévérer dans la voie de la perfection.	543
XCVIII. A la même. — Divers avis pour la paix intérieure.	ib.	CXXX. Support des défauts d'autrui, et facilité à se laisser reprendre.	544
XCIX. A une demoiselle qui vivoit dans le monde et qui faisoit profession de piété. — User bien du moment présent; exhortation au recueillement et à l'humilité.	ib.	CXXXI. Exhortation à la condescendance pour les défauts et imperfections d'autrui.	ib.
C. Préférer la paix et l'édification commune à sa propre justification.	528	CXXXII. Les cœurs réunis en Dieu sont ensemble, bien que séparés par les lieux.	545
CI. Pêril d'être approuvé des hommes. Caractère de l'humilité. Moyens de remédier à la dissipation et à la sécheresse.	ib.	CXXXIII. Comment les infidélités d'une personne attristent l'esprit de Dieu, dans une autre que la même grâce unit.	ib.
CII. Souffrir les outrages avec humilité et en silence.	529	CXXXIV. L'union des âmes ne doit point être une société de vie, mais de mort, tant pour le dehors que pour le dedans.	546
CIII. S'appliquer au recueillement et à l'humilité; réprimer la curiosité dans les lectures.	ib.	CXXXV. Avis pour une personne attirée au recueillement, et qui songeoit à entrer au couvent.	ib.
CIV. Ne point prendre feu sur les dérèglemens des hommes, mais remettre tout à Dieu en paix dans l'accomplissement de nos devoirs.	530	CXXXVI. Avis sur le choix des sociétés. Ne pas trop raisonner sur notre état intérieur.	547
CV. Chercher ses amis en Dieu, et se mortifier.	ib.	CXXXVII. Réunion en unité dans notre centre commun.	548
CVI. Avantages de s'être vu près de la mort.	531	AVIS SUR L'EXERCICE DE LA DIRECTION.	
CVII. Souffrir en paix les bas sentimens que les autres conçoivent de nous.	ib.	CXXXVIII. Sur les scrupules et leurs remèdes.	ib.
CVIII. Nécessité et bonheur de souffrir dans cette vie.	532	CXXXIX. Importance de s'ouvrir sur les petites choses, et de renoncer à ce qu'on appelle esprit.	549
CIX. Amortir notre activité naturelle.	ib.	CXL. Être fidèle à déclarer les peines intérieures.	ib.
CX. Accorder la condescendance pour autrui, avec la fermeté nécessaire à la fois des lectures.	ib.	CXLI. Pourquoi et comment on doit s'ouvrir dans ses peines. Manière de converser avec Dieu.	550
CXI. Le naturel ne se surmonte pas tout d'un coup.	533	CXLII. La simplicité à s'ouvrir doit être sans réserve d'amour-propre. Ne se point dépitier à la vue de ses défauts.	ib.
CXII. Réserver toutes ses affections pour Dieu.	ib.	CXLIII. On n'a point la paix en s'écoutant soi-même.	551
CXIII. Porter l'esprit d'oraison dans tout ce que l'on fait.	534	CXLIV. Mettre à profit nos imperfections pour nous en humilier. Ne regarder que Dieu dans la créature.	ib.
CXIV. Ménager les forces du corps; amortir l'activité naturelle.	ib.	CXLV. Renoncer courageusement aux secours humains que Dieu nous enlève.	552
CXV. Contre l'empressement et la vivacité naturelle.	535	CXLVI. Contre l'attachement excessif aux consolations qu'on reçoit sous la conduite d'un directeur.	ib.
CXVI. Pourquoi Dieu permet la diminution de la ferveur sensible.	ib.	CXLVII. Nécessité d'écouter Dieu, et ceux qu'il nous donne pour nous conduire.	553
CXVII. Utilité de sentir notre faiblesse à la vue de la mort. Comment on doit porter la perte de ceux qu'on aime.	ib.	CXLVIII. Comment on doit agir envers une personne faible et dissipée.	ib.
CXVIII. S'accoutumer à la perte de ce qui flatte, dans la ferveur et le recueillement sensibles.	536		
CXIX. Avis pour l'extérieur et l'intérieur, lorsqu'on est en sécheresse.	ib.		

- CXLIX. Ne pas trop pousser une âme que Dieu attire ; mais s'accoutumer à sa grâce, et en attendre les momens. 354
 CL. Ne point se rebuter des imperfections d'autrui, et ne pas trop presser les commençans. ib.
- AVIS SUR LES ÉPREUVES ET LES VICISSITUDES DE LA VIE INTÉRIEURE.
- CLI. Abandon à Dieu parmi les vicissitudes de la vie intérieure. 355
 CLII. En quoi consiste la véritable ferveur. ib.
 CLIII. Se contenter de l'opération de Dieu, quoique cachée, et mêlée des saillies du naturel. ib.
 CLIV. Être fidèle aux exercices de piété, indépendamment du goût sensible. Aimer Dieu, et tendre par la volonté à cet amour. 356
 CLV. Touchant les distractions involontaires et les sécheresses. ib.
 CLVI. Souffrir la tiédeur et ses propres dégoûts. Oraison de silence 357
 CLVII. De l'instinct du fond : de la présence de Dieu : des amusemens innocens. ib.
 CLVIII. Ne pas s'inquiéter des sentimens, mais du fond de la volonté. 358
 CLIX. Recevoir également de Dieu la tranquillité et la sécheresse dans l'oraison. ib.
 CLX. Recevoir avec une égale tranquillité les consolations et les sécheresses, selon qu'il plaît à Dieu. 359
 CLXI. La désœuvrement de soi-même perfectionne la vigilance pour se corriger, loin de l'exclure. Dieu doit être aimé purement. 360
 CLXII. Comment se conduire parmi les vicissitudes de la vie intérieure. 361
 CLXIII. Devenir fidèle dans les sécheresses, pour vivre de la vraie vie de Jésus-Christ en Dieu. ib.
 CLXIV. Crainte injurieuse à Dieu. Utilité d'une misère qui humilie. 362
 CLXV. Langueur de l'âme : sa source et son remède. ib.
 CLXVI. Supporter patiemment les sécheresses et la vue de nos misères. ib.
 CLXVII. Avantages des croix et de l'état d'obscurité où Dieu nous laisse. 362
 CLXVIII. Tendre habituellement à Dieu avec paix et fidélité, sans se détourner pour toutes les distractions involontaires. ib.
- AVIS SUR LA PRATIQUE DE L'HUMILITÉ, DU RENONCEMENT À SOI-MÊME, DE LA RESIGNATION DANS LES CROIX, ETC.
- CLXIX. Souffrir avec patience et courage dans les peines domestiques. 364
 CLXX. Avantages de se laisser rapetisser. ib.
 CLXXI. Quelle doit être la souffrance pour y conserver la paix. ib.
 CLXXII. Bonheur des croix. 365
 CLXXIII. Souffrir ici-bas comme les âmes du purgatoire. ib.
 CLXXIV. Périls de l'activité et de la dissipation de l'esprit. 366
 CLXXV. Exhortation à la simplicité et à l'enceinte chrétienne. ib.
 CLXXVI. Il n'y a que la mort de l'esprit qui prépare bien à celle du corps. 367
 CLXXVII. Changer les maux en biens par la patience 367
 CLXXVIII. Dieu humilie l'âme par le sentiment de sa faiblesse. 368
 CLXXIX. Sur le même sujet. ib.
 CLXXX. Souffrir sans perdre courage et avec fidélité, sous la main de Dieu, les opérations douloureuses qui nous rapetissent. ib.
 CLXXXI. Se laisser juger, et se corriger en suivant l'esprit de grâce. 369
 CLXXXII. Sacrifice absolu de l'amour-propre par un continué abandon de soi-même entre les mains de Dieu. ib.
 CLXXXIII. Abandon à la seule volonté de Dieu ; détachement de tout le reste. 370
 CLXXXIV. Porter la croix, et s'abandonner à la Providence. ib.
 CLXXXV. Sur le même sujet. ib.
 CLXXXVI. Ne point agir par naturel, et amoindrir sa vivacité. 371
 CLXXXVII. Souffrir avec abandon, et boire le calice d'amertume jusqu'à la dernière goutte. ib.
 CLXXXVIII. La volonté de Dieu doit être notre tout. ib.
 CLXXXIX. Manière de bien porter sa croix. 372
 CXC. Consentir à n'être rien, et se laisser consumer par une mort entière. ib.
 CXCI. Vivre en pur abandon et simple délaissement au bon plaisir de Dieu. 373
 CXCII. Laisser expirer la nature dans le dépouillement et la mort totale. 374
 CXCIII. Nécessité de s'abandonner en pure foi à l'opération cachée de Dieu pour donner la mort. ib.
 CXCIV. Abandon simple et total. 376
 CXCV. Éviter la dissipation, et réprimer l'activité de l'esprit. ib.
 CXCVI. Sur le même sujet. ib.
 CXCVII. Se laisser conduire sans résistance. 377
 CXCVIII. Avis pour deux personnes en degré différent de grâce. ib.
 CXCIX. Trouver, avec l'apôtre, sa force dans la faiblesse. Caractères de l'abandon véritable. 378
 CC. Croix et morts journalières. ib.
 CCI. Les douleurs dans la mort à soi-même ne viennent que de nos résistances. L'abandon, pour être véritable, ne doit point être aperçu. 379
 CCII. Se délasser à Dieu, sans retour inquiet sur soi-même : éviter la dissipation : agir sans rien présumer de son travail. ib.
 CCIII. Extinction de la vie propre. Agir par grâce. Attendre tout de Dieu. 380
 CCIV. Dieu proportionne les souffrances et l'épreuve aux forces qu'il donne. 381
 CCV. En venir enfin à la pratique. Simplicité de ses effets. ib.
 CCVI. Suivre Dieu sans égard aux sentimens. Avantages des croix, et fruits qu'on doit tirer de ses fautes. 382
 CCVII. D'où vient la diminution des consolations et du recueillement. Renoncement à soi-même, et aux créatures. ib.
 CCVIII. Patience envers soi-même et envers les autres. 383
 CCIX. Se supporter soi-même avec patience. ib.
 CCX. Ne point résister à l'attrait intérieur ; acquiescer, et attendre tout de Dieu. 384

CCXI. Moyen de trouver la paix au milieu des croix.	584	CCXXXVIII. En quoi consiste la véritable humilité; espérer en Dieu malgré notre indignité.	609
CCXII. Contre les vaines délicatesses de l'amour-propre, et contre les prévoyances inquiètes de l'avenir.	585	CCXXXIX. Adorer les desseins de Dieu dans les révolutions de ce monde.	601
CCXIII. Sur ce qui donne la paix, et dans quelle disposition on doit se tenir sur les sacrifices que Dieu exige.	ib.	CCXL. Ne point s'appuyer sur les créatures; s'abaisser sous la main de Dieu.	ib.
CCXIV. Fidélité à laisser tomber tout ce qui trouble le silence intérieur. Indulgence pour les défauts d'autrui.	586	CCXLI. Sur la compassion qu'elle doit témoigner à son frère disgracié.	602
CCXV. Bonheur des souffrances. L'amour les adoucit toutes.	ib.	CCXLII. Voir ses fautes avec humilité, mais sans trouble.	ib.
CCXVI. Sur les grâces reçues, le recueillement habituel, et l'abandon à Dieu.	587	CCXLIII. Porter ses croix avec paix et humilité.	ib.
CCXVII. Sur la vie de foi, le détachement, et la paix intérieure.	ib.	CCXLIV. Pardonner facilement aux autres leurs préventions.	ib.
CCXVIII. Avis sur la conduite des domestiques.	588	CCXLV. Conserver la paix au milieu des croix; adorer la main qui nous les envoie.	603
CCXIX. Détails sur l'intérieur de Fénelon, et sur les défauts de son caractère.	589	CCXLVI. Avantages des croix supportées chrétiennement.	ib.
LÉTTRES DE CONSOLATION.		CCXLVII. Ne point ajourner ses projets de perfection. Le parfait amour chasse la crainte.	604
CCXX. Les grandes douleurs sont un remède aux maux de notre nature.	589	CCXLVIII. Il lui indique un lieu où elle pourra le voir, et badine sur son humeur.	ib.
CCXXI. Sur la mort d'un ami qui avoit été éprouvé par de grandes peines.	590	CCXLIX. Recevoir les humiliations comme venant de la main de Dieu.	605
CCXXII. Sur la mort odieuse d'une dame.	ib.	CCL. Félicitation à la comtesse sur l'adoucissement à la disgrâce de son frère.	ib.
CCXXIII. Sur la mort d'un ami commun. Être contents que Dieu fasse de nous tout ce qu'il lui plaît.	ib.	CCLI. Ne point ajourner sa perfection; la faire consister dans la fidélité aux petites choses aussi bien qu'aux grandes.	ib.
CCXXIV. La religion seule nous donne de véritables consolations dans la perte des personnes qui nous sont chères.	591	CCLII. Dispositions qui conviennent au temps de l'Avent.	606
CCXXV. Au duc de Chevreuse. — Consolation sur la mort de son fils aîné.	ib.	CCLIII. Avantages des croix.	607
CCXXVI. La perte des personnes qui nous sont chères sert à nous détacher entièrement des créatures.	592	CCLIV. Derober quelques heures aux embarras, pour se fortifier par les exercices de piété.	608
LÉTTRES À LA COMTESSE DE GRAMONT.		CCLV. Sur la mauvaise santé du comte de Gramont.	ib.
CCXXVII. Moyens de se soutenir au milieu des dangers que l'on rencontre dans le monde.	593	CCLVI. Fruits que l'on doit retirer des embarras et des contradictions de la vie.	ib.
CCXXVIII. Sur un scandale qui venoit d'éclater dans le monde.	ib.	CCLVII. Sur la maladie du comte de Gramont. Avantages des croix.	609
CCXXIX. Avoir en tout avec simplicité.	594	CCLVIII. Il souhaite que le comte de Gramont agisse noblement avec Dieu, comme il a fait avec le monde.	ib.
CCXXX. Remerciement sur l'intérêt qu'elle prenoit à sa nomination à la place de précepteur du duc de Bourgogne.	ib.	CCLIX. Ne faire aucun pas, même dans le bien, sans prendre conseil; exhortation à la petitesse et à la simplicité d'esprit.	610
CCXXXI. Derober quelques heures aux embarras du monde pour nourrir la piété. Ne point se décourager à la vue de ses faiblesses.	595	CCLX. Éviter la prévoyance inquiète de l'avenir; fruits que nous devons retirer des contradictions intérieures; vanité des biens de la terre.	ib.
CCXXXII. Se réserver des heures de solitude; supporter patiemment les importunités d'autrui et nos propres imperfections; moyens d'acquiescer l'humilité.	596	CCLXI. S'accoutumer au recueillement; voir ses fautes sans trouble; se donner à Dieu sans réserve.	612
CCXXXIII. Ne point se troubler pour les fautes involontairement oïses en confession.	597	CCLXII. Supporter les tentations avec paix et humilité.	613
CCXXXIV. S'appliquer au silence et au recueillement; utilité des penitences qui ne sont pas de notre goût.	ib.	CCLXIII. Comment les passions humaines s'entrechoquent: le renoncement et l'abandon, unique moyen de conserver la paix.	ib.
CCXXXV. Changer sans scrupule l'heure des exercices de piété quand les devoirs d'état le demandent. Exhortation à la simplicité et à l'enfance chrétienne.	598	CCLXIV. Peinture de la vie de la cour.	614
CCXXXVI. Éviter les airs de mépris et de hauteur; supporter patiemment les défauts du prochain.	599	CCLXV. Adieux à la comtesse, partant pour les eaux de Bourbon.	615
CCXXXVII. Contre la crainte excessive de goûter les plaisirs innocens, suivie avec simplicité les avis des médecins.	ibid.	CCLXVI. Dispositions de Fénelon par rapport au livre des <i>Murines</i> .	ib.
LÉTTRES À LA COMTESSE DE MONTBERON.		CCLXVII. Caractère de saint François de Sales. En quoi consiste l'esprit de foi.	616
		CCLXVIII. Exhortation à l'entière confiance en Dieu.	617

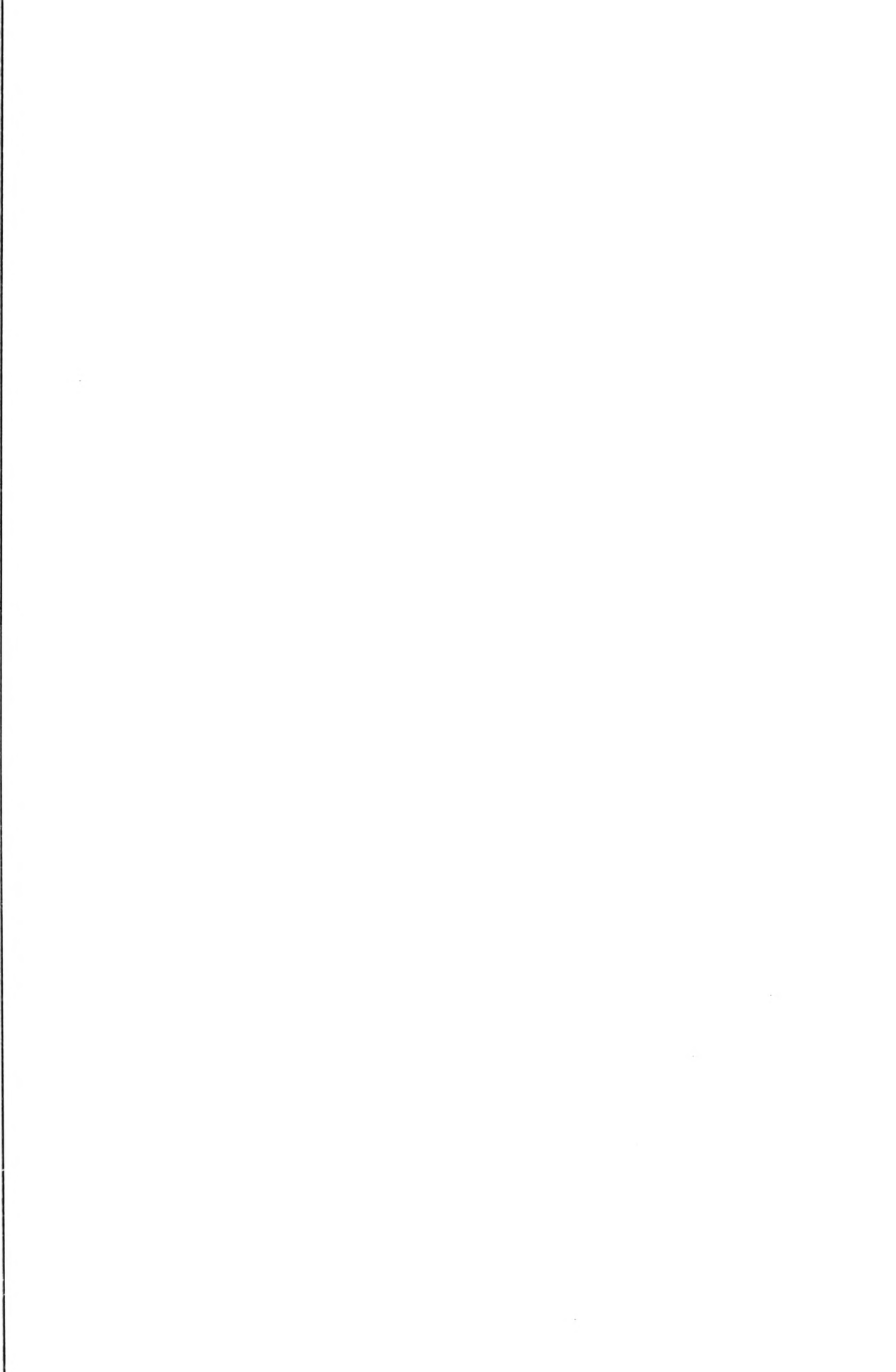
CCLXIX. Eviter l'activité inquiète dans le service de Dieu; avis pour la conduite ordinaire.	617	CCCIII. Même sujet	635
CCLXX. Il croit à propos d'avoir une conversation avec la comtesse, sur ses dispositions intérieures.	618	CCCIV. Calmer l'imagination; ne pas entretenir le trouble par des réflexions scrupuleuses.	ib.
CCLXXI. Avis sur l'oraison, les lectures, la confession, et quelques autres articles.	ib.	CCCV. Déclarer ses peines avec simplicité; écouter Dieu dans ceux qui le représentent.	636
CCLXXII. Eviter la trop grande activité dans l'oraison.	619	CCCVI. Réprimer l'activité de l'imagination; se tenir dans le calme pour écouter Dieu.	ib.
CCLXXIII. Comment il faut suivre les différens attrait de la grâce dans l'oraison.	620	CCCVII. Réprimer l'activité trop naturelle dans le service de nos amis.	637
CCLXXIV. De l'abandon à la Providence à l'occasion de la perte de nos amis. Suivre sans crainte l'attrait qu'on éprouve dans l'oraison pour le simple recueillement.	ib.	CCCVIII. Etre ferme contre soi-même dans la pratique de l'obéissance.	ib.
CCLXXV. En quoi consiste l'oraison de silence; excellence et effets de cette oraison.	621	CCCIX. Le scrupule ferme à Dieu la porte de notre cœur.	638
CCLXXVI. Consolation sur la mort d'une des amies de la comtesse.	622	CCCX. Demeurer avec simplicité dans l'état où Dieu nous met.	ib.
CCLXXVII. Abandon simple et enfantin à la conduite de la Providence; ardeur et vivacité de l'amour naissant.	ib.	CCCXI. Recevoir les grâces et les consolations sans s'y attacher.	ib.
CCLXXVIII. Sur les douceurs que Dieu fait éprouver aux commençans; fidélité à suivre l'attrait de la grâce.	623	CCCXII. Ne point exiger d'une ame plus qu'elle ne peut encore porter.	ib.
CCLXXIX. Combattre les scrupules, en allant à Dieu avec une confiance et une simplicité sans réserve.	624	CCCXIII. Se mettre en liberté pour le dedans et pour le dehors.	639
CCLXXX. Avec quelle simplicité les amis doivent agir entre eux.	ib.	CCCXIV. Excuses à la comtesse, pour un oubli.	ib.
CCLXXXI. Source des scrupules; moyens d'y remédier.	625	CCCXV. Sur la bienséance des habits et des compagnies. Sur un mariage projeté pour un fils de la comtesse.	640
CCLXXXII. Tort que font les scrupules outrés.	ib.	CCCXVI. Sur quelques affaires de famille.	ib.
CCLXXXIII. Le véritable amour de Dieu humilie, et dissipe les scrupules.	626	CCCXVII. Sur quelques affaires de famille; s'abstenir des réflexions superflues.	641
CCLXXXIV. Comment l'amour de Dieu apprend à souffrir; différence entre le courage qui vient de l'homme, et la résignation que Dieu inspire.	627	CCCXVIII. Avis à la comtesse, pour elle et pour sa fille. Avantages de l'oraison.	ib.
CCLXXXV. Proportionner les pratiques de piété aux forces corporelles.	ib.	CCCXIX. Utilité des privations et des sécheresses.	642
CCLXXXVI. Même sujet.	628	CCCXX. S'appliquer à la mortification intérieure bien plus qu'à l'extérieure.	ib.
CCLXXXVII. Se confesser sans inquiétude et sans scrupule.	ib.	CCCXXI. Il redemande à la comtesse le traité <i>de l'Existence de Dieu</i> , et lui recommande le soin de sa santé.	ib.
CCLXXXVIII. Se supporter soi-même, comme on supporte le prochain; travailler paisiblement à la correction de ses défauts.	ib.	CCCXXII. Proportionner les pratiques de piété aux forces du corps.	643
CCLXXXIX. Surmonter les scrupules, en se défilant de la vivacité de l'imagination.	629	CCCXXIII. Défiances de la comtesse sur le zèle de son directeur. Abandon simple et absolu aux opérations de la grâce.	ib.
CCXC. Maladie du Dauphin; mort de M. de Croisilles. S'ouvrir avec simplicité au directeur.	630	CCCXXIV. Suivre avec simplicité les ouvertures que donne la Providence.	644
CCXCI. Elargir son cœur par la confiance.	ib.	CCCXXV. Suivre avec simplicité et sans scrupule les avis du médecin.	ib.
CCXCII. Même sujet.	ib.	CCCXXVI. Craintes et délicatesses de la comtesse sur le zèle du prélat à son égard.	645
CCXCIII. Résignation dans les pertes et les revers.	ib.	CCCXXVII. Recevoir avec reconnaissance les dons de Dieu, quel que soit le canal par où il les communique.	ib.
CCXCIV. Eviter les raisonnemens et les retours subtils sur soi-même.	631	CCCXXVIII. Il la félicite sur la simplicité avec laquelle elle a découvert ses peines intérieures, et l'exhorte à reprendre avec calme ses exercices ordinaires.	646
CCXCV. Itinéraire de sa visite épiscopale.	ib.	CCCXXIX. Sur le combat de la partie intérieure de l'ame contre la partie supérieure.	647
CCXCVI. Ordre de sa visite épiscopale. Elargir le cœur par la confiance.	ib.	CCCXXX. Suivre avec simplicité l'attrait divin.	ib.
CCXCVII. Eviter les prévoyances; vivre de foi et d'abandon à Dieu.	632	CCCXXXI. Nous confier en Dieu malgré nos infidélités; union des ames en Dieu; se conduire en tout par les vues de la foi.	648
CCXCVIII. Recevoir les dons de Dieu avec reconnaissance et humilité; mort de Monsieur, frère de Louis XIV.	633	CCCXXXII. Ne point entretenir volontairement les peines intérieures. Entrevue de Fénelon et du duc de Bourgogne.	649
CCXCIX. La docilité, seule ressource contre le scrupule.	ib.	CCCXXXIII. Sur l'entrevue de Fénelon avec le duc de Bourgogne.	ib.
CCC. Discretion dans la pratique des austérités.	634		
CCCI. Obéissance simple et aveugle, seul remède contre les scrupules.	ib.		
CCCII. Même sujet.	ib.		

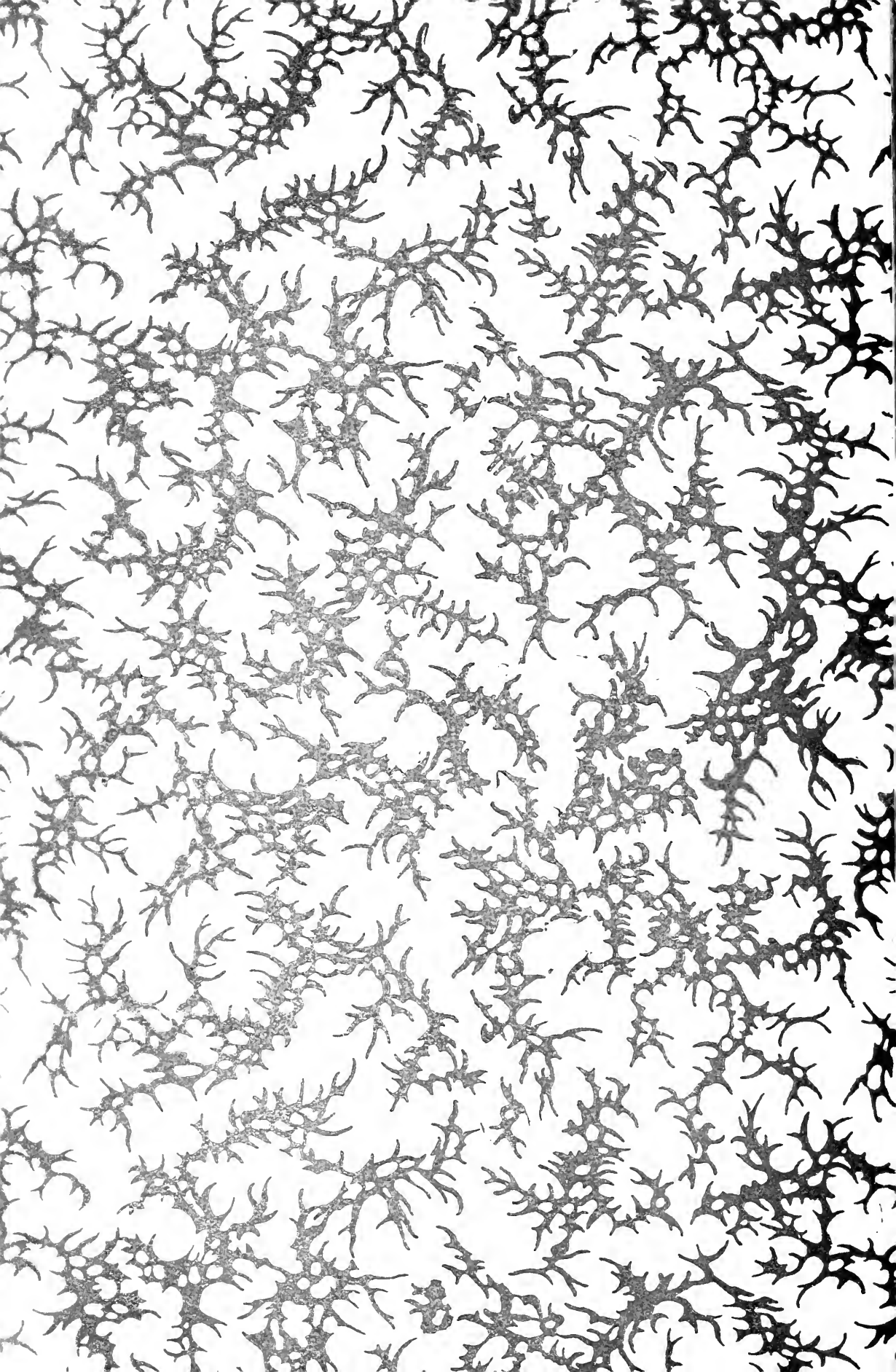
CCCXXXIV. Sur l'entrevue qu'il a eue avec le duc de Bourgogne. La paix intérieure incompatible avec la résistance à l'attrait divin.	649	CCCLXXVIII. Ne point se fourmenter pour trouver dans son cœur l'amour de Dieu.	665
CCCXXXV. Il annonce à la comtesse qu'il a promis au comte, son époux, de la confesser.	650	CCCLXXIX. Avantages des croix et des peines intérieures.	ib.
CCCXXXVI. C'est dans la privation des douceurs sensibles, que l'on acquiert la vertu solide.	ib.	CCCLXXX. Abandon à Dieu dans les afflictions.	ib.
CCCXXXVII. S'ouvrir avec une entière liberté. Avis à la comtesse pour ses confessions.	ib.	CCCLXXI. User de patience avec soi-même, comme avec le prochain.	666
CCCXXXVIII. Sur la santé de la comtesse, et sur le progrès spirituel d'une de ses amies.	651	CCCLXXII. Sacrifier sa volonté à celle d'autrui; élargir son cœur.	ib.
CCCXXXIX. Chacun doit être content de ce que Dieu lui donne.	ib.	CCCLXXIII. Retrancher les subtilités inquiètes sur soi-même.	ib.
CCCXL. Reconnoître ses fautes avec humilité, mais sans trouble.	ib.	CCCLXXIV. Même sujet.	ib.
CCCXLI. Il est bon de sentir notre impuissance, pour ne compter que sur Dieu.	652	CCCLXXV. Même sujet.	667
CCCXLII. Agir en tout avec paix, simplicité et confiance.	653	CCCLXXVI. N'espérer rien de soi, et ne désirer rien pour soi.	ib.
CCCXLIII. Il annonce à la comtesse l'arrivée prochaine de la duchesse de Mortemart.	ib.	CCCLXXVII. Contre les sensibilités d'amour-propre.	ib.
CCCXLIV. S'occuper beaucoup de Dieu, et peu de soi-même.	ib.	CCCLXXVIII. Voir ses fautes avec paix, en esprit d'amour.	ib.
CCCXLV. Même sujet.	ib.	CCCLXXIX. Se supporter soi-même, comme le prochain.	668
CCCXLVI. L'obéissance, seul remède contre les scrupules.	654	CCCLXXX. Contre les sensibilités de l'amour-propre.	ib.
CCCXLVII. Même sujet.	ib.	CCCLXXXI. Les scrupules, effet de l'amour-propre.	ib.
CCCXLVIII. Pratiquer l'exercice de la direction avec un grand esprit de foi et de mort à soi-même.	ib.	CCCLXXXII. L'obéissance, seul remède au scrupule.	ib.
CCCXLIX. Découvrir ses tentations et ses peines intérieures promptement et avec simplicité.	655	CCCLXXXIII. Ne point trop réfléchir sur ses fautes.	669
CCCL. Même sujet.	ib.	CCCLXXXIV. Sur une distribution que les magistrats de Cambrai devoient faire aux pauvres.	ib.
CCCLI. Se détacher de ses propres vues, pour suivre la voie de l'obéissance.	656	CCCLXXXV. Ne prendre aucune résolution importante dans le trouble et l'agitation des peines intérieures.	ib.
CCCLII. Contre les scrupules et la recherche des goûts sensibles dans le service de Dieu.	ib.	CCCLXXXVI. Saint Joseph, modèle de la vie intérieure.	670
CCCLIII. La volonté de Dieu rend agréables les occupations les plus pénibles. S'abstenir de retours subtils sur soi-même.	658	CCCLXXXVII. Abandon à Dieu dans les peines intérieures.	ib.
CCCLIV. Voir ses imperfections avec humilité, mais sans trouble.	ib.	CCCLXXXVIII. Ne point trop raisonner sur soi-même.	ib.
CCCLV. Même sujet.	659	CCCLXXXIX. Sur un voyage que la comtesse projetoit à Chaulnes.	671
CCCLVI. Eviter les retours trop subtils sur soi-même.	ib.	CCCXC. S'oublier soi-même en esprit d'amour.	ib.
CCCLVII. La vue de nos imperfections ne doit pas nous faire perdre la paix et la confiance.	660	CCCXCI. Se souffrir sans trouble.	ib.
CCCLVIII. De la vue et de la mort de l'amour-propre.	ib.	CCCXCII. Souffrir les peines intérieures sans trouble et avec résignation.	ib.
CCCLIX. Ne point écouter l'imagination.	661	CCCXCIII. Pratique de la circoncision spirituelle; se livrer paisiblement à l'opération crucifiante de Dieu.	672
CCCLX. Contre les inquiétudes de l'amour-propre.	662	CCCXCIV. Ne regarder que Dieu dans les créatures.	ib.
CCCLXI. Ne pas s'ingérer facilement dans la direction des autres; supporter en paix la vue de ses misères.	ib.	CCCXCV. Déclarer avec simplicité ses peines intérieures.	ib.
CCCLXII. S'accoutumer à la privation des goûts sensibles.	ib.	CCCXCVI. Le trouble vient de ce qu'on raisonne trop sur la tentation.	673
CCCLXIII. Il se réjouit de voir la comtesse plus tranquille.	663	CCCXCVII. Même sujet.	ib.
CCCLXIV. Desseins de Dieu en permettant nos tentations et nos peines intérieures.	ib.	CCCXCVIII. Combien est heureuse l'ame à qui Dieu parle immédiatement.	ib.
CCCLXV. Se soutenir par la vie de foi au milieu des croix.	664	CCCXCIX. Se tenir en paix pour écouter Dieu.	674
CCCLXVI. Ne pas s'inquiéter des jugemens des hommes.	ib.	CD. Même sujet.	ib.
CCCLXVII. Supporter patiemment la vue de nos défauts.	ib.	CDI. Même sujet.	ib.
		CDII. Même sujet.	ib.
		CDIII. Le mal découvert avec simplicité devient moins dangereux.	675
		CDIV. Eviter les retours inquiets sur soi-même.	ib.
		CDV. Réparer promptement ses fautes par un aveu humble et ingénu.	ib.
		CDVI. Souffrir paisiblement la vue de nos misères.	676
		CDVII. Même sujet.	ib.
		CDVIII. Il souhaite que la marquise de Risbourg quitte le logement qu'elle occupoit dans une communauté religieuse. Ne point troubler la paix intérieure par des retours inquiets sur soi-même.	677

CDIX. Ne point grossir ses croix par des réflexions inquiètes.	677	CDXLVI. Sur la maladie d'une fille de la comtesse. Tristes nouvelles de l'armée.	694
CDX. Même sujet.	ib.	CDXLVII. S'abstenir des réflexions inquiètes et multipliées sur soi-même. Nouvelles de l'armée.	ib.
CDXI. Même sujet.	678	CDXLVIII. La jalousie de Dieu se tourne moins contre nos fautes, que contre les dépits de l'amour-propre blessé.	695
CDXII. Contre la tentation qui portoit la comtesse à quitter son directeur.	ib.	CDXLIX. Il approuve la conduite de la comtesse envers sa fille.	ib.
CDXIII. S'oublier soi-même, pour ne penser qu'à Dieu.	679	CDL. Ne point écouter les délicatesses de l'amour-propre.	ib.
CDXIV. Ne point écouter l'imagination.	ib.	CDLI. Tourment d'une ame que Dieu veut faire mourir à elle-même, et qui résiste à l'opération de Dieu.	696
CDXV. Même sujet.	ib.	CDLII. S'oublier soi-même pour écouter Dieu.	ib.
CDXVI. Même sujet.	680	CDLIII. Renoncer avec simplicité aux exercices de piété quand la santé l'exige.	ib.
CDXVII. Amour-propre déguisé sous l'apparence de délicatesse et de générosité; souffrir en paix l'opération crucifiante de la main de Dieu.	ib.	CDLIV. Repousser la tentation avec paix.	ib.
CDXVIII. Simplicité à dire ses fautes.	681	CDLV. Même sujet.	697
CDXIX. Contre les sensibilités de l'amour-propre.	682	CDLVI. Même sujet.	ib.
CDXX. Écouter Dieu malgré toutes les suggestions de l'amour-propre.	ib.	CDLVII. Sur quelques affaires d'intérêt. L'oubli de soi-même, source de paix.	ib.
CDXXI. La paix ne se trouve que dans l'abandon absolu.	683	CDLVIII. Se livrer sans réserve aux opérations de la grâce.	698
CDXXII. Même sujet.	ib.	CDLIX. Même sujet.	ib.
CDXXIII. Dieu n'est que dans la paix.	684	CDLX. Ne point supprimer ses communions ordinaires, pour les troubles d'imagination.	ib.
CDXXIV. Découvrir avec simplicité ses peines intérieures. Sur les amitiés spirituelles.	ib.	CDLXI. Ne point résister à l'esprit de grâce en suivant les suggestions de l'amour-propre.	699
CDXXV. Découvrir ses misères en esprit d'obéissance; faire mourir le goût de l'esprit; s'abandonner à Dieu en esprit d'amour.	685	CDLXII. Renoncer en esprit d'obéissance à certains exercices de piété, en temps de maladie.	ib.
CDXXVI. Ne point augmenter ses peines par la contention de l'esprit.	ib.	CDLXIII. Agir en tout avec paix et ingénuité.	700
CDXXVII. Elargir le cœur par l'amour.	686	CDLXIV. Ne point changer de confesseur par scrupule.	ib.
CDXXVIII. Sur les inquiétudes de la comtesse à l'occasion d'une conversation qu'elle avoit eue avec le prélat.	ib.	CDLXV. S'accoutumer à voir ses défauts avec paix.	ib.
CDXXIX. Il n'appartient point à l'homme de changer sa voie; on ne diminue pas ses souffrances en résistant à Dieu.	ib.	CDLXVI. S'oublier soi-même pour écouter Dieu.	701
CDXXX. Ne pas augmenter les peines intérieures par des réflexions inquiètes et multipliées sur soi-même.	687	CDLXVII. Il n'y a de vraie liberté que dans l'amour de Dieu.	ib.
CDXXXI. Ouvrir son cœur avec simplicité, par pure fidélité à l'ordre de Dieu.	688	CDLXVIII. Suivre avec simplicité l'attrait intérieur.	ib.
CDXXXII. Se défier de ses propres réflexions.	ib.	CDLXIX. Même sujet.	702
CDXXXIII. Les tentations et les sentimens involontaires ne doivent point empêcher la communion.	ib.	CDLXX. Même sujet. Œuvre de charité recommandée à la comtesse. Nouvelles de famille.	ib.
CDXXXIV. Ne point prendre de résolutions dans un état de trouble.	689	CDLXXI. Écouter Dieu en silence; honneur de l'ame qui laisse parler Dieu en liberté.	ib.
CDXXXV. Ouvrir son cœur avec simplicité.	ib.	CDLXXII. Remerciemens pour un petit présent. Bonheur de l'ame qui trouve Dieu dans la solitude.	703
CDXXXVI. Surmonter en esprit d'abandon les peines intérieures qui éloignent de la communion.	690	CDLXXIII. Etat des affaires politiques.	ib.
CDXXXVII. Point de paix en résistant à l'attrait divin.	ib.	CDLXXIV. Obéir au médecin avec simplicité. Les pénitences contraires à l'obéissance sont l'effet d'un amour-propre secret.	704
CDXXXVIII. Exhortation à la pauvreté d'esprit.	691	CDLXXV. Nouvelles politiques.	ib.
CDXXXIX. Souffrir les peines intérieures avec patience et humilité.	ib.	CDLXXVI. Contre les vaines délicatesses de l'amour-propre.	ib.
CDXL. Même sujet.	ib.	CDLXXVII. Même sujet.	705
CDXLI. S'abstenir des réflexions inquiètes sur soi-même.	692	CDLXXVIII. Sur la maladie de l'abbé de Langeron.	ib.
CDXLII. Ne point prendre de résolutions pendant le trouble. La paix ne s'obtient qu'en combattant l'amour-propre.	ib.	CDLXXIX. Ne point écouter l'imagination, mais suivre paisiblement les mouvemens de la grâce.	ib.
CDXLIII. Ne point s'écouter soi-même; écouter Dieu en silence.	ib.	CDLXXX. Avis à la comtesse sur quelques affaires de famille.	706
CDXLIV. Contre les troubles et les délicatesses de l'amour-propre.	693	CDLXXXI. Persévérer dans l'oraison et la communion malgré les sécheresses; combattre l'activité naturelle qui dessèche le cœur.	ib.
CDXLV. Ne point augmenter ses peines par une agitation volontaire.	694		

CDLXXXII. Sur un voyage que la comtesse se proposoit de faire à Paris.	707		
CDLXXXIII. Suivre l'attrait avec simplicité, quand il est paisible.	ib.	CDXCII. Il explique à la marquise sa conduite par rapport à quelques personnes qui désiroient l'avoir pour directeur.	710
CDLXXXIV. Servir Dieu avec paix.	ib.	CDXCIII. Sur une inquiétude qui éloignoit la marquise de la communion.	ib.
CDLXXXV. Même sujet.	ib.	CDXCIV. Contre les délicatesses excessives de l'amitié.	ib.
CDLXXXVI. Satisfaire librement aux bienséances de famille.	708	CDXCV. Il lui reproche une infidélité à Dieu.	711
CDLXXXVII. Bonheur de l'ame attentive à écouter Dieu.	ib.	CDXCVI. Il la prie de suspendre ses démarches sur une affaire importante.	ib.
CDLXXXVIII. La paix est la marque des opérations de Dieu.	ib.	CDXCVII. Acquiescement aux croix journalières.	ib.
CDLXXXIX. Sans la paix on résiste à Dieu.	ib.	CDXCVIII. Exhortation à reprendre la première ferveur.	ib.
CDXC. Effets contraires de l'amour-propre et de l'amour de Dieu.	709	CDXCIX. Même sujet. Nouvelles du marquis de Fénelon.	712
CDXCI. L'oubli de soi est la source de la paix.	ib.	D. Renoncer à son propre esprit.	ib.
		DI. Il compatit à ses peines intérieures.	713
		DII. Sur une pauvre villageoise du diocèse d'Arras, qui paroissoit être dans un état extraordinaire.	ib.

LETTRES A LA MARQUISE DE RISBOURG.





Fénelon, François de Salignac de La Motte
Œuvres complètes de
Fénelon

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

